Bundesversammlung

Assemblée fédérale

Assembla federale

Assamblea federala

I/2021

2297-0681

Résumé des délibérations

Deuxième partie

Session de printemps 2021

8e session de la 51e législature
du lundi 1er au vendredi 19 mars 2021

Séances du Conseil national:
1, 2, 3 (II), 4, 8, 9, 10 (II), 11, 15, 16, 17 (II), 18 (II) et 19 mars (17 séances)

Séances du Conseil des Etats:
1, 2, 3, 4, 8, 9, 10, 15, 16, 17, 18 et 19 mars (12 séances)

Séance de l'Assemblée fédérale (Chambres réunies):
17 mars

Le résumé des délibérations est publié après chaque session. Il renseigne sur l'état des affaires en cours de traitement dans les conseils législatifs ou liquidées pendant la session. Ce périodique comprend deux parties. La première contient un aperçu général de tous les objets ainsi que des informations détaillées sur les objets du Conseil fédéral. La deuxième partie contient une liste alphabétique des interventions parlementaires, des informations détaillées sur ces interventions (texte, proposition du Conseil fédéral et décision) ainsi qu'une liste des questions avec mention de leur liquidation.

Table des matières

Aperçu général	3
Interventions personnelles	74
Questions	611

Abréviations

CE	Conseil des Etats
CN	Conseil national
Ip.	Interpellation
Ip.u.	Interpellation urgente
Mo.	Motion
Po.	Postulat
Q	Question
QU	Question urgente

Groupes

CEg	Groupe PDC/PEV/PVL
G	Groupe écologiste
RL	Groupe libéral-radical
S	Groupe socialiste
V	Groupe de l'Union démocratique du Centre

Commissions

CAJ	Commission des affaires juridiques
CCP	Commission des constructions publiques
CdF	Commission des finances
CdG	Commission de gestion
CEATE	Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie
CER	Commission de l'économie et des redevances
CIP	Commission des institutions politiques
CPE	Commission de politique extérieure
CPS	Commission de la politique de sécurité
CSEC	Commission de la science, de l'éducation et de la culture
CSSS	Commission de la sécurité sociale et de la santé publique
CTT	Commission des transports et des télécommunications

Délégations et commissions communes

AELE/PE	Délégation AELE / Parlement européen
APF	Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie
CGra	Commission des grâces
CJ	Commission judiciaire
CRed	Commission de rédaction
DA	Délégation administrative
DélCdG	Délégation des commissions de gestion
DF	Délégation des finances
DCE	Délégation auprès du Conseil de l'Europe
DSN	Délégation de surveillance des NLFA
OSCE	Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE
OTAN	Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN (membre associé)
RehaKo	Commission de réhabilitation
UIP	Délégation auprès de l'Union interparlementaire

Présentation du titre des objets

N 07.3214 *é* Mo. Schmid Carlo Révision de la LRTV

- Auteur — Titre de l'objet
- Type d'intervention
- Premier conseil chargé de l'examen
- Numéro d'objet (année, numéro d'ordre)
- Etat de l'objet :
  - E examiné par le Conseil des Etats
  - N examiné par le Conseil national
  - NE ou EN examiné par les deux conseils
  - • a fait l'objet d'un examen pendant la session
  - * nouvel objet
  - x liquidé
  - + décidé de donner suite à l'initiative parlementaire ou cantonale

Les informations qui se trouvent dans le *Résumé des délibérations* sont également disponibles sur Internet (www.parlament.ch.), dans la banque de données "Curia Vista".
Les textes des interventions qui étaient imprimés dans la deuxième partie jusqu'à la session d'hiver 2006 y figurent aussi.

Editeur : Services du Parlement
3003 Berne
Tél. 058/322 97 31
Fax 058/322 96 20

Aperçu général

Interventions personnelles

Conseil national

Motions adoptées par le Conseil des Etats

E **18.4194** ***é*** Mo.
Conseil des Etats. TVA pour les tour-opérateurs étrangers(Stöckli)
Voir objet 18.4363 Mo. von Siebenthal

E **18.4282** ***é*** Mo.
Conseil des Etats. La révision de la loi sur les cartels doit prendre en compte des critères tant qualitatifs que quantitatifs pour juger de l'illicéité d'un accord(Français)

E **19.3170** ***é*** Mo.
Conseil des Etats. Création d'une base légale garantissant que le Parlement, le peuple et les cantons seront consultés et pourront se prononcer lors de la mise en oeuvre de l'accord institutionnel((Lombardi) Rieder)
Voir objet 19.3167 Mo. Groupe C

•x **19.4404** ***é*** Mo.
Conseil des Etats. Inclure les chiens d'assistance pour les enfants et les adolescents dans l'assurance-invalidité(Müller Damian)

•x **19.4560** ***é*** Mo.
Conseil des Etats. Réduire la bureaucratie pour faciliter l'engagement de travailleurs saisonniers(Rieder)

•x **20.3210** ***é*** Mo.
Conseil des Etats. Taxe sur les émissions de CO2. Le statut privilégié des constructeurs de niche doit être aboli(Müller Damian)

•x **20.3267** ***é*** Mo.
Conseil des Etats. Réduire le gaspillage alimentaire par des incitations et non des prescriptions supplémentaires(Hegglin Peter)

•x **20.3268** ***é*** Mo.
Conseil des Etats. Biens essentiels. Réduire notre dépendance économique(Häberli-Koller)
Voir objet 20.3245 Mo. M-E

•x **20.3282** ***é*** Mo.
Conseil des Etats. Covid-19. Tirer les enseignements de la pandémie pour le système de santé suisse(Ettlin Erich)

•x **20.3409** ***é*** Mo.
Conseil des Etats. Marchés publics. Tenir compte de la sécurité et de la fiabilité des chaînes d'approvisionnement(Würth)

E **20.3419** ***é*** Mo.
Conseil des Etats. Protection des droits démocratiques et amélioration de la "préparation numérique"(Rieder)

•x **20.3425** ***é*** Mo.
Conseil des Etats. Il faut former plus de médecins en Suisse!(Carobbio Guscetti)

•x **20.3485** ***é*** Mo.
Conseil des Etats. Il ne faut pas mettre en danger les installations de biomasse en Suisse, mais les maintenir et les développer(Fässler Daniel)
Voir objet 20.3495 Mo. Grossen Jürg

•x **20.3588** ***é*** Mo.
Conseil des Etats. Améliorer les données sur les conséquences pour l'un et l'autre sexes(Herzog Eva)

•EN **20.3625** ***é*** Mo.
Conseil des Etats. Définir les aires d'alimentation des zones de captage pour protéger efficacement l'eau potable(Zanetti Roberto)
Voir objet 20.3679 Mo. Roth Franziska

•x **20.3665** ***é*** Mo.
Conseil des Etats. Caisses d'assurance-chômage. Améliorer la transparence(Müller Damian)

E **20.3667** ***é*** Mo.
Conseil des Etats. Promouvoir l'économie circulaire et la gestion durable des ressources grâce à des "Innovation green deals"(Thorens Goumaz)

E **20.3672** ***é*** Mo.
Conseil des Etats. Il faut continuer à promouvoir les techniques d'épandage diminuant les émissions dans l'agriculture(Hegglin Peter)

•EN **20.3745** ***é*** Mo.
Conseil des Etats. Garantir un entretien et une exploitation durables des forêts(Fässler Daniel)

•x **20.3906** ***é*** Mo.
Conseil des Etats. Garantir l'approvisionnement du pays en cas de grandes crises(Minder)

•x **20.3910** ***é*** Mo.
Conseil des Etats. Déclaration du pays de production des pains et produits de boulangerie(CSEC-CE)

E **20.3922** ***é*** Mo.
Conseil des Etats. Révision équilibrée des règles applicables à la fixation des loyers d'habitations et de locaux commerciaux(CAJ-CE)

E **20.3923** ***é*** Mo.
Conseil des Etats. Meilleure gestion des données dans le domaine de la santé(CSSS-CE)

E **20.3926** ***é*** Mo.
Conseil des Etats. Accorder la priorité aux soumissionnaires suisses lors de la mise en oeuvre de la stratégie de coopération internationale(CPE-CE)

E **20.3930** ***é*** Mo.
Conseil des Etats. Stratégie relative à la conservation du patrimoine culturel de la Suisse(CSEC-CE)

E **20.3946** ***é*** Mo.
Conseil des Etats. Suivi de l'évolution de la demande des clients et des activités aériennes dans le cadre de l'introduction de la taxe sur les billets d'avion(Herzog Eva)

E **20.4264** ***é*** Mo.
Conseil des Etats. Pour un financement adéquat des soins palliatifs(CSSS-CE)

E **20.4266** ***é*** Mo.
Conseil des Etats. Moderniser les procédures civiles transfrontalières(CAJ-CE)

E **20.4267** ***é*** Mo.
Conseil des Etats. Déclaration des méthodes de production interdites en Suisse(CSEC-CE)

Interventions des groupes

•x **19.3264** ***n*** Mo.
Groupe BD. Renforcer l'efficacité énergétique des bâtiments

•x **19.3426** ***n*** Mo.
Groupe BD. Eviter que les chômeurs de plus de 55 ans n'arrivent en fin de droits

19.3445 ***n*** Mo.
Groupe BD. Indemniser équitablement le conjoint ou le partenaire enregistré d'un exploitant agricole en cas de divorce

•N **19.3446** ***n*** Mo.
Groupe BD. Etendre l'allocation de maternité à la conjointe ou à la partenaire enregistrée d'un exploitant agricole

19.3712 ***n*** Po.
Groupe BD. LPP. Garantir les prestations de vieillesse en abaissant l'âge de constitution de l'épargne

19.4038 ***n*** Po.
Groupe BD. Avantages du modèle de prévoyance-temps

19.4053 ***n*** Mo.
Groupe BD. Introduction d'un ratio entre le nombre d'infirmiers et le nombre de patients. Une nécessité qualitative et économique

19.4055 ***n*** Mo.
Groupe BD. Garantie de la qualité des soins. Surveiller les indicateurs de qualité également dans le domaine des soins ambulatoires

•x **19.3131** ***n*** Mo.
Groupe C. Redevance de radio-télévision due par les communautés de travail. Combler la lacune législative

19.3435 ***n*** Po.
Groupe C. Votations populaires. Le Conseil fédéral doit informer le peuple correctement

19.3768 ***n*** Mo.
Groupe C. Textes de loi nouveaux ou modifiés. Examen systématique de leurs effets sur les familles

19.4239 ***n*** Ip.
Groupe C. Stagnation économique. Les politiques doivent entrer en jeu

19.4240 ***n*** Mo.
Groupe C. Anticiper dès le programme de la législature 2019-2023 les difficultés économiques et sociales qu'engendrera inévitablement la future politique monétaire et de taux d'intérêt

19.4355 ***n*** Po.
Groupe C. Déchets plastiques. Les réutiliser au lieu de les exporter, et surtout éviter d'en produire

•x **19.3030** ***n*** Mo.
Groupe G. Information sur les publicités en lien avec le transport aérien: "Attention, ce produit nuit gravement au climat"

19.3504 ***n*** Mo.
Groupe G. Urgence biodiversité. Renforcer le plan d'action Biodiversité Suisse dès maintenant

19.3543 ***n*** Ip.
Groupe G. Nouvelle répartition des tâches. Ne pas faire des économies sur la réduction des primes

19.3544 ***n*** Ip.
Groupe G. Face à l'urgence climatique, que propose le Conseil fédéral pour empêcher une hausse de température de 1,5 degré?

19.4620 ***n*** Ip.
Groupe G. Adapter le frein à l'endettement au contexte actuel des taux d'intérêt et financer le tournant climatique

20.3381 ***n*** Mo.
Groupe G. Lutter contre la pauvreté infantile

20.3382 ***n*** Mo.
Groupe G. Programme d'impulsion Covid dans les domaines de l'énergie et de la biodiversité

20.3383 ***n*** Mo.
Groupe G. Le Conseil fédéral s'engage au niveau international en faveur de l'introduction d'une taxe sur le kérosène

20.3384 ***n*** Po.
Groupe G. Plan directeur pour le trafic aérien. Établir de nouvelles règles du jeu pour le secteur de l'aviation

20.3385 ***n*** Mo.
Groupe G. Lancer un programme d'impulsion Covid pour renforcer la résilience de l'économie et de la société

20.3387 ***n*** Po.
Groupe G. Exploration des pistes d'intervention de la BNS dans la crise du Covid-19

20.4136 ***n*** Mo.
Groupe G. Immatriculer à partir de 2025 uniquement des voitures de tourisme et des véhicules utilitaires légers propulsés par des énergies non fossiles

20.4310 ***n*** Ip.
Groupe G. Sortir de la crise du coronavirus en créant des emplois pro-climat, des emplois d'avenir et des emplois dans les soins

20.4426 ***n*** Ip.
Groupe G. Convention no 190 de l'Organisation internationale du travail

•x* **21.3049** ***n*** Ip.u.
Groupe G. Améliorer la gestion des données dans le cadre de la pandémie de Covid-19

* **21.3332** ***n*** Mo.
Groupe G. Moratoire sur la construction de nouvelles routes nationales jusqu'en 2030

19.3546 ***n*** Ip.
Groupe GL. Voir dans la protection du climat un moteur de prospérité économique et sociale

•x* **21.3050** ***n*** Ip.u.
Groupe GL. Meilleure gestion des données pour faire face à la situation sanitaire

19.4004 ***n*** Mo.
Groupe RL. Entreprises proches de la Confédération. Clarifier les responsabilités

19.4050 ***n*** Mo.
Groupe RL. Autoriser l'édition génomique, technologie qui profite à la protection de l'environnement

19.4052 ***n*** Po.
Groupe RL. Assurer la mobilité de demain

19.4463 ***n*** Mo.
Groupe RL. Modernisation de la prévoyance individuelle. Autoriser les versements dans le troisième pilier du partenaire non actif

20.3236 ***n*** Mo.
Groupe RL. Covid-19. Prévoir une déduction pour autofinancement afin de renforcer les entreprises après la crise

20.3237 ***n*** Mo.
Groupe RL. Réseau de téléphonie mobile. Créer dès à présent les conditions générales propices à un déploiement rapide

20.3239 ***n*** Mo.
Groupe RL. Covid-19. Investir de manière ciblée dans la recherche et le développement

20.4062 ***n*** Mo.
Groupe RL. Pour un service citoyen. Poursuivre le développement du système de milice et garantir les effectifs

•x **20.4285** ***n*** Po.
Groupe RL. Formation professionnelle et égalité. Donner le goût et la capacité d'entreprendre à toutes et tous, dans toutes les branches

***** **21.3129** ***n*** Mo.
Groupe RL. À l'État de mettre en place une identification électronique fiable
Voir objet 21.3124 Mo. Andrey
Voir objet 21.3125 Mo. Grüter
Voir objet 21.3126 Mo. Marti Min Li
Voir objet 21.3127 Mo. Mäder
Voir objet 21.3128 Mo. Stadler

***** **21.3204** ***n*** Ip.
Groupe RL. Antennes 5G. Déni de justice lors du traitement de demandes de permis de construire

***** **21.3205** ***n*** Po.
Groupe RL. Rôle de l'État-major fédéral Protection de la population (EMFP) dans le contexte de la pandémie de Covid-19

•x **19.3022** ***n*** Ip.
Groupe S. Protection du climat. C'est maintenant qu'il faut agir

•x **19.3023** ***n*** Ip.
Groupe S. Réductions individuelles des primes. L'arrêt du Tribunal fédéral montre la voie à suivre

19.3989 ***n*** Mo.
Groupe S. Moratoire sur l'augmentation des primes de l'assurance-maladie

19.4408 ***n*** Mo.
Groupe S. Faire cesser les crimes contre l'humanité dans la région du Xinjiang ou geler l'accord de libre-échange avec la Chine

20.3200 ***n*** Po.
Groupe S. Pour le versement d'une indemnité de chômage partiel aux personnes travaillant à l'heure pour des particuliers

20.3201 ***n*** Mo.
Groupe S. Travail d'importance systémique. Une reconnaissance s'impose

20.3202 ***n*** Mo.
Groupe S. Coronavirus. Ne pas reporter les coûts de la pandémie sur les primes

20.3203 ***n*** Mo.
Groupe S. Prélever une contribution de solidarité sur les fortunes supérieures à un milliard de francs pour lutter contre la crise du coronavirus

20.3947 ***n*** Mo.
Groupe S. Davantage de solidarité de la part des entreprises bénéficiaires durant la crise du Covid-19

20.4307 ***n*** Mo.
Groupe S. Prime coronavirus

20.4713 ***n*** Ip.
Groupe S. Quelle est la stratégie du Conseil fédéral pour soutenir l'économie à moyen et à long terme après la crise du coronavirus?

•x* **21.3052** ***n*** Ip.u.
Groupe S. Améliorer les capacités de production des vaccins anti-Covid-19 et faciliter partout dans le monde l'accès à ces derniers!

•x **19.3026** ***n*** Ip.
Groupe V. Mandat donné par le Parlement au Conseil fédéral de ne conclure avec l'UE aucun accord qui limite la souveraineté de la Suisse ou qui prévoie la reprise de normes européennes

•x **19.3032** ***n*** Mo.
Groupe V. Non au versement par la Suisse des indemnités de chômage des frontaliers de l'UE!

19.3542 ***n*** Ip.
Groupe V. Accord institutionnel avec l'UE. Le Conseil fédéral remet à nouveau sa décision, plutôt que de dire franchement non

•x **19.3717** ***n*** Mo.
Groupe V. La Confédération suisse protège la liberté et les droits du peuple et elle assure l'indépendance et la sécurité du pays. Renvoyer l'accord institutionnel à l'UE

19.3995 ***n*** Ip.
Groupe V. Violence à l'encontre des femmes. Mettre un terme à une tolérance mal placée

19.4005 ***n*** Mo.
Groupe V. Halte à l'expansion de l'islam radical en Suisse!

19.4006 ***n*** Ip.
Groupe V. Quelle charge les nombreux immigrés européens représentent-ils, en particulier dans la perspective de la récession qui s'annonce?

19.4007 ***n*** Ip.
Groupe V. L'immigration de masse met en péril nos assurances sociales

19.4008 ***n*** Ip.
Groupe V. Liste mise à jour de tous les paiements et contributions de la Suisse à l'UE

19.4412 ***n*** Ip.
Groupe V. Où sont les immigrés peu qualifiés en provenance de l'UE?

19.4413 ***n*** Ip.
Groupe V. Monitorage relatif à l'exécution de l'obligation d'annoncer les postes vacants. Un échec bien camouflé

20.3053 ***n*** Ip.
Groupe V. Conséquences des arrêts Dublin contestables rendus par le Tribunal administratif fédéral

20.3054 ***n*** Po.
Groupe V. Réseau à haute tension transnational. Installation de déphaseurs aux frontières

20.3055 ***n*** Mo.
Groupe V. Non à un accord Horizon Europe qui serait soumis à la clause guillotine voulue par l'UE

20.3105 ***n*** Ip.
Groupe V. Menace de vague migratoire venue de Turquie. La Suisse est-elle préparée cette fois-ci?

20.3199 ***n*** Mo.
Groupe V. Suspension de l'accord sur la libre circulation des personnes pour lutter contre le Covid-19 et défendre les travailleurs de notre pays

20.3567 ***n*** Mo.
Groupe V. Pour un moratoire de cinq ans sur les tâches et les dépenses

20.3826 ***n*** Mo.
Groupe V. Pour des cotisations à l'assurance-chômage adaptées au risque

20.3987 ***n*** Mo.
Groupe V. Pour une pratique cohérente vis-à-vis des immigrants illégaux (sans-papiers)

20.3988 ***n*** Mo.
Groupe V. Covid-19. Des tests rapides au lieu d'une mise en quarantaine sévère

20.4275 ***n*** Mo.
Groupe V. Électricité. Des accords techniques avec les États voisins pour garantir l'approvisionnement du pays

•x **20.4346** ***n*** Mo.
Groupe V. Programme de réinstallation. Refuser l'asile aux migrants sans identité attestée ou en provenance de régions occupées par des groupes terroristes
Voir objet 20.4368 Mo. Salzmann

•x **20.4347** ***n*** Mo.
Groupe V. Centres fermés ou surveillance permanente des migrants et requérants d'asile dont l'identité n'est pas attestée ou en provenance de régions dangereuses
Voir objet 20.4367 Mo. Chiesa

20.4626 ***n*** Mo.
Groupe V. Immigration illégale. Pour une pratique cohérente

***** **21.3032** ***n*** Mo.
Groupe V. Mettre fin au confinement. Lever immédiatement les mesures liées au Covid-19

***** **21.3397** ***n*** Mo.
Groupe V. CEDH. Ne plus exposer la Suisse à des condamnations en application d'une interprétation exorbitante de l'article 8 CEDH (respect de la vie privée familiale)

20.3245 ***n*** Mo.
M-E. Biens essentiels. Réduire notre dépendance économique
Voir objet 20.3268 Mo. Häberli-Koller

20.3300 ***n*** Mo.
M-E. Respect du frein à l'endettement et activation de la clause de sauvegarde
Voir objet 20.3285 Mo. Juillard

20.3314 ***n*** Mo.
M-E. Protection des droits démocratiques et amélioration de la "préparation numérique"

•x* **21.3048** ***n*** Ip.u.
M-E. Sortie rapide et contrôlée de la pandémie de Covid-19. Mesures d'urgence dans les domaines bases de données, des stratégies de dépistage et de vaccination, ainsi que de la numérisation

Interventions des commissions

20.3470 ***n*** Mo.
CdF-CN. Ne pas inscrire les dépenses extraordinaires liées au Covid-19 dans le compte d'amortissement prévu par le frein à l'endettement

•x **20.4337** ***n*** Mo.
CdF-CN. Mortalité, invalidité et risques selon la profession et la classe sociale en Suisse

•N **20.4338** ***n*** Mo.
CdF-CN. Travailler à la Confédération de manière plus durable grâce aux expériences réalisées lors de la crise du Covid-19

•x **20.4332** ***n*** Po.
CPE-CN. Agir contre le blocus imposé par les États-Unis à Cuba pour défendre une des populations les plus pauvres au monde
Voir objet 19.2034 Pét. mediCuba-Suisse

•x **20.4333** ***n*** Po.
CPE-CN. Rapport sur la situation des Tibétains et des Tibétaines en Suisse
Voir objet 18.2020 Pét. Société pour les peuples menacés (SPM)

•x **20.4334** ***n*** Po.
CPE-CN. Rapport concernant la mise en oeuvre du dialogue bilatéral entre la Suisse et la Chine sur les droits humains
Voir objet 18.2020 Pét. Société pour les peuples menacés (SPM)

20.4335 ***n*** Mo.
CPE-CN. Participation accrue du secteur privé à la coopération au développement

***** **21.3019** ***n*** Mo.
CPE-CN. Améliorer l'approvisionnement mondial en vaccins contre le coronavirus

•x **20.4342** ***n*** Po.
CSEC-CN. Abus comportementaux dans les entités sous contrôle de la Confédération. Mise en place d'une cellule d'aide nationale indépendante

20.4343 ***n*** Po.
CSEC-CN. Renforcer la Stratégie nationale Addictions en incluant la cyberdépendance
Voir objet 20.069 OCF

***** **21.3005** ***n*** Po.
CSEC-CN. Promouvoir une alimentation saine auprès des jeunes en améliorant la coordination et la communication

•*N **21.3007** ***n*** Mo.
CSEC-CN. Améliorer la gestion et la planification du financement de la formation professionnelle

•x* **21.3008** ***n*** Po.
CSEC-CN. Transparence en matière d'utilisation des moyens alloués par la Confédération dans le domaine de la formation

•*N **21.3010** ***n*** Mo.
CSEC-CN. Campagne contre le harcèlement au sein des EPF

* **21.3011** ***n*** Mo.
CSEC-CN. Médiation culturelle en faveur du patrimoine littéraire et culturel par les librairies

* **21.3021** ***n*** Mo.
CSEC-CN. Création d'un écosystème intégré de données médicales. Une plus-value pour la recherche et pour la société

* **21.3022** ***n*** Po.
CSEC-CN. Jeux olympiques et autres grands évènements. Participation au processus

•x **20.4330** ***n*** Mo.
CSSS-CN. Les oubliés du Covid. Les personnes à contrat de durée déterminée

* **21.3003** ***n*** Mo.
CSSS-CN. Préparer le système de santé pour mieux protéger les plus vulnérables et éviter les mesures abruptes

* **21.3017** ***n*** Mo.
CSSS-CN. Des rentes sûres grâce à une gestion maîtrisée des avoirs des caisses de pension

•x **20.3461** ***n*** Mo.
CEATE-CN. Protection des infrastructures critiques

•x **20.3938** ***n*** Po.
CEATE-CN. Conséquences de l'autorisation de l'équithérapie en zone agricole
Voir objet 18.2022 Pét. ippoterapia

20.4268 ***n*** Mo.
CEATE-CN. Sécurité de planification améliorée pour les projets d'installations d'intérêt national destinées à utiliser les énergies renouvelables

•N **20.4339** ***n*** Mo.
CEATE-CN. Réduire de manière efficace le bruit excessif des moteurs

•x **20.4340** ***n*** Mo.
CEATE-CN. Population de loups en Suisse. Cohabitation réglementée entre l'homme, les grands prédateurs et les animaux de rente
Voir objet 21.3002 Mo. CEATE-CE

* **21.3012** ***n*** Po.
CPS-CN. Des règles claires pour les armes autonomes et l'intelligence artificielle

* **21.3013** ***n*** Po.
CPS-CN. La sécurité de la Suisse eu égard à la technologie des drones

NE **20.3915** ***n*** Mo.
CTT-CN. Faire passer à 80 mégabits par seconde la vitesse minimale de connexion à Internet dans le cadre du service universel

* **21.3020** ***n*** Mo.
CTT-CN. Création d'une licence nationale de pilote professionnel

•*N **21.3001** ***n*** Mo.
CER-CN. Étendre à dix ans la possibilité de compenser des pertes

•x* **21.3015** ***n*** Po.
CER-CN. Orientation future de la politique agricole. Complément au mandat du Conseil fédéral

* **21.3016** ***n*** Mo.
CER-CN. Promouvoir la culture écologique des betteraves sucrières

20.4344 ***n*** Po.
CIP-CN. Procédures de naturalisation. Tenue d'un procès-verbal

•x* **21.3006** ***n*** Mo.
CIP-CN. Même traitement pour les initiatives et les référendums pendant la pandémie de Covid-19

* **21.3009** ***n*** Mo.
CIP-CN. Expulsions par ordonnance pénale dans des cas mineurs, mais évidents

Interventions des députés

•x **19.3163** ***n*** Po.
Addor. BNS. Revoir la répartition des bénéfices selon la réalité des chiffres

•x **19.3308** ***n*** Po.
Addor. Inverser la tendance à l'augmentation du nombre des médecins étrangers

•x **19.3309** ***n*** Mo.
Addor. Pour une redevance radio-télévision respectueuse du principe de l'équivalence

•x **19.3310** ***n*** Mo.
Addor. Des incitations fiscales pour une vraie politique nataliste en Suisse

19.3566 ***n*** Mo.
Addor. Interdire aux producteurs et aux distributeurs d'énergie au bénéfice de concessions ou de monopoles ou en mains publiques d'intervenir sur le marché de l'installation

19.3662 ***n*** Mo.
Addor. Des prestations d'aide au placement aussi pour les chômeurs seniors en fin de droits

19.4164 ***n*** Mo.
Addor. La procréation médicalement assistée ne doit pas être un luxe réservé aux riches

19.4244 ***n*** Po.
Addor. Moins de bureaucratie pour les cadres de milice de notre armée!

19.4300 ***n*** Mo.
Addor. Du vin suisse dans nos bistrots!

19.4303 ***n*** Ip.
Addor. Revoir les contingents d'importation de vins?

20.3025 ***n*** Ip.
Addor. Mettre fin aux conflits d'intérêts à la Cour européenne des droits de l'homme?

20.3039 ***n*** Mo.
Addor. Le quotient familial pour supprimer la pénalisation fiscale du mariage

20.3040 ***n*** Po.
Addor. Le fédéralisme différencié ou asymétrique, une idée pour la Suisse?

20.3228 ***n*** Ip.
Addor. La responsabilité internationale de la Chine engagée dans la pandémie de Covid-19?

20.3230 ***n*** Mo.
Addor. Le fédéralisme comme outil de gestion de crise

20.3232 ***n*** Mo.
Addor. Les nôtres d'abord!

20.3264 ***n*** Mo.
Addor. Moratoire sur les permis de frontaliers

20.3365 ***n*** Mo.
Addor. La Suisse, un pays de cash qui doit le rester

20.3367 ***n*** Mo.
Addor. Non au flicage des clients des établissements publics!

20.3515 ***n*** Mo.
Addor. Une réforme de la Cour européenne des droits de l'homme pour garantir son indépendance

20.3856 ***n*** Ip.
Addor. Interdire le voile aux guichets de la Poste et des CFF?

20.4209 ***n*** Mo.
Addor. Interdire le voile aux guichets de l'administration fédérale et des entreprises majoritairement détenues par la Confédération

20.4224 ***n*** Po.
Addor. Mettre vraiment en oeuvre l'initiative pour l'internement à vie des délinquants dangereux

20.4303 ***n*** Po.
Addor. Obligation de porter le masque. Et les effets secondaires?

20.4304 ***n*** Mo.
Addor. Exonérer les masques de la TVA

20.4316 ***n*** Mo.
Addor. La police pour contrôler les familles?

•x **20.4430** ***n*** Ip.
Addor. Interdiction de filmer le personnel de l'AFD. Aussi pour les policiers?

20.4537 ***n*** Ip.
Addor. Swissmedic. Assez indépendante de Bill Gates pour valider un vaccin contre le Covid-19?

* **21.3046** ***n*** Mo.
Addor. Immigration de masse malgré le coronavirus. Proposer une clause de sauvegarde au comité mixte

* **21.3160** ***n*** Ip.
Addor. Un permis de port d'armes pour les armuriers?

* **21.3398** ***n*** Ip.
Addor. IFD, TVA et charges sociales. Quelles solutions pour soulager la trésorerie des entreprises et indépendants en difficultés?

•x **19.3272** ***n*** Mo.
Aebi Andreas. Initiative d'exportation. Le secteur agricole ne peut pas faire cavalier seul

19.4225 ***n*** Mo.
Aebi Andreas. Moratoire sur les OGM. Prolongation

19.4600 ***n*** Mo.
Aebi Andreas. Améliorations structurelles contribuant à la réalisation d'objectifs écologiques. Traitement simplifié des requêtes

19.4153 ***n*** Po.
Aebischer Matthias. Promouvoir la formation continue dans les PME

19.4331 ***n*** Mo.
Aebischer Matthias. Low Flight Network. Achever le réseau, créer les bases légales et assurer le financement, afin de permettre le sauvetage aérien même par mauvais temps
Voir objet 19.4329 Mo. Amstutz
Voir objet 19.4330 Mo. Burkart
Voir objet 19.4332 Mo. Candinas

19.4425 ***n*** Mo.
Aebischer Matthias. Interdire l'importation de produits de la pelleterie issus d'animaux maltraités

19.4427 ***n*** Mo.
Aebischer Matthias. Dettes fiscales des victimes des mesures de coercition à des fins d'assistance. Pour une remise d'impôt

19.4470 ***n*** Ip.
Aebischer Matthias. Mobilité. Étendre la collecte de données aux enfants

20.3050 ***n*** Mo.
Aebischer Matthias. Équivalence des diplômes de la formation professionnelle supérieure

20.4387 ***n*** Ip.
Aebischer Matthias. Des caisses de pension respectueuses du climat pour les entreprises liées à la Confédération que sont les CFF et la Poste

20.4441 ***n*** Mo.
Aebischer Matthias. Améliorer au plus vite le trafic ferroviaire international sur l'axe du Simplon

•x **19.3212** ***n*** Ip.
Aeschi Thomas. Faire la lumière sur les comités mixtes Suisse-UE

•x **19.3213** ***n*** Ip.
Aeschi Thomas. Office fédéral de la justice. Analyse du droit non contraignant compris dans l'accord-cadre institutionnel

19.4074 ***n*** Mo.
Aeschi Thomas. Etats non coopératifs. Suspendre immédiatement l'aide au développement

19.4493 ***n*** Ip.
Aeschi Thomas. Le DFAE ignore-t-il les décisions parlementaires concernant le budget (forum de l'ONU sur les réfugiés) et les prescriptions légales (milliard de cohésion)?

* **21.3157** ***n*** Mo.
Aeschi Thomas. Covid-19. Mettre fin immédiatement à la situation particulière au sens de l'article 6 LEp

* **21.3166** ***n*** Ip.
Aeschi Thomas. Fiasco de l'achat de vaccin anti-Covid-19 (1). Rejet par négligence d'une offre de vaccin pour 6 millions de doses supplémentaires?

* **21.3167** ***n*** Ip.
Aeschi Thomas. Fiasco de l'achat de vaccin anti-Covid-19 (2). Retard délibéré dans l'achat de vaccin?

* **21.3168** ***n*** Ip.
Aeschi Thomas. Fiasco de l'achat de vaccin anti-Covid-19 (3). Discrimination des vaccins à vecteur?

* **21.3169** ***n*** Ip.
Aeschi Thomas. Fiasco de l'achat de vaccin anti-Covid-19 (4). Préférence donnée à Moderna pour l'achat du vaccin?

* **21.3170** ***n*** Ip.
Aeschi Thomas. Fiasco de l'achat de vaccin anti-Covid-19 (5). Déclarations sur le taux de vaccination

* **21.3171** ***n*** Ip.
Aeschi Thomas. Fiasco de l'achat de vaccin anti-Covid-19 (6). Quelle stratégie et quel contrôle?

19.4263 ***n*** Mo.
Amaudruz. Pains et produits de boulangerie d'origine étrangère. Déclaration claire également pour les produits vendus en vrac

19.4511 ***n*** Mo.
Amaudruz. Mesures contre la criminalité transfrontalière

20.3565 ***n*** Ip.
Amaudruz. Crédits cautionnés dans le contexte du virus coronaire

20.3775 ***n*** Ip.
Amaudruz. Papyrus. Confiance ou défaillance?

20.4308 ***n*** Mo.
Amaudruz. Coronavirus. Instaurer des tests rapides pour l'entrée en Suisse au lieu d'une liste imprévisible établie par l'OFSP

* **21.3417** ***n*** Ip.
Amaudruz. Prix du matériel de soins

•x **19.3322** ***n*** Mo.
(Ammann) Müller-Altermatt. Travail volontaire. Exonérer les indemnités jusqu'à la limite annuelle fixée pour l'AVS

19.3643 ***n*** Po.
(Ammann) Müller-Altermatt. Trains de nuit. Rendre ce moyen de transport plus attrayant et développer l'offre

19.4329 ***n*** Mo.
(Amstutz) Hurter Thomas. Low Flight Network. Achever le réseau, créer les bases légales et assurer le financement, afin de permettre le sauvetage aérien même par mauvais temps
Voir objet 19.4330 Mo. Burkart
Voir objet 19.4331 Mo. Aebischer Matthias
Voir objet 19.4332 Mo. Candinas

19.4519 ***n*** Po.
Andrey. Investissements. Utilisation dès 2025 d'indices de référence favorables au climat

20.3325 ***n*** Ip.
Andrey. Comptabilité de la BNS

20.3642 ***n*** Po.
Andrey. Promouvoir le coworking régional
Voir objet 20.3622 Po. Kamerzin
Voir objet 20.3638 Po. Graf-Litscher
Voir objet 20.3639 Po. Vincenz
Voir objet 20.3640 Po. Guggisberg
Voir objet 20.3641 Po. Studer
Voir objet 20.3643 Po. Gredig

20.3660 ***n*** Ip.
Andrey. Catégorie de risques financiers liés à la perte de biodiversité

20.3854 ***n*** Ip.
Andrey. Recourir aux crédits Covid-19 pour investir dans la transition énergétique

20.4096 ***n*** Ip.
Andrey. Finance durable

•x **20.4723** ***n*** Ip.
Andrey. Autonomie énergétique de l'armée

•x **20.4724** ***n*** Ip.
Andrey. Le secteur suisse de la construction en bois, contributeur majeur au stockage à long terme du CO2

* **21.3068** ***n*** Mo.
Andrey. Numérisation et développement des appels d'urgence suisses
Voir objet 21.3063 Mo. Romano
Voir objet 21.3064 Mo. Mäder
Voir objet 21.3065 Mo. Grüter
Voir objet 21.3066 Mo. Giacometti
Voir objet 21.3067 Mo. Piller Carrard

* **21.3124** ***n*** Mo.
Andrey. À l'État de mettre en place une identification électronique fiable
Voir objet 21.3125 Mo. Grüter
Voir objet 21.3126 Mo. Marti Min Li
Voir objet 21.3127 Mo. Mäder
Voir objet 21.3128 Mo. Stadler
Voir objet 21.3129 Mo. Groupe RL

* **21.3185** ***n*** Ip.
Andrey. Renforcer le caractère obligatoire de l'accessibilité numérique

* **21.3310** ***n*** Ip.
Andrey. Coupler l'e-ID avec la carte d'identité

•x **19.3068** ***n*** Po.
Arslan. Changement climatique dans les régions en développement. Pour l'égalité entre hommes et femmes

•x **19.3368** ***n*** Po.
Arslan. Déduction pour les pendulaires qui ne recourent pas à un moyen de transport utilisant des énergies fossiles

•x **19.3378** ***n*** Po.
Arslan. Pour protéger le climat, comment la Suisse peut-elle atteindre l'objectif de zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2030?

•x **19.3389** ***n*** Ip.
Arslan. Arabie saoudite. Le Conseil fédéral fait-il fi du respect des droits de l'homme prévu par la Constitution?

19.3512 ***n*** Ip.
Arslan. CFF. Mettre fin à la réduction drastique des prestations et aux discriminations envers les aînés

19.3526 ***n*** Ip.
Arslan. Turquie. Mettre un terme à la persécution ciblée des Alevis et à la répression dont ils font l'objet

19.3585 ***n*** Ip.
Arslan. L'ampleur des violences sexuelles envers les femmes est choquante. Il est temps d'agir!

19.3615 ***n*** Ip.
Arslan. Pour l'égalité des migrantes

19.3874 ***n*** Ip.
Arslan. Protection civile et operations d'aide humanitaire européennes. Décision de la Commission européenne d'exclure les organisations d'entraide suisse

19.3920 ***n*** Mo.
Arslan. Réduction des primes de l'assurance-maladie. Contributions équitables des cantons

19.4026 ***n*** Ip.
Arslan. Destitution par le gouvernement turc de maires kurdes démocratiquement élus

19.4057 ***n*** Ip.
Arslan. Impliquer les femmes dans la prévention de l'extrémisme violent

19.4279 ***n*** Mo.
Arslan. Nécessité de rembourser le recours à des interprètes dans les cabinets médicaux et en ambulatoire

19.4370 ***n*** Ip.
Arslan. Création d'une conférence interorganismes d'évaluation des risques et de planification de la sécurité en matière de prévention de la violence à l'encontre de victimes particulièrement exposées

19.4533 ***n*** Ip.
Arslan. Aéroports de Genève et de Zurich. Situation des réfugiées

19.4578 ***n*** Ip.
Arslan. Requérants d'asile déboutés et perception prolongée de l'aide d'urgence

20.3390 ***n*** Ip.
Arslan. Éviter une vague de pauvreté en Suisse

20.3400 ***n*** Mo.
Arslan. Autoriser les événements culturels sous conditions pendant la crise du coronavirus

20.3406 ***n*** Mo.
Arslan. La crise du coronavirus ne doit pas compromettre l'octroi de titres de séjour ni les naturalisations

20.4327 ***n*** Po.
Arslan. Train de mesures pour faciliter la réintégration des femmes dans le monde professionnel

20.4710 ***n*** Ip.
Arslan. Crise du coronavirus. Protéger les aînés de la solitude et d'une anxiété excessive

* **21.3164** ***n*** Ip.
Arslan. Mise en oeuvre du plan d'action national relatif aux entreprises et aux droits de l'homme

* **21.3165** ***n*** Ip.
Arslan. Les fabricants de produits du secteur des technologies médicales qui exportent dans l'UE doivent-ils aussi craindre, à partir du 26 mai 2021, de perdre la reconnaissance accordée aux produits certifiés conformément à la directive relative aux dispositifs médicaux?

* **21.3409** ***n*** Ip.
Arslan. Respect des principes directeurs de l'OCDE et de l'ONU par le Comité international olympique

20.3063 ***n*** Ip.
Atici. Niveau de formation scolaire minimal

20.3064 ***n*** Ip.
Atici. Soutenir les entreprises d'apprentissage engagées socialement

20.3580 ***n*** Ip.
Atici. Informations officielles des autorités dans des langues non nationales pour l'intérêt général

20.3742 ***n*** Mo.
Atici. Création de mécanismes de plainte informels pour les victimes de profilage racial ou ethnique et extension du mandat du Service de lutte contre le racisme

20.3962 ***n*** Ip.
Atici. Contribution à l'élargissement de l'UE. Promotion de la formation et de l'intégration sociale des Roms dans l'est et le sud-est de l'Europe

20.4031 ***n*** Mo.
Atici. Pour une prolongation de la protection des locataires de longue date contre les congés

20.4396 ***n*** Mo.
Atici. Plan de sortie des programmes internationaux visant le développement de nouveaux réacteurs nucléaires dans le domaine de la fission et de la fusion

20.4569 ***n*** Ip.
Atici. Groupes particulièrement vulnérables. Élargir le mandat de la task force nationale Covid-19

* **21.3138** ***n*** Ip.
Atici. La Suisse rappelle-t-elle à la Turquie ses engagements internationaux?

* **21.3235** ***n*** Po.
Atici. Formation professionnelle. Pour un changement d'approche en matière de validation des acquis de l'expérience

* **21.3236** ***n*** Ip.
Atici. Garantir de bonnes perspectives d'apprentissage pour tous malgré le coronavirus

20.3835 ***n*** Mo.
Badertscher. Pas de résidus toxiques de produits phytosanitaires interdits dans les denrées alimentaires importées

20.4002 ***n*** Mo.
Badertscher. Immatriculation des véhicules utilisés pour le transport des animaux de rente. Tenir compte des exigences de la protection des animaux

20.4104 ***n*** Mo.
Badertscher. Extension du champ d'application de l'article 35e de la loi sur la protection de l'environnement à la viande et aux produits à base de viande

20.4733 ***n*** Mo.
Badertscher. Produits phytosanitaires toxiques pour les êtres humains, les insectes ou les organismes aquatiques. Ne plus les autoriser pour un usage non professionnel

•x **20.4734** ***n*** Ip.
Badertscher. Israël, Givat Hamatos et la Suisse

* **21.3086** ***n*** Po.
Badertscher. Réaliser une analyse ex post de la durabilité de l'accord de libre échange entre les États de l'AELE et l'Indonésie

* **21.3087** ***n*** Mo.
Badertscher. Accords de libre-échange. Pour des critères de durabilité contraignants

* **21.3088** ***n*** Mo.
Badertscher. Accord de libre échange AELE-Indonésie. Allouer davantage de moyens au renforcement des capacités

* **21.3089** ***n*** Ip.
Badertscher. Accord de libre échange AELE-Indonésie. Pour plus de transparence dans le comité mixte

* **21.3241** ***n*** Ip.
Badertscher. Inégalité de traitement entre les ONG et le secteur privé

* **21.3423** ***n*** Ip.
Badertscher. Rapport sur la situation de la communauté ouïgoure en Suisse

* **21.3424** ***n*** Ip.
Badertscher. Jeux olympiques d'hiver 2022

* **21.3425** ***n*** Ip.
Badertscher. Protection des Tibétains vivant en Suisse

•x **19.3339** ***n*** Ip.
Badran Jacqueline. A quel point la Suisse est-elle concernée par les affaires Cum Ex et Cum Cum?

19.3453 ***n*** Ip.
Badran Jacqueline. Protection de l'environnement, de la nature et du climat. Coûts engendrés par l'inaction

19.3808 ***n*** Mo.
Badran Jacqueline. Immeubles de la Confédération. Redonner consistance au droit de préemption accordé aux cantons et aux communes

19.3809 ***n*** Po.
Badran Jacqueline. Etablir un rapport sur les effets des prescriptions sur la présentation des comptes applicables à l'immobilier dans le cadre de la LPP

19.4170 ***n*** Ip.
Badran Jacqueline. Faut-il réexaminer l'efficacité des règles régissant les droits sportifs?

19.4552 ***n*** Ip.
Badran Jacqueline. Publicité pour l'achat de biens immobiliers en Suisse faite à l'étranger par Crowdhouse afin de contourner la lex Koller

20.3438 ***n*** Ip.
Badran Jacqueline. Obligation d'effectuer des versements supplémentaires comme condition aux cautionnements de crédits pour Swiss et les entreprises connexes

20.3441 ***n*** Ip.
Badran Jacqueline. Contrôles temporaires des investissements

20.3699 ***n*** Ip.
Badran Jacqueline. Comment s'assure-t-on que les pesticides importés sont conformes aux exigences légales?

20.3803 ***n*** Ip.
Badran Jacqueline. Gestion des biens immobiliers de la Confédération. Bases de calcul justifiant la vente plutôt que la conservation

20.4299 ***n*** Ip.
Badran Jacqueline. Neutralité sur le marché des placements en actions de la BNS et risques climatiques

20.4305 ***n*** Ip.
Badran Jacqueline. Politique environnementale de la BNS en matière de placements. Diamondback Energy et réchauffement climatique

* **21.3279** ***n*** Ip.
Badran Jacqueline. Prise en compte par la BNS des risques climatiques dans son portefeuille de placement. Obligations de diligence et "neutralité du marché"

19.4033 ***n*** Mo.
(Barazzone) Maitre. Urgence humanitaire en Méditerranée. Pour que la Suisse soit solidaire du mécanisme coordonné de répartition post-débarquements
Voir objet 19.4034 Mo. Mazzone
Voir objet 19.4035 Mo. Sommaruga Carlo
Voir objet 19.4036 Mo. Quadranti
Voir objet 19.4037 Mo. Fluri

19.4078 ***n*** Mo.
(Barazzone) Regazzi. Suppression de l'impôt sur la fortune et introduction d'un impôt cantonal sur les gains en capital mobilier. Taux maximum de 10 pour cent

•x **19.3270** ***n*** Mo.
Barrile. Interdire l'utilisation en public de symboles extrémistes, racistes et incitant à la haine

•x **19.3318** ***n*** Po.
Barrile. Médicaments protégés par un brevet. Mesures visant à freiner la hausse des coûts

19.4520 ***n*** Ip.
Barrile. Respect du devoir de diligence par les entreprises suisses implantées dans le Turkestan oriental

20.3394 ***n*** Mo.
Barrile. Pour la formation de davantage de médecins en Suisse

20.3808 ***n*** Mo.
Barrile. Procédure de naturalisation. Contre la discrimination des étrangers âgés

20.3814 ***n*** Mo.
Barrile. Naturalisation. Devoirs d'information et de conseil des autorités

20.3820 ***n*** Po.
Barrile. Plan d'action national contre les crimes de haine anti-LGBTQ

20.3821 ***n*** Mo.
Barrile. Pour une mise en oeuvre effective de la loi sur le travail en milieu hospitalier

20.3829 ***n*** Ip.
Barrile. Concevoir à nouveau le système de santé comme un service public

20.3830 ***n*** Ip.
Barrile. Sensibilisation aux problèmes de dépression et autres maladies psychiques dans les écoles

20.3870 ***n*** Ip.
Barrile. La Suisse, refuge des "guérisseurs d'homos"

20.3189 ***n*** Po.
Baumann. Optimiser la sécurité alimentaire

20.3235 ***n*** Mo.
Baumann. Marchés alimentaires lors de pandémies

20.3294 ***n*** Mo.
Baumann. Économie forestière durable. Il faut promouvoir la fonction protectrice de la forêt pour l'être humain et le climat en utilisant du bois de la région pour le chauffage

20.3299 ***n*** Mo.
Baumann. Améliorer les conditions de production et d'écoulement des succédanés de viande

20.3310 ***n*** Mo.
Baumann. Agriculture suisse respectueuse du climat

20.3549 ***n*** Ip.
Baumann. Politique agricole 2022 plus. Pour un plafonnement efficace des paiements directs

20.3551 ***n*** Ip.
Baumann. Promouvoir une agriculture diversifiée

20.3653 ***n*** Mo.
Baumann. Pour un plan de mesures visant à réduire la consommation de viande

20.3714 ***n*** Ip.
Baumann. Nutrition et promotion de la santé. Pour une réduction de la consommation de viande

20.3767 ***n*** Ip.
Baumann. Risque accru de cancers infantiles dus aux pesticides

20.4176 ***n*** Ip.
Baumann. La promotion des ventes de viande suisse va-t-elle à l'encontre des objectifs de sécurité alimentaire prévus par la Constitution?

20.4177 ***n*** Ip.
Baumann. Résidus multiples de pesticides dans les denrées alimentaires

20.4586 ***n*** Ip.
Baumann. Comment soutient-on la mise en oeuvre de l'interdiction de vendre certains pesticides pour un usage privé?

20.4587 ***n*** Ip.
Baumann. Les pertes de terres cultivables, un danger pour la sécurité de l'approvisionnement à long terme?

* **21.3058** ***n*** Ip.
Baumann. Les restrictions relatives au travail d'information et d'éducation s'appliquent-elles à toutes les ONG?

* **21.3116** ***n*** Ip.
Baumann. La terre à celui qui la cultive

* **21.3392** ***n*** Ip.
Baumann. Évaluation d'une stratégie "de la ferme à la table" après la suspension des débats sur la Politique agricole à partir de 2022

19.3816 ***n*** Ip.
Bäumle. Les moteurs à essence à injection directe sont-ils encore plus dangereux que ceux au diesel?

19.4145 ***n*** Mo.
Bäumle. Plan d'action Protection du climat. Exemplarité de la Confédération

20.4040 ***n*** Mo.
Bäumle. Octroyer des allègements fiscaux et prévenir les faillites

20.4121 ***n*** Mo.
Bäumle. Pour une concurrence équitable entre prestataires de services financiers. Privatiser Postfinance et abolir l'interdiction qui lui est faite d'octroyer des crédits et des hypothèques

20.4122 ***n*** Ip.
Bäumle. Lutter contre la transmission du Sars-CoV-2 par aérosol

20.4204 ***n*** Ip.
Bäumle. Prévention du Sars-CoV-2 et lutte contre ce virus. Stratégie et mesures en vue de protéger les personnes

•x **20.4715** ***n*** Ip.
Bäumle. Désinformation numérique. Sous-estimons-nous le danger?

20.3700 ***n*** Po.
Bellaïche. Examiner la faisabilité d'un don volontaire de données personnelles anonymisées, en vue d'un usage d'intérêt public

•x **20.4274** ***n*** Ip.
Bellaïche. Identification par vidéo prévue par l'article 7 alinéa 1 OSCSE

•x **20.4547** ***n*** Ip.
Bellaïche. Réutilisation des données personnelles et techniques collectées et gérées par les administrations publiques et les institutions qui en sont proches

•x **20.4594** ***n*** Po.
Bellaïche. Institutionnaliser le piratage éthique et améliorer la cybersécurité

19.3828 ***n*** Mo.
Bendahan. Introduire une autorité de médiation permettant aux victimes des défaillances des services clients de faire respecter leurs droits sans effort disproportionné

19.3829 ***n*** Po.
Bendahan. Pour une meilleure transparence des services clients

19.3830 ***n*** Mo.
Bendahan. Pour un droit des consommateurs à avoir accès à une personne réelle ayant compétence pour agir lors d'un contact avec une grande entreprise fournissant un service clients

19.3832 ***n*** Po.
Bendahan. Les locataires ne doivent pas payer le surcoût énergétique des bâtiments qui n'auront pas encore été assainis en 2035

19.3833 ***n*** Po.
Bendahan. Créer de bonnes incitations au système de franchises de l'assurance-maladie obligatoire pour une meilleure santé publique et une plus grande efficience

•x **19.4027** ***n*** Po.
Bendahan. Encourager la production de bières artisanales, à cent pour cent locale et respectueuse de l'environnement

19.4217 ***n*** Po.
Bendahan. Affecter une part du fonds Forta pour des alternatives à la voiture individuelle pour atteindre des points clés du réseau de transports publics

19.4218 ***n*** Mo.
Bendahan. Mettre fin aux aberrations écologiques et économiques de la tarification des trajets en avion

19.4576 ***n*** Mo.
Bendahan. Eviter une perte de valeur disproportionnée des achats effectués d'avance liés aux dates limites imprimées sur les bons

19.4577 ***n*** Ip.
Bendahan. Quelle surveillance existe-t-il sur le risque de transfert de données interne aux assureurs

19.4580 ***n*** Mo.
Bendahan. Mandater des hautes écoles pour effectuer des recherches sur l'e-voting à l'aide du Fonds national suisse de la recherche scientifique

19.4581 ***n*** Po.
Bendahan. Allouer les ressources initialement prévues pour l'e-voting à l'encouragement à la participation politique des jeunes

20.3373 ***n*** Mo.
Bendahan. Instaurer un mécanisme d'aide directe pour les entreprises afin d'éviter des faillites

20.3866 ***n*** Po.
Bendahan. Bilan sur la contribution au bien commun des entreprises dans le giron de la Confédération

20.3871 ***n*** Po.
Bendahan. Elaborer un indice analogue au PIB mais mesurant la contribution au bien commun, dans la logique du "Bonheur national brut"

20.4215 ***n*** Po.
Bendahan. Etudier l'évolution des inégalités de revenu et de fortune en Suisse

20.4673 ***n*** Po.
Bendahan. Trouver des solutions pour une meilleure information sur le sucre présent dans les produits

•x **20.4674** ***n*** Ip.
Bendahan. Doit-on agir pour une utilisation plus responsable des pratiques de télémarketing?

•x **20.4675** ***n*** Ip.
Bendahan. Le SECO dispose-t-il des compétences pour agir face aux conséquences de la crise?

20.4676 ***n*** Mo.
Bendahan. Projet d'impôt numérique

* **21.3380** ***n*** Po.
Bendahan. Lutter contre les pratiques dommageables à l'intérêt public des acteurs avec une position dominantes dans le domaine des technologies de l'information

19.3584 ***n*** Ip.
Bertschy. Violences sexuelles envers les femmes. Pourquoi la Confédération ne dispose-t-elle pas de chiffres fiables?

19.3849 ***n*** Mo.
Bertschy. Assurer l'égalité des chances dans la vie professionnelle par un congé de 14 semaines pour chaque parent

19.4343 ***n*** Po.
Bertschy. Accueil extrafamilial des enfants. Affecter les aides financières de la Confédération à la réduction des tarifs en faveur des parents qui travaillent

19.4344 ***n*** Ip.
Bertschy. Aides financières de l'Etat. Mettre fin aux dysfonctionnements de l'économie et à la destruction de l'environnement

19.4480 ***n*** Ip.
Bertschy. À quel point la trajectoire de réduction fixée par le Conseil fédéral pour l'azote est-elle ambitieuse?

20.3876 ***n*** Ip.
Bertschy. Imposition individuelle. Le Conseil fédéral n'a-t-il pas examiné la situation dans sa globalité?

20.3879 ***n*** Po.
Bertschy. Le protectionnisme doit faire place à la concurrence. Pour une libéralisation du notariat à l'échelle suisse

20.3896 ***n*** Ip.
Bertschy. Azote. Des inégalités de traitement entre secteurs économiques?

20.4665 ***n*** Ip.
Bertschy. Subventions dommageables à la biodiversité dans l'agriculture. Que fait le Conseil fédéral?

20.4666 ***n*** Ip.
Bertschy. Promotion des ventes dans la politique agricole. Utilisation incohérente des deniers publics

19.4316 ***n*** Mo.
(Bigler) Feller. Garantir la sécurité du droit pour les fondations et les associations d'utilité publique

20.3059 ***n*** Mo.
Binder. Réseau ferroviaire. Maintenir les liaisons directes entre la région économique de Baden et les grands centres urbains

20.3435 ***n*** Ip.
Binder. Institution d'une cellule de crise "Coronavirus et économie" en vue d'un rétablissement rapide et durable de notre économie durant et après la crise du coronavirus

20.3904 ***n*** Mo.
Binder. Création urgente des bases légales permettant aux parlementaires de participer à distance aux séances du Parlement

20.3977 ***n*** Ip.
Binder. Mauvaise planification des CFF et conséquences pour la Confédération, les cantons et les CFF

•x **20.4011** ***n*** Ip.
Binder. Bien-être et droits de l'enfant. Adapter d'urgence la réglementation Covid-19 applicable aux enfants en quarantaine

•x **20.4128** ***n*** Ip.
Binder. Droits et bien-être, en cas de quarantaine, des personnes nécessitant une prise en charge. Adapter d'urgence la réglementation Covid-19 de l'OFSP

20.4143 ***n*** Ip.
Binder. Condamnations unilatérales d'Israël prononcées par l'ONU. Que fait la Suisse?

20.4217 ***n*** Ip.
Binder. Établir une expertise des activités des Frères musulmans en Suisse

•x **20.4250** ***n*** Ip.
Binder. Coronavirus. Davantage différencier les prescriptions en matière de quarantaine

•x **20.4326** ***n*** Ip.
Binder. Mise en oeuvre immédiate des mesures pour les cas de rigueur destinées aux entreprises selon l'article 12 de la loi Covid-19

20.4706 ***n*** Ip.
Binder. Noyautage d'institutions religieuses et politiques par des organisations islamistes légalistes opérant en Suisse, en particulier par des membres des Frères musulmans. Recherche

•x **20.4707** ***n*** Po.
Binder. Condamnation systématique d'Israël par l'OMS et approbation des résolutions par la Suisse en dépit de sa neutralité

20.4728 ***n*** Po.
Binder. Interdire le port du voile aux enfants dans les écoles obligatoires et les écoles maternelles. Une question d'égalité et de protection de l'enfant et non une question religieuse

* **21.3141** ***n*** Po.
Binder. Confectionner des tenues de sortie modernes pour les militaires suisses

* **21.3189** ***n*** Po.
Binder. Imposition commune avec splitting intégral, et imposition individuelle. Évaluer les deux modèles du point de vue de la fiscalité, de la charge administrative et de l'exécution

* **21.3190** ***n*** Po.
Binder. Imposition commune avec splitting intégral, et imposition individuelle. Évaluer les deux modèles dans une perspective libérale, d'égalité des sexes et de politique familiale

* **21.3267** ***n*** Ip.
Binder. Antisémitisme et incitation à la haine systématiques dans le matériel pédagogique de l'UNRWA

20.3323 ***n*** Mo.
Bircher. Détentions administratives fondées sur le droit des étrangers. Surveillance des personnes libérées

20.3327 ***n*** Mo.
Bircher. Maintien de la détention administrative pour les étrangers condamnés

20.4053 ***n*** Mo.
Bircher. Retrait de l'autorisation de séjour ou d'établissement pour cause de révocation du statut de réfugié

20.4064 ***n*** Mo.
Bircher. Non à l'accueil de requérants d'asile provenant des camps incendiés

20.4200 ***n*** Mo.
Bircher. Effets de l'Agenda d'intégration et de la crise du coronavirus sur les coûts sociaux. Pour une prolongation de la participation de la Confédération aux frais de l'aide sociale

20.4306 ***n*** Mo.
Bircher. LAMal. Garantir une neutralité des coûts dynamique durant au minimum cinq ans

* **21.3043** ***n*** Ip.
Bircher. Serafe. Rappels et recouvrements

* **21.3044** ***n*** Mo.
Bircher. Mettre les cadres supérieurs de l'administration fédérale en contact avec la pratique

* **21.3045** ***n*** Ip.
Bircher. Répercussions des mesures anti-Covid sur les enfants et les adolescents

* **21.3438** ***n*** Ip.
Bircher. Expulsions pendant la pandémie

•x **19.3367** ***n*** Po.
Birrer-Heimo. Faire la lumière sur les rabais fiscaux et leurs conséquences

19.4597 ***n*** Mo.
Birrer-Heimo. Économie circulaire. Amélioration et étiquetage de la réparabilité des produits

20.3840 ***n*** Mo.
Birrer-Heimo. Pour une assurance épidémie ou pandémie obligatoire

20.3846 ***n*** Po.
Birrer-Heimo. Préciser dans la loi les obligations incombant à l'assureur en cas d'épidémie ou de pandémie

•x **20.4714** ***n*** Ip.
Birrer-Heimo. Assurances complémentaires d'hospitalisation. Décompte désastreux des prestations

* **21.3327** ***n*** Ip.
Birrer-Heimo. Émissions d'ammoniac et de phosphore beaucoup trop élevées dans le canton de Lucerne. Que fait la Confédération?

20.3357 ***n*** Mo.
Borloz. Déclassement du vin AOC. Eviter une crise sans précédent dans la vitiviniculture suite au Covid-19

20.3730 ***n*** Mo.
Borloz. Encourager la production d'électricité indigène en rendant possible l'accès au réseau électrique

20.3855 ***n*** Po.
Borloz. Bas-Valais et Est vaudois doivent se rapprocher de Berne par une liaison ferroviaire rapide

•x **19.3048** ***n*** Mo.
Bourgeois. Assurer la transparence au sujet des denrées alimentaires importées sur de longues distances par des moyens de transport générant d'importantes émissions d'équivalents CO2

19.3653 ***n*** Mo.
Bourgeois. Transparence et coordination dans l'exploitation et le développement des réseaux de distribution et de transport d'électricité

19.3924 ***n*** Mo.
Bourgeois. Meilleure exploitation du potentiel de rénovation grâce à la révision du droit du bail

19.4243 ***n*** Mo.
Bourgeois. Renforcement du photovoltaïque

20.3520 ***n*** Po.
Bourgeois. Micro-taxe. Analyse

20.4095 ***n*** Mo.
Bourgeois. Production de sucre indigène à préserver

•x **20.4393** ***n*** Ip.
Bourgeois. Déclaration du sucre importé non durable

•x **20.4501** ***n*** Ip.
Bourgeois. Transparence des soutiens financiers de la Confédération envers les ONG

20.4502 ***n*** Mo.
Bourgeois. Assurance récolte à mettre en oeuvre

•x **20.4505** ***n*** Ip.
Bourgeois. Développement de la mobilité individuelle à faibles émissions de CO2

•N **19.3242** ***n*** Mo.
(Brand) de Courten. Assurance-maladie. Enfin instaurer la transparence dans le domaine ambulatoire

•x **19.3287** ***n*** Mo.
Bregy. Taxes d'incitation. Utilisation conforme à leur affectation

19.3464 ***n*** Mo.
Bregy. Egalité de traitement des couples dont les deux conjoints perçoivent un revenu, dont l'un sous la forme d'une rente

19.3613 ***n*** Mo.
Bregy. Héliports hospitaliers. Revenir sur un projet de réglementation inutile

19.3644 ***n*** Po.
Bregy. Inscrire les itinéraires cyclables touristiques dans une loi relative aux voies cyclables

19.3781 ***n*** Po.
Bregy. Chargement des voitures sur le train entièrement financé par la Confédération

20.3182 ***n*** Mo.
Bregy. Attaques à l'explosif contre les distributeurs de billets

20.3295 ***n*** Mo.
Bregy. Baisse des contingents tarifaires. Pour davantage de vin suisse

20.3857 ***n*** Mo.
Bregy. Mise en place d'un système incitatif de remboursement des crédits Covid-19

* **21.3178** ***n*** Ip.
Bregy. Convention de Berne. Point de situation

20.3029 ***n*** Ip.
Brenzikofer. Abus de médicaments psychotropes

20.3287 ***n*** Mo.
Brenzikofer. Redémarrage de l'aviation. Interdire une augmentation des capacités du trafic aérien

20.3288 ***n*** Po.
Brenzikofer. Abonnements pour différentes communautés tarifaires

20.3289 ***n*** Ip.
Brenzikofer. Qu'apporte le WEF à la population suisse?

20.3386 ***n*** Mo.
Brenzikofer. Covid-19 et protection contre le congé. Prolonger les délais de paiement du loyer pour les locaux commerciaux

20.3776 ***n*** Po.
Brenzikofer. Création d'un service de médiation indépendant pour les requérants d'asile

20.4247 ***n*** Ip.
Brenzikofer. Efforts de simplification du système tarifaire de la part des transports publics. La Confédération doit accélérer le rythme.

20.4607 ***n*** Ip.
Brenzikofer. Utiliser le potentiel du bois pour atteindre les objectifs de Paris sur le climat

20.4608 ***n*** Po.
Brenzikofer. Promouvoir les denrées alimentaires suisses dans les cantines de la Confédération

20.4609 ***n*** Mo.
Brenzikofer. Promouvoir la santé mentale de la population pendant la pandémie de coronavirus

20.4610 ***n*** Ip.
Brenzikofer. Initiative chinoise "Route et ceinture". Quel impact sur l'approvisionnement durable?

* **21.3083** ***n*** Ip.
Brenzikofer. Mesures pour une meilleure conciliation entre vie familiale et vie professionnelle

* **21.3085** ***n*** Ip.
Brenzikofer. Égalité des sexes et formation professionnelle

* **21.3329** ***n*** Po.
Brenzikofer. Pour des incitations financières destinées à harmoniser les structures tarifaires des transports publics

* **21.3431** ***n*** Ip.
Brenzikofer. Santé mentale. Mesures pour réduire le stress

* **21.3432** ***n*** Mo.
Brenzikofer. Détecter précocement et maîtriser les problèmes psychiques et médico-psychiatriques à l'école. Renforcement des offres rapides et faciles d'accès

20.3773 ***n*** Ip.
Büchel Roland. Taxe d'immigration comme entrée d'argent pour la Confédération

•x* **21.3051** ***n*** Ip.u.
Büchel Roland. Stratégie du Conseil fédéral en réponse à l'épidémie de coronavirus

20.3777 ***n*** Mo.
Buffat. Exemplarité et solidarité de la Confédération avec les travailleuses et travailleurs indigènes. De la parole aux actes

20.4210 ***n*** Mo.
Buffat. Augmentation de la sécurité pour les cyclistes

20.4596 ***n*** Ip.
Buffat. Mobilité et territoire 2050. Favoriser la transition technologique plutôt qu'imposer un transfert modal

* **21.3255** ***n*** Mo.
Buffat. Pas d'élargissement du statut de réfugié par la bande

•x **19.3353** ***n*** Ip.
Bulliard. Mesures permettant aux régions de montagne de s'adapter au changement climatique

•x **19.3358** ***n*** Ip.
Bulliard. Examen préalable des publicités par Swissmedic

19.3806 ***n*** Mo.
Bulliard. Encourager le bénévolat dans le sport par une déduction fiscale

19.3900 ***n*** Po.
Bulliard. Imposition des pensions alimentaires. Etablir les conséquences fiscales d'un régime d'imposition plus juste

19.3902 ***n*** Po.
Bulliard. Fonds pour des mesures d'adaptation au changement climatique

19.4349 ***n*** Mo.
Bulliard. Mettre en place un plan d'action national efficace pour enfin protéger les enfants contre la progression rapide de la violence pédosexuelle sur Internet

19.4632 ***n*** Mo.
Bulliard. Inscrire l'éducation sans violence dans le CC

20.3183 ***n*** Mo.
Bulliard. Atténuer les conséquences de la crise du coronavirus dans les régions de montagne

20.3184 ***n*** Mo.
Bulliard. La Confédération doit compenser une partie des crédits-relais coronavirus

20.3548 ***n*** Mo.
Bulliard. Représentations diplomatiques suisses. Suspendre le licenciement de membres du personnel local

20.3772 ***n*** Mo.
Bulliard. Statistiques des enfants témoins de violence domestique

20.4241 ***n*** Ip.
Bulliard. Certification des oeuvres de bienfaisance comme condition pour l'attribution de subventions

•x **20.4548** ***n*** Po.
Bulliard. Mesures destinées à renforcer l'économie alpestre et l'agriculture de montagne

20.4551 ***n*** Mo.
Bulliard. Familles paysannes en cessation d'activité. Supprimer la double peine

* **21.3351** ***n*** Ip.
Bulliard. Les hautes écoles suisses et la Chine

* **21.3352** ***n*** Po.
Bulliard. Pandémie de Covid-19. Conséquences pour les personnes en formation

•x **19.3387** ***n*** Ip.
Burgherr. Coûts croissants de l'asile

•x **19.3388** ***n*** Mo.
Burgherr. Contre les oppositions abusives en matière de construction

•x **19.3392** ***n*** Mo.
Burgherr. Transformation des bâtiments agricoles. Accroître la marge de manoeuvre

19.3886 ***n*** Po.
Burgherr. Renforcer le droit de la concurrence dans le système de santé

19.3887 ***n*** Po.
Burgherr. Rendre obligatoires les appels d'offres pour les prestations d'intérêt général dans le système de santé

19.3888 ***n*** Ip.
Burgherr. Coûts engendrés par les délinquants violents issus de l'immigration

19.3889 ***n*** Ip.
Burgherr. Les taux d'intérêts faibles faussent le budget de l'Etat

19.4361 ***n*** Mo.
Burgherr. Mettre à profit la baisse des charges d'intérêt de la dette pour aider les générations futures

19.4625 ***n*** Po.
Burgherr. Critique du paternalisme d'État

20.3861 ***n*** Mo.
Burgherr. Solidarité de la part de tous plutôt que des deniers publics ne profitant qu'à une minorité

20.4157 ***n*** Mo.
Burgherr. Moderniser les évaluations du personnel dans l'administration fédérale

20.4159 ***n*** Po.
Burgherr. Dresser un bilan de la politique énergétique

•x **20.4500** ***n*** Ip.
Burgherr. Analyse d'impact du contre-projet indirect à l'initiative populaire "Stop à l'îlot de cherté – pour des prix équitables"

•x **20.4589** ***n*** Ip.
Burgherr. Données relatives au développement de la réglementation

•x **20.4590** ***n*** Mo.
Burgherr. Alléger la charge des PME en cette période difficile en relevant le niveau du chiffre d'affaires à partir duquel elles sont assujetties à la TVA

* **21.3322** ***n*** Ip.
Burgherr. Loi fédérale sur les marchés publics. Mise en oeuvre dans les cantons

* **21.3323** ***n*** Mo.
Burgherr. Loi sur les épidémies. Limiter le pouvoir du Conseil fédéral

* **21.3324** ***n*** Ip.
Burgherr. Accord-cadre et accord sur la suppression des obstacles techniques au commerce

* **21.3325** ***n*** Ip.
Burgherr. Accord en matière de santé publique et accord-cadre

19.4330 ***n*** Mo.
(Burkart) Fluri. Low Flight Network. Achever le réseau, créer les bases légales et assurer le financement, afin de permettre le sauvetage aérien même par mauvais temps
Voir objet 19.4329 Mo. Amstutz
Voir objet 19.4331 Mo. Aebischer Matthias
Voir objet 19.4332 Mo. Candinas

•x **19.3044** ***n*** Ip.
Candinas. Appartient-il au SECO de concurrencer les entreprises privées?

19.3530 ***n*** Mo.
Candinas. Atténuer les effets négatifs de la loi sur les résidences secondaires

19.3867 ***n*** Ip.
Candinas. Arrêts de bus dans les cantons et les communes. Mise en oeuvre de la loi sur l'égalité pour les handicapés

19.4332 ***n*** Mo.
Candinas. Low Flight Network. Achever le réseau, créer les bases légales et assurer le financement, afin de permettre le sauvetage aérien même par mauvais temps
Voir objet 19.4329 Mo. Amstutz
Voir objet 19.4330 Mo. Burkart
Voir objet 19.4331 Mo. Aebischer Matthias

19.4338 ***n*** Mo.
Candinas. Introduire un extrait complet à l'échelle nationale du registre des poursuites

19.4339 ***n*** Mo.
Candinas. Protection des aéroports nationaux contre les drones

19.4340 ***n*** Ip.
Candinas. Les adjudications "in-state" sont-elles licites pour des prestations également proposées sur le marché?

19.4443 ***n*** Mo.
Candinas. Plan d'action pour augmenter la part des transports publics dans le trafic global
Voir objet 19.4444 Mo. Graf-Litscher
Voir objet 19.4445 Mo. Schaffner
Voir objet 19.4446 Mo. Töngi

19.4563 ***n*** Ip.
Candinas. Logements à prix abordable ou d'utilité publique sur les biens-fonds de la Confédération

19.4564 ***n*** Ip.
Candinas. Financement stable des médias de service public (SSR et 34 radios et télévisions bénéficiant de la redevance)

19.4565 ***n*** Ip.
Candinas. Quels offices, instituts et autres services fédéraux ont des règlements régissant les émoluments qui pénalisent les régions périphériques de la Suisse?

20.3331 ***n*** Mo.
Candinas. Créer un fonds souverain pour stabiliser et renforcer l'économie
Voir objet 20.3416 Mo. Rieder

20.3401 ***n*** Ip.
Candinas. La mise en place d'un extrait du registre des poursuites à l'échelle nationale engendrerait-elle réellement une forte charge de travail supplémentaire?

20.4234 ***n*** Mo.
Candinas. Cessons de diaboliser la construction hors des zones à bâtir

•x **20.4709** ***n*** Po.
Candinas. Hydrogène. État des lieux et options pour la Suisse

20.4727 ***n*** Mo.
Candinas. Décentralisation du travail. La Confédération doit montrer l'exemple

***** **21.3426** ***n*** Mo.
Candinas. Recouvrement des créances de l'assurance obligatoire des soins par voie de saisie plutôt que de faillite

***** **21.3434** ***n*** Ip.
Candinas. Captage du CO2. Faire de la Suisse un leader technologique

19.3851 ***n*** Po.
Cattaneo. Manque d'effectifs de la protection civile. Il faut trouver une solution à ce problème préoccupant

19.4631 ***n*** Po.
Cattaneo. Réseau de pistes cyclables sûres et rapides entre les agglomérations du pays

20.4089 ***n*** Mo.
Cattaneo. Encourager le développement du secteur agrivoltaïque

20.4407 ***n*** Mo.
Cattaneo. Covid-19. Rendre les convocations au service civil contraignantes en cas de situation d'urgence

•x **20.4561** ***n*** Po.
Cattaneo. Exploitation des ouvrages hydroélectriques et des lacs artificiels pour produire de l'énergie photovoltaïque

•N **19.3263** ***n*** Mo.
Chevalley. Interdiction d'importation et de transit de trophées de chasse issus d'animaux figurant dans les annexes I à III de la CITES

19.3641 ***n*** Mo.
Chevalley. Une étiquette CO2 pour les denrées alimentaires non transformées

19.4489 ***n*** Po.
Chevalley. Rapport sur les mesures de réinsertion professionnelle pour les 50 ans et plus

19.4596 ***n*** Mo.
Chevalley. Économie circulaire. Etiquetage de la durée de vie minimale des produits

20.3110 ***n*** Po.
Chevalley. On ne jette pas des produits neufs. Halte au gaspillage!

•x **20.4484** ***n*** Ip.
Chevalley. La Confédération joue un rôle de réassureur pour la couverture des risques des centrales nucléaires

20.4540 ***n*** Mo.
Chevalley. Soutenir Euratom pour la fusion, la gestion des déchets et le démantèlement

•x **19.3109** ***n*** Mo.
(Chiesa) Marchesi. Médecine du trafic. Promouvoir et stimuler la formation

19.3985 ***n*** Mo.
(Chiesa) Marchesi. Saint-Gothard. Péage pour les voitures étrangères

20.3113 ***n*** Mo.
Christ. Passer du système de retrait au système d'adhésion pour limiter la publicité dans les boîtes aux lettres

20.3779 ***n*** Mo.
Christ. Aide aux médias et offensive sur le plan de la formation. Bons destinés aux adolescents et aux jeunes adultes pour l'accès aux médias

***** **21.3137** ***n*** Ip.
Christ. Privatisation de Postfinance SA

***** **21.3238** ***n*** Mo.
Christ. Mettre à jour la loi fédérale sur la procréation médicalement assistée pour répondre aux défis de demain

20.3328 ***n*** Po.
Clivaz Christophe. Stratégie nationale en faveur de l'amélioration de la desserte en transports publics vers les régions touristiques

20.3405 ***n*** Ip.
Clivaz Christophe. Programme national de recherche Covid-19 (PNR 78). Quelle place pour les sciences humaines et sociales?

20.3774 ***n*** Ip.
Clivaz Christophe. L'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire est-elle infiltrée par le lobby nucléaire?

20.3847 ***n*** Ip.
Clivaz Christophe. Bagages non accompagnés transportés par les CFF. Par la route ou par le rail?

20.4087 ***n*** Po.
Clivaz Christophe. Comment répondre à la contamination de nos eaux potables liée au chlorothalonil et comment financer les assainissements nécessaires?

20.4088 ***n*** Po.
Clivaz Christophe. Particules fines émises par l'abrasion des pneus et le freinage. Trouver des solutions pour lutter contre leurs conséquences sanitaires néfastes

20.4185 ***n*** Po.
Clivaz Christophe. Favoriser l'utilisation de masques réutilisables

20.4318 ***n*** Ip.
Clivaz Christophe. Impact de la pollution de l'air sur la santé

•x **20.4319** ***n*** Ip.
Clivaz Christophe. Rôle de l'OFEV dans la gestion du dossier "gaz hilarant" de Lonza

•x **20.4320** ***n*** Ip.
Clivaz Christophe. Élimination des véhicules hors d'usage. Ne faut-il pas faire un pas vers l'économie circulaire?

20.4321 ***n*** Ip.
Clivaz Christophe. Vente de voitures soi-disant d'occasion afin de ne pas en tenir compte dans la moyenne des émissions de CO2 des voitures neuves

20.4442 ***n*** Ip.
Clivaz Christophe. Statistiques sur les chiffres de l'asile du Secrétariat d'État aux migrations. Des clarifications s'imposent

•x **20.4443** ***n*** Ip.
Clivaz Christophe. La phytoremédiation comme moyen de dépolluer les sols?

20.4469 ***n*** Ip.
Clivaz Christophe. Pandémie de Covid-19. Quel est l'impact des désinfectants sur la santé et l'environnement?

•x **20.4470** ***n*** Ip.
Clivaz Christophe. Quelle suite a-t-il été donné aux recommandations du rapport Ecoplan de 2013 qui concernent le tourisme?

20.4471 ***n*** Ip.
Clivaz Christophe. Subventions et incitations dans le tourisme qui nuisent à la biodiversité

20.4553 ***n*** Mo.
Clivaz Christophe. Pour une TVA qui favorise l'économie circulaire. Appliquer un taux réduit pour les services de réparation

20.4554 ***n*** Po.
Clivaz Christophe. Pour une TVA qui favorise l'économie circulaire. Réduction de la TVA pour les modèles d'affaires basés sur l'utilisation présentant un bénéfice écologique

20.4598 ***n*** Po.
Clivaz Christophe. Équité dans la qualité des soins et du système de santé

•x **20.4661** ***n*** Ip.
Clivaz Christophe. Apports excessifs d'azote et phosphore. À quand de véritables mesures?

•x **20.4662** ***n*** Po.
Clivaz Christophe. Réchauffement climatique et recul des glaciers. Pour une meilleure préservation des nouvelles marges proglaciaires

* **21.3264** ***n*** Mo.
Clivaz Christophe. Pour un financement pérenne des organisations d'importance nationale dans les domaines de la santé mentale, de la prévention du suicide et des violences

* **21.3265** ***n*** Ip.
Clivaz Christophe. Convention d'Aarhus. À quand une véritable mise en application?

* **21.3268** ***n*** Ip.
Clivaz Christophe. Quid du démantèlement des installations de remontées mécaniques abandonnées?

* **21.3353** ***n*** Ip.
Clivaz Christophe. Nuisance sonore et sur la biodiversité des souffleurs de feuilles

20.3994 ***n*** Ip.
Cottier. Soutien aux autorités cantonales lorsqu'elles font face à de nouvelles formes de criminalité
Voir objet 20.3995 Ip. Hurni

•x **20.4522** ***n*** Po.
Cottier. Le fédéralisme à l'épreuve des crises. Les leçons à tirer de la crise du Covid-19

* **21.3207** ***n*** Ip.
Cottier. Don du sang. Lever la discrimination des hommes homosexuels selon l'exemple britannique

* **21.3278** ***n*** Mo.
Cottier. Le tourisme suisse a besoin d'un programme de soutien rapide, efficace et axé sur la durabilité

19.3608 ***n*** Mo.
Crottaz. Réintroduction de l'utilisation de l'amiante. Les risques pour la santé sont trop importants pour la justifier par des raisons purement esthétiques et économiques

•x **19.3800** ***n*** Mo.
Crottaz. La Suisse doit signer la Convention internationale de Hong Kong pour un recyclage sûr et écologiquement rationnel de ses navires en fin de vie

19.3801 ***n*** Ip.
Crottaz. Pour une stratégie en matière de médicaments chers

19.3802 ***n*** Ip.
Crottaz. Mucoviscidose. A quand un traitement pour tous les patients éligibles, avant la détérioration de la fonction pulmonaire?

19.3803 ***n*** Mo.
Crottaz. Pour une protection des cotisations au deuxième pilier après la naissance d'un enfant

20.4279 ***n*** Ip.
Crottaz. Coût des équipements médicotechniques lourds

•x **20.4461** ***n*** Ip.
Crottaz. Comment la Suisse peut-elle aider au retour à l'Etat de droit et au respect des principes démocratiques en Côte d'Ivoire?

•x **20.4687** ***n*** Ip.
Crottaz. De quelle façon la crise du Covid affecte-t-elle, de façon chiffrée, l'aide sociale cantonale?

* **21.3266** ***n*** Ip.
Crottaz. Mettre fin aux sanctions occidentales contre la Syrie

20.3257 ***n*** Mo.
Dandrès. Pour un soutien social et cohérent aux indépendantes et aux salariées frappées par la crise

20.3739 ***n*** Ip.
Dandrès. Distribution matinale et dominicale des journaux. Pour un service universel sans dumping

20.3884 ***n*** Ip.
Dandrès. Franchissement des frontières durant les mesures pour lutter contre la pandémie de Covid-19

20.4026 ***n*** Ip.
Dandrès. Valeurs patrimoniales de l'ancien roi d'Espagne. Quelles mesures ont été prises par le Conseil fédéral pour s'assurer du respect du cadre légal et de la restitution d'éventuels biens mal acquis?

20.4036 ***n*** Ip.
Dandrès. Quelles mesures pour assurer un soutien accru et de qualité pour les chômeurs et chômeuses confrontés à la crise?

20.4065 ***n*** Mo.
Dandrès. La Suisse doit oeuvrer à la résolution des litiges collectifs de travail au sein de l'ONU

20.4518 ***n*** Mo.
Dandrès. Compléter la formule officielle de résiliation du bail et celle de modification/hausse du loyer pour mieux protéger les locataires

•x **20.4534** ***n*** Mo.
Dandrès. Pour une protection efficace des travailleurs et travailleuses vulnérables, remettre en vigueur la norme prévue à l'article 10c de l'ordonnance 2 Covid-19

20.4535 ***n*** Mo.
Dandrès. Pour instituer un droit pour les personnes mourantes d'être accompagnées dans leurs derniers instants

20.4621 ***n*** Mo.
Dandrès. Les petits indépendants et petites indépendantes doivent pouvoir restituer leur local commercial sans être ruinés

20.4622 ***n*** Ip.
Dandrès. Lorsque la faim est à la porte, les chercheurs et chercheuses s'en vont par la fenêtre

20.4683 ***n*** Ip.
Dandrès. Fermeture du dernier office postal de Chêne-Bougeries

* **21.3121** ***n*** Ip.
Dandrès. Contrôles douaniers sur la voie publique et ciblage des sans-papiers

* **21.3375** ***n*** Ip.
Dandrès. Fermeture de l'office postal de Meinier

19.4058 ***n*** Ip.
de Courten. Prise en charge par l'assurance-maladie des prestations des podologues. Quand le Conseil fédéral entend-il mettre en oeuvre les décisions du Parlement?

19.4551 ***n*** Po.
de Courten. Réduire les coûts de la santé et les primes en supprimant des réglementations bureaucratiques inutiles dans le domaine des soins médicaux

20.3115 ***n*** Ip.
de Courten. Publicité interdite pour protéger la jeunesse. La législation doit suivre le rythme de l'innovation technologique

20.4623 ***n*** Po.
de Courten. Immigration et prestations sociales

20.4624 ***n*** Po.
de Courten. Examen complet des tâches de l'État

20.4625 ***n*** Mo.
de Courten. Réduction des dépenses fortement liées de la Confédération

•x **19.3258** ***n*** Mo.
de la Reussille. TVA sur les produits phytosanitaires

19.3440 ***n*** Po.
de la Reussille. Gestion des CFF. Un salaire indécent pour le directeur général, des mesures d'économies pour les salariés

19.3980 ***n*** Ip.
de la Reussille. Suspension de l'aide suisse à l'UNRWA

19.3981 ***n*** Ip.
de la Reussille. Catastrophe environnementale en Amazonie et accord avec les pays du Mercosur

19.4030 ***n*** Ip.
de la Reussille. La Poste Suisse aux ordres d'un pays étranger?

20.3173 ***n*** Mo.
de la Reussille. Protection de la santé des travailleurs et travailleuses. Pour une ratification de la Convention no 187 de l'OIT sur le cadre promotionnel de la sécurité et la santé au travail

20.3174 ***n*** Mo.
de la Reussille. Taxer les millionnaires pour donner des moyens aux collectivités et sauver les emplois

20.3557 ***n*** Ip.
de la Reussille. Répression des mouvements démocratiques en Turquie

20.3604 ***n*** Ip.
de la Reussille. Refuser le plan de guerre des Etats-Unis au Proche-Orient

•x **20.4276** ***n*** Ip.
de la Reussille. Initiative sur les multinationales responsables

20.4277 ***n*** Ip.
de la Reussille. Halte à la mégalomanie bancaire!

20.4354 ***n*** Ip.
de la Reussille. Interdire le mouvement turc des "Loups gris"

20.4472 ***n*** Ip.
de la Reussille. Condamner fermement les assassinats ciblés

•x **20.4473** ***n*** Ip.
de la Reussille. Conflit israélo-palestinien. Donnez des chances au processus de paix!

20.4474 ***n*** Ip.
de la Reussille. Situation en Colombie

* **21.3093** ***n*** Ip.
de la Reussille. Machination contre un diplomate suisse?

* **21.3094** ***n*** Ip.
de la Reussille. Vers la fin du développement du hockey sur glace suisse?

* **21.3221** ***n*** Ip.
de la Reussille. La majorité des respirateurs artificiels achetés par l'armée n'a jamais servi

* **21.3222** ***n*** Ip.
de la Reussille. Le Conseil fédéral veut-il la perte de la Poste?

* **21.3383** ***n*** Mo.
de la Reussille. Défense contre l'application extraterritoriale d'actes juridiques

20.4181 ***n*** Po.
de Montmollin. Renforcer l'attractivité de la Suisse pour les Mice et les grands évènements

20.4515 ***n*** Mo.
de Montmollin. Couverture sociale des familles paysannes. Prévenir les risques pour le conjoint travaillant sur l'exploitation

•x **20.4524** ***n*** Ip.
de Montmollin. Maintenir les infrastructures indispensables à la Genève internationale

20.4525 ***n*** Mo.
de Montmollin. Franchise douanière sur le vin. Mieux tenir compte des régions viticoles frontalières

•x **20.4678** ***n*** Ip.
de Montmollin. Infrastructures stratégiques indispensables à la place économique, au tourisme et à l'événementiel. Quelle stratégie?

* **21.3374** ***n*** Mo.
de Montmollin. Couverture sociale des familles paysannes. Améliorer sans délai la situation du conjoint travaillant sur l'exploitation

20.3079 ***n*** Ip.
de Quattro. Les entreprises medtech en danger

20.3542 ***n*** Po.
de Quattro. Un centre de compétence pour gérer l'après-Covid-19

20.3543 ***n*** Po.
de Quattro. Rendre plus efficace la gestion de crise

•x **20.4284** ***n*** Mo.
de Quattro. Généralisation des tests rapides

20.4357 ***n*** Mo.
de Quattro. Protégeons nos institutions contre le "hate speech"

20.4358 ***n*** Mo.
de Quattro. Mieux évaluer, avant sa libération, la menace terroriste que représente une personne

•x **20.4359** ***n*** Mo.
de Quattro. Mieux se coordonner face à la criminalité grave

•x **20.4536** ***n*** Ip.
de Quattro. Réviser la LAVI pour une meilleure prise en charge des victimes d'attentats à l'étranger

* **21.3144** ***n*** Po.
de Quattro. Un fonds pour mieux soutenir les victimes d'actes terroristes à l'étranger

* **21.3311** ***n*** Ip.
de Quattro. Quels moyens pour assurer le développement durable d'ici 2030?

19.3882 ***n*** Mo.
(Derder) Nantermod. Autorisation de séjour pour les Etats tiers. Adapter le système aux besoins des secteurs de pointe

19.4591 ***n*** Ip.
Dettling. Obligation d'épandre le lisier à l'aide d'un pendillard. Les conséquences ont-elles été étudiées dans leur ensemble?

20.3392 ***n*** Mo.
Dettling. Crise du coronavirus. Préparer un plan global pour rééquilibrer le budget de la Confédération et stabiliser les assurances sociales
Voir objet 20.3414 Mo. Salzmann

20.3794 ***n*** Mo.
Dettling. Mettre un terme au copinage dans les entreprises liées à la Confédération (lex Pardini)

* **21.3055** ***n*** Mo.
Dettling. Non aux importations de lait destiné à la production de fromage
Voir objet 21.3053 Mo. Salzmann

* **21.3237** ***n*** Mo.
Dettling. Transparence dans le trafic de perfectionnement

19.4606 ***n*** Po.
Dobler. Evaluer les conséquences socioéconomiques d'une interdiction générale de transporter des fonds pendant la nuit en Suisse
Voir objet 19.4607 Po. Feller
Voir objet 19.4608 Po. Gysin Greta
Voir objet 19.4609 Po. Hurter Thomas

•x **20.4597** ***n*** Ip.
Dobler. Faudra-t-il présenter une attestation de vaccination pour se rendre à l'étranger en 2021?

•N **20.4702** ***n*** Mo.
Dobler. Etendre la loi sur les épidémies pour renforcer la numérisation et uniformiser les données, en collaboration avec les milieux économiques

* **21.3314** ***n*** Ip.
Dobler. L'OFSP reconnaît-il pleinement le potentiel des nouvelles thérapies géniques?

* **21.3161** ***n*** Ip.
Egger Kurt. Les piles écologiques au sodium désavantagées par la taxe d'élimination anticipée

* **21.3262** ***n*** Mo.
Egger Kurt. Toitures solaires sur les bâtiments existants

* **21.3320** ***n*** Ip.
Egger Kurt. Garanties d'origine européennes. Inondation du marché suisse

19.3430 ***n*** Ip.
Egger Mike. Votations sur les accords bilatéraux et sur Schengen. Les citoyens ont-ils été trompés?

19.3998 ***n*** Mo.
Egger Mike. Favoriser l'intégration des réfugiés reconnus au sein des communes

19.3999 ***n*** Mo.
Egger Mike. Plateformes de communication en matière d'usage abusif des assurances sociales

19.4020 ***n*** Ip.
Egger Mike. Soutien de la diversité pour les médias électroniques

19.4075 ***n*** Ip.
Egger Mike. Des mesures efficaces pour réduire les coûts de la santé
Voir objet 19.4076 Ip. Marti Samira

19.4353 ***n*** Ip.
Egger Mike. Dublin IV. Le libre choix du lieu de domicile octroyé de fait aux demandeurs d'asile remet en cause leur intégration

20.3782 ***n*** Mo.
Egger Mike. SOS chômage des jeunes. Soulager les entreprises formatrices

•x **20.4282** ***n*** Ip.
Egger Mike. Coronavirus. Plus d'objectivité dans les chiffres

20.4698 ***n*** Mo.
Egger Mike. Pas de privilège pour les magistrats et les parlementaires

* **21.3028** ***n*** Ip.
Egger Mike. Prendre au sérieux l'examen de la proportionnalité!

* **21.3113** ***n*** Mo.
Egger Mike. Cesser de discriminer les nouveaux conducteurs âgés de 18 à 20 ans

* **21.3272** ***n*** Mo.
Egger Mike. Réseau de stations-service à hydrogène. Procédures d'autorisation simplifiées

* **21.3435** ***n*** Mo.
Egger Mike. Renforcer la haute surveillance du Parlement sur le Conseil fédéral prévue par la Constitution

19.3494 ***n*** Mo.
(Egger Thomas) Candinas. Renforcer la recherche en faveur d'une économie alpestre moderne

19.3732 ***n*** Mo.
(Egger Thomas) Candinas. Aide au logement dans les régions de montagne et les espaces ruraux

•x **19.3315** ***n*** Mo.
Estermann. Assurance-maladie "light". Une option meilleur marché?

•x **19.3394** ***n*** Ip.
Estermann. Système de santé suisse. Comparaison avec l'Allemagne

•x **19.3395** ***n*** Ip.
Estermann. Risques et opportunités liés au "Lehrplan 21"

19.4305 ***n*** Mo.
Estermann. Réduire drastiquement la remise d'antidépresseurs en Suisse

20.3190 ***n*** Mo.
Estermann. Faire entrer l'hymne national suisse au Palais fédéral

20.3191 ***n*** Mo.
Estermann. Réduire le nombre d'avortements tardifs en Suisse

20.3645 ***n*** Po.
Estermann. Système immunitaire vs vaccins

* **21.3038** ***n*** Ip.
Estermann. Questions concernant les mesures "Covid-19"

19.3857 ***n*** Mo.
Eymann. Pour une force opérationnelle contre la résistance aux antibiotiques

19.4200 ***n*** Mo.
Eymann. Maintien du financement de départ prévu pour 2017-2020 qui vise à augmenter le nombre de places de formation en médecine humaine

19.4202 ***n*** Mo.
Eymann. Mesures destinées à réduire les 80 pour cent de déperdition énergétique dans le secteur des bâtiments

19.4326 ***n*** Mo.
Eymann. Lutte contre l'antibiorésistance. Organiser une conférence ministérielle internationale en Suisse pour créer des conditions générales favorables à la recherche
Voir objet 19.4327 Mo. Heim
Voir objet 19.4328 Mo. Reimann Lukas

19.4510 ***n*** Mo.
Eymann. Institution d'une Madame Climat ou d'un Monsieur Climat afin de promouvoir la réduction des émissions de CO2

20.4686 ***n*** Mo.
Eymann. Extension de l'indication des médicaments. Mettre fin aux inconvénients que subissent les patients suisses en réduisant le temps nécessaire à l'autorisation de mise sur le marché

•x **20.4688** ***n*** Ip.
Eymann. Les émoluments perçus par Swissmedic ne doivent pas menacer la sécurité de l'approvisionnement en médicaments

* **21.3210** ***n*** Ip.
Eymann. Constructions en béton. Réduire les émissions de CO2

* **21.3358** ***n*** Ip.
Eymann. Insécurité juridique entourant les techniques de sélection végétale novatrices

* **21.3370** ***n*** Ip.
Eymann. COVID-19. Possibilité de mise sur le marché rapide d'un médicament dont l'efficacité et la sécurité seraient attestées

•x **20.4503** ***n*** Mo.
Farinelli. Intérêts et intérêts moratoires. Adapter la loi à la réalité

•x **20.4612** ***n*** Ip.
Farinelli. Distribution des vaccins contre le Covid-19. N'aurait-il pas mieux valu prévoir une solution nationale?

•x **19.3284** ***n*** Mo.
Fehlmann Rielle. Remboursement des substituts nicotiniques par les caisses-maladie. Pourquoi attendre encore?

•x **19.3285** ***n*** Mo.
Fehlmann Rielle. Prix des médicaments. Exemple de la saga Lucentis versus Avastin. Quand la Suisse prendra-t-elle enfin des mesures?

19.3482 ***n*** Ip.
Fehlmann Rielle. Plurilinguisme au sein de l'administration fédérale. Immobilisme, voire recul préoccupant

19.3671 ***n*** Mo.
Fehlmann Rielle. Pour une affectation des excédents de la Confédération au fonds de compensation AVS

19.4169 ***n*** Ip.
Fehlmann Rielle. Principe de précaution. Quelle application par le Conseil fédéral dans les domaines de l'alimentation, des cosmétiques et des objets usuels?

19.4307 ***n*** Ip.
Fehlmann Rielle. L'ambulatoire avant le stationnaire. Un principe nié dans les faits!

19.4308 ***n*** Ip.
Fehlmann Rielle. Projet d'adaptation des sites de production SSR. Quelles conséquences sur la diversité et la couverture médiatique en Suisse alémanique et en Suisse romande?

19.4603 ***n*** Mo.
Fehlmann Rielle. Remise d'impôt pour les victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance

20.3176 ***n*** Mo.
Fehlmann Rielle. Covid-19. Pour une meilleure reconnaissance des soins à domicile publics

20.3558 ***n*** Po.
Fehlmann Rielle. Au-delà du Covid-19, allons-nous agir pour réduire l'obésité?

20.3657 ***n*** Po.
Fehlmann Rielle. Pour un respect intégral des droits des personnes handicapées

20.3693 ***n*** Mo.
Fehlmann Rielle. Un bureau de l'égalité dans chaque canton

20.4113 ***n*** Po.
Fehlmann Rielle. Pour une loi qui concrétise la convention d'Istanbul (protection contre la violence faite aux femmes)

20.4212 ***n*** Ip.
Fehlmann Rielle. Les médicaments Avastin et Lucentis font encore parler d'eux

20.4273 ***n*** Ip.
Fehlmann Rielle. Application de la loi sur les jeux d'argent. Des correctifs sont indispensables

20.4386 ***n*** Ip.
Fehlmann Rielle. Stérilisation de femmes avec déficiences mentales. État des lieux

•x **20.4418** ***n*** Ip.
Fehlmann Rielle. Covid-19 et les dangers de la consommation de tabac et de nicotine

20.4680 ***n*** Ip.
Fehlmann Rielle. La dirigeante birmane Aung San Suu Kyi refuse de libérer des prisonniers politiques

* **21.3073** ***n*** Po.
Fehlmann Rielle. Maisons d'accueil pour femmes victimes de violence. Pour un financement correspondant aux besoins

* **21.3108** ***n*** Ip.
Fehlmann Rielle. Renvoi forcé de requérants d'asile. Respect des règles d'éthique et de déontologie?

* **21.3109** ***n*** Ip.
Fehlmann Rielle. Renvoi forcé de requérants d'asile. Besoin d'éthique et de transparence?

* **21.3393** ***n*** Ip.
Fehlmann Rielle. Proposer des produits sains à proximité des caisses des supermarchés

* **21.3395** ***n*** Ip.
Fehlmann Rielle. Volonté de museler les oeuvres d'entraide suisses?

* **21.3396** ***n*** Ip.
Fehlmann Rielle. Myanmar/Birmanie. Encore combien de morts pour que la communauté internationale, y compris la Suisse, agisse?

19.3425 ***n*** Mo.
Feller. Autoriser les véhicules automobiles de plus de 3,5 tonnes affectés au transport de fonds à circuler de nuit

19.4067 ***n*** Mo.
Feller. Adapter Via sicura pour que les services d'urgence puissent accomplir leur travail dans les conditions requises par leur mission, y compris lorsque la vitesse est limitée à 30 kilomètres à l'heure
Voir objet 19.4068 Mo. Rochat Fernandez

19.4432 ***n*** Ip.
Feller. Protection des personnes et des biens lors des transports de fonds en Suisse. Est-il judicieux qu'un seul canton dispose d'une réglementation?

19.4607 ***n*** Po.
Feller. Evaluer les conséquences socioéconomiques d'une interdiction générale de transporter des fonds pendant la nuit en Suisse
Voir objet 19.4606 Po. Dobler
Voir objet 19.4608 Po. Gysin Greta
Voir objet 19.4609 Po. Hurter Thomas

•N **20.3249** ***n*** Mo.
Feller. Lutte contre la propagation du coronavirus. Autoriser les pharmacies à réaliser des tests sérologiques

20.3250 ***n*** Mo.
Feller. Clarifier la fonction de la réserve pour distributions futures dans le bilan de la BNS

20.3251 ***n*** Mo.
Feller. Ordonnance sur les marchés publics. Abroger l'article 24 pour faire respecter le principe "pacta sunt servanda"
Voir objet 20.3266 Mo. Gapany

20.3278 ***n*** Mo.
Feller. Tenir compte de la situation particulière des écoles d'équitation pendant la crise sanitaire liée au Covid-19

20.4075 ***n*** Mo.
Feller. Encourager les projets de construction et de rénovation des hôtels en Suisse

20.4147 ***n*** Ip.
Feller. Pourquoi les états financiers mensuels de l'AVS, de l'AI et des APG ne sont-ils soudainement plus publiés?

20.4148 ***n*** Mo.
Feller. Autoriser la Centrale de compensation à continuer de publier les états financiers mensuels de l'AVS, de l'AI et des APG

20.4199 ***n*** Mo.
Feller. Garantir la transparence des hypothèses et des modalités de calcul des primes de l'assurance-maladie obligatoire

•x **20.4394** ***n*** Ip.
Feller. Efficacité du système de surveillance des subventions versées aux transports publics

20.4410 ***n*** Mo.
Feller. Rembourser l'impôt et la surtaxe sur les huiles minérales aux sociétés de sauvetage

20.4532 ***n*** Ip.
Feller. Comment l'Office fédéral de l'énergie a-t-il sélectionné les quatre labels du bâtiment dont il assure la promotion?

* **21.3036** ***n*** Mo.
Feller. Encourager les entreprises à constituer des réserves de crise

* **21.3071** ***n*** Ip.
Feller. Assurance-maladie obligatoire. Les conflits d'intérêts de l'OFSP ne sont-ils pas manifestes?

* **21.3179** ***n*** Ip.
Feller. La Confédération continue-t-elle d'estimer la quantité de vin importée en Suisse par des particuliers en franchise de redevance?

* **21.3366** ***n*** Ip.
Feller. Sélection par l'Office fédéral de l'énergie des labels du bâtiment donnant droit à une subvention. Respect de la légalité et de l'égalité du traitement

19.3677 ***n*** Mo.
Feri Yvonne. Des bourses pour faire reculer la pauvreté

19.4016 ***n*** Po.
Feri Yvonne. Violence sexuelle à l'égard des enfants sur Internet. Que fait l'Office fédéral de la police?

19.4407 ***n*** Po.
Feri Yvonne. Quels résultats l'intégration effective par le travail dans l'assurance-invalidité donne-t-elle pour les personnes atteintes d'un dommage durable à la santé?

19.4430 ***n*** Mo.
Feri Yvonne. Améliorer la protection des travailleurs domestiques assurant une prise en charge

20.3057 ***n*** Po.
Feri Yvonne. Comprendre et combattre la myopie des enfants

20.3231 ***n*** Mo.
Feri Yvonne. Programme de détection précoce des atteintes au bien-être des enfants

20.3683 ***n*** Mo.
Feri Yvonne. Allocations pour enfant sous condition de ressources

20.3684 ***n*** Po.
Feri Yvonne. Mesures de prévention de la pauvreté

20.3690 ***n*** Mo.
Feri Yvonne. Modification indispensable de la norme pénale contre les désagréments causés à un enfant en le confrontant à un acte d'ordre sexuel

20.3971 ***n*** Po.
Feri Yvonne. Partage du déficit. Analyse

20.3972 ***n*** Po.
Feri Yvonne. Révision de la responsabilité parentale après une séparation ou un divorce. Évaluation

20.4084 ***n*** Mo.
Feri Yvonne. Stratégie nationale de lutte contre la cyberpédocriminalité

•x **20.4397** ***n*** Ip.
Feri Yvonne. Inégalité de traitement entre assureurs et assurés. Pratique des assurances sociales en matière de reconsidération des décisions

•x **20.4448** ***n*** Po.
Feri Yvonne. Évaluer la loi fédérale sur l'enlèvement international d'enfants

20.4449 ***n*** Po.
Feri Yvonne. Supprimer les inégalités de traitement entre veufs et veuves

* **21.3090** ***n*** Po.
Feri Yvonne. Discrimination des femmes en raison de l'âge

* **21.3114** ***n*** Mo.
Feri Yvonne. Aider les travailleurs du sexe

* **21.3115** ***n*** Po.
Feri Yvonne. Troubles musculo-squelettiques. Situation en matière d'offre de soins

* **21.3263** ***n*** Ip.
Feri Yvonne. Pédopornographie sur Internet. Nombre et pertinence pénale des signalements à fedpol

20.3098 ***n*** Ip.
Fiala. Coronavirus. Un Parlement virtuel serait-il une solution?

20.3676 ***n*** Ip.
Fiala. Sauvegarder les technologies clés et les innovations en Suisse, pour la Suisse

20.4054 ***n*** Ip.
Fiala. Ralentissement de la numérisation des chemins de fer?

20.4180 ***n*** Ip.
Fiala. Affaire Crypto. Des conséquences durables pour la Suisse?

20.4528 ***n*** Ip.
Fiala. Une carte d'identité pour les sans-papiers à Zurich

20.4529 ***n*** Mo.
Fiala. Améliorer la recherche sur les antibiotiques grâce à des mesures d'incitation à la demande

* **21.3349** ***n*** Ip.
Fiala. Accord-cadre Suisse-UE. Est-il le préalable à la conclusion d'autres accords?

* **21.3361** ***n*** Ip.
Fiala. Fédéralisme. La bonne formule en cas de crise?

19.4622 ***n*** Ip.
Fischer Roland. Clarifications concernant l'accord-cadre avec l'UE. Il faut aller de l'avant!

20.3539 ***n*** Ip.
Fischer Roland. Le frein à l'endettement est-il vraiment approprié dans les périodes de crise?

20.3704 ***n*** Ip.
Fischer Roland. La Banque nationale suisse est-elle liée par l'Accord de Paris sur le climat?

20.3705 ***n*** Mo.
Fischer Roland. Faire toute la lumière sur l'impact de la place financière suisse sur le changement climatique

20.3798 ***n*** Mo.
Fischer Roland. Obligations vertes en faveur du climat et de la biodiversité

20.4196 ***n*** Ip.
Fischer Roland. Groupe de travail sur les risques financiers liés à des facteurs naturels

20.4213 ***n*** Mo.
Fischer Roland. Soumettre l'accord-cadre au Parlement avant la fin 2020

20.4648 ***n*** Mo.
Fischer Roland. Accès privilégié au marché pour les produits durables

* **21.3413** ***n*** Ip.
Fischer Roland. Plan d'action de la Stratégie Biodiversité Suisse. Avancement des travaux

* **21.3414** ***n*** Ip.
Fischer Roland. Produits importés en Suisse. Réduire les retombées négatives à l'étranger

20.3121 ***n*** Ip.
Fivaz Fabien. Statut précaire du corps intermédiaire dans les hautes écoles

20.3353 ***n*** Ip.
Fivaz Fabien. Starlink. Quelles sont nos marges de manoeuvre pour contrôler les constellations de satellites?

20.3828 ***n*** Po.
Fivaz Fabien. Eclairage public et sécurité routière. Aller au-delà des clichés

20.4155 ***n*** Ip.
Fivaz Fabien. Véhicules hybrides rechargeables. Quel impact pour les véhicules qui ne sont jamais chargés?

20.4460 ***n*** Ip.
Fivaz Fabien. Défis écologiques concernant le Doubs

•x **20.4546** ***n*** Mo.
Fivaz Fabien. Agir sans délai pour protéger la santé des enfants en cas d'ingestion de sol pollué au plomb et autres polluants dangereux

20.4696 ***n*** Po.
Fivaz Fabien. Assainir systématiquement les seuils inutiles sur les cours d'eau suisses

* **21.3223** ***n*** Ip.
Fivaz Fabien. Système d'armes létales autonomes. Quelle position défend le Conseil fédéral au niveau international?

* **21.3439** ***n*** Ip.
Fivaz Fabien. Sol urbain et climat. Restaurer les sols dégradés des territoires urbanisés pour affronter les impacts des changements climatiques. La Suisse est-elle prête?

•x **19.3267** ***n*** Ip.
Flach. La pratique du service SCPT est-elle conforme à la loi en ce qui concerne les obligations des fournisseurs de services de communication dérivés?

19.3485 ***n*** Po.
Flach. Epuiser les potentiels de protection du climat que recèle la navigation

19.3818 ***n*** Po.
Flach. Réduire, remplacer ou recycler les matières plastiques au lieu de les incinérer ou de les exporter par millions de tonnes

19.3819 ***n*** Mo.
Flach. Investissements des caisses de pension. Garantir la transparence sur les risques financiers liés au changement climatique

19.3893 ***n*** Mo.
Flach. Faire en sorte qu'il soit possible d'utiliser librement l'identité électronique suisse dans l'UE

19.4317 ***n*** Mo.
Flach. Atténuer l'effet des interruptions de l'activité professionnelle en mettant en place un système flexible de rentes AVS anticipées

19.4319 ***n*** Mo.
Flach. Urgence humanitaire en Méditerranée. Pour que la Suisse soit solidaire du mécanisme coordonné de répartition postdébarquements

19.4567 ***n*** Po.
Flach. Banques de données de la Confédération et des cantons et protection des données. Une vue d'ensemble s'impose

19.4573 ***n*** Mo.
Flach. Libéraliser la protection des emblèmes

20.3682 ***n*** Po.
Flach. Réfléchissons au lieu de construire. Accompagnons le développement des infrastructures d'une réduction des pics d'affluence pour un trafic plus efficace

20.3689 ***n*** Mo.
Flach. Empêcher l'intimidation et la désinformation auprès des débiteurs par des maisons de recouvrement peu sérieuses

20.3848 ***n*** Ip.
Flach. Le service civil pourrait mieux soutenir la population en situation d'urgence

20.4717 ***n*** Mo.
Flach. Souveraineté numérique sur les données médicales

20.4718 ***n*** Ip.
Flach. Quel serait le meilleur emplacement pour accueillir les électrolyseurs qui produiront l'hydrogène destiné à combler nos besoins hivernaux d'électricité?

* **21.3373** ***n*** Mo.
Flach. 175 ans de Constitution fédérale

19.4221 ***n*** Mo.
(Flückiger Sylvia) Wobmann. Plus de places de stationnement aux abords des gares et des accès autoroutiers

•x **19.3223** ***n*** Mo.
Fluri. Séjour hors du lieu de domicile pendant la semaine. Domicile fiscal

19.4037 ***n*** Mo.
Fluri. Urgence humanitaire en Méditerranée. Pour que la Suisse soit solidaire du mécanisme coordonné de répartition post-débarquements
Voir objet 19.4033 Mo. Barazzone
Voir objet 19.4034 Mo. Mazzone
Voir objet 19.4035 Mo. Sommaruga Carlo
Voir objet 19.4036 Mo. Quadranti

19.4604 ***n*** Mo.
Fluri. Débits résiduels appropriés et biodiversité

20.3052 ***n*** Mo.
Fluri. Abaissement des valeurs limites applicables aux pesticides. Financement des installations supplémentaires de traitement des eaux conforme au principe du pollueur-payeur

20.3709 ***n*** Po.
Fluri. Créer les conditions générales pour une logistique efficace et respectueuse de l'environnement

20.4154 ***n*** Mo.
Fluri. Biodiversité, Constitution fédérale et 30 fois plus de courant

20.4226 ***n*** Po.
Fluri. Effets sur la biodiversité de la pratique de la Confédération en matière de subventions

•x **20.4602** ***n*** Ip.
Fluri. Redimensionnement des zones à bâtir. Sommes-nous à jour?

20.4603 ***n*** Mo.
Fluri. Inscrire la stratégie sur les sols dans la loi et la mettre en oeuvre

•x **20.4604** ***n*** Ip.
Fluri. Travaux relatifs au nouveau plan d'action en faveur de la biodiversité

•x **20.4605** ***n*** Ip.
Fluri. Que va-t-il advenir des incitations et des investissements préjudiciables à la biodiversité que la Confédération ne veut pas examiner avant 2023?

* **21.3183** ***n*** Ip.
Fluri. Processus participatif pour l'élaboration du nouveau plan d'action en faveur de la biodiversité

19.4114 ***n*** Mo.
(Frehner) Reimann Lukas. Transferts de joueurs de football. Une zone de non-droit

19.3487 ***n*** Po.
(Frei) Mettler. Dire non à la solitude. Pour un traitement politique de ce phénomène de société qu'est désormais l'isolement social

19.4251 ***n*** Ip.
(Frei) Flach. Dons de sperme anonymes et pères inconnus

19.3688 ***n*** Mo.
Fridez. Assurer l'accès à un dépistage médical minimum pour tous

19.3689 ***n*** Ip.
Fridez. Arrêt de la vente des billets de loterie dans les bureaux de poste

19.3722 ***n*** Mo.
Fridez. Donner la préférence aux alternatives efficaces plutôt qu'à la détention des mineurs dans le contexte des mesures administratives liées à la migration

19.3997 ***n*** Ip.
Fridez. Ukraine. Une aide humanitaire pour construire la paix

19.4528 ***n*** Ip.
Fridez. Aviation suisse. Une flotte avec deux types d'avions de combat est la règle

19.4529 ***n*** Ip.
Fridez. Acquisition de nouveaux avions de combat et questions stratégiques

20.3715 ***n*** Mo.
Fridez. Réglementation stricte pour l'exportation des pistolets au poivre

20.3716 ***n*** Ip.
Fridez. Menaces représentées par les missiles. Un point faible, un trou dans la protection de l'espace aérien suisse?

•x **20.4564** ***n*** Ip.
Fridez. Usage festif du protoxyde d'azote. Un problème également en Suisse?

•x **20.4565** ***n*** Ip.
Fridez. Une allocation pour chaque enfant en Suisse. Objectif réussi?

•x **20.4566** ***n*** Ip.
Fridez. Pour l'interdiction des bombardements en zones urbaines et peuplées

20.4632 ***n*** Mo.
Fridez. Renforcer les moyens de transport aérien de la Suisse pour la promotion de la paix, l'aide humanitaire et la coopération au développement

* **21.3130** ***n*** Ip.
Fridez. Remboursement par l'assurance de base des prestations de podologie chez les patients diabétiques. À quand enfin l'entrée en vigueur?

* **21.3131** ***n*** Mo.
Fridez. Les exportations d'armes à destination de l'Arabie saoudite doivent cesser

* **21.3132** ***n*** Mo.
Fridez. Tirs militaires aux abords de la réserve naturelle de la Grande Cariçaie. Cela suffit!

* **21.3133** ***n*** Mo.
Fridez. Poste. Fuite en avant dans la numérisation, aujourd'hui dans l'accès aux prestations du service à domicile, au détriment des personnes âgées et des régions excentrées

* **21.3305** ***n*** Ip.
Fridez. Quelle est la suite prévue pour le plan d'action national de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent?

* **21.3306** ***n*** Ip.
Fridez. Sécurité du personnel civil de la douane dans les engagements sur le terrain

* **21.3307** ***n*** Mo.
Fridez. Utiliser à bon escient les respirateurs artificiels en trop de l'armée

* **21.3308** ***n*** Ip.
Fridez. Dépistage du cancer du poumon. Bientôt en Suisse?

•x **19.3343** ***n*** Ip.
Friedl Claudia. Les petites centrales hydrauliques bénéficient d'un soutien trop important

•x **19.3344** ***n*** Ip.
Friedl Claudia. Les banques de développement investissent dans des technologies émettrices de CO2

•x **19.3345** ***n*** Ip.
Friedl Claudia. Incidences des champs électromagnétiques sur les animaux et les plantes. Nécessité de mener des recherches

19.3692 ***n*** Ip.
Friedl Claudia. Mise en oeuvre de l'Agenda 2030. Prendre en compte l'égalité des sexes

19.3897 ***n*** Mo.
Friedl Claudia. Agir sur les investissements des banques multilatérales de développement afin qu'ils contribuent aux objectifs de l'Accord de Paris sur le climat

19.4112 ***n*** Ip.
Friedl Claudia. Intégrer la biodiversité plutôt que la voir disparaître

19.4293 ***n*** Ip.
Friedl Claudia. Utilisation et homologation des produits phytosanitaires d'origine naturelle

19.4542 ***n*** Ip.
Friedl Claudia. Délivrance des visas. Des procédures inutilement compliquées et restrictives sans raison?

19.4543 ***n*** Ip.
Friedl Claudia. La Suisse s'est-elle fixé en matière climatique des objectifs insuffisants, susceptibles de porter atteinte et aux droits de l'homme et aux droits de l'enfant?

19.4544 ***n*** Ip.
Friedl Claudia. Halte aux investissements préjudiciables au climat des banques de développement

20.3530 ***n*** Ip.
Friedl Claudia. Objectif 15 de l'Agenda 2030 (Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable). Où en est-on?

20.3834 ***n*** Po.
Friedl Claudia. Pour un affichage sur les produits permettant une amélioration de leur transparence sur le plan climatique et environnemental

20.4079 ***n*** Ip.
Friedl Claudia. La moule quagga menace les écosystèmes et les zones de captage d'eau potable

20.4080 ***n*** Ip.
Friedl Claudia. L'Assurance suisse contre les risques à l'exportation menace-t-elle les objectifs de politique étrangère de notre pays?

20.4420 ***n*** Ip.
Friedl Claudia. Recherche de la vérité sur les personnes disparues au Sri Lanka

•x **20.4617** ***n*** Ip.
Friedl Claudia. Mesures de conservation des espèces végétales menacées d'extinction dans la région du Rhin alpin

•x **20.4618** ***n*** Ip.
Friedl Claudia. Les Suisses presque champions du monde des déchets électroniques

* **21.3122** ***n*** Po.
Friedl Claudia. Coopération au développement et promotion de la paix. Établir une stratégie permettant aux femmes de participer

* **21.3256** ***n*** Ip.
Friedl Claudia. Produits phytosanitaires dans des sols non traités

* **21.3257** ***n*** Ip.
Friedl Claudia. Sri Lanka. Rassembler des preuves en vue de futurs procès en responsabilité

* **21.3258** ***n*** Ip.
Friedl Claudia. Importance de la société civile dans la politique étrangère

* **21.3259** ***n*** Ip.
Friedl Claudia. Convention de l'ONU relative aux entreprises et aux droits de l'homme

* **21.3337** ***n*** Ip.
Friedl Claudia. Mettre en oeuvre intégralement l'Agenda 2030!

19.4527 ***n*** Ip.
Friedli Esther. Imposition de l'économie numérique. Projet de l'OCDE. Modification de principes au détriment de la Suisse

20.3393 ***n*** Mo.
Friedli Esther. Pour une remise ou une réduction de la TVA en faveur des entreprises qui ont fermé sur décision du Conseil fédéral

20.3397 ***n*** Mo.
Funiciello. Gender budgeting. Apporter une réponse équitable à la crise

20.4059 ***n*** Mo.
Funiciello. Éliminer une tache aveugle. Créer une chaire d'économie féministe!

20.4301 ***n*** Mo.
Funiciello. Pas de bonus pour les entreprises bénéficiant d'aides liées au Covid!

20.4451 ***n*** Mo.
Funiciello. Mise en place de permanences destinées aux personnes concernées par des actes de violence, comme le prévoit la convention d'Istanbul
Voir objet 20.4452 Mo. Vincenz

* **21.3302** ***n*** Ip.
Funiciello. Pratique des tribunaux dans les affaires d'homicides. Analyse en fonction des sexes

* **21.3369** ***n*** Ip.
Gafner. Certificat de vaccination. Comment empêcher l'émergence d'une société à deux vitesses?

•x **19.3124** ***n*** Mo.
Geissbühler. Bâtiments de la Confédération. Réduire la consommation d'énergie et les rejets de CO2

19.3758 ***n*** Mo.
Geissbühler. Le Conseil fédéral est chargé de créer les bases juridiques nécessaires pour que les criminels et les délinquants violents, étrangers et condamnés par un jugement entré en force purgent leur peine obligatoirement dans leur pays d'origine

19.4485 ***n*** Mo.
Geissbühler. Intention dans les cas d'infractions commises sous l'influence de la drogue ou de l'alcool

19.4486 ***n*** Mo.
Geissbühler. Organisations d'aide et de soins à domicile. Exclure les prestations de prise en charge et d'accompagnement au quotidien du champ de la TVA

20.4545 ***n*** Mo.
Geissbühler. Obligation de déclarer les plantations de chanvre

•x **20.4641** ***n*** Ip.
Geissbühler. Mesures de prévention de la violence

* **21.3066** ***n*** Mo.
Giacometti. Numérisation et développement des appels d'urgence suisses
Voir objet 21.3063 Mo. Romano
Voir objet 21.3064 Mo. Mäder
Voir objet 21.3065 Mo. Grüter
Voir objet 21.3067 Mo. Piller Carrard
Voir objet 21.3068 Mo. Andrey

20.4019 ***n*** Po.
Giezendanner. Geler immédiatement le lancement du secteur d'activité des trains de nuit

19.3558 ***n*** Ip.
Girod. Récupération des appareils électroniques saisis dans les aéroports

19.3776 ***n*** Ip.
Girod. Quel avenir pour le système de mesure du bien-être de la population?

19.3863 ***n*** Po.
Glanzmann. Accueil extrafamilial pour enfants. Aides financières étendues

20.3303 ***n*** Mo.
Glanzmann. Modification du régime des allocations pour perte de gain pour les jours de service effectués dans le cadre du service d'appui

* **21.3354** ***n*** Mo.
Glanzmann. Acquérir les moyens informatiques en Suisse pour protéger la population

20.3517 ***n*** Po.
Glarner. Mettre un terme à temps à la terreur due à la mouvance d'extrême gauche en interdisant maintenant le groupe Antifa

20.3706 ***n*** Ip.
Glarner. Des extrémistes de la section suisse du groupe Antifa sont-ils formés en Syrie?

20.3845 ***n*** Mo.
Glarner. Regroupement familial. Obligation d'effectuer un test ADN

20.4436 ***n*** Ip.
Glarner. Soutien accordé aux organisations d'entraide qui prennent part à des campagnes précédant des votations

20.4516 ***n*** Mo.
Glarner. Relever l'âge de la retraite des collaborateurs des services de navigation aérienne

* **21.3224** ***n*** Ip.
Glarner. Vaccinations anti-Covid-19. Maximiser la protection de la santé au lieu de privilégier les personnes vaccinées

•x **19.3337** ***n*** Mo.
Glättli. Obligation d'annoncer l'exportation de biens servant à la production d'armes

•x **19.3354** ***n*** Mo.
Glättli. Mettre fin, pour des motifs écologiques également, à la promotion des ventes de viande avec des deniers publics

19.3465 ***n*** Po.
Glättli. Augmenter la part des transports publics (répartition modale) grâce à une politique des prix appropriée

19.3527 ***n*** Ip.
Glättli. La Suisse ne peut rester inactive face aux violations insoutenables des droits de l'homme en Turquie

19.3529 ***n*** Ip.
Glättli. Contrôle de l'encadrement médical des renvois forcés. Renseignements erronés fournis par le SEM

19.3868 ***n*** Ip.
Glättli. Le Service de renseignement continue d'espionner illégalement des activités politiques licites. Quelles mesures de contrôle et quelles mesures disciplinaires la Confédération prendra-t-elle?

19.3898 ***n*** Ip.
Glättli. Requérants d'asile mineurs non accompagnés dans les centres fédéraux. Respecter la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant

19.3899 ***n*** Ip.
Glättli. Respect obligatoire du protocole d'Istanbul pour que la Confédération puisse enquêter efficacement sur les cas de torture. Pourquoi le SEM ne suit-il pas les recommandations de la Confédération?

19.3901 ***n*** Mo.
Glättli. Mise en oeuvre de l'Accord de Paris sur le climat. Immatriculer uniquement les voitures à émissions zéro à partir de 2030

19.4334 ***n*** Ip.
Glättli. Examens médicaux menés dans le cadre de la médecine du travail. Protection des données

20.3375 ***n*** Ip.
Glättli. Interdire les manifestations qui se déroulent dans le respect des ordonnances Covid-19 est disproportionné

20.3875 ***n*** Ip.
Glättli. Amélioration de la protection des données dans le contexte du Cloud Act

20.4129 ***n*** Ip.
Glättli. Détermination des résultats des élections et votations. Failles de sécurité

20.4725 ***n*** Ip.
Glättli. Changements structurels découlant de la crise du coronavirus. Quelles mesures le Conseil fédéral entend-il prendre?

20.4726 ***n*** Mo.
Glättli. Sortir plus vert de la crise du coronavirus. Pour un programme d'impulsion durable qui crée des emplois permettant de protéger le climat, des emplois d'avenir et des emplois dans les services à la personne

* **21.3030** ***n*** Mo.
Glättli. Halte à la navigation à vue! Pour la mise en place d'une stratégie TTIQ efficace

•N **20.4552** ***n*** Mo.
Gmür Alois. Décompte des impôts et des cotisations aux assurances sociales auprès du même service

* **21.3254** ***n*** Ip.
Gmür Alois. Faire du lac de Sihl un réservoir d'énergies renouvelables

•x **19.3333** ***n*** Mo.
(Golay) Geissbühler. Loi sur la circulation routière. Moins d'entraves à l'action de la police!

19.4325 ***n*** Mo.
(Golay) Quadri. Moratoire pour limiter le nombre de frontaliers pendant deux ans

19.3854 ***n*** Ip.
(Graf Maya) Trede. Bruit nocturne autour de l'aéroport de Bâle-Mulhouse et problèmes de santé

19.3856 ***n*** Ip.
(Graf Maya) Trede. Risques pour la santé induits par le réchauffement climatique. Y aura-t-il une suite au plan d'action 2014-2019?

19.4028 ***n*** Mo.
(Graf Maya) Porchet. Soins et accompagnement des personnes âgées. Lancer un programme national de recherche

19.4193 ***n*** Po.
(Graf Maya) Wettstein. Nouvelle loi-cadre nationale sur la santé

19.4194 ***n*** Mo.
(Graf Maya) Weichelt-Picard. Financement des soins aux personnes atteintes de démence

19.4195 ***n*** Mo.
(Graf Maya) Wettstein. Assurance-maladie. Prévenir la double assurance et les assurances multiples

19.4196 ***n*** Mo.
(Graf Maya) Prelicz-Huber. Renforcer la médecine pédiatrique en garantissant le début du traitement avant de s'entendre sur l'assurance qui prendra en charge les coûts

19.4289 ***n*** Mo.
(Graf Maya) Schlatter. Davantage de fonds et de mesures en faveur des forêts suisses pour faire face aux effets du réchauffement climatique

19.4367 ***n*** Mo.
(Graf Maya) Klopfenstein Broggini. Le Conseil fédéral est chargé de faire en sorte que l'interdiction des vols de nuit soit appliquée dans tous les aéroports de Suisse de la même manière qu'à l'aéroport de Zurich

•x **19.3160** ***n*** Mo.
Graf-Litscher. Cadre juridique uniforme pour la publication et l'utilisation des données et services de l'administration fédérale qui ne se rapportent pas à des personnes (loi sur le libre accès aux données publiques)

•x **19.3214** ***n*** Mo.
Graf-Litscher. Difficultés d'approvisionnement en médicaments. Garantir une gestion professionnelle

19.4444 ***n*** Mo.
Graf-Litscher. Plan d'action pour augmenter la part des transports publics dans le trafic global
Voir objet 19.4443 Mo. Candinas
Voir objet 19.4445 Mo. Schaffner
Voir objet 19.4446 Mo. Töngi

20.3638 ***n*** Po.
Graf-Litscher. Promouvoir le coworking régional
Voir objet 20.3622 Po. Kamerzin
Voir objet 20.3639 Po. Vincenz
Voir objet 20.3640 Po. Guggisberg
Voir objet 20.3641 Po. Studer
Voir objet 20.3642 Po. Andrey
Voir objet 20.3643 Po. Gredig

20.3664 ***n*** Mo.
Graf-Litscher. Prévention, traitement et suivi des épidémies et pandémies. Promouvoir la salutogenèse et prendre en compte les médecines complémentaires

•x **20.4286** ***n*** Ip.
Graf-Litscher. Contrat de réservation conclu avec Molecular Partners pour un médicament contre le Covid-19. Critères d'attribution

20.4287 ***n*** Mo.
Graf-Litscher. Recherche concernant les effets des remèdes naturels sur le renforcement du système immunitaire et sur le traitement des infections virales. Il y a urgence.

•x **20.4580** ***n*** Ip.
Graf-Litscher. La crise du coronavirus montre la nécessité de la transformation numérique dans le système de santé

20.3643 ***n*** Po.
Gredig. Promouvoir le coworking régional
Voir objet 20.3622 Po. Kamerzin
Voir objet 20.3638 Po. Graf-Litscher
Voir objet 20.3639 Po. Vincenz
Voir objet 20.3640 Po. Guggisberg
Voir objet 20.3641 Po. Studer
Voir objet 20.3642 Po. Andrey

20.3842 ***n*** Po.
Gredig. Seconde formation. Accroître la perméabilité du système de formation professionnelle et faciliter la reconversion à l'âge adulte

•x **19.3398** ***n*** Po.
Grin. Imposition de la valeur locative. Une réforme équilibrée serait-elle possible?

19.3947 ***n*** Mo.
Grin. Etats généraux sur la violence des jeunes

19.3948 ***n*** Po.
Grin. Un rapport sur le projet "L'école à la ferme", qui est le parent pauvre de la formation!

19.4375 ***n*** Po.
Grin. Pour une imposition équilibrée des couples et de la famille, passer par le quotient familial?

19.4507 ***n*** Mo.
Grin. La régulation des cormorans, une urgence pour conserver la biodiversité piscicole de nos lacs, ainsi que la survie des pêcheurs professionnels!

19.4624 ***n*** Ip.
Grin. La production de sucre suisse est en grand danger

20.3882 ***n*** Ip.
Grin. Pertes de terres cultivables. Les constructions ne sont pas les seules responsables!

20.3973 ***n*** Mo.
Grin. Sauver l'économie sucrière indigène qui est en grand danger!

•x **20.4049** ***n*** Ip.
Grin. Intensité des infrasons émis par les éoliennes. Des éléments nouveaux!

•x **20.4107** ***n*** Ip.
Grin. Crédits d'engagement dans le cadre des programmes en faveur du trafic d'agglomération. L'équité en question?

•x **20.4490** ***n*** Ip.
Grin. Aide alimentaire. Ne pourrait-on pas en faire plus?

20.4595 ***n*** Mo.
Grin. Réforme du deuxième pilier, abandon partiel ou total du montant de coordination pour le calcul des primes

20.4599 ***n*** Ip.
Grin. Personnel de la Confédération. Une stabilisation est-elle possible?

* **21.3077** ***n*** Mo.
Grin. Une campagne nationale de sensibilisation et de prévention, en collaboration avec les cantons, contre le fléau actuel qu'est le littering

•x **19.3251** ***n*** Ip.
Grossen Jürg. Trafic routier et protection du climat. Rôle de modèle de la Confédération, sur le papier et dans les faits

•x **19.3253** ***n*** Ip.
Grossen Jürg. Innosuisse. Rendre plus efficaces les instruments de promotion à la disposition de la Confédération

•x **19.3254** ***n*** Ip.
Grossen Jürg. Quel avenir pour les installations de méthanisation des engrais de ferme?

19.3472 ***n*** Mo.
Grossen Jürg. Trafic routier. Trajectoire de réduction pour le CO2

19.3473 ***n*** Po.
Grossen Jürg. Risques et effets secondaires des produits utilisant des énergies fossiles

19.3771 ***n*** Ip.
Grossen Jürg. Introduire une taxe sur le transit alpin pour doter la politique de transfert suisse d'un outil supplémentaire

19.3823 ***n*** Ip.
Grossen Jürg. Pour que les vols avec des jets privés et d'affaires ainsi que les vols charters contribuent aussi à la protection du climat

19.3824 ***n*** Mo.
Grossen Jürg. Réseau électrique suisse. Pour une totale transparence

19.4162 ***n*** Mo.
Grossen Jürg. Stratégie énergétique 2050. Libéraliser la production décentralisée d'électricité

19.4281 ***n*** Ip.
Grossen Jürg. Cessons d'enjoliver les choses! Quel est l'impact réel du trafic aérien sur le climat?

19.4282 ***n*** Mo.
Grossen Jürg. Ne plus contraindre les personnes bien intégrées dont la demande d'asile a été rejetée à interrompre leur apprentissage

19.4515 ***n*** Mo.
Grossen Jürg. Simplifier l'accès aux aides financières concernant les mesures de promotion de l'efficacité énergétique et de réduction des émissions de CO2 dans le domaine du bâtiment

20.3304 ***n*** Ip.
Grossen Jürg. Axer davantage les paiements directs sur les produits végétaux plutôt qu'animaux, pour l'environnement, le climat et la santé

20.3495 ***n*** Mo.
Grossen Jürg. Centrales de biomasse en Suisse. Contre leur mise en péril, et pour le maintien de leurs activités et leur développement
Voir objet 20.3485 Mo. Fässler Daniel

20.3864 ***n*** Mo.
Grossen Jürg. Développer et simplifier le télétravail

20.4032 ***n*** Ip.
Grossen Jürg. Les poissons meurent au Blausee. Les eaux souterraines ont-elles été polluées par des activités en rapport avec l'assainissement du tunnel de faîte du Lötschberg?

20.4108 ***n*** Ip.
Grossen Jürg. Écornage des animaux de rente

•x **20.4627** ***n*** Po.
Grossen Jürg. Transports sans énergie fossile à l'horizon 2050

20.4628 ***n*** Po.
Grossen Jürg. Surveillance exercée par l'administration fédérale. Il faut régler clairement les responsabilités et les compétences

20.4629 ***n*** Ip.
Grossen Jürg. En dépit des paiements directs versés pour les prestations écologiques, le recul de la biodiversité se poursuit dans l'agriculture. Comment le Conseil fédéral entend-il s'attaquer à ce problème?

20.4630 ***n*** Ip.
Grossen Jürg. La surproduction de fourrage compromet-elle la sécurité alimentaire?

* **21.3371** ***n*** Mo.
Grossen Jürg. Voitures électriques. Bornes de recharge pour les locataires

19.3914 ***n*** Po.
(Grunder) Hess Lorenz. Trafic individuel. Mesures incitatives pour promouvoir la mobilité électrique et d'autres systèmes de propulsion pauvres en CO2

19.3916 ***n*** Mo.
(Grunder) Hess Lorenz. Des transports publics gratuits pour la jeunesse

19.3917 ***n*** Mo.
(Grunder) Hess Lorenz. Abandon par étapes des moteurs à combustion

19.3918 ***n*** Mo.
(Grunder) Hess Lorenz. Apposer une étiquette carbone sur les denrées alimentaires

19.3718 ***n*** Mo.
Grüter. Envoi de lettres. Pour que les consommateurs suisses et les sociétés de vente par correspondance puissent lutter à armes égales

19.4081 ***n*** Mo.
Grüter. Pour le maintien des fréquences OUC jusqu'en 2025

20.4137 ***n*** Mo.
Grüter. Le Parlement doit avoir un pouvoir souverain de décision dans les affaires en relation avec le chapitre VII de la Charte de l'ONU

•x **20.4352** ***n*** Ip.
Grüter. Lutter contre le changement climatique grâce aux émissions négatives de CO2?

•x **20.4353** ***n*** Mo.
Grüter. Prévoir une troisième plaque d'immatriculation pour les porte-vélos et les remorques

20.4356 ***n*** Mo.
Grüter. Permis de conduire et de circulation. Solution numérique

20.4495 ***n*** Mo.
Grüter. Participation de la Confédération à la création et au fonctionnement de l'institut national de test pour la cybersécurité

* **21.3065** ***n*** Mo.
Grüter. Numérisation et développement des appels d'urgence suisses
Voir objet 21.3063 Mo. Romano
Voir objet 21.3064 Mo. Mäder
Voir objet 21.3066 Mo. Giacometti
Voir objet 21.3067 Mo. Piller Carrard
Voir objet 21.3068 Mo. Andrey

* **21.3125** ***n*** Mo.
Grüter. À l'État de mettre en place une identification électronique fiable
Voir objet 21.3124 Mo. Andrey
Voir objet 21.3126 Mo. Marti Min Li
Voir objet 21.3127 Mo. Mäder
Voir objet 21.3128 Mo. Stadler
Voir objet 21.3129 Mo. Groupe RL

18.4351 ***n*** Ip.
Gschwind. Pour mieux contrôler les importations d'antibiotiques en Suisse par les vétérinaires étrangers

19.3652 ***n*** Po.
Gschwind. Elaborer une stratégie nationale pour enrayer et réparer le dépérissement des forêts

20.3584 ***n*** Mo.
Gschwind. Instituer sans délai une amnistie fiscale générale

19.4360 ***n*** Ip.
Gugger. Nous ne devons pas vendre la sphère privée des élèves

19.4627 ***n*** Ip.
Gugger. Activités chinoises visant à surveiller et à exercer une influence en Suisse

19.4629 ***n*** Mo.
Gugger. Filtres de cigarettes écologiques

20.3374 ***n*** Mo.
Gugger. Protéger efficacement les moins de 16 ans contre la pornographie sur Internet. #banporn4kids#

•x **20.3449** ***n*** Ip.
Gugger. L'aide publique accordée aux compagnies aériennes doit bénéficier en priorité aux créanciers en Suisse

20.3888 ***n*** Po.
Gugger. Formation professionnelle adaptée à l'économie numérique de demain

•x **20.3894** ***n*** Ip.
Gugger. Produits phytosanitaires destinés à un usage privé. Quand le Conseil fédéral va-t-il enfin édicter la réglementation sévère qu'il promet depuis des années?

•x **20.4085** ***n*** Ip.
Gugger. Du tabac à la place de chocolat pour nos recrues?

•x **20.4184** ***n*** Ip.
Gugger. Adhérer à l'accord mondial visant à lutter contre la pollution par les matières plastiques

20.4323 ***n*** Mo.
Gugger. Bêtes tuées par des grands prédateurs. Équité en matière de dédommagement

•x **20.4711** ***n*** Ip.
Gugger. L'UE interdit le perturbateur endocrinien mancozèbe. Quand la Suisse fera-t-elle de même?

•x **20.4712** ***n*** Ip.
Gugger. Régulation des lacs et biodiversité

* **21.3411** ***n*** Ip.
Gugger. La Suisse a besoin d'un entrepreneuriat social

* **21.3412** ***n*** Ip.
Gugger. Identification de ressortissants chinois

20.3109 ***n*** Mo.
Guggisberg. Faciliter l'échange de données entre les autorités dans le cadre d'enquêtes

20.3640 ***n*** Po.
Guggisberg. Promouvoir le coworking régional
Voir objet 20.3622 Po. Kamerzin
Voir objet 20.3638 Po. Graf-Litscher
Voir objet 20.3639 Po. Vincenz
Voir objet 20.3641 Po. Studer
Voir objet 20.3642 Po. Andrey
Voir objet 20.3643 Po. Gredig

•x **20.4283** ***n*** Ip.
Guggisberg. Lien entre le taux de vitamine D dans le sang et l'évolution de la maladie ou la mortalité chez les patients atteints du Covid-19

•x **20.4364** ***n*** Ip.
Guggisberg. AVS. Regard prospectif

•x **20.4365** ***n*** Ip.
Guggisberg. Évolution globale des finances de l'État

20.4366 ***n*** Po.
Guggisberg. Compléter d'un nouveau chapitre les "Perspectives à long terme des finances publiques en Suisse"

20.4419 ***n*** Mo.
Guggisberg. Aménagement du territoire. Moins de bureaucratie, plus d'objectivité et plus de rapidité!
Voir objet 20.4403 Mo. Salzmann

•x **20.4485** ***n*** Ip.
Guggisberg. Nouveau plan sectoriel des transports. Le DETEC se substitue-t-il au Conseil fédéral?

•x **20.4487** ***n*** Ip.
Guggisberg. Besoins croissants en électricité. L'autonomie de la Suisse est essentielle!

20.4667 ***n*** Ip.
Guggisberg. Des recettes fiscales ont-elles été utilisées à mauvais escient?

* **21.3107** ***n*** Ip.
Guggisberg. L'énergie hydroélectrique suisse doit également être compétitive sur le marché libéralisé de l'électricité

19.4260 ***n*** Mo.
(Guhl) Hess Lorenz. Optimiser le soutien à l'énergie hydraulique par des contributions d'investissement

19.3760 ***n*** Ip.
Gutjahr. Commission fédérale pour les questions familiales. Examen des coûts et contrôle de qualité

19.4547 ***n*** Ip.
Gutjahr. Contrôler les abus quant à la réciprocité du droit de demeurer entre la Suisse et l'UE

20.4024 ***n*** Ip.
Gutjahr. Optimiser à long terme le réseau des routes nationales en adaptant priorités et capacités

20.4094 ***n*** Ip.
Gutjahr. L'ordonnance sur les produits de construction est-elle tenue pour quantité négligeable dans les appels d'offres pour les bâtiments de la Confédération?

20.4647 ***n*** Mo.
Gutjahr. Dissoudre la Commission de la politique économique

20.4649 ***n*** Mo.
Gutjahr. Protéger le partenariat social contre des ingérences discutables

* **21.3339** ***n*** Ip.
Gutjahr. Quels sont les projets et les moyens de promotion en faveur de la construction en bois et de l'association Lignum?

* **21.3420** ***n*** Mo.
Gutjahr. Tour de Suisse féminin. Octroi d'une garantie de déficit par la Confédération

•x **19.3244** ***n*** Ip.
Gysi Barbara. Fondations collectives. Mieux gérer les risques, le manque de transparence et les conflits d'intérêts et créer le cadre nécessaire à cet effet

19.3640 ***n*** Mo.
Gysi Barbara. Mettre fin à la discrimination des femmes dans l'assurance d'indemnités journalières. Instaurer des primes uniformes pour les hommes et les femmes

19.4228 ***n*** Mo.
Gysi Barbara. Communication des primes de l'assurance-maladie. Fixer des règles claires pour davantage de loyauté

19.4455 ***n*** Po.
Gysi Barbara. Il faut regrouper de nouveau les soins et l'accompagnement

20.3511 ***n*** Ip.
Gysi Barbara. Comment continuer de promouvoir les essais cliniques sur les dispositifs médicaux et les médicaments non commerciaux?

20.3513 ***n*** Po.
Gysi Barbara. Se faire accompagner lors d'entretiens d'expertise

20.3569 ***n*** Po.
Gysi Barbara. Participation et droits des travailleurs. Transformation numérique dans le monde du travail

20.3722 ***n*** Po.
Gysi Barbara. Examen historique des adoptions internationales

20.3723 ***n*** Ip.
Gysi Barbara. Permettre l'indemnisation du travail des proches par les contributions d'assistance en temps de crise sanitaire

* **21.3092** ***n*** Ip.
Gysi Barbara. Égalité dans l'administration fédérale. Amélioration des données

19.4406 ***n*** Mo.
Gysin Greta. Lutte contre la sous-enchère salariale. Plus de compétences aux cantons

19.4608 ***n*** Po.
Gysin Greta. Evaluer les conséquences socioéconomiques d'une interdiction générale de transporter des fonds pendant la nuit en Suisse
Voir objet 19.4606 Po. Dobler
Voir objet 19.4607 Po. Feller
Voir objet 19.4609 Po. Hurter Thomas

20.3119 ***n*** Po.
Gysin Greta. Ralentir pour la santé, l'atmosphère, le climat et la sécurité

20.3500 ***n*** Mo.
Gysin Greta. Meurtre passionnel. Modification du code pénal

20.4384 ***n*** Po.
Gysin Greta. Entreprises liées à la Confédération. Pour une représentation équitable des quatre langues nationales au sein de la direction et des cadres supérieurs

20.4429 ***n*** Mo.
Gysin Greta. Guichets régionaux de premier recours pour les victimes d'abus et de discrimination au travail

20.4492 ***n*** Ip.
Gysin Greta. Indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail. Les accorder à toutes les entreprises de transports publics

* **21.3069** ***n*** Po.
Gysin Greta. Assemblée fédérale. Commémoration officielle des victimes du Covid-19

* **21.3084** ***n*** Mo.
Gysin Greta. Victimes de violences de genre. Supprimer les frais de procédure

* **21.3139** ***n*** Mo.
Gysin Greta. Protection de la santé. Inscrire dans la législation le droit des travailleurs de ne pas être atteignables pendant leur temps libre

* **21.3184** ***n*** Ip.
Gysin Greta. Projet de renforcement des capacités de la N2 entre Lugano et Mendrisio (PoLuMe). Points critiques

* **21.3216** ***n*** Mo.
Gysin Greta. Soutien aux sportifs d'élite en fin de carrière

* **21.3217** ***n*** Mo.
Gysin Greta. Contribution anticipée de recyclage (CAR) et taxe d'élimination anticipée (TEA) sur tous les plastiques

* **21.3301** ***n*** Mo.
Gysin Greta. Entreprises de transport public. Uniformiser le droit aux indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail

19.4537 ***n*** Ip.
Haab. D'où sortent les données sur lesquelles se fonde l'obligation figurant dans la nouvelle ordonnance sur la protection de l'air d'utiliser un pendillard pour l'épandage de lisier?

20.3021 ***n*** Mo.
Haab. Interdire l'importation du foie gras

20.3296 ***n*** Ip.
Haab. Approvisionnement en denrées alimentaires en temps de crise

20.3621 ***n*** Ip.
Haab. Pour davantage d'équité grâce à la déclaration des méthodes de production agricoles

•x **19.3125** ***n*** Ip.
(Hadorn) Jans. Centrale nucléaire de Beznau. Ignorant une décision de l'IFSN, Axpo n'a toujours pas fait installer un système de refroidissement de secours du bassin de désactivation

19.3468 ***n*** Ip.
(Hadorn) Reynard. Déclarer la guerre aux insecticides très toxiques utilisés dans les forêts suisses

19.3925 ***n*** Ip.
(Hadorn) Masshardt. Interruption de l'apprentissage à cause de la loi sur l'asile?

19.3928 ***n*** Ip.
(Hadorn) Fridez. Déclaration internationale concernant la protection des civils contre les armes explosives utilisées dans des régions en guerre. Quelle est la contribution de la Suisse?

19.4255 ***n*** Mo.
(Hadorn) Munz. Pour une réglementation uniforme du don du corps post mortem

19.4257 ***n*** Mo.
(Hadorn) Nordmann. Encouragement de l'énergie solaire. Mettre fin à la guerre des formulaires dans la procédure d'annonce selon la LAT

•x **19.3089** ***n*** Ip.
(Hardegger) Munz. Téléphonie mobile. La 5G et les risques qu'elle présente pour la santé

•x **19.3350** ***n*** Ip.
(Hardegger) Barrile. Antibiotiques. Les organismes résistants se faufilent à travers les filtres des stations d'épuration

•x **19.3351** ***n*** Ip.
(Hardegger) Crottaz. Interventions médicales inutiles. Soutien de la Confédération aux sociétés de médecine qui élaborent des recommandations

•x **19.3352** ***n*** Mo.
(Hardegger) Barrile. Changement d'assureur-maladie malgré des retards de paiement et un acte de défaut de biens

19.3474 ***n*** Mo.
(Hardegger) Nussbaumer. Augmentation du pourcentage d'immeubles loués assainis sur le plan énergétique

19.3475 ***n*** Po.
(Hardegger) Seiler Graf. Réalité des coûts générés par les aéroports et les aérodromes

19.3477 ***n*** Ip.
(Hardegger) Gysi Barbara. Garantie de l'indépendance des experts qui conseillent Swissmedic

19.3609 ***n*** Ip.
(Hardegger) Munz. Téléphonie mobile. Qui planifie et qui assume les risques?

19.3729 ***n*** Ip.
(Hardegger) Fridez. Formation privée en techniques utilisées par les services secrets au Tessin

19.4084 ***n*** Ip.
(Hardegger) Seiler Graf. Gestion des créneaux horaires dans le trafic aérien. Principe de la transparence et droit de participation

19.4245 ***n*** Mo.
(Hardegger) Gysi Barbara. Adapter les émoluments et les exigences afin de promouvoir les essais cliniques sur les dispositifs médicaux non commerciaux

19.4246 ***n*** Ip.
(Hardegger) Munz. Antennes adaptatives et pics d'exposition. Il y a toujours des questions sans réponse

19.4247 ***n*** Mo.
(Hardegger) Barrile. Garantie de la qualité dans l'assurance-maladie. Mise en oeuvre obligatoire des connaissances scientifiques

* **21.3181** ***n*** Mo.
Heer. Lieu de commémoration en Suisse des victimes du national-socialisme

* **21.3346** ***n*** Ip.
Heer. Scandales à l'UNRWA

•N **19.3221** ***n*** Mo.
(Heim) Barrile. Vaccins. Améliorer l'approvisionnement et simplifier l'autorisation de mise sur le marché

19.3577 ***n*** Mo.
(Heim) Munz. Homo mensura. La recherche et la médecine sont-elles androcentrées?

19.3858 ***n*** Mo.
(Heim) Crottaz. Créer un centre national de compétences pour la recherche sur de nouveaux antibiotiques

19.4131 ***n*** Mo.
(Heim) Barrile. Garantir la sécurité de l'approvisionnement en vaccins

19.4238 ***n*** Ip.
(Heim) Barrile. Primes d'assurance-maladie. Eviter l'endettement causé par des frais de recouvrement exorbitants

19.4286 ***n*** Po.
(Heim) Crottaz. Garantir l'approvisionnement de la Suisse en antibiotiques et en autres médicaments importants

20.3956 ***n*** Mo.
Heimgartner. RPLP. Il ne faut pas pénaliser davantage encore les entreprises et les consommateurs pendant la crise du coronavirus

•x **20.4056** ***n*** Ip.
Heimgartner. Mettre au clair les problèmes d'effectif de l'armée

•x **20.4737** ***n*** Po.
Heimgartner. NLFA. Assurer les raccordements avec l'Allemagne et l'Italie

•x **19.3327** ***n*** Mo.
Herzog Verena. Ne pas mettre en péril les salons des métiers régionaux

19.3906 ***n*** Mo.
Herzog Verena. Don d'organes. Passer du régime du consentement présumé à un système d'incitation

19.4134 ***n*** Mo.
Herzog Verena. Renforcer la médecine pédiatrique grâce à la recherche sur l'offre de soins et la planification de mesures visant à garantir le traitement des enfants et des adolescents

20.3858 ***n*** Mo.
Herzog Verena. Port obligatoire du masque en fonction du risque

20.3859 ***n*** Mo.
Herzog Verena. Mettre en place des tests pour lutter contre le coronavirus. Nouvelle stratégie

•x **20.4208** ***n*** Ip.
Herzog Verena. Plusieurs stratégies contre le coronavirus

•x **20.4651** ***n*** Ip.
Herzog Verena. Une campagne de masturbation financée sur fonds publics?

•x **20.4652** ***n*** Ip.
Herzog Verena. Réserves de capacité constituées par les hôpitaux pour le coronavirus. Quelle est la stratégie du Conseil fédéral?

20.4653 ***n*** Mo.
Herzog Verena. Diminuer la prescription de psychotropes dans les maisons de retraite

•x **20.4656** ***n*** Po.
Herzog Verena. Attestations médicales et certificats d'incapacité de travail. Durcir les règles

* **21.3376** ***n*** Ip.
Herzog Verena. Aide à la vieillesse. Financement en danger

* **21.3377** ***n*** Mo.
Herzog Verena. Combler les lacunes de la loi sur les épidémies

19.3933 ***n*** Ip.
Hess Erich. Les city cards sont-elles illégales?

19.3936 ***n*** Ip.
Hess Erich. Proportion des étrangers à l'aide sociale

19.3937 ***n*** Mo.
Hess Erich. Reconnaître les Etats des Balkans comme Etats de provenance sûrs

19.3938 ***n*** Mo.
Hess Erich. Pour un pilier 3a accessible à tous

20.4557 ***n*** Ip.
Hess Erich. La Confédération a-t-elle financé la campagne des partisans de l'initiative pour des entreprises responsables?

20.4563 ***n*** Mo.
Hess Erich. Prestations allouées au personnel de Skyguide. Stop aux excès sur le dos du contribuable

20.4588 ***n*** Mo.
Hess Erich. Dissolution de la Commission fédérale contre le racisme

20.4591 ***n*** Mo.
Hess Erich. Relever à 130 kilomètres à l'heure la vitesse maximale autorisée sur les autoroutes

* **21.3387** ***n*** Ip.
Hess Erich. La vision danoise "zéro requérant d'asile" peut-elle aussi s'appliquer en Suisse?

* **21.3400** ***n*** Po.
Hess Erich. Cotisations LPP indépendantes de l'âge

•N **19.3130** ***n*** Mo.
Hess Lorenz. Encourager la diffusion du dossier électronique du patient avec des formes particulières d'assurance

* **21.3275** ***n*** Ip.
Hess Lorenz. Ne pas manquer le coche de la nanomédecine

19.4215 ***n*** Mo.
(Hiltpold) Bourgeois. Déclaration de l'origine et du lieu de transformation des pains et produits de boulangerie

19.3891 ***n*** Mo.
Humbel. Compensation des risques dans l'assurance-maladie. Prendre en compte tous les médicaments pour les groupes de coûts pharmaceutiques

19.4167 ***n*** Mo.
Humbel. Réserver aux médecins les injections d'acide hyaluronique et de Botox

19.4174 ***n*** Po.
Humbel. Renforcer la médecine pédiatrique en mettant en place une stratégie nationale

20.3600 ***n*** Mo.
Humbel. Accès aux expertises médicolégales pour renforcer la sécurité des patients

20.4672 ***n*** Mo.
Humbel. Établir un calendrier contraignant pour la transformation numérique dans le système de santé

20.4721 ***n*** Mo.
Humbel. Mise en oeuvre effective des évaluations ETS

19.4431 ***n*** Mo.
Hurni. La démocratie directe mérite qu'on réprime la récolte frauduleuse de signatures

20.3114 ***n*** Ip.
Hurni. Quels sont les investissements exacts de la BNS?

20.3125 ***n*** Mo.
Hurni. Sauver la pêche professionnelle en Suisse

20.3307 ***n*** Ip.
Hurni. Mise en oeuvre de la convention d'Istanbul. Plus utile que jamais?

20.3506 ***n*** Mo.
Hurni. Renforcer les compétences des patients dans le dossier électronique du patient

20.3516 ***n*** Ip.
Hurni. N'y a-t-il pas concurrence déloyale entre les véhicules astreints à la RPLP et ceux astreints à la RPLF?

20.3518 ***n*** Po.
Hurni. Télémédecine. Etat des lieux et perspectives

20.3527 ***n*** Ip.
Hurni. Les parcs d'importance nationale ne devraient-ils pas être aussi évalués à l'aune du développement durable et du climat?

20.3619 ***n*** Mo.
Hurni. Les décisions d'investissements de la BNS doivent être prises depuis la Suisse

20.4025 ***n*** Mo.
Hurni. Non à l'obsolescence programmée! Garantir une durée de vie d'au minimum cinq ans pour les objets électroniques

20.4278 ***n*** Ip.
Hurni. Aviation. Un comportement loyal envers les consommateurs serait un minimum au vu des aides versées!

20.4381 ***n*** Po.
Hurni. Pour une véritable étude de la fiscalité des robots

20.4445 ***n*** Mo.
Hurni. Rentes de veuf. Mettre fin maintenant à une règle illicite, contraire à l'égalité et surannée

•x **20.4446** ***n*** Po.
Hurni. Accès égalitaire au service militaire

•x **20.4533** ***n*** Ip.
Hurni. Implantation d'éoliennes. Administration fédérale à vent contraire?

* **21.3059** ***n*** Mo.
Hurni. Éviter les faux départs de caisse maladie

* **21.3060** ***n*** Ip.
Hurni. Assureurs et soignants. Une seule et même structure?

* **21.3061** ***n*** Ip.
Hurni. Streaming musical et soutien aux créateurs de contenus. Mauvaise note pour la Suisse

* **21.3135** ***n*** Ip.
Hurni. Le Lac de Neuchâtel n'est pas une décharge à munitions!

* **21.3233** ***n*** Ip.
Hurni. Pierre Krähenbuhl enfin soutenu par la Suisse?

* **21.3234** ***n*** Po.
Hurni. Quel est l'état de la santé mentale des Suissesses et des Suisses?

19.4609 ***n*** Po.
Hurter Thomas. Evaluer les conséquences socioéconomiques d'une interdiction générale de transporter des fonds pendant la nuit en Suisse
Voir objet 19.4606 Po. Dobler
Voir objet 19.4607 Po. Feller
Voir objet 19.4608 Po. Gysin Greta

20.3377 ***n*** Ip.
Hurter Thomas. Conséquences de la crise du coronavirus sur le Forta

20.3632 ***n*** Ip.
Hurter Thomas. Le traité conclu en 1996 à Lugano par l'Allemagne et la Suisse se transforme peu à peu en coquille vide

20.3017 ***n*** Ip.
Imark. Aménagement de la ligne ferroviaire du Laufonnais. Une planification pitoyable et de mauvaises excuses

20.3983 ***n*** Ip.
Imark. Accord économique avec Taïwan

20.4028 ***n*** Mo.
Imark. Expropriation de la Place fédérale

20.4531 ***n*** Ip.
Imark. Subventions accordées à des entreprises peu recommandables pour des projets douteux combattus par la population

* **21.3026** ***n*** Ip.
Imark. Les pompes à chaleur, nouveaux gouffres à électricité

* **21.3027** ***n*** Ip.
Imark. Tromperie lors de l'acquisition de matériel de ski par l'armée

* **21.3029** ***n*** Ip.
Imark. Quelle quantité de bois étranger la Confédération subventionne-t-elle?

•x **19.3194** ***n*** Mo.
(Jans) Gysi Barbara. SECO. Actualiser le suivi du stress professionnel
Voir objet 19.3227 Po. Zanetti Roberto

•x **19.3259** ***n*** Mo.
(Jans) Badran Jacqueline. Plan d'action pour une place financière durable

19.3779 ***n*** Po.
(Jans) Suter. Lancer une offensive photovoltaïque à l'armée

20.3851 ***n*** Mo.
(Jans) Schneider Schüttel. Supprimer les taxes de recyclage pour le verre, le carton, le papier et les métaux

20.3852 ***n*** Mo.
(Jans) Nussbaumer. Économie suisse en difficulté. Préparer l'avenir grâce à des investissements

•x **19.3286** ***n*** Mo.
Jauslin. Corriger le tir en matière de sécurité de l'aviation

19.3784 ***n*** Mo.
Jauslin. Assurer l'autonomie énergétique du patrimoine immobilier de la Confédération grâce au photovoltaïque

•x **20.4324** ***n*** Ip.
Jauslin. Reconversion de l'aérodrome de Dübendorf. Un changement de cap lourd de conséquences décidé par le Conseil fédéral

20.4639 ***n*** Mo.
Jauslin. Toilettes unisexes et PME. Lutter contre la surréglementation, même au petit coin

•x **20.4640** ***n*** Po.
Jauslin. Transports sans énergie fossile à l'horizon 2050

•x **19.3215** ***n*** Ip.
Kälin. Aquaculture. Mieux protéger les poissons

•x **19.3216** ***n*** Ip.
Kälin. Actualiser la fiche d'information concernant la révision partielle d'ordonnances dans le domaine de l'énergie nucléaire

•x **19.3341** ***n*** Ip.
Kälin. Qu'entreprend le Conseil fédéral pour atteindre l'objectif de zéro émission nette d'ici 2030?

19.3428 ***n*** Mo.
Kälin. Nécessité d'améliorer la représentativité de l'organe consultatif du DEFR-DETEC "Transformation numérique"

19.3484 ***n*** Ip.
Kälin. Moins d'emballages en plastique

19.3617 ***n*** Ip.
Kälin. Stopper la discrimination des femmes dans les reportages sportifs et la promotion du sport

19.3646 ***n*** Ip.
Kälin. Violation du Pacte I de l'ONU par la Suisse

19.3778 ***n*** Ip.
Kälin. Don d'ovules dans des centres suisses de PMA

19.4456 ***n*** Ip.
Kälin. Pour une meilleure protection animale dans l'aquariophilie privée

19.4605 ***n*** Ip.
Kälin. La centrale nucléaire de Beznau est-elle sûre?

20.3514 ***n*** Ip.
Kälin. Le stockage intermédiaire de déchets radioactifs se prolonge. Quels sont les plans de la Confédération?

20.3978 ***n*** Ip.
Kälin. Des bus à la place des trains. Qui prend la décision?

20.4227 ***n*** Ip.
Kälin. Quelles mesures pour plus de suffisance?

* **21.3244** ***n*** Ip.
Kälin. Nouvelles directives sur la Convention d'Espoo. Mise en oeuvre en Suisse

20.3234 ***n*** Ip.
Kamerzin. Soutenons la viticulture suisse en incitant à la vente de vins suisses

20.3622 ***n*** Po.
Kamerzin. Promouvoir le coworking régional
Voir objet 20.3638 Po. Graf-Litscher
Voir objet 20.3639 Po. Vincenz
Voir objet 20.3640 Po. Guggisberg
Voir objet 20.3641 Po. Studer
Voir objet 20.3642 Po. Andrey
Voir objet 20.3643 Po. Gredig

20.3654 ***n*** Mo.
Kamerzin. Marchés publics. Mettre fin à l'inégalité entre marchés publics cantonaux/communaux et fédéraux concernant les règles de protection des travailleurs!

20.3974 ***n*** Mo.
Kamerzin. Intégrer tous les vins dans le contingentement

20.4269 ***n*** Ip.
Kamerzin. Quelles conditions pour le tourisme d'hiver

•x **19.4019** ***n*** Mo.
Keller Peter. S'assurer que la loi sur les prestations de sécurité privées fournies à l'étranger ne fasse plus l'objet d'interprétations susceptibles de nuire à une sécurité juridique indispensable à l'économie suisse

19.4144 ***n*** Mo.
Keller Peter. Mieux protéger les forces de sécurité et les forces d'intervention. Punir plus sévèrement les curieux, les fauteurs de troubles et les auteurs d'actes de violence

•N **19.3373** ***n*** Mo.
(Kiener Nellen) Seiler Graf. Allocations pour perte de gain. Mettre le service militaire et la maternité sur un pied d'égalité

20.3028 ***n*** Ip.
Klopfenstein Broggini. Le projet d'autoroute Machilly-Thonon à l'heure de l'urgence climatique

20.3116 ***n*** Mo.
Klopfenstein Broggini. Agir efficacement contre la pollution lumineuse

20.3255 ***n*** Mo.
Klopfenstein Broggini. Assurer la distanciation physique dans les déplacements

20.3379 ***n*** Mo.
Klopfenstein Broggini. Un bilan CO2 des activités de la Confédération

20.3637 ***n*** Mo.
Klopfenstein Broggini. La restauration à emporter sans déchet

20.3863 ***n*** Ip.
Klopfenstein Broggini. Ces insectes dans l'ombre de la terre

20.4022 ***n*** Ip.
Klopfenstein Broggini. Comment respecter le droit constitutionnel et légal des requérants et requérantes d'asile si les auditions sont menées sans la présence d'un représentant ou d'une représentante juridique?

20.4100 ***n*** Ip.
Klopfenstein Broggini. Les insectes dans l'ombre de la terre. La fertilité des sols

20.4101 ***n*** Ip.
Klopfenstein Broggini. Les insectes dans l'ombre de la terre. Si les organismes du sol déclinaient?

20.4297 ***n*** Ip.
Klopfenstein Broggini. Les néonicotinoïdes tueurs d'abeilles

20.4298 ***n*** Ip.
Klopfenstein Broggini. Un gigantesque centre commercial aux portes de la Suisse risque d'assécher le vallon de l'Allondon

20.4325 ***n*** Ip.
Klopfenstein Broggini. Open space. Quid de la santé physique et morale au travail?

20.4405 ***n*** Ip.
Klopfenstein Broggini. Des exceptions pour contourner les mesures d'assaïnissement des nuisances du bruit?

20.4458 ***n*** Mo.
Klopfenstein Broggini. L'énergie la plus verte est celle que l'on ne consomme pas. Pour la généralisation en Suisse de programmes d'économie d'énergie

20.4459 ***n*** Mo.
Klopfenstein Broggini. Des masques en tissu certifiés pour lutter contre les déchets sur la voie publique

20.4496 ***n*** Ip.
Klopfenstein Broggini. Quand l'évaluation des objectifs d'Aichi pour la biodiversité sera-t-elle publiée?

20.4497 ***n*** Po.
Klopfenstein Broggini. Personnalité juridique et voies de droit pour les glaciers. Une opportunité pour notre pays?

* **21.3110** ***n*** Ip.
Klopfenstein Broggini. Le changement climatique comme motif d'asile. Pour un statut de réfugié

* **21.3250** ***n*** Mo.
Klopfenstein Broggini. Pour une meilleure prise en compte de l'état de santé des réquérants et réquérantes d'asile dans les CFA

* **21.3331** ***n*** Ip.
Klopfenstein Broggini. Évaluation des objectifs mondiaux en matière de biodiversité pour 2020

20.4030 ***n*** Ip.
Köppel. Donation par la Confédération d'un tableau de Max Liebermann

19.4473 ***n*** Ip.
Kutter. Mettre à profit le potentiel des certificats de branche

19.4474 ***n*** Ip.
Kutter. Promouvoir la lecture

20.4207 ***n*** Ip.
Kutter. Offensive numérique de la SRF

•x **20.4271** ***n*** Ip.
Landolt. Nouvelles procédures d'asile. Bilan d'étape

* **21.3099** ***n*** Ip.
Landolt. Objectifs de développement durable pour la Banque nationale suisse

* **21.3100** ***n*** Ip.
Landolt. Ordonnance sur les marchés publics

20.3306 ***n*** Mo.
Locher Benguerel. Soutenir le tourisme intérieur au moyen de bons

•x **20.4437** ***n*** Ip.
Locher Benguerel. Négligence par rapport à l'intérêt supérieur de l'enfant

•x **20.4567** ***n*** Ip.
Locher Benguerel. Lutter contre le chômage des jeunes

* **21.3057** ***n*** Ip.
Locher Benguerel. Nouvel objectif de 40 pour cent de femmes dans les organes de direction suprêmes des entreprises proches de la Confédération

* **21.3105** ***n*** Ip.
Locher Benguerel. Scolarisation des enfants et des adolescents dans les centres fédéraux pour requérants d'asile

* **21.3106** ***n*** Po.
Locher Benguerel. Enquête sur la structure des salaires. Réévaluer régulièrement la méthodologie utilisée

19.3794 ***n*** Mo.
Lohr. Constituer un meilleur réservoir de personnel qualifié en Suisse en assurant une égalité de fait pour les personnes handicapées et entre hommes et femmes dans le degré tertiaire B

19.4070 ***n*** Mo.
Lohr. Santé des enfants. Une stratégie nationale

19.4161 ***n*** Ip.
Lohr. Promotion de la stratégie relative à la gestion du sang du patient

19.4454 ***n*** Ip.
Lohr. Résolution sur la couverture sanitaire universelle. Contribution de la Suisse?

19.4469 ***n*** Ip.
Lohr. Expertises AI. La désignation aléatoire des experts est-elle la solution?

19.4491 ***n*** Mo.
Lohr. Améliorer la qualité et réduire les coûts du système de santé en promouvant la gestion du sang des patients

19.4509 ***n*** Mo.
Lohr. Opérer un classement sérieux et méthodique des besoins en soins pour remédier à l'inégalité de traitement systématique créée par des régimes cantonaux disparates

19.4534 ***n*** Mo.
Lohr. Assurance-maladie. Garantir à la population un accès finançable à long terme aux thérapies très onéreuses

20.3662 ***n*** Ip.
Lohr. Échange électronique de données entre les hôpitaux, les autorités cantonales et la Confédération. Quels enseignements tirer de la crise du coronavirus?

•x **20.4350** ***n*** Ip.
Lohr. Marche à suivre pour un nouveau tarif des soins ambulatoires

20.4351 ***n*** Ip.
Lohr. Investir pour donner des perspectives d'emploi au lieu de payer pour un statu quo sans avenir

•x **20.4499** ***n*** Ip.
Lohr. Éradiquer le cancer du col de l'utérus en Suisse

•x **20.4530** ***n*** Ip.
Lohr. Quel est l'avenir du sport populaire suisse?

20.4671 ***n*** Mo.
Lohr. Soumettre la SSR à la surveillance du Contrôle fédéral des finances

20.3437 ***n*** Mo.
Mäder. Coûts de la pandémie de Covid-19 sur le système de santé. Accord rapide des partenaires tarifaires

20.4092 ***n*** Mo.
Mäder. Médecins exerçant dans les hôpitaux. Mettre un terme aux incitations salariales liées à des objectifs quantitatifs

20.4093 ***n*** Mo.
Mäder. Promouvoir la coordination et réduire les capacités excédentaires en définissant un maximum de six régions de santé

* **21.3064** ***n*** Mo.
Mäder. Numérisation et développement des appels d'urgence suisses
Voir objet 21.3063 Mo. Romano
Voir objet 21.3065 Mo. Grüter
Voir objet 21.3066 Mo. Giacometti
Voir objet 21.3067 Mo. Piller Carrard
Voir objet 21.3068 Mo. Andrey

* **21.3127** ***n*** Mo.
Mäder. À l'État de mettre en place une identification électronique fiable
Voir objet 21.3124 Mo. Andrey
Voir objet 21.3125 Mo. Grüter
Voir objet 21.3126 Mo. Marti Min Li
Voir objet 21.3128 Mo. Stadler
Voir objet 21.3129 Mo. Groupe RL

20.4398 ***n*** Ip.
Maillard. Sous-dotation des inspections du travail cantonales et surveillance du SECO. Comment le Conseil fédéral entend-il faire respecter ses engagements internationaux et son devoir de protection?

•x **20.4491** ***n*** Ip.
Maillard. Lutte contre le Covid-19. Le Conseil fédéral prévoit-il de contraindre les cantons à renforcer les équipes dans les EMS, au moins pour rendre possibles les quarantaines?

* **21.3145** ***n*** Ip.
Maillard. DPD. Destruction postale discrète?

20.3318 ***n*** Ip.
Maitre. Alors que la plupart des procédures civiles et administratives non urgentes ont été suspendues, notamment en matière d'asile, pourquoi le Conseil fédéral a-t-il créé une exception en matière de renvois?

20.3432 ***n*** Mo.
Maitre. Pour un accès aux APG élargi pour les indépendants

20.4013 ***n*** Ip.
Maitre. Calcul des coûts de la santé pour l'année 2020. Les impacts du Covid-19 pourront-ils réellement être calculés sur la base de données et statistiques fiables, transparentes et objectives?

20.4736 ***n*** Ip.
Maitre. Est-ce que le Conseil fédéral veillera à ce que le nombre de places de parc ne diminue pas dans l'absolu?

* **21.3070** ***n*** Ip.
Maitre. Livraison de données statistiques par les assureurs-maladie à l'OFSP. Pourquoi rémunérer ce qui doit être fourni gratuitement?

* **21.3152** ***n*** Ip.
Maitre. Renvois forcés. Le Conseil fédéral va-t-il continuer à fermer les yeux sur la situation politique, sécuritaire et humanitaire en Ethiopie?

20.3027 ***n*** Mo.
Marchesi. Soutien financier aux cantons frontaliers pour assurer la sécurité des frontières

20.3355 ***n*** Po.
Marchesi. Secteur médicosocial. La Suisse ne doit pas dépendre de la main-d'oeuvre étrangère

* **21.3039** ***n*** Mo.
Marchesi. La Suisse peut renégocier l'accord sur la libre circulation. La preuve par le Brexit

* **21.3146** ***n*** Ip.
Marchesi. Interdiction de la burqa. Empêcher Rachid Nekkaz de continuer à inciter à violer la loi et la Constitution

* **21.3261** ***n*** Mo.
Marchesi. Suspension provisoire de la libre circulation des personnes dans le canton du Tessin et les régions les plus touchées par la crise, en application de l'article 14 de l'accord sur la libre circulation des personnes

19.3630 ***n*** Mo.
Markwalder. Passage rapide à l'imposition individuelle en Suisse

20.3320 ***n*** Po.
Markwalder. Crise du coronavirus. Trouver rapidement des solutions pour le secteur du voyage et pour le tourisme

20.3322 ***n*** Mo.
Markwalder. Ne pas interrompre l'apprentissage des requérants d'asile déjà intégrés dans le marché suisse de l'emploi

19.3875 ***n*** Po.
Marra. Refonte des financements pour l'insertion dans le marché du travail

19.4149 ***n*** Mo.
Marra. Projet pilote pour les chômeurs de longue durée âgés

19.4475 ***n*** Po.
Marra. Pour assouplir la cage dorée du frein à l'endettement

20.3298 ***n*** Ip.
Marra. Quelle aide pour les sans-papiers durant la crise du Covid-19?

20.3707 ***n*** Ip.
Marra. La naturalisation facilitée de la troisième génération l'est-elle vraiment?
Voir objet 20.3708 Ip. Fluri

20.3498 ***n*** Mo.
Marti Min Li. Améliorer les données sur les conséquences pour l'un et l'autre sexes

20.3711 ***n*** Po.
Marti Min Li. Effets de l'activité des offices des poursuites

20.4097 ***n*** Mo.
Marti Min Li. Plan d'action pour améliorer la protection contre la discrimination

20.4098 ***n*** Mo.
Marti Min Li. Vie culturelle. Garantir la participation et la diversité

20.4635 ***n*** Mo.
Marti Min Li. Les caisses de pension proches de la Confédération ne doivent pas investir dans les armes nucléaires

20.4636 ***n*** Mo.
Marti Min Li. Ancrer et développer de manière durable le conseil et la prévention en matière d'endettement dans les cantons

* **21.3126** ***n*** Mo.
Marti Min Li. À l'État de mettre en place une identification électronique fiable
Voir objet 21.3124 Mo. Andrey
Voir objet 21.3125 Mo. Grüter
Voir objet 21.3127 Mo. Mäder
Voir objet 21.3128 Mo. Stadler
Voir objet 21.3129 Mo. Groupe RL

* **21.3313** ***n*** Ip.
Marti Min Li. Nouvelles formes d'habitats. Que fait le Conseil fédéral?

•x **19.3063** ***n*** Mo.
Marti Samira. Déclarer l'état d'urgence climatique

•x **19.3115** ***n*** Mo.
Marti Samira. Trafic aérien. Promouvoir l'innovation afin de réduire les émissions de CO2

•x **19.3122** ***n*** Mo.
Marti Samira. Trafic aérien. Interdire les vols intérieurs

19.3555 ***n*** Ip.
Marti Samira. Renvois illégaux en Croatie. Que fait la Suisse?

19.3660 ***n*** Mo.
Marti Samira. Inscrire les moyens de contraception dans le catalogue des prestations de l'assurance de base

20.3024 ***n*** Mo.
Marti Samira. Situation dramatique sur l'île de Lesbos. La Suisse doit agir!

20.3107 ***n*** Ip.
Marti Samira. Route migratoire des Balkans occidentaux. Et maintenant?

20.3799 ***n*** Po.
Marti Samira. Améliorer les bases légales en vue de prévenir le profilage racial et ethnique

20.4236 ***n*** Ip.
Marti Samira. Échange de données délicat avec le régime dictatorial d'Érythrée

20.4421 ***n*** Po.
Marti Samira. Bien de l'enfant dans le cadre du droit de l'asile et des étrangers

•x **20.4427** ***n*** Ip.
Marti Samira. Assujettissement des frontaliers à l'impôt

•x **20.4428** ***n*** Ip.
Marti Samira. Sensibiliser et informer dans le cadre scolaire sur la diversité des identités et orientations sexuelles

* **21.3123** ***n*** Ip.
Marti Samira. Couper court aux théories conspirationnistes

* **21.3153** ***n*** Ip.
Marti Samira. Le conseiller fédéral Cassis, la Suisse et l'esclavage

* **21.3273** ***n*** Mo.
Marti Samira. Permettre à nouveau de déposer des requêtes d'asile auprès des ambassades

* **21.3359** ***n*** Po.
Marti Samira. Rapport sur l'ampleur de la soustraction d'impôt et de l'optimisation fiscale en Suisse

19.4130 ***n*** Mo.
Martullo. Obligation d'annoncer les places vacantes en cas de dépassement du taux de chômage. Tenir compte des différences régionales

•x **19.3174** ***n*** Po.
Masshardt. Mesures pour garantir l'avenir du système de milice

•x **19.3175** ***n*** Mo.
Masshardt. Licenciements abusifs ou injustifiés. Améliorer la protection des mères

•x **19.3176** ***n*** Mo.
Masshardt. Pas de licenciement au cours de la période d'essai durant la grossesse et après l'accouchement

19.3563 ***n*** Mo.
Masshardt. Pour une protection concrète du climat. Gérer la mobilité dans l'administration fédérale

19.3564 ***n*** Mo.
Masshardt. Administration fédérale sans incidence climatique

19.3847 ***n*** Mo.
Masshardt. Enfin un vrai congé parental pour mieux concilier vie familiale et vie professionnelle

19.4241 ***n*** Po.
Masshardt. Meilleure protection des victimes d'infractions poursuivies sur plainte

19.4503 ***n*** Po.
Masshardt. Risques financiers engendrés par les pertes de biodiversité

20.3494 ***n*** Mo.
Masshardt. Garantir la propreté de l'eau potable

20.3523 ***n*** Mo.
Masshardt. Modification de la Convention de Chicago. Il est temps d'imposer le trafic aérien

20.4202 ***n*** Po.
Masshardt. Admission dans les établissements d'enseignement supérieur (universités/EPF) pour les titulaires d'une maturité professionnelle

•x **20.4149** ***n*** Ip.
Matter Michel. Investissements publics dans le vaccin contre le Sars-CoV-2

•x **20.4160** ***n*** Ip.
Matter Michel. Le modèle Qualimed d'Assura. Un nouveau modèle d'assurance controversé

•x **20.4517** ***n*** Mo.
Matter Michel. Fonctionnement réellement plurilingue de l'administration fédérale

20.4559 ***n*** Mo.
Matter Michel. Mesures contre les discours incitant à la haine ou à la violence au sein des ONG subventionnées par la Suisse

* **21.3163** ***n*** Ip.
Matter Michel. Fonctionnement réellement plurilingue de l'administration fédérale

•x **19.3165** ***n*** Mo.
(Mazzone) Egger Kurt. Adopter un cadre législatif sur le démantèlement des navires pour assurer la responsabilité sociale et environnementale de la Suisse

•x **19.3182** ***n*** Ip.
(Mazzone) Glättli. Renvois forcés. Appliquer les recommandations de la Commission nationale de prévention de la torture

•x **19.3183** ***n*** Mo.
(Mazzone) Pasquier. Réduire l'impact de l'aviation sur le climat en mettant fin aux vols intérieurs

19.3521 ***n*** Po.
(Mazzone) Ryser. Un panorama exhaustif des stages en Suisse

19.3523 ***n*** Mo.
(Mazzone) Michaud Gigon. Adopter les mesures nécessaires pour connaître l'origine réelle de l'or importé en Suisse et lutter contre l'or "sale"

19.4034 ***n*** Mo.
(Mazzone) Prelicz-Huber. Urgence humanitaire en Méditerranée. Pour que la Suisse soit solidaire du mécanisme coordonné de répartition post-débarquements
Voir objet 19.4033 Mo. Barazzone
Voir objet 19.4035 Mo. Sommaruga Carlo
Voir objet 19.4036 Mo. Quadranti
Voir objet 19.4037 Mo. Fluri

19.4301 ***n*** Ip.
(Mazzone) Glättli. Interdiction du financement de matériel de guerre prohibé. La loi est-elle bien appliquée?

•x **19.3147** ***n*** Po.
(Merlini) Cattaneo. Plan B du Conseil fédéral, au cas où l'Italie refuserait définitivement de signer le nouvel accord sur l'imposition des frontaliers

20.3843 ***n*** Po.
Mettler. Utilité économique du système de sécurité sociale

20.3902 ***n*** Po.
Mettler. Gender monitoring économique en lien avec la crise du coronavirus

•x **19.3273** ***n*** Mo.
Meyer Mattea. Promouvoir le transport ferroviaire transfrontalier en Europe comme solution de remplacement au trafic aérien

•x **19.3274** ***n*** Po.
Meyer Mattea. Investir les excédents comptables dans la protection du climat

•x **19.3275** ***n*** Po.
Meyer Mattea. Réduction du temps consacré à l'activité rémunérée. Effets sur la réalisation des objectifs de l'accord de Paris

19.3586 ***n*** Ip.
Meyer Mattea. Violence sexuelle. Trop de femmes n'obtiennent pas justice

19.4186 ***n*** Po.
Meyer Mattea. Etude sur le financement des campagnes électorales et de votation

19.4187 ***n*** Mo.
Meyer Mattea. Créer un fonds de réinsertion pour les personnes exclues du marché du travail

19.4506 ***n*** Ip.
Meyer Mattea. Grossesse en cas de renvoi ou d'expulsion et de détention préalable

19.4434 ***n*** Mo.
Michaud Gigon. Pour une information claire lors d'achats de produits non réparables

19.4448 ***n*** Ip.
Michaud Gigon. Biobanques privées. Quel contrôle pour quelles garanties pour les usagers?

19.4490 ***n*** Po.
Michaud Gigon. Informer les clients sur la durabilité des investissements financiers proposés

20.3447 ***n*** Mo.
Michaud Gigon. Pour la mise en place d'une ligne de production alternative et activable durant une crise sanitaire

20.3725 ***n*** Ip.
Michaud Gigon. Mise en oeuvre de la loi sur les jeux d'argent. Les mesures de protection des joueurs inscrites dans la loi sont-elles réellement exécutées?

20.4105 ***n*** Mo.
Michaud Gigon. Pour un contrôle efficace du marché des masques

20.4312 ***n*** Mo.
Michaud Gigon. Introduire un indice de réparabilité pour certains appareils électriques et électroniques

* **21.3040** ***n*** Po.
Michaud Gigon. Métiers du futur. Soutien public à la reconversion professionnelle

* **21.3350** ***n*** Ip.
Michaud Gigon. Covid-19. Comment les problèmes des villes sont-ils pris en compte?

•x **19.3095** ***n*** Mo.
Molina. Promouvoir l'utilisation des transports publics auprès des jeunes

•x **19.3096** ***n*** Po.
Molina. Effets des accords de libre-échange sur le climat mondial

•x **19.3097** ***n*** Po.
Molina. Le secteur des matières premières nuit au climat. Il faut renoncer à financer les industries minières et pétrolières

•x **19.3192** ***n*** Ip.
Molina. Agir pour que les entreprises suisses appliquent mieux les principes directeurs de l'ONU

19.3491 ***n*** Po.
Molina. Investissements directs étrangers. Renforcer le contrôle des fusions

19.3492 ***n*** Mo.
Molina. Une stratégie de durabilité pour les liquidités de la Confédération

•x **19.3493** ***n*** Mo.
Molina. Introduire le système de négociation de voie 1,5 dans les relations avec la Chine

•x **19.4047** ***n*** Mo.
Molina. Sponsoring par des grandes entreprises. Eviter tout dégât d'image pour la Suisse

19.4142 ***n*** Mo.
Molina. Garantir le trafic des paiements. Ne pas menacer le rôle d'Etat hôte de la Suisse

19.4165 ***n*** Mo.
Molina. Obligation de déclarer l'origine de l'or

19.4466 ***n*** Ip.
Molina. Influence du gouvernement chinois en Suisse

19.4472 ***n*** Po.
Molina. Évaluation du dialogue sur les droits de l'homme mené de manière bilatérale avec la Chine

19.4579 ***n*** Mo.
Molina. Investissements nuisibles au climat. Interdire la distribution de dividendes et le rachat d'actions

20.3048 ***n*** Ip.
Molina. Des milliards de dollars d'avoirs de potentats libanais dorment sur des comptes bancaires suisses. Qu'entreprend le Conseil fédéral pour que la lumière soit faite sur cette situation et que les avoirs soient restitués à la population libanaise?

20.3195 ***n*** Ip.
Molina. Conséquences de la crise du coronavirus pour les pays en développement. Le Conseil fédéral est-il prêt à intervenir auprès des acteurs de la place financière suisse en vue d'un allègement de la dette des pays pauvres?

20.3196 ***n*** Ip.
Molina. Recours aux technologies médicales dans la lutte contre le Covid-19. Que fait le Conseil fédéral pour que la Suisse et tous les autres États aient accès aux futurs médicaments et vaccins?

20.3559 ***n*** Po.
Molina. Économie sociale, gestion participative, service public. Quelles leçons pour la Suisse?

20.3560 ***n*** Po.
Molina. Viabilité du service public suisse

20.3561 ***n*** Mo.
Molina. Contre la distribution des bénéfices des entreprises du service public

20.3562 ***n*** Mo.
Molina. Les entreprises de la Confédération doivent servir l'intérêt général

20.3563 ***n*** Mo.
Molina. Améliorer le cadre juridique relatif à la création de start-up coopératives

20.4072 ***n*** Ip.
Molina. Lien entre les banques suisses et le blanchiment d'argent. Que fait le Conseil fédéral?

20.4302 ***n*** Po.
Molina. Procéder à un tour d'horizon sur l'entrepreneuriat social en Suisse

•x **20.4450** ***n*** Ip.
Molina. La Charte de Paris pour une nouvelle Europe a 30 ans. Quelle importance a-t-elle pour une Europe pacifique, démocratique et unie, et quelle est la contribution de la Suisse à une telle Europe?

20.4456 ***n*** Ip.
Molina. Le droit de la neutralité bafoué pendant des dizaines d'années par les services de renseignement. Conséquences et risques pour la Suisse

* **21.3119** ***n*** Po.
Molina. Protection du climat et cryptomonnaies. Encourager une technologie de la blockchain efficace sur le plan énergétique

* **21.3120** ***n*** Po.
Molina. Rétrécissement de l'espace de la société civile. Que fait la Suisse dans le cadre de la coopération internationale contre la restriction de la marge de manoeuvre de la société civile?

* **21.3151** ***n*** Mo.
Molina. Pour la transition énergétique. Se retirer du Traité sur la Charte de l'énergie

* **21.3199** ***n*** Po.
Molina. Rapport sur les possibilités juridiques d'une interdiction d'importation des marchandises issues du travail forcé

* **21.3321** ***n*** Mo.
Molina. Reconnaissance par la Suisse du génocide et des crimes contre l'humanité dans la province chinoise du Xinjiang

•x **19.3203** ***n*** Ip.
Moret Isabelle. Frais administratifs des assurances-maladie. Quelle transparence?

•x **19.3317** ***n*** Ip.
Moret Isabelle. Assurance-maladie. Impact de la taille des effectifs des assurés sur les primes?

19.3424 ***n*** Ip.
Moret Isabelle. Répartition de l'enveloppe financière pour les projets selon l'article 14 LEg. Corriger le déséquilibre géographique

19.3587 ***n*** Ip.
Moret Isabelle. Violences sexuelles. Nouvelle définition du viol

19.3805 ***n*** Ip.
Moret Isabelle. Systèmes d'étiquetage nutritionnel. Eviter la discrimination

19.4220 ***n*** Mo.
Moret Isabelle. Stop aux allégations mensongères sur les cosmétiques

19.4318 ***n*** Ip.
Moret Isabelle. Transparence de l'OFSP vis-à-vis des cantons dans le cadre de l'approbation des primes-maladie

•x **20.4519** ***n*** Ip.
Moret Isabelle. Protection des monuments historiques du Haut-Karabakh

20.4549 ***n*** Ip.
Moret Isabelle. Tests salivaires Covid-19

•x **20.4550** ***n*** Ip.
Moret Isabelle. Mise en oeuvre de l'article 5c alinéa 3 lettre b de l'ordonnance Covid-19, "stations de ski" du 4 décembre 2020

* **21.3334** ***n*** Ip.
Moret Isabelle. Ouvertures des terrasses des restaurants

•x **19.3029** ***n*** Ip.
Moser. Puissances nucléaires. Profiter de la dynamique actuelle pour leur rappeler leur obligation de se dénucléariser

•x **19.3379** ***n*** Ip.
Moser. Combien de pesticides très toxiques pour l'être humain sont homologués en Suisse?

•x **19.3380** ***n*** Ip.
Moser. Des pesticides perturbant la fonction sexuelle et la reproduction chez les êtres humains sont-ils homologués en Suisse?

•x **19.3381** ***n*** Mo.
Moser. Détecter les véhicules diesels défectueux et manipulés, et éviter les interdictions cantonales de circuler liées aux poussières fines

19.4207 ***n*** Po.
Moser. Renforcer la médecine pédiatrique en comblant les lacunes de l'offre de soins

19.4314 ***n*** Mo.
Moser. Mieux protéger l'eau potable. Durcissement des autorisations

19.4321 ***n*** Mo.
Moser. Protection internationale du climat. La Suisse doit apporter sa contribution pour que la transition climatique soit réalisée au niveau mondial

19.4531 ***n*** Ip.
Moser. Suite des opérations après l'évaluation de la procédure d'homologation des produits phytosanitaires

19.4532 ***n*** Ip.
Moser. Réexamen des métabolites du chlorothalonil. Conséquences

19.4610 ***n*** Ip.
Moser. Protection des récoltes. Il est urgent d'agir

20.3897 ***n*** Po.
Moser. Limiter les risques pour la biodiversité

20.4214 ***n*** Mo.
Moser. Contrôles officiels visant à protéger les animaux. Mettre à contribution le budget pour l'agriculture et assurer la transparence

* **21.3340** ***n*** Ip.
Moser. Médecine pédiatrique. Garantir des capacités suffisantes

19.4024 ***n*** Ip.
Müller Leo. Protéger les petits épargnants des taux d'intérêt négatifs

19.4234 ***n*** Ip.
Müller Leo. Communication problématique sur la réalisation des objectifs environnementaux pour l'agriculture

19.4235 ***n*** Ip.
Müller Leo. Quelles sont toutes les substances qui se retrouvent dans les cours d'eau?

19.4264 ***n*** Mo.
Müller Leo. Remplacer les centrales nucléaires de Mühleberg, Beznau I et II sans émettre de CO2 grâce aux exploitations agricoles

20.4633 ***n*** Ip.
Müller Leo. Demandes d'assistance administrative en matière fiscale relatives à des filiales de groupes suisses. L'AFC, serviteur zélé du fisc étranger?

20.4634 ***n*** Ip.
Müller Leo. Comment expliquer la servilité d'une AFC qui va jusqu'à accorder l'assistance administrative en matière fiscale sur la base de données volées?

20.4685 ***n*** Ip.
Müller Leo. Pourquoi la volonté du Parlement n'a-t-elle pas pu être mise en oeuvre plus rapidement?

19.3603 ***n*** Mo.
(Müller Walter) Riniker. Réduction équitable de la taxe d'exemption de l'obligation de servir pour les personnes astreintes à la protection civile

•x **19.3206** ***n*** Ip.
Müller-Altermatt. Médicaments vétérinaires. Sécurité du droit et de l'approvisionnement

19.3513 ***n*** Mo.
Müller-Altermatt. Harmonisation et écologisation du calcul de l'imposition des véhicules à moteur

19.3807 ***n*** Mo.
Müller-Altermatt. Chaîne de création de valeur du secteur musical. Relevé de données statistiques fiables

19.4333 ***n*** Po.
Müller-Altermatt. Soja. Etre autosuffisant plutôt qu'importer

19.4595 ***n*** Mo.
Müller-Altermatt. Économie circulaire. Meilleure disponibilité des pièces de rechange

20.4235 ***n*** Po.
Müller-Altermatt. Récupération du phosphore. Financement et risques inhérents au marché

20.4237 ***n*** Po.
Müller-Altermatt. Adapter à la pratique les dispositions sur l'administration des preuves et les auditions

20.4642 ***n*** Ip.
Müller-Altermatt. Atteindre les objectifs de la Stratégie Biodiversité Suisse

20.4643 ***n*** Ip.
Müller-Altermatt. Quelles sont les implications de la guerre du Haut-Karabakh?

20.4650 ***n*** Ip.
Müller-Altermatt. La Suisse finance la guerre dans le Haut-Karabagh

* **21.3378** ***n*** Ip.
Müller-Altermatt. Évaluation de la Stratégie Biodiversité Suisse

•x **19.3074** ***n*** Ip.
Munz. Ne pas utiliser d'antibiotiques de réserve dans la médecine vétérinaire

•x **19.3075** ***n*** Ip.
Munz. La réduction prévue de l'épandage des engrais de ferme a-t-elle vraiment un impact positif sur l'environnement?

•x **19.3076** ***n*** Ip.
Munz. Tolère-t-on les défaillances humaines constatées dans la centrale nucléaire de Leibstadt?

•x **19.3077** ***n*** Ip.
Munz. Imposer enfin l'interdiction d'utiliser des pesticides aux pouvoirs publics et aux utilisateurs privés

•x **19.3113** ***n*** Ip.
Munz. Qui assume le risque que la technologie 5G fait peser sur la santé?

•N **19.3200** ***n*** Mo.
Munz. Obligation de déclarer les peaux de reptiles

•x **19.3295** ***n*** Ip.
Munz. L'OFAG autorise un insecticide dont l'efficacité n'a pas été évaluée, allant ainsi à l'encontre des recommandations d'Agroscope

•x **19.3296** ***n*** Ip.
Munz. Pesticides dispersés par le vent. Quelle est la situation en Suisse?

•x **19.3297** ***n*** Ip.
Munz. Déclaration des produits génétiquement modifiés et procédés de détection

•x **19.3340** ***n*** Ip.
Munz. Expiration de l'homologation pour le chloridazone au sein de l'UE. La Suisse procédera-t-elle de même?

19.3455 ***n*** Ip.
Munz. La protection contre le glyphosate est-elle suffisante?

19.3552 ***n*** Ip.
Munz. Politique agricole 22 plus. Quelles mesures générales pour réduire significativement l'ammoniac, les nitrates et les émissions d'azote dans les eaux?

19.3611 ***n*** Po.
Munz. Halte à l'empierrement des espaces verts

19.3612 ***n*** Mo.
Munz. Faire des EPF un réseau exemplaire du développement durable et de la mise en oeuvre des bonnes pratiques

19.3614 ***n*** Mo.
Munz. Promouvoir l'engagement volontaire. Adhérer au Corps européen de solidarité

19.3695 ***n*** Ip.
Munz. EPF, universités et Fonds national. Promouvoir les femmes de manière plus ciblée

19.3696 ***n*** Ip.
Munz. Rayonnement non ionisant. Devoir d'information de l'OFSP

19.3697 ***n*** Mo.
Munz. Bons de formation continue pour les personnes peu qualifiées

19.3698 ***n*** Ip.
Munz. Rayonnement électromagnétique non ionisant. Recherche, monitorage et liberté de choisir son degré d'exposition

19.3699 ***n*** Ip.
Munz. Transports publics. Table ronde pour des rabais aux écoles

19.3700 ***n*** Ip.
Munz. La nouvelle structure de direction de l'EPFZ est-elle en adéquation avec les exigences d'une haute école moderne?

19.3791 ***n*** Ip.
Munz. Système d'homologation des pesticides. Un examen de l'effet cocktail à titre réactif?

19.4021 ***n*** Ip.
Munz. Plan sectoriel "Dépôts en couches géologiques profondes". Financement unilatéral d'un groupe d'intérêt par la Nagra

19.4022 ***n*** Ip.
Munz. Obligation de réduire les nitrates dans la perspective de la Politique agricole 2022 plus et de la votation sur l'initiative pour une eau potable propre

19.4023 ***n*** Ip.
Munz. Transport d'animaux de rente. Exécution de la législation pertinente

19.4087 ***n*** Ip.
Munz. Dépôt en couches géologiques profondes. Financement d'un processus participatif digne de ce nom

19.4088 ***n*** Mo.
Munz. Promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie par un fonds pour la formation continue

19.4089 ***n*** Ip.
Munz. Abattoirs. Transporter des demi-carcasses et non des animaux vivants

19.4204 ***n*** Ip.
Munz. Tirer les leçons du cas du chlorothalonil afin de réduire les risques liés à l'emploi de pesticides?

19.4205 ***n*** Ip.
Munz. Eau potable contaminée. L'homologation de produits phytosanitaires est un jalon

19.4411 ***n*** Ip.
Munz. Comment la Confédération soutient-elle les distributeurs d'eau et les organes d'exécution cantonaux dans leur lutte contre la pollution des eaux souterraines et de l'eau potable par les pesticides?

19.4494 ***n*** Ip.
Munz. Quels sont les résultats du réexamen des produits phytosanitaires?

19.4496 ***n*** Ip.
Munz. Téléphones portables. Mise en danger de la santé en raison du non-respect des valeurs DAS

19.4497 ***n*** Po.
Munz. Transformation numérique et 5G en adéquation avec les objectifs climatiques

19.4499 ***n*** Ip.
Munz. L'indépendance scientifique du centre de compétences de la Confédération Agroscope est-elle garantie pour ce qui est des produits phytosanitaires?

19.4500 ***n*** Ip.
Munz. Pourquoi faire fusionner les instituts renommés que sont l'Eawag et le WSL?

20.3074 ***n*** Ip.
Munz. Les fonds publics servent-ils à financer des brevets privés?

20.3091 ***n*** Mo.
Munz. Faire enfin respecter l'interdiction des herbicides

20.3582 ***n*** Ip.
Munz. Révision de la centrale nucléaire de Beznau en 2020. La sécurité est-elle assurée malgré la crise du coronavirus?

20.3589 ***n*** Mo.
Munz. Recours abusif aux antibiotiques par des vétérinaires étrangers

20.3590 ***n*** Mo.
Munz. Pour une interdiction de la baisse du prix de la viande de veau rouge

20.3591 ***n*** Po.
Munz. Des instruments concrets pour la haute surveillance dans le cadre de la loi sur la protection des animaux

20.3593 ***n*** Mo.
Munz. Pour une interdiction des farts fluorés nocifs dans le sport populaire

20.3731 ***n*** Mo.
Munz. Atténuer le risque de pandémie à l'échelle internationale grâce à une économie et une consommation durables

20.3732 ***n*** Ip.
Munz. Conseil de l'IFSN. Crédibilité de la surveillance du nucléaire

20.3733 ***n*** Ip.
Munz. Renaturation des eaux. Exécution au compte-gouttes en raison de la pénurie de main-d'oeuvre

20.3734 ***n*** Ip.
Munz. Fauchage et récolte. Mesures pour la protection des insectes

20.4190 ***n*** Ip.
Munz. Les conflits d'intérêts menacent-ils la stabilité du réseau d'électricité suisse?

20.4191 ***n*** Ip.
Munz. Augmenter la part de l'énergie solaire dans le bouquet énergétique standard

20.4192 ***n*** Mo.
Munz. Limiter la publicité pour la viande aux produits ayant bénéficié de programmes pour le bien-être animal

20.4193 ***n*** Ip.
Munz. Les pesticides augmentent-ils les risques de cancer et de maladie de Parkinson?

20.4194 ***n*** Ip.
Munz. Mobilité électrique. Infrastructure de recharge dans les immeubles locatifs

20.4195 ***n*** Ip.
Munz. Nouvelle méthode pour identifier les plantes issues de l'édition génomique

20.4322 ***n*** Ip.
Munz. La Confédération temporise aux dépens du climat

20.4382 ***n*** Ip.
Munz. Promotion de la biodiversité et mise en réseau des milieux naturels le long des routes nationales

20.4383 ***n*** Ip.
Munz. A qui profitent les mesures visant à compenser l'abrogation de la loi chocolatière?

20.4435 ***n*** Ip.
Munz. Mise en réseau et promotion de la biodiversité le long des lignes de chemin de fer

20.4668 ***n*** Ip.
Munz. Subventions et incitations dommageables à la biodiversité dans le domaine de l'urbanisation. Où en est-on et où va-t-on?

20.4670 ***n*** Mo.
Munz. S'assurer que la Suisse puisse également capter et stocker du CO2 à l'étranger

* **21.3249** ***n*** Po.
Munz. Libre accès aux procédures de qualification dans les hautes écoles suisses aux niveaux du bachelor et du master

* **21.3362** ***n*** Ip.
Munz. Lutter facilement et efficacement contre le commerce sans scrupules de chiots

* **21.3363** ***n*** Mo.
Munz. Expériences sur animaux du degré de gravité 3. Octroi des autorisations par une même commission

* **21.3364** ***n*** Ip.
Munz. Développer des vaccins sans expériences sur les animaux

* **21.3365** ***n*** Ip.
Munz. Dix ans après Fukushima. Maintenir la tension sans nucléaire

•N **19.3202** ***n*** Mo.
Nantermod. Médicaments. Baisser les coûts en autorisant les importations parallèles

19.3597 ***n*** Mo.
Nantermod. CP. Délits contre la famille. Sanctionner le refus de respecter le droit aux relations personnelles

19.4104 ***n*** Mo.
Nantermod. Abolir les barrières aux importations parallèles de médicaments génériques en Suisse

20.3067 ***n*** Mo.
Nantermod. Réduire les émoluments en matière de poursuite et de faillite

20.3068 ***n*** Mo.
Nantermod. Swissmedic. Pour une possibilité d'autosaisine par l'autorité

20.3120 ***n*** Po.
Nantermod. Accès à la propriété. Analyse de l'adéquation des mesures en vigueur et des adaptations souhaitables

•x **20.4280** ***n*** Ip.
Nantermod. Réserves dans la LAMal, surveillance des primes et pratiques commerciales

20.4415 ***n*** Po.
Nantermod. Évaluation de l'efficacité clinique des thérapies onéreuses

* **21.3081** ***n*** Ip.
Nantermod. Dispositifs médicaux et fin de l'ARM. Comment éviter la pénurie?

* **21.3154** ***n*** Mo.
Nantermod. Meilleure efficacité des coûts dans le système de santé grâce à des ETS améliorés

* **21.3277** ***n*** Ip.
Nantermod. Chômage après la formation, quelles mesures pendant le Covid pour les secteurs fermés ?

* **21.3318** ***n*** Ip.
Nantermod. Optimisation de l'approvisionnement en vaccins grâce à une collaboration public-privé. Éclairages du Conseil fédéral?

•x **19.3142** ***n*** Mo.
Nicolet. Renégocier avec la France l'accord relatif à l'imposition des travailleurs frontaliers datant de 1983, régulièrement non respecté par le gouvernement français

•x **19.3246** ***n*** Mo.
Nicolet. Maintenir l'offre actuelle de TGV sur la ligne Lausanne-Paris via Vallorbe

•x **19.3249** ***n*** Mo.
Nicolet. Réduire concrètement les frais de production des exploitations agricoles et forestières en autorisant l'utilisation de carburants détaxés

19.3596 ***n*** Mo.
Nicolet. Exclure les produits agricoles, plus particulièrement les produits sensibles, des accords commerciaux avec les Etats-Unis

19.4061 ***n*** Ip.
Nicolet. Selon quels critères les priorités des actions du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes sont-elles définies?

19.4083 ***n*** Mo.
Nicolet. Garantir aux consommateurs la désignation claire du pays de provenance pour les denrées alimentaires confectionnées ou préconfectionnées à l'étranger

19.4410 ***n*** Mo.
Nicolet. Diminuer de 50 pour cent le quota d'importation des vins étrangers

19.4414 ***n*** Ip.
Nicolet. Formation OPD. Peut-on vraiment former un professionnel de l'agriculture en 250 heures?

20.3945 ***n*** Mo.
Nicolet. Modifier l'ordonnance sur le soutien du prix du lait afin de n'accorder le supplément versé pour le lait transformé en fromage, qu'aux quantités de lait payées au minimum au prix du segment A

•x **20.4281** ***n*** Ip.
Nicolet. Cautionnements solidaires liés au Covid-19. Comment faire face à de nouvelles vagues?

•x **20.4504** ***n*** Ip.
Nicolet. Mesures Covid-19 dans la pratique de la chasse. Considérer la chasse comme un sport et laisser les cantons décider

20.4592 ***n*** Mo.
Nicolet. Mettre en oeuvre la couverture sociale prévue dans le projet PA 2022 plus avec la modification de la loi fédérale sur l'agriculture, indépendamment du traitement de la nouvelle politique agricole

* **21.3075** ***n*** Ip.
Nicolet. Un programme d'encouragement à l'adaptation des gares et arrêts ferroviaires pour les personnes handicapées serait-il envisageable?

19.3575 ***n*** Mo.
Nordmann. Relever de 16 à 21 ans la limite d'âge des billets à demi-prix pour favoriser l'usage des transports publics par les jeunes

•x **20.4417** ***n*** Ip.
Nordmann. Financement de la campagne contre la loi sur le CO2 par des multinationales du pétrole

19.3986 ***n*** Ip.
Nussbaumer. Stratégie de "ring-fencing" d'Alpiq Holding SA pour se dérober à sa responsabilité en matière de risques nucléaires

20.3499 ***n*** Po.
Nussbaumer. Établir un plan d'action pour l'économie sociale

* **21.3260** ***n*** Ip.
Nussbaumer. Droits de l'homme et liberté religieuse en Algérie

19.3551 ***n*** Mo.
Page. Introduction de déductions fiscales incitatives sur les coûts de recherche-développement de nouveaux antibiotiques

•x **19.3683** ***n*** Mo.
Page. Renforcement de la Division Sécurité humaine au niveau de la coopération internationale

19.3817 ***n*** Mo.
Page. Autorisation de l'aquaculture

19.4280 ***n*** Mo.
Page. Reconnaissance et formation professionnelle pour les personnes s'occupant de personnes âgées et/ou handicapées

20.3065 ***n*** Po.
Page. Nouveaux avions de combat. Une opportunité de rééquilibrage économique en Suisse romande et au Tessin!

20.3378 ***n*** Ip.
Page. Avions de combat. Affaires compensatoires pour la Suisse romande

20.3944 ***n*** Ip.
Page. Autorisation de réintroduction d'un insecticide de protection de la betterave sucrière

20.4005 ***n*** Mo.
Page. Egalité de traitement pour le sucre suisse

20.4538 ***n*** Po.
Page. Quelles solutions pour venir en aide aux proches aidants engagés sur le long terme?

20.4539 ***n*** Po.
Page. Rôle des organisations dans le secteur agroalimentaire

* **21.3104** ***n*** Ip.
Page. Initiatives du 13 juin 2021. Quelles conséquences en cas d'acceptation?

* **21.3368** ***n*** Ip.
Page. Piste VTT et responsabilité des propriétaires

19.3663 ***n*** Mo.
(Pardini) Marti Min Li. Un conseil numérique, au nom du peuple!

20.3037 ***n*** Ip.
Pasquier. Transport des marchandises dangereuses. La sécurité est-elle assurée?

20.3265 ***n*** Po.
Pasquier. Etudier l'impact des nouvelles formes de travail sur les infrastructures dans le but d'implémenter les changements bénéfiques

20.3293 ***n*** Ip.
Pasquier. Transparence sur le fret aérien

20.3445 ***n*** Ip.
Pasquier. Transparence sur l'attribution des crédits Covid-19

20.4007 ***n*** Ip.
Pasquier. Comment le Conseil fédéral entend-il poursuivre sa traque aux fraudeurs à l'Adblue?

20.4038 ***n*** Mo.
Pasquier. Les vélos ont droit à leur place dans les trains

20.4114 ***n*** Mo.
Pasquier. Des trains de nuit comme alternative au trafic aérien? Egalement au départ de Genève, merci!

20.4434 ***n*** Ip.
Pasquier. Harcèlement sexuel. Qu'en est-il de l'administration fédérale?

* **21.3117** ***n*** Ip.
Pasquier. Antennes adaptatives. Avec le système d'assurance qualité sur qui repose réellement le respect des valeurs limites?

* **21.3118** ***n*** Ip.
Pasquier. Antennes adaptatives. Le Conseil fédéral peut-il garantir le respect du principe de précaution?

* **21.3149** ***n*** Mo.
Pasquier. Pour une interdiction des SUV et des voitures tout-terrain

* **21.3158** ***n*** Mo.
Pasquier. Protection d'urgence en cas d'accident nucléaire. Revoir les zones à risques

* **21.3159** ***n*** Mo.
Pasquier. Distribution d'iode de manière préventive à l'ensemble de la population suisse

* **21.3202** ***n*** Ip.
Pasquier. Violences physiques et psychologiques répétées dans les centres fédéraux d'asile. Quelles mesures le Conseil fédéral met-il en place pour les prévenir?

* **21.3203** ***n*** Ip.
Pasquier. Détection et prise en charge des requérant-e-s d'asile ayant des besoins particuliers. Où en est-on?

* **21.3338** ***n*** Ip.
Pasquier. Etude d'Agroscope sur les produits phytosanitaires à haut risques pour l'environnement. Quels pyréthrinoïdes sont concernés

•x **20.4103** ***n*** Ip.
Pfister Gerhard. Protection des investissements suisses en Pologne

20.4699 ***n*** Ip.
Pfister Gerhard. Exportation de substances perfluoroalkylées. Émissions nocives à l'étranger?

•x **19.3268** ***n*** Po.
Piller Carrard. Améliorer la prévoyance professionnelle des personnes travaillant à temps partiel

19.3772 ***n*** Mo.
Piller Carrard. Renforcer les rentes AVS pour lutter contre la pauvreté

20.3574 ***n*** Mo.
Piller Carrard. Atténuer la crise du coronavirus pour les personnes à faibles revenus

20.3806 ***n*** Po.
Piller Carrard. Investir autrement dans les structures d'accueil extrafamilial

20.4251 ***n*** Po.
Piller Carrard. Établir un rapport national sur les violences gynécologiques

•x **20.4655** ***n*** Ip.
Piller Carrard. Quid des subventions indues dans les transports publics?

* **21.3067** ***n*** Mo.
Piller Carrard. Numérisation et développement des appels d'urgence suisses
Voir objet 21.3063 Mo. Romano
Voir objet 21.3064 Mo. Mäder
Voir objet 21.3065 Mo. Grüter
Voir objet 21.3066 Mo. Giacometti
Voir objet 21.3068 Mo. Andrey

* **21.3303** ***n*** Ip.
Piller Carrard. Pourquoi supprimer la carte journalière des communes à prix réduit?

* **21.3304** ***n*** Ip.
Piller Carrard. L'emploi féminin particulièrement menacé par la pandémie

20.3801 ***n*** Mo.
Pointet. Un moratoire sur la construction de nouvelles usines d'incinération des ordures ménagères

* **21.3074** ***n*** Ip.
Pointet. Des données de qualité pour comprendre la situation!

* **21.3206** ***n*** Ip.
Pointet. Quels sont les processus de l'État soutenus par l'intelligence artificielle?

19.4508 ***n*** Po.
Porchet. Maman sans retour. Il faut plus d'information sur les raisons pour lesquelles les femmes ne retournent pas au travail après un congé de maternité

20.3069 ***n*** Mo.
Porchet. Pour le soutien à une agriculture de proximité

20.3092 ***n*** Mo.
Porchet. Intégrer le genre dans la formation et la recherche médicales

20.3093 ***n*** Po.
Porchet. Domaine de la santé. Mettre les lunettes de l'égalité

20.3260 ***n*** Mo.
Porchet. Applaudir ne suffit pas! Permettre au personnel de la santé de récupérer

20.3483 ***n*** Mo.
Porchet. Pour une nouvelle définition du cannabis

20.3998 ***n*** Po.
Porchet. Accès à la contraception. Assurer un accès à toutes et tous même en cas de crise

•x **20.4385** ***n*** Ip.
Porchet. La Suisse et la lutte contre le racisme anti-Noir.e.s.x. Quel avenir?

20.4466 ***n*** Mo.
Porchet. Accès aux pompes à insuline pour les diabétiques

20.4493 ***n*** Po.
Porchet. Lutter contre la précarité menstruelle avec un accès gratuit aux produits menstruels

20.4541 ***n*** Mo.
Porchet. Fiscalité 2.0. Pour un élargissement de la base de calcul des contributions des employeurs et employeuses aux assurances sociales, en intégrant la valeur ajoutée brute produite en Suisse

20.4542 ***n*** Mo.
Porchet. Prévoyance de réorientation écologique professionnelle

20.4581 ***n*** Mo.
Porchet. Taxer les achats de francs suisses

20.4638 ***n*** Po.
Porchet. Mieux connaître le harcèlement scolaire en Suisse pour mieux protéger les enfants

* **21.3031** ***n*** Ip.
Porchet. Le SEM renvoie malgré le préavis positif de régularisation des cantons. Pourquoi?

* **21.3134** ***n*** Ip.
Porchet. Quels moyens pour lutter contre les violences sexuelles commises sur des mineurs?

* **21.3136** ***n*** Mo.
Porchet. L'inceste n'a rien d'une séduction!

* **21.3208** ***n*** Mo.
Porchet. Pour une stratégie nationale en matière de santé mentale

* **21.3209** ***n*** Ip.
Porchet. Jeunes et Covid-19. Quel impact sur leur présent et leur avenir?

19.4018 ***n*** Mo.
Portmann. Libre-échange. Compensation écologique

20.3087 ***n*** Po.
Portmann. Interdiction d'exportations à partir de l'étranger. Protection des intérêts suisses

20.4395 ***n*** Mo.
Portmann. Pas de subventions publiques pour les projets d'ONG participant à des campagnes politiques

19.4623 ***n*** Ip.
Prelicz-Huber. Des expertises AI extrêmement problématiques

20.3026 ***n*** Mo.
Prelicz-Huber. Réduire les émissions liées aux vols effectués par des conseillers fédéraux

20.3313 ***n*** Mo.
Prelicz-Huber. Pandémie de coronavirus. Pas de hausse des primes d'assurance-maladie

20.3341 ***n*** Ip.
Prelicz-Huber. Assurance d'indemnités journalières en cas de maladie

20.3364 ***n*** Mo.
Prelicz-Huber. Indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail. Pour le versement de 100 pour cent du salaire des personnes dont le revenu ne dépasse pas 4000 francs environ

20.3823 ***n*** Mo.
Prelicz-Huber. Pour une loi-cadre relative à la garantie du minimum vital

20.4044 ***n*** Mo.
Prelicz-Huber. Obligation d'avancer les prestations. Combler les lacunes

20.4438 ***n*** Ip.
Prelicz-Huber. Favoriser la participation des enfants et des jeunes

20.4444 ***n*** Ip.
Prelicz-Huber. Soutien aux personnes pratiquant le commerce itinérant

20.4523 ***n*** Ip.
Prelicz-Huber. Le partenariat social de Swissport a-t-il été résilié?

* **21.3025** ***n*** Ip.
Prelicz-Huber. Médicaments pour les médecines complémentaires

* **21.3041** ***n*** Ip.
Prelicz-Huber. Durée de la préparation à la formation professionnelle pour les adolescents réfugiés et les jeunes adultes arrivés tardivement en Suisse

* **21.3042** ***n*** Ip.
Prelicz-Huber. Mesures d'encouragement précoce destinées aux enfants issus de la migration et de l'asile

* **21.3082** ***n*** Mo.
Prelicz-Huber. Revaloriser les métiers "féminins" dans les soins et l'accompagnement

* **21.3182** ***n*** Ip.
Prelicz-Huber. Santé psychique

20.3333 ***n*** Mo.
Prezioso. Pour le bien de toutes et tous, ne pénalisons pas les revenus des personnes s'étant retrouvées sans travail à cause du Covid-19

20.3334 ***n*** Mo.
Prezioso. Réquisitions d'urgence afin de permettre la planification de la production et la distribution des biens et services indispensables à la protection sociale et sanitaire de la population

20.3335 ***n*** Mo.
Prezioso. Un impôt fédéral de solidarité sur la fortune, limité dans le temps, afin de financer partiellement les mesures de lutte contre le Covid-19 et la crise économique et sociale qu'il génère

20.3336 ***n*** Ip.
Prezioso. Covid-19. Qui va payer la crise sanitaire, sociale et économique générée par la pandémie?

20.3337 ***n*** Ip.
Prezioso. Covid-19 et système de santé. Non à la compétitivité pour ce qui concerne la vie

20.3338 ***n*** Ip.
Prezioso. Dans l'intérêt de l'ensemble de la population, garantir l'accès aux soins et aux prestations sociales à toute la population

20.3339 ***n*** Mo.
Prezioso. Régularisation collective des sans-papiers et garantie d'accès aux aides sociales à toute la population

20.3771 ***n*** Ip.
Prezioso. Suisse-Colombie. S'assurer de l'utilisation des aides de la Confédération

20.3822 ***n*** Ip.
Prezioso. Dette publique des pays pauvres détenue par des créanciers suisses. Montants et perspectives

20.4230 ***n*** Po.
Prezioso. Pour une enquête nationale indépendante au sujet des conséquences de la pandémie de coronavirus sur le personnel de santé

* **21.3150** ***n*** Mo.
Prezioso. Covid-19. La pandémie ne doit pas être source de profits!

* **21.3389** ***n*** Po.
Prezioso. Pour une reconnaissance des années de travail domestique par les assurances sociales

* **21.3390** ***n*** Po.
Prezioso. Pour un rapport sur l'impact de la Covid-19 sur les femmes

* **21.3391** ***n*** Ip.
Prezioso. Stop aux violences faites aux femmes

* **21.3427** ***n*** Po.
Prezioso. Les problématiques spécifiques aux femmes lesbiennes, bisexuelles et aux personnes transgenres doivent être mieux prises compte dans les politiques de santé publique

* **21.3428** ***n*** Po.
Prezioso. Pour une campagne nationale de vaccination gratuite contre le HPV

* **21.3429** ***n*** Po.
Prezioso. Pour un partage plus équitable de la charge de la santé sexuelle et reproductive entre femmes et hommes

* **21.3430** ***n*** Mo.
Prezioso. Pour la gratuité intégrale de la contraception et de la santé sexuelle

20.3018 ***n*** Ip.
Pult. Bruit de tir. Dépassement des valeurs légales à Coire

20.3060 ***n*** Ip.
Pult. Agriculture, industrie et communes dans les régions de montagne. Encouragement de la mobilité électrique

20.3949 ***n*** Po.
Pult. Scénarios concernant la diffusion des services d'agences de presse

20.3984 ***n*** Po.
Pult. Infrastructure numérique. Réduire les risques géopolitiques

20.4431 ***n*** Po.
Pult. Publicité politique en ligne. Protéger notre démocratie

* **21.3162** ***n*** Ip.
Pult. Comment protéger l'être humain et la nature des PCB émanant des centrales électriques?

* **21.3200** ***n*** Ip.
Pult. La Suisse se débarrassera-t-elle des PCB d'ici 2028?

* **21.3309** ***n*** Mo.
Pult. Non au gaz acheminé par le gazoduc Nord Stream 2

19.4512 ***n*** Po.
Python. Diriger les flux financiers vers la compatibilité avec un réchauffement climatique à 1,5 degré

20.3358 ***n*** Po.
Python. Quel impact d'une vitesse générale de 40 kilomètres à l'heure et 30 kilomètres à l'heure dans l'espace urbain?

20.3359 ***n*** Mo.
Python. Pour une prise en considération des coûts sur la santé et l'environnement du transport motorisé

20.3360 ***n*** Mo.
Python. Pour une taxe d'importation des voitures de tourisme proportionnelle au poids

20.3970 ***n*** Ip.
Python. Quelle gestion des risques liés au numérique dans le domaine de la formation?

20.4018 ***n*** Ip.
Python. A quand une prise en compte des risques réels pour la santé et la biodiversité des molécules de synthèse toxiques?

20.4076 ***n*** Mo.
Python. Pour une adéquation au système européen d'homologation des pesticides de synthèse avec recours à des études indépendantes

20.4317 ***n*** Ip.
Python. Quel prix du sucre indigène et quelles recherches pour exclure le recours aux néonicotinoïdes et préserver la filière?

•x **20.4447** ***n*** Ip.
Python. Quelle stratégie pour lutter contre le harcèlement et le sexisme au sein des HES, en particulier des EPF?

20.4486 ***n*** Mo.
Python. Retrait d'urgence de l'homologation des fongicides SDHI

20.4558 ***n*** Mo.
Python. Désinvestissement des fonds publics et semi-publics des énergies fossiles et réinvestissement dans la transition énergétique

•x **20.4560** ***n*** Ip.
Python. Une régulation de la publicité sur la base de l'urgence climatique et de la santé publique est-elle possible?

20.4735 ***n*** Ip.
Python. Aligner le développement professionnel sur le marché du travail et la neutralité climatique

* **21.3091** ***n*** Ip.
Python. Éducation durable dans le secteur financier. Où en sommes-nous?

* **21.3102** ***n*** Ip.
Python. Quelle formation professionnelle pour 2030?

* **21.3140** ***n*** Ip.
Python. Quelle reconnaissance du concept de limites planétaires dans la stratégie pour le développement durable 2030?

19.3436 ***n*** Ip.
(Quadranti) Landolt. La réforme des prestations complémentaires met-elle un frein aux solutions d'hébergement communautaire, pourtant avantageuses?

19.3682 ***n*** Ip.
(Quadranti) Landolt. Contribution d'assistance. Eliminer les incohérences dans la réglementation scolaire

19.3840 ***n*** Mo.
(Quadranti) Landolt. Interdiction de "guérir" les mineurs homosexuels

19.3848 ***n*** Mo.
(Quadranti) Feri Yvonne. Assurer l'égalité des chances dans la vie professionnelle par un congé de quatorze semaines pour chaque parent

19.4036 ***n*** Mo.
(Quadranti) Feri Yvonne. Urgence humanitaire en Méditerranée. Pour que la Suisse soit solidaire du mécanisme coordonné de répartition post-débarquements
Voir objet 19.4033 Mo. Barazzone
Voir objet 19.4034 Mo. Mazzone
Voir objet 19.4035 Mo. Sommaruga Carlo
Voir objet 19.4037 Mo. Fluri

19.4107 ***n*** Mo.
(Quadranti) Hess Lorenz. Renforcer la médecine pédiatrique en tenant compte dans les tarifs de l'assurance sociale des adaptations apportées aux moyens et appareils

•x **19.3031** ***n*** Mo.
Quadri. Redevance de radio-télévision. Rendre aux ménages le magot de 600 millions de francs

•x **19.3104** ***n*** Mo.
Quadri. Abolir la fonction de spécialiste en médecine du trafic

19.3480 ***n*** Mo.
Quadri. Pas de nouvelles mesures vexatoires à l'encontre des automobilistes

19.3553 ***n*** Mo.
Quadri. Nouvelle loi sur les professions médicales. Atténuer ses conséquences sur les jeunes pharmaciens

19.3598 ***n*** Mo.
Quadri. Accès facile à l'aide sociale pour les djihadistes. La coupe est pleine!

19.4056 ***n*** Mo.
Quadri. Modifier l'OSAMal afin d'obliger les assureurs-maladie à réduire leurs réserves excédentaires au profit des assurés

19.4476 ***n*** Mo.
Quadri. Non à l'augmentation exorbitante des commissions prélevées sur les opérations au guichet postal

19.4477 ***n*** Mo.
Quadri. Taxe d'entrée pour les frontaliers. Si le climat est prioritaire, qu'on agisse en conséquence!

20.3181 ***n*** Mo.
Quadri. Coronavirus. Pas de nouveaux permis pour les travailleurs étrangers au Tessin

20.3272 ***n*** Mo.
Quadri. Crise du coronavirus. Aujourd'hui plus que jamais, l'argent du contribuable suisse doit servir au citoyen suisse

20.4123 ***n*** Mo.
Quadri. Assurances-maladie. La restitution des réserves excessives doit devenir obligatoire

20.4124 ***n*** Mo.
Quadri. Bye-bye Dublin? Adieu Schengen!

•x **20.4292** ***n*** Ip.
Quadri. Conseil central islamique suisse. Après la condamnation de ses dirigeants, va-t-on enfin déclarer ce "conseil" hors la loi?

•x **20.4294** ***n*** Ip.
Quadri. Réserves 2019 par assureur-maladie. Pourquoi les chiffres sont-ils encore cachés?

20.4300 ***n*** Mo.
Quadri. Migrants économiques terroristes. Agir à la frontière

•x **20.4439** ***n*** Ip.
Quadri. Fêtes de fin d'année. La quarantaine au retour de pays à risque sera-t-elle imposée? Y aura-t-il des contrôles systématiques aux frontières?

•x **20.4440** ***n*** Ip.
Quadri. Des restrictions partout, sauf aux frontières?

•x **20.4520** ***n*** Ip.
Quadri. Le "nouvel" accord sur l'imposition des frontaliers, un nouveau camouflet de l'Italie. Jusqu'à quand le Conseil fédéral tolèrera-t-il qu'on nous danse sur le ventre sans dénoncer unilatéralement l'accord de 1974?

20.4521 ***n*** Mo.
Quadri. Crise économique et chômage causés par le coronavirus. Ne plus délivrer de permis G

20.4568 ***n*** Mo.
Quadri. Islamisme politique. Une infraction en Suisse aussi

•x **20.4637** ***n*** Ip.
Quadri. Les accords avec l'Italie n'aboutissent-ils que quand ils sont à l'avantage de celle-ci?

* **21.3211** ***n*** Ip.
Quadri. Vaccination. La Suisse n'a pas été capable de relever le défi le plus important, comment y remédier?

* **21.3212** ***n*** Ip.
Quadri. Des milliers d'emplois perdus au Tessin mais de plus en plus de frontaliers. Cohésion sociale et nationale en danger

* **21.3213** ***n*** Ip.
Quadri. Tessin. Soupape de sécurité de la Lombardie par la faute du Conseil fédéral

* **21.3214** ***n*** Ip.
Quadri. Alors que la reprise des activités économiques est incertaine mais les footballeurs amateurs, entre autres, entrent librement au Tessin depuis la Lombardie, à nouveau en zone rouge

* **21.3215** ***n*** Ip.
Quadri. Pandémie. Qu'attend le Conseil fédéral pour agir aux frontières?

•x **19.3051** ***n*** Ip.
Regazzi. Huawei et les défis de la 5G. Risques et chances pour la Suisse

•x **19.3279** ***n*** Po.
Regazzi. Signature ou non-signature de l'accord-cadre avec l'UE. Estimation des coûts pour la place économique suisse

19.3592 ***n*** Mo.
Regazzi. Valeurs cibles applicables aux émissions de CO2 des véhicules utilitaires légers. Non au "Swiss finish"

19.3912 ***n*** Po.
Regazzi. Eviter que le cadre légal ne soit un obstacle au bien-être en entreprise

19.4011 ***n*** Mo.
Regazzi. La Confédération doit entièrement assumer les dégâts causés par la faune sauvage protégée (loups, lynx, ours, castors, etc.)

19.4105 ***n*** Po.
Regazzi. Empêcher la diffusion en temps réel de pornographie infantile et mettre un terme à la prostitution infantile sur Internet

19.4539 ***n*** Mo.
Regazzi. LPP. Ne pas limiter la liberté de choix des PME et de leurs salariés

20.3376 ***n*** Mo.
Regazzi. Dérogation transitoire à l'obligation d'aviser le juge en cas de surendettement. Prolonger le délai jusqu'au 31 décembre 2021
Voir objet 20.3418 Mo. Ettlin Erich

20.3430 ***n*** Mo.
Regazzi. Flexibiliser temporairement les conditions de travail

20.3813 ***n*** Mo.
Regazzi. Ne pas prendre en considération en tant que capitaux de tiers les crédits Covid-19 Plus pour toute la durée des cautionnements solidaires

20.4119 ***n*** Mo.
Regazzi. Autoriser les requérants d'asile en attente de renvoi à exercer une activité lucrative

20.4657 ***n*** Mo.
Regazzi. Immatriculation des véhicules. Réduction de la bureaucratie

20.4658 ***n*** Mo.
Regazzi. Ex-combattants et sympathisants de l'EI. Durcir les peines

20.4659 ***n*** Mo.
Regazzi. Encourager l'importation de véhicules à moteur faiblement émetteurs de CO2, sans intervention de l'État

•x **20.4660** ***n*** Po.
Regazzi. Intégration de l'évolution attendue de la mobilité dans les plans sectoriels et dans d'autres instruments de l'aménagement du territoire

* **21.3251** ***n*** Ip.
Regazzi. Présence des loups. Expropriation des Alpes et restrictions personnelles

* **21.3252** ***n*** Ip.
Regazzi. Le Conseil fédéral est-il prêt a s'engager pour lutter contre la corruption?

* **21.3372** ***n*** Mo.
Regazzi. Loi fédérale sur le Conseil de la magistrature. La surveillance du Tribunal fédéral sur les autorités judiciaires de première instance de la Confédération doit être abolie

19.3859 ***n*** Mo.
Reimann Lukas. Renforcer les possibilités d'encouragement en matière de recherche sur la résistance aux antibiotiques

19.4328 ***n*** Mo.
Reimann Lukas. Lutte contre l'antibiorésistance. Organiser une conférence ministérielle internationale en Suisse pour créer des conditions générales favorables à la recherche
Voir objet 19.4326 Mo. Eymann
Voir objet 19.4327 Mo. Heim

19.4583 ***n*** Mo.
Reimann Lukas. Produits provenant d'animaux ayant subi de mauvais traitements. Producteurs nationaux et étrangers sur un pied d'égalité (repris tel quel de Barbara Keller-Inhelder)

19.4584 ***n*** Mo.
Reimann Lukas. Suspendre l'échange automatique de renseignements avec les pays qui violent manifestement les droits de l'homme

19.4585 ***n*** Mo.
Reimann Lukas. Halte à la hausse continue des primes d'assurance-maladie! Interdire pour dix ans les hausses de primes dans l'assurance obligatoire des soins (nouveau dépôt de la motion du 29 septembre 2017 non traitée par le Parlement)

20.3402 ***n*** Ip.
Reimann Lukas. Base juridique insuffisante pour l'article 10f alinéa 1 de l'ordonnance 2 Covid-19

20.3434 ***n*** Mo.
Reimann Lukas. Halte à la hausse continue des primes d'assurance-maladie! Interdire pour dix ans les hausses de primes dans l'assurance obligatoire des soins

20.4219 ***n*** Mo.
Reimann Lukas. Compléter le frein à l'endettement par un frein à la réglementation

20.4220 ***n*** Mo.
Reimann Lukas. Importations de véhicules neufs. Suppression des entraves commerciales, facteurs de renchérissement

20.4221 ***n*** Mo.
Reimann Lukas. Éviter que les véhicules d'occasion ne soient taxés deux fois, dans le cadre de la lutte contre la cherté des prix en Suisse

20.4313 ***n*** Ip.
Reimann Lukas. L'islamisme en Suisse

20.4314 ***n*** Ip.
Reimann Lukas. Assurer paix et sécurité dans le détroit de Taïwan grâce à la médiation de la Suisse?

* **21.3341** ***n*** Mo.
Reimann Lukas. Démocratique et efficace, la séparation des pouvoirs ne doit pas être détournée par le droit souple

* **21.3342** ***n*** Mo.
Reimann Lukas. Loi sur les épidémies. Préciser les compétences temporelles, géographiques et personnelles et mieux associer les cantons

* **21.3367** ***n*** Mo.
Reimann Lukas. Palais fédéral. Suspension du luxueux concours d'art contemporain

* **21.3384** ***n*** Ip.
Reimann Lukas. Protéger la démocratie suisse contre la propagande étrangère et la désinformation (1er partie)

* **21.3385** ***n*** Ip.
Reimann Lukas. Protéger la démocratie suisse contre la propagande étrangère et la désinformation (2e partie)

* **21.3386** ***n*** Mo.
Reimann Lukas. Transports publics. Réintroduire les tarifs réduits pour personnes âgées

* **21.3388** ***n*** Mo.
Reimann Lukas. Accès à la justice pour tout le monde

* **21.3436** ***n*** Po.
Reimann Lukas. Plus d'honnêteté pour les portails de comparaison. Publication de toutes les commissions déclarées et cachées perçues par les comparateurs

•x **19.3141** ***n*** Ip.
Reynard. Examen suisse de maturité. Egalité de traitement pour les étudiantes et les étudiants

•x **19.3197** ***n*** Mo.
Reynard. Favoriser l'accès aux moyens de contraception pour les jeunes en Suisse

•x **19.3198** ***n*** Mo.
Reynard. Ressusciter les trains de nuit en Europe!

•x **19.3218** ***n*** Ip.
Reynard. Qu'attend la Suisse pour soutenir la recherche dans le domaine de la finance durable?

•x **19.3226** ***n*** Mo.
Reynard. Langue de la procédure pour les demandes d'indemnités en cas d'insolvabilité. Frais de traduction

•x **19.3330** ***n*** Ip.
Reynard. Les données des patients vont-elles être vendues au plus offrant?

19.3785 ***n*** Po.
Reynard. L'illettrisme numérique conduit à l'exclusion sociale

19.4156 ***n*** Mo.
Reynard. Outils numériques. Droit à la déconnexion

19.4198 ***n*** Mo.
Reynard. Pour une meilleure information sur les substances à risque présentes dans les cosmétiques et objets usuels

19.4418 ***n*** Po.
Reynard. Renforcer l'arsenal pénal pour lutter contre les violences domestiques

19.4588 ***n*** Po.
Reynard. Traite des êtres humains. Bilan et stratégie future

19.4589 ***n*** Mo.
Reynard. Rapporteur national chargé de la lutte contre la traite d'êtres humains

20.3015 ***n*** Mo.
Reynard. Interdire la récolte rémunérée de signatures

20.3529 ***n*** Po.
Reynard. Télétravail. Opportunités et protection des salariés et salariées

20.3578 ***n*** Mo.
Reynard. Taxe d'exemption de l'obligation de servir. Pas d'application rétroactive, arbitraire et discriminatoire

20.3867 ***n*** Po.
Reynard. Évaluer la valeur de nos paysages

20.3869 ***n*** Po.
Reynard. Évolutions techniques du câblage souterrain

20.3872 ***n*** Mo.
Reynard. Pour une participation accrue et reconnue en faveur des étudiants et des étudiantes
Voir objet 20.3669 Mo. Baume-Schneider

20.3873 ***n*** Po.
Reynard. Le congé parental. L'avenir de notre politique familiale

20.3903 ***n*** Ip.
Reynard. Norme contre les discriminations homophobes. Poursuivre l'engagement

•x **20.3976** ***n*** Po.
Reynard. Prévention et reconnaissance du syndrome d'épuisement professionnel (burn-out) comme maladie professionnelle

20.4139 ***n*** Mo.
Reynard. Stages. Mieux encadrer et améliorer le statut de stagiaire

20.4140 ***n*** Mo.
Reynard. Droit à l'avortement. Modifier une législation infantilisante

20.4151 ***n*** Po.
Reynard. Mise en place d'une commission de déontologie au Parlement

20.4228 ***n*** Po.
Reynard. Stress, burn-out et détérioration des conditions de travail dans les entreprises de service public

20.4229 ***n*** Po.
Reynard. Des chiffres fiables sur les violences domestiques

•x **20.4422** ***n*** Ip.
Reynard. Bientôt des mesures concrètes pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles?

•x **20.4489** ***n*** Ip.
Reynard. Des billets dégriffés dans les communautés tarifaires?

20.4614 ***n*** Mo.
Reynard. Pas d'imposition des indemnités reçues suite à une discrimination ou un licenciement abusif

20.4615 ***n*** Mo.
Reynard. Harcèlement sexuel. Clarification dans le code pénal

* **21.3381** ***n*** Ip.
Reynard. Festival international du film de Genève. Mieux soutenir la promotion des oeuvres audiovisuelles d'avant-garde en Suisse et à l'étranger

* **21.3418** ***n*** Mo.
Reynard. Il est temps de réviser le droit de la coopérative, pour une transparence accrue!

19.3783 ***n*** Mo.
(Riklin Kathy) Gugger. Imposer les pesticides au taux de TVA normal

19.4351 ***n*** Po.
(Riklin Kathy) Schneider-Schneiter. Des talents et des spécialistes pour la place technologique suisse au XXIe siècle

20.3681 ***n*** Mo.
Riniker. Pour une mise à jour du taux de réduction de la taxe d'exemption de l'obligation de servir pour les personnes astreintes à servir dans la protection civile

•x **20.4506** ***n*** Ip.
Riniker. Vols avec effraction. Des armes se retrouvent entre des mains criminelles

20.4613 ***n*** Ip.
Riniker. Utiliser "Government Technology" dans l'administration

* **21.3326** ***n*** Ip.
Riniker. Technologies de l'hydrogène. Approche hésitante de la Confédération

19.3497 ***n*** Ip.
(Rochat Fernandez) Aebischer Matthias. Nouveaux horaires CFF 2020. Les relations ferroviaires directes pour Paris réduites à terme aux liaisons Bâle-Paris et Genève-Paris?

19.3578 ***n*** Ip.
(Rochat Fernandez) Piller Carrard. Vente des produits de maquillage pour les enfants. Une réglementation plus stricte s'impose

19.3921 ***n*** Ip.
(Rochat Fernandez) Aebischer Matthias. Extension de Region Alps SA sur le trajet Saint-Maurice-Lausanne. Les CFF sont-ils toujours intéressés par le trafic régional?

19.4068 ***n*** Mo.
(Rochat Fernandez) Aebischer Matthias. Adapter Via sicura pour que les services d'urgence puissent accomplir leur travail dans les conditions requises par leur mission, y compris lorsque la vitesse est limitée à 30 kilomètres à l'heure
Voir objet 19.4067 Mo. Feller

19.4106 ***n*** Mo.
(Rochat Fernandez) Crottaz. Une loi pour assurer la sécurité des convoyages de fonds

19.4155 ***n*** Ip.
(Rochat Fernandez) Aebischer Matthias. Faciliter la combinaison train/avion comme alternative aux vols courte distance. Les CFF sont-ils intéressés par les concepts Austrian AIRail/Rail and Fly?

•x **19.3053** ***n*** Mo.
Roduit. Une "task force" contre les ravageurs émergents

•x **19.3187** ***n*** Mo.
Roduit. Vers une électrification de l'agriculture

19.3524 ***n*** Ip.
Roduit. Un monitorage pour la loi sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées

19.3525 ***n*** Ip.
Roduit. Conventions tarifaires dans le domaine de la santé. Une nouvelle pratique est-elle nécessaire?

19.3623 ***n*** Mo.
Roduit. Promotion de la consommation d'eau et de jus de fruits naturels

19.3624 ***n*** Mo.
Roduit. Promotion de la consommation de fruits et légumes produits localement

19.3815 ***n*** Mo.
Roduit. L'antispécisme n'a pas tous les droits

19.3984 ***n*** Po.
Roduit. Peut-on encore manger de la viande?

19.4069 ***n*** Mo.
Roduit. Etude de cohorte suisse sur la santé des enfants et des adolescents

19.4151 ***n*** Mo.
Roduit. Soins infirmiers. Donner une chance aux détenteurs d'anciens diplômes

19.4259 ***n*** Ip.
Roduit. Pour une incitation réelle à produire du bois naturel suisse

19.4571 ***n*** Ip.
Roduit. Est-ce aux agriculteurs de supporter les déchets des gens du voyage?

19.4572 ***n*** Ip.
Roduit. Des allocations de formation pour tous les jeunes Suisses qui sont en formation

19.4616 ***n*** Mo.
Roduit. Pour une structure de contrôle assurant de manière efficiente la sécurité aux frontières

20.3051 ***n*** Ip.
Roduit. Nombre de mineurs suivant un traitement en raison de troubles de l'identité sexuelle

20.3270 ***n*** Mo.
Roduit. Mesures urgentes Covid-19 pour la viticulture Voir objet 20.3411 Mo. Maret Marianne

20.3399 ***n*** Ip.
Roduit. Coûts supplémentaires non couverts pour les hôpitaux en raison de la pandémie Covid-19

20.3436 ***n*** Mo.
Roduit. Mesures urgentes Covid-19. Soutien à la viticulture suisse par les paiements directs

20.3446 ***n*** Mo.
Roduit. Prendre en considération la situation des personnes sans statut légal

20.3538 ***n*** Ip.
Roduit. La blockchain pour assurer la traçabilité des denrées alimentaires?

20.3634 ***n*** Mo.
Roduit. Cigarettes aromatisées. Protégeons la jeunesse

20.3898 ***n*** Po.
Roduit. Adapter les rentes LPP pour plus d'égalité

20.4141 ***n*** Po.
Roduit. Pour optimiser la couverture sociale des indépendants

20.4144 ***n*** Ip.
Roduit. Contribution d'estivage. Pas de double peine pour les éleveurs

20.4543 ***n*** Ip.
Roduit. Ministère public de la Confédération et affaires de crimes internationaux

20.4544 ***n*** Ip.
Roduit. Révision du plan sectoriel des transports, partie programme. Garantir le respect du fédéralisme et prendre en compte les besoins des régions moins densément peuplées

20.4616 ***n*** Ip.
Roduit. Réforme des PC. Des effets collatéraux injustes pour les propriétaires fonciers

* **21.3142** ***n*** Mo.
Roduit. Personnes à risques de pauvreté ou de surendettement - Détection précoce. Agir avant qu'il ne soit trop tard

* **21.3143** ***n*** Mo.
Roduit. Le respect de règles de la langue française prime sur l'idéologie

* **21.3201** ***n*** Ip.
Roduit. Le potentiel "perdu" de l'hydroélectricité qui n'est plus subventionnée

* **21.3220** ***n*** Po.
Roduit. Les impacts du Covid-19 sur la santé des enfants et des adolescents

* **21.3253** ***n*** Mo.
Roduit. Le travail nécessaire pour assurer les mesures de protection des troupeaux doit également être soutenu

•N **19.3153** ***n*** Mo.
Romano. Rapport annuel sur la gestion du personnel de l'administration fédérale. Les données sur le plurilinguisme doivent être complètes et détaillées

•x **19.3289** ***n*** Mo.
Romano. Langue de la procédure pour les demandes d'indemnités en cas d'insolvabilité. Renforcer le plurilinguisme

•x **19.3290** ***n*** Po.
Romano. Scénarios de contrôle des frontières nationales et de modifications législatives éventuellement nécessaires. Rapport

•x **19.3335** ***n*** Mo.
Romano. Abonnement Voie 7 (Seven 25). Extension de la plage horaire matinale jusqu'à 7 heures

•x **19.3336** ***n*** Mo.
Romano. Création d'un abonnement Voie 5

19.3763 ***n*** Po.
Romano. Elaborer une stratégie d'accès au marché dans le secteur des services axés sur l'exportation

19.3764 ***n*** Po.
Romano. Rapport sur l'éducation à l'environnement

19.3765 ***n*** Po.
Romano. Réduction et limitation du plastique à usage unique dans le quotidien. Interventions législatives possibles

19.4203 ***n*** Mo.
Romano. Assistance judiciaire soumise à la TVA. Mettre un terme à la discrimination dans les procédures judiciaires dont les indigents et les cantons font les frais

19.4433 ***n*** Ip.
Romano. Accord de libre-échange entre l'AELE et le Mercosur. Non-respect du contingent tarifaire relatif aux vins importés?

19.4524 ***n*** Ip.
Romano. Commissions et organes extraparlementaires. Le Conseil fédéral piétine-t-il une fois de plus la Suisse italienne et le pluralisme linguistique de la Suisse?

19.4525 ***n*** Po.
Romano. Licenciement des mères au terme de la période de protection de 16 semaines après l'accouchement

20.3269 ***n*** Ip.
Romano. Reconstitution des stocks d'éthanol pour la production de désinfectant. Privilégier les acteurs locaux

20.3273 ***n*** Mo.
Romano. Réouverture des frontières après la crise du Covid-19. Maintenir les contrôles sanitaires là où cela se justifie dans l'intérêt de la santé publique

20.3308 ***n*** Ip.
Romano. Covid-19. Créer les conditions permettant d'accélérer la diffusion du télétravail dans l'administration fédérale?

20.3315 ***n*** Mo.
Romano. Garantir et renforcer les moyens financiers mis à disposition pour la promotion des vins suisses

20.3735 ***n*** Ip.
Romano. Le Tessin et la Suisse ne finissent pas à Lugano. Il faut intégrer le district de Mendrisio dans les liaisons ferroviaires à longue distance

20.3736 ***n*** Mo.
Romano. Le Tessin et la Suisse ne finissent pas à Lugano. Il faut intégrer le district de Mendrisio dans les liaisons ferroviaires à longue distance

20.3804 ***n*** Ip.
Romano. Scènes de violence sexuelle commise sur des enfants publiées sur Internet. Instances d'alerte

20.4008 ***n*** Ip.
Romano. Règles et délais applicables aux offres d'emploi. Chacun pour soi et Dieu pour tous?

20.4009 ***n*** Mo.
Romano. Offre d'abonnement général des CFF pour étudiants. Garantir le respect de l'article 15 alinéa 3 de la loi sur le transport des voyageurs

•N **20.4010** ***n*** Mo.
Romano. Formes de travail mobile. Adapter les bases légales afin que l'administration fédérale soit exemplaire

20.4090 ***n*** Ip.
Romano. Etudes consacrées à la maîtrise du trafic dans les agglomérations. Quid de l'italien ?

20.4156 ***n*** Ip.
Romano. Hezbollah. Dépôts d'explosifs et de nitrate d'ammonium en Suisse?

20.4288 ***n*** Ip.
Romano. Primes 2021 de l'assurance-maladie. Leur augmentation au Tessin est-elle due à des problèmes institutionnels?

20.4289 ***n*** Ip.
Romano. Réforme "Employés de commerce 2022". Un nouveau pas vers l'anglais comme langue nationale de travail. Le Conseil fédéral n'a rien à dire?

20.4290 ***n*** Mo.
Romano. Modification de l'article 26 OSAMal

20.4693 ***n*** Mo.
Romano. Egalité des droits s'agissant de la rente de veuf ou de veuve. L'arrêt de la CEDH appelle une modification de la loi

•x **20.4694** ***n*** Po.
Romano. Transports sans énergie fossile à l'horizon 2050

20.4695 ***n*** Po.
Romano. Combien d'économies et de gains pour chaque franc investi dans les offres de décharge pour les proches aidants?

* **21.3056** ***n*** Ip.
Romano. Suppression de l'AG pour étudiants. Quelles nouvelles solutions?

* **21.3063** ***n*** Mo.
Romano. Numérisation et développement des appels d'urgence suisses
Voir objet 21.3064 Mo. Mäder
Voir objet 21.3065 Mo. Grüter
Voir objet 21.3066 Mo. Giacometti
Voir objet 21.3067 Mo. Piller Carrard
Voir objet 21.3068 Mo. Andrey

* **21.3242** ***n*** Po.
Romano. Feuille de route Suisse-Italie de 2015. Analyser la mise en oeuvre globale, maintenant que le nouvel accord sur l'imposition des frontaliers est signé

* **21.3243** ***n*** Po.
Romano. Lutter et réduire efficacement le trafic de vin

* **21.3269** ***n*** Mo.
Romano. Campagne de vaccination en collaboration avec les cantons. Accélération et numérisation

19.4345 ***n*** Mo.
Rösti. Assurer durablement le trafic par le nord de Kandersteg en cas d'évènement majeur ou de travaux d'évacuation à Mitholz

20.3370 ***n*** Mo.
Rösti. Autoriser la mise sur le marché de dispositifs médicaux soumis à un régime normatif non européen

20.4409 ***n*** Ip.
Rösti. Comment l'introduction du dossier électronique du patient va-t-elle se poursuivre?

19.4424 ***n*** Mo.
Roth Franziska. Ratification du Protocole facultatif se rapportant à la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées

19.4464 ***n*** Ip.
Roth Franziska. Exigences pour le service de police aérienne

19.4465 ***n*** Ip.
Roth Franziska. Exigences applicables à la formation des pilotes militaires

19.4488 ***n*** Po.
Roth Franziska. Des modèles de financement déficients discriminent les enfants et adolescents souffrant de maladies psychiques

20.3261 ***n*** Ip.
Roth Franziska. Mobilisation du service civil pendant la situation d'urgence due à la pandémie de maladie coronavirale de 2019

20.3568 ***n*** Ip.
Roth Franziska. Accès à la communication améliorée et alternative

20.3679 ***n*** Mo.
Roth Franziska. Définir les aires d'alimentation des zones de captage pour protéger efficacement l'eau potable
Voir objet 20.3625 Mo. Zanetti Roberto

20.3697 ***n*** Ip.
Roth Franziska. Bombardier furtif F-35. Vers un partage de souveraineté avec les États-Unis

20.3729 ***n*** Ip.
Roth Franziska. Prestations de psychothérapie. Égalité de traitement entre tous les patients, quelle que soit la couverture d'assurance-maladie

20.3865 ***n*** Mo.
Roth Franziska. Congé payé pour les employés exerçant un mandat politique officiel

20.3885 ***n*** Po.
Roth Franziska. Introduction d'une carte de légitimation nationale pour les personnes en situation de handicap

20.4068 ***n*** Po.
Roth Franziska. Transport pour handicapés. Un chaînon manquant dans l'offre de mobilité

20.4069 ***n*** Ip.
Roth Franziska. Procédures opaques concernant la Pharmacie de l'armée

•x **20.4453** ***n*** Ip.
Roth Franziska. Programme de réinstallation et personnes handicapées

•x **20.4454** ***n*** Ip.
Roth Franziska. Améliorer la situation des personnes atteintes d'un trouble du spectre de l'autisme

20.4455 ***n*** Ip.
Roth Franziska. Mise en oeuvre des recommandations du Comité des droits des personnes handicapées

20.4488 ***n*** Ip.
Roth Franziska. Traitements psychothérapeutiques. Quelles mesures le Conseil fédéral prend-il pour éviter une pénurie?

* **21.3247** ***n*** Po.
Roth Franziska. Marchés publics. Réduire au maximum le recours aux clauses d'exception prévues par la loi

* **21.3248** ***n*** Po.
Roth Franziska. Faire entrer la lumière dans la "boîte noire" du DDPS

* **21.3271** ***n*** Mo.
Roth Franziska. Détresse financière en raison du coronavirus. Soutenir au plus vite les personnes en formation et les étudiants!

* **21.3433** ***n*** Po.
Roth Franziska. La pharmacie de l'armée a besoin d'une organisation certifiée ISO, qui réponde aux exigences de qualité et de sécurité les plus élevées

20.3899 ***n*** Ip.
Roth Pasquier. L'application du droit fédéral ne doit pas être une loterie

20.4152 ***n*** Ip.
Roth Pasquier. Taxe d'exemption de l'obligation de servir. Stop à l'inégalité de traitement!

20.4476 ***n*** Ip.
Roth Pasquier. Diminuer la mortalité des personnes âgées en autorisant la vaccination immédiate

•x **19.3397** ***n*** Mo.
Ruppen. Faire une distinction entre les vignerons-encaveurs et les négociants en vins. Reconnaître de nouveau les vignerons-encaveurs comme producteurs

19.3514 ***n*** Ip.
Ruppen. Nouvelles recommandations de la Commission fédérale pour les problèmes liés à l'alcool en matière de consommation d'alcool. Des adaptations injustifiées!

19.3515 ***n*** Ip.
Ruppen. Fiche de l'OFEV sur la restauration durable. N'avons-nous pas d'autres problèmes?

19.3846 ***n*** Ip.
Ruppen. Ancien dépôt de munitions de Mitholz. Un danger important également pour le trafic de transit, le chargement des voitures et le train

19.4304 ***n*** Mo.
Ruppen. Assurer durablement le trafic par le nord de Kandersteg en cas d'évènement majeur ou de travaux d'évacuation à Mitholz

20.3321 ***n*** Mo.
Ruppen. Déduction fiscale des coûts de vacances passées en Suisse

20.3396 ***n*** Mo.
Ruppen. Oui à une réglementation transitoire des soldes pour sauver le commerce de détail

20.4187 ***n*** Mo.
Ruppen. Pour une politique d'ajustement structurel active

20.4311 ***n*** Ip.
Ruppen. Coûts liés au grand prédateur qu'est le loup

* **21.3399** ***n*** Ip.
Ruppen. Responsabilités en matière de gestion des grands prédateurs

* **21.3415** ***n*** Mo.
Ruppen. Les boîtes aux lettres doivent pouvoir rester là où elles se trouvent (garantie de la situation acquise)

* **21.3416** ***n*** Mo.
Ruppen. LRS. Les appartements vides ne sont pas des résidences secondaires!

* **21.3437** ***n*** Ip.
Ruppen. Faut-il déplacer les loups?

19.3511 ***n*** Mo.
Rutz Gregor. Disques de stationnement au service des citoyens

19.3909 ***n*** Ip.
Rutz Gregor. L'harmonisation des impôts à l'échelle internationale fait souffler un vent contraire sur la place économique et industrielle suisse. Que fait le Conseil fédéral?

19.4163 ***n*** Mo.
Rutz Gregor. Les règles de la circulation sont valables pour tous les usagers, y compris les cyclistes

20.3108 ***n*** Ip.
Rutz Gregor. Perception de la redevance de radio-télévision. Le maquis procédural mis en place par Berne soulève plaintes et critiques

20.3247 ***n*** Ip.
Rutz Gregor. Redevance de radio-télévision payée par les ménages et les entreprises. Quel bilan?

•x **20.3248** ***n*** Ip.
Rutz Gregor. Politique des médias obscure. Le Conseil fédéral souhaite-t-il remplacer la publicité par la redevance à la SSR?

20.3444 ***n*** Ip.
Rutz Gregor. La Confédération va-t-elle endosser la responsabilité des surcoûts provoqués par les prescriptions fédérales?

20.3788 ***n*** Ip.
Rutz Gregor. Un État fédéral fouineur. Pourquoi les autorités fédérales demandent-elles à des entreprises privées des informations sur leurs budgets publicitaires?

•x **20.4703** ***n*** Ip.
Rutz Gregor. City Card de la ville de Zurich. Création d'un droit parallèle pour protéger les personnes en séjour illégal

20.4238 ***n*** Mo.
Ryser. Covid-19. Soutenir la formation continue pendant la durée de réduction de l'horaire de travail

20.4239 ***n*** Po.
Ryser. Étudier la mise en place d'un "frein climatique" sur le modèle du frein à l'endettement

20.4681 ***n*** Ip.
Ryser. Liaison ferroviaire entre Saint-Gall et la capitale. On peut faire mieux!

20.4682 ***n*** Ip.
Ryser. Lois étrangères sur les chaînes d'approvisionnement. Conséquences pour la Suisse

* **21.3330** ***n*** Ip.
Ryser. Demandes d'indemnisation de l'étranger en cas d'accident nucléaire majeur en Suisse

•x **19.3314** ***n*** Ip.
Rytz Regula. Que va-t-il advenir des places d'atterrissage en montagne?

19.3862 ***n*** Mo.
Rytz Regula. Protection du climat. Nouveau champ d'action de la stratégie touristique de la Confédération

19.3870 ***n*** Mo.
Rytz Regula. Assurance-maladie. Supprimer la participation aux coûts pour les mesures de prévention

19.4354 ***n*** Mo.
Rytz Regula. Procédure d'autorisation transparente pour les médicaments et les thérapies dont les prix sont élevés

20.3362 ***n*** Mo.
Rytz Regula. Pour un financement équitable de la lutte contre la crise du coronavirus

20.3602 ***n*** Ip.
Rytz Regula. Chiptuning de véhicules à moteur. L'OFROU maîtrise-t-il la situation?

20.3868 ***n*** Ip.
Rytz Regula. Problèmes inhérents à l'homologation des pesticides. A-t-on pris conscience de leur ampleur et s'y attaque-t-on désormais rapidement et résolument?

20.3892 ***n*** Mo.
Rytz Regula. Monitorage de la loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS

20.3893 ***n*** Mo.
Rytz Regula. Convertir les cautionnements solidaires liés au Covid-19 en investissements d'avenir dans la protection du climat, l'innovation et la formation

20.4245 ***n*** Mo.
Rytz Regula. Une stratégie pour un système alimentaire équitable, sain et respectueux de l'environnement

20.4315 ***n*** Ip.
Rytz Regula. Certaines subventions et incitations instaurées dans le domaine de l'agriculture nuisent à la biodiversité et à la productivité de l'écosystème pédologique. Que fait la Confédération?

•x **20.4722** ***n*** Ip.
Rytz Regula. Les restrictions d'utilisation des pesticides conduisent-elles véritablement à une réduction des risques?

* **21.3421** ***n*** Ip.
Rytz Regula. L'AFD agit-elle actuellement de manière illégale?

* **21.3422** ***n*** Ip.
Rytz Regula. L'autorité douanière se transforme-t-elle en service de police de la Confédération? Pas dans ces conditions!

•N **19.3154** ***n*** Mo.
(Salzmann) Zuberbühler. Il faut assurer la sécurité de notre approvisionnement. RUAG Ammotec ne doit pas être vendue

19.3447 ***n*** Mo.
(Salzmann) Aebi Andreas. Centre national de compétences pour l'amélioration des terres arables (amélioration des terres SDA)

19.3654 ***n*** Mo.
(Salzmann) Aeschi Thomas. Personnes travaillant à leur compte. Différer la perception des intérêts moratoires dans l'AVS

19.3655 ***n*** Mo.
(Salzmann) Aeschi Thomas. Pour des intérêts moratoires conformes aux conditions du marché dans l'AVS

19.4237 ***n*** Mo.
(Salzmann) Aebi Andreas. Halte à la collecte de données démesurée réalisée par l'armée!

19.4015 ***n*** Ip.
Sauter. Structure tarifaire Tardoc. Vers la fin de la guerre des tarifs?

19.4590 ***n*** Ip.
Sauter. Taux d'intérêt minimum. Instrumentalisation politique?

20.3694 ***n*** Ip.
Sauter. Pourquoi n'y a-t-il pas encore de fiche PSIA pour la réaffectation aéronautique de l'aérodrome de Dübendorf?

20.3770 ***n*** Mo.
Sauter. Introduction de l'ordonnance électronique

•x **20.4494** ***n*** Ip.
Sauter. De meilleures statistiques pour la prévoyance professionnelle

19.4445 ***n*** Mo.
Schaffner. Plan d'action pour augmenter la part des transports publics dans le trafic global
Voir objet 19.4443 Mo. Candinas
Voir objet 19.4444 Mo. Graf-Litscher
Voir objet 19.4446 Mo. Töngi

20.3103 ***n*** Mo.
Schaffner. Promotion de l'énergie solaire. Mettre les toitures des bâtiments de l'administration fédérale à la disposition de tiers

20.4135 ***n*** Po.
Schaffner. Que signifie l'objectif "zéro net" pour le secteur du bâtiment, et comment l'atteindre?

•x **20.4345** ***n*** Ip.
Schaffner. Préserver les intérêts suisses dans la procédure de sélection d'un dépôt final de déchets radioactifs en Allemagne

20.4677 ***n*** Mo.
Schaffner. Il faut lever l'interdiction de circuler la nuit pour les camions électriques et les autres camions dont le mode de propulsion est silencieux

•x **20.4684** ***n*** Ip.
Schaffner. Méthode Suisse-Bilanz. Pour la revalorisation des engrais de ferme

19.3903 ***n*** Po.
(Schenker Silvia) Feri Yvonne. Office de médiation de l'assurance-invalidité

19.3904 ***n*** Po.
(Schenker Silvia) Meyer Mattea. LPGA. Rapport sur les observations secrètes

19.4265 ***n*** Ip.
(Schenker Silvia) Barrile. Forfaits par cas du domaine ambulatoire. Un modèle d'avenir?

•x **19.3349** ***n*** Mo.
(Schilliger) Bourgeois. Réduction des émissions de CO2 dans le trafic routier. Programme incitatif

19.3726 ***n*** Po.
(Schilliger) Fluri. Nouveau modèle fédéral de financement des transports

19.3727 ***n*** Mo.
(Schilliger) Bourgeois. Promouvoir l'économie circulaire, corriger une réglementation erronée

20.4225 ***n*** Po.
Schilliger. Le dilemme des pneus doit faire l'objet d'études interdisciplinaires

•x **20.4654** ***n*** Ip.
Schilliger. Le Conseil fédéral compte-t-il déclarer le plan sectoriel des transports de "force obligatoire pour les autorités à tous les niveaux de l'État"?

20.4700 ***n*** Mo.
Schilliger. Instruments de planification contraignants pour les autorités. Organisation d'une consultation par le Conseil fédéral

19.4191 ***n*** Mo.
Schläpfer. Pas de droit de séjour en cas d'abus sexuel et de violence à l'encontre de femmes ou d'enfants

19.4261 ***n*** Mo.
Schläpfer. Combattre systématiquement les mariages d'enfants

20.3576 ***n*** Ip.
Schläpfer. Coronavirus et nationalité des bénéficiaires de l'aide sociale

20.4433 ***n*** Mo.
Schläpfer. Il faut reporter de trois ans l'application des valeurs cibles relatives au CO2

20.3046 ***n*** Po.
Schlatter. Égalité de traitement sur le marché de l'emploi. L'obligation pour les officiers de l'état civil d'avoir la nationalité suisse est un anachronisme

20.3275 ***n*** Mo.
Schlatter. Redémarrage de l'aviation. Pour une interdiction des vols de nuit

20.3276 ***n*** Mo.
Schlatter. Redémarrage de l'aviation. Favoriser les avions efficaces

20.3277 ***n*** Ip.
Schlatter. Redémarrage de l'aviation. Objectifs climatiques du Conseil fédéral

20.4134 ***n*** Mo.
Schlatter. Zones 30. Bureaucratie inutile pour les communes

•x **20.4555** ***n*** Ip.
Schlatter. Incitations inopportunes à remplacer les téléphones mobiles qui fonctionnent encore

•x **20.4556** ***n*** Ip.
Schlatter. Vélos sur les trottoirs. Suivi des effets indésirables de la nouvelle réglementation

•x **20.4631** ***n*** Ip.
Schlatter. Covid-19. Faire passer le civil avant le militaire

* **21.3097** ***n*** Ip.
Schlatter. Antennes adaptatives. Ne faudrait-il pas introduire le facteur de correction dans l'ordonnance?

* **21.3098** ***n*** Mo.
Schlatter. Redécollage de l'aviation. De nouvelles perspectives pour le personnel

* **21.3239** ***n*** Ip.
Schlatter. Faut-il créer un organe indépendant pour contrôler les algorithmes (applications dans le domaine de l'intelligence artificielle)?

* **21.3240** ***n*** Po.
Schlatter. Influences des géants de la tech sur l'économie suisse. De nouvelles règles sont-elles nécessaires?

* **21.3410** ***n*** Ip.
Schlatter. Définir un cadre juridique pour l'usage des robots de livraison

19.3720 ***n*** Mo.
Schneeberger. Prestations pour les cas de rigueur versées par les fonds de bienfaisance. Assurer le même traitement à tous les bénéficiaires de rentes

20.3692 ***n*** Mo.
Schneeberger. Nouvelle réglementation en matière d'imposition à la source à compter du 1er janvier 2021. Circulaire no 45 de l'AFC

•x **20.4606** ***n*** Ip.
Schneeberger. Réglementation des prix des médicaments. Faire la lumière sur tous les aspects du système

20.3344 ***n*** Mo.
Schneider Meret. Étourdissement et saignée dans les abattoirs. Procéder à un contrôle indépendant

20.3345 ***n*** Ip.
Schneider Meret. Programme national de recherche portant sur le Covid-19. Promouvoir des méthodes sans expérimentation animale

20.3346 ***n*** Ip.
Schneider Meret. Chasser sans preuve de la sûreté du tir est-il sûr, respectueux des animaux et efficace?

20.3647 ***n*** Mo.
Schneider Meret. Arrêtons le gazage des poussins

20.3648 ***n*** Mo.
Schneider Meret. Les porcs aussi ont le droit de dormir sur de la paille

20.3795 ***n*** Ip.
Schneider Meret. Pour une intégration de l'agriculture dans la loi sur le travail

20.3796 ***n*** Ip.
Schneider Meret. Dispositions relatives à l'importation des trophées de chasse en provenance de l'étranger

20.4231 ***n*** Mo.
Schneider Meret. Trophées de chasse. Des règles d'importation plus strictes pour les parties d'espèces animales menacées

20.4232 ***n*** Mo.
Schneider Meret. Mettre en place une déclaration de provenance pour les produits à base de noix de coco cueillies par des singes

•x **20.4729** ***n*** Ip.
Schneider Meret. Empêcher l'importation illégale de viande de brousse en Suisse

•x **20.4730** ***n*** Po.
Schneider Meret. Identification respectueuse des animaux de rente

20.4731 ***n*** Mo.
Schneider Meret. Marques auriculaires des animaux de rente. Non aux expérimentations

•N **20.4732** ***n*** Mo.
Schneider Meret. Pour la suppression des obstacles qui se dressent devant les agriculteurs novateurs

***** **21.3401** ***n*** Mo.
Schneider Meret. Les contributions à des cultures particulières doivent également être versées pour les cultures destinées à l'alimentation humaine

***** **21.3403** ***n*** Mo.
Schneider Meret. Pas de raccourcissement de la queue sans anesthésie

***** **21.3404** ***n*** Mo.
Schneider Meret. Pas de modes d'élevage cruels dans les poulaillers d'engraissement

***** **21.3405** ***n*** Mo.
Schneider Meret. Animaux de laboratoire et d'expérience. Pour des conditions de détention conformes à la protection des animaux

***** **21.3406** ***n*** Po.
Schneider Meret. Non aux importations de viande de cheval sans système de traçabilité fiable

***** **21.3407** ***n*** Ip.
Schneider Meret. Pour une politique intégrée en matière d'alimentation

19.3508 ***n*** Ip.
Schneider Schüttel. Exempter le kérosène de l'impôt sur les huiles minérales est dépassé. Modification de la Convention de Chicago

19.3560 ***n*** Ip.
Schneider Schüttel. Pour des accords sectoriels en vue de réduire la consommation de plastique

19.3792 ***n*** Ip.
Schneider Schüttel. Seconde génération des victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance

19.3793 ***n*** Ip.
Schneider Schüttel. Réduire le CO2. Favoriser les vélo-cargos et les vélo-taxis

19.3836 ***n*** Po.
Schneider Schüttel. Echéance des aides fédérales accordées au titre de l'encouragement des logements à loyer modéré. Qu'advient-il des locataires concernés?

19.4230 ***n*** Ip.
Schneider Schüttel. La réduction des risques inhérents aux pesticides va-t-elle de pair avec la réduction du volume des ventes?

19.4535 ***n*** Ip.
Schneider Schüttel. Où sont les enfants sourds-aveugles et les enfants malentendants et malvoyants?

19.4536 ***n*** Ip.
Schneider Schüttel. Obligation de revitaliser les cours d'eaux conformément au compromis sur l'initiative "Eaux vivantes"

20.3056 ***n*** Ip.
Schneider Schüttel. Pour éviter que les cordes de balle et autres plastiques se retrouvent dans l'environnement

20.3123 ***n*** Ip.
Schneider Schüttel. Réduction des articles en plastique à usage unique. Quels acteurs et quel calendrier?

20.3124 ***n*** Ip.
Schneider Schüttel. Pour une responsabilité élargie des producteurs de plastiques à usage unique

20.3528 ***n*** Ip.
Schneider Schüttel. Égalité entre femmes et hommes. Violation de la Constitution et de la LIFD par certains cantons et surveillance insuffisante de la part du DFF et de l'AFC

20.3586 ***n*** Mo.
Schneider Schüttel. Installation de téléphonie mobile avec la technologie de la 5G. Conséquences des ondes millimétriques sur la nature et les personnes

20.3831 ***n*** Mo.
Schneider Schüttel. Supprimer rapidement l'homologation des produits phytosanitaires toxiques et très toxiques pour les usages professionnels

20.4183 ***n*** Ip.
Schneider Schüttel. Économie et principe de précaution. Faut-il augmenter le taux de réexamen des anciens produits phytosanitaires?

20.4309 ***n*** Po.
Schneider Schüttel. Races de chiens de protection des troupeaux. Plus de flexibilité en matière d'autorisation

20.4644 ***n*** Ip.
Schneider Schüttel. Épuration des eaux usées. Subventions et incitations néfastes pour la biodiversité

20.4645 ***n*** Ip.
Schneider Schüttel. La Suisse, lanterne rouge en matière de zones protégées. Que fait le Conseil fédéral?

20.4646 ***n*** Mo.
Schneider Schüttel. Plan global pour l'approvisionnement en sucre de la Suisse

* **21.3345** ***n*** Ip.
Schneider Schüttel. Planification adaptée des zones protégées

20.3601 ***n*** Mo.
Schneider-Schneiter. Accès aux grands projets d'infrastructure pour les PME suisses

20.3950 ***n*** Po.
Schneider-Schneiter. Sécurité de l'approvisionnement. Métaux des terres rares, stratégie des ressources

•x **20.3967** ***n*** Ip.
Schneider-Schneiter. Sécurité de l'approvisionnement en électricité

•x **20.4389** ***n*** Po.
Schneider-Schneiter. Sur quelles bases légales la Confédération finance-t-elle les ONG suisses?

•x **20.4390** ***n*** Ip.
Schneider-Schneiter. Actualiser et élargir durablement le réseau d'accords de libre-échange de la Suisse. Le CPTPP comme solution?

•x **20.4611** ***n*** Ip.
Schneider-Schneiter. Affaire Solidar et conséquences pour la coopération internationale

* **21.3072** ***n*** Mo.
Schneider-Schneiter. Pour une coopération au développement d'avenir grâce à l'électrification durable

* **21.3402** ***n*** Mo.
Schwander. Transférer dans une loi Covid-19 sur les aides financières les mesures de soutien financier prévues dans la loi Covid-19

19.3788 ***n*** Mo.
Seiler Graf. Remise du pistolet militaire uniquement aux tireurs sportifs

19.4080 ***n*** Po.
Seiler Graf. Ethique militaire dans l'armée suisse. Catalogue de mesures en dix points

19.4227 ***n*** Mo.
Seiler Graf. Réduction des émissions de CO2 et des pertes d'énergie pour les propriétaires et les locataires d'immeubles ainsi que pour les PME

20.3508 ***n*** Po.
Seiler Graf. Renforcer le travail politique de milice en en faisant valider les acquis par les hautes écoles

20.3509 ***n*** Mo.
Seiler Graf. Vols court-courriers. Stratégie de transfert

20.3720 ***n*** Ip.
Seiler Graf. Le coût du cycle de vie des avions de combat est-il vraiment estimé ou s'agit-il d'une navigation financière à vue?

•x **20.4457** ***n*** Ip.
Seiler Graf. En quoi le Service de renseignement de la Confédération est-il vraiment utile?

20.4619 ***n*** Mo.
Seiler Graf. Soumettre les biens militaires spécifiques à la loi sur le matériel de guerre

•x **20.4620** ***n*** Ip.
Seiler Graf. Que fait la Confédération pour assurer les prestations prévues spécifiquement pour les victimes de traite d'êtres humains?

* **21.3147** ***n*** Ip.
Seiler Graf. Opacité des licences générales d'exportation pour le matériel militaire

* **21.3148** ***n*** Ip.
Seiler Graf. Réglementation ITAR des États-Unis. Faire le point sur l'indépendance de la Suisse

* **21.3245** ***n*** Po.
Seiler Graf. Acquisitions d'armement. Réduire au maximum les risques de corruption

* **21.3246** ***n*** Po.
Seiler Graf. Produits hautement spécialisés. Réduire au maximum les risques liés à l'acquisition

* **21.3343** ***n*** Ip.
Seiler Graf. Effectifs de l'armée 2020. Un recensement trompeur

•x **19.3222** ***n*** Mo.
(Semadeni) Birrer-Heimo. Programme d'impulsion pour la rénovation des établissements d'hébergement dans les régions de montagne
Voir objet 19.3234 Mo. Stöckli

19.4517 ***n*** Mo.
Silberschmidt. Prévoir l'admission hors contingent de personnel qualifié en provenance de pays tiers pour soutenir les secteurs en pénurie de main-d'oeuvre

20.3833 ***n*** Mo.
Silberschmidt. Assurer un financement durable de l'AVS pour toutes les générations. Déficits nets nuls jusqu'en 2050

20.4048 ***n*** Ip.
Silberschmidt. Améliorer les conditions-cadres pour les "business angels"

•x **20.4348** ***n*** Po.
Silberschmidt. Suisses de l'étranger. Améliorer les possibilités de participation démocratique

•N **20.4349** ***n*** Mo.
Silberschmidt. Moins d'emballages, moins de déchets. Autoriser la vente en vrac de produits surgelés

•x **20.4467** ***n*** Ip.
Silberschmidt. Garde alternée. Comment la volonté du législateur est-elle appliquée?

* **21.3156** ***n*** Ip.
Silberschmidt. La Suisse en tant que centre de recherche et d'application dans le domaine de la longévité ("Longevity Valley")

* **21.3180** ***n*** Mo.
Silberschmidt. Création d'entreprises par voie entièrement numérique

* **21.3360** ***n*** Po.
Silberschmidt. Continuer à garantir la solidarité entre les générations après la crise du coronavirus

•x **20.4270** ***n*** Ip.
Sollberger. Coronavirus. Développer une stratégie sur la base de données correctes

•x **20.4475** ***n*** Ip.
Sollberger. Coronavirus. Surcharge du système de santé par des patients venant de l'étranger

* **21.3276** ***n*** Ip.
Sollberger. Cesser de dévaloriser la formation professionnelle en faisant semblant de la promouvoir

19.3510 ***n*** Ip.
(Sommaruga Carlo) Badran Jacqueline. Taux minimal effectif d'imposition pour les sociétés à l'échelle internationale. Comment se positionne la Suisse?

19.3728 ***n*** Ip.
(Sommaruga Carlo) Munz. Chine. Prélèvements d'organes sur des prisonniers de conscience. Que fait le Conseil fédéral?

19.3835 ***n*** Ip.
(Sommaruga Carlo) Marti Min Li. Logement. Répondre à la discrimination à l'égard des étrangers

19.3927 ***n*** Mo.
(Sommaruga Carlo) Reynard. Allocations familiales. Améliorer la situation juridique des salariés intermittents et des salariées intermittentes

19.3931 ***n*** Ip.
(Sommaruga Carlo) Reynard. Biodiversité. Quelle situation dans les jardins privatifs?

19.3932 ***n*** Mo.
(Sommaruga Carlo) Marti Min Li. Personnes à mobilité réduite. Des règles spéciales en matière de bail

19.3939 ***n*** Ip.
(Sommaruga Carlo) Friedl Claudia. Importations de gravier. Quel respect des standards sociaux et environnementaux?

19.4035 ***n*** Mo.
(Sommaruga Carlo) Meyer Mattea. Urgence humanitaire en Méditerranée. Pour que la Suisse soit solidaire du mécanisme coordonné de répartition post-débarquements
Voir objet 19.4033 Mo. Barazzone
Voir objet 19.4034 Mo. Mazzone
Voir objet 19.4036 Mo. Quadranti
Voir objet 19.4037 Mo. Fluri

19.4062 ***n*** Ip.
(Sommaruga Carlo) Meyer Mattea. Processus de paix. Que fait la Suisse pour renforcer la participation des femmes?

19.4192 ***n*** Mo.
(Sommaruga Carlo) Bendahan. Pour un label obligatoire pour le pain suisse

19.4364 ***n*** Mo.
(Sommaruga Carlo) Fehlmann Rielle. Extrait du casier judiciaire. Gratuité pour les jeunes

19.4365 ***n*** Mo.
(Sommaruga Carlo) Friedl Claudia. Agenda 2030. Pour que tous les habitants soient informés et se sentent concernés, le Conseil fédéral est chargé de développer une campagne continue sur les objectifs du développement durable

20.3566 ***n*** Mo.
Stadler. Crise du coronavirus. Maintenir des places d'apprentissage et prévenir le chômage des jeunes

20.4593 ***n*** Mo.
Stadler. Les titulaires d'une maturité professionnelle doivent être admis sans examen aux hautes écoles pédagogiques pour les formations d'enseignant du niveau primaire

•x **20.4664** ***n*** Ip.
Stadler. Renforcer et développer le système de milice

* **21.3128** ***n*** Mo.
Stadler. À l'État de mettre en place une identification électronique fiable
Voir objet 21.3124 Mo. Andrey
Voir objet 21.3125 Mo. Grüter
Voir objet 21.3126 Mo. Marti Min Li
Voir objet 21.3127 Mo. Mäder
Voir objet 21.3129 Mo. Groupe RL

19.3429 ***n*** Ip.
Steinemann. Pourquoi, dans 99,5 pour cent des cas, le retour des Erythréens admis à titre provisoire n'est-il pas exigible?

19.3685 ***n*** Mo.
Steinemann. Statistiques sur les motifs conduisant à l'octroi de l'admission à titre provisoire

19.4012 ***n*** Ip.
Steinemann. Des citoyens suisses impliqués dans des crimes terroristes commis à l'étranger

19.4013 ***n*** Ip.
Steinemann. Arrestation d'un djihadiste suisse en Syrie

19.4479 ***n*** Ip.
Steinemann. La Cour des comptes allemande critique une application laxiste de l'accord de Schengen

20.3442 ***n*** Ip.
Steinemann. Presque 10 000 entrées sur le territoire en raison de situations d'absolue nécessité pendant le confinement

20.4704 ***n*** Ip.
Steinemann. Requérants d'asile érythréens. Bientôt une solution au problème créé par les juges en 2005?

20.4705 ***n*** Ip.
Steinemann. Flux continu de requérants d'asile érythréens

20.3019 ***n*** Ip.
Storni. Planification des besoins des centres d'entretien CFF et disponibilité du matériel roulant

20.3044 ***n*** Ip.
Storni. Quel bilan après dix ans de mini-amnistie fiscale?

20.3188 ***n*** Po.
Storni. Analyse de l'impact du télétravail sur le monde du travail et sur les transports pendant la crise sanitaire du Covid-19. Définition de scénarios et de mesures d'incitation pour l'avenir

20.4070 ***n*** Ip.
Storni. Planification des besoins des centres d'entretien CFF. Nouveau centre à Bellinzone/Castione

20.4272 ***n*** Po.
Storni. LAMal. Compensation sociodémographique intercantonale des primes

20.4388 ***n*** Po.
Storni. Applications de l'apprentissage automatique. Intelligence artificielle, règles de sécurité, transparence et information

•x **20.4416** ***n*** Ip.
Storni. Ligne Mendrisio–Varese-Gallarate–Malpensa. Lenteur et absence du raccordement promis avec la ligne du Simplon

* **21.3076** ***n*** Po.
Storni. Évolution du trafic marchandises à travers les Alpes. Actualisation des scénarios

19.3627 ***n*** Mo.
Streiff. Créer un musée national sur la place de la femme dans l'histoire en Suisse

19.4569 ***n*** Ip.
Streiff. Est-il légal de prélever des organes après un arrêt cardiaque?

19.4594 ***n*** Mo.
Streiff. Économie circulaire. Étendre les délais de garantie applicables aux produits afin de prolonger la durée de vie de ceux-ci

20.3630 ***n*** Mo.
Streiff. Pénaliser l'exploitation du travail

20.3784 ***n*** Ip.
Streiff. Prélèvement d'organes. Des mesures sont-elles prises activement pour garantir la mort cérébrale après un arrêt cardio-circulatoire?

20.4016 ***n*** Po.
Streiff. Reconnaître l'importance systémique des institutions sociales lors de pandémies

20.4216 ***n*** Mo.
Streiff. Les êtres humains ne sont pas des choses. Interdire l'achat de services sexuels en Suisse selon l'exemple nordique

•x **20.4295** ***n*** Ip.
Streiff. Protéger la population du Haut-Karabakh

•x **20.4413** ***n*** Ip.
Streiff. Prise en considération des personnes handicapées dans le cadre des mesures anti-Covid de la DDC

•x **20.4414** ***n*** Ip.
Streiff. Prestations liées à un handicap après l'âge de la retraite

* **21.3062** ***n*** Ip.
Streiff. Financement climatique suisse. Effets positifs sur la biodiversité

* **21.3187** ***n*** Mo.
Streiff. Pour une mesure humanitaire exceptionnelle en faveur des personnes vivant de l'aide d'urgence après avoir été déboutées de leur demande d'asile en vertu de l'ancien droit

* **21.3188** ***n*** Ip.
Streiff. Agenda 2030 et obligations relevant du droit international

20.3751 ***n*** Ip.
Strupler. Travailleurs saisonniers. Recours abusif aux prestations de la caisse de chômage

* **21.3315** ***n*** Mo.
Strupler. Associer davantage le Parlement aux travaux lors de futures pandémies

20.3641 ***n*** Po.
Studer. Promouvoir le coworking régional
Voir objet 20.3622 Po. Kamerzin
Voir objet 20.3638 Po. Graf-Litscher
Voir objet 20.3639 Po. Vincenz
Voir objet 20.3640 Po. Guggisberg
Voir objet 20.3642 Po. Andrey
Voir objet 20.3643 Po. Gredig

•x **20.4679** ***n*** Ip.
Studer. Promotion du bénévolat

20.3599 ***n*** Mo.
Suter. Réduire le nombre d'accidents de la route. Limitation de la puissance en chevaux pour les jeunes conducteurs

20.4037 ***n*** Mo.
Suter. Les CFF doivent promouvoir activement la combinaison train-vélo

20.4233 ***n*** Mo.
Suter. Halte aux déchets plastiques rejetés par les exploitants de centrales hydroélectriques

20.4248 ***n*** Po.
Suter. Reprise ou vente d'entreprises importantes pour le marché du travail. Garantir les emplois en Suisse

20.4406 ***n*** Mo.
Suter. Production d'hydrogène vert. Stratégie pour la Suisse

20.4716 ***n*** Mo.
Suter. Non au détournement des avoirs de prévoyance professionnelle

20.4719 ***n*** Mo.
Suter. Promouvoir les technologies à émissions négatives

20.4720 ***n*** Po.
Suter. Participation aux votations et aux élections

* **21.3328** ***n*** Po.
Suter. Essais de médicaments sur des personnes en Suisse. Examen historique complet

19.3761 ***n*** Mo.
(Thorens Goumaz) Python. Exclure l'usage des pesticides de synthèse par les collectivités publiques

19.3766 ***n*** Mo.
(Thorens Goumaz) Girod. Finance et climat. Intégrer explicitement les risques climatiques au devoir fiduciaire

19.3767 ***n*** Po.
(Thorens Goumaz) Girod. Finance et climat. Etudier l'opportunité et les modalités d'une modulation du droit de timbre basée sur des critères de compatibilité climatique

•x **19.3061** ***n*** Mo.
Töngi. Améliorer les liaisons ferroviaires internationales

•x **19.3062** ***n*** Ip.
Töngi. Simplifier l'achat de billets de train internationaux

•x **19.3256** ***n*** Ip.
Töngi. Les coûts non couverts du trafic poids lourds s'élèvent à 1516 millions de francs par an. Comment les répercuter dans le respect du principe de causalité?

•x **19.3300** ***n*** Ip.
Töngi. Cyclistes. Quelles mesures prend la Confédération pour réduire les risques d'accident dans les ronds-points?

19.3454 ***n*** Ip.
Töngi. Une augmentation considérable du prix de l'abonnement général est-elle compatible avec la promotion des transports publics?

19.3505 ***n*** Ip.
Töngi. Attribution de concessions de téléphonie mobile pour la 5G alors que les autorités chargées de délivrer les autorisations ne disposent pas des bases légales nécessaires

19.3506 ***n*** Ip.
Töngi. Projets routiers. Estimation trop positive des gains de temps dans les analyses coûts/bénéfices?

19.3590 ***n*** Ip.
Töngi. Mise en oeuvre de la loi sur la protection de l'environnement. Quid de l'information de la population?

19.3619 ***n*** Ip.
Töngi. Mégatrends et développement territorial en Suisse. Mise en oeuvre des recommandations du rapport

19.3620 ***n*** Ip.
Töngi. Pourquoi les poids lourds ne respectent-ils pas les limitations de vitesse?

19.3837 ***n*** Po.
Töngi. Des transports publics à des conditions alléchantes pour la jeunesse

19.3838 ***n*** Ip.
Töngi. Garantir en Suisse l'égalité des personnes LGBTIQ sur les plans juridique et social

19.4079 ***n*** Ip.
Töngi. Diminution des marchandises transportées par le rail. Que fait le Conseil fédéral?

19.4184 ***n*** Mo.
Töngi. Transports. Investissements au bon endroit

19.4310 ***n*** Ip.
Töngi. Un login commun pour les grands éditeurs et la SSR

19.4311 ***n*** Ip.
Töngi. Développement de l'application de mobilité des CFF. Il faut solliciter d'autres entreprises de transport et les pouvoirs publics

19.4446 ***n*** Mo.
Töngi. Plan d'action pour augmenter la part des transports publics dans le trafic global
Voir objet 19.4443 Mo. Candinas
Voir objet 19.4444 Mo. Graf-Litscher
Voir objet 19.4445 Mo. Schaffner

20.3603 ***n*** Ip.
Töngi. Violation des droits à l'égard des personnes trans- et intersexuées en Hongrie. Que fait le Conseil fédéral?

20.3737 ***n*** Po.
Töngi. Faciliter la distinction entre les investissements créant une plus-value et ceux visant au maintien de la valeur

20.4115 ***n*** Ip.
Töngi. Émissions d'ammoniac et de phosphore trop élevées. Comment Agroscope peut-il contribuer à résoudre le problème?

•x **20.4600** ***n*** Ip.
Töngi. Monitoring des loyers commerciaux. Et maintenant?

•x **20.4601** ***n*** Ip.
Töngi. Pourquoi vouloir construire la gare de passage de Lucerne en plusieurs étapes?

20.4708 ***n*** Ip.
Töngi. Pourquoi la Confédération et les cantons ont-ils instauré des incitations pour encourager les exploitations agricoles à respecter les valeurs limites légales?

* **21.3270** ***n*** Ip.
Töngi. Transparence concernant la base de données de l'OFCOM recensant les émetteurs

•x **19.3401** ***n*** Mo.
(Tornare) Piller Carrard. Pour l'obligation du label Nutri-Score sur les emballages et dans les publicités des produits industriels

•x **19.3402** ***n*** Ip.
(Tornare) Fridez. Pensions allouées par l'Allemagne fédérale à des Suisses proches du régime nazi

19.3753 ***n*** Ip.
(Tornare) Birrer-Heimo. Lisibilité des produits vendus sur les stands des marchés

•x **19.3371** ***n*** Mo.
Trede. Inclure les trains de nuit dans la stratégie assignée aux CFF par leur propriétaire

•x **19.3390** ***n*** Mo.
Trede. Laine de mérinos soumis à la pratique du "mulesing". Obligation de déclaration

19.3616 ***n*** Mo.
Trede. Inscrire dans la loi la suppression de tous les désavantages financiers subis par les femmes en raison de leur sexe

19.3822 ***n*** Ip.
Trede. Que compte faire le Conseil fédéral pour que les hautes écoles suisses rattrapent leur retard?

19.3908 ***n*** Po.
Trede. Réchauffement des villes. Des mesures s'imposent

19.4295 ***n*** Ip.
Trede. La Confédération connaît-elle tous les métabolites des pesticides homologués? Combien d'entre eux sont jugés "non pertinents" à l'heure actuelle?

19.4324 ***n*** Mo.
Trede. Prime de marché destinée à la grande hydraulique. Ne pas constituer de réserves

19.4613 ***n*** Mo.
Trede. N5 au bord du lac de Bienne. Modification de l'arrêté sur le réseau

19.4614 ***n*** Mo.
Trede. Stratégie pour augmenter à long terme le nombre de correspondances internationales du trafic ferroviaire voyageurs

20.3877 ***n*** Ip.
Trede. Approvisionnement économique du pays. Une indemnisation équitable pour les propriétaires d'infrastructures de stockage qui n'ont pas d'obligation de stockage

20.4222 ***n*** Ip.
Trede. Produits phytosanitaires toxiques pour les abeilles, les organismes aquatiques et l'homme. Quel est l'état des lieux?

20.4242 ***n*** Mo.
Trede. Emporter son vélo dans le train, y compris sur les lignes ferroviaires de nuit

20.4244 ***n*** Mo.
Trede. Autoriser les manifestations sur la Place fédérale pendant les sessions

20.4462 ***n*** Ip.
Trede. Harcèlement sexuel et abus de pouvoir systématique à la RTS. Que fait le Conseil fédéral?

•x **20.4689** ***n*** Ip.
Trede. Recyclage des batteries de vélos électriques en Suisse

•x **20.4690** ***n*** Ip.
Trede. Intégrer l'histoire des Roms, des Manouches et des Yéniches dans les programmes et matériel scolaires

20.4691 ***n*** Ip.
Trede. Pourquoi y a-t-il autant de pesticides toxiques qui restent autorisés pour un usage non professionnel?

20.4692 ***n*** Ip.
Trede. Éloigner ou fermer hermétiquement les denrées alimentaires et les aliments pour animaux ainsi que les cages à oiseaux et les aquariums avant d'utiliser le produit!

* **21.3078** ***n*** Po.
Trede. Analyse actuelle du budget de Jeunesse et Sport prenant en compte le critère du sexe

* **21.3333** ***n*** Ip.
Trede. Offensive en faveur des femmes dans le sport

* **21.3382** ***n*** Ip.
Trede. Promouvoir les femmes dans le secteur des médias

* **21.3419** ***n*** Mo.
Trede. Tour de Suisse féminin. Octroi d'une garantie de déficit par la Confédération

19.4341 ***n*** Mo.
Tuena. Abandon de la diffusion OUC à la fin de l'année 2024 seulement. S'en tenir à la décision prise

19.4342 ***n*** Mo.
Tuena. Impôt fédéral direct. Déductibilité des abonnements des retraités pour les transports publics

20.3343 ***n*** Ip.
Tuena. Réduction des risques liés au tabac. Que pense la Suisse de la position de l'OMS?

20.4291 ***n*** Ip.
Tuena. Combien de temps la Suisse peut-elle maintenir un déploiement important de ses militaires de milice?

20.3639 ***n*** Po.
Vincenz. Promouvoir le coworking régional
Voir objet 20.3622 Po. Kamerzin
Voir objet 20.3638 Po. Graf-Litscher
Voir objet 20.3640 Po. Guggisberg
Voir objet 20.3641 Po. Studer
Voir objet 20.3642 Po. Andrey
Voir objet 20.3643 Po. Gredig

20.4452 ***n*** Mo.
Vincenz. Mise en place de permanences destinées aux personnes concernées par des actes de violence, comme le prévoit la convention d'Istanbul
Voir objet 20.4451 Mo. Funiciello

* **21.3316** ***n*** Po.
Vincenz. Enquête sur la structure des salaires. Pour une amélioration de la communication

19.4031 ***n*** Po.
(Vitali) Dobler. Loi fédérale sur la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication. Garantir le principe de proportionnalité

•x **19.3140** ***n*** Ip.
(Vogler) Müller-Altermatt. Pour que les demandeurs d'asile déboutés puissent achever leur formation en Suisse

•x **19.3331** ***n*** Mo.
(Vogler) Müller-Altermatt. Equité pour les personnes soumises à cotisation AVS sans être affiliées à une caisse de pension

19.3467 ***n*** Ip.
(Vogler) Müller-Altermatt. Disparition des espèces à l'échelle planétaire. Comment mettre fin à ce phénomène et assurer le bien-être de l'humanité?

19.3896 ***n*** Mo.
(Vogler) Müller-Altermatt. Plan d'action pour les produits phytosanitaires utilisés à des fins non agricoles

19.4252 ***n*** Mo.
(Vogler) Müller-Altermatt. Apports nutritifs et amendement des sols. Améliorer les conditions générales pour l'utilisation du fumier

19.4254 ***n*** Po.
(Vogler) Müller-Altermatt. Il faut enfin réduire de manière efficace le bruit excessif des moteurs

•x **20.4468** ***n*** Ip.
Vogt. Crise du coronavirus. Empêcher que les Chinois reprennent à bon compte des entreprises suisses en difficulté

•x **20.4701** ***n*** Ip.
Vogt. Reprise du droit de l'UE par la Suisse. Une reprise dynamique va beaucoup plus loin qu'une reprise autonome

•x **19.3276** ***n*** Mo.
von Siebenthal. Distribution du courrier postal pour tout le monde. Mettre en oeuvre dans la loi les motions 14.4091 et 14.4075, qui ont été acceptées

19.3724 ***n*** Mo.
von Siebenthal. Programme SRPA. Adapter la période de pâturage à la réalité

19.3915 ***n*** Mo.
von Siebenthal. Inscrire le groupe sanguin des militaires sur leur plaque d'identité pour sauver des vies

20.3301 ***n*** Mo.
von Siebenthal. Grossesses à problèmes. Améliorer l'information et les conseils destinés aux femmes enceintes

20.3836 ***n*** Mo.
von Siebenthal. Il faut garantir sans plus tarder la convention-programme dans le domaine de la forêt et des prestations forestières

•x **20.4582** ***n*** Ip.
von Siebenthal. Tests rapides de dépistage du Covid-19

•x **20.4583** ***n*** Ip.
von Siebenthal. Statistiques concernant le Covid-19

20.4584 ***n*** Po.
von Siebenthal. Mesures efficaces pour le maintien de pâturages ouverts dans les régions d'estivage

•x **20.4585** ***n*** Ip.
von Siebenthal. Autoapprovisionnement de la Suisse et réserves obligatoires

* **21.3355** ***n*** Mo.
von Siebenthal. Utiliser le bois dans la construction d'infrastructures pour contribuer à la décarbonisation. Recherche et innovation

* **21.3356** ***n*** Mo.
von Siebenthal. Prendre des mesures efficaces pour maintenir des pâturages ouverts dans les régions d'estivage

* **21.3357** ***n*** Mo.
von Siebenthal. Compenser les dépenses et pertes de revenus en cas de désalpe anticipée due à la présence de grands prédateurs

20.3431 ***n*** Mo.
Walder. Pour un accès aux APG élargi pour les indépendants

20.3564 ***n*** Po.
Walder. Mieux concilier les buts et pratiques du FMI avec nos engagements en matière de développement durable

20.4432 ***n*** Ip.
Walder. Renforcer la place des droits humains dans notre stratégie avec la Chine

20.4697 ***n*** Mo.
Walder. Garantir aux habitantes et habitants leur droit de refuser la distribution de journaux gratuits dans leur boîte aux lettres

* **21.3101** ***n*** Po.
Walder. Réduire l'empreinte carbone générée à l'étranger

* **21.3347** ***n*** Ip.
Walder. La Poste a-t-elle pour mission de faire croitre la quantité de déchets?

* **21.3408** ***n*** Ip.
Walder. La Suisse va-t-elle imposer à son tour des sanctions contre les autorités et institutions chinoises au Turkestan oriental?

19.3582 ***n*** Mo.
Walliser. Interdiction de dépasser les cyclistes dans les ronds-points

20.4293 ***n*** Mo.
Walliser. Déverrouiller le marché en supprimant les inégalités de traitement entre importateurs de véhicules

19.4152 ***n*** Mo.
Wasserfallen Christian. Maîtriser le virage numérique grâce à la formation continue

19.4400 ***n*** Mo.
Wasserfallen Christian. Obligation d'annoncer les postes vacants. Améliorer la qualité des données de base

20.3391 ***n*** Mo.
Wasserfallen Christian. Prolonger jusqu'à fin 2020 le délai de dépôt des demandes de crédit Covid-19

•x **20.4391** ***n*** Ip.
Wasserfallen Christian. Soutien à l'aéroport de Berne

•x **20.4392** ***n*** Ip.
Wasserfallen Christian. Changement de paradigme de la politique des transports. Le Parlement doit être impliqué

20.4562 ***n*** Po.
Wasserfallen Christian. Durée de mise en oeuvre des projets d'infrastructure décidés par le Parlement

* **21.3155** ***n*** Mo.
Wasserfallen Flavia. Protection des futures mères

* **21.3348** ***n*** Ip.
Wasserfallen Flavia. Tests et vaccination contre le Covid-19. Quels sont les efforts entrepris ou envisagés pour protéger les sans papiers?

19.4171 ***n*** Ip.
Wehrli. Mise en oeuvre de la Stratégie nationale en matière de soins palliatifs et de celle en matière de démence pour une meilleure qualité de vie pour les personnes en fin de vie

20.4027 ***n*** Mo.
Wehrli. L'après-Covid-19. L'indemnisation des conséquences économiques de pandémies futures pour les prestations de soins et de prise en charge ambulatoires et stationnaires doit être réglée dans la loi

•x **20.4408** ***n*** Ip.
Wehrli. Plurilinguisme. Un mieux, mais ...

•x **20.4498** ***n*** Ip.
Wehrli. Droit des Suisses de l'étranger à participer aux votations fédérales

* **21.3379** ***n*** Ip.
Wehrli. Quelles futures étapes de vaccination?

19.3769 ***n*** Mo.
(Weibel) Mettler. Protéger le capital de prévoyance en cas de sortie d'un plan de prévoyance 1e

20.3118 ***n*** Po.
Weichelt-Picard. Capitaux étrangers dans les entreprises suisses, registre du commerce et ayants droit économiques

20.3389 ***n*** Ip.
Weichelt-Picard. Task force nationale Covid-19. Où sont les femmes?

20.3783 ***n*** Ip.
Weichelt-Picard. Changement climatique. Conséquences sur la santé

20.4249 ***n*** Ip.
Weichelt-Picard. Discrimination et sexisme au sein de la Banque nationale suisse

20.4296 ***n*** Ip.
Weichelt-Picard. Mortiers blindés 16

20.4526 ***n*** Po.
Weichelt-Picard. Rendre publiques les listes de parrainage de la Confédération

20.4527 ***n*** Ip.
Weichelt-Picard. Non au parrainage de l'armée

* **21.3394** ***n*** Ip.
Weichelt-Picard. La gestion des fonds AVS soulève des questions de transparence, de gouvernance et de coûts

•x **19.3220** ***n*** Ip.
Wermuth. Assistants socioéducatifs CFC. Stages indépendants de la formation professionnelle de base

•x **19.3362** ***n*** Po.
Wermuth. Mesures contre les "prix de vitrine"

•x **19.3363** ***n*** Mo.
Wermuth. Lancement d'un programme national de recherche "System change not climate change"

•x **19.3366** ***n*** Mo.
Wermuth. Prévoir un dimanche sans voitures par saison

•x **19.3369** ***n*** Mo.
Wermuth. Examen de la compatibilité des produits financiers avec la préservation du climat

•x **19.3370** ***n*** Mo.
Wermuth. Placements compatibles avec la préservation du climat

19.3762 ***n*** Po.
Wermuth. Faciliter les déplacements des écoles en transports publics

20.3192 ***n*** Mo.
Wermuth. Bas revenus. Relever l'indemnité pour réduction de l'horaire de travail

20.3193 ***n*** Mo.
Wermuth. Coronavirus. Versement d'une aide financière unique aux personnes et aux ménages en situation financière précaire

20.3685 ***n*** Po.
Wermuth. Octroi d'aides structurelles à l'industrie musicale suisse. Modalités

20.3686 ***n*** Ip.
Wermuth. Rapport sur l'antisémitisme 2019 et coronavirus. Outils de lutte contre les théories conspirationnistes d'extrême droite sur Internet

20.3022 ***n*** Mo.
Wettstein. Pour une participation financière de la Confédération aux mesures d'assainissement nécessaires pour assurer une qualité optimale de l'eau potable

20.3507 ***n*** Mo.
Wettstein. Polluants atmosphériques des installations stationnaires dont les moyennes journalières dépassent les valeurs limites. Publication obligatoire

20.3646 ***n*** Po.
Wettstein. Prendre en compte les conséquences du télétravail sur la santé

•x **20.4355** ***n*** Ip.
Wettstein. La contribution fédérale versée à Swissmedic ne sert qu'à augmenter son bénéfice

* **21.3037** ***n*** Mo.
Wettstein. Des fourrages majoritairement locaux pour que la viande et les oeufs soient labellisés "suisses"

* **21.3317** ***n*** Mo.
Wettstein. Lancer un programme d'impulsion pour relever le taux de sortie de l'aide sociale

19.4633 ***n*** Ip.
Widmer Céline. Placements de la BNS qui nuisent au climat. Situation et risques

20.3850 ***n*** Mo.
Widmer Céline. Rendre incompatible imposition d'après la dépense et exercice d'un mandat d'administrateur

20.4102 ***n*** Ip.
Widmer Céline. Sous-représentation des femmes au sein de la Banque nationale suisse

20.4189 ***n*** Ip.
Widmer Céline. Pour une place financière propre. Mesure et publication des risques liés au changement climatique

•x **20.4663** ***n*** Ip.
Widmer Céline. RFFA. Application de la clause communale et premières estimations concernant l'évolution des recettes fiscales

* **21.3319** ***n*** Ip.
Widmer Céline. Permettre aux indépendants touchés par la crise du coronavirus de bénéficier des mesures relatives au marché du travail

* **21.3335** ***n*** Ip.
Widmer Céline. Les nouvelles règles applicables aux réserves de la BNS pourraient remettre en cause la distribution

* **21.3336** ***n*** Ip.
Widmer Céline. Mise en oeuvre des nouvelles recommandations du NGFS par la BNS et la FINMA

* **21.3344** ***n*** Mo.
Widmer Céline. Pour une place financière propre. Élaboration de critères ESG suisses

19.4478 ***n*** Ip.
Wismer Priska. Disparition des insectes et rayonnements de la téléphonie mobile

* **21.3274** ***n*** Ip.
Wismer Priska. Promotion de la production d'électricité en hiver

19.4347 ***n*** Ip.
Wobmann. Effets pernicieux de l'immigration de masse

19.4368 ***n*** Ip.
Wobmann. Questions concernant le djihadiste Damien G., alias Abu Suleiman al-Swissri

20.3710 ***n*** Mo.
Wobmann. Recettes insuffisantes et sanctions imminentes "amendes". Une association toxique pour l'industrie de l'automobile, qui emploie près de 86 000 travailleurs

•x **19.3189** ***n*** Mo.
(Wüthrich) Munz. Harmoniser l'enseignement à domicile (homeschooling)

•x **19.3190** ***n*** Mo.
(Wüthrich) Reynard. Loi-cadre visant à promouvoir à l'échelon national l'accueil extrafamilial des enfants afin de favoriser la conciliation entre famille et travail, l'égalité entre femmes et hommes et l'égalité des chances pour les enfants

19.3871 ***n*** Po.
(Wüthrich) Reynard. Conférence nationale sur l'encouragement précoce des enfants

19.4284 ***n*** Po.
(Wüthrich) Reynard. Perfectionnement et reconversion professionnelle. Instaurer un droit à un congé payé pour la formation

19.4285 ***n*** Mo.
(Wüthrich) Aebischer Matthias. Offensive pour l'encouragement de la formation continue. Inscrire dans la Constitution le droit d'apprendre tout au long de la vie

* **21.3047** ***n*** Ip.
Wyss. Tirer les enseignements de l'interdiction des opérations électives en mars 2020

* **21.3186** ***n*** Ip.
Wyss. Les règlements douaniers ne doivent pas compliquer l'approvisionnement en produits régionaux et durables au carrefour des trois pays

* **21.3218** ***n*** Ip.
Wyss. Manque de données statistiques sur la santé physique et psychique des enfants et des jeunes

* **21.3219** ***n*** Ip.
Wyss. Droits de l'homme au Sri Lanka

19.4599 ***n*** Mo.
Zuberbühler. Verser une solde adaptée à nos soldats

* **21.3312** ***n*** Ip.
Zuberbühler. Protection civile. Un potentiel inexploité?

Conseil des Etats

Motions adoptées par le Conseil national

N **11.3285** ***n*** Mo.
Conseil National. Bâtiments non utilisés dans les zones agricoles. Faciliter la réaffectation à des fins de logement ou pour l'agritourisme(Groupe C)

N **13.3213** ***n*** Mo.
Conseil National. Même financement pour les prestations en milieu hospitalier et les prestations ambulatoires(Groupe C)

•x **15.3138** ***n*** Mo.
Conseil National. Promouvoir l'innovation dans les PME en leur permettant de constituer des provisions pour investir dans la recherche et le développement(Badran Jacqueline)

N **15.3399** ***n*** Mo.
Conseil National. Accès aux marchés fermés des cantons. Procédure équitable((Caroni) Walti Beat)

N **15.3997** ***n*** Mo.
Conseil National. Les agriculteurs détenteurs d'animaux doivent pouvoir dormir auprès de leurs bêtes(Müller Leo)

•x **16.3103** ***n*** Mo.
Conseil National. Supprimer également la pénalisation du mariage dans l'AVS(Groupe C)

N **16.3166** ***n*** Mo.
Conseil National. Liste des moyens et des appareils. Faire baisser les prix(Heim)

N **16.3350** ***n*** Mo.
Conseil National. Dépolitiser les paramètres techniques de la LPP(CSSS-CN)
Voir objet 14.088 OCF

N **16.3697** ***n*** Mo.
Conseil National. Modification de la loi sur l'aménagement du territoire(Page)

N **16.3707** ***n*** Mo.
Conseil National. Restaurer l'autorité des employés de l'Etat(Müller Leo)

N **16.4017** ***n*** Mo.
Conseil National. Possibilité de refus de réinscription au registre du commerce(Bourgeois)

•x **17.3314** ***n*** Mo.
Conseil National. Gel exceptionnel dans les vignes et les vergers(Bourgeois)

N **17.3325** ***n*** Mo.
Conseil National. Egalité de traitement pour les plus de 50 ans(Groupe BD)

•x **17.3655** ***n*** Mo.
Conseil National. Prévoir un programme éthologique pour les veaux, le jeune bétail et le jeune bétail à l'engrais(Schelbert)

•x **17.3714** ***n*** Mo.
Conseil National. Double imposition. Une disposition potestative visant à atténuer l'impôt sur la fortune(Chiesa)

N **17.3748** ***n*** Mo.
Conseil National. Procédure simplifiée pour la réaffectation de la bande d'arrêt d'urgence(Imark)

N **17.3758** ***n*** Mo.
Conseil National. Faillites en chaîne. Empêcher le commerce avec des entreprises surendettées(Pardini)

N **17.3759** ***n*** Mo.
Conseil National. Stopper les faillites en chaîne. Empêcher les champions de l'insolvabilité organisée de nuire à nouveau((Schwaab) Reynard)

N **17.3760** ***n*** Mo.
Conseil National. Conférer aux créanciers ordinaires une action directe en responsabilité contre les dirigeants d'une société qui leur causent un dommage(Feller)

N **17.3888** ***n*** Mo.
Conseil National. Fermeture de bureaux de poste dans certains lieux centraux(Grin)

N **17.3918** ***n*** Mo.
Conseil National. Autoriser la construction de serres sur les surfaces d'assolement(Siegenthaler)

N **17.3938** ***n*** Mo.
Conseil National. Offices de poste et agences postales. Planification à moyen et à long terme(Müller-Altermatt)

N **17.3970** ***n*** Mo.
Conseil National. Révision de la LApEl. Etablir une réserve stratégique(CEATE-CN)

N **17.3971** ***n*** Mo.
Conseil National. Marché de l'électricité 2.0. Deuxième étape de la libéralisation du marché de l'électricité(CEATE-CN)

N **17.3976** ***n*** Mo.
Conseil National. Séparation des pouvoirs dans le cadre de la réglementation des marchés financiers(CER-CN)

N **17.3992** ***n*** Mo.
Conseil National. Définition du viol en droit suisse. La loi doit changer!(Fehlmann Rielle)

•x **17.4123** ***n*** Mo.
Conseil National. Publicité pour les spiritueux. Maintenir un système qui a fait ses preuves(Hess Lorenz)

N **17.4126** ***n*** Mo.
Conseil National. TVA. Permettre l'établissement d'un décompte semestriel même dans la méthode de décompte effective(Hess Lorenz)

N **18.3068** ***n*** Mo.
Conseil National. Intégrer les chômeurs en fin de droits dans la statistique du chômage(Grüter)

N **18.3108** ***n*** Mo.
Conseil National. Harmonisation de la procédure en cas de violation des obligations d'annonce au sens de la LDét ou de l'OLCP((Merlini) Cattaneo)

N **18.3183** ***n*** Mo.
Conseil National. Des prix agricoles aux prix à la consommation, des statistiques transparentes!((Glauser) Nicolet)

N **18.3315** ***n*** Mo.
Conseil National. Commerce international en ligne. Efficacité des procédures de contrôle de l'Administration fédérale des douanes(Bühler)

N **18.3711** ***n*** Mo.
Conseil National. Fromage. Accroître la valeur ajoutée(CER-CN)

N **18.3718** ***n*** Mo.
Conseil National. Calcul de la réduction pour participation (empêcher l'augmentation de la charge d'impôt sur le bénéfice résultant de l'émission d'instruments financiers par la société mère et du transfert intragroupe des instruments qui en proviennent)(CER-CN)
Voir objet 18.020 OCF

N **18.3753** ***n*** Mo.
Conseil National. Renforcer la sécurité juridique et éviter la requalification des contrats(Nantermod)

•x **18.3777** ***n*** Mo.
Conseil National. LAMal. Déduction pour manque de transparence sur le montant facturé par les fournisseurs de prestations qui n'envoient pas de copie de la facture au patient(Hess Lorenz)

N **18.3835** ***n*** Mo.
Conseil National. Création d'un programme national de recherche sur la maladie d'Alzheimer(Eymann)

N **18.3898** ***n*** Mo.
Conseil National. Appliquer la loi sur les cartels de manière effective dans le secteur automobile(Pfister Gerhard)

N **18.3927** ***n*** Mo.
Conseil National. Programmes éthologiques. Ne pas désavantager les exploitations à trois niveaux(von Siebenthal)

N **18.3949** ***n*** Mo.
Conseil National. Agriculture. Favoriser l'agriculture contractuelle entre les consommateurs et les agriculteurs((Sommaruga Carlo) Jans)

•x **18.4094** ***n*** Mo.
Conseil National. Transactions en argent liquide. Seuil didentification des opérations de caisse(CER-CN)

•x **18.4113** ***n*** Mo.
Conseil National. Pour une politique étrangère consensuelle. Développer le droit souple en concertation avec le Parlement(Romano)

N **18.4117** ***n*** Mo.
Conseil National. Utilise-t-on trop d'antibiotiques? Il faut éliminer les incitations pernicieuses((Heim) Crottaz)

N **18.4131** ***n*** Mo.
Conseil National. Pas de programme Copernicus sans la Suisse(Romano)

N **18.4138** ***n*** Mo.
Conseil National. Halte à l'exportation de matériel de guerre à la coalition militaire dirigée par l'Arabie saoudite(Seiler Graf)

N **18.4181** ***n*** Mo.
Conseil National. Davantage de concurrence d'un point de vue qualitatif et quantitatif dans le secteur hospitalier grâce à une liberté de choix pour les patients(Groupe RL)

N **18.4205** ***n*** Mo.
Conseil National. Taux réduit de TVA pour les produits d'hygiène féminine(Maire Jacques-André)

N **18.4210** ***n*** Mo.
Conseil National. Systèmes d'apprentissage mis en place dans les hôpitaux pour éviter des erreurs. Protéger la confidentialité(Humbel)

N **18.4292** ***n*** Mo.
Conseil National. Savoir garder la mesure. En finir avec les chicanes de la procédure d'annonce de l'impôt anticipé(Schneeberger)

N **18.4314** ***n*** Mo.
Conseil National. Rendre accessibles les logements de coopératives d'habitation aux résidents extra-européens((Mazzone) Töngi)

N **18.4327** ***n*** Mo.
Conseil National. Les intérêts négatifs de la BNS doivent profiter à l'AVS(Heer)

N **18.4332** ***n*** Mo.
Conseil National. Danger posé par la résistance aux antibiotiques. Utiliser le potentiel de la médecine complémentaire(Graf-Litscher)

N **18.4363** ***n*** Mo.
Conseil National. TVA pour les tour-opérateurs étrangers(von Siebenthal)
Voir objet 18.4194 Mo. Stöckli

N **19.3005** ***n*** Mo.
Conseil National. Le transfert de médicaments en vente libre de la catégorie C à la catégorie B ne doit pas entraîner de coûts supplémentaires pour notre système de santé(CSSS-CN)

•x **19.3034** ***n*** Mo.
Conseil National. Détention pour motif de sûreté des personnes de retour du djihad(Groupe V)

N **19.3052** ***n*** Mo.
Conseil National. Preuve des connaissances linguistiques des personnes exerçant une profession médicale (médecins, médecins-dentistes, chiropraticiens, pharmaciens, vétérinaires)((Chiesa) Marchesi)

N **19.3066** ***n*** Mo.
Conseil National. Convention de 1976 contre les doubles impositions entre la Suisse et l'Italie. Dissiper les doutes concernant l'interprétation et l'application des articles 5 et 11(Romano)

N **19.3219** ***n*** Mo.
Conseil National. Droit de la protection de l'enfant et de l'adulte. Fixation de normes de qualité pour les expertises((Frei) Flach)

N **19.3243** ***n*** Mo.
Conseil National. Annulation automatique d'une poursuite payée(Buffat)

N **19.3265** ***n*** Mo.
Conseil National. Ressources pour lutter efficacement contre la traite des êtres humains(Streiff)

N **19.3347** ***n*** Mo.
Conseil National. Pour un droit de la propriété par étages moderne et pragmatique(Flach)

•x **19.3448** ***n*** Mo.
Conseil National. Mainlevée provisoire. Prendre en compte l'évolution des pratiques commerciales (numérisation)(Dobler)

N **19.3565** ***n*** Mo.
Conseil National. Favoriser la signature électronique des contrats comme alternative à la signature manuscrite(Schneeberger)

N **19.3610** ***n*** Mo.
Conseil National. Créer l'institution nationale des droits de l'homme en appliquant une solution transitoire jusqu'au remplacement du Centre suisse de compétence pour les droits humains((Quadranti) Landolt)

•x **19.3731** ***n*** Mo.
Conseil National. Plan d'action pour les régions de montagne(Egger Thomas)

N **19.3861** ***n*** Mo.
Conseil National. Pour une approche systémique de la recherche sur la propagation de l'antibiorésistance dans le cadre de la stratégie One Health(Graf Maya)

N **19.3892** ***n*** Mo.
Conseil National. Ne pas compromettre par la fiscalité la coordination des traitements par les médecins de famille(Humbel)

•x **19.3955** ***n*** Mo.
Conseil National. Un dossier électronique du patient pour tous les professionnels de la santé impliqués dans le processus de traitement(CSSS-CN)
Voir objet 18.2005 Pét. Session des jeunes 2017

N **19.3975** ***n*** Mo.
Conseil National. Améliorer l'égalité fiscale en ce qui concerne le flux de marchandises du petit trafic frontalier(CdF-CN)
Voir objet 17.3360 Po. CdF-CN

N **19.4025** ***n*** Mo.
Conseil National. Fiscalité. Liste noire italienne pour les personnes physiques((Pantani) Quadri)

•NE **19.4059** ***n*** Mo.
Conseil National. Garantir les investissements dans le sous-sol grâce au numérique((Vogler) Müller-Altermatt)

•x **19.4072** ***n*** Mo.
Conseil National. Pour l'instauration d'une autorité dépositaire cantonale, seul moyen de retrouver un mandat pour cause d'inaptitude(Dobler)

N **19.4110** ***n*** Mo.
Conseil National. Allocation de maternité pour les indépendantes. Allocation d'exploitation(Marti Min Li)
Voir objet 19.4270 Mo. Maury Pasquier

•x **19.4290** ***n*** Mo.
Conseil National. Garantir les prestations médicales à tous les enfants(Barrile)

N **19.4313** ***n*** Mo.
Conseil National. Fixer des flux financiers durables(Müller Leo)

N **19.4320** ***n*** Mo.
Conseil National. Résumer les décisions de l'AI dans un langage simple pour qu'elles puissent être comprises par les personnes concernées(Flach)

N **19.4453** ***n*** Mo.
Conseil National. Harmoniser le droit de l'AVS et le droit fiscal(Vitali)

N **19.4492** ***n*** Mo.
Conseil National. Analyses de laboratoire à la charge de l'assurance obligatoire des soins(Lohr)

•x **19.4586** ***n*** Mo.
Conseil National. Recours déposés contre une décision de placement à des fins d'assistance, contre une décision d'une Apea ou contre une décision au sens de l'article 439 CC. Déterminer la juridiction territoriale compétente(Reimann Lukas)

N **20.3006** ***n*** Mo.
Conseil National. Garantir le maintien des archives Gosteli(CSEC-CN)
Voir objet 17.3329 Po. Fiala

•x **20.3010** ***n*** Mo.
Conseil National. Combattre la disparition des insectes(CEATE-CN)
Voir objet 19.3968 Mo. CEATE-CN

N **20.3011** ***n*** Mo.
Conseil National. Ne pas tolérer les mariages d'enfants ou de mineurs(CAJ-CN)

•x **20.3066** ***n*** Mo.
Conseil National. Registre du commerce. Publier sur Zefix des informations fiables qui déploient des effets juridiques(Nantermod)

N **20.3096** ***n*** Mo.
Conseil National. Éviter les doublons entre les solutions sectorielles et les prestations transitoires(CSSS-CN)

•x **20.3127** ***n*** Mo.
Conseil National. Suisse et Royaume-Uni. Passer de la stratégie "mind the gap" à la stratégie "build the bridge"(Cottier)

N **20.3140** ***n*** Mo.
Conseil National. Redevance LRTV. Suppression de la double imposition des communautés de travail(CER-CN)

•x **20.3243** ***n*** Mo.
Conseil National. Covid-19. Accélérer le processus de numérisation dans le domaine de la santé(Groupe RL)

•x **20.3263** ***n*** Mo.
Conseil National. Coronavirus. Tirer les enseignements de la pandémie pour le système de santé suisse(M-E)

N **20.3388** ***n*** Mo.
Conseil National. Amendes d'ordre. Protéger les agents verbalisateurs(Addor)

N **20.3450** ***n*** Mo.
Conseil National. Utiliser la "distribution" que la BNS envisage de verser à la Confédération pour réduire l'endettement lié à la crise du coronavirus(CER-CN)

N **20.3452** ***n*** Mo.
Conseil National. Pour le dépôt de factures électroniques dans le dossier électronique du patient(CSSS-CN)

N **20.3454** ***n*** Mo.
Conseil National. Modification de la loi sur l'assurance-chômage(CSSS-CN)

N **20.3524** ***n*** Mo.
Conseil National. Moins de sous-enchère sociale et plus de vérité des prix dans le transport routier. Interdire aux conducteurs professionnels de prendre leur repos hebdomadaire dans leur véhicule(Storni)

N **20.3687** ***n*** Mo.
Conseil National. Campagne sur les médias sociaux pour sensibiliser les enfants et les jeunes au harcèlement et au cyberharcèlement(Feri Yvonne)

N **20.3691** ***n*** Mo.
Conseil National. Allocation pour impotent. Pour la remise automatique d'une carte de légitimation(Lohr)

•x **20.3695** ***n*** Mo.
Conseil National. Doper le recyclage du plastique pour développer l'économie circulaire(Dobler)

•x **20.3696** ***n*** Mo.
Conseil National. Monitorer le transport transalpin des marchandises dangereuses(Pasquier)

•x **20.3738** ***n*** Mo.
Conseil National. Réévaluer le positionnement international et les accords de libre-échange à l'ère du duopole conflictuel Chine-Etats-Unis(Nidegger)
Voir objet 20.3760 Mo. Chiesa

N **20.3914** ***n*** Mo.
Conseil National. Gestion de l'admission des psychologues pratiquant la psychothérapie(CSSS-CN)

N **20.3918** ***n*** Mo.
Conseil National. Renforcer la mobilité et les échanges linguistiques des apprentis et apprenties(CSEC-CN)

•x **20.3920** ***n*** Mo.
Conseil National. Monitoring des candidatures aux postes vacants sous l'angle de la communauté linguistique et du canton de provenance des candidats(CIP-CN)

•x **20.3924** ***n*** Mo.
Conseil National. Réfugiés victimes de violences. Prestations de soutien au sein des centres fédéraux pour requérants d'asile(CIP-CN)

•x **20.3925** ***n*** Mo.
Conseil National. Pas d'interruption d'un apprentissage en cours à l'échéance d'une longue procédure d'asile. Permettre aux demandeurs d'asile déboutés de terminer leur formation en cours(CIP-CN)
Voir objet 19.2033 Pét. Association Un apprentissage - Un avenir

•x **20.3934** ***n*** Mo.
Conseil National. Crise existentielle des autocaristes privés. Nécessité de réglementer d'urgence les cas de rigueur!(CTT-CN)

N **20.3936** ***n*** Mo.
Conseil National. Prix des médicaments. Freiner la hausse des coûts en éliminant les incitations négatives, tout en préservant la qualité et la sécurité de l'approvisionnement(CSSS-CN)

N **20.3937** ***n*** Mo.
Conseil National. Evaluation d'une rémunération des pharmaciens basée sur les prestations(CSSS-CN)

•x **20.3940** ***n*** Mo.
Conseil National. Plus de plastique recyclé dans les emballages en plastique pour les boissons et les produits de nettoyage(CEATE-CN)

N **20.4035** ***n*** Mo.
Conseil National. Loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite. Remise des actes de défaut de biens par voie électronique(Fiala)

N **20.4063** ***n*** Mo.
Conseil National. Faire la lumière sur la protection du climat, la sécurité énergétique et l'exploitation des infrastructures grâce à l'exploration du sous-sol(Groupe RL)

N **20.4078** ***n*** Mo.
Conseil National. Déficit net nul en 2050. Fixer également pour l'AVS un objectif de développement durable(Silberschmidt)

•x **20.4260** ***n*** Mo.
Conseil National. Pour une infrastructure de données et une gouvernance des données durables dans l'administration fédérale(CdF-CN)

N **20.4261** ***n*** Mo.
Conseil National. Réduction des apports d'azote provenant des stations d'épuration des eaux usées(CER-CN)

N **20.4262** ***n*** Mo.
Conseil National. Mesures visant à éliminer les micropolluants applicables à toutes les stations d'épuration des eaux usées(CER-CN)

•x **20.4336** ***n*** Mo.
Conseil National. Soutien aux radios DAB durant la crise liée au Covid-19(CTT-CN)

Interventions des commissions

•*E **21.3023** ***é*** Mo.
CdF-CE. Ne pas priver la Confédération et l'économie de projets porteurs et rentables en stoppant les chantiers immobiliers des CFF

•x **19.3958** ***é*** Mo.
CSSS-CE. Imposition des cigarettes électroniques
Voir objet 15.075 OCF

•x* **21.3014** ***é*** Po.
CSSS-CE. Garantir aux personnes atteintes du "Covid long" un traitement et une réadaptation appropriés

•E **20.4329** ***é*** Mo.
CEATE-CE. Création d'une assurance suisse contre les tremblements de terre au moyen d'un système d'engagements conditionnels
Voir objet 19.307 Iv. ct. Bâle-Campagne

•x* **21.3002** ***é*** Mo.
CEATE-CE. Population de loups en Suisse. Cohabitation réglementée entre l'homme, les grands prédateurs et les animaux de rente
Voir objet 20.4340 Mo. CEATE-CN

•x **19.4381** ***é*** Mo.
CTT-CE. Conditions-cadres pour les véhicules utilitaires moins polluants

•E **20.4328** ***é*** Mo.
CTT-CE. Renforcer le service public

•*E **21.3000** ***é*** Mo.
CTT-CE. Maîtrise du système pour le traitement des appels d'urgence

•*E **21.3004** ***é*** Mo.
CER-CE. Adaptation du Suisse-Bilanz et de ses bases à la réalité

* **21.3018** ***é*** Mo.
CER-CE. Programme d'impulsion pour le tourisme

* **21.3024** ***é*** Mo.
CAJ-CE. État civil. Aménagement des émoluments

Interventions des députés

20.4169 ***é*** Mo.
Bauer. Indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail. Poursuivre sur le chemin de la simplification administrative

20.3420 ***é*** Mo.
Baume-Schneider. Prendre en considération la situation des personnes sans statut légal

•x **20.3669** ***é*** Mo.
Baume-Schneider. Pour une participation accrue et reconnue en faveur des étudiants et des étudiantes
Voir objet 20.3872 Mo. Reynard

•x **20.4480** ***é*** Ip.
Baume-Schneider. Vu la présence du frelon asiatique, anticiper le printemps avec les apicultrices et apiculteurs

* **21.3191** ***é*** Ip.
Baume-Schneider. Naturalisation facilitée d'un conjoint de suisse naturalisé

* **21.3283** ***é*** Mo.
Baume-Schneider. Protection de la maternité avant l'accouchement

* **21.3295** ***é*** Ip.
Baume-Schneider. Droits politiques en faveur des personnes en situation de handicap psychique ou mental

19.4641 ***é*** Ip.
Bischof. Bâle III final. Avantages et inconvénients

20.3078 ***é*** Mo.
Burkart. Revenu provenant d'une activité indépendante dans la LAVS. Évaluer correctement la déduction de l'intérêt sur le capital propre investi

•x **20.4512** ***é*** Ip.
Burkart. Plan sectoriel des transports. Coordination du transport de marchandises

* **21.3226** ***é*** Ip.
Burkart. Sécurité de l'approvisionnement en électricité en hiver

•x **20.3423** ***é*** Mo.
Carobbio Guscetti. Crise sociale due au coronavirus. Mesures d'urgence contre le risque de pauvreté

•x **20.3503** ***é*** Mo.
Carobbio Guscetti. Meurtre passionnel. Corriger l'article 113 du code pénal

•x **20.4479** ***é*** Ip.
Carobbio Guscetti. Rete Due, la deuxième radio de la RSI, est indispensable pour remplir le mandat de service public de la concession de la SSR

•x **20.4578** ***é*** Ip.
Carobbio Guscetti. Convention no 190 de l'OIT sur la violence et le harcèlement dans le monde du travail. Quand sera-t-elle ratifiée par la Suisse?

* **21.3296** ***é*** Po.
Carobbio Guscetti. Pleine participation politique pour les personnes qui ont un handicap intellectuel

* **21.3300** ***é*** Ip.
Carobbio Guscetti. Crise du Covid-19. Chômage des jeunes

20.3531 ***é*** Mo.
Caroni. Pour une concurrence plus équitable avec les entreprises publiques
Voir objet 20.3532 Mo. Rieder

•x **20.4399** ***é*** Po.
Caroni. Modernisation de la loi sur le Tribunal fédéral

•x **20.4402** ***é*** Ip.
Caroni. Conclusions à tirer de la quarantaine imposée aux voyageurs entrant en Suisse

•E **20.4465** ***é*** Mo.
Caroni. Réforme de la peine privative de liberté à vie

* **21.3444** ***é*** Mo.
Caroni. TVA. Mettre en place un taux unique

19.4557 ***é*** Mo.
Chiesa. Calcul de contrôle de l'imposition d'après la dépense. Corriger la LHID

19.4558 ***é*** Mo.
Chiesa. Corriger la formulation erronée concernant les capitaux placés pour l'imposition d'après la dépense

•x **20.3760** ***é*** Mo.
Chiesa. Réévaluer le positionnement international et les accords de libre-échange à l'ère du duopole conflictuel Chine-Etats-Unis
Voir objet 20.3738 Mo. Nidegger

•x **20.4367** ***é*** Mo.
Chiesa. Centres fermés ou surveillance permanente des migrants et requérants d'asile dont l'identité n'est pas attestée ou en provenance de régions dangereuses
Voir objet 20.4347 Mo. Groupe V

* **21.3297** ***é*** Mo.
Chiesa. Suspension provisoire de la libre circulation des personnes dans le canton du Tessin et les régions les plus touchées par la crise, en application de l'article 14 de l'accord sur la libre circulation des personnes

* **21.3441** ***é*** Mo.
Chiesa. Covid-19. Mettre fin immédiatement à la situation particulière au sens de l'article 6 LEp

•E **20.4425** ***é*** Mo.
Dittli. Personnel de maison. Faciliter le décompte des impôts et des cotisations aux assurances sociales

•E **20.4478** ***é*** Mo.
Dittli. Temps de travail et de repos. Égalité de traitement

* **21.3195** ***é*** Po.
Dittli. Tirer les leçons de la pandémie pour renforcer la place scientifique suisse

19.4635 ***é*** Mo.
Ettlin Erich. Mettre en place une pratique fiscale uniforme pour éviter une pénalisation des entreprises suisses

20.4738 ***é*** Mo.
Ettlin Erich. Protéger le partenariat social contre des ingérences discutables

* **21.3095** ***é*** Mo.
Ettlin Erich. Création d'une licence nationale de pilote professionnel

* **21.3446** ***é*** Mo.
Ettlin Erich. Recouvrement des créances de l'assurance obligatoire des soins par voie de saisie plutôt que de faillite

EN **19.3750** ***é*** Mo.
Français. Autonomie énergétique du patrimoine immobilier de la Confédération

•E **20.4573** ***é*** Mo.
Français. Pour une autorisation de conduire des quadricycles légers dès 16 ans

* **21.3225** ***é*** Mo.
Français. Post Covid-19. Pour une plateforme permanente d'experts scientifiques

20.3266 ***é*** Mo.
Gapany. Ordonnance sur les marchés publics. Abroger l'article 24 pour faire respecter le principe "pacta sunt servanda"
Voir objet 20.3251 Mo. Feller

•x **20.4400** ***é*** Ip.
Gapany. La promotion de la mobilité multimodale est-elle entravée par le monopole des entreprises de transport?

•x **20.4411** ***é*** Po.
Gapany. Développement du recyclage des déchets. Adéquation des règles du droit de l'aménagement et de l'environnement

20.4574 ***é*** Mo.
Gapany. Couverture sociale des familles paysannes. Prévenir les risques pour le conjoint travaillant sur l'exploitation

* **21.3292** ***é*** Mo.
Gapany. Compenser les dépenses et pertes de revenus en cas d'une désalpe liée à la présence de grands prédateurs

20.3991 ***é*** Mo.
Germann. Accord institutionnel. Ne pas se précipiter sans avoir clarifié les questions en suspens
Voir objet 20.3985 Mo. Groupe V

•x **20.4514** ***é*** Ip.
Germann. Maîtrise des coûts du système de santé. Parmi les propositions de réforme du groupe d'experts du Conseil fédéral, où sont passées les judicieuses?

* **21.3231** ***é*** Ip.
Germann. Garantir l'accès de l'UE aux dispositifs médicaux suisses et inversement

* **21.3445** ***é*** Ip.
Germann. Violation du principe de spécialité dans le cadre de l'assistance administrative en matière fiscale entre la Suisse et l'Inde et d'autres Etats

* **21.3174** ***é*** Ip.
Gmür-Schönenberger. Micronutriments et système immunitaire. Quelles sont les recommandations pour la Suisse?

* **21.3288** ***é*** Ip.
Gmür-Schönenberger. Les hautes écoles suisses et la Chine

•x **20.3410** ***é*** Mo.
Graf Maya. L'indemnité de chômage partiel doit atteindre 100 pour cent du salaire mensuel lorsque le revenu ne dépasse pas 4000 francs

20.3674 ***é*** Mo.
Graf Maya. Sélection variétale. Pour une adaptation des droits de propriété intellectuelle

•x **20.4404** ***é*** Po.
Graf Maya. Pénurie de ressources dans les unités de soins intensifs due au Covid-19. Tri des malades et protection des personnes handicapées

20.4579 ***é*** Mo.
Graf Maya. Produits phytosanitaires toxiques pour les êtres humains, les insectes ou les organismes aquatiques. Ne plus les autoriser pour un usage non professionnel

* **21.3079** ***é*** Po.
Graf Maya. Cérémonie commémorative organisée par le Parlement pour les victimes du Covid-19 et leurs proches

* **21.3289** ***é*** Ip.
Graf Maya. Données, critères et directives nationaux sur les coopérations avec la Chine dans le domaine des hautes écoles et les programmes d'échanges académiques avec ce pays

* **21.3290** ***é*** Po.
Graf Maya. Conséquences de la crise du Covid-19, de la crise climatique et de la transformation numérique sur le marché du travail et perspectives pour un développement durable et innovant du monde professionnel

20.4482 ***é*** Mo.
Hegglin Peter. Permettre plus facilement le paiement des avoirs de vieillesse d'un faible montant pour éviter que le contact avec l'assuré ne soit rompu

20.4576 ***é*** Mo.
Hegglin Peter. Réduire de manière supportable la dette liée à l'épidémie de Covid-19

* **21.3285** ***é*** Ip.
Hegglin Peter. Avancement de la mise en œuvre du Fonds suisse pour l'avenir (capital-risque)

•E **20.4463** ***é*** Mo.
Herzog Eva. Mise en place de permanences destinées aux personnes concernées par des actes de violence, comme le prévoit la convention d'Istanbul

* **21.3291** ***é*** Mo.
Herzog Eva. Détresse financière en raison du coronavirus. Soutenir au plus vite les personnes en formation et les étudiants!

•E **19.4374** ***é*** Mo.
(Hösli) Stark. Espaces réservés aux eaux. Mieux prendre en compte la situation géographique et topographique

* **21.3103** ***é*** Po.
Jositsch. Davantage d'équité dans la mise au concours et l'attribution des places d'apprentissage

* **21.3172** ***é*** Mo.
Jositsch. Lieu de commémoration en Suisse des victimes du national-socialisme

* **21.3282** ***é*** Mo.
Jositsch. Permettre à nouveau de déposer des requêtes d'asile auprès des ambassades

20.3285 ***é*** Mo.
Juillard. Respect du frein à l'endettement et activation de la clause de sauvegarde
Voir objet 20.3300 Mo. M-E

* **21.3035** ***é*** Ip.
Juillard. Production laitière indigène. Au vu des événements récents, des adaptations sont-elles nécessaires?

* **21.3054** ***é*** Mo.
Juillard. Service à domicile de La Poste. En rester au système initial pour ne pas péjorer les prestations à l'ensemble de la population et ne pas creuser le fossé numérique entre les générations

* **21.3198** ***é*** Po.
Juillard. Transport de marchandises. Pourquoi ne pas mieux utiliser les installations ferroviaires existantes?

19.4561 ***é*** Mo.
Knecht. Ne pas rétablir systématiquement l'écoulement à l'air libre des cours d'eau

•x **20.4369** ***é*** Po.
Knecht. Poursuivre la décentralisation des places de travail de la Confédération grâce à la numérisation

•x **20.3415** ***é*** Mo.
Kuprecht. Appliquer un moratoire sur les projets APG et AC et les projets portant octroi d'autres prestations sociales ou d'assistance

•x **20.3504** ***é*** Ip.
Kuprecht. Désendettement de l'AI. Comment rembourser les milliards dus à l'AVS?

•x **20.3556** ***é*** Po.
Kuprecht. Conséquences de la crise du coronavirus sur les assurances sociales

20.4575 ***é*** Mo.
Levrat. Projet d'impôt numérique

•E **19.4180** ***é*** Mo.
(Lombardi) Rieder. Coûts de la santé. Rétablir la transparence
Voir objet 19.4166 Mo. Merlini

•x **20.3411** ***é*** Mo.
Maret Marianne. Mesures urgentes Covid-19. Viticulture
Voir objet 20.3270 Mo. Roduit

•x **20.4481** ***é*** Ip.
Maret Marianne. Finance durable. Quid des dépôts de la clientèle?

* **21.3192** ***é*** Ip.
Maret Marianne. Comment le Conseil fédéral empêche-t-il la détérioration des droits des voyageurs à vélo dans les trains?

* **21.3232** ***é*** Po.
Maret Marianne. Analyse coûts-bénéfices des mesures de conciliation prises par les entreprises pour leurs collaboratrices et collaborateurs proches-aidants

* **21.3281** ***é*** Po.
Maret Marianne. Quid de la sécurité sociale des acteurs culturels en Suisse?

•x **20.4510** ***é*** Ip.
Mazzone. Crise des droits humains au Turkestan oriental (Xinjiang chinois). Réaction de la Suisse

•x **20.4669** ***é*** Ip.
Mazzone. Révision de la loi sur la taxe d'exemption de l'obligation de servir et conséquences pour les citoyens naturalisés après 30 ans

* **21.3112** ***é*** Mo.
Mazzone. Faciliter la naturalisation des étrangères et étrangers de la deuxième génération

* **21.3443** ***é*** Ip.
Mazzone. La sécurité nucléaire dépasse les frontières nationales. La prolongation de la centrale du Bugey est inquiétante

•x **20.4513** ***é*** Ip.
Michel. Couvrir les risques liés aux pandémies au moyen d'un partenariat public-privé

* **21.3194** ***é*** Mo.
Minder. Article 10a Cst. (Interdiction de se dissimuler le visage). Édiction d'une loi fédérale d'exécution

* **21.3280** ***é*** Po.
Minder. Production, commerce et consommation de produits à base de chanvre ou cannabis. Assurer la sécurité du droit

20.3209 ***é*** Mo.
Müller Damian. Mettre en place la prescription médicale électronique. Pour le plus grand bénéfice des patients

20.3211 ***é*** Mo.
Müller Damian. Pour une plus grande marge de manoeuvre dans l'acquisition de dispositifs médicaux destinés à l'approvisionnement de la population suisse

20.3670 ***é*** Mo.
Müller Damian. Le produit des intérêts négatifs dans la prévoyance professionnelle doit revenir aux assurés

•x **20.4424** ***é*** Ip.
Müller Damian. Stratégie de politique extérieure numérique 2021-2024

•E **20.4477** ***é*** Mo.
Müller Damian. Négocier maintenant des rapatriements par voie maritime avec l'Algérie

•x **20.4483** ***é*** Po.
Müller Damian. Acheter local pour préserver des emplois

•x **20.4511** ***é*** Ip.
Müller Damian. Décision d'expulsion. Et après?

•x **20.4570** ***é*** Ip.
Müller Damian. Pourquoi vouloir construire la gare de passage de Lucerne en plusieurs étapes?

* **21.3096** ***é*** Ip.
Müller Damian. Covid-19. Pourquoi les entreprises publiques ne doivent-elles pas mettre en oeuvre les mêmes mesures que le secteur privé?

* **21.3176** ***é*** Mo.
Müller Damian. Dispositifs médicaux. Sécurité de la planification

* **21.3177** ***é*** Po.
Müller Damian. Pertes d'éléments nutritifs. Fournir des bases fiables

•x **20.3225** ***é*** Mo.
Noser. Une meilleure qualité de vie et des rentes plus sûres pour tous

20.4162 ***é*** Mo.
Noser. L'exonération fiscale pour utilité publique des personnes morales qui poursuivent des objectifs politiques est-elle justifiée?

* **21.3173** ***é*** Po.
Noser. Une meilleure qualité de vie et des rentes plus sûres pour tous

•x **20.4571** ***é*** Ip.
Rechsteiner Paul. Dotation insuffisante des services de l'inspection du travail et rôle de surveillance de la Confédération

* **21.3111** ***é*** Mo.
Rechsteiner Paul. Acquisition de la nationalité pour ceux qui sont nés en Suisse (droit du sol)

* **21.3447** ***é*** Mo.
Reichmuth. Mettre fin à la situation extraordinaire dès que tout le monde aura accès à un vaccin autorisé

20.3407 ***é*** Mo.
Rieder. Production électrique issue de l'énergie hydraulique indigène. Garantir la sécurité des investissements

20.3416 ***é*** Mo.
Rieder. Créer un fonds souverain pour stabiliser et renforcer l'économie
Voir objet 20.3331 Mo. Candinas

20.3532 ***é*** Mo.
Rieder. Pour une concurrence plus équitable avec les entreprises publiques
Voir objet 20.3531 Mo. Caroni

20.4042 ***é*** Mo.
Rieder. Octroyer des allègements fiscaux et prévenir les faillites

* **21.3229** ***é*** Mo.
Rieder. Préservation des races indigènes d'animaux de rente

* **21.3440** ***é*** Po.
Rieder. Financer l'AVS au moyen d'une taxe sur les transactions financières

* **21.3448** ***é*** Po.
Rieder. Quel avenir pour la pharmacie de l'armée?

20.3993 ***é*** Mo.
Salzmann. Classer le dossier de l'accord institutionnel Suisse-UE
Voir objet 20.3986 Mo. Groupe V

•x **20.4368** ***é*** Mo.
Salzmann. Programme de réinstallation. Refuser l'asile aux migrants sans identité attestée ou en provenance de régions occupées par des groupes terroristes
Voir objet 20.4346 Mo. Groupe V

20.4403 ***é*** Mo.
Salzmann. Aménagement du territoire. Moins de bureaucratie, plus d'objectivité et plus de rapidité
Voir objet 20.4419 Mo. Guggisberg

20.4423 ***é*** Mo.
Salzmann. Rénovation complète du tracé dans le tunnel du Lötschberg dans l'intérêt du contribuable

* **21.3034** ***é*** Mo.
Salzmann. Situation extraordinaire au sens de la LEp. Association du Parlement au processus de décision

* **21.3053** ***é*** Mo.
Salzmann. Non aux importations de lait destiné à la production de fromage
Voir objet 21.3055 Mo. Dettling

•E **19.3734** ***é*** Mo.
Schmid Martin. Législation sur les produits chimiques. Combler les lacunes pour renforcer la place industrielle suisse

•x **20.3424** ***é*** Mo.
Sommaruga Carlo. Pour l'interdiction de l'importation de marchandises issues du travail forcé

•x **20.3754** ***é*** Mo.
Sommaruga Carlo. Adoption d'une procédure fédérale pour que les musées de Suisse participent à la restitution des biens culturels enlevés à l'époque coloniale

•x **20.3908** ***é*** Mo.
Sommaruga Carlo. Pour un nouvel élan dans la mise en oeuvre effective des droits politiques par voie électronique

20.4252 ***é*** Mo.
Sommaruga Carlo. Pour un bouclier légal et technique contre les effets extra territoriaux de sanctions unilatérales d'Etats tiers

•x **20.4464** ***é*** Po.
Sommaruga Carlo. Guerre du Haut-Karabakh. Clarifier le rôle de Socar (Suisse) dans le financement de la guerre

•x **20.4577** ***é*** Ip.
Sommaruga Carlo. Traité de l'ONU interdisant les armes nucléaires. Le Conseil fédéral entend-il respecter la volonté du Parlement?

* **21.3287** ***é*** Ip.
Sommaruga Carlo. Politique du développement et Agenda 2030. Formation et sensibilisation du public. Comment respecter les engagements de la Suisse à l'ONU et les recommandations de l'OCDE?

* **21.3298** ***é*** Ip.
Sommaruga Carlo. Mineures dans les camps des FDS au Nord de la Syrie. Le droit international impose le retour immédiat des enfants

* **21.3299** ***é*** Ip.
Sommaruga Carlo. Engagement contre la résistance aux antibiotiques. Soutien financier à long terme du GARDP

* **21.3442** ***é*** Ip.
Sommaruga Carlo. Justice pénale internationale au Proche Orient : La Suisse prête à s'engager plus ?

20.4168 ***é*** Mo.
Stark. Sucre suisse. Lutte à armes égales

* **21.3033** ***é*** Mo.
Stark. Associer davantage le Parlement aux travaux lors de futures pandémies

* **21.3193** ***é*** Ip.
Stark. Financer soi-même les soins dont on a besoin durant sa vieillesse au moyen des avoirs du pilier 3a

* **21.3293** ***é*** Mo.
Stark. Utiliser le bois dans la construction d'infrastructures pour contribuer à la décarbonisation. Recherche et innovation

•E **19.3234** ***é*** Mo.
Stöckli. Programme d'impulsion pour la rénovation des établissements d'hébergement dans l'Arc alpin
Voir objet 19.3222 Mo. Semadeni

•x **20.4507** ***é*** Ip.
Stöckli. Prévenir les erreurs dans la préparation des médicaments à dispenser

•x **20.4508** ***é*** Mo.
Stöckli. Polymorbidité. Améliorer la qualité de la médication et la sécurité des patients

* **21.3227** ***é*** Mo.
Stöckli. 175 ans de Constitution fédérale

* **21.3228** ***é*** Ip.
Stöckli. Ordonnances électroniques. Comment respecter les principes de la prescription, de la remise et de l'utilisation au sens de l'article 26 LPTh?

* **21.3294** ***é*** Mo.
Stöckli. Polymorbidité. Améliorer la qualité de la médication et la sécurité des patients en établissant et gérant des plans de médication

* **21.3196** ***é*** Ip.
Thorens Goumaz. Economie circulaire. Comment la Suisse se prépare-t-elle à l'introduction de passeports produits ou passeports matériaux?

* **21.3286** ***é*** Ip.
Thorens Goumaz. Ecocides ou atteintes majeures à l'environnement: Le Conseil fédéral entend-il améliorer les dispositions pénales du droit de l'environnement?

20.4166 ***é*** Po.
Vara. Pesticides de synthèse. Tumeurs cérébrales et maladies respiratoires des enfants

•x **20.4401** ***é*** Ip.
Wicki. Améliorer les conditions-cadres régissant les grands projets d'infrastructure

•E **20.4509** ***é*** Mo.
Wicki. Transport de marchandises par route. Égalité de traitement

20.4257 ***é*** Po.
Würth. Évolution démographique et cohésion nationale

•E **20.4412** ***é*** Mo.
Würth. Pérenniser les infrastructures clés que sont les aérodromes régionaux

* **21.3080** ***é*** Mo.
Würth. Mesures contre le système des indiscrétions

* **21.3284** ***é*** Po.
Würth. Imposition commune avec splitting intégral, et imposition individuelle. Évaluer les deux modèles

19.3705 ***é*** Mo.
Zanetti Roberto. Indemniser la prise en charge temporaire par des tiers de proches exigeant des soins ou une assistance

•E **20.4572** ***é*** Mo.
Zanetti Roberto. Raccourcissement du délai pour défiscaliser les frais relatifs aux investissements destinés à économiser l'énergie et à ménager l'environnement

* **21.3197** ***é*** Mo.
Zanetti Roberto. Un "franc pour les cornes" au titre de contribution au bien-être des animaux (motion pour les vaches à cornes)

* **21.3175** ***é*** Ip.
Z'graggen. Crash du 4 août 2018 au Piz Segnas. Tirer les enseignements du rapport final pour améliorer la sécurité aérienne en Suisse

* **21.3230** ***é*** Po.
Z'graggen. Consacrer un rapport à l'impact sur la société des mesures de lutte contre la pandémie de coronavirus et aux moyens de remédier à leurs conséquences négatives

Interventions personnelles

11.3285 ***n*** Mo. **Conseil National. Bâtiments non utilisés dans les zones agricoles. Faciliter la réaffectation à des fins de logement ou pour l'agritourisme (Groupe PDC)** (18.03.2011)

Nous chargeons le Conseil fédéral d'adapter la législation sur l'aménagement du territoire de manière à ce que les bâtiments agricoles équipés, granges y comprises, qui sont situés dans les zones agricoles et qui ne sont pas utilisés puissent être plus facilement transformés à des fins de logement ou pour l'agritourisme.

Porte-parole: Zemp

25.05.2011 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

04.03.2013 Conseil national. Adoption

13.3213 ***n*** Mo. **Conseil National. Même financement pour les prestations en milieu hospitalier et les prestations ambulatoires (Groupe PDC)** (21.03.2013)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement une modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie afin que les prestations dispensées en milieu hospitalier et les prestations dispensées par les hôpitaux en ambulatoire bénéficient du même financement.

Porte-parole: Amherd

16.09.2013 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

09.09.2014 Conseil national. Adoption
02.03.2015 Conseil des Etats. Le traitement de la motion est suspendu pour une durée qui excédera probablement une année.
04.06.2015 Conseil national. Le traitement de la motion est suspendu pour une durée qui excédera une année.
17.12.2015 Conseil des Etats. L'examen est reporté.

x **15.3138** ***n*** Mo. **Conseil National. Promouvoir l'innovation dans les PME en leur permettant de constituer des provisions pour investir dans la recherche et le développement (Badran Jacqueline)** (16.03.2015)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement un projet de modification de l'article 63 alinéa 1 lettre d de la loi sur l'impôt fédéral direct autorisant les entreprises à constituer des provisions pour la recherche et le développement (soit leur propre R&D et celle qui est confiée à des tiers) à hauteur de 80 pour cent au moins du bénéfice imposable.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Aeschi Thomas, Amarelle, Bernasconi, Carobbio Guscetti, Flach, Fridez, Gasche, Giezendanner, Glättli, Gmür Alois, Grossen Jürg, Grunder, Hardegger, Heer, Jans, Landolt, Maier Thomas, Maire Jacques-André, Marra, Munz, Müri, Naef, Noser, Nussbaumer, Pardini, Parmelin, Pfister Gerhard, Rime, Schneider Schüttel, Schwaab, Siegenthaler, Sommaruga Carlo, Tornare, Trede, Tschäppät, Voruz, Wermuth (38)

20.05.2015 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CE *Commission de l'économie et des redevances*

27.02.2017 Conseil national. Adoption
02.03.2021 Conseil des Etats. Rejet

15.3399 ***n*** Mo. **Conseil National. Accès aux marchés fermés des cantons. Procédure équitable ((Caroni) Walti Beat)** (05.05.2015)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement un projet visant à renforcer, dans la législation sur le marché intérieur, la procédure d'appel d'offres qui régit l'accès aux marchés fermés (art. 2 al. 7 LMI).

12.08.2015 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

22.11.2015 L'objet est repris
16.03.2017 Conseil national. Adoption
19.12.2019 Conseil des Etats. Suspension
19.06.2020 Conseil national. Suspension

15.3997 ***n*** Mo. **Conseil National. Les agriculteurs détenteurs d'animaux doivent pouvoir dormir auprès de leurs bêtes (Müller Leo)** (24.09.2015)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement une modification législative selon laquelle, indépendamment du genre de production, chaque entreprise agricole dans laquelle des animaux sont détenus peut disposer d'une habitation qui soit considérée comme conforme à l'affectation de la zone agricole.

Cosignataires: Aebi Andreas, Binder, Bourgeois, Glanzmann, Grin, Gschwind, Hassler, Hausammann, Landolt, Lustenberger, Müller Walter, Parmelin, Pezzatti, Quadranti, Rime, Ritter, Rösti, Schibli, Schläfli, Siegenthaler, Vitali, Vogler, von Siebenthal, Walter (24)

18.11.2015 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

09.03.2017 Conseil national. Adoption

x **16.3103** ***n*** Mo. **Conseil National. Supprimer également la pénalisation du mariage dans l'AVS (Groupe PDC)** (16.03.2016)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement un projet qui éliminera la discrimination que subissent les couples mariés et les partenaires enregistrés par rapport aux personnes non mariées dans le domaine de l'AVS.

Porte-parole: Humbel

11.05.2016 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

07.03.2018 Conseil national. Adoption
18.03.2021 Conseil des Etats. Rejet

16.3166 ***n*** Mo. **Conseil National. Liste des moyens et des appareils. Faire baisser les prix (Heim)** (17.03.2016)

Le Conseil fédéral est chargé de montrer quelles mesures permettraient de faire baisser le prix des produits figurant sur la liste des moyens et appareils (LiMA) qui sont obligatoirement remboursés par les caisses-maladie. Il examinera notamment à quelles conditions ces produits pourraient être traités comme

les médicaments figurant sur la liste des spécialités et soumettra au Parlement les modifications nécessaires de la loi.

Cosignataires: Barrile, Candinas, Fridez, Graf-Litscher, Hadorn, Hess Lorenz, Humbel, Kiener Nellen, Lohr, Maire Jacques-André, Munz, Pardini, Schelbert, Seiler Graf, Semadeni, Steiert (16)

03.06.2016 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

07.03.2018 Conseil national. Adoption

16.3350 ***n*** Mo. **Conseil National. Dépolitiser les paramètres techniques de la LPP (Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CN)** (07.04.2016)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer un projet de modification de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) ayant pour objectif de dépolitiser le taux de conversion minimal et le taux d'intérêt minimal.

Une minorité (Steiert, Carobbio Guscetti, Feri Yvonne, Graf Maya, Gysi, Heim, Schenker Silvia) propose le rejet de la motion.

06.07.2016 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

29.09.2016 Conseil national. Adoption
29.11.2017 Conseil des Etats. Suspension
11.06.2018 Conseil national. Pas de suspension
26.09.2019 Conseil des Etats. Suspension

16.3697 ***n*** Mo. **Conseil National. Modification de la loi sur l'aménagement du territoire (Page)** (22.09.2016)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier la loi sur l'aménagement du territoire (art. 24c LAT) afin d'utiliser au maximum les volumes déjà construits situés hors de la zone à construire. Les restrictions de construction (art. 42 de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire, OAT) notamment l'augmentation des planchers de 60 pour cent, l'agrandissement qui ne peut excéder ni 30 pour cent ni 100 mètres carrés et la notion "usage d'habitation répondant aux normes usuelles et agrandissement mesuré" posent de réels problèmes dans la pratique et doivent être rapidement adaptées.

Cosignataires: Addor, Aebi Andreas, Amaudruz, Arnold, Bauer, Borloz, Bourgeois, Brand, Brunner Toni, Büchel Roland, Buffat, Bühler, Bulliard, Campell, Chevalley, Chiesa, Clottu, Dettling, Glauser, Grin, Müller Leo, Nicolet, Rime, Ritter, Rösti, von Siebenthal, Wehrli (27)

09.11.2016 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

13.06.2017 Conseil national. Adoption

16.3707 ***n*** Mo. **Conseil National. Restaurer l'autorité des employés de l'Etat (Müller Leo)** (27.09.2016)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement un projet de loi prévoyant que la hiérarchie d'un agent de la fonction publique qui a été diffamé, calomnié ou insulté dans l'exercice de ses fonctions soit également en droit de porter plainte.

Cosignataires: Amstutz, Birrer-Heimo, Brunner Toni, Büchler Jakob, Buttet, Candinas, Dettling, Glanzmann, Gmür Alois, Grunder, Grüter, Gschwind, Heim, Herzog Verena, Hess Lorenz, Humbel, Kiener Nellen, Lohr, Regazzi, Riklin Kathy, Ritter, Schilliger, Schneider-Schneiter, Schwander, Vitali, Vogler, Walter (27)

16.11.2016 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

18.09.2018 Conseil national. Adoption

16.4017 ***n*** Mo. **Conseil National. Possibilité de refus de réinscription au registre du commerce (Bourgeois)** (14.12.2016)

J'invite le Conseil fédéral à proposer un projet de modification légale au plan du droit civil ou du droit de la poursuite pour dettes et de la faillite, permettant d'interdire pendant une durée limitée, à tout administrateur ou gérant de société faisant l'objet d'une condamnation en responsabilité civile personnelle pour des faits imputables à une mauvaise gestion ou à une violation des devoirs en matière par exemple d'assurance-vieillesse et survivants d'être inscrit en tant que titulaire d'une entreprise individuelle, associé d'une société de personnes, administrateur d'une SA ou d'une coopérative ou gérant d'une société à responsabilité limitée.

Cosignataires: Borloz, Feller, Hiltpold, Müller Walter, Nantermod, Pardini, Portmann, Rime, Schilliger, Vitali, Wehrli (11)

15.02.2017 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

20.09.2018 Conseil national. Adoption

x **17.3314** ***n*** Mo. **Conseil National. Gel exceptionnel dans les vignes et les vergers (Bourgeois)** (04.05.2017)

Je demande au Conseil fédéral, suite aux récents dégâts très importants provoqués par le gel notamment dans les vignes et les vergers, de bien vouloir:

a. procéder, en collaboration avec les branches concernées, à une estimation des dommages;

b. définir les mesures à prendre à court et à moyen terme avec l'aide des cantons concernés et avec le soutien de la Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture;

c. tenir compte des cas de rigueur.

Cosignataires: Addor, Aebi Andreas, Amarelle, Amaudruz, Amherd, Barazzone, Béglé, Borloz, Brélaz, Büchler Jakob, Bühler, Bulliard, Buttet, Campell, Carobbio Guscetti, Chevalley, Clottu, de Buman, Derder, Dettling, Fässler Daniel, Fehlmann Rielle, Feller, Fluri, Fridez, Gasche, Glauser, Gmür Alois, Graf Maya, Grin, Grunder, Gschwind, Gysi Barbara, Hausammann, Hess Lorenz, Hiltpold, Jans, Keller Peter, Landolt, Lüscher, Maire Jacques-André, Marchand-Balet, Marra, Mazzone, Moret Isabelle, Müller Leo, Müller Walter, Müller-Altermatt, Nantermod, Nicolet, Nidegger, Nordmann, Nussbaumer, Page, Pezzatti, Piller Carrard, Regazzi, Reynard, Rime, Ritter, Rösti, Ruiz Rebecca, Ruppen, Salzmann, Schelbert, Schilliger, Schmidt Roberto, Schneeberger, Schneider Schüttel, Schneider-Schneiter, Schwaab, Sommaruga Carlo, Thorens Goumaz, Tornare, Umbricht Pieren, Vitali, Vogler, Walter, Wehrli, Wobmann (80)

21.06.2017 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CE *Commission de l'économie et des redevances*

29.09.2017 Conseil national. Adoption
03.03.2021 Conseil des Etats. Adoption

17.3325 *n* Mo. **Conseil National. Egalité de traitement pour les plus de 50 ans (Groupe BD)** (04.05.2017)

Le Conseil fédéral est chargé d'éliminer les inégalités de traitement subies par les personnes de plus de 50 ans et de définir un taux unique pour les bonifications de vieillesse.

Porte-parole: Campell

30.08.2017 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

05.06.2019 Conseil national. Adoption

x **17.3655 *n*** Mo. **Conseil National. Prévoir un programme éthologique pour les veaux, le jeune bétail et le jeune bétail à l'engrais (Schelbert)** (13.09.2017)

Le Conseil fédéral est chargé de mettre en place, si possible avant le 1er janvier 2019, un programme Pâturage SRPA pour les veaux, le jeune bétail et le jeune bétail à l'engrais, et de soutenir de manière équitable les dépenses occasionnées.

Cosignataires: de la Reussille, Fricker, Glättli, Häsler, Mazzone, Thorens Goumaz (6)

15.11.2017 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CE *Commission de l'économie et des redevances*

15.12.2017 Conseil national. Adoption
09.03.2021 Conseil des Etats. Adoption

x **17.3714 *n*** Mo. **Conseil National. Double imposition. Une disposition potestative visant à atténuer l'impôt sur la fortune (Chiesa)** (25.09.2017)

Le Conseil fédéral est chargé de créer une base légale potestative dans la LHID visant à permettre aux cantons d'atténuer l'impôt sur la fortune en ce qui concerne les participations qui équivalent à 10 pour cent au moins du capital-actions ou du capital social d'une société de capitaux ou d'une société coopérative.

22.11.2017 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

13.03.2019 Conseil national. Adoption
02.03.2021 Conseil des Etats. Rejet

17.3748 *n* Mo. **Conseil National. Procédure simplifiée pour la réaffectation de la bande d'arrêt d'urgence (Imark)** (27.09.2017)

Le Conseil fédéral est chargé de faire adapter la loi fédérale sur les routes nationales et l'ordonnance sur les routes nationales de sorte que les réaffectations de la bande d'arrêt d'urgence puissent se faire dans le cadre d'une procédure simplifiée d'approbation des plans.

Cosignataires: Aebi Andreas, Amaudruz, Amstutz, Arnold, Bauer, Büchel Roland, Buffat, Bühler, Burgherr, Burkart, Clottu, de Buman, Dettling, Fluri, Frehner, Giezendanner, Glarner, Golay, Grüter, Guhl, Heer, Hess Erich, Hess Hermann, Hurter Thomas, Keller Peter, Müri, Nicolet, Page, Pantani, Quadri, Regazzi, Rickli Natalie, Rösti, Rutz Gregor, Schwander, Sollberger, Steinemann, Tuena, Walliser, Wasserfallen Christian, Wobmann, Zanetti Claudio, Zuberbühler (43)

01.11.2017 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

12.09.2019 Conseil national. Adoption

17.3758 *n* Mo. **Conseil National. Faillites en chaîne. Empêcher le commerce avec des entreprises surendettées (Pardini)** (27.09.2017)

Le Conseil fédéral est prié de présenter un projet de loi qui empêche le commerce avec des sociétés surendettées afin d'éviter les faillites en chaînes frauduleuses. L'enregistrement des changements d'organes, et éventuellement les modifications de statuts, seront par exemple refusés si le demandeur ne présente pas de mesures de financement et d'assainissement concrètes en vue, notamment, de rembourser la dette.

Cosignataires: Barrile, Borloz, Bourgeois, Bühler, Fehlmann Rielle, Feller, Friedl Claudia, Grüter, Guldimann, Gysi Barbara, Hadorn, Hardegger, Häsler, Heim, Jans, Kiener Nellen, Maire Jacques-André, Marra, Mazzone, Meyer Mattea, Moret Isabelle, Naef, Nordmann, Reynard, Rime, Schelbert, Schneider Schüttel, Schwaab, Schwander, Seiler Graf, Semadeni, Sommaruga Carlo, Tornare, Wehrli, Wermuth, Zuberbühler (36)

22.11.2017 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

10.09.2019 Conseil national. Adoption

17.3759 *n* Mo. **Conseil National. Stopper les faillites en chaîne. Empêcher les champions de l'insolvabilité organisée de nuire à nouveau ((Schwaab) Reynard)** (27.09.2017)

Le Conseil fédéral est prié de présenter un projet de loi donnant au Registre du Commerce le droit de refuser l'inscription en tant que titulaire d'une entreprise individuelle, associé d'une société de personnes, administrateur d'une SA ou d'une coopérative ou gérant d'une société à responsabilité limitée si la personne en question a été organe (de droit ou de fait) de plus d'une société ayant fait faillite au cours de l'année passée. Ce refus d'inscription ne doit pas seulement avoir lieu en cas de violation "manifeste et indiscutable" de la loi, comme c'est le cas dans le droit en vigueur.

Cosignataires: Barrile, Bendahan, Borloz, Bourgeois, Bühler, Carobbio Guscetti, Fehlmann Rielle, Feller, Friedl Claudia, Grüter, Guldimann, Gysi Barbara, Hadorn, Hardegger, Häsler, Heim, Jans, Kiener Nellen, Marra, Mazzone, Meyer Mattea, Moret Isabelle, Munz, Naef, Nordmann, Pardini, Piller Carrard, Reynard, Rime, Schelbert, Schenker Silvia, Schneider Schüttel, Schwander, Seiler Graf, Semadeni, Sommaruga Carlo, Tornare, Wehrli, Wermuth, Zuberbühler (40)

22.11.2017 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

26.02.2018 L'objet est repris
10.09.2019 Conseil national. Adoption

17.3760 *n* Mo. **Conseil National. Conférer aux créanciers ordinaires une action directe en responsabilité contre les dirigeants d'une société qui leur causent un dommage (Feller)** (27.09.2017)

Le Conseil fédéral est chargé de proposer une modification du Code des obligations (en particulier l'article 754) de manière à conférer aux créanciers ordinaires une action directe en responsabilité civile contre les dirigeants d'une société qui leur causent un dommage en manquant à leurs devoirs.

Cosignataires: Barrile, Bauer, Borloz, Bourgeois, Bühler, Fehlmann Rielle, Friedl Claudia, Grüter, Guldimann, Gysi Barbara, Hadorn, Hardegger, Häsler, Heim, Jans, Kiener Nellen, Maire Jacques-André, Marra, Mazzone, Meyer Mattea, Moret Isabelle,

Naef, Nordmann, Pardini, Reynard, Rime, Schelbert, Schneider Schüttel, Schwaab, Schwander, Seiler Graf, Semadeni, Sollberger, Sommaruga Carlo, Tornare, Wehrli, Wermuth, Zuberbühler (38)

15.11.2017 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

10.09.2019 Conseil national. Adoption

17.3888 *n* Mo. **Conseil National. Fermeture de bureaux de poste dans certains lieux centraux (Grin)** (29.09.2017)

Le Conseil fédéral est chargé de faire en sorte que la Poste communique et discute avec les associations régionales et les communes concernées sur la vision de la Poste à moyen et long terme concernant le réseau de bureaux postaux qui seront maintenus à l'avenir.

Cosignataires: Aeschi Thomas, Bendahan, Borloz, Brélaz, Buffat, Chiesa, Feller, Glauser, Golay, Grin, Herzog Verena, Moret Isabelle, Nicolet, Page, Wehrli (15)

15.11.2017 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

19.09.2019 Conseil national. Adoption

17.3918 *n* Mo. **Conseil National. Autoriser la construction de serres sur les surfaces d'assolement (Siegenthaler)** (29.09.2017)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement une modification de la loi sur l'aménagement du territoire qui autorise de construire sur les surfaces d'assolement et sans obligation de compensation des serres destinées à la production de denrées alimentaires, pour autant que les sols naturels ne soient pas imperméabilisés et qu'ils soient régulièrement cultivés.

Cosignataires: Campell, Hausammann, Hess Erich (3)

02.03.2018 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

19.09.2019 Conseil national. Adoption

17.3938 *n* Mo. **Conseil National. Offices de poste et agences postales. Planification à moyen et à long terme (Müller-Altermatt)** (29.09.2017)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement une modification de la législation sur la Poste, qui respectera les principes suivants:

1. Il est obligatoire que la Poste fasse une planification à moyen et à long termes pour ses offices. Cette planification doit être effectuée après consultation des cantons et des communes et présenter des solutions pragmatiques en cas de fermeture des offices (relatives au personnel, aux besoins des clients, aux facteurs démographiques, etc.) sur une période de trois ans environ.

2. Si la Poste envisage de fermer un office durant cette période, elle doit montrer clairement comment la qualité des prestations postales est garantie à long terme.

3. Si un office est transformé en agence postale, la Poste doit s'assurer que cette agence réponde aux besoins de la clientèle à long terme.

4. La Poste est tenue de former le personnel des agences pour que la qualité des prestations fournies soit équivalente à celle des offices de poste.

Cosignataires: Amherd, Ammann, Birrer-Heimo, Büchler Jakob, Egger Thomas, Ritter, Vogler (7)

15.11.2017 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

19.09.2019 Conseil national. Adoption

17.3970 *n* Mo. **Conseil National. Révision de la LApEl. Etablir une réserve stratégique (Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CN)** (30.10.2017)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre à l'Assemblée fédérale, dans le cadre de la révision de la loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEl), une proposition en vue de l'établissement d'une réserve stratégique.

20.12.2017 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

08.03.2018 Conseil national. Adoption

17.3971 *n* Mo. **Conseil National. Marché de l'électricité 2.0. Deuxième étape de la libéralisation du marché de l'électricité (Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CN)** (30.10.2017)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre à l'Assemblée fédérale un projet de révision de la loi sur l'approvisionnement en électricité afin que la deuxième étape de la libéralisation du marché de l'électricité puisse être mise en oeuvre.

Une minorité (Nordmann, Badran Jacqueline, Jans, Thorens Goumaz) propose de rejeter de la motion.

20.12.2017 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

08.03.2018 Conseil national. Adoption

17.3976 *n* Mo. **Conseil National. Séparation des pouvoirs dans le cadre de la réglementation des marchés financiers (Commission de l'économie et des redevances CN)** (13.11.2017)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement un projet de modification de la loi sur la surveillance des marchés financiers (LFINMA) et des lois connexes visant à ce que le Parlement et le Conseil fédéral aient seuls la compétence de réglementer les marchés financiers et à ce que la FINMA se concentre sur sa mission principale, soit les activités de surveillance (contrôle), notamment en adoptant des circulaires.

Une minorité (Pardini, Birrer-Heimo, Jans, Leutenegger Oberholzer, Marra, Schelbert) propose le rejet de la motion.

14.02.2018 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

06.03.2018 Conseil national. Adoption

17.3992 *n* Mo. **Conseil National. Définition du viol en droit suisse. La loi doit changer! (Fehlmann Rielle)** (30.11.2017)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier le Code pénal (CP) afin d'élargir la définition du viol et de l'étendre aux contraintes sexuelles, indépendamment du sexe de la victime.

Cosignataires: Barrile, Friedl Claudia, Guldimann, Gysi Barbara, Hadorn, Heim, Hiltpold, Maire Jacques-André, Reynard, Schenker Silvia, Seiler Graf, Tornare (12)

14.02.2018 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

16.03.2018 Conseil national. Combattu. Discussion reportée
17.09.2018 Conseil national. Adoption

x **17.4123 *n*** Mo. **Conseil National. Publicité pour les spiritueux. Maintenir un système qui a fait ses preuves (Hess Lorenz)** (13.12.2017)

Depuis des années, l'industrie des spiritueux soumet spontanément ses projets publicitaires à la Régie fédérale des alcools. Or, la Direction générale des douanes veut rendre payant cet examen préalable à compter du 1er juillet 2018. Le Conseil fédéral est chargé d'intervenir auprès du DFF pour qu'il renonce à ce projet inefficace qui, de surcroît, va nuire à la prévention de l'alcoolisme.

Cosignataires: Bigler, Campell, Fässler Daniel, Gmür Alois, Grunder, Grüter, Guhl, Landolt, Regazzi, Rutz Gregor, Siegenthaler, Streiff, Wasserfallen Christian, Weibel (14)

21.02.2018 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

12.06.2019 Conseil national. Adoption
02.03.2021 Conseil des Etats. Adoption

17.4126 *n* Mo. **Conseil National. TVA. Permettre l'établissement d'un décompte semestriel même dans la méthode de décompte effective (Hess Lorenz)** (13.12.2017)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier l'article 35 alinéa 1, de la loi sur la TVA (LTVA; RS 641.20) comme suit:

Artcle 35 Période de décompte

1 Au cours de la période fiscale, le décompte d'impôt est effectué:

a. en règle générale, semestriellement;

b. mensuellement, à la demande de l'assujetti, lorsqu'il présente régulièrement des excédents d'impôt préalable.

Cosignataires: Amstutz, Bigler, Brunner Hansjörg, Flückiger Sylvia, Frehner, Gmür Alois, Grunder, Guhl, Humbel, Landolt, Quadranti, Siegenthaler, Weibel (13)

14.02.2018 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

12.06.2019 Conseil national. Adoption

18.3068 *n* Mo. **Conseil National. Intégrer les chômeurs en fin de droits dans la statistique du chômage (Grüter)** (05.03.2018)

Le Conseil fédéral est chargé de faire modifier la statistique du chômage établie par le SECO de façon à ce que les chômeurs arrivés en fin de droit y figurent eux aussi.

25.04.2018 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

03.03.2020 Conseil national. Adoption

18.3108 *n* Mo. **Conseil National. Harmonisation de la procédure en cas de violation des obligations d'annonce au sens de la LDét ou de l'OLCP ((Merlini) Cattaneo)** (08.03.2018)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier l'ordonnance sur l'introduction de la libre circulation des personnes (OLCP), de sorte que l'inobservation de la procédure d'annonce par un prestataire de services indépendant ou par un employeur suisse soit punie d'une sanction administrative au lieu d'une sanction pénale (amende), harmonisant ainsi l'OLCP à ce que prévoit la loi sur les travailleurs détachés (LDét).

Cosignataires: Cattaneo, Chiesa, Pantani, Quadri, Regazzi (5)

23.05.2018 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CE *Commission de l'économie et des redevances*

05.12.2019 L'objet est repris
05.03.2020 Conseil national. Adoption

18.3183 *n* Mo. **Conseil National. Des prix agricoles aux prix à la consommation, des statistiques transparentes! ((Glauser) Nicolet)** (14.03.2018)

Le Conseil fédéral est chargé de procéder à une analyse statistique précise des prix agroalimentaires. Nous désirons que ces prix soient examinés sérieusement et en toute transparence depuis la production à la commercialisation, en passant par la transformation, les grossistes et les détaillants. Il sera d'autre part particulièrement intéressant de suivre leur évolution sur plusieurs années.

Il serait intéressant aussi le cas échéant, de connaître les adaptations légales nécessaires pour obtenir ces données tout en respectant les exigences de la protection des données et de la liberté d'entreprise, mais en prenant en compte le besoin de transparence si souvent demandé par la population suisse.

Cosignataires: Aebi Andreas, Amaudruz, Béglé, Bourgeois, Buffat, Egger Thomas, Golay, Graf Maya, Grin, Hausammann, Maire Jacques-André, Marchand-Balet, Nicolet, Nordmann, Page, Reynard, Ritter, Semadeni, Thorens Goumaz (19)

09.05.2018 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CE *Commission de l'économie et des redevances*

05.12.2019 L'objet est repris
03.03.2020 Conseil national. Adoption

18.3315 *n* Mo. **Conseil National. Commerce international en ligne. Efficacité des procédures de contrôle de l'Administration fédérale des douanes (Bühler)** (16.03.2018)

Vu de l'enjeu que représente, du point de vue des prescriptions douanières, le commerce électronique transfrontalier en pleine expansion, le Conseil fédéral est chargé de simplifier les dispositions légales régissant les contrôles et procédures ainsi que de prendre les mesures nécessaires pour assurer une mise en oeuvre efficace.

16.05.2018 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CE *Commission de l'économie et des redevances*

15.06.2018 Conseil national. Adoption

18.3711 *n* Mo. **Conseil National. Fromage. Accroître la valeur ajoutée (Commission de l'économie et des redevances CN)** (15.08.2018)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier, sur la base de l'article 38 alinéa 2 de la loi sur l'agriculture, les conditions applicables à l'octroi du supplément pour le lait transformé en fromage, de manière à favoriser la création de valeur ajoutée et sa répartition équitable à toutes les étapes de la chaîne. Pour ce faire, il modifiera les ordonnances d'exécution concernées de sorte que le supplément soit échelonné en fonction de la teneur en graisse du fromage, que le supplément ne soit pas versé aux transformateurs qui se livrent à des pratiques de dumping en payant aux producteurs de lait un prix inférieur aux minima prévus au mépris de l'accord fromager conclu avec l'UE, et que la transparence soit améliorée s'agissant du respect des prix minimaux.

14.11.2018 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

21.03.2019 Conseil national. Adoption

18.3718 *n* Mo. **Conseil National. Calcul de la réduction pour participation (empêcher l'augmentation de la charge d'impôt sur le bénéfice résultant de l'émission d'instruments financiers par la société mère et du transfert intragroupe des instruments qui en proviennent) (Commission de l'économie et des redevances CN)** (04.09.2018)

Dans le contexte du message 18.020, le Conseil fédéral a décidé de limiter la réduction pour participation aux banques d'importance systémique.

Dans son message (FF 2018, p. 1228, 1.3.3.), le Conseil fédéral reconnaît que si le même mécanisme devait s'appliquer à toutes les branches, cela devrait se faire par une révision des règles concernant la perception de l'impôt anticipé sur le paiement d'intérêts, comme cela est prévu dans le projet de réforme de cet impôt.

Le Conseil fédéral est ainsi chargé de faire en sorte que ce projet soit repris sans délai sur ce point.

Une minorité (Müller Leo, Bertschy, Birrer-Heimo, de Buman, Jans, Leutenegger Oberholzer, Marra, Pardini, Ritter, Rytz Regula) propose le rejet de la motion.

07.11.2018 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

13.03.2019 Conseil national. Adoption

18.3753 *n* Mo. **Conseil National. Renforcer la sécurité juridique et éviter la requalification des contrats (Nantermod)** (12.09.2018)

Le Conseil fédéral est invité à proposer des modifications légales ou à modifier les bases infralégales afin de renforcer, en droit des assurances sociales, la libre volonté des parties dans le choix du contrat applicable à leurs rapports juridiques (contrat de travail, mandat, entreprise, etc.) et de renforcer ainsi la sécurité juridique des parties en évitant des requalifications qui ne sont pas voulues au stade de la conclusion.

14.11.2018 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

15.09.2020 Conseil national. Adoption

x **18.3777 *n*** Mo. **Conseil National. LAMal. Déduction pour manque de transparence sur le montant facturé par les fournisseurs de prestations qui n'envoient pas de copie de la facture au patient (Hess Lorenz)** (18.09.2018)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) de manière à ce que des sanctions puissent être prises contre les fournisseurs de prestations qui refusent systématiquement d'envoyer une copie de leur facture au patient.

Cosignataires: Bigler, Brand, Campell, Frehner, Giezendanner, Grunder, Humbel, Pezzatti, Streiff (9)

14.11.2018 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

15.09.2020 Conseil national. Adoption
08.03.2021 Conseil des Etats. Rejet

18.3835 *n* Mo. **Conseil National. Création d'un programme national de recherche sur la maladie d'Alzheimer (Eymann)** (25.09.2018)

Le Conseil fédéral est chargé de lancer un programme national de recherche (PNR) visant à étudier la maladie d'Alzheimer.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Arslan, Derder, Frehner, Guhl, Jauslin, Markwalder, Riklin Kathy, Sauter, Schilliger, Schneider-Schneiter, Vitali, Wasserfallen Christian (13)

21.11.2018 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

16.09.2020 Conseil national. Adoption

18.3898 *n* Mo. **Conseil National. Appliquer la loi sur les cartels de manière effective dans le secteur automobile (Pfister Gerhard)** (27.09.2018)

Le Conseil fédéral est chargé de créer une règlementation contraignante sur la base de l'article 6 de la loi sur les cartels (ordonnance) pour garantir l'application effective les règles de la communication du 21 octobre 2002 concernant l'appréciation des accords verticaux dans le secteur automobile (Communication automobile) visant à protéger les consommateurs et les PME contre les pratiques biaisant la concurrence.

21.11.2018 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

16.09.2020 Conseil national. Adoption

18.3927 *n* Mo. **Conseil National. Programmes éthologiques. Ne pas désavantager les exploitations à trois niveaux (von Siebenthal)** (27.09.2018)

Le Conseil fédéral est chargé d'adapter les dispositions du programme "Systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux" (SST) de sorte à permettre aux exploitations comprenant des pâturages de printemps dans la surface agricole utile de prendre part à ce programme selon un système de proportionnalité.

Cosignataires: Aebi Andreas, Rösti (2)

07.11.2018 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

16.09.2020 Conseil national. Adoption

18.3949 *n* Mo. **Conseil National. Agriculture. Favoriser l'agriculture contractuelle entre les consommateurs et les agriculteurs ((Sommaruga Carlo) Jans)** (27.09.2018)

Le Conseil fédéral est chargé de mettre en place dans le cadre de la politique agricole des instruments, notamment financiers, pour favoriser le renforcement dans l'ensemble du pays de l'agriculture contractuelle entre agriculteurs et consommateurs.

Cosignataires: Aebi Andreas, Bendahan, Birrer-Heimo, Crottaz, de la Reussille, Feri Yvonne, Friedl Claudia, Glättli, Graf Maya, Grin, Hadorn, Heim, Jans, Kiener Nellen, Molina, Page, Piller Carrard, Schenker Silvia, Semadeni, Thorens Goumaz (20)

21.11.2018 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

28.11.2019 L'objet est repris
16.09.2020 Conseil national. Adoption

x **18.4094 *n*** Mo. **Conseil National. Transactions en argent liquide. Seuil didentification des opérations de caisse (Commission de l'économie et des redevances CN)** (23.10.2018)

Le Conseil fédéral est chargé de créer les conditions juridiques nécessaires pour que le seuil d'identification des opérations de caisse (transactions en argent liquide) avec des instituts financiers soumis à la réglementation de la FINMA soit maintenu à 25 000 francs, et non abaissé à 15 000 francs comme le prévoit la FINMA.

Une minorité (Pardini, Aebischer Matthias, Bertschy, Birrer-Heimo, Marra, Rytz Regula) propose le rejet de la motion.

21.11.2018 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN *Commission de l'économie et des redevances*

CE *Commission des affaires juridiques*

13.03.2019 Conseil national. Adoption
10.03.2021 Conseil des Etats. Rejet

x **18.4113 *n*** Mo. **Conseil National. Pour une politique étrangère consensuelle. Développer le droit souple en concertation avec le Parlement (Romano)** (29.11.2018)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier l'article 152 de la loi sur le Parlement (LParl) de sorte que le Conseil fédéral soit tenu, avant que son représentant à une réunion internationale s'exprime, d'associer le Parlement au processus de décision et d'approbation de dispositions de droit souple ou de recommandations internationales.

Cosignataires: Pfister Gerhard, Regazzi, Schneider-Schneiter (3)

27.02.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CE *Commission de politique extérieure*

12.03.2020 Conseil national. Adoption
16.03.2021 Conseil des Etats. Rejet

18.4117 *n* Mo. **Conseil National. Utilise-t-on trop d'antibiotiques? Il faut éliminer les incitations pernicieuses ((Heim) Crottaz)** (29.11.2018)

Le Conseil fédéral est chargé d'éliminer les incitations qui pourraient mener de manière pernicieuse à une utilisation dispensable d'antibiotiques en médecine vétérinaire.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Barrile, Bendahan, Birrer-Heimo, Crottaz, Fridez, Friedl Claudia, Hardegger, Maire Jacques-André, Marti Min Li, Munz, Pardini, Piller Carrard, Ruiz Rebecca, Seiler Graf, Semadeni, Tornare, Wüthrich (18)

20.02.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

28.11.2019 L'objet est repris
29.10.2020 Conseil national. Adoption

18.4131 *n* Mo. **Conseil National. Pas de programme Copernicus sans la Suisse (Romano)** (03.12.2018)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre les mesures nécessaires pour que la Suisse participe au programme Copernicus.

20.02.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

10.12.2020 Conseil national. Adoption

18.4138 *n* Mo. **Conseil National. Halte à l'exportation de matériel de guerre à la coalition militaire dirigée par l'Arabie saoudite (Seiler Graf)** (04.12.2018)

En réaction à l'assassinat de Jamal Khashoggi, à la catastrophe humanitaire au Yémen, au nombre croissant de violations des droits de l'homme, et en s'appuyant sur l'article 19 de la loi sur le matériel de guerre, le Conseil fédéral est chargé de révoquer toutes les autorisations d'exportation de matériel de guerre, y compris de pièces détachées et de munitions, aux membres de la coalition militaire dirigée par l'Arabie saoudite.

De plus, il est chargé de ne délivrer aucune nouvelle autorisation d'exportation de matériel de guerre aux Etats membres de cette coalition aussi longtemps que le conflit fera rage et qu'une solution pour une paix durable n'aura pas été trouvée.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Arslan, Badran Jacqueline, Barrile, Bendahan, Birrer-Heimo, Crottaz, Fehlmann Rielle, Flach, Fridez, Friedl Claudia, Glättli, Gmür Alois, Graf Maya, Gugger, Hardegger, Jans, Maire Jacques-André, Marti Min Li, Mazzone, Meyer Mattea, Molina, Munz, Naef, Pardini, Piller Carrard, Semadeni, Streiff, Töngi, Tornare, Trede, Wasserfallen Flavia, Wüthrich (33)

20.02.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

10.12.2020 Conseil national. Adoption

18.4181 *n* Mo. **Conseil National. Davantage de concurrence d'un point de vue qualitatif et quantitatif dans le secteur hospitalier grâce à une liberté de choix pour les patients (Groupe libéral-radical)** (12.12.2018)

A qualité égale, les coûts des services entre les hôpitaux varient fortement. Les patients qui optent pour un hôpital avantageux économiquement devraient être récompensés financièrement (rabais sur les primes, exemption de la participation aux coûts, ou autre). Le Conseil fédéral est chargé de soumettre une modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) qui permette d'offrir ce nouveau modèle d'assurance.

Porte-parole: Sauter

20.02.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

29.10.2020 Conseil national. Adoption

18.4194 *é* Mo. **Conseil des Etats. TVA pour les tour-opérateurs étrangers (Stöckli)** (12.12.2018)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier la législation fédérale afin que les tour-opérateurs étrangers soient imposés sur le chiffre d'affaires réalisé en Suisse, comme c'était le cas auparavant, et non sur le chiffre d'affaires total.

Cosignataires: Engler, Lombardi, Luginbühl (3)

27.02.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

06.03.2019 Conseil des Etats. Transmis à la commission compétente pour examen préalable
16.12.2020 Conseil des Etats. Adoption

18.4205 *n* Mo. **Conseil National. Taux réduit de TVA pour les produits d'hygiène féminine (Maire Jacques-André)** (12.12.2018)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer une proposition visant à ce que les produits d'hygiène corporelle féminine (tampons, serviettes hygiéniques et protège-slips) bénéficient du taux réduit de TVA.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Brélaz, Crottaz, de la Reussille, Fehlmann Rielle, Graf Maya, Heim, Nussbaumer, Reynard, Thorens Goumaz, Tornare, Wüthrich (12)

20.02.2019 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

22.03.2019 Conseil national. Adoption

18.4210 *n* Mo. **Conseil National. Systèmes d'apprentissage mis en place dans les hôpitaux pour éviter des erreurs. Protéger la confidentialité (Humbel)** (13.12.2018)

Le Conseil fédéral est chargé de créer une base légale protégeant la confidentialité des systèmes de rapport et d'apprentissage utilisés dans les hôpitaux, tels que les systèmes de déclaration des erreurs (Critical Incidence Report System, CIRS), les évaluations par les pairs, les cercles de qualité, les audits cliniques et les colloques de morbidité-mortalité. La loi garantira que les événements documentés à des fins d'apprentissage ne puissent pas être utilisés par les tribunaux. Il importe par ailleurs de séparer ces systèmes des dossiers médicaux et d'éventuels registres dans lesquels les incidents graves sont répertoriés.

Cosignataires: Aeschi Thomas, Ammann, Brand, Clottu, Fässler Daniel, Giezendanner, Glanzmann, Gmür Alois, Gmür-Schönenberger, Graf-Litscher, Gugger, Gysi Barbara, Heim, Herzog Verena, Hess Lorenz, Hurter Thomas, Jauslin, Lohr, Moret Isabelle, Paganini, Pezzatti, Pfister Gerhard, Riklin Kathy, Roduit, Schenker Silvia, Schneider-Schneiter, Streiff, Walti Beat, Weibel (29)

29.05.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

29.10.2020 Conseil national. Adoption

18.4282 *é* Mo. **Conseil des Etats. La révision de la loi sur les cartels doit prendre en compte des critères tant qualitatifs que quantitatifs pour juger de l'illicéité d'un accord (Français)** (13.12.2018)

Afin de rendre la législation en matière de concurrence plus efficace et de réduire les incertitudes liées à son application, il est demandé au Conseil fédéral de clarifier l'article 5 de la loi sur les cartels. Cette modification doit permettre de préciser les éléments constitutifs d'un accord illicite en prenant en compte les critères tant qualitatifs que quantitatifs.

Cosignataires: Abate, Baumann, Caroni, Comte, Dittli, Eberle, Eder, Hêche, Hefti, Janiak, Kuprecht, Luginbühl, Müller Damian, Noser, Seydoux, Wicki (16)

27.02.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

20.03.2019 Conseil des Etats. Transmis à la commission compétente pour examen préalable
15.12.2020 Conseil des Etats. Adoption

18.4292 *n* Mo. **Conseil National. Savoir garder la mesure. En finir avec les chicanes de la procédure d'annonce de l'impôt anticipé (Schneeberger)** (14.12.2018)

Le Conseil fédéral est chargé d'émettre des directives qui rétabliront le principe de la proportionnalité dans le régime de l'impôt anticipé et ce, pour les raisons suivantes:

L'Administration fédérale des contributions (AFC) ne peut pas imposer un intérêt moratoire en cas de remise tardive du formulaire 106 (procédure de déclaration) dans le cadre de la déclaration obligatoire concernant l'impôt anticipé. Elle peut toutefois infliger une amende pour le retard. Ces amendes sont de plus en plus disproportionnées.

Il arrive par exemple qu'un léger retard d'une dizaine de jours dans la remise des documents (formulaire 106) entraîne une amende allant jusqu'à 5000 francs. Pure chicane, sachant que le traitement informatique des dossiers entrants effectué par l'AFC affiche un délai de huit mois. L'AFC place en outre la barre de la preuve que la déclaration a été remise à temps tellement haut qu'elle n'accepte même pas que l'envoi postal recommandé serve d'attestation. (Elle argue que l'envoi recommandé prouve uniquement qu'une lettre a été reçue, mais pas qu'elle contient les documents requis.)

Ce comportement de l'AFC dépasse la mesure. L'AFC ne peut pas simplement remplacer un intérêt moratoire par une amende; ce faisant, elle contredit manifestement la volonté du législateur. Elle ne doit pas non plus se montrer excessivement formaliste dans le traitement des dossiers, en particulier en ce qui concerne la preuve qu'un formulaire 106 a été remis dans les délais.

Cosignataires: Bigler, Brunner Hansjörg, de Courten, Frehner, Jauslin, Knecht, Pezzatti, Schilliger, Sollberger, Vitali (10)

27.02.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

17.12.2020 Conseil national. Adoption

18.4314 *n* Mo. **Conseil National. Rendre accessibles les logements de coopératives d'habitation aux résidents extra-européens ((Mazzone) Töngi)** (14.12.2018)

Je charge le Conseil fédéral de modifier la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE) ou son ordonnance, de sorte que les personnes origi-

naires de pays extra-européens et domiciliés en Suisse puissent acquérir des parts sociales dans une coopérative d'habitation, si l'acquisition de cette part est une condition à la location du logement.

Cosignataires: Barazzone, Béglé, Brélaz, Feller, Flach, Girod, Graf Maya, Hiltpold, Kälin, Marchand-Balet, Reynard, Sommaruga Carlo, Thorens Goumaz, Töngi, Tornare (15)

20.02.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

05.12.2019 L'objet est repris
30.10.2020 Conseil national. Adoption

18.4327 *n* Mo. **Conseil National. Les intérêts négatifs de la BNS doivent profiter à l'AVS (Heer)** (14.12.2018)

Le Conseil fédéral est chargé de proposer une modification des bases de la répartition des bénéfices entre la Confédération et les cantons, et la Banque nationale suisse (BNS), afin que les intérêts négatifs perçus par la BNS soient affectés intégralement à l'AVS, à la charge de la part du bénéfice de la BNS qui revient à la Confédération.

Cosignataires: Keller Peter, Matter Thomas, Müller Thomas, Müri, Nicolet, Nidegger, Rickli Natalie, Salzmann, Umbricht Pieren, Vogt, Zanetti Claudio (11)

20.02.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

17.06.2020 Conseil national. Adoption

18.4332 *n* Mo. **Conseil National. Danger posé par la résistance aux antibiotiques. Utiliser le potentiel de la médecine complémentaire (Graf-Litscher)** (14.12.2018)

Le Conseil fédéral est chargé d'encourager les projets de recherche qui étudient la contribution que les traitements thérapeutiques de la médecine complémentaire peuvent apporter pour éviter les résistances aux antibiotiques. Les résultats de ces recherches devront être pris en considération dans les campagnes d'information, les directives et la formation. Comme le montrent des premières études, les médecins ayant suivi une formation continue en médecine complémentaire prescrivent nettement moins d'antibiotiques que leurs collègues de formation conventionnelle. Il faut exploiter ce potentiel.

Cosignataires: Addor, Aebischer Matthias, Ammann, Barrile, Bendahan, Birrer-Heimo, Brand, de Buman, Egger Thomas, Estermann, Friedl Claudia, Geissbühler, Gysi Barbara, Hadorn, Hardegger, Heim, Humbel, Kälin, Maire Jacques-André, Marti Samira, Masshardt, Mazzone, Moret Isabelle, Moser, Müller Walter, Munz, Paganini, Pardini, Piller Carrard, Quadranti, Riklin Kathy, Schenker Silvia, Schilliger, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Semadeni, Töngi, Tornare, Weibel, Wüthrich, Zuberbühler (41)

20.02.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

14.12.2020 Conseil national. Adoption

18.4351 *n* Ip. **Gschwind. Pour mieux contrôler les importations d'antibiotiques en Suisse par les vétérinaires étrangers** (14.12.2018)

A l'heure où la Suisse a mis sur pied un programme novateur, fin 2015, pour la réduction et l'utilisation efficiente et diminuer les résistances dans les quatre piliers: médecine humaine, médecine vétérinaire, agriculture et environnement (Stratégie Antibiorésistance, tAR), la législation s'est considérablement durcie pour les vétérinaires praticiens suisses. D'une part, l'utilisation des antibiotiques vétérinaires a diminué de plus de 40 pour cent ces dix dernières années, effort qui mérite d'être souligné, d'autre part depuis 2018 et la révision de l'OMédV, les antibiotiques dit critiques (céphalosporines. fluorochinolones et macrolides) ne peuvent plus être remis à titre de stocks aux paysans. De plus, à compter du 1er janvier 2019, une nouvelle banque de données IS ABV permettra de suivre les remises de médicaments vétérinaires du grossiste pharmaceutique via les vétérinaires prescripteurs et remetteurs aux exploitations agricoles et animaux. Par contre, les vétérinaires étrangers bénéficient de régime facilité entre l'Allemagne, l'Autrice, l'Italie, la France et la Confédération helvétique, ces accords d'Etat sont très anciens et obsolètes. Pour exemple, les vétérinaires français se fondants sur la Convention de Carnot de 1889 (RS 0.811.119.349) exercent en Suisse, de manière autonome et non réglementée et font fi des modifications et exigences réglementaires valant sur le territoire suisse. Ainsi des vétérinaires praticiens approvisionnent le marché suisse avec les mêmes antibiotiques critiques interdits ou à remise restreinte, ce qui constitue un marché parallèle dangereux. D'où mes questions:

a. La LPTH et l'OMédV tiennent-elles compte de ces accords vétustes?

b. Quand a eu lieu le dernier échange de listes de praticiens et de communes françaises et suisses par les offices fédéraux et l'administration française au sens de l'article 5 de la Convention de Carnot?

c. Comment les vétérinaires français vont-ils renseigner la nouvelle banque de données IS ABV? N'y-a-t-il pas une inégalité de traitement par rapport aux praticiens suisse?

d. Quelles formalités douanières doivent remplir les praticiens français lors du passage de la frontière?

e. Y a-t-il lieu de lutter contre ce tourisme médical transfrontalier?

f. Le droit de ces praticiens s'étend sur une bande de 10 kilomètres ou va-t-elle plus loin?

g. La Convention de Carnot n'est pas devenue caduque?

20.02.2019 Réponse du Conseil fédéral.

22.03.2019 Conseil national. Liquidé

18.4363 *n* Mo. **Conseil National. TVA pour les tour-opérateurs étrangers (von Siebenthal)** (14.12.2018)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier la législation fédérale afin que les tour-opérateurs étrangers soient imposés sur le chiffre d'affaires réalisé en Suisse, comme c'était le cas auparavant, et non sur le chiffre d'affaires total.

Cosignataires: Aebi Andreas, Brand, Bulliard, Candinas, Dettling, Feller, Imark, Rösti, Semadeni, Zuberbühler (10)

27.02.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

17.12.2020 Conseil national. Adoption

19.3005 *n* Mo. **Conseil National. Le transfert de médicaments en vente libre de la catégorie C à la catégorie B ne doit pas entraîner de coûts supplémentaires pour notre**

système de santé (Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CN) (15.02.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de s'assurer que la mise en oeuvre, par Swissmedic et l'Office fédéral de la santé publique OFSP, du quatrième train d'ordonnances sur les produits thérapeutiques, en particulier la reclassification des médicaments de la catégorie de remise C dans la catégorie de remise B, n'entraîne pas de coûts ni de dépenses supplémentaires pour le système suisse de santé.

Porte-parole: Humbel

29.05.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

05.06.2019 Conseil national. Adoption

x **19.3022** ***n*** Ip. **Groupe socialiste. Protection du climat. C'est maintenant qu'il faut agir** (06.03.2019)

Les manifestations, les sondages, les évolutions à l'échelle internationale et les connaissances scientifiques le montrent: le thème du climat a énormément gagné en importance et en urgence.

Les propositions présentées jusqu'à présent par le Conseil fédéral ne sont pas suffisantes pour permettre à la Suisse de remplir les obligations figurant dans l'Accord de Paris sur le climat. Aussi adressons-nous les questions suivantes au Conseil fédéral:

1. Quel calendrier a-t-il établi pour remplir les engagements climatiques en allant au-delà des propositions déjà présentées?

2. Que pense-t-il faire concrètement pour réduire de façon draconienne les émissions générées par les transports?

3. Que pense-t-il faire concrètement pour réduire les investissements dans le pétrole et le gaz qui sont pilotés par la place financière suisse?

4. Que pense-t-il faire concrètement pour réduire aussi les émissions générées par les transports aériens?

Porte-parole: Nordmann

15.05.2019 Réponse du Conseil fédéral.

07.03.2019 Bu-CN. Urgence refusée
21.06.2019 Conseil national. Discussion reportée
19.03.2021 Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

x **19.3023** ***n*** Ip. **Groupe socialiste. Réductions individuelles des primes. L'arrêt du Tribunal fédéral montre la voie à suivre** (06.03.2019)

Un récent arrêt du Tribunal fédéral (8C_228/2018) a mis en cause la pratique du canton de Lucerne en matière de réductions individuelles de primes pour les familles avec enfants. Dans ses considérations, le Tribunal fédéral (TF) rappelait les dispositions de l'article 65, alinéa 1bis de la loi fédéral sur l'assurance maladie (LAMal), qui prévoit pour les bas et moyens revenus une réduction des primes de moitié au moins pour les jeunes adultes en formation et - depuis cette année - de 80 pour cent pour les enfants. Selon la définition du TF, il y a lieu de considérer les personnes touchant des revenus situés entre les 70 et 150 pour cent du revenu médian du canton comme appartenant à la classe moyenne. La décision rendue par le TF a contraint le canton de Lucerne à relever ses barèmes afin qu'une partie de la classe moyenne bénéficie à nouveau de subsides. Or cet arrêt a une portée nationale. Le dernier monitorage de l'Office fédéral de la santé publique dresse un état des lieux de la situation au niveau des réductions individuelles de primes en faveur de la classe moyenne. Il en ressort qu'au moins huit cantons ne prévoient aucun subside pour la classe moyenne. Sur ces considérations, le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes:

1. Comment le Conseil fédéral évalue-t-il la décision rendue par le TF?

2. D'après le Conseil fédéral, quels sont les autres cantons concernés hormis ceux ayant annoncé des adaptations du système? Le Conseil fédéral compte-t-il prendre des mesures pour faire appliquer la décision du TF?

3. Combien de personnes supplémentaires pourraient potentiellement bénéficier de subsides en appliquant la décision rendue par le TF au niveau national et combien de ressources supplémentaires devraient y être allouées?

4. Dans sa réponse à l'intervention 16.3648, le Conseil fédéral expliquait il n'était "pas souhaitable de voir s'accroître, au fil du temps, l'écart entre la part de la Confédération et celle des cantons" en ce qui concerne le financement des réductions de primes individuelles. Comment évalue-t-il la situation actuellement?

5. Comment le Conseil fédéral évalue-t-il la situation chez les autres groupes de la population appartenant aussi à la classe moyenne selon la décision du TF (par ex. chez les retraité-e-s)?

6. Comment perçoit-il l'accès aux soins de base à l'aune des coupes dans le budget des réductions de primes et de l'augmentation future des franchises? Que compte-t-il faire pour garantir cet accès à tout le monde?

Porte-parole: Nordmann

15.05.2019 Réponse du Conseil fédéral.

07.03.2019 Bu-CN. Urgence refusée
21.06.2019 Conseil national. Discussion reportée
19.03.2021 Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

x **19.3026** ***n*** Ip. **Groupe de l'Union démocratique du Centre. Mandat donné par le Parlement au Conseil fédéral de ne conclure avec l'UE aucun accord qui limite la souveraineté de la Suisse ou qui prévoie la reprise de normes européennes** (06.03.2019)

La motion 13.4117, "Positions stratégiques concernant les relations entre la Suisse et l'Union européenne" a chargé le Conseil fédéral d'informer l'UE des décisions suivantes, prises par la Commissions de politique extérieure du Conseil national (CPE-N) le 22 octobre 2013, et de les défendre avec vigueur:

1. La Suisse est un Etat indépendant qui ne souhaite pas adhérer à l'UE, ni pas des voies directes, ni pas des voies indirectes (la CPE-N a pris cette décision par 14 voix contre 1 et 6 abstentions).

2. La Suisse entretient avec l'UE des relations contractuelles, en particulier pour faciliter l'accès réciproque aux marchés. Mais la Suisse n'est pas membre du marché intérieur européen et n'a pas l'intention de le devenir (la CPE-N a pris cette décision par 13 voix contre 1 et 7 abstentions).

3. La Suisse ne conclura aucun accord susceptible de restreindre sa souveraineté du point de vue juridique ou politique. En particulier, elle ne peut pas s'engager, ni ne s'engagera, à reprendre automatiquement le droit européen, que ce soit dans le cadre des accords bilatéraux en vigueur ou de futurs accords; de même, elle ne se soumettra pas à la juridiction de l'UE ou à

celle de l'Espace économique européen (la CPE-N a pris cette décision par 13 voix contre 1 et 7 abstentions).

4. La demande d'adhésion de la Suisse à l'UE n'a plus de raison d'être (la CPE-N a pris cette décision par 11 voix contre 9 et 1 abstention).

Le 6 mai 2015, le Conseil national a approuvé les quatre points de la motion 13.4117 par respectivement 112 voix contre 78 et 0 abstentions, 110 voix contre 75 et 3 abstentions, 97 voix contre 91 et 2 abstentions et enfin 121 voix contre 48 et 17 abstentions.

Le 24 septembre 2015, soit quelques semaines avant les élections fédérales, le Conseil des Etats a adopté cette motion par 27 voix contre 12 et 2 abstentions.

Le Conseil fédéral est chargé, à la lumière du projet de texte de l'accord institutionnel, d'expliquer quand, comment et où il a satisfait aux quatre exigences formulées dans la motion 13.4117.

Porte-parole: Aeschi Thomas

15.05.2019 Réponse du Conseil fédéral.

07.03.2019 Bu-CN. Urgence refusée
21.06.2019 Conseil national. Discussion reportée
19.03.2021 Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

x **19.3029** ***n*** Ip. **Moser. Puissances nucléaires. Profiter de la dynamique actuelle pour leur rappeler leur obligation de se dénucléariser** (06.03.2019)

Puisque la motion 17.4241 a été transmise, le Conseil fédéral signera-t-il enfin le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires? Profitera-t-il des préparatifs de la Conférence des Parties chargées d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP 0.515.03) pour exercer davantage de pression sur les puissances nucléaires? Il pourrait profiter de cette dynamique pour leur rappeler leurs obligations aux termes de l'article 6 TNP, selon lesquelles elles s'engagent "à poursuivre de bonne foi des négociations" afin de faire cesser la course aux armements nucléaires et de procéder au désarmement.

22.05.2019 Réponse du Conseil fédéral.

21.06.2019 Conseil national. Discussion reportée
19.03.2021 Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

x **19.3030** ***n*** Mo. **Groupe des Verts. Information sur les publicités en lien avec le transport aérien: "Attention, ce produit nuit gravement au climat"** (06.03.2019)

Je charge le Conseil fédéral d'édicter une loi obligeant la mise en place, sur toute publicité ayant un lien avec le transport aérien, d'un bandeau grand format alertant les consommatrices et consommateurs sur les impacts nocifs du transport aérien pour l'environnement. Pour cela, il prendra exemple sur les mises en garde qui se trouvent sur les emballages des produits contenant du tabac.

Porte-parole: Pasquier

29.05.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.03.2021 Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

x **19.3031** ***n*** Mo. **Quadri. Redevance de radio-télévision. Rendre aux ménages le magot de 600 millions de francs** (06.03.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de faire en sorte que les 600 millions de francs de redevance prélevés en plus par Serafe en 2019, au moyen du système de facturation partielle choisi avec l'accord de l'OFCOM, soient restitués aux ménages suisses au lieu d'aller remplir indûment les caisses de la SSR.

Cosignataire: Pantani (1)

15.05.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.03.2021 Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

x **19.3032** ***n*** Mo. **Groupe de l'Union démocratique du Centre. Non au versement par la Suisse des indemnités de chômage des frontaliers de l'UE!** (06.03.2019)

Le Conseil fédéral est chargé d'indiquer clairement à l'Union européenne que la Suisse ne reprendra pas le changement de compétences que la révision du règlement 883/2004 de l'UE sur la coordination des systèmes de sécurité sociale prévoit d'apporter en matière de versement des prestations de chômage aux frontaliers. La Suisse doit refuser catégoriquement que les obligations financières liées au versement des indemnités de chômage incombent désormais à l'Etat où la personne a travaillé en dernier et non plus à l'Etat de domicile. Le mandat de négociation sera formulé en conséquence.

Porte-parole: Ruppen

15.05.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.03.2021 Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

x **19.3034** ***n*** Mo. **Conseil National. Détention pour motif de sûreté des personnes de retour du djihad (Groupe de l'Union démocratique du Centre)** (06.03.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre à l'Assemblée fédérale un projet d'acte visant à placer en détention jusqu'à la clôture de la procédure la concernant, toute personne faisant partie ou soutenant, sous quelque forme que ce soit, une organisation interdite au sens de l'article 74 de la loi fédérale sur le renseignement (LRens), si le Service de renseignement de la Confédération dispose d'informations sur elle. Le placement en détention doit intervenir immédiatement dès le retour en Suisse. La décision de détention ne peut être annulée ou levée que s'il est clair que la personne ne représente plus un danger pour la sécurité publique de la Suisse.

Porte-parole: Büchel Roland

22.05.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

30.10.2020 Conseil national. Adoption
01.03.2021 Conseil des Etats. Rejet

x **19.3044** ***n*** Ip. **Candinas. Appartient-il au SECO de concurrencer les entreprises privées?** (06.03.2019)

Le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) a mis sur pied le Portail des feuilles officielles "eFOSC", plateforme de publication électronique multi-utilisateurs qu'elle propose également aux cantons. En Suisse, des plateformes de publication comparables étaient proposées par des entreprises privées avant que le SECO n'arrive sur le marché. Les cantons peuvent attribuer

directement des commandes au SECO par voie d'"adjudication in-state" et contourner ainsi la procédure d'appels d'offres OMC. Cette pratique exclut les fournisseurs privés du marché. Or, le SECO est financé par l'impôt et n'a pas le droit de réaliser des bénéfices sur cette offre, autre désavantage concurrentiel important pour les fournisseurs privés. Lors de la conférence des chanceliers d'Etat du 21 avril 2017, le SECO a présenté le Portail des feuilles officielles. Le document de présentation indique, s'agissant du cadre juridique, qu'il faut procéder à un examen juridique de la forme de collaboration avec les cantons, mais qu'il n'y a pas, en l'état, de base légale fédérale expresse à cet effet.

DIAM est une plateforme électronique bien établie utilisée depuis 2016 dans le canton des Grisons. Cette plateforme était donc sur le marché deux ans avant la plateforme du SECO. La solution DIAM a été développée par l'entreprise de médias grisonne Somedia. Les cantons de Saint-Gall et d'Argovie ont lancé une procédure d'appels d'offres ouverte conforme aux règles de l'OMC, et le marché a été adjugé à Somedia. Les cantons de Bâle-Ville et de Berne, par contre, ont attribué le marché au SECO sans appel d'offres ("adjudication in-state"). Cette attribution directe évince des entreprises privées du marché, détruit des investissements dans des produits innovants et menace des emplois décentralisés.

Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes:

1. Appartient-il au SECO de développer et distribuer des produits et services pour lesquels il existe déjà des solutions mises au point par des entreprises privées?

2. Le SECO doit-il et peut-il concurrencer des entreprises privées en usant d'avantages qui faussent la concurrence et ont donc pour effet d'évincer ces entreprises du marché?

3. A-t-on fixé la base légale évoquée ci-avant pour régler la forme de collaboration avec les cantons?

4. Le Conseil fédéral est-il disposé à interdire au SECO de poursuivre la commercialisation d'une plateforme de publication électronique pour les cantons?

5. Est-il prêt également à intervenir auprès de ces derniers pour qu'ils renoncent à une "adjudication in-state" pour ce produit?

Cosignataires: Ammann, Bigler, Brand, Burkart, Campell, Giezendanner, Martullo, Paganini, Ritter (9)

17.04.2019 Réponse du Conseil fédéral.

21.06.2019 Conseil national. Discussion reportée
19.03.2021 Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

x **19.3048** ***n*** Mo. **Bourgeois. Assurer la transparence au sujet des denrées alimentaires importées sur de longues distances par des moyens de transport générant d'importantes émissions d'équivalents CO2** (06.03.2019)

Je demande au Conseil fédéral de prendre les mesures nécessaires afin de garantir une déclaration des denrées alimentaires importées sur de longues distances par différents moyens de transport et d'indiquer leurs émissions d'équivalents CO2 générées par ces types de transport.

Cosignataires: Arslan, Bauer, Birrer-Heimo, Brélaz, Derder, Eichenberger, Fässler Daniel, Feller, Glättli, Gössi, Graf Maya, Kälin, Lüscher, Moret Isabelle, Nussbaumer, Ritter, Rytz Regula, Thorens Goumaz, Töngi, Trede, Walti Beat, Wehrli (22)

22.05.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.03.2021 Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

x **19.3051** ***n*** Ip. **Regazzi. Huawei et les défis de la 5G. Risques et chances pour la Suisse** (06.03.2019)

Compte tenu de la partie géopolitique et économique que joue le géant de la high-tech Huawei, je prie le Conseil fédéral de répondre aux question suivantes:

1. Que pense-t-il des soupçons de fraude, de corruption et d'espionnage portés sur Huawei par les Etats-Unis et d'autres pays?

2. Quels risques, dans un secteur très sensible, cette technologie étrangère pourrait-elle présenter pour la sécurité de notre pays, pour les données personnelles et en termes d'espionnage industriel?

3. Le Conseil fédéral entend-il intervenir, et si oui comment, pour limiter les activités de Huawei en attendant les résultats des enquêtes en cours?

4. Pourquoi la Suisse n'encourage-t-elle pas la recherche, le développement et la formation dans le domaine de la technologie 5G, afin d'acquérir les compétences et le savoir-faire nécessaires et d'éviter ainsi de dépendre d'un Etat qui, au surplus, ne présente pas les meilleures garanties en matière de respect des règles démocratiques?

Cosignataires: Ammann, Chiesa, Egger Thomas, Gschwind, Pantani, Quadri, Roduit (7)

15.05.2019 Réponse du Conseil fédéral.

21.06.2019 Conseil national. Discussion reportée
19.03.2021 Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

19.3052 ***n*** Mo. **Conseil National. Preuve des connaissances linguistiques des personnes exerçant une profession médicale (médecins, médecins-dentistes, chiropraticiens, pharmaciens, vétérinaires) ((Chiesa) Marchesi)** (06.03.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de faciliter et de rendre gratuite la reconnaissance des compétences linguistiques de ceux qui exercent une profession médicale universitaire.

Cosignataires: Barrile, Cattaneo, Merlini, Pantani, Quadri, Regazzi, Romano, Semadeni (8)

22.05.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

05.12.2019 L'objet est repris
14.12.2020 Conseil national. Adoption

x **19.3053** ***n*** Mo. **Roduit. Une "task force" contre les ravageurs émergents** (07.03.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de renforcer les moyens déployés en matière de recherche sur les ravageurs émergents dangereux tels que la cochenille farineuse ou la punaise diabolique afin que des stratégies durables de lutte puissent être introduites rapidement dans la pratique agricole.

Cosignataires: Bourgeois, Chevalley, Glauser, Gschwind, Hausammann, Page, Pezzatti, Regazzi, Ritter (9)

29.05.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.03.2021 Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

x **19.3061** ***n*** Mo. **Töngi. Améliorer les liaisons ferroviaires internationales** (07.03.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de revoir les objectifs stratégiques des CFF, de définir une offre pour le trafic ferroviaire international et de présenter un système de financement initial pour les liaisons internationales qui sont économiquement judicieuses mais dont les coûts d'exploitation ne sont pas couverts.

Cosignataires: Brélaz, Glättli, Graf Maya, Thorens Goumaz (4)

29.05.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.03.2021 Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

x **19.3062** ***n*** Ip. **Töngi. Simplifier l'achat de billets de train internationaux** (07.03.2019)

Dans le domaine du transport par bus et dans celui du transport aérien, il existe diverses plateformes qui facilitent l'achat d'un titre de transport. Ces plateformes affichent les offres des différents opérateurs et permettent de comparer les prix et d'effectuer en quelques clics la réservation et l'achat d'un titre de transport. En revanche, les choses se compliquent lorsqu'il s'agit d'acheter un billet de train international, surtout s'il faut traverser plusieurs frontières, et il n'existe pas encore de plateforme internationale satisfaisante. Certains billets ne peuvent être achetés que dans le pays concerné, d'autres ne sont pas disponibles en ligne, d'autres encore ne sont valables que jusqu'à la frontière suisse et un nouveau billet doit être acheté dans le pays voisin. Même les conseillers clientèle les plus chevronnés des compagnies ferroviaires suisses atteignent là leurs limites.

Je demande au Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Le Conseil fédéral estime-t-il qu'il est possible de simplifier l'achat de billets?

2. La volonté existe-t-elle, au niveau international, d'harmoniser le système de billetterie des compagnies ferroviaires européennes ou de promouvoir la mise en place d'une plateforme uniformisée de vente en ligne de billets de train internationaux?

3. Le Conseil fédéral est-il prêt à promouvoir la mise en place d'une telle plateforme?

4. Comment des opérateurs privés pourraient-ils être soutenus pour la mise en place d'une telle plateforme?

5. Le projet "Prestations de mobilité multimodale" envoyé en consultation prévoit-il également le cas des liaisons internationales?

Cosignataires: Arslan, Brélaz, Girod, Glättli, Kälin, Mazzone, Rytz Regula, Thorens Goumaz, Trede (9)

15.05.2019 Réponse du Conseil fédéral.

21.06.2019 Conseil national. Discussion reportée
19.03.2021 Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

x **19.3063** ***n*** Mo. **Marti Samira. Déclarer l'état d'urgence climatique** (07.03.2019)

Le Conseil fédéral est chargé:

a. de déclarer l'état d'urgence climatique et

b. d'élaborer les bases légales nécessaires afin que toutes les nouvelles législations aux niveaux communal, cantonal et fédéral ne puissent à leur tour être mises en place que si elles ne sont pas à l'origine de davantage d'émissions de gaz à effet de serre ou s'il est prouvé que de nouvelles émissions de gaz à effet de serre seront compensées à 100 pour cent. Cette disposition s'appliquera aussi, par analogie, aux nouveaux traités internationaux. Des exceptions pourront être faites pour des raisons humanitaires.

Cosignataires: Arslan, Barrile, Bendahan, Brélaz, Crottaz, Feri Yvonne, Flach, Friedl Claudia, Graf Maya, Grunder, Gysi Barbara, Hadorn, Hardegger, Heim, Kälin, Marra, Mazzone, Meyer Mattea, Molina, Munz, Nussbaumer, Piller Carrard, Schneider Schüttel, Semadeni, Thorens Goumaz, Töngi, Tornare, Trede, Wasserfallen Flavia, Wermuth, Wüthrich (31)

29.05.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.03.2021 Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

19.3066 ***n*** Mo. **Conseil National. Convention de 1976 contre les doubles impositions entre la Suisse et l'Italie. Dissiper les doutes concernant l'interprétation et l'application des articles 5 et 11 (Romano)** (07.03.2019)

Conformément à l'article 26 de la convention de 1976 contre les doubles impositions conclue entre la Suisse et l'Italie, le Conseil fédéral est chargé de collaborer avec les associations des catégories de référence et les autorités italiennes, afin de dissiper avec elles les doutes concernant l'interprétation et l'application des articles 5 et 11 de la convention.

Cosignataires: Cattaneo, Merlini, Pantani, Quadri, Regazzi (5)

01.05.2019 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CE *Commission de l'économie et des redevances*

21.06.2019 Conseil national. Combattu. Discussion reportée
02.03.2020 Conseil national. Adoption

x **19.3068** ***n*** Po. **Arslan. Changement climatique dans les régions en développement. Pour l'égalité entre hommes et femmes** (07.03.2019)

Le Conseil fédéral est chargé d'établir un rapport comprenant une série de mesures qui exposera en quoi les changements climatiques ont un impact différent sur les conditions de vie des hommes et sur celles des femmes. Ce rapport indiquera dans quelle mesure la Suisse peut prendre des mesures concrètes pour atténuer ou prévenir, voire éliminer, les effets spécifiques des dérèglements climatiques sur les femmes dans les pays du Sud. Il exposera en particulier la contribution que les projets d'aide au développement de la Confédération apportent ou peuvent apporter, notamment dans les domaines de l'énergie (solaire), de l'agriculture et du secteur alimentaire.

Cosignataires: Brélaz, Chevalley, Fehlmann Rielle, Girod, Glättli, Graf Maya, Kälin, Marti Samira, Mazzone, Rytz Regula, Thorens Goumaz, Trede (12)

01.05.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

09.03.2021 Conseil national. Rejet

x **19.3074** ***n*** Ip. **Munz. Ne pas utiliser d'antibiotiques de réserve dans la médecine vétérinaire** (11.03.2019)

Les antibiotiques de réserve de la troisième et de la quatrième génération sont utilisés dans les hôpitaux lorsque les agents pathogènes sont résistants aux antibiotiques à large spectre courants. Mais les antibiotiques de réserve sont utilisés aussi dans la médecine vétérinaire, notamment en cas d'inflammation de la mamelle. Dès qu'un traitement antibiotique est administré, des germes résistants peuvent être présents dans la chaîne alimentaire et l'efficacité des antibiotiques de réserve dans la médecine humaine risque de s'en trouver compromise.

Des chiffres comparatifs montrent que l'emploi d'antibiotiques dans l'élevage laitier suisse est généralement très important et bien supérieur à l'usage qui en est fait dans les pays voisins.

Dans ce contexte, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Les antibiotiques de réserve devraient être utilisés avec retenue dans la médecine humaine afin d'éviter autant que possible les phénomènes de résistance. Qu'est-ce qui justifie l'utilisation d'antibiotiques de réserve dans la médecine vétérinaire? Pourrait-on envisager d'imposer une interdiction?

2. Le lait contenant des traces d'antibiotiques est éliminé le plus souvent sous forme de lisier, ce qui augmente le risque de développement d'une résistance. Ce risque est-il défini et des mesures sont-elles prises pour le maîtriser dans le cadre de la Stratégie Antibiorésistance Suisse (Star)? Si c'est le cas, de quelle manière procède-t-on pour éliminer le lait contaminé sans qu'il se retrouve dans la chaîne alimentaire?

3. Quelle est la consommation d'antibiotiques dans l'élevage laitier en Suisse en comparaison avec celle des pays présentant une chaîne de production laitière comparable? Comment le Conseil fédéral explique-t-il que cette consommation soit beaucoup plus élevée en Suisse?

4. En médecine vétérinaire, on tend à utiliser des antibiotiques puissants, même si la consommation en quantité diminue. Quelle appréciation porte-t-on sur cette évolution?

5. Il existe de toute évidence un commerce illégal d'antibiotiques entre la France et la Suisse. Quelles mesures la Suisse prend-elle pour faire cesser ce commerce? A-t-on aussi connaissance d'achats illégaux d'antibiotiques par Internet?

Cosignataires: Barrile, Bendahan, Feri Yvonne, Friedl Claudia, Graf-Litscher, Gysi Barbara, Hadorn, Hardegger, Heim, Piller Carrard, Schneider Schüttel, Semadeni (12)

29.05.2019 Réponse du Conseil fédéral.

21.06.2019 Conseil national. Discussion reportée
19.03.2021 Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

x **19.3075** ***n*** Ip. **Munz. La réduction prévue de l'épandage des engrais de ferme a-t-elle vraiment un impact positif sur l'environnement?** (11.03.2019)

Au chapitre 2.3.5 du rapport explicatif sur la politique agricole à partir de 2022 (PA22 plus), il est question d'un train de mesures relatif à l'initiative sur l'eau potable: "Il s'agira notamment de réduire l'épandage maximum autorisé d'engrais de ferme" par surface conformément à la loi sur la protection des eaux.

Dans ce contexte, je prie le Conseil fédéral de donner des précisions à ce sujet:

1. Quelle réduction la PA22 plus prévoit-elle en matière d'épandage maximum d'engrais de ferme par surface et la limite prévue vaut-elle également pour les exploitations qui ne gardent pas d'animaux de rente et se procurent des engrais de ferme?

2. La limite s'applique-t-elle à chaque parcelle ou sole séparément ou à la surface totale de l'exploitation?

3. La limite est-elle la même pour les surfaces situées en altitude ou dont la charge du sol en polluants est basse?

4. Combien d'exploitations sont en dessus de la limite actuelle d'épandage d'engrais de ferme et combien seront selon toute vraisemblance en dessus de la nouvelle limite prévue par le Conseil fédéral dans la PA22 plus?

5. Que fait-on des excédents d'engrais de ferme?

6. Dans quelle mesure la réduction prévue aura-t-elle un impact positif sur l'eau potable et sur les régions trop polluées par les apports d'ammoniac et de nitrate?

7. Le Conseil fédéral reconnaît que les revendications formulées dans l'initiative sur l'eau potable sont importantes. Prévoit-il dans le projet de PA22 plus des instruments pour encourager les éleveurs (de porc, de boeuf, de volaille, etc.) à disposer de leurs propres surfaces fourragères et ainsi à réduire leur dépendance aux importations de fourrages riches en protéines?

Cosignataires: Bendahan, Gysi Barbara, Hadorn, Hardegger, Heim, Marti Min Li, Piller Carrard, Schneider Schüttel, Semadeni (9)

15.05.2019 Réponse du Conseil fédéral.

21.06.2019 Conseil national. Discussion reportée
19.03.2021 Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

x **19.3076** ***n*** Ip. **Munz. Tolère-t-on les défaillances humaines constatées dans la centrale nucléaire de Leibstadt?** (11.03.2019)

Selon les informations fournies le 12 décembre 2018, le 31 janvier 2019 et le 7 février 2019 par l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN), des incidents répétés touchant à la sécurité se sont produits ces dernières années à la Centrale nucléaire de Leibstadt suite à des erreurs humaines. Les mesures imposées par l'IFSN à la société exploitante sont restées sans effet. A cela s'ajoute le fait qu'un collaborateur de la centrale a falsifié des rapports de contrôle pendant plusieurs mois, autre dysfonctionnement révélateur de comportements humains défaillants. Ces incidents dans l'exploitation quotidienne de la centrale montrent que le facteur de risque d'accident nucléaire majeur que représentent les erreurs humaines ne doit pas être sous-estimé. Dans la révision de l'ordonnance sur l'énergie nucléaire qu'il a adoptée le 7 décembre 2018, le Conseil fédéral considère que le risque d'une défaillance dans le cadre des règles de dimensionnement à la centrale nucléaire de Gösgen se produisant à une fréquence d'une fois tous les 10 000 ans (fréquence de 10-4 par an) avec une contamination consécutive de la population représentant une dose collective d'environ 30 homme-sieverts (homme.Sv) est acceptable. Selon l'IFSN, (voir document vidéo sous https://www.ensi.ch/fr/2018/10/18/video-dose-de-rayonnement-cas-dincident-cadre-dimensionnement/), cette dose est responsable d'environ trois cancers par irradiation.

Les accidents nucléaires de Tchernobyl, en 1986, et de Fukushima, en 2011, sont incontestablement dus à une erreur humaine. L'accident de Fukushima a généré une dose de rayonnement collective comprise entre 48 0000 homme-sieverts (source: Unscear) et 110 000 homme-sieverts (source: OMC), et celui de Tchernobyl une dose de rayonnement collec-

tive comprise entre 52 000 homme-sieverts (source: IAEA) et 110 000 homme-sieverts (source: Unscear). Ces valeurs sont 1600 à 20 000 fois plus importantes que la dose collective produite par la défaillance dans le cadre des règles de dimensionnement évoquée ci-avant. Les cancers par irradiation sont évalués à un nombre variant entre 4800 et 11 000 pour Fukushima, et entre 5200 et 60 000 pour Tchernobyl.

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Le risque qu'un accident nucléaire grave se produise à la centrale nucléaire de Leibstadt en raison d'erreurs humaines répétées impossibles à corriger est bien supérieur à celui qu'entendent prévenir les limites fixées à l'article 123 alinéa 2 lettre d, de l'ordonnance sur la radioprotection (RS 814.501) pour garantir la sécurité. Quelles mesures envisage-t-il de prendre compte tenu de ce constat?

2. Ne pense-t-il pas comme moi que la Suisse ne peut pas se permettre de laisser advenir la véritable catastrophe humaine et économique qu'entraînerait un accident nucléaire grave causé par une erreur humaine?

Cosignataires: Barrile, Bendahan, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Hadorn, Hardegger, Heim, Marti Samira, Meyer Mattea, Piller Carrard, Schneider Schüttel, Semadeni (12)

22.05.2019 Réponse du Conseil fédéral.

21.06.2019 Conseil national. Discussion reportée
19.03.2021 Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

x **19.3077** ***n*** Ip. **Munz. Imposer enfin l'interdiction d'utiliser des pesticides aux pouvoirs publics et aux utilisateurs privés** (11.03.2019)

Le 19 octobre 2018, l'Office fédéral de l'environnement a publié une étude sur la mise en oeuvre de l'interdiction d'utiliser des herbicides sur et aux abords des routes, chemins et places. Cette interdiction, qui est en vigueur depuis trente ans, s'applique également aux usages privés depuis 2001. L'étude montre que l'on fait fi de cette interdiction. Par rapport à l'étude de 2010, il convient de constater que la situation n'a pratiquement pas changé: cette interdiction n'est pas plus connue aujourd'hui qu'à l'époque. Les mesures prises n'ont manifestement pas porté leurs fruits. Seule la moitié environ des utilisateurs privés savent que cette interdiction existe. La plupart des utilisateurs professionnels la connaissent mais passent outre à cette interdiction. Environ un tiers des communes ont même tendance à utiliser de plus en plus de pesticides. Dans l'ensemble, plus de la moitié des communes utilisent des herbicides également sur les surfaces où leur utilisation serait interdite. Ce non-respect de l'interdiction est dû aux contraintes financières et à la crainte d'avoir davantage de travail. Faute de contrôles et de sanctions, il n'est pas surprenant que l'on ne constate aucun recul dans l'utilisation des herbicides malgré l'interdiction.

Dans ces circonstances, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Quelles mesures prend-il pour informer les utilisateurs privés et professionnels sur l'interdiction d'utiliser des herbicides et sur les solutions de remplacement?

2. Quelles sont les tâches et les compétences de la Confédération et quelles tâches les cantons devraient-ils assumer?

3. La Confédération effectue-t-elle des contrôles de haute surveillance en vue de mettre en oeuvre l'interdiction d'utiliser des herbicides?

4. Quelles mesures supplémentaires prend le Conseil fédéral pour faire enfin appliquer cette interdiction? Des contrôles, le cas échéant suivis de sanctions, sont-ils prévus?

5. Dans son avis sur l'interpellation 16.3507 "Un système de cartes à puce pour enregistrer les pesticides et en contrôler l'utilisation?", le Conseil fédéral indique qu'un système suisse de permis à carte lié à une base de données et une base de données sur les ventes plus précises de pesticides font l'objet d'une évaluation. Où en sont ces solutions numériques et pourrait-on également soumettre les utilisateurs privés à l'obligation de disposer d'un permis?

Cosignataires: Bendahan, Crottaz, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Hadorn, Hardegger, Heim, Marti Samira, Molina, Piller Carrard, Schneider Schüttel, Semadeni (12)

01.05.2019 Réponse du Conseil fédéral.

21.06.2019 Conseil national. Discussion reportée
19.03.2021 Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

x **19.3089** ***n*** Ip. **(Hardegger) Munz. Téléphonie mobile. La 5G et les risques qu'elle présente pour la santé** (12.03.2019)

Les opérateurs de téléphonie mobile veulent exploiter à terme le spectre de fréquences entre 3 et 100 gigahertz pour la cinquième génération de réseaux de téléphonie mobile (5G). Les premières portions de spectre ont été mises aux enchères récemment, et leur exploitation a été avalisée.

Pour l'instant, on connaît peu de choses sur les dommages pour la santé que pourraient causer les rayonnements électromagnétiques à hautes fréquences dans cette gamme de fréquences. Il semble qu'aucune étude indépendante sur les risques que la 5G fait peser sur la santé n'ait été menée à terme jusqu'à présent.

Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes en relation avec les réseaux de téléphonie mobile utilisant la 5G:

1. Combien d'études biologiques et médicales indépendantes la Confédération a-t-elle commandées à propos des risques pour la santé inhérents aux champs électromagnétiques à hautes fréquences (de 3 à 100 gigahertz) générés par la 5G?

2. Combien d'entre elles ont été établies par des instituts de recherche cantonaux ou privés? Combien d'entre elles ont été lancées ou financées par les opérateurs de téléphonie mobile eux-mêmes?

3. Que pense le Conseil fédéral du fait que les autorités cantonales d'exécution délivrent depuis plusieurs mois des autorisations de moindre portée pour des installations de téléphonie mobile de 5G? Est-ce que l'on ne court-circuite pas de la sorte les autorités communales chargées des constructions, mais aussi la population, qui ne peut plus déposer de recours?

4. Les opérateurs de téléphonie mobile déclarent qu'ils proposeront des services 5G à leurs clients à partir de mars 2019. Jusqu'à présent, les acteurs du secteur ont affirmé qu'il était impossible de mettre en oeuvre la 5G sans un assouplissement des valeurs limites. Or, cela semble pourtant être désormais possible. Face à cette évolution, le Conseil fédéral va-t-il renoncer à l'assouplissement - que le DETEC a déjà préparé - des réglementations régissant l'application des valeurs limites, en déterminant notamment, mais pas uniquement, la moyenne spatiale et temporelle des puissances de rayonnement dans le cadre de procédures d'autorisation ou de mesure?

5. En ce qui concerne les immissions électromagnétiques, le Conseil fédéral envisage-t-il d'appliquer systématiquement le principe de précaution figurant dans la loi sur l'environnement lors de l'introduction de la 5G, ou préfère-t-il continuer à assouplir ce principe dans l'intérêt des acteurs du secteur de la téléphonie mobile?

6. Les obligations, nouvelles (5G) et actuelles, fixées dans les concessions ainsi que les contrats contiennent-ils des dispositions relatives au niveau minimal applicable à la couverture radio des locaux dans les bâtiments publics ou privés, ou uniquement aux espaces extérieurs?

Cosignataires: Aebi Andreas, Aebischer Matthias, Barrile, Bendahan, Birrer-Heimo, Crottaz, Estermann, Feri Yvonne, Friedl Claudia, Glättli, Glauser, Graf Maya, Gysi Barbara, Hadorn, Hausammann, Heim, Kiener Nellen, Müller-Altermatt, Munz, Nordmann, Piller Carrard, Reimann Lukas, Reimann Maximilian, Ritter, Rytz Regula, Schneider Schüttel, Semadeni, Töngi, Weibel (29)

15.05.2019 Réponse du Conseil fédéral.

21.06.2019 Conseil national. Discussion reportée
28.11.2019 L'objet est repris
19.03.2021 Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

x **19.3095** ***n*** Mo. **Molina. Promouvoir l'utilisation des transports publics auprès des jeunes** (13.03.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de créer les bases légales permettant aux jeunes gens (jusqu'à 25 ans ou jusqu'à la fin de leur apprentissage ou de leurs études) d'obtenir gratuitement un abonnement général en Suisse.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Barrile, Crottaz, Glättli, Jans, Kiener Nellen, Marti Samira, Meyer Mattea, Munz, Piller Carrard, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Semadeni, Trede (14)

29.05.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.03.2021 Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

x **19.3096** ***n*** Po. **Molina. Effets des accords de libre-échange sur le climat mondial** (13.03.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un rapport dans lequel il montrera dans quelle mesure les accords de libre-échange conclus par la Suisse ces dix dernières années ont eu un effet problématique sur le climat et l'environnement. Il examinera notamment les gaz à effet de serre émis par l'ensemble des chaînes de production des secteurs économiques concernés par ces accords, et effectuera une analyse détaillée des effets induits pour l'environnement depuis la conclusion des accords. En outre, il montrera dans quelle mesure les obligations découlant du droit international dans le cadre de la conclusion d'accords de libre-échange font obstacle à la capacité d'action de la Suisse en matière de politique climatique. Enfin, il proposera des mesures pour éviter les éventuelles conséquences négatives de ces accords sur le climat et l'environnement.

Cosignataires: Barrile, Crottaz, Friedl Claudia, Glättli, Hadorn, Kiener Nellen, Marti Samira, Meyer Mattea, Munz, Naef, Piller Carrard, Schenker Silvia, Seiler Graf, Semadeni, Trede (15)

22.05.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

19.03.2021 Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

x **19.3097** ***n*** Po. **Molina. Le secteur des matières premières nuit au climat. Il faut renoncer à financer les industries minières et pétrolières** (13.03.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un rapport dans lequel il mettra en évidence les émissions de gaz à effet de serre produites directement et indirectement par les industries extractives, et proposera des mesures quant à la réglementation que la Suisse peut mettre en place pour atténuer les conséquences négatives sur le climat de la planète. En outre, il émettra des recommandations en matière de politique industrielle, en indiquant comment la Suisse peut améliorer les conditions-cadres pour les entreprises qui sont respectueuses du climat et diminuer sa dépendance aux industries extractives.

Cosignataires: Barrile, Crottaz, Friedl Claudia, Glättli, Hadorn, Kiener Nellen, Marti Samira, Meyer Mattea, Munz, Naef, Piller Carrard, Schenker Silvia, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Semadeni, Trede (16)

29.05.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

19.03.2021 Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

x **19.3104** ***n*** Mo. **Quadri. Abolir la fonction de spécialiste en médecine du trafic** (14.03.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement une modification législative visant à abolir la fonction de spécialiste en médecine du trafic SSML, qui a été créée dans le cadre de Via Sicura.

Cosignataires: Chiesa, Pantani (2)

15.05.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.03.2021 Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

x **19.3109** ***n*** Mo. **(Chiesa) Marchesi. Médecine du trafic. Promouvoir et stimuler la formation** (14.03.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier l'ordonnance réglant l'admission à la circulation routière (OAC) afin de simplifier la formation à suivre pour obtenir le titre de spécialiste en médecine du trafic SSML (Société suisse de médecine légale) de niveau 4. Il faut éliminer le déséquilibre flagrant qui existe entre les critères requis pour les niveaux 1, 2 et 3 et ceux requis pour le niveau 4.

Cosignataires: Cattaneo, Merlini, Pantani, Quadri, Regazzi, Romano (6)

15.05.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.12.2019 L'objet est repris
19.03.2021 Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

x **19.3113** ***n*** Ip. **Munz. Qui assume le risque que la technologie 5G fait peser sur la santé?** (14.03.2019)

Le passage à la 5G dans le secteur de la téléphonie mobile va exposer la population à un risque sanitaire inconnu supplémentaire dû aux champs électromagnétiques à hautes fréquences. Ce risque revêt une grande importance, notamment du point de vue économique.

A cet égard, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Quelle évaluation fait-il du risque sanitaire que représentent les rayonnements générés par la téléphonie mobile? Comment

ce risque va-t-il évoluer avec le développement du réseau 5G? Dispose-t-on à ce sujet d'expertises, de résultats de recherches ou d'expériences faites à l'étranger?

2. Existe-t-il des expertises médicales et des décisions de justice qui font état de cas dans lesquels les préjudices sont imputables aux rayonnements générés par la téléphonie mobile? A-t-on aussi recensé des cas de ce type en Suisse et pourraient-ils se multiplier en raison du développement du réseau 5G?

3. Qui assumera la responsabilité d'éventuels coûts sanitaires engendrés par la téléphonie mobile? Si le Conseil fédéral arrive à la conclusion que la Confédération, qui attribue les concessions de téléphonie mobile, n'a aucune responsabilité à assumer, il faudra indiquer non seulement qui doit assumer le risque en termes de responsabilité, mais aussi à quel point ce risque est élevé.

4. Qui assumera la responsabilité des coûts sanitaires si l'on constate après coup que les valeurs limites ont été fixées à un niveau trop élevé?

5. Faut-il s'attendre à des conséquences financières si de nouvelles connaissances scientifiques rendent nécessaire le durcissement des règles régissant les valeurs limites applicables aux installations de téléphonie mobile?

6. Quelles possibilités a-t-on de soumettre les opérateurs de téléphonie mobile à une loi sur la responsabilité civile, comme c'est le cas des exploitants de centrales nucléaires, qui sont soumis à la loi sur la responsabilité civile en matière nucléaire?

7. Comment peut-on inciter les opérateurs de téléphonie mobile à maintenir la protection de la population à un niveau aussi élevé que possible dans un souci de précaution? Est-il prévu de créer un fonds, alimenté par les opérateurs de téléphonie mobile, qui servirait à indemniser les victimes de la téléphonie mobile?

Cosignataires: Barrile, Bendahan, Crottaz, Estermann, Friedl Claudia, Graf Maya, Gysi Barbara, Hadorn, Hardegger, Hausammann, Heim, Kälin, Marti Samira, Piller Carrard, Reimann Maximilian, Schneider Schüttel, Semadeni (17)

22.05.2019 Réponse du Conseil fédéral.

21.06.2019 Conseil national. Discussion reportée
19.03.2021 Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

x **19.3115** ***n*** Mo. **Marti Samira. Trafic aérien. Promouvoir l'innovation afin de réduire les émissions de CO2** (14.03.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de créer des bases légales qui permettront de renforcer temporairement et massivement la taxation des vols aériens au départ et à destination de la Suisse, dès lors que leur destination est également accessible par train en une journée de douze heures. Cette taxe exceptionnelle sera supprimée dès que seront disponibles des avions équipés de modes de propulsion alternatifs émettant nettement moins de CO2 qu'aujourd'hui.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Barrile, Crottaz, Feri Yvonne, Friedl Claudia, Jans, Kiener Nellen, Meyer Mattea, Molina, Munz, Naef, Schenker Silvia, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Semadeni, Wasserfallen Flavia, Wermuth (17)

22.05.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.03.2021 Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

x **19.3122** ***n*** Mo. **Marti Samira. Trafic aérien. Interdire les vols intérieurs** (14.03.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de créer les bases légales qui permettront d'interdire les vols intérieurs. Cette interdiction sera levée lorsque seront disponibles des avions équipés de modes de propulsion alternatifs émettant sensiblement moins de CO2.

Cosignataires: Barrile, Friedl Claudia, Kiener Nellen, Meyer Mattea, Molina, Piller Carrard, Schenker Silvia, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Semadeni, Wermuth (11)

15.05.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.03.2021 Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

x **19.3124** ***n*** Mo. **Geissbühler. Bâtiments de la Confédération. Réduire la consommation d'énergie et les rejets de CO2** (14.03.2019)

Dans le cadre de l'article 89 de la Constitution, le Conseil fédéral est chargé:

1. de prévoir que pendant les mois d'hiver, la température ambiante ne dépasse pas généralement 20 degrés dans les bâtiments de la Confédération;

2. de faire en sorte que les cantons et les communes, tout particulièrement les écoles, fassent l'objet d'un travail de sensibilisation qui les amène à modifier leurs habitudes de chauffage et à contribuer ainsi sensiblement à réduire leur consommation d'énergie et les rejets de CO2 qui en résultent.

Cosignataires: Amstutz, Bäumle, Bourgeois, Buffat, Estermann, Frehner, Glauser, Graf Maya, Grin, Gugger, Gutjahr, Herzog Verena, Kutter, Nordmann, Page, Pantani, Pardini, Quadri, Ritter, Rutz Gregor, Siegenthaler, Streiff, Trede, von Siebenthal, Wehrli (25)

01.05.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

01.03.2021 Conseil national. Rejet

x **19.3125** ***n*** Ip. **(Hadorn) Jans. Centrale nucléaire de Beznau. Ignorant une décision de l'IFSN, Axpo n'a toujours pas fait installer un système de refroidissement de secours du bassin de désactivation** (18.03.2019)

Sept mois après la catastrophe de Fukushima, l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN) a publié un rapport intitulé "Lessons Learned", dans lequel, après avoir affirmé que les centrales nucléaires sont sûres, elle demande que soient mises en oeuvre un certain nombre de vérifications et d'améliorations. Certaines d'entre elles ont été réalisées rapidement, tandis que d'autres ne le sont toujours pas. Le quotidien "Tagesanzeiger" a ainsi rapporté le 3 janvier 2019 que la centrale de Beznau prévoit certes depuis 2011 d'équiper la piscine de stockage du combustible d'un nouveau système de refroidissement, mais que les travaux n'ont toujours pas commencé. Le groupe Axpo, qui exploite la centrale, prévoit aujourd'hui de construire ce système en 2021, soit dix ans après la première décision de l'IFSN. Celle-ci a certes regretté et critiqué ce retard, mais n'a jamais prescrit formellement de délai de réalisation pour ce système. Rappelons qu'à Fukushima les systèmes de refroidissement de secours des piscines de stockage sont tous tombés en panne, ce qui entraîné la fonte des combustibles entreposés.

Aussi prié-je le Conseil fédéral de bien vouloir répondre aux questions suivantes:

1. En cas de panne d'électricité, quelles mesures d'urgence la centrale nucléaire de Beznau prendrait-elle pour refroidir la piscine de stockage?

2. Le Conseil fédéral estime-t-il que la centrale de Beznau est sûre, même sans le système de refroidissement supplémentaire demandé par l'ISFN? Si oui, à quoi bon installer un système de refroidissement supplémentaire?

3. Pourquoi l'IFSN a-t-elle prolongé entre-temps jusqu'en 2017 le délai accordé à Axpo pour faire les travaux, pour finalement renoncer à contraindre Axpo à agir?

4. Comment le Conseil fédéral juge-t-il le fait que l'ISFN renonce à imposer avec autorité ses propres décisions?

5. La base légale permettant à l'IFSN de contraindre l'entreprise à effectuer les travaux fait-elle défaut?

6. Comment faire pour empêcher que de tels faits ne se reproduisent à l'avenir? Faut-il inscrire à l'échelon de la loi ou de la directive des délais contraignants pour les travaux de mise à niveau, ou renforcer le contrôle sur l'IFSN?

7. Le Conseil fédéral et l'IFSN approuvent-ils le plan arrêté par Axpo prévoyant une mise en oeuvre à l'horizon 2021? Dans le cas contraire, quel délai ont-ils convenu avec Axpo?

8. Quelles sanctions seront prononcées contre Axpo pour n'avoir pas respecté les délais par le passé, et quelles sanctions le seront si elle omet à nouveau de s'en tenir au délai qui lui a été imparti?

9. D'autres irrégularités du même genre ont-elles été constatées dans la centrale de Beznau ou dans d'autres centrales? Y a-t-il d'autres mesures qu'il a été décidé de prendre après Fukushima et qui n'ont toujours pas été mises en oeuvre?

Cosignataires: Badran Jacqueline, Barrile, Crottaz, Feri Yvonne, Frei, Gysi Barbara, Kiener Nellen, Masshardt, Meyer Mattea, Munz, Nussbaumer, Piller Carrard, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Semadeni (15)

15.05.2019 Réponse du Conseil fédéral.

21.06.2019 Conseil national. Discussion reportée
28.11.2019 L'objet est repris
04.03.2021 Classé car l'auteur a quitté le conseil

19.3130 ***n*** Mo. **Hess Lorenz. Encourager la diffusion du dossier électronique du patient avec des formes particulières d'assurance** (18.03.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier les lois pertinentes pour garantir que le dossier électronique du patient puisse être une partie intégrante du contrat dans les formes particulières d'assurance relevant de la loi fédéral sur l'assurance maladie.

Cosignataires: Brand, Frehner, Graf-Litscher, Grunder, Guhl, Humbel, Landolt, Pezzatti, Sauter, Siegenthaler, Weibel (11)

22.05.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

10.03.2021 Conseil national. Adoption

x **19.3131** ***n*** Mo. **Groupe PDC. Redevance de radio-télévision due par les communautés de travail. Combler la lacune législative** (18.03.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter sans tarder au Parlement une modification de la loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV) afin que les communautés de travail soient exemptées de la redevance de radio-télévision.

Porte-parole: Müller Leo

15.05.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.03.2021 Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

x **19.3140** ***n*** Ip. **(Vogler) Müller-Altermatt. Pour que les demandeurs d'asile déboutés puissent achever leur formation en Suisse** (19.03.2019)

Le comité de défense de la dignité humaine des demandeurs d'asile Komitee für Menschenwürde im Asyl a adressé le 20 décembre 2018 une pétition à la Chancellerie d'Etat du canton d'Obwald qui visait à ce que deux ressortissant érythréens, dont la demande d'asile avait été rejetée en dernière instance par le Tribunal administratif fédéral, soient autorisés à terminer leur formation professionnelle dans leur entreprise d'apprentissage située dans le canton d'Obwald. Ces deux personnes doivent donc quitter la Suisse, alors qu'un rapatriement sous contrainte vers l'Erythrée n'est pas possible dans un proche avenir.

Cette situation est très insatisfaisante tant pour l'entreprise formatrice que pour les jeunes concernés. Elle entraîne en plus des surcoûts pour les pouvoirs publics, qui doivent allouer une aide d'urgence.

Dans sa réponse à la pétition, le Conseil d'Etat indique que les deux personnes intéressées séjournent illégalement en Suisse. Les autoriser à poursuivre leur formation professionnelle dans notre pays reviendrait ainsi à violer le droit fédéral.

Dans ce contexte, le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes:

1. Estime-t-il également que ce genre de situation doit être évitée, d'autant que les personnes concernées ne peuvent pas, dans un proche avenir, être rapatriées sous contrainte dans leur pays?

2. De l'avis du Conseil fédéral, la procédure d'asile accélérée introduite le 1er mars 2019 permettrait-elle d'éviter ce genre de situation?

3. Envisagerait-il de légiférer pour donner la possibilité à de jeunes demandeurs d'asile déboutés qui sont en âge de s'instruire d'achever leur formation professionnelle en Suisse?

Cosignataires: Gugger, Lohr, Streiff (3)

15.05.2019 Réponse du Conseil fédéral.

21.06.2019 Conseil national. Discussion reportée
20.11.2019 L'objet est repris
19.03.2021 Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

x **19.3141** ***n*** Ip. **Reynard. Examen suisse de maturité. Egalité de traitement pour les étudiantes et les étudiants** (19.03.2019)

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Comment le Conseil fédéral interprète-t-il la baisse fulgurante du nombre de candidats de Suisse romande s'étant présentés aux examens fédéraux de maturité suisse ces dix dernières années?

2. Pour contrer cette tendance, la Confédération est-elle prête à s'engager, au sein de la CSM, pour des aménagements concernant les moyens d'enseignement ou la mise à disposition de corrigés?

3. Sinon, quelles autres mesures le Conseil fédéral est-il prêt à prendre avec la CSM pour améliorer l'organisation de l'examen suisse de maturité?

Cosignataires: Bregy, Bulliard, Chevalley, Maire Jacques-André, Marchand-Balet, Nantermod, Pfister Gerhard (7)

29.05.2019 Réponse du Conseil fédéral.

21.06.2019 Conseil national. Discussion reportée
19.03.2021 Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

x **19.3142** ***n*** Mo. **Nicolet. Renégocier avec la France l'accord relatif à l'imposition des travailleurs frontaliers datant de 1983, régulièrement non respecté par le gouvernement français** (19.03.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de renégocier avec la France et les cantons signataires que sont Berne, Soleure, Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Vaud, le Valais, Neuchâtel et le Jura, l'accord relatif à l'imposition des travailleurs frontaliers datant de 1983 afin de réviser à la hausse le taux de rétrocession de 4,5 pour cent inchangé depuis 35 ans et surtout d'inclure des modalités de paiement et des sanctions.

Le gouvernement français s'est désagréablement illustré à plusieurs reprises en ne respectant pas l'accord relatif à l'imposition des travailleurs frontaliers, plus particulièrement pour ce qui concerne le délai de paiement de la rétrocession des impôts perçus auprès des travailleurs frontaliers.

En 2018, ce sont quelque 320 millions que les cantons concernés et les communes ont attendu durant plusieurs mois avant d'être enfin réglés après l'intervention ferme de la Confédération, certaines communes ayant dû recourir à l'emprunt de plusieurs millions pour assurer le paiement de leurs factures courantes. Cette situation n'est pas acceptable et doit "être à l'avenir clarifiée, de même que le taux de rétrocession de 4,5 pour cent, jamais revu depuis 1983, doit être révisé à la hausse, sachant que les communes et les cantons concernés ont procédé en 35 ans à de nombreux investissements notamment au niveau des infrastructures, des transports publics et des services.

Je demande au Conseil fédéral par cette motion, de renégocier l'accord du 11 avril 1983 entre le Conseil fédéral et le gouvernement français, en collaboration avec les cantons concernés, à savoir:

1. réviser à la hausse le taux de rétrocession de 4,5 pour cent mentionné à l'article 2 de l'accord;

2. définir et clarifier à l'article 4 de l'accord, les modalités de paiement des rétrocessions et les sanctions encourues en cas de retard de paiement ou de non-respect des modalités.

Je remercie le Conseil fédéral pour l'accueil positif qu'il donnera à la présente motion.

Cosignataires: Addor, Aebi Andreas, Amaudruz, Amstutz, Bauer, Béglé, Borloz, Brélaz, Buffat, Bühler, Chevalley, Chiesa, Clottu, de la Reussille, Feller, Frehner, Glauser, Golay, Grin, Gschwind, Keller Peter, Maire Jacques-André, Marchand-Balet, Marra, Page, Rime, Rösti, Ruppen, Salzmann, Sollberger, Thorens Goumaz, Walliser, Wehrli, Wobmann (34)

15.05.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

01.03.2021 Conseil national. Rejet

x **19.3147** ***n*** Po. **(Merlini) Cattaneo. Plan B du Conseil fédéral, au cas où l'Italie refuserait définitivement de signer le nouvel accord sur l'imposition des frontaliers** (19.03.2019)

Le Conseil fédéral (CF) est chargé de présenter un rapport qui exposera son scénario stratégique (plan B), au cas où l'Italie refuserait le nouvel accord fiscal et les conséquences économiques, financières et sociales de ce refus pour le Tessin, de même que ce qu'il adviendra de l'accord en vigueur.

Cosignataires: Cattaneo, Chiesa, Pantani, Quadri, Regazzi, Romano (6)

22.05.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

05.12.2019 L'objet est repris
01.03.2021 Retrait

19.3153 ***n*** Mo. **Romano. Rapport annuel sur la gestion du personnel de l'administration fédérale. Les données sur le plurilinguisme doivent être complètes et détaillées** (20.03.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter chaque année une évaluation détaillée de la représentation des communautés linguistiques par département, par unité administrative et par classe de cadre dans le rapport sur la gestion du personnel de l'administration fédérale, des Services du Parlement, des tribunaux fédéraux et du Ministère public de la Confédération (à l'intention des commissions de gestion et des commissions des finances des Chambres fédérales). Ce document est public et doit contenir une évaluation détaillée, et pas seulement sommaire comme indiqué dans le rapport 2018.

Cosignataires: Candinas, Maire Jacques-André, Merlini, Regazzi (4)

22.05.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

01.03.2021 Conseil national. Adoption

19.3154 ***n*** Mo. **(Salzmann) Zuberbühler. Il faut assurer la sécurité de notre approvisionnement. RUAG Ammotec ne doit pas être vendue** (20.03.2019)

Le Conseil fédéral est chargé d'arrêter la vente de RUAG Ammotec.

Cosignataires: Addor, Aebi Andreas, Amstutz, Arnold, Bühler, Glarner, Golay, Keller-Inhelder, Nicolet, Zuberbühler (10)

22.05.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

05.12.2019 L'objet est repris
01.03.2021 Conseil national. Adoption

x **19.3160** ***n*** Mo. **Graf-Litscher. Cadre juridique uniforme pour la publication et l'utilisation des données et services de l'administration fédérale qui ne se rapportent pas à des personnes (loi sur le libre accès aux données publiques)** (20.03.2019)

La publication et l'utilisation des données et services de l'administration fédérale qui ne se rapportent pas à des personnes seront dotées d'un cadre juridique uniforme comprenant notamment les points suivants:

1. Champ d'application

La totalité des données et services ne se rapportant pas à des personnes qui sont produits ou récoltés par l'administration

fédérale (au sens de l'art. 2 LOGA) dans le cadre de ses activités.

2. Publication et accès

En principe, la totalité des données et services qui ne se rapportent pas à des personnes et ressortissent au champ d'application sont rendus accessibles au public. Sont exclus les données et services pour lesquels les intérêts de la protection des informations sont prévalents.

3. Conditions d'utilisation uniformes

Accès libre et gratuit à la totalité des données et services publics proposés pour lesquels l'accès a été accordé.

Cosignataires: Dobler, Glättli, Grüter, Gugger, Quadranti, Riklin Kathy, Streiff, Wasserfallen Christian, Weibel (9)

22.05.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

10.03.2021 Retrait

x **19.3163** ***n*** Po. **Addor. BNS. Revoir la répartition des bénéfices selon la réalité des chiffres** (20.03.2019)

Le Conseil fédéral est chargé d'établir un rapport comportant, pour les redistributions à partir de 2021, des propositions qui tiennent compte de manière plus réaliste des réserves et du bénéfice de la BNS, ainsi que de l'article 99 de la Constitution fédérale. Le rapport évaluera également la possibilité de modifier déjà en 2020 la convention qui lie le Département fédéral des finances à notre banque centrale.

Cosignataire: Chevalley (1)

22.05.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

01.03.2021 Conseil national. Rejet

x **19.3165** ***n*** Mo. **(Mazzone) Egger Kurt. Adopter un cadre législatif sur le démantèlement des navires pour assurer la responsabilité sociale et environnementale de la Suisse** (20.03.2019)

Je charge de Conseil fédéral de créer une base législative sur le démantèlement des navires battant pavillon suisse. Celle-ci devra répondre, au minimum, au cadre législatif posé par la Convention de Hong Kong pour le recyclage sûr et écologiquement rationnel des navires du 15 mai 2009 et pourra s'inspirer du règlement relatif au recyclage des navires de l'Union européenne.

Cosignataires: de la Reussille, Girod, Graf Maya, Kälin, Thorens Goumaz, Töngi (6)

29.05.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.12.2019 L'objet est repris
09.03.2021 Conseil national. Rejet

19.3170 ***é*** Mo. **Conseil des Etats. Création d'une base légale garantissant que le Parlement, le peuple et les cantons seront consultés et pourront se prononcer lors de la mise en oeuvre de l'accord institutionnel ((Lombardi) Rieder)** (20.03.2019)

Le Conseil fédéral est chargé, s'il en vient à signer l'accord institutionnel avec l'Union européenne (UE), de soumettre au Parlement, en sus de l'accord, une base légale qui, d'une part, définira sur le plan juridique le processus démocratique applicable pour la reprise dynamique du droit européen et, d'autre part, garantira que le Parlement, le peuple et les cantons soient consultés.

Cosignataires: Baumann, Bischof, Bischofberger, Engler, Ettlin Erich, Graber Konrad, Häberli-Koller, Hegglin Peter, Luginbühl, Rieder, Vonlanthen (11)

22.05.2019 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CN/CE *Commission de politique extérieure*

20.06.2019 Conseil des Etats. Transmis à la commission compétente pour examen préalable
03.12.2019 L'objet est repris
03.12.2020 Conseil des Etats. Adoption

x **19.3174** ***n*** Po. **Masshardt. Mesures pour garantir l'avenir du système de milice** (20.03.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de préparer un rapport sur des mesures qui permettraient de garantir l'avenir du système politique de milice dans les communes et assurer qu'un nombre suffisant de personnes soient intéressées par les fonctions de milice et puissent donc y être nommées.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Barrile, Crottaz, Feri Yvonne, Fluri, Friedl Claudia, Hadorn, Jans, Kiener Nellen, Marti Min Li, Marti Samira, Meyer Mattea, Molina, Müller-Altermatt, Munz, Naef, Pantani, Piller Carrard, Schenker Silvia, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Siegenthaler (22)

15.05.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

19.03.2021 Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

x **19.3175** ***n*** Mo. **Masshardt. Licenciements abusifs ou injustifiés. Améliorer la protection des mères** (20.03.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier la législation de telle sorte que les mères soient mieux protégées contre les licenciements. Le montant maximal de l'indemnité versée en cas de licenciement abusif ou injustifié sera relevé à douze mois de salaire.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Arslan, Barrile, Bulliard, Crottaz, Feri Yvonne, Friedl Claudia, Glanzmann, Hadorn, Jans, Kiener Nellen, Marti Min Li, Marti Samira, Meyer Mattea, Molina, Moret Isabelle, Munz, Naef, Piller Carrard, Reynard, Schenker Silvia, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Semadeni, Wasserfallen Flavia (25)

15.05.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.03.2021 Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

x **19.3176** ***n*** Mo. **Masshardt. Pas de licenciement au cours de la période d'essai durant la grossesse et après l'accouchement** (20.03.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre les mesures nécessaires pour que la protection dont bénéficient les employées durant une grossesse et après l'accouchement s'applique également durant la période d'essai.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Arslan, Barrile, Crottaz, Feri Yvonne, Friedl Claudia, Geissbühler, Hadorn, Jans, Kiener Nellen, Marti Min Li, Marti Samira, Meyer Mattea, Molina, Moret Isabelle, Munz, Naef, Piller Carrard, Reynard, Schenker Silvia, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Semadeni, Wasserfallen Flavia (24)

15.05.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.03.2021 Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

x **19.3182** ***n*** Ip. **(Mazzone) Glättli. Renvois forcés. Appliquer les recommandations de la Commission nationale de prévention de la torture** (20.03.2019)

Le rapport de juillet 2018 relatif au contrôle des renvois en application du droit des étrangers délivrés par la Commission nationale de prévention de la torture (CNPT) fait un certain nombre de recommandations visant à améliorer les pratiques des renvois effectués par voie aérienne.

Suite à ce rapport, je charge le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Des changements de pratique sont-ils prévus vu les recommandations émises par la CNPT?

2. La recommandation de la CNPT visant à interdire l'usage de chaise roulante lors de ces renvois sera-t-elle prise en compte, notamment en modifiant l'article 23 alinéa 2 de l'ordonnance sur l'usage de la contrainte (OLUsC)?

3. Le Comité d'experts Retour et exécution des renvois admettait, dans sa réponse au rapport 2017 de la CNPT, que les parents ne devraient pas être attachés en présence de leurs enfants. Renoncera-t-on à cette pratique en cas de non-résistance des parents, comme cela est demandé à nouveau par la CNPT?

4. S'appuyant sur les principes directeurs en la matière édictés par l'UNHCR, la CNPT recommande aux autorités de ne plus renvoyer de femmes enceintes après la vingt-huitième semaine d'aménorrhée (contre 36 actuellement) et jusqu'à huit semaines après la date de l'accouchement; le stress subit par la mère pouvant mener à des contractions prématurées. Dans les cas Dublin, le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) n'effectue pas de transfert de femmes juste avant ou après leur accouchement (réponse à l'interpellation Maury Pasquier 16.4093). A neuf mois de grossesse, on peut légitimement affirmer qu'une femme est très proche du terme. N'y-a-t-il pas incohérence? Le Conseil fédéral va-t-il donc réexaminer la liste des contre-indications élaborée en collaboration avec la Fédération des médecins suisses (FMH) et l'Académie suisse des sciences médicales (ASSM)? Les renvois après la vingt-huitième semaine d'aménorrhée seront-ils exclus?

5. La pratique des renvois échelonnés des familles avec enfants mineurs est fortement déconseillée par la CNPT, celle-ci engendrant un niveau de stress et d'angoisse importante, particulièrement pour les enfants. Afin de tenir compte du bien-être des enfants et de l'unité familiale - garantis par un certain nombre de dispositions internationales et soutenus par une jurisprudence récente du Tribunal fédéral (voir: ATF 2C_1052/2016, 2C_1053/2016) - cette pratique sera-t-elle abandonnée, par l'a fait d'une réserve pour les familles avec enfants, de l'article 26f de l'ordonnance sur l'exécution du renvoi et de l'expulsion d'étrangers?

Cosignataires: Arslan, Brélaz, Glättli, Kälin, Rytz Regula, Thorens Goumaz, Töngi, Trede (8)

22.05.2019 Réponse du Conseil fédéral.

27.09.2019 Conseil national. Discussion reportée
05.12.2019 L'objet est repris
19.03.2021 Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

x **19.3183** ***n*** Mo. **(Mazzone) Pasquier. Réduire l'impact de l'aviation sur le climat en mettant fin aux vols intérieurs** (20.03.2019)

Le Conseil fédéral est chargé d'adapter la législation afin de mettre fin aux vols de ligne en avion entre deux aéroports suisses.

Cosignataires: Arslan, Brélaz, Glättli, Kälin, Rytz Regula, Thorens Goumaz, Töngi, Trede (8)

15.05.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.12.2019 L'objet est repris
19.03.2021 Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

x **19.3187** ***n*** Mo. **Roduit. Vers une électrification de l'agriculture** (20.03.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre des mesures pour soutenir, renforcer et accélérer significativement l'électrification de l'agriculture. Il présentera ses propositions dans une annexe à son rapport concernant la Politique agricole à partir de 2022 (PA 22 plus) du 14 novembre 2018.

Cosignataires: Bourgeois, Bregy, Campell, Chevalley, Egger Thomas, Glauser, Graf Maya, Grin, Gschwind, Hausammann, Jans, Marchand-Balet, Müller Leo, Nicolet, Page, Pezzatti, Regazzi, Ritter, Semadeni, Thorens Goumaz, Vogler (21)

29.05.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.03.2021 Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

x **19.3189** ***n*** Mo. **(Wüthrich) Munz. Harmoniser l'enseignement à domicile (homeschooling)** (20.03.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de définir, en collaboration avec les cantons, les exigences minimales que les parents doivent remplir pour pouvoir dispenser un enseignement privé, à domicile, à leurs enfants en âge de scolarité.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Barrile, Feri Yvonne, Frei, Hadorn, Munz, Seiler Graf, Semadeni, Wasserfallen Flavia (9)

22.05.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

28.11.2019 L'objet est repris
19.03.2021 Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

x **19.3190** ***n*** Mo. **(Wüthrich) Reynard. Loi-cadre visant à promouvoir à l'échelon national l'accueil extrafamilial des enfants afin de favoriser la conciliation entre famille et travail, l'égalité entre femmes et hommes et l'égalité des chances pour les enfants** (20.03.2019)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer en collaboration avec les cantons et les communes un plan d'accueil extrafamilial national de qualité, coordonné et abordable, pour les enfants dès l'âge de trois mois, jusqu'à la fin de l'école obligatoire. Il proposera au Parlement d'adopter une loi de durée indéterminée qui entre en vigueur le 1er février 2023.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Barrile, Feri Yvonne, Frei, Hadorn, Molina, Munz, Schenker Silvia, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Wasserfallen Flavia (11)

22.05.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

28.11.2019 L'objet est repris
10.03.2021 Conseil national. Rejet

x **19.3192** ***n*** Ip. **Molina. Agir pour que les entreprises suisses appliquent mieux les principes directeurs de l'ONU** (21.03.2019)

Dans le rapport "Secteur suisse des matières premières: état des lieux et perspectives" publié fin 2018, on peut lire que "le Conseil fédéral attend des entreprises opérant en Suisse ou à partir de la Suisse un comportement intègre et responsable quant au respect des droits de l'homme ainsi que des normes sociales et environnementales, en Suisse comme à l'étranger". Il s'agit là d'une déclaration couchée sur le papier qui n'est pas réellement suivie d'effets. Deux ans après l'adoption du Plan d'action national (PAN), l'analyse réalisée par un organisme externe, sur mandat du Conseil fédéral, est en effet critique dans son évaluation des mesures prises par la Confédération pour assurer la mise en oeuvre, par des entreprises suisses, des Principes directeurs de l'ONU.

Dans ce contexte, le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes:

1. La Confédération a proposé plusieurs activités pour inciter les sociétés de négoce à se servir du Guide de bonnes pratiques pour l'application des Principes directeurs de l'ONU, dont l'organisation d'une conférence en 2019 pour vérifier la traduction de ces principes dans les faits. Ne serait-il pas plus indiqué de financer une étude sur la manière dont les sociétés de négoce en Suisse appliquent les Principes directeurs?

2. La Suisse apporte un soutien financier au Responsible Mining Index (RMI), un indice qui évalue les entreprises minières selon des critères correspondant aux Principes directeurs de l'ONU. Pourquoi la Suisse soutient-elle financièrement une fondation qui analyse des entreprises minières étrangères (à l'exception de Glencore), alors qu'elle refuse de financer une étude portant sur l'application des Principes directeurs de l'ONU par des sociétés de négoce suisses? Comment le Conseil fédéral peut-il mettre fin à cette incohérence? Envisagerait-il de créer un Responsible Trading Index?

3. Le Conseil fédéral peut-il se satisfaire d'une application minimale des Principes directeurs de l'ONU de la part de sociétés suisses, telle qu'elle est mise en évidence par l'analyse quantitative réalisée avec le rapport externe sur le PAN, tout en déclarant que la Suisse doit poursuivre son engagement en faveur de la "diffusion et la mise en oeuvre effective des normes RSE" (responsabilité sociétale des entreprises, CSR)? Comment peut-il affirmer que les valeurs mesurées sont suffisantes si on prend en compte les résultats de Glencore au point D.01.1.2 et 3 du RMI? Pourquoi rejette-t-il de nombreuses recommandations émises dans l'analyse réalisée sur le PAN par un organisme externe?

Cosignataires: Aebischer Matthias, Fehlmann Rielle, Frei, Hadorn, Mazzone, Munz, Seiler Graf (7)

15.05.2019 Réponse du Conseil fédéral.

21.06.2019 Conseil national. Discussion reportée
19.03.2021 Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

x **19.3194** ***n*** Mo. **(Jans) Gysi Barbara. SECO. Actualiser le suivi du stress professionnel** (21.03.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de faire établir par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) une nouvelle étude sur le stress qui se fonde sur des données actualisées.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Ammann, Barrile, Crottaz, Feri Yvonne, Friedl Claudia, Hadorn, Jans, Kiener Nellen, Meyer Mattea, Molina, Müller-Altermatt, Munz, Naef, Piller Carrard, Schenker Silvia, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Wasserfallen Flavia (19)

15.05.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

28.11.2019 L'objet est repris
20.02.2021 L'objet est repris
19.03.2021 Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

x **19.3197** ***n*** Mo. **Reynard. Favoriser l'accès aux moyens de contraception pour les jeunes en Suisse** (21.03.2019)

Il est demandé au Conseil fédéral de procéder aux modifications législatives nécessaires afin de permettre le remboursement intégral, pour les jeunes de notre pays jusqu'à 25 ans, de tous les moyens de contraception, ainsi que des consultations et examens gynécologiques.

Cosignataires: Barrile, Fehlmann Rielle, Feri Yvonne, Maire Jacques-André, Mazzone, Meyer Mattea, Schenker Silvia, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Semadeni, Tornare (11)

22.05.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

10.03.2021 Conseil national. Rejet

x **19.3198** ***n*** Mo. **Reynard. Ressusciter les trains de nuit en Europe!** (21.03.2019)

Le Conseil fédéral est chargé d'agir pour le développement de lignes internationales de trains directs (notamment de nuit) reliant la Suisse à différentes villes européennes. Pour cela, il pourra notamment:

1. inscrire dans les objectifs stratégiques assignés aux CFF le développement de lignes internationales (notamment de trains de nuit) en tant que priorité;

2. se montrer proactif en s'engageant, vu la position centrale de la Suisse et sur la base d'une analyse des infrastructures disponibles, auprès de nos voisins européens pour reconstruire un réseau de lignes reliant les grandes villes du continent, en cherchant à conclure dans ce but des accords internationaux;

3. mettre en place un programme de subventionnement - dans une phase initiale - pour remettre en service des trains internationaux, notamment de nuit, là où la demande est la plus forte et où l'offre pourrait être la plus concurrentielle par rapport à l'avion.

Cosignataires: Barrile, Crottaz, Feri Yvonne, Friedl Claudia, Kiener Nellen, Marti Min Li, Marti Samira, Mazzone, Meyer Mattea, Molina, Munz, Naef, Piller Carrard, Schenker Silvia, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Semadeni, Tornare (18)

29.05.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.03.2021 Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

19.3200 ***n*** Mo. **Munz. Obligation de déclarer les peaux de reptiles** (21.03.2019)

Le Conseil fédéral est chargé d'introduire une obligation de déclarer les peaux de reptiles et les produits qui en sont issus, par analogie avec l'ordonnance sur la déclaration des fourrures, afin que les consommateurs soient informés sur l'espèce animale, sur la provenance et l'origine de la peau.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Barrile, Bulliard, Chevalley, Crottaz, Fiala, Friedl Claudia, Graf Maya, Hadorn, Kälin, Kiener Nellen, Marti Min Li, Moser, Piller Carrard, Quadranti, Schenker

Silvia, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Semadeni, Töngi, Trede, Vogler (22)

29.05.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

10.03.2021 Conseil national. Adoption

19.3202 *n* Mo. **Nantermod. Médicaments. Baisser les coûts en autorisant les importations parallèles** (21.03.2019)

Le Conseil fédéral est prié de proposer une modification de la législation pertinente pour autoriser les importations parallèles de médicaments en provenance des Etats membres de l'Espace économique européen (EEE). Par ailleurs, ces médicaments devront être remboursés par l'assurance-maladie de base à concurrence des tarifs en vigueur en Suisse au maximum.

Cosignataires: Derder, Genecand, Moret Isabelle, Pezzatti, Sauter (5)

29.05.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

10.03.2021 Conseil national. Adoption

x **19.3203 *n*** Ip. **Moret Isabelle. Frais administratifs des assurances-maladie. Quelle transparence?** (21.03.2019)

Dans le cadre de la LAMal le principe de l'économicité s'applique également aux assureurs et en particulier aux frais administratifs. Or, depuis l'introduction de la LAMal les coûts administratifs des assureurs-maladie augmentent parallèlement aux dépenses à la charge de l'AOS. La moyenne des frais administratifs des caisse-maladie tourne autour des 5 pour cent. Or, certaines caisses affichent jusqu'à 10 pour cent de frais administratifs. On ne sait pas non plus actuellement si les dépenses administratives de tel assureur sont justifiées par rapport à celles de tel autre. Les caisses ne publient pas non plus toutes les pourcentages de contrôles de facture qui ont abouti et ceux qui ont été inutiles.

Aussi posé-je les questions suivantes:

1. Pourquoi les assureurs-maladie n'arrivent-ils pas à réaliser des économies d'échelle sur leurs frais administratifs?

2. Comment l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) vérifie-t-il les frais administratifs des assureurs-maladie qui affichent des frais au-dessus de la moyenne?

3. Quelles sont les justifications apportées par les caisses qui dépassent la moyenne des frais administratifs?

4. L'OFSP dispose-t-il des moyens d'obliger les caisses aux frais administratifs élevés à les diminuer?

5. L'OFSP dispose-t-il des statistiques des pourcentages de contrôles de facture qui ont abouti et de ceux qui ont été inutiles pour chaque caisse-maladie?

22.05.2019 Réponse du Conseil fédéral.

21.06.2019 Conseil national. Discussion reportée
19.03.2021 Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

x **19.3206 *n*** Ip. **Müller-Altermatt. Médicaments vétérinaires. Sécurité du droit et de l'approvisionnement** (21.03.2019)

Le 27 janvier 2019, l'UE a mis en oeuvre une nouvelle réglementation détaillée sur les médicaments vétérinaires, qui sépare complètement, pour les médicaments vétérinaires, les aspects relevant du droit des produits thérapeutiques des règles qui s'appliquent aux médicaments à usage humain.

Alors que les normes relatives aux médicaments à usage humain et aux médicaments vétérinaires ont toujours été réglées dans une seule et même loi, notre pays court le risque de voir une régulation inappropriée s'instaurer ces prochaines années pour les médicaments vétérinaires. Les obstacles juridiques et administratifs potentiels pourraient faire augmenter inutilement le prix des médicaments et limiter la disponibilité de ceux-ci. Les canaux illégaux deviennent plus intéressants pour les importations en provenance de l'UE; l'utilisation des médicaments vétérinaires n'est donc pas contrôlée, ce qui entraîne des risques.

Les ruptures de stock et les coûts supplémentaires menacent ainsi les détenteurs d'animaux, et les exportations vers l'UE de produits tels que le lait, la viande, les oeufs et le miel risquent d'être mises à mal.

Dans ces circonstances, le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes:

1. Pense-t-il que le nouveau droit en la matière est judicieux, si l'on considère que tous les médicaments vétérinaires utilisés en Suisse sont fabriqués dans les pays de l'UE?

2. Par quels moyens la Suisse pourrait-elle garantir, en adaptant le droit en vigueur de façon pragmatique ou en créant de nouvelles normes de droit adéquates, une meilleure disponibilité des médicaments vétérinaires en Suisse, à des prix à peu de chose près identiques à ceux pratiqués dans les pays voisins, histoire de mettre un terme aux importations illégales?

Cosignataire: Ritter (1)

22.05.2019 Réponse du Conseil fédéral.

21.06.2019 Conseil national. Discussion reportée
19.03.2021 Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

x **19.3212 *n*** Ip. **Aeschi Thomas. Faire la lumière sur les comités mixtes Suisse-UE** (21.03.2019)

L'article 23 alinéa 1 chiffre iii, de l'accord conclu à Bruxelles le 22 juillet 1972 entre la Confédération suisse et la Communauté économique européenne (accord de libre-échange de 1972) prévoit que "sont incompatibles avec le bon fonctionnement de l'accord, dans la mesure où ils sont susceptibles d'affecter les échanges entre la Communauté et la Suisse: ... toute aide publique qui fausse ou menace de fausser la concurrence en favorisant certaines entreprises ou certaines productions.". Or, si l'on le considère comme un accord ultérieur au sens de l'article 31 de la Convention de Vienne de 1969 sur le droit des traités, l'accord institutionnel donnera la compétence au Comité mixte visé à l'article 29 de l'accord de libre-échange de 72 d'appliquer la pratique déterminante pour l'interprétation de la règle précitée conformément aux article 8A, 8B et 8C de l'accord institutionnel, et donc conformément à la pratique actuelle de l'UE en matière d'aide publique ("... constitue un accord ultérieur intervenu entre les parties qui est pertinent pour l'interprétation de l'article 23 (1), sous iii, de l'Accord et que cette interprétation guide désormais son application.").

La "NZZ" du 21 mars 2019 ajoute que le comité mixte horizontal de l'accord institutionnel, à savoir un comité constitué de quelques Suisses et quelques fonctionnaires européens, pourra casser les décisions du Tribunal fédéral!

Le Conseil fédéral est prié de faire la lumière sur ces officines obscures que sont les comités mixtes Suisse-UE et de fournir le nom, le prénom et le domicile des Suisses et des fonctionnaires européens membres des comités suivants:

1. Comité mixte visé à l'article 29 de l'accord de libre-échange de 72;

2. Comité mixte de l'accord sur la libre circulation des personnes;

3. Comité mixte des transports aériens;

4. Comité mixte des transports terrestres;

5. Comité mixte de l'agriculture;

6. Comité mixte pour la reconnaissance mutuelle en matière d'évaluation de la conformité;

7. Comité mixte pour Schengen/Dublin.

Le Conseil fédéral est en outre prié de dresser une liste complète pour tous les autres comités mixtes Suisse-UE.

15.05.2019 Réponse du Conseil fédéral.

21.06.2019 Conseil national. Discussion reportée
19.03.2021 Classé car l'auteur a quitté le conseil

x **19.3213** ***n*** Ip. **Aeschi Thomas. Office fédéral de la justice. Analyse du droit non contraignant compris dans l'accord-cadre institutionnel** (21.03.2019)

Les interventions suivantes concernant le droit non contraignant ont été déposées: CPE E 18.4104, "Consultation et participation du Parlement dans le domaine du droit souple" ("soft law"); groupe UDC 18.466, "Approbation du droit non contraignant par l'Assemblée fédérale"; Minder Thomas 18.4130, "Garantir la légitimité démocratique en Suisse des accords importants de l'ONU"; ou encore Aeschi Thomas 14.433, "Recommandations et décisions de l'OCDE et de ses organismes spécialisés. Obligation d'informer et de consulter la commission législative compétente".

Le conseiller fédéral en charge du Département des affaires étrangères s'est exprimé le 18 septembre 2018 dans la "Neue Zürcher Zeitung". Il affirmait que la Suisse avait par le passé laissé de manière inconsidérée aux diplomates le soin de conclure des normes non contraignantes et qu'elle les avait signées sans véritablement analyser leurs éventuelles conséquences politiques. Il laissait entendre qu'il ne fallait pas s'étonner que des exigences fondées sur ces accords surgissent par la suite. Il déclarait vouloir éviter ces problèmes en étayant mieux ces réglementations sur le plan national.

Le 7 décembre 2018, le Conseil fédéral a pris connaissance du résultat des négociations portant sur l'accord institutionnel. Cet accord comprend des dispositions contraignantes, des dispositions non contraignantes et des dispositions moyennement contraignantes. Voici des exemples de notions et d'expressions relevant du droit non contraignant: "marché intérieur", "coopération entre juridictions", "primauté de l'accord", "champ d'application territorial", "notions de droit de l'Union européenne", "... en favorisant certaines entreprises ou certaines productions", "le bon fonctionnement du marché intérieur", "... qui faussent ... la concurrence...", "les aides à caractère social", "les aides destinées à promouvoir la réalisation d'un projet important d'intérêt européen commun", "une autorité indépendante [de surveillance], dotée des pouvoirs nécessaires à l'application pleine et entière des dispositions du présent Chapitre", "... échangent des vues sur des programmes et des cas d'aides d'Etat, ..." ou encore "Les Parties maintiendront un régime de transparence équivalent en termes de substance et de procédures à celui de l'Union européenne en matière d'aides d'Etat dans les domaines des accords visés au paragraphe premier de l'article 8A."

L'Office fédéral de la justice est prié d'identifier les notions et les passages de l'accord institutionnel qui constituent du droit non contraignant ou moyennement contraignant.

22.05.2019 Réponse du Conseil fédéral.

21.06.2019 Conseil national. Discussion reportée
19.03.2021 Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

x **19.3214** ***n*** Mo. **Graf-Litscher. Difficultés d'approvisionnement en médicaments. Garantir une gestion professionnelle** (21.03.2019)

Le Conseil fédéral est chargé d'améliorer la sécurité de l'approvisionnement en médicaments en élargissant la liste des médicaments vitaux et en créant une liste de dispositifs médicaux importants du point de vue de l'approvisionnement. Tous les acteurs du domaine auront l'obligation d'annoncer les risques de ruptures d'approvisionnement. Cette nouvelle liste sera publiée et sera tenue par des tiers sur mandat de la Confédération. Elle consignera des possibilités de substitution, des autres solutions thérapeutiques et des autres voies d'approvisionnement.

Cosignataires: Barrile, Crottaz, Feri Yvonne, Friedl Claudia, Hadorn, Jans, Kiener Nellen, Munz, Naef, Piller Carrard, Schenker Silvia, Schneider Schüttel, Seiler Graf (13)

15.05.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.03.2021 Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

x **19.3215** ***n*** Ip. **Kälin. Aquaculture. Mieux protéger les poissons** (21.03.2019)

Le Conseil fédéral est prié de bien vouloir répondre aux questions suivantes:

1. Où en est la révision des exigences minimales applicables à la détention et au transport des poissons à des fins d'alimentation ou d'alevinage? Comment s'assure-t-on qu'il n'y ait pas d'altération des fonctions physiologiques et du comportement des poissons ni sollicitation excessive de leur faculté d'adaptation?

2. Le Conseil fédéral estime-t-il défendable qu'il soit possible d'élever en aquaculture de plus en plus d'espèces de poissons, alors que l'on ne dispose toujours pas à ce jour d'exigences minimales fiables et vérifiables pour la détention de tous les poissons comestibles élevés en Suisse? Ou serait-il disposé au contraire à appuyer un gel des autorisations jusqu'à ce que ces exigences minimales aient enfin été définies?

3. Estimerait-il judicieux de mettre sur pied un groupe d'experts indépendants réunissant des spécialistes issus des domaines de l'ichtyologie, de l'éthologie des poissons et de la protection

animale, qui pourrait assister les autorités dans leurs activités de délivrance des autorisations et de contrôle?

29.05.2019 Réponse du Conseil fédéral.

21.06.2019 Conseil national. Discussion reportée
19.03.2021 Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

x **19.3216** ***n*** Ip. **Kälin. Actualiser la fiche d'information concernant la révision partielle d'ordonnances dans le domaine de l'énergie nucléaire** (21.03.2019)

Le Conseil fédéral est-il disposé à revoir dans les meilleurs délais la fiche d'information (2) du 7 décembre 2018, en concertation avec le Département fédéral de l'intérieur (plus précisément l'Office fédéral de la santé publique OFSP) et le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (plus précisément l'Office fédéral de l'énergie OFEN)?

15.05.2019 Réponse du Conseil fédéral.

21.06.2019 Conseil national. Discussion reportée
19.03.2021 Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

x **19.3218** ***n*** Ip. **Reynard. Qu'attend la Suisse pour soutenir la recherche dans le domaine de la finance durable?** (21.03.2019)

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Le Conseil fédéral partage-t-il l'analyse selon laquelle la recherche en finance durable est une opportunité pour la place scientifique suisse?

2. Le Conseil fédéral entend-il traiter cette thématique et les moyens à engager pour l'encourager dans le cadre du prochain message FRI 2021-2024?

3. En particulier, est-il envisagé de créer des capacités de recherche supplémentaires (chaires, postes de doctorants) dans ces domaines à l'intersection entre les sciences de l'environnement, les sciences sociales et humaines, et le droit, domaines où nos universités et EPF sont déjà actives?

Cosignataires: Jans, Nordmann, Nussbaumer, Semadeni (4)

29.05.2019 Réponse du Conseil fédéral.

21.06.2019 Conseil national. Discussion reportée
19.03.2021 Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

19.3219 ***n*** Mo. **Conseil National. Droit de la protection de l'enfant et de l'adulte. Fixation de normes de qualité pour les expertises ((Frei) Flach)** (21.03.2019)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer une base légale fixant des normes de qualité pour les expertises dans le domaine du droit de la protection de l'enfant et de l'adulte.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Barrile, Feri Yvonne, Gugger, Hadorn, Munz, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Streiff, Wasserfallen Flavia (10)

22.05.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

05.12.2019 L'objet est repris
09.12.2020 Conseil national. Adoption

x **19.3220** ***n*** Ip. **Wermuth. Assistants socioéducatifs CFC. Stages indépendants de la formation professionnelle de base** (21.03.2019)

1. On observe de plus en plus de stages indépendants de la formation professionnelle de base d'assistant socioéducatif CFC, notamment pour l'orientation "accompagnement des enfants". Le Conseil fédéral s'inquiète-t-il lui aussi de cette pratique?

2. Le Conseil fédéral dispose-t-il de chiffres concrets ? Combien de ces stages sont accomplis chaque année? Quelle est leur durée? Dans combien de cas comprennent-ils une garantie de formation et dans combien de cas aucune?

3. Le Conseil fédéral convient-il que cette pratique a une influence négative sur la qualité, le niveau du salaire et le prestige du métier, notamment pour la garde des enfants?

4. Comment les cantons gèrent-ils le problème? De quelles solutions le Conseil fédéral a-t-il connaissance ? Que pense-t-il des approches suivantes, notamment:

a. la pratique de la Commission cantonale du marché du travail du canton de Berne, qui ne reconnaît les stages d'introduction que si leur durée est de six mois au maximum ou que l'entreprise s'engage de manière contraignante à fournir une place de formation (prolongation maximale de six mois)?

b. l'introduction par la Confédération de conditions d'autorisation pour les structures d'accueil collectif de jour et des organisations similaires, de manière à interdire la comptabilisation du personnel non formé dans le taux d'encadrement?

5. Le Conseil fédéral convient-il qu'une réglementation uniforme pour toute la Suisse serait souhaitable sur ces questions ? Dans l'affirmative, a-t-il pris contact avec les partenaires sociaux et les cantons?

6. Savoirsocial, l'organisation faîtière du monde du travail du domaine social, estime que, d'ici à 2024, jusqu'à 10 000 personnes supplémentaires au bénéfice d'une formation professionnelle seront nécessaires dans le domaine selon le degré de professionnalisation. Convient-il qu'il faut accorder davantage d'attention aux conditions de travail et de formation pour éviter une pénurie de personnel qualifié? Dans l'affirmative, quelles mesures envisage-t-il de prendre à cet effet?

Cosignataires: Aebischer Matthias, Barrile, Hadorn, Kälin, Maire Jacques-André, Munz, Schenker Silvia, Seiler Graf, Wüthrich (9)

29.05.2019 Réponse du Conseil fédéral.

21.06.2019 Conseil national. Discussion reportée
19.03.2021 Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

19.3221 ***n*** Mo. **(Heim) Barrile. Vaccins. Améliorer l'approvisionnement et simplifier l'autorisation de mise sur le marché** (21.03.2019)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer les bases légales permettant d'améliorer l'approvisionnement de la population en vaccins et de simplifier les autorisations de mise sur le marché ainsi que de prendre d'autres mesures allant dans ce sens. Le remboursement dans le cadre de l'assurance obligatoire des soins des vaccins importés doit être réglé de manière à ce que la participation des personnes souhaitant se faire vacciner ne soit pas plus élevée que dans les cas où le produit est disponible en Suisse.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Barrile, Bendahan, Brand, Feri Yvonne, Giezendanner, Graf Maya, Guhl, Hadorn, Humbel, Munz, Pezzatti, Schenker Silvia, Seiler Graf, Weibel (15)

22.05.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

28.11.2019 L'objet est repris
10.03.2021 Conseil national. Adoption

x **19.3222** ***n*** Mo. **(Semadeni) Birrer-Heimo. Programme d'impulsion pour la rénovation des établissements d'hébergement dans les régions de montagne** (21.03.2019)

En vertu des articles 74 et 103 de la Constitution fédérale (Cst.; RS 100) et de la loi fédérale du 20 juin 2003 sur l'encouragement du secteur de l'hébergement (RS 935.12), le Conseil fédéral est chargé d'instaurer un financement spécial de durée déterminée (programme d'impulsion) pour la rénovation des établissements d'hébergement dans l'arc alpin. Il soumettra au Parlement une proposition à ce sujet, dans laquelle seront fixés les différents critères (notamment la nature du soutien, les normes servant d'exemple en matière énergétique pour les rénovations, le montant des contributions). Les contributions issues du financement spécial ne seront accordées qu'à condition que les établissements présentent des plans d'affaires réalistes et qu'un changement d'affectation des immeubles dans le registre foncier soit exclu.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Ammann, Birrer-Heimo, Brand, Bulliard, Campell, Candinas, Cattaneo, Chiesa, de Buman, Friedl Claudia, Hardegger, Jans, Landolt, Maire Jacques-André, Masshardt, Merlini, Munz, Reynard, Roduit, Romano, Schenker Silvia, Töngi, Tornare, Vogler, von Siebenthal, Wüthrich (27)

22.05.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

28.11.2019 L'objet est repris
19.03.2021 Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

x **19.3223** ***n*** Mo. **Fluri. Séjour hors du lieu de domicile pendant la semaine. Domicile fiscal** (21.03.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier les prescriptions légales à l'échelon fédéral de telle sorte que le domicile fiscal des personnes qui séjournent pendant la semaine hors de leur lieu de domicile ne doive plus être contrôlé et attesté, mais qu'un assujettissement secondaire à l'impôt, au sens d'un domicile fiscal secondaire créé sur le lieu du séjour hors du domicile, soit automatiquement établi sur la base d'une clé de répartition clairement définie ou forfaitaire.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Badran Jacqueline, Barazzone, Barrile, Bertschy, de Buman, Eymann, Hiltpold, Kutter, Maire Jacques-André, Masshardt, Moser, Müller Thomas, Naef, Nussbaumer, Pardini, Quadri, Riklin Kathy, Rytz Regula, Tornare, Wasserfallen Flavia, Wehrli, Wüthrich (23)

01.05.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

01.03.2021 Conseil national. Rejet

x **19.3226** ***n*** Mo. **Reynard. Langue de la procédure pour les demandes d'indemnités en cas d'insolvabilité. Frais de traduction** (21.03.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier la législation actuelle (LACI ou LPGA) afin que les frais de traduction soient pris en charge par l'assurance-chômage et non par l'assuré dans les procédures de versement d'indemnité en cas d'insolvabilité.

Cosignataires: Crottaz, Friedl Claudia, Kiener Nellen, Meyer Mattea, Munz, Naef, Piller Carrard, Schenker Silvia, Schneider Schüttel, Semadeni, Tornare, Wehrli (12)

15.05.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.03.2021 Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

19.3234 ***é*** Mo. **Stöckli. Programme d'impulsion pour la rénovation des établissements d'hébergement dans l'Arc alpin** (21.03.2019)

En vertu des articles 74 et 103 de la Constitution fédérale (RS 100) et de la loi fédérale du 20 juin 2003 sur l'encouragement du secteur de l'hébergement (RS 935.12), le Conseil fédéral est chargé d'instaurer un financement spécial de durée déterminée (programme d'impulsion) pour la rénovation des établissements d'hébergement dans l'Arc alpin. Il soumettra au Parlement une proposition à ce sujet, dans laquelle seront fixés les différents critères (notamment la nature du soutien, les normes servant d'exemple en matière énergétique pour les rénovations, le montant des contributions). Les contributions issues du financement spécial ne seront accordées qu'à condition que les établissements présentent des plans d'affaires réalistes et qu'un changement d'affectation des immeubles dans le registre foncier soit exclu.

22.05.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

17.06.2019 Conseil des Etats. Transmis à la commission compétente pour examen préalable
03.03.2021 Conseil des Etats. Adoption

19.3242 ***n*** Mo. **(Brand) de Courten. Assurance-maladie. Enfin instaurer la transparence dans le domaine ambulatoire** (21.03.2019)

Le Conseil fédéral est chargé d'édicter dans les plus brefs délais les dispositions sur la collecte, le traitement et la transmission des diagnostics et d'y fixer les classifications pour le codage applicables dans toute la Suisse.

Cosignataires: Clottu, de Courten, Frehner, Herzog Verena, Hess Lorenz, Lohr, Pezzatti, Reimann Maximilian, Weibel (9)

22.05.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

05.12.2019 L'objet est repris
10.03.2021 Conseil national. Adoption

19.3243 ***n*** Mo. **Conseil National. Annulation automatique d'une poursuite payée (Buffat)** (21.03.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement une modification de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite de manière à ce qu'une poursuite payée par le débiteur soit automatiquement radiée du registre.

Cosignataires: Addor, Amaudruz, Bendahan, Bourgeois, Chiesa, Clottu, Crottaz, Glauser, Golay, Grin, Maire Jacques-André, Nicolet, Nordmann, Page, Reynard, Rime, Sollberger, Tornare, Wermuth (19)

15.05.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

09.12.2020 Conseil national. Adoption

x **19.3244** ***n*** Ip. **Gysi Barbara. Fondations collectives. Mieux gérer les risques, le manque de transparence et les conflits d'intérêts et créer le cadre nécessaire à cet effet** (21.03.2019)

Entre 2009 et 2017, le nombre des institutions de prévoyance a baissé d'environ 30 pour cent. Les petites et moyennes entreprises sont toujours plus nombreuses à opter pour une fondation collective ou communautaire et de nouvelles formes de prévoyance apparaissent sur le marché. Certains prestataires ne respectent pas les normes de gouvernance relatives aux risques, à la transparence et aux conflits d'intérêts, comme le démontre le cas de la caisse de pensions Phoenix. Rappelons que ces dernières années, 80 pour cent des dommages résultant d'une insolvabilité ont été causés par des institutions collectives. Or, pour les assurés, c'est une part importante de leur rente qui est en jeu. La Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle a reconnu les risques qu'encourent les institutions et les assurés, mais ses compétences sont restreintes. Contrairement aux institutions communes dirigées efficacement en collaboration avec les partenaires sociaux (Proparis, Ciepp, Fonds interprofessionnel de prévoyance), des questions de parité se posent dans ces entités.

Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes:

1. Comment peut-on garantir que les intérêts des assurés seront parfaitement préservés (art. 51b LPP) dans toutes les institutions de prévoyance?

2. Le Conseil fédéral est-il conscient des risques que représentent les nouveaux modèles de prévoyance, peu réglementés?

3. Le Conseil fédéral estime-t-il que la gestion paritaire impliquant la participation des assurés et prescrite par la loi (art. 51 LPP) est encore garantie lorsqu'une fondation de prévoyance est contrôlée par une entreprise privée?

4. L'élection des représentants des assurés dans le conseil de fondation et la gestion paritaire (art. 51 LPP) sont-elles garanties dans les fondations collectives?

5. Peut-on garantir que tous les actes juridiques passés sont bien conformes aux conditions usuelles du marché (art. 51c LPP) lorsqu'une fondation de prévoyance délègue sa direction et sa gestion de fortune à une seule société?

6. Comment est-il possible de vérifier que les actes juridiques passés sont bien conformes aux conditions du marché et que les intérêts des assurés sont effectivement préservés (art. 51b al. 2 LPP) dans le cas d'une telle situation de dépendance?

7. Comment peut-on garantir la sécurité de toute une institution lorsque les risques sont supportés à l'échelon des entités affiliées?

8. Faut-il procéder à une révision législative pour pouvoir instaurer une surveillance spécifique des fondations collectives ou des directives sont-elles suffisantes?

Cosignataires: Barrile, Feri Yvonne, Hadorn, Heim, Kiener Nellen, Munz, Schenker Silvia, Seiler Graf, Wermuth, Wüthrich (10)

15.05.2019 Réponse du Conseil fédéral.

21.06.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.03.2021 Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

x **19.3246** ***n*** Mo. **Nicolet. Maintenir l'offre actuelle de TGV sur la ligne Lausanne-Paris via Vallorbe** (21.03.2019)

Je demande au Conseil fédéral par cette motion, de réagir afin de demander à la direction générale des CFF d'intervenir fermement auprès de Lyria pour le maintien de la qualité de desserte actuelle sur la ligne Lausanne-Paris via Vallorbe.

Cosignataires: Addor, Bauer, Béglé, Borloz, Buffat, Bühler, Clottu, Feller, Glauser, Grin, Maire Jacques-André, Page (12)

29.05.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.03.2021 Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

x **19.3249** ***n*** Mo. **Nicolet. Réduire concrètement les frais de production des exploitations agricoles et forestières en autorisant l'utilisation de carburants détaxés** (21.03.2019)

Actuellement, l'impôt sur les huiles minérales prélevé sur les carburants utilisés dans l'agriculture et dans l'économie forestière est remboursé selon des normes biens établies. Le principe de ce remboursement s'appuie sur le fait que les exploitations agricoles et forestières n'utilisent pas les routes nationales dans le cadre de leurs activités courantes, et c'est environ 65 millions de francs de taxes qui sont remboursés par année.

La récolte et le traitement des données tout comme les contrôles et la rétrocession partielle des taxes perçues représentent un travail pour l'administration fédérale des douanes, sachant que le remboursement est pratiqué sur la base de critères théoriques établis, prenant en compte la taille et le type de cultures de l'exploitation et ne tenant pas compte de la consommation effective par exploitation.

Cette rétrocession a été régulièrement contestée et, dernièrement, c'est le contrôle fédéral des finances qui proposait la suppression de cette rétrocession, ce qui augmenterait encore les coûts de production en Suisse.

Sachant qu'il est précisément demandé aux exploitations agricoles et forestières de réduire leurs coûts de production afin d'être plus concurrentielles, je propose d'y répondre de façon concrète et je demande au Conseil fédéral d'autoriser les exploitations agricoles et forestières à utiliser des carburants détaxés.

Cette proposition permettra également de soulager l'administration fédérale des douanes de certaines tâches administratives.

Cosignataires: Addor, Aebi Andreas, Aeschi Thomas, Arnold, Buffat, Bühler, Chiesa, Dettling, Glauser, Grin, Page, Rösti, von Siebenthal (13)

15.05.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.03.2021 Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

x **19.3251** ***n*** Ip. **Grossen Jürg. Trafic routier et protection du climat. Rôle de modèle de la Confédération, sur le papier et dans les faits** (21.03.2019)

Un article sur la flotte de véhicules de la Confédération a été publié dans le "Sonntagszeitung" du 17 mars 2019. En 2012, le Parlement a transmis au Conseil fédéral la motion 12.3652, "Elaboration d'un plan directeur pour un développement intelligent de l'électromobilité". En 2015, le rapport donnant suite à cette motion a été publié. Au chapitre 3.4, il est question, comme priorité 2, du rôle de modèle que doit jouer la Confédération. La Feuille de route pour la mobilité électrique 2022 doit

permettre d'atteindre l'objectif de 15 pour cent de véhicules rechargeables par prise d'ici 2022, avec le soutien de l'OFEN et de l'OFROU. Le programme "Charge4Work" est en cours de réalisation: il s'agit d'une des mesures de la feuille de route, qui soutient les entreprises qui reconvertissent leur flotte de véhicules en véhicules électriques et mettent en place une infrastructure de recharge pour leurs collaborateurs et leurs clients. A cet égard, la Confédération doit assumer son rôle de modèle.

S'agissant de la flotte de véhicules (voitures de tourisme) de la Confédération, le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes:

1. A combien s'élèvent en moyenne les émissions de CO2 de la flotte de véhicules de la Confédération en gramme de CO2 par kilomètre (en comparaison avec la moyenne suisse)?

2. De combien de véhicules la Confédération dispose-t-elle par catégorie d'efficacité? Quelles sont les trois raisons principales ayant conduit à utiliser des véhicules de catégorie C ou inférieure au cours des quatre dernières années?

3. Quels agents énergétiques sont utilisés et quelles normes sur les gaz d'échappement remplissent-ils?

4. Est-il prévu d'adapter les prescriptions en matière d'acquisition de véhicules, en particulier compte tenu du nouveau droit fédéral sur les marchés publics, qui accorde davantage de poids à la protection de l'environnement?

5. Combien de véhicules de la Confédération sont électriques et quelle stratégie est prévue à ce sujet?

6. Les véhicules électriques sont rechargés à raison de 90 pour cent environ à la maison ou au travail. Pourquoi les parkings de la Confédération ne disposent-ils pas encore d'une infrastructure de recharge suffisante pour les véhicules électriques? Quelles mesures sont prévues pour mettre en place cette infrastructure d'ici 2022 (parallèlement à l'objectif de 15 pour cent mentionné plus haut)?

7. Qu'entreprend la Confédération pour assumer concrètement, et pas seulement sur le papier, son rôle de modèle?

Cosignataires: Ammann, Bäumle, Bertschy, Chevalley, Flach, Jauslin, Moser, Weibel (8)

22.05.2019 Réponse du Conseil fédéral.

21.06.2019 Conseil national. Discussion reportée
19.03.2021 Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

x **19.3253** ***n*** Ip. **Grossen Jürg. Innosuisse. Rendre plus efficaces les instruments de promotion à la disposition de la Confédération** (21.03.2019)

La transformation de la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI), qui est devenue l'Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (Innosuisse) le 1er janvier 2018, avait pour objectif d'améliorer l'efficacité de la promotion de l'innovation effectuée par la Confédération. Après la première année, si quelques effets positifs se font sentir, il y a encore un certain nombre de points faibles, de dégradations et de questions sans réponses.

Rôle d'Innosuisse au sein de l'administration fédérale: l'agence Innossuisse dispose de sa propre personnalité juridique en vertu de l'article 1 de la loi sur Innosuisse. Malgré cela, elle oeuvre sous la supervision du SEFRI, du CDF et de l'AFF, tout en ayant un fonctionnement très bureaucratique par rapport au FNS et à l'IPI.

1. Pourquoi l'agence Innosuisse ne peut-elle pas utiliser la marge de manoeuvre que le législateur lui a donnée à dessein?

2. Quelles mesures prévoit-on de prendre pour donner à l'agence Innosuisse les marges de manoeuvre nécessaires à l'innovation et le dynamisme souhaité, mais aussi pour l'encourager dans cette voie?

Processus administratifs: un certain nombre de processus décisionnels sont devenus sensiblement plus lents par rapport à ceux qui existaient à l'époque de la CTI. Renseignements pris, je sais que les services administratifs se plaignent de procédures bureaucratiques et compliquées, de prescriptions restrictives et d'une pénurie de personnel.

3. Quelles sont les raisons qui expliquent cette détérioration par rapport à l'époque de la CTI?

4. Quelles simplifications prévoit-on d'opérer afin que l'on ne soit pas obligé de continuer d'étoffer les effectifs?

Accent à mettre sur les PME: les organes décisionnels sont composés de très nombreux représentants de grands groupes et d'instituts de recherche, et les connaissances concrètes des marchés ainsi que les expériences faites dans l'environnement des PME font parfois défaut.

5. Comment va-t-on faire en sorte, à l'avenir, que les points de vue et les intérêts des PME soient mieux représentés au sein de l'agence Innosuisse?

Innovation fondée sur la science: l'article 2 lettre b, de la loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI) dispose qu'il faut promouvoir l'innovation fondée sur la science. Or, en cas de rejet d'une requête, on ne peut pas expliquer ce que l'on entend concrètement par là.

6. Quelle est la définition précise de l'innovation fondée sur la science dans le cadre de la promotion de l'innovation en faveur de l'économie et des PME?

7. Cette définition englobe-t-elle aussi l'innovation en matière de modèle commercial ou les processus numériques?

8. Prévoit-on d'élaborer un catalogue de définitions et de questions, voire un manuel d'évaluation, comme l'ont fait d'autres agences européennes?

Cosignataires: Bäumle, Chevalley, Flach, Jauslin, Moser, Wasserfallen Christian, Weibel (7)

29.05.2019 Réponse du Conseil fédéral.

21.06.2019 Conseil national. Discussion reportée
19.03.2021 Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

x **19.3254** ***n*** Ip. **Grossen Jürg. Quel avenir pour les installations de méthanisation des engrais de ferme?** (21.03.2019)

Les exploitants de petites installations de production de biogaz méthanisent surtout leurs propres engrais de ferme, réduisent leurs émissions de CO2 et d'autres émissions, et produisent de l'énergie renouvelable.

Le Conseil fédéral est chargé de répondre aux questions suivantes:

1. Une solution viendra-t-elle remplacer la rétribution du courant injecté à prix coûtant pour les petites installations de méthanisation des engrais de ferme?

2. Dans l'affirmative, quelle stratégie est prévue?

3. Une rétribution unique serait-elle envisageable, comme pour l'énergie photovoltaïque?

4. Les installations de méthanisation pourraient produire de l'électricité et de la chaleur de manière variable dans le temps: pourrait-on introduire un prix de l'électricité variable dans le

temps pour les installations de méthanisation et les autres installations qui proposent une énergie de réglage?

5. Une commercialisation directe au niveau de réseau le plus bas (jusqu'au transformateur) est-elle possible pour de telles installations au moyen du "regroupement dans le cadre de la consommation propre", sans adaptation du réseau, par exemple par des mesures virtuelles?

6. Comment pourrait-on tenir compte, dans le système de rétribution, des émissions de méthane, d'ammoniac et de gaz hilarant évitées grâce à la méthanisation sur place et aux transports devenus superflus?

7. Une procédure simplifiée est-elle possible pour calculer le CO2 économisé?

8. Une étroite collaboration entre l'Office fédéral de l'énergie et l'Office fédéral de l'environnement est-elle possible pour ce faire? Soutenir ces deux offices permettrait d'avoir une vue d'ensemble.

Cosignataires: Bäumle, Chevalley, Flach, Hausammann, Lohr, Moser, Streiff, von Siebenthal, Weibel (9)

15.05.2019 Réponse du Conseil fédéral.

21.06.2019 Conseil national. Discussion reportée
19.03.2021 Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

x **19.3256** ***n*** Ip. **Töngi. Les coûts non couverts du trafic poids lourds s'élèvent à 1516 millions de francs par an. Comment les répercuter dans le respect du principe de causalité?** (21.03.2019)

Selon le rapport publié par l'Office fédéral du développement territorial en 2018 et intitulé "Coûts et bénéfices externes des transports en Suisse. Transports par la route et le rail, par avion et par bateau 2015", les coûts externes du trafic poids lourds (camions, semi-remorques et autocars) se montaient à 2280 millions de francs. La redevance poids lourds liée aux prestations (RPLP) est un instrument qui permet d'internaliser les coûts externes et l'avis selon lequel le problème est ainsi résolu est très répandu. Malheureusement, les recettes de la RPLP, à savoir 950 millions de francs, ne couvrent qu'une petite partie de ces coûts externes, liés à l'environnement, à la santé, aux accidents et aux embouteillages. Il reste donc 1330 millions de francs non internalisés, que la société et l'environnement doivent supporter. A cela s'ajoutent 186 millions de coûts d'infrastructures non couverts pour les poids lourds. En fin de compte, le trafic poids lourds génère des coûts non couverts de 1516 millions de francs.

Les semi-remorques et les poids lourds ont généré des coûts externes de 9,7 centimes par tonnes-kilomètre, dont 3,1 centimes ont été internalisés grâce à la RPLP. Il n'en demeure pas moins que 6,6 centimes par tonnes-kilomètre ne sont pas couverts. Cela étant, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Est-il également d'avis qu'il conviendrait de répercuter les coûts du trafic poids lourds sur les utilisateurs, dans le respect du principe de causalité?

2. Estime-t-il qu'il y a lieu de prendre des mesures pour résoudre le problème des coûts externes engendrés par le trafic poids lourds?

3. Quelles mesures entend-il adopter pour compenser les coûts non couverts du trafic poids lourds?

4. Etant donnée la situation, ne serait-il pas opportun d'augmenter tout au moins la RPLP autant que l'accord sur les transports terrestres le permet?

5. Etant donné les coûts externes relativement élevés du transport de marchandises par route, l'intensification du transfert de la route au rail serait-elle un bon moyen de réduire autant que possible les coûts non couverts du trafic de marchandises dans son ensemble?

Cosignataires: Brélaz, Girod, Glättli, Graf Maya, Hadorn, Kälin, Mazzone, Semadeni, Thorens Goumaz, Trede (10)

15.05.2019 Réponse du Conseil fédéral.

21.06.2019 Conseil national. Discussion reportée
19.03.2021 Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

x **19.3258** ***n*** Mo. **de la Reussille. TVA sur les produits phytosanitaires** (21.03.2019)

L'article 25 alinéa 2 de la loi sur la TVA prévoit un taux réduit de TVA de 2,5 pour cent au lieu de 7,7 pour cent pour les engrais et produits phytosanitaires. Si, à l'époque, la volonté de soutenir l'agriculture a probablement motivé cette disposition, il n'est aujourd'hui plus défendable de promouvoir ainsi des substances qui représentent un risque potentiel de pollution pour les sols, les eaux, la faune, la population et potentiellement un coût pour la collectivité.

Ce soutien à notre agriculture manque sa cible dans la mesure où de nombreux paysans réduisent ou évitent l'usage des produits phytosanitaires les plus nocifs, alors même que ces substances peuvent avoir un usage important en dehors du monde agricole.

Afin de donner une incitation claire pour une agriculture respectueuse de l'environnement, des producteurs et des consommateurs, nous demandons que le Conseil fédéral soumette les produits phytosanitaires au taux de TVA ordinaire et développe grâce aux ressources financières supplémentaires un soutien à une agriculture sans produit phytosanitaire de synthèse.

Cosignataires: Brélaz, Fehlmann Rielle, Glättli, Maire Jacques-André, Mazzone, Molina, Thorens Goumaz, Tornare (8)

15.05.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.03.2021 Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

x **19.3259** ***n*** Mo. **(Jans) Badran Jacqueline. Plan d'action pour une place financière durable** (21.03.2019)

Le Conseil fédéral est chargé:

1. d'élaborer un plan d'action pour une finance durable en Suisse; ce plan comprendra des mesures législatives et des mesures incitatives qui permettront à la Suisse de jouer à nouveau un rôle de premier plan dans le domaine de la finance durable;

2. d'instituer une commission d'experts (industrie financière, groupes de réflexion, science et société civile); celle-ci examinera et déterminera la manière dont la Suisse devra s'adapter au nouveau cadre législatif défini dans le plan d'action de l'UE; elle développera en outre les connaissances sur la finance durable et commentera le plan d'action suisse pour une finance durable élaboré par le Conseil fédéral.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Badran Jacqueline, Barrile, Fehlmann Rielle, Flach, Graf Maya, Hadorn, Landolt, Molina,

Müller-Altermatt, Munz, Reynard, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Semadeni, Vogler (16)

29.05.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

18.02.2021 L'objet est repris
19.03.2021 Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

19.3263 ***n*** Mo. **Chevalley. Interdiction d'importation et de transit de trophées de chasse issus d'animaux figurant dans les annexes I à III de la CITES** (21.03.2019)

Le Conseil fédéral est chargé d'interdire l'importation et le transit de trophées de chasse d'animaux figurant dans les annexes I à III de la convention CITES ainsi que la fabrication de tels trophées en Suisse.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Arslan, Barazzone, Bäumle, Bertschy, Borloz, Brélaz, de Buman, de la Reussille, Fiala, Flach, Geissbühler, Golay, Graf Maya, Graf-Litscher, Grossen Jürg, Gugger, Guhl, Hausammann, Kälin, Keller-Inhelder, Maire Jacques-André, Markwalder, Marti Samira, Mazzone, Moser, Munz, Nantermod, Pardini, Piller Carrard, Quadranti, Quadri, Reimann Lukas, Reynard, Roduit, Ruiz Rebecca, Streiff, Thorens Goumaz, Tornare, Vogler, Weibel, Wüthrich (42)

29.05.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

10.03.2021 Conseil national. Adoption

x **19.3264** ***n*** Mo. **Groupe BD. Renforcer l'efficacité énergétique des bâtiments** (21.03.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de promouvoir systématiquement le modèle dit de contrat de performance énergétique (CPE) dans le cadre des efforts déployés pour rendre les bâtiments plus performants. A cette fin, il prendra notamment les mesures décrites ci-après.

1. Afin de stimuler le marché, le Conseil fédéral charge l'Office fédéral des constructions et de la logistique de donner le feu vert à cinq projets pilotes ciblés d'ici la fin 2020. Il veille en outre à ce que les entreprises liées à la Confédération montrent l'exemple sous la forme de mesures et actions concrètes.

2. Il soutient cantons et communes dans leurs efforts de concrétisation et de promotion des contrats de performance énergétique.

3. Il émet des recommandations précises sur la comptabilisation, par les pouvoirs publics, des contrats de performance énergétique. Il met en place, le cas échéant, les bases nécessaires à un financement hors bilan (off-balance sheet financing).

Porte-parole: Guhl

22.05.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.03.2021 Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

19.3265 ***n*** Mo. **Conseil National. Ressources pour lutter efficacement contre la traite des êtres humains (Streiff)** (21.03.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de mettre dans les meilleurs délais à la disposition des cantons les moyens financiers qui, dans le cadre du plan d'action national contre la traite des êtres humains 2017-2020, leur permettront de mettre en place les ressources nécessaires à une poursuite pénale effective des infractions en matière de traite des êtres humains.

Cosignataires: Aebi Andreas, Ammann, Arslan, Barazzone, Barrile, Béglé, Bregy, Bulliard, Campell, Candinas, de Buman, Egger Thomas, Eymann, Frei, Friedl Claudia, Geissbühler, Glättli, Gmür-Schönenberger, Graf Maya, Grossen Jürg, Gugger, Guhl, Gysi Barbara, Hadorn, Heim, Jans, Jauslin, Kiener Nellen, Lohr, Marra, Masshardt, Mazzone, Moser, Müller-Altermatt, Pantani, Pardini, Regazzi, Ritter, Roduit, Romano, Schenker Silvia, Seiler Graf, Semadeni, Siegenthaler, Steinemann, Töngi, Trede, Vogler, von Siebenthal, Wehrli, Wüthrich, Zanetti Claudio (52)

15.05.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

09.12.2020 Conseil national. Adoption

x **19.3267** ***n*** Ip. **Flach. La pratique du service SCPT est-elle conforme à la loi en ce qui concerne les obligations des fournisseurs de services de communication dérivés?** (21.03.2019)

Le service SCPT du DFJP a publié un document sur les différences entre fournisseurs de services de télécommunication et fournisseurs de services de communication dérivés dans le cadre de la LSCPT. Ce document a une incidence sur les fournisseurs de services "over the top" (OTT), c'est-à-dire de services proposés via Internet, mais qui n'offrent pas eux-mêmes un accès à Internet, comme la messagerie instantanée, la téléphonie poste à poste (Skype, Whatsapp), la télévision en ligne (Wilmaa, Netflix), etc. En revanche, les services d'accès à Internet, via un réseau fixe ou mobile, comme les offres de Salt, Sunrise et Swisscom, ne sont pas des services OTT. Le document invite à considérer comme fournisseurs de télécommunication au sens de l'article 2 lettre b, LSCPT tous les services de communication transmettant du texte, des images, du son, des vidéos ou une combinaison de ces éléments, et ce indépendamment du fait que la transmission se fasse "over the top", soit via Internet, ou pas. Toutefois, le message relatif à la LSCPT considère par exemple la messagerie instantanée et la téléphonie poste à poste comme des services de communication dérivés au sens de l'article 2 lettre c. Or, ces derniers, contrairement aux services de télécommunication, sont soumis à des obligations considérablement réduites en matière de surveillance et de renseignement. Depuis, le service SCPT utilise aussi cette définition dans les procédures de surveillance et exige des fournisseurs de services OTT qu'ils remplissent les obligations légales prévues exclusivement pour les fournisseurs de services de télécommunication.

D'où les questions suivantes:

1. Existe-t-il un conflit entre la pratique du service SCPT et les explications fournies dans le message sur la LSCPT relatives aux services OTT de types messagerie instantanée et téléphonie poste à poste?

2. Le Conseil fédéral considère-t-il comme légale la pratique du service SCPT relative à ces services?

3. Le service SCPT changera-t-il sa pratique en la matière, de manière à considérer à nouveau ces services comme des services de communication dérivés?

Cosignataires: Dobler, Glättli, Zanetti Claudio (3)

22.05.2019 Réponse du Conseil fédéral.

21.06.2019 Conseil national. Discussion reportée
19.03.2021 Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

x **19.3268** ***n*** Po. **Piller Carrard. Améliorer la prévoyance professionnelle des personnes travaillant à temps partiel** (21.03.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un rapport d'analyse qui portera sur la situation de la prévoyance professionnelle des femmes travaillant à temps partiel. Il s'agit d'approfondir les pistes envisagées dans PV2020 pour améliorer la prévoyance professionnelle des personnes à faibles revenus ou travaillant à temps partiel, en étudiant en particulier les points suivants:

1. l'abaissement du seuil d'accès et de la déduction de coordination;

2. la possibilité de transférer les avoirs de libre passage à l'institution supplétive LPP;

3. l'introduction de bonifications pour tâches éducatives et d'assistance.

Cosignataires: Barrile, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Hadorn, Naef, Schenker Silvia, Schneider Schüttel (7)

22.05.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

10.03.2021 Retrait

x **19.3270** ***n*** Mo. **Barrile. Interdire l'utilisation en public de symboles extrémistes, racistes et incitant à la haine** (21.03.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement une modification de la loi pour pénaliser l'utilisation en public de moyens de propagande en lien notamment avec le national-socialisme ou des mouvements visant à rabaisser ou dénigrer de façon systématique les membres d'une race, d'une ethnie ou d'une religion.

Il s'inspirera des concepts utilisés dans d'autres ordres juridiques.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Arslan, Bigler, Eichenberger, Fehlmann Rielle, Flach, Friedl Claudia, Glättli, Gugger, Gysi Barbara, Hadorn, Hardegger, Kälin, Marti Min Li, Marti Samira, Masshardt, Müller-Altermatt, Munz, Nussbaumer, Quadranti, Reynard, Riklin Kathy, Schenker Silvia, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Streiff, von Siebenthal, Walti Beat, Wermuth (29)

15.05.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.03.2021 Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

x **19.3272** ***n*** Mo. **Aebi Andreas. Initiative d'exportation. Le secteur agricole ne peut pas faire cavalier seul** (21.03.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de s'assurer que:

1. la collaboration entre le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), l'Office fédéral de l'agriculture et l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires dans le domaine des initiatives d'exportation de produits agricoles se fonde sur la base commune de Switzerland Global Enterprise;

2. dans le domaine de l'exportation agricole, comme dans les autres secteurs économiques, les crédits débloqués par le SECO puissent être utilisés pour la promotion des exportations.

Cosignataires: Bourgeois, Campell, de la Reussille, Dettling, Gugger, Guhl, Hausammann, Hiltpold, Knecht, Lohr, Müller Leo, Müller Walter, Nicolet, Paganini, Page, Ritter, Salzmann, Schwander, Streiff, Umbricht Pieren, von Siebenthal, Zuberbühler (22)

22.05.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.03.2021 Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

x **19.3273** ***n*** Mo. **Meyer Mattea. Promouvoir le transport ferroviaire transfrontalier en Europe comme solution de remplacement au trafic aérien** (21.03.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de créer les bases légales nécessaires pour que les jeunes habitant notre pays reçoivent, par exemple pour leur seizième anniversaire, un bon de voyage gratuit pour le transport ferroviaire transfrontalier.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Arslan, Barrile, Bendahan, Crottaz, Friedl Claudia, Gugger, Jans, Kälin, Kiener Nellen, Marti Samira, Mazzone, Molina, Munz, Naef, Reynard, Rytz Regula, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Wasserfallen Flavia, Wermuth (21)

22.05.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.03.2021 Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

x **19.3274** ***n*** Po. **Meyer Mattea. Investir les excédents comptables dans la protection du climat** (21.03.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter dans un rapport les effets, sur la politique climatique et l'économie du pays, d'investissements dédiés à la réalisation d'objectifs en faveur du climat qui seraient financés au moyen des excédents comptables enregistrés ces dix dernières années. Ce rapport s'attachera à décrire les résultats qui pourraient être obtenus en utilisant

a. la totalité des excédents ou

b. la moitié de cette somme. Le Conseil fédéral exposera en outre les possibilités d'affecter désormais une partie des excédents à des investissements permettant d'atteindre les objectifs fixés pour le climat.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Arslan, Barrile, Bendahan, Crottaz, Egger Thomas, Friedl Claudia, Gugger, Hadorn, Kälin, Kiener Nellen, Marti Samira, Mazzone, Molina, Munz, Naef, Piller Carrard, Reynard, Rytz Regula, Schenker Silvia, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Semadeni, Wermuth (24)

22.05.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

19.03.2021 Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

x **19.3275** ***n*** Po. **Meyer Mattea. Réduction du temps consacré à l'activité rémunérée. Effets sur la réalisation des objectifs de l'accord de Paris** (21.03.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un rapport sur les effets qu'une réduction, sans perte de salaire, du temps moyen consacré à l'activité rémunérée pourrait avoir dans la lutte contre le changement climatique.

Cosignataires: Arslan, Barrile, Bendahan, Crottaz, Friedl Claudia, Jans, Kälin, Kiener Nellen, Marti Samira, Mazzone, Molina,

Munz, Naef, Piller Carrard, Reynard, Schenker Silvia, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Wasserfallen Flavia, Wermuth (20)

15.05.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

19.03.2021 Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

x **19.3276** ***n*** Mo. **von Siebenthal. Distribution du courrier postal pour tout le monde. Mettre en oeuvre dans la loi les motions 14.4091 et 14.4075, qui ont été acceptées** (21.03.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de mettre en oeuvre, dans l'article 14 alinéa 3, de la loi sur la poste, les motions Maire Jacques-André 14.4091 et Clottu 14.4075, qui ont été acceptées et qui concernent la distribution du courrier postal, de telle sorte que les ménages vivant dans des régions périphériques ne soient pas privés de service public.

Cosignataires: Bulliard, Dettling, Golay, Imark, Wobmann (5)

15.05.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.03.2021 Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

x **19.3279** ***n*** Po. **Regazzi. Signature ou non-signature de l'accord-cadre avec l'UE. Estimation des coûts pour la place économique suisse** (21.03.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de chiffrer les conséquences directes et indirectes qu'une signature ou une non-signature de l'accord-cadre avec l'Union européenne impliqueraient pour la place économique suisse et de publier les résultats de ses travaux. Il se penchera également sur les mesures permettant de minimiser le préjudice subi en cas de non-signature de l'accord institutionnel, d'érosion ou de non-adaptation des accords bilatéraux.

Cosignataires: Cattaneo, Gschwind, Merlini, Müller Leo, Pfister Gerhard, Schneider-Schneiter (6)

15.05.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

19.03.2021 Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

x **19.3284** ***n*** Mo. **Fehlmann Rielle. Remboursement des substituts nicotiniques par les caisses-maladie. Pourquoi attendre encore?** (21.03.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de réexaminer l'opportunité de permettre le remboursement des substituts nicotiniques par l'assurance de base en les ajoutant à la liste des spécialités.

Cosignataires: Barrile, Bendahan, Chevalley, de la Reussille, Hadorn, Maire Jacques-André, Munz, Reynard, Schenker Silvia, Seiler Graf, Tornare (11)

22.05.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

10.03.2021 Retrait

x **19.3285** ***n*** Mo. **Fehlmann Rielle. Prix des médicaments. Exemple de la saga Lucentis versus Avastin. Quand la Suisse prendra-t-elle enfin des mesures?** (21.03.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier l'article 71a alinéa 1 de l'ordonnance sur l'assurance-maladie (0AMal) afin de permettre le remboursement de certains médicaments reconnus comme efficaces pour une maladie même s'ils ne sont pas initialement dédiés à cette indication et si les alternatives thérapeutiques se révèlent plus coûteuses.

Cosignataires: Barrile, Bendahan, de la Reussille, Hadorn, Maire Jacques-André, Reynard, Schenker Silvia, Schneider Schüttel, Tornare (9)

22.05.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

10.03.2021 Conseil national. Rejet

x **19.3286** ***n*** Mo. **Jauslin. Corriger le tir en matière de sécurité de l'aviation** (21.03.2019)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer une mise en oeuvre de la modification de la loi sur l'aviation (LA) entrée en vigueur le 1er janvier 2019, en particulier l'article 10a, qui soit conforme à la volonté du Parlement et pratique pour tous les acteurs concernés.

Cosignataires: Addor, Bauer, Brunner Hansjörg, Campell, Candinas, Dobler, Eymann, Flach, Flückiger Sylvia, Grossen Jürg, Grüter, Guhl, Hiltpold, Hurter Thomas, Knecht, Müller Thomas, Nantermod, Pezzatti, Regazzi, Ruppen, Rutz Gregor, Salzmann, Schilliger, Schneeberger, Wasserfallen Christian (25)

22.05.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.03.2021 Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

x **19.3287** ***n*** Mo. **Bregy. Taxes d'incitation. Utilisation conforme à leur affectation** (21.03.2019)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer des bases légales permettant d'affecter une partie des recettes provenant des taxes d'incitation (par exemple les taxes sur le CO2) spécifiquement à des mesures de lutte contre le réchauffement climatique et ses conséquences pour les régions de montagne et les régions périphériques.

Cosignataires: Campell, Candinas, Egger Thomas, Marchand-Balet, Romano, Ruppen, Vogler (7)

29.05.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.03.2021 Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

x **19.3289** ***n*** Mo. **Romano. Langue de la procédure pour les demandes d'indemnités en cas d'insolvabilité. Renforcer le plurilinguisme** (21.03.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier la législation de sorte que la procédure pour les demandes d'indemnités en cas d'insolvabilité puisse être menée dans la langue nationale de la personne intéressée. Il faut en particulier prévoir que les frais de traduction, aujourd'hui à la charge de l'assuré, soient pris en charge ou couverts par l'assurance-chômage.

Cosignataires: Candinas, Cattaneo, Maire Jacques-André, Merlini, Regazzi, Reynard, Semadeni (7)

15.05.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.03.2021 Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

x **19.3290** ***n*** Po. **Romano. Scénarios de contrôle des frontières nationales et de modifications législatives éventuellement nécessaires. Rapport** (21.03.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un rapport sur les projets en cours et les scénarios à moyen terme concernant le

contrôle des frontières nationales. Le rapport indiquera également les modifications législatives éventuellement nécessaires et tiendra compte de la réforme en cours de l'Administration fédérale des douanes et des développements dans le contexte législatif et géopolitique international.

Cosignataires: Candinas, Cattaneo, Glanzmann, Gmür Alois, Müller Walter, Müller-Altermatt, Munz, Regazzi, Seiler Graf, Zuberbühler (10)

15.05.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

19.03.2021 Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

x **19.3295** ***n*** Ip. **Munz. L'OFAG autorise un insecticide dont l'efficacité n'a pas été évaluée, allant ainsi à l'encontre des recommandations d'Agroscope** (21.03.2019)

En 2018 et en 2019, l'OFAG a homologué la substance active thiaclopride en procédant à une homologation en cas de situation d'urgence, conformément à l'article 40 de l'ordonnance sur les produits phytosanitaires (OPPh), afin de lutter contre la drosophile du cerisier. Dans la décision de portée générale à ce sujet, on peut lire que les produits phytosanitaires contenant cette substance active n'ont pas été testés dans les conditions pratiques suisses et que l'efficacité ne peut donc pas être garantie.

En 2018, Agroscope a publié à plusieurs reprises des résultats d'analyses qui prouvent que des perce-oreilles, des araignées, des punaises et quelques staphylinidés mangent les drosophiles du cerisier. Agroscope recommandait de mieux protéger ces insectes et de les stimuler de manière ciblée pour lutter contre ce ravageur.

Selon toute vraisemblance, le produit phytosanitaire approuvé, qui contient la substance active problématique qu'est le thiaclopride, attaque et tue également d'autres insectes, et pas uniquement la drosophile du cerisier.

Dans ces circonstances, je pose au Conseil fédéral les questions suivantes:

1. Comment expliquer que l'autorité suisse compétente homologue une substance active problématique dans un produit phytosanitaire qui n'a pas été testé au préalable dans les conditions pratiques suisses et dont elle ne peut pas garantir l'efficacité?

2. Pourquoi l'OFAG homologue-t-il, pour lutter contre la drosophile du cerisier, un produit phytosanitaire susceptible d'attaquer et de tuer les prédateurs naturels de cette mouche exotique?

3. Cette mesure remplit-elle les attentes de la population suisse, à savoir une agriculture durable et adaptée aux conditions locales comme le prévoit l'article 104a de la Constitution?

4. Compte tenu des dégâts énormes qui menacent la Suisse en raison de la disparition des insectes, le Conseil fédéral est-il prêt à définir, dans la PA22 plus, des objectifs et des moyens ambitieux, mesurables et assortis de délais - à savoir une agriculture durable et adaptée aux conditions locales ainsi qu'une stratégie globale cohérente - plutôt que des mesures isolées incompatibles entre elles?

Cosignataires: Barrile, Friedl Claudia, Graf Maya, Heim, Jans, Kälin, Kiener Nellen, Schneider Schüttel (8)

22.05.2019 Réponse du Conseil fédéral.

21.06.2019 Conseil national. Discussion reportée
19.03.2021 Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

x **19.3296** ***n*** Ip. **Munz. Pesticides dispersés par le vent. Quelle est la situation en Suisse?** (21.03.2019)

De mars à septembre 2018, l'institut de l'environnement de Munich a mesuré une pollution chronique de l'air par les pesticides à Mels, dans le Tirol du Sud. Or cette commune précisément s'est déclarée, suite à un vote populaire en 2014, première commune européenne sans pesticides. Parmi les pesticides détectés se trouvaient également des substances dangereuses pour la santé. Les personnes concernées sont notamment les habitants, les vacanciers et les agriculteurs bio dont les cultures devraient être complètement exemptes de ces substances.

En Suisse, certaines régions font l'objet d'une utilisation intensive de pesticides. Ici aussi, vraisemblablement, des quantités substantielles de pesticides sont dispersées par le vent, parfois à des kilomètres à la ronde, et ont des effets indésirables sur les insectes, les batraciens, les oiseaux, les enfants sur les places de jeu, les sportifs et les gens qui se tiennent au grand air. Les différentes substances actives qui se mélangent dans l'air forment des combinaisons qui peuvent être plus dangereuses que les substances prises séparément (effet cocktail).

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Existe-t-il en Suisse une étude similaire sur la dispersion des pesticides par le vent?

2. Dans la négative, faut-il considérer que les résultats seraient comparables si l'on effectuait des mesures en Suisse?

3. Le Conseil fédéral est-il disposé à surveiller, en effectuant des mesures sur le long terme, la dispersion des pesticides dans des régions clés de Suisse et à faire état des résultats?

4. L'institut de l'environnement de Munich déplore que le système d'homologation européen ne prenne pas en compte la pollution chronique et la dispersion des pesticides par le vent. Comment le système d'homologation suisse tient-il compte de ces points? Faudrait-il l'adapter?

5. L'institut de l'environnement de Munich déplore que le système d'homologation européen ne prenne pas en compte les effets cocktail. Le Conseil fédéral déclare dans son avis sur mon interpellation 16.4153 que le risque a été estimé faible. Actuellement, analyse-t-on les effets cocktail durant la procédure d'homologation?

6. Dans la négative, le Conseil fédéral sait-il que la combinaison de certains insecticides et fongicides, par exemple, a des effets synergiques, et donc que leurs substances actives combinées font plus que s'additionner? Comment l'autorité d'homologation aborde-t-elle ce problème?

Cosignataires: Friedl Claudia, Graf Maya, Heim, Jans, Kälin, Kiener Nellen, Schneider Schüttel (7)

22.05.2019 Réponse du Conseil fédéral.

21.06.2019 Conseil national. Discussion reportée
19.03.2021 Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

x **19.3297** ***n*** Ip. **Munz. Déclaration des produits génétiquement modifiés et procédés de détection** (21.03.2019)

Lors de sa séance du 30 novembre 2018, le Conseil fédéral a décidé de soumettre les nouvelles techniques de modification génétique à la loi sur le génie génétique, comme l'a fait l'Union européenne. Dans son communiqué, il affirme: "Si, d'un point de vue scientifique et juridique, cette nouvelle technologie est considérée comme une technique de modification génétique, il n'est en revanche pas encore clair si les produits issus de cette

technologie doivent être considérés comme des organismes génétiquement modifiés au sens de la législation actuelle." Or cette déclaration semble contradictoire.

Un élément central dans l'utilisation de produits issus des nouvelles techniques de modification génétique est, outre la gestion des risques, la possibilité de recourir à des procédés de détection fiables. L'industrie alimentaire doit pouvoir être sûre que les matières premières utilisées ne comportent ni organismes génétiquement modifiés (OGM), ni impuretés. La présence d'OGM est claire lorsque l'on sait que le génome a été modifié. En revanche, la détection se révèle compliquée lorsque l'on ignore si un produit a été génétiquement modifié ou non. C'est pourquoi il est urgent non seulement d'étudier les questions de gestion des risques, mais aussi d'intensifier la recherche en matière de procédés de détection et de collaborer à l'élaboration de normes applicables à l'échelon international.

Cela étant, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Que veut-il dire lorsqu'il affirme que les produits issus de techniques de modification génétique ne seront pas forcément considérés comme des OGM?

2. Sur quelles bases s'est-il fondé lorsqu'il a décidé de classifier les nouvelles techniques de modification génétique?

3. Il est essentiel pour l'industrie alimentaire, mais aussi pour le consommateur, d'avoir la certitude que le produit alimentaire et la matière première dont il est issu sont exempts d'OGM. Par quelles mesures le Conseil fédéral s'assure-t-il que la contamination de biens importés (qu'il s'agisse de produits alimentaires ou de fourrages végétaux ou carnés ou encore de semences) par des produits issus de nouvelles techniques de modification génétique peut être détectée et poursuivie?

4. Quelles mesures ont déjà été prises pour donner aux autorités chargées des contrôles les moyens de détecter les produits issus de nouvelles techniques de modification génétique?

5. Le Conseil fédéral est-il disposé à faire de la mise au point de procédés de détection des OGM une priorité et à débloquer les moyens financiers nécessaires à cette fin?

Cosignataires: Aebischer Matthias, Chevalley, Graf Maya, Hadorn, Kälin, Ritter, Trede (7)

22.05.2019 Réponse du Conseil fédéral.

21.06.2019 Conseil national. Discussion reportée
19.03.2021 Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

x **19.3300** ***n*** Ip. **Töngi. Cyclistes. Quelles mesures prend la Confédération pour réduire les risques d'accident dans les ronds-points?** (22.03.2019)

Les ronds-points fluidifient le trafic, permettent de renoncer à des feux de signalisation complexes et suppriment des attentes inutiles. Dans l'ensemble, ils entraînent également moins d'accidents que les croisements, mais pas dans la même mesure pour les cyclistes. Ceux-ci sont en effet impliqués dans un nombre d'accidents supérieur à la moyenne dans les ronds-points. Dans la plupart des cas, ils ne sont pas les principaux responsables de l'accident et, trop souvent, les autres usagers de la route ne les voient tout simplement pas. La plupart des collisions ont lieu lorsque des voitures entrent dans le rond-point, lorsque les cyclistes ne sont pas vus et lorsqu'un véhicule traverse le rond-point à une vitesse excessive.

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Qu'en est-il, selon lui, de la sécurité des cyclistes dans les ronds-points?

2. Juge-t-il nécessaire de réduire les accidents impliquant des cyclistes dans les ronds-points?

3. Aux termes de l'ordonnance sur les règles de la circulation routière, le conducteur qui entre dans un rond-point doit simplement ralentir. Introduire une vitesse maximale permettrait-il d'améliorer la sécurité?

4. Instaurer une interdiction de dépassement dans les ronds-points permettrait-il d'améliorer la sécurité du trafic?

Cosignataires: Aebischer Matthias, Arslan, Brélaz, Girod, Glättli, Graf Maya, Hadorn, Kälin, Mazzone, Semadeni, Trede (11)

15.05.2019 Réponse du Conseil fédéral.

21.06.2019 Conseil national. Discussion reportée
19.03.2021 Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

x **19.3308** ***n*** Po. **Addor. Inverser la tendance à l'augmentation du nombre des médecins étrangers** (22.03.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de proposer des mesures plus efficaces que celles qui ont été prises ou décidées jusqu'ici pour augmenter le nombre des médecins suisses.

29.05.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

10.03.2021 Conseil national. Rejet

x **19.3309** ***n*** Mo. **Addor. Pour une redevance radio-télévision respectueuse du principe de l'équivalence** (22.03.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de proposer les modifications législatives nécessaires pour introduire une redevance radio-télévision réduite pour les ménages privés sans télévision qui en feraient la demande.

15.05.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.03.2021 Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

x **19.3310** ***n*** Mo. **Addor. Des incitations fiscales pour une vraie politique nataliste en Suisse** (22.03.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de proposer des mesures propres à mettre en oeuvre, dans le respect des compétences cantonales, une politique familiale ambitieuse favorisant la natalité sur le modèle des politiques hongroise et italienne.

22.05.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

10.03.2021 Conseil national. Rejet

x **19.3314** ***n*** Ip. **Rytz Regula. Que va-t-il advenir des places d'atterrissage en montagne?** (22.03.2019)

L'arrêt prononcé en février 2019 par le Tribunal fédéral au sujet du litige concernant le réexamen des places d'atterrissage en montagne (PAM) dans le Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA) laisse des questions en suspens. Les PAM de Gumm et de Rosenegg-West seront supprimées en raison des conflits en lien avec la protection de la nature et du paysage. Le sort des 20 autres places d'atterrissage situées à l'intérieur ou aux abords de zones protégées nationales est toutefois incertain. Le Tribunal fédéral déclare que les parties à la procédure conviennent à juste titre que les atterrissages d'hélicoptères entraînent de graves atteintes à la nature et au paysage,

lorsqu'ils ont lieu dans des objets de l'inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels (IFP).

Depuis l'adoption du PSIA PAM par le Conseil fédéral, l'utilisation de ces places a en outre changé : depuis l'été 2018, l'"hélibike" est proposé en Valais et, en hiver, l'"héliski" sert de plus en plus de moyen de transport à la place des installations fixes. Ainsi, Air Zermatt se targue d'avoir le téléski le plus rapide du monde. Conformément aux explications relatives aux PSIA PAM (ch. 4), cet usage touristique des PAM "ne devrait pas être formellement autorisé non plus à l'avenir". A cause de l'"hélibike", certaines PAM font de plus en plus souvent l'objet de vols également durant la belle saison. Cette situation peut faire augmenter les mouvements de vols, intensifier l'utilisation de ces places et déranger encore davantage la faune sauvage. La question de l'"hélibike" n'est pas abordée dans le PSIA PAM. Conformément aux explications relatives aux décisions PSIA PAM (ch. 2), les changements du type d'utilisation des PAM doivent être qualifiés d'adaptation du réseau. Ce faisant, l'utilisation ne doit pas entraîner une atteinte excessive à la nature et à l'environnement et il faut examiner les conflits avec les buts visés par la protection dans les objets (à protéger) et les mesures à prendre le cas échéant.

Les questions suivantes se posent:

1. Le Tribunal fédéral qualifie lui aussi les atterrissages en hélicoptère dans les régions IFP de graves atteintes. Quelle procédure le Conseil fédéral compte-t-il lancer, et dans quels délais, pour résoudre les conflits entre l'utilisation de ces PAM et les objets IFP concernés?

2. Le Conseil fédéral est-il conscient du fait que les nouveaux types d'utilisation des PAM intensifient l'utilisation de celles-ci? Les considère-t-il problématiques, en particulier dans les zones protégées? Le PSIA PAM doit-il par conséquent être adapté?

Cosignataires: Arslan, Brélaz, Fluri, Girod, Graf Maya, Kälin, Mazzone, Müller-Altermatt, Schneider Schüttel, Semadeni, Thorens Goumaz, Töngi, Vogler (13)

29.05.2019 Réponse du Conseil fédéral.

21.06.2019 Conseil national. Discussion reportée
19.03.2021 Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

x **19.3315** ***n*** Mo. **Estermann. Assurance-maladie "light". Une option meilleur marché?** (22.03.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de lancer les mesures nécessaires pour que les personnes intéressées en Suisse puissent être assurées sous le régime d'une assurance-maladie "light", associée à un catalogue de prestations très réduit.

Cosignataires: Aeschi Thomas, Arnold, Burgherr, Clottu, Flückiger Sylvia, Geissbühler, Herzog Verena, Reimann Lukas, von Siebenthal, Zuberbühler (10)

22.05.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

10.03.2021 Conseil national. Rejet

x **19.3317** ***n*** Ip. **Moret Isabelle. Assurance-maladie. Impact de la taille des effectifs des assurés sur les primes?** (22.03.2019)

Dans le canton de Vaud, la prime en région 1 pour un adulte avec une franchise de 300 francs, peut varier du simple au double. Les quatre assurances les plus chères pour 2019 sont Kolping Dübendorf, Galenos Zürich, Agrisano Brugg, EGK Laufen. Pour 2017, leurs effectifs étaient de respectivement de 55, 406, 204 et 1765 personnes dans le canton de vaud et 11 697, 14 262, 133 369 et 84 894 au niveau suisse. Leurs frais administratifs s'élèvent à respectivement 5,7 pour cent, 3,7 pour cent, 5,6 pour cent, 8,1 pour cent.

A l'inverse, les deux assurances les moins chères pour 2019 sont Assura et Swica. Leurs effectifs étaient, en 2017, de respectivement 216 090 et 18 233 au niveau vaudois et de 936 807 et 680 649 au niveau suisse, soit des effectifs largement plus élevés que ceux des assurances les plus chères. Leurs frais administratifs s'élèvent à 6,8 pour cent et 5,2 pour cent, c'est-à-dire pas vraiment plus bas que ceux des assurances les plus chères.

Aussi posé-je les questions suivantes:

1. Dans quelle mesure la taille des effectifs d'une assurance dans un canton ou au niveau suisse a-t-elle des effets sur le montant de la prime?

2. Il peut arriver qu'une personne souffrant malheureusement d'une maladie grave puisse engendrer des coûts pouvant s'élever jusqu'à un million par année. Supposons qu'une telle personne soit l'un des 55 vaudois assurés chez Kolping Dübendorf. Le Conseil fédéral peut-il confirmer que les coûts seront supportés solidairement par les 11 607 assurés suisses de la caisse, cette dernière puisant notamment dans ses réserves?

3. Dans cet exemple, quelles seront ensuite les conséquences sur les primes de l'année suivante des 55 assurés vaudois de cette caisse? Leurs primes augmenteront-elles plus fortement que celles des assurés d'autres cantons de cette caisse?

4. D'un autre côté, puisque les montants des primes sont différents selon les cantons, l'Office fédéral de la santé publique compare les coûts totaux à charge de l'assurance obligatoire des soins des Vaudois avec les primes totales payées par les Vaudois. Dans l'exemple susmentionné, quelle est la conséquence pour les Vaudois assurés dans d'autres caisses-maladie?

5. A l'inverse, Assura ne compte que 209 assurés dans le canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures, Swica que 356 assurés dans le canton d'Uri. Supposons que cette fois ce soit l'une de ces personnes qui malheureusement souffre d'une telle maladie grave. Quelles en sont les conséquences pour les assurés des cantons d'Appenzell Rhodes-Intérieures et d'Uri et pour les assurés d'Assura et Swica dans le canton de Vaud?

22.05.2019 Réponse du Conseil fédéral.

21.06.2019 Conseil national. Discussion reportée
19.03.2021 Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

x **19.3318** ***n*** Po. **Barrile. Médicaments protégés par un brevet. Mesures visant à freiner la hausse des coûts** (22.03.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter dans un rapport quelles mesures visant à freiner la hausse des coûts il entend mettre en place ces cinq prochaines années dans le domaine des médicaments protégés par un brevet. Outre une stratégie efficace dans la gestion des médicaments protégés par un brevet dont le prix ne cesse d'augmenter, le rapport contiendra des réponses aux questions suivantes.

a. Comment recourir davantage aux modèles octroyant des ristournes (comme pour le Perjeta)?

b. Comment le Conseil fédéral pourrait-il faire en sorte que ces modèles n'aggravent pas le manque de transparence dans la

détermination des prix et n'augmentent pas la charge de travail administratif des assureurs-maladie?

c. A combien de médicaments protégés par un brevet les personnes assurées sous le régime commun n'ont-ils accès que de manière limitée (par ex. uniquement après que la caisse-maladie a garanti la prise en charge des coûts)?

d. Combien de patients sont actuellement touchés par de telles limitations, pour ne pas parler de rationnements, et combien le seront à l'avenir?

e. Le Conseil fédéral prévoit-il de multiplier ce genre de limitations à l'avenir?

f. Dans l'affirmative, quels seront les critères applicables et quels groupes de médicaments ou de thérapies protégés par un brevet seront concernés?

g. Que pense le Conseil fédéral des modèles de paiement à la performance?

h. S'il entend introduire de tels modèles, comment s'assurera-t-il qu'ils ne feront pas encore augmenter les coûts?

i. Quelles autres mesures (telles que les instruments autorisés par l'accord sur les ADPIC, par ex. les licences obligatoires octroyées dans l'intérêt public) pourraient être prises à l'avenir pour freiner la hausse des coûts des médicaments protégés par un brevet sans rendre plus difficile l'accès aux médicaments et sans encourager une médecine à plusieurs vitesses?

Cosignataires: Aebischer Matthias, Brand, Fehlmann Rielle, Feri Yvonne, Glättli, Graf Maya, Gysi Barbara, Hadorn, Hardegger, Heim, Hess Lorenz, Lohr, Munz, Reynard, Schenker Silvia, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Töngi, Weibel, Wermuth (20)

22.05.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

10.03.2021 Conseil national. Adoption

x **19.3322** ***n*** Mo. **(Ammann) Müller-Altermatt. Travail volontaire. Exonérer les indemnités jusqu'à la limite annuelle fixée pour l'AVS** (22.03.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement une modification de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct et de la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes pour que les rémunérations provenant d'activités fournies volontairement pour les associations et les organisations d'intérêt public soient exonérées jusqu'à la limite fixée pour l'obligation de contribuer à l'AVS.

29.05.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.11.2019 L'objet est repris
19.03.2021 Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

x **19.3327** ***n*** Mo. **Herzog Verena. Ne pas mettre en péril les salons des métiers régionaux** (22.03.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de veiller à ce que Swiss Skills, manifestation de grande envergure organisée par la fondation du même nom, n'ait pas lieu plus d'une fois tous les quatre ans.

Cosignataires: Aeschi Thomas, Amaudruz, Arnold, Bigler, Brunner Hansjörg, Dettling, Dobler, Egger Mike, Egloff, Flückiger Sylvia, Glarner, Gutjahr, Hausammann, Keller Peter, Keller-Inhelder, Martullo, Müller Thomas, Paganini, Reimann Lukas, Rime, Rutz Gregor, Steinemann, Tuena, Walliser, Zuberbühler (25)

29.05.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.03.2021 Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

x **19.3330** ***n*** Ip. **Reynard. Les données des patients vont-elles être vendues au plus offrant?** (22.03.2019)

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Quelle est la nature exacte du mandat de cet organe consultatif? Sur quelle base sa composition a-t-elle été élaborée, en vue de quel résultat?

2. Sachant qu'il s'agit de questions très importantes pour la vie privée des consommateurs et des utilisateurs de soins, comment se fait-il que les associations de patients, de consommateurs, de défenseurs de la vie privée n'aient été invités à aucune des séances? Le préposé fédéral à la protection des données a-t-il été convié?

3. La piste de la marchandisation des données personnelles, notamment celles figurant dans le dossier électronique du patient est-elle envisagée par le Conseil fédéral? Le cas échéant, en se fondant sur quelle base légale, à quelle fin et avec quelle limite?

4. Le Conseil fédéral soutient-il, par exemple, des réductions des primes LaMal pour les patients qui accepteraient de transmettre leurs données à une assurance? Si oui, qu'advient-il du principe de solidarité?

Cosignataires: Maire Jacques-André, Tornare (2)

22.05.2019 Réponse du Conseil fédéral.

21.06.2019 Conseil national. Discussion reportée
19.03.2021 Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

x **19.3331** ***n*** Mo. **(Vogler) Müller-Altermatt. Equité pour les personnes soumises à cotisation AVS sans être affiliées à une caisse de pension** (22.03.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de veiller, dans le cadre des lois pertinentes ou en modifiant celles-ci, à ce que les rentes AI soumises à l'impôt soient prises en compte dans le calcul du montant des cotisations volontaires au pilier 3a des personnes soumises à cotisation AVS qui ne sont pas affiliées à une caisse de pensions et à ce que leur capital d'épargne dans le pilier 3a puisse de ce fait augmenter.

Cosignataires: Arslan, Birrer-Heimo, Gugger, Guhl, Lohr, Schenker Silvia, Streiff (7)

22.05.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.11.2019 L'objet est repris
10.03.2021 Conseil national. Rejet

x **19.3333** ***n*** Mo. **(Golay) Geissbühler. Loi sur la circulation routière. Moins d'entraves à l'action de la police!** (22.03.2019)

Le Conseil fédéral est chargé d'étudier un assouplissement de la loi sur la circulation routière, à l'article 100 alinéa 4, afin que les policiers et les gardes-frontière puissent intervenir plus efficacement, sans être inquiétés pour le non-respect des règles de la circulation, lors de courses officielles urgentes et lorsque des circonstances tactiques l'exigent. Demeurent punissables, en cas d'accident, les mises en danger concrètes de la sécurité

publique sans rapport de proportionnalité avec l'accomplissement de la mission des agents.

Cosignataires: Addor, Aebi Andreas, Amaudruz, Amstutz, Arnold, Bauer, Béglé, Büchel Roland, Buffat, Bühler, Chevalley, Clottu, Dettling, Egloff, Estermann, Geissbühler, Glarner, Glauser, Grin, Grüter, Guhl, Hausammann, Hess Erich, Hiltpold, Hurter Thomas, Nicolet, Nidegger, Page, Pantani, Quadri, Rime, Romano, Salzmann, Sollberger, Steinemann, Tuena, von Siebenthal, Wehrli, Zuberbühler (39)

15.05.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.12.2019 L'objet est repris
19.03.2021 Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

x **19.3335** ***n*** Mo. **Romano. Abonnement Voie 7 (Seven 25). Extension de la plage horaire matinale jusqu'à 7 heures** (22.03.2019)

Le Conseil fédéral est chargé d'inviter les CFF à étendre la plage de validité matinale de l'abonnement Voie 7, bientôt remplacé par la nouvelle offre seven25, jusqu'à 7 heures tous les jours ou au moins pendant les week-ends.

15.05.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.03.2021 Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

x **19.3336** ***n*** Mo. **Romano. Création d'un abonnement Voie 5** (22.03.2019)

Le Conseil fédéral est chargé d'inviter les CFF à examiner la création d'un abonnement "Voie 5" ou "five25" selon la tendance actuelle des dénominations, valable de 17 heures à 7 heures tous les jours ou au moins pendant les week-ends.

15.05.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.03.2021 Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

x **19.3337** ***n*** Mo. **Glättli. Obligation d'annoncer l'exportation de biens servant à la production d'armes** (22.03.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de créer les bases légales nécessaires ou de modifier les bases légales existantes, comme la loi sur le contrôle des biens, afin:

1. d'introduire une annonce obligatoire applicable à l'exportation de biens que le destinataire ou le client final utilisera notoirement pour fabriquer des armes, même lorsque ces biens ne présentent pas les caractéristiques qui définissent aujourd'hui le matériel de guerre et les biens à double usage; à réception d'une annonce en ce sens, le Conseil fédéral se prononcera rapidement sur une éventuelle interdiction de l'exportation en cause;

2. d'empêcher que l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation (ASRE) puisse promouvoir, sans l'accord du Conseil fédéral, l'exportation de biens que le destinataire ou le client final utilisera pour produire des armes; une déclaration correspondante à l'ASRE sera éventuellement prescrite.

Cosignataires: Arslan, de la Reussille, Graf Maya, Kälin, Mazzone, Rytz Regula, Töngi, Trede (8)

15.05.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.03.2021 Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

x **19.3339** ***n*** Ip. **Badran Jacqueline. A quel point la Suisse est-elle concernée par les affaires Cum Ex et Cum Cum?** (22.03.2019)

Dans sa réponse à ma question 17.1009, "Dépouillement de dividendes. Quel est l'impact du phénomène, comment le combattre?", du 16 mars 2017, le Conseil fédéral a expliqué de manière crédible qu'il maîtrisait plutôt bien la situation créée par les opérations de dépouillement de dividendes (autrement dit, les affaire Cum Ex et Cum Cum), de sorte qu'il n'en serait résulté - et qu'il n'allait en résulter - que des pertes fiscales minimes. Entre-temps, en octobre 2018, un groupe d'investigation a mis au jour divers scandales impliquant des opérations Cum Cum et Cum Ex qui auraient fait perdre au fisc de plusieurs Etats européens des recettes fiscales largement supérieures à 50 milliards de francs. Il n'est pas clairement établi dans quelle mesure la Suisse a été touchée. D'après un article de la "NZZ" du 18.10.2018, suite à un article de "Republik", la Suisse aurait mis fin à ces agissements bien avant l'Allemagne notamment. En 2006, les demandes de remboursement de l'impôt anticipé auraient explosé au point d'éveiller les soupçons de l'Administration fédérale des contributions (AFC), qui aurait alors examiné ces irrégularités de plus près. L'AFC aurait mis fin aux opérations Cum Ex en 2008 déjà, par le biais d'une circulaire, dans laquelle elle a écrit qu'il convenait de s'assurer que le montant de l'impôt anticipé remboursé ne dépasserait pas au total le montant perçu par l'AFC.

Se posent alors les questions suivantes:

1. Des banques suisses ont-elles été impliquées à un moment où à un autre dans des opérations Cum Ex ou Cum Cum suisses? Si oui, dans quelle mesure?

2. La circulaire évoquée plus haut constitue-t-elle une base suffisante pour découvrir et empêcher les opérations Cum Cum et Cum Ex?

3. D'après la réponse à la question 17.1009, aucune peine n'a encore été prononcée; l'entraide administrative concernant des personnes physiques à l'étranger est une procédure lourde et coûteuse et seules les personnes physiques peuvent être punies. Le Conseil fédéral trouve-t-il normal que personne ne soit tenu responsable et qu'il n'y ait même aucune tentative de punir les coupables? Ne pense-t-il pas que cette impunité de fait encourage les tentatives de dépouillement de dividende?

4. Faut-il de nouvelles bases légales pour que des personnes morales puissent être sanctionnées elles aussi?

5. D'après les estimations du Conseil fédéral, quel est le montant des recettes fiscales perdues durant ces 20 dernières années suite à des opérations de dépouillement de dividendes en tous genres?

6. Sera-t-il tenu compte de ces faits lors de la révision à venir de la loi fédérale sur l'impôt anticipé?

Cosignataire: Meyer Mattea (1)

22.05.2019 Réponse du Conseil fédéral.

21.06.2019 Conseil national. Discussion reportée
19.03.2021 Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

x **19.3340** ***n*** Ip. **Munz. Expiration de l'homologation pour le chloridazone au sein de l'UE. La Suisse procédera-t-elle de même?** (22.03.2019)

On a trouvé dans environ 60 pour cent des stations de mesure destinées à la surveillance de la nappe phréatique des produits de dégradation (métabolites) du chloridazone, un herbicide dont

l'utilisation n'est autorisée pratiquement que pour la culture des betteraves sucrières et pour lequel des alternatives existent. Dans environ 20 pour cent des nappes phréatiques, la concentration de ces métabolites est supérieure à 0,1 microgramme/l, valeur limite fixée en matière de pesticides dans l'ordonnance sur la protection des eaux. Dans le plan d'action Produits phytosanitaires qu'il a défini en automne 2017, le Conseil fédéral a également fixé pour objectif une nette réduction de la pollution des eaux souterraines par de tels métabolites d'ici 2027.

Au sein de l'UE, l'homologation pour le chloridazone, arrivée à expiration le 31 décembre 2018, n'a pas été renouvelée. Aussi les produits phytosanitaires contenant cet herbicide ne peuvent-ils plus être utilisés dans les Etats membres au delà de la date de péremption, ce qui correspond à la fin du premier semestre 2020 en Allemagne, par exemple. A l'avenir, cette cause importante de pollution de la nappe phréatique par des résidus de pesticides disparaîtra donc dans les pays de l'UE.

L'ordonnance sur les produits phytosanitaires (OPPh) prévoit que les décisions prises par l'UE doivent être prises en compte. Pourtant le chloridazone figure toujours dans l'annexe 1 de l'ordonnance précitée, qui énumère toutes les substances actives admises en Suisse, et il n'est pas mentionné dans l'annexe 10 consacrée aux substances actives devant être réévaluées.

Dans ce contexte, le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes:

1. L'homologation pour le chloridazone sera-t-elle aussi retirée en Suisse dans un proche avenir?

2. Si tel est le cas, combien de temps faudra-t-il pour que le chloridazone ne soit plus du tout utilisé dans notre pays?

Cosignataires: Heim, Jans, Kiener Nellen (3)

15.05.2019 Réponse du Conseil fédéral.

21.06.2019 Conseil national. Discussion reportée
19.03.2021 Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

x **19.3341** ***n*** Ip. **Kälin. Qu'entreprend le Conseil fédéral pour atteindre l'objectif de zéro émission nette d'ici 2030?** (22.03.2019)

Dans le contexte de la crise climatique, le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes:

1. Reconnaît-il la nécessité de réduire à zéro les émissions nettes de gaz à effet de serre d'ici 2030 pour éviter qu'une crise climatique se produise à l'échelle de la planète? Reconnaît-il cet objectif aussi et surtout pour la Suisse?

2. Pour atteindre cet objectif, est-il disposé à soumettre au Parlement des mesures renforçant celles qui ont déjà été prises ainsi que de nouvelles mesures?

3. Quelles sont les mesures concrètes, existantes ou prévues, qui doivent être renforcées pour atteindre l'objectif de la neutralité des émissions d'ici 2030?

4. Quelles sont les nouvelles mesures qui doivent être prises concrètement pour que la Suisse atteigne l'objectif de zéro émission nette d'ici 2030?

Cosignataires: Arslan, Glättli, Mazzone, Rytz Regula, Töngi (5)

22.05.2019 Réponse du Conseil fédéral.

21.06.2019 Conseil national. Discussion reportée
19.03.2021 Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

x **19.3343** ***n*** Ip. **Friedl Claudia. Les petites centrales hydrauliques bénéficient d'un soutien trop important** (22.03.2019)

D'après les informations fournies par la fondation RPC, le nombre de petites centrales hydrauliques (PCH) ne cesse d'augmenter. Ainsi, s'il y avait en tout 280 PCH en exploitation le 3 janvier 2013, il y en avait déjà 582 en janvier 2019. De nombreuses interventions parlementaires (déposées notamment par les conseillers nationaux Semadeni et Fluri) ont déjà signalé que les PCH bénéficiaient d'un soutien trop important, c'est-à-dire que les montants versés par kilowattheure à titre de soutien se montent, avec les années, à un multiple des investissements de construction. Le professeur Gunzinger, qui enseigne à l'EPFZ, plaide en revanche pour que l'on investisse beaucoup plus d'argent dans la promotion de l'énergie solaire. La Suisse compte environ 400 kilomètres carrés de toitures. Pour assurer son approvisionnement, il suffirait de produire de l'énergie solaire sur une surface de 100 kilomètres carrés de toitures. On pourrait ainsi réduire considérablement les atteintes à la nature. Le Conseil fédéral est invité à répondre aux questions suivantes, qui concernent la promotion et la construction de PCH:

1. Sait-il que les PCH bénéficient d'un trop grand soutien?

2. Combien de millions de francs de subventions la Confédération a-t-elle versés jusqu'à présent pour des PCH d'une puissance maximale de 10 mégawatt?

3. Combien de millions de francs de subventions la Confédération va-t-elle encore verser pour les PCH jusqu'à l'échéance légale de ce programme de promotion des PCH?

4. Est-il possible que les PCH subventionnées versent des dividendes? Dans l'affirmative, connaît-on le montant des dividendes versés en Suisse jusqu'à présent qui provenaient de PCH subventionnées? A quels dividendes faut-il s'attendre jusqu'à l'échéance du programme de promotion des PCH qui est prévu dans la loi sur l'énergie?

5. Les informations concernant les questions 2 à 4 (montants déjà versés/montants qui doivent encore être versés/dividendes) peuvent-elles être ventilées en fonction:

a. des nouvelles PCH;

b. des PCH existantes;

c. des installations d'eau potable?

6. Compte tenu de la longue liste d'attente des bénéficiaires de subventions pour les installations photovoltaïques, ne serait-il pas plus judicieux d'affecter les montants des subventions destinées aux PCH à la promotion des installations photovoltaïques dans le but d'augmenter rapidement la production d'électricité renouvelable?

Cosignataires: Barrile, Frei, Graf Maya, Hadorn, Hardegger, Munz, Piller Carrard, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Semadeni, Töngi (11)

15.05.2019 Réponse du Conseil fédéral.

21.06.2019 Conseil national. Discussion reportée
19.03.2021 Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

x **19.3344** ***n*** Ip. **Friedl Claudia. Les banques de développement investissent dans des technologies émettrices de CO2** (22.03.2019)

En sa qualité d'actionnaire des grandes banques multilatérales de développement, la Suisse contribue à intervalles réguliers à la reconstitution des ressources de la Banque mondiale, de la Banque asiatique de développement (BAsD) et de la Banque africaine de développement (BAfD), à raison de quelque 300

millions de francs par an. Bien que les critères du soutien octroyé aux centrales à mazout, à gaz et au charbon soient devenus plus stricts depuis la conclusion, en 2015, de l'Accord de Paris sur le climat, les banques multilatérales de développement ont cofinancé plusieurs centrales à charbon en Inde, au Bangladesh et au Myanmar. C'est ainsi que la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures (BAII/AIIB) a par exemple investi dans le fonds Emerging Asia Fund de la Société financière internationale (SFI/IFC), qui à son tour a fourni des capitaux destinés à des technologies émettrices de CO2 au Myanmar (pour une cimenterie assortie d'une centrale à charbon).

Dans ce contexte, le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes:

1. Combien les banques multilatérales de développement, notamment le Groupe de la Banque mondiale, les banques régionales (BAfD, BAsD, BID, BERD, BEI) et la BAII, ont-elles investi, depuis janvier 2016, dans des projets de construction, d'entretien et d'optimisation de centrales à mazout, à gaz et au charbon? Combien de projets sont concernés?

2. Comment le groupe de vote de la Suisse a-t-il voté dans chaque cas?

3. Qu'entreprend concrètement la Suisse pour mettre en oeuvre les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat dans le cadre des banques multilatérales de développement et au moyen des différents fonds?

Cosignataires: Frei, Graf Maya, Graf-Litscher, Hadorn, Hardegger, Jans, Maire Jacques-André, Molina, Piller Carrard, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Semadeni, Töngi (13)

22.05.2019 Réponse du Conseil fédéral.

21.06.2019 Conseil national. Discussion reportée
19.03.2021 Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

x **19.3345** ***n*** Ip. **Friedl Claudia. Incidences des champs électromagnétiques sur les animaux et les plantes. Nécessité de mener des recherches** (22.03.2019)

La loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) prévoit que les hommes, les animaux et les plantes doivent être protégés à titre préventif contre les immissions nuisibles et incommodantes. Figurent notamment au nombre de ces immissions les champs électromagnétiques de basse fréquence des lignes à haute tension et les champs électromagnétiques de haute fréquence de la téléphonie mobile. Actuellement, c'est le développement du réseau de téléphonie mobile de cinquième génération qui déclenche de nouvelles discussions sur les incidences des champs électromagnétiques.

Les prescriptions de la LPE relatives aux champs électromagnétiques ont été mises en oeuvre par le Conseil fédéral en 1999 dans l'ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI). Les dispositions de l'ORNI sur les valeurs limites concernent uniquement l'homme, mais pas les animaux et les plantes. Pour l'heure, on ne sait que peu de choses sur les dommages que peuvent provoquer les champs électromagnétiques générés par la technologie, en particulier chez les animaux et les plantes. Les auteurs d'une nouvelle étude de l'UE sont arrivés à la conclusion que l'on doit craindre des effets négatifs sur les animaux et les plantes sur la base des connaissances actuelles, et qu'il est dès lors nécessaire de mener des recherches en la matière.

Voilà pourquoi je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Quels sont les offices fédéraux qui sont chargés de protéger les animaux et les plantes contre les champs électromagnétiques? Ont-ils connaissance d'études sur ce sujet?

2. Le Conseil fédéral est-il disposé à encourager la recherche portant sur les risques que les champs électromagnétiques présentent pour le monde animal et le monde végétal?

3. Pense-t-il mettre en oeuvre les prescriptions figurant dans la LPE et protéger à titre préventif, en plus des hommes, les animaux et les plantes contre les risques inhérents aux champs électromagnétiques en édictant les ordonnances qui s'imposent?

Cosignataires: Barrile, Frei, Graf Maya, Hardegger, Munz, Piller Carrard, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Semadeni, Töngi (10)

15.05.2019 Réponse du Conseil fédéral.

21.06.2019 Conseil national. Discussion reportée
19.03.2021 Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

19.3347 ***n*** Mo. **Conseil National. Pour un droit de la propriété par étages moderne et pragmatique (Flach)** (22.03.2019)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner le droit de la propriété par étages, d'en identifier les lacunes et les possibilités d'amélioration et de proposer les modifications législatives qui s'imposent. Une attention particulière sera portée aux dispositions qui soulèvent souvent des problèmes dans la pratique.

Cosignataires: Bäumle, Bertschy, Birrer-Heimo, Chevalley, Friedl Claudia, Grossen Jürg, Moser, Vogler, Weibel (9)

15.05.2019 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

21.06.2019 Conseil national. Combattu. Discussion reportée
10.09.2019 Conseil national. Adoption

x **19.3349** ***n*** Mo. **(Schilliger) Bourgeois. Réduction des émissions de CO2 dans le trafic routier. Programme incitatif** (22.03.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter, de façon analogue aux programmes ayant fait leurs preuves tels que convention d'objectifs, exonération de taxe ou déductions fiscales, un programme destiné à promouvoir un trafic routier motorisé pauvre ou neutre en CO2. Ce programme prendra fin une fois que les voitures de tourisme équipées de systèmes de propulsion permettant d'atteindre cet objectif auront pénétré le marché à hauteur de 15 pour cent; il ne sera ensuite pas reconduit.

Cosignataires: Bourgeois, Burkart, Eymann, Genecand, Jauslin (5)

22.05.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.12.2019 L'objet est repris
19.03.2021 Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

x **19.3350** ***n*** Ip. **(Hardegger) Barrile. Antibiotiques. Les organismes résistants se faufilent à travers les filtres des stations d'épuration** (22.03.2019)

Une étude de l'Eawag publiée le 12 décembre 2018 montre non seulement que les bactéries résistant aux antibiotiques ne sont pas totalement éliminées dans les stations d'épuration (STEP), mais aussi qu'elles sont actives dans les eaux usées, où l'antibiorésistance se transmet (https://www.eawag.ch/fr/news-

agenda/news-plattform/news/news/resistenzen-schmuggeln-sich-durch-klaeranlagen/). Une corrélation a également été constatée entre la fréquence de l'antibiorésistance et la concentration des antibiotiques dans les eaux usées. Si des bactéries résistantes se retrouvent dans l'environnement, elles y ont de meilleures chances de survie que les germes pathogènes.

Dans ces circonstances, les questions suivantes se posent:

1. Que pense le Conseil fédéral des résultats de l'étude en ce qui concerne l'augmentation des germes résistants aux antibiotiques?

2. Quelles conclusions tire-t-il en ce qui concerne la qualité de l'eau potable, qui est mesurée dans les eaux situées à la sortie des STEP?

3. Quel est l'impact des résultats de l'étude sur les normes légales auxquelles les STEP et leur équipement sont soumis?

4. Quelle est l'impact des résultats de l'étude sur la Stratégie Antibiorésistance Suisse, en particulier en ce qui concerne la réduction de l'utilisation des antibiotiques?

5. Quels succès a-t-on enregistrés depuis la révision de la loi fédérale sur la protection des eaux décidée en 2014 au Parlement et les mesures prises contre les micropolluants dans les principales STEP?

6. Quelle est l'efficacité des méthodes actuellement utilisées pour identifier les organismes résistants dans les eaux usées?

7. Dans quelle mesure les mesures connues et utilisées pour éliminer les micropolluants sont-elles également appropriées pour éliminer les organismes résistants dans les eaux usées?

Cosignataires: Barrile, Crottaz, Estermann, Feri Yvonne, Frei, Friedl Claudia, Giezendanner, Graf Maya, Gugger, Gysi Barbara, Hadorn, Heer, Heim, Kiener Nellen, Kutter, Masshardt, Moser, Munz, Rickli Natalie, Ritter, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Semadeni, Vogler, Weibel (25)

15.05.2019 Réponse du Conseil fédéral.

21.06.2019 Conseil national. Discussion reportée
28.11.2019 L'objet est repris
19.03.2021 Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

x **19.3351** ***n*** Ip. **(Hardegger) Crottaz. Interventions médicales inutiles. Soutien de la Confédération aux sociétés de médecine qui élaborent des recommandations** (22.03.2019)

En 2011, des médecins ont lancé l'initiative Choosing Wisely (choisir intelligemment) aux Etats-Unis. Son objectif n'est pas seulement d'entraîner des "décisions intelligentes", mais aussi d'encourager une discussion ouverte entre les médecins, les patients et le public. Cette initiative a été reprise en Suisse sous le nom de Smarter medicine (médecine plus intelligente). L'élaboration de listes de cinq recommandations ("Top Five") pour chaque discipline clinique est au coeur de la démarche. Ces listes contiennent chacune cinq mesures médicales qui, en règle générale, sont inutiles. En Suisse, neuf sociétés médicales participent actuellement à cette initiative, de sorte que dix listes ont déjà pu être publiées.

Il faut que l'Office fédéral de la santé publique encourage et soutienne sous une forme appropriée les sociétés médicales et les associations professionnelles non médicales qui pourraient facturer les prestations concernées en vertu de la LAMal et qui n'ont pas encore publié de telles listes (recommandations sur les interventions médicales à éviter).

Dans ce contexte, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Que pense-t-il globalement de l'initiative Choosing Wisely/ Smarter medicine?

2. De quelle manière pense-t-il pouvoir soutenir l'élaboration de telles listes et encourager leur publication?

3. Quel statut prévoit-il de donner à ces listes?

4. De quelle manière pense-t-il pouvoir soutenir la mise en oeuvre des recommandations contenues dans ces listes?

Cosignataires: Barrile, Birrer-Heimo, Crottaz, Estermann, Feri Yvonne, Giezendanner, Gugger, Gysi Barbara, Hadorn, Heer, Heim, Humbel, Kiener Nellen, Kutter, Masshardt, Rickli Natalie, Seiler Graf, Semadeni, Weibel (19)

22.05.2019 Réponse du Conseil fédéral.

21.06.2019 Conseil national. Discussion reportée
28.11.2019 L'objet est repris
19.03.2021 Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

x **19.3352** ***n*** Mo. **(Hardegger) Barrile. Changement d'assureur-maladie malgré des retards de paiement et un acte de défaut de biens** (22.03.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) de manière à ce que:

1. les assurés qui ont des retards de paiement ou un acte de défaut de biens puissent, à titre exceptionnel et sur demande motivée, changer au moins une fois d'assureur;

2. des tiers (par ex. services de conseils en désendettement) aient la possibilité de racheter des actes de défaut de biens détenus par des assurances-maladie; à cet effet, un plafond socialement supportable sera fixé pour de tels rachats.

Cosignataires: Barrile, Birrer-Heimo, Brand, Crottaz, Estermann, Feri Yvonne, Graf Maya, Gugger, Gysi Barbara, Hadorn, Heim, Kiener Nellen, Kutter, Maire Jacques-André, Masshardt, Moser, Munz, Pantani, Pardini, Quadranti, Quadri, Reimann Maximilian, Reynard, Schenker Silvia, Schneider Schüttel, Schwander, Seiler Graf, Semadeni, Tornare, Vogler, Weibel, Wüthrich (32)

15.05.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

28.11.2019 L'objet est repris
10.03.2021 Conseil national. Rejet

x **19.3353** ***n*** Ip. **Bulliard. Mesures permettant aux régions de montagne de s'adapter au changement climatique** (22.03.2019)

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. A la lumière des scénarios climatiques récents (CH 2018), dans quels domaines identifie-t-il les plus grands défis pour les régions de montagne en matière de changement climatique?

2. Considérant cette analyse, quel jugement porte-t-il sur les mesures qui ont déjà été prises sur la base du Plan d'action 2014-2019 pour promouvoir la capacité d'adaptation des régions de montagne au changement climatique, notamment en ce qui concerne le tourisme alpin, l'agriculture, l'économie alpestre, l'énergie, la gestion de l'eau et les infrastructures en lien avec la prévention des risques naturels?

3. Quelles mesures supplémentaires prévoit-il ces prochaines années dans les domaines cités? Quels sont les moyens mis à disposition à cet effet?

4. Estime-t-il que la collaboration institutionnelle entre les offices fédéraux, la Confédération et les cantons, les com-

munes et les acteurs régionaux est suffisante pour mettre en oeuvre les mesures visant à promouvoir la capacité d'adaptation des régions de montagne au changement climatique? Quels sont les améliorations envisageables?

5. Est-il disposé, vu la vulnérabilité particulière et spécifique des régions de montagne et l'urgence de ces mesures, à élaborer un plan d'action sur le changement climatique dans les régions de montagne et à le mettre en oeuvre?

Cosignataires: Ammann, Béglé, Bregy, Campell, Candinas, Egger Thomas, Eymann, Gschwind, Hausammann, Kutter, Lohr, Marchand-Balet, Masshardt, Roduit, Ruppen, Semadeni, Streiff, Vogler, von Siebenthal (19)

29.05.2019 Réponse du Conseil fédéral.

21.06.2019 Conseil national. Discussion reportée
19.03.2021 Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

x **19.3354** ***n*** Mo. **Glättli. Mettre fin, pour des motifs écologiques également, à la promotion des ventes de viande avec des deniers publics** (22.03.2019)

1. Le Conseil fédéral est chargé de modifier la législation de manière à ce que la Confédération n'accorde plus de subventions à des campagnes de publicité pour la viande.

2. Dès l'établissement du prochain budget de la Confédération, la promotion des ventes de viande doit être supprimée et la contribution totale réduite d'autant.

Cosignataires: Arslan, Brélaz, de la Reussille, Graf Maya, Kälin, Mazzone, Rytz Regula, Töngi, Trede (9)

22.05.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.03.2021 Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

x **19.3358** ***n*** Ip. **Bulliard. Examen préalable des publicités par Swissmedic** (22.03.2019)

1. Combien de procédures pénales l'Institut suisse des produits thérapeutiques (Swissmedic) a-t-il lancées entre 2015 et 2019 pour violation des dispositions sur la publicité?

2. Combien ces poursuites pénales ont-elles coûté à Swissmedic, y compris en frais de personnel?

3. Est-il vrai que Swissmedic a supprimé la possibilité de lui soumettre les publicités pour contrôle préalable?

4. Le Conseil fédéral est-il toujours d'avis que l'instrument du contrôle préalable a fait ses preuves?

5. Convient-il que les autorités administratives doivent, dans le respect des principes d'adéquation et d'efficacité guidant l'activité de l'Etat et dans l'intérêt des destinataires des publicités, s'assurer en amont, en collaboration avec les annonceurs et, par exemple, les chaînes de télévision ou les distributeurs des annonces, que la publicité pour les médicaments qui sera diffusée est conforme au droit, et non poursuivre pénalement après coup les publicités qui ont déjà été diffusées?

Cosignataires: Béglé, Bregy, Eymann, Grüter, Gschwind, Hess Lorenz, Lohr, Marchand-Balet, Rutz Gregor, Streiff, Vogler, Vogt (12)

15.05.2019 Réponse du Conseil fédéral.

21.06.2019 Conseil national. Discussion reportée
19.03.2021 Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

x **19.3362** ***n*** Po. **Wermuth. Mesures contre les "prix de vitrine"** (22.03.2019)

Le Conseil fédéral est chargé d'étudier et de présenter dans un rapport les conséquences des "prix de vitrine". Il proposera des solutions pour empêcher cette pratique, le cas échéant par des modifications législatives.

Cosignataires: Barrile, Brand, Giezendanner, Graf Maya, Gysi Barbara, Hess Lorenz, Lohr, Pezzatti, Schenker Silvia, Seiler Graf, Weibel (11)

29.05.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

10.03.2021 Conseil national. Rejet

x **19.3363** ***n*** Mo. **Wermuth. Lancement d'un programme national de recherche "System change not climate change"** (22.03.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de lancer un programme du Fonds national de la recherche scientifique (FNS) dans le but d'étudier les jalons sociaux, politiques et économiques qu'il faudrait poser pour réformer notre modèle de société actuel, fondé sur la concurrence et la croissance, de manière à ce qu'il n'entre plus en conflit avec la lutte contre le réchauffement du climat. Ce programme du FNS sera élaboré et mis en oeuvre en étroite collaboration avec la jeunesse de notre pays.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Barrile, Crottaz, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Hadorn, Kiener Nellen, Marti Samira, Meyer Mattea, Molina, Munz, Naef, Piller Carrard, Quadranti, Rytz Regula, Schenker Silvia, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Semadeni (19)

29.05.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.03.2021 Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

x **19.3366** ***n*** Mo. **Wermuth. Prévoir un dimanche sans voitures par saison** (22.03.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de créer les bases légales permettant de faire en sorte qu'un dimanche par saison, la population puisse librement disposer de toutes les places et voies publiques, routes nationales comprises, qui seront fermées au trafic motorisé privé.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Barrile, Crottaz, Feri Yvonne, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Jans, Kiener Nellen, Marti Samira, Meyer Mattea, Molina, Munz, Piller Carrard, Rytz Regula, Schenker Silvia, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Semadeni (18)

15.05.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.03.2021 Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

x **19.3367** ***n*** Po. **Birrer-Heimo. Faire la lumière sur les rabais fiscaux et leurs conséquences** (22.03.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter dans un rapport l'ensemble des déductions et allègements fiscaux approuvés par la Confédération depuis 2011 et d'y chiffrer le montant des recettes fiscales qui échappent ainsi à la Confédération et aux cantons. Ce rapport montrera en outre comment la Confédération entend dorénavant évaluer les effets de ces allègements fiscaux et documenter ces effets dans des rapports.

Cosignataires: Bertschy, Flach, Landolt, Masshardt, Meyer Mattea, Nordmann, Rytz Regula, Vogler (8)

22.05.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

19.03.2021 Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

x **19.3368** ***n*** Po. **Arslan. Déduction pour les pendulaires qui ne recourent pas à un moyen de transport utilisant des énergies fossiles** (22.03.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter dans un rapport les variantes d'une déduction dont bénéficieraient les pendulaires répondant au critère de la neutralité des émissions de CO2. La défalcation pour pendulaires serait alors accordée uniquement à ceux qui se rendent à leur travail en utilisant un moyen de transport à zéro émission nette de CO2. Ce système devrait fonctionner sans bureaucratie et être aisément compréhensible. Il est nécessaire de supprimer les incitations nuisibles au climat qui figurent dans la législation.

Le rapport montrera en outre quelles sont les possibilités de motiver les cantons à arrêter des prescriptions similaires entrant dans le cadre de leurs compétences.

Cosignataires: Brélaz, Girod, Glättli, Graf Maya, Mazzone, Thorens Goumaz, Töngi, Trede (8)

22.05.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

19.03.2021 Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

x **19.3369** ***n*** Mo. **Wermuth. Examen de la compatibilité des produits financiers avec la préservation du climat** (22.03.2019)

Le Conseil fédéral est chargé d'adapter les bases légales pertinentes de telle sorte que tous les produits et services financiers autorisés en Suisse soient tout d'abord examinés, puis surveillés, sous l'angle de leur compatibilité avec l'objectif de 1,5 degrés Celsius fixé dans l'accord de Paris sur le climat. L'autorité compétente doit pouvoir prononcer des sanctions efficaces.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Barrile, Gysi Barbara, Hadorn, Marti Min Li, Meyer Mattea, Molina, Munz, Reynard, Rytz Regula, Schenker Silvia, Schneider Schüttel, Seiler Graf (13)

29.05.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.03.2021 Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

x **19.3370** ***n*** Mo. **Wermuth. Placements compatibles avec la préservation du climat** (22.03.2019)

Le Conseil fédéral est chargé d'adapter les bases légales pertinentes de telle sorte que tous les prestataires de services financiers en Suisse adaptent leurs questionnaires destinés à évaluer le profil de risques de leurs clients de manière à ce que la volonté exprimée par ceux-ci d'opter pour des placements compatibles avec l'objectif de 1,5 degrés Celsius fixé dans l'accord de Paris sur le climat soit dûment prise en compte.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Barrile, Flach, Gysi Barbara, Hadorn, Landolt, Marti Samira, Meyer Mattea, Molina, Moser, Müller-Altermatt, Munz, Reynard, Romano, Rytz Regula, Schenker Silvia, Schneider Schüttel, Seiler Graf (18)

29.05.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.03.2021 Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

x **19.3371** ***n*** Mo. **Trede. Inclure les trains de nuit dans la stratégie assignée aux CFF par leur propriétaire** (22.03.2019)

Dans la stratégie des CFF, il faut faire figurer un service de trains de nuit parmi les objectifs stratégiques assignés par le Conseil fédéral aux CFF SA pour les années 2023 à 2026.

29.05.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.03.2021 Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

19.3373 ***n*** Mo. **(Kiener Nellen) Seiler Graf. Allocations pour perte de gain. Mettre le service militaire et la maternité sur un pied d'égalité** (22.03.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement un projet de loi qui supprime la discrimination juridique et économique des mères par rapport aux personnes qui font du service au sens de la loi sur les allocations pour perte de gain (LAPG; RS 834.1), en particulier en ce qui concerne le montant maximal de l'allocation journalière.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Arslan, Barrile, Bertschy, Crottaz, Feri Yvonne, Friedl Claudia, Gmür-Schönenberger, Gugger, Hadorn, Heim, Jans, Marti Min Li, Marti Samira, Meyer Mattea, Molina, Moret Isabelle, Moser, Munz, Naef, Piller Carrard, Rytz Regula, Schenker Silvia, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Semadeni, Streiff, Vogler (28)

29.05.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

28.11.2019 L'objet est repris
10.03.2021 Conseil national. Adoption

x **19.3378** ***n*** Po. **Arslan. Pour protéger le climat, comment la Suisse peut-elle atteindre l'objectif de zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2030?** (22.03.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter dans un rapport les mesures qui permettront à la Suisse d'atteindre l'objectif de zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2030.

Cosignataires: Brélaz, de la Reussille, Girod, Glättli, Graf Maya, Kälin, Marti Samira, Mazzone, Nussbaumer, Thorens Goumaz, Töngi, Trede, Wermuth (13)

29.05.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

19.03.2021 Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

x **19.3379** ***n*** Ip. **Moser. Combien de pesticides très toxiques pour l'être humain sont homologués en Suisse?** (22.03.2019)

Différentes substances actives de produits phytosanitaires homologuées en Suisse (annexe 1 OPPh) sont classées comme substances mutagènes, cancérogènes ou toxiques pour la reproduction de catégorie 2. Les substances classées dans la catégorie 2 sont "susceptibles" d'avoir de telles proprié-

tés. Elles sont classées dans la catégorie 2 si une telle propriété s'est manifestée lors de l'expérimentation animale.

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Combien des quelque 300 substances actives homologuées (annexe 1 OPPh) sont classées comme:

a. substance mutagène de catégorie 2 (classification SGH: H341);

b. substance cancérogène de catégorie 2 (classification SGH: H351);

c. substance toxique pour la reproduction de catégorie 2 (classification SGH: H361)?

2. Si de telles substances sont homologuées en Suisse, le Conseil fédéral est-il disposé à publier une liste des noms de ces substances et des produits dans lesquels elles sont utilisées?

3. En cas de réponse négative, pour quelles raisons des informations si importantes pour la société sont-elles dissimulées à la population suisse?

4. Pourquoi ces substances actives n'ont-elles à ce jour pas été retirées en vertu du principe de précaution du droit environnemental (art. 1 al. 2, de la loi sur la protection de l'environnement, LPE; RS 814.01)?

5. Quand le Conseil fédéral compte-t-il biffer ces substances actives de l'annexe 1 OPPh?

Cosignataires: Bäumle, Gugger, Semadeni, Streiff, Weibel (5)

29.05.2019 Réponse du Conseil fédéral.

21.06.2019 Conseil national. Discussion reportée
19.03.2021 Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

x **19.3380** ***n*** Ip. **Moser. Des pesticides perturbant la fonction sexuelle et la reproduction chez les êtres humains sont-ils homologués en Suisse?** (22.03.2019)

Conformément au droit suisse en vigueur, les substances actives, les phytoprotecteurs et les synergistes ne doivent pas être homologués en vue d'une utilisation générale dans les produits phytosanitaires lorsqu'ils remplissent certains critères d'exclusion (cf. art. 4 al. 2 de l'ordonnance sur les produits phytosanitaires, OPPh, avec renvoi à l'annexe II, ch. 3.6.2 à 3.6.4 et 3.7, du règlement (CE) no 1107/2009).

Les substances actives, les phytoprotecteurs et les synergistes ne doivent notamment pas être homologués lorsqu'ils sont classés comme:

a. mutagène - substance de catégorie 1A ou 1B modifiant le patrimoine génétique d'un organisme;

b. cancérogène - substance cancérigène de catégorie 1A ou 1B;

c. toxique pour la reproduction - substance de catégorie 1A ou 1B perturbant la fonction sexuelle et la fertilité ou le développement.

Dans la catégorie des substances actives de l'OPPh, les substances suivantes, qui sont manifestement considérées comme toxiques pour la reproduction (catégorie 1A ou 1B), sont cependant homologuées: Cyproconazole, Flumioxazin, Epoxiconazole, Thiacloprid, Bromadiolone, Oxychinolin* et Triflumizole* (il n'y a actuellement en Suisse aucun produit phytosanitaire approuvé contenant les substances actives marquées d'un astérisque).

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Est-il exact que les substances mentionnées, qui figurent à l'annexe 1 OPPh, sont homologuées comme substances actives pour produits phytosanitaires?

2. Est-il exact que les substances mentionnées sont considérées comme toxiques pour la reproduction conformément à la catégorie 1A ou 1B?

3. Quelles autres substances actives, phytoprotecteurs et synergistes remplissant au moins l'un des critères d'exclusion mentionnés plus haut sont homologués en Suisse pour être utilisés dans des produits phytosanitaires?

4. Si de telles substances sont homologuées en Suisse, le Conseil fédéral est-il disposé à publier une liste des noms de ces substances et des produits dans lesquels elles sont utilisées?

5. Dans la négative, pour quelles raisons des informations si importantes pour la société sont-elles dissimulées à la population suisse?

6. Si de telles substances sont homologuées en Suisse alors qu'elles remplissent au moins l'un des critères d'exclusion: pour quelles raisons le sont-elles et quand le Conseil fédéral compte-t-il remédier à cette situation?

Cosignataires: Bäumle, Gugger, Semadeni, Streiff (4)

22.05.2019 Réponse du Conseil fédéral.

21.06.2019 Conseil national. Discussion reportée
19.03.2021 Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

x **19.3381** ***n*** Mo. **Moser. Détecter les véhicules diesels défectueux et manipulés, et éviter les interdictions cantonales de circuler liées aux poussières fines** (22.03.2019)

Le contrôle périodique des gaz d'échappement (art. 33 OETV), qui a fait ses preuves, doit également être effectué sur les véhicules pourvus d'un système de diagnostic embarqué (ou système OBD), qui contrôle les gaz d'échappement. D'après des mesures effectuées par le canton de Zurich, 10 pour cent des voitures de tourisme roulant au diesel ont un filtre à particules défectueux, que le système OBD ne détecte pas.

Il faut en particulier s'assurer, en mesurant le nombre de particules émises par les voitures de tourisme roulant au diesel, que le traitement des gaz d'échappement par des catalyseurs et des filtres fonctionne correctement non seulement lors de la réception par type, mais aussi durant toute la durée d'exploitation du véhicule, et que les dispositifs antipollution défectueux, démontés ou ultérieurement manipulés soient détectés.

Cosignataires: Ammann, Bäumle, Bertschy, Candinas, Flach, Fluri, Grossen Jürg, Guhl, Hardegger, Humbel, Marchand-Balet, Merlini, Nussbaumer, Quadranti, Quadri, Riklin Kathy, Töngi, Vogler, Weibel (19)

22.05.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.03.2021 Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

x **19.3387** ***n*** Ip. **Burgherr. Coûts croissants de l'asile** (22.03.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre position face aux coûts croissants engendrés par le domaine de l'asile. Il répondra notamment aux questions suivantes:

1. En dix ans, les dépenses ont doublé, bien que le nombre de demandes d'asile ait reculé. Comment se justifient ces chiffres?

2. La plupart du temps, on justifie les surcoûts actuels des procédures d'asile en arguant qu'il pourrait en résulter une baisse des coûts de l'asile à moyen terme. Cette promesse a déjà été faite bien trop souvent et n'a que rarement été tenue. Comment le Conseil fédéral explique-t-il cet état de fait?

3. Dans quels secteurs du domaine de l'asile des économies ont-elles été réalisées? Dispose-t-on d'une vue d'ensemble?

4. Le coût forfaitaire du conseil juridique dans le domaine de l'asile devrait se monter à 1361 francs. D'après les recherches du périodique "NZZ am Sonntag", ces forfaits seraient maintenant facturés entre 1717 et 2218 francs. Pourquoi cette augmentation massive?

5. Est-ce délibérément et dans un but politique que les coûts engendrés par les avocats gratuits pour les requérants d'asile ont été minimisés avant la votation sur la réforme de l'asile?

6. Y a-t-il d'autres domaines relevant de la Confédération dans lesquels les coûts ont augmenté directement ou indirectement ou dans lesquels il a fallu engager du personnel en raison de la politique actuelle de l'asile? On peut penser au Service de renseignement de la Confédération, à fedpol, aux tribunaux ou encore aux services médicaux et sociaux.

7. L'intégration a-t-elle été mal emmanchée jusqu'ici, sachant qu'à partir de 2019 les forfaits vont passer de 6000 à 18 000 francs?

Cosignataires: Aebi Andreas, Flückiger Sylvia (2)

22.05.2019 Réponse du Conseil fédéral.

21.06.2019 Conseil national. Discussion reportée
19.03.2021 Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

x **19.3388** ***n*** Mo. **Burgherr. Contre les oppositions abusives en matière de construction** (22.03.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre les mesures nécessaires pour que le droit d'opposition en matière de construction ne soit pas utilisé de manière abusive.

Cosignataires: Aebi Andreas, Flückiger Sylvia (2)

15.05.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.03.2021 Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

x **19.3389** ***n*** Ip. **Arslan. Arabie saoudite. Le Conseil fédéral fait-il fi du respect des droits de l'homme prévu par la Constitution?** (22.03.2019)

Le 7 mars, la Suisse ne s'est pas ralliée à une importante déclaration du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, alors que 36 Etats, et notamment les 28 de l'UE, l'ont signée. Elle a manqué une occasion de soutenir une position commune et concertée face à l'Arabie saoudite et, par ce choix, a heurté ses partenaires occidentaux. La stratégie du Conseil fédéral, compte tenu des graves violations des droits de l'homme, est profondément contradictoire. D'une part, il se dit soucieux de la situation des droits de l'homme en Arabie saoudite. D'autre part, il n'est pas prêt à adopter et défendre une position claire face aux dirigeants de ce pays. Questionné par le Parlement sur les raisons de cette retenue, le Conseil fédéral a invoqué le rôle d'intermédiaire de la Suisse, les bons offices et le mandat de puissance protectrice.

1. De quelle manière ce choix a-t-il été influencé par les intérêts économiques, à savoir les affaires entre l'Arabie saoudite et les milieux suisses de l'armement et de la finance?

2. Le Conseil fédéral place-t-il les intérêts économiques et stratégiques plus haut que le respect des droits de l'homme prévu par la Constitution (art. 54 al. 2)?

3. Le président Ueli Maurer prévoit-il toujours de se rendre en visite officielle à Riyad?

4. Comment le Conseil fédéral entend-il tenir compte, dans les relations avec l'Arabie saoudite, du meurtre de journaliste Jamal Khashoggi, de l'emprisonnement et des mauvais traitements réservés aux féministes telles que Loujain Al-Hathloul ou encore de la répression des défenseurs des droits de l'homme comme Raif Badawi?

Cosignataires: de Buman, de la Reussille, Friedl Claudia, Glättli, Guhl, Kälin, Kiener Nellen, Marti Min Li, Moser, Naef, Töngi, Trede (12)

15.05.2019 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

x **19.3390** ***n*** Mo. **Trede. Laine de mérinos soumis à la pratique du "mulesing". Obligation de déclaration** (22.03.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier les bases légales pertinentes de manière à rendre obligatoire la déclaration de la laine de mérinos soumis à la pratique du "mulesing".

Les consommateurs seront ainsi informés du mode de production de cette laine issue de la maltraitance animale et pourront décider eux-mêmes s'ils veulent y renoncer.

Cosignataires: Arslan, Brélaz, de la Reussille, Glättli, Graf Maya, Kälin, Mazzone, Rytz Regula, Töngi (9)

29.05.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

10.03.2021 Conseil national. Rejet

x **19.3392** ***n*** Mo. **Burgherr. Transformation des bâtiments agricoles. Accroître la marge de manoeuvre** (22.03.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre des mesures et de procéder aux révisions législatives nécessaires pour que le volume des exploitations agricoles désaffectées et entièrement viabilisées (voies d'accès, électricité, eau, etc.) puisse être mieux exploité.

Cosignataires: Aebi Andreas, Dettling, Flückiger Sylvia, Glarner (4)

15.05.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.03.2021 Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

x **19.3394** ***n*** Ip. **Estermann. Système de santé suisse. Comparaison avec l'Allemagne** (22.03.2019)

Souvent, l'Allemagne est présentée comme un pays disposant d'un bon système de santé meilleur marché que le système suisse.

Ce n'est qu'en se donnant la peine de se convaincre sur place des conditions réelles qu'on arrive à d'autres conclusions, par exemple en appelant le cabinet d'un médecin spécialisé pour essayer d'obtenir un rendez-vous ou en constatant soi-même le temps dont dispose un médecin pour traiter un patient assuré auprès de l'assurance-maladie publique.

Le Conseil fédéral s'est-il déjà rendu sur place en Allemagne et s'est-il informé des problèmes que connaît le système de santé allemand en interrogeant la base?

Il se rendra alors compte qu'une enveloppe budgétaire globale conduit au rationnement et aux carences.

Je me pose par ailleurs les questions suivantes:

1. Que fait le Conseil fédéral pour faire avancer le financement uniforme des prestations ambulatoires et hospitalières? Est-il conscient du gisement d'économies potentielles (un milliard de francs par an pour la Suisse)? Quel calendrier est prévu pour la mise en oeuvre de ce financement uniforme?

2. Que fait le Conseil fédéral pour ramener au niveau européen les prix surfaits des génériques?

3. Est-ce vraiment une solution d'introduire une enveloppe budgétaire globale comme en Allemagne? Le Conseil fédéral sait-il quelle part du revenu du ménage un travailleur allemand paie à l'assurance-maladie? Qu'en est-il comparé avec la Suisse?

22.05.2019 Réponse du Conseil fédéral.

21.06.2019 Conseil national. Discussion reportée
19.03.2021 Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

x **19.3395** ***n*** Ip. **Estermann. Risques et opportunités liés au "Lehrplan 21"** (22.03.2019)

Si le domaine de la formation est principalement du ressort des cantons, le Conseil fédéral a certainement un avis sur l'évolution de l'instruction dispensée aux élèves de notre pays.

Dès lors, il est prié de répondre aux questions suivantes:

1. Quelles expériences les autres pays ont-ils faites avec le plan d'études "Lehrplan 21"?

2. Le plan d'études alémanique "Lehrplan 21" a-t-il amélioré les performances des élèves?

3. Quels pays y ont renoncé après l'avoir introduit et pour quelles raisons?

4. Quels sont les effets de la numérisation dans l'enseignement?

5. Quelles compétences permet-elle vraiment de renforcer?

6. Ne se traduit-elle pas plutôt par une augmentation des coûts?

7. Comment le "Lehrplan 21" permet-il de répondre aux besoins des bons élèves, alors que la classe compte par exemple 17 écoliers, que plusieurs niveaux sont regroupés et qu'il faut en plus y introduire le nouveau plan d'études, comme dans le cas de l'école primaire Maihof en ville de Lucerne?

8. A-t-on fait des études comparatives pour déterminer les connaissances acquises par un élève de quatrième avant et après l'introduction du plan d'études?

9. Comment le "Lehrplan 21" tient-il compte de l'expérience des pédagogues chevronnés?

10. Depuis l'introduction du plan d'études, un contrôle de qualité est-il effectué en interrogeant également parents et patrons?

11. Comment le contrôle de qualité est-il réalisé dans les classes?

12. Comment les enfants vivent-ils le plan d'études?

13. Pourquoi les bons enseignants, les plus chevronnés, rejettent-ils le "Lehrplan 21"?

14. Pourquoi n'a-t-on pas demandé son avis à la population?

15. Comment les enfants qui ont suivi un enseignement fondé sur le plan d'études en question sont-ils préparés aux exigences d'un marché du travail axé sur la compétitivité?

22.05.2019 Réponse du Conseil fédéral.

21.06.2019 Conseil national. Discussion reportée
19.03.2021 Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

x **19.3397** ***n*** Mo. **Ruppen. Faire une distinction entre les vignerons-encaveurs et les négociants en vins. Reconnaître de nouveau les vignerons-encaveurs comme producteurs** (22.03.2019)

Les dispositions figurant dans la loi sur l'agriculture et dans l'ordonnance sur le vin doivent être modifiées de telle sorte que l'on fasse une distinction entre les vignerons-encaveurs et les négociants en vins. Par ailleurs, seuls les frais inhérents aux contrôles réellement effectués doivent être facturés aux vignerons-encaveurs. En outre, les tarifs régissant les contrôles du commerce des vins doivent être abaissés. Enfin, les vignerons-encaveurs doivent se voir conférer le droit de tenir une comptabilité simplifiée.

15.05.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.03.2021 Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

x **19.3398** ***n*** Po. **Grin. Imposition de la valeur locative. Une réforme équilibrée serait-elle possible?** (22.03.2019)

Le Conseil fédéral est prié de présenter dans un rapport comment il serait possible de supprimer l'imposition de la valeur locative et de permettre une déduction fiscale sur une partie du loyer pour les locataires. Ce nouveau système ne devrait pas créer une différence de traitement entre les propriétaires de leur logement et les locataires d'un bien immobilier.

Cosignataires: Buffat, Clottu, Glauser, Golay, Gschwind, Nicolet, Page, Roduit (8)

22.05.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

19.03.2021 Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

x **19.3401** ***n*** Mo. **(Tornare) Piller Carrard. Pour l'obligation du label Nutri-Score sur les emballages et dans les publicités des produits industriels** (22.03.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de généraliser l'obligation du label Nutri-Score sur les emballages ou dans les publicités de tous les produits industriels

Cosignataires: Aebischer Matthias, Barrile, Chevalley, Fehlmann Rielle, Fridez, Grin, Hadorn, Hardegger, Maire Jacques-André, Marti Samira, Mazzone, Molina, Reynard, Schneider Schüttel, Semadeni, Sommaruga Carlo (16)

15.05.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

28.11.2019 L'objet est repris
10.03.2021 Retrait

x **19.3402** ***n*** Ip. **(Tornare) Fridez. Pensions allouées par l'Allemagne fédérale à des Suisses proches du régime nazi** (22.03.2019)

D'après la presse et des parlementaires belges, plus de 2000 personnes à travers le monde, dont 49 en Suisse, toucheraient

encore une retraite mensuelle pour avoir collaboré avec le régime nazi (1933-1945).

Ces rentes avaient étés mises en place par Adolf Hitler en 1941, en gage de gratification pour toutes les personnes s'étant engagées, volontairement ou non, en faveur du régime. Ces rentes continueraient à être versées par le gouvernement fédéral allemand depuis la dernière guerre.

La Belgique a mis en lumière ce que l'on peut considérer comme un scandale:

En effet, le 20 février, les députés belges ont ratifié une proposition de résolution afin de mettre un terme aux versements de ces pensions à d'anciens "collaborateurs" belges. En France, des députés se mobilisent dans le même sens.

Pour les 49 personnes vivant en Suisse, concernées par ce dossier, il convient de clarifier cette situation qui pourrait nuire à l'image du pays:

Je prie donc le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Le nombre de personnes concernées en Suisse s'élève-t-il bien à 49?

2. Le Conseil fédéral connaît-il le profil de ces personnes?

3. Que pense le Conseil fédéral du versement de rentes à d'anciens nazis en Suisse alors que des victimes directes ou indirectes de ce régime barbare, décédées ou encore en vie, n'ont jamais bénéficié de compensations financières?

4. Le Conseil fédéral a-t-il l'intention de demander des explications à l'Allemagne et de faire en sorte que le versement des rentes cesse?

Cosignataires: Aebischer Matthias, Barrile, Fehlmann Rielle, Fridez, Grin, Hardegger, Maire Jacques-André, Marti Samira, Mazzone, Molina, Reynard, Seiler Graf, Semadeni, Sommaruga Carlo, Wermuth (15)

15.05.2019 Réponse du Conseil fédéral.

21.06.2019 Conseil national. Discussion reportée
28.11.2019 L'objet est repris
19.03.2021 Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

19.3424 *n* Ip. **Moret Isabelle. Répartition de l'enveloppe financière pour les projets selon l'article 14 LEg. Corriger le déséquilibre géographique** (07.05.2019)

Publié par le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG), le tableau des aides financières accordées aux requêtes acceptées au titre de l'article 14 de la loi sur l'égalité (LEg)montre un grand déséquilibre entre les régions géographiques, tant au niveau du nombre de projets soutenus que des montants alloués par région linguistique. En 2017 et 2018, près de 70 pour cent des projets étaient gérés par des organisations basées en Suisse alémanique, contre 18 pour cent en Suisse romande, 7 pour cent en Suisse italienne et 4 pour cent dans les régions romanches. En chiffres, sur les 5 829 510 francs suisses accordés en 2017, 84,8 pour cent ont été attribués à des projets portés par des organisations basées en Suisse alémanique, contre 9,8 pour cent en Suisse romande, 2,5 pour cent en Suisse italienne et 2,9 pour cent dans les régions romanches. En 2018, ces chiffres se sont élevés à 81,0 pour cent pour la Suisse alémanique, 15,5 pour cent pour la Romandie, 2,3 pour cent pour la Suisse italienne et 1,3 pour cent pour les régions romanches, sur une enveloppe totale de 3 949 220 francs suisses. Même en tenant compte du fait que certains projets alémaniques déploient des effets dans les autres régions linguistiques, il existe une grande différence de moyens alloués en défaveur des régions minoritaires, notamment la Suisse romande. Les organisations alémaniques demeurent fortement surreprésentées si l'on tient compte de la répartition des langues en Suisse.

1. Le Conseil fédéral est-il conscient de cette situation et comment l'explique-t-il?

2. Compte-t-il agir pour y remédier, notamment pour inciter l'émergence de plus de projets dans les régions minoritaires?

3. Si oui, de quelle manière?

4. En 2017, le Bureau UND, désormais ancien service de consultation, a reçu un montant de l'ordre de 1,5 millions francs suisses à titre de financement pluriannuel (2017 a 2019) de ses activités. Tant l'ordre de grandeur du chiffre que le fait que le financement porte directement sur trois ans divergent fortement des autres requêtes acceptées. Quelles ont été les motivations ayant conduit à l'acceptation de cette requête?

5. En regardant le tableau des aides financières accordées aux requêtes acceptées en 2017 et 2018, on peut remarquer une différence (à la baisse) du montant total attribué aux projets de près de 1,9 million francs suisses d'une année à l'autre. Comment cela s'explique-t-il?

03.07.2019 Réponse du Conseil fédéral.

27.09.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.3425 *n* Mo. **Feller. Autoriser les véhicules automobiles de plus de 3,5 tonnes affectés au transport de fonds à circuler de nuit** (07.05.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier l'ordonnance sur les règles de la circulation routière (OCR) de manière à ce que les véhicules automobiles affectés au transport de fonds dont le poids total dépasse 3,5 tonnes puissent circuler de nuit.

14.08.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x **19.3426 *n*** Mo. **Groupe BD. Eviter que les chômeurs de plus de 55 ans n'arrivent en fin de droits** (07.05.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de proposer des mesures qui permettraient d'améliorer la situation des plus de 55 ans en recherche d'emploi. Ces mesures s'inscriront concrètement dans une réforme du système de sécurité sociale prévoyant que les chômeurs de plus de 55 ans qui ont perçu pendant au moins dix ans un revenu soumis à l'AVS puissent continuer de percevoir des indemnités jusqu'à l'âge de la retraite.

Porte-parole: Quadranti

04.09.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

10.03.2021 Retrait

19.3428 *n* Mo. **Kälin. Nécessité d'améliorer la représentativité de l'organe consultatif du DEFR-DETEC "Transformation numérique"** (07.05.2019)

Le Conseil fédéral est chargé d'intégrer dans l'organe consultatif du DEFR-DETEC "Transformation numérique" des représentants des travailleurs et des PME ainsi que des représentants des secteurs de la santé, de l'écologie et de la protection des données.

Cosignataires: Arslan, Brélaz, de la Reussille, Girod, Glättli, Graf Maya, Mazzone, Rytz Regula, Thorens Goumaz, Töngi, Trede (11)

14.08.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.3429 *n* Ip. **Steinemann. Pourquoi, dans 99,5 pour cent des cas, le retour des Erythréens admis à titre provisoire n'est-il pas exigible?** (07.05.2019)

Lorsqu'il a examiné 2400 dossiers d'Erythréens sur 3200, le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) n'a retiré le droit à l'admission provisoire que dans 14 cas.

Dans son avis publié suite à l'interpellation Steinemann 17.3761 de la soussignée, le Conseil fédéral n'a pas été en mesure d'indiquer les motifs pour lesquels la Suisse admet (à titre provisoire) des demandeurs d'asile ayant fait l'objet d'une décision de renvoi. Maintenant que le SEM a traité les dossiers de 2400 personnes, il devrait connaître les raisons pour lesquelles les Erythréens ne peuvent prétendument pas rentrer dans leur pays.

1. Dès lors, le Conseil fédéral est prié d'indiquer ces raisons en détail et d'en dresser la liste. Il veillera à prendre en compte en particulier l'influence des facteurs suivants:

enfants nés en Suisse, enfants à la crèche, enfants en classes enfantines ou scolarisés, état civil, femme célibataire, âge avancé, absence de papiers, identité incertaine, état de santé psychique et physique, menace de tentative de suicide, refus de quitter volontairement la Suisse, perception (chronique) de l'aide sociale, exercice (occasionnel) d'une activité lucrative, participation à un programme d'occupation ou à des programmes d'intégration, en formation élémentaire ou en apprentissage, connaissances linguistiques (insuffisantes), situation dans le pays natal couvrant notamment l'absence du pays, les difficultés d'intégration, le manque de perspectives d'exercer une activité lucrative, membres de la famille inexistants en Erythrée, etc.

2. Le Conseil fédéral décrira en outre le profil des personnes qui ont perdu le droit de rester dans notre pays.

Si en 2006, la Suisse comptait 276 bénéficiaires de l'aide sociale venus d'Erythrée, ce chiffre est passé à 32 864 personnes à la fin 2017, soit une augmentation de 11 807 pour cent en l'espace de douze ans.

3. Dans quelle mesure les autorités peuvent-elles raisonnablement exiger du contribuable suisse qu'il continue de subvenir, par l'aide sociale, aux besoins de la plupart des demandeurs d'asile ayant fait l'objet d'une décision de renvoi, vraisemblablement jusqu'à la fin de leurs jours?

Le Tribunal administratif fédéral ayant revu sa jurisprudence concernant l'Erythrée, il n'est plus possible de considérer, de manière générale, un retour dans ce pays comme inexigible. S'agissant des motifs pour lesquels une admission à titre provisoire ne peut être annulée dans la très grande majorité des cas, le SEM a indiqué que différents facteurs faisaient que le retour ne pouvait être raisonnablement exigé, notamment une intégration poussée des personnes concernées, lorsque les enfants d'une famille suivent l'école en Suisse, par exemple.

03.07.2019 Réponse du Conseil fédéral.

27.09.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.3430 *n* Ip. **Egger Mike. Votations sur les accords bilatéraux et sur Schengen. Les citoyens ont-ils été trompés?** (07.05.2019)

Le Tribunal fédéral a récemment invalidé la votation populaire du 28 février 2016 concernant l'initiative dite contre la pénalisation du mariage, au motif des chiffres erronés fournis par le Conseil fédéral dans sa brochure explicative. Les deux votations populaires ci-après présentaient quant au fond une situation comparable:

A la page 11 des explications du Conseil fédéral relatives à la votation populaire du 21 mai 2000 concernant les accords bilatéraux avec l'UE on peut lire ceci: "Pas d'immigration massive à craindre. Au vu de ce qui se passe dans l'UE, les craintes des comités référendaires de voir la Suisse être envahie par des ressortissants communautaires ne sont pas justifiées."

Cette affirmation s'est révélée fausse. En effet, d'après l'Office fédéral de la statistique, l'excédent migratoire en provenance de l'UE s'est élevé en moyenne à 80 000 personnes par an entre 2009 et 2013 et s'élevait encore à quelque 53 000 personnes en 2017.

A la page 9 des explications du Conseil fédéral relatives à la votation populaire du 5 juin 2005 concernant les accords Schengen/Dublin on peut lire ceci: "Conséquences financières. L'association à Schengen et à Dublin devrait coûter en moyenne 7,4 millions de francs par an à la Confédération, ces prochaines années."

Ces chiffres étaient également trompeurs. En effet, dans son rapport du 21 février 2018 sur les conséquences financières de Schengen/Dublin, le Conseil fédéral déclare que l'association à Schengen a entraîné des coûts supplémentaires moyens d'environ 53 millions de francs par an à la charge des pouvoirs publics pendant les années 2012 à 2016.

Le Conseil fédéral est chargé de répondre aux questions suivantes:

1. Comment explique-t-il la divergence flagrante entre les chiffres fournis avant les votations évoquées plus haut et les chiffres effectifs?

2. Comment entend-il garantir qu'aucune information importante, susceptible d'empêcher la formation correcte et objective de l'opinion et donc de porter atteinte à la liberté de vote, ne sera à l'avenir dissimulée aux citoyens?

3. L'arrêt du Tribunal fédéral relatif à l'invalidation de la votation populaire concernant la suppression de la pénalisation du mariage se répercutera-t-il aussi sur les votations évoquées plus haut? Pourraient-elles également être invalidées?

28.08.2019 Réponse du Conseil fédéral.

27.09.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.3435 *n* Po. **Groupe PDC. Votations populaires. Le Conseil fédéral doit informer le peuple correctement** (08.05.2019)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer un rapport exhaustif sur la préparation des bases décisionnelles destinées au Parlement et aux citoyens. Ce rapport exposera la stratégie que le Conseil fédéral entend suivre pour garantir la formation objective de l'opinion du peuple suisse. Un train de mesures précis visant à empêcher les informations erronées lors des votations populaires sera également présenté.

Porte-parole: Müller Leo

21.08.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

19.3436 *n* Ip. **(Quadranti) Landolt. La réforme des prestations complémentaires met-elle un frein aux solutions d'hébergement communautaire, pourtant avantageuses?** (08.05.2019)

La révision des prestations complémentaires, qui prévoit l'adaptation des montants maximaux reconnus au titre du loyer

(16.065 Révision des prestations complémentaires), ne tient plus compte que du montant maximal de quatre personnes au plus, divisé par le nombre de personnes vivant dans le ménage. Le système actuel prend en considération la participation effective au loyer, mais au plus 1100 francs. Si la nouvelle réglementation, qui entrera en vigueur trois ans après son adoption, améliore enfin la situation des familles et des personnes seules, elle désavantage les personnes handicapées adultes qui vivent chez leurs parents ou en colocation. Un adulte handicapé résidant en région 2 recevra au plus 575 francs s'il vit chez ses parents et 490 francs s'il partage un logement avec trois autres personnes à Zurich. Dans un appartement communautaire de seize unités, qui favorise l'entraide et permet de lutter contre l'isolement social, en particulier des personnes âgées, cette même personne ne disposerait en région 1 que de 122,50 francs par mois.

Cela étant, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Le nouveau barème applicable aux adultes handicapés vivant chez leurs parents ou en colocation peut-il couvrir les frais effectifs et répondre au droit au respect de la vie privée, qui implique le choix du mode d'hébergement?

2. Est-il exact que les nouveaux montants couvriraient une chambre à coucher en colocation urbaine mais ne permettraient pas de participer au loyer d'une pièce commune?

3. Les colocataires de personnes handicapées offrent souvent à celles-ci une aide gratuite au quotidien. Le Conseil fédéral estime-t-il que l'on peut encore attendre d'eux qu'ils assument par ailleurs la plus grande partie du loyer?

4. Veut-on encore donner la possibilité aux bénéficiaires de prestations complémentaires de vivre avec d'autres personnes, qu'il s'agisse de proches ou non? Dans l'affirmative, ce problème pourrait-il être réglé dans une ordonnance ou une directive ou sa résolution appellerait-elle une nouvelle révision de la loi?

5. Selon le Conseil fédéral, les nouveaux montants maximaux pris en compte au titre du loyer permettraient d'économiser 5 millions de francs. Or ces chiffres ne tiennent pas compte des bénéficiaires de prestations complémentaires vivant en colocation qui, à cause de cette révision, devraient déménager dans un appartement individuel plus cher mais mieux financé (16.5625). Si la moitié des personnes concernées restaient en colocation, 10 pour cent d'entre elles entraient en institution et 40 pour cent d'entre elles allaient vivre seules, quelles seraient les conséquences financières de cette situation?

03.07.2019 Réponse du Conseil fédéral.

27.09.2019 Conseil national. Discussion reportée
05.12.2019 L'objet est repris

19.3440 ***n*** Po. **de la Reussille. Gestion des CFF. Un salaire indécent pour le directeur général, des mesures d'économies pour les salariés** (08.05.2019)

Alors même que la situation financière des CFF est excellente, la direction a annoncé récemment des mesures d'économies notamment salariales au détriment des employés. A titre d'exemple, une économie de 1,45 francs de l'heure par employé a été annoncée. Ce grignotage indécent projeté par la direction des CFF sur le dos des travailleurs et travailleuses qui touchent une indemnité pour travaux salissants est particulièrement scandaleux.

De plus, le rapport de gestion 2018 des CFF montre clairement une volonté de la part de la direction de multiplier les contrats d'engagement de personnel hors statut. Les chiffres sont particulièrement parlants puisque le nombre de contrats précaires a triplé, entraînant pour les employés concernés une précarisation sociale.

1. Le Conseil fédéral cautionne-t-il cette politique salariale qui précarise les employés se trouvant déjà dans des catégories basses de salaire?

2. Le Conseil fédéral considère-t-il comme judicieux le recours et la multiplication des contrats précaires?

3. Le Conseil fédéral considère-t-il comme judicieuses les pressions effectuées par le directeur général des CFF pour maintenir sa rémunération qui dépasse le million de francs annuel?

21.08.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

19.3445 ***n*** Mo. **Groupe BD. Indemniser équitablement le conjoint ou le partenaire enregistré d'un exploitant agricole en cas de divorce** (08.05.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de faire en sorte que le conjoint ou le partenaire enregistré d'un exploitant agricole ait été ou soit indemnisé équitablement pour son travail en cas de divorce, en prévoyant l'inscription dans la loi des trois principes suivants:

1. le conjoint ou le partenaire enregistré perçoit un salaire régulier en espèces en qualité de membre de la famille participant aux travaux de l'exploitation; ou

2. le conjoint ou le partenaire enregistré reçoit une partie du revenu agricole en qualité de travailleur indépendant, ou

3. Le conjoint ou le partenaire enregistré se voit reconnaître par la loi le droit de recevoir une indemnité équitable en cas de divorce; ce droit devra être précisé par les autorités, qui s'appuieront à cet effet sur des activités comparables.

Porte-parole: Campell

26.06.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.3446 ***n*** Mo. **Groupe BD. Etendre l'allocation de maternité à la conjointe ou à la partenaire enregistrée d'un exploitant agricole** (08.05.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de préparer une modification de la loi sur les allocations pour perte de gain qui permette d'étendre l'allocation de maternité à la conjointe ou à la partenaire enregistrée d'un exploitant agricole, au moyen des deux mesures suivantes:

1. la conjointe ou la partenaire enregistrée perçoit un salaire en espèces en qualité de membre de la famille participant aux travaux de l'exploitation; ce salaire est déclaré à l'AVS et versé sur un compte ouvert au nom de la conjointe ou de la partenaire enregistrée, ou

2. la conjointe ou la partenaire enregistrée est inscrite comme travailleuse indépendante auprès de la caisse de compensation; le revenu agricole est réparti entre les deux conjoints ou partenaires enregistrés et déclaré à l'AVS.

Porte-parole: Siegenthaler

03.07.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

10.03.2021 Conseil national. Adoption

19.3447 *n* Mo. **(Salzmann) Aebi Andreas. Centre national de compétences pour l'amélioration des terres arables (amélioration des terres SDA)** (08.05.2019)

Le Conseil fédéral est chargé d'attribuer à la Confédération les compétences scientifiques et techniques permettant de préserver des terres cultivables fertiles et productives. Les conditions requises pour assurer la sécurité alimentaire conformément à l'article 104a lettres a et b, de la Constitution seraient ainsi mises en place. Un groupe d'ingénierie en pédologie et en production végétale, rattaché à une entité telle qu'une EPF, une haute école des sciences agronomiques ou Agroscope, sera créé et son financement assuré.

Cosignataires: Aebi Andreas, Aeschi Thomas, Bourgeois, Dettling, Glauser, Hausammann, Keller-Inhelder, Müller-Altermatt, Nicolet, Ritter, Umbricht Pieren (11)

21.08.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.12.2019 L'objet est repris

x **19.3448 *n*** Mo. **Conseil National. Mainlevée provisoire. Prendre en compte l'évolution des pratiques commerciales (numérisation) (Dobler)** (08.05.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de revoir la condition de la "reconnaissance de dette ... sous seing privé" prévue à l'article 82 de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite en l'adaptant aux nouvelles habitudes commerciales, à savoir l'achat - désormais courant - de marchandises et de prestations sur Internet, et aux autres manières de conclure des contrats ne nécessitant pas l'observation d'une forme.

Cosignataires: Brunner Hansjörg, Burkart, Cattaneo, Eymann, Feller, Fiala, Fluri, Grüter, Guhl, Jauslin, Markwalder, Merlini, Nantermod, Paganini, Pezzatti, Portmann, Schilliger, Schwander, Vitali, Weibel (20)

28.08.2019 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

27.09.2019 Conseil national. Combattu. Discussion reportée
04.03.2020 Conseil national. Adoption
17.03.2021 Conseil des Etats. Rejet

19.3453 *n* Ip. **Badran Jacqueline. Protection de l'environnement, de la nature et du climat. Coûts engendrés par l'inaction** (08.05.2019)

Au sujet de la protection de l'environnement et de la nature, et plus particulièrement du débat sur le climat, l'argument des coûts prétendument élevés (dus par ex. à la taxe sur le CO2 prélevée sur les carburants) est souvent utilisé pour justifier l'inaction. Or on sait aujourd'hui que renoncer à prendre des mesures visant à préserver l'environnement, la nature et le climat revient bien plus cher. Dès lors, le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes:

1. A-t-il une vue d'ensemble des coûts résultant de l'inaction en matière de protection de l'environnement, de la nature et du climat? Dans la négative, compte-t-il procéder à une évaluation des coûts subséquents induits dans les domaines et secteurs concernés?

2. Peut-il dresser la liste de toutes les études réalisées, le plus souvent par secteurs, sur les coûts engendrés par l'inaction en matière de protection de l'environnement, de la nature et du climat? Pour ce faire, il s'intéressera à tous les aspects tels que les frais directement entraînés par les mesures destinées à remédier aux dommages (pollution des sols, de la nappe phréatique, de l'eau potable, etc.), à les atténuer (construction d'ouvrages en raison du dégel du pergélisol, par ex.), et également aux effets indirects que représentent les pertes de recettes ou les charges consécutives touchant certaines branches comme le tourisme suite au manque de neige ou à la fonte des glaciers, l'agriculture avec le manque à gagner résultant des conditions météorologiques extrêmes, la pêche avec des revenus en baisse à cause des eaux polluées, notamment.

3. Peut-on estimer le coût de dommages irréversibles comme les espèces en voie de disparition ou la perte de biodiversité? Dans la négative, le Conseil fédéral envisagerait-il d'y consacrer une étude?

4. Quels sont à son avis les coûts engendrés par l'inaction face au réchauffement climatique, en pourcentage du produit intérieur brut?

Cosignataires: Friedl Claudia, Jans, Nordmann, Nussbaumer (4)

28.08.2019 Réponse du Conseil fédéral.

27.09.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.3454 *n* Ip. **Töngi. Une augmentation considérable du prix de l'abonnement général est-elle compatible avec la promotion des transports publics?** (08.05.2019)

Les médias rapportent que le prix de l'abonnement général (AG) va augmenter de 10 pour cent. Si l'on tient compte de la suppression des possibilités de déposer l'AG pendant 30 jours, son prix augmente même de 19 pour cent. Dans le même temps, les réductions accordées aux étudiants vont tomber et les cartes journalières distribuées par les communes font également l'objet de discussions. De nombreux étudiants ne pourront plus se permettre d'acheter un AG. Le prix des transports publics n'a cessé d'augmenter ces dernières années et cette augmentation est bien supérieure au renchérissement. L'AG a beaucoup de succès et a contribué à promouvoir les transports publics. Augmenter son prix, c'est augmenter le prix des transports publics et donc aller totalement à l'encontre des considérations climatiques et des exigences en matière de mobilité: les usagers des transports publics vont en effet se rabattre sur le trafic individuel motorisé.

Nous prions le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Que pense-t-il d'une augmentation de 10 voire de 19 pour cent du prix de l'AG?

2. N'est-ce pas précisément l'offre répondant le mieux aux besoins des consommateurs qui pâtit de cette forte augmentation?

3. Quelles devraient être les conséquences d'une telle augmentation de prix sur la répartition modale?

4. Que pense le Conseil fédéral d'une telle augmentation si l'on considère les défis en matière de politique climatique?

5. La suppression de la Voie 7 et celle prévue de l'AG Junior pour les étudiants vont rendre les transports publics inintéressants et nettement plus chers pour les jeunes. N'est-ce pas précisément ceux qui seront demain les plus concernés par la mobilité que l'on exclut des transports publics?

6. Le Conseil fédéral est-il prêt, en sa qualité de propriétaire de la plus grande entreprise de transports publics, à user de son influence en la matière?

Cosignataires: Brélaz, de la Reussille, Girod, Glättli, Graf Maya, Kälin, Mazzone, Rytz Regula, Thorens Goumaz (9)

14.08.2019 Réponse du Conseil fédéral.

27.09.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.3455 *n* Ip. **Munz. La protection contre le glyphosate est-elle suffisante?** (08.05.2019)

On dispose de plus en plus d'indices du caractère cancérigène du glyphosate. Le Centre international de recherche sur le cancer, qui fait partie de l'Organisation mondiale de la santé OMS, a annoncé il y a trois ans que le glyphosate provoquait vraisemblablement le cancer chez l'homme. Aux Etats-Unis, cet herbicide a été classé parmi les produits cancérigènes. Dans un procès intenté à propos du glyphosate, la compagnie Monsanto a été condamnée à payer 81 millions de dollars pour n'avoir pas informé suffisamment sur les risques liés à l'application de l'herbicide Roundup. Par le passé, elle avait déjà dû verser des dommages-intérêts à un utilisateur également atteint de cancer.

La Suisse doit tenir compte de ces développements et assurer une protection suffisante aux nombreuses personnes directement exposées au produit. Dès lors, le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes:

1. Les utilisateurs du glyphosate dans l'agriculture et les transports publics, ainsi que les particuliers sont-ils informés de sa dangerosité, et les mesures de protection sont-elles suffisantes pour les prémunir contre les risques? Quelles mesures additionnelles seraient nécessaires?

2. Les personnes se trouvant à l'air libre, en randonnée, à vélo ou en promenade, tout comme les enfants jouant à l'extérieur, sont-ils suffisamment protégés lorsqu'ils respirent à proximité d'un champ traité au glyphosate, avec le brouillard produit par la dispersion de l'herbicide? Quelles dispositions doit-on prendre pour éviter tout danger pour la santé?

3. Comment surveille-t-on l'état de santé des chats, des chiens et des animaux sauvages courant à travers champs ou y séjournant?

4. Sachant que le poil des chats et chiens peut être contaminé, de sorte que du glyphosate peut être introduit dans les habitations et ce produit toxique déposé sur les tapis, de quelle manière les foyers et, plus particulièrement, les jeunes enfants peuvent-ils être prémunis contre cette pollution?

Cosignataires: Frei, Friedl Claudia, Graf-Litscher, Hadorn, Heim, Jans, Kiener Nellen, Marti Samira, Schenker Silvia, Semadeni, Thorens Goumaz, Töngi (12)

14.08.2019 Réponse du Conseil fédéral.

27.09.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.3464 *n* Mo. **Bregy. Egalité de traitement des couples dont les deux conjoints perçoivent un revenu, dont l'un sous la forme d'une rente** (08.05.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier l'article 9 alinéa 2 lettre k de la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes (LHID; RS 642.14) de telle sorte qu'il soit aussi possible d'effectuer une déduction sur le produit du travail tiré d'une profession, d'un commerce ou d'une entreprise si l'un des conjoints tire son revenu d'une rente.

Cosignataires: Candinas, Egger Thomas, Marchand-Balet, Müller Leo, Riklin Kathy, Schneider-Schneiter (6)

14.08.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

03.05.2021 Conseil national. Adoption

19.3465 *n* Po. **Glättli. Augmenter la part des transports publics (répartition modale) grâce à une politique des prix appropriée** (08.05.2019)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner comment faire évoluer la répartition modale en faveur des transports publics grâce à une politique des prix appropriée dans les objectifs stratégiques des CFF.

Cosignataires: Arslan, Brélaz, de la Reussille, Graf Maya, Kälin, Mazzone, Rytz Regula, Thorens Goumaz, Töngi, Trede (10)

28.08.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

19.3467 *n* Ip. **(Vogler) Müller-Altermatt. Disparition des espèces à l'échelle planétaire. Comment mettre fin à ce phénomène et assurer le bien-être de l'humanité?** (09.05.2019)

Le 6 mai 2019, la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques publiait son premier rapport sur l'état de la planète. L'IPBES y brossait un tableau bien sombre. Elle constate que la disparition des espèces à travers le monde s'accélère à un rythme sans précédent, un million d'espèces étant menacées d'extinction du fait de l'activité humaine. La plupart des objectifs fixés sur le plan international pour préserver la biodiversité et assurer un développement durable ne seront pas atteints. Or le triste état de la biodiversité a des effets dramatiques pouvant mettre en cause la survie de l'humanité. On estime ainsi que 14 des 18 services écosystémiques qui assurent le bien-être de l'humanité sont sur le déclin. A l'origine de la perte de biodiversité, on trouve la surexploitation des terres et des mers, la consommation des ressources naturelles, le réchauffement climatique, la pollution et les espèces invasives. Les auteurs du rapport soulignent que pour mettre fin à ce phénomène, il faut agir sans tarder et de manière systématique à tous les niveaux. Ils constatent que les mesures et stratégies adoptées jusqu'ici sont largement insuffisantes et ont donc échoué. Le rapport "Environnement Suisse 2018" relève de son côté que la pression exercée par notre pays sur la biodiversité à travers le monde a elle aussi fortement augmenté ces dernières années, principalement en raison des biens importés en grandes quantités. Dès lors, le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes:

1. Partage-t-il l'avis des auteurs du rapport IPBES sur la disparition sans précédent des espèces et la diminution des services écosystémiques que cela induit?

2. Que pense-t-il des possibilités d'agir exposées dans le rapport et quelles conclusions en tire-t-il?

3. Considère-t-il lui aussi que les mesures prises à ce jour en Suisse pour préserver la biodiversité et les services écosystémiques ne permettent pas d'assurer ces derniers à long terme?

4. Dans quelles sphères politiques entend-il continuer d'agir concrètement pour enrayer la disparition des espèces et la réduction des services écosystémiques décrites dans le rapport IPBES?

5. Estime-t-il également que les problèmes exposés dans le rapport sont d'une telle ampleur qu'ils ne peuvent plus être résolus à l'échelle d'un territoire dans le monde globalisé d'aujourd'hui?

6. Faut-il dans ce cas adopter une approche entièrement nouvelle pour remédier à cette situation et de quel ordre serait-elle?

Cosignataires: Ammann, Arslan, Barazzone, Bourgeois, Bulliard, Chevalley, Egger Thomas, Flach, Fluri, Graf Maya, Gschwind, Gugger, Guhl, Hess Lorenz, Jans, Jauslin, Kälin,

Keller-Inhelder, Kutter, Lohr, Marchand-Balet, Paganini, Riklin Kathy, Ritter, Roduit, Rytz Regula, Schneider Schüttel, Semadeni, Streiff, Thorens Goumaz, Töngi, Wasserfallen Flavia, Weibel (33)

04.09.2019 Réponse du Conseil fédéral.

27.09.2019 Conseil national. Discussion reportée
20.11.2019 L'objet est repris

19.3468 *n* Ip. **(Hadorn) Reynard. Déclarer la guerre aux insecticides très toxiques utilisés dans les forêts suisses** (09.05.2019)

"L'utilisation en forêt de substances dangereuses pour l'environnement est interdite" (art. 18 de la loi sur les forêts). En dépit de cette interdiction, on utilise notamment au printemps des insecticides toxiques de la famille des cyperméthrines pour imprégner le bois abattu dans le but de le protéger contre le bostryche. On ignore quelles quantités totales de substances toxiques sont pulvérisées dans les forêts suisses. Les Médecins en faveur de l'environnement (MfE) ont effectué une projection basée sur un sondage réalisé auprès de tous les cantons. Cette projection révèle que quelque 700 kilos d'insecticides très toxiques ont été pulvérisés sur des troncs d'arbres coupés en 2018 dans les forêts suisses (traitement des grumes), ce qui correspond à environ 12 pour cent des quantités de cyperméthrine vendues en Suisse.

Selon les MfE, 22 des 25 administrations forestières cantonales ont autorisé en 2018 l'utilisation d'insecticides. Les exceptions prévues dans la loi sur les forêts et dans la loi sur la protection de l'environnement sont donc devenues la règle. Les réponses des cantons donnent l'impression que ces derniers ne savent pas précisément si des pulvérisations sont véritablement effectuées dans les forêts, ni quelles autorisations sont demandées à quelles fins. Par ailleurs, il semble que tous les cantons ne soient pas au clair sur ce qui est totalement interdit et sur ce qui est autorisé à titre exceptionnel. Car on a par exemple aussi répandu dans les forêts suisses en 2018 du chlorpyrifos, qui est un insecticide interdit.

Comme le montre l'exemple du canton de Glaris depuis cinq ans, on peut aussi travailler sans produits toxiques si l'on n'utilise pas la forêt comme dépôt de bois abattu. L'évacuation immédiate des grumes hors des forêts est avant tout une question d'organisation. Or, la plupart des cantons, tout comme l'OFEV, approuvent largement l'utilisation d'insecticides, ce qui constitue un risque pour le marché et pour l'écologie.

Face à cette situation, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Peut-il confirmer qu'environ 700 kilogrammes de cyperméthrine ont été répandus dans les forêts suisses en 2018?

2. Sait-il que des insecticides interdits tels que le chlorpyrifos ont aussi été utilisés dans les forêts suisses en 2018? Dans l'affirmative, que fait-il pour remédier à cette situation?

3. S'attend-il à des dégâts d'image pour le positionnement écologique du bois suisse?

4. Estime-t-il qu'il est judicieux de répandre des substances aussi toxiques dans des écosystèmes très sensibles?

5. Comment entend-il faire en sorte que les cantons n'utilisent pas les forêts comme dépôts de bois abattu afin que l'utilisation d'insecticides devienne superflue?

6. Comment entend-il donner plus de poids à la loi sur les forêts?

7. Est-il disposé à interdire l'utilisation de substances toxiques dans les forêts ou à la limiter de nouveau aux véritables exceptions dans les cas d'urgence?

Cosignataires: Aebischer Matthias, Brélaz, Bulliard, Feri Yvonne, Fluri, Frei, Friedl Claudia, Graf Maya, Gugger, Hardegger, Jans, Marti Samira, Munz, Rochat Fernandez, Schneider Schüttel, Semadeni, Streiff, Weibel (18)

04.09.2019 Réponse du Conseil fédéral.

27.09.2019 Conseil national. Discussion reportée
28.11.2019 L'objet est repris

19.3472 *n* Mo. **Grossen Jürg. Trafic routier. Trajectoire de réduction pour le CO2** (09.05.2019)

Le Conseil fédéral est chargé d'adapter la politique routière suisse aux objectifs de l'Accord de Paris sur le climat, en fixant de manière contraignante une trajectoire de réduction linéaire pour le CO2, jusqu'à ce que l'on atteigne une décarbonisation complète. Il conviendra de prouver régulièrement que les objectifs intermédiaires sont atteints et d'adapter les mesures en conséquence.

Cosignataires: Ammann, Bäumle, Bertschy, Candinas, Chevalley, Flach, Hardegger, Jans, Masshardt, Töngi, Weibel (11)

04.09.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.3473 *n* Po. **Grossen Jürg. Risques et effets secondaires des produits utilisant des énergies fossiles** (09.05.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de vérifier s'il serait nécessaire de prévoir une obligation d'insérer dans les mesures publicitaires en faveur des produits utilisant des énergies fossiles une information sur les risques et les effets secondaires de ces produits, et de présenter ses conclusions sous la forme d'un rapport. Les conséquences climatiques de l'achat et de l'utilisation de tels produits et des investissements dans leur production doivent en effet être exposées de manière transparente, et le rapport demandé devra également montrer comment cette exigence pourrait être mise en oeuvre concrètement.

Cosignataires: Bäumle, Bertschy, Chevalley, Flach, Hardegger, Masshardt, Töngi, Weibel (8)

21.08.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

19.3474 *n* Mo. **(Hardegger) Nussbaumer. Augmentation du pourcentage d'immeubles loués assainis sur le plan énergétique** (09.05.2019)

La législation doit être modifiée de manière à ce que les propriétaires d'immeubles loués :

a. ne puissent facturer aux locataires que les frais de chauffage effectifs et au plus un montant équivalant aux frais de chauffage (déterminés sur la base de valeurs empiriques) d'immeubles bénéficiant d'un certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB) de type D;

b. soient obligés d'assainir les immeubles au minimum au niveau de la norme CECB-D dans un délai déterminé à compter de l'entrée en vigueur des dispositions concernées;

c. reçoivent des subventions pour les frais dépassant ceux d'un assainissement de type CECB-D;

d. puissent déduire de leurs impôts la part des coûts qui dépassent ceux d'un assainissement de type CECB-D.

Cosignataires: Feri Yvonne, Friedl Claudia, Glättli, Graf-Litscher, Grossen Jürg, Hadorn, Heim, Jans, Kiener Nellen, Molina,

Müller-Altermatt, Munz, Schenker Silvia, Schneider Schüttel, Töngi (15)

04.09.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

28.11.2019 L'objet est repris

19.3475 ***n*** Po. **(Hardegger) Seiler Graf. Réalité des coûts générés par les aéroports et les aérodromes** (09.05.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un rapport qui indiquera les aéroports et les aérodromes suisses qui reçoivent des prestations appréciables en argent, qu'elles soient directes ou indirectes, la forme de ces prestations, leurs montants et l'identité des contributeurs. Il indiquera également dans ce rapport l'intérêt public en vertu duquel les pouvoirs publics soutiennent les installations d'infrastructure et l'exploitation d'aéroports et d'aérodromes, tout en précisant les avantages que les utilisateurs des transports aériens privés ou publics en retirent.

Cosignataires: Bäumle, Feri Yvonne, Friedl Claudia, Graf-Litscher, Heim, Jans, Kiener Nellen, Mazzone, Molina, Munz, Schenker Silvia, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Semadeni, Töngi, Wüthrich (16)

04.09.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

28.11.2019 L'objet est repris

19.3477 ***n*** Ip. **(Hardegger) Gysi Barbara. Garantie de l'indépendance des experts qui conseillent Swissmedic** (09.05.2019)

Dans sa réponse à l'interpellation 18.3910, le Conseil fédéral a déclaré que tous les collaborateurs de l'Institut suisse des produits thérapeutiques (Swissmedic) devaient respecter "les exigences très strictes qui visent à garantir leur indépendance". Le 13 avril 2019, on pouvait lire dans la presse dominicale que Swissmedic se fonde sur l'avis d'un groupe d'experts pour délivrer ses autorisations de mise sur le marché de médicaments et que, comme le montre une recherche du "Sonntagsblick", ces experts reçoivent de l'argent de l'industrie pharmaceutique.

Je prie dès lors le Conseil fédéral de clarifier les questions suivantes:

1. A quels rapports mandataires ou contractuels sont soumis les collaborateurs externes de Swissmedic?

2. Outre le Human Medicines Experts Committee, y a-t-il d'autres "comités" ou organes similaires qui procèdent à des évaluations pour le compte de Swissmedic?

3. A quel régime d'indemnités, de rémunération et d'attribution de mandats les experts mandatés par Swissmedic sont-ils soumis?

4. Quelles règles régissent l'acceptation d'avantages et l'attribution de mandats à des entreprises et des associations qui sont proches du secteur médical et comment le respect de ces règles est-il contrôlé?

5. Que pense le Conseil fédéral du fait que certains experts effectuent pour le compte des fabricants des études de terrain dans les hôpitaux sur des médicaments et participent en parallèle aux recommandations d'autorisations de mise sur le marché?

6. Quelle influence ont les résultats du groupe d'experts sur la décision d'autorisation de mise sur le marché délivrée par Swissmedic et comment la qualité du travail du groupe d'experts est-elle contrôlée?

7. Pour quelles raisons Swissmedic n'effectue-t-il pas ces travaux en interne ou en collaboration avec d'autres organisations publiques?

Cosignataires: Feri Yvonne, Frei, Friedl Claudia, Graf-Litscher, Hadorn, Heim, Kiener Nellen, Molina, Munz, Schenker Silvia, Töngi (11)

21.08.2019 Réponse du Conseil fédéral.

27.09.2019 Conseil national. Discussion reportée
28.11.2019 L'objet est repris

19.3480 ***n*** Mo. **Quadri. Pas de nouvelles mesures vexatoires à l'encontre des automobilistes** (09.05.2019)

Le Conseil fédéral est chargé d'éviter toute nouvelle mesure pénalisant les automobilistes, à commencer par celles qui sont proposées dans l'étude commandée par l'ARE sur le développement durable dans le domaine routier.

Cosignataire: Pantani (1)

14.08.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.3482 ***n*** Ip. **Fehlmann Rielle. Plurilinguisme au sein de l'administration fédérale. Immobilisme, voire recul préoccupant** (09.05.2019)

Depuis 2007, la Suisse s'est dotée d'une loi sur les langues nationales qui contient de belles déclarations sur le plurilinguisme dont la Suisse se vante. Mais la réalité au quotidien dans l'administration fédérale est très différente. Alors que plusieurs cantons ont affirmé leur attachement aux langues nationales dans l'enseignement, l'administration peine à donner l'exemple.

Dans cinq départements sur sept, on parle essentiellement l'allemand au niveau des postes dirigeants. Alors que l'allemand est la langue maternelle de 63 pour cent des Suisses et des Suissesses, il est parlé entre 70 à 75 pour cent par le personnel de la Confédération. L'italien est carrément le parent pauvre.

Compte tenu de cette situation préoccupante, quelles mesures le Conseil fédéral prévoit-il dans les domaines suivants:

1. pour favoriser un recrutement du personnel qui soit plus représentatif du plurilinguisme de notre pays;

2. pour encourager les compétences linguistiques de son personnel;

3. pour évaluer régulièrement l'application de la loi et de l'ordonnance sur les langues, notamment le respect des quotas (français de 21,5 à 23,5 pour cent, italien 6,5 à 8,5 pour cent, romanche 0,5 à 1,0 pour cent).

Cosignataires: Fridez, Maire Jacques-André, Piller Carrard, Reynard, Tornare, Wehrli (6)

14.08.2019 Réponse du Conseil fédéral.

27.09.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.3484 ***n*** Ip. **Kälin. Moins d'emballages en plastique** (09.05.2019)

Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes:

1. Serait-il possible d'obliger les grandes surfaces et leurs fournisseurs à remplacer les sachets en plastique par des sachets compostables (comme cela se fait en Italie)?

2. Serait-il possible de définir un taux maximal d'emballages non compostables que les grandes surfaces n'auraient pas le droit de dépasser?

3. Serait-il possible d'interdire la vente de fruits et de légumes préemballés (y compris dans des barquettes en plastique ou en polystyrène) lorsqu'ils peuvent être offerts en vrac?

4. Serait-il possible d'obliger les grandes surfaces à mettre à la disposition de leurs clients des conteneurs destinés à la collecte des emballages en plastique comme elles le font pour le verre, le PET, l'aluminium ou les textiles (certaines filiales de la Migros le font déjà)?

04.09.2019 Réponse du Conseil fédéral.

27.09.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.3485 ***n*** Po. **Flach. Epuiser les potentiels de protection du climat que recèle la navigation** (09.05.2019)

Le Conseil fédéral est chargé d'établir un rapport sur la politique de la Suisse en matière de navigation et de proposer des mesures en vue de réaliser les potentiels que la navigation recèle sur le plan de la protection du climat.

Cosignataires: Bäumle, Bertschy, Chevalley, Dobler, Girod, Grossen Jürg, Landolt, Müller-Altermatt, Vogler, Weibel (10)

04.09.2019 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

27.09.2019 Conseil national. Combattu. Discussion reportée
10.09.2020 Opposition retirée
25.09.2020 Conseil national. Combattu. Discussion reportée

19.3487 ***n*** Po. **(Frei) Mettler. Dire non à la solitude. Pour un traitement politique de ce phénomène de société qu'est désormais l'isolement social** (09.05.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de procéder à un état des lieux de la solitude non choisie en Suisse, et d'indiquer comment il serait possible de lutter au niveau politique contre ce phénomène.

Cosignataires: Barrile, Birrer-Heimo, Flach, Glättli, Gugger, Hadorn, Hardegger, Kutter, Marti Min Li, Semadeni, Streiff, Wasserfallen Flavia (12)

14.08.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

05.12.2019 L'objet est repris
05.05.2021 Conseil national. Rejet

19.3491 ***n*** Po. **Molina. Investissements directs étrangers. Renforcer le contrôle des fusions** (09.05.2019)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer un rapport dans lequel il montrera comment le droit suisse des cartels pourrait, dans le respect de nos obligations internationales, être durci afin d'améliorer le filtrage - pour des motifs de sécurité ou d'ordre public - des investissements directs étrangers. Le rapport présentera les avantages et les inconvénients d'un alignement du droit suisse sur le règlement européen PE/CONS 72/18.

Cosignataires: Friedl Claudia, Hadorn, Hardegger, Heim, Jans, Kiener Nellen, Munz, Pfister Gerhard, Reimann Lukas, Rytz Regula, Wüthrich (11)

14.09.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

19.3492 ***n*** Mo. **Molina. Une stratégie de durabilité pour les liquidités de la Confédération** (09.05.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre les mesures suivantes:

1. les liquidités et les placements financiers à court terme de la Confédération doivent être confiés à des établissements financiers appliquant une stratégie de durabilité crédible;

2. à cette fin, le Conseil fédéral présentera au Parlement les modifications de la législation éventuellement requises.

Cosignataires: Feri Yvonne, Flach, Friedl Claudia, Hadorn, Hardegger, Heim, Jans, Kiener Nellen, Meyer Mattea, Müller-Altermatt, Rytz Regula (11)

26.06.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

03.05.2021 Conseil national. Rejet

x **19.3493** ***n*** Mo. **Molina. Introduire le système de négociation de voie 1,5 dans les relations avec la Chine** (09.05.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de se fixer comme objectif l'introduction d'un échange formalisé sur le modèle de la négociation dite de voie 1,5 avec les partenaires européens importants de la Suisse dans ses relations avec la Chine.

Cosignataires: Arslan, Frei, Friedl Claudia, Hadorn, Hardegger, Heim, Jans, Munz, Reimann Lukas (9)

28.08.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

09.03.2021 Conseil national. Rejet

19.3494 ***n*** Mo. **(Egger Thomas) Candinas. Renforcer la recherche en faveur d'une économie alpestre moderne** (09.05.2019)

Le Conseil fédéral est chargé d'intensifier considérablement la recherche agricole d'Agroscope en faveur d'une exploitation moderne des pâturages dans les régions de montagne et d'estivage.

Cosignataires: Addor, Ammann, Bregy, Candinas, Gschwind, Marchand-Balet, Müller-Altermatt, Nantermod, Reynard, Ruppen, Vogler, von Siebenthal (12)

26.06.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.11.2019 L'objet est repris

19.3497 ***n*** Ip. **(Rochat Fernandez) Aebischer Matthias. Nouveaux horaires CFF 2020. Les relations ferroviaires directes pour Paris réduites à terme aux liaisons Bâle-Paris et Genève-Paris?** (09.05.2019)

Le 7 mai 2019, les CFF ont présenté les nouveaux horaires pour 2020. Les CFF, via Lyria, ont décidé de faire dévier un aller-retour TGV Lausanne-Paris par Genève. De plus, la ligne TGV Berne-Paris sera supprimée dès le 15 décembre prochain.

Partant, les CFF et Lyria expriment leur volonté de réduire à terme les relations ferroviaires directes franco-suisses à Bâle et Genève.

Ces décisions sont d'autant plus incompréhensibles, vu la convention franco-suisse conclue en 1999 (RS 0.742.140.334.97) prévoyant le financement par la Suisse des infrastructures des deux côtés de la frontière et l'engagement de la France de maintenir l'offre.

D'autre part, la déviation de certains TGV par le tronçon Lausanne-Genève est tout simplement incompréhensible, vu la saturation de ce tronçon (670 trains par jours sur une ligne double) et les travaux conséquents dans les deux gares et tout au long du tronçon.

Par ailleurs, cette déviation impliquerait la suppression d'un train Interregio Genève-Lausanne-Sion aux alentours de 17 heures 30.

Je pose les questions suivantes au Conseil fédéral:

1. Compte tenu de l'article 6 de la convention franco-suisse afférente, le Conseil fédéral a-t-il été consulté au préalable par les CFF concernant la déviation de trajets TGV par Genève et la suppression de la liaison Berne-Paris?

2. Toujours à l'aune de l'article 6 de la convention, des discussions ont-elles eu lieu entre la Confédération et la République française à propos de ces changements?

3. Comment le Conseil fédéral apprécie-t-il la décision unilatérale de Lyria de dévier certains TGV Lausanne-Paris par Genève, alors que des discussions sont en cours entre l'OFT, les CFF, la SNCF et le gouvernement vaudois notamment?

4. La ligne Lausanne-Genève étant la plus saturée d'Europe (670 trains par jours sur une ligne double), comment le Conseil fédéral apprécie-t-il la faisabilité de dévier certains TGV Lausanne-Paris par Genève et ce, au détriment de relations ferroviaires internes aux heures de pointe (cf. Interregio de 17h30)?

5. La déviation de certains TGV Lausanne-Paris par Genève, menace-t-elle la pérennité de la liaison Neuchâtel-Paris via Frasne?

6. Enfin, ces décisions ne vont-elles pas à l'encontre d'un développement d'offres attractives locales pour l'utilisation de moyens de transports moins polluants que l'avion?

Cosignataires: Aebischer Matthias, Béglé, Bendahan, Borloz, Brélaz, Buffat, Crottaz, Feri Yvonne, Glauser, Grin, Hadorn, Hardegger, Maire Jacques-André, Marra, Masshardt, Nicolet, Nordmann, Nussbaumer, Pardini, Piller Carrard, Reynard, Schneider Schüttel, Sommaruga Carlo, Thorens Goumaz, Tornare, Wasserfallen Flavia, Wehrli (27)

21.08.2019 Réponse du Conseil fédéral.

27.09.2019 Conseil national. Discussion reportée
28.11.2019 L'objet est repris

19.3504 *n* Mo. **Groupe des Verts. Urgence biodiversité. Renforcer le plan d'action Biodiversité Suisse dès maintenant** (09.05.2019)

Le Conseil fédéral renforce le Plan d'action Biodiversité Suisse, pour qu'il permette d'appliquer, dans un délai crédible, la Stratégie Biodiversité Suisse et les engagements internationaux pris par notre pays. Il prévoit un financement adéquat et prépare, à l'intention du Parlement, les modifications législatives nécessaires.

Porte-parole: Schneider Meret

04.09.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.3505 *n* Ip. **Töngi. Attribution de concessions de téléphonie mobile pour la 5G alors que les autorités chargées de délivrer les autorisations ne disposent pas des bases légales nécessaires** (09.05.2019)

Au début du mois de février 2019, la Commission fédérale de la communication a mis aux enchères de nouvelles fréquences de téléphonie mobile qui serviront au déploiement de la 5G. Or, lors de la mise aux enchères de ces fréquences, la Confédération a omis de mettre à la disposition des autorités délivrant les autorisations les outils nécessaires. Il est actuellement impossible de contrôler sur place la valeur limite au moyen de techniques de mesure étant donné que les procédures éprouvées permettant d'effectuer des mesures de réception ne sont plus compatibles avec la nouvelle technologie 5G. Ce n'est qu'en avril 2019 que le Conseil fédéral a comblé les lacunes existantes en procédant à une modification d'ordonnances et en fixant des valeurs limites pour le domaine qui avait déjà fait l'objet d'enchères deux mois auparavant. Il a également instauré une exception pour les antennes de téléphonie mobile qui émettent pendant moins de 800 heures par an: elles ne doivent pas respecter les valeurs limites de l'installation. De surcroît, l'OFEV n'a pas établi d'aide à l'exécution, pas plus qu'il n'a révisé les recommandations désuètes régissant les mesures.

Dans quelques cantons, l'installation de nouvelles antennes ou l'extension d'antennes existantes dans la perspective du déploiement de la 5G ont été autorisées en tant que modifications mineures dans le cadre de procédures simplifiées. La population est ainsi dépossédée de ses droits éprouvés, ce qui suscite à la fois peurs et mécontentement.

Face à cette situation, nous prions le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Pourquoi a-t-on attribué les nouvelles concessions de radiocommunication qui seront utilisées pour la 5G avant d'avoir adapté les bases légales concernant le contrôle des valeurs limites en matière de protection contre les rayonnements?

2. Les cantons peuvent-ils garantir le respect des valeurs limites figurant dans l'ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant sans disposer des aides à l'exécution correspondantes?

3. Quand les cantons peuvent-ils escompter recevoir les aides à l'exécution nécessaires?

4. Les antennes mobiles ne nécessitant pas d'autorisation peuvent se révéler judicieuses pour de grandes manifestations. Or il est rare que ces dernières durent plus de 100 heures. Dans ces conditions, pourquoi le Conseil fédéral a-t-il instauré une exception en vertu de laquelle les antennes qui émettent pendant moins de 800 heures ne sont pas soumises aux valeurs limites de l'installation?

5. Eu égard à la discussion publique actuelle, le Conseil fédéral estime-t-il qu'il est judicieux d'autoriser, par la voie d'une procédure simplifiée, l'installation d'antennes 5G, considérée comme une modification mineure, sans que la population ait la moindre possibilité d'intervenir?

Cosignataires: Brélaz, Glättli, Hardegger, Kälin, Munz, Rytz Regula, Schneider Schüttel, Thorens Goumaz, Trede (9)

28.08.2019 Réponse du Conseil fédéral.

27.09.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.3506 *n* Ip. **Töngi. Projets routiers. Estimation trop positive des gains de temps dans les analyses coûts/bénéfices?** (09.05.2019)

Lors de l'évaluation des projets routiers de construction ou d'aménagement, les analyses coûts-bénéfices (ACB) jouent un rôle important puisqu'elles donnent des indications sur les gains ou les dommages économiques. Les ACB reposent sur des modélisations complexes du comportement de la population en matière de transports. Le commentaire relatif à la norme SN 641 820 (ACB dans le transport routier) souligne le rôle majeur joué par les gains de temps, qui seraient nettement plus importants que d'autres effets. Depuis longtemps, la construction des routes est donc justifiée par les gains de temps. L'étape d'aménagement 2019 en cours ne fait pas exception à cette règle: l'ACB est avant tout positive en raison des gains de temps. Or la

durée des déplacements au cours des dernières décennies est dans une large mesure constante et constitue ainsi l'une des principales caractéristiques du comportement de la population en matière de mobilité, ce qui est d'ailleurs bien attesté de manière empirique. Selon un microrecensement, le temps quotidien passé en voiture au cours des dernières années est également très stable (32 minutes en 1994 et 33,9 minutes en 2015). Le temps de déplacement en voiture ne diminue donc manifestement pas comme il faudrait s'y attendre lorsque l'on parle de gain de temps. Au lieu de cela, il est réinvesti dans une autre prestation de transport (effet de rebond): les déplacements ne sont pas plus courts en temps (ils sont tout aussi longs), mais plus rapides (cela permet d'aller plus loin), ce qui explique aussi la forte croissance du trafic sur le réseau des routes nationales.

1. Une fois un projet routier de construction ou d'aménagement réalisé, à quel moment peut-on mesurer les gains de temps prévus par le Conseil fédéral? Celui-ci considère-t-il qu'ils sont également possibles à moyen terme?

2. Comment tient-on compte des effets à moyen et à long terme du trafic induit sur le réseau secondaire (par ex. changement d'emplacement)?

3. La répartition des distances du microrecensement et, partant, la longueur du trajet jouent un rôle important pour calibrer les modèles: quelle est l'importance de la constance que constitue le temps quotidien passé en voiture lors du calibrage?

4. Au cas où il ne s'agirait que de gains d'accessibilité, pourquoi leur donner une valeur financière positive sous forme de gains de temps?

5. Donne-t-on également une valeur financière aux gains de temps dans le trafic de loisir, et quelle est la part des embouteillages dans ce domaine?

6. Est-il prévu, dans le cadre de la stratégie de modélisation des transports en cours au DETEC, d'aborder d'une autre façon, plus proche de la réalité, le réinvestissement des gains de temps, qui ne sont que relatifs, dans une autre prestation de transport?

Cosignataires: Brélaz, Glättli, Grossen Jürg, Jans, Kälin, Rytz Regula, Thorens Goumaz, Trede (8)

14.08.2019 Réponse du Conseil fédéral.

27.09.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.3508 ***n*** Ip. **Schneider Schüttel. Exempter le kérosène de l'impôt sur les huiles minérales est dépassé. Modification de la Convention de Chicago** (09.05.2019)

En 1944, 52 Etats ont signé la Convention de Chicago, notamment en vue de promouvoir l'aviation civile. C'est en vertu de cette convention que les vols internationaux sont encore et toujours exemptés de toute taxe sur le kérosène. Mais cette règle est dépassée à l'heure où le changement climatique commanderait que l'on renonce, dans la mesure du possible, à prendre l'avion. Il s'agit d'une incitation inopportune du point de vue écologique, puisqu'elle ne promeut pas seulement l'aviation civile (comme le voulait l'objectif initial) mais favorise aussi un comportement nuisible pour l'environnement. Comme une sensibilisation à la question du changement climatique a lieu à l'échelle mondiale, une modification de la Convention de Chicago ne paraît plus impossible.

C'est pourquoi je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Partage-t-il l'avis selon lequel cette règle dépassée doit être retirée de la convention?

2. Est-il prêt à s'investir pour que la convention soit modifiée de telle sorte que le kérosène puisse désormais être imposé?

3. Existe-t-il, selon lui, un moyen d'imposer les carburants utilisés dans l'aviation même sans modification de l'accord?

Cosignataires: Bendahan, Feri Yvonne, Fluri, Frei, Friedl Claudia, Graf Maya, Graf-Litscher, Gugger, Hardegger, Heim, Jans, Kiener Nellen, Maire Jacques-André, Marti Samira, Munz, Seiler Graf, Semadeni, Streiff, Töngi, Vogler (20)

04.09.2019 Réponse du Conseil fédéral.

27.09.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.3510 ***n*** Ip. **(Sommaruga Carlo) Badran Jacqueline. Taux minimal effectif d'imposition pour les sociétés à l'échelle internationale. Comment se positionne la Suisse?** (09.05.2019)

La question d'un taux minimal effectif d'imposition à l'échelle internationale fait l'objet de réflexions aussi bien au sein du G7 que de l'OCDE. Ainsi, selon la "Handelsblatt" du 18 octobre 2018, l'Allemagne et la France se mobilisent pour un BEPS 2.0 au sein de l'OCDE qui permettrait d'introduire un taux effectif minimal d'imposition des sociétés à l'échelle internationale. Le ministre des finances allemand a même fait une proposition concrète au sein de l'OCDE. Plus récemment, le 27 février 2019, Reuters rapportait que le ministre français de l'économie et des finances et le secrétaire du Trésor américain avaient affiché, lors d'une rencontre, leur convergence de vue sur la nécessité de mettre en place, à une échelle internationale, un taux minimal effectif d'impôt sur les sociétés.

Je demande donc au Conseil fédéral:

1. d'indiquer à quel stade se trouvent, à sa connaissance, les réflexions au sujet d'un taux minimal international effectif d'imposition des sociétés;

2. d'indiquer, selon l'expérience acquise en matière de suppression du secret bancaire, d'échange automatique des informations et du BEPS, quand il estime qu'une solution consensuelle sur cette question pourrait émerger à l'OCDE;

3. d'indiquer si les cantons sont informés de ce processus au sein de l'OCDE et, si oui, de quelle manière;

4. de confirmer que la Suisse contribue activement aussi à cette dynamique de taux minimal effectif international d'imposition pour les sociétés;

5. d'indiquer de manière précise comment la Suisse participe à ce processus et avec quelles propositions;

Cosignataires: Fehlmann Rielle, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Hadorn, Heim, Jans, Kiener Nellen, Marra, Marti Samira, Meyer Mattea, Munz, Pardini, Piller Carrard, Schenker Silvia, Wermuth (15)

26.06.2019 Réponse du Conseil fédéral.

27.09.2019 Conseil national. Discussion reportée
28.11.2019 L'objet est repris

19.3511 ***n*** Mo. **Rutz Gregor. Disques de stationnement au service des citoyens** (09.05.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier l'annexe 3 de l'ordonnance sur la signalisation routière (RS 741.21) de manière à simplifier la réglementation concernant les disques de stationnement.

Les disques de stationnement devront à l'avenir mesurer au moins 10 centimètres de côté et comprendre, comme à l'heure actuelle, un marquage des heures et des demi-heures. La couleur doit pouvoir être librement choisie et la publicité doit être admise. Au verso, la publicité doit également être admise, comme c'était le cas jusqu'ici.

14.08.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.3512 ***n*** Ip. **Arslan. CFF. Mettre fin à la réduction drastique des prestations et aux discriminations envers les aînés** (09.05.2019)

On a pu lire dans le magazine "K-Tipp" d'avril 2019 un tweet dans lequel Andreas Meyer, PDG des CFF, se félicite de l'incroyable transfert de la clientèle vers les canaux mobiles et du fort recul de l'utilisation des distributeurs de billets, ce qui n'est pas étonnant selon lui, vu que tout un chacun porte maintenant un distributeur de billets sur soi. Monsieur Meyer donne ainsi l'impression que le raz-de-marée numérique ne fait que des gagnants. Or cette conclusion est fausse. Les prétendus bénéfices du tout numérique peuvent certes avoir un impact positif sur les finances des CFF, mais pour les clients il s'agit d'une réduction drastique des prestations. Pour de nombreux voyageurs, notamment pour les aînés, le nouveau cap pris par les CFF est discriminatoire.

La réduction des prestations des CFF donne le vertige: depuis 2002, le nombre de gares pourvues de guichets a diminué de 53 pour cent; de nombreuses gares ferment leurs guichets durant le week-end; aux heures de pointe, les temps d'attente aux guichets sont très longs. De plus, le personnel des CFF incite les clients au guichet à recourir plutôt aux distributeurs de billets. Les distributeurs de billets sont pourtant moins conviviaux: certains billets à prix réduit, par exemple, ne peuvent pas être obtenus par ce canal.

Pour de nombreux aînés, l'obligation de recourir aux canaux numériques représente un défi, parce que leur vie ne se déroule pas dans l'univers numérique. Même les clients plus jeunes préféreraient souvent être servis au guichet, notamment lorsqu'ils recherchent aussi des renseignements. Le démantèlement des canaux "traditionnels" n'est donc rien d'autre qu'une discrimination envers certaines catégories de clients. Une entreprise de chemins de fer étatique doit s'en abstenir à tout prix. Le démantèlement des prestations est inadmissible. Je prie donc le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Avant le passage aux canaux numériques, a-t-on mené des enquêtes auprès des clients pour leur permettre de formuler leurs attentes et faire connaître leur degré de familiarité avec les canaux numériques? Dans l'affirmative, quels sont les résultats de ces enquêtes?

2. Pourquoi les clients des CFF sont-ils incités à recourir aux distributeurs de billets, alors même que ceux-ci ne fournissent que des prestations limitées?

3. Que pense faire le Conseil fédéral pour maintenir les prestations "traditionnelles" et lutter contre les discriminations envers les aînés?

4. Que pense-t-il entreprendre pour que les CFF satisfassent à certaines obligations, notamment celle de mettre certaines offres, comme les billets numériques à prix réduits, à la disposition de tous les clients sans exception?

Cosignataires: Bertschy, Girod, Graf Maya, Gugger, Heim, Kälin, Lohr, Mazzone, Müller Walter, Reimann Maximilian, Siegenthaler, Streiff, Thorens Goumaz, Töngi, Trede, Vogler (16)

14.08.2019 Réponse du Conseil fédéral.

27.09.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.3513 ***n*** Mo. **Müller-Altermatt. Harmonisation et écologisation du calcul de l'imposition des véhicules à moteur** (09.05.2019)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer, conjointement avec les cantons, un système de calcul de l'imposition des véhicules à moteur qui puisse être inscrit dans le droit fédéral afin que la Suisse dispose d'un seul et même système fiscal. Ce système laissera aux cantons la liberté de fixer eux-mêmes le barème d'imposition et privilégiera les véhicules à faibles émissions.

Cosignataires: Bäumle, Bigler, Grunder, Jans, Nordmann, Rytz Regula, Vogler, Wobmann (8)

14.08.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.3514 ***n*** Ip. **Ruppen. Nouvelles recommandations de la Commission fédérale pour les problèmes liés à l'alcool en matière de consommation d'alcool. Des adaptations injustifiées!** (09.05.2019)

La Commission fédérale pour les problèmes liés à l'alcool (CFAL) a publié de nouvelles recommandations en matière de consommation d'alcool, en revoyant à la baisse les repères de consommation d'alcool à faible risque. Or, les études et les connaissances scientifiques sur lesquels elle se fonde ne peuvent être généralisées ni s'appliquer spécifiquement à la Suisse. Le fait est par ailleurs qu'il n'y a pas urgence en Suisse dans le domaine de la politique en matière d'alcool. Au contraire: la consommation de boissons alcoolisées recule depuis des années. Les recommandations de la CFAL ont donc été revues globalement à la baisse sans nécessité, sans nouvelles preuves et sans connaissances spécifiques applicables à la Suisse. Aussi prié-je le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Estime-t-il qu'il y a lieu d'agir?

2. Estime-t-il vraiment qu'il incombe à l'Etat d'éduquer les citoyens et de leur dire ce qu'ils doivent boire et manger et dans quelles quantités?

3. De telles recommandations ne risquent-elles pas de mettre les citoyens sous tutelle?

4. Le Conseil fédéral peut-il confirmer expressément que les recommandations d'aujourd'hui ne seront pas les interdictions de demain?

5. La Confédération prévoit-elle de prendre des mesures dans ce domaine, voire de réviser des lois?

21.08.2019 Réponse du Conseil fédéral.

27.09.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.3515 ***n*** Ip. **Ruppen. Fiche de l'OFEV sur la restauration durable. N'avons-nous pas d'autres problèmes?** (09.05.2019)

L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a publié des "Recommandations pour une restauration respectueuse de l'environnement lors d'événements", conseillant notamment de consacrer au moins deux tiers du buffet aux produits végéta-

riens et de leur réserver une place de choix. A ce propos, je pose au Conseil fédéral les questions suivantes:

1. Est-il vraiment d'avis que l'intervention de la Confédération se justifie dans ce cas?

2. N'est-il pas également d'avis que de telles "recommandations" en faveur des produits végétariens représentent un préjudice pour la filière de la viande, en particulier la boucherie?

3. Quel est le nombre de collaborateurs de l'OFEV ayant oeuvré à l'élaboration de cette fiche ?

4. Quel est le temps qui a été consacré à cette tâche et à combien se montent les coûts de cette opération?

5. Le Conseil fédéral est-il vraiment d'avis qu'il est du devoir de l'Etat d'éduquer les citoyens et de leur expliquer ce qu'ils doivent boire et manger?

6. Peut-il confirmer expressément que les recommandations d'aujourd'hui ne se transformeront pas en obligations demain?

21.08.2019 Réponse du Conseil fédéral.

27.09.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.3521 ***n*** Po. **(Mazzone) Ryser. Un panorama exhaustif des stages en Suisse** (09.05.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un rapport exhaustif sur la situation des stages en Suisse. Le rapport examinera notamment les critères formulés par les cantons pour reconnaître une activité professionnelle comme un stage. Il enquêtera sur l'importance que les entreprises accordent aux objectifs d'apprentissage et de formation dans le cadre des stages ainsi qu'à l'encadrement des stagiaires. Il identifiera dans quelle mesure les stages sont utilisés de manière abusive pour retarder l'embauche. Pour lutter contre ce phénomène, il examinera la possibilité d'inscrire une définition du stage dans la base légale fédérale et identifiera d'autres leviers d'action pertinents (instauration d'une réglementation spécifique, de contrats type de travail, de salaires minimums, etc.). Enfin, il émettra des recommandations à l'intention des cantons.

03.07.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

05.12.2019 L'objet est repris

19.3523 ***n*** Mo. **(Mazzone) Michaud Gigon. Adopter les mesures nécessaires pour connaître l'origine réelle de l'or importé en Suisse et lutter contre l'or "sale"** (09.05.2019)

Je charge le Conseil fédéral de modifier l'article 10 alinéa 2 de l'ordonnance sur la statistique du commerce extérieur (RS 632.14) pour garantir que les importateurs d'or en Suisse déclarent l'origine réelle de l'or, c'est-à-dire le pays où l'or a été extrait.

Cosignataires: Arslan, de Buman, de la Reussille, Fehlmann Rielle, Girod, Graf Maya, Hardegger, Kälin, Meyer Mattea, Molina, Reynard, Thorens Goumaz, Töngi, Tornare (14)

21.06.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.12.2019 L'objet est repris

19.3524 ***n*** Ip. **Roduit. Un monitorage pour la loi sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées** (09.05.2019)

Est-ce que le Conseil fédéral serait prêt

1. à mettre en place un monitoring global de la mise en oeuvre de la LHand et des dispositions cantonales d'architecture sans obstacles pour les bâtiments accessibles au public?

2. à analyser le rapport coût-bénéfice d'un tel monitorage?

03.07.2019 Réponse du Conseil fédéral.

27.09.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.3525 ***n*** Ip. **Roduit. Conventions tarifaires dans le domaine de la santé. Une nouvelle pratique est-elle nécessaire?** (09.05.2019)

Le Conseil fédéral est-il prêt à

1. à faire savoir comment il applique sa pratique censée déterminer des critères objectifs de représentativité lors de la signature de conventions tarifaires dans le domaine de la santé?

2. à l'adapter dans ce but?

14.08.2019 Réponse du Conseil fédéral.

27.09.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.3526 ***n*** Ip. **Arslan. Turquie. Mettre un terme à la persécution ciblée des Alevis et à la répression dont ils font l'objet** (09.05.2019)

Kemal Kiliçdaroglu, qui est à la tête du principal parti d'opposition, le Parti républicain du peuple (CHP), a été agressé récemment par des partisans de l'AKP, et il s'en est fallu de peu pour que le feu soit mis à la maison dans laquelle il s'était réfugié. Ces scènes rappellent les événements de Sivas (1993), où 37 alévis avaient péri dans un hôtel en flammes, sous les yeux d'une foule fanatique, les forces de l'ordre n'étant intervenues que bien trop tard. En Turquie, les alévis sont souvent considérés comme des mécréants et craignent pour leur vie. Des attaques tout aussi atroces ont également été commises dans les villes de Tunceli (Dersim 1937/38), de Maras (1978) et Çorum (1980), à la suite de quoi de nombreux alévis s'étaient réfugiés en Suisse, où, par peur de représailles, ils taisaient leur confession. Car le bras du gouvernement turc est long et ne s'arrête pas à la frontière suisse. Il est par conséquent impossible d'estimer combien d'alévis vivent en Suisse, mais, selon certains indices, ils doivent être nombreux.

La Suisse ne peut rester inactive face à cette menace. C'est pourquoi je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Quelles mesures compte-t-il prendre pour que les alévis se sentent en sécurité en Suisse?

2. Est-il prêt à s'engager en faveur de la liberté de religion en Turquie auprès du gouvernement de ce pays, cette liberté étant un droit fondamental que la Turquie reconnaît puisqu'elle a signé notamment la CEDH?

3. La Suisse officielle s'est-elle prononcée de manière critique sur l'attaque menée contre le chef du parti de l'opposition CHP, Kemal Kiliçdaroglu?

21.08.2019 Réponse du Conseil fédéral.

27.09.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.3527 ***n*** Ip. **Glättli. La Suisse ne peut rester inactive face aux violations insoutenables des droits de l'homme en Turquie** (09.05.2019)

En Turquie, la situation se dégrade de jour en jour dans le domaine des droits de l'homme et elle s'envenime. Il est connu depuis longtemps que les opposants, les journalistes, les uni-

versitaires et les Kurdes subissent une violente répression de la part du gouvernement turc. Ce dernier mène en outre une guerre brutale contre les Kurdes de Syrie. Les prisons turques sont surpeuplées et les conditions de détention déplorables.

Depuis des mois, de nombreux prisonniers politiques font des grèves de la faim dans les geôles turques, au risque de leur vie, afin d'attirer l'attention de la communauté internationale sur la situation catastrophique qui règne dans leur pays et sur les conditions d'isolation cellulaire. A l'heure actuelle, le nombre de grévistes serait déjà de près de 7000, et quinze détenus ont même entamé une grève à mort. Les mères de ces prisonniers, parmi lesquelles figurent aussi les "mères du samedi", ont manifesté silencieusement devant le Palais fédéral et discuté avec des parlementaires de tous les partis pour leur faire part de leurs préoccupations. Lorsque les mères de détenus manifestent en Turquie, elles sont frappées et chassées par les forces de l'ordre. En raison des événements qui se sont produits récemment dans la foulée des élections, à Istanbul, les Turcs vivant dans notre pays sont très inquiets et espèrent que la Suisse officielle fera une déclaration à ce sujet.

La Suisse ne peut plus rester inactive face à cette situation. C'est pourquoi je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Est-il prêt à intervenir auprès du gouvernement turc et à exiger que ces violations massives des droits de l'homme cessent immédiatement?

2. Est-il prêt à prendre des mesures à l'échelle internationale en intervenant auprès du Conseil des droits de l'homme de l'ONU?

3. Est-il prêt à déposer une déclaration concernant les grévistes de la faim et l'isolation dont ils font l'objet?

4. Est-il prêt à reporter la ratification de l'accord de libre-échange avec la Turquie jusqu'à ce que la situation dans le domaine des droits de l'homme se soit sensiblement améliorée?

21.08.2019 Réponse du Conseil fédéral.

27.09.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.3529 ***n*** Ip. **Glättli. Contrôle de l'encadrement médical des renvois forcés. Renseignements erronés fournis par le SEM** (09.05.2019)

En été 2018, le Secrétariat d'Etat aus migrations (SEM) a pu faire état d'une bonne nouvelle: le mandat de "controlling" des prestations médicales liées aux renvois forcés aurait enfin été attribué. De fait, l'entreprise médicale privée Oseara SA, mandatée par la Confédération pour veiller à ce que la santé des requérants d'asile ne subisse aucune atteinte lors de leur renvoi forcé, est hautement contestée. Autant le SEM, comme mandant, qu'Oseara SA, comme mandataire, ont donc tout intérêt à ce qu'une instance de contrôle indépendante garantisse l'exécution correcte de ce mandat délicat.

Or il est apparu entre-temps que l'entreprises zurichoise JDMT Medical Services, mandatée pour effectuer le contrôle des prestations fournies par Oseara SA, n'a toujours pas démarré ses activités. Les autorisations nécessaires n'ont apparemment pas été octroyées.

1. Pourquoi le SEM a-t-il attribué un mandat à une entreprise qui ne remplissait même pas les conditions d'autorisation? La capacité de l'entreprise d'assumer le mandat n'a-t-elle pas été examinée, ou alors l'entreprise a-t-elle fourni de fausses indications?

2. Pourquoi le SEM a-t-il induit le public en erreur?

3. Quand peut-on s'attendre à voir démarrer le "controlling"?

4. N'y avait-il réellement aucun autre prestataire intéressé par le mandat en question? Les déclarations faites publiquement par un autre prestataire potentiel font penser qu'il n'en est rien.

03.07.2019 Réponse du Conseil fédéral.

27.09.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.3530 ***n*** Mo. **Candinas. Atténuer les effets négatifs de la loi sur les résidences secondaires** (09.05.2019)

Le Conseil fédéral est chargé d'évaluer les effets négatifs de la loi sur les résidences secondaires dans les régions concernées. Il soumettra par ailleurs au Parlement un projet de révision qui corrige les dérives touchant les régions particulièrement affectées et qui rende plus rationnelle et efficace la mise en oeuvre compliquée de la législation en vigueur.

Cosignataires: Ammann, Brand, Bregy, Bulliard, Campell, Cattaneo, de Buman, Egger Thomas, Egloff, Feller, Grossen Jürg, Martullo, Müller Leo, Müller-Altermatt, Nantermod, Regazzi, Roduit, Romano, Ruppen, Vogler, von Siebenthal (21)

14.08.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.3542 ***n*** Ip. **Groupe de l'Union démocratique du Centre. Accord institutionnel avec l'UE. Le Conseil fédéral remet à nouveau sa décision, plutôt que de dire franchement non** (05.06.2019)

Lors de la séance qui réunira le Conseil fédéral le 7 juin 2019, les cinq représentants du PS, du PDC et du PLR décideront sans doute de dire "oui, mais" à l'accord institutionnel avec l'UE, contre la volonté des deux représentants de l'UDC.

"Oui, mais" signifie que le Conseil fédéral approuve le texte de l'accord et qu'il s'engage à reprendre automatiquement le droit de l'UE et à se soumettre à la juridiction de celle-ci. Il demande simplement à l'UE de fournir quelques "précisions" en ce qui concerne les aides publiques, la directive relative au droit des citoyens de l'Union et le contrôle des conditions de salaire, précisions qui ne changeront rien au texte de l'accord lui-même. Le Conseil fédéral a l'intention de signer l'accord avec la Commission européenne encore en place, dès que les élections fédérales du 20 octobre 2019 seront passées.

Eu égard à la décision que le Conseil fédéral prendra le 7 juin 2019, je le prie de bien vouloir répondre aux questions suivantes:

1. Le Conseil fédéral ne se discrédite-t-il pas lui-même en prenant à nouveau une telle non-décision ? Sachant que jamais le peuple suisse n'acceptera un accord colonial qui mine la démocratie directe, qui foule aux pieds aussi bien l'indépendance de la Suisse que sa neutralité et son système fédéral, et qui met en péril sa prospérité, ne serait-il pas plus sage de signifier poliment mais fermement à l'UE dès le 7 juin 2019 que la Suisse est certes désireuse d'entretenir avec elle de bonnes relations bilatérales d'égal à égal, mais qu'elle ne saurait signer un accord qui contrevient à l'article 2 de la Constitution fédérale, qui garantit l'indépendance de la Suisse et les droits de son peuple?

2. Pour Beth Oppenheim, le modèle ukrainien, proche de l'accord institutionnel, "penche fortement en faveur de l'UE", ce qui est lourd de conséquences en termes de perte de souveraineté. Martin Howe parle carrément de " vassalisation". La Commission européenne devient ainsi de facto l'autorité de surveillance de la Suisse. Le tribunal arbitral ne possédant quasiment jamais de pouvoir discrétionnaire, la Suisse en est

réduite à se soumettre au tribunal de la partie adverse. Comment le Conseil fédéral justifie-t-il cet inadmissible bricolage?

3. L'accord sur la facilitation et la sécurité douanières prévoit de porter les litiges devant un tribunal arbitral vraiment neutre et indépendant et ne connaît ni super-guillotine ni reprise dynamique, c'est-à-dire automatique, du droit. Pourquoi le Conseil fédéral n'a-t-il pas tout fait pour que l'accord institutionnel soit aligné à cet égard sur cet accord?

Porte-parole: Aeschi Thomas

28.08.2019 Réponse du Conseil fédéral.

06.06.2019 Bu-CN. Urgence refusée
27.09.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.3543 *n* Ip. **Groupe des Verts. Nouvelle répartition des tâches. Ne pas faire des économies sur la réduction des primes** (05.06.2019)

La Confédération et les cantons sont en train d'élaborer les grandes lignes d'un train de mesures visant à une nouvelle répartition des tâches. Ils examinent notamment l'opportunité de confier entièrement aux cantons la réduction individuelle des primes (subsides), qui est actuellement une tâche commune financée par la Confédération et les cantons.

1. De nombreux cantons font déjà illégalement des économies sur la réduction sociale des primes. Le fait de leur confier l'entière compétence en la matière ne risque-t-il pas d'entraîner une réduction encore plus marquée des subsides dans de nombreux cantons et des inégalités plus importantes entre les cantons dans le versement des subsides? Le Conseil fédéral prévoit-il de prendre des mesures concrètes au niveau de la loi pour prévenir ces conséquences?

2. Quelle majorité politique le sous-projet relatif aux subsides de l'assurance-maladie prévu dans la deuxième réforme de la péréquation financière est-il susceptible de réunir, selon le Conseil fédéral?

3. S'il estime que les chances de réalisation du projet sont minimes d'un point de vue politique, juge-t-il justifié que des groupes de travail de la Confédération et des cantons s'y consacrent pendant des mois voire des années et que des rapports d'experts soient réalisés?

4. Quels sont les objectifs, l'organisation de projet et le calendrier du projet global de la nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons?

Porte-parole: Glättli

14.08.2019 Réponse du Conseil fédéral.

06.06.2019 Bu-CN. Urgence refusée
27.09.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.3544 *n* Ip. **Groupe des Verts. Face à l'urgence climatique, que propose le Conseil fédéral pour empêcher une hausse de température de 1,5 degré?** (05.06.2019)

Depuis que le Conseil national a vidé la loi sur le CO2 de sa substance, la jeunesse suisse, rejointe par des dizaines de milliers de citoyens de tous les âges, a manifesté sa révolte face à l'inaction des majorités politiques et fait savoir qu'elle attendait des mesures concrètes. Elle veut éviter d'être exposée aux effets néfastes sans précédent du réchauffement sur le climat, l'économie et la société. Pour assurer davantage de justice climatique à travers le monde, les pays industriels se doivent de renoncer aux énergies fossiles dans les meilleurs délais.

1. Les jeunes pour le climat exigent que la neutralité carbone soit atteinte en 2030. Or le projet du Conseil fédéral est insuffisant pour l'atteindre en 2050, conformément à l'Accord de Paris. Pourquoi le Conseil fédéral n'est-il même pas disposé à étudier des scénarios de sortie accélérée, pour répondre à la demande exprimée dans le postulat Arslan 19.3378?

2. Quand reviendra-t-il sur sa décision de ne pas imposer au secteur financier d'objectifs de réduction des émissions de CO2, alors que cela est prévu dans l'Accord de Paris, et de n'exiger ni transparence sur l'impact climatique des investissements, ni stratégies d'investissement respectueuses du climat de la part des caisses de retraite et de la Banque nationale en particulier?

3. Est-il prêt à soumettre l'aviation au principe du pollueur-payeur et à assurer aux voyageurs des alternatives abordables, comme les trains de nuit?

4. Comment entend-il procéder afin de promouvoir une politique de mobilité visant à éviter, transférer et concilier le trafic, notamment en réduisant les trajets (en promouvant le télétravail, par ex.), en investissant dans les transports publics plutôt que dans la route, en privilégiant la mobilité douce et le covoiturage, ainsi qu'en excluant du marché les véhicules polluants via des prescriptions et des incitations?

5. Est-il prêt à interdire l'installation de nouveaux chauffages à mazout et à accélérer nettement, par l'octroi de subventions, l'assainissement énergétique des bâtiments existants, sans désavantager les locataires pour autant?

6. Entend-il atténuer l'impact de notre alimentation sur le climat en prenant des mesures afin de lutter contre le gaspillage alimentaire et de favoriser les produits locaux, de saison, ayant peu d'incidences sur le climat?

7. Va-t-il s'engager pour la justice climatique en oeuvrant sur la scène internationale, afin que suffisamment de moyens soient alloués, avec le soutien de la Suisse, dans le but d'aider les pays pauvres à faire face aux effets du réchauffement climatique?

Porte-parole: Glättli

04.09.2019 Réponse du Conseil fédéral.

06.06.2019 Bu-CN. Urgence refusée
27.09.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.3546 *n* Ip. **Groupe vert'libéral. Voir dans la protection du climat un moteur de prospérité économique et sociale** (05.06.2019)

Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes:

1. Est-il lui aussi d'avis qu'une protection du climat qui repose sur un système incitatif est bien plus porteuse pour nos entreprises, et ainsi pour la prospérité du pays, qu'un système de subventions et de réglementations?

2. Estime-t-il lui aussi que la protection du climat peut être réalisée sans coût social excessif si elle repose sur un système incitatif assorti d'une redistribution aux habitants?

3. Sachant qu'en réponse à la question posée dans l'interpellation 19.3024 pour savoir si le Conseil fédéral comptait "axer dorénavant sa politique de manière systématique sur des incitations plutôt que sur des mesures de soutien", celui-ci s'était contenté d'indiquer qu'en 2017, le Conseil national n'était pas entré en matière sur un projet gouvernemental de système incitatif en matière climatique et énergétique, faut-il en déduire que

le Conseil fédéral a renoncé à opérer la transition d'un système de subventions à un système d'incitations?

4. Le Conseil fédéral garde-t-il à l'esprit que la Constitution offre aujourd'hui déjà une base suffisante pour introduire une taxe incitative et qu'il n'est donc pas nécessaire de la modifier si une telle taxe, sans incidence sur le budget, devait par exemple être prélevée sur les carburants et sur l'électricité produite à partir de sources d'énergie non renouvelables, motif qui a pesé lourd dans le rejet du projet gouvernemental précité?

5. Est-il disposé à introduire rapidement une taxe efficace sur le CO2 appliquée aux carburants (sans incidence sur la quote-part de l'Etat, avec une redistribution aux habitants)?

6. Est-il prêt à lancer une taxe sur l'électricité grise qui serait prélevée sur l'électricité produite à partir de sources non renouvelables?

Porte-parole: Bäumle

04.09.2019 Réponse du Conseil fédéral.

06.06.2019 Bu-CN. Urgence refusée
27.09.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.3551 *n* Mo. **Page. Introduction de déductions fiscales incitatives sur les coûts de recherche-développement de nouveaux antibiotiques** (05.06.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier la législation fédérale de manière à permettre des déductions fiscales incitatives sur les coûts de recherche et développement de nouveaux antibiotiques et médicaments antimicrobiens.

14.08.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.3552 *n* Ip. **Munz. Politique agricole 22 plus. Quelles mesures générales pour réduire significativement l'ammoniac, les nitrates et les émissions d'azote dans les eaux?** (05.06.2019)

Si l'on compare les objectifs environnementaux pour l'agriculture, qui reflètent le droit en vigueur, et la situation réelle en matière d'azote utilisé en agriculture, on constate que, même après plus de 20 années de prestations écologiques requises (PER), des déficits majeurs persistent (voir le rapport du Conseil fédéral en réponse au postulat Bertschy 13.4284). Malgré plus de 20 milliards de paiements directs, l'excédent d'azote utilisé en agriculture est toujours d'environ 110 000 tonnes par an depuis 1997, année de lancement des PER (voir les indicateurs agroenvironnementaux de l'OFAG). L'écart par rapport à l'objectif concernant les émissions d'ammoniac n'a pas changé depuis 2004: il reste à 40 pour cent, soit environ 17 000 tonnes d'ammoniac N, écart repris tacitement d'une politique agricole à l'autre.

L'initiative Pour une eau potable propre exige entre autres que les paiements directs visant à compléter les revenus des paysans ne soient versés qu'aux exploitations agricoles dont le cheptel peut être nourri avec les fourrages issus de l'exploitation. Cette mesure ferait nettement baisser la charge en ammoniac et les émissions d'azote dans les eaux, de même que la quantité de nitrates dans les eaux souterraines et l'eau potable.

Dans le projet PA 22 plus mis en consultation, le Conseil fédéral reconnaît que l'initiative populaire aborde des points importants, que la Confédération elle-même s'emploie déjà à traiter par diverses mesures de politique agricole, comme la réduction de la quantité maximale d'engrais de ferme admise par surface conformément à la loi fédérale sur la protection des eaux. La réponse du Conseil fédéral à l'interpellation 19.3075 laisse cependant à penser que cette réduction conduirait uniquement à déplacer des engrais de ferme, sans en réduire pour autant la quantité absolue ni faire baisser significativement les émissions excessives de l'azote utilisé dans l'agriculture suisse.

Je prie donc le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes.

1. Quelles mesures concrètes de la PA 22 plus contribuent à réduire l'excédent d'azote de près de 110 000 tonnes et celui d'ammoniac de près de 17 000 tonnes dans l'agriculture suisse?

2. Laquelle de ces mesures contribuera à réduire les émissions d'ammoniac, la charge d'azote dans les eaux de surface et les nitrates dans les eaux souterraines? Et dans quelle proportion?

Cosignataires: Crottaz, Feri Yvonne, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Hardegger, Heim, Kiener Nellen, Maire Jacques-André, Pardini, Piller Carrard, Semadeni, Sommaruga Carlo (12)

28.08.2019 Réponse du Conseil fédéral.

27.09.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.3553 *n* Mo. **Quadri. Nouvelle loi sur les professions médicales. Atténuer ses conséquences sur les jeunes pharmaciens** (05.06.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter des propositions visant à atténuer les répercussions de la nouvelle loi sur les professions médicales sur les jeunes pharmaciens.

Cosignataire: Pantani (1)

21.08.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.05.2021 Conseil national. Rejet

19.3555 *n* Ip. **Marti Samira. Renvois illégaux en Croatie. Que fait la Suisse?** (05.06.2019)

Des journalistes de l'émission "Rundschau" de la SRF ont constaté que la Croatie violait le principe de non-refoulement. Ils ont présenté un reportage réalisé sur deux jours en rapport avec quatre séries de refoulements concernant 70 personnes.

Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes.

1. La Suisse continue-t-elle de transférer des réfugiés vers la Croatie dans le cadre de la procédure Dublin ou de la procédure applicable aux Etats tiers?

2. Si oui, comment s'assure-t-elle que le principe de non-refoulement ne soit pas violé lors de renvois Dublin vers la Croatie?

3. Surveille-t-elle si et dans quelles conditions (par ex. accès au logement et aux infrastructures médicales, accès effectif au recours juridique en cas de violence policière) les réfugiés ont accès à la procédure d'asile en Croatie ? Si non, pourquoi - notamment vu le récent reportage?

4. Le Conseil fédéral peut-il confirmer qu'aucun des membres du Corps des gardes-frontière présents sur place n'a participé aux refoulements illégaux?

5. De quels mécanismes de contrôle (supplémentaires) dispose la Suisse pour garantir le respect de l'Etat de droit lors de refoulements Dublin?

Cosignataires: Marra, Meyer Mattea, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo (4)

21.08.2019 Réponse du Conseil fédéral.

27.09.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.3558 *n* Ip. **Girod. Récupération des appareils électroniques saisis dans les aéroports** (06.06.2019)

Depuis de longues années, les polices cantonales saisissent chaque jour plus d'une tonne de marchandises dites dangereuses lors des contrôles de sécurité dans les aéroports. Plus récemment, le nombre d'appareils électroniques saisis tels les batteries, les chargeurs nomades ou les cigarettes électroniques a fortement augmenté. Ni le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), ni l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC) ne tiennent de statistiques. Toutefois l'OFAC estime que ce nombre est en augmentation en raison de la constante progression du nombre de passagers dans les aéroports suisses et parce que les voyageurs transportent toujours plus d'appareils électroniques, chargeurs nomades et batteries de remplacement compris. A Zurich, plus de 80 pour cent de ces appareils et batteries sont détruits alors qu'ils sont en parfait état de marche, voire neufs.

Questions:

1. L'OFAC affirme qu'il est dans l'intérêt des exploitants d'aéroport et des compagnies aériennes de faire baisser ces chiffres. Or ils ne diminuent pas, notamment en ce qui concerne les liquides, et ils ont même fortement augmenté pour ce qui est des batteries. Pourquoi? Quelles mesures les compagnies aériennes et les exploitants d'aéroport ont-ils prises?

2. Ne serait-il pas dans l'esprit de l'économie cyclique et de la protection de l'environnement de réutiliser ou de recycler ces articles?

3. Ne serait-il pas possible de rendre les articles achetés en Suisse aux commerces plutôt que de les "éliminer"?

4. N'appartiendrait-il pas à la Confédération (OFAC et DETEC) de trouver des solutions pour que les articles en parfait état de marche ne doivent pas être détruits?

5. Lorsqu'un objet qu'il est interdit de transporter dans un bagage mais qui est en parfait état de marche est saisi par la police ou les douanes parce que son propriétaire estime qu'un envoi ou un entreposage coûteraient trop cher, il est obligatoirement détruit. Pourquoi ne pas le récupérer?

6. A Zurich, les coûts de l'entreposage et de l'élimination des batteries sont entièrement à la charge de l'exploitant de l'aéroport, l'entreposage et la possibilité de récupérer l'article déposé étant un service à bien plaire. A l'aéroport de Genève, on considère que le problème relève des compagnies aériennes. Pourquoi n'y a-t-il pas de réglementation uniforme et pourquoi l'OFAC ne communique-t-il qu'avec Zurich?

28.08.2019 Réponse du Conseil fédéral.

27.09.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.3560 *n* Ip. **Schneider Schüttel. Pour des accords sectoriels en vue de réduire la consommation de plastique** (06.06.2019)

Le Conseil fédéral a déjà évoqué, dans sa réponse à diverses interventions parlementaires (par. ex. 18.5249, 18.5270), la possibilité de conclure des accords sectoriels. L'article 41a alinéa 2 de la loi sur la protection de l'environnement prévoit expressément que la Confédération et les cantons peuvent favoriser de tels accords.

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes.

1. Combien existe-t-il d'accords sectoriels visant à réduire la consommation de plastique (ou de matériaux similaires)? Combien d'entre eux sont-ils soutenus par la Confédération?

2. La Confédération est à l'origine de combien de ces accords?

3. Le Conseil fédéral voit-il la possibilité de conclure d'autres accords sectoriels en la matière (par ex. renoncer aux emballages sous film plastique, abandonner le plastique dans les cosmétiques ou établir la déclaration de produit en conséquence)? Est-il prêt à engager la discussion avec les associations économiques concernées?

Cosignataires: Ammann, Barrile, Chevalley, Crottaz, de Buman, Egger Thomas, Fehlmann Rielle, Feri Yvonne, Friedl Claudia, Graf Maya, Gysi Barbara, Hardegger, Heim, Kiener Nellen, Maire Jacques-André, Munz, Pardini, Piller Carrard, Reynard, Schenker Silvia, Semadeni, Sommaruga Carlo, Thorens Goumaz, Vogler (24)

04.09.2019 Réponse du Conseil fédéral.

27.09.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.3563 *n* Mo. **Masshardt. Pour une protection concrète du climat. Gérer la mobilité dans l'administration fédérale** (06.06.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de mettre en place un système de gestion de la mobilité dans l'administration fédérale, en veillant notamment à établir des règles permettant d'éviter les déplacements, notamment en avion.

Cosignataires: Barrile, Chevalley, Crottaz, Fehlmann Rielle, Feri Yvonne, Fluri, Friedl Claudia, Gugger, Gysi Barbara, Hardegger, Heim, Jans, Kiener Nellen, Landolt, Lohr, Maire Jacques-André, Marti Samira, Müller-Altermatt, Munz, Nordmann, Piller Carrard, Reynard, Schenker Silvia, Semadeni, Sommaruga Carlo, Streiff, Töngi, Wasserfallen Flavia (28)

04.09.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.3564 *n* Mo. **Masshardt. Administration fédérale sans incidence climatique** (06.06.2019)

Le Conseil fédéral est chargé d'organiser l'activité de l'administration de sorte qu'elle n'ait plus d'incidence sur le climat d'ici 2030. L'ensemble des émissions de CO2 et de gaz à effet de serre des unités administratives et des institutions publiques chargées d'un mandat de prestations doivent être supprimées ou compensées d'ici 2030.

Cosignataires: Barrile, Crottaz, Fehlmann Rielle, Feri Yvonne, Friedl Claudia, Gugger, Gysi Barbara, Hardegger, Heim, Jans, Kiener Nellen, Landolt, Lohr, Maire Jacques-André, Marti Samira, Müller-Altermatt, Munz, Nordmann, Pardini, Piller Carrard, Reynard, Schenker Silvia, Semadeni, Sommaruga Carlo, Streiff, Töngi, Wasserfallen Flavia (27)

04.09.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.3565 *n* Mo. **Conseil National. Favoriser la signature électronique des contrats comme alternative à la signature manuscrite (Schneeberger)** (06.06.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de proposer une modification du droit qui permettra, lors de la conclusion de contrats en la forme écrite simple, de signer d'une manière électronique fondée sur le texte. La signature manuscrite restera possible.

Cosignataires: Bigler, Brunner Hansjörg, de Courten, Feller, Flückiger Sylvia, Gmür Alois, Grüter, Gutjahr, Jauslin, Pezzatti, Schilliger, Sollberger, Vitali (13)

21.08.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

09.12.2020 Conseil national. Adoption

19.3566 *n* Mo. **Addor. Interdire aux producteurs et aux distributeurs d'énergie au bénéfice de concessions ou de monopoles ou en mains publiques d'intervenir sur le marché de l'installation** (06.06.2019)

Le Conseil fédéral est invité à proposer les modifications législatives nécessaires pour interdire aux producteurs et aux distributeurs d'énergie au bénéfice de concessions ou de monopoles ou dans lesquels des collectivités publiques détiennent des participations directes ou indirectes d'intervenir sur le marché de l'installation

Cosignataires: Bigler, Bregy, Clottu, Nantermod, Page, Rime, Schilliger (7)

28.08.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.3575 *n* Mo. **Nordmann. Relever de 16 à 21 ans la limite d'âge des billets à demi-prix pour favoriser l'usage des transports publics par les jeunes** (11.06.2019)

Le Conseil fédéral est prié:

1. de suggérer à l'organisme de tarification des transports publics "Service direct Suisse" de rehausser de 16 à 21 ans la limite d'âge supérieure donnant droit de circuler avec un billet à demi-prix sans devoir posséder un abonnement demi-tarif;

2. en cas de refus de "Service direct Suisse", d'examiner l'opportunité d'une modification de loi ou d'ordonnance pour imposer cette modification.

Cosignataires: Barrile, Crottaz, Fehlmann Rielle, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Heim, Jans, Marti Samira, Meyer Mattea, Molina, Munz, Nussbaumer, Rochat Fernandez, Schenker Silvia, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Semadeni, Sommaruga Carlo, Wasserfallen Flavia, Wüthrich (20)

28.08.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.3577 *n* Mo. **(Heim) Munz. Homo mensura. La recherche et la médecine sont-elles androcentrées?** (11.06.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de veiller à ce que, en collaboration avec les sociétés médicales, les aspects de la médecine liés au sexe, laissés pour compte, soient étudiés de manière avérée dans les domaines du diagnostic, de l'indication, du traitement, de la recherche et de la prévention.

La brochure de l'Office fédéral de la santé publique intitulée "Egalité des chances et santé" donne des indications chiffrées sur les différences de risques en matière de santé en fonction du statut socio-économique et du sexe. Elle met le doigt sur la nécessité d'étudier les différences entre les sexes dans la recherche médicale et l'enseignement, ce que réclament les spécialistes depuis des années, et de tenir compte de ces spécificités dans les diagnostics et les traitements. Les médicaments sont encore testés avant tout sur des hommes, ce qui conduit à des dosages erronés chez les femmes. On a aussi constaté par exemple que l'aspirine peut avoir un effet préventif sur l'infarctus chez les hommes, mais pas chez les femmes. Le professeur Gebhard, du Centre de cardiologie moléculaire de l'hôpital universitaire de Zurich, affirme qu'à l'ère de la médecine personnalisée, dont fait partie la médecine genrée, il n'est plus acceptable que la recherche pharmaceutique ignore la moitié du genre humain. L'étude des effets et des risques des médicaments et des procédures aussi bien chez la femme que chez l'homme permettrait par ailleurs de réduire les coûts de la santé. Ces constatations s'appliquent également aux directives médicales, qui reposent pour la plupart sur des études dont les femmes sont absentes. Une médecine scientifiquement fondée se doit de tenir compte des spécificités de chaque sexe dans la recherche, mais aussi dans les diagnostics et les traitements. Les produits chimiques industriels comportant des perturbateurs endocriniens n'engendrent pas les mêmes symptômes chez les femmes et chez les hommes. L'infarctus peut se révéler de manière si différente chez les femmes que ces signes sont souvent reconnus trop tard et que cette pathologie entraîne pour elles un risque de décès beaucoup plus élevé. Mais la prévention ne doit pas être en reste: là aussi, les différences entre hommes et femmes doivent être prises en compte. Une étude ayant mis en lumière une baisse de la qualité du sperme en Suisse, le Conseil fédéral prévoit à juste titre de lancer un projet de biosurveillance humaine afin d'analyser les causes possibles de ces problèmes. Or on en saurait plus aujourd'hui si ces mesures avaient été prises il y a dix ans, lorsque la recherche pharmacologique a mis en évidence la forte contamination du lait maternel.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Barrile, Béglé, Bertschy, Crottaz, Fehlmann Rielle, Feri Yvonne, Fiala, Fridez, Friedl Claudia, Glättli, Graf Maya, Gugger, Gysi Barbara, Hadorn, Hardegger, Kälin, Kiener Nellen, Marti Min Li, Marti Samira, Masshardt, Molina, Munz, Nordmann, Pardini, Piller Carrard, Quadranti, Schenker Silvia, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Semadeni, Sommaruga Carlo, Streiff, Töngi, Wermuth (35)

21.08.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

28.11.2019 L'objet est repris
05.05.2021 Conseil national. Rejet

19.3578 *n* Ip. **(Rochat Fernandez) Piller Carrard. Vente des produits de maquillage pour les enfants. Une réglementation plus stricte s'impose** (11.06.2019)

Le 4 juin 2019, la Fédération romande des consommateurs (FRC), en collaboration avec son homologue française CLCV, publiait les résultats d'une enquête sur les substances cancérogènes, allergènes et perturbateurs endocriniens contenus dans les produits de maquillage pour enfants.

Ainsi, 9 produits destinés aux enfants dès 3 ans ont été testés (brillants à lèvres, vernis et malettes de maquillage). Tous les rouges et brillants à lèvres ou gloss étaient fabriqués à partir d'huiles minérales issues du pétrole et contenaient des hydrocarbures saturés et aromatiques d'huiles minérales (MOAH, MOSH). Ces substances sont jugées préoccupantes pour la santé par les autorités sanitaires. Les MOSH sont en effet soupçonnés d'être bioaccumulables dans le foie, et les MOAH seraient susceptibles d'être cancérigènes. Les analyses montrent que lesdits produits contiennent jusqu'à 42 pour cent de MOSH alors que la faitière européenne de l'industrie cosmétique recommande un taux maximal de 5 pour cent.

En ce qui concerne les vernis à ongles, certains vernis ont des taux importants d'allergènes et dans un produit on retrouve à la fois du phénoxyéthanol et des doses très élevées de styrène, potentiel perturbateur endocrinien.

Par ailleurs, certains professionnels de la santé ont pu constater, ces dix dernières années, une augmentation des cas d'allergies de contact chez les enfants.

Vu ce qui précède, je pose les questions suivantes au Conseil fédéral:

1. Le Conseil fédéral était-il au courant de la mise en vente libre des produits testés par la FRC?

2. Si oui, l'Office fédéral de la sécurité alimentaires et des affaires vétérinaires a-t-il déjà effectué des enquêtes sur ces produits?

3. Le Conseil fédéral envisage-t-il de réglementer plus sévèrement la vente libre de maquillages dont le marketing s'adresse aux enfants?

4. Vu l'inquiétudes exprimées par certains professionnels de la santé, le Conseil fédéral envisage-t-il de sensibiliser les parents à cette problématique par le biais d'une campagne de prévention?

Cosignataires: Crottaz, Fehlmann Rielle, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Heim, Marti Min Li, Munz, Schenker Silvia, Schneider Schüttel, Sommaruga Carlo (10)

28.08.2019 Réponse du Conseil fédéral.

27.09.2019 Conseil national. Discussion reportée
28.11.2019 L'objet est repris

19.3582 *n* Mo. **Walliser. Interdiction de dépasser les cyclistes dans les ronds-points** (12.06.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier les règles de la circulation routière afin d'interdire le dépassement des cyclistes dans les ronds-points.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Bäumle, Cattaneo, Guhl, Herzog Verena, Kutter, Töngi, Zanetti Claudio (8)

28.08.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.3584 *n* Ip. **Bertschy. Violences sexuelles envers les femmes. Pourquoi la Confédération ne dispose-t-elle pas de chiffres fiables?** (12.06.2019)

Un sondage représentatif réalisé par gfs.bern sur mandat d'Amnesty International révèle l'ampleur choquante des violences sexuelles dont les femmes sont victimes. Il s'agit là de la première enquête nationale consacrée à ce sujet. Elle montre qu'au moins une femme sur deux a déjà subi une forme de violence sexuelle: 59 pour cent ont été harcelées sexuellement, 22 pour cent, à savoir près d'une femme sur cinq, ont subi au moins une fois dans leur vie un acte à caractère sexuel non consenti et 12 pour cent ont subi un rapport sexuel contre leur volonté. Seules 8 pour cent des femmes victimes de violences sexuelles ont porté plainte, ce qui signifie que les auteurs de ces actes échappent le plus souvent à la justice.

A l'heure actuelle, seul le nombre de plaintes et le nombre de jugements ressortent des statistiques de la criminalité, les processus de filtrage n'étant pas révélés. Par ailleurs, il n'existe à ce jour aucune évaluation systématique des besoins des victimes, établie sur la base d'un interrogatoire personnel. Les caractéristiques des victimes, telles l'âge, l'état de santé, l'identité ou l'orientation sexuelle, ne sont donc pas recensées. Or la Convention d'Istanbul oblige la Suisse à collecter les données pertinentes à intervalles réguliers et à soutenir la recherche.

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. La Suisse ne dispose pas de données officielles détaillées sur l'ampleur des violences sexuelles qui y sont commises. Que pense faire la Confédération pour y remédier?

2. Le Conseil fédéral entend-il, vu les résultats choquants du sondage effectué, demander la collecte systématique de données plus précises concernant la poursuite pénale de délits contre l'intégrité sexuelle en Suisse, et promouvoir la recherche dans ce domaine?

3. Prévoit-il de lancer des projets de recherche étudiant la poursuite pénale des délits sexuels (nombre de procédures classées et raisons du classement, nombre de cas d'acquittement, durée des procédures, etc.)?

4. Prévoit-il de lancer des projets de recherche étudiant l'impact de ces procédures sur les victimes et les raisons pour lesquelles celles-ci renoncent à porter plainte (interrogatoire des victimes)?

5. Prévoit-il de lancer des projets de recherche étudiant les causes de la violence sexuelle?

Cosignataires: Arslan, Bulliard, Meyer Mattea, Moret Isabelle, Quadranti (5)

14.08.2019 Réponse du Conseil fédéral.

19.06.2020 Conseil national. Discussion reportée

19.3585 *n* Ip. **Arslan. L'ampleur des violences sexuelles envers les femmes est choquante. Il est temps d'agir!** (12.06.2019)

Un sondage représentatif réalisé par gfs.bern sur mandat d'Amnesty International livre pour la première fois des chiffres plus précis sur les violences sexuelles dont les femmes sont victimes en Suisse. Il révèle que 59 pour cent d'entre elles ont été harcelées sexuellement, que 22 pour cent d'entre elles, à savoir près d'une femme sur 5, ont subi au moins une fois dans leur vie un acte à caractère sexuel non consenti et que 12 pour cent d'entre elles ont subi un rapport sexuel contre leur volonté. Seules 8 pour cent des femmes ayant subi des violences sexuelles ont porté plainte, ce qui signifie que les auteurs de ces actes échappent le plus souvent à la justice.

La Convention d'Istanbul est entrée en vigueur en Suisse en avril 2018. Son article 36 impose aux Etats membres d'ériger en infraction pénale les actes à caractère sexuel non consentis (al. 1 let. a et b) ainsi que le fait de contraindre autrui à se livrer à des actes à caractère sexuel non consentis avec un tiers (al. 1 let. c). Or la définition légale du viol repose en Suisse sur l'usage de la menace ou de la violence ou encore de la pression d'ordre psychique. Dans les cas où l'auteur a agi clairement sans le consentement de la victime, passant outre à un non explicite sans pour autant avoir recours à un moyen de contrainte tel que la menace ou la violence, l'acte ne peut être sanctionné comme un viol ou une contrainte sexuelle. Le harcèlement sexuel, contravention poursuivie sur plainte, n'est pas une qualification appropriée. Cette situation juridique n'est pas compatible avec les exigences minimales relevant des droits de l'homme et représente un message dévastateur pour les victimes et les auteurs d'agressions sexuelles. Le groupe d'experts du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique doit évaluer la situation de la Suisse en 2020. Les rapports précédents démontrent que notre législation n'est pas suffisante.

Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quelles réformes estime-t-il nécessaires en matière d'infractions contre l'intégrité sexuelle pour que tous les actes d'ordre sexuel non consentis puissent être sanctionnés justement, ce qui alignerait la législation suisse sur les normes internationales en matière de droits de l'homme, notamment sur la Convention d'Istanbul ?

2. Quelles sont les solutions possibles pour rendre le droit pénal suisse en matière sexuelle conforme à l'article 36 de la Convention d'Istanbul ? Quelles réformes d'autres Etats membres pourraient servir d'exemple à la Suisse ?

Cosignataires: Bertschy, Bulliard, Meyer Mattea, Moret Isabelle, Quadranti (5)

21.08.2019 Réponse du Conseil fédéral.

27.09.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.3586 *n* Ip. **Meyer Mattea. Violence sexuelle. Trop de femmes n'obtiennent pas justice** (12.06.2019)

Une enquête représentative de l'institut gfs.bern, mandatée par Amnesty International, a révélé l'ampleur choquante de la violence sexuelle contre les femmes dans notre pays.

Près d'une femme sur cinq (22 pour cent) a dû subir au moins une fois des actes à caractère sexuel non consentis et 12 pour cent ont eu à subir une relation sexuelle non désirée. Mais seules 8 pour cent de ces femmes ont ensuite déposé plainte auprès de la police.

La peur, la honte et le manque de confiance dans la justice empêchent de manière évidente de nombreuses filles et femmes de signaler des agressions sexuelles. De nombreuses victimes de viols se sentent abandonnées par les autorités et le pouvoir judiciaire, tandis que les auteurs s'en tirent sans être sanctionnés, ou en l'étant de manière insuffisante.

Je prie dès lors le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Quelles mesures est-il disposé à prendre et quelles ressources est-il prêt à mettre en oeuvre pour que les victimes de violences sexuelles soient mieux protégées et obtiennent justice?

2. Comment faciliter l'accès à la justice pour les victimes de violences sexuelles? Existe-t-il suffisamment de possibilités de formation concernant la prise en charge des victimes de violences sexuelles pour les membres du système judiciaire appelés à s'occuper des victimes?

3. Où en est-il dans la mise en oeuvre de la Convention d'Istanbul? Quelles sont les mesures prévues pour l'année en cours et les suivantes?

Cosignataires: Arslan, Bertschy, Bulliard, Moret Isabelle, Quadranti (5)

14.08.2019 Réponse du Conseil fédéral.

27.09.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.3587 *n* Ip. **Moret Isabelle. Violences sexuelles. Nouvelle définition du viol** (12.06.2019)

22 professeurs de droit pénal de toute la Suisse se sont prononcés, par un appel public, en faveur d'une réforme de fond du droit pénal suisse relatif aux crimes sexuels. Ils demandent que les activités sexuelles non consenties soient sanctionnées pénalement de manière adéquate; concrètement, les relations sexuelles non expressément consenties doivent être punies comme des viols.

La Convention d'Istanbul entrée en vigueur en 2018 pour la Suisse, vise clairement à ce que le manque de consentement figure au centre de toute définition juridique du viol et des autres formes de violence sexuelle.

Le principe du consentement mutuel est déjà une réalité dans huit Etats européens. L'Allemagne, Chypre, la Belgique, l'Islande, l'Irlande le Luxembourg, la Suède et le Royaume -Uni. Le gouvernement grec a, pour sa part, décidé le 6 juin de modifier le Code pénal de manière à faire reconnaître toute relation sexuelle non consentie comme un viol. Le Danemark a également annoncé des réformes, et en Espagne et au Portugal les adaptations similaires de la législation sont actuellement en discussion.

Dans sa réponse à l'interpellation Munz 18.3889, le Conseil fédéral a déclaré qu'il ne jugeait pour le moment "pas nécessaire d'examiner s'il convient de définir une nouvelle infraction générale punissant les actes sexuels commis contre la volonté de la victime".

1. Vu les chiffres choquants concernant l'ampleur des violences sexuelles et le degré élevé d'impunité en Suisse, le Conseil fédéral est-il prêt à reconsidérer sa position en ce qui concerne l'introduction d'une infraction de base qui punirait tout acte sexuel commis sans l'accord de la victime?

2. Selon le Conseil fédéral, quelles sont les possibilités d'inclure une redéfinition correspondante de la notion de viol dans les travaux actuellement en cours sur la réforme du droit pénal suisse relatif aux délits sexuels?

3. Quelles conséquences le Conseil fédéral tire-t-il pour la Suisse des réformes fondamentales du droit pénal sexuel déjà mises en oeuvre ou annoncées dans divers autres Etats signataires de la Convention d'Istanbul?

4. Quelles conséquences tire le Conseil fédéral des évaluations déjà effectuées par Grevio?

Cosignataires: Arslan, Bertschy, Bulliard, Meyer Mattea, Quadranti (5)

28.08.2019 Réponse du Conseil fédéral.

27.09.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.3590 *n* Ip. **Töngi. Mise en oeuvre de la loi sur la protection de l'environnement. Quid de l'information de la population?** (12.06.2019)

Le réchauffement climatique exige que soient prises des mesures à tous les échelons politiques et de la part de tous les acteurs. S'il est vrai que cela suppose un cadre législatif adapté, il n'en est pas moins souhaitable que la population agisse d'elle-même pour tenter de réduire les atteintes à l'environnement à son niveau. Il revient du reste à la Confédération d'appuyer cet effort. L'article 10e alinéa 3 de la loi sur la protection de l'environnement (LPE) dispose en effet que "les services spécialisés conseillent les autorités et les particuliers. Ils ... recommandent des mesures visant à réduire les nuisances". On constate à cet égard que de petites avancées ont déjà eu lieu, comme l'étiquette-énergie devenue obligatoire pour différents produits. Mais cette mesure ne saurait répondre à elle seule à toutes les questions que l'on peut se poser avant de faire un achat. Pour le dire autrement, l'exécution de l'article 10e alinéa 3 est encore insuffisante dans de nombreux domaines, parmi lesquels celui de la mobilité, où les rejets de CO_2 ont à peine diminué.

Aussi prié-je le Conseil fédéral de bien vouloir répondre aux questions suivantes:

1. Compte tenu du fait que la protection du climat exige un basculement de la répartition modale en faveur de modes de transport générant peu ou pas d'émissions, le Conseil fédéral est-il disposé à émettre des recommandations quant aux modes de transport à privilégier?

2. Compte tenu du fait que les carburants fossiles et le moteur à explosion doivent être remplacés par des systèmes de propul-

sion et des énergies alternatives si nous voulons atteindre les objectifs climatiques, le Conseil fédéral est-il disposé à émettre des recommandations en faveur de véhicules faiblement générateurs d'émissions, comme le veut la LPE?

3. Compte tenu du fait que le trafic aérien ne cesse de croître, le Conseil fédéral est-il disposé à émettre des recommandations en faveur d'une réduction des miles?

4. Dans quels domaines les services compétents en matière de protection de l'environnement informent-ils aujourd'hui la population?

5. Quels sont les autres domaines de la vie où le Conseil fédéral estime qu'il y aurait lieu d'émettre des recommandations plus claires en matière d'environnement?

6. Qu'envisage le Conseil fédéral de faire pour se conformer davantage à l'obligation légale d'émettre des recommandations en vue de réduire les atteintes à l'environnement?

Cosignataires: Arslan, Brélaz, Girod, Glättli, Graf Maya, Kälin, Munz, Rytz Regula, Schneider Schüttel, Thorens Goumaz (10)

04.09.2019 Réponse du Conseil fédéral.

27.09.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.3592 ***n*** Mo. **Regazzi. Valeurs cibles applicables aux émissions de CO2 des véhicules utilitaires légers. Non au "Swiss finish"** (12.06.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier les dispositions légales qui fixent les valeurs cibles de CO2 pour les véhicules utilitaires légers, de manière à ce que la formule de calcul applicable en Suisse soit alignée sur celle qui prévaut dans l'UE, à savoir: valeur cible de CO2 = 147 + a x (M - M0)

Cosignataires: Amstutz, Bigler, Brunner Hansjörg, Cattaneo, Flückiger Sylvia, Giezendanner, Gmür Alois, Grüter, Gschwind, Rime, Roduit, Rutz Gregor, Schilliger (13)

28.08.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.3596 ***n*** Mo. **Nicolet. Exclure les produits agricoles, plus particulièrement les produits sensibles, des accords commerciaux avec les Etats-Unis** (13.06.2019)

Alors que la Suisse mène des discussions avec les USA sur des projets d'accords commerciaux, l'Union européenne a préféré jouer la carte de la prudence en excluant les produits agricoles du mandat de négociation pour un futur accord commercial UE-USA. L'UE a décidé de concentrer ses efforts sur une réduction des droits de douane industriels.

La Suisse bénéficie d'une agriculture familiale de proximité, adaptée à son environnement, dépendante du sol et respectueuse des animaux. Toutes catégories confondues, près de 60 pour cent des animaux de rente logent dans des systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux (SST) et plus de 97 pour cent des exploitations participent aux prestations écologiques requises (PER). L'emploi d'hormones comme stimulants de la croissance et du développement de la musculature pour l'élevage de bétail est interdit en Suisse. Ces nombreux engagements assurent une qualité et une traçabilité accrue des denrées alimentaires et permettent aux consommateurs de s'approvisionner en toute confiance.

En comparaison internationale, la Suisse a un taux d'autoapprovisionnement très faible, soit 52 pour cent net en moyenne des trois dernières années; elle importe annuellement 4 millions de tonnes de denrées alimentaires pour une valeur de 10 milliards de francs. En 2017, la population suisse a validé l'inscription du concept de la sécurité alimentaire dans la constitution avec près de 80 pour cent de voix favorables.

Il n'y a aucune raison de permettre l'accès, sans réserve, au travers d'accords commerciaux, à des denrées alimentaires industrielles ne répondant pas, ou que très partiellement, à nos normes de production, de détention des animaux et d'exigences sanitaires.

Sachant que les Etats-Unis autorisent à grande échelle, l'utilisation d'OGM, d'hormones de croissances et les stimulateurs de croissance antimicrobiens, il me paraît impensable de conclure un accord portant sur les denrées agricoles produites dans de telles conditions avec les Etats-Unis, alors qu'en parallèle, ceux-ci ne sont même pas disposés à reconnaître nos indications géographiques protégées (AOP et IGP).

Je demande donc au Conseil fédéral d'exclure les produits agricoles, plus particulièrement les produits sensibles, tels que la viande, les oléagineux, les céréales et le sucre, du projet d'accords commerciaux avec les Etats-Unis.

Cosignataires: Addor, Aebi Andreas, Amstutz, Buffat, Bühler, Campell, Chiesa, Clottu, Dettling, Egger Mike, Egger Thomas, Glauser, Golay, Grin, Gschwind, Haab, Hausammann, Keller Peter, Knecht, Page, Ritter, Roduit, Salzmann, Sollberger, Thorens Goumaz, Umbricht Pieren, von Siebenthal, Zuberbühler (28)

14.08.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.3597 ***n*** Mo. **Nantermod. CP. Délits contre la famille. Sanctionner le refus de respecter le droit aux relations personnelles** (13.06.2019)

Le Conseil fédéral est prié d'introduire par une modification du Code pénal, une infraction pour les cas de refus fautif de confier un mineur au détenteur du droit aux relations personnelles. La disposition pourra prendre la forme d'une extension de l'article 220 CP (enlèvement d'enfant) ou d'une nouvelle infraction.

Cosignataires: Bauer, Hiltpold, Lüscher (3)

28.08.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

04.05.2021 Conseil national. Adoption

19.3598 ***n*** Mo. **Quadri. Accès facile à l'aide sociale pour les djihadistes. La coupe est pleine!** (13.06.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de proposer des modifications législatives visant à rendre plus difficile l'accès des migrants à l'aide sociale afin que notre pays soit moins attrayant pour les islamistes, les djihadistes, les "radicalisateurs" et autres individus assimilables à ces catégories.

Cosignataire: Pantani (1)

28.08.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

04.05.2021 Conseil national. Rejet

19.3603 ***n*** Mo. **(Müller Walter) Riniker. Réduction équitable de la taxe d'exemption de l'obligation de servir pour les personnes astreintes à la protection civile** (13.06.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de créer les conditions juridiques nécessaires pour que la taxe d'exemption de l'obligation de servir (TEO) que paient les personnes astreintes à la protection civile (PCi) soit réduite, pour chaque jour de service accompli dans l'année, non plus de 4, mais de 5 pour cent.

Cosignataires: Cattaneo, Dobler, Eichenberger, Flach, Fluri, Glanzmann, Glättli, Gmür Alois, Hiltpold, Keller-Inhelder, Mer-

lini, Paganini, Pezzatti, Quadranti, Romano, Seiler Graf, Vitali (17)

28.08.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.12.2019 L'objet est repris
06.05.2020 L'objet est repris

19.3608 ***n*** Mo. **Crottaz. Réintroduction de l'utilisation de l'amiante. Les risques pour la santé sont trop importants pour la justifier par des raisons purement esthétiques et économiques** (13.06.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de renoncer à la réintroduction de l'utilisation de l'amiante.

Cosignataires: Barrile, Bendahan, Fehlmann Rielle, Fridez, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Hadorn, Heim, Marra, Munz, Piller Carrard, Rochat Fernandez, Schenker Silvia, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Semadeni, Sommaruga Carlo, Tornare (18)

04.09.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.3609 ***n*** Ip. **(Hardegger) Munz. Téléphonie mobile. Qui planifie et qui assume les risques?** (14.06.2019)

Dans leur prise de position commune du 3 mai 2019 relative aux moratoires cantonaux, l'Office fédéral de l'environnement et l'Office fédéral de la communication donnent l'impression que les compétences des cantons en matière de desserte en technologie 5G sont très limitées. "Les autorités cantonales ou communales ne disposent par conséquent d'aucune marge de manoeuvre leur permettant d'élaborer des dispositions destinées à protéger la population contre le rayonnement des installations de téléphonie mobile sans outrepasser leurs compétences."

Nombre des utilisations prévues de la 5G (par ex. voitures autonomes) nécessitent une desserte passant par un système d'antennes, dont les rayons d'action se superposent. Dès lors, la question n'est plus seulement d'autoriser l'installation d'antennes séparées, mais bien d'approuver un concept de desserte et d'infrastructure.

Pour l'approvisionnement en électricité, les lignes à haute tension sont inscrites dans le plan sectoriel des lignes de transport d'électricité, tandis que les centrales électriques, les sous-stations et les lignes à haute et à très haute tension sont inscrites dans les plans directeurs cantonaux.

Dans ce contexte, l'obligation d'aménager le territoire soulève les questions suivantes.

1. L'extension géographique d'un réseau de desserte pour la téléphonie mobile ne devrait-elle pas être considérée comme une infrastructure d'approvisionnement au même titre que celle pour le gaz ou l'électricité?

2. Dans quelle mesure faut-il tenir compte de l'article 8 de la loi sur la protection de l'environnement (Evaluation des atteintes) lors de la planification d'un tel réseau?

3. Pourquoi l'approvisionnement en électricité et la desserte en téléphonie mobile ne sont-ils pas traités de la même manière dans les plans directeurs?

4. Les cantons pourraient-ils, comme prévu à l'article 75 de la Constitution, avoir la compétence de présenter des éléments à intégrer au plan directeur visant la réalisation des concepts d'infrastructure de téléphonie mobile?

5. Comment les cantons et les communes sont-ils informés quant aux instruments dont ils disposent pour planifier et réaliser les concepts de fourniture d'accès Internet?

6. Actuellement, des méthodes sont développées afin de commencer par mesurer l'exposition au rayonnement non ionisant provenant des antennes 5G. Comment ces méthodes tiennent-elles compte des rayons d'action qui se chevauchent lorsque les antennes sont très proches et communiquent directement entre elles?

7. Il n'est pas prouvé que les installations de téléphonie mobile équipées d'antennes 5G soient inoffensives et la mise en service de nouveaux spectres de fréquences radioélectriques est imminente. Les assureurs refusent la prise en charge des risques. Qui assumera, le cas échéant, l'indemnisation des dommages demandée aux opérateurs de téléphonie mobile, si ceux-ci ne sont pas capables de payer; l'autorité qui a accordé l'autorisation, à savoir la Confédération, le canton ou la commune?

Cosignataires: Aebischer Matthias, Barrile, Estermann, Fehlmann Rielle, Friedl Claudia, Glättli, Gysi Barbara, Hadorn, Heim, Müller-Altermatt, Munz, Reimann Maximilian, Rochat Fernandez, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Semadeni, Sommaruga Carlo, Töngi (18)

04.09.2019 Réponse du Conseil fédéral.

27.09.2019 Conseil national. Discussion reportée
28.11.2019 L'objet est repris

19.3610 ***n*** Mo. **Conseil National. Créer l'institution nationale des droits de l'homme en appliquant une solution transitoire jusqu'au remplacement du Centre suisse de compétence pour les droits humains ((Quadranti) Landolt)** (14.06.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de

1. présenter rapidement au Parlement le projet de loi pour le soutien d'une institution nationale des droits de l'homme (LINDH);

2. garantir que le Centre suisse de compétence pour les droits humains (CSDH), qui existe depuis neuf ans, puisse poursuivre son activité jusqu'à l'entrée en vigueur de la LINDH.

Cosignataires: Feri Yvonne, Flach, Glanzmann, Glättli, Gugger, Streiff, Zanetti Claudio (7)

04.09.2019 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CN/CE *Commission de politique extérieure*

27.09.2019 Conseil national. Combattu. Discussion reportée
05.12.2019 L'objet est repris
12.03.2020 Conseil national. Adoption

19.3611 ***n*** Po. **Munz. Halte à l'empierrement des espaces verts** (14.06.2019)

Le Conseil fédéral est chargé d'établir un rapport présentant l'empierrement toujours plus fréquent des espaces verts privés et publics, la dégradation écologique qui en découle et les mesures permettant de prévenir cette pratique en favorisant les espaces verts, précieux du point de vue de la biodiversité.

Cosignataires: Barrile, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Hadorn, Heim, Jans, Marti Min Li, Schenker Silvia, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Semadeni, Sommaruga Carlo, Töngi, Trede (14)

28.08.2019 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

27.09.2019 Conseil national. Combattu. Discussion reportée
10.09.2020 Opposition retirée
25.09.2020 Conseil national. Combattu. Discussion reportée

19.3612 *n* Mo. **Munz. Faire des EPF un réseau exemplaire du développement durable et de la mise en oeuvre des bonnes pratiques** (14.06.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de faire du domaine des EPF un réseau d'excellence au niveau international dans le domaine du développement durable d'ici à 2030, aussi bien au niveau de l'enseignement, que la recherche ou de l'exploitation des différents sites.

Cosignataires: Barrile, Bulliard, Crottaz, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Hadorn, Heim, Jans, Kutter, Marti Min Li, Marti Samira, Molina, Nussbaumer, Riklin Kathy, Schenker Silvia, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Semadeni, Sommaruga Carlo, Trede, Wüthrich (21)

21.08.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.3613 *n* Mo. **Bregy. Héliports hospitaliers. Revenir sur un projet de réglementation inutile** (14.06.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de revenir sur le projet d'encadrement législatif ou réglementaire des héliports hospitaliers.

Cosignataires: Addor, Egger Thomas, Guhl, Müller Leo, Müller-Altermatt, Paganini, Vogler (7)

04.09.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.3614 *n* Mo. **Munz. Promouvoir l'engagement volontaire. Adhérer au Corps européen de solidarité** (14.06.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre des mesures et d'entamer des négociations au plus vite pour que la Suisse adhère au programme volontaire du Corps européen de solidarité et participe au nouveau cycle du programme à partir de 2021.

Cosignataires: Bulliard, Crottaz, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Hadorn, Heim, Jans, Kutter, Marti Min Li, Molina, Nussbaumer, Rochat Fernandez, Schenker Silvia, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Semadeni, Sommaruga Carlo, Trede, Wüthrich (19)

14.08.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.05.2021 Conseil national. Adoption

19.3615 *n* Ip. **Arslan. Pour l'égalité des migrantes** (14.06.2019)

Les femmes réfugiées ou migrantes manquent à ce jour souvent de visibilité dans la sphère publique, et ce en dépit du fait que nombre des femmes qui travaillent en Suisse sont des migrantes. Sans elles, des pans importants de l'économie ne fonctionneraient pas. Une attention particulière doit être accordée aux structures discriminantes dont elles sont prisonnières: les migrantes subissent des discriminations multiples. Elles quittent leurs pays d'origine pour différentes raisons: celui-ci est appauvri par la mondialisation ou frappés par la guerre, elles y sont victimes de violence ou elles viennent en Suisse pour rejoindre leurs époux. Les diplômes et les formations des migrantes qui viennent d'Etats tiers ne sont souvent pas reconnus en Suisse, ce qui limite souvent leurs activités à des travaux ménagers ou aux métiers de soins. Elles s'occupent d'enfants, de personnes âgées, de travaux ménagers ou se prostituent. Elles accomplissent un travail invisible: mauvaise rémunération, manque de reconnaissance et d'estime. Parfois, on exige d'elles qu'elles soient disponibles jour et nuit, et elles n'ont souvent pas de statut de séjour légal. Elles n'ont en outre qu'un accès limité à la justice en raison de la peur permanente d'un renvoi. La situation ne peut pas durer.

Je prie donc le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Dans quelle mesure la situation actuelle des migrantes viole-t-elle les articles 7 (Dignité humaine) et 8 (Egalité) de la Constitution? Que pense faire le Conseil fédéral pour y remédier?

2. Est-il prêt à reconnaître les diplômes et les formations des migrantes issues d'Etats tiers? Est-il disposé à combler les lacunes de formation évidentes en proposant des programmes de formation à bas prix ou gratuit?

3. Comment peut-il empêcher le fait que, pour les migrantes, aucune restriction en matière de temps de travail ne s'applique à l'exercice de certains métiers et qu'aucun salaire garantissant le minimum vital ne soit versé?

4. Est-il prêt à faire tomber les barrières qui privent les migrantes d'accès à la justice? Si oui, par quelles mesures et quels moyens?

Cosignataires: Brélaz, de la Reussille, Fehlmann Rielle, Flach, Girod, Glättli, Graf Maya, Kälin, Marti Samira, Rytz Regula, Thorens Goumaz, Töngi, Trede (13)

21.08.2019 Réponse du Conseil fédéral.

27.09.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.3616 *n* Mo. **Trede. Inscrire dans la loi la suppression de tous les désavantages financiers subis par les femmes en raison de leur sexe** (14.06.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter une modification de la loi pour que les femmes ne subissent plus de désavantages financiers en raison de leur sexe.

Cosignataires: Arslan, de la Reussille, Girod, Glättli, Graf Maya, Kälin, Rytz Regula, Thorens Goumaz, Töngi (9)

04.09.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.05.2021 Retrait

19.3617 *n* Ip. **Kälin. Stopper la discrimination des femmes dans les reportages sportifs et la promotion du sport** (14.06.2019)

Par leur représentation des femmes et des hommes, les médias véhiculent certaines images des rôles et des activités de chacun. C'est malheureusement aussi le cas dans les reportages sportifs. Dans ce domaine, les médias donnent l'impression que les femmes ne sont pas très sportives, qu'elles ne s'intéressent pas au sport et que leurs performances sont à peine dignes d'être mentionnées. L'idée d'égalité de traitement dans les reportages sportifs reste très théorique, bien que rien ne laisse penser que les femmes soient moins sportives que les hommes. Il faut presque que les femmes deviennent championnes du monde de leur discipline pour que l'on commence à parler de leurs performances. Les conséquences sont en revanche bien réelles. Les sports les plus encouragés (et sponsorisés) sont ceux dont on parle le plus dans les médias (par ex. football, hockey sur glace). Et ce sont justement des sports pratiqués en majorité par des hommes. Par conséquent, des différences spécifiques au sexe se font ressentir dans la promotion et elles ont un lien direct avec le manque de couverture médiatique du sport féminin.

La loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV) pose comme exigence minimale que les émissions ne soient pas discriminatoires. Or, le fait de ne parler que des performances sportives masculines (individuelles ou collectives) est en soi discriminatoire. L'article 2 alinéa 4, LRTV dispose en outre que les pro-

grammes des concessionnaires doivent refléter équitablement, dans l'ensemble de leurs émissions rédactionnelles, la diversité des événements et des opinions. La priorité manifeste accordée aux reportages sportifs sur les hommes (et les équipes masculines) va à l'encontre de cette disposition. L'inégalité de traitement du sport féminin est une fois de plus illustrée par l'actuelle Coupe du monde de football féminin et la décision incompréhensible de la télévision suisse de n'en diffuser que quelques matches.

Dans ce contexte, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes.

1. Que pense-t-il du fait que, contrairement aux dispositions légales, le reportage sportif concerne avant tout les hommes (et les équipes masculines)?

2. Est-il prêt à prendre des mesures pour que le sport féminin soit mieux représenté et promu? Si oui, lesquelles?

3. Est-il prêt à mettre en place une gestion budgétaire sensible au genre ("gender budgeting") dans la promotion du sport?

14.08.2019 Réponse du Conseil fédéral.

27.09.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.3619 ***n*** Ip. **Töngi. Mégatrends et développement territorial en Suisse. Mise en oeuvre des recommandations du rapport** (14.06.2019)

Un rapport publié récemment par le Conseil de l'organisation du territoire intitulé "Mégatrends et développement territorial en Suisse" émet différentes recommandations. Il suggère de renoncer autant que possible à l'extension des infrastructures routières existantes et de résorber les problèmes ponctuels de capacité en premier lieu par des mesures d'exploitation, la construction de nouveaux tronçons étant envisageables seulement dans un deuxième temps. Il est également recommandé de développer l'infrastructure numérique destinée à une utilisation flexible des moyens de transport (voies de circulation pouvant être utilisées dans un sens ou dans l'autre en fonction du trafic) ou à une circulation autonome (construction d'une voie dédiée aux véhicules autonomes par exemple).

Le rapport décrit par ailleurs les défis du développement de l'urbanisation à l'intérieur du milieu bâti. De nombreuses communes y sont confrontées et sont tributaires du soutien des cantons et de la Confédération pour venir à bout de cette tâche ardue. Le programme national "Impulsion Développer vers l'intérieur" fournit un soutien qui prendra fin en 2020.

Le Conseil de l'organisation du territoire réunit des experts de diverses autorités et associations ainsi que des milieux scientifiques et il a notamment pour mission la détection précoce des évolutions dans ce domaine et la conception de stratégies en matière d'aménagement du territoire.

Nous prions le Conseil fédéral de bien vouloir répondre aux questions suivantes:

1. Sous quelle forme les recommandations du Conseil de l'organisation du territoire sont-elles intégrées à la politique de la Confédération?

2. Le Conseil fédéral est-il également d'avis que les problèmes de capacités du réseau routier doivent en premier lieu être résolus par des mesures d'exploitation, comme l'a recommandé le Conseil de l'organisation du territoire?

3. Les recommandations du Conseil de l'organisation du territoire seront-ils mises en oeuvre lors de la prochaine étape d'aménagement du Programme de développement stratégique des routes nationales?

4. Quelle forme revêtira le soutien technique que la Confédération fournira aux communes dans le développement de l'urbanisation à l'intérieur du milieu bâti?

5. Le Conseil fédéral est-il disposé à prolonger le programme "Impulsion Développer vers l'intérieur" au-delà de 2020?

Cosignataires: Arslan, Brélaz, Flach, Glättli, Graf Maya, Kälin, Rytz Regula, Semadeni, Thorens Goumaz, Trede (10)

14.08.2019 Réponse du Conseil fédéral.

27.09.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.3620 ***n*** Ip. **Töngi. Pourquoi les poids lourds ne respectent-ils pas les limitations de vitesse?** (14.06.2019)

L'ordonnance sur les règles de la circulation routière fixe la vitesse maximale des poids lourds à 80 kilomètres à l'heure. Il ressort cependant du rapport sur le transfert du trafic 2017 que la vitesse moyenne approche les 90 kilomètres à l'heure. Les stations de mesures du monitoring national 2015 de la pollution sonore mettent en évidence des valeurs encore plus élevées en maints endroits. Or la pollution sonore augmente avec la vitesse. Si les limitations de vitesse étaient toujours respectées, la diminution du bruit équivaudrait à 20 pour cent de trafic en moins. En outre, les poids lourds roulant plus vite consomment plus de carburant et produisent davantage de CO2, sans compter que les vitesses supérieures causent des accidents plus graves. Par ailleurs, il n'est pas logique d'imposer une limite théorique de vitesse aux poids lourds tout en ne veillant pas à son observation; c'est injuste envers les automobilistes qui doivent payer une amende en cas d'excès de vitesse. Enfin, si les poids lourds se conformaient vraiment aux limitations de vitesse, cela bénéficierait au climat et les riverains seraient moins exposés au bruit.

Dès lors, le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes:

1. Combien de poids lourds roulent trop vite sur les routes suisses et quelle est leur vitesse?

2. Comment se fait-il que depuis des années, une certaine catégorie de véhicules dépasse systématiquement la vitesse autorisée?

3. De combien le bruit diminue-t-il si un poids lourd circule à 80 kilomètres à l'heure plutôt qu'à 90 kilomètres à l'heure?

4. Si les poids lourds roulaient tous à la vitesse autorisée au lieu d'atteindre 90 kilomètres à l'heure en moyenne, combien de carburant épargnerait-on et quelle serait la réduction des émissions de CO2?

5. Dans le calcul des coûts externes des poids lourds, tient-on compte des vitesses effectives ou se fonde-t-on sur la vitesse maximale fixée à 80 kilomètres à l'heure, ce qui aboutit à des coûts inférieurs à ceux occasionnés en réalité?

6. De quelles possibilités le Conseil fédéral dispose-t-il pour résoudre le problème, sur le plan technique notamment (par ex. le tachygraphe)?

7. Les amendes frappant les poids lourds qui dépassent les vitesses autorisées sont-elles tellement peu élevées qu'elles n'ont pas d'effet dissuasif ou qu'elles n'incitent guère les cantons à contrôler cette catégorie de véhicules?

8. Faudrait-il prélever dans les recettes de la RPLP des contributions destinées aux autorités cantonales pour qu'elles renforcent les contrôles?

Cosignataires: Brélaz, Girod, Glättli, Graf Maya, Kälin, Rytz Regula, Thorens Goumaz, Trede (8)

28.08.2019 Réponse du Conseil fédéral.

27.09.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.3623 ***n*** Mo. **Roduit. Promotion de la consommation d'eau et de jus de fruits naturels** (14.06.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de diffuser les bonnes pratiques existantes en Suisse et dans des pays de l'UE en matière de promotion de la consommation d'eau et de jus de fruits naturels.

Cosignataires: Bourgeois, Chiesa, Egger Thomas, Fehlmann Rielle, Glauser, Graf Maya, Grin, Gugger, Gysi Barbara, Kutter, Lohr, Nicolet, Pezzatti, Ritter, Thorens Goumaz, Vogler, Weibel (17)

28.08.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.05.2021 Conseil national. Rejet

19.3624 ***n*** Mo. **Roduit. Promotion de la consommation de fruits et légumes produits localement** (14.06.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de diffuser les bonnes pratiques existantes en Suisse et dans des pays de l'UE en matière de promotion de la consommation de fruits et légumes produits localement.

Cosignataires: Bourgeois, Chiesa, Egger Thomas, Fehlmann Rielle, Glauser, Graf Maya, Grin, Gugger, Gysi Barbara, Hiltpold, Kutter, Lohr, Nicolet, Pezzatti, Ritter, Thorens Goumaz, Vogler, Weibel (18)

04.09.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.05.2021 Conseil national. Adoption

19.3627 ***n*** Mo. **Streiff. Créer un musée national sur la place de la femme dans l'histoire en Suisse** (14.06.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de commander un projet intitulé "Maison des femmes: hier - aujourd'hui - demain", "Musée des femmes" ou "Maison sur l'histoire des femmes". Le projet proposera une représentation de l'histoire, de la place et du rôle des femmes en Suisse et mentionnera les conditions financières, spatiales et opérationnelles.

Cosignataires: Arslan, Badran Jacqueline, Bulliard, Crottaz, Feri Yvonne, Fiala, Glauser, Gmür-Schönenberger, Gysi Barbara, Heim, Humbel, Kälin, Kiener Nellen, Marchand-Balet, Markwalder, Marti Min Li, Marti Samira, Masshardt, Meyer Mattea, Moret Isabelle, Moser, Munz, Pantani, Quadranti, Riklin Kathy, Rytz Regula, Schenker Silvia, Schneider Schüttel, Schneider-Schneiter, Seiler Graf, Semadeni, Trede, Wasserfallen Flavia (33)

21.08.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.3630 ***n*** Mo. **Markwalder. Passage rapide à l'imposition individuelle en Suisse** (17.06.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre dans les meilleurs délais au Parlement, après avoir consulté les cantons, un projet de loi prévoyant un réel changement de système, à savoir le passage de l'imposition du couple et de la famille à une imposition individuelle indépendante de l'état civil. Il pourra prévoir une imposition individuelle modifiée pour les couples avec enfants.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Arslan, Badran Jacqueline, Barrile, Bauer, Bäumle, Bendahan, Bertschy, Bigler, Birrer-Heimo, Borloz, Bourgeois, Brélaz, Brunner Hansjörg, Burkart, Campell, Cattaneo, Chevalley, Crottaz, de la Reussille, Derder, Dobler, Egger Mike, Egloff, Eichenberger, Eymann, Fehlmann Rielle, Feller, Feri Yvonne, Fiala, Flach, Fluri, Frei, Friedl Claudia, Girod, Glättli, Gössi, Graf Maya, Graf-Litscher, Grossen Jürg, Gugger, Gutjahr, Gysi Barbara, Hadorn, Hardegger, Heim, Hiltpold, Jans, Jauslin, Kälin, Keller-Inhelder, Kiener Nellen, Landolt, Lüscher, Maire Jacques-André, Marra, Marti Min Li, Marti Samira, Masshardt, Merlini, Meyer Mattea, Molina, Moret Isabelle, Moser, Müller Thomas, Müller Walter, Munz, Naef, Nantermod, Nussbaumer, Pantani, Pardini, Pezzatti, Piller Carrard, Portmann, Quadranti, Quadri, Reynard, Rochat Fernandez, Rytz Regula, Sauter, Schenker Silvia, Schilliger, Schläpfer, Schneeberger, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Semadeni, Siegenthaler, Sollberger, Sommaruga Carlo, Steinemann, Thorens Goumaz, Töngi, Tornare, Trede, Vitali, Walti Beat, Wasserfallen Christian, Wasserfallen Flavia, Wehrli, Weibel, Wermuth (103)

28.08.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.3640 ***n*** Mo. **Gysi Barbara. Mettre fin à la discrimination des femmes dans l'assurance d'indemnités journalières. Instaurer des primes uniformes pour les hommes et les femmes** (18.06.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un projet de modification des dispositions légales pertinentes afin que le montant des primes de l'assurance d'indemnités journalières soit identique pour les hommes et les femmes. Les éventuelles différences de coûts entre les sexes feront l'objet d'une compensation.

Cosignataires: Barrile, Crottaz, Fehlmann Rielle, Feri Yvonne, Friedl Claudia, Graf Maya, Graf-Litscher, Hadorn, Hardegger, Heim, Jans, Marti Min Li, Marti Samira, Meyer Mattea, Molina, Munz, Nordmann, Nussbaumer, Rochat Fernandez, Schenker Silvia, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Semadeni, Sommaruga Carlo, Streiff, Wasserfallen Flavia, Wüthrich (27)

21.08.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.3641 ***n*** Mo. **Chevalley. Une étiquette CO2 pour les denrées alimentaires non transformées** (18.06.2019)

Le Conseil fédéral est chargé d'introduire une étiquette CO2 sur toutes les denrées alimentaires non transformées. Cette étiquette devra prendre en compte le mode de production et le mode de transport des aliments. Le graphisme de l'étiquette pourra être calqué sur celui de l'étiquette énergie afin de rendre le résultat plus lisible et compréhensible. L'unité de mesure sera les grammes de CO2 par kilo de marchandise.

Cosignataires: Borloz, de Buman, Glauser (3)

04.09.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.3643 ***n*** Po. **(Ammann) Müller-Altermatt. Trains de nuit. Rendre ce moyen de transport plus attrayant et développer l'offre** (18.06.2019)

Le Conseil fédéral est prié d'examiner les mesures qui permettraient de rendre les trains de nuit plus attrayants et d'élargir l'offre.

Cosignataires: Barazzone, Béglé, Borloz, Bregy, Büchel Roland, Bühler, Bulliard, Campell, Candinas, Chiesa, de Buman, Egger Mike, Egger Thomas, Giezendanner, Gmür Alois, Gmür-Schönenberger, Gschwind, Gugger, Guhl, Gutjahr, Humbel, Kutter, Lohr, Marchand-Balet, Müller Leo, Müller Tho-

mas, Müller-Altermatt, Müri, Paganini, Regazzi, Riklin Kathy, Ritter, Roduit, Romano, Ruppen, Schneider-Schneiter, Streiff, Vogler, Wehrli, Wobmann (40)

21.08.2019 Le Bureau propose d'accepter le postulat.

27.09.2019 Conseil national. Combattu. Discussion reportée
20.11.2019 L'objet est repris

19.3644 ***n*** Po. **Bregy. Inscrire les itinéraires cyclables touristiques dans une loi relative aux voies cyclables** (18.06.2019)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner l'importance des itinéraires cyclables touristiques ("La Suisse à vélo", qui fait actuellement partie du réseau Suissemobile), ainsi que des itinéraires pour vélos tout terrain, pour le tourisme en Suisse en tant que partie de l'infrastructure touristique, le potentiel que ces infrastructures sont appelées à jouer et la manière de les intégrer dans la future loi relative aux voies cyclables. Il présentera ses conclusions dans un rapport.

Cosignataires: Campell, Candinas, de Buman, Egger Thomas, Gschwind, Regazzi, Romano, Vogler (8)

28.08.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

19.3646 ***n*** Ip. **Kälin. Violation du Pacte I de l'ONU par la Suisse** (18.06.2019)

Le Comité de l'ONU pour les droits économiques, sociaux et culturels examine actuellement le quatrième rapport de la Suisse sur la mise en oeuvre du Pacte I de l'ONU. Ce rapport a lui aussi été déposé avec un retard considérable par la Suisse et il est, qui plus est, lacunaire dans la mesure où il n'indique pas les domaines dans lesquels notre pays n'entend pas mettre en oeuvre le pacte.

Dans ce contexte, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Ne fait-il aucun cas du Pacte I de l'ONU? Sinon, pourquoi ne juge-t-il pas opportun d'organiser son administration de manière à ce qu'elle livre dans les délais impartis (et non avec moult retard) les rapports qu'elle s'est engagée contractuellement à fournir à intervalles réguliers?

2. Si les retards devaient s'expliquer par des raisons budgétaires, le Conseil fédéral est-il prêt à inscrire à l'avenir les moyens nécessaires dans le budget?

3. Le Conseil fédéral a-t-il, pour permettre au comité onusien de se prononcer sur la question, indiqué dans les rapports présentés jusqu'ici que la Confédération et les cantons ont par le passé relevé à plusieurs reprises le montant des taxes de scolarité et d'études et qu'ils envisagent déjà un nouveau relèvement, alors que de telles mesures sont contraires à l'article 13 alinéa 2 lettres a et b, du Pacte I de l'ONU ?

4. Le Conseil fédéral a-t-il, par le passé, présenté au comité onusien un aperçu de la manière dont le domaine des bourses a évolué (nombre de boursiers, montant des bourses, montant total de toutes les bourses allouées) en la comparant à l'évolution du nombre d'écoliers et d'étudiants?

5. Y a-t-il encore, dans les pays voisins, des hautes écoles publiques percevant des taxes d'études ? Si oui, de quelles écoles s'agit-il et quels sont les montants perçus? De quelle manière ces pays ont-ils mis en oeuvre l'article 13 alinéa 2 lettres a et b, du Pacte I de l'ONU depuis leur adhésion à cet acte?

14.08.2019 Réponse du Conseil fédéral.

27.09.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.3652 ***n*** Po. **Gschwind. Elaborer une stratégie nationale pour enrayer et réparer le dépérissement des forêts** (19.06.2019)

Le Conseil fédéral est chargé d'étudier la mise en place d'une stratégie nationale pour enrayer et réparer le dépérissement des forêts suisses.

Cosignataires: Ammann, Béglé, Bregy, Brélaz, Bulliard, de Buman, Egger Thomas, Fridez, Gmür Alois, Marchand-Balet, Müller Leo, Regazzi, Ritter, Roduit, Romano, Vogler, Wehrli (17)

04.09.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

19.3653 ***n*** Mo. **Bourgeois. Transparence et coordination dans l'exploitation et le développement des réseaux de distribution et de transport d'électricité** (19.06.2019)

Je demande au Conseil fédéral de bien vouloir modifier la loi sur l'approvisionnement en l'électricité (LApEl) de telle sorte que les informations relatives à l'exploitation et à la planification du réseau de transport suprarégional et de transport d'électricité soient transmises de façon transparente et coordonnées.

Cosignataires: Bauer, Borloz, Girod, Grunder, Hiltpold, Knecht, Müller-Altermatt, Nussbaumer, Page, Rösti, Schilliger, Thorens Goumaz, Vogler, Wasserfallen Christian, Wehrli (15)

21.08.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.3654 ***n*** Mo. **(Salzmann) Aeschi Thomas. Personnes travaillant à leur compte. Différer la perception des intérêts moratoires dans l'AVS** (19.06.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de différer le moment de la perception des intérêts moratoires dus sur les cotisations AVS et de le faire coïncider avec la date d'entrée en force de la taxation de l'impôt fédéral.

Cosignataires: Aeschi Thomas, Dettling, Matter Thomas, Umbricht Pieren, Wehrli (5)

14.08.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.12.2019 L'objet est repris

19.3655 ***n*** Mo. **(Salzmann) Aeschi Thomas. Pour des intérêts moratoires conformes aux conditions du marché dans l'AVS** (19.06.2019)

Le Conseil fédéral est chargé d'abaisser au niveau usuel du marché l'intérêt moratoire appliqué lorsque les montants versés à l'AVS sont trop bas (solde de cotisations dues réclamé par la caisse de compensation).

Cosignataires: Aeschi Thomas, Dettling, Matter Thomas, Umbricht Pieren, Wehrli (5)

21.08.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.12.2019 L'objet est repris

19.3660 ***n*** Mo. **Marti Samira. Inscrire les moyens de contraception dans le catalogue des prestations de l'assurance de base** (19.06.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de faciliter l'accès aux moyens de contraception sur prescription médicale pour tous les groupes de population en inscrivant ces contraceptifs dans le catalogue des prestations de l'assurance de base.

Cosignataires: Barrile, Bendahan, Crottaz, Fehlmann Rielle, Feri Yvonne, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Hardegger, Heim, Meyer Mattea, Munz, Pardini, Piller Carrard, Schenker Silvia, Seiler Graf, Sommaruga Carlo, Wasserfallen Flavia (17)

21.08.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.3662 ***n*** Mo. **Addor. Des prestations d'aide au placement aussi pour les chômeurs seniors en fin de droits** (19.06.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un projet de loi visant à permettre aux chômeurs âgés de plus de cinquante ans qui n'ont plus droit aux indemnités de chômage de rester inscrits auprès des offices régionaux de placement (ORP) afin de bénéficier de leurs prestations d'aide au placement.

14.08.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.3663 ***n*** Mo. **(Pardini) Marti Min Li. Un conseil numérique, au nom du peuple!** (19.06.2019)

Le Conseil fédéral est chargé d'instituer un conseil numérique permanent dédié à la numérisation. Ce conseil aura pour mission d'accompagner les bouleversements économiques, sociaux et sociétaux provoqués par la numérisation. Il remplacera l'organe consultatif pour la transformation numérique mis en place par le Conseil fédéral et sera constitué de représentants de la société civile, des milieux scientifiques, du patronat, des services de protection des données, des professions spécialisées, des consommateurs et des offices proposant un service public en lien avec la numérisation.

Le conseil numérique aura les tâches suivantes:

a. Assurer un suivi permanent de ce qui se fait en matière de numérisation et en communiquer les résultats au Conseil fédéral, au Parlement et à la population.

Il se dotera des instruments adéquats pour être en mesure de lancer des alertes de manière précoce. Il veillera en particulier à ce que les droits fondamentaux soient respectés, à ce que la numérisation se fasse de manière sociale et démocratique et à ce que certains critères soient pris en compte, comme la transparence, la souveraineté de chacun sur ses données, la formation, y compris continue, et la liberté d'accès (logiciels, algorithmes, etc. à source ouverte).

b. Conseiller de manière spontanée et sur demande le Conseil fédéral, le Parlement, l'administration, les autorités cantonales et les organisations civiles qualifiées. Le Conseil fédéral et le Parlement le consulteront lors de l'élaboration de lois et d'arrêtés.

c. Faire la transparence sur tous les processus juridiques et politiques en lien avec la numérisation.

d. Se doter d'un secrétariat auquel les citoyens pourront aussi s'adresser.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Barrile, Bendahan, Campell, Friedl Claudia, Glättli, Graf Maya, Guhl, Gysi Barbara, Hadorn, Heim, Humbel, Kiener Nellen, Landolt, Marti Samira, Munz, Nordmann, Riklin Kathy, Rytz Regula, Schenker Silvia, Seiler Graf, Sommaruga Carlo, Thorens Goumaz, Wasserfallen Flavia, Wüthrich (25)

14.08.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

28.11.2019 L'objet est repris

19.3671 ***n*** Mo. **Fehlmann Rielle. Pour une affectation des excédents de la Confédération au fonds de compensation AVS** (19.06.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter une modification des bases légales afin de pouvoir affecter une partie des excédents du compte de la Confédération au fonds de compensation de l'AVS.

Cosignataires: Bendahan, Crottaz, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Hadorn, Hardegger, Heim, Munz, Piller Carrard, Rochat Fernandez, Schneider Schüttel, Sommaruga Carlo (12)

21.08.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.3677 ***n*** Mo. **Feri Yvonne. Des bourses pour faire reculer la pauvreté** (19.06.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de créer les bases légales nécessaires afin de garantir l'égalité des chances en matière de formation pour les jeunes adultes inscrits à l'aide sociale et d'introduire dans toute la Suisse le programme exemplaire de bourses d'études couvrant le minimum vital mis en place avec succès pour les jeunes de 18 à 25 ans qui perçoivent l'aide sociale.

Cosignataires: Barrile, Bendahan, Crottaz, Fehlmann Rielle, Friedl Claudia, Hadorn, Hardegger, Maire Jacques-André, Munz, Piller Carrard, Seiler Graf, Sommaruga Carlo (12)

14.08.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.3682 ***n*** Ip. **(Quadranti) Landolt. Contribution d'assistance. Eliminer les incohérences dans la réglementation scolaire** (19.06.2019)

Des problèmes urgents se posent en matière d'assistance. J'en ai déjà évoqué quelques-uns dans d'autres interventions. Le problème que je soulève dans la présente interpellation est celui de la fréquentation scolaire, source d'inégalité de traitement.

Mes questions sont les suivantes:

1. Le critère en matière d'assistance est, à juste titre, la fréquentation de l'école ordinaire. Si le même enfant fréquentait une école spécialisée, il faudrait disposer d'un supplément pour soins intenses d'au moins six heures pour atteindre un niveau équivalent à la contribution d'assistance. N'y a-t-il pas là une discrimination?

2. Comme ce budget d'assistance peut très bien être utilisé également à la maison, ce qui se justifie là aussi, la discrimination est importante à ce titre également. Car l'enfant, qu'il fréquente une école ordinaire ou une école spécialisée, passe généralement autant de temps à la maison. Quand cette inégalité de traitement sera-t-elle éliminée et de quelle manière?

21.08.2019 Réponse du Conseil fédéral.

27.09.2019 Conseil national. Discussion reportée
05.12.2019 L'objet est repris

x **19.3683** ***n*** Mo. **Page. Renforcement de la Division Sécurité humaine au niveau de la coopération internationale** (19.06.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre des mesures afin de renforcer les moyens financiers de la Division sécurité humaine dans le cadre de nos actions de coopération internationale.

28.08.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

09.03.2021 Conseil national. Rejet

19.3685 ***n*** Mo. **Steinemann. Statistiques sur les motifs conduisant à l'octroi de l'admission à titre provisoire** (19.06.2019)

La Confédération est chargée d'établir à l'avenir des statistiques sur les motifs conduisant à l'octroi de l'admission à titre provisoire; une attention particulière sera accordée aux cas où l'admission provisoire est prononcée parce qu'un retour ne peut raisonnablement être exigé du requérant.

Cosignataires: Brunner Hansjörg, Guhl, Jauslin, Kutter, Romano (5)

28.08.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

04.05.2021 Retrait

19.3688 ***n*** Mo. **Fridez. Assurer l'accès à un dépistage médical minimum pour tous** (19.06.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de créer les bases légales permettant d'assurer une consultation médicale gratuite de dépistage et de conseil à chaque assuré LAMal de plus de 40 ans, au bénéfice d'une franchise basse de 300 ou 500 francs suisses, et qui n'aurait rien coûté à sa caisse-maladie au cours des deux années écoulées.

Cosignataires: Barrile, Crottaz, Fehlmann Rielle, Friedl Claudia, Gschwind, Gysi Barbara, Hadorn, Heim, Maire Jacques-André, Marti Min Li, Munz, Piller Carrard, Rochat Fernandez, Schenker Silvia, Schneider Schüttel, Sommaruga Carlo, Wüthrich (17)

21.08.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.3689 ***n*** Ip. **Fridez. Arrêt de la vente des billets de loterie dans les bureaux de poste** (19.06.2019)

Les médias se sont fait l'écho de la volonté de la Poste de retirer de la vente dans les offices postaux les billets de loterie.

Cette offre était très appréciée et nombre de personnes profitaient de leurs paiements à l'office de poste pour tenter leur chance. Avec toute une série de conséquences positives, en particulier dans des régions rurales ne disposant pas de kiosque par exemple:

1. un service à la population;

2. une activité annexe bienvenue pour des bureaux menacés de fermeture;

3. une manne secondaire bienvenue pour le soutien au monde culturel, sportif et associatif, qui bénéfice directement du soutien apporté en Suisse par les loteries.

Cette mesure semble se justifier avant tout par la volonté de démantèlement des offices postaux, car cette mesure devrait à terme réduire rattractivité et la fréquentation des offices postaux.

Quelle appréciation le Conseil fédéral porte-t-il sur cette décision?

Le cas échéant, peut-il et surtout pense-t-il apporter son appréciation sur le sujet?

Le Conseil fédéral estime-t-il que la mesure pourrait entraîner une réduction des revenus des loteries et secondairement une réduction des soutiens financiers dont pourraient bénéficier les milieux sportifs et culturels dans notre pays?

Cosignataires: Gschwind, Maire Jacques-André, Piller Carrard, Reynard, Rochat Fernandez (5)

28.08.2019 Réponse du Conseil fédéral.

27.09.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.3692 ***n*** Ip. **Friedl Claudia. Mise en oeuvre de l'Agenda 2030. Prendre en compte l'égalité des sexes** (19.06.2019)

Le Conseil fédéral a institué en décembre 2018 un comité directeur interdépartemental chargé du pilotage stratégique de la mise en oeuvre de l'Agenda 2030, et nommé en mars 2019 deux délégués à l'Agenda 2030 chargés d'en assurer la direction opérationnelle. On constate à cet égard que la question de la représentation des sexes a été balayée sous le tapis : alors que de nombreux offices sont présents au sein du comité directeur, le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG) en est absent, et les délégués nouvellement nommés sont tous deux de sexe masculin. Ces manières sont en contradiction avec les positions affichées par une Suisse qui accorde officiellement une importance particulière à l'égalité des sexes, au point d'avoir plaidé pour en faire aussi bien un thème prioritaire qu'un thème transversal des objectifs de développement durable (ODD). L'inégalité des sexes constitue l'un des principaux obstacles au développement durable, à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté, affirme le Département fédéral des affaires étrangères au sujet de l'ODD 5. L'égalité des sexes est un objectif stratégique de la coopération internationale de la Suisse, sans parler des obligations légales et des mesures qui s'imposent au plan national.

Aussi posé-je au Conseil fédéral les questions suivantes:

1. Pourquoi le BFEG n'est-il pas représenté au sein du comité directeur?

2. L'égalité des sexes n'est-elle qu'un voeu pieux? Dans la négative, comment le Conseil fédéral s'explique-t-il que le comité chargé de la mise en oeuvre stratégique de l'Agenda 2030 ne compte justement aucun spécialiste de cet ODD 5 auquel la Suisse dit accorder tant d'importance?

3. Le Conseil fédéral se mobilisera-t-il pour aligner de manière crédible la Stratégie pour le développement durable (SDD) sur l'Agenda 2030, en faisant en sorte que celui-ci intègre non seulement les thèmes classiques du développement durable tels que l'environnement ou la consommation, mais aussi des dimensions nouvelles telles que l'égalité des sexes, la santé, etc.?

- Si oui, que fera-t-il concrètement?

- L'égalité des sexes fera-t-elle partie des nouvelles priorités de la SDD?

4. Pour quelles raisons n'a-t-il pas été possible de nommer à titre de délégués un homme et une femme présentant tous deux les qualifications requises?

Cosignataires: Barrile, Bendahan, Crottaz, Fehlmann Rielle, Feri Yvonne, Graf Maya, Gysi Barbara, Hadorn, Hardegger, Maire Jacques-André, Marti Min Li, Masshardt, Meyer Mattea,

Molina, Munz, Schenker Silvia, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Sommaruga Carlo, Thorens Goumaz (20)

28.08.2019 Réponse du Conseil fédéral.

27.09.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.3695 ***n*** Ip. **Munz. EPF, universités et Fonds national. Promouvoir les femmes de manière plus ciblée** (19.06.2019)

Les écoles polytechniques fédérales (EPF), les universités et le Fonds national professent la promotion des femmes parfois depuis des décennies et pourtant la situation des femmes dans le monde scientifique ne s'améliore pas. En 2016, les femmes représentaient 44 pour cent des diplômés alors qu'elles comptent pour moins de 25 pour cent aux postes clefs de la recherche. Elles sont très sous-représentées dans les organes de direction des hautes écoles. Plus on monte dans la hiérarchie académique, moins il y a de femmes.

Même si de nombreuses institutions se proclament féministes, la promotion des femmes stagne. Travailler à temps partiel est souvent un suicide professionnel, tant pour les femmes que pour les hommes. Les modèles d'horaires de travail modernes n'existent souvent que sur le papier et les cadres à temps partiel sont souvent mal acceptés. Les femmes qui font carrière réussissent souvent à le faire seulement parce qu'elles se conforment aux modèles masculins traditionnels. Celles qui occupent des postes à responsabilité sont plus souvent et plus violemment critiquées, semble-t-il, et plus vite lâchées par les organes de direction. Les raisons en sont multiples. Il n'est dès lors pas étonnant que le premier professeur licencié de l'histoire des EPF ait été une femme. Peu de temps après, une autre femme membre du corps professoral a été menacée de licenciement parce qu'elle avait manifesté publiquement sa solidarité avec sa collègue licenciée.

Dans ce contexte, le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes:

1. Quelles mesures quantifiables les EPF et le Fonds national prennent-ils pour augmenter la part des femmes exerçant des fonctions dirigeantes? Des quotas sont-ils envisagés?

2. Quels modèles de travail favorables aux femmes et aux familles sont-ils proposés à tous les échelons de carrière? Ces modèles sont-ils utilisés par les cadres pour mieux concilier travail et famille et sont-ils acceptés?

3. Quelles mesures sont-elles prises pour aider en temps utile les femmes cadres qui font l'objet de critiques et rencontrent des problèmes, afin d'assurer leur égalité avec les hommes dans ce domaine également?

4. Le Conseil fédéral est-il prêt à donner mandat aux universités, dans le message FRI 2021-2024, de prendre des mesures quantifiables de promotion des femmes aux postes de direction?

Cosignataires: Barrile, Bendahan, Bulliard, Chevalley, Crottaz, Eymann, Friedl Claudia, Hadorn, Hardegger, Marti Min Li, Piller Carrard, Riklin Kathy, Seiler Graf, Sommaruga Carlo (14)

21.08.2019 Réponse du Conseil fédéral.

27.09.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.3696 ***n*** Ip. **Munz. Rayonnement non ionisant. Devoir d'information de l'OFSP** (19.06.2019)

Le site Internet de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) contient des informations très sommaires sur l'électrosmog. On peut toutefois y lire ceci: "En ce qui concerne le rayonnement non ionisant et le son, la division concentre ses efforts sur l'information de la population grâce au site Internet et sur le conseil personnalisé. Les bases légales dans ce domaine sont en cours de préparation."

L'article 14 de l'ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI) dispose que l'autorité doit déterminer les immissions lorsqu'il y a des raisons d'admettre que les immissions dépassent une valeur limite.

Une partie considérable de la population déclare être électrosensible, se sentant atteinte dans sa santé ou dans son bien-être sous l'effet des émissions du RNI. Or, il n'existe en la matière encore aucun critère médical permettant de poser un diagnostic.

La technologie 5G n'a pas les mêmes effets que la technologie de téléphonie mobile traditionnelle. Les téléphones portables et les antennes communiquent entre eux, raison pour laquelle l'établissement d'une surveillance probante constitue un véritable défi. A cet égard, je pose les questions suivantes au Conseil fédéral:

1. Comment l'OFSP s'acquitte-t-il de son obligation d'informer la population sur le RNI?

2. D'ici à quand disposera-t-on des bases légales annoncées?

3. Qu'est-ce qui fait que l'on va procéder à la vérification des valeurs limites? Faut-il qu'une plainte fondée soit déposée ou, suivants les circonstances, qu'il y ait des raisons d'admettre que les valeurs limites sont dépassées?

4. Comment procède-t-on à la vérification des valeurs limites sur les plans technique, organisationnel et financier? Qu'est-ce qui va changer en la matière avec le déploiement de la 5G?

5. Pourquoi ne vérifie-t-on pas régulièrement le respect des valeurs limites d'immission pour toutes les installations ? La vérification régulière requiert-elle une modification d'ordonnance?

Cosignataires: Birrer-Heimo, Hardegger, Heim, Schenker Silvia, Schneider Schüttel (5)

04.09.2019 Réponse du Conseil fédéral.

27.09.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.3697 ***n*** Mo. **Munz. Bons de formation continue pour les personnes peu qualifiées** (19.06.2019)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner la création de bons de formation continue destinés aux personnes peu qualifiées, dont l'emploi est particulièrement menacé par la numérisation et l'automatisation et d'encourager la mise en place de systèmes de bons dans les cantons.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Bendahan, Friedl Claudia, Hadorn, Hardegger, Maire Jacques-André, Marti Min Li, Piller Carrard, Seiler Graf, Sommaruga Carlo (10)

28.08.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.3698 ***n*** Ip. **Munz. Rayonnement électromagnétique non ionisant. Recherche, monitorage et liberté de choisir son degré d'exposition** (19.06.2019)

A en croire une enquête représentative menée par l'OFEFP (ancienne dénomination de l'OFEV) en 2005, quelque 5 pour cent des Suisses pensent être électrosensibles, même s'il n'existe pas encore à ce jour de critères diagnostiques médicaux pour cette affection.

L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a publié sur la question un rapport de synthèse qui décrit l'état à la fin 2011 des connaissances scientifiques sur l'hypersensibilité électromagnétique. L'Office fédéral de la santé a publié pour sa part en 2007 un rapport intitulé "Réseaux sans fil. Risques potentiels: Rapport répondant au postulat 04.3594 Allemann du 8 octobre 2004". Compte tenu de la rapidité avec laquelle évoluent les technologies et de l'exposition croissante de la population au rayonnement électromagnétique non ionisant (RNI), on peut affirmer que ces deux rapports sont aujourd'hui dépassés.

C'est dans ce contexte que je prie le Conseil fédéral de bien vouloir répondre aux questions suivantes:

1. Est-il disposé à commander des travaux de recherche sur le RNI et à faire en sorte que soient toujours disponibles des données récentes, même si les technologies évoluent à grande vitesse?

2. Est-il disposé à mettre en place un monitorage qui permette de surveiller les effets du RNI sur le bien-être et la santé de la population?

3. Que va-t-il faire pour protéger le groupe de population non négligeable des personnes électrosensibles?

4. Compte tenu du fait que chacun devrait en grande partie pouvoir choisir son degré d'exposition au RNI, que fait le Conseil fédéral pour permettre cette liberté de choix?

Cosignataires: Bendahan, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Hadorn, Hardegger, Heim, Piller Carrard, Semadeni, Sommaruga Carlo (9)

04.09.2019 Réponse du Conseil fédéral.

27.09.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.3699 *n* Ip. **Munz. Transports publics. Table ronde pour des rabais aux écoles** (19.06.2019)

Il faut sortir de la salle de classe pour que les élèves acquièrent un savoir interdisciplinaire, profitent d'échanges linguistiques et participent à la cohésion nationale sur le plan culturel. En effet, donner aux élèves une formation de base suffisante, c'est aussi leur proposer des contenus, des activités et des lieux d'enseignement en dehors du cadre scolaire. Or les billets collectifs des transports publics sont souvent trop chers pour les écoles, qui renoncent alors à certaines activités ou s'adressent à des entreprises privées. Il faudrait pourtant habituer les enfants à utiliser les transports publics, ne serait-ce que pour des motifs pédagogiques et écologiques.

Dans son avis, le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat 18.3465, "Camps et sorties scolaires. Rabais sur les transports", en arguant que la politique de tarification serait de la compétence des entreprises de transport. Il souligne en outre que des convoitises pourraient être suscitées si des offres autres que celles du transport régional de voyageurs étaient commandées. Il rappelle enfin que le système scolaire relève de la compétence des cantons. Or lorsque l'Association faîtière des enseignantes et des enseignants suisses a demandé des réductions de prix pour les écoles, les CFF ont répondu en distribuant des bons. Mais cette mesure est insuffisante, car il faut une solution liant toutes les compagnies de transports publics.

Propriétaire de la plus grande compagnie de transports de Suisse, la Confédération est prédestinée à réunir toutes les parties (cantons compris) autour d'une table et exiger des rabais pour les classes et les écoliers qui se déplacent dans le cadre d'activités scolaires ou de Jeunesse et Sport. Il s'agit d'obtenir des tarifs allant dans le sens de la carte journalière des CFF destinée aux écoles, mais sans limiter cette promotion à certains mois de l'année, ou des offres à l'image de l'Initiative en faveur des sports de neige Suisse. La Confédération pourrait aussi inscrire des réductions de prix pour les écoles dans sa stratégie de propriétaire.

Dans ce contexte, le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes:

1. Reconnaît-il la nécessité de trouver une solution aux frais encourus par les écoles et les élèves pour leurs déplacements au moyen des transports publics?

2. Est-il prêt à organiser une table ronde réunissant toutes les parties (cantons compris) afin d'obtenir des rabais au profit des écoles auprès des compagnies de transport? Dans la négative, qui peut prendre cette coordination en charge?

3. Est-il disposé à inclure la question des tarifs réduits dans sa stratégie de propriétaire?

4. Le Conseil fédéral s'étant dit favorable à une augmentation des contributions versées pour les camps de sport organisés par les écoles, compte-t-il lier ce financement à l'obligation d'utiliser les transports publics?

Cosignataires: Bendahan, Crottaz, Friedl Claudia, Hadorn, Hardegger, Maire Jacques-André, Piller Carrard, Roduit, Seiler Graf, Sommaruga Carlo (10)

21.08.2019 Réponse du Conseil fédéral.

27.09.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.3700 *n* Ip. **Munz. La nouvelle structure de direction de l'EPFZ est-elle en adéquation avec les exigences d'une haute école moderne?** (19.06.2019)

Accusée, au cours des derniers mois, de dysfonctionnements, d'abus de pouvoir et de sexisme, l'EPF de Zurich a souvent fait les gros titres. Elle vient d'annoncer qu'elle s'était dotée d'une nouvelle structure de direction. Les tâches, compétences et responsabilités des départements seront étendues et les fonctions des responsables de département renforcées. Le système de valeurs commun sera approfondi et la culture de direction de l'école sera développée de manière ciblée.

Pour rester une université de pointe, l'EPF doit adapter sa structure de direction aux principes de la bonne gouvernance. Son développement rapide exige des compétences claires et des processus de décision transparents, notamment en ce qui concerne l'allocation des fonds destinés à la recherche. La crédibilité de la haute école dépend en outre de l'efficacité et de l'impartialité de ses voies de recours.

Dans ce contexte, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Comment l'EPF satisfait-elle aux exigences de bonne gouvernance auxquelles une haute école moderne doit répondre?

2. La nouvelle structure de direction est-elle suffisamment développée pour satisfaire totalement aux exigences de la bonne gouvernance?

3. L'EPF s'inspire-t-elle d'universités à la pointe en matière de structures de direction et de pilotage?

4. Comment évitera-t-on les abus de pouvoir à l'avenir? Comment les compétences seront-elles clarifiées?

5. Comment aborde-t-on la question du sexisme à l'EPF? Les victimes seront-elles protégées plus rapidement et plus efficacement à l'avenir?

6. Les processus de décision seront-ils plus transparents? Cela peut-il être démontré en ce qui concerne l'allocation des fonds de recherche?

7. Comment garantit-on l'impartialité des voies de recours?

Cosignataires: Bendahan, Bulliard, Crottaz, Eymann, Friedl Claudia, Hadorn, Hardegger, Marti Min Li, Piller Carrard, Seiler Graf, Sommaruga Carlo (11)

28.08.2019 Réponse du Conseil fédéral.

27.09.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.3705 ***é*** Mo. **Zanetti Roberto. Indemniser la prise en charge temporaire par des tiers de proches exigeant des soins ou une assistance** (19.06.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de proposer des solutions permettant d'indemniser les frais engagés pour la prise en charge temporaire par des tiers de personnes qui exigent des soins ou une assistance et dont les proches ne peuvent pas s'occuper en raison d'une maladie ou d'un accident.

Cosignataires: Bruderer Wyss, Fetz, Häberli-Koller, Maury Pasquier, Savary, Seydoux (6)

28.08.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

12.09.2019 Conseil des Etats. Transmis à la commission compétente pour examen préalable

19.3712 ***n*** Po. **Groupe BD. LPP. Garantir les prestations de vieillesse en abaissant l'âge de constitution de l'épargne** (20.06.2019)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner si le versement des cotisations à la prévoyance-vieillesse du deuxième pilier doit avoir lieu non pas à l'âge de 25 ans, comme c'est le cas actuellement, mais dès l'âge de 18 ans ou, le cas échéant, dès la fin de la première formation (apprentissage ou études).

Porte-parole: Guhl

28.08.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

x **19.3717** ***n*** Mo. **Groupe de l'Union démocratique du Centre. La Confédération suisse protège la liberté et les droits du peuple et elle assure l'indépendance et la sécurité du pays. Renvoyer l'accord institutionnel à l'UE** (20.06.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de ne conclure ni avec l'UE ni avec d'autres Etats des accords bilatéraux ou multilatéraux qui prévoient l'obligation de reprendre des dispositions de manière dynamique, c'est-à-dire de manière automatique et contraignante, ou qui prévoient la compétence des tribunaux de l'autre partie pour régler les différends, étant donné que de tels accords constitueraient une grave violation du but même de la Constitution (art. 2 al. 1 Cst.: "La Confédération suisse protège la liberté et les droits du peuple et elle assure l'indépendance et la sécurité du pays.".

Porte-parole: Aeschi Thomas

28.08.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

09.03.2021 Conseil national. Rejet

19.3718 ***n*** Mo. **Grüter. Envoi de lettres. Pour que les consommateurs suisses et les sociétés de vente par correspondance puissent lutter à armes égales** (20.06.2019)

Le Conseil fédéral est chargé d'adapter l'article 2 de la loi sur la poste et l'article 29 de l'ordonnance sur la poste de telle sorte que les formats des lettres figurant dans la loi et dans l'ordonnance soient équivalents à ceux qui sont en usage à l'Union postale universelle (UPU).

Cosignataires: Amstutz, Arnold, Birrer-Heimo, Brand, Clottu, Dobler, Egger Mike, Estermann, Frehner, Giezendanner, Glättli, Golay, Gutjahr, Haab, Hausammann, Herzog Verena, Imark, Keller Peter, Keller-Inhelder, Müri, Quadri, Regazzi, Rutz Gregor, Salzmann, Schwander, Steinemann, Tuena, von Siebenthal, Wobmann, Zanetti Claudio, Zuberbühler (31)

04.09.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.3720 ***n*** Mo. **Schneeberger. Prestations pour les cas de rigueur versées par les fonds de bienfaisance. Assurer le même traitement à tous les bénéficiaires de rentes** (20.06.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier l'article 8quater du règlement sur l'assurance-vieillesse et survivants (prestations versées dans des cas de rigueur) afin que toutes les personnes qui perçoivent une rente, et pas uniquement celles qui ont pris leur retraite à l'âge ordinaire, puissent faire valoir une franchise de cotisation AVS de 16 800 francs suisses lorsque des prestations pour cas de rigueur sont versées par un fonds de bienfaisance.

Cosignataires: Brand, de Courten, Eichenberger, Frehner, Giezendanner, Hess Lorenz, Landolt, Lohr, Pezzatti, Sauter, Schilliger, Vitali, Weibel (13)

21.08.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.3722 ***n*** Mo. **Fridez. Donner la préférence aux alternatives efficaces plutôt qu'à la détention des mineurs dans le contexte des mesures administratives liées à la migration** (20.06.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de promouvoir efficacement auprès des cantons les mesures alternatives à la détention des mineurs dans le cadre des mesures administratives liées à la migration.

Cosignataires: Barrile, Crottaz, Fehlmann Rielle, Friedl Claudia, Gschwind, Gysi Barbara, Hadorn, Heim, Maire Jacques-André, Marti Min Li, Munz, Nussbaumer, Piller Carrard, Rochat Fernandez, Schenker Silvia, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Semadeni, Sommaruga Carlo, Wasserfallen Flavia (20)

28.08.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

04.05.2021 Retrait

19.3724 ***n*** Mo. **von Siebenthal. Programme SRPA. Adapter la période de pâturage à la réalité** (20.06.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier l'annexe 6 chiffre 2.1, OPD et d'y définir les exigences particulières applicables, dans le cadre du programme SRPA, au pâturage à partir de la zone de montagne I du 1er juin au 30 septembre.

Cosignataires: Aebi Andreas, Aeschi Thomas, Arnold, Campell, Dettling, Egger Thomas, Feller, Rösti, Salzmann (9)

21.08.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.3726 *n* Po. **(Schilliger) Fluri. Nouveau modèle fédéral de financement des transports** (20.06.2019)

Le Conseil fédéral est chargé d'étudier et de présenter dans un rapport un nouveau modèle fédéral de financement des transports qui tienne compte l'objectif d'affranchir à long terme le trafic routier du carbone et de réduire les gaz à effet de serre. Il répondra en particulier aux questions suivantes:

1. Sur quelle base d'imposition le Conseil fédéral compte-t-il se fonder à l'avenir pour financer les routes?

2. Par quoi l'impôt et la surtaxe sur les huiles minérales seront-ils remplacés pour financer les infrastructures de transport de la Confédération?

3. Comment le Conseil fédéral compte-t-il faire participer tous les usagers de la route (y compris les véhicules plus respectueux de l'environnement et les transports publics) au financement des infrastructures de transport?

4. Comment faire participer les pays voisins à ce financement?

04.09.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

05.12.2019 L'objet est repris

19.3727 *n* Mo. **(Schilliger) Bourgeois. Promouvoir l'économie circulaire, corriger une réglementation erronée** (20.06.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier l'ordonnance sur les déchets (OLED) de manière à ce que les déchets urbains mélangés triés ultérieurement, notamment les plastiques, puissent être valorisés également en dehors des usines d'incinération, par exemple dans les cimenteries. Cet effort contribuerait à exploiter plus efficacement les ressources utilisables et à refermer les cycles de matières encore ouverts.

Cosignataires: Bigler, Bourgeois, Brunner Hansjörg, Burkart, Cattaneo, Eymann, Gössi, Jauslin, Portmann, Sauter, Schneeberger, Vitali, Walti Beat, Wasserfallen Christian (14)

04.09.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.12.2019 L'objet est repris

19.3728 *n* Ip. **(Sommaruga Carlo) Munz. Chine. Prélèvements d'organes sur des prisonniers de conscience. Que fait le Conseil fédéral?** (20.06.2019)

La presse internationale a révélé mardi 18 juin qu'un rapport du China Tribunal basé à Londres a conclu que la Chine prélève des organes sur des prisonniers de conscience.

Le China Tribunal, présidé par Sir Geoffrey Nice, ancien procureur au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, qui a dirigé les poursuites contre l'ex-président serbe Slobodan Milosevic, a indiqué que les adeptes de la pratique spirituelle du Falun Gong emprisonnés ont été l'une des principales sources d'approvisionnement en organes.

Le Tribunal a aussi conclu, hors de tout doute raisonnable, que des crimes contre l'humanité ont été commis contre des adeptes du Falun Gong. Cela fait maintenant vingt ans que le Falun Gong subit une répression féroce et que ses adeptes son persécuté de manière cruelle et inhumaine.

Le China Tribunal souligne que les gouvernements et les organismes internationaux "doivent faire leur devoir" à l'égard d'un régime qui a commis des crimes contre l'humanité. Il ajoute que "ceux qui ont le pouvoir d'engager des enquâtes et des procédures devant les tribunaux internationaux ou à l'ONU ont le devoir de vérifier si un génocide a été commis".

Enfin, ce tribunal note que les gouvernements et ceux qui interagissent avec le régime chinois,"devraient maintenant reconnaître qu'ils interagissent, dans la mesure indiquée (dans le jugement), avec un Etat criminel".

Dans le cadre de son dialogue sur les droits humains avec la Chine et à la lumière des faits mis en lumière par le China Tribunal, je pose les questions suivantes au Conseil fédéral:

1. Est-il au courant de la pratique de prélèvements d'organes non consentis sur des prisonniers de conscience en Chine?

2. Si non, est-il prêt à rencontrer Sir Geoffrey Nice, président du China Tribunal pour connaître les derniers éléments permettant cette pratique des autorités chinoises?

3. Si oui, qu'a-t-il fait jusqu'à aujourd'hui sur ce sujet dans le cadre du dialogue sur les droits humains avec la Chine?

4. Vu les conclusions du China Tribunal que va-t-il entreprendre pour que les responsables de ces violations des droits humains soient condamnés?

5. Ne pense-t-il pas qu'il doit interdire d'entrée en Suisse tous les responsables de la chaîne de commandement des responsables de ces actes et bloquer les avoirs.

Cosignataires: de Buman, Fehlmann Rielle, Grin, Landolt, Quadranti, Streiff, Tornare (7)

28.08.2019 Réponse du Conseil fédéral.

27.09.2019 Conseil national. Discussion reportée
28.11.2019 L'objet est repris

19.3729 *n* Ip. **(Hardegger) Fridez. Formation privée en techniques utilisées par les services secrets au Tessin** (20.06.2019)

Dans le Centre international de formation - Suisse situé au Tessin, le chef instructeur Zafrir Pazi dispense une formation en "sensibilisation et formation préparatoire à la sécurité". On apprend sur le site Internet officiel (https://securityacademy.com/training-center-switzerland/) que les contenus enseignés reprennent les techniques utilisées par les services secrets israéliens et que le chef instructeur se fonde sur la longue expérience qu'il y a acquise.

Dans ce contexte, le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes:

1. Est-il au courant de l'existence de ce centre en Suisse ? Ses activités sont-elles surveillées?

2. Si non, pourrait-il envisager d'examiner ses activités de plus près?

3. A-t-il déjà entendu parler du chef instructeur Zafrir Pazi?

4. La propriété sur laquelle se trouve le centre a-t-elle été acquise en conformité à la lex Koller?

5. Le contrôle de l'entreprise est-il détenu par des citoyens suisses?

6. Les activités présentées sur le site Internet sont-elles compatibles avec le droit pénal et le droit pénal militaire?

7. Des institutions suisses (armée, police, services secrets, autorités de poursuite pénale, etc.) ont-ils recours aux services proposés par le centre?

8. Le cours d'autodéfense armée, tel que décrit dans l'offre, n'enfreint-il pas le principe du monopole de la violence, à savoir que seules la police et l'armée peuvent faire usage de la violence physique?

Cosignataires: Barrile, Bendahan, Friedl Claudia, Glättli, Hadorn, Maire Jacques-André, Marti Min Li, Munz, Seiler Graf, Sommaruga Carlo, Tornare (11)

04.09.2019 Réponse du Conseil fédéral.

27.09.2019 Conseil national. Discussion reportée
28.11.2019 L'objet est repris

x **19.3731** ***n*** Mo. **Conseil National. Plan d'action pour les régions de montagne (Egger Thomas)** (20.06.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter tous les quatre ans un plan d'action comprenant des mesures concrètes en vue de mettre en oeuvre la politique de la Confédération pour les espaces ruraux et les régions de montagne.

Cosignataires: Ammann, Brand, Bregy, Bulliard, Campell, Candinas, Gschwind, Hausammann, Kutter, Marchand-Balet, Müller Leo, Nicolet, Ritter, Roduit, Ruppen, Vogler, von Siebenthal, Zuberbühler (18)

21.08.2019 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

27.09.2019 Conseil national. Adoption
09.03.2021 Conseil des Etats. Adoption

19.3732 ***n*** Mo. **(Egger Thomas) Candinas. Aide au logement dans les régions de montagne et les espaces ruraux** (20.06.2019)

Le Conseil fédéral est chargé d'adapter les conditions auxquelles sont soumises les aides au logement dans la loi sur le logement de manière à ce que les spécificités des régions de montagne et des espaces ruraux soient mieux prises en compte.

Cosignataires: Ammann, Bregy, Bulliard, Candinas, Gschwind, Kutter, Marchand-Balet, Müller Leo, Ritter, Roduit, Schneider-Schneiter, Vogler (12)

21.08.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.11.2019 L'objet est repris

19.3734 ***é*** Mo. **Schmid Martin. Législation sur les produits chimiques. Combler les lacunes pour renforcer la place industrielle suisse** (20.06.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier l'ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim) comme suit:

1. modification du contenu concernant l'octroi de dérogations

Le droit suisse doit prévoir la possibilité de réutiliser des produits chimiques dangereux au sein de l'industrie chimique et pharmaceutique suisse (à condition que la production se fasse en système fermé et que la concentration des produits chimiques concernés dans les produits finaux commercialisés ne soit plus significative);

2. abandon de la référence au droit européen sur les produits chimiques, en particulier à l'annexe 1.17.

Cosignataires: Eder, Hefti, Hösli, Müller Damian, Rieder, Wicki (6)

04.09.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

CE *Commission de l'économie et des redevances*

10.09.2019 Conseil des Etats. Transmis à la commission compétente pour examen préalable
09.03.2021 Conseil des Etats. Adoption

19.3750 ***é*** Mo. **Français. Autonomie énergétique du patrimoine immobilier de la Confédération** (20.06.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un plan d'investissement (éventuellement par des plans quadriennaux) pour assurer d'ici douze ans l'autonomie électrique de son patrimoine immobilier.

Cosignataires: Abate, Caroni, Comte, Dittli, Eder, Hefti, Müller Damian, Müller Philipp, Noser, Schmid Martin, Wicki (11)

04.09.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

10.09.2019 Conseil des Etats. Adoption
17.12.2020 Conseil national. La motion est adoptée avec la modification suivante: Le Conseil fédéral est chargé 1. de présenter un plan d'investissement (éventuellement par des plans quadriennaux) pour équiper, d'ici douze ans au plus, toutes les surfaces de toitures et de façades qui s'y prêtent sur les bâtiments de l'administration fédérale en vue de la production d'électricité par des installations photovoltaïques. 2. d'accélérer les travaux d'assainissement énergétique et climatique du parc de bâtiments de la Confédération, en particulier en veillant à l'usage de chaleur renouvelable, et d'assurer l'autonomie électrique de son patrimoine immobilier.

19.3753 ***n*** Ip. **(Tornare) Birrer-Heimo. Lisibilité des produits vendus sur les stands des marchés** (20.06.2019)

D'après l'ordonnance sur les denrées alimentaires et les objets usuels, lors de la vente des denrées alimentaires en vrac, il n'est pas nécessaire d'afficher la provenance du produit.

Or, si la provenance des produits était affichée de manière conséquente, sur tous les produits, même ceux en vrac, cela encouragerait la consommation locale.

Face à ce constat, je prie donc le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Quelles sont les démarches déjà entreprises afin d'améliorer cette situation?

2. En vue d'encourager la consommation locale, quelles sont les possibilités d'action dont dispose le Conseil fédéral?

Cosignataires: Bendahan, Crottaz, Fehlmann Rielle, Friedl Claudia, Hadorn, Hardegger, Maire Jacques-André, Munz, Piller Carrard, Rochat Fernandez, Sommaruga Carlo (11)

28.08.2019 Réponse du Conseil fédéral.

27.09.2019 Conseil national. Discussion reportée
28.11.2019 L'objet est repris

19.3758 ***n*** Mo. **Geissbühler. Le Conseil fédéral est chargé de créer les bases juridiques nécessaires pour que les criminels et les délinquants violents, étrangers et condamnés par un jugement entré en force purgent leur peine obligatoirement dans leur pays d'origine** (20.06.2019)

L'exécution des peines en Suisse répond à des normes plus élevées que dans la plupart des pays, en particulier non européens. Par conséquent, les sanctions n'ont aucun effet éducateur ou intimidant. Les statistiques de la criminalité révèlent

d'ailleurs que 70 pour cent des délinquants sont d'origine étrangère. Cette situation est d'autant plus révoltante que le nombre d'infractions à caractère brutal et gratuit est en augmentation.

Il en résulte que de nombreuses prisons doivent être agrandies, ou construites de toute pièce. Ces travaux nous coûteront, ces prochaines années, des centaines de millions de francs, sans compter les frais liés à l'hébergement et aux thérapies dispendieuses. Un détenu coûte par jour entre 580 et 1600 francs suisses. Il convient de conclure des accords et de modifier la loi pour que cette spirale cesse et que les délinquants condamnés purgent leurs peines dans leurs pays d'origine.

L'exécution des peines, aussi en raison de la possibilité d'être rémunéré pendant la détention, en vient à être intéressante pour les délinquants étrangers et contreproductive par rapport à notre politique de sécurité, qui devrait plutôt les dissuader de commettre de nouvelles infractions dans notre pays. Vu le développement de la mobilité, il est urgent d'adapter les bases juridiques aux nouveaux défis et de conclure des accords avec les Etats desquels proviennent la plupart des délinquants pour pouvoir les y transférer en vue de l'exécution de leurs peines.

Cosignataires: Aebi Andreas, Aeschi Thomas, Amaudruz, Amstutz, Arnold, Buffat, Bühler, Clottu, Dettling, Egger Mike, Egloff, Estermann, Flückiger Sylvia, Giezendanner, Glarner, Glauser, Grin, Grüter, Gutjahr, Haab, Hausammann, Heer, Herzog Verena, Hess Erich, Hurter Thomas, Imark, Keller Peter, Keller-Inhelder, Knecht, Matter Thomas, Müller Thomas, Müri, Nicolet, Page, Pantani, Reimann Maximilian, Rime, Rösti, Ruppen, Salzmann, Schläpfer, Sollberger, Stamm, Tuena, Umbricht Pieren, Vogt, von Siebenthal, Walliser, Wobmann, Zanetti Claudio, Zuberbühler (51)

21.08.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

04.05.2021 Conseil national. Rejet

19.3760 *n* Ip. **Gutjahr. Commission fédérale pour les questions familiales. Examen des coûts et contrôle de qualité** (20.06.2019)

La Suisse compte 118 commissions extraparlementaires, dans lesquelles siègent quelque 1500 membres, dont 12 sont des députés des Chambres fédérales et une centaine des représentants de l'administration fédérale. La Confédération les indemnise pour leur qualité de membres et leur participation aux réunions. Si l'on affirme que les commissions extraparlementaires ont pour mission de compléter le travail effectué dans l'administration fédérale, elles n'ont à ce jour pas fait l'objet d'un examen des coûts et d'un contrôle de qualité.

Dès lors le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes:

1. De quelles tâches la Commission fédérale pour les questions familiales est-elle chargée?

2. Sur quelles bases légales se fonde-t-elle pour faire publiquement du lobbying en faveur du congé de paternité et du congé parental?

3. Si sa fonction est bien de conseiller l'administration fédérale, pourquoi la commission s'adresse-t-elle au grand public? Quel est l'avis du Conseil fédéral sur l'absence évidente de conformité de la commission au mandat confié et à l'obligation de loyauté de sa part?

4. Combien coûte la commission par an?

5. La Commission fédérale pour les questions familiales a-t-elle encore une raison d'être?

Cosignataires: Aeschi Thomas, Amstutz, Bigler, Brunner Hansjörg, Cattaneo, Dobler, Feller, Flückiger Sylvia, Geissbühler, Grüter, Guhl, Keller Peter, Müller Walter, Pezzatti, Rösti, Schneeberger, Sollberger, Tuena, Umbricht Pieren, Wasserfallen Christian, Zuberbühler (21)

14.08.2019 Réponse du Conseil fédéral.

27.09.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.3761 *n* Mo. **(Thorens Goumaz) Python. Exclure l'usage des pesticides de synthèse par les collectivités publiques** (20.06.2019)

Le Conseil fédéral prend les mesures nécessaires pour exclure l'utilisation des pesticides de synthèse par les collectivités publiques. Un délai peut être prévu pour l'application, ainsi que des dérogations, en particulier lorsqu'aucune alternative plus durable n'est disponible et pour des usages qui s'avèrent importants du point de vue de l'intérêt public (par exemple dans les cas de lutte contre des organismes particulièrement nuisibles). Les produits utilisés dans le cadre de l'agriculture biologique restent autorisés.

Cosignataires: Arslan, Brélaz, de la Reussille, Girod, Glättli, Graf Maya, Kälin, Rytz Regula, Töngi, Trede (10)

21.08.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.12.2019 L'objet est repris

19.3762 *n* Po. **Wermuth. Faciliter les déplacements des écoles en transports publics** (20.06.2019)

Le Conseil fédéral est prié d'étudier les mesures qui permettraient de réduire significativement les frais encourus par les écoles et les classes pour les billets de transports publics.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Bulliard, Burkart, Flach, Gysi Barbara, Kälin, Müri, Quadranti, Schenker Silvia (9)

28.08.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

19.3763 *n* Po. **Romano. Elaborer une stratégie d'accès au marché dans le secteur des services axés sur l'exportation** (20.06.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter une stratégie sur la manière dont il peut promouvoir et maintenir la création de valeur dans le secteur des services axés sur l'exportation, en se concentrant non seulement sur le secteur de la finance, mais aussi sur celui des services au sens large (technologie de l'information et de la communication, tourisme, architecture, conseil, etc.). Concrètement, il analysera dans son rapport la qualité de l'accès au marché, en particulier dans l'UE, pour les prestataires de services suisses, indiquera les domaines dans lesquels des mesures doivent être prises et précisera les solutions pratiques à adopter afin de préserver autant que possible les emplois, le substrat fiscal et la création de valeur en Suisse.

Cosignataire: Kutter (1)

28.08.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

19.3764 *n* Po. **Romano. Rapport sur l'éducation à l'environnement** (20.06.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de rédiger un rapport qui analysera les possibilités de promouvoir un plan d'action national d'éducation au développement durable pendant la scolarité obligatoire. La Confédération peut établir le cadre général permettant de mettre sur pied un projet transversal de sensibilisation et

de formation des enfants et des adolescents au respect de l'environnement et à l'utilisation économe et consciente des ressources (éducation à l'environnement), dans le respect de l'autonomie des cantons.

21.08.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

19.3765 ***n*** Po. **Romano. Réduction et limitation du plastique à usage unique dans le quotidien. Interventions législatives possibles** (20.06.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un rapport qui mettra en évidence les modifications de lois et d'ordonnances envisageables pour limiter et, quand c'est possible, interdire l'usage du plastique à usage unique.

04.09.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

19.3766 ***n*** Mo. **(Thorens Goumaz) Girod. Finance et climat. Intégrer explicitement les risques climatiques au devoir fiduciaire** (20.06.2019)

Le Conseil fédéral adapte les lois et ordonnances régissant le devoir fiduciaire des acteurs financiers suisses (banques, assurances, caisses de pensions et gestionnaires de fortune), de manière à ce que les risques climatiques y soient explicitement intégrés.

Cosignataires: Arslan, Béglé, Bertschy, Birrer-Heimo, Brélaz, Chevalley, de Buman, Flach, Friedl Claudia, Girod, Glättli, Graf Maya, Hiltpold, Jans, Kälin, Kiener Nellen, Landolt, Moret Isabelle, Müller-Altermatt, Quadranti, Rytz Regula, Semadeni, Töngi, Trede, Wehrli (25)

28.08.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.12.2019 L'objet est repris

19.3767 ***n*** Po. **(Thorens Goumaz) Girod. Finance et climat. Etudier l'opportunité et les modalités d'une modulation du droit de timbre basée sur des critères de compatibilité climatique** (20.06.2019)

Le Conseil fédéral élabore un rapport sur l'opportunité et les modalités d'une modulation du droit de timbre, basée sur des critères de compatibilité climatique.

Cosignataires: Arslan, Béglé, Bertschy, Birrer-Heimo, Bourgeois, Brélaz, Chevalley, de Buman, Flach, Friedl Claudia, Girod, Glättli, Graf Maya, Hiltpold, Jans, Kälin, Kiener Nellen, Landolt, Moret Isabelle, Quadranti, Roduit, Rytz Regula, Semadeni, Töngi, Trede, Vogler, Wehrli (27)

28.08.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

05.12.2019 L'objet est repris

19.3768 ***n*** Mo. **Groupe PDC. Textes de loi nouveaux ou modifiés. Examen systématique de leurs effets sur les familles** (20.06.2019)

Le Conseil fédéral est chargé d'assurer, au moment de l'élaboration de dispositions légales nouvelles ou de la révision d'actes existants, un examen systématique et une communication transparente de leurs effets sur les familles. Il procédera aux adaptations de la législation éventuellement nécessaires ou il les soumettra au Parlement.

Porte-parole: Roduit

21.08.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.3769 ***n*** Mo. **(Weibel) Mettler. Protéger le capital de prévoyance en cas de sortie d'un plan de prévoyance 1e** (20.06.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un projet de modification de la loi sur le libre passage (LFLP) afin d'éviter que le salarié qui quitte un employeur proposant un plan de prévoyance 1e pour prendre un poste auprès d'un employeur ne disposant pas d'un tel plan n'ait à subir une perte de sa prestation de libre passage. Cette modification devra permettre au salarié qui sort d'un plan de prévoyance 1e de déposer l'avoir de prévoyance en question auprès d'une institution de libre passage pendant une durée maximale de deux ans. Le salarié pourrait alors compenser la perte réalisée à la date de sortie de la caisse de pension de son ancien employeur en investissant ce capital, lorsque la bourse est en hausse, auprès d'une institution de libre passage proposant une stratégie de placement avec une part d'actions comparables. Le salarié déterminerait ensuite lui-même, dans un délai de deux ans, quand il vendrait son avoir de prévoyance et le verserait dans la caisse de pension de son nouvel employeur.

Cosignataires: Bäumle, Bertschy, Chevalley, Flach, Frei, Grossen Jürg, Grüter, Hess Lorenz, Humbel, Jauslin, Moser, Pezzatti, Roduit (13)

14.08.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.12.2019 L'objet est repris

19.3771 ***n*** Ip. **Grossen Jürg. Introduire une taxe sur le transit alpin pour doter la politique de transfert suisse d'un outil supplémentaire** (20.06.2019)

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes.

1. Que pense-t-il de la tendance actuelle visant à autoriser une augmentation de la taxe sur le transit alpin dans le cadre de la révision relative à la directive européenne Eurovignette?

2. L'objectif de transfert n'ayant pas été atteint, est-il prêt à introduire une taxe sur le transit alpin afin de se rapprocher des redevances maximales pour un itinéraire transalpin prévues dans l'accord sur les transports terrestres et de mieux internaliser les coûts externes?

3. Quels effets sur le transfert peut-on attendre d'une taxe sur le transit alpin, sachant que des taxes plus élevées sont possibles dans l'UE?

4. Que pense le Conseil fédéral de l'approche du Parlement européen qui prévoit des dérogations à la taxe sur le transit alpin en faveur de l'économie locale dans les régions alpines?

Cosignataires: Bäumle, Bertschy, Chevalley, Flach, Frei, Girod, Moser, Seiler Graf, Töngi, Weibel (10)

04.09.2019 Réponse du Conseil fédéral.

27.09.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.3772 ***n*** Mo. **Piller Carrard. Renforcer les rentes AVS pour lutter contre la pauvreté** (20.06.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier la législation afin d'augmenter les rentes AVS pour permettre aux retraités de vivre dignement.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Fehlmann Rielle, Feri Yvonne, Fridez, Friedl Claudia, Hardegger, Marra, Marti Samira, Naef, Semadeni, Tornare, Wasserfallen Flavia (12)

14.08.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.3776 ***n*** Ip. **Girod. Quel avenir pour le système de mesure du bien-être de la population?** (20.06.2019)

L'Office fédéral de la statistique a mis au point un instrument perfectionné de mesure du bien-être de la population, relativement cohérent dans sa conception et équilibré quant aux aspects tant économiques que sociaux et environnementaux. Certains indicateurs pourraient être optimisés et il manque une évaluation générale. Cette mesure globale du bien-être de la population mériterait néanmoins d'être davantage prise en compte, dès à présent, dans le processus de décision politique.

Dès lors, le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes:

1. Comment s'assurer que le système de mesure du bien-être de la population continuera d'être développé?

2. Comment cet instrument est-il pris en considération dans les décisions politiques du Conseil fédéral?

3. Le Conseil fédéral est-il disposé à s'en servir dans sa prise de décisions?

4. Est-il prêt à communiquer les résultats de cette mesure au moment de la publication du PIB?

Cosignataires: Arslan, Brélaz, Glättli, Graf Maya, Kälin, Rytz Regula, Töngi, Trede (8)

28.08.2019 Réponse du Conseil fédéral.

27.09.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.3778 ***n*** Ip. **Kälin. Don d'ovules dans des centres suisses de PMA** (20.06.2019)

La loi fédérale sur la procréation médicalement assistée (LPMA), qui vient d'être révisée, interdit le don d'ovules (art. 4 LPMA). Quiconque utilise intentionnellement des ovules provenant de dons peut être puni d'une amende de 100 000 francs suisses au plus (art. 37). Par ailleurs, les centres de PMA agréés en Suisse ont l'obligation, en vertu de la LPMA, de présenter des rapports dans lesquels ils doivent mentionner en particulier les types de traitements effectués et l'utilisation éventuelle de gamètes in vitro (art. 11); les médecins sont en outre tenus de garantir que leur activité sera exercée conformément à la loi (art. 10).

Quelques centres de PMA établis en Suisse (tels que le Pro-Crea Swiss Fertility Center, dont le siège est à Lugano, ou encore Zech, qui a un siège à Niederuzwil) proposent un traitement avec don d'ovules alors que celui-ci est interdit dans notre pays, et ils ne se privent pas de faire de la publicité pour cette offre. La documentation pertinente est disponible sur leur site Internet (voir par exemple sous https://www.procreaivf.de/pdf/Ovodonazione/1_ProCrea_Eizellspende-.pdf ou sous https://ivf-institut.cz/behandlung/eizellspende.aspx). Dans certains cas, il est indiqué discrètement que le transfert des ovules provenant d'une donneuse devra être effectué à l'étranger pour des raisons juridiques; dans d'autres cas, il n'est pas précisé où le transfert aura lieu. Le traitement de la future mère avant et après le transfert des ovules, tout comme le choix des donneuses, reste clairement de la compétence du centre suisse de PMA. Quant au don d'ovules, il est, à ce qu'il semble, anonyme pour les deux parties.

Dans ce contexte, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. A-t-il connaissance du fait que certains centres suisses de PMA proposent un traitement avec don d'ovules? Dans l'affirmative, de quels centres s'agit-il?

2. Etant donné que le don d'ovules est à l'heure actuelle interdit dans notre pays, est-il légal que des centres suisses de PMA effectuent des traitements avec don d'ovules? Dans l'affirmative, est-il aussi légal de faire de la publicité pour les traitements de ce type?

3. Si les centres de PMA proposant un traitement avec don d'ovules effectuent (ou font effectuer) les transferts d'ovules proprement dits à l'étranger et qu'ils ne peuvent donc être poursuivis, comment le législateur peut-il garantir que les ovules provenant d'une donneuse n'ont pas été acquis contre rémunération?

4. Le fait qu'un transfert d'ovules dans ces conditions soit effectué sous le couvert de l'anonymat n'est-il pas contraire au droit de l'enfant de connaître son ascendance (cf. art. 24 ss. LPMA)?

21.08.2019 Réponse du Conseil fédéral.

27.09.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.3779 ***n*** Po. **(Jans) Suter. Lancer une offensive photovoltaïque à l'armée** (20.06.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un rapport qui évaluera dans quelle mesure la dépendance de l'armée par rapport aux énergies fossiles et au transport d'électricité sur de longues distances représente un risque pour la sécurité. L'armée a besoin d'une stratégie afin de réduire ces risques grâce à la production locale de nouvelles formes d'énergie renouvelable, et il serait opportun d'étudier plus avant l'utilisation de l'important potentiel photovoltaïque de l'armée ainsi que les questions juridiques et financières qui s'y rapportent.

Cosignataires: Barrile, Crottaz, Friedl Claudia, Grossen Jürg, Gysi Barbara, Hadorn, Heim, Marti Min Li, Meyer Mattea, Munz, Rochat Fernandez, Schenker Silvia, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Semadeni, Sommaruga Carlo, Vogler, Wasserfallen Flavia, Wüthrich (19)

21.08.2019 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

27.09.2019 Conseil national. Combattu. Discussion reportée
26.02.2021 L'objet est repris

19.3781 ***n*** Po. **Bregy. Chargement des voitures sur le train entièrement financé par la Confédération** (20.06.2019)

En vertu de l'articel 123 de la loi sur le Parlement , le Conseil fédéral est chargé d'examiner dans un rapport quelles seraient les conséquences d'un financement intégral du chargement des voitures par la Confédération. Le rapport indiquera en particulier quelle part du trafic pourrait passer de la route au rail grâce à ce financement et quelle conséquence celui-ci aurait sur le budget fédéral, sans oublier les bases légales qu'il faudrait adapter à cet effet.

Cosignataires: Addor, Ammann, Brand, Campell, Candinas, Egger Thomas, Marchand-Balet, Müller-Altermatt, Regazzi, Roduit, Ruppen (11)

28.08.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

19.3783 ***n*** Mo. **(Riklin Kathy) Gugger. Imposer les pesticides au taux de TVA normal** (20.06.2019)

Les pesticides synthétiques, actuellement imposés au taux de TVA de 2,5 pour cent, doivent être soumis au taux normal de 7,7 pour cent.

Cosignataires: Badran Jacqueline, Fluri, Gugger, Humbel, Jans, Streiff, Vogler (7)

14.08.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

22.11.2019 L'objet est repris

19.3784 *n* Mo. **Jauslin. Assurer l'autonomie énergétique du patrimoine immobilier de la Confédération grâce au photovoltaïque** (20.06.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un plan d'investissement (éventuellement échelonné) pour assurer d'ici à douze ans l'approvisionnement de son patrimoine immobilier en énergie électrique renouvelable.

Cosignataires: Bauer, Bigler, Borloz, Bourgeois, Brunner Hansjörg, Burkart, Dobler, Eichenberger, Eymann, Fiala, Fluri, Gössi, Hiltpold, Merlini, Nantermod, Pezzatti, Portmann, Sauter, Schilliger, Schneeberger, Vitali, Walti Beat, Wehrli (23)

04.09.2019 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

27.09.2019 Conseil national. Combattu. Discussion reportée

19.3785 *n* Po. **Reynard. L'illettrisme numérique conduit à l'exclusion sociale** (20.06.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement:

a. une étude décrivant l'ampleur du phénomène d'illettrisme numérique en Suisse (qui conduit à une importante exclusion sociale);

b. une stratégie, sur la base de cette étude, et en collaboration avec les cantons, permettant de combler les éventuelles lacunes et d'empêcher la généralisation d'un tel phénomène (en s'inspirant de la plateforme "Jeunes et médias" de l'OFAS)

Cosignataires: Bendahan, Bulliard, Chevalley, Crottaz, Derder, Fehlmann Rielle, Friedl Claudia, Hadorn, Hardegger, Maire Jacques-André, Marti Min Li, Munz, Piller Carrard, Rochat Fernandez, Seiler Graf, Sommaruga Carlo (16)

04.09.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

19.3788 *n* Mo. **Seiler Graf. Remise du pistolet militaire uniquement aux tireurs sportifs** (20.06.2019)

Le Conseil fédéral est chargé d'adapter les bases légales de sorte que les pistolets militaires ne soient remis en toute propriété aux militaires qui quittent l'armée seulement s'ils apportent la preuve qu'ils sont tireurs sportifs et contre une rémunération appropriée.

Cosignataires: Barrile, Bendahan, Crottaz, Fehlmann Rielle, Frei, Friedl Claudia, Glättli, Hardegger, Maire Jacques-André, Marti Min Li, Meyer Mattea, Molina, Munz, Naef, Schneider Schüttel, Semadeni, Sommaruga Carlo (17)

21.08.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.3791 *n* Ip. **Munz. Système d'homologation des pesticides. Un examen de l'effet cocktail à titre réactif?** (20.06.2019)

Les pesticides sont testés en laboratoire dans des conditions qui, le plus souvent, ne correspondent pas à celles existant en réalité. Dans l'utilisation des pesticides, de multiples principes actifs naturels et synthétiques se trouvent cumulés. Ainsi, selon les sources, une pomme produite selon des méthodes conventionnelles est traitée jusqu'à 30 fois au moyen de plusieurs pesticides. Ces produits se mélangent, non seulement à la limite des champs sur lesquels les agriculteurs répandent des principes actifs sans se concerter, mais aussi dans d'autres champs, éloignés, ou dans des zones urbanisées contiguës, du fait de la dispersion par le vent. La pluie peut enfin faire s'écouler les principes actifs dans les cours d'eau, où ils affectent soit isolément, soit cumulativement, les organismes vivants qui s'y trouvent, avec des effets souvent néfastes.

Le Conseil fédéral indique lui-même dans l'avis qui fait suite à l'interpellation (19.3296) de la soussignée, qu'actuellement, "les effets cocktail ne sont pas systématiquement pris en compte dans le processus d'autorisation". On sait pourtant que certaines substances actives sont bien plus toxiques lorsqu'elles se mélangent et forment des combinaisons que les matières prises séparément: "Lorsque de tels effets [synergiques] ont été identifiés pour des produits phytosanitaires spécifiques, ils sont pris en compte lors de l'homologation."

Vu ce qui précède, le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes:

1. étant donné que les effets cocktail ne sont pas systématiquement pris en compte dans le processus d'autorisation, cela implique-t-il qu'actuellement, ils sont examinés le plus souvent dans le cadre d'une procédure, lorsqu'il s'est avéré qu'une utilisation durant des années, dans des conditions réelles, avait des conséquences intolérables sur l'homme et sur l'environnement?

2. Si les effets cocktail ne font l'objet d'un examen qu'à titre réactif dans le système d'homologation des pesticides, cette façon de procéder ne viole-t-elle pas le principe de précaution figurant dans la Constitution fédérale, ainsi que l'article 8 de la loi sur la protection de l'environnement?

3. Faut-il en déduire qu'on n'examine pas les interactions possibles des substances actives qui ont été autorisées lors de procédures séparées?

4. Avant de prendre des mesures, le Conseil fédéral compte-t-il attendre, dans ce cas aussi, que l'UE se prononce sur la question?

5. S'il n'y a pas d'examen systématique, lors de l'homologation, des interactions possibles des quelque 300 substances actives autorisées pour les produits phytosanitaires, est-ce dû à leur nombre très élevé?

6. Les valeurs limites s'appliquent aujourd'hui à chaque pesticide pris individuellement, sans tenir compte de l'effet cocktail. Prévoit-on de prendre en considération, à l'avenir, la toxicité par effet cumulatif en vertu du principe de précaution?

Cosignataires: Crottaz, Friedl Claudia, Hardegger, Jans, Molina, Semadeni (6)

28.08.2019 Réponse du Conseil fédéral.

27.09.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.3792 *n* Ip. **Schneider Schüttel. Seconde génération des victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance** (20.06.2019)

Par la loi fédérale sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981 le Conseil fédéral a prévu à titre de contribution de solidarité un montant de 300 millions de francs suisses. Dans le délai imparti, le nombre de demande était d'environ 9000. Le montant prévu n'est donc pas utilisé dans sa totalité. Entre-temps on a pu prendre connaissance que la deuxième génération des

anciennes victimes a également souffert des conséquences des placements de ses parents. Leur vie a souvent été marquée par la précarité, par la violence physique ou psychique ou car ils étaient montrés du doigt par la société.

A la table ronde du délégué aux victimes des mesures de coercition à des fins d'assistance, l'effet de transmission intergénérationnelle de traumatismes des parents aux enfants a été présenté. La conclusion de la conférence a été que seul le travail d'assimilation permettait de stopper la transmission.

Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes:

1. Est-ce qu'il est prêt à reconnaître la souffrance de la deuxième génération des victimes de mesures de coercition?

2. Est-ce imaginable de leur verser une partie du montant qui était prévu pour les contributions de solidarité? Si non, comment est-ce que la Confédération pourrait donner un soutien à ces victimes?

3. Est-ce qu'il prévoit des mesures pour stopper la transmission de traumatismes d'une génération à une autre?

Cosignataires: Barrile, Bendahan, Crottaz, Fehlmann Rielle, Flach, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Hadorn, Hardegger, Heim, Munz, Piller Carrard, Rochat Fernandez, Seiler Graf, Sommaruga Carlo, Vogler (16)

28.08.2019 Réponse du Conseil fédéral.

27.09.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.3793 *n* Ip. **Schneider Schüttel. Réduire le CO2. Favoriser les vélo-cargos et les vélo-taxis** (20.06.2019)

Une des mesures pour réduire le CO2 émit par les véhicules pourrait être le remplacement d'une partie du trafic logistique des poids lourds dans les villes. Il n'est désormais plus rare d'entendre qu'entre 25 et 50 pour cent des marchandises transportées actuellement avec des camionnettes ou des camions au coeur des villes pourraient l'étre avec des vélos-cargos. C'est la problématique du dernier kilomètre que la logistique urbaine pourrait régler à l'avenir, dont les vélos-cargos pourraient être les acteurs les plus durables.

De plus, il y aurait la possibilité du transport d'enfants par vélobus (vélos-taxis électrique) au lieu de transports motorisés par les parents ou par des bus d'école.

Il y a un obstacle: pour le moment, il est impossible d'homologuer ces vélos très particuliers, cela principalement pour des raisons de limites légales de poids et de longueur.

Je soumets donc la question suivante:

le Conseil fédéral entend-il modifier les dispositions de l'ordonnance concernant les exigences techniques requises pour les véhicules routiers (OETV; art. 135) pour admettre ces véhicules?

Cosignataires: Aebischer Matthias, Bendahan, Crottaz, Egger Thomas, Fehlmann Rielle, Flach, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Hadorn, Hardegger, Heim, Munz, Piller Carrard, Rochat Fernandez, Seiler Graf, Sommaruga Carlo, Vogler (17)

28.08.2019 Réponse du Conseil fédéral.

27.09.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.3794 *n* Mo. **Lohr. Constituer un meilleur réservoir de personnel qualifié en Suisse en assurant une égalité de fait pour les personnes handicapées et entre hommes et femmes dans le degré tertiaire B** (20.06.2019)

La Confédération est chargée d'assurer d'ici à 2024 l'égalité de fait entre les personnes handicapées et les personnes non handicapées et entre les hommes et les femmes, comme l'exigent l'article 8 de la Constitution, la loi fédérale sur la formation professionnelle, la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles et la loi fédérale sur la formation continue, y compris dans le degré tertiaire B, et de mettre en oeuvre cette égalité selon des critères qui puissent faire l'objet d'une vérification externe. Cette égalité des chances effective dans les degrés tertiaires A et B est la condition sine qua non pour que la Suisse puisse exploiter beaucoup plus efficacement le potentiel de personnel qualifié qu'offre notre pays et profiter des dernières innovations économiques.

Des programmes d'égalité des chances sont mis en oeuvre depuis 2000 dans le degré tertiaire A pour plus de 120 millions de francs, auxquels s'ajoutent les moyens financiers alloués par le Fonds national (environ 45 millions de francs) pour la mise en oeuvre de l'égalité des chances dans les hautes écoles.

Une équivalence devant être assurée entre les degrés tertiaires A et B, je demande à la Confédération de mettre en oeuvre d'ici à 2024, dans tout le degré tertiaire B, c'est-à-dire dans la formation professionnelle supérieure, l'égalité des chances entre personnes handicapées et personnes non handicapées, d'une part, et entre hommes et femmes, d'autre part; la Confédération devra également attester la réalisation de cet objectif à l'aide de valeurs cibles qui puissent faire l'objet d'une vérification externe. Elle engagera à cet effet dans le degré tertiaire B, pendant la prochaine législature, des moyens analogues à ceux qui ont été alloués ou qu'il est prévu d'allouer pour le degré tertiaire A.

Cosignataires: Ammann, Bertschy, Bulliard, Candinas, de Buman, Glättli, Gutjahr, Gysi Barbara, Kutter, Masshardt, Moser, Quadranti, Romano, Schenker Silvia, Vogler, Wasserfallen Flavia, Wüthrich (17)

28.08.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x **19.3800 *n*** Mo. **Crottaz. La Suisse doit signer la Convention internationale de Hong Kong pour un recyclage sûr et écologiquement rationnel de ses navires en fin de vie** (20.06.2019)

La Suisse ne doit pas être un des pollueurs majeurs de l'Asie du Sud-Est. Le Conseil fédéral est prié de signer la convention de Hong Kong et de s'engager pour une gestion responsable du démantèlement des navires suisses en fin de vie.

Cosignataires: Barrile, Bendahan, Fehlmann Rielle, Fridez, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Hadorn, Heim, Maire Jacques-André, Marra, Munz, Nordmann, Reynard, Schenker Silvia, Schneider Schüttel, Semadeni, Sommaruga Carlo, Tornare (18)

04.09.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

09.03.2021 Conseil national. Rejet

19.3801 *n* Ip. **Crottaz. Pour une stratégie en matière de médicaments chers** (20.06.2019)

Comme autrefois les pays en voie de développement, les pays riches commencent aussi à avoir un problème d'accessibilité aux traitement innovants depuis que certaines sociétés pharmaceutiques, dans une opacité totale, estiment le prix de leurs médicaments à des niveaux tels que cela met en péril le système fondé sur la solidarité. La résolution déposée par l'Italie

devant l'Assemblée mondiale de la santé (AMS) le 6 juin dernier met en lumière les secrets bien gardés relatifs à la façon dont est fixé le prix des médicaments et pose des questions gênantes sur les gouvernements qui bénéficient d'ententes spéciales. Le système de santé est pris en otage par le prix élevé de médicaments qui sauvent des vies mais dont le coût atteint chaque année le milliard de francs. En cinq ans, les remboursements des traitements anticancéreux par l'assurance-maladie ont augmenté de 54 pour cent et le prix des médicaments est déconnecté des coûts. Les règles de fixation du prix des médicaments sont inadaptées et une pression officielle sur les prix est nécessaire, ceci sans compromettre les soins aux patients.

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Suite à la résolution déposée à l'AMS, quelles sont les mesures qu'entend prendre le Conseil fédéral pour contraindre les sociétés pharmaceutiques à dévoiler la part du prix des médicaments qui sont dus à la recherche et au développement?

2. Certaines sociétés pharmaceutiques bénéficient de la recherche fondamentale financée par les pouvoirs publics. De quelle manière cela est-il pris en compte dans les coûts de recherche et développement déclarés par les sociétés pharmaceutiques?

3. Pour anticiper l'arrivée de médicaments innovants dans des domaines tels que, par exemple, la maladie d'Alzheimer, le Conseil fédéral envisage-t-il de modifier les règles de fixation des prix pour éviter un effondrement du système d'assurance sociale et solidaire?

4. Sinon quelles sont les mesures qu'il entend prendre pour endiguer les coûts liés aux traitements innovants?

5. Si les sociétés pharmaceutiques continuent à exiger des prix exorbitants pour leurs médicaments, cela conduira à un rationnement dans un avenir proche. Le Conseil fédéral envisage-t-il d'avoir recours à une licence obligatoire pour certains médicaments si l'industrie pharmaceutique ne revoit pas ses prix à la baisse, pour qu'ils correspondent aux coûts réels?

Cosignataires: Barrile, Bendahan, Fehlmann Rielle, Fridez, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Hadorn, Hardegger, Heim, Maire Jacques-André, Marra, Munz, Nordmann, Piller Carrard, Reynard, Rochat Fernandez, Schenker Silvia, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Semadeni, Sommaruga Carlo, Tornare (22)

04.09.2019 Réponse du Conseil fédéral.

27.09.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.3802 *n* Ip. **Crottaz. Mucoviscidose. A quand un traitement pour tous les patients éligibles, avant la détérioration de la fonction pulmonaire?** (20.06.2019)

Le Conseil fédéral peut-il faire en sorte que:

1. l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) admette la prescription des traitements de la mucoviscidose chez tous les patients éligibles, sans attendre la détérioration fonctionnelle, et également chez les patients présentant une atteinte sévère?

2. l'AI prenne en charge les traitements des enfants afin d'éviter aux parents de déménager en Allemagne, où le traitement est remboursé, ou de commander le générique d'Orkambi en Argentine?

Cosignataires: Barrile, Bendahan, Fehlmann Rielle, Fridez, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Hadorn, Heim, Maire Jacques-André, Marra, Munz, Nordmann, Piller Carrard, Reynard, Rochat Fernandez, Schenker Silvia, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Semadeni, Sommaruga Carlo, Tornare (21)

21.08.2019 Réponse du Conseil fédéral.

27.09.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.3803 *n* Mo. **Crottaz. Pour une protection des cotisations au deuxième pilier après la naissance d'un enfant** (20.06.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de proposer un mécanisme de financement pour compenser tout ou en partie le différentiel de cotisations au 2e pilier obligatoire dû à la réduction du temps de travail ou à l'arrêt de travail après la naissance d'un enfant, pour la mère et le père. Ce financement devra durer jusqu'au début de la scolarisation de l'enfant.

Pour les mères qui n'avaient pas d'emploi avant leur grossesse, un montant minimal de LPP sera versé.

Cosignataires: Badran Jacqueline, Barrile, Bendahan, Birrer-Heimo, Fehlmann Rielle, Feri Yvonne, Fridez, Friedl Claudia, Graf-Litscher, Gysi Barbara, Hadorn, Heim, Kiener Nellen, Maire Jacques-André, Marra, Marti Min Li, Marti Samira, Masshardt, Meyer Mattea, Munz, Nordmann, Reynard, Schenker Silvia, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Semadeni, Sommaruga Carlo, Thorens Goumaz, Tornare, Wasserfallen Flavia (30)

14.08.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.3805 *n* Ip. **Moret Isabelle. Systèmes d'étiquetage nutritionnel. Eviter la discrimination** (20.06.2019)

Le Département fédéral de l'intérieur (DFI) préconise l'introduction volontaire d'un système d'étiquetage nutritionnel en Suisse et il en définit les critères, parmi lesquels l'obligation absolue d'utiliser 100 grammes comme valeur de référence. Selon le DFI, Nutri-Score est le seul label à remplir ces critères en Suisse.

En Allemagne, en revanche, le Ministère fédéral de l'alimentation et de l'agriculture a intégré une remarque pratique qui lui avait été faite et ainsi récemment présenté un système qui prévoit également la possibilité de prendre l'emballage comme valeur de référence. De cette façon, les produits normalement destinés à la consommation par portions peuvent être comparés.

Dans ce contexte, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes.

1. Lorsque l'emballage ou la portion normale d'un produit dévie sensiblement des 100 grammes, le Conseil fédéral peut-il exclure la discrimination de certains groupes de produits dans le système Nutri-Score, qui prend justement les 100 grammes comme valeur de référence?

2. Pourquoi le DFI n'a-t-il pas développé les critères imposés au système d'étiquetage nutritionnel en collaboration avec le secteur alimentaire suisse, dont le large soutien est indispensable?

3. Pourquoi le DFI n'a-t-il pas tenu compte de la situation en Allemagne lors de la définition des critères pour un système d'étiquetage nutritionnel en Suisse?

Cosignataires: Aeschi Thomas, Amaudruz, Bauer, Bigler, Buffat, Burgherr, Burkart, Clottu, Flückiger Sylvia, Gössi, Lüscher, Nantermod, Rime, Walti Beat, Wehrli, Zanetti Claudio (16)

21.08.2019 Réponse du Conseil fédéral.

27.09.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.3806 *n* Mo. **Bulliard. Encourager le bénévolat dans le sport par une déduction fiscale** (20.06.2019)

Afin d'encourager le travail bénévole dans le sport en Suisse, le Conseil fédéral est chargé d'introduire dans la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD) une déduction générale sous forme de forfaits pour le bénévolat en faveur de personnes morales d'utilité publique actives dans le domaine sportif. La même déduction doit étre rendue possible au niveau cantonal dans le cadre de la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes (LHID).

Cosignataires: Aebischer Matthias, Béglé, Bourgeois, Gschwind, Regazzi, Vogler (6)

21.08.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.3807 *n* Mo. **Müller-Altermatt. Chaîne de création de valeur du secteur musical. Relevé de données statistiques fiables** (20.06.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre les mesures qui s'imposent afin de permettre à l'avenir le relevé de données statistiques fiables sur la performance économique du secteur musical suisse dans son ensemble, tout au long de la chaîne de création de valeur.

Cosignataires: Flückiger Sylvia, Munz, Quadranti, Wasserfallen Flavia (4)

28.08.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.3808 *n* Mo. **Badran Jacqueline. Immeubles de la Confédération. Redonner consistance au droit de préemption accordé aux cantons et aux communes** (20.06.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier l'article 13 alinéa 3 de l'ordonnance concernant la gestion de l'immobilier et la logistique de la Confédération (OILC) en prévoyant que la valeur vénale d'un immeuble soit déterminée par estimation et non par appel d'offres, de façon à revenir à l'esprit de l'OILC, qui est de favoriser la collaboration entre la Confédération, les cantons et les communes.

Cosignataires: Candinas, Fluri, Glättli, Hardegger, Hess Lorenz, Kutter, Müller Thomas (7)

13.09.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.3809 *n* Po. **Badran Jacqueline. Etablir un rapport sur les effets des prescriptions sur la présentation des comptes applicables à l'immobilier dans le cadre de la LPP** (20.06.2019)

Le Conseil fédéral est chargé d'indiquer quelles sont les incidences sur les loyers, les taux de rendement et les prix de l'immobilier, des prescriptions sur la présentation des comptes dans le cadre de la LPP, en vertu desquelles les biens immobiliers doivent être comptabilisés sur la base de leur valeur vénale. Il examinera également les conséquences d'un retour à la présentation des comptes sur la base de la valeur de placement, la valeur vénale pouvant, dans un souci de transparence, continuer d'être prise en compte périodiquement sous la forme d'un compte témoin.

Cosignataire: Hardegger (1)

21.08.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

19.3815 *n* Mo. **Roduit. L'antispécisme n'a pas tous les droits** (20.06.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre des mesures préventives prévues par la loi envers les mouvements antispécistes.

Cosignataires: Bregy, Clottu, Grin, Gschwind, Page, Regazzi (6)

21.08.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.3816 *n* Ip. **Bäumle. Les moteurs à essence à injection directe sont-ils encore plus dangereux que ceux au diesel?** (20.06.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de répondre aux questions suivantes:

1. Depuis quand le Conseil fédéral a-t-il connaissance des nouveaux risques pour la santé que présenteraient les voitures à essence à injection directe (gasoline direct injection, GDI) et que l'étude Gasomep de l'Empa a mis en lumière?

2. Combien de véhicules sont concernés en Suisse? Combien d'entre eux étaient équipés d'un filtre à particules GDI efficace (captage: environ 98 pour cent) lors du contrôle de l'admission et combien ne l'étaient pas?

3. Ne serait-il pas judicieux, compte tenu des risques importants pour la santé que présentent selon l'étude les véhicules GDI sans filtre à particules, d'équiper également les véhicules GDI déjà en circulation d'un filtre à particules efficace?

4. Que compte faire le Conseil fédéral pour que les nouvelles admissions répondent le plus possible à l'état actuel de la technique?

5. Ne faut-il pas considérer que les fabricants devaient connaître depuis des années ces effets très nocifs pour la santé et qu'ils les ont (à nouveau) délibérément tus?

6. Compte tenu des scandales qui ont mis au jour les excès, en conditions réelles, de CO2, de NOx et, encore et toujours, de particules, ne serait-il pas logique que l'industrie automobile soit tenue pour responsable des graves violations du droit de l'environnement et de la protection de la santé qu'elle a commises à plusieurs reprises et en toute connaissance de cause et qu'elle doive verser des dommages-intérêts?

Cosignataires: Bertschy, Chevalley, Flach, Frei, Grossen Jürg, Moser, Vogler, Weibel (8)

28.08.2019 Réponse du Conseil fédéral.

27.09.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.3817 *n* Mo. **Page. Autorisation de l'aquaculture** (21.06.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier la législation fédérale sur l'agriculture, afin d'autoriser l'élevage piscicole et la production d'organismes aquatiques afin d'approuver d'autres formes d'innovation dans l'agriculture.

21.08.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.3818 *n* Po. **Flach. Réduire, remplacer ou recycler les matières plastiques au lieu de les incinérer ou de les exporter par millions de tonnes** (21.06.2019)

Le Conseil fédéral est prié d'examiner les possibilités de réduire les quantités de matières plastiques utilisées dans l'agriculture et le bâtiment, de les remplacer par des produits ménageant les ressources, d'en augmenter la proportion recyclée, et de présenter un rapport à ce sujet.

Cosignataires: Bäumle, Bertschy, Chevalley, Frei, Friedl Claudia, Glättli, Grossen Jürg, Guhl, Moser, Schenker Silvia, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Vogler, Weibel (14)

28.08.2019 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

27.09.2019 Conseil national. Combattu. Discussion reportée

19.3819 ***n*** Mo. **Flach. Investissements des caisses de pension. Garantir la transparence sur les risques financiers liés au changement climatique** (21.06.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre des mesures afin que les caisses de pension suisses aient l'obligation expresse d'intégrer les risques climatiques dans leurs décisions d'investissement, d'indiquer aux assurés le montant des risques financiers liés au changement climatique pour les portefeuilles d'assurés et d'informer les assurés de l'impact climatique des différents placements des caisses de pension. Ces mesures aideront à mieux mesurer les risques financiers et contribueront à mieux protéger les assurés et à améliorer leur information. Les assurés devront être informés en détail, avant l'établissement du rapport de prévoyance, de la manière dont la caisse de pension prend en compte les risques climatiques dans l'emploi qu'elle fait des cotisations reçues.

Cosignataires: Bertschy, Chevalley, Friedl Claudia, Glättli, Grossen Jürg, Gugger, Landolt, Moser, Schenker Silvia, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Thorens Goumaz, Vogler, Weibel, Wermuth (15)

28.08.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.3822 ***n*** Ip. **Trede. Que compte faire le Conseil fédéral pour que les hautes écoles suisses rattrapent leur retard?** (21.06.2019)

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Pourquoi les hautes écoles suisses sont-elles à ce point à la traîne dans la mise en oeuvre des objectifs de l'Agenda 2030 pour le développement durable, alors que le message FRI contient des prescriptions claires à ce sujet?

2. Que peuvent-elles apprendre des hautes écoles qui sont à la tête du classement 2019 de l'"University Impact Ranking"?

3. Que peuvent-elles apprendre l'une de l'autre en matière de durabilité et d'éducation au développement durable, devraient-elles procéder à des échanges en la matière et comment le Conseil fédéral pourrait-il encourager de tels échanges?

4. Quelles mesures concrètes le Conseil fédéral prend-il pour aider les hautes écoles à atteindre les objectifs de durabilité et d'éducation au développement durable fixés dans le message FRI?

5. Selon lui, quelles sont les autres mesures à prendre pour atteindre les objectifs visés?

6. Quel rôle les cantons pourraient-ils et devraient-ils jouer dans la mise en place de mesures de soutien du développement durable dans les hautes écoles?

7. Quels objectifs et mesures le Conseil fédéral prévoit-il pour que la réalisation des objectifs de l'Agenda 2030 soit mieux prise en compte dans les activités de formation, de recherche et d'innovation des hautes écoles au cours de la prochaine période de financement?

28.08.2019 Réponse du Conseil fédéral.

20.12.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.3823 ***n*** Ip. **Grossen Jürg. Pour que les vols avec des jets privés et d'affaires ainsi que les vols charters contribuent aussi à la protection du climat** (21.06.2019)

Je prie le conseil fédéral de répondre aux questions suivantes.

1. Les vols avec des jets privés et d'affaires ainsi que les vols charters sont-ils considérés comme des vols commerciaux ou comme des vols non commerciaux du point de vue de l'impôt sur les huiles minérales?

2. Sont-ils exemptés de cet impôt? Si oui, quels types de vol bénéficient de l'exemption? Comment le Conseil fédéral le justifie-t-il? Serait-il prêt à abroger cette règle?

3. Le Conseil fédéral est-il prêt à introduire une taxe sur le CO2 d'au moins 120 francs par tonne d'équivalent- CO2 pour les vols avec des jets privés et d'affaires ainsi que pour les vols charters?

4. Comment ces types de vols pourraient-ils être soumis à une taxe sur le billet ou à un instrument similaire?

5. Les vols avec des jets privés et d'affaires ainsi que les vols charters émettant moins de 10 000 tonnes de CO2 par an sont-ils également tenus de contribuer à la protection du climat dans le cadre de l'introduction du régime de compensation et de réduction de carbone Corsia? Quelles solutions le Conseil fédéral envisage-t-il?

Cosignataires: Bäumle, Chevalley, Flach, Glättli, Gmür Alois, Masshardt, Seiler Graf (7)

28.08.2019 Réponse du Conseil fédéral.

27.09.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.3824 ***n*** Mo. **Grossen Jürg. Réseau électrique suisse. Pour une totale transparence** (21.06.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de mettre en place pour la Suisse un monitoring de l'électricité transparent et accessible qui permette de suivre en temps réel les mix de production et de consommation d'électricité ainsi que les quantités d'électricité importées et exportées, et qui indique également l'origine du courant. Les sources d'énergie non vérifiables seront signalées comme telles. Ce monitoring permettra d'afficher non seulement le bilan annuel, mais aussi les bilans trimestriels, mensuels, quotidiens et par quart d'heure.

Cosignataires: Bäumle, Bertschy, Chevalley, Flach, Frei, Girod, Glättli, Gmür Alois, Guhl, Jans, Kutter, Moser, Weibel (13)

21.08.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.3828 ***n*** Mo. **Bendahan. Introduire une autorité de médiation permettant aux victimes des défaillances des services clients de faire respecter leurs droits sans effort disproportionné** (21.06.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de mettre en place une autorité permettant à des clients insatisfaits d'une prestation de service-clients fournie par une entreprise de faire respecter leurs droits, lorsqu'il est déraisonnable d'attendre de ces consommateurs qu'il engagent les ressources que l'entreprise exige d'eux pour ce faire. Cette autorité devrait pouvoir être atteinte après un échec manifeste ou un conflit d'un consommateur avec une entreprise, lorsque le dialogue est brisé, rendu impossible ou inexistant par l'entreprise, et lorsque la seule alternative serait une procédure judiciaire disproportionnée du point de vue du consommateur.

Cosignataires: Crottaz, Fehlmann Rielle, Friedl Claudia, Hadorn, Hardegger, Maire Jacques-André, Marra, Masshardt,

Molina, Munz, Nordmann, Piller Carrard, Rochat Fernandez, Schneider Schüttel, Semadeni, Sommaruga Carlo (16)

21.08.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.3829 ***n*** Po. **Bendahan. Pour une meilleure transparence des services clients** (21.06.2019)

Les Conseil fédéral est chargé d'étudier l'opportunité de mettre en place des mesures pour améliorer la transparence pour les clients des services clientèle fournis par les entreprises, en réfléchissant à un système de labellisation ou à des exigences de transparence sur la qualité du service fourni. Le Conseil fédéral pourrait proposer un cadre général déterminant quelles informations doivent être communiquées par toute entreprise fournissant un service clientèle, comme les coûts, le temps de réponse, le délai de résolution du problème, ou une évaluation indépendante de la qualité.

Cosignataires: Crottaz, Fehlmann Rielle, Hadorn, Hardegger, Maire Jacques-André, Marra, Masshardt, Molina, Munz, Nordmann, Piller Carrard, Rochat Fernandez, Schneider Schüttel, Semadeni, Sommaruga Carlo (15)

21.08.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

19.3830 ***n*** Mo. **Bendahan. Pour un droit des consommateurs à avoir accès à une personne réelle ayant compétence pour agir lors d'un contact avec une grande entreprise fournissant un service clients** (21.06.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir qu'un consommateur puisse toujours parler, sans efforts ou coûts déraisonnables, à une personne physique ayant compétence pour agir, lorsqu'il a besoin de bénéficier d'un service aux clients d'une entreprise de grande taille. Cela peut être le cas par exemple pour faire respecter une garantie des défauts, ou pour du support technique, ou encore pour signaler des défaillances d'une prestation et obtenir une réponse.

Cosignataires: Crottaz, Fehlmann Rielle, Hadorn, Hardegger, Maire Jacques-André, Marra, Marti Min Li, Masshardt, Molina, Munz, Nordmann, Piller Carrard, Rochat Fernandez, Schneider Schüttel, Semadeni, Sommaruga Carlo (16)

21.08.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.3832 ***n*** Po. **Bendahan. Les locataires ne doivent pas payer le surcoût énergétique des bâtiments qui n'auront pas encore été assainis en 2035** (21.06.2019)

Des exigences ont été fixées, en matière d'isolation thermique des bâtiments, pour les rénovations d'immeubles ou pour la construction d'immeubles neufs. Il existe déjà des incitatifs ou des obligations pour améliorer l'efficacité énergétique du parc immobilier, ce qui est un enjeu majeur pour la réduction des émissions de CO2. Toutefois, si un propriétaire ne procède pas à un assainissement énergétique des bâtiments, c'est au final le locataire qui doit assumer des charges plus élevées, sans qu'il ait la possibilité de remédier à la situation. Le Conseil fédéral est chargé d'étudier la mise en place d'un mécanisme qui, après une période de quinze ans, ferait porter aux propriétaires qui n'auraient pas mis leurs bâtiments aux normes la charge supplémentaire qui en résulterait.

Cosignataires: Crottaz, Fehlmann Rielle, Friedl Claudia, Hadorn, Hardegger, Maire Jacques-André, Marra, Masshardt, Molina, Munz, Nordmann, Piller Carrard, Rochat Fernandez, Schneider Schüttel, Semadeni, Sommaruga Carlo (16)

21.08.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

19.3833 ***n*** Po. **Bendahan. Créer de bonnes incitations au système de franchises de l'assurance-maladie obligatoire pour une meilleure santé publique et une plus grande efficience** (21.06.2019)

Le Conseil fédéral est chargé d'étudier des solutions dans le but d'améliorer les incitatifs du système des franchises de l'assurance-maladie obligatoire pour prévenir des effets négatifs tels que le renoncement à des soins nécessaires et éviter les éventuels effets de seuil pouvant théoriquement résulter du système actuel. Il examinera notamment l'idée de remplacer le système de franchises à option par une quote-part plus élevée.

Cosignataires: Barrile, Crottaz, Fehlmann Rielle, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Hadorn, Hardegger, Maire Jacques-André, Marra, Masshardt, Molina, Munz, Nordmann, Piller Carrard, Rochat Fernandez, Schenker Silvia, Schneider Schüttel, Semadeni, Sommaruga Carlo (19)

28.08.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

19.3835 ***n*** Ip. **(Sommaruga Carlo) Marti Min Li. Logement. Répondre à la discrimination à l'égard des étrangers** (21.06.2019)

Une étude universitaire sollicitée par l'Office fédéral du logement montre, que sur le marché du logement, les étrangers sont l'objet de discrimination à la conclusion du bail. Les noms à consonance albanaise et turque sont ceux qui sont le plus discriminés. Ce comportement discriminatoire des bailleurs à l'égard des personnes ayant des noms à consonance étrangère est simplement inadmissible. L'on ne peut que regretter l'absence de mobilisation des milieux immobiliers contre ce type de comportement.

Le droit au logement est un droit fondamental. Il apparaît donc nécessaire de permettre à chacune et chacun, Suisse, Suisse d'origine étrangère ou étranger, d'accéder à un logement digne et compatible avec ses ressources, sans entraves de type raciste ou xénophobe.

1. Le Conseil fédéral partage-t-il mon souci de combattre les discriminations racistes et xénophobes sur le marché du logement?

Si oui,

2. est-il prêt à mettre sur pied des campagnes de sensibilisation des bailleurs avec l'appui des organisations immobilières?

3. est-il prêt à étudier des mesures et des sanctions pour éviter des comportements racistes ou xénophobes à la conclusion du bail?

Cosignataires: Barrile, Bendahan, Crottaz, Fehlmann Rielle, Friedl Claudia, Glättli, Hadorn, Hardegger, Maire Jacques-André, Marti Min Li, Munz, Piller Carrard, Rochat Fernandez, Seiler Graf, Töngi (15)

21.08.2019 Réponse du Conseil fédéral.

27.09.2019 Conseil national. Discussion reportée
28.11.2019 L'objet est repris

19.3836 ***n*** Po. **Schneider Schüttel. Echéance des aides fédérales accordées au titre de l'encouragement des loge-**

ments à loyer modéré. Qu'advient-il des locataires concernés? (21.06.2019)

Le Conseil fédéral est chargé d'étudier les mesures (et les éventuelles révisions de loi) qui pourraient soulager les locataires économiquement ou socialement défavorisés après l'expiration des aides fédérales consenties au titre de l'encouragement des logements à loyer modéré et de faire des propositions dans ce sens.

Cosignataires: Barrile, Bendahan, Crottaz, Egger Thomas, Fehlmann Rielle, Friedl Claudia, Hadorn, Hardegger, Maire Jacques-André, Munz, Piller Carrard, Seiler Graf, Sommaruga Carlo, Töngi (14)

21.08.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

19.3837 ***n*** Po. **Töngi. Des transports publics à des conditions alléchantes pour la jeunesse** (21.06.2019)

Le Conseil fédéral est prié d'examiner les possibilités lui permettant d'oeuvrer en faveur d'un abonnement général et de cartes journalières à prix avantageux pour tous les jeunes utilisant les transports publics.

Cosignataires: Arslan, de la Reussille, Girod, Glättli, Graf Maya, Kälin, Rytz Regula, Thorens Goumaz, Trede (9)

28.08.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

19.3838 ***n*** Ip. **Töngi. Garantir en Suisse l'égalité des personnes LGBTIQ sur les plans juridique et social** (21.06.2019)

A en croire le classement ILGA-Europe 2019, la Suisse se positionne en Europe au 27e rang sur 49 en matière d'égalité des droits des personnes LGBTIQ. Cette place médiocre est due, d'une part, à la mise en vigueur reportée de l'extension de la norme antiraciste à la discrimination basée sur l'orientation sexuelle, et d'autre part, au fait que le mariage dit pour tous n'a toujours pas été soumis à votation. Il est vrai d'un autre côté que, comme l'a montré l'étude "Ancrage institutionnel des thématiques LGBTI en Suisse" réalisée en 2014 par le Centre suisse de compétence pour les droits humains (CSDH), la thématique est peu présente dans la plupart des cantons: il n'est guère d'institution publique à se déclarer compétente et à prendre les choses en main. Selon cette étude, il serait envisagé de formuler à cet égard des recommandations. Elle a été suivie en 2015 d'une "Etude sur l'accès à la justice en cas de discrimination", toujours du CSDH, et en 2016 du rapport du Conseil fédéral intitulé "Le droit à la protection contre la discrimination", établi en réponse au postulat Naef 12.3543, qui énumérait différentes mesures.

C'est dans ce contexte que je prie le Conseil de bien vouloir répondre aux questions suivantes:

1. Dans quels domaines estime-t-il qu'il faut agir prioritairement pour garantir l'égalité des personnes LGBTIQ sur les plans juridique et social?

2. Que pourrait-il faire pour mieux intégrer cette thématique dans les institutions fédérales?

3. Que serait-il possible de faire, selon lui, pour mieux intégrer cette thématique au niveau cantonal?

4. Où en est la mise en oeuvre des mesures passées en revue dans le rapport "Le droit à la protection contre la discrimination"?

Cosignataires: Arslan, Barrile, Brélaz, de la Reussille, Girod, Glättli, Graf Maya, Kälin, Naef, Rytz Regula, Thorens Goumaz (11)

04.09.2019 Réponse du Conseil fédéral.

27.09.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.3840 ***n*** Mo. **(Quadranti) Landolt. Interdiction de "guérir" les mineurs homosexuels** (21.06.2019)

Le Conseil fédéral est chargé:

1. d'interdire les "thérapies" ayant pour but de modifier l'orientation sexuelle des enfants et des adolescents;

2. d'étudier la possibilité d'instaurer une interdiction d'exercer à l'encontre des psychologues, thérapeutes, aumôniers, etc. qui recourent à de telles pratiques;

3. d'étudier les conséquences possibles en cas de récidive;

4. de veiller à ce que de telles thérapies ne puissent pas être prises en charge par les caisses-maladie (y compris pour les adultes).

Cosignataire: Barrile (1)

04.09.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.12.2019 L'objet est repris

19.3846 ***n*** Ip. **Ruppen. Ancien dépôt de munitions de Mitholz. Un danger important également pour le trafic de transit, le chargement des voitures et le train** (21.06.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de répondre aux questions suivantes:

1. Quelles conséquences aurait un incident grave dans l'ancien dépôt de munitions de Mitholz sur le trafic de transit, le chargement des voitures sur le train et la ligne ferroviaire ?

2. Quelles conséquences aurait l'évacuation définitive de l'ancien dépôt de munitions sur le trafic routier, le chargement des voitures et le trafic ferroviaire?

3. Que compte faire le Conseil fédéral pour que la Confédération garantisse dans tous les cas la sécurité routière à travers la vallée de la Kander - y compris l'accès au chargement des voitures à Kandersteg - et la sécurité du trafic ferroviaire?

21.08.2019 Réponse du Conseil fédéral.

27.09.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.3847 ***n*** Mo. **Masshardt. Enfin un vrai congé parental pour mieux concilier vie familiale et vie professionnelle** (21.06.2019)

Le Conseil fédéral est chargé d'introduire un congé parental comprenant les éléments clés suivants:

Après l'accouchement ou une adoption, la travailleuse a droit à un congé de maternité et le travailleur à un congé de paternité; ce congé est d'au moins quatorze semaines pour chaque parent. Ensuite, les deux parents ont droit en sus à un congé parental d'au moins dix semaines. A l'allocation de maternité à laquelle la travailleuse a droit s'ajoute l'allocation de paternité à laquelle le travailleur a droit, chaque parent ayant droit à une allocation pour congé parental aux mêmes conditions que celles prévues à l'article 329f CO.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Barrile, Bendahan, Birrer-Heimo, Crottaz, Fehlmann Rielle, Feri Yvonne, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Hadorn, Hardegger, Heim, Marra, Marti Min Li, Marti Samira, Meyer Mattea, Munz, Nordmann, Piller Carrard,

Quadranti, Schenker Silvia, Seiler Graf, Sommaruga Carlo, Thorens Goumaz, Wasserfallen Flavia, Wüthrich (26)

14.08.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.3848 ***n*** Mo. **(Quadranti) Feri Yvonne. Assurer l'égalité des chances dans la vie professionnelle par un congé de quatorze semaines pour chaque parent** (21.06.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de compléter ou de modifier le régime des allocations pour perte de gain de telle sorte que l'allocation de maternité soit remplacée par un congé parental. Celui-ci se composera de l'(actuelle) allocation de maternité de quatorze semaines et d'une allocation de paternité de quatorze semaines au maximum. Le droit à l'allocation de paternité ne sera accordé que si les deux parents exercent une activité lucrative après la naissance de l'enfant.

Cosignataire: Bertschy (1)

14.08.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.12.2019 L'objet est repris

19.3849 ***n*** Mo. **Bertschy. Assurer l'égalité des chances dans la vie professionnelle par un congé de 14 semaines pour chaque parent** (21.06.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de compléter ou de modifier le régime des allocations pour perte de gain de telle sorte que l'allocation de maternité soit remplacée par un congé parental. Celui-ci se composera de l'(actuelle) allocation de maternité de quatorze semaines et d'une allocation de paternité de quatorze semaines au maximum. Le droit à l'allocation de paternité ne sera accordé que si les deux parents exercent une activité lucrative après la naissance de l'enfant.

Cosignataires: Bäumle, Chevalley, Frei, Graf Maya, Grossen Jürg, Moser, Quadranti, Weibel (8)

14.08.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.3851 ***n*** Po. **Cattaneo. Manque d'effectifs de la protection civile. Il faut trouver une solution à ce problème préoccupant** (21.06.2019)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner dans un rapport les possibilités d'employer, dans la protection civile, les personnes astreintes au service civil, afin de contrer le manque important d'effectifs dans ce domaine. Il faut analyser les différents degrés d'intégration des civilistes dans la protection civile (des affectations volontaires aux affectations obligatoires, en passant par une intégration complète) ainsi que les implications juridiques à ce sujet.

Cosignataires: Chiesa, Eichenberger, Merlini, Pezzatti, Romano (5)

21.08.2019 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

27.09.2019 Conseil national. Combattu. Discussion reportée

19.3854 ***n*** Ip. **(Graf Maya) Trede. Bruit nocturne autour de l'aéroport de Bâle-Mulhouse et problèmes de santé** (21.06.2019)

Le bruit du trafic aérien autour de l'aéroport de Bâle-Mulhouse (EuroAirport) ne cesse d'augmenter, en particulier entre 22 heures et minuit et entre 5 heures et 6 heures. A Allschwil (BL), il a plus que doublé entre 23 heures et minuit depuis 2013, passant de 37,3 à 49,9 Leq. Sur la même période, le nombre de survols de plus de 70 décibels a été multiplié par cinq entre 22 heures et 6 heures. Le Conseil fédéral a reconnu le lien de cause à effet entre le bruit du trafic aérien et les maladies cardiovasculaires (réponse à l'interpellation Barazzone 2017).

L'étude sur les infarctus de 2010 a prouvé qu'il y avait 14 pour cent de plus d'infarctus mortels à Allschwil (BL) à cause du bruit du trafic aérien. Le nombre d'infarctus mortels était également nettement plus élevé autour des aéroports de Zurich-Kloten et de Genève. Les études du Fonds national de 2017 ont montré que c'est avant tout le bruit des vols de nuit qui est nocif pour la santé. Depuis que des données ont été recensées pour l'étude sur les infarctus entre 2000 et 2005, l'interdiction des vols de nuit a été prolongée de 23 heures à 6 heures à l'aéroport de Zurich. Or la durée de l'interdiction est plus courte à l'aéroport de Bâle-Mulhouse - de minuit à 5 heures - que dans les six autres aéroports voisins (Zurich, Genève, Francfort, Stuttgart, Strasbourg et Paris Orly).

La Direction générale de l'aviation civile (DGAC), l'autorité aéronautique française, a mis en vigueur son plan de prévention du bruit dans l'environnement de l'aéroport de Bâle-Mulhouse. Le texte mis en consultation avait été rejeté par l'association des communes de la région bâloise pour le trafic aérien et par 60 autres collectivités et associations régionales. Mais au lieu de contenir des améliorations pour les riverains, la version finale leur est encore plus défavorable: l'interdiction des départs vers le sud, de 23 heures à minuit, a été supprimée, tout comme le durcissement de la valeur limite pour les vols de nuit. Le gouvernement bâlois a lui aussi exprimé sa surprise en prenant connaissance de ces points négatifs supplémentaires.

Je charge le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. L'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC) a-t-il été consulté en ce qui concerne le projet français de plan de prévention du bruit dans l'environnement de l'aéroport de Bâle-Mulhouse? Si oui, dans quel sens ?

2. L'OFAC a-t-il été consulté par la DGAC avant la mise en vigueur du plan de prévention du bruit de cette dernière?

3. Comment l'OFAC a-t-il réagi aux points négatifs supplémentaires que contient la version définitive du plan de prévention du bruit?

4. Le Conseil fédéral est-il prêt à s'engager pour une meilleure protection contre le bruit en faveur des riverains de l'aéroport de Bâle-Mulhouse en prolongeant, comme à l'aéroport de Zurich, la durée de l'interdiction des vols de nuit?

Cosignataires: Arslan, Brélaz, de la Reussille, Girod, Glättli, Jans, Kälin, Marti Samira, Nussbaumer, Rytz Regula, Schenker Silvia, Thorens Goumaz, Töngi, Trede (14)

28.08.2019 Réponse du Conseil fédéral.

27.09.2019 Conseil national. Discussion reportée
05.12.2019 L'objet est repris

19.3856 ***n*** Ip. **(Graf Maya) Trede. Risques pour la santé induits par le réchauffement climatique. Y aura-t-il une suite au plan d'action 2014-2019?** (21.06.2019)

Les catastrophes naturelles qui ont fait le plus de morts en Europe ces dernières décennies étaient les périodes de canicule. A l'occasion de l'été extrême de 2015, on a déploré en Suisse la perte de quelque 800 personnes de plus que durant un été moyen, en juin, juillet et août, ce qui représente une hausse du taux de mortalité de 5,4 pour cent. En 2003, la vague de chaleur a même fait augmenter ce taux de 6,9 pour cent. Telles sont les conclusions du rapport "Risques et opportunités

liés au climat" publié en 2017 par l'Office fédéral de l'environnement. Mais d'autres risques encore pour la santé humaine induits par le réchauffement climatique y sont décrits. Le moustique tigre asiatique, par exemple, qui s'est établi en Suisse et s'y propage, peut transmettre trois maladies virales: la dengue, le chikungunya et le Zika. Les températures élevées favorisent le développement d'autres moustiques et des tiques, ainsi que de plantes allergènes exotiques qui peuvent transmettre ou provoquer des maladies chez l'être humain. Dans le plan d'action 2014-2019 Adaptation aux changements climatiques en Suisse, deuxième volet de la stratégie du Conseil fédéral du 9 avril 2014, on trouve notamment des mesures de la Confédération visant à minimiser les risques que représente le réchauffement climatique pour la santé humaine. Le plan d'action arrivant à échéance fin 2019, les questions suivantes se posent en matière de politique de la santé:

1. Les mesures prévues par la Confédération dans le domaine des informations et des recommandations sur le comportement à adopter en cas de vague de chaleur ont-elles toutes été réalisées?

2. Ces mesures sont-elles suffisantes ou faut-il en faire davantage? Y aura-t-il une suite au plan d'action précité?

3. Les mesures prévues par la Confédération pour limiter le nombre d'îlots de chaleur dans les villes ont-elles toutes été réalisées?

4. Ces mesures sont-elles suffisantes ou faut-il en faire davantage pour que les villes réduisent le nombre d'îlots de chaleur si dangereux pour les personnes malades ou âgées ainsi que pour les nourrissons?

5. Les villes et les communes d'agglomération pourraient-elles être soutenues financièrement par un programme d'incitation de la Confédération pour qu'elles prennent des mesures visant à réduire le nombre d'îlots de chaleur?

6. A quels résultats est-on parvenu avec la surveillance, la détection précoce et la prévention des maladies infectieuses à transmission vectorielle dans le contexte des changements dus au réchauffement climatique? Ces cinq dernières années, a-t-on observé des changements qui pourraient avoir été causés par le réchauffement climatique?

7. Quels résultats a-t-on obtenus avec le système de suivi des espèces de moustiques exotiques susceptibles de transmettre des maladies ces cinq dernières années?

Cosignataires: Arslan, Brélaz, de la Reussille, Girod, Glättli, Gugger, Jans, Kälin, Molina, Munz, Rytz Regula, Streiff, Thorens Goumaz, Töngi, Trede (15)

04.09.2019 Réponse du Conseil fédéral.

27.09.2019 Conseil national. Discussion reportée
05.12.2019 L'objet est repris

19.3857 ***n*** Mo. **Eymann. Pour une force opérationnelle contre la résistance aux antibiotiques** (21.06.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de créer une force opérationnelle contre la résistance aux antibiotiques composée de spécialistes de l'Office fédéral de la santé publique, du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation, de l'Académie Suisse des sciences médicales, d'hôpitaux universitaires, des hautes écoles, de l'industrie qui investit dans la recherche et éventuellement d'autres institutions. Elle aura pour mission de procéder à un examen complet des travaux de recherches antérieurs effectués par divers acteurs afin d'acquérir et de mettre à disposition les bases nécessaires à la création d'un centre national de compétences.

Cosignataires: Béglé, Graf Maya, Heim, Reimann Lukas (4)

28.08.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.3858 ***n*** Mo. **(Heim) Crottaz. Créer un centre national de compétences pour la recherche sur de nouveaux antibiotiques** (21.06.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de créer un centre national de compétences pour la recherche sur de nouveaux antibiotiques afin de contrecarrer la menace que représente l'antibiorésistance.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Barrile, Béglé, Bendahan, Brand, Crottaz, Eymann, Fiala, Graf Maya, Hadorn, Hardegger, Jans, Kiener Nellen, Munz, Piller Carrard, Reimann Lukas, Schenker Silvia, Weibel, Wermuth (19)

28.08.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

28.11.2019 L'objet est repris

19.3859 ***n*** Mo. **Reimann Lukas. Renforcer les possibilités d'encouragement en matière de recherche sur la résistance aux antibiotiques** (21.06.2019)

Le Conseil fédéral est chargé d'élargir les possibilités de financement visant à renforcer la formation continue en matière d'hygiène en milieu hospitalier, de microbiologie et d'infectiologie et à encourager l'emploi de personnel hospitalier compétent; il examinera également le financement de projets de recherche dans le domaine des nouveaux agents et médicaments antimicrobiens.

Cosignataires: Béglé, Eymann, Graf Maya, Heim (4)

28.08.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.3861 ***n*** Mo. **Conseil National. Pour une approche systémique de la recherche sur la propagation de l'antibiorésistance dans le cadre de la stratégie One Health (Graf Maya)** (21.06.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de renforcer sa stratégie One Health (une seule santé) en y intégrant une approche systémique de la recherche sur la propagation de l'antibiorésistance chez les êtres humains, les animaux et dans l'environnement, afin d'élaborer sur cette base une stratégie de lutte contre les causes de ce phénomène.

Cosignataires: Béglé, Eymann, Heim, Reimann Lukas (4)

28.08.2019 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

27.09.2019 Conseil national. Adoption

19.3862 ***n*** Mo. **Rytz Regula. Protection du climat. Nouveau champ d'action de la stratégie touristique de la Confédération** (21.06.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de compléter la stratégie touristique de la Confédération par le nouveau champ d'action "protection du climat".

21.08.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.3863 ***n*** Po. **Glanzmann. Accueil extrafamilial pour enfants. Aides financières étendues** (21.06.2019)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer dans les deux ans un rapport portant sur les points suivants:

1. La Confédération accorde depuis des années des aides financières aux cantons et aux communes pour la création de places d'accueil extrafamilial. Ces aides sont utilisées de manière très différente et certaines régions restent moins bien loties que d'autres. Le nombre de places en crèche destinées aux enfants d'âge préscolaire et le nombre de places d'accueil extrafamilial destinées aux enfants d'âge scolaire doivent être établis.

2. Il conviendra également de vérifier si un financement initial est encore nécessaire et si oui, d'élaborer les bases légales requises.

3. Le Conseil fédéral est chargé de recueillir des données chiffrées sur les structures d'accueil existantes auprès des cantons, des villes et des communes.

4. Le rapport décrira par ailleurs les structures tarifaires et les différents modèles utilisés, avec leurs avantages et leurs inconvénients.

Cosignataires: Ammann, Candinas, Gmür-Schönenberger, Kutter, Müller Leo, Paganini, Schneider-Schneiter (7)

14.08.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

19.3867 ***n*** Ip. **Candinas. Arrêts de bus dans les cantons et les communes. Mise en oeuvre de la loi sur l'égalité pour les handicapés** (21.06.2019)

La loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand) dispose que les personnes handicapées doivent pouvoir utiliser les transports publics de façon autonome d'ici à 2023. Cet impératif nécessite notamment l'adaptation des arrêts de bus dans toute la Suisse, en particulier le rehaussement des quais pour qu'ils mesurent 22 centimètres. Ce n'est que de cette manière que les passagers en fauteuil roulant pourront monter seuls dans les bus à plancher bas et en sortir. Qui plus est, cette mesure profitera aussi aux personnes âgées et accroîtra la sécurité et le confort de tous les passagers.

L'évaluation de la LHand et le rapport initial de la Confédération sur la mise en oeuvre de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) indiquent qu'il y a énormément à faire dans le domaine des arrêts de bus. Dans son rapport alternatif concernant la CDPH, l'association Inclusion Handicap estime qu'environ 98 pour cent des arrêts de bus ne sont pas accessibles sans obstacles aux personnes handicapées. A l'heure actuelle, il se peut que ce chiffre soit encore supérieur à 90 pour cent.

La responsabilité de la transformation des arrêts de bus incombe aux cantons et aux communes. Dans son rapport sur la politique en faveur des personnes handicapées, le Conseil fédéral relève que l'amélioration de la coordination et la collaboration entre la Confédération et les cantons sont une condition indispensable, précisant qu'une politique cohérente en faveur des personnes handicapées nécessite le concours de ces dernières.

La Confédération a la possibilité d'adresser des recommandations aux autorités (art. 18 al. 2 LHand) et d'évaluer l'impact des mesures prises par d'autres collectivités publiques (al. 3). Par ailleurs, le Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées doit promouvoir la coordination de l'activité des institutions publiques participant à la mise en oeuvre de la LHand (art. 19 let. d).

1. Qu'a entrepris le Conseil fédéral - et que prévoit-il encore d'entreprendre - pour promouvoir, dans les limites de ses attributions législatives, la mise en oeuvre de la loi en ce qui concerne les arrêts de bus, maintenant qu'il a pris connaissance du rapport sur l'évaluation de la LHand?

2. Qu'entreprend le Conseil fédéral pour que l'on collecte à l'échelle nationale des données sur l'état d'avancement de la mise en oeuvre de la LHand en ce qui concerne les arrêts de bus?

3. Comment la Confédération coordonne-t-elle ses travaux de mise en oeuvre de la LHand, dans le domaine des transports publics, avec la Conférence des directeurs cantonaux des transports publics? En quoi consistent les mesures communes?

4. Comment le Conseil fédéral aide-t-il les autorités cantonales et communales à mettre en oeuvre les directives et les normes de construction, notamment la norme relative à la hauteur des quais, fixée à 22 centimètres, lesquelles sont définies dans le guide consacré à la LHand, publié récemment par l'Union des transports publics (UTP), qui s'intitule "Arrêts de bus sans obstacles"?

Cosignataires: Bregy, Giezendanner, Glanzmann, Graf Maya, Humbel, Lohr, Pezzatti, Regazzi, Wehrli, Wüthrich (10)

21.08.2019 Réponse du Conseil fédéral.

27.09.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.3868 ***n*** Ip. **Glättli. Le Service de renseignement continue d'espionner illégalement des activités politiques licites. Quelles mesures de contrôle et quelles mesures disciplinaires la Confédération prendra-t-elle?** (21.06.2019)

Plusieurs partis et organisations politiques reconnus ont été illégalement surveillés et fichés par le Service de renseignement de la Confédération (SRC), bien qu'ils aient exercés leurs droits politiques dans le respect de la loi et des règles de la démocratie. Les faits ont été révélés par les médias le 23 mai 2019. Les Verts ont exigé de la Délégation des Commissions de gestion (DélCdG) et du préposé fédéral à la protection des données et à la transparence qu'ils prennent immédiatement des mesures de contrôle.

Le Conseil fédéral et les responsables du SRC sont aussi appelés à donner des réponses. Etant donné que le fichage révélé par les médias viole manifestement les principes applicables à la recherche d'informations établis à l'article 5 LRens, le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes:

1. Le Conseil fédéral ou le SRC a-t-il connaissance d'autres violations similaires de l'article 5 LRens?

2. A-t-on prévu des mesures de contrôle internes visant à garantir le respect des principes applicables à la recherche d'informations?

2.1 Si non: celles-ci seront-elles immédiatement mises en place? Dans quel délai?

2.2. Si oui: pourquoi ces violations n'ont-elles pas été découvertes? Les mesures de contrôle seront-elles adaptées?

3. Ordonnera-t-on un contrôle des données enregistrées, afin que celles qui ont été saisies en violation des principes applicables à la recherche d'informations puissent être retirées des bases de données actives, soustraites à l'accès du SRC et versées aux archives fédérales?

Cosignataires: Arslan, Flach, Jans, Naef, Rytz Regula, Trede, Zanetti Claudio (7)

21.08.2019 Réponse du Conseil fédéral.

27.09.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.3870 *n* Mo. **Rytz Regula. Assurance-maladie. Supprimer la participation aux coûts pour les mesures de prévention** (21.06.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) de manière à supprimer la franchise et la quote-part pour les mesures médicales de prévention dont l'efficacité est démontrée.

Cosignataires: Arslan, Brélaz, de la Reussille, Girod, Glättli, Kälin, Thorens Goumaz, Töngi, Trede (9)

21.08.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.3871 *n* Po. **(Wüthrich) Reynard. Conférence nationale sur l'encouragement précoce des enfants** (21.06.2019)

Le Conseil fédéral est prié d'examiner l'opportunité d'organiser, avec le concours des cantons et des partenaires sociaux, une conférence nationale consacrée à l'encouragement précoce des enfants, dans le but d'améliorer la coordination entre les services fédéraux et les acteurs non étatiques, et de définir une approche commune dans cet important domaine politique.

Cosignataires: Bendahan, Fehlmann Rielle, Feri Yvonne, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Hadorn, Hardegger, Heim, Munz, Piller Carrard, Schenker Silvia, Seiler Graf, Semadeni, Sommaruga Carlo (14)

04.09.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

28.11.2019 L'objet est repris

19.3874 *n* Ip. **Arslan. Protection civile et operations d'aide humanitaire européennes. Décision de la Commission européenne d'exclure les organisations d'entraide suisse** (21.06.2019)

En décembre 2018, le service Protection civile et operations d'aide humanitaire européennes (ECHO) a communiqué aux organisations d'entraide sises en Suisse qu'elles n'auraient plus droit à son soutien financier, avec effet immédiat. Les organisations d'entraide suisses sont ainsi privées de douzaines de millions de francs. Les causes juridiques et politiques de la décision d'ECHO sont obscures.

Le Conseil fédéral est donc prié de répondre aux questions suivantes:

1. La Mission suisse à Bruxelles s'est-elle entretenue de cette question avec des organes de l'UE? Avec quels résultats? Le soutien financier de la DDC à des entreprises et des ONG sises dans l'UE a-t-il aussi été abordé?

2. Est-il vrai que tous les mandats et autres contributions de la DDC font l'objet de marchés publics selon les règles de l'OMC et que par conséquent les entreprises et les ONG de pays de l'UE ont accès à tous les marchés?

3. A combien se montent, année par année pour les cinq dernières années, les mandats et les contributions que la DDC a attribués à des entreprises et à des ONG sises dans l'UE ainsi que les contributions (contributions de programme non comprises) que la DDC a attribuées à des entreprises et des ONG sises en Suisse?

Cosignataires: Brélaz, de la Reussille, Girod, Glättli, Graf Maya, Maire Jacques-André, Rytz Regula, Sommaruga Carlo, Thorens Goumaz, Tornare, Trede (11)

28.08.2019 Réponse du Conseil fédéral.

27.09.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.3875 *n* Po. **Marra. Refonte des financements pour l'insertion dans le marché du travail** (21.06.2019)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner les possiblités de promouvoir et de développer la coopération entre l'assurance invalidité (AI), l'assurance chômage (LAC), l'aide sociale et la formation professionnelle.

L'objectif est de veiller à ce que l'intégration des chômeurs, des bénéficiaires de l'AI et des réfugiés sur le marché du travail soit coordonnée entre les différentes agences et donc améliorée. Les obstacles administratifs qui empêchent une telle coopération devraient être supprimés dans la mesure du possible. La Confédération devrait créer pour les cantons un cadre dans lequel ils pourraient proposer une offre universelle d'insertion professionnelle au service des demandeurs d'emploi dans toutes les situations.

Cosignataires: Barrile, Bendahan, Crottaz, Fehlmann Rielle, Feri Yvonne, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Hadorn, Hardegger, Heim, Marti Samira, Munz, Piller Carrard, Rochat Fernandez, Schenker Silvia, Seiler Graf, Semadeni, Sommaruga Carlo, Wüthrich (19)

04.09.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

19.3882 *n* Mo. **(Derder) Nantermod. Autorisation de séjour pour les Etats tiers. Adapter le système aux besoins des secteurs de pointe** (21.06.2019)

Le Conseil fédéral est prié de proposer une modification de la législation sur les étrangers pour remplacer le modèle actuel de contingentements pour les ressortissants d'Etat dits tiers (hors UE/AELE) par un mécanisme plus adapté aux besoins de l'économie, en particulier dans les secteurs de pointe où la main-d'oeuvre indigène fait défaut.

Cosignataire: Nantermod (1)

28.08.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.12.2019 L'objet est repris
04.05.2021 Conseil national. Adoption

19.3886 *n* Po. **Burgherr. Renforcer le droit de la concurrence dans le système de santé** (21.06.2019)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner et de présenter dans un rapport si et de quelle manière le droit de la concurrence pourrait être appliqué de manière plus systématique dans le système de santé.

Cosignataires: Aeschi Thomas, Flückiger Sylvia, Giezendanner (3)

21.08.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

19.3887 *n* Po. **Burgherr. Rendre obligatoires les appels d'offres pour les prestations d'intérêt général dans le système de santé** (21.06.2019)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner et de présenter dans un rapport si et de quelle manière il serait possible de rendre obligatoires les appels d'offres, à tous échelons de l'Etat, pour

les prestations d'intérêt général dans l'ensemble du système de santé (ambulatoire et hospitalier). Il examinera en particulier une application générale du droit des marchés publics.

Cosignataires: Aeschi Thomas, Flückiger Sylvia, Giezendanner (3)

21.08.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

19.3888 ***n*** Ip. **Burgherr. Coûts engendrés par les délinquants violents issus de l'immigration** (21.06.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de fournir des données quantitatives ou, à défaut, des informations qualitatives sur le lien entre les immigrants et les coûts généraux et subséquents générés par leurs actes violents. Il répondra notamment aux questions suivantes:

1. Quelle est la part d'étrangers par rapport à l'ensemble des jeunes délinquants ? Si possible, fournir des informations classées par origine et type d'infraction.

2. A combien s'élèvent les coûts pour la police, les tribunaux, la détention, la réintégration, l'aide aux victimes, etc. par cas et au total?

3. Le thème de la violence à l'égard des professeurs et plus généralement dans le contexte scolaire doit aussi être abordé. Quelle est la part d'étrangers dans cette catégorie?

4. L'insécurité lors de sorties, dans les centres-villes et dans le contexte de la vie nocturne est un sujet qui concerne particulièrement les jeunes et les femmes. Existe-t-il des chiffres ou des estimations tirés de la pratique concernant la part d'étrangers dans le cas précis de la violence et des infractions dans le contexte de la vie nocturne?

5. La violence à l'égard des femmes est un autre thème courant. Quelle est la part d'étrangers en ce qui concerne les infractions à caractère violent et sexuel à l'égard des femmes?

6. Quelle est la part d'étrangers dans le contexte de la violence domestique? Le lien est clairement établi si l'on observe la pratique.

7. Quelle est la part d'étrangers dans le contexte des incidents et des infractions violentes à caractère antisémite et raciste?

8. Quelle est la part d'étrangers dans le contexte des menaces et de la violence contre les autorités et les employés de l'Etat?

9. Quelle est la part d'étrangers dans les établissements de détention en Suisse? A combien s'élèvent les coûts engendrés?

21.08.2019 Réponse du Conseil fédéral.

27.09.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.3889 ***n*** Ip. **Burgherr. Les taux d'intérêts faibles faussent le budget de l'Etat** (21.06.2019)

Les taux d'intérêts faibles persistent. Le tournant annoncé ne s'est pas vérifié. Les effets des taux faibles et des intérêts négatifs sur les banques, le marché immobilier, les assurances sociales et les épargnants ont fait couler beaucoup d'encre mais on a peu parlé jusqu'ici de leurs répercussions directes sur le budget de l'Etat. Le Conseil fédéral est donc prié de répondre aux questions suivantes:

1. Quel serait le rapport entre les recettes et les dépenses, en l'occurrence entre les charges liées à l'accomplissement des tâches et les revenus, si les taux d'intérêt n'avaient pas été aussi bas au cours des dix dernières années?

2. Est-il vrai que les taux faibles ont eu une influence très positive sur ce rapport et que les budgets de l'Etat ont profité de manière déterminante de la politique des taux bas actuelle?

3. Peut-on par conséquent dire que sans cette période de taux faibles notre compte d'Etat n'aurait pas été aussi réjouissant?

4. Y a-t-il un moyen de mieux signaler ces effets externes enfin d'éviter les erreurs d'interprétation?

5. Comment peut-on éviter que des Etats et des gouvernements qui profitent largement de la politique des taux bas ne prolongent pas inutilement, directement ou indirectement, la période de taux faibles?

6. Quelles précautions le Conseil fédéral prend-il pour préserver le budget de l'Etat, dans l'hypothèse où les taux d'intérêt remonteraient? Ne faudrait-il pas constituer des réserves et prendre des mesures au niveau des dépenses?

7. Ne serait-il pas judicieux et honnête de profiter du fait que, puisque les intérêts débiteurs sont bas, les dépenses sont plus faibles pour amortir la dette et améliorer la situation de l'AVS?

04.09.2019 Réponse du Conseil fédéral.

27.09.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.3891 ***n*** Mo. **Humbel. Compensation des risques dans l'assurance-maladie. Prendre en compte tous les médicaments pour les groupes de coûts pharmaceutiques** (21.06.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier les dispositions pertinentes afin que tous les emballages de médicaments qui sont remboursés par l'assurance obligatoire des soins soient pris en compte dans la compensation des risques pour l'indicateur "groupes de coûts pharmaceutiques".

Cosignataires: Ammann, Barrile, Birrer-Heimo, Brand, Candinas, Feri Yvonne, Frehner, Giezendanner, Gmür Alois, Gmür-Schönenberger, Gysi Barbara, Heim, Herzog Verena, Hess Lorenz, Lohr, Moret Isabelle, Paganini, Pezzatti, Pfister Gerhard, Riklin Kathy, Roduit, Sauter, Schenker Silvia, Schneider-Schneiter, Streiff, Vogler, Weibel (27)

21.08.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.3892 ***n*** Mo. **Conseil National. Ne pas compromettre par la fiscalité la coordination des traitements par les médecins de famille (Humbel)** (21.06.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de définir les indemnités versées par les assureurs-maladie aux réseaux de médecins pour la coordination des traitements, dans le cadre des contrats de soins intégrés, comme des traitements médicaux au sens de l'article 21 alinéa 2 chiffre 3 de la loi sur la TVA (LTVA) et de les exclure du champ de l'impôt.

Cosignataires: Ammann, Barazzone, Barrile, Brand, Candinas, Feri Yvonne, Frehner, Giezendanner, Gmür Alois, Gysi Barbara, Heim, Herzog Verena, Hess Lorenz, Lohr, Moret Isabelle, Paganini, Pezzatti, Pfister Gerhard, Riklin Kathy, Roduit, Sauter, Schenker Silvia, Schneeberger, Schneider-Schneiter, Streiff, Vogler, Weibel (27)

20.11.2019 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

20.12.2019 Conseil national. Adoption

19.3893 *n* Mo. **Flach. Faire en sorte qu'il soit possible d'utiliser librement l'identité électronique suisse dans l'UE** (21.06.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de préparer les modifications législatives et autres mesures requises pour faire en sorte que les moyens d'identification électronique (e-ID) légalement reconnus en Suisse puissent également être utilisés dans les pays européens notamment, et inversement les e-ID européens en Suisse. Il engagera au besoin des négociations avec l'UE ou même avec des pays tiers en vue de conclure les traités nécessaires.

Cosignataires: Bäumle, Bertschy, Chevalley, Frei, Glättli, Grossen Jürg, Moser, Weibel (8)

28.08.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

04.05.2021 Retrait

19.3896 *n* Mo. **(Vogler) Müller-Altermatt. Plan d'action pour les produits phytosanitaires utilisés à des fins non agricoles** (21.06.2019)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer un plan d'action en vue de réduire sensiblement l'utilisation non agricole des pesticides et les risques qui en découlent.

Cosignataires: Aebi Andreas, Aebischer Matthias, Ammann, Arnold, Arslan, Barazzone, Barrile, Bäumle, Béglé, Bendahan, Bourgeois, Bregy, Brunner Hansjörg, Bulliard, Campell, Chevalley, Crottaz, de Buman, Egger Thomas, Feri Yvonne, Flach, Frei, Friedl Claudia, Girod, Gmür Alois, Gmür-Schönenberger, Graf Maya, Graf-Litscher, Gschwind, Gugger, Hadorn, Hardegger, Hausammann, Heim, Hess Lorenz, Humbel, Jans, Keller-Inhelder, Kiener Nellen, Kutter, Landolt, Lohr, Marchand-Balet, Marti Min Li, Marti Samira, Masshardt, Meyer Mattea, Moser, Müller Leo, Müller Walter, Müller-Altermatt, Munz, Paganini, Pardini, Quadranti, Riklin Kathy, Ritter, Roduit, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Semadeni, Streiff, Thorens Goumaz, Töngi, Wasserfallen Flavia, Wehrli, Weibel, Wüthrich (68)

21.08.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.11.2019 L'objet est repris

19.3897 *n* Mo. **Friedl Claudia. Agir sur les investissements des banques multilatérales de développement afin qu'ils contribuent aux objectifs de l'Accord de Paris sur le climat** (21.06.2019)

Le Conseil fédéral est chargé d'agir sur les investissements des banques multilatérales de développement afin qu'ils contribuent à la mise en oeuvre des objectifs de l'Accord de Paris sur le climat. Plus précisément, les représentants de la Suisse qui siègent dans les conseils d'administration de ces banques s'opposeront à tout investissement dans des technologies émettrices de CO2.

Cosignataires: Bendahan, Birrer-Heimo, Crottaz, Fehlmann Rielle, Flach, Graf Maya, Gysi Barbara, Hadorn, Hardegger, Jans, Maire Jacques-André, Marra, Marti Min Li, Masshardt, Meyer Mattea, Munz, Nordmann, Piller Carrard, Schenker Silvia, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Thorens Goumaz (22)

28.08.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.3898 *n* Ip. **Glättli. Requérants d'asile mineurs non accompagnés dans les centres fédéraux. Respecter la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant** (21.06.2019)

La Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant prévoit que les requérants d'asile mineurs non accompagnés doivent être traités comme tous les enfants en Suisse qui ne peuvent pas vivre dans leur environnement familier. L'intérêt supérieur de l'enfant prime dans tous les cas. Ces deux dernières années, le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) a mené des projets pilotes sur l'hébergement et l'encadrement des requérants d'asile mineurs non accompagnés dans les centres fédéraux de Bâle et de Zurich. Au début du mois de juin, il a publié les résultats de l'évaluation ainsi que le nouveau plan de prise en charge de ces jeunes dans les centres fédéraux qui sera mis en oeuvre à partir du 1er janvier 2020.

Dans ce contexte, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes.

1. L'évaluation propose treize recommandations, que le SEM a étudiées et qu'il s'emploie désormais largement à mettre en oeuvre, s'il l'on en croit le communiqué officiel. Cependant, les médias affirment que seules quelques recommandations seront suivies tandis que d'autres seront laissées de côté. Quelles sont les recommandations issues de l'évaluation qui seront effectivement mises en oeuvre? De quelle manière exactement? Pourquoi les autres recommandations seront-elles laissées de côté?

2. Toujours d'après les médias, l'hébergement et l'encadrement des requérants d'asile mineurs non accompagnés ne seront pas centralisés sur certains emplacements régionaux spécialisés comme le recommande l'évaluation pour des raisons de qualité et de coûts. La question des coûts qui incomberaient aux cantons est avancée dans ce contexte. Comment faudrait-il adapter le système d'indemnisation des cantons pour pouvoir mettre en oeuvre cette recommandation? Une telle adaptation est-elle envisageable du point de vue de la Confédération, à moins qu'elle ne prévoie déjà des mesures concrètes?

3. L'évaluation dit explicitement que les recommandations formulées sont à interpréter comme un train de mesures indissociables, dans le sens où la prise en compte des droits de l'enfant ne peut être garantie que si elles sont toutes mises en oeuvre. Si ce n'est pas possible, il est vivement recommandé de trouver une forme alternative d'hébergement pour la durée de la procédure d'asile. Il apparaît maintenant que les recommandations ne seront pas pleinement mises en oeuvre, notamment dans des domaines clés comme l'aménagement de l'espace ou les rapports de prise en charge. Le Conseil fédéral estime-t-il que la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant peut être respectée malgré ces écarts?

Cosignataires: Arslan, Feri Yvonne, Girod, Graf Maya, Kälin, Marti Min Li, Moser, Rytz Regula, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Thorens Goumaz, Töngi, Trede (13)

28.08.2019 Réponse du Conseil fédéral.

27.09.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.3899 *n* Ip. **Glättli. Respect obligatoire du protocole d'Istanbul pour que la Confédération puisse enquêter efficacement sur les cas de torture. Pourquoi le SEM ne suit-il pas les recommandations de la Confédération?** (21.06.2019)

Le protocole d'Istanbul (titre complet: Manuel pour enquêter efficacement sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants) définit le standard des Nations Unies pour enquêter sur la crédibilité d'allégations tenues par des personnes affirmant avoir été torturées. Dans sa réponse à l'inter-

pellation 18.3697, le Conseil fédéral a indiqué que la Confédération n'instituerait pas de groupe de travail consacré au protocole d'Istanbul au motif que d'autres Etats européens ne définissaient pas formellement le statut du protocole, mais que le protocole serait, si nécessaire, invoqué; le Conseil fédéral a précisé en outre que les termes techniques utilisés dans les rapports d'expertise étaient les mêmes que ceux figurant dans le protocole d'Istanbul (même si le sens de cette affirmation nous échappe un peu). Selon l'OFSP, il convient de se fonder sur le protocole d'Istanbul pour mener correctement une enquête sur la crédibilité d'allégations de torture, raison pour laquelle il s'agit de la pratique usuelle dans le domaine médicolégal, et ce, même si le premier cours sur l'application du protocole d'Istanbul n'a eu lieu qu'en 2018 en Suisse.

1. Le SEM sait-il que les directives contraignantes de l'UE sur l'asile (Asylum and Migration Directive, Asylum Qualifications Directive, Victim Support Directive, Migration and Asylum Fund Regulation) exigent toutes l'application du protocole d'Istanbul?

2. A-t-il connaissance du fait que le DFAE, dans le Plan d'action contre la torture qu'il a publié fin 2018, mentionne le protocole d'Istanbul parmi les normes importantes pour lutter contre la torture? Que pense le DFAE du fait que la Suisse ne suit elle-même pas les recommandations qu'elle fait aux autres pays?

3. Le Conseil fédéral partage-t-il l'avis de l'OFSP selon lequel il convient de se fonder sur le protocole d'Istanbul pour mener correctement une enquête sur la crédibilité d'allégations de torture et que cela devrait désormais faire partie de la pratique usuelle dans le domaine médicolégal?

4. La Confédération a-t-elle soutenu d'une quelconque manière le premier cours sur l'application du protocole d'Istanbul organisé par la Croix-Rouge suisse?

5. De quelle manière la Confédération compte-t-elle soutenir les formations à l'application du protocole d'Istanbul destinées au personnel médical et juridique?

6. Quand les autorités se décideront-elles enfin, lorsqu'elles examineront des faits d'office, à recourir systématiquement à des expertises fondées sur les normes du protocole d'Istanbul dans les cas où, dans le cadre de procédures d'asile, des allégations de torture tenues par des requérants sont contestées?

Cosignataires: Arslan, Girod, Graf Maya, Kälin, Marti Min Li, Rytz Regula, Sommaruga Carlo, Thorens Goumaz, Töngi, Trede (10)

04.09.2019 Réponse du Conseil fédéral.

27.09.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.3900 ***n*** Po. **Bulliard. Imposition des pensions alimentaires. Etablir les conséquences fiscales d'un régime d'imposition plus juste** (21.06.2019)

Le Conseil fédéral est prié d'établir un rapport permettant de mesurer les conséquences fiscales d'une modification de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD) et de la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes (LHID) visant à rendre possible la déduction fiscale des pensions alimentaires pour les enfants de plus de 18 ans si ces derniers sont encore en formation.

Cosignataires: Ammann, Béglé, Egger Thomas, Gschwind, Marchand-Balet, Paganini, Regazzi, Roduit, Vogler (9)

21.08.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

19.3901 ***n*** Mo. **Glättli. Mise en oeuvre de l'Accord de Paris sur le climat. Immatriculer uniquement les voitures à émissions zéro à partir de 2030** (21.06.2019)

Mise en oeuvre de l'Accord de Paris sur le climat. Immatriculer uniquement les voitures à émissions zéro à partir de 2030

Cosignataires: Arslan, Brélaz, Chevalley, Girod, Graf Maya, Grossen Jürg, Grunder, Gugger, Kälin, Landolt, Marti Min Li, Masshardt, Moser, Nordmann, Quadranti, Rytz Regula, Sommaruga Carlo, Streiff, Thorens Goumaz, Töngi, Trede, Weibel (22)

04.09.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.3902 ***n*** Po. **Bulliard. Fonds pour des mesures d'adaptation au changement climatique** (21.06.2019)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner, sur les plans matériel et juridique, la possibilité de créer et d'alimenter un fonds pour des mesures d'adaptation au changement climatique.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Ammann, Béglé, Egger Thomas, Gschwind, Marchand-Balet, Müller-Altermatt, Munz, Regazzi, Reynard, Ritter, Roduit, Vogler (13)

04.09.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

19.3903 ***n*** Po. **(Schenker Silvia) Feri Yvonne. Office de médiation de l'assurance-invalidité** (21.06.2019)

Le Conseil fédéral est chargé d'étudier les mesures à prendre en vue de créer un office de médiation gratuit et indépendant pour l'assurance-invalidité.

Cosignataires: Barrile, Bendahan, Crottaz, Fehlmann Rielle, Feri Yvonne, Friedl Claudia, Graf Maya, Gysi Barbara, Hadorn, Hardegger, Maire Jacques-André, Marti Min Li, Meyer Mattea, Munz, Piller Carrard, Seiler Graf, Sommaruga Carlo, Streiff, Wüthrich (19)

14.08.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

28.11.2019 L'objet est repris

19.3904 ***n*** Po. **(Schenker Silvia) Meyer Mattea. LPGA. Rapport sur les observations secrètes** (21.06.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter régulièrement un rapport sur les observations des assurés effectuées sur la base de l'article 43a de la loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA).

Cosignataires: Barrile, Bendahan, Crottaz, Feri Yvonne, Flach, Friedl Claudia, Graf Maya, Gysi Barbara, Hadorn, Hardegger, Marti Min Li, Meyer Mattea, Munz, Piller Carrard, Seiler Graf, Sommaruga Carlo, Wüthrich (17)

04.09.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

28.11.2019 L'objet est repris

19.3906 ***n*** Mo. **Herzog Verena. Don d'organes. Passer du régime du consentement présumé à un système d'incitation** (21.06.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de renoncer à introduire toute forme de régime du consentement présumé dans le domaine des dons d'organes et de créer à la place des instruments efficaces d'encouragement du don d'organes.

Cosignataires: Aeschi Thomas, Clottu, Estermann, Flückiger Sylvia, Frehner, Geissbühler, Giezendanner, Glauser, Golay,

Grin, Gugger, Hausammann, Hess Erich, Keller-Inhelder, Lohr, Nicolet, Rösti, Streiff, Walliser, Zuberbühler (20)

21.08.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.3908 ***n*** Po. **Trede. Réchauffement des villes. Des mesures s'imposent** (21.06.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un rapport dans lequel il indiquera non seulement les mesures qu'il convient de mettre en oeuvre dans les villes de Suisse pour influer sur l'évolution du climat urbain quand les fortes chaleurs augmentent, mais aussi les effets de ces mesures. Il y indiquera également comment la Confédération peut soutenir les villes dans leur combat contre la chaleur excessive.

Cosignataires: Girod, Glättli, Graf Maya, Kälin, Marti Samira, Molina, Rytz Regula, Thorens Goumaz, Töngi (9)

04.09.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

19.3909 ***n*** Ip. **Rutz Gregor. L'harmonisation des impôts à l'échelle internationale fait souffler un vent contraire sur la place économique et industrielle suisse. Que fait le Conseil fédéral?** (21.06.2019)

La concurrence entre places économiques ne cesse de s'intensifier à l'échelle mondiale. La place économique et industrielle suisse a dû faire face à une forte concurrence au cours des dernières années. Notre place financière, en particulier, a subi d'importants bouleversements. Les contraintes bureaucratiques et les coûts augmentent, alors que la liberté économique et la protection des données (secret bancaire) s'amenuisent. A moyen terme, cette évolution devrait non seulement avoir des conséquences sur l'attrait de notre place économique et sur les rentrées fiscales, mais aussi affaiblir la compétitivité des entreprises suisses.

Ces derniers temps, on entend beaucoup parler des démarches entreprises au sein de l'OCDE ou dans le cadre du G20 pour harmoniser les impôts à l'échelle internationale. Dans ce contexte, nous aimerions savoir quelles mesures le Conseil fédéral a déjà prises et quelles autres mesures il compte prendre pour renforcer l'attrait de notre pays, assurer sa souveraineté et contribuer ainsi à garantir la compétitivité des entreprises helvétiques.

Dans ce contexte, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Est-il exact que l'OCDE et le G20 travaillent actuellement à une harmonisation des impôts à l'échelle internationale en vue de mettre un terme à la concurrence fiscale? Que pense-t-il de ces démarches?

2. Quelles conséquences de telles mesures auraient-elles sur le budget de la Confédération?

3. Quelles conséquences auraient-elles sur la concurrence fiscale entre les cantons?

4. Quelles conséquences auraient-elles sur l'autonomie des communes?

5. Le Conseil fédéral prend-il des mesures pour éviter de telles conséquences?

6. Partage-t-il l'avis selon lequel tout Etat souverain doit pouvoir aménager son régime fiscal comme il l'entend et fixer lui-même le montant des impôts?

7. Est-il aussi d'avis que la souveraineté des cantons en matière fiscale est non négociable?

8. Y a-t-il un risque, selon lui, que les démarches internationales précitées grippent le système fédéraliste prévu par la Constitution et que la compétence générale subsidiaire des cantons telle qu'elle est définie à l'article 3 leur soit déniée dans les faits?

9. Comment garantit-il que les cantons et les citoyens pourront se prononcer sur ces changements?

Cosignataire: Grüter (1)

21.08.2019 Réponse du Conseil fédéral.

27.09.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.3912 ***n*** Po. **Regazzi. Eviter que le cadre légal ne soit un obstacle au bien-être en entreprise** (21.06.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter dans un rapport quelles sont actuellement les mesures ou les pratiques de bien-être en entreprise les plus courantes en Suisse, et lesquelles sont entravées par les réglementations en vigueur. Il trouvera ci-dessous une liste (non exhaustive) de lois qui pourraient faire l'objet d'une analyse:

1. loi sur le travail;

2. loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants;

3. loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité;

4. loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes;

5. loi fédérale sur l'impôt fédéral direct.

Un chapitre du rapport sera consacré aux éventuelles incompatibilités, disparités ou incohérences qu'il pourrait y avoir avec le certificat de salaire.

Le rapport présentera les distorsions entre les mesures de bien-être en entreprise introduites par les entreprises suisses et les dispositions légales mentionnées ci-dessus, les raisons entraînant ces distorsions et les moyens existant pour les réduire, tout en analysant les aspects financiers et non financiers ainsi que les effets directs et indirects. Il inclura également les entreprises de la Confédération et les entreprises liées à la Confédération (si elles bénéficient par ex. de certains avantages au niveau de la loi ou de mesures incitatives).

Le rapport présentera la situation au niveau fédéral, mais tiendra également compte, le cas échéant, des rapports cantonaux à ce sujet.

Cosignataires: Ammann, Bulliard, Candinas, Cattaneo, Fehlmann Rielle, Gmür-Schönenberger, Gschwind, Kutter, Piller Carrard, Roduit, Romano (11)

28.08.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

19.3914 ***n*** Po. **(Grunder) Hess Lorenz. Trafic individuel. Mesures incitatives pour promouvoir la mobilité électrique et d'autres systèmes de propulsion pauvres en CO2** (21.06.2019)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner comment promouvoir à l'aide d'incitations la mobilité en matière de trafic individuel motorisé par des systèmes de propulsions neutres ou pauvres en CO2.

04.09.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

05.12.2019 L'objet est repris

19.3915 ***n*** Mo. **von Siebenthal. Inscrire le groupe sanguin des militaires sur leur plaque d'identité pour sauver des vies** (21.06.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier l'ordonnance sur l'identification des militaires afin que le groupe sanguin soit (de nouveau) gravé sur leur plaque d'identité.

Cosignataires: Amstutz, Arnold, Brand, Clottu, Estermann, Flückiger Sylvia, Geissbühler, Glarner, Hausammann, Hurter Thomas, Imark, Keller-Inhelder, Wobmann, Zanetti Claudio, Zuberbühler (15)

04.09.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.3916 ***n*** Mo. **(Grunder) Hess Lorenz. Des transports publics gratuits pour la jeunesse** (21.06.2019)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer les bases légales nécessaires pour que tous les jeunes domiciliés en Suisse puissent utiliser gratuitement les transports publics avant leur seizième anniversaire, et bénéficier de prix très avantageux jusqu'à l'âge de 25 ans, en fonction de leur revenu.

28.08.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.12.2019 L'objet est repris

19.3917 ***n*** Mo. **(Grunder) Hess Lorenz. Abandon par étapes des moteurs à combustion** (21.06.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de créer les dispositions légales afin de réduire, dans le domaine du trafic individuel motorisé, l'immatriculation des voitures neuves équipées d'un moteur à combustion comme suit: réduction de 25 pour cent d'ici 2025, de 50 pour cent d'ici 2030, de 75 pour cent d'ici 2035 et de 100 pour cent d'ici 2040. L'année de référence pour le calcul est 2015. Le Conseil fédéral peut prévoir des exceptions.

04.09.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.12.2019 L'objet est repris

19.3918 ***n*** Mo. **(Grunder) Hess Lorenz. Apposer une étiquette carbone sur les denrées alimentaires** (21.06.2019)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer les bases légales nécessaires à l'apposition, sur toutes les denrées alimentaires vendues en Suisse, d'une déclaration des émissions de CO2 causées par leur production.

04.09.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.12.2019 L'objet est repris

19.3920 ***n*** Mo. **Arslan. Réduction des primes de l'assurance-maladie. Contributions équitables des cantons** (21.06.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement une modification de la LAMal de manière à fixer comme suit le montant de la réduction des primes accordée par les cantons:

1. la contribution du canton doit être au moins égale aux subsides que lui verse la Confédération ;

2. les cantons dont la prime moyenne pour adulte est inférieure de plus de 10 pour cent à la moyenne suisse peuvent réduire leur contribution de 10 pour cent au maximum par rapport aux subsides que leur verse la Confédération ;

3. les cantons doivent tous adapter leur contribution au même rythme dans les trois ans qui suivent l'entrée en vigueur de la modification de la LAMal.

Cosignataires: Brélaz, de la Reussille, Girod, Glättli, Graf Maya, Kälin, Meyer Mattea, Schenker Silvia, Thorens Goumaz, Töngi, Trede (11)

21.08.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.3921 ***n*** Ip. **(Rochat Fernandez) Aebischer Matthias. Extension de Region Alps SA sur le trajet Saint-Maurice-Lausanne. Les CFF sont-ils toujours intéressés par le trafic régional?** (21.06.2019)

Region Alps est une société anonyme (détenue à 70 pour cent par les CFF) active dans l'offre de transports publics dans le domaine du trafic voyageurs régional active dans le canton du Valais.

En novembre 2018, les CFF communiquaient que Region Alps assumerait, pour l'horaire 2020, quatre à cinq paires de trains quotidiens du trajet Monthey-Lausanne (avec rebroussement à Saint-Maurice).

Cette annonce est d'autant plus étonnante que le tronçon Saint-Maurice-Lausanne concerne le trafic grandes lignes (RE) et que Region Alps n'est active que dans le canton du Valais.

Vu ce qui précède, je pose les questions suivantes au Conseil fédéral:

1. Comment le Conseil fédéral explique-t-il le fait que les CFF sous-traitent une partie de leur trafic grandes lignes voyageurs à une société active dans le trafic régional et dans le canton du Valais uniquement?

2. Le Conseil fédéral estime-t-il normal que les CFF sous-traitent leur mission de service public à une société dont les conditions de travail du personnel sont moins favorables que celles prévues par la CCT CFF?

3. Compte tenu de cette sous-traitance à Region Alps depuis Saint-Maurice, cela aura-t-il des conséquences sur le personnel CFF occupés sur le tronçon Saint-Maurice-Lausanne?

4. Lors d'une sous-traitance de ce type, qui est responsable des standards de qualité et de sécurité, le détenteur de la concession ou le prestataire?

5. D'une façon plus générale et vu les sous-traitances à ses sociétés filles du trafic régional dans plusieurs cantons, les CFF sont-ils encore intéressés par l'exploitation du trafic régional?

Cosignataires: Bendahan, Crottaz, Friedl Claudia, Graf-Litscher, Hadorn, Hardegger, Maire Jacques-André, Munz, Piller Carrard, Rytz Regula, Sommaruga Carlo (11)

28.08.2019 Réponse du Conseil fédéral.

27.09.2019 Conseil national. Discussion reportée
28.11.2019 L'objet est repris

19.3924 ***n*** Mo. **Bourgeois. Meilleure exploitation du potentiel de rénovation grâce à la révision du droit du bail** (21.06.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de formuler des mesures dans le cadre de la prochaine révision du droit du bail de manière à stimuler l'augmentation du taux de rénovation des immeubles, par exemple grâce à l'autorisation de la comptabilisation neutre du loyer au travers des charges. Aujourd'hui, le taux de rénovation est trop faible si l'on veut atteindre les objectifs climatiques.

Cosignataires: Hiltpold, Jauslin, Schilliger, Wasserfallen Christian (4)

04.09.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.3925 *n* Ip. (Hadorn) Masshardt. Interruption de l'apprentissage à cause de la loi sur l'asile? (21.06.2019)

Le requérant frappé d'une décision d'asile négative doit quitter le pays dans le délai qui lui est imparti. Si la Suisse a conclu un accord de réadmission avec son pays de provenance, il peut être renvoyé sous contrainte. La personne frappée d'une décision d'asile négative doit interrompre sa formation professionnelle initiale même si elle reste en Suisse et bénéficie de l'aide d'urgence.

Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes:

1. Combien y a-t-il de requérants d'asile qui suivent une formation professionnelle initiale?

2. Combien d'entre eux ont été frappés d'une décision d'asile négative au cours des trois dernières années?

3. Combien de requérants d'asile déboutés ont quitté volontairement la Suisse?

4. Combien d'entre eux ont été renvoyés sous contrainte?

5. Combien d'entre eux ont pu terminer leur formation professionnelle au titre d'une admission provisoire?

6. Dans combien de cas une autorisation au sens de l'article 43 alinéa 3 de la loi sur l'asile a-t-elle été octroyée?

7. Quels avantages le fait de pouvoir terminer sa formation professionnelle présente-t-il pour la personne intéressée?

8. Le Conseil fédéral voit-il une possibilité juridique de permettre aux personnes qui suivent une formation professionnelle de pouvoir terminer celle-ci même si elles sont frappées d'une décision d'asile négative?

Cosignataires: Ammann, Bendahan, Bigler, Chevalley, Egger Thomas, Heim, Kälin, Kutter, Masshardt, Müri, Quadranti, Riklin Kathy, Rochat Fernandez, Schneider Schüttel, Semadeni, Trede, Vogler, Wasserfallen Christian (18)

28.08.2019 Réponse du Conseil fédéral.

27.09.2019 Conseil national. Discussion reportée
28.11.2019 L'objet est repris

19.3927 *n* Mo. (Sommaruga Carlo) Reynard. Allocations familiales. Améliorer la situation juridique des salariés intermittents et des salariées intermittentes (21.06.2019)

Le Conseil fédéral est invité à améliorer la situation des salariés-e-s intermittent-e-s quant à l'octroi des allocations familiales. Il créera un statut ou des modalités administratives simplifiées pour ce type de salarié-e-s. L'amélioration couvrira les personnes en situation précaire accumulant des périodes de travail successifs de courte durée ou alternant des périodes d'activité et des périodes de chômage, comme les intermittents du spectacle.

Cosignataires: Barrile, Bendahan, Crottaz, Fehlmann Rielle, Feri Yvonne, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Hadorn, Heim, Munz, Piller Carrard, Rochat Fernandez, Schenker Silvia, Seiler Graf, Semadeni, Sommaruga Carlo, Wüthrich (17)

21.08.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

28.11.2019 L'objet est repris

19.3928 *n* Ip. (Hadorn) Fridez. Déclaration internationale concernant la protection des civils contre les armes explosives utilisées dans des régions en guerre. Quelle est la contribution de la Suisse? (21.06.2019)

D'après l'étude intitulée "Explosive violence monitor 2018", financée par la Norvège, 90 pour cent des 20 384 personnes blessées ou tuées en 2018 par des armes explosives utilisées dans des zones peuplées étaient des civils. En dépit de la Convention de Genève, cette évolution est préoccupante: si, il y a cent ans encore, les civils constituaient 15 pour cent des victimes de conflits armés, ils sont aujourd'hui les principales victimes de ces conflits, avec un pourcentage oscillant en 85 et 90 pour cent.

Les armes explosives provoquent des dommages à long terme, également aux écoles, aux hôpitaux, aux habitations ainsi qu'à l'approvisionnement en eau et en électricité. Elles poussent des individus à chercher refuge à l'étranger. Qui plus est, les engins non explosés empêchent ou compliquent la fourniture de l'aide humanitaire et la réinstallation des personnes déplacées.

Dans son rapport consacré au vingtième anniversaire de l'inscription de la protection des civils dans l'agenda du Conseil de sécurité de l'ONU, le secrétaire général de l'organisation, António Guterres, a appelé la communauté des Etats, le 23 mai 2019, à participer de façon constructive au processus d'élaboration d'une déclaration politique internationale concernant la protection des civils contre les armes explosives utilisées dans des zones peuplées. Il y a quatre ans, un groupe de douze pays a lancé ce projet de déclaration; la Suisse fait partie de ce groupe, qu'ont rejoint des organisations onusiennes, des organisations internationales comme le CICR et le Réseau international contre les armes explosives (INEW) ainsi qu'une coalition de 40 organisations non gouvernementales.

Organisée par l'Autriche, une conférence de haut rang consacrée à ces thèmes se tiendra à Vienne les 1er et 2 octobre 2019. On y discutera notamment du contexte juridique, d'exemples de pratiques militaires et du processus d'élaboration d'une déclaration politique.

A cet égard, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. La Suisse, forte de sa tradition humanitaire et dépositaire des Conventions de Genève, n'a visiblement pas joué jusqu'à présent un rôle de leader pour tenter de résoudre ce grave problème humanitaire. Le Conseil fédéral est-il disposé à assumer désormais un rôle moteur dans ce dossier? Si oui, en menant quelles actions concrètes?

2. Est-il prêt à contribuer au processus d'élaboration de cette déclaration politique au sein du groupe de douze pays? Si oui, en prenant quelles mesures concrètes?

3. Quelle contribution supplémentaire la Suisse prévoit-elle de fournir pour renforcer la prévention au niveau international et pour soulager de manière adéquate la détresse des victimes des armes explosives dans les pays où une guerre fait ou a fait rage?

Cosignataires: Ammann, Barrile, Bendahan, de la Reussille, Fridez, Masshardt, Molina, Quadranti, Rochat Fernandez, Schneider Schüttel, Semadeni, Streiff, von Siebenthal, Wehrli (14)

28.08.2019 Réponse du Conseil fédéral.

27.09.2019 Conseil national. Discussion reportée
28.11.2019 L'objet est repris

19.3931 ***n*** Ip. **(Sommaruga Carlo) Reynard. Biodiversité. Quelle situation dans les jardins privatifs?** (21.06.2019)

La prétendue contribution à la sauvegarde de la biodiversité des jardins privatifs des propriétaires de maisons individuelles est régulièrement évoquée dans le débat politique. Or, il est notoire que nombre de propriétaires de maison individuelle ont recours aux pesticides et herbicides, parfois sans mesure, et transforment leurs espaces verts en véritables jardins fantômes, où les possibilités de vie pour la faune et la flore campagnarde sont pratiquement exclues. Au surplus, il y a risque de pollution des eaux.

Je formule donc les questions suivantes:

1. Des études rigoureuses sur l'utilisation des herbicides et des pesticides dans les jardins privatifs en Suisse et leurs conséquences sur la biodiversité ont-elles été réalisées?

2. Si oui, quels sont les constats auxquels on a abouti et quelles mesures a pris le Conseil fédéral pour améliorer la situation?

3. Si non, le Conseil fédéral entend-il procéder à une telle étude?

Cosignataires: Barrile, Bendahan, Crottaz, Fehlmann Rielle, Friedl Claudia, Hadorn, Maire Jacques-André, Munz, Piller Carrard, Seiler Graf (10)

04.09.2019 Réponse du Conseil fédéral.

27.09.2019 Conseil national. Discussion reportée
28.11.2019 L'objet est repris

19.3932 ***n*** Mo. **(Sommaruga Carlo) Marti Min Li. Personnes à mobilité réduite. Des règles spéciales en matière de bail** (21.06.2019)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner avec les milieux du handicap, les milieux des bailleurs et des locataires, les besoins d'adaptation du droit du bail pour y intégrer des règles plus souples en faveur des personnes à mobilité réduite. Le cas échéant le Conseil fédéral proposera au Parlement une révision ad hoc du droit du bail.

Cosignataires: Barrile, Bendahan, Crottaz, Fehlmann Rielle, Friedl Claudia, Glättli, Hadorn, Hardegger, Maire Jacques-André, Munz, Piller Carrard, Rochat Fernandez, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Sommaruga Carlo, Töngi (16)

21.08.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

28.11.2019 L'objet est repris

19.3933 ***n*** Ip. **Hess Erich. Les city cards sont-elles illégales?** (21.06.2019)

1. Les city cards sont-elles contraires au droit, notamment fédéral?

2. Si oui, quelles mesures sont prises pour interdire leur émission?

3. Les autorités cantonales et communales sont-elles autorisées à délivrer ce genre de documents d'identité à des sans-papiers?

4. Les city cards ont-elles une valeur juridique contraignante pour les autorités?

5. Que compte faire la Confédération pour interdire une régularisation (même partielle) des sans-papiers, notamment par l'émission de documents d'identité par les autorités cantonales et communales?

6. Les mesures de régularisation des sans-papiers par les autorités cantonales et communales sapent la mise en oeuvre et l'application du droit fédéral. Quelles mesures sont prises contre ces autorités qui enfreignent le droit fédéral et sapent son application par leurs manoeuvres?

7. Quelles mesures la Confédération prend-elle ou prévoit-elle de prendre pour éviter que la situation en matière de documents d'identité ne sème la pagaille?

21.08.2019 Réponse du Conseil fédéral.

27.09.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.3936 ***n*** Ip. **Hess Erich. Proportion des étrangers à l'aide sociale** (21.06.2019)

1. Combien y a-t-il de bénéficiaires de l'aide sociale en Suisse et combien d'entre eux sont étrangers?

2. Quels sont les pays d'origine des étrangers à l'aide sociale mentionnés dans les statistiques?

3. Combien d'étrangers à l'aide sociale sont titulaires d'un livret C, soit d'une autorisation d'établissement?

4. Combien d'entre eux ont déjà touché plus 80 000 francs de l'aide sociale?

5. Combien d'étrangers à l'aide sociale bénéficient d'un autre statut de séjour?

6. Combien d'entre eux ont déjà touché plus de 50 000 francs de l'aide sociale?

7. Combien d'étrangers à l'aide sociale ont vu leur statut de séjour révoqué pour avoir abusivement bénéficié de l'aide sociale?

8. Combien d'étrangers à l'aide sociale n'ont pas vu leur statut de séjour révoqué, bien qu'ils aient abusivement bénéficié de l'aide sociale? Pour quelles raisons?

04.09.2019 Réponse du Conseil fédéral.

27.09.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.3937 ***n*** Mo. **Hess Erich. Reconnaître les Etats des Balkans comme Etats de provenance sûrs** (21.06.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de reconnaître les Etats issus de l'ex-Yougoslavie, l'Albanie et les Etats membres de l'UE comme Etats de provenance sûrs et:

1. de ne plus entrer en matière sur les demandes d'asile de ressortissants de ces Etats;

2. de révoquer l'asile octroyé aux ressortissants de ces Etats.

Cosignataires: Egger Mike, Grüter, Steinemann, Wobmann (4)

28.08.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.3938 ***n*** Mo. **Hess Erich. Pour un pilier 3a accessible à tous** (21.06.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre les mesures nécessaires afin que la prévoyance liée du pilier 3a soit accessible à tous quelle que soit la situation en matière de revenu.

Cosignataires: Egger Mike, Giezendanner, Grüter, Steinemann, Wobmann (5)

14.08.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.3939 ***n*** Ip. **(Sommaruga Carlo) Friedl Claudia. Importations de gravier. Quel respect des standards sociaux et environnementaux?** (21.06.2019)

Les gravières, vu la nature de leur activité, portent incontestablement atteinte à l'environnement. En Suisse, ces atteintes ont été progressivement limitées par le cadre légal de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement. Aujourd'hui, l'on assiste à des importations de gravier. Ces importations peuvent provenir de pays ayant des standards environnementaux inférieurs à ceux de la Suisse ou moins bien contrôlés qu'en Suisse. Cela aboutit donc de fait à une exportation occulte des atteintes environnementales. Au surplus, il n'est pas rare que la livraison du gravier jusqu'en Suisse soit assurée par des transporteurs de pays de l'Union européenne versant des salaires extrêmement bas, ce qui aboutit également à une exportation du dumping salarial. Cette situation est donc problématique tant du point de vue environnemental que social.

Quelles mesures le Conseil fédéral a-t-il entrepris pour éviter l'importation de gravier qui ne soit pas produit dans des conditions environnementales et sociales au moins équivalentes à celles qui prévalent en Suisse?

Le Conseil fédéral a-t-il défini une stratégie en matière de marché publics permettant de s'assurer que tout gravier utilisé sur des chantiers de la Confédération ou des entités publiques fédérales réponde à un standard environnemental et social aussi sévère qu'en Suisse et dont le contrôle est effectif?

S'il n'a pas défini cette stratégie compte-t-il le faire rapidement?

Cosignataires: Bendahan, Crottaz, Fehlmann Rielle, Friedl Claudia, Hadorn, Hardegger, Maire Jacques-André, Munz, Piller Carrard, Rochat Fernandez, Sommaruga Carlo, Töngi (12)

04.09.2019 Réponse du Conseil fédéral.

27.09.2019 Conseil national. Discussion reportée
28.11.2019 L'objet est repris

19.3947 ***n*** Mo. **Grin. Etats généraux sur la violence des jeunes** (21.06.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de mettre sur pied des Etats généraux sur la violence des jeunes qui est en augmentation. Les élevés n'ont-ils que des droits et pas de devoirs ?

C'est à qui de le rappeler: aux parents ou aux enseignants?

Pour faire respecter l'autorité, l'enseignant n'est-il pas moins bien protégé que l'enfant?

Cette violence qui commence très jeune n'est-elle pas la porte ouverte pour le harcèlement de rue?

La violence dans les écoles remet en cause l'autorité, est-ce un fait de société qui est irréversible?

Cosignataires: Buffat, Chiesa, Clottu, Estermann, Glauser, Golay, Herzog Verena, Nicolet, Page, Roduit (10)

21.08.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.3948 ***n*** Po. **Grin. Un rapport sur le projet "L'école à la ferme", qui est le parent pauvre de la formation!** (21.06.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de faire une évaluation de l'impact du projet "L'école à la ferme" et de son financement par les cantons et par la Confédération. Il veillera dans ce cadre à répondre aux questions suivantes:

- Un financement par le poste du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI): contribution à la formation, ne serait-il pas plus à même de faire bénéficier "L'école à la ferme" du nouveau PER(Plan d'étude romand), dont le projet dépend?

- Le Conseil fédéral souhaite-il une harmonisation au niveau fédéral pour "L'école à la fermé"?

Cosignataires: Buffat, Chiesa, Clottu, Glauser, Golay, Herzog Verena, Nicolet, Page, Roduit (9)

21.08.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

x **19.3955** ***n*** Mo. **Conseil National. Un dossier électronique du patient pour tous les professionnels de la santé impliqués dans le processus de traitement (Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CN)** (04.07.2019)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer les bases légales obligeant tous les fournisseurs de prestations et professionnels de la santé à s'affilier à une communauté ou une communauté de référence certifiées selon l'article 11 lettre a, de la loi fédérale du 19 juin 2015 sur le dossier électronique du patient.

04.09.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

26.09.2019 Conseil national. Adoption
08.03.2021 Conseil des Etats. Adoption

x **19.3958** ***é*** Mo. **Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CE. Imposition des cigarettes électroniques** (13.08.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un projet d'acte afin de créer les bases légales permettant l'imposition des cigarettes électroniques.

Il convient de tenir compte d'un risque éventuellement plus faible en adoptant une réglementation distincte de sorte que les cigarettes électroniques soient imposées à un taux inférieur à celui appliqué aux cigarettes traditionnelles.

04.09.2019 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

26.09.2019 Conseil des Etats. Adoption
30.10.2020 Conseil national. La motion est adoptée avec la modification suivante : Le Conseil fédéral est chargé de présenter un projet d'acte afin de créer les bases légales permettant l'imposition des cigarettes électroniques. Il convient de tenir compte d'un risque éventuellement plus faible en adoptant une réglementation distincte de sorte que les cigarettes électroniques soient imposées à un taux inférieur à celui appliqué aux cigarettes traditionnelles. Le Conseil fédéral prévoit que les dispositions sur l'imposition des cigarettes électroniques n'entrent pas en vigueur avant l'adoption de la loi sur les produits du tabac (15.075).
02.03.2021 Conseil des Etats. Adhésion

19.3975 ***n*** Mo. **Conseil National. Améliorer l'égalité fiscale en ce qui concerne le flux de marchandises du petit trafic frontalier (Commission des finances CN)** (06.09.2019)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer un projet de loi qui, en tenant compte des nouvelles possibilités techniques (QuickZoll), améliore unilatéralement l'égalité fiscale dans le flux de marchandises du petit trafic frontalier, notamment au moyen d'un abaissement de la franchise-valeur ou de l'adapta-

tion de la franchise-valeur au seuil d'exonération du pays de provenance (une franchise-valeur par pays).

Une minorité (Meyer Mattea, Brélaz, Egger Thomas, Gschwind, Hadorn, Müri, Schneider Schüttel, Schwander) propose de rejeter la motion.

06.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission des finances*

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

30.10.2020 Conseil national. Adoption

19.3980 ***n*** Ip. **de la Reussille. Suspension de l'aide suisse à l'UNRWA** (09.09.2019)

Suite aux fuites concernant un rapport non définitif faisant état d'éventuelle mauvaise gestion et d'abus d'autorité de la part de hauts dirigeants de l'Office de secours et des travaux des Nations Unies pour les réfugiés palestiniens (UNRWA) dont son dirigeant principal est notre compatriote Robert Krähenbühl, le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) a annoncé suspendre ses paiements à l'agence onusienne. M. Krähenbühl n'a pas une carrière de diplomate mais d'humanitaire et à aucun moment notre pays ne s'était opposé à sa nomination. Au contraire, les autorités helvétiques s'étaient montrées plutôt fières que l'un de nos compatriotes soit nommé à une telle fonction. Nous ne savons pas si M. Krähenbühl est coupable de quoi que ce soit. L'enquête est en cours et pour l'instant, la présomption d'innocence prévaut. Nous sommes particulièrement surpris par l'empressement du chef du DFAE qui de facto s'aligne sur la position américaine et qui ainsi fait payer aux réfugiés palestiniens les éventuelles erreurs d'un haut responsable suisse. La suspension des paiements à l'UNWRA par notre pays signifie la diminution des soins de santé aux populations palestiniennes, de Cisjordanie occupée et de Gaza. Cela signifie également la suspension de l'aide au programme de scolarisation des enfants et adolescents palestiniens.

Nous demandons au Conseil fédéral de répondre aux interrogations suivantes:

1. Comment notre gouvernement justifie-t-il une décision qui fait payer à la population palestinienne les éventuels errements d'un diplomate suisse?

2. En quoi, des affaires, pour l'instant non prouvées, devraient-elles empêcher la population palestinienne dans son ensemble d'avoir accès à des soins indispensables?

3. Dans la perspective d'arriver à un règlement pacifique de la guerre au Proche-Orient, notre pays ne devrait-il pas développer sa propre approche, sa propre vision des enjeux au lieu de s'aligner aveuglément sur la politique de pays qui ne cherchent qu'à discréditer l'UNWRA ainsi que toutes les tentatives de règlements pacifiques du conflit.

Cosignataires: Glättli, Mazzone, Reynard (3)

06.11.2019 Réponse du Conseil fédéral.

20.12.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.3981 ***n*** Ip. **de la Reussille. Catastrophe environnementale en Amazonie et accord avec les pays du Mercosur** (09.09.2019)

L'Amazonie, poumon de notre planète, est en feu. Tout le monde est au courant, mis à part semble-t-il le Conseil fédéral. Nous avons vu et entendu le président du Brésil nier à la fois l'importance des incendies en cours ainsi que le rôle essentiel que joue la forêt amazonienne pour l'ensemble de notre planète. Au même moment, le Conseil fédéral n'a rien d'autre à nous proposer pour faire face à l'urgence qu'un accord de libre échange avec les pays du Mercosur. Dans un de ses derniers rapports Amnesty International dénonce les agissements des grands propriétaires fonciers qui transforment la forêt en pâturages au mépris des accords signés et souvent au détriment des populations indigènes.

Nous demandons au Conseil fédéral de répondre aux interrogations suivantes:

1. Alors que le réchauffement et les changements climatiques représentent une préoccupation majeure pour un nombre croissant de citoyens de notre pays, le Conseil fédéral pense-t-il sérieusement que la conclusion d'un accord de libre échange, qui aura entre autres comme conséquence l'augmentation du trafic maritime et aérien, représente réellement une réponse au défi auquel notre planète est confrontée.

2. Le Conseil fédéral ne pense-t-il pas qu'il serait grand temps d'engager une réflexion sur notre manière de consommer et de faire passer la préservation du climat et du monde que nous léguerons aux générations futures avant l'accumulation des profits?

3. Le Conseil fédéral pense-t-il qu'il soit adéquat de conclure des accords avec un chef d'Etat qui utilise l'insulte et l'invective comme moyen de communication?

4. Le secteur agricole de notre pays sera confronté à une concurrence encore plus vive, le Conseil fédéral est-il prêt avec cet accord à sacrifier une partie des producteurs suisses?

Cosignataires: Glättli, Mazzone, Reynard, Rytz Regula (4)

30.10.2019 Réponse du Conseil fédéral.

20.12.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.3984 ***n*** Po. **Roduit. Peut-on encore manger de la viande?** (10.09.2019)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer un rapport sur les effets d'un régime sans viande sur la santé de la population suisse.

Cosignataires: Gschwind, Regazzi, Ritter (3)

13.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

19.3985 ***n*** Mo. **(Chiesa) Marchesi. Saint-Gothard. Péage pour les voitures étrangères** (10.09.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un projet de péage pour l'utilisation du tunnel du Saint-Gothard. Seront soumis au péage les véhicules de moins de 3,5 tonnes immatriculés à l'étranger.

06.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.12.2019 L'objet est repris
20.12.2019 Conseil national. Combattu. Discussion reportée

19.3986 ***n*** Ip. **Nussbaumer. Stratégie de "ring-fencing" d'Alpiq Holding SA pour se dérober à sa responsabilité en matière de risques nucléaires** (10.09.2019)

Alpiq n'exploite pas elle-même de centrales nucléaires en Suisse, mais elle a des participations dans les centrales nucléaires de Gösgen et de Leibstadt. En sa qualité de propriétaire, Alpiq est tenue de cotiser au fonds de désaffectation et au fonds d'évacuation des déchets (art. 77 al. 3 de la loi sur l'énergie nucléaire, LENu) jusqu'à la fin de l'obligation de cotisation, et de désaffecter l'installation nucléaire lorsqu'elle la met hors

service (art. 26 LENu). Dans le rapport qu'il a établi le 9 juillet 2019 en exécution de l'article 132 de la loi sur l'infrastructure des marchés financiers, le conseil d'administration d'Alpiq Holding SA indique que les trois nouveaux groupes d'actionnaires envisagent d'isoler les activités nucléaires d'Alpiq des autres activités en créant une société distincte et de cantonner les éventuels "risques nucléaires" par la mise en place d'un système de "ring fencing" à l'intérieur du groupe.

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. A-t-il connaissance de cette stratégie d'isolement des activités nucléaires adoptée par les nouveaux actionnaires ou groupes d'actionnaires, qui détiennent une participation majoritaire dans le groupe Alpiq?

2. Quels risques ces trois actionnaires ou groupes d'actionnaires entendent-ils isoler en adoptant cette stratégie?

3. Cette stratégie peut-elle entraîner le report sur la Confédération ou sur d'autres propriétaires de centrales nucléaires des coûts supplémentaires que pourraient générer la désaffectation des centrales de Gösgen et de Leibstadt et l'évacuation de leurs déchets?

4. Le Conseil fédéral connaît-il le contenu de la convention d'actionnaires ou du contrat de partenariat qui lie les propriétaires des centrales de Leibstadt et de Gösgen et de la convention d'actionnaires conclue entre les actionnaires d'Alpiq Holding SA?

5. Quelles mesures législatives compte-t-il prendre pour éviter que les propriétaires de centrales nucléaires ne se soustraient à leur obligation de financement des coûts et aux responsabilités qu'ils se sont engagés à assumer face aux situations qui pourraient se produire dans l'installation lors de l'octroi de l'autorisation d'exploitation de la centrale?

6. Quelles dispositions le Conseil fédéral a-t-il prises depuis la parution du rapport pour clarifier la situation, en particulier en ce qui concerne les nouveaux actionnaires d'Alpiq Holding SA?

7. Est-il prêt à redéfinir l'obligation de versements complémentaires imposée aux actionnaires des sociétés partenaires d'une centrale nucléaire pour les frais de désaffectation et d'évacuation des déchets puisqu'il sait aujourd'hui que ces actionnaires veulent s'affranchir une fois encore de leurs responsabilités en matière de "risques nucléaires" (voir le postulat 16.3926)?

06.11.2019 Réponse du Conseil fédéral.

20.12.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.3989 ***n*** Mo. **Groupe socialiste. Moratoire sur l'augmentation des primes de l'assurance-maladie** (10.09.2019)

Le Conseil fédéral est chargé d'imposer un moratoire immédiat sur l'augmentation des primes et de renoncer à la hausse prévue pour l'année 2020.

Porte-parole: Nordmann

13.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.3995 ***n*** Ip. **Groupe de l'Union démocratique du Centre. Violence à l'encontre des femmes. Mettre un terme à une tolérance mal placée** (11.09.2019)

La violence à l'encontre des femmes est hélas très courante en Suisse. En 2018, on a dénombré quelque 18 000 infractions relevant de la violence domestique. Trois victimes sur quatre sont des femmes, dont une forte proportion d'étrangères. Les victimes d'homicide dans une relation de couple sont deux fois plus souvent étrangères et les auteurs sont souvent de culture étrangère.

Sous prétexte de tolérance à l'égard de cultures et de religions étrangères, en particulier l'islam, les mesures qui seraient véritablement à mêmes d'endiguer les violences faites aux femmes ne sont pas mises en oeuvre. Pourtant, certains schémas se dessinent nettement: une étude réalisée par la Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaft (Haute école zurichoise de sciences appliquées) a démontré qu'un jeune musulman sur cinq vivant en Suisse tolère la violence à l'encontre des femmes. De toute évidence, la politique de l'Etat en matière d'intégration, menée à coup de millions, est un échec.

Porte-parole: Amaudruz

27.11.2019 Réponse du Conseil fédéral.

12.09.2019 Bu-CN. Urgence refusée
20.12.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.3997 ***n*** Ip. **Fridez. Ukraine. Une aide humanitaire pour construire la paix** (11.09.2019)

La Suisse est très active dans l'aide humanitaire aux confins de l'Ukraine en guerre. Au bénéfice du respect et de la confiance de tous les protagonistes du conflit, notre pays joue un rôle important dans la distribution d'eau potable dans l'oblast du Donbass, à quelques 4 millions d'habitants des deux côtés de la ligne de front. La population locale est totalement dépendante pour la distribution d'eau de l'entreprise Vodadonbasa, qui gère un gigantesque système d'adduction d'eau brute et 18 stations de traitement de l'eau. Mais pour fonctionner, l'entreprise, ukrainienne, dépend de l'aide internationale pour son approvisionnement en produits chimiques. La Suisse fournit depuis 2015 une aide de 1,5 million de francs par année à Vodadonbasa. Une aide essentielle, car si cette source unique d'eau potable dans cette région très sèche disparaissait, cela conduirait des millions de personnes à l'exode. Ce système d'approvisionnement représente en plus un symbole très important, car il correspond à la seule infrastructure persistante entre les deux camps qui s'affrontent. Et en plus il a permis d'éviter aux populations locales la transmission par l'eau de boisson de maladies infectieuses.

Notre aide humanitaire qui doit perdurer s'est matérialisée par l'envoi de dix transports humanitaires, soit plus de 600 camions, qui ont pu traverser la ligne de front, 12 000 tonnes de produits chimiques et de médicaments. Le bombardement régulier des installations de Vodadonbasa et les difficultés causées par la situation de guerre dans l'exploitation d'une entreprise de plus de 10 000 employés des deux côtés de la "ligne de contact" augmentent le risque d'effondrement de l'approvisionnement en eau pour 4 millions de personnes.

1. Le Conseil fédéral peut-il partager l'idée selon laquelle, en plus de l'aide humanitaire en faveur de la compagnie des eaux du Donetsk, des mesures d'ordre politique sont également nécessaires pour assurer l'approvisionnement de la population en eau potable?

2. Si oui, quelles options le Conseil fédéral pourrait-il envisager pour contribuer à assurer la pérennité de cet approvisionnement en eau?

3. Enfin, le cas échéant, si le Conseil fédéral estime qu'il est possible de soutenir les activités humanitaires en faveur du

réseau de distribution d'eau de Donetsk par d'autres mesures, est-il disposé à s'employer à tenter de les mettre en oeuvre?

13.11.2019 Réponse du Conseil fédéral.

20.12.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.3998 ***n*** Mo. **Egger Mike. Favoriser l'intégration des réfugiés reconnus au sein des communes** (11.09.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de compléter la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI) de sorte que les autorités cantonales puissent attribuer aux réfugiés reconnus qui bénéficient de l'aide sociale un logement ou un lieu de résidence sur leur territoire.

13.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.3999 ***n*** Mo. **Egger Mike. Plateformes de communication en matière d'usage abusif des assurances sociales** (11.09.2019)

Le Conseil fédéral est chargé d'établir les bases légales nécessaires à la mise en place, par les offices des assurance-invalidités (AI) de chaque canton, de plateformes en ligne facilement accessibles sur lesquelles il sera possible de signaler les abus présumés en matière d'assurances sociales.

20.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.4004 ***n*** Mo. **Groupe libéral-radical. Entreprises proches de la Confédération. Clarifier les responsabilités** (11.09.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de compléter les bases juridiques afin que soient définis de manière claire et uniforme les aspects suivants de la gestion des entreprises proches de la Confédération: procédure de nomination des membres du conseil d'administration; nature exacte des compétences en ce qui concerne la formulation des objectifs stratégiques de l'entreprise et la stratégie de propriétaire; gestion des conflits d'intérêts. Les bases juridiques seront adaptées de manière à respecter dans une large mesure les recommandations de l'OCDE en matière de bonne gouvernance.

Porte-parole: Schilliger

30.10.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.4005 ***n*** Mo. **Groupe de l'Union démocratique du Centre. Halte à l'expansion de l'islam radical en Suisse!** (11.09.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de créer les bases légales et de prendre les mesures qui permettront de s'assurer:

1. Que ne puissent être financés ni directement ni indirectement depuis l'étranger les lieux de prière et organisations islamiques ainsi que toutes autres institutions qui, de quelque manière que ce soit, oeuvrent à la propagation de l'islam ou représentent les musulmans;

2. que toutes les mosquées présentes sur le sol suisse soient surveillées et qu'à la moindre entorse à l'ordre juridique suisse commise dans l'enceinte de l'une d'elles les autorités interviennent immédiatement pour ordonner sur-le-champ sa fermeture;

3. que toutes les autorités communales, cantonales et fédérales chargées d'assurer la sécurité de la population mettent sur pied et exploitent dans les meilleurs délais un système d'échange sans restriction de toutes informations permettant de détecter, d'identifier, de surveiller et de poursuivre les musulmans radicalisés;

4. que les autorités cantonales et fédérales disposent d'un nombre suffisant de spécialistes qui connaissent l'islam et les langues des pays où il est majoritairement implanté et qui puissent ainsi surveiller mosquées et imams;

5. que les ambassades suisses et le Secrétariat d'Etat aux migrations ne puissent délivrer de visa aux imams étrangers qui souhaitent se rendre temporairement en Suisse pour prêcher dans des mosquées installées sur notre sol.

Porte-parole: Wobmann

20.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.4006 ***n*** Ip. **Groupe de l'Union démocratique du Centre. Quelle charge les nombreux immigrés européens représentent-ils, en particulier dans la perspective de la récession qui s'annonce?** (11.09.2019)

1. De quelle manière l'immigration en provenance de l'UE a-t-elle évolué depuis 2002, en comparaison avec l'évolution de la croissance économique suisse?

2. De quelle manière l'immigration en provenance de l'UE a-t-elle évolué depuis 2002, en comparaison avec l'évolution de la croissance économique des pays de provenance des immigrés européens?

3. De quelle manière la croissance économique par habitant a-t-elle évolué durant les législatures 2007 à 2011 et 2011 à 2015 et durant la période 2015 à 2018?

4. Selon les chiffres fournis par le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM), l'immigration en provenance de l'UE se composait des catégories de personnes suivantes en 2012: personnes arrivées dans le cadre d'un regroupement familial (22,8 pour cent), personnes dont la profession n'est pas déterminée (9,3 pour cent), employés du bâtiment (7,9 pour cent), personnes suivant une formation ou une formation continue (6,7 pour cent), personnes sans activité lucrative (5,0 pour cent), employés de commerce/employés de bureau (5,0 pour cent), entrepreneurs (4,1 pour cent), personnel de cuisine (2,9 pour cent), personnel de service (2,9 pour cent), concierges/personnel de nettoyage (1,5 pour cent), médecins (1,4 pour cent), infirmières (1,3 pour cent). De quelles catégories de personnes l'immigration en provenance de l'UE se composait-elle en 2018?

5. L'assurance-chômage est fortement sollicitée par des ressortissants de l'UE en particulier, étant donné que ces derniers perdent plus souvent leur emploi que les Suisses, comme l'affirmait il y a peu un quotidien helvétique. Les ressortissants espagnols, par exemple, touchent environ deux fois plus d'argent de l'assurance-chômage suisse qu'ils n'en ont versé. Quel est le nombre de ressortissants de l'UE recevant actuellement des indemnités de l'assurance-chômage et pendant combien de temps en moyenne ont-ils cotisé à cette dernière?

6. Depuis l'introduction de la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE, le nombre de personnes au bénéfice de l'aide sociale a fortement augmenté. Près de 300 000 personnes sont tributaires de l'aide sociale en Suisse. Or les ressortissants de l'UE touchent plus d'argent que les Suisses dans ce domaine. En 2017, le taux d'aide sociale s'élevait à 3 pour cent chez les ressortissants de l'UE, alors qu'elle n'était que de 2,3 pour cent chez les citoyens suisses. Comment le Conseil fédéral explique-t-il cette irruption massive des ressortissants de l'UE dans nos assurances sociales?

7. A combien s'élèvent actuellement les engagements de l'assurance-vieillesse et survivants (AVS) et des prestations complémentaires envers les ressortissants de l'UE? En d'autres termes, quel est le nombre de ressortissants de l'UE assurés auprès de l'AVS et des bénéficiaires des prestations complémentaires? Quelles sont la structure d'âge et la structure des salaires de cette catégorie d'assurés? Quel est le montant des rentes qui seront versées à ces ressortissants de l'UE?

8. En 2031 déjà, le fonds de compensation de l'AVS sera vide et l'AVS, en faillite. A combien s'élèveront au total les rentes qui seront versées à des ressortissants de l'UE entre le 1er janvier 2020 et le 31 décembre 2030?

9. Que compte faire le Conseil fédéral pour atténuer les effets négatifs de l'immigration, compte tenu notamment de la récession qui s'annonce?

Porte-parole: Aeschi Thomas

20.11.2019 Réponse du Conseil fédéral.

20.12.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.4007 ***n*** Ip. **Groupe de l'Union démocratique du Centre. L'immigration de masse met en péril nos assurances sociales** (11.09.2019)

L'immigration effrénée en provenance de l'UE a de graves conséquences sur nos assurances sociales. Dans ce contexte, nous prions le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Le Conseil fédéral propose-t-il le versement de rentes transitoires parce qu'il reconnaît que l'immigration effrénée évince indirectement les Suisses d'un certain âge et les envoie dans les filets des assurances sociales en raison du fait qu'ils n'ont plus guère de chances, s'ils perdent leur emploi à un certain âge, de retrouver un poste approprié sur un marché du travail saturé par une main-d'oeuvre étrangère en provenance de l'UE et des régions frontalières?

2. Si l'immigration effrénée est un gage de prospérité, comme l'affirme le Conseil fédéral, pourquoi:

- le taux de pauvreté stagne-t-il au lieu de baisser?

- le socle de chômage incompressible s'accroît-il?

3. Comment le Conseil fédéral s'explique-t-il que, sur le plan structurel, les régions latines (dont de grandes parties sont prisées par les frontaliers) "affichent des taux de chômage plus élevés que la Suisse alémanique"?

4. A partir de quand les étrangers ayant immigré en Suisse dans le cadre de l'accord sur la libre circulation des personnes toucheront-ils plus d'argent de l'AVS qu'ils n'en ont versé?

5. Combien y a-t-il, parmi les étrangers qui ont immigré en Suisse dans le cadre de l'accord sur la libre circulation des personnes et qui sont encore dans notre pays alors qu'ils ont atteint l'âge de la retraite, de personnes qui perçoivent des prestations complémentaires?

6. Combien y a-t-il de travailleurs venus de l'UE qui tombent dans la catégorie des travailleurs pauvres, à savoir des travailleurs qui, bien qu'exerçant une activité lucrative, ont besoin d'une aide de l'Etat?

Porte-parole: Steinemann

20.11.2019 Réponse du Conseil fédéral.

20.12.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.4008 ***n*** Ip. **Groupe de l'Union démocratique du Centre. Liste mise à jour de tous les paiements et contributions de la Suisse à l'UE** (11.09.2019)

Le Conseil fédéral est chargé, tout comme dans sa réponse à l'intervention 14.1019, de publier une liste, par domaine et par année, de tous les paiements effectués par la Suisse en faveur de l'Union européenne ou de ses Etats membres au cours des dix dernières années. Ce décompte doit non seulement comprendre les paiements directs, mais également les contributions versées aux institutions de l'UE, aux programmes de l'UE (par ex. Erasmus, accord MEDIA, subsides pour la recherche), aux infrastructures (par ex. projets ferroviaires dans les Etats membres), aux associations et aux fondations étrangères ainsi que les contributions à la cohésion et les contributions découlant des accords fiscaux ou de l'imposition des travailleurs frontaliers, de même que les contributions de la part d'entités devenues autonomes telles que Swiss Investment Fund for Emerging Markets (SIFEM). Le décompte doit également englober les coûts liés à la mise en oeuvre d'accords avec l'UE (par ex. Schengen), aux négociations diplomatiques et politiques et aux voyages dans les Etats membres de l'UE.

Porte-parole: Reimann Lukas

20.11.2019 Réponse du Conseil fédéral.

20.12.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.4011 ***n*** Mo. **Regazzi. La Confédération doit entièrement assumer les dégâts causés par la faune sauvage protégée (loups, lynx, ours, castors, etc.)** (11.09.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier l'ordonnance sur la chasse (OChP), notamment l'article 10 alinéa 1 lettres a et b, afin que les dégâts causés par la faune sauvage protégée soient pris en charge dans leur intégralité par la Confédération, tout en prenant les mesures correctrices nécessaires pour simplifier et accélérer la procédure de demande d'indemnisation.

Cosignataires: Cattaneo, Chiesa, Egger Thomas, Flückiger Sylvia, Hess Lorenz, Imark, Paganini, Page, Ritter, Roduit, Ruppen (11)

27.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.4012 ***n*** Ip. **Steinemann. Des citoyens suisses impliqués dans des crimes terroristes commis à l'étranger** (11.09.2019)

Le rapport TETRA indique que la Suisse empêche toute exportation du terrorisme et tout soutien au terrorisme à partir de son territoire. Elle soutient le reste de la communauté internationale afin d'éviter le terrorisme.

La presse suisse et internationale rapporte que deux citoyens suisses étaient largement impliqués dans la constitution de la cellule terroriste marocaine responsable de l'assassinat de deux touristes scandinaves.

Depuis qu'il s'est radicalisé en fréquentant la grande mosquée du Petit-Saconnex, financée par l'Arabie saoudite, le citoyen hispano-suisse Kevin Zoller-Guervos participe à des activités terroristes. Il a notamment eu des contacts à Genève avec un groupe islamiste originaire d'Albanie et du Kosovo qui planifiait des attentats dans les Balkans.

Après avoir obtenu une rente AI, Kevin Zoller-Guervos quitte la Suisse en 2015 pour s'installer au Maroc.

C'est là qu'il rencontre Abdessamad Ejjoud. A cette même époque, il prend contact avec l'islamiste suisse Nicholas Pfenni-

ger. Ce dernier est lui-même déjà en relation avec le djihadiste suisse le plus recherché, Daniel Demanget alias Abu nias as-Swissri, qui a déjà été incarcéré en Syrie. Selon des informations du groupe Tamedia, Nicholas Pfenniger aurait reçu en 2016 la mission de commettre des attentats sur le territoire suisse.

Dans ce contexte, je prie le Conseil fédéral de bien vouloir répondre aux questions suivantes:

1. Les autorités savent-elle que Nicholas Pfenniger planifiait des attentats en Suisse? Comment ont-elles réagi?

2. Les autorités suisses ont-elles informé les autorités marocaines du fait que Kevin Zoller-Guervos était un personnage dangereux?

3. Si tel est le cas, quelle autorité s'en est chargée et à quel moment?

4. Si tel n'est pas le cas, pourquoi?

5. La rente AI du terroriste Kevin Zoller-Guervos a-t-elle été versée à l'étranger? Si tel est le cas où sont allés les versements?

6. Kevin Zoller-Guervos était-il en Suisse entre 2014 et 2018?

7. Si tel est le cas, dans quelle commune était-il domicilié?

8. Quelles actions concrètes la Suisse a-t-elle engagées pour empêcher l'exportation du terrorisme dans le cas des trois citoyens suisses mentionnés?

9. Pourquoi aucune interdiction de quitter la Suisse n'a-t-elle été prononcée contre Kevin Zoller-Guervos, Nicolas Pfenniger et Daniel Demanget, et pourquoi leur passeport n'a-t-il pas été confisqué?

10. Les autorités savent-elles que les trois individus se sont radicalisés dans la grande mosquée du Petit Saconnex et que cette mosquée, comme celle du Roi Fayçal à Bâle, bénéficie du soutien de l'Arabie saoudite? Quelles conséquences en tirent-elles?

13.11.2019 Réponse du Conseil fédéral.

20.12.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.4013 *n* Ip. **Steinemann. Arrestation d'un djihadiste suisse en Syrie** (11.09.2019)

Selon le journal "Sonntagszeitung" du 21 juillet 2019, le djihadiste suisse Daniel D. recherché par Interpol aurait été arrêté au milieu du mois de juin 2019. Ce djihadiste surnommé Abu Ilas al-Swissri appartenait à une section de l'"Etat islamique" chargée de faire régner la terreur dans le monde. Il faisait aussi partie de la "Brigade des martyres".

1. Le Conseil fédéral est-il en mesure de fournir des informations concernant la date et le lieu de son arrestation, ainsi que les autorités qui s'en sont chargées? S'agiraient-ils des autorités kurdes?

2. Les services compétents en Suisse ont-ils été informés de l'arrestation de Daniel D.?

3. Le cas échéant: par qui et quand?

4. Pour quelles raisons la population n'a-t-elle pas été informée par les autorités suisses de l'arrestation de ce terroriste de l'"Etat islamique"?

5. Les autorités suisses ont-elles été impliquées dans cette affaire? Le cas échéant, dans quelle mesure?

6. Les autorités suisses ont-elles donné des instructions pour éviter que l'arrestation du terroriste Daniel D. ne soit rendue publique?

7. Le cas échéant, pour quelles raisons?

8. Les autorités suisses ont-elles donné l'instruction aux organisations partenaires étrangères ou aux représentants de la presse d'éviter tout contact avec le détenu?

9. Le cas échéant, pour quelles raisons?

10. Le Service de renseignement de la Confédération (SRC) a-t-il été informé à l'avance de l'action entreprise contre Daniel D., une action apparemment coordonnée par plusieurs services de renseignement? Quel a été le rôle exact du service de renseignement suisse, de Fedpol, etc.?

11. L'action menée contre le terroriste de l'"Etat islamique" visait-elle uniquement l'arrestation de ce dernier ou également son exécution?

12. Le Conseil fédéral possède-t-il de nouvelles informations concernant le rôle du terroriste Daniel D. au sein des cellules djihadistes de Imlil et de Genève, ces cellules qui planifiaient des attentats sur sol helvétique?

13. Les autorités suisses s'engagent-elles en faveur du rapatriement de Daniel D.?

14. Le cas échéant, comment le Conseil fédéral évalue-t-il la menace à l'ordre public et à la sécurité qu'impliquerait le retour du terroriste de l'"Etat islamique"?

15. Pourquoi le djihadiste Daniel D. n'avait-il reçu aucune interdiction de quitter le territoire et pourquoi avait-il pu conserver son passeport?

16. Existe-il actuellement une législation qui permettrait d'empêcher la sortie du territoire de tout terroriste potentiel ou personne à risque?

13.11.2019 Réponse du Conseil fédéral.

20.12.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.4015 *n* Ip. **Sauter. Structure tarifaire Tardoc. Vers la fin de la guerre des tarifs?** (11.09.2019)

La tarification des prestations médicales ambulatoires doit être révisée depuis des années. Le tarif actuel est dépassé et n'a pas suivi le progrès technique. Comme les partenaires tarifaires ne parvenaient pas à s'entendre, le Conseil fédéral a dû adapter lui-même le tarif à plusieurs reprises. Fixer les tarifs sans impliquer les partenaires va cependant à l'encontre des objectifs fixés. Au début de l'été, Curafutura, la FMH et les assureurs-accidents sont convenus d'une révision de la structure tarifaire. Le 12 juillet 2019, Curafutura et la FMH ont remis à la Chancellerie fédérale la structure tarifaire entièrement révisée, baptisée Tardoc LAMal. Aussi prié-je le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Convient-il que les acteurs du domaine de la santé ont franchi une première étape importante en vue d'un nouveau tarif à la prestation?

2. Est-il disposé à soutenir cette première étape en vue d'une mise à jour de la structure tarifaire telle que l'exige la loi en menant rapidement la procédure administrative?

3. Que pense-t-il du fait que la deuxième fédération des assureurs-maladie n'a pas participé à l'élaboration de la nouvelle structure tarifaire alors qu'elle est un acteur important du domaine?

4. Quand la procédure de consultation pourra-t-elle être lancée et à quelle date est-il réaliste de penser que la nouvelle structure tarifaire pourra entrer en vigueur?

20.11.2019 Réponse du Conseil fédéral.

20.12.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.4016 ***n*** Po. **Feri Yvonne. Violence sexuelle à l'égard des enfants sur Internet. Que fait l'Office fédéral de la police?** (12.09.2019)

Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes:

1. L'Office fédéral de la police (Fedpol) remplit-il bien la fonction d'interface entre les organes internationaux et les cantons dans le domaine de la pédocriminalité? Quelles sont les ressources nécessaires à cette fin quant aux structures, au personnel et aux technologies?

2. Comment sont traitées les dénonciations en nombre croissant qui arrivent de l'étranger, de manière à ce qu'elles soient examinées avec le soin requis et que les procédures pénales qui s'imposent puissent être menées dans les cantons?

3. Comment sont gérées les dénonciations qui concernent la Suisse, tout en étant difficiles à attribuer à un canton précis?

4. Quelle forme pourrait prendre un service national efficace centralisant les dénonciations portant sur des cas de violence sexuelle commise contre des enfants et mise en ligne?

5. Quelles mesures faudrait-il prendre notamment sur les plans de la législation, des technologies et du personnel pour que la police fédérale joue efficacement son rôle dans la lutte contre la pédocriminalité?

Cosignataires: Barrile, Crottaz, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Hadorn, Heim, Marti Min Li, Molina, Munz, Piller Carrard, Schenker Silvia, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Tornare (14)

13.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

19.4018 ***n*** Mo. **Portmann. Libre-échange. Compensation écologique** (12.09.2019)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer des mesures destinées à promouvoir les ventes régionales de produits suisses respectant les exigences du développement durable. Ces produits seront ainsi mieux positionnés sur le marché suisse par rapport à ceux qui sont importés et produits de manière moins durable.

Cosignataires: Addor, Aebi Andreas, Arnold, Arslan, Bauer, Béglé, Bourgeois, Brunner Hansjörg, Büchel Roland, Buffat, Bulliard, Burkart, Clottu, Dobler, Egloff, Eymann, Feller, Fiala, Flückiger Sylvia, Fluri, Friedl Claudia, Geissbühler, Giezendanner, Glättli, Golay, Gössi, Grin, Grossen Jürg, Gschwind, Gugger, Haab, Herzog Verena, Hess Erich, Jauslin, Kälin, Keller-Inhelder, Kutter, Lohr, Marchand-Balet, Molina, Müller Leo, Naef, Nicolet, Nussbaumer, Page, Pantani, Pezzatti, Pfister Gerhard, Quadri, Regazzi, Ritter, Rutz Gregor, Salzmann, Schläpfer, Schneider-Schneiter, Sommaruga Carlo, Steinemann, Streiff, Thorens Goumaz, Töngi, Umbricht Pieren, Vitali, Walliser, Wehrli, Weibel, Wobmann, Zanetti Claudio (67)

20.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x **19.4019** ***n*** Mo. **Keller Peter. S'assurer que la loi sur les prestations de sécurité privées fournies à l'étranger ne fasse plus l'objet d'interprétations susceptibles de nuire à une sécurité juridique indispensable à l'économie suisse** (12.09.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de préparer une modification de la loi fédérale sur les prestations de sécurité privées fournies à l'étranger (LPSP) qui garantisse que son interprétation et son application n'entrent pas en conflit avec la loi sur le contrôle des biens (LCB) ni avec les autorisations que le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche ou le Conseil fédéral accordent dans le cadre de cette dernière.

Cosignataires: Addor, Aebi Andreas, Aeschi Thomas, Amaudruz, Ammann, Amstutz, Arnold, Bauer, Béglé, Bigler, Borloz, Bourgeois, Brand, Bregy, Brunner Hansjörg, Büchel Roland, Buffat, Bühler, Bulliard, Burgherr, Burkart, Candinas, Cattaneo, Chiesa, Clottu, de Buman, de Courten, Derder, Dettling, Dobler, Egger Mike, Egger Thomas, Egloff, Eichenberger, Estermann, Eymann, Feller, Fiala, Flückiger Sylvia, Fluri, Frehner, Geissbühler, Giezendanner, Glanzmann, Glarner, Glauser, Gmür Alois, Gmür-Schönenberger, Golay, Gössi, Grin, Grunder, Grüter, Gutjahr, Haab, Hausammann, Heer, Herzog Verena, Hess Erich, Hess Lorenz, Hiltpold, Humbel, Hurter Thomas, Imark, Jauslin, Keller-Inhelder, Knecht, Köppel, Kutter, Lohr, Lüscher, Marchand-Balet, Matter Thomas, Merlini, Müller Leo, Müller Thomas, Müller Walter, Müri, Nicolet, Nidegger, Paganini, Page, Pantani, Pezzatti, Pfister Gerhard, Portmann, Quadri, Regazzi, Reimann Lukas, Reimann Maximilian, Riklin Kathy, Rime, Ritter, Roduit, Romano, Rösti, Ruppen, Rutz Gregor, Salzmann, Sauter, Schilliger, Schläpfer, Schneeberger, Schneider-Schneiter, Schwander, Sollberger, Stamm, Steinemann, Tuena, Umbricht Pieren, Vitali, Vogler, Vogt, von Siebenthal, Walliser, Walti Beat, Wasserfallen Christian, Wehrli, Wobmann, Zanetti Claudio, Zuberbühler (121)

20.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

09.03.2021 Retrait

19.4020 ***n*** Ip. **Egger Mike. Soutien de la diversité pour les médias électroniques** (12.09.2019)

Dans le paysage médiatique suisse, la presse en ligne joue un rôle toujours plus important. Alors que la presse écrite a presque diminué de moitié au cours de ces dernières années, le nombre de portails d'informations en ligne s'est, quant à lui, multiplié. Le nombre de personnes qui s'informent exclusivement via la presse en ligne est en constante augmentation. C'est ce qui explique l'apport non négligeable, pour la diversité, de la nouvelle génération de médias ainsi que son rôle démocratique et politique essentiel pour le paysage médiatique suisse.

La presse électronique gratuite, en particulier, occupe une place toujours plus importante. Le paquet de mesures que le Conseil fédéral veut soumettre au Parlement au cours du premier semestre 2020 doit tenir compte de cette évolution et apporter un soutien aux offres gratuites. Cela d'autant que le potentiel d'abonnés payants de la plupart des médias locaux ou régionaux est trop limité pour valoriser financièrement les offres payantes.

Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes:

1. Reconnaît-il le rôle toujours plus important que joue la presse gratuite en ligne dans la formation de l'opinion publique, en particulier auprès des jeunes?

2. Est-il prêt, au nom de l'égalité de traitement et dans l'intérêt de la diversité des médias, à fournir un soutien financier à la presse en ligne gratuite?

06.11.2019 Réponse du Conseil fédéral.

20.12.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.4021 *n* Ip. **Munz. Plan sectoriel "Dépôts en couches géologiques profondes". Financement unilatéral d'un groupe d'intérêt par la Nagra** (12.09.2019)

La conférence régionale est un organe important du point de vue de la participation au processus de sélection d'un site de stockage de déchets radioactifs. Sa crédibilité est fondée sur la diversité et l'égalité des avis et exigences qui y sont exprimés. C'est pourquoi l'OFEN a l'obligation d'assurer une représentation équilibrée des cantons, des communes, des autorités allemandes ainsi que des groupes d'intérêt et des particuliers au sein de cet organe.

Il est de notoriété publique que la Nagra (Société coopérative nationale pour le stockage des déchets radioactifs) accorde à un groupe d'intérêt qui lui est favorable des contributions annuelles substantielles, par exemple pour certaines prestations ou pour l'organisation d'événements.

Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes:

1. Que pense-t-il du fait que la Nagra soutient un groupe d'intérêt particulier? Ce financement n'est-il pas en contradiction avec la mission première de la conférence régionale, à savoir l'accompagnement d'un processus participatif indépendant et critique?

2. Sait-il que la Nagra rencontre des membres du groupe d'intérêt avant les réunions de la conférence régionale, leur fournissant des informations internes et discutant avec eux des stratégies les mieux à même de défendre leurs intérêts?

3. La Nagra ne viole-t-elle pas, par son ingérence, le principe fondamental de l'égalité et de la représentativité au sein de la conférence régionale, affaiblissant ainsi la crédibilité de cet organe?

4. Le Conseil fédéral est-il disposé à exclure de la conférence régionale les membres d'organisations financièrement et idéologiquement soutenues par la Nagra, afin de rétablir la crédibilité du processus participatif?

Cosignataires: Barrile, Crottaz, Feri Yvonne, Friedl Claudia, Glättli, Gysi Barbara, Heim, Jans, Kälin, Marti Min Li, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Tornare (13)

06.11.2019 Réponse du Conseil fédéral.

20.12.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.4022 *n* Ip. **Munz. Obligation de réduire les nitrates dans la perspective de la Politique agricole 2022 plus et de la votation sur l'initiative pour une eau potable propre** (12.09.2019)

La politique agricole actuelle entraîne des excédents d'azote d'environ 110 000 tonnes par année. Les eaux, notamment l'eau potable, sont ainsi polluées. L'initiative pour une eau potable propre exige par conséquent la fermeture du cycle de la production animale et des aliments pour animaux.

Dans l'interpellation Munz 19.3552, le Conseil fédéral déclare qu'à "l'heure actuelle, il est impossible de calculer dans quelle proportion les mesures proposées contribueront à réduire les émissions en question, étant donné qu'il reste à définir concrètement ces mesures et les modalités de leur application." Il s'est pourtant prononcé en faveur d'objectifs de réduction clairs: "Les excédents de ces fertilisants doivent être réduits d'au moins 10 pour cent d'ici 2025 et d'au moins 20 pour cent d'ici 2030 par rapport à 2015. Les mesures qui doivent être prises si les objectifs ne sont pas atteints sont explicitées." Le Conseil fédéral avait déjà promis une diminution des excédents d'azote à 95 000 tonnes dans la PA14/17. Or la Suisse affiche encore et toujours des excédents de 110 000 tonnes. Bien que le système des prestations écologiques requises existe depuis vingt ans, aucune amélioration n'a été enregistrée pour ce qui est des excédents d'azote. Durant cette période, les apports d'azote provenant des importations d'aliments pour animaux ont doublé. Ils constituent au total environ la moitié des excédents d'azote.

Lors de la votation sur l'initiative pour une eau potable propre, les électeurs doivent savoir comment les objectifs de réduction seront atteints. Le Conseil fédéral doit présenter concrètement quelle part des excédents d'azote peut être réduite et à l'aide de quelles mesures: il en va de la rigueur et de la crédibilité de la PA 22 plus. Le Conseil fédéral doit donc maintenant non seulement s'engager à fixer des objectifs, mais aussi prendre des mesures efficaces.

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Le message sur la PA 22 plus indiquera-t-il quelles mesures permettent de réduire les excédents d'azote et quelle quantité d'azote chaque mesure permettra de réduire? Est-il déjà possible d'indiquer quelles sont ces mesures et ces quantités?

2. Au cas où les objectifs attendus ne sont pas atteints, des mesures contraignantes seront-elles définies dans le message sur la PA 22 plus?

3. Pourrait-on anticiper certaines mesures de la PA 22 plus afin de fixer la réduction des nitrates avant la votation sur l'initiative pour une eau potable propre, de sorte que les électeurs aient la certitude que des mesures de réduction seront prises?

Cosignataires: Crottaz, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Hadorn, Heim, Jans, Kälin, Marti Min Li, Marti Samira, Molina, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Semadeni, Tornare (14)

13.11.2019 Réponse du Conseil fédéral.

20.12.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.4023 *n* Ip. **Munz. Transport d'animaux de rente. Exécution de la législation pertinente** (12.09.2019)

Le transport d'animaux de rente entre les régions périphériques et les élevages, les exploitations d'engraissement, les marchés publics ou les abattoirs s'effectue souvent sur de longues distances et des tronçons sinueux. Les entreprises d'abattage sont toujours plus centralisées et les trajets toujours plus importants. Or, pour les animaux, ces longs trajets sont très éprouvants. C'est pourquoi la législation prévoit un temps de transport total de huit heures au maximum pour un temps de conduite de six heures au plus, avec une halte de deux heures au minimum pour les trajets importants.

Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes:

1. La durée des transports et des haltes, en particulier dans les régions périphériques, est-elle respectée? Existe-t-il des statistiques établissant le respect de la législation relative à la durée des transports par région et catégorie d'animaux ainsi que le contrôle effectué par les organes d'exécution, les mesures prises et les sanctions? Certaines régions présentent-elles plus souvent des problèmes?

2. Existe-t-il des connaissances scientifiques sur la durée des transports et sur les haltes lors desquelles les animaux sont soumis à certaines contraintes? Quelle durée de transport peut-on leur imposer?

3. Le temps passé dans les marchés publics est souvent considéré comme une halte. Pourtant les animaux sont, pendant cet

intervalle, manipulés, déplacés, évalués. Cette réglementation est-elle conforme à la loi sur la protection des animaux?

4. Les documents d'accompagnement sont souvent incomplets. Quelles mesures prendre afin de d'améliorer la qualité de ces documents et l'exécution du droit? Quelles possibilités offrent les documents d'accompagnement électroniques avec enregistrement des heures pour le contrôle de la durée de transport?

5. Les organes d'exécution ne peuvent pas s'assurer que les animaux bénéficient de la halte de deux heures prévue par la législation. Quelles mesures permettraient de combler cette lacune?

6. L'annexe 1 de l'ordonnance sur la protection des animaux ne contient pas d'indications précises et complètes concernant les exigences en matière d'espace pour les temps des haltes. Ne serait-il pas judicieux de préciser ces exigences afin d'améliorer l'exécution de la législation?

Cosignataires: Crottaz, Friedl Claudia, Graf Maya, Gysi Barbara, Hadorn, Heim, Jans, Kälin, Marti Min Li, Molina, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Semadeni, Tornare (14)

06.11.2019 Réponse du Conseil fédéral.

20.12.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.4024 *n* Ip. **Müller Leo. Protéger les petits épargnants des taux d'intérêt négatifs** (12.09.2019)

Fin 2014, la Banque nationale suisse (BNS) a brisé un tabou en introduisant des taux d'intérêt négatifs. Cette mesure s'explique en premier lieu par les taux d'intérêt très bas, voire négatifs, appliqués par la Banque centrale européenne (BCE) et son homologue américaine (Fed), ainsi que par la cherté du franc suisse. Les experts s'attendent à ce que la BCE et la Fed abaissent à nouveau les taux d'intérêt dans un avenir proche, ce qui accroîtra la pression sur la BNS pour qu'elle procède elle aussi à une nouvelle baisse des taux. La politique de taux négatifs menée par la BNS devrait donc perdurer encore un certain temps.

Les conséquences des taux d'intérêt négatifs sont nombreuses. Les effets positifs sur le franc suisse visés par la BNS s'accompagnent de multiples effets néfastes. Des taux d'intérêt négatifs affaiblissent, premièrement, le système financier et incitent à la prise de risques inconsidérés sur les marchés des capitaux. Deuxièmement, ils sont néfastes pour l'épargne privée comme pour l'épargne institutionnelle. A l'heure actuelle, ce sont essentiellement les caisses de pensions et le fonds de compensation de l'AVS qui sont concernés, puisqu'ils paient déjà des intérêts négatifs sur leurs dépôts (et donc sur le capital-épargne des citoyens que ceux-ci sont tenus de constituer en vertu de la loi). Mais un nombre croissant de banques commerciales répercutent également les taux d'intérêt négatifs sur les investisseurs privés. Pour l'heure, seuls les clients fortunés sont concernés par cette mesure. Mais si les taux d'intérêt continuent à baisser, la probabilité augmentera que les petits investisseurs soient eux aussi touchés par les taux négatifs. De nombreux citoyens ont de la peine, et c'est compréhensible, à concevoir qu'ils doivent payer des intérêts négatifs sur leur capital-épargne.

C'est pourquoi je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. A partir de quel taux d'intérêt négatif le Conseil fédéral s'attend-il à ce que les banques le répercutent sur les petits épargnants?

2. Quelles conséquences économiques la perception de taux d'intérêt négatifs sur les dépôts bancaires des petits épargnants aurait-elle?

3. Quelles mesures le Conseil fédéral pourrait-il prendre en vue d'atténuer les conséquences néfastes pour les petits épargnants de la politique de taux négatifs menée par la BNS? Le Conseil fédéral compte-t-il prendre ces mesures?

20.11.2019 Réponse du Conseil fédéral.

20.12.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.4025 *n* Mo. **Conseil National. Fiscalité. Liste noire italienne pour les personnes physiques ((Pantani) Quadri)** (12.09.2019)

En sus des nombreux sujets de négociation avec le gouvernement italien, une situation absurde se perpétue depuis des années.

Bien que le protocole de 2015 modifiant la convention contre les impositions soit entrée en vigueur, la Suisse figure toujours sur la liste noire italienne concernant l'imposition des personnes physiques.

Cette liste prévoit une inversion du fardeau de la preuve en ce qui concerne le domicile fiscal des personnes physiques résidant en Italie qui transfèrent leur domicile en Suisse.

Cette mesure n'entraîne pas seulement une augmentation de la charge administrative pour les personnes directement intéressées mais représente également un désavantage concurrentiel pour les banques et les entreprises qui opèrent sur le territoire suisse, en particulier au Tessin.

Enfin le risque du fardeau de la preuve s'étend à tous les cas faisant l'objet d'une commission rogatoire de la part de l'Italie et donc, potentiellement, à de nombreux conseillers bancaires.

Aucune raison ne justifie plus l'inscription de la Suisse sur une liste italienne. La situation actuelle est profondément injuste. Le Conseil fédéral est donc chargé de veiller à ce qu'il y soit remédié dans les meilleurs délais et d'ajouter ce nouvel élément à la liste des objets en suspens à traiter avec l'Italie.

Cosignataire: Quadri (1)

06.11.2019 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

05.12.2019 L'objet est repris
20.12.2019 Conseil national. Adoption

19.4026 *n* Ip. **Arslan. Destitution par le gouvernement turc de maires kurdes démocratiquement élus** (12.09.2019)

Le 19 août 2019, le ministère turc de l'intérieur a indiqué dans une déclaration officielle que les trois maires démocratiquement élus des villes kurdes de Diyarbakir, de Mardin et de Van, qui sont tous membres du Parti démocratique des peuples (HDP), avaient été démis de leurs fonctions et qu'ils avaient été remplacés par des gouverneurs des villes en question. L'argument qu'il a invoqué est aussi simple qu'absurde: leur prétendue proximité avec des organisations terroristes et avec l'idéologie séparatiste. Des milliers de personnes ont été arrêtées lors des actions organisées pour protester contre ce procédé antidémocratique.

La décision arbitraire et purement politique du ministre de l'intérieur, Süleyman Soylu, enfreint clairement la Constitution et la loi: elle sape les fondements de l'Etat de droit et viole les principes fondamentaux de la démocratie.

Désormais, on risque de toute évidence d'assister à de nouvelles destitutions de représentants démocratiquement élus dans d'autres grandes villes, notamment à Istanbul, où Ekrem Imamoglu vient d'être élu maire.

Mme Claudia Roth, vice-présidente verte du Bundestag allemand, considère à juste titre que ce procédé n'est autre qu'une élimination systématique des derniers éléments de démocratie et d'Etat de droit dans la Turquie actuelle, réclamant dès lors que l'Allemagne et l'UE envoient des signaux politiques clairs. La Suisse devrait elle aussi s'engager résolument en faveur de la démocratie et de l'Etat de droit en Turquie.

Cette situation soulève les questions suivantes:

1. Que pense le Conseil fédéral de la destitution par le gouvernement turc des maires susmentionnés? Est-il lui aussi d'avis qu'un tel procédé met à mal des décisions démocratiques?

2. Est-il disposé à envoyer un signal clair au gouvernement turc en lui signifiant que la Suisse ne tolère en aucun cas une telle façon de procéder et en exigeant que la destitution des maires soit annulée?

Cosignataires: Brélaz, de la Reussille, Girod, Glättli, Graf Maya, Kälin, Mazzone, Rytz Regula, Thorens Goumaz, Töngi, Trede (11)

06.11.2019 Réponse du Conseil fédéral.

20.12.2019 Conseil national. Discussion reportée

x **19.4027** ***n*** Po. **Bendahan. Encourager la production de bières artisanales, à cent pour cent locale et respectueuse de l'environnement** (12.09.2019)

Le barême d'imposition de la bière est établi en offrant des réductions qui dépendent de la quantité produite, ce qui favorise les brasseries de plus petite tailles et donc l'artisanat. Il n'y a par contre pas d'encouragement à la production locale ou écologique. Si des entreprises bénéficient de facilités d'importation de matières premières, ces avantages ne bénéficient pas à des producteurs qui se fournissent à 100 pour cent localement, alors que ce mode d'approvisionnement peut être substantiellement plus difficile. Alors que des agriculteurs se lancent dans la production de houblon local, peu présente en Suisse, il manque d'incitatifs pour soutenir la production de ce produit du terroir 100 pour cent local. Le Conseil fédéral est chargé d'étudier les moyens de soutenir les microbrasseries qui produisent local à 100 pour cent, en se fournissant localement, ou de façon particulièrement respectueuse de l'environnement, notamment en réfléchissant à une adaptation de l'imposition de la bière ou de son barème. Le Conseil fédéral peut également proposer d'autres moyens de soutenir le développement de la production brassicole dont les matières premières sont 100 pour cent suisses. Le Conseil fédéral est en particulier chargé de vérifier qu'il n'y a pas de discrimination des producteurs utilisant des produits locaux par rapport aux ceux qui importent leurs matières premières.

Cosignataires: Crottaz, Fridez, Friedl Claudia, Grin, Gschwind, Gysi Barbara, Heim, Maire Jacques-André, Marra, Marti Min Li, Munz, Piller Carrard, Rochat Fernandez, Schenker Silvia, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Sommaruga Carlo, Thorens Goumaz, Tornare (19)

30.10.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

01.03.2021 Retrait

19.4028 ***n*** Mo. **(Graf Maya) Porchet. Soins et accompagnement des personnes âgées. Lancer un programme national de recherche** (12.09.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de lancer un programme national de recherche qui examinera les moyens de garantir et de financer à l'avenir des soins et un accompagnement de qualité pour les personnes âgées en Suisse. Ce programme explorera différents modèles de soins et de financement.

Cosignataires: Ammann, Arslan, Brélaz, de la Reussille, Eymann, Glättli, Grunder, Heim, Herzog Verena, Hess Lorenz, Kälin, Kiener Nellen, Lohr, Maire Jacques-André, Mazzone, Munz, Quadranti, Rytz Regula, Schenker Silvia, Seiler Graf, Siegenthaler, Streiff, Thorens Goumaz, Töngi, Trede, Vogler, Weibel, Wüthrich (28)

20.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.12.2019 L'objet est repris

19.4030 ***n*** Ip. **de la Reussille. La Poste Suisse aux ordres d'un pays étranger?** (16.09.2019)

Envoyer de l'argent à Cuba n'est plus possible et ceci sans aucune annonce officielle ni de Postfinance, ni de son propriétaire, la Confédération!

Soit la direction a pris une décision aux conséquences importantes sans en informer les propriétaires, soit elle en a reçu l'ordre, mais cela n'a pas été communiqué officiellement.

Comment cela est-il possible, alors que la Suisse offre depuis des années ses bons offices dans les relations Cuba-Etats-Unis et que, fort heureusement, notre pays vote chaque année à l'ONU pour la levée du blocus des Etats-Unis imposé à Cuba, contre l'avis de toute la communauté internationale?

1. Le Conseil fédéral a t-il donné l'ordre à Postfinance de cesser ses relations financières avec Cuba?

2. Si l'ordre ne vient pas de la Confédération, comment Postfinance peut-elle prendre une telle décision aux implications économiques et politiques de première importance, sans en discuter avec ses propriétaires?

3. Comment le Conseil fédéral peut-il entretenir des relations diplomatiques avec un pays tout en coupant toutes formes de relations bancaires, alors même que notre pays offre ses bons offices diplomatiques pour résoudre les problèmes entre Cuba et les Etats-Unis?

4. Les banques, sous la pression des Etats-Unis, ont cessé toutes relations avec Cuba depuis plusieurs années,

Postfinance était le dernier moyen légal de faire parvenir de l'argent à Cuba. Le Conseil fédéral estime-t-il judicieux qu'il faille maintenant trouver des moyens détournés pour réaliser ces opérations?

5. Le Conseil fédéral va t-il intervenir afin de rétablir la situation antérieure et le cas échéant prendre des mesures à l'encontre des personnes responsables de cette décision préjudiciable?

Cosignataires: Glättli, Mazzone, Sommaruga Carlo (3)

13.11.2019 Réponse du Conseil fédéral.

20.12.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.4031 ***n*** Po. **(Vitali) Dobler. Loi fédérale sur la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication. Garantir le principe de proportionnalité** (16.09.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre un rapport dans lequel il présentera les modifications à apporter à la loi fédérale

sur la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication (LSCPT) afin que les mesures de surveillance que doivent prendre les fournisseurs de services de télécommunication restent proportionnées, et en particulier afin que les coûts que ces fournisseurs doivent assumer du fait des obligations qui leur incombent ne soient pas disproportionnés.

Cosignataires: Ammann, Amstutz, Arnold, Bigler, Brand, Bregy, Brunner Hansjörg, Büchel Roland, Burkart, Cattaneo, Dettling, Dobler, Egger Mike, Egger Thomas, Egloff, Eichenberger, Estermann, Eymann, Feller, Flach, Flückiger Sylvia, Glanzmann, Glarner, Gmür Alois, Gmür-Schönenberger, Gössi, Grunder, Grüter, Gutjahr, Herzog Verena, Hess Lorenz, Hiltpold, Imark, Jauslin, Keller Peter, Knecht, Matter Thomas, Merlini, Müller Leo, Müller Walter, Müri, Paganini, Pezzatti, Portmann, Regazzi, Reimann Lukas, Reimann Maximilian, Rime, Ritter, Rutz Gregor, Salzmann, Schilliger, Schneeberger, Schwander, Sollberger, Steinemann, Walliser, Walti Beat, Wasserfallen Christian, Wüthrich, Zanetti Claudio, Zuberbühler (62)

20.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

04.08.2020 L'objet est repris

19.4033 *n* Mo. **(Barazzone) Maitre. Urgence humanitaire en Méditerranée. Pour que la Suisse soit solidaire du mécanisme coordonné de répartition post-débarquements** (17.09.2019)

Considérant la nécessité d'agir rapidement pour sauver des vies en mer Méditerranée, je charge le Conseil fédéral de montrer de la solidarité à l'égard des Etats européens, et notamment ceux de la coalition des pays de bonne volonté - groupe de Paris -, en participant au "mécanisme de solidarité" visant à répartir les personnes secouru.es en Méditerranée. Pour ce faire, il choisira l'une ou l'autre, ou les deux possibilités, suggérées par le HCR:

1. accepter d'ores et déjà d'accueillir un pourcentage minimal (2 pour cent) de survivants recueillis à bord de chaque bateau d'ONG, et ce afin que le mécanisme de solidarité puisse être prévisible et éviter ainsi de longues attentes prolongeant les souffrances de ces survivantes et de ces survivants;

2. aider les pays côtiers, notamment l'Italie, Malte et l'Espagne - qui portent à l'heure actuelle le fardeau principal de l'accueil des personnes - en en accueillant dès à présent plusieurs centaines, ce qui permettrait de désengorger les centres d'accueil desdits pays.

20.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.12.2019 L'objet est repris

19.4034 *n* Mo. **(Mazzone) Prelicz-Huber. Urgence humanitaire en Méditerranée. Pour que la Suisse soit solidaire du mécanisme coordonné de répartition post-débarquements** (17.09.2019)

Considérant la nécessité d'agir rapidement pour sauver des vies en mer Méditerranée, je charge le Conseil fédéral de montrer de la solidarité à l'égard des Etats européens, et notamment ceux de la coalition des pays de bonne volonté - groupe de Paris -, en participant au "mécanisme de solidarité" visant à répartir les personnes secourues en Méditerranée. Pour ce faire, il choisira l'une ou l'autre, ou les deux possibilités, suggérées par le HCR:

1. Accepter d'ores et déjà d'accueillir un pourcentage minimal (2 pour cent) de survivants recueillis à bord de chaque bateau d'ONG, et ce afin que le mécanisme de solidarité puisse être prévisible et éviter ainsi de longues attentes prolongeant les souffrances de ces survivants.

2. Aider les pays côtiers, notamment l'Italie, Malte et l'Espagne - qui portent à l'heure actuelle le fardeau principal de l'accueil des personnes - en en accueillant dès à présent plusieurs centaines, ce qui permettrait de désengorger les centres d'accueil desdits pays.

20.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.12.2019 L'objet est repris

19.4035 *n* Mo. **(Sommaruga Carlo) Meyer Mattea. Urgence humanitaire en Méditerranée. Pour que la Suisse soit solidaire du mécanisme coordonné de répartition post-débarquements** (17.09.2019)

Considérant la nécessité d'agir rapidement pour sauver des vies en mer Méditerranée, je charge le Conseil fédéral de montrer de la solidarité à l'égard des Etats européens, et notamment ceux de la coalition des pays de bonne volonté - groupe de Paris -, en participant au "mécanisme de solidarité" visant à répartir les personnes secourues en Méditerranée. Pour ce faire, il choisira l'une ou l'autre, ou les deux possibilités, suggérées par le HCR:

1. Accepter d'ores et déjà d'accueillir un pourcentage minimal (2 pour cent) de survivants recueillis à bord de chaque bateau d'ONG, et ce afin que le mécanisme de solidarité puisse être prévisible et éviter ainsi de longues attentes prolongeant les souffrances de ces survivantes.

2. Aider les pays côtiers, notamment l'Italie, Malte et l'Espagne - qui portent à l'heure actuelle le fardeau principal de l'accueil des personnes - en en accueillant dès à présent plusieurs centaines, ce qui permettrait de désengorger les centres d'accueil desdits pays.

20.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

28.11.2019 L'objet est repris

19.4036 *n* Mo. **(Quadranti) Feri Yvonne. Urgence humanitaire en Méditerranée. Pour que la Suisse soit solidaire du mécanisme coordonné de répartition post-débarquements** (17.09.2019)

Considérant la nécessité d'agir rapidement pour sauver des vies en mer Méditerranée, je charge le Conseil fédéral de montrer de la solidarité à l'égard des Etats européens, et notamment ceux de la coalition des pays de bonne volonté - groupe de Paris -, en participant au "mécanisme de solidarité" visant à répartir les personnes secourues en Méditerranée.

Pour ce faire, il choisira l'une ou l'autre, ou les deux possibilités, suggérées par le HCR:

1. Accepter d'ores et déjà d'accueillir un pourcentage minimal (2 pour cent) de survivants recueillis à bord de chaque bateau d'ONG, ce afin que le mécanisme de solidarité puisse être prévisible et éviter ainsi de longues attentes prolongeant les souffrances de ces survivants;

2. aider les pays côtiers, notamment l'Italie, Malte et l'Espagne - qui portent à l'heure actuelle le fardeau principal de l'accueil des personnes - en en accueillant dès à présent plusieurs centaines, ce qui permettrait de désengorger les centres d'accueil desdits pays.

20.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.12.2019 L'objet est repris

19.4037 ***n*** Mo. **Fluri. Urgence humanitaire en Méditerranée. Pour que la Suisse soit solidaire du mécanisme coordonné de répartition post-débarquements** (17.09.2019)

Considérant la nécessité d'agir rapidement pour sauver des vies en mer Méditerranée, je charge le Conseil fédéral de montrer de la solidarité à l'égard des Etats européens, et notamment ceux de la coalition des pays de bonne volonté - groupe de Paris -, en participant au "mécanisme de solidarité" visant à répartir les personnes secourues en Méditerranée.

Pour ce faire, il choisira l'une ou l'autre, ou les deux possibilités, suggérées par le HCR:

1. Accepter d'ores et déjà d'accueillir un pourcentage minimal (2 pour cent) de survivants recueillis à bord de chaque bateau d'ONG, ce afin que le mécanisme de solidarité puisse être prévisible et éviter ainsi de longues attentes prolongeant les souffrances de ces survivants;

2. aider les pays côtiers, notamment l'Italie, Malte et l'Espagne - qui portent à l'heure actuelle le fardeau principal de l'accueil des personnes - en en accueillant dès à présent plusieurs centaines, ce qui permettrait de désengorger les centres d'accueil desdits pays.

20.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.4038 ***n*** Po. **Groupe BD. Avantages du modèle de prévoyance-temps** (17.09.2019)

Le Conseil fédéral est chargé d'étudier un modèle de prévoyance-temps qui permettrait de comptabiliser les prestations d'aide au moyen de crédits-temps donnant droit à des prestations ultérieures. Ces prestations concerneraient l'encadrement et les soins des personnes âgées, mais aussi l'accueil extrafamilial des enfants, dans la mesure où elles peuvent être fournies par des personnes sans formation spécifique.

Porte-parole: Landolt

13.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

x **19.4047** ***n*** Mo. **Molina. Sponsoring par des grandes entreprises. Eviter tout dégât d'image pour la Suisse** (18.09.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement un projet visant à établir une base légale permettant à des acteurs privés de sponsoriser non seulement des tâches relevant de la puissance publique, mais aussi des manifestations soutenues par la Confédération. Ce projet comprendra des dispositions concernant les appels d'offres de la Confédération pour des projets de sponsoring, il limitera les contributions de toute personne morale ou physique à 5 pour cent du budget total prévu pour la manifestation, fixera les mesures qui permettront d'éviter tout conflit d'intérêts et problème de corruption, s'appuiera sur les objectifs de développement durable et fixera les modalités de la coopération administrative.

Cosignataires: Barrile, Crottaz, de la Reussille, Fehlmann Rielle, Friedl Claudia, Glättli, Gysi Barbara, Hadorn, Hardegger, Heim, Jans, Kiener Nellen, Maire Jacques-André, Munz, Naef, Seiler Graf, Semadeni (17)

13.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

09.03.2021 Conseil national. Rejet

19.4050 ***n*** Mo. **Groupe libéral-radical. Autoriser l'édition génomique, technologie qui profite à la protection de l'environnement** (18.09.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de créer les bases légales nécessaires afin de réglementer la culture de plantes issues de l'édition génomique, modifiées sans introduction de matériel génétique étranger, et d'établir clairement que cette technique n'entre pas dans le champ d'application de la loi sur le génie génétique (LGG) et ne doit donc pas être soumise à l'interdiction de la culture d'OGM. Cette réglementation ouvrira la voie à l'édition génomique et permettra d'exploiter le potentiel qu'offre cette technologie comme alternative à l'utilisation de produits phytosanitaires polluants dans la production alimentaire.

Porte-parole: Wasserfallen Christian

27.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.4052 ***n*** Po. **Groupe libéral-radical. Assurer la mobilité de demain** (18.09.2019)

Dans le cadre de l'objectif de décarbonisation des transports, le Conseil fédéral est chargé d'étudier et de présenter un rapport sur le choix de régions pilotes pour l'expérimentation de projets de mobilité durable. Le Conseil fédéral montrera, par ce rapport, comment les partenariats public-privé (PPP) concernés peuvent être soutenus par la participation des hautes écoles et des industries. De plus, il expliquera comment les infrastructures nécessaires (par ex. stations de charge, production et distribution de carburants alternatifs) à ces projets de mobilité durable peuvent être financés. Il considérera donc la mise en application du programme de compensation pour les carburants.

Porte-parole: Jauslin

06.11.2019 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

20.12.2019 Conseil national. Combattu. Discussion reportée

19.4053 ***n*** Mo. **Groupe BD. Introduction d'un ratio entre le nombre d'infirmiers et le nombre de patients. Une nécessité qualitative et économique** (18.09.2019)

Le Conseil fédéral est chargé d'introduire un ratio entre le nombre d'infirmiers et le nombre de patients dans le domaine des soins, afin d'améliorer la qualité des soins et de réduire par là même les coûts de la santé.

Porte-parole: Landolt

13.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.4055 ***n*** Mo. **Groupe BD. Garantie de la qualité des soins. Surveiller les indicateurs de qualité également dans le domaine des soins ambulatoires** (18.09.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de surveiller et de publier les indicateurs de qualité des soins médicaux dans le domaine ambulatoire, au même titre que ceux du domaine hospitalier, en même temps que les données collectées en vertu de l'article 59a de la loi fédérale sur l'assurance-maladie.

Porte-parole: Landolt

20.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.4056 *n* Mo. **Quadri. Modifier l'OSAMal afin d'obliger les assureurs-maladie à réduire leurs réserves excédentaires au profit des assurés** (18.09.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier l'ordonnance sur la surveillance de l'assurance-maladie (OSAMal), en particulier l'article 26, afin que 1), la réduction des réserves excessives ne soit plus volontaire mais obligatoire, 2) que le montant de la réduction ne soit plus réparti entre les assurés dans le champ territorial d'activité de l'assureur (al. 3) mais sur une base cantonale puisque les primes sont fixées sur cette base, afin de tenir compte de manière adéquate du fait que certains ont payé des primes trop élevées alors que d'autres ont payé des primes trop basses.

Cosignataire: Pantani (1)

06.12.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.4057 *n* Ip. **Arslan. Impliquer les femmes dans la prévention de l'extrémisme violent** (18.09.2019)

La résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU consacrée aux femmes, à la paix et à la sécurité demande à la communauté des Etats de s'engager pour que les femmes soient associées, sur un pied d'égalité et à tous les niveaux, aux processus de paix et à la politique de sécurité. Dans cette perspective, la Suisse a adopté à ce jour quatre plans d'action nationaux (PAN).

L'actuel PAN 1325 (2018 2022) entend impliquer davantage les femmes dans la prévention de l'extrémisme violent. La Suisse s'appuie à cet égard sur la résolution 2242 du Conseil de sécurité de l'ONU, qui demande de relier le programme consacré aux femmes, à la paix et à la sécurité et le plan de prévention de l'extrémisme violent, tout en suivant les recommandations de 2016 du Comité onusien pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.

Le principe d'une politique de paix et de sécurité sensible au genre est louable. Toutefois, il peut être nuisible, en ce qui concerne les droits de l'homme en général et de la femme en particulier, de trop se concentrer sur la prévention de l'extrémisme violent. Celle-ci mise principalement sur des mesures de sécurité dites dures, qui s'accompagnent souvent d'atteintes aux droits de l'homme. Les femmes et les organisations féminines qui s'engagent dans la prévention de la violence courent d'énormes risques et se retrouvent prises en tenaille entre la violence d'acteurs non étatiques armés et celle des forces de sécurité étatiques. De plus, les femmes sont souvent réduites à leur rôle d'épouse et de mère. On les accuse d'empêcher les hommes de leur famille de participer à l'extrémisme violent. On les charge ainsi d'une responsabilité trop lourde et on encourage les stéréotypes qui renforcent les inégalités structurelles entre les genres.

Dans ce contexte, je demande au Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes.

1. Comment la Suisse s'assure-t-elle que les programmes de prévention de l'extrémisme violent qu'elle soutient sont adaptés aux besoins des populations locales et ne nuisent pas aux droits de l'homme en général et de la femme en particulier?

2. Comment la Suisse endosse-t-elle ses responsabilités lorsqu'il s'agit de protéger contre la criminalisation, la répression et la violence les femmes et les organisations féminines engagées en tant que partenaires sur place dans la prévention de la violence?

3. Comment la Suisse promeut-elle une représentation différenciée du rôle des genres et l'égalité effective entre les sexes lors de la mise en oeuvre des programmes de prévention de l'extrémisme violent?

Cosignataires: Brélaz, de la Reussille, Feri Yvonne, Graf Maya, Kälin, Mazzone, Müller Walter, Nussbaumer, Quadranti, Rytz Regula, Sommaruga Carlo, Thorens Goumaz, Töngi, Wasserfallen Flavia (14)

13.11.2019 Réponse du Conseil fédéral.

20.12.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.4058 *n* Ip. **de Courten. Prise en charge par l'assurance-maladie des prestations des podologues. Quand le Conseil fédéral entend-il mettre en oeuvre les décisions du Parlement?** (18.09.2019)

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Quand entend-il mettre en oeuvre le mandat que lui a donné le Parlement en adoptant la motion 12.3111?

2. Peut-il donner un calendrier contraignant?

3. Comment explique-t-il l'absence de mise en oeuvre pertinente plus de six ans après les décisions du Conseil national et du Conseil des Etats?

4. S'agit-il d'une exception ou y a-t-il d'autres cas où les décisions du Parlement sont remises de cette manière aux calendes grecques?

5. Qu'en est-il de la pratique actuelle des assureurs-maladie dans la prise en charge des prestations des podologues?

6. Qu'est-ce que le Conseil fédéral répond aux assurés qui dénoncent le fait que leurs coûts ne sont pas pris en charge par les assureurs à ce jour?

20.11.2019 Réponse du Conseil fédéral.

20.12.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.4059 *n* Mo. **Conseil National. Garantir les investissements dans le sous-sol grâce au numérique ((Vogler) Müller-Altermatt)** (18.09.2019)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer un plan d'action "Numérisation du sous-sol géologique" en vue d'assurer les investissements dans les infrastructures souterraines, dans l'extraction de géoressources et dans le stockage de déchets.

Cosignataires: Ammann, Arslan, Egger Thomas, Genecand, Grunder, Hadorn, Hess Lorenz, Knecht, Müller-Altermatt, Ritter, Semadeni, Streiff, Weibel (13)

06.11.2019 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

20.11.2019 L'objet est repris
19.06.2020 Conseil national. Adoption
16.03.2021 Conseil des Etats. La motion est adoptée avec la modification suivante: Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer, en collaboration avec les cantons, un plan d'action « Numérisation du sous-sol géologique » en vue d'assurer les investissements dans les infrastructures souterraines, dans l'extraction de géoressources et dans le stockage de déchets. Les intérêts des propriétaires d'informations géologiques doivent être pris en compte.
05.05.2021 Conseil national. Adhésion

19.4061 *n* Ip. **Nicolet. Selon quels critères les priorités des actions du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes sont-elles définies?** (18.09.2019)

Lors d'une récente séance de sous-commission Contrôle Fédéral des Finances, j'ai questionné la directrice du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes, sur les actions menées par Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG) contre les mariages forcés de jeunes filles mineures.

La première partie de la réponse, devenue traditionnelle de la part de l'administration, ne m'a pas surpris puisqu'elle évoquait le manque de moyens et de personnel.

Par contre, la suite de la réponse m'a vraiment surpris, la directrice affirmant que la lutte contre les mariages forcés de jeunes filles mineures faisait partie d'un programme national et donc, n'était pas une des priorités du BFEG.

Lorsque j'ai insisté auprès de la directrice du BFEG, celle-ci m'a bien confirmé que la priorité de son bureau était l'égalité entre les femmes et les hommes, les violences domestiques venant ensuite.

Si je veux bien entendre que le BFEG accorde la priorité, au fait, certes louable, de gommer les inégalités entre les femmes et les hommes, je suis sidéré d'apprendre que les violences domestiques figurent en deuxième place et que le mariage forcé de jeunes filles mineures, ne figurerait qu'en éventuelle troisième position.

Alors que n'importe quel humain normalement constitué aurait fixé les priorités dans l'ordre inverse, je me pose des questions sur le sérieux qui est mis dans la hiérarchie des actions menées par le BFEG.

Dès lors, je pose les questions suivantes au Conseil fédéral:

1. Selon quels critères sont fixées les priorités des actions menées par le BFEG?

2. Qui décide de ces priorités?

3. La lutte contre les mariages forcés de jeunes filles mineures ne devrait-elle pas être la priorité du BFEG?

4. La lutte contre les violences domestiques ne devrait-elle pas primer le combat pour l'égalité femmes hommes?

5. Le Conseil fédéral entend-il intervenir auprès du BFEG afin que les priorités des actions menées, soient dictées par des critères humains évidents?

6. Question complémentaire, le BFEG ayant évoqué un programme national visant à combattre les mariages forcés de jeunes filles mineures, peut-on connaître le nombre de cas identifiés dans notre pays durant les cinq dernières années?

27.11.2019 Réponse du Conseil fédéral.

20.12.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.4062 *n* Ip. **(Sommaruga Carlo) Meyer Mattea. Processus de paix. Que fait la Suisse pour renforcer la participation des femmes?** (18.09.2019)

Adoptée en 2000, la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies demande à tous les Etats membres de l'ONU et aux parties au conflit d'assurer la participation égale des femmes à tous les niveaux du règlement des conflits et de la consolidation de la paix. A travers cette résolution, les Etats s'engagent à inclure une perspective de genre dans la négociation et l'application des accords de paix.

Cette résolution constitue un jalon dans la réalisation de l'égalité entre les sexes et du respect des droits des femmes dans les processus de paix. Pour la mettre en oeuvre, la Suisse a adopté quatre plans d'action nationaux (PAN 1325) depuis 2007. Le quatrième PAN 1325 suisse (2018-2022) a été lancé en novembre 2018.

Pourtant, dans sa réponse au quatrième et cinquième rapport périodique sur la Suisse (2016), le Comité onusien pour l'élimination des discriminations à l'égard des femmes (CEDEF) s'inquiète de la participation et de l'inclusion limitées des femmes dans les processus de paix. Il regrette par ailleurs les efforts insuffisants de la Suisse pour intégrer une perspective de genre dans les stratégies de prévention de l'extrémisme violent et de lutte contre le terrorisme.

Je souhaite poser les questions suivantes au Conseil fédéral:

1. Comment la Suisse entend-elle renforcer la participation des femmes dans les processus de paix? En particulier, comment entend-elle promouvoir le leadership des femmes dans les organisations qui travaillent à la prévention de la violence?

2. La promotion du rôle des femmes dans la prévention de la violence ne devrait pas renforcer les stéréotypes de genre (les femmes ont seule la responsabilité d'empêcher leur enfant de se livrer à la violence). Que fait la Suisse pour s'assurer que ses programmes contribuent à élargir l'action politique des femmes plutôt qu'à renforcer les stéréotypes sexistes?

3. La résolution 2242 du Conseil de sécurité des Nations Unies fournit aux femmes un instrument politique en faveur de leur inclusion dans la prévention de l'extrémisme violent. Que fait la Suisse pour s'assurer que cette participation soit réelle et contribue à transformer les approches en matière de sécurité conformément aux objectifs de la résolution 1325?

4. Que fait la Suisse pour renforcer la participation des femmes aux négociations de paix de haut niveau?

Cosignataires: Arslan, Barrile, Bendahan, Crottaz, de la Reussille, Fehlmann Rielle, Feri Yvonne, Friedl Claudia, Gugger, Gysi Barbara, Hadorn, Hardegger, Heim, Kiener Nellen, Maire Jacques-André, Mazzone, Munz, Quadranti, Reynard, Riklin Kathy, Rochat Fernandez, Schenker Silvia, Seiler Graf, Streiff, Thorens Goumaz, Töngi, Tornare, Wehrli (28)

13.11.2019 Réponse du Conseil fédéral.

28.11.2019 L'objet est repris
20.12.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.4067 *n* Mo. **Feller. Adapter Via sicura pour que les services d'urgence puissent accomplir leur travail dans les conditions requises par leur mission, y compris lorsque la vitesse est limitée à 30 kilomètres à l'heure** (19.09.2019)

Le Conseil fédéral est chargé d'adapter le programme de sécurité routière Via sicura de manière à ce que les services d'urgence puissent accomplir leur travail dans les conditions requises par leur mission d'intérêt public y compris lorsque la vitesse est limitée à 30 kilomètres à l'heure.

13.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.4068 *n* Mo. **(Rochat Fernandez) Aebischer Matthias. Adapter Via sicura pour que les services d'urgence puissent accomplir leur travail dans les conditions requises par leur mission, y compris lorsque la vitesse est limitée à 30 kilomètres à l'heure** (19.09.2019)

Le Conseil fédéral est chargé d'adapter le programme de sécurité routière Via sicura de manière à ce que les services d'urgence puissent accomplir leur travail dans les conditions

requises par leur mission d'intérêt public, y compris lorsque la vitesse est limitée à 30 kilomètres à l'heure.

Cosignataires: Bendahan, Brélaz, Crottaz, Fridez, Marra, Nordmann (6)

13.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

28.11.2019 L'objet est repris

19.4069 *n* Mo. **Roduit. Etude de cohorte suisse sur la santé des enfants et des adolescents** (19.09.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de suivre sur plusieurs décennies la santé physique et psychique des enfants et des adolescents. Pour cela il mettra en place une cohorte généraliste. Les résultats scientifiques qui en découleront devront non seulement permettre de faire état de la santé des enfants et des adolescents, mais également de conclure si leur cadre de vie est favorable à leur santé. Il sera aussi tenu compte du contexte familial, social et économique d'où sont issus les enfants et les adolescents, ainsi que leur niveau de formation et leurs habitudes de vie.

Cosignataires: Borloz, Graf Maya, Gysi Barbara, Humbel, Lohr, Masshardt, Wehrli (7)

20.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.4070 *n* Mo. **Lohr. Santé des enfants. Une stratégie nationale** (19.09.2019)

Le Conseil fédéral doit présenter au Parlement une stratégie nationale en faveur de la santé des enfants et des adolescents. Cette stratégie inclura des objectifs, un plan d'action, et une solution de financement ciblé à long terme.

Outre la santé, les domaines politiques concernés (formation, social), les conditions générales, l'environnement et les phases de la vie sont à prendre en compte. La stratégie en question doit s'intégrer à la réflexion stratégique pour l'Agenda 2030.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Ammann, Barrile, Bulliard, de Buman, Egger Thomas, Feri Yvonne, Glauser, Graf Maya, Gugger, Gysi Barbara, Jans, Mazzone, Nordmann, Piller Carrard, Regazzi, Ritter, Roduit, Romano, Schenker Silvia, Vogler, Wasserfallen Flavia (22)

20.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x **19.4072 *n*** Mo. **Conseil National. Pour l'instauration d'une autorité dépositaire cantonale, seul moyen de retrouver un mandat pour cause d'inaptitude (Dobler)** (19.09.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de proposer l'introduction, dans le code civil (CC), d'une disposition prévoyant que les cantons sont tenus de veiller à ce que les mandats pour cause d'inaptitude puissent être remis, ouverts ou clos, à une autorité chargée d'en recevoir le dépôt (comme les art. 504 et 505 al. 2 du code civil le prévoient pour les testaments).

Le Conseil fédéral proposera également l'introduction dans le code civil d'une disposition faisant obligation à l'autorité de protection de l'adulte de s'enquérir auprès de l'autorité dépositaire (et pas uniquement auprès de l'office d'état civil) de l'existence éventuelle d'un mandat pour cause d'inaptitude au cas où une personne deviendrait incapable de discernement et ne saurait plus si un tel mandat existe ou non.

Cosignataires: Burkart, Dettling, Egger Mike, Eichenberger, Feller, Glanzmann, Glättli, Grüter, Gugger, Guhl, Keller-Inhelder, Landolt, Markwalder, Nantermod, Nussbaumer, Paganini, Pardini, Rutz Gregor, Schwander, Vitali, Walti Beat, Wasserfallen Christian, Weibel (23)

20.11.2019 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

20.12.2019 Conseil national. Adoption
17.03.2021 Conseil des Etats. Adoption

19.4074 *n* Mo. **Aeschi Thomas. Etats non coopératifs. Suspendre immédiatement l'aide au développement** (19.09.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre des mesures afin de suspendre intégralement et avec effet immédiat l'aide au développement versées aux Etats qui refusent de reprendre sur leur territoire leurs citoyens coupables de crimes sur sol helvétique. De plus, la Suisse ne devrait prendre aucun engagement en faveur de la coopération au développement si aucun accord bilatéral pour la réadmission des citoyens criminels n'a été conclu avec le pays en question.

13.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.4075 *n* Ip. **Egger Mike. Des mesures efficaces pour réduire les coûts de la santé** (19.09.2019)

La hausse constante des coûts de la santé, et l'augmentation des primes d'assurance-maladie qui en résulte, représente une charge financière de plus en plus lourde pour la population. Bien que les particuliers et les familles les plus puissent peuvent être soutenus, de manière ciblée, par la réduction individuelle des primes, ces mesures s'inscrivent davantage dans une politique sociale que dans une politique de santé publique. De nouvelles mesures, non conventionnelles, doivent être examinées afin de freiner - et si possible de réduire- la hausse des coûts de la santé.

Quel est, selon le Conseil fédéral, le potentiel d'économie des mesures suivantes?

Il indiquera le montant (en francs) ou la nature de ce potentiel (fort, neutre ou faible).

1. Interdiction de publicité pour les caisses d'assurance-maladie.

2. Plafonnement des salaires des CEO des assurance-maladie sur ceux des cadres de l'administration fédérale exerçant des fonctions comparables.

3. Centralisation intercantonale de l'acquisition de médicaments et d'appareils médicaux.

4. Rémunération forfaitaire des médecins exerçant dans les hôpitaux sous forme de salaires fixes, et non de paiements et de bonus sur la base du nombre d'opérations effectuées.

5. Restriction de la représentation des mandataires dans le domaine de la santé au sein des commissions de la santé publique.

20.11.2019 Réponse du Conseil fédéral.

20.12.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.4078 *n* Mo. **(Barazzone) Regazzi. Suppression de l'impôt sur la fortune et introduction d'un impôt cantonal sur les gains en capital mobilier. Taux maximum de 10 pour cent** (19.09.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de proposer un projet de modification de la loi sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes prévoyant:

1. la suppression de l'impôt sur la fortune; et

2. un nouvel impôt cantonal sur les gains en capital privé mobilier à un taux maximal de 10 pour cent.

Le taux de ce nouvel impôt sera dégressif en fonction de la durée de détention (afin de favoriser la détention à long terme ou de défavoriser la spéculation).

Cosignataires: Borloz, Eichenberger, Feller, Genecand, Gschwind, Lüscher, Nidegger, Pfister Gerhard, Regazzi, Rime, Romano (11)

13.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.11.2019 L'objet est repris

19.4079 ***n*** Ip. **Töngi. Diminution des marchandises transportées par le rail. Que fait le Conseil fédéral?** (19.09.2019)

Le deuxième trimestre de 2019 a vu une diminution du transport de marchandises par le rail, le déficit se monte à près de 5 pour cent par rapport au deuxième trimestre 2018. En comparaison avec les années précédentes, le tonnage de marchandises transportées par le rail n'a pas augmenté malgré les efforts accrus de la Confédération pour transférer le transport des marchandises de la route au rail.

Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes:

1. Quelle explication donne-t-il à la régression du tonnage? Les raisons sont-elles d'ordre conjoncturel ou sont-elles liées au trafic?

2. Le transport de marchandises par la route a-t-il subi une régression similaire?

3. La mauvaise qualité actuelle -ponctualité et fiabilité- du transport ferroviaire serait-elle responsable de cette diminution? Le cas échéant, comment pourrait-on l'améliorer?

4. Quelles seront les conséquences de la nouvelle coopération de CFF Cargo avec des entreprises de transport sur les volumes de marchandises transportées?

5. Comment concilier la nouvelle coopération avec l'objectif de transporter davantage de marchandises sur le rail?

6. Quelles seront les conséquences de la fermeture par CFF Cargo de plusieurs points de chargement sur la quantité de marchandises transportées?

Cosignataires: Brélaz, Glättli, Graf Maya, Kälin, Rytz Regula, Thorens Goumaz (6)

06.11.2019 Réponse du Conseil fédéral.

20.12.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.4080 ***n*** Po. **Seiler Graf. Ethique militaire dans l'armée suisse. Catalogue de mesures en dix points** (19.09.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un rapport sur la mise en oeuvre, annoncée dans son avis relatif au postulat Fridez 13.3183, du catalogue de mesures en dix points présenté dans son rapport "Ethique militaire dans l'armée suisse" et de montrer comment il entend renforcer, des points de vue de la stratégie, des finances et du personnel, le respect des droits de l'homme et des droits fondamentaux dans la culture de conduite, d'instruction et d'éducation de l'armée suisse et faire de la gestion de la diversité l'affaire des plus hauts cadres de l'armée.

Cosignataires: Barrile, Crottaz, Fehlmann Rielle, Feri Yvonne, Flach, Frei, Friedl Claudia, Glättli, Graf Maya, Gysi Barbara, Hardegger, Heim, Jans, Kiener Nellen, Maire Jacques-André, Mazzone, Meyer Mattea, Munz, Quadranti, Semadeni, Töngi (21)

27.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

19.4081 ***n*** Mo. **Grüter. Pour le maintien des fréquences OUC jusqu'en 2025** (19.09.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de faire en sorte que les fréquences radio OUC soient maintenues jusqu'en 2025. A cet égard, il s'agit de veiller à ce que la SSR ne lance pas sa propre dynamique dans ce dossier et ne fixe pas de délai anticipé pour l'arrêt de l'exploitation de ces fréquences. Par ailleurs, il ne saurait être question de mener des activités de lobbying ou des campagnes publicitaires pour convaincre les radios privées du bien-fondé d'un arrêt anticipé.

Cosignataires: Aebi Andreas, Bigler, Brunner Hansjörg, Buffat, Chiesa, Clottu, Dettling, Dobler, Egger Mike, Estermann, Flückiger Sylvia, Geissbühler, Glauser, Grin, Gutjahr, Haab, Hausammann, Hess Erich, Imark, Keller Peter, Müri, Nicolet, Nidegger, Page, Regazzi, Reimann Lukas, Rime, Ruppen, Salzmann, Schläpfer, Schwander, Steinemann, Umbricht Pieren, von Siebenthal, Wobmann, Zanetti Claudio, Zuberbühler (37)

27.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.4083 ***n*** Mo. **Nicolet. Garantir aux consommateurs la désignation claire du pays de provenance pour les denrées alimentaires confectionnées ou préconfectionnées à l'étranger** (19.09.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier l'ordonnance sur les denrées alimentaires afin d'identifier, par la désignation claire du pays de provenance, des denrées alimentaires confectionnées ou préconfectionnées à l'étranger.

Cosignataires: Addor, Amaudruz, Béglé, Bigler, Borloz, Bourgeois, Brélaz, Buffat, Campell, Chevalley, Chiesa, Dettling, Egger Thomas, Feller, Glauser, Grin, Gschwind, Haab, Hausammann, Keller Peter, Knecht, Kutter, Maire Jacques-André, Nidegger, Page, Reynard, Rime, Ritter, Rochat Fernandez, Rösti, Salzmann, Siegenthaler, Tornare, Wehrli (34)

27.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.4084 ***n*** Ip. **(Hardegger) Seiler Graf. Gestion des créneaux horaires dans le trafic aérien. Principe de la transparence et droit de participation** (19.09.2019)

Les vols de ligne réguliers relèvent du trafic aérien public. C'est du moins ce que revendique le secteur du transport aérien. La population a un droit de regard sur les horaires du trafic aérien public, chacun pouvant donner son avis et faire des propositions lors de leur mise à l'enquête. Les personnes intéressées ne s'en privent d'ailleurs pas, prenant connaissance des modifications d'horaire proposées pour les approuver ou les rejeter. Les travaux et les décisions relevant de l'exercice de la puissance publique étant soumis au principe de la transparence, il est incompréhensible que Slot Coordination Switzerland, association privée, élabore en secret les horaires du trafic aérien de ligne suisse, en particulier la gestion des créneaux horaires, les soustrayant à la connaissance et au droit de regard de la population.

Cela étant, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Qui sont les membres de l'association Slot Coordination Switzerland, quelles sont leurs tâches et quelles sont leurs compétences?

2. Sous quelle forme Slot Coordination Switzerland exerce-t-elle des tâches relevant de la puissance publique?

3. Sur quelles bases légales la délégation de tâches relevant de l'exercice de la puissance publique à Slot Coordination Switzerland se fonde-t-elle?

4. Qui décide quelles tâches exercées par Slot Coordination Switzerland relèvent du principe de la transparence et quels documents traités par Slot Coordination Switzerland dans l'exercice de ses tâches doivent être accessibles au public?

5. Pour quelles raisons l'attribution des créneaux horaires n'est-elle pas soumise à la procédure officielle relative aux horaires?

6. Quelles dispositions légales faudrait-il modifier pour que la gestion des créneaux horaires soit soumise à la procédure officielle?

7. Quel rôle l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC) et Skyguide jouent-ils:

a. dans l'attribution des créneaux horaires aux aéroports;

b. dans l'approbation de plans de vol?

8. Quelles décisions sujettes à recours concernant les plans de vol sont prises par quel organe et comment le public y a-t-il accès?

9. Quelles sont les tâches de l'OFAC et de Skyguide:

a. lorsque l'on constate que les temps d'exploitation approuvés en fonction des créneaux accordés à un aéroport sont systématiquement dépassés;

b. lorsque des créneaux supplémentaires sont demandés alors que les temps d'exploitation accordés sont systématiquement dépassés;

c. lorsque les créneaux supprimés sont à nouveau utilisés alors que les temps d'exploitation sont systématiquement dépassés?

Cosignataires: Barrile, Bäumle, Crottaz, Fridez, Friedl Claudia, Glättli, Gysi Barbara, Heim, Kiener Nellen, Maire Jacques-André, Mazzone, Moser, Munz, Reimann Lukas, Rochat Fernandez, Seiler Graf, Steinemann, Töngi, Zanetti Claudio (19)

27.11.2019 Réponse du Conseil fédéral.

28.11.2019 L'objet est repris
20.12.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.4087 *n* Ip. **Munz. Dépôt en couches géologiques profondes. Financement d'un processus participatif digne de ce nom** (19.09.2019)

Aucun site de stockage de déchets radioactifs ne pourra être réalisé sans l'acceptation de la population locale. Le processus participatif doit assurer le concours de la population concernée et renforcer le contrôle démocratique exercé sur un projet dont les effets s'étendront sur plusieurs millénaires.

Les dépenses liées à la participation régionale sont intégrées dans la comptabilité de la Nagra (Société coopérative nationale pour le stockage des déchets radioactifs) et approuvées une fois par année. La Nagra dispose de ce fait d'un moyen efficace d'influencer les activités des conférences régionales. Dans le courant des dernières années, les responsables de la gestion des déchets radioactifs ont réduit les moyens mis à la disposition des conférences régionales alors que la charge de travail, elle, n'a pas diminué.

Des conflits d'intérêts et d'objectifs surgissent régulièrement entre la Nagra, l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) et les conférences régionales, en particulier lorsque la Nagra cherche à financer par l'intermédiaire de la conférence régionale des avis d'experts auxquels celle-ci s'oppose. Cette manière de faire permet de réduire les experts critiques au silence et dégrade les conférences régionales au rang de simples commis de la Nagra et de l'OFEN. L'ordre du jour des conférences régionales a été influencé à plusieurs reprises par le biais du budget, ce qui empêche la population de la région concernée de faire valoir son droit de regard.

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Reconnaît-il que le processus participatif, à savoir un droit de regard indépendant de la Nagra et des autorités, est un instrument important pour gagner l'adhésion de la population dans le cadre du plan sectoriel "Dépôts en couches géologiques profondes"?

2. Le financement de la participation régionale est de toute évidence un maillon faible de la gouvernance d'entreprise du plan sectoriel qui en sape la crédibilité. Comment peut-on régler le financement de manière à éviter la prise d'influence de la Nagra et de l'OFEN?

3. Les conférences régionales se voient de plus en plus comme les commis de l'OFEN, qui, n'étant plus en mesure de déterminer elles-mêmes leur ordre du jour, ne peuvent plus véritablement jouer leur rôle de médiateurs. Quelle importance le Conseil fédéral attribue-t-il à des conférences régionales indépendantes, ne devant rendre de compte qu'à la population?

Cosignataires: Crottaz, Eymann, Friedl Claudia, Glättli, Gysi Barbara, Hadorn, Hardegger, Heim, Jans, Kälin, Kiener Nellen, Maire Jacques-André, Seiler Graf, Semadeni (14)

06.11.2019 Réponse du Conseil fédéral.

20.12.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.4088 *n* Mo. **Munz. Promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie par un fonds pour la formation continue** (19.09.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de créer un fonds paritaire alimenté par la Confédération, les cantons et les employeurs. Ce fonds financera la formation continue et la reconversion professionnelle des personnes qui perdent leur emploi à cause du développement des nouvelles technologies.

Cosignataires: Barrile, Crottaz, Fehlmann Rielle, Feri Yvonne, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Hadorn, Hardegger, Heim, Jans, Kälin, Kiener Nellen, Maire Jacques-André, Seiler Graf, Semadeni, Wasserfallen Flavia, Wüthrich (17)

13.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.4089 *n* Ip. **Munz. Abattoirs. Transporter des demi-carcasses et non des animaux vivants** (19.09.2019)

La Suisse fait partie des pays qui en font le plus pour protéger les animaux et assurer leur bien-être. Les exploitations agricoles y contribuent significativement grâce aux améliorations qu'elles apportent régulièrement. Malheureusement, les abattoirs évoluent dans le sens opposé. On assiste à une augmentation de la fermeture des petites installations locales, ce qui est au détriment des animaux de boucherie, qui doivent être transportés de plus en plus loin. C'est surtout le bétail des régions de montagne, les boeufs et les moutons en particulier, qui doit généralement faire un très long chemin pour être amené aux quelques grands abattoirs qui se trouvent en plaine aujourd'hui.

Ce transport prolongé, souvent assorti d'un passage des animaux par un marché public, est particulièrement éprouvant pour eux et n'est plus accepté par une grande partie de la population en Suisse, pour des raisons d'ordre éthique. Or ce sont souvent les animaux élevés dans des conditions respectant particulièrement leurs besoins qui font de nombreux kilomètres jusqu'à l'abattoir, car ces installations n'ont pas toutes le certificat correspondant. Il faudrait donc favoriser les abattoirs régionaux pour préserver le bien-être animal, sans oublier que les petites installations décentralisées présentent le double avantage d'un acheminement court et d'une attente réduite.

Dès lors, le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes:

1. Est-il lui aussi d'avis qu'il serait important de disposer d'abattoirs décentralisés pour assurer le bien-être des animaux?

2. Quelles sont à ses yeux les possibilités de maintenir à long terme des abattoirs régionaux ou d'en remettre sur pied? Quels instruments pourraient soutenir l'exploitation d'infrastructures préservant la santé et le bien-être animal?

3. Les paiements directs aux exploitations agricoles peuvent être réduits en cas d'infractions. En 2017, ces réductions ont représenté 7,9 millions de francs au total, relevant principalement du domaine de contrôle de la protection des animaux et du bien-être animal.

4. Comment la Confédération pourrait-elle contribuer au maintien à long terme d'abattoirs régionaux ou au rétablissement de structures décentralisées? A quels instruments pourrait-on recourir pour soutenir l'exploitation d'infrastructures favorisant la protection et le bien-être des animaux?

Cosignataires: Friedl Claudia, Gysi Barbara, Hadorn, Hardegger, Heim, Kälin, Kiener Nellen, Maire Jacques-André, Seiler Graf, Semadeni, Vogler (11)

06.11.2019 Réponse du Conseil fédéral.

20.12.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.4104 *n* Mo. **Nantermod. Abolir les barrières aux importations parallèles de médicaments génériques en Suisse** (24.09.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de proposer une modification de la législation sur les médicaments abrogeant les barrières administratives et légales aux importations de médicaments génériques en provenance de l'Espace économique européen (EEE).

Il pourra notamment prévoir la reconnaissance automatique pour le marché suisse des médicaments génériques autorisés dans l'Union européenne, avec un droit de veto de l'autorité suisse de surveillance du marché. Les règles d'étiquetage spécifiques à la Suisse devront aussi être assouplies et remplacées par une information électronique ou fournie à la demande par le distributeur.

20.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.4105 *n* Po. **Regazzi. Empêcher la diffusion en temps réel de pornographie infantile et mettre un terme à la prostitution infantile sur Internet** (24.09.2019)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner quelles mesures juridiques ou autres doivent être prises pour lutter efficacement contre la diffusion en temps réel de prostitution infantile (abus sexuel d'un enfant diffusé en direct sur Internet). L'utilisation d'avatars représentant des enfants ainsi que le matériel photographique et vidéo généré par ordinateur doivent également être analysés. La production et la diffusion de matériel pornographique infantile doivent être empêchées et l'article 197 du code pénal respecté.

Cosignataires: Feri Yvonne, Geissbühler, Gschwind, Herzog Verena, Kutter, Landolt, Markwalder, Quadranti, Roduit, Streiff (10)

20.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

19.4106 *n* Mo. **(Rochat Fernandez) Crottaz. Une loi pour assurer la sécurité des convoyages de fonds** (24.09.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de légiférer sur les activités de convoyage de fonds en définissant des standards notamment en matière d'équipement, de sommes convoyées, d'horaires de transport, de dispositifs de sécurité (privé ou public), d'infrastructures (véhicules et bâtiments adaptés pour cette activité) et de formation du personnel.

Cosignataires: Crottaz, Gysi Barbara, Hardegger, Heim, Kiener Nellen, Maire Jacques-André, Munz, Pardini, Reynard, Seiler Graf (10)

27.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

28.11.2019 L'objet est repris

19.4107 *n* Mo. **(Quadranti) Hess Lorenz. Renforcer la médecine pédiatrique en tenant compte dans les tarifs de l'assurance sociale des adaptations apportées aux moyens et appareils** (24.09.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre un projet de loi au Parlement afin de créer la base légale nécessaire au financement tarifaire des adaptations efficaces et sûres des moyens et appareils pour les enfants et les adolescents.

Cosignataires: Graf Maya, Humbel, Moser, Tornare (4)

13.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.12.2019 L'objet est repris

19.4110 *n* Mo. **Conseil National. Allocation de maternité pour les indépendantes. Allocation d'exploitation (Marti Min Li)** (24.09.2019)

Le Conseil fédéral est chargé d'adapter la loi sur les allocations pour perte de gain (LAPG) ou de créer les bases légales nécessaires afin que les indépendantes, en cas de maternité, aient droit à une allocation d'exploitation au sens de celle prévue à l'article 8 LAPG.

Cosignataires: Barrile, Bertschy, Crottaz, Feri Yvonne, Fiala, Friedl Claudia, Gmür-Schönenberger, Graf Maya, Gysi Barbara, Hadorn, Hardegger, Heim, Jans, Kiener Nellen, Maire Jacques-André, Markwalder, Moser, Munz, Quadranti, Seiler Graf, Semadeni, Streiff, Wasserfallen Flavia (23)

20.11.2019 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

20.12.2019 Conseil national. Adoption

19.4112 *n* Ip. **Friedl Claudia. Intégrer la biodiversité plutôt que la voir disparaître** (24.09.2019)

Notre santé dépend notamment du bon fonctionnement des écosystèmes. Ceux-ci nous approvisionnent en air pur et en eau potable, en nourriture et en plantes qui nous permettent de

fabriquer des médicaments, ils régulent la propagation d'agents pathogènes et stabilisent le climat. La diminution du nombre des écosystèmes intacts et donc la perte de biodiversité que l'on constate partout dans le monde intervient à un rythme sans précédent, affectant la santé humaine sur tous les continents. Rien qu'au cours du dernier demi-siècle, la biodiversité a connu un effondrement spectaculaire aussi bien en Suisse que sur l'ensemble de la planète. Près de la moitié des milieux naturels et plus d'un tiers des espèces sont aujourd'hui menacés, en raison notamment d'une emprise grandissante sur les sols et d'une utilisation de plus en plus intensive des terres. L'Office fédéral de l'environnement estime que la perte de la biodiversité coûtera 25 milliards de francs d'ici à 2050.

Aussi prié-je le Conseil fédéral de bien vouloir répondre aux questions suivantes:

1. Comment s'assure-t-il que dans les secteurs concernés, notamment l'agriculture, l'hydroélectricité, la sylviculture, les transports et l'urbanisme, les conséquences sur la biodiversité soient identifiées dès le stade de la planification et qu'il en soit pleinement tenu compte?

2. Que fait-il pour renforcer davantage les efforts et les prescriptions visant à intégrer la biodiversité à ces secteurs afin d'endiguer la perte de la biodiversité?

3. A-t-il l'intention de créer des institutions ou de prendre des mesures afin d'accélérer le traitement des questions intersectorielles touchant l'intégration de la biodiversité? Si oui, quand l'aura-t-il fait?

Cosignataires: Barrile, Crottaz, Feri Yvonne, Gysi Barbara, Hadorn, Hardegger, Heim, Jans, Marti Min Li, Molina, Munz, Schenker Silvia, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Semadeni, Tornare (16)

27.11.2019 Réponse du Conseil fédéral.

20.12.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.4114 ***n*** Mo. **(Frehner) Reimann Lukas. Transferts de joueurs de football. Une zone de non-droit** (24.09.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre des mesures ou de proposer des actions législatives au Parlement afin que le crime organisé n'ait plus la mainmise sur le marché des transferts de joueurs de football.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Candinas, de Courten, Herzog Verena, Hess Lorenz, Reimann Lukas, Rytz Regula, Sommaruga Carlo, Trede, Walliser, Wermuth (11)

20.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.12.2019 L'objet est repris

19.4130 ***n*** Mo. **Martullo. Obligation d'annoncer les places vacantes en cas de dépassement du taux de chômage. Tenir compte des différences régionales** (25.09.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier l'ordonnance sur le service de l'emploi (OSE; RS 823.111) de façon à tenir compte des différences régionales ou cantonales sur le marché de l'emploi s'agissant de l'obligation d'annoncer les places vacantes. Il s'attachera en particulier à faire en sorte que ce ne soit plus le taux de chômage national qui détermine à l'article 53 a OSE l'obligation d'annoncer les postes vacants dans une profession donnée, mais le taux de chômage régional ou cantonal. L'obligation d'annoncer s'appliquera ainsi uniquement dans les régions ou cantons où, pour une profession donnée, le taux de chômage atteint ou dépasse la valeur seuil. L'article 53 a alinéa 3, OSE prévoira par conséquent que le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche détermine au cours du quatrième trimestre de chaque année pour l'année suivante les genres de profession pour lesquels les postes vacants doivent être annoncés, mais en précisant désormais pour chacune des professions concernées les régions ou cantons où l'obligation s'applique.

06.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.4131 ***n*** Mo. **(Heim) Barrile. Garantir la sécurité de l'approvisionnement en vaccins** (25.09.2019)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner, de proposer et de mettre en oeuvre des mesures visant à garantir le plus vite possible et également à long terme l'approvisionnement nécessaire de la Suisse en vaccins. Les experts proposent de prendre les mesures suivantes à cet effet:

1. veiller à la disponibilité non seulement du vaccin contre la variole et des vaccins contre la grippe pandémique, mais de tous les vaccins pour lesquels il faut craindre une rupture d'approvisionnement;

2. suivre l'exemple d'autres pays (Autriche, Pays-Bas, Royaume-Uni, etc.) en prévoyant un achat centralisé des vaccins avec des contrats de livraison courant sur plusieurs années et des quantités garanties;

3. accélérer l'autorisation de mise sur le marché des vaccins qui ont été contrôlés par l'Agence européenne des médicaments.

13.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

28.11.2019 L'objet est repris

19.4134 ***n*** Mo. **Herzog Verena. Renforcer la médecine pédiatrique grâce à la recherche sur l'offre de soins et la planification de mesures visant à garantir le traitement des enfants et des adolescents** (25.09.2019)

1. La Confédération donne périodiquement un mandat de recherche portant spécifiquement sur l'offre de soins dans le domaine de la médecine pédiatrique. Ce mandat de recherche devra évaluer l'utilité économique de la médecine pédiatrique.

2. L'Office fédéral de la santé publique établit périodiquement un rapport sur le développement de l'offre de soins dans le domaine de la médecine pédiatrique. Ce rapport présentera la situation particulière à chaque canton, aux domaines ambulatoires et hospitaliers et pour les soins de base et toutes les spécialités.

3. La Confédération soutient les cantons, dans les limites de ses compétences, dans la prise de mesures visant, à moyen terme, à réduire l'insuffisance de l'offre de soins et, à long terme, à la supprimer.

Cosignataires: Flückiger Sylvia, Frehner, Giezendanner, Glauser, Graf Maya, Grin, Humbel, Keller-Inhelder, Lohr, Moret Isabelle, Moser, Pezzatti, Roduit, Rösti, Sauter, Schläpfer, Steinemann, Walliser, Zuberbühler (19)

13.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.4142 ***n*** Mo. **Molina. Garantir le trafic des paiements. Ne pas menacer le rôle d'Etat hôte de la Suisse** (25.09.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre les mesures appropriées permettant de garantir, dans le respect des obligations internationales de la Suisse, que les agents diplomatiques éta-

blis dans notre pays puissent effectuer leurs transactions bancaires sans difficultés.

Cosignataires: Aebi Andreas, Béglé, Büchel Roland, Gysi Barbara, Kiener Nellen, Moser, Pfister Gerhard, Portmann, Schenker Silvia, Wehrli (10)

20.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.4144 ***n*** Mo. **Keller Peter. Mieux protéger les forces de sécurité et les forces d'intervention. Punir plus sévèrement les curieux, les fauteurs de troubles et les auteurs d'actes de violence** (25.09.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de porter à cinq ans la peine privative de liberté maximale prévue à l'article 285 du code pénal (Violence ou menace contre les autorités et les fonctionnaires). Il étendra par ailleurs le champ d'application de cette norme aux services d'ambulances, services de secours et services du feu. Parallèlement, il édictera une nouvelle disposition punissant les curieux et les fauteurs de trouble qui entravent l'intervention des services d'ambulances et de secours.

Cosignataires: Addor, Aebi Andreas, Aeschi Thomas, Amstutz, Arnold, Brand, Bühler, de Courten, Flückiger Sylvia, Geissbühler, Giezendanner, Glarner, Haab, Hausammann, Imark, Knecht, Köppel, Müri, Nicolet, Nidegger, Rime, Rösti, Salzmann, Schläpfer, Schwander, Sollberger, von Siebenthal, Wobmann (28)

20.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.4145 ***n*** Mo. **Bäumle. Plan d'action Protection du climat. Exemplarité de la Confédération** (25.09.2019)

Le Conseil fédéral est chargé d'établir un plan d'action doté de suffisamment de moyens en personnel et en finances pour que la Confédération et les entreprises dont elle est propriétaire jouent un rôle d'exemple dans la protection du climat. Le plan dressera une liste des mesures appliquées et évaluera leur impact. Il proposera, le cas échéant, des mesures plus poussées selon les orientations stratégiques choisies.

Le plan d'action comprendra notamment les points suivants:

1. Les bâtiments publics de la Confédération (domaine militaire inclus) devront servir d'exemple du passage aux énergies renouvelables en matière de chauffage. Cette transition s'opérera rapidement, partout où cela sera indiqué compte tenu de l'état et de l'année de construction. Ainsi, des cellules photovoltaïques seront installées sur tous les toits et façades qui s'y prêtent, afin que les bâtiments fabriquent eux-mêmes et sous une forme renouvelable la totalité de l'énergie thermique et électrique nécessaire au fil de l'année.

2. Tous les véhicules de la Confédération (domaine militaire inclus) qui devront être remplacés ou nouvellement acquis seront équipés d'un moteur ayant peu ou pas d'incidence climatique, ce qui représentera dorénavant la norme.

3. Les émissions de CO2 seront réduites dans tous les déplacements effectués sur mandat de la Confédération, les possibilités offertes par les technologies numériques étant largement exploitées pour éviter les voyages de service. Dans la mesure du possible, la priorité sera en outre donnée au train plutôt qu'à l'avion.

Cosignataires: Bertschy, Chevalley, Flach, Frei, Grossen Jürg, Moser, Weibel (7)

20.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.4149 ***n*** Mo. **Marra. Projet pilote pour les chômeurs de longue durée âgés** (25.09.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de mettre sur pied, avec un ou plusieurs cantons, un projet pilote qui permette une réintégration des chômeurs âgés de longue durée impliquant l'assurance-chômage, l'aide sociale et d'autres financements cantonaux ou de la Confédération en matière de formation professionnelle, qui permette à ces personnes d'entreprendre un réel ré-apprentissage ou une formation continue.

Cosignataires: Bendahan, Crottaz, Friedl Claudia, Maire Jacques-André, Nordmann, Pardini, Schenker Silvia, Tornare, Wermuth (9)

13.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.4151 ***n*** Mo. **Roduit. Soins infirmiers. Donner une chance aux détenteurs d'anciens diplômes** (25.09.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier l'article 1 alinéa 4 de l'Obtention a posteriori du titre haute école spécialisée (OPT) pour donner aux infirmiers et infirmières détenteurs d'anciens diplômes les mêmes chances qu'aux autres professionnels de la santé.

Cosignataires: Bulliard, Crottaz, Graf Maya, Heim, Hess Lorenz, Humbel, Sauter, Weibel (8)

20.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.4152 ***n*** Mo. **Wasserfallen Christian. Maîtriser le virage numérique grâce à la formation continue** (25.09.2019)

Afin d'assurer le passage au numérique, le Conseil fédéral est chargé de soutenir davantage la formation continue à des fins professionnelles ces quatre années à venir, dans le cadre du prochain message du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (FRI) et en vertu des articles 32, 54 et 55 de la loi fédérale sur la formation professionnelle. Les fonds seront utilisés de manière à promouvoir les investissements privés dans la formation continue ou à les compléter de manière ciblée. Ils ne seront pas attribués au détriment d'autres domaines FRI dans le programme du message correspondant. Le soutien projeté comprendra les volets suivants:

1. Une offensive nationale d'information et de conseils afin que les entreprises et leurs employés mettent en place des formations continues plus rapidement et de manière plus ciblée. L'offre de formation sera conçue de manière à répondre aux besoins.

2. Des mesures de soutien aux entreprises, en particulier aux PME, spécialement touchées par la transition numérique, ayant de ce fait d'énormes besoins en formation continue.

3. Un soutien aux projets complémentaires novateurs renforçant la formation continue à des fins professionnelles. Les activités prévues seront conçues, planifiées et réalisées en étroite collaboration avec les partenaires sociaux, les cantons (via les centres d'orientation professionnelle et d'établissement de plans de carrière, notamment) et les prestataires de la formation professionnelle.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Bulliard, Chevalley, Derder, Eymann, Gmür-Schönenberger, Graf Maya, Gutjahr, Herzog Verena, Kälin, Kutter, Munz, Müri, Pardini, Quadranti, Reynard, Riklin Kathy, Wüthrich (18)

20.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.4153 ***n*** Po. **Aebischer Matthias. Promouvoir la formation continue dans les PME** (25.09.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter dans un rapport les modalités d'une incitation, pour les petites et moyennes entreprises (PME), à renforcer la formation continue dans le contexte de la transition numérique. Il y décrira comment des investissements privés dans le perfectionnement professionnel, spécialement dans le cas du personnel peu qualifié, peuvent être encouragés par des mesures ciblées ainsi que par des informations et des conseils.

Cosignataires: Bulliard, Kälin, Moser, Munz, Müri, Quadranti, Reynard, Wasserfallen Christian (8)

20.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

19.4155 ***n*** Ip. **(Rochat Fernandez) Aebischer Matthias. Faciliter la combinaison train/avion comme alternative aux vols courte distance. Les CFF sont-ils intéressés par les concepts Austrian AIRail/Rail and Fly?** (25.09.2019)

Plusieurs compagnies européennes aériennes et ferroviaires ont développer un partenariat commun permettant aux voyageurs de combiner rail et air.

En Autriche, par exemple, les voyageurs, via la plateforme Austrian AIRail, peuvent partir en train depuis la gare de Linz jusqu'à Vienne et prendre l'avion pour le reste du monde (et vice-versa).

En effet, les compagnies Austrian airlines et OBB offrent un total de 32 correspondances AIRail quotidiennes entre la gare Centrale de Linz et l'aéroport de Vienne, ainsi que de 3 correspondances quotidiennes AIRail entre la gare Centrale de Salzbourg et l'aéroport de Vienne, sans aucun changement.

En Allemagne, un système similaire dénommé RAIL and FLY existe depuis 1992.

Compte tenu du nombre de vols courtes distance entre Genève et Zurich (par exemple) effectués pour un transit vers des vols moyens ou longs courriers, il serait souhaitable que les CFF collaborent dans le sens de leurs homologues allemands et autrichiens.

Vu ce qui précède, je pose les questions suivantes au Conseil fédéral:

1. Les CFF étudient-ils l'opportunité de partenariats commerciaux avec des compagnies aériennes?

2. Si oui, quelles sont les pistes étudiées et dans quels délais l'offre sera-t-elle concrète pour les usagers?

Cosignataires: Crottaz, Hadorn, Kiener Nellen, Seiler Graf (4)

06.11.2019 Réponse du Conseil fédéral.

28.11.2019 L'objet est repris
20.12.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.4156 ***n*** Mo. **Reynard. Outils numériques. Droit à la déconnexion** (25.09.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier le Code des obligations afin d'obliger l'employeur à mettre en place les dispositifs utiles pour restreindre l'utilisation des outils numériques par le travailleur en dehors de ses heures de travail hebdomadaires.

Cosignataires: Bendahan, Kiener Nellen, Maire Jacques-André, Nordmann, Schenker Silvia, Tornare (6)

20.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.4161 ***n*** Ip. **Lohr. Promotion de la stratégie relative à la gestion du sang du patient** (25.09.2019)

Une publication récente de l'Hôpital universitaire de Zurich montre que la stratégie de la gestion du sang du patient (Patient Blood Management - PBM) permettrait non seulement de réduire de 35 pour cent les transfusions de produits sanguins mais aussi de réaliser des économies de l'ordre de 12 millions de francs. Bien qu'elle soit recommandée par l'OMS et bénéficie d'un soutien au niveau international, qu'elle permette aussi bien une augmentation de la sécurité des patients (réduction sensible de la mortalité et des infections nosocomiales, etc.) qu'une réduction des coûts de la santé, la stratégie PBM n'est pas encore vraiment mise en oeuvre dans le système de santé suisse.

Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes:

1. La connaissance et la mise en oeuvre de la stratégie de la gestion du sang sont-elles, selon le Conseil fédéral, suffisantes dans le système de santé suisse?

2. Quelles mesures envisage-t-il pour soutenir et promouvoir la mise en oeuvre de cette stratégie, dont la pertinence n'est plus à démontrer, dans toute la Suisse?

3. Dispose-t-il, par exemple grâce à la modification de la LAMal en matière de qualité et de rentabilité, des compétences légales nécessaires pour imposer à l'ensemble des hôpitaux les exigences, les procédures et les directives indissociables de la stratégie PBM?

30.10.2019 Réponse du Conseil fédéral.

19.06.2020 Conseil national. Discussion reportée

19.4162 ***n*** Mo. **Grossen Jürg. Stratégie énergétique 2050. Libéraliser la production décentralisée d'électricité** (25.09.2019)

La régulation du réseau doit être adaptée aux besoins des nouvelles structures de manière à rendre possible, dans le cadre de la Stratégie énergétique 2050, une intégration efficace et intelligente de la production décentralisée d'électricité renouvelable, notamment d'électricité issue du photovoltaïque et du stockage. Aussi le Conseil fédéral est-il chargé de soumettre au Parlement, dans le cadre de la révision de la LApEl, des adaptations législatives qui permettent de faire en sorte:

1. que le prix de l'utilisation du réseau électrique soit fixé équitablement en fonction de la charge du réseau;

2. que les gestionnaires de réseau et les utilisateurs de réseau disposent d'une marge de manoeuvre accrue dans la fixation du prix et la participation active au système énergétique.

Cosignataires: Bäumle, Bertschy, Chevalley, Flach, Frei, Girod, Hardegger, Jans, Jauslin, Moser, Müller-Altermatt, Nordmann, Nussbaumer, Schilliger, Semadeni, Töngi, Weibel (17)

20.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.4163 ***n*** Mo. **Rutz Gregor. Les règles de la circulation sont valables pour tous les usagers, y compris les cyclistes** (25.09.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement, en complément à "Via sicura", des mesures afin de mieux faire appliquer les règles de la circulation, notamment aux cyclistes, et d'augmenter ainsi la sécurité routière. Ces mesures pourront prendre la forme de modifications de loi, d'adaptations d'ordonnances ou d'actions élaborées dans le cadre d'échanges et en

collaboration avec les cantons et les communes. A l'instar des règles applicables à l'encontre des conducteurs de véhicules, il faut en particulier examiner la possibilité de prendre des mesures répressives à l'encontre des cyclistes qui enfreignent de manière grave ou répétée les règles de la circulation (confiscation du vélo, évaluation de l'aptitude à la conduite, interdiction de rouler).

Cosignataires: Amstutz, Giezendanner, Grüter, Hurter Thomas, Rösti, Salzmann, Sollberger, Umbricht Pieren, Wobmann (9)

27.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.4164 *n* Mo. **Addor. La procréation médicalement assistée ne doit pas être un luxe réservé aux riches** (25.09.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de proposer une révision du cadre légal en vigueur en vue d'élargir, d'une manière adaptée aux réalités actuelles de notre société, les conditions de prise en charge de la procréation médicalement assistée (PMA) par l'assurance obligatoire des soins.

Cosignataires: Amaudruz, Crottaz, Marra, Piller Carrard, Reynard, Tornare, Wehrli (7)

06.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.4165 *n* Mo. **Molina. Obligation de déclarer l'origine de l'or** (25.09.2019)

Le Conseil fédéral est chargé d'instaurer, pour les raffineries suisses, une obligation de déclarer l'origine de l'or importé (pays d'extraction, et non de transformation) et de soumettre un projet de loi au Parlement à ce sujet.

Cosignataires: Barrile, Friedl Claudia, Guhl, Gysi Barbara, Hadorn, Kiener Nellen, Moser, Munz, Schenker Silvia, Streiff (10)

13.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.4167 *n* Mo. **Humbel. Réserver aux médecins les injections d'acide hyaluronique et de Botox** (25.09.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de créer les bases légales nécessaires pour que seuls des médecins ayant suivi une formation ad hoc et conclu une assurance de responsabilité civile soient habilités à injecter de l'acide hyaluronique et du botox.

Cosignataires: Candinas, Flach, Gmür Alois, Graf Maya, Heim, Herzog Verena, Kutter, Lohr, Quadranti, Roduit (10)

06.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.4169 *n* Ip. **Fehlmann Rielle. Principe de précaution. Quelle application par le Conseil fédéral dans les domaines de l'alimentation, des cosmétiques et des objets usuels?** (25.09.2019)

Le principe de précaution est souvent évoqué dans la littérature scientifique. Son application peut varier puisqu'il a par exemple été utilisé par le Danemark, la France ou le Canada pour interdire le Bisphénol A. Mais en Suisse, il n'a pas été appliqué. De manière générale, dans les domaines de l'alimentation, des cosmétiques et des objets usuels, le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes:

1. Comment le Conseil fédéral définit-il le principe de précaution?

2. Comment l'applique-t-il dans les domaines de l'alimentation, des cosmétiques et des objets usuels?

3. Tient-il compte uniquement des analyses sur une substance en particulier ou bien tient-il compte de la combinaison de l'exposition à certaines substances (effet cocktail)?

4. Comment intègre-t-il le concept développé par l'EFSA à ce sujet et comment compte-t-il tenir compte des travaux de recherche EuroMix?

5. Sur quels critères et études se base-t-il?

6. Attend-il que l'UE interdise un produit pour le faire?

7. Si un pays voisin de la Suisse interdit un produit par précaution (par ex. la France qui a pris des mesures en matière de protection de sa population à l'encontre de certaines substances ou le Danemark par rapport aux HAP), que fait le Conseil fédéral pour protéger de manière équivalente la population suisse qui vit dans des conditions semblables et qui a des habitudes de consommation comparables?

Cosignataires: Bendahan, Maire Jacques-André, Piller Carrard, Reynard, Tornare (5)

27.11.2019 Réponse du Conseil fédéral.

20.12.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.4170 *n* Ip. **Badran Jacqueline. Faut-il réexaminer l'efficacité des règles régissant les droits sportifs?** (25.09.2019)

Les émissions de sport et les retransmissions en direct, qui font partie du mandat de base de la SSR, comptent parmi les émissions les plus prisées. Or, les fédérations sportives ont de plus en plus tendance à attribuer les droits de retransmission en direct d'événements sportifs à des opérateurs commerciaux. A titre d'exemple, les droits sportifs relatifs aux championnats d'Europe de football ont été attribués récemment à Deutsche Telekom, si bien que ce sera la première fois que les matchs ne seront pas diffusés gratuitement par la chaîne de droit public ARD/ZDF. En Suisse également, les droits sportifs sont attribués de plus en plus souvent à Swisscom ou à UPC, qui utilisent la diffusion exclusive de retransmissions sportives comme outil de marketing. Cette façon de procéder renchérit le prix des droits sportifs, sans parler du fait qu'elle oblige les fans de sport qui veulent voir les retransmissions en direct à débourser désormais davantage d'argent. Cette tendance ne répond en aucun cas aux intérêts de la population.

1. Le Conseil fédéral estime-t-il qu'il est défendable, du point de vue réglementaire, d'opposer un "monopsone" (un seul et unique offreur de droits sportifs) à un oligopole (quelques demandeurs)? Ne faut-il pas plutôt voir dans une telle construction, où les pouvoirs sur le marché sont inégaux, un défaut du système qui pousse les coûts à la hausse et qui est discutable du point de vue réglementaire si nous ne mettons pas, comme auparavant, un offreur en face d'un seul demandeur ("monopsone"-monopole), ce qui crée dès lors des conditions équilibrées sur le marché?

2. Les prestations très demandées par la population, notamment les retransmissions en direct de matchs de football, sont de plus en plus souvent payantes. On inflige ainsi des coûts supplémentaires inutiles à la population, dont une partie importante se voit privée de toute consommation. Le Conseil fédéral considère-t-il que cette approche est défendable?

3. A une époque où les recettes de la redevance de radio-télévision qu'encaisse la SSR ont été limitées et où les recettes publicitaires baissent, les coûts à la charge de la SSR inhérents aux droits sportifs explosent. Or, si la SSR n'obtient pas les droits sportifs pour des raisons financières, ce sont les recettes publicitaires entourant les retransmissions sportives aux retombées

importantes qui plongent. Cette double pénalisation est-elle souhaitable?

4. Est-il souhaitable que la SSR ne puisse plus assumer son mandat de prestations dans le domaine du sport, ou alors à des prix prohibitifs? Si ce n'est pas le cas, que pense faire le Conseil fédéral pour remédier à cette situation?

5. De quelle marge de manoeuvre législative dispose-t-on pour faire en sorte que la SSR puisse à nouveau assumer son mandat constitutionnel et légal et permettre à la population de suivre gratuitement les retransmissions sportives?

27.11.2019 Réponse du Conseil fédéral.

20.12.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.4171 ***n*** Ip. **Wehrli. Mise en oeuvre de la Stratégie nationale en matière de soins palliatifs et de celle en matière de démence pour une meilleure qualité de vie pour les personnes en fin de vie** (25.09.2019)

Les soins palliatifs ont pour but de garantir aux personnes souffrant d'une maladie présentant des risques vitaux et/ou d'une maladie à l'évolution chronique une qualité de vie optimale jusqu'à leur décès et soutenir de manière adéquate les proches en tant que personnes de référence. La Confédération et les cantons ont reconnu l'importance des soins palliatifs et, sur cette base, mis sur pied il y a dix ans une stratégie nationale en matière de soins palliatifs. Après dix ans de Stratégie nationale en matière de soins palliatifs et six ans de Santé 2020, le Parlement doit pouvoir obtenir une réponse. Pour ce faire, il a transmis en avril 2018 le postulat "Améliorer la prise en charge et le traitement des personnes en fin de vie". Des questions importantes se posent néanmoins toujours. Il en va de même en ce qui concerne la Stratégie nationale en matière de démence (SND) en cours depuis 2014: le rapport final relatif à l'évaluation de la SND conclut ainsi que la question du financement n'est toujours pas réglée.

Je prie le Conseil fédéral de bien vouloir répondre aux questions suivantes:

1. Quand le Conseil fédéral envisage-t-il de clarifier la question du financement et de l'indemnisation des soins palliatifs de base et de ceux particuliers, en l'occurrence des prestations spécifiques en matière de démence?

2. Le Conseil fédéral comprend-il l'attente grandissante des prestataires de services ainsi que du personnel en charge des soins et de l'encadrement par rapport à une amélioration des conditions-cadres? Partage-t-il en conséquence le point de vue selon lequel il est toujours urgent d'agir en ce qui concerne la mise en oeuvre de la Stratégie nationale en matière de soins palliatifs et de la Stratégie nationale en matière de démence?

3. Dans le rapport de postulat, le Conseil fédéral révélera-t-il si les objectifs principaux, prioritaires et partiels de la stratégie en matière de soins palliatifs 2010 à 2019 (y compris la plate-forme "Soins palliatifs") ont été atteints et profitera-t-il de ce rapport de postulat pour présenter des propositions de financement concrètes, ou en restera-t-il à des déclarations d'intention?

4. Est-ce que la Stratégie Santé 2020 avec ses 14 axes au plan national et 92 projets partiels sera évaluée en tant que base d'élaboration de la stratégie consécutive Santé 2030, qui se trouve en préparation?

06.11.2019 Réponse du Conseil fédéral.

20.12.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.4174 ***n*** Po. **Humbel. Renforcer la médecine pédiatrique en mettant en place une stratégie nationale** (25.09.2019)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer, en collaboration avec les cantons et les organisations et spécialistes concernés, une stratégie nationale de renforcement de la médecine pédiatrique.

Cosignataires: Candinas, Eymann, Flach, Gmür Alois, Graf Maya, Heim, Herzog Verena, Kutter, Lohr, Moser, Quadranti, Riklin Kathy, Roduit, Sauter (14)

13.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

19.4180 ***é*** Mo. **(Lombardi) Rieder. Coûts de la santé. Rétablir la transparence** (25.09.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter une modification de la loi sur l'assurance-maladie (LAMal) qui rétablisse le droit des cantons d'accéder aux données comptables des assurés pour le calcul des primes et de se prononcer sur celles-ci.

Cosignataires: Abate, Engler (2)

20.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

03.12.2019 L'objet est repris
12.12.2019 Conseil des Etats. Transmis à la commission compétente pour examen préalable
08.03.2021 Conseil des Etats. Adoption

19.4184 ***n*** Mo. **Töngi. Transports. Investissements au bon endroit** (26.09.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un projet de modification de l'article 17f de la loi fédérale concernant l'utilisation de l'impôt sur les huiles minérales à affectation obligatoire et des autres moyens affectés à la circulation routière et au trafic aérien (LUMin), de sorte qu'au moins 15 pour cent (au lieu de 9 à 12 pour cent comme c'est actuellement le cas) des moyens du fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA) soient mis à la disposition des projets d'agglomération.

Cosignataires: Brélaz, Fluri, Glättli, Grossen Jürg, Hadorn, Hardegger, Kutter, Riklin Kathy, Rytz Regula (9)

20.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.4186 ***n*** Po. **Meyer Mattea. Etude sur le financement des campagnes électorales et de votation** (26.09.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de mener une étude sur le financement des campagnes électorales et de votation menées ces dernières années. Les trois dernières élections fédérales (2011, 2015 et 2019) ainsi que trois objets soumis au vote controversés et sélectionnés au hasard serviront de base à cette étude. Celle-ci donnera une estimation des moyens financiers dont disposent les partis ou les comités d'initiative et indiquera l'origine et l'évolution des moyens en question.

L'estimation pourra entre autres se fonder sur des données vérifiables fournies par les partis et les comités d'initiative ainsi que sur une analyse du volume des annonces, des affiches, de la publicité en ligne et des envois adressés aux ménages sur l'ensemble du territoire.

Cosignataires: Barrile, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Hadorn, Kiener Nellen, Marti Samira, Mazzone, Munz, Schenker Silvia, Seiler Graf (10)

20.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

19.4187 ***n*** Mo. **Meyer Mattea. Créer un fonds de réinsertion pour les personnes exclues du marché du travail** (26.09.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de créer les bases légales nécessaires afin qu'un fonds de réinsertion puisse être mis en place pour les personnes qui sont exclues durablement du marché du travail pour diverses raisons. Ce fonds sera alimenté par les entreprises au-delà d'une certaine taille qui ne peuvent pas offrir de possibilités de réinsertion à ces personnes en raison de leur taille, ou qui ne peuvent leur offrir que des possibilités de réinsertion limitées. Les contributions représenteront au maximum un pour mille de la masse salariale soumise à l'AVS. Les moyens du fonds serviront à alléger les charges financières et administratives des entreprises qui permettent aux chômeurs de longue durée de reprendre pied sur le marché du travail primaire. Les pouvoirs publics seront tenus, pour leur part, d'attribuer un pourcentage de leurs postes à des chômeurs de longue durée.

Cosignataires: Badran Jacqueline, Barrile, Crottaz, Fehlmann Rielle, Feri Yvonne, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Hadorn, Hardegger, Heim, Jans, Kiener Nellen, Maire Jacques-André, Müller-Altermatt, Munz, Seiler Graf, Semadeni, Wüthrich (18)

13.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.4191 ***n*** Mo. **Schläpfer. Pas de droit de séjour en cas d'abus sexuel et de violence à l'encontre de femmes ou d'enfants** (26.09.2019)

La législation doit être modifiée de manière à ce que les étrangers qui ont commis des actes de violence domestique à l'encontre de femmes ou d'enfants soient systématiquement renvoyés de Suisse.

27.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.4192 ***n*** Mo. **(Sommaruga Carlo) Bendahan. Pour un label obligatoire pour le pain suisse** (26.09.2019)

Le Conseil fédéral, en vue de défendre le pain suisse, produit par les boulangers suisses avec des farines suisses, est prié de modifier les lois de manière à introduire un label pour les restaurants, les boulangeries, les points de vente de pain, les grandes surfaces etc., le label devra être apposé sur les vitrines, les menus, les emballages des produits, etc., mettant en exergue le fait que le pain offert à la consommation est un pain produit en Suisse avec des farines suisses.

Comme la presse l'a encore relevé suite au passage des boulangeries au Parlement, "Chaque année une soixantaine de boulangeries tenues par des petits patrons indépendants mettent la clef sous le paillasson en Suisse. C'est l'érosion silencieuse d'un monde et d'un savoir-faire mis sous pression par la grande distribution, les stations-services et surtout par les importations toujours plus importantes de produits finis surgelés de certains pays de l'Est".

La possibilité de se fournir à bas prix dans certains pays comme la Pologne ou la Roumanie a cassé le marché local. Par exemple, les croissants produits dans ces pays peuvent être commandés au prix de 11 centimes alors que les coûts de production en Suisse sont supérieurs à 1 franc. Les produits à des prix très bas sont importés par camion ou même par avion avec un bilan CO2 catastrophique. Cela se fait sans que le consommateur ne soit informé de manière détaillée.

Si aujourd'hui il n'est pas possible de remettre en cause les importations en raison des accords de l'OMC et avec l'Union européenne (principe du cassis de Dijon), il faut une transparence totale sur le marché pour favoriser le choix responsable des consommatrices et consommateurs en faveur du pain produit localement, permettant le maintien du savoir-faire et de l'emploi et la réduction de l'impact négatif sur l'environnement.

Cosignataires: Aebi Andreas, Barazzone, Bendahan, Crottaz, de Buman, Fehlmann Rielle, Fridez, Friedl Claudia, Grin, Gschwind, Hiltpold, Kiener Nellen, Marra, Marti Samira, Mazzone, Molina, Nicolet, Pardini, Reynard, Ritter, Romano, Rytz Regula, Seiler Graf, Thorens Goumaz, Töngi, Wehrli (26)

27.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

28.11.2019 L'objet est repris

19.4193 ***n*** Po. **(Graf Maya) Wettstein. Nouvelle loi-cadre nationale sur la santé** (26.09.2019)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner et de présenter dans un rapport sous quelle forme et avec quel contenu une loi-cadre sur la santé pourrait être édictée au niveau fédéral pour améliorer la gestion du système de santé et la rendre plus efficiente.

Cosignataires: Arslan, Brélaz, Feri Yvonne, Girod, Glättli, Gysi Barbara, Hardegger, Heim, Humbel, Kälin, Lohr, Mazzone, Quadranti, Roduit, Rytz Regula, Schenker Silvia, Seiler Graf, Streiff, Thorens Goumaz, Töngi, Trede (21)

13.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

05.12.2019 L'objet est repris

19.4194 ***n*** Mo. **(Graf Maya) Weichelt-Picard. Financement des soins aux personnes atteintes de démence** (26.09.2019)

Le Conseil fédéral ou le département compétent est chargé de modifier l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS) de manière à ce que les personnes atteintes de démence aient droit à des soins adaptés à leur situation particulière.

Cosignataires: Arslan, Brélaz, Feri Yvonne, Girod, Glättli, Gugger, Gysi Barbara, Hardegger, Heim, Kälin, Lohr, Mazzone, Quadranti, Roduit, Rytz Regula, Schenker Silvia, Seiler Graf, Streiff, Thorens Goumaz, Töngi, Trede (21)

13.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.12.2019 L'objet est repris

19.4195 ***n*** Mo. **(Graf Maya) Wettstein. Assurance-maladie. Prévenir la double assurance et les assurances multiples** (26.09.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) de manière à ce que nul ne puisse conclure plus d'une assurance obligatoire des soins au sens de la LAMal pour la même période ou pour des périodes qui se chevauchent.

Cosignataires: Arslan, Brélaz, Feri Yvonne, Girod, Glättli, Gugger, Gysi Barbara, Hardegger, Heim, Humbel, Kälin, Lohr, Mazzone, Rytz Regula, Schenker Silvia, Seiler Graf, Streiff, Thorens Goumaz, Töngi, Trede, Weibel (21)

20.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.12.2019 L'objet est repris

19.4196 ***n*** Mo. **(Graf Maya) Prelicz-Huber. Renforcer la médecine pédiatrique en garantissant le début du traite-**

ment avant de s'entendre sur l'assurance qui prendra en charge les coûts (26.09.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre un projet de loi au Parlement de manière à garantir que le traitement des enfants et des adolescents puisse commencer dès qu'il y a indication médicale pour la thérapie, même sans accord sur l'assurance sociale qui prendra les coûts en charge.

Cosignataires: Arslan, Brélaz, Bulliard, Feri Yvonne, Girod, Glättli, Gugger, Gysi Barbara, Hardegger, Heim, Herzog Verena, Humbel, Kälin, Lohr, Maire Jacques-André, Mazzone, Moser, Pezzatti, Quadranti, Rytz Regula, Schenker Silvia, Seiler Graf, Streiff, Thorens Goumaz, Trede (25)

13.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.12.2019 L'objet est repris

19.4198 ***n*** Mo. **Reynard. Pour une meilleure information sur les substances à risque présentes dans les cosmétiques et objets usuels** (26.09.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de proposer une information officielle et simple à destination des publics à risque (femmes enceintes, enfants en bas âge, etc.) afin de leur permettre d'éviter les substances à risques présentes dans les cosmétiques et objets usuels.

Cosignataires: Chevalley, Crottaz, de Buman, Friedl Claudia, Glauser, Gysi Barbara, Kiener Nellen, Maire Jacques-André, Masshardt, Mazzone, Moret Isabelle, Nordmann, Schenker Silvia, Thorens Goumaz, Tornare (15)

27.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.4200 ***n*** Mo. **Eymann. Maintien du financement de départ prévu pour 2017-2020 qui vise à augmenter le nombre de places de formation en médecine humaine** (26.09.2019)

Dans le cadre du message FRI 2021-2024, le Conseil fédéral est chargé de maintenir, par des moyens financiers supplémentaires, le financement de départ visant à augmenter le nombre de places de formation en médecine humaine.

Cosignataires: Bulliard, Chevalley, Derder, Eichenberger, Fluri, Gmür-Schönenberger, Humbel, Lüscher, Markwalder, Munz, Riklin Kathy, Schneeberger, Schneider-Schneiter, Wasserfallen Christian (14)

20.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.4202 ***n*** Mo. **Eymann. Mesures destinées à réduire les 80 pour cent de déperdition énergétique dans le secteur des bâtiments** (26.09.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre un projet visant à appliquer des mesures d'efficience énergétique Minergie-P qui permettront non seulement de réduire les 80 pour cent de pertes d'énergie dans le secteur des bâtiments, mais aussi de mettre à profit, par l'utilisation de l'énergie solaire, les toits et les façades des bâtiments (bâtiments à énergie positive).

Cosignataires: Bauer, Derder, Feller, Jauslin, Portmann, Schilliger, Seiler Graf, Wehrli (8)

20.11.2019 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

20.12.2019 Conseil national. Combattu. Discussion reportée

19.4203 ***n*** Mo. **Romano. Assistance judiciaire soumise à la TVA. Mettre un terme à la discrimination dans les procédures judiciaires dont les indigents et les cantons font les frais** (26.09.2019)

L'article 21 alinéa 2 de la loi sur la TVA (Prestations exclues du champ de l'impôt) doit être complété par une nouvelle exception (ch. 31) afin d'exclure du champ de l'impôt la rémunération des défenseurs d'office en cas d'assistance judiciaire au sens des articles 117 et suivants du code de procédure civile et des défenseurs d'office au sens des article 132 et suivants du code de procédure pénale.

20.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.4204 ***n*** Ip. **Munz. Tirer les leçons du cas du chlorothalonil afin de réduire les risques liés à l'emploi de pesticides?** (26.09.2019)

Dans sa version en ligne, le Journal officiel de l'Union européenne du 30 avril 2019 invite les Etats membres à résilier au plus tard le 20 novembre 2019 l'autorisation des produits contenant du chlorothalonil et à fixer des délais de grâce les plus courts possibles expirant au plus tard le 20 mai 2020. Les vérifications concernant cette substance ont certainement été entamées bien avant le mois d'avril.

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Depuis quand la Confédération dispose-t-elle d'informations indiquant que l'UE:

a. soumet le chlorothalonil à une nouvelle évaluation;

b. émet des doutes quant à l'utilisation de cette substance;

c. considère nombre de ses métabolites comme pertinents;

d. est en passe d'interdire cette substance.

2. Quelles démarches la Confédération a-t-elle entreprises à ce jour pour faire face à ces développements de manière adéquate?

3. L'UE appelle sans ambiguïté ses Etats membres à résilier au plus vite l'autorisation des produits contenant du chlorothalonil et à limiter au maximum les délais de grâce, pour autant qu'ils en aient accordés. Pour quelles raisons la Suisse est-elle à la traîne et semble-t-elle considérer que ces mesures ne sont pas si urgentes?

4. Quel est le calendrier fixé par la Confédération en ce qui concerne le retrait de l'autorisation des produits contenant du chlorothalonil, y compris les délais de grâce pour la vente et l'utilisation?

5. Quels sont les facteurs qui peuvent influencer ce calendrier à court et à moyen termes?

6. Au cas où des recours seraient déposés, le Conseil fédéral serait-il en mesure, pour protéger l'homme et l'environnement dans le respect du principe de précaution, d'édicter une interdiction provisoire de vente et d'utilisation de pesticides contenant du chlorothalonil?

7. Si non, quels sont les risques de voir déposer des demandes de dommages-intérêts fondées sur une interdiction tardive? Qui supporte le coût des préjudices subis au cas où les pesticides contenant du chlorothalonil continueraient d'être vendus et utilisés jusqu'à la clôture de la procédure?

8. Le cas du chlorothalonil révèle des lacunes majeures dans la procédure d'autorisation et le contrôle systématique des hypothèses qui la fondent ainsi que dans la surveillance des principes actifs. Il soulève des questions concernant l'utilisation des pesticides en lien avec le principe de précaution et le principe

de causalité, qui sont pourtant inscrits dans la Constitution. Quelles leçons le Conseil fédéral tire-t-il de ce cas?

Cosignataires: Crottaz, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Hadorn, Heim, Kälin, Kiener Nellen, Moser, Schneider Schüttel, Töngi (10)

27.11.2019 Réponse du Conseil fédéral.

20.12.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.4205 ***n*** Ip. **Munz. Eau potable contaminée. L'homologation de produits phytosanitaires est un jalon** (26.09.2019)

La liste officielle intitulée "Pertinence des métabolites de produits phytosanitaires dans les eaux souterraines et dans l'eau potable" est le document sur lequel les cantons s'appuient pour exécuter la législation sur la protection des eaux et la législation sur les denrées alimentaires. La liste du 30 novembre 2017 contenait un produit de dégradation, ou métabolite, du chlorothalonil, celle du 20 mai 2019, deux, celle du 16 juillet 2019, sept, et celle du 6 août 2019, neuf. Le nombre de métabolites du chlorothalonil pourrait toutefois se monter à 20.

Avant que les autorités cantonales d'exécution ne soient véritablement à même de mesurer et d'analyser de nouvelles substances, elles doivent être informées par la Confédération de l'existence de ces métabolites, sans parler du fait qu'il faut mettre au point des méthodes coûteuses. L'annonce lacunaire et au coup par coup de nouvelles substances par la Confédération empêche les cantons de procéder à une exécution efficace.

L'UE considère de nombreux métabolites du chlorothalonil comme pertinents parce que ces substances passent pour être dangereuses pour l'homme et l'environnement. L'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) n'a toutefois pas suivi l'UE pour tous les métabolites bien qu'il le fasse habituellement. Qui plus est, on ne dispose pas d'évaluations toxicologiques pour certains métabolites, donc pas de la base légale nécessaire à l'exécution dans les cantons. Des questions en la matière ont été déposées lors de l'heure des questions du 23 septembre 2019 (notamment les questions 19.5538, 19.5539 et 19.5549), mais le Conseil fédéral n'y a pas répondu de manière satisfaisante. C'est la raison pour laquelle la présente interpellation en reprend certaines.

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Pourquoi l'OSAV n'a-t-il pas, en l'occurrence, repris l'évaluation de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) pour tous les métabolites du chlorothalonil, comme il le fait habituellement?

2. Qu'en est-il des métabolites du chlorothalonil pour lesquels on ne dispose pas d'une évaluation toxicologique et donc pas de la base légale nécessaire à l'exécution?

3. Pourquoi la Confédération ne fournit-elle pas aux autorités cantonales d'exécution, en se basant sur les données concernant l'homologation, une liste comprenant tous les produits de dégradation pertinents et non pertinents afin que l'on puisse faire une analyse exhaustive des eaux souterraines et de l'eau potable?

4. Comment la Confédération fait-elle en sorte de pouvoir tirer des déductions de la pratique et effectuer les adaptations qui s'imposent dans la procédure d'homologation si elle n'informe pas les autorités d'exécution de manière exhaustive au sujet des substances qu'elles doivent s'attendre à trouver sur le terrain?

5. L'absence d'un mécanisme d'information et de feed-back constitue-t-elle une raison expliquant pourquoi le chlorothalonil a pu être utilisé pendant des décennies sans que les autorités d'exécution puissent constater et signaler les valeurs élevées de ses métabolites?

Cosignataires: Crottaz, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Hadorn, Heim, Kälin, Kiener Nellen, Moser, Schneider Schüttel, Töngi (10)

27.11.2019 Réponse du Conseil fédéral.

20.12.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.4207 ***n*** Po. **Moser. Renforcer la médecine pédiatrique en comblant les lacunes de l'offre de soins** (26.09.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de remettre un rapport au Parlement dans lequel il présentera les mesures susceptibles de combler les lacunes de l'offre de soins pédiatriques et d'améliorer la disponibilité et le remboursement des médicaments pédiatriques. Il examinera en particulier les points suivants:

1. la dernière révision de la loi sur les produits thérapeutiques a introduit un système d'obligation et d'incitation pour promouvoir le développement de médicaments pédiatriques; le rapport devra procéder à une analyse d'impact de ce système afin de pouvoir décider des mesures permettant de l'améliorer;

2. le rapport devra montrer quelle stratégie appliquer aux médicaments qui ont déjà été autorisés et sont bien établis, mais qui ne sont utilisés en pédiatrie que presque exclusivement hors étiquette;

3. le rapport devra montrer de quelle manière donner aux fournisseurs de prestations la possibilité de facturer à la charge des assurances sociales, tant dans le domaine ambulatoire que dans le domaine hospitalier, l'utilisation de médicaments hors étiquette ou sans licence (autorisation délivrée à l'étranger, mais pas en Suisse) sans complications administratives.

Cosignataires: Barrile, Frei, Graf Maya, Grossen Jürg, Herzog Verena, Humbel, Lohr, Quadranti, Sauter, Weibel (10)

20.11.2019 Le Conseil fédéral propose d'accepter le point 1 et de rejeter les points 2 et 3 du postulat.

19.4215 ***n*** Mo. **(Hiltpold) Bourgeois. Déclaration de l'origine et du lieu de transformation des pains et produits de boulangerie** (26.09.2019)

Le Conseil fédéral est chargé d'adapter la législation actuelle pour que les commerces vendant ou mettant à disposition (par ex. restaurants) du pain et des produits de boulangerie soit directement, soit de manière transformée (par ex. sandwiches), affichent à un endroit visible par le client le lieu d'origine des matières premières et de transformation.

Cosignataires: Addor, Aebi Andreas, Amaudruz, Barazzone, Bauer, Borloz, Bourgeois, Bühler, Bulliard, Clottu, de Buman, Egger Thomas, Fehlmann Rielle, Feller, Genecand, Glauser, Golay, Grin, Lüscher, Maire Jacques-André, Marra, Nicolet, Page, Piller Carrard, Reynard, Ritter, Rochat Fernandez, Roduit, Sommaruga Carlo, Tornare, Wehrli (31)

27.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.12.2019 L'objet est repris

19.4217 ***n*** Po. **Bendahan. Affecter une part du fonds Forta pour des alternatives à la voiture individuelle pour**

atteindre des points clés du réseau de transports publics (26.09.2019)

Le Conseil fédéral est prié de réaliser une étude sur la faisabilité d'une affectation d'une part du fond Forta à des projets visant à rendre plus pratique l'utilisation des transports publics par rapport à l'utilisation d'un véhicule privé. Par exemple, le Conseil fédéral pourrait étudier l'opportunité de réaliser un projet pilote, à travers lequel les habitants d'une région pourraient être transportés gratuitement vers un noeud de transports en commun par un véhicule, pour les inciter à utiliser les transports publics pour l'essentiel du trajet.

Cosignataires: Crottaz, Fehlmann Rielle, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Hadorn, Kiener Nellen, Maire Jacques-André, Munz, Naef, Piller Carrard, Reynard, Rochat Fernandez, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Töngi (15)

27.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

19.4218 ***n*** Mo. **Bendahan. Mettre fin aux aberrations écologiques et économiques de la tarification des trajets en avion** (26.09.2019)

Lors de la réservation de billets d'avion à longue distance, il est dans de nombreux cas moins cher de prendre des billets d'avion qui sont pourtant objectivement moins rationnels du point de vue écologique mais aussi pratique. Ainsi, il est parfois moins cher de prendre un petit vol pour atteindre un hub, puis de prendre un vol direct long courrier que d'acheter le vol direct seulement.

Le Conseil fédéral est prié de prendre des mesures pour qu'il soit plus pratique pour le consommateur de prendre l'option la plus écologiquement raisonnable, notamment:

1. en garantissant qu'un passager qui a acheté un billet qui comporte une escale en Suisse puisse n'emprunter que le vol qui part de l'escale, sans frais supplémentaire;

2. en obligeant les compagnies aériennes à offrir une alternative gratuite aux vols internes en Suisse, par le biais des transports en commun;

3. en obligeant les compagnies aériennes suisses qui vendent des billets qui passent par une escale à l'étranger de permettre d'effectuer une partie du voyage en utilisant les transports en commun (train) en lieu et place des vols.

Cosignataires: Crottaz, Fehlmann Rielle, Gysi Barbara, Kiener Nellen, Maire Jacques-André, Munz, Naef, Piller Carrard, Reynard, Rochat Fernandez, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Töngi (13)

27.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.4220 ***n*** Mo. **Moret Isabelle. Stop aux allégations mensongères sur les cosmétiques** (26.09.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de définir la signification des mentions valorisantes qui sont régulièrement utilisées par certains acteurs économiques sur les produits cosmétiques dans le but de se différencier de la concurrence, sans pour autant apporter aux consommateurs la plus-value suggérée: "testé cliniquement" ou "approuvé par des médecins", "naturel", "écologique" etc.

Cosignataires: Bendahan, Crottaz, de Buman, Hardegger, Maire Jacques-André, Marra, Nordmann, Piller Carrard, Reynard, Thorens Goumaz, Tornare, Wehrli (12)

27.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.4221 ***n*** Mo. **(Flückiger Sylvia) Wobmann. Plus de places de stationnement aux abords des gares et des accès autoroutiers** (26.09.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de créer les conditions nécessaires à l'augmentation du nombre de places de stationnement aux abords des gares et des bretelles d'accès aux autoroutes. Il sera ainsi possible d'améliorer les possibilités de covoiturage et l'utilisation des transports publics, et de désengorger du même coup les autoroutes et les centres urbains.

Cosignataires: Aeschi Thomas, Giezendanner, Herzog Verena, Knecht, Wobmann (5)

27.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.12.2019 L'objet est repris

19.4225 ***n*** Mo. **Aebi Andreas. Moratoire sur les OGM. Prolongation** (26.09.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de créer les conditions qui permettront de prolonger de quatre ans le moratoire sur les OGM dans l'agriculture quand il arrivera à échéance le 31 décembre 2021.

Cosignataires: Bourgeois, Bulliard, Egger Mike, Graf Maya, Gschwind, Guhl, Haab, Hausammann, Hiltpold, Jans, Knecht, Masshardt, Molina, Müller Leo, Müller-Altermatt, Page, Ritter, Salzmann, Siegenthaler, Vitali, von Siebenthal, Wüthrich (22)

11.11.2020 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

18.12.2020 Conseil national. Combattu. Discussion reportée

19.4227 ***n*** Mo. **Seiler Graf. Réduction des émissions de CO2 et des pertes d'énergie pour les propriétaires et les locataires d'immeubles ainsi que pour les PME** (26.09.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de mettre en oeuvre les mesures suivantes destinées à réduire les pertes d'énergie des bâtiments afin d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat:

1. La rétribution unique allouée pour les installations photovoltaïques prévue à l'article 25 alinéa 1 de la loi sur l'énergie peut être versée également pour les installations photovoltaïques d'une puissance de 30 à 200 kilowatts installés lors de l'assainissement de bâtiments commerciaux ou résidentiels. Les systèmes dépassant 200 kilowatts donnent aussi droit à une rétribution unique lorsqu'ils peuvent être installés sur l'ensemble du toit et, si nécessaire, d'une façade. Est déterminante l'intégration architecturale soignée des installations faisant partie intégrante du bâtiment ou remplaçant une partie intégrante du bâtiment; comme pour les matériaux traditionnels, les panneaux doivent être intégrés, dans les règles de l'art, de façon optimale et homogène aux pans, au faîte, aux côtés et au larmier.

2. Des contributions d'incitation d'au plus 30 pour cent de la somme investie dans les installations de production d'électricité permettent de promouvoir les bâtiments résidentiels et commerciaux satisfaisant aux critères du label Minergie-P ou d'une norme équivalente. La Confédération encourage en particulier les mesures prises dans les cantons pour réduire les pertes énergétiques de 80 pour cent, soit 90 terrawattheures par an. Durant une période transitoire de dix ans, la construction de nouveaux bâtiments remplissant les conditions prévues aux points 1 et 2 peut être encouragée.

3. Dans les zones constructibles et les zones agricoles, les installations photovoltaïques remplissant les conditions prévues aux points 1 et 2 doivent en règle générale être autorisées en

l'espace de quatre mois. Sont exclus les monuments historiques d'importance nationale répertoriés en tant qu'objets uniques dans l'inventaire prévu par la loi du 6 octobre 1966 sur la protection des biens culturels. Les contributions sont réduites proportionnellement pour les bâtiments qui ne remplissent qu'une partie des conditions prévues aux points 1 et 2.

Cosignataires: Barrile, Crottaz, Eymann, Frei, Graf Maya, Graf-Litscher, Hardegger, Jans, Marti Samira, Mazzone, Meyer Mattea, Müller Leo, Munz, Pardini, Sommaruga Carlo (15)

13.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.4228 *n* Mo. **Gysi Barbara. Communication des primes de l'assurance-maladie. Fixer des règles claires pour davantage de loyauté** (26.09.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier les bases légales régissant l'assurance obligatoire des soins de manière à empêcher les assureurs de communiquer les primes de l'année suivante avant qu'elles aient été approuvées et à les punir en cas d'infraction.

Cosignataires: Barrile, Crottaz, Friedl Claudia, Graf Maya, Graf-Litscher, Gugger, Hadorn, Hardegger, Heim, Kiener Nellen, Lohr, Masshardt, Munz, Pardini, Rochat Fernandez, Schenker Silvia, Schneider Schüttel, Sommaruga Carlo, Streiff, Wasserfallen Flavia, Weibel, Wermuth, Wüthrich (23)

20.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.4230 *n* Ip. **Schneider Schüttel. La réduction des risques inhérents aux pesticides va-t-elle de pair avec la réduction du volume des ventes?** (26.09.2019)

En février 2019, l'OFAG a publié la statistique des ventes de produits phytosanitaires pour les années 2008 à 2017. Il a souligné à cette occasion que le volume total des ventes avait tendance à baisser et que les ventes de glyphosate avaient reculé de 29 pour cent pendant cette période, et même de 45 pour cent en 2017.

L'OFAG a expliqué l'augmentation du volume des ventes de substances actives qui sont aussi autorisées pour l'agriculture biologique (plus 40 pour cent) par l'accroissement des surfaces agricoles destinées à la production biologique, mais aussi par le fait qu'il y a toujours plus d'exploitations produisant de manière conventionnelle qui utilisent ces produits à la place des pesticides qui sont autorisés exclusivement pour l'agriculture conventionnelle.

Même si la réduction du volume des ventes est réjouissante, le Conseil fédéral a pour mandat de réduire de moitié les risques inhérents à l'utilisation de pesticides, conformément à la motion de la CSEC 13.3367 ou au plan d'action du 6 septembre 2017 visant la réduction des pesticides.

Dans ce contexte, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. La réduction du volume des ventes donne-t-elle des indications sur la réduction des risques inhérents à l'utilisation de pesticides?

2. Le Conseil fédéral est-il en mesure, sur la base du volume des ventes, d'indiquer avec certitude si les risques inhérents à l'utilisation de pesticides en Suisse ont augmenté ou diminué dans l'ensemble depuis le mois de septembre 2017?

3. Quelles affirmations comparatives peut-on faire à propos de la toxicité (toxicologie humaine et écotoxicologie) et des risques que représentent les différents groupes d'herbicides, de fongicides et d'insecticides?

4. Ne faudrait-il pas tout d'abord réduire l'utilisation des substances particulièrement toxiques pour pouvoir réduire les risques inhérents à l'utilisation de pesticides?

5. Le Conseil fédéral dispose-t-il d'un plan pour abandonner le recours aux substances toxiques aux effets les plus puissants? Dans l'affirmative, quel est-il? Dans la négative, quand disposera-t-on de ce plan?

Cosignataires: Fridez, Friedl Claudia, Graf Maya, Kiener Nellen, Marti Samira, Masshardt, Moser, Munz, Piller Carrard, Rochat Fernandez, Semadeni, Thorens Goumaz (12)

20.11.2019 Réponse du Conseil fédéral.

20.12.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.4234 *n* Ip. **Müller Leo. Communication problématique sur la réalisation des objectifs environnementaux pour l'agriculture** (26.09.2019)

Les objectifs environnementaux pour l'agriculture portent sur quatre domaines principaux: Biodiversité, Paysage et Espace réservé aux cours d'eau, Climat et Air, Eaux et Sol. Selon le rapport d'état 2016, sur les 39 sous-objectifs visés, sept seraient réalisés, 23 ne le seraient pas, et dans neuf cas il ne serait pas possible de se prononcer. Or sur le site www.admin.ch, le Conseil fédéral indique qu'aucun objectif n'aurait été atteint.

Dès lors, le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes:

1. Est-il d'avis que l'on peut considérer des objectifs environnementaux comme ayant échoué, lorsqu'il n'existe ni indicateurs ni critères précis sur le modèle des prestations écologiques requises (PER), par exemple?

2. N'estime-t-il pas lui aussi que l'administration fédérale pourrait être plus objective dans sa communication quand on sait que certains buts ont même été dépassés ou sont sur le point d'être réalisés, si l'on se réfère aux objectifs intermédiaires de la PA 2014 à 2017?

3. Partage-t-il la position des offices de l'administration fédérale compétents qui affirment qu'aucun objectif environnemental pour l'agriculture n'a été atteint? Dans la négative, est-il prêt à adapter la communication à ce propos?

Cosignataires: Aebi Andreas, Gschwind, Ritter, Salzmann (4)

06.11.2019 Réponse du Conseil fédéral.

20.12.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.4235 *n* Ip. **Müller Leo. Quelles sont toutes les substances qui se retrouvent dans les cours d'eau?** (26.09.2019)

La pollution des eaux par des micropolluants est due pour une petite partie à l'agriculture et pour une grande partie à la société, à l'industrie et à l'artisanat. L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a recherché pendant une année les substances qui se retrouvent dans le Rhin, constatant qu'environ 1 pour cent d'entre elles sont des produits phytosanitaires et que les quelque 99 pour cent restants sont non seulement des produits chimiques issus de l'industrie et des ménages, mais aussi des médicaments et des additifs alimentaires. Par ailleurs, les chiffres concernant les eaux souterraines qui figurent dans le rapport NAQUA publié récemment par l'OFEV montrent qu'on a trouvé des hydrocarbures halogénés volatils (HHV) dans plus de 25 pour cent de toutes les stations de mesure, avant tout

dans les zones urbanisées du Plateau suisse. Inscrite dans l'ordonnance sur la protection des eaux, la valeur limite de 1 microgramme/l (10 fois supérieure à celle qui s'applique aux pesticides) est dépassée dans 4 pour cent des cas. On a trouvé de surcroît des résidus de médicaments et de produits de contraste utilisés en radiologie dans 13 pour cent des stations de mesure. Signalons enfin que la Confédération a donné aux STEP jusqu'en 2040 pour se conformer à la nouvelle étape de traitement, cette obligation concernant seulement 100 STEP sur les plus de 700 qui existent. Dans le cadre du projet bernois de protection des plantes, le suivi montre que les effluents des STEP contiennent énormément de polluants. Le plan d'action Produits phytosanitaires, qui contient des objectifs de réduction, des délais et des mesures, a été établi pour l'agriculture.

Dans ce contexte, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Qu'entreprend concrètement la Confédération pour réduire de manière significative les émissions toujours élevées de HHV et les dépassements des valeurs limites?

2. Le Conseil fédéral assume-t-il le fait que l'ordonnance sur la protection des eaux ne contient aucune exigence chiffrée en matière de résidus de médicaments et de produits de contraste radiologiques?

3. Le Conseil fédéral estime-t-il juste que le projet de développement des STEP ne concerne que 50 pour cent du volume total des eaux usées?

4. Face à l'urgence de la situation, le Conseil fédéral assume-t-il le fait que les STEP ne permettront de réduire de moitié la pollution des eaux que dans 21 ans, au plus tard?

5. Le Conseil fédéral est-il disposé à édicter des plans d'action assortis d'objectifs de réduction, de délais et de mesures pour d'autres substances, notamment pour les produits chimiques utilisés dans l'industrie et dans les ménages, pour les médicaments et pour les additifs alimentaires?

6. Est-il aussi disposé à fixer des priorités absolues dans la lutte contre la pollution des eaux et contre les micropolluants dans les secteurs qui présentent les taux de pollution les plus élevés?

Cosignataires: Gschwind, Ritter (2)

27.11.2019 Réponse du Conseil fédéral.

20.12.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.4237 *n* Mo. **(Salzmann) Aebi Andreas. Halte à la collecte de données démesurée réalisée par l'armée!** (26.09.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier la loi fédérale sur l'archivage (LAr) de manière à ce que l'armée ne soit plus tenue de proposer ses données aux Archives fédérales.

Cosignataires: Keller-Inhelder, Umbricht Pieren (2)

22.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.12.2019 L'objet est repris

19.4238 *n* Ip. **(Heim) Barrile. Primes d'assurance-maladie. Eviter l'endettement causé par des frais de recouvrement exorbitants** (26.09.2019)

Les primes d'assurance-maladie ne cessent d'augmenter. Aussi de plus en plus de ménages peinent à les payer en respectant les délais, ce qui entraîne une hausse du nombre de poursuites lancées pour des arriérés de primes. Environ un tiers des quelque 3 millions de poursuites engagées en Suisse concernent les primes de l'assurance-maladie. En l'espace de dix ans, les arriérés sont passés de 170 millions à 410 millions de francs. Nul ne conteste les problèmes d'endettement qui en découlent. Or, cet endettement est aggravé par le fait que certaines caisses-maladie facturent des frais de recouvrement exorbitants: ceux-ci peuvent parfois s'élever à deux, trois voire quatre fois le montant de la créance initiale (cf. "NZZ" du 2 juin 2019), d'où le surendettement des personnes concernées. Dans sa réponse à l'interpellation no 19.3441, le Conseil fédéral se dit inquiet de cette évolution, mais il n'envisage aucune mesure concrète pour y remédier.

Les pouvoirs publics sont aussi concernés par le problème. Des frais de recouvrement exorbitants augmentent en effet le risque que les personnes aux poursuites ne puissent plus payer leurs primes, et donc que le canton ne doive payer d'autres arriérés. Comme les impôts ne sont pas comptabilisés dans le calcul du minimum vital tel qu'il est fixé dans la législation sur les poursuites, les personnes aux poursuites ne peuvent souvent plus payer leurs impôts, ce qui pénalise une deuxième fois les pouvoirs publics. Enfin, si les caisses-maladie parviennent à recouvrer les arriérés de primes, elles ne doivent en rembourser que la moitié au canton, de sorte que celui-ci perd 35 pour cent des arriérés de primes qu'il a pris en charge.

Dans ce contexte, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

- La problématique des frais de recouvrement exorbitants lui est-elle connue et comment entend-il mettre un terme à cette pratique des caisses-maladie? Envisage-t-il d'édicter un tarif applicable aux frais de recouvrement des caisses-maladie, sur le modèle de l'ordonnance sur les émoluments perçus en application de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite?

- Convient-il que les cantons devraient reprendre les actes de défaut de biens après avoir pris en charge les arriérés de primes, étant donné qu'ils doivent souvent mettre aux poursuites les mêmes personnes pour des arriérés d'impôts, qu'ils pourraient ainsi renoncer à des frais de recouvrement exorbitants et qu'ils pourraient récupérer l'intégralité des montants versés aux caisses-maladie si les arriérés de primes sont payés?

20.11.2019 Réponse du Conseil fédéral.

28.11.2019 L'objet est repris
20.12.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.4239 *n* Ip. **Groupe PDC. Stagnation économique. Les politiques doivent entrer en jeu** (26.09.2019)

Selon la statistique du commerce extérieur de l'Administration fédérale des douanes, les exportations pour le seul mois d'août 2019 ont diminué de 4,3 pour cent par rapport à juillet 2019. Les exportations vers l'Allemagne (notre principal partenaire commercial) ont chuté de 14 pour cent en l'espace d'un mois. Cela correspond à un manque à gagner de 546 millions de francs. Dans l'industrie des machines, des équipements électriques et des métaux, les commandes ont baissé de 19,5 pour cent durant le deuxième trimestre 2019 par rapport à l'année précédente. La décision de la Banque centrale européenne et de la banque centrale des Etats-Unis de réduire encore leurs intérêts va renforcer davantage la pression à la hausse exercée sur le franc suisse. Nous savons très bien quelles sont les conséquences d'un franc de plus en plus fort sur une branche qui exporte 80 pour cent des biens et gère 320 000 emplois. Même l'industrie chimico-pharmaceutique a essuyé pour le seul mois d'août 2019 un recul de 5 pour cent.

Le Conseil fédéral doit être prêt à prendre des mesures au cas où cette situation devait persister.

1. Est-il prêt, parallèlement aux gains d'efficacité dans l'administration, à réduire ou à supprimer l'ensemble des taxes et émoluments inutiles?

2. Est-il prêt à améliorer la situation en cas de réduction de l'horaire de travail en autorisant les variations de change à titre de justification ou en prolongeant la durée d'indemnisation?

3. Comment entend-il mieux promouvoir les capacités dans le monde du travail numérique? Est-il prêt à mieux préparer les employés au nouveau monde du travail en réintroduisant des mesures spéciales dans le cadre de la promotion de projets dans le domaine FRI et en développant la formation professionnelle initiale et la formation continue?

4. Comment entend-il promouvoir le développement de produits innovants? Est-il prêt à introduire des seuils d'entrée plus bas pour Innosuisse et, le cas échéant, à augmenter les ressources?

5. Est-il prêt à garantir l'accès au marché en concluant de nouveaux accords de libre-échange, mais aussi en facilitant l'accès des PME aux grands projets internationaux?

6. Comment entend-il combler le déficit d'investissement persistant qu'accuse notamment l'industrie productive malgré des liquidités importantes?

7. Quelles autres mesures de promotion des exportations doivent selon lui être prises pour renforcer l'économie?

Porte-parole: Schneider-Schneiter

20.11.2019 Réponse du Conseil fédéral.

20.12.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.4240 *n* Mo. **Groupe PDC. Anticiper dès le programme de la législature 2019-2023 les difficultés économiques et sociales qu'engendrera inévitablement la future politique monétaire et de taux d'intérêt** (26.09.2019)

La Banque nationale suisse (BNS) est étranglée depuis plusieurs années par la politique monétaire et de taux d'intérêt particulièrement expansive de la Banque centrale européenne (BCE). Il est du reste quasi certain que celle-ci ne changera pas de cap dans un avenir proche. Pourtant, dans de nombreux pays de la zone euro, le niveau d'endettement public est sensiblement supérieur à 100 pour cent du PIB, pour une dette totale de plus de 10 000 milliards d'euros. Dans ces conditions, la Suisse doit se préparer à deux scénarios contradictoires. Dans le premier, la BNS maintient ses taux négatifs ou les abaisse encore davantage, avec des conséquences graves pour nos institutions de prévoyance, l'évolution du prix de certains biens comme l'immobilier ou encore le comportement des épargnants, et notamment le risque de mauvaises affectations des ressources de grande ampleur. Dans le second scénario, la BNS relève résolument ses taux d'intérêt, en prenant cette fois le risque d'une nette remontée du franc suisse, qui aurait de lourdes conséquences pour notre économie, d'abord et directement pour les secteurs sensibles aux variations des taux de change, comme les industries exportatrices ou le tourisme, ensuite et indirectement pour l'économie tout entière. Tout porte à croire que l'un de ces deux scénarios déterminera l'environnement dans lequel nos entreprises seront appelées à évoluer au cours des quatre années à venir.

C'est pourquoi le Conseil fédéral est chargé d'exposer dans le programme de la législature 2019 à 2023 les mesures qu'il prévoit concrètement de prendre pour pallier les conséquences négatives de l'un et l'autre de ces deux scénarios de politique monétaire contradictoires - sans évidemment toucher à l'indépendance de la BNS. Quel que soit le scénario qui l'emportera, la Suisse sera confrontée à des difficultés économiques et sociales considérables: il appartient au Conseil fédéral de les anticiper et de proposer au Parlement des mesures permettant d'y faire face.

Porte-parole: Paganini

20.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.4241 *n* Po. **Masshardt. Meilleure protection des victimes d'infractions poursuivies sur plainte** (26.09.2019)

Le Conseil fédéral est prié d'élaborer un rapport dans lequel il présentera des solutions pour mieux protéger l'identité des victimes dans les procédures pénales tout en tenant compte de manière appropriée des droits des prévenus. Il étudiera notamment la possibilité de formuler des dénonciations et des plaintes pénales de manière anonyme.

Cosignataires: Barrile, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Hadorn, Jauslin, Kiener Nellen, Lohr, Munz, Schenker Silvia, Seiler Graf, Streiff (11)

20.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

19.4243 *n* Mo. **Bourgeois. Renforcement du photovoltaïque** (26.09.2019)

Je demande au Conseil fédéral, en collaboration avec les cantons, de veiller à ce que toutes les nouvelles constructions soient, pour les pans de toit bien orientés, équipées de panneaux solaires en lieu et place des tuiles traditionnelles. L'article 9 alinéas 3 lettre a et 3 bis de la loi fédérale du 14 décembre 1990 sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes doit pouvoir dans ce cas s'appliquer.

Cosignataires: Bauer, Bäumle, Chevalley, Egger Mike, Hiltpold, Jauslin, Nordmann, Page, Ruppen, Schilliger, Thorens Goumaz, Vogler, Wasserfallen Christian (13)

27.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.4244 *n* Po. **Addor. Moins de bureaucratie pour les cadres de milice de notre armée!** (26.09.2019)

Le Conseil fédéral est prié de présenter un rapport sur les procédures administratives qui font peser une charge excessive sur les cadres de milice de notre armée dans l'exercice de leurs fonctions et sur la mesure dans laquelle cette charge a augmenté ces derniers temps. Ce rapport devra déboucher sur des propositions de mesures visant à réduire cette charge administrative.

Cosignataires: Bauer, Bregy, Jauslin, Müller Leo, Müller Walter, Portmann (6)

13.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

19.4245 *n* Mo. **(Hardegger) Gysi Barbara. Adapter les émoluments et les exigences afin de promouvoir les essais cliniques sur les dispositifs médicaux non commerciaux** (26.09.2019)

Le Conseil fédéral est chargé d'adapter les dispositions d'exécution de la loi sur les produits thérapeutiques (art. 4 à 9 LPTh) afin que la recherche clinique non commerciale puisse se développer et ne soit pas entravée par des exigences inutilement complexes et des émoluments prohibitifs.

Cosignataires: Barrile, Brand, Crottaz, Friedl Claudia, Giezendanner, Graf Maya, Graf-Litscher, Gugger, Gysi Barbara, Hess Lorenz, Kiener Nellen, Lohr, Moret Isabelle, Munz, Schenker Silvia, Weibel (16)

20.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

28.11.2019 L'objet est repris

19.4246 *n* Ip. **(Hardegger) Munz. Antennes adaptatives et pics d'exposition. Il y a toujours des questions sans réponse** (26.09.2019)

Le déploiement de la 5G soulève des critiques à l'égard des antennes adaptatives, car elles vont faire augmenter les valeurs des pics d'exposition. Ces nouvelles antennes modifient leurs caractéristiques d'émission en très peu de temps, si bien qu'elles font aussi varier l'exposition aux ondes électromagnétiques. Ainsi, lors de la transmission de données, les rayonnements, qui sont fortement concentrés, sont dirigés vers les appareils actifs, alors que les signaux de commande sont émis sous une forme pulsée dans toutes les directions. Ce phénomène provoque une exposition bien plus dynamique que dans le cas de la téléphonie mobile traditionnelle. Le Conseil fédéral ayant modifié l'ORNI, la nouvelle version de cette ordonnance, en vigueur depuis le 1er juin 2019, dispose que, pour évaluer l'exposition due aux antennes adaptatives, il faut prendre en considération un critère supplémentaire, à savoir la variabilité de la direction d'émission et du diagramme d'antenne, mais il n'existe aucune aide à l'exécution en la matière.

Cette situation soulève les questions suivantes:

1. Les autorités d'exécution savent-elles comment mettre en oeuvre cette nouvelle exigence de l'ORNI?

a. Dans l'affirmative, comment peuvent-elles le faire sans aide à l'exécution?

b. Dans la négative, est-il légal que les antennes de ce type soient autorisées?

2. Peut-on considérer que le remplacement d'une antenne existante par une antenne adaptative constitue une modification mineure s'il débouche sur une autre qualité d'exposition?

3. Si l'autorisation ne s'applique qu'à une exploitation statique, comment s'assure-t-on que l'antenne concernée ne sera pas exploitée d'une autre manière?

4. La solution consistant à prévoir, pour les antennes adaptatives, un niveau de protection moins élevé que pour les antennes non adaptatives est-elle viable sur le plan juridique?

5. L'ORNI assure-t-elle aussi une protection contre les nuisances générées par les appareils électroniques dans le cas des antennes adaptatives, même si elle ne limite que les valeurs RMS (valeurs moyennes) et non pas les pics des signaux, qui eux entrent en ligne de compte pour la protection contre les nuisances des appareils?

6. Qui sera désigné responsable si les pics des signaux émis par des antennes adaptatives perturbent le fonctionnement d'appareils électroniques comme les compteurs énergétiques, les stimulateurs cardiaques et les dispositifs de sécurité?

7. Un futur suivi du RNI ne devrait-il pas recenser aussi les valeurs correspondant à des pics, non seulement pour constituer une meilleure base de données sur les effets biologiques non thermiques, lesquels ne sont guère étudiés, mais aussi pour identifier les dangers inhérents aux dysfonctionnements potentiels des appareils sensibles?

Cosignataires: Barrile, Crottaz, Estermann, Graf Maya, Munz, Reimann Maximilian, Semadeni, Töngi (8)

27.11.2019 Réponse du Conseil fédéral.

28.11.2019 L'objet est repris

20.12.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.4247 *n* Mo. **(Hardegger) Barrile. Garantie de la qualité dans l'assurance-maladie. Mise en oeuvre obligatoire des connaissances scientifiques** (26.09.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de ne pas seulement donner pour mission à la Commission fédérale extraparlementaire pour la qualité de coordonner et améliorer le développement de la qualité des soins médicaux et de promouvoir la sécurité des patients, mais également de la doter des compétences nécessaires pour rendre obligatoire la mise en oeuvre des connaissances scientifiques consignées notamment dans des directives ou des résultats d'études, pour surveiller et contrôler cette mise en oeuvre et, si nécessaire, pour prononcer des sanctions.

Cosignataires: Crottaz, Friedl Claudia, Giezendanner, Graf Maya, Graf-Litscher, Gugger, Gysi Barbara, Heim, Kiener Nellen, Lohr, Munz, Schenker Silvia (12)

13.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

28.11.2019 L'objet est repris

19.4251 *n* Ip. **(Frei) Flach. Dons de sperme anonymes et pères inconnus** (26.09.2019)

La loi fédérale sur la procréation médicalement assistée (LPMA) précise que l'identité du donneur de sperme doit être consignée (le don de sperme ne peut être anonyme) et que ces données doivent être transmises à l'Office fédéral de l'état civil (OFEC), qui les conservera pendant quatre-vingts ans. La LPMA prévoit en outre que les enfants conçus grâce à un don de sperme ont le droit, lorsqu'ils atteignent l'âge de 18 ans, d'obtenir de l'OFEC les données concernant l'identité du donneur. Ce droit existe depuis 2001. Les premiers enfants conçus grâce à un don de sperme enregistré atteignent donc leur majorité en 2019 et peuvent dès lors demander ces données.

Les dons de sperme peuvent toutefois aussi provenir d'amis ou être commandés de manière anonyme, en Suisse ou à l'étranger, sur des plates-formes privées en ligne. Il peut aussi arriver que la mère refuse de dévoiler l'identité du donneur bien qu'elle la connaisse. Ces deux cas de figure se produisent parfois et placent les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte face à de véritables défis. La question de savoir comment l'identité du père pourra être dévoilée, en temps voulu, à l'enfant n'est pas réglée. Dans les cas où la mère connaît l'identité du donneur mais ne la révèle pas, les mesures prévues par la loi (curatelle, instructions assorties d'une menace d'amende) sont inefficaces. La marche à suivre n'est pas claire non plus lorsqu'une demande visant l'adoption de l'enfant du conjoint ou du partenaire concerne un enfant dont le père biologique n'est pas connu. Cette situation se présente fréquemment après la naissance d'enfants au sein de couples homosexuels. La question est de savoir si, dans de tels cas, il faut privilégier l'établissement de la paternité ou s'il y a lieu d'y renoncer, auquel cas l'accord du père biologique ne peut être obtenu puisqu'il est inconnu.

Dans ce contexte, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. La Confédération dispose-t-elle d'informations sur le nombre de dons de sperme anonymes effectués en Suisse?

2. Que compte faire la Confédération face au constat qu'il est extrêmement facile de contourner la LPMA en se procurant des dons de sperme de manière anonyme ou en refusant de dévoiler l'identité du père?

3. La Confédération dispose-t-elle d'expertises sur cette question? Le Conseil fédéral estime-t-il qu'il y a lieu d'agir?

4. Quel est le nombre de personnes ayant demandé en 2019 des informations sur leur filiation génétique? Constate-t-on une différence par rapport aux années précédentes?

Cosignataires: Bertschy, Flach, Grossen Jürg, Moser, Weibel (5)

20.11.2019 Réponse du Conseil fédéral.

05.12.2019 L'objet est repris
20.12.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.4252 *n* Mo. **(Vogler) Müller-Altermatt. Apports nutritifs et amendement des sols. Améliorer les conditions générales pour l'utilisation du fumier** (26.09.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de procéder à l'adaptation des différentes législations pertinentes pour l'agriculture, de sorte que le fumier soit à nouveau davantage épandu sur les sols agricoles pour ses apports nutritifs.

Cosignataires: Ammann, Arslan, Badran Jacqueline, Béglé, Bourgeois, Bulliard, Chevalley, Flach, Frei, Friedl Claudia, Girod, Gugger, Jans, Kiener Nellen, Kutter, Munz, Ritter, Semadeni, Streiff, Wasserfallen Flavia (20)

20.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.11.2019 L'objet est repris

19.4254 *n* Po. **(Vogler) Müller-Altermatt. Il faut enfin réduire de manière efficace le bruit excessif des moteurs** (26.09.2019)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner quelles nouvelles bases légales permettraient de sanctionner plus simplement et plus efficacement les émissions de bruit excessives liées à la circulation routière et, en particulier:

1. quelles mesures permettraient de mieux sanctionner ou de limiter l'utilisation de pièces illégales ou les modifications apportées aux véhicules, par exemple au moyen de silencieux de remplacement trop bruyants; outre des amendes plus élevées, il convient d'examiner la possibilité de retirer le permis de conduire ou de confisquer le véhicule concerné;

2. quelles mesures permettraient d'intensifier les contrôles policiers en matière de bruit routier; il convient en particulier d'examiner la possibilité d'instaurer, pour les contrôles du trafic des poids lourds, une procédure analogue à la convention de la Confédération avec les polices cantonales;

3. quels instruments permettraient à la Confédération de soutenir les activités d'exécution et quelles bases légales seraient nécessaires pour ce faire.

Cosignataires: Ammann, Arslan, Badran Jacqueline, Bäumle, Béglé, Bulliard, Campell, Chevalley, Flach, Fluri, Frei, Friedl Claudia, Girod, Gugger, Guhl, Jans, Kiener Nellen, Kutter, Lohr, Molina, Moser, Munz, Quadranti, Riklin Kathy, Semadeni, Siegenthaler, Sommaruga Carlo, Streiff, Thorens Goumaz, Wasserfallen Flavia, Weibel (31)

27.11.2019 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

20.11.2019 L'objet est repris
20.12.2019 Conseil national. Combattu. Discussion reportée

19.4255 *n* Mo. **(Hadorn) Munz. Pour une réglementation uniforme du don du corps post mortem** (26.09.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de régler de manière uniforme le don du corps et le prélèvement de matériel biologique humain indépendamment de l'utilisation prévue. La réglementation couvrira également l'importation et l'exportation de dons ou de produits issus de ces dons. Elle fixera des exigences analogues à celles définies aux articles 21 et 22 de la Convention sur les droits de l'homme et la biomédecine.

Cosignataires: Gugger, Kiener Nellen, Munz, Schenker Silvia, Semadeni, Streiff, Töngi (7)

13.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

28.11.2019 L'objet est repris

19.4257 *n* Mo. **(Hadorn) Nordmann. Encouragement de l'énergie solaire. Mettre fin à la guerre des formulaires dans la procédure d'annonce selon la LAT** (26.09.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre des mesures et de préparer leur mise en oeuvre afin que tous les cantons proposent un même formulaire, simple et cohérent, pour annoncer les installations photovoltaïques.

Cosignataires: Ammann, Bourgeois, Flach, Grunder, Gugger, Guhl, Hausammann, Jans, Jauslin, Marti Samira, Müller-Altermatt, Nordmann, Nussbaumer, Ruppen, Schneider Schüttel, Semadeni, Streiff, von Siebenthal (18)

27.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

28.11.2019 L'objet est repris

19.4259 *n* Ip. **Roduit. Pour une incitation réelle à produire du bois naturel suisse** (26.09.2019)

Plus qu'une mode, la consommation locale est une véritable prise de conscience écologique et économique. Il est en effet primordial de valoriser le travail de nos artisans suisses afin, d'une part de leur donner du travail et de consolider notre tissu social et économique et, d'autre part, d'éviter de faire faire des milliers de kilomètres aux produits que nous consommons. Or le marché du bois est un exemple des aberrations rencontrées. Alors même que nous avons les ressources, les savoir-faire, les artisans et la demande, la consommation se fait principalement en provenance de l'étranger en raison des coûts plus faibles.

Il est grand temps d'avoir recours dans la construction à des matériaux bio-sourcés, de favoriser les circuits courts, tout en permettant un bon entretien de nos forêts. Et la balle est désormais dans le camp de la politique qui doit inciter les professionnels et la construction à se fournir principalement en bois suisse.

Actuellement, la loi sur les marchés publics permet de faire jouer les règles dans le sens du bois suisse, notamment grâce aux critères environnementaux liés aux émissions de gaz à effets de serre, des spécifications qualitatives et techniques ou encore du "propre bois". Toutefois ces démarches sont techniques, juridiquement poussées et demandent beaucoup d'anticipation.

La Confédération serait-elle donc prête à:

1. revoir les règles des marchés publics afin de permettre réellement une incitation positive en faveur du bois suisse?

2. élargir la définition de "propre bois" afin de permettre à certains produits suisses (par exemple fourniture en grume locale) nécessaires à la construction d'entrer dans cette catégorie sans obligation d'utilisation effective?

13.11.2019 Réponse du Conseil fédéral.

20.12.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.4260 ***n*** Mo. **(Guhl) Hess Lorenz. Optimiser le soutien à l'énergie hydraulique par des contributions d'investissement** (26.09.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier l'ordonnance sur l'encouragement de la production d'électricité issue d'énergies renouvelables de manière à optimiser le soutien à l'énergie hydraulique accordé dans le cadre des contributions aux investissements. Il s'agira de mieux assurer le maintien des installations hydroélectriques existantes et, en particulier, de supprimer la distinction actuelle entre les rénovations, les agrandissements et les nouvelles installations.

20.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.12.2019 L'objet est repris

19.4261 ***n*** Mo. **Schläpfer. Combattre systématiquement les mariages d'enfants** (26.09.2019)

Les bases légales doivent être complétées de manière à présumer d'office que l'infraction pénale de mariage forcé est constituée dès lors que le conjoint a moins de 16 ans.

Cosignataires: Addor, Aeschi Thomas, Brunner Hansjörg, Bühler, Eichenberger, Flückiger Sylvia, Frehner, Geissbühler, Gugger, Gutjahr, Herzog Verena, Lohr, Müri, Pezzatti, Stamm, Steinemann, Tuena, Walliser, Zanetti Claudio (19)

20.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.4263 ***n*** Mo. **Amaudruz. Pains et produits de boulangerie d'origine étrangère. Déclaration claire également pour les produits vendus en vrac** (26.09.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier les bases légales concernées, de sorte que l'origine des principaux ingrédients du pain et des autres produits de boulangerie soit déclarée de façon bien visible pour les consommateurs. Cette obligation s'appliquera également aux produits vendus en vrac. Les produits d'origine suisse seront en revanche soumis à une déclaration simplifiée, voire exemptés de toute déclaration.

Cosignataires: Bühler, Dettling, Glauser, Grin, Haab, Imark, Keller Peter, Knecht, Müri, Nicolet, Page, Rime, Ritter, Ruppen, von Siebenthal, Wehrli (16)

27.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.4264 ***n*** Mo. **Müller Leo. Remplacer les centrales nucléaires de Mühleberg, Beznau I et II sans émettre de CO2 grâce aux exploitations agricoles** (26.09.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement une modification de la loi sur l'énergie, qui comprendra les points suivants:

1. La rétribution unique prévue à l'article 25 de la loi sur l'énergie en faveur des installations photovoltaïques peut être également allouée aux dispositifs photovoltaïques intégrés dans des toits et des façades de bâtiments commerciaux, agricoles et résidentiels dont la puissance s'étend de 30 à 200 kilowatts. La puissance des installations pourra dépasser 200 kilowatts s'il est techniquement possible de monter ces dispositifs sur toute la surface d'un toit ou sur une façade entière, le cas échéant. Le critère déterminant est la conception architectonique et l'intégration des installations solaires en tant qu'éléments constitutifs du bâtiment.

2. Les propriétaires de bâtiments agricoles, commerciaux et résidentiels sont particulièrement incités à participer moyennant l'octroi de contributions allant jusqu'à 30 pour cent des investissements consentis dans des aménagements dans le domaine énergétique. Si le raccordement au réseau doit être renforcé, c'est l'entreprise d'approvisionnement énergétique de la région qui s'en charge, les éventuels frais supplémentaires lui étant remboursés via le système de rétribution de l'injection.

3. Pour assurer rapidement un approvisionnement en électricité sans émettre de CO2, un soutien sera alloué chaque année en faveur de l'installation, selon des standards professionnels, de dispositifs photovoltaïques intégrés d'une puissance moyenne de 200 kilowatts dans 10 pour cent des exploitations agricoles du pays. En règle générale, les autorisations pour des installations solaires bien intégrées remplissant les conditions seront accordées dans un délai de quatre mois dans le cas des zones agricoles et à bâtir.

4. Le Conseil fédéral réglera les détails et prévoira, le cas échéant, des dérogations pour les cas de rigueur ainsi qu'une réduction de 30 pour cent du soutien lorsque les installations ne remplissent qu'en partie les critères esthétiques et techniques.

Cosignataires: Aebi Andreas, Egger Thomas, Glanzmann, Gschwind, Marchand-Balet, Masshardt, Page, Ritter, Salzmann, Seiler Graf (10)

20.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.4265 ***n*** Ip. **(Schenker Silvia) Barrile. Forfaits par cas du domaine ambulatoire. Un modèle d'avenir?** (26.09.2019)

On entend régulièrement dire que les traitements ambulatoires devraient également être remboursés sous la forme de forfaits par cas. Le Conseil fédéral propose d'ailleurs lui aussi d'encourager de tels forfaits dans le train de mesures visant à freiner la hausse des coûts dans l'assurance-maladie.

Il existe déjà un projet concret bien avancé, développé par Santésuisse et la FMCH, pour introduire de tels forfaits. Il a même été possible de trouver, dans le cadre de ce projet, des partenaires disposés à participer à ce type de tarification. Le projet intègre la question de la qualité des soins, en ce sens que les participants sont tenus de soumettre dans les douze mois un plan concret de promotion de la qualité. En vertu d'un arrêt du Tribunal administratif fédéral, la Confédération est compétente pour approuver les tarifs.

Dans ce contexte, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Que pense-t-il du projet susmentionné?

2. Convient-il que le fait d'introduire des forfaits par cas dans le domaine ambulatoire permettrait de réduire la charge administrative pesant sur les fournisseurs de prestations et de considérablement simplifier le contrôle des factures, ce qui rendrait ces contrôles moins onéreux et permettrait ainsi de réaliser des économies?

Cosignataires: Crottaz, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Hadorn, Kiener Nellen, Munz (6)

13.11.2019 Réponse du Conseil fédéral.

28.11.2019 L'objet est repris
20.12.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.4279 *n* Mo. **Arslan. Nécessité de rembourser le recours à des interprètes dans les cabinets médicaux et en ambulatoire** (26.09.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de prévoir dans le cadre de l'approbation ou de la fixation de la structure tarifaire ambulatoire Tarmed (bientôt Tardoc) un remboursement des coûts d'interprétariat pour les prestations ambulatoires, pour autant qu'elles soient nécessaires, appropriées et économiques. Le remboursement pourra éventuellement être limité à certaines prestations ou à certains domaines (par ex. la pédiatrie, la psychiatrie, la gynécologie et les soins palliatifs).

Cosignataires: Bertschy, Brélaz, de la Reussille, Feri Yvonne, Flach, Girod, Glättli, Graf Maya, Gysi Barbara, Heim, Kälin, Lohr, Maire Jacques-André, Mazzone, Moret Isabelle, Schenker Silvia, Streiff, Thorens Goumaz, Töngi, Tornare, Trede, Vogler, Weibel (23)

27.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.4280 *n* Mo. **Page. Reconnaissance et formation professionnelle pour les personnes s'occupant de personnes âgées et/ou handicapées** (27.09.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre les mesures nécessaires afin que les personnes sans formation reconnue et travaillant auprès des personnes âgées et/ou handicapées puissent, d'une part, se former en cours d'emploi et, d'autre part, voir leurs compétences professionnelles reconnues et justement rétribuées.

Cosignataires: Addor, Amaudruz, Bourgeois, Bregy, Buffat, Bühler, Chevalley, Glauser, Grin, Gschwind, Marchand-Balet, Müller Leo, Nicolet, Piller Carrard, Ritter, Rochat Fernandez (16)

20.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.4281 *n* Ip. **Grossen Jürg. Cessons d'enjoliver les choses! Quel est l'impact réel du trafic aérien sur le climat?** (27.09.2019)

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Combien d'émissions de gaz à effet de serre (exprimées en tonnes d'équivalent CO2) le trafic aérien génère-t-il chaque année du fait des quelque 60 millions de passagers qui, selon la statistique aérienne de l'OFS, transitent annuellement par les aéroports de Suisse (vols aller et retour)?

2. Combien d'émissions de gaz à effet de serre (exprimées en tonnes d'équivalent CO2) les 9000 kilomètres annuels en moyenne que chaque habitant parcourt en avion génèrent-ils selon le microrecensement sur les comportements en matière de transports (OFS 2015) et selon les chiffres moyens actuels en matière de mobilité aérienne?

3. Comment le Conseil fédéral a-t-il évalué, jusqu'à présent, l'impact climatique du trafic aérien en Suisse et à partir de la Suisse? Et comment compte-t-il évaluer cet impact à l'avenir?

4. Où se situe la Suisse (en tonnes d'équivalent CO2 par habitant et par an) par rapport aux autres pays, en ce qui concerne non seulement ces chiffres du trafic aérien, mais aussi les émissions de gaz à effet de serre qui en résultent?

5. Pour ce qui est de l'impact climatique supplémentaire du trafic aérien, quel facteur IFR (indice de forçage radiatif) utilisera-t-on à l'avenir pour établir les calculs et les statistiques officiels relatifs à l'impact climatique du trafic aérien en Suisse?

Cosignataires: Ammann, Bäumle, Bertschy, Chevalley, Flach, Frei, Moser, Weibel (8)

20.11.2019 Réponse du Conseil fédéral.

20.12.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.4282 *n* Mo. **Grossen Jürg. Ne plus contraindre les personnes bien intégrées dont la demande d'asile a été rejetée à interrompre leur apprentissage** (27.09.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier les bases légales de telle sorte qu'une personne dont la demande d'asile a été rejetée puisse terminer une formation professionnelle initiale entamée, même lorsqu'elle n'a pas "suivi l'école obligatoire de manière ininterrompue durant cinq ans au moins en Suisse". Dans les cas en particulier où la réadmission dans l'Etat d'origine n'est pas possible, il suffira que l'employeur dépose une demande ad hoc, que les conditions de rémunération et de travail visées à l'article 22 de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI) soient respectées et que les critères d'intégration définis à l'article 58a alinéa 1 LEI soient remplis.

Cosignataires: Ammann, Bäumle, Bertschy, Chevalley, Flach, Frei, Giezendanner, Grüter, Moser, Pfister Gerhard, Weibel (11)

20.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.4284 *n* Po. **(Wüthrich) Reynard. Perfectionnement et reconversion professionnelle. Instaurer un droit à un congé payé pour la formation** (27.09.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement des modèles permettant aux adultes de financer les dépenses courantes pendant une formation de longue durée ou une reconversion professionnelle, et définissant les conditions légales requises pour le financement d'un congé de formation de cinq ou dix jours ouvrables par employé et par an.

Cosignataires: Barrile, Crottaz, Fehlmann Rielle, Feri Yvonne, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Hadorn, Hardegger, Heim, Jans, Kiener Nellen, Maire Jacques-André, Munz, Nussbaumer, Seiler Graf, Semadeni, Wasserfallen Flavia (17)

27.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

28.11.2019 L'objet est repris

19.4285 *n* Mo. **(Wüthrich) Aebischer Matthias. Offensive pour l'encouragement de la formation continue. Inscrire dans la Constitution le droit d'apprendre tout au long de la vie** (27.09.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de proposer au Parlement une modification de la Constitution fédérale pour y inscrire le droit d'apprendre tout au long de la vie.

Cosignataires: Barrile, Crottaz, Fehlmann Rielle, Feri Yvonne, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Hadorn, Hardegger, Heim, Jans, Kiener Nellen, Maire Jacques-André, Munz, Nussbaumer, Seiler Graf, Semadeni, Wasserfallen Flavia (17)

20.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

28.11.2019 L'objet est repris

19.4286 *n* Po. **(Heim) Crottaz. Garantir l'approvisionnement de la Suisse en antibiotiques et en autres médicaments importants** (27.09.2019)

Le Conseil fédéral est chargé d'identifier des moyens de garantir, en collaboration internationale, la sécurité de l'approvisionnement en antibiotiques et en autres médicaments vitaux. Il examinera en particulier, sous les angles scientifique et pratique, la possibilité d'introduire des instruments régulateurs sur les plans tant national qu'international.

Cosignataires: Barrile, Béglé, Crottaz, Eymann, Feri Yvonne, Flach, Friedl Claudia, Girod, Graf Maya, Graf-Litscher, Gysi Barbara, Hardegger, Jans, Kiener Nellen, Maire Jacques-André, Molina, Munz, Piller Carrard, Schenker Silvia, Semadeni (20)

13.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

28.11.2019 L'objet est repris

19.4289 *n* Mo. **(Graf Maya) Schlatter. Davantage de fonds et de mesures en faveur des forêts suisses pour faire face aux effets du réchauffement climatique** (27.09.2019)

Face aux effets du réchauffement climatique, le Conseil fédéral est chargé, en collaboration avec les cantons, les propriétaires de forêts et les milieux concernés, de prendre les mesures d'adaptation nécessaires et d'allouer des fonds supplémentaires en faveur des forêts touchées.

Cosignataires: Aebi Andreas, Ammann, Arslan, Bourgeois, Brélaz, Bulliard, Campell, de la Reussille, Egger Thomas, Girod, Glättli, Grossen Jürg, Gugger, Hadorn, Hardegger, Hausammann, Kälin, Landolt, Maire Jacques-André, Mazzone, Müller-Altermatt, Nussbaumer, Quadranti, Ritter, Rytz Regula, Schneider Schüttel, Semadeni, Streiff, Thorens Goumaz, Töngi, Trede, Vogler (32)

27.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.12.2019 L'objet est repris

x **19.4290 *n*** Mo. **Conseil National. Garantir les prestations médicales à tous les enfants (Barrile)** (27.09.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier l'article 64a de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) de manière à garantir aux enfants et aux mineurs l'accès aux prestations médicales même lorsque leurs parents ne respectent pas l'obligation de paiement des primes de l'assurance-maladie.

Cosignataires: Crottaz, Flach, Friedl Claudia, Graf-Litscher, Gysi Barbara, Hadorn, Kiener Nellen, Lohr, Munz, Pardini, Rytz Regula, Schenker Silvia, Seiler Graf, Streiff (14)

13.11.2019 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

20.12.2019 Conseil national. Combattu. Discussion reportée
15.09.2020 Conseil national. Adoption
08.03.2021 Conseil des Etats. Adoption

19.4293 *n* Ip. **Friedl Claudia. Utilisation et homologation des produits phytosanitaires d'origine naturelle** (27.09.2019)

Les produits phytosanitaires de synthèse sont sous le feu de la critique: la diversité des espèces diminue à cause d'eux. Les insectes et les abeilles meurent, les résidus décelables augmentent dans les cours d'eau et les eaux souterraines. Dans les ruisseaux, les valeurs limites autorisées sont régulièrement dépassées de manière significative. Dans les eaux souterraines également, des substances potentiellement cancérigènes peuvent être décelées à certains endroits. Certaines communes doivent par conséquent acheter leur eau potable auprès d'autres communes. Or il est possible de remplacer les pesticides de synthèse par des produits phytosanitaires naturels dont les effets sur les utilisateurs, l'environnement et les consommateurs sont bien moindres. Ces produits phytosanitaires naturels font l'objet d'une grande innovation, surtout en Suisse. La pratique d'homologation des produits phytosanitaires en Suisse et en Europe exige toutefois que chaque substance active soit examinée séparément. Cette exigence est judicieuse pour les substances actives de synthèse. Pour les extraits végétaux, en revanche, il est souvent difficile voire impossible de définir et de tester une seule substance active.

Cosignataires: Barrile, Bendahan, Fehlmann Rielle, Gysi Barbara, Hadorn, Jans, Kiener Nellen, Maire Jacques-André, Marra, Marti Samira, Meyer Mattea, Munz, Pardini, Rochat Fernandez, Schenker Silvia, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Tornare (18)

20.11.2019 Réponse du Conseil fédéral.

20.12.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.4295 *n* Ip. **Trede. La Confédération connaît-elle tous les métabolites des pesticides homologués? Combien d'entre eux sont jugés "non pertinents" à l'heure actuelle?** (27.09.2019)

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Combien de métabolites sont issus de substances actives de pesticides homologués en Suisse?

2. Arrive-t-il que de nouveaux métabolites soient découverts après la procédure d'homologation? Si tel est le cas, à quelle fréquence cela arrive-t-il et qu'est-ce qui est à l'origine de la découverte de ces métabolites?

3. Le Conseil fédéral a indiqué qu'un métabolite peut être par exemple plus toxique que sa substance mère (19.5457). Quelle influence la découverte de métabolites a-t-elle sur l'homologation des substances mères?

4. Combien de métabolites connus aujourd'hui qui sont jugés "non pertinents" a-t-on déjà recherchés et identifiés dans les eaux souterraines en Suisse? Ces métabolites sont-ils soumis à une valeur limite totale?

5. Combien de métabolites jugés aujourd'hui non pertinents pourraient être jugés "pertinents" à la suite d'une nouvelle évaluation?

6. Quelles pourraient être les conséquences pour l'homme, l'environnement et l'économie nationale si l'on continuait à ignorer les métabolites jugés "non pertinents" qui sont présents dans l'eau potable et les eaux souterraines?

7. Quel est aujourd'hui le coût annuel de la surveillance des substances actives des pesticides homologués et de leurs métabolites jugés "pertinents" qui sont présents dans l'eau potable et les eaux souterraines? Qui paie cette surveillance? Combien coûterait la surveillance de tous les métabolites jugés non pertinents?

8. En Suisse, la valeur totale qui s'applique à toutes les substances actives de pesticides et à leurs métabolites jugés "pertinents" est de 0,5 microgramme par litre d'eau potable. Cette valeur s'applique aussi indirectement aux eaux souterraines. A-

t-elle été dépassée quelque part suite à la réévaluation des métabolites du chlorothalonil?

27.11.2019 Réponse du Conseil fédéral.

20.12.2019 Conseil national. Liquidé

19.4300 ***n*** Mo. **Addor. Du vin suisse dans nos bistrots!** (27.09.2019)

Le Conseil fédéral est prié de proposer les bases légales nécessaires pour imposer un minimum de 50 pour cent de vins suisses dans l'offre des établissements publics de notre pays.

06.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.4301 ***n*** Ip. **(Mazzone) Glättli. Interdiction du financement de matériel de guerre prohibé. La loi est-elle bien appliquée?** (27.09.2019)

La loi révisée sur le matériel de guerre est en vigueur depuis le 1er février 2013. Ses articles 8 b et 8 c interdisent de financer directement ou indirectement le développement, la fabrication ou l'acquisition de matériel de guerre prohibé, à savoir les armes à sous-munitions ainsi que les armes ABC ou les mines antipersonnel.

Dans son interpellation datée du 22 mars 2013, la conseillère nationale Evi Allemann questionnait le Conseil fédéral au sujet de la mise en oeuvre de cette nouvelle loi. Dans une de ses réponses, le Conseil fédéral stipulait que "l'application de l'interdiction de financement est vérifiée par le biais de contrôles ciblés lorsque les autorités compétentes détiennent des indices laissant présumer l'existence d'une infraction à cette interdiction". Aussi, prions-nous le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Depuis l'introduction de la nouvelle loi combien de contrôles ont été effectués par les autorités?

2. Depuis l'introduction de la nouvelle loi, combien d'infractions ont effectivement été sanctionnées par le tribunal pénal fédéral?

3. Depuis la mise en oeuvre de cette loi, différents rapports dont "Don't bank on the bomb" de l'International Campaign to Abolish Nuclear Weapons (Ican), prix Nobel de la paix en 2017, ont révélé que des entreprises suisses participent encore au financement d'entreprises fabriquant des armes nucléaires. Le Conseil fédéral a-t-il pris des mesures particulières afin de vérifier ces informations et de s'assurer que ces entreprises respectent l'interdiction de financement prévue aux articles 8 b et 8 c de la loi fédérale sur le matériel de guerre?

Cosignataires: Brélaz, Glättli, Töngi (3)

20.11.2019 Réponse du Conseil fédéral.

05.12.2019 L'objet est repris
20.12.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.4303 ***n*** Ip. **Addor. Revoir les contingents d'importation de vins?** (27.09.2019)

La consommation de vin, dans notre pays, a baissé. En parallèle, les contingents d'importation de vins étrangers n'ont pas été adaptée. S'ensuit une pression toujours plus grande sur le marché des vins suisses.

N'y a-t-il donc pas lieu d'instituer, par les voies légales adéquates, un mécanisme permettant d'adapter les contingents d'importation de vins étrangers à l'évolution de la consommation?

06.11.2019 Réponse du Conseil fédéral.

20.12.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.4304 ***n*** Mo. **Ruppen. Assurer durablement le trafic par le nord de Kandersteg en cas d'évènement majeur ou de travaux d'évacuation à Mitholz** (27.09.2019)

Le Conseil fédéral est chargé d'assurer durablement la capacité actuelle de trafic entre Frutigen et Kandersteg, notamment en cas d'évènement se produisant spontanément dans l'ancien dépôt de munition de Mitholz et pendant les travaux d'évacuation des anciennes munitions. A cet effet, il fera construire aussi vite que possible une nouvelle route à deux voies pour contourner la zone dangereuse.

27.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.4305 ***n*** Mo. **Estermann. Réduire drastiquement la remise d'antidépresseurs en Suisse** (27.09.2019)

Le Conseil fédéral est chargé, à la lumière des dernières expériences et derniers résultats de la recherche, de prendre des mesures législatives pour limiter drastiquement la remise d'antidépresseurs en Suisse.

Cosignataires: Aeschi Thomas, Clottu, Geissbühler, Golay, Hardegger, Herzog Verena, Reimann Lukas, von Siebenthal, Zuberbühler (9)

20.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.4307 ***n*** Ip. **Fehlmann Rielle. L'ambulatoire avant le stationnaire. Un principe nié dans les faits!** (27.09.2019)

Les soins à domicile subissent la "neutralité des coûts". Mais quels coûts?

En juillet 2019, le département fédéral de l'intérieur (DFI) a décidé de réduire drastiquement les tarifs remboursés aux organisations de soins à domicile par les assureurs et de les augmenter pour les EMS. Il se retranche derrière l'argument d'avoir considéré la "neutralité des coûts" dans sa modification de l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS).

Or les statistiques sur lesquelles le département fédéral de l'intérieur (DFI) s'est basé pour calculer cette "neutralité des coûts" ont été critiquées de toutes parts lors de la consultation. Le département en a fait fi et a imposé sa modification.

Dans sa réponse à la consultation, le Comité directeur de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) établit une liste en six points largement développés qui montrent la non-fiabilité des données. Entre autres, la hausse non considérées dans les statistiques des mesures de coordination, l'hypothèse d'une stagnation des salaires, le fait que le transfert des coûts de l'AOS vers les cantons et les communes ne soit pas seulement une conséquence du changement de système de financement des soins, etc.

Par ailleurs, cette décision va totalement à l'encontre de la volonté affichée par le DFI de promouvoir

"l'ambulatoire avant le stationnaire", garante aussi d'économies, à l'aube d'une hausse marquée de la démographie des personnes âgées.

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Pourquoi le département a-t-il pris une telle décision contre l'avis déclaré de la plus grande partie des réponses à la consultation?

2. Comment le département justifie-t-il fondamentalement de prendre une décision si précise sur des données si incertaines?

3. Quelles mesures le département a-t-il prises aujourd'hui pour améliorer ces données?

4. Quand a-t-il dès lors l'intention de revoir cette modification?

5. Dans sa réponse à la question 19.5532, le conseiller fédéral Alain Berset mentionne qu'il est possible de changer les choses au niveau de la loi. "L'ambulatoire avant le stationnaire" étant un axe stratégique qu'il salue, comment compte-t-il permettre sa mise en oeuvre?

Cosignataires: Maire Jacques-André, Piller Carrard, Sommaruga Carlo, Tornare (4)

27.11.2019 Réponse du Conseil fédéral.

20.12.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.4308 ***n*** Ip. **Fehlmann Rielle. Projet d'adaptation des sites de production SSR. Quelles conséquences sur la diversité et la couverture médiatique en Suisse alémanique et en Suisse romande?** (27.09.2019)

Les projets de concentration de certains sites de production de la SSR ont suscité de nombreuses inquiétudes et interrogations de la part des cantons concernés et de personnalités politiques. La SSR poursuit néanmoins ses projets au motif qu'il faut faire des économies et qu'il faut s'adapter aux nouveaux modèles de production liés à la numérisation.

Je prie donc le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Quelles seront les conséquences possibles du projet d'adaptation des sites et des processus de production SSR sur l'exécution du mandat de prestations de cette dernière et sur la mise en danger potentielle de la diversité et la couverture médiatique en Suisse alémanique (Berne, Zurich, Bâle) et en Suisse romande (Genève, Lausanne)?

2. Peut-il garantir que la couverture médiatique des politiques cantonales, fédérales et internationale aura la même qualité qu'actuellement?

3. Peut-il informer sur les conséquences financières du projet d'adaptation des sites et sur les économies éventuelles réalisées par ces concentrations?

4. Peut-il indiquer s'il existe dans d'autres pays des exemples dans le domaine de la radio et la télévision publiques où la même logique a été suivie en matière de convergence médiatique?

Cosignataires: Genecand, Hiltpold, Mazzone, Piller Carrard, Sommaruga Carlo, Tornare (6)

20.11.2019 Réponse du Conseil fédéral.

20.12.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.4310 ***n*** Ip. **Töngi. Un login commun pour les grands éditeurs et la SSR** (27.09.2019)

Il y a quelque temps, la SSR et certains médias ont annoncé un projet de login commun. Le projet a pour but de renforcer l'offre en ligne des médias suisses en constituant un portefeuille de données clients permettant de mieux cibler la publicité. Des articles plus récents annoncent une concrétisation du projet qui réunit les groupes Ringier, Tamedia, NZZ et CH-Media ainsi que la SSR. Cette dernière, contrairement aux groupes privés, n'a pas le droit de faire de la publicité ciblée. Les médias de taille plus modeste ne sont pas concernés.

Dans ce contexte, je prie le Conseil fédéral de bien vouloir répondre aux questions suivantes.

1. Quelles sont les conséquences de la participation de la SSR à ce projet en ce qui concerne les données de ses utilisateurs? La SSR a-t-elle le droit de transmettre les données de ses utilisateurs à des tiers?

2. Est-on sûr que l'offre de la SSR restera entièrement accessible sans login?

3. Existe-t-il sur le plan de la loi, de l'ordonnance ou de la concession, des prescriptions concernant ce type de collaboration entre la SSR et des groupes médiatiques privés?

4. Les partisans du login commun affirment que ce login ne servira pas seulement à cibler la publicité, mais aussi à proposer une offre journalistique sur mesure. Les utilisateurs verront donc des articles sélectionnés en fonction de leur comportement. Ce phénomène ne fait que renforcer la tendance déjà connue des médias sociaux. Quel est, selon le Conseil fédéral, le risque de renforcement de la polarisation et de constitution de bulles d'information dans les médias classiques?

5. Estime-t-il qu'une telle collaboration entre la SSR et des entreprises médiatiques est opportune dans la mesure où tous les médias ne peuvent ou ne veulent pas y participer?

Cosignataires: Arslan, Brélaz, Girod, Glättli, Graf Maya, Kälin, Marti Min Li, Mazzone, Rytz Regula, Thorens Goumaz (10)

20.11.2019 Réponse du Conseil fédéral.

20.12.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.4311 ***n*** Ip. **Töngi. Développement de l'application de mobilité des CFF. Il faut solliciter d'autres entreprises de transport et les pouvoirs publics** (27.09.2019)

Fin août, les CFF et l'entreprise Axon Vibe ont communiqué qu'ils allaient développer une application de mobilité pour la Suisse. Une application utile, répondant aux besoins des clients et couvrant tous les aspects du voyage est essentielle pour rendre les transports publics de demain attrayants et pour disposer d'une mobilité respectueuse de l'environnement. On ne peut que se féliciter lorsqu'une application est développée en Suisse et que le savoir-faire et en particulier les données restent en Suisse. Toutefois, des questions se posent lorsque la plus grande entreprise de transports développe toute seule une telle application et que ni d'autres entreprises du secteur ni les pouvoirs publics, en leur qualité de commanditaire de prestations de transport, ne participent à son développement, alors qu'il s'agit tout de même aussi de leurs offres, de leurs prestations et de leurs besoins. Des questions se posent également en ce qui concerne l'ampleur et la direction stratégique du projet : si l'on en croit les médias, cette application est censée devenir "l'Amazon de la mobilité", soit une "attaque frontale contre la Silicon Valley".

Nous prions le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. La Confédération, en sa qualité de propriétaire des CFF, est-elle au courant de ces projets? A-t-elle octroyé un mandat en la matière?

2. Si elle est au courant, comment le Conseil fédéral et les offices fédéraux compétents se sont-ils positionnés par rapport à ces projets?

3. Que pense le Conseil fédéral du développement d'une application pour toutes les chaînes de transport par une seule entreprise de transport pour les marchés suisse et international?

4. Lors de la consultation sur les offres de mobilité multimodale, le Conseil fédéral a posé les jalons d'une stratégie globale. Comment les projets des CFF s'inscrivent-ils dans cette stratégie?

5. La Confédération est-elle prête à prendre la tête de l'élaboration des bases nécessaires ainsi que de la collecte et du traitement des données pour le développement d'une offre dans ce domaine?

6. Comment les cantons et les communes seraient-ils, le cas échéant, intégrés dans un tel projet?

Cosignataires: Arslan, Brélaz, Candinas, de la Reussille, Girod, Glättli, Graf Maya, Grossen Jürg, Kälin, Mazzone, Rytz Regula, Thorens Goumaz (12)

27.11.2019 Réponse du Conseil fédéral.

20.12.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.4313 ***n*** Mo. **Conseil National. Fixer des flux financiers durables (Müller Leo)** (27.09.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de simplifier les investissements dans des placements durables grâce à une meilleure base de données.

Cosignataires: Ammann, Bigler, Egger Thomas, Eymann, Gmür Alois, Gschwind, Kutter, Marchand-Balet (8)

20.11.2019 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

20.12.2019 Conseil national. Combattu. Discussion reportée
02.03.2020 Conseil national. Adoption

19.4314 ***n*** Mo. **Moser. Mieux protéger l'eau potable. Durcissement des autorisations** (27.09.2019)

L'ordonnance sur les produits phytosanitaires doit être modifiée de manière à ce qu'aucun pesticide ne soit plus autorisé si l'on prévoit que la concentration de ses métabolites dépassera 0,1 microgramme par litre dans les lixiviats. Les substances existant dans la nature sont exclues.

Cosignataires: Bäumle, Bertschy, Flach, Fluri, Frei, Graf Maya, Grossen Jürg, Gugger, Guhl, Munz, Semadeni, Streiff, Vogler, Weibel (14)

27.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.4316 ***n*** Mo. **(Bigler) Feller. Garantir la sécurité du droit pour les fondations et les associations d'utilité publique** (27.09.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de préciser dans la loi que les fondations et les associations d'utilité publique sont exclues du champ d'application de l'échange automatique de renseignements en matière fiscale (EAR), afin que la pratique actuelle puisse être appliquée dans un cadre juridique sûr.

Cosignataires: Brunner Hansjörg, Feller, Fiala, Flückiger Sylvia, Gmür Alois, Gutjahr, Müller Leo, Regazzi, Rime, Schilliger, Schneeberger, Zuberbühler (12)

20.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.12.2019 L'objet est repris

19.4317 ***n*** Mo. **Flach. Atténuer l'effet des interruptions de l'activité professionnelle en mettant en place un système flexible de rentes AVS anticipées** (27.09.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de créer les bases légales nécessaires afin que les assurés qui interrompent ou réduisent leur activité professionnelle pour suivre une formation continue ou s'occuper de membres de leur famille puissent percevoir une rente AVS anticipée pendant une période allant jusqu'à 18 mois. En contrepartie, la durée de l'activité professionnelle sera prolongée individuellement à concurrence de la période de versement de la rente anticipée jusqu'à ce que la rente de vieillesse ordinaire soit perçue.

Le Conseil fédéral réglera les conditions d'octroi d'une rente anticipée et le calcul de son montant. Il pourra en outre mettre en place des conditions incitatives afin que la compensation exigée puisse être partielle au lieu d'être complète. Il tiendra compte des réflexions menées sur l'aptitude à l'emploi des salariés âgés et de l'égalité des chances entre hommes et femmes dans la vie professionnelle.

Cosignataires: Bäumle, Bertschy, Frei, Grossen Jürg, Moser, Weibel (6)

20.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.4318 ***n*** Ip. **Moret Isabelle. Transparence de l'OFSP vis-à-vis des cantons dans le cadre de l'approbation des primes-maladie** (27.09.2019)

Jusqu'à présent les cantons ont pu participer à la procédure d'approbation des primes-maladie en obtenant suffisamment d'informations de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). Ces informations sont importantes afin que chaque canton puisse vérifier que ses assurés ne paient pas pour des assurés d'un autre canton, comme cela est déjà arrivé par le passé par exemple pour les assurés vaudois.

Or, il semblerait que l'OFSP ait modifié sa pratique en la matière, comme le révèle un article du "24 heures" du 25 juillet 2019.

Aussi posé-je les questions suivantes:

- Quels documents et chiffres l'OFSP remettait par le passé aux cantons afin qu'ils puissent se prononcer dans le cadre de la procédure d'approbation des primes?

- L'OFSP a-t-il changé sa pratique?

- Pour quelle raison?

- Quels documents et chiffres sont désormais remis par l'OFSP aux cantons?

- Les cantons ont-il été avertis à l'avance de ce changement de pratique?

20.11.2019 Réponse du Conseil fédéral.

20.12.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.4319 ***n*** Mo. **Flach. Urgence humanitaire en Méditerranée. Pour que la Suisse soit solidaire du mécanisme coordonné de répartition postdébarquements** (27.09.2019)

Considérant la nécessité d'agir rapidement pour sauver des vies en mer Méditerranée, je charge le Conseil fédéral de montrer de la solidarité à l'égard des Etats européens, et notamment ceux de la coalition des pays de bonne volonté - groupe de Paris -, en participant au "mécanisme de solidarité" visant à répartir les personnes secourues en Méditerranée.

Pour ce faire, il choisira l'une ou l'autre, ou les deux possibilités, suggérées par le HCR:

1. accepter d'ores et déjà d'accueillir un pourcentage minimal (2 pour cent) de survivants recueillis à bord de chaque bateau d'ONG, ce afin que le mécanisme de solidarité puisse être prévisible et éviter ainsi de longues attentes prolongeant les souffrances de ces survivants;

2. aider les pays côtiers, notamment l'Italie, Malte et l'Espagne - qui portent à l'heure actuelle le fardeau principal de l'accueil des personnes - en en accueillant dès à présent plusieurs centaines, ce qui permettrait de désengorger les centres d'accueil desdits pays.

Cosignataires: Bertschy, Chevalley, Frei, Grossen Jürg, Moser, Weibel (6)

20.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.4320 ***n*** Mo. **Conseil National. Résumer les décisions de l'AI dans un langage simple pour qu'elles puissent être comprises par les personnes concernées (Flach)** (27.09.2019)

Dans ses conventions d'objectifs avec les offices cantonaux de l'assurance-invalidité (AI), la Confédération intègrera un objectif de lisibilité afin que les décisions et communications des offices AI destinées aux assurés soient résumées dans un langage simple de manière à ce que leur contenu, du moins le message principal, puisse être compris par l'assuré moyen. Des contrôles réguliers seront effectués afin d'évaluer le degré de réalisation de cet objectif.

Cosignataires: Ammann, Arslan, Barrile, Bäumle, Bertschy, Bulliard, Frei, Grossen Jürg, Gugger, Heim, Herzog Verena, Hess Lorenz, Humbel, Lohr, Moser, Roduit, Sauter, Vogler, Weibel (19)

13.11.2019 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

20.12.2019 Conseil national. Adoption

19.4321 ***n*** Mo. **Moser. Protection internationale du climat. La Suisse doit apporter sa contribution pour que la transition climatique soit réalisée au niveau mondial** (27.09.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de remplir les mandats suivants, au besoin en soumettant à l'Assemblée fédérale les projets de loi nécessaires.

1. La Confédération s'engage au plan international à l'aide de mesures concrètes pour que l'accord de Paris sur le climat soit mis en oeuvre au niveau mondial.

2. En matière de coopération internationale au développement, la Suisse relève à 30 pour cent la part des moyens destinés aux projets et programmes environnementaux. Une part substantielle de ce montant sera utilisée pour des mesures de protection climatique dans les pays en développement.

3. Une partie des recettes des taxes incitatives sur les gaz à effet de serre qui prévoient une affectation partielle est utilisée en faveur de programmes internationaux de protection du climat efficaces et durables (programmes de réduction des émissions).

Cosignataires: Bäumle, Bertschy, Chevalley, Flach, Frei, Grossen Jürg, Weibel (7)

27.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.4324 ***n*** Mo. **Trede. Prime de marché destinée à la grande hydraulique. Ne pas constituer de réserves** (27.09.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier la pratique actuelle de l'Office fédéral de l'énergie concernant la thésaurisation des primes de marché destinées à la grande hydraulique. Les moyens non sollicités ne seront pas reportés sur l'année suivante, mais crédités directement au fonds du supplément réseau.

Cosignataires: Arslan, Girod, Graf Maya, Kälin, Töngi (5)

20.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.4325 ***n*** Mo. **(Golay) Quadri. Moratoire pour limiter le nombre de frontaliers pendant deux ans** (27.09.2019)

Suite à la hausse de 2,4 pour cent du nombre de frontaliers, le Conseil fédéral est prié d'instaurer un moratoire.

Pendant deux ans les employeurs qui entendent engager ont l'obligation d'obtenir une autorisation qui est soumise à la démonstration qu'aucune compétence équivalente n'a été obtenue en Suisse.

Cosignataires: Addor, Pantani, Quadri (3)

20.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.12.2019 L'objet est repris

19.4326 ***n*** Mo. **Eymann. Lutte contre l'antibiorésistance. Organiser une conférence ministérielle internationale en Suisse pour créer des conditions générales favorables à la recherche** (27.09.2019)

Le Conseil fédéral est chargé d'organiser en Suisse une conférence ministérielle internationale visant à favoriser la recherche de nouveaux antibiotiques.

Cosignataires: Derder, Eichenberger, Fluri, Frehner, Portmann, Schneider-Schneiter, Wehrli (7)

13.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.4328 ***n*** Mo. **Reimann Lukas. Lutte contre l'antibiorésistance. Organiser une conférence ministérielle internationale en Suisse pour créer des conditions générales favorables à la recherche** (27.09.2019)

Le Conseil fédéral est chargé d'organiser en Suisse une conférence ministérielle internationale visant à favoriser la recherche de nouveaux antibiotiques.

Cosignataires: Brand, Reimann Maximilian, Stamm, Zuberbühler (4)

13.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.4329 ***n*** Mo. **(Amstutz) Hurter Thomas. Low Flight Network. Achever le réseau, créer les bases légales et assurer le financement, afin de permettre le sauvetage aérien même par mauvais temps** (27.09.2019)

Le Conseil fédéral est chargé, afin de gérer les crises et les catastrophes et de sauver des personnes en détresse, d'achever le réseau Low Flight Network (LFN), de mettre en place un cadre légal approprié et de garantir le financement requis, y compris celui de l'exploitation au titre d'infrastructure de la Confédération.

27.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.12.2019 L'objet est repris

19.4330 *n* Mo. **(Burkart) Fluri. Low Flight Network. Achever le réseau, créer les bases légales et assurer le financement, afin de permettre le sauvetage aérien même par mauvais temps** (27.09.2019)

Le Conseil fédéral est chargé, afin de gérer les crises et les catastrophes et de sauver des personnes en détresse, d'achever le réseau Low Flight Network (LFN), de mettre en place un cadre légal approprié et de garantir le financement requis, y compris celui de l'exploitation au titre d'infrastructure de la Confédération.

27.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.12.2019 L'objet est repris

19.4331 *n* Mo. **Aebischer Matthias. Low Flight Network. Achever le réseau, créer les bases légales et assurer le financement, afin de permettre le sauvetage aérien même par mauvais temps** (27.09.2019)

Le Conseil fédéral est chargé, afin de gérer les crises et les catastrophes et de sauver des personnes en détresse, d'achever le réseau Low Flight Network (LFN), de mettre en place un cadre légal approprié et de garantir le financement requis, y compris celui de l'exploitation au titre d'infrastructure de la Confédération.

27.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.4332 *n* Mo. **Candinas. Low Flight Network. Achever le réseau, créer les bases légales et assurer le financement, afin de permettre le sauvetage aérien même par mauvais temps** (27.09.2019)

Le Conseil fédéral est chargé, afin de gérer les crises et les catastrophes et de sauver des personnes en détresse, d'achever le réseau Low Flight Network (LFN), de mettre en place un cadre légal approprié et de garantir le financement requis, y compris celui de l'exploitation au titre d'infrastructure de la Confédération.

27.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.4333 *n* Po. **Müller-Altermatt. Soja. Etre autosuffisant plutôt qu'importer** (27.09.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un rapport indiquant quelles mesures scientifiques, de politique agricole et de communication permettraient d'augmenter la part du soja produit en Suisse et quelles conséquences cette augmentation de la production aurait sur les terres cultivées en termes de concurrence entre les différentes cultures.

06.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

19.4334 *n* Ip. **Glättli. Examens médicaux menés dans le cadre de la médecine du travail. Protection des données** (27.09.2019)

Aux termes de l'article 11 de l'ordonnance sur le personnel de la Confédération (OPers; RS 172.220.111.3), l'Office fédéral du personnel (OFPER) désigne un service médical chargé des examens médicaux et des mesures relevant de la médecine du travail. A ma connaissance, un contrat a été conclu à cet effet avec Health & Medical Service SA, une entreprise du Groupe Helsana. Or, les données médicales sont des données sensibles.

Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes:

1. Quels contrats ont été conclus avec des entreprises pour mener des examens médicaux et des examens relevant de la médecine du travail pour le compte de la Confédération et des entreprises liées à celles-ci, telles que les CFF et La Poste? Lesquelles de ces entreprises sont liées à des caisses-maladie?

2. Quelles sont les bases juridiques qui garantissent, dans ce cas de figure, qu'aucune donnée médicale n'est transmise aux caisses-maladie concernées? Quelles seraient les sanctions applicables en cas de transmission illégale de ces données?

3. Le Conseil fédéral a-t-il connaissance de recours ou de cas problématiques sous l'angle de la protection des données dans ce contexte?

30.10.2019 Réponse du Conseil fédéral.

20.12.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.4338 *n* Mo. **Candinas. Introduire un extrait complet à l'échelle nationale du registre des poursuites** (27.09.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de créer les bases légales nécessaires pour que, lorsqu'une personne physique déclare un nouveau domicile au contrôle des habitants, les données contenues dans le registre des poursuites de l'ancien domicile soient obligatoirement reprises au nouveau domicile. Si le domicile déclaré ne correspond pas au domicile effectif de la personne (for de la poursuite), l'office des poursuites compétent du for de la poursuite reprendra les données du registre des poursuites du domicile déclaré.

Cosignataires: Bigler, Egloff, Feller, Lohr, Müller Leo, Schneider-Schneiter, Tuena (7)

27.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.4339 *n* Mo. **Candinas. Protection des aéroports nationaux contre les drones** (27.09.2019)

Le Conseil fédéral est chargé, dans le cadre de la reprise autonome de la réglementation de l'UE, d'assurer la protection des infrastructures critiques, et en particulier des aéroports nationaux, contre les drones. Il est plus précisément chargé d'interdire tout vol de drones, indépendamment du poids, dans le périmètre et à proximité des aéroports. Seuls les vols autorisés par les services compétents doivent être possibles. Dans l'idéal, le Conseil fédéral adaptera également, dans le cadre de l'U-Space, les autorisations de vol de drones dans les zones de contrôle des aéroports en fonction des risques.

Cosignataires: Ammann, Egger Thomas, Hurter Thomas, Jauslin, Regazzi, Romano, Sauter (7)

27.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.4340 *n* Ip. **Candinas. Les adjudications "in-state" sont-elles licites pour des prestations également proposées sur le marché?** (27.09.2019)

Le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) a mis sur pied le Portail des feuilles officielles "eFOSC", plateforme de publication électronique multiutilisateurs qu'elle propose également aux cantons et aux communes. Dans sa réponse du 17 avril 2019 relative à l'interpellation 19.3044, le Conseil fédéral a déclaré que, conformément au "principe de cyberadministration qui souhaite un développement unique pour une utilisation multiple", l'application était mise à la disposition des cantons et com-

munes intéressés au prix coûtant. Il y a précisé également que lorsqu'une solution appropriée était disponible dans l'environnement administratif, les cantons pouvaient acquérir cette prestation au moyen d'un marché "in-state", autrement dit sans lancer d'appel d'offres public.

Interrogé par courriel sur la question de savoir s'il ne fallait pas prendre en considération les coûts complets en tenant compte par exemple des frais initiaux liés au développement du Portail des feuilles officielles ainsi que des frais de personnel internes induits par les tâches de coordination et les activités d'intermédiaire, le SECO a répondu, le 19 août 2019, que le "principe de cyberadministration qui souhaite un développement unique pour une utilisation multiple" n'était soumis à aucune règle ni prescription de calcul au sein de l'administration et qu'il n'existait donc pas de bases légales en la matière; il a affirmé par ailleurs que seuls les coûts marginaux étaient facturés aux cantons et aux communes pour les marchés "in-state".

Dans ce contexte, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Est-il exact que le SECO peut proposer le portal "eFOSC" au coût marginal (et non au coût complet), par voie d'adjudication "in-state"? Qu'entend-il ici par coût marginal?

2. N'y a-t-il pas, selon le Conseil fédéral, de contradiction entre la pratique du SECO en la matière et les affirmations figurant dans l'expertise de la COMCO du 1er décembre 2014 à l'intention de l'Office fédéral de la justice relative au projet "eOperations Schweiz"? Il est en effet indiqué expressément, à la page 798 de cette expertise, qu'un fournisseur de prestations n'a pas le droit de fournir par la voie d'adjudications "in-state" les prestations qu'il propose par ailleurs sur le marché.

3. La pratique actuelle du SECO pourra-t-elle encore être appliquée à moyen terme avec la nouvelle loi du 21 juin 2019 sur les marchés publics (art. 10 al. 3 let. b)? Le Conseil fédéral n'est-il pas d'avis que l'adoption par la Confédération de principes et de prescriptions uniformes de calcul s'impose si, avec leur offre, les services fédéraux entrent en concurrence de manière aussi directe avec les entreprises de Suisse?

Cosignataires: Ammann, Bigler, Burkart, Campell, Egger Thomas, Martullo, Paganini, Ritter (8)

27.11.2019 Réponse du Conseil fédéral.

20.12.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.4341 ***n*** Mo. **Tuena. Abandon de la diffusion OUC à la fin de l'année 2024 seulement. S'en tenir à la décision prise** (27.09.2019)

Le Conseil fédéral est chargé d'intervenir auprès de la SSR pour qu'elle fixe à la fin de l'année 2024 la date de l'abandon des OUC, comme cela avait été décidé et communiqué initialement.

27.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.4342 ***n*** Mo. **Tuena. Impôt fédéral direct. Déductibilité des abonnements des retraités pour les transports publics** (27.09.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement un projet introduisant la possibilité, pour les personnes ayant atteint l'âge de la retraite, de déduire de l'impôt fédéral direct tout ou partie du montant d'un abonnement pour les transports publics, selon les mêmes modalités que la population active.

20.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.4343 ***n*** Po. **Bertschy. Accueil extrafamilial des enfants. Affecter les aides financières de la Confédération à la réduction des tarifs en faveur des parents qui travaillent** (27.09.2019)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner les possibilités d'attribuer les aides financières destinées à réduire les tarifs de l'accueil extrafamilial des enfants directement aux parents exerçant une activité lucrative. Il présentera des solutions qui s'inspirent notamment des systèmes de bons de garde tels qu'ils ont été mis en place avec succès dans les villes de Berne et de Lucerne.

Cosignataires: Bäumle, Chevalley, Flach, Frei, Grossen Jürg, Moser, Weibel (7)

20.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

19.4344 ***n*** Ip. **Bertschy. Aides financières de l'Etat. Mettre fin aux dysfonctionnements de l'économie et à la destruction de l'environnement** (27.09.2019)

Chaque année, l'agriculture perçoit des millions de francs au titre de l'aide aux investissements (contributions à fonds perdu et crédits sous forme de prêts sans intérêts). Accordées pour des mesures aussi bien individuelles que collectives, ces aides doivent rendre possible la réalisation de projets sans exposer leurs bénéficiaires au surendettement. Pour obtenir ces aides et faire établir le montant de la contribution de l'Etat, les agriculteurs déposent auprès des offices cantonaux un calcul de la capacité financière. Un examen détaillé de ce calcul révèle qu'il ne permet d'évaluer le caractère supportable de la charge du projet ni sous l'angle économique, ni du point de vue écologique. Bien au contraire, puisque certaines variables, non pertinentes pour l'octroi, induisent en erreur en faisant croire à la faisabilité des mesures prévues. Ainsi, ce modèle dépassé prend notamment en considération le revenu d'appoint de la compagne du requérant, critère ne permettant pas d'évaluer la viabilité de l'exploitation. Plus ce revenu est élevé, plus la supposée soutenabilité de l'investissement est considérée comme assurée, si bien qu'une aide de l'Etat est perçue même si ce soutien n'est pas rentable et renchérit les coûts de production, ce qui aura pour effet que le labeur du paysan ne pourra être indemnisé correctement.

Ainsi, l'Etat alloue des aides financières à des entreprises non viables, dont l'activité n'est souvent même pas durable. On peut aller jusqu'à considérer ce soutien comme étant à l'origine de structures représentant une charge non supportable pour l'économie et pour l'environnement. Ces dysfonctionnements font souffrir les agriculteurs et les contribuables tout en ayant un impact écologique négatif. Le secteur du bâtiment est le seul à profiter du système.

Dès lors, les questions suivantes se posent:

1. Le Conseil fédéral est-il au fait des fausses incitations qu'induit actuellement le calcul de la capacité financière sur le double plan économique et environnemental?

2. Dans quels délais et selon quelles modalités entend-il y remédier de manière à ce que l'octroi de crédits d'investissement et de contributions à fonds perdu assure dorénavant une meilleure rentabilité de la structure des entreprises concernées ainsi qu'une exploitation écologique véritablement durable? A cet égard, comment compte-t-il garantir la conformité de ces entreprises aux objectifs fixés en matière d'environnement et leur éviter de tomber dans la non-rentabilité?

Cosignataires: Bäumle, Grossen Jürg, Moser (3)

13.11.2019 Réponse du Conseil fédéral.

19.06.2020 Conseil national. Discussion reportée

19.4345 *n* Mo. **Rösti. Assurer durablement le trafic par le nord de Kandersteg en cas d'évènement majeur ou de travaux d'évacuation à Mitholz** (27.09.2019)

Le Conseil fédéral est chargé d'assurer durablement la capacité actuelle de trafic entre Frutigen et Kandersteg, notamment en cas d'évènement se produisant spontanément dans l'ancien dépôt de munition de Mitholz et pendant les travaux d'évacuation des anciennes munitions. A cet effet, il fera construire sans attendre une nouvelle route à deux voies pour contourner la zone dangereuse ou il proposera une solution équivalente.

L'ancien dépôt de munitions de l'armée à Mitholz représente un danger à plusieurs titres: outre la mise en danger de vies humaines, ce sont aussi des risques économiques qui sont encourus. Le potentiel de destruction direct en cas d'évènement majeur pourrait endommager les infrastructures alentour et bloquer l'ensemble du trafic entre Frutigen et Kandersteg, et donc le raccordement au canton du Valais.

La motion Grossen Jürg 18.3798, adoptée par le Conseil national, permet au mieux de protéger les vies humaines en demandant au Conseil fédéral d'écarter rapidement et définitivement les dangers que présente l'ancien dépôt de munitions de Mitholz. Dans sa réponse à l'interpellation Ruppen 19.3846, le Conseil fédéral estime qu'en cas d'évènement majeur ou d'évacuation, le trafic serait interrompu pendant quelques semaines et que, selon les mesures de protection prises, les voies de circulation seraient bloquées sur une période relativement longue pendant les travaux. Et si en outre la route d'accès à la galerie du tunnel de base du Lötschberg n'est pas praticable, ce tunnel serait également bloqué. Kandersteg et le Valais ne seraient dès lors plus accessibles que par le sud, ce qui perturberait sensiblement le trafic de transit nord-sud et engendrerait des préjudices économiques conséquents pour les régions de Kandersteg, du Lötschental et du Haut-Valais.

Il faut absolument éviter ces dommages qui se monteraient à plusieurs millions de francs. Pour ce faire, la seule possibilité est que le Conseil fédéral donne rapidement le mandat clair de construire une route de remplacement à deux voies de capacité équivalente à la route actuelle. Cette mesure simplifierait également beaucoup les travaux d'évacuation prévus. Pour l'approbation et la planification, on choisira l'option la plus rapide.

Cosignataires: Amstutz, Grossen Jürg (2)

27.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.4347 *n* Ip. **Wobmann. Effets pernicieux de l'immigration de masse** (27.09.2019)

Quelles sont, selon le Conseil fédéral, les conséquences négatives de la forte immigration constatée depuis 2007?

Cosignataires: Bühler, Giezendanner, Glarner, Grüter, Herzog Verena, Imark, Keller Peter, Müri, Reimann Lukas, Schläpfer, von Siebenthal, Zuberbühler (12)

20.11.2019 Réponse du Conseil fédéral.

20.12.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.4349 *n* Mo. **Bulliard. Mettre en place un plan d'action national efficace pour enfin protéger les enfants contre la progression rapide de la violence pédosexuelle sur Internet** (27.09.2019)

Le Conseil fédéral est chargé, sur la base de la Stratégie Suisse numérique et de la Stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyberrisques pour les années 2018 à 2022, de mettre en place des actions concrètes afin de combattre efficacement la progression rapide de la violence pédosexuelle sur Internet dans notre pays. Il comptera à cet effet évidemment sur la collaboration des cantons ainsi que sur la participation des organisations spécialisées dans la protection de l'enfance et de la jeunesse et des représentants de la branche.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Ammann, Arslan, Bregy, Candinas, Eichenberger, Feri Yvonne, Fiala, Flach, Girod, Graf Maya, Gugger, Heim, Hiltpold, Kälin, Kutter, Lohr, Marchand-Balet, Markwalder, Marti Min Li, Munz, Regazzi, Roduit, Streiff, Trede, Vogler, Wasserfallen Christian, Wüthrich (28)

20.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.4351 *n* Po. **(Riklin Kathy) Schneider-Schneiter. Des talents et des spécialistes pour la place technologique suisse au XXIe siècle** (27.09.2019)

Le Conseil fédéral est prié d'élaborer un train de mesures destiné à assurer la croissance de la place technologique suisse au XXI siècle, qui comprendra les volets suivants:

1. des mesures de soutien à la formation professionnelle dans les domaines des technologies de l'information et de la communication et de la haute technologie;

2. des mesures de reconversion et de formation continue bénéficiant en particulier aux personnes expérimentées sans emploi (à partir de 50 ans) et à d'autres groupes cibles, pour leur donner accès au marché du travail du secteur des technologies;

3. un soutien spécifique pour les filles et les femmes afin qu'elles choisissent des métiers dans le secteur des technologies ou s'y reconvertissent;

4. l'introduction dans les meilleurs délais d'un visa à durée déterminée destiné aux professionnels de l'informatique et à d'autres spécialistes d'Etats tiers (extra-européens), sur le modèle du visa H1B des Etats-Unis.

Cosignataires: Béglé, Flach, Grüter, Quadranti, Schneider-Schneiter, Wasserfallen Christian (6)

20.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

22.11.2019 L'objet est repris

19.4353 *n* Ip. **Egger Mike. Dublin IV. Le libre choix du lieu de domicile octroyé de fait aux demandeurs d'asile remet en cause leur intégration** (27.09.2019)

En novembre 2017, le Parlement européen a adopté le règlement Dublin IV et l'a transmis au Conseil des ministres de l'UE. La révision des accords de Dublin est une conséquence des grands flux migratoires de 2015. Le principe selon lequel le premier pays dans lequel arrive un requérant d'asile est responsable de la procédure d'asile ne pouvait plus être appliqué, rendant ainsi le règlement Dublin III caduc.

L'introduction de Dublin IV permettra aux requérants de se rendre dans le pays où se trouvent déjà leur famille ou leurs proches, sachant que ces notions sont prises au sens large, surtout si l'on tient compte des usages en vigueur dans les pays d'origine des requérants. La procédure d'asile relèvera de la compétence du pays où habite la famille proche du requérant.

Les familles pourront en outre déposer une demande d'asile collective, sans que chaque cas soit examiné individuellement.

En tant qu'Etat associé aux accords de Dublin, la Suisse s'est engagée à reprendre leurs développements futurs.

Dans ce contexte, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes.

1. Dispose-t-il d'informations concernant le délai de traitement du règlement Dublin IV par le Conseil des ministres de l'UE?

2. La Suisse a-t-elle déjà fait part à l'UE de son avis sur le nouveau règlement? Si oui, quelle est sa position?

3. Le Conseil fédéral ne partage-t-il pas l'avis selon lequel une reprise du nouveau règlement tel qu'il est prévu entraînerait des concentrations problématiques de personnes originaires d'un même pays, rendant ainsi plus difficile leur intégration?

27.11.2019 Réponse du Conseil fédéral.

20.12.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.4354 *n* Mo. **Rytz Regula. Procédure d'autorisation transparente pour les médicaments et les thérapies dont les prix sont élevés** (27.09.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre des solutions législatives au Parlement sur la manière dont les médicaments et les thérapies pour lesquels l'industrie pharmaceutique fixe des prix extrêmement élevés peuvent être autorisés dans notre système d'assurances sociales (LAMal, AI) en respectant les critères d'efficacité à long terme, d'adéquation, d'économicité et de transparence.

Cosignataires: Arslan, Barrile, Brélaz, de la Reussille, Girod, Glättli, Graf Maya, Gugger, Kälin, Kiener Nellen, Mazzone, Pardini, Thorens Goumaz, Töngi (14)

20.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.4355 *n* Po. **Groupe PDC. Déchets plastiques. Les réutiliser au lieu de les exporter, et surtout éviter d'en produire** (27.09.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un rapport dans lequel il indiquera la manière dont la Suisse pourrait non seulement assumer ses responsabilités en matière de pollution de l'environnement par les plastiques à usage unique, mais aussi améliorer les procédures existantes pour mettre en place une économie circulaire.

Le rapport contiendra en particulier:

1. une analyse de la situation en Suisse par rapport à l'étranger. Il indiquera la quantité de plastique consommée par habitant en Suisse et dans les pays voisins, la quantité soumise à une valorisation matière et à une valorisation thermique, la quantité soumise uniquement à un recyclage matière et la quantité exportée. Sur la base des chiffres recueillis, on présentera le potentiel effectif de l'économie circulaire du plastique en Suisse et on en déduira les mesures politiques à prendre, notamment la fixation des taux de collecte, l'édiction des dispositions d'exécution ainsi que la mise en oeuvre des révisions de lois et d'ordonnances qui s'imposent;

2. une analyse du plastique qui est exporté et un état des lieux de la manière dont le Conseil fédéral fait en sorte qu'il n'y ait pas de plastique de moindre qualité qui soit exporté dans des pays où il finit par aboutir dans la mer;

3. une stratégie sur la manière dont on pourrait, parallèlement aux négociations en cours avec des pays asiatiques, créer dans ces pays des programmes ou des projets débouchant sur une économie circulaire du plastique. On intégrera dans les réflexions en la matière les programmes environnementaux du SECO et de la Direction du développement et de la coopération, qui doivent constituer une priorité dans le secteur du plastique;

4. un rapport sur la manière dont l'Office fédéral de l'énergie et l'Office fédéral de l'environnement pourraient soutenir des projets pilotes consacrés à la technique des plasmas, l'objectif étant de produire de l'électricité à partir de gaz stockable obtenu à partir du plastique.

Porte-parole: Müller-Altermatt

27.11.2019 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

20.12.2019 Conseil national. Points 1, 2 et 4: adoptés; Point 3: combattu.
20.12.2019 Conseil national. Combattu. Discussion reportée

19.4360 *n* Ip. **Gugger. Nous ne devons pas vendre la sphère privée des élèves** (27.09.2019)

La protection des données est un sujet qui concerne particulièrement les écoles. Celles-ci intensifient la collaboration informatique avec de grandes entreprises telles que Google, parce que Google est particulièrement attrayant pour les communes qui ont un budget modeste. L'utilisation des produits Google (comptes Gmail, Chromebooks, Classroom, Cloud Platform) est simple et bon marché, mais elle est aussi problématique étant donné que les données privées des enfants sont stockées et analysées sur des serveurs à l'étranger (notamment aux Etats-Unis). La vente de ces données peut sérieusement affecter l'avenir des élèves (connaissance de difficultés d'apprentissage, situation familiale, etc.). Elle peut déboucher sur des problèmes de discrimination ou sur une restriction dans le choix de la profession. On pourrait imaginer qu'un employeur ou une agence de placement veuille à l'avenir obtenir des informations sur les jeunes années d'un candidat à un poste.

Dans sa réponse à l'interpellation Quadranti 18.4299, le Conseil fédéral évoque le principe de subsidiarité. Cependant, les préposés communaux à la protection des données sont parfois dépassés par l'arsenal juridique dont disposent ces grandes entreprises. Il existe certes des recommandations pour les écoles, mais elles ne sont pas contraignantes. L'agence spécialisée de la Confédération (educa.ch) négocie depuis des mois avec Google sans résultat visible pour le moment. D'après ce que je sais, la principale pierre d'achoppement des négociations serait justement la protection des données.

Lorsqu'il en va des données scolaires de nos enfants dans l'ensemble du pays, le Conseil fédéral doit intervenir.

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Comment peut-il s'assurer que les données des élèves seront à l'avenir conservées en Suisse, qu'elles ne seront ni vendues, ni utilisées à des fins commerciales et que la sphère privée des élèves sera protégée?

2. Où en sont les négociations entre l'agence spécialisée de la Confédération et Google? Quand une solution satisfaisante pourra-t-elle être présentée?

3. Comment le Conseil fédéral peut-il encourager une plus grande indépendance vis-à-vis de ces grandes entreprises?

4. Des solutions "open source" sont-elles envisageables? Comment le Conseil fédéral peut-il encourager le stockage en Suisse des données sur la formation au moyen de logiciels "open source"? (par ex. avec Open Education Server CH)

Cosignataires: Ammann, Gmür-Schönenberger, Müller-Altermatt, Ritter, Streiff, Vogler (6)

20.11.2019 Réponse du Conseil fédéral.

20.12.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.4361 *n* Mo. **Burgherr. Mettre à profit la baisse des charges d'intérêt de la dette pour aider les générations futures** (27.09.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de préparer une modification de la loi sur les finances de la Confédération qui permette d'affecter directement à la réduction de la dette ou à l'AVS, ou aux deux, les économies produites par la baisse durable des charges d'intérêt de la dette. Il s'agit en effet d'investir au profit des générations futures les allègements budgétaires dus à la diminution des intérêts passifs intervenue au cours des dix dernières années, au lieu de les utiliser pour accroître les dépenses de la Confédération. Le frein à l'endettement doit continuer de s'appliquer avec la même rigueur.

13.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.4364 *n* Mo. **(Sommaruga Carlo) Fehlmann Rielle. Extrait du casier judiciaire. Gratuité pour les jeunes** (27.09.2019)

Le Conseil fédéral est chargé d'introduire la gratuité de l'extrait spécial de casier judiciaire obligatoire pour les jeunes employés bénévoles d'organisations dont les activités impliquent un contact régulier avec des enfants ou autres personnes particulièrement vulnérables.

Cosignataires: Bendahan, Crottaz, Fehlmann Rielle, Graf-Litscher, Gysi Barbara, Kiener Nellen, Piller Carrard, Schenker Silvia (8)

20.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

28.11.2019 L'objet est repris

19.4365 *n* Mo. **(Sommaruga Carlo) Friedl Claudia. Agenda 2030. Pour que tous les habitants soient informés et se sentent concernés, le Conseil fédéral est chargé de développer une campagne continue sur les objectifs du développement durable** (27.09.2019)

Pour que tous les habitants soient informés et se sentent concernés, le Conseil fédéral est chargé de développer une campagne continue sur les Objectifs du développement durable

Cosignataires: Arslan, Béglé, Bendahan, Crottaz, Flach, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Kiener Nellen, Mazzone, Molina, Munz, Schenker Silvia, Thorens Goumaz (13)

27.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

28.11.2019 L'objet est repris

19.4367 *n* Mo. **(Graf Maya) Klopfenstein Broggini. Le Conseil fédéral est chargé de faire en sorte que l'interdiction des vols de nuit soit appliquée dans tous les aéroports de Suisse de la même manière qu'à l'aéroport de Zurich** (27.09.2019)

L'interdiction des vols de nuit, y compris le rattrapage des retards, s'étend de 23 heures 30 à 6 heures à Zurich et de 24 à 6 heures à Genève. Or à Bâle, elle dure de 24 à 5 heures. Le nombre de passagers à l'aéroport de Bâle-Mulhouse (EuroAirport) augmente de 8 à 10 pour cent chaque année depuis 10 ans. Le bruit du trafic aérien va croissant, surtout la nuit. A Alschwil (BL), il a plus que doublé entre 23 heures et 24 heures depuis 2012, passant de 37,3 à 51,5 Leq. Sur la même période, le nombre de survols de plus de 70 décibels entre 22 heures et 6 heures a été multiplié par 8, passant de 196 à 1754 par année. Cela représente en moyenne 4 à 5 réveils par nuit, le niveau sonore moyen conduisant au réveil étant de 55 décibels. Selon les mesures de l'EuroAirport, les valeurs limites de bruit ont été dépassées entre 22 et 23 heures et entre 23 et 24 heures. Selon l'Office fédéral de l'aviation civile, ces valeurs n'auraient pas été dépassées et elles diffèrent de plusieurs décibels. Il n'existe cependant pas de méthode de mesure reconnue sur le plan international.

Le Conseil fédéral a reconnu la relation de cause à effets entre le bruit du trafic aérien et les maladies cardio-vasculaires. L'étude sur les infarctus réalisée par le Fonds national en 2010 a établi qu'il y avait 14 pour cent de plus d'infarctus mortels à Allschwil à cause du bruit des avions. Dans les environs de Zurich-Kloten, la probabilité de mourir d'un infarctus est même 48 fois plus élevée que dans le reste du pays. C'est à la suite de cette étude que l'interdiction des vols de nuit a été étendue et qu'elle est désormais appliquée de 23 à 6 heures à Zurich. Ce n'est pas le cas à Bâle. Toujours selon cette étude, c'est avant tout le bruit des vols de nuit qui porte atteinte à la santé.

Le Conseil fédéral n'a malheureusement pas répondu aux questions posées dans mon interpellation 19.3854, "Bruit nocturne autour de l'aéroport de Bâle-Mulhouse et problèmes de santé" et il n'estime pas non plus nécessaire de s'engager au plan européen pour des périodes de calme nocturne prolongées à l'EuroAirport de Bâle-Mulhouse. Cela doit changer. La santé de la population suisse doit revêtir la priorité absolue et une prolongation de l'interdiction des vols de nuit peut y contribuer de manière déterminante.

Cosignataires: Arslan, Brélaz, de la Reussille, Girod, Glättli, Jans, Kälin, Marti Samira, Mazzone, Meyer Mattea, Nussbaumer, Rytz Regula, Schenker Silvia, Seiler Graf, Thorens Goumaz, Töngi, Tornare, Trede (18)

27.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.12.2019 L'objet est repris

19.4368 *n* Ip. **Wobmann. Questions concernant le djihadiste Damien G., alias Abu Suleiman al-Swissri** (27.09.2019)

"Le Matin Dimanche" et la "Basler Zeitung" ont rapporté au début du mois d'août 2019 l'arrestation en Syrie par les forces kurdes du "djihadiste suisse" Damien G., alias Abu Suleiman al-Swissri, membre de l'"Armée des émigrants et des partisans" de l'"Etat islamique" et de son département extérieur, chargé de planifier les attentats terroristes.

Selon ces informations, Damien G. a envoyé le 13 novembre 2015 un texto à sa demi-soeur, domiciliée en Suisse, pour l'avertir de l'attentat qui allait être commis à Paris au Bataclan.

D'où mes questions au Conseil fédéral:

1. Peut-il dire si le Service de renseignement de la Confédération (SRC), Fedpol ou le Ministère public de la Confédération (MPC) savent où se trouve actuellement Damien G.?

2. Les autorités suisses s'emploient-elles à rapatrier Damien G. en Suisse? Si oui, selon le Conseil fédéral et d'autres autorités telles que le SRC, Fedpol ou le MPC, quelle menace Damien G. représente-t-il en Suisse pour l'ordre et la sécurité publics?

3. Le Conseil fédéral savait-il si Damien G. était également impliqué dans la planification d'attentats destinés à être commis sur le territoire suisse?

4. Sait-il si Damien G. était en contact avec l'organisateur des attentats du Bataclan Abdelhamid Abaaoud et avec le terroriste Foued Mohamed-Aggad?

5. Sait-il si Damien G. était également impliqué dans la préparation des attentats du Bataclan et de Bruxelles?

6. Qu'ont entrepris les autorités pour arrêter Damien G. ou l'empêcher de quitter la Suisse?

7. Le MPC a-t-il ouvert une procédure pénale contre Damien G. en raison de ses activités terroristes? Si oui, quand?

8. Quelles infractions le MPC reproche-t-il à Damien G.?

9. Les autorités suisses (SRC, Fedpol, MPC) sont-elles en contact avec les autorités kurdes qui ont arrêté Damien G. en Syrie?

10. Les autorités compétentes ont-elles interrogé la demi-soeur de Damien G., qui se trouvait en Suisse au moment où était commis l'attentat du Bataclan? Si oui, avec quels résultats?

20.11.2019 Réponse du Conseil fédéral.

20.12.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.4370 *n* Ip. **Arslan. Création d'une conférence interorganismes d'évaluation des risques et de planification de la sécurité en matière de prévention de la violence à l'encontre de victimes particulièrement exposées** (27.09.2019)

La police, les services de consultation, les maisons d'accueil pour femmes, les hôpitaux et tous les autres acteurs concernés par la violence domestique doivent s'organiser et coordonner leurs efforts pour lutter efficacement contre ce fléau. Il s'agit d'un élément central comme le montrent les expériences faites en Suisse et dans d'autres pays. Le seul moyen de protéger les victimes et d'éviter davantage de violence est une action commune de toutes les parties impliquées.

Cette coordination fait partie des engagements pris dans le cadre de la Convention d'Istanbul sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. Un projet pilote lancé à Vienne en 2011 constitue un bon exemple: il s'agit des conférences interorganismes d'évaluation des risques et de planification de la sécurité en matière de prévention de la violence à l'encontre de victimes particulièrement exposées, organisées pour des cas donnés et baptisées Marac (Multi-Agency Risk Assessment Conferences). La méthode a été développée en 2003 au Royaume-Uni et plus précisément au Pays de Galles, par la police et le service de protection de la femme de Cardiff.

Dans le cadre de la méthode Marac, les organismes impliqués et chargés de la prévention dans un cas de violence domestique (police, services juridiques, organismes d'aide aux femmes et de protection de la jeunesse et des enfants, établissements de santé, de prise en charge des personnes dépendantes, assistance de probation, etc.) organisent régulièrement une conférence commune sur le cas en question afin de définir et d'appliquer des actions concrètes pour la protection des victimes particulièrement exposées. Tous ensemble, ils forment une alliance pour la prévention de la violence.

Dans ce contexte, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes.

1. Peut-on lancer un projet sur le modèle des Marac en Suisse?

2. Y a-t-il d'autres modèles qui ont fait leurs preuves dans d'autres pays et sur lesquels la Suisse pourrait prendre exemple?

Cosignataires: Brélaz, Chevalley, de la Reussille, Fiala, Geissbühler, Girod, Graf Maya, Kälin, Mazzone, Rytz Regula, Thorens Goumaz, Töngi, Wasserfallen Flavia (13)

20.11.2019 Réponse du Conseil fédéral.

20.12.2019 Conseil national. Discussion reportée

19.4374 *é* Mo. **(Hösli) Stark. Espaces réservés aux eaux. Mieux prendre en compte la situation géographique et topographique** (27.09.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de préparer une modification de la loi fédérale sur la protection des eaux qui permettra de réduire les espaces réservés aux eaux dans les zones et paysages qui se trouvent en dehors des zones à bâtir et qui ne bénéficient pas d'une protection cantonale ou nationale:

1. lorsqu'en raison de leur situation géographique et topographique, les exploitations agricoles sont privées par ces espaces d'une proportion considérable de leur production fourragère;

2. lorsque dans les espaces concernés, la fertilisation des sols ne se fait qu'au moyen d'engrais naturels, sans épandage de lisier ou d'engrais artificiels ni utilisation d'herbicides ou de pesticides.

20.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

31.10.2019 L'objet est repris
05.12.2019 Conseil des Etats. Transmis à la commission compétente pour examen préalable
14.01.2021 CEATE-CE. Chiffre 2 retiré.
09.03.2021 Conseil des Etats. Adoption

19.4375 *n* Po. **Grin. Pour une imposition équilibrée des couples et de la famille, passer par le quotient familial?** (27.09.2019)

Pour éviter la pénalisation contraire à la constitution des certains couples mariés, par rapport à des couples de concubins vivant dans la même situation économique, le Conseil fédéral est chargé d'examiner l'opportunité d'introduire pour l'impôt fédéral direct le système du quotient familial tel qu'il est pratiqué dans le canton de Vaud.

Cosignataires: Amaudruz, Buffat, Glauser, Köppel, Nicolet, Page (6)

20.11.2019 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

x **19.4381 *é*** Mo. **Commission des transports et des télécommunications CE. Conditions-cadres pour les véhicules utilitaires moins polluants** (04.11.2019)

Le Conseil fédéral est chargé d'adapter régulièrement les lois et les ordonnances relatives aux véhicules utilitaires en fonction des dernières évolutions technologiques, afin de créer des conditions juridiques favorisant l'acquisition de véhicules utilitaires moins polluants, au lieu de l'entraver.

Il s'agit de proposer des solutions tenant compte des demandes suivantes:

1. Les véhicules utilitaires dotés de nouveaux modes de propulsion doivent, jusqu'à nouvel ordre, pouvoir bénéficier d'une exonération ou d'une réduction de la RPLP (éventuellement en parallèle d'une augmentation de la redevance pour les véhicules utilitaires particulièrement polluants).

2. Les véhicules utilitaires hybrides (rechargeables) doivent être exonérés de la RPLP pour les kilomètres parcourus au moyen de l'énergie électrique. Pour des raisons pratiques, un calcul forfaitaire peut également être envisagé.

3. La longueur maximale des véhicules à moteur articulés (1 m à 1,2 m), des voitures automobiles et des trains routiers fonctionnant à l'hydrogène doit être augmentée afin que l'installation des réservoirs d'hydrogène n'entraîne pas de réduction du volume de transport.

4. Autres demandes découlant d'évolutions technologiques.

19.02.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

11.03.2020 Conseil des Etats. Adoption
17.12.2020 Conseil national. La motion est adoptée avec la modification suivante: Titre : Conditions-cadres pour les véhicules utilitaires dotés de modes de propulsion sans carburants fossiles Texte : Le Conseil fédéral est chargé d'adapter régulièrement les lois et les ordonnances relatives aux véhicules utilitaires en fonction des dernières évolutions technologiques, afin de créer des conditions juridiques favorisant l'acquisition de véhicules utilitaires dotés de modes de propulsion sans carburants fossiles, au lieu de l'entraver. Il s'agit de proposer des solutions tenant compte des demandes suivantes : 1. Les véhicules utilitaires dotés de modes de propulsion sans carburants fossiles doivent, jusqu'à nouvel ordre, pouvoir bénéficier d'une réduction de la RPLP (éventuellement en parallèle d'une augmentation de la redevance pour les véhicules utilitaires particulièrement polluants). 2. Les véhicules utilitaires hybrides (rechargeables) doivent être exonérés de la RPLP pour les kilomètres parcourus au moyen de l'énergie électrique. Pour des raisons pratiques, un calcul forfaitaire peut également être envisagé. 3. La longueur maximale des véhicules à moteur articulés (1 m à 1,2 m), des voitures automobiles et des trains routiers fonctionnant à l'hydrogène doit être augmentée afin que l'installation des réservoirs d'hydrogène n'entraîne pas de réduction du volume de transport. 4. Autres demandes découlant d'évolutions technologiques.
09.03.2021 Conseil des Etats. Adhésion

19.4400 *n* Mo. **Wasserfallen Christian. Obligation d'annoncer les postes vacants. Améliorer la qualité des données de base** (04.12.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre des mesures permettant d'améliorer les données recueillies en lien avec l'obligation d'annoncer les postes vacants. Les enquêtes menées par le SECO principalement sur la base d'auto-déclarations afin de déterminer les taux de chômage ainsi que les enquêtes structurelles menées par l'OFS afin de déterminer le nombre des actifs doivent être améliorées de manière à ce que les travailleurs ayant des niveaux de qualification différents ne soient pas enregistrés de manière indifférenciée dans les mêmes genres de professions. Les outils numériques doivent être exploités d'une part pour étayer la récolte des données sur des possibilités de choix prédéfinies et d'autre part pour vérifier les auto-déclarations.

Cosignataires: Bregy, Candinas, Farinelli, Feller, Flach, Fluri, Hess Lorenz, Imark, Jauslin, Nussbaumer, Regazzi, Schneeberger (12)

19.02.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x **19.4404 *é*** Mo. **Conseil des Etats. Inclure les chiens d'assistance pour les enfants et les adolescents dans l'assurance-invalidité (Müller Damian)** (05.12.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement un projet de loi visant à ce que l'assurance-invalidité (AI) couvre les chiens d'assistance pour les enfants et les adolescents, notamment les chiens accompagnant les personnes atteintes d'épilepsie, car actuellement, les allocations sont uniquement accordées aux personnes adultes.

Cosignataires: Carobbio Guscetti, Dittli, Ettlin Erich, Français, Gapany, Germann, Gmür-Schönenberger, Graf Maya, Michel, Noser, Wicki, Zanetti Roberto (12)

12.02.2020 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CN *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

10.03.2020 Conseil des Etats. Adoption
03.03.2021 Conseil national. Adoption

19.4406 *n* Mo. **Gysin Greta. Lutte contre la sous-enchère salariale. Plus de compétences aux cantons** (05.12.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier les dispositions en vigueur afin que les autorités cantonales puissent fixer des salaires minimaux plus élevés que les prestations sociales destinées à couvrir les besoins vitaux.

Cosignataires: Girod, Ryser, Trede (3)

26.02.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.4407 *n* Po. **Feri Yvonne. Quels résultats l'intégration effective par le travail dans l'assurance-invalidité donne-t-elle pour les personnes atteintes d'un dommage durable à la santé?** (05.12.2019)

Le Conseil fédéral est chargé:

1. de présenter un rapport concernant l'effet à terme des mesures de réadaptation de l'AI sur la situation économique de l'assuré, et

2. de prendre des mesures en collaboration avec les cantons et d'autres acteurs, sur la base de ce rapport, pour assurer aux personnes souffrant d'un handicap ou ayant des problèmes de santé une intégration effective sur le marché du travail ou une rente leur permettant d'éviter de vivre dans une situation financière précaire.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Barrile, Bendahan, Crottaz, Fehlmann Rielle, Fridez, Funiciello, Gysi Barbara, Hurni, Locher Benguerel, Maillard, Marti Min Li, Meyer Mattea, Molina, Munz, Piller Carrard, Pult, Roth Franziska, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Storni, Suter, Wasserfallen Flavia, Widmer Céline (24)

19.02.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

19.4408 *n* Mo. **Groupe socialiste. Faire cesser les crimes contre l'humanité dans la région du Xinjiang ou geler l'accord de libre-échange avec la Chine** (05.12.2019)

Lors de la 40e session du Conseil des droits de l'homme de l'ONU, la Suisse a émis des recommandations figurant dans le rapport du Groupe de travail sur l'examen périodique universel (A/HRC/40/6), à savoir la recommandation 28.35 (Fermer tous les "centres de formation et d'éducation" des régions ouïghoures et faciliter les visites du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme ainsi que les procédures spéciales dans la région du Xinjiang) et 28.176 (Mettre un terme à la pratique de la résidence surveillée, en particulier en ce qui

concerne les défenseurs des droits de l'homme et leurs avocats). Le Conseil fédéral est chargé de geler l'application des clauses préférentielles convenues dans le cadre de l'accord de libre-échange au cas où les recommandations évoquées ci-dessus ne seraient pas intégralement mises en oeuvre.

Porte-parole: Molina

12.02.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.4410 *n* Mo. **Nicolet. Diminuer de 50 pour cent le quota d'importation des vins étrangers** (09.12.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de renégocier le quota d'importation des vins étrangers qui est de 170 millions de litres, par un abaissement de 50 pour cent du volume contingenté.

Cosignataires: Addor, Aebi Andreas, Aeschi Thomas, Bircher, Buffat, Burgherr, Friedli Esther, Gafner, Grin, Guggisberg, Haab, Heimgartner, Keller Peter, Marchesi, Nidegger, Page, Roduit, von Siebenthal (18)

12.02.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.4411 *n* Ip. **Munz. Comment la Confédération soutient-elle les distributeurs d'eau et les organes d'exécution cantonaux dans leur lutte contre la pollution des eaux souterraines et de l'eau potable par les pesticides?** (09.12.2019)

A ma question 19.5539, le Conseil fédéral a répondu qu'il importe à la Confédération de collaborer étroitement avec les cantons. La liste intitulée " Pertinence des métabolites de produits phytosanitaires dans les eaux souterraines et dans l'eau potable " qui est mise à la disposition des cantons est-elle complète? Comprend-elle tous les métabolites du chlorothalonil et tous les métabolites mis en évidence par l'EAWAG? Cette liste est-elle juridiquement contraignante et peut-elle fonder des décisions cantonales importantes?

19.02.2020 Réponse du Conseil fédéral.

19.06.2020 Conseil national. Discussion reportée

19.4412 *n* Ip. **Groupe de l'Union démocratique du Centre. Où sont les immigrés peu qualifiés en provenance de l'UE?** (10.12.2019)

De façon générale, les immigrés en provenance de l'UE qui viennent des pays du Nord sont mieux formés que ceux venant des pays du Sud. Ces derniers ont cependant été plus nombreux à rester en Suisse en raison de la crise de l'euro. On peut donc en conclure que les ressortissants de l'UE peu qualifiés trouvent les moyens de rester dans notre pays sans forcément avoir un emploi. Dans ce contexte, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Est-il d'avis comme nous que les immigrés venant des pays de l'UE où la situation économique est mauvaise sont plus susceptibles de rester en Suisse que ceux qui viennent de pays où la situation économique est meilleure, comme cela s'est produit au moment de la crise de l'euro?

2. Dans quelle mesure la force du franc augmente-t-elle l'attrait de la Suisse pour les immigrés de l'UE peu qualifiés?

3. Dans quelle mesure ces immigrés sont-ils vraiment prêts à accepter des salaires inférieurs à la moyenne du secteur dans le seul but de pouvoir rester en Suisse?

4. Quelles activités ces immigrés exercent-ils sans être pour autant déclarés comme actifs?

5. Combien de cas de travail au noir d'immigrés de l'UE, ventilés par année et par nationalité, a-t-on recensés depuis 2002? A combien estime-t-on le nombre de cas non connus?

6. Combien de contrôles du travail au noir ont été effectués depuis 2002, par année et par canton?

7. Combien d'immigrés en provenance de l'UE, ventilés par nationalité, pèsent sur les comptes sociaux (prestations de chômage, rente d'invalidité, aide sociale) depuis 2002? A quel montant le Conseil fédéral évalue-t-il la somme des fonds alloués au titre de ces prestations?

8. N'est-il pas d'avis lui aussi que les immigrés de l'UE peu qualifiés peuvent représenter à terme un coût économique pour la Suisse?

Porte-parole: Büchel Roland

12.02.2020 Réponse du Conseil fédéral.

19.06.2020 Conseil national. Discussion reportée

19.4413 *n* Ip. **Groupe de l'Union démocratique du Centre. Monitorage relatif à l'exécution de l'obligation d'annoncer les postes vacants. Un échec bien camouflé** (09.12.2019)

Le 1er novembre 2019, le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) a publié le premier rapport relatif à l'exécution de l'obligation d'annoncer les postes vacants. Il y affirme que l'introduction de cette mesure s'est, dans l'ensemble, déroulée avec succès. Dans le même temps, il indique que seuls 8,3 pour cent des demandeurs d'emploi annoncés ont trouvé un poste dans le cadre du régime de l'obligation d'annoncer.

1. Comment le Conseil fédéral peut-il affirmer qu'un taux d'engagement de 8,3 pour cent dans le cadre du régime de l'obligation d'annoncer constitue un succès alors qu'il ne dispose d'aucun chiffre lui permettant d'effectuer une comparaison?

2. N'est-il pas aussi d'avis que le taux de chômage élevé dans les catégories de professions soumises à l'obligation d'annoncer s'explique plutôt par la forte instabilité qui caractérise les branches concernées et par les importantes fluctuations de main-d'oeuvre qui en découlent, et que le régime de l'obligation d'annoncer ne contribuera par conséquent pas à réduire le taux de chômage parmi les travailleurs de Suisse?

3. A combien estime-t-il le taux de travailleurs engagés dans le cadre du régime de l'obligation d'annoncer qui n'auraient pas été engagés en l'absence dudit régime?

4. Quelles sont les nationalités des personnes engagées dans le cadre du régime de l'obligation d'annoncer (ventilation par nationalité)?

5. Parmi les étrangers engagés dans le cadre du régime de l'obligation d'annoncer, combien y a-t-il de frontaliers et combien de personnes domiciliées en Suisse?

Porte-parole: Rutz Gregor

26.02.2020 Réponse du Conseil fédéral.

19.06.2020 Conseil national. Discussion reportée

19.4414 *n* Ip. **Nicolet. Formation OPD. Peut-on vraiment former un professionnel de l'agriculture en 250 heures?** (09.12.2019)

Au bénéfice d'une maitrise fédérale, j'ai eu la chance de former plus de 25 apprentis agricoles sur notre exploitation et je peux

attester du niveau de difficultés que requiert cet apprentissage pour un jeune ayant décidé d'effectuer cette formation.

Après 3 ans d'apprentissage, l'apprenti aura investi entre 6000 à 7000 heures de formation sur le terrain, à l'école d'agriculture et dans un important travail personnel, pour se présenter aux examens afin d'obtenir un CFC d'agriculteur.

L'obtention du CFC peut également se faire selon l'article 32, permettant aux personnes au bénéfice d'un premier CFC, d'accéder à un autre métier de façon simplifiée, exigeant 2 ans de pratique sur une exploitation agricole et 1 jour de cours par semaine.

Après plus de 4000 heures de formation en entreprises et 640 heures de cours, les prétendants au CFC pourront se présenter aux examens.

Tenant compte des attentes importantes à l'endroit du monde agricole et des contraintes toujours plus pointues exigées dans notre profession, notamment en matière de pratiques agricoles, de préservation des sols et des ressources, de détention des animaux, d'utilisation raisonnée d'antiparasitaires et d'antibiotiques, je m'interroge sur le niveau de la formation professionnelle agricole intitulée OPD, "formation selon l'Ordonnance sur les Paiements Directs", qui permet aux personnes disposant d'une formation non agricole, d'obtenir en 250 heures, le droit aux paiements directs.

Je pose les questions suivantes au Conseil fédéral:

1. L'intitulé de cette formation "Ordonnance Paiements Directs" ne réduit-il pas les agriculteurs à de vulgaires chasseurs de primes?

2. Ne devrions-nous pas privilégier pour les agriculteurs de demain, une formation professionnelle agricole pointue et évolutive, répondant aux nombreux défis de la profession?

3. Une formation professionnelle dans le seul but d'accéder aux paiements directs répond à quels objectifs de la politique agricole?

4. Le niveau CFC, qui est le niveau minimum pour avoir accès aux différentes aides aux investissements, ne devrait-il pas être aussi le niveau minimum pour bénéficier des paiements directs?

12.02.2020 Réponse du Conseil fédéral.

19.06.2020 Conseil national. Discussion reportée

19.4418 *n* Po. **Reynard. Renforcer l'arsenal pénal pour lutter contre les violences domestiques** (10.12.2019)

Le Conseil fédéral est chargé d'évaluer l'efficacité du nouvel article 55a CP et d'étudier la possibilité de modifier l'article 55a CP afin de permettre une transmission automatique des cas à des autorités d'aides aux victimes et d'allonger la durée de suspension de la procédure ou de supprimer cette possibilité.

Cosignataires: Bendahan, Crottaz, Dandrès, Fehlmann Rielle, Feri Yvonne, Hurni, Maillard, Marra, Marti Samira, Meyer Mattea, Nordmann, Nussbaumer, Roth Franziska, Suter, Wermuth (15)

12.02.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

19.4424 *n* Mo. **Roth Franziska. Ratification du Protocole facultatif se rapportant à la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées** (11.12.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de ratifier le Protocole facultatif se rapportant à la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Atici, Bendahan, Crottaz, Fehlmann Rielle, Feri Yvonne, Fridez, Friedl Claudia, Funiciello, Gysi Barbara, Jans, Locher Benguerel, Marra, Marti Min Li, Marti Samira, Meyer Mattea, Molina, Munz, Piller Carrard, Pult, Roth Franziska, Schneider Schüttel (22)

26.02.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.4425 *n* Mo. **Aebischer Matthias. Interdire l'importation de produits de la pelleterie issus d'animaux maltraités** (12.12.2019)

En vertu l'art. 14 al. 1 de la loi fédérale sur la protection des animaux (LPA), le Conseil fédéral est chargé d'interdire l'importation de produits de la pelleterie provenant d'animaux ayant subi de mauvais traitements.

Cosignataires: Bertschy, Eymann, Lohr, Michaud Gigon, Munz, Reimann Lukas, Schneider Meret (7)

19.02.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.4427 *n* Mo. **Aebischer Matthias. Dettes fiscales des victimes des mesures de coercition à des fins d'assistance. Pour une remise d'impôt** (12.12.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre les mesures nécessaires afin que les montants versés aux victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance au titre des réparations morales ne soient pas affectés immédiatement au remboursement des dettes accumulées à l'égard des pouvoirs publics (dettes fiscales, par ex.).

Cosignataires: Badertscher, Bertschy, Bulliard, Locher Benguerel, Schwander (5)

19.02.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.4430 *n* Mo. **Feri Yvonne. Améliorer la protection des travailleurs domestiques assurant une prise en charge** (12.12.2019)

Le Conseil fédéral est chargé d'étendre la loi sur le travail aux travailleurs domestiques assurant une prise en charge, à l'exception de ceux offrant une assistance à des personnes handicapées.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Bendahan, Crottaz, Fehlmann Rielle, Friedl Claudia, Funiciello, Gysi Barbara, Locher Benguerel, Marra, Marti Min Li, Marti Samira, Molina, Munz, Piller Carrard, Pult, Schneider Schüttel, Storni (17)

26.02.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.4431 *n* Mo. **Hurni. La démocratie directe mérite qu'on réprime la récolte frauduleuse de signatures** (12.12.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au parlement:

1. un projet de modification du Code pénal suisse pour que l'obtention frauduleuse de signatures à l'occasion d'une demande de référendum ou d'initiative en induisant l'électeur en l'erreur puisse être réprimée au même titre que la violence ou la menace d'un dommage sérieux dans l'exercice du droit de signature au sens de l'article 280 CP.

2. une modification des articles 66 et 72 LDP prévoyant que les signatures obtenues en violation des articles 280, 281 et 282 CP sont nulles.

Cosignataires: Bendahan, Crottaz, Fehlmann Rielle, Fridez, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Locher Benguerel, Marra, Marti Min Li, Piller Carrard, Pult, Schneider Schüttel (12)

26.02.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.4432 *n* Ip. **Feller. Protection des personnes et des biens lors des transports de fonds en Suisse. Est-il judicieux qu'un seul canton dispose d'une réglementation?** (12.12.2019)

En l'absence de normes au niveau fédéral, sur proposition de la conseillère d'Etat Béatrice Métraux, cheffe du Département des institutions et de la sécurité, le Conseil d'Etat vaudois a adopté le 11 décembre 2019 un "arrêté imposant des mesures en matière de transport de sécurité de biens ou valeurs".

Les dispositions prises par le canton de Vaud s'appuient sur la clause générale de police prévue par la Constitution vaudoise ainsi que sur la loi cantonale sur les entreprises de sécurité. Elles s'appliquent au transport de fonds et de valeurs sur le territoire vaudois par les entreprises de sécurité telles que définies dans le "Concordat sur les entreprises de sécurité" dont les six cantons romands sont partie.

Ainsi, depuis le 11 décembre 2019, les transports de fonds ne peuvent en principe avoir lieu qu'aux conditions suivantes sur le territoire vaudois:

1. Les véhicules sont des véhicules lourds (plus de 3,5 tonnes) équipés d'un blindage.

2. Les véhicules sont équipés d'un dispositif rendant sans valeur le contenu ou interdisant son accès en cas d'effraction.

3. Deux équipiers au minimum accompagnent le transport, chauffeur inclus.

4. Le transport se fait uniquement entre 5h00 et 22h00.

5. La valeur maximale transportée par véhicule est réduite à dix millions de francs suisses.

1. Le canton de Vaud est aujourd'hui le seul à avoir fixé des règles pour le transport de fonds. Le Conseil fédéral estime-t-il qu'il est judicieux qu'un seul canton dispose d'une réglementation pour assurer la protection des personnes et des biens lors des transports de fonds en Suisse?

2. Le Conseil fédéral n'estime-t-il pas qu'il serait indispensable et urgent qu'une coordination fédérale ait lieu en matière de transport de fonds?

3. Compte tenu des dispositions prises dans le canton de Vaud, le Conseil fédéral n'estime-t-il pas qu'il serait temps d'autoriser le transport de fonds dans des véhicules blindés lourds de nuit, soit entre 22h00 et 5h00, selon la motion 19.3425, comme cela est déjà possible pour les fleurs coupées et d'autres biens? Ou bien l'objectif du Conseil fédéral est-il d'interdire tout transport de fonds pendant la nuit, quel que soit le poids des véhicules? Dans ce dernier cas, le Conseil fédéral est-il sûr que les besoins des consommateurs et des entreprises pourraient être satisfaits?

12.02.2020 Réponse du Conseil fédéral.

19.06.2020 Conseil national. Discussion reportée

19.4433 *n* Ip. **Romano. Accord de libre-échange entre l'AELE et le Mercosur. Non-respect du contingent tarifaire relatif aux vins importés?** (12.12.2019)

Dans le cadre de l'accord de libre-échange entre l'AELE et le Mercosur, la Suisse veut accorder pour la première fois des contingents bilatéraux en dehors de ses obligations OMC pour une série de produits agricoles. Elle entend ainsi autoriser notamment l'importation annuelle de 35 000 hectolitres de vin rouge en provenance d'Etats du Mercosur sans les grever de droits de douane, alors que le Conseil fédéral avait proposé, le 27 novembre 2019, de ne pas faire bénéficier les produits agricoles de la suppression des droits de douane sur les produits industriels.

Rappelons qu'un volume de 35 000 hectolitres correspond à la production annuelle de vin du canton de Neuchâtel ou de celui de Schaffhouse et qu'il est loin de représenter une goutte d'eau sur un marché suisse où les vins indigènes sont déjà dans l'impossibilité de lutter à armes égales avec les vins importés, qui peuvent être proposés en Suisse à des prix avantageux, car, la plupart du temps, ils bénéficient dans le pays de production de mesures de promotion constituant autant de distorsions de la concurrence.

1. Comment le Conseil fédéral en arrive-t-il à affirmer que l'étendue de cette concession serait supportable?

2. Pourquoi le secteur vinicole suisse n'a-t-il pas été associé aux travaux avant et pendant les négociations?

3. Pourquoi accordera-t-on ce contingent en dehors du contingent OMC?

4. Avec quelles mesures en faveur du secteur vinicole suisse le Conseil fédéral va-t-il compenser, en Suisse et dans les Etats du Mercosur, cette concession unilatérale au détriment du secteur vinicole suisse?

Cosignataires: Borloz, Ritter (2)

12.02.2020 Réponse du Conseil fédéral.

19.06.2020 Conseil national. Discussion reportée

19.4434 *n* Mo. **Michaud Gigon. Pour une information claire lors d'achats de produits non réparables** (12.12.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de permettre aux consommateurs de faire aisément un choix durable en obligeant les vendeurs de luminaires dont la ou les sources lumineuses ne sont pas remplaçables à l'indiquer de manière ostensible et claire sur leurs produits en ligne et en magasin.

Cosignataires: Andrey, Birrer-Heimo, Chevalley, de Quattro, Grin, Jans, Ritter (7)

26.02.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.4443 *n* Mo. **Candinas. Plan d'action pour augmenter la part des transports publics dans le trafic global** (16.12.2019)

Le Conseil fédéral présentera au Parlement un plan d'action (au besoin avec des propositions de modifications législatives) indiquant quelles mesures permettraient d'augmenter la part des transports publics dans le trafic global.

12.02.2020 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

19.06.2020 Conseil national. Combattu. Discussion reportée

19.4444 *n* Mo. **Graf-Litscher. Plan d'action pour augmenter la part des transports publics dans le trafic global** (16.12.2019)

Le Conseil fédéral présentera au Parlement un plan d'action (au besoin avec des propositions de modifications législatives) indi-

quant quelles mesures permettraient d'augmenter la part des transports publics dans le trafic global.

12.02.2020 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

19.06.2020 Conseil national. Combattu. Discussion reportée

19.4445 *n* Mo. **Schaffner. Plan d'action pour augmenter la part des transports publics dans le trafic global** (16.12.2019)

Le Conseil fédéral présentera au Parlement un plan d'action (au besoin avec des propositions de modifications législatives) indiquant quelles mesures permettraient d'augmenter la part des transports publics dans le trafic global.

12.02.2020 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

19.06.2020 Conseil national. Combattu. Discussion reportée

19.4446 *n* Mo. **Töngi. Plan d'action pour augmenter la part des transports publics dans le trafic global** (16.12.2019)

Le Conseil fédéral présentera au Parlement un plan d'action (au besoin avec des propositions de modifications législatives) indiquant quelles mesures permettraient d'augmenter la part des transports publics dans le trafic global.

12.02.2020 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

19.06.2020 Conseil national. Combattu. Discussion reportée

19.4448 *n* Ip. **Michaud Gigon. Biobanques privées. Quel contrôle pour quelles garanties pour les usagers?** (16.12.2019)

La Suisse abrite de nombreuses bio-banques privées, propriétés d'entreprises qui proposent à leur clientèle de stocker du matériel biologique, en particulier les cordons ombilicaux afin de conserver des cellules souches. Ces dernières sont utiles dans le traitement de pathologies comme certaines formes de leucémie. Tout un champ de recherche expérimental vise à en élargir l'usage. A ce jour, ces promesses demeurent incertaines.

Une entreprise genevoise - Cryo-Save - s'est distinguée ces derniers mois après avoir fait faillite. Cet épisode a mis en lumière le fait que la plupart des prestations n'ont pas été garanties. Les échantillons devaient être conservés en Suisse, mais ont été déplacés dans différents pays - en Pologne, notamment - sans que leurs propriétaires n'aient été avertis. Plus grave, la traçabilité des échantillons a été perdue, laissant sur le carreau les familles.

Cette entreprise était soumise au contrôle de Swissmedic. Sur la base des récents événements, je demande au Conseil Fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Est-il en mesure d'indiquer combien d'entreprises proposent des prestations de stockage des cellules souches hématopoïétiques récupérées à la naissance?

2. Peut-il détailler les procédures de contrôle auxquelles ces entreprises sont soumises, ainsi que celles menées auprès de Cryo-Save avant sa faillite?

3. Des repreneurs se sont annoncés: à quelle procédure d'homologation ont-ils été soumis? Quelles mesures les autorités ont-elles prises pour garantir la protection des clients (en vérifiant les informations transmises aux clients, et la protection des données sensibles)?

4. La clientèle de ces entreprises réside dans sa grande majorité hors de Suisse. Ces entreprises jouent alors sur la réputation de la qualité des prestations en Suisse. Le Conseil fédéral ne juge-t-il pas nécessaire de resserrer leur surveillance et de mieux encadrer les contrats de prestation qui n'offrent que peu de garantie aux clients, nuisant ainsi à la réputation des entreprises médicales suisses?

5.Une loi sur les bio-banques ou une modification de la loi sur la transplantation d'organe ne renforcerait-elle pas la protection des clients et la réputation du label de qualité suisse?

19.02.2020 Réponse du Conseil fédéral.

19.06.2020 Conseil national. Discussion reportée

19.4453 *n* Mo. **Conseil National. Harmoniser le droit de l'AVS et le droit fiscal (Vitali)** (17.12.2019)

Le Conseil fédéral est chargé d'harmoniser les Directives de l'Office fédéral des assurances sociales sur les cotisations des travailleurs indépendants et des personnes sans activité lucrative dans l'AVS, AI et APG (DIN), chiffre marginal 1061 ss, avec la pratique établie en la matière par la législation sur l'impôt fédéral direct.

Cosignataires: Dobler, Farinelli, Feller, Fischer Roland, Flach, Giacometti, Gössi, Grüter, Guggisberg, Hess Lorenz, Jauslin, Müller Leo, Portmann, Ruppen, Sauter, Schneeberger, Schwander, Siegenthaler, Silberschmidt, Vincenz, Walti Beat, Wasserfallen Christian, Wismer Priska (23)

12.02.2020 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

19.06.2020 Conseil national. Adoption

19.4454 *n* Ip. **Lohr. Résolution sur la couverture sanitaire universelle. Contribution de la Suisse?** (17.12.2019)

Une résolution historique a été adoptée lors de la 141e Assemblée de l'Union interparlementaire (UIP), qui s'est déroulée à Belgrade des 13 au 17 octobre 2019. Par cette résolution, l'Assemblée demande aux parlements de prendre toutes les mesures juridiques et politiques nécessaires pour réaliser une couverture sanitaire universelle d'ici 2030. L'objectif est que chacun bénéficie d'une telle couverture à un coût abordable. Aussi l'Assemblée exhorte-t-elle les parlements à promulguer les lois nécessaires pour garantir à tous, sans distinction, l'accès à la santé et aux soins médicaux publics, en droit comme en pratique. La résolution se fonde notamment sur la déclaration politique relative à la couverture sanitaire universelle adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies.

Ayant eu l'honneur d'être l'un des trois rapporteurs de la résolution de l'UIP, élaborée en collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. L'OFSP a-t-il défini des stratégies et des mesures en réponse à la résolution de l'UIP et à celle des Nations Unies, afin que la délégation suisse puisse faire part de résultats positifs lors de la prochaine réunion de l'UIP?

2. La Confédération prendra-t-elle toutes les mesures possibles pour garantir un financement autonome de la couverture sanitaire universelle, de manière à ce qu'elle ne grève pas le budget des Suisses de plus de 10 pour cent et que les citoyens ne doivent pas renoncer à la couverture du fait de leur situation financière?

3. Comment la Suisse contribue-t-elle à réaliser les objectifs globaux de la résolution, en instaurant la couverture sanitaire universelle dans tous les pays d'ici 2030, et comment la Suisse contribue-t-elle à assurer la sécurité sanitaire mondiale, en

coordonnant les efforts nationaux et internationaux en matière de prévention des épidémies, notamment?

Cosignataire: Wehrli (1)

19.02.2020 Réponse du Conseil fédéral.

19.06.2020 Conseil national. Discussion reportée

19.4455 *n* Po. **Gysi Barbara. Il faut regrouper de nouveau les soins et l'accompagnement** (17.12.2019)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner dans un rapport les moyens de revenir sur la séparation opérée entre soins et accompagnement, séparation qui a très souvent des conséquences négatives pour les personnes concernées. Beaucoup de personnes âgées ont en effet aujourd'hui davantage besoin d'un accompagnement que de soins au sens strict. Dans le système actuel, les prestations d'accompagnement sont sous-financées et doivent être payées par l'intéressé lui-même. Le rapport présentera en particulier des modèles de financement ne reposant pas sur une prise en charge par les caisses-maladie.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Barrile, Bendahan, Crottaz, Fehlmann Rielle, Feri Yvonne, Fridez, Funiciello, Hurni, Locher Benguerel, Maillard, Marti Min Li, Marti Samira, Meyer Mattea, Molina, Munz, Piller Carrard, Pult, Roth Franziska, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Storni, Suter, Wasserfallen Flavia, Widmer Céline (25)

19.02.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

19.4456 *n* Ip. **Kälin. Pour une meilleure protection animale dans l'aquariophilie privée** (17.12.2019)

Dans une étude récente intitulée "Problèmes de protection animale concernant la détention de poissons d'ornement en Suisse"(1), la Protection Suisse des Animaux met en évidence plusieurs problématiques caractérisant l'aquariophilie privée. Des centaines de milliers de poissons sont détenus dans des conditions inadaptées, parfois cruelles, ou sont considérés comme de purs objets décoratifs.

En Suisse, des portails mettent par exemple en vente des poissons sans préciser leur espèce. Le respect des besoins, en fonction de l'espèce, des animaux détenus relève apparemment du hasard. Des centaines d'espèces différentes sont concernées. L'étude relève également que les aquariums sont souvent beaucoup trop petits. Or les paramètres de l'eau des bassins contenant à peine quelques litres sont très instables, ce qui peut s'avérer fatal pour ses habitants. Dans l'élevage extrême, on trouve par ailleurs des individus présentant des caractéristiques qui ont fait l'objet de sélections entraînant des souffrances chez l'animal.

Dans ce contexte, le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes:

1. Que faut-il entreprendre pour empêcher l'achat et la vente en Suisse de poissons sans mention de l'espèce? L'interdiction du commerce de poissons sans cette mention serait-elle une mesure adéquate?

2. Serait-il envisageable de prescrire une taille minimale pour les aquariums destinés à la détention permanente des poissons (54 litres, par ex.)? L'Allemagne a émis des recommandations dans ce domaine, suite à l'expertise demandée par le ministère fédéral de l'alimentation, du paysage et des forêts (Bundesministerium für Ernährung, Landwirtschaft und Forsten, BMVEL) concernant des exigences minimales pour la détention des poissons d'ornement.

3. Serait-il indiqué de profiter d'une révision de l'ordonnance de l'OSAV sur la protection des animaux dans le cadre de l'élevage pour répertorier d'autres formes d'élevage extrême et interdire au moins ce type d'élevage?

4. Quelles mesures le Conseil fédéral prévoit-il de prendre afin d'éviter que des centaines de milliers de poissons végètent dans des aquariums privés, dans des conditions entraînant des souffrances chez l'animal?

(1) http://www.protection-animaux.com/animaux_sauvages/poissons_ornement/index.html

26.02.2020 Réponse du Conseil fédéral.

19.06.2020 . Discussion reportée

19.4463 *n* Mo. **Groupe libéral-radical. Modernisation de la prévoyance individuelle. Autoriser les versements dans le troisième pilier du partenaire non actif** (18.12.2019)

Le Conseil fédéral est chargé d'adapter la législation fédérale afin que des versements puissent être effectués dans le pilier 3a du conjoint ou du partenaire enregistré lorsqu'ils n'exercent pas d'activité lucrative.

Porte-parole: Sauter

19.02.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.4464 *n* Ip. **Roth Franziska. Exigences pour le service de police aérienne** (18.12.2019)

Le service de police aérienne contribue à la sauvegarde de la souveraineté sur l'espace aérien et à la protection de celui-ci. Il veille à la sécurité du trafic aérien et au respect des règles applicables à celui-ci ainsi qu'à la souveraineté sur l'espace aérien suisse. Il vient en aide aux aéronefs qui sont en détresse ou souffrent de problèmes techniques.

1. Quelles interventions les Forces aériennes suisses qualifient-elles de "hot missions" et de "live missions"? Combien en ont-elles effectué ces dix dernières années? Leur nombre a-t-il évolué? Pour quelle raison?

2. En ce qui concerne les "hot missions", combien de temps s'est-il écoulé entre l'alarme et le début de l'intervention ? Ce délai est-il le même lorsque l'alarme est donnée hors des heures de bureau? Actuellement, les interventions doivent être lancées en 15 minutes. Quelle distance un avion de ligne parcourt-il en moyenne en 15 minutes?

3. Combien de missions à vitesse supersonique relevant de la police aérienne les Forces aériennes effectuent-elles par année? Dans quelles circonstances des courses-poursuites aériennes ont-elles eu lieu ces dix dernières années? A quelle fréquence ? Pourquoi, dans ce contexte, l'alarme a-t-elle été donnée chaque fois si tard?

4. A quelle fréquence les Forces aériennes ont-elles expressément menacé de recourir aux armes dans le contexte de la police aérienne? Quelles étaient ces armes?

5. Combien de mouvements aéronautiques ont-ils lieu par jour dans l'espace aérien suisse? Quelles autorités, en général, s'assurent que la Suisse réagisse adéquatement lorsque des objets volants non identifiés, ou inhabituels, font irruption dans notre espace aérien? Quelle est la proportion de "hot missions" pour lesquelles un Etat étranger signale le mouvement avant que la mission ne soit lancée?

6. La Suisse est-elle en temps normal correctement équipée pour identifier les objets volant à très basse altitude, comme les drones, les avions de tourisme et les missiles de croisière?

Pour le Conseil fédéral, quelle est la menace que les drones représentent pour des cibles en Suisse? Que fait-il pour identifier et prévenir ces risques?

7. La stratégie consistant à disposer d'une flotte alliant aéronefs à haute performance et aéronefs à basse performance est intensivement débattue sur le plan international. Elle permettrait notamment de ne pas avoir à recourir systématiquement des bombardiers furtifs en cas d'incidents impliquant des avions de tourisme. Quelles réflexions le Conseil fédéral a-t-il menées sur cette stratégie?

8. Estime-t-il qu'il serait possible d'accélérer les processus de détection et d'alarme précoces en recourant en Suisse aux nouvelles options offertes par les radars et en renforçant la coopération internationale? Quels bénéfices la Suisse tire-t-elle de sa participation au programme Air Situation Data Exchange (ASDE)?

Cosignataires: Barrile, Friedl Claudia, Glättli, Locher Benguerel, Marti Min Li, Munz, Schlatter, Seiler Graf, Widmer Céline (9)

19.02.2020 Réponse du Conseil fédéral.

19.06.2020 Conseil national. Discussion reportée

19.4465 *n* Ip. **Roth Franziska. Exigences applicables à la formation des pilotes militaires** (18.12.2019)

1. Quelles sont les étapes du programme de formation d'un pilote d'avion de combat? Combien d'heures de vol doit accomplir un aspirant pilote pour chaque étape de sa formation sur un avion d'entraînement comme le Pilatus PC-21? Et combien d'heures sur le F/A-18D Hornet (biplace) et le F/A-18C Hornet (monoplace)?

2. Avant l'achat des Pilatus PC-21, la formation se faisait d'abord sur Pilatus PC-7 Turbo-Trainer, puis sur F-5 Tiger et enfin sur F/A-18 Hornet. Combien d'heures de vol étaient-elles accomplies sur chacun des trois types d'avion et quels étaient les objectifs de formation?

3. Quel est aujourd'hui le rôle des F-5 Tiger dans la formation des pilotes? Ne sont-ils plus utilisés que pour la représentation de cibles? Quand seront-ils définitivement retirés du service et comment seront-ils remplacés dans leur rôle de formation, de représentation de cibles, etc.?

4. Quel sera le programme de formation des pilotes après l'achat d'un des quatre types d'avion de combat qui sont en cours d'évaluation? Combien d'heures devront être accomplies à chaque étape de formation sur un avion d'entraînement à turbopropulseur puis sur

a. un Rafale?

b. un Eurofighter?

c. un Super-Hornet ?

d. un bombardier furtif F-35?

5. Quelle est la consommation horaire de kérosène de chacun de ces avions? A combien sont estimés les coûts pour une heure de vol? Et à combien pour l'ensemble de la formation?

6. Le bombardier furtif F-35 n'existe qu'en version monoplace. Quelles sont les conséquences sur le programme de formation?

7. Les forces aériennes autrichiennes envoient en partie leurs aspirants pilotes en Italie pour accomplir la troisième et la quatrième étape de leur formation sur des jets d'entraînement modernes. Elles justifient ce choix par les économies considérables que représente cette méthode par rapport à une utilisation accrue de l'Eurofighter tout au long de la formation. Le Conseil fédéral a-t-il établi des modélisations de coûts qui vont dans ce sens? Quels seraient les coûts? Quels sont les résultats?

8. Avec des jets d'entraînement modernes comme le M-346FA, il est possible de simuler intégralement des entraînements virtuels sur des avions de combat ultra-performants comme le F/A-18 Hornet et donc de réduire le nombre d'heures de vol accomplies pour la formation sur ces derniers. Le Conseil fédéral a-t-il envisagé de tels modèles? Avec quels résultats?

9. Que fait le Conseil fédéral pour augmenter le nombre de femmes parmi les pilotes militaires?

Cosignataires: Barrile, Glättli, Locher Benguerel, Marti Min Li, Molina, Munz, Seiler Graf, Widmer Céline (8)

19.02.2020 Réponse du Conseil fédéral.

19.06.2020 Conseil national. Discussion reportée

19.4466 *n* Ip. **Molina. Influence du gouvernement chinois en Suisse** (18.12.2019)

De nombreuses organisations gouvernementales et non gouvernementales affirment que le gouvernement chinois étend systématiquement son influence sur d'autres Etats. En Suisse, on a également constaté ces dernières années que la Chine intervenait de plus en plus dans les affaires internes du pays, notamment par des interventions régulières dans la presse ou auprès de l'administration, par des instructions données à certains parlementaires ou par des coopérations universitaires.

Dans ce contexte, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes.

1. Constate-t-il également cette influence croissante de la Chine en Suisse?

2. Comment les contacts ont-ils évolué au niveau du Parlement et de l'administration?

3. Les universités de Bâle et de Genève hébergent des instituts Confucius. Le gouvernement allemand affirme qu'il s'agit de programmes conjoints entre le gouvernement chinois et les universités. Que pense le Conseil fédéral de cette coopération? Y a-t-il d'autres coopérations de ce genre?

4. Au Canada, les instituts Confucius ont fermé sous la pression publique. Une fermeture de ces instituts est-elle aussi envisageable en Suisse?

5. Combien d'activités de renseignement menées par la Chine en Suisse ont-elles été portées à la connaissance du Conseil fédéral depuis 2014?

Cosignataires: Badran Jacqueline, Marti Min Li, Nussbaumer, Roth Franziska, Seiler Graf (5)

26.02.2020 Réponse du Conseil fédéral.

19.06.2020 Conseil national. Discussion reportée

19.4469 *n* Ip. **Lohr. Expertises AI. La désignation aléatoire des experts est-elle la solution?** (18.12.2019)

Plusieurs médias se sont fait l'écho de problèmes importants observés dans le domaine des expertises AI. Font notamment débat les mandats d'expertise mono- et bidisciplinaire, qui, aujourd'hui encore, sont attribués de manière non aléatoire.

Les médias ont également produit des chiffres concernant les rémunérations perçues par les experts. Le cas d'experts qui s'étaient fait beaucoup d'argent en raison du nombre très élevé de mandats d'expertise qui leur avaient été confiés a souvent été évoqué et a soulevé de vives critiques. Les chiffres de

l'office AI de Bâle-Ville montrent par ailleurs que la plupart des mandats ont été attribués aux deux experts les plus restrictifs.

Nous nous félicitons vivement de la décision du DFI de mener une enquête à ce sujet. Il reste cependant à déterminer quelles questions se posent concrètement et quels enseignements il y a lieu d'en tirer. Je prie donc le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Existe-t-il un lien entre la pratique d'attribution des mandats, le nombre d'expertises et les conclusions produites?

2. L'allégation d'une attribution sélective des mandats sera-t-elle examinée dans le cadre de l'enquête?

3. Parmi les enseignements que l'on pourrait tirer des dysfonctionnements observés, ne pourrait-on pas instaurer un système aléatoire de désignation des experts aussi pour les expertises mono- et bidisciplinaires afin de prévenir tout reproche d'attribution sélective des mandats?

26.02.2020 Réponse du Conseil fédéral.

19.06.2020 Conseil national. Discussion reportée

19.4470 *n* Ip. **Aebischer Matthias. Mobilité. Étendre la collecte de données aux enfants** (18.12.2019)

La collecte de données concernant les enfants ne reflète plus la société actuelle. En particulier dans le domaine de la mobilité et des transports, les données qui permettraient de promouvoir les chances des enfants de grandir sainement dans leur environnement social font défaut. La collecte de données sur la mobilité enfantine ne concerne que les enfants de six ans et plus, ce qui ne correspond plus à la société d'aujourd'hui. Une grande partie des enfants vont à l'école maternelle dès quatre ans et de nombreux enfants utilisent des petits vélos dans leur entourage et sur les routes, pour ne citer que deux exemples. Le fait que l'enfant soit ou non accompagné n'est pas non plus documenté. Pourtant, l'indépendance en matière de mobilité est essentielle pour le bon développement des enfants. Le développement d'un enfant qui ne peut sortir seul ou se rendre seul à l'école sera gravement entravé. Le microrecensement "Mobilité et transports" n'enregistre que le but des déplacements, à savoir le travail, l'école ou les loisirs. Or pour les enfants et les adolescents, leur destination n'est pas toujours clairement définie. Les très jeunes enfants en particulier passent beaucoup de temps dans leur proche environnement, leur voisinage direct ou leur quartier. Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Comment collecter des données sur la mobilité des enfants dès l'âge d'un an?

2. Comment documenter le fait que les enfants de moins de 16 ans se déplacent seuls ou sont accompagnés?

3. Comment collecter des données sur la mobilité sans destination précise et les jeux à l'extérieur?

Cosignataires: Bulliard, Eymann, Moser, Reynard, Roth Franziska, Streiff, Weichelt-Picard (7)

19.02.2020 Réponse du Conseil fédéral.

19.06.2020 . Discussion reportée

19.4472 *n* Po. **Molina. Évaluation du dialogue sur les droits de l'homme mené de manière bilatérale avec la Chine** (18.12.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de procéder à une évaluation de l'efficacité du dialogue sur les droits de l'homme mené de manière bilatérale avec la Chine et de publier un rapport présentant les résultats de son évaluation.

Cosignataires: Badertscher, Barrile, Fischer Roland, Friedl Claudia, Funiciello, Gredig, Gugger, Gysi Barbara, Marti Samira, Munz, Pult, Reimann Lukas, Roth Franziska, Wermuth, Widmer Céline (15)

06.03.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

19.4473 *n* Ip. **Kutter. Mettre à profit le potentiel des certificats de branche** (18.12.2019)

Les grandes tendances qui touchent le marché de l'emploi comme le déploiement du numérique, l'internationalisation, la montée en puissance d'une économie de services ou la flexibilisation du travail demandent aux travailleurs des compétences toujours nouvelles et plus pointues. Aussi favoriser l'apprentissage tout au long de la vie est-il l'une des priorités de la Vision 2030 pour la formation professionnelle.

Les efforts consentis à ce jour en direction des adultes dans le cadre de la mise en oeuvre de la Stratégie formation professionnelle 2030 visent essentiellement à leur fournir une qualification au moyen de diplômes formels, officiellement reconnus. Or, cette politique rate en grande partie sa cible.

L'étude "Anerkennung von Branchenzertifikaten auf dem Arbeitsmarkt" (en langue allemande, avec résumé en français intitulé "Reconnaissance des certificats de branche sur le marché du travail") montre que les certificats de branche " non formels " offrent au contraire un potentiel considérable: d'une part, en tant que premier niveau de qualification, ils donnent à des adultes sans qualification la possibilité d'un accès facilité au marché de l'emploi, d'autre part, en tant que qualification complémentaire ou supérieure, ils améliorent sensiblement l'employabilité des intéressés. Pour les branches professionnelles, les certificats de branche sont un excellent moyen d'apporter une réponse à la fois rapide, flexible et adaptée aux besoins de main d'oeuvre des employeurs.

Aussi prié-je le Conseil fédéral de bien vouloir répondre aux questions suivantes:

1. Que fait-il pour que le potentiel qualifiant des certificats de branche puisse être encore mieux exploité dans le cadre et des mesures relatives au marché de l'emploi et de l'aide sociale?

2. Que fait-il pour s'assurer que le potentiel des certificats de branche puisse être encore mieux exploité dans le cadre de la Stratégie formation professionnelle 2030 en tant que qualification supérieure?

3. Que fait-il pour rapprocher diplômes "formels" et diplômes "non formels" et améliorer les passerelles entre eux?

Cosignataires: Aebischer Matthias, Binder, Bulliard, Chevalley, Eymann, Fivaz Fabien, Kamerzin, Maitre, Roth Pasquier, Stadler, Streiff, Studer, Wismer Priska (13)

19.02.2020 Réponse du Conseil fédéral.

19.06.2020 Conseil national. Discussion reportée

19.4474 *n* Ip. **Kutter. Promouvoir la lecture** (18.12.2019)

Tous les trois ans, le Programme international pour le suivi des acquis (PISA) évalue les connaissances des élèves dans le monde entier. L'étude 2018, qui avait mis l'accent sur la compétence en lecture des jeunes de 15 ans, vient de publier ses résultats.

Il en ressort que le niveau en lecture des écoliers de notre pays est en baisse. Avec un score de 484 points, la Suisse se trouve

légèrement en dessous de la moyenne de l'OCDE et ne se place qu'au 27e rang des 79 Etats participant au programme. Ainsi, la Finlande, l'Allemagne et la France et des pays plurilingues comme le Canada ou la Belgique ont atteint un score bien supérieur.

Or il est inquiétant de constater que la compétence en lecture diminue et que la Suisse recule dans le classement. Lors de la dernière étude PISA en 2015, les élèves de notre pays enregistraient huit points de plus. Il faut aussi s'alarmer du fait que ce sont surtout les élèves les plus faibles qui sont devenus moins performants en lecture. L'enquête de 2018 révèle en effet que 24 % des jeunes n'arrivent pas au niveau 2, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas les compétences pour gérer le quotidien ni exercer une profession.

Dans ce contexte, le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes:

1. Dès lors qu'aujourd'hui déjà, l'école obligatoire encourage la lecture, quelles sont à son avis les possibilités de soutenir les efforts des cantons et des communes (scolaires)?

2. Comment entend-il procéder pour qu'on promeuve la lecture, dans la mesure du possible, également chez les élèves les plus faibles?

3. Comment la Confédération peut-elle agir pour développer encore les échanges entre les intervenants promouvant la lecture et assurer le transfert de connaissances?

Cosignataires: Aebischer Matthias, Binder, Bulliard, Eymann, Fivaz Fabien, Kamerzin, Maitre, Roth Pasquier, Sollberger, Streiff, Studer, Wismer Priska (12)

19.02.2020 Réponse du Conseil fédéral.

19.06.2020 Conseil national. Discussion reportée

19.4475 ***n*** Po. **Marra. Pour assouplir la cage dorée du frein à l'endettement** (18.12.2019)

Le Conseil fédéral est invité à examiner dans quelles circonstances de conjoncture économiques et selon quels paramètres le frein à l'endettement pourrait être modifié afin de procéder à des investissements nécessaires à notre pays.

Cosignataires: Bendahan, Brélaz, Fischer Roland, Friedl Claudia, Gschwind, Gysi Barbara, Meyer Mattea, Munz, Nordmann, Roth Franziska (10)

19.02.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

19.4476 ***n*** Mo. **Quadri. Non à l'augmentation exorbitante des commissions prélevées sur les opérations au guichet postal** (18.12.2019)

Le Conseil fédéral est chargé d'intervenir auprès de La Poste afin qu'elle renonce à l'augmentation exorbitante des commissions prélevées sur les paiements effectués au guichet, annoncée pour le 1er juillet 2020.

12.02.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.4477 ***n*** Mo. **Quadri. Taxe d'entrée pour les frontaliers. Si le climat est prioritaire, qu'on agisse en conséquence!** (18.12.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de faire des propositions concernant les mesures suivantes:

1. Introduction d'une taxe d'entrée pour les frontaliers, éventuellement perçue sur tous les automobilistes puis intégralement restituée aux résidents selon des modalités à définir. A cet égard, la vignette électronique envisagée ouvre de nouvelles possibilités de perception et de remboursement.

2. Introduction d'une taxe environnementale à la charge des frontaliers qui transporten moins de trois passagers dans leur véhicule.

Cosignataire: Marchesi (1)

19.02.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.4478 ***n*** Ip. **Wismer Priska. Disparition des insectes et rayonnements de la téléphonie mobile** (18.12.2019)

Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes:

1. Peut-il affirmer avec certitude que les rayonnements de la téléphonie mobile n'ont pas d'effets négatifs sur les insectes?

2. Estime-t-il que les connaissances relatives aux effets de la téléphonie mobile sur les insectes sont lacunaires?

Cosignataires: Aebi Andreas, Badertscher, Bourgeois, Müller Leo, Ritter, Siegenthaler, Stadler, Studer (8)

26.02.2020 Réponse du Conseil fédéral.

19.06.2020 Conseil national. Discussion reportée

19.4479 ***n*** Ip. **Steinemann. La Cour des comptes allemande critique une application laxiste de l'accord de Schengen** (18.12.2019)

La Cour des comptes allemande a fustigé le laxisme avec lequel était appliqué l'accord de Schengen, affirmant qu'au cours des dernières années, les pays concernés avaient procédé à un examen insuffisant des demandes de visa et s'étaient montré négligents dans le contrôle des personnes entrant dans l'espace Schengen. Elle met ainsi en cause le respect des normes nécessaires et admises par les pays parties, telles les règles harmonisées applicables à la délivrance des visas Schengen, et celui des exigences minimales applicables aux contrôles aux frontières extérieures - toutes mesures qui relèvent de la compétence nationale des Etats Schengen. Aussi la Cour des comptes invite-t-elle le ministère de l'intérieur et le gouvernement à oeuvrer au niveau européen en faveur d'une application correcte et cohérente des instruments de sécurité de Schengen.

Les Etats Schengen ont traité 16 millions de demandes de visa en tout en 2018. La même année, aucun d'entre eux n'aurait transmis à la banque de données de l'UE l'ensemble des données nécessaires. De plus en plus de demandes de visa faites en vue de demander illégalement asile auraient été déposées de manière ciblée auprès de services situés dans des pays extra-européens et manifestement moins rigoureux que d'autres dans la délivrance des documents concernés. Deux Etats Schengen au moins ont omis en 2015 et 2017 de vérifier les informations au moyen des banques de données de l'UE. A la fin 2016, plusieurs Etats Schengen ont omis de contrôler aux ports maritimes et aux aéroports les personnes en provenance de pays tiers et de comparer leurs informations avec celles que contenaient les banques de données européennes. De même, une vérification faite en 2017 a montré qu'une fois sur deux, la vérification des demandes de visa a donné lieu à des interrogations incomplètes des banques de données de l'UE. Pour 400 000 visas déjà délivrés, la qualité des empreintes digitales enregistrées dans le système serait insuffisante. In fine, ce laxisme contraire aux règles Schengen qui préside à la délivrance des visas est le cheval de Troie qui permet de s'introduire dans nos

systèmes de protection sociale. Le problème serait du reste connu de longue date par la Commission européenne.

C'est dans ce contexte que je pose au Conseil fédéral les questions suivantes:

1. Cette pratique met-elle en péril notre sécurité?

2. Le Conseil fédéral a-t-il connaissance de ces dysfonctionnements? Pourquoi n'en a-t-il pas été fait mention dans le rapport de février 2018? Où en a-t-il été fait état?

3. Combien de personnes ont-elles pu entrer en Suisse grâce à des demandes de visa insuffisamment vérifiées? Si les chiffres font défaut, que faudrait-il faire pour les obtenir?

4. Y a-t-il un rapport avec les "sans-papiers"?

5. Que fait le Conseil fédéral pour remédier à cette situation?

19.02.2020 Réponse du Conseil fédéral.

19.06.2020 Conseil national. Discussion reportée

19.4480 ***n*** Ip. **Bertschy. À quel point la trajectoire de réduction fixée par le Conseil fédéral pour l'azote est-elle ambitieuse?** (18.12.2019)

Le Conseil fédéral a décidé récemment de réduire de manière contraignante les pertes d'éléments fertilisants. La politique agricole 22+ fixe une réduction des excédents d'azote et de phosphore d'au moins 10 pour cent d'ici 2025 et d'au moins 20 pour cent d'ici 2030 (année de référence 2015). Le message présentera les mesures qui seront prises si l'objectif n'est pas atteint. Le Conseil fédéral a répondu à différentes interventions en indiquant qu'entre 1990 et 2000, les excédents d'azote et d'ammoniac avaient quelque peu diminué. Depuis, cette tendance est quasiment imperceptible (cf. 19.5631 et 19.5603).

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Est-il exact que les émissions d'azote et en particulier d'ammoniac sont trop élevées en Suisse par rapport au droit de l'environnement en vigueur?

2. Que prévoient concrètement les dispositions légales et les objectifs en la matière et où peut-on les trouver?

3. Quelles valeurs, pour l'azote et l'ammoniac, seraient conformes au droit en vigueur?

4. De combien de tonnes les émissions d'azote et d'ammoniac dépassent-elles chaque année ces valeurs?

5. Est-il exact que cette situation est donc contraire au droit?

6. Depuis combien d'années ces valeurs sont-elles si élevées?

7. Comment se fait-il qu'aucune réduction notable n'ait plus été enregistrée à ce jour, alors que la situation est contraire au droit depuis une dizaine d'années?

8. Le Conseil fédéral souhaite réduire les excédents d'azote et de phosphore d'au moins 10 pour cent d'ici 2025 et d'au moins 20 pour cent d'ici 2030 (année de référence: 2015): est-il exact qu'il y aura donc encore des excédents et que le droit de l'environnement ne sera ainsi toujours pas respecté?

9. Dans l'affirmative, de combien de tonnes s'agit-il par an pour l'azote et l'ammoniac?

10. Quelles est la situation en ce qui concerne le phosphore (dispositions légales et chiffres absolus)?

11. Pourquoi le Conseil fédéral propose-t-il après des années d'inaction une trajectoire de réduction qui ne vise même pas à atteindre un but conforme au droit et pourquoi ne fixe-t-il pas un horizon pour atteindre un tel but?

26.02.2020 Réponse du Conseil fédéral.

19.06.2020 Conseil national. Discussion reportée

19.4485 ***n*** Mo. **Geissbühler. Intention dans les cas d'infractions commises sous l'influence de la drogue ou de l'alcool** (18.12.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier le code pénal pour qu'il ne soit plus possible d'invoquer la responsabilité restreinte pour réduire la quotité de la peine lorsque l'auteur de l'infraction est majeur et a agi sous l'influence de la drogue, de l'alcool (consommé en quantité excessive) ou d'un médicament psychotrope (altérant la conscience).

Cosignataires: Bircher, Egger Mike, Estermann, Gafner, Gallati, Giezendanner, Grin, Heer, Heimgartner, Herzog Verena, Hess Erich, Imark, Rüegger, Schläpfer, Strupler, Tuena, von Siebenthal, Walliser, Zuberbühler (19)

12.02.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.4486 ***n*** Mo. **Geissbühler. Organisations d'aide et de soins à domicile. Exclure les prestations de prise en charge et d'accompagnement au quotidien du champ de la TVA** (18.12.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier comme suit l'art. 21, al. 2, ch. 8, de la loi sur la TVA, sur le modèle de l'art. 21, al. 2, ch. 4: "les prestations fournies par des institutions d'aide et de sécurité sociales, par des organisations d'aide et de soins à domicile pour autant que la personne prise en charge reçoive en même temps de ces institutions ou organisations des soins ayant fait l'objet d'une prescription, et par des maisons de retraite, des homes médicalisés et des organismes exploitant des appartements protégés;".

Cosignataires: Bircher, Egger Mike, Estermann, Friedli Esther, Gafner, Giezendanner, Glarner, Grüter, Guggisberg, Gutjahr, Heimgartner, Herzog Verena, Hess Erich, Keller Peter, Marchesi, Nicolet, Nidegger, Page, Reimann Lukas, Rüegger, Schläpfer, Schwander, Steinemann, Strupler, Tuena, Walliser, Zuberbühler (27)

12.02.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.4488 ***n*** Po. **Roth Franziska. Des modèles de financement déficients discriminent les enfants et adolescents souffrant de maladies psychiques** (18.12.2019)

Le Conseil fédéral est invité à présenter dans un rapport les modalités de financement des établissements pédopsychiatriques de manière à éviter que certains patients soient défavorisés. Plus particulièrement, il s'attachera à proposer des solutions pour assurer le financement de structures semi-hospitalières dont la taille et le nombre permettent de répondre aux besoins.

Cosignataires: Barrile, Bulliard, Feri Yvonne, Fridez, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Locher Benguerel, Lohr, Maillard, Marti Min Li, Marti Samira, Moser, Müller-Altermatt, Pult, Reynard, Streiff, Trede, Wasserfallen Flavia, Wehrli, Weichelt-Picard (20)

19.02.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

19.4489 ***n*** Po. **Chevalley. Rapport sur les mesures de réinsertion professionnelle pour les 50 ans et plus** (18.12.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de faire un rapport qui regroupera et évaluera les actions déjà entreprises dans le domaine de la réinsertion professionnelle (comme celle de l'initiation au travail), celles à améliorer et celles à mettre en place afin d'augmenter l'employabilité des 50 ans et plus.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Atici, Bulliard, Fivaz Fabien, Matter Michel, Munz, Page, Piller Carrard, Pointet, Python, Reynard (11)

26.02.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

19.4490 ***n*** Po. **Michaud Gigon. Informer les clients sur la durabilité des investissements financiers proposés** (18.12.2019)

Le Conseil fédéral élabore un rapport indiquant les opportunités et les modalités de l'adaptation du devoir d'information des consommatrices et consommateurs sur les impacts environnementaux et sociaux reliés aux produits financiers.

Cosignataires: Andrey, Bendahan, Bertschy, Bourgeois, Brélaz, Gschwind, Hurni, Kamerzin, Maitre, Müller-Altermatt, Pfister Gerhard, Portmann, Roth Pasquier, Rytz Regula, Silberschmidt, Weichelt-Picard (16)

12.02.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

19.4491 ***n*** Mo. **Lohr. Améliorer la qualité et réduire les coûts du système de santé en promouvant la gestion du sang des patients** (18.12.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de créer les bases légales nécessaires pour prendre en compte et promouvoir activement la gestion du sang des patients et d'autres stratégies d'amélioration de la qualité des traitements dans les mesures qu'il prend pour améliorer la qualité de notre système de santé.

Cosignataires: Bulliard, Müller-Altermatt (2)

19.02.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.4492 ***n*** Mo. **Conseil National. Analyses de laboratoire à la charge de l'assurance obligatoire des soins (Lohr)** (18.12.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de réduire les prix des analyses de laboratoire à la charge de l'assurance obligatoire des soins.

Cosignataires: Bulliard, Müller-Altermatt (2)

19.02.2020 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

19.06.2020 Conseil national. Combattu. Discussion reportée
15.09.2020 Conseil national. Adoption

19.4493 ***n*** Ip. **Aeschi Thomas. Le DFAE ignore-t-il les décisions parlementaires concernant le budget (forum de l'ONU sur les réfugiés) et les prescriptions légales (milliard de cohésion)?** (18.12.2019)

Le Forum mondial sur les réfugiés a lieu en ce moment à Genève. Selon la NZZ du 17 décembre 2019, ce forum devrait avoir lieu régulièrement à l'avenir. La question des coûts semble secondaire lors de telles décisions. Dans le même temps, le Parlement a décidé le 3 décembre 2019 de ne pas verser la contribution à l'élargissement en faveur de certains Etats membres de l'UE, tant que celle-ci discrimine la Suisse. Les démarches en vue de la deuxième contribution de la Suisse semblent néanmoins déjà être en préparation, alors que les fonds ne peuvent pas être alloués aussi longtemps que l'UE refuse à la Suisse l'équivalence boursière. Là encore, des coûts sont manifestement générés sans tenir compte de la volonté du Parlement. Aussi prié-je le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Dans quelle mesure la Suisse finance-t-elle le Forum mondial sur les réfugiés à Genève, que ce soit directement par des contributions et des prestations en tant que pays hôte ou indirectement via son affiliation à des organisations internationales? A combien s'élèvent ces coûts (y c. charges de personnel) et dans quels postes budgétaires figurent-ils?

2. Dans quelle mesure existe-t-il un frein aux dépenses à l'ONU pour l'organisation de forums et de conférences au niveau international ou d'autres manifestations de ce type? Qui décide s'il s'agit d'une manifestation unique ou récurrente et qui débourse? La Suisse a-t-elle, en sa qualité de pays hôte, un droit d'être consulté particulier pour ce qui est du financement ou du lieu dans lequel ont lieu de tels projets? Dans quels postes budgétaires les coûts pour la Suisse figurent-ils pour ce genre de manifestations?

3. Quels projets, dont le financement doit se faire grâce à la deuxième contribution de la Suisse à l'UE, sont déjà en planification? A combien s'élèvent les coûts de cette planification et dans quels postes budgétaires figurent-ils ? Comment le Conseil fédéral justifie-t-il son empressement pour la planification des projets que le Parlement a gelés tant que la discrimination opérée par l'UE perdure?

26.02.2020 Réponse du Conseil fédéral.

19.06.2020 Conseil national. Discussion reportée

19.4494 ***n*** Ip. **Munz. Quels sont les résultats du réexamen des produits phytosanitaires?** (18.12.2019)

L'Office fédéral de l'agriculture a annoncé dans un communiqué de presse daté du 12 décembre 2019 que le produit phytosanitaire qu'est le chlorothalonil serait interdit à partir du 1er janvier 2020, précisant que plus de 100 substances actives avaient été réexaminées depuis 2010. Malheureusement, le communiqué ne donne aucune indication sur les résultats et les conséquences du réexamen de la centaine de produits phytosanitaires. C'est la raison pour laquelle je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Sur la centaine de substances actives, combien ont été interdites ou retirées?

2. Quels biens protégés (êtres humains, environnement, eau potable, etc.) ont subi une menace qui a nécessité la prise de mesures? A combien de substances actives la menace en question était-elle due?

3. Quelles sont les substances pour lesquelles des exigences plus sévères ont été fixées?

4. Quelles sont les raisons qui ont conduit à l'interdiction ou au retrait de chacune des substances actives, ou à la fixation d'exigences plus sévères?

5. Combien de substances actives de produits phytosanitaires ne sont plus commercialisées depuis 2010 parce que les fabricants n'ont pas sollicité de nouvelle homologation?

6. Combien de substances actives doivent encore être analysées pour que le premier réexamen soit complet?

7. D'ici à quand aura-t-on achevé le premier réexamen complet des substances actives et comment établit-on la liste des priorités régissant le réexamen?

Cosignataires: Aebischer Matthias, Crottaz, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Jans, Locher Benguerel, Pult, Roth Franziska (8)

19.02.2020 Réponse du Conseil fédéral.

19.06.2020 Conseil national. Discussion reportée

19.4496 *n* Ip. **Munz. Téléphones portables. Mise en danger de la santé en raison du non-respect des valeurs DAS** (18.12.2019)

Dans ses réponses aux interpellations 18.3622, 18.3966 et 19.3180, le Conseil fédéral a fourni une série d'informations sur les appareils qui génèrent des ondes radio. Il s'agit notamment des téléphones portables, des montres mesurant le pouls, des écouteurs, des ordinateurs portables et des tablettes, qui se trouvent souvent toute la journée sur le corps des utilisateurs ou à proximité. Le Conseil fédéral a certes indiqué qu'il prend au sérieux les risques pour la santé, mais il a minimisé la gravité de la problématique, insistant sur la responsabilité individuelle élevée des fabricants de ces appareils.

Mentionné dans l'interpellation 19.3180, le scandale du Phonegate en France s'étend. Les premiers modèles de téléphone portable ont été retirés, et des plaintes ont été déposées pour dépassement de la valeur DAS fixée à l'échelle européenne, qui est de 2 W/kg. Aux Etats-Unis également, des modèles de téléphone portable dépassent la valeur DAS, fixée à 1,6 W/kg. C'est la raison pour laquelle une plainte collective a été déposée contre Apple et Samsung en décembre 2019. Une autre plainte collective déposée par des victimes de tumeurs cérébrales provoquées par l'utilisation régulière de téléphones portables est examinée actuellement par la Superior Court des Etats-Unis. Par ailleurs, en Italie, deux décisions judiciaires ont établi un lien médicalement prouvé entre l'apparition de tumeurs cérébrales et l'usage professionnel de téléphones portables.

On peut donc suspecter à juste titre que le non-respect de la valeur DAS autorisée constitue une menace pour la santé. Et il se peut que, parmi les téléphones portables concernés, de nombreux modèles soient aussi disponibles dans notre pays. Les art. 4 ss LRNIS habilitent le Conseil fédéral à prendre des mesures en cas de non-respect de la valeur DAS.

A cet égard, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Pourquoi laisse-t-il les fabricants et les importateurs contrôler le respect des valeurs DAS alors que l'on sait que certains pays n'assument pas leur responsabilité individuelle?

2. Est-il disposé à faire en sorte que l'on procède régulièrement à des contrôles indépendants des téléphones portables et des autres appareils émettant des rayonnements qui se trouvent sur le corps des utilisateurs ou à proximité?

3. Est-il disposé à retirer du marché les appareils qui ne respectent pas la valeur limite et à sanctionner les fournisseurs responsables?

4. Est-il disposé à publier régulièrement les résultats détaillés et complets des contrôles effectués?

Cosignataires: Barrile, Egger Kurt, Gysi Barbara, Roth Franziska, Töngi, Wettstein (6)

26.02.2020 Réponse du Conseil fédéral.

19.06.2020 Conseil national. Discussion reportée

19.4497 *n* Po. **Munz. Transformation numérique et 5G en adéquation avec les objectifs climatiques** (18.12.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement un rapport sur les conséquences de l'agenda numérique sur les objectifs climatiques, en tenant compte de la 5G. Le rapport montrera également quel est l'impact du développement de la capacité du transport des données sur la consommation d'énergie et quelles mesures permettraient de gérer la consommation des ressources de sorte à ce qu'elle soit en adéquation avec les objectifs climatiques.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Barrile, Crottaz, Egger Kurt, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Jans, Locher Benguerel, Pult, Töngi, Wettstein (11)

26.02.2020 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

19.06.2020 Conseil national. Combattu. Discussion reportée

19.4499 *n* Ip. **Munz. L'indépendance scientifique du centre de compétences de la Confédération Agroscope est-elle garantie pour ce qui est des produits phytosanitaires?** (19.12.2019)

Sur son site Internet, Agroscope se prononce sur la procédure d'homologation des produits phytosanitaires comme suit : dans le contexte du rapport final, Agroscope rejette les déclarations qui remettent en question l'indépendance de son évaluation scientifique. Il s'agit des déclarations de Greenpeace Suisse, de Pro Natura et du WWF qui figurent en annexe au rapport: "Sachant que l'OFAG, en tant que service d'homologation, contrôle et dirige également l'organe d'évaluation (Agroscope), aucune évaluation scientifique indépendante n'est garantie (déficit de gouvernance)". Agroscope qualifie cette critique de trompeuse.

Sur une autre page Internet, on peut lire qu'Agroscope est rattaché à l'OFAG: "L'activité de recherche d'Agroscope s'étend à toute la chaîne de création de valeur de la filière agroalimentaire [...] Agroscope axe son travail sur les besoins des bénéficiaires de ses prestations."

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Est-il exact qu'Agroscope est directement subordonné à l'OFAG?

2. Est-il donc exact que l'OFAG contrôle et dirige Agroscope?

3. L'OFAG est-il compétent pour l'homologation des produits phytosanitaires et Agroscope pour leur évaluation?

4. Si le service d'homologation des produits phytosanitaires contrôle et dirige l'évaluation de ceux-ci, comment peut-on garantir une évaluation indépendante? N'est-ce pas un cas de déficit de gouvernance?

5. Combien de collaborateurs travaillent pour l'évaluation des produits phytosanitaires à Agroscope, combien au service d'homologation de l'OFAG (y c. équivalents plein temps)?

6. Combien d'entre eux travaillaient auparavant pour des fabricants de pesticides?

7. Pourquoi les liens particuliers qui rattachent les membres du Conseil d'Agroscope à des intérêts privés ou public ne sont-ils pas encore publiés, comme annoncé dans la réponse à la question 19.1041?

8. Parmi les dix membres du Conseil d'Agroscope, combien ont des liens d'intérêts avec l'USP et avec d'autres associations de l'économie agraire et de la chimie agricole?

9. Agroscope "se distingue par son approche qui conjugue la recherche, le conseil politique, l'exécution, l'échange de savoir

et le transfert de technologie en combinant recherche fondamentale orientée vers l'application et proximité avec le terrain": compte tenu de cette imbrication de tâches et d'activités, comment garantir et prouver que l'évaluation scientifique d'Agroscope est indépendante?

10. Cette imbrication, en particulier avec le service d'homologation de l'OFAG, l'USP et l'économie agraire, ne laisse-t-elle pas sérieusement penser que l'indépendance (scientifique) d'Agroscope ne peut que difficilement être garantie?

Cosignataires: Friedl Claudia, Moser (2)

26.02.2020 Réponse du Conseil fédéral.

19.06.2020 Conseil national. Discussion reportée

19.4500 *n* Ip. **Munz. Pourquoi faire fusionner les instituts renommés que sont l'Eawag et le WSL?** (19.12.2019)

Faisant partie intégrante, avec l'EPFL et l'EPFZ et les établissements de recherche PSI et Empa, de ce que l'on appelle le domaine des EPF qui compte six institutions, les deux instituts fédéraux WSL et Eawag jouissent d'une grande renommée et sont à la pointe du progrès tant sur le plan national qu'international.

Or le Conseil des EPF, auquel incombe la direction stratégique et administrative de ces entités, a décidé les 25 et 26 septembre 2019 de créer un "super institut" baptisé institut de recherche sur l'environnement et la durabilité. Cette décision, dont les motifs sont peu compréhensibles, a suscité des réactions courroucées dans la Suisse entière, tant de la part de scientifiques que dans la pratique, chez les partenaires concernés.

Il faut rappeler que le 21 août 2019, le Conseil fédéral a répondu à ma motion 19.3612 que le domaine des EPF était sur la bonne voie en matière de développement durable et qu'aucune autre mesure ne s'imposait pour concrétiser davantage encore l'objectif du développement durable en son sein.

Dans ce contexte, le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes:

1. A-t-il été associé au processus de décision du Conseil des EPF? Dans l'affirmative, comment expliquer le fait qu'en août de l'année dernière, le Conseil fédéral n'estimait pas nécessaire d'agir? Dans la négative, est-il toujours d'avis qu'aucune mesure ne s'impose?

2. Sachant que dans le plan stratégique adopté début 2019 par le Conseil des EPF, il n'était pas fait mention d'une fusion, pourquoi ce changement de cap est-il intervenu?

3. Il a été dit que la fusion résultait des conclusions de rapports tant internes qu'externes. De quels documents s'agit-il (date, auteurs, mandat)? Peuvent-ils être consultés? Sont-ils exhaustifs?

4. La fusion des deux instituts n'étant semble-t-il qu'une première étape, quels sont les projets à venir et pourquoi procède-t-on de manière échelonnée?

5. Il a été annoncé que le nouvel institut devra traiter de thématiques supplémentaires. Quelles ressources allouera-t-on à cette fin? Quels seront les secteurs touchés par des coupes le cas échéant?

6. Dans sa réponse à la motion susmentionnée, le Conseil fédéral soulignait que de nombreux secteurs des EPF contribuent déjà à la recherche de solutions durables. Pourquoi ne relie-t-on pas tous ces secteurs sur une plateforme dédiée au développement durable?

Cosignataires: Bulliard, Eymann, Friedl Claudia, Moser, Müller-Altermatt (5)

19.02.2020 Réponse du Conseil fédéral.

19.06.2020 Conseil national. Discussion reportée

19.4503 *n* Po. **Masshardt. Risques financiers engendrés par les pertes de biodiversité** (19.12.2019)

Le Conseil fédéral est invité à consacrer un rapport aux risques financiers qui résultent, pour la place financière suisse, des pertes de biodiversité.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Barrile, Bulliard, Fluri, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Jans, Jauslin, Locher Benguerel, Lohr, Marti Samira, Molina, Moser, Müller-Altermatt, Munz, Nordmann, Pult, Roth Franziska, Streiff, Suter, Wermuth (21)

06.03.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

19.4506 *n* Ip. **Meyer Mattea. Grossesse en cas de renvoi ou d'expulsion et de détention préalable** (19.12.2019)

Aujourd'hui, en Suisse, les réfugiées enceintes peuvent être placées en détention administrative et renvoyées ou expulsées jusqu'à la 36e semaine de grossesse. Elles ne bénéficient ensuite d'aucun délai de protection post partum. Le Conseil fédéral a annoncé en mai qu'il abaisserait le délai à la 32e semaine. Toutefois la situation des femmes faisant l'objet de mesures de contrainte relevant du droit des étrangers ou du droit de l'asile reste délicate. La Commission nationale de prévention de la torture a d'ailleurs plusieurs fois critiqué ce point. La Confédération et les cantons ne l'ont toutefois pas étudié dans le cadre des rapports et études sur les réfugiées publiés en octobre (rapport en réponse au postulat Feri 16.3407). D'où les questions suivantes:

1. Combien de femmes enceintes et de femmes bénéficiant d'une protection maternité (jusqu'à huit semaines après la naissance) ont été placées en détention en vue d'un renvoi ou d'une expulsion ces cinq dernières années? A la combientième semaine de grossesse étaient-elles?

2. Combien de temps sont-elles restées en détention?

3. Combien d'entre elles ont été renvoyées ou expulsées pendant cette période? Dans quelle phase d'exécution ont-elles été admises? Ont-elles été immobilisées au moyen de liens?

4. Quelles normes sont applicables à la grossesse et à la protection de la maternité dans le cadre des mesures de contrainte?

5. Comment les soins périnataux sont-ils garantis?

6. La détention préventive, le renvoi ou l'expulsion ont-ils entraîné des problèmes de santé chez certaines femmes?

7. Le Conseil fédéral a annoncé qu'il abaisserait la limite pour les renvois et expulsions à la 32e semaine de grossesse. Comment explique-t-il son choix de ne pas suivre les recommandations du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (28e semaine, début du 3e trimestre)?

8. Le Conseil fédéral envisage-t-il de définir un délai de protection post partum qui reprendrait la recommandation du Haut-Commissariat pour les réfugiés (huit semaines)?

9. Les femmes enceintes renvoyées ou expulsées sont-elles accompagnées d'un gynécologue?

10. Qui décide si un renvoi ou une expulsion est contrindiqué en cas de grossesse? Quel rôle revient ici au médecin?

Cosignataires: Arslan, Atici, Barrile, Feri Yvonne, Friedl Claudia, Funiciello, Gysi Barbara, Locher Benguerel, Marti Samira, Molina, Munz, Pult, Roth Franziska, Widmer Céline (14)

12.02.2020 Réponse du Conseil fédéral.

19.06.2020 Conseil national. Discussion reportée

19.4507 *n* Mo. **Grin. La régulation des cormorans, une urgence pour conserver la biodiversité piscicole de nos lacs, ainsi que la survie des pêcheurs professionnels!** (19.12.2019)

En vertu de la loi sur la chasse le cormoran est une espèce qui peut être chassée. Le Conseil fédéral par l'intermédiaire de son Office fédéral de l'environnement accorde, aux cantons qui le lui demande, l'autorisation de réguler les populations de cormorans.

Cosignataires: Amaudruz, Bourgeois, Buffat, Bulliard, de Quattro, Feller, Gschwind, Nicolet, Page, Piller Carrard (10)

26.02.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.4508 *n* Po. **Porchet. Maman sans retour. Il faut plus d'information sur les raisons pour lesquelles les femmes ne retournent pas au travail après un congé de maternité** (19.12.2019)

Le Conseil fédéral est invité à approfondir les résultats de l'étude de 2016 sur les interruptions de l'activité professionnelle des mères quelques mois après la naissance leur enfant. L'aspect qualitatif de ces décisions doit être examiné, en particulier si ces dernières sont prises dans un environnement de travail défavorable au retour au travail ou si les femmes ont été exposées à la pression directe ou indirecte de la part de leurs employeurs.

Cosignataires: Addor, Bertschy, Bulliard, de Quattro, Feri Yvonne, Gredig, Gysin Greta, Piller Carrard, Roth Pasquier, Vincenz (10)

06.03.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

19.4509 *n* Mo. **Lohr. Opérer un classement sérieux et méthodique des besoins en soins pour remédier à l'inégalité de traitement systématique créée par des régimes cantonaux disparates** (19.12.2019)

Le Conseil fédéral est chargé d'adapter les bases légales afin que l'évaluation des besoins en soins à la charge de l'assurance-maladie ne puissent plus s'effectuer qu'au moyen d'un "instrument de la Confédération" d'ici à une échéance de deux ans.

19.02.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.4510 *n* Mo. **Eymann. Institution d'une Madame Climat ou d'un Monsieur Climat afin de promouvoir la réduction des émissions de CO2** (19.12.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de nommer un Monsieur Climat afin de promouvoir la mise en oeuvre des objectifs de l'Accord de Paris sur le climat et de la Stratégie énergétique 2050 (réduction des émissions de CO2). En collaboration avec les cantons et les milieux économiques, le préposé au climat identifiera les lacunes en continu. Cette analyse permettra de définir avec précision les mesures permettant de réduire les émissions de CO2 et d'en prévenir l'apparition, mesures qui pourront être rapidement mises en oeuvre par le Conseil fédéral, en collaboration avec le Parlement, les cantons et les milieux économiques. Le Conseil fédéral et le Parlement seront informés de l'évolution des travaux sur une base régulière.

Cosignataires: Chevalley, Müller Leo, Munz, Pointet, Seiler Graf (5)

19.02.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.4511 *n* Mo. **Amaudruz. Mesures contre la criminalité transfrontalière** (19.12.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre des mesures à spectre large pour améliorer la sécurité des frontières nationales et réduire la criminalité transfrontalière. Outre des mesures préventives et répressives à élaborer avec les cantons, le projet prévoira les instruments suivants:

1. Un suivi permanent des infractions "transfrontalières" qui permettra de prendre des mesures ad hoc.

2. Une liste de critères qui, s'ils sont remplis, permettrait au Conseil fédéral de mettre temporairement en place des contrôles systématiques aux frontières conformément au code frontières Schengen.

3. Une mise en place de dispositifs au sein du corps des gardes-frontière et de la police militaire pour renforcer les contrôles aux frontières nationales face à certaines situations sans qu'il ne faille les réduire à d'autres endroits.

4. Une intensification de la coopération transfrontalière avec les Etats voisins et les Etats d'où provient le tourisme criminel.

5. La création des bases nécessaires pour refuser l'entrée en Suisse aux personnes qui pourraient être soupçonnées de vouloir y commettre des infractions et pour effectuer des contrôles mobiles à l'intérieur du pays en vue d'expulser immédiatement les personnes soupçonnées d'avoir cette intention.

6. L'acquisition et l'utilisation plus systématique de techniques permettant de mieux surveiller les frontières.

Le Conseil fédéral soumettra des projets au Parlement pour les mesures nécessitant une adaptation de la loi.

Cosignataires: Addor, Aeschi Thomas, Buffat, de Courten, Dettling, Egger Mike, Friedli Esther, Giezendanner, Glarner, Grin, Grüter, Gutjahr, Heimgartner, Martullo, Matter Thomas, Nicolet, Page, Rösti, Rutz Gregor, Sollberger, Steinemann, Zuberbühler (22)

26.02.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.4512 *n* Po. **Python. Diriger les flux financiers vers la compatibilité avec un réchauffement climatique à 1,5 degré** (19.12.2019)

Le Conseil fédéral est prié d'étudier les moyens de réalisation d'une taxe d'incitation effective sur les transactions financières nuisibles au climat (non conformes à 1,5°C) ainsi que ses possibilités d'application visant un développement faible en émissions de gaz à effet de serre et le financement d'une politique de prévention et d'adaptation aux conséquences du réchauffement climatique.

Cosignataires: Bendahan, Crottaz, Fivaz Fabien, Girod, Porchet, Walder (6)

19.02.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

19.4515 *n* Mo. **Grossen Jürg. Simplifier l'accès aux aides financières concernant les mesures de promotion de l'effi-**

cacité énergétique et de réduction des émissions de CO2 dans le domaine du bâtiment (19.12.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement un train de mesures ou une révision de loi qui permettrait aux propriétaires de plusieurs bâtiments de déposer auprès d'une seule et même autorité, selon une procédure simplifiée, une requête globale regroupant toutes les demandes d'aides financières déposées la même année portant sur les mesures de promotion de l'efficacité énergétique et de réduction des émissions de CO2 pour l'ensemble de son parc immobilier.

Cosignataires: Barrile, Bellaïche, Chevalley, Christ, Fischer Roland, Flach, Gredig, Mäder, Matter Michel, Mettler, Moser, Nussbaumer, Pointet (13)

26.02.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.4517 ***n*** Mo. **Silberschmidt. Prévoir l'admission hors contingent de personnel qualifié en provenance de pays tiers pour soutenir les secteurs en pénurie de main-d'oeuvre** (19.12.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de proposer une modification de la loi sur les étrangers et l'intégration (LEI) qui permette de délivrer hors contingent une autorisation de séjourner en Suisse aux travailleurs qualifiés en provenance de pays tiers pour autant qu'ils disposent d'un contrat de travail à durée indéterminée et qu'ils remplissent certains critères donnés. Les critères suivants, notamment, seraient pris en compte pour justifier une dérogation au régime contingentaire:

1. La branche concernée, seules étant prises en considération les branches à faible taux de chômage

2. Les qualifications exigées pour l'emploi concerné

3. La rémunération fixée, y compris les participations éventuellement prévues.

Cosignataires: Andrey, Bellaïche, Dobler, Fluri, Glättli, Pfister Gerhard (6)

19.02.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.4519 ***n*** Po. **Andrey. Investissements. Utilisation dès 2025 d'indices de référence favorables au climat** (19.12.2019)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner quelles mesures pourraient être prises pour garantir qu'à partir de 2025 les indices de référence (benchmarks) usuels sur les marchés soient favorables au climat. L'objectif est de rendre "les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient aux changements climatiques".

Cosignataires: Badertscher, Brélaz, Brunner, Graf-Litscher, Mäder, Nussbaumer, Piller Carrard, Portmann, Roduit, Roth Pasquier, Schlatter, Silberschmidt, Wettstein (13)

26.02.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

19.4520 ***n*** Ip. **Barrile. Respect du devoir de diligence par les entreprises suisses implantées dans le Turkestan oriental** (19.12.2019)

L'affaire des "China Cables" a prouvé l'existence de camps où un à trois millions d'Ouïghours sont détenus contre leur volonté et parfois contraints au travail forcé. Cette affaire et les publications d'autres médias ont également révélé qu'actuellement 68 multinationales européennes étaient actives dans la région du Turkestan oriental, parmi lesquelles des entreprises suisses telles qu'ABB, Chubb, Nestlé, Louis Dreyfus, Roche, Novartis, UBS et Swiss Re.

Je prie donc le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes.

1. Que fait-il pour que les multinationales suisses respectent leur devoir de diligence en matière de droit de l'homme au vu de la situation actuelle dans cette région?

2. Que fait-il pour que ces entreprises garantissent le respect des directives de l'ONU sur l'économie et les droits de l'homme ainsi que le respect des principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales de l'OCDE en Chine, et plus précisément dans la région du Turkestan oriental? Quelles actions prévoit-il?

3. Comment empêche-t-il que les multinationales suisses ne se rendent indirectement complices de violations graves des droits de l'homme dans cette région de la Chine?

Cosignataires: Birrer-Heimo, Feri Yvonne, Fischer Roland, Friedl Claudia, Funiciello, Gredig, Gysi Barbara, Jans, Marti Min Li, Marti Samira, Meyer Mattea, Molina, Moser, Munz, Roth Franziska, Rytz Regula, Schneider Meret, Seiler Graf, Streiff, Studer, Trede, Weichelt-Picard, Wermuth, Widmer Céline (24)

19.02.2020 Réponse du Conseil fédéral.

19.06.2020 Conseil national. Discussion reportée

19.4524 ***n*** Ip. **Romano. Commissions et organes extraparlementaires. Le Conseil fédéral piétine-t-il une fois de plus la Suisse italienne et le pluralisme linguistique de la Suisse?** (19.12.2019)

Le 27 novembre 2019, le Conseil fédéral a procédé au renouvellement intégral des organes extraparlementaires pour la période 2020-2023. La défense et la promotion du plurilinguisme et de la représentation équitable des régions sont essentielles dans ces organes stratégiques qui, de fait, doivent représenter et fédérer tous les intérêts du pays. S'agissant des commissions fédérales, il est souhaitable, voire indispensable dans des domaines tels que le territoire et la culture, que leurs membres représentent les composantes fondamentales et fondatrices du pays, en particulier les régions linguistiques.

Me fondant sur cette vision, par ailleurs souvent défendue par le Conseil fédéral, je pose les questions suivantes:

1. L'exigence d'une représentation équitable des langues et des cultures du pays a-t-elle été respectée dans toutes les commissions?

2. Quelle est la répartition linguistique (langue maternelle allemande, française, italienne et romanche) calculée sur l'ensemble des commissions (chiffres absolus et pourcentage)?

3. Quelles sont, pour les quatre communautés linguistiques précitées, les variations par rapport à la période précédente (chiffres absolus et proportions)?

4. Combien de commissions comptent un italophone (en chiffres absolus et proportionnellement au nombre total de commissions et d'organes)?

5. Y a-t-il des commissions totalement dépourvues d'italophones et de francophones?

6. Combien de membres italophones vivent et travaillent effectivement au Tessin?

7. Combien de personnes résident dans les cantons de Berne, d'Argovie et de Fribourg?

8. Que pense le Conseil fédéral de ces chiffres? Est-il d'avis que la composition de ces organes stratégiques reflète réelle-

ment le pluralisme et la diversité du pays, du point de vue régional et linguistique?

9. Quelles mesures pratiques et concrètes les départements ont-ils mises en oeuvre pour garantir une représentation conforme aux critères de représentation régionale et locale?

10. Des mesures supplémentaires seront-elles prises pendant la législature en cours pour améliorer la représentation linguistique et régionale au sein de ces organes?

Cosignataires: Cattaneo, Farinelli, Gysin Greta, Marchesi, Quadri, Regazzi, Storni (7)

19.02.2020 Réponse du Conseil fédéral.

19.06.2020 Conseil national. Discussion reportée

19.4525 *n* Po. **Romano. Licenciement des mères au terme de la période de protection de 16 semaines après l'accouchement** (19.12.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de rédiger un rapport analysant le phénomène du licenciement de mères au cours des semaines suivant la période de protection de 16 semaines après l'accouchement. Ce phénomène est confirmé par les statistiques officielles et nécessite une analyse approfondie qui fasse le point sur la situation, le cadre légal en vigueur et les mesures qui pourraient être prises par la Confédération et les cantons pour améliorer la protection des mères.

06.03.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

19.4527 *n* Ip. **Friedli Esther. Imposition de l'économie numérique. Projet de l'OCDE. Modification de principes au détriment de la Suisse** (19.12.2019)

Avec son nouveau projet d'imposition, l'OCDE veut que les bénéfices des groupes oeuvrant à l'échelle internationale soient désormais imposés plus largement, voire complètement, dans les pays où ils ont été réalisés. Ce projet, qui remet en question des principes régissant l'économie de marché libérale, n'est rien d'autre, pour certains pays, qu'un nouveau moyen simple d'encaisser des recettes fiscales. Selon plusieurs sources, le projet, qui est déjà très avancé, fera l'objet d'une décision en 2020. Les conséquences pour la Suisse seraient graves si ce projet devait voir le jour. Apparemment, la Suisse ne parvient que difficilement à défendre ses intérêts dans cette enceinte.

Face à cette situation, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Dans quels domaines l'OCDE a-t-elle aidé l'économie suisse à se développer au cours des cinq dernières années et, par conséquent, fait augmenter le substrat fiscal de la Suisse?

2. Quelles seraient les pertes fiscales pour la Confédération, les cantons et les communes si le projet voyait le jour?

3. Comment le Conseil fédéral tente-t-il de défendre les intérêts de la Suisse au sein de l'OCDE?

4. Comment envisage-t-il d'associer le Parlement au processus, ou comment le Parlement peut-il s'investir dans les travaux en cours?

5. Parmi les autres projets dont l'OCDE discute ou qu'elle prévoit de réaliser, quels sont ceux qui auront un impact sur la Suisse en tant que place fiscale, économique et financière?

6. Le Conseil fédéral est-il aussi d'avis que la Suisse devrait examiner la question de sa sortie de l'OCDE, à tout le moins à titre d'option envisageable?

Cosignataires: Aeschi Thomas, Büchel Roland, Dettling, Egger Mike, Geissbühler, Giezendanner, Grüter, Gutjahr, Rüegger (9)

19.02.2020 Réponse du Conseil fédéral.

19.06.2020 Conseil national. Discussion reportée

19.4528 *n* Ip. **Fridez. Aviation suisse. Une flotte avec deux types d'avions de combat est la règle** (19.12.2019)

La Suisse a de longue date disposé simultanément de deux types d'avions de combat. C'est par exemple le cas aujourd'hui avec le F-5 Tiger et le FA18-Hornet. Mais aujourd'hui avec le retrait des F-5 Tiger et la volonté affichée dans la procédure d'acquisition en cours de ne disposer à terme que d'un seul type d'avions de combat, on se dirige vers un nouveau paradigme.

Je me permets de soumettre les questions suivantes au Conseil fédéral:

1. Quelles économies éventuelles sont prévues avec la mise hors service de la plus grande partie des F-5 Tiger?

2. Les médias se sont fait l'écho du possible rachat d'une vingtaine de nos F-5 Tiger par les Etats-Unis. Une acquisition comparée par d'aucuns à une démarche commerciale des USA en faveur du choix du F-35 dans la perspective de la décision future du Conseil fédéral. L'information peut-elle être confirmée et quelle appréciation le Conseil porte-il sur le sujet?

3. Avec le retrait des F-5 Tiger dans leur mission de police aérienne, une charge de travail supplémentaire sera reportée sur nos FA18-Hornet: quels coûts supplémentaires pour cette activité supplémentaire?

4. Quels avantages le Conseil fédéral voit-il dans le fait de ne disposer à moyen terme que d'un seul type d'avion de combat, en l'occurrence un avion qui devrait être très performant et très cher à l'usage?

5. Sur le même sujet: quels inconvénients?

6. Le fait de disposer de deux types d'avions aux performances techniques différentes (mais avec l'avion le "moins" performant présentant quand même des capacités suffisantes pour l'essentiel des missions de police aérienne, pour des coûts d'utilisation moindres), ne serait-il pas un modèle idéal, en termes de formation par étapes des pilotes, d'une meilleure allocation des moyens, et surtout en permettant d'économiser l'usage de l'avion le plus cher et le plus performant, car il nous est sans répété que ce qui use le plus le matériel volant réside justement dans la répétition des décollages et atterrissages.

19.02.2020 Réponse du Conseil fédéral.

25.09.2020 Conseil national. Discussion reportée

19.4529 *n* Ip. **Fridez. Acquisition de nouveaux avions de combat et questions stratégiques** (19.12.2019)

Le Conseil fédéral demande au Parlement puis au peuple suisse un crédit de 6 milliards de francs pour l'acquisition de nouveaux avions de combat, puis il devrait proposer un second paquet de 2 milliards de francs pour un nouveau système de défense sol-air. La démarche en deux temps surprend, car moyens aériens et défense sol-air représentent en fait les deux bras complémentaires d'un seul concept de défense de l'espace aérien. L'un et l'autre doivent se compléter, car les faiblesses dans un domaine doit trouver sa juste compensation dans l'autre.

Pour mieux comprendre la vision stratégique qui sous-tend les options proposées par le Conseil fédéral, nos questions:

1. Quel scénario de risques stratégiques est à la base du concept proposé par le Conseil fédéral? Sur quelles menaces potentielles et plausibles repose son analyse? Vu le choix de tester différents avions de combat parmi, sinon, les plus performants aujourd'hui sur le marché, le Conseil fédéral estime-t-il que la Suisse pourrait être amené à bombarder ou à mener des missions d'attaque en dehors du territoire helvétique?

2. Partenaire pour la paix de l'OTAN, de fait placée au-milieu du dispositif de la plus grande et forte alliance de sécurité militaire du monde, la Suisse bénéficie d'une situation tout à fait privilégiée. Le Conseil fédéral tient-il compte de ce paramètre dans son analyse? Les nouveaux avions sont-ils prévu pour intervenir si l'OTAN se montrait incapable d'arrêter un éventuel ennemi?

3. L'ensemble des pays neutres, notamment notre voisin l'Autriche, font partie du PESCO (Permanent Structure Cooperation) pour une défense militaire de l'Union européenne. Cet élément entre-t-il dans la stratégie de notre pays?

4. Avec la fin malheureuse du traité INF, une nouvelle course aux armements dans le domaine des missiles pourrait se développer: quelle analyse le Conseil fédéral porte-t-il sur cette question? Comment compte-t-il assurer la défense de nos bases aériennes et de nos infrastructures critiques principales qui pourraient représenter des cibles privilégiées en cas d'éventuelles attaques par missiles.

5. La Suisse est entourée par des pays démocratiques et amis. Notre collaboration militaire avec nos voisins en reste à un stade embryonnaire. Un développement, en particulier dans le domaine de la protection de l'espace aérien, figure-t-il parmi les intentions du Conseil fédéral?

19.02.2020 Réponse du Conseil fédéral.

25.09.2020 Conseil national. Discussion reportée

19.4531 ***n*** Ip. **Moser. Suite des opérations après l'évaluation de la procédure d'homologation des produits phytosanitaires** (19.12.2019)

La pollution par les pesticides est très élevée en Suisse, ce qui a des conséquences négatives sur l'eau potable et la biodiversité. L'homologation de pesticides joue à ce sujet un rôle essentiel, puisqu'il s'agit de décider quelles substances peuvent être épandues et à quelles conditions. La Confédération a fait examiner la procédure d'homologation. Les résultats sont disponibles depuis novembre 2019. Le rapport sur l'évaluation de la procédure d'homologation des produits phytosanitaires établi par la société KPMG montre que la procédure actuelle affiche des points faibles relativement nombreux et importants. Il s'agit en particulier des déficits dans la gouvernance, du rôle important que joue le service d'homologation au sein du comité de pilotage et du comité de coordination et d'une séparation insuffisante entre l'évaluation du risque et la gestion du risque. Le service d'homologation manque par ailleurs d'indépendance formelle du fait de son appartenance à l'OFAG. Pour résoudre les problèmes, la KPMG préconise une démarche en trois étapes et, en 2022, un contrôle de la mise en oeuvre des recommandations. Aussi posé-je au Conseil fédéral les questions suivantes:

1. Quel est le calendrier détaillé et quelles sont les responsabilités au DEFR, au DETEC et au DFI à l'horizon 2022?

2. Comment le public sera-t-il informé des changements?

3. Le Parlement sera-t-il intégré au processus?

4. Quelles mesures concrètes le Conseil fédéral prévoit-il pour remédier aux déficits présentés (p. 11 du rapport résumé en français)?

Cosignataires: Bäumle, Brenzikofer, Brunner, Giacometti, Grossen Jürg, Gugger, Jauslin, Mettler, Munz (9)

19.02.2020 Réponse du Conseil fédéral.

18.12.2020 Conseil national. Discussion reportée

19.4532 ***n*** Ip. **Moser. Réexamen des métabolites du chlorothalonil. Conséquences** (19.12.2019)

L'Office fédéral de l'agriculture et l'Office fédéral des affaires vétérinaires ont annoncé le 12 décembre 2019 que l'utilisation du chlorothalonil serait interdite dès le 1er janvier 2020. Cette décision était attendue depuis longtemps et doit être saluée.

Désormais, tous les métabolites du chlorothalonil ont de plus été déclarés pertinents et cancérogènes. Il en découle que les services d'approvisionnement en eau doivent garantir que la valeur limite de 0,1 microgramme par litre est respectée pour tous les métabolites du chlorothalonil dans l'eau potable. Cela étant, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Quels sont les services d'approvisionnement en eau concernés et combien comptent-ils d'habitants raccordés à leur réseau?

2. Comment la Confédération soutient-elle les cantons dans l'optique de fournir le plus rapidement possible aux habitants de l'eau potable non contaminée?

3. A combien se montent les coûts occasionnés aux communes, aux cantons et à la Confédération?

4. Qui supporte ces coûts?

5. Le principe du pollueur-payeur est-il appliqué?

6. Le Conseil fédéral est-il également d'avis que si l'on avait admis dans l'aire d'alimentation des zones de captage de l'eau potable uniquement des pesticides dont aucun métabolite ne dépasse une concentration de 0,1 microgramme par litre (option qui figurait dans sa réponse à la motion 19.4314), on aurait pu éviter de fournir à la population de l'eau polluée par des métabolites cancérogènes?

Cosignataires: Bäumle, Bellaïche, Brenzikofer, Brunner, Christ, Fischer Roland, Flach, Fluri, Gredig, Grossen Jürg, Gugger, Mäder, Matter Michel, Mettler, Müller-Altermatt, Munz, Pointet (17)

19.02.2020 Réponse du Conseil fédéral.

25.09.2020 Conseil national. Discussion reportée

19.4533 ***n*** Ip. **Arslan. Aéroports de Genève et de Zurich. Situation des réfugiées** (19.12.2019)

Le 18 octobre 2019, au moment où sortait le rapport officiel du SEM, le Conseil fédéral publiait son rapport en réponse au postulat Feri 16.3407 portant sur la situation des réfugiées. En outre, il est paru une étude consacrée aux conditions régnant dans les cantons à cet égard, qui a été rédigée par le Centre suisse de compétence pour les droits humains mandaté par la Confédération et la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales. Mais à cette occasion, la situation des femmes réfugiées n'a pas été examinée explicitement dans les aéroports de Genève et de Zurich.

Dès lors, le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes:

1. Combien de femmes présentent chaque année une demande d'asile dans un aéroport?

2. Combien de temps sont-elles hébergées dans un aéroport?

3. Dans quelles conditions spécifiques à leur genre les femmes sont-elles hébergées dans les aéroports?

4. Qu'en est-il de la violence envers les femmes dans les aéroports? Des mesures de prévention existent-elles à cet égard?

5. De quel soutien adapté et de quelle protection les femmes victimes de violence bénéficient-elles durant leur hébergement dans un aéroport?

6. Les mesures annoncées dans le rapport du SEM seront-elles également appliquées dans les aéroports?

Cosignataires: Brenzikofer, de la Reussille, Egger Kurt, Feri Yvonne, Fivaz Fabien, Funiciello, Gysin Greta, Meyer Mattea, Porchet, Prelicz-Huber, Prezioso, Python, Ryser, Schneider Meret, Suter, Trede, Walder, Wasserfallen Flavia, Wettstein (19)

12.02.2020 Réponse du Conseil fédéral.

25.09.2020 Conseil national. Discussion reportée

19.4534 ***n*** Mo. **Lohr. Assurance-maladie. Garantir à la population un accès finançable à long terme aux thérapies très onéreuses** (19.12.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier les bases légales de manière à garantir à tous les patients un accès finançable à long terme aux médicaments et thérapies indiqués, même si leur coût est élevé. C'est le succès de la thérapie dans chaque cas individuel qui doit être déterminant pour le remboursement par l'assurance obligatoire des soins, en particulier pour les médicaments et les thérapies qui coûtent plus de 50 000 francs par an et par patient. Une limite beaucoup plus basse devra être fixée pour les remboursements dans des cas particuliers (médicaments ou thérapies non admis dans la liste des spécialités). L'assurance obligatoire des soins prendra en charge les coûts si l'objectif thérapeutique a été atteint ou, selon la maladie, si le patient vit encore au bout d'un certain temps (par ex. 6 mois) après avoir reçu le premier traitement avec le médicament concerné ou que sa qualité de vie s'est nettement améliorée. Si l'objectif thérapeutique n'est pas atteint ou que les effets escomptés de la thérapie sont insuffisants, le cas devra être traité comme de la recherche clinique et être financé d'une autre manière.

19.02.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.4535 ***n*** Ip. **Schneider Schüttel. Où sont les enfants sourds-aveugles et les enfants malentendants et malvoyants?** (19.12.2019)

Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes:

1. A-t-il connaissance du nombre d'enfants et d'adolescents sourds-aveugles ou malentendants et malvoyants en Suisse?

2. Sait-il quel accompagnement et quel soutien leur sont apportés, et si oui sous quelle forme ils sont suivis?

3. A-t-on la garantie que les familles concernées bénéficient d'un conseil et d'un soutien compétents?

4. Le Conseil fédéral estime-t-il que des mesures doivent être prises aux niveaux fédéral ou cantonal?

Cosignataires: Aebischer Matthias, Atici, Barrile, Bulliard, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Locher Benguerel, Molina, Munz, Roth Franziska (10)

26.02.2020 Réponse du Conseil fédéral.

19.06.2020 Conseil national. Discussion reportée

19.4536 ***n*** Ip. **Schneider Schüttel. Obligation de revitaliser les cours d'eaux conformément au compromis sur l'initiative "Eaux vivantes"** (19.12.2019)

A ma proposition relative à la position "Revitalisation" du budget 2020/plan des finances, le conseiller fédéral Ueli Maurer a répondu qu'au cours des dernières années il y avait en règle générale eu des soldes de crédits dans ce domaine, parce que les cantons n'étaient pas parvenus à épuiser les crédits alloués. Il a ensuite déclaré au Parlement et indirectement aux cantons qu'un crédit supplémentaire pourrait toutefois leur être proposé si ce que j'avais affirmé - à savoir que de très nombreux projets et demandes étaient prêts - devait effectivement se réaliser. Monsieur Maurer a ajouté que cela s'était déjà vu par le passé, et que les obligations légales étaient également claires : si davantage de demandes sont déposées, un crédit supplémentaire est alloué.

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Avant les débats, on a pu lire dans la presse que les cantons avaient demandé 370 millions de francs pour la période de programme 2020-2024, soit environ le double par rapport à ce que la Confédération met à disposition. Est-ce exact et, si oui, le conseiller fédéral Ueli Maurer le savait-il?

2. La demande supplémentaire des cantons, à savoir 210 millions de francs, était manifestement déjà bien plus élevée durant la période 2016-2019 que les 120 millions de francs prévus au budget à l'époque. Est-ce exact? Des crédits supplémentaires ont-ils été approuvés durant cette période et, si oui, pour quel montant?

3. Lorsque le conseiller fédéral Ueli Maurer affirme que les obligations légales sont claires, entend-il qu'un crédit supplémentaire est proposé lorsque les demandes sont plus nombreuses que prévu ou entend-il que le compromis à l'initiative "Eaux vivantes" prévoit une obligation de revitaliser 4000 km de cours d'eau en 80 ans et que la Confédération soutiendra ces travaux en versant chaque année au moins 60 millions de francs?

4. Cela fait 10 ans qu'il est obligatoire du point de vue légal de revitaliser les cours d'eau, mais les 60 millions de francs qu'il était convenu de verser chaque année ne l'ont jamais été: de combien de millions par an ce montant doit-il être complété (actuellement) pour compenser le déficit d'investissement durant les 70 prochaines années?

5. Les résultats de l'enquête "Flux de financement, bénéficiaires et effets des investissements dans la protection de la nature et la biodiversité en forêt" menée auprès des cantons montrent que les moyens fédéraux investis bénéficient en premier lieu à l'agriculture et au secteur du bâtiment dans les régions périphériques. Le Conseil fédéral est-il lui aussi d'avis qu'une augmentation de ces moyens fédéraux peut avoir un impact positif non seulement sur la biodiversité, mais aussi sur l'économie régionale qui en profite largement?

Cosignataires: Aebischer Matthias, Barrile, Bulliard, Fluri, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Jans, Locher Benguerel, Moser, Munz, Pult, Roth Franziska, Rytz Regula (13)

26.02.2020 Réponse du Conseil fédéral.

19.06.2020 Conseil national. Discussion reportée

19.4537 ***n*** Ip. **Haab. D'où sortent les données sur lesquelles se fonde l'obligation figurant dans la nouvelle ordonnance sur la protection de l'air d'utiliser un pendillard pour l'épandage de lisier?** (19.12.2019)

Le Conseil fédéral a l'intention d'inscrire dans l'ordonnance sur la protection de l'air une obligation générale - dans les cas où la topographie le permet - d'épandre le lisier à l'aide d'un pendillard. Il part du principe (théorique) que la réduction des émissions d'ammoniac peut ainsi atteindre 35 pour cent. Entre 2008 et 2018, les immissions d'ammoniac ont été mesurées dans 21 cantons dans le cadre de "projets ressources" affichant un taux de participation élevé des agriculteurs. Bien que les rapports finaux se fondant sur des modèles de simulation indiquent des réductions de plus de 10 pour cent, les mesures effectuées n'en font pas état. Dans le rapport sur les mesures d'ammoniac effectuées en Suisse entre 2000 et 2017 (rédigé en allemand par la Forschungsstelle für Umweltbeobachtung sur mandat de l'OFEV et des cantons; résumé en français), on peut lire que "les données disponibles depuis 2000 n'indiquent pour l'instant aucune tendance à la hausse ou à la baisse". Les valeurs mesurées sur cette période de six ans dans le canton de Zurich par exemple ont augmenté en moyenne annuelle: même sans tenir compte des valeurs extrêmes (3,6 et 3,7 microgramme/m3 en 2015 et 2017 en raison de canicules), aucune tendance à la baisse n'est constatée (2012/2013: 2.9 microgramme/m3, 2014: 3.1 microgramme/m3 et 2016: 3.0 microgramme/m3).

Cela étant, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Sur quelles bases scientifiques se fonde-t-il pour calculer la réduction espérée des émissions d'ammoniac due à l'utilisation obligatoire d'un pendillard?

2. Durant la période couverte par le projet, l'efficacité du pendillard s'est vue réduite de 10 points (- 40 % selon le modèle DYNAMO; - 30 pour cent selon le modèle AGRAMMON, qui lui a succédé). Quel jugement le Conseil fédéral porte-t-il sur la fiabilité de tels modèles théoriques?

3. Le Conseil fédéral est-il disposé à revenir sur sa décision de rendre obligatoire l'usage du pendillard, les données de base étant manifestement trop optimistes et théoriques et ne reflétant pas les mesures effectivement réalisées ?

19.02.2020 Réponse du Conseil fédéral.

19.06.2020 Conseil national. Discussion reportée

19.4539 ***n*** Mo. **Regazzi. LPP. Ne pas limiter la liberté de choix des PME et de leurs salariés** (19.12.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de garantir que les PME et leurs salariés conserveront leur liberté de choix et pourront déterminer eux-mêmes le modèle de rémunération pour les solutions d'assurance dans le 2e pilier. Il veillera en outre à traiter d'abord la redistribution d'environ 7 milliards de francs dans le système LPP avant d'examiner comment et à quel niveau juridique il y a lieu d'apporter des modifications dans le domaine du courtage en assurance, qui fait déjà l'objet d'une réglementation détaillée.

Cosignataires: Candinas, de Courten, Wasserfallen Christian (3)

19.02.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.4542 ***n*** Ip. **Friedl Claudia. Délivrance des visas. Des procédures inutilement compliquées et restrictives sans raison?** (19.12.2019)

L'ordonnance sur l'entrée et l'octroi de visas (OEV ; RS 142.204) est en vigueur depuis le 15 septembre 2018. Depuis, la procédure de délivrance des visas est régulièrement critiquée au motif qu'elle serait inutilement compliquée et restrictive sans raison, notamment en ce qui concerne les ressortissants de pays tiers qui souhaitent faire en Suisse un court séjour pour rendre visite à leurs proches ou effectuer un échange culturel. Or, des procédures longues et des refus de visa incompréhensibles sont très mal vécus par les intéressés et nuisent à la réputation des autorités concernées.

Je prie en conséquence le Conseil fédéral de bien vouloir répondre aux questions suivantes, touchant la pratique des cinq dernières années en matière de délivrance de visas:

1. Combien de visas délivre-t-on chaque année, et combien refuse-t-on d'en délivrer?

2. Parmi les refus de visas, combien concernent, en pourcentages respectifs, les visas de tourisme, combien les visas de visite et combien les visas d'affaires?

3. Quels sont, en pourcentages respectifs, les pays de provenance concernés?

4. Combien de procédures excèdent 30 jours, et combien 60 jours?

5. Combien de personnes se sont vu opposer un refus de visa alors même qu'elles disposaient d'une déclaration de prise en charge?

6. Sur la base de quels critères décide-t-on qu'une déclaration de prise en charge ne suffit pas?

7. Combien de fois une personne n'a-t-elle pas pu rentrer en Suisse, alors même qu'elle disposait d'une déclaration de prise en charge et de tous les autres documents et déclarations d'intention nécessaires?

8. L'autorité dispose d'une marge d'appréciation quant à la question de savoir si la personne repartira effectivement de Suisse. Comment s'assure-t-on qu'aucun arbitraire n'intervient dans cette appréciation?

9. Quelles sont les principales raisons de refus de visa?

10. Contre combien de décisions a-t-il été fait recours?

11. Comment est formé le personnel compétent du réseau extérieur de la Suisse, de la centrale et des éventuels prestataires de service externes?

12. Quelles autres mesures sont-elles prises pour s'assurer d'un haut niveau de qualité dans le traitement des demandes?

Cosignataires: Aebischer Matthias, Atici, Barrile, Bendahan, Crottaz, Feri Yvonne, Gysi Barbara, Marti Samira, Munz, Roth Franziska, Seiler Graf (11)

19.02.2020 Réponse du Conseil fédéral.

19.06.2020 Conseil national. Discussion reportée

19.4543 ***n*** Ip. **Friedl Claudia. La Suisse s'est-elle fixé en matière climatique des objectifs insuffisants, susceptibles de porter atteinte et aux droits de l'homme et aux droits de l'enfant?** (19.12.2019)

En détruisant les moyens d'existence de populations entières, le changement climatique menace d'attenter de manière irréversible aux conditions mêmes de la liberté humaine. Des millions de gens se retrouvent sans toit parce que les inondations ont englouti leur logement, n'ont plus rien à manger parce que la

sécheresse a détruit leurs récoltes, n'ont plus accès à l'eau potable, sont blessés ou même tués par les ouragans. Les pays les plus touchés par les conséquences du changement climatique sont ceux du sud, et le devoir d'humanité commande à la Suisse de réduire aussi vite et aussi complètement que possible ses émissions de CO2. Il y a un mois, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU (CDESC) a critiqué la Suisse pour l'insuffisance de sa politique climatique, et le Comité des droits de l'enfant de l'ONU a lui aussi demandé à la Suisse quelles réglementations elle imposait à ses établissements financiers pour contenir le réchauffement climatique. Regrettant plus précisément le caractère insuffisant des objectifs de réduction des émissions à atteindre en 2020, et plus encore l'objectif à atteindre en 2030 (prévoyant d'abaisser les émissions de gaz à effet de serre de 50 pour cent par rapport à leur niveau de 1990), le CDESC recommande de revoir à la hausse cet objectif 2030 de façon que la Suisse puisse remplir les engagements qui lui incombent en matière de droits de l'homme.

C'est dans ce contexte que je prie le Conseil fédéral de bien vouloir répondre aux questions suivantes:

1. Que fait-il pour s'assurer que la Suisse, dans le contexte du changement climatique, tient ses engagements en matière de droits de l'homme?

2. Les réductions des émissions mises en oeuvre par la Confédération suffisent-elles pour permettre à celle-ci de remplir les engagements pris dans le cadre de la convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant, qui garantit le droit de l'enfant de jouir du meilleur état de santé possible?

3. Dans la négative, quelles mesures supplémentaire le Conseil fédéral prend-il en matière climatique pour garantir le droit de l'enfant d'être en bonne santé?

4. Dans quelle mesure et comment le Conseil fédéral mettra-t-il en pratique la recommandation du CDESC visant à réduire les investissements publics et privés consentis dans les énergies fossiles en vue d'honorer les engagements pris en matière de droits de l'homme?

Cosignataires: Aebischer Matthias, Barrile, Bendahan, Crottaz, Feri Yvonne, Gysi Barbara, Locher Benguerel, Marti Samira, Molina, Munz, Pult, Roth Franziska, Schneider Schüttel, Seiler Graf (14)

26.02.2020 Réponse du Conseil fédéral.

19.06.2020 Conseil national. Discussion reportée

19.4544 *n* Ip. **Friedl Claudia. Halte aux investissements préjudiciables au climat des banques de développement**
(19.12.2019)

La Banque européenne d'investissement (BEI) a annoncé qu'elle ne financerait plus les projets liés aux énergies fossiles (pétrole, gaz et charbon) à partir de 2021. Elle prévoit en outre d'injecter plus d'argent dans l'efficacité énergétique. La banque soutient les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat et veut investir massivement dans les systèmes d'énergies renouvelables.

La BEI pose un nouveau standard et les autres banques de développement multilatérales doivent lui emboîter le pas.

Le Conseil fédéral est chargé de répondre aux questions suivantes:

1. La Suisse reconnaît-elle qu'il est urgent d'investir les fonds publics pour développer les systèmes d'énergies renouvelables, afin de limiter le réchauffement climatique à 1,5 degré Celsius au maximum?

2. S'engage-t-elle au sein du conseil exécutif des banques de développement multilatérales contre le financement des centrales à gaz et à mazout, comme le fait la BEI?

3. Comment s'assure-t-elle que les autres banques de développement suivent l'exemple de la BEI et que les milliards injectés dans les centrales à gaz et à mazout soient investis différemment?

Cosignataires: Aebischer Matthias, Atici, Bendahan, Crottaz, Fehlmann Rielle, Feri Yvonne, Fridez, Gysi Barbara, Jans, Locher Benguerel, Marra, Marti Min Li, Marti Samira, Molina, Munz, Piller Carrard, Pult, Roth Franziska, Schneider Schüttel, Seiler Graf (20)

19.02.2020 Réponse du Conseil fédéral.

19.06.2020 Conseil national. Discussion reportée

19.4547 *n* Ip. **Gutjahr. Contrôler les abus quant à la réciprocité du droit de demeurer entre la Suisse et l'UE**
(19.12.2019)

Les titres de séjour sont délivrés sur la base d'une déclaration d'engagement de l'employeur ou d'une attestation de travail (art. 6, al. 3, let. b, de l'annexe 1 de l'accord sur la libre circulation [ALCP]). En ce qui concerne les titres suisses pour des séjours de plus d'un an (permis B), une manière de lutter contre les abus en matière de séjour et de prestations sociales est de vérifier si le candidat bénéficie réellement d'un emploi d'une durée égale ou supérieure à un an et s'il a l'intention de l'exercer pour une telle durée. Lors du premier renouvellement, après cinq ans, sa durée de validité peut être limitée à un an si son détenteur se trouve dans une situation de chômage involontaire depuis plus de douze mois consécutifs (art. 6, al. 1, de l'annexe 1 de l'ALCP et ch. II.4.7 des directives OLCP).

1. Comment définit-on précisément le chômage involontaire dans le contexte suisse et dans le contexte européen ? Combien de fois la Suisse a-t-elle refusé ou limité pour ce motif un titre de séjour à l'égard d'un ressortissant européen, et vice-versa? Comment les faits sont-ils constatés dans la pratique en Suisse et dans l'UE (en particulier en Allemagne et en France)?

2. Dans quels cas et comment les demandes de permis B et leur prolongation sont-elles examinées en Suisse ? Combien de demandes ont été refusées depuis l'entrée en vigueur de l'ALCP, par exemple parce qu'elles étaient abusives?

3. Combien de fois depuis l'entrée en vigueur de l'ALCP des permis, après cinq ans, n'ont-ils été renouvelés que pour un an parce que les personnes étaient au chômage? Que se passe-t-il pour ces personnes après le délai d'un an? Leur droit de demeurer en Suisse a-t-il été quand même prolongé? A-t-il été retiré? Quelles en sont les conséquences sur une éventuelle perception de l'aide sociale?

4. Un ressortissant de l'UE ou de l'AELE qui a été sélectionné par le biais d'une agence de recrutement ne dispose pas encore de contrat de travail au moment d'entrer en Suisse. En quoi les déclarations d'engagement et les attestations de travail se distinguent-elles quant à leur forme et leur contenu (a) dans le cas où elles sont établies directement par l'employeur et (b) dans le cas où elles sont obtenues par le biais d'une agence de recrutement?

Cosignataires: Aeschi Thomas, Amaudruz, Büchel Roland, Dettling, Egger Mike, Glarner, Imark, Steinemann (8)

19.02.2020 Réponse du Conseil fédéral.

19.06.2020 Conseil national. Discussion reportée

19.4551 *n* Po. **de Courten. Réduire les coûts de la santé et les primes en supprimant des réglementations bureaucratiques inutiles dans le domaine des soins médicaux** (19.12.2019)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner comment freiner efficacement la charge administrative croissante que font peser les réglementations bureaucratiques, les obligations de documentation et d'archivage et l'établissement de rapports et de statistiques sur les médecins, le personnel médical spécialisé et les infirmiers et comment la ramener à un niveau raisonnable, proportionné et efficient, sans que la qualité des traitements et la sécurité des patients en pâtissent.

Cosignataires: Aeschi Thomas, Amaudruz, Bircher, Dobler, Feri Yvonne, Glarner, Gysi Barbara, Herzog Verena, Hess Lorenz, Humbel, Lohr, Mäder, Maillard, Matter Thomas, Mettler, Meyer Mattea, Nantermod, Nicolet, Porchet, Prelicz-Huber, Roduit, Rösti, Rüegger, Sauter, Schläpfer, Wasserfallen Flavia, Weichelt-Picard (27)

26.02.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

19.4552 *n* Ip. **Badran Jacqueline. Publicité pour l'achat de biens immobiliers en Suisse faite à l'étranger par Crowdhouse afin de contourner la lex Koller** (19.12.2019)

Crowdhouse est une "fintech" du secteur immobilier domiciliée à Zurich. Cette entreprise propose un modèle de copropriété pour des immeubles locatifs (immobilier de rendement) avec inscription au registre foncier à partir d'une somme d'investissement de 100 000 francs. Selon ce qu'elle indique, le volume de transactions atteint aujourd'hui environ 880 millions de francs.

Depuis peu, Crowdhouse fait une publicité agressive sur des plateformes en ligne en Grande-Bretagne, notamment sur le site theindependant.co.uk. L'annonce comporte une photo d'un immeuble locatif accompagnée de la mention suivante "Purchase a Swiss multi-family property alone or as a co-owner from 100 000 CHF and get attractive monthly returns".

(www.independent.com).

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Selon la loi sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger ("lex Koller"), les placements dans l'immobilier résidentiel en Suisse sont interdits ou soumis à autorisation pour les personnes à l'étranger. Pour pouvoir effectuer de tels placements, il faut séjourner et avoir son centre de vie en Suisse. La publicité faite par Crowdhouse est-elle donc un appel à des transactions illégales?

2. Cette publicité auprès de personnes à l'étranger pour l'apport de capitaux de placement pose la question d'un contrôle des inscriptions au registre foncier. L'inscription au registre foncier comporte toujours un contrôle de la conformité avec la lex Koller. Dans les modèles de copropriété, il peut y avoir des dizaines d'inscriptions par bien. Quelles mesures sont prises pour garantir que les offices du registre foncier peuvent réaliser des contrôles aussi nombreux? Plus précisément, comment la Confédération s'assure-t-elle, au vu des annonces pour l'apport de fonds faites auprès de personnes à l'étranger, que seules des inscriptions au registre foncier conformes à la législation fédérale sont effectuées? Le Conseil fédéral prévoit-il de mettre en place une formation continue pour les collaborateurs de ces offices ?

3. Envisage-t-il d'adresser aux offices du registre foncier une directive spécifique tenant compte de ces nouveaux développements?

4. Prendra-t-il des mesures contre Crowdhouse?

5. Trouve-t-il normal, d'un point de vue économique, que des locataires en Suisse doivent financer tous les mois et transférer à l'étranger un rendement de 6,1 pour cent (taux indiqué par Crowdhouse) dans les cas où les copropriétaires des immeubles de rendement sont des personnes à l'étranger?

12.02.2020 Réponse du Conseil fédéral.

18.12.2020 Conseil national. Discussion reportée

19.4557 *é* Mo. **Chiesa. Calcul de contrôle de l'imposition d'après la dépense. Corriger la LHID** (19.12.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier la formulation de l'art. 6, al. 6, let. a, LHID en remplaçant " la fortune immobilière sise en Suisse " par " la fortune immobilière sise dans le canton ", respectivement d'ajouter une disposition prévoyant que le calcul de contrôle tienne compte, aux fins du taux d'imposition, de la fortune immobilière sise dans d'autres cantons et de son rendement.

19.02.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CE *Commission de l'économie et des redevances*

04.06.2020 Conseil des Etats. Transmis à la commission compétente pour examen préalable

19.4558 *é* Mo. **Chiesa. Corriger la formulation erronée concernant les capitaux placés pour l'imposition d'après la dépense** (19.12.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de corriger la formulation des art. 14, al. 3, let. d, ch. 3, LIFD et 6, al. 6, let. c, LHID en remplaçant "placés en Suisse" par "de sources suisses".

19.02.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CE *Commission de l'économie et des redevances*

04.06.2020 Conseil des Etats. Transmis à la commission compétente pour examen préalable

x **19.4560 *é*** Mo. **Conseil des Etats. Réduire la bureaucratie pour faciliter l'engagement de travailleurs saisonniers (Rieder)** (19.12.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier l'ordonnance sur le service de l'emploi (OSE) pour que les postes saisonniers n'aient pas à être annoncés si l'intervalle entre l'ancien et le nouvel engagement d'une même personne ne dépasse pas douze mois. Pour ce faire, il ajoutera une nouvelle exception à l'art. 53d, al. 1.

Il supprimera aussi le délai de cinq jours que l'employeur doit respecter avant de publier lui-même un poste vacant si le service public de l'emploi (office régional de placement, ORP) n'a pas de dossiers adéquats à lui proposer. Pour ce faire, il complètera l'art. 53b, al. 5, de la même ordonnance.

Cosignataires: Fässler Daniel, Gmür-Schönenberger, Hegglin Peter, Juillard, Maret Marianne, Schmid Martin, Wicki (7)

19.02.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

11.03.2020 Conseil des Etats. Transmis à la commission compétente pour examen préalable
24.09.2020 Conseil des Etats. Adoption
04.03.2021 Conseil national. Rejet

19.4561 *é* Mo. **Knecht. Ne pas rétablir systématiquement l'écoulement à l'air libre des cours d'eau** (19.12.2019)

La loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) doit être modifiée de manière à ce que, lors de la réfection de tronçons couverts ou mis sous terre, les cours d'eau puissent rester couverts ou enterrés dans la mesure où un écoulement à l'air libre causerait de simples préjudices à l'agriculture, et non seulement des "préjudices importants", ou que des sols cultivés seraient perdus.

26.02.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

03.06.2020 Conseil des Etats. Transmis à la commission compétente pour examen préalable

19.4563 *n* Ip. **Candinas. Logements à prix abordable ou d'utilité publique sur les biens-fonds de la Confédération** (20.12.2019)

Dans plusieurs régions du pays, il reste très difficile pour les personnes à revenu modeste et pour les personnes qui y vivent déjà de trouver des logements abordables. Une solution concrète serait d'affecter au logement les biens-fonds que la Confédération met en vente dans ces régions.

Wohnen Schweiz, l'association des coopératives de construction, a demandé au DDPS comment s'organisait précisément la procédure de vente des biens-fonds de la Confédération qui pourraient se prêter à la création de logements à prix abordable.

Armasuisse Immobilier a répondu que tous les biens concernés faisaient l'objet d'un appel d'offres public, qu'ils étaient adjugés au plus offrant et que, à offre égale, sous réserve d'obligations contractuelles particulières, l'ordre de priorité était le suivant : canton où le bien se situe, commune, puis investisseurs privés.

Dans ce contexte, le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes:

1. Est-il vrai que les biens-fonds de la Confédération sont toujours vendus au plus offrant et que la priorité n'est donnée à l'intérêt public (canton ou commune) qu'en cas d'offre égale?

2. Quel est le processus de vente dans le cas des biens-fonds et bâtiments de la Confédération qui se prêtent particulièrement bien à la construction de logements à prix abordable?

3. Comment s'assurer que cette procédure prenne suffisamment en compte le besoin en logements à prix abordable de la population régionale?

4. La Confédération s'efforce-t-elle à l'interne d'affecter ces biens-fonds au logement d'utilité publique?

Cosignataires: Flach, Fluri, Glanzmann, Hess Lorenz, Vitali (5)

19.02.2020 Réponse du Conseil fédéral.

19.06.2020 Conseil national. Discussion reportée

19.4564 *n* Ip. **Candinas. Financement stable des médias de service public (SSR et 34 radios et télévisions bénéficiant de la redevance)** (20.12.2019)

Les médias suisses sont confrontés à de grands défis. C'est pourquoi le Conseil fédéral a décidé en août 2019 d'élaborer d'ici l'été 2020 un train de mesures qui visera à soutenir en particulier les journaux et les médias en ligne et à améliorer leurs conditions-cadre. Il n'a en revanche rien mentionné quant à la situation actuelle de la SSR et des 34 radios et télévisions privées ayant droit à une quote-part de la redevance.

Les volumes de financement (redevance et recettes publicitaires) de la SSR et des diffuseurs privés bénéficiant de la redevance sont aussi en fort recul. Ceux-ci sont aussi frappés par les changements que connaît le marché de la publicité et doivent faire de grandes coupes budgétaires. La part de la redevance qui revient à la SSR est plafonnée depuis plus de deux ans à 1,2 milliard de francs. En ce qui concerne les diffuseurs privés au bénéfice d'une concession, ce montant est fixé à 81 millions, même si les recettes publicitaires sont en baisse. Dans ce contexte, les diffuseurs pourraient se retrouver dans l'incapacité de remplir leur mandat de prestations, ce qui serait contraire à la logique de service public. Le 4 mars 2018, les citoyens ont clairement affirmé leur attachement aux médias de service public. Or, pour accomplir ce mandat, la SSR et les 34 diffuseurs privés ont besoin d'un financement stable.

Dans son rapport de juin 2016 sur le service public dans le domaine des médias, le Conseil fédéral a confirmé qu'il entendait maintenir le même volume de financement qu'auparavant pour la SSR et les diffuseurs de service public régionaux. D'où les questions suivantes:

1. Au vu du contexte actuel et de son évolution, le Conseil fédéral estimerait-il opportun non seulement d'élaborer des mesures en faveur des journaux et des médias en ligne, mais aussi d'étudier la situation de la SSR et des radios et télévisions bénéficiant de la redevance?

2. Est-il encore d'avis que le volume de financement de la SSR et de ces 34 autres diffuseurs doit rester le même qu'auparavant?

3. Serait-il disposé à réfléchir à la mise en place de mesures pour compenser le recul des recettes publicitaires? A quel point estime-t-il que ces mesures seraient prioritaires?

Cosignataires: Fluri, Graf-Litscher, Trede (3)

26.02.2020 Réponse du Conseil fédéral.

19.06.2020 Conseil national. Discussion reportée

19.4565 *n* Ip. **Candinas. Quels offices, instituts et autres services fédéraux ont des règlements régissant les émoluments qui pénalisent les régions périphériques de la Suisse?** (20.12.2019)

Dans de nombreux domaines, les prestations d'offices, d'instituts et d'autres services fédéraux sont facturées. Malheureusement, le mode de facturation pratiqué par certains services fédéraux, par exemple l'Inspection fédérale des installations à courant fort (ESTI), désavantage clairement les régions périphériques et en particulier les régions de montagne (voir l'interpellation 18.4198). Ces services facturent les trajets sur la base des kilomètres parcourus et de la durée (temps de déplacement calculé comme temps de travail) plutôt que de manière forfaitaire. Les prestations de l'ESTI sont donc nettement plus chères dans les régions périphériques que dans les villes et les agglomérations. Il est par conséquent nécessaire de changer au plus vite le mode de facturation, et ce pour plusieurs raisons: pre-

mièrement, ce désavantage à l'égard des régions périphériques est en contradiction avec la définition de service public de la Confédération ; deuxièmement, cette pratique va aussi clairement à l'encontre de la politique du Conseil fédéral, qui contribue par différentes mesures (politique régionale, projets d'infrastructure, promotion du tourisme, etc.) à faire en sorte que la vie et le travail dans les régions périphériques et les régions de montagne restent possibles et que les désavantages y soient aussi faibles que possible par rapport aux centres urbains. Aussi se posent les questions suivantes:

1. D'autres offices fédéraux, instituts ou services fédéraux ont-ils des règlements similaires régissant les émoluments ? Si oui, quels sont-ils au juste?

2. Que pense faire le Conseil fédéral pour que les régions périphériques ne soient pas désavantagées parce que les frais de déplacement effectifs leur sont facturés?

3. Est-il prêt à faire en sorte, dans toute l'administration fédérale, que seuls des frais de déplacement forfaitaires (kilomètres et temps de déplacement) soient facturés à l'avenir, indépendamment de la distance parcourue?

4. Dans la négative, est-il prêt à délocaliser les services en périphérie, afin que les villes et les agglomérations doivent à leur tour prendre en charge ces frais de déplacement effectifs élevés?

Cosignataires: Bregy, Bulliard, Glanzmann, Müller-Altermatt, Paganini, Regazzi, Roduit, Romano, Stadler, Wismer Priska (10)

26.02.2020 Réponse du Conseil fédéral.

19.06.2020 Conseil national. Discussion reportée

19.4567 *n* Po. **Flach. Banques de données de la Confédération et des cantons et protection des données. Une vue d'ensemble s'impose** (20.12.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter dans un rapport les problèmes qui se posent au regard de la protection des données dans le contexte de l'interconnexion et de la performance croissantes des banques de données de la Confédération et des cantons. Il indiquera également si des mesures, législatives ou autres, s'imposent dans ce domaine.

Cosignataires: Bellaïche, Fischer Roland, Glättli, Gredig, Grüter, Jauslin, Mäder, Moser, Romano, Wermuth (10)

19.02.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

19.4569 *n* Ip. **Streiff. Est-il légal de prélever des organes après un arrêt cardiaque?** (20.12.2019)

En Suisse, on ne prélève pas seulement des organes en cas de mort cérébrale due à une grave lésion cérébrale (accident, attaque cérébrale, etc.), mais aussi dans 20 pour cent des cas après un arrêt cardiaque : lorsque les personnes sont gravement malades et sans espoir de guérison, on interrompt en salle d'opération les mesures destinées au maintien des fonctions vitales. Après cinq minutes d'arrêt cardiaque, on contrôle les réflexes du patient; s'il n'y a pas de réflexe, on considère que les fonctions cérébrales ont subi un arrêt irréversible que le patient est décédé. Dans les directives de l'Académie suisse des sciences médicales (ASSM), on lit que "sans oxygène la mort neuronale des cellules intervient en moins de 5 minutes". D'éminents neurologues considèrent pour leur part que 10 minutes d'attente sont encore insuffisantes (Journal of Critical Care 33 (2016), 114-118).

Des médecins en soins intensifs de l'hôpital universitaire de Zurich ont expliqué qu'en cas de don d'organes après un arrêt cardiaque, les chirurgiens ouvrent le corps et sectionnent les artères carotides; le patient est ensuite réintubé et la respiration enclenchée. Le sectionnement des artères carotides vise à empêcher que le cerveau ne soit réapprovisionné en sang oxygéné (Takehide Asano, Marginal donors: Current and Future Status, 2014, p 144). On part donc du principe que le cerveau n'a pas subi d'arrêt irréversible, alors que c'est exactement ce qu'exige la loi sur la transplantation pour constater le décès d'une personne ("y compris l'arrêt du tronc cérébral"). En cas de don d'organes, la mort cérébrale n'intervient qu'à la suite des mesures prises pour le prélèvement des organes.

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Le prélèvement d'organes sur des personnes en fin de vie dont les fonctions du cerveau, y compris du tronc cérébral, n'ont manifestement pas subi un arrêt irréversible va-t-il à l'encontre de la loi sur la transplantation?

2. Quelle est la probabilité scientifiquement prouvée que les fonctions du cerveau et du tronc cérébral de donneurs d'organes n'aient pas subi un arrêt irréversible 5 minutes après un arrêt cardiaque?

3. Le Conseil fédéral est-il disposé à suspendre les dons d'organes après un arrêt cardiaque et à soumettre les directives de l'ASSM à un contrôle par des experts (neurologues, médecins en soins intensifs, juristes) qui n'aient aucun lien avec la médecine de la transplantation?

4. Le Conseil fédéral reconnaît-il, au vu des éléments précités, que les directives de l'ASSM ne sont pas suffisantes pour assurer la protection de la dignité humaine des donneurs d'organes en fin de vie? Comment entend-il la garantir?

Cosignataires: Gugger, Studer (2)

19.02.2020 Réponse du Conseil fédéral.

19.06.2020 Conseil national. Discussion reportée

19.4571 *n* Ip. **Roduit. Est-ce aux agriculteurs de supporter les déchets des gens du voyage?** (20.12.2019)

Le problème du "littering" est bien connu dans l'agriculture. Différentes interventions cantonales ou fédérales, comme la motion Bourgeois 19.4100, tentent d'apporter des solutions aux déchets abandonnés dans la nature. Une des problématiques ne trouve toutefois pas de réponse dans ces interventions et touche directement la Confédération. Lorsque les Gens du voyage prennent possession durant de longues semaines des aires prévues à leur déplacement, souvent, de nombreux déchets sont trouvés dans leur sillage. Effectuant leurs travaux dans la campagne bordant ces aires, leur arrivée ne passe pas inaperçue et l'état des lieux à leur départ est souvent inqualifiable. Les agriculteurs cultivant ces sols ne peuvent qu'être désolés et comptent uniquement sur la bonne volonté des cantons. Or la question des Gens du voyage relève des compétences de la Confédération.

1. Est-ce que la Confédération possède des statistiques ou des informations concernant cet état de fait? Si non, envisage-t-elle d'en récolter?

2. Les agriculteurs sont-ils dédommagés en cas de dégâts? Si non, la Confédération pourrait-elle envisager un dédommagement des agriculteurs et propriétaires de terrains souillés par les déchets en question?

26.02.2020 Réponse du Conseil fédéral.

19.06.2020 Conseil national. Discussion reportée

19.4572 *n* Ip. **Roduit. Des allocations de formation pour tous les jeunes Suisses qui sont en formation** (20.12.2019)

Lors des débats au sujet des modifications de la loi sur les allocations familiales (LAFam; RS 836.2), le Conseil fédéral a proposé concernant l'allocation de formation, à l'article 3, alinéa 1, lettre b: "elle est octroyée à partir du début du mois au cours duquel l'enfant commence une formation postobligatoire, mais au plus tôt à partir du début du mois au cours duquel il atteint l'âge de 15 ans". Bien que la commission de la sécurité sociale et de la sécurité publique du Conseil national ait proposé à 16 voix contre 8 et 1 abstention d'abaisser à 14 ans cette limite, le Conseil fédéral a maintenu sa position estimant que seulement 1 pour cent des enfants de moins de 15 ans étaient concernés, citant le cas particulier d'Appenzell-Extérieur et des élèves surdoués qui sauteraient une année. Le Conseil national avait le 19 mars 2019 par 118 voix contre 68 suivi l'avis du Conseil fédéral ainsi qu'une proposition individuelle du CN Aeschi d'en rester à 15 ans, ce qui remplissait les objectifs fixés par l'initiative parlementaire 16.417 Müller-Altermatt à l'origine de cette modification. Or, dans son argumentation, le Conseil fédéral oubliait les élèves de plusieurs cantons qui débutent leur formation gymnasiale à 14 ans. Pour le seul canton du Valais, 481 élèves sont concernés en 2019, soit plus du tiers des élèves concernés par l'abaissement de la limite inférieure de 16 à 15 ans pour l'octroi de l'allocation de formation (1297 élèves)

Dans une réponse à la Conseillère nationale Feri, membre de la Commission, demandant une estimation du nombre d'élèves concernés en Suisse, l'office fédéral des assurances sociales s'est contenté de répéter que cela ne concernait que le 1 pour cent des jeunes qui commençaient leur formation postobligatoire avant 15 ans et que des cantons offraient des allocations familiales plus élevées aux élèves plus jeunes concernés (Valais et Vaud sont cités).

Au vu de ce qui précède, le Conseil fédéral est-il en mesure

1. de fournir le nombre exact de jeunes de moins de 15 ans qui suivent une formation gymnasiale en Suisse et pourraient bénéficier d'allocations de formation?

2. le cas échéant de corriger cette injustice, par exemple dans une ordonnance fixant des mesures d'exception pour les jeunes concernés?

19.02.2020 Réponse du Conseil fédéral.

19.06.2020 Conseil national. Discussion reportée

19.4573 *n* Mo. **Flach. Libéraliser la protection des emblèmes** (20.12.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier la loi fédérale concernant la protection des noms et emblèmes de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales (loi sur la protection des emblèmes; RS 232.23) afin que l'utilisation de dénominations, sigles, armoiries, drapeaux et autres emblèmes d'organisations intergouvernementales protégés soit interdite uniquement si elle est de nature à suggérer, dans l'esprit du public, un lien entre l'organisation en cause et les armoiries, drapeaux, emblèmes, sigles ou dénominations en question.

Cosignataires: Bäumle, Bellaïche, Chevalley, Fischer Roland, Gredig, Mäder, Matter Michel, Mettler, Moser, Pointet (10)

26.02.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.4576 *n* Mo. **Bendahan. Eviter une perte de valeur disproportionnée des achats effectués d'avance liés aux dates limites imprimées sur les bons** (20.12.2019)

Souvent, lorsqu'on achète des bons à travers des promotions ou des produits spéciaux, pour des prestations, une date limite est inscrite sur le bon. Parfois, ces dates ne laissent pas beaucoup de temps pour consommer la prestation. Si un client achète d'avance un repas au restaurant, une nuit d'hôtel ou autre, il parait disproportionné que passé une date limite, le bon qui a pourtant été acheté, n'a plus la moindre valeur.

Le Conseil fédéral est chargé de mettre en place des mesures qui garantissent que lorsqu'une personne achète d'avance une prestation, pour elle-même ou comme cadeau, la date limite de la prestation prévue par le vendeur ne puisse pas causer une perte trop élevée pour l'acheteur ou le bénéficiaire.

Le Conseil fédéral n'est pas chargé d'interdire la pratique de mettre des dates limites, mais de préciser les droits de la personne qui détient un bon lorsque la date limite est dépassée, afin qu'elle puisse récupérer au moins une partie de la valeur de l'achat, si elle n'a pas été en mesure de bénéficier de la prestation avant.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Birrer-Heimo, Crottaz, Dandrès, Fehlmann Rielle, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Hurni, Maillard, Masshardt, Munz, Nussbaumer, Reynard, Roth Franziska, Wermuth (15)

26.02.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.4577 *n* Ip. **Bendahan. Quelle surveillance existe-t-il sur le risque de transfert de données interne aux assureurs** (20.12.2019)

Par de plus en plus de moyens, les assureurs collectent des données sur leurs clients. Par exemple, il devient possible de transmettre des donnes de santé à travers des technologies (comme des montres connectées) afin de réduire légèrement sa prime d'assurance. Dans d'autres cas, des personnes peuvent envoyer ou enregistrer leurs comportement (comme par exemple de conduite) afin d'influencer les primes. De plus, pour certaines assurances, des questionnaires de santé sont transmis aux preneurs d'assurance. Il existe un risque que les données collectées soient ensuite transmise à l'interne de la même entreprise pour une autre assurance, voire à des tiers, même si l'entreprise annonce qu'elle ne communique pas l'information.

1. Quelles mesures sont aujourd'hui mises en place pour contrôler la transmission de données interne et externe des assureurs?

2. Le Conseil fédéral peut-il garantir qu'il n'y a pas de transmission d'information entre l'assurance de base et l'assurance complémentaire lorsqu'un assuré est dans la même entreprise?

3. Peut-il assurer que des données collectées dans le cadre d'une assurance ne sont pas utilisées lors de la décision de contracter une autre assurance?

4. Le Conseil fédéral estime-t-il qu'il serait compatible avec la loi que des assureurs maladie utilisent des données récoltées au travers de l'assurance de base ou complémentaire pour influencer leurs décisions pour l'autre assurance, alors que l'une ne permet pas le profit et l'autre le permet?

Cosignataires: Aebischer Matthias, Barrile, Crottaz, Friedl Claudia, Funiciello, Gysi Barbara, Locher Benguerel, Munz, Pult, Roth Franziska (10)

19.02.2020 Réponse du Conseil fédéral.

19.06.2020 Conseil national. Discussion reportée

19.4578 ***n*** Ip. **Arslan. Requérants d'asile déboutés et perception prolongée de l'aide d'urgence** (20.12.2019)

Une étude de la Commission fédérale des migrations a montré que les requérants d'asile déboutés qui ne quittent pas volontairement la Suisse ou qui n'en sont pas expulsés de force disparaissent souvent dans la nature. Ceux d'entre eux qui touchent l'aide d'urgence, car ils n'ont pas d'autre choix et n'ont pas disparu (on en comptait 8500 fin 2017), sont principalement des personnes très vulnérables (familles avec enfants en bas âge, personnes malades, âgées ou traumatisées, femmes seules). Or, plus ces personnes vivent longtemps de l'aide d'urgence, plus leur situation se dégrade. Condamnées à ne rien faire, elles vivent sans perspectives d'avenir et ne peuvent même pas travailler bénévolement. Cette situation est particulièrement préoccupante pour les jeunes et les enfants.

1. Le Conseil fédéral partage-t-il l'avis que l'enseignement dans les abris collectifs, comme cela est le cas dans certains cantons, ne garantit pas le bien des enfants concernés et qu'il faille donc leur donner accès aux écoles publiques? Que fait-il pour que les cantons respectent la Convention relative aux droits de l'enfant?

2. Est-il disposé à mettre en place un enregistrement des bénéficiaires de l'aide d'urgence auprès d'une autorité pour que, lors de contrôles, ceux-ci puissent être identifiés et ne plus être sanctionnés pour séjour illégal?

3. Partage-t-il l'avis que les bénéficiaires de l'aide d'urgence devraient avoir accès à des cours de langues, à des programmes d'occupation, à des formations rapides et, surtout les jeunes, à une formation professionnelle, car il est inhumain de condamner des personnes à ne rien faire pour une durée indéterminée? Est-il disposé à mettre en place des programmes pour ces personnes, comme des formations élémentaires?

4. Partage-t-il l'avis que les clauses de rigueur devraient être utilisées dans le plus grand nombre de cas possible et qu'il faudrait ainsi admettre à titre provisoire autant les personnes qui ne peuvent quitter la Suisse pour des raisons techniques ou médicales que celles qui sont déjà bien intégrées?

5. Est-il disposé à mettre en place des incitations financières pour que les cantons établissent une pratique uniforme à l'égard des personnes "restant régulièrement en Suisse de manière illégale" qui soit conforme aux conventions que nous avons ratifiées?

Cosignataires: Badertscher, Meyer Mattea, Prelicz-Huber, Python, Rytz Regula, Schneider Meret, Walder, Weichelt-Picard (8)

12.02.2020 Réponse du Conseil fédéral.

25.09.2020 Conseil national. Discussion reportée

19.4579 ***n*** Mo. **Molina. Investissements nuisibles au climat. Interdire la distribution de dividendes et le rachat d'actions** (20.12.2019)

Le Conseil fédéral est chargé d'édicter des prescriptions qui interdiront, à partir de 2025, la distribution de dividendes et/ou le rachat d'actions aux banques et aux assurances suisses dont les activités ne seront pas compatibles avec l'objectif de l'accord de Paris sur le climat visant à limiter la hausse des températures à 1,5 °C.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Barrile, Friedl Claudia, Munz, Wermuth (5)

26.02.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.4580 ***n*** Mo. **Bendahan. Mandater des hautes écoles pour effectuer des recherches sur l'e-voting à l'aide du Fonds national suisse de la recherche scientifique** (20.12.2019)

La Confédération est chargée d'encourager à travers un financement à destination des hautes écoles une recherche indépendante dans le domaine du e-voting. L'objectif est d'avoir une information indépendante et scientifique sur la qualité et la faisabilité de tels projets dans le futur et sur l'ensemble des failles de sécurité et risques liés à l'introduction de l'e-voting, notamment pour évaluer des projets qui seraient mis à l'agenda.

Cosignataires: Crottaz, Dandrès, Fehlmann Rielle, Gysi Barbara, Hurni, Maillard, Masshardt, Munz, Nussbaumer, Reynard, Roth Franziska, Wermuth (12)

19.02.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.4581 ***n*** Po. **Bendahan. Allouer les ressources initialement prévues pour l'e-voting à l'encouragement à la participation politique des jeunes** (20.12.2019)

Le Conseil fédéral est chargé d'étudier dans quelle mesure les investissements financiers qui avaient été destinés à la mise en place de l'e-voting peuvent être attribués en partie à la promotion civique auprès des jeunes tant qu'il n'y a pas d'introduction d'e-voting.

Cosignataires: Crottaz, Dandrès, Fehlmann Rielle, Hurni, Maillard, Nussbaumer, Reynard, Wermuth (8)

19.02.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

19.4583 ***n*** Mo. **Reimann Lukas. Produits provenant d'animaux ayant subi de mauvais traitements. Producteurs nationaux et étrangers sur un pied d'égalité (repris tel quel de Barbara Keller-Inhelder)** (20.12.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de revoir la réglementation en matière d'importation de produits d'origine animale et d'interdire l'importation de ces produits lorsque leur fabrication est interdite en Suisse sous peine de sanctions.

19.02.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.4584 ***n*** Mo. **Reimann Lukas. Suspendre l'échange automatique de renseignements avec les pays qui violent manifestement les droits de l'homme** (20.12.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de mettre un terme à l'échange automatique de renseignements avec les pays qui violent manifestement les droits de l'homme.

19.02.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.4585 ***n*** Mo. **Reimann Lukas. Halte à la hausse continue des primes d'assurance-maladie! Interdire pour dix ans les hausses de primes dans l'assurance obligatoire des soins**

(nouveau dépôt de la motion du 29 septembre 2017 non traitée par le Parlement) (20.12.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre aux Chambres un acte législatif interdisant pour une période de dix ans toute augmentation du montant global des primes de l'assurance obligatoire des soins. Si les primes encaissées ne suffisent pas à couvrir les coûts des fournisseurs de prestations (hôpitaux, médecins, pharmacies, industrie pharmaceutique, cantons, autres fournisseurs de prestations et caisses-maladie), ces derniers seront tenus de réduire leurs dépenses au prorata de la part des coûts totaux qu'ils représentent.

19.02.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x **19.4586** ***n*** Mo. **Conseil National. Recours déposés contre une décision de placement à des fins d'assistance, contre une décision d'une Apea ou contre une décision au sens de l'article 439 CC. Déterminer la juridiction territoriale compétente (Reimann Lukas)** (20.12.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de déterminer clairement quelle est la juridiction territoriale compétente pour connaître des recours déposés contre une décision de placement à des fins d'assistance, contre une décision d'une autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) ou contre une décision prise en vertu de l'art. 439 CC, et de statuer que la compétence est attachée au lieu où se trouve l'institution concernée (pour les demandes de libération) ou au lieu où exerce le médecin qui a pris la décision (lorsque la décision de placement a été prise par un médecin).

19.02.2020 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CE *Commission des affaires juridiques*

19.06.2020 Conseil national. Adoption
17.03.2021 Conseil des Etats. Adoption

19.4588 ***n*** Po. **Reynard. Traite des êtres humains. Bilan et stratégie future** (20.12.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un rapport sur son action pour lutter contre la traite des êtres humains (TEH) en Suisse ces dernières années. Il s'agira non seulement de faire un bilan des deux plans d'action nationaux, mais aussi d'évoquer la stratégie future du Conseil fédéral, en intégrant les récentes évolutions (évoquées dans le développement du postulat) ainsi que les éléments du deuxième rapport du GRETA sur la Suisse.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Arslan, Barrile, Brenzikofer, Friedl Claudia, Funiciello, Gysi Barbara, Maitre, Molina, Munz, Pult, Roth Franziska, Roth Pasquier, Seiler Graf, Streiff, Suter, Walder, Wermuth, Widmer Céline (19)

19.02.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

19.4589 ***n*** Mo. **Reynard. Rapporteur national chargé de la lutte contre la traite d'êtres humains** (20.12.2019)

Le Conseil fédéral est prié de créer un poste de rapporteur national indépendant (ou mécanisme similaire) chargé du suivi et de la coordination des activités de lutte contre la traite d'êtres humains.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Arslan, Barrile, Brenzikofer, Friedl Claudia, Funiciello, Gysi Barbara, Locher Benguerel, Maitre, Meyer Mattea, Molina, Munz, Pult, Roth Franziska, Seiler Graf, Storni, Streiff, Suter, Walder, Wermuth, Widmer Céline (21)

19.02.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.4590 ***n*** Ip. **Sauter. Taux d'intérêt minimum. Instrumentalisation politique?** (20.12.2019)

Le 6 novembre 2019, le Conseil fédéral a décidé de maintenir à 1 pour cent le taux d'intérêt minimum dans la prévoyance professionnelle, suivant en cela la recommandation de la Commission LPP. Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes:

1. Dans son rapport du 15 mai 2018 concernant le taux d'intérêt minimal (ch. 3.3), la Commission LPP indique notamment ce qui suit: "Si le taux d'intérêt minimal suit à l'avenir la nouvelle formule, laquelle fournit par sa conception même des résultats plus élevés et plus volatiles que la formule actuelle, les caisses proches du minimum LPP et plus encore les assureurs-vie feront face à des problèmes de financement du fait de leur allocation d'actifs à faible risque et des pertes croissantes liées au taux de conversion trop élevé". De nombreux salariés sont assurés selon des solutions de ce type. Pourtant, le Conseil fédéral a suivi la recommandation de la Commission LPP lorsqu'il a fixé le taux d'intérêt minimal et prend donc le risque d'exposer les caisses proches du minimum LPP et les assureurs-vie à des problèmes de financement. Qu'est-ce qui a motivé sa décision?

2. La Commission LPP n'a pas repris son analyse de l'année précédente concernant la formule de calcul. Elle relève au contraire, dans son communiqué, que sa formule indiquait une valeur inférieure mais que d'autres éléments ont également été pris en considération, ce qui l'a conduit à se prononcer pour le maintien du taux à 1 pour cent pour 2020. Effectivement, toutes les formules de calcul discutées au sein de la Commission LPP allaient dans le sens d'un taux minimum d'environ 0,5 pour cent pour juillet 2019. On a l'impression, en définitive, que la Commission LPP a pris sa décision davantage en fonction de critères politiques qu'en fonction de critères scientifiques. Que pense le Conseil fédéral de la décision de la Commission LPP?

3. Quel intérêt y a-t-il à définir une formule de calcul dont le résultat ne sera pas respecté?

19.02.2020 Réponse du Conseil fédéral.

19.06.2020 Conseil national. Discussion reportée

19.4591 ***n*** Ip. **Dettling. Obligation d'épandre le lisier à l'aide d'un pendillard. Les conséquences ont-elles été étudiées dans leur ensemble?** (20.12.2019)

Le Conseil fédéral prévoit d'instaurer le 1er janvier 2022 l'obligation de recourir à des techniques d'épandage du lisier et des produits méthanisés liquides qui diminuent les émissions d'ammoniac. Outre ces possibles avantages, ces pratiques entraînent surtout d'importants phénomènes négatifs à d'autres égards: compactage du sol, impuretés dans le fourrage, émissions de CO2, sécurité, etc. Il faut donc se demander si le Conseil fédéral a bien pris en considération toutes les conséquences de cette obligation.

1. De combien le poids d'une tonne à lisier avec pendillard dépasse-t-il le poids d'une telle tonne sans pendillard?

2. Combien de CO2 est-il émis dans tout le pays du fait de ce poids supplémentaire?

3. Le Conseil fédéral a-t-il étudié les conséquences de ce poids supplémentaire sur les sols (compactage) et si oui, qu'en est-il?

4. Le Conseil fédéral a-t-il étudié les conséquences de ce poids supplémentaire sur la sécurité de conduite et si oui, qu'en est-il?

5. Le Conseil fédéral a-t-il étudié les conséquences de ce poids supplémentaire sur la sécurité routière, les pendillards étant souvent plus larges que les tonnes à lisier, et si oui, qu'en est-il?

6. Le lisier déposé par le pendillard de manière ciblée forme un ruban sur le sol. L'herbe a tendance à le soulever lorsqu'elle pousse, ce qui augmente le risque de salissures dans le fourrage et peut même provoquer une mauvaise fermentation de l'ensilage. Le Conseil fédéral a-t-il étudié ces risques et si oui, qu'en est-il?

12.02.2020 Réponse du Conseil fédéral.

19.06.2020 Conseil national. Discussion reportée

19.4594 ***n*** Mo. **Streiff. Économie circulaire. Étendre les délais de garantie applicables aux produits afin de prolonger la durée de vie de ceux-ci** (20.12.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre modèle sur les pays les plus avancés de l'UE et de proposer une modification des dispositions du code des obligations relatives à la garantie contractuelle en raison des défauts de la chose qui porte à cinq ans le délai de garantie applicable aux produits. Seront exceptés les produits périssables qui comportent une date de péremption, comme les médicaments.

Il fera également en sorte que la garantie contractuelle ne puisse plus être contournée ou exclue au moyen de dispositions en ce sens insérées dans les Conditions générales. La directive européenne 1999/44/CE sur certains aspects de la vente et des garanties des biens de consommation, entrée en vigueur en janvier 2002, pourra servir à cet égard d'exemple.

Cosignataires: Bertschy, Birrer-Heimo, Chevalley, Egger Kurt, Gugger, Jans, Masshardt, Müller-Altermatt, Nordmann, Nussbaumer, Pointet, Ritter, Studer, Töngi, Wettstein, Wismer Priska (16)

26.02.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.4595 ***n*** Mo. **Müller-Altermatt. Économie circulaire. Meilleure disponibilité des pièces de rechange** (20.12.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de proposer un projet d'acte législatif obligeant les fabricants de produits à garantir que les données de conception des pièces de rechange, qui se trouvent sous licence et ne sont plus disponibles, soient accessibles gratuitement en ligne.

Cosignataires: Bertschy, Birrer-Heimo, Bourgeois, Chevalley, Egger Kurt, Fluri, Gugger, Jans, Masshardt, Nordmann, Nussbaumer, Pointet, Ritter, Streiff, Studer, Töngi, Wettstein, Wismer Priska (18)

26.02.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.4596 ***n*** Mo. **Chevalley. Économie circulaire. Etiquetage de la durée de vie minimale des produits** (20.12.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un projet de loi en vue de garantir, pour les produits et équipements (ci-après dénommés "produits"), ce qui suit:

1. Garantie d'une durée de vie minimale: sur la base de cycles d'utilisation normalisés et publiés (heures, kilomètres, cycles, etc.), les producteurs devront définir une durée de vie minimale ou des valeurs minimales de performance pour les produits.

2. Obligation d'indiquer la durée de vie et les performances: les producteurs doivent déclarer de manière transparente et compréhensible sur l'emballage du produit la durée de vie pour laquelle leurs produits sont conçus.

Cosignataires: Bertschy, Birrer-Heimo, Bourgeois, Egger Kurt, Fluri, Gugger, Jans, Masshardt, Matter Michel, Michaud Gigon, Müller-Altermatt, Nordmann, Nussbaumer, Pointet, Ritter, Streiff, Töngi, Wettstein, Wismer Priska (19)

26.02.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.4597 ***n*** Mo. **Birrer-Heimo. Économie circulaire. Amélioration et étiquetage de la réparabilité des produits** (20.12.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un projet d'acte relatif aux produits et équipements (ci-après dénommés "produits") qui garantisse que ceux-ci répondent aux conditions suivantes:

1. Ils sont conçus et produits de manière à être réparables, à ce que les pièces d'usure soient disponibles à long terme et soient faciles à se procurer, et à ce que les réparations soient dans l'ensemble aisées.

2. Le degré de réparabilité est indiqué sur les étiquettes des produits.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Bendahan, Bertschy, Birrer-Heimo, Bourgeois, Chevalley, Crottaz, Egger Kurt, Fehlmann Rielle, Fluri, Fridez, Friedl Claudia, Funiciello, Gugger, Gysi Barbara, Jans, Locher Benguerel, Marra, Marti Min Li, Marti Samira, Masshardt, Molina, Müller-Altermatt, Munz, Nordmann, Nussbaumer, Piller Carrard, Pointet, Pult, Ritter, Schneider Schüttel, Storni, Streiff, Studer, Töngi, Wettstein, Wismer Priska (37)

19.02.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.4599 ***n*** Mo. **Zuberbühler. Verser une solde adaptée à nos soldats** (20.12.2019)

Le Conseil fédéral est chargé d'adapter la solde des militaires en fonction du pouvoir d'achat et de la réévaluer régulièrement.

Cosignataires: Aeschi Thomas, Amaudruz, Badran Jacqueline, Bircher, Dettling, Egger Mike, Estermann, Gafner, Gallati, Geissbühler, Giezendanner, Glarner, Graf-Litscher, Grüter, Guggisberg, Heer, Heimgartner, Herzog Verena, Hess Erich, Hurter Thomas, Imark, Matter Thomas, Nicolet, Nordmann, Page, Quadri, Reimann Lukas, Rösti, Rüegger, Schläpfer, Seiler Graf, Sollberger, Steinemann, Strupler, Tuena, Umbricht Pieren, von Siebenthal, Walliser, Wobmann (39)

19.02.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.4600 ***n*** Mo. **Aebi Andreas. Améliorations structurelles contribuant à la réalisation d'objectifs écologiques. Traitement simplifié des requêtes** (20.12.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier la législation sur les améliorations structurelles contribuant à la réalisation d'objectifs écologiques au sens de l'art. 18, al. 3, de l'ordonnance sur les améliorations structurelles (OAS) de manière à ce que:

1. les requêtes déposées puissent être examinées et approuvées selon une procédure simplifiée ;

2. le catalogue des mesures soit judicieusement étendu (installations de filtration de l'air dans les poulaillers et les porcheries par exemple).

Cosignataires: Badertscher, Bircher, Bourgeois, Dettling, Gschwind, Guggisberg, Kälin, Nicolet, Ritter, Rüegger, Umbricht Pieren (11)

12.02.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.4603 *n* Mo. **Fehlmann Rielle. Remise d'impôt pour les victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance** (20.12.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre les mesures nécessaires pour que les victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance qui vivent dans des conditions précaires n'aient plus à payer d'impôts.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Barrile, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Locher Benguerel, Molina, Munz, Piller Carrard, Pult, Roth Franziska, Wermuth, Widmer Céline (12)

19.02.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.4604 *n* Mo. **Fluri. Débits résiduels appropriés et biodiversité** (20.12.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement un projet contraignant les cantons à présenter des bases légales et objectives lors de chaque assainissement des débits résiduels et prévoyant enfin des "débits résiduels appropriés", comme l'exige le peuple depuis 1975 à l'art. 76, al. 3, Cst. Lorsqu'une autorité doit statuer sur l'autorisation d'un projet de construction, d'agrandissement, de rénovation ou d'assainissement d'une centrale hydraulique, l'intérêt national attaché au respect absolu de "débits résiduels appropriés" conformément à la Constitution doit être considéré comme prioritaire lors de la pesée des intérêts; cela sert également à prévenir autant que possible le risque de diminution de la biodiversité. Font exception les centrales hydrauliques sur eau potable communales et régionales et les centrales à pompage-turbinage d'importance nationale.

Cosignataires: Bertschy, Birrer-Heimo, Eymann, Flach, Friedl Claudia, Masshardt, Moser, Munz, Reimann Lukas, Ryser, Schneider Schüttel (11)

26.02.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.4605 *n* Ip. **Kälin. La centrale nucléaire de Beznau est-elle sûre?** (20.12.2019)

En novembre 2019, la télévision alémanique a fait part, dans le cadre de l'émission Rundschau, des critiques suscitées par le justificatif de sécurité fourni par Axpo en 2018 concernant la cuve de pression du réacteur de Beznau 1 (1). Certains doutent apparemment du bien-fondé scientifique de la procédure choisie par Axpo à cette fin. Presque simultanément, le ministère allemand de l'environnement a demandé la fermeture prochaine de la centrale, de crainte qu'elle reste en service pendant 60 ans.

Dans ce contexte, le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes:

1. Estime-t-il qu'il est responsable de continuer à exploiter la centrale en dépit des réserves émises sur le plan scientifique au sujet du justificatif de sécurité fourni par Axpo? Dans l'affirmative, sur quelles bases se fonde-t-il?

2. Comment se fait-il que l'IFSN ait accepté le justificatif de sécurité présenté par Axpo malgré les questions de principe non résolues évoquées dans l'émission Rundschau? La procédure consistant à effectuer des tests sur une réplique ne correspondait-elle vraiment pas aux réglementations internationales?

3. Quelles mesures compte prendre le Conseil fédéral pour assurer la sécurité de la centrale? Comment entend-il rassurer la population?

4. Partage-t-il l'avis du ministère allemand de l'environnement qui estime que la centrale devrait être fermée ces prochaines années pour des raisons de sécurité?

5. Qu'a-t-il répondu à la lettre envoyée par Berlin?

(1): https://www.srf.ch/play/tv/rundschau/video/gefaehrliches-awk-neue-zweifel-an-sicherheit-von-beznau-i?id=5a79f055-c789-4913-812b-90eb8973d375

19.02.2020 Réponse du Conseil fédéral.

19.06.2020 Conseil national. Discussion reportée

19.4606 *n* Po. **Dobler. Evaluer les conséquences socioéconomiques d'une interdiction générale de transporter des fonds pendant la nuit en Suisse** (20.12.2019)

Le Conseil fédéral est chargé d'évaluer les conséquences socio-économiques:

1. d'une interdiction générale de transporter des fonds pendant la nuit en Suisse, quel que soit le poids des véhicules;

2. d'une limitation de la valeur maximale pouvant être transportée par véhicule.

12.02.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

19.4607 *n* Po. **Feller. Evaluer les conséquences socioéconomiques d'une interdiction générale de transporter des fonds pendant la nuit en Suisse** (20.12.2019)

Le Conseil fédéral est chargé d'évaluer les conséquences socio-économiques:

1. d'une interdiction générale de transporter des fonds pendant la nuit en Suisse, quel que soit le poids des véhicules;

2. d'une limitation de la valeur maximale pouvant être transportée par véhicule.

12.02.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

19.4608 *n* Po. **Gysin Greta. Evaluer les conséquences socioéconomiques d'une interdiction générale de transporter des fonds pendant la nuit en Suisse** (20.12.2019)

Le Conseil fédéral est chargé d'évaluer les conséquences socio-économiques:

1. d'une interdiction générale de transporter des fonds pendant la nuit en Suisse, quel que soit le poids des véhicules;

2. d'une limitation de la valeur maximale pouvant être transportée par véhicule.

12.02.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

19.4609 *n* Po. **Hurter Thomas. Evaluer les conséquences socioéconomiques d'une interdiction générale de transporter des fonds pendant la nuit en Suisse** (20.12.2019)

Le Conseil fédéral est chargé d'évaluer les conséquences socio-économiques:

1. d'une interdiction générale de transporter des fonds pendant la nuit en Suisse, quel que soit le poids des véhicules ;

2. d'une limitation de la valeur maximale pouvant être transportée par véhicule.

12.02.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

19.4610 *n* Ip. **Moser. Protection des récoltes. Il est urgent d'agir** (20.12.2019)

Le stockage de produits végétaux après leur récolte assure un approvisionnement en denrées alimentaires et en aliments pour animaux tout au long de l'année. Toutefois, après chaque récolte, il existe un risque de pertes évitables dues à des maladies fongiques ou à des organismes animaux nuisibles. Actuellement, des méthodes de protection phytosanitaire chimiques et non chimiques sont utilisées à des fins de conservation des stocks. Le plan d'action visant à la réduction des risques et à l'utilisation durable des produits phytosanitaires ne mentionne à aucun moment la conservation des produits végétaux après leur récolte, alors que certains des produits phytosanitaires utilisés dans ce contexte sont controversés quant à leurs effets sur la santé, voire manifestement cancérogènes. Il s'agit notamment de la cyperméthrine, utilisée dans les moulins, les silos et les entrepôts vides, et du chlorophame, utilisé pour empêcher la germination des pommes de terre. La probabilité que ces produits se trouvent en contact avec des denrées alimentaires est grande ou fait même partie de la protection des récoltes. Un élément important pour garantir la sécurité alimentaire de la population est d'avoir à disposition suffisamment de méthodes de protection des plantes exemptes de pesticides. Il est donc urgent d'agir pour mettre en place un stockage sans pesticides.

Dans ce contexte, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes.

1. Quels sont les défis en ce qui concerne la mise en oeuvre d'une conservation sans pesticide des produits végétaux après leur récolte ?

2. Existe-t-il dans ce domaine des obligations légales concernant les mesures préventives, la surveillance et la détection précoce des infestations ainsi que les moyens d'y parer?

3. Pourquoi le plan d'action Produits phytosanitaires ne mentionnent-ils pas la conservation des produits végétaux secs et aptes au stockage après leur récolte (par. ex. céréales, maïs, oléagineux)?

4. Combien de kilos de produits chimiques de synthèse sont-ils utilisés en Suisse pour la conservation des produits végétaux après leur récolte?

5. Il est prouvé que le chloprophame est cancérogène. Ce produit est d'ailleurs interdit dans l'Union européenne. Pourquoi reste-t-il autorisé en Suisse?

6. Quels autres produits dont la nocivité pour la santé est prouvée sont-ils autorisés dans notre pays ?

7. L'Allemagne a développé un plan d'action pour la protection des produits végétaux après leur récolte dans le cadre du plan d'action national pour l'utilisation durable des produits phytopharmaceutiques. Le Conseil fédéral peut-il envisager d'élaborer un tel plan d'action en collaboration avec les secteurs concernés ?

Cosignataires: Bertschy, Fischer Roland, Girod, Grossen Jürg, Munz (5)

19.02.2020 Réponse du Conseil fédéral.

18.12.2020 Conseil national. Discussion reportée

19.4613 *n* Mo. **Trede. N5 au bord du lac de Bienne. Modification de l'arrêté sur le réseau** (20.12.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier l'arrêté sur le réseau de sorte à améliorer le tronçon de la route nationale N5 à partir de Biel/Bienne-Brüggmoos, le long du lac de Bienne, en termes d'impact sur l'environnement, sur le paysage et sur le milieu bâti.

Cosignataires: Baumann, Brenzikofer, Clivaz Christophe, Pasquier, Ryser, Rytz Regula, Schlatter, Töngi, Weichelt-Picard (9)

12.02.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.4614 *n* Mo. **Trede. Stratégie pour augmenter à long terme le nombre de correspondances internationales du trafic ferroviaire voyageurs** (20.12.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement un plan de mesures (si nécessaire avec des propositions de modification de la loi) présentant des solutions pour augmenter à moyen et long termes le nombre de correspondances internationales du trafic ferroviaire voyageurs.

Cosignataires: Brenzikofer, Clivaz Christophe, Pasquier, Ryser, Rytz Regula, Schlatter, Töngi, Weichelt-Picard (8)

12.02.2020 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

19.06.2020 Conseil national. Combattu. Discussion reportée

19.4616 *n* Mo. **Roduit. Pour une structure de contrôle assurant de manière efficiente la sécurité aux frontières** (20.12.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de revoir sa structure de contrôle censée répondre de manière sérieuse à la question de la sécurité aux frontières. Une implication de la FedPol, de la Police militaire, des Gardes-frontière, du service des douanes et des polices cantonales est demandée afin que chacun de ces acteurs puisse mettre à contribution ses ressources et compétences de terrain.

Cosignataires: Kamerzin, Maitre, Paganini, Romano, Roth Pasquier (5)

19.02.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.4620 *n* Ip. **Groupe des Verts. Adapter le frein à l'endettement au contexte actuel des taux d'intérêt et financer le tournant climatique** (20.12.2019)

La Confédération peut actuellement se refinancer à des taux négatifs sur le marché monétaire et financier. Les créances comptables à court terme ont ainsi dernièrement été émises à des taux compris entre - 0,75 pour cent et - 1 pour cent. Le Groupe d'experts de la Confédération pour les prévisions conjoncturelles table pour 2020 sur un taux à trois mois de - 1,1 pour cent et sur un rendement des obligations de la Confédération à dix ans de - 0,8 pour cent (voir communiqué de presse du SECO du 17.09.2019). Les perspectives de marché laissent à nouveau présager des taux négatifs en 2021 et en 2022.

Dans ces conditions, poursuivre la réduction de la dette publique ne rime pas à grand-chose. Pour prendre un exemple, les mesures de réduction de la dette prévues pour 2020 entraîneront un manque à gagner de quelque 20 millions de francs. Or, en vertu des engagements qu'elle a pris au titre de l'accord de Paris, la Suisse doit simultanément financer des investissements dans des technologies et des infrastructures respectueuses du climat.

C'est dans ce contexte que je prie le Conseil fédéral de bien vouloir répondre aux questions suivantes:

1. Est-il d'accord pour admettre qu'un effort supplémentaire de réduction de la dette publique n'a guère de sens si l'on considère les taux d'intérêt actuellement pratiqués, et que le moment

serait au contraire bien choisi pour investir dans la restructuration du système énergétique?

2. Quelles mesures prévoit-il de prendre pour réduire les effets financiers négatifs du frein à l'endettement?

3. Est-il d'accord pour admettre que les investissements à consentir pour réaliser le tournant climatique tel qu'il est prévu par l'accord de Paris sont historiquement élevés?

4. Quelles mesures prévoit-il de prendre pour renforcer les investissements dans des installations durables et respectueuses du climat?

5. Quels travaux et études a-t-il déjà effectués en vue de créer, lorsque c'est possible, des synergies entre les taux d'intérêt actuellement pratiqués et les dépenses d'investissement nécessaires?

6. Est-il possible d'affecter l'excédent 2019 à une fin autre que la réduction de la dette?

7. Dans l'hypothèse où le Parlement souhaiterait affecter une partie de l'excédent à des fins autres que la réduction de la dette, à quelles modifications législatives faudrait-il procéder?

Porte-parole: Andrey

26.02.2020 Réponse du Conseil fédéral.

19.06.2020 Conseil national. Discussion reportée

19.4622 ***n*** Ip. **Fischer Roland. Clarifications concernant l'accord-cadre avec l'UE. Il faut aller de l'avant!** (20.12.2019)

L'établissement de relations plus étroites et plus stables avec l'Europe est une opportunité et un atout pour la Suisse. Il est donc important de poursuivre le développement d'un partenariat ciblé et plus fort avec l'UE. L'accord-cadre qui est en discussion depuis un an entre la Suisse et l'UE permettra à nos entreprises de continuer à vendre leurs produits et leurs services dans toute l'Europe dans des conditions d'égalité avec leurs concurrentes européennes. Nos hautes écoles pourront poursuivre leur participation aux programmes de recherche européens et les universités européennes resteront ouvertes sans restriction à nos étudiants. Enfin, sur des sujets majeurs tels que l'énergie, la bourse ou la recherche, de nouveaux accords offrant des possibilités de développement plus larges à notre pays pourront être conclus.

Si le Conseil fédéral souligne dans son rapport que les objectifs de négociation essentiels ont été atteints, il compte ne transmettre le projet d'accord au Parlement que lorsque l'UE aura apporté des clarifications sur trois points : protection salariale, directive sur la libre circulation des citoyens de l'Union et aides d'Etat. Cela risque de retarder le processus et donc de créer une insécurité juridique pour l'économie et la recherche suisses, d'autant plus que l'UE a refusé catégoriquement à ce jour de procéder à des négociations complémentaires. En outre, le changement survenu à la présidence de la Commission européenne et le succès remporté par les partisans du Brexit lors des élections en Grande-Bretagne modifie la situation pour la Suisse.

Face à ces constats, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Quand compte-t-il présenter au Parlement ses propositions relatives aux clarifications à apporter concernant l'accord-cadre?

2. Où en est l'élaboration de ces clarifications?

3. Qu'est-ce qui s'oppose, le cas échéant, à ce que le Conseil fédéral soumette sans délai au Parlement ses propositions relatives aux clarifications à apporter concernant l'accord-cadre?

4. Qu'est-ce qui plaiderait, selon lui, pour une approche qui dissocierait les discussions avec l'UE de la mise en oeuvre de l'accord-cadre au niveau national?

Cosignataires: Bäumle, Bellaïche, Bertschy, Flach, Gredig, Grossen Jürg, Mäder, Matter Michel, Mettler, Moser, Pointet (11)

19.02.2020 Réponse du Conseil fédéral.

19.06.2020 Conseil national. Discussion reportée

19.4623 ***n*** Ip. **Prelicz-Huber. Des expertises AI extrêmement problématiques** (20.12.2019)

Dans les nombreux cas rapportés par les médias concernant les problèmes posés par les des expertises AI, celui de PMEDA AG est particulièrement scandaleux. D'une part, parce que les offices AI semblent faire appel très souvent à cette société, à laquelle les expertises AI ont rapporté 14 millions de francs de recettes entre 2013 et 2018 et qui est une des plus grandes du secteur; d'autre part, parce que ce centre d'expertise continue de susciter les critiques. L'émission Kassensturz a révélé, au moyen d'un enregistrement secret effectué par un assuré, que PMEDA AG avait déclaré un patient en bonne santé après seulement 36 minutes sans que les questions pertinentes concernant son activité professionnelle aient été posées et en faisant état de deux tests dont il n'a été question à aucun moment dans l'enregistrement. Le Sonntagsblick a découvert également que PMEDA AG faisait souvent appel à des médecins volants étrangers (10 des 16 experts conduisant des expertises AI sont des médecins volants étrangers). Or ces derniers sont généralement peu familiarisés avec les réalités suisses en matière de droit et de médecine des assurances et sont sollicités davantage à des fins de maximisation du profit qu'autre chose. A cela s'ajoute qu'une expertise neuropsychologique a été établie non pas par un psychologue mais par un médecin, qui ne possédait pas les formations requises par le Tribunal fédéral des assurances.

La vigilance s'impose d'autant plus que PMEDA AG s'est targué, lors d'un événement auquel il a convié assureurs et employeurs, d'avoir pu déclarer en bonne santé dans 67 pour cent des cas des patients qui disposaient d'une attestation d'incapacité de travail. La question de savoir si les informations ayant motivé ces conclusions auraient pu être utilisées sans l'accord de l'assuré concerné fait aujourd'hui débat devant le tribunal.

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Quelle appréciation porte-t-il sur ces différents cas? PMEDA AG remplit-il tous les critères auxquels doit satisfaire un centre d'expertise indépendants?

2. Le Conseil fédéral a-t-il toujours confiance dans l'indépendance des expertises de cette société et dans la qualité de ses évaluations médicales et psychiatriques?

3. Si c'est le cas, quels autres manquements doivent encore se produire pour qu'une institution telle que PMEDA AG se voie retirer les mandats d'expertises AI?

4. Quand le Conseil fédéral considère-t-il qu'un expert remplit les exigences d'indépendance et d'évaluation correcte de l'état médical et psychiatrique du patient?

Cosignataires: Arslan, Badertscher, Barrile, Baumann, Brenzikofer, Clivaz Christophe, Egger Kurt, Feri Yvonne, Girod, Glättli,

Gredig, Gysi Barbara, Gysin Greta, Klopfenstein Broggini, Maillard, Marti Samira, Pasquier, Porchet, Python, Ryser, Rytz Regula, Schlatter, Schneider Meret, Töngi, Trede, Walder, Wasserfallen Flavia, Weichelt-Picard, Wettstein (29)

26.02.2020 Réponse du Conseil fédéral.

19.06.2020 Conseil national. Discussion reportée

19.4624 *n* Ip. **Grin. La production de sucre suisse est en grand danger** (20.12.2019)

Augmenter la taxe sur l'importation du sucre blanc en fonction du prix mondial, cela pour garantir un prix indicatif seuil de la production suisse de betterave sucrière, couvrant les frais de production.

12.02.2020 Réponse du Conseil fédéral.

19.4625 *n* Po. **Burgherr. Critique du paternalisme d'État** (20.12.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter dans un rapport dans quels domaines et sous quelle forme la Confédération recourt à la technique dite du "coup de pouce" (théorie du nudge ou du paternalisme libéral), sur quelles bases légales elle se fonde pour le faire et quelles ressources (financières et humaines) sont employées à cet effet.

Où tracer la frontière entre une information neutre et objective et une information paternaliste, fallacieuse et politiquement motivée visant à influencer et à diriger le citoyen? Comment exercer une surveillance et un contrôle?

Le Conseil fédéral examinera également comment rendre plus transparent le recours à cette technique par l'Etat, de manière générale et dans les cas concrets, par exemple sous la forme de mises en garde.

26.02.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

19.4627 *n* Ip. **Gugger. Activités chinoises visant à surveiller et à exercer une influence en Suisse** (20.12.2019)

L'affaire des "China Cables" montre que la surveillance exercée par la Chine s'étend bien au-delà de ses frontières territoriales. Les documents qui ont fuités prouvent par exemple une volonté de surveiller de manière ciblée la communauté ouïgoure en exil. Depuis un certain temps, des Tibétains vivant en Suisse disent subir des tentatives d'intimidation. Un rapport 1 a documenté et analysé l'évolution. Un autre moyen utilisé par la Chine pour étendre son influence sont les instituts Confucius installés dans des universités suisses. Récemment, le gouvernement allemand a reconnu que l'Etat chinois exerçait une influence sur des manifestations organisées par les instituts Confucius en Allemagne ainsi que sur le contenu et le matériel des cours dispensés. Le rapport de situation 2016 du Service de renseignement de la Confédération examinait également le contexte dans lequel les instituts Confucius étaient utilisés pour diffuser les intérêts et propager l'idéologie prônée par le gouvernement chinois. Le quotidien alémanique Tages Anzeiger a de plus révélé dans son édition du 4 décembre 2019 que l'ambassade de Chine avait tenté de s'immiscer dans les affaires de l'institut Confucius de Bâle.

Dans ce contexte, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes.

1. A-t-il une vue d'ensemble des activités de l'ambassade de Chine en ce qui concerne les tentatives d'intimidation et la surveillance des communautés tibétaine et ouïgoure en exil? Ces activités du gouvernement chinois touchent-elles aussi des citoyens, des institutions étatiques et des entreprises suisses? Dans l'affirmative, des actions concrètes sont-elles engagées pour y remédier?

2. Des membres des communautés tibétaine et ouïgoure en exil ont-ils fait part aux autorités de leur sentiment d'insécurité ? Dans l'affirmative, comment les autorités suisses ont-elles réagi afin de garantir la protection de droits élémentaires tels que la liberté d'expression et le droit à la vie privée?

3. Dans ces conditions, est-ils raisonnable d'exiger de la part de réfugiés d'origine tibétaine et ouïgoure non reconnus qu'ils se présentent à l'ambassade de Chine pour obtenir des documents officiels de "leur pays" tel qu'un passeport ou la prolongation de leur titre de séjour?

4. Que pense le Conseil fédéral des instituts Confucius installés en Suisse? Connait-il précisément la situation dans les universités? Les activités de ces instituts sont-elles évaluées, notamment sur le plan de leur utilité scientifique?

Cosignataires: Birrer-Heimo, Molina, Nussbaumer, Streiff, Studer (5)

19.02.2020 Réponse du Conseil fédéral.

19.06.2020 Conseil national. Discussion reportée

19.4629 *n* Mo. **Gugger. Filtres de cigarettes écologiques** (20.12.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier la loi pour interdire les filtres de cigarettes à usage unique responsables de la dispersion de microplastiques et autres substances toxiques dans l'environnement.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Barrile, Binder, Birrer-Heimo, Bulliard, Graf-Litscher, Gysin Greta, Haab, Locher Benguerel, Lohr, Maillard, Marra, Meyer Mattea, Molina, Müller-Altermatt, Munz, Nidegger, Nordmann, Nussbaumer, Pult, Ritter, Roduit, Roth Franziska, Schlatter, Schneider Meret, Seiler Graf, Stadler, Streiff, Studer, Wasserfallen Flavia, Wermuth, Wismer Priska (32)

19.02.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.4631 *n* Po. **Cattaneo. Réseau de pistes cyclables sûres et rapides entre les agglomérations du pays** (20.12.2019)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner, au moyen d'une étude de faisabilité, la possibilité de développer un réseau national de pistes cyclables sûres et rapides entre les agglomérations du pays. L'étude portera en particulier sur les points suivants: propositions concrètes de parcours réalisables, répartition des compétences entre la Confédération et les cantons en matière de conception et de réalisation, modalités de financement, calendrier de réalisation et évaluation des avantages pour l'environnement découlant de l'utilisation d'une telle infrastructure. L'étude de faisabilité sera réalisée d'ici à la fin 2020.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Borloz, Bourgeois, Büchel Roland, Fischer Roland, Jauslin, Roduit, Romano, Roth Franziska, Walliser (10)

12.02.2020 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

19.06.2020 Conseil national. Combattu. Discussion reportée

19.4632 ***n*** Mo. **Bulliard. Inscrire l'éducation sans violence dans le CC** (20.12.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de compléter le CC d'un article garantissant aux enfants le droit à une éducation sans violence. Nos enfants doivent être protégés contre les châtiments corporels, les violences psychologiques et contre toute forme de rabaissement.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Badertscher, Binder, Candinas, Eymann, Feri Yvonne, Flach, Geissbühler, Glanzmann, Gschwind, Gugger, Gysi Barbara, Kälin, Lohr, Masshardt, Regazzi, Reynard, Romano, Roth Franziska, Roth Pasquier, Schneider Schüttel, Streiff, Studer, Wehrli, Wismer Priska (25)

26.02.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.4633 ***n*** Ip. **Widmer Céline. Placements de la BNS qui nuisent au climat. Situation et risques** (20.12.2019)

Les placements effectués par l'intermédiaire du marché financier suisse génèrent bien plus d'émissions de CO2 que la population et l'économie suisses réunies. Aussi faut-il saluer l'initiative de l'Association suisse des banquiers, qui soutient les revendications du mouvement en faveur de la défense du climat. Plusieurs interventions parlementaires en cours de traitement demandent au Conseil fédéral d'édicter des dispositions légales afin que la place financière suisse tienne compte des risques climatiques, et que la BNS en particulier mène une politique de placement qui corresponde aux objectifs de l'Accord de Paris sur le climat (motion Badran 18.3921 et motion Thorens 19.3766).

Eu égard à cette situation, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. A quels volumes estime-t-il les émissions de CO2 qui résulteraient de la combustion de toutes les réserves de carbone qui ressortent de la comptabilité des entreprises dont la BNS détient des actions ou des obligations? (volumes mesurés en tonnes en fonction du pourcentage de la participation de la BNS)

2. A quels volumes estime-t-il les émissions de CO2 qui résulteraient de l'exploitation de toutes les centrales à charbon, à gaz ou à pétrole, jusqu'à la fin de leur cycle de vie, dans les entreprises dont la BNS détient des actions ou des obligations? (volumes mesurés en tonnes en fonction du pourcentage de la participation de la BNS)

3. La BNS a-t-elle engagé des collaborateurs ayant des connaissances spécifiques pour évaluer les risques climatiques?

4. Envisage-t-elle d'assumer un rôle exemplaire en matière de stratégie de placement à la fois durable et tournée vers l'avenir, qui réponde aux exigences de l'Accord de Paris?

Cosignataires: Bäumle, Jans, Nordmann, Portmann, Streiff, Weichelt-Picard (6)

19.02.2020 Réponse du Conseil fédéral.

25.09.2020 Conseil national. Discussion reportée

19.4635 ***é*** Mo. **Ettlin Erich. Mettre en place une pratique fiscale uniforme pour éviter une pénalisation des entreprises suisses** (20.12.2019)

Le Conseil fédéral est chargé de proposer une modification du libellé des art. 14 et 21 ss de la loi fédérale sur l'impôt anticipé (LIA; RS 642.21) qui garantisse que soit appliquée systématiquement en matière d'impôt anticipé la théorie du triangle pour déterminer le bénéficiaire de la prestation.

Cosignataires: Burkart, Fässler Daniel, Hegglin Peter, Noser, Schmid Martin (5)

19.02.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CE *Commission de l'économie et des redevances*

04.06.2020 Conseil des Etats. Transmis à la commission compétente pour examen préalable

19.4641 ***é*** Ip. **Bischof. Bâle III final. Avantages et inconvénients** (20.12.2019)

Le Conseil fédéral a adopté le 6 décembre 2019 de nouvelles directives concernant l'analyse d'impact de la réglementation (AIR), destinées à accroître la transparence sur les conséquences de nouvelles réglementations de grande portée et à proposer des solutions alternatives. Or, la Suisse travaille actuellement d'arrache-pied à mettre en oeuvre le dernier dispositif réglementaire en date (dit "Bâle III final") mis sur pied par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Cette réforme, menée à l'insu ou presque du public par le Groupe de travail national, aura des conséquences non seulement pour les banques, mais pour l'économie nationale tout entière. Les banques de taille petite ou moyenne essentiellement tournées vers le marché intérieur, notamment, risquent d'être confrontées à des coûts astronomiques, alors qu'elles ne tireront qu'un bénéfice limité de la réforme (voir le débat du Conseil des Etats du 21 mars 2019 relatif à l'interpellation Germann 19.3240). A cela s'ajoute qu'on ne sait toujours pas ce qu'il en sera de sa mise en oeuvre par d'autres pays, comme par les Etats-Unis. Selon plusieurs spécialistes du domaine, tout laisse ainsi à penser que les places concurrentes seront soumises à des réglementations sensiblement moins contraignantes.

Aussi prié-je le Conseil fédéral de bien vouloir répondre aux questions suivantes:

1. Utilité de la réforme : la valeur ajoutée de "Bâle III final" pour la stabilité du système suisse est remise en question par plusieurs observateurs, qui mettent en avant le coût élevé de la mise en oeuvre et l'absence d'exigences nouvelles en matière de fonds propres. Quelle est pour le Conseil fédéral l'utilité de la nouvelle réglementation sur le plan de la réduction en Suisse des risques systémiques et de marché? D'autres réglementations ont-elles été envisagées, et si oui, lesquelles?

2. Distorsion de concurrence : le secteur bancaire craint des coûts de mise en oeuvre élevés, notamment en matière d'octroi des hypothèques, et une inégalité de traitement croissante entre prêteurs hypothécaires. Que pense le Conseil fédéral de ces préoccupations? Faut-il craindre que les banques suisses soient pénalisées sur le marché intérieur par rapport aux banques étrangères et aux prestataires suisses non réglementés?

3. Analyse d'impact de la réglementation: le Conseil fédéral a adopté le 6 décembre 2019 de nouvelles directives en matière d'analyse d'impact de la réglementation (AIR), confirmant par là la nécessité d'une telle analyse. Est-il lui aussi d'avis que le dispositif "Bâle III final" est un "projet particulièrement important" nécessitant une AIR approfondie? La mise en oeuvre de "Bâle III final" a-t-elle déjà donné lieu à une AIR? Si oui, peut-on la consulter, et qu'a-t-elle permis de mettre en lumière s'agissant des conséquences financières pour les différentes catégories de banques? Si non, quand cette AIR sera-t-elle menée? Le "quick check" adopté le 6 décembre 2019 est-il appliqué? Qui établit dans le détail les questions auxquelles il faut répondre?

4. Mise en oeuvre à l'étranger: le Conseil fédéral sait-il quel est l'état et l'orientation de la mise en oeuvre de "Bâle III final" dans d'autres systèmes juridiques pertinents pour la Suisse? Qu'en est-il à cet égard d'autres pays comme les Etats-Unis, le Royaume-Uni ou l'UE? Le Conseil fédéral a-t-il mis en place un système de suivi de la mise en oeuvre dans d'autres pays? Cale-t-il la mise en oeuvre par la Suisse sur celle des places concurrentes?

5. "Swiss finish": comment le Conseil fédéral s'assure-t-il que la Suisse n'aille pas plus vite que la musique dans la mise en oeuvre de "Bâle III final" et ne choisisse une approche différant de celle des autres places financières et affaiblissant face aux acteurs étrangers la compétitivité des banques suisses, qu'elles soient tournées vers le marché intérieur ou non?

6. Régime des petites banques: le Conseil fédéral est-il d'accord pour considérer qu'il importe tout particulièrement dans la mise en oeuvre de "Bâle III final" de veiller à une application conséquente et rigoureuse du régime judicieux des petites banques, qui prévoit des allégements réglementaires en contrepartie de fonds propres supérieurs à la moyenne et de liquidités élevées? Prévoit-il la même chose pour les banques de taille moyenne (catégorie 3)?

7. Egalité de traitement: le Conseil fédéral voit-il le moyen, conformément au principe "même risques, mêmes règles", de soustraire les banques tournées vers le marché intérieur au champ d'application des dispositions de "Bâle III final" que le Comité de Bâle a d'abord établies à l'intention des banques actives à l'international et fortement engagées à l'étranger en vue de réduire les risques qu'elles peuvent présenter pour la stabilité des marchés internationaux?

12.02.2020 Réponse du Conseil fédéral.

04.06.2020 Conseil des Etats. Liquidé

20.3006 *n* Mo. **Conseil National. Garantir le maintien des archives Gosteli (Commission de la science, de l'éducation et de la culture CN)** (24.01.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de garantir le maintien et le développement des Archives Gosteli sur l'histoire du mouvement des femmes en Suisse sur la base de l'art. 15 LERI et d'intégrer ces mesures dans le Message FRI 2021-2024.

Une minorité (Keller Peter, Gafner, Gallati, Gutjahr, Haab, Herzog Verena, Pieren) propose de rejeter la motion.

19.02.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

04.06.2020 Conseil national. Adoption

x **20.3010 *n*** Mo. **Conseil National. Combattre la disparition des insectes (Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CN)** (11.02.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de:

1. S'assurer de la mise en oeuvre immédiate des plans d'action concernant la biodiversité, la santé des abeilles et les produits phytosanitaires;

2. Définir dans l'immédiat, sur la base d'études scientifiques, quelles sont les mesures à mettre en place dans le but de résoudre cette problématique à court, moyen et long terme. Dans ce contexte, il sera également tenu compte des nouvelles méthodes de production de l'agriculture;

3. Soumettre rapidement au Parlement, en prenant en considération le rapport "Enrayer le déclin des insectes - un état des lieux à l'intention de la CEATE-N" du 19 août 2019, un ensemble complet de propositions portant sur les modifications à apporter à la législation et des mesures et objectifs ambitieux, vérifiables, et délimités dans le temps, en vue de protéger et de favoriser le développement des insectes en Suisse. Ces propositions devront englober tous les domaines concernés et prévoir les ressources supplémentaires nécessaires, tant au niveau financier qu'au niveau du personnel. Outre les mesures mentionnées dans le rapport, il faudra prendre en considération d'autres mesures, notamment pour réduire la pollution lumineuse. Il conviendra de pondérer et de hiérarchiser l'ensemble des mesures soumises au Parlement en fonction de leur efficacité et de leur applicabilité;

4. Soumettre au Parlement un état des lieux sur la propagation dans notre pays des insectes nuisibles et sans prédateurs et sur des mesures qui peuvent être prises.

06.03.2020 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

17.12.2020 Conseil national. Adoption
09.03.2021 Conseil des Etats. Adoption

20.3011 *n* Mo. **Conseil National. Ne pas tolérer les mariages d'enfants ou de mineurs (Commission des affaires juridiques CN)** (21.02.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier comme suit l'art. 105, ch. 6, du code civil (CC) :

Art. 105, ch. 6 CC (nouveau) :

Le mariage doit être annulé :

...

ch. 6. lorsque l'un des époux était mineur au moment de la célébration.

27.05.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

18.06.2020 Conseil national. Adoption

20.3015 *n* Mo. **Reynard. Interdire la récolte rémunérée de signatures** (02.03.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de procéder aux modifications législatives nécessaires de la LDP afin d'interdire la rémunération de la collecte de signatures pour les initiatives populaires et les référendums. En s'inspirant du modèle genevois, le Conseil fédéral prévoit de la souplesse pour les partis, syndicats et associations qui s'engagent dans la récolte de signatures.

Cosignataires: Bendahan, Borloz, Bulliard, Chevalley, Crottaz, Dandrès, Fehlmann Rielle, Grin, Gschwind, Hurni, Kamerzin, Marra, Nordmann, Pasquier, Regazzi, Roth Pasquier, Schneider Schüttel (17)

20.05.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3017 *n* Ip. **Imark. Aménagement de la ligne ferroviaire du Laufonnais. Une planification pitoyable et de mauvaises excuses** (02.03.2020)

Le 12 février 2020, les CFF ont annoncé que l'aménagement de la ligne ferroviaire du Laufonnais était repoussé de deux années supplémentaires. Il s'agit du énième report du projet. La ligne à

double voie aurait dû être en service depuis longtemps, et maintenant il faut attendre jusqu'en 2026.

Pour se justifier, les CFF mettent en avant " des travaux de planification plus longs que prévu ", " un espace extrêmement réduit et un parcours sinueux " ainsi que " le manque de capacité du noeud ferroviaire de Bâle ". Ces excuses, toujours les mêmes, ne sont plus crédibles : finir la planification est avant tout une affaire de priorité. Le parcours sinueux et le manque de place le long de la ligne actuelle sont connus depuis 1875 et ne peuvent pas servir d'excuse tous les deux ans. Quant aux capacités du noeud ferroviaire de Bâle, elles ne peuvent en aucun cas justifier le refus de s'atteler à la planification. Elles pourront tout au plus expliquer un manque de ressource lorsqu'il faudra créer des liaisons supplémentaires après la mise en service du tronçon.

Il ne fait aucun doute que l'aménagement de la voie ferroviaire du Laufonnais est délibérément repoussé à la Saint-Glinglin. L'ancien conseiller aux Etats Claude Janiak critiquait déjà en 2014 la tactique de retardement de ce projet (interpellation 14.4023). Aujourd'hui, nous n'avons pas avancé d'un pouce, uniquement parce que certaines personnes refusent de faire leur travail.

Dans ce contexte, je demande au Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes.

1. Qui est responsable de la planification pitoyable de l'aménagement de la double voie dans le Laufonnais ?

2. Quelles sont les conséquences sur le plan du personnel et de l'organisation ?

3. Quel niveau de priorité la Confédération accorde-t-elle à ce projet ?

4. Comment les habitants du Laufonnais et du Schwarzbubenland seront-ils dédommagés pour ces années de retard ?

5. Comment se fait-il que l'on nous resserve les mêmes mauvaises excuses à chaque nouveau retard ?

6. Que pense la Confédération du fait que les CFF diffèrent délibérément ce projet ?

13.05.2020 Réponse du Conseil fédéral.

19.06.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3018 ***n*** Ip. **Pult. Bruit de tir. Dépassement des valeurs légales à Coire** (02.03.2020)

La place de tir de Rossboden/Rheinsand, qui fait partie de la place d'armes de Coire, est l'une des plus utilisées par l'Armée suisse. Il n'y a pas d'autre place d'armes dont le bruit touche autant de personnes. En réponse à une question parlementaire posée au Grand Conseil du canton des Grisons, le gouvernement grison a confirmé que les valeurs limites d'exposition au bruit des places d'armes, de tir et d'exercices militaires autorisées en vertu de l'ordonnance sur la protection contre le bruit (RS 814.41) étaient dépassées à Coire. Les mesures sur lesquelles il s'appuie datent de 2014 et l'utilisation de la place de tir s'est depuis intensifiée. L'autorité responsable de mesurer le bruit de tir et de faire respecter les valeurs limites est le DDPS.

Dans ce contexte, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes.

1. Existe-t-il des mesures plus récentes ou de nouvelles mesures sont-elles prévues ?

2. Comment le Conseil fédéral compte-t-il faire respecter les valeurs limites et réduire les nuisances sonores pour la population ?

3. Si la place de tir continue d'être utilisée avec la même intensité, la mise aux normes acoustiques prévue permettra-t-elle de respecter les valeurs limites ?

4. Sur quelles autres places de tir les valeurs limites ont-elles été dépassées au cours des cinq dernières années ?

Cosignataire: Locher Benguerel (1)

13.05.2020 Réponse du Conseil fédéral.

19.06.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3019 ***n*** Ip. **Storni. Planification des besoins des centres d'entretien CFF et disponibilité du matériel roulant** (02.03.2020)

L'insuffisance et la dégradation du matériel roulant des CFF est l'une des causes qui contribuent à la

détérioration, désormais chronique, de la qualité et de la ponctualité du service de transport des passagers. Un collaborateur a même perdu la vie dans un accident provoqué par un défaut du matériel roulant.

Les services cargo suisse et international sont quant à eux victimes d'un manque de locomotives qui cause des retards, en augmentation ces dernières années, et un plafonnement de la productivité. La situation est toujours plus intenable et met en évidence des erreurs dans la planification et dans l'exploitation des centres d'entretien des CFF.

Rappelons qu'il y a une dizaine d'années, les CFF avaient décidé la fermeture des ateliers de Bellinzone. Heureusement, celle-ci a pu être évitée grâce à une grève des employés. Depuis, ces ateliers contribuent à remédier aux manquements décrits plus haut. Ils tournent à plein régime à l'aide d'un nombre croissant de collaborateurs intérimaires qui travaillent sur différents types de matériel roulant.

Je pose au Conseil fédéral les questions suivantes :

1. Quels montants et dans quels sites les CFF ont-ils investi ces vingt dernières années pour la construction ou la modernisation de centres (ateliers) d'entretien de matériel roulant léger ou lourd (voyageurs, locomotive et cargo), en particulier dans les bâtiments et dans les infrastructures techniques ?

2. Comment les effectifs du personnel ont-ils évolué sur les différents sites depuis le 1e janvier 2000 ?

3. Qui a financé les investissements évoqués à la première question ?

4. Les communes ou les cantons ont-ils participé au financement des centres d'entretien pour le matériel roulant léger ou lourd ou du matériel pour les infrastructures ?

5. Outre ceux du nouvel atelier de Castione, quels autres investissements sont-ils prévus pour la construction ou l'agrandissement de centres d'entretien pour matériel roulant léger ou lourd ?

6. Des changements de planification du matériel roulant de réserve sont-ils prévus, pour éviter que ne se répète ce qui s'est produit ? Si oui, dans quelle proportion ?

7. Le matériel roulant moderne est toujours plus complexe car il intègre toujours plus de systèmes électroniques. Exige-t-il un type de gestion différente ?

8. A combien d'unités le manque de locomotives du service cargo se monte-t-il ou se montait-il ?

13.05.2020 Réponse du Conseil fédéral.

19.06.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3021 ***n*** Mo. **Haab. Interdire l'importation du foie gras** (02.03.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de faire usage de la compétence qui lui est dévolue par l'art. 14, al. 1, de la loi sur la protection des animaux pour frapper d'interdiction l'importation du foie gras.

13.05.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3022 ***n*** Mo. **Wettstein. Pour une participation financière de la Confédération aux mesures d'assainissement nécessaires pour assurer une qualité optimale de l'eau potable** (02.03.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer un acte législatif visant à assurer le cofinancement par la Confédération de travaux d'infrastructure destinés à garantir une qualité optimale de l'eau potable, notamment dans les régions où la totalité ou une partie importante de l'eau potable provient des eaux souterraines.

Cosignataires: Arslan, Baumann, Brélaz, Brenzikofer, Clivaz Christophe, Egger Kurt, Feri Yvonne, Fivaz Fabien, Fluri, Klopfenstein Broggini, Michaud Gigon, Müller-Altermatt, Pasquier, Porchet, Prelicz-Huber, Python, Roth Franziska, Ryser, Rytz Regula, Schlatter, Schneider Meret, Suter, Töngi, Trede, Walder, Weichelt-Picard, Widmer Céline (27)

20.05.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3024 ***n*** Mo. **Marti Samira. Situation dramatique sur l'île de Lesbos. La Suisse doit agir!** (03.03.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'exploiter entièrement les capacités des centres fédéraux et cantonaux pour requérants d'asiles. Des migrants se trouvant dans les îles grecques seront amenés directement en Suisse, où une procédure d'asile en bonne et due forme leur sera assurée. Le Conseil fédéral appellera par ailleurs d'autres Etats à faire de même.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Atici, Barrile, Bendahan, Birrer-Heimo, Crottaz, Dandrès, Fehlmann Rielle, Feri Yvonne, Friedl Claudia, Funiciello, Locher Benguerel, Maillard, Marra, Masshardt, Molina, Nordmann, Nussbaumer, Piller Carrard, Pult, Reynard, Roth Franziska, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Storni, Suter, Wasserfallen Flavia, Wermuth, Widmer Céline (29)

08.05.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3025 ***n*** Ip. **Addor. Mettre fin aux conflits d'intérêts à la Cour européenne des droits de l'homme?** (03.03.2020)

1. Quelle appréciation le Conseil fédéral fait-il des éléments révélés par le rapport de l'ECLJ sur les ONG et la CEDH, ainsi que des propositions faites pour garantir la transparence des intérêts et des liens entre requérants, juges et ONG ?

2. Que compte-t-il entreprendre dans ce sens ?

08.05.2020 Réponse du Conseil fédéral.

19.06.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3026 ***n*** Mo. **Prelicz-Huber. Réduire les émissions liées aux vols effectués par des conseillers fédéraux** (03.03.2020)

Le Conseil fédéral est prié désormais de prendre en règle générale le train (ou d'autres moyens de transports publics) et non plus l'avion pour les trajets de moins de six heures, à l'instar de ce qu'il exige des collaborateurs de l'administration fédérale.

Cosignataires: Arslan, Badertscher, Baumann, Brenzikofer, Clivaz Christophe, de la Reussille, Egger Kurt, Fivaz Fabien, Girod, Glättli, Klopfenstein Broggini, Michaud Gigon, Pasquier, Porchet, Prezioso, Python, Ryser, Rytz Regula, Schneider Meret, Töngi, Walder, Weichelt-Picard, Wettstein (23)

20.05.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3027 ***n*** Mo. **Marchesi. Soutien financier aux cantons frontaliers pour assurer la sécurité des frontières** (03.03.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de créer une base légale pour que les cantons frontaliers, fortement sollicités par la lutte contre la criminalité transfrontalière, bénéficient d'un soutien financier. Comme la Confédération n'assure pas une sécurité adéquate aux frontières, les Cantons jouent un rôle encore plus important qui doit être reconnu, notamment par un soutien financier.

Cosignataires: Cattaneo, Farinelli, Nidegger, Quadri, Romano (5)

13.05.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3028 ***n*** Ip. **Klopfenstein Broggini. Le projet d'autoroute Machilly-Thonon à l'heure de l'urgence climatique** (03.03.2020)

Au nom de la Convention d'Espoo, la Suisse a-t-elle participé à la procédure d'étude de l'impact sur l'environnement du projet d'autoroute Machilly-Thonon (F)? Si oui, quelles ont été les conclusions? Et au nom de quels arguments? Et si la Confédération n'a pas été consultée, comment entend-elle faire entendre sa voix?

Cosignataires: Clivaz Christophe, Dandrès, Fehlmann Rielle, Pasquier, Porchet, Schaffner, Schlatter, Töngi, Trede (9)

13.05.2020 Réponse du Conseil fédéral.

19.06.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3029 ***n*** Ip. **Brenzikofer. Abus de médicaments psychotropes** (03.03.2020)

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Selon le système de surveillance des dépendances psychiques dans la population résidente en Suisse (" Monitorage suisse des addictions "), 200 000 personnes ont une consommation problématique de puissants somnifères et tranquillisants. Le Conseil fédéral juge-t-il qu'un stade critique est atteint ?

2. Compte tenu de cette consommation de médicaments psychotropes, en quoi estime-t-il que sa politique de prévention et la stratégie nationale doivent être adaptées ?

3. Comment explique-t-il l'augmentation observée ces dernières années ?

4. Faut-il intervenir dans les écoles pour identifier précocement les dépendances et agir en conséquence ?

5. Que pense-t-il de la mise en place d'un système de surveillance systématique des habitudes de consommation chez les adolescents, comme l'Islande prévoit de le faire ?

6. Faut-il mettre des moyens financiers supplémentaires pour relever efficacement les nouveaux défis dans le domaine des médicaments psychotropes ?

7. Faut-il rendre plus restrictives les directives régissant la remise de benzodiazépine, de médicaments contenant de la codéine et d'autres substances similaires ?

8. Comment la Confédération peut-elle soutenir les cantons dans leurs efforts de sensibilisation à l'abus de médicaments et de formation continue dans ces domaines ?

08.05.2020 Réponse du Conseil fédéral.

19.06.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3037 ***n*** Ip. **Pasquier. Transport des marchandises dangereuses. La sécurité est-elle assurée?** (04.03.2020)

Selon un communiqué du laboratoire cantonal de Bâle-Ville du 3 février, la moitié des camions transportant des marchandises dangereuses contrôlés à la douane ne respecte pas les exigences légales.

Le chimiste cantonal bâlois a indiqué avoir contrôlé 103 poids lourds transportant des matières dangereuses et dénoncé 46. La raison est, dans la moitié des cas, la sécurité dans l'arrimage des marchandises ; des équipements manquants, une signalisation ou information lacunaire sont également en cause. Dans 22 cas, les manquements étaient si importants que les camions ont dû être immobilisés. Ces contrôles, réalisés par le laboratoire du chimiste cantonal, la police cantonale et l'administration fédérale des douanes, révèlent une situation inquiétante tant pour la population que pour l'environnement.

Plus globalement, l'administration fédérale des douanes a indiqué dans son rapport " Faits et chiffres 2019 " avoir dénoncés 38 722 infractions lors de ses contrôles sur le trafic lourd. Mais contrairement au chimiste cantonal, elle ne donne pas de précision sur les risques encourus, les marchandises transportées ou le type d'infraction.

Dans ce contexte, je remercie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Des contrôles similaires sont-ils réalisés dans les autres cantons concernés par le trafic de marchandises dangereuses ? Si oui, avec quels résultats ?

2. L'administration fédérale des douanes prévoit-elle de mener des actions spécifiques sur le transport des marchandises dangereuses considérant le risque élevé lié à ce transport et au piètre respect des exigences révélé par les analyses bâloises ?

3. Quelle est la situation au Simplon, considérant d'une part, que cette route de montagne est empruntée par un nombre important de véhicules transportant des marchandises dangereuses et, d'autre part, l'éloignement du site de contrôle des douanes ?

4. L'Office fédéral des routes publie depuis l'an passé les résultats des contrôles sur le trafic lourd réalisé dans les centres de compétences CCTL et par les contrôles mobiles. Le Conseil fédérale pourra-t-il y préciser à l'avenir la situation spécifique liée au transport des marchandises dangereuses ?

5. Juge-t-il que les contrôles sur ces transports sont suffisants ?

Cosignataires: Brenzikofer, Clivaz Christophe, Gysin Greta, Klopfenstein Broggini, Porchet, Prelicz-Huber, Pult, Python, Reynard, Ryser, Schlatter, Schneider Meret, Töngi, Trede, Walder (15)

08.05.2020 Réponse du Conseil fédéral.

19.06.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3039 ***n*** Mo. **Addor. Le quotient familial pour supprimer la pénalisation fiscale du mariage** (04.03.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement un projet visant à adopter le système du quotient familial (imposition selon les unités de consommation) pour l'impôt fédéral direct de manière à traiter également les contribuables avec charges de famille mariés, concubins ou séparés débiteurs de contributions d'entretien.

Cosignataires: Nidegger, Roduit, Wehrli (3)

20.05.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3040 ***n*** Po. **Addor. Le fédéralisme différencié ou asymétrique, une idée pour la Suisse?** (04.03.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'établir, à l'intention du Parlement, un rapport qui mettra en lumière les enjeux et les avantages que représenterait l'apport d'éléments asymétriques supplémentaires dans le fédéralisme suisse. Ce faisant, il s'agira aussi d'évaluer l'opportunité d'introduire un mécanisme permettant aux cantons qui le souhaiteraient de récupérer des compétences fédérales sans aucune contrainte pour les autres de les imiter.

08.05.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.3044 ***n*** Ip. **Storni. Quel bilan après dix ans de mini-amnistie fiscale?** (04.03.2020)

L'amnistie fiscale fédérale (la loi fédérale sur la simplification du rappel d'impôt en cas de succession et sur l'introduction de la dénonciation spontanée non punissable, applicable aux impôts directs fédéraux et cantonaux) entrée en vigueur le 10 janvier 2010 est souvent qualifiée de " mini-amnistie fiscale " car elle prévoit le paiement des impôts soustraits et des intérêts moratoires, avec un délai de péremption de dix ans (de trois ans en cas de succession).

Cette amnistie a fait l'objet de nombreuses critiques, puisqu'elle n'aurait pas été aussi efficace que l'amnistie de 1969, laquelle ne prévoyait pas le paiement des impôts soustraits et exemptait les contribuables des pénalités fiscales.

Je demande au Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Au 31 décembre 2019, quel était le montant, par canton, des fortunes en Suisse et à l'étranger qui ont fait l'objet d'une dénonciation spontanée ?

2. Quelle sommes la Confédération, les cantons et les communes ont-elles encaissées en rappels d'impôt et en intérêts moratoires sur les fortunes en question ?

3. Quels sont approximativement les revenus fiscaux que ces fortunes rapporteront à la Confédération, aux cantons et aux communes ?

4. Le Conseil fédéral peut-il tirer un bilan de la mini-amnistie du 1e janvier 2010 pour le comparer à celui de l'amnistie du 1e janvier 1969, qui exemptait les contribuables concernés des pénalités fiscales et du paiement des impôts soustraits ?

Cosignataires: Atici, Barrile, Bendahan, Crottaz, Dandrès, Friedl Claudia, Funiciello, Gysi Barbara, Hurni, Locher Benguerel, Maillard, Molina, Munz, Pult, Schneider Schüttel, Seiler Graf (16)

08.05.2020 Réponse du Conseil fédéral.

19.06.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3046 *n* Po. **Schlatter. Égalité de traitement sur le marché de l'emploi. L'obligation pour les officiers de l'état civil d'avoir la nationalité suisse est un anachronisme** (04.03.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'étudier s'il serait opportun de modifier l'ordonnance sur l'état civil de telle sorte qu'il ne soit plus nécessaire d'avoir la nationalité suisse pour exercer la profession d'officier de l'état civil.

Cosignataires: Barrile, Flach, Gredig, Gugger, Gysin Greta, Markwalder, Pult (7)

13.05.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.3048 *n* Ip. **Molina. Des milliards de dollars d'avoirs de potentats libanais dorment sur des comptes bancaires suisses. Qu'entreprend le Conseil fédéral pour que la lumière soit faite sur cette situation et que les avoirs soient restitués à la population libanaise?** (04.03.2020)

Le Liban est en proie depuis octobre 2019 à de graves troubles sociaux qui se sont doublés d'une crise économique. Les manifestants demandent qu'il soit mis fin à la corruption et que soient engagées des réformes démocratiques. Les fonds transférés à l'étranger par certains politiques et d'autres riches Libanais reviennent souvent dans le débat public, et le gouvernement a lancé entretemps des investigations sur ce sujet.

Je pose à cet égard au Conseil fédéral les questions suivantes :

1. Y a-t-il au Liban un lien entre corruption, fuite des capitaux, endettement extérieur et crise politique ?

2. La Commission de contrôle des banques du Liban (BCCL) affirme que 2,38 milliards de dollars ont été transférés sur des comptes bancaires suisses entre le 17 octobre 2019 et le 14 janvier 2020. Le Conseil fédéral peut-il confirmer cette information ?

3. Combien d'argent libanais a-t-il été placé en Suisse ?

4. Le Conseil fédéral exclut-il qu'une partie des avoirs transférés en Suisse puissent avoir été acquis par des actes de corruption, de gestion déloyale ou d'autres actes délictueux ?

5. Que pense-t-il de la pétition des députés libanais du 3 mars 2020, qui demande à la Suisse de restituer les fonds volés ?

6. A-t-il pris contact avec certains acteurs de la société civile du Liban ?

7. Les autorités libanaises ont-elles adressé une demande d'entraide à la Suisse ?

8. Le Conseil fédéral, la FINMA ou le Ministère public de la Confédération ont-ils ouvert une enquête ?

9. Quelles mesures provisionnelles le Conseil fédéral a-t-il prises pour s'assurer que les banques suisses se pliaient effectivement aux obligations de diligence auxquelles il leur incombe de se conformer en vertu du droit suisse et des engagements internationaux pris relativement aux personnes politiquement exposées (PPE) ?

10. Le premier ministre Hassane Diab a déclaré le 2 mars 2020 que l'Etat libanais était trop faible pour pouvoir encore continuer de protéger la population. Le Conseil fédéral constate-t-il lui aussi que le gouvernement actuel ou précédent ou certains membres du gouvernement ont perdu le pouvoir ou qu'un changement de celui-ci apparaît inexorable au sens de l'art. 3, al. 2, let. a, de la loi sur les valeurs patrimoniales d'origine illicite (LVP) ?

11. Le degré de corruption au Liban est-il notoirement élevé au sens de l'art. 3, al. 2, let. b, LVP ?

12. Des transferts d'argent internes au Liban ou transfrontaliers ont-ils donné lieu à des communications de soupçons de blanchiment d'argent ? La loi s'applique-t-elle ?

13. Quels effets le Conseil fédéral attend-t-il de la mise en vigueur en 2021 de l'échange automatique de renseignements (EAR) avec le Liban ?

14. Estime-t-il qu'il y aurait lieu de légiférer pour mettre fin au transfert en Suisse d'avoirs de potentats lorsqu'ils sont substantiels ?

Cosignataires: Badertscher, Crottaz, Friedl Claudia, Marti Min Li, Pult, Schneider-Schneiter, Suter, Wermuth, Widmer Céline (9)

08.05.2020 Réponse du Conseil fédéral.

19.06.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3050 *n* Mo. **Aebischer Matthias. Équivalence des diplômes de la formation professionnelle supérieure** (05.03.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de revaloriser les diplômes de la formation professionnelle supérieure au sens des art. 26 à 29 LFPr en leur donnant des noms modernes qui montrent clairement qu'ils sont équivalents à d'autres diplômes délivrés en Suisse et à l'étranger et de même niveau (par ex. " bachelor professionnel " ou " master professionnel ").

Cosignataires: Aebi Andreas, Andrey, Arslan, Atici, Badertscher, Badran Jacqueline, Bellaïche, Bendahan, Binder, Bircher, Birrer-Heimo, Bourgeois, Bregy, Brenzikofer, Brunner, Buffat, Bulliard, Chevalley, Dandrès, Dettling, Fehlmann Rielle, Feri Yvonne, Fivaz Fabien, Flach, Friedl Claudia, Geissbühler, Girod, Glättli, Gredig, Grossen Jürg, Grüter, Gschwind, Gugger, Gysin Greta, Hess Erich, Hess Lorenz, Hurni, Hurter Thomas, Jans, Klopfenstein Broggini, Locher Benguerel, Lohr, Maillard, Markwalder, Marra, Marti Min Li, Marti Samira, Masshardt, Matter Michel, Meyer Mattea, Molina, Munz, Nussbaumer, Page, Piller Carrard, Prelicz-Huber, Prezioso, Pult, Python, Reynard, Ritter, Roth Franziska, Roth Pasquier, Rutz Gregor, Schaffner, Schneider Schüttel, Schneider-Schneiter, Schwander, Seiler Graf, Siegenthaler, Sollberger, Steinemann, Streiff, Suter, Töngi, Trede, von Siebenthal, Wasserfallen Flavia, Wermuth (79)

13.05.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3051 *n* Ip. **Roduit. Nombre de mineurs suivant un traitement en raison de troubles de l'identité sexuelle** (05.03.2020)

Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Y a-t-il en Suisse une récolte systématique et fiable de données sur le nombre de mineurs suivant un traitement en raison de troubles de l'identité sexuelle ?

2. Dans l'affirmative, combien y a-t-il eu chaque année, depuis l'an 2000, d'enfants ayant suivi un tel traitement ?

3. Dans combien de cas des traitements médicaux ont-ils été effectués et de quels types de traitements s'agissait-il ? Blocage de la puberté, administration d'hormones du sexe opposé, interventions chirurgicales ?

4. Quel est l'âge des mineurs en traitement ? Existe-t-il des statistiques comportant une ventilation par âge et par type de traitement ?

5. Combien des mineurs dont la puberté a été bloquée ont-ils décidé par la suite de prendre d'autres mesures ?

6. Sur la base de quelles directives (contraignantes) de tels traitements sont-ils appliqués à des mineurs ?

08.05.2020 Réponse du Conseil fédéral.

19.06.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3052 ***n*** Mo. **Fluri. Abaissement des valeurs limites applicables aux pesticides. Financement des installations supplémentaires de traitement des eaux conforme au principe du pollueur-payeur** (05.03.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de créer les bases légales du financement des installations supplémentaires de traitement des eaux rendues nécessaires par l'abaissement des valeurs limites applicables aux pesticides et aux biocides. Le financement de ces infrastructures sera autant que possible conforme au principe du pollueur-payeur.

Cosignataires: Kutter, Müller-Altermatt, Wettstein (3)

20.05.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3053 ***n*** Ip. **Groupe de l'Union démocratique du Centre. Conséquences des arrêts Dublin contestables rendus par le Tribunal administratif fédéral** (05.03.2020)

Le Tribunal administratif fédéral (TAF) a rendu récemment deux arrêts contestables (E-962/2019 et F-7195/2018) par lesquels il subordonne à des exigences particulièrement sévères les renvois Dublin de demandeurs d'asile vers l'Italie et la Bulgarie ainsi que les conditions de leur prise en charge par ces pays. Le TAF exige ainsi de la part des autorités italiennes (pour les familles) et bulgares (pour les personnes particulièrement vulnérables) qu'elles fournissent avant tout renvoi des garanties individuelles et concrètes.

C'est dans ce contexte que le Conseil fédéral est prié de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

1. Y a-t-il d'autres Etats Dublin que la Suisse à exiger du pays destinataire qu'il fournisse des garanties individuelles avant tout renvoi vers lui ?

2. Demander des garanties individuelles préalables est-il conforme à l'esprit de l'accord de Dublin ou, pour le dire autrement, le Conseil fédéral estime-t-il que cela entrave son bon fonctionnement ?

3. Quels mécanismes l'accord prévoit-il pour qu'il soit possible de s'assurer que l'accueil répond à des standards minimaux ou d'exiger que soient prises les mesures nécessaires à cet effet ? Qu'entreprend la Suisse dans les deux cas précités ?

4. Combien de personnes qui aux termes de l'accord de Dublin devraient en réalité relever de l'Italie (familles) ou de la Bulgarie (personnes particulièrement vulnérables) ont-elles déposé une demande d'asile en Suisse avant et après la publication des deux arrêts précités, ou, pour le dire autrement, a-t-on constaté depuis que ces deux arrêts ont été rendus une augmentation des demandes d'asile des familles et des personnes particulièrement vulnérables qui devraient a priori relever de l'Italie ou de la Bulgarie ?

5. Les autorités suisses savent-elles si les demandeurs d'asile invoquent spontanément les arrêts précités ?

6. Les autorités compétentes sont-elles en mesure de chiffrer les conséquences financières que les deux arrêts précités ont entraînées pour le contribuable suisse ?

Porte-parole: Buffat

08.05.2020 Réponse du Conseil fédéral.

19.06.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3054 ***n*** Po. **Groupe de l'Union démocratique du Centre. Réseau à haute tension transnational. Installation de déphaseurs aux frontières** (05.03.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner s'il y a lieu de présenter un projet d'acte à l'Assemblée fédérale ou de prendre des mesures permettant d'installer des déphaseurs aux frontières sur le réseau de haute tension transnational afin de stabiliser le réseau électrique suisse, de le protéger contre les surcharges à l'étranger et d'améliorer la sécurité de l'approvisionnement. Le Conseil fédéral présentera un rapport à ce sujet.

Porte-parole: Imark

13.05.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.3055 ***n*** Mo. **Groupe de l'Union démocratique du Centre. Non à un accord Horizon Europe qui serait soumis à la clause guillotine voulue par l'UE** (05.03.2020)

L'UDC se montre défavorablement disposée à l'endroit d'une participation de la Suisse au 9e programme-cadre pour la recherche " Horizon Europe ". Si le Conseil fédéral devait néanmoins engager avec l'UE des négociations en ce sens, il fera en sorte de ne signer aucun accord qui soit lié à l'accord sur la libre circulation des personnes par la clause guillotine.

Porte-parole: Aeschi Thomas

13.05.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3056 ***n*** Ip. **Schneider Schüttel. Pour éviter que les cordes de balle et autres plastiques se retrouvent dans l'environnement** (05.03.2020)

Aujourd'hui, le plastique se retrouve en grand quantités dans l'environnement ;il y parvient de nombreuses manières différentes. Dans le monde agricole, par exemple, les cordes de balle utilisées pour les ballots sont souvent abandonnées dans les champs. Ce plastique peut se retrouver dans le fourrage des animaux, pour ensuite passer dans la nourriture des humains sous la forme de microparticules.

Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Existe-t-il d'autres solutions moins nuisibles pour l'environnement que ces cordes de balle en plastique ?

2. La Confédération (ou d'autres autorités) soutient-elle les agriculteurs à la recherche de solutions de remplacement aux produits en plastique, par exemple des produits biodégradables ?

3. Le Conseil fédéral pense-t-il qu'il est nécessaire d'encourager l'utilisation de produits moins nuisibles pour l'environnement dans l'agriculture, objectif qui pourrait être atteint par la sensibilisation, l'éducation et la recherche ?

Cosignataires: Barrile, Bendahan, Brenzikofer, Crottaz, Dandrès, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Klopfenstein Broggini, Locher Benguerel, Maillard, Marti Min Li, Munz, Pult, Roth Franziska, Rytz Regula, Seiler Graf, Storni, Widmer Céline (18)

13.05.2020 Réponse du Conseil fédéral.

19.06.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3057 ***n*** Po. **Feri Yvonne. Comprendre et combattre la myopie des enfants** (05.03.2020)

Le Conseil fédéral est chargé :

1. de recueillir des informations sur la prévalence, la prévention et le traitement de la myopie des enfants en Suisse et de rédiger un rapport destiné à comparer ces informations aux données internationales ;

2. d'élaborer et de mettre en oeuvre une stratégie de lutte contre la myopie chez les enfants sur la base des informations recueillies.

Cosignataires: Dandrès, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Locher Benguerel, Maillard, Marra, Nussbaumer, Pult, Roth Franziska, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Wasserfallen Flavia (12)

13.05.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.3059 ***n*** Mo. **Binder. Réseau ferroviaire. Maintenir les liaisons directes entre la région économique de Baden et les grands centres urbains** (05.03.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de créer les bases pour que les CFF tiennent compte de l'importance de la région de Baden, avec ses 140 000 habitants, dans l'établissement de leurs horaires et leur planification d'ensemble. Il doit garantir le maintien des liaisons directes qui relient la ville de Baden aux grands centres urbains. Il est absolument nécessaire d'assurer les liaisons avec les gares de Zurich, de Zurich-Aéroport, de Bâle et de Berne. La liaison avec la capitale est essentielle, mais elle n'est pas comprise dans le nouveau plan. La ville de Brugg, elle aussi au centre d'une région importante, est également concernée par la suppression de la liaison directe avec Berne.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Bircher, Bregy, Burgherr, Candinas, Feri Yvonne, Flach, Fluri, Giezendanner, Glarner, Grüter, Heimgartner, Huber, Humbel, Jauslin, Kälin, Kamerzin, Kutter, Maitre, Müller Leo, Müller-Altermatt, Pfister Gerhard, Regazzi, Riniker, Ritter, Romano, Studer, Wermuth, Zuberbühler (29)

13.05.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3060 ***n*** Ip. **Pult. Agriculture, industrie et communes dans les régions de montagne. Encouragement de la mobilité électrique** (05.03.2020)

La mobilité électrique est particulièrement économique et écologique pour les activités agricoles, industrielles et communales dans les régions de montagne, et ce pour les raisons suivantes :

- les véhicules y sont fortement mis à contribution ;

- les vitesses et donc la résistance au vent y sont peu élevées ;

- les dénivelés y sont importants, ce qui rend la récupération d'énergie d'autant plus avantageuse ;

- les avantages de la propulsion électrique, tels qu'émissions de bruit moindres et facilité d'utilisation dans les régions touristiques, y revêtent une grande importance ;

- l'électricité peut y être produite aussi localement que possible et à partir d'énergies renouvelables, ce qui génère à nouveau une plus-value locale.

Les régions de montagne en Suisse offrent les meilleures conditions pour tirer profit de ces avantages. De jeunes entreprises innovantes mettent d'ailleurs au point des véhicules utilitaires dans ce domaine. Elles pâtissent toutefois d'incitations inappropriées et, en ce qui concerne les véhicules utilitaires électriques et leurs infrastructures, de coûts d'acquisition proportionnellement élevés par rapport aux frais d'exploitation.

Dans ces circonstances, je pose au Conseil fédéral les questions suivantes :

1. Est-il lui aussi d'avis que la mobilité électrique est particulièrement économique et écologique pour les activités agricoles, industrielles et communales dans les régions de montagne ?

2. Est-il disposé à examiner des mesures spécifiques d'encouragement de la mobilité électrique pour les véhicules utilitaires dans ce domaine ?

3. Serait-il selon lui judicieux d'affecter le remboursement de l'impôt sur les huiles minérales à des investissements durables dans le domaine de la mobilité électrique pour les véhicules utilitaires (véhicules, infrastructure) ?

4. Selon lui, le fonds pour le climat inscrit dans la nouvelle loi sur le CO2 pourrait-il soutenir le financement d'investissements durables dans le domaine de la mobilité électrique pour les véhicules utilitaires (véhicules, infrastructure) dans les régions de montagne ?

Cosignataires: Addor, Aebischer Matthias, Bregy, Candinas, Cattaneo, Christ, Clivaz Christophe, Farinelli, Giacometti, Graf-Litscher, Grossen Jürg, Gysin Greta, Jans, Kamerzin, Landolt, Locher Benguerel, Masshardt, Nantermod, Pasquier, Piller Carrard, Rechsteiner Thomas, Regazzi, Reynard, Roduit, Romano, Ruppen, Schaffner, Schlatter, Storni, Suter, Töngi, Trede (32)

13.05.2020 Réponse du Conseil fédéral.

19.06.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3063 ***n*** Ip. **Atici. Niveau de formation scolaire minimal** (05.03.2020)

L'instruction publique est, conformément à l'art. 62, al. 1, Cst., du ressort des cantons. Aux termes de l'art. 61a Cst., il appartient cependant aussi à la Confédération de veiller à la qualité et à la perméabilité de l'espace suisse de formation. Cela suppose que tous les écoliers de notre pays atteignent un niveau de formation scolaire minimal.

Les cantons, qui en vertu de l'art. 62, al. 4, Cst., sont tenus d'harmoniser l'instruction publique, ont conclu un accord intercantonal intitulé concordat HarmoS dans lequel sont fixés des objectifs nationaux. Les premières enquêtes portant sur les compétences fondamentales ont été réalisées en 2016 et 2017 ; la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) a dressé un bilan en 2019, précisant que " la vérification de l'atteinte des compétences fondamentales " représentait également un indicateur du degré d'harmonisation des objectifs nationaux.

Dans plusieurs cantons, de nombreux enfants n'atteignent pas les objectifs nationaux en mathématiques. Ce constat est préoccupant. Tous les enfants ont le droit d'acquérir des compétences scolaires minimales et la qualité ainsi que la perméabilité de l'espace suisse de formation doivent passer avant la souveraineté cantonale en matière d'enseignement.

Dès lors, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. L'analyse et l'évaluation approfondies de ces résultats cantonaux sont-elles publiées et font-elles l'objet d'un large débat ? La CDIP a-t-elle tiré des conclusions de ces enquêtes ? Qu'en pense le Conseil fédéral et quelles mesures envisage-t-il ?

2. Dans quelle mesure l'art. 61a Cst. autorise-t-il voire oblige-t-il la Confédération à intervenir face aux cantons pour garantir la qualité et la perméabilité du système de formation suisse ?

3. Lorsque, malgré les efforts d'harmonisation des systèmes scolaires, de très nombreux élèves n'atteignent pas, dans certains cantons, les objectifs fixés sur le plan national, la Confédération voit-elle une possibilité d'intervenir face aux cantons pour garantir la qualité et la perméabilité de l'espace de formation à l'échelon national ?

Cosignataires: Barrile, Bendahan, Brenzikofer, Christ, Crottaz, Dandrès, Feri Yvonne, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Hurni, Jans, Locher Benguerel, Maillard, Marti Min Li, Molina, Munz, Pult, Roth Franziska, Schneider Schüttel, Seiler Graf (20)

13.05.2020 Réponse du Conseil fédéral.

19.06.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3064 *n* Ip. **Atici. Soutenir les entreprises d'apprentissage engagées socialement** (05.03.2020)

Il est sans aucun doute dans l'intérêt public de veiller, par des mesures adéquates, à ce que le nombre de jeunes ne possédant pas de titre de fin d'études du degré secondaire II puisse encore être réduit.

Le soutien apporté aux entreprises d'apprentissage socialement engagées, qui permettent aux jeunes défavorisés et à ceux ayant des difficultés particulières à suivre une formation professionnelle, constitue un levier intéressant à cet égard. La Confédération a certaines responsabilités et compétences dans le domaine de la formation professionnelle. Les art. 52 à 61 de la loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr), en particulier, lui offrent plusieurs possibilités de soutenir financièrement des projets dans ce domaine. En 2013, le Conseil fédéral a indiqué, dans sa réponse à la motion 13.4171, que la Confédération avait cofinancé, depuis 2004, pas moins de 1000 projets mis en place par des partenaires de la formation professionnelle, notamment des projets en lien avec la pénurie de personnel qualifié, les qualifications professionnelles des adultes ou l'intégration des jeunes dans la formation professionnelle.

La Directive relative à l'octroi de subventions fédérales pour des projets de développement de la formation professionnelle et de développement de la qualité au sens de l'art. 54 LFPr et pour des prestations particulières d'intérêt public au sens de l'art. 55 LFPr, indique ce qui suit : " Conformément à l'art. 54 LFPr, des subventions peuvent être versées en faveur de projets qui contribuent au développement de la formation professionnelle et à la mise en place de structures porteuses d'avenir. Il peut s'agir de projets pilotes, d'études et de financements de départ. L'art. 55 LFPr donne à la Confédération la possibilité d'octroyer des subventions en faveur de prestations qui présentent un intérêt public, mais qui ne pourraient pas être fournies sans un soutien supplémentaire. Entrent ainsi dans ce cadre les mesures visant à (...) promouvoir les régions et les groupes défavorisés et à garantir et étendre l'offre de places d'apprentissage ".

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Serait-il possible de publier une répartition détaillée indiquant précisément les types de projets soutenus dans le domaine de la formation professionnelle ?

2. Combien de subventions la Confédération verse-t-elle déjà sur la base de l'art. 55 LFPr et combien d'entreprises socialement engagées en bénéficient-elles ?

3. Existe-t-il d'autres mesures de la Confédération qui permettent de soutenir directement ou indirectement des entreprises d'apprentissage engagées socialement ?

Cosignataires: Barrile, Bendahan, Brenzikofer, Crottaz, Dandrès, Feri Yvonne, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Hurni, Jans, Locher Benguerel, Maillard, Marra, Marti Min Li, Meyer Mattea, Molina, Munz, Pult, Roth Franziska, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Storni, Suter, Widmer Céline (24)

13.05.2020 Réponse du Conseil fédéral.

19.06.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3065 *n* Po. **Page. Nouveaux avions de combat. Une opportunité de rééquilibrage économique en Suisse romande et au Tessin!** (09.03.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de fournir un rapport circonstancié sur les mesures concrètes et crédibles qu'il va prendre avant le vote sur le référendum relatif à l'acquisition de nouveaux avions de combat. Il s'agit de rétablir la confiance auprès des citoyens de Romandie quant aux retombées en termes d'emplois liés à cet achat. Il permettra de corriger le déséquilibre qui existe entre le ratio nuisances/retombées économiques/emplois en lien avec l'exploitation de la base aérienne de Payerne, et pour le développement des affaires de BGRB Holding SA dans ses activités de recherche et développement en tenant compte, des préoccupations régionales.

Cosignataires: Addor, Amaudruz, Bourgeois, Buffat, Bulliard, Cottier, de Montmollin, de Quattro, Farinelli, Feller, Gafner, Grin, Gschwind, Lüscher, Marchesi, Nidegger, Piller Carrard, Pointet, Regazzi, Roduit, Roth Pasquier, von Siebenthal, Wasserfallen Christian, Wehrli, Zuberbühler (25)

13.05.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

x **20.3066 *n*** Mo. **Conseil National. Registre du commerce. Publier sur Zefix des informations fiables qui déploient des effets juridiques (Nantermod)** (09.03.2020)

Le Conseil fédéral est prié de modifier l'art. 14 de l'ordonnance sur le registre du commerce (ORC) et toutes les bases légales nécessaires pour donner un plein effet juridique aux informations publiées en-ligne dans l'index central des raisons de commerce Zefix.

08.05.2020 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CE *Commission des affaires juridiques*

19.06.2020 Conseil national. Adoption
17.03.2021 Conseil des Etats. Adoption

20.3067 *n* Mo. **Nantermod. Réduire les émoluments en matière de poursuite et de faillite** (09.03.2020)

Le Conseil fédéral est prié soit de réduire les montants prévus dans l'ordonnance sur les émoluments perçus en application de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (OELP), soit de permettre aux cantons d'introduire de telles réductions sur leur territoire.

Les émoluments devront être adaptés à la baisse pour assurer globalement l'équilibre des comptes des offices des poursuites et des faillites et éviter ainsi tout bénéfice excessif.

27.05.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3068 *n* Mo. **Nantermod. Swissmedic. Pour une possibilité d'autosaisine par l'autorité** (09.03.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de proposer une modification de la législation sur les médicaments afin d'autoriser l'Institut suisse des produits thérapeutiques à s'autosaisir afin d'élargir

certaines homologations lorsque celles-ci s'avèrent trop restreintes ou incohérentes avec la pratique clinique et le principe d'économicité. Le Conseil fédéral est chargé de définir les conditions de cette autosaisine et la manière dont les fournisseurs de prestation, les assureurs, ainsi que les représentants des patients et des consommateurs peuvent alerter Swissmedic.

05.06.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3069 ***n*** Mo. **Porchet. Pour le soutien à une agriculture de proximité** (09.03.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de créer une base législative pour:

1. Implémenter une taxation au kilomètre de la nourriture importée (y compris dans les contingents et hors saison pour les denrées productibles en Suisse) en fonction du mode de transport (taxe différenciée pour les marchandise issue du ferroutage et du rail).

2. S'assurer que les revenus de cette taxe soient utilisés afin de soutenir l'agriculture indigène.

Cosignataires: Badertscher, Baumann, Girod, Python (4)

13.05.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3074 ***n*** Ip. **Munz. Les fonds publics servent-ils à financer des brevets privés?** (09.03.2020)

Un chercheur occupant une fonction dirigeante dans le centre de recherche Agroscope détient un brevet sur un procédé de sélection qu'il commercialise par l'intermédiaire de sa propre entreprise. Malgré la protection du brevet, Agroscope peut utiliser ce procédé à des fins de recherche fondamentale. Si une nouvelle variété de plante susceptible d'être commercialisée est créée dans le cadre de ces recherches, l'entreprise du collaborateur en question percevra des droits de licence lors de sa mise sur le marché. Cette entreprise bénéficiera également des nouvelles connaissances acquises au cours de ces recherches, dont elle pourra faire usage pour poursuivre le développement du procédé et l'améliorer. Agroscope, par contre, ne participera nullement aux bénéfices.

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Pourquoi le centre de recherche ne participe-t-il pas aux bénéfices lorsqu'y sont produites des connaissances qui sont exploitées par une entreprise privée ?

2. La Confédération finance-t-elle les activités commerciales d'une entreprise privée avec des fonds publics ?

3. Le centre de recherche Agroscope va accueillir sur son site protégé aménagé à grands frais une expérience de dissémination de maïs génétiquement modifié avec le gène breveté Lr34, un gène de résistance issu du blé. Cette expérience est censée contribuer à la recherche fondamentale. Toutefois, grâce aux connaissances acquises lors de ces recherches, le gène Lr34 pourrait être commercialisé et d'autres demandes de brevets pourraient être déposées. Dans cette éventualité, Agroscope participerait-il aux bénéfices générés par cette expérience ?

4. Des conflits d'intérêts apparaissent souvent entre le monde de la recherche et celui de l'entreprise. La Confédération dispose-t-elle de règles contraignantes pour gérer ce type de conflit ?

5. Quelle autorité de contrôle fédérale est chargée d'examiner la légalité des relations contractuelles entre les institutions de recherche et les entreprises ?

6. Y a-t-il des directives fédérales relatives aux inventions qui sont brevetées suite aux recherches financées par des fonds publics menées dans les hautes écoles, les institutions de recherche et les start-ups ?

7. Combien de brevets cofinancés par des fonds fédéraux sont déposés chaque année par les EPF, les institutions de recherche ou les start-ups ? Quel est le montant des revenus générés par ces brevets ? Qui bénéficie de ces revenus ?

8. Le Conseil fédéral considère-t-il qu'il est nécessaire de réglementer ces pratiques ?

Cosignataires: Badertscher, Bendahan, Crottaz, Dandrès, Fivaz Fabien, Friedl Claudia, Funiciello, Gysi Barbara, Hurni, Locher Benguerel, Maillard, Marra, Marti Min Li, Molina, Pult, Roth Franziska, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Widmer Céline (19)

20.05.2020 Réponse du Conseil fédéral.

19.06.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3078 ***é*** Mo. **Burkart. Revenu provenant d'une activité indépendante dans la LAVS. Évaluer correctement la déduction de l'intérêt sur le capital propre investi** (09.03.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier l'art. 9, al. 2, let. f, de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS) comme suit : " ... le taux d'intérêt correspond au rendement annuel moyen des emprunts en francs suisses des débiteurs suisses autres que les collectivités publiques, auquel s'ajoute une prime de risque calculée aux conditions du marché ".

Cosignataires: Bauer, Bischof, Caroni, Chiesa, Dittli, Ettlin Erich, Germann, Knecht, Kuprecht, Michel, Müller Damian, Noser, Reichmuth, Schmid Martin, Stark, Wicki (16)

20.05.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

03.06.2020 Conseil des Etats. Transmis à la commission compétente pour examen préalable

20.3079 ***n*** Ip. **de Quattro. Les entreprises medtech en danger** (10.03.2020)

La Suisse est, avec l'Irlande, le pays avec la plus forte densité de MedTech au niveau international, loin devant les USA ou l'Allemagne. Forte de 1400 entreprises, la branche pèse actuellement 15 milliards de francs et 60 000 emplois. C'est autant que l'horlogerie. Cette position s'est construite ces trente dernières années grâce à des investissements dans la recherche, la formation et dans les politiques de soutien à l'économie. Dans le cadre des accords bilatéraux, la Suisse a pu jusqu'à aujourd'hui travailler en harmonie avec l'Europe. Un produit conçu dans notre pays peut facilement être testé et vendu en Europe. La mise en application du nouveau règlement EU 2017/745 sur les dispositifs médicaux, prévue pour le 26 mai 2020, implique des conditions cadres nouvelles pour les industriels et les opérateurs de santé dont l'interprétation elle-même n'a pas encore pu être finalisée par les acteurs de la branche. Cette mise en oeuvre menace d'entraver la compétitivité de tout un secteur qui se sent abandonné par la Confédération.

Dans ce contexte, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. L'enlisement des relations entre Berne et Bruxelles paralyse-t-elle les discussions sur le dossier des entreprises MedTech ?

2. Une fois la règlementation européenne entrée en vigueur, le Conseil fédéral a-t-il évalué la possibilité de faillites, de délocali-

sations ou de rachats d'entreprises MedTech et leurs effets sur la santé de notre économie déjà mise à mal par l'épidémie du COVID 19 ?

3. Le Conseil fédéral a-t-il prévu des mesures pour aider les entreprises Medtech qui ont de plus en plus de peine à lever des fonds et qui doivent en même temps faire face à des tracasseries administratives importantes ?

4. Si oui, quel est le calendrier ?

5. Quelles sont les recommandations du Conseil fédéral à la branche afin de limiter les effets négatifs de ce changement de statuts ?

6. Est-il exact qu'en raison du lien avec le droit européen, il peut également y avoir des difficultés d'approbation pour les produits qui sont uniquement destinés au marché suisse ? Si oui, qu'est-ce que le Conseil fédéral a l'intention de faire ?

27.05.2020 Réponse du Conseil fédéral.

19.06.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3087 ***n*** Po. **Portmann. Interdiction d'exportations à partir de l'étranger. Protection des intérêts suisses** (11.03.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer un rapport sur les mesures qui pourraient être prises en vertu de la loi sur les mesures économiques extérieures (RS 946.201) afin de s'attaquer de front au blocage à l'étranger de marchandises destinées à la Suisse. Il devra également déterminer si d'autres modifications législatives s'imposent au vu des mesures de plus en plus protectionnistes prises à l'étranger qui entravent la libre circulation des marchandises.

27.05.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.3091 ***n*** Mo. **Munz. Faire enfin respecter l'interdiction des herbicides** (11.03.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de faire enfin respecter l'interdiction faite aux pouvoirs publics comme aux particuliers d'utiliser des herbicides et de prendre les mesures qui s'imposent.

Cosignataires: Badertscher, Barrile, Bendahan, Crottaz, Dandrès, Feri Yvonne, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Jans, Locher Benguerel, Maillard, Marra, Marti Min Li, Molina, Nussbaumer, Pult, Roth Franziska, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Suter, Trede, Wermuth (22)

13.05.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3092 ***n*** Mo. **Porchet. Intégrer le genre dans la formation et la recherche médicales** (11.03.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de faire modifier les critères d'attribution FNS et de renforcer l'application des guidelines nationales pour intégrer la perspective de genre dans la recherche et la formation médicale.

Cosignataires: Crottaz, Matter Michel, Prelicz-Huber, Weichelt-Picard (4)

13.05.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3093 ***n*** Po. **Porchet. Domaine de la santé. Mettre les lunettes de l'égalité** (11.03.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de proposer un rapport sur l'intégration de la perspective de genre dans la mise en oeuvre de la politique " santé 2020 " et de présenter les mesures relatives pour " santé 2030 "

Cosignataires: Crottaz, Matter Michel, Prelicz-Huber, Weichelt-Picard (4)

20.05.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.3096 ***n*** Mo. **Conseil National. Éviter les doublons entre les solutions sectorielles et les prestations transitoires (Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CN)** (11.03.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement les bases légales nécessaires pour éviter les incitations négatives et éliminer les doublons entre les prestations de secteurs disposant de solutions retenues par les partenaires sociaux pour les travailleurs âgés et les prestations transitoires.

08.05.2020 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

11.06.2020 Conseil national. Adoption

20.3098 ***n*** Ip. **Fiala. Coronavirus. Un Parlement virtuel serait-il une solution?** (11.03.2020)

Alors que la Suisse risque elle aussi de se retrouver dans une situation de crise en raison de la propagation du coronavirus, je prie le Bureau de répondre aux questions suivantes :

1. Comment le bon fonctionnement des institutions peut-il être garanti en période de crise ?

2. Le Parlement aurait-il la possibilité à l'heure actuelle de prendre des décisions dans une situation de crise sans avoir à se réunir physiquement ?

3. Dans la négative, quelles bases légales ou constitutionnelles faudrait-il créer pour que le travail parlementaire puisse avoir lieu en situation de crise sans que le Parlement ait à se réunir physiquement ?

4. Quelles mesures techniques y aurait-il lieu de prendre (identités électroniques, logiciels permettant de conduire de bout en bout les processus politiques, etc.) pour que le travail parlementaire puisse être effectué en ligne avec toute l'efficacité et toute la sécurité requises ?

01.05.2020 Réponse du Bureau

20.3103 ***n*** Mo. **Schaffner. Promotion de l'énergie solaire. Mettre les toitures des bâtiments de l'administration fédérale à la disposition de tiers** (12.03.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer une stratégie visant à équiper, dans un délai de cinq à dix ans, toutes les toitures des bâtiments de l'administration fédérale et les autres surfaces qui s'y prêtent avec un maximum d'installation photovoltaïques. Il indiquera en particulier comment ces surfaces peuvent être mises à la disposition de tiers intéressés, dans le cas où la Confédération ou les entreprises qui lui sont liées ne voudraient ou ne pourraient pas les utiliser, en totalité ou en partie, pour quelque raison que ce soit.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Bäumle, Bellaïche, Chevalley, Christ, Egger Kurt, Girod, Grossen Jürg, Hess Erich, Jauslin, Mäder, Müller-Altermatt, Nussbaumer, Wismer Priska (14)

20.05.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3105 *n* Ip. Groupe de l'Union démocratique du Centre. Menace de vague migratoire venue de Turquie. La Suisse est-elle préparée cette fois-ci? (12.03.2020)

Fin février 2020, sous la conduite de son président Recep Erdogan, la Turquie a commencé, de fait, à mettre fin au Pacte sur les réfugiés conclu avec l'Union européenne en 2016, en invoquant des raisons politiques. Depuis, des milliers de migrants tentent d'entrer en Europe. Il s'agirait apparemment pour les deux tiers d'entre eux de personnes en provenance d'Afghanistan et d'autres Etats, et non de Syriens fuyant les régions en crise de leur pays, comme on l'entend souvent. De son côté, la Grèce a décidé rétroactivement à partir du 1er mars 2020 de ne plus accepter de demandes d'asile.

Dans ce contexte, nous demandons au Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes.

1. Que pense-t-il de l'évolution de la situation ?

2. Quelles mesures a-t-il prises ou va-t-il prendre pour se préparer ?

3. Prévoit-il de renforcer la sécurité aux frontières suisses ? Est-ce possible de le faire à l'heure actuelle ?

4. Combien de demandes d'asile pense-t-il que la Suisse recevra entre le 1er mars et le 30 juin 2020 si les frontières ne sont pas renforcées ?

5. Quel sera, selon ses estimations, le taux de reconnaissance des migrants, compte tenu de leur composition prévisible ?

6. Pense-t-il que la Suisse sera à nouveau responsable de nombreux migrants, comme en 2015, parce que les Etats effectivement compétents ne respectent pas les délais Dublin ?

7. Le Règlement de Dublin est-il encore applicable si l'on considère que l'Italie n'accepte plus les retours et que la Grèce a suspendu les procédures d'asile ?

8. A quelles conditions le Conseil fédéral serait-il disposé à suspendre l'enregistrement des demandes d'asile ou à refuser les reprises dans le cadre du Règlement de Dublin ?

9. Dans sa réponse à la question 20.5080, le Conseil fédéral s'exprime en faveur d'une clé de répartition entre les Etats Dublin. N'est-il pas d'avis qu'une telle clé de répartition incitera au contraire davantage de migrants économiques à demander l'asile en Europe, et qu'elle conduira à des flux de migrants au sein de l'Europe vers les Etats qui proposent les prestations sociales les plus avantageuses ?

10. Quel serait l'impact d'une vague migratoire sur la propagation du coronavirus et quels seraient les efforts et la charge de travail demandés aux autorités et au système de santé dans la lutte contre la propagation du virus ?

Porte-parole: Glarner

08.05.2020 Réponse du Conseil fédéral.

19.06.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3107 *n* Ip. Marti Samira. Route migratoire des Balkans occidentaux. Et maintenant? (12.03.2020)

Les événements survenus récemment à la frontière gréco-turque laissent supposer qu'un nombre important de migrants prendront la route des Balkans occidentaux en passant par la Bosnie-et-Herzégovine. Depuis 2019, on entend régulièrement parler de situations indignes dans les camps de réfugiés situés près de la frontière de la Bosnie et de la Croatie. Plusieurs médias ont rapporté que la police croate refoulait les migrants, violant le droit international, en particulier le règlement de Dublin. Je prie dès lors le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Quelles mesures préventives peut-on prendre pour améliorer la situation en Bosnie-et-Herzégovine ? Le Conseil fédéral est-il disposé à intervenir ?

2. La Suisse entretient un partenariat avec la Bosnie-et-Herzégovine en matière de migration. Selon les informations du SEM, des rencontres ont en principe lieu tous les six mois. A quand remonte la dernière et quels sont les sujets qui ont été abordés ? Le blocus instauré par la Croatie à la frontière gréco-bosniaque a-t-il été mentionné explicitement ? La Suisse joue-t-elle un rôle actif dans la militarisation qui se déroule en Bosnie-et-Herzégovine et dans le cloisonnement de la frontière ?

3. Considérant le danger actuel d'une pandémie de coronavirus :

a. il est urgent d'améliorer les conditions d'hygiène et les soins médicaux dans les camps gérés par l'Organisation internationale pour les migrations ;

b. à moyen terme, il faut dissoudre les grands camps de réfugiés.

Le Conseil fédéral a-t-il connaissance d'efforts déployés dans ce sens ? Dans quelles enceintes internationales les représentants du SEM ou du Conseil fédéral exigeront-ils que la situation soit améliorée ? Peut-on exiger plus de transparence de la part de l'Organisation internationale pour les migrations eu égard au risque de pandémie actuel ?

08.05.2020 Réponse du Conseil fédéral.

19.06.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3108 *n* Ip. Rutz Gregor. Perception de la redevance de radio-télévision. Le maquis procédural mis en place par Berne soulève plaintes et critiques (12.03.2020)

Ainsi que la radio SRF s'en est faite récemment l'écho, la perception de la redevance de radio-télévision continue de semer la pagaille. La société de recouvrement Serafe ferait ainsi l'objet d'un feu roulant de critiques : factures entachées d'erreurs ou envoyées plusieurs fois, service client difficilement atteignable, assujettis livrés à eux-mêmes, tels sont les reproches récurrents faits à l'entreprise. Serafe admet de son côté qu'elle en est encore à traiter la montagne de dossiers en suspens qui lui a été léguée.

Pour des raisons évidentes, le courroux s'adresse souvent non seulement à Serafe, mais aussi aux autorités fédérales, qui pour restituer la TVA perçue à tort sur la redevance Billag ont mis en place des procédures incompréhensibles.

Du côté des entreprises, c'est encore pire : il y a non seulement le problème de leur taxation, qui s'ajoute à celle des particuliers, mais aussi la taxation des co-entreprises, pratiquée par les autorités fiscales mais non prévue par le législateur. Selon les renseignements pris il y a un an auprès de l'Administration fédérale des contributions (AFC), ce ne sont pas moins de 10% des entreprises assujetties qui se sont plaintes auprès des autorités compétentes : celles-ci ont ainsi enregistré proportionnellement davantage de plaintes de la part des entreprises que de la part des ménages.

C'est dans ce contexte que je prie le Conseil fédéral de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

1. Combien de plaintes adressées à Serafe étaient-elles encore pendantes au 1er trimestre 2019, et combien au 1er trimestre 2020 ?

2. Qu'a-t-il été entrepris pour améliorer la joignabilité du service clients ?

3. Jusqu'à quel point Serafe a-t-elle réussi à réduire le nombre des factures adressées au mauvais destinataire ou envoyées en double ?

4. Comment a évolué le nombre des plaintes adressées par les entreprises à l'AFC ? Combien y a-t-il eu de plaintes au 1er trimestre 2019, combien au 1er trimestre 2020 ?

5. Lorsqu'une co-entreprise se plaint parce qu'elle estime avoir été taxée à tort : quelle réponse reçoit-elle de la part de l'AFC ?

20.05.2020 Réponse du Conseil fédéral.

19.06.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3109 ***n*** Mo. **Guggisberg. Faciliter l'échange de données entre les autorités dans le cadre d'enquêtes** (12.03.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre des mesures garantissant l'échange de données entre autorités dans le cadre d'enquêtes de police relevant du domaine du droit pénal, du commerce et des étrangers.

Cosignataires: Addor, Aebi Andreas, Aeschi Thomas, Bircher, Büchel Roland, de Courten, Dettling, Dobler, Egger Mike, Estermann, Gafner, Geissbühler, Giezendanner, Glarner, Grin, Grüter, Gutjahr, Haab, Heer, Heimgartner, Herzog Verena, Huber, Imark, Page, Regazzi, Reimann Lukas, Rüegger, Ruppen, Rutz Gregor, Schläpfer, Sollberger, Stadler, Steinemann, Strupler, Tuena, Umbricht Pieren, von Siebenthal, Walliser, Wasserfallen Christian, Wobmann, Zuberbühler (41)

27.05.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3110 ***n*** Po. **Chevalley. On ne jette pas des produits neufs. Halte au gaspillage!** (12.03.2020)

Le Conseil fédéral examine ce que font les entreprises avec leurs invendus non alimentaires, tels que les vêtements, les chaussures, les livres ou l'électroménager. Il devra également examiner des mesures visant à lutter contre la destruction de nouveaux produits par les entreprises, par l'établissement d'un rapport.

Cosignataires: Bäumle, Bertschy, Brunner, Christ, Fischer Roland, Flach, Gredig, Grossen Jürg, Mäder, Matter Michel, Mettler, Moser, Pointet, Schaffner (14)

20.05.2020 Le Bureau propose d'accepter le postulat.

19.06.2020 Conseil national. Combattu. Discussion reportée

20.3113 ***n*** Mo. **Christ. Passer du système de retrait au système d'adhésion pour limiter la publicité dans les boîtes aux lettres** (12.03.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier la loi pour que la publicité tout-ménage soit soumise à un système non plus de retrait mais d'adhésion. La publicité ne devrait être envoyée qu'aux personnes qui en font expressément la demande. Les distributions tout-ménage ne seraient donc plus possibles, sauf si un accord a été conclu entre les services de distribution et les organisations de protection des consommateurs (notamment pour les publications des autorités et des partis politiques).

Cosignataires: Aebischer Matthias, Atici, Bäumle, Bertschy, Bregy, Brunner, Chevalley, Fischer Roland, Giezendanner, Girod, Grossen Jürg, Jauslin, Mäder, Marti Samira, Matter Michel, Mettler, Meyer Mattea, Pfister Gerhard, Pointet, Prelicz-Huber, Pult, Ryser, Schaffner, Studer, Töngi, Wermuth (26)

13.05.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3114 ***n*** Ip. **Hurni. Quels sont les investissements exacts de la BNS?** (12.03.2020)

La BNS a récemment pris position expliquant que sa politique de placements ne peut pas changer sans une prise de position politique. Cependant, pour qu'une telle prise de position puisse avoir lieu, faudrait-il encore connaître exactement la politique de placement de la BNS. On interpelle dès lors le Conseil fédéral pour connaître la nature des placements du bilan ascendant à 800 milliards de la BNS et savoir si la transparence pourrait être de mise.

Cosignataires: Barrile, Crottaz, Dandrès, Fehlmann Rielle, Gysi Barbara, Marra, Molina, Munz, Piller Carrard, Reynard, Schneider Schüttel, Storni, Widmer Céline (13)

13.05.2020 Réponse du Conseil fédéral.

19.06.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3115 ***n*** Ip. **de Courten. Publicité interdite pour protéger la jeunesse. La législation doit suivre le rythme de l'innovation technologique** (12.03.2020)

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Lorsqu'il soumet un projet de loi aux conseils, comment le Conseil fédéral veille-t-il à ce que les aspects technologiques inhérents à la réglementation proposée correspondent bien à l'état actuel de la technique ?

2. En ce qui concerne les interdictions de publicité prévues afin de protéger la jeunesse, dans quelle mesure le Conseil fédéral a-t-il examiné les possibilités offertes par la technologie pour déterminer l'âge d'un consommateur de médias exposé à la publicité ?

3. Que pense-t-il de l'affirmation selon laquelle la nouvelle loi sur les produits du tabac sera vite dépassée si l'évolution technologique permet de garantir que seules des personnes majeures sont exposées aux publicités en ligne pour les produits du tabac ?

13.05.2020 Réponse du Conseil fédéral.

19.06.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3116 ***n*** Mo. **Klopfenstein Broggini. Agir efficacement contre la pollution lumineuse** (12.03.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de

1. faire un relevé systématique des " corridors d'obscurités " du pays et en réaliser une cartographie détaillée ;

2. dresser une liste de mesures de réduction des émissions lumineuses, en concertation avec les cantons, sur l'ensemble du territoire suisse, également dans les bâtiments publics appartenant à la Confédération;

3. dans le cadre de la reconversion au LED des éclairages publics, liée à une volonté d'efficacité énergétique, privilégier l'option la moins nocive pour la biodiversité, en termes d'intensité lumineuse, de chaleur et de couleur de la lumière ;

4. créer la base juridique pour aménager des " fenêtres nocturnes ", à savoir l'extinction ou la forte diminution de l'éclairage public pendant la nuit.

Cosignataires: Bäumle, Bourgeois, Clivaz Christophe, Dandrès, Girod, Jans, Matter Michel, Michaud Gigon, Munz, Pasquier, Porchet, Prelicz-Huber, Python, Schlatter, Schneider Schüttel, Walder (16)

20.05.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3118 ***n*** Po. **Weichelt-Picard. Capitaux étrangers dans les entreprises suisses, registre du commerce et ayants droit économiques** (12.03.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer un rapport à l'intention du Parlement sur les participations étrangères dans les entreprises suisses et sur la question de l'ayant droit économique en cas d'investissements étrangers dans des sociétés commerciales suisses.

Cosignataires: Badran Jacqueline, Baumann, Bendahan, Birrer-Heimo, Michaud Gigon, Ryser, Rytz Regula, Streiff, Wermuth (9)

20.05.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.3119 ***n*** Po. **Gysin Greta. Ralentir pour la santé, l'atmosphère, le climat et la sécurité** (12.03.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner les avantages qu'une limitation à 100 km/h de la vitesse maximale autorisée sur les autoroutes suisses présenterait sous les angles de la pollution atmosphérique, des émissions de gaz à effet de serre, de la santé de la population et de la sécurité routière.

Cosignataires: Brenzikofer, Clivaz Christophe, Egger Kurt, Fivaz Fabien, Girod, Glättli, Pasquier, Porchet, Pult, Python, Ryser, Schlatter, Storni, Trede, Weichelt-Picard (15)

13.05.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.3120 ***n*** Po. **Nantermod. Accès à la propriété. Analyse de l'adéquation des mesures en vigueur et des adaptations souhaitables** (12.03.2020)

Le Conseil fédéral est invité à analyser dans un rapport les mesures de limitation de l'accès au crédit immobilier pour les particuliers, notamment sous l'angle de leur efficacité, de leur coût pour les citoyens et de leur adéquation au regard de l'évolution des conditions du marché. Il est aussi prié d'étudier l'opportunité de supprimer ces mesures, de les réduire ou de les remplacer par des mesures moins pénalisantes.

13.05.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.3121 ***n*** Ip. **Fivaz Fabien. Statut précaire du corps intermédiaire dans les hautes écoles** (12.03.2020)

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Comment évalue-t-il la situation, deux ans après la publication du rapport de l'ASSH ?

2. Celui-ci proposait un certain nombre de recommandations. Ont-elles été appliquées ? Sinon pourquoi ?

3. Dans son rapport "Mesures pour encourager la relève scientifique en Suisse" de 2014, le Conseil fédéral évoquait plusieurs pistes afin de stabiliser la situation du corps intermédiaire dans les hautes écoles. Ces mesures ont-elles été prises ? Avec quels résultats ? Si non, pourquoi ?

4. Dans le cadre du message FRI, des mesures ont-elles été proposées ?

5. Le Conseil fédéral a-t-il l'intention de prendre des mesures supplémentaires afin de contribuer à la limitation de la concurrence qui conduit à péjorer les conditions de travail du corps intermédiaire ?

6. Quels mesures le Conseil fédéral envisage-t-il pour que le FNS et les cantons participent à l'amélioration de ces conditions ?

Cosignataires: Pasquier, Python (2)

20.05.2020 Réponse du Conseil fédéral.

19.06.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3123 ***n*** Ip. **Schneider Schüttel. Réduction des articles en plastique à usage unique. Quels acteurs et quel calendrier?** (12.03.2020)

Dans sa réponse à l'interpellation Schneider Schüttel 19.3560 " Pour des accords sectoriels en vue de réduire la consommation de plastique ", le Conseil fédéral a déclaré qu'il n'existe pour l'heure qu'un accord sectoriel, celui du commerce de détail pour la réduction des sacs plastiques à usage unique. Dans sa réponse au postulat Romano 19.3765 " Réduction et limitation du plastique à usage unique dans le quotidien. Interventions législatives possibles ", il déclare en outre attendre des secteurs économiques concernés qu'ils prennent des mesures volontaires afin de réduire l'emploi d'articles jetables en plastique.

Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quelle est la part de marché du commerce de détail couverte par l'accord sectoriel pour la réduction des sacs plastiques à usage unique ?

2. Quelles sont les secteurs dont il attend des mesures de réduction des articles à usage unique en plastique ?

3. Quelles mesures attend-il (en plus des accords sectoriels) ?

4. Dans quel délai attend-il qu'elles soient prises ?

Cosignataires: Andrey, Badertscher, Barrile, Brélaz, Crottaz, Dandrès, Fehlmann Rielle, Friedl Claudia, Graf-Litscher, Gysi Barbara, Jans, Klopfenstein Broggini, Locher Benguerel, Marti Min Li, Molina, Munz, Piller Carrard, Pult, Reynard, Roth Franziska, Töngi, Widmer Céline (22)

13.05.2020 Réponse du Conseil fédéral.

19.06.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3124 ***n*** Ip. **Schneider Schüttel. Pour une responsabilité élargie des producteurs de plastiques à usage unique** (12.03.2020)

Outre l'interdiction de certains articles en plastique à usage unique (voir question Schneider Schüttel 18.5249 " Interdiction du plastique. Le Conseil fédéral va-t-il suivre l'UE ? "), l'Union Européenne a instauré l'année passée une responsabilité élargie pour les producteurs dans ce secteur. Elle oblige notamment les fabricants de certains de ces articles à participer à leur élimination et au nettoyage des espaces publics. Par surcroît, ces producteurs sont également contraints à informer le public sur les effets néfastes d'une élimination inadéquate des déchets plastiques et à attirer son attention sur des solutions de rechange impliquant des produits réutilisables. L'objectif est de restreindre l'utilisation de produits à usage unique, qui consomment beaucoup de ressources, et de minimiser les dangers associés à leur élimination inadéquate.

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Envisage-t-il d'introduire une telle responsabilité élargie des producteurs en Suisse aussi ?

2. Que fait-il, en plus des mesures prévues par l'accord sectoriel dans le secteur des sacs en plastique, pour réduire l'utilisation des articles à usage unique.

3. Que fait-il pour encourager le remplacement des emballages à usage unique par des emballages réutilisables ?

Cosignataires: Andrey, Badertscher, Barrile, Brélaz, Crottaz, Dandrès, Fehlmann Rielle, Friedl Claudia, Graf-Litscher, Gysi Barbara, Jans, Klopfenstein Broggini, Locher Benguerel, Marti Min Li, Molina, Munz, Piller Carrard, Pult, Reynard, Storni, Töngi, Widmer Céline (22)

13.05.2020 Réponse du Conseil fédéral.

19.06.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3125 *n* Mo. **Hurni. Sauver la pêche professionnelle en Suisse** (12.03.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement un projet de loi visant à pérenniser la pêche professionnelle en subventionnant en priorité les pêcheurs avec l'introduction d'une aide d'urgence pour les professionnels qui en font la demande et dont la situation économique de leur entreprise le justifie.

Cosignataires: Atici, Bendahan, Clivaz Christophe, Cottier, Crottaz, Dandrès, de la Reussille, Fehlmann Rielle, Fivaz Fabien, Fridez, Funiciello, Maillard, Marra, Piller Carrard, Python, Reynard (16)

13.05.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x **20.3127 *n*** Mo. **Conseil National. Suisse et Royaume-Uni. Passer de la stratégie "mind the gap" à la stratégie "build the bridge" (Cottier)** (12.03.2020)

Suite à la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne, le Conseil fédéral est chargé de passer d'une stratégie "mind the gap" à une stratégie "build the bridge" qui vise à développer avec ambition des relations encore plus intenses avec ce pays, notamment dans le domaine commercial. Il prévoira de négocier, seul ou avec ses partenaires de l'AELE, un accord de libre-échange de deuxième génération.

Cosignataires: Addor, Bäumle, Binder, Borloz, Bourgeois, de Quattro, Farinelli, Giacometti, Glarner, Kamerzin, Maitre, Mettler, Moser, Pfister Gerhard, Portmann, Riniker, Roth Pasquier, Rutz Gregor, Schneider-Schneiter, Silberschmidt, Wehrli (21)

13.05.2020 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CN/CE *Commission de politique extérieure*

19.06.2020 Conseil national. Combattu. Discussion reportée
16.09.2020 Conseil national. Adoption
03.03.2021 Conseil des Etats. Adoption

20.3140 *n* Mo. **Conseil National. Redevance LRTV. Suppression de la double imposition des communautés de travail (Commission de l'économie et des redevances CN)** (21.04.2020)

Si plusieurs entreprises travaillent ensemble sur un contrat important, dans la construction ou dans un autre secteur, chaque communauté de travail reçoit une facture pour les redevances radio et télévision (LRTV) dont le montant dépend de son chiffre d'affaires. Ce montant s'ajoute à la taxe dont chaque entreprise doit s'acquitter à titre individuel. Compte tenu des défis auxquels sont confrontées les entreprises en raison de la pandémie de coronavirus, il est urgent de supprimer cette double imposition.

Le Conseil fédéral est chargé de prendre des mesures visant à suspendre, jusqu'à ce que la législation concernée soit adaptée, la double imposition au titre de la taxe LRTV pour les communautés de travail.

01.05.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

CE *Commission des transports et des télécommunications*

05.05.2020 Conseil national. Adoption
06.05.2020 Conseil des Etats. Suspension

20.3173 *n* Mo. **de la Reussille. Protection de la santé des travailleurs et travailleuses. Pour une ratification de la Convention no 187 de l'OIT sur le cadre promotionnel de la sécurité et la santé au travail** (04.05.2020)

Afin de protéger la santé des travailleurs et des travailleuses et de réduire les risques sanitaires liés au travail, le Conseil fédéral est chargé de ratifier au plus vite la Convention no. 187 de l'OIT sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail et de la soumettre à l'approbation du parlement.

Cosignataire: Michaud Gigon (1)

26.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3174 *n* Mo. **de la Reussille. Taxer les millionnaires pour donner des moyens aux collectivités et sauver les emplois** (04.05.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'instaurer une " taxe Covid 19 de solidarité" sur la fortune et le patrimoine d'une valeur de plus de 3 millions de francs et ceci afin de soutenir les salariés, les familles, les artisans

et les petites entreprises.

Cosignataire: Michaud Gigon (1)

12.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3176 *n* Mo. **Fehlmann Rielle. Covid-19. Pour une meilleure reconnaissance des soins à domicile publics** (04.05.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier et/ou de préciser les bases légales qui permettent un financement des soins à domicile tenant compte de la réalité du terrain, à savoir:

1. relever les tarifs OPAS des soins à domicile - baissés le 1er janvier 2020 - au moins au niveau précédent et les adapter au minimum tous les trois ans à l'évolution des coûts dans les soins ;

2. permettre aux organisations de soins à domicile (OSAD) de facturer les évaluations et le travail de coordination relatifs à des patients hospitalisés en prévision de leur sortie programmée. Cela constitue le prérequis d'une prise en charge efficiente et de qualité. S'agissant de l'évaluation de patients complexes, cela fait l'objet d'une recommandation de l'OFSP.

3. garantir le remboursement des prestations de coordination téléphoniques incontournables pour organiser les prises en charge interprofessionnelles, notamment pour les patients nécessitant une réadaptation à domicile.

4. assurer le remboursement des temps de coordination en direct avec le patient et les acteurs de santé pour les cas com-

plexes ou instables. Dans le contexte actuel, ce temps est en forte augmentation.

5. oeuvrer pour une application rapide des dispositions juridiques sur le financement du matériel LIMA dans le sens du texte mis en consultation jusqu'en février 2020.

Cosignataires: Bendahan, Crottaz, Dandrès, Fehlmann Rielle, Friedl Claudia, Funiciello, Gysi Barbara, Locher Benguerel, Marra, Meyer Mattea, Munz, Nussbaumer, Piller Carrard, Pult, Reynard, Roth Franziska, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Wermuth (19)

01.07.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3181 ***n*** Mo. **Quadri. Coronavirus. Pas de nouveaux permis pour les travailleurs étrangers au Tessin** (04.05.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de suspendre l'octroi de permis G et B au Tessin, afin de faciliter le placement des chômeurs résidents dont le nombre ne peut qu'augmenter dramatiquement en raison de la crise du coronavirus.

01.07.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3182 ***n*** Mo. **Bregy. Attaques à l'explosif contre les distributeurs de billets** (04.05.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de compléter la loi ou de créer une base légale de manière à punir les infractions commises à l'aide d'explosifs visant à s'approprier une chose mobilière de manière illégitime.

Cosignataires: Binder, Bulliard, Candinas, de Courten, Dettling, Gmür Alois, Gschwind, Hess Lorenz, Kamerzin, Kutter, Landolt, Paganini, Portmann, Rechsteiner Thomas, Regazzi, Ritter, Roduit, Romano, Ruppen, Schneeberger, Schneider Schüttel, Schneider-Schneiter, Siegenthaler, Studer (24)

01.07.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3183 ***n*** Mo. **Bulliard. Atténuer les conséquences de la crise du coronavirus dans les régions de montagne** (04.05.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de verser au Fonds de développement régional un apport supplémentaire unique destiné à atténuer les conséquences à long terme de la crise du coronavirus dans les régions de montagne.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Andrey, Badertscher, Candinas, Gugger, Landolt, Regazzi, Reynard, Ruppen, von Siebenthal (10)

26.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3184 ***n*** Mo. **Bulliard. La Confédération doit compenser une partie des crédits-relais coronavirus** (04.05.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'adapter les ordonnances relatives aux crédits-relais coronavirus. Il doit prévoir, à l'issue de la crise, que la Confédération prenne à sa charge une partie des crédits-relais coronavirus. Cette partie peut couvrir les coûts du capital des entreprises, tels que les loyers, les intérêts, les amortissements, les frais d'entretien et les frais de stockage. La Confédération peut limiter la part des crédits qu'elle compense et édicter des règles pour le remboursement de l'autre partie.

Cosignataires: Badertscher, Gschwind, Gugger, Kamerzin, Piller Carrard, Regazzi (6)

12.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3188 ***n*** Po. **Storni. Analyse de l'impact du télétravail sur le monde du travail et sur les transports pendant la crise sanitaire du Covid-19. Définition de scénarios et de mesures d'incitation pour l'avenir** (04.05.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'analyser le potentiel mis en évidence par le développement du télétravail dans le monde du travail, développement imposé par les règles en matière de distance, et ses effets sur les transports pendant la crise sanitaire du COVID-19. Il développera des scénarios de télétravail pour l'avenir en prenant en compte tant les aspects techniques (infrastructure télématique, cybersécurité) que les conséquences environnementales (transports) et les questions relevant du droit du travail.

Cosignataires: Bendahan, Cattaneo, Crottaz, Dandrès, Farinelli, Fehlmann Rielle, Friedl Claudia, Funiciello, Gysi Barbara, Locher Benguerel, Marchesi, Marra, Munz, Piller Carrard, Pult, Regazzi, Reynard, Romano, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Wermuth (21)

26.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.3189 ***n*** Po. **Baumann. Optimiser la sécurité alimentaire** (04.05.2020)

Le Conseil fédéral est prié d'examiner les mesures qui permettraient d'optimiser la sécurité de l'approvisionnement alimentaire.

Cosignataire: Michaud Gigon (1)

12.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.3190 ***n*** Mo. **Estermann. Faire entrer l'hymne national suisse au Palais fédéral** (04.05.2020)

Les Services du Parlement sont invités :

1. à publier l'hymne national suisse (dans les quatre langues nationales, éventuellement aussi en anglais) sur le site web de l'Assemblée fédérale ;

2. à organiser un concours de chant à destination des chorales d'enfants et de jeunes de Suisse, avec diffusion sur le site web de l'Assemblée fédérale.

26.08.2020 Le bureau propose de rejeter la motion, car le point 1 est déjà réalisé et le point 2 est trop restrictif.

20.3191 ***n*** Mo. **Estermann. Réduire le nombre d'avortements tardifs en Suisse** (04.05.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer des mesures permettant de réduire considérablement le nombre d'avortements pratiqués après la 12e semaine de grossesse.

Cosignataire: von Siebenthal (1)

12.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3192 ***n*** Mo. **Wermuth. Bas revenus. Relever l'indemnité pour réduction de l'horaire de travail** (04.05.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'adapter les bases légales afin que l'indemnité pour réduction de l'horaire de travail visée aux art. 31ss de la loi sur l'assurance-chômage (LACI) atteigne au minimum 4000 francs pour un poste à plein temps. Pour les personnes travaillant à temps partiel, elle sera proportionnelle au degré d'occupation.

Cosignataires: Bendahan, Crottaz, Dandrès, Fehlmann Rielle, Friedl Claudia, Funiciello, Gysi Barbara, Locher Benguerel,

Marra, Marti Samira, Meyer Mattea, Molina, Munz, Nussbaumer, Piller Carrard, Pult, Reynard, Roth Franziska, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Wermuth, Widmer Céline (22)

26.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3193 ***n*** Mo. **Wermuth. Coronavirus. Versement d'une aide financière unique aux personnes et aux ménages en situation financière précaire** (04.05.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier la législation de telle sorte que la Confédération verse une aide financière unique non remboursable aux personnes et aux ménages dont les revenus se situent à un niveau inférieur au montant donnant droit aux prestations complémentaires. Cette aide unique se montera à 1000 francs au moins par personne. Les autres aides d'urgence de la Confédération, notamment l'aide d'urgence destinée aux acteurs culturels, seront déduites du montant en question.

Cosignataires: Bendahan, Crottaz, Dandrès, Fehlmann Rielle, Feri Yvonne, Friedl Claudia, Funiciello, Gysi Barbara, Locher Benguerel, Marra, Marti Samira, Meyer Mattea, Molina, Munz, Nussbaumer, Piller Carrard, Pult, Reynard, Roth Franziska, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Widmer Céline (22)

19.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3195 ***n*** Ip. **Molina. Conséquences de la crise du coronavirus pour les pays en développement. Le Conseil fédéral est-il prêt à intervenir auprès des acteurs de la place financière suisse en vue d'un allègement de la dette des pays pauvres?** (04.05.2020)

La pandémie de maladie coronaire place la communauté internationale face à des défis considérables. Les pays en développement, en particulier, se retrouvent dans des situations extrêmement difficiles, car nombre d'entre eux ne disposent pas des ressources financières nécessaires pour lutter efficacement contre les conséquences sanitaires, économiques et sociales de la pandémie. Les pays dans les situations les plus difficiles sont ceux qui étaient déjà très endettés avant la crise et qui doivent consacrer une part importante de leurs ressources financières au service de la dette. Une annulation de toutes les dettes bilatérales et multilatérales des 70 pays les plus pauvres allégerait le service de la dette de 19,5 milliards de dollars cette année et de 18,7 milliards l'an prochain. Rien qu'en 2020, les pays concernés verraient plus que doubler les ressources à leur disposition pour le domaine de la santé.

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. La Suisse compte-t-elle s'engager au sein du Club de Paris, du G20, de la Banque mondiale et du FMI en faveur d'une annulation de toutes les dettes des pays susmentionnés ?

2. Le Conseil fédéral est-il prêt à s'investir en faveur d'une annulation de la dette de ces pays par les banques suisses ?

3. Est-il prêt à entamer un dialogue avec les créanciers privés tels que les grandes banques suisses en vue d'examiner comment une aide commune pourrait être apportée aux pays du Sud surendettés ?

4. Dispose-t-il de chiffres concrets sur l'ampleur de l'endettement de pays en développement auprès de créanciers privés de Suisse ?

5. La stabilité de la place financière suisse est-elle, selon le Conseil fédéral, garantie, au vu de l'augmentation massive de la dette dans de nombreux pays émergents ou en développement ? Les créanciers privés de Suisse seraient-ils en mesure, le cas échéant, de supporter seuls d'importants défauts de crédit ?

6. Il n'existe pas, au niveau international, de mécanisme de restructuration des dettes étatiques contraignant pour tous les acteurs concernés. Le Conseil fédéral est-il prêt à s'engager en faveur de la création d'un tel mécanisme, au sein de l'ONU ou des institutions de Bretton Woods ?

7. Il est nécessaire de lutter efficacement contre l'évasion fiscale et la corruption et d'encourager une bonne gouvernance, afin de rendre les pays en développement moins dépendants des bailleurs de fonds privés. Le Conseil fédéral estime-t-il qu'il y a lieu de légiférer en Suisse pour que les scandales de corruption, tels que l'affaire des crédits octroyés au Mozambique par le Credit Suisse, puissent être sanctionnés à l'avenir ?

Cosignataires: Bendahan, Crottaz, Dandrès, Fehlmann Rielle, Friedl Claudia, Funiciello, Gysi Barbara, Locher Benguerel, Marra, Meyer Mattea, Munz, Piller Carrard, Pult, Reynard, Roth Franziska, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Wermuth, Widmer Céline (19)

12.08.2020 Réponse du Conseil fédéral.

25.09.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3196 ***n*** Ip. **Molina. Recours aux technologies médicales dans la lutte contre le Covid-19. Que fait le Conseil fédéral pour que la Suisse et tous les autres États aient accès aux futurs médicaments et vaccins?** (04.05.2020)

Tous les Etats ne sont pas égaux dans la lutte contre la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19). Il est cependant dans l'intérêt de la communauté internationale d'endiguer cette pandémie le plus vite possible dans le monde entier. Aussi est-il essentiel que les avancées médicales telles que les tests de diagnostic, les médicaments et les futurs vaccins soient accessibles et abordables pour chaque pays.

Je prie dès lors le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a lancé une initiative avec d'autres acteurs mondiaux du domaine de la santé pour accélérer le développement, la production et une répartition équitable des vaccins, des tests de diagnostic et des thérapies contre le COVID-19 (initiative ACT-A, accélérateur à l'accès aux outils COVID-19). De nombreux Etats de l'Union européenne ont participé au lancement de cette initiative. Le Conseil fédéral la soutient-il ? Dans l'affirmative, est-il disposé à y allouer des moyens financiers ? Quelle stratégie de politique étrangère poursuit-il à cet égard ?

2. Le Costa Rica a appelé la communauté internationale à mutualiser auprès de l'OMS les droits sur toutes les technologies médicales qui seront nécessaires pour prévenir, détecter et traiter les infections au COVID-19. Quelle est la position du Conseil fédéral à cet égard ?

3. Selon un avis de droit du professeur Valérie Junod, experte en droit pharmaceutique, le Conseil fédéral a déjà la possibilité, en vertu des art. 40 et suivants de la loi sur les brevets, d'obtenir des licences obligatoires si des produits brevetés de lutte contre le COVID-19 ne sont pas suffisamment disponibles ou sont trop chers. Au vu de la pandémie, pourquoi le Conseil fédéral n'a-t-il encore pris aucune mesure préparatoire, comme l'ont fait l'Allemagne et le Canada par exemple, pour pouvoir utiliser cet instrument plus rapidement ?

4. Quelles mesures le Conseil fédéral prend-il pour que les innovations médicales permettant d'endiguer le nouveau coro-

navirus qui seront proposées par les entreprises pharmaceutiques suisses soient abordables et accessibles à tous ?

5. Est-il nécessaire de légiférer, selon le Conseil fédéral, pour que les futurs médicaments et vaccins contre le coronavirus soient fabriqués sous licence libre ?

6. Quelles mesures le Conseil fédéral prend-il pour que le consommateur ne souffre plus à l'avenir des prix élevés des médicaments ?

7. Le Conseil fédéral est-il en contact avec les entreprises pharmaceutiques et hautes écoles suisses pour lutter contre le coronavirus ? Dans l'affirmative, quelle stratégie poursuit-il ?

Cosignataires: Bendahan, Crottaz, Dandrès, Fehlmann Rielle, Friedl Claudia, Funiciello, Gysi Barbara, Locher Benguerel, Marra, Meyer Mattea, Munz, Piller Carrard, Pult, Reynard, Roth Franziska, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Wermuth, Widmer Céline (19)

19.08.2020 Réponse du Conseil fédéral.

25.09.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3199 ***n*** Mo. **Groupe de l'Union démocratique du Centre. Suspension de l'accord sur la libre circulation des personnes pour lutter contre le Covid-19 et défendre les travailleurs de notre pays** (04.05.2020)

En application de l'Accord sur la libre circulation des personnes (art. 14 al. 2 ALCP), le Conseil fédéral est chargé de demander une réunion urgente du Comité mixte en vue de décider d'une suspension de l'application dudit accord pour la durée pendant laquelle la fermeture de nos frontières sera nécessaire pour enrayer la propagation du COVID-19 et préserver les travailleurs de notre pays des conséquences économiques de cette crise.

Porte-parole: Addor

01.07.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3200 ***n*** Po. **Groupe socialiste. Pour le versement d'une indemnité de chômage partiel aux personnes travaillant à l'heure pour des particuliers** (04.05.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner les mesures d'urgence à prendre pour protéger les personnes employées par des particuliers qui sont rémunérées sur une base horaire, et d'établir un rapport à ce sujet. Il examinera également s'il y a lieu de permettre à ces salariés d'annoncer eux-mêmes la réduction de l'horaire de travail aux offices cantonaux du travail, comme c'est le cas pour les indépendants, sous condition de joindre à l'annonce une attestation de la personne qui les emploie. Il faudra également prévoir des mesures pour protéger les sans-papiers travaillant dans notre pays, que leur existence non officielle, bien que réelle, rend invisible, et qui seront les premières victimes de la crise qui s'annonce parce qu'ils sont les éléments les plus faibles de notre société.

Porte-parole: Atici

19.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.3201 ***n*** Mo. **Groupe socialiste. Travail d'importance systémique. Une reconnaissance s'impose** (04.05.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de verser une prime de 5000 francs aux employés considérés " d'importance systémique " pendant la crise du coronavirus.

Porte-parole: Funiciello

26.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3202 ***n*** Mo. **Groupe socialiste. Coronavirus. Ne pas reporter les coûts de la pandémie sur les primes** (04.05.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre les mesures nécessaires pour que les primes d'assurance-maladie restent stables sur la période 2021 à 2023 et n'augmentent en aucun cas.

Porte-parole: Gysi Barbara

01.07.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3203 ***n*** Mo. **Groupe socialiste. Prélever une contribution de solidarité sur les fortunes supérieures à un milliard de francs pour lutter contre la crise du coronavirus** (04.05.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de mettre en place un fonds destiné à lutter contre les conséquences économiques et sociales de la pandémie de Covid-19. Ce fonds sera alimenté par une contribution de solidarité prélevée temporairement sur les très grandes fortunes, de un milliard de francs ou plus.

Porte-parole: Meyer Mattea

12.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3209 ***é*** Mo. **Müller Damian. Mettre en place la prescription médicale électronique. Pour le plus grand bénéfice des patients** (04.05.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de préparer les bases légales qui permettront de délivrer et de transmettre une prescription médicale sous forme électronique.

02.09.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

21.09.2020 Conseil des Etats. Transmis à la commission compétente pour examen préalable

x **20.3210** ***é*** Mo. **Conseil des Etats. Taxe sur les émissions de CO2. Le statut privilégié des constructeurs de niche doit être aboli (Müller Damian)** (04.05.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier l'ordonnance sur la réduction des émissions de CO2 de manière à ce que les importateurs de véhicules de petites marques et de marques de niche doivent répondre aux mêmes exigences que les importateurs de grandes marques.

12.08.2020 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

15.09.2020 Conseil des Etats. Adoption
10.03.2021 Conseil national. Adoption

20.3211 ***é*** Mo. **Müller Damian. Pour une plus grande marge de manoeuvre dans l'acquisition de dispositifs médicaux**

destinés à l'approvisionnement de la population suisse (04.05.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier la législation de manière à ce que les dispositifs médicaux soumis à un régime normatif non européen puissent être importés en Suisse.

02.09.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

21.09.2020 Conseil des Etats. Transmis à la commission compétente pour examen préalable

x **20.3225** ***é*** Mo. **Noser. Une meilleure qualité de vie et des rentes plus sûres pour tous** (04.05.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement un message qui augmentera de deux semaines pour tous le droit légal aux vacances et fixera à 67 ans l'âge de départ à la retraite pour les hommes et pour les femmes. Les autres réformes du système de rentes seront opérées sur la base de ces éléments.

Cosignataires: Bauer, Burkart, Caroni, Dittli, Français, Gapany, Hefti, Michel, Müller Damian, Schmid Martin, Wicki (11)

19.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

21.09.2020 Conseil des Etats. Transmis à la commission compétente pour examen préalable
23.02.2021 Retrait

20.3228 ***n*** Ip. **Addor. La responsabilité internationale de la Chine engagée dans la pandémie de Covid-19?** (04.05.2020)

1. Le Conseil fédéral a-t-il cherché à déterminer la véritable origine du COVID-19 et sinon, entend-il prendre toutes dispositions utiles dans ce sens ?

2. Considère-t-il que la responsabilité de la Chine est engagée au regard du droit international ou qu'à tout le moins, elle est susceptible de l'être ?

3. La Chine pourrait-elle s'exposer, de ce fait, à l'obligation de réparer les dommages considérables que la pandémie a causés et va encore causer, en particulier en Suisse, entre autres sur le plan économique ?

12.08.2020 Réponse du Conseil fédéral.

25.09.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3230 ***n*** Mo. **Addor. Le fédéralisme comme outil de gestion de crise** (04.05.2020)

Dans la gestion de la crise du COVID-19, le Conseil fédéral est chargé, chaque fois que des motifs impérieux d'ordre sanitaire ou de sécurité publics n'imposent pas à tout prix une solution uniforme sur l'ensemble du territoire suisse, de laisser aux cantons, en fonction de leur appréciation de leur situation particulière, la liberté de décider de mesures qui, en fonction de la situation, pourront être plus ou moins restrictives que celles que prend la Confédération.

19.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3231 ***n*** Mo. **Feri Yvonne. Programme de détection précoce des atteintes au bien-être des enfants** (04.05.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de mettre sur pied un programme national permettant une meilleure détection précoce des atteintes au bien-être des enfants. Le principal objectif sera de mieux former les spécialistes qui travaillent avec des enfants et d'effectuer une évaluation scientifique des instruments et processus existants. On publiera sur une plateforme nationale créée à cette fin les connaissances acquises par les acteurs nationaux, cantonaux et régionaux du domaine en question. Une campagne d'information attirera l'attention des spécialistes sur les possibilités d'aide en place et sensibilisera tout un chacun à cette cause.

12.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3232 ***n*** Mo. **Addor. Les nôtres d'abord!** (04.05.2020)

Dans l'affectation des ressources à disposition durant la crise sanitaire, économique et sociétale provoquée par le COVID-19, le Conseil fédéral est invité à surseoir à tous versements à l'étranger, à quelque titre que ce soit, et à concentrer tous les moyens disponibles dans l'aide aux habitants de ce pays.

26.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3234 ***n*** Ip. **Kamerzin. Soutenons la viticulture suisse en incitant à la vente de vins suisses** (04.05.2020)

Après des résultats réjouissants en 2019, la situation de la viticulture suisse est désormais préoccupante: fermeture des restaurants et autres établissement publics, baisse des nuitées dans les hôtels, annulation des grandes manifestations, ont conduit à une baisse du chiffre d'affaire drastique (près de 80 % pour certains producteurs).

Selon le rapport annuel de l'Observatoire suisse du marché viticole (OSMV), la part de marché en volume des vins suisses de huit des plus grands détaillants de Suisse (Coop, Denner, Globus, Manor, Migros, Spar, Landi, Volg) était de 27,5 % en 2019.

A peu près 1/4 d'offre de vins suisses dans nos enseignes, c'est peu. Or la crise actuelle nous démontre la volonté de favoriser la consommation de produits locaux pour des questions aussi bien économiques qu'environnementales.

Cela étant :

1. Le Conseil fédéral considère-t-il qu'il faudrait inciter les grands distributeurs à vendre plus de vins suisses ?

2. Le Conseil fédéral considère-t-il qu'il serait adéquat de fixer pour les distributeurs une part d'offre minimale de vins suisses, par exemple 50 % ?

26.08.2020 Réponse du Conseil fédéral.

20.3235 ***n*** Mo. **Baumann. Marchés alimentaires lors de pandémies** (04.05.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre les mesures nécessaires pour que les marchés alimentaires puissent se tenir en toute sécurité même en cas de pandémie.

Cosignataire: Michaud Gigon (1)

19.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3236 ***n*** Mo. **Groupe libéral-radical. Covid-19. Prévoir une déduction pour autofinancement afin de renforcer les entreprises après la crise** (04.05.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement un message prévoyant une déduction pour autofinancement dans l'impôt fédéral direct.

Porte-parole: Sauter

12.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3237 ***n*** Mo. **Groupe libéral-radical. Réseau de téléphonie mobile. Créer dès à présent les conditions générales propices à un déploiement rapide** (04.05.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre les mesures et les décisions nécessaires pour permettre le passage à la technologie de téléphonie mobile de la cinquième génération (5G), l'objectif étant que les opérateurs déploient à l'échelle nationale un réseau 5G de grande qualité, à des coûts aussi bas que possible, dans les cinq prochaines années, c'est-à-dire d'ici à 2024. Le groupe de travail " Téléphonie mobile et rayonnement " a présenté en détail les mesures à prendre, au moyen d'une série d'options, dans le rapport qu'il a établi sur mandat du DETEC. Par ailleurs, le Conseil fédéral doit, de concert avec les acteurs de la branche, fournir au grand public toutes les informations pertinentes sur la technologie de téléphonie mobile de la future génération.

Porte-parole: Wasserfallen Christian

19.08.2020 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

25.09.2020 Conseil national. Combattu. Discussion reportée

20.3239 ***n*** Mo. **Groupe libéral-radical. Covid-19. Investir de manière ciblée dans la recherche et le développement** (04.05.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre une mesure exceptionnelle et limitée dans le temps pour que les PME suisses puissent plus facilement profiter de l'aide d'Innosuisse en faveur des projets d'innovation. Les conditions concernant la participation des entreprises aux coûts des projets devraient être assouplies de manière que les PME qui veulent collaborer avec un partenaire de recherche soient libérées, exceptionnellement, de l'obligation de verser la contribution en espèces.

Porte-parole: Wasserfallen Christian

12.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x **20.3243** ***n*** Mo. **Conseil National. Covid-19. Accélérer le processus de numérisation dans le domaine de la santé (Groupe libéral-radical)** (04.05.2020)

Le Conseil fédéral est prié, en collaboration avec les acteurs concernés, de prendre les mesures nécessaires afin d'accélérer le processus de numérisation de notre système de santé. L'accent sera entre autres mis sur les éléments suivants :

1. Le dossier électronique du patient doit rapidement devenir la norme pour tous les acteurs de la santé.

2. Le recours à la télémédecine est reconnu et encouragé.

3. Toute la correspondance entre les acteurs de la santé se fait par voie numérique. Des exceptions peuvent être prévues pour la communication avec les patients ayant un accès restreint aux moyens numériques de communication.

4. L'emploi d'applications permettant au patient de suivre son état de santé est encouragé, aussi dans l'assurance de base.

5. La commande en ligne de médicaments est facilitée, et encouragée en période de crise sanitaire.

Porte-parole: Nantermod

02.09.2020 Le Conseil fédéral propose d'accepter les chiffres 1 à 3 et de rejeter les chiffres 4 et 5.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

25.09.2020 Conseil national. Adoption
Points 1, 2 et 3 adoptés / Points 4 et 5 rejetés.
08.03.2021 Conseil des Etats. Adoption

20.3245 ***n*** Mo. **Le Groupe du Centre. Le Centre. PEV.. Biens essentiels. Réduire notre dépendance économique** (04.05.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre des mesures pour réduire notre dépendance aux chaînes de production et de livraison internationales en ce qui concerne les biens essentiels. La sécurité de l'approvisionnement sera ainsi mieux assurée lors des crises à venir et le caractère durable de l'économie suisse renforcé.

Porte-parole: Regazzi

26.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3247 ***n*** Ip. **Rutz Gregor. Redevance de radio-télévision payée par les ménages et les entreprises. Quel bilan?** (04.05.2020)

Le Conseil fédéral a décidé le 16 avril 2020 de ramener la redevance radio-TV des ménages à 335 francs par an. Il a simultanément adopté un nouveau barème pour la redevance des entreprises, le Tribunal administratif fédéral ayant déclaré inconstitutionnel le précédent (arrêt A-1378/2019 du 5 décembre 2019). Dans sa réponse (en langue allemande uniquement) au conseiller national Fabio Regazzi, le Conseil fédéral avait indiqué que le DETEC présenterait à la mi-2020 un premier bilan du nouveau système de redevance et procéderait dans la foulée à un réexamen des tarifs, ce qui devrait permettre une estimation des recettes pour les années suivantes.

C'est dans ce contexte que je prie le Conseil fédéral de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

1. Quel bilan tire-t-il du nouveau système de redevance ? A combien s'élèvent respectivement les recettes de la redevance des ménages et de la redevance des entreprises ?

2. Quelle est la part des recettes de la redevance des entreprises qui a été acquittée par les co-entreprises (association temporaire de deux ou plusieurs entreprises) ?

3. A combien le Conseil fédéral estime-t-il pour les années à venir les recettes de la redevance des ménages d'une part, de la redevance des entreprises d'autre part ?

4. La décision d'abaisser le montant de la redevance des ménages est-elle due au bilan et au réexamen précités, ou y a-t-il une autre explication ?

5. Les recettes de la redevance perçue illégalement auprès des co-entreprises vont bientôt se tarir : le Conseil fédéral en a-t-il tenu compte dans son plan financier ?

6. En raison de la modification du barème applicable aux entreprises, certaines d'entre elles devront acquitter deux fois et

demie le montant qui leur est demandé aujourd'hui : que pense le Conseil fédéral de cette critique ?

12.08.2020 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Discussion reportée

x **20.3248** ***n*** Ip. **Rutz Gregor. Politique des médias obscure. Le Conseil fédéral souhaite-t-il remplacer la publicité par la redevance à la SSR?** (04.05.2020)

Dans la perspective du vote sur l'initiative " No Billag ", la conseillère fédérale Doris Leuthard avait promis en octobre 2017 de plafonner les recettes provenant de la redevance à 1,2 milliard de francs et de demander à la SSR de présenter un plan permettant de réduire ses dépenses. Le jour même de la votation, la SSR a promis de mettre en oeuvre ces directives. Le plan visait à réduire la distorsion du marché et à faire en sorte que la SSR se concentre sur sa tâche principale. Il représentait en outre un premier pas vers un environnement plus favorable à la concurrence pour les médias privés. Le Conseil fédéral avait alors confirmé que la quote-part des recettes issues de la redevance allouée à la SSR serait plafonnée au moins jusqu'en 2022.

Cependant, le 16 avril 2020, le Conseil fédéral a décidé de relever ce plafond et d'allouer à la SSR 50 millions de francs supplémentaires pour un total de 1,25 milliard de francs. La trentaine de radios et télévisions privées continueront quant à elles à ne percevoir qu'une quote-part de 6 % du produit de la redevance.

Dans ce contexte, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes.

1. Pourquoi accepte-t-il une nouvelle distorsion du marché en accordant 50 millions de francs de subvention annuelle supplémentaire à la SSR, alors que les médias privés doivent toujours se contenter d'une quote-part de 6 % ?

2. Quel plan financier justifie une telle augmentation ? Comment la somme de 50 millions de francs a-t-elle été calculée ?

3. Quelles discussions ont été menées avec la SSR pour prendre cette décision et à quelles conditions est-elle soumise ?

4. Le Conseil fédéral mise-t-il sur une augmentation du marché publicitaire pour les mois et les années à venir afin de réduire à nouveau la quote-part de la SSR ? Ou faut-il s'attendre à ce que ce marché reste dans une situation critique et que la quote-part de la SSR continue d'augmenter ?

5. La décision du Conseil fédéral signifie-t-elle que la SSR se prépare à supprimer la publicité ? La SSR entend-elle se débarrasser de la publicité télévisuelle classique pour miser davantage sur le parrainage et le placement de produits ?

6. Le 25 avril 2018, le Conseil fédéral affirmait que la diminution des possibilités d'insertion publicitaire dans les programmes de la SSR affaiblirait le marché de la publicité télévisuelle et conduirait à une perte de potentiel économique. A-t-il changé d'avis ?

12.08.2020 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

20.3249 ***n*** Mo. **Feller. Lutte contre la propagation du coronavirus. Autoriser les pharmacies à réaliser des tests sérologiques** (04.05.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre les mesures nécessaires pour que les pharmacies soient autorisées à réaliser des tests sérologiques permettant d'identifier les personnes ayant été infectées par le COVID-19.

01.07.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

17.03.2021 Conseil national. Adoption

20.3250 ***n*** Mo. **Feller. Clarifier la fonction de la réserve pour distributions futures dans le bilan de la BNS** (04.05.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'inviter la BNS soit à modifier la dénomination de la " réserve pour distributions futures " soit à en faire une réserve dont l'intégralité est destinée à être distribuée à terme à la Confédération et aux cantons.

Cosignataire: Andrey (1)

02.09.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3251 ***n*** Mo. **Feller. Ordonnance sur les marchés publics. Abroger l'article 24 pour faire respecter le principe "pacta sunt servanda"** (04.05.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'abroger l'article 24 de l'ordonnance sur les marchés publics.

12.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3255 ***n*** Mo. **Klopfenstein Broggini. Assurer la distanciation physique dans les déplacements** (04.05.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de créer le cadre légal nécessaire aux cantons pour qu'ils puissent adapter leur réseau routier de manière à accueillir rapidement plus de cyclistes et de piétons (réduction de vitesse, élargissement de pistes cyclables, de trottoirs, fermeture de routes, etc.).

Il est également chargé de faire des recommandations dans ce sens auprès de l'Union des Villes suisses et de l'association des communes suisses.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Masshardt, Matter Michel, Michaud Gigon, Munz, Pasquier, Python, Schlatter, Töngi, Walder (10)

12.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3257 ***n*** Mo. **Dandrès. Pour un soutien social et cohérent aux indépendantes et aux salariées frappées par la crise** (04.05.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de proposer une modification de l'art. 31 al. 2 et 3, de l'art. 34 al. 1 et de l'art. 35 al. 1 de la loi du 25 juin 1982 sur l'assurance-chômage (LACI) afin :

a. d'intégrer au dispositif ordinaire d'indemnisation de la réduction de l'horaire de travail les catégories de travailleur.euse.s exclues par l'art. 31 al. 2 et 3, sans plafonnement de l'indemnité telle que prévue par l'art. 5 Ordonnance COVID-19 Assurance-chômage ;

b. d'intégrer les travailleur.euse.s considéré.e.s comme indépendant.e.s au sens de l'art. 12 LPGA et leur permettre d'obtenir des indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail, pour autant que leurs revenus déterminants pour le calcul des cotisations à l'AVS soient inférieurs ou équivalents à 148 200 francs suisses par an ;

Une cotisation limitée et temporaire à l'assurance-chômage serait perçue sur le revenu des indépendant.e.s au sens de l'art. 12 LPGA, déclaré à l'AVS. Cette cotisation commencerait à être

perçue une année après la fin des mesures prises par le Conseil fédéral en application de l'art. 185 al. 3 de la Constitution en lien avec le coronavirus (COVID-19) ;

c. les travailleur.euse.s visés sous lettre a) et b) seraient indemnisé.e.s à 100 % de leur perte de gain à concurrence du salaire médian suisse au maximum, même si leurs revenus déterminants sont plus élevés ;

d. tous les autres travailleur.euse.s salarié.e.s seraient indemnisé.e.s à 100 % de leurs salaires, jusqu'à concurrence du salaire médian suisse. Au-delà de celui-ci, l'indemnité continuerait à s'élever à 80 % de la perte de gain prise en considération, comme le stipule l'actuel art. 34 LACI ;

e. les entreprises qui bénéficient de la mesure d'indemnisation en cas de réduction de l'horaire de travail sont tenues de s'abstenir de verser des dividendes ou d'offrir d'autres avantages à leurs actionnaires tels que le rachat d'actions pendant qu'elles sont au bénéfice de la mesure et durant les deux années qui suivront le début de l'octroi de cette prestation ;

f. ces entreprises s'engagent à tout mettre en oeuvre pour éviter les licenciements de leurs salarié.e.s.

Cosignataires: Bendahan, Crottaz, Fehlmann Rielle, Friedl Claudia, Funiciello, Gysi Barbara, Hurni, Locher Benguerel, Marra, Marti Samira, Meyer Mattea, Munz, Nussbaumer, Piller Carrard, Pult, Reynard, Roth Franziska, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Storni, Wermuth, Widmer Céline (22)

26.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3260 *n* Mo. **Porchet. Applaudir ne suffit pas! Permettre au personnel de la santé de récupérer** (04.05.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de créer un fonds spécial pour un plan de récupération au bénéfice du personnel de la santé et hospitalier en première ligne pendant la crise du coronavirus. Ce fonds permettra de financer un bonus correspondant, au choix des personnes concernées, au versement supplémentaire d'un mois de salaire ou à l'indemnisation d'un mois de congé payé.

Cosignataires: Arslan, Brélaz, Brenzikofer, Clivaz Christophe, Egger Kurt, Gysi Barbara, Klopfenstein Broggini, Maillard, Meyer Mattea, Michaud Gigon, Pasquier, Prelicz-Huber, Ryser, Rytz Regula, Töngi, Walder, Weichelt-Picard (17)

19.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3261 *n* Ip. **Roth Franziska. Mobilisation du service civil pendant la situation d'urgence due à la pandémie de maladie coronavirale de 2019** (04.05.2020)

1. Combien de membres de l'armée, du service civil et de la protection civile ont été mobilisés dans l'intérêt public pendant la situation d'urgence due à l'épidémie de maladie coronavirale de 2019 ? Pendant combien de jours ?

2. Le plan suisse de pandémie Influenza 2018 précise au point 3.2.6 : " Il dispose de milliers de civilistes formés et expérimentés dans les soins et l'encadrement. En cas de pandémie, l'organe d'exécution du service civil peut, en l'espace de quatre à six semaines, proposer les services des personnes astreintes pour des interventions de plusieurs mois. " Le Conseil fédéral a-t-il étudié la possibilité de mobiliser le service civil ? L'envisage-t-il en cas de seconde vague de maladie coronavirale ? Fait-il usage de sa compétence prévue à l'art. 14 de la loi fédérale sur le service civil (RS 824.0) ?

3. Combien de civilistes se sont déclarés prêts à être mobilisés en urgence dans le cadre de l'épidémie ? Quand les premiers civilistes ont-ils été mobilisés ? Comment les effectifs ont-ils évolué depuis ? Pourquoi ces chiffres ne sont-ils pas plus élevés ? Quelles expériences les établissements d'affectation ont-ils faites avec les civilistes lors des mobilisations d'urgence et autres mobilisations en lien avec l'épidémie ?

4. En quoi la procédure d'autorisation consiste-t-elle ? A qui les demandes sont-elles adressées ? A qui et selon quels critères sont-elles transférées ?

5. Des demandes ont-elles été refusées alors que " le marché du travail civil ne [pouvait] pas, pour le moins temporairement, fournir les ressources humaines nécessaires, c'est-à-dire des volontaires ", comme l'expliquait l'Office fédéral du service civil dans un communiqué du 14 mars 2020 ? La condition qu'il soit impossible de recruter des volontaires est-elle inscrite dans la loi ?

6. Conformément à l'ordonnance sur l'Etat-major fédéral Protection de la population (RS 520.17), cet organe est chargé de la coordination des ressources lorsqu'un évènement survient. A-t-il vérifié si les cantons pouvaient s'entraider, par exemple en partageant les ressources de leurs hôpitaux si un canton manque de personnel et qu'un autre recourt au chômage partiel ?

7. L'Etat-major fédéral Protection de la population a-t-il reçu et étudié toutes les demandes relatives à des mobilisations d'urgence ? En a-t-il refusé ? Selon quels critères la Gestion fédérale des ressources opère-t-elle le triage entre armée, service civil et protection civile lorsque des autorités civiles soumettent des demandes de personnel ?

8. Avant de mettre sur pied la troupe, comment l'Etat-major fédéral Protection de la population étudie-t-il le besoin, la neutralité du marché du travail et la subsidiarité de la mobilisation de l'armée ? Comment étudie-t-il ces aspects lorsque des demandes de mobilisation du service civil ou de la protection civile lui sont soumises ?

Cosignataires: Barrile, Bendahan, Crottaz, Fehlmann Rielle, Feri Yvonne, Friedl Claudia, Funiciello, Gysi Barbara, Locher Benguerel, Marra, Meyer Mattea, Munz, Piller Carrard, Pult, Reynard, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Wermuth, Widmer Céline (19)

26.08.2020 Réponse du Conseil fédéral.

25.09.2020 Conseil national. Discussion reportée

x **20.3263 *n*** Mo. **Conseil National. Coronavirus. Tirer les enseignements de la pandémie pour le système de santé suisse (Le Groupe du Centre. Le Centre. PEV.)** (04.05.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de tirer les enseignements de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) pour le système de santé suisse et de proposer des mesures appropriées, notamment :

1. en analysant les conséquences de la pandémie sur le recours aux soins d'urgence des hôpitaux et des cabinets médicaux, sur la structure de l'offre de soins et sur les réformes en cours de la LAMal ;

2. en imposant d'urgence le passage au numérique dans le domaine de la santé, en particulier l'échange électronique de données et le dossier électronique du patient ;

3. en veillant à ne pas reporter sur les primes les coûts indirects de la pandémie, tels que les pertes de revenu des fournisseurs de prestations, en particulier celles des hôpitaux ;

4. en revoyant le plan suisse de pandémie Influenza de manière à garantir les responsabilités et la mise en oeuvre.

Porte-parole: Humbel

12.08.2020 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

25.09.2020 Conseil national. Adoption
08.03.2021 Conseil des Etats. Adoption

20.3264 *n* Mo. **Addor. Moratoire sur les permis de frontaliers** (04.05.2020)

Le Conseil fédéral est invité à imposer un moratoire sur l'octroi de toute nouvelle autorisation frontalière (permis G) pour la durée de validité des mesures de lutte contre la pandémie de COVID-19.

Cosignataires: Amaudruz, Buffat, Marchesi, Nidegger, Quadri (5)

01.07.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3265 *n* Po. **Pasquier. Etudier l'impact des nouvelles formes de travail sur les infrastructures dans le but d'implémenter les changements bénéfiques** (04.05.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner l'impact des nouvelles formes de travail sur les infrastructures et de présenter un rapport afin d'implémenter des changements bénéfiques pour la collectivité. Il étudie en particulier :

1. De quelle manière les nouvelles pratiques de travail, d'études et d'approvisionnement développées pendant la pandémie pourraient être pérennisées et en quelle proportion, afin de décharger les infrastructures et réduire les coûts externes liés à notre mobilité ?

2. Quelles conditions mettre en place pour encourager la poursuite du télétravail pour les entreprises, administrations et les salarié-e-s qui le souhaitent ?

3. Quelles améliorations apporter au niveau des infrastructures pour rendre le travail à distance plus aisé et plus performant ?

4. Quelles conséquences en attendre pour la collectivité ?

Cosignataires: Andrey, Brenzikofer, Egger Kurt, Gysin Greta, Klopfenstein Broggini, Michaud Gigon, Porchet, Prelicz-Huber, Schlatter, Töngi, Walder (11)

26.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.3266 *é* Mo. **Gapany. Ordonnance sur les marchés publics. Abroger l'article 24 pour faire respecter le principe "pacta sunt servanda"** (04.05.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'abroger l'article 24 de l'ordonnance sur les marchés publics.

Cosignataire: Wicki (1)

12.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

22.09.2020 Conseil des Etats. Transmis à la commission compétente pour examen préalable

x **20.3267 *é*** Mo. **Conseil des Etats. Réduire le gaspillage alimentaire par des incitations et non des prescriptions supplémentaires (Hegglin Peter)** (04.05.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD) de manière à ce qu'il soit fiscalement plus avantageux de remettre des denrées alimentaires à des organisations d'utilité publique, exonérées d'impôts, que de jeter ces produits.

01.07.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

22.09.2020 Conseil des Etats. Adoption
01.03.2021 Conseil national. Rejet

x **20.3268 *é*** Mo. **Conseil des Etats. Biens essentiels. Réduire notre dépendance économique (Häberli-Koller)** (04.05.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre des mesures pour réduire notre dépendance aux chaînes de production et de livraison internationales en ce qui concerne les biens essentiels. La sécurité de l'approvisionnement sera ainsi mieux assurée lors des crises à venir et le caractère durable de l'économie suisse renforcé.

Cosignataires: Bischof, Ettlin Erich, Fässler Daniel, Gmür-Schönenberger, Juillard, Reichmuth (6)

26.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

24.09.2020 Conseil des Etats. Adoption
04.03.2021 Conseil national. Adoption

20.3269 *n* Ip. **Romano. Reconstitution des stocks d'éthanol pour la production de désinfectant. Privilégier les acteurs locaux** (05.05.2020)

Durant près de 80 ans, la Suisse a stocké des milliers de tonnes d'éthanol pour la production de désinfectants. Or l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays (OFEN) a renoncé à cette réserve en 2018 dans le cadre de la privatisation de la Régie fédérale des alcools. Ni le Parlement ni le Conseil fédéral ne semblent avoir été impliqués dans cette décision. Le 1er janvier 2019, l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'alcool a libéralisé le marché de l'éthanol industriel. L'éthanol est actuellement importé à 100 %. Lors d'une pandémie, les besoins en désinfectants explosent, il est donc nécessaire de réévaluer la situation. Il s'agit donc d'examiner l'approvisionnement en éthanol pour voir s'il faut reconstituer des stocks ou prendre d'autres mesures. Le Rapport 2019 sur le stockage stratégique de Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays (OFAE) précise que des vérifications pour garantir les quantités d'éthanol requises pour fabriquer des désinfectants lors d'une pandémie seront effectuées et que l'évolution du marché sera suivie de près. Il est à présent temps de se repencher sur la question et de reconstituer des stocks d'éthanol. Dans le cadre des mesures permettant de lutter contre la diminution des ventes de vins en lien avec la pandémie de coronavirus, une solution de branche a été développée afin de transformer une partie des stocks en solution hydroalcoolique. Il s'agit ainsi de privilégier la production locale d'éthanol en cas de reconstitution des stocks et de soutenir la vitiviniculture dans sa démarche. Le contraire serait aberrant dans le contexte économique actuel.

1. Quelle est la raison de l'abandon de cette réserve ? A-t-elle été entièrement éliminée ?

2. Quelle est la base légale qui l'y a conduit ?

3. A combien de litres se montait la réserve en 2018 et quel est l'état actuel des stocks d'éthanol destinés à la production de désinfectant ?

4. Le Conseil fédéral juge-t-il nécessaire de reconstituer une réserve pour ces prochaines années ?

5. Le Conseil fédéral prévoit-il une approche orientée sur la production locale plutôt que sur les importations ?

Cosignataires: Bourgeois, Reynard, Ritter (3)

26.08.2020 Réponse du Conseil fédéral.

25.09.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3270 ***n*** Mo. **Roduit. Mesures urgentes Covid-19 pour la viticulture** (05.05.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre des mesures pour obliger les importateurs de vins étrangers à commercialiser également des vins suisses.

Cosignataires: Addor, Bregy, Clivaz Christophe, Kamerzin, Müller Leo, Reynard, Ritter, Ruppen (8)

26.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3272 ***n*** Mo. **Quadri. Crise du coronavirus. Aujourd'hui plus que jamais, l'argent du contribuable suisse doit servir au citoyen suisse** (05.05.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter au Législatif des propositions prévoyant :

1. l'annulation de la contribution de 1,3 milliard de francs à l'UE ;

2. des économies significatives dans le domaine des contributions versées à l'étranger ;

3. une réduction significative des dépenses dans le domaine de l'asile ;

4. une réduction significative des dépenses sociales causées par les étrangers (y compris les ressortissants des Etats membres de l'UE).

26.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3273 ***n*** Mo. **Romano. Réouverture des frontières après la crise du Covid-19. Maintenir les contrôles sanitaires là où cela se justifie dans l'intérêt de la santé publique** (05.05.2020)

Lors de la réouverture des postes frontières fermés pour cause de COVID-19, le Conseil fédéral est chargé de mettre en place des contrôles sanitaires, en particulier aux frontières avec des régions dont la situation épidémiologique est plus grave que la nôtre. La mesure doit être maintenue tant que la santé publique l'exigera et/ou que les pays limitrophes concernés adopteront une pratique comparable.

19.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3275 ***n*** Mo. **Schlatter. Redémarrage de l'aviation. Pour une interdiction des vols de nuit** (05.05.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'adapter la législation de façon à ce que les aéroports suisses et les aérodromes concessionnaires doivent respecter une interdiction de vol nocturne pour une durée d'au moins 8 heures. La gestion des retards et l'attribution d'autorisations spéciales doivent en outre être soumises à des règles plus strictes. Dans ce but, il faut adapter la loi sur l'aviation, l'ordonnance sur l'infrastructure aéronautique et la partie Infrastructure aéronautique du plan sectoriel des transports.

Cosignataires: Andrey, Badertscher, Baumann, Brenzikofer, Egger Kurt, Gysin Greta, Klopfenstein Broggini, Michaud Gigon, Pasquier, Prelicz-Huber, Prezioso, Roth Franziska, Rytz Regula, Seiler Graf, Töngi, Weichelt-Picard, Wettstein (17)

02.09.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3276 ***n*** Mo. **Schlatter. Redémarrage de l'aviation. Favoriser les avions efficaces** (05.05.2020)

Selon l'art. 27 de la loi fédérale sur l'aviation, les entreprises sises en Suisse qui transportent des personnes ou des marchandises par aéronef à des fins commerciales doivent être titulaires d'une autorisation d'exploitation de l'OFAC. Le Conseil fédéral décide dans quelle mesure ces entreprises doivent appartenir à des Suisses et être contrôlées par des Suisses. Cet article définit donc les modalités selon lesquelles sont délivrées les autorisations d'exploitation et dispose notamment qu'une exploitation aussi écologique que possible des aéronefs doit être garantie.

Le Conseil fédéral est chargé d'ajouter à cet article une disposition qui prévoira que les avions retirés du service soient remplacés par des types d'avion répondant aux normes les plus récentes en matière d'émissions.

Cosignataires: Andrey, Badertscher, Baumann, Brenzikofer, Christ, Egger Kurt, Gysin Greta, Klopfenstein Broggini, Michaud Gigon, Pasquier, Prelicz-Huber, Prezioso, Rytz Regula, Schaffner, Töngi, Weichelt-Picard, Wettstein (17)

02.09.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3277 ***n*** Ip. **Schlatter. Redémarrage de l'aviation. Objectifs climatiques du Conseil fédéral** (05.05.2020)

Pendant la crise du COVID-19, le Conseil fédéral a accordé des garanties aux compagnies aériennes. Il a en même temps confirmé aux médias que ses objectifs climatiques étaient maintenus.

Dans ce contexte, je demande au Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes.

1. Quels sont ses objectifs climatiques pour l'aviation ? Où sont-ils inscrits ?

2. L'accord de Paris sur le climat ne mentionne pas ce secteur. Ai-je raison de supposer que le Conseil fédéral en tient néanmoins compte dans la définition de ses objectifs climatiques ?

3. La loi sur le CO2 prévoit une taxe sur les billets d'avion. Le Conseil fédéral estime-t-il que cette taxe suffira pour réduire les émissions dans les proportions requises et atteindre les objectifs climatiques fixés ?

4. S'engage-t-il afin que le régime de compensation et de réduction de carbone pour l'aviation internationale (CORSIA) soit mis en oeuvre comme prévu, avec pour référence les émissions de 2020 ?

5. Si tel n'est pas le cas, quelles mesures concrètes prévoit-il pour faire baisser les émissions de l'aviation ?

6. Une réduction des mouvements aériens fait-elle partie des mesures envisagées ?

7. Dans quels organes internationaux le Conseil fédéral s'engage-t-il pour que l'aviation soit prise en compte dans le cadre des mesures à prendre en matière de protection climatique ? Ces organes réfléchissent-ils à la possibilité de transfé-

rer vers le rail l'ensemble des mouvements aériens de moins de 1 000 km ?

Cosignataires: Andrey, Badertscher, Baumann, Brenzikofer, Egger Kurt, Gysin Greta, Klopfenstein Broggini, Michaud Gigon, Pasquier, Prelicz-Huber, Prezioso, Rytz Regula, Töngi, Weichelt-Picard, Wettstein (15)

02.09.2020 Réponse du Conseil fédéral.

25.09.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3278 *n* Mo. **Feller. Tenir compte de la situation particulière des écoles d'équitation pendant la crise sanitaire liée au Covid-19** (05.05.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre les mesures financières propres à tenir compte équitablement de la situation particulière des écoles d'équitation pendant la crise sanitaire liée au covid-19.

19.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x **20.3282 *é*** Mo. **Conseil des Etats. Covid-19. Tirer les enseignements de la pandémie pour le système de santé suisse (Ettlin Erich)** (05.05.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de tirer les enseignements de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) pour le système de santé suisse et de proposer des mesures appropriées, notamment :

1. en analysant les conséquences de la pandémie sur le recours aux soins d'urgence des hôpitaux et des cabinets médicaux, sur la structure de l'offre de soins et sur les réformes en cours de la LAMal ;

2. en imposant d'urgence le passage au numérique dans le domaine de la santé, en particulier l'échange électronique de données et le dossier électronique du patient ;

3. en veillant à ne pas reporter sur les primes les coûts indirects de la pandémie, tels que les pertes de revenu des fournisseurs de prestations, en particulier celles des hôpitaux ;

4. en revoyant le plan suisse de pandémie Influenza de manière à garantir les responsabilités et la mise en oeuvre.

Cosignataires: Dittli, Fässler Daniel, Gmür-Schönenberger, Häberli-Koller, Juillard, Maret Marianne, Müller Damian (7)

12.08.2020 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

21.09.2020 Conseil des Etats. Adoption
03.03.2021 Conseil national. Adoption

20.3285 *é* Mo. **Juillard. Respect du frein à l'endettement et activation de la clause de sauvegarde** (05.05.2020)

Le Conseil fédéral est chargé :

1. de faire en sorte que toutes les dépenses de la Confédération (y compris celles à venir) engagées pour maîtriser la crise du coronavirus soient considérées comme des dépenses extraordinaires au sens de l'art. 17a de la loi sur les finances (LFC) ;

2. de proposer au Parlement une prolongation appropriée (conformément à l'art. 17b, al. 3, LFC) du délai prévu pour équilibrer le compte d'amortissement.

Cosignataires: Ettlin Erich, Gmür-Schönenberger (2)

19.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission des finances*

22.09.2020 Conseil des Etats. Transmis à la commission compétente pour examen préalable

20.3287 *n* Mo. **Brenzikofer. Redémarrage de l'aviation. Interdire une augmentation des capacités du trafic aérien** (05.05.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'adapter la partie Infrastructure aéronautique du plan sectoriel des transports de façon à empêcher une nouvelle augmentation de la capacité de traitement des vols sur les aéroports nationaux de Bâle-Mulhouse, de Genève et de Zurich. Les aménagements, tels que l'allongement ou la construction de pistes ou la construction de nouveaux terminaux, doivent être interdits jusqu'à ce que les émissions de CO2 du trafic aérien suisse aient atteint un tiers de leur niveau pour l'année de référence 2018.

Cosignataires: Andrey, Badertscher, Baumann, Egger Kurt, Kälin, Michaud Gigon, Pasquier, Prelicz-Huber, Roth Franziska, Ryser, Rytz Regula, Schlatter, Seiler Graf, Töngi, Walder, Weichelt-Picard, Wettstein (17)

02.09.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3288 *n* Po. **Brenzikofer. Abonnements pour différentes communautés tarifaires** (05.05.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner les possibilités de mettre en réseau les différents systèmes tarifaires afin que la clientèle puisse bénéficier d'un système uniforme attractif.

Des abonnements généraux par zone ou par région constitueraient pour les pendulaires un complément bienvenu aux offres des communautés tarifaires qui ont fait leurs preuves, aux abonnements de parcours, aux abonnements modulables pratiquement inconnus et à l'abonnement général.

Cosignataires: Atici, Christ, de Courten, Egger Kurt, Locher Benguerel, Marti Samira, Michaud Gigon, Prelicz-Huber, Ryser, Rytz Regula, Schneeberger, Schneider-Schneiter, Töngi, Walder, Weichelt-Picard, Wettstein (16)

12.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.3289 *n* Ip. **Brenzikofer. Qu'apporte le WEF à la population suisse?** (05.05.2020)

1. A combien se montent en 2020 les coûts des pouvoirs publics (communes, cantons et Confédération) qui s'ajoutent aux 9 millions de francs occasionnés par les mesures de sécurité et aux 32 millions de francs apportés par la Confédération ?

2. A combien le Conseil fédéral estime-t-il les coûts externes assumés par la société et les milieux économiques occasionnés durant le WEF par les mesures de sécurité renforcées et les autres restrictions imposées à la population ?

3. De l'avis du Conseil fédéral, quel est le rapport coût-bénéfice de cet événement pour les contribuables et pour les pouvoirs publics ? En quoi le WEF améliore-t-il les perspectives et la qualité de vie des Suisses ?

4. En sa qualité de plus grand contributeur public, le Conseil fédéral est-il disposé à exiger du WEF une représentation équilibrée des participants au regard du sexe et de la provenance ?

5. Les discussions du WEF ont été largement consacrées à la crise climatique. Ont-elles débouché sur des résultats qui, aux yeux du Conseil fédéral, pourraient véritablement contribuer à

ce que l'on repense le système économique et la société et à ce que les émissions de CO2 dans le monde soient abaissées ?

Cosignataire: Michaud Gigon (1)

12.08.2020 Réponse du Conseil fédéral.

25.09.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3293 *n* Ip. **Pasquier. Transparence sur le fret aérien** (05.05.2020)

En annonçant son plan d'aide à l'aviation, le Conseil fédéral a indiqué que le fret aérien est indispensable pour 70 % des entreprises suisses. Il a précisé qu'un tiers des exportations et un sixième des importations sont transportée par avion.

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Existe-t-il des données sur les quantités, en valeur et en poids, le type des marchandises et le pays de provenance ou d'expédition des biens importées et exportées par avion ?

2. Comment se répartissent les marchandises entre les classes court, moyen et long courrier ?

3. Est-ce que des marchandises sont transportées par avion entre les aéroports domestiques ? Si oui, ces relations sont-elles le fait d'une escale ou d'agit-il de trafic interne ?

4. Sur quelles bases a été calculée la proportion de 70 % des entreprises suisses dépendant du fret aérien ?

5. Le rapport de la Confédération 2016 sur la politique aéronautique indique que le fret aérien génère une valeur ajoutée de 1,25 milliard de franc. Le Conseil fédéral peut-il donner des précisions sur cette somme ?

6. La Confédération a indiqué dans le rapport susmentionné que " sans le transport simultané de fret, une majorité des vols passagers ne seraient pas rentables ". Le Conseil fédéral peut-il chiffrer et préciser cette affirmation ?

7. Le Conseil fédéral estime-t-il que le transport de marchandises dans les avions passagers contribue à la politique des prix cassé pratiquée par l'aviation ?

8. En quoi consiste précisément le trafic aérien routier, par rapport au fret aérien avionné ?

9. Le transbordement des marchandises transportées par l'aviation est-il exclusivement routier ? Sait-on quelle distance moyenne est alors parcoure par la route ?

10. Le rapport susmentionné indique que " la part des exportations et des importations de fret aérien dans le trafic international est plutôt faible et n'est pas réellement à la mesure de la force économique et exportatrice de la Suisse ". Quelle est la vision stratégique de la Confédération par rapport au développement de ce mode de transport des marchandises ?

11. Alors que l'aviation est le mode de transport qui émet le plus de gaz à effet de serre et qu'elle provoque 1,3 milliards de coûts externes, le Conseil fédéral juge-t-il cohérent de faire bénéficier le fret aérien d'avantages fiscaux et organisationnels en comparaison avec les autres modes de transport ?

Cosignataires: Michaud Gigon, Schlatter, Schneider Meret, Töngi, Walder, Weichelt-Picard (6)

02.09.2020 Réponse du Conseil fédéral.

25.09.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3294 *n* Mo. **Baumann. Économie forestière durable. Il faut promouvoir la fonction protectrice de la forêt pour l'être humain et le climat en utilisant du bois de la région pour le chauffage** (05.05.2020)

Promouvoir une sylviculture durable sur les surfaces de forêts en pente ou mal desservies et une exploitation régionale du bois dans les réseaux de chauffage à distance augmente l'utilisation optimale du potentiel d'exploitation du bois et maintient la fonction de protection de la forêt pour l'être humain et le climat. Le Conseil fédéral est par conséquent chargé de promouvoir l'exploitation régionale du bois. A cette fin, le crédit A231.0327 de l'Office fédéral de l'environnement doit être relevé pour encourager :

1. une sylviculture durable, en particulier sur les surfaces de forêts en pente ou mal desservies ;

2. les réseaux de chauffage à distance au bois régionaux exploités par des institutions ou des particuliers.

Cosignataire: von Siebenthal (1)

19.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3295 *n* Mo. **Bregy. Baisse des contingents tarifaires. Pour davantage de vin suisse** (05.05.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier l'annexe 3, ch. 13, de l'ordonnance du 26 octobre 2011 sur les importations agricoles (RS 916.01), de sorte à baisser pour une durée déterminée, par exemple en 2020 et en 2021, le contingent tarifaire actuellement fixé à 1 700 000 hectolitres pour le vin.

Cosignataires: Addor, Clivaz Christophe, Kamerzin, Reynard, Roduit, Ruppen (6)

26.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3296 *n* Ip. **Haab. Approvisionnement en denrées alimentaires en temps de crise** (05.05.2020)

La crise du coronavirus nous montre à quel point l'approvisionnement de la population suisse en denrées alimentaires est important. Le Conseil fédéral a donc à juste titre déclaré l'agriculture comme essentielle pour l'approvisionnement. A l'instar de l'armée ou de l'approvisionnement en électricité, elle constitue en effet une ressource stratégique indispensable en temps de crise. Or il y a eu des ruptures de stocks au début de la crise, notamment en ce qui concerne les produits en conserve importés. Quelques grands pays, comme la Russie, le Kazakhstan et l'Argentine, ont procédé à des restrictions d'exportation. D'autres pays exportateurs importants, notamment les Etats-Unis, ont beaucoup de peine à maintenir leurs chaînes de livraison et d'approvisionnement. Ces situations nous montrent clairement à quel point il est important de produire dans son propre pays des denrées alimentaires afin de couvrir la plus grande part possible de la consommation.

1. Que pense le Conseil fédéral de l'importance de l'agriculture durant cette crise ?

2. A quel point l'agriculture est-elle équipée pour produire le plus de denrées alimentaires possible en temps de crise ? Dans quels secteurs des améliorations sont-elles nécessaires ?

3. Comment le Conseil fédéral compte-t-il garantir que le degré d'auto-approvisionnement de l'agriculture ne continue plus de baisser ?

12.08.2020 Réponse du Conseil fédéral.

25.09.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3298 ***n*** Ip. **Marra. Quelle aide pour les sans-papiers durant la crise du Covid-19?** (05.05.2020)

1. Quelles sont les solutions proposées par le Conseil fédéral pour la survie des sans-papiers, ces travailleurs parmi les premiers touchés par la crise COVID et qui n'ont pas droit à l'aide sociale?

2. Le Conseil fédéral ne devrait-il pas au moins mettre sur pied un fond co-financé avec les cantons qui viendraient soutenir les associations sur le terrain qui soutiennent cette population? (Un peu sur le modèle du canton de Zurich, dans un "paquet d'aide" présenté le 9 avril dernier)

Cosignataires: Barrile, Bendahan, Crottaz, Dandrès, Fehlmann Rielle, Friedl Claudia, Funiciello, Gysi Barbara, Locher Benguerel, Marti Samira, Meyer Mattea, Munz, Piller Carrard, Pult, Reynard, Roth Franziska, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Wermuth, Widmer Céline (20)

01.07.2020 Réponse du Conseil fédéral.

25.09.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3299 ***n*** Mo. **Baumann. Améliorer les conditions de production et d'écoulement des succédanés de viande** (05.05.2020)

Afin de consolider la position de la Suisse sur le marché en pleine expansion des succédanés de viande végétaux, le Conseil fédéral est chargé de prendre les mesures suivantes :

1. Dans l'information donnée à la population et aux milieux de la gastronomie : promouvoir la diversité de l'offre de succédanés de viande végétaux ainsi que les bénéfices de ces produits pour la santé et leurs avantages écologiques.

2. Dans la politique en faveur des PME et dans la promotion de l'innovation : mettre en valeur le développement et l'innovation qui foisonnent dans ce domaine.

3. Dans la promotion des ventes de produits agricoles : promouvoir la consommation de ces produits en recourant aux instruments existants.

Cosignataires: Grossen Jürg, Gugger, Michaud Gigon, Müller-Altermatt, Silberschmidt (5)

12.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3300 ***n*** Mo. **Le Groupe du Centre. Le Centre. PEV.. Respect du frein à l'endettement et activation de la clause de sauvegarde** (05.05.2020)

Le Conseil fédéral est chargé :

1. de faire en sorte que toutes les dépenses de la Confédération (y compris celles à venir) engagées pour maîtriser la crise du coronavirus soient considérées comme des dépenses extraordinaires au sens de l'art. 17a de la loi sur les finances (LFC) ;

2. de proposer au Parlement une prolongation appropriée (conformément à l'art. 17b, al. 3, LFC) du délai prévu pour équilibrer le compte d'amortissement.

Porte-parole: Müller Leo

19.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3301 ***n*** Mo. **von Siebenthal. Grossesses à problèmes. Améliorer l'information et les conseils destinés aux femmes enceintes** (05.05.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer des mesures afin d'améliorer les conseils apportés aux femmes dont la grossesse est à problème afin que ces futures mères connaissent les risques auxquels elles s'exposent en cas d'interruption de grossesse.

12.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3303 ***n*** Mo. **Glanzmann. Modification du régime des allocations pour perte de gain pour les jours de service effectués dans le cadre du service d'appui** (05.05.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement une modification de la loi sur les allocations pour perte de gain prévoyant que les personnes effectuant un service d'appui dans le cadre de l'armée ou de la Croix rouge soient indemnisées à hauteur de 100 % du revenu moyen de leur activité lucrative avant le service pour chaque jour de service soldé effectué en sus de la durée ordinaire du service d'instruction pour l'année en cours.

Cosignataires: Candinas, Rechsteiner Thomas (2)

12.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3304 ***n*** Ip. **Grossen Jürg. Axer davantage les paiements directs sur les produits végétaux plutôt qu'animaux, pour l'environnement, le climat et la santé** (05.05.2020)

Dans le cadre de la politique agricole, la Confédération verse chaque année des contributions à la sécurité de l'approvisionnement de plus de 1,1 milliard de francs. L'objectif est " d'assurer la sécurité de l'approvisionnement de la population en denrées alimentaires " (art. 72 LAgr). Ces contributions sont versées à la surface pour la production végétale et animale ; à noter que pour les animaux, elles ne sont versées que si un nombre suffisant de têtes de bétail est atteint. Ces paiements directs influencent la production et, partant, l'environnement, le climat et la santé de la population. Les succédanés de viande se sont fortement développés et établis. De nouvelles méthodes de production et des produits prometteurs, comme Planted Chicken et Beyond Meat, voient constamment le jour. Le Conseil fédéral est chargé d'indiquer dans quelle mesure axer davantage voire complètement les contributions à la sécurité de l'approvisionnement sur la production végétale :

1. serait profitable aux objectifs climatiques ;

2. pourrait réduire l'utilisation des sols et la surfertilisation ;

3. aurait un impact positif sur la santé de la population et les coûts de la santé ;

4. répondrait davantage à l'objectif visant à améliorer sur le long terme la sécurité de l'approvisionnement.

Cosignataires: Girod, Gugger, Müller-Altermatt, Silberschmidt (4)

26.08.2020 Réponse du Conseil fédéral.

25.09.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3306 ***n*** Mo. **Locher Benguerel. Soutenir le tourisme intérieur au moyen de bons** (05.05.2020)

Le manque à gagner lié au virus coronaire est particulièrement important dans les domaines du tourisme, de la culture et des loisirs. Les possibilités de voyager étant limitées, il serait opportun de mettre en place des incitations importantes pour que la population profite de l'offre disponible dans le pays. En vue de l'été et de l'hiver à venir, le Conseil fédéral est chargé de créer un système de bons visant à soutenir les domaines de la gastronomie, de l'hôtellerie, des chemins de fer de montagne, de la

culture et des loisirs. Tous les habitants devraient recevoir un bon de 200 francs.

Cosignataires: Bendahan, Brenzikofer, Bulliard, Clivaz Christophe, Crottaz, Egger Kurt, Fehlmann Rielle, Friedl Claudia, Funiciello, Girod, Gysi Barbara, Gysin Greta, Maitre, Munz, Prezioso, Pult, Regazzi, Roduit, Roth Pasquier, Ryser, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Weichelt-Picard, Wermuth, Wettstein (25)

19.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3307 ***n*** Ip. **Hurni. Mise en oeuvre de la convention d'Istanbul. Plus utile que jamais?** (05.05.2020)

En réponse à l'interpellation 18.4149 le Conseil fédéral avait assuré de sa volonté de mettre en oeuvre la convention d'Istanbul, notamment par le truchement de l'Ordonnance du 13 novembre 2019 qui est entrée en vigueur au 1er janvier 2020. En revanche, le Conseil fédéral estimait que les cantons devaient rester en première ligne pour proposer des prestations concrètes dans la lutte contre la violence domestique. Je prie le Conseil fédéral de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

1. La crise du Coronavirus n'est-elle pas révélatrice du fait qu'une plateforme fédérale, atteignable tant par téléphone que par message, 7j/7 et 24h/24 est nécessaire en Suisse, notamment pour mettre en oeuvre la Convention d'Istanbul ce d'autant plus que seuls 3 pays (dont la Suisse) sur les 47 signataires de la Convention n'ont pas mis en place une telle ligne téléphonique?

2. Certains cantons estiment que la crise actuelle et le semi-confinement n'ont pas provoqué d'augmentation de la violence domestique. Est-ce le cas ou peut-on raisonnablement penser que les victimes, par définition en quasi permanence avec l'auteur des violences, n'a pas pu demander d'aide?

3. Si tel est le cas, ne convient-il pas pas de modifier la stratégie de la mise en place de la Convention d'Istanbul pour faciliter le contact des "appels à l'aide" et la prise en charge des victimes?

4. Comment la Confédération souhaite-t-elle atteindre l'objection à l'art. 24 de la Convention d'ici février 2021 (date pour limite pour rapport d'évaluation) alors que plusieurs cantons n'ont pas de ligne téléphonique ?

Cosignataires: Barrile, Bendahan, Crottaz, Dandrès, Fehlmann Rielle, Friedl Claudia, Funiciello, Gysi Barbara, Locher Benguerel, Marra, Meyer Mattea, Molina, Munz, Piller Carrard, Pult, Reynard, Roth Franziska, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Wermuth, Widmer Céline (21)

01.07.2020 Réponse du Conseil fédéral.

25.09.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3308 ***n*** Ip. **Romano. Covid-19. Créer les conditions permettant d'accélérer la diffusion du télétravail dans l'administration fédérale?** (05.05.2020)

La gestion de la crise du COVID-19 a nécessité des adaptations considérables à tous les niveaux de la société, telles que la diffusion du télétravail. Beaucoup d'employés de la Confédération travaillent eux aussi à domicile. Les circonstances actuelles offrent un excellent banc d'essai, qui permettra de tirer des enseignements utiles pour l'avenir et l'institutionnalisation du télétravail.

La généralisation du télétravail, dans l'administration fédérale comme dans d'autres secteurs, aurait des effets positifs dans de nombreux domaines tels que la mobilité (décongestion des transports publics et des routes), le bien-être des employés (meilleure conciliation entre travail et famille) et le rendement au travail (plus de flexibilité et de productivité, diminution du risque d'épuisement professionnel). En outre, des mesures de ce genre pourraient avoir un effet positif sur les finances de la Confédération, qui pourrait mieux gérer locaux qu'elle loue et ses ressources. Au surplus, une plus grande flexibilité en matière de télétravail pourrait avoir un impact positif sur la représentation des minorités linguistiques dans l'administration fédérale et permettrait de combler les lacunes mises en évidence dans le rapport de 2019 sur la promotion du plurilinguisme dans l'administration fédérale. En facilitant le télétravail, la Confédération deviendrait un employeur plus attrayant pour les personnes résidant dans les régions périphériques du pays.

1. Le Conseil fédéral a-t-il mis en oeuvre des mesures particulières afin de faciliter le télétravail des employés de la Confédération dans le contexte du COVID-19 ?

2. Combien de collaborateurs en ont-ils bénéficié ?

3. Dispose-t-on de chiffres par département et par communauté linguistique ?

4. Est-il possible de tirer un premier bilan de la généralisation du télétravail sur l'activité de l'administration fédérale pendant cette période ?

5. Quels sont les développements envisageables pour l'avenir dans le domaine du télétravail, au vu de l'expérience acquise pendant cette phase ?

6. Dans quels domaines faut-il investir pour améliorer les conditions-cadres du télétravail ?

7. Le télétravail peut-il promouvoir la représentation des minorités linguistiques dans l'administration fédérale ?

Cosignataires: Farinelli, Gysin Greta, Marchesi, Regazzi, Storni (5)

19.08.2020 Réponse du Conseil fédéral.

25.09.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3310 ***n*** Mo. **Baumann. Agriculture suisse respectueuse du climat** (05.05.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de développer davantage une agriculture respectueuse du climat pour atteindre les objectifs de réduction des gaz à effet de serre. En complément des instruments de promotion du climat existants, le soutien nécessaire doit être proposé aux exploitations, de sorte qu'elles puissent mettre en oeuvre, si elles le souhaitent, toutes les mesures de protection du climat possibles et imaginables.

Cosignataire: Michaud Gigon (1)

12.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3313 ***n*** Mo. **Prelicz-Huber. Pandémie de coronavirus. Pas de hausse des primes d'assurance-maladie** (05.05.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer un projet qui garantisse que les dépenses supplémentaires de l'assurance obligatoire des soins qui découlent de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) n'entraînent aucune hausse des primes d'assurance-maladie en 2021 et 2022.

Cosignataires: Badertscher, Baumann, Porchet, Prezioso, Rytz Regula, Weichelt-Picard (6)

01.07.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3314 *n* Mo. **Le Groupe du Centre. Le Centre. PEV.. Protection des droits démocratiques et amélioration de la "préparation numérique"** (05.05.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre les mesures permettant de garantir la capacité d'action de l'Etat et l'exercice des droits démocratiques en période de crise, et ce, à tous les niveaux étatiques et dans le respect du fédéralisme. Il prendra notamment les mesures suivantes :

1. il réglera dans une loi ordinaire la suspension des délais applicables dans l'exercice des droits politiques, ainsi que la question du report de votations populaires et d'élections ;

2. il encouragera le développement des compétences numériques au sein des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, afin de garantir en particulier l'exercice des droits que nous confère notre démocratie directe.

Porte-parole: Romano

26.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3315 *n* Mo. **Romano. Garantir et renforcer les moyens financiers mis à disposition pour la promotion des vins suisses** (05.05.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de garantir et renforcer les moyens financiers mis à disposition pour la promotion des vins suisses.

Cosignataires: Borloz, de Montmollin, Reynard, Ritter (4)

26.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3318 *n* Ip. **Maitre. Alors que la plupart des procédures civiles et administratives non urgentes ont été suspendues, notamment en matière d'asile, pourquoi le Conseil fédéral a-t-il créé une exception en matière de renvois?** (05.05.2020)

Selon l'Ordonnance COVID-19 du 20 mars 2020, la plupart des procédures civiles et administratives non-urgentes ont été suspendues jusqu'au 19 avril 2020, notamment en matière d'asile. Pourquoi le Conseil fédéral a-t-il créé une exception en autorisant la poursuite des procédures de renvoi (art. 9 Ordonnance Covid-19 du 01.04.20)?

Cette exception n'est-elle pas contraire aux mesures sanitaires visant à empêcher la prolifération du Coronavirus? L'art. 6 de l'Ordonnance COVID-19 asile respecte-t-elle les droits fondamentaux de procédure, en particulier le droit à des conseils et une représentation juridiques gratuits (art. 102f ss. LAsi et Convention relative au statut des réfugiés de 1951)? Malgré l'art. 10 de l'Ordonnance COVID-19, les mesures sanitaires imposées garantissent-elles vraiment le droit à un accès effectif au juge, ainsi que le droit à un recours effectif (art. 29a Cst., 6 et 13 CEDH)?

Cosignataires: Bendahan, Crottaz, Dandrès, Fehlmann Rielle, Hurni, Kamerzin, Klopfenstein Broggini, Maillard, Marti Samira, Michaud Gigon, Molina, Munz, Nussbaumer, Pasquier, Piller Carrard, Prezioso, Rechsteiner Thomas, Reynard, Roduit, Roth Pasquier, Walder (21)

01.07.2020 Réponse du Conseil fédéral.

25.09.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3320 *n* Po. **Markwalder. Crise du coronavirus. Trouver rapidement des solutions pour le secteur du voyage et pour le tourisme** (05.05.2020)

Le Conseil fédéral est invité, sous la houlette du DFJP et du DEFR, à élaborer aussi vite que possible, de concert avec la Fédération suisse du voyage et les organisations de protection des consommateurs, des propositions de solutions qui offrent des perspectives (de survie) au secteur du voyage et au tourisme (émetteur).

02.09.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.3321 *n* Mo. **Ruppen. Déduction fiscale des coûts de vacances passées en Suisse** (05.05.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement un projet prévoyant que les contribuables suisses qui passent leurs vacances dans notre pays puissent déduire de leurs impôts, durant une période limitée, les coûts de leurs séjours touristiques en Suisse.

01.07.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3322 *n* Mo. **Markwalder. Ne pas interrompre l'apprentissage des requérants d'asile déjà intégrés dans le marché suisse de l'emploi** (05.05.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier la législation et la pratique de manière à ce que les requérants d'asile qui ont valablement conclu un contrat d'apprentissage ou de formation et sont intégrés dans le marché suisse de l'emploi puissent terminer leur formation.

01.07.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3323 *n* Mo. **Bircher. Détentions administratives fondées sur le droit des étrangers. Surveillance des personnes libérées** (05.05.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de créer les bases nécessaires, en se fondant sur le droit d'urgence, pour qu'il soit possible de surveiller les personnes libérées après une détention administrative fondée sur le droit des étrangers.

01.07.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3325 *n* Ip. **Andrey. Comptabilité de la BNS** (05.05.2020)

Selon les déclarations du Département fédéral des finances, la BNS se réserve le droit, par exemple, d'utiliser les réserves constituées pour de futures distributions de bénéfices à la Confédération et aux cantons, le cas échéant aussi pour compenser les fluctuations monétaires.

1. La latitude que s'octroie la BNS quant à l'éventuelle réaffectation de ces réserves de distribution des bénéfices n'entre-t-elle pas en contradiction avec le principe d'indépendance des pouvoirs monétaires et fiscaux ?

2. Quelle base juridique permet à la Banque nationale d'interpréter le fait que des réserves pour distributions futures peuvent également être disponibles pour compenser les fluctuations monétaires ?

3. De manières plus générale, pourquoi la BNS tient-elle une comptabilité similaire à celle d'une entreprise privée alors qu'elle n'en partage ni les objectifs, ni les contraintes ?

4. Dans quelle mesure cette comptabilité entrave-t-elle le processus de prise de décision et sa compréhension par les différents pouvoirs politiques et la population ?

Cosignataires: Badertscher, Baumann, Brélaz, Egger Kurt, Feller, Gysi Barbara, Gysin Greta, Michaud Gigon, Prelicz-Huber, Prezioso, Schneider Schüttel, Töngi, Weichelt-Picard (13)

02.09.2020 Réponse du Conseil fédéral.

25.09.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3327 *n* Mo. **Bircher. Maintien de la détention administrative pour les étrangers condamnés** (05.05.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de créer les bases nécessaires, en se fondant sur le droit d'urgence, pour garder en détention administrative les étrangers condamnés. La durée maximale de la détention au sens de l'art. 79, al. 2, LEI doit pouvoir être prolongée jusqu'à la fin de la situation extraordinaire, mais au maximum de six mois.

01.07.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3328 *n* Po. **Clivaz Christophe. Stratégie nationale en faveur de l'amélioration de la desserte en transports publics vers les régions touristiques** (05.05.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un rapport afin d'analyser l'opportunité de mettre en place une stratégie nationale en faveur de l'amélioration de la desserte en transports publics vers les régions touristiques. Cas échéant il précisera les objectifs, les mesures, les coûts et la répartition des compétences entre la Confédération et les cantons dans la mise en place d'une telle stratégie.

Cosignataires: Andrey, Baumann, Bregy, Egger Kurt, Fivaz Fabien, Gysin Greta, Kamerzin, Klopfenstein Broggini, Locher Benguerel, Michaud Gigon, Nantermod, Pasquier, Prelicz-Huber, Pult, Reynard, Roduit, Töngi (17)

12.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.3331 *n* Mo. **Candinas. Créer un fonds souverain pour stabiliser et renforcer l'économie** (06.05.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de créer un fonds indépendant du budget de la Confédération et poursuivant des objectifs à la fois de rendement et d'intérêt général. Ce fonds, qui bénéficiera d'un soutien de la Confédération ou de sa garantie, voire des deux, sera chargé :

1. de prendre au moyen d'une augmentation des fonds propres des participations dans les entreprises d'importance systémique (notamment des PME) qui, en raison de la crise du coronavirus et malgré un modèle d'affaires performant, ne sont plus en mesure de poursuivre leur activité sans un soutien financier ou qui, du fait notamment de la baisse de la valeur de leurs actions, sont exposées au danger imminent d'être rachetées par des entreprises étrangères, notamment publiques ;

2. de prêter aux entreprises qui contribuent notablement à la lutte contre les conséquences sanitaires et économiques de la crise du coronavirus et qui rencontrent des difficultés financières sans qu'il y ait eu faute de leur part ;

3. de reprendre des éléments stratégiques tels qu'infrastructures, immeubles, brevets ou biens meubles, lorsque cela est nécessaire pour garantir la préservation et le bon fonctionnement de secteurs économiques indispensables et manifestement performants ;

4. de financer des programmes d'investissement en vue de stimuler la relance économique et de préserver les avantages concurrentiels de la Suisse, notamment les infrastructures dans les domaines des transports, des réseaux informatiques, de la santé, de la production, du tourisme, de la formation et de la recherche.

Le fonds se financera principalement sur le marché des capitaux. Il pourra en outre se voir accorder des crédits par la Banque nationale, qui en définira les modalités de remboursement. Il sera placé sous la surveillance du Conseil fédéral, mais agira indépendamment de toute influence politique. Le Conseil fédéral plafonnera les engagements du fonds, qui au surplus évitera de prendre des participations majoritaires. Le Conseil fédéral définira également son mandat de prestations et ses objectifs stratégiques. Enfin, il rendra compte chaque année aux chambres fédérales des activités du fonds.

19.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3333 *n* Mo. **Prezioso. Pour le bien de toutes et tous, ne pénalisons pas les revenus des personnes s'étant retrouvées sans travail à cause du Covid-19** (06.05.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de légiférer afin de garantir le revenu des personnes au chômage ou en RHT à 100 %, jusqu'à concurrence de 1,5x le revenu médian, soit 9750 francs bruts par mois, tant que durera la crise sociale et économique due à COVID-19. Une mesure analogue est prise en faveur des petits indépendants. Ces mesures s'appliquent dès que possible.

Cosignataires: Gysi Barbara, Locher Benguerel, Michaud Gigon, Prelicz-Huber (4)

26.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3334 *n* Mo. **Prezioso. Réquisitions d'urgence afin de permettre la planification de la production et la distribution des biens et services indispensables à la protection sociale et sanitaire de la population** (06.05.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre les mesures de réquisitions d'urgence notamment dans les secteurs suivants: secteur hospitalier privé, pour pérenniser la gestion publique de tout le système hospitalier; secteur textile pour produire des masques; entreprises de production de matériel sanitaire; secteurs industriels dont l'activité peut être orientée vers la production de matériel sanitaire et d'équipement hospitalier manquants (gel hydroalcoolique, masques, respirateurs, etc.); laboratoires pharmaceutiques et d'analyses médicales pour la recherche, la production de tests, de médicaments et d'un éventuel vaccin; industrie pharmaceutique pour s'assurer d'un stock suffisant de médicaments et planifier la production dans ce secteur; production et distribution alimentaire, pour garantir l'approvisionnement et contrôler les prix des biens alimentaires. Cette liste peut être complétée.

Cosignataires: Michaud Gigon, Prelicz-Huber, Wettstein (3)

18.09.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3335 *n* Mo. **Prezioso. Un impôt fédéral de solidarité sur la fortune, limité dans le temps, afin de financer partiellement les mesures de lutte contre le Covid-19 et la crise économique et sociale qu'il génère** (06.05.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de déposer un projet d'acte de l'Assemblée fédérale afin de lever un impôt de solidarité sur la fortune prévoyant un prélèvement fédéral limité dans le temps, dès 2021, et pour trois ans, d'un montant de 1 % sur la part des fortunes qui dépasse 2 millions de francs.

Cosignataires: Clivaz Christophe, Gysi Barbara, Michaud Gigon, Prelicz-Huber, Töngi, Wettstein (6)

12.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3336 ***n*** Ip. **Prezioso. Covid-19. Qui va payer la crise sanitaire, sociale et économique générée par la pandémie?** (06.05.2020)

Les conséquences sanitaires et sociales de COVID-19 ne sont pas les mêmes pour toutes et tous. Elles touchent avant tout le monde du travail, et en son sein, les secteurs les plus précaires et tous ceux qui sont au front, en majorité des femmes Dès lors, les mesures mises en place visant à lutter contre les effets sociaux de cette crise doivent être financées de manière solidaire. Il faut absolument éviter de les financer en ponctionnant les revenus du travail afin d'épargner la large frange de la population déjà touchée par la crise et de maintenir ses revenus.

Ne faut-il pas considérer une hausse du taux d'endettement de la Suisse comme un bienfait, dans un contexte où tous nos partenaires, déjà infiniment plus endettés que nous, doivent encore alourdir massivement leur dette publique, ce qui risque dès lors d'exercer une pression insoutenable à la hausse sur le franc suisse? Aujourd'hui déjà, l'euro ne vaut plus que 1,05 francs suisses et le dollar US, 97 centimes...

- L'hypothèse de lever un impôt de solidarité sur les fortunes supérieures à 2 millions et sur les successions supérieures à 2 millions n'est-elle pas souhaitable?

- L'hypothèse de voir baisser significativement les achats de matériel militaire n'est-elle pas indispensable?

- Enfin, l'hypothèse de voir une partie des bénéfices de la BNS affectés à la prise en charge de ce déficit est-elle envisageable?

Cosignataire: Michaud Gigon (1)

19.08.2020 Réponse du Conseil fédéral.

25.09.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3337 ***n*** Ip. **Prezioso. Covid-19 et système de santé. Non à la compétitivité pour ce qui concerne la vie** (06.05.2020)

Depuis la mi-mars 2020, la nécessité du renforcement du système de santé en Suisse s'est exprimée de toutes parts au sein de la population. Les applaudissements aux fenêtres chaque soir à 21h00 par une population semi-confinée tendent à le démontrer de manière éloquente. L'impératif d'un système de santé qui garantisse à la population des conditions de soins, en matériel et en personnel, a été perçu par une partie toujours plus importante de la population. Contre la compétitivité à tout prix, cette crise nous apprend qu'il est grand temps d'assurer le bien-être de la population, en particulier en matière de santé.

Or une ordonnance fédérale datée de février 2020 prévoit que les coûts des hôpitaux ne soient plus remboursés que sur la base des coûts du 25 % des établissements les plus économes (au lieu des coûts des 40 % des établissements les moins chers, jusqu'ici). Une mesure qui va à l'encontre des besoins du plus grand nombre et en particulier du personnel de santé, toujours plus stressé et épuisé et auquel il a été demandé de faire l'impossible ces dernières semaines. La nouvelle ordonnance date du 12 février 2020, le jour suivant de la première déclaration de l'OMS concernant Covid-19.

Après plus d'un mois d'application, quels enseignements en tire le Conseil fédéral ?

Quelles mesures compte prendre le Conseil fédéral pour palier les difficultés liées au mantra de la "compétitivité à tout prix " mises en lumière par la crise sanitaire ?

Un retrait de cette nouvelle ordonnance ne serait-il pas un premier pas dans la bonne direction ?

Cosignataires: Fehlmann Rielle, Gysi Barbara, Michaud Gigon (3)

01.07.2020 Réponse du Conseil fédéral.

25.09.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3338 ***n*** Ip. **Prezioso. Dans l'intérêt de l'ensemble de la population, garantir l'accès aux soins et aux prestations sociales à toute la population** (06.05.2020)

Alors que la pandémie fait rage et que les mesures visant à l'endiguer se sont multipliées, des catégories de la population sont oubliées par les autorités. Il s'agit des personnes sans statut légal, pour qui l'accès à la santé rime souvent avec la peur, voire le risque réel de se faire dénoncer et renvoyer; ainsi que des personnes ne parvenant pas à assumer la charge financière liée à l'assurance-maladie et qui ne recourent bien souvent pas aux services de santé, même en cas de maladie. Ainsi, de 3,5 % à 5 % de la population renoncerait aux soins. D'un point de vue sanitaire, garantir l'accès de ces populations aux soins permet de protéger l'ensemble des habitant.e.s en limitant la propagation de la pandémie. Le cas de Singapour l'illustre parfaitement: ex-bon élève du Covid-19, la ville-Etat a vu le nombre de ses nouvelles infections exploser en avril, la maladie s'étant propagée très rapidement parmi les travailleurs.euses immigré.e.s et précaires oublié.e.s des politiques publiques liées à COVID-19.

Alors que la crise sanitaire va se doubler d'une crise économique et sociale, il est indispensable d'assurer des moyens d'existence dignes à l'ensemble de la population. L'explosion de la demande en aides alimentaires a rendu visible une population, souvent dépourvue de permis de séjour, qui vivait de petits revenus avant la crise et passe désormais au travers des mailles du filet social. Et ce ne sont pas les seuls: certains articles de la LEI, font planer la menace d'un renvoi sur des personnes titulaires de permis qui recourent aux aides sociales, les dissuadant ainsi d'y faire appel.

Le Conseil fédéral pense-t-il prendre des mesures permettant d'assurer la gratuité des soins liés à COVID-19 ?

L'exonération de franchise et de quote-part de ces prestations serait-elle possible en faveur de l'ensemble de la population?

Au vu de la crise sociale et économique profonde qui s'ouvre, des mesures permettant l'accès des personnes sans statut légal aux prestations sociales sont-elles prévues ?

L'extension des prestations d'APG ou d'aide sociale au profit de ces populations est-elle envisageable ?

N'est-il pas temps d'éliminer de la LEI les articles 62 al. 1 l. e et 63 al. 1, l. c ? Enfin n'est-il pas indispensable de régulariser les sans-papiers?

Cosignataires: Andrey, Bulliard, Fehlmann Rielle, Gysi Barbara, Klopfenstein Broggini, Maitre, Michaud Gigon, Pasquier, Roduit, Walder (10)

01.07.2020 Réponse du Conseil fédéral.

18.12.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3339 ***n*** Mo. **Prezioso. Régularisation collective des sans-papiers et garantie d'accès aux aides sociales à toute la population** (06.05.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de permettre la régularisation collective de l'ensemble des personnes résidant en Suisse sans titre de séjour valable ainsi que de toute personne faisant l'objet d'une décision de renvoi (art. 30, al. 1, l. b LEI). Il exige des cantons qu'ils mettent en oeuvre cette mesure dans les plus brefs délais. Le Conseil fédéral suspend également l'application des art. 62 al. 1 l. e et 63 al. 1 l. c de la Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI).

Cosignataires: Fehlmann Rielle, Gysi Barbara, Klopfenstein Broggini, Michaud Gigon (4)

01.07.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3341 ***n*** Ip. **Prelicz-Huber. Assurance d'indemnités journalières en cas de maladie** (06.05.2020)

1. Dans quelle mesure les entreprises sont-elles couvertes en Suisse par une assurance d'indemnités journalières en cas de maladie ?

2. Sur quelles prestations les entreprises et leurs employés peuvent-ils compter et à combien s'élèvent les coûts ?

3. Que se passe-t-il pour les entreprises qui n'ont pas conclu une assurance d'indemnités journalières en cas de maladie ?

4. Les assureurs qui proposent une assurance d'indemnités journalières en cas de maladie peuvent exclure des entreprises et des employés ou prévoir des réserves de longue durée. A quel moment et pour quelles raisons ?

5. Comment l'échelonnement des primes en fonction de l'âge et du sexe est-il compatible avec le principe de l'égalité et l'interdiction de la discrimination ?

6. Plusieurs assureurs émettent des réserves lorsqu'un employé souffre d'une maladie ou d'un handicap. Le Conseil fédéral considère-t-il que cette pratique est défendable sur le plan éthique ?

7. Comment pourrait-on garantir que les employés qui perdent leur emploi puissent prolonger individuellement aux mêmes conditions et coûts l'assurance d'indemnités journalières en cas de maladie ?

8. Les employeurs n'ont actuellement pas l'obligation d'informer leurs employés de la résiliation ou de la suspension de l'assurance d'indemnités journalières en cas de maladie. Cette pratique est-elle conciliable avec l'obligation d'information ?

9. Les primes de l'assurance d'indemnités journalières en cas de maladie ont-elles augmenté en raison de la crise du coronavirus ? Dans l'affirmative, quelles assurances ont augmenté leurs primes et de combien ? A-t-on constaté des différences de traitement ou d'autres modifications ?

10. Quels seraient les avantages et les inconvénients de rendre obligatoire pour tous les employés la conclusion d'une assurance d'indemnités journalières en cas de maladie ? Quel cadre légal devrait être mis en place ?

Cosignataire: Michaud Gigon (1)

12.08.2020 Réponse du Conseil fédéral.

25.09.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3343 ***n*** Ip. **Tuena. Réduction des risques liés au tabac. Que pense la Suisse de la position de l'OMS?** (06.05.2020)

Le Conseil fédéral aimerait que le Parlement ratifie la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac une fois que la nouvelle loi sur les produits du tabac sera entrée en vigueur. Il est visiblement d'avis que la voie choisie par l'OMS concernant les produits du tabac et les autres produits contenant de la nicotine est la bonne.

L'OMS a pourtant récemment fait l'objet d'une controverse après avoir publié en janvier 2020 une série de questions-réponses particulièrement sévères à l'égard de la cigarette électronique. Or, une partie de la communauté scientifique et des spécialistes de la prévention estime que cette position est partiale et inacceptable.

Suite aux critiques des acteurs favorables à une stratégie de réduction des risques plus innovante, l'OMS a discrètement modifié ses questions-réponses. La nouvelle version n'a toutefois pas bénéficié de la même communication que la première.

La Suisse a toujours été pionnière en matière de réduction des risques pour la santé publique. Répondant à une question de la CSSS-E, le Conseil fédéral a expliqué que la cigarette électronique et les produits du tabac à chauffer représentaient très probablement pour les fumeurs un risque moins élevé que la cigarette traditionnelle.

1. Si la Suisse devait ratifier la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac, dans quelle mesure le Conseil fédéral s'engagerait-il pour la mise en oeuvre d'une vraie politique de réduction des risques liés à la consommation de tabac et de nicotine qui tienne compte des produits de nouvelle génération ?

2. Que pense le Conseil fédéral des récentes publications de l'OMS sur la cigarette électronique et de la controverse qui s'en est ensuivie ?

3. Estime-t-il qu'il s'agit de la bonne stratégie si l'on considère les nouveaux types de produits reconnus de plus en plus comme à même de réduire les risques ?

4. Selon lui, comment pourrait-on mieux prendre en compte la réduction des risques dans la nouvelle loi sur les produits du tabac et ainsi mieux positionner la Suisse comme pionnière ?

5. Le Conseil fédéral estime-t-il que la position actuelle de l'OMS par rapport aux nouveaux produits du tabac et produits contenant de la nicotine est conciliable avec une politique de réduction des risques ?

01.07.2020 Réponse du Conseil fédéral.

20.3344 ***n*** Mo. **Schneider Meret. Étourdissement et saignée dans les abattoirs. Procéder à un contrôle indépendant** (06.05.2020)

Le Conseil fédéral est chargé, en vertu de l'art. 32 de la loi fédérale sur la protection des animaux, d'obliger les cantons à augmenter le personnel des autorités vétérinaires pour surveiller l'étourdissement et la saignée dans les abattoirs.

Cosignataires: Badertscher, Egger Kurt, Michaud Gigon, Python, Töngi (5)

01.07.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3345 ***n*** Ip. **Schneider Meret. Programme national de recherche portant sur le Covid-19. Promouvoir des méthodes sans expérimentation animale** (06.05.2020)

Le Conseil fédéral a lancé, par l'intermédiaire du Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS), un programme natio-

nal de recherche (PNR) portant sur le COVID-19. Il a aussi débloqué 20 millions de francs pour soutenir la recherche clinique et biomédicale en la matière. Qui plus est, un appel à projets spécial d'une durée de deux ans est en cours. Consacré à la lutte contre le virus et doté d'importants moyens financiers, il appelle explicitement à mener des recherches en recourant à des animaux.

Bien que les méthodes destinées à remplacer, à réduire et à réformer les expériences sur les animaux (principe des 3 " R ") soient prescrites par la loi depuis plus de 25 ans, elles sont loin de bénéficier de subventions aussi élevées que les méthodes recourant à l'expérimentation animale. La promotion non seulement de la recherche portant sur des méthodes se passant d'animaux, mais aussi de la mise en oeuvre de ces méthodes, est insuffisante et marginale comparée à la recherche basée sur des expériences sur animaux souvent douloureuses et sur la détention d'animaux de laboratoire ne répondant pas aux besoins des espèces animales. Chaque année, quelque 650 000 animaux sont utilisés pour des expériences, et bien plus d'un million d'animaux sont élevés et détenus dans des animaleries de laboratoire, ce qui représente des coûts de plusieurs centaines de millions de francs par an. Le rapport entre les expériences recourant à des animaux et les expériences se passant d'animaux est, depuis des décennies, de 99 contre 1 - au mieux - bien que ces dernières soient, preuves à l'appui, plus efficaces, plus rapides et meilleur marché. Une grande partie de la population et de nombreux chercheurs novateurs estiment qu'il serait temps de changer de cap : il faut en finir avec l'expérimentation animale pour appliquer le principe des 3 " R " et adopter en particulier des méthodes de substitution (se passant des animaux). On dispose déjà de connaissances qui nous montrent la voie à suivre, faisant appel aux cellules humaines et aux organoïdes. Qui plus est, on a un urgent besoin de thérapies et de vaccins : on ne peut pas se permettre, à la fois pour des raisons de temps et d'efficacité, de faire un " détour " en recourant à l'expérimentation animale, car cette option prendrait 10 à 15 ans et ne garantirait en aucun cas la découverte de thérapies efficaces pour l'homme.

Dans ces conditions, je pose les questions suivantes au Conseil fédéral :

1. Peut-il donner la garantie que la promotion de la recherche relative au COVID-19 tient compte des méthodes de recherche sans expérimentation animale d'une façon au moins équivalente aux projets faisant appel aux expériences sur animaux, et avec des ressources comparables ?

2. Va-t-il s'engager pour que l'on promeuve avant tout les méthodes testées sur des êtres humains - donc se passant de toute expérimentation animale - en vue de la mise au point de thérapies pour soigner les personnes souffrant du COVID-19 étant donné qu'elles sont plus facilement applicables, plus probantes sur le plan scientifique, plus rapides et meilleur marché ?

3. A l'étranger, il y a des équipes à la pointe de la recherche qui voient dans la crise sanitaire actuelle une grande opportunité de changer de système, à savoir d'abandonner les méthodes recourant à l'expérimentation animale pour se tourner vers des méthodes de substitution (sans expérimentation animale). Comment le Conseil fédéral peut-il faire en sorte non seulement que ces équipes soient consultées et qu'elles puissent participer au projet de recherche, mais aussi que le Centre de compétences suisse 3R (3RCC) fasse bénéficier la Swiss National COVID-19 Science Task Force de son expertise reconnue ?

Cosignataires: Badertscher, Egger Kurt, Michaud Gigon, Python, Töngi (5)

19.08.2020 Réponse du Conseil fédéral.

25.09.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3346 *n* Ip. **Schneider Meret. Chasser sans preuve de la sûreté du tir est-il sûr, respectueux des animaux et efficace?** (06.05.2020)

Depuis le 1er janvier 2017, fournir la preuve de la sûreté du tir est obligatoire dans toute la Suisse pour pouvoir s'adonner à la chasse. La conférence des services de la faune, de la chasse et de la pêche de la Suisse et de la Principauté de Liechtenstein a présenté le principe applicable : " La sécurité de la manipulation de l'arme de chasse et la précision du tir sont des éléments indispensables pour une chasse responsable et respectueuse envers la protection des animaux. Pour des raisons de protection des animaux, de sécurité, de valorisation du gibier mais aussi pour une chasse efficace, l'artisanat de base des chasseurs, la sûreté du tir revêt une importance capitale. Un entraînement régulier de tir et une attestation valable sur la sûreté du tir devraient être évidents pour chaque chasseur ".

En raison du coronavirus, les stands de tir sont fermés dans toute la Suisse jusqu'à nouvel ordre. Les services cantonaux de la chasse réagissent manifestement de façon très différente. Certains prolongent automatiquement jusqu'au 30 septembre 2020 les permis de tir échus, d'autres exigent un renouvellement de la preuve de la sûreté du tir dans les deux mois à compter de la levée des restrictions liées au coronavirus, et d'autres encore renoncent complètement à une obligation de renouvellement cette année.

Le Conseil fédéral est chargé de répondre aux questions suivantes :

1. Est-il lui aussi d'avis qu'il serait plus sûr pour l'homme et l'animal, dans la situation actuelle, d'exclure de la chasse les chasseurs dont la preuve de la sûreté du tir est échue ?

2. Comment garantir que la sûreté du tir exigée et examinée dans le projet de loi pourra être respectée dans toute la Suisse et que des tirs manqués n'entraîneront pas une augmentation de la souffrance animale ?

3. Au cas où tous les chasseurs, y compris ceux qui ne disposent pas de preuve de la sûreté du tir, étaient autorisés à chasser, que pense le Conseil fédéral d'introduire une statistique nationale des tirs manqués et de publier chaque année ces relevés et analyses dans la statistique fédérale de la chasse ? Les différentes mesures destinées à améliorer la chasse et à réduire les tirs manqués pourraient ainsi être évaluées.

Cosignataires: Egger Kurt, Michaud Gigon, Python (3)

01.07.2020 Réponse du Conseil fédéral.

25.09.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3353 *n* Ip. **Fivaz Fabien. Starlink. Quelles sont nos marges de manoeuvre pour contrôler les constellations de satellites?** (06.05.2020)

Je demande au Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Quel est la position du Conseil fédéral concernant le déploiement des constellations de satellites?

2. Les constellations ont été validées par la seule Commission fédérale des communications (FCC) américaine, mais survolent

l'ensemble de la planète. La Suisse peut-elle intervenir pour protéger l'espace au-dessus du pays? Si oui comment? Si non pourquoi?

3. Les astronomes, mais aussi des citoyennes et citoyens, s'inquiètent pour leur capacité à observer le ciel la nuit. La Suisse peut-elle envisager de s'engager internationalement pour protéger le ciel nocturne?

4. Chaque satellite émettra des ondes électromagnétiques en direction de la terre (et les dispositifs terrestres dans l'autre sens). La Loi sur la protection contre les dangers liés au rayonnement non ionisant et au son (LRNIS), et son ordonnance, permet-elle de contrôler ces émissions et de protéger la population contre leurs effets?

5. La Suisse a-t-elle déjà accès aux détails de la technologie utilisée? Si non, est-elle en contact avec Starlink pour les connaître au plus vite?

6. Les risques pour la population, en lien avec la technologie prévue, ont-ils été évalués? Si oui, avec quelles conclusions? Dans le cas contraire, des études sont-elles prévues?

Cosignataires: Clivaz Christophe, Michaud Gigon, Pasquier, Schneider Meret, Walder (5)

12.08.2020 Réponse du Conseil fédéral.

25.09.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3355 ***n*** Po. **Marchesi. Secteur médicosocial. La Suisse ne doit pas dépendre de la main-d'oeuvre étrangère** (06.05.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer une stratégie à moyen terme visant à rendre le secteur médico-social indépendant de la main d'oeuvre étrangère. Cette stratégie devra encourager les jeunes à choisir une profession dans ce secteur, en favorisant l'orientation professionnelle vers les formations ad hoc dès l'école obligatoire et créer des conditions de travail et de carrière attrayantes. Il s'agit d'un secteur stratégique pour notre pays, aussi la préférence à l'engagement doit-elle être donnée aux résidents. Le Conseil fédéral est en outre chargé, en collaboration avec les cantons, d'établir un calendrier de mise en oeuvre, de chiffrer les coûts et les investissements prévus et d'élaborer des indicateurs précis permettant de suivre l'avancement du projet.

12.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.3357 ***n*** Mo. **Borloz. Déclassement du vin AOC. Eviter une crise sans précédent dans la vitiviniculture suite au Covid-19** (06.05.2020)

Je demande au Conseil fédéral, la mise en place d'une aide financière exceptionnelle pour le déclassement de vins d'appellation d'origine contrôlée en vin de table et autres catégories inférieures, vin pour distillation et vin pour fondue. En complément, les condition cadres à la mise en place de réserves climatiques dans les cantons doivent être créées. Ceci de manière à pérenniser la vitiviniculture et diminuer les stocks dus à la crise actuelle, ainsi que préparer l'avenir en évitant que cela ne se reproduise.

Cosignataires: Bourgeois, de Montmollin, Hurter Thomas, Romano (4)

02.09.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3358 ***n*** Po. **Python. Quel impact d'une vitesse générale de 40 kilomètres à l'heure et 30 kilomètres à l'heure dans l'espace urbain?** (06.05.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'évaluer l'impact d'une réduction de la vitesse générale dans l'espace urbain à 40km/h et à 30 km/h, et les comparer au statut quo de 50km/h, sur les effets suivants:

- La pollution de l'air,
- Le bruit (nuisances sonores),
- Les émissions de gaz à effet de serre,
- Le nombre et la gravité des accidents,
- La fluidité du trafic (bouchons),
- La demande pour les transports publics,
- La demande pour la mobilité douce (à pied, en vélo et appareils semblables).

Cosignataires: Mettler, Michaud Gigon, Pasquier, Prelicz-Huber, Schlatter, Töngi (6)

01.07.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.3359 ***n*** Mo. **Python. Pour une prise en considération des coûts sur la santé et l'environnement du transport motorisé** (06.05.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre des mesures pour internaliser les coûts sur la santé et sur l'environnement du transport motorisé.

Les coûts d'environnement et de santé du transport motorisé en Suisse s'élèvent à 12,1 milliards de Francs par année, dont 3,9 par la pollution d'air, 2,6 par le bruit, 2,7 par les gaz à effet de serre, ainsi que 2,9 par d'autres effets, notamment des impacts sur les habitats naturels, les sols et les processus de production (2016, Source: ARE/OFS), (s'y ajoutent 10,0 milliards de Francs provenant des accidents.) Actuellement, moins de 1 % de ces coûts sont internalisés par les usagers des transports.

Cosignataires: Klopfenstein Broggini, Mettler, Michaud Gigon, Pasquier, Prelicz-Huber, Schläpfer, Töngi (7)

12.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3360 ***n*** Mo. **Python. Pour une taxe d'importation des voitures de tourisme proportionnelle au poids** (06.05.2020)

Le Conseil fédéral révise la loi fédérale sur l'imposition des véhicules automobiles (641.51) afin d'éviter que des voitures de tourisme plus lourdes, et par conséquent plus polluantes et nuisibles au climat, soient moins pénalisées que des véhicules plus légers. Il modifie comme suit l'art. 13 de Limpauto: l'impôt s'élève en moyenne à 4 %. Le taux pour les voitures de tourisme est calculé en fonction du poids du véhicule. Conformément à l'art.1 de l'Ordonnance sur l'imposition des véhicules automobiles, al. 1, let. d, les voitures électriques sont exonérées.

Cosignataires: Mettler, Michaud Gigon, Prelicz-Huber, Schlatter, Töngi (5)

12.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3362 ***n*** Mo. **Rytz Regula. Pour un financement équitable de la lutte contre la crise du coronavirus** (06.05.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement un projet de normes prévoyant le prélèvement d'un supplément de solidarité de durée limitée sur les dividendes et les réserves

d'apports de capital. 2 à 3 % de la valeur des dividendes et des réserves d'apports de capital distribués seront affectés spécifiquement aux mesures de lutte contre la crise du coronavirus pendant les années 2020 à 2025.

Cosignataires: Andrey, Baumann, Clivaz Christophe, Egger Kurt, Glättli, Michaud Gigon, Prelicz-Huber, Prezioso, Ryser, Töngi, Walder, Wettstein (12)

12.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3364 ***n*** Mo. **Prelicz-Huber. Indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail. Pour le versement de 100 pour cent du salaire des personnes dont le revenu ne dépasse pas 4000 francs environ** (06.05.2020)

Le Conseil fédéral est chargé, dans le cas des personnes ayant un salaire mensuel brut ne dépassant pas 4000 francs environ (pour un poste à plein temps), de fixer à 100 % du salaire l'indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail versée suite à la pandémie de COVID-19.

Cosignataires: Andrey, Clivaz Christophe, Egger Kurt, Fivaz Fabien, Michaud Gigon, Pasquier, Töngi, Walder, Wettstein (9)

26.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3365 ***n*** Mo. **Addor. La Suisse, un pays de cash qui doit le rester** (06.05.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement un projet visant à ancrer dans la Constitution fédérale le droit de payer en espèces et à renforcer sa concrétisation dans la loi.

12.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3367 ***n*** Mo. **Addor. Non au flicage des clients des établissements publics!** (06.05.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre toutes dispositions utiles à empêcher les mesures de contrôles d'identité systématiques imposés dans les établissements publics, au besoin à y mettre un terme immédiat.

19.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3370 ***n*** Mo. **Rösti. Autoriser la mise sur le marché de dispositifs médicaux soumis à un régime normatif non européen** (06.05.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier la législation de manière à ce que les dispositifs médicaux soumis à un régime normatif non européen puissent être importés en Suisse.

02.09.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3373 ***n*** Mo. **Bendahan. Instaurer un mécanisme d'aide directe pour les entreprises afin d'éviter des faillites** (06.05.2020)

Dans le ecadre de la crise du Coronavirus, le Conseil fédéral a mis en place un système d'aide aux entreprises par des prêts à taux zéro, octroyés par les banques mais garantis par la Confédération.

Le Conseil fédéral est chargé, tout en pérennisant la possibilité d'utiliser ce mécanisme en cas de crise majeur, de mettre en place une possibilité pour les entreprises d'obtenir des aides à fonds perdus, sous conditions. Cela peut être fait par un abandon de créance total ou partiel sur le prêt d'urgence. Le prêt doit être octroyé rapidement, mais une aide à fonds perdus est moins urgente une fois que les liquidités sont disponibles et il est donc possible de procéder à une analyse par dossier. Le Conseil fédéral peut proposer un montant maximum pour l'abandon de créance.

Un abandon de créance pourra être octroyé aux conditions suivantes :

a. Cette mesure est primordiale pour la survie de l'entreprise,

b. Il est établi qu'une crise majeure et globale est la cause des problèmes temporaires de l'entreprise,

c. L'emploi est maintenu dans la mesure de la capacité économique de l'entreprise,

d. Aucune prise de bénéfices n'est réalisée par les propriétaires de l'entreprise dans les 5 ans après l'octroi de l'abandon de créance, sauf si l'entreprise rembourse l'intégralité du prêt qui lui a été versé et renonce à l'abandon de créance.

Cosignataires: Crottaz, Dandrès, Fehlmann Rielle, Friedl Claudia, Funiciello, Gysi Barbara, Locher Benguerel, Marra, Marti Samira, Meyer Mattea, Munz, Nussbaumer, Piller Carrard, Pult, Reynard, Roth Franziska, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Wermuth (19)

12.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3374 ***n*** Mo. **Gugger. Protéger efficacement les moins de 16 ans contre la pornographie sur Internet. #banporn4kids#** (06.05.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de proposer à l'Assemblée fédérale une modification de la loi obligeant les fournisseurs de services de télécommunication à bloquer l'accès aux fournisseurs diffusant des contenus pornographiques au sens de l'art. 197, al. 1, CP sans prendre les dispositions techniques nécessaires pour protéger les personnes de moins de seize ans.

Cosignataires: Arslan, Baumann, Bregy, Bulliard, Giacometti, Glättli, Herzog Verena, Kamerzin, Locher Benguerel, Prelicz-Huber, Rechsteiner Thomas, Regazzi, Roduit, Romano, Rösti, Roth Franziska, Roth Pasquier, Rytz Regula, Schläpfer, Streiff, Studer, Wasserfallen Christian (22)

12.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3375 ***n*** Ip. **Glättli. Interdire les manifestations qui se déroulent dans le respect des ordonnances Covid-19 est disproportionné** (06.05.2020)

En Suisse, le droit de manifester dans l'espace public est protégé par les art. 16 (libertés d'opinion et d'information) et 22 (liberté de réunion) de la Constitution. Aux niveaux européen et international, ce sont les art. 11 de la Convention européenne des droits de l'homme (en relation avec l'art. 10 de la même convention) et 21 du Pacte II de l'ONU qui garantissent la liberté de réunion pacifique.

Depuis qu'il est interdit de se réunir et que les rassemblements de plus de cinq personnes sont prohibés, plusieurs manifestations de nature politique ayant eu lieu dans l'espace public ont été réprimées, et ce, dans tout le pays. La police a arrêté, amendé et éloigné des personnes qui exprimaient avec originalité leurs opinions politiques dans l'espace public, y compris lorsque les groupes étaient composés de moins de cinq personnes et que les règles de distanciation étaient respectées. Le 1er mai 2020, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a indiqué au quotidien " Tages-Anzeiger " que l'ordonnance laissait une certaine marge d'interprétation, notamment pour les cas où seules quelques personnes participeraient à une action,

et que toutes les manières d'exprimer des opinions politiques étaient permises tant qu'elles n'impliquaient pas de rassemblements.

1. Le Conseil fédéral est-il aussi d'avis qu'il reste lié par le principe constitutionnel de la proportionnalité lorsqu'il édicte des ordonnances de nécessité, autrement dit que toutes les restrictions des droits fondamentaux doivent être nécessaires et appropriées pour protéger un intérêt public légitime (en l'occurrence la santé publique) ?

2. Partage-t-il l'avis selon lequel ce principe doit aussi être respecté par les organes d'exécution lorsqu'ils interprètent et mettent en oeuvre l'ordonnance COVID-19 et les autres prescriptions du droit de nécessité ?

3. Est-il aussi d'avis, compte tenu des indications précitées de l'OFSP, qu'interdire la tenue dans l'espace public de manifestations qui se déroulent dans le respect des règles fixées en matière d'hygiène constitue une restriction disproportionnée du droit fondamental qu'est la liberté de manifester ?

4. Est-il prêt à indiquer la chose de manière claire aux cantons et aux communes ?

Cosignataire: Michaud Gigon (1)

01.07.2020 Réponse du Conseil fédéral.

18.12.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3376 *n* Mo. **Regazzi. Dérogation transitoire à l'obligation d'aviser le juge en cas de surendettement. Prolonger le délai jusqu'au 31 décembre 2021** (06.05.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre les dispositions nécessaires, dans le cadre du message relatif aux mesures liées au coronavirus, pour que la dérogation à l'obligation d'aviser le juge en cas de surendettement mise en place pour six mois par l'ordonnance COVID-19 insolvabilité soit prolongée jusqu'au 31 décembre 2021 s'il existe une perspective de mettre fin au surendettement avant cette date.

Cosignataires: Bregy, Bulliard, Glanzmann, Gschwind, Kutter, Pfister Gerhard, Rechsteiner Thomas, Roduit, Romano (9)

01.07.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3377 *n* Ip. **Hurter Thomas. Conséquences de la crise du coronavirus sur le Forta** (06.05.2020)

Depuis l'entrée en vigueur des restrictions liées au coronavirus, la circulation routière a diminué d'environ 50 % d'après l'EPF de Zurich. Différents comptages de la circulation routière enregistrent un recul compris entre 35 et 80 %. Selon des études, cette situation pourrait entraîner un recul de 50 à 70 % des ventes de carburant et donc une perte correspondante de recettes fiscales. Les taxes sur les carburants génèrent environ 4,5 milliards de francs par an au profit du Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA), du financement spécial pour la circulation routière, du financement et de l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire, de la caisse générale de la Confédération et de différentes subventions versées aux cantons.

La base légale du FORTA prévoit un mécanisme automatique d'augmentation de l'impôt, au cas où les réserves du fonds passent en dessous de 500 millions de francs. En raison des pertes d'impôt sur les huiles minérales dues à la crise, le risque augmente que la surtaxe sur les huiles minérales soit relevée de manière anticipée. Une augmentation du prix des carburants constituerait dans la situation actuelle un nouveau revers pour l'économie déjà sinistrée.

Le financement des infrastructures est un aspect essentiel de la relance économique. En 2019, le Parlement a approuvé les projets et les ressources pour les programmes d'agglomération et des routes nationales. Une mise en oeuvre rapide, voire immédiate, de ces projets apporterait un soutien bienvenu à l'économie. C'est pourquoi les mesures nécessaires devraient être prises pour accélérer la mise en oeuvre des projets routiers approuvés.

En d'autres termes, il faut analyser et anticiper les conséquences de la crise et accélérer les projets d'infrastructures déjà approuvés par le Parlement.

1. A combien le DETEC estime-t-il les pertes totales de recettes en matière d'impôt sur les huiles minérales et comment ces pertes sont-elles réparties ? Quels scénarios ont été élaborés pour la période à venir ?

2. Quelles devraient être les conséquences de la crise sur l'étendue et la date de l'augmentation de l'impôt sur les huiles minérales prévue par les bases légales du FORTA ?

3. Quels projets d'agglomération et de routes nationales déjà approuvés par le Parlement sont en préparation ou prêts à être mis en oeuvre ? Le DETEC peut-il publier une liste indiquant à quel stade se trouvent tous les projets d'agglomération et de routes nationales (co)financés par le FORTA ?

4. Au lieu d'augmenter le prix des carburants, existe-t-il d'autres possibilités de garantir le financement et la mise en oeuvre des projets d'infrastructure du FORTA ?

12.08.2020 Réponse du Conseil fédéral.

25.09.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3378 *n* Ip. **Page. Avions de combat. Affaires compensatoires pour la Suisse romande** (06.05.2020)

La pandémie du Covid-19 impacte lourdement notre communauté comme notre économie. Les PME aujourd'hui en difficulté ont, plus que jamais, un urgent besoin de perspectives. En Suisse romande en général, dans la région de l'aérodrome militaire de Payerne en particulier, la population souhaite savoir quelles vont être les retombées économiques de l'acquisition des nouveaux avions de combat. Des explications claires et précises, avant la votation, éviteront de reproduire le scenario de 2014 (rejet du peuple).

Cette acquisition offre une magnifique opportunité de procéder à un rééquilibrage des retombées en termes d'emplois en lien avec l'exploitation de la base aérienne de Payerne - une région qui subit les nuisances de la moitié du nombre des vols de jets militaires (2/3 pour les seuls vols de FA/18).

Je demande par la voie de cette interpellation au Conseil fédéral, et bien évidemment avant la votation populaire du 27 septembre prochain,

1. de présenter les mesures concrètes et crédibles qu'il envisage pour rétablir la confiance des citoyens de Romandie et du Tessin quant aux retombées économiques de cet achat,

2. de présenter les mesures qu'il entend mettre en oeuvre pour corriger le déséquilibre nuisances/emplois dans la région de Payerne,

3. et enfin quelles actions il compte entreprendre pour implanter, sur le parc technologique civil et militaire de Payerne, des

activités de RUAG qui répondent aux objectifs 5 et 10 de la stratégie de BGRB Holding SA ?

24.06.2020 Réponse du Conseil fédéral.

25.09.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3379 *n* Mo. **Klopfenstein Broggini. Un bilan CO2 des activités de la Confédération** (06.05.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de faire un bilan CO2 des dépenses et investissements de la Confédération.

Cosignataires: Andrey, Badertscher, Clivaz Christophe, Egger Kurt, Michaud Gigon, Nordmann, Pasquier, Prezioso, Rytz Regula, Töngi, Walder, Wettstein (12)

26.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3381 *n* Mo. **Groupe des Verts. Lutter contre la pauvreté infantile** (06.05.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de créer les bases légales nécessaires pour que les familles ou les personnes détenant l'autorité parentale qui ne bénéficient pas d'un revenu suffisant pour couvrir leurs besoins vitaux puissent obtenir une aide selon le modèle des prestations complémentaires de l'AVS/AI. Cette aide doit être accordée jusqu'à ce que les enfants aient terminé leur formation ou leurs études.

Porte-parole: Prelicz-Huber

12.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3382 *n* Mo. **Groupe des Verts. Programme d'impulsion Covid dans les domaines de l'énergie et de la biodiversité** (06.05.2020)

Le Conseil fédéral, en collaboration avec les cantons, est chargé de lancer un programme d'impulsion ambitieux dans les domaines de l'énergie et de la biodiversité, pour amorcer, sans attendre, un tournant vert suite à la crise COVID 19. L'accent devra être mis sur :

1. Une réalisation rapide de la première étape de la Stratégie énergétique 2050, l'engagement de la deuxième étape de la Stratégie énergétique 2050, avec un objectif énergétique 100 % renouvelable à l'horizon 2050. Afin d'obtenir un impact direct, l'accent sera mis sur des mesures pour la rénovation des bâtiments, notamment à travers une contribution aux subventions du programme immobilier et le développement massif des énergies renouvelables.

2. Une mise en oeuvre rapide de la Stratégie Biodiversité. Afin d'obtenir un impact direct, l'accent sera mis sur les mesures urgentes et prêtes, déployées dans le plan d'action de la Stratégie biodiversité, en développant en particulier des synergies entre agriculture et forêt, milieu naturel et réseau routier, et une forte protection des hauts-marais.

Le programme d'impulsion devrait durer de 3 à 5 ans et disposer d'un cadre financier de 3 à 4 milliards de francs suisses

Porte-parole: Klopfenstein Broggini

26.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3383 *n* Mo. **Groupe des Verts. Le Conseil fédéral s'engage au niveau international en faveur de l'introduction d'une taxe sur le kérosène** (06.05.2020)

Le GIEC appelle les gouvernements à réduire rapidement les émissions de gaz à effet de serre afin de contenir les conséquences du réchauffement à un niveau acceptable. L'aviation civile est l'une des sources d'émission de CO2 qui se développe le plus rapidement. En Suisse, elles ont augmenté de plus de 70 % depuis 1990. Selon les projections de l'Organisation de l'aviation civile internationale, les émissions globales devraient être 70 % plus élevées 2020 qu'en 20051.

L'aviation contribue en Suisse à 18 % du réchauffement climatique à l'échelle mondiale2. Un chiffre très élevé en comparaison internationale.

Contrairement aux autres carburants d'origine fossile, le kérosène est exempté de taxe. Prise au sortir de la seconde guerre mondiale, cette décision visait à " aider à créer et à préserver entre les nations et les peuples du monde l'amitié et la compréhension ". Un statut d'exception que l'aviation a su préserver, tant à Kyoto en 1997 qu'à Paris en 2015, échappant ainsi aux engagements pris par les Etats. Mais le paradigme a changé et cette exception n'est plus acceptable.

L'accord CORSIA n'est pas suffisant, il vise à compenser et non pas à limiter les émissions et reste sur une base non contraignante jusqu'en 2027.

Les compagnies aériennes bénéficient de plus de privilèges fiscaux, elles ne paient ni TVA ni taxe sur le carburant pour les vols internationaux.

Au niveau international, des experts et des ministres se sont prononcé en faveur d'une taxation du kérosène. La ministre des finances de Suède est favorable aux accords bilatéraux et multilatéraux pour taxer le kérosène. Le secrétaire général adjoint de l'OCDE a indiqué que tant pour des raisons d'efficience que d'équité, l'aviation doit contribuer aux efforts de décarbonisation, d'autant plus que ce sont particulièrement les ménages à revenu élevés qui recourent le plus à l'aviation. En Suisse, les coûts non couverts par les transports sont connus : 1,3 milliards. Ce qui correspond à un montant de 2,6 centimes par kilomètre et par passager.

C'est pourquoi le Conseil fédéral doit jouer un rôle moteur à l'échelle internationale pourqu'une taxe sur le kérosène soir introduite.

Porte-parole: Pasquier

02.09.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3384 *n* Po. **Groupe des Verts. Plan directeur pour le trafic aérien. Établir de nouvelles règles du jeu pour le secteur de l'aviation** (06.05.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer un plan directeur pour l'aviation et de préciser les actions à engager concrètement afin de garantir la compatibilité de ce secteur avec les objectifs de l'accord de Paris sur le climat.

A cet effet, il tiendra compte des éléments suivants.

1. Les compagnies aériennes et les aéroports sont impliqués dans la réalisation des objectifs de l'accord de Paris ;

2. Le Conseil fédéral définit des prescriptions sur la promotion et l'utilisation de carburants synthétiques et d'avions plus efficaces, notamment au moment du renouvellement des flottes ;

3. Il mène des négociations internationales pour la mise en place d'un impôt sur le kérosène et l'intégration de l'aviation dans les futurs accords sur le climat ;

4. Un moratoire est instauré sur l'augmentation de la capacité des infrastructures aéroportuaires jusqu'à ce qu'il soit prouvé que de telles extensions sont compatibles avec la nécessaire réduction des émissions de gaz à effet de serre du secteur ;

5. Les vols commerciaux intérieurs, y compris de transit, sont transférés vers le rail ;

6. Sur tous les aéroports, les vols de nuit sont interdits pour une période d'au moins 8 heures afin de protéger la santé des riverains, comme le recommande l'OMS ;

7. Un fonds de reconversion et de formation continue est créé pour offrir de nouvelles perspectives dans les secteurs des transports publics respectueux de l'environnement ;

8. Un soutien est fourni au secteur ferroviaire, notamment pour la mise en place de lignes internationales et de trains de nuit.

Porte-parole: Schlatter

02.09.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.3385 ***n*** Mo. **Groupe des Verts. Lancer un programme d'impulsion Covid pour renforcer la résilience de l'économie et de la société** (06.05.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de travailler avec les cantons et avec les partenaires sociaux à mettre sur les rails un programme d'impulsion destiné à préserver à moyen et à long termes l'emploi en Suisse. Ce programme privilégiera les mesures visant à pérenniser les changements structurels que la crise du coronavirus a précipités. Ces mesures devront s'accorder avec les objectifs environnementaux et climatiques et bénéficier d'un financement durable.

Porte-parole: Ryser

19.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3386 ***n*** Mo. **Brenzikofer. Covid-19 et protection contre le congé. Prolonger les délais de paiement du loyer pour les locaux commerciaux** (06.05.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de préparer une loi à durée de validité déterminée qui prolonge au moins jusqu'à décembre 2021 les délais de paiement du loyer pour les locataires de locaux commerciaux qui peuvent démontrer qu'ils sont en retard de paiement en raison des conséquences économiques de la pandémie de coronavirus, de façon à les protéger contre le congé. Il prévoira également la création d'un fonds de solidarité pour les bailleurs, qui pourra leur accorder pendant une durée suffisante des prêts sans intérêts.

Cosignataire: Michaud Gigon (1)

19.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3387 ***n*** Po. **Groupe des Verts. Exploration des pistes d'intervention de la BNS dans la crise du Covid-19** (06.05.2020)

Le Conseil fédéral est chargé, en collaboration avec la BNS et les cantons d'examiner les possibilités d'une intervention financière exceptionnelle de la BNS dans la résolution de la crise du COVID-19.

Porte-parole: Andrey

26.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.3388 ***n*** Mo. **Conseil National. Amendes d'ordre. Protéger les agents verbalisateurs (Addor)** (06.05.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de proposer une modification de la loi sur les amendes d'ordre en vue de remplacer l'obligation imposée à l'agent verbalisateur d'indiquer son nom et son prénom sur le formulaire ou la quittance par celle de n'y mentionner que son numéro de matricule.

01.07.2020 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

25.09.2020 Conseil national. Adoption

20.3389 ***n*** Ip. **Weichelt-Picard. Task force nationale Covid-19. Où sont les femmes?** (06.05.2020)

Pourquoi le Conseil fédéral n'a-t-il pas respecté les dispositions de la Constitution et de la Convention de l'ONU sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes lors de la nomination de la " Science Task Force nationale Covid-19 " d'une part et des cellules de crise et organes consultatifs internes d'autre part, par exemple la Task Force Corona de l'OFSP (mise en place le 23 janvier 2020), l'état-major Protection de la population (mis en place le 24 janvier 2020) ou la cellule de crise COVID-19 (mise en place par le Conseil fédéral le 20 mars 2020) ?

Comment le Conseil fédéral veille-t-il à ce qu'une représentation appropriée des sexes soit assurée, aujourd'hui et à l'avenir, au sein des cellules de crise et des organes consultatifs internes ?

Cosignataires: Arslan, Badertscher, Bertschy, Birrer-Heimo, Brenzikofer, Chevalley, Christ, de Quattro, Fehlmann Rielle, Feri Yvonne, Graf-Litscher, Gysin Greta, Kälin, Klopfenstein Broggini, Locher Benguerel, Marti Min Li, Michaud Gigon, Munz, Pasquier, Piller Carrard, Porchet, Prelicz-Huber, Prezioso, Python, Roth Franziska, Roth Pasquier, Ryser, Rytz Regula, Schaffner, Schlatter, Schneider Meret, Schneider Schüttel, Studer, Suter, Trede, Widmer Céline (36)

02.09.2020 Réponse du Conseil fédéral.

25.09.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3390 ***n*** Ip. **Arslan. Éviter une vague de pauvreté en Suisse** (06.05.2020)

Les grands journaux exposent clairement le problème : jamais encore la Suisse n'a connu une telle vague de pauvreté et le coronavirus y pousse de plus en plus de monde. Bien que la Confédération et les cantons aient débloqué des milliards de francs pour sauver les emplois et éviter un chômage de masse, la pauvreté continue de progresser. Ces prochains temps, il faut s'attendre à de nombreuses suppressions d'emplois et donc à une forte croissance de la pauvreté. Selon l'Office fédéral de la statistique, en 2018, 7,9 % de la population suisse soit quelque 660 000 personnes étaient touchées par la pauvreté en matière de revenus. Autrement dit 3,7 % des actifs occupés en Suisse étaient concernés, soit 135 000 personnes, sans compter les dizaines de milliers de sans-emploi touchés, parmi lesquels des mères célibataires, des migrantes avec un faible niveau de formation et des sans-papiers. La crise du coronavirus va faire exploser ces chiffres. Il n'est pas tolérable qu'à Genève 2500 personnes fassent la queue pour obtenir un peu de nourriture. C'est insupportable et indigne d'un pays riche comme le nôtre.

Dans ces conditions, la Suisse doit engager rapidement une action durable.

Je demande donc au Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes.

1. Quelles mesures prévoit-il pour empêcher efficacement une vague de pauvreté ?

2. Comment compte-t-il régler la situation intenable des sans-papiers ?

3. Est-il prêt à lancer à large échelle des programmes de formation et de formation continue ou à soutenir ceux qui existent déjà afin d'améliorer les qualifications professionnelles des personnes touchées par la pauvreté et de leur offrir de nouvelles perspectives ?

4. Est-il prêt à lancer des projets de conseil ou à soutenir des projets existants afin que les personnes touchées par la pauvreté reçoivent les conseils nécessaires pour améliorer leur situation ?

5. Est-il prêt à mettre en place dans tout le pays des cours de réinsertion ou à soutenir ceux qui existent déjà, afin d'offrir de nouvelles perspectives notamment aux chômeurs et aux femmes touchées par la pauvreté ?

Cosignataire: Michaud Gigon (1)

01.07.2020 Réponse du Conseil fédéral.

25.09.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3391 ***n*** Mo. **Wasserfallen Christian. Prolonger jusqu'à fin 2020 le délai de dépôt des demandes de crédit Covid-19** (06.05.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'adapter l'art. 11, al. 1, de l'ordonnance sur les cautionnements solidaires liés au COVID-19 afin que les demande de crédit puissent être déposées jusqu'à fin 2020.

12.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3392 ***n*** Mo. **Dettling. Crise du coronavirus. Préparer un plan global pour rééquilibrer le budget de la Confédération et stabiliser les assurances sociales** (06.05.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement un plan global qui indique comment seront comptabilisés dans les comptes de la Confédération les mesures exceptionnelles que celle-ci a prises lors de la crise du coronavirus et le manque à gagner fiscal que cette même crise provoquera demain.

Le Conseil fédéral indiquera notamment ce qu'il prévoit de faire pour réduire dans les six à huit ans à venir le déficit estimé de 40 milliards de francs du fonds de compensation, pour couvrir le manque à gagner fiscal estimé de 5 milliards de francs par an et pour stabiliser les assurances sociales du 1er et du 2e piliers. Nota bene : on ne touchera pas au frein aux dépenses, qui a fait la preuve de son efficacité.

19.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3393 ***n*** Mo. **Friedli Esther. Pour une remise ou une réduction de la TVA en faveur des entreprises qui ont fermé sur décision du Conseil fédéral** (06.05.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement un projet de modification de la législation sur la TVA afin que les entreprises qui ont fermé sur décision du Conseil fédéral en raison de l'épidémie de coronavirus obtiennent une remise ou une réduction de la TVA sur leur chiffre d'affaires pendant les douze mois qui suivront la reprise de leurs activités.

12.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3394 ***n*** Mo. **Barrile. Pour la formation de davantage de médecins en Suisse** (06.05.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre les mesures nécessaires pour que l'on forme davantage de médecins en Suisse.

Cosignataires: Crottaz, Fridez (2)

12.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3396 ***n*** Mo. **Ruppen. Oui à une réglementation transitoire des soldes pour sauver le commerce de détail** (06.05.2020)

Avant même que n'éclate la crise du coronavirus, le commerce de détail a connu un durcissement de la concurrence tel que depuis 2015, une centaine de magasins ont dû fermer dans le seul secteur de l'habillement. Ce phénomène est la conséquence directe de l'explosion du commerce en ligne (avec des entreprises généralement situées à l'étranger) et des achats à l'étranger (le plus souvent dans les régions limitrophes) faits par les Suisses. Le coronavirus n'a fait qu'aggraver la situation du commerce classique et de ses fournisseurs. En conséquence, le confinement de neuf semaines et les effets que devrait avoir sur le moral des consommateurs la réouverture prévue pour la mi-mai 2020 exigent que soit prise une réglementation transitoire afin d'éviter une vague de faillites dans le commerce de détail et l'hécatombe que celle-ci entraînera en termes d'emploi. Tout laisse en effet à penser que si les pouvoirs publics ne font rien, le commerce de détail sombrera dans une guerre des prix sans merci, notamment pour se débarrasser des stocks énormes qui se sont accumulés, dans une spirale infernale de réduction des marges. Nombreux sont ceux qui sans doute n'hésiteraient pas à recourir à des prix artificiellement gonflés pour pratiquer de fausses remises en vue de séduire l'acheteur, ce qui n'est pas non plus dans son intérêt. Notons enfin que si le commerce de détail est en première ligne, les sous-traitants et les fournisseurs ne sont pas moins touchés.

Si l'on veut sauver le commerce de détail avec ses magasins de vêtements, de chaussures et autres articles en cuir (et les entreprises situées en amont, comme les fabricants, les grossistes, etc.), il faut réintroduire de toute urgence une réglementation transitoire des soldes pour l'ensemble du secteur. Rappelons qu'une telle réglementation existait autrefois, mais que la loi concernée a été abrogée. La nouvelle réglementation - à durée de validité limitée - devrait préciser les périodes où les soldes seraient autorisés (par ex., pour le secteur de la mode : à partir du 1er février pour la collection d'hiver, et du 1er août pour la collection d'été). Cela permettrait de mettre un coup d'arrêt à des pratiques telles que le " cyber-monday " ou le " black friday ", qui à terme ne sont pas viables économiquement.

Cette réglementation transitoire permettrait ainsi de protéger le consommateur contre les fausses remises, de préserver l'emploi et d'asseoir durablement l'activité du commerce de détail.

12.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3397 ***n*** Mo. **Funiciello. Gender budgeting. Apporter une réponse équitable à la crise** (06.05.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de veiller à ce que la dimension de genre soit intégrée dans le processus budgétaire afin que la distribution des fonds destinés à atténuer les conséquences de la crise du coronavirus s'effectue dans le respect de l'égalité de traitement entre hommes et femmes.

Cosignataires: Bendahan, Crottaz, Dandrès, Fehlmann Rielle, Feri Yvonne, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Locher Benguerel, Marra, Marti Samira, Meyer Mattea, Molina, Munz, Piller Carrard, Pult, Reynard, Roth Franziska, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Wermuth, Widmer Céline (21)

12.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3399 *n* Ip. **Roduit. Coûts supplémentaires non couverts pour les hôpitaux en raison de la pandémie Covid-19** (06.05.2020)

Depuis la proclamation de la situation extraordinaire et la propagation du cornovarus, alors en forte progression, les coûts supplémentaires liés aux mesures d'hygiène, de protection de la santé et de sécurité ont massivement augmenté dans les hôpitaux et les cliniques, mais aussi de plus en plus dans les maisons de retraite. Le niveau élevé de protection doit maintenant être garanti sans changement pendant des mois. Cela s'applique en particulier au personnel et aux patients atteints de coronaropathie, mais aussi à tous les autres examens, diagnostics, thérapies et opérations ambulatoires et hospitalières. Les coûts de ces dépenses supplémentaires ne sont pas inclus dans les structures tarifaires ambulatoires et stationnaires ni dans les prix courants, mais selon la LAMal, ils doivent être pris en charge par les caisses maladie dans le secteur ambulatoire et par les caisses maladie et les cantons dans le secteur stationnaire. Selon la LAMal, ces frais supplémentaires pour les caisses maladie doivent être payés à partir des réserves, de sorte qu'il n'en résulte pas de frais supplémentaires pour les assureurs qui sont concernés par les primes. D'un autre côté, l'interdiction de traitement des cas non urgents a massivement réduit les coûts pour les assureurs maladie dans une fourchette estimée de deux cent à trois cent millions.

Les questions suivantes se posent donc :

1. le Conseil fédéral reconnaît-il les coûts supplémentaires que la pandémie entraîne pour les hôpitaux et les maisons de retraite et existe-t-il déjà des estimations de ces coûts supplémentaires ?

2. le Conseil fédéral partage-t-il l'avis selon lequel les frais supplémentaires occasionnés aux hôpitaux par la pandémie doivent être pris en charge par les assureurs dans le secteur ambulatoire et par les assureurs (45 %) et les cantons (55 %) dans le secteur stationnaire avec un supplément tarifaire ?

3. le Conseil fédéral peut-il confirmer le niveau des réserves des caisses d'assurance maladie, soit 8 milliards, et le fait que celles-ci doivent également être utilisées pour les coûts supplémentaires liés à la pandémie des prestataires de services dans le cadre de l'assurance obligatoire des soins ?

12.08.2020 Réponse du Conseil fédéral.

25.09.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3400 *n* Mo. **Arslan. Autoriser les événements culturels sous conditions pendant la crise du coronavirus** (06.05.2020)

Le Conseil fédéral est prié de modifier l'art. 7 de l'ordonnance 2 COVID-19 de manière à ce que soient autorisés à titre exceptionnel les événements culturels respectant les mesures de sécurité en vigueur et pour lesquels un plan de protection adéquat est présenté.

Cosignataires: Andrey, Egger Kurt, Michaud Gigon, Prelicz-Huber, Schneider Meret, Walder (6)

01.07.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3401 *n* Ip. **Candinas. La mise en place d'un extrait du registre des poursuites à l'échelle nationale engendrerait-elle réellement une forte charge de travail supplémentaire?** (06.05.2020)

Dans son avis du 27 novembre 2019, le Conseil fédéral propose le rejet de la motion 19.4338 " Introduire un extrait complet à l'échelle nationale du registre des poursuites ". Il indique notamment que la proposition faite dans cette motion n'apporte aucun avantage et qu'elle augmenterait considérablement la charge de travail des offices concernés.

Dans ce contexte, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Pense-t-il vraiment que les personnes qui demandent un extrait du registre des poursuites et ont déménagé pendant les années précédentes, ce qui n'est pas si rare, ne retireront aucun avantage de ce dispositif si elles doivent solliciter un seul extrait et non plusieurs (avec les frais qui en résultent), comme c'est le cas actuellement ?

2. Le Conseil fédéral a-t-il connaissance des possibilités qu'offre aujourd'hui le logiciel e-LP mis en place dans le domaine des poursuites (le réseau e-LP, qui couvre toute la Suisse, regroupe non seulement la plupart des grands organismes créanciers tels que les administrations fiscales et les assureurs maladie, mais aussi, forcément, les quelque 400 offices de poursuite que compte la Suisse) ? Est-il conscient, en particulier, que le dispositif proposé par la motion permettrait d'interroger simplement et facilement par voie électronique (e-LP), selon une procédure automatisée, les données des offices de poursuites (consultation, transfert et chargement des données dans le registre des poursuites du nouvel office compétent) sans charges supplémentaires pour les offices concernés ? Qu'est-ce qui conduit le Conseil fédéral à penser que la charge de travail des offices concernés augmenterait considérablement ?

3. Ne pense-t-il pas plutôt qu'avec le dispositif proposé (transfert électronique de données par procédure automatisée) le travail à fournir pour l'établissement d'un extrait du registre des poursuites (lorsque la personne qui demande l'extrait a déménagé, peut-être plusieurs fois, au cours des cinq dernières années) est beaucoup moins important qu'il ne l'est pour l'inscription, parfois à la main, des derniers domiciles (motion 16.3335) ?

4. Le service national d'adresses que le Conseil fédéral évoque dans sa réponse sera un pas déterminant vers la consultation électronique directe et automatisée, dans un système fiable et actualisé couvrant toute la Suisse, des données contenues dans les registres des poursuites des domiciles précédents. Quand peut-on espérer que ce service national d'adresse sera mis en place ?

01.07.2020 Réponse du Conseil fédéral.

25.09.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3402 *n* Ip. **Reimann Lukas. Base juridique insuffisante pour l'article 10f alinéa 1 de l'ordonnance 2 Covid-19** (06.05.2020)

L'art. 10f, al. 1, de l'ordonnance 2 COVID-19 prévoit que quiconque, intentionnellement, s'oppose aux mesures visées à l'art. 6, est puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire, à moins qu'il n'ait commis une infraction plus grave au sens du code pénal.

Dans la NZZ du 16 avril 2020, le professeur de droit pénal Marcel Alexander Niggli a soutenu que l'art. 10f, al. 1, de l'ordonnance 2 COVID-19 était inconstitutionnel. La loi sur les épidémies n'autorise pas le Conseil fédéral à prévoir, dans une ordonnance, des sanctions sous forme de peines pécuniaires et de peines privatives de liberté. Ni l'art. 7 de la loi sur les épidémies ni l'art. 185, al. 3, de la Constitution ne permet au Conseil fédéral de réprimer des délits au moyen de sanctions pénales

comme il l'a prévu dans l'ordonnance en question. De nombreux publicistes et pénalistes de renom partagent cet avis. Rien, dans la loi sur les épidémies, n'autorise le Conseil fédéral à prévoir de telles peines. Si telle avait été son intention, le Parlement aurait prévu expressément cette compétence dans la loi. L'art. 1 du code pénal exige d'ailleurs que les peines soient prévues par la loi, dans le sens formel du terme. Conformément à l'art. 36, al. 1, de la Constitution, une sanction sous forme de peine privative de liberté doit être prévue par une loi au sens formel, car il s'agit d'une restriction grave d'un droit fondamental. L'ordonnance n'étant pas le bon niveau normatif pour inscrire une telle sanction, le principe de la légalité n'est dans le cas d'espèce pas respecté. Le caractère extraordinaire de la situation ne saurait du reste pas justifier ce défaut.

D'où les questions suivantes :

1. Sur quelle base le Conseil fédéral a-t-il édicté les normes pénales de l'art. 10f, al. 1, de l'ordonnance 2 COVID-19 ?

2. Estime-t-il que cette base est suffisante pour prévoir des peines privatives d'une telle ampleur ?

3. A-t-il, en édictant ces normes, dépassé ses compétences et enfreint la séparation des pouvoirs ?

4. L'organisation des compétences doit-elle être réglée de manière plus claire en vue de prochaines situations extraordinaires ?

01.07.2020 Réponse du Conseil fédéral.

25.09.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3405 ***n*** Ip. **Clivaz Christophe. Programme national de recherche Covid-19 (PNR 78). Quelle place pour les sciences humaines et sociales?** (06.05.2020)

En lien avec le lancement du PNR 78, le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Est-ce que le Conseil fédéral considère que la réponse à la pandémie COVID-19 se limite au système de soins ou alors touche presque tous les aspects de la vie individuelle et sociale ?

2. Le Conseil fédéral pense-t-il compléter le PNR 78 par un programme destiné aux sciences humaines et sociales, sachant qu'il a lui-même souligné que la maîtrise de la pandémie dépend aujourd'hui essentiellement du comportement de la population ?

3. Les experts des sciences humaines et sociales seront-ils dûment représentés lors de l'évaluation des projets soumis pour l'appel spécifique de mars 2020 et pour le PNR 78 ?

4. Le Conseil fédéral considère-t-il que le montant de 30 millions est suffisant, sachant que les montants engagés dans la recherche par de nombreux pays sont nettement plus importants ?

Cosignataire: Michaud Gigon (1)

12.08.2020 Réponse du Conseil fédéral.

25.09.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3406 ***n*** Mo. **Arslan. La crise du coronavirus ne doit pas compromettre l'octroi de titres de séjour ni les naturalisations** (06.05.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'adopter au plus vite des mesures appropriées, par des modifications de lois ou par des directives par exemple, afin que les situations d'endettement ou de dépendance à l'aide sociale causées par la crise du coronavirus ne fassent pas obstacle au regroupement familial, à la naturalisation ni à l'octroi d'un titre de séjour. Le critère de l'intégration économique est un des éléments fondant les décisions prises en la matière.

Cosignataires: Atici, Michaud Gigon (2)

01.07.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3407 ***é*** Mo. **Rieder. Production électrique issue de l'énergie hydraulique indigène. Garantir la sécurité des investissements** (06.05.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de fixer dans la loi sur l'énergie un mécanisme de compensation afin de permettre aux installations hydrauliques ayant obtenu une nouvelle concession (première concession, renouvellement avant terme de la concession, renouvellement ordinaire de la concession, exercice de droit de retour et poursuite de l'exploitation par les pouvoirs publics) de bénéficier d'une garantie pour les périodes à bas tarifs pendant la durée de validité de cette concession, et de promouvoir ainsi les investissements dans la poursuite de l'exploitation des centrales existantes.

12.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

15.09.2020 Conseil des Etats. Transmis à la commission compétente pour examen préalable

x **20.3409** ***é*** Mo. **Conseil des Etats. Marchés publics. Tenir compte de la sécurité et de la fiabilité des chaînes d'approvisionnement (Würth)** (06.05.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de veiller, dans le cadre de sa stratégie de propriétaire, à ce que les entreprises de la Confédération ajoutent le critère d'adjudication " sécurité et fiabilité des chaînes d'approvisionnement " dans leurs appels d'offres.

Cosignataires: Ettlin Erich, Häberli-Koller, Juillard, Rieder, Schmid Martin (5)

19.08.2020 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

22.09.2020 Conseil des Etats. Adoption
01.03.2021 Conseil national. Adoption

x **20.3410** ***é*** Mo. **Graf Maya. L'indemnité de chômage partiel doit atteindre 100 pour cent du salaire mensuel lorsque le revenu ne dépasse pas 4000 francs** (06.05.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de porter à 100 % du salaire, pendant les six premiers mois, l'indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail versée en raison de la crise du coronavirus aux personnes dont le salaire mensuel brut ne dépasse pas 4000 francs (pour un poste à plein temps).

Cosignataires: Carobbio Guscetti, Mazzone, Rechsteiner Paul, Thorens Goumaz, Vara, Zanetti Roberto, Zopfi (7)

26.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

24.09.2020 Conseil des Etats. Transmis à la commission compétente pour examen préalable
03.03.2021 Retrait

x **20.3411** ***é*** Mo. **Maret Marianne. Mesures urgentes Covid-19. Viticulture** (06.05.2020)

Le Conseil fédéral est prié de prendre des mesures pour obliger les importateurs de vins étrangers à commercialiser également des vins suisses.

Cosignataires: Mazzone, Vara (2)

26.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

24.09.2020 Conseil des Etats. Transmis à la commission compétente pour examen préalable
03.03.2021 Conseil des Etats. Rejet

x **20.3415** ***é*** Mo. **Kuprecht. Appliquer un moratoire sur les projets APG et AC et les projets portant octroi d'autres prestations sociales ou d'assistance** (06.05.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'appliquer un moratoire sur la mise en vigueur des projets de développement des prestations déjà adoptés dans les domaines de l'assurance pour perte de gain, de l'assurance-chômage et dans d'autres domaines de prestations sociales, et d'en suspendre la mise en vigueur pendant trois ans. Il soumettra au Parlement, dans le même délai, un rapport de fond sur la situation des assurances sociales.

Cosignataires: Chiesa, Germann, Hegglin Peter, Knecht, Minder, Noser, Salzmann, Stark (8)

26.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

05.02.2021 Retrait

20.3416 ***é*** Mo. **Rieder. Créer un fonds souverain pour stabiliser et renforcer l'économie** (06.05.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de créer un fonds indépendant du budget de la Confédération et poursuivant des objectifs à la fois de rendement et d'intérêt général. Ce fonds, qui bénéficiera d'un soutien de la Confédération ou de sa garantie, voire des deux, sera chargé :

1. de prendre au moyen d'une augmentation des fonds propres des participations dans les entreprises d'importance systémique (notamment des PME) qui, en raison de la crise du coronavirus et malgré un modèle d'affaires performant, ne sont plus en mesure de poursuivre leur activité sans un soutien financier ou qui, du fait notamment de la baisse de la valeur de leurs actions, sont exposées au danger imminent d'être rachetées par des entreprises étrangères, notamment publiques ;

2. de prêter aux entreprises qui contribuent notablement à la lutte contre les conséquences sanitaires et économiques de la crise du coronavirus et qui rencontrent des difficultés financières sans qu'il y ait eu faute de leur part ;

3. de reprendre des éléments stratégiques tels qu'infrastructures, immeubles, brevets ou biens meubles, lorsque cela est nécessaire pour garantir la préservation et le bon fonctionnement de secteurs économiques indispensables et manifestement performants ;

4. de financer des programmes d'investissement en vue de stimuler la relance économique et de préserver les avantages concurrentiels de la Suisse, notamment les infrastructures dans les domaines des transports, des réseaux informatiques, de la santé, de la production, du tourisme, de la formation et de la recherche.

19.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

22.09.2020 Conseil des Etats. Transmis à la commission compétente pour examen préalable

20.3419 ***é*** Mo. **Conseil des Etats. Protection des droits démocratiques et amélioration de la "préparation numérique" (Rieder)** (06.05.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre les mesures permettant de garantir la capacité d'action de l'Etat et l'exercice des droits démocratiques en période de crise, et ce, à tous les niveaux étatiques et dans le respect du fédéralisme. Il prendra notamment les mesures suivantes :

1. il réglera dans une loi ordinaire la suspension des délais applicables dans l'exercice des droits politiques, ainsi que la question du report de votations populaires et d'élections ;

2. il encouragera le développement des compétences numériques au sein des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, afin de garantir en particulier l'exercice des droits que nous confère notre démocratie directe.

26.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

17.09.2020 Conseil des Etats. Adoption

20.3420 ***é*** Mo. **Baume-Schneider. Prendre en considération la situation des personnes sans statut légal** (06.05.2020)

Le Conseil fédéral est invité à proposer des solutions pragmatiques de soutien et de collaboration avec les organisations d'entraide pour venir en aide, lors de crises telles que celle du Covid-19, aux personnes sans statut légal (sans papiers ou autorisation de séjour valable et/ou qui travaillent avec des statuts précaires dans l'économie domestique, la restauration, la construction...) et qui n'ont pas accès aux mesures de compensation de salaire ni à l'aide sociale ordinaire ni au système sanitaire.

Cosignataires: Carobbio Guscetti, Graf Maya, Herzog Eva, Juillard, Levrat, Mazzone, Rechsteiner Paul, Sommaruga Carlo, Thorens Goumaz, Zanetti Roberto (10)

01.07.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

17.12.2020 Conseil des Etats. Transmis à la commission compétente pour examen préalable

x **20.3423** ***é*** Mo. **Carobbio Guscetti. Crise sociale due au coronavirus. Mesures d'urgence contre le risque de pauvreté** (06.05.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de mettre en oeuvre rapidement un train de mesures afin de faire face à l'urgence coronavirus et de diminuer le risque de pauvreté et le recours à l'aide sociale.

Cosignataires: Baume-Schneider, Graf Maya, Herzog Eva, Mazzone, Rechsteiner Paul, Sommaruga Carlo, Zanetti Roberto (7)

12.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

16.09.2020 Conseil des Etats. Transmis à la commission compétente pour examen préalable
08.03.2021 Conseil des Etats. Rejet

x **20.3424** ***é*** Mo. **Sommaruga Carlo. Pour l'interdiction de l'importation de marchandises issues du travail forcé** (06.05.2020)

Le Conseil fédéral est invité à interdire l'importation de marchandises produites dans le cadre du travail forcé ou intégrant des éléments produits par du travail forcé.

Il proposera les dispositions légales nécessaires pour mettre en oeuvre cet objectif qui intégrera un guichet permettant de recevoir les dénonciations y relatives.

Il élaborera avec les douanes suisses un processus de vérification des marchandises s'appuyant sur les informations d'institutions internationales, les centres de recherches et le secteur privé.

Cosignataires: Baume-Schneider, Carobbio Guscetti, Graf Maya, Herzog Eva, Mazzone, Thorens Goumaz, Zanetti Roberto (7)

12.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission de politique extérieure*

24.09.2020 Conseil des Etats. Transmis à la commission compétente pour examen préalable
03.03.2021 Conseil des Etats. Rejet

x **20.3425** ***é*** Mo. **Conseil des Etats. Il faut former plus de médecins en Suisse! (Carobbio Guscetti)** (06.05.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter les mesures nécessaires afin que plus de médecins soient formés en Suisse.

12.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

24.09.2020 Conseil des Etats. Adoption
04.03.2021 Conseil national. Rejet

20.3430 ***n*** Mo. **Regazzi. Flexibiliser temporairement les conditions de travail** (06.05.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de flexibiliser temporairement les conditions de travail et d'étudier en particulier les dispositions relatives au temps de travail hebdomadaire maximum, aux services de garde et aux autorisations pour le travail de nuit et du dimanche. Cette flexibilisation devra durer au moins encore trois mois après l'abrogation de toutes les ordonnances de nécessité.

19.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3431 ***n*** Mo. **Walder. Pour un accès aux APG élargi pour les indépendants** (06.05.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de relever le plafond pour l'accès aux allocations perte de gain (APG) pour les indépendant.e.s afin que l'indemnité maximale de 196 francs suisses/jour soit également octroyée à tous les indépendants réalisant un revenu AVS de 90 001 à 120 000 francs suisses (au lieu des CHF 90 000)

Cosignataires: Addor, Arslan, Crottaz, Fehlmann Rielle, Kälin, Klopfenstein Broggini, Michaud Gigon, Nicolet, Prezioso, Python, Rytz Regula, Schneider Meret, Weichelt-Picard (13)

12.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3432 ***n*** Mo. **Maitre. Pour un accès aux APG élargi pour les indépendants** (06.05.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de relever le plafond pour l'accès aux allocations perte de gain (APG) pour les indépendant.e.s afin que l'indemnité maximale de 196 francs suisses/jour soit également octroyée à tous les indépendants réalisant un revenu AVS de 90 001 à 120 000 francs suisses (au lieu des CHF 90 000)

Cosignataires: Addor, Arslan, Crottaz, Fehlmann Rielle, Kälin, Klopfenstein Broggini, Michaud Gigon, Nicolet, Prezioso, Python, Rytz Regula, Schneider Meret, Walder, Weichelt-Picard (14)

12.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3434 ***n*** Mo. **Reimann Lukas. Halte à la hausse continue des primes d'assurance-maladie! Interdire pour dix ans les hausses de primes dans l'assurance obligatoire des soins** (06.05.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre un acte législatif interdisant pour une période de 10 ans toute augmentation du montant global des primes de l'assurance obligatoire des soins. Si les primes encaissées ne suffisent pas à couvrir les coûts des fournisseurs de prestations (hôpitaux, médecins, pharmacies, industrie pharmaceutique, cantons, autres fournisseurs de prestations et caisses-maladie), ces derniers seront tenus de réduire leurs dépenses au prorata de la part des coûts totaux qu'ils représentent.

01.07.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3435 ***n*** Ip. **Binder. Institution d'une cellule de crise "Coronavirus et économie" en vue d'un rétablissement rapide et durable de notre économie durant et après la crise du coronavirus** (06.05.2020)

Les mesures que le Conseil fédéral a prises par droit de nécessité pour endiguer la pandémie de COVID-19 ont gravement porté atteinte à la liberté économique. Mais le gouvernement a également arrêté un important train de mesures destiné à atténuer les conséquences de la crise dans divers secteurs ; il a par ailleurs, de manière non bureaucratique, fourni une aide immédiate efficace par l'intermédiaire des banques. Le train de mesures porte sur un montant total de 65 milliards de francs. Il est capital que l'économie se redresse rapidement, afin que les conséquences financières de la crise soient supportables pour les générations futures.

C'est pourquoi je pose au Conseil fédéral la question suivante :

Que pense-t-il de l'institution d'une cellule de crise disposant d'une large assise et réunissant les compétences nécessaires, qui aurait pour tâche de garantir une reconstruction rapide de notre économie durant et après la crise du coronavirus, ainsi qu'un assainissement des finances fédérales dans les meilleurs délais, ceci afin de réduire la charge pour les générations futures ? La cellule de crise se composera de représentants de l'économie, des milieux scientifiques et des travailleurs et pourra faire office, ultérieurement, de comité consultatif (" sounding board ") pour le gouvernement, l'administration et les acteurs de la vie publique.

19.08.2020 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Discussion reportée

20.3436 ***n*** Mo. **Roduit. Mesures urgentes Covid-19. Soutien à la viticulture suisse par les paiements directs** (06.05.2020)

Suite à la fermeture des établissements publiques et la baisse générale de la consommation des vins en lien avec la situation exceptionnelle provoquée par le Covid-19, la branche vitivinicole a subi une perte de marché estimée actuellement à 40 %. Cette perte provoque une pression sur les prix du vin et surtout sur le revenu des producteurs suisses de raisins. A ce jour, on peut déjà estimer cette baisse de revenu à plus de 50 millions de francs.

Par ailleurs, ces mêmes producteurs vont très certainement être confrontés à des restrictions de quotas de production pour la prochaine récolte 2020 vu la pression économique et commerciale actuelle (baisse des ventes et augmentation des stocks). Ces baisses de production imposées pourraient également réduire fortement leurs revenus pour la prochaine vendange, avec des conséquences importantes sur l'année 2021 également.

Au vu des éléments qui précèdent, nous demandons au Conseil fédéral de mettre en place une mesure de soutien direct en faveur des producteurs suisses de raisins suisses d'un montant minimal de 15 millions. Ce montant correspond à une augmentation des paiements directs à la surface de 10 centimes par mètre carré en 2020. Cette mesure pourrait être renouvelée en 2021 en fonction de l'évolution de la situation.

Cette mesure offre notamment les avantages suivants :

1. elle soutient directement le revenu des vignerons ;

2. elle utilise un outil existant et ne nécessite aucune charge administrative supplémentaire ;

3. elle atténue une inégalité de traitement entre la viticulture et les autres branches de production car les paiements directs constituent une part minime du revenu des viticulteurs ;

4. elle est neutre par rapport aux décisions économiques et commerciales déjà prises par les encaveurs (déclassements de stocks par ex.) ;

5. elle peut être liée à des mesures de diminution de l'offre à prendre par les régions pour la récolte 2020, donc avec un effet également sur l'adaptation de l'offre future à la situation du marché ;

6. elle est compatible avec les engagements de la Suisse concernant le commerce international.

Cosignataires: Addor, Bregy, Clivaz Christophe, Kamerzin, Nantermod, Reynard, Ruppen (7)

26.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3437 ***n*** Mo. **Mäder. Coûts de la pandémie de Covid-19 sur le système de santé. Accord rapide des partenaires tarifaires** (06.05.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'inviter les partenaires tarifaires à s'entendre rapidement pour régler de manière exhaustive la prise en charge des coûts de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19). Si les partenaires tarifaires ne parviennent pas à s'entendre dans un délai de deux semaines, le Conseil fédéral édictera les règles applicables.

Cosignataires: Grossen Jürg, Mettler (2)

26.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3438 ***n*** Ip. **Badran Jacqueline. Obligation d'effectuer des versements supplémentaires comme condition aux cautionnements de crédits pour Swiss et les entreprises connexes** (06.05.2020)

La maison mère de Swiss, Lufthansa, est connue pour sa stratégie agressive d'évitement fiscal et pour sa politique visant à maximiser le rendement de ses propres capitaux par des rachats d'actions et des distributions importantes de dividendes. On en sait moins à ce sujet sur les entreprises connexes dans les aéroports, comme Swissport et Gate Gourmet.

Dans ce contexte se posent les questions suivantes :

1. Comment s'assurer que les impôts des sociétés qui profitent des cautionnements de la Confédération sont effectivement payés en Suisse et que les bénéfices ne sont pas artificiellement transférés à l'étranger ?

2. A-t-on discuté et convenu d'une obligation d'effectuer des versements supplémentaires pour les propriétaires (importants) qui ont profité pendant des années de rendements de fonds propres élevés aux dépens des réserves de leurs entreprises, ou va-t-on le faire ?

3. Si aucune obligation d'effectuer des versements supplémentaires n'a été convenue, quelle en est la raison ? Le Conseil fédéral est prié de fournir des motifs détaillés.

02.09.2020 Réponse du Conseil fédéral.

25.09.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3441 ***n*** Ip. **Badran Jacqueline. Contrôles temporaires des investissements** (06.05.2020)

L'UE et certains pays ont renforcé leurs mesures de contrôle des investissements, car de plus en plus d'entreprises d'importance stratégique, notamment dans les domaines de l'industrie pharmaceutique et médicale, envisagent d'être rachetées par des acteurs étrangers. En France, la limite de 25 % à partir de laquelle une reprise devait être annoncée a été abaissée à 10 %.

D'où les questions suivantes :

1. Le Conseil fédéral garde-t-il un oeil sur les reprises d'entreprises d'importance stratégique et sur le marché des reprises ? Si non, pourquoi ?

2. Envisage-t-il de mettre en place une obligation temporaire d'annoncer les reprises, ou même les reprises partielles, de la part d'acteurs étrangers ? Si non, pourquoi ?

3. Prévoit-il d'autres mesures pour empêcher les reprises indésirables ?

19.08.2020 Réponse du Conseil fédéral.

18.12.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3442 ***n*** Ip. **Steinemann. Presque 10 000 entrées sur le territoire en raison de situations d'absolue nécessité pendant le confinement** (06.05.2020)

Pour protéger la population contre le virus coronaire, l'entrée en Suisse a été limitée, à partir du 13 mars, aux citoyens suisses et liechtensteinois, aux personnes disposant d'un titre de séjour, aux frontaliers et personnes disposant d'une attestation d'annonce. Outre ces cas, seules pouvaient entrer sur le territoire les personnes qui étaient dans une situation d'absolue nécessité.

La Confédération a accepté presque 10 000 demandes d'entrée motivées par une situation d'absolue nécessité.

De nombreux autres Etats européens n'ont pas autorisé d'entrées sur leur territoire pour des enterrements ou des regroupements familiaux.

1. Quels ont été les dix motifs d'entrée les plus fréquents alors que les frontières étaient fermées ?

2. Dans combien de cas des personnes sont entrées en raison de leur état de santé propre, de la santé d'un proche et de l'enterrement d'un proche ?

3. Quel rôle ont joué les raisons en lien avec l'économie et avec les entreprises ?

01.07.2020 Réponse du Conseil fédéral.

25.09.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3444 ***n*** Ip. **Rutz Gregor. La Confédération va-t-elle endosser la responsabilité des surcoûts provoqués par les prescriptions fédérales?** (06.05.2020)

Se fondant sur l'art. 185 Cst. (clause générale de police) et sur la loi sur les épidémies, la Confédération a décrété l'état de situation extraordinaire et a pris des mesures qui ont porté gravement atteinte aux droits fondamentaux. Elle marche donc en terrain miné tant sur le plan politique que sur le plan juridique. Les bases juridiques susmentionnées ne donnent pas les pleins pouvoirs à la Confédération ; elles l'habilitent seulement à combattre les dangers de manière directe et ciblée (A. Kley, NZZ du 7.4.2020). Par ailleurs, le droit d'urgence ne légitime pas n'importe quelle atteinte à la liberté économique et à la garantie de la propriété, sans indemnisation aucune (avis de P. Richli). Dans cette situation, la loi sur l'approvisionnement du pays (art. 38) prévoit des indemnités en cas de réquisition et en cas de fermeture d'entreprises. Qui plus est, la loi fédérale sur l'expropriation (art. 16) prévoit une " indemnité pleine et entière " en cas d'expropriation.

Outre les magasins et les restaurants, qui, en ce moment, bataillent ferme avec les bailleurs à propos des coûts engendrés par les fermetures forcées, il y a les hôpitaux qui font la une de l'actualité. Ceux-ci, soucieux d'éviter tout problème de saturation dans le traitement des patients atteints du COVID-19, ont préparé les prestations de réserve requises, entraînant des surcoûts considérables. Le 17 mars, le Conseil fédéral a interdit jusqu'au 26 avril 2020 toute intervention élective et toute thérapie non urgente pour garantir les capacités de traitement nécessaires. Etant donné que les hôpitaux n'ont pu effectuer que des traitements urgents durant la période en question, ils doivent s'attendre à enregistrer des manques à gagner de plusieurs milliards de francs d'ici à la fin de l'année. Ils risquent d'être confrontés à des problèmes de liquidités, et les cantons doivent élaborer des trains de mesures en faveur des hôpitaux afin de garantir les structures d'approvisionnement.

Face à cette situation, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. La Confédération reconnaît-elle sa responsabilité et son devoir d'indemnisation suite à la fermeture forcée des restaurants et des magasins ? Quelles sont les prochaines étapes prévues ?

2. Comment et dans quelle mesure la Confédération prendra-t-elle à sa charge non seulement une partie des coûts que les cantons paient pour essuyer les pertes subies par les hôpitaux et pour financer les prestations destinées à combattre la pandémie, mais aussi une partie des coûts destinés à assurer le maintien des structures d'approvisionnement ?

3. En cas de deuxième vague, il faut s'attendre à de nouvelles interdictions de traitement, à des prestations de réserve supplémentaires dans les hôpitaux et à des atteintes à la liberté économique. La Confédération a-t-elle élaboré une stratégie pour maintenir aussi bas que possible les dépenses et les dommages en la matière ?

26.08.2020 Réponse du Conseil fédéral.

25.09.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3445 ***n*** Ip. **Pasquier. Transparence sur l'attribution des crédits Covid-19** (06.05.2020)

Le Conseil fédéral peut-il publier les informations sur les entreprises et les secteurs qui ont bénéficié des crédits COVID afin d'assurer la transparence sur l'allocation des crédits transitoires ?

S'il ne dispose pas de ces informations, le Conseil fédéral est-il disposé à agir auprès des organisations de cautionnement pour assurer la transparence requise par la loi ?

Ces informations devraient comprendre :

1. le nom des entreprises qui ont bénéficié de soutien, leur secteur d'activité, les montants demandés et alloués ;

2. le nom des entreprises à qui un soutien a été refusé, leur secteur d'activité et une explication sur le motif du refus ;

Les sommes allouées par secteur d'activité, selon la nomenclature générale des activités économiques, sont ainsi publiées.

Cosignataires: Prezioso, Schneider Meret, Walder (3)

12.08.2020 Réponse du Conseil fédéral.

25.09.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3446 ***n*** Mo. **Roduit. Prendre en considération la situation des personnes sans statut légal** (06.05.2020)

Le Conseil fédéral est invité à proposer des solutions pragmatiques de soutien et de collaboration avec les organisations d'entraide pour venir en aide, lors de crises telles que celle du Covid-19, aux personnes sans statut légal (sans papiers ou autorisation de séjour valable et/ou qui travaillent avec des statuts précaires dans l'économie domestique, la restauration, la construction...) et qui n'ont pas accès aux mesures de compensation de salaire ni à l'aide sociale ordinaire ni au système sanitaire.

Cosignataires: Binder, Bulliard, Dandrès, Eymann, Gysi Barbara, Hess Lorenz, Maitre, Prezioso (8)

01.07.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3447 ***n*** Mo. **Michaud Gigon. Pour la mise en place d'une ligne de production alternative et activable durant une crise sanitaire** (06.05.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de mettre en place une chaîne de production locale alternative pour fournir à la population le matériel médical nécessaire à sa protection en cas de situation exceptionnelle.

Cosignataires: Brélaz, Feller, Prelicz-Huber, Prezioso, Töngi, Walder, Wettstein (7)

18.09.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x **20.3449** ***n*** Ip. **Gugger. L'aide publique accordée aux compagnies aériennes doit bénéficier en priorité aux créanciers en Suisse** (06.05.2020)

Comment le Conseil fédéral va-t-il faire en sorte que les compagnies aériennes soutenues par la Confédération fournissent les prestations dues contractuellement à leurs partenaires systémiques en Suisse ? Quelles garanties concernant les sites d'exploitation les contrats portant sur le financement transitoire accordé aux compagnies aériennes contiennent-ils ?

Cosignataires: Bregy, Bulliard, Lohr, Regazzi, Ruppen, Streiff, Studer (7)

02.09.2020 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

20.3450 ***n*** Mo. **Conseil National. Utiliser la "distribution" que la BNS envisage de verser à la Confédération pour réduire l'endettement lié à la crise du coronavirus (Commission de l'économie et des redevances CN)** (11.05.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'utiliser la totalité des " distributions additionnelles " et de la " distribution " ordinaire que la BNS envisage de verser à la Confédération pour réduire l'endettement lié à la crise du coronavirus, ce jusqu'à ce que la dette de la Confédération soit ramenée à son niveau d'avant la crise.

Une minorité de la commission (Ryser, Badran Jacqueline, Baumann, Bendahan, Bertschy, Birrer-Heimo, Grossen Jürg, Michaud Gigon, Rytz Regula, Wermuth) propose de rejeter la motion.

27.05.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN *Commission de l'économie et des redevances*

CE *Commission des finances*

17.06.2020 Conseil national. Adoption

20.3452 ***n*** Mo. **Conseil National. Pour le dépôt de factures électroniques dans le dossier électronique du patient (Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CN)** (14.05.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter une disposition légale permettant de modifier la loi sur le dossier électronique du patient afin que les fournisseurs de prestations puissent déposer des factures électroniques dans un volet particulier du dossier électronique du patient. Cette disposition légale devrait assurer toutes les garanties en matière de confidentialité de la partie médicale du dossier électronique du patient.

12.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

24.09.2020 Conseil national. Adoption

20.3454 ***n*** Mo. **Conseil National. Modification de la loi sur l'assurance-chômage (Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CN)** (14.05.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de revoir certaines dispositions de la loi sur l'assurance chômage, en particulier l'art. 31, al. 3, let. b, afin que dans une PME familiale le conjoint de l'employeur, occupé dans l'entreprise de celui-ci, puisse bénéficier d'une indemnité plafonnée en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT) consécutive à des circonstances non imputables à l'employeur (cas de rigueur selon l'art. 32, al. 3).

Une minorité de la commission (Aeschi Thomas, Amaudruz, de Courten, Dobler, Glarner, Herzog Verena, Riniker, Rösti, Sauter, Schläpfer) propose de rejeter la motion.

19.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

07.09.2020 Conseil national. Adoption

x **20.3461** ***n*** Mo. **Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CN. Protection des infrastructures critiques** (19.05.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement les bases légales pour le contrôle des investissements dans les infrastructures critiques, à condition que les investissements directs étrangers dans les entreprises suisses conduisent à un contrôle de fait de l'entreprise. Ce faisant, il examine, entre autres, comment une autorité d'autorisation peut être désignée qui examinera les transactions soumises au contrôle des investissements.

Une minorité de la commission (Nordmann, Jans, Masshardt, Munz, Suter) propose de rejeter la motion.

12.08.2020 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

16.12.2020 Conseil national. Renvoi à la commission
25.01.2021 Retrait

20.3470 ***n*** Mo. **Commission des finances CN. Ne pas inscrire les dépenses extraordinaires liées au Covid-19 dans le compte d'amortissement prévu par le frein à l'endettement** (28.05.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de ne pas inscrire les dépenses extraordinaires liées au Covid-19 dans le compte d'amortissement prévu par le frein à l'endettement (articles 17a et 17b de la loi sur les finances de la Confédération, RS 611.0).

19.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission des finances*

20.3483 ***n*** Mo. **Porchet. Pour une nouvelle définition du cannabis** (02.06.2020)

Le Conseil fédéral est charge de réviser la nomenclature législative (LStup) de sorte a :

1. Ne plus prohiber la plante de cannabis comme une substance psychotrope ;

2. Considerer dans la loi la seule substance active des produits et non plus la plante entiere ;

3. Adapter l'article 8d de sorte a designer les effets psychotropes ;

Cosignataire: Silberschmidt (1)

12.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x **20.3485** ***é*** Mo. **Conseil des Etats. Il ne faut pas mettre en danger les installations de biomasse en Suisse, mais les maintenir et les développer (Fässler Daniel)** (03.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement les modifications législatives nécessaires et de prendre des mesures pour que les installations de biomasse (bois et biogaz) puissent continuer d'être exploitées de manière économique.

En tenant compte des différentes prestations précieuses que fournissent les installations de biomasse (électricité renouvelable, chaleur renouvelable, carburants renouvelables, protection du climat, engrais naturels, cycles de nutriments fermés et autres prestations environnementales), les différentes conditions-cadres juridiques (notamment droit en matière d'énergie, d'approvisionnement en gaz, de CO2 et d'agriculture) doivent être adaptées dans une approche interdisciplinaire, de sorte à garantir que les installations de biomasse existantes puissent continuer d'être exploitées et à soutenir de manière efficiente un développement rapide dans ce domaine en Suisse.

Cosignataires: Burkart, Dittli, Engler, Gmür-Schönenberger, Graf Maya, Hegglin Peter, Kuprecht, Müller Damian, Reichmuth, Rieder, Stark, Thorens Goumaz, Zanetti Roberto, Z'graggen, Zopfi (15)

12.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

17.09.2020 Conseil des Etats. Adoption
10.03.2021 Conseil national. Adoption

20.3494 ***n*** Mo. **Masshardt. Garantir la propreté de l'eau potable** (03.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé

a. de mettre en place un fonds destiné au financement de mesures pour le captage d'eau potable (p.ex. filières de traitement, mise en valeur des ressources en eau, etc.), lorsque celles-ci sont nécessaires en raison de la présence de pesticides dans les sources d'eau potable et que les coûts concernés ne peuvent être couverts par le principe du pollueur-payeur ;

b. de n'autoriser que la production agricole au sein des aires d'alimentation des captages d'eau, puisque ce type de production ne repose pas sur l'utilisation de pesticides chimiques ;

c. de prendre des mesures supplémentaires en faveur de la diminution des sources de pollution des eaux.

Cosignataires: Barrile, Bendahan, Crottaz, Dandrès, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Hurni, Jans, Locher Benguerel, Maillard, Marra, Marti Min Li, Marti Samira, Munz, Nussbaumer, Pult, Roth Franziska, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Storni, Streiff, Suter, Wermuth, Widmer Céline (24)

02.09.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3495 ***n*** Mo. **Grossen Jürg. Centrales de biomasse en Suisse. Contre leur mise en péril, et pour le maintien de leurs activités et leur développement** (03.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement les modifications législatives nécessaires à la poursuite de l'exploitation économique des centrales de biomasse (bois et biogaz) ou de prendre lui-même des mesures visant à permettre la poursuite de cette exploitation.

Compte tenu des nombreux et précieux avantages des centrales de biomasse (en termes de carburants, d'électricité et d'énergie thermique renouvelables, de protection du climat, d'engrais naturel, de cycles des éléments nutritifs et d'autres prestations écologiques), il convient de modifier le cadre juridique (notamment le droit relatif au CO2 et à la distribution du gaz ainsi que les droits de l'énergie et de l'agriculture) en adoptant une approche interdisciplinaire de manière à ce que l'exploitation des centrales de biomasse puisse continuer et que le développement rapide de ces dernières soit soutenu efficacement.

Cosignataires: Badertscher, Baumann, Brunner, Chevalley, Christ, Fischer Roland, Jauslin, Mäder, Nussbaumer, Pointet, Schaffner, Suter, von Siebenthal, Wismer Priska (14)

12.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3498 ***n*** Mo. **Marti Min Li. Améliorer les données sur les conséquences pour l'un et l'autre sexes** (03.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de faire en sorte que les principales statistiques et études de la Confédération soient ventilées par sexe, ou plus précisément qu'elles analysent et montrent les conséquences de leur objet pour l'un et l'autre sexes.

Cosignataires: Arslan, Bendahan, Bertschy, Feri Yvonne, Hurni, Locher Benguerel, Mettler, Munz, Pult, Roth Franziska, Schneider Schüttel, Streiff, Suter, Vincenz (14)

12.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3499 ***n*** Po. **Nussbaumer. Établir un plan d'action pour l'économie sociale** (03.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un rapport qui expose les possibilités qu'ont la Confédération et les cantons de renforcer, à travers leurs politique économique, les innovations sociales reposant sur les entreprises sociales, les entrepreneurs sociaux et le " social business ".

Cosignataires: Atici, Bendahan, Dandrès, Feri Yvonne, Graf-Litscher, Locher Benguerel, Molina, Pult, Roth Franziska, Schneider Schüttel, Suter (11)

19.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.3500 ***n*** Mo. **Gysin Greta. Meurtre passionnel. Modification du code pénal** (03.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter les modifications législatives nécessaires à la rectification de la terminologie problématique de l'art. 113 du code pénal (CP), dans ses versions française et italienne. Deux options sont envisageables :

1. supprimer toute référence à la passion au profit d'un terme neutre qui ne prête pas à équivoque, à l'instar du terme utilisé dans la version allemande (" Totschlag "),

2. abroger l'art. 113 CP, qui n'a plus lieu d'être.

Cosignataires: Chevalley, Crottaz, de Montmollin, de Quattro, Fehlmann Rielle, Giacometti, Klopfenstein Broggini, Marra, Michaud Gigon, Pasquier, Piller Carrard, Porchet, Prezioso, Python, Roth Pasquier (15)

26.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x **20.3503** ***é*** Mo. **Carobbio Guscetti. Meurtre passionnel. Corriger l'article 113 du code pénal** (03.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de proposer la modification nécessaire à la correction de l'art. 113 du code pénal (CP). La référence à la passion doit être supprimée dans les versions

française et italienne, en faveur d'un terme neutre comme dans la version allemande (" Totschlag ").

Cosignataires: Baume-Schneider, Chiesa, Gapany, Graf Maya, Herzog Eva, Jositsch, Maret Marianne, Mazzone, Sommaruga Carlo, Thorens Goumaz, Vara, Zanetti Roberto (12)

26.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

23.09.2020 Conseil des Etats. Transmis à la commission compétente pour examen préalable
17.03.2021 Conseil des Etats. Rejet

x **20.3504** ***é*** Ip. **Kuprecht. Désendettement de l'AI. Comment rembourser les milliards dus à l'AVS?** (03.06.2020)

L'assurance-invalidité (AI) est endettée depuis des années auprès de l'AVS. Ces dernières années, la dette a pu être ramenée de 15 milliards de francs à 10,3 milliards de francs, montant qui reste encore important, grâce au financement additionnel assuré par l'augmentation de la TVA de 0,4 point de pourcentage. On savait qu'il serait difficile de réduire méthodiquement la dette une fois que le financement additionnel aurait pris fin. Depuis l'exercice 2017, la dette de l'AI auprès de l'AVS se maintient à un niveau élevé. Les difficultés économiques actuelles entraîneront des baisses de recettes supplémentaires, et l'écart entre dépenses et recettes se creusera encore sous l'effet conjugué de plusieurs facteurs. A cela s'ajoute que les rendements du capital n'atteindront pas un niveau suffisamment élevé pour permettre d'amortir les dettes qu'il a fallu contracter. Reporter sans cesse et en toute illusion un amortissement dont l'échéance, aujourd'hui déjà, va au-delà de 2034 relève de l'improbable et n'est ni sérieux, ni crédible. L'AVS a besoin de moyens financiers maintenant.

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Quelle influence le développement de l'assurance-invalidité et les récentes décisions du Tribunal fédéral auront-ils sur le compte de répartition d'ici à 2030 ?

2. Quelles conséquences financières la crise du coronavirus aura-t-elle sur les comptes de répartition dans les 2 à 5 prochaines années ?

3. Que pense le Conseil fédéral de la solution qui consisterait à rembourser en une seule fois le prêt consenti par l'AVS dans les prochaines années en procédant à une levée de capital à la charge de l'assurance-invalidité ?

4. Quelles mesures faudrait-il prendre pour assurer l'équilibre entre recettes et dépenses dans le compte de répartition une fois que la dette aura été amortie ?

02.09.2020 Réponse du Conseil fédéral.

18.03.2021 Conseil des Etats. Liquidé

20.3506 ***n*** Mo. **Hurni. Renforcer les compétences des patients dans le dossier électronique du patient** (03.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de créer la base légale nécessaire pour mandater les associations de patients et ligues de santé pour mettre en place des séances d'informations et des formations à l'utilisation du DEP à l'attention des patients. Ces séances doivent permettre aux futurs utilisateurs de maîtriser les outils numériques liés au DEP et de renforcer leurs compétences de santé. Grâce à ces formations, les patients doivent pouvoir s'appuyer sur une personne de confiance pour les conseiller et les orienter. Cela présuppose notamment que les organisations mandatées soient libres de tout conflit d'intérêts.

Cosignataires: Barrile, Dandrès, Fehlmann Rielle, Friedl Claudia, Funiciello, Gysi Barbara, Marra, Marti Min Li, Munz, Nantermod, Nussbaumer, Piller Carrard, Pult, Reynard, Schneider Schüttel, Storni (16)

02.09.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3507 ***n*** Mo. **Wettstein. Polluants atmosphériques des installations stationnaires dont les moyennes journalières dépassent les valeurs limites. Publication obligatoire** (03.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier l'ordonnance sur la protection de l'air de manière à ce que les services cantonaux publient régulièrement le nombre de jours durant lesquels les polluants atmosphériques émis par les installations stationnaires dépassent en permanence les valeurs limites en moyenne journalière ; les données publiées seront ventilées par polluant et par entreprise.

Cosignataires: Andrey, Badertscher, Baumann, Clivaz Christophe, Egger Kurt, Feri Yvonne, Flach, Girod, Kälin, Klopfenstein Broggini, Locher Benguerel, Pult, Rytz Regula, Schlatter, Suter, Töngi, Wermuth (17)

12.08.2020 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

25.09.2020 Conseil national. Combattu. Discussion reportée

20.3508 ***n*** Po. **Seiler Graf. Renforcer le travail politique de milice en en faisant valider les acquis par les hautes écoles** (03.06.2020)

Le Conseil fédéral est prié d'étudier, conjointement avec la Conférence suisse des hautes écoles, les hautes écoles et l'Association des communes suisses, les modalités d'une reconnaissance des compétences acquises dans le cadre de leur fonction par les membres d'exécutifs communaux pour des formations et perfectionnements dans de hautes écoles (titres CAS, DAS, MAS, par exemple en administration publique; MBA, EMBA). Il traitera notamment les points suivants:

1. examen de procédures standardisées de validation, pour une formation formelle dans les hautes écoles, des compétences acquises dans le cadre de fonctions de milice

2. définition de critères et conditions à remplir pour faire valider les compétences des personnes assumant un mandat politique de milice.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Barrile, Bendahan, Crottaz, Dandrès, Feri Yvonne, Flach, Friedl Claudia, Gugger, Gysi Barbara, Jans, Locher Benguerel, Mäder, Maillard, Marra, Marti Min Li, Molina, Munz, Nussbaumer, Roth Franziska, Schlatter, Schneider Schüttel, Storni, Studer, Suter, Widmer Céline (26)

26.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.3509 ***n*** Mo. **Seiler Graf. Vols court-courriers. Stratégie de transfert** (03.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé, afin de réduire les répercussions négatives du transport aérien sur le climat et la santé :

a. de fixer un objectif visant à transférer les flux de passagers empruntant des vols court-courriers vers d'autres moyens de transport, en particulier le rail, notamment les trains de nuit ;

b. de fixer un délai impératif à l'échéance duquel cet objectif devra être atteint ;

c. de prendre des mesures favorisant la réalisation de cet objectif ;

d. de prendre des mesures plus draconiennes si l'objectif n'est pas atteint.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Barrile, Bendahan, Crottaz, Dandrès, Feri Yvonne, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Jans, Locher Benguerel, Maillard, Marra, Marti Min Li, Marti Samira, Molina, Munz, Nussbaumer, Pult, Roth Franziska, Schlatter, Schneider Schüttel, Storni, Suter, Wermuth, Widmer Céline (25)

02.09.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3511 ***n*** Ip. **Gysi Barbara. Comment continuer de promouvoir les essais cliniques sur les dispositifs médicaux et les médicaments non commerciaux?** (04.06.2020)

Le Conseil fédéral rejette la motion no 19.4245 qui vise à promouvoir les essais cliniques sur les dispositifs médicaux non commerciaux en supprimant l'augmentation des émoluments et des exigences. Il déclare certes partager " le souci fondamental exprimé dans la motion d'encourager la recherche biomédicale et clinique ", mais " ne voit pas la nécessité de promouvoir les essais ".

Le rejet de cette motion est incompréhensible. Le nouveau tarif des émoluments introduit par la révision des ordonnances relatives aux produits thérapeutiques, entrée en vigueur le 1er janvier 2018, met en effet gravement en danger les projets de recherche clinique de moindre envergure notamment. Le quintuplement des émoluments frappe la relève, mais également la recherche qui est soutenue par des fonds publics tiers. Dans les universités, il frappe également la recherche portant sur des dispositifs médicaux simples et non commerciaux dans le cadre des mémoires de fin d'études et des thèses de doctorat et la recherche sur les médicaments orphelins qui sont pas intéressants d'un point de vue commercial.

Si, jusqu'ici, des projets de recherche ont pu être lancés avec des budgets relativement modestes, ce ne sera plus possible avec l'augmentation massive des émoluments et les projets novateurs de recherche seront clairement entravés. Il est évident que ce n'est pas dans notre intérêt.

Dans d'autres domaines, on applique des tarifs différenciés en fonction de la complexité de la procédure et du type de financement, comme le code tarifaire des émoluments de l'Association suisse des Commissions d'éthique de la recherche (swissethics).

Dans ce contexte, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Quelle importance accorde-t-il à la relève dans la recherche ?

2. Convient-il que les projets de recherche universitaires sont menacés ?

3. Considère-t-il que des tarifs échelonnés comme les pratique swissethics sont une solution judicieuse ? Comment pourrait-on les mettre en oeuvre aussi rapidement que possible dans le règlement de l'Institut suisse des produits thérapeutiques (Swissmedic) relatif à la perception d'émoluments ?

4. Le Conseil fédéral voit-il d'autres solutions ?

Cosignataires: Bendahan, Dandrès, Feri Yvonne, Graf-Litscher, Hurni, Lohr, Meyer Mattea, Munz, Prelicz-Huber, Roth Franziska, Wasserfallen Flavia, Weichelt-Picard (12)

12.08.2020 Réponse du Conseil fédéral.

25.09.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3513 ***n*** Po. **Gysi Barbara. Se faire accompagner lors d'entretiens d'expertise** (04.06.2020)

Le Conseil fédéral est prié d'exposer dans un rapport les situations dans lesquelles il est autorisé de se faire accompagner à des auditions, des interrogatoires ou des entretiens menés dans le cadre d'une procédure d'expertise, ainsi que l'influence que peut avoir sur l'examen la présence d'un accompagnateur. L'étude portera au minimum sur les expertises médicales effectuées pour le compte de différentes assurances sociales ou de l'APEA, dans le cadre de procédures d'asile, et sur les auditions de victimes.

Cosignataires: Atici, Bendahan, Dandrès, Graf-Litscher, Hurni, Locher Benguerel, Lohr, Meyer Mattea, Prelicz-Huber, Pult, Roth Franziska, Schneider Schüttel, Wasserfallen Flavia, Weichelt-Picard (14)

02.09.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.3514 ***n*** Ip. **Kälin. Le stockage intermédiaire de déchets radioactifs se prolonge. Quels sont les plans de la Confédération?** (04.06.2020)

L'Office fédéral de l'énergie prévoyait en 2008 que le Conseil fédéral et le Parlement adopteraient au plus tard fin 2019 une autorisation générale pour un dépôt en couche géologique profonde et que la procédure de plan sectoriel serait alors bouclée. Or selon le calendrier actuel, cette échéance ne surviendra qu'après 2030, prolongeant à au moins 22 ans cette procédure qui devait en durer 12. Et même cette prévision est optimiste puisque le choix du lieu de stockage devrait être arrêté d'ici deux ans. Comme le rapportait le Tagesanzeiger du 6 février 2020, les cantons concernés et l'OFEN n'étaient pas d'accord sur l'emplacement des installations de surface, prévues dans des zones de protection des eaux. Alors que de nouveaux retards sont plus que probables, chaque nouveau report entraîne immanquablement le maintien des déchets radioactifs sur les sites de stockage intermédiaire.

Il est temps de s'interroger sur la gestion du stockage intermédiaire des déchets radioactifs. Même le Conseil de l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN) a reconnu le problème et l'a mentionné dans la convention de prestations du 20 février 2020, exigeant que la sécurité du stockage intermédiaire prolongé soit étudiée. Le Conseil fédéral a répondu à l'interpellation 11.3133 d'une part qu'il n'avait pas de plan B pour le cas où la procédure de plan sectoriel aurait échoué et d'autre part que les déchets radioactifs devraient alors être stockés dans un dépôt intermédiaire " pour une période prolongée ". Je pose dès lors les questions suivantes :

1. Le Conseil fédéral et l'OFEN ont-ils élaboré d'autres scénarios pour le cas où d'importants retards surviendraient dans la détermination d'un site pouvant abriter un dépôt en couches géologiques profondes ? Si oui, quels sont-ils ?

2. Qu'adviendrait-il du site de stockage intermédiaire ?

3. Le Conseil fédéral estime-t-il que le site de stockage intermédiaire actuel présente une sécurité suffisante pour héberger les déchets hautement radioactifs sur une longue période ?

4. Est-il prévu, au cas où le plan sectoriel ne pourrait être adopté, d'améliorer la sécurité du stockage intermédiaire en transférant les déchets dans une caverne proche de la surface ou en couvrant le site d'une coupole en béton ?

5. L'OFEN se joindra-t-il à l'IFSN pour étudier la prolongation du stockage intermédiaire ?

12.08.2020 Réponse du Conseil fédéral.

25.09.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3515 ***n*** Mo. **Addor. Une réforme de la Cour européenne des droits de l'homme pour garantir son indépendance** (04.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de demander aux organes compétents du Conseil de l'Europe, une réforme de la Cour européenne des droits de l'homme tendant à renforcer les garanties prévues par l'art. 4 du règlement de la Cour, entre autres pour éviter la nomination de militants aux fonctions de juge, assurer la transparence des liens d'intérêts des magistrats de la Cour et instituer une procédure formelle de récusation.

Cosignataire: Nidegger (1)

26.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3516 ***n*** Ip. **Hurni. N'y a-t-il pas concurrence déloyale entre les véhicules astreints à la RPLP et ceux astreints à la RPLF?** (04.06.2020)

De plus en plus de mandats pour le transport de matériaux, notamment d'excavation et cela y compris dans des marchés publics, sont adjugés à des entreprises non agricoles qui utilisent, pour transporter lesdits matériaux, des tracteurs avec remorques plutôt que des camions et cela dans le but de ne pas payer la RPLP. Le Conseil fédéral entend-il sévir contre cette pratique créant une concurrence injuste, par exemple en soumettant ces véhicules à la RPLP, toujours à l'exception de ceux liés à une entreprise agricole?

Cosignataires: Bendahan, Dandrès, Locher Benguerel, Munz, Roth Franziska (5)

12.08.2020 Réponse du Conseil fédéral.

25.09.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3517 ***n*** Po. **Glarner. Mettre un terme à temps à la terreur due à la mouvance d'extrême gauche en interdisant maintenant le groupe Antifa** (04.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé, en se fondant sur l'art. 185 Cst., d'examiner la possibilité d'interdire le groupe " Antifa " (Action antifasciste) ou de le classer comme organisation terroriste.

19.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.3518 ***n*** Po. **Hurni. Télémédecine. Etat des lieux et perspectives** (04.06.2020)

Le Conseil fédéral est prié de présenter un rapport sur les questions suivantes :

1. Etat des lieux sur la télémédecine, notamment en matière d'accès aux prestations, de possibilités de tarification, de protection des données ainsi que de coordination et de suivi des traitements ;

2. Besoins des patient-e-s et des fournisseurs de prestations en termes de télémédecine et adéquation du cadre juridique actuel ;

3. Pistes permettant l'amélioration du cadre juridique si nécessaire.

Cosignataires: Bendahan, Dandrès, Locher Benguerel, Munz, Roth Franziska (5)

19.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.3520 ***n*** Po. **Bourgeois. Micro-taxe. Analyse** (04.06.2020)

En lien avec le débat actuel sur l'introduction d'une micro-taxe appelée à remplacer l'impôt fédéral direct, la TVA et le droit de timbre, je demande au Conseil Fédéral de se prononcer au sein d'un rapport sur les questions suivantes :

1. Quels seraient les avantages et les inconvénients liés à l'introduction d'un système de micro-taxe en remplacement de l'impôt fédéral direct, de la TVA et du droit de timbre ?

2. Quelle est, selon le Conseil fédéral, la faisabilité d'un tel système, notamment au niveau des citoyennes et des citoyens ?

3. Quel en serait l'impact fiscal aux niveaux fédéral et cantonal ?

4. Quels effets peut-on en attendre sur l'économie suisse ?

5. Quelles sont les mesures susceptibles de permettre une application de la micro-taxe aux paiements à l'étranger et aux transactions avec l'étranger ?

Cosignataires: Borloz, Cottier, de Montmollin, Farinelli, Feller, Nantermod, Wehrli (7)

12.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.3523 ***n*** Mo. **Masshardt. Modification de la Convention de Chicago. Il est temps d'imposer le trafic aérien** (04.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de s'investir pour que la Convention de Chicago soit modifiée de telle sorte que :

a. le kérosène soit désormais imposé, et que

b. cette imposition soit uniforme.

Cosignataires: Bendahan, Brunner, Christ, Dandrès, Egger Kurt, Friedl Claudia, Locher Benguerel, Mäder, Mettler, Munz, Nordmann, Pult, Roth Franziska, Schaffner, Suter, Wismer Priska (16)

02.09.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3524 ***n*** Mo. **Conseil National. Moins de sous-enchère sociale et plus de vérité des prix dans le transport routier. Interdire aux conducteurs professionnels de prendre leur repos hebdomadaire dans leur véhicule (Storni)** (04.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier l'ordonnance sur la durée du travail et du repos des conducteurs professionnels de véhicules automobiles pour interdire aux chauffeurs de prendre leur repos hebdomadaire dans leur véhicule.

Le transport routier de marchandises jouit d'une position avantageuse par rapport au transport ferroviaire de marchandises, notamment en raison des conditions de travail ; mais celles-ci ont beau être réglées dans l'ordonnance sur la durée du travail et du repos des conducteurs professionnels de véhicules automobiles, cela n'empêche pas que les conducteurs peuvent être obligés de passer des semaines dans leur véhicule, y compris les fins de semaine. Les chauffeurs des pays de l'est, en particulier, sont engagés pour des salaires extrêmement bas : on parle de 600 euros par mois.

Différents pays européens ont édicté des dispositions interdisant le repos hebdomadaire des chauffeurs dans leur véhicule pour limiter la sous-enchère sociale mais aussi la concurrence

quasi déloyale de la part des transporteurs étrangers qui dépendent des travailleurs soumis à ces conditions de travail.

Le Danemark, où cette interdiction est en vigueur depuis plusieurs années, a récemment augmenté les sanctions à 10 000 couronnes (environ 1500 francs) pour les chauffeurs et à 20 000 couronnes (environ 3000 francs) pour les propriétaires des véhicules : le problème existe donc bel et bien et il faut y remédier.

La concurrence en matière de transport international de marchandises sur la route à des conditions salariales et sociales inacceptables, donc à prix cassés, nuit aux transporteurs suisses, mais aussi à la politique de transfert du transport de marchandises sur le rail à travers les Alpes (art. 84 de la Constitution).

Interdire le repos hebdomadaire dans les véhicules contribuerait non seulement à améliorer les conditions de travail des chauffeurs, mais également à donner une idée plus précise des coûts réels du transport routier de marchandises.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Atici, Badran Jacqueline, Barrile, Bäumle, Bendahan, Birrer-Heimo, Crottaz, Dandrès, Egger Kurt, Farinelli, Fehlmann Rielle, Feri Yvonne, Friedl Claudia, Funiciello, Girod, Glättli, Graf-Litscher, Grossen Jürg, Gysi Barbara, Gysin Greta, Hurni, Jans, Klopfenstein Broggini, Locher Benguerel, Maillard, Marra, Marti Min Li, Marti Samira, Masshardt, Meyer Mattea, Molina, Munz, Nordmann, Nussbaumer, Pasquier, Piller Carrard, Prelicz-Huber, Pult, Reynard, Romano, Roth Franziska, Ryser, Rytz Regula, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Suter, Töngi, Wasserfallen Flavia, Weichelt-Picard, Wermuth, Wettstein, Widmer Céline (53)

02.09.2020 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

25.09.2020 Conseil national. Adoption

20.3527 *n* Ip. **Hurni. Les parcs d'importance nationale ne devraient-ils pas être aussi évalués à l'aune du développement durable et du climat?** (04.06.2020)

Actuellement, les critères d'évaluation des parcs d'importance nationale découlent de la LPN et de l'OParcs, eux-mêmes traduits dans le manuel sur les conventions-programmes 2020-2024 de l'OFEV. Or, parmi les critères retenus l'accent est considérablement mis sur la biodiversité et le paysage. D'autres critères pertinents, comme le développement durable, le climat et la création d'énergie renouvelables (solaire et éolien) ne devraient-ils pas aussi entrer en ligne de compte?

Cosignataires: Bendahan, Dandrès, Locher Benguerel, Munz, Roth Franziska (5)

26.08.2020 Réponse du Conseil fédéral.

25.09.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3528 *n* Ip. **Schneider Schüttel. Égalité entre femmes et hommes. Violation de la Constitution et de la LIFD par certains cantons et surveillance insuffisante de la part du DFF et de l'AFC** (04.06.2020)

Me fondant sur l'art. 125 LParl, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Le Conseil fédéral a-t-il connaissance des inégalités de traitement et des discriminations dont sont victimes les femmes mariées dans certaines procédures fiscales cantonales ?

2. Le DFF et l'AFC sont-ils, dans le cadre de leur activité de surveillance des cantons au sens de l'art. 102 LIFD, intervenus auprès de ces derniers en raison d'inégalités de traitement de nature formelle ?

3. Le DFF et l'AFC sont-ils prêts à faire usage dans les meilleurs délais des instruments de surveillance à leur disposition (art. 102 et 103 LIFD) pour exiger des mesures correctrices de la part des cantons qui violent la Constitution et la loi ?

4. Le statut de l'épouse dans la procédure fiscale est apparemment interprété différemment d'un canton à l'autre. Serait-il dès lors utile que l'AFC envoie aux cantons une circulaire en vue de garantir des procédures fiscales harmonisées et non discriminatoires pour les femmes ?

Cosignataires: Badertscher, Bendahan, Bertschy, Brenzikofer, Bulliard, Dandrès, Fehlmann Rielle, Feri Yvonne, Friedl Claudia, Funiciello, Gysi Barbara, Hurni, Locher Benguerel, Marti Min Li, Marti Samira, Munz, Piller Carrard, Pult, Reynard, Roth Franziska, Seiler Graf, Streiff, Vincenz, Widmer Céline (24)

12.08.2020 Réponse du Conseil fédéral.

25.09.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3529 *n* Po. **Reynard. Télétravail. Opportunités et protection des salariés et salariées** (04.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de réaliser un rapport présentant l'évolution grandissante du recours au télétravail dans le cadre du contrat de travail et dans le cadre d'autres relations de travail, suite à la crise du coronavirus.

Il examinera également l'opportunité de créer un " contrat de télétravail " de droit privé, soit réglementer le télétravail dans le cadre du contrat de travail uniquement et fixer les droits et obligations respectifs des employeurs et travailleurs.

Cosignataires: Bendahan, Dandrès, Friedl Claudia, Hurni, Maillard, Marra, Munz, Pult, Roth Franziska, Schneider Schüttel, Suter (11)

26.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.3530 *n* Ip. **Friedl Claudia. Objectif 15 de l'Agenda 2030 (Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable). Où en est-on?** (04.06.2020)

En ratifiant l'Agenda 2030, toute la communauté internationale s'est fixé pour objectif de promouvoir un monde durable, la Suisse y compris. En particulier, l'objectif 15 vise à garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes. D'ailleurs, certains sous-objectifs doivent être atteints d'ici à 2020. Si en 2018 certains rapports nationaux soutenaient que certains des objectifs étaient atteints, ce n'était pas le cas de tous les objectifs.

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. La Suisse a-t-elle atteint ou pense-t-elle atteindre d'ici à la fin de cette année le sous-objectif 15.1 " D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux " ?

2. La Suisse a-t-elle atteint ou pense-t-elle atteindre d'ici à la fin de cette année le sous-objectif 15.5 " Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur

extinction " ? (Concernant ce sous-objectif, le rapport de 2018 affichait une tendance négative)

3. Le Conseil fédéral prépare actuellement à une modification législative pour atteindre le sous-objectif 15.8, qui concerne la lutte contre les espèces exotiques envahissantes. Cette modification est-elle suffisante pour atteindre le sous-objectif en question ou nécessite-t-elle davantage d'efforts ?

4. Si la Suisse ne parvient pas à atteindre l'un des sous-objectifs, quelles sont les mesures envisagées par le Conseil fédéral pour les réaliser le plus rapidement possible ?

Cosignataires: Atici, Barrile, Bendahan, Crottaz, Dandrès, Fehlmann Rielle, Gysi Barbara, Hurni, Locher Benguerel, Marra, Marti Min Li, Molina, Munz, Piller Carrard, Pult, Reynard, Roth Franziska, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Suter, Widmer Céline (21)

26.08.2020 Réponse du Conseil fédéral.

25.09.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3531 ***é*** Mo. **Caroni. Pour une concurrence plus équitable avec les entreprises publiques** (08.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter les modifications législatives permettant d'endiguer les distorsions de concurrence provoquées par les entreprises publiques. Ce faisant, il fera en sorte que la bureaucratie soit moindre et que les compétences inhérentes au fédéralisme soient respectées.

26.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

24.09.2020 Conseil des Etats. Transmis à la commission compétente pour examen préalable

20.3532 ***é*** Mo. **Rieder. Pour une concurrence plus équitable avec les entreprises publiques** (08.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter les modifications législatives permettant d'endiguer les distorsions de concurrence provoquées par les entreprises publiques. Ce faisant, il fera en sorte que la bureaucratie soit moindre et que les compétences inhérentes au fédéralisme soient respectées.

26.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

24.09.2020 Conseil des Etats. Transmis à la commission compétente pour examen préalable

20.3538 ***n*** Ip. **Roduit. La blockchain pour assurer la traçabilité des denrées alimentaires?** (08.06.2020)

Le Conseil fédéral serait-il enclin à lancer un projet pilote basé sur la technologie de la blockchain permettant :

1. d'étudier la traçabilité des denrées alimentaires de manière claire ?

2. de diminuer la charge administrative liées aux contrôles et à la traçabilité ?

3. d'en favoriser une application et une utilisation facile par les milieux professionnels concernés ?

12.08.2020 Réponse du Conseil fédéral.

25.09.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3539 ***n*** Ip. **Fischer Roland. Le frein à l'endettement est-il vraiment approprié dans les périodes de crise?** (08.06.2020)

En lien avec les importants défis qui nous attendent, les incertitudes qui règnent sur l'évolution de l'économie et les effets stabilisateurs attendus du frein à l'endettement sur la politique budgétaire, je pose au Conseil fédéral les questions suivantes :

1. Selon les connaissances dont nous disposons actuellement, comment la tendance du PIB et le facteur conjoncturel k applicable au frein à l'endettement se développeront-ils de 2021 à 2024 si la tendance du PIB est calculée au moyen de la méthode utilisée jusqu'ici dans le cadre de l'application du frein à l'endettement (filtre HP modifié) ?

2. Selon les connaissances dont nous disposons actuellement, comment la tendance du PIB et le facteur conjoncturel k applicable au frein à l'endettement se développeront-ils de 2021 à 2024 si la tendance du PIB est calculée au moyen d'une méthode qui tient compte de l'évolution à long terme des facteurs de production " travail " et " capital " et de la productivité de ces derniers (approche basée sur les fonctions de production) ?

3. Le Conseil fédéral estime-t-il, à la lumière de ses réponses aux questions 1 et 2, que le calcul de la tendance du PIB et du facteur conjoncturel k devrait être fondé sur de nouvelles bases en vue d'améliorer l'efficacité du frein à l'endettement du point de vue d'une politique budgétaire anticyclique ?

Cosignataires: Chevalley, Christ, Flach, Gredig, Grossen Jürg (5)

19.08.2020 Réponse du Conseil fédéral.

25.09.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3542 ***n*** Po. **de Quattro. Un centre de compétence pour gérer l'après-Covid-19** (08.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'évaluer la mise en place d'un centre de compétences composé d'experts permanents qui permette d'anticiper les crises à venir qu'elles soient d'ordre sanitaire, économique, sécuritaire, technologique, sociétale et de mieux les gérer. Cette évaluation aura pour objectif de démontrer les avantages et les inconvénients d'une telle structure ou la nécessité de proposer d'autres options et d'entreprendre les modifications législatives qui s'imposent, le cas échéant.

Cosignataires: Addor, Borloz, Bourgeois, Buffat, Cattaneo, Chevalley, de Montmollin, Feller, Fiala, Fluri, Gmür Alois, Gössi, Heimgartner, Hurter Thomas, Jauslin, Lüscher, Matter Michel, Nicolet, Pointet, Portmann, Rechsteiner Thomas, Riniker, Sauter, Schneeberger, Vincenz, Wasserfallen Christian, Wehrli (27)

19.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.3543 ***n*** Po. **de Quattro. Rendre plus efficace la gestion de crise** (08.06.2020)

Le Conseil fédéral est invité à examiner si les "Instructions concernant la gestion des crises dans l'administration fédérale (21.06.2019) " se sont avérées adéquates, si elles ont été mises en oeuvre de manière appropriée afin de faire face à l'avenir à des crises, qu'elles soient sanitaire, sécuritaire, économique, technologique et à évaluer de nouvelles mesures, si des faiblesses et des lacunes ont été constatées.

19.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.3548 *n* Mo. **Bulliard. Représentations diplomatiques suisses. Suspendre le licenciement de membres du personnel local** (09.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'ordonner aux représentations diplomatiques de la Suisse à l'étranger de renoncer jusqu'à nouvel avis, en raison de la pandémie de coronavirus, à licencier pour motif économique des membres du personnel local. Cette garantie d'emploi pour les collaborateurs autochtones s'appliquera au moins jusqu'en 2021.

Cosignataires: Friedl Claudia, Gugger, Lohr, Romano (4)

26.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3549 *n* Ip. **Baumann. Politique agricole 2022 plus. Pour un plafonnement efficace des paiements directs** (09.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de répondre aux questions suivantes :

1. Les petites et moyennes exploitations agricoles constituent l'épine dorsale de l'agriculture suisse et mondiale (rapport sur l'agriculture mondiale 2013). Ces exploitations sont à la base d'une agriculture diversifiée et adaptée aux conditions locales. La Confédération voit-elle des possibilités pour promouvoir cette diversité structurelle dans la Politique agricole à partir de 2022 (PA22+) ?

2. Les petites et moyennes exploitations peuvent s'adapter et réagir avec beaucoup d'aisance en cas de crise. Fixer un plafond plus bas pour les paiements directs, par exemple à 150 000 francs au plus ou par un échelonnement déjà à partir de 40 hectares, et redistribuer ces contributions permet-il de promouvoir la diversité des exploitations et ainsi renforcer la résilience des exploitations agricoles suisses ?

3. Le Conseil fédéral voit-il d'autres approches pour renforcer globalement la diversité des exploitations et, partant, la résilience de l'agriculture suisse ?

4. Souhaite-t-il encourager activement la spécialisation et la croissance des exploitations en fixant un plafond élevé pour les paiements directs ?

5. La population accepterait-elle mieux les paiements directs si l'on prévoyait un plafond de 150 000 francs par exploitation précédé d'un échelonnement ?

6. Faut-il craindre que la croissance progressive des exploitations affaiblisse les revendeurs directs et qu'ainsi leur nombre diminue ?

7. Le changement structurel progressif et la spécialisation qui va de pair avec lui entraînent-ils une augmentation du nombre d'animaux par exploitation et, partant, davantage d'élevage intensif ?

19.08.2020 Réponse du Conseil fédéral.

25.09.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3551 *n* Ip. **Baumann. Promouvoir une agriculture diversifiée** (09.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de répondre aux questions suivantes :

1. D'après l'étude menée par l'Office fédéral de l'agriculture en 2017 sur les souhaits de la société par rapport à l'agriculture, la population désire des paysages ruraux diversifiés et de petite taille. Que fait le Conseil fédéral pour soutenir une telle agriculture ?

2. Le Conseil fédéral voit-il des possibilités d'encourager la diversité structurelle et la diversité au sein des exploitations, de sorte à renforcer la biodiversité et la stabilité économique des exploitations ?

3. L'étude menée en 2020 par l'Académie suisse des sciences naturelles sur la promotion de l'agrobiodiversité souligne le lien étroit qui existe entre cette dernière et le nombre de petites et moyennes exploitations, et conclut qu'il faut remplacer le paradigme dominant de l'uniformité par celui de la diversité. Par quelles démarches à court terme (PA22+) et quelles mesures à plus long terme la politique agricole pourrait-elle soutenir ce processus de transformation urgent ?

4. Une étude de la Haute école spécialisée de Lucerne sur le comportement de consommation durant la crise du coronavirus relève que les consommateurs, en vente directe, veillent à acheter des aliments provenant de la région et produits de manière équitable et écologique. Ce signal positif montre que les consommateurs sont prêts à apporter leur contribution en faveur d'une agriculture équitable et écologique. Compte tenu de la crise climatique imminente, ne serait-ce pas une mesure appropriée et logique que de promouvoir davantage une production durable dans son ensemble (par ex. offensive bio par le biais de la PA22+) ?

5. Une agriculture diversifiée nécessite suffisamment de main-d'oeuvre. Quelles possibilités le Conseil fédéral voit-il pour améliorer les conditions de travail dans l'agriculture et ainsi les rendre plus intéressantes pour les employés ?

19.08.2020 Réponse du Conseil fédéral.

25.09.2020 Conseil national. Discussion reportée

x **20.3556 *é*** Po. **Kuprecht. Conséquences de la crise du coronavirus sur les assurances sociales** (10.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'indiquer dans un rapport dans quelle mesure les projections en matière de financement des assurances sociales se sont dégradées en raison de la mise à l'arrêt de l'économie en 2020, notamment :

a. pour l'AVS ;

b. pour l'AI ;

c. pour les caisses de pension.

Cosignataires: Bischof, Caroni, Chiesa, Dittli, Engler, Ettlin Erich, Germann, Häberli-Koller, Hefti, Hegglin Peter, Knecht, Minder, Müller Damian, Noser, Salzmann, Schmid Martin, Stark, Wicki, Würth (19)

26.08.2020 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

18.03.2021 Conseil des Etats. Adoption

20.3557 *n* Ip. **de la Reussille. Répression des mouvements démocratiques en Turquie** (10.06.2020)

Comme de nombreux dictateurs, lors de période de crise, le président Recep Tayyip Erdogan profite de la crise provoquée par la pandémie Covid-19 pour mener une répression féroce contre les minorités et les opposants à sa politique.

Pour mémoire, lors des élections municipales du printemps 2019, le HDP avait remporté pas loin de 65 municipalités notamment dans l'Est et de Sud-Est du pays et ceci de manière tout à fait démocratique sans contestation sur la validité desdites élections. Or, à ce jour, 45 maires ont été révoqués et remplacés par des administrateurs désignés par le président Erdogan. 21 de ces maires sont par ailleurs actuellement en prison.

Ces dernières semaines, la répression du pouvoir central s'est encore accentuée. Ainsi, deux opposants politiques, par ailleurs musiciens connus, sont décédés en prison après une très longue grève de la faim.

Le 15 mai dernier, 4 maires, démocratiquement élus, ont aussi été destitués par le pouvoir islamo-conservateur et remplacés par des fonctionnaires et ceci sans aucune décision de justice.

Enfin, il y a quelques jours, deux députés kurdes Leyla Güven et Musa Farisogullari ont été déchus de leur fonction puis arrêtés.

Je demande au Conseil fédéral d'intervenir auprès du gouvernement turc pour demander la libération de tous les élus, maires et députés emprisonnés, la plupart du temps sans procès, en fait seulement "coupables" de défendre la démocratie en Turquie.

D'autre part, je demande si le Conseil fédéral était intervenu de manière humanitaire en faveur des deux détenus, grévistes de la faim, qui sont depuis malheureusement décédés ?

Enfin, le Conseil fédéral pense-t-il pendre des initiatives en faveur de la démocratie en Turquie et pense-t-il également prendre des mesures notamment économiques contre le gouvernement dictatorial en place ?

26.08.2020 Réponse du Conseil fédéral.

25.09.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3558 ***n*** Po. **Fehlmann Rielle. Au-delà du Covid-19, allons-nous agir pour réduire l'obésité?** (10.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'analyser le modèle de plusieurs pays ayant introduit une taxe sur les boissons sucrées afin de voir si l'un d'eux pourrait être applicable à la Suisse.

Selon l'Office fédéral de la statistique, l'évolution depuis 1992 de l'obésité et du surpoids en Suisse est la suivante : la population de personnes obèses a doublé en passant de 6 % à 12 % chez les hommes et de 5% à 10 % chez les femmes. Toutes les classes d'âge sont concernées par cette évolution.

En 2017, 42 % de la population étaient en surpoids ou obèses, à savoir 51 % des hommes et 33 % des femmes.

Cette évolution est inquiétante et a démontré que les personnes en surpoids important étaient notamment plus vulnérables face au COVID-19. Parmi ses causes, on relève une alimentation déséquilibrée avec un excès de sucre qui joue un grand rôle comme l'a encore montré une étude genevoise récente (HUG/DGS : lien entre quartiers d'habitation, consommations de boissons sucrées et obésité, novembre 2019).

L'OMS recommande non seulement des campagnes de sensibilisation mais aussi l'introduction de taxes ciblées. Il ne s'agit pas de remplir les caisses de l'Etat mais de proposer des mesures de promotion de la santé qui ont fait leurs preuves. Ainsi dans un grand nombre de pays, il a été reconnu qu'une taxe sur les boissons sucrées était efficace. Il faut aussi que l'on ait un produit de remplacement ce qui est le cas avec l'eau potable et les eaux minérales. Cela contribuerait à protéger les enfants puisque l'on sait qu'ils sont de grands consommateurs de ce type de produits.

L'exemple de l'Angleterre est très intéressant : en effet, le gouvernement avait annoncé sa décision d'introduire une taxe sur les boissons sucrées deux ans avant sa mise en oeuvre. Entretemps, plusieurs compagnies ont modifié leurs recettes en diminuant leur teneur en sucre afin d'échapper à la taxe. Cette dernière a donc eu un effet positif.

D'autres pays aussi différents que la France, le Portugal, la Belgique, la Hongrie et le Mexique ont introduit des taxes sur les boissons sucrées selon divers modèles.

Plusieurs cantons romands ont proposé d'introduire des taxes car ils ont bien perçu que les campagnes de sensibilisation à elles seules ne suffisent pas à endiguer le fléau de l'obésité ainsi que celui des maladies chroniques liées à l'alimentation. Il convient de mener une politique un peu visionnaire.

Cosignataires: Bendahan, Dandrès, Hurni, Locher Benguerel, Munz, Python, Reynard, Schneider Schüttel (8)

19.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.3559 ***n*** Po. **Molina. Économie sociale, gestion participative, service public. Quelles leçons pour la Suisse?** (10.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer un rapport sur l'importance à l'échelle mondiale des formes d'économie alternatives tournées vers le bien commun et sur leur évolution au cours de la dernière décennie. En font notamment partie l'économie sociale (Economie sociale et solidaire, Social Entrepreneurship), les entreprises ayant adopté une gestion participative ainsi que les coopératives de salariés ou de consommateurs. Le rapport présentera également les différentes possibilités de promotion ou de soutien étatiques.

Cosignataires: Bendahan, Dandrès, Funiciello, Gysi Barbara, Locher Benguerel, Munz, Nussbaumer, Pult, Roth Franziska, Suter (10)

19.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.3560 ***n*** Po. **Molina. Viabilité du service public suisse** (10.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un rapport sur la viabilité du service public suisse. Dans ce rapport, il analysera la définition et la conception actuelles du service universel au regard des questions suivantes :

1. Compte tenu des changements et des défis sociaux, l'aménagement actuel du service public est-il suffisant pour garantir un bon approvisionnement de la population en tout temps ? Dans son rapport, le Conseil fédéral identifiera les domaines dans lesquels l'approvisionnement de la population est menacé ou doit être amélioré.

2. Pour faire face à l'urgence climatique, plusieurs domaines requièrent des investissements dans les infrastructures. Dans quels domaines le renforcement du service public pourrait-il contribuer à la protection du climat, dans le respect des besoins de la société ?

Cosignataires: Bendahan, Feri Yvonne, Gysi Barbara, Hurni, Locher Benguerel, Nussbaumer, Pult, Roth Franziska, Suter (9)

02.09.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.3561 ***n*** Mo. **Molina. Contre la distribution des bénéfices des entreprises du service public** (10.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier les dispositions légales relatives aux entreprises appartenant à l'Etat et disposant d'un mandat d'approvisionnement à destination de la population (notamment La Poste, Swisscom et les CFF) de telle manière que la Confédération, en tant que propriétaire des entreprises, n'exige pas le paiement d'un dividende et que tout bénéfice soit réinvesti dans la sauvegarde et le développement du service universel.

Cosignataires: Bendahan, Gysi Barbara, Hurni, Locher Benguerel, Munz, Pult, Roth Franziska (7)

26.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3562 ***n*** Mo. **Molina. Les entreprises de la Confédération doivent servir l'intérêt général** (10.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier les bases légales relatives aux entreprises appartenant entièrement ou majoritairement à la Confédération de telle sorte que ces dernières soient tenues de servir l'intérêt général :

a. la stratégie entrepreneuriale de ces entreprises devra se fonder sur les principes de la dignité humaine, de la solidarité, de la durabilité écologique, de la justice sociale, de la transparence et de la participation démocratique ;

b. ces entreprises devront par ailleurs prendre des mesures pour mettre en oeuvre ces principes et promouvoir en outre l'égalité, la protection du climat et de bonnes conditions de travail.

Cosignataires: Bendahan, Dandrès, Feri Yvonne, Gysi Barbara, Locher Benguerel, Munz, Nussbaumer, Roth Franziska, Suter (9)

19.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3563 ***n*** Mo. **Molina. Améliorer le cadre juridique relatif à la création de start-up coopératives** (10.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier l'article 831 du code des obligations dans le but de réduire de sept à trois le nombre minimum de membres qui doivent prendre part à la constitution d'une société coopérative.

Cosignataires: Bendahan, Feri Yvonne, Gysi Barbara, Locher Benguerel, Munz, Nussbaumer, Pult, Roth Franziska, Schneider Schüttel, Suter (10)

19.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3564 ***n*** Po. **Walder. Mieux concilier les buts et pratiques du FMI avec nos engagements en matière de développement durable** (10.06.2020)

Le Conseil fédéral est prié d'exposer comment il entend concilier les buts et les pratiques du Fonds Monétaire International avec les objectifs et prescriptions des traités internationaux sur le développement durable. Outre l'Agenda 2030 de l'ONU, sont notamment concernés : les accords multilatéraux concernant l'environnement (en particulier l'accord sur le climat et celui sur la biodiversité) ainsi que les normes relatives aux droits de l'homme.

Dans cette optique, il est chargé en particulier d'évaluer les options suivantes et leurs conséquences économiques, écologiques et sociales :

1. Renoncer à tout ou partie des remboursements de prêts octroyés par le FMI aux pays les plus endettés;

2. Rééquilibrer la conditionnalité des prêts et les plans d'ajustement structurels en faveur de mesures environnementales (empreinte carbone et biodiversité), sociales (accès aux soins, revenu minimum, ...) et de droits humains (libertés, accès et protection travailleur.euse.s, droit des enfants, ...);

3. Revoir le système de pondération des voix des pays membres en tenant plus compte, comme cela se fait dans les instances démocratiques, du poids démographique des pays.

Cosignataires: Arslan, Badertscher, de la Reussille, Klopfenstein Broggini, Pasquier (5)

02.09.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.3565 ***n*** Ip. **Amaudruz. Crédits cautionnés dans le contexte du virus coronaire** (10.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de répondre aux questions suivantes en lien avec la libre circulation des personnes pendant et après la crise du virus coronaire et les crédits cautionnés :

1. Combien de Suisses, de ressortissants des Etats de l'UE et de ressortissants d'Etats tiers ont bénéficié en tant qu'ayants droit économiques de crédits cautionnés dans le contexte du virus coronaire ? Quels sont les totaux des sommes versées à ces trois groupes ?

2. Quel est le taux de remboursement de ces trois groupes, toujours en tant qu'ayants droit économiques, au moment où le Conseil fédéral répond à la présente intervention ?

3. Quel est le taux d'abus de ces trois groupes ? Combien de faux indépendants, dans ces trois groupes, ont été déjà démasqués au moment où le Conseil fédéral répond à la présente intervention ?

19.08.2020 Réponse du Conseil fédéral.

18.12.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3566 ***n*** Mo. **Stadler. Crise du coronavirus. Maintenir des places d'apprentissage et prévenir le chômage des jeunes** (10.06.2020)

En coopération avec les partenaires que sont les cantons et les organisations du monde du travail, le Conseil fédéral est chargé de prendre des mesures afin d'atténuer les effets de la crise du coronavirus sur les entreprises formatrices et sur les jeunes avant, pendant et après l'apprentissage. Ainsi, il pourvoira au maintien d'une offre de places d'apprentissage intéressantes, à des possibilités de rattrapage des connaissances non acquises durant l'apprentissage et à un soutien aux jeunes à la recherche d'un emploi afin de leur éviter le chômage. Enfin, il prendra des mesures pour que les entreprises formatrices et les jeunes ne soient pas excessivement affectés par une éventuelle deuxième vague. Le but est de former une relève qualifiée pour répondre aux besoins des entreprises à long terme.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Gmür Alois, Kutter, Roth Pasquier, Schneider Meret, Studer (6)

26.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3567 ***n*** Mo. **Groupe de l'Union démocratique du Centre. Pour un moratoire de cinq ans sur les tâches et les dépenses** (10.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de s'abstenir pendant cinq ans à compter de l'adoption de la présente motion de soumettre à l'Assemblée fédérale tout projet d'acte :

1. qui attribue à la Confédération ou aux cantons de nouvelles tâches ou qui alourdisse des tâches qui leur incombent déjà ;

2. qui prévoie de nouvelles dépenses ou une augmentation des dépenses supérieure à l'inflation.

Si le Conseil fédéral devait néanmoins présenter un tel texte, il devrait proposer des mesures d'allègement équivalentes, l'objectif étant de prévenir toute augmentation des dépenses de la Confédération.

Porte-parole: Guggisberg

12.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3568 *n* Ip. **Roth Franziska. Accès à la communication améliorée et alternative** (10.06.2020)

La communication sert à entretenir des contacts sociaux et permet de faire partie de la société. Elle constitue donc un besoin essentiel pour les êtres humains. En ratifiant la

Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées, la Suisse s'est engagée à promouvoir des formes et moyens de communication adaptés aux besoins individuels. Pour les personnes atteintes d'une déficience de la parole, il existe la communication améliorée et alternative (CAA). Son succès dépend entre autres des méthodes et outils employés, de son utilisation quotidienne par l'entourage et de son application dans un maximum de domaines de vie ou de la présence suffisante d'un personnel spécialisé dans les institutions. Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. En Suisse, combien de personnes ont besoin de la CAA ? Quelle est la proportion de personnes qui présentent de légères déficiences sur le plan de la communication et celles qui présentent de graves déficiences en la matière en raison d'un gros handicap ou d'un polyhandicap ?

2. Comment la Confédération et les cantons garantissent-ils que toutes les personnes présentant des déficiences sur le plan de la communication, qu'elles soient enfant ou adulte, puissent communiquer au moyen de la CAA durant toute leur vie dans les différents contextes, tels que la petite enfance, la formation, le logement, le travail et la santé ? De quels soutiens les employeurs bénéficient-ils lorsqu'ils embauchent des personnes utilisant la CAA et pour les intégrer dans les équipes ?

3. Comment la société va-t-elle être sensibilisée à la CAA et ainsi permettre aux personnes présentant une déficience de la parole de se déplacer dans l'espace social ?

4. Comment la Confédération s'assure-t-elle que le personnel spécialisé dans les domaines de la formation, du social et de la santé acquiert dans le cadre de sa formation le savoir-faire méthodologique et didactique spécifique à sa profession lui permettant d'employer la CAA ? Comment les connaissances relatives à la CAA sont elles testées à l'issue du diplôme ?

5. Des objectifs en matière de CAA sont-ils fixés dans le plan d'enseignement des écoles spéciales ? Si non, est-ce prévu ?

6. Comment la Confédération et les cantons encouragent-ils l'utilisation de standards de qualité uniformes et le développement de nouveaux objectifs concrets concernant la qualité du contenu de la CAA ?

7. Comment la CAA est-elle employée dans les écoles intégratives ?

8. Existe-t-il des recommandations nationales et internationales relatives à la dotation en personnel spécialisé en CAA, notamment dans les institutions pour adultes ?

Cosignataires: Bendahan, Friedl Claudia, Locher Benguerel, Lohr, Munz, Schneider Schüttel, Suter (7)

12.08.2020 Réponse du Conseil fédéral.

25.09.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3569 *n* Po. **Gysi Barbara. Participation et droits des travailleurs. Transformation numérique dans le monde du travail** (10.06.2020)

Dans le monde du travail, la transformation numérique est en plein essor. Elle s'applique tout particulièrement aux collaborateurs du secteur privé et des administrations publiques.

Pour les personnes concernées, la participation active aux processus de transformation revêt une grande importance. En effet, elles devraient être incluses aussi bien dans la conception que dans la préparation à ces processus, par exemple au travers de formations continues. D'ailleurs, la participation des travailleurs aux effets de la transformation numérique a été inscrite dans des conventions collectives de travail conclues ou renouvelées (Swisscom, CFF), qui mentionnent explicitement la possibilité pour les travailleurs de prendre part aux décisions en lien avec la transformation numérique.

La loi sur la participation crée un cadre général pour la participation dans les entreprises. Toutefois, elle ne concerne que les entreprises occupant au moins cinquante travailleurs. Ces derniers doivent activement demander de pouvoir participer, et la participation est en plus restreinte. Dans le contexte de la transformation numérique et au vu des possibilités qu'offrent les nouvelles technologies, la surveillance permanente des travailleurs constitue une pratique envisageable, qui est d'ailleurs appliquée. Cependant, la surveillance permanente augmente le stress physique et psychique des travailleurs. Etant donné que ces derniers ne sont que très rarement consultés lors de la mise en place des outils de surveillance, il est grand temps que cela change.

Ainsi, le Conseil fédéral est chargé d'établir un rapport dans lequel il exposera comment respecter les droits des travailleurs au fil de la transformation numérique, notamment dans le secteur privé mais aussi dans les rapports de travail du domaine public. Le Conseil fédéral est également chargé de proposer des possibilités d'améliorer la participation des travailleurs. Ce rapport devra aussi présenter la façon dont les droits des travailleurs se développent en Suisse en comparaison avec les pays membres de l'OCDE.

Par ailleurs, le rapport devra examiner s'il est nécessaire de mettre en place des dispositions légales plus claires pour encadrer les possibilités de surveillance du personnel.

Cosignataires: Atici, Bendahan, Dandrès, Feri Yvonne, Graf-Litscher, Hurni, Locher Benguerel, Marti Samira, Meyer Mattea, Molina, Munz, Nussbaumer, Reynard, Roth Franziska, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Suter, Wermuth (18)

26.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.3574 *n* Mo. **Piller Carrard. Atténuer la crise du coronavirus pour les personnes à faibles revenus** (10.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé avec les cantons d'augmenter le montant des subsides aux primes d'assurance-maladie de 50 % pendant deux ans pour les personnes ayant de faibles revenus afin d'éviter que davantage de personnes en Suisse ne sombrent dans la précarité.

Cosignataires: Barrile, Dandrès, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Maillard, Marra, Munz, Pult, Roth Franziska, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Suter (12)

19.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3576 ***n*** Ip. **Schläpfer. Coronavirus et nationalité des bénéficiaires de l'aide sociale** (10.06.2020)

Le Conseil fédéral est prié de fournir les informations suivantes concernant l'aide sociale:

1. Parmi les ressortissants d'Etats de l'UE, quelle est la répartition par pays des bénéficiaires de l'aide sociale, pour les mois de janvier et de juillet 2019 par rapport à 2020?

2. Quelle est l'évolution actuellement prévisible du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale et du besoin de financement?

19.08.2020 Réponse du Conseil fédéral.

18.12.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3578 ***n*** Mo. **Reynard. Taxe d'exemption de l'obligation de servir. Pas d'application rétroactive, arbitraire et discriminatoire** (10.06.2020)

Le Conseil fédéral est invité à intégrer une disposition transitoire à la modification du 16 mars 2018 de la LTEO, afin de préciser qu'elle ne s'applique pas aux citoyens nés avant 1989 et qui, le 1er janvier 2019, étaient déjà libérés de la taxe d'exemption de l'obligation de servir.

Cosignataires: Friedl Claudia, Gysi Barbara, Maillard, Marra, Munz, Nussbaumer, Piller Carrard, Pult, Roth Franziska, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Storni, Studer (13)

12.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3580 ***n*** Ip. **Atici. Informations officielles des autorités dans des langues non nationales pour l'intérêt général** (10.06.2020)

Pendant la crise du coronavirus, nous avons remarqué que, pour des raisons linguistiques, de nombreux migrants étaient incapables de suivre les informations données par les médias et étaient complètement perdus, en particulier au cours des premières semaines. Notre objectif en matière de politique d'intégration est de faire apprendre la langue nationale aux personnes nouvellement établies le plus rapidement possible. Toutefois, pour diverses raisons, cet objectif n'est pas toujours atteint. En effet, l'Office fédéral de la statistique estime à environ deux millions le nombre de personnes en Suisse dont la langue principale diffère de celle parlée à l'endroit où elles vivent. En cas d'événements ou de sujets importants, des études montrent que ces personnes ont besoin d'être informées dans leur langue principale. Au fil du temps, l'Office fédéral de la santé publique a d'ailleurs publié des informations dans différentes langues. Pour garantir la diffusion de l'information sur l'ensemble du territoire, diverses associations et médias des migrants sont intervenus pour combler le déficit de communication multilingue en dépit de moyens modestes. En outre, les discussions sur les réseaux sociaux ont témoigné d'un besoin d'information insatisfait.

Dans l'intérêt de la santé publique, il est nécessaire que les directives et les recommandations diffusées lors d'une épidémie soient bien comprises.

A ce sujet, le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Comment le Conseil fédéral satisfait-il la demande en matière d'informations claires pour tous les groupes de la population ?

2. Que pense-t-il de la demande en matière d'informations en langues non nationales ? Combien de personnes sont concernées ? A quel point est-il important que tout le monde comprenne les directives et les recommandations en cas d'épidémie ?

3. Durant la crise du coronavirus, à quels canaux de communication le Conseil fédéral a-t-il eu recours pour fournir des informations dans des langues non nationales ? A-t-il pu identifier des déficits en matière de communication ?

4. Y a-t-il des relations institutionnalisées avec les associations ou les médias des migrants qui permettent d'étendre la diffusion d'informations ? Comment le Conseil fédéral élabore-t-il la coopération avec ces organisations ? Considère-t-il qu'il existe un potentiel de développement ? A l'avenir, ces organisations joueront-elles un rôle dans la communication de crise et seront-elles soutenues ?

5. Quelles institutions étatiques pourraient collaborer de manière structurée avec ces organisations ?

6. Que pense le Conseil fédéral du fait que ces organisations dépendent en partie de dons en provenance de l'étranger ? Quelles mesures prévoit-il pour lutter contre la diffusion de fausses informations en provenance de l'étranger ?

Cosignataires: Barrile, Friedl Claudia, Locher Benguerel, Maillard, Marti Samira, Munz, Piller Carrard, Pult, Roth Franziska, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Storni (12)

19.08.2020 Réponse du Conseil fédéral.

18.12.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3582 ***n*** Ip. **Munz. Révision de la centrale nucléaire de Beznau en 2020. La sécurité est-elle assurée malgré la crise du coronavirus?** (11.06.2020)

Le réacteur de la centrale nucléaire de Beznau 1, le plus ancien en Europe, est soumis à des conditions particulières en ce qui concerne la surveillance de son vieillissement et le diagnostic d'état. Ces restrictions ont été arrêtées sur la base de rapports de sécurité établis précédemment, du rapport sur la sécurité à long terme de 2010 et des vérifications rendues nécessaires du fait des inclusions qui ont fragilisé la cuve de pression du réacteur.

Selon un communiqué d'AXPO, la révision 2020 de Beznau 1 a été exécutée dans les règles imposées par la crise du coronavirus et avec le personnel strictement nécessaire, ce qui laisse supposer que l'ampleur des vérifications a été réduite. Je pose dès lors les questions suivantes :

1. L'exploitant de la centrale de Beznau aurait dû remanier son rapport de 2018 sur la sécurité à long terme, l'IFSN en ayant rejeté la première mouture. Certaines vérifications supplémentaires exigées et qui auraient dû faire l'objet de rapports ont-elles été reportées en raison de la crise du coronavirus ? Si oui, lesquelles ? La remise des rapports est-elle encore retardée en raison de la pandémie ?

2. Se basant sur son rapport 2010 sur la sécurité à long terme, l'IFSN exige que tous les composants pertinents des blocs 1 et 2 de la centrale de Beznau soit examinés chaque année quant à la fatigue mécanique (4.3-1). Les éléments concernés ont-ils tous été examinés dans le cadre de la révision réduite en raison de la crise du coronavirus ? Si non, quels sont ceux qui ne l'ont pas été ?

3. En consultant la liste des activités de l'IFSN (qui n'est plus publique depuis la catastrophe de Fukushima), on peut supposer que les exigences posées par exemple lors de l'examen de sécurité périodique 2012 sont encore en cours de traitement. Lors de la révision 2020 réduite, certains examens concernant

des activités de l'IFSN relatives à Beznau ont-ils été reportés en raison de la crise du coronavirus ? Si oui, lesquels ?

4. L'enceinte à pression en acier subit les effets de la corrosion depuis plusieurs années. Cet aspect a-t-il été examiné lors de la révision 2020 ? Le taux de corrosion et l'épaisseur des parois ont-t-ils été mesurés ? Si oui, quel est l'état des parois ?

5. Lors de la révision 2020, la cuve de pression du réacteur ou ses tubulures d'entrée et de sortie ont-elles subi un contrôle par ultrasons ou par courants de Foucault ? De tels examens ont-ils été réduits ou reportés en raison de la crise du coronavirus ?

Cosignataires: Friedl Claudia, Gysi Barbara, Maillard, Piller Carrard, Pult, Reynard, Schneider Meret, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Storni, Suter (11)

12.08.2020 Réponse du Conseil fédéral.

25.09.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3584 ***n*** Mo. **Gschwind. Instituer sans délai une amnistie fiscale générale** (11.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de proposer des dispositions légales visant à instituer sans délai une amnistie générale afin de faire réapparaître les impôts fédéraux, cantonaux et communaux soustraits aux autorités fiscales moyennant le payement d'une taxe dont le montant restera incitatif et l'application facilitée.

Cosignataires: Bulliard, Candinas, Kamerzin, Maitre, Pfister Gerhard, Regazzi, Romano, Roth Pasquier (8)

12.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3586 ***n*** Mo. **Schneider Schüttel. Installation de téléphonie mobile avec la technologie de la 5G. Conséquences des ondes millimétriques sur la nature et les personnes** (11.06.2020)

Le Conseil fédéral est prié de prendre les mesures nécessaires afin que, dans le cadre de la téléphonie mobile, l'utilisation de fréquences de plus de 20 GHz (ondes millimétriques) soit autorisée uniquement lorsque leurs conséquences sur les personnes et la nature (en particulier sur les insectes) sont suffisamment connues et que les mesures de protection préventives requises ont été prises. Les conséquences et les mesures doivent, si possible, s'appuyer sur des études.

Le fait que le déploiement d'antennes 5G et adaptives (dites " beamforming ") et l'utilisation d'ondes millimétriques puissent être néfastes pour la santé des personnes et pour certaines espèces d'animaux (notamment les insectes) suscite de grandes craintes au sein de la population. Il convient de prendre ces craintes au sérieux et d'agir afin de contrecarrer ces effets nocifs.

Le 17 juin 2019, en réponse à la question 19.5315 déposée par Thomas Hardegger, dans laquelle il demandait si la 5G était déjà exploitée et si l'attribution des fréquences situées dans la gamme des ondes millimétriques controversée devait encore avoir lieu, la conseillère fédérale compétente a entre autres indiqué que, pour l'instant, en Suisse, il n'existait pas de cadre juridique et réglementaire relatif à l'utilisation d'ondes millimétriques, c'est-à-dire de fréquences dans des gammes supérieures à 24 GHz, dans le domaine de la téléphonie 5G. De même, d'après une fiche d'information du 31 janvier 2020 publiée sur le site de l'OFEV, il semble que l'aide à l'exécution pour la 5G et les antennes adaptives ne soit pas encore prête.

Avant que l'utilisation d'ondes millimétriques ne soit autorisée, il y a lieu d'étudier ses conséquences de manière approfondie, de clarifier quelles mesures de protection sont nécessaires et, le cas échéant, de renoncer à autoriser cette utilisation.

Cosignataires: Andrey, Badertscher, Baumann, Bendahan, Bourgeois, Brenzikofer, Dandrès, Friedl Claudia, Gschwind, Locher Benguerel, Munz, Pult, Roth Pasquier, Töngi (14)

02.09.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x **20.3588** ***é*** Mo. **Conseil des Etats. Améliorer les données sur les conséquences pour l'un et l'autre sexes (Herzog Eva)** (11.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de faire en sorte que les principales statistiques et études de la Confédération soient ventilées par sexe, ou plus précisément qu'elles analysent et montrent les conséquences de leur objet pour l'un et l'autre sexes.

Cosignataires: Baume-Schneider, Carobbio Guscetti, Ettlin Erich, Gapany, Graf Maya, Häberli-Koller, Levrat, Mazzone, Sommaruga Carlo, Thorens Goumaz, Vara, Zanetti Roberto, Z'graggen (13)

12.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

24.09.2020 Conseil des Etats. Adoption
03.03.2021 Conseil national. Adoption

20.3589 ***n*** Mo. **Munz. Recours abusif aux antibiotiques par des vétérinaires étrangers** (11.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier l'ordonnance sur les médicaments vétérinaires (OMédV) de manière à exclure le recours abusif à des médicaments vétérinaires par des personnes exerçant une profession médicale en provenance de l'étranger; à cet effet, il supprimera l'expression "ou dans le pays dont elles sont ressortissantes" figurant à l'article 7, alinéa 5, OMédV. De plus, la remise d'antibiotiques sera déclarée comme le prescrit l'article 4 de l'ordonnance concernant le système d'information sur les antibiotiques en médecine vétérinaire (O-SI ABV).

Cosignataires: Badertscher, Baumann, Bendahan, Bertschy, Friedl Claudia, Graf-Litscher, Jans, Locher Benguerel, Roth Franziska (9)

19.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3590 ***n*** Mo. **Munz. Pour une interdiction de la baisse du prix de la viande de veau rouge** (11.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de créer un cadre juridique afin que la viande de veau rouge, produite conformément à la loi fédérale sur la protection des animaux, ne soit pas sanctionnée par une baisse du prix.

Cosignataires: Badertscher, Baumann, Bertschy, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Jans, Maillard, Pult, Reynard, Roth Franziska, Schneider Meret, Schneider Schüttel (12)

19.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3591 ***n*** Po. **Munz. Des instruments concrets pour la haute surveillance dans le cadre de la loi sur la protection des animaux** (11.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un rapport dans lequel il expose les instruments concrets nécessaires à la Confédération pour exercer une haute surveillance efficace de l'exécution de la loi sur la protection des animaux.

Cosignataires: Badertscher, Baumann, Bendahan, Bertschy, Friedl Claudia, Jans, Locher Benguerel, Roth Franziska, Schneider Schüttel, Suter (10)

19.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.3593 ***n*** Mo. **Munz. Pour une interdiction des farts fluorés nocifs dans le sport populaire** (11.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'interdire le plus rapidement possible les cires à base de PFAS (cires fluorées).

Cosignataires: Bendahan, Chevalley, Dandrès, Locher Benguerel, Roth Franziska, Schneider Schüttel, Suter (7)

19.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3599 ***n*** Mo. **Suter. Réduire le nombre d'accidents de la route. Limitation de la puissance en chevaux pour les jeunes conducteurs** (11.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement les modifications de la loi nécessaires à l'introduction d'une limitation de la puissance en chevaux pour les jeunes conducteurs.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Bendahan, Clivaz Christophe, Egger Kurt, Jans, Klopfenstein Broggini, Locher Benguerel, Munz, Pult, Roth Franziska, Rytz Regula, Schneider Schüttel, Töngi, Widmer Céline (14)

02.09.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3600 ***n*** Mo. **Humbel. Accès aux expertises médicolégales pour renforcer la sécurité des patients** (11.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de créer les bases légales nécessaires pour lever l'interdiction d'accès aux expertises médicolégales, découlant de la protection post mortem de la personnalité, pour les médecins qui ont accompagné un patient jusqu'à la mort, en particulier en cas de décès extraordinaire, et leur permettre de consulter l'expertise médico-légale concernée.

19.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3601 ***n*** Mo. **Schneider-Schneiter. Accès aux grands projets d'infrastructure pour les PME suisses** (11.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de s'assurer que les informations sur des projets de grosses infrastructures dont il pourrait disposer grâce à ses contacts internationaux soient collectées, évaluées et mises à la disposition des entreprises suisses à temps et de manière appropriée. Il veillera aussi à aider les entreprises grâce à ses compétences tout au long du processus, du dépôt des offres à l'exécution des mandats. Il collaborera avec les associations professionnelles.

De nombreux projets d'infrastructures sont lancés à travers le monde (leur valeur totale est estimée à 90 billions de dollars américains pour les vingt prochaines années) dans le but, souvent, de mieux raccorder et approvisionner les populations ou de remplacer des infrastructures vétustes. En raison de leur valeur écologique, humanitaire et économique, il est tout à fait pertinent de les soutenir. Les grands projets font presque toujours l'objet d'un appel d'offres international, car leur envergure et leur complexité dépassent souvent les possibilités d'un seul pays. En effet, certaines technologies ne sont pas disponibles partout.

Les entreprises suisses ne pourraient se présenter en tant qu'entreprises générales. En revanche, en raison de leurs compétences spécialisées, elles pourraient collaborer sur des projets partiels ou en tant que sous-traitantes. En raison à la fois de leur savoir technique et de leur compétitivité sur le plan économique, elles pourraient aisément se profiler.

Toutefois, les PME, en particulier, n'ont pas facilement accès aux informations nécessaires sur ces projets, surtout au moment le plus opportun, à savoir au début de la chaîne de création de valeur. Or, la Suisse dispose d'un très bon réseau qui lui permettrait d'obtenir, d'évaluer et de ramener chez elle à temps des informations issues des régions les plus improbables. Si elle réunissait les informations provenant des ambassades, des centres d'affaires, des banques de développement et des oeuvres humanitaires et les comparait avec les capacités de notre économie, l'offre suisse et la demande internationale pourraient entrer en contact de manière rapide et ciblée.

On s'assurerait aussi que les entreprises suisses ne soient pas oubliées dans le cadre des projets lancés par les banques de développement et les oeuvres humanitaires suisses, ce qui permettrait d'investir plus d'argent suisse dans de tels projets.

02.09.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3602 ***n*** Ip. **Rytz Regula. Chiptuning de véhicules à moteur. L'OFROU maîtrise-t-il la situation?** (11.06.2020)

Depuis le 1er avril 2010, le chiptuning, c'est-à-dire toute modification apportée aux composants électroniques du moteur pour en modifier la puissance, les émissions de bruit ou de gaz d'échappement, est soumis à une réception par type.

Toute modification de véhicule automobile ou offre publique de modification sans autorisation du DTC (Dynamic Test Center de Vauffelin) mandaté par l'OFROU est punissable. Malgré cette menace de sanction, des entreprises font de la publicité en faveur d'un chiptuning qui ne laisse pas de traces et ne fait pas l'objet d'un contrôle (par ex. https://www.chiptuningpower.ch/fr), ce qui n'est autre qu'une invitation à enfreindre la loi.

Les questions suivantes se posent :

1. L'OFROU sait-il que des entreprises de chiptuning font de la publicité en faveur de prestations qui ne laissent pas de traces, encourageant ainsi un comportement illégal ?

2. Comment l'OFROU et les autorités cantonales contrôlent-ils et sanctionnent-ils ces pratiques commerciales illégales ?

3. Depuis le 1er avril 2010, combien de véhicules sont-ils annoncés chaque année auprès du DTC pour une autorisation de chiptuning ?

4. Combien d'autorisations individuelles et de réceptions par type ont-elles été octroyées depuis le 1er avril 2010, et combien de véhicules sont concernés ?

5. Quelle est l'augmentation maximale de puissance autorisée pour un véhicule routier par des opérations de chiptuning ?

6. Quels sont les coûts pour une autorisation individuelle et pour une réception par type ?

7. Combien de peines ont été prononcées en Suisse depuis le 1er avril 2010 en raison d'opérations de chiptuning illégales ?

8. Quelle est la durée (moyenne) de la peine ?

Cosignataires: Klopfenstein Broggini, Streiff, Suter (3)

02.09.2020 Réponse du Conseil fédéral.

25.09.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3603 *n* Ip. **Töngi. Violation des droits à l'égard des personnes trans- et intersexuées en Hongrie. Que fait le Conseil fédéral?** (15.06.2020)

Le parlement hongrois a approuvé une modification de la loi qui prévoit l'introduction du " sexe à la naissance " dans le registre national et les documents d'identité. Cette législation interdit toute modification ultérieure du sexe inscrit à la naissance. Les personnes trans et intersexuées n'ont donc pas le droit de faire reconnaître officiellement leur identité. Depuis un certain temps déjà, les Hongrois domiciliés en Suisse ne peuvent plus changer le sexe officiel inscrit dans leur pays d'origine. La législation hongroise touche les personnes intersexuées dans la mesure où des opérations de changement de sexe sont réalisées sur les caractéristiques sexuelles du corps des enfants intersexués. D'après les études menées et selon la psychologie du développement, l'identité de genre n'est pas connue à la naissance et peut se développer différemment par la suite. Dans le cas où le sexe " attribué " à la naissance par le biais d'une intervention chirurgicale ou hormonale ne correspondrait pas à l'identité de genre manifestée plus tard, il serait impossible pour ces personnes de faire reconnaître légalement le sexe auquel elles s'identifient.

Les procédures légales pour la reconnaissance de l'identité sont au coeur des droits des personnes trans et intersexuées. Les représentants et les organes du Conseil de l'Europe, de l'Union Européenne, des Nations Unies et d'Amnesty International ainsi que d'autres organisations s'opposent à cette modification de la loi, car elle constitue une grave violation de la Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne et d'autres conventions de l'ONU relatives aux droits de l'Homme.

Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Que pense le Conseil fédéral de cette modification de la loi hongroise au regard du respect des droits des personnes trans et intersexuées ?

2. Quelles sont les possibilités envisagées par le Conseil fédéral pour agir au sein d'organismes internationaux à l'encontre de cette violation des droits ?

3. Quelles sont les conséquences de cette modification législative sur les citoyens trans et intersexués qui ont la double nationalité suisse et hongroise ?

4. Quelles sont les conséquences de cette modification législative sur les personnes trans et intersexuées de nationalité hongroise qui vivent sur le territoire Suisse ?

Cosignataires: Arslan, Barrile, Flach, Funiciello, Walder (5)

26.08.2020 Réponse du Conseil fédéral.

25.09.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3604 *n* Ip. **de la Reussille. Refuser le plan de guerre des Etats-Unis au Proche-Orient** (15.06.2020)

Le soir-même de sa confirmation par le Parlement, le nouveau gouvernement de coalition israélien a annoncé vouloir mettre en oeuvre le " plan de paix " concocté par l'administration étatsunienne. Dans les faits, il ne s'agit nullement d'un plan de paix, mais d'une déclaration de guerre faite au peuple palestinien. En effet, ce soi-disant plan de paix prévoit l'annexion de la Vallée du Jourdain et des colonies " légales " qui ne sont légales que dans la tête des américains et des israéliens. Est-il besoin de rappeler le contenu de la quatrième Convention de Genève et la résolution 2334 du Conseil de sécurité de l'ONU, qui condamne fermement toutes formes de colonisation, en Palestine ou ailleurs dans le monde. Ce soi-disant plan de paix ne laisserait que des confettis aux Palestiniens et aurait pour conséquence de désespérer encore plus la population des territoires occupés, avec toutes les conséquences dramatiques que l'on peut imaginer.

Nous demandons au Conseil fédéral de rappeler à ces deux pays la primauté du droit international et son rejet total de pseudos-solutions fantasques qui ne feraient qu'augmenter le risque de guerre déjà bien présent, avec toutes les souffrances que cela représente pour les populations civiles.

Je demande au Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Le Conseil fédéral entend-il intervenir auprès du Conseil de sécurité de l'ONU pour faire condamner ce qui est de fait une déclaration de guerre et ce, avant qu'il ne soit trop tard ?

2. Le Conseil fédéral, par l'entremise du DFAE, entend-il convoquer les ambassadeurs de ces deux pays pour leur signifier clairement que toute " solution " unilatérale serait à la fois inacceptable, contre-productive et dangereuse ?

3. Le Conseil fédéral entend-il affirmer haut et clair son soutien à la création d'un Etat palestinien tel que prévu par les différentes résolutions de l'ONU, résolutions qui, faut-il le rappeler ne sont respectées par aucun de ces deux pays ?

02.09.2020 Réponse du Conseil fédéral.

25.09.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3619 *n* Mo. **Hurni. Les décisions d'investissements de la BNS doivent être prises depuis la Suisse** (15.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de proposer une modification de la législation sur la banque nationale dans le but que cette institution doive établir un comité d'éthique d'investissements composé de membres de la BNS et de membres de la société civile. Ce comité n'aurait aucune influence sur la politique monétaire mais pourrait prendre deux décisions : exclure certaines actions sur des critères éthiques, et utiliser le droit de vote de la BNS dans les actions investies dans les marchés. La BNS resterait complètement indépendante sur toute questions du nombre d'actions à acheter et vendre dans le cadre de sa politique monétaire.

Cosignataires: Barrile, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Maillard, Munz, Nussbaumer, Piller Carrard, Pult, Roth Franziska, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Storni (12)

02.09.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3621 *n* Ip. **Haab. Pour davantage d'équité grâce à la déclaration des méthodes de production agricoles** (15.06.2020)

L'agriculture est aussi touchée par la progression de la mondialisation. En effet, la Suisse conclut sans cesse de nouveaux accords de libre-échange en faveur des milieux économiques. L'accord avec les Etats du Mercosur déclenche des polémiques concernant l'alimentation des animaux avec des plantes génétiquement modifiées, la détention des animaux de rente ou le défrichement de la forêt vierge par brûlis. Alors que ce secteur est soumis à très peu d'exigences légales - quand il y en a, elles ne sont pas très contraignantes, voire guère appliquées -, l'agri-

culture suisse doit faire face à des coûts de production élevés, qui sont dus notamment aux exigences régissant les méthodes de production. Si de telles denrées alimentaires bon marché, qui ne doivent pas répondre à ces exigences, se retrouvent sur les étals en Suisse, elles provoquent une situation inéquitable et incohérente vis-à-vis tant des producteurs que des consommateurs de notre pays. Pour instaurer davantage de transparence, il faut fixer de nouvelles exigences minimales applicables à la déclaration obligatoire de la provenance et des méthodes de production. Cette déclaration favorisera l'équité. Même si cette solution concernera surtout les importations, elle sera conforme aux règles de l'OMC, car les importations resteront possibles sans entraves, et la déclaration obligatoire s'appliquera de la même manière aux importations et aux produits indigènes.

A cet égard, je pose les questions suivantes au Conseil fédéral :

1. Que pense-t-il de l'utilité et de l'efficacité des prescriptions actuelles régissant la déclaration, et comment peuvent-elles être renforcées ?

2. Estime-t-il qu'il est équitable que l'agriculture suisse doive satisfaire à des exigences légales très sévères, alors que les biens importés n'y sont pas soumis et que les méthodes interdites chez nous qui servent à les produire ne doivent pas être déclarées ?

3. Comment pense-t-il améliorer rapidement la transparence dans les exigences relatives à la déclaration des méthodes de production interdites en Suisse ?

4. Quelles autres mesures peut-il prendre pour empêcher l'importation de denrées alimentaires produites selon des méthodes douteuses ?

19.08.2020 Réponse du Conseil fédéral.

25.09.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3622 *n* Po. **Kamerzin. Promouvoir le coworking régional** (15.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner des solutions fondées sur l'économie du marché afin de promouvoir le coworking régional. Un rapport doit identifier des mesures permettant de créer au moins 100 000 postes de travail partagés régionaux d'ici 2030 qui généreront des bénéfices économiques, écologiques et sociaux.

Cosignataires: Gschwind, Roduit, Romano, Roth Pasquier (4)

26.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.3625 *é* Mo. **Conseil des Etats. Définir les aires d'alimentation des zones de captage pour protéger efficacement l'eau potable (Zanetti Roberto)** (16.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de légiférer ou de modifier le droit en vigueur afin de mieux protéger la nappe phréatique et ainsi une grande partie de l'eau potable, en procédant comme suit:

1. Il prévoira dans la législation l'obligation, pour les cantons, de définir des aires d'alimentation pour toutes les zones de captage d'importance régionale et revêtant un intérêt public, ainsi que d'autres zones de captage lorsqu'il existe un danger de contamination. Les aires d'alimentation seront définies d'ici 2035.

2. Pour accélérer la mise en oeuvre, la Confédération prendra à sa charge 40 % des frais imputables encourus pour définir les aires d'alimentation. Des subsides seront accordés à titre rétroactif si les travaux avaient commencé après le 1er janvier 2020.

3. Les cantons auront pour tâche de soumettre à la Confédération, dans les deux ans suivant l'entrée en vigueur des dispositions légales, un plan de définition des aires d'alimentation.

4. Les cantons présenteront périodiquement dans un rapport l'état de réalisation du plan de définition des aires d'alimentation, accompagné des mesures pour garantir la qualité de l'eau.

5. Dans les aires d'alimentation des zones de captage, seuls pourront être utilisés les produits phytosanitaires qui n'entraînent pas une concentration, dans la nappe phréatique, de résidus supérieure à 0,1 microgramme par litre d'eau (voir la réponse du Conseil fédéral à la motion 19.4314, Moser: Mieux protéger l'eau potable. Durcissement des autorisations).

Cosignataires: Français, Graf Maya, Jositsch, Mazzone, Sommaruga Carlo, Thorens Goumaz, Vara (7)

02.09.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

17.09.2020 Conseil des Etats. Adoption
Point 5 retiré.
10.03.2021 Conseil national. Points 1, 3 et 4 : Adoption. Point 2 est adopté avec la modification suivante: 2. Pour accélérer la mise en œuvre, la Confédération prendra à sa charge 40 % des frais imputables encourus pour définir les aires d'alimentation, pour autant que les travaux soient terminés d'ici le 31 décembre 2030. Des subsides seront accordés à titre rétroactif si les travaux avaient commencé après le 1er janvier 2020.

20.3630 *n* Mo. **Streiff. Pénaliser l'exploitation du travail** (16.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'inscrire l'exploitation du travail comme infraction dans le code pénal. La disposition définira clairement le concept, couvrira les situations réelles et tiendra compte des intentions des auteurs de l'infraction.

Cosignataires: Binder, Bulliard, Christ, Feri Yvonne, Friedl Claudia, Gugger, Kälin, Lohr, Marti Min Li, Meyer Mattea, Müller-Altermatt, Munz, Reynard, Rytz Regula, Seiler Graf, Stadler, Studer, Töngi, Vincenz, Walder, Wasserfallen Flavia, Wermuth, Wismer Priska (23)

02.09.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3632 *n* Ip. **Hurter Thomas. Le traité conclu en 1996 à Lugano par l'Allemagne et la Suisse se transforme peu à peu en coquille vide** (16.06.2020)

Les deux Etats martèlent depuis des années que le réaménagement de la ligne ferroviaire entre Zurich et Stuttgart revêt une grande importance. Aux termes du traité international, l'objectif est de réduire à 2 heures 15 le temps de parcours entre ces deux villes. Or, nous en sommes très loin. Les retards très importants, la mauvaise qualité du matériel roulant et son manque de fiabilité, et même le changement de train qu'il faut opérer pendant la durée du projet infrastructurel " Stuttgart 21 ", ont fait que ce trajet s'apparente de moins en moins à un trajet en train. On est à l'opposé de la volonté sans cesse affichée de réaménager les lignes interurbaines pour en faire des alternatives aux lignes aériennes ou au réseau routier. Malheureusement, les actes n'ont pas suivi. A titre d'exemple, l'Allemagne a retiré récemment la ligne ferroviaire Zurich - Stuttgart de la liste des projets de transport à réaliser. La Suisse continue cependant d'affirmer qu'elle est en discussion avec l'Allemagne. Cela fait des années qu'on entend des réponses de ce type. Cette situation appelle par conséquent les questions suivantes :

Le Conseil fédéral estime-t-il que le raccourcissement du temps de parcours qui a été planifié et convenu entre Zurich et Stuttgart est encore réalisable ? Dans l'affirmative, comment ? Dans la négative, pourquoi ?

Quelles autres solutions pourrait-on envisager pour doter enfin ce trajet de la qualité, de la fiabilité et de la régularité nécessaires ?

Comment peut-on faire en sorte que ce trajet ne perde pas tout attrait pendant la durée du projet " Stuttgart 21 " ?

Serait-il possible et judicieux d'élaborer une offre de remplacement sous la houlette de l'OFT et avec le concours du Bade-Wurtemberg ?

Les CFF ont annoncé le 12 juin 2020 qu'ils allaient améliorer les liaisons entre l'Oberland bernois et l'Allemagne. Pourquoi ne s'investissent-ils pas autant pour la ligne Zurich - Stuttgart, eux qui sont financés en partie par l'Etat ?

26.08.2020 Réponse du Conseil fédéral.

25.09.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3634 ***n*** Mo. **Roduit. Cigarettes aromatisées. Protégeons la jeunesse** (16.06.2020)

Afin de protéger les enfants et les adolescents, le Conseil fédéral est chargé de modifier la législation de telle sorte que soient interdits

- la mise sur le marché de produits du tabac à fumer contenant un arôme caractérisant

- et, de manière générale, les additifs pour les produits du tabac et les cigarettes électroniques qui augmentent le potentiel de dépendance ou la toxicité, ou qui ont des propriétés CRM

Ces deux adaptations sont conformes à l'actuelle directive européenne sur les produits du tabac.

Cosignataires: Barrile, de Quattro, Gugger, Herzog Verena, Mäder, Porchet (6)

12.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3637 ***n*** Mo. **Klopfenstein Broggini. La restauration à emporter sans déchet** (16.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'interdire la vaisselle jetable, à usage unique, dans la restauration à emporter sur la base de l'art. 30a Loi sur la Protection de l'Environnement. L'interdiction ne devrait pas seulement s'appliquer aux récipients jetables en plastique, mais aussi aux matériaux de substitution tels que le carton ou les matériaux compostables. Les récipients et couverts réutilisables doivent devenir la norme dans la restauration à emporter.

Cosignataires: Bulliard, Clivaz Christophe, Egger Kurt, Girod, Maitre, Matter Michel, Munz, Schneider Schüttel, Suter (9)

26.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3638 ***n*** Po. **Graf-Litscher. Promouvoir le coworking régional** (16.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'étudier des solutions fondées sur l'économie de marché afin de promouvoir le coworking régional. Dans son rapport, il identifiera des mesures permettant de créer d'ici 2030 au moins 100 000 postes de travail partagés dans les régions, qui apporteront des bénéfices d'ordre économique, écologique et social.

Cosignataires: Barrile, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Maillard, Munz, Nussbaumer, Piller Carrard, Pult, Roth Franziska, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Storni, Suter (13)

26.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.3639 ***n*** Po. **Vincenz. Promouvoir le coworking régional** (16.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'étudier des solutions fondées sur l'économie de marché afin de promouvoir le coworking régional. Dans son rapport, il identifiera des mesures permettant de créer d'ici 2030 au moins 100 000 postes de travail partagés dans les régions, qui apporteront des bénéfices d'ordre économique, écologique et social.

Cosignataire: Gysi Barbara (1)

26.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.3640 ***n*** Po. **Guggisberg. Promouvoir le coworking régional** (16.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'étudier des solutions fondées sur l'économie de marché afin de promouvoir le coworking régional. Dans son rapport, il identifiera des mesures permettant de créer d'ici 2030 au moins 100 000 postes de travail partagés dans les régions, qui apporteront des bénéfices d'ordre économique, écologique et social.

26.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.3641 ***n*** Po. **Studer. Promouvoir le coworking régional** (16.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'étudier des solutions fondées sur l'économie de marché afin de promouvoir le coworking régional. Dans son rapport, il identifiera des mesures permettant de créer d'ici 2030 au moins 100 000 postes de travail partagés dans les régions, qui apporteront des bénéfices d'ordre économique, écologique et social.

Cosignataires: Gugger, Hess Lorenz, Lohr, Rechsteiner Thomas (4)

26.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.3642 ***n*** Po. **Andrey. Promouvoir le coworking régional** (16.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'étudier des solutions fondées sur l'économie de marché afin de promouvoir le coworking régional. Dans son rapport, il identifiera des mesures permettant de créer d'ici 2030 au moins 100 000 postes de travail partagés dans les régions, qui apporteront des bénéfices d'ordre économique, écologique et social.

26.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.3643 ***n*** Po. **Gredig. Promouvoir le coworking régional** (16.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'étudier des solutions fondées sur l'économie de marché afin de promouvoir le coworking régional. Dans son rapport, il identifiera des mesures permettant de créer d'ici 2030 au moins 100 000 postes de travail partagés dans les régions, qui apporteront des bénéfices d'ordre économique, écologique et social.

Cosignataires: Brunner, Christ, Flach, Mäder (4)

26.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.3645 *n* Po. **Estermann. Système immunitaire vs vaccins** (16.06.2020)

Dans l'espace public et au sein de divers organismes internationaux et de groupes d'intérêts, on discute à l'heure actuelle des vaccins possibles contre le coronavirus et d'autres virus Influenza.

D'après des articles parus le 05.06.2020, la Confédération va investir 30 millions de francs dans la recherche de nouveaux vaccins.

Il ressort très clairement des statistiques relatives au coronavirus que les personnes dont le système immunitaire est intact n'ont pas été affectées par ce virus.

Dans les cas où ce dernier s'est avéré mortel, les personnes avaient déjà des faiblesses immunitaires ou souffraient déjà de maladies graves.

1. Le Conseil fédéral est chargé de lancer une campagne nationale présentant des informations correctes concernant le fonctionnement de notre système immunitaire et les effets que doit produire un vaccin.

2. Il est également chargé d'apporter un soutien financier à la recherche visant à étudier le fonctionnement de notre système immunitaire de manière plus précise et plus poussée et, en particulier, à examiner pourquoi les enfants qui restent souvent en plein air et pendant de longues périodes ont un bon système immunitaire et ne sont absolument pas touchés par ces infections.

3. Les résultats de tels projets de recherche montreront notamment que la plupart des scénarios de vaccination comporte un risque relativement important et que, en règle générale, les vaccins fragilisent dans une certaine mesure le système immunitaire.

4. Ces projets de recherche souligneront également que beaucoup de virus ont la capacité de muter et que notre système immunitaire doit donc développer de nouveaux mécanismes de défense, ce qu'il sait parfaitement faire. Ils mettront également en lumière le fait que, à chaque mutation, le vaccin développé auparavant ne remplit plus son rôle et n'a plus aucune valeur.

19.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.3646 *n* Po. **Wettstein. Prendre en compte les conséquences du télétravail sur la santé** (16.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de faire rapport sur les conséquences du télétravail sur la santé. Ce rapport indiquera de manière détaillée dans ses conclusions les mesures qu'il conviendrait le cas échéant de prendre, notamment pour prévenir des risques possibles.

La santé sera comprise dans ses dimensions tant sociale que psychique et physique. D'autre part, on distinguera entre le télétravail qui est effectué depuis le domicile (Homeoffice) et celui qui est effectué depuis un lieu tiers situé à proximité (espaces de coworking, VillageOffice, etc.).

Cosignataires: Brenzikofer, Fivaz Fabien, Prelicz-Huber, Ryser, Trede, Weichelt-Picard (6)

02.09.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.3647 *n* Mo. **Schneider Meret. Arrêtons le gazage des poussins** (17.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'adapter l'ordonnance sur la protection des animaux (OPAn) afin d'interdire la mise à mort systématique des poussins mâles dans l'élevage des poules pondeuses.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Badertscher, Baumann, Girod, Locher Benguerel, Moser, Munz, Reynard, Streiff, Studer (10)

26.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3648 *n* Mo. **Schneider Meret. Les porcs aussi ont le droit de dormir sur de la paille** (17.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier l'art. 44 de l'ordonnance sur la protection des animaux afin de renforcer l'obligation d'occupation de sorte que les porcs de toutes les catégories disposent en tout temps d'une litière.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Badertscher, Baumann, Brunner, Girod, Gugger, Locher Benguerel, Moser, Munz, Streiff, Studer, Wasserfallen Christian (12)

19.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3653 *n* Mo. **Baumann. Pour un plan de mesures visant à réduire la consommation de viande** (17.06.2020)

Afin d'atteindre les objectifs en matière de diminution des émissions de gaz à effet de serre issues de l'agriculture, le Conseil fédéral est chargé de concevoir un plan de mesures visant à réduire la consommation de viande et de déterminer la trajectoire de cette réduction. Les mesures suivantes devraient tout particulièrement être envisagées :

1. La Confédération pourrait par exemple faire le premier pas s'agissant de la réduction de viande en réalisant des achats publics durables. Elle s'attacherait alors à convaincre les cantons de prendre les mesures nécessaires et les soutiendrait.

2. Elle pourrait lancer une campagne d'information afin de sensibiliser la population aux conséquences de la consommation excessive de viande sur la santé et l'environnement.

19.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3654 *n* Mo. **Kamerzin. Marchés publics. Mettre fin à l'inégalité entre marchés publics cantonaux/communaux et fédéraux concernant les règles de protection des travailleurs!** (17.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement une modification de la loi fédérale du 06 octobre 1995 sur le marché intérieur (LMI) visant à permettre aux cantons d'appliquer le principe du " lieu d'exécution " concernant le respect des dispositions relatives à la protection des travailleurs pour les marchés cantonaux et communaux, à l'instar de ce que prévoit l'art. 12 al. 1 de la loi fédérale du 21 juin 2019 sur les marchés publics (LMP) pour les marchés publics fédéraux.

Cosignataires: Gschwind, Hess Lorenz, Reynard, Roth Pasquier, Ruppen (5)

26.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3657 *n* Po. **Fehlmann Rielle. Pour un respect intégral des droits des personnes handicapées** (17.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner l'opportunité d'une mise en conformité du code civil avec les exigences de la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH), entrée en vigueur le 15 mai 2014.

La ratification de la CDPH nécessite une adaptation du code civil car les dispositions actuelles prévoyant la possibilité d'un traitement médical forcé pour les personnes placées à des fins d'assistance en raison de leurs troubles psychiques (art. 434 CC) ne sont pas conformes à l'exigence de respect de l'intégrité mentale des personnes handicapées sur la base de l'égalité avec les autres (art. 17). Le processus de prise de décision médicale en cas d'absence de discernement, sans obligation de respecter les directives anticipées (art.434 CC), est au surplus incompatible avec les exigences de respect des droits, de la volonté et des préférences des personnes qui n'ont pas leur capacité juridique (art. 12 CDPH). Enfin, tout notre système de représentation des personnes incapables de discernement est basé sur la décision substituée alors que la CPH demande le passage à un système de décision assistée.

Par ailleurs, la loi fédérale sur la stérilisation du 17 décembre 2004 autorisant la stérilisation d'une personne durablement incapable de discernement par une décision qui peut légalement être contraire à sa volonté ne respecte pas les articles 12 et 17 CDPH. De même, la suppression des droits politiques des personnes sous curatelle de portée générale n'est pas non plus conforme à la CDPH.

Il est donc temps d'examiner ces demandes légitimes et d'adapter nos lois et nos pratiques aux droits de la personnes conformément à la CDPH.

Cosignataires: Barrile, Crottaz, Feri Yvonne, Hurni, Locher Benguerel, Maillard, Piller Carrard, Reynard, Storni, Suter (10)

12.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.3660 ***n*** Ip. **Andrey. Catégorie de risques financiers liés à la perte de biodiversité** (17.06.2020)

D'après les rapports (rapport sur les risques économiques mondiaux et rapport " Nature Risk Rising ") du Forum économique mondial (WEF), les risques liés à la perte de biodiversité ne vont cesser de croître, à l'instar de leur probabilité et de leur ampleur. Selon le WEF, la perte de biodiversité perturbe la chaîne d'approvisionnement, et conduit à l'effondrement du système alimentaire ainsi qu'à une hausse des dépenses de santé.

Selon le rapport, il faut s'attendre à des pertes de récolte se montant jusqu'à 577 milliards de dollars par an. A la fin du mois de janvier 2020, PwC a abordé dans son rapport " Nature is too big to fail " la thématique des risques liés à la biodiversité et a proposé une typologie de quatre risques financiers : les risques de transition, les risques matériels, les risques de litiges et les risques systémiques. Si les risques financiers liés au changement climatique sont de plus en plus reconnus, il est nécessaire de combler un certain retard au sujet de la perte de biodiversité.

Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Partage-t-il le point de vue exposé dans le rapport sur les risques économiques mondiaux 2020 du WEF selon lequel les pertes de biodiversité, ainsi que leur probabilité et leur ampleur, nuisent considérablement à l'économie de la Suisse et donc à ses acteurs financiers ?

2. Que pense-t-il des quatre catégories de risques liés à la biodiversité ?

3. Quelles mesures va-t-il instaurer pour éviter ces risques ?

Cosignataires: Bulliard, Fischer Roland, Fluri, Landolt, Masshardt (5)

19.08.2020 Réponse du Conseil fédéral.

25.09.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3662 ***n*** Ip. **Lohr. Échange électronique de données entre les hôpitaux, les autorités cantonales et la Confédération. Quels enseignements tirer de la crise du coronavirus?** (17.06.2020)

Depuis plus de deux mois, la Suisse maîtrise la crise du coronavirus. Grâce à la rapidité avec laquelle le Conseil fédéral a agi et la grande solidarité de la population, le nombre de nouvelles infections a fortement diminué. La virulence de la vague infectieuse nous a tous surpris et elle a confronté les acteurs du système de santé à de grands défis, notamment en ce qui concerne l'échange de données entre les hôpitaux, les cantons en leur qualité de commanditaire des prestations et la Confédération. Les hôpitaux doivent en effet annoncer chaque jour aux autorités sanitaires cantonales combien de lits sont libres dans leurs soins intensifs, combien de nouvelles infections ont été détectées, etc. On sait que, dans un canton, ces données ont été transmises par l'application WhatsApp, ce qui ne va pas sans soulever des questions, notamment du point de vue de la protection des données. Des améliorations sont par ailleurs nécessaires dans le domaine de la gestion des ressources. Au pic de la crise, de nombreux infirmiers étaient en effet au chômage partiel alors que certains services étaient proches de la rupture en raison de l'augmentation du nombre de malades infectés par le coronavirus. Enfin, l'annonce des cas confirmés d'infection au coronavirus s'est révélée chaotique : les données de l'université Johns-Hopkins, de l'Office fédéral de la santé publique et de l'Office de statistique du canton de Zurich présentent de grandes différences. Une des raisons qui expliquent ces divergences est la manière d'annoncer les données : parfois, on a encore recours à la télécopie (fax) ou au courriel, ce qui montre que la numérisation doit être accélérée en particulier dans le domaine de l'échange de données.

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Est-il conscient qu'il faut repenser et professionnaliser l'échange de données et leur cheminement dans le cadre de la crise du coronavirus, notamment pour assurer la protection des données ?

2. Quel potentiel voit-il dans le domaine de la numérisation de l'annonce et de l'échange de données ?

3. Quel rôle pourrait jouer le dossier électronique du patient ?

4. Le Conseil fédéral estime-t-il qu'il pourrait être nécessaire de modifier des lois ou des ordonnances ?

02.09.2020 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Discussion reportée

20.3664 ***n*** Mo. **Graf-Litscher. Prévention, traitement et suivi des épidémies et pandémies. Promouvoir la salutogenèse et prendre en compte les médecines complémentaires** (17.06.2020)

Vu l'art. 118a de la Constitution (" Médecines complémentaires ") et la loi sur les épidémies, le Conseil fédéral est chargé :

1. de nommer au moins un spécialiste des médecines complémentaires au sein du groupe de travail sur les soins cliniques et au sein de la Commission fédérale pour la préparation et la gestion des pandémies ;

2. de compléter le plan de pandémie avec les enseignements tirés des médecines complémentaires sur la salutogenèse et le renforcement de la résistance aux maladies ;

3. de lancer un mandat de recherche spécifique sur les approches thérapeutiques fondées sur la salutogenèse et les médecines complémentaires, qui tiendra également compte

des approches fondées sur la médecine alternative non médicale et la thérapie complémentaire, et de libérer les fonds nécessaires à cet effet ;

4. d'inclure explicitement les méthodes de traitement de la médecine intégrative, tant pour les soins ambulatoires que pour les soins en milieu hospitalier, dans la mise en oeuvre du programme national de recherche " COVID-19 ".

Cosignataires: Addor, Badertscher, Chevalley, Estermann, Feri Yvonne, Jans, Lohr, Piller Carrard, Porchet, Prelicz-Huber (10)

19.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x **20.3665** ***é*** Mo. **Conseil des Etats. Caisses d'assurance-chômage. Améliorer la transparence (Müller Damian)** (17.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de revoir et d'adapter les bases légales afin que les accords de prestations futurs entre le SECO et les caisses d'assurance-chômage assurent une plus grande transparence et une meilleure efficacité.

Premièrement, il faudra introduire des méthodes d'évaluation comparative (benchmarking), inspirées des meilleures pratiques internationales, en matière de recettes, de prestations, de décomptes, d'emploi des fonds et d'efficience. Les caisses d'assurance-chômage devront fournir au SECO les indicateurs de performance qu'elles auront définis ainsi que tous les chiffres comptables nécessaires aux calculs (charges, résultat et excédent d'exploitation, nombre de personnes occupées, frais moyens par point de performance, coûts administratifs, coûts des locaux, produits et excédent de recettes par bénéficiaire). Le SECO publiera chaque année les résultats de cette évaluation, qui pourront être attribués de manière transparente aux différentes caisses.

Deuxièmement, le système bonus/malus sera adapté afin que les caisses jugées très efficientes selon cette évaluation soient récompensées et que des sanctions effectives soient appliquées contre les caisses très peu efficientes.

Troisièmement, le système de rémunération forfaitaire, très opaque, sera supprimé. Seuls les coûts effectifs seront imputés dans le cadre des futurs accords de prestations.

Quatrièmement, les caisses de chômage auront l'interdiction de limiter leur activité à un secteur particulier ou à certaines catégories de personnes ou de professions.

Cosignataires: Bauer, Chiesa, Dittli, Français, Germann, Schmid Martin, Wicki (7)

19.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

24.09.2020 Conseil des Etats. Adoption
04.03.2021 Conseil national. Adoption

20.3667 ***é*** Mo. **Conseil des Etats. Promouvoir l'économie circulaire et la gestion durable des ressources grâce à des "Innovation green deals" (Thorens Goumaz)** (17.06.2020)

Le Conseil fédéral met en place des mesures de promotion de l'innovation en faveur de l'économie circulaire et de la préservation des ressources, de l'environnement et du climat, sur le modèle des " Innovation green deals ". Il s'agit notamment de lever les obstacles réglementaires freinant les solutions innovantes dans l'esprit du postulat Noser 18.3509.

Les " Innovation green deals " ont été lancés aux Pays-Bas pour faciliter les projets en faveur de l'économie circulaire. Des centaines d'accords ont été signés, surtout avec des entreprises, mais aussi des acteurs publics, associations ou hautes écoles. D'autres pays ont suivi, dont la France, la Belgique (Procurement Green Deals de Circular Flanders), la Finlande et le Royaume-Uni. L'UE a aussi introduit des contrats d'innovation.

Ces accords peuvent impliquer des facilitations réglementaires, une simplification des démarches administratives, des aides au développement de nouveaux marchés, des engagements à des achats circulaires, une assistance à l'innovation ou la mise en réseau. Ils contribuent au développement de réglementations modernes, adaptées à la pratique. L'Etat renforce son rôle de facilitateur d'innovation, notamment auprès des PME.

Dans leur rapport pour l'OFEV " Beurteilung von ausgewählten Massnahmen zur Förderung der Kreislaufwirtschaft in der Nutzungsphase ", Rytec Circular et INFRAS affirment que les "Innovation green deals" peuvent jouer un rôle important en faveur de l'économie circulaire.

La Conseil fédéral devrait développer des mesures adaptées au contexte helvétique et conçues de manière à optimiser leur efficacité et à minimiser la charge administrative, sur la base des expériences déjà réalisées. Elles devraient être coordonnées avec les activités comparables de la Confédération, notamment celles qui sont liées aux articles 41a (collaboration avec l'économie) et 49 (formation et recherche) de la loi sur la protection de l'environnement (LPE), ou qui pourraient se développer via l'initiative parlementaire 20.433 Développer l'économie circulaire en Suisse. Si nécessaire, le Conseil fédéral pourrait reprendre, dans l'application de la motion, l'article 49a qu'il avait formulé lors de sa récente proposition de révision de la LPE. Il permettrait de faciliter les partenariats publics-privés dans les domaines de l'économie circulaire et de la réduction des impacts environnementaux.

Cosignataires: Baume-Schneider, Carobbio Guscetti, Herzog Eva, Jositsch, Mazzone, Michel, Minder, Müller Damian, Noser, Sommaruga Carlo, Vara, Zanetti Roberto (12)

02.09.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

17.09.2020 Conseil des Etats. Transmis à la commission compétente pour examen préalable
08.12.2020 Conseil des Etats. Adoption

x **20.3669** ***é*** Mo. **Baume-Schneider. Pour une participation accrue et reconnue en faveur des étudiants et des étudiantes** (17.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'adapter la loi fédérale sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LEHE), avec l'objectif de renforcer le partenariat avec l'UNES qui représentent les étudiantes et étudiants de l'ensemble des hautes écoles.

Il est proposé de concrétiser un renforcement de la participation avec l'adjonction d'une let. c à l'art. 15 et les adaptations qui en découlent.

Art. 15 Comités

1 Pour préparer les décisions, le Conseil des hautes écoles constitue :

a. un comité permanent pour la médecine universitaire ;

b. un comité permanent de représentants des organisations du monde du travail ;

c. un comité permanent de représentants des étudiants ;

d. d'autres comités, permanents ou non, selon les besoins.

2 Les personnes non membres de la Conférence suisse des hautes écoles sont éligibles pour siéger dans les comités.

3 Le comité permanent de représentants des organisations du monde du travail et le comité permanent de représentants des étudiants se prononcent sur les affaires traitées par la Conférence suisse des hautes écoles au sens de l'art. 11, al. 2, et 12, al. 3.

4 Les membres du Comité de représentants des étudiants sont proposés par l'UNES.

Les al. 4 et 5 sont également à compléter.

Cosignataires: Carobbio Guscetti, Graf Maya, Herzog Eva, Jositsch, Mazzone, Rechsteiner Paul, Sommaruga Carlo, Thorens Goumaz, Vara, Zanetti Roberto, Zopfi (11)

02.09.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

24.09.2020 Conseil des Etats. Transmis à la commission compétente pour examen préalable
09.03.2021 Conseil des Etats. Rejet

20.3670 *é* Mo. **Müller Damian. Le produit des intérêts négatifs dans la prévoyance professionnelle doit revenir aux assurés** (17.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de prévoir dans le message relatif à la révision de la LPP l'allocation au fonds de garantie LPP, pour la durée d'application des mesures transitoires, d'un montant annuel de 500 millions de francs prélevé sur la part de la Confédération au bénéfice de la Banque nationale suisse, afin de financer les mesures destinées à garantir le niveau des rentes de la génération transitoire.

Cosignataires: Bauer, Caroni, Dittli, Français, Gapany, Germann, Hefti, Kuprecht, Minder, Noser, Schmid Martin (11)

02.09.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

21.09.2020 Conseil des Etats. Transmis à la commission compétente pour examen préalable

20.3672 *é* Mo. **Conseil des Etats. Il faut continuer à promouvoir les techniques d'épandage diminuant les émissions dans l'agriculture (Hegglin Peter)** (17.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'adapter les ordonnances concernées de sorte à poursuivre au-delà de 2021 les incitations financières destinées à promouvoir l'utilisation de pendillards pour atteindre le but recherché. L'obligation d'utilisation prévue par l'OPair doit être abrogée.

Cosignataires: Ettlin Erich, Fässler Daniel, Graf Maya, Juillard, Reichmuth, Salzmann, Würth (7)

19.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

24.09.2020 Conseil des Etats. Adoption

20.3674 *é* Mo. **Graf Maya. Sélection variétale. Pour une adaptation des droits de propriété intellectuelle** (17.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'adapter la loi sur les brevets et - si nécessaire - la loi fédérale sur la protection des obtentions végétales de telle sorte que la transparence en matière de droits de propriété intellectuelle soit améliorée et que l'obtention de nouvelles variétés par hybridation subséquente soit facilitée. Cette adaptation accroîtra la sécurité juridique pour les obtenteurs en Suisse, elle tiendra compte des dernières évolutions juridiques dans le domaine des droits de propriété intellectuelle en Europe et elle se limitera à la sélection végétale.

Cosignataires: Baume-Schneider, Engler, Ettlin Erich, Fässler Daniel, Gapany, Hegglin Peter, Juillard, Knecht, Maret Marianne, Mazzone, Reichmuth, Salzmann, Sommaruga Carlo, Stark, Thorens Goumaz, Vara, Zanetti Roberto, Zopfi (18)

26.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

23.09.2020 Conseil des Etats. Transmis à la commission compétente pour examen préalable

20.3676 *n* Ip. **Fiala. Sauvegarder les technologies clés et les innovations en Suisse, pour la Suisse** (17.06.2020)

Je prie le Conseil fédéral de clarifier la situation expliquée ci-après et de répondre aux questions suivantes :

1. Parmi les domaines de recherche et, par conséquent, les innovations et les secteurs économiques relatifs à l'informatique, à la sécurité et au domaine cyber, à l'industrie pharmaceutique, à la santé, à la science de la vie, à l'énergie, à la logistique, à l'approvisionnement, au génie mécanique, etc., lesquels le Conseil fédéral considère t il comme étant d'importance systémique ? De même, lesquels considère t il comme assez notables pour qu'il y ait lieu de créer un cadre afin que les domaines et activités en question ne passent pas à un concurrent étranger ?

2. Quels sont les critères qui justifieraient que les conditions économiques générales soient définies, ou influencées, de manière à ce que les technologies-clés, les innovations et les secteurs économiques pertinents restent en Suisse ?

3. Comment les conditions générales pourraient-elles être améliorées en conséquence ?

19.08.2020 Réponse du Conseil fédéral.

25.09.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3679 *n* Mo. **Roth Franziska. Définir les aires d'alimentation des zones de captage pour protéger efficacement l'eau potable** (17.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de légiférer ou de modifier le droit en vigueur afin de mieux protéger la nappe phréatique et ainsi une grande partie de l'eau potable, en procédant comme suit:

1. Il prévoira dans la législation l'obligation, pour les cantons, de définir des aires d'alimentation pour toutes les zones de captage d'importance régionale et revêtant un intérêt public, ainsi que d'autres zones de captage lorsqu'il existe un danger de contamination. Les aires d'alimentation seront définies d'ici 2035.

2. Pour accélérer la mise en oeuvre, la Confédération prendra à sa charge 40 % des frais imputables encourus pour définir les aires d'alimentation. Des subsides seront accordés à titre rétroactif si les travaux avaient commencé après le 1er janvier 2020.

3. Les cantons auront pour tâche de soumettre à la Confédération, dans les deux ans suivant l'entrée en vigueur des dispositions légales, un plan de définition des aires d'alimentation.

4. Les cantons présenteront périodiquement dans un rapport l'état de réalisation du plan de définition des aires d'alimentation, accompagné des mesures pour garantir la qualité de l'eau.

5. Dans les aires d'alimentation des zones de captage, seuls pourront être utilisés les produits phytosanitaires qui n'entraînent pas une concentration, dans la nappe phréatique, de résidus supérieure à 0,1 microgramme par litre d'eau (voir la réponse du Conseil fédéral à la motion 19.4314, Moser: Mieux protéger l'eau potable. Durcissement des autorisations).

Cosignataires: Barrile, Baumann, Egger Kurt, Jans, Kälin, Locher Benguerel, Masshardt, Moser, Munz, Nussbaumer, Piller Carrard, Pult, Storni, Suter, Töngi, Weichelt-Picard, Wettstein (17)

02.09.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3681 ***n*** Mo. **Riniker. Pour une mise à jour du taux de réduction de la taxe d'exemption de l'obligation de servir pour les personnes astreintes à servir dans la protection civile** (17.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier les bases légales régissant le taux de réduction de la taxe d'exemption de l'obligation de servir pour les personnes astreintes à servir dans la protection civile pour que ce taux soit adapté au nombre de jours de service réglementaires dans l'armée et dans la protection civile (à partir du 1er janvier 2021). Le taux de réduction passera de 4 % aujourd'hui à 4,5 % à l'avenir.

Cosignataires: Addor, Candinas, Cattaneo, de Quattro, Fiala, Fivaz Fabien, Flach, Glanzmann, Graf-Litscher, Heimgartner, Hess Erich, Hurter Thomas, Marti Min Li, Pointet, Porchet, Rechsteiner Thomas, Schlatter, Seiler Graf, Tuena, Walliser, Zuberbühler (21)

12.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3682 ***n*** Po. **Flach. Réfléchissons au lieu de construire. Accompagnons le développement des infrastructures d'une réduction des pics d'affluence pour un trafic plus efficace** (17.06.2020)

Le Conseil fédéral est prié d'examiner la manière dont :

1. on pourrait s'assurer que le développement des infrastructures de transports effectué par la Confédération est financé uniquement si les bénéficiaires cantonaux mettent aussi en oeuvre des mesures complémentaires contribuant à la réduction des pics d'affluence du trafic ;

2. ces initiatives ayant pour but de réduire les pics d'affluence du trafic pendulaire pourraient être présentées et évaluées de la manière la plus simple possible et ;

3. on pourrait modifier la définition d'" embouteillage " pour que le mandat confié à l'OFROU, consistant à éviter la formation d'embouteillages, soit plus pertinent sur le long terme. Selon cet office, il y a embouteillage " lorsque la vitesse des véhicules est de moins de 10 km/h pendant au moins une minute et que le trafic est souvent immobilisé ". De même, " lorsque la vitesse des véhicules est de moins de 30 km/h pendant au moins une minute et/ou que le trafic est parfois temporairement immobilisé ", on parle de " fort ralentissement ". S'agissant du recensement des embouteillages, la norme VSS " distingue entre un "bouchon" et un "trafic en accordéon" ". L'OFROU ne faisant pas cette distinction, il " désigne ces deux situations comme des "embouteillages" ". Par ailleurs, " lorsque le temps perdu dépasse les 5 minutes au total ", il s'agit aussi d'un embouteillage. L'OFROU a donc un mandat politique consistant à garantir la fluidité du trafic. Il doit agir dès que le temps perdu est supérieur à 5 minutes, soit en construisant de nouvelles routes, soit en modifiant la signalisation de manière astucieuse.

02.09.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.3683 ***n*** Mo. **Feri Yvonne. Allocations pour enfant sous condition de ressources** (17.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer une loi complétant au plan suisse les actuelles allocations pour enfant par une allocation sous condition de ressources.

Dans son rapport du 20 mai 2015 intitulé "Politique familiale. Etat des lieux et possibilités d'action de la Confédération" et publié en réponse au postulat Tornare 13.3135, "Politique de la famille", déposé le 20 mars 2013, le Conseil fédéral constate que les coûts engendrés par les enfants exposent les familles à faibles revenus à un risque accru de pauvreté, les plus menacées étant les familles nombreuses et les ménages monoparentaux.

Il ressort du rapport que la Confédération peut agir dans quatre domaines: la sécurité matérielle des familles (lutter contre la pauvreté des familles), une meilleure conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, l'adaptation du droit de la famille et du droit des successions aux nouveaux modes de vie, et un soutien d'ordre général aux familles.

Le rapport propose d'étudier trois mesures. L'une consisterait à créer une base légale donnant la compétence à la Confédération de soutenir davantage les structures d'accueil extrafamilial. La deuxième viserait à instituer un droit légal à la réduction du taux d'activité à la naissance d'un enfant, alors que la troisième permettrait de verser des allocations pour enfant sous condition de ressources dans le but de lutter contre la pauvreté dans les familles. La Confédération pourrait s'appuyer sur l'article 116 de la Constitution pour accorder ces allocations complémentaires de soutien aux familles à bas revenu.

La motion 15.3939 déposée par la soussignée allait dans le même sens. Dans sa réponse, le Conseil fédéral était arrivé à la conclusion que les coûts des allocations sous condition de ressources seraient compris entre 300 et 600 millions de francs par année. Il estimait que l'introduction d'un tel système n'était pas défendable dans la situation budgétaire d'alors. Or la situation de crise qui règne actuellement dans le monde montre que la pauvreté peut survenir aussi soudainement que brutalement. Sachant que les enfants constituent un grand risque pour les familles de tomber dans la pauvreté, il faut intervenir à ce niveau pour contribuer à une égalité des chances dans la formation, indépendamment de l'origine sociale des enfants, et leur assurer ainsi l'indépendance financière qui leur permettra de sortir de l'engrenage de la pauvreté.

Le principe "une allocation par enfant" serait maintenu. Rien ne changerait dans l'octroi des allocations pour enfant actuelles; il s'agirait uniquement d'avoir la possibilité d'accorder un complément en fonction des besoins matériels des familles.

Cosignataires: Locher Benguerel, Maillard, Meyer Mattea, Piller Carrard, Prelicz-Huber, Reynard, Storni, Suter (8)

19.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3684 ***n*** Po. **Feri Yvonne. Mesures de prévention de la pauvreté** (17.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de dresser un rapport présentant les mesures prises dans toute la Suisse pour renforcer la prévention de la pauvreté, les domaines pouvant être gérés par la

Confédération ; il montrera en outre comment les cantons pourraient être poussés à agir.

Chacun des 26 cantons fait face aux réalités de la pauvreté à sa façon. Toutefois, une tendance se confirme : plus un canton met en oeuvre des mesures de prévention de la pauvreté, plus le nombre de personnes touchées par la pauvreté, et donc soutenues par les aides sociales, est faible. Parmi les mesures de prévention de la pauvreté, on trouve notamment les prestations complémentaires pour les familles, les allocations familiales généreuses, l'encouragement et les offres de formation précoces accessibles, les structures d'accueil extrafamilial, la réduction importante des primes individuelles, les logements bon marché ou encore les bourses facilement accessibles.

Cosignataires: Barrile, Crottaz, Locher Benguerel, Maillard, Meyer Mattea, Piller Carrard, Prelicz-Huber, Reynard, Storni, Suter, Widmer Céline (11)

12.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.3685 *n* Po. **Wermuth. Octroi d'aides structurelles à l'industrie musicale suisse. Modalités** (17.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'établir un rapport dans lequel il montrera selon quelles modalités des aides structurelles ciblées pourraient être allouées à l'industrie musicale suisse.

Cosignataires: Atici, Bendahan, Dandrès, Flach, Glättli, Hurni, Locher Benguerel, Müller-Altermatt, Munz, Pult (10)

12.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.3686 *n* Ip. **Wermuth. Rapport sur l'antisémitisme 2019 et coronavirus. Outils de lutte contre les théories conspirationnistes d'extrême droite sur Internet** (17.06.2020)

1. Le rapport sur l'antisémitisme 2019 montre que l'antisémitisme progresse à nouveau, notamment en lien avec des théories conspirationnistes d'extrême droite (telles que la théorie du " grand remplacement "). Les attentats terroristes d'extrême droite commis ces derniers mois et années dans les pays voisins étaient quasiment tous liés à des théories conspirationnistes de ce type. Sur Internet et sur les réseaux sociaux, ces théories trouvent rapidement leur public, souvent sans contestation aucune. La crise du coronavirus semble avoir donné un nouvel élan à une grande partie de ces milieux. De quelle manière pourrait-on, selon le Conseil fédéral, lutter contre la diffusion des théories conspirationnistes de ce type ? Quelle responsabilité, selon lui, les réseaux sociaux tels que Facebook, Youtube ou Twitter portent-ils ?

2. Des études scientifiques ont montré que les personnes qui manquent de confiance en elles constituent un terreau fertile pour les théories conspirationnistes. Pour répondre à ce problème, la société a prévu diverses mesures, telles que le travail social ou des mesures d'intégration. En ligne par contre, la radicalisation de ces personnes passe longtemps inaperçue, car il n'existe pas, sur Internet, d'équivalent du travail social " hors murs ". L'argument selon lequel la prise de mesures en lien avec les réseaux sociaux relève de la compétence des communes ou des cantons n'est guère tenable. La radicalisation sur Internet ne s'arrête pas aux frontières cantonales. Nous ne disposons pas, à l'heure actuelle, d'un système permettant de détecter très tôt la diffusion de théories conspirationnistes d'extrême droite. Des mesures sont-elles prises dans les cantons et les communes pour mettre en place sur Internet un équivalent du travail social " hors murs " ? Serait-il envisageable pour le Conseil fédéral d'en faire une tâche fédérale ?

Cosignataires: Atici, Bendahan, Dandrès, Hurni, Locher Benguerel, Munz, Pult, Roth Franziska (8)

19.08.2020 Réponse du Conseil fédéral.

25.09.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3687 *n* Mo. **Conseil National. Campagne sur les médias sociaux pour sensibiliser les enfants et les jeunes au harcèlement et au cyberharcèlement (Feri Yvonne)** (17.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de lancer une campagne nationale pour sensibiliser les enfants et les jeunes aux risques que représentent le harcèlement et le cyberharcèlement, et aux conséquences pénales que ces pratiques peuvent avoir. Pour prévenir leur développement, la campagne portera autant sur le rôle de l'auteur de l'infraction que sur celui de spectateur.

Cosignataires: Barrile, Crottaz, Locher Benguerel, Maillard, Piller Carrard, Reynard, Storni, Suter (8)

02.09.2020 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

25.09.2020 Conseil national. Combattu. Discussion reportée
29.10.2020 Conseil national. Adoption

20.3689 *n* Mo. **Flach. Empêcher l'intimidation et la désinformation auprès des débiteurs par des maisons de recouvrement peu sérieuses** (17.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de compléter la loi fédérale contre la concurrence déloyale (LCD) de sorte à imposer certaines obligations de comportement aux personnes chargées des encaissements de redevances. Ces obligations devront notamment prévoir que les montants réclamés soient spécifiés et justifiés, qu'aucune information trompeuse ou mensongère sur les moyens juridiques du créancier (en particulier l'exercice des droits concernant les frais de sommation) ne soit fournie et que tout comportement menaçant, intimidant ou autrement inapproprié envers le débiteur soit qualifié de déloyal ou d'illicite. Toute violation de ces obligations serait punissable sur plainte en vertu de l'art.23 LCD.

26.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3690 *n* Mo. **Feri Yvonne. Modification indispensable de la norme pénale contre les désagréments causés à un enfant en le confrontant à un acte d'ordre sexuel** (17.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer un projet de loi couvrant toutes les nouvelles formes de désagréments causés à un enfant en le confrontant à un acte d'ordre sexuel par écrit et par des moyens informatiques. Si la victime a moins de 16 ans, l'infraction est poursuivie d'office et l'auteur puni.

Cosignataires: Barrile, Crottaz, Locher Benguerel, Maillard, Piller Carrard, Reynard, Storni (7)

19.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3691 *n* Mo. **Conseil National. Allocation pour impotent. Pour la remise automatique d'une carte de légitimation (Lohr)** (17.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de créer les bases légales nécessaires afin que la carte de légitimation AI attestant la perception d'une allocation pour impotent soit délivrée non pas sur

demande expresse, mais automatiquement (comme c'est le cas pour les cartes de légitimation attestant la perception d'une rente AI). Cette mesure sera mise en place notamment pour les catégories de personnes suivantes :

1. enfants bénéficiant d'une allocation pour impotent ;

2. adultes percevant une allocation pour impotent, mais pas de rente d'invalidité ;

3. retraités percevant une allocation pour impotent.

Cosignataires: Bulliard, Candinas, Gugger, Gysi Barbara, Gysin Greta, Pasquier, Roth Franziska, Streiff, Studer, Trede, Wismer Priska (11)

19.08.2020 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

25.09.2020 Conseil national. Adoption

20.3692 *n* Mo. **Schneeberger. Nouvelle réglementation en matière d'imposition à la source à compter du 1er janvier 2021. Circulaire no 45 de l'AFC** (17.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier comme suit l'ordonnance sur l'imposition à la source qui entrera en vigueur en 2021 :

Art. 10

1 La personne imposée à la source peut adresser, jusqu'au 30 juin de l'année suivant l'année fiscale, une demande écrite de taxation ordinaire ultérieure à l'autorité fiscale compétente. Les assujettis peuvent introduire une demande motivée de prolongation du délai. Une fois déposée, une demande ne peut plus être retirée.

Cosignataires: Aeschi Thomas, de Courten, de Quattro, Eymann, Feller, Gmür Alois, Gutjahr, Jauslin, Regazzi, Riniker, Schneider-Schneiter, Sollberger, Wasserfallen Christian (13)

26.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3693 *n* Mo. **Fehlmann Rielle. Un bureau de l'égalité dans chaque canton** (17.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier la loi fédérale sur l'égalité (LEg) en vue de prévoir une obligation pour tous les cantons d'avoir un bureau de l'égalité entre femmes et hommes cantonal ou intercantonal avec notamment les missions suivantes :

1. promotion de l'égalité dans la vie professionnelle et dans la formation;

2. conseil spécialisé pour les services publics et les cantons;

3. aide financière aux associations spécialisées qui promeuvent l'égalité et luttent contre les violences faites aux femmes, en particulier aux maisons pour les femmes qui fuient les violences domestiques (Frauenhäuser);

4. mise en oeuvre des projets du Bureau fédéral de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Ving-trois ans après l'adoption de la loi sur l'égalité, une part importante des Suissesses perçoivent toujours un salaire inférieur à ce qui leur est dû. La maternité reste un handicap qui se solde par une perte d'emploi pour une femme sur cinq. Plus dramatiquement encore, une Suissesse sur cinq subit de la violence dans son couple au cours de sa vie.

Dans tous les cantons romands, il existe depuis des années des bureaux de l'égalité entre femmes et hommes qui s'occupent de ces problématiques. Ils ont reçu des cantons la mission de mettre en oeuvre le principe d'égalité entre les sexes dans la vie professionnelle et dans la formation, leur mandat s'étendant parfois à la lutte contre les violences domestiques. Le gouvernement, le parlement et l'administration cantonale peuvent s'appuyer sur le conseil spécialisé du bureau dans la mise en place des politiques publiques en matière d'égalité. Nombre de bureaux soutiennent également les associations qui promeuvent l'égalité. Leur mission est essentielle pour changer les mentalités.

En Suisse, la promotion de l'égalité est très fragmentée dans la pratique et fortement inégale selon les régions. Seuls douze cantons sont dotés de bureaux ou de services de l'égalité spécialisés intégrés dans leur administration, principalement en Suisse romande et au Tessin. Cinq cantons alémaniques s'appuient sur des centres de compétence ou des commissions consultatives. Cinq cantons, parmi les plus petits de Suisse, n'affichent aucune structure pour promouvoir l'égalité. Il convient de combler cette lacune.

Il est juste que les principes de l'égalité soient appliqués de manière harmonisée dans l'ensemble du pays.

Cosignataires: Bendahan, Dandrès, Hurni, Locher Benguerel, Munz, Piller Carrard, Reynard, Roth Franziska, Schneider Schüttel, Suter (10)

26.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3694 *n* Ip. **Sauter. Pourquoi n'y a-t-il pas encore de fiche PSIA pour la réaffectation aéronautique de l'aérodrome de Dübendorf?** (17.06.2020)

En 2014, le Conseil fédéral avait décidé une triple affectation de l'aérodrome de Dübendorf, incluant une base aérienne militaire, un champ d'aviation civil et la mise en place du pôle d'innovation principal zurichois du Parc d'innovation national. Au terme d'une procédure d'adjudication, la société retenue pour gérer le champ d'aviation civil s'est engagée contractuellement à suivre la procédure de planification et d'autorisation et à déposer les demandes requises. Le DETEC a été chargé de soumettre la fiche du plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA) pour l'aérodrome de Dübendorf avant fin mars 2019 en vue de son approbation. Le 28 novembre 2019, il a étonnamment soulevé deux questions liées à la réaffectation, l'une concerne la clarification approfondie des procédures de vol et l'autre les droits d'expropriation manquants pour les procédures d'approche civiles.

La transformation d'une base militaire en champ d'aviation civil nécessite, outre la fiche PSIA, une approbation des plans, une concession et l'approbation du règlement.

Dans ce contexte, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes.

1. Comment s'assure-t-il que la triple utilisation qu'il envisage et qui a le soutien du Conseil d'Etat de Zurich (décision RRB37/2017) de même que le développement de la base fédérale (message sur l'armée 2020) ne seront pas remis en question ?

2. Où en est-on exactement dans le processus et quelles sont les prochaines étapes intermédiaires ? Quelles sont les étapes-clés ?

3. Quelle est la procédure choisie par le Conseil fédéral pour consulter le canton de Zurich et clarifier les points en suspens ? A qui incombe la conduite des affaires ?

4. Qu'entreprend le Conseil fédéral pour faire progresser efficacement la procédure de réaffectation en cours en même temps que la procédure de plan sectoriel ?

5. De l'avis du DETEC, pourquoi est-il nécessaire de survoler les terrains à plus basse altitude que maintenant ou que ce qui était mentionné dans l'appel d'offres ?

6. Quel délai le Conseil fédéral prévoit-il pour l'octroi d'une concession, une fois ces questions réglées ?

7. Comment compte-t-il remplir les obligations contractées envers la société d'exploitation concernant la partie aéronautique ?

8. Peut-il confirmer que la société d'exploitation choisie a fourni la preuve de sa capacité financière et qu'elle est financée par des investisseurs suisses ?

9. Comment les intérêts souverains des Forces aériennes seront-ils préservés sur un aérodrome privé ?

10. Quelle sera l'influence de la révision de la loi sur les marchés publics qui entrera en vigueur le 1er janvier 2021 sur le processus de réaffectation en cours ?

Cosignataires: Candinas, Gugger, Heer, Hurter Thomas, Jauslin, Rechsteiner Thomas, Rutz Gregor, Schläpfer, Silberschmidt, Tuena, Vogt, Walliser, Walti Beat, Wasserfallen Christian (14)

02.09.2020 Réponse du Conseil fédéral.

25.09.2020 Conseil national. Discussion reportée

x **20.3695** ***n*** Mo. **Conseil National. Doper le recyclage du plastique pour développer l'économie circulaire (Dobler)** (17.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre par voie d'ordonnance les mesures nécessaires pour qu'il soit effectivement possible de collecter séparément et de manière coordonnée au niveau suisse les fractions recyclables des déchets plastiques de façon qu'elles puissent faire l'objet d'un recyclage de haute qualité.

Cosignataires: Andrey, Fiala, Girod, Grossen Jürg, Jauslin, Munz, Riniker, Vincenz (8)

26.08.2020 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

25.09.2020 Conseil national. Adoption
09.03.2021 Conseil des Etats. Adoption

x **20.3696** ***n*** Mo. **Conseil National. Monitorer le transport transalpin des marchandises dangereuses (Pasquier)** (17.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de compléter les rapports semestriels et le rapport bisannuel sur le transfert du trafic transalpin avec des données sur les transports de marchandises dangereuses.

Cosignataires: Borloz, Bregy, Clivaz Christophe, Giezendanner, Grossen Jürg, Pult, Rytz Regula, Schaffner, Schlatter, Storni, Töngi, Trede, Wasserfallen Christian (13)

26.08.2020 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

25.09.2020 Conseil national. Adoption
09.03.2021 Conseil des Etats. Adoption

20.3697 ***n*** Ip. **Roth Franziska. Bombardier furtif F-35. Vers un partage de souveraineté avec les États-Unis** (17.06.2020)

1. La furtivité d'un F-35 diminue-t-elle lorsqu'il vole pendant plus de dix minutes à une vitesse supersonique de mach 1.2 (ce qui est plutôt lent) ? La vitesse n'est-elle pas pour le Conseil fédéral un élément déterminant ?

2. Le F-35 est principalement conçu pour pénétrer loin et sans être détecté dans un espace aérien hostile protégé par des systèmes sol - air avancés de défense aérienne, et pour localiser et détruire des menaces situées à grande distance. Sur quelle doctrine militaire le Conseil fédéral s'appuie-t-il pour vouloir ainsi menacer avec le F-35 des capitales lointaines d'Etats fortement développés ? Comment la furtivité est-elle compatible avec le principe qui veut que la Suisse renonce à se doter d'armements d'attaque susceptibles de servir à un usage particulièrement offensif ? Cela porte-t-il atteinte à la réputation de pays pacifique de la Suisse ?

3. Si la Suisse devait acquérir le F-35, le système d'information ALIS (Autonomic Logistics Information System) resterait-il la propriété du constructeur Lockheed Martin, donc des Etats-Unis ?

4. Le système ALIS est-il un système informatique complexe constitué de 65 sous-programmes avec 16 millions de lignes de code logiciel qui collecte en permanence les données de vol pour les transmettre aux Etats-Unis en vue de les analyser ?

5. Les profils ALIS doivent-ils être actualisés avant et après chaque vol du F-35 ? Sont-ils lus, envoyés en ligne à l'unité centrale ALIS située au Texas, puis transmis au laboratoire américain de reprogrammation et à Lockheed Martin, et enfin renvoyés via l'unité centrale après actualisation au F-35 suisse ?

6. Que se passe-t-il si la liaison internet entre le F-35 suisse et l'unité ALIS située aux Etats-Unis est perturbée ?

7. Comment la Suisse limite-t-elle le risque de voir les Etats-Unis introduire via ALIS un maliciel dans un F-35 suisse parce que telle action ne leur convient pas ?

8. Les techniciens suisses ont-ils le droit de démonter, d'ouvrir, de contrôler et d'analyser en l'absence de personnel américain le système ALIS et plus généralement tous les éléments du F-35 ?

9. Que pense le Conseil fédéral de la perte de souveraineté qu'entraînerait pour la Suisse l'acquisition du F-35 et du système ALIS ?

10. Le chef de l'armée a indiqué dans la presse qu'il convenait de laisser aux spécialistes le soin de répondre à la question de savoir lequel des quatre types d'avion retenus était le meilleur. La décision de partager la souveraineté avec les Etats-Unis sur le F-35 n'est-elle pas une question politique qui demande à être tranchée politiquement et démocratiquement ?

Cosignataires: Barrile, Fridez, Locher Benguerel, Marti Min Li, Piller Carrard, Seiler Graf (6)

26.08.2020 Réponse du Conseil fédéral.

25.09.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3699 ***n*** Ip. **Badran Jacqueline. Comment s'assure-t-on que les pesticides importés sont conformes aux exigences légales?** (17.06.2020)

L'Asie, et plus particulièrement la Chine et l'Inde, produit à bas prix des quantités importantes de produits phytosanitaires qu'elle vend ensuite à l'Europe, y compris à la Suisse. Or, ces pesticides ne répondent pas toujours aux dispositions suisses pour ce qui est de leurs composants ou résidus.

La société Sharda Swiss Sàrl de Zurich a indiqué importer depuis sa maison-mère de Bombay l'insecticide Primicarb. Les fûts contenaient en réalité du Fipronil, plus toxique et interdit en

Suisse. En quelques jours, quelque 600 000 abeilles mellifères ainsi qu'un nombre inconnu de pollinisateurs et d'autres insectes sont morts dans une seule région, avant que le produit ne fasse l'objet d'un rappel. Sharda Swiss était une société boîte aux lettres dirigée par un homme de paille qui jouait également le rôle d'administrateur, de gérant ou de directeur d'une vingtaine d'autres sociétés suisses généralement détenues par des ressortissants étrangers et aux activités les plus diverses, telles que la gestion d'un salon de coiffure, la vente de supports sonores, la restauration, l'informatique, la construction ou l'investissement financier.

C'est dans ce contexte que je prie le Conseil fédéral de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

1. Quelle est la quantité absolue de produits phytosanitaires importés qui est vendue chaque année en Suisse, et quelle part cette quantité représente-t-elle sur l'ensemble des produits phytosanitaires vendus chaque année en Suisse ?

2. Quelle est la quantité absolue de produits phytosanitaires importés directement en ligne qui est vendue chaque année en Suisse, et quelle part cette quantité représente-t-elle sur l'ensemble des produits phytosanitaires vendus chaque année en Suisse ?

3. Comment, et sur le fondement de quelles bases légales, les autorités compétentes (par ex. l'OFAG, l'OFEV, le SECO ou la Direction générale des douanes) s'assurent-elles que les lots de produits phytosanitaires répondent aux exigences légales, notamment à celles qui ont trait à l'autorisation ?

4. Au cours des cinq dernières années, combien de fois les services compétents ont-ils soumis ces lots à des analyses chimiques, notamment pour détecter des contaminations ?

5. Au cours des cinq dernières années, combien y a-t-il eu d'importations de produits phytosanitaires à faire l'objet d'une réclamation ?

6. Qui supporte le coût de ces contrôles ?

7. Est-il normal que de telles entreprises d'importation soient " dirigées " par des hommes de paille ?

8. Sur les 150 entreprises d'importation de produits phytosanitaires, y a-t-il des " brebis galeuses ", et si oui, comment peut-on mettre un terme à leur activité ?

26.08.2020 Réponse du Conseil fédéral.

18.12.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3700 *n* Po. **Bellaïche. Examiner la faisabilité d'un don volontaire de données personnelles anonymisées, en vue d'un usage d'intérêt public** (17.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement des pistes de solution pour favoriser la mise à disposition de données personnelles anonymisées (don de données) en vue d'un usage d'intérêt public, notamment pour la recherche dans le domaine de la santé.

Cosignataires: Andrey, Arslan, Atici, Bertschy, Cottier, Flach, Graf-Litscher, Gredig, Grossen Jürg, Grüter, Kamerzin, Mäder, Marti Min Li, Mettler, Pointet, Riniker, Vincenz (17)

02.09.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.3704 *n* Ip. **Fischer Roland. La Banque nationale suisse est-elle liée par l'Accord de Paris sur le climat?** (17.06.2020)

La loi sur la Banque nationale dispose à l'art. 5 que la Banque nationale conduit la politique monétaire dans l'intérêt général du pays. Or, la Suisse a ratifié le 6 octobre 2017 l'accord de Paris sur le climat.

Dans ce contexte, je prie le Conseil fédéral de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

1. Est-il d'avis que la mise en oeuvre de l'accord de Paris sur le climat répond à l'intérêt général du pays et que cet accord lie en conséquence la Banque nationale suisse (BNS) ?

2. Que fait la BNS pour mettre sa politique monétaire en conformité avec l'accord de Paris ?

3. Le Conseil fédéral estime-t-il qu'il y a lieu de modifier les bases légales pour que la politique monétaire de la BNS puisse contribuer à la mise en oeuvre de l'accord de Paris ?

Cosignataires: Andrey, Bertschy, Birrer-Heimo, Brunner, Chevalley, Christ, Flach, Gredig, Jans, Mäder, Mettler, Moser, Schaffner (13)

26.08.2020 Réponse du Conseil fédéral.

25.09.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3705 *n* Mo. **Fischer Roland. Faire toute la lumière sur l'impact de la place financière suisse sur le changement climatique** (17.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'enjoindre aux investisseurs institutionnels établis en Suisse d'étudier l'impact de leur portefeuille d'investissements sur le climat et d'en publier chaque année les résultats pour chaque établissement financier. Cette mesure permettra de mieux connaître l'impact des placements sur le climat et d'inciter les investisseurs institutionnels ainsi mis en concurrence à cet égard à adopter des stratégies de placement respectueuses du climat.

Cosignataires: Andrey, Bertschy, Birrer-Heimo, Brunner, Chevalley, Christ, Flach, Gredig, Jans, Mäder, Mettler, Moser, Schaffner (13)

02.09.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3706 *n* Ip. **Glarner. Des extrémistes de la section suisse du groupe Antifa sont-ils formés en Syrie?** (17.06.2020)

On a pu lire dans divers médias européens que de nombreux membres de sections européennes et américaines du groupe d'extrême gauche " Antifa " se sont rendus en Syrie depuis 2013 pour y suivre une formation militaire et combattre aux côtés des milices kurdes. Ils s'engagent au sein du " Bataillon international de libération ", qui diffuse régulièrement du matériel de propagande et publie des nouvelles du front sur les réseaux sociaux. Un grand nombre d'entre eux sont, depuis, retournés dans leur pays d'origine et d'autres y retourneront prochainement.

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Sait-il si des partisans suisses du groupe " Antifa " se sont rendus en Syrie pour y suivre une formation militaire et participer à des combats ? Dans l'affirmative, de combien de personnes peut-il s'agir ?

2. Quelle menace ces extrémistes de gauche de retour de Syrie constituent-ils pour notre sécurité intérieure ?

3. Quelles mesures les autorités responsables de la sécurité prennent-elles pour prévenir une nouvelle radicalisation des milieux de l'extrême gauche en cas de retour de militants ayant suivi une formation militaire ?

26.08.2020 Réponse du Conseil fédéral.

25.09.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3707 *n* Ip. **Marra. La naturalisation facilitée de la troisième génération l'est-elle vraiment?** (18.06.2020)

En février 2018 était mise en oeuvre l'ordonnance sur la naturalisation facilitée de la 3e génération acceptée en février 2017 par plus des 60 % des votant.e.s.

Depuis, des bilans sur le nombre ont été effectués.

La situation est paradoxale puisque des personnes préfèrent passer par la naturalisation ordinaire plutôt que celle facilitée car pour certains cas elle est moins contraignante et moins difficile. Ce qui contrevient à l'idée du concept de facilité pour la procédure de naturalisation de la 3e génération souhaitée par le peuple.

1. Le Conseil fédéral a-t-il connaissance de difficultés particulières à l'utilisation de cette procédure ?

2. De quels moyens le Conseil fédéral va-t-il se doter pour évaluer si l'aspect facilitation est vraiment au rendez-vous ?

3. Un bilan qualitatif plutôt que quantitatif est-il à l'ordre du jour ?

4. Quelle voie faudrait-il suivre pour revoir éventuellement la procédure et les critères ?

Cosignataires: Arslan, Atici, Barrile, Bulliard, de Quattro, Flach, Fluri, Gysin Greta, Maitre, Marti Samira, Moser, Nantermod, Porchet, Roth Pasquier, Silberschmidt, Streiff, Wehrli (17)

26.08.2020 Réponse du Conseil fédéral.

25.09.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3709 *n* Po. **Fluri. Créer les conditions générales pour une logistique efficace et respectueuse de l'environnement** (18.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner la possibilité de modifier les conditions générales du droit fédéral en faveur d'une logistique urbaine adaptée à notre époque, comme suit :

1. Admission de vélos cargos plus lourds et plus grands : admission facilitée ou promotion de véhicules à faibles émissions destinés à la logistique urbaine dans l'ordonnance concernant les exigences techniques requises pour les véhicules routiers (OETV), par exemple des vélos cargos plus lourds (> 200 kg) et plus larges (> 1 m). En vertu de l'art. 175 OETV, ces derniers n'ont actuellement pas le droit de circuler en Suisse.

2. Soumission des " services postaux " aux restrictions d'accès : cadre axé sur la pratique et sur l'avenir en faveur d'autorisations d'accès effectives pour les services postaux et de colis. Si l'on interprète l'art. 3, al. 3, LCR, ces derniers ne sont pas soumis aux restrictions en matière d'horaires de livraison (" les courses effectuées pour le service de la Confédération sont toutefois autorisées ").

3. Marges de manoeuvre plus grandes en faveur d'un trafic de marchandises respectueux de l'environnement : création des bases légales en faveur de réglementations destinées à introduire des redevances liées aux prestations également pour les voitures de livraison équipées de moteurs à combustion, à titre d'incitation pour passer à des moyens de transport plus respectueux de l'environnement.

4. Vue d'ensemble des installations dédiées au transport de marchandises : recensement et publication des données relatives aux installations de transport de marchandises existantes qui sont aux mains de la Confédération ou que celle-ci cofinance ou a cofinancé. Il s'agit d'identifier et d'exploiter les synergies possibles dans le système global de la logistique urbaine, par exemple en construisant des stations de transbordement (hubs).

Cosignataires: Aebischer Matthias, Brunner, Candinas, Grossen Jürg, Munz, Pult, Töngi, Walder, Widmer Céline (9)

02.09.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.3710 *n* Mo. **Wobmann. Recettes insuffisantes et sanctions imminentes "amendes". Une association toxique pour l'industrie de l'automobile, qui emploie près de 86 000 travailleurs** (18.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'adopter une réglementation visant à suspendre, pour les années 2020 et 2021, la sanction que peut encourir un importateur ou un constructeur en cas de dépassement des valeurs cibles individuelles en matière d'émissions de CO2 de son parc de voitures neuves, cela d'autant plus que le secteur automobile a été fortement touché par la crise du coronavirus.

Cosignataires: Aeschi Thomas, Burgherr, Giezendanner, Glarner, Guggisberg, Hess Erich, Hurter Thomas, Imark, Rösti, Rüegger, Rutz Gregor, Sollberger, Tuena, Umbricht Pieren, Zuberbühler (15)

19.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3711 *n* Po. **Marti Min Li. Effets de l'activité des offices des poursuites** (18.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de produire un rapport sur les effets de l'activité des offices des poursuites sur la société et, en particulier, sur la manière dont la pratique des offices des poursuites et la dépendance à l'aide sociale s'influencent dans les différents cantons.

Cosignataires: Barrile, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Munz, Nussbaumer, Piller Carrard, Pult, Roth Franziska, Seiler Graf, Suter (10)

26.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.3714 *n* Ip. **Baumann. Nutrition et promotion de la santé. Pour une réduction de la consommation de viande** (18.06.2020)

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Dans le cadre de sa Stratégie de nutrition, la Confédération prend des mesures de prévention relatives à la consommation de sel, de graisses et de sucre. Au vu de la consommation importante de viande et de produits carnés et de ses risques sur la santé, il convient également d'agir sur ce terrain. La Confédération envisage t elle d'ajouter la réduction de la consommation de viande aux axes de prévention de la Stratégie de nutrition et d'attirer l'attention de la population sur les conséquences d'une consommation excessive de viande par une campagne d'information et de sensibilisation ?

2. En Suisse, presque 40% des dépenses effectuées en matière de denrées alimentaires concernent la consommation en dehors du domicile. Le Conseil fédéral considère-t-il qu'il serait possible de pousser le secteur de la restauration à réduire volontairement l'offre de viande, par exemple en concluant un accord avec les plus grands prestataires de restauration collective dans le cadre de l'initiative actionsanté ou en complétant les standards de qualité suisses pour une restauration collective promouvant la santé de manière à produire l'effet recherché ?

19.08.2020 Réponse du Conseil fédéral.

25.09.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3715 *n* Mo. **Fridez. Réglementation stricte pour l'exportation des pistolets au poivre** (18.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de renforcer de manière stricte les règles s'appliquant à l'exportation des pistolets au poivre.

Des allégations d'utilisation de pistolets au poivre du type du JPX4 fabriqués en Suisse pour réprimer des manifestations réclamant plus de démocratie à Hong Kong ont été portées ces derniers temps par une pétition lancée par des manifestants victimes de ce type de tir par la police anti-émeute de la mégalopole chinoise. Dans sa réponse à la question 20.5329, le Conseil fédéral reconnait avoir connaissance de ces allégations et informe "n'avoir délivré aucun permis pour de tels dispositifs de lancement de poivre pour Hong Kong."

Le pistolet en question, comme les armes apparentées, permet la projection à très haute vitesse (650 km/h au départ) de poivre dans un but d'auto-défense, mais également comme une arme anti-émeute très efficace et susceptible de blesser ou pour le moins de fortement incommoder les victimes. Son utilisation entre les mains d'un pouvoir autoritaire et de ses forces policières permet d'en faire une arme répressive contribuant à limiter les droits démocratiques des citoyennes et citoyens.

Dans le cas dénoncé par la pétition des manifestants de Hong Kong qui pointe du doigt la Suisse et ses producteurs d'armes, le doute subsiste sur l'implication réelle de notre pays. Une entreprise conteste, mais elle n'est pas la seule à produire ce type d'armes dans notre pays, le Conseil fédéral n'a donné aucune autorisation, alors ces armes proviennent-elles d'ailleurs ou leur destinataire final, la police de Hong Kong, pourrait-il s'avérer ne pas être en fait le destinataire annoncé à la Suisse? De telles armes ont-elles été exportées vers la Chine?

Ce qui n'est pas contestable, c'est que les modalités d'exportation de ce type d'arme doivent être renforcées pour éviter dans tous les cas leur utilisation par des forces répressives contre la population. La situation politique et sociale de l'état destinataire doit être sérieusement analysée et surtout des investigations sérieuses doivent être menées au long cours pour s'assurer que le destinataire officiel de l'exportation soit bien en définitive le destinataire final.

Cosignataires: Barrile, Crottaz, Hurni, Locher Benguerel, Maillard, Piller Carrard, Reynard, Storni (8)

02.09.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3716 *n* Ip. **Fridez. Menaces représentées par les missiles. Un point faible, un trou dans la protection de l'espace aérien suisse?** (18.06.2020)

1. Le président biélorusse Loukachenko a déclaré le 22 mai 2020: "Nous avons besoin de notre propre missile. La meilleure réponse du point de vue de l'armement aujourd'hui, ce sont les missiles, des armes de haute précision. Nous allons maintenant examiner comment nous allons réaliser le programme de production de missiles de haute précision et d'autres missiles." Le Conseil fédéral peut-il exclure la possibilité que des missiles de haute précision soient stationnés en Europe? Comment évalue-t-il le risque de prolifération des missiles, par exemple en Biélorussie, en Ukraine ou en Turquie? Le cas échéant, quelle réponse entend-il donner à cette prolifération?

2. Dans son rapport du 2 mai 2019 sur l'état de la menace et ses conséquences sur la protection de l'espace aérien, le DDPS souligne la menace de plus en plus importante que représentent les missiles balistiques après le retrait de la Russie et des Etats-Unis du traité FNI: "Avant d'annoncer son retrait, la Russie avait équipé ses brigades de missiles d'engins de croisière, en violation du traité FNI". En 2017, le groupe d'experts "Prochain avion de combat" avait encore déclaré: "Le nombre de pays aptes à engager de telles armes contre la Suisse depuis leur territoire ou leurs plateformes d'engagement militaire reste faible, en dépit de la prolifération croissante d'armes au cours des dernières années (...) Les missiles balistiques à ogive conventionnelle d'une portée au moins moyenne n'ont qu'une efficacité militaire limitée, en raison de leur imprécision." Alors en définitive, qu'en pense le Conseil fédéral?

3. La Russie et la Chine ont développé des missiles balistiques qui peuvent être tirés à partir d'avions situés à distance de la cible (plus de 2000 kilomètres). Une fois tiré, un tel missile ne peut pas être combattu par des avions de chasse. Il existe des pays qui utilisent des têtes balistiques conventionnelles dans une fonction comparable à l'utilisation de munition à guidage de précision, qui était auparavant la mission des avions de combat. Dans ce contexte, comment le Conseil fédéral peut-il prétendre que les nouveaux avions de chasse pourraient protéger l'espace aérien suisse? En cas de guerre (déjà peu probable), tous les aérodromes militaires et les cavernes pour avions pourraient être détruits en quelques heures. A quoi serviraient des avions de chasse de luxe dans un tel scénario?

Cosignataires: Crottaz, Locher Benguerel, Maillard, Piller Carrard, Reynard, Storni (6)

26.08.2020 Réponse du Conseil fédéral.

18.12.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3720 *n* Ip. **Seiler Graf. Le coût du cycle de vie des avions de combat est-il vraiment estimé ou s'agit-il d'une navigation financière à vue?** (18.06.2020)

1. L'art. 141, al. 2, let. f, de la loi sur le Parlement (LParl) dispose que dans son message relatif à un projet d'acte, le Conseil fédéral fait notamment le point sur les conséquences que le projet et sa mise en oeuvre entraînent sur les finances et l'état du personnel de la Confédération, des cantons, des communes et les modalités de son financement. Comment interpréter cette disposition par rapport aux dépenses d'investissement ? L'estimation du coût du cycle de vie (CCV) d'un investissement majeur contribue-t-elle à une politique financière responsable ?

2. Pour évaluer les coûts d'utilisation des nouveaux avions, le Conseil fédéral indique qu'il se base sur les valeurs empiriques des dernières décennies (question 20.5293). Or, des études américaines du Congressional Budget Office et du Government Accountability Office montrent que chaque nouvelle génération d'avions de combat fait exploser le CCV. La méthodologie et les résultats obtenus par ces services sont-ils crédibles aux yeux du Conseil fédéral ? S'attend-il aussi à une telle explosion du CCV en Suisse ?

3. L'estimation du CCV dans le cadre d'une politique financière responsable est-elle également utile en Suisse ? Le Conseil fédéral a-t-il commandé des études à ce sujet ? Dans l'affirmative, lesquelles et où peut-on les consulter ? Sinon, se peut-il que le Conseil fédéral entende continuer à naviguer à vue dans le processus d'acquisition des nouveaux avions de combat ?

4. Dans sa réponse à la question 20.5293, le Conseil fédéral parle de coûts d'utilisation des avions de combat. Quels autres éléments de coûts doivent être pris en compte dans l'évaluation du CCV ? Projet, essais, entretien, munitions, maintien de la valeur, immobilier, infrastructures, liquidation, etc., ces éléments ne font-ils pas tous partie des conséquences financières au sens de l'art. 141, al. 2, let. f, LParl ?

5. Le CCV est plus bas dès lors qu'un avion de combat est liquidé bien avant la fin de sa durée potentielle d'utilisation, comme il est usuel de le faire en Suisse. Notre pays s'est ainsi débarrassé des F-5 Tiger après seulement 3100 heures de vol alors que d'autres Etats les ont utilisés au moins deux fois plus longtemps. Outre le CCV, il est aussi intéressant de se pencher sur le coût unitaire d'une heure de vol, calculé en divisant le CCV par le nombre total d'heures de vol. A combien le Conseil fédéral estime-t-il le coût d'une heure de vol avec un F-35, avec un Super Hornet, avec un Rafale et avec un Eurofighter ?

Cosignataires: Barrile, Crottaz, Fridez, Graf-Litscher, Locher Benguerel, Marti Min Li, Marti Samira, Roth Franziska, Storni, Widmer Céline (10)

26.08.2020 Réponse du Conseil fédéral.

25.09.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3722 *n* Po. **Gysi Barbara. Examen historique des adoptions internationales** (18.06.2020)

En complément de son enquête sur les adoptions illégales d'enfants sri-lankais menée en réponse au postulat 17.4181 " Faire la lumière sur les adoptions illégales en Suisse dans les années 1980 d'enfants venant du Sri Lanka " déposé par Rebecca Ana Ruiz, le Conseil fédéral est chargé d'imposer à tous les cantons un examen historique et de présenter au Parlement un rapport sur le sujet qui traite de la période allant de 1960 à 2020.

L'examen historique des adoptions internationales par une instance indépendante devra tenir compte des pratiques menées par les organismes intermédiaires et les autorités des différents pays d'origine, et avec l'aide de ces dernières. En outre, les conséquences psychologiques sur les personnes concernées doivent aussi être abordées.

Dans son rapport, le Conseil fédéral est également chargé d'analyser si la Convention de La Haye sur l'adoption (CLaH) garantit l'intérêt supérieur de l'enfant conformément à l'article 3 de la Convention relative aux droits de l'enfant, et, dans l'affirmative, comment. Il doit se demander si, en plus, il faut agir sur les pratiques actuelles d'adoption et il doit informer sur le rapport des autorités suisses au Comité des droits de l'enfant des Nations Unies.

Cosignataires: Barrile, Bulliard, Crottaz, Feri Yvonne, Fiala, Gugger, Locher Benguerel, Maillard, Marti Samira, Meyer Mattea, Piller Carrard, Porchet, Prelicz-Huber, Reynard, Schneider Schüttel, Storni, Streiff, Suter, Wasserfallen Flavia, Weichelt-Picard (20)

26.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.3723 *n* Ip. **Gysi Barbara. Permettre l'indemnisation du travail des proches par les contributions d'assistance en temps de crise sanitaire** (18.06.2020)

La Loi sur les épidémies autorise le gouvernement à mettre en quarantaine des personnes présumées malades ou infectées et à mettre en isolement des personnes malades, infectées ou qui excrètent des agents pathogènes (LEp, art. 35). Dans une telle situation, le gouvernement ne devrait-il pas assouplir aussi la législation qui règle le versement de la contribution d'assistance aux bénéficiaires d'allocations pour impotents AI? Ces contributions doivent pouvoir servir à indemniser les proches en temps de crise pour le travail qu'ils ont réalisé par la force des choses.

Cosignataires: Barrile, Crottaz, Feri Yvonne, Locher Benguerel, Maillard, Meyer Mattea, Piller Carrard, Reynard, Storni, Wasserfallen Flavia (10)

12.08.2020 Réponse du Conseil fédéral.

25.09.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3725 *n* Ip. **Michaud Gigon. Mise en oeuvre de la loi sur les jeux d'argent. Les mesures de protection des joueurs inscrites dans la loi sont-elles réellement exécutées?** (18.06.2020)

1. La loi demande d'avoir au moins un expert du domaine de la prévention des addictions au sein de la CFMJ. Le Conseil fédéral estime-t-il avoir choisi les bons représentants? Comment le Conseil fédéral s'y prend-il pour s'assurer que les dangers inhérents aux jeux d'argents soient alors pris en compte par la CFMJ?

2. La publicité des casinos pendant la période de confinement a été très agressive. Pourtant, la LJar prévoit de surveiller la publicité pour qu'elle ne soit ni agressive, ni trompeuse (Art. 74, paragraphe 1 LJAr). Le Conseil fédéral estime-t-il que la CFMJ a fait son travail de surveillance de la publicité?

3. Certaines publicités diffusées actuellement simulent un univers ludique, propice à attirer les plus jeunes. Il en va de même pour certains jeux online (ex : jackpot.ch). Quels critères sont appliqués pour évaluer la conformité avec l'alinéa 2 de l'article 74 LJar?

4. Alors que les casinos doivent surveiller les joueurs, comment peuvent-ils perdre autant, si vite, comme l'a révélé la RTS, sans que les casinos suisses ne s'en rendent compte? Le travail de surveillance est-il bien effectué?

5. Les casinos doivent donner des informations sur les risques du jeu (Art. 77 LJAr) à disposition des joueurs. Or, certains sites ne l'ont fait qu'en allemand. Les francophones, italophones et romanches n'ont-ils pas droit à la même protection que les autres? Par qui ces éléments devraient-ils être vérifiés avant publication?

6. On apprend que des services essentiels sont délocalisés à l'étranger (ex : live-roulette des casinos online " suisses ", opéré à Malte), ce qui empêche de détecter les problèmes quand ils arrivent. Comment effectuer une surveillance efficace dans ces conditions?

7. Quelle efficacité a le blocking des sites étrangers aujourd'hui? Le Conseil fédéral songe-t-il à surveiller les transactions financières issues de plateformes illégales ? La FINMA pourrait-elle apporter son concours pour débusquer les offres illégales?

8. Comment est-il possible qu'une industrie si florissante - produit brut des jeux total de 742 millions de francs (+5.5% par rapport à l'année précédente), soit surveillée de manière si légère? La CFMJ a-t-elle les moyens de respecter son mandat?

02.09.2020 Réponse du Conseil fédéral.

25.09.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3729 *n* Ip. **Roth Franziska. Prestations de psychothérapie. Égalité de traitement entre tous les patients, quelle que soit la couverture d'assurance-maladie** (18.06.2020)

La crise du coronavirus et ses conséquences entraînent un gros stress psychique pour de nombreuses personnes. Les maladies psychiques telles qu'anxiété, dépression, abus de substances, conflits familiaux, troubles du comportement chez

les enfants et les adolescents, solitude et surmenage ont augmenté ces derniers mois.

Pendant la crise, le Conseil fédéral a édicté des règles différentes pour les psychiatres et les psychothérapeutes psychologues. Les prestations de l'assurance obligatoire des soins et de l'assurance-invalidité ont également été soumises à des réglementations différentes. Pour les milieux concernés, ces différences de traitement étaient difficilement compréhensibles.

Le besoin d'un traitement psychothérapeutique se manifeste souvent avec un temps de retard. La demande augmentant, il est essentiel d'assurer l'accessibilité des traitements psychothérapeutiques pour tous les groupes de patients et de soumettre tous les fournisseurs de prestations aux mêmes règles dans toutes les assurances sociales.

Je prie dès lors le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Comment veille-t-il à garantir que tout le monde en Suisse ait facilement accès aux prestations psychothérapeutiques quelle que soit l'assurance sociale concernée ?

2. Pendant une pandémie, les personnes souffrant d'anxiété sont tout particulièrement sujettes à une aggravation de leur état et peuvent donc avoir besoin d'urgence d'un traitement. Compte tenu de leur anxiété, on ne peut exiger de nombre de ces patients qu'ils se rendent dans un cabinet de psychothérapie : ils préfèrent une consultation en ligne. Le Conseil fédéral est-il disposé, notamment en prévision d'une éventuelle deuxième vague épidémique, à augmenter le nombre de traitements en ligne autorisé et, dans des cas particuliers, à autoriser un traitement à distance sans premier contact physique ?

3. Comment garantit-il une égalité de traitement entre les patients des psychiatres et ceux des psychologues psychothérapeutes ?

4. Comment veille-t-il à ce que les différentes prescriptions applicables aux traitements des patients, telles que les limitations, soient réglées de la même manière dans toutes les assurances sociales (assurance obligatoire des soins, AI, assurance-accidents et assurance militaire) ?

5. Quel rôle joue à cet égard le passage du modèle de délégation au modèle de prescription ? Quand prévoit-il de mettre en vigueur le modèle de prescription ?

Cosignataires: Barrile, Gysi Barbara, Locher Benguerel, Maillard, Piller Carrard, Storni, Widmer Céline (7)

19.08.2020 Réponse du Conseil fédéral.

25.09.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3730 *n* Mo. **Borloz. Encourager la production d'électricité indigène en rendant possible l'accès au réseau électrique** (18.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de [déposer un projet d'acte de l'Assemblée fédérale ou de prendre une mesure]

- donner l'accès du réseau électrique à tous les producteurs privés d'électricité qui disposent d'installation de production surdimensionnée par rapport à leur besoin, et de proposer les modifications légales ou réglementaires ad hoc. A cette occasion, il devrait également être étudié les possibilités de productions nouvelles d'électricité en relation avec l'objectif 2050 (abandon de la production nucléaire).

Cosignataires: Addor, Bourgeois, Chevalley, Clivaz Christophe, Nidegger, Nordmann, Romano, Trede, Wehrli (9)

26.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3731 *n* Mo. **Munz. Atténuer le risque de pandémie à l'échelle internationale grâce à une économie et une consommation durables** (18.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre des mesures pour réduire à l'échelle internationale les risques de maladies infectieuses transmises par des zoonoses en préconisant une économie et une consommation durables. A cet effet, il faut évaluer les restrictions à l'importation.

Cosignataires: Barrile, Crottaz, Egger Kurt, Feri Yvonne, Girod, Locher Benguerel, Maillard, Piller Carrard, Schlatter, Schneider Meret, Storni, Weichelt-Picard (12)

26.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3732 *n* Ip. **Munz. Conseil de l'IFSN. Crédibilité de la surveillance du nucléaire** (18.06.2020)

L'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN) est une autorité fédérale indépendante. Elle surveille les centrales nucléaires, les entrepôts intermédiaires accueillant des déchets radioactifs, la Société coopérative nationale pour le stockage des déchets radioactifs et les institutions de recherche nucléaire de l'Institut Paul Scherrer. L'IFSN est responsable de la sécurité des installations nucléaires et le Conseil de l'IFSN est l'organe stratégique et de surveillance interne de l'institution.

Les membres du Conseil de l'IFSN disposent de compétences scientifiques dans le domaine de la sécurité nucléaire ainsi que d'expérience en matière de gestion ; ils n'ont pas le droit d'exercer une activité économique ni d'occuper une fonction qui serait susceptible de porter atteinte à leur indépendance. Ils ne doivent par ailleurs entretenir aucune relation qui pourrait éveiller l'apparence d'un parti pris.

Sur décision du Conseil fédéral, Martin Zimmermann est devenu membre du Conseil de l'IFSN le 1er avril 2017 et président, le 1er janvier 2020. Il est ainsi le superviseur suprême des installations nucléaires de Suisse et assume une grande responsabilité à l'égard de la population.

Si l'on en croit les médias, la nomination de Martin Zimmermann ne s'est pas faite en toute connaissance de ses liens d'intérêt.

Je prie dès lors le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Comment veille-t-il à ce que les intérêts de tous les membres du Conseil de l'IFSN soient connus ?

2. Cette transparence est-elle actuellement réalisée et comment peut-elle être assurée à l'avenir ?

3. Les membres du Conseil de l'IFSN ne doivent pas éveiller l'apparence d'un parti pris. En est-il ainsi de tous les membres, y compris du président ?

4. Les membres sont-ils suffisamment indépendants des exploitants de centrales nucléaires pour pouvoir exercer une surveillance crédible ?

5. Pour être crédible, le Conseil de l'IFSN doit être composé de membres disposant de compétences diverses. Cette diversité est-elle réalisée ? Cet organe compte-t-il également des experts critiques à l'égard du nucléaire ?

Cosignataires: Egger Kurt, Girod, Jans, Locher Benguerel, Schlatter, Schneider Meret, Weichelt-Picard (7)

02.09.2020 Réponse du Conseil fédéral.

25.09.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3733 ***n*** Ip. **Munz. Renaturation des eaux. Exécution au compte-gouttes en raison de la pénurie de main-d'oeuvre** (18.06.2020)

Dans son rapport intitulé " Renaturation des eaux suisses. Etat de l'assainissement écologique de la force hydraulique 2018 ", l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) mentionne à plusieurs reprises que le manque de ressources entrave le suivi des projets de renaturation, onéreux, et leur réalisation d'ici 2030, délai fixé dans la loi. Les ressources restreintes de l'OFEV en personnel expliqueraient notamment " les retards considérables que subissent les planifications ". La lenteur des travaux d'assainissement en matière de renaturation des eaux est directement concernée. L'OFEV, répondant aux questions d'un journaliste, a en effet déclaré que seul un tiers des postes nécessaires lui ont été accordés. On peut donc affirmer que la Confédération sape de manière volontaire l'exécution de sa propre législation en privant l'office du personnel nécessaire, ce qui n'est pas dans son intérêt, ni dans celui du législateur.

Je prie dès lors le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Est-il vrai que seul un tiers des postes nécessaires à l'exécution de la loi ont été accordés ? Dans l'affirmative, comment faire pour appliquer la loi sans le personnel nécessaire ?

2. Le délai fixé par la loi pour l'assainissement des eaux est 2030. Quel est le retard causé par la pénurie de personnel ?

3. Combien de postes supplémentaires faudait-il pour assurer une exécution correcte de la loi sur la protection des eaux ? Le Conseil fédéral est-il disposé à accorder des postes supplémentaires pour que la mauvaise exécution de la loi ne porte pas atteinte encore plus gravement à la biodiversité ?

4. D'autres unités administratives chargées d'exécuter les dispositions en matière de protection de l'environnement sont-elles également sous-dotées ? Dans l'affirmative, quelles mesures ont été prises pour remédier à cette situation afin de permettre une exécution de la loi dans les délais prescrits ?

Cosignataires: Dandrès, Hurni, Locher Benguerel, Pult, Roth Franziska, Schneider Meret, Schneider Schüttel, Suter, Weichelt-Picard (9)

02.09.2020 Réponse du Conseil fédéral.

25.09.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3734 ***n*** Ip. **Munz. Fauchage et récolte. Mesures pour la protection des insectes** (18.06.2020)

En 2010, Agroscope, le centre de compétences pour la recherche agricole, a publié un rapport au sujet des effets sur la faune des processus de récolte des prairies (rapport ART 724). D'après une synthèse approfondie de la littérature, l'effet de différentes faucheuses et des étapes du processus d'exploitation des prairies sur les orthoptères, les chenilles et les leurres en cire ont été testés. L'étude est arrivée à la conclusion que " peu de petits animaux survivent aux techniques de récolte généralement employées aujourd'hui ".

En 2001, la Station fédérale de recherches en économie et technologie agricoles ainsi que le Centre de recherche apicole (qui forment aujourd'hui le centre Agroscope) avaient déjà publié un article intitulé " Pertes d'abeilles liées à l'utilisation de faucheuses rotatives ". Les scientifiques avaient alors démontré que 90 000 abeilles par hectare, c'est-à-dire 62 % de la totalité des abeilles, étaient mortes ou incapables de voler en raison de l'utilisation d'une faucheuse rotative équipée d'un conditionneur sur certains types de prairies. Ils ont dénombré près de sept fois moins d'abeilles mortes ou incapables de voler après l'utilisation d'une faucheuse rotative sans conditionneur. Les pertes de pollinisateurs et autres insectes n'ont pas été mesurées.

D'après la réponse du Conseil fédéral à la question 17.5571, on estime que les populations de diverses espèces d'insectes en Suisse sont peu nombreuses et ne cessent de diminuer. Or, la disparition de ces insectes engendrerait de graves conséquences sur l'agriculture, mais aussi sur l'économie forestière et la société dans son ensemble. Au cours des 30 dernières années, les populations d'insecte ont reculé de près de 75 %, c'est-à-dire d'environ 25 à 50 % depuis la publication des articles susmentionnés.

Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Les auteurs des deux études susmentionnées ont formulé des recommandations en vue de réduire les taux de mortalité des espèces animales vivant dans les prairies. Lesquelles ont été adoptées ?

2. Quels effets mesurables ont été constatés suite à la mise en oeuvre de mesures ?

3. Existe-t-il encore des incitations dans le secteur agricole qui favorisent voire encouragent les techniques de récoltes actuelles telles que mentionnées dans le rapport datant de 2010 ?

4. Les mesures qui ont été prises suffisent-elles à réduire efficacement les taux de mortalité élevés des insectes vivant dans les prairies et d'autres espèces animales, de manière à ce que ces populations animales ne reculent plus ?

5. Dans la négative, quelles mesures supplémentaires faudrait-il prendre pour y remédier ?

6. Quelles mesures seraient nécessaires pour que les espèces animales vivant dans les pairies puissent se perpétuer dans un délai raisonnable ?

Cosignataires: Badertscher, Crottaz, Locher Benguerel, Maillard, Piller Carrard, Schneider Meret, Weichelt-Picard (7)

02.09.2020 Réponse du Conseil fédéral.

25.09.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3735 ***n*** Ip. **Romano. Le Tessin et la Suisse ne finissent pas à Lugano. Il faut intégrer le district de Mendrisio dans les liaisons ferroviaires à longue distance** (18.06.2020)

Compte tenu de l'ouverture du tunnel de base du Ceneri et d'autres améliorations de l'infrastructure, la mobilité ferroviaire et, partant, tout le réseau des transports publics tessinois connaîtront, à partir de décembre 2020, un profond changement grâce à des liaisons plus efficaces et donc plus intéressantes pour les usagers.

Le projet d'horaire 2021 montre comment le réseau et l'horaire reposent sur des liaisons entre les pôles de Lugano, Bellinzone et Locarno. De fait, ce système exclut a priori et sans justification objective le district de Mendrisio, qui doit se satisfaire de liaisons régionales avec les villes de Mendrisio et de Chiasso. Il convient en passant de relever que ces liaisons pénalisent les usagers durant les heures où les déplacements pendulaires sont les plus importants.

Le district de Mendrisio compte 51 000 habitants, 27 000 employés, 2400 étudiants et enseignants à l'Université de la Suisse italienne (Académie d'architecture) et à l'Ecole universitaire professionnelle de la Suisse italienne. Dix lignes de bus régionaux partent de la gare de Mendrisio et quelque 7000 personnes empruntent chaque jour les gares de Mendrisio et de

Chiasso. La région a un tissu économique et industriel très développé et international ; des dizaines de milliers de frontaliers font quotidiennement la navette depuis les régions de Como et de Varese. Depuis 2017, la gare de Mendrisio représente le noeud ferroviaire entre les deux liaisons internationales stratégiques vers le sud : Stabio-Varese et Chiasso-Como. Or l'horaire 2021 ignore totalement ces aspects. A en croire qu'en matière de transport ferroviaire de longue distance (IC), le Tessin et, partant, la Suisse se terminent à Lugano.

1. Le Conseil fédéral et les CFF sont-ils d'avis que le Tessin se termine à Lugano ?

2. Pour quelles raisons les arrêts dans le district de Mendrisio ne sont-ils pas prévus pour les trains grandes lignes ?

3. Le canton du Tessin a-t-il fait une demande en ce sens ? Dans l'affirmative, pourquoi n'y a-t-on pas donné suite ?

4. Pourquoi les arrêts des IC actuellement prévus tôt le matin et tard le soir seront-ils également supprimés de l'horaire 2021 ? Sur quels arguments repose cette décision ?

5. Pourquoi le district de Mendrisio ne fait-il pas partie du réseau des villes suisses reliées par des trains longue distance ? Quelles conditions ne sont pas remplies pour que les IC s'y arrêtent ?

6. Compte tenu de l'importance économique et géographique du district de Mendrisio, n'est-il pas indiqué d'actualiser le guide TGL " Principes et critères relatifs au trafic grandes lignes ", qui repose sur le Projet de territoire Suisse ? Une proposition du gouvernement cantonal est-elle nécessaire ?

26.08.2020 Réponse du Conseil fédéral.

25.09.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3736 ***n*** Mo. **Romano. Le Tessin et la Suisse ne finissent pas à Lugano. Il faut intégrer le district de Mendrisio dans les liaisons ferroviaires à longue distance** (18.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de faire en sorte que le district de Mendrisio, via les gares ferroviaires de Mendrisio ou de Chiasso, soit intégré dans le réseau des liaisons InterCity (IC) entre les différentes villes suisses.

26.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3737 ***n*** Po. **Töngi. Faciliter la distinction entre les investissements créant une plus-value et ceux visant au maintien de la valeur** (18.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'étudier la possibilité pour la Confédération de créer une aide au calcul des investissements immobiliers permettant de répartir les coûts selon qu'ils créent une plus-value ou qu'ils visent au maintien de la valeur.

Cosignataires: Badran Jacqueline, Bertschy, Brenzikofer, Candinas, Dandrès, Friedl Claudia, Glättli, Gugger, Hurni, Kutter (10)

26.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

x **20.3738** ***n*** Mo. **Conseil National. Réévaluer le positionnement international et les accords de libre-échange à l'ère du duopole conflictuel Chine-Etats-Unis (Nidegger)** (18.06.2020)

Dans le cadre de sa stratégie de politique extérieure 2020-2023, le Conseil fédéral est chargé de présenter au parlement une analyse consacrée spécifiquement aux conséquences pour la Suisse de la marginalisation progressive de l'UE dans un monde devenu multipolaire et dominé par un duopole conflictuel Chine-USA.

Dans ce cadre, le Conseil fédéral est chargé de comparer en particulier les avantages économiques et politiques (valeurs démocratiques / souveraineté) respectifs des options suivantes :

a. Multiplication d'accords de libre-échange avec tous les partenaires possibles (Chine, USA, UE, Japon, Inde, MERCOSUR, etc.) parallèlement aux accords conclus dans le cadre de l'OMC en difficulté depuis plusieurs années.

b. Conclusion et/ou approfondissement d'accords de libre-échange régionaux avec les principaux pôles que sont en priorité la Chine, les USA et l'UE .

c. Intégration institutionnelle à l'UE face au duopole Chine-USA et protection contre des investisseurs étrangers "hégémoniques".

02.09.2020 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CN/CE *Commission de politique extérieure*

25.09.2020 Conseil national. Adoption
16.03.2021 Conseil des Etats. Adoption

20.3739 ***n*** Ip. **Dandrès. Distribution matinale et dominicale des journaux. Pour un service universel sans dumping** (18.06.2020)

Chaque année, 50 millions sont versés par la Confédération pour le transport de journaux, via la distribution régulière par la Poste, dans le cadre de l'obligation de service universel. Le Conseil fédéral veut élargir le cercle des bénéficiaires de cette aide (20.038).

Le 27 mai 2020, la CTT du Conseil des Etats a voté une extension du soutien à la diffusion matinale et dominicale. Or, ces distributions sortent du cadre du service universel. Ces entreprises de distribution doivent respecter les conditions de travail usuelles dans la branche, sous la surveillance de la Commission fédérale de la poste (PostCom). En l'absence de CCT, la protection se limite au salaire minimal brut de 18,27 francs par heure pour une durée hebdomadaire de travail de 44 heures. Pour rappel, la CCT de la Poste prévoit 42 heures par semaine et 21,72 francs par heure (salaire plancher pour une personne majeure).

En 2019, PostCom a ouvert une procédure contre Epsilon, une filiale de la Poste, qui fournit des services de distribution matinale ou dominicale de journaux. Celle-ci ne respectait même pas le minimum de 18,27 francs, montant très bas qui déjà ne permet pas de vivre dans un canton comme Genève, qui votera pour un salaire légal minimum de 23 francs. La gravité des manquements d'Epsilon était telle qu'une amende 180 000 francs lui a été infligée.

La situation a depuis lors été régularisée, avec l'aide du syndicat.

Les salarié.e.s d'Epsilon ont pu maintenir la distribution durant le semi-confinement lié au COVID-19. Les abonné.e.s des journaux distribués ont continué ainsi à être informé.e.s, malgré la suspension de bon nombre d'activités économiques. Malgré cela, Epsilon vient d'annoncer à ses travailleur.euse.s une baisse de salaire.

L'information est fondamentale pour la démocratie. La manière dont la distribution se fait influe directement sur l'accès à l'information. Elle revêt doit donc un caractère universel et public.

La concurrence ne doit par ailleurs pas se faire sur les conditions de travail.

Pour lutter contre le dumping, assurer une vie digne aux salarié.e.s et une distribution matinale et dominicale dans toute la Suisse :

a. le Conseil fédéral envisage-t-il d'étendre le service universel (art. 14 LPO) à la distribution matinale et dominicale de journaux ?

b. a minima, comment va-t-il s'assurer que l'éventuel élargissement de l'aide fédérale ne subventionne pas la sous-enchère?

Cosignataires: Aebischer Matthias, Bendahan, Fehlmann Rielle, Funiciello, Graf-Litscher, Gysi Barbara, Maillard, Marra, Nordmann, Piller Carrard, Prelicz-Huber, Pult, Reynard, Storni (14)

26.08.2020 Réponse du Conseil fédéral.

25.09.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3742 ***n*** Mo. **Atici. Création de mécanismes de plainte informels pour les victimes de profilage racial ou ethnique et extension du mandat du Service de lutte contre le racisme** (18.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'étendre le mandat du Service de lutte contre le racisme (SLR) comme suit :

a. le SLR instituera un organe de conciliation indépendant chargé de mettre en place au niveau fédéral des mécanismes de plainte informels facilement accessibles aux personnes victimes de profilage racial ou ethnique ;

b. il soutiendra et conseillera le Corps des gardes-frontière, Fedpol et les corps de police cantonaux dans les domaines suivants : instructions aux collaborateurs, formation et formation continue et mise en place de services de médiation dans les cantons et les villes ; l'objectif sera de réduire de moitié au moins, en l'espace de cinq ans, le nombre de contrôles au faciès ;

c. il introduira, à l'échelle nationale, une application Internet permettant de saisir les cas de profilage racial ou ethnique en vue d'améliorer la qualité des statistiques sur le nombre de contrôles, sur la présence ou non des personnes contrôlées dans les systèmes d'information consultés par la police, ainsi que sur l'heure, le lieu et la raison des contrôles ;

d. il cherchera encore d'autres sources de données en vue d'assurer un suivi systématique des cas de profilage racial ou ethnique et l'établissement de rapports sur la question.

Cosignataires: Barrile, Brenzikofer, Feri Yvonne, Hurni, Locher Benguerel, Marti Samira, Piller Carrard, Storni (8)

19.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3745 ***é*** Mo. **Conseil des Etats. Garantir un entretien et une exploitation durables des forêts (Fässler Daniel)** (18.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de combler les lacunes relevées en matière d'entretien des forêts dans le 4e inventaire forestier national (IFN 4) et d'améliorer rapidement et concrètement les conditions générales de la gestion forestière suisse, qui se sont altérées en raison du changement climatique. Il faut encourager et financer des mesures ciblées permettant aux propriétaires de forêts de maintenir une forêt saine, stable et adaptée au climat. Il faut créer des incitations financières pour que les propriétaires de forêts puissent continuer d'exploiter celles-ci, de sorte qu'elles puissent " remplir durablement et de façon équivalente l'ensemble de leurs fonctions ", comme le prévoit la Politique forestière 2020. Il faut notamment remédier d'urgence, à l'aide de mesures efficaces, aux facteurs qui restreignent les fonctions que la forêt remplit pour le climat, la société et l'approvisionnement en bois.

Aussi le Conseil fédéral est-il chargé de verser des contributions financières supplémentaires liées aux prestations, à hauteur d'au moins 25 millions de francs par année, dans un premier temps pour une période de quatre ans, dans les trois secteurs suivants : soins sylvicoles pour renforcer la stabilité des forêts à tous les stades de développement, coupes de sécurité et reboisement adapté au climat. Si de nouvelles bases légales doivent être créées ou adaptées pour ce faire, le Conseil fédéral est chargé de les soumettre au Parlement dans un délai de douze mois.

Cosignataires: Baume-Schneider, Burkart, Dittli, Engler, Ettlin Erich, Häberli-Koller, Hefti, Juillard, Knecht, Kuprecht, Maret Marianne, Mazzone, Reichmuth, Stark, Thorens Goumaz, Wicki, Zanetti Roberto, Zopfi (18)

19.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

17.09.2020 Conseil des Etats. Adoption

10.03.2021 Conseil national. Adoptée avec la modification suivante: ... Aussi le Conseil fédéral est-il chargé de verser des contributions financières supplémentaires liées aux prestations, à hauteur d'au moins 25 millions de francs par année, dans un premier temps pour une période de quatre ans, pour la convention-programme RPT Forêt et pour les mesures complémentaires dans les secteurs suivants : soins sylvicoles pour renforcer la stabilité des forêts, coupes de sécurité et rajeunissement forestier adapté au climat. En cas de besoin, des crédits supplémentaires pour l'année en cours doivent être mis à disposition. Si de nouvelles bases légales doivent être créées ou adaptées pour ce faire, le Conseil fédéral est chargé de les soumettre au Parlement dans un délai de douze mois.

20.3751 ***n*** Ip. **Strupler. Travailleurs saisonniers. Recours abusif aux prestations de la caisse de chômage** (18.06.2020)

1. Quelles mesures le Conseil fédéral compte-t-il prendre pour limiter l'allocation manifestement abusive de prestations de chômage aux travailleurs saisonniers, qui vivent sur le dos des caisses de chômage pendant la saison d'hiver ? Est-il conscient qu'il s'agit là d'une pratique systématique dont les deux partenaires profitent, employeurs comme salariés ?

2. Qui vérifie si les salariés provenant d'un Etat de l'UE/AELE restent en Suisse ou repartent dans leur pays pour y travailler pendant la durée d'allocation des prestations, et comment ce contrôle est-il opéré ? Il n'existe en effet aucune d'obligation de séjourner en Suisse pour les chômeurs.

3. Comment vérifie-t-on que les chômeurs ressortissants de l'UE/AELE recherchent activement un emploi ? Ils savent en effet qu'ils ne resteront que temporairement sans travail.

4. Est-il possible que ce défaut du système soit une des raisons qui expliquent le taux de chômage supérieur à la moyenne parmi les salariés appartenant à des nationalités très présentes dans les secteurs à forte variation saisonnière (bâtiment, agriculture ou restauration, par ex.) ?

5. Quelles mesures le Conseil fédéral prend-il pour corriger ce défaut dans le cadre des accords avec l'UE ? N'y aurait-il pas lieu d'octroyer davantage de permis de séjour et de permis de travail de durée limitée, comme c'était le cas auparavant avec le statut de saisonnier ?

6. Quelles mesures le Conseil fédéral prend-il pour garantir que les salariés rémunérés à l'heure qui travaillent un grand nombre d'heures par mois pendant la saison d'été ne soient pas plus avantagés en hiver, avec les prestations de chômage qui leur sont allouées, que les personnes percevant un salaire annuel ?

7. Qu'entend-on par " contrats de travail en chaîne " ? Ne faudrait-il pas mieux contrôler les agences de placement et les employeurs pour éviter le recours abusif aux prestations de l'assurance-chômage ?

8. Combien de salariés ayant perçu l'indemnité pour réduction de l'horaire de travail (RHT) disposent-ils d'un permis de séjour B ou C ou profitent-ils indirectement, momentanément, d'un accès facilité à cette indemnité ?

02.09.2020 Réponse du Conseil fédéral.

25.09.2020 Conseil national. Discussion reportée

x **20.3754** ***é*** Mo. **Sommaruga Carlo. Adoption d'une procédure fédérale pour que les musées de Suisse participent à la restitution des biens culturels enlevés à l'époque coloniale** (18.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de mettre en place des procédures permettant aux musées suisses de participer activement au mouvement de retour et de restitution des biens culturels enlevés à leurs Etats d'origine à l'époque coloniale.

Les mesures proposées contiendront les éléments suivants :

1. Aide, technique et financière, aux musées publics et privés de Suisse, aux niveaux fédéral, cantonal et communal, pour effectuer les recherches de provenance nécessaires ;

2. Collecte et dissémination des informations relatives aux objets qui devraient être restitués ;

3. Mise en place d'un système efficace de résolution des conflits avec les Etats ou communautés d'origine concernés, fondé sur la diplomatie culturelle ;

4. Soutien logistique pour effectuer les restitutions qui s'imposent ou mettre en place des solutions alternatives à la restitution.

Cosignataires: Baume-Schneider, Carobbio Guscetti, Français, Gapany, Herzog Eva, Jositsch, Juillard, Mazzone, Rechsteiner Paul, Thorens Goumaz, Vara, Zanetti Roberto, Zopfi (13)

12.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

21.09.2020 Conseil des Etats. Transmis à la commission compétente pour examen préalable
08.03.2021 Retrait

x **20.3760** ***é*** Mo. **Chiesa. Réévaluer le positionnement international et les accords de libre-échange à l'ère du duopole conflictuel Chine-Etats-Unis** (18.06.2020)

Dans le cadre de sa stratégie de politique extérieure 2020-2023, le Conseil fédéral est chargé de présenter au parlement une analyse consacrée spécifiquement aux conséquences pour la Suisse de la marginalisation progressive de l'UE dans un monde devenu multipolaire et dominé par un duopole conflictuel Chine-USA.

Dans ce cadre, le Conseil fédéral est chargé de comparer en particulier les avantages économiques et politiques (valeurs démocratiques/souveraineté) respectifs des options suivantes :

a. Multiplication d'accords de libre-échange avec tous les partenaires possibles (Chine, USA, UE, Japon, Inde, MERCOSUR, etc.) parallèlement aux accords conclus dans le cadre de l'OMC en difficulté depuis plusieurs années.

b. Conclusion et/ou approfondissement d'accords de libre-échange régionaux avec les principaux pôles que sont en priorité la Chine, les USA et l'UE .

c. Intégration institutionnelle à l'UE face au duopole Chine-USA et protection contre des investisseurs étrangers "hégémoniques".

02.09.2020 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CN/CE *Commission de politique extérieure*

15.09.2020 Conseil des Etats. Transmis à la commission compétente pour examen préalable
11.01.2021 Retrait

20.3767 ***n*** Ip. **Baumann. Risque accru de cancers infantiles dus aux pesticides** (18.06.2020)

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Les chercheurs exigent que la recherche sur les causes du cancer infantile provoqué par les pesticides soit intensifiée. Est-il prévu que la Confédération soutienne ces efforts ?

2. Les enfants sont plus sensibles que les adultes à certaines influences environnementales, ce qui accroît leur risque de cancer pour une même exposition. L'homologation des pesticides tient-elle compte de ces différences ?

3. Dans sa réponse à l'interpellation 19.4549, le Conseil fédéral annonçait que l'Office fédéral de l'environnement étudierait la dispersion de pesticides dans l'air. Qu'en est-il ? Quels sont les cantons concernés ? Dispose-t-on de premiers résultats ?

4. Selon la réponse du Conseil fédéral à l'interpellation 19.3101, il n'était pas prévu de mesurer systématiquement la dispersion de pesticides dans l'air due à la dérive et à l'érosion éolienne. Envisage-t-on, à la lumière des travaux de recherche menés récemment dans ce domaine, d'assurer un suivi des zones situées aux alentours des terres cultivées ?

5. Quelles mesures le Conseil fédéral prend-il pour réduire rapidement et de manière significative les risques de dérive des pesticides, comme le voudrait le principe de précaution ?

26.08.2020 Réponse du Conseil fédéral.

25.09.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3770 ***n*** Mo. **Sauter. Introduction de l'ordonnance électronique** (18.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de créer les bases légales nécessaires pour que les ordonnances pour des produits thérapeutiques soient en principe établies sous forme électronique et transmises numériquement. Comme les patients ont des compétences numériques variables, la loi prévoira une solution de remplacement appropriée sur papier à l'ordonnance électronique.

Cosignataires: de Courten, Herzog Verena, Humbel, Mäder, Mettler, Nantermod, Silberschmidt (7)

02.09.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3771 ***n*** Ip. **Prezioso. Suisse-Colombie. S'assurer de l'utilisation des aides de la Confédération** (18.06.2020)

Le 24 novembre 2016 a été signé à Bogota un accord de paix entre l'Etat colombien et les FARC-EP. Cet accord a mis fin à plus de 50 ans de guerre; il a été inscrit comme un accord spécial dans le cadre du Droit International Humanitaire et de la Convention de Genève. Le Conseil fédéral a été désigné comme dépositaire de l'accord.

Depuis plusieurs mois, différents organismes internationaux ont dénoncé le non-respect des accords de la part du gouvernement actuel. Parmi les faits les plus graves, 201 ex-combattants et 33 membres de leurs familles ont été assassinés à ce jour; des syndicalistes des organisations paysannes, représentants des mouvements pour la récupération de la terre ou pour la substitution des cultures illicites notamment, tous actifs pour la mise en pratique de ces accords, ont aussi été tués De nombreux ex-combattants et de nouvelles couches de la population ont été ainsi conduits, malgré les accords, à affronter une nouvelle guerre.

Le 7 avril 2018, la presse espagnole a fait référence à une lettre des ambassadeurs de Norvège, Suisse et Suède exprimant leur inquiétude face au manque de transparence de la part du gouvernement colombien quant à l'utilisation des 200 millions de dollars mis à disposition par ces pays au fonds de soutien de la paix 'Fondo Colombia en Paz'. Le procureur général colombien a entamé une enquête, qui n'a encore donné aucun résultat.

Le 4 mai 2020, la presse colombienne a dénoncé l'existence d'un contrat de l'équivalent de plusieurs millions de francs avec une entreprise de communication (Du Brands SAS) afin de gérer l'image et la communication via des réseaux sociaux de la présidence, payé par les fonds destinés à la paix via le Fondo Paz (Fondo de programmas especiales para la paz).

1. Toutes ces informations nous préoccupent quant à l'utilisation des aides à la paix de la Suisse envers la Colombie. La Confédération peut-elle garantir que ces aides, envoyées sous différentes formes, ne servent pas à alimenter la corruption, ou plus grave encore, la violation des droits de l'homme, les persécutions et les assassinats contre les opposants politiques ?

2. Afin de répondre à cette inquiétude, le Conseil fédéral peut-il nous donner un aperçu des montants exacts destinés à la coopération et à la paix en Colombie ainsi que leur utilisation?

Cosignataires: Badertscher, Brélaz, de la Reussille, Maillard, Prelicz-Huber, Python, Rytz Regula, Walder, Wermuth (9)

26.08.2020 Réponse du Conseil fédéral.

25.09.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3772 ***n*** Mo. **Bulliard. Statistiques des enfants témoins de violence domestique** (18.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de réaliser des statistiques sur le nombre d'enfants qui sont témoins de violence domestique. Ces statistiques établies annuellement, ou du moins à intervalles réguliers, indiqueront combien d'enfants vivent dans des ménages où la police est intervenue en raison de violence domestique.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Andrey, Badertscher, Bendahan, Bregy, Brenzikofer, Candinas, Eymann, Feri Yvonne, Friedl Claudia, Geissbühler, Giacometti, Gschwind, Gugger, Gysi Barbara, Kamerzin, Klopfenstein Broggini, Kutter, Lohr, Maitre, Molina, Müller-Altermatt, Munz, Paganini, Piller Carrard, Rechsteiner Thomas, Regazzi, Reynard, Ritter, Roduit, Romano, Roth Pasquier, Schneider Schüttel, Stadler, Streiff, Studer, Vincenz, Wismer Priska (38)

19.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3773 ***n*** Ip. **Büchel Roland. Taxe d'immigration comme entrée d'argent pour la Confédération** (18.06.2020)

Dans le cadre des débats sur la mise en place d'une éventuelle taxe d'immigration pour les ressortissants de l'UE, le Conseil fédéral a répondu à ma question 19.5579 (Pilotage de l'immigration. Vaut-il mieux taxer ou contingenter ?) en expliquant qu'il faudrait d'abord définir les secteurs concernés pour ensuite évaluer les conséquences sur la " main-d'oeuvre souhaitée ". Il a précisé que l'idée de mettre en place une telle taxe avait été étudiée, mais ensuite abandonnée.

1. A quelles conséquences pourrions-nous nous attendre si nous mettions en place une taxe unique de 5000 francs pour tous les ressortissants de l'UE indépendamment du secteur d'activité (agriculture, industrie, services) ?

2. Quels changements apporterait une taxe de 2000 francs ?

3. A combien s'élèveraient les entrées d'argent dans l'un et l'autre cas ?

4. Une telle taxe entraînerait-elle une arrivée plus importante de main-d'oeuvre hautement qualifiée ?

26.08.2020 Réponse du Conseil fédéral.

25.09.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3774 ***n*** Ip. **Clivaz Christophe. L'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire est-elle infiltrée par le lobby nucléaire?** (18.06.2020)

Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Le Conseil fédéral était-il au courant que M. Zimmermann était membre de la Société suisse des experts nucléaires SGK et du Forum nucléaire lors de sa nomination au comité de l'IFSN, puis à la présidence de cet organe ?

2. Dans le cas contraire, le Conseil fédéral ne considère-t-il pas que la nomination de M. Zimmermann doit être immédiatement révoquée au regard des dispositions de l'ordonnance d'application de la Loi sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (OLOGA) ?

3. Dans quelle mesure la présence de ce lobbyiste du nucléaire à la tête de l'organe de surveillance IFSN peut-elle expliquer que la centrale vétuste de Beznau ait été autorisée à redémarrer malgré ses défauts bien connus ?

4. Le Conseil fédéral peut-il certifier de la probité et de l'absence de lien d'intérêt avec le lobby nucléaire de tous les membres de l'IFSN ?

Cosignataires: Egger Kurt, Klopfenstein Broggini, Python, Walder (4)

02.09.2020 Réponse du Conseil fédéral.

25.09.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3775 ***n*** Ip. **Amaudruz. Papyrus. Confiance ou défaillance?** (18.06.2020)

Une enquête est en cours à Genève au sujet de l'opération Papyrus. Les éléments recueillis évoquent diverses méthodes pour obtenir un permis de séjour sans remplir les conditions. Il est question de "fausse entreprise, faux documents, fausses

signatures, mariage blanc, tests de français frauduleux." Compte tenu du fait que le personnel suffisant n'a jamais été mis à disposition, il était évident que le risque de fraude était élevé, le temps manquant pour procéder aux vérifications nécessaires, notamment au sujet des documents joints aux dossiers. Les personnes entendues citent également le Conseiller d'Etat en charge de l'opération, lequel serait intervenu personnellement en cours de procédure, allant semble-t-il jusqu'à valider une requête qui ne correspondait pas aux critères par ailleurs fort flous et manifestement peu contraignants. Ainsi, le bilan final se monte à 2390 régularisations pour moins de 50 refus.

Ces dossiers bancals voire pire étaient ensuite transmis à Berne pour obtenir l'aval final. Au vu du bilan, il est évident que la Confédération a accordé une grande confiance au canton de Genève, suivant ses avis à tout le moins fréquemment, peut-être systématiquement.

1. Quelles étaient les tâches attribuées au canton de Genève dans le cadre de l'opération Papyrus (obtention des pièces, vérification, constitution du dossier, aval) ?

2. Quelle était la tâche des fonctionnaires fédéraux chargés d'étudier les dossiers arrivant de Genève ?

3. Avaient-ils les moyens de vérifier l'authenticité des pièces présentées ou devaient-ils simplement s'assurer que les documents nécessaires étaient bien disponibles ?

4. Le Conseil fédéral n'a-t-il pas fait preuve d'un manque de curiosité lors de l'étude des dossiers ?

5. Combien de dossiers ont-ils été refusés par la Confédération ?

6. Quels étaient les motifs de refus par la Confédération ?

7. Qu'entend faire le Conseil fédéral au niveau des dossiers entachés de fraude ?

8. Dans les cas de fraudes établis, l'autorisation de séjour obtenue sera-t-elle retirée ?

9. Dans les cas où l'autorisation de séjour obtenue serait retirée, les personnes concernées seront-elles expulsées ?

10. Le Conseil fédéral entend-t-il entreprendre des démarches à l'endroit du canton de Genève au vu de son attitude pour le moins légère voire frauduleuse ?

11. Quelles sont les mesures que le Conseil fédéral entend prendre pour éviter qu'une autorité cantonale n'abuse de de sa bonne foi ?

19.08.2020 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Discussion reportée

20.3776 ***n*** Po. **Brenzikofer. Création d'un service de médiation indépendant pour les requérants d'asile** (18.06.2020)

Le Conseil fédéral est invité à étudier la possibilité de créer un service de médiation indépendant qu'il soit possible de contacter en cas de violence, de discrimination ou d'autre problème grave dans les centres pour requérants d'asile.

Cosignataires: Andrey, Atici, Bulliard, Gugger, Gysin Greta, Jans, Klopfenstein Broggini, Landolt, Marti Samira, Mettler, Meyer Mattea, Moser, Nussbaumer, Pasquier, Prelicz-Huber, Roth Franziska, Streiff, Studer, Suter, Walder (20)

26.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.3777 ***n*** Mo. **Buffat. Exemplarité et solidarité de la Confédération avec les travailleuses et travailleurs indigènes. De la parole aux actes** (18.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de mettre en oeuvre une politique claire de préférence nationale à l'embauche pour l'ensemble de son personnel.

19.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3779 ***n*** Mo. **Christ. Aide aux médias et offensive sur le plan de la formation. Bons destinés aux adolescents et aux jeunes adultes pour l'accès aux médias** (18.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de créer les bases légales nécessaires à la mise en place d'un projet pilote de distribution de bons destinés aux jeunes âgés de 16 à 25 ans pour l'accès aux médias.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Arslan, Atici, Binder, Chevalley, Farinelli, Feller, Fischer Roland, Flach, Gredig, Grossen Jürg, Moser, Pasquier, Pointet, Pult, Schaffner, Storni, Streiff, Wasserfallen Christian (19)

02.09.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3782 ***n*** Mo. **Egger Mike. SOS chômage des jeunes. Soulager les entreprises formatrices** (18.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner les obstacles administratifs rencontrés dans le cadre de la formation d'apprentis et de prendre des mesures visant à encourager l'offre de places de formation. Pour cela, il convient notamment d'étudier la possibilité de soulager les entreprises d'apprentissage sur le plan fiscal en fonction du nombre de places de formation qu'elles proposent.

Cosignataires: Ryser, Silberschmidt (2)

26.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3783 ***n*** Ip. **Weichelt-Picard. Changement climatique. Conséquences sur la santé** (18.06.2020)

La revue scientifique médicale The Lancet a publié son rapport annuel sur la question climatique intitulé " Le rapport du Compte à rebours 2019 sur la santé et le changement climatique "

La revue scientifique médicale The Lancet a publié son rapport annuel sur la question climatique intitulé " Le rapport du Compte à rebours 2019 sur la santé et le changement climatique " (cf. https://www.thelancet.com, vol.394, 16 novembre 2019). Le rapport présente 41 indicateurs-clés.

Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes :

1. A-t-il connaissance de l'étude mentionnée ci-dessus ? Dans l'affirmative, qu'en pense-t-il ?

2. A-t-il évalué les impacts des risques climatiques sur les coûts de la sécurité sociale, en particulier sur les coûts de l'assurance obligatoire des soins (AOS) ?

- Dans l'affirmative, quels seront les possibles impacts ?

- Dans la négative, envisage-t-il de procéder à une analyse de la question ?

3. Comment les résultats de l'étude menée par The Lancet s'intègrent-ils dans le cadre de la mise en oeuvre de l'Agenda 2030 ?

4. Quelles mesures le Conseil fédéral va-t-il prendre pour améliorer la prévention plutôt que d'assumer les coûts induits en matière de santé ?

5. En Suisse, le principe du pollueur-payeur est appliqué. Le Conseil fédéral prévoit-il l'introduction d'une taxe climatique qui permette de demander au pollueur de participer davantage aux coûts de santé supplémentaires, notamment dans le cadre de l'AOS ?

Cosignataires: Feri Yvonne, Gysi Barbara, Meyer Mattea, Munz, Porchet, Prelicz-Huber, Roth Franziska (7)

26.08.2020 Réponse du Conseil fédéral.

25.09.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3784 *n* Ip. **Streiff. Prélèvement d'organes. Des mesures sont-elles prises activement pour garantir la mort cérébrale après un arrêt cardio-circulatoire?** (18.06.2020)

Dans sa réponse à mon interpellation 19.4569, le Conseil fédéral indique qu'aux termes de l'art. 9 de la loi sur la transplantation une personne est décédée lorsque les fonctions du cerveau, y compris celles du tronc cérébral, ont subi un arrêt irréversible par manque d'approvisionnement en oxygène suite à un arrêt cardiaque ou circulatoire ; il précise en outre que le cerveau subit des dommages irréversibles en quelques minutes et qu'après le délai d'attente légal de cinq minutes, un diagnostic de mort doit en outre être posé ; les organes peuvent alors être prélevés.

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Que pense-t-il du fait que les recommandations de Maastricht prescrivent un arrêt cardiaque de 10 minutes et que d'éminents neurologues considèrent par ailleurs que 10 minutes d'attente sont encore insuffisantes pour garantir l'arrêt irréversible des fonctions du cerveau au sens de la loi ?

2. On peut lire dans la littérature spécialisée que dans les centres suisses de prélèvement d'organes, avant le prélèvement par exemple de poumons sur une personne décédée suite à un arrêt cardio-circulatoire persistant (DCD), la respiration artificielle est maintenue après la constatation de la mort et un massage cardiaque est effectué sur le donneur pour répartir de l'héparine dans son système circulatoire, ou encore que dans certains centres, avant le prélèvement d'un rein, un massage cardiaque est effectué sur le donneur après la constatation de la mort en vue de rétablir brièvement la circulation. Ces informations sont-elles exactes ?

3. Est-il exact que, lorsque de telles mesures sont prises, il est indispensable d'éviter une irrigation du cerveau afin d'empêcher la réactivation des fonctions cérébrales ?

4. Est-il exact qu'en 2019, par exemple, on recourait encore à Genève à la circulation régionale normothermique (CRN) pour assurer l'irrigation des organes à transplanter et qu'un ballon était mis en place dans l'aorte afin de bloquer les carotides et d'éviter ainsi l'apport d'oxygène dans le cerveau et la réactivation de fonctions cérébrales ? Le Conseil fédéral peut-il nous dire si cette méthode est encore utilisée en Suisse ? Peut-il nous indiquer sur quoi il fonde sa réponse ?

5. Le Conseil fédéral partage-t-il l'avis selon lequel on ne laisse plus simplement mourir les personnes, mais que des mesures sont prises activement pour garantir leur mort cérébrale ?

6. Quelles mesures le Conseil fédéral compte-t-il prendre pour garantir dès aujourd'hui qu'aucun organe ne sera prélevé sur une personne en train de mourir ?

Cosignataires: Gugger, Studer (2)

12.08.2020 Réponse du Conseil fédéral.

25.09.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3788 *n* Ip. **Rutz Gregor. Un État fédéral fouineur. Pourquoi les autorités fédérales demandent-elles à des entreprises privées des informations sur leurs budgets publicitaires?** (18.06.2020)

Ces derniers jours, plusieurs importateurs de voitures de tourisme ont reçu une lettre du directeur de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) les informant que ce dernier effectuait un sondage en vue de déterminer les effets de la crise du coronavirus sur le marché des voitures de tourisme neuves. Mais en lisant les questions, on se frotte les yeux. L'OFEN s'enquiert des dépenses consenties dans le domaine du marketing en vue de garantir que les valeurs cibles plus strictes définies en matière d'émissions de CO2 pour les voitures de tourisme seront atteintes. Il demande en outre aux importateurs des informations détaillées sur les dépenses de marketing opérées pour les véhicules rechargeables et pour les véhicules équipés de moteurs à combustion ou hybrides à haute efficacité énergétique, ainsi que sur les dépenses de marketing concrètes pour 2019/2020 dans ce domaine. Il s'informe par ailleurs des éventuelles mesures promotionnelles, des mesures adoptées dans les domaines de la politique de marge et de la politique des prix et des mesures prises en matière de formation et de formation continue.

Enfin, l'OFEN estime que, depuis la réouverture des salles d'exposition, les entreprises se sont focalisées sur les voitures en stock, raison pour laquelle il se demande si les importateurs ont pris suffisamment de mesures pour avoir en stock des modèles à haute efficacité énergétique.

Dans ce contexte, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. A-t-il connaissance du courrier envoyé aux importateurs de voitures de tourisme par le directeur de l'OFEN le 16 juin ?

2. Sur quelle base légale les services concernés se fondent-ils pour exiger de ces entreprises des informations " aussi détaillées que possible " sur les dépenses de marketing des entreprises et sur les mesures prises en matière de formation continue ?

3. Les problèmes qu'une telle démarche pose en termes de concurrence ne jouent-ils aucun rôle pour le Conseil fédéral ?

4. L'administration fédérale a-t-elle demandé des informations privées de ce type à des entreprises actives dans d'autres secteurs ?

Cosignataires: Bregy, Giezendanner, Regazzi, Wasserfallen Christian (4)

02.09.2020 Réponse du Conseil fédéral.

25.09.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3794 *n* Mo. **Dettling. Mettre un terme au copinage dans les entreprises liées à la Confédération (lex Pardini)** (18.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de faire en sorte qu'il soit sans délai mis un terme au " copinage politique " dans les entreprises liées à la Confédération (cf. la nomination récente au sein du conseil d'administration de La Poste).

Cosignataires: Friedli Esther, Heer, Imark, Sollberger, Zuberbühler (5)

02.09.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3795 *n* Ip. **Schneider Meret. Pour une intégration de l'agriculture dans la loi sur le travail** (18.06.2020)

1. Le Conseil fédéral reconnaît-il que la faiblesse des salaires et les mauvaises conditions de travail dans le secteur de l'agriculture sont problématiques ?

2. Quel est son avis s'agissant de l'intégration de l'agriculture dans la loi sur le travail ? Selon lui, comment pourrait-on éviter de répercuter les frais supplémentaires sur les chefs d'exploitation ?

3. Estime-t-il possible de contribuer par des subventions au financement d'un pourcentage des salaires des employés afin de relever le niveau du salaire dans l'agriculture suisse au niveau minimum habituel dans le pays ?

Cosignataires: Badertscher, Baumann, Girod, Gugger, Munz, Ryser, Rytz Regula (7)

19.08.2020 Réponse du Conseil fédéral.

25.09.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3796 *n* Ip. **Schneider Meret. Dispositions relatives à l'importation des trophées de chasse en provenance de l'étranger** (18.06.2020)

Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes:

1. Quelles mesures préconise-t-il pour empêcher l'importation en Suisse de trophées d'animaux tués de façon contraire à la protection des animaux ?

2. Pense-t-il qu'il serait pertinent, dans le cadre de l'importation de trophées de chasse, d'introduire aussi l'obligation d'indiquer le type d'arme utilisé ?

3. De manière analogue aux dispositions sur l'importation d'animaux sauvages vivants, ne faudrait-il pas exiger un permis d'importation pour les animaux morts (y c. parties d'animaux) faisant partie des espèces non-protégées ?

4. Au vu de la problématique croissante du braconnage, que pense le Conseil fédéral de l'interdiction d'importer des trophées de chasse d'espèces menacées ?

Cosignataires: Andrey, Baumann, Chevalley, Gredig, Munz, Rytz Regula (6)

19.08.2020 Réponse du Conseil fédéral.

25.09.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3798 *n* Mo. **Fischer Roland. Obligations vertes en faveur du climat et de la biodiversité** (18.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de créer les conditions nécessaires à l'établissement d'un Fonds suisse pour le développement durable, qui financera des grands projets en faveur de la protection du climat et de la biodiversité. Cet instrument assurera en particulier la promotion de nouvelles technologies et de grands projets présentant un risque d'investissement important, ne bénéficiant que de peu de données empiriques et exigeant des investissements à long terme.

L'objectif principal de ce fonds est de réduire les risques économiques afin d'attirer les investisseurs privés. Il appartiendra à la Confédération et sera financé avant tout par l'émission d'obligations vertes. Les capitaux levés grâce à ces emprunts obligataires émis par la Confédération seront versés au fonds et obligatoirement affectés à des investissements verts. Les revenus seront obtenus par la vente d'énergie renouvelable sur le marché et par le versement de contributions de la Confédération, par exemple pour des prestations en faveur de la biodiversité. Ces revenus couvriront les charges d'exploitation du fonds ainsi que la rémunération des intérêts des obligations vertes.

Cosignataires: Bertschy, Brunner, Chevalley, Christ, Flach, Gredig, Grossen Jürg, Mäder, Matter Michel, Mettler, Moser, Pointet, Schaffner (13)

26.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3799 *n* Po. **Marti Samira. Améliorer les bases légales en vue de prévenir le profilage racial et ethnique** (18.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de proposer au Parlement une base légale pour une interdiction efficace du profilage racial et ethnique et pour renforcer la protection juridique des personnes concernées.

Cosignataires: Barrile, Crottaz, Feri Yvonne, Locher Benguerel, Maillard, Marra, Meyer Mattea, Piller Carrard, Reynard, Suter, Wermuth (11)

26.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.3801 *n* Mo. **Pointet. Un moratoire sur la construction de nouvelles usines d'incinération des ordures ménagères** (18.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de mettre en place un moratoire sur la construction de nouvelles UIOM en Suisse. Les usines qui désirent se moderniser pourront le faire et devront produire de l'électricité et utiliser une très grande partie de la chaleur produite.

Cosignataires: Bäumle, Bellaïche, Chevalley, Christ, Fischer Roland, Flach, Gredig, Grossen Jürg, Mäder, Matter Michel, Moser (11)

19.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3803 *n* Ip. **Badran Jacqueline. Gestion des biens immobiliers de la Confédération. Bases de calcul justifiant la vente plutôt que la conservation** (18.06.2020)

Il y a deux ans, le Conseil fédéral a annoncé la vente du portefeuille immobilier de l'Administration fédérale des douanes pour un montant estimé à 250 millions de francs. Dans son avis relatif à la motion no 18.4214, qui le charge de renoncer à cette vente, le Conseil fédéral justifie notamment comme suit sa proposition de rejeter la motion : " Les biens résidentiels ne peuvent donc en aucun cas être qualifiés d'investissements à haut rendement et doivent être vendus pour des raisons économiques ". Le Conseil fédéral a par ailleurs également proposé le rejet de la motion no 19.3808, qui le charge de ne plus vendre au plus offrant les immeubles de la Confédération, pour lesquels les cantons et les communes ont un droit de préemption en vertu de l'ordonnance applicable, et de ne plus en déterminer le prix par l'habituelle estimation de la valeur vénale. Dans son avis, il déclare notamment que " cette modification dérogerait à la loi sur les finances, qui promeut un usage économe et efficace des fonds publics ".

Désormais, la Poste entend également vendre une partie de son portefeuille immobilier.

Je prie dès lors le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. L'immobilier, en particulier en Suisse, est considéré comme le meilleur investissement économique, notamment lorsque les taux d'intérêts sont bas. Les investisseurs institutionnels tels que les caisses de pension se montrent particulièrement agressifs pour investir dans l'immobilier, ce qui pousse depuis des décennies les prix à la hausse. Le Conseil fédéral conteste-t-il ces faits ? Pourquoi donc veut-il désinvestir dans le domaine de l'immobilier " pour des raisons économiques " alors que tout le monde fait le contraire et se rue sur l'immobilier pour ces mêmes raisons économiques ?

2. Le Contrôle fédéral des finances est-il d'accord avec ces ventes, alors qu'il demande lui-même " un usage économe et efficace des fonds publics " ? Dans l'affirmative, sur quelle base de calcul se fonde l'affirmation du Conseil fédéral selon laquelle " [l]es biens résidentiels ne peuvent donc en aucun cas être qualifiés d'investissements à haut rendement " ? Inclut-on un rendement global, y compris les augmentations de la valeur du patrimoine (de 2 à 6 % annuels en fonction de la situation et de l'année considérée) ?

3. Le Contrôle fédéral des finances ne devrait-il pas de toute urgence déconseiller, pour des considérations budgétaires, la vente de biens immobiliers et préconiser au contraire de les conserver (comme les CFF) et de les gérer de manière professionnelle ? Ne serait-ce pas davantage en adéquation avec " un usage économe et efficace des fonds publics " ?

02.09.2020 Réponse du Conseil fédéral.

25.09.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3804 ***n*** Ip. **Romano. Scènes de violence sexuelle commise sur des enfants publiées sur Internet. Instances d'alerte** (18.06.2020)

Les scènes de violence sexuelle commise sur des enfants et publiées sur Internet ont pris des proportions alarmantes ces dernières années, le nombre de représentations de pornographie infantile ayant augmenté de manière significative. Le FBI a par exemple annoncé à la Suisse environ 9000 cas de soupçons de pornographie infantile en 2018. C'est pour cette raison qu'il était juste et important que le Parlement modifie la loi sur les télécommunications (LTC) en 2019 en y ajoutant une disposition visant à protéger les enfants et les jeunes à l'art. 1, al. 2, let. e, et en concrétisant ce principe à l'art. 46a. Afin que le matériel pornographique interdit (par exemple la pornographie infantile) soit effacé rapidement et à l'échelon international, l'art. 46a, al. 2, LTC prévoit d'une part que l'Office fédéral de la communication (OFCOM), l'Office fédéral de la police et les services cantonaux concernés coordonnent les mesures à prendre et d'autre part qu'ils puissent consulter et assister les instances d'alerte gérées par des tiers ainsi que les autorités étrangères. Le Conseil fédéral réglera les modalités.

Or les projets d'ordonnances relatives à la loi sur les télécommunications qui ont été soumis à consultation ne font aucune référence aux instances d'alerte mentionnées dans la loi.

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Que pense-t-il des services gérés par des tiers qui recueillent les signalements d'abus en matière de pornographie infantile et de violence sexuelle à l'encontre d'enfants sur Internet, comme en connaissent par exemple la France (point de contact) et l'Allemagne ?

2. Pourquoi la volonté du législateur de voir collaborer l'OFCOM, l'Office fédéral de la police et les services cantonaux concernés avec une instance d'alerte gérée par un tiers n'a-t-elle pas été concrétisée dans les ordonnances sur la LTC ?

3. Comment le Conseil fédéral conçoit-il une telle collaboration entre les acteurs mentionnés ? Quelles possibilités envisage-t-il et quelles mesures a-t-il planifiées ?

4. Serait-il favorable à la création et à la gestion par les grands fournisseurs de télécommunication d'une instance d'alerte nationale ?

02.09.2020 Réponse du Conseil fédéral.

25.09.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3806 ***n*** Po. **Piller Carrard. Investir autrement dans les structures d'accueil extrafamilial** (18.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'analyser les conséquences en terme économique et social de la gratuité des crèches, pour les familles dont les deux conjoints travaillent. L'étude doit apporter des réponses aux questions suivantes :

1. Quelle serait l'augmentation du potentiel de main-d'oeuvre sur le marché du travail ?

2. Quelles seraient les nouvelles recettes fiscales générées pour les pouvoirs publics ?

3. Quelles conséquences une telle mesure aurait sur la pauvreté des familles ?

4. Quels seraient les effets en terme d'encouragement précoce ?

Cosignataires: Aebischer Matthias, Atici, Fehlmann Rielle, Hurni, Marra, Reynard (6)

19.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.3808 ***n*** Mo. **Barrile. Procédure de naturalisation. Contre la discrimination des étrangers âgés** (18.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de compléter la règle sur les circonstances particulières fixée à l'art. 9 de l'ordonnance sur la nationalité (RS 141.01 ; OLN) afin que la limitation des capacités physiques, mentales ou psychiques liée à l'âge ou au développement puisse être considérée comme une raison personnelle majeure.

Cosignataires: Atici, Crottaz, Dandrès, Fehlmann Rielle, Feri Yvonne, Friedl Claudia, Funiciello, Graf-Litscher, Gysi Barbara, Jans, Locher Benguerel, Maillard, Marra, Marti Min Li, Marti Samira, Molina, Munz, Nussbaumer, Piller Carrard, Pult, Reynard, Roth Franziska, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Storni, Suter, Wasserfallen Flavia, Widmer Céline (28)

19.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3813 ***n*** Mo. **Regazzi. Ne pas prendre en considération en tant que capitaux de tiers les crédits Covid-19 Plus pour toute la durée des cautionnements solidaires** (18.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé, dans le cadre de l'élaboration de la loi COVID-19, de faire en sorte que le régime applicable aux crédits COVID-19 Plus alloués à des PME soit le même que celui prévu pour les crédits COVID-19 à l'art. 24 de l'ordonnance sur les cautionnements solidaires liés au COVID-19.

Cosignataires: Badran Jacqueline, Birrer-Heimo, Bregy, Bulliard, Cattaneo, Dettling, Farinelli, Friedli Esther, Grossen Jürg, Gschwind, Gutjahr, Jans, Kamerzin, Landolt, Michaud Gigon,

Paganini, Rechsteiner Thomas, Ritter, Ryser, Rytz Regula, Schneeberger, Zuberbühler (22)

19.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3814 ***n*** Mo. **Barrile. Naturalisation. Devoirs d'information et de conseil des autorités** (18.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer un plan d'action, en collaboration avec les cantons, afin que la naturalisation soit reconnue comme une composante essentielle d'une intégration réussie et prise en compte comme telle dans les devoirs d'information et de conseil assignés à la Confédération, aux cantons et aux communes dans le cadre de la promotion de l'intégration.

Cosignataires: Atici, Dandrès, Fehlmann Rielle, Feri Yvonne, Friedl Claudia, Funiciello, Graf-Litscher, Gysi Barbara, Jans, Locher Benguerel, Maillard, Marra, Marti Min Li, Marti Samira, Molina, Munz, Nussbaumer, Piller Carrard, Pult, Reynard, Roth Franziska, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Storni, Suter, Wasserfallen Flavia, Widmer Céline (27)

26.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3820 ***n*** Po. **Barrile. Plan d'action national contre les crimes de haine anti-LGBTQ** (19.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de concevoir un plan d'action national visant à réduire le nombre de cas de violence et de crimes de haine à l'encontre de la communauté LGBTQ. Ce plan d'action devra comprendre des mesures ayant pour but de soutenir et protéger les victimes (en garantissant notamment l'accès à l'aide aux victimes et à la justice), des mesures pour la prévention des violences et des attitudes hostiles à l'encontre des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, trans et queer ainsi que des mesures imposant aux agresseurs de faire un travail sur eux-mêmes. Son élaboration et sa mise en oeuvre devront être effectuées en collaboration avec les cantons et les communes ainsi qu'avec des experts et des organisations de la société civile. Par ailleurs, elles devront aller dans la direction des plans d'action nationaux existants.

Cosignataires: Arslan, Cottier, Crottaz, Feri Yvonne, Fiala, Flach, Friedl Claudia, Funiciello, Graf-Litscher, Hurni, Kutter, Landolt, Locher Benguerel, Maillard, Marti Min Li, Marti Samira, Molina, Piller Carrard, Portmann, Reynard, Roth Franziska, Schlatter, Seiler Graf, Storni, Suter, Töngi, Widmer Céline (27)

19.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.3821 ***n*** Mo. **Barrile. Pour une mise en oeuvre effective de la loi sur le travail en milieu hospitalier** (19.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier la loi sur le travail ou ses ordonnances d'application de façon à remédier aux insuffisances de mise en oeuvre ou même aux violations de ladite loi en milieu hospitalier. Plus précisément, il prendra à cet égard et pour toute la Suisse les mesures propres à assurer un contrôle et un respect accrus du droit du travail.

Cosignataires: Birrer-Heimo, Crottaz, Feri Yvonne, Gysi Barbara, Maillard, Prelicz-Huber, Roth Franziska, Seiler Graf, Streiff (9)

02.09.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3822 ***n*** Ip. **Prezioso. Dette publique des pays pauvres détenue par des créanciers suisses. Montants et perspectives** (19.06.2020)

La crise de Covid-19 a plongé de nombreux pays pauvres dans des situations d'urgence exceptionnelles. Les nombreuses évolutions négatives de l'économie mondiale les menacent de la pire crise de la dette depuis les années 1980. Entamée avant l'apparition de Covid-19 déjà, cette crise s'aggrave encore aujourd'hui.

Les ressources financières additionnelles qui ont déjà été allouées par des organisations comme le FMI et la Banque mondiale, mais aussi par certains pays comme la Suisse dans le cadre de l'aide humanitaire et de la coopération au développement, ne sont pas suffisantes pour répondre de manière adéquate à la crise dans les pays du Sud global.

Les pays créanciers et donateurs doivent donc également agir aux plans financier et fiscal. Ces derniers mois, ils ont établi des dispositifs d'aide uniques dans l'histoire pour sauver leur propre économie. Les pays pauvres n'ont guère pu en bénéficier et ne disposent pas des leviers de politique économique qui leur permettraient de mobiliser eux-mêmes une aide comparable pour lutter contre Covid-19.

L'annulation des dettes publiques des pays pauvres peut rapidement mobiliser des fonds supplémentaires pour faire face à la crise.

La Suisse a cessé d'accorder des prêts bilatéraux aux créanciers publics. En revanche, les banques helvétiques jouent un rôle clé en tant que créanciers privés des Etats : selon des chiffres non publiés de la BNS, la dette publique des 86 pays les plus pauvres contractée auprès de quarante banques suisses s'élève actuellement à 5,7 milliards de francs.

La Confédération est-elle créancière de dettes publiques d'Etats? Si oui, desquels et pour quels montants?

La BNS, ou d'autres institutions de droit public, sont-elles créancières de dettes publiques d'autres Etats que la Suisse ou ses cantons? Si oui, desquels et pour quels montants?

Selon des chiffres non publiés de la BNS, la dette publique des 86 pays les plus pauvres contractée auprès de quarante banques suisses s'élève actuellement à 5,7 milliards de francs. Le Conseil fédéral peut-il rendre ces chiffres publics?

Une discussion avec ces banques, visant une annulation partielle ou complète des dettes, a-t-elle été ou est-elle prévue?

D'autres mécanismes, visant à encourager des créanciers privés suisses à alléger ou annuler la dette publique des pays pauvres qu'ils détiennent, ont-ils été imaginés?

Cosignataires: Arslan, Brélaz, Clivaz Christophe, de la Reussille, Fridez, Marra, Molina, Piller Carrard, Python, Rytz Regula, Schneider Meret, Walder, Weichelt-Picard (13)

26.08.2020 Réponse du Conseil fédéral.

25.09.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3823 ***n*** Mo. **Prelicz-Huber. Pour une loi-cadre relative à la garantie du minimum vital** (19.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter le projet d'une loi-cadre sur la garantie du minimum vital qui réglerait les aspects suivants :

1. mise en place d'un minimum vital garantissant aux intéressés la possibilité de participer à la vie sociale ;

2. détermination des conditions à remplir pour pouvoir bénéficier de la prestation, du montant minimal et d'une valeur de

référence pour les besoins de base, sur le modèle des prestations complémentaires ;

3. rappel des autres prestations sociales, sans tenir compte des montants (assistance personnelle, directives en matière de loyer, soins médicaux, prestations liées à la situation de la personne, etc.) ;

4. renforcement des compétences de base et des qualifications professionnelles des bénéficiaires de l'aide sociale ;

5. harmonisation de la procédure ;

6. protection accrue des droits ;

7. prescriptions concernant le personnel des services sociaux ;

8. financement de l'aide sociale par les cantons et les communes avec participation de la Confédération.

Cosignataires: Andrey, Brenzikofer, Clivaz Christophe, Feri Yvonne, Gysi Barbara, Marti Samira, Meyer Mattea, Porchet, Prezioso, Python, Ryser, Rytz Regula, Schneider Meret, Töngi, Walder, Weichelt-Picard, Wettstein (17)

12.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3826 *n* Mo. **Groupe de l'Union démocratique du Centre. Pour des cotisations à l'assurance-chômage adaptées au risque** (19.06.2020)

La loi du 25 juin 1982 sur l'assurance-chômage (LACI) sera modifiée afin que le montant des cotisations des employeurs et des salariés soit adapté, selon un mécanisme administratif simple, en fonction du risque de chômage de chaque nationalité (ou de chaque groupe de nationalités).

Porte-parole: Matter Thomas

02.09.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3828 *n* Po. **Fivaz Fabien. Eclairage public et sécurité routière. Aller au-delà des clichés** (19.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'étudier le rôle, positif ou négatif, de l'éclairage public en lien avec la sécurité routière au coeur de la nuit, aux heures où la circulation est minimale. Il adaptera la réglementation aux résultats de cette étude.

Cosignataires: Andrey, Arslan, Brélaz, Brenzikofer, Clivaz Christophe, Egger Kurt, Glättli, Kälin, Pasquier, Porchet, Prezioso, Python, Ryser, Rytz Regula, Schlatter, Schneider Meret, Töngi, Walder, Wettstein (19)

12.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.3829 *n* Ip. **Barrile. Concevoir à nouveau le système de santé comme un service public** (19.06.2020)

La crise du coronavirus a révélé ce qui était connu depuis longtemps en ce qui concerne le système de santé : la pression sur les coûts, la logique du rendement maximum et le principe de la concurrence entre les hôpitaux qui y règnent depuis longtemps a des conséquences négatives sur les patients et le personnel. En effet, si les mesures préventives nécessaires n'ont pas été prises ou qu'elles ne l'ont pas été suffisamment, c'est probablement en partie pour des raisons de coûts. Le manque de personnel qualifié, les effectifs calculés au plus juste, le niveau minimal des stocks de matériel de protection et de moyens techniques avaient déjà été dénoncés, mais la crise du coronavirus a tellement aggravé la situation que la santé du personnel et des patients ont été mis inutilement en danger.

Durant cette crise, tout le monde se rend compte de l'importance pour la société et l'économie d'un système de santé fonctionnel : il mérite mieux que des comptes d'apothicaire et son apport ne saurait se calculer à l'aide de simulations. Un bon système de santé ne peut pas être planifié et optimisé comme la fabrication d'un bien de consommation. Il faut dès lors le concevoir comme un service public et admettre qu'un tel service a un coût, car on ne peut pas créer par un coup de baguette magique des réserves de capacité et des stocks qui se révèlent soudain insuffisants. Ne pas prévoir suffisamment de personnel médical et de matériel est plus cher à long terme.

Ceci posé, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. La stratégie de pression sur les coûts et de logique du rendement a échoué. Comment le Conseil fédéral compte-t-il freiner cette logique, à nouveau davantage encourager une conception du système de santé comme un service public et donner une plus grande priorité aux mesures de prévention ?

2. Convient-il que nous avons besoin de davantage de personnel médical et de matériel pour faire face à de nouvelles crises ?

3. Elaborera-t-il un plan de mesures afin que le système de santé redevienne ce qu'il est censé être, à savoir un système au service de la santé de tout un chacun, et en particulier des patients ?

4. Quels plans ont été mis en place pour que les recommandations et prescriptions (contenues par ex. dans le plan de pandémie) sur la constitution de réserves de capacités en personnel et de stocks de matériel soient respectées et contrôlées ?

5. Le Conseil fédéral convient-il que les conditions de travail du personnel jouent un rôle essentiel dans la réalisation de ces objectifs ?

26.08.2020 Réponse du Conseil fédéral.

25.09.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3830 *n* Ip. **Barrile. Sensibilisation aux problèmes de dépression et autres maladies psychiques dans les écoles** (19.06.2020)

Selon l'Organisation mondiale de la santé, la dépression sera la deuxième maladie psychique la plus fréquente d'ici 2021. En 2015, environ 332 millions de personnes étaient touchées, soit 4,4 % de la population mondiale. Plus d'un tiers de la population souffre au moins une fois dans sa vie d'une maladie dépressive.

Selon l'Office fédéral des statistiques, de plus en plus de jeunes tombent par conséquent malades à cause de la dépression. Entre 15 et 24 ans, 12,3 % des hommes et 13,9 % des femmes sont affectés.

Plusieurs études le montrent et ma longue expérience de médecin-assistant en psychiatrie le confirme : les enfants et les jeunes atteints de maladies psychiques souffrent particulièrement de leur situation où ils retrouvent stigmatisés et victimes de harcèlement. La tendance suicidaire et le taux de suicide sont encore très élevés dans cette catégorie d'âge.

Les jeunes, les parents et le corps enseignant sont dépassés face à la souffrance psychique et à ses conséquences. Bien souvent, ils ne savent pas comment aider ou se faire aider.

Bien que la dépression et d'autres troubles mentaux figurent au programme de formation des enseignants et dans les plans d'étude des jeunes, les connaissances ne suffisent pas pour être préparé le cas échéant. Il faut agir afin d'éviter des années de souffrance et des dommages irréparables.

Dans ce contexte, je demande au Conseil fédéral ce qui suit.

1. Qu'a-t-il entrepris jusqu'à présent pour faire en sorte que, partout en Suisse, autant de jeunes, de parents, d'enseignants et d'autres personnes de confiance que possible soient suffisamment préparés à réagir correctement en cas de maladie psychique et connaissent les interlocuteurs auxquels ils peuvent s'adresser ?

2. Quelle est la place accordée à la sensibilisation du corps enseignant à ces questions au cours de sa formation et de sa formation continue ?

3. Qu'entend faire le Conseil fédéral pour mettre l'accent sur la sensibilisation à ces questions à l'avenir ?

4. Quelles sont les possibilités d'intégrer plus systématiquement ces questions dans les plans d'étude ?

5. Comment pourrait-on promouvoir dans tout le pays une offre facile d'accès, élément essentiel, selon des études scientifiques, pour une détection précoce et un traitement rapide ?

02.09.2020 Réponse du Conseil fédéral.

25.09.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3831 ***n*** Mo. **Schneider Schüttel. Supprimer rapidement l'homologation des produits phytosanitaires toxiques et très toxiques pour les usages professionnels** (19.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de supprimer rapidement l'homologation des produits phytosanitaires toxiques et très toxiques pour les usages non professionnels.

Cosignataires: Badertscher, Barrile, Baumann, Birrer-Heimo, Fehlmann Rielle, Fischer Roland, Flach, Friedl Claudia, Gugger, Jans, Masshardt, Michaud Gigon, Moser, Munz, Pasquier, Roth Franziska, Rytz Regula, Seiler Graf, Widmer Céline (19)

26.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3833 ***n*** Mo. **Silberschmidt. Assurer un financement durable de l'AVS pour toutes les générations. Déficits nets nuls jusqu'en 2050** (19.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de fixer et mettre en oeuvre un objectif de financement de l'AVS durable et équitable pour toutes les générations à l'horizon 2050 (absence de déficit de répartition en 2050). Cet objectif sera atteint par la mise en place de mesures équilibrées intervenant à parts égales au niveau des recettes et des dépenses.

Cosignataires: Dobler, Egger Mike, Nantermod, Sauter (4)

02.09.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3834 ***n*** Po. **Friedl Claudia. Pour un affichage sur les produits permettant une amélioration de leur transparence sur le plan climatique et environnemental** (19.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter dans un rapport la manière dont la transparence des produits et des services sur le plan climatique et environnemental peut être encouragée au moyen d'un affichage ad hoc sur ces produits et, si nécessaire, de formuler plusieurs propositions de base légale visant à introduire un tel affichage.

Cosignataires: Atici, Badertscher, Barrile, Bendahan, Birrer-Heimo, Brunner, Crottaz, Dandrès, Egger Kurt, Fehlmann Rielle, Feri Yvonne, Fischer Roland, Funiciello, Graf-Litscher, Gysi Barbara, Hurni, Jans, Locher Benguerel, Marti Min Li, Marti Samira, Molina, Moser, Munz, Nussbaumer, Piller Carrard, Pult, Reynard, Roth Franziska, Ryser, Schneider Schüttel, Storni, Suter, Wettstein (33)

19.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.3835 ***n*** Mo. **Badertscher. Pas de résidus toxiques de produits phytosanitaires interdits dans les denrées alimentaires importées** (19.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de réduire les risques pour la santé induits par les produits phytosanitaires en imposant les mesures suivantes :

a. contrôler et réduire les valeurs limites des résidus de produits phytosanitaires autorisés en Suisse ;

b. interdire les résidus de produits phytosanitaires non autorisés, en particulier appliquer rigoureusement une tolérance zéro à tous les produits interdits pour des raisons de protection de la santé ou de l'environnement ;

c. reconsidérer la tolérance zéro de 0,01 mg/kg et la réduire en fonction des normes actuelles des laboratoires ;

d. faire en sorte que le système de contrôle et de sanction garantisse l'application stricte des règles en vigueur.

Cosignataires: Bourgeois, Bulliard, Huber, Michaud Gigon, Munz, Page, Ritter, Schneider Schüttel, Siegenthaler, Wismer Priska (10)

19.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3836 ***n*** Mo. **von Siebenthal. Il faut garantir sans plus tarder la convention-programme dans le domaine de la forêt et des prestations forestières** (19.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé :

1. d'établir auprès des cantons, dans le cadre de la période RPT en cours, un nouveau relevé des moyens nécessaires pour la convention-programme dans le domaine de la forêt 2020-2024, en particulier pour les soins aux forêts de protection et pour la protection de la forêt ;

2. d'augmenter les moyens dans le cadre de la convention-programme dans le domaine de la forêt 2020-2024 existante, de sorte que les objectifs de prestations fixés puissent être atteints et que les prestations forestières convenues puissent être fournies dans le respect du développement durable ;

3. si nécessaire, de mettre à disposition des crédits supplémentaires pour l'année en cours.

Cosignataires: Candinas, Cattaneo, Gafner, Gmür Alois, Grossen Jürg, Jans, Pult, Ritter, Rösti, Wehrli (10)

19.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3840 ***n*** Mo. **Birrer-Heimo. Pour une assurance épidémie ou pandémie obligatoire** (19.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter le projet d'une assurance épidémie obligatoire, qui s'articulera autour des critères suivants :

1. la base légale sera inscrite dans la loi sur la surveillance des assurances (LSA)

2. la couverture épidémie sera liée à l'assurance contre les interruptions d'exploitation (de la même façon que l'assurance contre les dommages dus à des événements naturels est liée au dommage incendie à l'art. 33 LSA), c.-à-d. qu'une compagnie d'assurance ne pourra proposer une assurance contre les

interruptions d'exploitation que si le risque épidémique est également couvert

3. seront couverts les coûts induits par les mesures ordonnées par les autorités compétentes en vertu de la loi sur les épidémies

4. le tarif des primes et l'étendue de la couverture seront uniques et contraignants, et devront avoir été approuvés par la FINMA

5. il sera mis en place un mécanisme de plafonnement des indemnités à verser, comme celui qui est prévu à l'art. 176, al. 2, de l'ordonnance sur la surveillance des entreprises d'assurance privées (par ex. un maximum 2 milliards de francs).

6. le Conseil fédéral pourra arrêter les modalités par voie d'ordonnance, notamment les mesures donnant droit aux prestations, les intérêts et prestations couverts, les franchises éventuelles, le traitement des dommages en série, le relevé statistique des risques et des dommages.

Les compagnies d'assurance pourront mutualiser les risques. Le Conseil fédéral rendra obligatoire l'affiliation à un groupe de risque. Les assurés seront associés à l'élaboration de la réglementation.

Cosignataires: Atici, Bendahan, Bertschy, Dandrès, Dobler, Eymann, Feri Yvonne, Gmür Alois, Graf-Litscher, Grüter, Gugger, Hurni, Locher Benguerel, Michaud Gigon, Munz, Pult, Regazzi, Ritter, Roth Franziska, Rytz Regula, Schneider Schüttel, Streiff, Suter, von Siebenthal (24)

26.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3842 ***n*** Po. **Gredig. Seconde formation. Accroître la perméabilité du système de formation professionnelle et faciliter la reconversion à l'âge adulte** (19.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de montrer comment une seconde formation professionnelle à temps partiel destinée aux adultes pourrait faire partie intégrante de notre système de formation professionnelle.

Les adultes qui ne peuvent pas suivre de formation à temps plein en raison de leur situation personnelle (par exemple activité professionnelle, ou prise en charge de proches ou d'enfants) pourraient plus facilement suivre une seconde formation professionnelle grâce à la prolongation de la durée totale de la formation ou à la réduction de la durée quotidienne voire hebdomadaire des cours, à la création d'une structure modulaire de filières de formation, à l'introduction de classes spéciales, ou à la meilleure reconnaissance des formations et des compétences existantes.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Python, Stadler, Studer, Wasserfallen Christian (5)

02.09.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.3843 ***n*** Po. **Mettler. Utilité économique du système de sécurité sociale** (19.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un rapport qui évalue l'efficacité économique du système d'assurance sociale. Il examinera également le potentiel économique qu'offrent les mesures destinées à améliorer l'aptitude des bénéficiaires de prestations à s'intégrer sur le marché de l'emploi.

1. Ce rapport rendra compte des effets économiques de la protection sociale (assurance-invalidité, assurance-chômage et aide sociale) sur la performance économique.

2. Il exposera les effets qu'ont les investissements dans des mesures destinées à améliorer l'intégration sur le marché de l'emploi (programmes d'insertion et d'inclusion professionnelle) sur l'évolution des coûts à court et à long terme :

a. de l'assurance-invalidité, de l'assurance-chômage et de l'aide sociale (5 ans - 20 ans) ;

b. de la santé, conséquences socio-économiques y comprises (5 ans - 20 ans) ;

c. des employeurs et des assureurs d'indemnités journalières maladie.

Ce rapport examinera, sur la base de données économiques, l'utilité sociale et le coût de la protection sociale ainsi que ses effets en termes d'amélioration de l'aptitude à intégrer (partiellement) le marché de l'emploi. Ces données économiques comprendront non seulement les données du marché du travail et celles des différentes assurances, mais aussi les données d'une mesure d'impact global qui intègre les données de la santé, de l'économie privée et de la recherche. Le rapport devra reposer sur une coordination interdisciplinaire.

(Il n'examinera pas les effets économiques au niveau individuel, c'est-à-dire l'incidence sur les conditions de vie matérielles des individus.)

Cosignataires: Bäumle, Bellaïche, Bertschy, Brunner, de Courten, Flach, Gredig, Grossen Jürg, Humbel, Lohr, Mäder, Maillard, Matter Michel, Moser, Prelicz-Huber, Sauter (16)

02.09.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.3845 ***n*** Mo. **Glarner. Regroupement familial. Obligation d'effectuer un test ADN** (19.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement les modifications légales requises pour la réalisation d'un test ADN obligatoire. Le test devra être réalisé avant l'octroi de toute autorisation de regroupement familial, quel que soit le statut de séjour. Il servira à vérifier la vraisemblance des liens de parenté et sera exigé en plus de tous les documents et de toutes les preuves demandées habituellement.

02.09.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3846 ***n*** Po. **Birrer-Heimo. Préciser dans la loi les obligations incombant à l'assureur en cas d'épidémie ou de pandémie** (19.06.2020)

La crise du coronavirus a montré que la distinction entre épidémie et pandémie aujourd'hui mise en avant par certains assureurs en ce qui concerne les assurances voyage pour refuser d'indemniser leurs assurés au motif que celle-là était couverte et non celle-ci, ne tient pas la route juridiquement. Eu égard au besoin des assurés d'évoluer dans un cadre à la fois contraignant et transparent, le Conseil fédéral est chargé d'établir un rapport qui présente les lacunes de la législation et indique comment les combler. Il s'attachera en outre à faire en sorte que les enseignements que ce rapport permettra de tirer soient transposables à tous les domaines où sont conclus des contrats d'assurance.

Cosignataires: Atici, Bendahan, Bertschy, Dandrès, Dobler, Eymann, Feri Yvonne, Flach, Gmür Alois, Graf-Litscher, Grüter, Gugger, Hurni, Locher Benguerel, Michaud Gigon, Munz, Pult, Regazzi, Ritter, Roth Franziska, Rytz Regula, Schneider Schüttel, Streiff, Suter, von Siebenthal (25)

26.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.3847 ***n*** Ip. **Clivaz Christophe. Bagages non accompagnés transportés par les CFF. Par la route ou par le rail?** (19.06.2020)

Le conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Le transport des bagages non accompagnés (valises, vélos, etc.) par les CFF se fait-il, au moins en partie, par la route plutôt que par le rail, même lorsque des lignes ferroviaires existent ?

2. Si oui pour quelles raisons ?

3. Si oui le Conseil fédéral ne considère-t-il pas que cela est contradictoire avec le caractère " durable " revendiqué par l'offre de transport des bagages non accompagnés des CFF ?

4. Si le transport des bagages non accompagnés passe tant par la route que par le rail, quelle est la part des bagages transportés par les CFF qui le sont par route plutôt que par rail ?

Cosignataires: Egger Kurt, Girod, Klopfenstein Broggini, Pasquier, Trede (5)

26.08.2020 Réponse du Conseil fédéral.

25.09.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3848 ***n*** Ip. **Flach. Le service civil pourrait mieux soutenir la population en situation d'urgence** (19.06.2020)

L'Office fédéral du service civil (CIVI) est un membre permanent de l'Etat-major fédéral Protection de la population. Il fait donc aussi partie de l'organisation de projet de la Gestion fédérale civile des ressources rattachée à l'Office fédéral de la protection de la population. Le service civil est le principal instrument civil en matière de sécurité. En tant que tel il doit aider à prévenir, à maîtriser et à gérer les catastrophes naturelles et anthropiques et les situations d'urgence. Le rapport d'experts " Engagement de civilistes en cas de catastrophes et de situations d'urgence : analyse des besoins " de 2013, commandé par le Conseil fédéral, indiquait déjà l'existence d'un besoin. Il mentionnait que les ressources en personnel étaient disponibles et que les connaissances spécialisées pouvaient être mobilisées.

Les bases légales permettent actuellement de mobiliser plusieurs milliers de civilistes dans un délai de quatre à six semaines. L'expérience a en outre montré que de nombreux civilistes se présentaient spontanément en peu de temps.

La loi offre d'importantes possibilités lorsqu'il s'agit de recourir à des civilistes en situation particulière ou exceptionnelle (art. 14 LSC) : les dispositions sont similaires à celles qui régissent le service d'appui ou le service actif de l'armée. Pendant la crise du coronavirus, les civilistes ont pourtant été affectés avec beaucoup de retenue.

Dans ce contexte, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes.

1. Combien de militaires, de membres de la protection civile et de civilistes ont été convoqués spécifiquement pour la gestion de la pandémie ?

2. Combien de ces jours de service ont été effectués dans des hôpitaux civils, des homes, etc., sous conduite civile par l'armée, la protection civile et le service civil, que ce soit dans le domaine des soins, dans les cuisines, dans les services techniques, pour le nettoyage, etc. ?

3. Combien de jours de service ont été effectués par le service civil en tant qu'intervention en cas de situation d'urgence entre le 16 mars et le 31 mai 2020 ?

4. Combien de civilistes ont été affectés au secteur de la santé (notamment parce que des institutions culturelles ont dû interrompre leur engagement) ?

5. Le CIVI insiste sur le fait que les affectations du service civil en cas de situation d'urgence ont lieu uniquement à la demande des cantons. N'existe-t-il aucune loi qui permette au CIVI de prendre des initiatives ?

6. Le processus de la Gestion fédérale civile des ressources est censé coordonner tous les engagements. Pourquoi certains engagements dans le domaine de la santé n'ont-ils pas été confiés au service civil plutôt qu'à l'armée ?

7. En cas de crise civile, pourquoi le Conseil fédéral ne s'en tient-il pas au principe de la primauté du civil sur le militaire, et donc du service civil sur l'armée ?

8. Malgré des délais relativement longs, pourquoi les civilistes ne sont-ils pas intervenus dès le début et ne le font-ils toujours pas aujourd'hui ?

26.08.2020 Réponse du Conseil fédéral.

25.09.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3850 ***n*** Mo. **Widmer Céline. Rendre incompatible imposition d'après la dépense et exercice d'un mandat d'administrateur** (19.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter une modification de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD) et de la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes (LHID) qui précise que quiconque exerce un mandat d'administrateur ne peut en principe demander à être imposé d'après la dépense.

Cosignataires: Fischer Roland, Gschwind (2)

02.09.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3851 ***n*** Mo. **(Jans) Schneider Schüttel. Supprimer les taxes de recyclage pour le verre, le carton, le papier et les métaux** (19.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier la loi sur la protection de l'environnement (LPE) de manière à supprimer le prélèvement de taxes de recyclage par les cantons et les communes auprès des ménages et des industries.

Dans la pratique, les taxes de recyclage ne peuvent respecter le principe de causalité, à moins de reposer sur une lourde bureaucratie. Elles n'apportent pas de valeur ajoutée du point de vue écologique et sont le plus souvent injustes socialement parlant. La LPE oblige toutefois les communes à les percevoir.

Or sur le marché mondial, le prix des matériaux récupérés tels que le carton, les métaux et le verre a chuté, si bien que la collecte des matières usagées n'est plus rentable. De plus, comme la LPE interdit aux communes de couvrir le déficit de l'élimination des déchets via le budget ordinaire, nombre d'entre elles doivent introduire une taxe pour la valorisation du carton, du verre et des métaux, qui s'ajoute à la taxe poubelle.

La législation leur permet toutefois d'augmenter la taxe de base, ce qui est socialement injuste et ne respecte aucunement le principe de causalité. En effet, le citoyen qui ne produit pratiquement pas de déchets doit la payer et se trouve pénalisé malgré un comportement écologique.

Les communes ont par ailleurs une deuxième possibilité, qui consiste à prélever une taxe de recyclage directe selon le volume, mais cela se révèle fort compliqué et aucunement écologique, surtout s'il faut une tarification séparée pour le papier,

les métaux et le verre. On décourage le citoyen qui recycle un maximum, ce qui peut l'inciter à éliminer les matériaux valorisables avec les déchets urbains.

Comme le Conseil fédéral entend renforcer l'économie circulaire, il a un intérêt certain à ce que cantons et communes proposent un système de recyclage attrayant qui fonctionne bien. Il doit veiller à ce que ce système puisse être exploité sans prélever de taxes et même lorsque les prix des matériaux sont bas.

Cosignataires: Arslan, Atici, Barrile, Christ, Eymann, Feri Yvonne, Gmür Alois, Gugger, Gysi Barbara, Locher Benguerel, Masshardt, Nordmann, Nussbaumer, Piller Carrard, Ritter, Schneeberger, Storni, von Siebenthal (18)

19.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

26.02.2021 L'objet est repris

20.3852 ***n*** Mo. **(Jans) Nussbaumer. Économie suisse en difficulté. Préparer l'avenir grâce à des investissements** (19.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de prolonger d'au moins une année le programme de crédit COVID-19, en maintenant la limite supérieure actuellement fixée à 40 milliards de francs. Les crédits octroyés doivent désormais aussi pouvoir être utilisés pour des investissements contribuant à la réalisation des objectifs de Paris sur le climat, et notamment pour des investissements dans des infrastructures, dans des flottes de véhicules ou dans la recherche et le développement.

Cosignataires: Badran Jacqueline, Bendahan, Marti Samira, Meyer Mattea, Munz, Nordmann, Nussbaumer, Pult, Schneider Schüttel, Streiff (10)

26.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

26.02.2021 L'objet est repris

20.3854 ***n*** Ip. **Andrey. Recourir aux crédits Covid-19 pour investir dans la transition énergétique** (19.06.2020)

Avec les crédits Covid-19, il a été mis en place en un temps record un outil qui a permis de fournir facilement des liquidités à de très nombreuses entreprises. Quelles possibilités le Conseil fédéral voit-il d'aménager cette mesure en vue de pallier une insuffisance d'investissement de la part des entreprises et ainsi d'encourager le changement structurel qui doit déboucher sur une économie durable et à l'épreuve des crises ?

Cosignataires: Grossen Jürg, Jans, Rytz Regula, Siegenthaler (4)

26.08.2020 Réponse du Conseil fédéral.

25.09.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3855 ***n*** Po. **Borloz. Bas-Valais et Est vaudois doivent se rapprocher de Berne par une liaison ferroviaire rapide** (19.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner et de prendre les mesures nécessaires à raccourcir la durée du trajet en train entre le Chablais vaudois et valaisan, la Riviera vaudoise et Fribourg, et ainsi l'accès ferroviaire vers la Suisse allemande. La présente demande s'inscrit dans la vision stratégique vaudoise qui vise à augmenter fortement la capacité des lignes ferroviaires tout en garantissant un lien fort avec le reste de la Suisse et fait partie des options vivement recommandées par le canton du Valais. Ces deux autorités ont conclu à la faisabilité de cette proposition. Mais il appartient à la Confédération de la mettre en oeuvre. L'objectif est de rendre concurrentiel ce trajet par rapport à la voiture qui, par exemple entre Aigle et Bern, et deux fois plus long en train.

Cosignataires: Addor, Andrey, Bendahan, Brélaz, Buffat, Chevalley, Clivaz Christophe, Crottaz, de Quattro, Feller, Grin, Kamerzin, Maillard, Marra, Michaud Gigon, Nantermod, Nicolet, Nordmann, Page, Pointet, Porchet, Python, Roduit, Wehrli (24)

02.09.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.3856 ***n*** Ip. **Addor. Interdire le voile aux guichets de la Poste et des CFF?** (19.06.2020)

Face au refus des conseil d'administration de La Poste et des CFF d'interdire à leur personnel féminin de se présenter au public en portant un hijab ou autre forme de voile islamique, le Conseil fédéral est-il prêt, pour éviter de choquer ou simplement de mettre mal à l'aise une clientèle de fait captive,

1. par ses représentants au conseil d'administration des entreprises concernées et plus généralement de toutes les entreprises majoritairement détenues et contrôlées par la Confédération, imposer cette interdiction ?

2. à proposer au Parlement une base légale en vue d'imposer une telle interdiction ?

02.09.2020 Réponse du Conseil fédéral.

25.09.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3857 ***n*** Mo. **Bregy. Mise en place d'un système incitatif de remboursement des crédits Covid-19** (19.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de mettre en place un système incitatif de remboursement des crédits Covid-19 une fois échu le délai imparti pour le dépôt des demandes. Le remboursement des crédits pourra donner lieu sous conditions au règlement intégral ou partiel du dommage subi.

26.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3858 ***n*** Mo. **Herzog Verena. Port obligatoire du masque en fonction du risque** (19.06.2020)

Dans le cadre de la lutte contre le coronavirus, le Conseil fédéral est chargé d'introduire l'obligation de porter un masque en fonction du risque encouru, en particulier aux heures de grande affluence, lorsque de nombreux voyageurs empruntent les transports publics, mais aussi dans les taxis et au sein des services de santé et des branches, si la distance physique ne peut être respectée.

Cosignataires: Geissbühler, Mettler, Quadri, Schläpfer (4)

02.09.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3859 ***n*** Mo. **Herzog Verena. Mettre en place des tests pour lutter contre le coronavirus. Nouvelle stratégie** (19.06.2020)

Dans le cadre de la lutte contre le coronavirus, le Conseil fédéral est chargé d'introduire des tests réguliers et représentatifs de dépistage du coronavirus et des anticorps, afin de dresser un tableau fiable de la situation sur lequel fonder ses décisions.

Cosignataires: Burgherr, de Courten, Geissbühler, Humbel, Quadri, Roduit, Rösti, Schläpfer (8)

26.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3861 ***n*** Mo. **Burgherr. Solidarité de la part de tous plutôt que des deniers publics ne profitant qu'à une minorité** (19.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de réduire de 5 % au minimum, pour les deux ans qui viennent, les salaires des employés de la Confédération dont le salaire annuel est supérieur ou égal à 100 000 francs.

02.09.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3863 ***n*** Ip. **Klopfenstein Broggini. Ces insectes dans l'ombre de la terre** (19.06.2020)

Quel est l'impact des insectes, vers et micro-organismes mangeurs de fumier sur l'agriculture suisse ?

Les insectes sont essentiels à la vie. On parle souvent des abeilles qui permettent la pollinisation et donc la culture possible de nombreux aliments indispensables à la survie des êtres humains. Mais il y aussi tous ces insectes, dans l'ombre de la terre, qui jouent un rôle majeur apportant des substances nutritives vitales au sol. Ils sont aussi à la base de la chaîne alimentaire, servant de nourriture aux poissons, aux oiseaux ou à certains mammifères.

Les insectes mangeurs de fèces (coprophages) mais aussi les vers et divers micro-organismes décomposent les excréments, en particulier le fumier, et apportent les nutriments dans la terre, les introduisant ainsi dans un cycle naturel. Ce processus est nécessaire pour la fertilisation des sols et la protection de notre eau potable, mais il est fragile et dépend d'une faune coprophage saine.

Dans ce contexte, je demande au Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Quelle quantité de fumier produisent les bovins en Suisse par an ?

2. Quelle quantité de fumier produisent les autres animaux de ferme en Suisse par an ?

3. Quelles sont les alternatives à la décomposition naturelle et à l'incorporation de ce fumier telles que décrites ci-dessus et quel est leur coût ?

4. En 2017, Agroscope étudiait l'impact des abeilles domestiques et des pollinisateurs sauvages sur l'agriculture et l'estimait à 350 millions de francs par an. Quelle est l'impact direct et indirect des coprophages dans l'agriculture et quel est leur rendement annuel ?

5. Quels sont les principaux facteurs qui peuvent entraîner une diminution des insectes, des vers et des micro-organismes mangeurs de fumier ?

6. Quelles sont les conséquences d'un tel déclin ?

7. Que fait le Conseil fédéral pour y remédier, par exemple dans le cadre de la Politique agricole 22+ ?

Cosignataires: Clivaz Christophe, Egger Kurt, Fivaz Fabien, Girod, Masshardt, Munz (6)

19.08.2020 Réponse du Conseil fédéral.

25.09.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3864 ***n*** Mo. **Grossen Jürg. Développer et simplifier le télétravail** (19.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre les mesures suivantes :

1. faire en sorte que le taux de télétravail au sein de l'administration fédérale soit durablement plus élevé qu'avant la crise du coronavirus ;

2. créer les conditions techniques et juridiques requises pour que les collaborateurs de l'administration fédérale puissent faire du télétravail dans la mesure où la nature de leurs tâches le permet objectivement ;

3. veiller à ce que, parallèlement aux mesures 1 et 2, l'occupation des postes de travail soit augmentée et que les surfaces de bureaux nécessaires soient ainsi réduites.

Cosignataires: Bäumle, Bellaïche, Bertschy, Brunner, Chevalley, Christ, Fischer Roland, Flach, Gredig, Mäder, Matter Michel, Mettler, Moser, Pointet, Schaffner (15)

26.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3865 ***n*** Mo. **Roth Franziska. Congé payé pour les employés exerçant un mandat politique officiel** (19.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement une modification du code des obligations afin de permettre aux travailleurs exerçant un mandat politique officiel d'obtenir un congé payé de 10 jours de travail par an au maximum pour l'exercice de cette fonction.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Bendahan, Dandrès, Locher Benguerel, Molina, Munz, Pult, Schneider Schüttel (8)

26.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3866 ***n*** Po. **Bendahan. Bilan sur la contribution au bien commun des entreprises dans le giron de la Confédération** (19.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner la forme sous laquelle les sociétés dans le giron de la confédération pourraient être obligées d'établir un bilan régulier sur leur contribution au bien commun. En particulier, le Conseil fédéral doit élaborer une proposition sur la manière dont les exigences d'un bilan de l'intérêt public, tels que celles qui existent dans certaines communes allemandes, italiennes ou autrichiennes pourraient être reprises pour les entreprises dans le giron de la confédération.

Cosignataires: Dandrès, Hurni, Locher Benguerel, Molina, Munz, Pult, Roth Franziska, Schneider Schüttel (8)

26.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.3867 ***n*** Po. **Reynard. Évaluer la valeur de nos paysages** (19.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de réaliser une étude afin d'obtenir une méthode générale reconnue permettant la monétarisation du paysage. Cela permettra d'évaluer la valeur d'un paysage et de réaliser l'impact financier de certaines infrastructures pour des régions et leur tourisme.

Cosignataires: Addor, Clivaz Christophe, Ruppen (3)

02.09.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.3868 ***n*** Ip. **Rytz Regula. Problèmes inhérents à l'homologation des pesticides. A-t-on pris conscience de leur ampleur et s'y attaque-t-on désormais rapidement et résolument?** (19.06.2020)

Le Conseil fédéral a répondu aux questions 20.5511 et 20.5512, qui portaient sur la suite des opérations dans le domaine de

l'homologation des pesticides, en résumant d'anciens communiqués de presse.

Eu égard au rapport de la société KPMG publié en novembre 2019, qui fait état notamment de graves déficits de gouvernance et de transparence dans la procédure d'homologation, il est incompréhensible que les journaux nous en apprennent plus sur la situation que le Conseil fédéral. C'est la raison pour laquelle je prie ce dernier de répondre aux questions suivantes :

1. Comment et d'ici à quand les dix recommandations de la société KPMG seront-elles mises en oeuvre afin que la Suisse puisse désormais au moins soutenir la comparaison avec les bons exemples que l'on recense à l'étranger ?

2. Disposera-t-on à l'avenir d'une base de données claire et informative, par exemple sur le modèle de la base de données de l'UE sur les pesticides ?

3. L'homologation des pesticides sera-t-elle assortie de conditions ou de durées déterminées ?

4. Avant d'homologuer des pesticides, exigera-t-on la preuve de l'existence d'une responsabilité du fait du produit qui soit fonction des risques encourus ?

5. Comment articulera-t-on les échanges d'informations dans les deux sens dans les interfaces entre homologation et exécution pour qu'ils se déroulent de façon rapide, exhaustive et efficace ?

6. Comment fera-t-on pour intégrer rapidement les connaissances issues des milieux scientifiques, des expériences faites dans la pratique et des tâches d'exécution (par ex. l'interdiction immédiate de vente et d'utilisation) ?

7. Comment répercutera-t-on l'intégralité des coûts externes générés notamment par l'homologation, l'examen et la surveillance des substances actives sur les entités à l'origine de ces coûts ?

8. Comment s'assurera-t-on que les conditions d'utilisation pourront être mises en oeuvre ?

9. Comment fera-t-on en sorte que le principe de précaution inscrit dans la législation sur l'environnement soit appliqué ?

Cosignataires: Baumann, Bertschy (2)

02.09.2020 Réponse du Conseil fédéral.

25.09.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3869 *n* Po. **Reynard. Évolutions techniques du câblage souterrain** (19.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'établir un rapport sur les évolutions techniques du câblage souterrain du réseau de transport d'électricité, permettant d'envisager un enfouissement beaucoup plus systématique des lignes à très haute tension

Cosignataires: Addor, Bregy, Clivaz Christophe, Kamerzin, Nantermod, Roduit, Ruppen (7)

19.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.3870 *n* Ip. **Barrile. La Suisse, refuge des "guérisseurs d'homos"** (19.06.2020)

Le Conseil fédéral a affirmé à plusieurs reprises qu'il ne voyait pas lieu d'interdire les " thérapies de conversion " des homosexuels, la dernière fois dans sa réponse à la motion Quadranti 19.3840 intitulée " Interdiction de " guérir " les mineurs homosexuels ". Or, en Allemagne, le Bundestag, lui, a réagi : à compter du milieu de cette année, les " thérapies de conversion " seront interdites chez nos voisins d'Outre-Rhin, du moins pour les mineurs, en vertu d'une nouvelle loi, baptisée Sexuelle-Orientierung-und geschlechtliche-Identität-Schutz-Gesetz (SOGISchutzG).

Cette interdiction en Allemagne a amené l'enregistrement en Suisse et sous forme d'association de la Bruderschaft des Weges (" Confrérie du Chemin "), émanation de l'association Wüstenstrom, l'association la plus connue en relation avec lesdites " thérapies de conversion ", dont la nocivité n'est plus à démontrer.

Ce repli en Suisse laisse à penser que notre droit ne permet pas d'interdire ces pratiques, et devrait sérieusement mettre la puce à l'oreille du Conseil fédéral.

C'est dans ce contexte que je prie le Conseil fédéral de bien vouloir répondre aux questions suivantes:

1. Comment s'explique-t-il que cette association décide de transférer ses activités en Suisse juste après l'interdiction des " thérapies de conversion " en Allemagne ?

2. Que fait-il pour que ces pratiques néfastes, susceptibles de traumatiser les intéressés et que prohibent les règles de déontologie de l'Association suisse des psychothérapeutes, ne soient déplacées en Suisse ?

3. Qu'entend-il faire pour garantir la protection des intéressés, notamment des mineurs et des jeunes adultes ?

4. N'y aurait-il pas lieu de modifier le code pénal de façon à combler cette lacune et éviter ainsi que la Suisse ne devienne un refuge pour les " guérisseurs d'homos " ?

02.09.2020 Réponse du Conseil fédéral.

25.09.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3871 *n* Po. **Bendahan. Elaborer un indice analogue au PIB mais mesurant la contribution au bien commun, dans la logique du "Bonheur national brut"** (19.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'étudier dans quelle mesure il pourrait collecter et publier des données sur le bien-être de la population et la contribution de l'économie, et des différents acteurs de la société à ce bien commun. Cela permettra à la fois d'évaluer le bien-être de façon différente que le permettent les indicateurs actuels et de pouvoir évaluer la contribution de différents acteurs au bien commun.

Cosignataires: Dandrès, Hurni, Locher Benguerel, Munz, Pult, Roth Franziska, Schneider Schüttel, Suter (8)

19.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.3872 *n* Mo. **Reynard. Pour une participation accrue et reconnue en faveur des étudiants et des étudiantes** (19.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'adapter la loi fédérale sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LEHE), avec l'objectif de renforcer le partenariat avec l'UNES, qui représente, les étudiantes et étudiants de l'ensemble des hautes écoles.

Il est proposé de concrétiser un renforcement de la participation avec l'adjonction d'une lettre c à l'article 15 et les adaptations qui en découlent.

Art. 15 Comités

1 Pour préparer les décisions, le Conseil des hautes écoles constitue :

a. un comité permanent pour la médecine universitaire ;

b. un comité permanent de représentants des organisations du monde du travail ;

c. un comité permanent de représentants des étudiants ;

d. d'autres comités, permanents ou non, selon les besoins

2 Les personnes non membres de la Conférence suisse des hautes écoles sont éligibles pour siéger dans les comités.

3 Le comité permanent de représentants des organisations du monde du travail et le comité permanent de représentants des étudiants se prononcent sur les affaires traitées par la Conférence suisse des hautes écoles au sens de l'art. 11, al. 2, et 12, al. 3.

4. Les membres du Comité de représentants des étudiants sont proposés par l'UNES.

Les alinéas 4 et 5 sont également à compléter.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Fivaz Fabien, Piller Carrard, Prezioso, Python, Schneider Meret (6)

02.09.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3873 ***n*** Po. **Reynard. Le congé parental. L'avenir de notre politique familiale** (19.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de préparer la mise en place d'un congé parental en Suisse.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Chevalley, Fivaz Fabien, Piller Carrard, Prezioso, Python, Schneider Meret (7)

12.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.3875 ***n*** Ip. **Glättli. Amélioration de la protection des données dans le contexte du Cloud Act** (19.06.2020)

Le Cloud Act alimente sans cesse des inquiétudes, car il a pour but d'imposer la remise de données, indépendamment de si ces données se trouvent aux Etats-Unis ou sur un serveur à l'étranger.

Les fournisseurs suisses peuvent s'opposer à un ordre de production prononcé en vertu du droit états-unien s'ils peuvent prouver que la mesure touche des citoyens non états-uniens, que ces personnes ne séjournent pas aux Etats-Unis et que le droit du pays du siège du fournisseur a été enfreint (comme aux art. 271/273 du code pénal). Un accord bilatéral d'entraide judiciaire est toutefois nécessaire et renforcerait considérablement la protection des clients des centres de calcul suisses.

En réponse à la question 19.5121, dans laquelle le Conseil fédéral était interrogé sur sa disposition à entrer dans des négociations allant dans le sens de la conclusion d'un traité, la conseillère fédérale a indiqué que ce point serait examiné dans le cadre de la mise en oeuvre de la motion 18.3379 (ainsi que de la motion 18.3306).

1. Le Conseil fédéral a-t-il entre temps analysé s'il est opportun de traiter conjointement les deux demandes ?

2. Depuis lors, quelles démarches le Conseil fédéral a-t-il entreprises concrètement pour entamer de telles négociations ?

2.1. S'il a entrepris des démarches, à quel stade se trouvent les négociations ?

2.2. S'il n'en a pas entrepris, pourquoi ? Prévoit-il de le faire ? Quand ?

Cosignataire: Mäder (1)

26.08.2020 Réponse du Conseil fédéral.

25.09.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3876 ***n*** Ip. **Bertschy. Imposition individuelle. Le Conseil fédéral n'a-t-il pas examiné la situation dans sa globalité?** (19.06.2020)

L'interpellation 20.3487, intitulée " Améliorer la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale ainsi que l'égalité entre femmes et hommes afin de renforcer la résilience de la société et de l'économie ", était inscrite à l'ordre du jour du Conseil national du 18 juin 2020 dans le cadre du débat actuel sur les enseignements qu'il faut tirer maintenant de la crise du coronavirus en matière d'égalité et de conciliation entre vie professionnelle et vie familiale. Dans sa réponse à cette interpellation, le Conseil fédéral a écrit ce qui suit à propos de l'amélioration des incitations à travailler qui sont adressées aux seconds revenus : " Concernant le renforcement des incitations à obtenir un second revenu, le modèle de l'imposition individuelle semble être le plus prometteur parmi les différents modèles d'imposition des couples étudiés. " Il poursuit en indiquant qu'il a " rejeté l'imposition individuelle " après " avoir examiné la situation dans sa globalité ", sans indiquer précisément pourquoi il est arrivé à cette conclusion.

1. Dans quelle mesure le Conseil fédéral a-t-il tenu compte, quand il a examiné la situation dans sa globalité, du fait que l'imposition individuelle générerait 60 000 emplois supplémentaires et une croissance du PIB estimée à 1 % ? Comment cet argument a-t-il été évalué concrètement ?

2. Dans quelle mesure l'égalité des sexes a-t-elle été prise en compte dans l'examen global de la situation par le Conseil fédéral ? Comment cet argument a-t-il été évalué concrètement ?

3. Le Conseil fédéral peut-il présenter en détail l'examen global de la situation auquel il a procédé, et expliquer en particulier comment l'énorme avantage pour l'économie nationale et l'égalité (voir les questions 1 et 2) a été balayé par d'autres arguments ? Quels sont précisément ces arguments et comment ont-ils été évalués ?

4. Ne serait-il pas judicieux, compte tenu de la conjoncture économique actuelle, de réexaminer la situation dans sa globalité et de présenter au Parlement un message consacré à l'instauration de l'imposition individuelle ?

Cosignataires: Arslan, Bäumle, Bellaïche, Birrer-Heimo, Chevalley, Christ, Fiala, Fischer Roland, Flach, Gredig, Grossen Jürg, Jans, Landolt, Locher Benguerel, Mäder, Markwalder, Matter Michel, Mettler, Moser, Pointet, Riniker, Rytz Regula, Sauter, Schaffner, Vincenz, Walti Beat (26)

26.08.2020 Réponse du Conseil fédéral.

18.12.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3877 ***n*** Ip. **Trede. Approvisionnement économique du pays. Une indemnisation équitable pour les propriétaires d'infrastructures de stockage qui n'ont pas d'obligation de stockage** (19.06.2020)

Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Est-il lui aussi d'avis que l'infrastructure de stockage, telle qu'on la trouve à Bâle notamment, revêt une importance systémique pour la sécurité de l'approvisionnement en Suisse et que les propriétaires d'infrastructures de stockage devraient bénéficier de conditions équitables et conformes au marché pour l'exploitation, l'entretien et le remplacement de leurs infrastructures ?

2. Quelles mesures entend-il prendre sur les plans matériel et temporel en vue de garantir les prestations d'importance systé-

mique des propriétaires d'infrastructures de stockage et d'indemniser de façon équitable et conforme au marché les propriétaires d'infrastructures de stockage qui n'ont pas d'obligation de stockage ?

3. La Confédération est-elle prête à prendre toutes les mesures nécessaires pour continuer d'assurer la fonctionnalité du mode de transport ?

19.08.2020 Réponse du Conseil fédéral.

20.3879 ***n*** Po. **Bertschy. Le protectionnisme doit faire place à la concurrence. Pour une libéralisation du notariat à l'échelle suisse** (19.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'établir un rapport dans lequel il indiquera la manière dont on pourrait libéraliser le notariat à l'échelle suisse en instaurant une concurrence intercantonale aussi libre que possible. Il y présentera les avantages qui en résulteraient pour l'économie nationale et pour les consommateurs.

Cosignataires: Bäumle, Bellaïche, Brunner, Fischer Roland, Gredig, Grossen Jürg, Matter Michel, Mettler, Moser, Pointet, Schaffner (11)

02.09.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.3882 ***n*** Ip. **Grin. Pertes de terres cultivables. Les constructions ne sont pas les seules responsables!** (19.06.2020)

Si la perte de terres cultivables est due principalement à l'urbanisation, la revitalisation des ruisseaux et la création de zones inondables le long des cours d'eaux constitue aussi une perte totale ou partielle de la production sur ces terrains cultivables, qui doivent en partie être exploités de manière extensive.

02.09.2020 Réponse du Conseil fédéral.

25.09.2020 Conseil national. Liquidé

20.3884 ***n*** Ip. **Dandrès. Franchissement des frontières durant les mesures pour lutter contre la pandémie de Covid-19** (19.06.2020)

Dans le cadre des mesures pour lutter contre la pandémie, le Conseil fédéral a décidé de restreindre le passage des frontières (Ordonnance 2 COVID-19).

L'Administration fédérale des douanes (AFD) a élaboré des ordres d'engagement pour les collaborateur.trice.s chargé.e.s du contrôle des douanes. Il semble que ces directives prévoyaient des restrictions plus contraignantes que celles du Conseil fédéral. L'AFD n'était en effet pas autorisée à instituer une interdiction de franchissement des frontières à des postes dont elle n'avait pas décidé de la fermeture, pour des Suissesses et des Suisses et des titulaires d'un permis de séjour.

Des Suissesses et des Suisses ainsi que des titulaires de permis de séjour ont toutefois été mis.e.s à l'amende et/ou poursuivi.e.s, alors qu'elles et ils n'auraient pas dû l'être.

1. pour s'assurer du respect de l'Etat de droit, le Conseil fédéral envisage-t-il d'annuler les sanctions illégales et/ou d'inviter les autorités cantonales de poursuite pénale à en faire de même ?

2. combien des contraventions et/ou de procédures pénales ont été infligées ou ouvertes, sur le fondement de telles ordres d'engagement, à des Suissesses et des Suisses ainsi qu'à des personnes au bénéfice de permis de séjour ?

Cosignataires: Crottaz, Fehlmann Rielle, Funiciello, Gysi Barbara, Klopfenstein Broggini, Maillard, Maitre, Marti Samira, Molina, Nordmann, Nussbaumer, Pasquier, Pult, Reynard, Schneider Schüttel, Storni, Walder (17)

26.08.2020 Réponse du Conseil fédéral.

25.09.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3885 ***n*** Po. **Roth Franziska. Introduction d'une carte de légitimation nationale pour les personnes en situation de handicap** (19.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de préparer l'introduction, après analyse, d'une carte de légitimation nationale pour les personnes en situation de handicap et de présenter un rapport à ce sujet. Cette carte, qui se référera à la définition figurant dans la Convention de l'ONU pour les droits des personnes handicapées (CDPH), sera remise à toutes les personnes handicapées, enfants et adultes, retraités compris.

Cosignataires: Barrile, Birrer-Heimo, Brenzikofer, Feri Yvonne, Gysi Barbara, Locher Benguerel, Lohr, Molina, Müller-Altermatt, Porchet, Pult, Schneider Schüttel, Streiff, Suter, Wasserfallen Flavia, Weichelt-Picard, Wettstein (17)

19.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.3888 ***n*** Po. **Gugger. Formation professionnelle adaptée à l'économie numérique de demain** (19.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé, en collaboration avec les partenaires de la formation professionnelle, d'établir un rapport indiquant de quelle manière la formation des employés sera mise en oeuvre pour ce qui est des compétences numériques et dans quels secteurs des améliorations peuvent être apportées. Le rapport présentera également des exemples et des programmes pertinents établis par les branches concernées (bonnes pratiques).

Cosignataires: Aebischer Matthias, Arslan, Atici, Badertscher, Bellaïche, Binder, Birrer-Heimo, Bulliard, Gafner, Giacometti, Gössi, Grossen Jürg, Gysi Barbara, Jans, Landolt, Locher Benguerel, Lohr, Mäder, Marti Samira, Michaud Gigon, Molina, Moser, Müller-Altermatt, Munz, Nussbaumer, Rechsteiner Thomas, Regazzi, Ritter, Rytz Regula, Schaffner, Schneider Schüttel, Schwander, Stadler, Streiff, Studer, Töngi, Walder, Wasserfallen Christian, Wehrli, Wismer Priska (40)

26.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.3892 ***n*** Mo. **Rytz Regula. Monitorage de la loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS** (19.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de publier chaque année, à partir de 2021, un monitorage du volet fiscal de la loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA). Ce monitorage comprendra en particulier :

1. une analyse du développement des recettes fiscales de la Confédération, des cantons et des communes dans les domaines touchés par la RFFA (suppression des privilèges dont jouissaient les sociétés à statut spécial, " patent box ", encouragement fiscal en amont, impôt sur le bénéfice corrigé des intérêts, " step up " lors d'une arrivée en Suisse, etc.) ;

2. une comparaison entre le développement réel de l'assiette fiscale de la Confédération, des cantons et des communes et les estimations faites par le DFF avant la mise en vigueur de la RFFA ;

3. une analyse des conséquences dynamiques de la RFFA sur les recettes fiscales de la Confédération, des cantons et des communes sur le modèle de l'étude " Estimation dynamique des conséquences du Projet fiscal 17 sur les recettes fiscales " du 19 mars 2018.

Cosignataires: Andrey, Arslan, Badertscher, Baumann, Brélaz, Clivaz Christophe, Egger Kurt, Fivaz Fabien, Funiciello, Glättli, Kälin, Meyer Mattea, Michaud Gigon, Molina, Porchet, Prelicz-Huber, Prezioso, Schneider Meret, Töngi, Walder, Weichelt-Picard, Wermuth, Wettstein (23)

19.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3893 ***n*** Mo. **Rytz Regula. Convertir les cautionnements solidaires liés au Covid-19 en investissements d'avenir dans la protection du climat, l'innovation et la formation** (19.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de créer dans les meilleurs délais les conditions propres à convertir l'instrument des facilités de trésorerie liées au Covid-19 en un outil de promotion des investissements d'avenir.

Il s'agit concrètement de faire en sorte que les cautionnements solidaires liés au Covid-19 puissent désormais être également utilisés pour investir dans l'efficacité énergétique, dans la réduction du CO2, dans la R&D ou dans des mesures de formation continue en entreprise, à hauteur du volume de 40 milliards de francs approuvé par le Conseil fédéral.

D'autre part, comme les conséquences économiques de la crise du coronavirus ne se feront sentir qu'avec un certain décalage dans plusieurs secteurs, la possibilité de bénéficier des crédits garantis par la Confédération sera prolongée jusqu'à la fin 2021, pour un cadre réglementaire inchangé.

Cosignataires: Andrey, Arslan, Badertscher, Baumann, Brélaz, Clivaz Christophe, Egger Kurt, Fivaz Fabien, Glättli, Kälin, Michaud Gigon, Prelicz-Huber, Prezioso, Python, Ryser, Schneider Meret, Weichelt-Picard (17)

19.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x **20.3894** ***n*** Ip. **Gugger. Produits phytosanitaires destinés à un usage privé. Quand le Conseil fédéral va-t-il enfin édicter la réglementation sévère qu'il promet depuis des années?** (19.06.2020)

Les offices fédéraux responsables sont en train de préparer une réglementation plus sévère pour l'homologation des produits phytosanitaires destinés à un usage non professionnel. Le Conseil fédéral promet en effet depuis des années de réglementer sévèrement l'usage privé. La situation est délicate à plus d'un égard.

Selon le Conseil fédéral, il y a aujourd'hui 103 pesticides homologués qui présentent un risque pour les abeilles, les pollinisateurs sauvages et d'autres insectes, et 48 d'entre eux sont autorisés pour un usage non professionnel (20.5290). La vente de pesticides destinés à un usage professionnel à des jardiniers amateurs n'est cependant pas interdite (20.5343).

Les conditions d'utilisation de produits phytosanitaires à des fins domestiques sont régies par celles qui s'appliquent à l'utilisation à des fins professionnelles (20.5502). Les professionnels doivent toutefois suivre des formations spécifiques. L'usage professionnel de certains pesticides est même soumis à autorisation (20.5478). On peut notamment lire sur les notices indiquant comment utiliser les pesticides pour un usage privé que les produits sont dangereux pour les abeilles et qu'ils doivent être appliqués uniquement le soir, en dehors de la période de vol des abeilles, sur des plantes en fleur ou présentant du miellat (par ex. cultures, enherbements, adventices, cultures voisines, haies). Dans l'émission Kassensturz du 7 mai 2019, un expert de l'association JardinSuisse a émis des doutes sur l'applicabilité de cette exigence.

Par ailleurs, on peut lire sur la notice d'utilisation du chlorprophame, qui est un inhibiteur de germination des pommes de terre, que ce produit doit être conservé à l'écart des denrées alimentaires, des boissons ainsi que des aliments pour animaux. Ce pesticide a pu être acheté sans problème par des non-professionnels lors d'un achat test réalisé par la télévision alémanique SRF en novembre 2019.

Face à cette situation, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Depuis quand l'ordonnance sur les produits phytosanitaires prescrit-elle l'interdiction de vendre à des amateurs des pesticides destinés aux professionnels ? Pourquoi cette interdiction n'a-t-elle pas encore été mise en oeuvre ?

2. Pourquoi l'utilisation de pesticides par des non-professionnels est-elle manifestement soumise aux mêmes exigences que celles qui s'appliquent aux professionnels, lesquels sont tenus de suivre une formation et un perfectionnement pour pouvoir les utiliser, et non pas à des exigences spécifiques conçues pour un usage par des amateurs ?

3. L'utilisation des produits phytosanitaires est soumise à certaines conditions. La Confédération a-t-elle examiné si ces conditions sont lues, comprises et observées, et non pas simplement ignorées par les utilisateurs profanes ? Dans la négative, pourquoi ne l'a-t-elle pas fait ? Dans l'affirmative, est-elle en mesure de publier les résultats en la matière ?

4. Pourquoi l'utilisation des pesticides est-elle soumise à des conditions qui ne peuvent guère être appliquées en pratique et que l'on peut même qualifier de contradictoires ?

5. Quel est l'organe qui fait respecter les conditions applicables aux utilisateurs privés et comment procède-t-il ?

Cosignataires: Schneider Schüttel, Streiff, Studer (3)

26.08.2020 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

20.3896 ***n*** Ip. **Bertschy. Azote. Des inégalités de traitement entre secteurs économiques?** (19.06.2020)

Pour réduire les émissions indésirables d'azote dans l'environnement, la Suisse réglemente la teneur en azote par des dispositions législatives dans les domaines de la protection de l'environnement, de la protection des eaux et de l'agriculture, comme on peut le lire dans la réponse du Conseil fédéral à l'interpellation 19.4480.

La Suisse s'est engagée à prendre des mesures visant à réduire les excédents d'azote dans le cadre de plusieurs accords internationaux, notamment de la Convention de Genève (CLRTAP), du Protocole de Göteborg, du Protocole de Kyoto, de la Convention OSPAR et des conférences internationales sur la protection de la mer du Nord.

La Suisse a adhéré à la Convention OSPAR en 1994 déjà. L'objectif convenu était de réduire les dépôts azotés dans les eaux, de 50 % par rapport à 1985, dans les domaines de l'économie urbaine et de l'agriculture. Les données des années passées montrent que les polluants atmosphériques qui contiennent de l'azote et qui sont dus aux transports, à l'industrie et à l'artisanat ont pu être réduits efficacement, tout comme

les dépôts azotés provenant de l'économie urbaine (par ex. grâce aux stations d'épuration). Par contre, l'agriculture n'a pas aussi bien réussi à désamorcer la problématique de l'azote : les objectifs de réduction formulés dans les politiques agricoles se soldent année après année par des échecs retentissants. Si les transports et l'industrie étaient autrefois les plus gros émetteurs d'azote, c'est aujourd'hui l'agriculture. Maintenant que le Conseil fédéral a souligné, dans sa réponse à mon interpellation 19.4480, que les objectifs de réduction en matière d'azote sont juridiquement contraignants, je le prie de répondre aux questions suivantes :

1. Mis à part les domaines que sont les transports, l'industrie, l'artisanat, l'économie urbaine et l'agriculture, y a-t-il d'autres domaines importants où les quantités d'azote émises sont significatives ?

2. Si les dépôts azotés ont été réduits de façon significative dans quelques-uns de ces domaines, cela n'a guère été le cas dans d'autres domaines au cours des 20 dernières années (voir les réponses aux interventions 19.5603, 19.5667, 19.4480 et 19.4602) : y a-t-il en l'occurrence une restriction considérable dans quelques domaines mais pas dans d'autres ?

3. Dans la négative, pourquoi ?

4. Dans l'affirmative, y a-t-il une justification objective expliquant une telle inégalité de traitement entre secteurs économiques dans les domaines susmentionnés ? Si tel est le cas, quelle est-elle ?

02.09.2020 Réponse du Conseil fédéral.

25.09.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3897 *n* Po. **Moser. Limiter les risques pour la biodiversité** (19.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de mandater des établissements financiers suisses pour procéder à une analyse des risques liés à la perte de biodiversité. Au cours de cette analyse, il conviendra notamment de se pencher sur les points suivants :

1. Quels impacts le plan d'action de l'Union européenne (UE) et ses limites concernant la biodiversité et les écosystèmes aura-t-il sur les établissements financiers suisses actifs au sein de l'UE à partir de 2022, lorsque le plan européen sera entré en vigueur ?

2. Quand la Suisse pourra-t-elle idéalement répondre à ces nouvelles conditions-cadre ?

3. Comment les risques financiers liés à des événements extrêmes (tels que les zoonoses) peuvent-ils être limités le plus efficacement possible ?

Cosignataires: Bäumle, Bellaïche, Bertschy, Brunner, Chevalley, Christ, Fischer Roland, Flach, Gredig, Grossen Jürg, Mäder, Matter Michel, Mettler, Pointet, Schaffner (15)

02.09.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.3898 *n* Po. **Roduit. Adapter les rentes LPP pour plus d'égalité** (19.06.2020)

Dans le cadre de la réforme de la prévoyance professionnelle, le Conseil fédéral est chargé d'étudier les possibilités de garantir une adaptation obligatoire du montant de conversion en fonction du taux d'occupation des employés. Il sera notamment tenu compte de la nécessité de définir avec sécurité le taux d'activité des assurés en lien avec la loi sur le travail, de la combinaison entre le seuil d'entrée et le montant de coordination la plus favorable notamment pour les femmes et d'un coût supportable pour les employeurs des PME.

Cosignataires: Hess Lorenz, Mettler, Nantermod, Wasserfallen Flavia (4)

12.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.3899 *n* Ip. **Roth Pasquier. L'application du droit fédéral ne doit pas être une loterie** (19.06.2020)

La réponse du Conseil fédéral à l'interpellation 19.4267 déposée par Dominique de Buman est insatisfaisante.

1. Concernant le financement, la réponse se limite au cas de l'autorité intercantonale de surveillance et d'exécution et se borne à un exposé des principes relatifs aux coûts de surveillance et de prévention induits par les jeux d'argent. Elle omet de discuter le financement de la Conférence des chefs de département en charge des jeux d'argent, celui du tribunal des jeux d'argent, celui de la part cantonale des frais de l'organe de coordination (art. 117 LJAr). Toutes ces activités relèvent d'obligations légales de droit public. La redevance prévue par le concordat destinée à mettre ces coûts à charge de Swisslos et de la Loterie romande ne contrevient-elle pas à l'article 125 LJAr ?

2. Concernant le soutien au sport suisse, la réponse donne à comprendre que toute subvention aux associations nationales répond à un but d'utilité publique, indépendamment de son affectation. Si tel est le cas, l'exigence de critères et d'une procédure d'attribution (art 127 LJAr) serait superflue. Est-ce que telle est la position du Conseil fédéral ? Sinon le concordat ne devrait-il pas au moins fixer les grandes lignes des critères et de la procédure d'attribution ?

De plus, la réponse ne discute pas le caractère commercial d'une disposition tendant à rémunérer par des subventions le droit d'organiser des paris sur les compétitions de football et de hockey. Une telle pratique est-elle compatible avec l'utilité publique ?

3. La réponse écarte la crainte d'une atteinte à la paix confédérale en se fondant sur une opinion singulière du message, au terme de laquelle la LJAr permettrait la création de plusieurs autorités intercantonales. Mais cette opinion est contraire au texte clair de la loi et incompatible avec son application. Le Conseil fédéral a lui-même considéré qu'il ne pouvait exister qu'une seule autorité intercantonale à l'article 110, al. 1 OJAr, en désignant cette instance plateforme nationale de lutte contre les trucages de paris sportifs. La question reste posée : la contrainte exercée par une majorité sur les cantons insatisfaits des irrégularités du concordat n'est-elle pas contraire à l'art. 105 LJAr et ne porte-t-elle pas atteinte à la paix confédérale?

4. Quelles mesures le Conseil fédéral entend-il prendre pour éviter ces atteintes au droit fédéral ?

26.08.2020 Réponse du Conseil fédéral.

20.3902 *n* Po. **Mettler. Gender monitoring économique en lien avec la crise du coronavirus** (19.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de mettre en place un gender monitoring économique en lien avec la crise du coronavirus.

1. Collecte de données par sexe relatives au recours aux instruments de relance économique : chômage partiel, octroi de crédits, contribution à fonds perdus. Lorsque c'est possible, les données seront ventilées par sexe tant pour les demandeurs que pour les attributeurs.

2. Commande d'une étude analysant le comportement de l'encadrement pendant et après la crise tant dans les organisations publiques que dans les entreprises privées, avec ventilation des données par sexe.

a. Collaborateurs mis en chômage partiel avec prise des heures supplémentaires (et le cas échéant des vacances), sans baisse de la charge de travail.

b. Soutien organisationnel / coordination pour les collaborateurs en télétravail.

c. Soutien organisationnel / coordination pour les collaborateurs ayant des personnes à charge.

d. Allocation des ressources, c.-à-d. priorisation et mise en oeuvre effective de programmes facultatifs d'égalité des chances et autres activités en matière d'égalité et de diversité.

Cosignataire: Feri Yvonne (1)

26.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.3903 ***n*** Ip. **Reynard. Norme contre les discriminations homophobes. Poursuivre l'engagement** (19.06.2020)

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Quelles mesures concrètes le Conseil fédéral pense-t-il mettre en oeuvre suite à l'acceptation massive, le 9 février 2020, de l'extension de la norme pénale antiracisme à la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ?

2. Souhaite-t-il privilégier l'extension du mandat de la Commission fédérale contre le racisme (CFR) à la lutte contre les discriminations homophobes ou la création d'une Commission fédérale chargée spécifiquement de cette problématique ?

3. Quels moyens faudrait-il prévoir pour une politique efficace en termes de prévention, de recherche et d'information ?

Cosignataires: Arslan, Cottier, Fehlmann Rielle, Landolt, Portmann, Trede, Wasserfallen Flavia (7)

19.08.2020 Réponse du Conseil fédéral.

25.09.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3904 ***n*** Mo. **Binder. Création urgente des bases légales permettant aux parlementaires de participer à distance aux séances du Parlement** (19.06.2020)

Le bureau est chargé de créer les bases légales qui permettront aux parlementaires qui ne peuvent pas participer physiquement aux séances pour des raisons de santé ou des raisons juridiques de prendre part aux séances à distance.

10.09.2020 Le Bureau propose de rejeter la motion.

x **20.3906** ***é*** Mo. **Conseil des Etats. Garantir l'approvisionnement du pays en cas de grandes crises (Minder)** (19.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement un projet visant à garantir l'approvisionnement du pays en cas de grandes crises. L'idée est de produire les biens de première nécessité sans lesquels l'économie et l'approvisionnement du pays ne pourraient être garantis. Pour les biens qui seraient impossibles ou économiquement trop compliqués à produire, le projet prévoira une obligation de créer des réserves suffisantes.

02.09.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

24.09.2020 Conseil des Etats. Adoption
04.03.2021 Conseil national. Rejet

x **20.3908** ***é*** Mo. **Sommaruga Carlo. Pour un nouvel élan dans la mise en oeuvre effective des droits politiques par voie électronique** (19.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner, en collaboration avec les cantons, quels sont les instruments institutionnels à développer, quelles sont les collaborations scientifiques avec les hautes écoles suisses et quels sont les acquis technologiques incontestés obtenus et détenus par les cantons pouvant être repris, pour développer un ou plusieurs outils numériques de confiance pour l'exercice des droits politiques.

Cosignataires: Ettlin Erich, Jositsch, Juillard, Mazzone, Noser, Thorens Goumaz, Zanetti Roberto (7)

26.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

17.09.2020 Conseil des Etats. Transmis à la commission compétente pour examen préalable
18.03.2021 Retrait

x **20.3910** ***é*** Mo. **Conseil des Etats. Déclaration du pays de production des pains et produits de boulangerie (Commission de la science, de l'éducation et de la culture CE)** (25.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'adapter la législation actuelle pour que les commerces vendant ou mettant à disposition (par ex. restaurants) du pain et des produits de boulangerie soit directement, soit de manière transformée (par ex. sandwiches), mentionnent à un endroit visible par le client le pays de production (ou le pays de production du pain pour les produits transformés tels que les sandwiches).

Porte-parole: Gmür-Schönenberger

26.08.2020 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

21.09.2020 Conseil des Etats. Adoption
03.03.2021 Conseil national. Adoption

20.3914 ***n*** Mo. **Conseil National. Gestion de l'admission des psychologues pratiquant la psychothérapie (Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CN)** (26.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier la loi sur l'assurance-maladie (LAMal) afin de régler la question de l'admission des psychologues pratiquant la psychothérapie. Les cantons doivent avoir la possibilité de gérer l'offre de prestations en matière de psychothérapie pratiquée par des psychologues.

26.08.2020 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

23.09.2020 Conseil national. Adoption

20.3915 ***n*** Mo. **Commission des transports et des télécommunications CN. Faire passer à 80 mégabits par seconde la vitesse minimale de connexion à Internet dans le cadre du service universel** (29.06.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier l'ordonnance sur les services de télécommunication pour faire passer à 80 mégabits par seconde au minimum la vitesse de connexion à l'internet à haut débit dans le cadre du service universel.

26.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

10.09.2020 Conseil national. Adoption
08.12.2020 Conseil des Etats. Suspension
La motion sera suspendue au Conseil des États pour une durée probable d'un an au maximum.

20.3918 *n* Mo. **Conseil National. Renforcer la mobilité et les échanges linguistiques des apprentis et apprenties (Commission de la science, de l'éducation et de la culture CN)** (02.07.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de renforcer significativement les moyens alloués aux programmes d'échanges linguistiques nationaux dans le cadre de la formation professionnelle initiale. En collaboration avec les cantons et les organisations professionnelles, il est chargé de promouvoir leur mobilité grâce notamment à la mise en oeuvre d'une plateforme numérique coordonnée à l'échelle nationale.

Une minorité de la commission (Gutjahr, Gafner, Haab, Herzog Verena, Huber, Keller Peter, Kutter, Stadler, Umbricht Pieren) propose de rejeter la motion.

12.08.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

07.09.2020 Conseil national. Adoption

x **20.3920 *n*** Mo. **Conseil National. Monitoring des candidatures aux postes vacants sous l'angle de la communauté linguistique et du canton de provenance des candidats (Commission des institutions politiques CN)** (03.07.2020)

Compte tenu des résultats du rapport 2019 concernant la promotion du plurilinguisme au sein de l'administration fédérale, le Conseil fédéral est chargé d'effectuer un monitoring des candidatures aux postes vacants pendant une période appropriée (par ex. pendant deux ans), afin de déterminer la communauté linguistique et le canton de provenance des candidats.

19.08.2020 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

30.10.2020 Conseil national. Adoption
02.03.2021 Conseil des Etats. Adoption

20.3922 *é* Mo. **Conseil des Etats. Révision équilibrée des règles applicables à la fixation des loyers d'habitations et de locaux commerciaux (Commission des affaires juridiques CE)** (10.08.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de procéder, après consultation des partenaires sociaux du logement, à un examen du cadre légal actuel de fixation des loyers d'habitations et de locaux commerciaux, et de présenter au Parlement un projet équilibré visant à modifier le Code des obligations aux titres VIII et VIII bis relatifs au bail à loyer et au bail à ferme.

07.10.2020 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

15.12.2020 Conseil des Etats. Adoption

20.3923 *é* Mo. **Conseil des Etats. Meilleure gestion des données dans le domaine de la santé (Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CE)** (10.08.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de revoir sa politique en matière de gestion des données dans le domaine de la santé. Il prévoira :

- la mise en oeuvre rapide de la Stratégie Open Governement Data 2019-2023 ;

- se référer aux meilleures pratiques au niveau international en matière de gestion de données, tout particulièrement dans un contexte de crise sanitaire ;

- la mise en place d'un système centralisé des données en matière de ressources humaines et matérielles, activé en temps de crise ;

- sur le plan international, en se basant sur l'article 80 de la loi sur les épidémies, il entamera les démarches afin de conclure les accords d'échange de données et d'informations nécessaires en cas d'épidémie.

25.11.2020 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

15.12.2020 Conseil des Etats. Adoption

x **20.3924 *n*** Mo. **Conseil National. Réfugiés victimes de violences. Prestations de soutien au sein des centres fédéraux pour requérants d'asile (Commission des institutions politiques CN)** (13.08.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de développer les prestations d'identification des victimes et de prise en charge auxquelles les réfugiés victimes de violences et de traumatismes peuvent avoir recours dans les centres fédéraux pour requérants d'asile ainsi que l'accès à des offres fournies par des prestataires externes. L'objectif est de remédier à la pénurie de prestations spécialisées en psychologie, notamment en pédopsychiatrie.

Une minorité de la commission (Bircher, Buffat, Cottier, Fluri, Jauslin, Marchesi, Rüegger, Rutz Gregor, Silberschmidt, Steinemann) propose de rejeter la motion.

21.10.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

16.12.2020 Conseil national. Adoption
01.03.2021 Conseil des Etats. Rejet

x **20.3925 *n*** Mo. **Conseil National. Pas d'interruption d'un apprentissage en cours à l'échéance d'une longue procédure d'asile. Permettre aux demandeurs d'asile déboutés de terminer leur formation en cours (Commission des institutions politiques CN)** (13.08.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier les bases légales en vigueur et la pratique actuelle de sorte que les requérants d'asile déboutés qui bénéficient d'un contrat d'apprentissage ou de formation valable et sont intégrés sur le marché du travail puissent se voir accorder une prolongation du délai de départ afin de poursuivre et terminer leur formation professionnelle initiale avant de retourner dans leur pays d'origine.

Une minorité de la commission (Steinemann, Bircher, Buffat, Marchesi, Rüegger, Rutz Gregor) propose de rejeter la motion.

28.10.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

16.12.2020 Conseil national. Adoption
01.03.2021 Conseil des Etats. Rejet

20.3926 ***é*** Mo. **Conseil des Etats. Accorder la priorité aux soumissionnaires suisses lors de la mise en oeuvre de la stratégie de coopération internationale (Commission de politique extérieure CE)** (13.08.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de veiller à ce que les soumissionnaires suisses disposant de l'expérience et des compétences suffisantes soient considérés en priorité lors de la mise au concours de projets et de mandats liés à la stratégie de coopération internationale.

25.11.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission de politique extérieure*

03.12.2020 Conseil des Etats. Adoption

20.3930 ***é*** Mo. **Conseil des Etats. Stratégie relative à la conservation du patrimoine culturel de la Suisse (Commission de la science, de l'éducation et de la culture CE)** (18.08.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement, avant la fin de l'année 2022, une stratégie relative à la conservation active du patrimoine culturel de la Suisse valable pour tous les domaines de la culture, qui décrit les objectifs, les domaines d'action, les mesures de mise en oeuvre, les responsabilités et les tâches des différents acteurs ainsi que le financement.

04.11.2020 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

15.12.2020 Conseil des Etats. Adoption

x **20.3934** ***n*** Mo. **Conseil National. Crise existentielle des autocaristes privés. Nécessité de réglementer d'urgence les cas de rigueur! (Commission des transports et des télécommunications CN)** (25.08.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de soutenir les entreprises de transport privées du secteur des voyages en autocar, poussées au bord de la ruine sans faute ni possibilité d'influencer la situation par les mesures prises par les autorités pour lutter contre la pandémie de coronavirus. Il élabore en ce sens un projet similaire à celui intitulé " Pertes de recettes dans le secteur des transports publics. La Confédération doit trouver des solutions " (Mo. 20.3151), basé en premier lieu sur les mesures de soutien existantes et sans contributions à fonds perdus.

28.10.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

16.12.2020 Conseil national. Adoption
09.03.2021 Conseil des Etats. Rejet

20.3936 ***n*** Mo. **Conseil National. Prix des médicaments. Freiner la hausse des coûts en éliminant les incitations négatives, tout en préservant la qualité et la sécurité de l'approvisionnement (Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CN)** (28.08.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de réviser, en accord avec les prestataires concernés, les parts relatives à la distribution visées à l'art. 38 OPAS, de sorte que celles-ci couvrent effectivement les coûts de distribution qui sont mentionnés à l'art. 67, al. 1quater, let. a, OAMal et qu'elles n'entravent plus la remise de médicaments plus avantageux, mais au contraire constituent une incitation en la matière.

Cette révision doit s'effectuer au moyen d'une part fixe indépendante du prix d'usine et, ce faisant, elle ne doit générer ni de hausse des coûts à la charge de l'AOS ni des coupes injustifiées dans les moyens disponibles pour assurer des soins médicaux de base de grande qualité.

Si la réalisation de ces objectifs devait conduire mathématiquement à une augmentation difficilement acceptable du prix des médicaments bon marché, le DFI/l'OFSP devra déroger à l'objectif de l'indépendance du prix de la part fixe relative à la distribution par rapport au prix d'usine et proposer une marge fixe en deux parties (marge fixe plus basse pour les médicaments à prix avantageux et plus élevée pour tous les autres médicaments). Afin d'éliminer les incitations inopportunes qui pourraient en résulter, le DFI/l'OFSP pourra prévoir un mécanisme compensatoire qui sera défini soit par voie d'ordonnance, soit entre les partenaires tarifaires.

Le nouveau modèle de parts relatives à la distribution indépendantes du prix d'usine devra impérativement entrer en vigueur au plus tard simultanément avec les autres trains de mesures visant à favoriser l'efficacité économique touchant aux médicaments.

21.10.2020 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

29.10.2020 Conseil national. Adoption

20.3937 ***n*** Mo. **Conseil National. Evaluation d'une rémunération des pharmaciens basée sur les prestations (Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CN)** (28.08.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'établir une évaluation financière et qualitative de l'intégration d'un niveau de rémunération basée sur les prestations (RBP) des pharmaciens dans les mesures visant à freiner la hausse des coûts de la santé. De manière contraignante, un tel modèle devra être débattu au plus tard lors du traitement du 2e paquet de mesures d'économies.

14.10.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

29.10.2020 Conseil national. Adoption

x **20.3938** ***n*** Po. **Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CN. Conséquences de l'autorisation de l'équithérapie en zone agricole** (31.08.2020)

Le Conseil fédéral est prié d'indiquer quelles seraient les répercussions de l'autorisation de l'équithérapie en zone agricole. Dans son rapport, il précisera si, de manière similaire à l'équithérapie, il existe d'autres formes de zoothérapie qui, selon la jurisprudence actuelle, ne sont pas conformes à l'affectation de la zone agricole mais qu'il serait judicieux d'y introduire et qui y sont également proposées.

28.10.2020 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

CN *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

10.03.2021 Conseil national. Adoption

x **20.3940** ***n*** Mo. **Conseil National. Plus de plastique recyclé dans les emballages en plastique pour les boissons et les produits de nettoyage (Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CN)**
(01.09.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'introduire une taxe d'ici 2025 sur tous les emballages en plastique à usage unique pour les boissons et les produits de nettoyage contenant moins de 25% de plastique recyclés. Les revenus de la taxe seront affectés à l'amélioration du recyclage matière du plastique.

Une minorité de la commission (Jauslin, Bourgeois, Imark, Page, Paganini, Rösti, Wasserfallen Christian) propose de rejeter la motion.

28.10.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

17.12.2020 Conseil national. Adoption
16.03.2021 Conseil des Etats. Rejet

20.3944 ***n*** Ip. **Page. Autorisation de réintroduction d'un insecticide de protection de la betterave sucrière**
(07.09.2020)

Je demande au Conseil fédéral d'autoriser, à nouveau, pour les semis 2021, l'utilisation de l'insecticide "le gaucho" afin de protéger nos cultures de betteraves sucrières.

Certes controversé, cet insecticide doit être à nouveau autorisé car les attaques du puceron qui transmet le virus de la jaunisse virale sont tout particulièrement virulentes cette année. Les récoltes de betteraves sucrières sont menacées et les productions de cette année seront réduites de moitié. De même le taux de sucre va chuter de 19 % à 13 %.

Si la betterave suisse n'est pas protégée par l'utilisation de cet insecticide, les entreprises sucrières seront en danger et notre pays devra importer du sucre... qui lui, aura été cultivé à l'étranger avec la protection de cet insecticide.

La réintroduction de cet insecticide doit être limitée à trois ans, le temps que la recherche agronomique trouve une variété nouvelle résistante à la maladie. A relever enfin que les abeilles ne sont pas impactées car la betterave est récoltée avant sa floraison.

L'utilisation de cet insecticide est donc dans l'intérêt de notre pays et de son autoapprovisionnement.

11.11.2020 Réponse du Conseil fédéral.

10.09.2020 Bu-CN. Urgence refusée
18.12.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3945 ***n*** Mo. **Nicolet. Modifier l'ordonnance sur le soutien du prix du lait afin de n'accorder le supplément versé pour le lait transformé en fromage, qu'aux quantités de lait payées au minimum au prix du segment A** (07.09.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de Modifier l'Ordonnance sur le soutien du prix du lait (OSL) afin de n'accorder le supplément versé pour le lait transformé en fromage, qu'aux quantités de lait payées au minimum au prix du segment A.

Cosignataires: Addor, Aebi Andreas, Aeschi Thomas, Amaudruz, Buffat, Burgherr, Dettling, Friedli Esther, Gafner, Giezendanner, Glarner, Grin, Gschwind, Guggisberg, Haab, Huber, Müller Leo, Page, Rösti, Rüegger, Ruppen, Strupler, von Siebenthal (23)

11.11.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3946 ***é*** Mo. **Conseil des Etats. Suivi de l'évolution de la demande des clients et des activités aériennes dans le cadre de l'introduction de la taxe sur les billets d'avion (Herzog Eva)** (07.09.2020)

Dans le cadre de l'introduction de la taxe sur les billets d'avion, le Conseil fédéral est chargé de suivre l'évolution de la demande de la clientèle et des activités aériennes, notamment en ce qui concerne l'aéroport binational de Bâle-Mulhouse, et de présenter un premier rapport au Parlement dans les douze mois suivant l'entrée en vigueur de la loi. Il présentera ensuite au Parlement un rapport annuel. Si la taxe entraîne des modifications indésirables affectant le nombre des passagers aériens, le Conseil fédéral élaborera des propositions pour réagir à cette évolution.

Cosignataires: Baume-Schneider, Graf Maya (2)

25.11.2020 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

08.12.2020 Conseil des Etats. Adoption

20.3947 ***n*** Mo. **Groupe socialiste. Davantage de solidarité de la part des entreprises bénéficiaires durant la crise du Covid-19** (08.09.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de proposer l'instauration dès 2022 d'un supplément extraordinaire de 3 % à l'impôt fédéral sur le bénéfice des entreprises. Cette mesure sera limitée à cinq ans. Le produit servira à rembourser la dette que la Confédération a contractée pour faire face à la crise du coronavirus.

Porte-parole: Nordmann

11.11.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3949 ***n*** Po. **Pult. Scénarios concernant la diffusion des services d'agences de presse** (08.09.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'établir un rapport sur les scénarios concernant la future offre des médias suisses. Ce rapport traitera des services fournis par les agences de presse pour toutes les régions du pays et dans toutes les langues nationales. Il présentera également des modèles sur la manière dont une agence de presse nationale travaillant dans l'intérêt du service public pourrait être financée et exploitée.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Bregy, Candinas, Christ, Giacometti, Graf-Litscher, Locher Benguerel, Pasquier, Piller Carrard, Schaffner, Schlatter, Storni, Töngi, Trede (14)

04.12.2020 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

18.12.2020 Conseil national. Combattu. Discussion reportée

20.3950 ***n*** Po. **Schneider-Schneiter. Sécurité de l'approvisionnement. Métaux des terres rares, stratégie des ressources** (08.09.2020)

Dans un rapport complémentaire à celui du 14 décembre 2018 donnant suite au postulat 12.3475, le Conseil fédéral est chargé de démontrer de quelle manière la Suisse peut garantir à long terme les ressources en métaux des terres rares nécessaires à l'industrie du pays, comment réduire sa dépendance et quelle

politique économique extérieure mener pour y parvenir. Le rapport présentera les mesures prévues dans le domaine de la recherche afin de remplacer les matières premières critiques par des matières premières moins critiques. Il exposera par ailleurs comment l'économie du recyclage pourrait être soutenue afin que ces matériaux puissent être plus facilement recyclés.

18.11.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.3956 ***n*** Mo. **Heimgartner. RPLP. Il ne faut pas pénaliser davantage encore les entreprises et les consommateurs pendant la crise du coronavirus** (08.09.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de renoncer au déclassement prévu des véhicules EURO IV et V au 1er janvier 2021.

Cosignataires: Bircher, Burgherr, Dobler, Egger Mike, Giezendanner, Glarner, Grüter, Guggisberg, Gutjahr, Hess Erich, Hurter Thomas, Reimann Lukas, Schilliger, Silberschmidt, Tuena, Zuberbühler (16)

25.11.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3962 ***n*** Ip. **Atici. Contribution à l'élargissement de l'UE. Promotion de la formation et de l'intégration sociale des Roms dans l'est et le sud-est de l'Europe** (09.09.2020)

De grandes communautés roms vivent en Bulgarie, en Roumanie, en Hongrie et en Slovaquie dans des conditions très précaires. Leur participation à l'évolution de la société ne s'est malheureusement guère améliorée au cours de ces dernières années. A titre d'exemple, la scolarisation des enfants roms n'a souvent pas progressé, ou alors insuffisamment. Beaucoup de jeunes Roms qui entrent en contact avec les autorités sont analphabètes. L'intégration sociale lacunaire des Roms et leur marginalisation pourraient déboucher sur de violents conflits sociaux, avant tout dans les pays de provenance de ces personnes, mais aussi en Europe de l'Ouest et en Suisse.

Dans son message du 28 septembre 2018 relatif à une deuxième contribution à l'élargissement de l'UE, le Conseil fédéral continue de souligner l'importance des programmes visant à l'intégration des minorités, notamment roms, mais il veut mettre l'accent sur " les soins palliatifs et de longue durée, le soutien aux personnes âgées, l'éducation ou le planning familial ".

Dans ce contexte, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Le DFAE indique dans son " Bilan des programmes dans l'UE-12 " que la contribution suisse à l'élargissement a permis à plus de 100 000 Roms de bénéficier d'un meilleur accès aux établissements de soins et de formation en Bulgarie, en Roumanie, en Slovaquie et en Hongrie. Comment est-on arrivé à ce chiffre ?

2. Quel bilan le Conseil fédéral tire-t-il de l'évaluation de ces projets en faveur d'une meilleure intégration sociale des Roms ?

3. Partage-t-il l'avis selon lequel il faudrait accorder une plus grande priorité à la prise de mesures destinées à améliorer l'intégration scolaire et professionnelle des Roms pendant la nouvelle période de financement de la contribution à l'élargissement ?

4. On a l'impression que l'on va promouvoir l'accès des Roms aux prestations de santé, y compris aux soins palliatifs, dans le cadre des contributions de cohésion qui seront versées dans les années à venir. Cette impression est-elle correcte ? Dans l'affirmative, pourquoi donne-t-on la priorité à des programmes dans ces domaines plutôt qu'à des programmes en faveur de l'intégration scolaire et professionnelle des Roms ?

5. Sait-on de quels Etats et régions sont issus la plupart des Roms qui séjournent assez longtemps en Suisse, avant tout pendant les mois d'été ?

6. Dans quelle mesure la diplomatie suisse oeuvre-t-elle, au niveau multilatéral et dans le cadre de ses relations avec les Etats de l'est et du sud-est de l'Europe (qu'ils fassent partie ou non de l'UE), à l'amélioration de l'intégration scolaire, professionnelle et sociale des Roms ?

04.11.2020 Réponse du Conseil fédéral.

18.12.2020 Conseil national. Discussion reportée

x **20.3967** ***n*** Ip. **Schneider-Schneiter. Sécurité de l'approvisionnement en électricité** (09.09.2020)

Pendant les mois d'hiver, la Suisse est une importatrice nette d'électricité provenant des pays limitrophes. Cette électricité vient principalement d'Allemagne. En raison de l'arrêt définitif de toutes les centrales nucléaires allemandes d'ici la fin de 2022 et de la décarbonisation du secteur de l'énergie en Europe, certaines grandes installations de production électrique seront fermées.

La motion 19.3004, actuellement traitée par le Conseil fédéral, demande que la sécurité de l'approvisionnement en électricité à long terme soit garantie et que les responsabilités soient clarifiées. La sortie de l'Allemagne du nucléaire aura des conséquences sur l'importation d'électricité en Suisse. Toutefois, ces conséquences à court et à moyen termes ne sont pas claires.

Dès lors, le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Comment compte-t-il appliquer la stratégie énergétique 2050 pour garantir la sécurité de l'approvisionnement sans compromettre les objectifs de cette stratégie ?

2. Suite à la fermeture des centrales nucléaires allemandes, s'attend-il à des changements dans l'importation d'électricité en provenance de l'étranger ? Si oui, dans quelles mesures, dans quels délais et comment les éventuelles baisses d'importation pourraient-elles être compensées ?

3. Dans les prévisions sur la sécurité de l'approvisionnement en électricité des pays voisins, comment faire la différence entre la capacité d'exportation (technique) et la disposition à l'exportation (politique) ?

4. Le Conseil fédéral est-il toujours convaincu que l'approvisionnement en électricité, notamment en hiver, sera assuré après la fermeture des centrales nucléaires allemandes et qu'un black-out pourra être exclu avec certitude ?

5. Si non, quelle est la probabilité d'un black-out suite à une réduction de l'importation allemande ?

6. A combien se monteraient les dépenses engendrées par un tel black-out ?

7. Comment les scénarios de délestage des charges élaborés peuvent-ils être rendus publics afin que les entreprises et la population puissent prendre les mesures adaptées ?

25.11.2020 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

20.3970 ***n*** Ip. **Python. Quelle gestion des risques liés au numérique dans le domaine de la formation?** (10.09.2020)

La numérisation de notre société représente une opportunité pour la Suisse. Dans cette optique, le conseil fédéral a publié une stratégie suisse du numérique contenant des objectifs ambitieux, entre autres touchant à la formation. Face à cet engouement pour la numérisation, se pose la question de savoir comment concilier la numérisation de notre société qui passe en particulier par les géants du web avec la protection de la sphère privée et de la santé de nos concitoyens.

1. Comment le Conseil fédéral envisage-t-il de concilier le développement du numérique (en particulier dans le domaine de la formation) et le respect de la sphère privée des utilisateurs ?

2. De quelle manière le Conseil fédéral interagit avec les géants du web et comment évalue-t-il leur influence présente et future sur la formation en Suisse ?

3. Le Conseil fédéral envisage-t-il de repenser sa stratégie du numérique sous un angle plus durable?

4. Des études démontrent que l'utilisation des outils technologiques modernes (smartphone, tablette, ordinateur, etc) sur les très jeunes enfants produit des effets néfastes sur leur santé. Le Conseil fédéral compte-t-il prendre des mesures pour informer la population des risques inhérents à l'utilisation de ces outils par les jeunes enfants?

5. En juillet 2017, le Conseil fédéral a publié un document intitulé " Défis de la numérisation pour la formation et la recherche en Suisse ". Trois ans après, et suite à la période de confinement liée au COVID-19, quel constat le Conseil fédéral peut-il faire sur le bouleversement numérique dans le domaine de la formation?

6. Comment le Conseil fédéral entend-il soutenir les cantons afin que les enseignants soient convenablement formés face à ces nouvelles méthodes d'enseignement numériques?

7. Quelles difficultés particulières entrevoit-il en ce qui concerne spécifiquement la formation professionnelle?

Cosignataires: Fivaz Fabien, Pasquier, Piller Carrard, Porchet, Prezioso, Reynard, Roth Pasquier (7)

18.11.2020 Réponse du Conseil fédéral.

18.12.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3971 ***n*** Po. **Feri Yvonne. Partage du déficit. Analyse** (10.09.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'établir, en étroite collaboration avec les cantons, un rapport dans lequel il montrera de quelle manière le déficit peut être partagé sur les plans juridique et pratique.

Cosignataires: Crottaz, Friedl Claudia, Locher Benguerel, Marra, Marti Min Li, Molina, Munz, Piller Carrard, Schneider Schüttel, Seiler Graf (10)

04.11.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.3972 ***n*** Po. **Feri Yvonne. Révision de la responsabilité parentale après une séparation ou un divorce. Évaluation** (10.09.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de procéder à une évaluation lui permettant d'établir quels effets déploie la nouvelle réglementation relative à la responsabilité parentale après une séparation ou un divorce (autorité parentale conjointe et révision des règles concernant la contribution à l'entretien de l'enfant), si les objectifs de ces deux révisions ont été atteints et s'il y a eu des effets indésirables.

Il examinera en particulier :

1. quelle pratique juridique s'est établie,

2. de quelle manière les deux révisions ont modifié les rapports de force et les compétences en matière de décision,

3. quelles conséquences l'article sur le déménagement a pour les familles et les enfants,

4. si des conflits liés auparavant à l'exercice de l'autorité parentale portent aujourd'hui sur l'exercice de la garde alternée,

5. quels effets sociaux et financiers sur les familles divorcées a eus la règle selon laquelle la possibilité de la garde alternée doit être examinée lorsque l'autorité parentale est exercée conjointement et que le père, la mère ou l'enfant demande la garde alternée (art. 298, al. 2ter, CC),

6. à quelle fréquence et dans quels cas de figure l'autorité parentale est attribuée à un seul parent,

7. quelle pratique s'est instaurée en matière d'autorité parentale dans les familles touchées par le fléau de la violence domestique (voir postulat 16.3163),

8. si la part d'enfants qui vivent dans des ménages monoparentaux se trouvant dans une situation financière précaire a diminué, et

9. quels effets la protection du minimum vital de la personne tenue de subvenir aux besoins des enfants a sur le bien-être de ces derniers.

Dans son évaluation, le Conseil fédéral prendra en compte de manière appropriée le point de vue de personnes concernées.

Cosignataires: Crottaz, Fehlmann Rielle, Friedl Claudia, Hurni, Locher Benguerel, Maillard, Marra, Marti Min Li, Molina, Munz, Piller Carrard, Pult, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Suter (15)

04.11.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.3973 ***n*** Mo. **Grin. Sauver l'économie sucrière indigène qui est en grand danger!** (10.09.2020)

Le Conseil fédéral est chargé par divers moyens d'augmenter les surfaces cultivées par les producteurs de betteraves à sucre, pour maintenir en activité les sucreries d'Aarberg et de Frauenfeld.

Cosignataires: Aebi Andreas, Amaudruz, Badertscher, Borloz, Bourgeois, Büchel Roland, Buffat, de Montmollin, de Quattro, Feller, Gafner, Grüter, Gschwind, Guggisberg, Haab, Herzog Verena, Huber, Matter Michel, Nicolet, Page, Porchet, Ritter, Rösti, Strupler, von Siebenthal, Wehrli (26)

04.11.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3974 ***n*** Mo. **Kamerzin. Intégrer tous les vins dans le contingentement** (10.09.2020)

La viticulture suisse est sous pression en raison de la baisse de la consommation, de la concurrence parfois déloyale avec l'importation de vins étrangers à bas prix en raison de coûts de production plus faibles (salaires plus bas), de législations moins contraignantes et/ou d'un soutien financier public, de la crise sanitaire. La fermeture des restaurants et autres établissements publics, la baisse des nuitées dans les hôtels, l'annulation des grandes manifestations, ont conduit à une baisse du chiffre d'affaire drastique (près de 80 % pour certains producteurs).

En Suisse, on a consommé environ 254 millions de litres en 2019, dont 63 % de vins étrangers et 37 % de vins suisses. La

part de consommation des vins étrangers a augmenté ces dernières années. Ainsi, le marché suisse est un marché ouvert, malgré le contingent tarifaire de 170 millions de litres par année, négocié avec l'OMC.

Selon les chiffres officiels, le montant de 170 millions de litres de vins importés n'a pas été atteint ces dernières années. Or, ces chiffres sont biaisés car ils ne comprennent pas les vins mousseux, les vins doux et autres spécialités et mistelles (par ex. porto). Ces autres vins - non compris dans le contingent tarifaire -représentent plus de 20 millions de litres d'importation par année. En tenant compte de ceux-ci, le contingent total de vins importés serait largement dépassé.

Il n'y a aucune raison objective de ne pas soumettre ces produits au contingent tarifaire. En effet, il s'agit de vins comme les autres avec une base de raisin; de plus, ces vins concurrencent également les vins suisses. Ils doivent dès lors en faire partie.

Dans ses réponses précédentes, le Conseil fédéral indique qu'il ne souhaite pas renégocier le contingent tarifaire. Or, il ne s'agit pas de modifier le contingent mais d'intégrer tous les vins dans ledit contingent. L'argument soulevé, selon lequel certains vins n'ont jamais été compris dans les négociations, n'est pas convaincant: l'adaptation proposée vise à modifier la pratique et à intégrer logiquement les vins mousseux et autres spécialités dans le contingent tarifaire plutôt qu'à modifier les conditions actuelles des accords OMC. La Commission fédérale suisse du contrôle des vins effectue déjà le contrôle de ces produits hors contingentement, ce qui est révélateur. Il s'agit bien d'adapter la pratique plutôt que de réviser les accords.

Cosignataires: Borloz, Clivaz Christophe, Gschwind, Reynard, Roth Pasquier, Ruppen (6)

28.10.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x **20.3976** ***n*** Po. **Reynard. Prévention et reconnaissance du syndrome d'épuisement professionnel (burn-out) comme maladie professionnelle** (10.09.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner l'opportunité, sur la base des exemples en vigueur dans les pays européens ayant fait le pas, d'une modification éventuelle de la LAA ou d'autres normes légales afin d'intensifier la prévention et de reconnaître le syndrome d'épuisement professionnel comme maladie professionnelle.

Cosignataires: Atici, Barrile, Crottaz, Dandrès, Fehlmann Rielle, Feri Yvonne, Friedl Claudia, Hurni, Locher Benguerel, Maillard, Marra, Munz, Nussbaumer, Piller Carrard, Pult, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Storni, Suter, Widmer Céline (20)

25.11.2020 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

18.12.2020 Conseil national. Combattu. Discussion reportée
10.03.2021 Conseil national. Rejet

20.3977 ***n*** Ip. **Binder. Mauvaise planification des CFF et conséquences pour la Confédération, les cantons et les CFF** (10.09.2020)

En raison d'une pénurie de pilotes de locomotive, les CFF suppriment chaque jour 200 liaisons ferroviaires dans toute la Suisse. Ainsi, les prestations du trafic régional, commandées et cofinancées par les cantons, ne sont plus proposées. Cette nouvelle réduction de l'offre des CFF est grave et nuit à l'image de la Suisse, connue pour son réseau ferroviaire.

Dans ce contexte, j'adresse les questions suivantes au Conseil fédéral :

1. Comment en est-on arrivé à cette erreur de planification ?

2. Que pense le Conseil fédéral de la fonction de surveillance de l'Office fédéral des transports (OFT) ? La problématique de la pénurie de pilotes de locomotive et la mauvaise planification du personnel se profilaient déjà depuis plus longtemps. L'OFT a-t-il omis de s'entretenir à temps avec les comités directeurs ?

3. L'OFT a adressé une lettre aux CFF leur indiquant qu'il n'était pas tolérable de manquer à leurs obligations concernant les services commandés et cofinancés par les pouvoirs publics. Qu'est-ce que cela signifie à court terme, alors qu'il est évident qu'il y a un manque de personnel ?

4. Quelles conséquences financières ces suppressions ont-elles sur les cantons et les CFF ? Qui les finance ? Comment les prestations non fournies seront-elles sanctionnées ?

5. Quand et comment les CFF ont-ils informé les gouvernements concernés des suppressions de trains ? Quand et comment les ont-ils intégrés dans d'autres scénarios et stratégies possibles ?

6. Le canton d'Argovie, quatrième plus grand de Suisse, est particulièrement touché par ces suppressions. Des liaisons ferroviaires importantes sont totalement ou partiellement supprimées dans toutes les régions du canton. Le Fricktal est aussi spécialement touché. Le fait que le canton d'Argovie va perdre d'importantes liaisons directes lors de la prochaine étape d'aménagement ferroviaire est particulièrement significatif. Le Conseil fédéral est-il prêt à analyser la situation avec chacun des gouvernements cantonaux concernés dans le but d'obtenir une amélioration ?

25.11.2020 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Discussion reportée

20.3978 ***n*** Ip. **Kälin. Des bus à la place des trains. Qui prend la décision?** (10.09.2020)

A la fin du mois d'août, les CFF ont annoncé la suppression quotidienne de 200 trains jusqu'au prochain changement d'horaire. Certaines offres seront totalement supprimées, tandis que dans d'autres cas, des bus seront mis en place pour remplacer les trains. Cette réduction de l'offre s'explique par une pénurie de pilotes de locomotives. Par le passé, les CFF ont déjà dû à plusieurs reprises remplacer des trains par des bus pour la même raison. L'Office fédéral des transports et d'autres clients ont émis des critiques à ce propos, car la prestation demandée était différente. L'information a été communiquée à très court terme, même aux voyageurs, alors que pour nombre d'entre eux, le temps de trajet est rallongé.

Dès lors, le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Que pense le Conseil fédéral de la situation en ce qui concerne le remplacement de train par des bus ?

2. En vertu de quelles directives ou bases juridiques les CFF peuvent-ils supprimer des trains ?

3. En vertu de quelles directives ou bases juridiques les CFF peuvent-ils remplacer les trains par des bus ?

4. Les CFF pourront-ils à nouveau exploiter tous les RER conformément à l'horaire à partir du changement d'horaire en décembre 2020 ?

5. La pénurie de conducteurs se profilait déjà depuis un certain temps. Lors d'entretiens menés avec les CFF, la Confédération, dans son rôle de propriétaire, a-t-elle abordé cette question ou a-t-elle exigé des mesures ?

6. Quelles mesures concrètes seront prises afin d'empêcher un autre manque de personnel ?

7. Quels enseignements le Conseil fédéral, dans son rôle de propriétaire, tire-t-il de cette expérience ?

8. Le Conseil fédéral estime-t-il qu'il faudrait modifier les bases juridiques ?

Cosignataires: Binder, Bircher, Brenzikofer, Egger Kurt, Flach, Heimgartner, Riniker, Schlatter, Studer, Suter, Töngi, Wettstein (12)

25.11.2020 Réponse du Conseil fédéral.

18.12.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3983 ***n*** Ip. **Imark. Accord économique avec Taïwan** (14.09.2020)

Depuis le début de l'année, la crise du coronavirus nous pose des défis majeurs et bouscule notre environnement politique et économique. Le commerce avec des entreprises chinoises et les investissements en Chine seront contrôlés de manière plus strict par les Etats-Unis en raison du conflit commercial qui oppose actuellement Washington à Pékin et de la nouvelle situation à Hong Kong. Une restructuration va s'opérer dans la chaîne d'approvisionnement mondiale, et les entreprises suisses présentes en Chine et à Hong Kong devront relever des défis nouveaux et s'adapter à de nouvelles conditions. Pour faire face aux changements en cours aux Etats-Unis et en Chine, la Suisse doit s'engager fermement sur la voie d'accords de libre-échange avec des pays du monde entier et faire de cet objectif une stratégie nationale.

Taïwan et la Suisse sont attachés l'un et l'autre à la démocratie, au libre-échange et au respect de valeurs communes. Taïwan figure parmi les 20 plus grandes économies du monde, mais elle n'est que le 26e partenaire commercial de la Suisse. Nous avons déjà signé des accords de libre-échange avec nos principaux partenaires commerciaux de l'espace Asie-Pacifique, ou sommes en négociation pour la conclusion de tels accords, mais jamais encore avec Taïwan. Il ne fait aucun doute que Taipei est disposée à négocier un accord de libre-échange avec la Suisse.

Dans ce contexte, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Quels sont les avantages potentiels pour la Suisse de la signature d'un accord de coopération économique avec Taïwan ?

2. Quels avantages et quels inconvénients la signature d'un tel accord présenterait-elle en termes de facilités douanières, de barrières non tarifaires, de commerce des services, de promotion des investissements, de commerce électronique, d'intégration des réglementations, de protection des droits de propriété intellectuelle, de protection de l'environnement, de droits du travail et de coopération technologique industrielle ?

11.11.2020 Réponse du Conseil fédéral.

18.12.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3984 ***n*** Po. **Pult. Infrastructure numérique. Réduire les risques géopolitiques** (14.09.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un rapport dans lequel il expose les moyens qui permettraient de réduire les risques géopolitiques qui accompagnent la généralisation et le développement d'infrastructures numériques comme la 5G. Le choix des fournisseurs de technologie devra tenir compte de la qualité des produits, de la fiabilité des chaînes d'approvisionnement, de la structure sociale des fournisseurs et du cadre juridique auquel le siège de l'entreprise est soumis. Il sera plus particulièrement nécessaire de préciser les risques qui émanent de prestataires tels que Huawei, domiciliés dans des pays qui ne sont ni des économies de marché ni des Etats de droit. Enfin, il s'agira de répondre à la question de savoir comment garantir que l'infrastructure technologique de la Suisse ne sera pas affectée par l'affrontement géoéconomique qui opposera dans un avenir prévisible les Etats-Unis et la Chine.

Cosignataires: Atici, Crottaz, Dandrès, Fehlmann Rielle, Feri Yvonne, Friedl Claudia, Glättli, Gugger, Gysin Greta, Hurni, Jans, Locher Benguerel, Maillard, Marra, Masshardt, Molina, Munz, Nidegger, Nordmann, Nussbaumer, Pfister Gerhard, Piller Carrard, Regazzi, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Trede (26)

25.11.2020 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

18.12.2020 Conseil national. Combattu. Discussion reportée

20.3987 ***n*** Mo. **Groupe de l'Union démocratique du Centre. Pour une pratique cohérente vis-à-vis des immigrants illégaux (sans-papiers)** (14.09.2020)

Le Conseil fédéral est chargé, en vue de mettre en place une pratique cohérente vis-à-vis des immigrants illégaux (sans-papiers), de proposer des mesures et des modifications législatives, visant notamment à :

1. limiter aux personnes au bénéfice d'un statut de séjour régulier le droit de s'affilier aux assurances sociales et de bénéficier des prestations en découlant (AVS et assurance-maladie notamment), sous réserve des conventions de sécurité sociale ;

2. durcir les normes pénales applicables aux personnes qui emploient des immigrants illégaux, les mettent en relation avec un employeur ou leur louent des logements ;

3. garantir les échanges d'information entre les organes étatiques au sujet des personnes sans statut de séjour régulier (par ex. pour la scolarisation et l'encouragement individuel).

Porte-parole: Herzog Verena

04.11.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3988 ***n*** Mo. **Groupe de l'Union démocratique du Centre. Covid-19. Des tests rapides au lieu d'une mise en quarantaine sévère** (14.09.2020)

Dans le cadre de la lutte contre la propagation du COVID-19, le Conseil fédéral est chargé de mettre en place des tests rapides pour diminuer de manière drastique la durée de quarantaine imposée.

Porte-parole: de Courten

25.11.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.3991 ***é*** Mo. **Germann. Accord institutionnel. Ne pas se précipiter sans avoir clarifié les questions en suspens** (14.09.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de veiller à ce que les clarifications qu'il a demandées concernant l'accord institutionnel avec l'UE soit fixées de manière contraignante dans le texte de l'accord.

Cosignataires: Chiesa, Knecht, Minder, Salzmann, Stark (5)

25.11.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission de politique extérieure*

17.12.2020 Conseil des Etats. Transmis à la commission compétente pour examen préalable

20.3993 ***é*** Mo. **Salzmann. Classer le dossier de l'accord institutionnel Suisse-UE** (14.09.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de ne pas signer l'accord institutionnel avec l'UE, de classer le projet et de signifier sans équivoque sa décision à l'UE.

25.11.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission de politique extérieure*

17.12.2020 Conseil des Etats. Transmis à la commission compétente pour examen préalable

20.3994 ***n*** Ip. **Cottier. Soutien aux autorités cantonales lorsqu'elles font face à de nouvelles formes de criminalité** (15.09.2020)

Cet été a vu une vague de criminalité d'un type nouveau se développer, notamment dans les villes de Neuchâtel et, dans une moindre mesure, à Lausanne, Genève ou encore Chiasso. En bref, des bandes composées d'individus jeunes, violents et se disant originaires majoritairement d'Afrique du Nord, se sont livrées à des activités criminelles (vol à la tire, agressions,...). Si les polices cantonales ont réagi avec vigueur et efficacité, il est demandé au Conseil fédéral, notamment, s'il pourrait apporter son soutien aux cantons concernés dans le but :

- d'améliorer les collaborations entre les services de la Confédération et des cantons ?

- d'éviter les effets d'attraction des centres d'asile pour des personnes n'ayant aucun lien avec l'asile et pour combattre ce phénomène?

- d'améliorer l'encadrement de ces personnes, durant la procédure ou dans les centres?

Par ailleurs, la Confédération estime-t-elle

4. que la stratégie mise en place pour signer des accords de réadmission avec les pays de ces ressortissants (par exemple l'Algérie) doit être rediscutée? Une stratégie d'approche en collaboration avec plusieurs pays est-elle envisageable?

- qu'une impulsion devrait venir de la Confédération pour séparer les bandes qui entrent en Suisse et pour préserver au maximum les mineurs de ces phénomènes, notamment en prévoyant des structures d'accueil plus adaptées pour les mineurs?

- qu'il est judicieux de changer la pratique de déplacement d'un individu concerné par les phénomènes précités d'un centre d'asile à un autre en ce sens que la personne concernée soit accompagnée?

11.11.2020 Réponse du Conseil fédéral.

18.12.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.3998 ***n*** Po. **Porchet. Accès à la contraception. Assurer un accès à toutes et tous même en cas de crise** (15.09.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un rapport sur l'accès à la contraception en Suisse pendant la pandémie COVID-19. Il convient notamment d'étudier les groupes de personnes pour lesquels il y a eu des obstacles à l'accès à la contraception en Suisse et les facteurs qui ont entravé l'accès à la contraception. Dans une perspective plus large, le conséquences personnelles, familiales, sociétales, économiques et sociales du manque d'accès à la contraception doivent également être analysées, et assortie de propositions de mesures concrètes pour garantir l'accès à la contraception pour toutes et tous, même en cas de crise comme une pandémie.

Cosignataires: Feri Yvonne, Nantermod (2)

18.11.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.4002 ***n*** Mo. **Badertscher. Immatriculation des véhicules utilisés pour le transport des animaux de rente. Tenir compte des exigences de la protection des animaux** (16.09.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer les bases légales nécessaires afin que l'immatriculation des véhicules routiers et les contrôles périodiques ultérieurs de ces véhicules tiennent compte également de la législation sur la protection des animaux.

18.11.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.4005 ***n*** Mo. **Page. Egalité de traitement pour le sucre suisse** (16.09.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de mettre fin à l'importation de sucre produit à l'aide de produits phytosanitaires n'étant plus autorisés en Suisse. Comme alternative, une autorisation temporaire de l'enrobage aux néonicotinoïdes doit être accordée en Suisse, par analogie avec les pays voisins.

Cosignataires: Addor, Aebi Andreas, Aeschi Thomas, Amaudruz, Bircher, Buffat, Bulliard, Burgherr, de Courten, de Quattro, Egger Mike, Feller, Friedli Esther, Gafner, Geissbühler, Glarner, Grin, Gschwind, Guggisberg, Haab, Heimgartner, Herzog Verena, Huber, Kamerzin, Lohr, Maitre, Marchesi, Matter Thomas, Müller Leo, Nicolet, Page, Quadri, Regazzi, Ritter, Roduit, Rösti, Roth Pasquier, Rüegger, Schläpfer, Steinemann, Strupler, Tuena, von Siebenthal, Wismer Priska, Zuberbühler (45)

11.11.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.4007 ***n*** Ip. **Pasquier. Comment le Conseil fédéral entend-il poursuivre sa traque aux fraudeurs à l'Adblue?** (16.09.2020)

En 2017, 200 manipulations du dispositif AdBlue étaient détectées à la suite d'une intensification des contrôles traquant les logiciels illégaux. Selon plusieurs études, les fraudes toucheraient 25% des camions immatriculés à l'Est. Elles engendrent des émissions de NOx 40 fois plus fortes.

Alors que la présence de logiciel installé les véhicules Euro V peut être détectée, les chercheurs craignent que les tricheries développées pour les Euro VI soient, à ce jour, trop complexes pour être détectées par les systèmes utilisés par les polices cantonales.

Pour y pallier, l'OFEV a étudié l'efficacité de deux méthodes de mesure des émissions en temps réel, à savoir le système de mesure portable PEMS et le système de mesure du panache " Plume-Chasing ". L'étude publiée en 2019 conclut que la méthode d'analyse du panache est la plus efficace et qu'il est possible de la mettre en oeuvre à grande échelle.

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Quelles sont les méthodes utilisées à ce jour en Suisse pour détecter les manipulations à l'AdBlue ? Quelles polices cantonales et CCTL en sont équipés ?

2. Comment le Conseil fédéral explique-t-il l'écart important entre les manipulations détectées lors des mesures de panache et les fraudes effectivement détectées par les polices cantonales ? Partage-t-il les craintes des experts que la baisse du nombre de cas de ternissement des gaz soit davantage liée à une complexification des manipulations qu'à leur baisse ?

3. Quelle suite la Confédération entend-elle donner à l'étude réalisée sur mandat de l'OFEV ?

4. L'étude indique que la méthode d'analyse des panaches peut être mise en oeuvre à grande échelle et qu'elle est particulièrement efficace lorsque les véhicules tournent à plein régime, comme c'est le cas sur les autoroutes et routes de montagne. Alors que ce fraudes touchent avant tout les véhicules en transit, le Conseil fédéral est-il disposé à favoriser l'emploi de cette méthode de détection le long des axes de transit ?

5. Selon certaines sources, l'OFROU privilégierait l'implémentation de radars fixes mesurant les émissions excessives. Une étude a-t-elle été menée pour s'assurer que sur le plan technique cette méthode est fiable, notamment en cas de vent ? Afin de garantir leur effet préventif, leur déplacement est-il prévu pour éviter que leur localisation soit rapidement connue des fraudeurs ?

Cosignataires: Borloz, Giezendanner, Piller Carrard, Pult, Romano, Schaffner, Schlatter, Töngi, Trede (9)

25.11.2020 Réponse du Conseil fédéral.

18.12.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.4008 ***n*** Ip. **Romano. Règles et délais applicables aux offres d'emploi. Chacun pour soi et Dieu pour tous?** (16.09.2020)

L'administration fédérale met au concours de nombreux postes. Force est de constater que les annonces publiées sur le portail de l'emploi de la Confédération (stelle.admin.ch) et dans les médias sont très souvent muettes sur la durée de la mise au concours et sur le délai de dépôt des candidatures. Il n'est pas rare qu'une offre publiée le jour X disparaisse déjà quelques jours plus tard alors que d'autres restent en ligne longtemps sans indication du délai de dépôt des candidatures. Cet imbroglio est gênant pour les personnes qui cherchent un emploi dans l'administration fédérale : elles voient une annonce, examinent la possibilité de déposer leur candidature, préparent leur dossier et pfuitt, plus d'annonce en ligne. Il arrive également que des personnes se portent candidates sans avoir la moindre de la durée de la procédure de sélection. Des indications telles que " mise au concours ouverte jusqu'au ... " " délai de dépôt des candidatures : ... " sont très souvent absentes des offres d'emploi.

Sachant que l'administration se doit d'être un employeur modèle et transparent à l'égard de ses futurs employés, le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Existe-il des règles minimales, valables pour tous les départements, concernant la publication des offres d'emploi sur le portail de la Confédération ? Quelle est la durée minimale de la publication ? Une durée maximale est-elle prévue ?

2. Si ces règles minimales n'existent pas, pourquoi ?

3. Le Conseil fédéral ne pense-t-il pas que l'absence de règles minimales et, souvent, d'indications claires, parfois aggravée par des modifications pendant la durée de la publication, contribue à une opacité qui laisse supposer l'existence de mises au concours alibis ne servant qu'à masquer une candidature privilégiée ?

4. Ne pense-t-il pas que l'administration fédérale, en tant qu'employeur modèle, respectueux des candidats potentiels, devrait prévoir une durée minimale de publication des offres et indiquer la date limite de dépôt des candidatures, pour améliorer la crédibilité des mises au concours et éviter les discriminations ?

18.11.2020 Réponse du Conseil fédéral.

18.12.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.4009 ***n*** Mo. **Romano. Offre d'abonnement général des CFF pour étudiants. Garantir le respect de l'article 15 alinéa 3 de la loi sur le transport des voyageurs** (16.09.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'intervenir auprès des CFF afin que ceux-ci garantissent à tous les étudiants, jusqu'à 30 ans, qui poursuivent leurs études à plein temps dans une institution de formation postobligatoire, des conditions équivalentes concernant l'abonnement général (AG), conformément à l'art. 15, al. 3, de la loi sur le transport des voyageurs (LTV) : " Ils prévoient des conditions comparables pour les clients qui se trouvent dans des situations comparables. Ils ne restreignent pas de manière disproportionnée le choix entre diverses offres de prestations. "

Cosignataires: Farinelli, Gysin Greta, Marchesi, Porchet, Pult, Stadler, Storni (7)

25.11.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.4010 ***n*** Mo. **Romano. Formes de travail mobile. Adapter les bases légales afin que l'administration fédérale soit exemplaire** (16.09.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'adapter le cadre légal relatif aux formes de travail mobile des employés de l'administration fédérale, en adéquation avec leur rôle et l'exercice de leur fonction. Il convient de régler ce domaine en ce qui concerne les droits et les obligations de l'employeur et de l'employé, la santé de l'employé, la sécurité informatique, la protection des données, de même que l'utilisation et la mise à disposition de l'infrastructure nécessaire au bon exercice de l'activité professionnelle. Il faudrait en particulier reconnaître le télétravail (à un taux fixé) comme un droit de l'employé et non comme une simple possibilité ou une concession relevant de la discrétion du supérieur hiérarchique ou du service compétent, afin d'éliminer les inégalités qui règnent dans l'administration.

Cosignataires: Cattaneo, Farinelli, Gysin Greta, Marchesi, Quadri, Regazzi, Storni (7)

18.11.2020 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

18.12.2020 Conseil national. Combattu. Discussion reportée
01.03.2021 Conseil national. Adoption

x **20.4011** ***n*** Ip. **Binder. Bien-être et droits de l'enfant. Adapter d'urgence la réglementation Covid-19 applicable aux enfants en quarantaine** (16.09.2020)

Selon le document "Covid-19: Consignes sur la quarantaine" publié par l'OFSP le 12 septembre 2020, les enfants sont eux aussi soumis à de grosses restrictions. Ils doivent par exemple se mettre en quarantaine lorsque l'enseignante de leur école enfantine tombe malade. Si on suit la réglementation actuelle de l'OFSP, cela signifie que pendant dix jours, un enfant de cinq ans doit rester la plupart du temps seul dans sa chambre, y manger et garder ses distances avec sa famille. Les personnes

en contact avec lui sont priées de porter un masque de protection lorsque la marge de sécurité ne peut être respectée.

Or il n'est pas réaliste de demander à un jeune enfant et à ses parents de respecter les règles portant sur une distance minimale et sur la quarantaine, sans compter qu'enfermer un enfant chez lui, en l'absence de symptômes, en lui interdisant le plein air pendant dix jours, n'est pas compatible avec le principe du bien-être de l'enfant prévu par le code civil. De plus, un enfant a des droits, comme celui de participer aux décisions le concernant, d'être éduqué, d'avoir des loisirs et de se livrer au jeu, en vertu de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant qui reste applicable même dans le contexte du coronavirus.

Aussi le Conseil fédéral est-il prié de répondre aux questions suivantes:

1. Est-il disposé à prévoir dans les meilleurs délais des différenciations dans le cas de quarantaines imposées à de jeunes enfants âgés de six ans au maximum?

2. Est-il disposé à prévoir dans les meilleurs délais des différenciations également dans le cas de quarantaines imposées aux parents?

3. Comment les pères et mères de famille peuvent-ils assumer leur rôle de parents envers les enfants? Quelle est la réglementation à cet égard?

4. Comment les droits de l'enfant sont-ils respectés et le bien-être de l'enfant assuré dans le contexte d'une quarantaine?

5. Lorsque de jeunes enfants âgés de six ans au plus sont mis en quarantaine, comment garantit-on, en pratique, la conformité aux exigences minimales de la psychologie infantile, de la pédiatrie et de la protection de l'enfance?

Cosignataires: Bregy, Candinas, Feri Yvonne, Glanzmann, Gschwind, Maitre, Pfister Gerhard, Rechsteiner Thomas, Regazzi, Romano, Roth Pasquier, Schneider-Schneiter, Streiff (13)

25.11.2020 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

20.4013 *n* Ip. **Maitre. Calcul des coûts de la santé pour l'année 2020. Les impacts du Covid-19 pourront-ils réellement être calculés sur la base de données et statistiques fiables, transparentes et objectives?** (16.09.2020)

Au vu de la situation exceptionnelle liée à la pandémie Covid-19, un certain nombre d'interrogations légitimes se posent quant aux conséquences de cette dernière sur les coûts de la santé au premier semestre 2020. Afin de pouvoir mener un débat serein et de qualité, des chiffres solidements étayés et transparents sont nécessaires.

Ainsi, le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes:

1. Le Conseil fédéral va-t-il établir une analyse statistique supplémentaire précise pour évaluer les effets de la crise Covid-19 sur les coûts de la santé au premier semestre ? Ou se contentera-t-il du monitoring semestriel établi par l'OFSP ?

2. Si le Conseil fédéral souhaite établir une analyse statistique supplémentaire précise pour évaluer les effets de la crise Covid-19 sur les coûts, comment va-t-il procéder ? Peut-il réaliser une analyse des coûts sans recourir aux données récoltées par la société SASIS SA dont lui-même reconnait qu'elles posent des problèmes de transparence ?

3. Quelle est la nature de la relation contractuelle entre SASIS SA et l'OFSP ? La société SASIS SA est-elle rémunérée ou effectue-t-elle la recolte et la transmission des données gratuitement ?

4. Le groupe d'experts chargé d'élaborer une stratégie pour la collecte, le traitement et l'analyse des données dans le domaine sanitaire a-t-il rendu ses conclusions ? Et si oui, le Conseil fédéral compte-t-il agir rapidement ?

11.11.2020 Réponse du Conseil fédéral.

18.12.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.4016 *n* Po. **Streiff. Reconnaître l'importance systémique des institutions sociales lors de pandémies** (17.09.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer un rapport qui présente les moyens de mieux prendre en compte le rôle d'importance systémique des institutions sociales dans la pandémie de COVID-19 et lors de pandémies futures, en particulier dans le domaine de la protection de l'enfance et des soins apportés aux personnes handicapées.

Les questions suivantes se posent :

1. Quels sont les effets que déploient les directives et les recommandations émises par les autorités de manière indifférenciée, notamment sur les résidents, les proches, les travailleurs souffrant d'un handicap, les personnes recourant aux structures d'accueil de jour et les fournisseurs de prestations ?

2. Comment peut-on tenir compte de manière adéquate de la situation des institutions sociales et des besoins des personnes recourant à leurs prestations lors de l'élaboration de ces recommandations et directives ?

3. De quelle manière peut-on associer les institutions sociales à l'élaboration des recommandations et directives qui les concernent ?

4. De quelle manière tient-on compte des expériences faites par les institutions sociales dans l'évaluation de la première vague de COVID-19 ?

Cosignataires: Arslan, Binder, Bulliard, Candinas, Funiciello, Gugger, Gysi Barbara, Lohr, Masshardt, Müller-Altermatt, Ritter, Roduit, Roth Franziska, Schneider Schüttel, Stadler, Studer, Wehrli, Zuberbühler (18)

18.11.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.4018 *n* Ip. **Python. A quand une prise en compte des risques réels pour la santé et la biodiversité des molécules de synthèse toxiques?** (17.09.2020)

Alors que la population se prononcera en 2021 sur deux initiatives ayant pour but d'interdire les pesticides de synthèse et que les chambres débattent au sujet de la Pa.Iv. 19.475 qui vise à réduire les risques liés à leur utilisation, se pose la question de la prise en compte de trois concepts bien connus des écotoxicologues pour appréhender les risques réels auxquels sont confrontés les organismes exposés, y-compris l'être humain : perturbateurs endocriniens (PE), effet cocktail et exposition chronique.

Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Le Conseil fédéral reconnaît-il que la gravité de l'impact des PE dépend davantage des circonstances de l'exposition (âge, gestation, etc.) à une substance possédant ces propriétés plutôt que de son dosage à un moment donné? Comment le Conseil fédéral entend-il intégrer ces propriétés dans le système d'homologation actuel ? Les effets " PE " de chaque pesticide

de synthèse homologué en Suisse ont-ils été recherchés et exclus?

2. Sur quelles évaluations et études le Conseil fédéral se base-t-il pour prétendre que le risque pour la santé que représente la combinaison de substances (aussi appelé effet cocktail) est faible (en réponse à l'objet 19.3791) ? Qu'en est-il du risque qu'elle représente pour la biodiversité ?

3. Les eaux souterraines représentent 80 % de nos ressources en eau potable. Selon un rapport récent de l'OFEV des analyses révèlent la présence simultanée, dans ces eaux, d'une multitude de pesticides de synthèse ou de leurs métabolites et de nitrates. Comment le Conseil fédéral envisage-t-il d'exploiter ces résultats?

4. Alors que ces substances se caractérisent par leur faculté de bioaccumulation dans les organismes, leur toxicité devrait être examinée sur le long terme. Le Conseil fédéral peut-il préciser quels animaux ont fait l'objet d'un tel examen et sur quelle durée ? Peut-on transposer les impacts observés sur des rongeurs à l'être humain malgré les différences d'espérance de vie?

5. La prise en compte des caractéristiques des PE, de l'exposition chronique et de l'effet cocktail ne devrait-elle pas impliquer la remise en cause d'un processus d'évaluation basé principalement sur la notion de "c'est la dose qui fait le poison" ? Le Conseil fédéral peut-il proposer un processus d'homologation qui tienne compte de ces trois concepts scientifiques ?

Cosignataires: Baumann, Mäder, Rytz Regula, Schneider Schüttel, Studer, Weichelt-Picard (6)

25.11.2020 Réponse du Conseil fédéral.

18.12.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.4019 *n* Po. **Giezendanner. Geler immédiatement le lancement du secteur d'activité des trains de nuit** (17.09.2020)

Le Conseil fédéral est prié d'ordonner aux CFF un arrêt immédiat dans le lancement du secteur d'activité des trains de nuit. A cette fin, il élaborera un rapport qui approfondira la thématique d'un développement par les CFF de l'offre de trains de nuit et répondra aux questions suivantes:

Que pense le Conseil fédéral, du point de vue économique et sous l'angle de la viabilité, de l'extension des trains de nuit proposés par les CFF, pourtant déficitaire dès son lancement? De quel ordre sera ce déficit et dans quelle mesure grèvera-t-il à long terme les finances publiques? N'y a-t-il pas là une contradiction avec l'objectif de la Confédération de réduire les dépenses liées? Quel est l'effet de cette mesure sur le degré d'autofinancement des CFF?

Comment se fait-il qu'un prélèvement dans le fonds pour le climat soit évoqué et demandé dans ce contexte, alors que cet instrument n'existe pas encore? Comment justifier une telle extension de l'offre et les décisions déjà concrétisées, bien qu'on ne sache pas qui épongerait les pertes et de quelle manière? Comment procédera-t-on si un subventionnement via le fonds pour le climat ne devait pas être possible?

Quelles seront les incidences économiques d'une telle gestion du trafic et d'un subventionnement unilatéral des lignes des CFF sur le secteur touristique, très affaibli par la crise du coronavirus à court comme à moyen terme, en particulier sur les lignes aériennes et les entreprises de transport par car? La distorsion de concurrence causée par la promotion des lignes de trains de nuit ne sape-t-elle pas d'autres subventions et aides à l'extension de l'offre fournies par les pouvoirs publics?

Que répond le Conseil fédéral à l'argument selon lequel il faudrait allouer les ressources disponibles en priorité aux lignes déjà en place dans notre pays et au recrutement de conducteurs de locomotives plutôt que de viser et de soutenir financièrement un développement aussi ambitieux des liaisons internationales?

Quelle est la pérennité d'un projet déficitaire dès le premier jour, au vu des longs temps d'arrêt des trains de nuit, de coûts opérationnels élevés résultant des différents systèmes de sécurité européens et des émoluments perçus pour l'utilisation des sillons, mais aussi des surcoûts induits par le nettoyage, la restauration et une dotation accrue en personnel?

Cosignataires: Addor, Aebi Andreas, Aeschi Thomas, Binder, Bircher, Bregy, Büchel Roland, Buffat, Burgherr, Dettling, Egger Mike, Fiala, Fluri, Friedli Esther, Gafner, Geissbühler, Glarner, Grin, Grüter, Guggisberg, Gutjahr, Haab, Heer, Heimgartner, Herzog Verena, Hess Erich, Huber, Hurter Thomas, Imark, Keller Peter, Köppel, Marchesi, Matter Thomas, Nidegger, Page, Regazzi, Reimann Lukas, Rösti, Rüegger, Rutz Gregor, Schläpfer, Schwander, Sollberger, Steinemann, Strupler, Tuena, Umbricht Pieren, Vogt, Walliser, Wasserfallen Christian, Wobmann, Zuberbühler (52)

25.11.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.4022 *n* Ip. **Klopfenstein Broggini. Comment respecter le droit constitutionnel et légal des requérants et requérantes d'asile si les auditions sont menées sans la présence d'un représentant ou d'une représentante juridique?** (17.09.2020)

En pleine période de semi-confinement, alors que le mot d'ordre était celui de rester chez soi pour sauver des vies, les procédures d'asile se sont poursuivies. Elles ont eu lieu, engageant des décisions tandis que les bureaux juridiques, services sociaux et cabinets médicaux restaient fermés. De plus, l'ordonnance Covid-19-asile qui vient d'être prolongée jusqu'en juin 2021, laisse la possibilité au Secrétariat d'Etat aux migrations de mener des auditions sans la présence d'un.e. représentant.e.s juridique, ce qui va à l'encontre des droits des requérant.e.s d'asile et de la Constitution. La réponse du Conseil fédéral de prolonger le délai de recours de 7 à 30 jours ne résoudra pas le problème.

" La prolongation des délais de recours à 30 jours prévue à l'art. 10 Ordonnance COVID-19 asile ne guérit en rien la négation du droit d'un requérant d'asile à une représentation juridique lors de l'audition ", souligne l'Ordre des avocats de Genève.

"Une fois qu'une audition s'est, par hypothèse, mal déroulée pour un requérant d'asile en raison du fait qu'il a été laissé sans appui juridique pendant celle-ci, même un délai de recours allongé ne permettra pas d'effacer le résultat de cette audition", ajoute Thierry Tanquerel, professeur à UNIGE.

La situation depuis le 15 mars a pu occasionner des dégâts humains importants, dans la mesure où les décisions concernent des enjeux vitaux. Il est par conséquent demandé un bilan, indépendant, de l'action du SEM durant ladite période et au-delà. Ce bilan devrait être en mesure de dire :

- Combien d'auditions ont été menées sans la présence d'un.e représentant juridique (nouvelle procédure) ou d'un.e représentant.e d'oeuvre d'entraide (ROE) (ancienne procédure) ?

- Combien de celles qui ont été menées dans la procédure accélérée / procédure étendue en l'absence d'un.e juriste/ROE ont abouti à un rejet assorti d'une décision de renvoi, et com-

bien d'une décision de non-entrée en matière? Quelle proportion de ces décisions a été contestée?

- Combien d'entre-elles ont été menées en visioconférence, avec un.e représentant.e juridique ou un.e traducteur.trice dans une autre pièce que le.la demandeur.euse d'asile? Combien ont abouti à un rejet assorti d'une décision de renvoi, et combien d'une décision de non-entrée en matière?

Cosignataires: Dandrès, Gysin Greta, Kälin, Maitre, Pasquier (5)

18.11.2020 Réponse du Conseil fédéral.

18.12.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.4024 ***n*** Ip. **Gutjahr. Optimiser à long terme le réseau des routes nationales en adaptant priorités et capacités** (21.09.2020)

En février 2017, le peuple suisse acceptait la création du fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA). Ce projet prévoyait notamment d'intégrer dans le réseau des routes nationales 414 km de routes cantonales existantes, qui ont été reprises par la Confédération le 1er janvier 2020. L'Office fédéral des routes (OFROU) vient de publier le Rapport 2019 d'état des nouveaux tronçons du réseau des routes nationales (NAR), qui donne un bon aperçu des différences parfois très marquées entre les routes cantonales concernées, tout en fixant déjà des priorités. Or il s'avère que ces nouvelles routes nationales seront un jour remplacées par de nouveaux tronçons prévus dans plusieurs cantons, d'une part dans le but d'augmenter la capacité du réseau en dissociant mieux les flux accrus de trafic circulant par des voies rapides et ceux recourant à la mobilité douce, et d'autre part afin de décongestionner le coeur des villes et autres localités pour le revitaliser. Intitulées "projets R" (Réseau), ces routes nationales figurent bien dans le rapport précité, mais elles sont rangées dans une catégorie de priorité peu élevée. Dès lors, le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes:

1. Il est prévu que de nouveaux tronçons du réseau des routes nationales (projets R) remplacent d'anciennes routes cantonales. Ces tronçons seront à terme restitués aux cantons. La Confédération tient-elle compte de cette réalité en limitant les travaux d'entretien et d'aménagement sur les portions de routes nationales n'ayant que temporairement ce statut et en concentrant ses ressources sur la construction des tronçons de remplacement?

2. Pourquoi les projets R ne sont-ils classés qu'en priorité 4 dans le rapport mentionné ci-dessus, alors qu'ils sont importants du point de vue du trafic, de l'aménagement du territoire et de l'économie du pays?

3. L'OFROU dispose-t-il du personnel nécessaire pour assurer avec le professionnalisme habituel le suivi des 414 km de routes nationales récemment intégrées, au vu de l'ampleur du travail que représentent l'exploitation, l'entretien et l'aménagement de ces anciennes routes cantonales, ainsi que la construction des nouveaux tronçons?

Cosignataires: Egger Mike, Heer, Herzog Verena, Hurter Thomas, Imark, Lohr, Paganini, Rechsteiner Thomas, Strupler, Tuena, Walliser, Zuberbühler (12)

18.11.2020 Réponse du Conseil fédéral.

18.12.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.4025 ***n*** Mo. **Hurni. Non à l'obsolescence programmée! Garantir une durée de vie d'au minimum cinq ans pour les objets électroniques** (21.09.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au parlement un projet de loi qui prévoit que l'acheteur d'un objet électronique peut, en cas de défaut non imputable à l'utilisateur et jusqu'à 5 ans après la vente, exiger du vendeur la réparation de l'objet ou son remboursement intégral. Des délais différents peuvent être prévus selon les types de biens.

Cosignataires: Atici, Badran Jacqueline, Bendahan, Crottaz, de la Reussille, Fehlmann Rielle, Fivaz Fabien, Marra, Munz, Piller Carrard, Reynard, Roth Franziska, Suter (13)

18.11.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.4026 ***n*** Ip. **Dandrès. Valeurs patrimoniales de l'ancien roi d'Espagne. Quelles mesures ont été prises par le Conseil fédéral pour s'assurer du respect du cadre légal et de la restitution d'éventuels biens mal acquis?** (21.09.2020)

En 2018, la presse nous apprenait que l'ancien Roi d'Espagne était le bénéficiaire économique d'une importante fortune détenue dans des banques suisses. Selon les médias espagnols, cette fortune n'était pas déclarée aux autorités fiscales de l'Etat d'origine.

Juan Carlos Borbon y Borbon était notamment l'unique bénéficiaire économique d'une fondation basée à Panama, titulaire d'un compte sur lequel auraient transité 100 millions de dollars US, en provenance d'Arabie Saoudite. Ces faits feraient l'objet d'une enquête par les Ministères publics espagnols et genevois pour des soupçons de corruption et blanchiment d'argent.

Le 1er juillet 2020, l'ONG Omnium Cultural a invité à procéder au blocage des avoirs de l'ancien Roi d'Espagne en application de la Loi sur les valeurs patrimoniales d'origine illicite (LVP). Le 17 juillet, la Direction du droit international public a refusé, en indiquant que les mesures prévues par cette loi ne s'appliquent " que dans des situations extraordinaires " et que " dans le cas présent, une telle situation extraordinaire n'existe pas ".

Le 3 août 2020, l'ancien roi a transféré son domicile aux Emirats Arabes Unis.

Je pose donc au Conseil fédéral les questions suivantes :

1. L'utilisation de structures financières opaques, auprès de banques suisses, par un Chef d'Etat étranger en exercice, pour percevoir des dizaines de millions de dollars d'origine vraisemblablement illicite, est-elle considérée comme une situation " ordinaire "?

2. Si non, quelles mesures ont été prises par les autorités fédérales pour s'assurer de l'origine des fonds qui ont été déposés en Suisse par l'ancien roi d'Espagne ?

3. Au vu du récent exil du roi d'Espagne vers un Etat n'ayant pas de Convention d'entraide ou d'extradition avec la Suisse, le Conseil fédéral compte-t-il reconsidérer la situation et ordonner le blocage d'éventuels fonds toujours détenus en Suisse ?

Si tel n'était pas le cas : la LVP est-elle une base légale suffisante pour bloquer les avoirs acquis illégalement par des personnes étrangères politiquement exposées ?

4. Une procédure d'entraide administrative s'agissant d'éventuelles infractions à la législation fiscale espagnole et/ou Suisse est-elle en cours ?

5. L'inaction apparente des autorités fédérales est-elle compatible avec les engagements internationaux de la Suisse en matière de lutte contre la corruption ?

Cosignataires: Badertscher, Bendahan, Crottaz, de la Reussille, Fehlmann Rielle, Friedl Claudia, Hurni, Klopfenstein Broggini, Maillard, Marra, Meyer Mattea, Molina, Munz, Nordmann, Piller Carrard, Reynard, Schneider Schüttel, Walder, Wermuth, Widmer Céline (20)

25.11.2020 Réponse du Conseil fédéral.

18.12.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.4027 *n* Mo. **Wehrli. L'après-Covid-19. L'indemnisation des conséquences économiques de pandémies futures pour les prestations de soins et de prise en charge ambulatoires et stationnaires doit être réglée dans la loi** (21.09.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre un projet de loi réglant l'indemnisation des coûts supplémentaires engagés par l'ensemble des institutions et des prestataires, qui doivent maintenir leur offre de soins, de prise en charge et d'accompagnement de personnes ayant besoin de soutien durant une pandémie afin de garantir que le mandat de l'Etat puisse être rempli.

Il a été crucial, durant la pandémie, de maintenir l'offre de soins, de prise en charge et d'accompagnement des personnes ayant besoin de soutien. L'accomplissement de cette mission a entraîné d'importantes charges supplémentaires pour les institutions et les prestataires concernés, Les institutions de soins de longue durée et celles pour les personnes en situation de handicap et/ou les enfants/jeunes ont notamment engagé des dépenses supplémentaires non couvertes lors de la mise en oeuvre des directives extraordinaires imposées par les autorités. Afin de décharger les hôpitaux, les établissements médico-sociaux ont gardé, soigné et pris en charge plus longtemps des patient(e)s dans leurs structures. Parallèlement, ces établissements ont également été touchés par une réduction de l'occupation des lits, voire une absence d'occupation, étant donné que les admissions prévues et convenues par contrat n'ont pas pu avoir lieu en raison de la crise du COVID-19. Ces conséquences ont eu un impact sur les institutions sociales, notamment en ce qui concerne les recettes et les dépenses générées dans les domaines du travail et de l'intégration.

La question de la nature des coûts pris en charge, de la façon dont ceux-ci seront déterminés et indemnisés, doit être réglée ultérieurement, étant donné l'absence de dispositions contraignantes applicables en la matière, Cela demande beaucoup de travail et comporte le risque pour les fournisseurs de prestations de devoir s'accommoder de coûts non couverts. Afin de s'assurer que cela ne se reproduise pas en cas de deuxième vague ou lors d'une pandémie future, il est nécessaire qu'une réglementation légale soit mise en place, qui définisse le remboursement des conséquences financières liées aux charges supplémentaires résultant des mesures prises par les autorités. Cela permettra de garantir la sécurité de planification et la sécurité juridique pour les institutions.

Cosignataires: Borloz, Bourgeois, de la Reussille, Fluri, Maillard, Maitre, Matter Michel, Michaud Gigon, Moret Isabelle, Nussbaumer, Streiff (11)

25.11.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.4028 *n* Mo. **Imark. Expropriation de la Place fédérale** (21.09.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de créer la base légale qui permettra d'exproprier la Ville de Berne, de sorte qu'à l'avenir il puisse imposer lui-même la loi et l'ordre sur la Place fédérale.

Cosignataires: Aeschi Thomas, Amaudruz, Bircher, Dettling, Egger Mike, Friedli Esther, Gafner, Giezendanner, Glarner, Grüter, Guggisberg, Gutjahr, Hurter Thomas, Markwalder, Matter Thomas, Rösti, Rüegger, Rutz Gregor, Tuena, von Siebenthal, Wobmann, Zuberbühler (22)

25.11.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.4030 *n* Ip. **Köppel. Donation par la Confédération d'un tableau de Max Liebermann** (21.09.2020)

Le 14 avril 2019, la Confédération a conclu avec la Société Max Liebermann un contrat sur la donation du tableau intitulé " Grosse Seestrasse in Wannsee ". Ce dernier avait été acheté à titre privé par François de Diesbach, alors ambassadeur de Suisse à Berlin, et suspendu par celui-ci dans la résidence de l'ambassade. La Confédération part de l'idée qu'elle est devenue propriétaire du tableau par prescription acquisitive.

Dans ce contexte, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Sur quelle base la Confédération s'est-elle fondée pour faire cette donation ?

2. Pourquoi ne s'est-elle pas fondée sur la loi sur l'encouragement de la culture ?

3. Pourquoi a-t-elle fait don de ce tableau et ne l'a-t-elle pas simplement prêté ? Quel est l'intérêt public de cette donation ?

4. La Confédération a-t-elle étudié si une institution artistique suisse pouvait entrer en ligne de compte pour une donation ou un prêt ? Pourquoi n'a-t-on pas retenu une institution artistique suisse ?

5. Dans le droit allemand, applicable sur la question de la prescription acquisitive, l'opinion qui prévaut est que lorsqu'une personne possède un bien dont elle n'a pas la propriété, elle n'en restera toujours que le possesseur. Ce bien ne peut devenir sa propriété par la suite : il ne peut faire l'objet d'une prescription acquisitive. Du vivant de François de Diesbach, la Confédération possédait le tableau en question, mais sans en être la propriétaire. Comment la Confédération explique-t-elle que - contrairement à ce que prône la doctrine dominante - elle soit, après la mort de François de Diesbach, devenue la propriétaire du tableau alors qu'elle n'était, auparavant, qu'en sa possession ?

6. Dans un communiqué du 23 janvier 2020, le DFAE a affirmé que le recours d'un héritier présumé avait été définitivement rejeté par les tribunaux. Or tel n'est pas le cas : il a simplement été décidé de ne pas interdire à titre préventif la donation du tableau. Pourquoi le DFAE n'a-t-il pas informé correctement le public?

25.11.2020 Réponse du Conseil fédéral.

20.4031 *n* Mo. **Atici. Pour une prolongation de la protection des locataires de longue date contre les congés** (21.09.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de lancer une révision partielle du droit de bail, dans le code des obligations, pour établir des distinctions en matière de délais de congé et pour prolonger le délai de congé dans le cas des locataires de longue date.

Cosignataires: Dandrès, Jans, Locher Benguerel, Marti Samira, Munz, Roth Franziska (6)

04.11.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.4032 ***n*** Ip. **Grossen Jürg. Les poissons meurent au Blausee. Les eaux souterraines ont-elles été polluées par des activités en rapport avec l'assainissement du tunnel de faîte du Lötschberg?** (21.09.2020)

Depuis avril 2018, de nombreux poissons meurent dans la pisciculture de la société Blausee SA. D'après les premiers résultats d'une enquête effectuée pour le compte de Blausee SA, cette forte mortalité serait causée par une pollution des eaux souterraines situées en amont du lac. Les activités menées dans une carrière à proximité du lac sont supposées être la source de cette pollution.

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Existe-t-il des indices permettant de soutenir que la pollution est due à des activités illégales en rapport avec l'assainissement du tunnel de faîte du Lötschberg ? Si oui, depuis combien de temps ces indices sont-ils connus ?

2. Comment le Conseil fédéral explique-t-il que des déblais de voie provenant du tunnel et vraisemblablement contaminés (ballast, traverses de chemin de fer, déchets spéciaux) sont stockés provisoirement dans la carrière voisine ? Comment expliquer que ces matériaux ont été criblés, nettoyés et que des substances toxiques s'y sont déposées ?

3. Le Conseil fédéral n'est-il pas d'avis que, tant que les faits n'auront pas été dûment éclaircis, il convient d'ordonner l'arrêt immédiat du stockage provisoire de l'ancien ballast et des traverses de chemin de fer sur un site de transbordement qui n'a pas été correctement drainé ? En effet, le stockage de ces matériaux est manifestement nuisible à l'environnement.

4. Est-il concevable que, du fait des activités susmentionnées, les eaux souterraines situées en aval dans toute la vallée de la Kander aient été et soient temporairement ou durablement polluées de manière inacceptable ? Si ce n'est pas le cas, où les substances toxiques se sont-elles déposées ?

5. Le Conseil fédéral peut-il exclure que la pollution des eaux du Blausee et des piscicultures ait été causée par les 3500 tonnes de munitions enfouies dans l'ancien dépôt de munitions de Mitholz ?

6. Selon le Conseil fédéral, outre les éléments mentionnés dans cette interpellation, existe-t-il d'autres causes pouvant expliquer l'hécatombe de poissons dans le Blausee et dans les piscicultures ? Si oui, lesquelles ?

7. Qui est responsable de la supervision et du contrôle dans cette affaire ? Quelle est en particulier la responsabilité de la Confédération et du canton de Berne ?

8. Quelles mesures le Conseil fédéral prend-il pour garantir un éclaircissement complet des faits et une réparation des dommages causés ?

25.11.2020 Réponse du Conseil fédéral.

18.12.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.4035 ***n*** Mo. **Conseil National. Loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite. Remise des actes de défaut de biens par voie électronique (Fiala)** (21.09.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de proposer une modification de la LP et, si nécessaire, d'autres lois permettant la remise des actes de défaut de biens par voie électronique.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Barrile, Bäumle, Bertschy, Fivaz Fabien, Geissbühler, Giacometti, Giezendanner, Gössi, Graf-Litscher, Gredig, Grüter, Gutjahr, Jauslin, Landolt, Locher Benguerel, Markwalder, Portmann, Pult, Ritter, Rutz Gregor, Sauter, Schneeberger, Schneider Schüttel, Schwander, Silberschmidt, Steinemann, Tuena, Walti Beat, Wehrli (30)

18.11.2020 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

18.12.2020 Conseil national. Adoption

20.4036 ***n*** Ip. **Dandrès. Quelles mesures pour assurer un soutien accru et de qualité pour les chômeurs et chômeuses confrontés à la crise?** (21.09.2020)

La pandémie de Covid-19 plonge la Suisse dans une crise économique grave. La situation risque de se prolonger et pourrait causer de très nombreuses pertes d'emplois à court et moyen terme. Si les chiffres du chômage ont déjà augmenté, le SECO ayant annoncé en août une augmentation du nombre de demandeur-se-s d'emploi de 52,6 % par rapport à la même période en 2019, cette tendance devrait certainement s'accentuer durant les prochains mois, voire années.

Ce sont les Offices régionaux de placement (ORP) qui risquent d'en subir les conséquences.

Ces offices cantonaux, déjà sous pression, pourraient ne pas être en mesure de répondre à toutes les demandes des nouveaux-elles chômeur-se-s dans des délais acceptables, si les effectifs des conseiller-ères-s en personnel ne sont pas adaptés à la situation. Le système d'indemnisation avec son "effet d'économie d'échelle forcée" péjorera encore la situation.

En l'absence d'un soutien satisfaisant, le retour à l'emploi de milliers de personnes pourrait être plus difficile encore, ce qui n'est dans l'intérêt ni des chômeur-euse-s, ni de l'assurance-chômage. L'encadrement des chômeur-euse-s ne doit pas se limiter à un simple contrôle. Au contraire, il s'agit de l'améliorer pour tenir compte des difficultés toutes particulières de cette période de crise économique.

a. quel a été le taux d'encadrement des chômeur-euse-s, soit le nombre et la fréquence ainsi que la durée des entretiens avec les conseiller-ère-s en personnel, et son évolution jusqu'au moment où la crise du COVID a débuté?

b. quelles sont les conséquences des mesures sanitaires sur l'organisation des ORP et le suivi des chômeur-euse-s, soit notamment le nombre, la durée et la fréquence des entretiens ?

c. quelles sont les mesures organisationnelles prises par les ORP pour assurer un suivi et un soutien au moins équivalents à ce qui avait cours avant la pandémie ?

d. le Conseil fédéral n'estime-t-il pas que la situation de crise justifie des moyens accrus, soit l'engagement de conseiller-ère-s en personnel supplémentaires ?

e. le Conseil fédéral entend-il allouer des ressources financières supplémentaires ?

Cosignataire: Gysi Barbara (1)

18.11.2020 Réponse du Conseil fédéral.

18.12.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.4037 ***n*** Mo. **Suter. Les CFF doivent promouvoir activement la combinaison train-vélo** (21.09.2020)

Le Conseil fédéral est prié de compléter les objectifs stratégiques de la SA CFF pour la prochaine période (dès 2023) de

manière à ce que les CFF reçoivent le mandat de promouvoir activement la combinaison train-vélo.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Candinas, Dandrès, Egger Kurt, Feri Yvonne, Girod, Hurni, Jans, Locher Benguerel, Masshardt, Matter Michel, Moser, Müller-Altermatt, Munz, Nordmann, Pasquier, Piller Carrard, Pult, Schaffner, Schlatter, Storni, Studer, Töngi (23)

25.11.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.4038 ***n*** Mo. **Pasquier. Les vélos ont droit à leur place dans les trains** (21.09.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de s'assurer que le chargement des vélos dans les trains soit facilité et dispose des capacités suffisantes. A ce titre, il veille à ce que le transport de vélo fasse partie des solutions de mobilité attrayantes prévues dans les objectifs stratégiques que le Conseil fédéral assigne aux CFF.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Borloz, Bourgeois, Büchel Roland, Candinas, Cattaneo, Christ, Dandrès, Girod, Klopfenstein Broggini, Pointet, Porchet, Schlatter, Suter, Töngi, Trede, Walliser (17)

25.11.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.4040 ***n*** Mo. **Bäumle. Octroyer des allègements fiscaux et prévenir les faillites** (21.09.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de mettre en place un allégement de la TVA pour les entreprises fortement touchées par la crise économique liée à l'épidémie de coronavirus.

Cosignataires: Feller, Friedli Esther, Gmür Alois, Hess Lorenz, Pfister Gerhard, Rösti (6)

18.11.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.4042 ***é*** Mo. **Rieder. Octroyer des allègements fiscaux et prévenir les faillites** (21.09.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de mettre en place un allégement de la TVA pour les entreprises fortement touchées par la crise économique liée à l'épidémie de coronavirus.

Cosignataires: Maret Marianne, Schmid Martin, Wicki, Z'graggen (4)

18.11.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

10.12.2020 Conseil des Etats. Transmis à la commission compétente pour examen préalable

20.4044 ***n*** Mo. **Prelicz-Huber. Obligation d'avancer les prestations. Combler les lacunes** (22.09.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un projet qui garantisse que le traitement des enfants et des adolescents puisse commencer dès qu'il y a indication médicale pour la thérapie, même sans accord sur l'assurance qui prendra en charge les coûts.

Cosignataires: Andrey, Arslan, Badertscher, Barrile, Baumann, Bertschy, Brélaz, Brenzikofer, de la Reussille, Egger Kurt, Feri Yvonne, Fivaz Fabien, Girod, Glättli, Gugger, Gysi Barbara, Gysin Greta, Hess Lorenz, Kälin, Klopfenstein Broggini, Lohr, Mäder, Maillard, Marti Samira, Mettler, Meyer Mattea, Pasquier, Porchet, Prezioso, Python, Roduit, Ryser, Rytz Regula, Schlatter, Schneider Meret, Streiff, Suter, Töngi, Trede, Walder, Wasserfallen Flavia, Weichelt-Picard, Wettstein (43)

25.11.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.4048 ***n*** Ip. **Silberschmidt. Améliorer les conditions-cadres pour les "business angels"** (22.09.2020)

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. De quelle marge d'action dispose-t-on selon lui pour augmenter la compétitivité de la Suisse en agissant sur l'imposition des investissements dans les start-up ? Voit-il des possibilités d'améliorer les conditions cadre pour ces jeunes entreprises ?

2. Pour les business angels, et en particulier pour les syndicats d'investisseurs, le régime fiscal appliqué aux négociants de titres crée une insécurité juridique. Le Conseil fédéral a-t-il connaissance de ce problème et a-t-il pris contact avec les autorités fiscales des cantons et avec les acteurs du secteur privé à ce sujet ? Existe-t-il selon lui un besoin d'agir ?

3. Depuis quelque temps, les business angels suisses qui souhaitent investir dans des start-up suisses semblent s'organiser de plus en plus en structures étrangères dans le but de contourner les risques liés à l'insécurité fiscale. Le Conseil fédéral juge-t-il nécessaire d'agir face à ce constat ?

4. Est-il prêt à indiquer dans un rapport quelles modifications peuvent être apportées à la circulaire no 36 de l'AFC concernant le commerce professionnel de titres pour remédier à l'insécurité juridique qui entoure les investissements dans les start-up ?

5. Dans le rapport qu'il a établi en réponse au postulat 13.4237, le Conseil fédéral indique qu'il vaut la peine d'envisager un allégement supplémentaire de l'impôt sur les fonds propres et la fortune, car cet impôt entame la substance de l'entreprise et donne de mauvaises incitations économiques. Il ajoute qu'il serait prêt, si le Parlement lui en donnait le mandat, à examiner les conséquences économiques et financières d'un déplacement de la charge fiscale, d'une imposition qui grève la substance de l'entreprise vers une imposition plus forte du bénéfice. Le postulat 17.4292 charge le Conseil fédéral de présenter un rapport sur le potentiel d'allègement de la charge fiscale pesant sur les entreprises en matière d'impôt sur la fortune et d'impôt sur le capital et sur les conséquences de cet allégement. Dans quel délai ce rapport sera-t-il présenté ?

6. Le Conseil fédéral serait-il prêt à examiner la possibilité de mettre en place, au niveau fédéral, des incitations fiscales (i) pour les investissements privés dans les start-up et (ii) pour les investisseurs en capital-risque et/ou les structures gérant les capitaux qu'ils apportent (gérants de fonds [imposition du carried interest])?

7. Quelles mesures le Conseil fédéral compte-t-il prendre pour que la Suisse devienne un site majeur pour l'implantation de start-up et ne reste pas à la traîne dans ce secteur porteur d'avenir ?

Cosignataires: Andrey, Bellaïche, Friedli Esther, Gmür Alois, Marti Min Li (5)

18.11.2020 Réponse du Conseil fédéral.

18.12.2020 Conseil national. Discussion reportée

x **20.4049** ***n*** Ip. **Grin. Intensité des infrasons émis par les éoliennes. Des éléments nouveaux!** (22.09.2020)

Le Conseil fédéral a-t-il prit connaissance de la nouvelle étude de septembre 2020 sur les intensités sonores émises par les

éoliennes et sa dépendance du sous-sol et d'effets résonant dans les constructions voisines du physicien M. J.B Jeanneret ?

25.11.2020 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

20.4053 ***n*** Mo. **Bircher. Retrait de l'autorisation de séjour ou d'établissement pour cause de révocation du statut de réfugié** (22.09.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre à l'Assemblée fédérale une modification des dispositions légales pertinentes de manière à ce que les autorités puissent retirer l'autorisation de séjour ou d'établissement ou remplacer l'autorisation de d'établissement par une autorisation de séjour en cas de révocation de l'asile ou du statut de réfugié.

Cosignataires: Binder, Fluri, Glarner, Guggisberg, Huber, Rutz Gregor, Steinemann, Zuberbühler (8)

18.11.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.4054 ***n*** Ip. **Fiala. Ralentissement de la numérisation des chemins de fer?** (22.09.2020)

Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes.

1. La Suisse possède le réseau ferroviaire le plus dense d'Europe. Dès lors, pouvons-nous nous permettre de ne pas prendre les devants en matière de numérisation ?

2. Le programme commun à la branche smartrail 4.0 (www.smartrail40.ch) promet des économies annuelles de 450 millions de francs. Le Conseil fédéral considère-t-il que ce chiffre est réaliste ? De quelle autre manière ces économies pourraient-elles être réalisées si le programme smartrail 4.0 était suspendu ?

3. Le programme smartrail 4.0 prévoit une augmentation des capacités pouvant atteindre 30 %, des économies de 450 millions de francs et une augmentation de la disponibilité des installations de jusqu'à 50 %. Combien tout cela vaut-il et comment une augmentation semblable des capacités pourrait-elle être atteinte si le programme smartrail 4.0 devait être abandonné ?

4. Quel est précisément le rôle de l'OFT en tant qu'autorité de surveillance ? Quelle est la marge de manoeuvre des entreprises de transport ferroviaire dans le choix des technologies ?

5. Quand pourrons-nous compter sur des trains sans conducteurs en Suisse ?

6. Ne faut-il pas craindre que la procédure par étapes et la répartition des projets ne créent des brèches dans le système et empêchent la création d'un programme global ?

7. Des spécialistes de la sécurité affirment qu'il est aujourd'hui très facile de pirater les trains. Il s'agit là d'une nouvelle forme de risque terroriste. Comment garantir des normes de cybersécurité plus strictes à l'avenir ?

8. Comment s'assurer que les 194 trains concernés par l'appel d'offre lancé par les CFF, Thurbo et Regio Alps, pour une valeur totale de 1,5 milliard de francs, répondront à des normes de cybersécurité plus strictes ?

25.11.2020 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Discussion reportée

x **20.4056** ***n*** Ip. **Heimgartner. Mettre au clair les problèmes d'effectif de l'armée** (22.09.2020)

Le développement de l'armée (DEVA) entraîne une réduction de l'effectif de l'armée. Depuis le début de sa mise en oeuvre, certains s'inquiètent de possibles problèmes concernant l'alimentation en effectif de l'armée.

Dans ce contexte, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions ci-dessous pour les années 2018, 2019 et 2020, soit depuis la mise en oeuvre du DEVA :

1. Combien de temps les militaires ayant accompli leurs obligations militaires (militaires instruits) restent-ils incorporés dans leur unité de base (soldats, sous-officiers, officiers) ?

2. Quel est actuellement l'effectif incorporé, avec le détail pour

a. les militaires astreints au service de perfectionnement de la troupe (SP trp) ?

b. les militaires instruits ?

c. les militaires non astreints au SP trp ?

(chiffre absolu et taux par rapport à l'OCTF pour chaque corps de troupe)

3. Combien de militaires instruits étaient incorporés ?

(chiffre absolu et taux par rapport à l'OCTF pour chaque corps de troupe en 2018, 2019 et 2020)

4. Combien de demandes de déplacement de service ont été accordées dans les SP trp, avec le détail pour

a. les militaires suivant une formation dans une haute école (HES, haute école pédagogique, université) ?

b. les militaires suivant une formation professionnelle supérieure (école supérieure, examen professionnel supérieur, examen professionnel) ?

c. les militaires en année intermédiaire (stage, échange linguistique, etc.) ?

d. les militaires exerçant une activité professionnelle après avoir terminé leur formation ?

(chiffre absolu et taux par rapport à l'OCTF pour chaque corps de troupe en 2018, 2019 et 2020)

5. Combien de SP trp un militaire accomplit-il en moyenne avant d'achever ses obligations militaires ? Combien en déplace-t-il ? Combien en accomplit-il dans une autre unité que la sienne ?

6. Quelle est la part (moyenne et médiane) de soldats " invités " avec le détail pour

a. les militaires " invités " assumant une fonction selon l'OCTF (en titre ou en suppléance) ?

b. les militaires " invités " n'assumant aucune fonction selon l'OCTF (par ex. soldat d'aviation dans une cp chars) ?

(chiffre absolu et taux par rapport à l'OCTF pour chaque corps de troupe en 2018, 2019 et 2020)

7. Quels étaient les effectifs réels au premier et au dernier jour des SP trp ?

(chiffre absolu et taux par rapport à l'OCTF pour chaque corps de troupe en 2018, 2019 et 2020)

8. En 2018, 2019 et 2020, combien de corps de troupe n'ont pas été en mesure, pendant au moins une partie des SP trp, de remplir les obligations de disponibilité suivantes :

a. garantie de l'effectif nominal et de l'encadrement des formations ?

b. garantie d'un effectif total du corps de troupe atteignant au moins 75 % de l'effectif selon l'OCTF ?

c. mobilisation d'au moins deux compagnies de 100 militaires avec leurs cadres en l'espace de 48 heures ?

9. En 2018, 2019 et 2020, combien de militaires ont été incorporés dans des formations de CR au terme de l'école de recrues, avec le détail par corps de troupe ? Combien ont accompli au moins un CR dans les 18 mois suivants ? Combien de militaires déjà incorporés ont accompli leurs obligations militaires dans le même temps (militaires instruits) ?

10. Quelles sont les mesures ?

Cosignataires: Addor, Amaudruz, Bircher, Candinas, de Quattro, Fiala, Guggisberg, Hurter Thomas, Rechsteiner Thomas, Riniker, Tuena, Zuberbühler (12)

11.11.2020 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

20.4059 ***n*** Mo. **Funiciello. Éliminer une tache aveugle. Créer une chaire d'économie féministe!** (23.09.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de créer ou de financer, ou les deux, une chaire de macroéconomie féministe en Suisse.

Cosignataires: Atici, Barrile, Dandrès, Fehlmann Rielle, Friedl Claudia, Locher Benguerel, Marti Samira, Mettler, Munz, Pult, Schneider Schüttel, Storni, Trede, Widmer Céline (14)

18.11.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.4062 ***n*** Mo. **Groupe libéral-radical. Pour un service citoyen. Poursuivre le développement du système de milice et garantir les effectifs** (23.09.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement un message portant sur l'adaptation du cadre juridique en vue d'instaurer un service citoyen universel. Le projet tiendra compte des réalités et des besoins dans les domaines de la sécurité, de la société, de la démographie, de la santé et de l'économie. Les cantons seront associés aux travaux. Le projet abordera notamment les thèmes suivants : les domaines d'activité, la durée de l'obligation de servir, le nombre de jours de service, l'organisation et les obligations relevant du droit international. Enfin, les effectifs de l'armée et de la protection civile devront être garantis.

Porte-parole: Cattaneo

11.11.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.4063 ***n*** Mo. **Conseil National. Faire la lumière sur la protection du climat, la sécurité énergétique et l'exploitation des infrastructures grâce à l'exploration du sous-sol (Groupe libéral-radical)** (23.09.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un programme visant à explorer le sous-sol afin de compléter les connaissances lacunaires dans ce domaine et de fournir des données couvrant tout le territoire le plus densément possible. Il s'agira de créer les conditions nécessaires pour pouvoir exploiter le sous-sol, en particulier pour l'acquisition de ressources (chaleur, énergie, minéraux), à des fins de stockage (chaleur, froid, CO2) ou pour la création de nouvelles infrastructures (transports).

Porte-parole: Jauslin

25.11.2020 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

18.12.2020 Conseil national. Adoption

20.4064 ***n*** Mo. **Bircher. Non à l'accueil de requérants d'asile provenant des camps incendiés** (23.09.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de n'accueillir aucun requérant d'asile ou réfugiés provenant des camps endommagés ou détruits (notamment par des incendies).

Cosignataires: Burgherr, de Courten, Egger Mike, Glarner, Guggisberg, Heimgartner, Herzog Verena, Huber, Nicolet, Reimann Lukas, Wobmann, Zuberbühler (12)

18.11.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.4065 ***n*** Mo. **Dandrès. La Suisse doit oeuvrer à la résolution des litiges collectifs de travail au sein de l'ONU** (23.09.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de proposer les bons offices de la Suisse en vue du règlement amiable des conflits collectifs de travail à l'ONU et dans ses agences en Suisse.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Bendahan, Birrer-Heimo, Crottaz, Fehlmann Rielle, Feri Yvonne, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Hurni, Klopfenstein Broggini, Locher Benguerel, Maillard, Marra, Marti Min Li, Munz, Piller Carrard, Prelicz-Huber, Pult, Roth Franziska, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Storni, Walder, Wasserfallen Flavia, Widmer Céline (25)

18.11.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.4068 ***n*** Po. **Roth Franziska. Transport pour handicapés. Un chaînon manquant dans l'offre de mobilité** (23.09.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de produire un rapport, en complément de celui demandé par le postulat 20.3874, sur la manière dont les lacunes de l'offre en transport pour handicapés devraient être comblées de sorte que le droit à la mobilité personnelle inscrit dans la Convention relative aux droits des personnes handicapées soit honoré et mis en oeuvre dans le droit suisse (" Les Etats Parties prennent des mesures efficaces pour assurer la mobilité personnelle des personnes handicapées, dans la plus grande autonomie possible "). Il ciblera en particulier le cas des personnes qui, en raison de leur handicap, ne peuvent pas, ou que de manière limitée, utiliser les transports publics. L'avis et les expériences des handicapés qui doivent recourir à ces transports seront pris en compte.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Barrile, Birrer-Heimo, Dandrès, Fehlmann Rielle, Feri Yvonne, Fiala, Flach, Fluri, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Klopfenstein Broggini, Kutter, Locher Benguerel, Lohr, Moser, Müller-Altermatt, Munz, Nussbaumer, Pasquier, Prelicz-Huber, Pult, Reynard, Riniker, Schlatter, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Storni, Streiff, Suter, Töngi, Vincenz, Wasserfallen Flavia, Weichelt-Picard, Wettstein (35)

18.11.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.4069 ***n*** Ip. **Roth Franziska. Procédures opaques concernant la Pharmacie de l'armée** (23.09.2020)

1. Selon les médias, le chef de l'Armée a envoyé un e-mail au chef de la Pharmacie de l'armée dans la matinée du 18 mai 2020 pour lui annoncer qu'il était démis de cette fonction avec effet immédiat. Le Conseil fédéral confirme-t-il cette forme de communication ? Si oui, est-ce qu'elle correspond à sa conception d'une culture d'entreprise moderne ?

2. Quand et comment le chef de l'Armée a-t-il consulté la hiérarchie du chef de la Pharmacie de l'armée, à savoir le médecin en chef de l'armée / chef des Affaires sanitaires et le chef de l'Etat-major de l'armée, au sujet du changement de subordina-

tion de leur unité organisationnelle ? Qui est responsable de cette décision ?

3. Est-il vrai que le chef de la Pharmacie de l'armée a été définitivement libéré de son activité contractuelle pendant une période de convalescence pour laquelle il disposait d'un certificat médical ? Si oui, qu'en pense le Conseil fédéral sous l'aspect du droit du travail ? Quelles sont les conséquences financières de cette procédure pour la Confédération ?

4. Selon les médias, la Pharmacie de l'armée aurait acheté 305 000 masques FFP2 de mauvaise qualité et préparé un autre contrat d'acquisition douteux avec un obscur fournisseur chinois, qui a heureusement pu être stoppé à temps grâce à l'intervention de l'ambassade de Suisse à Pékin. La nouvelle organisation de la Pharmacie de l'armée est-elle une conséquence de ce problème ?

5. Dans son rapport du 20 janvier 2016 sur la sécurité de l'approvisionnement en médicaments, le Conseil fédéral recommande d'examiner l'extension du mandat de la Pharmacie de l'armée en tenant compte des éventuelles conséquences sur les bases légales et les coûts (voir ip. 16.3531). Dans son avis relatif à la motion 20.3166 de la CSSS-E " Amélioration de l'approvisionnement en médicaments et en vaccins ", il annonce pour l'automne 2020 la publication d'un nouveau rapport avec la participation de la Pharmacie de l'armée. Que pense le Conseil fédéral du fait que la Pharmacie de l'armée ait fait l'objet d'une réorganisation juste avant la publication de ce rapport important ? N'aurait-il pas mieux valu en attendre les résultats ?

6. Actuellement, un officier d'état-major général dirige par intérim la Pharmacie de l'armée. Dans le poste mis au concours, le profil recherché pour le nouveau chef de la Pharmacie de l'armée est celui d'une personne disposant d'une formation d'état-major général et d'une expérience de la conduite dans une Grande Unité. Pourquoi ne pas recruter un professionnel impliqué dans un réseau pharmaceutique civil plutôt que de demander un profil militaire ?

Cosignataires: Dandrès, Fridez, Friedl Claudia, Marti Min Li, Munz, Schlatter, Schneider Schüttel (7)

25.11.2020 Réponse du Conseil fédéral.

18.12.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.4070 *n* Ip. **Storni. Planification des besoins des centres d'entretien CFF. Nouveau centre à Bellinzone/Castione**
(23.09.2020)

Suite à la réponse insatisfaisante donnée le 13 mai 2020 à l'interpellation 20.3019 et aux déclarations faites lors de la conférence de presse des " 100 jours " par le nouveau directeur Vincent Crottaz sur l'insuffisance du matériel roulant et de l'entretien, qui contredisent la réponse du Conseil fédéral, je dépose une nouvelle interpellation pour tenter de clarifier la situation et les exigences en matière d'entretien du matériel roulant, en particulier dans le nouveau centre à Castione.

Contrairement à la réponse donnée à la question 6 de l'interpellation 20.3019, les réserves du matériel roulant ne sont pas suffisantes (cf. Crottaz).

La croissance de l'offre ferroviaire totale en Suisse de 141 (2009) à 201 millions km (2019), soit +42 %, et de la demande de 12'621 (2000) à 21'737 millions km-voyageurs (2019), soit +72 %, a nécessité une augmentation et une utilisation plus intense du matériel roulant également chez les CFF.

Outre le manque de conducteurs de train qui a entraîné une réduction de l'offre, certaines courses affichent un nombre de places réduit à cause du manque de wagons ou de compositions de trains.

Contrairement aux solutions en cours pour résoudre le problème du manque de conducteurs de train, il ne semble en revanche pas que des améliorations adéquates soient prévues en ce qui concerne les centres d'entretien.

Compte tenu des dysfonctionnements variés relevés et confirmés par la nouvelle direction, il est nécessaire de clarifier la situation et urgent de réévaluer les besoins en matière d'entretien pour pouvoir faire face à la demande croissante dans le domaine des transports, qui va d'ailleurs se poursuivre.

1. Combien de collaborateurs travaillent dans les différents centres d'entretien et combien travaillent au Tessin pour l'entretien de matériel tant lourd que léger ? Parmi ces derniers, combien sont des intérimaires ?

2. Compte tenu que la nouvelle direction a admis que l'entretien du matériel roulant était insuffisant, est-il prévu de redéfinir la capacité dans les différents centres, en particulier dans le nouveau centre de Castione à Bellinzone où, selon une déclaration d'intention, le nombre de collaborateurs devrait diminuer de 400 actuellement à 230 ?

3. Compte tenu de l'insuffisance mentionnée en matière d'entretien, des espaces plus grand sont-ils prévus dans le nouveau centre de Castione pour pouvoir augmenter la capacité ?

4. Quels scénarios sont prévus en matière d'offre de prestations (km) et de demande (km-voyageurs) d'ici 2030 ?

5. Quels scénarios sont prévus en matière d'offre d'entretien d'ici 2030 ?

Cosignataires: Barrile, Dandrès, Friedl Claudia, Pult, Schneider Schüttel (5)

25.11.2020 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Discussion reportée

20.4072 *n* Ip. **Molina. Lien entre les banques suisses et le blanchiment d'argent. Que fait le Conseil fédéral?**
(23.09.2020)

Le Consortium international des journalistes d'investigation révèle une fois de plus, sur la base des fichiers FinCEN, les carences flagrantes de la Suisse dans la lutte contre le blanchiment d'argent. Les documents confidentiels du département du Trésor américain montrent que même les grandes banques suisses ne prennent presque jamais de mesures contre le blanchiment d'argent et violent leurs obligations de diligence et de communiquer des soupçons fondés. Ainsi, l'argent des cartels de la drogue, des régimes corrompus, des marchands d'armes ou des criminels internationaux entre facilement en Suisse. Dans ce contexte, je demande au Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. D'après les fichiers FinCEN, entre 2000 et 2017, les banques suisses ont reçu environ 3,7 milliards de dollars de fonds suspects et ont enregistré environ 4,2 milliards de dollars de sorties de fonds. Ces flux financiers ont-ils été vérifiés ? Quelles sont les mesures et sanctions prévues en cas d'infractions ?

2. L'Allemagne et le Royaume-Uni appliquent un renversement du fardeau de la preuve pour vérifier les flux financiers étrangers. Quelles seraient les conséquences d'une telle modification législative en Suisse ? Le Conseil fédéral voit-il un besoin de légiférer ?

3. Le Conseil des Etats a décidé de supprimer l'obligation de communiquer prévue à l'art. 9 LBA pour les intermédiaires

financiers. Quelles seraient les conséquences de cette modification si elle devait être adoptée lors des votations finales ?

4. Les fichiers FinCEN indiquent que les autorités sont surchargées et les ministères publics impuissants dans la lutte contre le blanchiment d'argent. Quelles sont les ressources supplémentaires prévues pour remédier à ces problèmes en Suisse ?

5. Quelle est l'estimation du Conseil fédéral concernant le montant des flux financiers liés au blanchiment d'argent en Suisse ? Quel est le montant clairement identifié comme étant lié au blanchiment d'argent et dès lors bloqué ?

6. En comparaison internationale, la Suisse est en retard dans la lutte contre le blanchiment d'argent. Pourquoi refuse-t-elle d'appliquer les recommandations internationales ? Quelle stratégie de politique extérieure le Conseil fédéral suit-il pour résoudre ce problème au niveau international ?

7. Selon les fichiers FinCEN, Crédit Suisse, la banque cantonale de Zurich et UBS comptent parmi les banques soupçonnées d'avoir effectué des transactions suspectes. Quelles sont les mesures prises par le Conseil fédéral pour enquêter sur ces faits ?

8. Des intermédiaires financiers ont-ils déjà été réprimandés pour leur inaction en lien avec l'obligation de communiquer prévue à l'art. 9 LBA ? Si oui, quelles ont été ces réprimandes ?

Cosignataires: Badertscher, Dandrès, Fehlmann Rielle, Friedl Claudia, Munz, Pult, Schneider Schüttel (7)

25.11.2020 Réponse du Conseil fédéral.

18.12.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.4075 *n* Mo. **Feller. Encourager les projets de construction et de rénovation des hôtels en Suisse** (23.09.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre les mesures:

- pour que les modes de financement des projets de construction et de rénovation des hôtels prévus à l'art. 8, al. 1 à 3, de la loi sur les résidences secondaires (LRS) soient aussi accessibles à des investisseurs étrangers au sens de la loi sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE);

- pour que les étrangers au sens de la LFAIE soient autorisés à créer des logements d'hébergement touristique au sens de l'art. 7, al. 1, lettre b, LRS.

18.11.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.4076 *n* Mo. **Python. Pour une adéquation au système européen d'homologation des pesticides de synthèse avec recours à des études indépendantes** (23.09.2020)

Le Conseil fédéral est prié d'examiner, dans le cadre d'une modification de l'ordonnance sur les produits phytosanitaires, l'adaptation de la réglementation suisse à celle de la réglementation européenne qui entrera en vigueur le 27 mars 2021 et qui prévoit le recours à des études scientifiques indépendantes dans le protocole d'homologation des produits phytosanitaires.

La réglementation concernant l'homologation des produits phytosanitaires oblige les fabricants à apporter les preuves de l'innocuité des substances qui les composent par le biais d'études scientifiques. L'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) est responsable d'évaluer ces études et d'établir le risque que représente la substance active pour la santé humaine. Le conseil fédéral affirme que le soutien et la prise en compte d'études indépendantes pour cette évaluation seraient, d'un point de vue scientifique, souhaitables et que ce changement de paradigme dans le processus d'homologation suisse le rapprocherait de la réglementation européenne qui est en voie d'adoption. Celui-ci prévoit la prise en considération d'études indépendantes et entrera en vigueur le 27 mars 2021 (voir 20.5662)

Cosignataires: Crottaz, Fivaz Fabien, Matter Michel, Porchet, Roth Franziska, Rytz Regula, Schneider Schüttel, Weichelt-Picard (8)

25.11.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.4078 *n* Mo. **Conseil National. Déficit net nul en 2050. Fixer également pour l'AVS un objectif de développement durable (Silberschmidt)** (23.09.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de fixer et de mettre en oeuvre à long terme, sur la base de son avis relatif à la motion no 20.3833, un objectif de financement de l'AVS durable et équitable pour toutes les générations à l'horizon 2050 (absence de déficit de répartition en 2050).

Cosignataires: de Courten, Humbel, Mettler, Sauter (4)

11.12.2020 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

18.12.2020 Conseil national. Adoption

20.4079 *n* Ip. **Friedl Claudia. La moule quagga menace les écosystèmes et les zones de captage d'eau potable** (23.09.2020)

Depuis environ 4 ans, la moule quagga, espèce envahissante, prolifère dans les lacs suisses à une vitesse fulgurante. Arrivée en Suisse par le lac de Constance, cette moule est aujourd'hui présente dans d'autres lacs du pays, comme le lac Léman, le lac de Neuchâtel ou le lac de Bienne. Depuis quelques années, les pêcheurs professionnels de presque tous les lacs se battent pour leur survie car le recul des captures est considérable. Les causes de ce recul sont diverses et peu claires, comme le montrent de nombreux projets de recherche. L'introduction de la moule quagga est assurément une nuisance supplémentaire. En raison de leur capacité à se reproduire toute l'année, ces moules forment des bancs entiers en très peu de temps, et ce jusque dans des eaux très profondes. Les moules absorbent de grandes quantités de nourriture, qui finit par manquer à d'autres animaux. Cependant, elles ne menacent pas seulement l'écosystème, elles obstruent également les canalisations d'eau potable. Ce phénomène est nouveau car les moules indigènes ne colonisent pas les profondeurs des lacs où se trouvent les zones de captage d'eau potable.

1. Comment le Conseil fédéral évalue-t-il l'impact de l'apparition de cette nouvelle espèce envahissante sur l'écosystème, la pêche commerciale et l'approvisionnement en eau potable provenant des lacs ?

2. Ce phénomène de prolifération massive de la moule quagga est-il connu dans d'autres pays ? Existe-t-il des mesures préventives ?

3. Selon la presse, un projet de recherche international avec la participation de la Suisse a déjà été lancé. Y a-t-il déjà des résultats ?

4. Existe-t-il une stratégie pour empêcher une propagation encore plus importante des moules quagga ?

Cosignataires: Dandrès, Locher Benguerel, Munz, Schneider Schüttel, Storni, Suter (6)

25.11.2020 Réponse du Conseil fédéral.

18.12.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.4080 *n* Ip. **Friedl Claudia. L'Assurance suisse contre les risques à l'exportation menace-t-elle les objectifs de politique étrangère de notre pays?** (23.09.2020)

L'Assurance suisse contre les risques à l'exportation (ASRE) assure un crédit de 90 millions de francs accordé à la compagnie ferroviaire de l'Etat biélorusse pour l'achat de trains à la société Stadler. Au vu des événements choquants qui se sont produits au Bélarus depuis l'élection du président début août 2020 (violences à l'encontre de manifestants, témoignages d'actes de torture, accusations de fraude électorale), l'activité de l'ASRE soulève des questions de principe:

1. Quelle est la position du Conseil fédéral quant aux projets qui n'entraînent pas en soi des violations de droits de l'homme à l'étranger, mais bénéficient indirectement à un régime antidémocratique?

2. Comment le Conseil fédéral veille-t-il à ce que les objectifs de politique étrangère de la Suisse et, en particulier, le respect des droits de l'homme soient dûment pris en compte lors de la conclusion d'assurances contre les risques à l'exportation?

3. Dès lors que selon l'art. 34 de la loi fédérale sur l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation (LASRE), le Conseil fédéral est habilité à donner à l'ASRE des directives quant à l'assurance d'une opération d'exportation particulièrement importante, comment veille-t-il à ce que ce type de projet soit repéré et qu'il en soit informé?

4. Quel est l'avis du Conseil fédéral concernant l'assurance conclue pour couvrir les risques liés au crédit de 90 millions de francs alloué à la compagnie ferroviaire de l'Etat biélorusse pour l'achat de trains à la société Stadler? Compte-t-il faire usage de la compétence qui lui est attribuée par l'art. 34 LASRE pour la couverture de cette opération?

5. Faudrait-il réviser la loi afin que les objectifs de politique étrangère de la Suisse soient dûment pris en compte lors de la conclusion d'assurances contre les risques à l'exportation?

6. Si l'ASRE est exemplaire lorsqu'elle publie sur son site https://www.serv-ch.com/fr/durabilite/informations-sur-les-projets/projets/ les polices acceptées pour une livraison dont la valeur est d'au moins 10 millions de francs, le preneur d'assurance peut demander à ce que le nom du fabricant, le produit d'exportation et l'intitulé du projet ne soient pas publiés. Cette censure n'a-t-elle pas précisément pour but de mettre à l'abri des critiques des projets qui pourraient en susciter dans le public?

Cosignataires: Barrile, Dandrès, Fehlmann Rielle, Molina, Munz, Pult, Schneider Schüttel, Seiler Graf (8)

18.11.2020 Réponse du Conseil fédéral.

18.12.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.4084 *n* Mo. **Feri Yvonne. Stratégie nationale de lutte contre la cyberpédocriminalité** (23.09.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer une stratégie nationale afin de lutter efficacement contre la cyber-pédocriminalité. Dans la perspective du transfert de la conduite des investigations secrètes de la Confédération aux cantons au 1er janvier 2021, il faut établir une stratégie nationale afin d'éviter que les frontières cantonales et la diversité des régimes juridiques cantonaux ne mettent en échec la poursuite la pédocriminalité sur Internet.

Cosignataires: Barrile, Dandrès, Fehlmann Rielle, Friedl Claudia, Jans, Locher Benguerel, Munz, Pult, Schneider Schüttel, Storni, Suter (11)

18.11.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x **20.4085 *n*** Ip. **Gugger. Du tabac à la place de chocolat pour nos recrues?** (23.09.2020)

Au plus fort de la crise du coronavirus, la filiale suisse du groupe cigarettier British American Tobacco a publié un communiqué de presse très déconcertant. Elle y affirmait ceci : " Dans le cadre de la crise du coronavirus, British American Tobacco (BAT) Suisse remplit avec sa production une tâche d'importance systémique pour l'approvisionnement national, comme cela a été officiellement confirmé. " Plus loin dans le communiqué, elle ajoutait qu'elle approvisionnait en produits du tabac les soldats participant aux opérations spéciales COVID-19.

Ces affirmations soulèvent une série de questions :

1. Existe-t-il une coopération entre le DDPS et le groupe BAT ?

2. Les recrues dans les casernes et les troupes effectuant un cours de répétition ont elles été approvisionnées directement en produits du tabac, par exemple à la faveur de promotions ou d'actions de parrainage ? Les groupes cigarettiers font-ils de la publicité directe dans les casernes ? Dans l'affirmative, que pense faire le DDPS pour remédier à cette situation ?

3. Le tabac joue-t-il un rôle quelconque dans l'approvisionnement économique du pays ? L'approvisionnement des personnes en produits du tabac constitue-t-il une priorité par rapport à d'autres produits ? Dans l'affirmative, pourquoi un produit qui tue chaque année 9500 personnes en Suisse bénéficie-t-il d'un traitement de faveur ?

4. Si les affirmations de BAT sont fausses ou ambiguës, la Confédération va-t-elle prendre des mesures contre cette forme de communication utilisée par BAT ? Dans la négative, pourquoi la Confédération permet-elle qu'un groupe cigarettier utilise son nom de façon abusive pour faire de la publicité pour le tabac ?

5. Comment le DDPS et l'armée protègent-ils en général les recrues contre le marketing agressif des groupes cigarettiers ?

6. Des spécialistes du sport et de la prévention pour la jeunesse constatent depuis quelque temps une augmentation de la consommation de produits du tabac par voie orale (snus et produits similaires). Le DDPS a-t-il connaissance de cette augmentation ? Si tel est le cas, que fait l'armée face à cette situation ?

7. Dispose-t-on de données sur la consommation de produits du tabac et de produits à base de nicotine au sein de l'armée ? Le DDPS a-t-il une stratégie pour protéger nos jeunes recrues contre toute dépendance à la nicotine ? Un jour après qu'une question eut été posée à l'Office fédéral de l'approvisionnement économique du pays (20.8.2020) au sujet de l'importance systémique du groupe BAT, le communiqué de presse susmentionné avait disparu du site Internet de la filiale suisse de BAT.

Cosignataires: Bulliard, Streiff, Studer (3)

11.11.2020 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

20.4087 *n* Po. **Clivaz Christophe. Comment répondre à la contamination de nos eaux potables liée au chlorothalonil**

et comment financer les assainissements nécessaires? (23.09.2020)

Le chlorothalonil est interdit en Suisse depuis le 1er janvier 2020. Cependant, des métabolites problématiques ont été détectés dans les eaux potables, notamment dans les cantons de Genève, Vaud, Fribourg, Berne, Argovie, Soleure, Schaffhouse, Zug, Thurgovie, Lucerne, Zurich et Tessin.

Pour protéger la santé de la population, les communes doivent détourner certains captages d'eau potable, se raccorder à d'autres réseaux ou mélanger les eaux de plusieurs sources, afin de diluer les concentrations de métabolites. Cependant, il n'y a pas toujours de captage d'eau potable conforme disponible. L'eau contaminée doit alors subir un traitement complexe de filtration pour être assainie, impliquant des coûts financiers et énergétiques importants. AvenirSuisse évalue dans sa dernière publication les coûts liés à l'usage des pesticides à 100 millions de francs par année, notamment du fait des frais liés à la réhabilitation des captages d'eau potable.

La Confédération porte une responsabilité dans cette situation, car elle a homologué le chlorothalonil et en a autorisé l'utilisation pendant plusieurs décennies. Elle n'a visiblement pas respecté le principe de précaution. On peut aussi se poser la question de la responsabilité des producteurs du chlorothalonil, dans le sens d'une " responsabilité élargie du producteur ". La question est en tous les cas discutée actuellement dans l'Union européenne.

Dans sa réponse au postulat 20.3408 Thorens Goumaz consacré au même sujet et refusé à une voix près le 21 septembre 2020 au Conseil des Etats, le Conseil fédéral a apporté des éléments de réponse mais il a botté en touche certaines questions. Dans ce contexte je demande au Conseil fédéral de fournir un rapport qui:

1. évalue le délai nécessaire pour réaliser les travaux d'assainissement ;

2. évalue le risque qu'une partie de la population continue à être exposée à de l'eau potable contaminée pendant cette période et propose des mesures pour minimiser ce risque et accélérer les travaux d'assainissement ;

3. évalue les coûts des mesures et travaux devant être réalisés par les communes ;

4. propose des solutions de financement permettant de soutenir les communes dans ces tâches, en tenant compte du principe de causalité.

Cosignataires: Bulliard, Chevalley, Fluri, Jans, Jauslin, Klopfenstein Broggini, Pasquier, Python, Wehrli (9)

25.11.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.4088 ***n*** Po. **Clivaz Christophe. Particules fines émises par l'abrasion des pneus et le freinage. Trouver des solutions pour lutter contre leurs conséquences sanitaires néfastes** (23.09.2020)

La pollution de l'air entraîne la mort prématurée de plus de 400 000 personnes chaque année en Europe selon le dernier rapport de l'agence européenne de l'environnement publié le 8 septembre dernier. Selon ce même rapport, la Suisse n'est pas épargnée avec plus de 4500 morts prématurées par année attribuées à la pollution de l'air. Les principaux polluants mis en cause sont : les particules fines (responsables de 3700 morts prématurées par année en Suisse), les oxydes d'azote (620) et l'ozone (240).

Le trafic routier est l'une des principales sources émettrices de particules fines 2,5, particulièrement en milieu urbain. Alors que l'intérêt s'est longtemps focalisé sur les gaz d'échappement comme source d'émission de particules fines, l'abrasion des pneus et des freins, ainsi que l'érosion des revêtements routiers, émettent une part considérable de particules fines. Selon le Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique (CITEPA), en France, elles sont responsables de l'émission de 15 000 tonnes annuelles de particules fines, soit 46,5 % du total des particules fines émises par le trafic routier dans ce pays.

En Suisse, les poussières fines sont actuellement prises en compte, tant au niveau des émissions que des concentrations dans l'air et de leurs effets, parmi la catégorie des poussières fines plus petites que 10 micromètres (PM10) pour les fragments de pneus et même plus petites que 2,5 micromètres (PM2,5) pour l'usure des freins. Des travaux, auxquels la Suisse participe, sont en cours au niveau international dans le cadre de la CEE-ONU pour envisager des solutions techniques appropriées pour limiter les émissions dues au freinage. D'autres travaux au niveau suisse concernent la caractérisation des poussières dues à l'usure des pneus.

Dans ce contexte, le Conseil fédéral est chargé de présenter un rapport spécifique qui permettrait de remettre à jour l'état des connaissances relatives :

- aux quantités émises par l'abrasion des pneus et des freins ;
- aux concentrations mesurées dans l'air ambiant ;
- aux effets sur la santé qui peuvent en résulter ;
- à la définition d'objectifs de réductions des émissions ;
- et aux mesures qui permettent d'atteindre ces objectifs.

Cosignataires: Bourgeois, Bulliard, Fluri, Jans, Klopfenstein Broggini, Pasquier, Pointet, Python (8)

18.11.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.4089 ***n*** Mo. **Cattaneo. Encourager le développement du secteur agrivoltaïque** (23.09.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de proposer les modifications de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) qui permettront d'associer la production d'énergie photovoltaïque et la production maraîchère. Il prévoira explicitement que les infrastructures à caractère agricole et maraîcher pourront être associées à des systèmes d'exploitation de l'énergie solaire. Ceux-ci pourront être installés sur les serres et d'autres types de constructions agricoles et maraîchères situées tant dans la zone agricole que dans les zones spéciales, indépendamment de l'utilisation du sol.

Cosignataires: Aebi Andreas, Borloz, Bourgeois, Clivaz Christophe, de Quattro, Farinelli, Gafner, Giacometti, Grossen Jürg, Gysin Greta, Jauslin, Klopfenstein Broggini, Nordmann, Nussbaumer, Regazzi, Ritter, von Siebenthal (17)

25.11.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.4090 ***n*** Ip. **Romano. Etudes consacrées à la maîtrise du trafic dans les agglomérations. Quid de l'italien ?** (23.09.2020)

Dans le prolongement de la réponse du Conseil fédéral au postulat Burkart (18.3606 " Résoudre le problème des interfaces entre la route nationale et le réseau routier en aval "), deux études réputées " fondamentales " ont été rédigées concernant la maîtrise du trafic dans les agglomérations (Maîtrise du trafic

dans les agglomérations : " Etude initiale - Interfaces entre les réseaux national, régional et local dans les agglomérations " ; Maîtrise du trafic dans les agglomérations : Effets des modifications structurelles du territoire urbanisé sur les transports).

Ces deux études sont considérées comme une aide importante à l'élaboration des futurs projets d'agglomération, toujours plus cruciaux pour la politique de développement territorial et de mobilité des cantons et des communes. Au vu de l'importance manifeste de ces deux études largement utilisées, on ne peut que déplorer qu'elles ne soient disponibles qu'en allemand, avec un résumé en allemand et en français. Une fois de plus, l'italien est purement et simplement ignoré.

Le Conseil fédéral est par conséquent prié de répondre aux questions suivantes :

1. Est-il au courant de cette pratique et la cautionne-t-il ?

2. Pour quelle raison renonce-t-on encore trop souvent à mettre à disposition les documents dans les trois langues officielles ou pourquoi renonce-t-on à la version italienne ?

3. Que pense le Conseil fédéral de cette manière d'agir au regard des efforts accomplis pour promouvoir et défendre le plurilinguisme ?

4. Comment entend-il encourager et garantir la traduction dans les langues officielles des documents stratégiques ou de large diffusion ?

Cosignataires: Farinelli, Giacometti, Gysin Greta, Marchesi, Quadri, Regazzi, Storni (7)

18.11.2020 Réponse du Conseil fédéral.

18.12.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.4092 *n* Mo. **Mäder. Médecins exerçant dans les hôpitaux. Mettre un terme aux incitations salariales liées à des objectifs quantitatifs** (23.09.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter une modification législative qui garantisse que les cantons ne confient des mandats de prestations qu'aux hôpitaux qui ne versent pas à leur personnel interne ou externe des parts de salaire ou des commissions liés à la réalisation d'objectifs quantitatifs.

Cosignataires: Bäumle, Bertschy, Brunner, Fischer Roland, Flach, Gredig, Matter Michel, Pointet (8)

25.11.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.4093 *n* Mo. **Mäder. Promouvoir la coordination et réduire les capacités excédentaires en définissant un maximum de six régions de santé** (23.09.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de mettre en place, en collaboration avec les cantons, un système de santé organisé en un maximum de 6 régions.

Cosignataires: Bäumle, Bertschy, Brunner, Fischer Roland, Flach, Gredig, Matter Michel, Pointet (8)

25.11.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.4094 *n* Ip. **Gutjahr. L'ordonnance sur les produits de construction est-elle tenue pour quantité négligeable dans les appels d'offres pour les bâtiments de la Confédération?** (23.09.2020)

Je prie le Conseil fédéral de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

1. Pourquoi l'appel d'offres pour le nouveau centre administratif du DDPS insiste-t-il autant sur le recours au bois pour des raisons écologiques au lieu de s'en tenir au libellé neutre du ch. 7 de l'ann. 1 de l'ordonnance sur les produits de construction (OPCo), où il est simplement question d'" utilisation durable des ressources naturelles " ? Pour le dire autrement, a-t-il été examiné la possibilité d'utiliser des matériaux de construction secondaires ?

2. La procédure a-t-elle également donné lieu au dépôt d'offres reposant sur d'autres méthodes de construction (comme par ex. le recours au béton ou à l'acier), et ces offres ont-elles vraiment eu une chance de l'emporter ?

3. Quel rôle ont joué les aspects de la durabilité, de l'économie circulaire et de la réutilisation ou du recyclage du bâtiment et des matériaux de construction ?

Cosignataires: Flach, Jauslin, Regazzi, Schilliger, Sollberger (5)

18.11.2020 Réponse du Conseil fédéral.

18.12.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.4095 *n* Mo. **Bourgeois. Production de sucre indigène à préserver** (23.09.2020)

Le Conseil fédéral est chargé:

a. D'autoriser exceptionnellement, pour trois ans au maximum, l'enrobage des semences de betteraves aux néonicotinoïdes par analogie à certains pays de l'UE ou de proposer une méthode alternative d'efficacité similaire tout en tenant compte des aspects environnementaux;

b. De veiller, dans ce délai de trois ans au maximum, à ce que la recherche apporte des solutions concrètes pour lutter efficacement contre la jaunisse virale de la betterave.

Cosignataires: Aebi Andreas, Aeschi Thomas, Amaudruz, Borloz, Bulliard, Cattaneo, de Montmollin, de Quattro, Grin, Gschwind, Haab, Müller Leo, Nicolet, Ritter, Roth Pasquier, Siegenthaler, Wehrli (17)

11.11.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.4096 *n* Ip. **Andrey. Finance durable** (23.09.2020)

En juin 2020, le Conseil fédéral a adopté un rapport et des lignes directrices sur le développement durable dans le secteur financier. Son objectif est de faire de la Suisse l'un des principaux centres mondiaux de services financiers durables. Le rapport présente les mesures prises par d'autres places financières en matière de services financiers durables et passe en revue diverses mesures sans toutefois proposer de décisions concrètes. Le Conseil fédéral reconnaît certes que l'économie financière a un rôle important à jouer pour que la Suisse atteigne les objectifs de développement durable et les objectifs environnementaux, mais cet aspect est pour lui largement secondaire par rapport à l'enjeu que représentent le maintien ou l'amélioration de la compétitivité de la place financière suisse. Par ailleurs, le rapport n'évoque pas la question du déclin de la biodiversité.

Dans la foulée, PwC Suisse et WWF Suisse ont, en septembre 2020, publié une stratégie pour une place financière suisse durable. Cette stratégie se concentre sur les atouts de la Suisse et met, contrairement au rapport du Conseil fédéral, l'accent sur les effets positifs que les flux financiers pourraient avoir sur l'environnement. L'objectif visé est que, d'ici à 2050, l'ensemble des flux financiers suisses atteignent des émissions nettes nulles de gaz à effet de serre et contribuent au rétablissement

de la biodiversité. Pour y parvenir, il faudra - comme l'exige la stratégie - que tous les nouveaux flux financiers visent cet objectif dès 2030. PwC et le WWF proposent à cet effet 40 mesures concrètes : elles concernent les établissements financiers, les entreprises, les instances politiques, les autorités de surveillance, le monde scientifique et la société civile et permettront de rendre notre économie plus résiliente.

Dans ce contexte, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Comment explique-t-il que son rapport néglige la question des conséquences et laisse par ailleurs entièrement de côté la question de la biodiversité ?

2. Est-il prêt à examiner ces aspects dans les travaux d'approfondissement menés actuellement sous la houlette du SFI ?

3. Que pense-t-il des objectifs proposés aux horizons 2030 et 2050 dans la stratégie de PwC et du WWF ?

4. Selon lui, les mesures proposées par PwC et le WWF peuvent-elles contribuer à atteindre les objectifs environnementaux qu'il a fixés lui-même, en particulier l'objectif climatique visant des émissions nettes nulles d'ici à 2050 ?

Cosignataires: Bourgeois, Brélaz, Fischer Roland, Jans (4)

18.11.2020 Réponse du Conseil fédéral.

18.12.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.4097 *n* Mo. **Marti Min Li. Plan d'action pour améliorer la protection contre la discrimination** (23.09.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer, sur la base de l'Etude sur l'accès à la justice en cas de discrimination établie par le Centre suisse de compétence pour les droits humains (CSDH) et des recommandations qui y sont formulées, un plan d'action concret destiné à remédier aux insuffisances constatées dans cette étude.

Cosignataires: Arslan, Barrile, Bertschy, Bulliard, Eymann, Feri Yvonne, Fiala, Flach, Funiciello, Gredig, Kutter, Landolt, Locher Benguerel, Molina, Munz, Portmann, Pult, Silberschmidt, Suter, Widmer Céline (20)

18.11.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.4098 *n* Mo. **Marti Min Li. Vie culturelle. Garantir la participation et la diversité** (23.09.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de garantir, en prenant des mesures appropriées, l'existence du secteur culturel et la préservation de sa diversité dans le contexte de la crise actuelle du coronavirus. A cette fin, il créera un fonds de financement pour les projets qui prévoient de transférer l'offre existante ou programmée dans l'espace numérique. Ce financement pourra également accélérer la numérisation de l'offre dans le secteur culturel. Les plateformes et technologies existantes (par exemple celles de la SSR et de Swisscom) pourront être utilisées afin de mettre en oeuvre cette transition numérique.

Cosignataires: Dandrès, Fehlmann Rielle, Friedl Claudia, Jans, Locher Benguerel, Munz, Pult, Schneider Schüttel (8)

25.11.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.4100 *n* Ip. **Klopfenstein Broggini. Les insectes dans l'ombre de la terre. La fertilité des sols** (24.09.2020)

Dans sa réponse à mon interpellation 20.3863, le Conseil fédéral écrit, que le recyclage des excréments animaux par les organismes coprophages est un élément très important du cycle des nutriments agricoles. Il dit en outre, qu'il n'est pas possible de quantifier la valeur des bénéfices des coprophages dans ce cycle mais que la valeur de production de l'agriculture basée sur le sol dépend largement du fonctionnement de l'écosystème du sol.

Dans ce contexte, je demande au Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Si " la valeur de production de l'exploitation agricole du sol est largement tributaire du fonctionnement de l'écosystème pédologique " : Quel est la valeur de production de l'exploitation agricole annuelle ?

2. Le Conseil fédéral peut-il expliquer ce que signifie " ne peut être quantifiée " et quelles conclusions pouvons-nous en tirer pour la politique agricole ?

3. Quelles sont les pratiques agricoles qui favorisent la diversité des communautés de coprophages et autres organismes qui assurent la fertilité des sols?

4. Le Conseil fédéral est-il prêt à encourager à l'avenir de telles pratiques?

5. Compte tenu de l'importance des communautés de coprophages et autres organismes qui assurent la fertilité des sols : le Conseil fédéral a-t-il introduit les organismes de la faune du sol dans le suivi de la biodiversité suisse (par ex. MBD-CH / ALL-EMA) ? Si ce n'est pas le cas, pourquoi ?

6. Que compte faire le Conseil fédéral à ce sujet et dispose-t-il d'un calendrier à cet effet ?

Cosignataires: Chevalley, Clivaz Christophe, Dandrès, Egger Kurt, Fivaz Fabien, Munz, Suter (7)

04.11.2020 Réponse du Conseil fédéral.

18.12.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.4101 *n* Ip. **Klopfenstein Broggini. Les insectes dans l'ombre de la terre. Si les organismes du sol déclinaient?** (24.09.2020)

Qu'adviendrait-t-il des 20 millions de tonnes d'excréments générées chaque année par les animaux de ferme, si les insectes coprophages et autres organismes du sol déclinaient ?

Dans sa réponse à mon interpellation 20.3863, le Conseil fédéral a répondu de façon très générale en reprenant notamment les statistiques suisses sur l'épandage d'engrais de ferme dans les cultures, prairies et pâturages. Cet épandage est une source importante d'eutrophisation des sols et des eaux. Il a un effet dommageable sur la biodiversité et pose des problèmes supplémentaires liés aux produits vétérinaires et phytosanitaires, contenues dans l' engrais de ferme.

Dans ce contexte, je demande au Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Si le volume annuel de fumier de bovins, porcs, moutons, chèvres, chevaux et volailles en Suisse, estimé à 20 millions de tonnes, devait être chargé dans des camions de 40 tonnes, le convoi de camions s'étendrait de Berne à San Francisco (environ 9'375 km). Qu'adviendrait-t-il de ces excréments en Suisse si les communautés d'insectes coprophages et autres organismes du sol venaient à disparaître?

2. Cet important "service écosystémique" peut-il être remplacé par un soutien humain, animal ou technique et, si oui, dans quelle mesure ce remplacement est-il efficace ? Si non, quelles conclusions pouvons-nous tirer pour la politique agricole?

3. Quels sont les effets des produits antiparasites donnés au bétail sur la diversité des communautés de coprophages et autres organismes qui assurent la fertilité des sols?

4. Quels sont les effets des produits phytosanitaires sur ces communautés ?

5. Quelles sont les pratiques agricoles qui ont un impact négatif sur ces communautés ?

6. Comment une éventuelle perte croissante d'insectes coprophages et d'organismes du sol affecterait-elle l'approvisionnement et la sécurité alimentaire ?

Cosignataires: Chevalley, Clivaz Christophe, Dandrès, Egger Kurt, Fivaz Fabien, Munz, Suter (7)

04.11.2020 Réponse du Conseil fédéral.

18.12.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.4102 *n* Ip. **Widmer Céline. Sous-représentation des femmes au sein de la Banque nationale suisse** (24.09.2020)

Les chiffres présentés dans le rapport de durabilité de la Banque nationale suisse (BNS) attestent que les femmes assumant une fonction de direction sont nettement sous-représentées. La direction compte 18,4 % de femmes, ce taux étant clairement inférieur à l'objectif fixé par le parlement pour les entreprises cotées en bourse et au taux de 30 % qui s'applique aux entreprises et aux établissements de la Confédération. La Banque centrale européenne (69 % d'hommes dans les cadres supérieurs) et la Réserve fédérale américaine (57 %) montrent que cela n'est pas une fatalité, notamment lorsque des programmes favorisant efficacement la diversité sont mis en oeuvre. La Banque centrale européenne par exemple a même exprimé son intention de porter la part des femmes à tous les niveaux de responsabilités jusqu'à 51 % à l'horizon 2026. Un taux de féminisation élevé n'est pas seulement une priorité du point de vue de l'égalité : il est prouvé de longue date que les équipes mixtes sont plus efficaces, ce qui a même été récemment démontré pour les milieux de la finance.

Si l'on en croit les médias, la BNS écarte systématiquement les femmes lors des promotions internes, celles-ci bénéficiant pour 84 % aux seuls hommes. Nos institutions financières ne peuvent se développer de manière durable et performante qu'en respectant une tolérance zéro contre toutes les formes de discrimination et de sexisme.

Je prie dès lors le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Quelle est la proportion de femmes occupant des postes de direction dans les trois départements de la BNS ?

2. Quelles mesures la BNS prend-elle pour augmenter significativement la proportion de femmes occupant des postes à responsabilités, globalement et dans chaque département, et devenir ainsi un modèle dans le secteur de la finance ? On peut citer ici les stratégies favorisant la diversité ainsi que les mesures et les critères de recrutement qu'elles comprennent.

3. Quelles mesures la BNS prend-elle pour promouvoir la compatibilité entre vie professionnelle et vie familiale (temps partiels pour les postes de cadres par exemple) ?

4. Quels sont les services chargés de la prévention du sexisme et des discriminations au travail au sein de la BNS ? Cette institution dispose-t-elle d'un service de médiation ?

5. Qu'entreprend la BNS pour prévenir les discriminations de toutes sortes (formations, campagnes de sensibilisation par exemple) ?

Cosignataires: Bertschy, Fiala, Funiciello, Gredig, Gysin Greta, Marti Min Li, Meyer Mattea, Roth Pasquier, Studer, Trede, Vincenz (11)

18.11.2020 Réponse du Conseil fédéral.

18.12.2020 Conseil national. Discussion reportée

x **20.4103 *n*** Ip. **Pfister Gerhard. Protection des investissements suisses en Pologne** (24.09.2020)

1. Quel est l'avis du Conseil fédéral à propos des discussions sur la " repolonisation " des entreprises étrangères, en particulier celles du secteur médiatique, qui sont menées depuis longtemps en Pologne et qui a été un enjeu de la récente campagne électorale présidentielle ?

2. Les investissements des entreprises suisses en Pologne sont-ils suffisamment protégés par l'accord d'investissement de 1990 conclu entre la Suisse et la Pologne ?

3. Le Conseil fédéral est-il prêt à protéger les entreprises suisses et leurs investissements en Pologne contre des mesures discriminatoires ?

4. Le Conseil fédéral envisage-t-il des mesures pour protéger les entreprises suisses et, dans l'affirmative, lesquelles ?

11.11.2020 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

20.4104 *n* Mo. **Badertscher. Extension du champ d'application de l'article 35e de la loi sur la protection de l'environnement à la viande et aux produits à base de viande** (24.09.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer, en se fondant sur l'art. 35e de la loi sur la protection de l'environnement (LPE), une ordonnance relative à la mise sur le marché de viande et de produits à base de viande répondant aux normes internationales concernées. Il faut en effet interdire la mise sur le marché de viande dont la production est susceptible d'affecter sensiblement l'environnement ou d'entraver gravement l'utilisation durable des ressources naturelles. La première mise sur le marché de viande et de produits à base de viande doit en particulier être soumise à l'exigence de toute la diligence requise en vertu de l'art. 35f LPE et à l'exigence de traçabilité requise en vertu de l'art. 35g LPE.

Cosignataires: Bulliard, Michaud Gigon, Munz, Töngi, Wismer Priska (5)

18.11.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.4105 *n* Mo. **Michaud Gigon. Pour un contrôle efficace du marché des masques** (24.09.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de définir des standards de sécurité au sujet des masques chirurgicaux et de renforcer le contrôle de la qualité des masques importés en Suisse.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Bendahan, Bertschy, Birrer-Heimo, Borloz, Bourgeois, Bregy, Brenzikofer, Buffat, Candinas, Chevalley, Clivaz Christophe, de Quattro, Fehlmann Rielle, Feller, Fivaz Fabien, Glättli, Gredig, Grin, Grossen Jürg, Gschwind, Gugger, Gysin Greta, Jans, Kamerzin, Klopfenstein Broggini, Page, Pasquier, Pfister Gerhard, Piller Carrard, Pointet, Porchet, Python, Rechsteiner Thomas, Reynard, Roduit, Roth Pasquier, Ryser, Rytz Regula, Schlatter, Schneider Schüttel,

Siegenthaler, Streiff, Studer, Töngi, Trede, Walder, Wehrli, Weichelt-Picard (49)

25.11.2020 Le Tribunal fédéral propose de rejeter la motion.

x **20.4107** ***n*** Ip. **Grin. Crédits d'engagement dans le cadre des programmes en faveur du trafic d'agglomération. L'équité en question?** (24.09.2020)

Les moyens financiers prévus pour les projets d'agglomération des 1ère et 2ème générations n'ont été que partiellement utilisés ou engagés au moyen de convention de financement.

Faut-il assouplir les critères d'acceptation?

En sera-t-il de même pour la troisième génération des crédits d'engagement alloués à partir de 2019 ?

25.11.2020 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

20.4108 ***n*** Ip. **Grossen Jürg. Écornage des animaux de rente** (24.09.2020)

Le 25 novembre 2018, 45,3 % des électeurs ont voté oui à l'initiative pour les vaches à cornes. L'enquête VOTO relative à cette votation a révélé que 19 % des personnes ayant voté contre estimaient que cette question n'avait pas sa place dans la Constitution et qu'elle devait plutôt être réglée par la loi. Une majorité de la population suisse est donc probablement d'avis que la détention d'animaux de rente cornus devrait être plus fortement soutenue que celle d'animaux de rente écornés. Dans une étude publiée peu de temps après la votation, la Faculté vetsuisse de l'Université de Berne a mené une recherche sur l'apparition de douleurs aiguës et chroniques chez les veaux après l'écornage. Les résultats ont confirmé que, malgré une anesthésie et un étourdissement réalisés de manière optimale, une sensibilité à la douleur et une hypersensibilité aiguës et chroniques peuvent apparaître chez les veaux. Sur cette base, il existe aussi bien dans la Constitution que dans la loi fédérale sur la protection des animaux de très bons arguments pour éviter autant que possible l'écornage des animaux de rente.

Dès lors, je demande au Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Voit-il, dans le cadre de la PA22+ ou par un autre moyen, une possibilité de s'opposer à l'écornage des animaux de rente tout en maintenant globalement inchangé le volume total des paiements directs ?

2. Si oui, laquelle ?

3. Si non, comment justifie-t-il cela au regard de l'art. 104, al. 3, let. b, de la Constitution et de l'art. 4, al. 2, de la loi fédérale sur la protection des animaux ?

Cosignataires: Baumann, Moser (2)

18.11.2020 Réponse du Conseil fédéral.

18.12.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.4113 ***n*** Po. **Fehlmann Rielle. Pour une loi qui concrétise la convention d'Istanbul (protection contre la violence faite aux femmes)** (24.09.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'évaluer l'opportunité d'intégrer des dispositions sur la protection contre les violences domestiques et les violences faites aux femmes dans la loi sur l'égalité (LEg) ou de prévoir une base légale distincte.

Il est établi que la violence domestique est un fléau qui sévit aussi en Suisse. Les statistiques font état du meurtre d'une femme tous les quinze jours par le mari, ex-mari ou compagnon. En 2018, la Suisse a recensé 18 522 cas de violence domestique. Vingt-sept personnes sont décédées, dont 24 femmes.

De même, les données montrent aussi une forte augmentation des délits contre l'intégration sexuelle. Les violences sexuelles regroupent principalement les viols, les tentatives de viol, les contraints sexuelles et les abus sexuels sur une personne mineure.

Cette problématique ne touche pas seulement les femmes en grande majorité mais aussi des enfants et peuvent laisser des traumatismes profonds et durables. La prévention et les mesures destinées à en réduire les conséquences représentent donc une urgence.

La crise liée au COVID-19 et le confinement qui en est résulté a démontré que des lacunes subsistent dans notre système de veille et de soutien aux femmes victimes de ces violences.

Dans certains cantons, les associations de soutien aux femmes ont enregistré une recrudescence d'appels.

Avant la crise sanitaire, on constatait déjà qu'une minorité de victimes osait dénoncer leur situation ou porter plainte. Les raisons sont à rechercher dans la honte, la peur de ne pas être prise au sérieux ou encore de voir empirer la situation par une plainte. A Genève par exemple, on a relevé que seules 35 % des plaintes ont été retenues par le Ministère public.

Il y a donc lieu d'agir sur plusieurs fronts, à savoir la sensibilisation, la formation des professionnels confrontés à ces problèmes et des ressources pour combattre le fléau de la violence contre les femmes et mettre en oeuvre concrètement les exigences de la Convention d'Istanbul. Il serait aussi extrêmement utile de mettre en place un observatoire des violences faites aux femmes et les violences domestiques afin d'avoir des données consolidées pour l'ensemble du pays. Le programme de législature prévoit aussi de mieux prendre en compte les exigences de la Convention d'Istanbul.

Cosignataires: Barrile, Dandrès, Friedl Claudia, Locher Benguerel, Munz, Piller Carrard, Pult, Reynard, Schneider Schüttel, Storni, Suter (11)

18.11.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.4114 ***n*** Mo. **Pasquier. Des trains de nuit comme alternative au trafic aérien? Egalement au départ de Genève, merci!** (24.09.2020)

Le Conseil fédéral s'assure que la région lémanique soit correctement desservie par les liaisons ferroviaires internationales et trains de nuit développés par les CFF.

Cosignataires: Chevalley, Dandrès, Feller, Grin, Klopfenstein Broggini, Maitre, Matter Michel, Michaud Gigon, Nordmann, Piller Carrard, Pointet, Porchet, Prezioso, Python, Reynard, Roth Pasquier, Töngi, Trede, Walder (19)

18.11.2020 Le Bureau propose de rejeter la motion.

20.4115 ***n*** Ip. **Töngi. Émissions d'ammoniac et de phosphore trop élevées. Comment Agroscope peut-il contribuer à résoudre le problème?** (24.09.2020)

Agroscope aménage à Sursee un site d'essai décentralisé. Les flux d'azote et de phosphore y seront analysés. Il a lieu de le faire compte tenu de la situation dans différentes régions de Suisse. Dans le canton de Lucerne, l'agriculture est tout spécialement axée sur l'élevage. Elle produit des émissions d'ammo-

niac et de phosphore élevées, enfreignant ainsi la législation depuis plusieurs années.

Le canton de Lucerne se fixe des objectifs trop peu ambitieux pour réduire les émissions d'ammoniac et de phosphore, qu'il n'atteint d'ailleurs même pas, et a du retard depuis des années pour ce qui est d'exécuter les prescriptions. Il ne remplit pas son devoir de surveillance et les émissions d'ammoniac et de phosphore, trop élevées, endommagent des espaces vitaux sensibles tels que les prairies maigres et les zones humides, déstabilisent les forêts de protection si importantes dans le canton et nécessitent depuis des années que l'on protège les lacs de la destruction à l'aide de mesures d'aération. La législation en vigueur en matière d'ammoniac et de phosphore n'est pas appliquée depuis des années. Cette situation nuit à l'environnement, mais aussi à la réputation des paysans.

Le nouveau site d'essai offre des opportunités à moyen et à long termes, si les objectifs sont fixés correctement et que l'on cherche en priorité des solutions en faveur d'une agriculture productive durable et adaptée au site.

1. Quelles priorités sont fixées pour le nouveau site d'essai ?

2. Quels objectifs doivent être atteints et quand ?

3. La pollution dans le canton de Lucerne est connue, tout comme ses effets sur l'environnement. Quelles autres analyses sont menées sur les flux d'azote et de phosphore ?

4. Cherche-t-on à Sursee également des solutions de remplacement durables pour la production de protéines animales et, partant, pour l'avenir des exploitations paysannes de la région?

5. Comment la Confédération et les cantons veillent à ce que les résultats de la recherche viennent alimenter les programmes et les objectifs concernés ?

6. Outre la recherche par Agroscope de solutions à moyen et à long termes, quelles mesures la Confédération prend-elle à court terme pour réduire rapidement et de manière significative les émissions d'ammoniac et de phosphore ?

7. Pour quelles raisons le site d'essai est-il rattaché au service de l'agriculture et des forêts (lawa) plutôt qu'au service de l'environnement et de l'énergie (uwe) du canton de Lucerne, responsable pour les émissions d'ammoniac et de phosphore ?

Cosignataires: Baumann, Birrer-Heimo, Egger Kurt, Fischer Roland, Klopfenstein Broggini, Weichelt-Picard (6)

18.11.2020 Réponse du Conseil fédéral.

18.12.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.4119 *n* Mo. **Regazzi. Autoriser les requérants d'asile en attente de renvoi à exercer une activité lucrative** (24.09.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier les bases légales pertinentes, notamment la loi sur l'asile (LAsi), de sorte que les requérants dont la demande d'asile a été rejetée puissent exercer une activité lucrative. Celle-ci leur permettra de rester indépendants financièrement, jusqu'à ce que la décision de renvoi soit, si possible, exécutée. Le SEM estime parfois que le renvoi est exigible alors qu'il est de fait impossible, faute de départ volontaire de la personne concernée ou parce que le retour forcé n'est pas admis. En pareil cas, le requérant d'asile reste en Suisse sans pouvoir travailler ou suivre une formation. Marginalisé socialement et professionnellement, il est à la charge de l'aide sociale.

Cosignataires: Gschwind, Gysin Greta, Roduit, Storni, Streiff, Wasserfallen Flavia (6)

18.11.2020 Le Tribunal fédéral propose de rejeter la motion.

20.4121 *n* Mo. **Bäumle. Pour une concurrence équitable entre prestataires de services financiers. Privatiser Postfinance et abolir l'interdiction qui lui est faite d'octroyer des crédits et des hypothèques** (24.09.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'entamer la privatisation de PostFinance en tenant compte des principes suivants :

1. La Confédération - plus précisément La Poste Suisse - doit abandonner sa participation dans PostFinance en une seule fois ou par étapes.

2. Il faut trouver une solution plus proche du marché, qui ne nécessite pas des participations étatiques dans des prestataires de services financiers, pour les services de paiement définis aujourd'hui dans le mandat de service universel au cas où ces services ne seraient pas fournis par le libre marché.

3. Il faut abolir l'interdiction d'octroyer des crédits et des hypothèques et les autres réglementations spéciales qui s'appliquent à PostFinance.

Cosignataires: Bellaïche, Brunner, Chevalley, Christ, Fischer Roland, Flach, Gredig, Grossen Jürg, Mäder, Matter Michel, Mettler, Moser, Pointet (13)

24.02.2021 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

19.03.2021 Conseil national. Combattu. Discussion reportée

20.4122 *n* Ip. **Bäumle. Lutter contre la transmission du Sars-CoV-2 par aérosol** (24.09.2020)

Depuis la fin du confinement, le nombre des infections au SRAS-CoV-2 n'a cessé d'augmenter. Celui-ci devrait en outre rencontrer cet hiver des conditions particulièrement favorables (air sec, rhumes, grippe). C'est dans ce contexte que je prie le Conseil fédéral de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

1. Sait-il que plusieurs chercheurs ont démontré la présence de virus reproductibles du SRAS-CoV-2 dans des aérosols, aérosols qui peuvent se propager sur de longues distances dans les lieux clos et y persister longtemps ?

2. Sait-il que des chercheurs ont enquêté sur plusieurs flambées de SRAS-CoV-2 (par exemple chez le transformateur de viande allemand Tönnies, où l'on a enregistré 2000 cas d'infection) et qu'ils ont démontré que le SRAS-CoV-2 pouvait se transmettre dans l'air par des aérosols en dehors du laboratoire ?

3. Quelles autorités ou institutions de recherche suisses se sont-elles penchées sur ces résultats, et quelles conclusions en ont-elles tirées ?

4. Le Conseil fédéral sait-il que l'OMS a reconnu que le SRAS-CoV-2 pouvait se transmettre par aérosols non seulement dans les hôpitaux mais aussi dans les restaurants, les boîtes de nuit et les lieux de travail, et donc dans les lieux clos les plus divers ?

5. Reconnaît-il également les risques liés à cette voie de transmission ?

6. Pourquoi le Conseil fédéral ou l'OFSP ne disent-ils rien de cette voie de transmission que constituent les aérosols ?

7. Quelle stratégie et quelles mesures le Conseil fédéral envisage-t-il de mettre en oeuvre pour garantir une bonne qualité de

l'air à l'intérieur d'environnements fermés tels que les écoles, les transports en commun, les bâtiments publics, les lieux de travail, etc., de façon à réduire autant que possible les risques de transmission par aérosol du SRAS-CoV-2, notamment avec l'arrivée de l'automne et de l'hiver ?

8. Le Conseil fédéral sait-il que plusieurs centaines de chercheurs et de médecins ont signé une pétition demandant à l'OMS d'exiger que règne dans les lieux clos un taux d'humidité relative de 40 à 60 %, compte tenu qu'une telle mesure réduirait vraisemblablement la durée de vie du SRAS-CoV-2 et contribuerait considérablement à conserver intactes nos muqueuses, qui font partie de notre système immunitaire et constituent à ce titre une barrière contre les agents pathogènes tels que les virus ?

9. Formulera-t-il en conséquence des recommandations et des mesures pour améliorer l'atmosphère dans les lieux clos et réduire la transmission par aérosol, et quand le fera-t-il ?

Cosignataires: Brunner, Chevalley, Christ, Fischer Roland, Flach, Grossen Jürg, Matter Michel, Mettler, Moser, Pointet (10)

25.11.2020 Réponse du Conseil fédéral.

20.4123 ***n*** Mo. **Quadri. Assurances-maladie. La restitution des réserves excessives doit devenir obligatoire** (24.09.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier l'ordonnance sur la surveillance de l'assurance-maladie (OSAMal), de sorte que les réserves excessives des assureurs soient obligatoirement réduites lorsqu'elles dépassent un niveau déterminé.

Cosignataire: Marchesi (1)

25.11.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.4124 ***n*** Mo. **Quadri. Bye-bye Dublin? Adieu Schengen!** (24.09.2020)

Le Conseil fédéral est chargé :

- de s'engager pour le maintien de l'accord de Dublin, évidemment sans coûts supplémentaires pour la Suisse ;

- de suspendre l'application de l'accord de Schengen et de réintroduire les contrôles systématiques aux frontières ;

- de dénoncer l'accord de Schengen si l'UE devait effectivement abandonner le système Dublin.

Cosignataire: Marchesi (1)

18.11.2020 Le Tribunal fédéral propose de rejeter la motion.

x **20.4128** ***n*** Ip. **Binder. Droits et bien-être, en cas de quarantaine, des personnes nécessitant une prise en charge. Adapter d'urgence la réglementation Covid-19 de l'OFSP** (24.09.2020)

En complément à l'interpellation 20.4011 qui traite de l'impossibilité d'imposer aux enfants les grosses contraintes prévues dans le document "Covid-19: Consignes sur la quarantaine" publié par l'OFSP le 12 septembre 2020, la présente intervention a pour but d'attirer l'attention du Conseil fédéral sur la difficulté quasi insurmontable de mettre en quarantaine, voire d'isoler des personnes nécessitant une prise en charge moyenne à élevée. C'est le cas notamment des personnes atteintes d'une déficience mentale, dont le niveau intellectuel correspond souvent à celui d'un enfant d'à peu près 6 ans qui ne peut ni comprendre ni suivre les mesures prises. Il en est de même de ceux parmi nos concitoyens qui sont nombreux à souffrir d'un handicap physique, par exemple en raison d'un trouble cérébral ou d'une épilepsie: les isoler dans une chambre où ils seraient livrés à eux-mêmes n'est pas envisageable.

Afin qu'il soit aussi tenu compte des besoins des personnes nécessitant une prise en charge moyenne à élevée et pour les raisons évoquées dans l'interpellation précitée, le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions ci-après:

1. Est-il disposé à prévoir dans les meilleurs délais des différenciations dans le cas d'une mise en quarantaine de personnes souffrant d'un sévère handicap mental?

2. Est-il prêt à prévoir dans les meilleurs délais des différenciations également dans le cas des parents et autres personnes s'occupant de la prise en charge lorsqu'eux-mêmes sont mis en quarantaine?

3. Quelle est la réglementation applicable aux personnes souffrant d'un handicap mental?

4. Comment les droits et le bien-être des personnes en situation de handicap sont-ils garantis dans le contexte d'une quarantaine?

5. Lorsque des personnes atteintes d'un sévère handicap mental sont mises en quarantaine, comment assure-t-on, en pratique, la conformité aux exigences minimales sur le double plan psychologique et physique?

25.11.2020 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

20.4129 ***n*** Ip. **Glättli. Détermination des résultats des élections et votations. Failles de sécurité** (24.09.2020)

Des investigations menées par le magazine REPUBLIK ont montré que plusieurs cantons connaissaient de graves failles de sécurité dans la détermination des résultats des élections et votations. Plus de dix cantons utilisent ainsi apparemment un logiciel contenant plusieurs erreurs de configuration serveur, avec des dispositifs de sécurité manquants et un cryptage faible. Seraient notamment concernés deux produits standard de fournisseurs de logiciels privés ainsi que les produits développés en interne par trois cantons.

Les principaux risques sont les suivants :

a. attaques perpétrées par des agresseurs ayant réussi à accéder au réseau d'une autorité électorale

b. mots de passe standard faibles

c. attaques de type " man-in-the-middle ", dans lesquelles un hacker intercepte les échanges entre un bureau de vote et la centrale.

C'est dans ce contexte que je demande au Conseil fédéral de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

1. Estime-t-il possible, compte tenu du cadre juridique actuel, d'édicter des dispositions qui garantiraient que les cantons respectent des normes de sécurité suffisamment élevées tout au long du processus de dépouillement, de détermination et d'évaluation des résultats des élections et votations, et qui leur fassent obligation de combler rapidement les failles de sécurité ?

2. Estime-t-il possible, compte tenu du cadre juridique actuel, de demander aux cantons qui utilisent un système de comptage électronique des voix, de valider les résultats au moyen d'échantillons aléatoires statistiquement pertinents, comme le recommande la CdG ?

3. Au cas où les bases légales nécessaires feraient défaut : serait-il disposé à les élaborer rapidement et à les soumettre

aux Chambres, le cas échéant dans le cadre d'une " petite révision " de la loi fédérale sur les droits politiques, après que la grande révision initialement prévue pour consacrer la mise en place définitive du vote électronique a été bloquée au vu des résultats de la procédure de consultation ?

Cosignataires: Binder, Fluri, Gredig, Gysin Greta, Kälin, Masshardt, Rutz Gregor, Steinemann, Streiff (9)

18.11.2020 Réponse du Conseil fédéral.

18.12.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.4134 ***n*** Mo. **Schlatter. Zones 30. Bureaucratie inutile pour les communes** (24.09.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de simplifier la mise en place de zones 30 en adaptant l'ordonnance sur la signalisation routière (OSR).

Cosignataires: Aebischer Matthias, Christ, Fluri, Graf-Litscher, Klopfenstein Broggini, Kutter, Markwalder, Masshardt, Mettler, Müller-Altermatt, Pasquier, Ryser, Schaffner, Schneider Schüttel, Streiff, Töngi, Trede (17)

25.11.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.4135 ***n*** Po. **Schaffner. Que signifie l'objectif "zéro net" pour le secteur du bâtiment, et comment l'atteindre?** (24.09.2020)

Le Conseil fédéral est chargé :

- d'élaborer un rapport indiquant les mesures à prendre pour rendre la construction de bâtiments compatible avec l'objectif " zéro net 2050 " ; il étudiera notamment les points suivants : recours au bois et aux matériaux d'isolation renouvelables, recyclage et réutilisation des matériaux de construction, recarbonatation du béton

- de montrer comment réduire la consommation d'énergie grise dans la construction de bâtiments, en précisant à quelle hauteur les différentes mesures peuvent y contribuer

- d'indiquer comment il entend encourager financièrement ces mesures, ou les rendre obligatoires, ou encore faciliter leur mise en oeuvre.

Cosignataires: Müller-Altermatt, Nussbaumer, Vincenz, von Siebenthal, Wettstein (5)

25.11.2020 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

18.12.2020 Conseil national. Combattu. Discussion reportée

20.4136 ***n*** Mo. **Groupe des Verts. Immatriculer à partir de 2025 uniquement des voitures de tourisme et des véhicules utilitaires légers propulsés par des énergies non fossiles** (24.09.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de créer les bases légales nécessaires afin qu'aucune nouvelle voiture de tourisme ni aucun véhicule utilitaire léger propulsés par des énergies fossiles ne soit plus immatriculés en Suisse à partir de 2025 (émission zéro).

Porte-parole: Trede

25.11.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.4137 ***n*** Mo. **Grüter. Le Parlement doit avoir un pouvoir souverain de décision dans les affaires en relation avec le chapitre VII de la Charte de l'ONU** (24.09.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de veiller, durant le mandat de la Suisse au Conseil de sécurité de l'ONU, à ce que soit assuré l'exercice par l'Assemblée fédérale du pouvoir souverain de décision, avant tout recours éventuel au chapitre VII de la Charte de l'ONU par le Conseil de sécurité.

Cosignataires: Binder, Bircher, Büchel Roland, Egger Mike, Giezendanner, Guggisberg, Hess Erich, Matter Thomas, Reimann Lukas, Rutz Gregor, Schwander, Vogt, Wobmann, Zuberbühler (14)

18.11.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.4139 ***n*** Mo. **Reynard. Stages. Mieux encadrer et améliorer le statut de stagiaire** (24.09.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier le droit du travail afin que celui-ci prenne en compte les stages, et définisse des règles les encadrant au niveau fédéral, notamment en matière de durée, de rémunération, ou encore de formation. Il veillera à distinguer les différents types de stages (obligatoires durant la formation, stages postformation)

Cosignataires: Bendahan, Dandrès, Fehlmann Rielle, Friedl Claudia, Jans, Maillard, Marra, Munz, Pult, Roth Franziska, Schneider Schüttel, Storni, Suter (13)

18.11.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.4140 ***n*** Mo. **Reynard. Droit à l'avortement. Modifier une législation infantilisante** (24.09.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier les articles 118 et 119 du Code pénal, afin que le choix d'avorter ne soit soumis à aucune condition, sans pour autant supprimer le régime des délais.

Cosignataires: Amaudruz, Arslan, Buffat, Bulliard, Chevalley, Dandrès, de Montmollin, de Quattro, Fehlmann Rielle, Friedl Claudia, Grin, Markwalder, Marra, Matter Michel, Munz, Page, Pasquier, Porchet, Roth Franziska, Roth Pasquier, Schneider Schüttel, Storni, Vincenz, Wasserfallen Flavia (24)

18.11.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.4141 ***n*** Po. **Roduit. Pour optimiser la couverture sociale des indépendants** (24.09.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de faire une analyse globale des modalités de couverture sociale des indépendants (indépendants seuls, employeurs, conjoints-es, personnes assimilées à l'employeur,...). Il s'agit notamment d'identifier les lacunes, en particulier lors de crises, et de proposer des mesures appropriées en concertation avec les partenaires sociaux.

Cosignataires: Aebi Andreas, Bregy, Kamerzin, Kutter, Lohr, Maillard, Mettler, Nantermod, Prelicz-Huber, Roth Pasquier (10)

25.11.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.4143 ***n*** Ip. **Binder. Condamnations unilatérales d'Israël prononcées par l'ONU. Que fait la Suisse?** (24.09.2020)

Les organisations des Nations Unies adoptent chaque année plus de résolutions contre le petit Etat d'Israël que contre tous les autres Etats du monde réunis. En 2018, par exemple, 21 résolutions sur 26 étaient dirigées contre Israël, ce qui signifie que 80 % des condamnations des Nations Unies pour violation

des droits de l'homme sont dirigées contre la seule démocratie du Moyen-Orient. En comparaison, les infractions les plus graves commises par d'autres Etats semblent marginales. La Suisse tolère cette pratique et ne s'y oppose pas, même si le DFAE confirme en réponse à la question 20.5417 que le nombre de ces condamnations est " particulièrement élevé " par rapport à celles qui frappent les autres pays.

En septembre 2020, le Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) a de nouveau condamné Israël, et uniquement Israël, pour de prétendues violations des droits des femmes. Les résolutions ont été demandées par des pays tels que l'Iran, l'Arabie saoudite, le Belarus ou le Pakistan. Seuls le Canada, les Etats-Unis et l'Australie se sont opposés à cet étrange deux poids deux mesures. La Suisse, elle, s'est à nouveau abstenue. Quant à la violation des droits des femmes dans d'autres pays, la question n'a pas été abordée. Dans une seconde résolution, l'ECOSOC a de nouveau condamné Israël pour avoir violé les droits économiques et sociaux des Palestiniens.

C'est dans ce contexte que je pose au Conseil fédéral les questions suivantes :

1. Il observe lui-même que le nombre des résolutions dirigées contre Israël est particulièrement élevé par rapport à celles qui visent d'autres conflits : quelles conclusions en tire-t-il ? Est-il prêt à faire la transparence sur ces chiffres ?

2. Il affirme lui-même que le contenu des résolutions ne change quasiment pas : que pense-t-il de ce rituel de l'ONU consistant à condamner unilatéralement toujours le même pays ?

3. Pourquoi la Suisse ne prend-elle pas clairement position contre un tel deux poids deux mesures, ne serait-ce que par neutralité ? Tolérer une échelle de deux poids deux mesures n'est-il pas incompatible avec une position de neutralité ?

4. Quel contrôle le Conseil fédéral exerce-t-il sur ce rituel de vote ? Qui évalue les décisions prises ? A quel échelon sont-elles prises ?

5. Le Conseil fédéral est-il prêt, notamment dans le cadre de la candidature de la Suisse au Conseil de sécurité de l'ONU, à éclairer davantage les principes et les motivations qui fondent les votes émis par la Suisse et à publier chacun de ceux-ci sur le site Internet du DFAE ?

Cosignataires: Bregy, Gafner, Gmür Alois, Grüter, Heer, Paganini, Pfister Gerhard, Riniker, Ritter, Romano, von Siebenthal (11)

25.11.2020 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Discussion reportée

20.4144 *n* Ip. **Roduit. Contribution d'estivage. Pas de double peine pour les éleveurs** (24.09.2020)

La politique agricole développée par la Confédération prévoit le versement de contributions d'estivage aux éleveurs qui amènent leurs bêtes à l'alpage. Afin de toucher ces versements, les gérants de l'estive doivent atteindre une charge effective de l'alpage d'au minimum 75 % et au maximum 110 % de la charge usuelle. Si ce pourcentage n'est pas atteint, rien n'est versé sauf exception comme en cas de conditions météorologiques extrêmes ou de manque de fourrage dû à la sécheresse.

En cas d'attaques répétées de grands prédateurs et d'abandon précipité de l'alpage comme ça a été, à plusieurs endroits, le cas cette année, les éleveurs ne reçoivent aucune dérogation en vue de l'obtention de l'entier des contributions d'estivage. Or ces derniers souffrent déjà d'un estivage raccourci, de la perte de bêtes, d'une exploitation précoce des prés de basse altitude et donc d'un éventuel besoin accru de fourrage.

1. Est-il prévu de corriger cette anomalie dans le cadre des travaux de la future politique agricole ?

2. La pression des grands prédateurs ne devrait-elle pas faire partie des circonstances exceptionnelles ?

Cosignataires: Addor, Kamerzin, Nicolet, Page, Ritter (5)

04.11.2020 Réponse du Conseil fédéral.

18.12.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.4147 *n* Ip. **Feller. Pourquoi les états financiers mensuels de l'AVS, de l'AI et des APG ne sont-ils soudainement plus publiés?** (24.09.2020)

La Centrale de compensation (CdC) avait pour habitude de publier sur son site internet chaque mois, respectivement chaque année, les états financiers de l'AVS, de l'AI et des APG ainsi que les décomptes de l'assurance chômage et de l'assurance familiale dans l'agriculture. Or, les comptes de l'année 2019 n'y figurent toujours pas. Et les derniers comptes mensuels disponibles datent du mois de novembre 2019.

Lors de l'heure des questions du 21 septembre 2020, nous avons demandé à quoi étaient dus ces retards et quand les comptes mensuels 2020 seraient publiés (20.5714).

La réponse du Conseil fédéral mentionne ce qui suit: "Concernant la publication des comptes mensuels, c'est Compenswiss qui est seul responsable de la publication des états financiers depuis l'entrée en vigueur de la loi sur les fonds de compensation. Or, une publication mensuelle est inhabituelle. C'est pourquoi la publication des comptes mensuels n'a plus été poursuivie".

1. La loi sur les fonds de compensation est entrée en vigueur le 1er janvier 2018. Cela n'a pas empêché la CdC de publier les comptes mensuels des assurances sociales en 2018 et en 2019. Pourquoi ne le fait-elle plus en 2020?

2. En vertu de l'article 71, alinéa 1bis, de la loi sur l'AVS, c'est la CdC qui est responsable de la tenue des comptes de l'AVS, de l'AI et des APG et qui doit établir, à la fin de chaque mois et de chaque année, un bilan et un compte de résultat.

Est-ce que la CdC continue d'établir ces comptes? Si oui, pourquoi ne les publie-t-elle plus?

3. Le Message du Conseil fédéral relatif à la loi sur les fonds de compensation relève que Compenswiss est chargé d'administrer les fonds de l'AVS, de l'AI et des APG et précise que Compenswiss ne remplit aucune autre tâche au nom de l'AVS, de l'AI et des APG (p. 286). Le Message ajoute que la répartition historique des tâches entre les différents organes chargés de l'AVS, de l'AI et des APG n'est aucunement remise en question par la nouvelle loi (p. 277).

Pourquoi la CdC serait-elle soudainement empêchée (par Compenswiss?) de publier les comptes mensuels des assurances sociales?

4. Le Message relève aussi que le but de la nouvelle loi est d'améliorer la transparence sur le plan des structures et l'information du public (p. 277).

L'arrêt soudain de la publication des comptes mensuels des assurances sociales, renforce-t-il vraiment la transparence?

25.11.2020 Réponse du Conseil fédéral.

18.12.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.4148 ***n*** Mo. **Feller. Autoriser la Centrale de compensation à continuer de publier les états financiers mensuels de l'AVS, de l'AI et des APG** (24.09.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre les mesures pour que la Centrale de compensation continue de publier sur son site internet chaque mois, respectivement chaque année, les états financiers de l'AVS, de l'AI et des APG ainsi que les décomptes de l'assurance chômage et de l'assurance familiale dans l'agriculture.

25.11.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x **20.4149** ***n*** Ip. **Matter Michel. Investissements publics dans le vaccin contre le Sars-CoV-2** (24.09.2020)

Le 23 septembre, l'édition internationale de la Weltwoche contenait un article remarquable intitulé " Covid-19 Vaccine, Hope and Promise - Safety first! ", écrit par un expert de renom spécialisé dans l'évolution des vaccins. Il est légitime et même nécessaire que la Confédération s'engage pour que la population suisse dispose d'un vaccin contre le COVID-19 dès qu'il y en aura un sur le marché. Mais il est tout aussi légitime que, ce faisant, la Confédération ne mette pas en danger la santé de la population, et qu'elle investisse scrupuleusement ses recettes fiscales, en particulier dans le domaine des soins de santé. Dans cet article, Reinhard Glück indique que les promesses politiques, les attentes de l'opinion publique et les réalités scientifiques n'ont jamais été aussi éloignées qu'à l'heure actuelle, dans le contexte de la pandémie de COVID-19. A cet égard, je pose les questions suivantes au Conseil fédéral :

1. Que pense-t-il des chances et des risques liés aux futurs vaccins contre le COVID 19 quand on compare les vaccins recombinants avec les vaccins à base d'ADN ou d'ARNm ?

2. Jusqu'à aujourd'hui, malgré de grands espoirs et de longues années de recherche, notamment du côté des milieux scientifiques, aucun vaccin du groupe des vaccins génétiques n'a pu être commercialisé, sans parler du fait que, abstraction faite des risques élevés, la logistique constitue un défi que l'on n'est pas parvenu à maîtriser jusqu'à présent étant donné que ces vaccins sont extrêmement instables et qu'ils ne se conservent qu'à des températures situées entre moins 20 et moins 70 degrés. Pourquoi le Conseil fédéral a-t-il investi précisément dans cette technologie pour lutter contre le COVID-19 ?

3. Le Conseil fédéral va-t-il assurer l'approvisionnement de la population tout d'abord avec des vaccins recombinants contre le COVID-19 ?

4. Combien d'argent le Conseil fédéral a-t-il investi, et pour quels vaccins potentiels, sur la base des deux technologies divergentes ?

25.11.2020 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

20.4151 ***n*** Po. **Reynard. Mise en place d'une commission de déontologie au Parlement** (24.09.2020)

Le Bureau du Conseil national est chargé d'étudier l'instauration d'une commission de déontologie à disposition des élu-e-s, afin d'assurer davantage de transparence et d'éthique au sein du Parlement.

Cosignataires: Bendahan, Fehlmann Rielle, Friedl Claudia, Marra, Munz, Pasquier, Roth Franziska, Schneider Schüttel, Storni (9)

13.11.2020 Le Bureau propose de rejeter le postulat.

20.4152 ***n*** Ip. **Roth Pasquier. Taxe d'exemption de l'obligation de servir. Stop à l'inégalité de traitement!** (24.09.2020)

Les jeunes citoyens déclarés inaptes au service militaire et à la protection civile en raison d'un taux d'invalidité supérieur à 40 % (ce qui est reconnu comme handicap majeur au sens de la LTEO) sont dispensés de la taxe d'exemption de l'obligation de servir, ce qui paraît logique. En revanche, ceux dont l'atteinte à l'intégrité corporelle est inférieure ou égale à 40 % et qui sont déclarés inaptes doivent s'acquitter de la taxe, ce qui est parfaitement discriminatoire. Nous demandons au Conseil fédéral qu'il rétablisse l'égalité de traitement en dispensant de taxe ceux dont l'armée ne veut pas, et mette ainsi un terme à cette pratique.

18.11.2020 Réponse du Conseil fédéral.

18.12.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.4154 ***n*** Mo. **Fluri. Biodiversité, Constitution fédérale et 30 fois plus de courant** (24.09.2020)

Le réchauffement climatique augmentant et la biodiversité étant en péril, le Conseil fédéral est chargé de présenter dans les meilleurs délais au Parlement un projet qui tienne compte également, pour toutes les questions relatives aux eaux résiduelles, du potentiel photovoltaïque de 67 TWh/an, confirmé par le Conseil fédéral en avril 2019, qui vient s'ajouter aux 37 TWh/a actuellement produits par la force hydraulique.

Cosignataires: Eymann, Jans, Pult, Reimann Lukas, Ryser, Rytz Regula (6)

25.11.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.4155 ***n*** Ip. **Fivaz Fabien. Véhicules hybrides rechargeables. Quel impact pour les véhicules qui ne sont jamais chargés?** (24.09.2020)

Les véhicules hybrides rechargeables (PHEV) sont en vogue. Comparés aux versions hybrides conventionnelles, les PHEV embarquent des batteries plus grandes, ils permettent donc de faire des trajets plus longs sans utiliser le moteur à combustion. Ils permettent de continuer à faire rouler sur nos routes des véhicules très lourds avec un impact environnemental, en particulier les émissions de CO2, inférieur aux véhicules similaires, hybrides ou conventionnels. Ces véhicules vendent du rêve: un Toyota RAV-4 n'émet que 22 g CO2/km (WL TP) en consommant très peu: 1,3 l/100 km (pour 2000 kg). L'équivalent hybride non rechargeable émet 130 g CO2/km et consomme 4 fois plus (pour 1650 kg).

Le problème: techniquement, rien n'oblige à recharger les hybrides rechargeables. Une étude britannique sur les flottes d'entreprises a montré en 2018 que 70 % des PHEV ne sont jamais rechargés (The Miles Consultancy). Dans nos villes, les bornes accueillent souvent des véhicules électriques, rarement des PHEV. Non rechargés ou pour des longs trajets, le gain environnemental des PHEV est nul, voire négatif. Les constructeurs abusent ici d'une lacune du protocole WLTP, comme à l'époque avec les moteurs diesel.

Si ces chiffres devait être confirmés en Suisse, cela représente un droit à polluer: les constructeurs évitent des amendes en important des véhicules qui polluent beaucoup plus que sur le papier; les usagers évitent dans certains cantons des taxes. Vus les prix élevés des PHEV, c'est en outre un droit à polluer pour une minorité.

Le Conseil fédéral est prié de réponse à nos questions:

- Existe-t-il des statistiques indépendantes (pas celles fournies par les constructeurs) sur le nombre de PHEV qui sont effectivement rechargés tous les jours ou plusieurs fois par semaine en Suisse?

- Si non, la Confédération pourrait-elle étudier ce problème?

- Les constructeurs doivent-ils fournir des informations sur les émissions de CO2 et la consommation des PHEV qui ne sont pas rechargés?

- Si non, la Suisse pourrait-elle l'exiger ou envisager de le calculer elle-même?

- Le protocole WLTP contient une lacune favorisant les PHEV: est-il prévu de corriger ce problème?

- Le Royaume-uni et les Pays-Bas ont supprimé les incitations fiscales pour ces véhicules. La Suisse pourrait-elle envisager de prendre en compte ce problème dans le calcul des amendes à l'importation?

Cosignataires: Clivaz Christophe, Klopfenstein Broggini, Pasquier, Python (4)

25.11.2020 Réponse du Conseil fédéral.

18.12.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.4156 ***n*** Ip. **Romano. Hezbollah. Dépôts d'explosifs et de nitrate d'ammonium en Suisse?** (24.09.2020)

Plusieurs médias internationaux ont repris ces dernières semaines la mise en garde du coordinateur du Département d'Etat américain Nathan A. Sales, selon laquelle le Hezbollah disposerait de plusieurs caches d'explosifs et de nitrate d'ammonium en Europe, notamment en France, en Italie, en Grèce, en Espagne et même en Suisse, depuis 2012.

Selon Sale, le " matériel " a été transporté en France, en Italie, en Grèce, en Espagne et en Suisse en passant par la Belgique. Le fait que la Suisse ait été explicitement mentionnée impose un approfondissement au niveau diplomatique et surtout du point de vue de la politique de sécurité.

1. Quelle est la position du Conseil fédéral concernant la mise en garde du haut fonctionnaire américain qui a explicitement mentionné la Suisse ?

2. Peut-on dire que cette information est sans fondement ou que les organes responsables de la sécurité de l'Etat ont procédé à des vérifications préliminaires concrètes ? Les cantons y ont-ils été associés ?

3. Est-ce la première fois qu'une telle éventualité a été évoquée ou a-t-on déjà mené des enquêtes sur des actes du Hezbollah punissables en Suisse ?

4. Quelle est la place accordée au Hezbollah dans le système de sécurité suisse ?

5. Le Hezbollah fait-il partie des organisations considérées comme terroristes ? Si non, pourquoi ?

18.11.2020 Réponse du Conseil fédéral.

18.12.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.4157 ***n*** Mo. **Burgherr. Moderniser les évaluations du personnel dans l'administration fédérale** (24.09.2020)

Le système d'évaluation des prestations dans l'administration fédérale sera modifié comme suit.

- Il comptera cinq échelons ou plus, mais le nombre d'échelons sera impair.

- Pour évaluer la réalisation des objectifs, on utilisera de nouvelles désignations, par exemple " n'atteint pas l'objectif ", " atteint en partie l'objectif ", " atteint l'objectif ", " dépasse l'objectif " et " dépasse clairement l'objectif ".

- L'évolution des salaires répondra à de nouveaux critères et il n'y aura plus d'augmentation automatique pour les trois échelons d'évaluation intermédiaires.

- Des modes d'évaluation relative seront examinés pour obtenir automatiquement une répartition selon une courbe en cloche.

18.11.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.4159 ***n*** Po. **Burgherr. Dresser un bilan de la politique énergétique** (24.09.2020)

Les objectifs fixés en matière de production dans la stratégie énergétique ne seront pas réalisés de sitôt. La stratégie reste fragmentaire et les décisions difficiles à prendre ont été repoussées. Plusieurs buts visés dans le domaine des énergies renouvelables sont loin d'être atteints, comme en géothermie et dans le secteur de l'énergie éolienne. L'énergie hydraulique stagne. Aussi la stratégie énergétique évolue-t-elle inéluctablement vers une stratégie d'importation risquée, tendance qui s'aggrave particulièrement durant l'hiver. A cela s'ajoute la capacité amoindrie d'exportation des pays voisins, de sorte qu'on ne peut que constater une situation d'incertitude et une dépendance hasardeuse. Il faut donc supprimer les barrières d'ordre idéologique pour procéder à un vaste examen approfondi de toutes les options et technologies contemporaines entrant en ligne de compte à moyen comme à long terme. Sinon les subsides et programmes d'aide onéreux et compliqués se multiplieront sans aboutir à un résultat. Il importe de faire preuve de plus de pragmatisme et d'innovation.

Au vu de ce qui précède, le Conseil fédéral est prié de présenter dans un rapport un bilan stratégique de l'ensemble des options possibles pour les 30 prochaines années et de les évaluer en fonction de leur rentabilité, de la sécurité de l'approvisionnement et de la neutralité carbone.

Pour ce faire, il se penchera en particulier sur les nouvelles générations de technologies de l'énergie atomique telles que les réacteurs nucléaires à sels fondus et la fusion thermonucléaire, qui se développent dans le monde entier. Dès lors, des questions de géopolitique se posent, comme celle de savoir de qui nous allons dépendre dans le futur si nous prenons du retard. L'aspect de politique de sécurité devra être dûment traité dans l'analyse.

Il faudra aussi examiner la stratégie dans le secteur du gaz, dont la production de gaz à partir d'électricité (Power to Gas), qui peut comporter des éléments centraux, décentralisés et internationaux.

En outre, une stratégie sera envisagée en vue d'un développement intensifié de la force hydraulique, qui s'appuiera sur une dérégulation et passera en revue non seulement les grandes centrales hydroélectriques mais aussi les petites usines hydroélectriques.

L'étude portera par ailleurs sur des solutions novatrices dans le domaine du stockage de l'énergie, tel que les centrales à pompage-turbinage, et les secteurs de l'hydrogène et de l'accumulation d'air comprimé.

Enfin, l'heure est à des idées nouvelles, non conventionnelles et créatives. Des incitations seront donc mises en place dans le cadre des réglementations et du fisc pour stimuler l'envie

d'expérimenter et favoriser des solutions évolutives pour l'avenir.

25.11.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

x **20.4160** ***n*** Ip. **Matter Michel. Le modèle Qualimed d'Assura. Un nouveau modèle d'assurance controversé** (24.09.2020)

La caisse-maladie Assura contacte actuellement différents médecins pour les inciter à travailler avec elle dans le cadre d'un nouveau modèle d'assurance qui porte le nom de " Qualimed ", une marque déposée. Les assurés qui optent pour ce modèle d'assurance bénéficient d'un rabais sur leur prime s'ils désignent comme premier interlocuteur le médecin de famille " Qualimed " qu'ils ont choisi. Le modèle implique que le médecin de famille envoie, en cas de besoin, les patients chez des médecins spécialisés associés au système " Qualimed ". L'assuré renonce donc expressément à recourir directement à des médecins spécialisés, et le médecin de famille concerné ne peut l'envoyer que chez des médecins spécialisés collaborant avec Assura dans le cadre du modèle " Qualimed ".

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

- L'entreprise " BetterDoc ", qui met Assura en relation avec des médecins spécialisés dans le cadre de ce modèle, a son siège en Allemagne. La caisse Assura respecte-t-elle les prescriptions en matière de protection des données et de sécurité des patients lorsqu'elle traite des données sensibles de patients dans le cadre du modèle d'assurance " Qualimed " ?

- Assura indemnise à la fois les médecins de famille et les médecins spécialisés qui traitent les assurés ayant choisi le modèle Qualimed. Ces indemnisations sont-elles conformes à la LPTh ?

- Qualimed est manifestement un modèle d'assurance particulier, avec un choix de médecins limité. Le Conseil fédéral a-t-il, dans le cadre de sa tâche de surveillance, veillé à ce qu'Assura respecte la réglementation applicable aux modèles d'assurance particuliers ?

25.11.2020 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

20.4162 ***é*** Mo. **Noser. L'exonération fiscale pour utilité publique des personnes morales qui poursuivent des objectifs politiques est-elle justifiée?** (24.09.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de s'assurer du respect des conditions d'exonération pour utilité publique de l'impôt fédéral direct pour les personnes morales engagées politiquement, et à faire en sorte que cette exonération soit révoquée si ces conditions ne sont pas remplies. Il reviendra à l'Administration fédérale des impôts (AFC), dans le cadre de la surveillance qu'elle exerce sur l'impôt fédéral direct, d'effectuer les contrôles nécessaires et, le cas échéant, de prononcer les révocations.

18.11.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

10.12.2020 Conseil des Etats. Transmis à la commission compétente pour examen préalable

20.4166 ***é*** Po. **Vara. Pesticides de synthèse. Tumeurs cérébrales et maladies respiratoires des enfants** (24.09.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner l'opportunité de prendre des mesures pour préserver la santé des enfants de l'exposition aux pesticides de synthèse et de présenter un rapport à ce sujet.

Cosignataires: Graf Maya, Mazzone, Thorens Goumaz, Zopfi (4)

18.11.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

17.12.2020 Conseil des Etats. Transmis à la commission compétente pour examen préalable

20.4168 ***é*** Mo. **Stark. Sucre suisse. Lutte à armes égales** (24.09.2020)

Le Conseil fédéral est chargé :

a. de prononcer une autorisation exceptionnelle de durée limitée pour traiter les semences de betteraves sucrières à l'aide de néonicotinoïdes, afin d'empêcher des dégâts considérables dans les cultures de betteraves sucrières et de compenser les inconvénients que subissent les paysans suisses et l'économie sucrière suisse en matière de concurrence face aux autorisations exceptionnelles accordées par de nombreux pays de l'UE ; une autre solution consisterait à mettre au point une méthode permettant d'atteindre des effets comparables en tenant compte des aspects environnementaux;

b. de garantir, dans un délai de trois ans au plus, que des travaux de recherche intensifs et ciblés offrent des solutions concrètes pour lutter efficacement contre les virus de la jaunisse dans les cultures de betteraves sucrières.

Cosignataires: Burkart, Français, Gapany, Germann, Häberli-Koller, Knecht, Müller Damian, Salzmann, Würth (9)

11.11.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

17.12.2020 Conseil des Etats. Transmis à la commission compétente pour examen préalable

20.4169 ***é*** Mo. **Bauer. Indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail. Poursuivre sur le chemin de la simplification administrative** (24.09.2020)

Le Conseil fédéral est invité à modifier la législation en matière d'assurance chômage (législation ordinaire et législation spéciale COVID-19) comme suit:

1. La procédure simplifiée du préavis et la procédure sommaire du décompte RHT deviennent, avec les ajouts nécessaires en matière de contrôle, la procédure ordinaire en matière de RHT.

2. Le supplément vacances et jours fériés est aussi versé pour les travailleurs avec un salaire mensuel.

Cosignataires: Burkart, Chiesa, Dittli, Ettlin Erich, Français, Gapany, Juillard, Müller Damian, Wicki (9)

25.11.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

17.12.2020 Conseil des Etats. Transmis à la commission compétente pour examen préalable

20.4176 ***n*** Ip. **Baumann. La promotion des ventes de viande suisse va-t-elle à l'encontre des objectifs de sécurité alimentaire prévus par la Constitution?** (24.09.2020)

Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes:

- Partage-t-il l'avis de la Commission fédérale de l'alimentation (COFA) concernant l'incompatibilité de la promotion des ventes de viande suisse avec l'art. 104a Cst.?

- Les implications de l'art. 104a Cst. sur la politique agricole ont été précisées dans le message du Conseil fédéral sur le développement de la politique agricole après 2022 (PA22+). Les recommandations de la COFA seront-elles désormais prises en considération dans l'élaboration du prochain programme de mise en oeuvre, de manière à mettre un terme aux campagnes de promotion des ventes de viande suisse?

- Ou alors le Conseil fédéral envisagerait-il de limiter la promotion des ventes à la viande labellisée produite de manière durable et adaptée aux conditions locales?

- La promotion de la consommation de viande qui a lieu via la stimulation des ventes est non seulement un subside nuisant de toute évidence à la biodiversité, mais contrecarre les efforts déployés par la Confédération pour favoriser une alimentation plus saine. Ces objectifs contradictoires seront-ils examinés au moment de l'élaboration du prochain programme de mise en oeuvre?

11.11.2020 Réponse du Conseil fédéral.

18.12.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.4177 ***n*** Ip. **Baumann. Résidus multiples de pesticides dans les denrées alimentaires** (24.09.2020)

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

- Selon l'avis du Conseil fédéral donnant suite aux interpellations 19.3791, 19.3296 et 19.3101, le plan d'action national Produits phytosanitaires prévoit des mesures visant à étudier de manière plus approfondie les risques sanitaires des résidus multiples de pesticides contenus dans les denrées alimentaires. Le rapport annuel 2020 concernant la mise en oeuvre de ce plan d'action indique que les mesures sont " en cours d'élaboration ". De quelles mesures s'agit-il et où en sont exactement la planification, la mise en oeuvre et l'évaluation ? Que signifie exactement " Suivi des développements au niveau international " ?

- Dans son avis concernant l'interpellation 16.4153, le Conseil fédéral estime que l'on peut renoncer à fixer une valeur limite totale à titre de précaution, les résidus de pesticides ingérés étant si minimes que des effets cumulatifs ou multiplicateurs semblent peu probables. Considérant les nombreux résidus décelés, parfois à des doses inquiétantes, n'est-il pas d'avis qu'il serait judicieux d'introduire à titre de précaution une valeur limite globale, en plus des valeurs limites existantes applicables aux résidus de pesticides ?

25.11.2020 Réponse du Conseil fédéral.

18.12.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.4180 ***n*** Ip. **Fiala. Affaire Crypto. Des conséquences durables pour la Suisse?** (24.09.2020)

Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes.

1. Que pense-t-il de la perte de confiance dans la Suisse en tant que marque et dans sa neutralité ?

2. A combien estime-t-il les dégâts financiers encourus en raison de la baisse des exportations de prestations cryptographiques d'une part et de l'achat de telles prestations, d'autre part ?

3. Considère-t-il la cryptographie comme une technologie clé pour la Suisse ?

4. Quelles technologies clés faudrait-il absolument garder en Suisse ? Existe-t-il une liste des technologies clés critiques ?

5. Comment le Conseil fédéral entend-il rétablir la sécurité juridique dans le domaine de l'industrie et de la recherche cryptographiques ?

6. Quelles actions engage-t-il pour maintenir les technologies clés en Suisse et garantir que notre pays reste une place scientifique importante sur le long terme ?

7. Pourquoi n'a-t-il pas encore communiqué sa position officielle sur cette affaire ?

8. Que pense-t-il faire pour rétablir la réputation politique de la Suisse auprès d'autres gouvernements qui ont sciemment acquis des services en comptant sur les valeurs suisses que sont l'indépendance, la neutralité et la qualité ?

9. A son avis, quel risque émane potentiellement de l'action trop hésitante de la Suisse ?

10. Quelle influence cette affaire aura-t-elle, à son avis, sur les relations avec des pays partenaires qui étaient ou sont toujours des clients ?

11. Quelles activités prévoit-il à l'échelle nationale et internationale pour rétablir notre réputation et celle de l'industrie cryptographique ?

25.11.2020 Réponse du Conseil fédéral.

18.12.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.4181 ***n*** Po. **de Montmollin. Renforcer l'attractivité de la Suisse pour les Mice et les grands évènements** (24.09.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un plan directeur prévoyant des actions à court et moyen terme afin:

- d'améliorer les conditions-cadres des MICE (réunions, congrès, expositions, foires) et des grandes manifestations culturelles et sportives en Suisse.

- de les intégrer dans le message sur la promotion économique pour les années 2024-2027.

Le plan directeur devrait contenir des lignes directrices pour le développement de la place économique suisse en tant que pays hôte pour la branche MICE. Il devrait identifier les forces et les faiblesses structurelles du marché suisse des MICE et des grands événements par rapport à leurs principaux concurrents étrangers, ainsi que les obstacles réglementaires en Suisse, afin que les MICE et les grands événements puissent continuer à exister à l'avenir sur le plan international et obtenir un avantage concurrentiel.

Cosignataires: Borloz, Bourgeois, Candinas, Cottier, Farinelli, Romano, Wehrli (7)

18.11.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.4183 ***n*** Ip. **Schneider Schüttel. Économie et principe de précaution. Faut-il augmenter le taux de réexamen des anciens produits phytosanitaires?** (24.09.2020)

En réponse à différentes interventions, le Conseil fédéral affirme que les exigences relatives à l'homologation des pesticides ont été durcies. Des produits que l'on pouvait encore autoriser il y a 20 ans ne le sont plus forcément aujourd'hui. Une procédure de réexamen garantit que les anciens produits répondent aux exigences actuelles. Si nécessaire, des restric-

tions sont prononcées, le cas échéant, des autorisations sont partiellement ou totalement révoquées.

Au 1er juin 2020, 378 substances actives étaient autorisées comme produits phytosanitaires en Suisse. Pour réduire le risque lié aux pesticides, il est prévu de réexaminer 20 substances actives cette année. Il faut donc environ 19 ans pour réexaminer toutes les substances actives actuellement autorisées. En 2040, un grand nombre d'entre elles devraient donc être sur le marché depuis plus de 20 ans, sans avoir fait l'objet d'un réexamen depuis leur homologation. Certaines d'entre elles ne devraient alors selon toute vraisemblance plus être autorisées. Il n'est donc pas étonnant que des problèmes surviennent avec le temps, comme c'est le cas avec les métabolites du chlorothalonil, parfois sans que l'on ne s'en rende compte du tout.

1. Le Conseil fédéral indique à plusieurs reprises que certaines substances actives de produits phytosanitaires seront réexaminées prochainement. Combien d'entre elles sont concernées et quand seront-elles réexaminées ?

2. Des recettes fiscales sont utilisées pour réexaminer des pesticides homologués. A combien s'élèveraient des émoluments couvrant les coûts ? Pourquoi ne pas les percevoir auprès des fabricants qui déposent les demandes d'homologation ?

3. Durant la session d'hiver 2019, une minorité de la Commission des finances avait proposé de relever le budget global de 1,4 million de francs pour augmenter le taux de réexamen des substances actives autorisées et ainsi réduire le risque présenté par les anciens produits phytosanitaires. Le Conseil fédéral avait rejeté cette proposition. Compte tenu du scandale du chlorothalonil, n'est-il pas lui aussi d'avis que l'augmentation du taux de réexamen est une mesure de réduction des risques et de protection des eaux à titre préventif (principe de précaution) et qu'il faudrait donc y procéder rapidement ? Dans la négative, pourquoi ?

4. Le rapport de KPMG sur l'autorisation des produits phytosanitaires critique l'absence de transparence dans le système d'homologation. Un premier pas important consisterait à mettre en place une banque de données claire et facile à utiliser. Le Conseil fédéral est-il disposé à proposer en Suisse une banque de données sur le modèle de la base de données de l'UE sur les pesticides (EU pesticides database) ?

Cosignataires: Barrile, Dandrès, Fischer Roland, Friedl Claudia, Jans, Michaud Gigon, Munz, Prelicz-Huber, Python, Roth Pasquier, Wettstein (11)

11.11.2020 Réponse du Conseil fédéral.

18.12.2020 Conseil national. Discussion reportée

x **20.4184** ***n*** Ip. **Gugger. Adhérer à l'accord mondial visant à lutter contre la pollution par les matières plastiques** (24.09.2020)

La consommation de matières plastiques et partant les déchets plastiques ne font qu'augmenter. Une étude scientifique montre que les microplastiques se retrouvent déjà en grandes quantités dans la neige des montagnes suisses.

Selon un rapport de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) concernant le plastique dans l'environnement en Suisse, quelque 14'000 tonnes de plastiques parviennent chaque année dans les sols et les eaux de notre pays. La motion 19.4629 " Filtres de cigarettes écologiques " met le doigt sur le problème de la pollution causée par les mégots de cigarettes : 2 déchets sur 3 retrouvés dans nos lacs et nos rivières où à leurs abords sont en plastique et les mégots de cigarettes, très toxiques, représentent de loin la source la plus importante des déchets plastiques.

Selon l'OFEV, l'élimination des déchets abandonnés coûte à la Suisse environ 200 millions de francs par année (communes 150 millions, transports publics 50 millions). Et pourtant, quelque 2'700 tonnes de déchets plastiques (emballages, sacs plastiques, bouteilles, etc.) finissent chaque année leur vie dans le sol ou dans les eaux de surface. Les coûts à la charge des particuliers, spécialement des entreprises agricoles, ne sont pas compris dans ce calcul.

La pollution croissante porte de plus en plus atteinte à notre agriculture, notre nature, nos lacs et nos rivières, et partant, à la santé des êtres humains et des animaux.

La Suisse ne peut pas résoudre à elle seule le problème des déchets plastiques, qui ne connaît pas de frontières. La communauté planétaire a reconnu que la gouvernance actuelle, fragmentée et lacunaire, n'est pas en mesure de combattre efficacement cette menace.

Cette semaine encore, un groupe de 11 organisations suisses s'est adressé au Parlement pour attirer l'attention sur les problèmes causés par les matières plastiques et sur la nécessité de conclure un traité international tenant compte de toute la durée du cycle de vie du plastique. Lors de la prochaine Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (UNEA-5), la Suisse aura la possibilité de se prononcer pour un accord international contraignant sur le plastique.

1. Le Conseil fédéral saisira-t-il cette chance de jouer un rôle déterminant dans la promotion de l'objectif ambitieux que représente une collaboration multilatérale coordonnée dans ce domaine ?

2. Est-il disposé à faire jouer à la Suisse un rôle actif et constructif de pionnière par le dépôt d'une résolution lors de l'UNEA-5, dans le cadre du mandat de négociation d'un accord global et contraignant ?

Cosignataires: Bulliard, Stadler, Streiff, Studer, Wismer Priska (5)

18.11.2020 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

20.4185 ***n*** Po. **Clivaz Christophe. Favoriser l'utilisation de masques réutilisables** (24.09.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'évaluer l'utilisation de masques réutilisables pour la protection de la population durant l'épidémie de Covid-19 (lutte contre la contamination au virus SARS-COV-2). Il évalue également l'extension de cette utilisation aux différents milieux médicaux et institutionnels.

Suite à la pandémie actuelle de Covid-19 et la généralisation du port du masque "dit" chirurgical se pose la question de l'impact écologique des masques mono-usage. Ces masques qui ne sont pas conçus pour être recyclés contiennent des fibres synthétiques de polypropylène, un plastique prenant des centaines d'années pour se dégrader naturellement. Compte tenu les difficultés à mettre en place une filière de recyclage spécifique, une alternative possible actuelle est la réutilisation des masques. D'ailleurs, des entreprises textiles suisses, reconnues pour la fabrication de tissus intelligents, développent déjà des masques réutilisables et lavables. Par exemple, l'entreprise suisse Livinguard imprègne les masques en tissu de substances antivirales afin d'améliorer leur efficacité.

Toutefois, la certification des propriétés protectrices des masques lavables reste un problème, car la reconnaissance

des masques lavables comme dispositifs médicaux (garante de qualité) par Swissmedic est longue et compliquée. En suivant les recommandations de la " Task Force scientifique nationale COVID-19 ", l'entreprise TESTEX, à l'aide des chercheurs de l'EMPA, a créé un label de qualité "Community Mask".

Dans ce contexte, nous prions le Conseil fédéral de fournir un rapport relatif à:

- l'évaluation de l'impact environnemental des masques réutilisables par rapport aux masques mono-usage;

- l'encouragement des processus de certification des masques réutilisables, y compris comme dispositifs médicaux ;

- la mise sur le marché et l'accessibilité des masques réutilisables auprès de la population;

- l'encouragement de l'utilisation de masques réutilisable dans le secteur de la santé.

Cosignataires: Bourgeois, Cottier, Egger Kurt, Kamerzin, Klopfenstein Broggini, Matter Michel, Munz, Pointet (8)

25.11.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.4187 *n* Mo. **Ruppen. Pour une politique d'ajustement structurel active** (24.09.2020)

Le Conseil fédéral est chargé, en se fondant sur l'art. 103 de la Constitution (Politique structurelle) et la loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI), de compléter l'encouragement de l'innovation par l'article suivant :

Innosuisse peut accompagner les mutations structurelles en menant une politique en matière de technologies et d'innovation axée sur les besoins des branches ; cette politique comprendra les mesures suivantes :

a. développement et exécution de mesures d'encouragement en collaboration avec les associations professionnelles, et

b. en particulier, encouragement de modèles d'affaires innovants.

Cosignataires: Addor, Bregy, Gmür Alois, Mettler, Rüegger (5)

25.11.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.4189 *n* Ip. **Widmer Céline. Pour une place financière propre. Mesure et publication des risques liés au changement climatique** (24.09.2020)

La FINMA identifie dans son monitorage des risques les risques financiers liés au changement climatique comme l'un des risques à long terme les plus importants. Le Conseil fédéral reconnaît lui aussi dans son rapport de juin 2020 sur le développement durable dans le secteur financier l'importance de ce secteur pour atteindre l'objectif de zéro émission nette en 2050.

Des critères environnementaux, sociaux et relatifs à la gouvernance sont souvent utilisés en pratique comme instruments déterminants pour reconnaître les investissements dommageables au climat. Actuellement, de telles normes varient encore s'agissant de la qualité ou, faute de transparence, ne peuvent être vérifiées ou comparées à d'autres normes s'agissant de leur méthodologie. Des critères peuvent par ailleurs en compenser d'autres, ce qui fait que certains critères ne sont pas pris en compte de manière appropriée.

Dans le cadre du Pacte vert pour l'Europe (Green Deal), le parlement européen a édicté en juin 2020 un règlement sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables. La mise en oeuvre est prévue pour le début de l'année 2021. Le plan d'action prévoit d'établir une classification pour toute l'UE qui se concentre en premier lieu sur la durabilité environnementale. Pour cette raison également, la place financière suisse doit agir.

1. Quelle réglementation est selon le Conseil fédéral nécessaire en matière de publication de la durabilité environnementale des investissements pour que la place financière suisse ne soit pas à la traîne par rapport à la mise en oeuvre du règlement de l'UE sur la taxonomie ?

2. Quels critères la FINMA compte-t-elle utiliser pour analyser le risque financier lié à la crise climatique ?

3. Quels critères les instituts financiers de la FINMA seront-ils tenus de mettre à disposition pour pouvoir évaluer les risques de manière adéquate ?

4. Les critères de la durabilité environnementale seront-ils contraignants dans une telle analyse ou sera-t-il possible de les compenser par des critères de durabilité sociale ?

5. Que compte faire la FINMA pour réduire rapidement de tels risques climatiques dans le secteur de la finance suisse ? Comment une obligation de publication peut-elle y contribuer ?

25.11.2020 Réponse du Conseil fédéral.

18.12.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.4190 *n* Ip. **Munz. Les conflits d'intérêts menacent-ils la stabilité du réseau d'électricité suisse?** (24.09.2020)

Pour garantir le bon fonctionnement du réseau, il faut une fréquence de réseau et une tension stables. Selon ce qu'a indiqué l'Elcom lors de sa Conférence de presse annuelle, la Suisse a eu des difficultés à maintenir la tension pendant la période de confinement liée au coronavirus. Un article publié par le Conseil international des grands réseaux électriques (CIGRE) indique que les réseaux électriques européens ont été soumis à des tensions anormalement hautes en raison de faibles charges. La tension est déterminée d'abord par le niveau de tension du réseau de transport qui est converti aux niveaux inférieurs du réseau. Elle est définie par la quantité d'énergie réactive dans le réseau. Pour pouvoir influencer la tension, il faut agir localement sur la puissance réactive afin d'éviter qu'elle ne doive être transportée sur de grandes distances. La puissance réactive peut être produite en grande quantité ou compensée par des générateurs de centrale ou des installations de compensation. Les exploitants de centrale perçoivent des indemnités pour le maintien de la tension dans le cadre des services-système, conformément à l'art. 18, al. 2, et à l'art. 4, al. 1, let, g, de la loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEl). Selon le communiqué de presse de Swissgrid sur les tarifs du réseau de transport, le tarif appliqué à l'énergie réactive augmentera de 22% en 2021. Des installations de compensation peuvent être en principe installées dans toute sous-station. La mise en place d'installations de compensation dans le réseau de transport obligerait à consentir un investissement supplémentaire unique, mais réduirait à long terme les coûts du service-système " maintien de la tension ".

Dans ce contexte, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Quelle a été la tension en Suisse pendant les périodes de faible charge liées au confinement mis en place pour lutter contre l'épidémie de coronavirus ?

2. La Suisse peut-elle maintenir elle-même la tension ou dépend-elle de l'étranger ?

3. Les câbles qui sont de plus en plus souvent installés dans le réseau de distribution et de transport génèrent des augmenta-

tions de tension. Quelles sont à cet égard les prévisions à long terme?

4. Quelles indemnités les exploitants de centrale perçoivent-ils pour le service système " maintien de la tension " eu égard, notamment, à l'augmentation des tarifs ?

5. La Confédération ou les gestionnaires de réseau ont-ils réalisé des études sur la manière dont les installations de compensation permettraient d'améliorer la tension en Suisse ?

6. Les propriétaires de Swissgrid sont-ils dans une situation de conflit d'intérêts puisqu'ils devraient approuver des investissements dans des installations de compensation potentielles, alors qu'ils perçoivent actuellement des indemnités pour le service-système " maintien de la tension " ? La séparation des activités visée à l'art. 10 LApEl est-elle respectée ?

Cosignataires: Clivaz Christophe, Dandrès, Fehlmann Rielle, Friedl Claudia, Jans, Schneider Schüttel (6)

25.11.2020 Réponse du Conseil fédéral.

18.12.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.4191 ***n*** Ip. **Munz. Augmenter la part de l'énergie solaire dans le bouquet énergétique standard** (24.09.2020)

Les objectifs visés par la Stratégie énergétique 2050 supposent une demande soutenue d'énergie solaire. Or, pour augmenter le nombre des centrales solaires, il ne suffit pas d'agir sur leur puissance installée : c'est la demande en énergie solaire elle-même qu'il faut renforcer.

Depuis 2016 et 2018 respectivement, les cantons de Zurich et de Thurgovie exigent des distributeurs d'énergie qu'ils proposent au consommateur final dans leur offre de base un produit électrique issu des énergies renouvelables. Les cantons pourraient exiger de la même façon des distributeurs d'énergie qu'ils intègrent dans le bouquet énergétique standard un pourcentage minimal d'électricité solaire produite localement. Cependant, en cas d'ouverture du marché, les distributeurs locaux seraient désavantagés par rapport à leurs concurrents situés dans un autre canton, qui n'auraient pas à satisfaire aux mêmes obligations. Une réglementation nationale permettrait de faire en sorte que tous les distributeurs soient tenus de se conformer aux mêmes exigences.

Si les distributeurs d'énergie étaient tenus d'intégrer dans leur offre une part obligatoire d'énergie solaire d'origine locale, ils rechercheraient des producteurs solaires capables de fournir une garantie d'origine. Les prix et les tarifs de rétribution pour l'énergie solaire injectée augmenteraient probablement. Une augmentation de ces tarifs conduirait à redimensionner les installations solaires de façon qu'elles dépassent la simple couverture des besoins propres, dans l'optique d'une injection dans le réseau. Les propriétaires de bâtiments seraient incités à utiliser toute la surface du toit au lieu d'une partie seulement, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, en raison précisément des faibles tarifs de rachat. En outre, les distributeurs seraient eux-mêmes incités à investir dans la construction de centrales solaires.

C'est dans ce contexte que je demande au Conseil fédéral de répondre à la question suivante :

Que pense-t-il de la proposition, mise en oeuvre comprise, visant à exiger au niveau national des distributeurs d'énergie qu'ils intègrent une part minimale d'électricité solaire dans le bouquet énergétique standard, ce qui les obligera à acheter de l'électricité solaire à des producteurs locaux ou à la produire eux-mêmes dans leur zone de desserte principalement, tout en leur garantissant qu'ils pourront vendre cette électricité solaire dans le cadre de l'offre de base à un prix couvrant les coûts ?

Cosignataires: Clivaz Christophe, Egger Kurt, Friedl Claudia, Grossen Jürg, Locher Benguerel, Pult, Schneider Schüttel, Suter (8)

25.11.2020 Réponse du Conseil fédéral.

18.12.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.4192 ***n*** Mo. **Munz. Limiter la publicité pour la viande aux produits ayant bénéficié de programmes pour le bien-être animal** (24.09.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier la législation de manière à ce que la promotion des ventes de produits animaux se limite à des produits provenant d'animaux ayant bénéficié du programme Sorties régulières en plein air (SRPA).

Cosignataires: Baumann, Clivaz Christophe, Fiala, Klopfenstein Broggini, Locher Benguerel (5)

11.11.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.4193 ***n*** Ip. **Munz. Les pesticides augmentent-ils les risques de cancer et de maladie de Parkinson?** (24.09.2020)

Selon le Tages Anzeiger du 17 septembre 2020, l'ancien médecin cantonal zurichois a indiqué durant l'été 2019 un risque accru de cancer du cerveau pour les enfants dans le district d'Andelfingen. Ces données ont été cachées à la population. Les demandes de personnes concernées réclamant une étude scientifique ont été ignorées. Une étude de l'Institut bernois de médecine sociale et préventive datant du printemps 2020 a cependant mis en lumière un risque accru pour les enfants du Seeland bernois ainsi que ceux des vignobles zurichois de développer un cancer du cerveau. Les chercheurs soupçonnent un lien entre cette prévalence et la présence de pesticides dans les eaux souterraines, dans la nourriture et dans l'air. Les agriculteurs sont également en contact avec des pesticides de manière prolongée.

La France a admis le lien entre l'utilisation agricole de pesticides et la maladie de Parkinson, qui a été reconnue comme une maladie professionnelle. L'Allemagne étudie elle aussi la possibilité de reconnaître Parkinson comme une maladie professionnelle des agriculteurs. Je prie dès lors le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Peut-il confirmer les faits cités plus haut et fournir des indications chiffrées ?

2. Le canton de Zurich avait de toute évidence connaissance d'un risque localisé accru de cancer infantile mais n'en a pas informé la population. Le Conseil fédéral a-t-il connaissance de risques accrus et est-il disposé à en informer la population ?

3. Est-il disposé à rassembler les informations provenant des autorités sanitaires cantonales, à les évaluer et à les rendre accessibles à la population ?

4. Un registre national des cas de cancer est en place depuis le 1er janvier 2020. Quand peut-on s'attendre à recevoir les résultats des premières évaluations ? Peut-on, à l'aide des données de ce registre, établir des liens avec l'exposition à des pesticides ? Si non, le Conseil fédéral est-il disposé à mandater une étude sur le sujet ?

5. Un lien entre la maladie de Parkinson et l'utilisation de pesticides est-il connu en Suisse ?

6. Existe-t-il en Suisse un suivi des patients atteints de la maladie de Parkinson en lien avec leur exposition à des pesticides ? Si non, le Conseil fédéral est-il disposé à mettre en place un tel suivi ?

7. Est-il disposé à constituer une base de données permettant d'étudier les maladies professionnelles des agriculteurs ?

Cosignataires: Badertscher, Barrile, Clivaz Christophe, Dandrès, Fehlmann Rielle, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Klopfenstein Broggini, Locher Benguerel, Pult, Schneider Schüttel, Storni (12)

18.11.2020 Réponse du Conseil fédéral.

18.12.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.4194 *n* Ip. **Munz. Mobilité électrique. Infrastructure de recharge dans les immeubles locatifs** (24.09.2020)

La part des véhicules électriques augmente sur le marché automobile et ceux-ci seront bientôt meilleur marché que les véhicules à énergie fossile. Pour les utiliser de manière judicieuse, il faut pouvoir les recharger à la maison. Dans les maisons individuelles, l'infrastructure nécessaire peut dans la plupart des cas être installée relativement facilement. Dans les maisons à plusieurs logements, la situation est plus complexe. Les locataires sont dépendants de la bonne volonté des bailleurs pour que leurs places de parc soient équipées de l'infrastructure nécessaire. Dans les propriétés par étages, la communauté des propriétaires doit approuver l'installation en question. Dans les deux cas, l'autorisation d'installer l'infrastructure peut être refusée, même si les personnes intéressées sont disposées à prendre en charge l'intégralité des coûts. Cette situation freine l'acquisition de véhicules électriques efficaces sur le plan énergétique et retarde donc l'essor de la mobilité électrique d'année en année. La mise en place de l'infrastructure de recharge est décisive pour que les véhicules électriques soient acceptés et qu'ils pénètrent le marché.

1. Quel développement la Confédération vise-t-elle pour les véhicules électriques au cours des dix années à venir et à l'horizon 2050 (chiffres absolus par année et part du parc automobile) ? Quelle sera la part des véhicules électriques dans les immeubles locatifs ?

2. Quels problèmes la Confédération identifie-t-elle pour ce qui est de la mise en place d'infrastructures de recharge dans les propriétés par étages et les immeubles locatifs ?

3. Par quelles mesures de promotion et quels systèmes d'incitation peut-elle encourager l'installation d'infrastructures de recharge dans les immeubles locatifs ? Dans quelle mesure est-elle disposée à prendre ces mesures ?

4. Comment et par quels moyens est-elle disposée à encourager et à développer des stations de recharge intelligentes et des normes de communication correspondantes en ce qui concerne la gestion de la charge dans les bâtiments ?

5. Est-elle disposée, de concert avec les cantons, à rendre obligatoire les installations de recharge dans les meilleurs délais pour les nouveaux bâtiments et en accordant un délai de transition approprié pour les anciens bâtiments ?

Cosignataires: Clivaz Christophe, Dandrès, Egger Kurt, Friedl Claudia, Grossen Jürg, Grüter, Jans, Jauslin, Locher Benguerel, Pult, Schneider Schüttel (11)

25.11.2020 Réponse du Conseil fédéral.

18.12.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.4195 *n* Ip. **Munz. Nouvelle méthode pour identifier les plantes issues de l'édition génomique** (24.09.2020)

La première méthode pour identifier les produits issus des nouvelles techniques de modification génétique a été publiée début septembre. La nouvelle méthode, déjà validée, peut être utilisée de manière systématique, car elle se fonde sur la technique d'identification très répandue de réaction en chaîne par polymérase (PCR). Elle permet d'identifier de manière rapide et formelle le colza issu de l'édition génomique de la société américaine Cibus (SU Canola), qui n'est pas autorisé dans l'UE.

Ainsi peut-on définitivement réfuter l'affirmation selon laquelle les produits issus des nouvelles techniques de modification génétique ne peuvent pas être distingués des plantes issues de la sélection traditionnelle et ne peuvent donc pas être réglementés par le droit en vigueur sur le génie génétique.

La nouvelle technique est librement accessible et peut être intégrée et développée dans les programmes de contrôle étatiques afin que d'autres plantes génétiquement modifiées non autorisées soient reconnues comme telles. Ce n'est qu'ainsi que l'on peut attester que toute la chaîne de production est exempte d'organismes issus de l'édition génomique. Cela répondrait aux exigences de transparence et à la demande croissante, de la part des consommateurs, de denrées alimentaires non manipulées génétiquement. Les obligations en matière d'examen et de désignation prévues par la loi sur le génie génétique peuvent et doivent également être appliquées aux produits issus des nouvelles techniques de modification génétique.

Pour garantir le monitoring environnemental prévu aux art. 24a de la loi sur le génie génétique et 51 de l'ordonnance sur la dissémination dans l'environnement, les fabricants doivent mettre à disposition une méthode de détection pour l'autorisation d'organismes génétiquement modifiés.

1. Le Conseil fédéral prévoit-il, lors de l'importation de produits agricoles, d'appliquer systématiquement la nouvelle méthode lors du contrôle génétique par les autorités suisses ?

2. La Suisse va-t-elle s'appuyer sur cette nouvelle technique et soutenir par des fonds publics le développement de nouvelles méthodes visant à détecter d'autres produits issus des nouvelles techniques génétiques ?

3. Le Conseil fédéral est-il disposé à s'engager sur les plans national et international pour que les entreprises qui déposent une demande de commercialisation d'un organisme génétiquement modifié ou issu de l'édition génomique soient tenues de mettre à disposition une méthode de détection ?

4. Quelles mesures prévoit-il pour garantir le monitoring environnemental prescrit par la loi également en ce qui concerne les plantes issues de l'édition génomique ?

Cosignataires: Badertscher, Chevalley, Clivaz Christophe, Fivaz Fabien, Klopfenstein Broggini, Locher Benguerel, Ritter (7)

25.11.2020 Réponse du Conseil fédéral.

18.12.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.4196 *n* Ip. **Fischer Roland. Groupe de travail sur les risques financiers liés à des facteurs naturels** (24.09.2020)

En juillet 2020, plus de 10 institutions financières mondiales et plusieurs organisations non gouvernementales se sont jointes à une initiative de l'ONU, de Global Canopy et du WWF dans le but d'établir, d'ici 2021, un groupe de travail sur les risques financiers liés à des facteurs naturels (" Task Force on Nature-related Financial Disclosure ", TNFD). Les gouvernements du Royaume-Uni et de la Suisse font également partie du groupe

de travail informel créé à cet effet. Tout comme le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (" Task Force on Climate-related Financial Disclosure ", TCFD), déjà sur pied et largement reconnu dans les milieux financiers et économiques, le nouveau groupe de travail a pour but d'améliorer la compréhension quant à la dépendance qui existe entre le secteur financier et les services de la nature, les risques financiers associés à la perte de capital naturel, et les effets du secteur financier sur la nature. La création d'un groupe de travail soutenu par le secteur financier est considérée comme un élément important pour mettre un terme à la perte de biodiversité et à la destruction des habitats naturels à l'échelle mondiale.

Dans ce contexte, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Quel est le service fédéral responsable de la TNFD et représentant la Suisse au sein du groupe de travail informel nouvellement créé ?

2. Que compte-t-il entreprendre pour que les travaux de ce groupe de travail informel en Suisse disposent d'une large assise et qu'il soit tenu compte du point de vue et de l'expertise des entreprises, de la société civile et des scientifiques du pays ?

3. Le Conseil fédéral partage-t-il l'avis selon lequel le mandat conféré à la TNFD devra comprendre non seulement un examen des risques mais également des conséquences de ces risques ?

4. Comment le Conseil fédéral entend-il informer le public des progrès réalisés dans la mise en place de la TNFD ?

Cosignataires: Andrey, Birrer-Heimo, de Quattro, Flach, Klopfenstein Broggini, Masshardt, Moser, Studer (8)

25.11.2020 Réponse du Conseil fédéral.

18.12.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.4199 *n* Mo. **Feller. Garantir la transparence des hypothèses et des modalités de calcul des primes de l'assurance-maladie obligatoire** (24.09.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre les mesures pour que les hypothèses et les modalités de calcul des primes de l'assurance maladie obligatoire annoncées chaque année au début de l'automne soient exposées de façon transparente, claire et complète.

18.11.2020 Le Tribunal fédéral propose de rejeter la motion.

20.4200 *n* Mo. **Bircher. Effets de l'Agenda d'intégration et de la crise du coronavirus sur les coûts sociaux. Pour une prolongation de la participation de la Confédération aux frais de l'aide sociale** (24.09.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'adapter les dispositions de la loi sur l'asile et de la loi sur les étrangers et l'intégration afin que les paiements versés par la Confédération aux cantons pour le financement de l'aide sociale octroyée aux personnes faisant l'objet d'une procédure d'asile ou d'une procédure d'intégration (forfaits globaux) soient effectués pendant au moins dix ans après l'entrée en Suisse de ces personnes.

Cosignataires: Binder, Fluri, Heimgartner, Huber, Jauslin, Riniker, Steinemann (7)

25.11.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.4202 *n* Po. **Masshardt. Admission dans les établissements d'enseignement supérieur (universités/EPF) pour les titulaires d'une maturité professionnelle** (25.09.2020)

Le Conseil fédéral est invité à examiner, en collaboration avec les cantons, de quelle façon judicieuse la perméabilité entre la formation professionnelle du degré secondaire II et les établissements d'enseignement supérieur (universités/EPF) peut être améliorée. Il convient notamment d'examiner si les titulaires d'une maturité professionnelle et spécialisée peuvent être admis sans passerelle dans une filière universitaire de leur domaine d'étude.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Arslan, Barrile, Bendahan, Burgherr, Crottaz, Dandrès, de Courten, Egger Mike, Feri Yvonne, Friedl Claudia, Glarner, Gysi Barbara, Imark, Jans, Jauslin, Locher Benguerel, Maillard, Marra, Molina, Pult, Roth Franziska, Schneeberger, Schneider Schüttel, Schneider-Schneiter, Seiler Graf, Storni, Suter, Wasserfallen Christian, Widmer Céline (30)

18.11.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.4204 *n* Ip. **Bäumle. Prévention du Sars-CoV-2 et lutte contre ce virus. Stratégie et mesures en vue de protéger les personnes** (25.09.2020)

Il y a relativement longtemps que le nombre de cas de COVID-19 est en augmentation. L'automne et l'hiver vont favoriser la propagation du virus, ce qui va faire augmenter significativement les risques de conséquences négatives pour notre santé et notre économie. C'est la raison pour laquelle je pose les questions suivantes au Conseil fédéral :

1. Sur quelle base concrète se fonde-t-il pour élaborer et mettre en oeuvre la stratégie, les objectifs et les mesures visant à dépister, surveiller, prévenir et combattre le SARS-CoV-2 en prévision de la saison hivernale 2020-2021 ?

2. Jusqu'à quel nombre de cas ou quel taux d'incidence par jour les cantons peuvent-ils assurer le traçage des contacts de manière suffisamment approfondie ? Y a-t-il des cantons qui ne peuvent plus assurer un suivi systématique ? Si oui, que fait la Confédération pour leur assurer un soutien dans de tels cas de figure ? Va-t-elle en particulier mettre à la disposition du grand public, sous une forme anonymisée, les données des services cantonaux chargés du traçage, selon le principe du " minimal essential data set " ?

3. Que fait le Conseil fédéral pour que la saisie, la transmission et l'analyse des données soient sensiblement accélérées, pour que les données soient agrégées plus rapidement et sous une forme numérique, et pour qu'on gagne ainsi un temps précieux pour le dépistage précoce des nouveaux cas et foyers, dans le souci d'avoir, dans le meilleur des cas, un temps d'avance sur le virus ?

4. Dispose-t-il d'une base de données ou d'une autre ressource indiquant non seulement le nombre quotidien de personnes contagieuses mais pas encore identifiées, en isolement ou en quarantaine, mais aussi le nombre de cas non répertoriés ? Dans l'affirmative, pourquoi ne publie-t-il pas les chiffres en question ? Dans la négative, pourquoi une base de décision de ce type fait-elle défaut, et est-il disposé à en créer une ?

5. Sur quelles recommandations ou directives internationales émanant de quelles organisations ou de quels experts le Conseil fédéral se fonde-t-il pour élaborer la stratégie et les objectifs susmentionnés ? De quelles autres recommandations ou informations émanant de quelles organisations, entreprises,

institutions ou personnes tient-il compte pour mettre au point sa stratégie de lutte ?

6. Suit-il les recommandations de la Swiss National COVID-19 Science Task Force ? Avec quelle méthodologie établit-il l'état des connaissances scientifiques ?

7. A-t-il mis au point, comme les cantons de Zurich, de Zoug et de Berne par exemple, une matrice de décision ou un système de feux de circulation qui lui signale tout dépassement de certaines valeurs, notamment du taux d'incidence pendant 7 jours et/ou du nombre d'hospitalisations, afin qu'il puisse prendre des mesures plus sévères ?

Cosignataires: Bellaïche, Christ, Fischer Roland, Flach, Grossen Jürg, Mäder, Mettler, Moser (8)

25.11.2020 Réponse du Conseil fédéral.

18.12.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.4207 ***n*** Ip. **Kutter. Offensive numérique de la SRF** (25.09.2020)

La radio-télévision alémanique SRF a annoncé le 20 août qu'elle allait étoffer considérablement son offre sur Internet. Pour ce faire, elle va devoir, dans le secteur des informations, détourner les consommateurs d'autres offres médiatiques bien qu'elle propose déjà en Suisse la deuxième offre d'informations de par sa taille et qu'elle concurrence ainsi les médias privés dans le domaine des contenus en ligne en utilisant les recettes issues de la redevance de radio-télévision.

Après la votation sur l'initiative " No Billag ", la SSR s'était engagée spontanément à se concentrer sur son mandat de base et à établir une démarcation plus nette avec les offres des médias privés. Par ailleurs, elle devait collaborer plus étroitement avec les entités privées. Cette déclaration d'intention semble désormais nulle et non avenue eu égard à la stratégie expansionniste intransigeante qui a été annoncée.

Face à cette situation, j'adresse les questions suivantes au Conseil fédéral :

1. Comment va-t-il faire en sorte que les plans d'expansion de la SSR ne vident pas complètement de sa substance l'obligation qui lui incombe en vertu de l'art. 93, al. 4, de la Constitution, à savoir de prendre en considération les médias privés ?

2. Que pense-t-il du fait que la SSR, en proposant des contenus gratuits, sape l'entreprise consistant à stimuler la volonté des consommateurs d'offres privées de payer pour les informations qu'ils consomment ?

3. Comment va-t-il faire en sorte que la SSR dimensionne son offre de façon à ce que les médias privés aient suffisamment de marge de manoeuvre pour innover ?

4. Comment va-t-il faire en sorte que la SSR respecte la concession même en proposant sa nouvelle offre, qui cible tout spécialement les jeunes, et qu'elle utilise aussi dans ce segment au moins 50 % de ses recettes pour aménager des offres d'information ?

5. Voit-il d'un bon oeil le fait que des plateformes internationales puissent engranger, par le biais d'offres de la SSR financées par le produit de la redevance de radio-télévision, des recettes publicitaires qui sont obtenues en majeure partie au détriment des médias privés ?

Cosignataires: Borloz, Bregy, Grüter, Guggisberg, Romano, Rutz Gregor, Wasserfallen Christian (7)

25.11.2020 Réponse du Conseil fédéral.

18.12.2020 Conseil national. Discussion reportée

x **20.4208** ***n*** Ip. **Herzog Verena. Plusieurs stratégies contre le coronavirus** (25.09.2020)

Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes :

- Comment évalue-t-il le développement actuel de la production d'un vaccin contre le coronavirus ? Dans quel délai un tel vaccin sera-t-il disponible en Suisse ? Combien de temps une telle vaccination sera-t-elle efficace ?

- Est-il prévu d'autoriser ce vaccin dans le cadre d'une procédure raccourcie ? Quelle est la position du Conseil fédéral face aux critiques des milieux scientifiques et ceux de la médecine clinique selon lesquelles les vaccins à base d'ARN messager en particulier pourraient présenter un risque majeur en raison de leur nouveauté (technologie non encore éprouvée) et ne devraient donc en aucun cas être mis sur le marché après avoir suivi une procédure de test raccourcie ?

- Quels progrès ont été réalisés en Suisse dans le développement de nouvelles méthodes de traitement du coronavirus ? Alors que des travaux et des recherches sur les méthodes thérapeutiques sont menés parallèlement au niveau international, l'espoir d'obtenir un vaccin ne risque-t-il pas d'être trop unilatéral ? Où en est la recherche en Suisse ?

- Où en sont le développement et la recherche des thérapies dites combinées ? Une étude à grande échelle menée à Marseille a donné des résultats extrêmement prometteurs (https://www.journals.elsevier.com/travel-medicine-and-infectious-disease). Des recherches sur ce sujet sont-elles également menées en Suisse ?

- La Confédération est-elle prête à investir dans la recherche sur les thérapies combinées, soit de son propre chef, soit par l'intermédiaire du Fonds National, en apportant un soutien financier ou en facilitant la coordination ? En effet, bien que tournée vers l'avenir, l'industrie pharmaceutique ne semble pas s'intéresser à poursuivre les travaux de recherche.

- Des recherches sur le COVID-19 sont-elles réellement menées en Suisse ? Si oui, qu'en est-il concrètement ?

Cosignataires: Aeschi Thomas, de Courten, Dobler, Humbel, Lohr, Mäder, Maillard, Mettler, Meyer Mattea, Moret Isabelle, Rösti, Schläpfer (12)

25.11.2020 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

20.4209 ***n*** Mo. **Addor. Interdire le voile aux guichets de l'administration fédérale et des entreprises majoritairement détenues par la Confédération** (25.09.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de proposer au Parlement une base légale visant à interdire le port du hijab, du voile islamique ou de tout effet vestimentaire couvrant le visage ou la tête au personnel féminin de l'Administration fédérale et des entreprises majoritairement détenues ou contrôlées par la Confédération dès lors que celui-ci est amené à se présenter au public.

Cosignataires: Amaudruz, Binder, Bregy, Marchesi, Ruppen, Rutz Gregor, Steinemann, Wobmann (8)

18.11.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.4210 ***n*** Mo. **Buffat. Augmentation de la sécurité pour les cyclistes** (25.09.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de proposer une modification de la loi sur la circulation routière (LCR) afin de rendre le port du casque obligatoire pour tous les cyclistes.

Cosignataires: Crottaz, de Quattro, Grin, Maillard, Marchesi, Nicolet, Page, Wehrli (8)

25.11.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.4212 *n* Ip. **Fehlmann Rielle. Les médicaments Avastin et Lucentis font encore parler d'eux** (25.09.2020)

On sait qu'en Suisse, Swissmedic oblige les praticiens à utiliser le Lucentis, trente fois plus cher que l'Avastin, pour traiter la DMLA (dégénérescence maculaire liée à l'âge). Cette problématique a récemment rebondi en France car l'autorité française de la concurrence a infligé à Roche et Novartis une amende cumulée de 444 millions d'euros pour abus de position dominante collective dans le traitement de la DMLA. Les deux laboratoires bâlois, ainsi que la filiale américaine de Roche, Genentech, sont sanctionnés pour avoir essayé de préserver les ventes du médicament Lucentis au détriment de l'Avastin, beaucoup moins onéreux.

Roche et Novartis avaient déjà été condamnés à une amende cumulée 182,5 millions d'euros en 2014, en Italie, pour avoir fait obstacle à la diffusion de l'Avastin contre la DMLA au profit du Lucentis. Rome cherche depuis à obtenir des deux groupes des dédommagements de 1,2 milliards d'euros.

Le débat remonte déjà à une dizaine d'années, y compris en Suisse, quand une étude américaine avait révélé que l'Avastin s'était avéré aussi efficace que le Lucentis contre cette maladie dégénérative de l'oeil.

Je prie donc le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

- que pense le Conseil fédéral de ces derniers développements ?

- la Suisse peut-elle toujours se permettre de rester en marge des réflexions et des décisions d'autres pays au vu de l'augmentation croissante des coûts de la santé ?

- dans une réponse à ma motion 19.3285, le Conseil fédéral a indiqué qu'il avait chargé le Département fédéral de l'intérieur (DFI) d'évaluer les dispositions concernant l'utilisation hors étiquette de médicaments (art. 71a à 71d de l'ordonnance sur l'assurance maladie). A-t-il des résultats à fournir ?

Cosignataires: Dandrès, Piller Carrard, Reynard (3)

25.11.2020 Réponse du Conseil fédéral.

18.12.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.4213 *n* Mo. **Fischer Roland. Soumettre l'accord-cadre au Parlement avant la fin 2020** (25.09.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'adopter le message relatif à l'accord institutionnel entre la Suisse et l'UE et de le soumettre au Parlement avant la fin 2020.

Cosignataires: Bäumle, Bertschy, Brunner, Christ, Flach, Gredig, Grossen Jürg, Mäder, Matter Michel, Mettler, Moser, Pointet, Schaffner (13)

25.11.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.4214 *n* Mo. **Moser. Contrôles officiels visant à protéger les animaux. Mettre à contribution le budget pour l'agriculture et assurer la transparence** (25.09.2020)

1. Le Conseil fédéral est chargé de mettre en place un système permettant de financer les contrôles officiels visant à protéger les animaux dans les exploitations agricoles et, en particulier, ceux portant sur le domaine des animaux de rente, de manière à garantir sur la durée des contrôles en nombre suffisant dans toute la Suisse, avec la participation de la Confédération et des cantons.

2. Pour ce faire, il s'assure le concours des autorités d'exécution cantonales.

3. Lorsque les paiements directs ont été réduits suite à des atteintes à la protection des animaux dans des exploitations ayant droit à des contributions, les montants ainsi économisés sont affectés en totalité ou en partie au financement des contrôles officiels visant à protéger les animaux.

4. Chaque année, les autorités publieront pour chaque canton les chiffres du nombre d'animaux de rente, d'exploitations agricoles, de contrôles effectués avec ou sans préavis pour assurer la protection des animaux de rente, ainsi que les dépenses occasionnées aux cantons par ces contrôles.

Cosignataires: Fischer Roland, Grossen Jürg, Schaffner (3)

25.11.2020 Le Tribunal fédéral propose de rejeter la motion.

20.4215 *n* Po. **Bendahan. Etudier l'évolution des inégalités de revenu et de fortune en Suisse** (25.09.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'établir un rapport sur l'évolution des inégalités de revenu et de fortune en Suisse sur la base d'une analyse de scénarios. En particulier, il s'agit d'établir des projections de l'évolution des revenus réels et disponibles des ménages en fonction de leur catégorie de revenu. Cette analyse doit présenter plusieurs scénarios, en fonction de l'évolution des paramètres importants qui peuvent affecter les inégalités (changements importants dans la fiscalité, croissance de la composante "capital" dans la production). Une part importante du rapport sera de traiter de la question de l'évolution des revenus issus du travail par rapport aux revenus issus des rendements des capitaux (loyers, gains en capital, dividendes), ainsi qu'à la croissance des hauts revenus par rapports aux autres catégories de revenu.

Cosignataires: Crottaz, Dandrès, Fehlmann Rielle, Friedl Claudia, Jans, Marra, Marti Samira, Munz, Nussbaumer, Pult, Schneider Schüttel, Storni (12)

18.11.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.4216 *n* Mo. **Streiff. Les êtres humains ne sont pas des choses. Interdire l'achat de services sexuels en Suisse selon l'exemple nordique** (25.09.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier ou de compléter le code pénal de sorte que l'achat de sexe et de service sexuels soit punissable. Il est chargé de préparer un train de mesures comprenant des offres d'assistance effective à la sortie de la prostitution de même que des mesures efficaces dans le domaine de l'éducation, de la prévention et de la formation tant en Suisse que dans les pays de provenance de ceux et celles qui se prostituent.

Cosignataires: Bulliard, Gafner, Geissbühler, Gugger, Müller-Altermatt, Roduit, Schneider Schüttel, Studer, von Siebenthal, Wehrli (10)

18.11.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.4217 *n* Ip. **Binder. Établir une expertise des activités des Frères musulmans en Suisse** (25.09.2020)

Le livre Qatar papers publié par les journalistes français Christian Chesnot et Georges Malbrunot décrivent comment le Qatar s'y prend, en passant par une ONG et par des institutions la

représentant, pour étendre son influence partout en Europe sur des organisations liées à la mouvance des Frères musulmans. L'enquête montre comment les millions qatariens financent des mosquées, des centres islamiques, des écoles coraniques et des organismes de formation. La militante suisse des droits de l'homme et experte de l'Islam Saida Keller-Messahli affirme que la Suisse fait aussi partie du réseau de l'Islam politique des Frères musulmans qui s'étend à travers l'Europe et que la confrérie est considérée comme la matrice de toutes les organisations terroristes islamistes. Que ce soit le Hamas, l'EI, les Talibans, le Jamaat-e-Islami en Indes et au Pakistan, Boko Haram en Afrique ou Al-Qaïda, tous ont des liens idéologiques, financiers ou personnels avec les Frères musulmans.

Dans ce contexte, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes.

1. Considère-t-il l'idéologie islamiste des Frères musulmans comme extrémiste ? Connaît-il les structures de ce mouvement en Suisse ?

2. Que sait-on des activités de l'organisation Qatar Charity en Suisse ? Est-il reconnu qu'elle soutient les Frères musulmans et leurs projets dans notre pays ? Sait-on à combien se chiffre ce soutien ?

3. Le fait que des moyens financiers étrangers servant à financer des activités religieuses, sous couvert du droit d'association, sont soustraits au contrôle fédéral et cantonal est-t-il justifiable ?

4. De quelle manière les personnes dont les liens avec les Frères musulmans et leurs organisations sont prouvés sont-elles enregistrées par les services de sécurité suisses ?

5. Selon les Qatar papers, la commune de Bienne n'a pas la possibilité de fournir des renseignements généraux sur un projet public approuvé par les autorités. Comment cela se fait-il ?

6. Divers médias arabes qualifient notamment l'Association des organisations islamiques à Zurich (VIOZ) d'organisation des Frères musulmans. Qu'en pense le Conseil fédéral ?

7. Est-il prêt à aborder cette question, à commander une expertise neutre et indépendante et à présenter un rapport sur la mise en danger de l'Etat de droit par les organisations islamistes des Frères musulmans et sur ses conséquences ?

18.11.2020 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Discussion reportée

20.4219 ***n*** Mo. **Reimann Lukas. Compléter le frein à l'endettement par un frein à la réglementation** (25.09.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement un projet d'acte visant à compléter le frein à l'endettement par un frein à la réglementation, lequel obéira aux mêmes principes. L'objectif est d'obliger la Confédération à parvenir, sur l'ensemble d'un cycle conjoncturel, à un équilibre entre, d'une part, le nombre de nouvelles règles, de nouveaux accords internationaux et de révisions et, d'autre part, le nombre de lois, de dispositions, de traités, de décisions et d'ordonnances qui sont abrogés.

11.11.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.4220 ***n*** Mo. **Reimann Lukas. Importations de véhicules neufs. Suppression des entraves commerciales, facteurs de renchérissement** (25.09.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier les dispositions légales régissant l'immatriculation des véhicules de manière à ce que les attestations établies par les importateurs nationaux, les autorités étrangères ou les constructeurs étrangers soient, elles aussi, assimilées aux certificats de conformité CE pour autant qu'elles comportent les mêmes informations.

25.11.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.4221 ***n*** Mo. **Reimann Lukas. Éviter que les véhicules d'occasion ne soient taxés deux fois, dans le cadre de la lutte contre la cherté des prix en Suisse** (25.09.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de ramener de six à trois mois le délai prévu à l'art. 17, al. 2, de l'ordonnance sur le CO2 et de supprimer la surveillance exercée à cet égard. Cette mesure permettra de mettre fin à la double taxation des véhicules d'occasion récents et d'harmoniser enfin sur ce point le droit suisse avec le droit européen. Elle sera sans influence sur l'objectif de protection de l'environnement puisque la taxe sur le CO2, également exigible dans l'UE depuis 2018, aura déjà été acquittée lors de la première immatriculation. La suppression de cette double taxation bénéficiera au consommateur suisse sans que les objectifs climatiques en pâtissent.

25.11.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.4222 ***n*** Ip. **Trede. Produits phytosanitaires toxiques pour les abeilles, les organismes aquatiques et l'homme. Quel est l'état des lieux?** (25.09.2020)

La toxicité des produits phytosanitaires varie selon les organismes. Malheureusement, la base de données de la Confédération ne permet pas de trouver dans un délai raisonnable, malgré les options de filtrage des informations, combien de substances actives et de produits sont autorisés pour l'utilisation professionnelle et non professionnelle, alors même qu'ils sont toxiques pour l'homme, les abeilles ou les organismes aquatiques.

Afin d'avoir une vue d'ensemble de la situation concernant les pesticides autorisés pour l'utilisation professionnelle et non professionnelle, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Combien de substances actives et de produits sont actuellement autorisés pour l'utilisation professionnelle et non professionnelle ?

2. Combien de substances actives et de produits toxiques pour l'homme sont actuellement autorisés à des fins non professionnelles ?

3. Combien de substances actives et de produits toxiques pour l'homme sont actuellement autorisés à des fins professionnelles ?

4. Combien de substances actives et de produits toxiques pour les abeilles sont actuellement autorisés à des fins non professionnelles ?

5. Combien de substances actives et de produits toxiques pour les abeilles sont actuellement autorisés à des fins professionnelles ?

6. Combien de substances actives et de produits toxiques pour les organismes aquatiques sont actuellement autorisés à des fins non professionnelles ?

7. Combien de substances actives et de produits toxiques pour les organismes aquatiques sont actuellement autorisés à des fins professionnelles ?

8. Selon la réponse du Conseil fédéral à la question 20.5279, la liste des PPh autorisés pour l'utilisation non professionnelle

conduit à une réduction des risques liés à l'utilisation de produits phytosanitaires, car les produits particulièrement toxiques ne peuvent pas être homologués. Toutefois, en réponse à ma question 20.5492, il a indiqué que cette liste contient actuellement 356 produits, dont 74 sont très dangereux pour les organismes aquatiques. Comment expliquer ces deux réponses et en quoi consiste exactement la réduction des risques ?

Cosignataires: Girod, Gysin Greta, Ryser (3)

11.11.2020 Réponse du Conseil fédéral.

18.12.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.4224 *n* Po. **Addor. Mettre vraiment en oeuvre l'initiative pour l'internement à vie des délinquants dangereux** (25.09.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de faire rapport au Parlement du bilan que l'on peut tirer, plus de treize ans après leur entrée en vigueur, des dispositions d'application de l'initiative populaire "Internement à vie pour les délinquants sexuels ou violents jugés très dangereux et non amendables" et des modifications législatives qui devraient être envisagées en vue de mettre vraiment en oeuvre la volonté populaire et la constitution fédérale.

18.11.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.4225 *n* Po. **Schilliger. Le dilemme des pneus doit faire l'objet d'études interdisciplinaires** (25.09.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un rapport dans lequel il examinera les mesures et les moyens qui permettraient d'améliorer la qualité des pneus tout en maintenant un bon équilibre entre sécurité, réduction du bruit et écologie. Il convient de mener des travaux de recherche interdisciplinaires à ce sujet.

18.11.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.4226 *n* Po. **Fluri. Effets sur la biodiversité de la pratique de la Confédération en matière de subventions** (25.09.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de faire examiner les effets de la pratique de la Confédération en matière de subventions sur la biodiversité et de remettre au Parlement un rapport présentant les mesures qui permettraient de réduire les effets indésirables et de développer les effets bénéfiques des subventions versées.

Cosignataires: Bertschy, Clivaz Christophe, Eymann, Flach, Glättli, Jans, Jauslin, Müller-Altermatt, Vincenz (9)

25.11.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.4227 *n* Ip. **Kälin. Quelles mesures pour plus de suffisance?** (25.09.2020)

Dans sa réponse à ma question 20.5455, le Conseil fédéral souligne que les objectifs climatiques et énergétiques ne pourront pas être atteints sans une modification des comportements dans le sens d'une réduction de la consommation d'énergie et de ressources (suffisance). Je prie dès lors le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Que veut dire le Conseil fédéral lorsqu'il parle des comportements en matière de consommation ? Dans quels secteurs veut-il mettre en oeuvre des mesures de suffisance ?

2. Quelles incitations le Conseil fédéral pense-t-il concrètement mettre en place dans le cadre de sa politique de suffisance ? Certaines mesures sont-elles déjà planifiées ? Si non, pourquoi ? Si oui, lesquelles ?

3. Est-il nécessaire d'élaborer de nouvelles bases légales pour que le Conseil fédéral puisse mettre en oeuvre des mesures de suffisance ?

25.11.2020 Réponse du Conseil fédéral.

18.12.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.4228 *n* Po. **Reynard. Stress, burn-out et détérioration des conditions de travail dans les entreprises de service public** (25.09.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de rédiger un rapport sur l'évolution de la santé au travail dans les entreprises du service public détenues par la Confédération (notamment les CFF, la Poste et Swisscom) et leurs sous-traitants.

Ce rapport devrait observer l'évolution des conditions de travail et du stress ressenti par les employé.e.s dans ces entreprises. Il observera aussi l'effet de l'absentéisme et des arrêts de travail (notamment pour burn-out) sur le fonctionnement de ces entreprises et les prestations de service public.

Le Conseil fédéral associera les partenaires sociaux pour réaliser cette étude.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Barrile, Bendahan, Dandrès, Friedl Claudia, Gysin Greta, Jans, Locher Benguerel, Maillard, Marra, Munz, Pasquier, Pult, Roth Franziska, Schneider Schüttel, Storni, Suter (17)

25.11.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.4229 *n* Po. **Reynard. Des chiffres fiables sur les violences domestiques** (25.09.2020)

Il est demandé au Conseil fédéral de réaliser une étude quantitative sur la problématique des violences commises au sein du couple.

Cosignataires: Barrile, Dandrès, Fehlmann Rielle, Feri Yvonne, Friedl Claudia, Marra, Munz, Pasquier, Pult, Roth Franziska, Schneider Schüttel, Storni, Suter, Wasserfallen Flavia (14)

18.11.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.4230 *n* Po. **Prezioso. Pour une enquête nationale indépendante au sujet des conséquences de la pandémie de coronavirus sur le personnel de santé** (25.09.2020)

Le Conseil fédéral est prié de commander une enquête nationale indépendante au sujet des conséquences de la pandémie de coronavirus sur le personnel de santé, dans les hôpitaux, à domicile, dans les EMS, ... Cette enquête devra notamment apporter des réponses aux questions suivantes :

- Le personnel soignant a-t-il bénéficié du matériel de protection nécessaire ? Quelles autres mesures ont été prises afin de le protéger ? Lesquelles se sont révélées efficaces, lesquelles pas ? L'accès à ces mesures a-t-il été garanti partout ?

- Des tests systématiques ont-ils été réalisés ? Si oui, à quelle fréquence ? Pour quels résultats ? Les personnes infectées ont-elles systématiquement pu bénéficier d'un congé maladie ? La reconnaissance du coronavirus comme maladie professionnelle a-t-elle été systématiquement appliquée ?

- Des impacts différenciés de la crise sur les femmes et les hommes ont-ils été observés ?

- La gestion de la crise a-t-elle engendré des heures supplémentaires pour le personnel soignant ?

- Combien de personnes travaillant dans le domaine ont contracté la COVID ? Combien en sont décédées ?

- Quels enseignements tirent les experts dans la perspective d'une nouvelle pandémie ?

Cosignataires: Dandrès, de la Reussille, Maillard, Porchet, Python, Walder (6)

25.11.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.4231 *n* Mo. **Schneider Meret. Trophées de chasse. Des règles d'importation plus strictes pour les parties d'espèces animales menacées** (25.09.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'étendre l'obligation d'obtenir un permis d'importation à tous les animaux sauvages morts (et aux parties du corps de ces animaux). L'obligation d'obtenir un permis d'importation devrait donc s'appliquer non seulement aux espèces inscrites dans la CITES, mais aussi à tous les animaux sauvages et parties de leur corps.

Cosignataires: Badertscher, Badran Jacqueline, Baumann, Bäumle, Chevalley, Haab, Heer, Landolt, Mäder, Munz, Stadler, Töngi, Trede, Wettstein (14)

25.11.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.4232 *n* Mo. **Schneider Meret. Mettre en place une déclaration de provenance pour les produits à base de noix de coco cueillies par des singes** (25.09.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'introduire une obligation de déclarer la provenance des produits à base de noix de coco lorsque des singes ont participé à leur production. Le code servant à garantir la traçabilité sera complété par une indication claire du lieu de provenance afin que le consommateur puisse savoir si des singes ont été exploités.

Cosignataires: Badertscher, Badran Jacqueline, Baumann, Heer, Hess Lorenz, Landolt, Mäder, Munz, Ritter, Töngi, Trede, Wettstein, Wismer Priska (13)

25.11.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.4233 *n* Mo. **Suter. Halte aux déchets plastiques rejetés par les exploitants de centrales hydroélectriques** (25.09.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'adapter la loi fédérale sur la protection des eaux de telle sorte que les exploitants de centrales hydroélectriques n'aient plus le droit de rejeter dans les eaux les déchets plastiques présents dans les détritus flottants drainés par les centrales.

Cosignataires: Fehlmann Rielle, Klopfenstein Broggini, Locher Benguerel, Munz, Schneider Schüttel (5)

25.11.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.4234 *n* Mo. **Candinas. Cessons de diaboliser la construction hors des zones à bâtir** (25.09.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier la loi sur l'aménagement du territoire de manière à simplifier la construction en dehors des zones à bâtir, en particulier la transformation de bâtiments et installations existants. Les cantons recevront par ailleurs la compétence de définir des zones touristiques spécifiques, dans lesquelles il sera possible d'obtenir une autorisation et de réaliser des projets de construction selon une procédure cantonale simplifiée.

Cosignataires: Bregy, Glanzmann, Humbel, Kamerzin, Paganini, Ritter, Romano, Stadler (8)

25.11.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.4235 *n* Po. **Müller-Altermatt. Récupération du phosphore. Financement et risques inhérents au marché** (25.09.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'établir un rapport dans lequel il indiquera le coût total de la récupération du phosphore contenu dans les eaux usées des communes, dans les boues issues des stations d'épuration centralisées et dans les cendres de ces boues d'épuration. Il y présentera par ailleurs les modèles les plus appropriés pour promouvoir l'innovation, garantir la couverture des risques et financer les investissements et les activités que nécessitera cette nouvelle tâche.

Cosignataires: Bulliard, Candinas, Fluri, Glanzmann, Gmür Alois, Paganini, Stadler, Wismer Priska (8)

25.11.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.4236 *n* Ip. **Marti Samira. Échange de données délicat avec le régime dictatorial d'Érythrée** (25.09.2020)

Le 19 septembre dernier, le site d'information en ligne alémanique Watson dévoilait que la Suisse transmettait depuis 2019 aux autorités érythréennes des données sensibles sur leurs ressortissants requérants d'asile, lorsque ceux-ci ne rentraient pas volontairement dans leur pays de provenance. Le Conseil fédéral affirme qu'il s'agit d'une amélioration de la coopération dans le domaine de l'identification des requérants et fonde sa pratique sur l'art. 97 de la loi sur l'asile.

Dans ce contexte, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes.

- Comment et dans quel but a-t-il mis en place cette coopération avec les autorités érythréennes ?

- La loi sur l'asile retient le principe selon lequel les autorités du pays de provenance d'une personne qui a fui ne doivent pas obtenir d'informations sur la demande d'asile, indépendamment de l'issue de la procédure. Comment la pratique décrite est-elle compatible avec ce principe, sachant que, selon la statistique sur l'aide au retour, la majorité des demandes d'identification concernent le domaine de l'asile ?

- Au début des auditions, on assure au requérant d'asile que toutes les personnes présentes ont l'obligation de garder le secret et qu'aucune donnée ne sera transmise aux autorités de son pays de provenance. Comment la pratique décrite est-elle compatible avec ce principe, sachant que, selon la statistique sur l'aide au retour, la majorité des demandes d'identification concernent le domaine de l'asile ?

- L'Erythrée est une dictature répressive qui viole chaque jour les droits de l'homme. Quitter le pays sans autorisation ou se soustraire au service militaire y sont des actes punissables. Comment justifier en l'occurrence l'échange de données sensibles concernant des personnes qui ont fui ?

- Dans ce cas concret, le Conseil fédéral est-il en contact avec le Préposé fédéral à la protection des données ? Quel est l'avis de ce dernier sur cette pratique ?

Cosignataires: Barrile, Friedl Claudia, Marra, Masshardt, Meyer Mattea, Molina, Seiler Graf, Wermuth, Widmer Céline (9)

18.11.2020 Réponse du Conseil fédéral.

18.12.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.4237 ***n*** Po. **Müller-Altermatt. Adapter à la pratique les dispositions sur l'administration des preuves et les auditions** (25.09.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de produire un rapport sur les conséquences des art. 147 (droit de participer à l'administration des preuves) et 159 (audition menée par la police dans la procédure d'investigation) du code de procédure pénale (CPP) sur l'administration des preuves et les auditions menées par la police en termes de pratique et de charge de travail.

Des sondages auprès des autorités cantonales chargées des enquêtes permettront d'établir la part des auditions qui doivent être menées plusieurs fois parce que les parties font valoir leur droit à ce que leurs défenseurs soient présents. On établira aussi les charges occasionnées par ces auditions multiples. Sur la base des données obtenues, le Conseil fédéral présentera des propositions pour réviser le CPP de manière à réduire les charges administratives et les doublons et à simplifier le travail des parties.

Cosignataires: Bulliard, Candinas, Glanzmann, Gmür Alois, Roth Franziska, Stadler, Wismer Priska (7)

18.11.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.4238 ***n*** Mo. **Ryser. Covid-19. Soutenir la formation continue pendant la durée de réduction de l'horaire de travail** (25.09.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre rapidement les dispositions nécessaires afin de soutenir de manière ciblée les offres de formation continue et de reconversion pendant la période de réduction de l'horaire de travail liée à la crise du coronavirus. Les mesures de qualification décidées par les entreprises concernées à cet égard devront pouvoir être encouragées et cofinancées.

Cosignataires: Birrer-Heimo, Girod, Glättli, Gredig, Gysin Greta, Kälin, Marti Samira, Mettler, Meyer Mattea, Michaud Gigon, Porchet, Prelicz-Huber, Rytz Regula, Stadler, Trede, Wermuth (16)

18.11.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.4239 ***n*** Po. **Ryser. Étudier la mise en place d'un "frein climatique" sur le modèle du frein à l'endettement** (25.09.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'étudier, en vue d'en faire rapport aux Chambres, la faisabilité de création d'un frein climatique qui, conçu sur le modèle du frein à l'endettement, permette de ramener les émissions de CO2 à zéro net d'ici à 2050, ainsi que les conséquences qu'une telle mesure aura pour les projets actuels et futurs.

Cosignataires: Girod, Glättli, Gredig, Gysin Greta, Hurni, Kälin, Marti Samira, Mettler, Michaud Gigon, Molina, Porchet, Stadler, Trede, Wermuth (14)

25.11.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.4241 ***n*** Ip. **Bulliard. Certification des oeuvres de bienfaisance comme condition pour l'attribution de subventions** (25.09.2020)

Dans sa stratégie de coopération internationale 2021-2024, le Conseil fédéral fixe l'orientation stratégique de la coopération au développement, de l'aide humanitaire et de la promotion de la paix et de la sécurité humaine pour les quatre prochaines années. Dans ce contexte, il a demandé quatre crédits-cadre pour un montant total de 11,25 milliards de francs. Une partie significative de ces moyens est sollicitée par la Direction du développement et de la coopération (DDC). Depuis 2019, la DDC travaille manifestement exclusivement avec des oeuvres de bienfaisance qui bénéficient du label de qualité du service privé de certification ZEWO (bureau central des oeuvres de bienfaisance).

1. Le rapport commandé par la Confédération " Independent Evaluation of SDC Partnerships with Swiss NGOs " (octobre 2017) recommande, lors de l'attribution de subventions à des oeuvres de bienfaisance de ne pas se fonder sur un seul et unique service de certification. Que pense le Conseil fédéral de cette recommandation ?

2. La DDC communique publiquement que le label de qualité ZEWO est une condition nécessaire pour obtenir des subventions en tant qu'organisation partenaire de la DDC. Le Conseil fédéral peut-il confirmer cette affirmation ?

3. Le Conseil fédéral n'est-il pas lui aussi d'avis que la reconnaissance par un seul et unique service de certification privé peut discriminer certaines oeuvres de bienfaisance, qui par ailleurs sont certifiées de manière équivalente ?

4. N'est-il pas lui aussi d'avis que la collaboration exclusive de la DDC avec le ZEWO discrimine d'autres services de certification équivalents ?

5. Pourquoi la DDC ne définit-elle pas ses propres normes de qualité pour l'attribution de subventions et ne laisse-t-elle pas un service indépendant les contrôler ?

6. Le DFAE est-il d'une manière générale disposé à examiner le processus de certification de la DDC en lien avec l'attribution de subventions ?

Cosignataires: Aebi Andreas, Aebischer Matthias, Amaudruz, Andrey, Arslan, Badertscher, Binder, Bourgeois, Chevalley, Clivaz Christophe, Eymann, Fischer Roland, Fluri, Gschwind, Gugger, Kamerzin, Landolt, Locher Benguerel, Lohr, Lüscher, Maitre, Michaud Gigon, Molina, Moser, Müller-Altermatt, Munz, Nussbaumer, Pfister Gerhard, Piller Carrard, Portmann, Rechsteiner Thomas, Regazzi, Reynard, Roth Pasquier, Sauter, Schneider Schüttel, Schneider-Schneiter, Silberschmidt, Stadler, Studer, Wasserfallen Christian, Wehrli (42)

25.11.2020 Réponse du Conseil fédéral.

18.12.2020 Conseil national. Discussion reportée

20.4242 ***n*** Mo. **Trede. Emporter son vélo dans le train, y compris sur les lignes ferroviaires de nuit** (25.09.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de veiller à ce que :

1. les vélos puissent être emportés sans réservation sur toutes les lignes ferroviaires en Suisse ;

2. le transport de vélos soit également possible dans les trains de nuit prévus et sur les lignes internationales.

04.11.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.4244 ***n*** Mo. **Trede. Autoriser les manifestations sur la Place fédérale pendant les sessions** (25.09.2020)

La Confédération est chargée d'intervenir auprès du conseil municipal de la Ville de Berne afin que l'interdiction injustifiée de manifester sur la Place fédérale pendant les sessions de l'Assemblée fédérale soit levée.

Une interdiction générale de manifester sur la Place fédérale est imposée pendant les sessions de l'Assemblée fédérale. Cette interdiction est prévue dans le règlement municipal

concernant les manifestations. Elle est antidémocratique et injustifiée.

1. La population doit pouvoir exprimer ses attentes aux conseils. Les sessions sont l'occasion idéale pour le faire publiquement devant le Palais fédéral, alors que les " représentants du peuple " y siègent. Le droit à la liberté d'expression doit être reconnu sans restriction.

2. Les manifestations doivent toujours être autorisées par la Ville de Berne. Il en irait de même pour les manifestations devant le Palais fédéral pendant les sessions. La Ville peut ne pas autoriser une manifestation si la sécurité du centre-ville, des parlementaires ou des forces de sécurité n'est pas assurée.

Cosignataires: Brenzikofer, Fivaz Fabien, Funiciello, Glättli, Gysin Greta, Klopfenstein Broggini, Marti Samira, Pasquier, Roth Franziska, Ryser, Rytz Regula (11)

13.11.2020 Le Bureau propose de rejeter la motion.

20.4245 ***n*** Mo. **Rytz Regula. Une stratégie pour un système alimentaire équitable, sain et respectueux de l'environnement** (25.09.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer une stratégie en faveur d'un système alimentaire équitable, sain et respectueux de l'environnement et ainsi de mettre en oeuvre les résultats du programme national de recherche 69 (" Alimentation saine et production alimentaire durable "). Contrairement à la " stratégie alimentaire suisse " actuelle, la nouvelle stratégie ne se bornera pas à promouvoir une alimentation variée et équilibrée, mais placera également au centre des préoccupations la production durable, la transformation, le commerce et la consommation de denrées alimentaires tout au long de la chaîne de création de valeur.

18.11.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.4247 ***n*** Ip. **Brenzikofer. Efforts de simplification du système tarifaire de la part des transports publics. La Confédération doit accélérer le rythme.** (25.09.2020)

Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes:

1. Soutient-il les efforts déployés par les transports publics afin de simplifier le système tarifaire actuel connu pour sa complexité?

2. Quel rôle la Confédération entend-elle jouer? Est-elle disposée à s'investir pour que cette fois le projet aboutisse - cela si possible d'ici la fin 2022 - et qu'il se concrétise? Dans l'affirmative, comment procédera-t-elle?

3. La Confédération échange-t-elle avec les cantons à ce sujet?

4. Est-elle prête à examiner des mesures compensatoires d'ordre financier, pour une durée déterminée, afin de rééquilibrer les comptes de certains cantons ou communautés tarifaires qui pourraient être désavantagés suite à la simplification du système?

5. Quelles autres mesures pourrait-on prendre, de l'avis du Conseil fédéral, pour assurer le succès du projet?

6. Quels sont à ses yeux les risques et les opportunités que représente le changement de comportement intervenu ces derniers mois en termes de mobilité? Comment évalue-t-il la situation du point de vue des objectifs à atteindre en matière de réduction du CO2 dans le secteur des transports?

25.11.2020 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Discussion reportée

20.4248 ***n*** Po. **Suter. Reprise ou vente d'entreprises importantes pour le marché du travail. Garantir les emplois en Suisse** (25.09.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner les possibilités d'agir au niveau législatif en cas de reprise ou vente d'une entreprise importante pour le marché du travail. Le but est de maintenir le plus grand nombre d'emplois possible en Suisse.

La Confédération et les cantons ne disposant que d'une faible marge de manoeuvre pour influer sur ce type de transaction, les conséquences pour le marché suisse de l'emploi peuvent être fatales. Un exemple : lorsque General Electric a racheté la branche Energie du groupe français Alstom à l'automne 2015, Alstom comptait 5300 emplois en Suisse. Depuis ce rachat, 3300 postes ont disparu. La Confédération et les cantons ont assisté impuissants à ces pertes d'emploi.

Dans les pays voisins, l'Etat dispose de possibilités d'action qui vont du contrôle de la reprise jusqu'à l'interdiction de la transaction. Dans le cas de la reprise de la branche Energie d'Alstom par General Electric, l'Etat français a pu imposer des garanties d'emplois à l'entreprise, au détriment des emplois en Suisse. Le gouvernement allemand entend lui aussi renforcer le contrôle des investissements étrangers et rendre plus difficile la reprise d'entreprises allemandes dans les secteurs stratégiques importants. Quant à l'Union européenne, elle compte mettre en place un nouveau règlement encadrant plus fermement les rachats d'entreprises par des étrangers.

Ce type de mesures doit être envisagé également en Suisse pour que la Confédération puisse exercer une influence ciblée lors de projets de reprise ou de vente d'entreprises importantes pour le marché du travail. On pourrait imaginer par exemple de prévoir un devoir d'information préalable, un contrôle ou une autorisation préalables, une réserve d'approbation ou une réciprocité concrète. Le Conseil fédéral présentera les mesures envisageables et les possibilités législatives de mise en oeuvre de ces mesures.

Cosignataires: Badran Jacqueline, Birrer-Heimo, Munz, Schneider Schüttel, Storni, Wermuth (6)

11.11.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.4249 ***n*** Ip. **Weichelt-Picard. Discrimination et sexisme au sein de la Banque nationale suisse** (25.09.2020)

Après l'Ecole polytechnique fédérale, le Tribunal fédéral et le Tribunal pénal fédéral, voilà que la Banque nationale suisse fait parler d'elle en raison de pratiques qui relèvent de la discrimination salariale, du harcèlement et du sexisme (cf. https://www.republik.ch/2020/09/24/die-letzte-bastion). Or on attend de la part d'institutions étatiques ou paraétatiques qu'elles soient exemplaires. Le Conseil de banque exerce la surveillance de la BNS alors que la surveillance exercée par le Conseil fédéral et le Parlement est limitée (cf. expertise du prof. Paul Richli du 15 février 2012). Mais le Conseil fédéral nomme six des onze membres du Conseil de banque, qui a notamment pour tâche de régler l'organisation interne de l'institution, de proposer des candidats lors de nominations de membres de la Direction générale ou de leurs suppléants et de fixer les principes de la rémunération du personnel. Les critères de légalité et de régularité sont en tout cas déterminants en matière de surveillance. Je prie dès lors le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. A-t-il connaissance des critiques et des revendications publiées par le journal en ligne " Die Republik " ?

2. Que pense-t-il des reproches formulés ?

3. Quelles mesures a-t-il prises au vu de la discrimination salariale, du harcèlement et du sexisme qui ont cours au sein de la BNS ?

4. Les collaboratrices de la BNS ont-elles la possibilité de s'adresser à un service de médiation externe indépendant en cas d'abus ?

5. Comment le Conseil fédéral exerce-t-il sa mission de surveillance de la BNS, en particulier dans les domaines mentionnés ?

6. Est-il disposé à discuter des points susmentionnés avec les membres du Conseil de banque qu'il a nommés ?

Cosignataires: Andrey, Birrer-Heimo, Prelicz-Huber, Rytz Regula, Trede, Widmer Céline (6)

18.11.2020 Réponse du Conseil fédéral.

18.12.2020 Conseil national. Discussion reportée

x **20.4250** ***n*** Ip. **Binder. Coronavirus. Davantage différencier les prescriptions en matière de quarantaine** (25.09.2020)

En Suisse, la quarantaine est de 10 jours, alors qu'en Allemagne on discute d'une quarantaine de 5 jours. Selon le virologue allemand Christian Drosten, les personnes infectées ne sont plus contagieuses au bout de 5 jours : elles le sont en moyenne 2 jours avant l'apparition des premiers symptômes ; 5 jours plus tard, la charge virale est à nouveau beaucoup plus basse.

La quarantaine représente tout particulièrement une grande charge pour les entreprises étant donné qu'un seul cas d'infection peut potentiellement paralyser entièrement une entreprise ou des parties d'une entreprise et réduire sa production à zéro. Les règles édictées par l'OFSP en matière de quarantaine ne font par ailleurs aucune distinction entre les groupes à risque et les situations. Le seul facteur déterminant est la proximité avec une personne testée positive ou la présence dans un pays où le nombre de cas est élevé, avec pour conséquence que des familles entières sont placées en quarantaine alors que personne n'est infecté.

Chaque quarantaine est un confinement à petite échelle. Additionnés les uns aux autres, ces confinements peuvent avoir un impact plus important que celui que nous avons vécu au printemps. Sur l'économie, les écoles et la vie publique.

1. Le Conseil fédéral est-il disposé à davantage différencier les règles en matière de quarantaine pour éviter les conséquences d'un confinement pour l'économie et les entreprises, en particulier les PME et les micro-entreprises ?

2. Est-il disposé à ordonner davantage de tests pour réduire la durée de la quarantaine ?

3. A-t-il une vue d'ensemble sur la situation dans les entreprises ? Quelles sont les conséquences de ces confinements à petite échelle par rapport au confinement généralisé que nous avons vécu au printemps ?

4. Est-il disposé sur le principe à trouver des solutions différenciées pour chaque branche ?

25.11.2020 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

20.4251 ***n*** Po. **Piller Carrard. Établir un rapport national sur les violences gynécologiques** (25.09.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un rapport sur les violences gynécologiques et obstétricales subies en Suisse, sur l'exemple de la France dont le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes a publié en juin 2018 un rapport détaillé sur cette question. L'objectif est de dresser un bilan et une liste de recommandation pour mettre fin à ce phénomène apparemment répandu, qui affecte durablement les victimes. Le rapport devra notamment amener des réponses aux questions suivantes :

1. Quelle est l'ampleur des violences gynécologiques en Suisse ? Quelle est la proportion de patientes se plaignant de mauvais traitements de la part de leur gynécologue ou du personnel soignant spécialisé ?

2. Quelles sont les pratiques ou comportements du personnel médical en médecine gynécologique dont se plaignent le plus fréquemment les patientes en Suisse ?

3. A quelle fréquence est pratiquée notamment l'"expression abdominale" (pression manuelle sur le fond de l'utérus pour abréger la durée de l'accouchement) ?

4. De quels moyens de défense disposent les femmes ayant le sentiment d'avoir subi des violences gynécologiques ? Dans quelle mesure en font-elles usage ?

5. Quelles recommandations doivent être faîtes aux sociétés médicales spécialisées pour supprimer ces pratiques et paroles porteuses de violence ?

Cosignataires: Barrile, Bulliard, Dandrès, Fehlmann Rielle, Friedl Claudia, Locher Benguerel, Marra, Michaud Gigon, Munz, Porchet, Pult, Reynard, Roth Pasquier, Schneider Schüttel (14)

18.11.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.4252 ***é*** Mo. **Sommaruga Carlo. Pour un bouclier légal et technique contre les effets extra territoriaux de sanctions unilatérales d'Etats tiers** (25.09.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter au parlement un projet créant un bouclier légal et technique permettant de protéger notamment les acteurs économiques et associatifs à but idéal ayant leur siège en Suisse, comme d'ailleurs les Suisses de l'étranger, contre les effets extra-territoriaux des sanctions unilatérales d'Etats tiers.

Cosignataires: Bauer, Jositsch, Minder, Rieder, Vara (5)

25.11.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission de politique extérieure*

17.12.2020 Conseil des Etats. Transmis à la commission compétente pour examen préalable

20.4257 ***é*** Po. **Würth. Évolution démographique et cohésion nationale** (25.09.2020)

Le Conseil fédéral est chargé, en étroite collaboration avec les cantons, d'analyser en profondeur l'évolution démographique de la Suisse et de montrer ses conséquences sur les systèmes de compensation et de transfert. Il présentera en outre les solutions envisagées pour favoriser une évolution plus équilibrée du pays qui reposera sur un renforcement des espaces économiques et des bassins d'emploi régionaux.

Cosignataires: Engler, Fässler Daniel, Juillard, Schmid Martin (4)

25.11.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

CN/CE *Commission des finances*

10.12.2020 Conseil des Etats. Transmis à la commission compétente pour examen préalable

x **20.4260** ***n*** Mo. **Conseil National. Pour une infrastructure de données et une gouvernance des données durables dans l'administration fédérale (Commission des finances CN)** (06.10.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de créer un accès centralisé et standardisé aux données et processus numériques de l'ensemble de l'administration fédérale - sous la forme d'une centrale de données (data hub). Des interfaces en temps réel (microservices et interfaces de programmation d'applications, API) interopérables, lisibles par machine et basées sur des normes ouvertes doivent permettre d'améliorer les échanges sous forme numérique entre les autorités fédérales et les autorités d'autres niveaux de l'Etat, l'économie et la société civile.

En outre, le Conseil fédéral devra mettre en place les structures de gouvernance nécessaires pour piloter et mettre en oeuvre rapidement ce projet et d'autres projets déployés au niveau interdépartemental et pour régler les interactions entre producteurs et utilisateurs des données.

Le Conseil fédéral élabore un plan de mise en oeuvre contraignant et rend compte une fois par an (sur les plans qualitatif et quantitatif) de la part des données et des processus des autorités fédérales qui sont accessibles via le centre de données ainsi que de l'utilisation de ceux-ci.

25.11.2020 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CN/CE *Commission des finances*

17.12.2020 Conseil national. Adoption
08.03.2021 Conseil des Etats. Adoption

20.4261 ***n*** Mo. **Conseil National. Réduction des apports d'azote provenant des stations d'épuration des eaux usées (Commission de l'économie et des redevances CN)** (13.10.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de s'attaquer rapidement au problème des apports, dans les eaux, d'azote provenant des stations d'épuration des eaux usées (STEP) et de prendre des mesures pour les réduire.

25.11.2020 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CN *Commission de l'économie et des redevances*

CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

17.12.2020 Conseil national. Adoption

20.4262 ***n*** Mo. **Conseil National. Mesures visant à éliminer les micropolluants applicables à toutes les stations d'épuration des eaux usées (Commission de l'économie et des redevances CN)** (13.10.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier les bases légales comme suit, afin que l'ensemble des quelque 740 stations d'épuration des eaux usées (STEP) doivent prendre des mesures visant à éliminer les micropolluants :

1. Pour financer la mise en oeuvre de ces mesures supplémentaires dans les STEP, le montant maximal de la taxe fédérale sur les eaux usées visée à l'art. 60b de la loi fédérale sur la protection des eaux est relevé dans la mesure nécessaire et le délai de perception de la taxe est prolongé.

2. Les prescriptions concernant le déversement des eaux usées dans les eaux figurant à l'annexe 3.1, ch. 2, n° 8, de l'ordonnance sur la protection des eaux sont modifiées de sorte que toutes les STEP centrales doivent prendre des mesures pour éliminer les micropolluants.

3. Les cantons sont tenus de soumettre à la Confédération, dans un délai d'un an à compter de l'entrée en vigueur des prescriptions légales ad hoc, une planification relative à l'optimisation de l'équipement de toutes les STEP, laquelle comprendra des mesures visant à éliminer les micropolluants.

25.11.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN *Commission de l'économie et des redevances*

CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

17.12.2020 Conseil national. Adoption

20.4264 ***é*** Mo. **Conseil des Etats. Pour un financement adéquat des soins palliatifs (Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CE)** (19.10.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de créer les bases légales permettant de garantir, dans toute la Suisse, que les personnes en fin de vie bénéficient d'un traitement et d'une prise en charge qui soient adaptés à leurs besoins, compte tenu des offres générales et spécialisées en matière de soins palliatifs dans tous les domaines de soins, qu'ils soient ambulatoires ou stationnaires, et aux interfaces. Les cantons doivent être impliqués de manière adéquate.

25.11.2020 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

15.12.2020 Conseil des Etats. Adoption

20.4266 ***é*** Mo. **Conseil des Etats. Moderniser les procédures civiles transfrontalières (Commission des affaires juridiques CE)** (20.10.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement un projet d'arrêté fédéral permettant d'adapter la réserve formulée par la Suisse en lien avec la Convention de La Haye sur l'obtention des preuves à l'étranger en matière civile ou commerciale, de manière à simplifier le recours à la vidéoconférence et à la téléconférence dans un contexte international.

18.11.2020 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

17.12.2020 Conseil des Etats. Adoption

20.4267 ***é*** Mo. **Conseil des Etats. Déclaration des méthodes de production interdites en Suisse (Commission de la science, de l'éducation et de la culture CE)** (22.10.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'améliorer la transparence à l'égard des consommateurs en ce qui concerne les produits végétaux et animaux, en soumettant les méthodes de production interdites en Suisse à une déclaration obligatoire, laquelle devra clairement indiquer le mode de production et la provenance du produit. Le gouvernement veillera à ce que les nouvelles obligations en matière de déclaration puissent être définies clairement, soient conformes au droit international et soient applicables.

Porte-parole: Michel

25.11.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

09.12.2020 Conseil des Etats. Adoption

20.4268 *n* Mo. **Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CN. Sécurité de planification améliorée pour les projets d'installations d'intérêt national destinées à utiliser les énergies renouvelables** (27.10.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de créer les bases légales nécessaires à une planification positive, avec le concours des cantons et des associations qui disposent d'un droit de recours, pour des sites pouvant accueillir des installations, conformément à l'art. 12 LEne. Dans la mesure où la pesée des différents intérêts nationaux en présence a lieu dans le cadre de cette planification positive, elle ne doit plus être répétée lors de la procédure d'autorisation concrète. Les délais prévus dans cette nouvelle base légale ne doivent pas prolonger l'ensemble de la procédure.

25.11.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

20.4269 *n* Ip. **Kamerzin. Quelles conditions pour le tourisme d'hiver** (29.10.2020)

Le gouvernement autrichien a communiqué récemment les conditions dans lesquelles les stations de ski pourront exercer leurs activités dans le contexte sanitaire actuel.

Le Conseil fédéral est chargé de préciser les points suivants le plus rapidement possible, afin de permettre aux différents acteurs touristiques de prendre les mesures utiles le cas échéant :

- Les mesures applicables aux remontées mécaniques : nombre de personnes par cabines, etc.

- Les mesures applicables aux établissements publics sur le domaine skiable

- Les mesures applicables aux établissements publics dans les stations de skis

- L'obligation ou non du port du masques, et dans l'affirmative dans quels lieux

- etc.

03.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

x **20.4270 *n*** Ip. **Sollberger. Coronavirus. Développer une stratégie sur la base de données correctes** (29.10.2020)

Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes afin de disposer de données correctes sur l'épidémie, ce qui permettra de développer une stratégie solide sur cette base.

1. Est-il vrai que le test PCR utilisé pour détecter les agents pathogènes responsables de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) détecte également des fragments du virus, si bien que les personnes testées positives ne sont pas forcément malades ou contagieuses ?

2. Est-il vrai que les statistiques publiées par l'OFSP sur le nombre de personnes infectées, hospitalisées et décédées ne font plus la distinction entre grippe et COVID-19 ? Pourquoi ne fait-on plus cette distinction et quelles en sont les conséquences sur la validité des statistiques actuelles ?

3. Est-il vrai que seuls les laboratoires, et non les cliniques, sont autorisés à pratiquer des tests PCR ?

4. Dans les statistiques sur le nombre de décès, la cause de la mort est-elle toujours le coronavirus ? Se peut-il qu'une personne testée positive qui meurt d'un accident de la route soit comptabilisée comme décédée du coronavirus alors que sa mort est sans rapport aucun avec la maladie ? Combien y a-t-il de cas de ce type ?

5. Le taux d'occupation des lits aux soins intensifs et d'utilisation des respirateurs en mars et avril 2020 pour des patients atteints du coronavirus s'avère, avec le recul, peu préoccupant (moins de 50 %, de 300 à 600 lits toujours libres). Que pense le Conseil fédéral de ce constat ?

6. Le conseiller fédéral Alain Berset a déclaré qu'un total de 2000 lits peuvent être disponibles aux soins intensifs. Dès lors, avec un taux d'occupation des lits et d'utilisation des respirateurs par des patients atteints du coronavirus de quelque 10 % à la fin octobre 2020, la situation n'est pas alarmante. Comment le Conseil fédéral explique-t-il que la communication publique suggère une situation alarmante ?

7. Est-il vrai que la statistique du taux d'occupation des lits contient des doublons ?

8. Est-il vrai que diverses projections sur l'évolution de la pandémie en Suisse se sont fondées et se fondent sur un ratio de létalité beaucoup trop élevé de 1,4 %, qui ne correspond pas au risque d'évolution fatale confirmé scientifiquement ?

9. Quelles sont les conséquences de toutes les hypothèses erronées et erreurs de mesure précitées sur la projection de l'évolution de l'épidémie ?

10. Souvent, de nouvelles mesures ont été exigées et mises en place avant même que les mesures précédentes aient pu déployer leurs effets. Que pense le Conseil fédéral de cette précipitation ?

11. La Suisse dispose-t-elle de suffisamment de médicaments modernes tels que le Dexamethason ou le Remdesivir ? Sont-ils utilisés ?

03.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

x **20.4271 *n*** Ip. **Landolt. Nouvelles procédures d'asile. Bilan d'étape** (29.10.2020)

Le 1er mars 2019 sont entrées en vigueur de nouvelles procédures d'asile qui doivent permettre de vérifier plus rapidement si un demandeur peut ou non rester en Suisse. Si l'on a veillé à prévoir une représentation juridique afin de garantir la légalité de ces procédures accélérées, une analyse réalisée par la " Coalition des juristes indépendants pour le droit d'asile " montre que des améliorations sont aujourd'hui nécessaires.

Aussi prié-je le Conseil fédéral de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- Quelles conclusions tire-t-il à ce jour de l'évaluation des nouvelles procédures d'asile ? Une évaluation a-t-elle du reste été réalisée ou va-t-elle l'être ?

- Comment a lieu le contrôle de la qualité de la protection juridique accordée par l'Etat ?

- Le nombre des procédures accélérées donnant lieu à une procédure étendue est nettement inférieur au taux retenu : que pense le Conseil fédéral de cette constatation ?

- Combien de représentants légaux ont-ils démissionné ? Pourquoi ?

- Quel bilan le Conseil fédéral fait-il des forfaits par cas ? Ceux-ci ont-ils l'effet incitatif visé ?

- Comment le Conseil fédéral s'explique-t-il les différences considérables que l'on constate entre régions s'agissant du taux de recours ?

- Estime-t-il judicieux de conserver des procédures aussi rapides (y compris en ce qui concerne les délais de recours) ?

13.01.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

20.4272 *n* Po. **Storni. LAMal. Compensation sociodémographique intercantonale des primes** (29.10.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'analyser dans un rapport les effets de la structure sociodémographique des cantons sur les coûts de la santé et sur les primes.

Le rapport analysera la possibilité de prévoir une compensation des risques intercantonale, fondée sur les différences moyennes de risque en fonction de l'âge, par canton, afin de compenser les primes plus élevées dues aux différences dans la structure d'âge des cantons. Il analysera en outre la possibilité de prévoir une compensation des risques fondée sur les différences moyennes de risque en fonction de l'âge, par canton, par une réduction individuelle des primes.

Cosignataires: Barrile, Bendahan, Cattaneo, Crottaz, Farinelli, Fehlmann Rielle, Gysi Barbara, Hurni, Locher Benguerel, Marra, Piller Carrard, Pult, Regazzi, Schneider Schüttel (14)

27.01.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.4273 *n* Ip. **Fehlmann Rielle. Application de la loi sur les jeux d'argent. Des correctifs sont indispensables** (29.10.2020)

En 2019, la nouvelle loi sur les jeux d'argent est entrée en vigueur. L'un de ses objectifs est de protéger les mineurs et les personnes vulnérables contre les risques liés au jeu excessif. Par ailleurs, la proposition d'instaurer une commission indépendante capable de suivre l'évolution des jeux d'argent a été refusée sous prétexte qu'elle aurait été inutile et trop coûteuse.

Au début de l'été 2020, la Loterie romande a lancé sa campagne de publicité " Bienvenue dans le monde des parieurs " dans le cadre de son offre de paris sportifs" JouezSport ! ". Diffusé sur les chaînes de télévision, le clip vidéo est aujourd'hui accessible sur YouTube dans sa version longue, ainsi que sur les réseaux sociaux de la LoR o dans sa version raccourcie.

Ce clip vidéo s'adresse à un public très jeune: l'environnement qui est représenté, la musique et la manière dont il est filmé en témoignent. La vidéo invite le spectateur à rejoindre le monde des parieurs, notamment "ceux pour qui prédire le futur devient une seconde nature".

Pourtant, l'art. 74 al. 1 de la loi fédérale sur les jeux d'argent (LJAr) interdit la publicité des exploitants de jeux d'argent si elle est réputée outrancière, ou si elle induit en erreur. L'alinéa 2 interdit la publicité quand elle s'adresse à des mineurs. L'art 77 al. 1 let. a de l'ordonnance (OJAr) précise que sont notamment considérés comme induisant en erreur les messages publicitaires qui donnent l'impression que les compétences, les connaissances ou l'adresse du joueur influencent ses chances de gagner. Or, ce n'est clairement pas le cas.

Cosignataires: Bendahan, Crottaz, Dandrès, Marra, Piller Carrard (5)

27.01.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Discussion reportée

x **20.4274 *n*** Ip. **Bellaïche. Identification par vidéo prévue par l'article 7 alinéa 1 OSCSE** (29.10.2020)

Je prie le Conseil fédéral d'exposer quelles conditions spécifiques doivent être remplies sur le plan de la technique et de l'exploitation pour introduire en Suisse l'identification par vidéo telle que prévue par l'art. 7, al. 1, de l'ordonnance sur la signature électronique (OSCSE) et de désigner un organisme d'évaluation de la conformité au sens de cet article.

03.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

20.4275 *n* Mo. **Groupe de l'Union démocratique du Centre. Électricité. Des accords techniques avec les États voisins pour garantir l'approvisionnement du pays** (29.10.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre des mesures afin que la Suisse puisse conclure rapidement des accords techniques dans le domaine énergétique avec les pays voisins, et ce indépendamment d'un éventuel accord institutionnel avec l'Union européenne. L'objectif est d'assurer la stabilité du réseau et d'accroître la sécurité de l'approvisionnement.

Porte-parole: Imark

27.01.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x **20.4276 *n*** Ip. **de la Reussille. Initiative sur les multinationales responsables** (29.10.2020)

Lors de sa conférence de presse de lancement de la campagne concernant la votation du 29 novembre, Mme la conseillère fédérale Karin Keller-Sutter, cheffe du DFJP, a déclaré que l'initiative populaire "Pour des entreprises responsables et pour protéger les personnes et l'environnement" met en péril les emplois et la prospérité de notre pays. Nous sommes particulièrement choqués par cette déclaration du Conseil fédéral et nous lui demandons de répondre aux interrogations suivantes :

- Le Conseil fédéral peut-il nous expliquer en quoi le respect des droits humains, par les entreprises suisses actives dans des pays où ils sont constamment violés, pourrait mettre en péril les emplois et la prospérité de notre pays ?

- Le Conseil fédéral peut-il nous expliquer pour quelle raison le respect de l'environnement, par ces mêmes entreprises et dans ces mêmes pays, serait aussi un problème pour nos emplois et prospérité ?

- Le Conseil fédéral pense-t-il que maltraiter des travailleuses et travailleurs ainsi que leur environnement est une condition sine qua non pour assurer la prospérité de la Suisse ?

- En tant que dépositaire de multiples conventions internationales le Conseil fédéral n'arrive-t-il pas, au contraire, à penser qu'avec des normes contraignantes dans ces deux domaines, notre pays servirait ainsi d'exemple au niveau international et serait reconnu par de nombreuses populations comme un pays digne d'être cité en exemple ?

13.01.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

20.4277 *n* Ip. **de la Reussille. Halte à la mégalomanie bancaire!** (29.10.2020)

De nombreux médias de notre pays nous ont informé d'un projet de fusion de l'Union de banques suisses et du Crédit suisse. Selon ces informations, nous apprenons que le président du

Conseil d'administration de l'UBS a déjà rencontré le conseiller fédéral responsable des finances ainsi que la Finma pour aborder ce sujet avec eux. Cette fusion ferait de la nouvelle entité la plus grande banque européenne, comme ci cela représentait un titre de gloire particulier pour notre pays. Nous tenons à rappeler que ces dernières années, certaines banques actives internationalement se sont surtout signalées par de multiples condamnations à travers le monde pour diverses infractions commises principalement pour avoir aidé ou encouragé de grosses fortunes à dissimuler leur argent au fisc de leur pays.

Au cas où cette fusion devait effectivement se concrétiser, la nouvelle banque serait effectivement "too big to fail" ce qui signifie que si celle-ci devait se trouver devant de nouvelles difficultés, avec à la clé des pertes considérables ou de nouvelles condamnations, le Conseil fédéral ne pourrait pas la laisser tomber. Selon certaines informations, en cas de réalisation de cette fusion, ce serait près de 15 % des emplois (sur 5000) dans notre pays disparaîtraient.

- Le Conseil fédéral soutien-t-il ce projet de fusion et entend-il entamer un processus d'information du parlement ?

- Le Conseil fédéral peut-il garantir qu'à aucun moment, ça ne serait aux contribuables suisses de payer pour des risques de faillite d'une banque décidément "too big to fail" ?

- Le Conseil fédéral s'interroge-t-il, dans le cadre de cette éventuelle fusion, sur les centaines de licenciements probables et de leurs conséquences sociales ?

13.01.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Discussion reportée

20.4278 ***n*** Ip. **Hurni. Aviation. Un comportement loyal envers les consommateurs serait un minimum au vu des aides versées!** (29.10.2020)

Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes quant à la situation actuelle quant aux pratiques de certaines compagnies aériennes soutenues par la Confédération en cas d'annulation de vols :

1. Le Conseil fédéral a-t-il connaissance de l'utilisation de pratiques déloyales notamment en matière de remboursement des billets par les compagnies d'aviation ces derniers mois ?

2. Le cas échéant, peut-il nous informer quant à leur fréquence et aux suites qui y ont été données ?

3. Comment le Conseil fédéral juge-t-il la pratique consistant à ne rembourser et annuler que le vol aller et maintenir le vol retour

4. Une intervention d'office du SECO en vertu de la Loi sur la Concurrence déloyale est-elle envisagée ?

5. Le Conseil fédéral envisage-t-il d'intervenir auprès des compagnies aériennes pour leur demander un comportement économique loyal envers les consommateur.trices, au vu notamment des montants importants qui leurs sont accordés.

6. Une réglementation plus précise sur le contrat de transport par avion, ne pourraient-elles pas à l'avenir clarifier la situation et réduire le nombre de litiges ?

Cosignataires: Bendahan, Crottaz, Fehlmann Rielle, Gysi Barbara, Marra, Molina, Munz, Piller Carrard, Pult, Roth Franziska, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Storni (13)

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Discussion reportée

20.4279 ***n*** Ip. **Crottaz. Coût des équipements médicotechniques lourds** (30.10.2020)

Le Conseil fédéral étudie actuellement de nombreuses pistes pour limiter l'augmentation inexorable des coûts de la santé.

Des propositions sont faites dans le domaine du prix des médicaments, de limitation du nombre de prestataires de soins, de révision tarifaire ou encore de l'introduction obligatoire d'un médecin de premier recours.

Dans les cantons de Vaud, Fribourg et Neuchâtel, un moratoire empêche depuis quelques années l'installation de nouveaux équipements médicaux-techniques lourds. Dans le canton de Genève, c'est une clause du besoin qui règle aussi les nouvelles installations.

Dans le canton de Fribourg, par exemple, avant le moratoire décrété en 2016, le nombre d'IRM et de scanners avait triplé en une dizaine d'années, réalisant un nombre d'équipements médicaux lourds supérieur à la moyenne suisse.

Chaque nouvelle installation engendre une nouvelle demande et cette offre excédentaire empêche une baisse des coûts de la santé.

Je prie donc le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Les cantons qui ont imposé un moratoire pour l'installation de nouveaux équipements médico-techniques

lourds ont-ils vu diminuer les coûts liés aux examens ou traitements réalisés avec ces appareils ?

2. Existe-t-il un rapport portant sur le nombre d'équipements médico-techniques lourds installés sur le

territoire suisse ?

3. Existe-t-il une analyse de la part des coûts de la santé qui découlent de ces équipements médico-techniques lourds ?

4. Existe-t-il une comparaison de notre situation avec celle des pays voisins ?

5. Un moratoire pour limiter l'installation de tels équipements au niveau national est-il envisageable ?

Cosignataires: Barrile, Bendahan, Fehlmann Rielle, Fridez, Hurni, Maillard, Marra, Molina, Schneider Schüttel, Storni, Suter (11)

27.01.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Discussion reportée

x **20.4280** ***n*** Ip. **Nantermod. Réserves dans la LAMal, surveillance des primes et pratiques commerciales** (30.10.2020)

Le 18 septembre 2020, le Conseil fédéral a ouvert une procédure de consultation relative à une modification de certaines dispositions de l'ordonnance sur la surveillance de l'assurance (OSAMal) concernant les réserves. Des précisions sont apportées concernant la réduction volontaire des réserves et la compensation des primes encaissées en trop.

Dans le rapport publié, il est notamment précisé :

" Par ailleurs, la réglementation en vigueur contient des incitations inopportunes. Les assureurs pourraient être tentés de fixer des primes trop élevées pour procéder à un remboursement par la suite. Il existe des indices que ce mécanisme est utilisé à des fins commerciales. Or, ces deux instruments ne doivent pas servir un but commercial, par exemple en permettant aux assureurs d'acquérir de nouveaux assurés dans certains cantons en remboursant chaque année la part des primes encaissée en

trop. L'idée du législateur n'était pas de mettre à la disposition des assureurs un nouvel outil de marketing, mais de faire en sorte que les primes soient fixées aussi précisément que possible. "

Dans ce contexte, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Quels sont concrètement les indices qui amènent à penser que le remboursement des primes serait utilisé à des fins commerciales par certains assureurs ?

2. Les primes doivent être approuvées par l'OFSP. Cette-dernière a la compétence de refuser les primes proposées par les assureurs, si celles-ci ne couvrent pas les coûts ou si elles engendrent des réserves excessives. Si des indices d'utilisation du remboursement des primes à des fins commerciales existent bel et bien, pourquoi est-ce que l'OFSP approuve des primes trop élevées ?

3. Si certains assureurs ont systématiquement soumis à approbation des primes plus élevées que nécessaire, pour quelles raisons l'OFSP n'a pas apporté les correctifs requis ?

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

x **20.4281** ***n*** Ip. **Nicolet. Cautionnements solidaires liés au Covid-19. Comment faire face à de nouvelles vagues?** (30.10.2020)

Dès le début de la pandémie COVID-19, le Conseil fédéral a très rapidement mis en place par voie d'ordonnance afin de permettre aux entreprises frappées par la crise, d'obtenir rapidement des liquidités.

Ce programme a donné de grandes satisfactions tant pour les entreprises, pour les organes de cautionnement que pour la Confédération.

Face à une deuxième vague et sachant que le Parlement a refusé en juin de permettre aux entreprises d'avoir recours à un deuxième cautionnement, je pose les questions suivantes au Conseil fédéral :

1. Le Conseil fédéral pense-t-il prolonger ce programme de cautionnement dans le cadre de l'enveloppe initiale de 40 milliards, accordée par le Parlement ?

2. Un certain nombre d'entreprises ont sollicités ces aides et sachant qu'il ne leur sera pas possible de formuler une deuxième demande auprès d'un organe de cautionnement, le Conseil fédéral pourrait-il envisager une solution médiane, en autorisant qu'une deuxième requête de cautionnement puisse être déposée uniquement auprès de l'organe ayant accordé le premier cautionnement ?

13.01.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

x **20.4282** ***n*** Ip. **Egger Mike. Coronavirus. Plus d'objectivité dans les chiffres** (30.10.2020)

Les statistiques sur la pandémie de coronavirus contiennent toute une série de chiffres opaques dont l'interprétation et le poids sont susceptibles d'exercer une grande influence sur l'opinion publique. Certains médias les utilisent en effet moins pour informer objectivement de la situation que pour attirer autant que possible l'attention du lecteur ou de l'utilisateur du média imprimé ou en ligne. Ils confondent par ailleurs des termes ou notions tels que " Nouveaux cas annoncés " et " Nouvelles infections ". La conséquence de ces pratiques est de susciter, consciemment ou inconsciemment, des sentiments d'insécurité au sein de la population pour des raisons économiques. Le Conseil fédéral devrait donc les combattre. La situation particulière permettant aux autorités de prendre des mesures sans précédent qui ont de lourdes conséquences sur la vie économique et sociale, une intervention auprès des groupes de presse serait également justifiée.

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Convient-il que les chiffres publiés chaque jour sur les cas de coronavirus confirmés en laboratoire ne reflètent qu'une partie de la situation ? Convient-il que l'évolution du nombre d'hospitalisations et de personnes aux soins intensifs de même que le nombre de personnes qui ne présentent aucun symptôme, qui présentent uniquement de légers symptômes ou qui ont guéri donneraient une image plus objective au public ?

2. Est-il disposé à utiliser les compétences que lui confère la situation particulière pour faire en sorte que les médias publient les statistiques de manière objective, notamment en précisant certains termes ?

03.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

x **20.4283** ***n*** Ip. **Guggisberg. Lien entre le taux de vitamine D dans le sang et l'évolution de la maladie ou la mortalité chez les patients atteints du Covid-19** (30.10.2020)

Quel est l'avis du Conseil fédéral sur les affirmations figurant dans le document scientifique publié par la Société Suisse de Nutrition?

Est-il disposé à veiller à ce que certains hôpitaux traitant des patients souffrant du coronavirus mesurent le statut vitaminique au moment de l'admission, remédient aux carences d'un groupe témoin et évaluent scientifiquement l'évolution de la maladie chez des sujets présentant ou non des déficiences?

Envisage-t-il de reprendre dans sa communication les recommandations émises par la Société Suisse de Nutrition, afin de protéger la population?

Faut-il considérer comme un avis personnel ou une prise de position reposant sur des bases scientifiques la déclaration d'un membre de l'organe consultatif scientifique Task Force COVID-19 selon laquelle l'effet des compléments alimentaires ne serait pas prouvé?

27.01.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

x **20.4284** ***n*** Mo. **de Quattro. Généralisation des tests rapides** (30.10.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de généraliser les tests rapides le plus tôt possible, soit dès que les capacités de production et de distribution de l'industrie pharmaceutique seront suffisantes. Le traitement sera financé par la Confédération.

24.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.03.2021 Conseil national. Rejet

x **20.4285** ***n*** Po. **Groupe libéral-radical. Formation professionnelle et égalité. Donner le goût et la capacité d'entreprendre à toutes et tous, dans toutes les branches** (30.10.2020)

Le Conseil fédéral est invité à comparer le contenu des programmes de formation approuvés par la Confédération (ES,

HES, etc.). Il devra analyser la question de l'importance accordée à l'entrepreneuriat (développement des compétences de management, gestion d'équipe, comptabilité, etc.), en particulier entre les professions traditionnellement masculines et féminines.

Le Conseil fédéral est invité par ailleurs à proposer des solutions pour que toutes les formations offrent une importance équivalente à ces questions entrepreneuriales.

Porte-parole: Nantermod

03.02.2021 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

19.03.2021 Conseil national. Adoption

x **20.4286** ***n*** Ip. **Graf-Litscher. Contrat de réservation conclu avec Molecular Partners pour un médicament contre le Covid-19. Critères d'attribution** (30.10.2020)

Dans le contexte du contrat de réservation conclu avec l'entreprise Molecular Partners et portant sur un produit thérapeutique contre le nouveau coronavirus (SRAS-CoV-2), je prie le Conseil fédéral de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- Sur quels critères le Conseil fédéral s'est-il fondé pour attribuer le contrat à Molecular Partners, alors que la recherche n'en est encore qu'au stade préclinique précoce ? Est-il disposé à publier la liste de ces critères ? Est-il conscient qu'en passant ce contrat, il cofinance de facto la recherche clinique d'une seule entreprise ?

- A-t-on également examiné l'opportunité d'investir dans des entreprises qui proposent des médicaments chimiques ou à base de plantes possédant un effet antiviral, immunostimulant et anti-inflammatoire d'ores et déjà cliniquement prouvé et utilisés en toute sécurité depuis de nombreuses années ?

- Le Conseil fédéral envisage-t-il de conclure d'autres accords avec des entreprises pharmaceutiques afin qu'elles puissent mener des recherches cliniques spécifiques sur le coronavirus ? Des contrats ont-ils également été conclus avec des entreprises proposant des médicaments aux effets antiviraux, immunostimulants et anti-inflammatoires avérés, ou le Conseil fédéral mise-t-il uniquement sur des technologies innovantes ? Dans cette dernière éventualité, pourquoi investir dans des substances actives et mécanismes d'action nouveaux alors que des médicaments éprouvés sont déjà disponibles sur le marché ?

24.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

20.4287 ***n*** Mo. **Graf-Litscher. Recherche concernant les effets des remèdes naturels sur le renforcement du système immunitaire et sur le traitement des infections virales. Il y a urgence.** (30.10.2020)

En exécution de l'art. 64 Cst. sur la recherche, de l'art. 118 Cst. sur la protection de la santé et de l'art. 118a Cst. sur les médecines complémentaires ainsi que des bases légales figurant dans la loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (RS 420.1), le Conseil fédéral est chargé de veiller à ce que des travaux de recherche in vitro et in vivo soient menés sur les remèdes naturels traditionnels et les principes actifs phytothérapeutiques présentant les caractéristiques suivantes :

- effet antiviral attesté ;

- utilisation traditionnelle visant à renforcer le système immunitaire, à améliorer la capacité pulmonaire et à traiter les problèmes cardio-vasculaires ;

- traitement des séquelles à long terme du SARS-CoV-2 telles que l'anosmie, la fatigue et les céphalées.

Les approches de la médecine intégrative (combinaison de médicaments synthétiques et de remèdes naturels) en matière de prévention, de traitement en phase aiguë et d'atténuation des séquelles à long terme des coronavirus doivent également être développées.

Cosignataires: Addor, Egger Kurt, Feri Yvonne, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Kälin, Locher Benguerel, Lohr, Munz, Prelicz-Huber, Weichelt-Picard (11)

03.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.4288 ***n*** Ip. **Romano. Primes 2021 de l'assurance-maladie. Leur augmentation au Tessin est-elle due à des problèmes institutionnels?** (30.10.2020)

Au Tessin, les primes de l'assurance-maladie augmenteront de 2,1 % en moyenne en 2021. C'est la plus forte augmentation au niveau national : 1,6 point de pourcentage de plus que la moyenne suisse. Les réserves continuent elles aussi d'augmenter, aussi les primes ne reflètent-elles pas les coûts réels. Au vu de ce qui précède, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Est-il vrai que l'augmentation moyenne globale proposée par les assureurs-maladie était de 1,7 % ? Pourquoi l'OFSP a-t-il revu à la hausse les prévisions et les chiffres fournis par les assureurs-maladie ?

2. Le motif avancé est que les augmentations possibles auraient été trop basses ces dernières années. Qu'est-ce qui n'a pas fonctionné dans le système ? Quelles solutions aurait-on dû mettre en oeuvre ?

Le Conseil fédéral a déclaré que les réserves sont excessives et qu'il faut trouver le moyen de les réduire. Les assureurs peuvent aujourd'hui les restituer mais ils n'y sont pas obligés. On voit bien où est le problème, lequel ne concerne pas que le Tessin où il se perpétue depuis des années.

3. Au vu de la situation et de la nécessité absolue de mieux contrôler les réserves, voire de les limiter, pourquoi la modification proposée de l'ordonnance sur la surveillance de l'assurance-maladie (OSAMal) contient-elle toujours une formulation potestative à l'art. 26 (" peut réduire "), totalement inefficace, au lieu de prévoir une obligation (" doit réduire ") ?

4. Certains assureurs ne fournissent plus des données complètes aux cantons, sur indication expresse de l'OFSP. Ces derniers ne sont donc plus en mesure d'analyser de manière approfondie les propositions de prime des principaux assureurs sur lesquelles ils doivent se prononcer lorsqu'ils sont consultés par l'OFSP. Ne risque-t-on pas ainsi de saper la confiance des citoyens dans le système ? Pourquoi l'OFSP foule-t-il aux pieds le fédéralisme et renonce-t-il à collaborer pleinement avec les offices cantonaux qui connaissent le mieux la réalité du terrain ?

03.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Discussion reportée

20.4289 ***n*** Ip. **Romano. Réforme "Employés de commerce 2022". Un nouveau pas vers l'anglais comme langue nationale de travail. Le Conseil fédéral n'a rien à dire?** (30.10.2020)

La réforme " Employés de commerce 2022 " prévoit de limiter l'enseignement à une seule langue étrangère (pas forcément nationale) obligatoire, une 2e langue étant facultative. Il est

donc probable que dans la plupart des cas ce sera l'anglais qui sera choisi, au détriment des langues nationales, surtout des langues minoritaires. Les apprentis de Suisse italienne, en particulier, qui parlent une langue minoritaire, seraient pénalisés par rapport à leurs collègues du Nord. En raison de l'importance de l'anglais sur le marché du travail, ils seraient contraints de sacrifier l'apprentissage d'une autre langue nationale ou de renoncer à des branches cruciales pour leur profil professionnel. La connaissance des langues nationales est une valeur, tant sur le plan institutionnel que sur le marché du travail, suisse ou étranger. Dans ce contexte, le Conseil fédéral est prié de prendre position en répondant aux questions suivantes :

1. Comment la réforme prévue s'inscrit-elle dans le programme de la législature 2019 à 2023, sachant que l'art. 8, objectif 7, de l'arrêté fédéral sur le programme de la législature 2019 à 2023 prévoit que " la Suisse renforce la cohésion des régions et favorise la compréhension entre les cultures et les communautés linguistiques " ? Comment les départements se coordonnent-ils pour atteindre cet objectif ?

2. Le projet est-il compatible avec le contenu du message culture 2021-2024, qui met en valeur et promeut les langues, la compréhension et les échanges entre les communautés linguistiques ainsi que la préservation des langues minoritaires ?

3. Ne faut-il pas voir dans cette réforme un nouveau pas vers la mort du plurilinguisme suisse ?

4. Dans un contexte où chaque canton peut décider de l'offre de langues dans les écoles professionnelles, ne court-on pas au chaos, qui incitera la plupart des jeunes à choisir l'anglais ?

5. S'agit-il d'une réforme véritablement positive pour le marché du travail au vu de la place qu'occupent les PME dans le tissu industriel suisse ? Celle-ci ne met-elle pas en évidence une forte interconnexion des régions, qui dépasse souvent les frontières linguistiques et qui repose sur la connaissance des langues nationales ?

6. Ne serait-il pas judicieux que les cantons prévoient l'enseignement obligatoire d'une langue nationale dans le profil des futurs employés de commerce, comme le commanderaient la loi sur les langues et la sauvegarde du plurilinguisme ?

27.01.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Discussion reportée

20.4290 ***n*** Mo. **Romano. Modification de l'article 26 OSAMal** (30.10.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de remplacer la formulation potestative " peut réduire ", à l'art. 26 OSAMal, par " doit réduire ", afin d'imposer une obligation aux assureurs-maladie.

13.01.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.4291 ***n*** Ip. **Tuena. Combien de temps la Suisse peut-elle maintenir un déploiement important de ses militaires de milice?** (30.10.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'expliquer comment la Suisse pourrait s'y prendre pour assurer un déploiement important de l'armée sur la durée. Il dira combien de temps l'armée et la protection civile sont capables d'assurer leur mission, étant donné leur apport en effectifs insuffisant, en particulier dans les cas suivants :

- pendant la crise actuelle du coronavirus ;

- en cas de tension accrue, dans une situation où il faudrait protéger les infrastructures critiques de tout le pays pendant des mois, comme simulé lors de l'Exercice du Réseau national de sécurité 2019 ;

- dans une situation où pour se défendre, il faudrait parer des attaques ou repousser un adversaire avec des moyens conventionnels ou hybrides, en plus d'assurer les prestations de protection habituelles.

Quelle serait la durée du service actif dans l'armée et dans la protection civile si les effectifs trop faibles ne permettent pas un renouvellement suffisant ?

Ne serait-il pas plus juste pour les personnes astreintes au service et plus acceptable pour l'économie et la société si la charge que représente un déploiement important sur une période prolongée pouvait de nouveau reposer sur un plus grand nombre de personnes ?

03.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

x **20.4292** ***n*** Ip. **Quadri. Conseil central islamique suisse. Après la condamnation de ses dirigeants, va-t-on enfin déclarer ce "conseil" hors la loi?** (30.10.2020)

Le Tribunal pénal fédéral (TPF) a récemment condamné Nicolas Blancho et Qaasim Illi, deux membres de haut niveau du Conseil central islamique suisse (CCIS) respectivement à 15 et à 18 mois de détention avec sursis, pour propagande interdite en faveur d'Al-Quaïda et d'autres organisations extrémistes.

Le danger représenté par l'extrémisme islamique est manifeste, l'escalade inquiétante de la violence en France en est la preuve. La Suisse ne saurait se croire à l'abri des attentats : elle compte déjà sa première victime, assassinée à Morges à la mi-septembre. La nouvelle loi antiterrorisme, contre laquelle des milieux de gauche ont d'ailleurs demandé le référendum, fournit bien quelques instruments mais est loin d'être suffisante.

La justice s'est intéressée plusieurs fois au CCIS. Elle a enfin sévi contre ses dirigeants, lesquels ne se sont pas présentés à la lecture du jugement. Leur absence non excusée témoigne de la considération que ces islamistes accordent à la législation suisse et à notre Etat de droit. Ils se reconnaissent manifestement dans d'autres règles, celles de l'islam politique.

Quelques jours après la condamnation de ses dirigeants, le CCIS continue cependant, comme si de rien n'était, à contribuer par ses campagnes à envenimer le climat en France avec les résultats que l'on connaît : des homicides sauvages commis par des extrémistes islamistes arrivés en Europe en se faisant passer pour des réfugiés.

Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes :

- Au vu de la condamnation des dirigeants du CCIS, le Conseil fédéral a-t-il l'intention de déclarer cette organisation hors la loi et d'ordonner sa dissolution et l'expulsion du territoire suisse de ses membres étrangers ou doubles nationaux ?

- Au vu de l'escalade du terrorisme islamiste en France voisine, qui ne peut laisser indifférents les pays limitrophes, a-t-il l'intention d'interdire enfin le financement étranger des mosquées et des centres culturels islamiques ?

27.01.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

20.4293 *n* Mo. **Walliser. Déverrouiller le marché en supprimant les inégalités de traitement entre importateurs de véhicules** (30.10.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'adapter les bases légales de sorte que les valeurs cibles relatives aux émissions de CO2 des véhicules importés nouvellement immatriculés au sein de l'UE qui ne disposent d'aucune réception générale CE soient assimilées aux valeurs cibles fixées pour les véhicules qui disposent d'une réception générale CE ou pour lesquels un objectif applicable aux petits constructeurs et aux constructeurs de niche a été demandé.

27.01.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x **20.4294 *n*** Ip. **Quadri. Réserves 2019 par assureur-maladie. Pourquoi les chiffres sont-ils encore cachés?** (30.10.2020)

On sait que les réserves des assureurs-maladie se montent aujourd'hui à environ 11 milliards de francs.

Toutefois, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) n'a pas encore publié le montant des réserves par assureur-maladie mais seulement le montant global pour l'année 2019, alors que cet exercice est consolidé et clôturé.

La situation est anormale, même par rapport aux années passées : les chiffres de l'année précédente étaient alors publiés immédiatement après la conférence de presse consacrée aux primes de l'année suivante. Cette pratique était d'ailleurs discutable puisqu'il serait opportun de publier ces chiffres avant que les nouvelles primes soient officiellement annoncées.

Les bénéfices des assureurs-maladie ont atteint 1,7 milliard de francs en 2019. Ils sont évidemment allés gonfler encore un peu plus les réserves.

L'ordonnance du CF qui règle la gestion des réserves (ordonnance sur la surveillance de l'assurance-maladie) est en consultation. Le moment est donc particulièrement opportun pour révéler la richesse réelle des différents assureurs-maladie. Toutefois, justement cette année, les chiffres pertinents n'ont pas encore été publiés, sans qu'on en sache la raison.

Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes :

- Pourquoi le montant des réserves par assureur-maladie à la fin 2019, soit les tableaux T 5.03 et T 1.02, n'a-t-il pas encore été publié par l'OFSP ?

- Quand est-il prévu de publier ces chiffres ?

- Est-il judicieux de les " cacher ", alors que l'ordonnance pertinente est en consultation ? Le Conseil fédéral ne pense-t-il pas qu'il prive ainsi les participants à la consultation d'un élément d'appréciation important ?

13.01.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

x **20.4295 *n*** Ip. **Streiff. Protéger la population du Haut-Karabakh** (30.10.2020)

L'Arménie et l'Azerbaïdjan se battent depuis plusieurs semaines pour le Haut-Karabakh tout en subissant de lourdes pertes. Une fois de plus, la région est victime d'un jeu géopolitique, avec l'ingérence, dans le conflit opposant les Etats précités, de la Turquie, d'Israël, de la Russie et de l'Iran. Les faits font ressortir que la Turquie, en particulier, doit être considérée comme un agresseur direct, ce qui lui a valu d'être dénoncée par la France, la Russie et d'autres pays, notamment au vu des djihadistes syriens qui transitent par la Turquie pour rallier la zone de conflits.

Les plus vulnérables, dans ce contexte, sont les habitants chrétiens du Haut-Karabakh qui ne sont intégrés à aucun Etat reconnu sur le plan international qui pourrait leur assurer une protection. Pire, ils sont actuellement attaqués par l'Etat qui revendique leur territoire. La population du Haut-Karabakh risque d'être expulsée et exterminée. C'est d'ailleurs la même menace qui pèse sur tout le peuple arménien si la Turquie devait poursuivre sur la voie de la politique de coercition. Or l'Azerbaïdjan et la Turquie refusent les pourparlers de paix sous l'égide du groupe de Minsk nommé à cette fin par l'OSCE.

Eu égard à cette situation périlleuse qui peut dégénérer bien au delà de la région, le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes:

1. Quelle position adopte-t-il afin de protéger la population du Haut-Karabakh? Se réclame-t-il des principes de Madrid énoncés par l'OSCE, qui incluent un plan concret de règlement du différend?

2. Est-il disposé à reconnaître la république d'Artsakh en tant qu'Etat indépendant si cela permettait de protéger le peuple arménien?

3. Quelles mesures prend-il pour éviter que les relations économiques avec la Turquie et l'Azerbaïdjan (par ex. via la compagnie pétrolière nationale Socar) servent à financer la guerre dans le Caucase?

4. Quelles mesures peut-il ou compte-t-il prendre dans le cadre de sa politique économique, migratoire et extérieure afin de sanctionner l'ingérence contraire au droit international de la part de la Turquie dans le conflit touchant le Haut-Karabakh?

5. Un arbitrage dans ce conflit est-il possible à ses yeux? Est-il intervenu sur le plan diplomatique?

Cosignataires: Candinas, de la Reussille, Gafner, Gugger, Marra, Moser, Studer, von Siebenthal (8)

27.01.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

20.4296 *n* Ip. **Weichelt-Picard. Mortiers blindés 16** (30.10.2020)

1. Le Conseil fédéral, la cheffe du DDPS et le DDPS ont-ils connaissance de l'article publié par l'avocat et lieutenant-colonel (lib.) Rudolf P. Schaub qui décrit le mortier blindé 16 comme une étape supplémentaire dans le scandale des acquisitions de l'armée ?

2. Dans son communiqué du 24 avril 2020, armasuisse affirme que les critères d'aptitude à l'utilisation par la troupe sont remplis, et que le système de mortier pourra être employé par l'armée. Sur quoi repose cette conclusion ?

3. Est-il possible de publier la déclaration d'aptitude à l'utilisation par la troupe émise par l'Etat-major de l'armée le 3 août 2020 ? Combien de critères y ont été vérifiés ? Combien ont été retenus comme " partiellement adapté " et " inadapté " ? Des conditions ont-elles été posées ? Si oui, quel est le délai fixé pour les remplir ? La déclaration du 3 août 2020 est-elle définitive ?

4. Le rapport du CDF du 4 mars 2020 et divers médias (par ex. Blick du 7 septembre 2020) évoquent une ingérence politique dans le choix du matériel. Qu'en pense le Conseil fédéral ?

5. Quand le mortier blindé 16 sera-t-il définitivement en service ?

Cosignataires: Porchet, Schlatter (2)

24.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Discussion reportée

20.4297 *n* Ip. **Klopfenstein Broggini. Les néonicotinoïdes tueurs d'abeilles** (30.10.2020)

Face à la menace importante que constituent les insecticides néonicotinoïdes sur la santé des insectes pollinisateurs et sur la nature, le Conseil fédéral, en souhaitant la ré-homologation du dangereux insecticide Le Gaucho de la classe des néonicotinoïdes, a-t-il mesuré l'impact de ce produit sur les abeilles et sur l'environnement?

Le Conseil fédéral a-t-il par ailleurs étudié des alternatives au dangereux insecticide Le Gaucho pour lutter contre la prolifération du puceron vert dans les champs de betteraves, notamment par le biais d'une aération des sols ou l'introduction d'insectes prédateurs du puceron vert ?

Cosignataires: Clivaz Christophe, Dandrès, Matter Michel, Munz, Python (5)

27.01.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Discussion reportée

20.4298 *n* Ip. **Klopfenstein Broggini. Un gigantesque centre commercial aux portes de la Suisse risque d'assécher le vallon de l'Allondon** (30.10.2020)

Au nom de la Convention d'Espoo, la Suisse a-t-elle participé à la procédure d'étude de l'impact sur l'environnement du projet de centre commercial OPEN à Saint-Genis-Pouilly dans le pays de Gex (F)? Si oui, quelles ont été les conclusions? Et au nom de quels arguments? Et si la Confédération n'a pas été consultée, comment entend-elle faire entendre sa voix?

Cosignataires: Clivaz Christophe, Dandrès, Matter Michel, Pasquier, Python (5)

03.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Discussion reportée

20.4299 *n* Ip. **Badran Jacqueline. Neutralité sur le marché des placements en actions de la BNS et risques climatiques** (30.10.2020)

La BNS refuse fermement d'éliminer les risques climatiques de son portefeuille de placements. Elle avance en particulier qu'elle souhaite éviter une distorsion de sa stratégie de placements neutres sur le marché. Dans ce contexte se posent notamment les questions suivantes :

1. En novembre 2019, on a appris, lors d'une présentation effectuée par Mme Andréa Maechler et M. Thomas Moser, que les risques climatiques figuraient parmi les risques financiers auxquels le bilan de la BNS était exposé et que la prise en compte de ces risques faisait partie intégrante de la gestion du portefeuille obligataire de la BNS. Comment la BNS procède-t-elle ? Utilise-t-elle les scénarios permettant d'identifier les risques climatiques qui ont été élaborés par le Réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier, réseau dont elle est membre ? Se sert-elle des analyses effectuées par des prestataires spécialisés ? Si non, prévoit-elle d'utiliser de tels scénarios et analyses ?

2. La BNS adopte, selon ses dires, une approche passive dans ses placements en actions, l'objectif étant d'investir de manière neutre sur les marchés et d'éviter qu'un poids trop important ou trop peu important soit accordé à certains secteurs ou certaines entreprises. Dans une contribution récente, le groupe de réflexion " Think Tank Council on Economic Policies " écrit que le portefeuille d'actions américaines de la BNS, pour lequel on dispose d'une vue d'ensemble détaillée, comporte trop d'actions de sociétés à moyenne et grande capitalisation. Est-il exact que la part d'entreprises à moyenne et grande capitalisation contenue dans ce portefeuille est trop importante par rapport à la structure globale du marché américain ? Si oui, cette répartition du portefeuille est-elle compatible avec le but déclaré par la BNS, à savoir qu'elle entend investir de manière neutre sur le marché ? Y a-t-il, à côté de la taille des entreprises, d'autres paramètres qui font qu'elle s'écarte d'une approche neutre dans ses investissements en actions ?

3. Les directives dont s'est dotée la BNS pour encadrer sa politique de placements précisent qu'elle n'investit pas dans des entreprises qui répondent à certains critères d'exclusion. La BNS est-elle prête à publier la liste des entreprises qu'elle exclut de son portefeuille, comme le fait par exemple le fonds souverain de la Norvège ? Si non, pourquoi ?

4. Un critère d'exclusion concerne les entreprises qui causent de manière systématique de graves dommages à l'environnement. Sur la base de quels critères et de quels indicateurs la BNS et les prestataires externes associés au processus par la BNS décident-ils d'exclure une entreprise ?

13.01.2021 Réponse du Conseil fédéral.

20.4300 *n* Mo. **Quadri. Migrants économiques terroristes. Agir à la frontière** (30.10.2020)

Au vu de la menace représentée par le terrorisme islamiste, le Conseil fédéral est chargé d'intervenir auprès de l'Italie, afin que celle-ci referme ses ports à l'immigration clandestine. Il est également chargé de renforcer les contrôles à nos frontières, en particulier à la frontière avec l'Italie, et les règles d'admission des migrants.

Cosignataire: Marchesi (1)

13.01.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.4301 *n* Mo. **Funiciello. Pas de bonus pour les entreprises bénéficiant d'aides liées au Covid!** (30.10.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'adapter toutes les bases légales relatives aux soutiens accordés par l'Etat dans le cadre de la crise du COVID afin que les membres des organes directeurs des entreprises bénéficiant ou ayant bénéficié de soutiens fédéraux sous quelque forme que ce soit en lien avec cette pandémie (crédits, indemnités pour réduction de l'horaire de travail, contributions à fonds perdu, etc.) ne puissent toucher de " composante variable " de leur salaire (bonus) dès lors que leur salaire fixe excède un certain montant.

Cosignataires: Atici, Badran Jacqueline, Bendahan, Birrer-Heimo, Crottaz, Dandrès, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Hurni, Jans, Locher Benguerel, Maillard, Marra, Marti Samira, Meyer Mattea, Molina, Nordmann, Nussbaumer, Pult, Seiler Graf, Storni, Suter, Wasserfallen Flavia, Wermuth, Widmer Céline (25)

13.01.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.4302 ***n*** Po. **Molina. Procéder à un tour d'horizon sur l'entrepreneuriat social en Suisse** (30.10.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'établir un rapport sur les définitions actuelles de l'entrepreneuriat social ainsi que sur l'importance quantitative et qualitative que celui-ci revêt en Suisse, en tenant compte des expériences faites à cet égard par d'autres pays (par ex. la France, l'Allemagne, l'Italie ou le Luxembourg). Il s'appuiera sur ces éléments pour dégager ensuite les pistes d'intervention qui permettraient de renforcer spécifiquement l'entrepreneuriat social chez nous.

Cosignataires: Atici, Bendahan, Crottaz, Fehlmann Rielle, Friedl Claudia, Graf-Litscher, Gugger, Gysi Barbara, Hurni, Locher Benguerel, Marra, Marti Samira, Mettler, Munz, Piller Carrard, Pult, Roth Franziska, Schneider Schüttel, Storni, Suter, Trede, Widmer Céline (22)

03.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.4303 ***n*** Po. **Addor. Obligation de porter le masque. Et les effets secondaires?** (30.10.2020)

Le Conseil fédéral est invité à présenter au Parlement un rapport décrivant les divers effets secondaires liés au port obligatoire du masque et procédant à une pesée d'intérêts en vue de proposer les modifications qui s'imposent éventuellement aux mesures encore en vigueur au moment où ledit rapport sera établi, en particulier un régime adapté d'exceptions.

Cosignataire: Nidegger (1)

03.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.4304 ***n*** Mo. **Addor. Exonérer les masques de la TVA** (30.10.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de proposer au Parlement une base légale urgente visant, à tout le moins aussi longtemps que dure la crise du COVID-19, à exonérer le commerce des masques chirurgicaux de la TVA, subsidiairement à ne le soumettre qu'au taux réduit.

Cosignataires: Bendahan, Kamerzin, Reynard, Roduit, Ruppen (5)

13.01.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.4305 ***n*** Ip. **Badran Jacqueline. Politique environnementale de la BNS en matière de placements. Diamondback Energy et réchauffement climatique** (30.10.2020)

La SRF a diffusé il y a quelques semaines un documentaire sur le rôle des grandes banques suisses dans le réchauffement climatique. On y présentait notamment deux entreprises financées par Credit Suisse et UBS, RWE et Diamondback Energy, la deuxième étant spécialisée dans l'extraction de pétrole et de gaz par la méthode - hautement controversée - de la fracturation hydraulique. On y apprenait par ailleurs que Diamondback Energy, plutôt que d'exploiter les rejets de gaz comme source d'énergie, les détruit en les brûlant dans des quantités supérieures à la moyenne, voire les rejette directement dans l'atmosphère sans les brûler.

La loi américaine sur les marchés financiers (Securities Exchange Act) oblige les investisseurs institutionnels dont le volume de placements excède 100 millions de dollars à publier chaque trimestre la liste des titres de leur portefeuille qui sont négociés sur les marchés américains. La BNS étant soumise à cette obligation de rendre des comptes à l'organisme de contrôle des marchés financiers, on sait qu'elle détient des titres de Diamondback Energy.

Or, les directives dont s'est dotée la BNS pour encadrer sa politique de placements précisent qu'elle n'investit pas dans des entreprises qui répondent à certains critères d'exclusion, notamment les entreprises qui causent de manière systématique de graves dommages à l'environnement.

Ces informations soulèvent plusieurs questions :

1. La BNS détient-elle également des titres de la société RWE ?

2. Comment la BNS peut-elle concilier ses investissements dans la société Diamondback Energy avec sa propre politique de placements, laquelle exclut tout investissement dans des entreprises responsables de graves dommages à l'environnement ? Quels sont les indicateurs ou critères pris en compte pour déterminer si une entreprise " cause de manière systématique de graves dommages à l'environnement " ?

13.01.2021 Réponse du Conseil fédéral.

20.4306 ***n*** Mo. **Bircher. LAMal. Garantir une neutralité des coûts dynamique durant au minimum cinq ans** (30.10.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier la loi sur l'assurance-maladie de sorte à garantir une neutralité des coûts dynamique durant au minimum cinq ans dans le cadre de l'examen des structures tarifaires dont la validité s'étend à toute la Suisse.

13.01.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.4307 ***n*** Mo. **Groupe socialiste. Prime coronavirus** (30.10.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer un projet d'acte prévoyant l'octroi d'une prime forfaitaire unique de 4000 francs au personnel des hôpitaux et d'établissements stationnaires et ambulatoires traitant des patients souffrant du COVID-19.

Porte-parole: Gysi Barbara

17.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.4308 ***n*** Mo. **Amaudruz. Coronavirus. Instaurer des tests rapides pour l'entrée en Suisse au lieu d'une liste imprévisible établie par l'OFSP** (30.10.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de changer le système régissant l'entrée en Suisse en période d'épidémie de COVID-19 : au lieu de tenir une liste d'Etats et de territoires présentant soi-disant un risque d'infection élevé et d'imposer une quarantaine générale, des tests rapides doivent être instaurés. Seules les personnes dont le test est positif devront se mettre en isolement, tandis que l'entrée en Suisse des personnes dont le test est négatif ne sera en principe plus assortie de conditions.

Cosignataires: Aeschi Thomas, Büchel Roland, Buffat, Chevalley, de Courten, Dettling, Giezendanner, Glarner, Grüter, Haab, Imark, Keller Peter, Köppel, Marchesi, Martullo, Matter Thomas, Nicolet, Nidegger, Page, Rösti, Ruppen, Rutz Gregor, Schwander, Sollberger, Steinemann, Strupler (26)

24.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.4309 ***n*** Po. **Schneider Schüttel. Races de chiens de protection des troupeaux. Plus de flexibilité en matière d'autorisation** (30.10.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'élargir la liste des races de chiens de protection des troupeaux reconnues et subvention-

nées afin de garantir davantage de chiens de troupeaux opérationnels issus d'une lignée de travail.

Cosignataires: Bendahan, Birrer-Heimo, Candinas, Clivaz Christophe, Crottaz, Fehlmann Rielle, Fischer Roland, Flach, Friedl Claudia, Giacometti, Gugger, Gysi Barbara, Jauslin, Locher Benguerel, Marra, Molina, Munz, Piller Carrard, Pult, Roth Franziska (20)

24.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.4310 ***n*** Ip. **Groupe des Verts. Sortir de la crise du coronavirus en créant des emplois pro-climat, des emplois d'avenir et des emplois dans les soins** (30.10.2020)

De nombreux instruments déployés durant la pandémie - chômage partiel, crédits COVID-19 et allocations pour perte de gain - ont constitué des mesures d'urgence efficaces, aux effets rapides. Malheureusement, la pandémie n'a pas encore été vaincue. La crise sanitaire et la crise sociale et économique qu'elle entraîne vont durer, allant probablement s'aggraver pendant l'hiver.

Nous, les Verts, voulons donner une nouvelle perspective à toutes les personnes qui essuient des pertes de revenu ou qui sont au chômage. C'est uniquement de cette façon que l'on maintiendra l'adhésion de la population aux mesures qui s'imposent sur le plan épidémiologique. Par ailleurs, la crise climatique n'a toujours pas trouvé de solutions. Les investissements nécessaires pour surmonter la crise du COVID-19 doivent donc aussi être des investissements dans un avenir à la fois vert et social. Pour surmonter la deuxième vague, nous, les Verts, proposons une offensive dans les domaines de l'énergie solaire, de la formation et des soins, qui crée des emplois et qui soit avant-gardiste (les détails figurent sur le site suivant : https://verts.ch/societe/sante/un-plan-en-3-points-pour-une-sortie-verte-de-la-crise).

Le moyen le plus rapide pour mettre en oeuvre cette offensive serait que le Conseil fédéral lui apporte son soutien :

1. Le Conseil fédéral est-il disposé à doubler rapidement la promotion des énergies renouvelables ou à l'augmenter fortement pour faire diminuer la liste d'attente des projets prêts à être mis en oeuvre, pour accélérer la transition énergétique et pour créer en même temps de nouveaux emplois ?

2. Dans la négative, pourquoi ? Avec quelles mesures de remplacement entend-il atteindre les objectifs dans les domaines du climat et de l'emploi ?

3. Le Conseil fédéral est-il disposé à créer des bons de formation, en particulier pour les personnes au chômage, qu'il soit complet ou partiel, pour augmenter leurs chances de suivre une formation continue et créer pour elles de nouvelles perspectives d'avenir ?

4. Dans la négative, pourquoi ? Avec quelles mesures de remplacement pourrait-on atteindre les objectifs visés ?

5. Le Conseil fédéral est-il disposé à lancer une offensive en matière de soins dans le domaine des soins infirmiers et de l'accueil extrafamilial des enfants afin que l'on forme enfin davantage de personnel qualifié et que l'on puisse améliorer les conditions de travail ?

6. Dans la négative, pourquoi ? Avec quelles mesures de remplacement pourrait-on atteindre les objectifs visés ?

7. Quelles autres mesures, allant au-delà des instruments actuels, le Conseil fédéral considère-t-il comme appropriées pour atténuer les conséquences sociales et économiques de la crise et pour fournir une contribution à la lutte contre l'urgence climatique ?

Porte-parole: Glättli

24.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

20.4311 ***n*** Ip. **Ruppen. Coûts liés au grand prédateur qu'est le loup** (30.10.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'établir une évaluation détaillée des coûts et de l'utilité liés au retour du grand prédateur qu'est le loup. L'évaluation tiendra compte des éléments suivants :

1. coûts directs pour l'administration fédérale et les services cantonaux de la chasse et de la protection des troupeaux ;

2. coûts supplémentaires pour la protection des troupeaux sur les alpages, les pâturages de printemps et les pâturages attenant à la ferme ;

3. diminution estimée de la biodiversité dans les régions alpines due à l'abandon de l'exploitation des pâturages impossibles à protéger ;

4. pertes économiques dues à l'abandon des pâturages et à la suppression des fonds d'encouragement de la Confédération sous forme de contributions d'alpage ;

5. perte de l'attrait touristique due à l'abandon de l'élevage traditionnel, proche des animaux et écologique ainsi que perte de diversité des paysages.

03.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Discussion reportée

20.4312 ***n*** Mo. **Michaud Gigon. Introduire un indice de réparabilité pour certains appareils électriques et électroniques** (30.10.2020)

Les consommateurs suisses n'ont à ce jour pas la possibilité de comparer les appareils électriques et électroniques sur la base de leur durée de vie lors de leurs achats, laquelle dépend largement de leur aptitude à être réparés. La France introduira le 1er janvier 2021 un indice basé sur des critères objectifs faisant état de la réparabilité des smartphones, ordinateurs portables, téléviseurs, lave-linge et tondeuses à gazon. Afin de limiter les déchets et d'aider les consommateurs à choisir des produits durables, le Conseil fédéral est chargé d'appliquer un étiquetage similaire aux mêmes catégories de produits vendus en Suisse en adaptant par exemple l'article 30a sur la limitation des déchets de la Loi sur la protection de l'environnement LPE.

03.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.4313 ***n*** Ip. **Reimann Lukas. L'islamisme en Suisse** (30.10.2020)

1. A la connaissance du Conseil fédéral, combien d'islamistes radicaux se trouvaient-ils en Suisse à la fin du troisième trimestre 2020 (merci de ventiler par nombre et affiliation) ?

2. Parmi les islamistes radicaux visés à la question précédente, combien n'ont pas la nationalité suisse ?

3. Que peut dire le Conseil fédéral de l'évolution de la menace émanant des milieux salafistes, en particulier sur leurs activités islamistes actuelles :

a. sous l'angle de la situation en France et des derniers attentats terroristes en date ?

b. en ce qui concerne le Conseil central islamique suisse (CCIS), sa disparition de la sphère publique et la condamnation en octobre 2020 de Qaasim Illi et Nicolas Blancho ?

4. Compte tenu que les organisations et mosquées extrémistes ont été interdites en Autriche ou en France, assiste-t-on à un déplacement vers la Suisse de mosquées controversées et de leur entourage ?

5. Combien de possibles fauteurs de troubles islamistes et autres personnes gravitant dans la mouvance islamisto-terroriste se trouvaient-ils en Suisse en 2020 ?

6. Combien de ces personnes à potentiel islamisto-terroriste ne possèdent pas de passeport suisse ?

7. Combien de ces possibles fauteurs de troubles et assimilés ont-ils déjà demandé l'asile en Suisse ?

8. Quel est actuellement le statut de résidence de ces personnes ?

9. Combien de ces fauteurs de troubles et assimilés sont-ils emprisonnés ou soumis à d'autres formes de restriction de liberté ?

10. Combien de possibles fauteurs de troubles et autres personnes gravitant dans la mouvance islamisto-terroriste ont-ils été expulsés en 2020, et combien en 2019 ?

11. Combien de personnes au total sont-elles classées par les autorités de police et de sécurité comme des possibles fauteurs de troubles et autres personnes gravitant dans la mouvance islamisto-terroriste ?

12. Combien y a-t-il de personnes potentiellement en relation avec l'organisation terroriste du Hezbollah ? Et combien avec le CCIS ? Les chiffres sont-ils en hausse ou en baisse ?

13. Combien de personnes sont-elles parties en 2019 et 2020 pour la Libye, la Syrie, l'Azerbaïdjan, l'Irak, la Turquie ou d'autres pays pour des raisons liées à l'islamisme ?

14. A la connaissance du Conseil fédéral, combien de ressortissants suisses ayant des liens avec le terrorisme islamiste sont-ils actuellement détenus à l'étranger (merci de ventiler par Etat, organisation islamiste, sexe, âge et autres nationalités) ?

15. Combien d'islamistes sont revenus de quels Etats en 2019 et 2020 (merci là aussi de ventiler par organisation islamiste, sexe, âge et nationalités) ?

16. Combien de cellules ou réseaux terroristes présents en Suisse ayant planifié et préparé des attentats islamistes ont-ils été démantelés par les autorités de poursuite pénale en 2019 et 2020 ?

17. Selon la police fédérale et les autorités de sécurité, quel est le danger qu'une attaque terroriste à motivations islamistes soit commise en Suisse ou dans les pays voisins, et quelle est à cet égard l'évolution probable de la situation selon l'état actuel des connaissances ?

18. Combien de procédures d'enquête en relation avec le terrorisme islamiste ont-elles été ouvertes par le Ministère public de la Confédération (merci de ventiler par chef d'accusation, nombre de personnes accusées dans la procédure, sexe, nationalité de l'accusé, état de la procédure d'enquête) ?

27.01.2021 Réponse du Conseil fédéral.

20.4314 ***n*** lp. **Reimann Lukas. Assurer paix et sécurité dans le détroit de Taïwan grâce à la médiation de la Suisse?** (30.10.2020)

Quelles conséquences le Conseil fédéral tire-t-il des violations de l'espace aérien de Taïwan qui se multiplient de la part de la République populaire de Chine?

En sa qualité, notamment, de pays accueillant de nombreuses institutions onusiennes au Palais des Nations à Genève ainsi qu'en tant qu'Etat neutre jouant un rôle de médiateur dans des situations conflictuelles, quelles mesures la Suisse prend-elle pour assurer paix et sécurité dans le détroit de Taïwan, conformément aux objectifs qu'elle s'est fixés pour la région de l'Inde et du Pacifique afin de renforcer les réseaux aux niveaux politique et économique ainsi qu'en matière de politique de sécurité tant dans les échanges avec cette zone qu'à l'intérieur de celle-ci?

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

20.4315 ***n*** lp. **Rytz Regula. Certaines subventions et incitations instaurées dans le domaine de l'agriculture nuisent à la biodiversité et à la productivité de l'écosystème pédologique. Que fait la Confédération?** (30.10.2020)

En 2012, la Confédération s'était donné pour objectif à l'horizon 2020 d'éviter les effets négatifs des incitations financières existantes sur la biodiversité et de mettre en place des nouvelles incitations positives dans les cas judicieux. Une étude réalisée par le WSL et la SCNAT identifie 40 subventions nationales présentant des effets négatifs sur la biodiversité dans le domaine de l'agriculture. Ces subventions relèvent essentiellement de la politique agricole menée par la Confédération.

Il a été largement démontré qu'une agriculture intensive mène à un recul de la flore et de la faune dans les terres cultivées. Les prairies maigres, les milieux humides, les petites structures et les eaux proches de la nature disparaissent et sont de plus en plus pollués. Comme le Conseil fédéral le relève dans son avis relatif à l'interpellation 20.3863, " la valeur de production de l'exploitation agricole du sol est largement tributaire du fonctionnement de l'écosystème pédologique ". Les milieux agricoles pourraient par ailleurs subir, outre une baisse de la productivité, un dégât d'image croissant découlant du recul de la biodiversité.

Je prie dès lors le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Dans sa réponse à la motion 19.3504, il affirmait : " Dans le contexte du développement durable, les répercussions sur la biodiversité doivent être présentées en toute transparence et prises en considération lors des décisions, quel que soit le domaine politique. " Cette déclaration est-elle mise en oeuvre dans la politique agricole ? Si oui, quelles sont les analyses réalisées ? Si non, quand ces études seront-elles élaborées et intégrées aux décisions à prendre ?

2. Quelles mesures ont été prises dans le domaine de l'agriculture pour identifier les effets néfastes des subventions sur la biodiversité, pour les réduire, les éviter ou les transformer ?

3. Il semble que la politique agricole et les stratégies Biodiversité et Développement durable ne soient que partiellement harmonisées. Qu'en est-il ? Quand et comment les politiques des différents domaines seront-elles systématiquement harmonisées ?

4. De quelle manière les départements et offices fédéraux sont-ils intégrés dans l'analyse, la réduction, la transformation et la

suppression des effets néfastes des subventions sur la biodiversité dans le domaine de l'agriculture ?

5. Les instances fédérales veillent-elles, en collaboration avec les conférences intercantonales, les cantons et les interprofessions, à ce que les résultats et les recommandations de l'étude " Subventions dommageables à la biodiversité en Suisse " soient analysés et débattus ? Si oui, comment ? Si non, pourquoi ?

27.01.2021 Réponse du Conseil fédéral.

20.4316 ***n*** Mo. **Addor. La police pour contrôler les familles?** (30.10.2020)

Le Conseil fédéral est invité à lever immédiatement la limitation du nombre des personnes autorisées à se rassembler dans le cercle familial, subsidiairement à élever de manière adaptée la limite imposée.

17.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.4317 ***n*** Ip. **Python. Quel prix du sucre indigène et quelles recherches pour exclure le recours aux néonicotinoïdes et préserver la filière?** (30.10.2020)

Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes :

1. En renonçant aux néonicotinoïdes, de combien devrait être augmentée la prime de culture pour compenser une perte moyenne de 50 % (scénario du pire) de rendement tous les 3 ans?

2. Se basant sur le calcul d'un rendement standard en prestations écologiques requises de 90 tonnes par ha à 44.-/t, une prime supplémentaire de 680.-/ha permettrait-elle de couvrir ce risque?

3. Cette perte, lissée par année, correspondrait à une augmentation d'environ 17 % de la prime de culture qui est déjà de 2100.-/ha. Rapportée aux 18 000 ha de cultures de betteraves, cela signifierait 12,2 millions de plus à allouer au budget. Une telle augmentation est-elle envisageable ?

4. La culture conventionnelle de la betterave impacte aussi les sols et la qualité de l'eau par l'usage intensif d'herbicides, quelles mesures le Conseil fédéral pourrait-il mettre en oeuvre rapidement pour encourager davantage les conversions en production biologique, sachant que pour cette filière elle ne représente même pas 0,1 % de la surface cultivée?

5. Quelles innovations techniques et quel soutien spécifique alloué à la recherche permettraient de diminuer le compactage du sol et l'usage de ces intrants?

6. Quelles sont les pistes étudiées par Agroscope, les HES et le Fibl?

Cosignataire: Michaud Gigon (1)

27.01.2021 Réponse du Conseil fédéral.

20.4318 ***n*** Ip. **Clivaz Christophe. Impact de la pollution de l'air sur la santé** (30.10.2020)

En 2019, la société européenne de cardiologie publiait une importante étude qui met en lumière la nocivité sous-estimée de la pollution de l'air sur la santé des individus, notamment du fait de l'impact majeur et peu documenté des particules fines (PM10 et PM2.5) sur le système cardio-vasculaire (surmortalité induite par la pollution de l'air d'environ 5600 personnes par année en Suisse). De plus, une rapport récent réalisé par l'organisation indépendante CE Delft est arrivé à la conclusion que l'impact de la pollution de l'air s'élevait à 166 milliards d'Euro annuellement. Pour la Suisse, les coûts de la pollution de l'air dans cette étude étaient de 1,236 milliard pour les huit plus grandes villes du pays. Finalement, la pollution de l'air est doublement liée au contexte pandémique actuel: les mesures de confinement prises pour lutter contre le virus ont eu un effet spectaculaire sur la pollution de l'air; de plus, la pollution de l'air est responsable en Europe d'environ 19% de la mortalité induite par la maladie Covid-19.

Face à cet impact sanitaire de la pollution de l'air, le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quelles mesures envisage le Conseil fédéral pour limiter l'impact économico-sanitaire de la pollution de l'air à court et moyen terme?

2. Quels moyens d'action le Conseil fédéral a-t-il à sa disposition en cas de dépassement des normes en vigueur ?

3. Au vu des dernières données concernant la toxicité pulmonaire et cardio-vasculaire des particules fines, est-ce que le Conseil fédéral envisage de réviser les valeurs des normes OPair pour les PM10, PM2.5 et oxydes d'azote?

4. Sachant que 17 % des émissions de particules fines sont dues au moteur Diesel, est-ce que le Conseil fédéral prévoit d'interdire prochainement ce type de moteur en Suisse ?

5. Le droit de vivre dans un environnement sain et non pollué est considéré comme un droit fondamental. Est-ce que le Conseil fédéral connaît le profil socio-démographique des personnes et populations les plus exposées à la pollution de l'air ?

6. Le lien entre pollution de l'air et maladie Covid-19 illustre l'importance des mesures de santé publique pour protéger la population, ainsi que les interactions entre environnement, pandémie et santé publique. Quelles leçons à court et moyen terme le Conseil fédéral souhaite-t-il en tirer ?

Cosignataires: Crottaz, Klopfenstein Broggini, Matter Michel, Munz (4)

03.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Discussion reportée

x **20.4319** ***n*** Ip. **Clivaz Christophe. Rôle de l'OFEV dans la gestion du dossier "gaz hilarant" de Lonza** (30.10.2020)

Dans l'article " Die Klimaschande vom Visp " paru dans Das Magazin du 24 octobre 2020, l'OFEV est mis en cause pour sa passivité dans le cadre de la découverte d'émission de gaz hilarant (protoxyde d'azote) par l'entreprise Lonza.

Dans ce contexte je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Pourquoi l'OFEV a-t-il négocié un accord avec la Lonza plutôt que de simplement faire appliquer la loi ?

2. Quel est le montant financier que la Lonza a ainsi pu économiser en ne devant pas compenser ses émissions de protoxyde d'azote dès leur découverte (avril 2017) par l'achat de droits d'émission ?

3. Cet accord va-t-il aboutir au final à un gain financier pour la Lonza, sachant qu'elle pourrait revendre aux enchères les droits d'émission reçus gratuitement une fois que le catalyseur aura été installé ?

4. Si la Lonza n'installe pas son catalysateur d'ici fin 2021 comme convenu, quelles sanctions sont-elles prévues ?

5. Est-il vrai que la Lonza a marchandé avec la Confédération des avantages financiers et a fait du chantage à l'emploi plutôt que d'assumer ses responsabilités ?

6. Comment le Conseil fédéral explique-t-il le manque de réaction de l'OFEV alors que les émissions de protoxyde d'azote de la Lonza représente 1 % des émissions annuelles totales de GES de la Suisse ?

7. Le Conseil fédéral ne trouve-t-il pas regrettable que tout n'ait pas été entrepris par la Lonza et par l'OFEV pour que le catalyseur soit installé dans les meilleurs délais, ce qui aurait permis à la Suisse d'améliorer son bilan carbone de plusieurs millions de tonnes d'équivalent CO2 ?

8. Le Conseil fédéral n'est-il pas d'avis, aussi sur la base de sa réponse à mon interpellation 20.3045 " Le gaz hilarant de la Lonza n'est-il que la pointe de l'iceberg ? ", qu'il faut modifier la législation pour que de tels cas ne puissent pas se reproduire ?

Cosignataires: Klopfenstein Broggini, Pasquier, Python (3)

03.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

x **20.4320** ***n*** Ip. **Clivaz Christophe. Élimination des véhicules hors d'usage. Ne faut-il pas faire un pas vers l'économie circulaire?** (30.10.2020)

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Quel est le pourcentage de véhicules hors d'usage recyclés en Suisse ?

2. Quel sont les pays vers lesquels les véhicules hors d'usage non recyclés en Suisse sont exportés ?

3. Que sait-on des modes d'élimination des véhicules suisses hors d'usage exportés et de leur impact sur l'environnement ?

4. Que compte faire le Conseil fédéral pour renforcer la filière du recyclage des véhicules hors d'usage en Suisse ?

5. Le système de financement mis en place par le canton de Neuchâtel (art. 16, al. 2bis LTVRB) pourrait-il être repris au niveau fédéral ?

Alors que la Suisse possède une soixantaine de recycleurs d'automobiles et des usines de broyage de véhicules permettant un recyclage efficace et respectant des critères environnementaux stricts, elle a en 2019 exporté 164 750 véhicules anciens et n'en a broyé que 61 428. Les matières premières liées à son parc automobile ne sont ainsi pour une grande partie ni recyclées ni valorisées.

De plus, l'exportation de ces véhicules anciens non homologables en Suisse posent d'importantes questions de sécurité sanitaire et environnementale. Ces exportations ont lieu dans des pays n'ayant souvent pas de filières de recyclage. Ainsi, les matières premières extraites pour la fabrication de ces véhicules sont perdues.

Par conséquent, le modèle actuel en Suisse ne respecte pas les principes de fermeture des cycles de matière alors que la Suisse s'est engagée à promouvoir l'économie circulaire. A cela s'ajoute la baisse continue de la valeur du métal et l'absence de véritables conditions-cadres pour le recyclage des véhicules en Suisse qui péjorent de plus en plus la rentabilité économique de cette filière.

En outre, l'augmentation rapide de nouveaux véhicules électriques sur le marché automobile suisse pose aussi la question du recyclage des batteries.

Concernant l'élimination des véhicules, le canton de Neuchâtel stipule à l'article 16, alinéa 2bis de sa Loi cantonale sur la taxe des véhicules automobiles, des remorques et des bateaux (LTVRB): " Une somme qui couvre les frais d'élimination des véhicules automobiles, des remorques et des bateaux est attribuée à l'entité qui gère ces tâches ". Le propriétaire d'un véhicule immatriculé dans le canton peut ainsi gratuitement se débarrasser de son véhicule hors d'usage.

Cosignataires: Egger Kurt, Klopfenstein Broggini, Munz, Python (4)

24.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

20.4321 ***n*** Ip. **Clivaz Christophe. Vente de voitures soi-disant d'occasion afin de ne pas en tenir compte dans la moyenne des émissions de CO2 des voitures neuves** (30.10.2020)

Je prie le Conseil fédéral de répondre à la question suivante :

Pour éviter l'augmentation du nombre d'abus, quand le DETEC entend-il prolonger le délai, selon article 17 alinéa 4 lettre a de l'Ordonnance sur le CO2, à partir duquel les voitures neuves importées en Suisse sont exemptées du calcul de la valeur cible CO2?

Les voitures neuves immatriculées à l'étranger ne sont plus considérées comme neuves à partir de six mois, même si elles n'ont jamais roulé. Les importateurs peuvent les faire venir en Suisse comme s'il s'agissait d'occasions. Ils contournent ainsi en toute légalité les valeurs CO2 fixées dans la loi, car ces voitures ne font pas partie du calcul de la moyenne CO2 à atteindre. C'est une affaire lucrative pour échapper à la mesure principale de la politique climatique suisse des transports. Il suffit d'immatriculer et de stationner un certain temps des voitures toutes neuves à l'étranger, puis de les importer en Suisse, où elles peuvent être vendues avec un rabais par rapport aux véhicules identiques importés directement de l'étranger sans y avoir été immatriculés.

Un grand importateur recommande d'ailleurs publiquement à sa clientèle de profiter de cette lacune législative comme mentionné dans un article du Matin Dimanche du 30 août 2020 (p. 3): "De façon plus surprenante, Dino Graf, porte-parole d'AMAG, nous dit même comment le client peut assez aisément contourner la taxe: "Le client a toujours la possibilité d'acheter une voiture performante à l'étranger et de l'importer en Suisse après six mois, sans payer de taxe sur le CO2"".

Dans son rapport "Effets des prescriptions relatives aux émissions de CO2 pour les voitures de tourisme neuves entre 2012 et 2018" du 18 février 2020, le DETEC relève que "L'abus est avéré si un grand nombre de voitures neuves sont immatriculées à l'étranger pour la première fois et retenues avant leur dédouanement en Suisse pour éviter le paiement d'une sanction." (pp. 61-62). Or, dans ce même rapport le DETEC mentionne également (p. 63): "Cela indique que l'on a volontairement attendu la fin de ce délai [de six mois] pour les véhicules à fortes émissions".

Cosignataires: Chevalley, Egger Kurt, Girod, Jauslin, Klopfenstein Broggini, Müller-Altermatt, Munz, Nordmann, Pasquier, Python, Roduit, Schneider Schüttel, Vincenz, Wismer Priska (14)

27.01.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Discussion reportée

20.4322 ***n*** Ip. **Munz. La Confédération temporise aux dépens du climat** (30.10.2020)

L'OFEV révélait en février 2020 qu'une source inconnue provenant de Lonza SA émettait d'énormes quantités de protoxyde

d'azote, gaz 300 fois plus néfaste pour le climat que le CO2. Le communiqué précise que " Lonza s'est engagée à installer un catalyseur d'ici à fin 2021... Lonza est inscrite au Registre suisse des échanges de quotas d'émission et doit désormais remettre à la Confédération, également pour ces émissions, les droits d'émissions requis ou, dans une moindre mesure, des certificats étrangers. "

Un article de presse (Das Magazin du 24 octobre 2020) publie d'autres détails de ce scandale climatique. Alors que Lonza savait dès le printemps 2017 et la Confédération, dès mai 2018, que l'entreprise émettait par an 1800 tonnes de protoxyde d'azote au lieu des 25 tonnes supposées, cette émission de gaz ne doit prendre fin qu'en 2022. Je prie dès lors le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Pourquoi faut-il attendre cinq ans pour que cesse une émission importante de gaz néfaste pour le climat ?

2. Pourquoi l'OFEV n'a-t-il pas exigé dès mai 2018 qu'un catalyseur soit installé dans les meilleurs délais, que la production soit arrêtée ou que d'autres mesures soient prises pour mettre un terme le plus vite possible à l'émission de protoxyde d'azote ?

3. Pourquoi la Confédération a-t-elle attendu une expertise pendant un an alors que la quantité de gaz émise était connue ?

4. Pourquoi l'OFEV a-t-il accepté que la quantité de 25 tonnes, erronée, soit inscrite dans le registre des polluants de 2018, qui aurait dû être mis à jour jusqu'au 1er juillet 2018 ?

5. Pourquoi l'OFEV n'a-t-il effectué qu'un examen préliminaire facultatif de l'esquisse de projet relatif à l'installation d'un catalyseur en août 2018 au lieu de faire avancer le projet ?

6. Pourquoi a-t-on libéré Lonza de l'obligation d'acheter des certificats pour compenser l'émission de protoxyde d'azote qu'elle occasionne ? Pourquoi reçoit-elle des certificats gratuits pour l'émission de protoxyde d'azote des années 2019 et 2020 ainsi que d'une partie de 2021 ? A combien se montent les économies ainsi réalisées par Lonza et quelle part représentent-elles par rapport aux quelque 12 millions de francs que coûte l'installation d'un catalyseur ?

7. Lonza ne respectera pas son obligation d'installer un catalyseur avant fin 2021 comme elle s'est engagée à le faire vis-à-vis de la Confédération. La mise en service a été reportée à 2022. Quelles seront les conséquences du non-respect de l'accord conclu ?

Cosignataires: Badran Jacqueline, Friedl Claudia, Jans, Schneider Schüttel, Suter (5)

03.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Discussion reportée

20.4323 *n* Mo. **Gugger. Bêtes tuées par des grands prédateurs. Équité en matière de dédommagement** (30.10.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'étendre la participation de la Confédération au dédommagement des dégâts causés par les grands prédateurs (loups et autres), lorsque les attaques concernent des troupeaux protégés et que des animaux de rente sont blessés, disparaissent ou tombent dans des ravins.

Cosignataires: Brenzikofer, Clivaz Christophe, Friedl Claudia, Girod, Gysin Greta, Locher Benguerel, Lohr, Molina, Munz, Prelicz-Huber, Pult, Rytz Regula, Schneider Schüttel, Streiff, Studer (15)

24.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x **20.4324 *n*** Ip. **Jauslin. Reconversion de l'aérodrome de Dübendorf. Un changement de cap lourd de conséquences décidé par le Conseil fédéral** (30.10.2020)

Le 14 octobre 2020, le Conseil fédéral a fait savoir qu'il interrompait la procédure d'adaptation du plan sectoriel pour la reconversion de l'aérodrome de Dübendorf en champ d'aviation civil, revenant ainsi sur le mandat qu'il avait confié en 2014 à la société Flugplatz Dübendorf AG (FDAG). Il a justifié sa décision par le fait que la situation initiale avait considérablement changé, notamment parce qu'on avait soulevé certaines questions qu'il était impossible de prévoir dans un premier temps, parce que les communes concernées avaient exprimé des réserves et parce qu'un arrêt du Tribunal administratif du canton de Zurich avait entravé la planification du parc d'innovation.

Cette situation soulève les questions suivantes :

1. Maintenant que le Conseil fédéral a écarté l'option de l'aviation civile à Dübendorf, qu'entend-il par la notion de " troisième affectation ", qui continue d'être soutenue ?

2. Avec les spécifications qu'il a inscrites le 31 août 2016 dans le plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA), le Conseil fédéral a créé des règles de planification contraignantes. Qui va mener la procédure d'adaptation du PSIA concernant la " troisième affectation " ? Qui sont les parties prenantes à la triple affectation qui est réclamée ?

3. Quelle somme la Confédération devra-t-elle réunir pour financer le dédommagement de la FDAG qui a été convenu par contrat ?

4. Que va-t-il advenir des études, documents de fond, travaux préliminaires et concepts élaborés par la FDAG ?

5. Pourquoi a-t-on mis à l'enquête la fiche PSIA pour l'aérodrome de Dübendorf le 18 février 2019 si, à la fin de l'année 2018, l'administration connaissait déjà les raisons qui ont conduit à l'abandon du projet ?

6. Pourquoi le Conseil fédéral indique-t-il, dans sa réponse du 2 septembre 2020 à l'interpellation 20.3694, que les travaux d'analyse en relation avec le survol des parcelles voisines et avec la sécurité aérienne ont été confiés à un mandataire alors que le DETEC prévoyait depuis longtemps de décider l'abandon du projet ?

7. Dans sa réponse à l'interpellation 20.3694, le Conseil fédéral déclare par ailleurs que les Forces aériennes pourront utiliser l'aérodrome civil de Dübendorf sur le même modèle que l'aéroport de Berne-Belp, qui est titulaire d'une concession. Ne savait-il pas que l'aérodrome de Berne, contrairement à celui de Dübendorf, est titulaire d'une concession et qu'il est donc soumis à des règles complètement différentes ?

8. Pourquoi, en dépit des recommandations de l'Office fédéral de la justice, le DETEC n'a-t-il pas lancé immédiatement, en parallèle à la procédure PSIA, une procédure d'octroi d'une concession, comme l'a suggéré la FDAG ?

9. Comment et quand le DETEC va-t-il revoir la stratégie aéronautique de la Confédération (Lupo 2016) dans le secteur des aérodromes (chapitre 5.2), laquelle est désormais obsolète ?

Cosignataires: Candinas, Gugger, Hurter Thomas, Kutter, Rutz Gregor, Sauter, Silberschmidt, Vogt (8)

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

20.4325 ***n*** Ip. **Klopfenstein Broggini. Open space. Quid de la santé physique et morale au travail?** (30.10.2020)

Plusieurs études scientifiques démontrent l'effet négatif des aménagements de l'espace de travail de type open ou multispace sur la santé et les performances des collaborateurs et collaboratrices. Il a en effet été montré que les perturbations provoquées par l'open space pouvaient faire perdre jusqu'à 86 minutes à chaque employé chaque jour, générer une perte de productivité de 15 % pour les employé.e.s et une réduction de 32 % du bien-être des travailleur.euses. Ces études démontrent également que les avantages attendus de ce type d'aménagement ne se matérialisent pas, le travail ne devenant pas plus collaboratif, les interactions directes entre employé.e.s ayant même plutôt tendance à diminuer dans de tels espaces. Et il apparaît également évident que de tels aménagements présentent des risques accrus pour la propagation du COVID19 augmentant de fait la pression sur le personnel.

Je demande par conséquent au Conseil fédéral de clarifier les points suivants :

1. Le Conseil fédéral est-il conscient des risques que représentent les open - multispace pour la santé au travail de ses collaborateurs et collaboratrices ainsi que des effets négatifs sur la performance au travail ?

2. A-t-il conscience également du risque de tels open space pour la propagation du COVID19 ?

3. Est-il prêt à faire effectuer et rendre public une enquête indépendante auprès du personnel fédéral pour connaître l'avis de ses collaboratrices et collaborateurs sur le travail en open space ainsi que leur expérience de tels espaces ouverts ?

4. Peut-il enfin indiquer le nombre et la proportion d'employé.e.s fédéraux travaillant actuellement en open space ou en bureaux individuels (par Département) ? Et préciser quelles sont les perspectives à moyen terme (2025) ?

13.01.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Discussion reportée

x **20.4326** ***n*** Ip. **Binder. Mise en oeuvre immédiate des mesures pour les cas de rigueur destinées aux entreprises selon l'article 12 de la loi Covid-19** (30.10.2020)

Au mois d'octobre, le Conseil fédéral a durci une nouvelle fois les mesures visant à endiguer la pandémie de COVID-19, aggravant ainsi fortement la situation économique déjà désastreuse des acteurs du secteur du spectacle et de l'événementiel et, partant, des foires, des salles de concert, des centres de congrès, des théâtres, des cinémas et des entreprises de restauration. Toutes ces entreprises se voient à nouveau contraintes d'annuler à très brève échéance leurs manifestations ou de les reporter à une date indéterminée, alors qu'elles les avaient organisées minutieusement en élaborant des plans de protection soignés et en investissant d'importantes ressources à cet effet. Cette situation est aussi due, en particulier, au fait que le traçage des contacts - capital pour l'économie - ne fonctionne toujours pas, alors que l'arrivée de la deuxième vague était prévisible. Le nombre de tests disponibles est en outre insuffisant. En adoptant l'art. 12 de la loi COVID-19, le Parlement a pourtant fourni au Conseil fédéral un instrument efficace, qui permet notamment à la Confédération d'octroyer des contributions à fonds perdu. Mais la Confédération tarde à s'en servir et il semblerait que cette aide arrivera trop tard pour de nombreuses entreprises. Nombre de cantons n'ont hélas toujours pas versé d'indemnités pour pertes financières pour les six derniers mois ou n'ont versé que des indemnités partielles. Les crédits d'urgence et les réserves sont épuisés. Pour de nombreuses entreprises, il sera trop tard si les aides n'arrivent qu'en février.

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Comment justifie-t-il le fait qu'il n'a pas exécuté convenablement les tâches qui lui incombaient pour soutenir l'économie (traçage efficace des contacts et offres de tests suffisantes), alors qu'il savait pertinemment que la deuxième vague de l'épidémie de COVID-19 s'annonçait ? Est-il prêt à améliorer rapidement sa stratégie ?

2. Les procédures actuelles sont longues et fastidieuses. Le Conseil fédéral est-il prêt, sur la base de l'art. 12 de la loi COVID-19, à apporter une aide immédiate aux entreprises qui se trouvent dans un cas de rigueur et à adopter une approche pragmatique et pas forcément conventionnelle pour verser aux entreprises les montants auxquels elles ont droit ou des prestations anticipées ?

3. L'art. 12 de la loi COVID-19 s'applique à des entreprises qui observent strictement (selon leurs dires) les prescriptions en matière de protection et d'hygiène et qui font surveiller le respect des mesures par des agents de sécurité, raison pour laquelle aucun cas de contamination n'a été enregistré depuis un certain temps déjà dans les manifestations qu'elles organisent. Le Conseil fédéral est-il prêt à prévoir rapidement des mesures plus nuancées, autrement dit à autoriser les manifestations pour lesquelles il existe des plans de protection efficaces, au lieu de se borner à fixer des plafonds de manière arbitraire ?

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

20.4327 ***n*** Po. **Arslan. Train de mesures pour faciliter la réintégration des femmes dans le monde professionnel** (30.10.2020)

Le Conseil fédéral est prié de définir une stratégie globale et un train de mesures facilitant la réinsertion professionnelle des femmes, qui prendra en considération les différents besoins, situations personnelles et ressources financières des intéressées.

Cosignataires: Amaudruz, Bertschy, Binder, Feri Yvonne, Funiciello, Gysi Barbara, Kälin, Markwalder, Mettler, Porchet, Roth Pasquier, Rytz Regula, Schneider-Schneiter, Streiff, Vincenz (15)

17.02.2021 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

19.03.2021 Conseil national. Combattu. Discussion reportée

20.4328 ***é*** Mo. **Commission des transports et des télécommunications CE. Renforcer le service public** (03.11.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement, afin de garantir un service public efficace, une loi relative au pilotage politique des entreprises assumant un mandat de service universel et à la haute surveillance exercée sur ces entreprises.

17.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

09.03.2021 Conseil des Etats. Adoption

20.4329 ***é*** Mo. **Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CE. Création d'une assurance suisse contre les tremblements de terre au**

moyen d'un système d'engagements conditionnels (03.11.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de prévoir les bases constitutionnelles et / ou légales permettant de créer une assurance suisse contre les tremblements de terre au moyen d'un système d'engagements conditionnels.

Une minorité de la commission (Fässler Daniel, Germann, Müller Damian, Noser, Schmid Martin, Stark) propose de rejeter la motion.

03.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

10.03.2021 Conseil des Etats. Adoption

x **20.4330** ***n*** Mo. **Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CN. Les oubliés du Covid. Les personnes à contrat de durée déterminée** (06.11.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement la modification suivante de l'art. 17, let. e de la " Loi fédérale sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie de Covid-19 " :

e. le droit à l'indemnité et le versement de l'indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail pour les travailleurs sur appel et pour les personnes qui ont un contrat de travail à durée déterminée.

Une minorité de la commission (Rösti, Aeschi Thomas, Amaudruz, de Courten, Dobler, Glarner, Humbel, Moret Isabelle, Nantermod, Rüegger, Sauter, Schläpfer) propose de rejeter la motion.

25.11.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

15.01.2021 Retrait

x **20.4332** ***n*** Po. **Commission de politique extérieure CN. Agir contre le blocus imposé par les États-Unis à Cuba pour défendre une des populations les plus pauvres au monde** (09.11.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'exposer comment il entend, dans le contexte de l'élection du nouveau gouvernement des Etats-Unis, contribuer à libérer une des populations comptant parmi les pauvres de la planète de l'étau du blocus économique qu'elle subit depuis des décennies et qui contribue à son appauvrissement.

Il devra en premier lieu éclaircir les deux points suivants :

1. Quel rôle la Suisse entend-elle jouer activement au sein des organes de l'ONU pour accentuer la pression exercée sur le nouveau gouvernement américain, en plus des diverses résolutions adoptées par l'Assemblée générale de l'ONU dénonçant l'illégalité des sanctions américaines, en vue de la levée de ces dernières ?

2. Quelles mesures envisage-t-il pour permettre à la Suisse de commercer avec Cuba et d'investir dans ce pays ? Dans le cadre de ces mesures, il pourrait examiner la possibilité d'intégrer à la fois des instruments de garantie des investissements et de garantie à l'exportation et des aides de la part d'institutions proches de la Confédération telles que PostFinance, la Banque nationale suisse ou une société intermédiaire (analogue à INSTEX) qui devra être créée.

La commission a déposé ce postulat afin de donner suite à la pétition " 19.2034 Pét. mediCuba-Suisse. Unblock Cuba ".

Une minorité de la commission (Büchel, Aebi, Binder, Estermann, Fischer Roland, Gugger, Grüter, Köppel, Nidegger, Pfister Gerhard) propose de rejeter le postulat.

20.01.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

CN *Commission de politique extérieure*

09.03.2021 Conseil national. Adoption

x **20.4333** ***n*** Po. **Commission de politique extérieure CN. Rapport sur la situation des Tibétains et des Tibétaines en Suisse** (09.11.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre à la Commission de politique extérieure du Conseil national un rapport détaillé sur la situation des Tibétains et des Tibétaines en Suisse, notamment en ce qui concerne la liberté d'expression et la surveillance.

La commission a déposé ce postulat afin de donner suite à la pétition " 18.2020 Pét. Société pour les peuples menacés (SPM). Protéger les droits fondamentaux des Tibétains et des Tibétaines, en Suisse aussi! ".

Une minorité de la commission (Estermann, Aebi, Binder, Büchel, Giacometti, Grüter, Köppel, Markwalder, Nidegger, Pfister, Portmann, Wehrli) propose de rejeter le postulat.

18.12.2020 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

CN *Commission de politique extérieure*

15.03.2021 Conseil national. Adoption

x **20.4334** ***n*** Po. **Commission de politique extérieure CN. Rapport concernant la mise en oeuvre du dialogue bilatéral entre la Suisse et la Chine sur les droits humains** (09.11.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement un rapport concernant la mise en oeuvre du dialogue bilatéral entre la Suisse et la Chine sur les droits humains. Il est invité à répondre en particulier aux questions suivantes :

- Où en est le dialogue avec la Chine sur les droits humains ?

- Comment le Conseil fédéral procède-t-il concrètement pour mettre en oeuvre le dialogue sur les droits humains ?

- Quels résultats le Conseil fédéral a-t-il obtenus ?

- Quelles sont les prochaines étapes envisagées par le Conseil fédéral ?

La commission a déposé ce postulat afin de donner suite à la pétition " 18.2020 Pét. Société pour les peuples menacés (SPM). Protéger les droits fondamentaux des Tibétains et des Tibétaines, en Suisse aussi! ".

Une minorité de la commission (Estermann, Aebi, Binder, Büchel, Giacometti, Grüter, Köppel, Markwalder, Nidegger, Pfister, Portmann, Wehrli) propose de rejeter le postulat.

17.02.2021 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

CN/CE *Commission de politique extérieure*

09.03.2021 Conseil national. Adoption

20.4335 *n* Mo. **Commission de politique extérieure CN. Participation accrue du secteur privé à la coopération au développement** (09.11.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre des mesures visant à ce que le Swiss Investment Fund for Emerging Markets développe la coopération économique au développement dans les pays les moins développés, principalement au moyen d'un financement mixte (blending) concessionnel. Il s'agit également d'examiner dans quelle mesure les investisseurs privés peuvent alléger la charge financière de la coopération au développement classique.

20.01.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission de politique extérieure*

x **20.4336 *n*** Mo. **Conseil National. Soutien aux radios DAB durant la crise liée au Covid-19 (Commission des transports et des télécommunications CN)** (10.11.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de fixer, pour 2021, les participations aux coûts de la diffusion DAB+ par les radiodiffuseurs concessionnaires et soumis à l'obligation d'annonce à 50 % au moins, au lieu des 30 % prévus. Cela correspond à l'état des montants budgétés pour 2020. Le financement est opéré par la redevance de radio-télévision. Si la marge de manoeuvre financière concernée devait s'accroître dans le courant de l'année, les participations devraient être augmentées jusqu'à 80 % au plus.

04.12.2020 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

17.12.2020 Conseil national. Adoption
09.03.2021 Conseil des Etats. Rejet

x **20.4337 *n*** Mo. **Commission des finances CN. Mortalité, invalidité et risques selon la profession et la classe sociale en Suisse** (12.11.2020)

Le Conseil fédéral est chargé

a. de commander une ou des études permettant d'évaluer l'impact sur l'invalidité et sur la mortalité prématurée, depuis l'âge de 45 ans et jusqu'à l'âge de la retraite, de l'appartenance à l'un des groupes professionnels utilisés par le recensement de la population, et à l'une des classes socio-professionnelles, par exemple selon le système anglais de classification des classes sociales sur la base des professions ;

b. d'opérer dans cette ou ces études une comparaison des facteurs de risques de mortalité et d'invalidité (maladie, etc.), selon l'appartenance à l'un des groupes et l'une des classes mentionnés ci-dessus ;

c. de commander une ou des études statistiques permettant d'estimer l'espérance mathématique de vie par niveau de vie (mortalité des personnes selon leurs revenus disponibles) ;

d. par exemple en chargeant de cette tâche l'Office fédéral de la statistique, de mettre en place une telle statistique, de la maintenir à jour et de la rendre disponible au public - ainsi que les données sur laquelle elle se fonde - en particulier pour l'information de la population et la recherche.

Une minorité de la commission (Gmür Alois, Grin, Gschwind, Keller Peter, Nicolet, Ritter, Schilliger, Schwander, Sollberger, Strupler) propose de rejeter la motion.

27.01.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission des finances*

03.03.2021 Conseil national. Rejet

20.4338 *n* Mo. **Commission des finances CN. Travailler à la Confédération de manière plus durable grâce aux expériences réalisées lors de la crise du Covid-19** (13.11.2020)

Le Conseil fédéral est chargé, dans le cadre de l'aménagement de postes de travail destinés au personnel de la Confédération, de considérer comme des critères essentiels les effets économiques, sociaux et écologiques positifs des modes de travail plus décentralisés, tels que le travail dans des espaces partagés ou à domicile.

Il s'agit de tenir compte, dans un cadre global, des conséquences d'un emploi à la Confédération sur la protection du climat et le maintien de la biodiversité, notamment sous l'angle des flux de pendulaires et du développement régional.

Le Conseil fédéral établira à cet effet un plan de mise en oeuvre contraignant assorti d'objectifs quantitatifs.

27.01.2021 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CN/CE *Commission des finances*

08.03.2021 Conseil national. Adoption

20.4339 *n* Mo. **Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CN. Réduire de manière efficace le bruit excessif des moteurs** (17.11.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer un train de mesures visant à sanctionner plus simplement et plus efficacement les émissions de bruit excessives liées à la circulation routière, et de soumettre au Parlement les modifications législatives nécessaires. Il devra en particulier :

1. élaborer des mesures au niveau de la loi et de l'ordonnance permettant de mieux sanctionner ou limiter l'utilisation de pièces illégales ou les modifications apportées aux véhicules, par exemple au moyen de silencieux de remplacement trop bruyants ; outre des amendes plus élevées, il convient d'examiner la possibilité de retirer le permis de conduire ou de confisquer le véhicule concerné, ainsi que celle d'interdire certaines routes aux véhicules particulièrement bruyants ;

2. modifier les bases légales de telle sorte que les conducteurs de véhicules produisant un bruit excessif puissent à l'avenir être tenus de rendre des comptes, moyennant une charge raisonnable pour les autorités. En outre, le Conseil fédéral devra mieux soutenir les cantons dans la mise en oeuvre des dispositions concernées ;

3. examiner quelles mesures permettraient d'intensifier les contrôles policiers en matière de bruit routier ; il convient en particulier d'examiner la possibilité d'instaurer une procédure analogue à la convention passée entre la Confédération et les polices cantonales s'agissant des contrôles du trafic lourd;

4. indiquer quels instruments permettraient à la Confédération de soutenir les activités d'exécution, en particulier par le développement et l'utilisation de radars antibruit, et quelles bases légales seraient nécessaires à cet effet.

Une minorité de la commission (Wobmann, Egger Mike, Imark, Page, Rüegger, Ruppen, Steinemann) propose de rejeter la motion.

27.01.2021 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

10.03.2021 Conseil national. Adoption

x **20.4340** ***n*** Mo. **Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CN. Population de loups en Suisse. Cohabitation réglementée entre l'homme, les grands prédateurs et les animaux de rente** (17.11.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'exploiter la marge de manoeuvre que lui confère la loi sur la chasse pour créer les conditions nécessaires à une cohabitation réglementée entre l'homme, les grands prédateurs et les animaux de rente en procédant aux modifications requises au niveau de l'ordonnance et des dispositions d'exécution.

24.02.2021 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

10.03.2021 Conseil national. Adoption

x **20.4342** ***n*** Po. **Commission de la science, de l'éducation et de la culture CN. Abus comportementaux dans les entités sous contrôle de la Confédération. Mise en place d'une cellule d'aide nationale indépendante** (19.11.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner l'opportunité de mettre en place une cellule d'aide nationale indépendante auprès de laquelle pourront être signalés tout abus survenu dans les établissements sous contrôle de la Confédération ou mandatés par elle, qu'il s'agisse de violence physique, psychique ou sexuelle, de mobbing ou d'abus de pouvoir, ce dans le respect des droits à la protection de la personnalité. Au besoin, il prévoira l'adaptation des bases légales.

27.01.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

CN *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

01.03.2021 Conseil national. Adoption

20.4343 ***n*** Po. **Commission de la science, de l'éducation et de la culture CN. Renforcer la Stratégie nationale Addictions en incluant la cyberdépendance** (19.11.2020)

Dans le cadre de la stratégie nationale Addictions, le Conseil fédéral est prié d'élaborer un volet spécifique contre les diverses formes de cyberdépendance. Ce programme, élaboré conjointement avec les cantons, les associations actives dans la prévention et les acteurs du secteur, doit couvrir les divers volets de lutte contre les addictions : éducation, prévention, traitement et réduction des risques.

Une minorité de la commission (Tuena, Gafner, Gutjahr, Haab, Herzog Verena, Keller Peter, Umbricht Pieren, Wasserfallen Christian) propose de rejeter le postulat.

17.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

CN *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

20.4344 ***n*** Po. **Commission des institutions politiques CN. Procédures de naturalisation. Tenue d'un procès-verbal** (20.11.2020)

Le Conseil fédéral est prié :

- de relever s'il existe, dans les cantons, des prescriptions concernant la tenue d'un procès-verbal pour les entretiens ayant lieu dans le cadre des procédures de naturalisation, si ces prescriptions sont mises en oeuvre et selon quelles modalités ;

- de clarifier avec les cantons les manières de remédier aux éventuelles lacunes en matière de mise en oeuvre.

Il établira un rapport.

27.01.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

CN *Commission des institutions politiques*

04.05.2021 Conseil national. Adoption

x **20.4345** ***n*** Ip. **Schaffner. Préserver les intérêts suisses dans la procédure de sélection d'un dépôt final de déchets radioactifs en Allemagne** (30.11.2020)

Dans le cadre de sa procédure de sélection d'un dépôt final de déchets radioactifs, l'Allemagne examine également des sites se trouvant à proximité immédiate de la frontière suisse. Le Conseil fédéral est dès lors prié de répondre aux questions suivantes:

1. La Suisse est-elle en rapport avec les autorités allemandes concernant ce dépôt?

2. Dispose-t-elle d'une représentation appropriée qui est dûment associée à la procédure de sélection du site?

3. De quel ordre est la probabilité, d'après l'autorité allemande compétente Bundesgesellschaft für Endlagerung (BGE), qu'un site proche de la frontière suisse soit choisi pour servir de dépôt final sur le territoire allemand?

4. L'Allemagne prévoit-elle dans sa procédure une indemnisation de la région d'implantation du dépôt final, dont une partie pourrait être attribuée au voisin suisse, si le site sélectionné devait être près de la frontière avec notre pays?

Dans l'affirmative, quel est le montant à disposition et selon quels critères les indemnités sont-elles versées?

Cosignataires: Brunner, Christ, Fischer Roland, Flach, Gredig, Grossen Jürg, Mäder, Matter Michel, Mettler, Moser, Pointet (11)

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

x **20.4346** ***n*** Mo. **Groupe de l'Union démocratique du Centre. Programme de réinstallation. Refuser l'asile aux migrants sans identité attestée ou en provenance de régions occupées par des groupes terroristes** (30.11.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de ne plus octroyer l'asile à des groupes de réfugiés (art. 56 LAsi) comprenant des personnes qui remplissent au moins l'une des conditions suivantes :

- elles ne disposent pas d'une identité attestée ;

- il est avéré ou soupçonné qu'elles sont originaires d'une région présentant une forte concentration de courants radicaux ou de groupes terroristes, violents et extrémistes, ou encore qu'elles ont séjourné dans une telle région.

Si nécessaire, le Conseil fédéral soumettra un projet d'acte à l'Assemblée fédérale.

Porte-parole: Buffat

27.01.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

15.03.2021 Conseil national. Rejet

x **20.4347** ***n*** Mo. **Groupe de l'Union démocratique du Centre. Centres fermés ou surveillance permanente des**

migrants et requérants d'asile dont l'identité n'est pas attestée ou en provenance de régions dangereuses (30.11.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de faire en sorte que les migrants et les requérants d'asile soient placés dans des centres fermés ou soumis à une surveillance permanente adéquate jusqu'à ce qu'il soit clairement établi qu'ils ne représentent aucune menace, pour autant que l'une des deux conditions suivantes soit remplie :

- ils ne disposent pas d'une identité attestée ;

- il est avéré ou soupçonné qu'ils sont originaires d'une région présentant une forte concentration de courants radicaux ou de groupes terroristes, violents et extrémistes, ou encore qu'ils ont séjourné dans une telle région.

Si nécessaire, le Conseil fédéral soumettra un projet d'acte à l'Assemblée fédérale.

Porte-parole: Bircher

27.01.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

15.03.2021 Conseil national. Rejet

x **20.4348** ***n*** Po. **Silberschmidt. Suisses de l'étranger. Améliorer les possibilités de participation démocratique** (30.11.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner comment l'envoi du matériel de vote relatif aux scrutins fédéraux et la remise du bulletin de vote pourraient être simplifiés pour les Suisses de l'étranger. Il élaborera un rapport sur la question en se fondant sur un projet pilote.

Ce dernier pourra comprendre les mesures suivantes :

1. recours au courrier diplomatique ;

2. extension des délais pour l'envoi du matériel de vote.

Il s'agira, au moyen des mesures proposées ou d'autres mesures, de garantir que les Suisses de l'étranger reçoivent à temps leur matériel de vote pour les élections et les votations fédérales et puissent prendre part plus facilement au processus démocratique. La participation démocratique doit, dans la mesure du possible, être garantie même en cas de crise mondiale. L'opportunité d'une participation aux frais des Suisses de l'étranger vivant dans des régions isolées pourra être examinée.

Cosignataires: Giacometti, Markwalder, Portmann, Wehrli (4)

17.02.2021 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

19.03.2021 Conseil national. Adoption

20.4349 ***n*** Mo. **Silberschmidt. Moins d'emballages, moins de déchets. Autoriser la vente en vrac de produits surgelés** (30.11.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier la législation relative aux denrées alimentaires afin d'autoriser la vente de produits surgelés non préemballés.

Cosignataires: Baumann, Birrer-Heimo, Friedli Esther, Ritter (4)

27.01.2021 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

19.03.2021 Conseil national. Adoption

x **20.4350** ***n*** Ip. **Lohr. Marche à suivre pour un nouveau tarif des soins ambulatoires** (30.11.2020)

Le système tarifaire TARMED s'applique depuis l'année 2004 aux soins ambulatoires pris en charge par l'assurance-maladie. Au fil des ans, un besoin de réforme est apparu, mais les partenaires tarifaires ne sont pas parvenus à s'entendre si bien que le Conseil fédéral s'est vu contraint d'introduire certains correctifs pour octobre 2014, puis une nouvelle fois pour janvier 2018. Tous les problèmes ne sont pas résolus pour autant, raison pour laquelle les partenaires tarifaires continuent de viser une réforme fondamentale du système. Il y a actuellement deux projets concrets de nouveau système tarifaire pour les soins ambulatoires : un nouveau système tarifaire à la prestation (TARDOC), proposé par la FMH et l'association d'assureurs-maladie curafutura, et un système de forfaits ambulatoires, proposé par H+, l'association d'assureurs-maladie santésuisse et la FMCH. Tous deux sont explicitement mentionnés dans le premier volet de mesures visant à maîtriser les coûts présenté par le Conseil fédéral. Ce premier volet de mesures prévoyait également la création d'une organisation tarifaire nationale dans le domaine ambulatoire, afin de faire avancer en partenariat avec tous les acteurs la modernisation du système tarifaire pour les soins ambulatoires. Comme le Conseil fédéral l'a relevé dans le message relatif au premier volet de mesures, les forfaits ont un effet modérateur sur les coûts. La définition des domaines et des prestations qui peuvent faire l'objet de forfaits et des domaines qui sont remboursés à la prestation prend dès lors une grande importance. Aussi est-il essentiel pour l'évolution des coûts du système de santé que l'organisation tarifaire nationale entame ses travaux avant d'être mise devant le fait accompli et avant que de nouveaux systèmes tarifaires soient approuvés. Dans ce contexte, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Convient-il de l'importance fondamentale d'une claire distinction entre tarifs forfaitaires et tarifs à la prestation pour la modernisation du système tarifaire des soins ambulatoires ?

2. Quel est son calendrier pour la création de l'organisation tarifaire nationale pour le domaine ambulatoire ?

3. Convient-il qu'il serait judicieux de n'approuver un nouveau système tarifaire qu'une fois que l'organisation tarifaire nationale aura été créée ?

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

20.4351 ***n*** Ip. **Lohr. Investir pour donner des perspectives d'emploi au lieu de payer pour un statu quo sans avenir** (30.11.2020)

C'est à juste titre que le Conseil fédéral et le Parlement se sont d'abord attachés à préserver les moyens d'existence et les structures lorsque la crise du Covid s'est déclarée, la prolongation du chômage partiel représentant aujourd'hui encore une véritable planche de salut pour de nombreux salariés. Mais plus la crise dure, plus il apparaît que dans les secteurs qui sont confrontés à des changements structurels accélérés, le chômage partiel prolongé peut également devenir un piège. Etre contraint pendant des mois à ne plus travailler qu'en horaire réduit pour finalement se rendre compte que ses chances de se construire un avenir dans son secteur d'activité s'évanouissent un peu plus chaque jour, c'est en effet risquer de se résigner à perdre espoir. Et cette mort professionnelle ne frappe pas moins les travailleurs indépendants. D'autre part, la crise accélère massivement la pénurie de travailleurs qualifiés induite par la démographie - un phénomène qui touche en particulier les pro-

fessions de santé, mais ce ne sont probablement pas les seules. Le masterplan " Formation aux professions des soins " a certes permis d'engranger quelques succès, et le contre-projet indirect à l'initiative sur les soins infirmiers devrait déboucher sur des mesures supplémentaires. Il n'en demeure pas moins qu'il faut maintenant offrir une perspective d'avenir à ceux, toutes branches confondues, que la crise du Covid a fragilisés, et que le personnel soignant sera bientôt à bout de forces.

Aussi prié-je le Conseil fédéral de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

1. Le programme spécial visant à augmenter le nombre des diplômes délivrés dans le secteur de la médecine humaine a connu un lancement réussi grâce à un financement d'impulsion alloué par la Confédération. Le Conseil fédéral voit-il la possibilité de proposer rapidement et en collaboration avec les cantons un modèle analogue incitant à se reconvertir dans les métiers du soin ?

2. Le Conseil fédéral est-il d'accord pour considérer qu'il vaut mieux que la caisse d'assurance-chômage alloue aux personnes désireuses de se reconvertir un revenu minimum pour la durée de la formation concernée plutôt que de leur verser, d'abord, une indemnité pour réduction de l'horaire de travail, ensuite, des allocations de chômage, de manière à leur offrir une véritable perspective d'avenir ?

3. Dans l'affirmative , quelle forme pourrait prendre un système de financement efficace et rapidement applicable ?

4. Quels sont les autres secteurs - par exemple les métiers manuels - pour lesquels le Conseil fédéral estime qu'il vaudrait la peine d'étudier le lancement rapide de programmes de reconversion incitatifs du même ordre ?

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Discussion reportée

x **20.4352** ***n*** Ip. **Grüter. Lutter contre le changement climatique grâce aux émissions négatives de CO2?** (30.11.2020)

La plupart des chercheurs dans le domaine du climat s'accordent à dire qu'il est nécessaire de recourir aux émissions négatives de CO2 pour limiter le réchauffement climatique à 1,5 degrés. Il s'agit de retirer du CO2 de l'atmosphère pour le stocker durablement, résultat qui peut être obtenu par des processus naturels, par exemple par le reboisement, ou par des installations de capture et de stockage du CO2. L'accord de Paris sur le climat repose notamment sur l'hypothèse selon laquelle les technologies de captage-stockage du carbone seront indispensables. Nous sommes par ailleurs convaincus qu'elles sont à même, par exemple au moyen du stockage géologique, de réduire la pression exercée sur l'économie. Il serait ainsi possible d'amortir correctement des installations industrielles ayant un long cycle d'investissement. De plus, le recours à ces technologies permet de tarifier exactement les émissions de CO2. Ainsi, d'éminents experts du domaine estiment que la filtration et le stockage d'une tonne de CO2 coûtera encore entre 150 et 200 francs d'ici 2030. Je pose dès lors les questions suivantes au Conseil fédéral :

1. Les installations de filtrage du CO2 mentionnées sont-elles prises en compte dans les stratégies climatique et environnementale de la Confédération ?

2. Le Conseil fédéral considère-t-il que ces technologies permettront à la Suisse d'atteindre plus rapidement la neutralité carbone ?

3. Est-il disposé à subventionner d'avantage des installations de ce type afin d'atteindre les objectifs de l'accord de Paris sur le climat ? Dans l'affirmative, comment procédera-t-il ?

4. Une motion a été déposée récemment dans le canton de Lucerne demandant que les installations de filtrage du CO2 soient intégrées dans le rapport de planification. La Confédération a-t-elle connaissance de démarches analogues dans d'autres cantons ?

5. Le Conseil fédéral est-il disposé à créer des incitations afin d'encourager les cantons à intégrer le filtrage du CO2 dans leur planification ? Dans l'affirmative, quels sont les moyens à la disposition de la Confédération ?

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

x **20.4353** ***n*** Mo. **Grüter. Prévoir une troisième plaque d'immatriculation pour les porte-vélos et les remorques** (30.11.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier l'ordonnance réglant l'admission à la circulation routière afin que les détenteurs de véhicules puissent obtenir une troisième plaque d'immatriculation pour leur remorque.

Cosignataires: Bircher, Büchel Roland, Burgherr, de Courten, Estermann, Friedli Esther, Gafner, Giezendanner, Glarner, Guggisberg, Heimgartner, Herzog Verena, Hess Erich, Huber, Keller Peter, Matter Thomas, Nicolet, Page, Rösti, Rüegger, Ruppen, Rutz Gregor, Schwander, Steinemann, Tuena, Wobmann (26)

03.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.03.2021 Conseil national. Rejet

20.4354 ***n*** Ip. **de la Reussille. Interdire le mouvement turc des "Loups gris"** (30.11.2020)

Le mouvement terroriste turc d'extrême droite des "loups gris" s'est illustré dans différents pays européens par des attaques sanglantes contre des défenseurs des droits de l'Homme et des minorités kurde et arménienne. En date du 4 novembre 2020, le Conseil des ministres français, sur proposition du ministre de l'Intérieur, a prononcé la dissolution de ce mouvement. Des députés allemands ont demandé à leur gouvernement d'entreprendre les mêmes démarches.

Ce mouvement d'extrême droite est également présent dans notre pays et s'est déjà signalé par des attaques contre des manifestants kurdes et des menaces lors d'initiatives pour reconnaître le génocide arménien. En 2017, ce mouvement a planifié une réunion d'envergure à Reinach. Le service de renseignement de la Confédération n'avait, à l'époque, pas jugé bon d'interdire cette réunion. Depuis l'accession au pouvoir de l'actuel régime turc, celui-ci fait ouvertement pression sur les opposants réfugiés en Europe et en Suisse et de nouvelles actions violentes de ce groupement terroriste sont à craindre.

1. Comment le Conseil fédéral peut-il justifier que l'on laisse une organisation terroriste, interdite dans des pays voisins, agir librement dans notre pays ?

2. Les réfugiés politiques turcs et kurdes ont-ils un droit à être protégé des personnes et organisations qui les ont obligé à fuir leur pays ?

3. Le Conseil fédéral entend-il prendre une rapide décision et interdire le mouvement des "loups gris" comme cela est déjà le cas dans certains pays voisins ?

24.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Discussion reportée

x **20.4355** ***n*** Ip. **Wettstein. La contribution fédérale versée à Swissmedic ne sert qu'à augmenter son bénéfice** (30.11.2020)

Swissmedic est l'autorité d'autorisation et de surveillance des produits thérapeutiques. En tant qu'établissement de droit public de la Confédération, son rôle est de s'acquitter des missions que lui assigne la loi. A en croire le rapport succinct du Conseil fédéral sur l'atteinte des objectifs stratégiques, Swissmedic a terminé l'exercice 2019 sur un bénéfice net de 26 millions de francs, pour un chiffre d'affaires de 112,1 millions. Son bénéfice net s'est donc élevé à plus de 23 % de son chiffre d'affaires. Cette année-là, la contribution fédérale accordée à Swissmedic a été de 14,2 millions. Le reste de ses recettes provenait des taxes de surveillance et des émoluments de procédure. Or, ces derniers auraient largement suffi à couvrir les charges, puisque même sans la contribution fédérale, le bénéfice net de Swissmedic se serait élevé à quelque 11,4 millions.

Je prie donc le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Estime-t-il normal qu'un établissement de droit public de la Confédération fournissant des prestations à caractère monopolistique en exécution de son mandat légal réalise un bénéfice net de 23 % ?

2. Comment justifier que la contribution fédérale accordée à Swissmedic serve exclusivement à augmenter son bénéfice net ?

3. Pourquoi Swissmedic doit-il constituer des provisions ? Quels sont les risques de pertes encourus ?

4. Quelles modifications le Conseil fédéral estime-t-il indiqué d'apporter à l'ordonnance de l'Institut suisse des produits thérapeutiques sur ses émoluments (OE-Swissmedic) ?

5. Aux yeux du Conseil fédéral, Swissmedic devrait-il augmenter notablement le montant qu'il consacre à la coopération au développement ?

Cosignataires: Andrey, Badertscher, Brélaz, Schneider Schüttel, Widmer Céline (5)

03.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

20.4356 ***n*** Mo. **Grüter. Permis de conduire et de circulation. Solution numérique** (30.11.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de trouver une solution numérique pour le permis de conduire et de circulation. Il examinera les bases légales qui permettraient une utilisation au niveau international. Cette solution numérique permettra de séparer les données relatives à la personne des données relatives au véhicule. Il faudra également examiner comment cette solution pourrait servir à d'autres prestations, par exemple la perception d'émoluments, l'intégration de la vignette autoroutière ou les prestations d'assurance. La présente motion reprend la teneur de la motion 18.3788, qui dans l'intervalle a malheureusement été classée.

17.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.4357 ***n*** Mo. **de Quattro. Protégeons nos institutions contre le "hate speech"** (30.11.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier le Code pénal suisse afin que toute personne qui menace un membre du Conseil fédéral, de l'Assemblée fédérale, des Tribunaux fédéraux et les procureurs du Ministère public de la Confédération, aussi en dehors de leurs fonctions officielles, soient poursuivies et punies d'office.

Cosignataires: Arslan, Badran Jacqueline, Bulliard, Chevalley, Cottier, Giacometti, Maillard, Markwalder, Marra, Porchet, Tuena, Weichelt-Picard (12)

24.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.4358 ***n*** Mo. **de Quattro. Mieux évaluer, avant sa libération, la menace terroriste que représente une personne** (30.11.2020)

Le Conseil fédéral procède aux modifications légales permettant d'évaluer de manière globale et complète la menace terroriste émanant d'une personne avant sa libération de la détention provisoire ou de l'exécution de peine/mesure, en ordonnant notamment une deuxième expertise psychiatrique indépendante et la production des rapports des autorités sécuritaires.

Cosignataires: Addor, Cattaneo, Cottier, Fiala, Markwalder, Tuena (6)

24.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x **20.4359** ***n*** Mo. **de Quattro. Mieux se coordonner face à la criminalité grave** (30.11.2020)

Le Conseil fédéral renforce le rôle de Fedpol en cas de criminalité grave : Fedpol doit assurer la coordination des activités de police ainsi que la coopération entre les autorités cantonales, fédérales et internationales chargées de la sécurité

24.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.03.2021 Conseil national. Rejet

x **20.4364** ***n*** Ip. **Guggisberg. AVS. Regard prospectif** (01.12.2020)

1. De l'avis du Conseil fédéral, que faut-il entreprendre pour corriger cette dangereuse évolution ?

2. Est-il également d'avis que la réforme AVS 21 devra bientôt être suivie d'autres réformes ?

3. A-t-il déjà réfléchi aux réformes qui feront suite à AVS 21 ? A-t-il établi des scénarios ?

4. Existe-t-il un calendrier des prochaines étapes ?

5. Dans la négative, quand disposera-t-on d'un tel calendrier ?

6. De combien faudrait-il augmenter l'âge de la retraite pour que le résultat de répartition soit équilibré en 2040 ?

7. De combien faudrait-il augmenter la TVA pour que le résultat de répartition soit équilibré en 2040 ?

8. Le Conseil fédéral voit-il d'autres pistes qui pourraient mener à un assainissement de l'AVS dans l'intérêt de la génération à venir ?

03.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

x **20.4365** ***n*** Ip. **Guggisberg. Évolution globale des finances de l'État** (01.12.2020)

1. Le DFF peut-il nous renseigner sur l'évolution globale de l'endettement dans le pays, nous dire quels postes sont déficitaires et préciser l'ampleur de ces déficits ?

2. Quels seront les effets de la crise du COVID-19 et de la récession à venir sur les finances de l'Etat ces prochaines années ?

3. Disposons-nous de prévisions pour ces prochaines années sur la quote-part de l'Etat et sur ses charges ?

4. En quoi ces évolutions affecteront les obligations financières déjà en place, comme la prévoyance vieillesse ? A quoi la Suisse doit-elle s'attendre et que devons-nous faire pour éviter que la situation ne dégénère ?

5. Quel impact la crise a-t-elle sur la prévoyance vieillesse ? De l'avis du DFF, quelles en seront les conséquences pour l'AVS en particulier ?

6. Que faire pour garantir le bon fonctionnement de l'AVS de manière durable ?

24.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

20.4366 ***n*** Po. **Guggisberg. Compléter d'un nouveau chapitre les "Perspectives à long terme des finances publiques en Suisse"** (01.12.2020)

Le DFF est chargé de compléter les " Perspectives à long terme des finances publiques en Suisse ", qui sont en cours de mise à jour et dont la 4e version sera publiée début 2021, d'un nouveau chapitre étudiant dans les grandes lignes dans quelle mesure il faudrait augmenter l'âge de la retraite ou la TVA pour assainir durablement la prévoyance vieillesse.

17.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

x **20.4367** ***é*** Mo. **Chiesa. Centres fermés ou surveillance permanente des migrants et requérants d'asile dont l'identité n'est pas attestée ou en provenance de régions dangereuses** (01.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de faire en sorte que les migrants et les requérants d'asile soient placés dans des centres fermés ou soumis à une surveillance permanente adéquate jusqu'à ce qu'il soit clairement établi qu'ils ne représentent aucune menace, pour autant que l'une des deux conditions suivantes soit remplie :

- ils ne disposent pas d'une identité attestée ;

- il est avéré ou soupçonné qu'ils sont originaires d'une région présentant une forte concentration de courants radicaux ou de groupes terroristes, violents et extrémistes, ou encore qu'ils ont séjourné dans une telle région.

Si nécessaire, le Conseil fédéral soumettra un projet d'acte à l'Assemblée fédérale.

27.01.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

17.03.2021 Conseil des Etats. Rejet

x **20.4368** ***é*** Mo. **Salzmann. Programme de réinstallation. Refuser l'asile aux migrants sans identité attestée ou en provenance de régions occupées par des groupes terroristes** (01.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de ne plus octroyer l'asile à des groupes de réfugiés (art. 56 LAsi) comprenant des personnes qui remplissent au moins l'une des conditions suivantes :

- elles ne disposent pas d'une identité attestée ;

- il est avéré ou soupçonné qu'elles sont originaires d'une région présentant une forte concentration de courants radicaux ou de groupes terroristes, violents et extrémistes, ou encore qu'elles ont séjourné dans une telle région.

27.01.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

17.03.2021 Conseil des Etats. Rejet

x **20.4369** ***é*** Po. **Knecht. Poursuivre la décentralisation des places de travail de la Confédération grâce à la numérisation** (01.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de produire un rapport dans lequel il étudiera quelles mesures permettraient de décentraliser les places de travail de l'administration fédérale grâce à la numérisation. Il prendra en compte les nouvelles manières d'organiser le travail (cotravail, locaux partagés), le but étant de réduire les surfaces de bureaux et les coûts qui y sont liés. Il étudiera aussi si la Confédération ne pourrait pas devenir un employeur plus attrayant pour le personnel spécialisé en proposant des modèles de travail innovants de manière décentralisée.

27.01.2021 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

10.03.2021 Conseil des Etats. Adoption

20.4381 ***n*** Po. **Hurni. Pour une véritable étude de la fiscalité des robots** (02.12.2020)

Le Conseil fédéral est prié de présenter un rapport sur les questions suivantes :

1. Evaluer les différents modèles de taxation des robots possibles (remplacement d'une place de travail, taxation du robot comme personne morale...) ;

2. Etudier quels impôts ou taxes pourraient être remplacé par la taxation des robots;

3. Définir la notion de robot;

4. Evaluer d'autres formes de financement pour les assurances sociales dans une société robotisée.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Crottaz, Fehlmann Rielle, Friedl Claudia, Funiciello, Molina, Munz, Piller Carrard, Pult, Reynard, Roth Franziska, Widmer Céline (12)

27.01.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.4382 ***n*** Ip. **Munz. Promotion de la biodiversité et mise en réseau des milieux naturels le long des routes nationales** (02.12.2020)

Le maintien et la promotion des espèces prioritaires au niveau national le long des routes nationales (Plan d'action de la Stratégie Biodiversité du 6.9.2017, art. 3 LPN) ne sont assurés que de manière lacunaire. L'entretien des routes nationales n'est pas suffisamment adapté aux besoins particuliers des espèces prioritaires et les adventices continuent de se propager. Par ailleurs, le traitement optimal des surfaces particulièrement importantes pour la biodiversité ne peut être assuré fautes de machines adéquates.

Les routes nationales et leurs espaces verts exploités de manière extensive pourraient être utilisés comme corridors d'accès dans les zones exploitées de manière intensive. Or ces routes restent des barrières infranchissables pour les animaux qui ne volent pas.

Je prie dès lors le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Les espèces prioritaires au niveau national et les milieux naturels aux abords des routes nationales sont-ils cartographiés ? Dans l'affirmative, quand aura-t-on défini les espèces menacées ou prioritaires et les milieux naturels qui doivent faire l'objet d'une promotion ? Quelles sont les mesures d'aménagement et d'entretien qui doivent être prises en conséquence ? Un programme de suivi sera-t-il mis en place ?

2. Par quelles mesures et selon quel calendrier la propagation des adventices (néophytes envahissantes, luzerne, etc.) sera-t-elle réduite le long des routes nationales ? S'efforce-t-on de renoncer aux herbicides de synthèse ?

3. Le Conseil fédéral est-il disposé à promouvoir le développement de machines destinées à l'entretien des surfaces particulièrement importantes pour la biodiversité afin d'empêcher la propagation des adventices, d'assurer un entretien qui ménage le plus possible les espèces protégées et de réduire si nécessaire la couche de mousse pour créer et entretenir les étendues ouvertes indispensables à de nombreuses espèces ?

4. Le Conseil fédéral est-il disposé à examiner si, lors de la réfection et de l'extension des routes nationales, la connectivité longitudinale peut être améliorée et si la fonction de corridor biologique des cours d'eau (des ruisseaux aux fleuves), peut être restaurée par l'élargissement du profil d'écoulement et une amélioration de la luminosité ?

Cosignataires: Aebischer Matthias, Baumann, Crottaz, Fehlmann Rielle, Friedl Claudia, Funiciello, Gysi Barbara, Jans, Klopfenstein Broggini, Locher Benguerel, Marti Min Li, Molina, Piller Carrard, Pult, Roth Franziska, Rytz Regula, Schneider Meret, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Suter (20)

03.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Discussion reportée

20.4383 *n* Ip. **Munz. A qui profitent les mesures visant à compenser l'abrogation de la loi chocolatière?** (02.12.2020)

La Conférence ministérielle de l'OMC a décidé que les subventionnements d'exportations de produits agricoles transformés devaient être abolis d'ici fin 2020. Cette décision frappe notamment les contributions à l'exportation au sens de la loi fédérale sur l'importation et l'exportation de produits agricoles, appelée parfois loi chocolatière. C'est pourquoi les bases légales les régissant ont été abrogées au 1er janvier 2019.

Des mesures d'accompagnement ont été prévues pour compenser la suppression des contributions à l'exportation : d'une part la création de nouveaux suppléments pour les céréales et pour le lait commercialisé (modifications de la loi sur l'agriculture et de deux ordonnances entrées en vigueur à la même date) et, d'autre part, une simplification de la procédure d'autorisation pour le perfectionnement actif de produits laitiers et céréaliers de base (modification de l'ordonnance sur les douanes).

Selon les producteurs de chocolat suisses, environ un tiers des fonds ne parviennent pas là où ils devraient.

D'où les questions suivantes :

1. Quelles mesures ont été prises pour remédier à l'abrogation de la loi chocolatière ?

2. A combien s'élèvent les moyens financiers, et donc les réductions, prévus à titre compensatoire ?

3. A qui profitent les mesures compensatoires ?

4. Que pense le Conseil fédéral de l'efficacité et de l'utilité de ces mesures ?

5. Compte-t-il les ajuster ? Si oui, quand ?

Cosignataires: Friedl Claudia, Gysi Barbara, Jans, Locher Benguerel, Piller Carrard, Pult (6)

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Discussion reportée

20.4384 *n* Po. **Gysin Greta. Entreprises liées à la Confédération. Pour une représentation équitable des quatre langues nationales au sein de la direction et des cadres supérieurs** (02.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'établir un rapport chiffré sur la représentativité des quatre communautés linguistiques suisses au sein de la direction et des cadres supérieurs de Swisscom, des CFF et de la Poste. Il mettra ainsi en exergue la sous-représentativité des trois minorités linguistiques (francophone, italophone et romanche) dans ces organes. A la suite de ce rapport, le Conseil fédéral devra établir des directives pour corriger cette sous-représentativité. En tant qu'entreprises liées à la Confédération et garantes du service public, Swisscom, les CFF et la Poste seront tenues de respecter, au sein de la direction et des cadres supérieures, les barèmes fixés à l'article 7, alinéa 1 de l'ordonnance sur les langues nationales et la compréhension entre les communautés linguistiques (Ordonnance sur les langues, OLang). Ces entreprises devront alors, dans le cadre de la promotion de la diversité linguistique, encourager, par des mesures concrètes, l'engagement de personnel des minorités linguistiques dans les organes susmentionnés.

03.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

x **20.4385 *n*** Ip. **Porchet. La Suisse et la lutte contre le racisme anti-Noir.e.s.x. Quel avenir?** (02.12.2020)

Le racisme systémique dont sont victimes les personnes noires est dénoncé depuis des décennies, mais prend une force et obtient enfin une écoute particulière cette année. En Suisse aussi, la discrimination raciale et le racisme anti-Noir.e.s.x structurel existent. Les personnes noires sont discriminées dans leur scolarité, leur recherche d'emploi ou de logement, sans parler de la problématique du profilage racial.

Mes questions sont donc les suivantes :

1. Le Conseil fédéral partage-t-il le constat selon lequel le racisme est un problème structurel en Suisse?

2. Le Conseil fédéral a, à plusieurs reprises (voir 18.3072, 14.3315, 06.3070, 03.3014), reconnu le passé colonial et raciste de la Suisse. Comment compte-t-il maintenant s'engager pour entreprendre et visibiliser le travail de mémoire qu'il y a à faire sur le sujet ? Compte-t-il, entre autres, inciter la Conférence des directeurs de l'instruction publique à compléter les programmes scolaires d'histoire suisse dans ce sens ?

3. Des études sur les effets du racisme auprès des populations touchées (quant à leur santé psychique et physique, accès à l'emploi, au logement, etc.) sont-elles menées sur un plan fédéral ? Si non, pourquoi ?

Dans ce contexte, comment le Conseil fédéral agit-il pour permettre la réalisation effective de l'égalité de droit issu de l'article 8 de la Constitution fédérale ?

4. Le Conseil fédéral envisage-t-il de modifier des normes de droit privé (droit du travail, droit du bail en particulier) afin de lutter explicitement contre la discrimination raciale ?

5. Le Conseil fédéral pense-t-il qu'un recensement des données ethnospécifiques est juridiquement et institutionnellement possible en Suisse ?

03.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

20.4386 *n* Ip. **Fehlmann Rielle. Stérilisation de femmes avec déficiences mentales. État des lieux** (02.12.2020)

Depuis 2004, la loi sur la stérilisation établit les conditions auxquelles une stérilisation est autorisée à des fins contraceptives.

A l'article 7, il est établi que la stérilisation d'une personne durablement incapable de discernement peut être autorisée à certaines conditions dont:

a) Elle pratiquée, toutes circonstances considérées, dans l'intérêt de la personne concernée.

Or, d'après les directives et recommandations médico-éthiques de l'ASSM (Académie suisse des sciences médicales), cet alinéa est quasiment impossible à appliquer. En effet, le problème de la constatation, sans préjugé, de l'intérêt de la personne concernée qui ne peut pas comprendre le but de l'intervention et percevoir les implications d'une grossesse et surtout de la parentalité, est insoluble.

En outre, les femmes incapables de discernement doivent être à la fois protégées d'une grossesse non désirée mais aussi des risques d'abus sexuels. Or, le fait de savoir qu'une femme avec un déficit cognitif ou psychique est stérilisée peut la rendre plus vulnérable car une grossesse n'est pas à redouter.

Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Avec un recul d'une quinzaine d'année, avons-nous connaissance de cas de stérilisations autorisées sur la base de cette disposition ?

2. Est-il exact que certains foyers n'accepteraient que les femmes ayant subi une stérilisation ?

3. A-t-on connaissance du nombre de stérilisations opérées sur respectivement des femmes et des hommes ?

4. Le Conseil fédéral partage-t-il les mêmes critiques que l'ASSM sur le caractère inapplicable de cette disposition ?

5. Les exceptions prévues à l'article 7 ne sont-elles pas contraires à l'article 23 de la CDPH (Convention sur les droits des personnes handicapées) ?

Cosignataires: Friedl Claudia, Gysi Barbara, Hurni, Locher Benguerel, Marti Min Li, Molina, Munz, Piller Carrard, Reynard, Roth Franziska, Suter (11)

20.4387 *n* Ip. **Aebischer Matthias. Des caisses de pension respectueuses du climat pour les entreprises liées à la Confédération que sont les CFF et la Poste** (02.12.2020)

Il ressort de l'évaluation (rating) de plus de 110 institutions de prévoyance réalisée récemment par l'Alliance climatique Suisse sous l'angle de la préservation du climat que 92 % de leur capital est placé via des établissements qui négligent dans une large mesure les risques engendrés par le réchauffement climatique. Seuls 8 % du volume d'investissement proviennent de caisses de pensions dont les objectifs sont compatibles avec l'Accord de Paris sur le climat. Or on trouve dans le groupe majoritaire les CFF et La Poste, liés à la Confédération, qui s'engagent pourtant en faveur du climat en tant qu'entreprises.

Dès lors, le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes:

1. Dans quelle mesure la stratégie climatique de la Confédération (zéro émission nette d'ici 2050, Accord de Paris sur le climat) est-elle conciliable avec la politique de placement (caisses de pensions) des entreprises liées à la Confédération que sont les CFF et La Poste?

2. Comment la Confédération peut-elle tolérer que les caisses de pensions des deux entreprises précitées investissent dans les énergies fossiles alors qu'il s'agit là notoirement de placements à haut risque?

3. Que fait-elle pour empêcher l'érosion de l'épargne des caisses de pensions des CFF et de La Poste causée par le déclin de l'industrie du charbon, du pétrole et du gaz?

Cosignataires: Atici, Crottaz, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Hurni, Jans, Locher Benguerel, Marti Min Li, Marti Samira, Molina, Munz, Piller Carrard, Pult, Roth Franziska, Seiler Graf, Suter, Widmer Céline (17)

24.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Discussion reportée

20.4388 *n* Po. **Storni. Applications de l'apprentissage automatique. Intelligence artificielle, règles de sécurité, transparence et information** (02.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner dans une étude quelles règles sont nécessaires pour les applications de l'intelligence artificielle (IA) reposant sur des algorithmes d'apprentissage automatique (AA ; machine learning) et utilisées dans des domaines technologiques automatisés à risque et dans les domaines qui touchent à la sphère privée. Il analysera la nécessité d'informer la population sur les applications de l'IA. L'étude évaluera quelles réglementations sont nécessaires en complément de ce qu'a élaboré le groupe de travail interdépartemental Intelligence artificielle (2019).

Cosignataires: Aebischer Matthias, Crottaz, Graf-Litscher, Gysi Barbara, Hurni, Munz, Nussbaumer, Piller Carrard, Pult, Reynard, Roth Franziska, Seiler Graf (12)

17.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

x **20.4389 *n*** Po. **Schneider-Schneiter. Sur quelles bases légales la Confédération finance-t-elle les ONG suisses?** (02.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'établir un rapport indiquant quelles activités des organisations non gouvernementales (ONG) établies en Suisse sont financées dans le cadre de la coopération internationale au développement, et sur quelles bases légales ?

Le rapport montrera de manière transparente quelles activités des ONG bénéficient d'une contribution de la Confédération, par quels instruments de financement et dans quel but. Il fournira une liste comprenant une description de toutes les ONG ainsi que des exemples concrets de leurs mandats de prestations mais aussi des projets et des contributions financières et subventions.

Par la même occasion, les liens d'intérêts des ONG financées et les représentants politiques faisant partie des organes de direction de ces dernières figureront dans le rapport. Celui-ci expliquera également les conditions qu'une ONG doit remplir afin que ses projets puissent bénéficier d'un financement de la Confédération et le rôle que joue la ZEWO en tant qu'organisme de certification.

24.02.2021 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

19.03.2021 Conseil national. Adoption

x **20.4390** ***n*** Ip. **Schneider-Schneiter. Actualiser et élargir durablement le réseau d'accords de libre-échange de la Suisse. Le CPTPP comme solution?** (02.12.2020)

Dans son rapport sur la politique économique extérieure 2018, le Conseil fédéral a assuré qu'il allait examiner attentivement l'opportunité pour la Suisse d'adhérer au Comprehensive and Progressive Agreement for Trans-Pacific Partnership (CPTPP). D'importants partenaires commerciaux de la Suisse, dont le Royaume-Uni ou la Chine, ont déjà annoncé envisager une adhésion. Quant aux Etats-Unis, qui étaient à l'origine des discussions autour de ce qui était alors le Trans-Pacific Partnership Agreement (TPP), ils pourraient bien connaître un regain d'intérêt pour cette alliance sous l'impulsion du président Joe Biden.

1. Le Conseil fédéral recommande-t-il et vise-t-il une adhésion au CPTPP sur la base de l'analyse qu'il a annoncée en 2018 ?

2. La Suisse remplit-elle les critères d'adhésion au CPTPP ?

3. La Suisse peine à actualiser les accords de libre-échange qu'elle a déjà conclus : les efforts déployés pour adapter les conventions signées avec le Mexique (en vigueur depuis 2001), la Corée (2006), le Japon (2009) ou encore la Chine (2014) n'ont pour l'heure pas abouti. Les accords plus complets conclus récemment par l'UE défavorisent de plus en plus les entreprises suisses par rapport à leurs concurrents européens sur des marchés extra-européens tels que le Japon ou le Vietnam. Le CPTPP pourrait-il constituer une solution en permettant d'actualiser les règles de plus en plus obsolètes des accords de libre-échange conclus par la Suisse ou l'AELE ? Si oui, quels sont les domaines dans lesquels l'économie suisse serait bénéficiaire ?

4. Quel serait le potentiel de discrimination pour la Suisse en cas de non-adhésion au CPTPP si d'importants partenaires comme le Royaume-Uni, les Etats-Unis ou même la Chine y adhéraient ?

5. Le Conseil fédéral est-il conscient des conséquences d'une adhésion tardive pour la Suisse (prix à payer plus élevé, marge de manoeuvre réduite) ?

03.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

x **20.4391** ***n*** Ip. **Wasserfallen Christian. Soutien à l'aéroport de Berne** (02.12.2020)

La crise du coronavirus représente pour certaines branches des pertes massives de revenus. Les branches du voyage et de l'aéronautique ont vu leurs recettes quasiment disparaître. Les aéroports régionaux subissaient déjà de fortes pressions avant cette situation de crise sans précédent. Une faillite comme celle de l'aérodrome de Lugano-Agno ne doit pas se reproduire. Il faut donc renforcer l'aéroport de Berne, d'autant plus qu'il s'agit d'une infrastructure d'une importance capitale en raison de son rôle pour la ville fédérale. Le DDPS, le DFAE ainsi que les autres départements l'utilisent régulièrement. C'est pour ces raisons que j'aimerais soumettre les questions suivantes au Conseil fédéral :

1. Le Conseil fédéral est-il conscient de la situation délicate de l'aéroport de Berne ?

2. Une faillite ne le préoccuperait-t-il pas ?

3. Que pense-t-il de son importance, notamment pour le rayonnement de la ville fédérale ?

4. Le Conseil fédéral partage-t-il l'avis que l'aéroport de Berne devrait être maintenu en tant qu'infrastructure aéroportuaire ? Qu'a révélé l'analyse " Paysage aéroportuaire suisse " à ce sujet ?

5. Quel plan a le Conseil fédéral afin d'éviter le scénario de Lugano ?

6. Flughafen Bern AG fournit en permanence les prestations d'infrastructures nécessaires pour les vols de la Confédération. Ces dernières sont indemnisées par un forfait lié à l'utilisation depuis 2008. Le Conseil fédéral serait-il prêt à étudier une augmentation durable de ce montant ? Flughafen Bern AG a décidé d'augmenter les frais aux usagers civils en raison de mauvaises prévisions financières pour 2021.

7. Est-il pensable, qu'après l'aide de 150 millions que la Confédération a accordée et accordera à Skyguide, que les aéroports régionaux soient temporairement, à titre de mesure d'urgence, libérés des paiements liés à la navigation aérienne ?

Cosignataires: Candinas, Hurter Thomas, Jauslin, Regazzi, Romano, Vogt (6)

24.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

x **20.4392** ***n*** Ip. **Wasserfallen Christian. Changement de paradigme de la politique des transports. Le Parlement doit être impliqué** (02.12.2020)

La cadence avec laquelle le DETEC lance des consultations sur des projets de grande importance interpelle. De la " Stratégie pour le développement durable 2030 " à " Mobilité et territoire 2050 ", ces projets sont souvent contraignants pour les autorités, notamment cantonales et communales, dans presque toutes les politiques sectorielles, et ce au niveau stratégique et opératif.

La consultation du " plan sectoriel des transports, partie Programme " retravaillé par le DETEC court jusqu'au 15 décembre 2020. Dans le projet " Mobilité et territoire 2050 ", la Confédération formule ses lignes directrices pour une politique coordonnée des transports et du territoire. Ce plan stratégique de grande envergure constitue un cadre contraignant les cantons et les communes. La partie du programme remaniée entraîne sur certains points un changement de direction fondamental (exemples : les mesures destinées à modifier et à éviter certains déplacements et les aménagements d'infrastructures qui ne seront plus systématiquement déterminés par la demande). En raison de l'importance de ces changements les questions suivantes se posent :

1. De quelle manière le Conseil fédéral garantit-il la légitimité démocratique lorsque l'administration modifie toute seule les principes du projet " Mobilité et territoire 2050 " ? Comment, de manière générale, assurer que la Confédération ne dépasse pas ses compétences dans le cadre des plans sectoriels et des concepts ?

2. Le Conseil fédéral partage-t-il l'avis qu'une limitation effective du choix du mode de transport dans le cadre de la partie Programme du plan sectoriel des transports est justifiée ?

3. La Confédération prévoit-elle un examen indépendant ou une analyse d'impact de la réglementation des aspects normatifs et contraignants ? Si ce n'est pas le cas, pourquoi ?

4. Comment garantir que le fonds clairement approuvé lors de la votation populaire pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA) ne sera pas à nouveau vidé de son sens du point de vue du financement et des nouveaux aménagements ?

5. Pourquoi la partie Programme néglige-t-elle l'aéronautique (en particulier, les aéroports nationaux et régionaux et les besoins de l'aviation générale) ?

Cosignataires: Hurter Thomas, Regazzi (2)

03.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

x **20.4393** ***n*** Ip. **Bourgeois. Déclaration du sucre importé non durable** (02.12.2020)

Me référant à la décision de plusieurs pays européens de réintroduire le traitement des semences de betteraves avec notamment l'imidaclopride (produit appelé Gaucho) alors que cette pratique reste interdite dans notre pays, je pose au Conseil fédéral les questions suivantes :

1. L'article 104 a " sécurité alimentaire " de la Constitution exige que nos relations commerciales transfrontalières contribuent au développement durable, comment le Conseil fédéral entend-il, dans le cas précité, appliquer cet article Constitutionnel ?

2. A défaut de pouvoir agir sur les importations, suite à l'acceptation du postulat 17.3967 " Déclaration obligatoire des modes de production de denrées alimentaires " de la CSC-CE, le Conseil fédéral prévoit-il de déclarer le sucre en provenance des pays qui ont réintroduits l'imidaclopride ?

3. Dans l'affirmative, comment et dans quel délai ?

4. Dans la négative, pourquoi pas, alors que le consommateur doit étre en droit de savoir s'il achète des denrées issues de modes de production interdits en suisse ?

Cosignataires: Andrey, Badertscher, Borloz, Bulliard, Cattaneo, Chevalley, Cottier, de Montmollin, Gafner, Grin, Haab, Matter Michel, Michaud Gigon, Nicolet, Page, Pasquier, Ritter, Schneider Schüttel, Strupler, Wehrli, Wettstein (21)

03.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

x **20.4394** ***n*** Ip. **Feller. Efficacité du système de surveillance des subventions versées aux transports publics** (02.12.2020)

Le 24 novembre 2020, l'Office fédéral des transports (OFT) a révélé que le BLS et les Verkehrsbetriebe Luzern AG (VBL) avaient trompé la Confédération et les cantons, commanditaires de transports publics, et obtenu des subventions indues. L'OFT a déposé des plaintes pénales auprès des ministères publics cantonaux.

Le 6 mai 2019, l'OFT a communiqué qu'il " avait adapté son système de surveillance des subventions dans les transports publics en vue de mieux garantir une utilisation correcte des subventions par les entreprises de transport ".

Interpellé par mes soins le 12 mars 2020 à propos du degré d'efficacité du système de surveillance adapté par l'OFT, le Conseil fédéral a relevé ce qui suit : " Les cantons, l'OFT et les contrôles des finances effectuent les vérifications en fonction des risques et par sondages. Or les ressources à cet effet sont limitées. Il ne peut donc pas être exclu que des erreurs ou des manipulations volontaires restent dissimulées ou ne soient découvertes qu'après un certain temps " (20.3106).

1. Au vu des récentes révélations, et afin de prévenir l'encaissement de subventions indues par certaines entreprises de transport, ne devient-il pas urgent d'améliorer efficacement le système de surveillance au sein de l'OFT ?

2. Le Conseil fédéral a-t-il l'intention de doter l'OFT de ressources supplémentaires de manière à lui permettre de mieux contrôler l'utilisation des subventions octroyées aux entreprises de transport ?

3. Dès lors que c'est l'argent du contribuable qui est en jeu, le Conseil fédéral ne devrait-il pas tout entreprendre pour découvrir aussi rapidement que possible d'éventuelles manipulations volontaires au sein d'entreprises de transport ?

4. Comment s'articule le contrôle exercé par l'OFT et celui exercé par les cantons ? Quelles sont les modalités de collaboration ? Le Conseil fédéral considère-t-il que les dispositifs de surveillance en place dans les cantons sont satisfaisants ?

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

20.4395 ***n*** Mo. **Portmann. Pas de subventions publiques pour les projets d'ONG participant à des campagnes politiques** (02.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de passer en revue toutes les aides fédérales versées à des projets de coopération internationale menés par des organisations non gouvernementales (ONG) ayant participé à des campagnes politiques et de mettre un terme au versement de subventions aux ONG qui, en s'adonnant à des manoeuvres de propagande, n'ont pas respecté les règles générales applicables aux activités d'utilité publique.

24.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.4396 ***n*** Mo. **Atici. Plan de sortie des programmes internationaux visant le développement de nouveaux réacteurs nucléaires dans le domaine de la fission et de la fusion** (02.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un plan visant à mettre un terme à la participation de la Suisse aux programmes internationaux de développement de nouveaux réacteurs nucléaires dans le domaine de la fission et de la fusion. Cette sortie se fera par étapes et sera achevée par la dénonciation de l'affiliation de la Suisse à l'agence " Fusion for Energy ", au plus tard lors de la conclusion de l'accord d'association au 9e programme-cadre de l'UE. Une association partielle ou une collaboration par projet assurera la poursuite de la participation de la Suisse aux projets de recherche menés dans le cadre d'Euratom afin d'assurer l'élimination sûre des combustibles et des déchets radioactifs existants, la mise au point des technologies nécessaires au démantèlement des centrales nucléaires et la réparation des dégâts causés à l'environnement ainsi que le développement d'applications qui ne relèvent pas de la production d'énergie.

Cosignataires: Arslan, Brenzikofer, Fivaz Fabien, Hurni, Munz, Nordmann, Nussbaumer, Reynard, Wettstein (9)

17.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x **20.4397** ***n*** Ip. **Feri Yvonne. Inégalité de traitement entre assureurs et assurés. Pratique des assurances sociales en matière de reconsidération des décisions** (02.12.2020)

Les assurances sociales couvrent des risques pouvant déboucher sur des coûts extraordinaires (p. ex. frais de traitement) et/ou une perte de revenus. L'assuré devrait pouvoir être certain de bénéficier des prestations en cas de survenance du risque pour lequel il est assuré. Or, si un assureur commet une erreur lors de son examen du droit aux prestations, les répercussions pour l'assuré peuvent être fatales. En effet, l'assureur n'est pas tenu de revenir sur une décision (ou une décision sur opposition) passée en force, même si l'assuré en fait la demande et même si cette décision est manifestement erronée et que l'assuré se trouve injustement privé de ses droits. A l'inverse, l'assureur peut sans autre reconsidérer sa décision s'il découvre lui-même une erreur manifeste. Lorsque l'assureur décide de ne pas entrer en matière sur une demande de reconsidération dans les conditions prévues à l'art. 53, al. 2, LPGA, l'assuré se retrouve sans les prestations auxquelles il aurait pourtant droit. Il peut alors se sentir à juste titre abandonné par les institutions de sécurité sociale alors même qu'il se trouve dans une situation de détresse matérielle et sanitaire.

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Selon quels critères les demandes de reconsidération provenant des assurés sont-elles évaluées ?

2. Selon quelle fréquence l'instrument de la reconsidération prévu à l'art. 53, al. 2, LPGA est-il utilisé, dans quels cas et avec quels résultats ?

3. Constate-t-on des différences en fonction des branches d'assurance et des cantons dans la pratique en matière de reconsidération des décisions ?

4. Que font la Confédération et les cantons pour assurer la pratique la plus uniforme et la plus juste possible en la matière ? Comment le système pourrait-il être amélioré ?

Cosignataires: Aebischer Matthias, Atici, Crottaz, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Locher Benguerel, Marti Min Li, Molina, Munz, Piller Carrard, Pult, Roth Franziska, Wasserfallen Flavia (13)

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

20.4398 ***n*** Ip. **Maillard. Sous-dotation des inspections du travail cantonales et surveillance du SECO. Comment le Conseil fédéral entend-il faire respecter ses engagements internationaux et son devoir de protection?** (02.12.2020)

Je pose au Conseil fédéral les questions suivantes :

1. Comment juge-t-il les inégalités cantonales dans la dotation en personnel d'inspection du travail et l'écart aux normes de l'OIT ratifiées par la Suisse ?

2. Est-ce qu'il estime que le SECO a exercé son devoir de haute surveillance sur ce sujet (Art 79, alinéa 3, ordonnance 1 de la loi sur le travail) ? A-t-il notamment émis à l'attention des cantons les directives évoquées dans la disposition de l'ordonnance mentionnée ?

3. L'inspection du travail faisant partie des ressources stratégiques en cas de pandémie, entend-il prendre des mesures pour conduire à son renforcement rapide ?

Cosignataires: Dandrès, Hurni, Marra, Reynard, Wasserfallen Flavia (5)

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

x **20.4399** ***é*** Po. **Caroni. Modernisation de la loi sur le Tribunal fédéral** (02.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'établir un rapport dans lequel il présentera les modifications qui pourraient être apportées à la loi sur le Tribunal fédéral (LTF) en vue de rééquilibrer la charge de travail du Tribunal fédéral et d'améliorer la protection juridictionnelle.

17.02.2021 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

01.03.2021 Conseil des Etats. Adoption

x **20.4400** ***é*** Ip. **Gapany. La promotion de la mobilité multimodale est-elle entravée par le monopole des entreprises de transport?** (02.12.2020)

Les offres de mobilité multimodale, qui permettent aux clients de combiner facilement les services des transports publics, des taxis locaux, des prestataires d'offre partagée tels que Mobility, Bond, Lime ou Publibike, et le potentiel des sentiers pédestres, peuvent rendre la mobilité en Suisse plus efficace.

Aussi, le développement de la mobilité multimodale permettrait de mieux exploiter les offres existantes : mieux utiliser les offres privées et publiques, augmenter le degré de couverture des frais dans les transports publics et diminuer l'impact environnemental, ainsi que les diverses nuisances comme les embouteillages.

Selon son communiqué de presse du 1er juillet 2020 au sujet de la promotion de la mobilité multimodale, le Conseil fédéral a chargé le DETEC de mettre en place, au sens d'un service public, une " infrastructure nationale de données mobilitaires " (NaDIM) neutre en vue de l'échange de données concernant la mobilité et d'élaborer les bases légales à cet effet dans un message sur la mobilité multimodale.

La mise en place d'une telle infrastructure serait déjà un pas important vers la promotion de la mobilité multimodale, sans toutefois âtre suffisant. La mobilité est actuellement constituée de silos : chaque entreprise de transport propose son offre à ses clients. Ainsi, l'encouragement à utiliser un autre mode de transport est freiné. En pratique, les offres multimodales ont suivi ce modèle " en silos" et sont avant tout proposées aux usagers qui utilisent déjà les transports publics (p.ex., voiture partagée combinée avec le train). Or, ceux-ci ne représentent qu'une petite minorité des déplacements (environ 15 % des personnes-kilomètres). Pour véritablement développer la mobilité multimodale, il est indispensable de proposer des offres à la vaste majorité des usagers qui utilisent les autres modes de transports.

D'où la nécessité d'une infrastructure indépendante de tout moyen de transport. En d'autres termes, une infrastructure facilitant l'échange de données permettrait à un acteur de la mobilité individuelle d'encourager ses membres à utiliser les transports publics et vice-versa. Mais aujourd'hui, le fait que les titres de transport public ne puissent être vendus que par les sociétés de transport public elles-mêmes représente un obstacle majeur. Les entreprises de transport public peuvent ainsi empêcher d'autres prestataires de proposer sur le marché des

offres innovantes et attractives. De nouveaux clients pourraient être séduits par les transports publics, notamment grâce à des prestataires spécifiques qui s'adresseraient directement aux automobilistes.

Le 1er juillet 2020, le Conseil fédéral a annoncé que l'ouverture de la vente des titres de transport public aux acteurs externes à la branche devait se faire sur la base d'une réglementation de la branche et non par le biais de la loi sur le transport de voyageurs, comme l'a proposée la branche des transports publics dans la procédure de consultation. Cette réglementation doit être conforme au droit fédéral et doit être approuvée par l'Office fédéral des transports (OFT).

La branche des transports publics travaille depuis bientôt deux ans sur la conception de cette réglementation. Dans un marché de la mobilité dynamique, évoluant rapidement, des réactions rapides de la part des acteurs sont toutefois indispensables.

1. Le Conseil fédéral est-il aussi d'avis qu'une solution doit être rapidement élaborée pour la distribution de titres de transport par des tiers, afin de créer la sécurité juridique qui fait encore défaut aujourd'hui et de développer en Suisse des services multimodaux innovants et orientés vers le client ?

2. Quel est l'état actuel et quelles sont les prochaines étapes et dates de travail pour la branche des transports publics?

3. Quelle est l'influence du Conseil fédéral sur les travaux de la branche des transports publics

?

4. D'ici à quand la branche des transports publics présentera-t-elle une réglementation de la branche conforme au droit fédéral concernant l'accès des tiers à la vente de titres de transports ?

5. De combien de temps l'OFT aura-t-il besoin par la suite pour son approbation ?

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

16.03.2021 Conseil des Etats. Liquidé

x **20.4401** ***é*** Ip. **Wicki. Améliorer les conditions-cadres régissant les grands projets d'infrastructure** (02.12.2020)

Lors de la réalisation de grands projets d'infrastructure, on constate que les plans sectoriels des différents offices fédéraux ne sont guère coordonnés, voire pas du tout, ce qui peut conduire à des erreurs de procédure désastreuses. Je citerai à titre d'exemple le parc d'innovation de Zurich, les ateliers de la BLS à Chliforst, près de Berne ou encore la planification de lignes de transmission dans le Reusstal (AG).

Ces projets sont mis à l'arrêt par les tribunaux en raison d'erreurs de procédure et tout doit être repris à zéro, ce qui fait perdre un temps précieux, coûte cher et engendre la frustration des promoteurs. Ainsi, d'importants projets d'infrastructure n'arrivent jamais à terme ou ne sont pas terminés dans les délais.

Les erreurs de procédure sont souvent dues, en particulier lorsqu'il s'agit de plans sectoriels concernant des projets ayant des effets sur l'organisation du territoire, à la rédaction très rudimentaire de l'art. 13 de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT ; Conceptions et plans sectoriels). Les différents offices fédéraux interprètent en effet cette disposition selon leurs propres critères. Ils partent du principe qu'ils ont la compétence exclusive d'autoriser les projets et qu'ils assurent la coordination avec les autres domaines dans le cadre de l'élaboration des plans sectoriels, y compris en matière d'aménagement du territoire. Or, bien que l'art. 8 LAT dispose que la coordination doit être assurée par les plans sectoriels cantonaux, ceux-ci ne sont pas pris en compte.

Je prie dès lors le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Est-il lui aussi d'avis que l'art. 13 LAT, qui date de 1979, devrait être révisé ?

2. Sait-il que les services fédéraux ont élaboré leurs propres conceptions et plans sectoriels et que la coordination exigée par l'art. 13 LAT n'est pas assurée correctement, voire pas assurée du tout ?

3. Comment s'assure-t-il que tous les offices fédéraux concernés ont la même compréhension des objectifs des conceptions et des plans sectoriels ?

4. Que compte-t-il entreprendre pour que les plans sectoriels des différents offices fédéraux soient véritablement coordonnés ?

5. Comment s'assure-t-on que les projets ayant des effets importants sur l'organisation du territoire et sur l'environnement soient intégrés dans les plans directeurs afin qu'une coordination soit établie avec les domaines concernés ?

6. Comment la Confédération s'assure-t-elle que les offices cantonaux élaborent leurs plans directeurs (rédaction et cartographie) selon une méthode et des critères uniformes, afin de rendre possible la collaboration entre Confédération et cantons ?

7. Comment s'assure-t-on que les différentes étapes de la planification des grands projets d'infrastructure (plans sectoriels, plans directeurs, conception du projet) se déroulent correctement, en accord avec la législation relative au domaine concerné, à l'aménagement du territoire et à la protection de l'environnement ?

8. De quelle manière le Conseil fédéral a-t-il réglé la direction des projets multifonctionnels et multidisciplinaires relevant de la compétence de plusieurs offices fédéraux ?

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

16.03.2021 Conseil des Etats. Liquidé

x **20.4402** ***é*** Ip. **Caroni. Conclusions à tirer de la quarantaine imposée aux voyageurs entrant en Suisse** (02.12.2020)

Le 2 juillet 2020, le Conseil fédéral a édicté une ordonnance (RS 818.101.27), toujours en vigueur, imposant une quarantaine à partir du 6 juillet 2020 aux voyageurs en provenance d'une "zone présentant un risque élevé d'infection".

Etaient définies comme telles, dès le début, les zones avec une incidence, sur 14 jours, de plus de 60 cas pour 100 000 habitants (art. 3, al. 1, let. a). Au moment de l'introduction de cette règle, la Suisse se situait en dessous de 10.

Or le 12 septembre 2020, la Suisse dépassait le seuil qu'elle avait fixé. A partir de ce moment-là, des dizaines de milliers de personnes ont été soumises à une quarantaine en revenant d'une zone dans laquelle l'incidence était pourtant inférieure à celle de notre pays.

Il s'est écoulé un mois et demi jusqu'à ce que le Conseil fédéral aligne cette valeur, le 28 octobre, sur celle de la Suisse (incidence dans notre pays + 60) à partir du 29 octobre 2020. Ce faisant, il a omis de rendre cette modification rétroactive, si bien que quelque 12 000 personnes sont restées en quarantaine de manière injustifiée durant 10 jours encore. Pour finir, les médias ont relevé que l'efficacité générale de cette quarantaine était

extrêmement limitée, mais que l'OFSP y tenait pour des motifs "politiques".

Vu ce qui précède, le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes:

1. Est-il lui aussi d'avis qu'une quarantaine reposant uniquement sur l'incidence n'est pas proportionnée au but visé dans le cas d'une zone dont l'incidence est inférieure à celle de la Suisse (art. 5, al. 2, Cst.) et qu'elle peut être considérée comme arbitraire (art. 9 Cst.)?

2. Pourquoi n'a-t-il pas fixé dès le début un seuil consistant dans une valeur relative (comme Suisse + X)?

3. Une fois le seuil dépassé dans notre pays, pourquoi a-t-il fallu attendre un mois et demi jusqu'à ce que le Conseil fédéral fixe une valeur relative?

4. Après avoir enfin décidé de changer de système le 28 octobre 2020, pourquoi le Conseil fédéral n'en a-t-il pas fait bénéficier les 12 000 personnes qui se trouvaient en quarantaine à ce moment-là, alors que l'isolement ne se justifiait plus?

5. D'une manière générale, quelles sont à son avis l'efficacité et l'efficience de la quarantaine imposée aux voyageurs entrant en Suisse?

6. Pour remplacer le système actuel, quels instruments mieux ciblés sont à l'étude (tels que des indicateurs plus précis pour les zones à risque ou la méthode de contrôle et d'autorisation dite "test and release")?

24.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

08.03.2021 Conseil des Etats. Liquidé

20.4403 ***é*** Mo. **Salzmann. Aménagement du territoire. Moins de bureaucratie, plus d'objectivité et plus de rapidité** (02.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier l'art. 25, al. 2, de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) de manière à ce que les cantons puissent désigner une autorité cantonale centralisée ou des autorités cantonales décentralisées qui décident si les projets de construction situés hors de la zone à bâtir sont conformes à l'affectation de la zone ou si une dérogation peut être accordée.

17.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

16.03.2021 Conseil des Etats. Transmis à la commission compétente pour examen préalable

x **20.4404** ***é*** Po. **Graf Maya. Pénurie de ressources dans les unités de soins intensifs due au Covid-19. Tri des malades et protection des personnes handicapées** (03.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner si les bases légales actuelles autoriseraient le tri des malades dans les hôpitaux suisses au cas où la pandémie de Covid-19 se prolongerait au point d'entraîner une pénurie de ressources dans le secteur des soins intensifs. Il vérifiera tout particulièrement si ces bases légales sont suffisantes pour garantir que les décisions qui pourraient être prises en ce sens n'entraîneront pas de discriminations à raison du handicap.

Cosignataires: Baume-Schneider, Carobbio Guscetti, Engler, Germann, Maret Marianne, Mazzone, Michel, Rechsteiner Paul, Salzmann, Thorens Goumaz (10)

17.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

08.03.2021 Retrait

20.4405 ***n*** Ip. **Klopfenstein Broggini. Des exceptions pour contourner les mesures d'assaïnissement des nuisances du bruit?** (03.12.2020)

Le bruit est source de stress et peut nuire à la santé : l'exposition permanente au bruit, notamment aux abords des grands axes routiers, augmente de 15 à 20 % les risques pour la santé. Cette exposition provoque une nuisance de jour et des réactions de réveil la nuit. Cela peut favoriser le développement de pathologies graves, telles que les maladies cardiovasculaires et le diabète. Les conséquences de cette pollution sonore se chiffrent à près de 2 milliards de francs par an en Suisse. D'après l'OFEV, 1,6 million de personnes, soit un habitant sur cinq, seraient exposées à un bruit routier nuisible.

L'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) exige des cantons qu'ils mettent en place des mesures d'assainissement lorsque les valeurs limites d'immission sont dépassées. Pourtant, l'autorité d'exécution, la Confédération, peut accorder des allégements ou des dérogations. En effet l'article 14 de l'OPB dit que si l'assainissement entrave de manière excessive l'exploitation, entraîne des frais disproportionnés, ou s'il y a des intérêts prépondérants liés à la protection de la nature ou de la sécurité routière, des exceptions aux normes peuvent être prononcées. A Genève, 716 autorisations d'allégement concernant des mesures d'assainissement des nuisances sonores sur les routes ont été accordées depuis 10 ans et plus d'une centaine de demandes sont aujourd'hui à l'étude.

1. Combien d'autorisations d'allégement d'assainissement le Conseil fédéral délivre-t-il par année ?

2. Quels sont les cantons les plus concernés ?

3. Les demandes d'allégements d'assainissement sont-elles en augmentation ?

4. Quels sont les raisons principales qui permettent d'accorder une demande d'allégement d'assainissement ?

Cosignataires: Clivaz Christophe, Egger Kurt, Girod, Munz, Suter (5)

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Discussion reportée

20.4406 ***n*** Mo. **Suter. Production d'hydrogène vert. Stratégie pour la Suisse** (03.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer une stratégie nationale pour une production d'hydrogène vert et durable. Cette stratégie illustrera comment l'utilisation d'hydrogène vert peut contribuer à la neutralité carbone de la Suisse et comment cette utilisation pourra être développée jusque dans les années 2035, 2050 et au-delà. L'importation d'hydrogène vert en constituera l'un des piliers.

Cosignataires: Bäumle, Borloz, Bourgeois, Chevalley, Girod, Grossen Jürg, Klopfenstein Broggini, Müller-Altermatt, Nordmann, Nussbaumer, Vincenz (11)

17.02.2021 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

19.03.2021 Conseil national. Combattu. Discussion reportée

20.4407 *n* Mo. **Cattaneo. Covid-19. Rendre les convocations au service civil contraignantes en cas de situation d'urgence** (03.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de préparer un projet de loi rendant les convocations au service civil contraignantes en cas de situation d'urgence

Cosignataires: Borloz, Bourgeois, Dobler, Eymann, Feller, Glanzmann, Gössi, Hurter Thomas, Portmann, Riniker, Romano, Schilliger, Schneeberger, Umbricht Pieren, Walti Beat, Wasserfallen Christian, Wehrli (17)

17.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x **20.4408 *n*** Ip. **Wehrli. Plurilinguisme. Un mieux, mais ...** (03.12.2020)

Les conclusions de l'étude "Les langues du pouvoir" du Centre d'études sur la démocratrie (ZDA) viennent d'être présentées. Elles démontrent que la situation du plurilinguisme au sein de l'Administration fédérale s'améliore mais que les objectifs fixés ne sont pas encore atteints. Ainsi, 60 % des collaborateurs de la Confédération travaillent dans un office où les minorités linguistiques ne sont pas représentées de manière adéquate en regard des principes contenus dans la Constitution fédérale et la Loi sur les langues de 2007. L'usage de l'italien reste encore trop marginal.

Des différences considérables existent selon le département, de la situation géographique de l'office concerné, de la catégorie. De récents exemples de nomination de haut-responsables laissent à penser que la question de la représentativité des cultures et langues n'est pas une priorité entièrement respectée.

Je prie dès lors le Conseil fédéral de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

1. quelles sont les mesures et le calendrier prévus pour poursuivre l'amélioration du plurinlinguisme dans l'administration fédérale ?

2. plus particulièrement pour le recrutement de cadres, quelles sont les mesures planifiées pour atteindre les objectifs ?

Cosignataires: Addor, Borloz, Bourgeois, Candinas, Cattaneo, Chevalley, Cottier, Farinelli, Fehlmann Rielle, Fridez, Giacometti, Grin, Moret Isabelle, Nicolet, Nordmann, Piller Carrard, Pointet, Reynard, Romano (19)

03.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

20.4409 *n* Ip. **Rösti. Comment l'introduction du dossier électronique du patient va-t-elle se poursuivre?** (03.12.2020)

Conformément à la loi fédérale sur le dossier électronique du patient, l'accès de la population à un système de traitement des données dans le domaine de la santé devrait être garanti depuis le 15 avril 2020.

A la mi-février, l'OFSP avait annoncé que le premier dossier électronique du patient ne pourrait pas être créé comme prévu au printemps 2020, mais seulement en été. Nous sommes maintenant en hiver et on n'a manifestement encore aucune idée de la date d'introduction du dossier électronique du patient.

Il faut relever que toutes les procédures de certification ont été gelées plusieurs mois dans toute la Suisse en mars 2020, ce qui a provoqué de gros retards. Les communautés de référence rapportent que les procédures de certification continuent d'être lourdes et compliquées. Apparemment, la procédure d'accréditation des organismes de certification dépend pour toute la Suisse de la disponibilité de quelques personnes travaillant auprès du Service d'accréditation suisse. Aux coûts supplémentaires considérables qu'impliquent les procédures de certification s'ajoutent encore les coûts élevés de l'infrastructure technique déjà mise en place et des organisations chargées de l'exploitation. Comme personne ne se sent responsable de la couverture ou de la compensation des coûts qu'entraînent ces retards, l'introduction du dossier électronique du patient risque d'échouer à la dernière minute parce que la question du financement n'a pas été réglée.

Je prie dès lors le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Quelles sont les raisons qui expliquent le retard dans toute la Suisse de l'introduction du dossier électronique du patient ?

2. Quelles mesures concrètes le DFI a-t-il prises par la suite pour assurer l'introduction la plus rapide possible ?

3. Quelles mesures concrètes le DFI a-t-il prises après la publication du rapport du Contrôle fédéral des finances du 24 février 2020 sur l'introduction du dossier électronique du patient ?

4. Est-il vrai que la procédure d'accréditation dépend d'une seule personne travaillant auprès du Service d'accréditation suisse et que, faute de suppléance, son indisponibilité entraîne un report des procédures jusqu'à l'introduction du dossier électronique du patient ?

5. Quand le premier dossier électronique du patient, y compris l'identifiant électronique du patient qui en est la condition préalable, pourra-t-il être créé ?

6. Qui supporte les coûts supplémentaires de la mise en oeuvre du dossier électronique du patient et les dépenses supplémentaires auxquelles doivent faire face les communautés de référence en raison du retard qu'accuse le projet ?

24.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

20.4410 *n* Mo. **Feller. Rembourser l'impôt et la surtaxe sur les huiles minérales aux sociétés de sauvetage** (03.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre les mesures nécessaires pour que les sociétés de sauvetage actives sur les lacs du pays bénéficient du remboursement de l'impôt et de la surtaxe prélevés sur les huiles minérales.

Cosignataires: Aeschi Thomas, Büchel Roland, Moret Isabelle, Roduit, Romano, Wehrli (6)

27.01.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x **20.4411 *é*** Po. **Gapany. Développement du recyclage des déchets. Adéquation des règles du droit de l'aménagement et de l'environnement** (07.12.2020)

Le Conseil fédéral est invité à déposer un rapport permettant d'évaluer comment toutes les filières de recyclage de déchets existantes ou potentielles peuvent se développer en Suisse. Ceci dans l'objectif d'atteindre les objectifs de politique énergétique et environnementale (économie circulaire) de la Confédération en regard des dispositions légales en matière de protection de l'environnement et d'aménagement du territoire (notamment en ce qui concerne les types de zones prévus à cet effet). Tout cela en coordination avec les cantons.

Cosignataires: Baume-Schneider, Herzog Eva, Levrat, Michel, Müller Damian, Schmid Martin, Stark, Stöckli (8)

17.02.2021 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

16.03.2021 Conseil des Etats. Adoption

20.4412 *é* Mo. **Würth. Pérenniser les infrastructures clés que sont les aérodromes régionaux** (07.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier les bases légales nécessaires pour assurer la pérennité du soutien financier des aérodromes régionaux conformément à la pratique actuelle de la Confédération, sans que soit introduite une nouvelle tâche commune avec les cantons.

Cosignataires: Bauer, Bischof, Burkart, Caroni, Chiesa, Engler, Ettlin Erich, Fässler Daniel, Germann, Gmür-Schönenberger, Häberli-Koller, Juillard, Maret Marianne, Müller Damian, Reichmuth, Rieder, Salzmann, Schmid Martin, Stark, Stöckli, Wicki, Zanetti Roberto, Z'graggen (23)

17.02.2021 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

16.03.2021 Conseil des Etats. Adoption

x **20.4413 *n*** Ip. **Streiff. Prise en considération des personnes handicapées dans le cadre des mesures anti-Covid de la DDC** (07.12.2020)

La pandémie de COVID-19 pose des défis sans précédent. Alors que les sociétés du monde entier se débattent pour faire face à cette " nouvelle normalité ", les conséquences de la pandémie sont particulièrement graves dans les pays en développement. La DDC a réagi rapidement et pris des mesures pour répondre à la crise. Les personnes handicapées comptent parmi les personnes les plus durement touchées et voient depuis le début de la pandémie les obstacles et les inégalités se multiplier dans tous les domaines de leur vie quotidienne. Le virus fait ainsi clairement apparaître, une fois de plus, la nécessité d'une coopération au développement inclusive et d'une aide humanitaire conforme aux principes de la Convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations Unies.

Dans ce contexte, le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Les mesures prises par la DDC dans le cadre de la pandémie de COVID-19 prennent-elles en considération les personnes handicapées au même titre que le reste de la population ?

2. De quelles données le Conseil fédéral dispose-t-il à ce sujet ?

Cosignataires: Gugger, Lohr, Studer (3)

24.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

x **20.4414 *n*** Ip. **Streiff. Prestations liées à un handicap après l'âge de la retraite** (07.12.2020)

Le tribunal administratif du canton de Bâle-Ville a arrêté fin avril 2020 que des prestations liées à un handicap pouvaient être accordées même après l'âge de la retraite. La législation relative aux personnes handicapées de ce canton n'autorise pourtant l'octroi de telles prestations au-delà de l'âge de la retraite que lorsque la personne concernée en a fait la demande auparavant.

Le tribunal a estimé que le critère déterminant n'était pas l'âge de la personne, mais le type de besoin. Le fait que des personnes dont les besoins de soutien liés à leur handicap remontent bien avant l'âge de la retraite n'aient pas droit aux prestations ne peut donc se justifier.

Le tribunal renvoie par ailleurs à l'art. 8, al. 2, de la Constitution, qui proscrit toute forme de discrimination, qu'elle soit directe ou indirecte. Le fait qu'une réglementation ait pour effet, dans la pratique, de désavantager fortement et sans justification objective des personnes appartenant à un groupe protégé contre les discriminations constitue précisément, aux yeux du tribunal, une discrimination indirecte.

La plupart des législations cantonales relatives aux personnes handicapées ne permettent l'octroi de prestations liées à un handicap après l'âge de la retraite que dans le cadre de la garantie des droits acquis. Elles s'inspirent de la pratique de l'AI avant le changement introduit par la RPT dans le financement des institutions sociales : l'AI n'octroyait en effet plus de subventions d'exploitation pour les personnes qui entraient dans un " foyer AI " après l'âge de la retraite.

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Est-il conscient de la question des obstacles qui empêchent l'octroi de prestations liées à un handicap après l'âge de la retraite ?

2. Cette question concerne non seulement les législations cantonales, mais aussi la LAI. Quelles possibilités existent au niveau national (loi ou ordonnance) pour régler ce problème ?

3. Au vu de du vieillissement de la population, il sera de plus en plus fréquent qu'une personne handicapée doive entrer dans une structure d'hébergement spécialisée après l'âge de la retraite. Comment rendre l'accès à une telle institution possible sans limite d'âge ?

4. Le Conseil fédéral est-il disposé à établir un modèle de réglementation concernant l'octroi de prestations liées à un handicap indépendamment de l'âge du bénéficiaire et à le mettre à disposition des cantons qui souhaiteraient adapter leur législation ?

Cosignataires: Gugger, Lohr, Studer (3)

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

20.4415 *n* Po. **Nantermod. Évaluation de l'efficacité clinique des thérapies onéreuses** (07.12.2020)

Dans un rapport, le Conseil fédéral est prié de se prononcer sur l'efficacité clinique de nouvelles thérapies onéreuses pour traiter les cancers.

24.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

x **20.4416 *n*** Ip. **Storni. Ligne Mendrisio–Varese-Gallarate–Malpensa. Lenteur et absence du raccordement promis avec la ligne du Simplon** (07.12.2020)

Dans le message du 21 novembre 2007 sur l'extension du réseau CFF en raison de la nouvelle liaison Mendrisio-Frontière (-Varese) (07.092), on peut lire que la nouvelle ligne, proposée par la section tessinoise de l'ATE en 1987 : " elle relie le Tessin à l'aéroport milanais de Malpensa. Enfin, elle offre une liaison efficace entre les axes du St-Gothard et du Simplon via Gallarate ". La ligne est en service mais les objectifs mentionnés par le message ne sont pas atteints en ce qui concerne la liaison avec l'aéroport de Malpensa : la durée du trajet est trop longue par rapport au service de bus, lequel n'a cependant plus de concession. Il en va de même pour le raccordement avec la ligne du Simplon, crucial pour les liaisons entre le Sottoceneri et

l'Ouest de la Suisse, qui n'existe pas encore. Le Conseil d'Etat tessinois, dans sa réponse à ma question 114.19, déclare que cette situation résulte des choix des opérateurs Eurocity. Les responsables des trains grandes lignes dans le cadre de l'offre non indemnisée (Trenitalia et CFF), n'ont pas donné suite à plusieurs demandes concernant un arrêt régulier des EC à Gallarate. Il n'existe actuellement que deux liaisons " utiles " entre le Tessin et la Suisse romande par l'axe du Simplon. Sur cette ligne, il faut toutefois changer deux fois de train en très peu de temps entre les correspondances et les titres de transport forfaitaires suisses, tels que l'abonnement général, le demi-tarif et les cartes journalières, ne sont pas valables. Toute amélioration de l'offre dépend des choix des opérateurs Eurocity.

Concrètement, il n'y a pas de liaison rapide de type RegioExpress entre Mendrisio, Gallarate et Malpensa et il n'y a que 7 trains Eurocity de la ligne du Simplon qui s'arrêtent à Gallarate chaque jour.

1. Le Conseil fédéral confirme-t-il la réponse du Conseil d'Etat tessinois à la question 114.19 ?

2. Qu'entend-il faire pour que plus de trains Eurocity de la ligne du Simplon s'arrêtent à Gallarate ?

3. Est-il envisageable d'inclure les trajets concernés dans les titres de transport forfaitaires suisses ?

4. Quand et comment le Conseil fédéral entend-il améliorer les trajets Mendrisio-Varese-Malpensa, actuellement d'une lenteur dissuasive, et les amener au niveau des trajets RegioExpress ?

5. Au vu de la lenteur de la liaison ver l'aéroport de Malpensa, est-il envisageable de redonner une concession à la ligne de bus, jusqu'à la mise en service d'une liaison de type RegioExpress ?

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

x **20.4417** ***n*** Ip. **Nordmann. Financement de la campagne contre la loi sur le CO2 par des multinationales du pétrole** (07.12.2020)

Le Conseil fédéral est-il conscient que le référendum contre la loi sur le CO2 et la campagne du non est largement financée et organisée par Avenergy, anciennement " Union pétrolière suisse ", une association dont les principaux membres sont BP, ENI, Total, Shell, Socar, Tamoil ou leurs filiales?

Le Conseil fédéral approuve-t-il l'immixion de multinationales du pétrole dans le débat démocratique suisse ?

Quelle mesures le Conseil fédéral envisage-t-il pour contrer cette intrusion insupportable dans le débat démocratique suisse ?

Cosignataires: Aebischer Matthias, de Quattro, Girod, Grossen Jürg, Klopfenstein Broggini, Schneider Schüttel (6)

24.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

x **20.4418** ***n*** Ip. **Fehlmann Rielle. Covid-19 et les dangers de la consommation de tabac et de nicotine** (07.12.2020)

Le fait de fumer ou d'absorber par voie respiratoire des aérosols liés au vapotage (ENDS), qui irritent les tissus pulmonaires, constitue un risque important pour de nombreuses maladies mais également pour les infections aux COVID-19. La consommation de tabac et de nicotine constitue un des premiers facteurs de risque pour de nombreuses MNT, comme cela est souligné par la Stratégie MNT. De nombreuses MNT sont également des facteurs de risque pour le COVID-19.

Des données exactes concernant les prévalences des différents types de fumeurs ne semble pas être disponibles en Suisse pour les patients COVID-19.

Dès les débuts de la crise COVID-19, des hypothèses non fondées et dangereuses que la nicotine pourrait protéger contre le COVID-19 ont été reprise par la presse. Derrière cette hypothèse, largement invalidée depuis, semblaient se cacher l'influence de l'industrie du tabac. Les études plus actuelles indiquent un risque accru d'infection et de suites problématiques de l'infection chez les fumeuses et fumeurs. Chez les jeunes consommateurs de ENDS le risque de s'infecter serait de 5 à 7 fois supérieur.

Dans le cadre de la prévention du COVID-19, l'information sur les dangers du tabagisme semble être restée très marginale, notamment sur les risques liés à la consommation de pipes à eau.

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Quels sont les proportions de consommateurs/trices de tabac et d'autres produits nicotiniques (Electronic Nicotine Delivery Systems), y compris les ex-consommateurs/trices dans les cas d'infections, d'hospitalisation, de recours aux soins intensif et de décès suite au COVID-19.

2. Quelle est la prévalence de personnes avec des maladies non transmissibles (MNT) présentes parmi les malades COVID-19 ?

3. Dans le cas où de telles données ne seraient pas disponibles, le Conseil fédéral a-t-il prévu de combler ces lacunes ?

4. Que fait le Conseil fédéral afin de mieux informer les consommateurs/trices de produits de tabac ou nicotiniques (ENDS) des risques sanitaires accrus liés à la consommation de tels produits par rapport au COVID-19 ?

5. Que fait le Conseil fédéral afin d'informer la population et de prévenir les risques de transmissions dans le cadre d'une consommation passive de fumée ou d'aérosols de ENDS ?

6. Le Conseil fédéral prévoit-il de prendre des mesures pour limiter la consommation de pipe à eau ?

Cosignataires: Dandrès, Piller Carrard, Porchet, Reynard (4)

03.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

20.4419 ***n*** Mo. **Guggisberg. Aménagement du territoire. Moins de bureaucratie, plus d'objectivité et plus de rapidité!** (07.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier l'art. 25, al. 2, de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) de manière à ce que les cantons puissent désigner une autorité cantonale centralisée ou des autorités cantonales décentralisées qui décident si les projets de construction situés hors de la zone à bâtir sont conformes à l'affectation de la zone ou si une dérogation peut être accordée.

Cosignataires: Bircher, Bregy, Candinas, Egger Mike, Gafner, Geissbühler, Giezendanner, Grüter, Imark, Nicolet, Rösti, Rüegger, Ruppen, Strupler, Tuena, von Siebenthal, Wobmann (17)

17.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.4420 *n* Ip. **Friedl Claudia. Recherche de la vérité sur les personnes disparues au Sri Lanka** (08.12.2020)

Si la guerre civile au Sri Lanka remonte à présent à plus de onze ans, la question des milliers de personnes disparues n'a toujours pas été résolue. Les familles sont à la recherche de la vérité. Un bureau officiel chargé du dossier des personnes disparues (Office on Missing Persons, OMP) a certes été ouvert en 2018, mais le soutien du gouvernement de Gotabaya Rajapaksa à cet organisme est sujet à caution, lorsque l'on sait que le président élu est un ancien chef militaire qui a joué un rôle déterminant durant le conflit. Au lieu d'enquêter sur les cas de disparition, le gouvernement de Gotabaya Rajapaksa semble surtout intéressé à consolider son pouvoir, ce que révèle la dernière réforme de la Constitution.

En outre, pour l'importante diaspora sri-lankaise qui réside dans notre pays, l'établissement des faits présente un intérêt certain.

Dès lors, le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes:

1. A-t-il exhorté le gouvernement du Sri Lanka à enquêter sur les cas de disparition dans ce pays? Si tel n'est pas le cas, compte-t-il le faire?

2. Comment la Suisse s'engage-t-elle pour le respect des droits de l'homme au Sri Lanka?

3. Quelle est la position du Conseil fédéral au sujet du 20e amendement apporté à la Constitution du Sri Lanka, qui nuit à la séparation des pouvoirs et renforce l'autorité du président?

4. De quelle manière la Suisse s'investit-elle en faveur de l'Etat de droit au Sri Lanka?

5. Quel est l'avis du Conseil fédéral à propos de l'instauration d'un tribunal pénal chargé des crimes de guerre comme le demandent l'ONU et des organisations de défense des droits de l'homme, qui ferait toute la lumière sur les violations de ces droits pendant la guerre civile?

Cosignataires: Aebischer Matthias, Atici, Crottaz, Fehlmann Rielle, Graf-Litscher, Gysi Barbara, Locher Benguerel, Marti Min Li, Molina, Munz, Piller Carrard, Pult, Roth Franziska, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Storni (16)

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Discussion reportée

20.4421 *n* Po. **Marti Samira. Bien de l'enfant dans le cadre du droit de l'asile et des étrangers** (08.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'établir un rapport dans lequel il analysera, en collaboration avec le Centre suisse de compétence pour les droits humains, dans quelle mesure le bien de l'enfant est garanti dans le cadre du droit de l'asile et des étrangers et si des mesures doivent être prises dans ce domaine, sachant que les Etats parties à la Convention relative aux droits de l'enfant de l'ONU s'engagent à faire primer " l'intérêt supérieur de l'enfant " dans toutes les décisions qui le concernent (art. 3, al. 1). Le rapport portera en particulier sur les aspects suivants :

1. Droits de l'enfant dans les procédures relevant du droit de l'asile ou des étrangers : comment le bien de l'enfant est-il évalué et établi ? Comment le droit d'être entendu, de prendre part à la procédure et de se faire représenter est-il garanti dans le cadre des procédures d'asile, de regroupement familial ou de renvoi ? Dans le cas des procédures d'asile : les jeunes disposent-ils réellement d'une " capacité de discernement pleine et effective " à partir de 13 ans (SEM, manuel Asile et retour, art. C9, ch. 2.4.3), l'obligation de collaborer devrait-elle être évaluée selon des critères différents pour les mineurs et pour les adultes, et faut-il vraiment que le fardeau de la preuve incombe essentiellement aux requérants ?

2. Droit au respect de la vie privée et familiale : comment le bien de l'enfant et son droit d'entretenir régulièrement des relations personnelles et des contacts directs avec ses deux parents sont-ils pris en compte dans la pesée des intérêts qui précède les décisions en matière de regroupement familial ? Dans le cas des admissions provisoires, comment le bien de l'enfant est-il garanti pendant le délai de trois ans qui s'applique avant tout regroupement familial ? Le rapport analysera également s'il convient d'instaurer un " droit au regroupement familial inversé " permettant aux mineurs, détenteurs pour certains d'un passeport suisse, de faire venir leurs parents étrangers.

3. Renvois : le SEM examine-t-il les obstacles au renvoi dans tous les cas et avec suffisamment d'attention et respecte-t-il l'obligation de motiver sa décision ? Comment une décision de renvoi après un séjour de plusieurs années en Suisse se justifie-t-elle sous l'angle du bien de l'enfant et du droit au respect de la vie privée et familiale ? Enfin, la situation des mineurs recevant l'aide d'urgence est-elle adaptée à leur âge et conforme aux droits de l'homme ?

4. Hébergement, encadrement, éducation : la situation des mineurs du point de vue de leur hébergement, de leur encadrement et de leur éducation est-elle conforme à leur bien et aux droits de l'homme ?

Cosignataires: Binder, Bulliard, Cottier, Feri Yvonne, Fluri, Gredig, Landolt, Lohr, Maitre, Marra, Moret Isabelle, Moser, Romano, Roth Franziska, Silberschmidt, Streiff, Studer, Wismer Priska (18)

17.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

x **20.4422 *n*** Ip. **Reynard. Bientôt des mesures concrètes pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles?** (08.12.2020)

Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quelle suite législative sera donnée à l'avis de droit réalisé par l'Université de Zurich en 2019 ("Possibilités juridiques d'action contre le stalking en Suisse - Expertise à l'attention du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG)") ?

2. Est-ce que l'introduction de la notion de " sexisme " dans la norme pénale interdisant l'appel à la haine (art. 261bis CP) est opportune ?

3. Le Gouvernement compte-t-il enfin légiférer sur la problématique du cyberharcèlement ?

4. Que va faire le Conseil fédéral au niveau législatif pour combattre le fléau des violences sexistes et sexuelles ainsi que du cyberharcèlement ?

5. Plus généralement, quelles mesures le Gouvernement va-t-il prendre pour endiguer enfin la problématique des violences sexistes et sexuelles ?

Cosignataires: Fehlmann Rielle, Marra, Piller Carrard (3)

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

20.4423 ***é*** Mo. **Salzmann. Rénovation complète du tracé dans le tunnel du Lötschberg dans l'intérêt du contribuable** (08.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de faire en sorte que le tunnel de faîte du Lötschberg soit complètement rénové dans les meilleurs délais, en assurant une très grande qualité et dans l'ensemble à des coûts aussi faibles que possible. La contribution fédérale versée au BLS reste inchangée : si la rénovation du tunnel de faîte du Lötschberg donne lieu à des coûts supplémentaires, le BLS devra les compenser par rapport à d'autres projets.

Cosignataires: Knecht, Maret Marianne, Rieder, Stark (4)

17.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

16.03.2021 Conseil des Etats. Transmis à la commission compétente pour examen préalable

x **20.4424** ***é*** Ip. **Müller Damian. Stratégie de politique extérieure numérique 2021-2024** (08.12.2020)

En 2014, la Suisse a ratifié la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH), se prononçant ainsi en faveur de l'inclusion des personnes handicapées aux niveaux tant national qu'international.

Dans la nouvelle stratégie de politique extérieure numérique 2021-2024, la Suisse définit les domaines d'activité de cette politique pour les années à venir. Cette stratégie précise que les droits de l'homme " doivent être tout autant respectés dans le monde numérique que dans le monde physique ", se référant aux travaux du secrétaire général de l'ONU destinés à renforcer tant la coopération numérique au niveau mondial que le plan d'action qui repose sur ces travaux.

La stratégie de politique extérieure numérique 2021-2024 du Conseil fédéral n'aborde cependant pas les droits des personnes handicapées. Or, pour ces dernières, les nouvelles technologies comportent des possibilités de participation, mais aussi des risques et des barrières infranchissables si l'accès à ces technologies n'est pas garanti.

L'art. 9 CDPH dispose que l'accès aux technologies fait partie intégrante des droits des personnes handicapées, parlant explicitement d'accès aux services d'information et de communication et aux autres services, y compris aux services électroniques et aux services d'urgence. L'importance de l'accès numérique est aussi soulignée dans l'Agenda 2030.

Par ailleurs, le plan d'action du secrétaire général de l'ONU pour la coopération numérique, auquel le Conseil fédéral fait référence, relève ceci à propos de l'inclusion numérique : " Cela signifie que l'accessibilité aux TIC sera assurée non seulement en termes d'accès physique et de développement des compétences, mais également au stade de leur conception qui respectera les besoins de tous - notamment ceux des personnes handicapées - [...] ". L'expérience montre que les droits des personnes handicapées sont régulièrement oubliés s'ils ne sont pas mentionnés explicitement.

Dans ce contexte, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes concernant la politique extérieure numérique 2021-2024 :

- Par quelles mesures garantira-t-on la mise en oeuvre de la CDPH (en particulier de son art. 9) et du plan d'action international pour la coopération numérique (en particulier de l'inclusion numérique) dans le cadre de la stratégie suisse de politique extérieure numérique ?

- Dans quelle mesure le Conseil fédéral envisage-t-il, en vertu de l'art. 4, ch. 3, CDPH, de consulter les personnes handicapées et les organisations qui les représentent, et de les associer aux travaux de mise en oeuvre de la stratégie de politique extérieure numérique ?

24.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

16.03.2021 Conseil des Etats. Liquidé

20.4425 ***é*** Mo. **Dittli. Personnel de maison. Faciliter le décompte des impôts et des cotisations aux assurances sociales** (08.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'offrir la possibilité aux personnes occupant des employés de maison d'effectuer le décompte des impôts et des cotisations aux assurances sociales auprès d'un seul et même service.

Cosignataires: Bauer, Burkart, Ettlin Erich, Hegglin Peter, Müller Damian, Noser, Rechsteiner Paul, Schmid Martin, Wicki, Z'graggen (10)

17.02.2021 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

18.03.2021 Conseil des Etats. Adoption

20.4426 ***n*** Ip. **Groupe des Verts. Convention no 190 de l'Organisation internationale du travail** (09.12.2020)

En juin 2019, la conférence de l'Organisation internationale du Travail (OIT) a adopté à Genève, en assemblée plénière, la Convention no 190 concernant l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail. La délégation suisse et, notamment, la représentation officielle de notre pays, ont elles aussi voté en faveur de cet accord.

On peut lire dans la Convention que "le droit de toute personne à un monde du travail exempt de violence et de harcèlement, y compris de violence et de harcèlement fondés sur le genre" est reconnu et que "la violence et le harcèlement dans le monde du travail peuvent constituer une violation des droits humains ou une atteinte à ces droits, et que la violence et le harcèlement mettent en péril l'égalité des chances et sont inacceptables et incompatibles avec le travail décent...". Par ailleurs, il y est souligné que "les Membres ont l'importante responsabilité de promouvoir un environnement général de tolérance zéro à l'égard de la violence et du harcèlement... ". Enfin, les pays membres sont invités à "adopter une stratégie globale afin de mettre en oeuvre des mesures pour prévenir et combattre la violence et le harcèlement... ".

Si la violence et le harcèlement ne sont heureusement pas tolérés et constituent une infraction en Suisse, la grève des femmes et le mouvement MeToo ont mis en évidence l'actualité de cette cause, perçue comme un grave problème par les femmes en particulier. Des enquêtes révèlent que près d'une femme sur deux s'est sentie harcelée au moins une fois dans sa vie, ce qui est inadmissible. Il faut tout faire pour créer un climat exempt de violence et de harcèlement. En ratifiant la Convention no 190 dans les meilleurs délais, la Suisse montrerait l'importance qu'elle attache à la mise en oeuvre de l'accord et elle fournirait un moyen de défense solide aux personnes intéressées.

Aussi le Conseil fédéral est-il prié de répondre aux questions suivantes:

1. Quel est son calendrier en ce qui concerne la ratification de la Convention?

2. Quelles activités mène-t-il, quelle stratégie et mesures d'application adopte-t-il afin d'instaurer un environnement général de tolérance zéro à l'égard de la violence et du harcèlement au sein de la société et spécialement dans le monde du travail?

Porte-parole: Prelicz-Huber

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Discussion reportée

x **20.4427** ***n*** Ip. **Marti Samira. Assujettissement des frontaliers à l'impôt** (09.12.2020)

La loi dispose que seuls les frontaliers effectuant au moins 75 % de leur temps de travail en Suisse doivent payer leurs impôts et leurs cotisations sociales dans notre pays (et non dans leur pays de domicile). En raison de la pandémie, la recommandation de télétravail émise en Suisse s'applique également aux travailleurs frontaliers, alors qu'ils échappent en partie aux restrictions plus strictes en vigueur dans leur pays de résidence (telles que le confinement décrété en France). De nombreux frontaliers travaillent chez eux de leur plein gré, par solidarité. Durant la première vague de la pandémie, la règle selon laquelle 25 % au plus du temps de travail doivent être effectués en dehors de Suisse a été temporairement suspendue afin que personne ne renonce au télétravail pour des raisons purement fiscales, ce qui aurait risqué d'accélérer la pandémie. Si ce régime temporaire (qui a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2020 avec la France) devait prendre fin, les efforts déployés pour maîtriser la pandémie risqueraient d'être réduits à néant et le trafic pendulaire si nuisible à l'environnement croîtrait à nouveau. C'est pourquoi je pose au Conseil fédéral les questions suivantes :

Jusqu'à quand la " règle des 25 % " convenue avec nos pays voisins est-elle suspendue ?

Dans quels cas l'échéance fixée est-elle prolongée tacitement ?

Dans quels cas le régime temporaire cessera-t-il automatiquement d'être en vigueur en cas d'assouplissement de certaines mesures de protection ?

Pour le cas où le régime temporaire convenu avec certains pays devait bientôt prendre fin ou être abrogé, où en sont les négociations avec les pays voisins et quelle priorité le Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales accorde-t-il à ce problème ? Un accord mutuel est-il en vue ?

Quelle stratégie à long terme le Conseil fédéral a-t-il prévue pour éviter, d'entente avec les pays voisins, que des incitations fiscales inopportunes encouragent le développement d'un trafic pendulaire nuisible à l'environnement, alors les personnes concernées préféreraient, en soi, travailler chez elles ?

Cosignataires: Atici, Crottaz, Dandrès, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Locher Benguerel, Munz, Pult, Schneider Schüttel (9)

27.01.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

x **20.4428** ***n*** Ip. **Marti Samira. Sensibiliser et informer dans le cadre scolaire sur la diversité des identités et orientations sexuelles** (09.12.2020)

L'homophobie est toujours un problème très répandu dans notre société, comme le montre notamment le nombre de suicides d'adolescents homosexuels. On contribue nettement à lutter contre ce phénomène en informant et en sensibilisant suffisamment tôt les élèves au cours de l'école obligatoire. Etant donné que de nombreux enseignants ne se sentent ni assez sûrs ni compétents pour traiter en classe la diversité des identités et orientations sexuelles de manière explicite, ils doivent pouvoir s'appuyer sur des projets destinés aux écoles tels que ABQ (Berne, Fribourg et Jura), GLL (Suisse centrale), Comout (Suisse orientale), anyway (Bâle) et Transgender Network Switzerland.

Aussi le Conseil fédéral est-il prié de répondre aux questions suivantes:

1. Quelle importance accorde-t-il à la sensibilisation et à l'information des adolescents concernant les identités et l'orientation sexuelles dans le cadre de la promotion de la santé et de la prévention?

2. Comment soutient-il les cantons dans l'activité qu'ils mènent à cette fin?

3. Comment ce sujet est-il traité en classe dans les cantons? Cela est-il exclusivement l'affaire d'associations privées ou y a-t-il des alternatives?

4. Comment finance-t-on l'engagement pour cette thématique et le travail d'information accompli via des projets privés ou des associations dans le cadre de l'enseignement obligatoire?

5. Le Conseil fédéral a-t-il une vue d'ensemble des efforts déployés dans les cantons pour traiter cette question?

6. Qu'entreprend-il pour faire progresser la sensibilisation à cette cause au cours de l'école obligatoire?

La présente interpellation a été conçue en collaboration avec la Fédération Suisse des Parlements de Jeunes et sa plateforme engage.ch.

Cosignataires: Atici, Crottaz, Dandrès, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Hurni, Locher Benguerel, Marra, Munz, Pult, Schneider Schüttel (11)

27.01.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

20.4429 ***n*** Mo. **Gysin Greta. Guichets régionaux de premier recours pour les victimes d'abus et de discrimination au travail** (09.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de pourvoir à la création de guichets de premier recours pour les victimes d'abus ou de discrimination au travail.

Cosignataires: Marra, Müller-Altermatt, Pasquier, Porchet, Prelicz-Huber, Pult, Python, Ryser, Trede (9)

17.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x **20.4430** ***n*** Ip. **Addor. Interdiction de filmer le personnel de l'AFD. Aussi pour les policiers?** (09.12.2020)

Il est interdit de photographier ou de filmer sans autorisation le personnel de l'Administration fédérale des douanes (AFD) pendant l'exercice de ses activités. Le non-respect de cette interdiction constitue une inobservation des prescriptions d'ordre au sens de l'art. 127 al. 2 de la loi sur les douanes (art. 236 de l'ordonnance sur les douanes OD).

Alors que divers incidents ont provoqué un débat nourri en Suisse et à l'étranger après la diffusion d'enregistrement d'interventions de police, le Conseil fédéral peut-il indiquer

- le nombre des dénonciations et des condamnations respectivement déposées et prononcées pour non-respect de cette interdiction durant les dix dernières années ?

- le bilan qu'il dresse de l'application de l'art. 236 OD ?

- si, selon son appréciation, notamment pour protéger les personnels concernés, il serait opportun d'étendre l'interdiction prescrite par l'art. 236 OD, en sus de la réalisation de photographies ou de films sans autorisation, à leur diffusion ?

- s'il juge utile voire nécessaire de proposer au Parlement une disposition de droit fédéral étendant cette interdiction aux policiers et autres agents des forces de l'ordre cantonaux et fédéraux ?

03.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

20.4431 *n* Po. **Pult. Publicité politique en ligne. Protéger notre démocratie** (09.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer un rapport dans lequel il établira un état des lieux de la publicité politique en ligne, en indiquant s'il est nécessaire de légiférer. Il présentera l'ampleur prise par ce phénomène, les éventuelles faiblesses du droit actuel et, si nécessaire, des solutions permettant de protéger le processus démocratique de formation de l'opinion contre la circulation de " fake news " sur Internet et contre la publicité régie par des algorithmes, qui échappe à toute transparence.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Atici, Bregy, Candinas, Christ, Crottaz, Farinelli, Fehlmann Rielle, Fluri, Friedl Claudia, Funiciello, Giacometti, Glättli, Graf-Litscher, Grossen Jürg, Gugger, Gysi Barbara, Gysin Greta, Hurni, Jans, Kutter, Landolt, Locher Benguerel, Marti Min Li, Marti Samira, Molina, Moser, Munz, Pasquier, Piller Carrard, Reynard, Romano, Roth Franziska, Schaffner, Schlatter, Seiler Graf, Siegenthaler, Stadler, Streiff, Studer, Suter, Töngi, Trede, Widmer Céline (44)

17.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.4432 *n* Ip. **Walder. Renforcer la place des droits humains dans notre stratégie avec la Chine** (09.12.2020)

Le Conseil fédéral entend adopter sa première stratégie officielle pour la Chine très prochainement. Pendant ce temps, les rapports alarmants se multiplient sur la situation des droits de l'homme dans ce pays. Dans la province chinoise du Turkestan oriental (Xinjiang), par exemple, au moins un million de Ouïghours sont détenus dans des camps d'internement et des dizaines de milliers sont contraints de travailler dans des usines qui approvisionnent entre autres des multinationales. Au Tibet aussi, selon des rapports récents, la population est largement obligée de participer à des programmes de travail du gouvernement chinois et est aussi parfois déportée vers d'autres régions de Chine. Je remercie d'avance le Conseil fédéral d'apporter des réponses aux interrogations suivantes :

1. Quelle est la place accordée aux droits de l'homme dans la nouvelle stratégie pour la Chine ? Comment sont-ils pondérés dans le cadre de notre stratégie de coopération économique ?

2. Que propose le Conseil fédéral afin de mieux promouvoir le respect des droits de l'homme au Tibet et au Turkestan oriental ?

3. Comment le Conseil fédéral sensibilise-t-il concrètement les entreprises suisses au respect des Principes directeurs de l'Organisation des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ainsi qu'aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales en ce qui concerne leurs activités commerciales en Chine ?

24.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Discussion reportée

20.4433 *n* Mo. **Schläpfer. Il faut reporter de trois ans l'application des valeurs cibles relatives au CO2** (09.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de reporter à 2023 les nouvelles valeurs limites entrées en vigueur en 2020 s'agissant de la taxe sur les émissions de CO2 pour les voitures de tourisme et les véhicules utilitaires légers et, partant, de prolonger en conséquence jusqu'à fin 2026 l'introduction progressive et les supercrédits.

Cosignataires: Aeschi Thomas, Dettling, Geissbühler, Giezendanner, Haab, Heer, Herzog Verena, Imark, Rösti, Rüegger, Schneeberger, Walliser, Wasserfallen Christian, Wobmann (14)

17.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.4434 *n* Ip. **Pasquier. Harcèlement sexuel. Qu'en est-il de l'administration fédérale?** (09.12.2020)

Des cas de harcèlement sexuel ont récemment été dénoncés au sein d'une entreprise publique par le biais d'une enquête journalistique. Depuis la parole se libère, les témoignages sont de plus en plus nombreux, dans cette entreprise comme dans d'autres entités publiques ou liées. Cette problématique systémique de notre société démontre que bien souvent la culture entrepreneuriale de nos entreprises est empreinte de sexisme, créant ainsi un climat de tolérance envers le mobbing, harcèlement et agressions à caractère sexistes, ainsi que la discrimination liée au genre. On peut craindre que, malheureusement, l'Administration fédérale ne fasse pas exception.

Dès lors, le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quelle procédure est mise en place par les autorités fédérales pour permettre le signalement et la dénonciation de cas de harcèlement sexuel en son sein ?

2. Comment les victimes sont-elles accompagnées et protégées dans une telle procédure et protégée contre toute répercussion d'une telle dénonciation ?

3. Existe-t-il un service de référence, une ligne d'appel ou un e-mail où les personnes victimes peuvent se confier (en toute confidentialité si elles le souhaitent) ?

4. Sont-ils utilisés et la Confédération possède-t-elle des données, département par département ?

5. Est-ce qu'une analyse indépendante a été menée pour s'assurer que les victimes potentielles jugent les procédures proposées comme de confiance et qu'elles soient protégées contre toute répercussion d'une telle démarche ?

6. Quelles sont les mesures de sensibilisation et de formation mises en place par le Conseil fédéral pour prévenir le harcèlement sexuel (lors de la formation des RH, l'engagement de nouveaux employés, mise en place d'un code d'éthique, etc.) sur le lieu de travail ?

7. Le Conseil fédéral peut-il nous confirmer qu'en cas de faute grave avérée, comme du harcèlement sexuel, les poursuites judiciaires sont conseillées, et qu'un licenciement immédiat est prononcé ?

8. Dès lors, le Conseil fédéral pense-t-il donner un message de " tolérance zéro " vis-à-vis des auteurs potentiels de tels actes ?

9. En respectant la sphère privée et les données personnelles, le Conseil fédéral peut-il nous fournir des statistiques sur les cas de dénonciation de harcèlement sexuel au travail, et plus largement toutes les formes de harcèlement au travail, au sein de l'administration ?

Cosignataires: Amaudruz, Gysin Greta, Klopfenstein Broggini, Mettler, Moret Isabelle, Piller Carrard, Porchet, Python, Schneider-Schneiter, Trede, Weichelt-Picard (11)

27.01.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Discussion reportée

20.4435 *n* Ip. **Munz. Mise en réseau et promotion de la biodiversité le long des lignes de chemin de fer** (09.12.2020)

Les entreprises ferroviaires jouent un rôle important dans la mise en oeuvre de la Stratégie Biodiversité Suisse. La présence d'espèces et de milieux naturels menacés, prioritaires au niveau national et protégés se trouvant le long des lignes de chemin de fer n'a cependant pas suffisamment été étudiée pour pouvoir faire l'objet de mesures de conservation ciblée. Les méthodes actuelles d'entretien, telles que la fauche en laissant l'herbe broyée sur place (mulching), nuisent à ces espèces et milieux en de nombreux endroits. En outre, ni les espèces et milieux naturels prioritaires au niveau national devant être préservés ni les mesures à prendre à cette fin n'ont été déterminés. Les méthodes d'entretien favorisant la biodiversité, comme le ramassage de l'herbe broyée au lieu du mulching, des fauches modérées avec ramassage de l'herbe coupée et la réduction de mousse pour les espèces menacées dépendant d'un sol nu, devraient être encouragées. Il s'agit par ailleurs de lutter contre les néophytes avec des mesures adaptées et d'éliminer les barrières empêchant la mise en réseau des milieux en remplaçant par exemple les plaques en béton par des gabions remplis de pierres.

Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Est-il prêt à conclure des accords avec les entreprises ferroviaires pour faire cartographier les espèces et les milieux naturels menacés, prioritaires au niveau national et protégés présents le long des lignes de chemin de fer et à faire établir, sur cette base, un plan d'action incluant également le potentiel général des sites ?

2. Est-il disposé à élaborer avec les entreprises ferroviaires des objectifs de réduction des plantes problématiques, telles que les néophytes envahissantes et la luzerne ?

3. Est-il prêt à soutenir davantage les entreprises ferroviaires pour la promotion de la biodiversité, si les moyens prévus par la convention sur les prestations 2021-2024 ne suffisent pas ?

Cosignataires: Dandrès, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Locher Benguerel, Schneider Schüttel, Storni (6)

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Discussion reportée

20.4436 *n* Ip. **Glarner. Soutien accordé aux organisations d'entraide qui prennent part à des campagnes précédant des votations** (09.12.2020)

Je prie le Conseil fédéral de m'indiquer quels montants ont été versés aux " organisations d'entraide " ci-après au cours des cinq dernières années et quels mandats fédéraux leur ont été attribués durant cette même période (avec indication de la valeur des mandats) :

- Swissaid
- Action de Carême
- Pain pour le prochain
- Helvetas
- Caritas
- EPER
- Amnesty International
- Terre des hommes
- Greenpeace

24.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Discussion reportée

x **20.4437 *n*** Ip. **Locher Benguerel. Négligence par rapport à l'intérêt supérieur de l'enfant** (09.12.2020)

Dans son dernier rapport, l'Observatoire suisse du droit d'asile et des étrangers (ODAE) dresse un mauvais bilan pour notre pays. A l'aide de cas analysés sous l'angle juridique, le rapport établit que les droits des mineurs réfugiés et migrants ne sont souvent pas respectés, notamment le droit à la vie familiale et celui d'être entendu. Les intérêts cantonaux et fédéraux en matière de migration passent trop souvent avant les intérêts des mineurs. Il est pourtant évident que ces derniers ont besoin d'une protection particulière. La Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant oblige les Etats à prendre en considération l'intérêt supérieur de l'enfant dans toutes les décisions. Dans le cadre de la table ronde du HCR de décembre 2019, des experts de la protection de l'enfant ont aussi signalé que la convention n'était pas suffisamment respectée dans les procédures d'asile en Suisse.

D'où les questions suivantes :

1. Dans quels domaines, s'il se fie au dernier rapport de l'ODAE, le Conseil fédéral estime-t-il qu'il faille agir (hébergement, déroulement de la procédure, droit à la vie familiale) ?

2. Est-il disposé à étudier et, le cas échéant, ajuster les structures et les procédures dans le domaine de l'asile et du droit sur les étrangers et l'intégration de manière à les rendre conformes à la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant ?

3. Que pourrait-il faire pour que les mineurs qui ont passé la plus grande partie de leur vie en Suisse puissent bénéficier d'une protection spéciale contre les renvois ?

Cosignataires: Aebischer Matthias, Atici, Brenzikofer, Dandrès, Feri Yvonne, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Gysin Greta, Locher Benguerel, Maillard, Marti Samira, Munz, Prelicz-Huber, Pult, Roth Franziska, Schneider Schüttel (16)

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

20.4438 *n* Ip. **Prelicz-Huber. Favoriser la participation des enfants et des jeunes** (09.12.2020)

1. Comment le Conseil fédéral entend-il assurer la mise en oeuvre systématique de l'art.12 de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant ?

2. Comment compte-t-il faire en sorte que la participation des enfants et des jeunes soit inscrite de manière contraignante dans la législation aux niveaux fédéral, cantonal et communal ?

3. Le Conseil fédéral est-il disposé à lancer en collaboration avec les enfants et les jeunes un projet qui leur accorde des droits allant au-delà des simples droits de discussion et de pétition (qui sont les leurs à la Session des jeunes) ? Ce projet devra permettre aux enfants et aux jeunes d'exercer le droit de participation que leur confère la convention et leur accorder les compétences nécessaires pour ce faire (budget propre, droit de proposition, etc.).

Cosignataires: Badertscher, Brenzikofer, Clivaz Christophe, de la Reussille, Egger Kurt, Feri Yvonne, Girod, Glättli, Gysi Barbara, Gysin Greta, Kälin, Klopfenstein Broggini, Michaud Gigon, Pasquier, Porchet, Ryser, Rytz Regula, Schlatter, Schneider Meret, Trede, Walder, Weichelt-Picard, Wettstein (23)

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Discussion reportée

x **20.4439** ***n*** Ip. **Quadri. Fêtes de fin d'année. La quarantaine au retour de pays à risque sera-t-elle imposée? Y aura-t-il des contrôles systématiques aux frontières?** (09.12.2020)

Cet été, la quarantaine au retour de pays à risque n'a pas franchement été imposée. Il n'y a pas eu de contrôles systématiques aux frontières, on s'est contenté de menacer de sanctions ceux qui n'auraient pas respecté la quarantaine obligatoire.

En conséquence, de nombreux vacanciers rentrant de pays figurant sur la liste des pays à risque n'ont eu aucun mal à se soustraire à la quarantaine obligatoire.

On peut supposer que ce laxisme a joué un rôle dans l'arrivée de la 2e vague de l'épidémie de COVID-19. En tout état de cause, les pays asiatiques qui ont rigoureusement imposé la quarantaine au retour de pays à risque ont évité la deuxième vague.

Les vacances de Noël sont imminentes. De nombreux ressortissants de pays figurant sur la liste des pays à risque vivent en Suisse. On peut supposer que nombre d'entre eux profiteront des vacances pour se rendre dans leur pays d'origine, comme ils l'ont fait cet été.

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Quel rôle les quarantaines laissées à la responsabilité individuelle de ceux qui ont passé leurs vacances dans des pays à risque, sans contrôles aux frontières, ont-elles joué dans la 2 vague que nous connaissons aujourd'hui ?

2. Comment entend-il garantir que les personnes qui se sont rendues dans un pays à risque pendant les fêtes de fin d'année se mettront effectivement en quarantaine à leur retour en Suisse ?

3. A-t-il l'intention d'introduire des contrôles systématiques aux frontières pour garantir que les quarantaines obligatoires seront effectivement respectées et qu'elles ne se transformeront pas en farce comme cet été ?

24.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

x **20.4440** ***n*** Ip. **Quadri. Des restrictions partout, sauf aux frontières?** (09.12.2020)

Le conseiller fédéral Berset a menacé les cantons et exigé la mise en oeuvre de nouvelles restrictions pour la population et les activités économiques, dans le but de réduire le nombre d'infections au COVID-19.

Pourtant, dans de nombreuses localités, des centaines de personnes, souvent des jeunes, continuent de se rassembler au mépris des mesures de protection sanitaire et la police reste les bras croisés, au nom de la " proportionnalité ".

D'autres se réunissent en privé, pour des motifs futiles, sans qu'on ne les contrôle ni même qu'on puisse les contrôler, et sans respecter les mesures de sécurité.

En outre, les restrictions ne s'appliquent ni aux frontaliers ni aux petits entrepreneurs. Sur les plus de 70 000 frontaliers présents sur le territoire tessinois, bien peu exercent des activités essentielles, par exemple dans le domaine sanitaire. Rien ne s'oppose pourtant à ce que l'accès soit restreint à certaines activités.

N'importe qui peut entrer librement au Tessin depuis l'Italie puisqu'il n'y a pas de contrôles à la douane.

Cette absence totale de limitation des accès depuis l'Italie a des conséquences manifestes, notamment sur la fréquentation des transports publics et sur les rassemblements.

L'imposition de mesures de plus en plus restrictives à la population est sans effet sur ceux qui n'ont aucun sens des responsabilités, alors qu'elle accable ceux qui respectent rigoureusement les règles sanitaires.

Ce nouveau tour de vis a par ailleurs tout l'air de n'être qu'une ennième capitulation fédérale face aux pressions internationales.

Il est par ailleurs décevant que la Suisse, contrairement à d'autres pays, n'envisage pas de procéder systématiquement à des tests rapides, justement dans le but d'éviter de nouvelles restrictions.

Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Faut-il voir dans les nouvelles restrictions dont il nous a menacé le reflet d'une ennième concession face aux pressions internationales ?

2. Pourquoi les restrictions ne s'appliquent-elles pas aux transits transfrontaliers ? N'y a-t-il pas une contraction entre nos frontières grandes ouvertes et les mesures toujours plus rigoureuses imposées à la population ?

3. S'il faut " réduire les contacts ", ne serait-il pas judicieux de réduire le nombre énorme de pendulaires (70 000 frontaliers, plus des milliers de petits entrepreneurs) qui entrent chaque jour au Tessin, un canton qui compte 350 000 habitants ? Craint-on une réaction de la part de l'Italie, laquelle a pourtant quasiment fermé ses frontières ?

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

20.4441 ***n*** Mo. **Aebischer Matthias. Améliorer au plus vite le trafic ferroviaire international sur l'axe du Simplon** (09.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'intervenir auprès du ministère des Transports de la République italienne afin d'atteindre ensemble et le plus rapidement possible les objectifs suivants :

- améliorer la qualité du trafic ferroviaire international sur l'axe du Simplon en réalisant des rénovations et des aménagements adéquats sur les tronçons italiens et suisses ;

- rendre les liaisons entre la Suisse romande, Berne et le nord de l'Italie plus attractives en proposant une offre nettement améliorée (avec un nombre de trains plus important, un horaire cadencé, une exploitation stable et des trains à l'heure), permettant ainsi d'augmenter la part du trafic ferroviaire ;

- assurer la compétitivité du trafic ferroviaire au sein du trafic touristique international, notamment en renforçant et en optimisant sur cet axe italo-suisse la coopération entre les acteurs responsables de l'infrastructure, de la gestion des sillons et de la production ferroviaire.

Cosignataires: Bregy, Grossen Jürg, Guggisberg, Pult, Rytz Regula, Wasserfallen Christian (6)

17.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.4442 *n* Ip. **Clivaz Christophe. Statistiques sur les chiffres de l'asile du Secrétariat d'État aux migrations. Des clarifications s'imposent** (09.12.2020)

Les chiffres de l'asile tels que présentés dans la communication officielle du SEM manquent de transparence. En effet, ils sont actuellement publiés de telle sorte que les naissances des enfants des personnes impliquées dans une procédure d'asile ou ayant obtenu un statut sont comptabilisés comme des demandes d'asile. Cela concerne également les naissances des personnes réfugiées ou titulaire d'une admission provisoires établies en Suisse depuis des années. Ainsi, selon la plateforme d'information sur l'asile " asile.ch ", au mois de mai 2020, sur les 102 demandes provenant d'Erythrée répertoriées par le SEM, 98 étaient le fait de nouveau-nés. Or, dans le cas d'un nouveau-né dont les parents sont en procédure d'asile, celui-ci obtient automatiquement le statut de sa mère. De plus, les personnes venues dans le cadre d'un regroupement familial et ne passant donc pas par une procédure d'asile sont également incluses dans ces chiffres.

Ainsi, en 2017, toujours selon asile.ch, plus de 30 % des demandes d'asile sont en fait des naissances ou des regroupements familiaux. Ce pourcentage peut monter jusqu'à 80 % dans le cas des demandes d'asile des ressortissants érythréens.

Enfin, les statistiques du SEM en matière d'asile ne font pas de distinction entre les différents types de procédures, entre procédure accélérée et procédure étendue.

Je prie par conséquent le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Pourquoi traiter de manière différenciée les naissances dans les statistiques de l'asile, alors que les nouveau-nés de parents en procédure d'asile obtiennent automatiquement le statut de leur mère ?

2. Comment justifier que les personnes rejoignant la Suisse par le biais d'un regroupement familial et ne passant pas par une procédure d'asile soient comptabilisés dans les chiffres des demandes d'asile ?

3. Le Conseil fédéral envisage-t-il de fournir des chiffres permettant de distinguer les différentes procédures ?

4. Une évaluation et validation des statistiques du SEM par l'Office fédéral de la statistique permettrait-elle de s'assurer de la conformité des statistiques du SEM à loi fédérale sur la statistique, en terme de comparabilité internationale et précision du renseignement ?

Cosignataires: Arslan, Reynard, Walder (3)

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Discussion reportée

x **20.4443 *n*** Ip. **Clivaz Christophe. La phytoremédiation comme moyen de dépolluer les sols?** (06.12.2020)

Concernant la dépollution des stands de tir contaminés aux métaux lourds, la solution usuelle privilégiée est l'excavation puis le traitement des terres polluées. La phytoremédiation ne constituerait-elle pas une solution moins invasive en ayant l'avantage d'éviter les émissions de gaz à effet de serre liées aux transports et à l'élimination des terres contaminées ?

Au-delà des stands de tir, et à l'image d'initiatives menées à l'étranger, la phytoremédiation ne peut-elle pas constituer de manière plus générale une solution appropriée, dans certaines circonstances, pour la décontamination des sols pollués ?

Cosignataire: Klopfenstein Broggini (1)

24.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

20.4444 *n* Ip. **Prelicz-Huber. Soutien aux personnes pratiquant le commerce itinérant** (09.12.2020)

Les Yéniches, les Manouches et bientôt - je l'espère - les Roms constituent une minorité nationale reconnue dont la culture et le mode de vie, souvent nomades ou partiellement nomades, doivent être encouragés d'après le message culture. Cependant, ce sont spécialement ces personnes qui sont très touchées par les mesures prises pour faire face au COVID-19, essuyant des pertes de revenu énormes. Elles sont nombreuses à pratiquer le commerce itinérant, qui est soumis à autorisation. Or, plusieurs cantons ont fortement limité ou même interdit le commerce itinérant en raison du COVID-19. Dans les cas où ce commerce est autorisé, le chiffre d'affaires s'est effondré étant donné que le porte-à-porte fait craindre la propagation du virus. Nombreuses sont les personnes qui vivent depuis des mois pratiquement sans revenu, au-dessous du minimum vital. Elles ne peuvent bénéficier que très rarement des mesures prises par la Confédération, la plupart d'entre elles n'étant enregistrées ni comme des indépendants ni comme des salariés d'une entreprise.

Pendant la première vague de COVID-19, des familles et des particuliers avaient obtenu une aide de transition temporaire de la part du fonds de soutien de la Chaîne du bonheur. Au cours de la vague actuelle, ils ne peuvent plus solliciter cette aide, étant réduits à demander tout au plus l'aide sociale. En raison des événements passés (enfants de la grand-route), les Yéniches et les Manouches affichent cependant une grande méfiance à l'égard des autorités. A cela s'ajoute une difficulté : de nombreuses communes refusent que les gens du voyage prennent domicile sur leur territoire parce qu'ils cultivent leur mode de vie et qu'ils n'habitent sur place que temporairement. En leur qualité de citoyens suisses, les gens du voyage auraient cependant le droit de prendre domicile dans ces communes. L'accès aux prestations publiques régulières est pour eux sensiblement plus difficile, si bien qu'ils sont tributaires d'un soutien spécial.

A cet égard, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Les personnes qui pratiquent le commerce itinérant peuvent-elles compter sur des allocations pour perte de gain même si elles ne sont pas enregistrées comme des indépendants ?

2. Si tel n'est pas le cas, peuvent-elles compter sur les mesures pour les cas de rigueur ?

3. Le Conseil fédéral peut-il envisager la possibilité d'octroyer aux personnes concernées qui en font la demande des prestations en espèces non remboursables destinées à couvrir leurs frais d'entretien immédiats, pour autant qu'elles ne soient pas en mesure de le faire elles-mêmes, à l'instar de la mesure en faveur du domaine de la culture figurant à l'art. 11, al. 4, de la loi COVID-19 ? La Confédération pourrait par exemple mettre à la disposition des organisations avec lesquelles elle a déjà conclu une convention de prestations un montant pour 2021 qui servirait à financer les prestations financières.

Cosignataires: Arslan, Baumann, Brélaz, Clivaz Christophe, Egger Kurt, Feri Yvonne, Fivaz Fabien, Flach, Glättli, Graf-Litscher, Gysin Greta, Kälin, Klopfenstein Broggini, Locher Benguerel, Munz, Pasquier, Porchet, Python, Ryser, Rytz Regula, Schlatter, Schneider Meret, Töngi, Weichelt-Picard (24)

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Discussion reportée

20.4445 *n* Mo. **Hurni. Rentes de veuf. Mettre fin maintenant à une règle illicite, contraire à l'égalité et surannée** (09.12.2020)

L'art. 24 al. 2 LAVS est modifié ou supprimé pour être rendu conforme à l'arrêt de la CourEDH B. c. Suisse (requête n° 78630/12) et surtout , au principe de l'égalité consacré par notre Constitution.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Crottaz, Dandrès, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Maillard, Marra, Nussbaumer, Pult, Schneider Schüttel, Storni (11)

17.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x **20.4446 *n*** Po. **Hurni. Accès égalitaire au service militaire** (09.12.2020)

Le Conseil fédéral est prié de présenter un rapport sur l'accès au service militaire, et par extension à la protection civile et au service civil pour des personnes souffrant d'un handicap ou d'une atteinte à la santé. Ce rapport répondra notamment aux questions suivantes :

1. Quels sont les critères médicaux et physiques qui sont les principaux obstacles à l'accès au service militaire ?

2. Quelles sont les catégories de personnes non-invalides mais néanmoins inaptes ?

3. Quelle est l'évolution des statistiques d'aptitudes des personnes touchées par un handicap ou une maladie chronique?

4. L'accès au service civil a-t-il aussi été factuellement élargi suite à l'arrêt de la CourEDH ?

5. Quelle serait la pertinence de critères d'aptitude différenciés pour le service civil par rapport à ceux du service militaire ?

6. Le prélèvement d'un taxe d'exemption chez les 10 personnes par année voulant faire l'armée mais non-invalide au sens de l'AI est-il vraiment essentiel ?

Cosignataires: Aebischer Matthias, Dandrès, Maillard, Munz, Schneider Schüttel, Storni (6)

24.02.2021 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

19.03.2021 Conseil national. Adoption

x **20.4447 *n*** Ip. **Python. Quelle stratégie pour lutter contre le harcèlement et le sexisme au sein des HES, en particulier des EPF?** (09.12.2020)

Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes :

1. L'objectif 10 des objectifs stratégiques du Conseil fédéral pour les domaines des EPF pour les années 2017 à 2020 prévoyait que le Conseil fédéral attend du domaine des EPF qu'il veille à l'égalité des chances. Comment le Conseil fédéral perçoit les résultats et les efforts du Conseil des EPF en matière d'égalité femmes-hommes au sein des EPF pour la période précitée ?

2. Les objectifs 2021-2024 prévoiront-ils une mesure touchant plus spécifiquement à l'égalité femmes-hommes, à la lutte contre les discriminations liées au genre ou contre le harcèlement ?

3. Comment le Conseil fédéral compte-t-il agir et avec quels moyens financiers pour lutter véritablement contre le climat sexiste régnant dans nos écoles polytechniques ?

4. Alors que l'un des objectifs stratégiques du conseil des EPF vise spécifiquement à une conduite et à une communication respecteuses, comment expliquer la gravité et la récurrence des comportements décriés dans la presse ?

5. Des campagnes de prévention visant à déconstruire les stéréotypes de genre et touchant à l'orientation sexuelle à l'attention des étudiants, du corps intermédiaires, professoral et du personnel dans son ensemble sont-elles envisagées ?

6. Par quels moyens, le conseil fédéral et le conseil des EPF pourraient-ils s'assurer que l'ensemble des étudiants seront suffisamment sensibilisés à ces problématiques ?

7. Quelles mesures ou démarches le Conseil fédéral, en particulier son Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation, entreprend-t-il pour s'assurer que ce type de problématiques ne soit pas aussi présent au sein des hautes écoles, universités ou toutes autres institutions de formation de recherche et d'innovation financées et soutenues par l'argent public fédéral ?

Cosignataires: Gysin Greta, Munz, Pasquier, Piller Carrard, Porchet, Trede, Weichelt-Picard (7)

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

x **20.4448 *n*** Po. **Feri Yvonne. Évaluer la loi fédérale sur l'enlèvement international d'enfants** (10.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'évaluer la loi fédérale sur l'enlèvement international d'enfants (LF-EEA) et le traitement par les autorités fédérales des cas d'enlèvement d'enfants.

Cosignataires: Crottaz, Dandrès, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Hurni, Locher Benguerel, Maillard, Marra, Munz, Nussbaumer, Pult, Schneider Schüttel, Storni (13)

17.02.2021 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

19.03.2021 Conseil national. Adoption

20.4449 *n* Po. **Feri Yvonne. Supprimer les inégalités de traitement entre veufs et veuves** (10.12.2020)

La Confédération est chargée d'établir un rapport examinant comment supprimer les inégalités de traitement entre veufs et veuves dans le cadre de l'AVS et de l'assurance-accidents ; le rapport portera également sur la manière d'assurer aux survivants des moyens d'existence adéquats indépendamment de leur situation familiale et de leur mode de vie.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Crottaz, Dandrès, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Hurni, Locher Benguerel, Maillard, Marra, Munz, Nussbaumer, Pult, Schneider Schüttel, Storni (14)

03.02.2021 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

19.03.2021 Conseil national. Combattu. Discussion reportée
05.05.2021 Conseil national. Adoption

x **20.4450 *n*** Ip. **Molina. La Charte de Paris pour une nouvelle Europe a 30 ans. Quelle importance a-t-elle pour une**

Europe pacifique, démocratique et unie, et quelle est la contribution de la Suisse à une telle Europe? (10.12.2020)

En novembre 1990, les gouvernements de 34 pays signaient la Charte de Paris pour une nouvelle Europe à l'issue de la réunion au sommet de la CSCE. Cette charte scellait la fin de la guerre froide et de la division de l'Europe, devenant ainsi l'une des conventions internationales les plus importantes. En s'engageant en faveur de la démocratie, des droits de l'homme, des principes de l'Etat de droit, de la protection de l'environnement, de la coopération et du désarmement, et en inscrivant la quintessence des valeurs européennes dans le droit international public, les Etats parties voulaient poser la première pierre d'une Europe unie dans la paix.

En novembre 2020, la Charte de Paris a fêté ses 30 ans. Alors que certains gouvernements ont, à cette occasion, rendu hommage à ce traité et souligné son importance dans la résolution des problèmes de notre époque, le Conseil fédéral est resté muet. C'est la raison pour laquelle je le prie de répondre aux questions suivantes :

1. Pour lui, quelle importance la Charte de Paris a-t-elle pour une Europe pacifique, démocratique et unie ?

2. En quoi contribue-t-il au respect des obligations que la charte a fait naître pour les Etats parties ? Où, à son avis, peut-on apporter des améliorations ?

3. Pourquoi n'a-t-il pas rendu hommage à la Charte de Paris à l'occasion de ses 30 ans d'existence ? Est-il disposé à corriger cette omission et à accorder à cette charte l'attention qu'elle mérite ?

4. Dans quels domaines la Suisse ne respecte-t-elle pas les obligations inscrites dans la charte ? Que va-t-on entreprendre concrètement pour que la Suisse respecte désormais toutes les obligations qu'elle a contractées ?

5. En quoi le Conseil fédéral contribue-t-il concrètement à ce qu'on atteigne les objectifs que sont la maîtrise coordonnée des armements et le désarmement ?

6. Avec quels moyens envisage-t-il de renforcer l'OSCE ? Comment cette dernière a-t-elle été soutenue en 2020 ? La Suisse a-t-elle pu soutenir le Groupe de Minsk dans les efforts de paix qu'il déploie dans le conflit entre l'Azerbaïdjan et l'Arménie ?

Cosignataires: Aebischer Matthias, Atici, Bulliard, Cottier, Crottaz, Fehlmann Rielle, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Locher Benguerel, Maitre, Markwalder, Marti Min Li, Moser, Munz, Piller Carrard, Pult, Reynard, Roth Franziska, Schneider-Schneiter, Seiler Graf, Walder, Wehrli, Wermuth, Widmer Céline (24)

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

20.4451 ***n*** Mo. **Funiciello. Mise en place de permanences destinées aux personnes concernées par des actes de violence, comme le prévoit la convention d'Istanbul** (10.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'instaurer ou de coordonner à l'échelle nationale des permanences professionnelles fournissant par téléphone ou en ligne, 24 heures sur 24, des conseils aux victimes d'actes de violence et aux autres personnes concernées par ces actes. Le réseau mis en place répondra aux exigences de l'art. 24 de la Convention d'Istanbul, sera facile d'accès et sera largement connu au sein de la population.

Cosignataires: Amaudruz, Arslan, Badran Jacqueline, Birrer-Heimo, Brenzikofer, Bulliard, Crottaz, Fehlmann Rielle, Feri Yvonne, Fiala, Friedl Claudia, Locher Benguerel, Marti Min Li, Marti Samira, Moret Isabelle, Munz, Piller Carrard, Roth Franziska, Schneider Schüttel, Schneider-Schneiter, Seiler Graf, Streiff, Studer, Suter, Vincenz, Wasserfallen Flavia, Widmer Céline (27)

03.02.2021 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

19.03.2021 Conseil national. Combattu. Discussion reportée
05.05.2021 Conseil national. Adoption

20.4452 ***n*** Mo. **Vincenz. Mise en place de permanences destinées aux personnes concernées par des actes de violence, comme le prévoit la convention d'Istanbul** (10.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'instaurer ou de coordonner à l'échelle nationale des permanences professionnelles fournissant par téléphone ou en ligne, 24 heures sur 24, des conseils aux victimes d'actes de violence et aux autres personnes concernées par ces actes. Le réseau mis en place répondra aux exigences de l'art. 24 de la Convention d'Istanbul, sera facile d'accès et sera largement connu au sein de la population.

Cosignataires: de Quattro, Eymann, Farinelli, Fiala, Fluri, Funiciello, Giacometti, Gredig, Markwalder, Moser, Riniker, Schaffner, Streiff, Studer, Wismer Priska (15)

03.02.2021 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

19.03.2021 Conseil national. Combattu. Discussion reportée
05.05.2021 Conseil national. Adoption

x **20.4453** ***n*** Ip. **Roth Franziska. Programme de réinstallation et personnes handicapées** (10.12.2020)

Certains réfugiés que la Suisse accueille depuis 2013 dans le cadre de programmes de réinstallation souffrent de problèmes de santé, de traumatismes et de handicaps. En ratifiant la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH), la Suisse s'est engagée à mettre en place des programmes de réadaptation complets pour garantir l'autodétermination et la participation des handicapés dans tous les domaines de la vie (art. 26 CDPH). En Suisse, l'assurance-invalidité prévoit des prestations destinées à aider les handicapés à mener leur vie de manière libre et autonome. Les réfugiés qui viennent en Suisse dans le cadre des programmes de réinstallation en raison de leur santé ne peuvent pas bénéficier des prestations de l'AI, car ils ne remplissent pas les conditions prévues. Dans ce contexte, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Comment les droits inscrits dans la CDPH sont-ils répercutés dans les programmes de réinstallation ?

2. Dans le cadre de ces programmes, que fait-on pour que les enfants handicapés puissent, en fonction de leurs capacités, se développer le mieux possible sur les plans scolaire et social ?

3. Intégrer rapidement les réfugiés dans le monde du travail est l'objectif principal des programmes de réinstallation. Les mesures et les offres des programmes cantonaux d'intégration y contribuent. Toutefois, en raison de leur santé mentale ou physique, certains réfugiés ne peuvent pas en profiter. Comment le droit au travail et à l'emploi prévu à l'art. 27 CDPH est-il concrétisé dans ce contexte ? Existe-t-il, par exemple, des offres d'emploi facilement accessibles pour les personnes qui ne sont pas adaptées au marché du travail ?

4. Qui prend en charge à court, moyen et long terme les coûts supplémentaires liés aux handicaps des réfugiés, notamment pour l'assistance et pour le matériel et les logements adaptés (par ex. accessibilité en fauteuil roulant) ?

5. Comment garantit-on aux réfugiés handicapés un conseil et un accompagnement spécialisés ?

6. Que pourrait faire la Confédération pour que les programmes de réinstallation prennent encore mieux en compte les spécificités et les besoins des handicapés ?

Cosignataires: Brenzikofer, Flach, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Hurni, Locher Benguerel, Lohr, Maillard, Marra, Marti Samira, Mettler, Munz, Schneider Schüttel, Streiff, Vincenz, Weichelt-Picard, Wettstein (17)

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

x **20.4454** ***n*** Ip. **Roth Franziska. Améliorer la situation des personnes atteintes d'un trouble du spectre de l'autisme** (10.12.2020)

En octobre 2018, le Conseil fédéral a adopté un rapport sur les mesures à prendre pour améliorer la situation des enfants, adolescents et adultes présentant un trouble du spectre de l'autisme. Dans ce contexte, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Combien de personnes sont atteintes d'autisme en Suisse ? Où les données sont-elles enregistrées et comment peut-on les améliorer ?

2. Quand les mesures prévues par le rapport seront-elles prises ? Comment la mise en oeuvre sera-t-elle contrôlée ?

3. Quels progrès ont été enregistrés dans quels cantons sur les trois axes d'intervention prioritaires (" Dépistage précoce et pose de diagnostic ", " Conseil et coordination ", " Intervention précoce ") depuis l'adoption du rapport et en quoi consistent-ils concrètement ?

4. Selon le rapport, il ne faut pas négliger la complexité de l'élaboration d'une démarche commune et coordonnée dans le domaine de l'autisme. Comment assure-t-on la collaboration et la coordination de tous les acteurs impliqués, qui sont essentielles pour une mise en oeuvre fructueuse des mesures ? Quel rôle joue la Confédération à cet égard ?

5. Au début 2015, le Comité des droits de l'enfant de l'ONU a recommandé à la Suisse de répondre aux besoins spécifiques des enfants atteints de troubles du spectre autistique dans tous les cantons et, en particulier, de veiller à ce qu'ils soient pleinement intégrés dans tous les domaines de la vie sociale. Il a également recommandé de donner la priorité à une éducation inclusive, de renforcer la détection précoce et de veiller à ce que ces enfants bénéficient de programmes de développement précoce fondés sur des connaissances scientifiques. Dans quelle mesure ces recommandations ont-elles pu être mises en oeuvre avec les mesures définies en octobre 2018 ?

6. L'étude de 2016 sur la prise en charge des personnes souffrant de maladies psychiques en Suisse a identifié des lacunes dans la prise en charge des personnes atteintes d'autisme (manque d'offres facilitant la transition entre la jeunesse et l'âge adulte, manque de connaissances spécifiques chez les spécialistes et longs délais d'attente). Dispose-t-on de données quantitatives et qualitatives sur la manière dont les mesures définies dans le rapport ont permis d'améliorer concrètement la situation des personnes atteintes d'autisme ? Dans l'affirmative, qu'indiquent-elles ?

7. Que faut-il faire, du point de vue de la Confédération, pour améliorer durablement la situation des personnes atteintes d'un trouble du spectre de l'autisme ?

Cosignataires: Aebischer Matthias, Atici, Brenzikofer, Crottaz, Dandrès, Flach, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Hurni, Locher Benguerel, Lohr, Maillard, Mettler, Munz, Schneider Schüttel, Stadler, Streiff, Vincenz, Weichelt-Picard, Wettstein (20)

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

20.4455 ***n*** Ip. **Roth Franziska. Mise en oeuvre des recommandations du Comité des droits des personnes handicapées** (10.12.2020)

La Suisse se soumet actuellement à sa première procédure de présentation de rapport au titre de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH). Au cours de cette procédure, le Comité des droits des personnes handicapées examine la mise en oeuvre de la convention en Suisse, en se fondant sur le rapport initial établi par le gouvernement suisse, sur le rapport alternatif élaboré par les ONG, sur les réponses fournies par la Suisse à une liste de questions (la " liste des points à traiter "), sur des entretiens menés avec différents acteurs et sur l'audition de la Suisse. La procédure de présentation de rapport se conclut par l'adoption des observations finales du comité à l'intention de la Suisse.

Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Comment la Suisse compte-t-elle traiter les recommandations du comité ? Selon quelle procédure décidera-t-elle comment, par qui, quand et dans quel ordre de priorité les différentes mesures seront mises en oeuvre ?

2. Comment les ONG seront-elles intégrées à la démarche ?

3. La CDPH prévoit que les personnes handicapées doivent être associées à toutes les décisions liées à la mise en oeuvre de la convention (art. 4, al. 3, CDPH et observation générale n° 7). Comment cette exigence sera-t-elle prise en compte lors de la mise en oeuvre des recommandations du comité ?

Cosignataires: Brenzikofer, Flach, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Hurni, Locher Benguerel, Lohr, Maillard, Mettler, Munz, Schneider Schüttel, Stadler, Streiff, Vincenz, Weichelt-Picard, Wettstein (16)

03.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Discussion reportée

20.4456 ***n*** Ip. **Molina. Le droit de la neutralité bafoué pendant des dizaines d'années par les services de renseignement. Conséquences et risques pour la Suisse** (10.12.2020)

La Suisse est un Etat neutre. Elle est soumise à ce titre à la Convention de la Haye de 1907, un traité international contraignant pour la Suisse. Aux termes de cette convention (art. 9), la Suisse est tenue de fournir également à toutes les parties belligérantes les technologies de communication utiles à une armée et de veiller au respect de cette égalité de traitement (y compris " par les compagnies ou les particuliers "). Dans le cas de l'affaire Crypto qui a fait l'objet d'une investigation par la DélCdG, la Suisse a manqué de manière crasse à ses obligations. Ces dernières décennies, les Etats-Unis d'Amérique sont intervenus dans de nombreux conflits armés (Yougoslavie, Irak, Afghanistan, Syrie, Yémen, etc.), allant parfois à l'encontre du droit international. Ils constituaient à ce titre une partie belligérante tout au long de l'affaire Crypto. Or, les appareils de chiffrement fournis par l'entreprise Crypto, qui était contrôlée par la CIA, ont donné aux Etats-Unis une porte d'accès dérobée aux

communications dont ne disposaient pas les autres belligérants. Il y a donc une inégalité de traitement délibérée entre les belligérants, partant une violation de l'art. 9 de la Convention de la Haye.

Je prie dès lors le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Reconnaît-il que la Suisse a violé pendant des dizaines d'années la Convention de la Haye ? Dans l'affirmative, quelles conséquences en tire-t-il ? Dans la négative, comment arrive-t-il à cette conclusion ?

2. Quelle importance accorde-t-il au droit de la neutralité ?

3. Est-il disposé à s'excuser auprès des Etats lésés par l'entreprise Crypto ?

4. Les Etats-Unis ont commis les violations les plus brutales des droits de l'homme. Tout au long de l'affaire Crypto, la Suisse savait et elle soutenait ces agissements. Le Conseil fédéral est-il disposé à reconnaître la coresponsabilité de notre pays ? Fera-t-il réaliser une étude historique de cette coresponsabilité ?

5. Quel dommage le comportement fautif des services de renseignement et du Conseil fédéral a-t-il causé à la politique étrangère de la Suisse ? Comment réparer ce dommage ?

6. La Suisse risque-t-elle d'être condamnée par la Cour internationale de Justice (CIJ) de la Haye sur la base de l'art. 38, par. 1, du statut de la CIJ ? Quelles seraient les conséquences d'une condamnation ?

7. Des dispositions légales régissant le renseignement sont-elles en contradiction avec la Convention de la Haye ou l'ont-elles été au cours de la période en question ?

Cosignataires: Crottaz, Fehlmann Rielle, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Hurni, Marti Min Li, Marti Samira, Munz, Piller Carrard, Pult, Roth Franziska, Seiler Graf, Widmer Céline (13)

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Discussion reportée

x **20.4457** ***n*** Ip. **Seiler Graf. En quoi le Service de renseignement de la Confédération est-il vraiment utile?** (10.12.2020)

Le Service de renseignement de la Confédération (SRC) est régulièrement au centre de scandales. L'affaire Crypto n'est que le dernier chapitre en date d'une longue liste. Il est certes dans la nature des choses que certaines activités d'un service secret doivent rester secrètes. Pour pouvoir exercer sa fonction de surveillance, le Parlement doit cependant se faire une image aussi précise que possible de la valeur ajoutée du SRC. Or, son utilité concrète est tout sauf évidente. Aussi prié-je le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Dans quels domaines d'activité du SRC des succès concrets et avérés ont-ils été enregistrés et où des manquements doivent-ils être reconnus ?

2. Combien d'actes terroristes ont pu être déjoués ces 10 dernières années grâce au SRC ?

3. L'affaire Crypo soulève inévitablement la question suivante : comment le Conseil fédéral entend-il garantir la conduite politique vis-à-vis du SRC et sa propre capacité d'action ?

4. Le Conseil fédéral estime-t-il que le chef du DDPS et son secrétariat général devraient se doter d'instruments adéquats pour s'informer immédiatement et de manière autonome dans le cas d'une affaire touchant le SRC ?

5. Que fait le Conseil fédéral pour garantir à l'avenir une vraie responsabilité politique en cas de graves manquements du SRC ?

6. Quelles modifications le Conseil fédéral juge-t-il nécessaire, compte tenu de l'affaire Crypto, d'apporter à la loi fédérale sur le renseignement ?

7. Comment garantir à l'avenir que le Conseil fédéral soit informé suffisamment tôt de la collaboration du SRC avec une entreprise suisse ? Le Conseil fédéral entend-il définir des critères lui permettant de décider lui-même d'une telle collaboration ?

8. Le développement de la production de solutions de chiffrement comporte des risques. Comment garantir à l'avenir que les fournisseurs suisses en contrôlent les aspects pertinents en matière de sécurité ?

9. Que pense le Conseil fédéral des révélations faites par l'entreprise Omnisec dans l'édition du 26 novembre 2020 de la Wochenzeitung ? Quelles mesures sont nécessaires pour garantir que des services fédéraux suisses ne reçoivent pas des appareils de chiffrement manipulés ?

Cosignataires: Crottaz, Fehlmann Rielle, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Locher Benguerel, Marti Min Li, Marti Samira, Meyer Mattea, Molina, Munz, Piller Carrard, Pult, Reynard, Roth Franziska, Widmer Céline (15)

24.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

20.4458 ***n*** Mo. **Klopfenstein Broggini. L'énergie la plus verte est celle que l'on ne consomme pas. Pour la généralisation en Suisse de programmes d'économie d'énergie** (10.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de créer une plateforme pour des programmes d'économie d'énergie à l'attention des cantons et de leur service industriel de manière à échanger les méthodologies utilisées, les actions menées, les mesures prises et d'associer une base de financement pour le développement de ces programmes.

Cosignataires: Bourgeois, Clivaz Christophe, Dandrès, Egger Kurt, Girod, Jans, Matter Michel, Müller-Altermatt, Nordmann, Pasquier, Schneider Schüttel, Walder (12)

17.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.4459 ***n*** Mo. **Klopfenstein Broggini. Des masques en tissu certifiés pour lutter contre les déchets sur la voie publique** (10.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de soutenir la production de masques en tissu réutilisables et certifiés. Cette mesure vise à réduire l'impact sur l'environnement et en particulier la pollution causée par les masques jetables.

Cosignataires: Clivaz Christophe, Dandrès, Egger Kurt, Girod, Python, Walder (6)

17.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.4460 ***n*** Ip. **Fivaz Fabien. Défis écologiques concernant le Doubs** (10.12.2020)

Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes :

1.Quel est l'état d'avancement et délais prévus pour les travaux permettant le lissage du dernier palier à la centrale hydraulique

du Châtelot, conformément à l'obligation d'assainir imposée par l'OFEN afin d'éviter les échouages en période sensible?

2. Vu le manque de connaissances géologiques du sous-sol karstique de la région, le Conseil fédéral envisage-t-il de faire une étude pour mieux comprendre les infiltrations?

3. Qu'en est-il de l'arasement des anciens seuils du Doubs, notamment ceux du Theusseret, de Bellefontaine et d'Ocourt, qui améliorerait la migration piscicole?

4. De manière générale, où en sont les échanges transfrontaliers du groupe binational pour l'amélioration de la qualité des eaux et des milieux aquatiques du Doubs franco-suisse? Quand ce groupe s'est-il retrouvé pour la dernière fois? Le Conseil fédéral considère-t-il que cette coordination entre les deux pays est satisfaisante et efficace?

5. Concernant le renouvellement de la Convention entre la Suisse et la France au sujet de la concession de la chute du Châtelot, le Conseil fédéral envisage-t-il d'associer les ONG environnementales à ce processus? Si oui, comment?

Cosignataires: Cottier, de la Reussille, Fridez, Gschwind, Hurni (5)

24.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Discussion reportée

x **20.4461** ***n*** Ip. **Crottaz. Comment la Suisse peut-elle aider au retour à l'Etat de droit et au respect des principes démocratiques en Côte d'Ivoire?** (10.12.2020)

La Suisse entretient des relations privilégiées avec la Côte d'Ivoire. A ce titre, elle s'est impliquée dans le processus électoral devant conduire â l'élection présidentielle du 31 octobre 2020, â travers son soutien différentes initiatives visant â garantir une élection juste, paisible et transparente. Malheureusement, ce processus électoral a été émaillé par des violences graves pour aboutir â la crise post-électorale que nous constatons.

Cette situation suscite des interrogations que je voudrais soumettre au Conseil fédéral :

1. Dans sa réponse 20.3827 â Claudia Friedl, le Conseil fédéral affirmait que la Suisse participait différentes initiatives pour permettre le bon déroulement de l'élection présidentielle en Côte d'Ivoire. Quel bilan le Conseil fédéral fait-il de ces actions?

2. La crise électorale a fait officiellement 85 morts et des centaines de blessés, très souvent dans des conditions atroces. Que fait la Suisse pour qu'une enquéte indépendante sur ces atrocités soit ouverte et que les responsabilités soient situées ?

3. Au vu des violences et des nombreux actes illégaux commis par le gouvernement qui ont été relevés dans le processus électoral : violation de la Constitution (Art. 55 et 183 pour permettre la candidature illégale du président sortant), exclusion arbitraire de candidats, non-respect de plusieurs décisions de la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (Décisions du 18 novembre 2016, du 15 juillet 2020 et du 25 septembre 2020), fable taux de participation, fraudes et manipulations de chiffres constatées par des observateurs et diplomates, la Suisse considère-t-elle le scrutin du 31 octobre en Côte d'Ivoire comme crédible, légitime et légal ?

4. Alassane Ouattara reste-t-il un interlocuteur crédible et indiqué pour la Suisse, quand on connaît notre attachement aux principes démocratiques et à la dignité humaine ?

5. Des négociations sont sur le point d'être entamées entre l'opposition et Alassane Ouattara. Que fait le Conseil fédéral afin d'aider à ce que ces négociations aboutissent au retour de l'Etat de droit en Côte d'Ivoire par la réparation des différents préjudices aux lois constitutionnelles constatées à la faveur de cette élection pour garantir une paix définitive dans ce pays?

Cosignataires: Dandrès, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Hurni, Maillard, Marra, Munz, Pult, Schneider Schüttel, Storni (10)

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

20.4462 ***n*** Ip. **Trede. Harcèlement sexuel et abus de pouvoir systématique à la RTS. Que fait le Conseil fédéral?** (10.12.2020)

Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes et de passer à l'action.

1. Le Conseil fédéral a-t-il un avis clair sur les cas de harcèlement sexuel et d'abus de pouvoir systématique à la RTS ? Quel est-il ?

2. Le Conseil fédéral s'engagera-t-il à ce que l'organisation et la structure de la RTS fassent l'objet d'un contrôle externe et à ce que les mécanismes de contrôle soient vérifiés ?

3. Comment les incidents visés à la question 1, pourtant connus à l'interne, ont-ils pu être passés sous silence pendant si longtemps ?

4. Quelles mesures le Conseil fédéral aimerait-il que le conseil d'administration prenne compte tenu des graves erreurs de direction que ces cas ont révélées ?

5. Partage-t-il l'avis que chaque cas de harcèlement sexuel, de même que toute complicité, ne serait-ce que tacite, doit donner lieu à un licenciement immédiat ?

6. Dans l'une des trois enquêtes menées par la RTS, les collaborateurs ont eu la possibilité de s'exprimer. Combien ont dit souffrir au travail (notamment de harcèlement sexuel ou moral) ?

7. Le Conseil fédéral estime-t-il que les incidents révélés doivent avoir des conséquences en termes de personnel à la RTS et à la SSR ?

8. Quelles conclusions tirent-ils suite à ces incidents ?

9. Quelle politique en faveur des femmes la SSR mène-t-elle concrètement ?4

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

20.4463 ***é*** Mo. **Herzog Eva. Mise en place de permanences destinées aux personnes concernées par des actes de violence, comme le prévoit la convention d'Istanbul** (10.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'instaurer ou de coordonner à l'échelle nationale des permanences professionnelles fournissant par téléphone ou en ligne, 24 heures sur 24, des conseils aux victimes d'actes de violence et aux autres personnes concernées par ces actes. Le réseau mis en place répondra aux exigences de l'art. 24 de la Convention d'Istanbul, sera facile d'accès et sera largement connu au sein de la population.

Cosignataires: Baume-Schneider, Carobbio Guscetti, Gapany, Gmür-Schönenberger, Graf Maya, Häberli-Koller, Maret Marianne, Mazzone, Thorens Goumaz, Vara, Z'graggen (11)

03.02.2021 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

08.03.2021 Conseil des Etats. Adoption

x **20.4464** ***é*** Po. **Sommaruga Carlo. Guerre du Haut-Karabakh. Clarifier le rôle de Socar (Suisse) dans le financement de la guerre** (10.12.2020)

Le Conseil fédéral est invité à établir un rapport détaillé sur les activités sur le territoire Suisse et sur les liens et les flux financiers depuis la Suisse des entités de l'entreprise SOCAR, la compagnie pétrolière d'Etat de la République d'Azerbaidjan, ayant leur siège en Suisse, quant au financement de la guerre entre l'AzerbaTjan et le Haut-Karabakh, notamment sous l'angle de l'aquisition de matériel de guerre et de l'engagement de mercenaires djihadistes syriens dans les hostilités.

Cosignataires: Carobbio Guscetti, Juillard, Mazzone, Minder, Rieder, Thorens Goumaz (6)

24.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

18.03.2021 Conseil des Etats. Rejet

20.4465 ***é*** Mo. **Caroni. Réforme de la peine privative de liberté à vie** (10.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de préparer une modification de loi qui mettrait en oeuvre ses propres propositions de réforme de la peine privative de liberté à vie (rapport du 25 novembre 2020 en réponse au postulat 18.3530, ch. 6.4).

Concrètement :

1. augmenter le délai après lequel la libération conditionnelle de la peine privative de liberté à vie peut être examinée pour la première fois,

2. supprimer la libération conditionnelle extraordinaire,

3. clarifier et simplifier le rapport entre la peine privative de liberté et l'internement.

17.02.2021 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

01.03.2021 Conseil des Etats. Adoption

20.4466 ***n*** Mo. **Porchet. Accès aux pompes à insuline pour les diabétiques** (14.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier la LiMA afin de permettre l'introduction d'une option "achat" pour les pompes à insuline.

Cosignataires: Crottaz, Humbel, Hurni, Matter Michel, Nantermod (5)

24.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x **20.4467** ***n*** Ip. **Silberschmidt. Garde alternée. Comment la volonté du législateur est-elle appliquée?** (14.12.2020)

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Sait-il combien de demandes correspondant à celles mentionnées dans le développement ont été présentées aux autorités compétentes depuis l'entrée en vigueur des dispositions législatives en la matière, et quelle proportion a été acceptée ? Dans la négative, est-il disposé à faire établir un relevé exhaustif ?

2. Connaît-il les arguments invoqués pour rejeter les demandes en question ? Dans l'affirmative, quels sont ces arguments ?

3. N'estime-t-il pas qu'il y a des cas qui posent problème lorsque le rejet de ces demandes remet en question le droit reconnu à l'enfant d'entretenir régulièrement des relations avec ses deux parents ?

4. Considère-t-il que le point de vue figurant au chiffre 2.2.2 du rapport du 8 décembre 2017 sur la garde alternée, établi en réponse au postulat CAJ-CN 15.3003, point de vue qui concerne l'appréciation du bien de l'enfant en cas de garde exclusive ou alternée, est suffisamment fondé et précis (du point de vue empirique) vu tous les résultats de recherches dont on dispose ?

5. On invoque parfois le fait que l'absence de volonté de coopérer de la part des parents exclut toute possibilité de garde alternée. Le Conseil fédéral n'estime-t-il pas qu'il y a un problème quand les autorités font reposer leur décision concernant la garde alternée sur le critère de la volonté de coopérer, bien que cela donne à l'un des parents la possibilité d'empêcher unilatéralement toute garde alternée en refusant de coopérer ?

6. Quelles possibilités le Conseil fédéral voit-il de remédier à cette situation insatisfaisante et de mieux concrétiser le droit de l'enfant d'entretenir régulièrement des relations personnelles avec ses deux parents ?

7. Dans son rapport du 8 décembre 2017 sur la garde alternée, le Conseil fédéral a esquissé plusieurs pistes sur la manière d'améliorer cette situation. Estime-t-il que la situation s'est véritablement améliorée entre-temps ?

8. Est-il disposé à prendre des mesures supplémentaires pour continuer de renforcer le droit de l'enfant d'entretenir régulièrement des relations personnelles avec ses deux parents ?

9. A-t-il examiné si les coûts de la garde alternée pour les particuliers et pour l'économie nationale sont réellement supérieurs à ceux de la garde exclusive ? Si tel est le cas, quelles sont les différences ? Si tel n'est pas le cas, serait-il disposé à tirer les choses au clair ?

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

x **20.4468** ***n*** Ip. **Vogt. Crise du coronavirus. Empêcher que les Chinois reprennent à bon compte des entreprises suisses en difficulté** (14.12.2020)

1. Quelles mesures le Conseil fédéral compte-t-il prendre pour éviter que des entreprises suisses connaissant des problèmes financiers en raison de la crise du coronavirus soient rachetées par de riches entreprises ou particuliers chinois ?

2. En lien avec diverses interventions parlementaires, le Conseil fédéral a affirmé à plusieurs reprises observer avec attention le rachat d'entreprises suisses par des entreprises publiques étrangères. Quelles sont ses observations depuis le début de la pandémie ?

3. Au regard de la menace évoquée au chiffre 1, le Conseil fédéral est-il disposé à élaborer avec une urgence accrue le projet de loi découlant de la motion 18.3021 (Protéger l'économie suisse en contrôlant les investissements) et à le présenter au Parlement ? Quel est l'état d'avancement des travaux dans ce dossier ?

4. Au regard de la menace évoquée au chiffre 1, le Conseil fédéral est-il disposé à soumettre au Parlement un projet de loi étendant temporairement, à savoir jusqu'à la fin de la crise du coronavirus, aux immeubles destinés à l'exercice d'une activité économique l'obligation prévue par la lex Koller d'obtenir une autorisation ?

5. Le Conseil fédéral est-il lui aussi d'avis que le rachat d'entreprises suisses en difficulté par des entreprises étrangères ayant obtenu un soutien financier plus important de leur gouvernement que les entreprises suisses durant la crise du coronavirus

représenterait une distorsion de la concurrence et qu'il faut donc empêcher ces transactions ? Partage-t-il l'avis selon lequel cela est nécessaire non seulement lorsqu'il s'agit d'infrastructures d'importance systémique ou d'entreprises ayant une influence sur la sécurité publique, mais également lorsqu'il s'agit par exemple d'hôtels ou d'entreprises technologiques ?

6. Que pense le Conseil fédéral du fait que la Suisse dépense quelque 100 milliards de francs pour protéger l'économie du pays tout en acceptant que des entreprises étrangères, souvent proches de leur gouvernement, rachètent à bon prix des entreprises suisses malmenées par la crise ? Est-ce que ce ne sont pas nos impôts qui finissent dans les poches d'entreprises ou d'Etats étrangers ?

7. Que pense le Conseil fédéral du fait qu'il s'agit justement du pays qui, selon l'état actuel des connaissances, est à l'origine de la pandémie ?

24.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

20.4469 ***n*** Ip. **Clivaz Christophe. Pandémie de Covid-19. Quel est l'impact des désinfectants sur la santé et l'environnement?** (14.12.2020)

La pandémie de COVID-19 a bouleversé nos habitudes de vie et a également amené à l'application de recommandations sanitaires inhabituelles: port du masque, distanciation sociale et hygiène des mains. Cette dernière est associée a une augmentation massive de l'utilisation de désinfectants. En réponse à la question 20.5467 le Conseil fédéral a répondu le 15 juin 2020: "L'approvisionnement en produits désinfectants utilisés pour se protéger du Coronavirus n'étant plus garanti, l'organe de notification des produits chimiques a émis, fin février, une décision de portée générale concernant l'autorisation temporaire lors de situations exceptionnelles pour certains de ces produits. Ce document permet la mise sur le marché de produits sans que le fabricant n'ait eu à déposer de demande d'autorisation."

Or certains de ces désinfectants contiennent des substances pouvant être nocives à la santé et l'environnement sur le long terme, notamment le chlorure de benzalkonium (ADBCA), le chlorure de didecyldimethylammonium (DDAC) et le triclosan.

Dans le même temps, pour combattre des virus tels que le SARS-CoV-2, des solutions hydro-aclooliques simples suffisent.

Par conséquent, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. La décision de portée générale permettant la mise sur le marché de désinfectants sans que le fabricant n'ait eu à déposer une demande d'autorisation est-elle toujours en vigueur? Si oui jusqu'à quelle date? Si non, quand a-t-elle pris fin?

2. Y a-t-il eu une augmentation des concentrations de ADBCA, DDAC et triclosan dans les eaux usées faisant suite à la pandémie de COVID-19? Le Conseil fédéral prévoit-il de monitorer ces substances au cours de la pandémie?

3. A-t-on une information claire sur le risque pour la santé humaine et l'environnement de l'utilisation de désinfectants contenant du ADBCA, DDAC ou triclosan et dont l'usage était initialement limité au domaine médical?

4. Le Conseil fédéral prévoit-il des mesures pour encourager l'utilisation de solutions désinfectantes simples (savon et gel hydro-alcoolique sans ADBCA, DDAC et triclosan), notamment dans les lieux publics tels que crèches ou écoles ?

5. Quelles mesures le Conseil fédéral prévoit-il pour mesurer l'impact environnemental de la désinfection des mains?

6. Quelles mesures le Conseil fédéral prévoit-il pour limiter l'impact environnemental de la désinfection des mains?

Cosignataires: Fivaz Fabien, Klopfenstein Broggini (2)

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Discussion reportée

x **20.4470** ***n*** Ip. **Clivaz Christophe. Quelle suite a-t-il été donné aux recommandations du rapport Ecoplan de 2013 qui concernent le tourisme?** (14.12.2020)

L'objectif 5 de la Stratégie Biodiversité Suisse demande de réduire les effets négatifs des incitations financières existantes sur la biodiversité ainsi que de mettre en place des incitations positives là où cela est judicieux.

Dans le cadre du rapport Ecoplan de 2013 "Finanzielle Anreize bezüglich Biodiversität optimieren. Studie zur Konkretisierung von Ziel 5 der Strategie Biodiversität Schweiz (SBS) im Hinblick auf den Aktionsplan SBS", il est recommandé de poursuivre les travaux concernant 1) une meilleure prise en compte de la biodiversité dans la nouvelle politique régionale (NPR), en particulier dans les infrastructures touristiques; 2) l'introduction de critères portant sur la biodiversité dans les subventions accordées à la promotion du tourisme par les cantons et les communes.

Dans ce contexte je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. La recommandation pour une meilleure intégration de la biodiversité dans la nouvelle politique régionale (NPR), en particulier dans les infrastructures touristiques, a-t-elle été prise en compte et mise en oeuvre ? Si oui, avec quels résultats ? Si ce n'est pas le cas, pourquoi ?

2. La recommandation visant à introduire des critères de biodiversité dans les contributions des cantons et des communes à la promotion du tourisme a-t-elle été prise en compte et mise en oeuvre ? Si oui, avec quels résultats ? Si ce n'est pas le cas, pourquoi ?

3. Que compte faire le Conseil fédéral en ce qui concerne ces deux recommandations (en tenant compte cas échéant de mesures déjà prises) ?

4. Quels sont les objectifs et objectifs intermédiaires mesurables qu'il entend atteindre ? Pour quand ? Quand compte-t-il faire rapport sur l'état d'avancement des travaux ?

5. Quels autres besoins d'action le Conseil fédéral voit-il dans le domaine du tourisme et de la biodiversité, et quelle ligne de conduite propose-t-il ?

Cosignataires: Klopfenstein Broggini, Munz (2)

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

20.4471 ***n*** Ip. **Clivaz Christophe. Subventions et incitations dans le tourisme qui nuisent à la biodiversité** (14.12.2020)

Le trafic et les infrastructures touristiques ont souvent un impact négatif sur la biodiversité: la construction de routes, de remontées mécaniques et d'autres équipements de loisirs entraînent la disparition, la fragmentation et la modification des habitats. En général, on peut supposer qu'une augmentation des activités touristiques dépendantes des infrastructures entraînera davantage de dommages à la biodiversité. Les activités touristiques qui sont peu liées aux infrastructures peuvent également perturber la faune sur de grands territoires.

En parallèle, il existe des offres touristiques locales qui contribuent à conserver ou du moins à ne pas endommager les zones naturelles. Il semble toutefois que ces offres ne représentent qu'un créneau très limité jusqu'à présent. Bien que la stratégie touristique du gouvernement fédéral reconnaisse les "paysages naturels" comme une base importante pour le tourisme, l'accent est toujours mis sur la dimension "performance économique". Avec une telle formulation, les avantages économiques peuvent être privilégiés par rapport à la conservation de la nature lors de conflit d'objectifs. Une étude récente WSL/SCNAT a identifié différents types de subventions et d'incitations financières dans le domaine du tourisme qui sont défavorables à la biodiversité. Je prie donc le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Comment le Conseil fédéral évalue-t-il les résultats de cette étude dans le domaine du "tourisme" ?

2. Comment évalue-t-il les recommandations de l'étude dans le domaine du tourisme ?

3. Existe-t-il éventuellement d'autres subventions et incitations financières dans le secteur du tourisme qui n'ont pas été couvertes par l'étude ?

4. Le Conseil fédéral est-il prêt à analyser et à évaluer de manière appropriée les incitations et les subventions problématiques identifiées dans ce domaine ?

5. Parmi les subventions et incitations dommageables pour la biodiversité identifiés dans le domaine du "tourisme", lesquelles peuvent être réduites, évitées ou transformées en un effet positif relativement rapidement, par ex. en adaptant des programmes ou des ordonnances ?

6. Lesquels nécessitent des ajustements au niveau de la loi ?

7. Comment le Conseil fédéral entend-il procéder pour la suite en ce qui concerne la réduction des subventions nuisibles à la biodiversité dans le secteur du tourisme ?

Cosignataires: Klopfenstein Broggini, Munz (2)

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Discussion reportée

20.4472 *n* Ip. **de la Reussille. Condamner fermement les assassinats ciblés** (14.12.2020)

Nous assistons, depuis quelques années, à un développement pour le moins particulier de certains conflits, à savoir les assassinats ciblés. Le dernier exemple en date est l'assassinat en Iran, dans la banlieue de Téhéran, d'un des principaux savant et responsable du développement du programme nucléaire iranien. Bien que cela soit particulier de devoir le rappeler, il y a des règles à respecter même pour les guerres.

La commission d'attentats dans des pays tiers n'en fait pas partie.

Ces interrogations sur ces pratiques d'assassinats ciblés, en l'occurrence en Iran, ne sont évidemment aucunement un soutien au régime des Mollahs, théocratie responsable d'une épouvantable répression de son peuple et coupable de milliers d'assassinats d'opposants.

- Le Conseil fédéral pense-t-il condamner ces assassinats ciblés qui sont en réalité du terrorisme d'Etat ?

- Le silence du Conseil fédéral concernant l'assassinat de cet acteur importants du programme nucléaire iranien (programme que nous condamnons) signifie-t-il qu'il pense qu'il s'agit là du moyen le plus efficace de contrôler le développement de programmes nucléaires à travers le monde ?

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Discussion reportée

x **20.4473 *n*** Ip. **de la Reussille. Conflit israélo-palestinien. Donnez des chances au processus de paix!** (14.12.2020)

A la suite du voyage au proche-orient de Monsieur le conseiller fédéral Ignazio Cassis, chef du DFAE, nous souhaiterions savoir si des sujets politiques ont été abordés ou s'il s'agissait uniquement d'un voyage d'affaires.

Notre pays qui postule pour un siège au Conseil de sécurité de l'ONU, devrait, avec force et régularité, rappeler au gouvernement israélien les règles du droit international.

Selon l'ONG israélienne "La paix maintenant" durant l'année 2020 c'est un nombre record de logement illégaux qui ont été construits dans les territoires occupés. Ce nouvel affront au droit international et aux résolutions de l'ONU a pour conséquence l'arrivée de 50'000 nouveaux colons dans les territoires palestiniens. Une fois de plus, c'est dans un silence assourdissant que le gouvernement israélien pratique la politique du fait accompli au mépris des droits internationaux.

- Notre pays, postulant à un siège au Conseil de sécurité, quels moyens le Conseil fédéral entend-il se donner pour faire respecter le droit international ?

- Notre pays est dépositaire de plusieurs conventions internationales, le Conseil fédéral ne pense-t-il pas que ce serait notamment son rôle de s'assurer que lesdites conventions soient respectées ?

- Le Conseil fédéral entend-il convoquer l'ambassadeur d'Israël en Suisse pour lui rappeler les règles de base du droit international ?

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

20.4474 *n* Ip. **de la Reussille. Situation en Colombie** (14.12.2020)

Notre pays ne peut pas continuer à fermer les yeux face à la dramatique situation des droits humains en Colombie. Les assassinats politiques de militants sont quotidiens, la responsabilité des forces paramilitaires et gouvernementales sont clairement engagées.

La signature des accords de paix en 2016 a rempli d'espoir la société colombienne. Enfin, après des décennies de guerre, la paix était possible. Malheureusement, le changement de gouvernement en 2018 a raviver le conflit, d'une autre manière, en réalité plus cruelle et meurtrière pour les populations civiles. Ainsi, en 2020, selon les informations fournies par de nombreuses ONG sur place, ainsi que les médias indépendants, ce sont 215 militants défenseurs des droits humains, sociaux et environnementaux qui ont été assassinés et également 44 membres des Farc, ayant déposés les armes, qui ont été tués. Il est clairement établi que le gouvernement d'Ivan Duque est responsable de cette violence.

Ainsi, les accords de paix de 2016 sont gravement menacés et les efforts remarquable de notre diplomatie risque d'être réduits à néant.

De nombreuses organisations internationales d'aide au développement ainsi que plusieurs pays européens et notre pays

participent au processus de paix en cofinançant des projets qui devaient être post-conflit.

- Le Conseil fédéral est-il conscient de l'évolution dramatique des droits humains en Colombie, notamment avec l'assassinat de centaines de militants associatifs et politiques.

- Le Conseil fédéral pense-t-il intervenir auprès du gouvernement colombien pour lui demander de faire cesser les brutalités de la police et de l'armée ainsi qu'exiger le démantèlement des groupes paramilitaires qui, à ce jour, assassinent en toute impunité les opposants ?

- Le Conseil fédéral pense-t-il prendre une initiative pour relancer un véritable processus de paix en Colombie ?

24.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Discussion reportée

x **20.4475** ***n*** Ip. **Sollberger. Coronavirus. Surcharge du système de santé par des patients venant de l'étranger** (14.12.2020)

Combien de patients venant de l'étranger sont actuellement traités dans les hôpitaux suisses parce qu'ils ont contracté la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) ?

Qui est à l'origine du traitement de ces personnes dans notre pays ? La Suisse a-t-elle reçu une demande officielle de gouvernements étrangers ou les autorités suisses ont-elles proposé d'elles-mêmes de mettre une partie des capacités de nos hôpitaux à la disposition de patients venant de l'étranger atteints par la maladie ?

La Suisse obtient-elle une contrepartie des Etats qui bénéficient de son geste caritatif ?

Comment justifier que notre système de santé doive supporter cette charge décidée volontairement alors que le renforcement des mesures est justifié par le fait que le système de santé risque d'être débordé ?

03.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

20.4476 ***n*** Ip. **Roth Pasquier. Diminuer la mortalité des personnes âgées en autorisant la vaccination immédiate** (14.12.2020)

La mortalité des personnes âgées doit diminuer immédiatement en Suisse; c'est un objectif réalisable si on permet aux résidents des EMS, qui paient actuellement le plus lourd tribut au covid-19, en termes de mortalité comme en termes d'isolement, d'être vaccinés rapidement. Ces personnes ont le droit de ne pas voir leur espérance de vie réduite par le covid alors qu'une solution - le vaccin - existe mais qu'elle n'est pas mise en oeuvre parce que la législation suisse est une législation de beau temps inadaptée à la tempête actuelle : nos aînés veulent vivre leurs dernières années en sécurité et entourés de leurs proches. Le Conseil fédéral seul a le pouvoir d'activer ce processus, c'est ce que je demande instamment.

La qualité, l'efficacité et la sécurité d'un vaccin ne sauraient en aucun cas faire l'objet de négociations. Or l'Angleterre, le Canada et les Etats-Unis notamment, dont les autorités de régulation des médicaments ne sauraient être taxées de laxisme, ont commencé leurs campagnes de vaccination. L'agence européenne du médicament - entre autres - connaît des procédures d'autorisation d'urgence d'un médicament, contrairement à la Suisse, dont la législation en la matière est légitimement sévère mais incompatible avec la pandémie actuelle. Devant l'urgence de la situation, la Suisse pourrait s'appuyer sur les travaux d'autres nations exigeantes et ainsi protéger sa population la plus vulnérable. Le covid nous apprend que vivre ensemble nous manque, ne pourrait-il pas inspirer au Conseil fédéral de faire confiance ? Nos aînés, à qui nous devons tout, ont besoin de ce vaccin aussi vite que nécessaire, c'est-à-dire maintenant. Mes questions :

1. La Suisse est-elle actuellement en possession d'une quantité de doses suffisante pour vacciner cette population vulnérable dès aujourd'hui ?

2. Si oui, le Conseil fédéral accepte-t-il d'autoriser la vaccination immédiate et prioritaire des résidents d'EMS ?

3. Si non, le Conseil fédéral peut-il communiquer sur la date prévue d'arrivée des stocks, et prévoir l'autorisation de vacciner immédiatement et prioritairement cette population hautement vulnérable ?

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

20.4477 ***é*** Mo. **Müller Damian. Négocier maintenant des rapatriements par voie maritime avec l'Algérie** (14.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'exécuter des rapatriements forcés vers l'Algérie :

1. Négocier une convention technique avec l'Algérie pour permettre les rapatriements par voie maritime.

2. Obtenir d'un pays de transit (par ex. la France, l'Italie ou l'Espagne) une autorisation pour accéder à la mer.

3. Envoyer un officier de liaison " immigration " à Alger.

Cosignataires: Chiesa, Rieder (2)

17.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

01.03.2021 Conseil des Etats. Adoption

20.4478 ***é*** Mo. **Dittli. Temps de travail et de repos. Égalité de traitement** (14.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de veiller à ce que les acteurs du transport routier de marchandises soient mis sur un pied d'égalité. Il veillera à ce que les dispositions sur le temps de travail et de repos appliquées au transport lourd soient étendues aux véhicules de plus de 2,5 tonnes dans le transport routier de marchandises, tout en tenant compte des développements de l'Union européenne. Les règles de l'UE concernant le tachygraphe numérique dans le transport transfrontalier doivent être reprises en Suisse pour ces véhicules.

Cosignataires: Burkart, Hegglin Peter, Wicki (3)

17.02.2021 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

16.03.2021 Conseil des Etats. Adoption

x **20.4479** ***é*** Ip. **Carobbio Guscetti. Rete Due, la deuxième radio de la RSI, est indispensable pour remplir le mandat de service public de la concession de la SSR** (15.12.2020)

Ces derniers jours, la section du Tessin du Syndicat suisse des mass media (SSM) a annoncé qu'il était prévu, dans le cadre de la réorganisation des programmes radiophoniques de la RSI, de réduire le temps de parole à 10% du temps d'antenne, soit seulement 6 minutes par heure. Actuellement, ce pourcentage est de plus de 40%. En plus de mettre en péril des emplois, cette mesure va à l'encontre du mandat de la concession de la SSR.

La radio Rete Due de la RSI est très importante pour la Suisse italienne, et plus précisément pour les spécificités liées à son territoire et à sa position de minorité linguistique. Le Musée Vincenzo Vela, la Phonothèque nationale suisse et la RSI sont les trois institutions culturelles nationales présentes dans les régions italophones de la Suisse. La Rete Due assume cette tâche essentielle de diffusion et de défense de l'italianité, en développant des programmes de fond sur la culture italienne, en tissant des réseaux, que ce soit avec des chercheurs de différentes universités suisses ou avec d'autres institutions culturelles, et en suivant de près les événements culturels les plus importants en Suisse et à l'étranger.

Le projet lancé par la direction de la RSI prévoit une redéfinition radicale de l'offre culturelle et le démantèlement des programmes de fond de Rete Due. Or il sera clairement impossible de transférer tous ces contenus sur d'autres stations de la RSI, ce qui entraînera une perte de qualité.

A la lumière de ces considérations, sans nier la nécessité d'innover du point de vue technologique, je pose au Conseil fédéral les questions suivantes :

1. N'estime-t-il pas que ce projet de réorganisation de Rete Due de la RSI viole la concession de la SSR, en particulier les art. 3, 7 et 8 ?

2. N'estime-t-il pas que Rete Due de la RSI est importante pour distinguer les programmes de la SSR des programmes des radiodiffuseurs commerciaux ?

3. N'estime-t-il pas que le projet de réorganisation met en péril les programmes culturels de fond, la compréhension et les échanges entre les régions linguistiques de notre pays et, partant, la cohésion nationale ?

4. Compte-t-il intervenir pour faire respecter le mandat de la concession concernant les aspects culturels ?

5. Est-il lui aussi d'avis que le service public de radiotélévision doit donner une importance particulière à la culture étant donné que celle-ci permet d'approfondir des thèmes, donne lieu à des discussions et met en avant la démocratie ?

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

16.03.2021 Conseil des Etats. Liquidé

x **20.4480** ***é*** lp. **Baume-Schneider. Vu la présence du frelon asiatique, anticiper le printemps avec les apicultrices et apiculteurs** (15.12.2020)

En 2010, l'OFEV mandatait le Centre for Agricultural Bioscience International (CABI) pour un rapport concernant l'état des connaissances et l'évaluation des risques relatifs au frelon asiatique, Vespa velutina.

Le rapport mentionnait que ce prédateur polyphage, repéré en 2004 dans le sud-ouest de la France et probablement importé accidentellement de Chine par le commerce de poteries pour bonsaïs, se disperse rapidement. Des colonies ont également été trouvées en Espagne en 2010. Le frelon asiatique chasse les abeilles domestiques et consomme de nombreux autres pollinisateurs, avec des conséquences possibles sur la biodiversité.

Si en 2010 les nids les plus proches de la Suisse étaient localisés en Côte-d'Or, certes à moins de 200 km de la frontière, l'étude mentionnait toutefois d'ores et déjà qu'une invasion naturelle de la Suisse passerait plutôt par la région lémanique, l'Ajoie ou la région bâloise et qu'elle semblait inéluctable... Apisuisse communiquait en mai 2017 qu'une femelle reproductrice avait été capturée dans la commune de Fregiécourt en Ajoie.

Il convient de relever qu'une commission frelon asiatique organisée par les Service sanitaire apicole (SSA) a établi un document en avril 2017 concernant la marche à suivre en cas de découverte. Par la suite, le SSA, en collaboration avec le Centre de recherche apicole d'Agroscope (CRA), a également réuni les informations les plus importantes au sujet de ce ravageur dans un aide-mémoire. Le guide de la santé de l'abeille édité par le CRA précise en 2018 que " si une population de frelons venait à s'établir en Suisse, les autorités compétentes (SSA, CRA, OFEV) émettront des recommandations de lutte en fonction des dernières connaissances à ce sujet. "

Désormais, le frelon asiatique est en Suisse (Jura, Genève, Tessin notamment). La destruction de quelques certes rares nids en octobre dans le Jura et à Genève, avec des moyens technologiques impressionnants et des coûts sensibles, montre la nécessité d'agir de manière coordonnée.

Au vu de ce qui précède, on ne saurait négliger qu'au printemps 2021, la situation sera difficile et qu'une réaction au niveau national, avec des mesures pour aider les apicultrices et les apiculteurs, est nécessaire pour éviter des réactions dans la précipitation par exemple avec un piégeage de printemps qui n'est que très peu sélectif et néfaste pour de nombreux polinisateurs.

Le Conseil fédéral est prié de répondre aux interrogations suivantes :

1. Les concepts cantonaux visent à éliminer les nids aussi rapidement que possible ; dispose-t-on d'un monitorage des démarches menées dans les différents cantons et d'une évaluation des processus et actions mis en oeuvre ?

2. De nouvelles études ont-elles été menées afin de déterminer comment lutter contre cette espèce invasive et s'il est possible de l'éradiquer ou de l'empêcher de continuer à " s'installer " dans les régions d'ores et déjà touchées ? En particulier, une mise à jour du rapport concernant l'état des connaissances et l'évaluation des risques relatifs au frelon asiatique (établi par le CABI en 2010) semble nécessaire, vu que les connaissances ont fortement évolué

3. Si tel ne devait pas être le cas, comment cohabiter avec cet insecte en limitant un maximum les impacts négatifs (biologiques, économiques) afin de soutenir les apicultrices et apiculteurs et préserver la biodiversité ?

4. La stratégie suisse relative aux espèces exotiques envahissantes mentionne "L'objectif 9 du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 demande que, d'ici à 2020, les espèces exotiques envahissantes et leurs voies d'introduction soient identifiées et classées par ordre de priorité, que les espèces prioritaires soient contrôlées ou éradiquées et que des mesures soient mises en place pour gérer les voies de pénétration afin d'empêcher l'introduction et l'établissement de ces espèces. " Si la classification a été réalisée, dans quelle catégorie se trouve le frelon asiatique ?

5. En complément aux connaissances scientifiques et au partage des bonnes pratiques dans le cadre d'une coordination nationale, un soutien financier en faveur des cantons est-il envisageable afin qu'ils puissent soutenir de manière adéquate les apicultrices et les apiculteurs dans les mesures à prendre ?

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

16.03.2021 Conseil des Etats. Liquidé

x **20.4481** ***é*** Ip. **Maret Marianne. Finance durable. Quid des dépôts de la clientèle?** (15.12.2020)

Le Conseil fédéral a mis la finance durable comme priorité à développer pour la place financière suisse, il l'a rappelé encore le 4 décembre dans ses orientations stratégiques visant à promouvoir notamment la finance durable et l'innovation. Selon le Conseil fédéral, "la place financière suisse doit être l'un des principaux centres mondiaux de services financiers durables". Dans son rapport du 24 juin 2020, il dit qu'il entend "aménager les conditions-cadres afin d'améliorer en permanence la compétitivité de la place financière suisse et de permettre au secteur financier d'apporter une contribution efficace au développement durable". Selon le SFI, "l'Etat joue avant tout un rôle de médiateur, mène un dialogue nourri avec la branche ainsi que les milieux intéressés et s'engage en faveur de la mise en place d'un cadre réglementaire optimal.".

Pourtant, le rapport et le test climatique mené conjointement avec l'OFEV et publié le 9 novembre 2020, tiennent compte uniquement des investissements dans des portefeuilles (actions, obligations, fonds de placements, etc...) Or, les dépôts de la clientèle, qui représentent près de 2000 milliards de francs suisses, recèlent un potentiel important d'amélioration et donc un levier considérable pour favoriser la finance durable. Selon différentes enquêtes dont celles du WWF ou de la Fédération romande des consommateurs, très peu de banques proposent, par exemple, des comptes d'épargne dont les fonds sont ensuite placés de manière durable (par exemple, via des hypothèques ou crédits répondant à certains critères de durabilité). Pour un petit épargnant cela signifie qu'il n'a que très peu de possibilités d'utiliser son argent afin de favoriser la transition écologique sans devoir passer par des placements qui impliquent des risques ou l'immobilisation de son avoir.

Dans ce cadre, le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Considère-t-il que l'innovation dans la finance durable est essentielle pour assurer un leadership de la place financière suisse et que les dépôts de la clientèle comportent un potentiel important d'innovation et d'amélioration de la durabilité du secteur financier ?

2. En tant que médiateur qui mène un dialogue avec la branche, comment le Conseil fédéral compte- t-il encourager la place financière à développer de nouvelles offres durables de comptes bancaires pour les petits épargnants ?

3. Le Conseil fédéral compte-t-il ajouter la durabilité des dépôts de la clientèle à sa stratégie pour le développement d'une place financière compétitive et leader en matière de finance durable ?

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

10.03.2021 Conseil des Etats. Liquidé

20.4482 ***é*** Mo. **Hegglin Peter. Permettre plus facilement le paiement des avoirs de vieillesse d'un faible montant pour éviter que le contact avec l'assuré ne soit rompu** (15.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer un projet de modification de l'art. 5, al. 1, let. c, de la loi sur le libre-passage, prévoyant que les assurés puissent demander le paiement en espèces de leur prestation de sortie si son montant est inférieur à 5000 francs et qu'ils ne sont pas entrés dans une institution de prévoyance dans les 3 mois suivant la fin de leur dernier rapport de prévoyance.

Cosignataires: Engler, Ettlin Erich, Germann, Gmür-Schönenberger, Hefti, Müller Damian (6)

03.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

08.03.2021 Conseil des Etats. Transmis à la commission compétente pour examen préalable

x **20.4483** ***é*** Po. **Müller Damian. Acheter local pour préserver des emplois** (15.12.2020)

Afin de soutenir l'économie frappée par la crise du coronavirus, le Conseil fédéral est chargé d'organiser, par l'intermédiaire du Secrétariat d'Etat à l'économie et en étroite collaboration avec les associations professionnelles, une campagne de promotion axée sur le thème " acheter local pour préserver des emplois ".

Cosignataires: Dittli, Germann (2)

24.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

25.02.2021 Retrait

x **20.4484** ***n*** Ip. **Chevalley. La Confédération joue un rôle de réassureur pour la couverture des risques des centrales nucléaires** (15.12.2020)

Le Conseil fédéral a répondu à l'interpellation 20.3620 en disant qu'"un montant de 1,5 milliard d'euros sera désormais disponible pour couvrir les dommages liés à un accident. Si [ce montant] est insuffisant, tant la loi sur la responsabilité civile en matière nucléaire(LRCN) en vigueur que sa nouvelle version comporte des dispositions sur les grands sinistres. L'Assemblée fédérale peut notamment décider que la Confédération verse, si nécessaire, des contributions supplémentaires pour les dommages non couverts."

Dès lors, je pose les questions suivantes au Conseil fédéral :

1. La Confédération réassure les exploitants des centrales nucléaires sans contrepartie. Quel est l'avantage pour la Confédération d'offrir une telle réassurance aux exploitants nucléaires ?

2. La Confédération peut-elle jouer le rôle d'un réassureur (prêteur officiel en dernier ressort ou "Official lender of last resort") en vertu de la LRCN? Quel est le rôle de la Confédération conformément à la LRCN ?

3. Pour établir la transparence des coûts et abolir les distorsions de concurrence générée par ce rôle de "réassureur" de la Confédération, faut-il demander aux exploitants des centrales nucléaires une compensation financière ?

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

x **20.4485** ***n*** Ip. **Guggisberg. Nouveau plan sectoriel des transports. Le DETEC se substitue-t-il au Conseil fédéral?** (15.12.2020)

En automne, le DETEC a envoyé le Plan sectoriel des transports pour consultation aux cantons et aux communes, mais pas à d'autres organisations. Il l'a fait sans l'avoir soumis au préalable au Conseil fédéral. Grâce à ce plan sectoriel contraignant pour les autorités, le DETEC veut que les usagers supportent davantage les coûts internes et externes qu'ils génèrent (p. 37).

Une telle volonté est surprenante. Le Conseil fédéral a en effet à plusieurs reprises, par exemple dans son rapport de 2016 sur

la tarification de la mobilité, souligné qu'il ne cherchait pas à internaliser les coûts externes : " Etant donné que la tarification de la mobilité n'implique pas de payer davantage, mais de payer différemment, l'objectif n'est pas non plus d'augmenter le degré de couverture des coûts ou d'internaliser les coûts externes " (p. 12).

Ce revirement soulève les questions suivantes :

1. Le plan sectoriel, qui n'est pas soumis aux délibérations ni à l'approbation du Parlement, est-il le bon instrument pour engager une discussion politique sur un changement aussi important en matière de prise en charge par les usagers ?

2. Le Conseil fédéral a plusieurs fois pris ses distances par rapport à l'internalisation des coûts externes. La position désormais adoptée par le DETEC est-elle en accord avec la vision du Conseil fédéral à ce sujet ?

3. Quelles conséquences aurait la " prise en charge progressive par les usagers et usagères de tous les coûts induits par les transports " (p. 37) pour les usagers des chemins de fer, qui actuellement ne prennent pas en charge la moitié de leurs coûts de transport ?

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

20.4486 *n* Mo. **Python. Retrait d'urgence de l'homologation des fongicides SDHI** (15.12.2020)

Le Conseil fédéral retire d'urgence les homologations pour les fongicides SDHI, le risque qu'ils représentent pour la biodiversité et la santé humaine étant incontrôlable.

Dans sa réponse aux questions 18.5233 et 19.5526, le conseil fédéral indiquait que les restrictions à l'utilisation des SDHI dans l'agriculture, les dispositions pour la protection de l'utilisateur et l'établissement des valeurs limites de résidus autorisées dans les denrées alimentaires suffisaient pour protéger la santé de la population et qu'il n'était par conséquent pas nécessaire d'appliquer le principe de précaution concernant cette famille spécifique de pesticides de synthèse. Pourtant, la dispersion dans l'environnement de ces molécules inquiétait déjà de nombreux biologistes et médecins en raison du mode d'action de ces substances.

En effet, il est établi que les SDHI inhibent la respiration cellulaire en bloquant une enzyme des mitochondries, la succinate déshydrogénase (SDH), cela sans spécificité d'espèce. Ils bloquent autant l'enzyme des vers de terre, des abeilles, des champignons que celle de l'homme. Rien d'étonnant à cela, cette enzyme a été extraordinairement conservée au cours de l'évolution, et est quasiment identique chez toutes les espèces. De par ce mode d'action, ces pesticides représentent une menace incontrôlable pour l'ensemble de la biodiversité et pour la santé humaine. Des centaines de scientifiques indépendants ont lancé une alerte se basant sur l'ensemble des études indépendantes existantes. Ces évidences scientifiques permettent dès lors de conclure que les SDHI représentent un risque trop important pour l'ensemble du vivant, êtres humains compris. Le principe de précaution doit être appliqué d'urgence.

Cosignataires: Baumann, Crottaz, Fivaz Fabien, Klopfenstein Broggini, Matter Michel, Munz, Rytz Regula (7)

17.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x **20.4487 *n*** Ip. **Guggisberg. Besoins croissants en électricité. L'autonomie de la Suisse est essentielle!** (15.12.2020)

Jusque dans les années 2000, l'autonomie de la Suisse en matière de production d'électricité était exemplaire, grâce aux deux piliers que sont le nucléaire et l'hydraulique. La Stratégie énergétique 2050 prévoit la sortie du nucléaire et le développement d'autres types d'énergie (hydraulique, solaire, etc.). Afin de stocker l'énergie solaire excédentaire, il faut développer massivement et au plus vite les centrales hydroélectriques. Dans ce contexte, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Souscrit-il à la description de la situation donnée ci-dessus ?

2. Quelle a été, par année, l'évolution des importations de courant entre 2000 et aujourd'hui ?

3. D'où provenait le courant importé en Suisse durant cette période, et à partir de quelles sources a-t-il été produit ?

4. Que pense le Conseil fédéral du fait que, d'un côté, on démantèle les centrales nucléaires suisses et que, de l'autre, on importe du courant qui pourrait très bien être d'origine nucléaire et provenir de centrales dont la maintenance est moins bien assurée qu'en Suisse?

5. Que pense-t-il de la dépendance croissante de la Suisse vis-à-vis de l'étranger pour la couverture de ses besoins en électricité ?

6. De quelle manière des pays étrangers pourraient-ils faire pression sur la Suisse si celle-ci devient de moins en moins autonome pour ce qui est de son approvisionnement en électricité ?

7. Si les objectifs prévus dans la Stratégie énergétique 2050 se réalisent, le développement des installations solaires donnera lieu, en particulier en été, à d'énormes quantités de courant excédentaire, qu'il faudrait stocker dans les lacs d'accumulation. Que compte faire le Conseil fédéral pour réaliser au plus vite cet objectif ?

8. Le Conseil fédéral ne devrait-il pas aujourd'hui accorder la priorité au développement de la force hydraulique, afin d'améliorer les capacités de stockage ?

9. Le Tribunal fédéral a récemment rendu un arrêt sur la question. Comment le Conseil fédéral compte-t-il adapter le cadre légal afin d'encourager le développement de la force hydraulique ? Sur quels partenaires compte-t-il s'appuyer pour ce faire ?

10. De quel ordre est l'augmentation des capacités de stockage des centrales hydroélectriques prévue d'ici à 2030, 2040 et 2050 ?

Cosignataires: Aeschi Thomas, Gafner, Grüter, Imark, Martullo, Page, Rösti, Stadler, von Siebenthal, Zuberbühler (10)

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

20.4488 *n* Ip. **Roth Franziska. Traitements psychothérapeutiques. Quelles mesures le Conseil fédéral prend-il pour éviter une pénurie?** (15.12.2020)

La demande en prestations psychothérapeutiques a fortement augmenté durant la crise du coronavirus. A de nombreux endroits, les prestataires sont à la limite de leurs capacités. L'émission radiophonique " Regionaljournal Basel " a rapporté début décembre que les unités psychiatriques destinées aux enfants et aux jeunes étaient pleines, que des places supplémentaires avaient dû être créées et qu'il ne leur était plus pos-

sible d'accueillir de nouveaux patients. Souvent, seuls les cas graves peuvent encore être pris en charge. Dans le domaine ambulatoire, il existe de longues listes d'attente pour les enfants et les jeunes.

Or, les problèmes s'aggravent et peuvent devenir chroniques si les traitements sont reportés. La souffrance des personnes concernées, la charge que cela constitue pour l'entourage et les coûts des traitements s'accroissent. Pour briser ce cercle vicieux, nous devons prendre rapidement des mesures pour financer des offres à bas seuil. Les besoins vont sans doute s'accroître et encore perdurer lorsque la pandémie touchera à son terme, car les problèmes psychiques ne surgissent souvent qu'après un certain temps. Des mesures doivent être prises dans les meilleurs délais par la Confédération (tarifs, limitations, nouveaux modèles) et les cantons (offre de soins) afin d'éviter une pénurie dans ce domaine.

C'est pourquoi je pose au Conseil fédéral les questions suivantes :

1. Quel est, selon lui, le niveau de la demande actuelle en prestations psychothérapeutiques ambulatoires et hospitalières dans les différentes catégories de la population ?

2. Existe-t-il une vue d'ensemble de l'offre et de la demande par canton, ainsi qu'une estimation de l'évolution de la demande dans les mois qui viennent ? Dispose-t-on de chiffres à jour sur l'évolution du nombre de suicides ?

3. La santé psychique fait-elle l'objet de discussions régulières lors du dialogue " Politique nationale de la santé ", qui est une plateforme permanente de la Confédération et des cantons ?

4. Le Conseil fédéral contribuera-t-il à la mise en place de solutions tarifaires pour des offres à bas seuil, si la demande ne peut plus être satisfaite au moyen des structures existantes ?

5. Est-il prêt, si la pénurie devait perdurer, à renoncer de manière générale, durant une période transitoire, aux limitations dans le domaine des interventions en ligne dans le cadre de psychothérapies dites " déléguées ", par exemple jusqu'à l'introduction du modèle de prescription ?

6. Est-il prêt, si la pénurie devait s'aggraver, à renoncer durant une période transitoire à l'obligation de surveillance incombant au médecin délégant, ce qui reviendrait, dans les faits, à introduire plus rapidement le modèle de prescription ?

Cosignataires: Atici, Christ, Eymann, Feri Yvonne, Guggisberg, Gysi Barbara, Landolt, Locher Benguerel, Müller-Altermatt, Munz, Piller Carrard, Pult, Riniker, Streiff, Suter, Trede, Wasserfallen Flavia, Weichelt-Picard (18)

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Discussion reportée

x **20.4489** ***n*** Ip. **Reynard. Des billets dégriffés dans les communautés tarifaires?** (15.12.2020)

Les billets dégriffés ont un fort succès auprès des usagers des transports publics puisque 8,8 millions d'entre eux ont été vendus en 2019. Selon une enquête des CFF, 2,9 millions de courses supplémentaires ont été générées et 1,5 millions d'usagers ont déplacé leur heures de voyage vers des heures creuses pour en profiter, ce qui montre l'efficacité de cette solution pour lisser les heures de point. Dans le trafic régional, les exemples valaisans et jurassiens ont montré que ces offres étaient profitables tant aux clients qu'aux entreprises de transport. Néanmoins, les billets dégriffés ne sont toujours pas proposés dans les communautés tarifaires, malgré plusieurs demandes du Surveillant des Prix ou du directeur de l'Office fédéral des transports dans les médias. Pour un client, cette situation est incompréhensible puisqu'il revient parfois moins cher de prendre un billet dégriffé pour une plus grande distance que le trajet prévu (par exemple Martigny-Lausanne plutôt que Aigle-Lausanne). Des projets semblent toutefois sur les voies, notamment avec la communauté Passepartout à Lucerne.

Dans ce contexte, le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes:

1. Le Conseil fédéral est-il d'avis qu'il est peu compréhensible, voire que cela constitue une inégalité de traitement, de pouvoir acheter un billet dégriffé dans le trafic Grandes lignes du Service direct, mais pas pour le trafic Grandes lignes dans une communauté tarifaire?

2. Bien que les entreprises de transport soient souveraines en matière de tarif, le Conseil fédéral est-il favorable à l'introduction de billets dégriffés dans les communautés tarifaires ?

3. Si oui, à quel horizon temporel le Conseil fédéral souhaiterait voir apparaître des billets dégriffés dans les offres des communautés tarifaires ?

4. Comment le Conseil fédéral peut-il encourager les communautés tarifaires à proposer des billets dégriffés?

Cosignataires: Bendahan, Fehlmann Rielle, Fridez (3)

03.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

x **20.4490** ***n*** Ip. **Grin. Aide alimentaire. Ne pourrait-on pas en faire plus?** (15.12.2020)

Alors que la faim dans le monde est toujours plus présente lors de conflits armés ou de sécheresse persistante, notre aide alimentaire stagne année après année.

Cela fait déjà de nombreuses années que les montants sont bloqués à 14 millions pour l'aide alimentaire en céréales et à 20 millions pour l'aide alimentaire en produits laitiers. Alors qu'années après années nos différentes contributions aux différentes actions humanitaires, à la coopération au développement bilatérale et aux pays de l'est augmentent en moyenne d'environ 2 à 3 % par année. Une partie de ces augmentations devraient -elles pas être aussi affectées pour nourrir les populations qui souffrent de la faim.

- Pourquoi ces deux montants restent stables et n'augmentent pas au fil des années?

- Dans le budget 2021 les montants de cette aide alimentaire sont incorporés au poste aide humanitaire, sera-t-il toujours possible à l'avenir lors du compte de la Confédération d'identifier avec précision les montants effectivement dépensés pour l'aide alimentaire en céréales et en produits laitiers.

24.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

x **20.4491** ***n*** Ip. **Maillard. Lutte contre le Covid-19. Le Conseil fédéral prévoit-il de contraindre les cantons à renforcer les équipes dans les EMS, au moins pour rendre possibles les quarantaines?** (15.12.2020)

1. Le Conseil fédéral peut-il faire la liste des cantons qui ne garantissent pas la mise en quarantaine du personnel des EMS parce qu'ils se trouvent en "pénurie sévère et répandue de personnel" selon la Factsheet de l'OFSP

2. Dans la mesure où la majorité des décès liés au Covid19 concerne des personnes qui vivent en EMS ou en proviennent

avant d'être hospitalisés, le Conseil fédéral envisage-t-il de contraindre les cantons à augmenter les dotations en personnel, de manière à garantir le respect de la loi sur le travail et à faire appliquer les quarantaines des personnes ayant été en contact avec une personne malade ou ayant elles-même été testées positives ?

Cosignataires: Dandrès, Gysi Barbara, Humbel, Prelicz-Huber, Roduit, Wasserfallen Flavia (6)

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

20.4492 *n* Ip. **Gysin Greta. Indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail. Les accorder à toutes les entreprises de transports publics** (15.12.2020)

Due en particulier à la crise du coronavirus, la situation actuelle en matière d'octroi d'indemnités en cas de RHT fait apparaître un patchwork choquant. Malgré la position fondamentale du SECO - qu'il faut remettre en question - selon laquelle de nombreuses entreprises de transport régies par le droit public ne sont pas menacées par un risque d'exploitation ou de faillite en raison des évolutions économiques potentiellement négatives et ne risquent pas de devoir procéder à des licenciements, les décisions prises divergent d'un canton à l'autre.

Dans ce contexte, le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Pourquoi n'a-t-il pas édicté une directive uniforme concernant l'octroi d'indemnités en cas de RHT aux entreprises de transport régies par le droit public ?

2. Comment peut-il expliquer que les entreprises de transport régies par le droit public ne bénéficient pas toutes des indemnités en cas de RHT alors qu'elles versent à l'assurance-chômage les cotisations des salariés et celles des employeurs ?

3. Pourquoi les entreprises de transports régies par le droit public doivent-elles payer des cotisations de chômage d'un montant équivalent alors que le volume de ces cotisations sert à verser des indemnités en cas de RHT à toutes les autres entreprises ?

4. Le Conseil fédéral envisage-t-il de modifier la législation pour que la procédure soit harmonisée et non discriminatoire pour toutes les entreprises de transports publics, et pour que les indemnités en cas de RHT leur soient accordées quelle que soit leur forme juridique ?

24.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Discussion reportée

20.4493 *n* Po. **Porchet. Lutter contre la précarité menstruelle avec un accès gratuit aux produits menstruels** (15.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de proposer un rapport sur la précarité menstruelle en Suisse et d'étudier les mesures qui permettraient de garantir l'accessibilité aux produits menstruels gratuits pour toutes les personnes ayant leurs règles et qui en auraient besoin.

Cosignataires: Feri Yvonne, Funiciello, Ryser (3)

24.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

x **20.4494 *n*** Ip. **Sauter. De meilleures statistiques pour la prévoyance professionnelle** (15.12.2020)

Les discussions relatives à la réforme de la LPP montrent qu'il n'y a pas de statistiques uniformes reconnues par tous les acteurs dans le domaine de la prévoyance professionnelle. Les données statistiques sont presque exclusivement tirées des règlements des caisses de pensions. Il faut donc estimer et extrapoler plusieurs paramètres pour obtenir une vue d'ensemble complète de la situation dans le 2e pilier. Conséquence : un manque d'exactitude, des discussions plus difficiles et l'utilisation par différents acteurs de leurs propres chiffres qui ne sont que partiellement comparables et compréhensibles.

Aussi prié-je le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Convient-il que la situation actuelle dans le domaine des statistiques de la prévoyance professionnelle est insatisfaisante ?

2. L'art. 24a de la loi sur le libre passage prévoit une obligation d'annonce à la Centrale du 2e pilier. Pourrait-on soumettre tous les assurés et tous les assureurs à cette obligation ? Quels seraient les avantages et les inconvénients d'une telle solution ?

3. Le contenu de l'annonce doit-il être complété pour disposer de statistiques exhaustives ? Faut-il par exemple également annoncer l'avoir de vieillesse obligatoire et surobligatoire, les cotisations d'épargne annuelles de l'employeur et de l'employé, le salaire déterminant pour le calcul des cotisations AVS ou la déduction de coordination applicable ? Quelles autres indications seraient judicieuses ?

4. Serait-il envisageable de demander en lieu et place aux caisses de pensions de produire des statistiques standardisées ? Quels seraient selon le Conseil fédéral les avantages et les inconvénients d'une telle solution et quelles bases légales faudrait-il modifier à cet effet ?

5. Le Conseil fédéral a-t-il d'autres propositions sur la manière d'améliorer la transparence et la comparaison entre les caisses de pension ?

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

20.4495 *n* Mo. **Grüter. Participation de la Confédération à la création et au fonctionnement de l'institut national de test pour la cybersécurité** (15.12.2020)

Les infrastructures critiques, les autorités et l'économie dépendent beaucoup des fournisseurs de logiciels et de matériel informatique. Or, il n'est pas rare que les produits de ces fournisseurs présentent de graves failles de sécurité.

La Suisse est un pays stable sur les plans social, économique et géopolitique. Il est dès lors inacceptable que les acteurs qui achètent et utilisent des composantes critiques ne puissent pas demander à une organisation nationale fiable et indépendante si ces composantes répondent aux exigences de cybersécurité.

Dans ce contexte, le canton de Zoug porte un projet visant à créer un institut national de de test pour la cybersécurité (NTC).

La démarche est soutenue par le Centre national pour la cybersécurité. Pour donner une assise nationale à l'institut, il faudrait toutefois que la Confédération s'engage sur le plan juridique, et de manière contraignante, à le soutenir à long terme.

Le Conseil fédéral est chargé de préparer des bases juridiques encadrant la participation de la Confédération à la création et au fonctionnement du NTC. Ces bases fixeront notamment les moyens que la Confédération mettra à disposition.

Cosignataires: Addor, Amaudruz, Andrey, Bellaïche, Bircher, Büchel Roland, Buffat, Burgherr, de Courten, Dobler, Egger Mike, Gafner, Geissbühler, Giezendanner, Glättli, Gredig, Gugger, Guggisberg, Gutjahr, Haab, Heimgartner, Herzog Verena, Hess Erich, Huber, Hurter Thomas, Imark, Köppel, Mäder, Marchesi, Matter Thomas, Nicolet, Reimann Lukas, Rösti, Rüegger, Sauter, Schläpfer, Schwander, Silberschmidt, Sollberger, Strupler, Tuena, Umbricht Pieren, Walliser, Wasserfallen Christian, Wobmann, Zuberbühler (46)

24.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.4496 ***n*** Ip. **Klopfenstein Broggini. Quand l'évaluation des objectifs d'Aichi pour la biodiversité sera-t-elle publiée?** (15.12.2020)

Quand sera publiée l'évaluation des objectifs d'Aichi pour la biodiversité, que la Suisse entend atteindre d'ici à la fin de 2020 ?

La Suisse, comme pratiquement tous les pays du monde, est signataire de la Convention sur la diversité biologique. Il y a dix ans, elle s'est engagée à atteindre les objectifs mondiaux en matière de biodiversité, les objectifs d'Aichi. Le délai pour atteindre les objectifs expire à la fin de 2020.

Jusqu'à présent, le Conseil fédéral n'a pas présenté d'évaluation publique de la réalisation par la Suisse des objectifs mondiaux en matière de biodiversité. Les années précédentes, la Suisse avait produit un rapport de synthèse dans les langues nationales sur l'état de la mise en oeuvre des objectifs d'Aichi, la dernière fois en 2014, en tant que version abrégée du 5e rapport national à l'attention de la Convention sur la biodiversité. A partir de 2017/2018, certaines informations en anglais peuvent être trouvées sur le site de la Convention sur la biodiversité.

Je demande au Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Pourquoi le Conseil fédéral ne publie-t-il pas une évaluation de la réalisation des objectifs d'Aichi en Suisse et des mesures prises à la fin de 2020, à l'issue du plan stratégique de la Convention sur la biodiversité ?

2. Publiera-t-il encore une telle évaluation ? Si oui, quand ? Si ce n'est pas le cas, pourquoi ?

3. Que pense le Conseil fédéral des évaluations des experts selon lesquelles la Suisse n'est en bonne voie que pour 13 des 60 objectifs mondiaux en matière de biodiversité, alors que pour 35 objectifs, il n'y a pratiquement pas eu de progrès ?

4. Si les objectifs d'Aichi ne sont pas atteints d'ici à la fin de 2020 : Quand le Conseil fédéral compte-t-il avoir atteint ces objectifs ? Comment va-t-il procéder pour atteindre ses objectifs cette fois-ci ?

Cosignataires: Clivaz Christophe, Egger Kurt, Fivaz Fabien, Girod, Python (5)

24.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Discussion reportée

20.4497 ***n*** Po. **Klopfenstein Broggini. Personnalité juridique et voies de droit pour les glaciers. Une opportunité pour notre pays?** (15.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de rendre un rapport sur l'opportunité de doter les glaciers suisses d'une personnalité juridique et d'aménager des voies de droit permettant de faire valoir les violations de cette personnalité en justice.

Plusieurs pays ont doté des éléments naturels d'une personnalité juridique pour freiner leur dégradation. Le parlement néo-zélandais en 2017 a accordé le statut d'entité vivante au fleuve Whanganui, sacré pour les Maoris. Des plaintes pourront désormais être déposées au nom du fleuve. La Haute Cour de l'Etat himalayen de l'Uttarakhand a qualifié deux fleuves sacrés, le Gange et la Yamuna, "d'entités vivantes ayant le statut de personne morale." La même cour de justice a étendu la disposition aux glaciers, mais également aux rivières, cours d'eau, ruisseaux, lacs, à l'air, aux prairies, aux vallées, aux jungles, aux zones humides des forêts, aux prairies, aux sources, ou encore aux chutes d'eau. Ces décisions permettent à des citoyen-ne-s de saisir la justice au nom de ces entités, en vue de les défendre face aux pollutions qui les menacent. De même la rivière Vilcabamba en Equateur en 2011 et le fleuve Atrato en Colombie en 2016 se sont vus attribuer une personnalité juridique. Et la question se pose aujourd'hui aussi pour le Rhône ou la Loire.

Les glaciers font partie de l'identité suisse et possèdent une valeur patrimoniale particulière, à laquelle la population est attachée. Selon les scientifiques, la moitié des glaciers connus en 2000 auront disparu d'ici 2050. A la fin du siècle, ils auront presque tous fondu. Leur disparition représente un risque pour les populations environnantes: l'érosion accélérée des glaciers augmente la quantité de sédiments dans les rivières alpines, pouvant provoquer des laves torrentielles. Les glaciers vont laisser place à de grands lacs dans les prochaines décennies, parfois de plus de 50 kilomètres carrés, impliquant risques d'inondations et de glissements de terrain et transformant fondamentalement notre pays.

Alors que l'on réfléchit à attribuer une personnalité juridique aux robots, il est temps d'étudier l'opportunité de doter les glaciers suisses d'une personnalité juridique. Cela renforcerait leur défense. Le rapport étudiera également les différentes voies de droit qui pourraient être aménagées pour faire valoir les violations de cette personnalité en justice.

Cosignataires: Clivaz Christophe, Egger Kurt, Fivaz Fabien, Girod, Gysin Greta, Porchet, Python, Ryser, Schlatter (9)

17.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

x **20.4498** ***n*** Ip. **Wehrli. Droit des Suisses de l'étranger à participer aux votations fédérales** (15.12.2020)

Aujourd'hui, le vote électronique reste bien souvent le seul moyen pour les 193 500 Suisses vivant à l'étranger et inscrits sur un registre électoral d'exercer leurs droits politiques. Or, depuis 2019, notre pays n'a plus de système d'e-voting. Les causes de cette débâcle sont nombreuses : nombre de parties impliquées, problèmes et exigences techniques, financement des projets, absence de réglementations.

Lors des dernières votations, l'Organisation des Suisses de l'étranger a reçu de nombreuses réclamations de compatriotes suisses empêchés d'exercer leurs droits politiques du fait du retard de l'envoi du courrier postal. Les votations du 27 septembre 2020 sur les avions de combats ou encore les élections des Conseillers aux Etats au Tessin en 2019, ont montré que dans le cas de résultats serrés, les Suisses de l'étranger pourraient être amenés à faire la différence pour influer sur le résultat final du vote.

Il est impératif, pour que notre démocratie semi-directe demeure vivante, participative et représentative, que tous les groupes de la société, les Suisses vivant à l'étranger compris, puissent exercer leurs droits politiques.

La seule solution pour assurer la mise en place d'un système de vote électronique sur le long terme et éviter une nouvelle

débâcle, est que la Confédération assure le financement du projet et sa conduite.

Je prie dès lors le Conseil fédéral de bien vouloir répondre aux questions:

1. Le Conseil fédéral est-il à même d'évaluer concrètement la possibilité qu'ont les Suisses de l'étranger d'exercer, dans les faits, leurs droits politiques ?

2. Le Conseil fédéral est-il prêt à prendre en charge la gestion et le financement de la mise en oeuvre d'un système fédéral de vote électronique ?

3. Le bulletin d'information de la Chancellerie fédérale du 19 novembre 2020 concernant le "Vote électronique : résultats novateurs du dialogue avec la science" précise que "le Conseil fédéral décidera en temps utile d'une réorientation du système expérimental". Quand prendra-t-il cette décision ?

4. Jusqu'à quand le Conseil fédéral entend-il mettre en place un tel système fédéral de vote électronique?

5. Quelles étapes sont nécessaires selon lui pour atteindre cet objectif ?

6. Existe-t-il un calendrier pour atteindre les objectifs ? Et si tel n'est pas le cas, quand établira-t-il un calendrier contraignant ?

Cosignataires: Bircher, Bourgeois, Cottier, Crottaz, de Courten, Giacometti, Schneider-Schneiter, Silberschmidt (8)

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

x **20.4499** ***n*** Ip. **Lohr. Éradiquer le cancer du col de l'utérus en Suisse** (15.12.2020)

Chaque année, environ 250 femmes contractent un cancer du col de l'utérus et 80 en meurent. Près de la moitié des patientes avaient moins de 50 ans au moment du diagnostic. Cette maladie est principalement causée par des papillomavirus humains (HPV). Or il existe depuis quelques années un vaccin efficace, recommandé depuis 2007 par la Confédération à tous les adolescents de 11 à 15 ans. L'OFSP indique que pour obtenir une protection suffisante au sein de la population, il faudrait atteindre un niveau de couverture vaccinale de 80 %. Comme l'a relaté récemment le Tagesanzeiger, une étude publiée dans le New England Journal of Medicine a pu établir pour la première fois que le risque pour les femmes de contracter un cancer du col de l'utérus invasif est réduit de 88 % lorsqu'elles se font vacciner avant l'âge de 17 ans. L'OMS a lancé un appel en novembre 2020, incitant les Etats à adopter des stratégies et des plans d'action afin d'éradiquer ce cancer d'ici 2050 et d'atteindre une couverture vaccinale de 90 %.

Cet objectif est loin d'être atteint en Suisse puisque seules 59 % des jeunes filles de 16 ans sont vaccinées. De plus, 17 % seulement des garçons de cet âge sont vaccinés alors qu'ils peuvent également transmettre la maladie. Les différences entre les cantons sont importantes car le taux de vaccination des filles varie entre 19 et 74 %. En comparaison européenne, la Suisse est en retard en ce qui concerne la sensibilisation aux HPV et nous n'avons pas de stratégie visant à éradiquer les cancers dus aux HPV, en particulier le cancer du col de l'utérus. Je prie dès lors le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Que compte entreprendre la Confédération pour soutenir les cantons dans leurs efforts visant à augmenter la couverture vaccinale des jeunes femmes - et surtout des jeunes hommes ?

2. Comment le Conseil fédéral veut-il améliorer la sensibilisation de la population suisse concernant les cancers dus aux HPV ?

3. A-t-il l'intention de donner suite à l'appel de l'OMS et de mettre en oeuvre une stratégie visant à éradiquer le cancer du col de l'utérus dû aux HPV ?

4. Comment peut-il soutenir et coordonner les efforts du Schweizerisches Konsumentenforum (Forum suisse des consommateurs) pour mettre en place une stratégie nationale ?

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

x **20.4500** ***n*** Ip. **Burgherr. Analyse d'impact du contre-projet indirect à l'initiative populaire "Stop à l'îlot de cherté – pour des prix équitables"** (15.12.2020)

Les contours du contre-projet indirect à l'initiative populaire " Stop à l'îlot de cherté - pour des prix équitables " sont relativement clairs après la décision du Conseil des Etats du 2 décembre 2020.

Le projet est susceptible d'avoir des effets considérables sur la liberté économique et la densité normative dans notre pays. Une analyse d'impact ciblée semble donc s'imposer. Le Conseil fédéral est prié entre autres de fournir des indications sur les points suivants :

1. Quels droits le contre-projet accorde-t-il au consommateur final (individu) si ce dernier estime payer un prix exagéré pour un produit ou un service ?

2. Quels droits les entreprises pourraient-elles faire valoir si elles estimaient être dépendantes en matière d'offre ou de demande au sens de l'art. 4, al. 2, LCart et payer un prix trop élevé pour un produit ou un service ?

3. Quelles sont les branches qui pourraient être concernées par de tels droits ?

4. Dans l'industrie alimentaire, quels sont les producteurs (sur toute la chaîne allant de l'agriculteur à l'entreprise de transformation) qui seraient le plus susceptibles de : a) faire valoir de tels droits, et b) se voir opposer de tels droits ?

5. Quels régulateurs devraient être renforcés pour la mise en oeuvre du contre-projet, et de quels nouveaux droits ou nouvelles compétences ces régulateurs devraient-ils être dotés ?

6. Par rapport à la situation actuelle, le contre-projet indirect affaiblit-il ou renforce-t-il l'attrait de la Suisse en tant que lieu de production ?

7. Du point de vue juridique, comment faire en sorte qu'une entreprise étrangère respecte l'interdiction du blocage géographique ?

8. En Suisse, à combien estime-t-on le nombre d'entreprises occupant une position dominante sur le marché ou ayant un pouvoir de marché relatif ?

9. Quel serait pour les entreprises le montant des coûts de réglementation entraînés par la mise en oeuvre du contre-projet ?

24.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

x **20.4501** ***n*** Ip. **Bourgeois. Transparence des soutiens financiers de la Confédération envers les ONG** (15.12.2020)

De nombreuses organisations non gouvernementales (ONG) sont de plus en plus actives dans les débats politiques. Fort de ce constat je pose au Conseil fédéral les questions suivantes :

1. Quelles sont les ONG que la Confédération soutient financièrement, avec quel montant et selon quels critères ?

2. Dans quels domaines ces ONG sont-elles actives, sont-elles tenues annuellement de faire toute la transparence sur l'utilisation des soutiens financiers obtenus par la Confédération ?

3. Est-ce que des ONG, soutenues par la Confédération, utilisent des deniers publics pour mener des campagnes politiques ?

4. Dans l'affirmative le Conseil fédéral estime-t-il normal que des deniers publics, de la Confédération, servent à soutenir des campagnes politiques ?

5. Dans la négative que pense-t-il entreprendre pour que ces deniers publics soient dévolus à défendre une cause et ne servent pas à financer des campagnes politiques ?

Cosignataires: Borloz, Cottier, de Montmollin, Farinelli, Nantermod, Wasserfallen Christian, Wehrli (7)

24.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

20.4502 ***n*** Mo. **Bourgeois. Assurance récolte à mettre en oeuvre** (15.12.2020)

Je demande au Conseil fédéral de bien vouloir mettre sans plus tarder en oeuvre l'assurance-récolte au sein de l'agriculture.

Cosignataires: Borloz, Bulliard, Candinas, de Montmollin, Grin, Gschwind, Nicolet, Ritter, Rösti, Siegenthaler, Wehrli, Wismer Priska (12)

17.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x **20.4503** ***n*** Mo. **Farinelli. Intérêts et intérêts moratoires. Adapter la loi à la réalité** (15.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier les dispositions du code des obligations concernant les taux d'intérêt de telle sorte qu'ils ne soient plus disproportionnés par rapport aux taux du marché. Il les fixera chaque année.

17.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.03.2021 Conseil national. Rejet

x **20.4504** ***n*** Ip. **Nicolet. Mesures Covid-19 dans la pratique de la chasse. Considérer la chasse comme un sport et laisser les cantons décider** (15.12.2020)

Les récentes décisions de l'OFEV en matière de chasse, consécutives à celles prises par Conseil fédéral relatives au COVID, empêchent la pratique de la chasse en groupe, la chasse individuelle au cerf et au sanglier étant elle épargnée.

La chasse en groupe étant considérée comme une "manifestation publique" par les autorités fédérales, sa pratique est donc interdite depuis samedi 12 décembre pour des motifs sanitaires, alors que de nombreuses activités sportives extérieures sont autorisées.

Le Conseil fédéral ne devrait-il pas considérer la pratique de la chasse comme un sport se pratiquant à l'extérieur et partant pouvant se pratiquer de manière individuelle ou en groupe, comme les autres sports d'extérieur ?

Lors de ses prises de décisions, le Conseil fédéral ne devrait-il pas privilégier le fédéralisme en laissant les cantons, qui sont de fait plus près du terrain, décider de l'ajustement des mesures sanitaires à faire appliquer par les chasseurs ?

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

x **20.4505** ***n*** Ip. **Bourgeois. Développement de la mobilité individuelle à faibles émissions de CO2** (15.12.2020)

Dans le document "Mobilité et territoire 2050 - Plan sectoriel des transports" mis en consultation par le DETEC jusqu'au 15 décembre 2020, les mots " hydrogène " et " électromobilité " n'apparaissent pas. Fort de ce constat je pose au Conseil fédéral les questions suivantes :

1. Est-ce que le Conseil fédéral prévoit de continuer de développer la mobilité individuelle motorisée à long terme, notamment en contribuant à accélérer le développement des technologies à faibles émissions de CO2 ? et dans l'affirmative comment et dans quel délai ?

2. Le Conseil fédéral estime-t-il que le plan sectoriel des transports doit notamment permettre de coordonner les aménagements nécessaires pour répondre à la demande et de développer les infrastructures liées à la mobilité individuelle à faibles émissions de CO2, plus particulièrement en ce qui concerne l'électromobilité et l'hydrogène?

3. Si non, comment le Conseil fédéral prévoit-il de coordonner les aménagements nécessaires pour développer les infrastructures liées à l'électromobilité, tout comme la mobilité à hydrogène?

Cosignataires: Borloz, Cottier, de Montmollin, Farinelli, Fluri, Nantermod, Wasserfallen Christian, Wehrli (8)

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

x **20.4506** ***n*** Ip. **Riniker. Vols avec effraction. Des armes se retrouvent entre des mains criminelles** (15.12.2020)

Au début du mois d'octobre 2020, plus d'une centaine d'armes ont été volées lors du cambriolage d'un dépôt de munition à Zwingen (BL). A la fin de ce même mois, le propriétaire d'un commerce d'arme à Wallbach (AG) a pu déjouer une autre tentative d'effraction dans son magasin et mettre les voleurs en fuite. Il n'est pas tolérable que des armes se retrouvent entre les mains de criminels.

Dans ce contexte, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes.

1. A-t-il constaté une augmentation des vols par effraction d'armes stockées dans des établissement commerciaux et des entrepôts ou en possession de particuliers au cours des cinq dernières années ?

2. Combien d'armes à feu suisses sont actuellement déclarées perdues ou volées ? Combien sont déclarées perdues ou volées chaque année ?

3. Quelle est l'origine des armes que la police suisse a confisquées dans le cadre d'infractions pénales ?

4. Y a-t-il un lien entre la fréquence des cambriolages ou des attaques contre des établissements commerciaux ou privés et la proximité d'une frontière nationale ?

5. Le Conseil fédéral pense-t-il qu'il faut intervenir pour renforcer la sécurité des biens menacés de vol tels que les armes ? Si oui, comment ?

6. Faut-il renforcer les mesures de protection dans les établissements commerciaux et privés où se trouvent des armes ?

7. Le Conseil fédéral sait-il quelles armes sont utilisées lors de cambriolages et lors d'attaques contre des armureries ?

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

x **20.4507** ***é*** Ip. **Stöckli. Prévenir les erreurs dans la préparation des médicaments à dispenser** (16.12.2020)

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Existe-t-il des directives en Suisse sur la préparation des médicaments à dispenser ? Font-elles la distinction entre une préparation manuelle et les systèmes automatisés de reconditionnement ?

2. Qui a édicté ces directives ? Sont-elles mises en oeuvre et qui vérifie qu'elles sont respectées ?

3. Existe-t-il des études scientifiques sur la fréquence d'erreurs qu'entraîne la préparation manuelle et sur la réduction d'erreurs que permettent les systèmes automatisés ?

4. Que pense le Conseil fédéral de la recommandation émise par le Conseil de l'Europe en 2018 sur les systèmes automatisés ?

5. Que pense-t-il des lignes directrices en la matière publiées par la Direction européenne de la qualité du médicament et soins de santé (DEQM) du Conseil de l'Europe ?

6. Est-il disposé à émettre lui aussi une recommandation ou à adopter une réglementation ? Ou considère-t-il que cette tâche incombe à la Commission fédérale pour la qualité ?

7. Que pense-t-il de la capacité des systèmes automatisés à éviter des erreurs de combinaison et de dosage et à améliorer l'adhésion thérapeutique ?

8. Estime-t-il que les systèmes automatisés sont susceptibles de réduire le gaspillage de médicaments et donc de faire baisser les coûts ?

9. Les fournisseurs de prestations et les caisses-maladie ont trouvé une solution qui a fait ses preuves pour le recours à de grands emballages de médicaments. Le Conseil fédéral est-il disposé à créer les bases légales nécessaires pour que cette pratique puisse se poursuivre sans difficultés ?

10. Le dossier d'enregistrement des médicaments remis à l'Institut suisse des produits thérapeutiques (Swissmedic) contient des données sur la stabilité des médicaments qui sont retirés de leur emballage primaire. Le Conseil fédéral est-il également disposé à créer les bases légales nécessaires pour que Swissmedic puisse mettre ces données à disposition sous une forme appropriée ?

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

08.03.2021 Conseil des Etats. Liquidé

x **20.4508** ***é*** Mo. **Stöckli. Polymorbidité. Améliorer la qualité de la médication et la sécurité des patients** (16.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre une révision des dispositions légales pertinentes au Parlement afin d'améliorer la qualité de la médication et la sécurité des patients polymédicamentés. Il tiendra compte en particulier des points suivants :

1. les professionnels autorisés doivent établir un plan de médication dès que le patient doit prendre simultanément 5 médicaments ;

2. les patients doivent avoir la possibilité d'inscrire ou de faire inscrire des médicaments non soumis à ordonnance dans le plan de médication ;

3. si un plan de médication a été établi, tous les professionnels qui interviennent dans le traitement doivent le tenir à jour ;

4. un pharmacien doit procéder au moins une fois par semestre à une vérification de la médication afin de contrôler l'adéquation de la combinaison de médicaments et de l'améliorer ; si plusieurs professionnels interviennent dans le traitement, le médecin de famille peut procéder à la vérification ;

5. dès que le patient doit prendre 5 médicaments, des infirmiers diplômés doivent vérifier que les médicaments qu'il prend réellement correspondent bien au plan de médication et doivent signaler les éventuelles différences ;

6. pour améliorer l'adhésion thérapeutique, les patients doivent avoir le droit de recevoir leurs médicaments dans la composition qui leur a été prescrite et prêts à l'emploi (reconditionnement) ;

7. le travail qui en découle pour les fournisseurs de prestations doit être rémunéré, notamment les prestations fournies en l'absence des patients.

05.02.2021 Retrait

20.4509 ***é*** Mo. **Wicki. Transport de marchandises par route. Égalité de traitement** (16.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de veiller à l'égalité de traitement entre les camions (>3,5 t) et les voitures de livraison (<3,5 t). Pour ce faire, il devra créer une base légale en vue de régler la couverture des coûts externes occasionnés en Suisse par le transport professionnel de marchandises par route au moyen de voitures de livraison.

Les voitures de livraison qui transportent du matériel ou de l'équipement à des fins professionnelles seront exemptées de cette prise en charge des coûts. Il convient par ailleurs de ne rien changer au système de redevance pour les camions, et en particulier de ne pas augmenter les taxes de base.

Cosignataires: Burkart, Dittli, Hegglin Peter, Noser, Reichmuth, Schmid Martin, Würth (7)

17.02.2021 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

16.03.2021 Conseil des Etats. Adoption

x **20.4510** ***é*** Ip. **Mazzone. Crise des droits humains au Turkestan oriental (Xinjiang chinois). Réaction de la Suisse** (16.12.2020)

Dans un avis de droit publié récemment, le professeur de droit commercial et spécialiste de l'OMC Thomas Cottier arrive à la conclusion que la Suisse n'a pas utilisé toute la marge de manoeuvre à sa disposition lors de la conclusion de l'accord de libre-échange avec la République populaire de Chine, car il ne comprend aucune disposition contraignante pour la protection des droits humains. Les questions y relatives ne peuvent ainsi être traitées que dans le cadre d'un dialogue non contraignant. L'accord sur la coopération en matière de travail et d'emploi avec la Chine, entré en vigueur en même temps que l'accord de libre-échange, n'offre aucun outil non plus dans le cas de recours systématique au travail forcé.

Au regard de la situation dramatique des droits humains au Turkestan oriental (Xinjiang chinois), qui revêt entre-temps des traits génocidaires, mais au regard aussi des développements récents à Hongkong et au Tibet, je charge le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. De quels mécanismes dispose le Conseil fédéral, dans le cadre de l'ALE avec la Chine, pour garantir qu'aucun produit issu du travail forcé et de graves atteintes aux droits humains sont importés en Suisse, notamment en profitant d'avantages douaniers?

2. Le Conseil fédéral est-il prêt à préciser l'accord de libre-échange avec la Chine pour y prévoir une clause contraignante relative aux droits humains, par une renégocation?

3. Avec la loi sur les embargos, la loi sur le contrôle des biens et la loi sur le matériel de guerre, la ratification du statut de Rome et la loi sur les valeurs patrimoniales d'origine illicite, la Suisse dispose de possibilités pour adopter des sanctions juridiques, économiques et politiques à l'encontre d'Etats qui commettent des atteintes systématiques et graves aux droits humains. Comment le Conseil fédéral apprécie-t-il l'utilisation de ces instruments en rapport avec la Chine et la crise des droits humains au Turkestan Oriental? Dans quelles circonstances et selon quels critères est-il prêt à les utiliser à l'encontre de la Chine?

4. L'Union européenne a très récemment adopté un régime mondial de sanctions en matière de droits humains (EU-Global Human Rights Sanctions Regime) permettant pour la première fois d'agir contre des personnes, des organisations et des entités responsables de graves violations ou atteintes en matière de droits humains, ou des personnes associées aux auteurs. Le lieu où elles se sont déroulés n'est plus déterminant. Comment le Conseil fédéral se positionne-t-il sur ce nouveau régime européen? Dans quelles conditions est-il prêt à analyser l'introduction d'un cadre légal analogue pour la Suisse?

Cosignataires: Graf Maya, Juillard, Michel, Sommaruga Carlo (4)

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

18.03.2021 Conseil des Etats. Liquidé

x **20.4511** ***é*** lp. **Müller Damian. Décision d'expulsion. Et après?** (16.12.2020)

Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Le DFJP a reconnu sur Twitter qu'il fallait agir. Son chef discutera en automne avec les cantons des mesures à prendre. Quelles mesures sont envisagées ? Où en sont les travaux ?

2. Les cantons appliquent de manière très différente la clause de rigueur. Le Conseil fédéral estime-t-il qu'il faille agir sur ce point ?

3. Peut-il nous communiquer les cinq nationalités les plus concernées par les expulsions ?

4. Le fait qu'il soit possible d'exécuter ou non une expulsion vers un Etat joue-t-il un rôle dans l'application de la clause de rigueur ? D'après un procureur, il semblerait qu'une expulsion ne soit ordonnée que s'il est réellement possible de l'exécuter. Cette pratique correspond-elle à la volonté du législateur ?

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

01.03.2021 Conseil des Etats. Liquidé

x **20.4512** ***é*** lp. **Burkart. Plan sectoriel des transports. Coordination du transport de marchandises** (16.12.2020)

La partie Programme du Plan sectoriel des transports, intitulé " Mobilité et territoire 2050 ", a pour objectif de coordonner le développement à long terme du système suisse des transports avec l'aménagement du territoire. Il s'agit de l'instrument stratégique permettant de garantir au niveau national la coordination entre la route, le rail, l'aviation et la navigation. Le plan sectoriel est contraignant pour les autorités.

L'objectif principal de ce plan sectoriel est de transférer la mobilité de la route vers d'autres modes de transport. Le projet prévoit que les capacités des infrastructures existantes soient pleinement exploitées (grâce à des mesures appropriées) avant que l'on investisse dans des infrastructures supplémentaires. Le rapport se concentre sur les régions urbaines (voir par ex. Mobilité et territoire 2050, p. 21) : " Le report vers des modes de transport plus respectueux de l'environnement et plus économes en surface (TP, et mobilité douce), et les chaînes de transport multimodales/intermodales, sont dès lors encouragés pour le transport de voyageurs comme de marchandises, en particulier dans les zones urbaines ".

Bien que le projet de plan sectoriel mentionne le transport de marchandises, il ne parle pratiquement pas de l'approvisionnement en marchandises et de l'élimination des déchets ni des objectifs en la matière. La surcharge croissante du trafic dans les régions urbaines rend les villes moins accessibles pour le transport de marchandises. Le Plan sectoriel des transports n'en tient pas compte et ne propose aucune stratégie pour les surfaces nécessaires à la logistique ou pour les installations nécessaires au développement de modes de propulsion pauvres en CO2 (par ex. interfaces de transports pour la distribution finale des marchandises). Au contraire, le projet mis en consultation par le DETEC semble assimiler le transport de marchandises par route au trafic individuel motorisé. Or cette façon de faire ne répond pas à l'objectif fixé. Les exigences ne sont pas les mêmes. Pour répondre aux besoins de la démographie et d'une économie prospère, il est essentiel que l'approvisionnement en marchandises et l'élimination des déchets soient efficaces, en particulier dans les villes. Leur importance dans les régions urbaines est d'autant plus grande que les modèles comme le télétravail sont en plein essor.

Dans ces circonstances, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Comment compte-t-il garantir à l'horizon 2050 l'accès aux villes pour le transport de marchandises par la route et comment coordonne-t-il les exigences qui y sont liées en matière d'aménagement du territoire, en particulier pour les camions et les véhicules professionnels ?

2. Comment tient-il compte des besoins en matière d'aménagement du territoire s'agissant du développement d'une mobilité pauvre en CO2 dans le transport routier (hydrogène, camions électriques) ?

3. Dans quelle mesure tient-on compte du transport de marchandises dans les interfaces de transports ?

Cosignataires: Caroni, Engler, Schmid Martin, Zanetti Roberto (4)

24.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

16.03.2021 Conseil des Etats. Liquidé

x **20.4513** ***é*** lp. **Michel. Couvrir les risques liés aux pandémies au moyen d'un partenariat public-privé** (16.12.2020)

L'expérience de la crise du Covid montre que, face à la perspective de pandémies futures, il serait bon, notamment pour les PME, de pouvoir disposer d'une solution d'assurance permettant de couvrir le risque d'une interruption de l'activité, avec la certitude, en cas de sinistre, de percevoir effectivement les prestations promises. Mais le risque d'une interruption de l'activité pour cause de pandémie n'est pas assurable par le seul secteur privé en raison de la dimension mondiale de cette dernière, ce qui signifie plus précisément qu'une solution privée n'est ici même pas proposée, en raison de l'énormité du risque et des primes exorbitantes qui en seraient nécessairement la contrepartie.

L'expérience acquise dans la gestion d'autres risques majeurs montre que lorsqu'un tel risque n'est pas assurable sur le marché privé, le problème peut être résolu au moyen d'un " partenariat de risque " conclu dans le cadre d'un partenariat public-privé. Cette solution permettrait aux entreprises d'être averties d'emblée des conditions dans lesquelles interviendrait la couverture du sinistre dans le cas d'une interruption d'activité. A cela s'ajoute qu'une partie des prestations d'assurance serait préfinancée par les entreprises elles-mêmes, contrairement aux crédits Covid qui reposent, eux, sur un post-financement, et auxquels s'attache en outre un risque non négligeable d'abus.

Les paramètres du système d'assurance sont la clef de voûte d'une solution s'inscrivant dans le cadre d'un " partenariat de risque ". Il s'agit d'abord de déterminer qui fera partie de la communauté des assurés et s'il y a lieu de rendre l'assurance obligatoire. Il faut ensuite préciser, notamment, les risques assurés et les prestations prévues, les responsables du financement de la couverture d'assurance et la clef de financement.

Dans son avis du 26 août 2020 relatif à la motion Birrer-Heimo 20.3840 " Pour une assurance épidémie ou pandémie obligatoire ", le Conseil fédéral a indiqué que des discussions étaient déjà en cours pour déterminer s'il était possible de mettre au point une solution d'assurance pandémie efficace, praticable et économique, qu'il convenait d'attendre les résultats de cette analyse approfondie avant de décider d'élaborer ou non un projet, enfin que le Conseil fédéral fixerait la suite de la procédure d'ici au début 2021.

Indépendamment de la décision qu'il sera ainsi amené à prendre, le Conseil fédéral est invité à répondre aux questions suivantes :

1. Face à l'absence de produits d'assurance privés pour couvrir les risques liés aux pandémies, que compte-t-il faire pour limiter le risque d'une interruption de l'activité des entreprises, en particulier des PME ?

2. Que pense-t-il de la proposition d'assurer le risque d'une interruption de l'activité pour cause de pandémie au moyen d'un " partenariat de risque " conclu avec des assureurs privés ?

3. Quels seraient à ses yeux les paramètres déterminants pour une telle solution, et dans quel délai faudrait-il selon lui mettre en place une solution permettant aux entreprises suisses d'être assurées contre le risque d'une interruption de l'activité pour cause de pandémie ?

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

10.03.2021 Conseil des Etats. Liquidé

x **20.4514** ***é*** lp. **Germann. Maîtrise des coûts du système de santé. Parmi les propositions de réforme du groupe d'experts du Conseil fédéral, où sont passées les judicieuses?** (16.12.2020)

Le 24 août 2017, un groupe d'experts nommé par le Conseil fédéral a présenté un rapport comportant 38 mesures de maîtrise des coûts dans le domaine de la santé. Certaines de ces mesures se contredisent, sont loin de faire l'unanimité, et le projet de réforme manque d'unité.

Le 14 septembre 2018, le Conseil fédéral a envoyé en consultation un premier volet de mesures de maîtrise des coûts, six des neuf mesures proposées ayant été émises par le groupe d'experts. Dans le deuxième volet de mesures de maîtrise des coûts, que le Conseil fédéral a présenté le 19 août 2020, seules quatre des neuf mesures proposées proviennent du rapport d'experts. Ainsi, seule une petite partie des mesures préconisées par les experts se retrouvent dans les deux volets d'économies, au terme d'une sélection arbitraire. Et ces deux volets n'ont été intégrés ni dans une approche globale ni dans les stratégies Santé2020 ou Santé2030.

D'autre part, certaines mesures importantes et de bon sens qui figurent dans le rapport d'experts, telle la mesure M36 (Réduire les conflits de gouvernance des cantons), n'ont pas été creusées à ce jour.

Depuis plusieurs années, les processus de réforme s'enlisent à chaque fois ou même échouent lamentablement parce qu'ils ne s'inscrivent dans aucune structure ou approche unificatrice visible, comme la concurrence régulée prévue par la LAMal, qui donne aux acteurs du système une marge de manoeuvre assortie d'incitations. Cette situation entraîne des blocages, notamment en termes d'innovation, qui n'existeraient pas si l'on avait opté pour une approche transparente et structurée. Il est donc important de savoir ce que recouvre le projet de réforme du Conseil fédéral et la manière dont celui-ci entend aborder certaines thématiques clefs telles que le rôle pluriel des cantons.

C'est dans ce contexte que je prie le Conseil fédéral de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

1. A la lumière de quels critères ou considérations systémiques a-t-on choisi les mesures du rapport d'experts qui ont été intégrées dans les deux volets de maîtrise des coûts ?

2. Pourquoi certaines des mesures préconisées par les experts n'ont-elles toujours pas été creusées à ce jour ?

3. Pourquoi la mesure M36 (Réduire les conflits de gouvernance des cantons) n'a-t-elle pas été étudiée à ce jour et comment le Conseil fédéral compte-t-il traiter cette thématique ?

4. Dans ce contexte, quand sera établi un rapport en réponse au postulat Cassis 15.3464 " Loi sur l'assurance-maladie. Feuille de route pour désenchevêtrer les rôles que jouent les cantons ", que le Conseil national a adopté le 2 mai 2017 ?

5. D'autres mesures figurant dans le rapport d'experts seront-elles intégrées à l'avenir dans les projets de réforme ? Si oui, lesquelles, s'inscrivant dans quel cadre méthodologique et assorties de quel calendrier ?

Cosignataires: Chiesa, Ettlin Erich, Knecht, Müller Damian, Schmid Martin, Wicki (6)

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

08.03.2021 Conseil des Etats. Liquidé

20.4515 ***n*** Mo. **de Montmollin. Couverture sociale des familles paysannes. Prévenir les risques pour le conjoint travaillant sur l'exploitation** (16.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier sans délai la Loi fédérale sur l'agriculture pour améliorer la couverture sociale des conjoints travaillant dans l'entreprise agricole et limiter les risques en particulier pour les paysannes en cas de maladie, d'accident ou d'invalidité.

Cosignataires: Amaudruz, Badertscher, Bourgeois, Bulliard, Feri Yvonne, Grin, Mettler, Moret Isabelle, Page, Ritter, Streiff, Vincenz (12)

17.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.4516 ***n*** Mo. **Glarner. Relever l'âge de la retraite des collaborateurs des services de navigation aérienne** (16.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre des mesures, conjointement avec Skyguide, pour relever l'âge de la retraite des contrôleurs aériens de sorte qu'il corresponde à l'âge ordinaire de la retraite, soit 64-65 ans, sans compromettre la sécurité et dans la mesure du possible sans générer de surcoûts.

24.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x **20.4517** ***n*** Mo. **Matter Michel. Fonctionnement réellement plurilingue de l'administration fédérale** (16.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de mettre en oeuvre un plan stratégique comportant les mesures interdépendantes suivantes :

1. Lancement d'une campagne nationale sur l'employeur plurilingue Confédération,

2. Ajout d'un message sur le plurilinguisme dans les offres d'emploi,

3. Suppression des biais de sélection dans les processus de recrutement et tests de langues obligatoires,

4. Suivi de cours de langues pour l'ensemble du personnel nouvellement recruté,

5. Représentation équitable au niveau de la direction des offices et des secrétariats généraux des départements.

Le Conseil fédéral est invité à présenter un rapport de synthèse, deux ans après l'adoption de la motion, sur les mesures réalisées et les progrès constatés tant sur le plan quantitatif (représentation) que qualitatif (compétences langagières) ainsi que sur la situation de l'italien au sein de l'administration fédérale

Cosignataires: Bourgeois, Chevalley, de Quattro, Fehlmann Rielle, Flach, Gredig, Gysin Greta, Moret Isabelle, Nordmann, Page, Pointet, Reynard, Walder (13)

17.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.03.2021 Conseil national. Rejet

20.4518 ***n*** Mo. **Dandrès. Compléter la formule officielle de résiliation du bail et celle de modification/hausse du loyer pour mieux protéger les locataires** (16.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier les articles 9 et 19 de l'Ordonnance sur le bail à loyer et le bail à ferme d'habitations et de locaux commerciaux, dans le sens suivant :

A l'article 9 alinéa 1 de l'OBLF :

b. le nom, le prénom et le domicile du bailleur ou sa raison sociale et son siège ;

e. la précision de la condition légale qu'en cas de colocation, tous les locataires doivent exercer ensemble le droit de contester le congé ou de demander la prolongation du bail ;

[les actuelles lettres b., c., d., e., devenant respectivement lettres c., d., f., g.]

A l'article 19 alinéa 1 lettre c de l'OBLF :

1. le nom, le prénom et le domicile du bailleur ou sa raison sociale et son siège ;

3. la précision de la condition légale qu'en cas de colocation, tous les locataires doivent exercer ensemble le droit de contester le bien-fondé de la prétention ;

[les actuels chiffres 1. et 2 devenant respectivement chiffres 2. et 4.]

Cosignataires: Arslan, Funiciello, Glättli, Gysi Barbara, Hurni, Maillard, Marti Min Li, Prelicz-Huber, Töngi (9)

17.02.2021 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

19.03.2021 Conseil national. Combattu. Discussion reportée

x **20.4519** ***n*** Ip. **Moret Isabelle. Protection des monuments historiques du Haut-Karabakh** (16.12.2020)

Le territoire du Haut-Karabakh est un des majeurs bassins culturels de l'histoire arménienne, comportant plus de quatre mille monuments.

- Quelle est la position du Conseil fédéral sur la démarche de l'UNESCO d'envoyer une mission sur ces territoires pour documenter les monuments concernés ?

- Dans le cadre de l'UNESCO, le Conseil fédéral compte-t-il s'investir pour garantir, dans les limites de ses compétences, la protection de ces monuments ?

Cosignataires: Arslan, Müller-Altermatt, Streiff (3)

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

x **20.4520** ***n*** Ip. **Quadri. Le "nouvel" accord sur l'imposition des frontaliers, un nouveau camouflet de l'Italie. Jusqu'à quand le Conseil fédéral tolèrera-t-il qu'on nous danse sur le ventre sans dénoncer unilatéralement l'accord de 1974?** (16.12.2020)

Selon les médias italiens et tessinois, qui ont repris l'information, le " nouvel accord " sur l'imposition des frontaliers est loin de la conclusion rapide annoncée puis que l'Italie l'a de nouveau bloqué.

Il ne sera donc pas signé d'ici à la fin de l'année mais à une date indéterminée. Rien de surprenant à cela, puisque la signature " est imminente " depuis plus de 5 ans selon le Conseil fédéral et ses fonctionnaires. Depuis lors, les renvois succèdent aux renvois. Lors de la dernière réunion des délégations suisse et italienne, le vice-ministre de l'économie italien Antonio Missiani a déclaré que son pays, qui n'a jamais voulu de l'accord, avait désormais d'autres priorités, évidemment liées à la crise du coronavirus.

La Suisse aussi a d'autres priorités. Les avantages offerts par le nouvel accord sont nettement inférieurs à ceux qu'on pourrait légitimement en attendre, soit retenir au Tessin une somme équivalente, ou pour le moins proche, de la totalité de l'impôt à la source payé par les frontaliers. Les sommes rétrocédées à l'Italie, soit près de 100 millions de francs par an, sont en augmentation. Or le Tessin en a un besoin urgent pour faire face à la crise économique provoquée par le coronavirus.

Après près de 6 ans de négociations infructueuses, il est temps de siffler la fin de la partie, de dénoncer l'accord de 1974 et de retenir au Tessin la totalité de l'impôt à la source payé par les frontaliers.

Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes :

- Quel est sa position aujourd'hui, puisqu'il avait préconisé la conclusion rapide, d'ici à la fin de l'année, du nouvel accord sur l'imposition des frontaliers et que l'Italie lui a infligé un nouveau camouflet ? Estime-t-il que cette situation est encore tolérable ?

- Ne pense-t-il pas que le moment est venu de dénoncer l'accord dépassé de 1974 et de cesser les rétrocessions à l'Italie, ne serait-ce que parce que la situation économique a radicalement changé en 2020 et que les quelque 100 millions de francs reversés chaque année à l'Italie sont devenus indispensables au Tessin en raison de la crise économique provoquée par le coronavirus ?

Cosignataire: Marchesi (1)

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

20.4521 *n* Mo. **Quadri. Crise économique et chômage causés par le coronavirus. Ne plus délivrer de permis G** (16.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'autoriser les cantons frontaliers, en particulier le Tessin, à ne plus délivrer de nouveaux permis G, en raison de la crise économique et du chômage causés par le coronavirus et à revenir à la préférence indigène.

Cosignataire: Marchesi (1)

24.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x **20.4522 *n*** Po. **Cottier. Le fédéralisme à l'épreuve des crises. Les leçons à tirer de la crise du Covid-19** (16.12.2020)

1. Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer un rapport dans lequel il analysera le fonctionnement des mécanismes du fédéralisme dans le cadre de la crise du COVID-19, les avantages et inconvénients de l'organisation actuelle et les améliorations institutionnelles ou organisationnelles possibles dans le cadre de la lutte contre une épidémie ou une crise de santé publique.

2. Dans le même cadre, le Conseil fédéral est également prié d'analyser les leçons à tirer de la crise actuelle pour d'autres types de crise d'ampleur nationale (p.ex. crise de sécurité, attaque cyber, catastrophes naturelles de grande ampleur, défaillances d'infrastructures critiques, ...) et il proposera différentes pistes d'améliorations possibles au plan institutionnel ou organisationnel afin que la Suisse soit armée au mieux pour répondre à futur à tout type de crise de grande ampleur.

3. Le rapport présentera également la perspective des cantons sur les points traités et il sera réalisé en collaboration avec les cantons par le biais de la conférence des cantons (CdC) ou des conférences cantonales thématiques.

Cosignataires: Addor, Binder, Buffat, de la Reussille, de Quattro, Farinelli, Fivaz Fabien, Fluri, Glättli, Gredig, Hurni, Maitre, Mettler, Moret Isabelle, Nordmann, Pfister Gerhard, Porchet, Roth Pasquier, Schneider-Schneiter, Wehrli (20)

17.02.2021 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

19.03.2021 Conseil national. Adoption

20.4523 *n* Ip. **Prelicz-Huber. Le partenariat social de Swissport a-t-il été résilié?** (16.12.2020)

1. Est-il vrai que Swissport International n'a reçu aucune aide de la part de la Confédération, alors que le parlement s'est clairement prononcé en faveur de ce soutien ? Si tel est le cas, pourquoi ? Si non, à combien s'élevait le montant alloué et quelles étaient les conditions ?

2. Le Conseil fédéral est-il au courant des conflits de travail émergeant dans les aéroports de Genève, de Zurich et de Bâle ? Suit-il leur évolution ?

3. Que fait le Conseil fédéral pour soutenir les employés lorsque le partenariat social se dégrade ? En d'autres termes, comment peut-il contribuer au renforcement du partenariat social, dont il a à maintes reprises souligné l'importance ?

4. Le Conseil fédéral est-il au courant des fortes réductions de salaires envisagées ? Est-il conscient que ces restrictions pourraient priver de nombreux salariés du minimum vital ?

5. Le Conseil fédéral est-il prêt à agir afin que des salaires équitables, des conditions de travail dignes et un partenariat social constructif puissent être mis en place dans la branche de l'aéronautique?

6. Le Conseil fédéral ne pense-t-il pas aussi qu'un travail de bonne qualité devrait être justement rémunéré ?

Cosignataires: Arslan, Badran Jacqueline, Baumann, Brenzikofer, Dandrès, de la Reussille, Egger Kurt, Glättli, Gysin Greta, Klopfenstein Broggini, Maillard, Marti Min Li, Molina, Porchet, Python, Roth Franziska, Ryser, Rytz Regula, Schlatter, Töngi, Trede, Walder, Weichelt-Picard, Wettstein (24)

24.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Discussion reportée

x **20.4524 *n*** Ip. **de Montmollin. Maintenir les infrastructures indispensables à la Genève internationale** (16.12.2020)

La crise Covid-19 n'a pas épargné la Genève internationale Des événements tels que des conférences et des réunions n'ont pas pu être organisés, ou seulement de manière réduite. L'économie genevoise a été durement touchée, en particulier son industrie hôtelière qui doit être considérée comme l'infrastructure de base indispensable à la Genève internationale. Cette branche économique lutte actuellement pour sa survie.

La Genève internationale est pourtant d'une importance cruciale pour la Suisse car elle garantit l'accès à la diplomatie internationale et contribue de manière significative au multilatéralisme et donc à la paix dans le monde. Il est donc crucial de prendre les mesures appropriées pour que la Genève internationale puisse continuer d'exister et assurer pleinement son rôle après la crise Corona-19.

Je prie donc le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

a. Comment la pandémie Corona-19 a-t-elle affecté le multilatéralisme dans son ensemble et la Genève internationale en particulier ?

b. Faut-il s'attendre à des effets négatifs sur la Genève internationale en termes de conférences moins nombreuses ou plus petites ?

c. Quel serait l'impact d'une réduction significative de la Genève internationale, sur la politique étrangère et la diplomatie suisses ?

d. Une Genève internationale sans l'assurance d'infrastructures de base de qualité telles qu'infrastructures aéroportuaires,

hôtels, restaurants ou centres d'exposition et de conférences serait-elle concevable ?

e. Comment le Conseil fédéral entend-il garantir à la Genève internationale le maintien des infrastructures indispensables à son développement après la pandémie Corona-19 ?

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

20.4525 *n* Mo. **de Montmollin. Franchise douanière sur le vin. Mieux tenir compte des régions viticoles frontalières** (16.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'adapter la franchise quantitative et/ou les droits de douane pour le vin, afin de mieux tenir compte des intérêts de l'économie vitivinicole suisse.

Cosignataires: Borloz, Bourgeois, Fivaz Fabien, Grin, Piller Carrard, Reynard, Romano (7)

17.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.4526 *n* Po. **Weichelt-Picard. Rendre publiques les listes de parrainage de la Confédération** (16.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de publier régulièrement les listes de parrainage des départements et des offices.

Cosignataires: Badran Jacqueline, de Quattro, Flach, Fridez, Glättli, Graf-Litscher, Gredig, Gugger, Jans, Locher Benguerel, Porchet, Prelicz-Huber, Pult, Rytz Regula, Schlatter, Seiler Graf, Streiff (17)

17.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.4527 *n* Ip. **Weichelt-Picard. Non au parrainage de l'armée** (16.12.2020)

1. Le Conseil fédéral est-il prêt à exclure toute forme de parrainage de l'armée par des entreprises d'armement ?

2. Le DDPS finance-t-il lui-même le parrainage en payant des prix élevés, par exemple pour la maintenance des FA/18 ?

3. Le fait que des fournisseurs du DDPS " appâtent " des sociétés militaires ne nuit-il pas à l'image de l'armée dans le pays ?

Cosignataires: Fivaz Fabien, Flach, Fridez, Graf-Litscher, Marti Min Li, Porchet, Roth Franziska, Schlatter, Seiler Graf (9)

24.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Discussion reportée

20.4528 *n* Ip. **Fiala. Une carte d'identité pour les sans-papiers à Zurich** (16.12.2020)

A l'heure actuelle, plus de 10 000 personnes sans papiers vivent à Zurich. Le Secrétariat d'Etat aux migrations estime leur nombre à 13 000 à Genève. Le projet de la city card ayant été adopté, l'exécutif zurichois introduira bientôt un nouveau type de carte d'identité. Se posent alors les questions suivantes :

1. Que pense le Conseil fédéral d'une carte d'identité communale pour les sans-papiers ? Serait-elle réellement utile ?

2. En introduisant une telle carte, la Ville de Zurich enfreint-elle le droit fédéral ?

3. Les communes ont-elles qualité pour émettre ce genre de documents facilitant les démarches administratives locales pour les sans-papiers ?

4. Comment le Conseil fédéral prévoit-il d'aborder le problème des sans-papiers en Suisse ?

5. A cet égard, les services d'identification électroniques (e-ID) contribueraient-ils à améliorer la situation ?

6. A quels standards sur la protection des données une city card devrait-elle être soumise, étant donné qu'elle permettrait aussi l'accès aux services de cyberadministration ?

7. Quels enseignements le Conseil fédéral tire-t-il de l'opération Papyrus menée dans la Ville de Genève ?

24.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

20.4529 *n* Mo. **Fiala. Améliorer la recherche sur les antibiotiques grâce à des mesures d'incitation à la demande** (16.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de créer des incitations pour promouvoir le développement de nouveaux antibiotiques. Plus précisément, il envisagera les mesures suivantes :

1. création d'incitations financières telles que primes d'entrée sur le marché ou modèles d'abonnement prévoyant une rémunération quelle que soit la quantité achetée

2. développement d'une coopération avec des pays ayant déjà mis en place des systèmes d'incitation à la demande, comme le Royaume-Uni ou la Suède

3. octroi d'allègements fiscaux pour les investissements effectués dans la recherche et le développement de nouveaux antibiotiques.

24.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x **20.4530 *n*** Ip. **Lohr. Quel est l'avenir du sport populaire suisse?** (16.12.2020)

En 2020, l'épidémie du coronavirus a affecté différents domaines du quotidien. Le sport populaire suisse n'a pas été épargné, il a été fortement touché par les restrictions, parfois drastiques. De nombreux sports et loisirs tout comme les activités associatives ne peuvent plus être pratiqués depuis des semaines, voire des mois. Les mesures ont limité la liberté de mouvement de tout un chacun, des jeunes aux seniors actifs dans les clubs sportifs.

La diminution des membres dans les associations suscite des inquiétudes dans la société. Les passionnés de sport font manifestement moins d'exercice à cause du COVID-19, ce qui est préoccupant pour la santé publique. Dans ces périodes difficiles, il faut soutenir et renforcer les structures du sport populaire. Il convient de prendre des initiatives et d'élaborer des stratégies, en tenant également compte de la base.

Afin de clarifier la situation concernant l'avenir du sport populaire suisse, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Que pense-t-il de la situation du sport populaire suisse par rapport à l'épidémie actuelle de COVID-19 ?

2. Le Conseil fédéral estime-t-il que davantage de mesures sont nécessaires à court, moyen et long termes pour maintenir les structures du sport populaire ? Si tel est le cas, dans quels domaines ?

3. Quelles solutions voit-il pour y remédier ? Peut-on d'ores et déjà savoir si des fonds et du personnel supplémentaires seront nécessaires ?

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

20.4531 *n* Ip. **Imark. Subventions accordées à des entreprises peu recommandables pour des projets douteux combattus par la population** (16.12.2020)

A Kleinlützel (SO), l'entreprise koweïto-germano-helvéto-libanaise BAK International SA envisage d'exploiter une centrale électrique à bois sur le terrain de la société française en liquidation Bio Energie Lützeltal. Ce projet a suscité une tempête de protestations parmi les habitants de la commune, qui dénoncent en particulier les nuisances liées à la centrale (trafic de poids lourds, bruit, odeurs, etc.). Outre ces enjeux de politique locale, le projet soulève un certain nombre de questions :

1. Est-il exact que la rétribution de l'injection et l'octroi de contributions ont été promis à la centrale, ce bien que les copeaux de bois utilisés proviennent de l'étranger ?

2. Comment l'Office fédéral de l'énergie examine-t-il la loyauté des pratiques des entreprises dont le courant injecté est rétribué ?

3. Est-il exact que le courant injecté par la centrale est rétribué en dépit du fait que le propriétaire du terrain, Bio Energie Lützeltal GmbH, soit en liquidation ?

4. Quel est/sera le montant de la rétribution accordée à BAK International SA dans le cadre de la centrale de Kleinlützel ?

5. Quelles sont les bases légales encadrant les questions 1 à 3 ?

6. Le département de la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga se soucie-t-il de l'opposition massive manifestée par les habitants de Kleinlützel à un projet en partie financé par le contribuable ?

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Discussion reportée

20.4532 *n* Ip. **Feller. Comment l'Office fédéral de l'énergie a-t-il sélectionné les quatre labels du bâtiment dont il assure la promotion?** (16.12.2020)

L'Office fédéral de l'énergie (OFEN) a publié en janvier 2018 sa vision pour le parc immobilier de la Suisse à l'horizon 2050. Cette vision contient la " famille " des labels du bâtiment, à savoir le certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB), Minergie, le Standard de construction durable suisse (SNBS Bâtiment) et les sites 2000 watts.

En mai 2020, l'OFEN a annoncé qu'il entendait consolider la " famille " des labels au travers d'une meilleure collaboration et d'une plus grande exploitation des synergies entre les quatre labels. Dans ce cadre, une charte des labels du bâtiment a été publiée en vue de renforcer ces quatre labels et de mieux les faire connaître.

1. Sur la base de quels critères l'OFEN a-t-il choisi ces quatre labels ? Y a-t-il eu un appel d'offres ?

2. Existe-t-il sur le marché d'autres labels, de qualité comparable, susceptibles d'être utiles aux propriétaires en vue d'atteindre les objectifs de la Stratégie énergétique 2050 ? Si oui, pourquoi l'OFEN ne fait-il la promotion que de quatre labels particuliers ?

3. Est-ce que les quatre labels sélectionnés par l'OFEN sont soutenus financièrement par la Confédération ? Si oui, est-ce que d'autres labels, de qualité comparable, bénéficient ou pourront bénéficier également d'appuis financiers ?

4. Est-ce que les propriétaires qui construisent ou rénovent des immeubles en se conformant à l'un ou l'autre des quatre labels promus par l'OFEN peuvent obtenir des subventions (par exemple au travers du Modèle d'encouragement harmonisé des cantons, du Programme Bâtiments ou du fonds pour le climat prévu dans la nouvelle loi sur le CO2) ? Si oui, cela ne devrait-il pas être aussi le cas pour les propriétaires qui se conforment à d'autres labels disponibles sur le marché, de qualité comparable ?

5. Est-ce que l'OFEN entend offrir à terme aux quatre labels qu'il promeut une situation de monopole ? Si oui, est-ce admissible sous l'angle juridique ?

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Discussion reportée

x **20.4533 *n*** Ip. **Hurni. Implantation d'éoliennes. Administration fédérale à vent contraire?** (16.12.2020)

Je remercie d'avance le Conseil fédéral pour ses réponses aux questions suivantes :

1. Est-il au courant de l'existence de pratiques administratives, en particulier à l'ESTI, qui peuvent freiner l'implantation d'éoliennes ? Est-il fréquent que l'ESTI ralentisse une procédure en retardant sa prise de position dans l'attente des résultats de la procédure cantonale ?

2. Le principe de coordination en matière fédérale concernant l'implantation d'éoliennes est-il toujours appliqué avec rigueur ? Au vu des objectifs ambitieux de la stratégie énergétique 2050 en matière d'énergies renouvelables, le DETEC met-il tout en oeuvre pour accélérer les procédures concernant lesdites énergies renouvelables.

3. Le Conseil fédéral pourrait-il envisager de proposer une modification réglementaire ou légale qui impose à l'ESTI de prendre ses décisions rapidement si cette dernière n'a pas de raison particulière d'attendre la fin de la procédure cantonale ?

Cosignataires: Bendahan, Crottaz, Dandrès, Fehlmann Rielle, Maillard, Nordmann, Reynard (7)

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

x **20.4534 *n*** Mo. **Dandrès. Pour une protection efficace des travailleurs et travailleuses vulnérables, remettre en vigueur la norme prévue à l'article 10c de l'ordonnance 2 Covid-19** (16.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de proposer une modification du droit fédéral tendant à assurer une protection adéquate des personnes vulnérables sur leur lieu de travail, en reprenant le contenu de l'art. 10c de l'Ordonnance 2 sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus (COVID-19) (RS 818.101.24).

Dans cette ordonnance, le Conseil fédéral avait institué une mesure efficace pour assurer la protection effective de la santé des salarié-e-s.

Il avait en effet prévu, à l'art. 10c, que l'employeur-euse devait permettre à ses salarié-e-s vulnérables de remplir leurs obligations par télétravail et que, si cela n'était pas possible, fournir des tâches de substitution équivalentes que la ou le salarié-e concerné-e devait être à même d'accomplir depuis son domicile, sans perte de salaire.

Lorsque ces deux alternatives n'étaient pas envisageables, l'employé-e pouvait être tenu-e d'effectuer son travail ordinaire sur place, pour autant que des mesures de protection efficaces soient prises.

La ou le salarié-e demeurait autorisé-e à refuser d'accomplir une tâche attribuée par l'employeur-euse qui ne remplissait pas les conditions précitées, ou qui l'exposait à un risque d'infection trop élevé malgré les mesures prises, moyennant le cas échéant la production d'un certificat médical, le salaire étant maintenu.

Cosignataires: Fehlmann Rielle, Funiciello, Gysi Barbara, Maillard, Meyer Mattea, Prelicz-Huber, Storni (7)

24.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.03.2021 Conseil national. Rejet

20.4535 ***n*** Mo. **Dandrès. Pour instituer un droit pour les personnes mourantes d'être accompagnées dans leurs derniers instants** (16.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre les mesures nécessaires afin que toute personne qui vit les derniers moments de sa vie puisse bénéficier d'un droit à être accompagné-e par un proche de son choix. La seule exception envisageable à ce droit seraient les restrictions indispensables pour protéger les tiers avec lesquelles la ou le mourant-e titulaire du droit serait contraint-e de séjourner.

Cosignataires: Crottaz, Fehlmann Rielle, Gysi Barbara, Maillard, Marra, Piller Carrard, Prelicz-Huber (7)

24.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x **20.4536** ***n*** Ip. **de Quattro. Réviser la LAVI pour une meilleure prise en charge des victimes d'attentats à l'étranger** (16.12.2020)

Les attaques terroristes se succèdent en Suisse et dans le monde, Si l'efficacité des mesures d'urgence par les services de secours concernes est reconnue, des témoignages de victimes d'attentats à l'étranger dénotent qu'elles ne sont pas assez soutenues par l'Etat. En effet, la loi sur l'aide aux victimes (LA VI) n'est plus adaptée.

Jusqu'en 2009, la LAVI indemnisait, à titre subsidiaire, les victimes d'attentats à l'étranger si l'Etat dans lequel les événements s'étaient produits ne le faisait pas. Depuis la révision de la LAVI en 2007, les victimes d'attentat à l'étranger n'ont plus droit qu'aux prestations des centres de consultation et a une contribution aux frais. Par contre, elles n'obtiennent pas d'indemnité au titre de réparation.

La Suisse ne dispose pas non plus d'un Fonds pour les victimes de terrorisme comme c'est le cas en France depuis 1986. Or ce dispositif fait ses preuves: un an après les attentats de Paris en 2015, 90 % des victimes avaient reçu des indemnités. La question d'un meilleur appui aux victimes d'attentats ou de violences terroristes 'se pose en Suisse aussi.

Dans ce contexte, le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes:

1. Face au nombre croissant d'actes terroristes, le Conseil fédéral envisage-t-il d'adapter la LAVI aux risques auxquels nos concitoyens peuvent être confrontes à l'étranger ?

2. Le Conseil fédéral est-il disposé à mettre en place une indemnisation ou une réparation morale pour ces victimes?

3. Où en sont les discussions entre la Confédération et les cantons concernant un meilleur appui aux victimes comme annoncé dans la réponse du Conseil fédéral du 22 novembre 2017 a l'interpellation 17.3869 de

Mme Suzanne Leutenegger Oberholzer ?

4. Un fonds pour les victimes de terrorisme ou de violences terroristes a-t-il été évalué ?

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

20.4537 ***n*** Ip. **Addor. Swissmedic. Assez indépendante de Bill Gates pour valider un vaccin contre le Covid-19?** (16.12.2020)

Le 6 mars 2020, Swissmedic annonçait la signature, avec la Fondation Bill et Melinda Gates (FBMG), d'une convention de financement les engageant à soutenir les autorités de surveillance des pays confrontés à une pénurie de ressources pour que ceux-ci puissent avoir un meilleur accès aux soins de santé. Elle rappelait que cette collaboration était fondée sur un "Memorandum of understanding" signé en 2014 entre ladite fondation, ainsi que les départements fédéraux de l'intérieur et des affaires étrangères https://www.swissmedic.ch/swissmedic/fr/home/news/mitteilungen/swissmedic_bmgf_zusammenarbeit.html?fbclid=IwAR1Nkr2KC4ogS4QDSTtTKWktS5AT4-D4MHcuiqy-olSNronscH2QhkfkLIY.

1. En application du principe de transparence, le Conseil fédéral est-il prêt à rendre publiques l'intégralité du "Memorandum of understanding" de 2014, ainsi que de la convention de 2020 ?

2. Sachant que Bill Gates travaille avec l'OMS, des groupes pharmaceutiques et plusieurs ONG avec l'objectif affiché de juguler la pandémie de COVID-19, quels sont les liens que ce milliardaire américain entretient, directement ou par des entités telles que la FBMG, avec les groupes pharmaceutiques dont les vaccins sont en cours de validation en Suisse ?

3. Quels sont les liens économiques en tous genres entre Swissmedic et la FBMG ?

4. De par la mise en oeuvre du "Memorandum of understanding" de 2014 et de la convention de 2020, Swissmedic dispose-t-elle de l'indépendance nécessaire pour jouer de manière crédible le rôle qui lui est attribué dans le processus qui devrait conduire, apparemment en janvier 2021, au début d'une campagne massive de vaccination contre le COVID-19 en Suisse ?

5. Le Conseil fédéral estime-t-il nécessaire de prendre des mesures pour garantir la confiance nécessaire dont Swissmedi doit pouvoir bénéficier de la part de la population et si oui, lesquelles et dans quel délai ?

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Discussion reportée

20.4538 ***n*** Po. **Page. Quelles solutions pour venir en aide aux proches aidants engagés sur le long terme?** (16.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter dans un rapport différentes solutions d'aide et de soutien en faveur des proches aidants engagés sur le long terme.

Cosignataires: Badertscher, Bulliard, de Montmollin, Dettling, Gafner, Gschwind, Marchesi, Matter Michel, Nicolet (9)

17.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.4539 ***n*** Po. **Page. Rôle des organisations dans le secteur agroalimentaire** (16.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer un rapport décrivant le rôle des organisations dans le secteur agroalimentaire et la manière dont elles contribuent à la réalisation des objectifs de la

politique agricole. Les questions suivantes se posent en particulier :

1. Comment les différents secteurs et leurs organisations sont-ils organisés ? Comment sont-ils constitués ?

2. Quelles sont les différences entre les organisations de producteurs et les interprofessions et quelles sont les forces et les faiblesses des deux formes d'organisation ?

3. Quelles sont les tâches de ces organisations ?

4. Comment ces organisations contribuent-elles à la réalisation des objectifs de la politique agricole ? Comment influencent-elles le pouvoir de négociation au sein d'une chaîne de valeur ? Comment contribuent-elles au succès commercial de la chaîne de valeur ?

5. Quel est le rôle de ces organisations dans la future politique agricole ?

Cosignataires: Badertscher, Bourgeois, Bulliard, Chevalley, de Montmollin, Dettling, Friedli Esther, Gafner, Grin, Gschwind, Guggisberg, Haab, Marchesi, Matter Michel, Nicolet, Rösti, Strupler (17)

24.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.4540 ***n*** Mo. **Chevalley. Soutenir Euratom pour la fusion, la gestion des déchets et le démantèlement** (16.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de négocier une participation partielle au programme Euratom. La participation de la Suisse se concentrera sur la fusion et dans le domaine de la fission sur la gestion des déchets et le démantèlement. La Suisse ne contribuera plus à la recherche sur de nouveaux réacteurs à fission ni sur le lobbying fait pour la promotion du nucléaire.

Cosignataires: Bäumle, Bellaïche, Bertschy, Brunner, Christ, Fischer Roland, Flach, Gredig, Grossen Jürg, Mäder, Matter Michel, Mettler, Moser, Pointet, Schaffner (15)

17.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.4541 ***n*** Mo. **Porchet. Fiscalité 2.0. Pour un élargissement de la base de calcul des contributions des employeurs et employeuses aux assurances sociales, en intégrant la valeur ajoutée brute produite en Suisse** (16.12.2020)

Comme rapidement évoqué dans le rapport donnant suite au postulat 17.3045 Schwaab (01.03.2017), le Conseil fédéral est chargé de faire une proposition afin d'élargir l'assiette des contributions pour que " Tous les facteurs de production participent au financement des assurances sociales : le travail et le capital ". Autrement dit, pérenniser les recettes des assurances sociales malgré le développement de l'automatisation et de la digitalisation en utilisant comme base de calcul pour les contributions des employeureuses la valeur ajoutée brute produite en Suisse.

Le projet de réforme doit permettre des recettes totales pour les assurances sociales au moins similaires aux recettes actuelles.

Cosignataires: Clivaz Christophe, Python (2)

17.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.4542 ***n*** Mo. **Porchet. Prévoyance de réorientation écologique professionnelle** (16.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de mettre en place une nouvelle assurance professionnelle, sur le modèle de l'APG, de sorte à :

1. Proposer une réorientation professionnelle qui suive les principes de durabilité à tout individu touché professionnellement par les atteintes à l'environnement, notamment le changement climatique, dues aux activités humaines.

2. Proposer à tout individu touché professionnellement par les mesures politiques en faveur de la transition énergétique et écologique.

3. Intégrer les bénéficiaires actuels et futurs des assurances sociales de sorte à leur proposer une réorientation professionnelle qui suive les principes de durabilité.

Chaque réorientation doit viser la pérennité dans le temps.

Cosignataires: Clivaz Christophe, Python (2)

17.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.4543 ***n*** Ip. **Roduit. Ministère public de la Confédération et affaires de crimes internationaux** (16.12.2020)

Le Tribunal pénal fédéral mène actuellement un procès historique, celui d'un ancien chef de guerre libérien. Il s'agit du premier procès pour crimes de guerre tenu en Suisse depuis leur dévolution aux tribunaux civils en 2011.

Cette étape importante ne devrait cependant pas cacher les critiques nombreuses, ces dernières années, envers le Ministère public de la Confédération quant au traitement des affaires de crimes internationaux. Cela a donné lieu à plusieurs questions de parlementaires à ce sujet. Ces remarques ont à nouveau fait surface à l'occasion du procès en cours, l'organisation Human Rights Watch (HRW) notant par exemple ces critiques au sujet d' "un manque de capacité et de volonté politique, [de] retards indus et [d'] allégations d'ingérence politique. " Le directeur de l'ONG suisse TRIAL International, quant à lui, regrettait dans les médias les "ressources insuffisantes" et les " lenteurs " de ces procédures. Ces lenteurs reflètent un problème plus large. La compétence universelle de la Suisse et la dizaine de plaintes toujours en cours semblent par ailleurs n'avoir jamais fait partie des priorités de l'ancien procureur général Michael Lauber, qui considérait ces dossiers comme à la fois trop complexes et peu attractifs pour le grand public. Ainsi, certaines procédures, telle que l'affaire Khaled Nezzar, durent depuis 2011. Actuellement, un manque de clarté règne sur les moyens réels alloués à ces dossiers, alors que les procureurs dédiés à ces affaires continuent à traiter de demandes d'entraides sans lien avec les crimes internationaux. Plusieurs procureurs ont d'ailleurs quitté l'unité.

Au vu de ce qui précède :

1. Le Conseil fédéral estime-t-il que le nombre de procureurs affectés à aux affaires de crimes internationaux est suffisant ?

2. Pense-t-il que leur temps de travail effectif réellement dédié à ces dossiers est suffisant ? Dans quel pourcentage ?

3. Peut-il affirmer qu'en 2021 les procureurs traiteront d'affaires de crimes internationaux ?

4. Est-il d'avis que le MPC doit accorder plus d'importance dans le recrutement et la formation des procureurs quant à la maîtrise et au développement de compétences appropriées pour traiter ce genre de dossiers ?

5. Estime-t-il que le MPC doit plus s'investir dans l'accompagnement et la protection des victimes pendant les procédures ?

25.01.2021 Réponse de l'Autorité de surveillance

19.03.2021 Conseil national. Discussion reportée

20.4544 *n* Ip. **Roduit. Révision du plan sectoriel des transports, partie programme. Garantir le respect du fédéralisme et prendre en compte les besoins des régions moins densément peuplées** (16.12.2020)

La mobilité individuelle motorisée représente trois quarts de la mobilité en Suisse; et elle revêt une importance particulière pour les régions moins densément peuplées que les espaces métropolitains du plateau. L'accessibilité et la prospérité des régions touristiques dépend par ailleurs fortement de la mobilité routière, qu'il s'agisse de transports de personnes ou de voitures individuelles. L'offre de stationnement joue par conséquent un rôle clé pour l'attractivité et la prospérité de ces régions, qu'il s'agisse de petites agglomérations ou de villages. Pour que les régions non urbaines puissent vivre et se développer, il est essentiel donc qu'elles puissent adapter leurs infrastructures à la demande, aussi bien pour les transports publics, la mobilité douce que pour le transport individuel motorisé.

Le DETEC prévoit de réviser son plan sectoriel des transports dont l'objectif se résume à un transfert modal sur les transports publics et le vélo. Cette vision unilatérale de la mobilité future n'est toutefois pas réaliste dans les régions moins denses ou de montagnes, donc moins propices au développement des transports publics. Par ailleurs, contrairement à ce qu'affirme le Conseil fédéral dans sa réponse à ma question 20.5931, il convient de relever que le projet de révision du plan sectoriel mis en consultation par le DETEC prévoit explicitement de contraindre les centres à réduire leur offre de stationnement: "l'offre de stationnement TIM [...] doit faire l'objet d'une diminution ciblée dans les centres" (p.23).

Au vu de ce qui précède, le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Le Conseil fédéral est-il conscient que le DETEC a mis en consultation un projet de révision du plan sectoriel des transports portant atteinte au fédéralisme en matière de stationnement ?

2. Partage-t-il l'avis que la mobilité individuelle motorisée est indispensable, notamment pour le développement des régions non urbaines en Suisse ?

3. Est-il également d'avis que tous les modes de transports doivent pouvoir être développés en tenant compte des besoins de l'économie et de la population propres à chaque canton et commune ?

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Discussion reportée

20.4545 *n* Mo. **Geissbühler. Obligation de déclarer les plantations de chanvre** (16.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer des bases légales prévoyant une obligation de déclarer les plantations de chanvre et des sanctions en cas de non-respect de celle-ci.

Cosignataires: Bircher, Burgherr, de Courten, Gafner, Glarner, Guggisberg, Herzog Verena, Nicolet, Roduit, Romano, Rüegger, Ruppen, Schläpfer, Strupler, Tuena, von Siebenthal (16)

17.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x **20.4546 *n*** Mo. **Fivaz Fabien. Agir sans délai pour protéger la santé des enfants en cas d'ingestion de sol pollué au plomb et autres polluants dangereux** (16.12.2020)

Le Conseil fédéral est prié de modifier comme suit les ordonnances et de présenter au parlement les modifications suivantes de la loi:

a. Abaisser dans l'Ordonnance sur les sites contaminés (OSites), à l'annexe 3, chiffre 2, les valeurs d'assainissement pour le plomb, le benzo(a)pyrène et les HAPs dans les sols à des seuils inoffensifs pour la santé des enfants.

b. Modifier la Loi sur la protection de l'environnement (LPE), l'OSites et l'Ordonnance sur les atteintes portées aux sols (OSol) de manière à ce que tous les sols pollués où jouent régulièrement les enfants soient assainis s'ils mettent en danger la santé des enfants.

c. Modifier la LPE de manière à pouvoir mobiliser le fonds OTAS en cas d'investigation et d'assainissement de surfaces polluées où jouent les enfants, et ainsi permettre d'alléger la charge financière des propriétaires.

Cosignataires: Chevalley, Clivaz Christophe, Fiala, Girod, Klopfenstein Broggini, Matter Michel, Müller-Altermatt, Munz, Pasquier, Piller Carrard, Porchet, Python, Roth Pasquier, Schlatter (14)

24.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.03.2021 Conseil national. Rejet

x **20.4547 *n*** Ip. **Bellaïche. Réutilisation des données personnelles et techniques collectées et gérées par les administrations publiques et les institutions qui en sont proches** (16.12.2020)

Les administrations publiques suisses et les institutions qui en sont proches collectent et gèrent un très grand nombre de données personnelles et techniques. Or ces données pourraient être réutilisées à d'autres fins, dans l'intérêt de la collectivité, par exemple dans les domaines de la recherche ou encore de la formation. La pandémie a montré que les données collectées par les administrations et les institutions qui en sont proches (notamment dans le domaine de la santé) avaient permis de mieux comprendre la situation, de planifier des mesures et d'évaluer l'efficacité de ces dernières.

En vue de favoriser la réutilisation, dans l'intérêt de la collectivité, des données récoltées et gérées par les administrations publiques et les institutions qui en sont proches, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Estime-t-il qu'une réutilisation des données collectées et gérées par les administrations publiques et les institutions qui en sont proches pourrait lui être utile pour accomplir ses tâches essentielles (qui comprennent aussi la maîtrise de la crise actuelle et des crises futures) ?

2. Quels sont les principaux obstacles juridiques, éthiques, organisationnels et techniques à une réutilisation de ces données ?

3. Quelles mesures pourrait-on prendre à court, à moyen et à long termes pour lever ces obstacles et rendre possible la réutilisation, sous forme anonymisée ou pseudonymisée, des données collectées et gérées par les administrations publiques et les institutions qui en sont proches ?

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

x **20.4548** ***n*** Po. **Bulliard. Mesures destinées à renforcer l'économie alpestre et l'agriculture de montagne** (16.12.2020)

Suite au rejet de la loi révisée sur la chasse, le Conseil fédéral est chargé d'étudier les mesures qui peuvent être prises dans le cadre de la politique agricole afin de renforcer l'économie alpestre et l'agriculture de montagne.

Cosignataires: Candinas, Gschwind, Locher Benguerel, Pult, Ruppen, Stadler (6)

17.02.2021 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

19.03.2021 Conseil national. Adoption

20.4549 ***n*** Ip. **Moret Isabelle. Tests salivaires Covid-19** (16.12.2020)

L'entreprise saint-galloise Home Sampling vient de mettre sur le marché suisse un test salivaire COVID-19. A la différence du test PCR usuel qui se pratique par un frottis au fond du nez et de la gorge, et doit donc par la force des choses être pratiqué par un tiers, ce test salivaire se pratique par un auto-prélèvement de salive.

D'après les études à disposition, ils sembleraient aussi efficaces que les test PCR usuels.

Ces tests salivaires ont plusieurs avantages :

- les tests salivaires réalisés soi-même permettent de détecter et d'isoler plus rapidement des personnes infectées et leurs contacts.

- Ils économisent aussi des ressources et n'exposent pas le personnel médical à un risque d'infection.

- ils sont moins douloureux que le frottis au fond du nez et de la gorge et conviennent donc particulièrement bien aux enfants.

Aussi, je pose les questions suivantes :

- Le Conseil fédéral envisage-t-il l'utilisation de ces tests salivaires dans le cadre de sa stratégie de tests ?

- Le Conseil fédéral estime-t-il aussi que ces tests pourraient être une option pour tester les enfants ?

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Discussion reportée

x **20.4550** ***n*** Ip. **Moret Isabelle. Mise en oeuvre de l'article 5c alinéa 3 lettre b de l'ordonnance Covid-19, "stations de ski" du 4 décembre 2020** (16.12.2020)

Cet article soumet l'autorisation d'exploitation d'un domaine skiable à la condition que le canton dispose des capacités nécessaires à l'identification des personnes présumées infectées.

Dans les questions 20.6091 et 20.6092, j'avais posé deux questions précises sur l'interprétation de cet article qui appelaient une réponse par oui ou par non.

Le Conseil fédéral a répondu à ces deux questions par des considérations générales.

Etant donné qu'il s'agit d'une ordonnance fédérale, il appartient aussi au Conseil fédéral d'en préciser l'interprétation.

Aussi, je pose les deux questions suivantes :

1. Surchargé, Neuchâtel avait cessé début novembre de tester pendant une semaine les personnes symptomatiques en bonne santé, les renvoyant simplement au site coronacheck.

Si un canton devait à nouveau procéder de la sorte, le Conseil fédéral considère-t-il qu'il remplirait la condition de cet article ? oui ou non ?

2. Surchargés, la plupart des cantons romands avaient, jusqu'à il y a peu, procédé à un traçage de crise allégé en limitant les enquêtes d'entourage.

Si un canton devait à nouveau procéder de la sorte, le Conseil fédéral considère-t-il qu'il remplirait la condition de cet article? oui ou non ?

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

20.4551 ***n*** Mo. **Bulliard. Familles paysannes en cessation d'activité. Supprimer la double peine** (16.12.2020)

Lorsqu'un agriculteur cesse ses activités, il peut décider de conserver tout ou partie de sa ferme située en zone constructible pour y vivre avec sa famille, ou la transmettre à ses enfants. Dans ces deux cas toutefois, l'agriculteur est aujourd'hui confronté à une double peine : d'une part il doit cesser son activité économique et d'autre part, le fisc impose la valeur vénale du bâtiment sur le revenu de l'agriculteur, estimant qu'il s'agit d'un bénéfice. Le Conseil fédéral doit remédier à cette pratique, qui a de lourdes conséquences financières sur les familles paysannes concernées.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Bourgeois, Bregy, de Montmollin, Grin, Gschwind, Kamerzin, Maitre, Nicolet, Page, Roth Pasquier, Ruppen, von Siebenthal (13)

17.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.4552 ***n*** Mo. **Gmür Alois. Décompte des impôts et des cotisations aux assurances sociales auprès du même service** (16.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'offrir la possibilité aux personnes occupant des employés de maison d'effectuer le décompte des impôts (impôt à la source) et des cotisations aux assurances sociales auprès d'un seul et même service.

Cosignataires: Bäumle, Birrer-Heimo, Burgherr, Glanzmann, Glarner, Gössi, Gutjahr, Humbel, Paganini, Pfister Gerhard, Rechsteiner Thomas, Ritter, Romano, Rösti, Schneeberger, Schneider-Schneiter, Trede (17)

17.02.2021 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

19.03.2021 Conseil national. Adoption

20.4553 ***n*** Mo. **Clivaz Christophe. Pour une TVA qui favorise l'économie circulaire. Appliquer un taux réduit pour les services de réparation** (16.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier la loi sur la Taxe sur la Valeur Ajoutée afin de faire passer à 2.5% le taux de TVA pour les services de réparation.

Cosignataires: Porchet, Python (2)

17.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.4554 ***n*** Po. **Clivaz Christophe. Pour une TVA qui favorise l'économie circulaire. Réduction de la TVA pour les**

modèles d'affaires basés sur l'utilisation présentant un bénéfice écologique (16.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter dans un rapport la faisabilité et l'intérêt d'introduire une Taxe sur la Valeur Ajoutée réduite pour les modèles d'affaires basés sur l'utilisation présentant un bénéfice écologique.

Cosignataires: Porchet, Python (2)

17.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

x **20.4555** ***n*** Ip. **Schlatter. Incitations inopportunes à remplacer les téléphones mobiles qui fonctionnent encore** (16.12.2020)

Les jeunes remplacent leurs téléphones mobiles tous les deux ans en moyenne. Selon une étude publiée en 2018 par la Haute école des sciences appliquées de Zurich (ZHAW), seuls 28% des jeunes interrogés ont déclaré avoir changé de téléphone mobile car leur appareil était cassé. Deux tiers des participants ont expliqué qu'ils voulaient un modèle plus récent ; 40% des jeunes étaient motivés à changer de téléphones car ils bénéficiaient d'une réduction sur un nouveau mobile à la fin de leur abonnement.

Les fournisseurs de services de télécommunication et les points de vente ont l'habitude de proposer des offres de téléphones et d'abonnements à prix réduit pour inciter les clients à changer de téléphones. Cependant, passer d'un téléphone qui fonctionne encore à un nouveau téléphone n'est plus acceptable du point de vue écologique. Le but visé, à savoir réduire la consommation du matériel informatique et éviter les déchets électroniques, ne devrait pas être court-circuité par cette pratique inopportune.

Dans ce contexte, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

Est-il prêt à prendre des mesures afin de mettre un terme aux offres des fournisseurs de services de télécommunication et des points de vente qui motivent leurs clients à échanger leurs téléphones alors ceux-ci fonctionnent parfaitement ?

Si oui, quelles mesures entrent en ligne de compte ?

Cosignataires: Clivaz Christophe, Egger Kurt, Girod, Klopfenstein Broggini, Trede, Weichelt-Picard, Wettstein (7)

24.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

x **20.4556** ***n*** Ip. **Schlatter. Vélos sur les trottoirs. Suivi des effets indésirables de la nouvelle réglementation** (16.12.2020)

Dans la modification des règles de la circulation routière, le Conseil fédéral autorise à partir de 2021 les enfants jusqu'à 12 ans à rouler à vélo sur les trottoirs si l'infrastructure cyclable fait défaut. Les cyclistes et les piétons se croiseront donc plus fréquemment. Durant la procédure de consultation, une majorité de participants, notamment des cantons, des associations et des directions de police, ont émis des critiques au sujet de cette révision.

Dans ce contexte, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Le Conseil fédéral prévoit-il de mettre en place un suivi des effets indésirables provoqués par cette révision qui tiendrait compte des points suivants :

- La nouvelle réglementation entraînera-t-elle un nombre plus élevé d'accidents (survenus ou tout juste évités) sur le trottoir ?

- Sera-t-elle comprise ou provoquera-t-elle une augmentation générale des cyclistes sur les trottoirs (parents, enfants qui ne seraient pas en mesure d'évaluer s'ils sont autorisés à utiliser le trottoir à un endroit précis, etc.) ?

- Quelles seront les endroits présentant un risque de conflit ou d'accident plus important (par exemple, les lieux d'entrée et de sortie, les passages entre tronçons qui ne sont pas équipés d'une bande cyclable et tronçons qui le sont) ?

- Comment la nouvelle réglementation affectera-t-elle le sentiment de sécurité des piétons, en particulier des personnes âgées, des familles avec de jeunes enfants ou des personnes en situation de handicap ?

2. Selon les normes de la VSS, la largeur minimale d'un trottoir pour assurer le croisement entre un piéton et un cycliste devrait être de 2,50 mètres, voire de 3 mètres.

- Compte tenu de ce fait, le Conseil fédéral prévoit-il d'adapter les normes concernant la dimension des trottoirs afin de rendre possible un croisement sans difficultés du trafic piétons et cyclistes ?

Cosignataires: Mettler, Pasquier, Ryser, Schaffner, Schneider Schüttel, Töngi, Trede (7)

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

20.4557 ***n*** Ip. **Hess Erich. La Confédération a-t-elle financé la campagne des partisans de l'initiative pour des entreprises responsables?** (16.12.2020)

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Quelles associations qui se sont engagées activement, idéologiquement ou financièrement dans la campagne de votation relative à l'initiative pour des entreprises responsables reçoivent des financements de la Confédération ?

2. A combien se sont élevés ces financements cette année et l'année passée ?

3. Quels financements sont de nature générale (sans obligation d'affectation) ?

4. Que pense le Conseil fédéral du fait que la Confédération soutienne financièrement des associations d'utilité publique, exemptées d'impôts et soutenues par les pouvoirs publics qui s'engagent activement dans les campagnes de votation ?

24.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Discussion reportée

20.4558 ***n*** Mo. **Python. Désinvestissement des fonds publics et semi-publics des énergies fossiles et réinvestissement dans la transition énergétique** (16.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'établir une stratégie de désinvestissement des énergies fossiles pour les fonds publics et semi-publics d'ici à 2026. Les fonds ainsi libérés devront être réinvestis dans la transition énergétique (projets ou entreprises du domaine des énergies renouvelables et de l'efficience énergétique, de l'énergie du bâtiment à faible impact carbone et de la mobilité durable (transports publics, nouvelles technologies et mobilité douce), projets de stockage naturel du carbone et revalorisation des sols). Après cette date butoir, l'investissement dans les énergies fossiles sera interdit pour les fonds publics et semi-publics.

La stratégie devra comprendre des objectifs intermédiaires et des mesures contraignantes en cas de non respect de ceux-ci.

Cosignataires: Brélaz, Clivaz Christophe, Porchet (3)

17.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.4559 *n* Mo. **Matter Michel. Mesures contre les discours incitant à la haine ou à la violence au sein des ONG subventionnées par la Suisse** (16.12.2020)

Les mécanismes actuels n'étant pas effectifs, il est demandé au Conseil fédéral d'édicter des dispositions réglementaires définissant avec clarté les critères de financement des ONG en Suisse et à l'étranger et d'établir des règles de contrôle efficaces. Par ailleurs, une disposition spécifique sur l'antisémitisme se référant à la définition de l'IHRA (International Holocaust Remembrance Alliance) doit être intégrée dans ces bases légales.

Cosignataires: Binder, Gafner, Glarner, Imark, Nantermod, Pfister Gerhard, Sauter, von Siebenthal (8)

24.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x **20.4560 *n*** Ip. **Python. Une régulation de la publicité sur la base de l'urgence climatique et de la santé publique est-elle possible?** (16.12.2020)

La Mairie de Grenoble prenait, en 2014, la décision d'interdire toute publicité commerciale dans son espace public, ce qui avait fait grand bruit. La décision des autorités reposait sur un constat simple: la publicité commerciale pousse les citoyen.ne.s à une consommation extrême qui n'est pas compatible avec les ressources limitées de notre planète. La publicité dans l'espace public est, de plus, souvent perçue comme une pollution visuelle qui porte atteinte au patrimoine architectural ainsi qu'aux paysages. Les réclames ont pour but de faire la promotion de biens qui ne sont, dans la grande majorité, pas nécessaires et souvent nuisibles au climat (surconsommation, bilan carbone élevé) et à la santé (produits alimentaires ultra-transformés avec des hauts taux de sucre, produits de nettoyage toxiques, cosmétiques contenant des perturbateurs hormonaux, etc.).

Plusieurs articles de lois régulent actuellement la publicité faisant la promotion de produits néfastes pour la santé (alcool, produits du tabac, etc.).

Dans ce contexte, étudier une forme d'interdiction des procédés de réclame dans l'espace public semble approprié. Le Conseil fédéral est donc chargé de répondre aux questions suivantes:

1. Une forme de régulation de la publicité commerciale dans l'espace public serait-elle possible au niveau fédéral, sachant que certaines régulations existent concernant les publicités touchant à des produits nuisibles pour la santé (alcool, cigarette, etc.)? Quelles sont les possibilités légales?

2. Une interdiction de la publicité dans les espaces gérés par les ex-régies fédérales est-elle envisageable (gares, cars postaux, etc..)?

3. Une interdiction de l'utilisation de panneaux rétro-éclairants et écrans est-elle envisageable, sachant que ceux-ci consomment une énergie disproportionnée et non-compatible avec les objectifs climatiques de la Suisse?

Cosignataires: Brélaz, Clivaz Christophe, Porchet (3)

24.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

x **20.4561 *n*** Po. **Cattaneo. Exploitation des ouvrages hydroélectriques et des lacs artificiels pour produire de l'énergie photovoltaïque** (16.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter une étude détaillée au niveau national sur le potentiel de production d'énergie photovoltaïque grâce à l'exploitation des superficies des ouvrages hydroélectriques et des lacs artificiels. L'étude montrera également les éventuelles modifications législatives nécessaires. Les constructions récentes d'installations photovoltaïques, comme au barrage d'Albigna dans le Val Bregaglia (GR) ou sur le Lac des Toules (VS), constituent des exemples pratiques très utiles.

Cosignataires: Borloz, Bourgeois, Candinas, Farinelli, Giacometti, Jauslin, Marchesi, Nordmann, Nussbaumer, Riniker, Romano, Rösti, Storni (13)

17.02.2021 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

19.03.2021 Conseil national. Adoption

20.4562 *n* Po. **Wasserfallen Christian. Durée de mise en oeuvre des projets d'infrastructure décidés par le Parlement** (16.12.2020)

La croissance démographique, la densification de la construction de logements et la politique énergétique nécessitent de nombreuses adaptations de l'infrastructure de transport, qu'il s'agisse des transports publics, de la circulation routière ou de la mobilité douce. Les fonds fédéraux (FORTA, FIF) sont à la disposition de la Suisse pour garantir le financement des projets d'infrastructure de transport. D'abord, le Parlement débat et décide tous les quatre ans des projets et des étapes à financer pour le rail et la route. Ensuite, le Conseil fédéral met en oeuvre ces projets lui-même ou finance leur mise en oeuvre. Récemment, le DETEC a par ailleurs adapté l'ordonnance relative aux projets d'agglomération pour tenir compte du degré de mise en oeuvre des projets en cours par les villes et les cantons lorsque les priorités sont fixées. Alors que la surveillance de la mise en oeuvre des projets municipaux et cantonaux n'a été introduite que récemment, aucune analyse de la durée de mise en oeuvre des projets de la Confédération n'est disponible.

Pour combler cette lacune et obtenir une idée claire de la durée de mise en oeuvre des projets décidés par le Parlement, le Conseil fédéral doit faire rapport sur les projets d'infrastructure relevant de sa compétence.

En faisant régulièrement rapport à ce sujet, le Conseil fédéral indiquera en particulier, pour chaque mode de transport, quelle est la durée moyenne de mise en oeuvre entre l'adoption du projet par le Parlement et sa mise en service.

Le Conseil fédéral mentionnera en outre dans le rapport les mesures qu'il entend prendre ou qu'il a prises dans le domaine de l'aménagement du territoire (plan sectoriel, stratégie de développement durable, stratégie sur les sols, etc.). Il indiquera comment ces mesures influent sur les projets d'infrastructure de transport décidés par le Parlement.

17.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.4563 *n* Mo. **Hess Erich. Prestations allouées au personnel de Skyguide. Stop aux excès sur le dos du contribuable** (16.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre des mesures pour revoir la structure des coûts du personnel de Skyguide afin de l'alléger. Il veillera à ce que les prestations allouées au personnel soient mieux adaptées aux conditions actuelles et à ce

qu'elles n'excèdent pas les limites fixées dans l'ordonnance sur le personnel de la Confédération.

Cosignataires: Aeschi Thomas, Bircher, Egger Mike, Giezendanner, Glarner, Huber, Matter Thomas, Nicolet, Reimann Lukas, Schwander (10)

03.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x **20.4564** ***n*** Ip. **Fridez. Usage festif du protoxyde d'azote. Un problème également en Suisse?** (17.12.2020)

Les médias français se sont fait l'écho de problèmes sanitaires, parfois graves, survenus en lien avec l'usage festif du protoxyde d'azote, le fameux gaz hilarant.

Il est question d'épisodes de désorientation, de vertiges, de malaises avec perte de connaissance, parfois d'asphyxie et en cas d'usages répétés de troubles cardiaques, psychiatriques ou neurologiques. Avec bien entendu un effet aggravé par l'usage en même temps d'autres drogues ou d'alcool. On parle également en cas d'usage répété d'un risque de dépendance.

L'utilisation de ce produit semble être l'apanage d'adolescents attirés par une mode et ses effets fugaces et euphorisants.

L'accès à ce produit semble facile, en vente libre, sous forme de petites cartouches ou de bonbonnes.

Le Conseil fédéral peut-il nous renseigner sur l'existence de tels phénomènes en Suisse, sur son importance en terme de santé publique et le cas échéant, sur les mesures prises ou à prendre?

Je remercie par avance le Conseil fédéral pour sa réponse.

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

x **20.4565** ***n*** Ip. **Fridez. Une allocation pour chaque enfant en Suisse. Objectif réussi?** (17.12.2020)

En réponse à la question 13.1017 "Des enfants peuvent-ils encore être privés d'allocation familiale en Suisse?", le Conseil fédéral avait confirmé que, malgré l'extension de la législation sur les allocations familiales et notamment son accès aux indépendants, on ne pouvait formellement exclure que d'éventuelles lacunes pouvaient subsister et que certains enfants ou adolescents pouvaient ne pas avoir accès à des allocations. A l'époque je citais l'exemple des cas d'incapacité de travail pour cause de maladie d'une durée supérieure à trois mois entraînant pour le parent salarié la perte du droit à percevoir une allocation pour enfant. Si l'autre parent, pour une raison ou une autre, n'est pas en mesure de prétendre à ce droit et ainsi de suppléer à la perte de droit transitoire de la personne malade, le droit à l'allocation peut être suspendu. Dans sa réponse le Conseil fédéral expliquait la solution dans le cas présent, solution qui réclamait une démarche administrative pas toujours connue des personnes concernées et pour faire le tour de la question, et formellement exclure d'éventuelles lacunes, le Conseil fédéral suggérait le dépôt d'un postulat "pour examiner si des solutions pourraient être proposées au niveau fédéral pour combler d'éventuelles lacunes".

Le postulat a été déposé en 2015, combattu et refusé par le Conseil national.

Par cette interpellation je demande au Conseil fédéral si des éléments ont éventuellement évolué dans ce dossier et s'il peut affirmer que notre pays dispose d'un filet social adapté et suffisant qui permet "de considérer aujourd'hui que plus aucune enfant ou adolescent en Suisse pourrait être privé de l'obtention d'une allocation".

Je remercie par avance le Conseil fédéral pour sa réponse.

24.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

x **20.4566** ***n*** Ip. **Fridez. Pour l'interdiction des bombardements en zones urbaines et peuplées** (17.12.2020)

Le temps des guerres traditionnelles voyant s'affronter sur un champ de bataille deux armées ennemies est bien révolu. L'heure est plutôt aux guerres hybrides, et les zones urbaines sont devenues de plus en plus le lieu des combats modernes. Et l'utilisation des armes explosives, sous la forme de bombes, de missiles ou de roquettes, y cause des dégâts considérables et provoque la mort ou des blessures graves à de très nombreux civils. Les exemples des guerres récentes en Syrie ou au Yémen en témoignent, malheureusement.

En octobre dernier s'est tenue à Vienne une conférence sur " la protection des civils dans la guerre urbaine ", en présence de 133 Etats. Depuis lors des négociations diplomatiques ont débuté, négociations qui devraient déboucher sur une déclaration politique internationale.

Nous savons que notre pays joue un rôle actif dans ce processus, et nous saluons ce fait qui s'impose naturellement vu la tradition humanitaire de la Suisse, son statut de dépositaire des Conventions de Genève et le combat régulier de notre pays pour la paix et la coexistence pacifique.

Mes questions:

- Le Conseil fédéral peut-il nous renseigner sur l'état d'avancement des pourparlers sur ce sujet brûlant et est-il prêt à jouer un rôle de premier plan dans l'élaboration de la déclaration politique internationale pour l'interdiction des bombardements en zone urbaine?

- Le Conseil fédéral a-t-il l'intention de prendre une position publique forte et claire sur le sujet au plus vite, afin de contribuer à créer, grâce au crédit dont dispose la Suisse sur ce type de problématique, une dynamique positive entraînant rapidement la signature et l'engagement d'un très grand nombre de pays?

Nous remercions le Conseil fédéral pour ses réponses.

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

x **20.4567** ***n*** Ip. **Locher Benguerel. Lutter contre le chômage des jeunes** (17.12.2020)

La fin de l'apprentissage marque l'entrée dans la vie active et le début de l'indépendance. Elle ouvre des perspectives professionnelles et constitue la première étape d'une formation qui se poursuivra tout au long de la vie. Un mauvais départ à ce stade compromet à long terme les chances sur le marché du travail, une problématique à laquelle les autorités se montrent déjà très sensibles. Avec l'effondrement économique provoqué par la crise du COVID-19, il faut malheureusement s'attendre à ce que le chômage des jeunes prenne l'ascenseur et à ce que les difficultés se multiplient pour les personnes qui s'apprêtent à entrer dans la vie active. Une étude de l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle menée à l'automne 2020 le confirme : de mauvaises conditions sur le marché de l'emploi ont un impact négatif sur l'entrée des nouveaux diplômés dans le monde du travail.

La transition entre la fin de l'apprentissage et l'entrée dans la vie active doit donc faire l'objet d'une attention accrue, qui ne se limite pas aux personnes qui termineront leur formation en 2021. Une vision à plus long terme est en effet nécessaire, car les effets de la pandémie sur l'économie seront lents à se dissiper.

Dans ce contexte, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Combien d'apprentis ayant récemment terminé leur formation sont actuellement sans emploi ou sans solution de raccordement ?

2. Par rapport aux cinq dernières années, quelles conclusions peut-on tirer de ce chiffre ? A quelle évolution le Conseil fédéral s'attend-il pour les deux prochaines années ?

3. Quels sont les instruments existants pour favoriser l'entrée dans la vie active des apprentis récemment diplômés, au niveau tant de la formation que du marché du travail ?

4. Quelles autres mesures le Conseil fédéral prend-il pour empêcher une hausse du chômage des jeunes diplômés arrivant sur le marché du travail ?

5. Le groupe de travail Formation professionnelle 2030 a-t-il également pour mission de favoriser la transition vers la vie active ?

Cosignataires: Aebischer Matthias, Atici, Brunner, de Montmollin, Eymann, Fivaz Fabien, Gutjahr, Kutter, Munz, Piller Carrard, Python, Reynard, Stadler, Studer, Trede, Wasserfallen Christian (16)

24.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

20.4568 *n* Mo. **Quadri. Islamisme politique. Une infraction en Suisse aussi** (17.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un projet de loi visant à ériger l'islamisme politique en infraction, sur le modèle autrichien.

Cosignataire: Marchesi (1)

17.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.4569 *n* Ip. **Atici. Groupes particulièrement vulnérables. Élargir le mandat de la task force nationale Covid-19** (17.12.2020)

1. Le succès de la lutte contre l'épidémie de COVID-19 dépend grandement de la capacité à atteindre les groupes les plus fragiles de notre société et à leur offrir une existence conforme à la dignité humaine. Dispose-t-on d'une vue d'ensemble et d'une coordination des mesures visant à répondre aux exigences de l'art. 12 de la Constitution, qui donne aux personnes qui sont dans une situation de détresse le droit d'être aidées et assistées ?

2. Les groupes particulièrement vulnérables ne sont pas tous constitués en entreprise et ne sont donc pas tous intégrés au système d'assurances sociales. Quelles oeuvres d'entraide agissent en plus des cantons pour leur fournir aide et assistance et pour leur apporter les mesures nécessaires pour maîtriser l'épidémie ? Qu'observent-elles ?

3. Le Conseil fédéral élargira-t-il le mandat du groupe de travail scientifique national suisse COVID-19 (" Swiss National COVID-19 Science Task Force "), afin que celui-ci identifie, en collaboration avec des experts en sciences sociales qui sont actuellement largement sous-représentés, en quoi la crise provoquée par la pandémie touche spécifiquement les groupes particulièrement vulnérables de la société, notamment ceux qui n'ont pas bénéficié à ce jour des mesures prises pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale et contre la pandémie ?

4. Si le groupe de travail scientifique constate que les cantons ne respectent pas suffisamment leur obligation constitutionnelle de veiller à ce que chacun puisse mener une existence conforme à la dignité humaine, le Conseil fédéral proposera-t-il que la Confédération prenne des mesures supplémentaires à titre subsidiaire et en fonction des besoins ?

Cosignataires: Feri Yvonne, Nussbaumer, Piller Carrard, Pult, Storni, Trede, Wettstein (7)

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Discussion reportée

x **20.4570 *é*** Ip. **Müller Damian. Pourquoi vouloir construire la gare de passage de Lucerne en plusieurs étapes?** (17.12.2020)

La fiche d'objet du Plan sectoriel des transports " OB 5.1 Raum Luzern " prévoit la construction dans un premier temps d'une gare en cul-de-sac, puis dans un deuxième temps d'une gare de passage. Cette mise en oeuvre par étapes a suscité de nombreuses questions et réactions en Suisse centrale. Depuis le début des réflexions sur l'expansion du réseau ferroviaire lucernois, tous les partenaires sont d'avis que seule une gare de passage permettra un trafic ferroviaire optimal. Le rapport coût-efficacité de cette solution est aussi nettement meilleur que celui d'autres options. Le gouvernement cantonal et le Conseil municipal lucernois craignent qu'une mise en oeuvre par étapes n'aboutisse à deux gares en cul-de-sac coexistant à long terme, ce qui ne permettrait de loin pas d'assurer un trafic ferroviaire national et régional aussi efficace qu'avec une gare de passage. L'Office fédéral des transports parle lui aussi d'une mise en oeuvre par étapes, tout en disant viser une gare de passage.

Nous prions le Conseil fédéral d'apporter une clarification à ce sujet et de répondre aux questions suivantes :

1. Envisage-t-on de diviser la construction de la gare de passage en plusieurs étapes et de construire dans un premier temps une deuxième gare en cul-de-sac ?

2. Que faut-il comprendre par cette mise en oeuvre par étapes ? Est-ce pour des raisons de construction ou également pour des raisons de financement ?

3. Les travaux en cours respectent-ils le calendrier prévu ?

4. Comment se déroule la collaboration entre les différents partenaires ?

Cosignataires: Dittli, Gmür-Schönenberger, Wicki (3)

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

16.03.2021 Conseil des Etats. Liquidé

x **20.4571 *é*** Ip. **Rechsteiner Paul. Dotation insuffisante des services de l'inspection du travail et rôle de surveillance de la Confédération** (17.12.2020)

La pandémie de Covid-19 a de nouveau mis en évidence le caractère très nettement insuffisant de la dotation en personnel des services de l'inspection du travail (cf. également ARV/DTA 2020 p. 183 ss). Cette carence est en contradiction non seulement avec les exigences minimales d'une protection de la santé au travail qui n'a jamais été plus importante qu'aujourd'hui, mais aussi avec les objectifs prévus par la loi et avec les obligations

internationales. On relèvera également les différences considérables que l'on peut observer à cet égard entre les cantons.

Je prie le Conseil fédéral de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

1. Reconnaît-il l'importance de la santé au travail et, partant, la nécessité de doter d'effectifs suffisants les services de l'inspection du travail ?

2. Quelles mesures entend-il prendre dans le cadre de sa fonction d'autorité de surveillance ?

3. Entend-il au besoin renforcer à nouveau les services fédéraux de l'inspection du travail ?

4. Que pense-t-il de la proposition visant à prélever un supplément de prime dans le cadre de la LAA pour assurer un financement adéquat des services de l'inspection du travail ?

5. Est-il disposé à examiner la possibilité de créer des synergies au moyen d'une coopération avec les organes chargés du contrôle des conditions de travail et des assurances sociales ?

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

18.03.2021 Conseil des Etats. Liquidé

20.4572 ***é*** Mo. **Zanetti Roberto. Raccourcissement du délai pour défiscaliser les frais relatifs aux investissements destinés à économiser l'énergie et à ménager l'environnement** (17.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de créer les bases légales nécessaires pour raccourcir et harmoniser le délai après lequel un bâtiment neuf est considéré comme existant pour ce qui concerne la déduction fiscale des frais relatifs aux investissements destinés à économiser l'énergie et à ménager l'environnement.

Cosignataires: Ettlin Erich, Germann, Wicki, Zopfi (4)

03.02.2021 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

10.03.2021 Conseil des Etats. Adoption

20.4573 ***é*** Mo. **Français. Pour une autorisation de conduire des quadricycles légers dès 16 ans** (17.12.2020)

Afin de permettre une meilleure concordance avec les réglementations en vigueur des différents usagers de la route et de s'approcher des règles appliquées dans les pays limitrophes, il est demandé au Conseil fédéral de modifier l'OAC à l'article 6 afin d'autoriser, à partir de 16 ans, la conduite des quadricycles légers, dont la vitesse maximale n'excède pas 45 km/h.

Cosignataires: Bauer, Burkart, Dittli, Gapany, Germann, Jositsch, Juillard, Michel, Müller Damian, Rechsteiner Paul, Salzmann, Sommaruga Carlo, Stöckli, Wicki (14)

24.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

16.03.2021 Conseil des Etats. Adoption

20.4574 ***é*** Mo. **Gapany. Couverture sociale des familles paysannes. Prévenir les risques pour le conjoint travaillant sur l'exploitation** (17.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier sans délai la Loi fédérale sur l'agriculture pour améliorer la couverture sociale des conjoints travaillant dans l'entreprise agricole et limiter les risques en particulier pour les paysannes en cas de maladie, d'accident ou d'invalidité.

Cosignataires: Baume-Schneider, Carobbio Guscetti, Gmür-Schönenberger, Graf Maya, Hegglin Peter, Herzog Eva, Maret Marianne, Thorens Goumaz (8)

17.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

18.03.2021 Conseil des Etats. Transmis à la commission compétente pour examen préalable

20.4575 ***é*** Mo. **Levrat. Projet d'impôt numérique** (17.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de préparer à l'intention de l'Assemblée fédérale un projet d'acte sur l'imposition de l'économie numérique au cas où les négociations sur le sujet prévues pour juin 2021 dans le cadre de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) devaient n'aboutir à aucun résultat. Les dispositions devront cibler en particulier les géants de l'informatique (GAFA) qui, grâce à leur structure internationale et leurs conventions fiscales, échappent en grande partie à l'impôt. La législation suisse doit être coordonnée à celles des pays voisins et des Etats de l'UE.

Cosignataires: Rechsteiner Paul, Thorens Goumaz, Zanetti Roberto (3)

17.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

10.03.2021 Conseil des Etats. Renvoi à la commission

20.4576 ***é*** Mo. **Hegglin Peter. Réduire de manière supportable la dette liée à l'épidémie de Covid-19** (17.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de procéder à la modification légale ci-après en vue de la réduction de la dette liée à l'épidémie de COVID-19.

1 Lors de la clôture du compte 2020, deux tiers du solde négatif du compte d'amortissement visé à l'art. 17a sont soustraits du solde positif du compte de compensation visé à l'art. 16.

2 Le découvert restant du compte d'amortissement est compensé par des économies au sens de l'art. 17b, al. 1.

3 Le délai fixé pour compenser le découvert restant du compte d'amortissement est porté à 12 ans conformément à l'art. 17b, al. 3.

Cosignataires: Bischof, Dittli, Engler, Ettlin Erich, Rieder, Würth (6)

17.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission des finances*

10.03.2021 Conseil des Etats. Renvoi à la commission

x **20.4577** ***é*** Ip. **Sommaruga Carlo. Traité de l'ONU interdisant les armes nucléaires. Le Conseil fédéral entend-il respecter la volonté du Parlement?** (17.12.2020)

Le 7 juillet 2017, l'Assemblée générale de l'Organisation des nations unies a adopté le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN).

En juin 2018, le Conseil national a adopté la motion 17.4241 demandant au Conseil fédéral de signer au plus vite ce traité et de le soumettre à la ratification du Parlement. Le Conseil des Etats, écartant les objections formulées par le Conseil fédéral dans son rapport du mois de juin 2018, a également adopté la motion en décembre 2018. A ce jour, le Conseil fédéral n'a entamé aucune procédure visant à la mettre en oeuvre.

Début avril 2019, le Conseil fédéral a décidé d'approfondir la réflexion sur une adhésion éventuelle de la Suisse au TIAN et de produire un nouveau rapport pour fin 2020. Ce temps de réflexion devait être utilisé pour faire le bilan des dernières évolutions en matière de politique internationale et de politique de sécurité. Chose particulière : ce nouveau rapport devait s'appuyer sur une expertise externe à l'administration, incluant des experts étrangers.

Ce nouveau rapport n'a toujours pas été rédigé. Le Conseil fédéral a régulièrement reporté la rédaction en le faisant dépendre non pas d'une ligne politique propre, mais d'événements et de prises de positions de pays tiers dont il n'avait aucunement la maîtrise.

Entre-temps, le TIAN a atteint les 50 ratifications et il entrera en vigueur en janvier 2021.

Dans ce contexte, il apparaît important que le Conseil fédéral s'explique sur les questions suivantes :

1. La loi sur le Parlement accorde au Conseil fédéral un délai de deux ans pour la mise en oeuvre d'une motion. Ce délai est maintenant échu sans que le Conseil fédéral n'ait entrepris aucune démarche pour la signature et la ratification du traité. Comment le Conseil fédéral entend-il respecter la volonté du Parlement ?

2. Pourquoi le Conseil fédéral ne met-il pas en oeuvre, pour ce qui est de la ratification du TIAN, son credo " Aussenpolitik ist Innenpolitik ", comme il l'a fait pour son positionnement sur le Pacte mondial pour les migrations, alors même que, sur le TIAN, le Parlement s'est clairement positionné et que la société civile y est largement favorable ?

3. La neutralité de la Suisse se distingue-t-elle à tel point de celle d'Etats neutres comme l'Irlande ou l'Autriche qu'il s'écarte de principes fondamentaux du droit humanitaire comme l'élimination des armes de destruction massive, que rappelle régulièrement le CICR ?

4. Qu'ont fait les experts de l'administration pour clarifier les questions restées ouvertes depuis juin 2018 ?

5. Le Conseil fédéral entend recourir à des experts externes étrangers pour établir le positionnement politique de la Suisse. La vision humanitaire, neutre et souveraine de la Suisse en matière de désarmement nucléaire doit-elle se fonder sur l'opinion de quelques experts étrangers plutôt que sur la décision de notre Parlement ainsi que sur les ressources et le savoir de notre diplomatie et de notre administration, notamment dans le domaine du désarmement ?

6. Comment le Conseil fédéral explique-t-il le changement à 180° de la position de la Suisse intervenu ces trois dernières années en matière de désarmement nucléaire sur la scène internationale, position passant de moteur du désarmement nucléaire à celle de soutien de la position des P5, en complète contradiction avec la volonté des deux conseils de notre Parlement ?

7. Vu les tergiversations du Conseil fédéral, doit-on conclure qu'il estime qu'en matière de sécurité, la Suisse doit compter sur l'arme nucléaire en main des pays membres l'OTAN ?

Cosignataires: Baume-Schneider, Carobbio Guscetti, Français, Herzog Eva, Jositsch, Levrat, Mazzone, Rechsteiner Paul, Stöckli, Thorens Goumaz, Zanetti Roberto, Zopfi (12)

24.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

16.03.2021 Conseil des Etats. Liquidé

x **20.4578** ***é*** Ip. **Carobbio Guscetti. Convention no 190 de l'OIT sur la violence et le harcèlement dans le monde du travail. Quand sera-t-elle ratifiée par la Suisse?** (17.12.2020)

La convention de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur la violence et le harcèlement dans le monde du travail a été adoptée le 21 juin 2019. C'est le premier instrument international qui consacre le droit de toutes et de tous à la dignité et au respect dans un monde du travail exempt de violence et de harcèlement. La convention est inclusive en ceci qu'elle protège tous les travailleurs, quel que soit leur statut contractuel. Elle met en évidence que la violence et le harcèlement fondés sur le genre et la violence domestique se répercutent sur la productivité, la santé et la sécurité des travailleurs. Elle s'applique à tous les secteurs, public ou privé, dans l'économie formelle ou informelle. Elle s'applique également à la violence ou au harcèlement en dehors du lieu de travail, notamment pendant les trajets entre le domicile et le lieu de travail, sur les lieux où les travailleurs prennent leurs pauses et pendant les voyages liés au travail.

A l'heure actuelle, la convention a été ratifiée par l'Uruguay, la Namibie et les Fidji. Elle entrera donc en vigueur le 25 juin 2021. Les autorités compétentes de nombreux autres Etats examinent son texte.

La Suisse se doit de participer aux efforts internationaux visant à prévenir et à lutter contre la violence et le harcèlement dans le monde du travail. Il s'agit d'un problème universel car le monde du travail ne se limite plus aujourd'hui aux frontières nationales. Il est donc primordial d'adopter cet instrument international et de coopérer pour améliorer la vie des travailleurs.

Au vu de ce qui précède, le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes :

1. A-t-il l'intention de signer au plus vite la convention de l'OIT sur la violence et le harcèlement dans le monde du travail et d'entamer la procédure de ratification ?

2. Si oui, quelles sont les prochaines étapes ?

3. Entend-il prendre des mesures supplémentaires pour lutter contre le harcèlement au travail ?

24.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

18.03.2021 Conseil des Etats. Liquidé

20.4579 ***é*** Mo. **Graf Maya. Produits phytosanitaires toxiques pour les êtres humains, les insectes ou les organismes aquatiques. Ne plus les autoriser pour un usage non professionnel** (17.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé :

1. de ne plus autoriser, pour un usage non professionnel, les produits phytosanitaires (PPh) qui sont toxiques pour les êtres humains, les insectes ou les organismes aquatiques ;

2. d'inscrire sur une liste positive, qu'il faudra actualiser en permanence, tous les PPh dont la vente ou l'utilisation par des amateurs restent autorisées ; cette liste devra être établie en fonction des besoins du groupe cible, correspondre aux exigences actuelles en matière de transparence et de facilité d'utilisation des banques de données de ce type et être axée sur l'objectif de la réduction des risques ;

3. de faire en sorte que les PPh que les amateurs ont le droit d'utiliser soient vendus, en fonction de leur domaine d'utilisation, dans de petits récipients (prêts à l'emploi).

Cosignataires: Baume-Schneider, Carobbio Guscetti, Herzog Eva, Jositsch, Mazzone, Rechsteiner Paul, Sommaruga Carlo, Stöckli, Thorens Goumaz, Zanetti Roberto, Zopfi (11)

17.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

18.03.2021 Conseil des Etats. Transmis à la commission compétente pour examen préalable

x **20.4580** ***n*** Ip. **Graf-Litscher. La crise du coronavirus montre la nécessité de la transformation numérique dans le système de santé** (17.12.2020)

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Que pense-t-il de l'avancée de la mise en oeuvre de la stratégie cybersanté Suisse 2.0 ?

2. Pourquoi aucune mesure n'a-t-elle encore été engagée pour un peu plus d'un tiers des objectifs ? Comment ceux qui l'ont conçue, à savoir le DFI et la Conférence suisse des directeurs cantonaux de la santé, ont-ils réagi au retard pris dans la mise en oeuvre ? Des mesures ont-elles été prises ?

3. Les expériences faites lors de la crise du coronavirus appellent-elles une adaptation de la stratégie, par exemple en ce qui concerne la communication de données telles que le nombre d'infections, le nombre de lits disponibles aux soins intensifs et le personnel disponible ?

4. L'OFSP et le Centre de compétences et de coordination de la Confédération et des cantons en matière de cybersanté (eHealth Suisse) disposent-ils des compétences numériques et médicales nécessaires pour élaborer dans un avenir proche des projets législatifs visant à réaliser la transformation numérique dans le système de santé et à relancer le dossier électronique du patient ?

5. Pourquoi l'approche participative qui a fait ses preuves dans l'élaboration du dossier électronique du patient n'a-t-elle pas été poursuivie ces dernières années ?

6. Le Conseil fédéral est-il disposé à inviter les différents acteurs du domaine de la santé à participer à une table ronde sur la transformation numérique dans le système de santé ?

7. Quand adoptera-t-il le plan d'action visant à mettre en oeuvre la transformation numérique dans le domaine de la santé (objectif 48 du programme de la législature) ? Associera-t-il les différents acteurs à l'élaboration du plan d'action ?

24.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

20.4581 ***n*** Mo. **Porchet. Taxer les achats de francs suisses** (17.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de taxer tous les achats de francs suisses. Le montant de la taxe sera fixé de manière à ce qu'il y ait un effet notable sur le franc suisse et que le taux de change du franc se déprécie par rapport à l'euro. Cette taxe est une taxe d'incitation et n'est pas destinée à générer des recettes supplémentaires.

Cosignataire: Wasserfallen Flavia (1)

17.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x **20.4582** ***n*** Ip. **von Siebenthal. Tests rapides de dépistage du Covid-19** (17.12.2020)

Je pose au Conseil fédéral les questions suivantes :

1. Sait-il sur quelle base est effectuée la procédure de test PCR et que les résultats de ce test ne fournissent pas d'indication claire quant à savoir si la personne a effectivement été infectée par le virus Covid-19 ?

2. Si une personne est testée positive, elle devrait être réexaminée en détail pour déterminer ce qu'il en est réellement. Que pense le Conseil fédéral de cette procédure ?

3. Comment le Conseil fédéral justifie-t-il ses mesures dès lors que ces décisions reposent sur une base aussi fragile ?

4. Quelles mesures alternatives le Conseil fédéral peut-il prendre à partir de cet état de fait ?

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

x **20.4583** ***n*** Ip. **von Siebenthal. Statistiques concernant le Covid-19** (17.12.2020)

1. Quelles mesures le Conseil fédéral peut-il prendre afin que les statistiques sur le COVID-19 soient publiées accompagnées d'éléments de comparaison afin d'éviter de provoquer des angoisses inutiles et un sentiment d'insécurité au sein de la population ?

2. Statistique du nombre de décès liés au COVID-19 : lorsqu'une personne préalablement testée positive décède dans un accident de la circulation, est-elle considérée comme une personne décédée du COVID-19 ?

3. Depuis quelques mois, le port du masque est obligatoire dans toute la Suisse. A-t-on évalué les résultats de cette mesure ?

Le Conseil fédéral peut-il faire en sorte que l'OFSP publie également des statistiques à ce sujet, afin que l'on puisse voir les effets de cette mesure ?

4. S'il est avéré qu'une mesure n'a pas ou presque pas d'effets, le Conseil fédéral compte-t-il la lever ?

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

20.4584 ***n*** Po. **von Siebenthal. Mesures efficaces pour le maintien de pâturages ouverts dans les régions d'estivage** (17.12.2020)

Pour compenser l'énorme investissement personnel et matériel qu'exige la protection d'animaux de rente ainsi que pour assurer le maintien d'alpages ouverts, il conviendrait d'étudier l'introduction d'une contribution tenant compte de la difficulté d'exploitation. Elle serait versée par l'OFEV et concernerait les alpages d'estivage comptant jusqu'à 40 pâquiers normaux.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Bulliard, Candinas, Dettling, Gafner, Giacometti, Locher Benguerel (7)

24.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

x **20.4585** ***n*** Ip. **von Siebenthal. Autoapprovisionnement de la Suisse et réserves obligatoires** (17.12.2020)

Le taux d'auto-approvisionnement de la Suisse ne cesse de reculer à cause de la diminution des surfaces cultivables (compensation écologique, protection du paysage, etc.) et de la baisse de la productivité (cultures biologiques, interdiction des pesticides, etc.). La dépendance en denrées alimentaires vis-à-vis de l'étranger augmente, entraînant les répercussions négatives suivantes :

- Les matières premières importées font défaut aux populations concernées, qui subissent régulièrement des famines. La qualité des matières premières n'est plus garantie parce que ces dernières ont été produites loin de chez nous.

- Les coûts des transports et les coûts environnementaux augmentent.

L'augmentation actuelle des prix des matières premières dans le monde (blé, riz, etc.) et la raréfaction de l'offre en raison des changements climatiques (sécheresse) ne font qu'aggraver ces effets. A cela s'ajoutent les conséquences de la crise du COVID-19 : pénurie de main-d'oeuvre pour les récoltes et ruptures de la chaîne d'approvisionnement jusqu'aux consommateurs. Un faible taux d'auto-approvisionnement est dangereux pour l'indépendance de la Suisse. Comme cette dernière n'a pas d'accès direct à la mer, elle peut se retrouver sous pression si les pays voisins ferment leurs frontières. C'est ce que nous avons vécu ce printemps avec la crise du coronavirus.

Si, en plus, nous avions de mauvaises récoltes en Suisse, nous aurions définitivement un problème. L'accumulation de circonstances défavorables pourrait nous conduire inexorablement à une crise. Or, dans ce cas de figure, nos réserves obligatoires actuelles ne suffiraient pas. Constituer des réserves obligatoires pour disposer d'un approvisionnement pendant un an ne coûte pourtant pas cher, sans parler du fait que toutes les infrastructures existent déjà (par ex. les silos à grains, qui sont simplement encore vides).

Dans ce contexte, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Est-il lui aussi d'avis que, dans ces circonstances, il faudrait étendre les surfaces cultivables en Suisse pour accroître les réserves obligatoires et les faire repasser à un an, comme c'était le cas il y a quelques années encore, alors qu'elles ne sont que de quatre mois aujourd'hui ?

2. Quel serait le taux d'auto-approvisionnement adéquat pour la Suisse à l'heure actuelle et à l'avenir ? Comment faudrait-il procéder pour y parvenir ?

3. Quels sont les biens qu'il faudrait produire et stocker en plus grandes quantités ?

4. La récolte 2021 est déjà planifiée, voire lancée dans le cas des semis qui ont été effectués. Dans quelle mesure pourrait-on faire en sorte d'augmenter les réserves obligatoires pour la récolte 2022 ?

5. Dans quelle mesure la Suisse dépend-elle de grands groupes semenciers ? Comment pourrait-on éviter cette dépendance ou, à tout le moins, la faire diminuer ?

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

20.4586 ***n*** Ip. **Baumann. Comment soutient-on la mise en oeuvre de l'interdiction de vendre certains pesticides pour un usage privé?** (17.12.2020)

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Pour quel motif précis la Confédération a-t-elle besoin de cinq ans pour mettre en place la base de données mentionnée dans le développement ?

2. Quand et comment précisément la Confédération a-t-elle communiqué l'interdiction de vendre 1250 pesticides pour un usage privé ?

3. A quelles conséquences juridiques les points de vente et le personnel de vente doivent-ils s'attendre si, après le 1er janvier 2021, ils vendent des pesticides destinés à un usage professionnel à des personnes non autorisées ?

4. Le Conseil fédéral prévoit-il de faire figurer sur les emballages de pesticides des étiquetages bien visibles qui permettent au personnel de vente et aux clients de faire rapidement la différence entre les produits à usage professionnel et les produits à usage privé ? Dans l'affirmative, à partir de quand ? Dans la négative, pourquoi ?

5. Le Conseil fédéral prévoit-il d'exiger à l'avenir que les pesticides à usage privé et les pesticides à usage professionnel soient placés à des endroits bien séparés les uns des autres dans les points de vente ? Dans l'affirmative, à partir de quand ? Dans la négative, pourquoi ?

6. Le Conseil fédéral va-t-il enfin se décider à n'autoriser la vente de pesticides à usage privé que dans de petits récipients prêts à l'emploi ? Dans l'affirmative, à partir de quand ? Dans la négative, pourquoi ?

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Discussion reportée

20.4587 ***n*** Ip. **Baumann. Les pertes de terres cultivables, un danger pour la sécurité de l'approvisionnement à long terme?** (17.12.2020)

La stratégie sur les sols vise l'objectif de zéro consommation nette de sol en Suisse à l'horizon 2050. A combien le Conseil fédéral estime-t-il les pertes de surfaces agricoles utiles et en particulier de surfaces d'assolement d'ici 2050 ?

Si l'on ne cesse de perdre des terres cultivables jusqu'en 2050, quel en sera l'impact sur la production agricole et, partant, sur le degré d'auto-approvisionnement et la sécurité de l'approvisionnement à long terme ?

Intensifier la production sur les terres cultivables restantes n'est pas durable et, on le sait, ne constitue pas une option. Comment la sécurité de l'approvisionnement peut-elle être maintenue si l'on ne cesse de perdre des terres cultivables ?

La biodiversité est essentielle pour maintenir la sécurité de l'approvisionnement sur le long terme. Pour la promouvoir, des mesures liées à une réduction de la production sont également prévues. Le Conseil fédéral estime-t-il qu'il existe un risque que l'on doive revoir à la baisse les mesures de promotion de la biodiversité pour pouvoir maintenir le degré d'auto-approvisionnement en cas de diminution des surfaces agricoles, et comment compte-t-il empêcher qu'une telle situation ne se produise ?

24.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Discussion reportée

20.4588 ***n*** Mo. **Hess Erich. Dissolution de la Commission fédérale contre le racisme** (17.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de dissoudre la Commission fédérale contre le racisme.

Cosignataires: Addor, Bircher, Buffat, Dettling, Geissbühler, Glarner, Gutjahr, Haab, Heimgartner, Köppel, Matter Thomas, Nicolet, Nidegger, Rösti, Ruppen, Schwander, Sollberger, Strupler, Tuena (19)

27.01.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x **20.4589** ***n*** Ip. **Burgherr. Données relatives au développement de la réglementation** (17.12.2020)

Depuis les chiffres qui avaient été fournis en réponse à l'interpellation Knecht (16.3304), il semble n'exister aucune donnée actualisée permettant de mesurer l'évolution de la densité normative s'agissant des actes édictés par la Confédération. De telles données sont pourtant essentielles pour dresser l'état des lieux de la situation et se livrer à une analyse d'impact efficace de la réglementation.

1. Combien d'actes normatifs édictés par la Confédération étaient en vigueur entre 2000 et 2020 (évolution du nombre d'actes et du nombre de pages de ces actes) ?

2. Selon le Conseil fédéral, quels sont les indicateurs qui permettent le mieux de rendre compte de la densité normative aux niveaux de la Confédération, des cantons et des instruments internationaux pertinents pour la Suisse ? Quelles conclusions peut-on tirer de l'évolution de ces indicateurs durant la période 2000-2020 ?

3. Quelle est l'évolution de la densité normative au niveau fédéral, en comparaison avec le niveau cantonal et celui des instruments internationaux pertinents pour la Suisse ?

4. Quelle est l'évolution de la durée moyenne de validité des actes normatifs de la Confédération et des cantons ainsi que des instruments internationaux entre 2000 et 2020 ?

24.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

x **20.4590** ***n*** Mo. **Burgherr. Alléger la charge des PME en cette période difficile en relevant le niveau du chiffre d'affaires à partir duquel elles sont assujetties à la TVA** (17.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de relever à 500 000 francs par an le niveau du chiffre d'affaires à partir duquel les entreprises, les associations et les institutions d'utilité publique ayant leur siège en Suisse sont assujetties à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Les entreprises qui ont leur siège à l'étranger mais fournissent des prestations en Suisse resteront comme jusqu'ici assujetties à cette taxe quel que soit leur chiffre d'affaires en Suisse.

Cosignataires: Aeschi Thomas, Bircher, Friedli Esther, Giezendanner, Glarner, Grüter, Heimgartner, Huber, Nicolet, von Siebenthal, Wobmann (11)

17.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

19.03.2021 Conseil national. Rejet

20.4591 ***n*** Mo. **Hess Erich. Relever à 130 kilomètres à l'heure la vitesse maximale autorisée sur les autoroutes** (17.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de relever à 130 km/h la vitesse maximale autorisée sur les autoroutes.

Cosignataires: Addor, Bircher, Buffat, Burgherr, Dettling, Giezendanner, Glarner, Grüter, Gutjahr, Heimgartner, Köppel, Nicolet, Nidegger, Reimann Lukas, Ruppen, Rutz Gregor, Schwander, Sollberger, Tuena, Umbricht Pieren, Wasserfallen Christian, Zuberbühler (22)

17.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.4592 ***n*** Mo. **Nicolet. Mettre en oeuvre la couverture sociale prévue dans le projet PA 2022 plus avec la modification de la loi fédérale sur l'agriculture, indépendamment du traitement de la nouvelle politique agricole** (17.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de procéder aux modifications légales nécessaires, notamment dans la loi sur l'agriculture, afin d'assurer la mise en oeuvre rapide et efficace des mesures prévues en matière de couverture sociale du projet PA22+, indépendamment de l'aboutissement de la nouvelle politique agricole.

Cosignataires: Addor, Baumann, Bendahan, Bircher, Brélaz, Buffat, Burgherr, Chevalley, Egger Mike, Gafner, Glarner, Grin, Gschwind, Guggisberg, Herzog Verena, Huber, Maillard, Matter Michel, Page, Pointet, Roduit, Rösti, Rüegger, Ruppen, Siegenthaler, von Siebenthal (26)

17.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.4593 ***n*** Mo. **Stadler. Les titulaires d'une maturité professionnelle doivent être admis sans examen aux hautes écoles pédagogiques pour les formations d'enseignant du niveau primaire** (17.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier l'art. 24 de la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE ; RS 414.20) de telle sorte que les titulaires d'une maturité professionnelle soient admis sans examen aux hautes écoles pédagogiques pour les formations d'enseignant du niveau primaire.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Baumann, Binder, Birrer-Heimo, Bregy, Brenzikofer, Brunner, Bulliard, Candinas, de Montmollin, Egger Mike, Eymann, Fischer Roland, Gafner, Gmür Alois, Gredig, Grüter, Gschwind, Guggisberg, Gutjahr, Haab, Herzog Verena, Hess Lorenz, Humbel, Kamerzin, Keller Peter, Kutter, Landolt, Lohr, Mäder, Maitre, Müller-Altermatt, Munz, Nussbaumer, Paganini, Piller Carrard, Rechsteiner Thomas, Reynard, Ritter, Romano, Roth Franziska, Roth Pasquier, Schneider Meret, Siegenthaler, Silberschmidt, Töngi, Trede, Wasserfallen Christian, Wettstein, Wismer Priska (50)

17.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x **20.4594** ***n*** Po. **Bellaïche. Institutionnaliser le piratage éthique et améliorer la cybersécurité** (17.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'étudier dans quelle mesure le piratage éthique pourrait être institutionnalisé en tant que principe pour améliorer la cybersécurité et s'il pourrait être encouragé dans l'administration fédérale et les entreprises liées à la Confédération au moyen des mesures suivantes :

1. L'administration fédérale et les entreprises liées à la Confédération définissent des directives prévoyant des processus clairs pour détecter les failles de sécurité des systèmes informatiques et garantissant une divulgation coordonnée par le biais de tiers.

Les directives doivent notamment préciser quels systèmes sont à vérifier, quels tests sont autorisés et à qui les failles doivent être signalées. Elles garantissent aux pirates qu'ils ne risquent aucune poursuite s'ils respectent les conditions prévues.

2. Les entreprises organisent des chasses aux bogues pour s'assurer de la robustesse de leurs systèmes. Les systèmes classifiés sont exceptés. Comme le succès de ces chasses dépend des primes offertes, les budgets des unités et entreprises concernées devront être adaptés.

3. Le Centre national pour la cybersécurité soutient la démarche et accompagne sa mise en oeuvre.

Cosignataires: Andrey, Arslan, Chevalley, Flach, Graf-Litscher, Grüter, Kamerzin, Mäder, Riniker (9)

17.02.2021 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

19.03.2021 Conseil national. Adoption

20.4595 *n* Mo. **Grin. Réforme du deuxième pilier, abandon partiel ou total du montant de coordination pour le calcul des primes** (17.12.2020)

Je demande au Conseil fédéral, lors de la réforme du 2ème pilier, de supprimer le montant de coordination pour le calcul des primes sur les salaires.

Cosignataires: Amaudruz, Badertscher, Brélaz, Buffat, Bulliard, Chevalley, de Montmollin, Gschwind, Moret Isabelle, Nicolet, Page, Pointet, Roduit (13)

17.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.4596 *n* Ip. **Buffat. Mobilité et territoire 2050. Favoriser la transition technologique plutôt qu'imposer un transfert modal** (17.12.2020)

Le projet "Mobilité et territoire 2050" du DETEC a pour objectif de coordonner le développement à long terme du système des transports avec l'aménagement du territoire. Cependant, il convient de relever que le projet mis en consultation ne se limite pas à coordonner les besoins pour réaliser les projets fédéraux d'infrastructures. Il fixe un cadre obligatoire pour les autorités en y intégrant de nombreuses mesures et éléments nouveaux, tels que "la Confédération, les cantons et les communes s'engagent pour que le changement vers un mode de transport à faibles émissions et peu gourmand en surface puisse intervenir le plus tôt possible sur le trajet parcouru." (Mobilité et territoire 2050, p. 32). Il est inquiétant de relever ici que le DETEC considère qu'il y a des modes de transports à faibles émissions, et non pas des technologies de propulsion à faibles émissions pour chaque mode de transport. Il est pourtant évident que la décarbonisation de la mobilité routière privée nécessite d'importantes adaptations et transformations des infrastructures comme des installations (stations services, production d'électricité et d'hydrogène, lignes électriques, stations de charge, etc.). Malheureusement, le projet mis en consultation vise le transfert modal au lieu de coordonner les aménagements indispensables pour développer les technologies de propulsions à faibles émissions de CO2 pour décarboniser rapidement le transport privé. Notamment, il semble essentiel d'éviter que les aménagements nécessaires à la transition technologique ne soient bloqués ou freinés inutilement par des contraintes liées à l'aménagement du territoire.

Dès lors, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

- Sur quelles bases légales et constitutionnelles, le DETEC se fonde-t-il pour imposer un transfert modal de la route vers les autres modes de transports via le plan sectoriel des transports ?

- Le Conseil fédéral est-il aussi d'avis que la décarbonisation de la mobilité passe en premier lieu par une transition vers des technologies de propulsions à faibles émissions pour tous les modes de transports ?

- Le Conseil fédéral est-il prêt à prendre des mesures visant à alléger les contraintes et faciliter les aménagements nécessaires afin de contribuer au développement des technologies de propulsion à faibles émissions de CO2 pour la mobilité individuelle motorisée ?

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

x **20.4597 *n*** Ip. **Dobler. Faudra-t-il présenter une attestation de vaccination pour se rendre à l'étranger en 2021?** (17.12.2020)

La crise du Covid-19 a paralysé de manière générale le trafic international des voyageurs en 2020, mettant financièrement au pied du mur les voyagistes et privant de mobilité leurs clients. Les premières vaccinations devraient intervenir au premier trimestre de l'année prochaine. Or, il est probable que de nombreux pays refuseront l'entrée sur leur sol à quiconque ne pourra présenter une attestation de vaccination ou un test négatif. Ainsi, une vaccination volontaire pourrait-elle nous permettre de revenir à une situation normale, y compris en ce qui concerne les déplacements. Mais on ne sait toujours pas clairement quel rôle le Conseil fédéral réservera dans les mois à venir à la vaccination s'agissant du trafic international des voyageurs.

Aussi le Conseil fédéral est-il prié de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

1. Que fait-il pour qu'il soit à nouveau possible de se rendre à l'étranger ?

2. En 2021, il sera nécessaire de disposer d'un document simple, reconnu au niveau international, qui sera accepté comme preuve de vaccination tant par l'industrie du voyage que lors du passage des frontières. Le Conseil fédéral a-t-il l'intention de mettre en place une telle attestation ?

3. Le fournisseur du carnet de vaccination électronique suisse est-il associé aux discussions ?

4. Le certificat international de vaccination de l'OMS (de couleur jaune) pourrait-il être utilisé temporairement pour y inscrire les vaccins reçus contre le Covid-19 ?

5. Une application pourrait un jour permettre de générer l'attestation de vaccination, et le plus tôt sera le mieux. Il suffira alors de montrer aux compagnies aériennes et aux services douaniers un code QR. Idéalement, une telle application serait reconnue dans le monde entier. Le Conseil fédéral a-t-il des discussions à ce sujet au niveau international et avec l'OMS ?

6. Au cas il ne serait pas possible de se mettre d'accord sur une solution internationale unique, que va faire le Conseil fédéral pour permettre la reconnaissance des attestations de vaccination ou des applications d'autres pays ? A-t-il déjà engagé des démarches exploratoires à ce sujet ?

7. A-t-il l'intention d'autoriser les personnes vaccinées à se rendre dans les pays figurant sur la liste des pays à risque ? Et qu'en est-il des personnes dont le test est négatif ?

8. Pense-t-il que les attestations de vaccination et les tests négatifs présentent une efficacité dans la lutte contre la pandémie, compte tenu que ni les vaccinations ni les tests négatifs n'offrent une protection à 100% ?

9. Est-il possible d'exiger indifféremment un test négatif ou une vaccination à l'entrée ou à la sortie du territoire ?

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

20.4598 *n* Po. **Clivaz Christophe. Équité dans la qualité des soins et du système de santé** (17.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'établir un rapport sur l'équité dans la qualité des soins et du système de santé. Il s'agit dans ce rapport avant tout de s'assurer de l'équité dans la qualité des soins et de l'équité dans la prise en charge de l'ensemble des patientes et patients en Suisse, ceci en tenant compte notamment de la pandémie actuelle.

Ce rapport aura donc pour but de :

1. Rendre compte des connaissances existantes et des recherches en cours à ce sujet;

2. Déterminer les principaux enjeux actuels d'équité des soins et du système de santé;

3. Etablir des recommandations d'actions concrètes pour la Confédération et les acteurs de la qualité des soins;

4. Proposer la mise en place d'un monitoring de l'équité dans les soins et le système de santé au niveau fédéral.

Cosignataires: Addor, Crottaz, Matter Michel, Moret Isabelle, Porchet, Prelicz-Huber, Reynard, Roduit, Roth Pasquier (9)

17.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.4599 ***n*** Ip. **Grin. Personnel de la Confédération. Une stabilisation est-elle possible?** (17.12.2020)

Le nombre d'ETP de la Confédération augmente années après années de manière importante, malgré la digitalisation qui est mise en place. Plusieurs propositions de limitation lors des derniers budgets ont été refusées, de même que le postulat 15.3704 qui demandait de mettre en place un frein au personnel sur le modèle du frein aux dépenses.

Si jusqu'en 2019 les résultats financiers de la Confédération étaient positifs, en 2020 et les années suivantes des déficits sont attendus suite aux mesures de relance pour notre économie. Comme ces prochaines années les rentrées fiscales vont aussi diminuer, une certaine stabilisation de nos dépenses sera nécessaire.

- Concernant le personnel, le Conseil fédéral va-t-il prendre des mesures pour stabiliser à l'avenir le nombre d'ETP ?

- Pour ce faire, un nouveau plan de réexamen des tâches pourrait-il être activé ?

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

x **20.4600** ***n*** Ip. **Töngi. Monitoring des loyers commerciaux. Et maintenant?** (17.12.2020)

A l'automne 2020, le Conseil fédéral a publié un rapport faisant le point sur la situation des locataires de locaux commerciaux pendant la crise du COVID-19. Les chiffres cités révélaient que nombre de locataires concernés n'avaient pas encore bénéficié d'une réduction de loyer et que d'autres n'étaient pas parvenus à trouver un accord avec leur bailleur. Depuis, de nouvelles fermetures d'entreprises ont été ordonnées par les autorités cantonales. Il est donc nécessaire de continuer à observer l'évolution de la situation et de poursuivre le monitoring.

Le rapport a également mis au jour une lacune dans les statistiques en matière de loyers. Il apparaît en effet qu'il n'existe pas de données officielles à l'échelle nationale, que ce soit sur le volume des loyers commerciaux, leur évolution ou les litiges dans ce domaine. Pour citer le rapport, " les statistiques publiques ne permettent pas de dresser un tableau complet des loyers commerciaux. Dans certains cas, par exemple dans la statistique de la valeur ajoutée, des échantillons aléatoires sont prélevés pour recueillir des données sur les frais de location et d'affermage. Cependant, les informations sont présentées dans différentes séries de données et sous une forme qui ne permet pas de constituer un univers statistique fiable " (rapport relatif au monitoring des loyers commerciaux, p. 31). On peine à comprendre une telle lacune dans un domaine économique pourtant important. Le Conseil fédéral n'envisage cependant pas d'y remédier car il estime que le coût de l'instauration d'un relevé exhaustif serait trop élevé. Il indique ainsi dans son rapport que " sur la base de l'expérience acquise à ce jour dans le lancement d'enquêtes complètes dans le domaine des statistiques publiques, il est peu probable qu'une telle solution soit trouvée dans le secteur des loyers commerciaux compte tenu de l'effort initial requis sur plusieurs années " (p. 32).

Nous prions le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Compte-t-il poursuivre le monitoring des loyers commerciaux ?

2. Si oui, sous quelle forme ?

3. Quel est le montant estimé du chiffre d'affaires des locataires de locaux commerciaux ?

4. L'importance économique des loyers commerciaux (ainsi que d'autres secteurs comme l'immobilier de bureau) ne justifierait-elle pas l'établissement de statistiques ?

5. Outre la mise en place d'un relevé exhaustif, l'élargissement des données collectées actuellement (notamment dans le cadre de la statistique de la valeur ajoutée) a-t-il été envisagé ?

6. Serait-il possible d'améliorer les statistiques des autorités de conciliation en matière de baux à loyer ou à ferme afin que les données relatives aux loyers commerciaux apparaissent séparément ?

Cosignataires: Badran Jacqueline, Brenzikofer, Dandrès, Glättli, Hurni (5)

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

x **20.4601** ***n*** Ip. **Töngi. Pourquoi vouloir construire la gare de passage de Lucerne en plusieurs étapes?** (17.12.2020)

La fiche d'objet du Plan sectoriel des transports " OB 5.1 Raum Luzern " prévoit la construction dans un premier temps d'une gare en cul-de-sac, puis dans un deuxième temps d'une gare de passage. Cette mise en oeuvre par étapes a suscité de nombreuses questions et réactions en Suisse centrale. Depuis le début des réflexions sur l'expansion du réseau ferroviaire lucernois, tous les partenaires sont d'avis que seule une gare de passage permettra un trafic ferroviaire optimal. Le rapport coût-efficacité de cette solution est aussi nettement meilleur que celui d'autres options. Le gouvernement cantonal et le Conseil municipal lucernois craignent qu'une mise en oeuvre par étapes n'aboutisse à deux gares en cul-de-sac coexistant à long terme, ce qui ne permettrait de loin pas d'assurer un trafic ferroviaire national et régional aussi efficace qu'avec une gare de passage. L'Office fédéral des transports parle lui aussi d'une mise en oeuvre par étapes, tout en disant viser une gare de passage.

Nous prions le Conseil fédéral d'apporter une clarification à ce sujet et de répondre aux questions suivantes :

1. Envisage-t-on de diviser la construction de la gare de passage en plusieurs étapes et de construire dans un premier temps une deuxième gare en cul-de-sac ?

2. Que faut-il comprendre par cette mise en oeuvre par étape ? Est-ce pour des raisons de construction ou également pour des raisons de financement ?

3. Les travaux en cours respectent-ils le calendrier prévu ?

4. Comment se déroule la collaboration entre les différents partenaires ?

Cosignataires: Birrer-Heimo, Fischer Roland, Glanzmann, Gmür Alois, Grüter, Keller Peter, Müller Leo, Rüegger, Schilliger, Stadler, Weichelt-Picard, Wismer Priska (12)

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

x **20.4602** ***n*** Ip. **Fluri. Redimensionnement des zones à bâtir. Sommes-nous à jour?** (17.12.2020)

Nous prions le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Quelles mesures prend-il afin de s'assurer que les cantons appliquent correctement les dispositions sur le dimensionnement des zones à bâtir ?

2. Comment contrôle-t-il la mise en oeuvre des mesures concernant la réduction des zones à bâtir surdimensionnées exigées dans les rapports d'examen établis lors de la vérification des plans directeurs cantonaux ?

3. Comment s'assure-t-il, notamment dans les cantons présentant une surface totale de zones à bâtir non surdimensionnée, que les exigences fixées aux art. 8a et 15 LAT sont respectées (en particulier la réduction des zones à bâtir surdimensionnées, l'harmonisation à l'échelle régionale, l'utilisation des surfaces réservées et le recours à toutes les possibilités existantes de développement de l'urbanisation à l'intérieur du milieu bâti lors du classement de terrains en zone à bâtir) ?

4. Comment s'emploiera-t-il à améliorer la situation dans les cas où la mise en oeuvre laisse à désirer ?

Cosignataires: Aebischer Matthias, Bäumle, Eymann, Flach, Glättli, Markwalder, Moser, Müller-Altermatt, Nordmann, Trede, Wettstein (11)

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

20.4603 ***n*** Mo. **Fluri. Inscrire la stratégie sur les sols dans la loi et la mettre en oeuvre** (17.12.2020)

Le Conseil fédéral a adopté la Stratégie Sol Suisse le 8 mai 2020. L'objectif de " zéro consommation nette de sol en Suisse [...] à l'horizon 2050 " qu'elle contient ne peut être atteint que si des mesures sont prises immédiatement.

Le Conseil fédéral est dès lors invité :

- à élaborer un plan d'action comportant des sous-objectifs et des mesures ;

- à inscrire dans la loi sur l'aménagement du territoire un plafonnement des surfaces transférées en zone à bâtir et des surfaces requises pour la construction hors zones à bâtir.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Bäumle, Eymann, Flach, Glättli, Grossen Jürg, Moser, Müller-Altermatt, Nordmann, Trede, Wettstein (11)

24.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x **20.4604** ***n*** Ip. **Fluri. Travaux relatifs au nouveau plan d'action en faveur de la biodiversité** (17.12.2020)

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Où en est-il dans sa planification du plan d'action 2024 en faveur de la biodiversité, quand on sait que l'élaboration du plan d'action 2017 a duré cinq années complètes ?

2. Il est important de mettre sur pied une nouvelle procédure réunissant les acteurs concernés afin d'élaborer des mesures qui permettront véritablement d'atteindre les objectifs de la Stratégie Biodiversité Suisse du Conseil fédéral. Quand ce dernier prévoit-il de lancer cette procédure ?

3. Pour établir le plan d'action 2024, utilisera-t-on comme base de travail le plan d'action " Biodiversité : le point de vue de la société civile " ? Dans l'affirmative, selon quelles modalités précises ? Dans la négative, pourquoi ?

Cosignataires: Aebischer Matthias, Bäumle, Eymann, Flach, Glättli, Grossen Jürg, Markwalder, Moser, Müller-Altermatt, Nordmann, Silberschmidt, Trede, Wettstein (13)

24.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

x **20.4605** ***n*** Ip. **Fluri. Que va-t-il advenir des incitations et des investissements préjudiciables à la biodiversité que la Confédération ne veut pas examiner avant 2023?** (17.12.2020)

Dans sa réponse à mon postulat 20.4226, le Conseil fédéral écrit ceci : " Comme l'indique la Stratégie Biodiversité Suisse (SBS) du Conseil fédéral, il faut, pour répondre aux exigences de la Convention sur la diversité biologique, avoir éliminé, progressivement réduit ou aménagé les incitations financières préjudiciables à la biodiversité, subventions comprises, afin de réduire au minimum ou éviter complètement leurs effets négatifs. "

Il y écrit également ceci : " D'une part, une série de subventions fédérales est minutieusement examinée au sein de l'administration fédérale sur la base de l'étude réalisée par l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage et le forum Biodiversité. D'autre part, des propositions visant à réduire ou à réaménager les incitations qui portent atteinte à la biodiversité sont développées et étudiées. "

Huit ans après la publication de la stratégie sur la biodiversité, la Confédération commence donc à examiner de façon approfondie les subventions préjudiciables à la biodiversité, ou à tout le moins un éventail de ces subventions, ces dernières ne constituant qu'une partie des incitations préjudiciables à la biodiversité. Jusqu'en 2023, elle entend se fonder sur ces travaux pour proposer des réformes dans le secteur des subventions. Pour l'instant, le Conseil fédéral n'a formulé aucun objectif ou aucune vision pour la période allant au-delà de cette échéance. Et l'on ignore si des mesures seront prises d'ici là.

Face à cette situation, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Quels objectifs intermédiaires la Confédération veut-elle atteindre d'ici à 2023 et quand des rapports intermédiaires sur le degré de réalisation de ces objectifs ou sur les principaux défis et procédures seront-ils publiés ?

2. Que va-t-il advenir des incitations et des investissements préjudiciables à la biodiversité que la Confédération ne veut pas examiner avant 2023 ou à propos desquels elle ne présentera pas de propositions de réforme en 2023 ?

3. Que va-t-il advenir, après 2023, des incitations et des investissements préjudiciables à la biodiversité ?

4. Les associations économiques et les compagnies de réassurance ont lancé des avertissements face aux effets économiques négatifs du recul de la biodiversité, qui ont débuté il y a quelques années en raison du changement climatique. Quelles conclusions la Confédération tire-t-elle de cette analogie ?

Cosignataires: Aebischer Matthias, Bäumle, Eymann, Flach, Glättli, Grossen Jürg, Markwalder, Moser, Müller-Altermatt, Nordmann, Silberschmidt, Trede, Wettstein (13)

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

x **20.4606** ***n*** Ip. **Schneeberger. Réglementation des prix des médicaments. Faire la lumière sur tous les aspects du système** (17.12.2020)

Voilà maintenant plusieurs années que les prix des médicaments sont revus dans le cadre du réexamen triennal des conditions d'admission des médicaments, l'objectif étant, encore et toujours, de les tirer vers le bas. Un certain nombre de questions n'en continuent pas moins d'appeler des réponses, sur toile de fond de pénurie ou de défaut de médicaments et de sécurité de l'approvisionnement. Simultanément, il importe de garder à l'esprit le coût global dudit réexamen de même que les aspects de la sécurité juridique et de l'incitation à l'innovation.

C'est dans ce contexte que je prie le Conseil fédéral de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

1. Est-il vrai que tous les médicaments sont soumis à la même procédure de réexamen, quels que soient leur prix et leur fréquence d'utilisation ?

2. Existe-t-il des médicaments dont le prix fait l'objet d'un réexamen plus ou moins sévère ? Y a-t-il un prix plancher ? Le prix peut-il être relevé si, par exemple, les coûts de production ne sont plus couverts ?

3. Le prix est-il toujours revu à la baisse ou peut-il également être relevé si l'évolution des paramètres pertinents pousse en ce sens, par exemple en cas d'évolution défavorable des taux de change ?

4. Combien coûte le réexamen du prix d'un médicament, pour l'autorité d'une part, pour l'entreprise d'autre part (en heures de travail) ? Quel est le coût annuel total de ce réexamen pour l'autorité et qui assume ce coût ?

5. Quel rôle jouent la qualité et l'intérêt d'un médicament dans la fixation de son prix ?

6. Si le réexamen avait lieu à un rythme annuel, quelles en seraient les conséquences, autrement dit, dans quelle mesure cela alourdirait-il le travail de l'administration ?

7. Jusqu'où le système actuel peut-il permettre de descendre ? Quand le système du réexamen des prix aura-t-il atteint ses limites ?

8. Les médicaments qui ne présentent aucune innovation et qui sont sur le marché depuis des décennies sont-ils eux aussi soumis au réexamen triennal, et si oui, ne pourrait-on faire l'économie de cette démarche ?

9. Combien de médicaments au total font-ils l'objet de ce réexamen triennal ? Combien de médicaments représentent environ 50 % des ventes totales ? Combien en représentent 80 % ? Ne vaudrait-il pas mieux se concentrer uniquement sur ceux-là et renoncer au réexamen triennal pour les autres ?

10. Combien de médicaments ayant fait l'objet d'un réexamen en 2020 ont été comparés avec un produit qui en 2017 était le même ?

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

20.4607 ***n*** Ip. **Brenzikofer. Utiliser le potentiel du bois pour atteindre les objectifs de Paris sur le climat** (17.12.2020)

1. Quelle part des économies de CO2 totales nécessaires pour atteindre les objectifs de réduction que la Suisse s'est fixé dans le cadre de la COP21 est atteignable en promouvant le bois comme matériau de construction ?

2. Que pense le Conseil fédéral de l'exploitation du potentiel qu'a la Suisse en matière de protection du climat par rapport à d'autres pays dont la part de forêts est comparable ?

3. Quelle est la création de valeur locale par rapport à d'autres pays ?

4. Quelles démarches ont pu être entreprises en ce qui concerne l'objectif 1.3d de la Politique forestière 2020 ? Le Conseil fédéral est-il disposé à axer le Programme Bâtiments de façon plus systématique sur l'encouragement de constructions en bois énergétiquement efficaces ?

5. Le Conseil fédéral est-il disposé à fixer des objectifs contraignants en ce qui concerne la part de bois utilisé dans les nouvelles constructions ?

6. Quelles mesures prévoit-il pour exploiter le potentiel qu'a le bois en matière de protection du climat en Suisse ?

7. Les prestations en faveur du climat fournies au travers des forêts suisses sont-elles connues et quantifiées ?

Cosignataires: Badertscher, Baumann, Egger Kurt, Gafner, Huber, Ryser, Schaffner, Schneider Schüttel, Töngi, von Siebenthal, Walder, Wettstein (12)

24.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Discussion reportée

20.4608 ***n*** Po. **Brenzikofer. Promouvoir les denrées alimentaires suisses dans les cantines de la Confédération** (17.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner de quelle manière les cantines de la Confédération, des entreprises fédérales et des unités devenues autonomes pourraient être incitées à acheter des produits alimentaires régionaux lorsque les produits dont elles ont besoin sont disponibles en Suisse ou près de nos frontières, et d'encourager l'utilisation de produits de saison.

Cosignataires: Badertscher, Baumann, Egger Kurt, Nussbaumer, Ryser, Schneider Schüttel, Töngi, von Siebenthal, Walder, Wettstein (10)

17.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.4609 ***n*** Mo. **Brenzikofer. Promouvoir la santé mentale de la population pendant la pandémie de coronavirus** (17.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de faire de la protection de la santé mentale de la population une pierre angulaire de la gestion de la pandémie, et plus particulièrement :

- de créer un groupe de travail comprenant des représentants de la Confédération, des cantons et des associations professionnelles, qui serait chargé, d'une part, d'identifier en quelques semaines les pénuries passagères ou durables qui, aux niveaux cantonal, régional ou local, affectent certains groupes de personnes dans la fourniture de soins de santé mentale, d'autre part, d'assister les cantons en leur adressant des recommandations sur la manière de mieux coordonner les prestations qu'ils proposent et de remédier aux insuffisances touchant éventuellement leur offre de soins.

- de mettre au point dans les meilleurs délais une stratégie rapidement applicable de protection de la santé mentale de la population pendant la pandémie de coronavirus, qui, en plus d'assurer la maîtrise de la situation qui prévaut actuellement dans le domaine de la psychiatrie, devra notamment permettre la mise en place d'offres de soins préventifs et psychothérapeutiques pour les mois et, potentiellement, les années à venir, en se concentrant sur les catégories vulnérables telles que les enfants et les adolescents ou encore les personnes isolées. Il s'agira également de mettre en place le financement d'offres facilement et rapidement accessibles, y compris temporairement hors réglementation si c'est nécessaire, de manière à garantir que tous les patients pourront être traités.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Christ, Eymann, Giacometti, Glättli, Gredig, Locher Benguerel, Mettler, Munz, Nussbaumer, Pointet, Pult, Roth Franziska, Stadler, Streiff, Walder (16)

24.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.4610 ***n*** Ip. **Brenzikofer. Initiative chinoise "Route et ceinture". Quel impact sur l'approvisionnement durable?** (17.12.2020)

1. Pour le Conseil fédéral, quels sont les risques et les opportunités que recèle l'initiative chinoise " Route et ceinture " (Belt and Road Initiative, BRI) ?

2. La pandémie de Covid-19 a-t-elle modifié les prévisions concernant les conséquences de la BRI pour la Suisse ?

3. Pour le Conseil fédéral, quelles seront les conséquences de la BRI pour les droits de l'homme, l'Etat de droit et la démocratie dans les pays concernés ?

4. Quelles seront à ses yeux les conséquences de la BRI sur la dette et la souveraineté des pays émergents ?

5. Quelle influence la BRI exercera-t-elle selon lui sur les marchés publics en Suisse, en particulier sur les efforts déployés dans les domaines de la durabilité et de la responsabilité sociale des entreprises ?

Cosignataires: Badertscher, Baumann, Egger Kurt, Ryser, Schaffner, Schneider Schüttel, Töngi, Walder, Wettstein (9)

24.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Discussion reportée

x **20.4611** ***n*** Ip. **Schneider-Schneiter. Affaire Solidar et conséquences pour la coopération internationale** (17.12.2020)

Dans le cadre de la votation relative à l'initiative pour des entreprises responsables, on a appris que l'oeuvre d'entraide Solidar avait utilisé des fonds de l'aide au développement pour la campagne. Solidar a dû rembourser ces fonds et, selon des médias, une plainte a été déposée. L'idée que des fonds publics de l'aide au développement aient été utilisés pour la campagne de votation (au lieu d'aider des personnes en situation d'urgence humanitaire) est grave et nuit à l'image des oeuvres d'entraide, notamment à la coopération internationale de la Suisse.

Je prie donc le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Que pense-t-il de cet incident ?

2. Quelles conséquences en tirer pour la collaboration avec Solidar ?

3. La plainte entraînera-t-elle des mesures provisoires ?

4. Comment s'est-on assuré qu'aucune autre oeuvre d'entraide ne détourne des fonds publics destinées à l'aide au développement pour l'utiliser en Suisse et dans des campagnes de votation ? A-t-on connaissance d'autres cas ?

Les questions suivantes relatives à la collaboration entre la coopération internationale et les ONG se posent par ailleurs pour renforcer la confiance dans les oeuvres d'entraide et la coopération internationale :

5. Quels enseignements tirer de cet incident pour les rapports avec les ONG ?

6. Faut-il renforcer les instruments de contrôle et de réduction des risques ?

7. Où tracer la limite entre lobbyisme et travail d'information ?

8. La Confédération finance-t-elle avec les fonds de l'aide au développement également le travail d'information d'ONG en Suisse (dans l'affirmative, quelle part des montants prévus dans le message sur la coopération internationale 2017-2020) ?

24.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

x **20.4612** ***n*** Ip. **Farinelli. Distribution des vaccins contre le Covid-19. N'aurait-il pas mieux valu prévoir une solution nationale?** (17.12.2020)

Le vaccin contre le COVID-19 sera disponible en Suisse au courant des prochaines semaines. En ce qui concerne l'approvisionnement, tout semble avoir été fait correctement, puisque nous disposerons en temps utile des vaccins les plus efficaces. La distribution, par contre, suscite des doutes puisque la logistique sera assurée en partie par la Confédération et en partie par les cantons.

Compte tenu de la situation particulière et des tâches essentiellement logistiques et organisationnelles en relation avec la distribution, le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Pourquoi a-t-on choisi de procéder de cette manière et de prévoir une distribution cantonale ?

2. Au vu de la complexité logistique et organisationnelle de la distribution, n'aurait-il pas mieux valu prévoir un plan national et par exemple créer des centres de vaccination cantonaux gérés directement par l'armée ?

3. Quels sont les avantages et les inconvénients de la solution retenue par rapport à une solution fédérale ? Comment ont-ils été évalués et pondérés ?

4. Quels objectifs ont été fixés au niveau des régions et des groupes de population et dans quels délais doivent-ils être atteints ?

5. Comment a-t-on prévu de réagir et dans quels délais, si la solution retenue devait s'avérer trop lente ou inadéquate ?

24.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

20.4613 ***n*** Ip. **Riniker. Utiliser "Government Technology" dans l'administration** (17.12.2020)

Lors de la session d'automne 2020, le Conseil national a suivi la proposition du Conseil fédéral d'adopter le postulat 20.3240 " Création d'un centre d'innovation dans l'administration fédérale ".

Le progrès technologique, la numérisation et les nouveaux processus qui y sont associés se sont déjà implantés dans la plu-

part des secteurs de l'économie privée et ont entraîné de nombreux changements.

La plateforme Government Technology (GovTech) élargit la palette numérique pour y inclure la collaboration du secteur public avec des entreprises innovantes du secteur privé, y compris des jeunes pousses technologiques.

Dans ce contexte, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes.

1. Le rapport qui sera établi en réponse au postulat 20.3240 pourra-t-il aussi mettre en évidence des aspects qui pourraient être favorisés par l'utilisation ciblée de GovTech dans la coopération avec des jeunes pousses technologiques ?

2. Quels sont les domaines d'application dans lesquels le Conseil fédéral voit des possibilités de tester et d'appliquer les solutions de ces jeunes pousses ?

3. Peut-il envisager d'impliquer spécifiquement ces jeunes pousses dans l'administration ? Si oui, par quels moyens et dans quelles proportions ?

4. Est-il possible d'identifier les défis liés à GovTech dans les structures actuelles proches de l'administration et d'accompagner la recherche et la mise en place de solutions ? Ou faut-il d'abord acquérir des compétences technologiques ?

5. Comment le Conseil fédéral garantira-t-il que les cadres de l'administration comprendront et utiliseront le potentiel des nouvelles technologies ?

6. Serait-il disposé à coopérer avec d'autres pays qui ont plus d'expérience dans le domaine ? Si oui, de quelle manière ?

7. Le droit des marchés publics en vigueur donne-t-il une chance aux jeunes pousses technologiques d'obtenir des mandats ? Le fait qu'elles soient jeunes pourrait-il être un obstacle malgré des compétences avérées ?

8. Quels sont aujourd'hui les acteurs du marché qui pourraient le mieux accompagner l'administration dans sa démarche ?

9. Comment s'assurer que les anciens processus ne seront pas simplement reproduits numériquement mais qu'ils seront bien repensés ?

Cosignataires: Cottier, Farinelli, Silberschmidt (3)

20.4614 ***n*** Mo. **Reynard. Pas d'imposition des indemnités reçues suite à une discrimination ou un licenciement abusif** (17.12.2020)

Il est demandé au Conseil fédéral de modifier la Loi fédérale sur l'impôt fédéral direct ainsi que la Loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes afin que les indemnités liées à un licenciement ou fondées sur la Loi fédérale sur l'égalité ne soient plus considérées comme un revenu et ne soient donc pas imposées comme tel.

Cosignataires: Chevalley, Gysin Greta, Marra, Pasquier, Piller Carrard (5)

17.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.4615 ***n*** Mo. **Reynard. Harcèlement sexuel. Clarification dans le code pénal** (17.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier le Code pénal actuel afin de définir le comportement typique du harcèlement sexuel et de prévoir, enfin, une peine réellement dissuasive.

Cosignataires: Bendahan, Gysin Greta, Hurni, Marra, Pasquier (5)

24.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.4616 ***n*** Ip. **Roduit. Réforme des PC. Des effets collatéraux injustes pour les propriétaires fonciers** (17.12.2020)

En se bornant à reprendre les définitions et traitements élaborés par la jurisprudence en matière de dessaisissement de fortune, la récente Réforme des PC n'a pas saisi l'occasion donnée d'opérer des distinctions importantes à apporter en matière de dessaisissement de fortune, motif pour lequel le Conseil fédéral est invité à donner son avis sur la mise en oeuvre d'un régime permettant d'assouplir le traitement opéré en matière de dessaisissement, notamment s'agissant des deux situations suivantes :

1. Il est proposé d'indiquer que si un bien a été aliéné au titre d'avancement d'hoirie afin de permettre à un descendant de s'installer (construction d'une résidence principale), c'est alors la valeur fiscale qui est prise en compte au titre de dessaisissement de fortune ou qu'il soit pour le moins introduit un motif permettant d'obtenir un rabattement sur la valeur vénale du bien dessaisi à prendre en compte.

2. Dans le cas où un bien-fonds pris en compte dans le calcul PC au titre de dessaisissement a fait par la suite l'objet d'un déclassement sur ordre d'une autorité ou de par la loi (dézonage), la PC est révisée et le bien dessaisi ramené à sa nouvelle valeur à dater du mois qui suit le déclassement. La justification est en fait de compenser la double peine issue du déclassement, dès lors que la perte de valeur est répercutée chez le donataire qui voit sa donation dévalorisée et chez le donateur qui voit le maintien dans son plan de calcul PC d'une valeur qui ne correspond plus du tout à la valeur du marché. Contrairement au titulaire d'un compte bancaire ayant enregistré d'énormes diminutions sur une période donnée, lequel pourra par le biais des motifs énumérés à l'art. 17d al. 3 OPC, obtenir d'importants rabattements sur le montant à retenir au titre de consommation excessive de fortune, le propriétaire foncier se voit imputer un montant fixe et irrémédiablement retenu dans son plan de calcul au titre de fortune dessaisie.

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Discussion reportée

x **20.4617** ***n*** Ip. **Friedl Claudia. Mesures de conservation des espèces végétales menacées d'extinction dans la région du Rhin alpin** (17.12.2020)

Le canton de Saint-Gall et le Liechtenstein ont annoncé vouloir conforter des digues durant les 20 prochaines années, la sécurité en cas de crue n'étant plus assurée. Or aucun élargissement ni aucune revitalisation ne sont prévus, alors que ces travaux sont urgents et sont planifiés depuis des décennies. De plus, le tronçon concerné abrite plusieurs espèces protégées et menacées d'extinction imminente, pour lesquelles la Suisse assume une responsabilité particulière. On pense par exemple à la petite massette, menacée d'extinction dans l'Europe entière et strictement protégée par la Convention de Berne, ou encore au tamarin d'Allemagne, qui figure dans la Liste rouge des plantes vasculaires.

Les mesures d'aménagement prévues, notamment l'abrasion des bancs de gravier, provoqueront l'extermination d'espèces protégées alors que des élargissements du Rhin seraient nécessaires pour favoriser les espèces citées et pour améliorer la protection contre les crues.

Je prie dès lors le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Les importants travaux de confortement des digues annoncés, qui ne sont accompagnés d'aucun projet contraignant

d'élargissement du Rhin, sont-ils conformes aux dispositions sur la protection des eaux ?

2. Les efforts de plusieurs décennies à l'échelle internationale visant à assainir le Rhin de manière écologique peuvent-ils être tout simplement ignorés ?

3. N'est-il pas nécessaire de prendre des mesures pour sauvegarder et promouvoir les espèces strictement protégées par la Convention de Berne que sont le tamarin d'Allemagne et la petite massette dans la région du Rhin alpin entre Trübbach et l'embouchure de l'Ill ?

4. N'est-il pas indispensable d'agir rapidement et non dans 20 ans pour assurer l'avenir de la région du Rhin alpin ?

Cosignataires: Brunner, Gysi Barbara, Ryser, Schneider Schüttel (4)

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

x **20.4618** ***n*** Ip. **Friedl Claudia. Les Suisses presque champions du monde des déchets électroniques** (17.12.2020)

Si l'on en croit les chiffres publiés par The Global E-Waste Statistics Partnership, la Suisse occupe le troisième rang du classement mondial des plus grands producteurs de déchets électroniques par habitant, avec pas moins de 23,41 kilos par personne en 2019. Seuls la Norvège et le Royaume-Uni font pire. A l'échelle de la planète, on constate que cette valeur est fortement corrélée au PIB par habitant. Autrement dit : plus on a d'argent, plus on achète régulièrement de nouveaux appareils. Je prie donc le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Selon lui, quelles mesures pourrait-on envisager afin de contraindre les fabricants à fournir des pièces de rechange pendant plus longtemps (à l'échelle nationale ou internationale) ?

2. Que pense-t-il de l'idée de prolonger le délai légal de garantie applicable à certains produits afin de pousser les fabricants à augmenter la durée de vie de leurs appareils ?

3. Quelles mesures pourrait-on envisager afin de rendre la réparation des appareils plus intéressante que l'achat d'un nouveau produit, aussi bien pour les fabricants que pour les consommateurs ?

4. Voit-il d'autres mesures qui permettraient de réduire le volume des déchets électroniques ?

Cosignataires: Atici, Birrer-Heimo, Crottaz, Munz, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Suter (7)

24.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

20.4619 ***n*** Mo. **Seiler Graf. Soumettre les biens militaires spécifiques à la loi sur le matériel de guerre** (17.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre les biens militaires spécifiques au sens de l'annexe 3 de l'ordonnance sur le contrôle des biens à la loi fédérale sur le matériel de guerre.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Atici, Crottaz, Flach, Friedl Claudia, Graf-Litscher, Gugger, Gysi Barbara, Hurni, Jans, Locher Benguerel, Marti Min Li, Marti Samira, Molina, Munz, Piller Carrard, Prelicz-Huber, Pult, Reynard, Roth Franziska, Schlatter, Storni, Streiff, Studer, Weichelt-Picard, Widmer Céline (26)

24.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x **20.4620** ***n*** Ip. **Seiler Graf. Que fait la Confédération pour assurer les prestations prévues spécifiquement pour les victimes de traite d'êtres humains?** (17.12.2020)

Le Conseil fédéral a répondu à l'interpellation 20.4146, mais certaines questions subsistent.

Conseil juridique : aucune des prestations évoquées dans la réponse du Conseil fédéral ne correspond à celles visées à l'art. 12 de la Convention sur la lutte contre la traite des êtres humains. Le " conseil et [la] représentation juridiques gratuits " évoqués sont simplement les prestations prévues dans le cadre de la procédure d'asile. Les personnes sollicitées n'ont ni la mission ni la spécialisation ou la qualification pour fournir les prestations prévues à l'art. 12, par. 1, al. d et e, de la convention.

Hébergement : Le groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains GRETA a publié en juin 2020 une note d'orientation pour les victimes de la traite dans le système d'asile qui indique que les centres d'asile ne sont pas des hébergements appropriés pour ces personnes (ch. 143). Les centres fédéraux pour requérants d'asile, présentés dans la réponse comme des " logements appropriés ", ne répondent pas aux exigences minimales de la convention ; ils ne satisfont ni aux prestations minimales énumérées dans le rapport explicatif de la convention (ch. 154), ni à celles de la note d'orientation au ch. 143.

Plus loin dans le rapport explicatif : " 149. Under para. 5 the assistance can be provided in cooperation with nongovernmental organisations, other relevant organisations or other elements of civil society engaged in victim assistance. It is nevertheless the Parties that remain responsible for meeting the obligations in the Convention. Consequently, it is they who have to take the steps necessary to ensure that victims receive the assistance they are entitled to, in particular by making sure that reception, protection and assistance services are funded adequately and in time."

Lors du 2e cycle d'évaluation du Conseil de l'Europe en octobre 2019, la Suisse a de nouveau été invitée, à titre de mesure immédiate, à veiller à ce que toutes les victimes de traite d'êtres humains qui se trouvent en Suisse, y compris les demandeurs d'asile et les victimes d'infractions commises à l'étranger, aient accès aux prestations de l'art. 12.

Que fait la Confédération pour assurer les prestations spécifiques de l'art. 12 de la convention, en particulier celles visées au par. 1, al. a, c, d et e, qui vont au-delà des prestations générales prévues dans le cadre de l'asile et auxquelles les victimes de traite d'êtres humains ont droit indépendamment du pays où l'infraction a été commise ?

Cosignataires: Feri Yvonne, Friedl Claudia, Meyer Mattea, Roth Franziska, Schneider Schüttel, Streiff, Suter, Widmer Céline (8)

24.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

20.4621 ***n*** Mo. **Dandrès. Les petits indépendants et petites indépendantes doivent pouvoir restituer leur local commercial sans être ruinés** (17.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'adopter ou de déposer un acte de l'Assemblée fédérale visant à modifier la règle de l'art. 266g CO qui stipule que, pour de justes motifs, le bail peut être résilié à n'importe quel moment moyennant le respect du délai de congé légal et, selon les circonstances, le versement d'une indemnité décidée par le Juge.

La modification que je sollicite tendrait à permettre à la personne physique cotitulaire d'un bail commercial aux seuls fins de garantie de ne pas supporter le risque d'être recherchée par la partie bailleresse pour le paiement des créances de loyer et/ou de l'indemnité visées à l'art. 266g CO.

Cosignataires: Glättli, Hurni, Maillard, Marti Min Li, Piller Carrard, Storni, Töngi (7)

17.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.4622 *n* Ip. **Dandrès. Lorsque la faim est à la porte, les chercheurs et chercheuses s'en vont par la fenêtre** (17.12.2020)

Suite à ma question 20.5974, je prie le Conseil fédéral d'indiquer:

1. comment juge-t-il l'efficacité des mesures prises dans le Message FRI 2017-2020 et qu'il veut reconduire ?

2. quelle est sa détermination sur les recommandations 9, 19, 20 et 23 du rapport "Next Generation: pour une promotion efficace de la relève" (p. 59-61) pour le renforcement des postes en CDI aux échelons intermédiaires de la hiérarchie académique?

3. quelle est sa détermination sur les revendications des collaborateur-trices des hautes écoles citées dans la pétition " Pour la création d'emplois permanents dans le monde académique " (www.petition-academia.ch) et sur les témoignages de souffrance au travail relayés par la presse ?

4. connaît-il l'impact du système de mise en compétition généralisée sur la santé du personnel académique et sur la qualité de sa recherche ? Peut-il documenter ses éventuels constats ? A défaut, comment pourrait-il le faire et envisage-t-il de le faire ?

5. quelles mesures peut-il et va-t-il prendre pour résoudre le problème de la précarité parmi les collaborateur-trices très qualifié-es du monde académique, mais trop âgé-es pour envisager une reconversion extra-académique ?

Cosignataires: Aebischer Matthias, Bendahan, Fivaz Fabien, Maillard, Molina, Piller Carrard, Prelicz-Huber, Storni (8)

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Discussion reportée

20.4623 *n* Po. **de Courten. Immigration et prestations sociales** (17.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement un rapport qui réponde aux questions suivantes :

1. Quels problèmes dus à l'immigration ont-ils été observés ces dernières années dans le domaine de la sécurité sociale ? Des tendances régionales ou sectorielles se dégagent-elles ?

2. A combien se chiffre le nombre des personnes ayant immigré en Suisse ces cinq dernières années et bénéficiant de l'aide sociale (réparties par pays) ?

3. Combien d'immigrés ont-ils bénéficié au moins une fois de l'assurance chômage dans les cinq ans suivant leur arrivée en Suisse (répartis par pays) ?

4. Combien de personnes ayant immigré en Suisse ces cinq dernières années perçoivent-elles des prestations complémentaires (réparties par pays) ?

5. Des cantons ou des communes sont-ils parvenus à réduire la dépendance envers l'aide sociale au moyen de mesures spéciales ? Si tel est le cas, en quoi consistent ces mesures ?

6. Quelles mesures pourraient-elles être prises pour diminuer l'attrait de nos prestations sociales qui favorisent l'immigration, et ainsi empêcher les immigrés de bénéficier du système ?

7. Qu'a-t-on entrepris jusqu'à présent sur le plan juridique (suppressions ou adaptations de prestations sociales pour les immigrés) ?

8. Parmi les mesures examinées, lesquelles pourraient-elles être mises en oeuvre sans nécessiter de modification de l'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) ?

9. En ce qui concerne les autres mesures, comment l'ALCP pourrait-il ou devrait-il être adapté à cet effet ?

10. Le Conseil fédéral est-il disposé à soulever ces questions dans le cadre des précisions demandées au sujet du projet d'un accord-cadre avec l'UE et par exemple à demander une révision de l'ALCP ? Si non, pourquoi ?

17.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.4624 *n* Po. **de Courten. Examen complet des tâches de l'État** (17.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'effectuer un examen complet de toutes les tâches de la Confédération et de soumettre un rapport sur la question au Parlement.

Les mesures prises pour maîtriser l'épidémie de coronavirus creusent fortement la dette de l'Etat, au détriment des générations futures. C'est pourquoi il convient de passer en revue toutes les tâches et dépenses de la Confédération et d'examiner si elles sont nécessaires et appropriées.

Dans son rapport, le Conseil fédéral indiquera au Parlement à quelles tâches la Confédération pourrait et devrait renoncer. L'objectif devrait être de réduire la quote-part des dépenses de la Confédération d'au moins 5 %.

Le Conseil fédéral veillera strictement à ce qu'aucune tâche ni dépense ne soit transférée de la Confédération aux cantons (ou communes).

17.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.4625 *n* Mo. **de Courten. Réduction des dépenses fortement liées de la Confédération** (17.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement une révision des dispositions légales pertinentes visant à ce que les " dépenses fortement liées " selon les Principes applicables à la gestion des finances (édition de décembre 2019, p. 51 et suivantes), qui sont déjà supérieures à 63 % dans le budget 2020 (et la tendance est fortement à la hausse), se stabilisent à un taux de 60 % au maximum des dépenses fédérales d'ici à l'établissement du budget 2025.

17.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.4626 *n* Mo. **Groupe de l'Union démocratique du Centre. Immigration illégale. Pour une pratique cohérente** (17.12.2020)

Pour instaurer une pratique cohérente face à l'immigration illégale, le Conseil fédéral est chargé de proposer des mesures et des modifications de la loi, notamment dans les domaines suivants :

1. Limiter l'application des droits en lien avec les assurances sociales (AVS, assurance-maladie) aux personnes bénéficiant d'un statut de séjour régulier. Les conventions en matière d'assurances sociales sont réservées.

2. Durcir les normes pénales applicables aux employeurs et aux agences de placement recourant à des migrants en situation irrégulière, ainsi qu'aux personnes leur louant des biens immobiliers.

3. Garantir l'échange, entre services publics, de données sur les migrants en situation irrégulière (inscription dans une école ou à des cours particuliers).

Porte-parole: de Courten

17.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x **20.4627** ***n*** Po. **Grossen Jürg. Transports sans énergie fossile à l'horizon 2050** (17.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de montrer dans un rapport quelles bases légales sont nécessaires pour que l'on puisse se passer des énergies fossiles dans le domaine des transports d'ici 2050 au plus tard. Le rapport indiquera quels lois, ordonnances et règlements doivent être adaptés pour garantir que le trafic individuel motorisé (TIM), les transports publics (TP) et le transport de marchandises fonctionnent sans énergie fossile. Il convient également d'identifier les obstacles qui pourraient compromettre la réalisation de cet objectif. Le rapport présentera des recommandations d'action à ce sujet pour chacun des trois secteurs mentionnés.

Cosignataires: Bäumle, Bellaïche, Bertschy, Brunner, Chevalley, Christ, Fischer Roland, Flach, Glättli, Gredig, Mäder, Matter Michel, Mettler, Moser, Nussbaumer, Pointet, Ryser (17)

17.02.2021 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

19.03.2021 Conseil national. Adoption

20.4628 ***n*** Po. **Grossen Jürg. Surveillance exercée par l'administration fédérale. Il faut régler clairement les responsabilités et les compétences** (17.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner de quelle manière l'obligation de surveillance au sein de l'administration fédérale peut être réglée plus clairement et de rendre un rapport à ce sujet. Celui-ci montrera comment les bases légales sur les responsabilités et les compétences ainsi que la surveillance de projets auxquels prennent part des services à différents niveaux de l'Etat ou des entreprises contrôlées en tout ou en partie par l'Etat pourraient être adaptées pour régler de façon claire, transparente et compréhensible qui est responsable de quoi.

Cosignataires: Baumann, Bäumle, Bellaïche, Bertschy, Brunner, Chevalley, Christ, Fischer Roland, Flach, Gredig, Guggisberg, Mäder, Matter Michel, Mettler, Moser, Nussbaumer, Pointet (17)

17.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.4629 ***n*** Ip. **Grossen Jürg. En dépit des paiements directs versés pour les prestations écologiques, le recul de la biodiversité se poursuit dans l'agriculture. Comment le Conseil fédéral entend-il s'attaquer à ce problème?** (17.12.2020)

Dans sa réponse à ma question 20.5982, le Conseil fédéral indique que " les réductions des paiements directs aux exploitations agricoles qui résultent d'infractions aux prestations écologiques requises [...] se sont élevées à 9 404 335 francs au total " en 2019, et que les réductions se sont élevées à 771 502 francs supplémentaires en ce qui concerne les exploitations d'estivage. En 2019, les paiements directs versés à l'agriculture se sont montés au total à 2 819 000 000 francs, soit 2,8 milliards de francs. Par conséquent, ils n'ont été réduits que de 3,6 ‰ en raison des infractions aux prestations écologiques requises. Etant donné que la Suisse compte 50 038 exploitations agricoles, ce qui représente des paiements directs d'un montant moyen de 56 337 francs par exploitation, la réduction moyenne se monte à 203 francs par exploitation. Compte tenu du caractère marginal de ces réductions et du fait que le recul de la biodiversité dans l'agriculture n'a pas pu être enrayé jusqu'ici en dépit des prestations écologiques (voir à ce propos la question 20.6088), je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Pourquoi la biodiversité recule-t-elle de manière aussi fulgurante bien que la plupart des exploitations qui ont droit à des paiements directs fournissent manifestement les prestations écologiques que l'on requiert de leur part ?

2. Les prescriptions régissant les prestations écologiques sont-elles aménagées de manière suffisamment efficace ? Dans l'affirmative, pourquoi les objectifs ne sont-ils pas atteints malgré tout ? Dans la négative, que faut-il faire pour remédier à cette situation ?

3. Les contrôles insuffisants sont-ils une explication possible au recul de la biodiversité dans l'agriculture ? Dans l'affirmative, que faut-il faire pour remédier à cette situation ? Dans la négative, pourquoi ?

4. Se peut-il que les sanctions encourues en cas d'infractions soient trop légères pour constituer des incitations suffisantes afin que les prestations écologiques convenues soient fournies dans leur intégralité ? Dans l'affirmative, que faut-il faire pour remédier à cette situation ? Dans la négative, pourquoi ?

5. Le Conseil fédéral voit-il d'autres explications possibles ?

6. Comment le Conseil fédéral entend-il s'attaquer à ce problème maintenant que le Conseil des Etats a décidé de geler la PA22+ ?

Cosignataires: Bäumle, Bellaïche, Bertschy, Brunner, Christ, Fischer Roland, Flach, Glättli, Gredig, Mäder, Matter Michel, Mettler, Moser, Ryser (14)

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Discussion reportée

20.4630 ***n*** Ip. **Grossen Jürg. La surproduction de fourrage compromet-elle la sécurité alimentaire?** (17.12.2020)

La culture de fourrage là où des denrées alimentaires pourraient être produites met l'alimentation animale et l'alimentation humaine en concurrence. La situation est particulièrement problématique quand des denrées alimentaires sont directement utilisées pour nourrir des animaux. Agroscope et la Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires de Berne (HAFL) ont mis au point et testé deux indicateurs pour déterminer cette concurrence, aussi appelée compétition Feed-Food, dans la production laitière. Afin de réduire cette compétition, ils proposent d'adapter l'utilisation des concentrés, de distribuer aux animaux des sous-produits alimentaires, d'utiliser moins de terres arables pour la culture des aliments pour animaux et d'accroître l'efficience de l'exploitation. Les résultats de cette étude sont toutefois transposables à l'ensemble des produits animaux.

Dans ce contexte, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes.

1. Comment le problème de la compétition Feed-Food se manifeste-t-il en Suisse et où est-il particulièrement prononcé ?

2. Quel impact l'augmentation ou la réduction de cette compétition a-t-elle sur la sécurité alimentaire, sur la sécurité de l'approvisionnement et sur l'environnement (biodiversité, climat, etc.) ?

3. Quels instruments de la politique agricole conduisent aujourd'hui à une intensification de la concurrence pour les aliments et pour l'utilisation des surfaces ? Quand les mauvaises incitations seront-elles supprimées ?

4. Quels instruments de la politique agricole conduisent aujourd'hui à une diminution de la concurrence pour les aliments et pour l'utilisation des surfaces ? Quand ces incitations seront-elles renforcées et quelles nouvelles incitations seront mises en place ?

5. Comment le Conseil fédéral compte-t-il appliquer les indicateurs de concurrence alimentaire et de concurrence pour l'utilisation des surfaces ?

6. Ces indicateurs développés par Agroscope et l'HAFL se rapportent à la production laitière. Le Conseil fédéral prévoit-il d'étendre le mandat de recherche de ces institutions à la production de viande (volaille, porc, boeuf) ? Si oui, quand ? Si non, pourquoi ?

Cosignataires: Bäumle, Bellaïche, Bertschy, Brunner, Christ, Fischer Roland, Flach, Glättli, Gredig, Mäder, Matter Michel, Moser, Ryser (13)

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Discussion reportée

x **20.4631** ***n*** Ip. **Schlatter. Covid-19. Faire passer le civil avant le militaire** (17.12.2020)

Le Conseil fédéral a changé de paradigme dans l'engagement de l'armée en temps de pandémie. Pendant la deuxième vague, l'armée n'est engagée que si les conditions de subsidiarité sont remplies et que les moyens civils, en particulier ceux du service civil, sont insuffisants. Il applique donc le principe selon lequel le civil passe avant le militaire.

Le 4 novembre 2020, le Conseil fédéral annonçait dans un communiqué : " Pour satisfaire aux exigences d'un engagement subsidiaire de l'armée, les cantons doivent démontrer lors du dépôt de leur demande qu'ils ont épuisé toutes leurs ressources en personnel et matériel civils. Cela inclut le recours aux ressources de la protection civile, du service civil, des pompiers et du secteur privé... ". Et d'ajouter : " L'Etat-major fédéral Protection de la population (EMFP), sous la direction de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), vérifie le respect de ces conditions en concertation avec la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé ".

Dans ce contexte, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes.

1. Est-il vrai que les civilistes ont pu couvrir, jusqu'à présent, l'ensemble des besoins liés à la crise du coronavirus sans recourir à des convocations extraordinaires ?

2. Malgré le manque de personnel, pourquoi n'y a-t-il pas ou pas eu davantage de civilistes engagés pour des services de soin et d'assistance ?

3. Comment les cantons montrent-ils dans leurs demandes " qu'ils ont épuisé toutes leurs ressources en personnel et matériel civils ", en particulier en ce qui concerne le service civil ?

4. Comment les cantons montrent-ils que des soldats sont plus à même de remplir les missions demandées, et notamment que les civilistes n'ont ni la formation ni l'expérience suffisantes pour servir dans les deux premiers secteurs mentionnés dans le communiqué, à savoir pour soutenir des établissements hospitaliers civils et des infrastructures cantonales de santé publique ?

5. Comment le Conseil fédéral peut-il imposer sa décision de recourir en priorité au service civil ?

Cosignataires: Fivaz Fabien, Flach, Graf-Litscher, Porchet, Roth Franziska, Seiler Graf, Weichelt-Picard (7)

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

20.4632 ***n*** Mo. **Fridez. Renforcer les moyens de transport aérien de la Suisse pour la promotion de la paix, l'aide humanitaire et la coopération au développement** (17.12.2020)

Dans le but de renforcer les moyens de notre pays pour agir d'une part en faveur de la promotion de la paix, en soutien aux engagements de l'ONU et de l'UE, et d'autre part en faveur de la coopération au développement, de l'aide humanitaire et de l'aide en cas de catastrophe, le Conseil fédéral est chargé de renforcer la capacité de transport aérien de la Suisse et d'évaluer le cas échéant les possibilités d'intégrer ces moyens dans des pools de transport aérien, militaires ou civils.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Andrey, Atici, Bendahan, Birrer-Heimo, Brélaz, Bulliard, Candinas, Chevalley, Crottaz, Dandrès, de la Reussille, Fehlmann Rielle, Feri Yvonne, Flach, Friedl Claudia, Glanzmann, Graf-Litscher, Grin, Gschwind, Gugger, Gysi Barbara, Jans, Maillard, Marti Min Li, Matter Michel, Molina, Moret Isabelle, Nantermod, Nordmann, Nussbaumer, Piller Carrard, Pointet, Pult, Reynard, Roth Franziska, Schneider Schüttel, Schneider-Schneiter, Seiler Graf, Storni, Wasserfallen Flavia, Wehrli, Wermuth, Widmer Céline (44)

24.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.4633 ***n*** Ip. **Müller Leo. Demandes d'assistance administrative en matière fiscale relatives à des filiales de groupes suisses. L'AFC, serviteur zélé du fisc étranger?** (17.12.2020)

Les procédures d'assistance administrative qui concernent des filiales de groupes suisses donnent lieu régulièrement à l'échange de données sensibles. Cela est dû d'une part à la jurisprudence extrêmement " pro-échange " du Tribunal fédéral, qui a vidé de leur substance les dispositions de la loi sur l'assistance administrative fiscale (LAAF), qui s'imposaient initialement. On a l'impression d'autre part que l'Administration fédérale des contributions (AFC) va jusqu'à devancer les désirs des Etats requérants, et qu'en cas de doute, c'est d'abord les intérêts de ces derniers qu'elle défend. Ainsi, après que le Tribunal fédéral a infligé un démenti cinglant au juge de première instance en autorisant la transmission des données de filiales de groupes suisses relatives au bilan et au compte de résultat ainsi que des données fiscales, l'AFC va encore plus loin en proposant régulièrement de fournir encore d'autres informations.

Il semblerait en outre que l'AFC a également l'intention de communiquer les noms des employés, y compris leur rémunération. Enfin, et contrairement à sa pratique antérieure, l'AFC divulgue aussi depuis 2018 et de manière régulière rulings et déclarations fiscaux. Les entreprises concernées ne peuvent qu'être consternées par l'ampleur de ces échanges.

C'est dans ce contexte que je prie le Conseil fédéral de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

1. Quelles sont les données des filiales de groupes suisses à être régulièrement communiquées, et en vertu de quelles bases légales le sont-elles ? Comment est-il tenu compte de l'intention initiale du législateur qui présidait à la LAAF (y compris en ce qui concerne les restrictions à l'échange de données) ?

2. L'impression que donne l'AFC d'agir ici de manière proactive est-elle fondée ? Si oui, comment cette action proactive peut-elle se justifier au regard de la loi ?

3. L'AFC vérifie-t-elle vraiment avec rigueur s'il y aurait lieu de ne pas entrer en matière, et arrive-t-elle souvent à cette conclusion ?

4. La LAAF dispose à son art. 8, al. 1, que la Suisse n'est pas tenue de fournir une assistance administrative qui aille au-delà de ce que les autorités peuvent faire en Suisse. L'AFC se tient-elle à cette " limitation interne " ?

5. Comment les droits ou les noms des tiers sont-ils protégés dans le cadre d'une procédure d'assistance administrative ?

6. Combien de demandes d'assistance administrative la Suisse a-t-elle reçues, et faites, depuis 2013 (ventilées par groupes et autres) ? Combien de demandes sont-elles adressées aux autres membres du Forum mondial de l'OCDE ? Statistiquement parlant, la Suisse est-elle typiquement un pays " donateur de données " ? Si oui, que faire pour mieux sauvegarder les intérêts de la Suisse ?

7. Comment s'assure-t-on que la Suisse ne va pas plus loin dans l'assistance administrative que ne le font les autres pays (réciprocité) ?

Cosignataires: Aeschi Thomas, Binder, Bregy, Glanzmann, Hess Erich, Landolt, Matter Thomas, Paganini, Rechsteiner Thomas, Regazzi, Ritter, Romano, Rösti, Schneeberger (14)

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Discussion reportée

20.4634 ***n*** Ip. **Müller Leo. Comment expliquer la servilité d'une AFC qui va jusqu'à accorder l'assistance administrative en matière fiscale sur la base de données volées?** (17.12.2020)

Alors que la loi sur l'assistance administrative fiscale (LAAF) dispose à son art. 7, let. c , qu'" il n'est pas entré en matière [sur une demande d'assistance administrative] si elle viole le principe de la bonne foi ", les demandes qui contreviennent à ce principe se multiplient. Il existe ainsi un nombre croissant de cas où l'Administration fédérale des contributions (AFC) divulgue des données fiscales sans procéder au préalable à un examen approfondi et sans rendre aucun compte. En agissant de la sorte, l'AFC n'enfreint pas seulement la volonté expresse du Parlement, elle se fait également l'agent d'exécution zélé d'Etats agissant de mauvaise foi.

On peut illustrer cette situation par l'exemple suivant : l'AFC a actuellement l'intention d'approuver des demandes d'assistance administrative réactivées par l'Inde portant sur plusieurs centaines de cas et basées sur des données fiscales volées, alors même que l'Inde s'était engagée en 2016 envers la Suisse lors de pourparlers bilatéraux à ne pas renouveler ces demandes avant que la LAAF ait été modifiée. Cette modification législative n'a certes finalement pas vu le jour, parce qu'on n'a pas voulu affaiblir le principe de confiance, mais cela n'invalide pas pour autant l'engagement pris. Précisons que celui-ci avait été réitéré le 19 août 2016, mais l'AFC garde sous scellés le mémorandum concerné.

C'est dans ce contexte que je prie le Conseil fédéral de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

1. Pourquoi l'AFC a-t-elle l'intention de faire droit à des demandes d'assistance administrative alors même que des indices laissent clairement supposer qu'elles sont déposées en violation du principe de la bonne foi ?

2. Comment peut-on affirmer qu'il est dans l'intérêt de la Suisse de communiquer des données fiscales en réponse à des demandes faites en violation du principe de confiance ?

3. Pourquoi l'AFC garde-t-elle sous scellés un mémorandum d'une réunion officielle alors même que celui-ci atteste que l'Inde a assuré à la Suisse qu'elle ne lui présentera aucune demande d'assistance administrative fondée sur des données volées tant qu'une modification de la LAAF (qui n'a jamais eu lieu) ne sera pas entrée en vigueur ?

4. Quelles sont les autorités suisses en possession d'une copie de l'accord entre la Suisse et l'Inde mentionné dans le mémorandum du 19 août 2016 ? Qui sont les signataires de cet accord, à quelle date a-t-il été signé et quel est son contenu exact ?

5. Quel est pour le Conseil fédéral le risque que les exigences formulées par la Suisse à l'égard des pays qui lui soumettent une demande d'assistance administrative ne soient plus prises au sérieux et que, face à cette perte de crédibilité que la Suisse ne doit qu'à elle-même, d'autres ne s'engouffrent dans la faille ?

Cosignataires: Aeschi Thomas, Binder, Bregy, Glanzmann, Hess Erich, Landolt, Matter Thomas, Paganini, Rechsteiner Thomas, Regazzi, Ritter, Romano, Rösti, Schneeberger (14)

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Discussion reportée

20.4635 ***n*** Mo. **Marti Min Li. Les caisses de pension proches de la Confédération ne doivent pas investir dans les armes nucléaires** (17.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de garantir que la Caisse fédérale de pensions PUBLICA et les caisses de pensions des entreprises proches de la Confédération (Swisscom, La Poste Suisse, RUAG, CFF, etc.) excluent de leurs placement les entreprises qui sont impliquées dans la fabrication d'armes nucléaires.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Crottaz, Dandrès, Feri Yvonne, Flach, Friedl Claudia, Funiciello, Glättli, Gugger, Gysi Barbara, Hurni, Locher Benguerel, Maillard, Marra, Munz, Nussbaumer, Pult, Schlatter, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Storni, Studer, Widmer Céline (23)

17.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.4636 ***n*** Mo. **Marti Min Li. Ancrer et développer de manière durable le conseil et la prévention en matière d'endettement dans les cantons** (17.12.2020)

Le Conseil fédéral est invité à proposer des bases légales pour institutionnaliser et développer de manière durable le conseil et la prévention en matière d'endettement dans tous les cantons.

Cosignataires: Arslan, Atici, Crottaz, Dandrès, Eymann, Feri Yvonne, Flach, Friedl Claudia, Glättli, Gugger, Gysi Barbara, Hurni, Locher Benguerel, Maillard, Marra, Müller-Altermatt, Munz, Nussbaumer, Pult, Schneider Schüttel, Widmer Céline (21)

24.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x **20.4637** ***n*** Ip. **Quadri. Les accords avec l'Italie n'aboutissent-ils que quand ils sont à l'avantage de celle-ci?** (17.12.2020)

Le ministère des affaires étrangères suisse et son homologue italien sont parvenus à un accord qui permettra aux habitants de Campione d'Italia de continuer à utiliser les plaques suisses. En raison de l'entrée de Campione d'Italia dans l'espace douanier européen, les habitants de l'enclave auraient dû immatriculer leurs véhicules en Italie à partir de janvier 2021, avec les frais que cela implique.

La signature du " nouvel " accord sur l'imposition des frontaliers devra toutefois attendre, puisque l'Italie a " d'autres priorités ".

Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes :

- Les accords avec l'Italie ne sont-ils conclus que lorsqu'ils sont à l'avantage de celle-ci ?

- Pourquoi la Suisse continue-t-elle de faire des concessions à l'Italie sans rien recevoir en retour ?

- Dans quelle mesure la discorde qui règne depuis des années sur l'imposition des frontaliers a-t-elle été prise en compte dans les négociations sur les plaques de Campione d'Italia ?

- L'assurance-chômage (AC) suisse paye les indemnités des ex-employés du casino et de la commune de Campione d'Italia qui résident au Tessin (permis B compris), bien que ceux-ci n'aient jamais payé de cotisations à l'AC. Combien cette opération a-t-elle coûté à l'AC sachant que, comme le Conseil fédéral l'a admis dans sa réponse à l'ip. 19.3629 " les prestations de chômage versées par la Suisse aux ex-employés du casino et de la commune de Campione d'Italia peuvent ainsi être égales voire supérieures au salaire net qu'ils percevaient avant le chômage " ?

24.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

20.4638 ***n*** Po. **Porchet. Mieux connaître le harcèlement scolaire en Suisse pour mieux protéger les enfants** (17.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer un rapport sur le harcèlement scolaire permettant de fournir les bases quantitatives et qualitatives nécessaires au développement de mesures contre les violences répétées verbales, physiques ou psychologiques en milieu scolaire.

Ce rapport contiendra en particulier :

1. Des statistiques propres sur le harcèlement scolaire en Suisse,

2. Un bilan des soutiens actuels de la Confédération,

3. Une liste exhaustive des mesures contre le harcèlement scolaire mise en oeuvre au niveau de la Confédération et des cantons,

4. Une évaluation de la possibilité de développer des aides financières pour des mesures de prévention contre le harcèlement scolaire, en analogie aux mesures financières disponibles pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.

Cosignataires: Bulliard, Cottier, Geissbühler, Gredig, Hurni, Kutter, Marti Samira, Reynard, Roduit, Roth Pasquier, Ryser, Trede (12)

24.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.4639 ***n*** Mo. **Jauslin. Toilettes unisexes et PME. Lutter contre la surréglementation, même au petit coin** (17.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre toutes mesures nécessaires et de modifier l'ordonnance 3 relative à la loi sur le travail (OLT 3) de façon à ce qu'il ne soit plus obligatoire d'aménager des toilettes séparées pour les hommes et les femmes, et donc à autoriser dans tous les cas la mise en place de toilettes unisexes. Si les bases légales nécessaires font défaut, elles seront soumises au Parlement.

Cosignataires: Bäumle, Burgherr, Cattaneo, Cottier, Dobler, Eymann, Farinelli, Flach, Fluri, Gössi, Heimgartner, Markwalder, Nussbaumer, Portmann, Schilliger, Schneeberger, Sollberger, Vincenz, Wasserfallen Christian, Zuberbühler (20)

24.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x **20.4640** ***n*** Po. **Jauslin. Transports sans énergie fossile à l'horizon 2050** (17.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de montrer dans un rapport quelles bases légales sont nécessaires pour que l'on puisse se passer des énergies fossiles dans le domaine des transports d'ici 2050 au plus tard. Le rapport indiquera quels lois, ordonnances et règlements doivent être adaptés pour garantir que le trafic individuel motorisé (TIM), les transports publics (TP) et le transport de marchandises fonctionnent sans énergie fossile. Il convient également d'identifier les obstacles qui pourraient compromettre la réalisation de cet objectif. Le rapport présentera des recommandations d'action à ce sujet pour chacun des trois secteurs mentionnés.

Cosignataires: Borloz, Bourgeois, Cattaneo, Cottier, de Quattro, Eymann, Farinelli, Feller, Fluri, Giacometti, Gössi, Jans, Locher Benguerel, Markwalder, Moret Isabelle, Nussbaumer, Portmann, Pult, Riniker, Sauter, Schilliger, Silberschmidt, Suter, Vincenz, Wasserfallen Christian, Wehrli (26)

17.02.2021 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

19.03.2021 Conseil national. Adoption

x **20.4641** ***n*** Ip. **Geissbühler. Mesures de prévention de la violence** (17.12.2020)

Les parents savent aujourd'hui que lever la main sur leur enfant ne sert à rien et que de tels actes ne sont plus tolérés. La question est aussi réglée dans la législation. Les actes de violence sont néanmoins toujours légion dans les familles, car de plus en plus de parents doivent mener de nombreuses choses de front et sont, de ce fait, dépassés par leurs enfants, notamment durant la phase d'opposition et la puberté.

Il convient donc de prendre des mesures.

Il serait judicieux que les parents aient sous la main les numéros de téléphone ou les références des applications mobiles de services d'assistance ou d'entraide (ceux-ci existent déjà) pour le cas où l'un de leurs enfants deviendrait agressif ou violent, afin qu'ils puissent éviter qu'une dispute s'envenime et qu'ils lèvent la main sur leur enfant.

1. Ne serait-il pas temps d'attaquer le problème à la racine en proposant une aide aux parents ?

2. Le Conseil fédéral serait-il prêt à faire le nécessaire pour que les parents obtiennent des premières personnes qu'ils côtoient après une naissance (par exemple des sages-femmes, des gynécologues ou des conseillers familiaux) un dépliant contenant quelques informations sur les phases difficiles dans le

développement des enfants ainsi que les adresses, les numéros de téléphone et les références des applications mobiles des services qui peuvent leur fournir une aide immédiate en cas de crise dans l'éducation de leurs enfants ?

03.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

20.4642 *n* Ip. **Müller-Altermatt. Atteindre les objectifs de la Stratégie Biodiversité Suisse** (17.12.2020)

En 2008, le Parlement a exigé du Conseil fédéral qu'il élabore la stratégie en faveur de la biodiversité qui, à l'époque, avait déjà une douzaine d'années de retard. Ce dernier s'est alors mis rapidement au travail, étant en mesure d'adopter la Stratégie Biodiversité Suisse en avril 2012 après une vaste consultation. Il a arrêté dix objectifs qu'il s'agissait d'atteindre en 2020 au plus tard, soit en l'espace de huit ans.

Le Conseil fédéral a par ailleurs décidé qu'un rapport intermédiaire consacré notamment à la réalisation des objectifs, à l'efficacité des mesures et à d'éventuelles adaptations devrait être rédigé en 2017 au plus tard. Enfin, il a exigé une évaluation générale après 2020.

En 2017, aucun rapport intermédiaire n'avait toutefois été publié. En effet, le Conseil fédéral n'a adopté son plan d'action que cette année-là. La crise de la biodiversité, qui se propage à un rythme fulgurant, exige que le Conseil fédéral mène à bien sa stratégie en faveur de la biodiversité, qui a déjà subi de nombreux retards. Pour ce faire, il faut élaborer des fondements dignes de ce nom qui correspondent aux réalités actuelles, raison pour laquelle le rapport intermédiaire susmentionné avait été exigé.

Face à cette situation, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Pourquoi n'a-t-on pas procédé à l'évaluation de la Stratégie Biodiversité Suisse ?

2. Quand procédera-t-on à cette évaluation et quand les résultats détaillés seront-ils publiés, comme le Conseil fédéral l'avait promis ?

3. L'évaluation sera-t-elle confiée à une entité externe, l'objectif étant de disposer d'une analyse aussi indépendante et crédible que possible et d'un processus d'apprentissage aussi étendu que possible ?

4. Le Conseil fédéral est-il d'accord avec les résultats de l'évaluation réalisée par des spécialistes et publiée récemment, dans laquelle il est dit que la Suisse n'a pu atteindre dans les délais qu'un seul objectif de la stratégie en faveur de la biodiversité, et que, pour cinq objectifs, l'évolution va même dans le sens contraire de l'orientation décidée par le Conseil fédéral ?

Cosignataires: Bäumle, Fluri, Jauslin, Stadler, Streiff (5)

24.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Discussion reportée

20.4643 *n* Ip. **Müller-Altermatt. Quelles sont les implications de la guerre du Haut-Karabakh?** (17.12.2020)

Le 10 novembre 2020, un accord de cessez-le-feu, signé sous l'égide de la Russie, a mis fin aux violents combats qui opposaient l'Arménie et l'Azerbaïdjan dans le Haut-Karabagh. La situation factuelle créée par la Russie et temporairement au point mort mérite d'être traitée et clarifiée par la Suisse. La question qui se pose est de savoir ce que la Suisse peut entreprendre dans l'esprit de sa tradition humanitaire pour aider la population de cette région tout en tirant les enseignements de la situation dans le Caucase du Sud qui s'imposent pour la sécurité de notre pays.

Les questions soulevées sont les suivantes.

1 Quels efforts le Conseil fédéral juge-t-il possibles ou a-t-il déjà entrepris au niveau diplomatique pour favoriser une paix durable dans le Caucase du Sud ?

2. La population arménienne du Haut-Karabagh n'a pas d'Etat reconnu sur plan international et donc capable de la protéger. Elle est actuellement protégée par les forces russes de maintien de la paix. Quelle est la position du Conseil fédéral sur le droit à la vie et à l'autodétermination de la population du Haut-Karabagh ? Est-il prêt à accepter un Etat indépendant des Arméniens du Karabagh dans l'éventualité où la communauté internationale l'envisagerait pour la protection de la population ?

3. Le conflit a débouché sur une importante modification des rapports de force dans la région. La Russie a étendu et renforcé sa sphère d'influence, mais c'est surtout l'expansion du pouvoir de la Turquie qui est significative. Quelles conclusions le Conseil fédéral tire-t-il de cette expansion de pouvoir dans la région et de l'expansionnisme turque en général ?

4. Quelles mesures de politique économique, migratoire et extérieure le Conseil fédéral a-t-il à disposition et est-il prêt à engager, pour imposer des sanctions à l'expansion turque et empêcher que les efforts de la Turquie pour étendre sa sphère d'influence n'ébranlent l'équilibre de la sécurité en Europe et au Proche-Orient ? Comment le Conseil fédéral coordonne-t-il de telles mesures avec celles de l'Union européenne ?

Cosignataires: Binder, Grüter, Molina, Moret Isabelle, Moser, Nussbaumer, Rytz Regula, Stadler, Streiff (9)

24.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Discussion reportée

20.4644 *n* Ip. **Schneider Schüttel. Épuration des eaux usées. Subventions et incitations néfastes pour la biodiversité** (17.12.2020)

Les eaux usées dégradent la qualité des eaux par des apports en nutriments, par une augmentation de la consommation d'oxygène, par un relèvement de la température ou par la présence de micropolluants, portant ainsi atteinte à la biodiversité aquatique. L'intensité de la dégradation dépend aussi bien du degré de pollution des eaux usées que de la taille des plans et cours d'eau ou du taux de dilution du milieu récepteur. Par conséquent, la dégradation est comparativement élevée, en particulier dans les petits plans et cours d'eau. En évacuant presque complètement les eaux de pluie des zones urbaines, on en arrive une fois de plus à priver ces dernières de petits plans et cours d'eau et de surfaces d'infiltration, qui sont importants pour la biodiversité, ce qui réduit la superficie des milieux aquatiques dans ces zones. Qui plus est, la centralisation des stations d'épuration des eaux usées peut aboutir à l'assèchement de tronçons entiers de cours d'eau.

Une étude réalisée conjointement par l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL) et par l'Académie suisse des sciences naturelles (SCNAT) a identifié récemment différents types de subventions et d'incitations contre-productives qui favorisent ou accentuent les effets négatifs de l'épuration des eaux usées sur la biodiversité.

Je prie par conséquent le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Que pensent les départements et les offices responsables des principaux résultats de l'étude scientifique consacrée aux eaux usées ?

2. Que pensent-ils des recommandations de l'étude concernant le traitement des effets des subventions qui sont néfastes pour la biodiversité (subventions au sens large du terme) ?

3. Se peut-il que d'autres subventions et incitations de ce type dans le domaine des eaux usées n'aient pas été répertoriées dans l'étude en question ?

4. Le Conseil fédéral est-il disposé à analyser et à évaluer de façon appropriée les subventions et les incitations contre-productives qui ont été identifiées dans le domaine des eaux usées ?

5. Parmi les effets néfastes pour la biodiversité qui ont été identifiés dans le domaine des eaux usées, quels sont ceux que l'on peut relativement rapidement réduire, prévenir ou transformer en effets positifs, par exemple en adaptant des programmes ou des ordonnances ?

6. Parmi les subventions et les incitations contre-productives qui ont été identifiées, quelles sont celles qui nécessitent des adaptations législatives ?

7. Comment le Conseil fédéral entend-il procéder pour abolir ou revoir les subventions néfastes pour la biodiversité qui ont été identifiées dans le domaine des eaux usées ?

Cosignataires: Andrey, Brenzikofer, Dandrès, Friedl Claudia, Klopfenstein Broggini, Locher Benguerel, Maillard, Munz, Pult, Seiler Graf, Widmer Céline (11)

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Discussion reportée

20.4645 ***n*** Ip. **Schneider Schüttel. La Suisse, lanterne rouge en matière de zones protégées. Que fait le Conseil fédéral?** (17.12.2020)

La Suisse est depuis des années l'un des plus mauvais élèves d'Europe en matière de zones protégées. Il apparaît aujourd'hui qu'elle a accompli à peine un cinquantième des travaux nécessaires à la mise en place du réseau Emeraude. Conformément à la Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, le programme Emeraude du Conseil de l'Europe définit des zones étendues dans lesquelles des mesures coordonnées doivent être prises pour assurer le maintien d'espèces menacées et de leurs habitats, une exploitation adaptée étant possible. La Suisse n'a défini que 37 sites Emeraude, dont l'un des plus connus se trouve dans l'Oberaargau, dans le canton de Berne.

Il s'avère que les travaux de la Confédération dans ce domaine sont à l'arrêt depuis des années. Alors que les études scientifiques commandées dans le but de terminer la mise en place du réseau Emeraude avant fin 2020, comme le demandait le Conseil de l'Europe, n'ont pas été utilisées, une dernière chance est accordée à la Suisse : d'ici 2030, elle doit avoir établi le réseau, mais aussi avoir élaboré et mis en oeuvre des plans de gestion garantissant une utilisation adaptée respectant les objectifs définis. Alors que des pays tels l'Arménie ou l'Ukraine sont sur la bonne voie, la Suisse doit maintenant aller de l'avant et cesser de se discréditer. Je prie dès lors le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Le délai de fin 2020 pour la réalisation du réseau Emeraude étant écoulé, quelles mesures prend-il pour que la Confédération reprenne rapidement ses travaux ? Quand ces travaux seront-ils terminés ?

2. Quelles mesures prend-il pour que les sites Emeraude soient définis d'ici 2023 et les plans de gestion, élaborés d'ici 2025 et pour que la mise en oeuvre par les exploitants soit ensuite lancée ?

3. Quand compte-t-il présenter des rapports intermédiaires afin qu'il soit possible d'intervenir si nécessaire ?

4. A-t-il mis les ressources humaines et financières à disposition afin que les travaux puissent être entrepris rapidement ? Dans la négative, quelles mesures doivent être prises et par qui ?

Cosignataires: Andrey, Brenzikofer, Dandrès, Friedl Claudia, Klopfenstein Broggini, Locher Benguerel, Maillard, Munz, Pult, Seiler Graf, Widmer Céline (11)

24.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Discussion reportée

20.4646 ***n*** Mo. **Schneider Schüttel. Plan global pour l'approvisionnement en sucre de la Suisse** (17.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer et de soumettre à l'Assemblée fédérale un plan global pour l'approvisionnement en sucre de la Suisse. Le plan traitera de la viabilité économique de la filière sucrière suisse, des dommages environnementaux causés par la culture intensive de betteraves conventionnelles, des effets sur la santé d'une consommation (excessive) de sucre et de l'importation de ce bien (dépendance en ce qui concerne les semences, renforcement du commerce équitable). Le plan proposera des solutions et des mesures, dans une perspective globale, qui réduiront durablement les effets indésirables de l'industrie sucrière.

Cosignataires: Andrey, Badertscher, Badran Jacqueline, Baumann, Bendahan, Bertschy, Birrer-Heimo, Bourgeois, Bulliard, Egger Kurt, Friedl Claudia, Grossen Jürg, Gugger, Jans, Klopfenstein Broggini, Maillard, Müller-Altermatt, Munz, Nussbaumer, Piller Carrard, Rytz Regula, Streiff, Suter (23)

24.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.4647 ***n*** Mo. **Gutjahr. Dissoudre la Commission de la politique économique** (17.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de dissoudre la Commission de la politique économique. Déjà inexistante en temps normal, cette commission s'est montrée incapable, depuis le début de la pandémie de COVID-19, d'assumer le rôle essentiel qu'elle était appelée à jouer aux côtés du Conseil fédéral dans la maîtrise de la crise économique.

Cosignataires: Aeschi Thomas, de Quattro, Glarner, Gmür Alois, Grüter, Imark, Regazzi, Rutz Gregor, Schilliger, Schneeberger, Wasserfallen Christian (11)

24.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.4648 ***n*** Mo. **Fischer Roland. Accès privilégié au marché pour les produits durables** (17.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de s'engager en faveur de dispositions efficaces en matière de développement durable dans les futurs accords de libre-échange et de garantir un accès privilégié au marché pour les produits respectant les normes de développement durable reconnues sur le plan international.

Cosignataires: Bäumle, Bellaïche, Bertschy, Brunner, Chevalley, Flach, Friedl Claudia, Giacometti, Gredig, Grossen Jürg,

Gugger, Mäder, Markwalder, Matter Michel, Mettler, Molina, Moser, Nussbaumer, Pointet, Portmann, Schaffner, Wehrli (22)

24.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.4649 ***n*** Mo. **Gutjahr. Protéger le partenariat social contre des ingérences discutables** (17.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier comme suit la loi fédérale permettant d'étendre le champ d'application de la convention collective de travail (LECCT ; RS 221.215.311) :

Article 1, nouvel alinéa 4

Les dispositions d'une convention collective de travail étendue qui concernent le salaire minimum, le treizième mois de salaire et le droit aux vacances l'emportent sur le droit cantonal.

Article 2, chiffre 4, modification

La convention ne doit pas violer l'égalité devant la loi ni rien contenir de contraire aux dispositions impératives du droit fédéral. Toutefois, les dérogations stipulées en faveur des travailleurs sont valables, à moins que le droit impératif ne s'y oppose expressément.

Cosignataires: Aeschi Thomas, Bregy, Burgherr, Glarner, Gmür Alois, Grüter, Guggisberg, Imark, Jauslin, Rechsteiner Thomas, Regazzi, Rösti, Rutz Gregor, Sauter, Schilliger, Schneeberger, Sollberger, Strupler, Wasserfallen Christian, Zuberbühler (20)

24.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.4650 ***n*** Ip. **Müller-Altermatt. La Suisse finance la guerre dans le Haut-Karabagh** (17.12.2020)

Des sociétés sises en Suisse assurent l'essentiel du commerce de pétrole et de gaz de l'Azerbaïdjan, pays qui de son côté était partie prenante dans le conflit du Haut-Karabagh ces derniers mois. Dans la réponse à la question 20.5948 de l'heure des questions, le Conseil fédéral fait état d'un bénéfice de 383 millions de dollars pour le groupe pétrolier public azerbaïdjanais Socar. Ce montant correspond à lui seul au budget de la défense dont dispose l'adversaire arménien. Il est incontestable que la place boursière suisse joue un rôle important dans le financement de la guerre.

Dans ce contexte, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes.

1. Le rôle de la place boursière suisse dans la guerre du Haut-Karabagh est-il compatible avec la neutralité de notre pays ? Quelles sont les implications pour la réputation de notre place boursière ?

2. Que pense le Conseil fédéral du transfert de capitaux de la Suisse vers l'Azerbaïdjan au regard du droit international et des droits de l'homme ?

3. Nos principaux partenaires commerciaux n'ont prononcé aucune sanction contre l'Azerbaïdjan, tandis que l'UE, certains de ses Etats membres et les Etats-Unis sanctionnent la Turquie, qui a mené la guerre dans le Caucase du Sud à ses côtés. La guerre, les liens entre les deux Etats et les sanctions prononcées par des partenaires commerciaux importants contre la Turquie ne constituent-ils pas des états de fait selon la loi sur les embargos ?

Cosignataires: Molina, Moret Isabelle, Moser, Rytz Regula, Stadler, Streiff, Walder (7)

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Discussion reportée

x **20.4651** ***n*** Ip. **Herzog Verena. Une campagne de masturbation financée sur fonds publics?** (17.12.2020)

1. Que pense le Conseil fédéral des propos agressifs tenus sur la masturbation par la co-présidente de Santé Sexuelle Suisse, une organisation privée qui reçoit chaque année des fonds considérables de la Confédération ?

2. Le Conseil fédéral partage-t-il l'avis de Mme Grütter lorsqu'elle affirme que le sujet de la masturbation devrait être systématiquement intégré partout en Suisse dans les cours d'éducation sexuelle ?

3. Le Conseil fédéral partage-t-il l'avis de Mme Grütter lorsqu'elle affirme que les enfants devraient être " accompagnés " dans leurs expériences de masturbation dès leur plus jeune âge dans le cadre des cours d'éducation sexuelle ?

4. La Confédération a-t-elle alloué des fonds à la campagne de masturbation de Santé Sexuelle Suisse ?

5. Compte tenu de ce que Santé Sexuelle Suisse a déjà par le passé fait parler d'elle en des termes peu flatteurs (voir par exemple les interpellations 19.4103, 19.3606 , 18.3075 et le postulat 14.4115), le Conseil fédéral est-il disposé à supprimer ou du moins à réduire les fonds alloués à cette organisation ?

6. Au cas où le Conseil fédéral n'aurait pas l'intention de mettre fin à ces contributions, quels montants est-il prévu de verser à cette organisation au cours des quatre années à venir ?

24.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

x **20.4652** ***n*** Ip. **Herzog Verena. Réserves de capacité constituées par les hôpitaux pour le coronavirus. Quelle est la stratégie du Conseil fédéral?** (17.12.2020)

Le Conseil fédéral s'oppose catégoriquement à une participation de la Confédération aux coûts qu'a engendrés pour pratiquement tous les hôpitaux suisses la constitution de réserves de capacité du fait de l'interdiction des interventions et traitements non urgents décrétée au printemps 2020 dans le cadre de la situation extraordinaire. Ce refus a souvent été justifié par l'accord passé avec les cantons qui prévoit que le coût des vaccins et des tests est à la charge de la Confédération tandis que les coûts pour les hôpitaux sont à la charge des cantons. L'association des hôpitaux suisses H+ a estimé ces coûts à quelque 2 milliards de francs au total, les cantons à environ 1,3 milliard. Le rapport de la Chancellerie fédérale concernant l'évaluation de la gestion de crise pendant la pandémie reconnaît explicitement l'association beaucoup trop tardive du secteur hospitalier.

Dans ce contexte, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Quand l'accord entre la Confédération et les cantons concernant la prise en charge des coûts engendrés par la constitution de réserves de capacité par les hôpitaux pendant la période où les traitements non urgents étaient interdits a-t-il été conclu ? Qui l'a conclu et quel est son contenu ?

2. Comment le Conseil fédéral garantit-il l'égalité de traitement juridique entre les fournisseurs de prestations du milieu hospitalier, quel que soit le canton où ils déploient leurs activités et qu'ils relèvent du secteur privé ou public ?

3. Pourquoi le Conseil fédéral n'a-t-il mené qu'à l'automne 2020 des discussions avec le secteur hospitalier, pourtant soumis à rude épreuve, pour trouver des solutions aux graves problèmes auxquels celui-ci est confronté, alors qu'on a facilement assuré

d'autres secteurs économiques d'un soutien financier au cours du confinement ?

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

20.4653 ***n*** Mo. **Herzog Verena. Diminuer la prescription de psychotropes dans les maisons de retraite** (17.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre des mesures afin que les médicaments psychotropes ne puissent être prescrits qu'à des conditions strictes dans les maisons de retraite et autres établissements médico-sociaux. Ces médicaments, qui limitent l'activité et la joie de vivre des résidents, portent en effet atteinte à leur dignité d'être humain. La nécessité réelle de recourir à de tels médicaments devra ainsi être soigneusement examinée, et la décision d'en prescrire sera prise conjointement par deux experts.

Cosignataires: Aeschi Thomas, Burgherr, Gafner, Geissbühler, Grin, Humbel, Lohr, Moret Isabelle, Page, Porchet, Rösti, Rüegger, von Siebenthal (13)

03.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x **20.4654** ***n*** Ip. **Schilliger. Le Conseil fédéral compte-t-il déclarer le plan sectoriel des transports de "force obligatoire pour les autorités à tous les niveaux de l'État"?** (17.12.2020)

Selon le DETEC, les plans sectoriels sont les principaux instruments de planification de la Confédération. Le Plan sectoriel des transports est actuellement en consultation. Il constitue le cadre pour concrétiser les messages relatifs aux programmes de la Confédération, les projets d'agglomération et la planification directrice, et doit être dans tous ces domaines de force obligatoire pour les autorités à tous les niveaux. L'octroi de concessions et d'autorisations mais aussi de contributions, les plans directeurs ou les plans d'affectation communaux doivent tenir compte du plan sectoriel et ne doivent pas aller à l'encontre de ce qu'il prévoit, faute de quoi les compétences risquent d'être revues.

Il est surprenant de qualifier ce plan sectoriel de contraignant pour la Confédération, les cantons et les communes (cf. notamment " Mobilité et territoire 2050 : Plan sectoriel des transports, partie Programme ", 15.9.2020, p. 5 ; Fiche d'information, p. 1). La version de 2006 encore en vigueur prévoit en effet que les " tâches des cantons et des entreprises de transports ne sont abordées que dans la mesure où elles ont une incidence sur l'accomplissement des tâches de la Confédération " (2006, p. 1). L'art. 22, al. 1, de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire (OAT) précise que les plans sectoriels ont force obligatoire pour les autorités. Ceux-ci ne s'appliquent toutefois pas aux autorités de tous les niveaux de l'Etat. Ainsi, l'art. 23, al. 1, OAT souligne que les " dispositions d'un plan sectoriel qui se rapportent à la réalisation d'un projet concret sont contraignantes pour les cantons si la Confédération les a arrêtées en vertu des compétences que la Constitution et la loi lui confèrent dans le domaine en question ".

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

- Quelle est au juste la base légale régissant la " force obligatoire pour les autorités à tous les niveaux de l'Etat " du plan sectoriel en question ?

- Le Plan sectoriel des transports comprend de nouveaux domaines, comme la politique en matière de places de parc, qui relèvent clairement de la compétence des cantons et des communes. Comment de telles dispositions peuvent-elles avoir un caractère contraignant dans ce plan sectoriel ? Pourquoi ne pas préciser dans le plan sectoriel qu'elles peuvent être moins contraignantes pour les autorités ?

- Comment le Conseil fédéral compte-t-il associer à l'avenir le Parlement et les acteurs concernés lorsque de tels plans sectoriels ont des répercussions aussi importantes ?

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

x **20.4655** ***n*** Ip. **Piller Carrard. Quid des subventions indues dans les transports publics?** (17.12.2020)

Après l'affaire Carpostal et ses 205 millions de subventions détournées, des plaintes pour fraude viennent d'être déposées contre deux autres grandes entreprises de transports publics : BLS aurait indûment encaissé 43,6 millions de francs entre 2011 et 2018, alors que VBL aurait détourné 16 millions depuis 2010. Selon l'Office fédéral des transports (OFT) qui a mené l'enquête, BLS et VBL auraient caché une partie de leurs recettes aux collectivités qui les soutiennent, afin de toucher davantage de subventions.

Que plusieurs entreprises aient pu tricher, en faisant des bénéfices sur le dos des subventions versées par la Confédération et les cantons, démontre que le système ne fonctionne pas. Tous les processus liés au contrôle des comptes de ces entreprises doivent être remis en question.

Dans ce contexte, le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Suite à la révélation de ces affaires, l'OFT envisage-t-il de contrôler les plus grandes entreprises de transport public du pays ?

2. Une analyse du système de subventionnement des transports publics est-elle prévue ?

3. Les contrôles effectués dans ces entreprises sont-ils adaptés à leurs structures toujours plus complexes ?

4. Existe-t-il un problème structurel incitant à la malveillance ? N'est-il pas contradictoire de fixer des objectifs de rentabilité alors que les règles légales interdisent certains bénéfices ?

5. L'OFT a-t-il les ressources suffisantes pour mener à bien sa mission de contrôle ? Si non, le Conseil fédéral est-il prêt à revoir sa dotation ?

Cosignataires: Dandrès, Fehlmann Rielle, Marra (3)

03.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

x **20.4656** ***n*** Po. **Herzog Verena. Attestations médicales et certificats d'incapacité de travail. Durcir les règles** (17.12.2020)

Les discussions auxquelles ont donné lieu les dérogations à l'obligation du port du masque lors de la pandémie que nous traversons ont montré que l'établissement des attestations médicales pose des problèmes et soulève des questions. Comme l'ont rapporté les médias, des dérogations ont parfois été établies à la légère. Or, il s'avère difficile voire impossible de punir ces comportements illégaux des médecins et professionnels de la santé. Dans sa réponse aux questions no 20.5886 et 20.5887 de l'heure des questions, le Conseil fédéral renvoie à la responsabilité du corps médical et des cantons. Il faut cependant trouver des solutions, car on observe aussi une tendance

similaire en situation normale notamment pour l'établissement des certificats d'incapacité de travail.

Le Conseil fédéral est dès lors chargé de présenter dans un rapport comment renforcer le devoir de diligence des professionnels de la santé et des médecins lorsqu'ils établissent des attestations médicales ou des certificats d'incapacité de travail. Quelles modifications faudrait-il apporter à l'ordre juridique pour renforcer le devoir de diligence et la responsabilité des médecins et professionnels de la santé ? Quelles nouvelles règles et incitations seraient envisageables pour les cantons, les organisations professionnelles et les sociétés de médecine ? Comment rendre les médecins réellement punissables pour les attestations de complaisance et les faux dans les titres ? Comment renforcer les voies de droit afin que les médecins qui font preuve d'une totale complaisance dans l'établissement des attestations ou des certificats d'incapacité de travail doivent réellement rendre des comptes ? Le Conseil fédéral énumérera diverses options, les examinera et présentera le résultat de ses analyses dans le rapport.

Cosignataires: Aeschi Thomas, Burgherr, de Courten, Geissbühler, Giezendanner, Grüter, Gutjahr, Humbel, Moret Isabelle, Portmann, Rösti, Rüegger (12)

17.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

22.02.2021 Retrait

20.4657 ***n*** Mo. **Regazzi. Immatriculation des véhicules. Réduction de la bureaucratie** (17.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de fixer (de manière contraignante) les conditions et les exigences d'immatriculation relatives à la protection des passagers en cas de collision frontale ou latérale pour les voitures de tourisme et les véhicules utilitaires légers provenant de l'étranger qui n'ont pas été construits selon des prescriptions suisses ou européennes. Les services des automobiles exigent jusqu'ici des importateurs des attestations ou des certificats individuels pour le contrôle des conditions d'immatriculation de ces véhicules. Fournir ces documents est laborieux, fait augmenter les prix, constitue une entrave technique au commerce et ne contribue pas à la sécurité routière. La charge de travail pourrait ainsi être considérablement réduite pour les quelque 0,5% d'importations concernées par rapport aux 300 000 nouvelles immatriculations enregistrées chaque année en moyenne.

Cosignataires: Bregy, Gschwind, Kamerzin, Marchesi, Rechsteiner Thomas, Rutz Gregor, Steinemann, Wasserfallen Christian (8)

17.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.4658 ***n*** Mo. **Regazzi. Ex-combattants et sympathisants de l'EI. Durcir les peines** (17.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'inscrire dans le code pénal des dispositions visant à punir adéquatement, compte tenu de la gravité de ces infractions, quiconque

1. s'inspire de mouvements djihadistes ou terroristes semblables,

2. y adhère,

3. collabore avec eux. Il veillera en outre à ce que ces dispositions aient un effet dissuasif.

Il faut de toute urgence définir une stratégie portant sur le retour des djihadistes, leur condamnation et la définition des aspects prioritaires afin de garantir en premier lieu la sécurité de notre population.

Cosignataires: Addor, Gschwind, Kamerzin, Marchesi (4)

17.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.4659 ***n*** Mo. **Regazzi. Encourager l'importation de véhicules à moteur faiblement émetteurs de CO2, sans intervention de l'État** (17.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier l'art. 23, al. 4, de l'ordonnance du 30 novembre 2012 sur le CO2 (RS 641.711) de sorte qu'il soit désormais possible de négocier les émissions de CO2 pendant toute l'année de décompte. Le Conseil fédéral pourra ainsi inciter les importateurs à importer davantage de véhicules respectueux de l'environnement et par là à rester en-dessous des valeurs cibles en matière de CO2, en accord avec l'objectif de réduction des émissions de carbone. La concurrence entre importateurs contribuerait à atteindre les objectifs fixés en matière d'émissions de CO2 sans que l'Etat doive mettre la main à la poche, et soulagerait le budget de l'Etat. Cette mesure permettrait de répondre au souhait du Conseil fédéral de voir simplifier le processus d'exécution.

Cosignataires: Bregy, Gschwind, Marchesi, Rechsteiner Thomas, Rutz Gregor, Steinemann, Wasserfallen Christian (7)

17.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x **20.4660** ***n*** Po. **Regazzi. Intégration de l'évolution attendue de la mobilité dans les plans sectoriels et dans d'autres instruments de l'aménagement du territoire** (17.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter dans un rapport les développements attendus à moyen terme dans le secteur de la mobilité, particulièrement en ce qui concerne l'économie collaborative, l'électromobilité et les formes de propulsion alternatives, la réduction des émissions dues à la mobilité, l'automatisation et la logistique. Le rapport évaluera ensuite les effets de ces développements sur le système de transport dans son ensemble, ainsi que sur l'aménagement du territoire et les transformations des infrastructures qui devraient en découler. Enfin, il étudiera la question de savoir comment intégrer ces éléments dans les plans sectoriels, qui encadrent les grands programmes stratégiques de développement des infrastructures.

Cosignataires: Bregy, Gschwind, Kamerzin, Marchesi, Rechsteiner Thomas, Rutz Gregor, Steinemann, Wasserfallen Christian (8)

17.02.2021 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

19.03.2021 Conseil national. Adoption

x **20.4661** ***n*** Ip. **Clivaz Christophe. Apports excessifs d'azote et phosphore. À quand de véritables mesures?** (17.12.2020)

L'évidence scientifique a mis en évidence depuis de nombreuses années l'impact majeur des apports excessifs d'azote et de phosphore sur la biodiversité, la qualité des eaux et de l'air, les forêts, le climat et la santé humaine. Ainsi, de très nombreux sites (milieux aquatiques, forêts, prairies, marais, etc.) contiennent des quantités excessives d'azote et de phosphore, les mettant considérablement en danger (diminution de la biodiversité, susceptibilité accrue au réchauffement climatique, acidification des sols, etc.) ainsi que les services écosystémiques qu'ils délivrent. De plus, les émissions d'azote atmosphérique

sont nuisibles à la santé humaine et participent au réchauffement climatique. La dernière "factsheet" de l'Académie suisse des sciences (SCNAT) souligne l'urgence d'agir dans le domaine (Apports excessifs d'azote et de phosphore nuisent à la biodiversité, aux forêts et aux eaux, vol. 15, n°8, 2020).

Le Conseil fédéral est donc prié de répondre aux questions suivantes :

1. Le Conseil fédéral partage-t-il les constats sévères établis dans la "factsheet" de la SCNAT?

2. Quelles mesures le Conseil fédéral prévoit-il de mettre en place et à quelle échéance pour réduire drastiquement les apports d'azote et de phosphore de la Suisse?

3. Le Conseil fédéral entend-il abolir ou réformer les subventions favorisant directement et indirectement les émissions d'azote ou de phosphore? Si oui de quelle manière?

4. Comment le Conseil fédéral prévoit-il concrètement de préserver les milieux précieux en biodiversité des apports excessifs d'azote ou de phosphore ?

5. Comment le Conseil fédéral souhaite-t-il concrètement diminuer la production de protéine animale en Suisse et augmenter la production de protéine végétale ?

6. Comment le Conseil fédéral entend-il concrètement réduire dans l'agriculture l'emploi et l'importation d'aliments concentrés et de fertilisants azotés et phosphorés?

7. Comment le Conseil fédéral prévoit-il concrètement de diffuser les bonnes techniques et mesures organisationnelles pour réduire les apports d'azote et de phosphore dans l'agriculture ?

8. Quels indicateurs et objectifs mesurables et contraignants le Conseil fédéral prévoit-il pour améliorer sa politique de réduction des apports d'azote et de phosphore ?

Cosignataires: Klopfenstein Broggini, Suter (2)

24.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

x **20.4662** ***n*** Po. **Clivaz Christophe. Réchauffement climatique et recul des glaciers. Pour une meilleure préservation des nouvelles marges proglaciaires** (17.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un rapport en vue de mieux protéger les nouvelles marges proglaciaires créées par le retrait des glaciers :

1. Faire un état des lieux des connaissances actuelles sur les marges proglaciaires, les processus actifs et les milieux naturels en voie de constitution suite au retrait des glaces, en collaboration avec les instituts de recherche déjà actifs sur ce thème;

2. Elaborer une stratégie proactive de préservation et de gestion intégrée des nouvelles marges proglaciaires d'une certaine importance à l'échelle nationale;

3. Intégrer dans cette stratégie les intérêts des infrastructures de production électrique existantes, du tourisme et de la protection contre les crues, par une surveillance et une gestion adaptée des espaces libérés par les glaciers et des stocks de sédiments transitant par les nouvelles zones alluviales;

4. Coordonner cette démarche avec le développement de la production d'hydroélectricité (Stratégie énergétique 2050)

Cosignataires: Chevalley, Klopfenstein Broggini, Munz, Reynard, Roth Pasquier, Suter (6)

24.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

19.03.2021 Conseil national. Rejet

x **20.4663** ***n*** Ip. **Widmer Céline. RFFA. Application de la clause communale et premières estimations concernant l'évolution des recettes fiscales** (17.12.2020)

Après avoir rejeté la réforme de l'imposition des entreprises III (RIE III), le peuple suisse a été appelé, suite à une demande de référendum, à se prononcer sur la quatrième réforme des entreprises, à savoir la RFFA (loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS). Le 19 mai 2019, il a accepté le projet par 66,4 % des voix. Alors qu'elles étaient opposées à la RIE III, les villes ont soutenu la RFFA, en raison principalement de l'inscription dans la loi d'une clause communale (art. 196, al. 1bis, LIFD) qui oblige les cantons à octroyer aux villes et aux communes une compensation appropriée pour leurs pertes fiscales. Les villes et les communes s'attendent en outre à d'importantes pertes fiscales supplémentaires à cause de la crise du coronavirus. Il est donc urgent que la clause communale figurant dans la RFFA soit appliquée et que les cantons fassent profiter les communes des mesures de compensation prises par la Confédération.

C'est pourquoi je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Dans quelle mesure les cantons octroient-ils aux villes et aux communes des compensations pour les conséquences financières des allègements fiscaux accordés au niveau cantonal (mise en oeuvre de l'art. 196, al. 1bis, LIFD) ? Y a-t-il d'importantes disparités cantonales ?

2. Je prie le Conseil fédéral de nous fournir la liste de toutes les réglementations cantonales relatives à l'octroi de compensations aux communes, avec indication des montants versés et présentation des réglementations correspondantes.

3. Les villes doivent opérer des dépenses supplémentaires en raison de la pandémie de COVID-19 et voient en même temps leurs recettes baisser. Dans un tel contexte, les compensations prévues à l'art. 196, al. 1bis, LIFD sont-elles suffisantes d'après le Conseil fédéral ?

4. Quelles conséquences l'application de la clause communale a-t-elle sur les finances cantonales ?

5. La brochure d'explications du Conseil fédéral indiquait que les mesures prévues se traduiraient à court terme par des pertes fiscales pour la Confédération et les cantons estimées à 2 milliards de francs par an. Ce chiffre est-il toujours exact selon les informations dont nous disposons aujourd'hui ?

6. De quelle manière le Conseil fédéral entend-il prendre en considération le niveau communal dans les prochaines réformes fiscales, étant donné qu'il faut s'attendre à une diminution des recettes pour les villes suite à la pandémie de COVID-19 et à la mise en oeuvre de la RFFA ?

Cosignataires: Bertschy, Birrer-Heimo, Borloz, Fiala, Fluri, Gredig, Gysi Barbara, Kutter, Mäder, Markwalder, Marti Min Li, Nordmann, Roth Pasquier, Ryser, Rytz Regula, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Streiff, Wehrli, Wettstein (20)

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

x **20.4664** ***n*** Ip. **Stadler. Renforcer et développer le système de milice** (17.12.2020)

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes.

1. Quel est le délai prévu pour la publication du rapport sur l'alimentation de l'armée et de la protection civile (débat parlementaire compris), et qui participe à son établissement ? Une modification de la Constitution est-elle envisageable ?

2. Le Conseil fédéral est-il prêt à travailler avec les cantons et les autres parties concernées afin d'approfondir certaines questions en lien avec un nouveau modèle de service obligatoire et à se pencher notamment sur les points suivants : obligation générale de servir pour les femmes et les étrangers, durée du service obligatoire, modification du modèle de cours de répétition, conséquences sur l'emploi et l'économie, conciliation entre le travail et la famille ?

3. Ne convient-il pas que le système de service obligatoire devrait être mieux adapté à l'évolution de la société (par ex. conciliation travail/famille, congé paternité, service à la société) ?

4. Sait-il déjà si, dans un avenir proche, une solution durable pourra être proposée dans le cadre du système actuel ou si celui-ci devra à long terme être revu de fond en comble ?

5. N'est-il pas d'avis que, dans l'intérêt d'une solution durable et efficace, il faudrait examiner la possibilité de rassembler dans un seul département l'armée, la protection civile et le service civil, pour en faire les principaux piliers d'un système unique ?

6. Ne pense-t-il pas qu'il y a un lien entre les problèmes d'effectifs, en particuliers à l'armée, et le déficit d'image de l'institution ? Si c'est le cas, comment faire pour y remédier ? A quels éléments de la société faut-il accorder une attention particulière ?

Cosignataires: Candinas, Flach, Gredig, Landolt, Maitre, Pult, Rechsteiner Thomas, Studer, Trede, Wismer Priska (10)

24.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

20.4665 *n* Ip. **Bertschy. Subventions dommageables à la biodiversité dans l'agriculture. Que fait le Conseil fédéral?** (17.12.2020)

Une étude publiée par l'Institut fédéral de recherche WSL et Forum Biodiversité Suisse (SCNAT) a récemment identifié dans le secteur agricole 46 incitations et subventions fédérales nuisant à la biodiversité, dont la nocivité est partielle ou dépend de la mise en oeuvre. Ces subventions favorisent une agriculture intensive et une homogénéisation du paysage qui portent atteinte aux habitats, les polluent, voire les détruisent. Cela revient à dire que nos impôts, au lieu de freiner la destruction de la biodiversité, y contribuent au contraire en la renforçant et en l'accélérant. Je prie dès lors le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Quel regard portent les départements et offices fédéraux concernés sur les résultats de l'étude susmentionnées dans le domaine agricole ?

2. Approuvent-ils les recommandations émises par les deux institutions scientifiques qui ont rédigé le rapport ?

3. Ont-ils connaissance d'autres subventions et incitations nuisant à la biodiversité dans le domaine de l'agriculture ? Estiment-ils qu'il conviendrait de procéder à d'autres contrôles ?

4. Le Conseil fédéral considère-t-il que certaines des subventions dommageables identifiées dans le domaine de l'agriculture pourraient être assez rapidement réduites, évitées ou transformées, par exemple en adaptant des programmes ou en révisant des ordonnances ?

5. Pour quelles subventions une ou plusieurs révisions de loi seraient-elles nécessaires ?

6. Le Conseil fédéral est-il disposé à analyser et évaluer de manière approfondie les subventions et incitations recensées et à proposer leur transformation ou leur suppression ? Si oui, pour quand ces propositions sont-elles attendues ? Si non, quelles sont les raisons de cette inaction ?

7. Quelles mesures concrètes le Conseil fédéral va-t-il prendre afin de réduire, d'éviter ou de transformer les subventions nuisant à la biodiversité dans le domaine agricole ?

L'agriculture a créé au cours des siècles des habitats diversifiés abritant des espèces qui n'auraient pas existé ou prospéré autrement. Depuis la fin du 19e siècle cependant, elle est devenue toujours plus extensive et génère toujours plus de surexploitation, de pollution, de fragmentation et de destruction des habitats. Les sites maigres et humides, les petits plans d'eau et les microstructures disparaissent, le paysage s'homogénéise et s'appauvrit. A cela s'ajoute que divers milieux naturels sont chargés de polluants issus de l'agriculture, tels l'azote ou les pesticides. Comme le démontrent de nombreuses études, il en résulte un recul de la flore et de la faune des terres cultivées.

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Discussion reportée

20.4666 *n* Ip. **Bertschy. Promotion des ventes dans la politique agricole. Utilisation incohérente des deniers publics** (17.12.2020)

Chaque année, quelque 56 millions de francs de recettes fiscales sont affectés à la promotion des ventes de produits agricoles. Il s'agit là d'une intervention sur le marché, qui peut vite se heurter à des objectifs généraux tels que le développement durable, les objectifs climatiques, le maintien de la biodiversité ou la politique de la santé. C'est pourquoi ces instruments doivent être utilisés avec la plus grande prudence, dans des cas dûment motivés, ou être supprimés. Le Contrôle fédéral des finances affirme dans son rapport sur la surveillance de l'Office fédéral de l'agriculture qu'il n'a pas vérifié dans le détail la conformité des instruments de promotion des ventes utilisés par l'office avec les exigences du développement durable et du marché et que cette question sera étudiée lors d'un examen ultérieur. Je prie dès lors le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Cet examen a-t-il été conduit entre-temps ? Dans l'affirmative, quelles en sont les conclusions (conformité des instruments de promotion des ventes avec les exigences du développement durable, de la stratégie Biodiversité et de la politique de santé) ? Dans la négative, quand cet examen sera-t-il effectué ?

2. A combien se montent les fonds affectés chaque année à la promotion de produits agricoles animaux et de produits agricoles végétaux (en valeur absolue et relative) ? Dans quels produits et cultures et dans quelles proportions ?

3. Pour quelles raisons le Conseil fédéral promeut-il la consommation de viande et d'autres produits animaux grâce à des ressources fiscales s'il est conscient des coûts externes (environnement, santé) qui en découlent ?

4. Dans quelle mesure l'utilisation des ressources fiscales contrevient-elle concrètement :

a. à la poursuite des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre produits par l'agriculture ;

b. au maintien de la biodiversité ;

c. à la santé ;

d. au positionnement sur le marché ?

5. Le Conseil fédéral nie-t-il ces contradictions ? Si non, quand va-t-il supprimer ou réévaluer la promotion des ventes de produits agricoles et mettre un terme à cette utilisation incohérente des deniers publics ?

24.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

20.4667 ***n*** Ip. **Guggisberg. Des recettes fiscales ont-elles été utilisées à mauvais escient?** (17.12.2020)

Le rôle joué par de nombreuses organisations d'entraide et l'intervention massive des Eglises nationales durant la campagne qui a précédé la votation sur les entreprises responsables (scrutin du 29 novembre 2020) soulèvent les questions suivantes :

1. Que pense le Conseil fédéral de l'ampleur et de la nature des mesures prises par les Eglises durant la campagne précédant la votation (accrochage de drapeaux surdimensionnés aux clochers alors que ceux-ci sont protégés au titre de la protection du patrimoine, élaboration de modèles de sermons pour les prêtres, etc.) ?

2. Jusqu'à quel point, selon lui, les Eglises (qui sont, rappelons-le, financées par nos impôts) ont-elles le droit de se mêler de questions d'ordre politique ?

3. Peut-il exclure que des organisations d'entraide ont, lors de la campagne précédant la votation sur l'initiative pour des entreprises responsables, utilisé à cette fin des fonds destinés en réalité à l'aide au développement ?

4. Quelles mesures prend-il pour éviter une utilisation impropre des fonds ?

24.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

20.4668 ***n*** Ip. **Munz. Subventions et incitations dommageables à la biodiversité dans le domaine de l'urbanisation. Où en est-on et où va-t-on?** (17.12.2020)

Une foule de subventions et d'incitations favorisent la construction d'immeubles résidentiels et commerciaux, entraînant la réduction des surfaces à disposition et l'imperméabilisation des sols, ces avantages prenant souvent la forme de déductions fiscales difficiles à quantifier. Certains de ces instruments, telles la valeur locative ou les déductions pour frais d'entretien, font actuellement l'objet de discussions politiques.

La surface urbanisée et son expansion n'ont cependant pas toujours les mêmes effets sur la biodiversité. Elles portent atteinte à l'environnement parce qu'elles contribuent à la surexploitation et à l'imperméabilisation des sols, à la viabilisation et à la fragmentation des parcelles et des habitats, mais les bâtiments et leurs abords peuvent également abriter de nombreuses espèces s'ils sont bien aménagés.

Une étude de l'Institut WSL et de la SCNAT a identifié récemment diverses incitations et subventions dommageables à la biodiversité dans le domaine de l'urbanisation. Je prie dès lors le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Quel regard portent les départements et offices concernés sur les résultats de l'étude susmentionnée dans le domaine de l'urbanisation ?

2. Quel est leur avis sur les recommandations de l'étude concernant les effets néfastes des subventions ?

3. Ont-ils connaissance d'autres subventions et incitations nuisant à la biodiversité dans le domaine de l'urbanisation ?

4. Le Conseil fédéral est-il disposé à analyser et à évaluer de manière appropriée les subventions et incitations concernées ?

5. Quelles subventions dommageables identifiées dans le domaine de l'urbanisation pourraient être assez rapidement réduites, évitées ou transformées, par exemple en adaptant des programmes ou en révisant des ordonnances ?

6. Pour quelles subventions une ou plusieurs révisions de loi seraient-elles nécessaires ?

7. Quelles mesures le Conseil fédéral va-t-il prendre afin de transformer ou de supprimer les subventions dommageables à la biodiversité dans le domaine de l'urbanisation ?

Cosignataires: Baumann, Friedl Claudia, Klopfenstein Broggini, Locher Benguerel, Rytz Regula, Schneider Meret, Schneider Schüttel, Suter (8)

24.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Discussion reportée

x **20.4669** ***é*** Ip. **Mazzone. Révision de la loi sur la taxe d'exemption de l'obligation de servir et conséquences pour les citoyens naturalisés après 30 ans** (17.12.2020)

Dans le cadre du développement de l'armée, la loi sur la taxe d'exemption de l'obligation de servir (LTEO) a été révisée et est entrée en vigueur en 2019. Cette révision prévoit que l'assujettissement à cette taxe naît l'année suivant l'accomplissement de l'école de recrue (mais au plus tard l'année au cours de laquelle l'assujetti atteint l'âge de 25 ans), et non plus automatiquement à la 20ème année lorsque la personne n'a pas effectué son école de recrue. La durée de l'assujettissement possible de la 19ème à la 37ème année, durant 19 ans, mais son exigibilité ne s'étend que sur 11 ans. Depuis la modification de la loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire (LAAM) entrée en vigueur en 2018, le recrutement peut se faire en principe jusqu'à l'âge de 24 ans au maximum (art. 9 al. 2), mais peut exceptionnellement s'étendre jusqu'à 30 ans au maximum si le besoin de l'armée est avéré (art. 9 al. 3 et 12 al. 2 OMi).

Ces modifications ont des conséquences pour les personnes naturalisées, notamment celles qui obtiennent la nationalité suisse après l'âge de 30 ans ou qui avaient entre 30 et 37 ans lors de l'entrée en vigueur de la LTEO révisée. Dès l'âge de 30 ans, il n'est plus possible pour ces nouveaux citoyens de servir au sein de l'armée, même si elles le souhaitent. Elles se voient contraintes de payer une taxe de remplacement. Se pose alors la question de la nature de cette taxe, puisqu'il ne leur est pas possible de fournir ou d'avoir fourni la prestation remplacée par la taxe. N'ayant jamais été soumises au recrutement, elles n'ont pas été intégrées à l'armée ni eu la possibilité de fournir l'un des services alternatifs, soit le service civil ou la protection civile.

La Cour européenne des droits de l'homme s'est exprimée sur une question relative à la taxe d'exemption à l'obligation de servir en 2009, dans son arrêt Glor contre Suisse. Elle a reconnu une discrimination entre certaines personnes exemptées de la taxe et d'autres qui ne le sont pas, tout en étant déclarées inaptes au service. Elle évoque la nécessité d'une alternative et de la volonté de la personne concernée de pouvoir néanmoins servir. A ce titre, elle se fonde sur l'égalité qui doit régir l'assujettissement et le prélèvement de toute taxe de remplacement, ainsi que le lien direct entre la contribution causale en question et la prestation concernée.

Par conséquent, je charge le Conseil fédéral de bien vouloir répondre aux questions suivantes, à chaque fois concernant (i) les hommes naturalisés dès l'âge de 30 ans ou (ii) les hommes qui avaient entre 30 et 37 ans au moment de l'entrée en vigueur de la LTEO révisée :

1. La taxation de remplacement à laquelle ont été et seront assujetties ces personnes a-t-elle été analysée sous l'angle de sa conformité avec l'arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme Glor contre Suisse, puisque dans les deux cas il y a absence de possibilité d'effectuer la prestation à remplacer ?

2. La taxe d'exemption visant nécessairement à remplacer une prestation à laquelle une personne est normalement soumise mais qu'elle n'a pas fournie, le Conseil fédéral la considère-t-il comme conforme aux principes régissant les taxes causales, dans la mesure où les personnes mentionnées n'ont jamais eu la possibilité ni l'opportunité de servir ?

3. La taxe d'exemption est une contribution causale, due uniquement en raison d'une dispense de prestation. Dans ces situations, cette taxe respecte-t-elle le principe voulant que le montant de la contribution exigée d'une personne déterminée soit en rapport avec la valeur objective de la prestation fournie ?

4. Le Conseil fédéral a-t-il tenu compte du fait que, sous le régime applicable avant le 1er janvier 2018, une personne naturalisée dès l'âge de 25 ans pouvait bien être soumise à la taxe d'exemption car elle disposait encore de la possibilité - théorique - de servir jusqu'à l'âge de 30 ans, et donc que les deux prestations (obligation de servir et taxe d'exemption) existaient parallèlement, alors que ceci n'est plus le cas dès 30 ans sous le nouveau droit ?

5. Dans la mesure où la taxe d'exemption, dès l'âge de 30 ans, ne correspond plus en parallèle à une possibilité de passer son recrutement, comment le Conseil fédéral qualifie-t-il juridiquement cette taxe pour ces personnes?

6. Dans l'arrêt Glor contre Suisse, les autorités suisses avaient mis en avant le fait que la taxe d'exemption visait à remplacer les efforts et les charges que les personnes exemptées du service n'ont pas à endurer. Comment le Conseil fédéral apprécie-t-il le fait que ces personnes n'ont jamais pu ni dû fournir l'effort censé être remplacé par la taxe, car, étant étrangère à l'époque, elles ne disposaient pas de la possibilité d'effectuer un service miliaire ou un service de remplacement ?

24.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

10.03.2021 Conseil des Etats. Liquidé

20.4670 ***n*** Mo. **Munz. S'assurer que la Suisse puisse également capter et stocker du CO2 à l'étranger** (17.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de veiller, dans le cadre de l'article 6 de l'Accord de Paris (reconnaissance internationale des objectifs climatiques nationaux), à ce que la Suisse puisse également, à ses frais, capter et stocker du CO2 à l'étranger, et stocker à l'étranger du CO2 capté en Suisse. Le stockage devra être effectué conformément au plus haut niveau des connaissances scientifiques indépendantes. Ces émissions négatives seront reconnues comme des réductions nationales.

Cosignataires: Bäumle, Bourgeois, Egger Kurt, Girod, Imark, Jans, Nussbaumer, Schneider Schüttel, Suter, Vincenz (10)

24.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.4671 ***n*** Mo. **Lohr. Soumettre la SSR à la surveillance du Contrôle fédéral des finances** (17.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement une modification de la loi fédérale sur la radio et la télévision (RS 784.40) autorisant le Contrôle fédéral des finances (CDF) à surveiller la Société suisse de radiodiffusion et télévision (SSR).

Cosignataires: Aebischer Matthias, Badertscher, Bourgeois, Brélaz, Fischer Roland, Friedli Esther, Geissbühler, Giezendanner, Grossen Jürg, Grüter, Keller Peter, Kutter, Nussbaumer, Pasquier, Rechsteiner Thomas, Regazzi, Ritter, Romano, Rutz Gregor, Schneider Schüttel, Steinemann, Storni, Wasserfallen Christian, Weichelt-Picard, Widmer Céline (25)

24.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.4672 ***n*** Mo. **Humbel. Établir un calendrier contraignant pour la transformation numérique dans le système de santé** (18.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un calendrier contraignant pour la numérisation des données centrales de santé. Celui-ci contiendra notamment les mesures suivantes de court, moyen et long termes :

- introduction d'un dossier de vaccination adapté aux besoins des patients d'ici à 1 an ;

- introduction d'un échange électronique de données structurées de manière uniforme entre les fournisseurs de prestations et les autorités fédérales, cantonales et communales (principe de la collecte unique des données) d'ici à 2 ans ;

- mise à la disposition de tous les malades chroniques d'un dossier de médication d'ici à 3 ans ;

- obligation faite à tous les fournisseurs de prestations d'utiliser le dossier électronique du patient (y compris le dossier de vaccination et le dossier de médication) d'ici à 5 ans.

Les objectifs transversaux suivants devront par ailleurs être atteints :

- informations structurées aux patients par voie électronique ;

- échange standardisé par voie électronique de données et documents pertinents tels que la médication, y compris les ordonnances, délégations, rapports médicaux, résultats de laboratoire et radiographies ;

- réutilisation des données à des fins de statistique et de recherche ;

- une seule et unique saisie de toutes les données (principe de la collecte unique des données).

Cosignataires: Aeschi Thomas, Bäumle, de Courten, Dobler, Flach, Gmür Alois, Graf-Litscher, Hess Lorenz, Lohr, Mäder, Mettler, Paganini, Roduit, Sauter, Schneider-Schneiter (15)

24.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.4673 ***n*** Po. **Bendahan. Trouver des solutions pour une meilleure information sur le sucre présent dans les produits** (18.12.2020)

Le Conseil fédéral est prié de réfléchir à des mesures permettant une meilleure information des consommateurs et consommatrices sur la teneur en sucre des produits. Il s'agit, en l'occurrence, en particulier de montrer que quelle que soit l'appellation donnée au sucre présent dans un produit (glucose, fructose, sucrose, maltose, dextrose, sirops, nectar, ...), les consommateurs sont bien conscients du fait qu'il s'agit de sucre, et qu'ils puissent bien comprendre la teneur en sucre et l'impact potentiel sur leur santé des produits.

Cosignataires: Dandrès, Fehlmann Rielle, Locher Benguerel, Nordmann, Pult, Reynard, Schneider Schüttel (7)

17.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

x **20.4674** ***n*** Ip. **Bendahan. Doit-on agir pour une utilisation plus responsable des pratiques de télémarketing?**
(18.12.2020)

Le 22 mars 2019, au travers d'une modification de la loi sur les télécommunications, une modification de la loi contre la concurrence déloyale a introduit une mesure (Art. 3 Al. 1 let. u, v et w) qui a pour objectif de considérer comme déloyal l'utilisation d'informations collectées par des pratiques de télémarketing elles-mêmes considérées comme déloyales. Cela a été fait en particulier suite à une initiative parlementaire de P. Nantermod (16.490)

Cette mesure semble garantir qu'une entreprise pour laquelle on pourrait prouver qu'elle a obtenu et utilisé des données collectées par des entreprises de télémarketing aux pratiques déloyales, soit attaquable.

Il se peut que des entreprises de télémarketing sises à l'étranger agissent toutefois comme des intermédiateurs ou courtiers, ou soient mandatées sans transmettre de données directement au mandant.

J'ai l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil fédéral:

1. Pourquoi cette modification légale n'est-elle pas encore en vigueur? Quand entrera-t-elle en force, et quand est-ce que le Conseil fédéral pense que les pratiques de télémarketing déloyales pourront être réduites grâce à cette mesure?

2. Est-ce que selon le Conseil fédéral, cette mesure permettra de condamner l'ensemble des pratiques déloyales de télémarketing effectuées par des entreprises qui ne sont pas directement ou facilement attaquables, notamment parce qu'elles sont à l'étranger?

3. En particulier, est-ce qu'une personne qui reçoit un appel téléphonique pourrait attaquer une entreprise qui a mandaté l'entreprise ou la personne qui a effectué l'appel? Est-ce que le recours par une enreprise à un courtier ou un intermédiaire qui a des pratiques déloyales en matière de harcèlement téléphonique est condamnable si le courtier ne fournit pas directement des données cette entreprise?

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

x **20.4675** ***n*** Ip. **Bendahan. Le SECO dispose-t-il des compétences pour agir face aux conséquences de la crise?**
(18.12.2020)

Depuis le tout début de la crise du Coronavirus, il est devenu évident que la politique économique de la Confédération pendant la période de crise serait un facteur clé de succès de la réponse de notre pays à ce défi. De façon absolument incompréhensible, le Conseil fédéral a toujours tardé à annoncer des mesures de soutien, plongeant le pays dans un niveau d'incertitude bien plus grand que nécessaire. Les projections et informations venant du SECO étaient souvent inexactes et n'ont jamais mené aux réponses qui auraient dû urgemment être apportées.

L'insuffisance des aides et les problèmes que posaient l'absence de réaction rapide et efficace du Conseil fédéral ont été rapidement soulignés. Cela a plongé les entreprises et les travailleuses et travailleurs dans la précarité, incité au lobbying contre les mesures sanitaires et affaibli de façon massive la capacité de réaction de notre pays. Beaucoup des mesures qui ont été finalement prises ont été demandées des mois avant leur mise en oeuvre, et ni le SECO, ni le Conseil fédéral n'ont sérieusement considéré ces options avant d'être mis sous pression. Les conséquences de cette absence de proactivité sont graves.

- le SECO dispose des compétences nécessaires à remplir sa mission?

- le SECO est-il organisé de façon à pouvoir fournir les informations et le soutien nécessaire pour une bonne politique économique?

- le SECO est-il empêché pour des raisons idéologiques de proposer la politique économique qui est aujourd'hui nécessaire ?

- le SECO dispose des moyens pour que la confédération puisse rapidement réagir lorsque nécessaire, tant dans la gestion de la crise actuelle que dans de potentielles autres situations difficiles?

- Il a été montré que nous ne disposions souvent pas de chiffres, données et statistiques suffisantes pour prendre les bonnes décisions. Que compte faire le Conseil fédéral pour remédier à cet important problème?

- Quels sont les apprentissages que fait le Conseil fédéral suite à la gestion par le SECO des aspects économiques de la crise?

- Quelles décisions envisage le Conseil fédéral pour améliorer de façon importante la capacité du SECO de contribuer à trouver des solutions pour que notre pays puisse au mieux surmonter la crise actuelle du Coronavirus, et les autres prochains défis?

- Y aura-t-il une évaluation externe du SECO suite à son rôle dans la crise?

24.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

20.4676 ***n*** Mo. **Bendahan. Projet d'impôt numérique**
(18.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de préparer à l'intention de l'Assemblée fédérale un projet d'acte sur l'imposition de l'économie numérique au cas où les négociations sur le sujet prévues pour juin 2021 dans le cadre de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) devaient n'aboutir à aucun résultat. Les dispositions devront cibler en particulier les géants de l'informatique (GAFA) qui, grâce à leur structure internationale et leurs conventions fiscales, échappent en grande partie à l'impôt. La législation suisse doit être coordonnée à celles des pays voisins et des Etats de l'UE.

Cosignataires: Dandrès, Fehlmann Rielle, Locher Benguerel, Nordmann, Pult, Reynard, Schneider Schüttel (7)

17.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.4677 ***n*** Mo. **Schaffner. Il faut lever l'interdiction de circuler la nuit pour les camions électriques et les autres camions dont le mode de propulsion est silencieux**
(18.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier l'ordonnance sur les règles de la circulation routière (ou au besoin la loi sur la circulation routière), de sorte que les camions (voitures automobiles lourdes) à propulsion électrique ou propulsés par un autre mode silencieux puissent circuler également de nuit.

Outre une propulsion silencieuse, d'autres conditions s'appliqueront pour limiter d'éventuelles répercussions négatives sur le repos nocturne et sur la politique de transfert : par exemple l'utilisation de pneus silencieux, une limitation de la vitesse

autorisée, une limitation du poids ou l'exclusion des courses transfrontières.

Cosignataires: Candinas, Christ, Grossen Jürg, Vincenz (4)

17.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x **20.4678** ***n*** Ip. **de Montmollin. Infrastructures stratégiques indispensables à la place économique, au tourisme et à l'événementiel. Quelle stratégie?** (18.12.2020)

Les foires commerciales, les conférences et les grands événements sont des sources importantes de revenus pour le tourisme dans les villes. Cependant, à l'heure actuelle, ces activités ne peuvent pratiquement pas avoir lieu. Les pertes économiques conséquentes à cet arrêt brutal est massif pour les infrastructures des villes concernées. Ces infrastructures sont pourtant indispensables au tissu économique de notre pays. Si les aides pour cas de rigueur représentent actuellement un soutien tangible au maintien de ces infrastructures, une fois la crise Covid-19 dépassée, il sera alors important d'être bien positionné dans la compétition internationale, car de nombreux pays voudront soutenir leur économie avec de tels événements.

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

a. Le Conseil fédéral a-t-il une stratégie pour conserver les infrastructures stratégiques indispensables à l'économie, au tourisme et à la tenue de grands événements ?

b. Quels sont les moyens dont dispose la Confédération pour maintenir ces infrastructures de base indispensables ?

c. Comment la Suisse peut-elle obtenir un avantage par rapport à d'autres pays pour l'acquisition de grands événements?

d. Quelles sont les ressources dont dispose la Confédération pour organiser elle-même de tels événements en Suisse et pour aider les cantons/régions/villes à présenter avec succès leur candidature à ces événements ?

e. La Confédération a-t-elle l'intention d'allouer des fonds supplémentaires pour promouvoir ces activités ?

Cosignataires: Eymann, Rutz Gregor, Silberschmidt, Wehrli (4)

24.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

x **20.4679** ***n*** Ip. **Studer. Promotion du bénévolat** (18.12.2020)

Le travail bénévole est essentiel au bon fonctionnement de notre pays et contribue pour une large part à notre bien-être. On estime que quelque 40 % de la population de plus de 15 ans exerce actuellement une activité bénévole, qu'elle soit formelle ou informelle, pour une valeur (calculée sur la base du salaire moyen) d'environ 34 milliards de francs. Sport, culture, environnement, social : notre société serait inconcevable sans l'immense activité déployée par les bénévoles. Citons encore l'engagement politique, l'entraide entre voisins, les soins apportés aux proches... tous ces domaines sont indissociables du bénévolat, dont le semi-confinement a confirmé une fois de plus l'importance.

Vingt-huit organisations nationales ont signé et transmis au Parlement un manifeste réclamant davantage de reconnaissance et de soutien pour le bénévolat au niveau national. Par cette démarche, les organisations signataires souhaitent lancer une réflexion sur la manière de préserver l'attrait de l'engagement bénévole et son intérêt pour la société. Le manifeste formule plusieurs revendications, à propos desquelles je pose les questions suivantes :

1. Quelle est la position du Conseil fédéral concernant ce manifeste (https://www.netzwerkfreiwilligengagiert.ch/le-reseau/manifeste/) et la revendication d'un meilleur soutien et d'une plus grande reconnaissance pour l'engagement bénévole ? Que pense-t-il de façon plus générale de l'idée de lancer une réflexion au niveau fédéral ?

2. Que pense-t-il de l'instauration d'un " congé-bénévolat " qui permettrait aux plus de 30 ans de se livrer à des activités bénévoles spécifiques (à l'image p. ex. du congé-jeunesse prévu à l'art. 329e du code des obligations) ? Quels en seraient les avantages selon lui ?

3. Le manifeste réclame la création, au sein de l'administration fédérale, d'un service compétent pour les organisations de la société civile, afin que cette dernière, l'Etat et l'économie puissent trouver ensemble, dans un esprit de partenariat, de meilleures réponses aux défis sociétaux.

a. Quelle importance le Conseil fédéral accorde-t-il aux apports de la société civile et aux réflexions des acteurs extérieurs ?

b. A l'heure actuelle, quels sont les principaux canaux par lesquels il prend connaissance des réflexions et des connaissances de ces acteurs ?

c. Quels seraient les avantages d'un tel service selon lui ?

Cosignataires: Feri Yvonne, Gugger, Streiff, Wismer Priska (4)

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

20.4680 ***n*** Ip. **Fehlmann Rielle. La dirigeante birmane Aung San Suu Kyi refuse de libérer des prisonniers politiques** (18.12.2020)

Pendant des années, de nombreuses campagnes ont été menées dans le monde et en Suisse pour la libération de la lauréate du prix Nobel de la paix Aung San Suu Kyi : celle-ci avait été emprisonnée puis placée en résidence surveillée par la dictature militaire.

Elue Première Ministre en 2015 et réélue en novembre 2020, le bilan de ASSK en matière de libertés démocratiques est très décevant. Alors que son parti, la Ligue Nationale pour la Démocratie (NLD) avait promis de faire de la libération de tous les prisonniers politiques son objectif numéro un, plus de 584 prisonniers politiques sont encore derrière les barreaux, parmi lesquels 548 attendent leur procès. De plus, toutes les lois répressives sont encore en force.

La question des prisonniers politiques a quasiment disparu de l'agenda politique national et international. Or, malgré l'influence des militaires qui reste importante au Myanmar, le gouvernement civil dirigé par Aung San Suu Kyi a l'autorité nécessaire pour libérer les prisonniers politiques mais cette dernière a choisi de ne pas en faire usage. Son prédécesseur, U Thein Sein, avait largement exercé ce pouvoir pour séduire son électorat en libérant plusieurs centaines de prisonniers en 2011 et 2012.

L'écrasante majorité dont bénéficie la NLD au Parlement lui permettrait facilement d'abolir les lois répressives et d'en édicter d'autres favorisant la liberté d'expression et la protection des droits humains.

Je prie donc le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

- compte tenu du fait que la Suisse entretient des relations avec les autorités du Myanmar notamment par l'organisation de formations à l'exercice de la démocratie pour des représentant.e.s de la société civile,

- qu'en 2017 une délégation de militaires birmans avait été reçue en Suisse pour étudier le fédéralisme,

- le Conseil fédéral va-t-il interpeller le gouvernement de Madame Aung San Suu Kyi sur le problème des prisonniers politiques et des droits démocratiques dans ce pays ?

- lui demandera-t-il quels sont ses arguments pour laisser ce dossier de côté alors qu'elle a elle-même été prisonnière politique et que de surcroît elle avait promis à ses électeur.trice.s de s'occuper du sort des prisonniers politiques ?

Cosignataires: Atici, Dandrès, de la Reussille, Reynard, Storni (5)

24.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

20.4681 ***n*** Ip. **Ryser. Liaison ferroviaire entre Saint-Gall et la capitale. On peut faire mieux!** (18.12.2020)

Depuis le changement d'horaire intervenu le 14 décembre 2020, l'IC1 de St-Gall à Zurich compte cinq arrêts de plus. Ces arrêts supplémentaires dans des gares qui étaient auparavant desservies par l'IC5 rallongent de 17 minutes la liaison directe St-Gall - Berne.

Les liaisons plus rapides entre St-Gall et Zurich par l'EC ou l'IC5 ne peuvent compenser entièrement cet inconvénient car bien que le trajet St-Gall - Zurich puisse dorénavant se faire en moins d'une heure, il faut changer de train à Zurich pour continuer sur Berne et Genève.

Que l'on choisisse le quart d'heure supplémentaire ou le changement de train, le trajet St-Gall - Berne a subi une dégradation énorme. Et la situation est évidemment la même dans l'autre sens pour les visiteurs potentiels de foires et de congrès ou les vacanciers de Suisse romande, pour lesquels la Suisse orientale est devenue une destination très prisée. Je prie dès lors le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Comment justifie-t-il une telle dégradation de l'offre de transports publics sur la ligne principale qu'est St-Gall - Zurich - Berne, en particulier dans l'optique des objectifs climatiques, des liaisons ferroviaires attrayantes jouant un rôle primordial dans ce contexte ?

2. N'est-il pas également d'avis que sur l'axe est - ouest (St-Gall - Zurich - Berne - Lausanne - Genève), il conviendrait d'offrir au moins une fois par heure une liaison directe et rapide ?

3. Quand la région métropolitaine de St-Gall-Lac de Constance disposera-t-elle à nouveau d'une liaison directe attrayante avec la Berne fédérale et l'Arc lémanique ?

Cosignataires: Brunner, Friedl Claudia, Paganini, Vincenz (4)

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Discussion reportée

20.4682 ***n*** Ip. **Ryser. Lois étrangères sur les chaînes d'approvisionnement. Conséquences pour la Suisse** (18.12.2020)

Le contre-projet à l'initiative populaire pour des entreprises responsables a inscrit un devoir de diligence à l'art. 964sexies du code des obligations (CO). Celui-ci ne porte cependant que sur l'importation de minéraux et de métaux provenant de zones de conflit et sur les produits et services pour lesquels il existe un soupçon fondé de recours au travail des enfants.

Or, la notion de responsabilité sociale des entreprises est interprétée de manière beaucoup plus large dans les pays voisins de la Suisse. Plusieurs Etats et l'Union européenne débattent actuellement de l'introduction de règles contraignantes pour la mise en oeuvre des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales. En Allemagne, par exemple, les ministères du travail et du développement ont annoncé l'élaboration d'une loi sur les chaînes d'approvisionnement après qu'un suivi de 450 entreprises a révélé que seules 13 à 17 % d'entre elles remplissaient les exigences du plan d'action national relatif aux entreprises et aux droits de l'homme. La nouvelle loi renforcera les devoirs de diligence des entreprises et contribuera à prévenir les violations des droits de l'homme dans les chaînes de création de valeur mondiales. Ses grands axes ont déjà été publiés : les entreprises de plus de 500 employés verront leur responsabilité civile engagée si elles auraient pu prévoir et éviter une atteinte aux droits de l'homme en faisant preuve de la diligence requise (obligation de meilleurs efforts).

Dans ce contexte, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Que pense-t-il des projets de l'UE et des pays voisins relatifs à une loi sur les chaînes d'approvisionnement ?

2. Quelles seraient les conséquences pour la Suisse et son économie fortement internationalisée si l'UE et d'autres partenaires commerciaux importants adoptaient des règles plus ambitieuses de responsabilité sociale des entreprises ?

3. Le Conseil fédéral entend-il s'aligner sur les standards internationaux applicables ?

4. Dans l'affirmative, y a-t-il des projets d'élaboration d'une loi sur les chaînes d'approvisionnement qui aille plus loin que les nouvelles dispositions du CO ?

5. Dans la négative, quelles seraient les conséquences de standards moins élevés en matière de responsabilité sociale des entreprises pour les entreprises internationalisées ayant leur siège en Suisse et pour l'attrait économique de notre pays ?

6. La Suisse a également adopté un plan d'action " Entreprises et droits de l'homme ". Evalue-t-on régulièrement sa mise en oeuvre par les entreprises ?

7. Dans la négative, le Conseil fédéral est-il disposé à en contrôler la mise en oeuvre par un suivi périodique ?

Cosignataires: Arslan, Bendahan, de la Reussille, Grossen Jürg, Molina, Rytz Regula, Schlatter, Stadler, Töngi, Trede, Walder, Weichelt-Picard (12)

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Discussion reportée

20.4683 ***n*** Ip. **Dandrès. Fermeture du dernier office postal de Chêne-Bougeries** (18.12.2020)

La Poste envisage la fermeture de l'Office postal de la Commune de Chêne-Bougeries.

Cette commune de plus de 11 000 habitants perdrait ainsi son dernier office postal après la suppression de celui de Conches en 2015.

Le besoin est important et cette fermeture est incompréhensible.

En effet, cette commune se développe avec de nouveaux quartiers. Par ailleurs, un quart de sa population a passé l'âge de la retraite et presque 10 % à plus de 80 ans. Ces personnes utilisent fréquemment les offices postaux. De même, cet office postal est un des éléments structurants de l'aménagement de la

commune, qui a été pris en considération, notamment pour la mise en place d'infrastructure de transports publics.

Une pétition avait été lancée en 2017 par un groupe politique, les syndicats ainsi que des usager-ères ; 1251 signatures ont été récoltées au début de l'année 2018, qui ont été adressées à la Direction de la Poste.

Je prie dès lors respectueusement le Conseil fédéral de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

1. quelle est la fréquentation de l'office postal de Chêne-Bougeries depuis 2015 ?

2. comment envisage-t-il d'assurer un service public postal de qualité pour les habitant-e-s de Chêne-Bougeries ?

3. si la Poste entend substituer l'office de Chêne-Bougeries par une agence postale, où souhaite-t-elle la localiser et avec quel partenariat ?

4. quelles seraient les conditions de cet éventuel partenariat avec une entreprise ou institution publique ou privée ? En particulier, quelles seraient les prestations et contre-prestations respectives des partenaires ainsi que le niveau de rémunération pour la mise à disposition de cette agence postale ?

5. cette fermeture d'office entraînerait-elle la suppression d'emplois ?

Cosignataires: Amaudruz, de Montmollin, Fehlmann Rielle, Klopfenstein Broggini, Lüscher, Maitre, Matter Michel, Nidegger, Pasquier, Walder (10)

24.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Discussion reportée

x **20.4684** ***n*** Ip. **Schaffner. Méthode Suisse-Bilanz. Pour la revalorisation des engrais de ferme** (18.12.2020)

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Partage-t-il l'avis selon lequel la promotion de l'utilisation d'éléments fertilisants provenant d'engrais de ferme et de biomasse indigènes permettrait de remplacer les importations d'engrais minéraux et donc de réduire les excédents ?

2. Envisage-t-il, dans le cadre du développement de la méthode Suisse-Bilanz, de réexaminer les valeurs standard s'appliquant aux besoins des végétaux (PRIF) et de les adapter de manière nuancée là où cela se révèle nécessaire ?

3. Envisage-t-il de reconnaître, dans le cadre de la simplification et du développement de la méthode Suisse-Bilanz, que les analyses des éléments fertilisants qui concernent les engrais de ferme peuvent remplacer les valeurs standard dans toutes les exploitations agricoles ?

4. Que pense-t-il de la possibilité d'améliorer la transparence en intégrant dans les calculs les livraisons d'engrais minéraux pour établir un bilan global dans le système HODUFLU ?

Cosignataires: Badertscher, Baumann, Grin, Grossen Jürg, Jauslin (5)

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

20.4685 ***n*** Ip. **Müller Leo. Pourquoi la volonté du Parlement n'a-t-elle pas pu être mise en oeuvre plus rapidement?** (18.12.2020)

Avant l'entrée en vigueur du projet sur le financement et l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF), les employeurs déclaraient chaque mois sur le certificat de salaire, à titre de revenu, un montant équivalant à 0,8 % du prix d'achat du véhicule professionnel mis à la disposition de l'employé pour une utilisation privée. Une nouvelle réglementation est toutefois entrée en vigueur le 1er janvier 2016, suite à l'acceptation du projet FAIF en votation populaire. En 2017, la Commission des transports et des télécommunications du Conseil des Etats a déposé une motion (17.3631) demandant un retour à l'ancienne pratique avec, le cas échéant, une légère augmentation du taux applicable. Cette motion a été adoptée par le Conseil des Etats le 12 décembre 2017 et par le Conseil national le 29 mai 2018. Il semblerait que le nouveau projet entrera en vigueur le 1er janvier 2022.

Dans ce contexte, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Pourquoi l'administration a-t-elle besoin d'autant de temps pour mettre en oeuvre la volonté du Parlement ?

2. Pourquoi lui a-t-il fallu plus d'un an pour élaborer le projet qu'elle a envoyé en consultation, alors qu'elle pouvait se fonder sur l'ancien droit ?

3. Combien de temps lui a-t-il fallu pour élaborer, en vue d'une consultation, des projets similaires pour lesquels elle pouvait se baser sur du droit existant ?

4. Quelle est la durée moyenne des procédures de consultation pour des modifications d'ordonnances ?

5. Y avait-il, en lien avec le présent projet, un problème particulier à résoudre pour mettre en oeuvre la volonté du Parlement ?

6. Y a-t-il d'autres éléments expliquant pourquoi il n'a pas été possible de faire entrer en vigueur le projet deux ans et demi après son adoption par le second conseil, alors que l'administration pouvait se fonder, pour ses travaux, sur des dispositions légales en vigueur depuis des années ?

Cosignataires: Aeschi Thomas, Grüter, Jauslin, Paganini, Rechsteiner Thomas, Regazzi, Ritter, Schilliger, Schneeberger (9)

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Discussion reportée

20.4686 ***n*** Mo. **Eymann. Extension de l'indication des médicaments. Mettre fin aux inconvénients que subissent les patients suisses en réduisant le temps nécessaire à l'autorisation de mise sur le marché** (18.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de réduire fortement les délais visés par l'Institut suisse des produits thérapeutiques (Swissmedic) pour l'autorisation de nouvelles indications et les extensions d'indication des médicaments originaux qui ont déjà été admis, en les alignant au minimum sur ceux qu'applique l'Agence européenne des médicaments (AEM). Il veillera au surplus à ce qu'il n'y ait aucune exigence supplémentaire spécifique à la procédure d'autorisation suisse par rapport aux documents qui doivent être soumis à l'AEM.

Cosignataires: Cattaneo, Cottier, de Montmollin, de Quattro, Dobler, Farinelli, Fiala, Fluri, Giacometti, Jauslin, Markwalder, Nantermod, Portmann, Riniker, Sauter, Vincenz (16)

17.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x **20.4687** ***n*** Ip. **Crottaz. De quelle façon la crise du Covid affecte-t-elle, de façon chiffrée, l'aide sociale cantonale?** (18.12.2020)

La crise du Covid a révélé des lacunes dans le système de sécurité sociale en Suisse, principalement pour les personnes ayant un bas revenu.

Afin de pouvoir faire face à la crise du Covid qui n'a pas fini d'impacter notre société et savoir comment développer la politique sociale en conséquence pour les mois à venir, il est indispensable de pouvoir chiffrer le plus rapidement possible les recours à l'aide sociale qui ont été induits par la crise sanitaire.

Mes questions au Conseil fédéral sont donc les suivantes :

1. Le recours à l'aide sociale a-t-il été chiffré pour l'année 2020 au sein de chaque canton ?

2. Quelle en est l'évolution par rapport à 2019 ?

3. Qui sont les personnes ayant dû faire nouvellement appel à l'aide sociale durant l'année 2020 en raison de la crise ? (Age, genre, type de profession, statut social)

4. Quelle part de soutien financier les organisations caritatives ont-elles dû assumer en plus de l'aide cantonale ?

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

x **20.4688** ***n*** Ip. **Eymann. Les émoluments perçus par Swissmedic ne doivent pas menacer la sécurité de l'approvisionnement en médicaments** (18.12.2020)

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Convient-il que les tarifs des émoluments perçus par l'Institut suisse des produits thérapeutiques (Swissmedic) pour des " modifications techniques " sont trop élevés ?

2. Des émoluments trop élevés peuvent-ils menacer la sécurité de l'approvisionnement ?

3. Selon le rapport d'activité 2019 de Swissmedic, les recettes tirées des émoluments de procédure ont augmenté de 24 % par rapport à l'année précédente. N'est-ce pas le signe qu'ils sont trop élevés ?

4. Une révision de l'ordonnance de l'Institut suisse des produits thérapeutiques sur ses émoluments est annoncée pour 2021. Peut-on en attendre une baisse des charges pesant sur les titulaires d'autorisation, par exemple par un plafonnement des coûts ?

5. S'assure-t-on que Swissmedic classe systématiquement les demandes de modifications techniques de la même manière que l'Union européenne et qu'il n'en résulte donc pas de catégories d'émoluments plus élevées en Suisse ?

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

x **20.4689** ***n*** Ip. **Trede. Recyclage des batteries de vélos électriques en Suisse** (18.12.2020)

Depuis des années, les vélos électriques font fureur dans notre pays. En 2018, 111 661 vélos électriques ont été vendus en Suisse et, en 2019, les ventes ont même augmenté de 19 % et atteint un nouveau record (133 033). Cette tendance devrait très certainement se poursuivre durant l'année en cours : selon les estimations du service suisse spécialisé en deux-roues, les ventes devraient à nouveau augmenter d'un quart en 2020.

En conséquence, le nombre de batteries usagées de vélos électriques qu'il faut remplacer ne cesse d'augmenter en Suisse : une batterie a en effet une durée de vie comprise entre cinq et sept ans.

Compte tenu de l'importance et du nombre croissants des vélos électriques, le Conseil fédéral est chargé de répondre aux questions suivantes :

1. Quel pourcentage de batteries usagées sont rapportées par les conducteurs de vélos électriques ?

2. Qu'advient-il des batteries rapportées et dans quelle mesure celles-ci peuvent-elles être recyclées ?

3. De l'avis du Conseil fédéral, quelles mesures supplémentaires sont nécessaires pour établir le pourcentage des batteries électriques recyclées et l'augmenter ?

4. Quelle est la situation en ce qui concerne les moyens de transport électriques plus petits tels que les trottinettes électriques ?

Cosignataires: Clivaz Christophe, Fivaz Fabien, Klopfenstein Broggini, Porchet, Ryser, Schlatter (6)

24.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

x **20.4690** ***n*** Ip. **Trede. Intégrer l'histoire des Roms, des Manouches et des Yéniches dans les programmes et matériel scolaires** (18.12.2020)

Le Comité des ministres du Conseil de l'Europe a adopté en été 2020 une recommandation à l'intention des 47 Etats membres pour qu'ils intègrent l'histoire des Roms et des gens du voyage dans les programmes et matériels scolaires.

Dans le sillon des interventions parlementaires 14.3343 et 14.3370, un groupe de travail dirigé par l'Office fédéral de la culture (OFC) a élaboré du printemps 2014 à juin 2016 le plan d'action " Yéniches, Manouches, Roms ". Deux objectifs ont été définis dans le domaine de la formation : concilier le droit à l'éducation et le droit de pratiquer un mode de vie traditionnel nomade et traiter dans les écoles l'histoire et la culture des minorités yéniches, manouches et roms. Il faudrait notamment développer le matériel scolaire en collaboration avec des représentants des minorités, prévoir le sujet dans le programme des études pédagogiques et diffuser le matériel existant.

L'OFC a été chargé d'informer régulièrement le Conseil fédéral de la mise en oeuvre des mesures fixées dans le plan d'action (dernière publication : " Etat de la mise en oeuvre du plan d'action ", décembre 2018).

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Que pense-t-il de la mise en oeuvre des mesures fixées dans le plan d'action, en particulier en ce qui concerne le matériel scolaire ?

2. Comment compte-t-il mettre en oeuvre, en Suisse, la résolution du Comité des ministres du Conseil de l'Europe ?

3. A ses yeux, quelles autres mesures sont nécessaires pour mettre en oeuvre efficacement et rapidement les objectifs fixés dans le plan d'action et dans la résolution ?

Cosignataires: Fivaz Fabien, Glättli, Gysi Barbara, Porchet, Ryser (5)

03.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

20.4691 ***n*** Ip. **Trede. Pourquoi y a-t-il autant de pesticides toxiques qui restent autorisés pour un usage non professionnel?** (18.12.2020)

Dans sa réponse à l'intervention 13.4162, le Conseil fédéral indique ceci : " L'ordonnance sur les produits phytosanitaires interdit la remise à des non professionnels de produits présentant certaines propriétés toxicologiques de même que leur utilisation dans des zones urbanisées. " Pourtant, les non

professionnels peuvent continuer d'acheter des produits phytosanitaires toxiques pour l'homme et l'environnement. En effet, dans sa réponse à mon interpellation 20.4222, le Conseil fédéral indique que les non professionnels peuvent continuer d'utiliser 129 produits qui sont étiquetés comme " toxiques pour l'homme ", 149 qui sont étiquetés comme " toxiques pour l'environnement " et 32 qui sont étiquetés comme " toxiques pour les abeilles ".

Face à cette situation, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Pourquoi les non professionnels sont-ils encore autorisés à utiliser autant de pesticides toxiques pour l'homme, les abeilles et les organismes aquatiques ?

2. Que signifie précisément la mention " toxiques pour l'homme " dans le cas des 129 produits autorisés ?

3. Parmi les produits autorisés pour un usage privé qui sont jugés " toxiques pour l'homme ", combien y en a-t-il qui peuvent notamment provoquer des cancers, causer des préjudices aux enfants à naître et provoquer des anomalies génétiques, ou que l'on suspecte d'être à l'origine de ces phénomènes ?

4. Que signifie précisément la mention " toxiques pour l'environnement " dans le cas des 149 produits autorisés ?

5. Que signifie précisément la mention " toxiques pour les abeilles " dans le cas des 32 produits autorisés ?

6. Parmi les produits susmentionnés, combien sont toxiques à plus d'un titre ?

7. Parmi ces produits et ces substances actives, combien le Conseil fédéral va-t-il encore en interdire en 2021 pour un usage privé ?

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

20.4692 ***n*** Ip. **Trede. Éloigner ou fermer hermétiquement les denrées alimentaires et les aliments pour animaux ainsi que les cages à oiseaux et les aquariums avant d'utiliser le produit!** (18.12.2020)

Peut provoquer une allergie cutanée; provoque une sévère irritation des yeux; très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme; toxique pour les chats; éloigner ou fermer hermétiquement les denrées alimentaires et les aliments pour animaux ainsi que les cages à oiseaux et les aquariums avant d'utiliser le produit; ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit; dangereux pour les abeilles: ce genre d'avertissements figurent sur les pesticides autorisés en Suisse pour les utilisateurs non professionnels.

Eviter le rejet dans l'environnement; les récipients vides, nettoyés avec soin, doivent être confiés à la voirie pour leur élimination; éviter tout contact inutile avec la peau: ce genre d'avertissements "inventifs" figurent également sur les pesticides autorisés pour un usage privé.

Dans ce contexte, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Quels autres avertissements trouve-t-on sur les récipients de pesticides destinés à un usage privé, en particulier sur ceux qui sont considérés comme toxiques pour l'être humain ?

2. Pourquoi l'utilisation de tels produits, manifestement problématiques, est-elle aussi autorisée pour les amateurs au lieu d'être réservée aux professionnels ?

3. Que signifie exactement "Eviter le rejet dans l'environnement" ? Peut-on vraiment utiliser un produit qui ne devrait pas être rejeté dans l'environnement ? Dans l'affirmative, pourquoi et comment au juste ? Dans la négative, pourquoi vendre un tel produit ?

4. Que signifie "Les récipients vides, nettoyés avec soin, doivent être confiés à la voirie pour leur élimination" ? Pourquoi et comment le faire ? En quoi cette instruction sert-elle à réduire les risques découlant de l'utilisation de pesticides ?

5. Que signifie "Eviter tout contact inutile avec la peau" ? Existe-t-il des situations dans lesquelles le contact de pesticides avec la peau est utile ? Dans l'affirmative, lesquelles ?

6. Quels autres avertissements contradictoires et difficilement compréhensibles trouve-t-on sur des produits toxiques autorisés pour un usage non professionnel ?

7. Le Conseil fédéral est-il disposé à examiner ces avertissements et à les adapter de manière appropriée ? Dans l'affirmative, quand ? Dans la négative, pourquoi ?

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

20.4693 ***n*** Mo. **Romano. Egalité des droits s'agissant de la rente de veuf ou de veuve. L'arrêt de la CEDH appelle une modification de la loi** (18.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS) afin que les orphelins et le conjoint survivant, que ce soit le père ou la mère, ne soient pas discriminés et que:

1. tout orphelin majeur en formation ou ayant besoin d'assistance ait droit à ce que le parent conjoint survivant qui s'occupe de lui, même s'il est divorcé, qu'il s'agisse de son père ou de sa mère, touche la rente de veuf ou de veuve;

2. que le conjoint divorcé survivant (père ou mère), sans enfant en formation ou sans personne ayant besoin d'assistance à charge, n'ait droit à la rente de veuf ou de veuve que si le jugement de divorce entré en force prévoit une contribution d'entretien en sa faveur. Le montant de la rente (AVS et PP cumulées) ne dépassera pas le montant de la contribution d'entretien fixé dans le jugement de divorce. Le droit à la rente s'éteint avec le droit à la contribution d'entretien.

17.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x **20.4694** ***n*** Po. **Romano. Transports sans énergie fossile à l'horizon 2050** (18.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de montrer dans un rapport quelles bases légales sont nécessaires pour que l'on puisse se passer des énergies fossiles dans le domaine des transports d'ici 2050 au plus tard. Le rapport indiquera quels lois, ordonnances et règlements doivent être adaptés pour garantir que le trafic individuel motorisé (TIM), les transports publics (TP) et le transport de marchandises fonctionnent sans énergie fossile. Il convient également d'identifier les obstacles qui pourraient compromettre la réalisation de cet objectif. Le rapport présentera des recommandations d'action à ce sujet pour chacun des trois secteurs mentionnés.

Cosignataires: Lohr, Müller-Altermatt, Paganini, Stadler (4)

17.02.2021 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

19.03.2021 Conseil national. Adoption

20.4695 ***n*** Po. **Romano. Combien d'économies et de gains pour chaque franc investi dans les offres de décharge pour les proches aidants?** (18.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter dans un rapport sur les gains et économies (retour sur investissement) obtenus grâce aux offres de décharge destinées à toutes les personnes qui soutiennent et aident des proches de manière régulière.

Cosignataire: Piller Carrard (1)

17.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.4696 ***n*** Po. **Fivaz Fabien. Assainir systématiquement les seuils inutiles sur les cours d'eau suisses** (18.12.2020)

Les seuils sur les cours d'eau empêchent la migration des poissons, des nutriments et sédiments. La fragmentation isole les populations. Sur la base des études écomorphologiques, on estime qu'il y a plus de 100 000 ouvrages sur les cours d'eau suisses, en moyenne 1,6 par kilomètre. De nombreux seuils n'ont plus aucune utilité, ni pour la protection contre les crues, ni pour la production d'énergie.

Des études internationales montrent que la suppression des seuils est une des mesures les plus efficaces pour rendre les cours d'eau à leur état naturel.

Rétablir la connectivité longitudinale des cours d'eau est un des objectifs de la protection des cours d'eau suisse. Des mesures sont par exemple proposées dans le cadre des conventions-programmes dans le domaine de l'environnement. Mais ces outils sont peu utilisés.

La Confédération est priée, avec les cantons, d'étudier la suppression systématique de tous les seuils inutiles, dans le détail:

1. de recenser les seuils et les catégoriser en fonction de leur utilité, en particulier pour la production d'énergie;

2. de prioriser la suppression des seuils inutiles en fonction de l'efficacité écologique, de la faisabilité technique et du coût de la mesure;

3. de renforcer, si besoin, le financement de ces mesures dans le cadre des conventions-programmes RPT.

Cosignataires: Girod, Klopfenstein Broggini, Trede (3)

24.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.4697 ***n*** Mo. **Walder. Garantir aux habitantes et habitants leur droit de refuser la distribution de journaux gratuits dans leur boîte aux lettres** (18.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires afin de limiter la distribution de journaux gratuits dans les boîtes aux lettres aux seul.e.s habitant.e.s désireux.ses de les recevoir. A cette fin, il étudiera autant l'option consistant à considérer les journaux gratuits comme des tous-ménages publicitaires et dès lors à n'autoriser leur distribution qu'aux seul.e.s habitant.e.s n'ayant pas apposé la mention "pas de publicité" sur leur boite aux lettres, que l'option visant à garantir à tout.te.s habitant.e.s le droit d'apposer, sur sa boite aux lettres, la mention de sa volonté de ne pas recevoir de journaux gratuits.

Cosignataires: Arslan, Brenzikofer, Dandrès, de la Reussille, Fehlmann Rielle, Fivaz Fabien, Matter Michel, Porchet, Ryser (9)

24.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.4698 ***n*** Mo. **Egger Mike. Pas de privilège pour les magistrats et les parlementaires** (18.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de supprimer la retraite prévue dans la loi fédérale du 6 octobre 1989 concernant les traitements et la prévoyance professionnelle des magistrats et d'abroger l'art. 8a de la loi du 18 mars sur les moyens alloués aux parlementaires, laquelle prévoit une aide transitoire pour les députés.

17.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.4699 ***n*** Ip. **Pfister Gerhard. Exportation de substances perfluoroalkylées. Émissions nocives à l'étranger?** (18.12.2020)

Comment le Conseil fédéral s'assure-t-il que l'élimination des déchets exportés contenant des substances perfluoroalkylées (PFAS) ne provoque pas à l'étranger des émissions nocives qui se disséminent dans l'air, dans le sol et dans l'eau ? Comment juge-t-il les filières d'élimination et de traitement des déchets à l'étranger ? Remplissent-elles les exigences fixées dans l'ordonnance suisse sur les mouvements de déchets ?

24.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Discussion reportée

20.4700 ***n*** Mo. **Schilliger. Instruments de planification contraignants pour les autorités. Organisation d'une consultation par le Conseil fédéral** (18.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier les dispositions relatives à l'aménagement du territoire de telle sorte que les instruments de planification contraignants pour les autorités (tels que les plans sectoriels) ne soient édictés qu'après avoir fait l'objet d'une consultation organisée par le Conseil fédéral.

24.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x **20.4701** ***n*** Ip. **Vogt. Reprise du droit de l'UE par la Suisse. Une reprise dynamique va beaucoup plus loin qu'une reprise autonome** (18.12.2020)

1. Le Conseil fédéral confirme-t-il que la Suisse procède à une reprise autonome du droit européen lorsque celle-ci " répond à des intérêts économiques " (Conseil fédéral, FF 2010, p. 6663 s.), mais qu'elle y renonce lorsque les dispositions européennes ne sont pas " convaincantes sur le fond " (Conseil fédéral, FF 2017, p. 422) ? Or, en vertu du projet d'accord institutionnel avec l'UE, la Suisse aurait à reprendre les actes juridiques de cette dernière même lorsqu'ils ne répondent pas à des intérêts suisses ou qu'ils ne sont pas convaincants sur le fond.

2. Confirme-t-il que la Suisse peut, en vertu de l'accord institutionnel, être sanctionnée si elle ne reprend pas du droit de l'UE, alors qu'elle ne subit aujourd'hui aucun désavantage (si ce n'est les inconvénients liés à l'absence d'équivalence) lorsqu'elle renonce à reprendre (de manière autonome) du droit européen ?

3. Confirme-t-il que 30 à 50 % du droit fédéral sont inspirés du droit européen, mais que seuls 15 % environ du droit fédéral sont repris plus ou moins directement du droit de l'UE, ce qui signifierait que cette dernière n'a, à l'heure actuelle, pas d'influence déterminante sur la législation suisse ?

4. Confirme-t-il que la nouvelle loi sur la protection des données diverge du droit de l'UE sur de nombreux points, parfois importants (par ex. en ce qui concerne le montant des amendes),

alors que la révision de cette loi visait à harmoniser le droit suisse avec le droit de l'UE ?

5. Confirme-t-il que la nouvelle loi fédérale sur les services financiers diverge du droit de l'UE sur de nombreux points, parfois importants (par ex. en ce qui concerne les exigences en matière de conseil en placement), alors que l'édiction de cette loi visait à harmoniser le droit suisse avec le droit de l'UE ?

6. Confirme-t-il que la nouvelle loi de 2014 sur les denrées alimentaires diverge du droit de l'UE sur de nombreux points, parfois importants (par ex. en ce qui concerne l'indication de la provenance des ingrédients), alors que la révision de cette loi visait à harmoniser le droit suisse avec le droit de l'UE ?

7. Confirme-t-il qu'avec le régime de la reprise autonome du droit la Suisse disposait, dans les domaines précités, d'une marge de manoeuvre plus grande qu'elle n'en aurait eu avec un régime l'obligeant à reprendre le droit de l'UE, et que cette constatation vaut de manière générale ?

8. Confirme-t-il que les tribunaux suisses ne sont pas liés de manière stricte par la jurisprudence de la CJUE lorsqu'ils interprètent du droit européen repris de manière autonome, alors qu'ils le sont en principe lorsqu'ils interprètent des accords bilatéraux et du droit européen " repris de manière dynamique ", ce qui signifierait que l'influence de la CJUE sur l'ordre juridique suisse serait plus grande avec une reprise dynamique qu'avec une reprise autonome du droit ?

24.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

20.4702 ***n*** Mo. **Dobler. Etendre la loi sur les épidémies pour renforcer la numérisation et uniformiser les données, en collaboration avec les milieux économiques** (18.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier la loi sur les épidémies de sorte que la Confédération puisse piloter et coordonner la collecte des données au niveau national et que les milieux économiques soient plus étroitement associés au processus.

Cosignataires: Andrey, Flach, Glättli, Graf-Litscher, Grüter, Hess Lorenz, Mäder, Paganini, Sauter, Schneeberger, Wasserfallen Christian (11)

24.02.2021 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

19.03.2021 Conseil national. Adoption

x **20.4703** ***n*** Ip. **Rutz Gregor. City Card de la ville de Zurich. Création d'un droit parallèle pour protéger les personnes en séjour illégal** (18.12.2020)

L'art. 121, al. 1, Cst. dispose que la " législation sur l'entrée en Suisse, la sortie, le séjour et l'établissement des étrangers et sur l'octroi de l'asile relève de la compétence de la Confédération. " Tandis que la Confédération doit garantir l'application uniforme du droit fédéral, les cantons doivent quant à eux assurer l'exécution de ces dispositions. Par ailleurs, l'art. 41 LEI fixe les conditions auxquelles les étrangers obtiennent un titre de séjour. Et les art. 1, al. 3, LDI et 1 OLDI précisent respectivement qui règle les types de documents d'identité pour les Suisses et que le passeport et la carte d'identité sont reconnus comme documents d'identité. Malgré la clarté de ces dispositions du droit fédéral, qui ne laissent aucune marge de manoeuvre aux cantons et aux communes, l'exécutif de la Ville de Zurich ne démord pas de son projet de " City Card ", qui prévoit de toute évidence la création d'une sorte de droit parallèle et qui va atténuer le sentiment d'injustice en ce qui concerne les infractions relevant du droit des étrangers.

Face à cette situation, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Est-il exact que les communes et les cantons n'ont aucune compétence pour régler de manière contraignante, selon des dispositions qui leur sont propres, le séjour des sans-papiers au moyen d'un titre ou d'une carte de séjour ?

2. Que pense le Conseil fédéral du fait que la " City Card " facilite le séjour des sans-papiers et donne l'impression que ce séjour est licite ?

3. En admettant que quelqu'un présente une " City Card " à un agent de police, ce dernier sera-t-il malgré tout tenu de vérifier des indices laissant supposer l'existence d'une infraction pénale relevant du droit des étrangers, par exemple un séjour illégal en Suisse ?

4. L'art. 116 LEI dispose que la facilitation d'un séjour illégal en Suisse constitue un acte punissable. Par conséquent, un agent de police qui accepterait un titre de séjour de ce type contreviendrait-il aux dispositions pénales de la LEI ?

5. Jusqu'où va le devoir de dénonciation de la police ou d'autres autorités en ce qui concerne les infractions relevant du droit des étrangers et la constatation ou la présomption d'un séjour illégal ? D'autres autorités sont-elles tenues de signaler les cas de ce type, par exemple les services de santé ou les services sociaux ?

6. Le Conseil fédéral ou les autorités responsables sont-ils disposés à intervenir dans cette affaire auprès de l'exécutif de la Ville de Zurich pour établir la transparence dans ce dossier et éviter l'instauration d'un droit parallèle ?

24.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

20.4704 ***n*** Ip. **Steinemann. Requérants d'asile érythréens. Bientôt une solution au problème créé par les juges en 2005?** (18.12.2020)

Jusqu'en 2005, 260 Erythréens au maximum déposaient par année une requête d'asile en Suisse, ce qui était comparable, en pour cent, au nombre de requêtes déposées dans les autres pays européens. Mais, le 20 décembre 2005, la Commission des recours en matière d'asile a rendu l'une des décisions les plus contestées de ce début de siècle. Dans cette décision de principe de 22 pages, on trouve notamment le passage suivant : " En Erythrée, la peine sanctionnant le refus de servir ou la désertion est démesurément sévère ; elle doit être rangée parmi les sanctions motivées par des raisons d'ordre politique (" malus absolu "). Les personnes nourrissant une crainte fondée d'être exposées à une telle peine doivent être reconnues comme réfugiées. "

Depuis, la Suisse n'arrive plus à juguler le nombre d'Erythréens qui arrivent sur son territoire. Les communes ploient sous les coûts de l'aide sociale. Or, un bénéficiaire sur dix est originaire d'Erythrée.

1. La responsable du DFJP ou le secrétaire d'Etat aux migrations prévoient-ils de se rendre prochainement en Erythrée ? Si non, pourquoi ? Alors que l'immigration en provenance d'Erythrée a des conséquences importantes dans notre pays, la question érythréenne ne devrait-elle pas être une priorité de notre politique migratoire ?

2. En janvier 2017, des ambassadeurs de Suisse, d'Allemagne, de Norvège et de Suède se sont rendus ensemble à Asmara. Les quatre Etats plaçaient beaucoup d'espoir dans cette collaboration étroite. Qu'est-ce que cette démarche commune a apporté à la Suisse ? L'Allemagne, la Norvège et la Suède peuvent-elles organiser des rapatriements sous contrainte vers l'Erythrée ? Comment les quatre Etats comptent-ils poursuivre leur collaboration ?

3. Le SEM justifie sa prudence en matière de renvoi en expliquant que, lors des voyages de service effectués ces dernières années, ni le SEM ni les autorités avec lesquelles il travaille n'ont pu visiter de prisons en Erythrée (Blick du 30 septembre 2018). Le SEM considère-t-il les visites de prisons comme un critère pour décider de renvoyer des ressortissants vers un pays ? Le SEM ou le CICR peuvent-ils par exemple visiter des prisons en Iran, en Turquie, en Chine ou en Russie ?

4. Le SEM a-t-il annoncé, dans une entrevue parue dans la NZZ en décembre 2019, qu'il prévoyait de mettre en place des programmes d'aide au retour spécifiques pour les pays de la Corne de l'Afrique (Ethiopie, Erythrée, Somalie et Soudan) ? Où en est ce projet ? Si rien n'a avancé, pourquoi ?

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 . Discussion reportée

20.4705 *n* Ip. **Steinemann. Flux continu de requérants d'asile érythréens** (18.12.2020)

En 2020, plus de 1200 Erythréens ont déposé une requête d'asile en Suisse. Le durcissement de la pratique vis-à-vis de l'Erythrée en matière d'asile n'a visiblement pas d'effets. Environ 40 000 Erythréens vivent en Suisse. 20 551 d'entre eux ont obtenu l'asile et un permis B et 10 000 sont en cours de procédure. En ce qui concerne le soutien au retour, en date du 30 septembre 2020, l'Erythrée (466 personnes) était le deuxième pays le plus important, après l'Algérie (547 personnes). Les difficultés que ces ressortissants ont à s'intégrer sont bien connues : forte dépendance à l'aide sociale et taux d'activité très bas. La plupart des bénéficiaires de l'aide sociale de nationalité étrangère viennent d'ailleurs d'Erythrée.

En été 2016, le SEM a décidé de durcir sa pratique à l'égard des Erythréens. Depuis, l'asile ne leur est plus accordé simplement parce qu'ils ont quitté illégalement leur pays. La Suisse estime acceptable de renvoyer les personnes qui ont été libérées ou exemptées du service national. Le Tribunal administratif fédéral a confirmé cette pratique. Cependant, d'après les statistiques, très peu de personnes ont été renvoyées en Erythrée en 2020 : vingt départs volontaires et aucun rapatriement sous contrainte. L'Erythrée n'est toujours pas disposée à reprendre ses ressortissants déboutés.

1. Pourquoi les Erythréens sont-ils toujours le groupe le plus important en matière d'asile ? Le durcissement de la loi sur l'asile ne produit-il aucun effet ? Si non, pourquoi ? Le Conseil fédéral serait-il disposé à serrer encore plus la vis pour produire un réel effet dissuasif ?

2. Entre janvier et septembre 2020, le taux de protection, pour les requérants érythréens, s'élevait à 86,2 % (pour la même période en 2019 : 85,1 % ; et pour 2018 : 76,8 %). Pourquoi ce taux augmente-t-il alors qu'il devrait baisser ?

3. La Suisse reste visiblement très intéressante pour les requérants érythréens ? Que fait le Conseil fédéral pour la rendre moins attrayante auprès de ce groupe ?

4. Dans le cadre d'un essai pilote, le SEM a étudié les dossiers de 250 Erythréens admis à titre provisoire. En été 2019, le SEM a étudié l'admission provisoire des 3400 Erythréens concernés par l'arrêt du Tribunal administratif fédéral. Le Parlement et la population seront-ils informés des résultats de cette étude ?

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Discussion reportée

20.4706 *n* Ip. **Binder. Noyautage d'institutions religieuses et politiques par des organisations islamistes légalistes opérant en Suisse, en particulier par des membres des Frères musulmans. Recherche** (18.12.2020)

D'aucuns mettent en garde contre le noyautage d'institutions religieuses et politiques par des organisations islamistes légalistes opérant en Suisse, en particulier par des membres des Frères musulmans. On ne sait pas grand-chose des activités de ces organisations en Suisse. Les autorités n'en savent pas suffisamment non plus, ce qui inquiète la population.

En Autriche, le service de documentation " Politischer Islam " étudie les réseaux et les structures de ces organisations depuis novembre 2020. Travaux de recherche et éclaircissements s'imposent en Suisse aussi.

Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Reconnaît-il la nécessité d'éclaircissements et de recherches approfondis dans ce domaine ?

2. A-t-il connaissance de travaux de recherche analysant les activités d'organisations islamistes en Suisse sur une longue période ?

3. A-t-il connaissance de travaux de recherche analysant l'attitude des autorités à l'égard des organisations islamistes et de l'existence d'instructions à cet égard ?

4. Estime-t-il qu'il serait judicieux que le Fonds national suisse de la recherche scientifique, par exemple, fasse des recherches sur l'islamisme en Suisse ?

5. Envisage-t-il d'encourager la recherche dans ce domaine ?

24.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Discussion reportée

x **20.4707 *n*** Po. **Binder. Condamnation systématique d'Israël par l'OMS et approbation des résolutions par la Suisse en dépit de sa neutralité** (18.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'établir un rapport dans lequel il analysera le bien-fondé de la condamnation systématique d'Israël par l'OMS concernant les conditions sanitaires dans les territoires palestiniens. Le rapport examinera également les processus décisionnels par lesquels la Suisse s'associe à cette condamnation (dans sa réponse à une intervention Bigler, le Conseil fédéral a indiqué que le département chargé de la santé était responsable de ces questions) et les faits sur lesquels elle se fonde pour ce faire ; il déterminera enfin dans quelle mesure cette pratique est compatible avec la neutralité de la Suisse.

Chaque année, l'OMS consacre un point de son ordre du jour à la situation sanitaire dans les territoires palestiniens autonomes. Israël est le seul pays à se voir ainsi cloué au pilori, au motif que les habitants des régions palestiniennes disposeraient d'une mauvaise couverture médicale. Le 13 novembre 2020, les Etats membres ont une fois de plus approuvé une résolution visant essentiellement à condamner à nouveau Israël en 2021. A l'origine de la démarche : Cuba, l'Irak, le Liban, le Qatar, la Syrie, la Tunisie, la Turquie et les Palestiniens. Parmi les Etats membres, 78 ont voté en faveur de la résolution et 14 l'ont reje-

tée (Allemagne, Etats-Unis, Royaume-Uni, Australie, Canada, Brésil, Tchéquie, Hongrie, Slovénie, Israël, Cameroun, Swaziland, Honduras, Micronésie). La Suisse fait partie des pays qui ont soutenu la résolution, tout en sachant pertinemment que l'OMS elle-même, dans un rapport resté non publié, n'a rien trouvé à reprocher à Israël et que, comme l'affirme le directeur de l'organisation UN-Watch, Hillel Neuer, des milliers de Palestiniens reçoivent régulièrement des traitements dans les hôpitaux israéliens et qu'Israël fournit des soins aux Syriens blessés pendant la guerre civile qui ravage leur pays. Même le coordinateur spécial de l'ONU pour le processus de paix au Moyen-Orient, Nikolaï Mladenov, aurait relevé l'" excellente coopération " entre Israël et les Palestiniens dans le cadre de la pandémie de COVID-19.

17.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

19.03.2021 Conseil national. Rejet

20.4708 *n* Ip. **Töngi. Pourquoi la Confédération et les cantons ont-ils instauré des incitations pour encourager les exploitations agricoles à respecter les valeurs limites légales?** (18.12.2020)

Plusieurs organisations ont vertement critiqué le canton de Lucerne en août 2020 et ont porté plainte devant l'autorité de surveillance, arguant que le département de tutelle n'avait pas adopté des règles assez sévères. Selon elles, les objectifs de réduction de l'ammoniac et du phosphore n'allaient pas assez loin et ne suffisaient en aucun cas à ménager l'environnement et à faire respecter les lois fédérales en vigueur. Les requérants exigeaient que l'autorité cantonale corrige le tir, en accord avec les autorités fédérales.

Dans la réponse à la question 20.5971, on peut lire : " ... le Conseil fédéral vise, avec la Politique agricole 2022 plus, à généraliser sur l'ensemble du territoire l'utilisation de mesures techniques et de mesures liées à l'exploitation, dans le but de réduire les émissions d'ammoniac et les pertes d'azote. Si la forte densité d'animaux de rente dans une région ne permet pas de réaliser l'objectif environnemental, il convient d'examiner des mesures supplémentaires de réduction de l'intensité. " Nous prions dès lors le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Depuis quand les émissions d'azote, d'ammoniac et de phosphore dépassent-elles les valeurs limites dans le canton de Lucerne ? A combien se monte le dépassement, notamment en comparaison avec les autres régions ?

2. Plusieurs lacs situés dans le canton de Lucerne ne peuvent survivre que grâce à des mesures coûteuses appliquées depuis des années. A combien se monte la participation globale de la Confédération à ces projets ? Quel pourcentage des coûts cette participation représente-t-elle ?

3. Combien de fonds publics la Confédération a-t-elle investis ces deux dernières décennies dans des mesures techniques et des mesures liées à l'exploitation dans le but de réduire les pertes d'azote, d'ammoniac et de phosphore dans l'agriculture ? De combien ces émissions ont-elles été réduites durant cette période (en francs et en pour cent) ?

4. Est-il vrai que la Confédération et les cantons ont instauré des incitations visant à encourager les exploitations agricoles à respecter les valeurs limites fixées dans la loi ? Dans la négative, qu'en est-il ? Dans l'affirmative, pourquoi la Confédération et les cantons poursuivent-ils dans cette voie alors les résultats ne sont apparemment pas au rendez-vous ?

5. Pourquoi la Confédération et les cantons encouragent-ils des mesures conformes à l'état de la technique ?

6. Quand le Conseil fédéral appliquera-t-il les principes de la vérité des prix et du pollueur payeur dans l'agriculture ?

7. Les autorités lucernoises se sont-elles adressées à la Confédération concernant la mise en place rapide de mesures ? Si non, le Conseil fédéral et l'administration exigeront-ils du canton de Lucerne qu'il prenne des mesures et fixe un calendrier, assumant ainsi leur devoir de surveillance ?

Cosignataires: Birrer-Heimo, Egger Kurt, Fischer Roland, Schneider Meret, Wettstein (5)

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Discussion reportée

x **20.4709 *n*** Po. **Candinas. Hydrogène. État des lieux et options pour la Suisse** (18.12.2020)

En vue d'atteindre l'objectif de zéro émission nette à l'horizon 2050, le Conseil fédéral est chargé de montrer dans un rapport l'importance de l'hydrogène vert pour réduire les émissions de CO2 liées à la consommation d'énergie et pour assurer à long terme l'approvisionnement de la Suisse en énergie, et d'en tirer des conclusions quant aux options possibles. Ce rapport indiquera notamment dans quels secteurs l'utilisation de l'hydrogène vert est judicieuse (mobilité, industrie, bâtiment) et quel cadre réglementaire est nécessaire pour garantir le développement graduel d'une économie de l'hydrogène propre dans notre pays. Il indiquera également si la reconversion en électricité de l'hydrogène vert peut contribuer à la sécurité de l'approvisionnement en électricité durant le semestre d'hiver - et, si oui, dans quelle mesure et à quels coûts - et quel serait le potentiel de stockage en Suisse. Il présentera par ailleurs les exigences auxquelles devra satisfaire une stratégie pour les réseaux de CO2, d'hydrogène et de gaz (planification globale de l'infrastructure du réseau), mais aussi sur quels sites et à quels coûts un réseau de distribution d'hydrogène sera nécessaire (infrastructure du réseau existante / nouvelle infrastructure du réseau). Il clarifiera en outre dans quelle mesure le réseau actuel de distribution du gaz peut faire partie d'un futur réseau d'hydrogène. Ces clarifications nécessitent une analyse des futurs sites de production d'hydrogène et d'autres technologies Power-to-X ainsi que des sites pour l'extraction et le transport du CO2. Enfin, le rapport montrera comment le futur marché suisse de l'hydrogène pourra être relié à celui de l'Union européenne. Cet examen approfondi de la situation sera effectué en collaboration avec la branche et les acteurs concernés.

Cosignataires: Bregy, Bulliard, Candinas, Kutter, Müller-Altermatt, Paganini, Rechsteiner Thomas, Roduit, Stadler, Wismer Priska (10)

03.02.2021 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

19.03.2021 Conseil national. Adoption

20.4710 *n* Ip. **Arslan. Crise du coronavirus. Protéger les aînés de la solitude et d'une anxiété excessive** (18.12.2020)

Les contacts avec les aînés montrent que nombre d'entre eux ont très peur des conséquences de la crise du coronavirus, en raison de l'énorme surmortalité en Suisse, d'une part et des innombrables informations alarmantes, d'autre part. L'isolement et le risque de mourir seul aux soins intensifs sont autant de facteurs qui accablent les personnes âgées. Les mesures cantonales et surtout les dernières mesures annoncées par la Confédération, leur font craindre un isolement total, en particu-

lier lors de fêtes importantes. A cela s'ajoute que les services de soins infirmiers sont surchargés et contraints de se limiter à l'indispensable, ce qui ne laisse guère de place aux contacts humains. Enfin, le nombre particulièrement élevé de personnes infectées et de décès dans les établissements médico-sociaux ne laisse pas d'inquiéter.

Dans ce contexte, le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Dispose-t-il, avec les cantons, d'un concept visant à réduire la peur des aînés face aux conséquences de la crise du coronavirus et à protéger le plus possible cette catégorie de la population de la solitude et de l'isolement ?

2. Est-il prêt à engager des moyens financiers pour développer ou créer des services de soins et d'assistance ?

3. Quelle stratégie envisage-t-il pour protéger les aînés dans des situations semblables et les préserver de l'isolement à l'avenir ?

Cosignataires: Badertscher, Baumann, Brenzikofer, Clivaz Christophe, de la Reussille, Egger Kurt, Fivaz Fabien, Girod, Glättli, Gysin Greta, Klopfenstein Broggini, Pasquier, Porchet, Prelicz-Huber, Python, Ryser, Rytz Regula, Schlatter, Schneider Meret, Töngi, Trede, Walder, Weichelt-Picard, Wettstein (24)

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

x **20.4711** ***n*** Ip. **Gugger. L'UE interdit le perturbateur endocrinien mancozèbe. Quand la Suisse fera-t-elle de même?** (18.12.2020)

Au mois d'octobre 2020, l'Union européenne (UE) a interdit l'utilisation de la substance active mancozèbe et lui a retiré son autorisation de commercialisation. En mars 2019, le mancozèbe avait déjà été déclaré " toxique pour la reproduction, catégorie 1B " par l'Agence européenne des produits chimiques. L'Autorité européenne de sécurité des aliments a également conclu qu'il altérait la glande thyroïde et pouvait provoquer des tumeurs. Elle l'a identifié comme perturbateur endocrinien pour les humains et probablement aussi pour l'environnement.

Selon une étude publiée en allemand dans le n° 106 d'Agroscope Science, le mancozèbe fait partie des 20 substances actives qui représentent le niveau de risque le plus élevé pour la vie aquatique.

L'index des produits phytosanitaires de l'Office fédéral de l'agriculture contient 83 fongicides autorisés en Suisse qui contiennent du mancozèbe. L'ordonnance sur les produits phytosanitaires dispose qu'une substance de base n'est approuvée que si elle n'est pas intrinsèquement capable de provoquer des effets perturbateurs sur le système endocrinien, des effets neurotoxiques ou des effets immunotoxiques.

Dans ses réponses à mes questions 20.6105 et 20.6106 de l'heure des questions, le Conseil fédéral a déclaré que l'examen visant au retrait de l'approbation pour des produits déjà commercialisés pouvaient être traité selon une procédure raccourcie dès le 1er janvier 2021.

Dans ce contexte, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes.

1. Quelle quantité de pesticides contenant du mancozèbe a été répandue en Suisse en 2019 et 2020 ? Dans quel but et pour quelles cultures ?

2. Quels risques pour l'homme, les animaux et l'environnement ont pu être mis en relation avec l'utilisation de mancozèbe ?

3. Conformément à son avis sur l'interpellation 19.3380 et à la nouvelle évaluation du mancozèbe effectuée par l'UE, le Conseil fédéral applique-t-il maintenant les critères d'exclusion pour interdire cette substance ? Si oui, l'interdiction est-elle applicable immédiatement (vente et utilisation) ? Si non, pourquoi ?

4. Le mancozèbe sera-t-il réévalué en conséquence selon la procédure qui entrera en vigueur le 1er janvier 2021 ? Si ce n'est pas le cas, pourquoi ?

5. Selon Agroscope, quelles substances actives pesticides présentent un score de risque plus élevé que le mancozèbe pour la vie aquatique ? Combien présentent un score de risque plus élevé quant aux effets sur l'homme ?

6. La substance est interdite dans l'UE depuis le mois d'octobre. Quand la Suisse la retirera-t-elle du marché ?

Cosignataires: Streiff, Studer (2)

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

x **20.4712** ***n*** Ip. **Gugger. Régulation des lacs et biodiversité** (18.12.2020)

La régulation des lacs a un impact important sur l'être humain et la nature. Dans le contexte du changement climatique, il est encore plus urgent de trouver de bonnes solutions pour réguler les lacs. Conformément au Plan d'action 2014-2019 " Adaptation aux changements climatiques en Suisse ", il faudrait analyser la nécessité de modifier les règlements existants par le biais d'une étude à plusieurs niveaux, en particulier l'impact des modifications du régime des lacs sur la flore et la faune.

A mon intervention 17.4266, le Conseil fédéral a notamment répondu ce qui suit: " Dans le cadre de la mise en oeuvre de la mesure " ge5 Régulation des lacs " du plan d'action " Adaptation aux changements climatiques ", des mesures du niveau des lacs sont en cours de réalisation et d'analyse. En 2018, les modélisations débuteront à l'aide de différents scénarios climatiques. L'impact de la variation des niveaux lacustres sera alors étudié sur la base de ces calculs. En fonction des résultats obtenus, des modifications réglementaires seront envisagées. Il faut s'assurer que la régulation du niveau des lacs n'entrave pas la variation naturelle des niveaux de manière disproportionnée, de sorte à préserver les habitats riverains naturels et permettre la reproduction des poissons et d'autres espèces ". Trois ans se sont écoulés depuis.

Or, selon le nouveau Plan d'action 2020-2025, la mesure ge5 se trouve en " phase initiale " et il s'agit d'une mesure " à moyen terme ". Il semble que le retard pris va encore se prolonger considérablement.

Aussi posé-je au Conseil fédéral les questions suivantes:

1. Quels résultats ont donné les mesures du niveau des lacs ainsi que les modélisations effectuées en 2018 ? Où sont-ils publiés ?

2. A-t-on procédé à une évaluation des effets potentiellement néfastes de la régulation des lacs sur la biodiversité ? Dans l'affirmative, où peut-on la consulter ?

3. Quelles adaptations concrètes sont prévues pour préserver les habitats riverains naturels, en particulier les marais d'importance nationale, et permettre la reproduction des poissons et d'autres espèces ?

4. Quand commence la mise en oeuvre ? Quand des évaluations intermédiaires sont-elles prévues ? Quand cette mesure " à moyen terme " prendra-t-elle fin ?

5. Quelles sont les parties prenantes impliquées et de quelle manière le sont-elles ?

6. Comment l'effet des adaptations apportées sera-t-il analysé et comment en rendra-t-on compte ?

Cosignataires: Müller-Altermatt, Streiff, Studer (3)

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

20.4713 ***n*** Ip. **Groupe socialiste. Quelle est la stratégie du Conseil fédéral pour soutenir l'économie à moyen et à long terme après la crise du coronavirus?** (18.12.2020)

Des économistes de renom prédisent une grave crise économique suite à l'épidémie de coronavirus. La première vague de la pandémie avait déjà entraîné la récession la plus grave que la Suisse ait connue en 45 ans. Au terme de la deuxième vague, il sera sans doute encore plus difficile pour l'économie de se redresser, tout particulièrement si la fin de l'année est marquée par une vague de faillites et que le tissu économique local s'érode. Même si l'arrivée prévue d'un vaccin efficace permet d'envisager l'avenir avec un certain optimisme, la situation économique ne s'améliorera sans doute que très lentement à l'échelle internationale. Les experts partent de l'idée que le taux d'épargne est élevé dans les ménages en raison des nombreuses inconnues et que la consommation restera modérée à cause de l'augmentation du taux de chômage. Dans ce contexte, l'UE a adopté un programme conjoncturel d'un montant de 750 milliards de francs. Le Conseil fédéral a, quant à lui, débloqué quelque 31 milliards de francs pour atténuer les effets à court terme de la crise du coronavirus.

Quelles sont les mesures de soutien conjoncturel prévues à moyen et à long termes ?

Que compte faire le Conseil fédéral pour raviver l'économie, pour renforcer les infrastructures dans les domaines des transports, des réseaux de données, de la santé, de la production, du tourisme, de la formation et de la recherche et pour garantir le maintien de ces infrastructures ?

Dispose-t-il d'une stratégie permettant d'écarter le risque que, suite à la crise, des infrastructures et des entreprises d'importance systémique de Suisse (en particulier des PME) qui seraient menacées de disparition sans soutien financier (alors que leur modèle d'affaires était performant) soient reprises par des entreprises privées ou publiques étrangères bénéficiant de programmes conjoncturels et de programmes d'investissement ?

La mise en place dans les meilleurs délais d'un programme d'investissement pourrait-elle contribuer à atteindre plus rapidement les objectifs fixés dans l'Accord de Paris sur le climat (développement des énergies renouvelables, développement du programme d'assainissement des bâtiments, augmentation du nombre de véhicules électriques dans les parcs des transports publics, recherche, développement, etc.) et à favoriser le rétablissement conjoncturel ? Existe-t-il des programmes visant à soutenir financièrement et administrativement les personnes que les changements structurels liés à la pandémie ont frappées professionnellement de plein fouet ou qui ne parviennent pas (ou plus) à réintégrer la vie professionnelle et qui doivent se reconvertir d'urgence ?

Porte-parole: Marti Samira

24.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

x **20.4714** ***n*** Ip. **Birrer-Heimo. Assurances complémentaires d'hospitalisation. Décompte désastreux des prestations** (18.12.2020)

Le 17 décembre 2020, l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) a publié les résultats des contrôles qu'elle a menés sur place auprès de certains assureurs couvrant ensemble plus de 50 % du volume des primes des assurances d'hospitalisation en division privée et semi-privée. Les révélations sont effrayantes : de nombreux contrats passés entre les assureurs et les fournisseurs de prestations (médecins et hôpitaux) s'avèrent opaques et les prestations facturées ne sont pas compréhensibles. Il en résulte que des facturés élevées systématiquement non justifiées sont établies et qu'elles sont payées par les assurances complémentaires, ce qui entraîne des primes injustement élevées.

Dans son rapport du 2 septembre 2020 intitulé " Renforcement des instruments à la disposition de la FINMA dans les assurances-maladie complémentaires. Possibilités régulatrices " (" Stärkung der Instrumentarien der FINMA in der Krankenzusatzversicherung (KZV) Regulatorische Möglichkeiten ", disponible en allemand uniquement), le Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales propose de renforcer la surveillance qu'exerce la FINMA sur les assurances-maladie complémentaires en optimisant la collaboration entre la FINMA, l'OFSP, le Surveillant des prix et le DFF et en procédant à une analyse d'efficacité d'ici à la fin de 2022.

Les dysfonctionnements révélés par la FINMA montrent clairement qu'il est urgent d'agir. Il est inacceptable de faire attendre les assurés des mois ou des années jusqu'à une correction de ces problèmes systémiques en continuant à les faire payer de manière injustifiée des primes élevées.

1. Comment et dans quel délai le Conseil fédéral peut-il garantir que les dispositions de l'art. 44 de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (protection tarifaire) soient respectées et que les assureurs adaptent les contrats passés avec les fournisseurs de prestations ou concluent de nouveaux contrats corrects ?

2. Quand les primes applicables aux assurances complémentaires seront-elles réduites en conséquence de ces adaptations tarifaires ? Comment le Conseil fédéral garantit-il qu'il n'y aura aucun retard ?

3. Comment le Conseil fédéral peut-il garantir que les assurés qui ont payé durant des années des primes beaucoup trop élevées en raison de décomptes systématiquement erronés seront indemnisés ?

4. Quelles seront les conséquences de ces adaptations pour les fournisseurs de prestations, le financement des hôpitaux et la planification hospitalière ?

5. Que fait la Confédération contre les acteurs qui ont participé au décompte systématiquement erroné des prestations ? Quelles actions juridiques ont été engagées ?

6. Comment le Conseil fédéral garantit-il que la transparence soit établie et qu'un tel désastre ne se reproduise pas ?

24.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

x **20.4715** ***n*** Ip. **Bäumle. Désinformation numérique. Sous-estimons-nous le danger?** (18.12.2020)

L'épidémie de COVID-19 a montré à quel point les fausses informations et la désinformation ciblée (notamment sur la Toile) pouvaient être néfastes. L'ONU estime qu'il y a danger et a déjà pris et annoncé plusieurs mesures pour endiguer ce fléau. L'UE

a, quant à elle, renforcé sa lutte contre la désinformation en lançant un plan d'action. En Suisse aussi, il est de plus en plus difficile pour la population de s'informer de manière objective sur de nombreux sujets en raison de la circulation de fausses informations. Celles-ci soulèvent aussi toujours la question de la liberté d'expression, qui doit bien sûr être garantie. Une désinformation ciblée peut empêcher une société de s'entendre sur des positions communes, équilibrées et soutenues par le plus grand nombre, ce qui est particulièrement néfaste dans une démocratie telle que la nôtre. La diversité des thèmes les plus touchés montre l'ampleur du problème : lutte contre la pandémie, protection vaccinale, protection du climat, tournant énergétique et infrastructure de téléphonie mobile. Ce fléau empêche la réalisation de projets porteurs et freine l'innovation. Alors que la société civile a déjà pris des mesures en lançant notamment la plateforme " ReclaimTheFacts.com ", la question se pose de savoir ce que fait le Conseil fédéral. C'est pourquoi je le prie de répondre aux questions suivantes :

1. Quelle est, selon lui, l'ampleur du problème et quels risques les fausses informations représentent-elles dans les domaines évoqués ?

2. Dispose-t-il de connaissances sur les auteurs de fausses informations, sur les stratégies qu'ils appliquent pour diffuser de manière ciblée de telles informations et sur les mécanismes de cette diffusion ?

3. Le Conseil fédéral procède-t-il à des échanges avec des institutions d'autres pays sur les risques que représentent les fausses informations, sur la situation en la matière et sur les manières de combattre ce fléau ?

4. Quelle est la stratégie adoptée par les départements en matière de " fake news " et de désinformation (étant entendu que la liberté d'expression doit être respectée) ?

5. Le Conseil fédéral prévoit-il d'informer de manière active la population sur le problème de la désinformation et des " fake news ", notamment dans les domaines précités ?

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

20.4716 *n* Mo. **Suter. Non au détournement des avoirs de prévoyance professionnelle** (18.12.2020)

Le Conseil fédéral est invité à soumettre au Parlement les modifications législatives qui garantiront que les avoirs de prévoyance obligatoire accumulés auprès d'une institution de prévoyance ou sur un compte de libre passage ne puissent être utilisés pour rembourser l'aide sociale.

Cosignataires: Feri Yvonne, Flach, Gysi Barbara, Mäder, Maillard, Mettler, Meyer Mattea, Prelicz-Huber, Roth Franziska, Rytz Regula, Studer, Wasserfallen Flavia, Weichelt-Picard (13)

24.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.4717 *n* Mo. **Flach. Souveraineté numérique sur les données médicales** (18.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de créer les bases légales qui confèreront aux citoyens la souveraineté numérique sur leurs données médicales. Les conditions suivantes seront remplies :

- l'accès aux données concernant la santé et les maladies doit être simple, numérisé et sécurisé ;

- les professionnels de la santé seront tenus d'échanger les informations médicales par voie électronique ;

- on garantira que les données soient saisies une seule fois (principe once-only) mais qu'elles puissent être utilisées plusieurs fois ; les informations fournies sur papier à la demande des patients devront pouvoir être lues électroniquement ;

- les données devront pouvoir être mises à disposition à différentes fins (par ex, recherche), avec l'accord préalable des patients ;

- des tarifs compensant équitablement les professionnels de la santé seront établis (par ex. pour les processus de médication intégrés) et des incitations seront créées pour tous les acteurs (par ex. pour l'utilisation de données numérisées dans le domaine de la prévention).

Cosignataires: Andrey, Arslan, Bellaïche, Bertschy, Brunner, Chevalley, Dobler, Egger Mike, Feri Yvonne, Fischer Roland, Fridez, Graf-Litscher, Gredig, Grossen Jürg, Grüter, Humbel, Jauslin, Markwalder, Marti Min Li, Matter Michel, Moser, Nussbaumer, Reimann Lukas, Schaffner, Seiler Graf, Stadler, Suter, Weichelt-Picard (28)

24.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.4718 *n* Ip. **Flach. Quel serait le meilleur emplacement pour accueillir les électrolyseurs qui produiront l'hydrogène destiné à combler nos besoins hivernaux d'électricité?** (18.12.2020)

La pénurie d'électricité qui, dans le contexte de la stratégie énergétique, se dessine pour cet hiver constitue un défi majeur. L'hydrogène ainsi que les gaz et carburants synthétiques représentent une option prometteuse pour le relever. Selon les Perspectives énergétiques 2050+, l'hydrogène devrait principalement être produit directement sur les sites des centrales au fil de l'eau.

Aussi prié-je le Conseil fédéral de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

1. Où la majeure partie de l'hydrogène sera-t-elle probablement utilisée ou traitée à l'avenir ?

2. Les électrolyseurs pourraient-ils également être utilisés dans des quartiers industriels ou résidentiels et contribuer ainsi à stabiliser le réseau au cas où le photovoltaïque et l'électromobilité feraient une percée en force, comme les Perspectives énergétiques 2050+ en font l'hypothèse ?

3. Le Conseil fédéral estime-t-il que c'est une bonne chose que, sous l'empire de la réglementation actuelle, les électrolyseurs soient d'abord construits ou prévus sur les sites des centrales hydroélectriques en raison de leur non-exonération de la redevance de réseau, et que l'hydrogène doive donc ensuite être transporté à grands frais par camion dans des réservoirs sous pression ?

4. Combien de trajets en camion l'installation des électrolyseurs sur les sites des centrales électriques devrait-elle entraîner chaque année ?

Cosignataires: Bäumle, Bellaïche, Bertschy, Brunner, Chevalley, Fischer Roland, Gredig, Grossen Jürg, Mäder, Matter Michel, Moser, Pointet, Schaffner (13)

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Discussion reportée

20.4719 *n* Mo. **Suter. Promouvoir les technologies à émissions négatives** (18.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de promouvoir des projets de captage et de stockage du CO2 de sorte qu'il soit possible de

générer dans les meilleurs délais des émissions négatives à l'échelle industrielle.

Cosignataires: Bäumle, Bourgeois, Chevalley, Clivaz Christophe, Egger Kurt, Flach, Girod, Grossen Jürg, Jauslin, Müller-Altermatt, Munz, Nussbaumer, Roth Franziska, Schneider Schüttel, Wettstein (15)

24.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.4720 *n* Po. **Suter. Participation aux votations et aux élections** (18.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner des mesures qui permettraient d'augmenter la participation aux votations et aux élections et de les présenter dans un rapport.

Cosignataires: Binder, Crottaz, Flach, Friedl Claudia, Glättli, Gysi Barbara, Heimgartner, Locher Benguerel, Maillard, Marra, Marti Samira, Munz, Pult, Roth Franziska, Schneider Schüttel, Streiff (16)

17.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

20.4721 *n* Mo. **Humbel. Mise en oeuvre effective des évaluations ETS** (18.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier les dispositions qui régissent les évaluations des technologies de la santé (ETS) afin d'atteindre les objectifs suivants :

- faire en sorte que les résultats des évaluations aient des effets plus rapides et plus contraignants sur la prise en charge des prestations pas l'assurance-maladie ;

- accélérer le processus (en particulier en reprenant les résultats des études menées à l'étranger) ;

- mener davantage d'évaluations par année.

Cosignataires: Aeschi Thomas, de Courten, Gmür Alois, Herzog Verena, Hess Lorenz, Lohr, Mäder, Mettler, Roduit, Sauter (10)

24.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x **20.4722 *n*** Ip. **Rytz Regula. Les restrictions d'utilisation des pesticides conduisent-elles véritablement à une réduction des risques?** (18.12.2020)

Je demandais dans mon intervention 20.6103 sur quelles études la Confédération se fondait pour évaluer si les règles régissant l'utilisation des produits phytosanitaires étaient bien lues, comprises et appliquées par les utilisateurs en Suisse. A ma grande surprise, le Conseil fédéral a répondu qu'" il n'existe pas d'études scientifiques sur la mise en oeuvre des exigences en matière de protection des utilisateurs ". Or ces restrictions sont censées réduire non seulement les risques pour la santé des utilisateurs mais aussi l'ensemble des risques découlant de l'utilisation des pesticides, si l'on en croit le plan d'action du Conseil fédéral. Le 21 juin 2020, la SonntagsZeitung rapportait que 1457 prescriptions d'utilisation concernant 2301 produits différents étaient en vigueur et que, pour le seul insecticide Pirimicarb 50, il existait pas moins de 32 instructions d'utilisation. L'hebdomadaire affirmait par ailleurs que la Confédération avait adopté 550 nouvelles restrictions d'emploi entre 2011 et 2018. Je prie dès lors le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Les chiffres cités par la SonntagsZeitung sont-ils exacts et actuels ? Si non, quels sont les chiffres corrects ?

2. A-t-on étudié sur des bases scientifiques si les exigences en vigueur concernant des risques autres que la mise en danger de la santé des utilisateurs en Suisse sont lues, comprises et respectées ? Dans l'affirmative, où peut-on consulter ces études ?

3. Si aucune étude scientifique sur la question n'a été réalisée, comment peut-on établir de manière fiable que les exigences en vigueur sont véritablement respectées, cette condition étant déterminante pour réduire vraiment les risques liés à l'utilisation des produits concernés ?

4. S'il n'est pas possible d'établir de manière suffisamment convaincante que les exigences sont vraiment respectées, que signifie ce constat par rapport au plan actuel de réduction des risques élaboré par la Confédération ?

5. Le Conseil fédéral est-il disposé à faire réaliser rapidement une étude indépendante afin d'analyser les tenants et les aboutissants de la question ? Dans la négative, pourquoi ?

6. Est-il disposé à étudier le seuil à partir duquel le nombre d'instructions d'utilisation fait augmenter les risques au lieu de les réduire ?

7. D'autres mesures sont-elles nécessaires ?

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

x **20.4723 *n*** Ip. **Andrey. Autonomie énergétique de l'armée** (18.12.2020)

Pour l'armée, il est stratégiquement primordial d'atteindre une autonomie maximale afin de continuer à fonctionner en cas de crise. A cet effet, elle entretient par exemple de grands dépôts de carburants fossiles, dispose de stocks de pièces de rechange pour des mois et achète des systèmes informatiques consolidés complètement autonomes.

Aujourd'hui, sa mobilité et donc sa capacité d'action reposent presque exclusivement sur des combustibles fossiles. Cette utilisation de ressources non renouvelables soulève la question de savoir dans quelle mesure le stockage de matières premières à base de pétrole, qui ne sont donc disponibles qu'en quantité finie, permettra de garantir le fonctionnement de l'armée à long terme. Compte tenu des émissions élevées causées par le DDPS, il serait aussi raisonnable de remplacer entièrement ces carburants par des ressources renouvelables en temps de paix. Une telle décision stratégique enverrait un signal fort à l'industrie au regard de la masse critique importante que représente le DDPS.

1. A quel point le Conseil fédéral est-il d'accord avec cette analyse et ses conclusions selon lesquelles il faut que l'armée mise à moyen terme entièrement sur l'utilisation de carburants renouvelables ?

2. Quelles possibilités voit-il pour canaliser des fonds provenant des affaires compensatoires réalisées dans des industries qui s'engagent, par exemple, dans le développement de sources d'énergie renouvelables, telles que les carburants de synthèse ou l'hydrogène, pouvant servir dans les technologies de propulsion de l'aéronautique et d'autres formes de mobilité ?

3. Quelles impulsions voit-il pour l'économie civile, pour la mise en oeuvre des objectifs de durabilité de la Confédération et pour l'évolution des prix des carburants renouvelables en cas d'orientation stratégique des achats de l'armée vers des systèmes de propulsion à base de sources d'énergie renouvelables et durables ?

4. Comment pourrait-on regrouper et accélérer, dans le cadre d'un programme national prioritaire, les diverses initiatives actuelles de recherche et développement dans le domaine de l'énergie photovoltaïque (par ex. EPFL/CSEM), des procédés de production catalytique de carburants de synthèse (par ex. IPS, Empa) et des applications sur les moteurs à combustion et les moteurs d'avion ?

Cosignataires: Candinas, Dobler, Fiala, Fivaz Fabien, Flach, Fridez, Graf-Litscher, Jauslin, Schlatter (9)

24.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

x **20.4724** ***n*** Ip. **Andrey. Le secteur suisse de la construction en bois, contributeur majeur au stockage à long terme du CO2** (18.12.2020)

Un secteur de la construction en bois remarquablement formé et innovant, des technologies d'assemblage nouvelles, des normes de protection anti-incendie modernisées : ces différents facteurs expliquent pourquoi un véritable boom de la construction en bois a été enregistré en Suisse au cours des dernières décennies. Non seulement il est aujourd'hui possible de construire ici des bâtiments en bois de 15 étages, mais les bâtiments publics sont eux aussi de plus en plus souvent construits en bois, ce qui constitue une contribution écologique importante, notamment pour le stockage à long terme du CO2.

Pourtant, pour cause de capacités industrielles insuffisantes, cet essor repose en grande partie sur du bois importé, avec pour contrepartie un recul constant de l'utilisation de bois indigène et de sa transformation en Suisse. Ainsi, selon l'annuaire La forêt et le bois 2019 de l'OFEV, l'exploitation de grumes de résineux a diminué d'environ 30 % entre 2005 et 2017.

D'où mes questions au Conseil fédéral :

1. Que pense-t-il aujourd'hui de l'objectif " accroître la demande intérieure de produits en bois (bois-matière), en particulier celle portant sur les produits fabriqués à partir de bois issu de forêts suisses " qui figure dans la " Politique de la ressource bois 2017-2020 " ? Cet objectif est-il seulement atteignable compte tenu des politiques de marché et de prix en vigueur ?

2. Quels types d'incitations le Conseil fédéral serait-il prêt à mettre en place pour accroître la compétitivité des produits de construction en bois d'origine indigène ?

3. Actuellement, le secteur forestier et l'industrie du bois sont les seuls à faire usage de cet instrument que sont les projets de compensation des émissions de CO2. Le Conseil fédéral serait-il prêt à étendre le champ d'application du piégeage biologique du CO2 à l'ensemble de la chaîne de valeur dans le cadre des efforts de réduction des émissions indigènes ?

4. Pourquoi les industries de transformation telles que le secteur suisse de la construction en bois et Dérivés du Bois Suisse, qui, par l'utilisation du bois, influent directement sur l'effet de substitution des matériaux de construction traditionnels, ne sont-elles pas ici prises en compte ?

5. Que pense le Conseil fédéral de la proposition visant à adapter les exigences applicables au Label Bois Suisse de façon que les produits de construction en bois fabriqués dans les pays voisins à partir de bois suisse soient eux aussi reconnus comme bénéficiant du Label Bois Suisse, dans le respect de la législation sur la Swissness ?

6. Le Conseil fédéral serait-il prêt à veiller à ce que les statistiques de la sylviculture et de l'industrie du bois suisses soient adaptées aux besoins d'une analyse efficace des performances ?

Cosignataires: Bourgeois, Clivaz Christophe, Flach, Girod, Roth Pasquier, Schneider Schüttel, Siegenthaler, von Siebenthal (8)

24.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

20.4725 ***n*** Ip. **Glättli. Changements structurels découlant de la crise du coronavirus. Quelles mesures le Conseil fédéral entend-il prendre?** (18.12.2020)

Les réponses que le Conseil fédéral a apportées aux questions no 20.5911, 20.5912 et 20.5913 de l'heure des questions montrent clairement qu'il ne voit pas la nécessité de lancer de vrais programmes d'impulsion ni de procéder rapidement à des investissements efficaces qui bénéficient à l'environnement. Contrairement à de nombreux autres Etats, la Suisse manque l'occasion qu'offre la crise d'investir de manière ciblée dans des domaines d'avenir et d'accompagner ainsi le changement structurel.

Beaucoup espéraient une récession en V, où l'économie retrouve en peu de temps son ancien niveau après un recul rapide. La deuxième vague de coronavirus a révélé que ces espoirs étaient prématurés. Selon des observateurs, certains secteurs (tels que l'aviation) n'emploieront en effet quasiment jamais plus autant de personnes qu'avant la crise.

1. Quels secteurs économiques le Conseil fédéral considère-t-il, compte tenu des expériences engrangées avec la deuxième vague, comme particulièrement menacés des points de vue du chômage partiel de longue durée et des pertes d'emploi ? Où une suppression permanente d'emplois se dessine-t-elle ?

2. Quelles régions risquent d'être touchées durablement par les conséquences économiques de la crise du coronavirus ?

3. Comment le Conseil fédéral entend-il réagir à ce changement structurel ? Dans quels domaines va-t-il l'encourager et dans lesquels va-t-il le combattre ?

4. Le Conseil fédéral ne prévoit pas actuellement de programme d'impulsion ou de reconstruction. Quand examinera-t-il l'opportunité d'en lancer un (" New Deal " vert) ? Mettra-t-il l'accent sur la durabilité ou non ?

24.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

20.4726 ***n*** Mo. **Glättli. Sortir plus vert de la crise du coronavirus. Pour un programme d'impulsion durable qui crée des emplois permettant de protéger le climat, des emplois d'avenir et des emplois dans les services à la personne** (18.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de créer rapidement un programme d'impulsion durable pour maîtriser la crise du coronavirus. Ce programme poursuivra les objectifs suivants :

1. accélérer la protection du climat et le tournant énergétique en augmentant les investissements dans la transition ; ces investissements devront donner plus rapidement des résultats et créer davantage d'emplois que les modifications législatives prévues (loi sur le CO2, loi sur l'énergie, etc.) ;

2. aider les personnes qui sont au chômage ou au chômage partiel ou qui travaillent dans des branches menacées structurellement par des suppressions d'emplois à trouver de nouvelles perspectives professionnelles dans ce nouvel environnement en leur apportant un soutien supplémentaire en

matière de formation, de formation continue et de reconversion ;

3. créer de nouveaux emplois dans des domaines durables (renforcement de la protection du climat, maintien de la biodiversité, soins, garde des enfants) ;

4. remédier au manque de personnel qualifié, notamment dans le domaine des soins, en lançant une offensive en matière de formation ;

5. améliorer les conditions de travail dans le domaine de la santé, en collaboration avec les cantons et les institutions du système de santé ;

6. accélérer la transformation numérique de l'administration grâce à des investissements ciblés.

24.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.4727 ***n*** Mo. **Candinas. Décentralisation du travail. La Confédération doit montrer l'exemple** (18.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter une stratégie fixant des objectifs et des mesures visant une répartition plus large et plus proportionnelle des emplois de l'administration fédérale entre les cantons. En outre, il convient d'examiner comment l'administration fédérale pourrait devenir un employeur plus attrayant pour les personnes qui vivent dans les régions rurales ou qui voudraient s'y installer.

Cosignataires: Andrey, Bregy, Bulliard, Cattaneo, Fridez, Giacometti, Kutter, Locher Benguerel, Marchesi, Müller-Altermatt, Paganini, Pult, Quadri, Rechsteiner Thomas, Roduit, Romano, Stadler, Wismer Priska (18)

03.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.4728 ***n*** Po. **Binder. Interdire le port du voile aux enfants dans les écoles obligatoires et les écoles maternelles. Une question d'égalité et de protection de l'enfant et non une question religieuse** (18.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer un rapport dans lequel il montrera s'il serait possible de créer, en se fondant sur les art. 8, al. 1 à 3, 10, al. 2, 11, al. 1, 19 et 41, al. 1, let. g, de la Constitution, une base légale permettant, d'une part, de garantir que tous les enfants aient les mêmes droits et les mêmes libertés dans nos écoles maternelles et nos écoles obligatoires et, d'autre part, d'assurer la protection des enfants. Tous les enfants doivent pouvoir se développer sans entrave dans nos instituts de formation, sans devoir porter un voile.

Les pièces vestimentaires qui discriminent les filles musulmanes et témoignent de leur obligation de faire acte de soumission sont contraires aux articles constitutionnels précités. Réaffirmer le principe selon lequel le droit de l'Etat prime le droit religieux permet d'établir clairement que l'art. 8 de la Constitution prime l'art. 15. Invoquer la liberté de conscience et de croyance pour justifier l'obligation faite aux filles de faire acte de soumission ne peut être conforme à la Constitution.

Nos écoles sont des espaces de liberté où les idéaux de notre Etat de droit (liberté et droits identiques pour tous) doivent être respectés. Tous les enfants doivent pouvoir jouir de ces droits dans la même mesure et ceux-ci doivent être protégés. On ne peut donc admettre que les filles musulmanes aient l'obligation d'y porter un voile, une pièce vestimentaire qui les sexualise et les discrimine. Le port d'un voile entrave le développement et la liberté de mouvement des filles concernées et est contraire à l'un des buts visés par l'école, à savoir l'égalité de tous (en particulier en matière de chances). Le voile rend visible l'obligation de soumission et la sexualisation ; il stigmatise en outre une minorité de filles - au motif fallacieux qu'il s'agirait d'une question de liberté religieuse - et porte atteinte à leur liberté.

Cette minorité - aussi petite soit-elle - ne peut être ignorée dans nos sociétés occidentales qui se targuent d'être particulièrement progressistes en matière d'émancipation. La mesure proposée n'est pas une règle spéciale dirigée contre une minorité, mais un droit accordé à une petite minorité d'enfants.

Cosignataires: Bregy, Bulliard, de Quattro, Glanzmann, Gmür Alois, Gschwind, Gugger, Herzog Verena, Hess Lorenz, Müller Leo, Müller-Altermatt, Pfister Gerhard, Rechsteiner Thomas, Romano, Rüegger, Schneeberger, Schneider-Schneiter, Stadler, Streiff, Studer (20)

17.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

x **20.4729** ***n*** Ip. **Schneider Meret. Empêcher l'importation illégale de viande de brousse en Suisse** (18.12.2020)

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Quelle est la situation dans notre pays en matière d'importation de viande de brousse de provenance illégale depuis la dernière étude réalisée par l'organisation de protection des animaux Tengwood ?

2. Concrètement, quelles mesures ont été prises depuis cette étude (mis à part l'établissement d'une brochure d'information et d'aide à l'identification) ?

3. Quelles mesures (p. ex. brochure évoquée ci-dessus, chiens spécialement dressés dans les postes de douane, etc.) le Conseil fédéral considère-t-il comme adéquates pour lutter contre les importations illégales de viande de brousse ? Quelle est leur efficacité ?

4. Existe-t-il d'autres mesures que le Conseil fédéral souhaiterait expérimenter ?

5. Des mesures de prévention particulières ont-elles été prises concernant la viande de brousse depuis le début de la crise du coronavirus ?

Cosignataires: Badertscher, Chevalley, Munz, Töngi, Trede (5)

03.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

x **20.4730** ***n*** Po. **Schneider Meret. Identification respectueuse des animaux de rente** (18.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner quels moyens respectueux des animaux pourraient remplacer les marques auriculaires en plastique pour identifier les animaux de rente, dans le respect des prescriptions en matière d'épizooties mais en tenant mieux compte du bien-être animal.

Cosignataires: Badertscher, Baumann, Munz, Töngi, Trede (5)

17.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

19.03.2021 Conseil national. Rejet

20.4731 ***n*** Mo. **Schneider Meret. Marques auriculaires des animaux de rente. Non aux expérimentations** (18.12.2020)

En vertu de l'art. 10, al. 4, let. b, de la loi fédérale sur les marchés publics (LMP), le Conseil fédéral est chargé d'exclure l'acquisition de marques auriculaires pour les animaux de rente de la procédure d'appel d'offres ordinaire en matière de marchés publics.

Des marques auriculaires qui sont adaptées, qui ont fait leurs preuves et qui sont tolérées par les animaux pourront être maintenues.

Cosignataires: Badertscher, Baumann, Munz, Trede (4)

17.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

20.4732 *n* Mo. **Schneider Meret. Pour la suppression des obstacles qui se dressent devant les agriculteurs novateurs** (18.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de veiller à ce qu'on mette gratuitement à la disposition des agriculteurs des signaux de correction RTK via le service Swispos-GIS/GEO.

Le modèle tarifaire actuel pénalise les agriculteurs qui n'ont besoin que d'une seule licence par rapport aux entreprises qui acquièrent de nombreuses licences pour les louer à des agriculteurs. Il s'agit d'abolir cette inégalité de traitement en mettant gratuitement à la disposition des agriculteurs les moyens dont ils ont besoin, comme c'est le cas notamment dans le land de Bavière.

Cosignataires: Badertscher, Baumann, Munz, Ritter, Töngi, Trede (6)

24.02.2021 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

19.03.2021 Conseil national. Adoption

20.4733 *n* Mo. **Badertscher. Produits phytosanitaires toxiques pour les êtres humains, les insectes ou les organismes aquatiques. Ne plus les autoriser pour un usage non professionnel** (18.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé :

1. de ne plus autoriser, pour un usage non professionnel, les produits phytosanitaires (PPh) qui sont toxiques pour les êtres humains, les insectes ou les organismes aquatiques ;

2. d'inscrire sur une liste positive, qu'il faudra actualiser en permanence, tous les PPh dont la vente ou l'utilisation par des amateurs restent autorisées ; cette liste devra être établie en fonction des besoins du groupe cible, correspondre aux exigences actuelles en matière de transparence et de facilité d'utilisation des banques de données de ce type et être axée sur l'objectif de la réduction des risques ;

3. de faire en sorte que les PPh que les amateurs ont le droit d'utiliser soient vendus, en fonction de leur domaine d'utilisation, dans de petits récipients (prêts à l'emploi).

Cosignataires: Brenzikofer, Grin, Siegenthaler, Töngi, Wismer Priska (5)

17.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

x **20.4734 *n*** Ip. **Badertscher. Israël, Givat Hamatos et la Suisse** (18.12.2020)

Le gouvernement israélien a récemment décidé d'autoriser la construction d'une nouvelle colonie de 1357 unités de logements en zone occupée de Cisjordanie. Il ne s'agit pas d'une zone quelconque mais de la barrière entre Jérusalem et Bethléem, considérée depuis des années comme ligne rouge par l'UE et les Etats-Unis.

En signant la 4e Convention de Genève, la Suisse s'est engagée à la respecter en toutes circonstances et à la faire respecter.

En 2014, le Conseil fédéral se disait déjà " préoccupé " par l'approbation des plans de construction de la colonie israélienne de Givat Hamatos. A présent, le gouvernement israélien tente d'utiliser le temps restant jusqu'à l'investiture du président américain Joe Biden pour créer encore une fois des faits accomplis sur le terrain.

Le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) n'a à ce jour pas communiqué publiquement sur cette nouvelle violation prévue par Israël de ses obligations en vertu du droit international.

Dans ce contexte, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes.

1. Après que sa réprimande formelle adressée au gouvernement israélien concernant le même projet de colonie est restée lettre morte en novembre 2014, quelles démarches diplomatiques le Conseil fédéral a-t-il engagées contre cette nouvelle violation de la 4e Convention de Genève prévue par Israël ?

2. Le communiqué du DFAE du 29 novembre 2020 sur la visite du conseiller fédéral Ignazio Cassis au ministre israélien des Affaires étrangères Gabi Ashkenazi ne précise nulle part que la Suisse pourrait considérer que cette nouvelle violation de la 4e Convention de Genève pourrait être inacceptable pour elle.

Peut-on en conclure que la préoccupation du Conseil fédéral reste uniquement diplomatique et qu'il n'est pas prêt à faire pression sur Israël ?

3. Pourquoi le Conseil fédéral ne condamne-t-il pas publiquement ce projet de colonie et n'appelle-t-il pas Israël à respecter le droit international ?

4. Quelle est sa réaction vis-à-vis du rapport " Highway to Annexation - Israeli Road and Transportation Infrastructure Development in the West Bank " paru récemment ? Ce rapport ne laisse aucun doute quant au fait qu'Israël ne veut pas permettre une solution à deux Etats qui soit également acceptable pour la partie palestinienne ?

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Liquidé

20.4735 *n* Ip. **Python. Aligner le développement professionnel sur le marché du travail et la neutralité climatique** (18.12.2020)

Dans le cadre de l'accord de Paris sur le climat, la Suisse s'est engagée à réduire de moitié ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 1990 et à les ramener à un niveau net zéro d'ici 2050. L'interaction entre le monde du travail et le changement climatique, et entre les qualifications professionnelles et les emplois verts, joue un rôle important dans l'Accord de Paris sur le climat et l'Organisation internationale du travail (OIT).

Dans ce contexte, je demande au Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Quel sera l'impact des décisions et des mesures visant à atteindre la neutralité climatique visée sur le monde du travail d'ici 2030, respectivement d'ici 2050 ?

2. La Suisse tire-t-elle des enseignements importants des stratégies relatives aux emplois dits verts et des stratégies de qualification d'autres pays qui se sont engagés à atteindre un objectif climatique net zéro ? Si oui, quelles sont-elles ? Si ce n'est pas le cas, pourquoi ?

3. S'engage-t-elle à ce que la Suisse élabore dorénavant une stratégie nationale pour des emplois durables, comme l'a fait par exemple le Sénégal avec sa stratégie pour les emplois

verts, pour laquelle il a reçu un prix du World Future Council 2019 ? Si oui, comment ? Si non, pourquoi ?

4. Comment s'assure-t-elle que l'enseignement et la formation professionnels et le développement de carrière sont inclus dans le suivi et la gestion de la neutralité climatique de manière ciblée ?

5. Est-elle prête à indiquer des possibilités pour que les profils de compétences des futurs métiers et des réformes professionnelles ne soient pas uniquement déterminés par les associations professionnelles, mais puissent également être façonnés par les jeunes ? Si oui, comment ? Si non, pourquoi ?

6. Le Conseil fédéral est-il prêt à utiliser dès à présent l'instrument des conventions d'objectifs avec les organisations professionnelles, dont il dispose dans la loi sur la protection de l'environnement (art. 41a) et la loi sur l'énergie (art. 4), afin de renforcer le monde professionnel et le perfectionnement professionnel pour la voie de la neutralité climatique ? Si oui, comment ? Si non, pourquoi ?

Cosignataires: Andrey, Brélaz, Fivaz Fabien, Locher Benguerel, Prelicz-Huber, Reynard, Ryser (7)

24.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Discussion reportée

20.4736 *n* Ip. **Maitre. Est-ce que le Conseil fédéral veillera à ce que le nombre de places de parc ne diminue pas dans l'absolu?** (18.12.2020)

Avec la croissance démographique et économique, les besoins en matière de mobilité vont fortement augmenter en Suisse, entraînant un risque important de surcharge pour tous les modes de transport, notamment dans les centre-villes. En particulier, le stationnement n'échappera pas à cette règle et il faut s'attendre à une insuffisance du nombre de places par rapport aux besoins.

Dans le projet "Mobilité et territoire 2050", le DETEC prévoit d'imposer que: "Des places de parc en centre-ville sont supprimées au profit de places dans les interfaces de transports" (Mobilité et territoire 2050, p.

31). Dans sa réponse à ma question 20.5898, le Conseil fédéral a par ailleurs précisé que "l'objectif du plan sectoriel n'est pas une baisse du nombre de places de stationnement dans l'absolu, mais une optimisation dans l'espace". La multim odalité constitue à n'en pas douter une solution porteuse pour la mobilité future en ville. Cependant, pour la développer sans porter atteinte à la liberté de se déplacer, il est essentiel de d'abord développer des offres alternatives adaptées au x besoins, avant d'imposer des restrictions. Cela implique qu'il est indispensable de construire les interfaces de transfert s avec les nouvelles places de parc avant de supprimer des places au centre-ville. Si on fait l'inverse, le nombre de places de stationnement risque d'être fortement réduit dans l'absolu sans que les automobilistes aient une alternative pour se rendre au travail, ce qui augmenterait de plus belle les embouteillages dans les villes.

Au vu de ce qui précède, le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Sur quelle base légale le DETEC se fonde-t-il pour prévoir d'imposer des dispositions en matière de stationnement aux communes et cantons?

2. Est-ce que le Conseil fédéral veillera à ce que le nombre de places de parc ne diminue pas dans l'absolu, comme il le laisse entendre dans sa réponse à ma question 20.5898?

3. En particulier, le Conseil fédéral estime-t-il que chaque place de parc supprimée au centre devrait être remplacée par une autre place dans une interface de transfert ?

4. Le Conseil fédéral est-il aussi d'avis qu'il est essentiel de créer d'abord les nouvelles places de parking dans les interfaces avant de supprimer des places au centre-ville ?

Cosignataires: Bregy, Gschwind, Kamerzin, Pfister Gerhard, Regazzi, Romano, Roth Pasquier (7)

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

19.03.2021 Conseil national. Discussion reportée

x **20.4737 *n*** Po. **Heimgartner. NLFA. Assurer les raccordements avec l'Allemagne et l'Italie** (18.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de montrer dans un rapport comment les raccordements à la NLFA promis depuis longtemps par l'Allemagne et l'Italie peuvent être assurés, sans participation financière de la Suisse. Le rapport présentera les négociations entreprises par le Conseil fédéral et les conditions convenues pour la mise en oeuvre. Il conviendra également de fixer la date à laquelle les raccordements seront terminés et de vérifier le calendrier étape par étape.

Cosignataires: Bircher, Giezendanner, Glarner, Grüter, Guggisberg, Imark, Wobmann, Zuberbühler (8)

17.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

19.03.2021 Conseil national. Rejet

20.4738 *é* Mo. **Ettlin Erich. Protéger le partenariat social contre des ingérences discutables** (18.12.2020)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier comme suit la loi fédérale permettant d'étendre le champ d'application de la convention collective de travail (LECCT ; RS 221.215.311) :

Article 1, nouvel alinéa 4

Les dispositions d'une convention collective de travail étendue qui concernent le salaire minimum, le treizième mois de salaire et le droit aux vacances l'emportent sur le droit cantonal.

Article 2, chiffre 4, modification

La convention ne doit pas violer l'égalité devant la loi ni rien contenir de contraire aux dispositions impératives du droit fédéral. Toutefois, les dérogations stipulées en faveur des travailleurs sont valables, à moins que le droit impératif ne s'y oppose expressément.

Cosignataires: Burkart, Engler, Rieder, Wicki (4)

24.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

18.03.2021 Conseil des Etats. Transmis à la commission compétente pour examen préalable

21.3000 *é* Mo. **Commission des transports et des télécommunications CE. Maîtrise du système pour le traitement des appels d'urgence** (11.01.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de créer les bases légales pour la maîtrise technique du système de traitement des appels d'urgence.

24.02.2021 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

16.03.2021 Conseil des Etats. Adoption

21.3001 *n* Mo. **Commission de l'économie et des redevances CN. Étendre à dix ans la possibilité de compenser des pertes** (12.01.2021)

Les bases légales (en particulier l'art. 67 LIFD et l'art. 25, al. 2, LHID) sont modifiées de telle sorte que les pertes qui sont survenues à partir de 2020 puissent être déduites fiscalement pour dix exercices (au lieu des sept prévus actuellement).

Une minorité de la commission (Birrer-Heimo, Badran Jacqueline, Baumann, Michaud Gigon, Rytz Regula, Ryser, Wermuth) propose de rejeter la motion.

24.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

01.03.2021 Conseil national. Adoption

x **21.3002 *é*** Mo. **Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CE. Population de loups en Suisse. Cohabitation réglementée entre l'homme, les grands prédateurs et les animaux de rente** (14.01.2021)

Le Conseil fédéral est chargé d'exploiter la marge de manoeuvre que lui confère la loi sur la chasse pour créer les conditions nécessaires à une cohabitation réglementée entre l'homme, les grands prédateurs et les animaux de rente en procédant aux modifications requises au niveau de l'ordonnance et des dispositions d'exécution.

24.02.2021 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

09.03.2021 Conseil des Etats. Adoption

21.3003 *n* Mo. **Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CN. Préparer le système de santé pour mieux protéger les plus vulnérables et éviter les mesures abruptes** (15.01.2021)

Dans le cadre des mesures de lutte contre la pandémie covid 19, le Conseil fédéral est invité à exiger des cantons :

1. de donner les moyens aux établissements médico-sociaux de tester régulièrement et de faire respecter les quarantaines pour le personnel. Subsidiairement, le Conseil fédéral est invité à mettre à disposition les capacités sanitaires de l'armée.

2. de donner aux hôpitaux les consignes précises et les sécurités financières nécessaires permettant une montée en puissance rapide de leurs capacités de soins intensifs en cas de nouvelle flambée épidémique.

24.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

21.3004 *é* Mo. **Commission de l'économie et des redevances CE. Adaptation du Suisse-Bilanz et de ses bases à la réalité** (18.01.2021)

Le Conseil fédéral est chargé, parallèlement à la mise en oeuvre de la trajectoire de réduction des éléments fertilisants demandée par l'initiative parlementaire 19.475 et dans la perspective de l'introduction, par le gouvernement, de l'obligation de publier des données concernant les livraisons d'aliments pour animaux ou d'engrais dans le cadre de la politique agricole, d'adapter le Suisse-Bilanz et ses bases à la réalité. Il conviendra à cet égard de prendre en considération la pratique et notamment de mieux tenir compte du lieu et du potentiel de rendement des cultures ainsi que de la consommation de fourrage. La marge de tolérance du Suisse-Bilanz doit être maintenue et les principes de la fertilisation revus en fonction de la pratique des exploitations. Il conviendra par ailleurs de faire en sorte que les variations de stocks puissent être prises en considération.

24.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

03.03.2021 Conseil des Etats. Adoption

21.3005 *n* Po. **Commission de la science, de l'éducation et de la culture CN. Promouvoir une alimentation saine auprès des jeunes en améliorant la coordination et la communication** (21.01.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un rapport sur les offres nationales et cantonales existantes dans le domaine " Jeunesse et alimentation ", leur financement et le groupe cible auxquelles elles s'adressent. Le rapport en question devra également identifier les lacunes et indiquer les mesures à prendre pour mieux coordonner et communiquer ces offres, en vue de l'élaboration d'une stratégie pour une alimentation durable.

Une minorité de la commission (Huber, Haab, Gafner, Gutjahr, Herzog Verena, Keller Peter, Umbricht Pieren) propose de rejeter le postulat.

24.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

CN *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

x **21.3006 *n*** Mo. **Commission des institutions politiques CN. Même traitement pour les initiatives et les référendums pendant la pandémie de Covid-19** (21.01.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier comme suit la loi Covid-19 :

Art. 2, al. 1

1 Afin de promouvoir l'exercice des droits politiques, le Conseil fédéral peut prévoir que les demandes de référendum ou d'initiative populaire munies du nombre de signatures requis doivent être déposées auprès de la Chancellerie fédérale avant l'expiration du délai applicable aux référendums et aux initiatives populaires, qu'elles soient munies ou non des attestations de la qualité d'électeur.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

18.02.2021 Retrait

21.3007 *n* Mo. **Commission de la science, de l'éducation et de la culture CN. Améliorer la gestion et la planification du financement de la formation professionnelle** (21.01.2021)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer, en collaboration avec les cantons, une proposition visant à améliorer la gestion et la planification du financement de la formation professionnelle par les cantons et de la présenter au Parlement d'ici à la fin de l'année 2022.

24.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

16.03.2021 Conseil national. Adoption

x **21.3008** ***n*** Po. **Commission de la science, de l'éducation et de la culture CN. Transparence en matière d'utilisation des moyens alloués par la Confédération dans le domaine de la formation** (21.01.2021)

Le Conseil fédéral est chargé d'exposer dans un rapport la manière dont la transparence du financement peut être améliorée dans le domaine de la formation, notamment en ce qui concerne la formation professionnelle, et les mesures à prendre à cette fin. Il s'attachera tout particulièrement à analyser les répercussions du soutien financier supplémentaire accordé par la Confédération sur la participation des cantons aux coûts :

- L'article 52, alinéa 2, de la loi fédérale sur la formation professionnelle définit l'utilisation de la participation versée aux cantons sous la forme de forfaits. Dans les derniers messages FRI, le Parlement a décidé d'augmenter les moyens alloués à la formation professionnelle plus fortement que ne le font les cantons. Comment ces derniers utilisent-ils les fonds supplémentaires ainsi versés par la Confédération ?

- Dans les secteurs de la formation faisant l'objet d'un cofinancement, tel que la formation professionnelle ou les hautes écoles spécialisées et les universités, comment la Confédération peut-elle garantir que les fonds qu'elle verse n'entraîneront pas simplement une redistribution des charges sans pour autant étendre l'appareil de contrôle ou interférer davantage dans le domaine de compétence des cantons, mais qu'ils profiteront effectivement au système et contribueront à sa pérennité ?

24.02.2021 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

CN *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

16.03.2021 Conseil national. Adoption

21.3009 ***n*** Mo. **Commission des institutions politiques CN. Expulsions par ordonnance pénale dans des cas mineurs, mais évidents** (22.01.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement un projet de modification du droit pénal afin que, dans des cas mineurs, mais évidents, l'ordre d'expulsion du pays puisse être prononcé par ordonnance pénale et que la liste des infractions soit précisée pour ce qui est des situations dans lesquelles surviennent particulièrement beaucoup de cas de moindre importance.

1. L'ordre d'expulsion du pays peut être prononcé par le Ministère public dans le cadre d'une procédure d'ordonnance pénale, pour autant que les conditions nécessaires au prononcé d'une ordonnance pénale soient remplies.

2. Une défense obligatoire ne doit être assurée que si l'une des autres conditions légales applicables est remplie. Le simple fait qu'il y ait un risque d'expulsion du pays ne saurait justifier de défense obligatoire dans ces cas-là.

3. La liste des infractions énumérées à l'art. 66a, al. 1, let. d, f et h, du code pénal doit être réexaminée et, au besoin, précisée.

En outre, le Conseil fédéral intensifie ses efforts pour que la Confédération et les cantons harmonisent le plus rapidement possible la collecte des données concernant les expulsions et l'application de la clause relative aux cas de rigueur.

24.02.2021 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

21.3010 ***n*** Mo. **Commission de la science, de l'éducation et de la culture CN. Campagne contre le harcèlement au sein des EPF** (22.01.2021)

Le Conseil fédéral charge le Conseil des EPF de mettre en oeuvre rapidement une campagne de sensibilisation et de lutte contre le harcèlement au sein des écoles polytechniques fédérales.

24.02.2021 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

16.03.2021 Conseil national. Adoption

21.3011 ***n*** Mo. **Commission de la science, de l'éducation et de la culture CN. Médiation culturelle en faveur du patrimoine littéraire et culturel par les librairies** (22.01.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de prévoir, dans le cadre du prochain Message culture dès 2024, un soutien, selon le principe de subsidiarité, de projets de médiation culturelle en faveur du patrimoine littéraire et culturel suisse, mis en oeuvre par les librairies et répondant à des critères de qualité définis. Au besoin, il prévoira une adaptation des bases légales.

Une minorité de la commission (Kutter, Wismer Priska, Studer) propose de rejeter la motion.

17.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

21.3012 ***n*** Po. **Commission de la politique de sécurité CN. Des règles claires pour les armes autonomes et l'intelligence artificielle** (25.01.2021)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner quels pourraient être les contours d'une doctrine d'engagement relative à de futurs systèmes d'armes autonomes et à l'intelligence artificielle et qui s'insérerait dans l'infrastructure de sécurité et tiendrait compte des normes éthiques internationales en la matière. Il est chargé de présenter un rapport à ce sujet, dans lequel il indiquera également quelles opportunités il voit pour notre pays de s'engager au plan international en faveur de standards éthiques.

24.02.2021 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

CN *Commission de la politique de sécurité*

21.3013 ***n*** Po. **Commission de la politique de sécurité CN. La sécurité de la Suisse eu égard à la technologie des drones** (25.01.2021)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner les conséquences de la technologie des drones sur la sécurité de la Suisse, les moyens par lesquels la Suisse peut se prémunir contre des actions ennemies menées par des drones et les responsabilités dans ce domaine. Il présentera un rapport à ce sujet.

17.02.2021 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

CN *Commission de la politique de sécurité*

x **21.3014** ***é*** Po. **Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CE. Garantir aux personnes atteintes du**

"Covid long" un traitement et une réadaptation appropriés (29.01.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un rapport au sujet de la situation et de la prise en charge des patients subissant des séquelles à long terme à la suite d'infection au Covid-19. Il indiquera en particulier les mesures à prendre pour assurer le traitement et la thérapie des personnes atteintes du " Covid long " ainsi que pour garantir le financement des programmes de traitement et de thérapie destinés à ces patients.

24.02.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

08.03.2021 Conseil des Etats. Adoption

x **21.3015** ***n*** Po. **Commission de l'économie et des redevances CN. Orientation future de la politique agricole. Complément au mandat du Conseil fédéral** (02.02.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de compléter son rapport sur l'orientation future de la politique agricole en réponse au postulat 20.3931 par les points supplémentaires suivants :

- promotion et soutien de la vente directe et des circuits courts

- mesures visant à diminuer le gaspillage, par exemple en oeuvrant contre la standardisation excessive des fruits et légumes ou via d'autres mesures qui pourraient être intégrées dans la loi.

24.02.2021 Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

CN *Commission de l'économie et des redevances*

16.03.2021 Conseil national. Adoption

21.3016 ***n*** Mo. **Commission de l'économie et des redevances CN. Promouvoir la culture écologique des betteraves sucrières** (02.02.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de promouvoir, dans le cadre du système des paiements directs, la culture écologique des betteraves sucrières au moyen de mesures appropriées. En parallèle, il conviendra de prévoir des mesures et des instruments adéquats lors de la mise en oeuvre de l'initiative parlementaire 19.475 " Réduire le risque de l'utilisation de pesticides ". En outre, le Conseil fédéral est chargé d'attribuer des moyens supplémentaires à la recherche de méthodes de culture écologiques, à l'examen de variétés tolérantes et au développement de modèles prédictifs et de services d'alerte en matière de culture des betteraves sucrières.

31.03.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

03.05.2021 Conseil national. Adoption

21.3017 ***n*** Mo. **Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CN. Des rentes sûres grâce à une gestion maîtrisée des avoirs des caisses de pension** (05.02.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de réviser l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP 2) en l'adaptant aux défis actuels :

- Davantage de compétences en matière de placements au sein des conseils de fondation (art. 33) : introduction d'exigences statutaires applicables à l'organe suprême d'une institution de prévoyance concernant les connaissances dans le domaine de la gestion des risques et de la gestion des placements.

- Davantage de gestion des risques (art. 50) : le principe actuel d'une répartition appropriée des risques doit être complété par une gestion des risques globale qui devra être mentionnée dans les rapports.

- Davantage de responsabilité dans la gestion des placements (art. 55) : il y a lieu de supprimer les limites par catégories. Chaque caisse de pension ayant sa propre structure de risques, des règles fixes n'ont aucun sens. En particulier en période de rendements négatifs sur les obligations d'Etat et de fluctuations importantes sur les marchés des actions, des limites strictes encouragent des rendements faibles et créent une fausse impression de sécurité, ce qui nuit à la sécurité des rentes.

Une minorité de la commission (Gysi Barbara, Feri Yvonne, Maillard, Meyer Mattea, Porchet, Prelicz-Huber, Wasserfallen Flavia, Weichelt-Picard) propose de rejeter la motion.

21.04.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

21.3018 ***é*** Mo. **Commission de l'économie et des redevances CE. Programme d'impulsion pour le tourisme** (15.02.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de mettre en place un programme d'impulsion de durée limitée pour le tourisme (notamment pour les hôtels, restaurants, établissements parahôteliers, remontées mécaniques). Il soumettra au Parlement une proposition à ce sujet fondée sur les instruments existants (nouvelle politique régionale, Innotour, par ex.). Cette démarche vise à permettre de réaliser à brève échéance les investissements à venir, de manière notamment à préserver la compétitivité du tourisme suisse.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

21.3019 ***n*** Mo. **Commission de politique extérieure CN. Améliorer l'approvisionnement mondial en vaccins contre le coronavirus** (15.02.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de mettre en oeuvre l'adhésion de la Suisse à l'appel à la solidarité mondiale dans la lutte contre le Covid-19 lancé par l'OMS, et de le soutenir activement. En conformité avec cet appel et le dispositif pour accélérer l'accès aux outils de lutte contre le Covid-19 (Accélérateur ACT), le Conseil fédéral s'engage, sur le plan multilatéral et en édictant ses propres prescriptions légales, à favoriser un accès plus rapide, à l'échelon mondial, aux vaccins contre le Covid-19. Il doit pour ce faire contribuer à l'augmentation de la capacité de production mondiale grâce à une amélioration de la mise en commun des ressources existantes des secteurs public et privé.

28.04.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission de politique extérieure*

21.3020 ***n*** Mo. **Commission des transports et des télécommunications CN. Création d'une licence nationale de pilote professionnel** (16.02.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de créer les bases légales pour une licence nationale de pilote professionnel dans l'espace aérien suisse en conformité avec l'art. 23 de l'accord sur le transport aérien, lesquelles permettront aux pilotes de voler jusqu'à l'âge de 65 ans.

28.04.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

21.3021 *n* Mo. **Commission de la science, de l'éducation et de la culture CN. Création d'un écosystème intégré de données médicales. Une plus-value pour la recherche et pour la société** (18.02.2021)

Le Conseil fédéral est chargé d'instituer un groupe de travail pluridisciplinaire qui devra remettre un rapport sur le recueil et l'utilisation responsables des données relatives à la santé et sur les exigences relatives à la création d'un écosystème intégré de données médicales ouvert. Ce groupe, qui sera composé de représentants de la recherche universitaire, de l'industrie, du domaine de la santé, des industries technologiques, de la société, du domaine de la protection des données et d'autres domaines, devra clarifier les normes auxquelles doit répondre l'infrastructure d'un écosystème intégré de données médicales, notamment pour ce qui est de l'accès aux données, du recueil et de la protection des données et de l'interopérabilité. Il abordera également la question des principes éthiques ainsi que d'autres aspects.

De plus, le groupe de travail devra déterminer quelles sont les lacunes existant en Suisse qui nuisent à une bonne collaboration entre les organes concernés et privent la recherche des données sur la santé dont elle a besoin. Il devra indiquer les mesures à prendre pour remédier à ces lacunes, améliorer les conditions-cadres et créer des incitations permettant de promouvoir la collaboration et l'échange des données. L'objectif de ce groupe est de créer les conditions nécessaires pour que soit rapidement mis en oeuvre, en Suisse, un écosystème intégré de données médicales qui puisse être utilisé par les hautes écoles dans le cadre de la recherche, mais aussi par l'industrie et d'autres milieux intéressés afin d'optimiser le fonctionnement du système de soins.

28.04.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

21.3022 *n* Po. **Commission de la science, de l'éducation et de la culture CN. Jeux olympiques et autres grands évènements. Participation au processus** (18.02.2021)

Le Conseil fédéral est prié de présenter un rapport au Parlement et de proposer les adaptations légales nécessaires afin d'améliorer la participation de la population et du Parlement au processus d'organisation et de soutien concernant des Jeux olympiques et d'autres grands évènements en Suisse.

21.04.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

CN *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

21.3023 *é* Mo. **Commission des finances CE. Ne pas priver la Confédération et l'économie de projets porteurs et rentables en stoppant les chantiers immobiliers des CFF** (18.02.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de relever temporairement le plafond d'endettement des CFF pour assurer le financement de leurs chantiers immobiliers qui ont déjà fait l'objet d'une mise à l'enquête, dont il est avéré qu'ils sont économiquement viables et à condition que les travaux puissent débuter dans les 18 mois.

12.03.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

CN/CE *Commission des finances*

16.03.2021 Conseil des Etats. Adoption

21.3024 *é* Mo. **Commission des affaires juridiques CE. État civil. Aménagement des émoluments** (22.02.2021)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner la structure tarifaire appliquée actuellement au niveau de l'état civil et de définir des émoluments qui permettent aux cantons de mieux couvrir leurs coûts dans ce domaine.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

21.3025 *n* Ip. **Prelicz-Huber. Médicaments pour les médecines complémentaires** (01.03.2021)

Les médecines complémentaires, dont la médecine anthroposophique et la médecine homéopathique, s'adressent à l'ensemble de la population. Conformément à la votation de 2009 sur l'initiative populaire " Oui aux médecines complémentaires ", elles doivent être prises en charge par l'assurance obligatoire des soins. Les médicaments de ces médecines complémentaires qui sont prescrits par un médecin sont remboursés par l'assurance de base aux prix qui figurent au chapitre 70.1 de la liste des spécialités.

Or, comme les médicaments des médecines complémentaires sont soumis à des exigences accrues par les autorités, leurs fabricants ont des coûts plus élevés de production et d'autorisation de mise sur le marché. Ces coûts supplémentaires n'ont pas pu être reportés sur les prix des médicaments, parce que les prix figurant dans la liste des spécialités sont des plafonds. Plusieurs médicaments sont ainsi vendus en dessous de leur coût de fabrication. On observe par ailleurs une nette tendance à une réduction de l'assortiment et, notamment pour les gouttes ophtalmiques, dont la fabrication est très coûteuse, au retrait de la liste des spécialités. Récemment, un important fabricant suisse a décidé d'augmenter les prix de certains médicaments anthroposophiques et homéopathiques (gouttes ophtalmiques et triturations), ce qui a eu pour conséquence qu'ils ne sont plus remboursés par l'assurance obligatoire des soins sur la base du chapitre 70.01 de la liste des spécialités.

La tendance des fabricants à retirer leurs médicaments du chapitre 70.01 de la liste des spécialités et la réduction de l'assortiment privent de plus en plus les médecines anthroposophique et homéopathique de leurs médicaments pris en charge par l'assurance de base, ce qui entraîne insidieusement un report sur l'assurance complémentaire et le développement d'une médecine à deux vitesses, où les habitants les moins riches n'ont petit à petit plus accès aux médecines complémentaires.

Dans ce contexte, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Les fabricants ont tendance à retirer leurs médicaments du chapitre 70.01 de la liste des spécialités. Le Conseil fédéral considère-t-il que le renforcement de cette tendance constitue un problème ?

2. Comment le Conseil fédéral entend-il combattre la réduction de l'assortiment et garantir l'approvisionnement de la population en médicaments répondant aux principes de l'homéopathie et de l'anthroposophie ?

3. Comment entend-il prévenir l'apparition d'une médecine à deux vitesses dans le domaine des médecines complémentaires ?

4. Que pense-t-il de l'avancement de la mise en oeuvre du mandat constitutionnel que confère l'art. 118a " Oui à la médecine complémentaire " ?

Cosignataires: Arslan, Badertscher, Baumann, Brenzikofer, Clivaz Christophe, de la Reussille, Egger Kurt, Fivaz Fabien,

Girod, Glättli, Gysin Greta, Klopfenstein Broggini, Pasquier, Porchet, Prezioso, Python, Ryser, Rytz Regula, Schlatter, Trede, Walder, Weichelt-Picard, Wettstein (23)

21.3026 *n* Ip. **Imark. Les pompes à chaleur, nouveaux gouffres à électricité** (01.03.2021)

Ce n'est pas un secret que diverses ONG et associations encouragent l'installation de pompes à chaleur et que la Confédération soutient activement et généreusement ces projets. Si l'on en croit les médias, les pompes à chaleur disposent d'un mode silencieux, qui est exigé de manière généralisée, qu'il s'agisse d'installations très silencieuses ou très bruyantes. Or le mode silencieux entraîne une diminution du rendement de la pompe de 50 à 70 %. Les normes anti-bruit influencent ainsi directement l'efficacité énergétique des pompes à chaleur et empêchent dans bien des cas une exploitation normale de ces installations. Comme de nombreux Suisses sont sensibles au bruit, les fabricants de pompes à chaleur vantent de plus en plus souvent leurs installations trompeusement silencieuses, à savoir en mode silence, mode utilisé entre 7 heures du soir et 7 heures du matin. Le problème est que les pompes à chaleur fonctionnant en mode silencieux sont tout sauf efficaces car la diminution du rendement (50-70 %) est compensée par un simple thermoplongeur, donc par une alimentation électrique. Les appoints électriques sont interdits en raison de leur inefficacité et ne sont utilisés qu'en cas de nécessité ou pour garantir la protection anti-légionellose. Dans les faits, les pompes à chaleur fonctionnant en mode silence sont tout aussi inefficaces que de simples chauffages électriques. Tout porte donc à croire que la population suisse se fait mener en bateau. Je prie dès lors le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Quel est le nombre de pompes à chaleur qui fonctionnent régulièrement en mode silencieux?

2. Que pense le Conseil fédéral de l'utilisation des pompes à chaleur en mode silencieux, considérant que les chauffages électriques sont interdits dans de nombreuses régions du pays parce qu'ils sont trop énergivores ?

3. De combien la consommation d'électricité d'une pompe à chaleur est-elle augmentée en mode silencieux par rapport à l'utilisation normale durant les 12 heures mentionnées plus haut ?

4. Quelle est la consommation annuelle d'électricité supplémentaire générée par le fonctionnement en mode silencieux de toutes les pompes à chaleur de Suisse ?

5. Que pense le Conseil fédéral de l'utilisation des pompes à chaleur en mode silencieux du point de vue des objectifs énergétiques (objectifs en matière de consommation électrique) ?

6. Quelle est l'influence du mode silencieux sur la stratégie des fournisseurs d'énergie qui, à des fins de délestage du réseau, proposent un tarif spécial " pompe à chaleur " incluant l'arrêt complet de la pompe, cette interruption pouvant survenir jusqu'à 3 fois 2 heures durant la journée ?

21.3027 *n* Ip. **Imark. Tromperie lors de l'acquisition de matériel de ski par l'armée** (01.03.2021)

L'année passée, armasuisse a achevé la procédure d'acquisition de matériel de ski. Un appel d'offres public a certes été effectué, mais les critères d'adjudication ont été modifiés ou précisés en cours de procédure. Les nouveaux critères n'ont pas fait l'objet d'un nouvel appel d'offres ni été communiqués aux entreprises concernées, ce qui a donné lieu à une procédure opaque et inéquitable ainsi qu'à une adjudication illicite du marché. L'entreprise soleuroise Unlimited Options et sa marque de ski Mach ainsi que les contribuables suisses ont donc été trompés.

Etant donné que l'adjudication a fait l'objet de graves manquements au détriment de l'entreprise soleuroise Unlimited Options, cette affaire est portée au niveau politique par l'intermédiaire de la présente interpellation. L'auteur de celle-ci tient l'appel d'offres public et l'évaluation de l'adjudication à disposition pour consultation.

1. Pourquoi l'adjudication a-t-elle été prononcée sur la base de critères modifiés ou précisés après coup qui n'ont pas été publiés de manière transparente dans l'appel d'offres ?

2. Pourquoi les critères d'adjudication modifiés ou précisés n'ont-ils pas fait l'objet d'un nouvel appel d'offres public ou n'ont-ils pas été communiqués aux entreprises candidates ?

3. Qui est responsable chez armasuisse de l'acquisition de matériel de ski et en particulier des critères d'adjudication modifiés ou précisés après coup ?

4. Est-ce une pratique courante d'armasuisse de faire miroiter des appels d'offres transparents pour ensuite en modifier ou en préciser les critères ?

5. Pourquoi le DDPS se donne-t-il la peine de faire des appels d'offres publics et fait-il miroiter une procédure transparente pour finalement prononcer l'adjudication de façon opaque sur la base de critères modifiés après coup ?

6. Les critères d'adjudication modifiés après coup ont entraîné un dommage d'environ 40 000 francs pour l'entreprise Unlimited Options pour ce qui est de l'appel d'offres, plus une perte de chiffre d'affaires d'environ un demi-million de francs. Comment la Confédération assume-t-elle les dommages subis par cette entreprise ?

7. La Confédération est-elle prête à procéder à nouveau à l'acquisition de matériel de ski de manière transparente et équitable pour toutes les parties concernées ?

Développement

Appel d'offres et critères d'adjudication

- L'appel d'offres demandait une couche supérieure renforcée pour les skis (par ex. Titanal), sans toutefois en spécifier l'épaisseur. Or dans l'adjudication, une épaisseur de " > 0,5 mm " était décisive pour obtenir le nombre maximum de points.

- L'appel d'offres demandait une protection arrière renforcée avec fraisage. Or dans l'adjudication, il est tout à coup question de renforcement en aluminium. L'entreprise Unlimited Options n'a pas obtenu le nombre maximum de points, car elle proposait un alliage métallique. Il s'agit là de pinaillage, car la protection proposée consistait en un alliage métallique en aluminium.

- L'appel d'offres demandait des carres renforcées de > 2 mm à 2,2 mm. Or dans l'adjudication, le nombre maximum de points était obtenu pour un renforcement plus grand ou égal à 2,2 mm. Il s'agit là d'une modification très importante par rapport au critère initial : il faut en effet être en-dehors de la fourchette initialement prescrite pour obtenir le nombre maximum de points.

L'entreprise Unlimited Options aurait facilement rempli tous les critères d'adjudication précisés après coup si armasuisse les avait présentés de façon transparente lors de l'appel d'offres ou communiqués au cours de la procédure. La procédure d'acquisition de matériel de ski pour l'Armée suisse n'était par conséquent pas transparente ni équitable. L'entreprise ayant présenté l'offre la plus avantageuse économiquement, en l'occurrence Unlimited Options, aurait également rempli tous les critères demandés si ceux-ci avaient été présentés de façon transpa-

rente. C'est donc non seulement l'entreprise Unlimited Options qui a été trompée, mais aussi le contribuable suisse, qui doit maintenant supporter des coûts d'acquisition plus élevés. Il y a par ailleurs fort à soupçonner que les critères d'adjudication ont été modifiés sans respecter le processus d'acquisition non susceptible de recours. Le matériel de ski ne fait en effet pas partie de la liste du matériel civil pour la défense et la protection civile. Par conséquent, les skis sont considérés comme du matériel de guerre et le processus d'acquisition n'est pas susceptible de recours.

21.3028 ***n*** Ip. **Egger Mike. Prendre au sérieux l'examen de la proportionnalité!** (01.03.2021)

Le Conseil fédéral et l'OFSP examinent-ils la proportionnalité des mesures prises sur la base de la loi COVID-19 et de la loi sur les épidémies ?

21.3029 ***n*** Ip. **Imark. Quelle quantité de bois étranger la Confédération subventionne-t-elle?** (01.03.2021)

La réponse du Conseil fédéral à l'interpellation 20.4531 laisse entendre que la Confédération subventionne l'achat de bois étranger servant de combustible aux installations de biomasse. Selon des personnes bien informées, l'utilisation de bois étranger dans les installations de biomasse en Suisse est une pratique répandue. Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes :

1. En Suisse, quelles sont les installations de biomasse qui utilisent du bois étranger subventionné par la Confédération ?

2. Quelle quantité de bois étranger subventionné avec l'argent du contribuable est-elle utilisée dans ces installations chaque année ?

3. Combien coûte le subventionnement de bois étranger au contribuable chaque année ?

21.3030 ***n*** Mo. **Glättli. Halte à la navigation à vue! Pour la mise en place d'une stratégie TTIQ efficace** (01.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de revoir au plus vite la stratégie TTIQ actuelle afin d'en améliorer l'extensibilité et l'efficacité. La nouvelle stratégie TTIQ doit notamment permettre de :

1. dégager des moyens suffisants pour assurer le traçage des contacts,

2. améliorer la collecte de données relatives aux foyers supposés d'infection,

3. effectuer davantage de séquençages,

4. renforcer la coopération intercantonale dans le domaine du traçage,

5. pousser les cantons à réellement exploiter les possibilités de tests à grande échelle,

6. mettre en place un système d'alerte précoce, basé sur des indicateurs permettant d'obtenir des informations quant à l'efficacité et la performance du système de traçage des contacts et de la stratégie TTIQ.

21.3031 ***n*** Ip. **Porchet. Le SEM renvoie malgré le préavis positif de régularisation des cantons. Pourquoi?** (01.03.2021)

Le 6 novembre 2019, Monsieur Adboul Mariga a été renvoyé par la contrainte en Guinée, après 10 ans de séjour en Suisse. Le 17 octobre 2020, il décédait, seul, dans un hôpital de Conakry, probablement des suites d'une hépatite B. Le renvoi de M. Mariga est la conséquence d'une décision du Secrétariat d'Etat aux Migrations (SEM) qui a refusé de lui octroyer une autorisation de séjour au titre de l'art. 14 LAsi. Or les autorités vaudoises soutenaient la demande de régularisation du jeune homme qui travaillait comme cuisinier au Centre Hospitalier Universitaire Vaudois (CHUV) et dont l'employeur attestait de sa parfaite intégration. De manière générale, le traitement par le SEM des demandes de régularisation selon l'art. 14 LAsi est opaque, extrêmement restrictif et révèle d'importantes disparités entre les cantons, dont il ne semble pas tenir compte des recommandations.

1. Selon les statistiques du SEM, certains cantons voient leurs demandes de régularisation au sens de l'art. 14 al. 2 LAsi refusées de manière disproportionnée. Comment le Conseil fédéral l'explique-t-il ?

2. Les décisions du SEM n'étant pas soumises à un regard extérieur, elles laissent place à une grande part d'arbitraire. Sur les 5 dernières années, quelles modalités de régularisation, quels critères et arguments sont-ils invoqués pour refuser les dossiers présentés par les cantons ?

3. Comment le Conseil fédéral garantit la cohérence et l'équité de traitement des demandes de régularisation soumises au SEM en vertu de l'art. 14 al. 2 LAsi ?

4. Sur le cas de M. Abdoul Mariga, pour quels motifs le SEM a-t-il refusé son approbation aux autorités vaudoises alors que tous les critères d'intégration prévus par la loi pour sa régularisation étaient réunis ?

5. Partage-t-il l'avis selon lequel le SEM aurait pu retenir l'intégration professionnelle de M. Mariga attestée par son employeur, comme critère de régularisation ? Reconnaît-il le caractère essentiel du travail exercé par M. Mariga comme cuisinier dans un hôpital lausannois (VD) en vue de la situation de pandémie actuelle ?

6. Estime-t-il que l'intérêt public justifiait l'exécution d'une procédure de renvoi forcé, dont les coûts humains, financier et écologiques sont très importants, d'un jeune homme financièrement indépendant et très bien intégré?

Cosignataires: Bendahan, Cottier, Gysin Greta, Klopfenstein Broggini, Maitre, Marra, Matter Michel, Molina, Nordmann, Pasquier, Prezioso, Wehrli (12)

21.3032 ***n*** Mo. **Groupe de l'Union démocratique du Centre. Mettre fin au confinement. Lever immédiatement les mesures liées au Covid-19** (01.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé d'entamer un retour à la normale et de lever immédiatement les mesures de confinement liées au COVID-19

Porte-parole: Aeschi Thomas

21.3033 ***é*** Mo. **Stark. Associer davantage le Parlement aux travaux lors de futures pandémies** (01.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre à l'Assemblée fédérale un projet de modification de la loi sur les épidémies (et, si nécessaire, d'autres actes) visant à ce que les conditions soient réunies pour que le Parlement puisse, lors de futures pandémies, être associé de manière appropriée aux décisions lorsque des mesures doivent être prises pour maîtriser une pandémie durant une situation particulière ou extraordinaire.

Afin de garantir que le Conseil fédéral puisse au besoin agir rapidement, il pourra soumettre après coup à l'approbation de

l'Assemblée fédérale les mesures qu'il doit ordonner sans délai. Il devra en revanche soumettre ses mesures au préalable au Parlement pour approbation, après avoir consulté les cantons, dans tous les cas où les délais le permettent et où cela n'entrave pas fortement la lutte contre la pandémie.

Il convient de créer des bases légales régissant l'organisation et le fonctionnement du Parlement dans les situations particulières et extraordinaires, afin qu'il puisse être associé aux décisions comme expliqué ci-avant.

Cosignataires: Chiesa, Germann, Knecht, Minder, Salzmann (5)

21.3034 ***é*** Mo. **Salzmann. Situation extraordinaire au sens de la LEp. Association du Parlement au processus de décision** (01.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier la loi sur les épidémies (LEp) de telle sorte que le Parlement soit à l'avenir associé lorsqu'il y a lieu de décider s'il y a situation extraordinaire au sens de l'art. 7 LEp.

S'il est indispensable que le Conseil fédéral décide rapidement qu'il y a situation extraordinaire, il soumettra sa décision après coup au Parlement pour approbation.

Cosignataires: Chiesa, Germann, Knecht, Minder, Stark (5)

21.3035 ***é*** Ip. **Juillard. Production laitière indigène. Au vu des événements récents, des adaptations sont-elles nécessaires?** (01.03.2021)

La Suisse est un pays de tradition laitière. En effet, le climat et la topographie y favorisent les herbages. Avec près de 20 % de la production agricole totale, le lait reste économiquement le secteur le plus important de l'agriculture suisse, malgré la division par deux du nombre de producteurs en 20 ans. La quantité de lait indigène reste stable aux alentours de 3,4 millions de tonnes de lait produites, et ce depuis une dizaine d'années. Dès lors, les récentes évolutions et demandes sur les marchés interrogent. A la suite des acceptations d'importations de beurre par l'Office fédéral de l'agriculture en 2020, les producteurs indigènes s'attendaient à des réponses au niveau du marché, notamment une augmentation sensible du prix du lait. En ce début d'année 2021, une nouvelle hausse du contingent tarifaire à hauteur de 1500 tonnes a été accordée. Cette dernière " vise à garantir l'approvisionnement au moins jusqu'en automne " selon les informations de l'OFAG.

Mes questions au Conseil fédéral sont les suivantes :

1. Peut-il m'expliquer comment, dans un pays de tradition laitière comme le nôtre, en sommes-nous arrivés à importer du beurre ?

2. Le Conseil fédéral est-il convaincu, à l'instar de l'OFAG, que la hausse accordée en 2021 du contingent suffira à pallier le manque annoncé jusqu'à l'automne? De quelles garanties dispose-t-il ?

3. Le Conseil fédéral estime-t-il que la légère hausse du prix du lait est suffisamment importante pour atteindre les effets escomptés, autrement-dit suffira-t-elle selon lui à rendre la production laitière plus rentable et à augmenter les quantités indigènes produites ?

4. Le rôle de chacun des acteurs étant bien défini dans le marché laitier, le Conseil fédéral pense-t-il que des adaptations des structures décisionnelles soient nécessaires ? Si ce n'est pas le cas, comment imagine-t-il l'évolution de la production à moyen terme ?

21.3036 ***n*** Mo. **Feller. Encourager les entreprises à constituer des réserves de crise** (02.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer un projet de loi incitant les entreprises à constituer des réserves de crise en s'inspirant de la réglementation en vigueur jusqu'au 31 décembre 2015.

28.04.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

21.3037 ***n*** Mo. **Wettstein. Des fourrages majoritairement locaux pour que la viande et les oeufs soient labellisés "suisses"** (02.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé d'adapter les dispositions relatives aux indications de provenance suisses afin que l'appellation " suisse " ne soit donnée aux produits d'origine animale comme la viande, le lait, les oeufs ou le poisson d'élevage que si l'alimentation des animaux de rente concernés se fonde à 75 % au moins sur une base fourragère provenant de Suisse. C'est la quantité d'énergie fournie qui sera déterminante.

Cosignataires: Baumann, Brenzikofer, Egger Kurt, Glättli, Gysin Greta, Michaud Gigon, Pasquier, Prelicz-Huber, Ryser, Schlatter, Schneider Meret, Töngi, Walder (13)

21.3038 ***n*** Ip. **Estermann. Questions concernant les mesures "Covid-19"** (02.03.2021)

1. Pourquoi le Conseil fédéral adopte-t-il des mesures contre le COVID-19 qui ont déjà montré leur inefficacité à l'étranger ?

2. Sur quelles bases scientifiques ces mesures se fondent-elles ? Sont-elles légales, opportunes et efficaces ?

3. Pourquoi le confinement est-il nécessaire ? N'y a-t-il pas d'autres moyens permettant de limiter le nombre de clients dans un commerce ? Par exemple une sorte de subdivision alphabétique de la population, analogue à la subdivision sur la base des numéros d'immatriculation des véhicules (pairs/impairs) lors du choc pétrolier ? Ou une ouverture des magasins différenciées : les seniors le matin, les femmes avec leurs enfants l'après-midi et les adultes qui travaillent le soir ? Tous les magasins et les restaurants pourraient alors rester ouverts et le nombre de clients resterait limité.

4. Pourquoi, dans la situation extraordinaire que nous connaissons, ne compte-t-on pas le dimanche comme un jour d'ouverture des commerces. Cette solution serait compatible avec la réduction de l'horaire de travail et permettrait à de nombreuses familles de mieux concilier le travail et la garde des enfants, en particulier pendant les week-ends.

21.3039 ***n*** Mo. **Marchesi. La Suisse peut renégocier l'accord sur la libre circulation. La preuve par le Brexit** (02.03.2021)

Au vu de l'accord récemment signé entre la Grande-Bretagne et l'UE, le Conseil fédéral est chargé d'entamer immédiatement avec Bruxelles de nouvelles négociations sur l'accord sur la libre circulation, dans le but de conserver les accords bilatéraux mais surtout de mettre en oeuvre l'art. 121a de la Constitution, accepté par le peuple et les cantons le 9 février 2014.

Cosignataires: Addor, Keller Peter, Nidegger, Quadri (4)

21.3040 ***n*** Po. **Michaud Gigon. Métiers du futur. Soutien public à la reconversion professionnelle** (02.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de montrer dans un rapport comment de nouvelles perspectives professionnelles dans des branches en changement structurel peuvent être créées via un

investissement public renforcé en faveur de la formation continue et la formation professionnelle.

Cosignataires: Arslan, Badertscher, Baumann, Brélaz, Brenzikofer, Clivaz Christophe, de la Reussille, Egger Kurt, Fivaz Fabien, Girod, Glättli, Gysin Greta, Klopfenstein Broggini, Pasquier, Porchet, Prelicz-Huber, Ryser, Rytz Regula, Schlatter, Schneider Meret, Töngi, Trede, Walder, Weichelt-Picard, Wettstein (25)

21.3041 ***n*** Ip. **Prelicz-Huber. Durée de la préparation à la formation professionnelle pour les adolescents réfugiés et les jeunes adultes arrivés tardivement en Suisse** (02.03.2021)

Plusieurs branches connaissent une demande non satisfaite d'apprentis et de relève professionnelle. Une nouvelle étude (SFM 2019) rapporte que de nombreux adolescents et jeunes adultes arrivés tardivement en Suisse possèdent effectivement les capacités pour suivre une formation professionnelle, mais qu'ils ont besoin de deux ans ou plus pour s'y préparer de manière suffisante.

L'art. 7, al. 2, de l'ordonnance sur la formation professionnelle limite en principe la durée des programmes de préparation à la formation professionnelle à un an. La durée de ces programmes varie toutefois d'un canton à l'autre. Certains d'entre eux respectent ce principe. D'autres, en revanche, prolongent si nécessaire la durée de ces programmes à deux ans, car ceux-ci contribuent de manière significative tant à intégrer leurs bénéficiaires au marché du travail qualifié qu'à satisfaire la demande d'apprentis et de relève professionnelle.

Le Conseil fédéral est chargé de répondre aux questions suivantes à ce propos :

1. Comment les programmes de préparation à la formation professionnelle visés à l'art. 12 de la LFPr et à l'art. 7, al. 2, de l'OFPr sont-ils organisés dans les différents cantons, notamment en ce qui concerne leur durée ?

2. Le Conseil fédéral est-il aussi d'avis qu'une préparation à la formation professionnelle de deux ans, voire de plusieurs années si nécessaire, est judicieuse et opportune dans le cas des adolescents et jeunes adultes arrivés tardivement en Suisse ? Dans l'affirmative, comment entend-il l'encourager ?

Cosignataires: Fivaz Fabien, Locher Benguerel, Marti Samira (3)

21.3042 ***n*** Ip. **Prelicz-Huber. Mesures d'encouragement précoce destinées aux enfants issus de la migration et de l'asile** (02.03.2021)

Dans son rapport du 3 février 2021 intitulé " Politique de la petite enfance ", le Conseil fédéral reconnaît la valeur sociale et économique des mesures et des offres en lien avec l'encouragement précoce. Le rapport recense une série de possibilités dont dispose la Confédération pour s'engager davantage en faveur de la petite enfance. Parmi celles-ci, on trouve le " renforcement de l'encouragement de l'accès des enfants issus de la migration aux prestations de la politique de la petite enfance ".

Le Conseil fédéral est chargé de répondre aux questions suivantes :

1. Quelles mesures concrètes le SEM et les cantons étudient-ils pour le développement des programmes d'intégration cantonaux qui visent à améliorer l'accès précoce aux offres de formation, d'accueil et de services relationnels pour les enfants issus de la migration ?

2. Comment sont pris en compte les besoins des familles avec enfants qui se trouvent en procédure d'asile ou dont la demande d'asile a été rejetée ?

3. Quelles mesures le Conseil fédéral prend-il afin que les enfants réfugiés soient pris en charge le plus tôt possible dans les structures préscolaires et scolaires ordinaires ?

4. Le Conseil fédéral voit-il dans la mise en oeuvre de l'initiative parlementaire 21.403 " Remplacer le financement de départ par une solution adaptée aux réalités actuelles " de la CSEC-N des possibilités de fournir aux enfants issus de la migration et de l'asile un meilleur accès aux prestations ?

Cosignataires: Fivaz Fabien, Locher Benguerel, Marti Samira (3)

21.3043 ***n*** Ip. **Bircher. Serafe. Rappels et recouvrements** (02.03.2021)

Depuis 2017, Serafe perçoit, sur mandat de la Confédération, les redevances de radio-télévision en Suisse, mais néglige de recouvrer les factures non payées.

Le Conseil fédéral est chargé de répondre aux questions suivantes :

1. Est-il au courant que les redevances impayées sont simplement reportées sur la facture suivante, ce qui signifie que Serafe n'engage aucune mesure de recouvrement ?

2. Que pense-t-il de cette pratique et est-elle légale ?

3. Cette pratique risque-t-elle d'entraîner un plus grand risque de pertes de redevance ? Si oui, qui paiera pour ces pertes ?

4. Combien de réquisitions de poursuite et de réquisitions de continuer la poursuite ont été introduites par la société Billag (prédécesseur de Serafe) en 2015, 2016 et 2017 dans toute la Suisse ?

5. Jusqu'à ce jour, Serafe a envoyé environ 10 millions de factures pour les années 2018, 2019 et 2020. On peut donc s'attendre à ce que soient introduites environ 1 million de poursuites au minimum (on admet un taux de 10 %).

- Comment s'assurer que les offices des poursuites pourront traiter un si grand nombre de procédures dans les délais légaux ?

- Comment s'assurer que les lettres, e-mails et appels téléphoniques que Serafe recevra en retour pourront être traités par Serafe ?

6. Serafe a informé que les poursuites ne seront lancées que lorsque tous les offices seront passés à la version e-LP 2.2. Le Conseil fédéral était-il donc au courant qu'aucune redevance ne serait perçue par voie légale pendant plusieurs années ?

7. Serafe fonctionne avec la moitié du personnel et du budget de Billag (selon l'interpellation 20.3757 de Germann Hannes au Conseil des Etats). Le montant des recouvrements ainsi que les coûts liés à leur traitement ont-ils été correctement calculés par la société lorsqu'elle a demandé à devenir le nouvel organe de perception ?

8. Serafe est-elle actuellement en négociation avec le département compétent concernant une indemnisation plus élevée pour ses activités de perception des redevances ? Si oui, l'offre soumise à l'époque par la société est-elle rétrospectivement considérée comme sérieuse ?

28.04.2021 Réponse du Conseil fédéral.

21.3044 *n* Mo. **Bircher. Mettre les cadres supérieurs de l'administration fédérale en contact avec la pratique** (02.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer une stratégie visant à mettre le personnel de la Confédération davantage en contact avec la pratique. L'objectif sera de garantir qu'au moins tous les cadres supérieurs effectuent un stage dans une entreprise une fois par an. Ces stages dureront environ une semaine et devront avoir lieu dans des secteurs tels que la restauration, la vente, la manutention, le nettoyage ou encore le travail à la chaîne. Cette mesure permettra aux employés de la Confédération d'apprendre à connaître les métiers exercés par le citoyen moyen, de mettre eux-mêmes la main à la pâte et, par là, de mieux comprendre leurs clients.

28.04.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

21.3045 *n* Ip. **Bircher. Répercussions des mesures anti-Covid sur les enfants et les adolescents** (02.03.2021)

Les mesures de lutte contre le COVID-19 frappent surtout les enfants et les adolescents. D'où les questions suivantes :

1. Comment les pédiatres évaluent-ils la situation ?

2. Comment les psychologues et les psychiatres (de l'adolescence) l'évaluent-ils ?

3. Observe-t-on une hausse du recours aux offres de soutien comme La Main tendue, Elternnotruf ou le 147 ?

4. Observe-t-on une hausse des mesures ambulatoires et stationnaires en psychologie de l'enfance et de l'adolescence ?

5. Observe-t-on une hausse des demandes dans le domaine de la protection de l'enfant et de l'adulte ?

6. Observe-t-on une augmentation des suicides ?

7. Lorsque les mesures ont été prises, a-t-on suffisamment tenu compte des besoins des enfants et des adolescents ? Par exemple, la règle des cinq personnes équivaut concrètement pour les familles à l'absence totale de contact avec d'autres familles et enfants.

8. Comment le Conseil fédéral évalue-t-il les répercussions sur les enfants en bas âge qui ne vont pas (encore) dans un groupe de jeu ou à la crèche et qui, du fait de la règle des cinq personnes, n'ont aucun contact avec d'autres enfants ?

9. Le Conseil fédéral n'estime-t-il pas disproportionné que des places de jeu, des toboggans, etc. soient fermés et que des commerçants aient cessé leurs opérations promotionnelles pour les enfants comme la remise d'un petit cadeau à la caisse ?

Cosignataire: Kälin (1)

21.3046 *n* Mo. **Addor. Immigration de masse malgré le coronavirus. Proposer une clause de sauvegarde au comité mixte** (02.03.2021)

Comme le permet l'article 14 alinéa 2 ALCP, le Conseil fédéral est chargé de proposer au Comité mixte des mesures tendant à. diminuer l'immigration en provenance des pays de l'UE et à protéger la population résidente permanente, parmi lesquelles l'instauration de la préférence indigène.

21.3047 *n* Ip. **Wyss. Tirer les enseignements de l'interdiction des opérations électives en mars 2020** (02.03.2021)

L'ordonnance du Conseil fédéral du 16 mars 2020 a interdit ou plus exactement réduit fortement les opérations électives lors de la crise du COVID-19, crise dont nous ne sommes pas encore sortis. On ignore à ce jour si l'ensemble des opérations et traitements concernés ont été rattrapés ou s'ils doivent encore l'être et on ne sait pas davantage si ces reports ont entraîné des complications ou d'autres affections. Les conséquences psychologiques de la pandémie, elles, ont été beaucoup mieux étudiées.

L'interdiction des opérations électives qui a eu cours serait l'occasion de lancer une analyse approfondie qui servirait à obtenir une base de données solide pour la mise en oeuvre de l'art. 39, al. 1, let. d, LAMal. Cette analyse permettrait de déterminer quelles opérations et quels traitements n'étaient pas nécessaires d'un point de vue médical (soupçon d'une offre de soins excédentaire), mais aussi quelles ont été les conséquences de l'absence de traitement sur la santé (tendance à une offre de soins insuffisante). Dans l'idéal, elle permettrait aussi de jeter les bases pour une amélioration de la planification des besoins. Comme l'offre de soins ne s'arrête pas aux frontières cantonales, il me paraît important de procéder à une analyse intercantonale.

De nombreuses interventions visant à ce que le Conseil fédéral tire des enseignements de la pandémie de COVID-19 ont été déposées (notamment la motion Ettlin 20.3282 " COVID-19. Tirer les enseignements de la pandémie pour le système de santé suisse " et la motion CSSS-N 20.3165 " Pour une stratégie de prévention et de crise basée sur les risques afin de lutter contre les maladies transmissibles ").

Dans ce contexte, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Prévoit-il, dans le cadre de l'évaluation de la crise du coronavirus (première vague), de mener une étude ou une enquête qui poursuive l'objectif précité ?

2. Dans l'affirmative, qui en sera chargé et quels domaines seront étudiés ?

3. Dans la négative, le Conseil fédéral serait-il disposé à étudier la question dans le cadre du traitement des interventions précitées ? Dans la négative, pour quelle raison ?

x **21.3048 *n*** Ip.u. **Le Groupe du Centre. Le Centre. PEV.. Sortie rapide et contrôlée de la pandémie de Covid-19. Mesures d'urgence dans les domaines bases de données, des stratégies de dépistage et de vaccination, ainsi que de la numérisation** (03.03.2021)

Pour sortir de manière rapide et contrôlée de la pandémie de COVID-19, ainsi que pour renforcer la confiance de la population dans les mesures et donner une perspective aux secteurs touchés, différentes mesures d'urgences doivent être prises, notamment dans les domaines des données de base, des stratégies de dépistage et de vaccination, ainsi que de la numérisation. Dans ce contexte, nous prions le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Pour lever les mesures de restriction par étapes, il est nécessaire de disposer d'indicateurs clairs, cohérents et compréhensibles qui fournissent quotidiennement une vue d'ensemble de toutes les données pertinentes pour évaluer la situation épidémiologique. Pour le Conseil fédéral, quels doivent être ces indicateurs ? Pourquoi ne prend-on pas en compte uniquement les personnes testées positives sur la base d'un test PCR ?

3. Le Conseil fédéral peut-il aujourd'hui déterminer de manière fiable les lieux propices à la propagation du virus ?

4. Quelles conclusions peut-on tirer des dépistages de masse dans le canton des Grisons ? Quel effet incitatif une stratégie

ciblée de dépistage de masse et un traçage des contacts efficace peuvent-ils avoir sur les différentes étapes de réouverture aux niveaux cantonal et fédéral ?

5. Le Conseil fédéral suit-il une stratégie pour informer la population et renforcer sa confiance en la vaccination ? Si oui, quelle est-elle ?

6. Quelle stratégie (impact sur les libertés) le Conseil fédéral élabore-t-il en vue du moment où toutes les personnes qui veulent se faire vacciner pourront le faire ?

7. Quand disposerons-nous, à l'échelle du pays, d'une solution informatique permettant une gestion sans faille des données relatives aux tests et aux vaccinations ? Une base légale est-elle nécessaire ?

8. Pour lever progressivement les mesures de restrictions, il est nécessaire de pouvoir tracer efficacement les contacts dans tous les cantons. Comment pourrait-on élargir les possibilités techniques pour améliorer le système ? Comment pourrait-on tirer parti de l'application SwissCovid à cette fin ?

9. Le Conseil fédéral compte-t-il adapter la loi pour que les organisateurs privés puissent conditionner l'accès à leurs évènements à l'utilisation de cette application ?

10. Il faut rapidement mettre en place une solution pour que les personnes qui le veulent puissent prouver électroniquement qu'elles ne représentent pas de risque (par ex. parce qu'elles sont vaccinées, qu'elles présentent suffisamment d'anticorps après avoir été infectées ou qu'elles ont été récemment testées négatives). Quand le Conseil fédéral entend-il créer les conditions techniques et juridiques nécessaires à l'élaboration d'une solution qui ne puisse pas être détournée à des fins frauduleuses ?

Porte-parole: Humbel

12.03.2021 Réponse du Conseil fédéral.

17.03.2021 Conseil national. Liquidé

x **21.3049** ***n*** Ip.u. **Groupe des Verts. Améliorer la gestion des données dans le cadre de la pandémie de Covid-19** (03.03.2021)

Nous voulons tous sortir rapidement de la pandémie de COVID-19. Mais cette sortie doit être contrôlée. Les secteurs touchés ont besoin de perspectives et la population d'une stratégie tangible. C'est pourquoi différentes mesures d'urgence doivent être prises, notamment dans les domaines des données de base, de la numérisation, ainsi que des stratégies de dépistage et de vaccination.

Nous prions le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Pour lever les mesures de restriction par étapes, il est nécessaire de disposer d'indicateurs clairs, cohérents et compréhensibles qui fournissent quotidiennement une vue d'ensemble de toutes les données pertinentes pour évaluer la situation épidémiologique. Pour le Conseil fédéral, quels doivent être ces indicateurs ?

2. Pour lever progressivement les mesures de restrictions, il est nécessaire de pouvoir tracer efficacement, y compris à rebours, les contacts dans tous les cantons. Comment pourrait-on élargir les possibilités techniques pour gagner en efficacité au moyen des notations des systèmes cantonaux ? Comment pourrait-on utiliser l'application SwissCovid pour simplifier les travaux de traçage ?

3. Quand disposerons-nous enfin d'informations fiables sur les lieux propices à la propagation du virus ?

4. Quels effets une stratégie ciblée de dépistage de masse et un traçage des contacts efficace peuvent-ils avoir sur les différentes étapes de réouverture aux niveaux cantonal et fédéral ? Le Conseil fédéral est-il aussi d'avis que les tests doivent être gratuits pour tout le monde ?

5. A quels développements s'attend-on dans le domaine des tests, en particulier sérologiques ?

6. Quand disposerons-nous, à l'échelle du pays, d'une solution informatique capable de gérer sans faille les données relatives aux dépistages et aux vaccinations et permettant aux personnes concernées et aux services de dépistage et de vaccination de saisir et consulter les résultats de tests et les vaccins effectués ?

7. La mise en place d'un passeport vaccinal est en discussion. Le Conseil fédéral estime-t-il aussi qu'elle nécessiterait la création d'une base légale explicite ?

Porte-parole: Trede

12.03.2021 Réponse du Conseil fédéral.

17.03.2021 Conseil national. Liquidé

x **21.3050** ***n*** Ip.u. **Groupe vert'libéral. Meilleure gestion des données pour faire face à la situation sanitaire** (03.03.2021)

Les douze derniers mois nous ont montré que la crise du virus coronaire allait indéniablement durer.

D'où les questions suivantes :

1. Où les données sont-elles encore saisies ou transférées manuellement ? Où le passage au numérique a-t-il déjà eu lieu ?

2. La méthodologie selon laquelle les tests ont été effectués (en particulier, le type de test utilisé et la raison du dépistage : symptômes, tests de masse, demande d'un tiers) est-elle aussi saisie et évaluée lorsque des résultats sont transmis ?

3. Des études transversales aléatoires sont-elles prévues ? En d'autres termes, prévoit-on d'étudier des tests sélectionnés au hasard, ce afin d'éviter les distorsions des autres méthodes d'analyse ?

4. Comment le Conseil fédéral peut-il faire en sorte qu'une stratégie de dépistage similaire à celle des Grisons, recourant notamment à des tests groupés (pooling), soit rapidement mise en oeuvre dans tous les cantons ? Les tests groupés sont-ils déjà couramment utilisés dans l'administration fédérale ? Si non, est-ce prévu ?

5. Comment fonctionne le traçage supracantonal des contacts ? Quand les différentes solutions pourront-elles échanger des données entre elles de manière standardisée et éventuellement automatisée ? Prévoit-on d'améliorer le traçage des contacts au niveau international, en particulier dans les régions frontalières, par exemple en échangeant des données ?

6. Le Conseil fédéral est-il disposé à adresser aux cantons des recommandations claires qui permettraient de retracer les contacts jusqu'au moment de l'infection ?

7. le Conseil fédéral est-il disposé à assouplir ou supprimer les quarantaines si des mesures alternatives, comme des tests volontaires quotidiens, permettent d'obtenir un résultat équivalent ?

8. Des données sont-elles aussi collectées systématiquement sur les effets à long terme, en particulier sur le fameux covid long ? Ces cas font-ils l'objet d'une détection active ? Les données collectées sont-elles mises à la disposition de la recherche et des milieux médicaux ?

9. Quelles sont les données échangées avec d'autres pays, notamment à des fins de recherche ? Nos chercheurs ont-ils également accès aux données d'autres pays ?

Porte-parole: Moser

12.03.2021 Réponse du Conseil fédéral.

17.03.2021 Conseil national. Liquidé

x **21.3051** ***n*** Ip.u. **Büchel Roland. Stratégie du Conseil fédéral en réponse à l'épidémie de coronavirus** (03.03.2021)

1. Le Conseil fédéral est-il prêt, dans la foulée de l'adoption de la déclaration du Conseil national (21.028), à ouvrir les restaurants dès le 22 mars 2021 ?

2. Le Conseil fédéral est-il prêt, dans la foulée de l'adoption de la déclaration du Conseil national (21.028), à ouvrir les établissements et les installations accessibles au public des domaines de la culture, du divertissement, des loisirs et du sport dès le 22 mars 2021 ?

3. Le Conseil fédéral est-il prêt à transformer l'obligation du travail à domicile en recommandation dès le 22 mars 2021 ?

4. Le Conseil fédéral est-il prêt à permettre aux cantons, dans lesquels le nombre d'infections diminue, d'assouplir les mesures de lutte contre le COVID-19 dès le 22 mars 2021, s'ils adoptent une stratégie de test ou de vaccination ou encore d'autres mesures appropriées visant à combattre l'épidémie ?

5. Le Conseil fédéral est-il prêt à revenir sur sa non-stratégie en réponse à l'épidémie de coronavirus et à présenter au Parlement une stratégie d'ouverture fondée sur des preuves scientifiques, afin de revenir à la normalité ?

12.03.2021 Réponse du Conseil fédéral.

17.03.2021 Conseil national. Liquidé

x **21.3052** ***n*** Ip.u. **Groupe socialiste. Améliorer les capacités de production des vaccins anti-Covid-19 et faciliter partout dans le monde l'accès à ces derniers!** (03.03.2021)

1. Pourquoi le Conseil fédéral s'oppose-t-il à une suspension temporaire des brevets sur les vaccins anti-COVID-19 telle qu'elle est proposée par l'OMS ?

2. Pourquoi la Suisse n'a-t-elle pas rejoint l'" Appel à la solidarité " lancé par l'OMS, qui appelle à mettre en commun au niveau mondial les savoirs et les ressources pour mieux lutter contre la pandémie de COVID-19 ?

3. Les organisations internationales qui unissent leurs forces au sein de l'ACT Accelerator (dispositif visant à accélérer l'accès aux outils de lutte contre le COVID-19) ont besoin de 27 milliards de dollars supplémentaires pour contenir la pandémie en 2021. Pourquoi la Suisse ne s'engage-t-elle pas davantage ici sur le plan financier ? Le Conseil fédéral est-il prêt dans un avenir proche à soumettre au Parlement une demande de crédit supplémentaire ?

4. A elle seule, l'initiative COVAX a encore besoin de 22 milliards de dollars pour pouvoir remplir ses missions. Or, la contribution de la DDC n'est à ce jour que de 20 millions de francs. Pourquoi la Suisse ne participe-t-elle pas ici davantage ?

5. Que fait le Conseil fédéral pour s'assurer du respect des critères adoptés dans le cadre de l'initiative COVAX en vue de garantir une répartition équitable des vaccins ?

6. Est-il disposé à mettre gratuitement à la disposition de COVAX les doses de vaccin excédentaires ?

7. Quelles mesures entend-il prendre pour accroître les capacités de production des vaccins au niveau national ?

8. Où en est-on de l'accord sanitaire Suisse-UE ?

Porte-parole: Molina

12.03.2021 Réponse du Conseil fédéral.

17.03.2021 Conseil national. Liquidé

21.3053 ***é*** Mo. **Salzmann. Non aux importations de lait destiné à la production de fromage** (03.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier les dispositions et les ordonnances douanières de manière à ce qu'il soit interdit d'importer du lait en Suisse en vue de le perfectionner pour produire du fromage.

21.3054 ***é*** Mo. **Juillard. Service à domicile de La Poste. En rester au système initial pour ne pas péjorer les prestations à l'ensemble de la population et ne pas creuser le fossé numérique entre les générations** (03.03.2021)

Le Conseil fédéral est invité à intervenir auprès de La Poste pour qu'elle maintienne le processus actuel de son service à domicile afin garantir le service universel à toutes les générations de la population et dans toutes les régions du pays conformément à l'ordonnance révisée sur La Poste du 29 août 2012.

Cosignataires: Bauer, Baume-Schneider, Engler, Fässler Daniel, Français, Gapany, Graf Maya, Reichmuth, Rieder, Salzmann, Vara, Würth (12)

21.3055 ***n*** Mo. **Dettling. Non aux importations de lait destiné à la production de fromage** (03.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier les dispositions et les ordonnances douanières de manière à ce qu'il soit interdit d'importer du lait en Suisse en vue de le perfectionner pour produire du fromage.

Cosignataires: Friedli Esther, Gafner, Grin, Haab, Huber, Page, Ritter, Rösti, von Siebenthal (9)

21.3056 ***n*** Ip. **Romano. Suppression de l'AG pour étudiants. Quelles nouvelles solutions?** (03.03.2021)

Depuis le 13 décembre 2020, les étudiants âgés de 25 à 30 ans ne peuvent plus acheter d'AG Junior pour étudiants à prix réduit (2605 francs au lieu de 3860 francs).

Selon l'OFS, l'âge moyen à l'obtention d'un master est de 27,1 ans dans les hautes écoles universitaires ; il atteint même 29,5 ans dans les hautes écoles spécialisées. A cet âge, environ 84 % des étudiants exercent une activité rémunérée à côté de leurs études. Les revenus ainsi dégagés sont généralement faibles et permettent difficilement d'acquérir un AG au tarif normal. Les étudiants consacrent en effet beaucoup de temps à leurs études et ne peuvent travailler qu'à un taux d'occupation réduit. En outre, les emplois d'étudiants ou les stages n'offrent que des salaires modestes. L'AG Junior représentait donc pour de nombreux étudiants le seul moyen de se déplacer en transports publics jusqu'à leur lieu d'études. La suppression de l'AG Junior pour étudiants touche particulièrement les jeunes des régions montagneuses ou des régions périphériques, comme le Tessin. Les coûts croissants des transports publics, notamment ceux engendrés par la suppression de l'AG Junior pour étudiants, frappent ces personnes de manière disproportionnée et mettent en danger le principe du libre choix des études.

La Confédération ne peut pas intervenir directement sur le prix des abonnements, mais elle peut en revanche fixer des principes directeurs aux Chemins de fer fédéraux par le truchement des Objectifs stratégiques assignés aux CFF. L'introduction d'un AG pour étudiants durant la période 2023-2026 serait également bénéfique pour l'environnement et l'économie, étant donné que ces personnes deviendront à terme des usagers fidèles des transports publics.

1. La cheffe du DETEC et l'Alliance Swisspass ont-ils déjà mené des discussions sur des questions tarifaires, en particulier concernant l'AG Junior pour étudiants qui vient d'être supprimé ?

2. Lors de ces discussions, ont-ils trouvé d'autres solutions à compter de décembre 2021 pour les étudiants âgés de 25 à 30 ans ?

3. Le Conseil fédéral envisage-t-il d'intégrer la question des tarifs réduits pour les étudiants dans ses Objectifs stratégiques assignés aux CFF de 2023 à 2026 ?

4. Le Conseil fédéral voit-il dans la suppression de l'AG Junior pour étudiants une forme d'inégalité de traitement entre les étudiants provenant des régions de formation centrales et ceux des régions périphériques ?

21.3057 ***n*** Ip. **Locher Benguerel. Nouvel objectif de 40 pour cent de femmes dans les organes de direction suprêmes des entreprises proches de la Confédération** (03.03.2021)

Le 25 novembre 2020, le Conseil fédéral a décidé que les femmes devaient être davantage représentées dans les organes de direction suprêmes des entreprises et des établissements proches de la Confédération. La part minimale des femmes dans les organes de direction avait été fixée à 30 % en 2015 ; elle devra passer à 40 % d'ici à fin 2023 pour les 27 entreprises proches de la Confédération, comme La Poste, les CFF ou encore la SSR. Les entreprises qui s'écarteraient de cette cible lors d'une nouvelle nomination devront s'en expliquer et justifier leur choix. A l'heure actuelle, la part des femmes dans les organes de direction n'est que de 20 % ; l'objectif initial de 30 % n'a donc pas été réalisé. Le nouveau taux fixé par le Conseil fédéral, plus ambitieux que celui qui s'applique aux entreprises cotées en Bourse (30 %), est un excellent signal, car l'égalité effective entre hommes et femmes ne pourra être atteinte qu'en fixant des objectifs contraignants.

Plusieurs questions se posent néanmoins :

1. Pourquoi l'objectif initial de 30 % n'a-t-il pas été atteint ?

2. Quelles mesures concrètes le Conseil fédéral compte-t-il prendre pour atteindre le nouvel objectif de 40% d'ici à fin 2023 ?

3. Un suivi sera-t-il mis en place durant les trois prochaines années afin de surveiller la mise en oeuvre de cet objectif ?

4. Sous quelle forme sera-t-il rendu compte de la réalisation de cet objectif ?

5. Parmi les membres des organes de direction des entreprises proches de la Confédération, combien sont nommés par le Conseil fédéral ?

Cosignataires: Brenzikofer, Feri Yvonne, Friedl Claudia, Funiciello, Graf-Litscher, Gysi Barbara, Marti Min Li, Munz, Pult, Schneider Schüttel, Storni, Wasserfallen Flavia, Weichelt-Picard, Widmer Céline (14)

28.04.2021 Réponse du Conseil fédéral.

21.3058 ***n*** Ip. **Baumann. Les restrictions relatives au travail d'information et d'éducation s'appliquent-elles à toutes les ONG?** (03.03.2021)

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Les frontières entre activité politique et travail d'information et d'éducation sont floues. Sur la base de quels critères le Conseil fédéral les fixe-t-il actuellement pour ce qui est des ONG oeuvrant dans l'agriculture ?

2. Les ONG concernées assurent que les fonds sont comptabilisés séparément. Le Conseil fédéral est-il certain qu'aucune subvention fédérale ne sert à financer des activités politiques ? Des synergies peuvent-elles vraiment être exclues s'agissant de l'infrastructure, de la communication et de la gestion des ressources humaines ?

3. Y a-t-il un risque que les activités financées par des fonds publics permettent aussi aux activités de relations publiques et aux campagnes autofinancées par ces ONG de gagner en portée et en poids politique, causant par là une déformation de l'opinion ?

4. Le Conseil fédéral envisage-t-il d'appliquer la nouvelle règle de la DDC à toutes les ONG bénéficiant de contributions fédérales, dans un souci d'égalité de traitement ? Si non, pourquoi pas ? Quelles en seraient les conséquences pour l'agriculture et pour les ONG travaillant dans ce domaine ?

5. Promouvoir les ventes, c'est un travail d'information et d'éducation (sous forme de publicité) effectué par des ONG et cofinancé par la Confédération. Si la nouvelle règle est appliquée, la participation à la promotion des ventes devra-t-elle cesser ?

6. La publicité dissimule certains aspects négatifs, par exemple dans les domaines d'actualité politique que sont la protection de la santé, celle des animaux et celle de l'environnement. La promotion des ventes n'a donc rien d'apolitique et est parfois en contradiction avec les objectifs de la Confédération. Le Conseil fédéral est-il prêt à cesser ou à adapter la promotion des ventes s'agissant des produits d'origine animale ?

21.3059 ***n*** Mo. **Hurni. Éviter les faux départs de caisse maladie** (03.03.2021)

Il est demandé que la LaMal ou une des ordonnance y-relative soit modifiée afin de garantir que l'assuré ne soit pas empêché de changer de caisse maladie à cause d'impayés en introduisant un court délai de grâce après le changement de caisse pour régulariser sa situation envers l'ancienne caisse.

Cosignataires: Crottaz, Gysi Barbara, Marra, Marti Min Li, Munz, Schneider Schüttel, Storni, Wyss (8)

21.3060 ***n*** Ip. **Hurni. Assureurs et soignants. Une seule et même structure?** (03.03.2021)

Nous prions le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes quant aux modèles d'assurance de base analogues à FAVORIT TELMED :

1. Combien de modèles de ce type existent en Suisse?

2. Est-il normal qu'une structure prodigue des conseils de santé liés à d'éventuelles pathologies sans garantie que ces conseils soient prodigués par un professionnel de la santé ?

3. Peut-on considérer Santé24 comme un fournisseur de prestations ? Cas échéant, est-il normal qu'un fournisseur de prestation appartienne à une assurance-maladie?

4. La clause des conditions spéciales visant à éviter de faire passer Santé24 pour un fournisseur de soins est-elle crédible et conforme à la bonne foi?

5. Si vraiment Santé24 n'est pas fournisseur de prestations, alors FAVORIT TELMED n'est pas un modèle de restriction du choix de fournisseur mais bien de restriction d'accès au fournisseur : est-ce un modèle conforme au système LAMAL ?

6. Comment le Conseil fédéral évalue-t-il une structure qui fournit à la fois des prestations de santé et des prestations d'assurance sous l'angle de la protection des données ?

Cosignataires: Crottaz, Gysi Barbara, Marra, Marti Min Li, Munz, Schneider Schüttel (6)

21.3061 ***n*** Ip. **Hurni. Streaming musical et soutien aux créateurs de contenus. Mauvaise note pour la Suisse** (03.03.2021)

Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Comment se positionne-il par rapport à la situation précaire des personnes travaillant dans la production musicale et qui évoluent dans un système où leur rémunération est injustement disproportionnée au regard des bénéfices engendrés par des plateformes telles que Spotify, Apple Music, Amazon...

2. Quelle est l'importance économique de la production musicale suisse au regard de la consommation de musique, en particulier sur les plateformes de diffusion de contenus ?

3. Le Conseil fédéral pourrait-il envisager de proposer en ce qui concerne la musique les mêmes règles qui sont prévues dans la loi sur le cinéma ?

4. S'il ne juge pas de telles mesures nécessaires, qu'est-ce qui justifie pour lui un traitement différencié des deux milieux précités ?

5. Le Conseil fédéral peut-il aujourd'hui s'engager publiquement et au niveau d'instances internationales telle que l'OCDE pour que des règles solides, notamment de taxation, soit mises sur pied pour "capter" une partie du bénéfice important des GAFA afin de pouvoir le redistribuer notamment au soutien à celles et ceux qui créent la véritable matière première utilisée par ces GAFA ?

Cosignataires: Friedl Claudia, Gysi Barbara, Marti Min Li, Schneider Schüttel, Storni, Widmer Céline (6)

21.3062 ***n*** Ip. **Streiff. Financement climatique suisse. Effets positifs sur la biodiversité** (03.03.2021)

Le sommet " One Planet ", organisé pour la quatrième fois par la France, la Banque mondiale et les Nations Unies, s'est déroulé le 11 janvier 2021 à Paris. Au regard du recul dramatique de la biodiversité dans le monde, l'édition de cette année était dédiée au thème de la biodiversité. Cet événement virtuel, lors duquel la Suisse était représentée officiellement par la directrice de l'OFEV, a débouché sur une série d'initiatives concrètes et sur des engagements financiers d'acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux visant à enrayer la régression de la biodiversité et à souligner l'urgence d'une action politique, en amont de la prochaine grande conférence des Nations Unies sur la biodiversité (CBD COP-15).

Parmi les diverses initiatives annoncées, il faut relever en particulier la création de la " High Ambition Coalition for Nature and People ", emmenée par la France, la Grande-Bretagne et le Costa Rica. La France et la Grande-Bretagne ont par ailleurs déclaré qu'elles consacreraient désormais 30 % de leur financement climatique à la protection et au maintien de la biodiversité et des écosystèmes. Ajoutons que les changements climatiques et le recul de la biodiversité développent des effets cumulés et que les solutions climatiques reposant sur la protection, la restauration et l'exploitation des forêts, des prairies et des zones humides peuvent fournir jusqu'à un tiers des réductions d'émissions nécessaires d'ici 2030 pour atteindre les objectifs climatiques de l'accord de Paris. L'Agence Française de développement s'est enfin fixé pour but de faire passer à 30 % d'ici 2025 sa participation au financement climatique en faveur de la biodiversité.

Je prie dès lors le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Par quels moyens s'assurera-t-il que le financement de la Suisse destiné à la protection du climat et de la biodiversité sera mieux harmonisé dans sa conception et ses priorités ?

2. Quel est selon lui le potentiel des effets positifs sur la biodiversité que recèle le financement climatique suisse ?

3. Comment compte-t-il mobiliser d'avantage les investisseurs publics et privés en faveur de solutions climatiques reposant sur les mesures naturelles citées plus haut ?

Cosignataires: Gugger, Studer (2)

21.3063 ***n*** Mo. **Romano. Numérisation et développement des appels d'urgence suisses** (03.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner et d'adapter, si nécessaire, les bases légales qui permettront la poursuite du développement et la numérisation des appels d'urgence en Suisse et d'assumer un rôle subsidiaire de coordination si celle-ci est essentielle. En particulier, un accès sans barrières doit être offert.

Cosignataires: Bregy, Candinas, Quadri, Roduit (4)

28.04.2021 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

21.3064 ***n*** Mo. **Mäder. Numérisation et développement des appels d'urgence suisses** (03.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de créer les bases légales qui permettront la poursuite du développement et la numérisation des appels d'urgence en Suisse et d'assumer un rôle subsidiaire de coordination dans ce contexte. En particulier, un accès sans barrières doit être offert.

Cosignataires: Bellaïche, Brunner, Fischer Roland, Flach, Gredig, Grossen Jürg, Matter Michel, Mettler, Moser, Pointet (10)

28.04.2021 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

21.3065 ***n*** Mo. **Grüter. Numérisation et développement des appels d'urgence suisses** (03.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de créer les bases légales qui permettront la poursuite du développement et la numérisation des appels d'urgence en Suisse et d'assumer un rôle subsidiaire de coordination dans ce contexte. En particulier, un accès sans barrières doit être offert.

Cosignataires: Andrey, Giezendanner, Guggisberg, Hess Erich, Rüegger (5)

28.04.2021 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

21.3066 ***n*** Mo. **Giacometti. Numérisation et développement des appels d'urgence suisses** (03.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de créer les bases légales qui permettront la poursuite du développement et la numérisation des appels d'urgence en Suisse et d'assumer un rôle subsidiaire de coordination dans ce contexte. En particulier, un accès sans barrières doit être offert.

Cosignataires: Cattaneo, Cottier, de Montmollin, de Quattro, Eymann, Farinelli, Fiala, Fluri, Gössi, Jauslin, Markwalder, Moret Isabelle, Portmann, Riniker, Sauter, Schilliger, Schneeberger, Silberschmidt, Vincenz, Wasserfallen Christian, Wehrli (21)

28.04.2021 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

21.3067 ***n*** Mo. **Piller Carrard. Numérisation et développement des appels d'urgence suisses** (03.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de créer la base légale pour la poursuite du développement et de la numérisation des appels d'urgence suisses et d'assumer un rôle de coordination à cet égard. En particulier, une offre sans barrières doit être rendue possible.

Cosignataires: Crottaz, Fehlmann Rielle, Feri Yvonne, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Locher Benguerel, Marra, Marti Min Li, Munz, Pult, Reynard, Schneider Schüttel, Storni, Widmer Céline (14)

28.04.2021 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

21.3068 ***n*** Mo. **Andrey. Numérisation et développement des appels d'urgence suisses** (03.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de créer les bases légales qui permettront la poursuite du développement et la numérisation des appels d'urgence en Suisse et d'assumer un rôle subsidiaire de coordination dans ce contexte. En particulier, un accès sans barrières doit être offert.

Cosignataires: Brélaz, Glättli, Porchet, Prelicz-Huber, Schlatter, Töngi, Weichelt-Picard (7)

28.04.2021 Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

21.3069 ***n*** Po. **Gysin Greta. Assemblée fédérale. Commémoration officielle des victimes du Covid-19** (04.03.2021)

Le Bureau du Conseil national est chargé d'organiser une cérémonie commémorative officielle pour les victimes du COVID-19 et leurs proches. Cette commémoration des victimes de la plus grande crise sanitaire des dernières années pourra être organisée en collaboration avec le Conseil fédéral et aura lieu lorsque la situation épidémiologique le permettra.

21.3070 ***n*** Ip. **Maitre. Livraison de données statistiques par les assureurs-maladie à l'OFSP. Pourquoi rémunérer ce qui doit être fourni gratuitement?** (04.03.2021)

Depuis le 1er janvier 2008, des contrats de livraison de données ont été régulièrement conclus par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et l'Office fédéral de la statistique (OFS), d'abord avec l'association santésuisse, puis avec l'entreprise SASIS SA, qui a été fondée le 4 décembre 2008 et dont l'unique actionnaire est santésuisse.

Le 1er contrat a été conclu avec santésuisse pour 17 mois, soit du 1er janvier 2008 au 31 mai 2009. Les honoraires versés à santésuisse se sont élevés à CHF 172 160 TTC.

Le 2ème contrat a été conclu avec SASIS SA à nouveau pour 17 mois, soit du 1er janvier 2009 au 31 mai 2010. Les honoraires versés à SASIS SA se sont élevés à CHF 236 720 TTC.

Les 6 contrats suivants ont tous été conclus pour une année, soit du 1er juin 2010 au 31 mai 2016. La rémunération annuelle versée à SASIS SA est restée inchangée à quelque CHF 236 000 TTC.

Le 9ème contrat a été conclu pour trois ans, soit du 1er juin 2016 au 31 mai 2019. La rémunération annuelle est restée inchangée.

Le 10ème contrat a été signé en novembre 2019, avec effet rétroactif au 1er juin 2019. Il est valable pendant quatre ans, jusqu'au 31 mai 2023. La rémunération annuelle est restée inchangée.

L'article 23 de la LAMal instaure le principe de la gratuité s'agissant de la fourniture des informations statistiques par les assureurs-maladie. En outre, selon cette disposition, c'est l'OFS lui-même qui est chargé de collecter et de traiter les données puis d'établir les statistiques en lien avec la LAMal.

L'article 28, alinéa 5, de l'ordonnance sur l'assurance-maladie insiste, quant à lui, sur le fait que les assureurs-maladie doivent fournir à l'OFSP à leurs frais et de manière exacte et complète les données nécessaires à la surveillance.

1. Alors que la LAMal impose la gratuité s'agissant de la livraison des données nécessaires à l'évaluation de l'efficacité de l'assurance-maladie obligatoire et à l'exercice des tâches de surveillance par l'OFSP, pourquoi cet office rémunère-t-il depuis de nombreuses années une société privée détenue par une association d'assureurs-maladie?

2. Dès lors que la LAMal prescrit que c'est l'OFS qui doit collecter et traiter les données fournies par les assureurs-maladie puis établir les statistiques relatives à l'assurance-maladie obligatoire, qu'est-ce qui autorise l'OFSP et l'OFS à ne pas appliquer cette base légale?

Cosignataire: Feller (1)

21.3071 ***n*** Ip. **Feller. Assurance-maladie obligatoire. Les conflits d'intérêts de l'OFSP ne sont-ils pas manifestes?** (04.03.2021)

Depuis le 1er janvier 2008, des contrats de livraison de données ont été régulièrement conclus par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et l'Office fédéral de la statistique (OFS), d'abord avec l'association santésuisse, puis avec l'entreprise SASIS SA, qui a été fondée le 4 décembre 2008 et dont l'unique actionnaire est santésuisse.

Le 1er contrat a été conclu avec santésuisse pour 17 mois, soit du 1er janvier 2008 au 31 mai 2009. Les honoraires versés à santésuisse se sont élevés à CHF 172 160 TTC.

Le 2ème contrat a été conclu avec SASIS SA à nouveau pour 17 mois, soit du 1er janvier 2009 au 31 mai 2010. Les honoraires versés à SASIS SA se sont élevés à CHF 236 720 TTC.

Les 6 contrats suivants ont tous été conclus pour une année, soit du 1er juin 2010 au 31 mai 2016. La rémunération annuelle versée à SASIS SA est restée inchangée à quelque CHF 236 000 TTC.

Le 9ème contrat a été conclu pour trois ans, soit du 1er juin 2016 au 31 mai 2019. La rémunération annuelle est restée inchangée.

Le 10ème contrat a été signé en novembre 2019, avec effet rétroactif au 1er juin 2019. Il est valable pendant quatre ans,

jusqu'au 31 mai 2023. La rémunération annuelle est restée inchangée.

1. Il est dorénavant de notoriété publique que l'OFSP et l'OFS rémunèrent une société privée détenue par une association d'assureurs-maladie en vue de l'obtention des données nécessaires à l'évaluation de l'efficacité de la LAMal ainsi qu'à la surveillance des assureurs-maladie. Est-ce que l'OFSP, qui est l'autorité de surveillance des assureurs-maladie, ne se retrouve pas dans un conflit d'intérêts ? Est-ce que l'impartialité dont l'OFSP doit faire preuve face aux divers acteurs du domaine de la santé (médecins, hôpitaux, cantons, etc.) ne se retrouve pas réduite à néant ?

2. Pourquoi l'OFSP et l'OFS ont-ils soudainement conclu, en 2016, un contrat valable pendant trois ans ? Et pourquoi ces deux offices ont-ils conclu en 2019 un contrat valable pendant quatre ans ? Le chef du Département fédéral de l'intérieur, a-t-il validé ces changements ?

3. Le contrat le plus récent, signé par les parties concernées en novembre 2019, s'est appliqué de façon rétroactive au 1er juin 2019. Comment justifier un effet rétroactif de quelque six mois ? Est-ce que des données ont été livrées par SASIS SA, contre rémunération, entre les mois de juin et de novembre 2019 ?

Cosignataire: Maitre (1)

21.3072 *n* Mo. **Schneider-Schneiter. Pour une coopération au développement d'avenir grâce à l'électrification durable** (04.03.2021)

Une production d'électricité durable et sûre est une condition essentielle du développement économique et social d'un pays.

Le Conseil fédéral est donc chargé de promouvoir et de soutenir l'électrification durable du continent africain, en particulier de ses zones rurales, dans le cadre de la coopération au développement bilatérale et multilatérale (pays prioritaires au regard de la stratégie de la coopération internationale).

Cosignataires: Badertscher, Binder, Bourgeois, Bregy, Brenzikofer, Bulliard, Candinas, Cattaneo, Crottaz, Eymann, Fischer Roland, Friedl Claudia, Funiciello, Girod, Glanzmann, Gmür Alois, Grüter, Gschwind, Gugger, Hess Lorenz, Humbel, Jauslin, Kamerzin, Kutter, Maitre, Molina, Moser, Müller Leo, Müller-Altermatt, Nordmann, Nussbaumer, Paganini, Pfister Gerhard, Ritter, Romano, Roth Franziska, Roth Pasquier, Schilliger, Seiler Graf, Siegenthaler, Stadler, Streiff, Walder, Wasserfallen Christian, Wasserfallen Flavia, Wehrli, Wismer Priska (47)

21.3073 *n* Po. **Fehlmann Rielle. Maisons d'accueil pour femmes victimes de violence. Pour un financement correspondant aux besoins** (04.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner l'opportunité de mettre en place une base légale limitée dans le temps afin de débloquer un crédit d'engagement pour le financement de maisons pour femmes victimes de violence domestique.

Il est maintenant établi que la violence à l'égard des femmes et la violence domestique est une triste réalité en Suisse. En 2018, les statistiques policières de la, criminalité ont fait état d'un niveau de violence domestique particulièrement élevé avec 18 522 cas, soit 8,8 % de plus que l'année précédente.

Il est également à craindre qu'avec la pandémie de Covid-19 et le semi-confinement, la situation ait empiré.

Il faut saluer le fait que le Conseil fédéral ait affirmé sa volonté de renforcer les mesures de lutte contre la violence à l'égard des femmes avec notamment l'ordonnance visant à soutenir des campagnes nationales de sensibilisation, des mesures de formation et une meilleure coordination entre les différents acteurs.

Parmi les instruments indispensables poix protéger les femmes et les enfants victimes de violences conjugales et domestiques et les aider à se reconstruire, il faut citer les maisons et centres d'accueil pour femmes. Or, celles-ci sont très sollicitées et ne peuvent répondre à toutes les demandes. Les 19 maisons d'hébergement de femmes en Suisse ont dû refuser environ 500 demandes en 2018 (source : étude de la CDAS). La même CDAS (Conférence des directrices et directeurs des affaires sociales des cantons) et le Bureau fédéral de l'égalité (BFEG) ont commandité une etude sur l'analyse des besoins en matière de maisons d'accueil qui souligne notamment les disparités de financement entre les cantons tant sur le plan quantitatif que sur la forme (aide à la. personne, subvention d'institutions, etc.)

Il est donc hautement souhaitable que la Confédération s'engage aussi clans le financement de ce type de structures afin de répondre aux besoins, de les stabiliser et de donner une impulsion aux cantons moins bien dotés dans ce domaine mais où les besoins Se font sentir.

On peut penser par analogie au programme d'impulsion pour les crèches que le Parlement a voté à deux reprises et qui a contribué à créer 30 000 places entre 2003 et 2011.

Cosignataires: Crottaz, Feri Yvonne, Friedl Claudia, Funiciello, Gysi Barbara, Locher Benguerel, Marra, Munz, Piller Carrard, Pult, Schneider Schüttel, Storni (12)

21.3074 *n* Ip. **Pointet. Des données de qualité pour comprendre la situation!** (04.03.2021)

Nous le voyons dans la situation actuelle du COVID, cela a été aussi mis en évidence dans l'exercice du Réseau National de Sécurité 2019, que la communication de crise est essentielle. Si nous voulons que les mesures prises soient acceptées par la population il faut soigner la communication et comprendre la situation.

La compréhension de la situation passe par des données pertinentes et une interprétation pointue des dites données. Le travail de levée et traitement des données est un exercice délicat et un manque de qualité peut mener à une distorsion critique de la perception de la situation.

Dès lors je désire poser les questions suivantes au Conseil fédéral:

Dans le cadre de la crise du COVID:

1. qui détermine les mesures pertinentes à lever ?

2. comment et par qui est assurée la qualité du processus de détermination ?

3. qui détermine les méthodes de collecte des données ?

4. comment et par qui est assurée la qualité de la collecte ?

5. avec quels moyens techniques les données ont étés transmises à l'administration fédérale, est-ce que de nouveaux moyens techniques ont dû être mis en place ?

6. qui détermine les méthodes d'agrégation et de présentation des données récoltées ?

7. qui vérifie la pertinence des résultats présentés en rapport des connaissances scientifiques ?

21.3075 ***n*** Ip. **Nicolet. Un programme d'encouragement à l'adaptation des gares et arrêts ferroviaires pour les personnes handicapées serait-il envisageable?** (04.03.2021)

Une récente publication de l'OFT (Office Fédéral des Transports) faisait état de l'avancement des travaux concernant l'adaptation des gares et arrêts ferroviaires pour les personnes handicapées.

A ce jour il est agréable de constater que de nombreuses compagnies de chemins de fer ont entrepris les travaux, permettant aux personnes à mobilité réduite, aux parents avec des poussettes, aux personnes accidentées ou aux seniors d'accéder dans le train de plain-pied dans plus de 870 endroits en Suisse.

Il ressort toutefois que plus de 920 gares ne sont pas encore adaptées aux personnes à mobilité réduite, et au rythme actuel il faudrait plus de 17 ans pour que ces adaptations aboutissent.

Malgré la pression mise par l'OFT auprès des compagnies de chemins de fer concernées, le délai d'adaptation réglementaire risque d'être dépassé dans plus de 300 endroits. Les raisons évoquées sont le manque de ressources en matière de planification et de personnel, de plus avec les conséquences économiques de la crise sanitaire actuelle, il est probable que des questions financières viennent encore retarder ces travaux d'adaptation.

Mon objectif n'est pas de pointer du doigt les compagnies ferroviaires concernées mais bien de proposer des solutions afin de faire progresser rapidement et efficacement ces travaux d'adaptation, par un programme d'impulsion et d'encouragement au travers duquel la Confédération pourrait apporter une contribution financière ainsi que des compétences, notamment en matière de planification.

Je demande donc au Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Le Conseil fédéral entend-il épauler les compagnies ferroviaires afin de faire accélérer l'adaptation des gares pour les personnes à mobilité réduite ?

2. Un programme d'impulsion et d'encouragement, pourrait-il contribuer à accompagner ces adaptations ?

3. Un système de contribution financière de la Confédération en guise d'impulsion ponctuelle, pourrait-il être envisagé afin d'accélérer ces adaptations ?

Je remercie le Conseil fédéral pour les réponses qu'il pourra apporter et pour les solutions qu'il pourra proposer visant à l'accélération des adaptations des gares et arrêts ferroviaires concernés.

21.04.2021 Réponse du Conseil fédéral.

21.3076 ***n*** Po. **Storni. Évolution du trafic marchandises à travers les Alpes. Actualisation des scénarios** (04.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de revoir les prévisions concernant l'évolution du trafic marchandises à travers les Alpes pour les 20 et 30 prochaines années, compte tenu de l'évolution démographique, des nouvelles réalités géopolitiques, économiques et socioéconomiques, des corridors transeuropéens TEN-T en voie de réalisation et de la nouvelle route de la soie.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Atici, Bendahan, Cattaneo, Clivaz Christophe, Crottaz, Farinelli, Fehlmann Rielle, Fivaz Fabien, Fridez, Funiciello, Graf-Litscher, Gysi Barbara, Gysin Greta, Klopfenstein Broggini, Maillard, Marchesi, Marra, Munz, Nordmann, Nussbaumer, Piller Carrard, Pult, Quadri, Regazzi, Reynard, Romano, Schaffner, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Trede, Wasserfallen Christian, Wasserfallen Flavia (33)

21.3077 ***n*** Mo. **Grin. Une campagne nationale de sensibilisation et de prévention, en collaboration avec les cantons, contre le fléau actuel qu'est le littering** (04.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé d'organiser une campagne nationale d'information et de sensibilisation, coordonnée avec les cantons sur les dangers et les conséquences du littering. (Déchets jetés dans la nature)

Cosignataires: Amaudruz, Bendahan, Bourgeois, Buffat, Bulliard, Chevalley, de la Reussille, Dettling, Feller, Gschwind, Gutjahr, Haab, Maillard, Matter Michel, Michaud Gigon, Nicolet, Page, Pointet, Porchet, Schläpfer, Strupler, von Siebenthal, Walder, Walliser, Wehrli (25)

21.3078 ***n*** Po. **Trede. Analyse actuelle du budget de Jeunesse et Sport prenant en compte le critère du sexe** (04.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé d'effectuer une analyse du budget de Jeunesse et Sport de l'Office fédéral du sport (OFSPO) prenant en compte le critère du sexe et d'élaborer un rapport sur la question.

Cosignataires: Badertscher, Glättli, Gysin Greta, Klopfenstein Broggini, Locher Benguerel, Pasquier, Python, Ryser (8)

21.3079 ***é*** Po. **Graf Maya. Cérémonie commémorative organisée par le Parlement pour les victimes du Covid-19 et leurs proches** (04.03.2021)

Le bureau du Conseil des Etats est prié d'engager les démarches nécessaires pour qu'une cérémonie commémorative officielle soit organisée pour les victimes de la pandémie de COVID-19 et leurs proches.

Cette cérémonie commémorant l'une des crises sanitaires les plus meurtrières de notre époque pourra se dérouler en présence du gouvernement fédéral et se déroulera dès que la situation épidémiologique le permettra.

Cosignataires: Carobbio Guscetti, Ettlin Erich, Germann, Juillard, Maret Marianne, Mazzone, Michel, Rechsteiner Paul, Salzmann, Stark, Stöckli, Thorens Goumaz, Zopfi (13)

CE *Bureau*

21.3080 ***é*** Mo. **Würth. Mesures contre le système des indiscrétions** (04.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre des mesures pour que le système des indiscrétions soit identifié, corrigé et sanctionné de manière plus ciblée. Il présentera par ailleurs dans un rapport spécifique adressé au Parlement le nombre et le contenu des indiscrétions et les procédures qu'elles ont entraînées.

Cosignataires: Bischof, Burkart, Ettlin Erich, Fässler Daniel, Germann, Juillard, Maret Marianne, Reichmuth, Rieder, Schmid Martin, Z'graggen (11)

28.04.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

21.3081 ***n*** Ip. **Nantermod. Dispositifs médicaux et fin de l'ARM. Comment éviter la pénurie?** (08.03.2021)

Le 26 mai 2021, l'accord de reconnaissance mutuelle des produits (ARM) conclu entre la Suisse et l'Union européenne sera probablement périmé s'agissant des dispositifs médicaux, suite à une modification des régulations communautaires et de l'érosion de l'accord bilatéral.

L'industrie suisse devra s'adapter de force aux nouvelles législations européennes, entraînant des surcoûts administratifs et financiers estimés à 115 millions de francs pour l'exportation vers l'UE et péjorant l'attractivité de la place économique suisse.

A l'inverse, avec la nouvelle ODim prévue les importations de dispositifs médicaux du monde entier nécessiteront systématiquement l'installation d'un mandataire suisse, et les experts de la branche craignent à juste titre que de nombreux producteurs renoncent à notre petit marché au regard de la charge bureaucratique que cela implique. Des enquêtes menées auprès des importateurs concernés ont montré que - quelle que soit la classe de risque des dispositifs médicaux - une période d'au moins 18 mois est nécessaire pour organiser l'importation des dispositifs médicaux et pour pouvoir remplacer les dispositifs manquants.

En conséquence, l'approvisionnement en Suisse de matériels médicaux pourrait être considérablement impacté et c'est la qualité de notre système de santé qui est en danger.

- Quelles sont les pistes qu'envisage le Conseil fédéral pour pallier ce problème ?

- Un renouvellement de l'ARM est-il sérieusement envisageable dans des délais raisonnables ?

- Le Conseil fédéral est-il disposé à prévoir une reconnaissance unilatérale des homologations européennes ?

- Comment le Conseil fédéral veillera-t-il à ce qu'avec la nouvelle ODim prévue, il ne crée pas de barrières à l'importation qui mettraient en danger les soins de santé pour notre propre population ?

- Une période de transition d'au moins dix-huit mois est-elle accordée pour la mise en conformité afin que les entreprises concernées disposent de suffisamment de temps pour organiser l'importation des dispositifs médicaux ou pour remplacer les dispositifs manquants ?

21.3082 ***n*** Mo. **Prelicz-Huber. Revaloriser les métiers "féminins" dans les soins et l'accompagnement** (08.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de créer les bases légales nécessaires pour revaloriser les métiers " féminins " dans les soins et l'accompagnement. L'accent doit être mis sur l'amélioration des conditions de travail, la revalorisation significative des salaires et la possibilité réelle de concilier vie professionnelle et vie privée.

Cosignataires: Andrey, Arslan, Badertscher, Brélaz, de la Reussille, Egger Kurt, Feri Yvonne, Funiciello, Glättli, Graf-Litscher, Gysi Barbara, Gysin Greta, Klopfenstein Broggini, Locher Benguerel, Maillard, Porchet, Prezioso, Python, Reynard, Roth Franziska, Ryser, Rytz Regula, Schlatter, Schneider Meret, Streiff, Suter, Trede, Weichelt-Picard, Wettstein (29)

21.3083 ***n*** Ip. **Brenzikofer. Mesures pour une meilleure conciliation entre vie familiale et vie professionnelle** (08.03.2021)

1. Comment le Conseil fédéral explique-t-il que la Suisse soit en retard en matière de politique familiale par rapport à d'autres pays à la prospérité comparable ?

2. Des études montrent que les parcours scolaires en Suisse dépendent encore beaucoup du niveau de formation et de l'origine des parents. Comment le Conseil fédéral évalue-t-il l'égalité des chances en Suisse ?

3. Partage-t-il l'avis de l'auteure de cette interpellation selon lequel l'encouragement des modèles d'écoles à horaires continus contribue de manière décisive à l'égalité des chances des enfants de milieux différents, mais aussi à l'égalité des chances entre les sexes ?

4. Quelles mesures considère-t-il comme particulièrement urgentes pour renforcer la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, et ainsi soutenir l'égalité des chances en Suisse à court terme, moyen terme et long terme ?

5. Quelle est sa position en ce qui concerne le concept de " paysages éducatifs " et comment entend-il les encourager ?

21.3084 ***n*** Mo. **Gysin Greta. Victimes de violences de genre. Supprimer les frais de procédure** (08.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un projet de loi qui garantira aux victimes de violences sexuelles, domestiques ou de genre (harcèlement obsessionnel inclus), la prise en charge par l'Etat des frais de procédure, indépendamment de la situation économique des victimes présumées.

21.3085 ***n*** Ip. **Brenzikofer. Égalité des sexes et formation professionnelle** (08.03.2021)

Dans nombre de branches et de domaines de formation, la part des hommes et des femmes n'a pratiquement pas évolué depuis trente ans. Selon les chiffres de l'Office fédéral de la statistique (2019), la part des femmes a augmenté de 0,8 point de pourcentage seulement dans l'architecture et la construction, et de 2,7 points de pourcentage seulement dans l'ingénierie et la technique.

Dans la formation professionnelle initiale aussi, la répartition des sexes est inégale. On constate à la lecture du rapport 2018 sur l'éducation en Suisse que la situation n'a presque pas évolué ces dernières années. Alors que les femmes restent sous-représentées dans les métiers qui exigent des compétences mathématiques, les hommes sont toujours peu présents dans le social et la santé. Ce déséquilibre marqué est source de nombreux inconvénients sur le plan économique. Il faut également souligner que certaines branches peinent à trouver suffisamment d'apprentis, notamment les domaines qui connaissent une pénurie de main-d'oeuvre, comme la santé ou les métiers techniques. On relèvera par ailleurs que le fait que les femmes gagnent en moyenne moins que les hommes trouve une partie de son explication dans les disparités salariales observées d'une branche à l'autre, le salaire moyen étant plus élevé dans les métiers techniques que dans le social. Enfin, diverses études soulignent que les équipes mixtes sont plus productives.

Je prie dès lors le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Comment évalue-t-il les progrès accomplis dans la promotion de choix professionnels indépendants du sexe depuis quelques dizaines d'années ?

2. A son avis, de nouvelles mesures sont-elles nécessaires pour réduire le déséquilibre entre les sexes dans les différentes branches ?

3. Quelles sont selon lui les mesures les plus adaptées pour réduire ce déséquilibre ?

4. Le domaine de la peinture est un bon exemple en la matière : alors qu'au début des années 1980 moins de 10% des apprentis étaient des femmes, la part de ces dernières a dépassé les 40 % depuis 2005. Quelles conclusions le Conseil fédéral en tire-t-il pour les autres branches ?

5. Comment le Conseil fédéral explique-t-il que la Suisse, à l'inverse de nos voisins du Nord, ne soit pas parvenue à attirer les jeunes femmes vers un métier " moderne " exigeant des compétences de travail en équipe et de communication tel que celui d'informaticien / informaticienne de niveau CFC ?

6. Que faudrait-il faire pour rendre les métiers liés aux mathématiques, à l'informatique, aux sciences naturelles et à la technique plus attrayants pour les jeunes femmes ?

21.3086 ***n*** Po. **Badertscher. Réaliser une analyse ex post de la durabilité de l'accord de libre échange entre les États de l'AELE et l'Indonésie** (08.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de procéder à une analyse ex post de l'accord de libre échange (ALE) entre les Etats de l'AELE et l'Indonésie, qui portera notamment sur les points suivants :

1. mise en oeuvre des critères de durabilité concernant l'huile de palme

2. conséquences de la protection renforcée de la propriété intellectuelle (sur le prix des médicaments et sur l'accès aux semences pour les familles de paysans en Indonésie)

3. conséquences de la loi " Omnibus " sur la situation en Indonésie (en particulier sur les droits de l'homme en Papouasie occidentale)

4. analyse des gagnants et des perdants de l'accord

Cosignataires: Bulliard, Grin, Huber, Ritter, Ryser, Schlatter, Töngi, Trede, Walder, Wismer Priska (10)

28.04.2021 Le Conseil fédéral propose d'accepter les points 1, 2 et 4 du postulat et de rejeter le point 3.

21.3087 ***n*** Mo. **Badertscher. Accords de libre-échange. Pour des critères de durabilité contraignants** (08.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de faire en sorte que, dans les prochains accords de libre-échange, le chapitre sur la durabilité soit soumis à l'arbitrage, à l'instar des autres chapitres, pour ainsi renforcer le caractère contraignant des clauses relatives à la durabilité.

Cosignataires: Ryser, Schlatter, Töngi, Trede, Walder (5)

28.04.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

21.3088 ***n*** Mo. **Badertscher. Accord de libre échange AELE-Indonésie. Allouer davantage de moyens au renforcement des capacités** (08.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de mettre à disposition les moyens financiers supplémentaires destinés au renforcement des capacités, qu'il a promis dans le message concernant l'approbation de l'accord de partenariat entre les Etats de l'AELE et l'Indonésie (hors crédits-cadres de la CI 2021-2024).

Cosignataires: Ryser, Schlatter, Töngi, Trede, Walder (5)

28.04.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

21.3089 ***n*** Ip. **Badertscher. Accord de libre échange AELE-Indonésie. Pour plus de transparence dans le comité mixte** (08.03.2021)

Comment le Conseil fédéral prévoit-il d'améliorer la transparence du comité mixte chargé de surveiller la mise en oeuvre du chapitre sur la durabilité dans le cadre de l'accord de libre échange entre les Etats de l'AELE et l'Indonésie ?

28.04.2021 Réponse du Conseil fédéral.

21.3090 ***n*** Po. **Feri Yvonne. Discrimination des femmes en raison de l'âge** (08.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer un rapport présentant la discrimination des femmes de plus de 50 ans en raison de leur âge, en particulier les domaines dans lesquels elle s'observe, ses conséquences ainsi que les mesures permettant d'y faire face.

Cosignataires: Badran Jacqueline, Bertschy, Birrer-Heimo, Crottaz, Fehlmann Rielle, Friedl Claudia, Funiciello, Graf-Litscher, Gredig, Gysi Barbara, Locher Benguerel, Marra, Marti Min Li, Marti Samira, Masshardt, Meyer Mattea, Munz, Piller Carrard, Prelicz-Huber, Pult, Roth Franziska, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Storni, Suter, Vincenz, Wasserfallen Flavia, Widmer Céline, Wyss (29)

21.3091 ***n*** Ip. **Python. Éducation durable dans le secteur financier. Où en sommes-nous?** (08.03.2021)

La finance durable gagne en importance, tant au niveau national qu'international. Selon l'administration fédérale, ce développement est une chance pour la place financière suisse. Les placements financiers durables ont le vent en poupe, dans la gestion de fortune et le conseil en placement comme dans les caisses de pensions et les assurances. C'est ainsi qu'en Suisse les placements financiers durables sont passés de 141,7 milliards de francs en 2015 à plus de 1163 milliards de francs en 2019. Mais actuellement, la formation classique des cadres et des employés du secteur financier n'inclut pas d'examen touchant au risque climatique ou plus largement au développement durable. Il semble donc exister une dichotomie entre les volontés affichées par l'administration fédérale dans ce domaine et la réalité du terrain.

Dans ce contexte, le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes :

- Quelles sont les formations en matière de développement durable déjà existantes dans le secteur financier ? Et dans les Hautes écoles spécialisées du secteur (HEC, HEG, etc.) ?

- Le Conseil fédéral envisage-t-il de développer l'enseignement des risques climatiques et écologiques en lien avec les investissements mais aussi le crédit au sein du secteur financier ?

- Existe-t-il un examen touchant au développement durable dans le cursus des employés du secteur financier ?

- Le Conseil fédéral pense-t-il à élaborer un accord avec la branche pour permettre le développement effectif des finances durables au sein du système de formation?

Cosignataires: Andrey, Fivaz Fabien, Klopfenstein Broggini, Pasquier, Piller Carrard, Walder (6)

21.3092 ***n*** Ip. **Gysi Barbara. Égalité dans l'administration fédérale. Amélioration des données** (08.03.2021)

Un suivi généralisé de l'égalité entre femmes et hommes doit être instauré dans l'administration fédérale. Si la stratégie sur le personnel définit effectivement des valeurs cibles et des indicateurs qui apparaissent dans les rapports de gestion du personnel, il faudrait disposer de données beaucoup plus détaillées pour obtenir une vue d'ensemble de l'égalité dans différents domaines d'action et pour différents groupes cibles. Les don-

nées nécessaires, qui relèvent d'aspects tels que le recrutement et la fluctuation, les coûts de personnel, la santé, la conduite ou la situation professionnelle, revêtent une grande importance au regard de la politique en matière d'égalité. Il est essentiel de pouvoir les ventiler par sexe pour pouvoir appréhender la situation des femmes et des hommes dans l'administration fédérale afin d'en tirer des mesures et des instruments spécifiques.

Un large suivi doit être mis en place dans l'administration fédérale afin de garantir que les mesures de promotion de l'égalité soient appliquées à long terme, de manière sérieuse et généralisée. Cela implique notamment d'intégrer des objectifs d'égalité dans les procédures de routine en matière de planification et de gestion du personnel. Il faudra par ailleurs adopter une démarche diagnostique systématique afin de définir les besoins et de formuler des objectifs stratégiques, des objectifs annuels vérifiables ainsi que les mesures qui en découlent. Des paramètres et des indicateurs complets sont indispensables à la mise en oeuvre d'un véritable suivi en matière d'égalité.

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Considère-t-il également que des données complètes sont nécessaires à l'amélioration de l'égalité entre femmes et hommes dans l'administration fédérale ?

2. Est-il disposé à instaurer un suivi généralisé de l'égalité entre femmes et hommes, à en publier les résultats et à élaborer des plans d'actions en conséquence ?

3. Est-il disposé à étudier et à expliquer les conséquences des processus de transformation et de réorganisation à la lumière de critères tenant compte du sexe et de l'égalité entre femmes et hommes ?

4. Est-il disposé à relever des données plus complètes concernant les postes à temps partiel et les postes à plein temps, en y incluant les procédures de recrutement ?

5. Est-il disposé à publier les salaires par classe de traitement et par fonction, ventilés par sexe ainsi que l'évaluation de l'égalité salariale à l'échelon des départements et des offices ?

Cosignataires: Crottaz, Feri Yvonne, Friedl Claudia, Graf-Litscher, Locher Benguerel, Marra, Marti Min Li, Müller-Altermatt, Munz, Prelicz-Huber, Pult, Schneider Schüttel, Storni, Wettstein, Widmer Céline, Wyss (16)

28.04.2021 Réponse du Conseil fédéral.

21.3093 ***n*** Ip. **de la Reussille. Machination contre un diplomate suisse?** (08.03.2021)

La carrière du diplomate suisse Pierre Krähenbühl, à la tête de l'agence onusienne pour l'aide aux réfugiés palestiniens, s'est brutalement interrompue en 2019. En cause, des accusations qui se sont révélées très largement infondées, comme vient de le démontrer un documentaire de la télévision suisse.

Il peut arriver que des informations importantes qui auraient dû être rendues publiques restent confidentielles et ceci pour des raisons apparemment mystérieuse. C'est ce qui est arrivé, en cette année 2020, aux conclusions d'une enquête commanditée par le secrétaire général des Nations unies, Antonio Guterres, à propos des graves accusations qui avaient été proférées contre le diplomate suisse Pierre Krähenbühl.

Le tableau qui ressort de l'enquête commanditée par le secrétaire général des Nations unies et l'enquête menée par la télévision suisse évoquent une véritable cabale contre Pierre Krähenbühl mais surtout, à travers sa personne, contre l'UNRWA dont certains veulent le démantèlement.

Le Conseil fédéral pense-t-il :

1. Insister auprès du secrétaire général des Nations unies pour que les conclusions de l'enquête sur Pierre Krähenbühl soient rendues publiques et transparentes ?

2. Réhabiliter publiquement Pierre Krähenbühl si l'enquête, telle que reportée récemment par la presse, n'a pas mis en lumière de fautes significatives ?

3. Recevoir Monsieur Pierre Krähenbühl et lui ouvrir la voie vers un service diplomatique suisse ou international ?

21.3094 ***n*** Ip. **de la Reussille. Vers la fin du développement du hockey sur glace suisse?** (08.03.2021)

Les clubs de ligue nationale (National League) qui forment une SA, ont décidés de faire passer le nombre de joueurs étrangers évoluant en National League de 4 à 7 mercenaires par match et ceci au grand dam de l'association des joueurs qui à 94 % de vote c'était exprimée contre cette augmentation, comme la fédération suisse de hockey sur glace qui n'a même pas été consultée dans ce processus et également comme l'entraîneur de l'équipe nationale, Patrick Fischer, qui redoute évidemment un nivellement vers le bas de notre sélection nationale. Les clubs qui forment cette SA n'ont donc écoutés personne, ni les joueurs, ni la fédération, ni le sélectionneur, ni les supporters.

Les expériences faites dans d'autres pays, par exemple en Allemagne, ont démontré que l'évolution souhaitée par les clubs de National League entraînerait en quelques années une baisse du niveau des joueurs nationaux et un effritement de la formation des jeunes joueurs.

A signaler que le CP Zürich, puissant club du Hallenstadion à l'important mouvement junior, se questionne publiquement sur la pertinence de continuer de former de jeunes joueurs suisses si 7 étrangers peuvent évoluer dans chaque équipe de National League.

1. Le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) partage-t-il notre inquiétude et notre analyse ?

2. Le Conseil fédéral pense-t-il intervenir auprès des instances dirigeantes des clubs concernés pour faire part de son inquiétude voire de son désaccord sur les options prises en considérant que ces décisions pourraient ruiner des années d'efforts de formation des jeunes dans les centaines de clubs que compte notre pays ?

3. Le Conseil fédéral envisage-t-il de revoir sa politique d'aide financière aux mouvements juniors des clubs concernés (membres ou filiales de la SA), au travers notamment de jeunesse et sports, en considérant que les choix faits par les clubs de National League vont fragiliser les efforts de formation des jeunes et ruiner les efforts financiers consentis par les collectivités publiques ?

21.3095 ***é*** Mo. **Ettlin Erich. Création d'une licence nationale de pilote professionnel** (08.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de créer les bases légales pour une licence nationale de pilote professionnel dans l'espace aérien suisse en conformité avec l'art. 23 de l'accord sur le transport aérien, lesquelles permettront aux pilotes de voler jusqu'à l'âge de 65 ans.

Cosignataires: Burkart, Germann, Reichmuth, Rieder, Schmid Martin, Wicki (6)

28.04.2021 Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

21.3096 ***é*** Ip. **Müller Damian. Covid-19. Pourquoi les entreprises publiques ne doivent-elles pas mettre en oeuvre les mêmes mesures que le secteur privé?** (08.03.2021)

Après plus d'un mois et demi de fermeture forcée, le Conseil fédéral a annoncé le 24 février une levée progressive du confinement. Il a toutefois décidé de maintenir l'interdiction totale de certaines activités, notamment la restauration sur place, en contradiction avec la position de la majorité des cantons et des commissions parlementaires. Cette décision est difficilement compréhensible et requiert d'urgence des éclaircissements.

Il est en effet paradoxal que des entreprises publiques telles que les CFF ou d'autres entreprises de transports publics puissent poursuivre leurs activités pratiquement sans mesures de protection (à l'exception de l'obligation du port du masque), alors que des entreprises privées qui respectent les principales mesures sanitaires (distanciation sociale, limites de capacité en fonction de la surface, mise à disposition de désinfectant, port du masque, traçage) ne peuvent pas travailler. Le secteur public et le secteur privé sont-ils mesurés à la même aune et ne faudrait-il pas éviter tout arbitraire ?

Aussi prié-je le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. La décision de maintenir l'interdiction de certaines activités professionnelles alors qu'elles respectent les mesures de protection essentielles est-elle proportionnée à la situation épidémique ou à un risque objectivement plus élevé de propagation lié à ces activités en particulier ?

2. Le Conseil fédéral dispose-t-il de données irréfutables qui prouvent qu'un restaurant qui respecte toutes les mesures sanitaires (distance, limites de capacité en fonction de la surface, désinfectant, port du masque, traçage) représente un risque plus élevé qu'un train ou un bus bondés sans limite de capacité, sans garantie de distanciation sociale, sans traçage et sans désinfectant ?

3. Comment le Conseil fédéral justifie-t-il le fait que des entreprises privées qui respectent la distanciation sociale, la mise à disposition de désinfectant, la limite de capacité en fonction de la surface, le port du masque et le traçage ne puissent pas travailler (par ex. les restaurants), alors que des entreprises publiques qui ne respectent pas ces quelques mesures essentielles peuvent continuer à travailler sans restriction ?

4. Quelles entreprises appartenant à la Confédération, en tout ou partie, n'appliquent pas les mesures sanitaires essentielles, à savoir la distanciation sociale, la limite de capacité en fonction de la surface, la mise à disposition de désinfectant, le port du masque et le traçage ?

5. Le Conseil fédéral convient-il que les entreprises publiques sont tenues d'être exemplaires et qu'elles devraient donc contribuer à la lutte contre la pandémie au moins autant que les entreprises privées ? Dans l'affirmative, quand peut-on escompter que les entreprises publiques mettront en oeuvre toutes les mesures de protection ?

21.3097 ***n*** Ip. **Schlatter. Antennes adaptatives. Ne faudrait-il pas introduire le facteur de correction dans l'ordonnance?** (09.03.2021)

Le 23 février, l'office fédéral de l'environnement a publié comme prévu à l'adresse des cantons l'aide à l'exécution relative aux antennes adaptatives. Un facteur de correction est désormais appliqué à la puissance d'émission des antennes adaptatives, ce qui permet à ces dernières d'avoir une puissance d'émission dix fois plus élevée que celle des antennes conventionnelles. Ainsi, la valeur limite de l'installation est augmentée de manière indirecte d'un facteur 3.2, ce qui correspond pratiquement à une valeur plus élevée que pour les antennes conventionnelles. Par exemple, en ce qui concerne les habitations, l'intensité du champ électrique ne se limite pas à 6 volts par mètre comme pour les antennes conventionnelles, mais à 19 volts par mètre.

Dans ce contexte, je prie le Conseil fédéral de répondre à la question suivante :

L'introduction du facteur de correction représente une modification importante du droit. Le Conseil fédéral pense-t-il que l'aide à l'exécution est l'instrument approprié pour introduire ce facteur de correction, et ne pense-t-il pas qu'il faudrait plutôt l'introduire dans l'ordonnance ?

Cosignataires: Munz, Pasquier, Töngi (3)

21.3098 ***n*** Mo. **Schlatter. Redécollage de l'aviation. De nouvelles perspectives pour le personnel** (09.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de créer un fonds pour financer la formation, la formation continue et la reconversion professionnelle des personnes ayant perdu leur emploi par suite des mutations structurelles que subit le secteur aérien.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Graf-Litscher, Klopfenstein Broggini, Mäder, Pasquier, Porchet, Prelicz-Huber, Pult, Rytz Regula, Seiler Graf, Storni, Töngi, Trede, Wettstein (14)

21.3099 ***n*** Ip. **Landolt. Objectifs de développement durable pour la Banque nationale suisse** (09.03.2021)

Le postulat 20.3012 " Objectifs de développement durable pour la Banque nationale suisse " charge le Conseil fédéral d'établir un rapport concernant les effets potentiels des risques climatiques et environnementaux sur la stabilité des prix et la stabilité financière ainsi que les possibilités et les limites d'une prise en compte des objectifs de développement durable dans la politique de placement de la Banque nationale suisse (BNS). Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes au sujet de ce rapport :

1. Le Conseil fédéral prévoit-il de répertorier les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des recommandations du Network for Greening of the Financial System (NGFS), et quel est son délai afin de mettre en oeuvre ces recommandations ?

2. Dans le cadre du postulat, le Conseil fédéral entend-il indiquer quelle contribution la BNS apporte à la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris sur le climat et quels sont les instruments avec lesquels la BNS peut apporter cette contribution ?

3. Le Conseil fédéral compte-t-il montrer en quoi la BNS rendrait service à l'Etat en donnant une définition claire de la notion de destruction systématique de l'environnement ? Comment entend-il mettre en oeuvre efficacement les exigences de l'Accord de Paris ?

4. Le Conseil fédéral montrera-t-il dans son rapport en quoi la stratégie de placement passive de la BNS est " neutre " sur le marché et ne surpondère pas systématiquement les entreprises peu respectueuses de l'environnement et, à l'inverse, ne sous-pondère pas les placements écologiques ?

Cosignataires: Andrey, Bertschy, Fischer Roland, Grossen Jürg, Müller-Altermatt, Nussbaumer, Ryser, Rytz Regula, Stadler, Studer, Wermuth, Wismer Priska, Wyss (13)

21.3100 ***n*** Ip. **Landolt. Ordonnance sur les marchés publics** (09.03.2021)

La réponse à la question 20.1041 est insatisfaisante. Le Parlement s'est exprimé en 2019 à une nette majorité en faveur d'une augmentation de la durabilité sociale et écologique dans la nouvelle loi fédérale sur les marchés publics (LMP). Il a ainsi opéré un changement de paradigme, qui n'a pas été suivi dans la nouvelle ordonnance sur les marchés publics (OMP).

Le Conseil fédéral introduit en effet à l'art. 4 OMP une restriction qui ne correspond pas à la volonté du législateur de donner plus d'importance au développement durable. La législation sur les marchés publics se réfère explicitement au rôle des pouvoirs publics en tant que consommateurs, et non pas au commerce bilatéral. Une restriction des normes sociales aux normes OIT ratifiées par la Suisse n'a donc pas de sens, et l'argument avancé de non-discrimination dans les relations commerciales est erroné. L'art. 4 OMP prévoit en outre qu'il s'agit de principes découlant de conventions que la Suisse a ratifiées. En plus de cette restriction inutile, l'administration fédérale veut durcir encore les règles en liant à la lettre les critères sociaux aux conventions de l'OIT ratifiées par la Suisse, au lieu de miser au moins sur des principes supérieurs comme la limitation de la durée du travail. Là encore, l'amélioration de la durabilité sociale demandée par le législateur n'est pas prise en compte, puisque des problèmes tels que durée du travail excessive et risques d'accident qui en découlent ne sont ainsi pas suffisamment couverts.

Le Conseil fédéral est chargé de répondre aux questions suivantes :

1. Pourquoi tolère-t-il que l'administration intervienne en matière de régulation par le biais de l'OMP, allant ainsi à l'encontre de la volonté explicitement formulée par le législateur de renforcer la durabilité sociale ?

2. Pourquoi n'a-t-il pas lancé de procédure de consultation publique sur l'OMP, étant donné l'importance des débats menés autour des marchés publics ?

3. Comment s'assure-t-il que la LMP et l'OMP reflètent la volonté du législateur de renforcer le développement durable ?

4. Quels critères spécifiques viendront compléter la surveillance des achats de la Confédération à partir de 2021, afin de mesurer à quel point ils sont effectués en fonction de la durabilité sociale et écologique ?

5. Faut-il craindre que les cantons soient appelés, dans le cadre d'une harmonisation, à reprendre dans la pratique la mise en oeuvre conservatrice prévue par l'OMP ?

Cosignataires: Badran Jacqueline, Birrer-Heimo, Burgherr, Dettling, Friedli Esther, Müller Leo, Regazzi, Ritter, Ryser, Rytz Regula, Wermuth (11)

21.3101 ***n*** Po. **Walder. Réduire l'empreinte carbone générée à l'étranger** (09.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un rapport complet exposant les différents objectifs, orientations et actions qu'il entend porter afin d'avoir un impact concret et rapide sur la réduction de notre empreinte carbone générée l'étranger.

Ce rapport étudiera en particulier les quatre axes suivants et proposera des mesures claires et cohérentes.

1. La réduction de la consommation de produits importés, et tout particulièrement ceux superflus et/ou au bilan carbone particulièrement négatif ;

2. La réduction des distances entre producteur.trice.s et consommateur.trice.s ;

3. L'accroissement de la part de produits et services consommés en Suisse issus d'une économie plus locale, équitable et durable;

4. Le développement des circuits permettant d'étendre la durée de vie des biens (réparation, réutilisation, recyclage).

Cosignataires: Arslan, Badertscher, Baumann, de la Reussille, Egger Kurt, Fehlmann Rielle, Fivaz Fabien, Glättli, Gugger, Klopfenstein Broggini, Matter Michel, Molina, Porchet, Prelicz-Huber, Prezioso, Wettstein (16)

21.3102 ***n*** Ip. **Python. Quelle formation professionnelle pour 2030?** (09.03.2021)

Il est à saluer que la durabilité figure désormais dans la révision des plans d'études cadres de la formation professionnelle, malheureusement il faut constater un retard important de la Suisse car la dernière version 2015 n'y faisait même pas allusion. Nous avons besoin d'un effort de rattrapage conséquent ainsi que de redonner de la crédibilité au concept de durabilité. De plus le guide sur le développement durable dans la formation professionnelle est très laconique, on y retrouve seulement à onze reprises un seul objectif formulé de la sorte : " former une main d'oeuvre qualifiée, capable de répondre aux attentes actuelles de l'économie, de la société et des ressources naturelles ". Or c'est bien d'une projection à court, moyen et long terme en matière d'adaptation du monde du travail aux enjeux du XXIème siècle dont nous avons urgemment besoin. Et tout cela dans la perspective d'une durabilité forte. Il est à craindre par conséquent qu'une conception aussi faible de la durabilité ne permette pas de répondre aux enjeux tant sociaux (égalité, santé, équité, etc.), qu'environnementaux de la prochaine décennie alors que nous sommes confrontés à une crise climatique et écologique (érosion de la biodiversité) sans précédent. De plus, la présente crise sanitaire et économique accélère la transition numérique qui représente une pression très importante sur les emplois et une réorientation professionnelle en conséquence. Dans ces conditions, nous prions le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Comment l'avancée du processus de révision de la planification de la formation professionnelle est-elle évaluée ?

2. Comment le SEFRI compte s'assurer que l'éducation au développement durable soit efficacement et effectivement renforcée dans les programmes cadres de la formation professionnelle pour 2030 ?

3. Les profondes transformations de monde du travail impliquées par la transition énergétique et la numérisation de la société sont-elles suffisamment anticipées ?

4. Comment les enjeux d'atténuation et d'adaptation du réchauffement climatique et de préservation de la biodiversité spécifiques de la formation professionnelle des secteurs du commerce et de la finance, de l'agriculture et de la construction sont-ils anticipés ? Comment l'accélération de ces enjeux par la crise sanitaire est-elle prise en compte dans la vision 2030 ?

Cosignataires: Klopfenstein Broggini, Pasquier, Piller Carrard, Prezioso, Roth Pasquier, Ryser, Rytz Regula, Trede, Walder (9)

21.3103 ***é*** Po. **Jositsch. Davantage d'équité dans la mise au concours et l'attribution des places d'apprentissage** (09.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner les conséquences, pour les jeunes et pour leur avenir professionnel, du moment auquel les places d'apprentissage sont mises au concours et attribuées. Il présentera ses conclusions dans un rapport, qui détaillera également les mesures à mettre en oeuvre par les différents acteurs de la formation professionnelle.

21.3104 ***n*** Ip. **Page. Initiatives du 13 juin 2021. Quelles conséquences en cas d'acceptation?** (10.03.2021)

Les citoyens et citoyennes suisses sont appelés à se prononcer sur deux initiatives populaires, liées à l'utilisation de pesticides et d'antibiotiques.

Ces deux initiatives partent peut-être d'un bon sentiment : la protection de la nature, de notre environnement, le maintien de la qualité de nos sols et des produits travaillés par notre agriculture comme le respect des exigences des consommateurs. Elles ont cependant un défaut principal, leur extrémisme ! Un extrémisme dangereux aux multiples et catastrophiques conséquences, dont chacun et chacune doit être conscient au moment de voter. Dans un souci d'information, j'interpelle donc le Conseil fédéral afin de savoir, en cas d'acceptation de ces initiatives, quelles en seraient les conséquences :

1. La chaîne de la production agricole fait vivre, dans notre pays, moult familles paysannes et de très nombreuses entreprises, y compris leurs personnels. Entre les entreprises qui auraient à produire moins de pesticides et le renchérissement des produits réalisés sans pesticides, quels sont les pertes économiques pour ces entreprises et l'augmentation du coût des produits pour le consommateur ?

2. L'application des deux initiatives renchérira le coût des produits agricoles suisses, lesquels entreront en concurrence avec des produits alors importés de l'étranger (et cultivés dans des conditions incontrôlables). Quels seront les coûts supplémentaires de ces importations ?

3. L'application des deux initiatives engendrera le retour à une utilisation accrue du désherbage mécanique. Pour le réaliser, l'agriculteur aura recours à des machines qui utiliseront du carburant et produiront donc davantage de CO2. A combien s'élève cet accroissement de CO2 et est-il cohérent avec les volontés de réduction de ce même CO2 évoquées dans la nouvelle loi ?

4. Notre taux actuel d'auto-approvisionnement se situe entre 50 et 55 %. Quelles seront alors les conséquences sur notre auto-approvisionnement et à quel pourcentage se situera-t-il ?

5. L'application de ces deux initiatives engendrera une diminution conséquente de la production agricole suisse. La consommation dépendra donc davantage de l'importation: quid de ces importations au cas ou, en raison d'une aggravation de la situation sanitaire pandémique du Covid 19 de possibles fermetures de nos frontières devraient être envisagées ?

21.3105 ***n*** Ip. **Locher Benguerel. Scolarisation des enfants et des adolescents dans les centres fédéraux pour requérants d'asile** (10.03.2021)

Selon la Constitution fédérale et la Convention relative aux droits de l'enfant, tous les enfants ont le droit de bénéficier d'une éducation de base complète et gratuite. Un rapport récent de la Commission nationale pour la prévention de la torture indique que dans les différents centres d'asile fédéraux (CFA), la durée des cours varie entre 3 et 5 jours par semaine. L'âge prévu pour commencer la scolarité obligatoire est fixé dans la législation des cantons. D'après les déclarations du SEM, les mineurs sont scolarisés dans deux CFA jusqu'à leur majorité.

Je demande donc au Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Comment la Confédération définit-elle une éducation de base complète en termes de contenu et de durée ?

2. Combien de jours et d'heures par semaine les enfants et les adolescents en âge d'être scolarisés dans les CFA vont-ils à l'école ?

3. Jusqu'à quel âge les enfants des CFA fréquentent-ils l'école primaire ?

4. Que font la Confédération et les cantons compétents pour s'assurer que les enfants et les adolescents des CFA ne fassent plus l'objet d'une inégalité de traitement en ce qui concerne l'étendue, le contenu de l'enseignement ainsi que l'âge d'admission à l'école obligatoire ?

Cosignataires: Atici, Brenzikofer, Crottaz, Dandrès, Fehlmann Rielle, Feri Yvonne, Fivaz Fabien, Friedl Claudia, Funiciello, Gysi Barbara, Maillard, Marti Min Li, Marti Samira, Munz, Prelicz-Huber, Pult, Roth Franziska, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Wasserfallen Flavia, Weichelt-Picard, Widmer Céline (22)

28.04.2021 Réponse du Conseil fédéral.

21.3106 ***n*** Po. **Locher Benguerel. Enquête sur la structure des salaires. Réévaluer régulièrement la méthodologie utilisée** (10.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé d'établir un rapport dans lequel il montre de quelle manière la méthodologie utilisée pour effectuer l'enquête sur la structure des salaires (ESS) pourrait être régulièrement réévaluée par des organes spécialisés au terme de deux enquêtes (donc tous les quatre ans), et comment proposer le cas échéant des mesures pour d'éventuelles améliorations. Un accent particulier sera mis sur l'égalité de rémunération entre les sexes. Ce rapport montrera en outre de quelle façon rendre encore plus intelligible la communication sur les résultats qui concernent les inégalités salariales.

Cosignataires: Atici, Brenzikofer, Crottaz, Dandrès, Fehlmann Rielle, Feri Yvonne, Fridez, Friedl Claudia, Funiciello, Gysi Barbara, Maillard, Marti Min Li, Marti Samira, Munz, Prelicz-Huber, Pult, Roth Franziska, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Wasserfallen Flavia, Weichelt-Picard, Widmer Céline, Wyss (23)

21.3107 ***n*** Ip. **Guggisberg. L'énergie hydroélectrique suisse doit également être compétitive sur le marché libéralisé de l'électricité** (10.03.2021)

Je prie le Conseil fédéral de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

1. Les travaux relatifs à la nouvelle conception du marché de l'électricité et à l'acte modificateur unique intitulé " loi fédérale pour un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables " devraient être achevés à la mi-2021. Quand le Conseil fédéral soumettra-t-il au Parlement le projet de révision de la loi sur les forces hydrauliques (LFH) ?

2. Le Conseil fédéral est-il prêt à prendre les mesures nécessaires pour que l'énergie hydroélectrique renouvelable indigène puisse se maintenir sur un marché de l'électricité entièrement

ouvert et à s'engager en faveur d'une redevance hydraulique peu élevée ?

3. En juin 2017, dans le cadre de la dernière révision de la LFH prévue pour courir jusqu'à la fin 2024, le Conseil fédéral avait laissé entrevoir la perspective d'un régime flexible de redevance hydraulique. Ce projet est-il toujours d'actualité ?

4. Si oui, fixera-t-il les paramètres de cette flexibilisation (part fixe, calcul de la part variable) de manière à alléger effectivement la fiscalité qui pèse sur l'énergie hydroélectrique ?

5. Si non, quels sont les modèles actuellement débattus ?

21.3108 ***n*** Ip. **Fehlmann Rielle. Renvoi forcé de requérants d'asile. Respect des règles d'éthique et de déontologie?** (10.03.2021)

Le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) a mandaté l'entreprise privée OSEARA AG, afin d'évaluer l'aptitude des personnes à subir un renvoi forcé et d'accompagner les vols spéciaux. A noter que cette entreprise a été fondée en 2012 pour remplir ce mandat.

Des associations de défense des droits humains et des médecins expriment depuis longtemps leur vive préoccupation s'agissant des prestations délivrées par OSEARA AG en termes de respect des règles déontologiques et éthiques ainsi que de respect du droit à la santé des patients. Leurs préoccupations concernent aussi le manque de transparence qui entoure le mandat confié à OSEARA AG et ses modalités d'exécution.

Je prie donc le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Après un nouvel appel d'offres au mois d'avril 2020, le SEM a finalement interrompu la procédure d'adjudication en cours et, le 9 juillet 2020, le double mandat d'appréciation médicale et d'accompagnement médical attribué à OSEARA AG a été reconduit pour des motifs purement économiques, malgré le non-respect des nouvelles prescriptions élaborées pour ces prestations médicales. N'est-il pas très problématique de confier une nouvelle fois ces missions à un seul et même mandataire, qui est, de plus, une entreprise privée ?

2. Pourquoi ne pas remplacer le système d'un préavis donné par une entreprise privée par la délivrance d'un certificat médical établi par les médecins qui suivent le patient ou par un spécialiste de la pathologie dont souffre le patient ? Une délégation aux cantons est-elle envisageable à cet égard ?

3. Quelles raisons motivent le versement par la Confédération d'une prime à OSEARA AG en cas de préavis positif et quelles sont les garanties qui permettent d'éviter les risques d'incitation en faveur de la délivrance de préavis positifs par la société OSEARA AG ?

4. Quelle proportion de patients fait-elle l'objet d'au moins une consultation (en présentiel) avant la reddition du préavis d'OSEARA AG ? Sur quelle base et suivant quelles modalités les médecins d'OSEARA AG déterminent-ils l'aptitude d'une personne à être renvoyée, en particulier dans les conditions éprouvantes d'un vol spécial ?

5. Combien de préavis positifs sont-ils délivrés annuellement par OSEARA AG ? Sur la totalité des préavis donnés, quelle est la proportion de préavis positifs?

Cosignataires: Dandrès, de la Reussille, Marra, Prezioso, Reynard, Walder (6)

21.3109 ***n*** Ip. **Fehlmann Rielle. Renvoi forcé de requérants d'asile. Besoin d'éthique et de transparence?** (10.03.2021)

Le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) a mandaté l'entreprise privée OSEARA AG, afin d'évaluer l'aptitude des personnes à subir un renvoi forcé et d'accompagner les vols spéciaux.

Des associations de défense des droits humains et des médecins expriment depuis longtemps leur vive préoccupation s'agissant des prestations délivrées par OSEARA AG en termes de respect des règles déontologiques et éthiques.

Leurs préoccupations concernent aussi le manque de transparence qui entoure le mandat confié à OSEARA AG et ses modalités d'exécution.

Outre la simple aptitude sur le plan médical d'une personne à subir les conditions d'un renvoi par vol spécial, la Confédération est tenue de ne pas procéder à des renvois vers des pays où les personnes vulnérables seraient exposées à de graves atteintes à leur santé, voire à un danger de mort. La Cour européenne des droits de l'Homme a clairement indiqué en 2016 que l'article 3 de la CEDH (Arrêt Paposhvili c/Belgique, req.n ° 41738/10) ne se limite pas aux étrangers confrontés à un risque imminent de mourir, mais bénéficie également à ceux qui risquent une dégradation rapide et irréversible de leur état de santé en cas de renvoi. Les autorités en charge du renvoi doivent évaluer les conséquences du renvoi sur l'intéressé en comparant son état de santé avant l'éloignement avec celui qui serait le sien dans l'Etat de destination après le renvoi.

Je prie donc le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Comment la liste des contre-indications médicales aux rapatriements sous contrainte prend-elle en compte la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'Homme ?

2. Quelle est la formation des médecins employés de l'entreprise OSEARA AG ?

3. Le contrôle des prestations d'OSEARA AG fait lui aussi l'objet de préoccupations de la part des associations de défense des droits fondamentaux. Après l'abandon de la procédure d'adjudication relative au contrôle des prestations délivrées par OSEARA AG, faute de soumissionnaire en 2016, ce contrôle a finalement été confié à la société JDMT Medical Services SA du 1er octobre 2018 au 30 septembre 2020. Comment ce contrôle a-t-il été effectué ? Quel contrôle est assuré depuis septembre 2020 ? Ce contrôle ne pourrait-il pas être confié à une institution dévolue au respect des règles déontologiques et éthiques plutôt qu'à une entreprise privée?

Cosignataires: Dandrès, de la Reussille, Marra, Prezioso, Reynard, Walder (6)

21.3110 ***n*** Ip. **Klopfenstein Broggini. Le changement climatique comme motif d'asile. Pour un statut de réfugié** (10.03.2021)

Le Comité des droits de l'homme de l'ONU reconnaît depuis une année le changement climatique comme motif d'asile, un statut que les gouvernements devraient désormais intégrer.

D'après l'Internal Displacement Monitoring Centre, près de 17,2 millions de personnes de 148 pays différents ont été obligées de quitter leur domicile ou le pays dans lequel elles vivent à cause de catastrophes naturelles. Une situation qui risque bien de s'empirer avec le dérèglement et le réchauffement climatique.

Selon un rapport du HCR, les personnes obligées de se déplacer et de traverser des frontières en raison de catastrophes climatiques, ont de plus en plus besoin d'une protection internationale. Des conseils juridiques et l'élaboration de normes et de définition clairs sont de plus en plus nécessaires pour protéger ces personnes contraintes de se déplacer et de quitter leur pays.

Selon les dernières estimations de la Banque mondiale, les migrations liées au climat vont augmenter pour atteindre plus de 140 millions de personnes dans les trente prochaines années.

Comment le Conseil fédéral entend-il mettre en oeuvre en Suisse, notamment en adaptant la réglementation visant à accorder l'asile en Suisse, la décision du Comité des droits de l'homme de l'ONU de reconnaître le changement climatique comme un motif d'asile?

Pour anticiper une catastrophe humanitaire sans précédent, le Conseil fédéral a-t-il enfin décidé d'établir une définition des "personnes déplacées en raison de catastrophes naturelles liées au changement climatique" et de leur reconnaître un statut de réfugié au sens de la Convention de 1951 relative au statut de réfugié.e.s, de manière à mieux les protéger ?

Cosignataires: Chevalley, Clivaz Christophe, Egger Kurt, Fischer Roland, Matter Michel, Müller-Altermatt, Python, Schneider Schüttel, Storni, Trede, Walder (11)

28.04.2021 Réponse du Conseil fédéral.

21.3111 ***é*** Mo. **Rechsteiner Paul. Acquisition de la nationalité pour ceux qui sont nés en Suisse (droit du sol)** (10.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre aux Chambres fédérales un projet d'instauration du droit du sol. Ceux qui sont nés en Suisse devraient avoir le droit d'en acquérir la nationalité.

Cosignataire: Mazzone (1)

21.3112 ***é*** Mo. **Mazzone. Faciliter la naturalisation des étrangères et étrangers de la deuxième génération** (10.03.2021)

Je charge le Conseil fédéral de présenter un projet de modification de la Constitution, à son article 38, alinéa 3, lettre a, afin que la Confédération facilite non seulement la naturalisation des étrangers de la troisième génération, mais également celle des étrangers de la deuxième génération.

Cosignataire: Rechsteiner Paul (1)

21.3113 ***n*** Mo. **Egger Mike. Cesser de discriminer les nouveaux conducteurs âgés de 18 à 20 ans** (10.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de supprimer la phase d'apprentissage de 12 mois pour les jeunes conducteurs qui ont entre 18 et 20 ans. L'art. 22 al. 1bis de l'ordonnance réglant l'admission à la circulation routière doit donc être modifié en conséquence.

21.3114 ***n*** Mo. **Feri Yvonne. Aider les travailleurs du sexe** (10.03.2021)

Pour venir en aide aux travailleurs du sexe et à l'industrie érotique, Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer des solutions comprenant les points suivants :

1. prolonger au niveau national les délais de paiement pour les loyers commerciaux et les loyers de particuliers lorsque les personnes concernées ont dû cesser leur activité et qu'elles peuvent prouver qu'elles ne sont pas en mesure de payer leur loyer,

2. définir des règles strictes contre les loyers abusifs qui soient adaptées à tous les cantons et toutes les communes,

3. prolonger au niveau national les délais de paiement pour les primes d'assurance-maladie et les cotisations aux autres assurances sociales,

4. prévoir une procédure rapide et non bureaucratique pour obtenir des allocations de perte de gain qui soit applicable à tous les ayants droit, indépendamment du canton.

Cosignataires: Dandrès, Fehlmann Rielle, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Locher Benguerel, Maillard, Marti Min Li, Munz, Schneider Schüttel, Seiler Graf (10)

21.3115 ***n*** Po. **Feri Yvonne. Troubles musculo-squelettiques. Situation en matière d'offre de soins** (10.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un rapport sur la situation en matière d'offre de soins pour les patients atteints de troubles musculo-squelettiques (TMS). Il y exposera en particulier les mesures nécessaires pour améliorer la qualité de vie de toutes les personnes atteintes de TMS grâce à des soins précoces et coordonnés et accordera une attention particulière au rôle des chiropraticiens.

Cosignataires: Crottaz, Dandrès, Fehlmann Rielle, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Locher Benguerel, Maillard, Marti Min Li, Munz, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Wasserfallen Flavia, Wyss (13)

21.3116 ***n*** Ip. **Baumann. La terre à celui qui la cultive** (10.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de répondre aux questions suivantes :

1. Contrairement à l'UE, la Suisse ne connaît pas de statistique des prix du sol pour les terres agricoles. Suite à l'acceptation de la motion Ruffy (86.938), le Conseil fédéral a été chargé de mettre en place une statistique des prix du sol et une conception détaillée a été présentée en 1996. Pourquoi au juste cette statistique n'a-t-elle pas été introduite ?

2. Dans sa réponse à l'interpellation Bonny (96.3326), le Conseil fédéral estime qu'une statistique des prix du sol peut être un instrument utile pour l'application de certaines lois, par exemple dans les domaines de l'aménagement du territoire, de la protection de la nature et du paysage ainsi que du droit foncier rural. Son évaluation à ce sujet a-t-elle changé depuis ?

3. Entre-temps, les registres fonciers sont tenus sous forme électronique et la question des dépenses occasionnées par cette statistique n'aurait plus beaucoup de poids, du moins dans les cantons. Le Conseil fédéral envisage-t-il donc de tenir une statistique des prix des terres agricoles ?

4. Pourquoi la Suisse ne dispose-t-elle d'aucune donnée contraignante sur les fermages ?

5. En France, les prix des terres agricoles et les fermages sont bien plus bas qu'en Suisse et les exploitations bien mieux regroupées. Le Conseil fédéral est-il disposé à examiner si le système français SAFER peut être adapté à la Suisse et de quelle manière ?

6. La réunion parcellaire permet de réduire le morcellement des exploitations. La diminution du nombre des exploitations donne constamment lieu à de nouvelles structures inefficaces compte

tenu des grandes distances entre l'exploitation principale et les différentes surfaces d'exploitation. Le Conseil fédéral est-il disposé à lier des crédits d'amélioration aux conditions qui garantissent également à long terme la réunion parcellaire ?

7. Quelles possibilités le Conseil fédéral voit-il pour corriger cette évolution négative en modifiant le droit foncier rural ?

21.3117 ***n*** Ip. **Pasquier. Antennes adaptatives. Avec le système d'assurance qualité sur qui repose réellement le respect des valeurs limites?** (10.03.2021)

Alors que la Suisse est largement couverte par la 5G, la Confédération vient de publier son aide à l'exécution. Ce document précise comment contrôler les antennes adaptatives, se référant à un système d'assurance qualité employé par les opérateurs. L'aide se réfère à une circulaire de 2006, qui prévoit que le respect des valeurs limites doit être garanti et documenté par l'opérateur.

- Le Conseil fédéral a-t-il procédé à un bilan de ce système d'AQ utilisé avant de le développer pour la nouvelle situation des antennes adaptatives ?

- Considère-t-il que faire reposer le respect des valeurs limites sur les opérateurs permet de garantir la protection de la population ?

- Est-ce suffisant pour restaurer la confiance, considérant l'inquiétude d'une partie de la population et les nombreux moratoires cantonaux adoptés sur le développement des antennes adaptatives ?

- Quelle est l'autorité de contrôle externe indépendante qui veille au respect des AQ ? La circulaire ne prévoit pas de sanction, qu'en est-il actuellement ? Elle parle de contrôle périodique, quelle est la fréquence ?

- L'aide à l'exécution liste les paramètres supplémentaires à introduire dans ce système d'AQ, paramètres essentiels puisqu'ils traitent du respect des valeurs limites. Le Conseil fédéral peut-il assurer que ce système d'AQ sera mis en place avant la mise en oeuvre de cette nouvelle méthode de calcul du rayonnement ?

- Quelles exigences sont attendues de la part des opérateurs ? A quelle échéance ? Est-ce qu'un système unique sera mis en place ou chaque opérateur peut-il élaborer son modèle ?

- L'aide à l'exécution définit des paramètres de calcul, qui seront appliqués par les opérateurs. Ne sera-t-il pas plus compliqué pour les cantons d'effectuer les contrôles ? La Confédération peut-elle assurer que les cantons auront les ressources et les compétences techniques pour effectuer ces contrôles ?

- La Confédération exercera-t-elle un contrôle sur ces systèmes pour garantir leur conformité aux exigences de l'aide à l'exécution et la pérennité dans le fonctionnement ? Des audits indépendants sont-ils prévus ? Si oui à quelle fréquence ? En cas de non-respect, quelles sanctions sont prévues ?

- Sous quelle forme les rapports d'assurance qualité seront-ils transmis aux cantons et à quelle fréquence ?

- Un reporting pour informer la population est-il prévu ? Si oui, qui en a la compétence ?

Cosignataires: Egger Kurt, Munz, Schlatter, Töngi, Trede (5)

21.3118 ***n*** Ip. **Pasquier. Antennes adaptatives. Le Conseil fédéral peut-il garantir le respect du principe de précaution?** (10.03.2021)

Deux ans après l'attribution des nouvelles fréquences et la modification de l'ORNI, la Confédération a publié le 23 février l'aide à l'exécution relative aux antennes adaptatives. Elle définit le mode d'évaluation de la puissance des antennes adaptatives en introduisant plusieurs éléments nouveaux. Je prie donc le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

- Est-il juste de dire que les ondes émises par les antennes adaptatives, dont les directions sont dynamiques dans l'espace et le temps, ne sont pas directement mesurables, mais seulement évaluables, au moyen d'une méthode de calcul qui donnent ainsi une évaluation ?

- L'aide introduit un facteur de correction, ainsi la puissance effective sera plus élevée que la puissance autorisée. Comment le Conseil fédéral compte-t-il garantir que cela n'entraîne pas un affaiblissement des valeurs limites autorisées ?

- Le guide prévoit que le respect de la valeur limite de l'installation s'effectue sur une moyenne de 6 minutes. Cela ouvre la voie à des fluctuations de puissances non monitorées et de potentiels dépassements de la puissance d'émission autorisée. Le Conseil fédéral peut-il assurer que la valeur limite d'installation ne sera à aucun moment dépassée ? Qu'en est-il des valeurs de crête ? Sur quelle base a été décidée la durée de cet intervalle ?

- Le Conseil fédéral peut-il indiquer si les cantons sont en mesure de mesurer l'exposition réelle à laquelle sera soumise la population ? Je pense notamment aux régions urbaines, où le nombre d'antennes, la densité du bâti et des objets connectés seront plus importants ?

- Le rapport Berenis, qui sera prochainement publié, indique que le lien entre le stress oxydatif et l'exposition aux champs (électro)magnétique a un effet sur la santé, même lorsque les doses sont faibles. De quelle manière cette nouvelle évaluation du risque a-t-elle été prise en compte dans la fixation des facteurs de correction notamment ?

- Considérant que 5 % de la population souffre d'électrosensibilité, le Conseil fédéral a-t-il prévu de mesurer l'exposition individuelle réelle pour s'assurer que la méthode de calcul retenue ne porte pas préjudice à la santé de la population en général et de ces personnes en particulier ?

- Le Conseil fédéral prévoit-il une évaluation pour s'assurer que les facteurs ont été correctement fixés ? SI oui à quelle échéance ? Avec quels acteurs ?

Cosignataires: Egger Kurt, Munz, Schlatter, Töngi, Trede (5)

21.3119 ***n*** Po. **Molina. Protection du climat et cryptomonnaies. Encourager une technologie de la blockchain efficace sur le plan énergétique** (10.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre un rapport sur la consommation en énergie de la technologie des registres distribués (TRD) et de la technologie de la blockchain sous-jacente (en particulier les blockchains utilisant la Proof-of-Work). Il y indiquera comment il entend faire réduire la consommation énergétique des cryptomonnaies en Suisse et encourager les solutions moins énergivores.

Cosignataires: Crottaz, Dandrès, Friedl Claudia, Glättli, Grossen Jürg, Gysi Barbara, Landolt, Mäder, Maillard, Marti Min Li, Müller-Altermatt, Munz, Schneider Schüttel, Widmer Céline (14)

21.3120 ***n*** Po. **Molina. Rétrécissement de l'espace de la société civile. Que fait la Suisse dans le cadre de la coopération internationale contre la restriction de la marge de manoeuvre de la société civile?** (10.03.2021)

Le Conseil fédéral présente dans un rapport ce que la Suisse entreprend dans le cadre de la coopération internationale, y compris ce qu'elle fait en collaboration avec des organisations multilatérales, des ONG et le secteur privé pour promouvoir la démocratie et la liberté d'expression dans le monde entier, et pour protéger la société civile de la répression (en particulier les défenseurs des droits humains et de l'environnement).

Cosignataires: Badertscher, Crottaz, Fischer Roland, Friedl Claudia, Gugger, Gysi Barbara, Marti Min Li, Moser, Munz, Pult, Schneider Schüttel, Schneider-Schneiter, Seiler Graf, Widmer Céline (14)

21.3121 ***n*** Ip. **Dandrès. Contrôles douaniers sur la voie publique et ciblage des sans-papiers** (10.03.2021)

En février, des associations genevoises de défense des sans-papiers ont dénoncé des contrôles d'identité et de permis de séjour par des gardes-frontière ciblant des personnes sans statut légal. Ces contrôles ont été effectués dans les transports publics, sur territoire genevois sans aucun lien avec d'éventuels franchissements de frontière. Cette pratique contribue à instaurer un climat de peur et de méfiance quotidienne auprès de gens qui participent à la vie économique et sociale de notre pays. Les personnes sans-papiers, ne bénéficiant d'aucune protection sur le marché du travail, sont par ailleurs généralement parmi les plus touchées en cette période de crise économique.

En menant ces contrôles d'identité et de permis de séjour sur et autour des transports publics notoirement utilisés par les employées de l'économie domestique pour se rendre sur leurs lieux de travail, l'Administration des douanes procède de fait à un ciblage des personnes sans-papiers. Elle engage des gardes-frontière sur la voie publique afin de mener une politique de répression à l'égard des personnes en infraction à la loi sur les étrangers.

A Genève, un accord conclu en 2013 entre les autorités cantonales et le DFF permet aux corps des gardes-frontières d'intervenir sur tout le territoire cantonal. La question d'un développement et d'une généralisation de ce type de pratiques se pose, notamment alors que la loi sur les douanes et en cours de révision.

1. Combien d'accords (art. 97 LD) ont été conclus entre le DFF et les cantons qui permettent une intervention des gardes-frontière sur la voie publique hors de l'espace frontalier ?

2. Selon quels critères l'Administration des douanes engage-t-elle des contrôles sur la voie publique hors espace frontalier ? Les lieux pouvant potentiellement accueillir davantage de personnes sans statut légal sont-ils recherchés et privilégiés, à Genève et dans d'autres cantons ?

3. L'Administration des douanes procède-t-elle à une appréciation des conséquences de ces interventions contre les sans-papiers sur leur dignité élémentaire et leur droit à un minimum d'existence, s'agissant de contrôles opérés sur les lignes de transport publics menant aux lieux de travail ?

4. La révision de la loi sur les douanes risque-t-elle d'impliquer un développement et une généralisation de ce type de pratiques sur l'ensemble du territoire national ?

28.04.2021 Réponse du Conseil fédéral.

21.3122 ***n*** Po. **Friedl Claudia. Coopération au développement et promotion de la paix. Établir une stratégie permettant aux femmes de participer** (10.03.2021)

Le conseil fédéral est chargé d'établir une stratégie pour la mise en oeuvre de la coopération internationale et de la promotion de la paix qui prévoira des conditions socio-économiques permettant une participation active des femmes.

Cosignataires: Arslan, Atici, Badertscher, Bulliard, Crottaz, Dandrès, Fehlmann Rielle, Feri Yvonne, Fiala, Fischer Roland, Funiciello, Giacometti, Graf-Litscher, Gugger, Gysi Barbara, Locher Benguerel, Markwalder, Marti Min Li, Marti Samira, Molina, Moser, Munz, Nussbaumer, Portmann, Pult, Schneider Schüttel, Schneider-Schneiter, Seiler Graf, Storni, Streiff, Vincenz, Walder, Wasserfallen Flavia, Wehrli, Widmer Céline, Wyss (36)

21.3123 ***n*** Ip. **Marti Samira. Couper court aux théories conspirationnistes** (10.03.2021)

Les théories conspirationnistes ont le vent en poupe depuis que sévit la pandémie de coronavirus. Le dernier rapport sur l'antisémitisme de la Fédération suisse des communautés israélites (FSCI), publié en 2020, montre que la pandémie alimente les théories du complot racistes ou antisémites. Les accusations portées contre les autorités foisonnent, en prenant souvent appui sur de telles théories. Les membres de la famille et les proches sont souvent désarmés et impuissants face aux personnes qui se radicalisent. Ils pourraient pourtant contribuer à empêcher la diffusion de théories conspirationnistes s'ils bénéficiaient d'un accompagnement et de conseils spécialisés. Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Que compte faire le Conseil fédéral pour lutter contre la propagation de théories du complot ?

2. Y a-t-il des structures communales, cantonales ou fédérales qui sont explicitement chargées de lutter contre les théories conspirationnistes et qui, le cas échéant, peuvent aider et conseiller les proches de personnes qui se radicalisent ? Si tel n'est pas le cas, des démarches visant à mettre en place de tels organes sont-elles entreprises ?

3. Y a-t-il des structures communales, cantonales ou fédérales pour les personnes radicalisées par les théories conspirationnistes ? Si tel n'est pas le cas, le Conseil fédéral estime-t-il qu'il serait judicieux de créer ce type d'offre ?

4. Le Conseil fédéral est-il prêt à se joindre à la campagne de la Commission européenne visant à lutter contre la désinformation liée au coronavirus ?

Cosignataires: Friedl Claudia, Gysi Barbara, Marti Min Li, Munz, Pult, Schneider Schüttel, Widmer Céline (7)

21.3124 ***n*** Mo. **Andrey. À l'État de mettre en place une identification électronique fiable** (10.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de mettre en place un système géré par l'Etat qui permette de prouver son identité en ligne, de la même manière que la carte d'identité ou le passeport permettent de le faire dans le monde réel. Il convient de respecter certains principes : prendre en compte la protection de la vie privée dès la conception du produit (privacy by design), ne collecter que les données nécessaires et enregistrer celles-ci de manière décentralisée (par exemple auprès de l'utilisateur en ce qui concerne les données d'identification). La solution pourra s'appuyer sur des produits et services développés par le secteur privé. En revanche, l'octroi des e-ID et le fonctionnement

du système devront être assumés par des services publics spécialisés.

Cosignataires: Arslan, Badertscher, Baumann, Brélaz, Brenzikofer, Clivaz Christophe, Egger Kurt, Fivaz Fabien, Girod, Glättli, Gysin Greta, Klopfenstein Broggini, Pasquier, Porchet, Ryser, Rytz Regula, Schlatter, Töngi, Trede, Walder, Weichelt-Picard, Wettstein (22)

21.3125 ***n*** Mo. **Grüter. À l'État de mettre en place une identification électronique fiable** (10.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de mettre en place un système géré par l'Etat qui permette de prouver son identité en ligne, de la même manière que la carte d'identité ou le passeport permettent de le faire dans le monde réel. Il convient de respecter certains principes : prendre en compte la protection de la vie privée dès la conception du produit (privacy by design), ne collecter que les données nécessaires et enregistrer celles-ci de manière décentralisée (par exemple auprès de l'utilisateur en ce qui concerne les données d'identification). La solution pourra s'appuyer sur des produits et services développés par le secteur privé. En revanche, l'octroi des e-ID et le fonctionnement du système devront être assumés par des services publiques spécialisés.

Cosignataires: Bircher, Egger Mike, Giezendanner, Glarner, Guggisberg, Heimgartner, Huber (7)

21.3126 ***n*** Mo. **Marti Min Li. À l'État de mettre en place une identification électronique fiable** (10.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de mettre en place un système géré par l'Etat qui permette de prouver son identité en ligne, de la même manière que la carte d'identité ou le passeport permettent de le faire dans le monde réel. Il convient de respecter certains principes : prendre en compte la protection de la vie privée dès la conception du produit (privacy by design), ne collecter que les données nécessaires et enregistrer celles-ci de manière décentralisée (par exemple auprès de l'utilisateur en ce qui concerne les données d'identification). La solution pourra s'appuyer sur des produits et services développés par le secteur privé. En revanche, l'octroi des e-ID et le fonctionnement du système devront être assumés par des services publics spécialisés.

Cosignataires: Crottaz, Dandrès, Fehlmann Rielle, Feri Yvonne, Fridez, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Locher Benguerel, Munz, Nordmann, Pult, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Storni, Suter, Wermuth, Widmer Céline, Wyss (18)

21.3127 ***n*** Mo. **Mäder. À l'État de mettre en place une identification électronique fiable** (10.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de mettre en place un système géré par l'Etat qui permette de prouver son identité en ligne, de la même manière que la carte d'identité ou le passeport permettent de le faire dans le monde réel. Il convient de respecter certains principes : prendre en compte la protection de la vie privée dès la conception du produit (privacy by design), ne collecter que les données nécessaires et enregistrer celles-ci de manière décentralisée (par exemple auprès de l'utilisateur en ce qui concerne les données d'identification). La solution pourra s'appuyer sur des produits et services développés par le secteur privé. En revanche, l'octroi des e-ID et le fonctionnement du système devront être assumés par des services publics spécialisés.

Cosignataires: Bellaïche, Bertschy, Brunner, Chevalley, Christ, Gredig, Grossen Jürg, Matter Michel, Mettler, Moser, Pointet, Schaffner (12)

21.3128 ***n*** Mo. **Stadler. À l'État de mettre en place une identification électronique fiable** (10.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de mettre en place un système géré par l'Etat qui permette de prouver son identité en ligne, de la même manière que la carte d'identité ou le passeport permettent de le faire dans le monde réel. Il convient de respecter certains principes : prendre en compte la protection de la vie privée dès la conception du produit (privacy by design), ne collecter que les données nécessaires et enregistrer celles-ci de manière décentralisée (par exemple auprès de l'utilisateur en ce qui concerne les données d'identification). La solution pourra s'appuyer sur des produits et services développés par le secteur privé. En revanche, l'octroi des e-ID et le fonctionnement du système devront être assumés par des services publics spécialisés.

Cosignataires: Binder, Bregy, Bulliard, Gmür Alois, Kamerzin, Landolt, Lohr, Maitre, Müller-Altermatt, Paganini, Regazzi, Roth Pasquier, Siegenthaler, Streiff, Wismer Priska (15)

21.3129 ***n*** Mo. **Groupe libéral-radical. À l'État de mettre en place une identification électronique fiable** (10.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de mettre en place un système géré par l'Etat qui permette de prouver son identité en ligne, de la même manière que la carte d'identité ou le passeport permettent de le faire dans le monde réel. Il convient de respecter certains principes : prendre en compte la protection de la vie privée dès la conception du produit (privacy by design), ne collecter que les données nécessaires et enregistrer celles-ci de manière décentralisée (par exemple auprès de l'utilisateur en ce qui concerne les données d'identification). La solution pourra s'appuyer sur des produits et services développés par le secteur privé. En revanche, l'octroi des e-ID et le fonctionnement du système devront être assumés par des services publics spécialisés.

Porte-parole: Dobler

21.3130 ***n*** Ip. **Fridez. Remboursement par l'assurance de base des prestations de podologie chez les patients diabétiques. À quand enfin l'entrée en vigueur?** (11.03.2021)

La motion 12.3111 que j'avais déposée en 2012 pour proposer cette prestation utile, nécessaire car susceptible de réduire les problèmes d'amputations des membres inférieurs chez les patients diabétiques, a été acceptée par les deux conseils en 2013.

Après une étude sur les questions posées par cette demande, la réalisation d'une adaptation de l'ordonnance sur la caisse-maladie a conduit à une consultation terminée en 2020.

En réponse à la question 19.5127 déposée par Brigitte Crottaz en lien avec ce sujet, le Conseil fédéral annonçait le 18.03.2019 l'entrée en vigueur de ce remboursement des soins de podologie pour les patients diabétiques pour le début de l'année 2021.

A ce jour, à ma connaissance, toujours rien à l'horizon. Pourtant il s'agit d'un sujet sensible et patients et professionnels attendent avec impatience une mise en application de l'ordonnance.

Le Conseil fédéral peut-il indiquer le calendrier actuel prévu pour cet objet?

Cosignataires: Crottaz, Dandrès, Fehlmann Rielle, Gysi Barbara, Maillard, Marti Min Li, Munz, Schneider Schüttel, Seiler Graf (9)

21.3131 ***n*** Mo. **Fridez. Les exportations d'armes à destination de l'Arabie saoudite doivent cesser** (11.03.2021)

Suite aux révélations récentes sur l'horrible assassinat perpétré à l'encontre de l'opposant Jamal Khashoggi, assassinat dont le commanditaire selon les services de renseignement des Etats-Unis serait ni plus ni moins que le prince héritier Mohammed ben Salman, et suite aux conséquences effroyables de l'interminable conflit qui déchire le Yémen et dont l'Arabie saoudite est l'un des principaux protagonistes, le Conseil fédéral est chargé de mettre un terme sans délai à toutes les exportations d'armes, pièces de rechange et munitions comprises, à destination de l'Arabie saoudite.

Cosignataires: Crottaz, Dandrès, Fehlmann Rielle, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Maillard, Marti Min Li, Munz, Pult, Schneider Schüttel, Seiler Graf (11)

21.3132 ***n*** Mo. **Fridez. Tirs militaires aux abords de la réserve naturelle de la Grande Cariçaie. Cela suffit!** (11.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de faire interrompre les tirs militaires dans le lac de Neuchâtel, en particulier aux abords de la réserve naturelle de la Grande Cariçaie.

Cosignataires: Crottaz, Dandrès, Fehlmann Rielle, Friedl Claudia, Maillard, Marti Min Li, Munz, Schneider Schüttel, Seiler Graf (9)

21.3133 ***n*** Mo. **Fridez. Poste. Fuite en avant dans la numérisation, aujourd'hui dans l'accès aux prestations du service à domicile, au détriment des personnes âgées et des régions excentrées** (11.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de d'adapter bases législatives et ordonnance afin de permettre le maintien du mode d'accès aux prestations du service à domicile de la Poste en vigueur jusqu'au 28 février 2021.

Cosignataires: Crottaz, Dandrès, Fehlmann Rielle, Gschwind, Gysi Barbara, Maillard, Munz, Schneider Schüttel, Seiler Graf (9)

21.3134 ***n*** Ip. **Porchet. Quels moyens pour lutter contre les violences sexuelles commises sur des mineurs?** (11.03.2021)

Les violences sexuelles commises sur des mineurs, au sein de la famille ou par des personnes de confiance ont des conséquences dramatiques sur les victimes. Récemment, des personnalités publiques ont pris le parti de témoigner de l'horreur qu'elles ont vécu dans l'un des cercles les plus intimes que nous connaissons : la cellule familiale. Les victimes semblent bénéficier d'une meilleure écoute et la société civile opérer une prise de conscience. La prévention reste néanmoins difficile et sous-financée, les victimes ne sont pas suffisamment protégées et les auteurs mal accompagnés. Le sujet reste de plus un tabou et entouré de beaucoup de présupposés.

Face à ce constat, nous souhaiterions poser les questions suivantes au Conseil fédéral :

1. Quels chiffres possède le Conseil fédéral sur les violences sexuelles commises sur des mineurs au sein de la famille? Et au sein d'un cercle de confiance (enseignantes, moniteurtrice, " amie " de la famille, etc)?

2. Sur la totalité des cas soupçonnés par les spécialistes, quelle proportion les procédures judiciaires et les condamnations représentent-elles?

3. Quelle piste le Conseil fédéral envisage-t-il afin de faciliter l'accès à la procédure judiciaire pour les victimes d'agressions sexuelles au sein de la cellule familiale, qui se retrouvent de facto dans une situation de vulnérabilité?

4. Quelles mesures de prévention le Conseil fédéral et les Cantons mettent-ils en place pour lutter contre le fléau des violences sexuelles à l'égard d'enfants dans le cercle de confiance et en permettre la dénonciation?

5. Quelles mesures de protection et de prévention à destination spécifiquement des mineurs existent-elles pour les protéger des violences sexuelles commises au sein de la cellule familiale?

6. Quelles mesures socio-éducatives et de prévention à destination spécifiquement des familles et des auteurs existent-elles pour prévenir les violences sexuelles commises sur les enfants dans le cercle de confiance?

7. Le Conseil fédéral pense-t-il que ces mesures sont suffisantes?

8. Le Conseil fédéral envisage-t-il d'augmenter les moyens financiers à destination de la prévention et des services de soutien disponibles pour ces victimes? Et pour l'accompagnement des auteurs?

Cosignataires: Brunner, Bulliard, Piller Carrard (3)

21.3135 ***n*** Ip. **Hurni. Le Lac de Neuchâtel n'est pas une décharge à munitions!** (11.03.2021)

Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes quant aux tirs dans le lac de Neuchâtel :

1. Pourquoi l'analyse de 2015 des eaux de lac ne prend-elle pas en compte la qualité des sols et d'éventuelles infiltrations ? Le Conseil fédéral peut-il nous garantir qu'il n'y a aucun risque de pollution des sols ?

2. Un nouveau rapport est-il prévu ? Pour quand et avec quelles analyses précisément ?

3. Le Conseil fédéral peut-il nous garantir qu'il n'y a pas de risque que les métaux lourds présents dans les milliers de tonnes de munitions de passent pas un jour dans l'eau ou le sol ?

4. Un assainissement du site est-il prévu ? Si oui, quand ? Si non, pourquoi ?

5. Un arrêt d'exploitation du site est-il prévu ? Si oui, quand ? Si non pourquoi ? N'existe-t-il pas des alternatives ?

Cosignataires: Andrey, Cottier, Dandrès, de la Reussille, Fehlmann Rielle, Fivaz Fabien, Fridez, Friedl Claudia, Locher Benguerel, Maillard, Marti Min Li, Munz, Piller Carrard, Schneider Schüttel, Seiler Graf (15)

21.3136 ***n*** Mo. **Porchet. L'inceste n'a rien d'une séduction!** (11.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier l'art. 213 al. 2 du Code pénal relative à l'inceste avec une personne mineure, afin que la formulation n'implique pas la notion de séduction.

Cosignataires: Brenzikofer, Bulliard, Fivaz Fabien, Piller Carrard, Prelicz-Huber, Trede (6)

21.3137 ***n*** Ip. **Christ. Privatisation de Postfinance SA** (11.03.2021)

Le 20 janvier 2021, le Conseil fédéral a décidé, en s'appuyant sur les résultats de la procédure de consultation, d'ajouter un élément fondamental au projet de révision partielle de la loi sur l'organisation de la Poste. Outre la levée de l'interdiction d'octroyer des crédits et des hypothèques, il a souhaité supprimer la participation majoritaire de La Poste à PostFinance. Il faut s'en féliciter. Il n'a en revanche pas exprimé explicitement s'il visait une privatisation complète - option qu'il faut clairement privilégier - ni, si tel est le cas, spécifié les modalités de l'aliénation (vente, liquidation, entrée en bourse, etc.) ou le calendrier de la cession. Il n'a pas non plus précisé si la privatisation partielle ou complète doit coïncider avec l'acquisition du droit d'octroyer des crédits. Lors d'un entretien accordé le 8 février 2021, le directeur de PostFinance, Hansruedi Köng, a déclaré qu'il souhaitait d'abord pouvoir octroyer des crédits, puis privatiser la banque postale ultérieurement. Il est évident qu'une date de vente inscrite dans la loi ne tiendrait pas compte de la conjoncture économique et pourrait ainsi saper le pouvoir de négociation de l'Etat. Ce problème devrait toutefois être réglé autrement pour répondre à l'exigence légitime résumée dans la formule " l'un ne va pas sans l'autre ". En effet, un décalage temporel entre la levée de l'interdiction de l'octroi de crédits et la privatisation pourrait conduire à une distorsion de la concurrence.

Voici mes questions :

1. Le Conseil fédéral vise-t-il une privatisation complète et qu'entend-il précisément par-là ? Quelles modalités d'aliénation (vente, liquidation, entrée en bourse, etc.) envisage-t-il et lesquelles privilégie-t-il ?

2. Quelle est la valeur actuelle de PostFinance ? Comment le Conseil fédéral pense-t-il que cette valeur évoluera après l'annonce des modalités de la privatisation, en fonction de celles qu'il privilégie ?

3. Quelle corrélation temporelle le Conseil fédéral compte-t-il établir entre le droit d'octroyer des crédits et la privatisation ? Envisage-t-il de mettre en place un mécanisme qui permette l'octroi de crédits dès lors que la participation (indirecte) de l'Etat au capital de PostFinance passe au-dessous d'un certain seuil ?

4. Quelles mesures et quels instruments le Conseil fédéral entend-il mettre en place pour parvenir le plus rapidement possible à une privatisation complète tout en maximisant les recettes ?

Cosignataires: Bäumle, Bellaïche, Brunner, Chevalley, Fischer Roland, Flach, Gredig, Grossen Jürg, Mäder, Matter Michel, Mettler, Moser, Pointet, Schaffner (14)

21.3138 ***n*** Ip. **Atici. La Suisse rappelle-t-elle à la Turquie ses engagements internationaux?** (11.03.2021)

1. En décembre 2020, la Cour européenne des droits de l'homme a exigé la libération de Selahattin Demirtas, l'ancien président du Parti démocratique des peuples (HDP). Que pense le Conseil fédéral de cet arrêt et comment contribue-t-il à son exécution ?

2. Huit jours à peine après la décision de Strasbourg, le parquet turc a mis en accusation l'ancien maire de Kars, Ayhan Bilgen, pour avoir participé en 2014 à des manifestations contre l'offensive de Daech sur la ville frontalière kurde syrienne de Kobané et avoir appelé à la violence. Quand Ayhan Bilgen s'était présenté aux élections en 2019, les autorités avaient examiné ses condamnations antérieures et les procédures en cours ; rien n'avait été relevé contre lui à l'époque. Que pense le Conseil fédéral de la mise en accusation de décembre 2020 contre Bilgen et 107 autres personnes ainsi que de sa compatibilité avec les obligations internationales de la Turquie en matière d'Etat de droit ?

3. Des médias rapportent que deux ans tout juste après les élections locales de mars 2019, seuls six des 65 maires HDP alors élus sont encore en fonction. Le Conseil fédéral peut-il confirmer cette information ? A-t-il rappelé à la Turquie ses engagements internationaux par la voie bilatérale et dans le cadre des forums multilatéraux ad hoc ?

4. La Turquie a ratifié l'ensemble des huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT), qui ont le statut d'instruments juridiques internationaux contraignants. Comment le Conseil fédéral évalue-t-il le respect par la Turquie de ces normes du travail, et plus précisément le respect de la liberté d'association, du droit de négociation collective et de l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession ? Sait-il si les filiales d'entreprises suisses en Turquie observent les normes fondamentales de l'OIT dans leur intégralité ?

5. Combien de parlementaires turcs sont-ils menacés d'être inculpés ? De quels partis sont-ils membres ?

6. La Turquie est membre de l'ONU, du Conseil de l'Europe et de l'OCDE. Elle est candidate à une adhésion à l'UE et a ratifié plusieurs conventions. Elle a donc accepté de nombreuses obligations internationales. La Suisse participe-t-elle politiquement et financièrement aux rapports d'examen donnant des informations sur l'ampleur de la violation par la Turquie de ses engagements en rapport avec les droits de l'homme, l'Etat de droit et l'interdiction des actes d'agression ?

Cosignataires: Fehlmann Rielle, Fridez, Funiciello, Gysi Barbara, Hurni, Locher Benguerel, Marra, Marti Min Li, Munz, Pult, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Widmer Céline (13)

28.04.2021 Réponse du Conseil fédéral.

21.3139 ***n*** Mo. **Gysin Greta. Protection de la santé. Inscrire dans la législation le droit des travailleurs de ne pas être atteignables pendant leur temps libre** (11.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de préparer les modifications de la loi sur le travail (LTr) qui garantiront aux travailleurs le droit de ne pas être disponibles pour leur employeur pendant leur temps libre (en dehors de l'horaire de travail).

Cosignataires: Glättli, Gysi Barbara, Maillard, Müller-Altermatt, Prelicz-Huber, Ryser, Trede (7)

21.3140 ***n*** Ip. **Python. Quelle reconnaissance du concept de limites planétaires dans la stratégie pour le développement durable 2030?** (11.03.2021)

Outre le réchauffement climatique, le dépassement de huit limites biophysiques du système Terre nous menace : l'érosion de la biodiversité, la perturbation des cycles de l'azote et du phosphore, l'usage immodéré des sols, l'acidification des océans, la dégradation de la couche d'ozone, la diffusion des

aérosols atmosphériques, l'usage immodéré de l'eau douce et l'introduction de molécules artificielles dans l'environnement (Rockström et al., 2009 ; Steffen et al., 2015). La reconnaissance de ces neuf limites planétaires, et donc l'acceptation de la finitude du monde, mène à une acception forte de la durabilité.

Le rapport " Empreintes environnementales de la Suisse " (OFEV, 2018) démontre que l'efficacité liée à l'empreinte gaz à effet de serre s'est améliorée en vingt ans tandis que celle liée à l'empreinte biodiversité a diminué. Il est précisé que les empreintes environnementales de la Suisse ne pourront être ramenées à un niveau compatible avec les limites planétaires que si l'on agit en même temps dans les domaines importants de la consommation et à différents niveaux.

Dans ce contexte, le conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes :

- Envisage-t-il le recours au concept des neuf limites planétaires afin de diminuer l'empreinte environnementale totale de la Suisse ? En particulier, comment compte-t-il éviter que les efforts ne soient concentrés sur la limite planétaire climatique au détriment de celle de la biodiversité ?

- Sur quelles périodes de variations compte-t-il apprécier l'évolution de l'impact environnemental total ?

- Se réfère-t-il aux limites planétaires dans sa stratégie pour le développement durable 2030 ?

- Si, oui, de quelle manière, à quels niveaux et pour quels secteurs de consommation en particulier ?

- L'introduction de ce concept dans notre constitution ne permettrait-il pas de s'assurer du respect du principe de la durabilité et de la préservation d'un environnement viable pour les générations futures ?

Cosignataires: Clivaz Christophe, Fivaz Fabien, Pasquier, Trede (4)

21.3141 *n* Po. **Binder. Confectionner des tenues de sortie modernes pour les militaires suisses** (11.03.2021)

Dans le cadre de la stratégie du Conseil fédéral visant à renforcer l'attractivité de l'armée, en particulier à l'égard des femmes, il faudrait attacher davantage d'attention à l'apparence. Tandis que les tenues de travail et de combat sont constamment renouvelées, la tenue de sortie gris souris a plus de trente ans. Celle-ci devrait être redessinée pour répondre aux normes esthétiques actuelles et correspondre à une armée moderne.

Je prie donc le Conseil fédéral d'élaborer un rapport qui réponde aux questions suivantes :

1. Comment juge-t-il la tenue de sortie de l'armée suisse par rapport à celles d'autres pays, notamment des points de vue de la fonctionnalité, du style et de l'impression qu'elle produit ?

2. Dans quelle mesure la confection d'un uniforme approprié et contemporain, que tout militaire puisse être fier de revêtir, pourrait-elle contribuer à accroître la motivation et la performance à l'armée ?

3. Combien coûterait la production d'une nouvelle tenue de sortie, si l'on organisait un concours entre diverses institutions formatrices et culturelles suisses pour la dessiner et si l'on confiait sa fabrication à des PME également suisses ?

4. Quelle valeur ajoutée serait ainsi produite pour l'économie suisse, en particulier pour l'industrie textile ?

5. Que pense le Conseil fédéral de la tenue A féminine ? Dans quelle mesure l'adoption d'un uniforme plus contemporain constituerait-elle un facteur de motivation supplémentaire pour une meilleure intégration des femmes dans l'armée ?

La crédibilité de l'armée repose son développement matériel, mais aussi sur la capacité de ses membres à s'identifier à ses idées et à ses valeurs. Un uniforme contemporain et stylé, qui est à la hauteur des standards des autres armées de pays démocratiques, contribuera à accroître la motivation des militaires et constituera un facteur d'identification supplémentaire ; il améliorera l'image publique de l'armée et augmentera son attrait aux yeux de tous.

21.3142 *n* Mo. **Roduit. Personnes à risques de pauvreté ou de surendettement - Détection précoce. Agir avant qu'il ne soit trop tard** (11.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer un concept visant à donner des compétences légales qui permettent aux cantons qui le souhaitent de mettre en place des programmes de prévention sociale et du surendettement efficaces. Ce concept s'appuiera sur les projets cantonaux existants et, dans tous les Départements, sur un inventaire des bases légales fédérales qui empêchent une prévention sociale rapide, en matière de risque de pauvreté et de surendettement, en particulier dans le domaine des poursuites, de la communication aux cantons des primes d'assurance-maladie impayées, des dispositions fiscales etc.

Cosignataires: Eymann, Feri Yvonne, Gysi Barbara, Lohr, Maillard, Mettler, Porchet (7)

21.3143 *n* Mo. **Roduit. Le respect de règles de la langue française prime sur l'idéologie** (11.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de maintenir dans ses correspondances et dans tous les documents issus de son administration et des institutions dépendantes les règles et directives de la langue française sans y déroger en faveur d'une écriture dite " inclusive " ou langage épicène non reconnue par l'Académie française.

Cosignataires: Addor, Borloz, Bulliard, de Montmollin, Nantermod, Nidegger, Page, Roth Pasquier, Wehrli (9)

21.3144 *n* Po. **de Quattro. Un fonds pour mieux soutenir les victimes d'actes terroristes à l'étranger** (11.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé d'étudier la mise en place d'un fonds pour les victimes d'actes terroristes hors de nos frontières. Cette étude aura pour objectif de démontrer les avantages et les inconvénients d'une telle structure, ses conséquences financières, et éventuellement de formuler d'autres propositions, y compris les modifications législatives à élaborer, le cas échéant.

21.3145 *n* Ip. **Maillard. DPD. Destruction postale discrète?** (11.03.2021)

1. Selon le Conseil fédéral, quelles sont les conséquences de la libéralisation du marché postal sur les conditions de travail concernant les services liés à la poste ?

2. La PostCom, qui a succédé à la PostReg, " s'engage pour le développement durable du marché postal ". Les dysfonctionnements dénoncés chez DPD sont-ils compatible avec ce développement durable ? La PostCom a-t-elle proposé des mesures pour y remédier ?

3. La PostCom " contrôle que les conditions de travail usuelles dans la branche sont respectées ". Comment s'y prend-elle en général, et dans le cas de DPD en particulier ?

4. Depuis sa création, la PostCom a-t-elle fait contrôler ou analyser les conditions de travail chez les prestataires postaux, et notamment chez DPD ? A-t-elle constaté et poursuivi des contraventions ?

5. Que pense le Conseil fédéral de l'efficacité de la PostCom lorsqu'il s'agit de surveiller les conditions de travail chez les prestataires postaux ?

6. La saisie du temps de travail est une obligation légale. Comment le Conseil fédéral explique-t-il que DPD (Suisse) SA et ses sous-traitants puissent y contrevenir sans être sanctionnés ? Qu'entend-il faire pour y remédier ? Que pense le Conseil fédéral de l'efficacité des autorités cantonales de contrôle ? Comment compte-t-il contribuer à son amélioration ?

7. Le Conseil fédéral convient-il que le Groupe La Poste doit s'engager pour que sa filiale DPD respecte le droit suisse du travail, les droits syndicaux et les conditions de travail usuelles dans la branche, sans en déléguer la responsabilité à ses soi-disant sous-traitants ?

8. Comment envisage-t-il de remédier aux dysfonctionnements constatés sur le marché des services liés à la poste, et en particulier chez DPD ? Pense-t-il qu'il serait efficace de rendre les tachygraphes numériques obligatoires pour les véhicules de 2,4 t et plus, de réglementer la livraison des paquets de plus de 20 kg dans la loi sur la poste, de mettre en place la responsabilité solidaire dans la branche de la logistique et des transports et d'introduire une obligation d'annonce pour tous les sous-traitants qui fournissent des services postaux sur mandat externe ?

Cosignataires: Badran Jacqueline, de la Reussille, Fridez, Funiciello, Gysin Greta, Marti Samira, Prelicz-Huber, Storni, Suter, Wasserfallen Flavia (10)

21.3146 *n* Ip. **Marchesi. Interdiction de la burqa. Empêcher Rachid Nekkaz de continuer à inciter à violer la loi et la Constitution** (11.03.2021)

Le millionnaire franco-algérien Rachid Nekkaz a fait parler de lui plusieurs fois pour avoir incité à violer la loi. Le 10 décembre 2015, M. Nekkaz a tenu une conférence de presse non autorisée sur la Piazza Grande de Locarno alors que la disposition de la constitution cantonale tessinoise concernant l'interdiction de se dissimuler le visage, acceptée par le peuple en septembre 2013, avait obtenu la garantie fédérale. Il avait alors annoncé qu'il paierait de sa poche toutes les amendes infligées au Tessin aux femmes qui continueraient à porter la burqua malgré l'interdiction de se dissimuler le visage. Cette incitation grave à violer la loi est restée impunie et le Conseil fédéral a répondu en ces termes à une interpellation de Lorenzo Quadri " ... La loi fédérale sur les étrangers octroie à son art. 68 une compétence à la Confédération en prévoyant que fedpol peut expulser un étranger pour maintenir la sécurité intérieure ou extérieure de la Suisse. Une infraction passible d'une simple amende ne saurait toutefois justifier une telle mesure. "

Dans la foulée de l'acceptation de de l'initiative populaire " Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage " le 7 mars, M. Nekkaz a réitéré (20 minutes du 10 mars 2021) son intention de payer toute les amendes infligées aux femmes qui continueront à porter la burqa malgré l'adoption du nouvel article constitutionnel.

Ce nouvel épisode est une instigation manifeste à violer la loi et la Constitution.

Qu'entend faire le Conseil fédéral pour empêcher M. Nekkaz de continuer à inciter à violer la loi et la Constitution ?

21.3147 *n* Ip. **Seiler Graf. Opacité des licences générales d'exportation pour le matériel militaire** (11.03.2021)

Selon un article du journal alémanique Wochenzeitung du 18 février 2021, les exportations de biens militaires (biens militaires spécifiques et biens à double usage) sont bien plus élevées que ce qui avait été annoncé jusqu'à présent. En 2019, il y a eu des licences générales d'exportation, rendues publiques pour la première fois, pour un montant 2783 millions de francs contre 363 millions de francs pour les autorisations individuelles. Cette opacité quant aux exportations réelles de matériel militaire au moyen de licences générales est très critiquable, notamment en raison de la nature explosive du sujet sur le plan de la politique intérieure et extérieure. Au vu des votations régulières, disposer de rapports transparents sur les exportations réelles de matériel militaire de la Suisse devient une exigence d'équité politique.

Dès lors, les questions suivantes se posent.

- Pourquoi les exportations sous licence générale n'ont-elles pas été communiquées jusqu'à présent ?

- Le Conseil fédéral a-t-il l'intention de changer de pratique en la matière ?

- Pourquoi ces chiffres ne sont-ils pas répartis entre les biens militaires spéciaux et les biens à double usage (selon le Seco) ?

- Pourquoi les statistiques sur les exportations d'armes fournissent-elles des données uniquement sur les licences accordées mais pas sur les exportations réelles ?

- Cela signifie-t-il qu'il n'y a pas de contrôle ?

- Quels sont les sous-critères des licences générales d'exportation ?

- Pourquoi la licence générale d'exportation octroyée à la société Pilatus (la seule valable dans le monde entier) ne contient-elle pas de clause indiquant que les livraisons à des destinataires du domaine militaire ou de celui de l'armement doivent faire l'objet d'une autorisation individuelle, comme c'est le cas pour d'autres entreprises ?

- Pourquoi Pilatus est-elle la seule société à disposer d'une licence valable dans le monde entier ?

- Le gouvernement américain de Joe Biden a stoppé toutes les exportations de matériel militaire vers l'Arabie Saoudite et des négociations sérieuses sur la paix au Yémen se tiennent à Genève pour la première fois. Cela change-t-il la stratégie d'exportation de la Suisse vers Riyad ?

- Selon le Conseil fédéral, quelle est l'incidence cette opacité sur les votations populaires ? Ne manque-t-il pas par là à son devoir d'information ?

Cosignataires: Crottaz, Dandrès, Fehlmann Rielle, Fivaz Fabien, Fridez, Friedl Claudia, Funiciello, Gysi Barbara, Locher Benguerel, Marti Min Li, Marti Samira, Molina, Munz, Pult, Schlatter, Schneider Schüttel, Widmer Céline (17)

21.04.2021 Réponse du Conseil fédéral.

21.3148 *n* Ip. **Seiler Graf. Réglementation ITAR des États-Unis. Faire le point sur l'indépendance de la Suisse** (11.03.2021)

1. La Réglementation américaine sur le trafic d'armes au niveau international (ITAR) est l'instrument qu'utilisent les Etats-Unis

afin de revendiquer une compétence mondiale pour le contrôle des composants techniques sensibles. Dans quelle mesure les Etats qui achètent des composants soumis à l'ITAR cèdent-ils leur souveraineté aux Etats-Unis ?

2. Quels sont les outils des Etat-Unis pour empêcher que les armes qu'ils exportent soient un jour utilisées contre eux et contre leurs alliés ?

3. Le Conseil fédéral tient-il un registre centralisé des éléments suivants :

a. composants soumis au contrôle ITAR ?

b. systèmes d'armes contaminés contenant des composants soumis au contrôle ITAR ?

c. autorités et employés soumis individuellement au contrôle ITAR ?

4. Lorsque des employés suisses ont accès à des composants soumis au contrôle ITAR, comment le Conseil fédéral les protège-t-il du préjudice qu'ils pourraient subir du fait que la Suisse les a annoncés aux Etats-Unis ? Combien y a-t-il eu de notifications à ce jour ?

5. Dans son appel d'offres pour le fusil d'assaut qui succédera au G36, l'armée allemande a exclu la présence de composants ITAR. Le DDPS exigera-t-il aussi l'exclusion de composants ITAR pour l'acquisition :

a. des avions de combat

b. de leur armement (Sidewinter, Amraam, etc.)

c. des systèmes de défense sol-air, y compris les radars, les systèmes de conduite (C2Air) ?

6. Dans le cas contraire, le Conseil fédéral indiquera-t-il de manière adéquate l'ampleur de sa dépendance technique et de l'érosion de sa souveraineté dans les messages qu'il adressera au Parlement ? Donne-t-il des instructions au nouveau chef des Forces aériennes pour qu'il fournisse également des informations correctes ?

7. Deux anciens militaires américains de haut rang, Swift Scott et Philip Breedlove, affirment que le F-35 est un ordinateur volant, qui permet l'intégration d'une structure militaire commune unique en son genre, fondée sur un échange de données particulièrement étendu. Quel degré de dépendance cela implique-t-il ?

8. Y a-t-il des différences dans le degré de dépendance technique auquel la Suisse s'expose avec l'acquisition d'un des quatre avions de combat en lice ? Contiennent-ils tous des composants soumis au contrôle ITAR ?

9. Sont-ils tous aussi dépendants les uns que les autres des systèmes de localisation par satellite (GPS) et de systèmes d'échange de données tels que DataLink-16 ?

10. Quel poids le Conseil fédéral accorde-t-il à ces questions, qui ont un impact important sur la souveraineté de la Suisse, et comment entend-il les présenter de manière adéquate dans son message au Parlement ?

Cosignataires: Crottaz, Fridez, Friedl Claudia, Funiciello, Glättli, Gysi Barbara, Locher Benguerel, Maillard, Marti Min Li, Marti Samira, Molina, Munz, Pult, Schlatter, Schneider Schüttel, Widmer Céline (16)

21.3149 ***n*** Mo. **Pasquier. Pour une interdiction des SUV et des voitures tout-terrain** (11.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé d'interdire dès 2022 l'importation de véhicules sportifs utilitaires et de véhicules tout-terrain neufs dont le poids à vide est de 2 tonnes et plus. Des exceptions sont possibles, lorsque les besoins peuvent être attestés.

Cosignataires: Andrey, Badertscher, Baumann, Brélaz, Brenzikofer, Clivaz Christophe, Egger Kurt, Fivaz Fabien, Girod, Glättli, Gysin Greta, Klopfenstein Broggini, Michaud Gigon, Porchet, Prelicz-Huber, Python, Ryser, Rytz Regula, Schlatter, Schneider Meret, Töngi, Trede, Walder, Weichelt-Picard, Wettstein (25)

21.3150 ***n*** Mo. **Prezioso. Covid-19. La pandémie ne doit pas être source de profits!** (11.03.2021)

Le Conseil fédéral doit prendre des mesures visant à assurer la gestion publique de technologies de santé essentielles, développées en partie grâce à des ressources publiques. Les contribuables ont payé pour la recherche et le développement de vaccins et de traitements. Ce qui a été payé par la population doit rester aux mains de la population. Il doit agir au niveau international pour la libération des brevets concernant les vaccins et traitements contre la Covid-19.

Cosignataires: Arslan, Dandrès, de la Reussille, Fehlmann Rielle, Glättli, Klopfenstein Broggini, Maillard, Marra, Michaud Gigon, Molina, Pasquier, Python, Walder (13)

21.3151 ***n*** Mo. **Molina. Pour la transition énergétique. Se retirer du Traité sur la Charte de l'énergie** (11.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre les mesures nécessaires pour que la Suisse se retire du Traité sur la Charte de l'énergie.

Cosignataires: de la Reussille, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Marti Min Li, Munz, Prezioso, Pult, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Walder, Widmer Céline (11)

21.3152 ***n*** Ip. **Maitre. Renvois forcés. Le Conseil fédéral va-t-il continuer à fermer les yeux sur la situation politique, sécuritaire et humanitaire en Ethiopie?** (11.03.2021)

Depuis novembre 2020, la situation sécuritaire en Ethiopie ne cesse de se dégrader. Selon l'International Crisis Group, organisme respecté travaillant sur les questions de paix et de sécurité, les combats ont entrainé dans la région du Tigré " la pire crise de sécurité que l'Ethiopie ait connu depuis des décennies ", " la guerre a tué des milliers de personnes et déplacé environ un tiers de la population du Tigré et des atrocités ont été signalées par toutes les parties. Plus de 4,5 millions de personnes auraient besoin d'une aide alimentaire d'urgence et des centaines de milliers pourraient mourir de faim. " (International Crisis Group, Finding a Path to Peace in Ethiopia's Tigray Region, Février 2021)

En janvier dernier, le CICR faisait état " de violences interethniques qui ont éclaté dans la zone de Konso entrainant des mouvements de déplacement de populations " (CICR, Ethiopie : le CICR et la Croix-Rouge éthiopienne apportent une aide d'urgence aux déplacés internes dans le sud du pays, Janvier 2021)

D'après le Haut-Représentant pour la politique étrangère de l'Union européenne, il existe " des rapports concordants à propos de violences ciblant certains groupes ethniques, d'assassinats, de pillages massifs, de viols, de retours forcés de réfugiés et des possibles crimes de guerre " (Josep Borell, 15 janvier 2021).

Malgré cette situation, la Suisse a tout de même procédé fin janvier 2021 à des renvois vers ce pays.

La Suisse appliquerait par ailleurs un accord datant de 2018 liant l'Ethiopie et l'UE en matière de réadmission, et dont les bases juridiques et l'application restent floues : la Suisse n'ayant ni signé ni ratifié cet accord. Il prévoit notamment la transmission aux autorités éthiopiennes des données personnelles des personnes renvoyées de force.

Dans ce contexte :

- Comment le Conseil fédéral analyse-t-il la situation politique, sécuritaire et humanitaire en Ethiopie ?

- Au vu de la situation, envisage-t-il de suspendre les renvois vers l'Ethiopie ?

- Confirme-t-il appliquer l'accord de 2018 en matière de réadmission entre l'UE et l'Ethiopie ?

- Dans l'affirmative, sur quelles bases légales s'appuie le Conseil fédéral pour appliquer un accord que la Suisse n'a ni signé ni ratifié?

21.3153 ***n*** Ip. **Marti Samira. Le conseiller fédéral Cassis, la Suisse et l'esclavage** (15.03.2021)

Dans l'émission " Samstagsrundschau " du 20 février 2021, le conseiller fédéral Cassis s'est exprimé sur la participation de la Suisse à l'esclavage, allant heureusement au-delà de ce que la conseillère fédérale Leuthard avait déclaré en 2017 au Bénin sur le rôle de la Suisse dans l'esclavage et le colonialisme. Ignazio Cassis défend cependant une fois de plus la thèse selon laquelle ni la Suisse en tant que pays ni les " organes du pays " n'ont été impliqués dans l'esclavage et que nous n'avons pas de " passé colonial ". Ce qui est faux à triple titre, comme le montre la recherche historique :

La traite transatlantique a duré de 1444 à 1888. Nous n'avons aucun mérite à ce que la Suisse ne soit un Etat que depuis 1848. Plutôt que d'utiliser cette naissance tardive pour nous disculper à tout prix, il faudrait que nous analysions l'implication de nos milieux économiques, culturels, idéologiques et sociaux. Il ne s'agit pas seulement de relever les traces que l'action étatique a laissées mais aussi de remonter la piste du prix du sang.

Que des corporations confédérales, à savoir les anciens cantons de Zurich, de Berne et de Soleure, ont été impliquées dans la traite transatlantique est indéniable. Qui plus est, le Conseil fédéral, en 1864, a excusé le commerce des esclaves et l'esclavage, les a justifiés et les a jugés " zweckmässig " (" appropriés "). Vouloir l'expliquer par le fait qu'il avait alors agi " conformément aux normes des années 1860 " (réponse à l'interpellation 18.3072) est aussi absurde qu'anhistorique.

Dans les autres puissances coloniales européennes également, le commerce des esclaves et l'esclavage étaient principalement le fait de particuliers jusqu'au XVIIIe s. Les compagnies françaises, hollandaises, danoises et anglaises des Indes orientales et occidentales étaient des entreprises commerciales de droit privé disposant de leurs propres troupes, organes administratifs, juridictions et propriétés foncières.

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

A-t-il conscience que l'île de Gorée, qu'Ignazio Cassis a visitée et dépeinte avec tant d'émotions, était insignifiante pour le transport d'esclaves par bateau et que le mythe qui l'entoure sert principalement à des fins touristiques ?

Partage-t-il l'avis d'Ignazio Cassis selon lequel la couleur de peau noire dominante en Afrique est due à la chaleur du climat ?

Que fait-il pour que les connaissances de ses membres sur la participation de la Suisse au colonialisme, au commerce des esclaves et à l'esclavage soient au diapason du savoir historique ?

Cosignataires: Gysi Barbara, Marti Min Li, Munz, Pult, Schneider Schüttel, Widmer Céline (6)

21.3154 ***n*** Mo. **Nantermod. Meilleure efficacité des coûts dans le système de santé grâce à des ETS améliorés** (15.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre un projet d'acte à l'Assemblée fédérale ou de prendre une mesure visant à simplifier le processus d'évaluation des technologies de la santé (ETS) et à le rendre plus efficace et plus transparent. Les prestations qui, selon les ETS, ne remplissent plus les critères d'efficacité, d'adéquation et d'économicité (EAE) ne devraient plus être remboursées, après un an, par l'assurance obligatoire des soins (AOS), voire seulement de manière restreinte.

21.3155 ***n*** Mo. **Wasserfallen Flavia. Protection des futures mères** (15.03.2021)

Conformément aux conclusions de son rapport du 2 mars 2018 donnant suite au postulat 15.3793 " Congé prénatal. Interruptions de travail avant l'accouchement ", le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement un projet de loi prévoyant l'instauration d'un congé prénatal de trois semaines, financé par le régime des allocations pour perte de gain. Ce congé ne doit pas porter préjudice au congé maternité qui fait suite à l'accouchement.

Cosignataires: Mettler, Porchet, Streiff (3)

21.3156 ***n*** Ip. **Silberschmidt. La Suisse en tant que centre de recherche et d'application dans le domaine de la longévité ("Longevity Valley")** (15.03.2021)

La recherche sur la longévité est un travail mené à l'échelle mondiale, qui a également une incidence sur la société, l'économie et le monde du travail en Suisse. Le but est de " ralentir " le processus de vieillissement de l'être humain pour que l'on puisse vivre plus longtemps en bonne santé. Les scientifiques sont en train de chercher de nouvelles approches donnant la possibilité à tout un chacun de choisir dans une large mesure comment il entend prolonger sa durée de vie. Ces recherches peuvent avoir plusieurs applications en médecine, que ce soit dans le cadre du recours à des préparations et à des mesures sanitaires ou encore d'interventions au niveau cellulaire. La Suisse a dès lors l'occasion de se positionner au niveau mondial dans ce domaine de recherche encore peu étudié : elle peut d'une part se concentrer sur la recherche médicale, d'autre part sur le développement de technologies innovantes dans divers domaines. En l'occurrence, l'application de ces recherches ne se limite pas aux personnes âgées, car les scientifiques étudient aussi la possibilité de vivre plus longtemps en meilleure santé. Ce progrès aura des conséquences sur les coûts de la santé, mais offrira également de nouvelles possibilités pour notre capital humain, et partant pour la compétitivité et les performances économiques de notre pays.

Dans ce contexte, le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quels sont les programmes de recherches nationaux, les recherches menées dans les hautes écoles et les groupes de réflexion qui existent déjà aujourd'hui dans le domaine de la lon-

gévité ? Comment sont-ils mis en réseau au niveau national et international, et comment peuvent-ils être coordonnés ?

2. Comment mieux soutenir la recherche fondamentale et appliquée dans ce domaine ?

3. Quels sont les pays vers lesquels la Suisse peut se tourner pour en apprendre davantage dans ce domaine ?

4. De quelles conditions-cadres la Suisse a-t-elle besoin pour se positionner - d'un point de vue scientifique et économique - comme centre mondial de la longévité (" Longevity Valley ") ?

5. Quelles sont les possibilités socio-économiques et scientifiques pour la Suisse dans le domaine ?

6. Au vu des recherches menées et des applications qui en découlent, quelles sont les mesures législatives devant être prises à long terme ?

7. Dans le fond, le Conseil fédéral est-il d'avis que la recherche et la formation dans le domaine de la longévité doivent être davantage prises en compte, par exemple dans le message FRI 2025-2028 ?

21.3157 ***n*** Mo. **Aeschi Thomas. Covid-19. Mettre fin immédiatement à la situation particulière au sens de l'article 6 LEp** (15.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de mettre fin immédiatement à la situation particulière au sens de l'art. 6 de la loi sur les épidémies (LEp).

21.3158 ***n*** Mo. **Pasquier. Protection d'urgence en cas d'accident nucléaire. Revoir les zones à risques** (15.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de revoir la définition des zones de protection d'urgence et de l'étendre à l'ensemble du territoire. Il prend ainsi en compte le fait qu'un cas d'accident nucléaire, selon la météo, des contaminations importantes peuvent survenir dans des zones bien au-delà de 20 kilomètres, nécessitant des mesures de protection d'urgence allant du confinement à l'évacuation.

Il prend ainsi en compte les résultats de l'étude de l'Institut Biosphère " European Nuclear Power Risk Study (EUNUPRI_2019) ".

Cosignataires: Borloz, Fehlmann Rielle, Fivaz Fabien, Grin, Klopfenstein Broggini, Maitre, Matter Michel, Roth Pasquier, Rytz Regula, Schlatter, Trede (11)

21.3159 ***n*** Mo. **Pasquier. Distribution d'iode de manière préventive à l'ensemble de la population suisse** (15.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé l'élargir la distribution préventive de comprimés d'iodure de potassium à l'ensemble de la population suisse. A cette fin, il revoit l'ordonnance sur la distribution d'iode.

Cosignataires: Fehlmann Rielle, Feller, Fivaz Fabien, Grin, Klopfenstein Broggini, Maitre, Matter Michel, Roth Pasquier, Rytz Regula, Schlatter, Trede (11)

21.3160 ***n*** Ip. **Addor. Un permis de port d'armes pour les armuriers?** (15.03.2021)

La clause du besoin que la loi sur les armes impose pour l'octroi d'un permis de port d'armes (art. 27 al. 2 let. b LArm) est interprétée très restrictivement par les bureaux des armes cantonaux aussi bien que par la jurisprudence. Même les armuriers, pourtant objectivement très exposés avec la responsabilité de garantir la sécurité d'armes, d'accessoires d'armes et de munitions, sont généralement exclus du cercle des bénéficiaires.

En mars 2021, 24 individus ont été arrêtés dans la région lyonnaise. Ils sont soupçonnés d'être impliqués dans au moins quatre braquages d'armureries commis en automne 2020, en Suisse (dans les cantons de Bâle-Campagne et d'Argovie) et dans le Jura français. Plus de 170 armes à feu et des munitions auraient été ainsi dérobées en Suisse. Une armurerie de Zwingen BL a été braquée à rien moins que trois reprises. La troisième fois, l'armurier est toutefois parvenu à mettre ses agresseurs en fuite. Comment ? En faisant usage d'une arme à feu pour se défendre.

Les enquêteurs français semblent estimer que la bande dont des membres ont été arrêtés était en train de préparer des attaques de fourgons blindés de transports de fonds.

1. Le Conseil fédéral ne juge-t-il donc pas que la menace qui pèse sur les commerces d'armes de notre pays (et dès lors sur la sécurité publique) a évolué et que pour éviter que la Suisse ne devienne une sorte de " supermarché " pour le banditisme transnational (sans parler de groupes terroristes), il convient de procéder à une nouvelle appréciation de la situation et des moyens de garantir la sécurité publique ?

2. Ne juge-t-il pas nécessaire que sur demande et moyennant bien sûr le respect des autres exigences imposées par la loi, les détenteurs d'une patente de commerce d'armes au sens de l'art. 17 al. 1 LArm puissent obtenir un permis de port d'armes ?

3. Est-il prêt à prendre immédiatement les dispositions nécessaires dans ce sens, par une directive de fedpol voire, en sus, par une révision de l'ordonnance sur les armes (art. 48 ss. OArm) ?

21.3161 ***n*** Ip. **Egger Kurt. Les piles écologiques au sodium désavantagées par la taxe d'élimination anticipée** (15.03.2021)

Différents taux s'appliquent à la taxe d'élimination anticipée des piles en fonction de leur technologie de fabrication. L'ordonnance du DETEC sur le montant de la taxe d'élimination anticipée pour les piles fixe un taux plus élevé pour les piles au sodium (1 fr. 90 par kilogramme) que pour les piles au lithium (1 fr. 60 par kilogramme).

En proportion de la quantité d'énergie stockable, les piles au sodium sont beaucoup plus lourdes que les piles au lithium, ce qui accentue encore la différence. Dans une perspective de protection de l'environnement, un renversement de ce rapport semblerait judicieux, puisque les piles au sodium passent pour une solution de remplacement écologique. Le système de taxation actuel fournit une mauvaise incitation sur le plan écologique qui freine, selon plusieurs fournisseurs, les ventes de cette technologie innovatrice.

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes à ce propos :

1. Comment se justifie la différence de taux ?

2. Pourquoi les avantages écologiques des piles au sodium ne sont-ils pas pris en compte dans la taxe d'élimination anticipée ?

3. Le Conseil fédéral prévoit-il une révision de ces taxes ? Si oui, quand ? Quels changements le DETEC propose-t-il ?

Cosignataires: Clivaz Christophe, Klopfenstein Broggini, Masshardt, Munz, Suter (5)

21.3162 *n* Ip. Pult. Comment protéger l'être humain et la nature des PCB émanant des centrales électriques? (15.03.2021)

Selon l'Agence européenne de sécurité des aliments (EFSA), la dose hebdomadaire tolérable de polychlorobiphényles (PCB) de type dioxine est de 2 picogrammes par kilogramme de poids corporel pour l'être humain. Cette valeur est fonction de leur nocivité, en particulier de leurs effets sur la qualité du sperme. Or la population suisse absorbe cette quantité chaque jour, ce qui revient à 7 fois la dose tolérable (Confédération suisse, Les PCB et les dioxines dans les denrées alimentaires d'animaux de rente, Berne 2019, p. 4).

Jusque dans les années 1970, les revêtements anticorrosion et les masses d'étanchéité de joints de nombreuses centrales électriques contenaient des PCB. Comme ces installations sont en contact direct avec l'eau, les PCB, qui se détachent par frottement, parviennent dans les cycles hydrologique et alimentaire. Ils peuvent également se répandre lors de manipulations non conformes, par exemple lors de travaux d'entretien ou de rénovation.

Un cas représentatif a été découvert en 2016 dans le Parc national suisse. Lors de travaux effectués sur le mur de soutènement du barrage des Engadiner Krafwerke à Livigno, de la poussière de PCB s'est déversée dans la rivière Spöl. Les recherches qui ont été réalisées ont démontré que le mur de soutènement devait avoir déjà libéré des PCB depuis les années 1970 car on en a retrouvé dans les sédiments à 50 cm de profondeur. Par ailleurs, un cadavre de hibou retrouvé en automne 2020 près de la rivière présentait un taux calculé par extrapolation de près d'un gramme de PCB par kilogramme de masse adipeuse. Ce cas montre que les PCB émanant de centrales électriques jouent un rôle déterminant. Je prie dès lors le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Quelles mesures le Conseil fédéral prend-il pour ramener l'absorption beaucoup trop élevée de PCB par la population suisse en-dessous de la dose hebdomadaire tolérable fixée par l'EFSA ? Quand ces mesures seront-elles mises en oeuvre ?

2. Existe-t-il en Suisse un suivi centralisé des PCB présents dans l'environnement et de leurs effets sur la flore et la faune ?

3. Sait-on quelles quantités de PCB ont été intégrées dans des captages et dans des conduites forcées ou à écoulement libre de centrales électriques depuis 1930 et s'y trouvent encore aujourd'hui ?

4. Dans la négative, le Conseil fédéral est-il disposé à se procurer ces informations ?

5. Quelle est la proportion de centrales électriques déjà été assainies ?

6. Ces travaux doivent-ils être entrepris dans un certain délai ?

7. Dans la négative, le Conseil fédéral est-il disposé à fixer un délai ?

8. Peut-on obliger le propriétaire d'une centrale électrique à procéder à l'assainissement complet de ses installations lorsque des eaux chargées en PCB s'en écoulent et se déversent dans les eaux publiques ?

9. Existe-t-il à l'échelon fédéral un programme et un plan de mise en oeuvre pour l'assainissement des centrales électriques qui libèrent des PCB ?

Cosignataire: Locher Benguerel (1)

21.3163 *n* Ip. Matter Michel. Fonctionnement réellement plurilingue de l'administration fédérale (15.03.2021)

Dans sa réponse à la motion 20.4517, le Conseil fédéral a estimé que les objectifs visés par l'auteur de la motion étaient déjà atteints. En d'autres termes, pour le Conseil fédéral, les instruments à disposition et les mesures prévues par les unités administratives sont largement suffisantes pour permettre de rééquilibrer la représentation des minorités linguistiques suite au départ à la retraite, ces prochaines années, de milliers d'employés fédéraux germanophones. Malheureusement, l'auteur de l'interpellation ne partage pas du tout ce constat trop optimiste.

Il prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Puisque la présence plurilingue de l'employeur Confédération est déjà suffisante dans toutes les régions du pays, de quelle(s) manière(s) le Conseil fédéral entend-il attirer davantage les candidats latins à postuler à la Confédération afin de rééquilibrer la représentation des minorités linguistiques ?

2. Parmi les offres d'emplois actuellement au concours, combien d'entre-elles (par rapport à la totalité) contiennent une remarque spécifique mentionnant la sous-représentation des minorités linguistiques au sein de l'unité administrative concernée ? Merci d'indiquer également l'intitulé du poste et le nom de l'office.

3. Vu la garantie non discriminatoire des étapes du processus de sélection, le Conseil fédéral peut-il confirmer que les entretiens de sélection se dérouleront désormais dans la langue du candidat et non du recruteur ?

4. A l'aide de quel(s) instrument(s), les compétences linguistiques sont évaluées lors du processus de recrutement ?

5. Les mesures prévues pour 2020-2023 par les départements dont le Conseil fédéral a pris connaissance le 20 décembre 2019 ne contiennent aucune indication chiffrée ou incitative pour rééquilibrer la représentation des minorités linguistiques. Dès lors, le Conseil fédéral est-il disposé à intervenir en cours d'année 2021 auprès des unités administratives concernées si l'évolution des recrutements des candidats latins devait être inférieure aux fourchettes indiquées dans l'OLang ?

21.3164 *n* Ip. Arslan. Mise en oeuvre du plan d'action national relatif aux entreprises et aux droits de l'homme (15.03.2021)

D'après le plan d'action national (PAN) 2020-2023 relatif aux entreprises et aux droits de l'homme, le Conseil fédéral attend des entreprises qui ont leur siège en Suisse et/ou qui y exercent leurs activités qu'elles mettent en place une diligence raisonnable en matière de droits de l'homme. Dans le cadre du PAN, il voudrait soutenir de manière ciblée les multinationales et encourager l'échange de bonnes pratiques. Outre l'industrie du textile suisse, l'industrie des machines et le secteur financier sont également actifs dans le Turkestan oriental (région du Xinjiang en Chine). Pourtant, les répressions à l'encontre des communautés ouïgoures, kazakhes et kirghizes ont pris des allures de génocide, et le gouvernement chinois refuse pour l'heure qu'une enquête indépendante soit menée sur place par l'ONU. Par ailleurs, depuis l'été 2020, les entreprises internationales de certification ne peuvent plus contrôler de manière indépendante les entreprises chinoises qui fournissent aux entreprises internationales. Selon la presse et les organisations suisses de défense des droits de l'homme, les mécanismes de diligence en matière de droits de l'homme mis en oeuvre par les entreprises

suisses actives dans le Turkestan oriental ou y entretenant des relations commerciales sont très divers et souvent insuffisants.

Pour ces raisons, je pose au Conseil fédéral les questions suivantes :

1. Que compte-t-il entreprendre pour sensibiliser les entreprises suisses dans les différents secteurs concernés des risques de violations des droits de l'homme dans le Turkestan oriental, pour assurer l'adoption de bonnes pratiques et ainsi mettre en oeuvre le PAN ? Est-il prêt à organiser un forum/symposium constitué d'experts, de représentants des entreprises et de représentants de l'administration afin de donner plus de poids aux attentes formulées dans le PAN ?

2. Selon la presse, il est particulièrement difficile pour l'industrie suisse des machines, de l'électronique et des métaux (MEM) de respecter les principes directeurs de l'ONU et de l'OCDE dans le Turkestan oriental. Comment le Conseil fédéral sensibilise-t-il de manière proactive l'industrie MEM ? Est-il en contact avec l'association de la branche, Swissmem ?

3. Il existe également un besoin avéré d'action dans le secteur financier. De quelle manière ce secteur est-il sensibilisé à la question des droits de l'homme ?

4. Que fait l'ambassade de Suisse en Chine pour sensibiliser les entreprises suisses actives dans le Turkestan oriental au respect des principes directeurs de l'ONU et de l'OCDE, et pour les soutenir à cet égard ?

Cosignataires: Badertscher, Brenzikofer, Egger Kurt, Glättli, Gugger, Gysin Greta, Pasquier, Porchet, Prelicz-Huber, Schlatter, Schneider Meret, Trede, Walder, Wettstein (14)

21.3165 *n* Ip. **Arslan. Les fabricants de produits du secteur des technologies médicales qui exportent dans l'UE doivent-ils aussi craindre, à partir du 26 mai 2021, de perdre la reconnaissance accordée aux produits certifiés conformément à la directive relative aux dispositifs médicaux?** (15.03.2021)

Divers médias se font actuellement l'écho des graves problèmes auxquels seront confrontés les fabricants de produits du secteur des technologies médicales si aucun accord-cadre n'est signé d'ici au 26 mai 2021, et donc si l'accord sur les entraves techniques au commerce (ARM) dans le domaine des dispositifs médicaux ne peut pas être adapté. La Suisse deviendrait à cet égard un pays tiers. Or, il y a des incertitudes à propos non seulement des produits qui sont certifiés conformément au nouveau règlement de l'UE sur les dispositifs médicaux (RDM), mais aussi des produits qui ont été certifiés conformément à l'ancienne directive relative aux dispositifs médicaux (MDD). Dans sa réponse à l'intervention 21.7182 de la conseillère nationale Christa Markwalder, le Conseil fédéral indique certes que les dispositions transitoires, selon le RDM, prolongent la validité des certificats de l'ancien régime (MDD). Or, les signaux envoyés actuellement par Bruxelles, en particulier par ses experts, sont bien différents. En fin de compte, ce seraient les pays membres de l'UE qui seraient responsables de la mise en oeuvre de la législation relative aux dispositifs médicaux. C'est ce qu'a confirmé le Conseil fédéral dans sa réponse à l'intervention 21.7182. Cette situation ne laisse rien présager de bon, car, dans d'autres domaines juridiques de l'UE, il n'est pas rare que l'on constate des divergences dans la mise en oeuvre, ce qui pourrait plonger la branche dans une grande insécurité juridique.

Face à cette situation, je pose les questions suivantes au Conseil fédéral :

1. Est-il disposé à exiger de l'UE la confirmation expresse que la validité des certificats établis sous l'ancien régime (MDD) sera prolongée et que l'UE garantira le respect de cette réglementation sur son territoire ?

2. Que pense-t-il faire si Bruxelles ne donne pas de réponse claire à sa demande, voire n'y répond pas ? Serait-il disposé, le cas échéant, à refuser lui aussi de prolonger la garantie accordée aux produits de l'UE certifiés conformément à la MDD ?

Cosignataires: Badertscher, Bertschy, Brenzikofer, Egger Kurt, Glättli, Gugger, Gysin Greta, Markwalder, Pasquier, Porchet, Prelicz-Huber, Prezioso, Schlatter, Schneider Meret, Silberschmidt, Trede, Walder, Wettstein (18)

21.3166 *n* Ip. **Aeschi Thomas. Fiasco de l'achat de vaccin anti-Covid-19 (1). Rejet par négligence d'une offre de vaccin pour 6 millions de doses supplémentaires?** (15.03.2021)

Selon la réponse que le Conseil fédéral a donnée aux questions no 21.7365, 21.7366, 21.7367, 21.7368, 21.7369 et 21.7370 de l'heure des questions, les achats de vaccin ont été discutés et décidés par l'ensemble du Conseil fédéral. Le délai serré l'ayant manifestement empêché de répondre à la question no 21.7365 pendant la session printemps, je le prie de le faire en vue de la session d'été 2021.

Le conseiller fédéral Alain Berset a déclaré le 8 mars 2021 devant le Conseil national qu'il ne pouvait " ni confirmer ni commenter " l'affirmation selon laquelle Pfizer-BioNTech a proposé en décembre 2020 à la Confédération d'acquérir 6 millions de doses de vaccin en plus des 3 millions de doses dont l'achat avait déjà été convenu le 7 août 2020. Pourquoi le Conseil fédéral a-t-il rejeté cette offre de Pfizer-BioNTech, prolongeant ainsi le confinement au préjudice de la Suisse ?

21.3167 *n* Ip. **Aeschi Thomas. Fiasco de l'achat de vaccin anti-Covid-19 (2). Retard délibéré dans l'achat de vaccin?** (15.03.2021)

Selon la réponse que le Conseil fédéral a donnée aux questions no 21.7365, 21.7366, 21.7367, 21.7368, 21.7369 et 21.7370 de l'heure des questions, les achats de vaccin ont été discutés et décidés par l'ensemble du Conseil fédéral. Le délai serré l'ayant manifestement empêché de répondre à la question no 21.7366 pendant la session printemps, je le prie de le faire en vue de la session d'été 2021.

Le 7 août 2020, le Conseil fédéral a conclu avec Moderna un contrat portant sur l'achat de son vaccin. Celui-ci sera produit par Lonza à Viège (VS). Les 7 et 8 décembre 2020, un autre contrat a été signé avec Moderna, ainsi qu'un premier contrat avec Pfizer-BioNTech. Alors que les Etats-Unis avaient passé des contrats avec Moderna dès mars 2020, pourquoi le Conseil fédéral a-t-il attendu si longtemps pour acheter le vaccin ?

21.3168 *n* Ip. **Aeschi Thomas. Fiasco de l'achat de vaccin anti-Covid-19 (3). Discrimination des vaccins à vecteur?** (15.03.2021)

Selon la réponse que le Conseil fédéral a donnée aux questions no 21.7365, 21.7366, 21.7367, 21.7368, 21.7369 et 21.7370 de l'heure des questions, les achats de vaccin ont été discutés et décidés par l'ensemble du Conseil fédéral. Le délai serré l'ayant manifestement empêché de répondre à la question no 21.7367 pendant la session printemps, je le prie de le faire en vue de la session d'été 2021.

Le vaccin de Johnson & Johnson (J&J) est un vaccin à vecteur. L'entreprise est bien présente en Suisse avec quelque 4500 emplois. La Suisse n'a pas conclu de contrat de fourniture avec J&J et son vaccin n'est pas autorisé en Suisse. Les Etats-Unis ont signé un contrat de fourniture avec J&J en août 2020 après des accords préliminaires conclus en mars 2020, et la FDA a donné son approbation le 27 février 2021. Pourquoi le Conseil fédéral discrimine-t-il le vaccin à vecteur de J&J ?

21.3169 ***n*** Ip. **Aeschi Thomas. Fiasco de l'achat de vaccin anti-Covid-19 (4). Préférence donnée à Moderna pour l'achat du vaccin?** (15.03.2021)

Selon la réponse que le Conseil fédéral a donnée aux questions no 21.7365, 21.7366, 21.7367, 21.7368, 21.7369 et 21.7370 de l'heure des questions, les achats de vaccin ont été discutés et décidés par l'ensemble du Conseil fédéral. Le délai serré l'ayant manifestement empêché de répondre à la question no 21.7368 pendant la session printemps, je le prie de le faire en vue de la session d'été 2021.

- Est-il exact que le Conseil fédéral a misé unilatéralement sur le vaccin Moderna produit en Valais par Lonza, au lieu de prospecter plus largement, et qu'il porte ainsi la responsabilité de la lenteur de la vaccination en Suisse et de la prolongation du confinement ?

- Quel organe a nommé Nora Kronig Romero, chef de la division Affaires internationales de l'OFSP, au poste de responsable des achats de vaccin anti-COVID-19 ?

21.3170 ***n*** Ip. **Aeschi Thomas. Fiasco de l'achat de vaccin anti-Covid-19 (5). Déclarations sur le taux de vaccination** (15.03.2021)

Selon la réponse que le Conseil fédéral a donnée aux questions no 21.7365, 21.7366, 21.7367, 21.7368, 21.7369 et 21.7370 de l'heure des questions, les achats de vaccin ont été discutés et décidés par l'ensemble du Conseil fédéral. Le délai serré l'ayant manifestement empêché de répondre à la question no 21.7369 pendant la session printemps, je le prie de le faire en vue de la session d'été 2021.

Lors de la conférence de presse du 5 mars 2021, un représentant de l'administration fédérale a déclaré que la Suisse était en bonne voie en matière de vaccination. Le 12 mars 2021, le conseiller fédéral Alain Berset a dit que, d'ici fin juin, nous aurons suffisamment de doses pour vacciner tous ceux qui le souhaitent. Qui assumera la responsabilité de l'échec de cet objectif et du fait que de nombreuses personnes qui souhaitent se faire vacciner ne le seront toujours pas au début de la session d'été 2021 ?

21.3171 ***n*** Ip. **Aeschi Thomas. Fiasco de l'achat de vaccin anti-Covid-19 (6). Quelle stratégie et quel contrôle?** (15.03.2021)

Où est publiée la stratégie d'achat de vaccin anti-COVID-19 ? Qui l'a adoptée, quand l'a-t-elle été et à quelles dates la stratégie a-t-elle été révisée ? Qui contrôle l'achat de vaccin anti-COVID-19 (selon la NZZ du 16 janvier 2021, les achats de l'OFSP ne sont pour l'instant soumis à aucun contrôle) ?

21.3172 ***é*** Mo. **Jositsch. Lieu de commémoration en Suisse des victimes du national-socialisme** (15.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de créer en Suisse un lieu de commémoration officiel des victimes du national-socialisme et, si nécessaire, les bases légales pour ce faire. L'objectif est de ne pas oublier ce qui s'est passé et de renforcer par un travail de médiation la conscience de l'importance que revêtent la démocratie et l'Etat de droit, en particulier chez les jeunes.

Cosignataires: Herzog Eva, Juillard, Mazzone, Sommaruga Carlo (4)

21.3173 ***é*** Po. **Noser. Une meilleure qualité de vie et des rentes plus sûres pour tous** (15.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de montrer comment augmenter de deux semaines pour tous le droit légal aux vacances et fixer à 67 ans l'âge de départ à la retraite pour les hommes et pour les femmes. Les autres réformes du système de rentes seront opérées sur la base de ces éléments.

21.3174 ***é*** Ip. **Gmür-Schönenberger. Micronutriments et système immunitaire. Quelles sont les recommandations pour la Suisse?** (15.03.2021)

Les vitamines et les oligo-éléments jouent un rôle essentiel dans le bon fonctionnement du système immunitaire. Un statut insuffisant en micronutriments peut péjorer la résistance du corps aux infections. La pandémie de COVID-19 en témoigne. De nombreuses études scientifiques indiquent un lien entre un faible taux de vitamine D et un risque accru d'infection au SARS-CoV-2 voire d'une évolution grave de la maladie. Dans le monde entier, la science, les autorités et la politique se penchent sur la question. L'Allemagne et la France, entre autres, recommandent une supplémentation en vitamine D chez les personnes à risque. En Grande-Bretagne, le gouvernement donne aux plus âgés une cure de trois mois de vitamine D.

Dans l'idéal, c'est une alimentation équilibrée qui devrait permettre un apport adéquat en micronutriments. Des données montrent toutefois qu'en Europe, et en Suisse aussi, les insuffisances en plusieurs micronutriments, notamment en vitamine D, sont largement répandues. L'état nutritionnel des plus âgés (surtout des résidents d'établissements médicalisés et des patients en gériatrie) est particulièrement insatisfaisant.

Des chercheurs reconnus au niveau international étudient les micronutriments aux universités de Lausanne, de Zurich, de Bâle et à l'EPFZ. Certains d'entre eux sont membres de la Commission fédérale de la nutrition (CFN).

Je prie le Conseil fédéral de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

1. Quel est son avis sur les dernières études et données qui établissent un lien entre système immunitaire et statut en micronutriments ?

2. Quand commandera-t-il une analyse de la situation par pays, comme l'ont déjà fait d'autres en Europe, afin que les dernières données cliniques et scientifiques soient mises en oeuvre le plus efficacement possible pour protéger la population suisse ?

3. Au vu des nouvelles connaissances scientifiques, estime-t-il nécessaire et indiqué d'actualiser les recommandations nutritionnelles pour la Suisse quant aux micronutriments ?

4. Quand demandera-t-il l'élaboration de recommandations spécifiques pour les groupes à risque, tant dans l'intérêt de la santé publique que de celui d'une gestion durable de la pandémie ?

21.3175 *é* Ip. **Z'graggen. Crash du 4 août 2018 au Piz Segnas. Tirer les enseignements du rapport final pour améliorer la sécurité aérienne en Suisse** (15.03.2021)

Le 28 janvier 2021, Daniel Knecht, responsable d'enquête au Service suisse d'enquête de sécurité (SESE) s'exprimait à la télévision suisse au sujet des résultats du rapport final n° 2370 du SESE concernant l'accident de l'avion de transport Ju 52/3m g4e, HB-HOT, exploité par la compagnie Ju-Air, survenu le 4 août 2018 à 1,2 km au sud-ouest du Piz Segnas, Films (GR). Il expliquait de façon imagée que partout où les enquêteurs avaient soulevé le tapis, il y avait de la saleté dessous.

Le rapport révèle que la cause du crash avait été la conduite à haut risque par les pilotes. Ce tragique accident a coûté la vie à 20 personnes, causant une peine immense à leurs proches.

Il faut maintenant tirer les enseignements de ce rapport pour la surveillance des entreprises aériennes par l'Etat afin de renforcer la sécurité des opérations aériennes et de prévenir les accidents. Il faut tout faire pour que des négligences telles que celles qui ont précédé le crash de Ju-Air ne se reproduisent plus au niveau des autorités nationales. Une telle démarche est dans l'intérêt de la sécurité aérienne, des équipages et naturellement aussi des passagers, qui font pleinement confiance aux entreprises de transport aérien.

Le rapport du SESE fait état de graves irrégularités concernant les vols, les pilotes et l'OFAC en tant qu'autorité de surveillance. On se demande comment de telles choses sont encore possibles de nos jours en Suisse. Les faits sont d'autant plus étonnants que le crash du 4 août 2018 s'est produit après des violations répétées sur plusieurs années de la Publication d'information aéronautique (AIP), VFR-Guide, violations qui avaient été signalées à l'OFAC mais étaient restées sans conséquences. Le rapport relève notamment les éléments suivants :

- la compagnie Ju-Air a fait voler ses appareils régulièrement trop bas en Suisse et à l'étranger,

- elle a violé des espaces aériens à plusieurs reprises,

- elle n'a pas ou mal effectué les travaux de maintenance,

- elle n'a pas prêté suffisamment d'attention aux relations floues entre son personnel et celui de ses entreprises de maintenance,

- elle n'a pas corrigé les irrégularités relevées lors des audits de l'OFAC et cela n'a pas entraîné de sanctions. Concernant le vol de contrôle effectué avec un inspecteur de l'OFAC à bord le 13 septembre 2016, le seul effectué pendant les dix années qui ont précédé d'accident, le SESE retient dans son rapport que les crêtes des montagnes ont été franchies plusieurs fois à des distances bien inférieures à la surélévation de sécurité d'au moins 1000 ft AGL (300 m/G). Les crêtes étaient également abordées de manière ascendante ou à angle droit. Ce choix de trajectoire de vol était clairement en contradiction avec les directives de l'OFAC pour les vols dans les Alpes... Ce vol a pourtant été jugé en tout point irréprochable par l'inspecteur de l'OFAC qui était à bord (voir l'annexe A1.17. ss du rapport HB-HOT).

Il est incompréhensible pour le commun des mortels qu'un tel comportement ait été toléré et que de tels écarts aient été acceptés et aient de surcroît fait l'objet de louanges.

Dans son rapport, le SESE a étudié les données de 216 vols de Ju-Air. Aucun dépassement n'a été constaté pour 30,1 % des vols. De légers dépassements ont été signalés pour 33,3 % des vols, et pour 35,6 % des vols, soit 79 vols, les dépassements ont été qualifiés de " risqués " (19,9 % de 35,6 %) ou de " très risqués " (16,7 % sur 35,6 %).

A ces chiffres effarants viennent s'ajouter les constats négatifs dans d'autres domaines de cette entreprise de taille somme toute modeste.

Le rapport final du SESE conclut de manière cinglante que " l'autorité de surveillance n'a pas réussi à se représenter concrètement les opérations aériennes de Ju-Air. [...] Le fait que l'autorité de surveillance n'ait pas été en mesure d'identifier les nombreux défauts et risques liés aux opérations aériennes ainsi que d'intervenir en faveur de leur élimination doit être considéré comme un facteur systémique de l'accident. " (voir p. 69 du rapport).

Dès lors, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions ci-après concernant également d'autres entreprises d'aviation suisses, telles que les compagnies proposant des vols de lignes, des vols professionnels (hélicoptères) et des vols de sauvetage, et surtout concernant le rôle des autorités en matière de surveillance aérienne.

1. Comment explique-t-il le capital sympathie dont bénéficiait Ju-Air auprès de l'autorité de surveillance, l'OFAC, comme cela ressort du rapport ?

2. Comment veille-t-il à ce que des événements et des erreurs ne soient plus " systématiquement " passés sous silence ?

3. Combien d'incidents sont annoncés chaque année à l'OFAC par des compagnies commerciales (avions et hélicoptères) ?

4. Combien d'irrégularités l'OFAC relève-t-il chaque année dans le cadre de ses activités de surveillance et de contrôle ?

5. Dans combien de cas les compagnies ne corrigent-elles pas dans le délai imparti les irrégularités relevées par l'OFAC ?

6. Quelles mesures ordonne l'OFAC quand les délais ne sont pas respectés ?

7. Combien de mesures l'OFAC a-t-il ordonnées au cours des 3 à 5 dernières années ?

8. Comment l'OFAC surveille-t-il les mesures ordonnées et leur application ?

9. Quelles conclusions le Conseil fédéral tire-t-il du rapport d'enquête du SESE pour ce qui est du travail de l'OFAC (par ex. organisation, processus, partialité) ?

10. Quelles autres conclusions plus générales tire-t-il du rapport en ce qui concerne la sécurité aérienne en Suisse ?

21.3176 *é* Mo. **Müller Damian. Dispositifs médicaux. Sécurité de la planification** (15.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé d'inscrire dans une base légale une autorisation transitoire, limitée à 8 ans, pour les dispositifs médicaux pour lesquels un effet pharmacologique est reconnu conformément au manuel de l'UE sur les produits dits " frontière ".

Cosignataires: Dittli, Ettlin Erich (2)

21.3177 *é* Po. **Müller Damian. Pertes d'éléments nutritifs. Fournir des bases fiables** (15.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de vérifier les chiffres et les inventaires utilisés pour calculer les émissions et les excédents d'azote (N) et de phosphore (P) émanant de l'agriculture et des autres sources pertinentes ainsi que d'identifier et de quantifier les lacunes et les erreurs. Il veillera notamment à ce que les émissions évitables soient distinguées des émissions inévitables.

Cosignataires: Germann, Noser (2)

21.3178 ***n*** Ip. **Bregy. Convention de Berne. Point de situation** (16.03.2021)

En vertu de l'art. 22 de la Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne), tout Etat peut, au moment de la signature ou au moment du dépôt de son instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion, formuler une ou plusieurs réserves ou objections notamment à l'égard de certaines espèces énumérées dans les annexes I à III. Je prie dès lors le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Quels Etats ont formulé des réserves ou des objections au moment de la signature ou du dépôt de leur instrument ? Quels Etats en ont formulé par la suite ?

2. Quels Etats ont formulé des réserves ou des objections portant sur le loup (Canis lupus) et en quoi consistent-elles ?

3. Quelles réserves ou objections la Suisse a-t-elle formulées ? Prévoit-elle d'en formuler de nouvelles ?

4. Où en est la procédure concernant la demande de la Suisse visant à faire passer le loup de la catégorie des " espèces de faune strictement protégées " à celle des " espèces de faune protégées " ?

Cosignataires: Candinas, Page, Regazzi, Roduit, Ruppen, Stadler, von Siebenthal (7)

21.3179 ***n*** Ip. **Feller. La Confédération continue-t-elle d'estimer la quantité de vin importée en Suisse par des particuliers en franchise de redevance?** (16.03.2021)

Jusqu'à son intégration dans l'Administration fédérale des douanes au début de l'année 2018, la Régie fédérale des alcools publiait chaque année une brochure intitulée "L'alcool en chiffres". Cette brochure indiquait notamment la quantité de vin suisse et étranger consommé dans notre pays au cours des six dernières années. Ces données présentaient un intérêt certain non seulement pour l'économie vitivinicole mais aussi pour les décideurs politiques.

Jusqu'en 2014, la quantité de vin étranger importée en Suisse par des particuliers en franchise de toute redevance (trafic touristique) était invariablement estimée à 6,3 millions de litres par an. Puis, pour les années 2015 et 2016, elle a soudainement été estimée à 13,6 millions de litres. Il n'est pas exclu que l'interpellation 15.3806 intitulée "Comment la quantité de vin importée en Suisse par des particuliers en franchise de redevance est-elle estimée?" ait joué un rôle dans ce changement. En effet, dans son avis relatif à cette interpellation, le Conseil fédéral relevait que "la Régie fédérale des alcools est prête à revoir ses estimations sur la base de nouvelles connaissances concernant les importations de boissons alcooliques dans le cadre du trafic touristique".

La dernière édition de "L'alcool en chiffres" date de l'année 2017. Depuis lors, cette brochure ne semble pas avoir été remplacée par une publication comparable. Certes, de nombreuses données statistiques vitivinicoles sont publiées chaque année par l'Office fédéral de l'agriculture. Mais la quantité de vin étranger importée en Suisse par des particuliers en franchise de redevance n'apparaît pas dans les calculs de la consommation de vin.

1. Est-ce que la Confédération continue d'estimer la quantité de vin étranger importée en Suisse par des particuliers en franchise de redevance (trafic touristique) depuis la dissolution de la Régie fédérale des alcools? Si oui, à combien de litres a-t-elle été estimée en 2017, 2018 et 2019? Et dans quelle publication peut-on désormais prendre connaissance de cette information statistique?

2. Comment expliquer une augmentation de quelque 115 % de cette quantité entre 2014 et 2015?

3. La Confédération reste-t-elle prête à revoir ses estimations concernant les importations de boissons alcooliques dans le cadre du trafic touristique, conformément à la réponse du Conseil fédéral à l'interpellation 15.3806?

21.3180 ***n*** Mo. **Silberschmidt. Création d'entreprises par voie entièrement numérique** (16.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de veiller à ce qu'il soit possible de créer des entreprises sans rupture de support, c'est-à-dire de manière entièrement numérique.

Cosignataires: Arslan, Bellaïche, Fiala, Fluri, Funiciello, Kutter, Markwalder, Vogt (8)

21.3181 ***n*** Mo. **Heer. Lieu de commémoration en Suisse des victimes du national-socialisme** (16.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de créer en Suisse un lieu de commémoration officiel des victimes du national-socialisme et, si nécessaire, les bases légales pour ce faire. L'objectif est de ne pas oublier ce qui s'est passé et de renforcer par un travail de médiation la conscience de l'importance que revêtent la démocratie et l'Etat de droit, en particulier chez les jeunes.

Cosignataires: Aeschi Thomas, Andrey, Arslan, Atici, Badertscher, Baumann, Bellaïche, Binder, Bircher, Birrer-Heimo, Brélaz, Brenzikofer, Büchel Roland, Bulliard, Candinas, Clivaz Christophe, Cottier, Crottaz, Dandrès, de la Reussille, de Montmollin, de Quattro, Egger Kurt, Egger Mike, Feri Yvonne, Fiala, Fluri, Fridez, Friedl Claudia, Friedli Esther, Funiciello, Gafner, Glättli, Gredig, Grossen Jürg, Grüter, Guggisberg, Gysi Barbara, Gysin Greta, Haab, Huber, Hurni, Kälin, Keller Peter, Klopfenstein Broggini, Kutter, Locher Benguerel, Maitre, Marchesi, Marra, Marti Samira, Masshardt, Matter Thomas, Meyer Mattea, Michaud Gigon, Molina, Moser, Munz, Nordmann, Nussbaumer, Pasquier, Pfister Gerhard, Piller Carrard, Porchet, Prelicz-Huber, Prezioso, Pult, Riniker, Rösti, Roth Franziska, Roth Pasquier, Rüegger, Ruppen, Rutz Gregor, Ryser, Rytz Regula, Schläpfer, Schlatter, Schneider Meret, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Silberschmidt, Steinemann, Storni, Streiff, Strupler, Suter, Töngi, Trede, Tuena, Umbricht Pieren, Vincenz, von Siebenthal, Walder, Walliser, Walti Beat, Wasserfallen Flavia, Wehrli, Weichelt-Picard, Wermuth, Wettstein, Wyss, Zuberbühler (103)

21.3182 ***n*** Ip. **Prelicz-Huber. Santé psychique** (16.03.2021)

Les études le montrent, les troubles psychiques sont fréquents en Suisse. D'après Pro Mente Sana, près de 50 % de la population en souffre au moins une fois dans sa vie. Un habitant sur huit prend des antidépresseurs, des anxiolytiques ou des médicaments contre d'autres maladies psychiques. Chaque année, plus d'un millier de personnes se suicident ; 90 % d'entre elles souffraient d'un trouble psychique. Malheureusement, deux personnes sur trois atteintes de ce type de maladies ne bénéficient pas du soutien dont elles auraient besoin, pour des raisons de discrétion, d'insécurité, de peur et de tabou social. Souvent aussi, il est difficile de joindre des psychiatres le soir ou la nuit, de trouver des lits disponibles dans les cliniques psychiatriques ou de prendre rendez-vous dans un délai raisonnable. Malgré la fréquence des troubles psychiques, les personnes concernées

sont souvent stigmatisées et la population manque de connaissances sur le sujet. A quoi s'ajoute le fait que des thérapies et interventions de crise de proximité, ambulatoires, interdisciplinaires et adaptées font défaut, entre autres parce que le financement ne suffit pas et qu'au contraire des soins hospitaliers, il est principalement assuré par les caisses-maladie ou des offres communales ponctuelles. En raison de cette situation, la maladie est diagnostiquée trop tard, des traitements précoces adaptés font défaut et la chronicité augmente. Ce qui entraîne, outre la souffrance personnelle, des coûts élevés, qui se montent actuellement à quelque 20 milliards par an.

Je prie dès lors le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Comment le Conseil fédéral entend-il contribuer à la déstigmatisation des maladies psychiques ?

2. Comment entend-il combler les lacunes dans les soins en psychiatrie-psychothérapie ambulatoires, de proximité et adaptés aux besoins des bénéficiaires ? Comment entend-il assurer le financement de ces soins ?

3. Quelles sont les incitations à intégrer dans les services ambulatoires les personnes spécialisées en psychiatrie-psychothérapie ?

4. Comment combler les lacunes dans les offres à bas seuil spécifiquement pour les enfants et les adolescents ?

5. Comment le Conseil fédéral peut-il contribuer à ce que tous les acteurs (personnes concernées, proches, spécialistes) soient associés à la prise en charge de sorte que le nombre d'hospitalisations sous contrainte soit réduit ?

Cosignataires: Arslan, Badertscher, Baumann, Clivaz Christophe, de la Reussille, Egger Kurt, Feri Yvonne, Fivaz Fabien, Glättli, Graf-Litscher, Gysi Barbara, Klopfenstein Broggini, Mettler, Pasquier, Porchet, Prezioso, Rytz Regula, Walder, Weichelt-Picard, Wettstein (20)

21.3183 *n* Ip. **Fluri. Processus participatif pour l'élaboration du nouveau plan d'action en faveur de la biodiversité** (16.03.2021)

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Qui sont les acteurs participant à l'élaboration du nouveau plan d'action en faveur de la biodiversité ?

2. Que compte faire le Conseil fédéral pour que les services cantonaux de protection de la nature soient impliqués suffisamment tôt dans le processus ?

3. Quand commence cette participation et combien de temps va-t-elle durer, quand on sait qu'il est prévu d'adopter le nouveau plan d'action en 2023, et que cinq années se sont écoulées entre le début du processus participatif en 2012 et l'adoption du dernier plan d'action ?

4. Quelles leçons le Conseil fédéral a-t-il tirées du processus précédent et comment peut-il les mettre à profit pour ce processus ?

Cosignataires: Aebischer Matthias, Markwalder, Moser, Müller-Altermatt, Silberschmidt, Streiff (6)

21.3184 *n* Ip. **Gysin Greta. Projet de renforcement des capacités de la N2 entre Lugano et Mendrisio (PoLuMe). Points critiques** (16.03.2021)

Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes :

1. S'il est vrai que la mobilité privée et les transports publics sont complémentaires et que le projet s'inscrit dans une stratégie de réduction ou de maîtrise de l'augmentation du trafic, le Conseil fédéral ne pense-t-il pas qu'il serait néanmoins judicieux d'avancer la réalisation d'AlpTransit au Sud de Lugano, puisque cela permettrait de décharger l'unique ligne ferroviaire et de renforcer les transports publics ?

2. Ne pense-t-il pas que, sur un territoire aussi densément peuplé que le Tessin méridional, il est indispensable de coordonner la planification, les projets et la réalisation des futurs travaux au Sud de Lugano (renforcement des capacités de la N2, Porte Sud et prolongement d'AlpTransit), afin de réduire au minimum l'impact sur l'environnement et la qualité de vie des habitants et d'assurer l'utilisation économe des moyens financiers ? Dans l'affirmative, comment entend-il coordonner les grands travaux prévus sur les infrastructures de transport nationales (prolongement d'AlpTransit et travaux sur la N2) ?

3. Comment l'impact de l'augmentation du trafic motorisé privé, générée par le renforcement des capacités de la N2, sur la zone urbaine de Lugano et du Mendrisiotto sera-t-il mesuré ?

4. Ne pense-t-il pas qu'un projet de renforcement autoroutier ne devrait pas se limiter à la résolution des problèmes de capacités mais accorder une importance prioritaire à la revalorisation de l'environnement et du paysage (contournement en tunnel), en particulier lorsque l'autoroute traverse des zones densément habitées et que l'espace à disposition est limité, comme dans le cas du Tessin méridional ?

5. Compte tenu de l'importance de l'investissement prévu pour le renforcement des capacités de la N2) et du résultat modeste de ces travaux (ouverture de la 3e voie quelques heures par jour seulement et revalorisation du paysage fragmentaire), ne serait-il pas envisageable d'augmenter l'investissement et de construire un tunnel autoroutier entre Bissone et Mendrisio, ce qui aurait un impact positif réel et définitif sur l'environnement et le paysage dans la région ?

6. Ne pense-t-il pas qu'il serait nécessaire d'apporter des améliorations au projet PoLuMe de l'Office fédéral des routes (OFROU), au vu des arguments avancés dans le développement ci-après ? Si oui, lesquelles ?

Cosignataires: Christ, Pasquier, Schaffner, Schlatter, Storni, Töngi, Trede (7)

21.3185 *n* Ip. **Andrey. Renforcer le caractère obligatoire de l'accessibilité numérique** (16.03.2021)

Selon une étude établie en 2016 par la fondation Accès pour tous, l'accessibilité a connu de grands progrès depuis l'introduction de l'obligation légale de rendre accessibles les offres numériques (sites Internet et applications) des pouvoirs publics. Toutefois, des lacunes considérables demeurent. En particulier, de nombreux contenus ne sont disponibles que sous des formats qui sont difficiles à rendre accessibles en raison de leur nature même, comme les documents PDF. Par conséquent, ces contenus ne sont souvent pas accessibles aux personnes handicapées.

L'accessibilité des sites web et des applications des autorités, mais aussi de ceux des acteurs et des organisations du secteur privé, est un fondement important d'une société inclusive, soucieuse de garantir l'égalité des chances et des droits aux personnes handicapées.

Selon une étude publiée en 2020 par la fondation Accès pour tous, les sites web des entreprises privées présentent des carences importantes, surtout en ce qui concerne le commerce

en ligne : 14 des 41 magasins en ligne inspectés relèvent de la catégorie " non accessible ", une proportion considérable. De nombreux autres ne sont qu'insuffisamment accessibles. On peut en déduire que seule une minorité des offres numériques privées garantissent l'accessibilité, car il n'y a pas de normes contraignantes dans ce domaine.

- Le Conseil fédéral est-il disposé à établir un rapport qui dresse un bilan de l'accessibilité des sites web et des applications des pouvoirs publics ainsi que des entreprises et organisations privées ?

- Quelles mesures le Conseil fédéral prend-il pour mettre à disposition les contenus officiels prioritairement dans des formats web et pour que la version imprimée ne soit plus que secondaire et facultative ?

- Quelles mesures le Conseil fédéral prévoit-il pour répondre aux exigences de la Convention relative aux droits des personnes handicapées de l'ONU visant à assurer que les entités privées dont les installations ou les services sont destinés ou ouverts au public prennent en compte tous les aspects de l'accessibilité pour les personnes handicapées ?

Cosignataires: Brélaz, Giacometti, Mäder, Piller Carrard, Romano (5)

21.3186 ***n*** Ip. **Wyss. Les règlements douaniers ne doivent pas compliquer l'approvisionnement en produits régionaux et durables au carrefour des trois pays** (16.03.2021)

Dans le cadre du programme de transformation DaziT, l'Administration fédérale des douanes veut modifier les règlements douaniers à partir de 2022, ce qui aura des conséquences sur la région trinationale de Bâle : l'approvisionnement en produits provenant des environs directs sera inutilement compliqué.

Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Près de deux-tiers des frontières du canton de Bâle-Ville touchent la France et l'Allemagne. Le Conseil fédéral a-t-il conscience que l'approvisionnement est, des points de vue géographique et culturel-historique, une tradition vivante en ce qui concerne certains produits de saison provenant de l'étroite zone frontière autour de Bâle ?

2. Le Conseil fédéral est-il conscient que la zone frontière très étroite (rayon de 10 km) constitue une limite naturelle pour la quantité des produits concernés, et cela d'autant plus que la pression urbaine s'est également fait ressentir dans la zone frontière au détriment des surfaces cultivées ces dernières décennies ?

3. Pour les produits du marché introduits par les bureaux de douane des cantons de Soleure, de Bâle-Campagne et de Bâle-Ville, un contingent en franchise et un contingent bénéficiant d'allégements douaniers ont été accordés en 1938 aux autoproducteurs français. Quelle part de ces contingents est exploitée actuellement (compte tenu du fait que le nombre des habitants a doublé en Suisse depuis 1938) ?

4. Le canton de Bâle-Ville a-t-il été informé ou consulté de manière proactive par la Confédération sur le changement prévu en matière de pratique et de règlements douaniers ? Dans l'affirmative, qu'est-ce qui en est ressorti ? Dans la négative, pourquoi pas ?

5. Comment s'assurer que le canton de Bâle-Ville, compte tenu de sa situation au carrefour des trois pays, soit impliqué de manière proactive en pareil cas à l'avenir ?

Cosignataires: Arslan, Atici, Brenzikofer, Christ, Eymann, Marti Samira, Nussbaumer, Schneider-Schneiter (8)

21.3187 ***n*** Mo. **Streiff. Pour une mesure humanitaire exceptionnelle en faveur des personnes vivant de l'aide d'urgence après avoir été déboutées de leur demande d'asile en vertu de l'ancien droit** (16.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de prévoir une régularisation unique du séjour des personnes qui ont été déboutées de l'asile en vertu de la procédure régie par l'ancien droit, qui obéira à des critères clairs et objectifs.

Cosignataires: Binder, Bulliard, Candinas, Clivaz Christophe, Cottier, Fluri, Glättli, Gredig, Grossen Jürg, Gugger, Gysi Barbara, Landolt, Lohr, Marra, Marti Samira, Masshardt, Moser, Müller-Altermatt, Pfister Gerhard, Roduit, Romano, Studer, Trede, Wermuth, Wismer Priska (25)

21.3188 ***n*** Ip. **Streiff. Agenda 2030 et obligations relevant du droit international** (16.03.2021)

Le Danish Institute for Human Rights a mis en lumière dans son Human Rights Guide to the SDGs le lien étroit qui unit les 17 objectifs de développement durable définis dans l'Agenda 2030 et les obligations qui en découlent dans le domaine des droits de l'Homme et de la protection de l'environnement. Chacun des sous-objectifs est mis en oeuvre dans une convention de droit international contraignant, par exemple les pactes de l'ONU relatifs aux droits de l'homme, la convention de l'ONU sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées, la convention relative aux droits de l'enfant, les conventions de l'OIT, la convention sur la diversité biologique ou encore l'accord de Paris sur le climat. Ainsi, la mise en oeuvre de l'Agenda 2030 va de pair avec la mise en oeuvre des conventions de droit international contraignant.

Il appartient à l'Office fédéral du développement territorial d'élaborer la Stratégie pour le développement durable 2030, instrument de mise en oeuvre de l'Agenda 2030 pour la Suisse. L'Office fédéral de l'environnement est aux commandes pour la convention sur la biodiversité et l'accord de Paris sur le climat ; le Secrétariat d'Etat à l'économie, pour le pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ; le Département fédéral de l'intérieur, pour les conventions sur l'égalité entre femmes et hommes et sur les droits des personnes handicapées ; enfin le Département fédéral des affaires étrangères, pour l'examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme de l'ONU.

Je prie dès lors le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Peut-il confirmer que l'Agenda 2030 repose sur des bases de droit international contraignant ?

2. Comment l'administration fédérale assure-t-elle une coordination effective entre la mise en oeuvre des objectifs de développement durable et ses obligations de droit international, en particulier en matière de droits de l'Homme ?

3. Comment l'administration fédérale coordonne-t-elle le suivi des objectifs de développement durable et les rapports périodiques avec les conventions de droit international ?

4. De quelle manière veille-t-elle par exemple à ce que les recommandations du Comité de l'ONU pour les droits économiques, sociaux et culturels de 2019 soient étroitement corrélées avec la réalisation des objectifs de l'Agenda 2030 ?

5. Quel rôle jouent les ONG dans ce contexte, selon le Conseil fédéral, en particulier dans le domaine des droits de l'Homme, de la coopération au développement et de l'environnement ? Comment veille-t-il à ce que ces voix critiques et indépendantes puissent se faire entendre ?

Cosignataires: Gugger, Studer (2)

21.3189 *n* Po. **Binder. Imposition commune avec splitting intégral, et imposition individuelle. Évaluer les deux modèles du point de vue de la fiscalité, de la charge administrative et de l'exécution** (16.03.2021)

Compte tenu du lien à la fois juridique et économique qui unit les conjoints, le droit fiscal prévoit à ce jour - et c'est logique - leur imposition commune. L'imposition individuelle mettrait ce système fiscal sens dessus dessous, en provoquant des coûts administratifs énormes, des incertitudes et de nouvelles formes de discrimination.

Aussi prié-je le Conseil fédéral de considérer l'imposition commune avec splitting intégral comme une simple question de barème, contrairement au bouleversement que représenterait le passage à l'imposition individuelle, et de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

1. Quels seraient pour les contribuables les inconvénients d'une nouvelle séparation fiscale du ménage vivant sous le même toit pour cause de passage à l'imposition individuelle, par ex. sous l'angle des déductions (les déductions pour enfants, les déductions pour frais de garde par des tiers, les frais médicaux, les primes d'assurance maladie, les frais d'entretien et la charge d'intérêts s'il y a copropriété, les rachats dans le 2e pilier) ?

2. Combien de déclarations fiscales supplémentaires les familles devront-elles remplir si le système passe de l'imposition commune à l'imposition individuelle ?

3. Les cantons ont résolu le problème de la pénalisation du mariage au moyen par exemple du splitting intégral précité, sans basculer pour autant vers un système d'imposition individuelle. Rappelons que les cantons déterminent l'impôt cantonal et l'impôt fédéral direct. Quels problèmes se poseraient à cet égard dans la pratique si les cantons devaient appliquer simultanément deux systèmes différents ? Quelles sont les formes d'optimisation et d'évasion fiscales qui peuvent survenir ? Quels sont les problèmes de délimitation entre les deux systèmes auxquels on se heurtera ?

4. En cas de passage à l'imposition individuelle, il faudrait également supprimer la responsabilité solidaire des conjoints. Quel serait le risque d'abus dans le recouvrement de l'impôt ?

5. En cas d'imposition individuelle, il y aurait sans doute deux procédures de taxation distinctes. Quelles incohérences résulteraient de l'application de procédures de taxation distinctes si celles-ci devaient être coordonnées compte tenu qu'elles concernent toutes deux un ménage commun ?

6. La Constitution fait obligation à la Confédération et aux cantons d'harmoniser leurs fiscalités respectives. Le Conseil fédéral pense-t-il que la Confédération a rempli sa part du contrat alors que 26 cantons ont résolu le problème de la pénalisation du mariage au moyen de mesures concernant les barèmes d'imposition, sans porter atteinte au principe de la taxation commune ?

Cosignataires: Bregy, Bulliard, Candinas, Dettling, Egger Mike, Friedli Esther, Geissbühler, Giezendanner, Glanzmann, Gschwind, Herzog Verena, Hess Lorenz, Kutter, Lohr, Matter Thomas, Müller-Altermatt, Paganini, Pfister Gerhard, Rechsteiner Thomas, Roduit, Romano, Rösti, Schneider-Schneiter, Siegenthaler, Streiff, Wismer Priska (26)

21.3190 *n* Po. **Binder. Imposition commune avec splitting intégral, et imposition individuelle. Évaluer les deux modèles dans une perspective libérale, d'égalité des sexes et de politique familiale** (16.03.2021)

Aujourd'hui, dans les couples, la grande majorité des époux travaillent et contribuent tous deux au revenu commun du couple, en se partageant dans des proportions variables tâches familiales et activité rémunérée. La question de savoir qui contribue au revenu commun, quand et à quelle hauteur est uniquement l'affaire des familles, et les autorités fiscales, loin de pénaliser ou de récompenser tel ou tel choix de vie de couple, doivent ici rester neutres et libres de toute idéologie, conformément à l'esprit libéral. Pourtant, à la différence de ce qui se passe dans les cantons, le mariage et le partenariat enregistré sont discriminés en matière d'impôt fédéral direct (c'est ce qu'on appelle la " pénalisation du mariage "). Il ne s'agit pas toutefois d'une discrimination à raison du sexe. Ainsi, le problème de la pénalisation du mariage ne réside pas dans la forme de l'imposition, mais dans le barème retenu pour l'imposition commune.

Je demande en conséquence au Conseil fédéral d'évaluer les effets du bouleversement induit par un passage à l'imposition individuelle en les comparant avec ceux d'un passage à un modèle d'imposition commune avec splitting intégral et simple ajustement du barème, au regard notamment des questions suivantes :

1. L'imposition individuelle tend à favoriser les couples à deux revenus élevés par rapport aux familles de la classe moyenne ayant des revenus plus faibles. Le fisc interfère ainsi avec le libre choix du mode de vie. Que penser sous cet angle du modèle d'imposition commune avec splitting intégral et simple ajustement du barème, si on le compare avec l'imposition individuelle ?

2. Il est temps de donner aux tâches familiales, parce qu'elles sont aujourd'hui réparties entre les couples, le même statut social et économique qu'au travail rémunéré, et faire en sorte qu'elles soient reconnues par les autorités fiscales. Ce sont après tout 6,5 milliards d'heures de travail qui sont investies chaque année dans ces tâches. Comment évaluer les deux modèles de ce point de vue ?

3. Le libre choix du mode de vie signifie notamment que les partenaires peuvent mettre entre parenthèses leur activité salariée, par exemple pour se tourner vers des tâches de garde ou familiales, suivre une formation ou se perfectionner, etc., sans pour autant être pénalisés fiscalement pendant cette période. Dans ce contexte, quelles seraient les conséquences fiscales d'un passage à l'imposition individuelle en cas de séparation fiscale du ménage vivant sous le même toit (notamment en ce qui concerne les déductions pour enfants, les déductions pour frais de garde par des tiers, les frais médicaux, les primes d'assurance maladie, les frais d'entretien et la charge d'intérêts s'il y a copropriété, les rachats dans le 2e pilier) ?

Cosignataires: Bulliard, Candinas, Dettling, Egger Mike, Friedli Esther, Geissbühler, Giezendanner, Glanzmann, Gschwind, Herzog Verena, Hess Lorenz, Kutter, Lohr, Matter Thomas, Müller-Altermatt, Paganini, Pfister Gerhard, Roduit, Romano, Rösti, Schneider-Schneiter, Siegenthaler, Streiff, Wismer Priska (24)

21.3191 ***é*** lp. **Baume-Schneider. Naturalisation facilitée d'un conjoint de suisse naturalisé** (16.03.2021)

Selon les données de l'Office fédéral de la statistique, près de 11 % de la population suisse réside à l'étranger. La communauté des quelque 770 900 Suisses de l'étranger, recensés fin 2019, a enregistré une croissance ces dernières années ; elle se classe en quatrième position des cantons suisses. Au-delà des questions démographiques, on observe également une évolution de la mobilité internationale et du mode d'émigration avec bon nombre de Suissesses et de Suisses qui passent un certain temps dans un pays étranger, puis reviennent en Suisse ou s'installent dans un autre pays.

La loi fédérale sur les personnes et les institutions suisses à l'étranger (LSEtr) précise à l'article 2 lettre b et c qu'elle entend renforcer les liens qui unissent les Suisses de l'étranger entre eux et la Suisse et faciliter la mobilité internationale des ressortissants suisses.

S'agissant de la naturalisation facilitée du conjoint d'un citoyen suisse, l'article 21 de la loi fédérale sur la nationalité suisse du 20 juin 2014 (LN ; RS 141) prévoit deux cas de figures :

- les conjoints vivent en Suisse auquel cas l'alinéa 1 de l'article 21 LN s'applique avec les conditions cumulatives de vie en union conjugale depuis trois ans et un séjour en Suisse pendant cinq ans en tout, dont l'année précédant le dépôt de la demande

- les conjoints vivent à l'étranger auquel cas l'alinéa 2 de l'article 21 LN s'applique avec la vie en union conjugale durant six ans et des liens étroits avec la Suisse.

L'ordonnance (OLN ; RS 140.01) précise quant à elle à ses articles 10 et 11 les éléments relatifs respectivement à l'union conjugale ou encore à la définition des liens étroits avec la Suisse, soit notamment le nombre de séjours dans notre pays, la maîtrise d'une langue nationale et une connaissance du pays.

Au vu de ce qui précède et constatant qu'aucune autre précision ne figure dans les bases légales, le Conseil fédéral est prié de répondre aux interrogations suivantes :

1. Si les deux conjoints possédaient une nationalité étrangère au moment du mariage et que l'un d'eux acquiert ensuite la nationalité suisse par une naturalisation ordinaire ou facilitée, est-il exact que la pratique actuelle ne permet pas à l'autre conjoint de déposer une demande de naturalisation facilitée ?

2. En matière de droit, ne s'agit-il pas d'une discrimination ?

3. L'alinéa 3 de l'art. 21 mentionnant la situation, des conjoints étrangers au moment du mariage et ne précisant aucun délai, est-il cohérent par exemple après 18 ans de mariage avec une personne naturalisée depuis 15 ans, qu'il n'y ait pas de possibilité de déposer une demande de naturalisation facilitée au sens de l'art. 21 alinéa 2, si le conjoint suisse depuis 15 ans n'a pas acquis la nationalité par réintégration ou en raison de filiation avec un parent suisse ?

4. Par ailleurs, quel est le nombre de Suissesses ou de Suisse naturalisé-e-s par réintégration ou en raison de filiation avec un parent suisse par année ?

5. Comment explique-t-on qu'il y ait en quelque sorte différentes catégories de Suisses avec des droits différents ?

21.3192 ***é*** lp. **Maret Marianne. Comment le Conseil fédéral empêche-t-il la détérioration des droits des voyageurs à vélo dans les trains?** (16.03.2021)

En 2018, le Parlement a inclus une nouvelle disposition dans le cadre du paquet législatif "Organisation de l'infrastructure ferroviaire" (OBI). Les entreprises de transport soumises à la loi sur le transport des voyageurs (LTV) seront tenues, en vertu du nouvel article 23a, de fournir des conditions adaptées pour le transport des vélos dans leurs véhicules. Cette nouvelle disposition s'applique à partir du 1er janvier 2021. En créant ce nouvel article, le législateur a exprimé son intention de renforcer les droits des passagers voyageant avec un vélo.

Cependant, les CFF introduisent une extension de l'obligation de réservation pour le charge-ment des vélos à partir du 21 mars 2021, soit trois mois à peine après l'entrée en vigueur de ces nouveaux droits des passagers. Ce règlement réduit les droits des passagers : au lieu de créer réellement plus d'espace pour les vélos et les bagages, les CFF restreignent l'accès aux transports publics à vélo et le rendent aussi plus cher. Ainsi, l'extension de l'obligation de réservation pour les vélos dans le trafic longue distance est en contradiction directe avec la volonté du législateur de renforcer les droits des passagers. Bien que le Parlement ait espéré une amélioration de la situation, le nouveau règlement adopté aujourd'hui constitue un pas en arrière.

Les chiffres relatifs au chargement des vélos l'année dernière montrent une augmentation significative de la demande ; et la forte augmentation des ventes de vélos en 2020 laisse penser que cette tendance va se poursuivre. Il est compréhensible que les CFF réagissent à cette situation. A court terme, l'obligation de réservation peut éviter la congestion. A long terme, il faut toutefois trouver des solutions qui tiennent compte de la volonté du législateur de simplifier le transport à vélo et qui soient neutres en termes de coûts pour les clients.

Je demande au Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Que pense le Conseil fédéral de l'extension de l'obligation de réservation pour le transport de vélos sur le trafic longue distance ?

2. Que fait le Conseil fédéral pour résoudre la contradiction entre la volonté du Parlement de renforcer le droit des passagers d'emporter leur vélo et l'obligation de réservation étendue des CFF ?

3. Quelle est la position du Conseil fédéral quant à la proposition de fixer des normes minimales concernant la capacité de transport des vélos et des bagages dans les transports publics ?

21.3193 ***é*** lp. **Stark. Financer soi-même les soins dont on a besoin durant sa vieillesse au moyen des avoirs du pilier 3a** (16.03.2021)

Les frais des soins aux personnes âgées vont fortement augmenter dans les années qui viennent et rien n'incite les particuliers à se constituer une prévoyance privée. Si aucune mesure n'est prise, la solidarité entre les générations pourrait en pâtir en raison de l'évolution démographique et de l'accroissement des coûts dans le secteur de la santé.

La fondation de prévoyance doit verser les avoirs du pilier 3a à l'ayant droit lorsque ce dernier atteint l'âge de la retraite ou, s'il travaille au-delà de l'âge de référence, à l'âge de 70 ans au plus tard. En vertu de l'art. 1, al. 2, let. b, de l'ordonnance sur les déductions admises fiscalement pour les cotisations versées à

des formes reconnues de prévoyance (OPP 3), les avoirs du pilier 3a doivent être affectés exclusivement et irrévocablement à la prévoyance. Alors que les ayants droit n'ont souvent pas (encore) besoin de ces avoirs à cet âge légal plutôt précoce, ils doivent les transférer dans leur fortune privée.

Permettre l'ajournement du retrait des avoirs du pilier 3a pourrait contribuer à résoudre le problème croissant du financement des soins aux personnes âgées évoqué ci-avant. Mais une modification des bases légales pertinentes sera nécessaire pour que ces avoirs puissent rester sur le compte de la fondation de prévoyance à titre de provision en vue du financement de ces soins.

Dans ce contexte, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. L'obligation de retirer ses avoirs du pilier 3a lorsque l'on atteint l'âge de la retraite est-elle selon lui encore adaptée à notre époque, si l'on considère les problèmes de financement qui s'annoncent dans le domaine des soins aux personnes âgées en raison d'un fort accroissement des coûts ?

2. Que pense-t-il d'un versement plus tardif des avoirs de prévoyance du pilier 3a aux ayants droit, en vue du financement des soins dont ils auront besoin durant leur vieillesse ?

3. Si les ayants droit pouvaient retirer leurs avoirs en plusieurs tranches (dont ils choisiraient eux-mêmes le montant) ou sous la forme d'une rente de durée limitée, ils pourraient prendre en charge plus longtemps leur part des dépenses liées aux soins dont ils ont besoin durant leur vieillesse et n'auraient dès lors pas (ou moins) besoin de prestations complémentaires. Pour rendre possible cette forme de responsabilité individuelle, les dispositions légales relatives au pilier 3a devraient rester applicables au-delà de l'âge de la retraite, jusqu'à ce que l'ayant droit ait retiré tout ou partie de ses avoirs. Que pense le Conseil fédéral de cette analyse, notamment concernant le retrait plus tardif des avoirs du pilier 3a, en plusieurs tranches (dont les ayants droit pourraient choisir le montant) ou sous la forme d'une rente de durée limitée, afin que les personnes concernées puissent financer elles-mêmes les soins dont elles ont besoin durant leur vieillesse ?

4. Afin de renforcer la responsabilité individuelle et d'encourager les citoyens à participer au financement des soins dont ils ont besoin durant leur vieillesse, il serait logique de prévoir une incitation fiscale visant à ce que les avoirs qui sont retirés plus tardivement du pilier 3a ne soient pas soumis à l'impôt sur le revenu ou alors à un impôt fortement réduit. Une autre mesure efficace pourrait consister, en complément, à permettre aux personnes qui financent la part des soins dont elles ont besoin durant leur vieillesse au moyen d'avoirs du pilier 3a (retirés plus tardivement à cet effet) de déduire le montant correspondant dans leur déclaration d'impôt. Le Conseil fédéral partage-t-il cet avis ? Sur quels objectifs et quelles réflexions se fonde-t-il pour apprécier la question ?

21.3194 ***é*** Mo. **Minder. Article 10a Cst. (Interdiction de se dissimuler le visage). Édiction d'une loi fédérale d'exécution** (16.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement un projet de loi fédérale contenant des dispositions d'exécution de l'art. 10a Cst. (Interdiction de se dissimuler le visage).

21.3195 ***é*** Po. **Dittli. Tirer les leçons de la pandémie pour renforcer la place scientifique suisse** (16.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un rapport qui met en lumière l'importance de la place scientifique suisse dans la lutte contre le COVID-19, qui relève les actions nécessaires et qui en déduit les mesures à mettre en oeuvre pour optimiser le système de santé et maîtriser les crises sanitaires à venir. Les aspects suivants sont étudiés :

1. Maintien de la procédure accélérée s'agissant de la réalisation d'études cliniques sur des produits répondant à un besoin médical élevé et maintien des simplifications et améliorations mises en place par Swissmedic et Swissethics à l'occasion de la pandémie de COVID-19

2. Mise à profit optimale des possibilités de la science et de la recherche concernant le dépistage (disponibilité de méthodes de test pertinentes, qualité, résultats rapides, processus logistiques)

3. Poursuite de l'utilisation des avantages de la procédure de soumission en continu s'agissant de l'autorisation de mise sur le marché de vaccins et d'autres médicaments vitaux

4. Simplification du processus de remboursement des vaccins sur le modèle d'autres médicaments

5. Garantie des soins pour les patients non-COVID en cas de surcharge du système de santé

6. Renforcement de la collaboration des partenaires industriels entre eux et des grandes entreprises avec des petites entreprises de biotechnologies et les universités sur la base d'une solide protection par brevets et de conditions propices à l'innovation

7. Poursuite du dialogue intense de la première vague de la pandémie entre les universités, les autorités, l'industrie et la politique

8. Mise en place d'un écosystème ouvert de données médicales doté d'une solide protection des données conjointement avec des chercheurs, des prestataires de services, des experts de l'industrie, des organisations de patients, des fournisseurs de technologie et des assureurs

9. Garantie du trafic transfrontalier de marchandises et de travailleurs même en temps de crise

10. Création de conditions et d'incitations pour promouvoir la recherche sur des anti-infectieux efficaces et leur disponibilité

11. Amélioration de la préparation générale aux crises sanitaires, par exemple par la mise en place de registres (vaccinaux) et de systèmes d'échange des données standardisés

12. Evaluation de différents scénarios de crise et élaboration de plans d'urgence pour être préparé à la prochaine crise sanitaire

Cosignataires: Michel, Müller Damian, Noser (3)

21.3196 ***é*** Ip. **Thorens Goumaz. Economie circulaire. Comment la Suisse se prépare-t-elle à l'introduction de passeports produits ou passeports matériaux?** (16.03.2021)

La Commission européenne travaille actuellement à la création d'un passeport pour les produits (product passport) ou passeport pour les matériaux (material passport) dans le cadre de son plan d'action pour l'économie circulaire et de sa politique pour des produits durables (Sustainable Product Policy Framework). De tels passeports pourraient être introduits sous forme numérique dans le cadre de la Stratégie européenne pour les données. L'Union européenne finance par ailleurs le projet de base

de données BAMB (Building As Material Bank), qui vise la création de tels passeports dans le domaine de la construction.

Ces passeports produits ou matériaux devraient notamment fournir des informations sur l'origine, la durabilité, la composition, les possibilités de réutilisation, de réparation et de démantèlement des produits et matériaux, ainsi que sur leur traitement en fin de vie. De telles informations sont indispensables pour exploiter le potentiel de l'économie circulaire en matière de gestion durable des ressources. Elles améliorent la transparence tout au long des chaines de valeurs, permettent d'inventorier les ressources disponibles ainsi que leur qualité, et facilitent leur réutilisation ainsi que la mise en place de systèmes de reprise. Elles rendent ainsi possible le développement de nouveaux modèles d'affaire. La technologie des blockchains pourrait faciliter l'utilisation de tels instruments. Il reste cependant de nombreuses questions à clarifier, notamment en matière de gouvernance des données.

1. Le Conseil fédéral considère-t-il que la mise en place d'un système de passeports pour les produits ou les matériaux serait judicieuse, afin de favoriser la transition vers une économie circulaire ?

2. Dans quelle mesure le Conseil fédéral suit-il les développements européens en la matière ?

3. Comment la Suisse peut-elle se préparer, voire être associée, à ces évolutions ?

4. Dans quels domaines, pour quels matériaux et produits le Conseil fédéral voit-il un potentiel en lien avec un tel instrument ?

5. Quels bénéfices pourrait fournir la mise en place de passeports produits ou matériaux à l'économie suisse ?

6. Des échanges à ce propos ont-ils lieu entre le Conseil fédéral et les branches économiques potentiellement concernées ou avec les Hautes Ecoles ? Des projets-pilote seraient-ils envisageables ?

7. Quel impact aurait la mise en place de passeports produits ou matériaux sur nos bases légales, ordonnances, standards, normes et règlements ? Certains d'entre eux constituent-ils des obstacles ? Des adaptations devraient-elles être envisagées ? Si oui, lesquelles ?

8. L'économie circulaire et les passeports produits ou matériaux ne sont pas explicitement considérés dans la stratégie Suisse numérique ; pourraient-ils y être intégrés à l'avenir ?

21.3197 ***é*** Mo. **Zanetti Roberto. Un "franc pour les cornes" au titre de contribution au bien-être des animaux (motion pour les vaches à cornes)** (16.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé :

- d'inscrire dans l'ordonnance sur les paiements directs (RS 910.13), à la Section 5 (Contributions au bien-être des animaux), le versement d'une contribution appropriée pour le maintien des cornes chez les espèces à cornes ;

- dans le même temps, de soumettre au Parlement un projet visant à augmenter modérément le plafond des dépenses pour le versement des paiements directs.

Cosignataires: Baume-Schneider, Bischof, Burkart, Carobbio Guscetti, Dittli, Engler, Fässler Daniel, Gapany, Germann, Graf Maya, Häberli-Koller, Hefti, Herzog Eva, Jositsch, Maret Marianne, Mazzone, Minder, Rechsteiner Paul, Reichmuth, Rieder, Sommaruga Carlo, Stark, Stöckli, Thorens Goumaz, Würth, Z'graggen, Zopfi (27)

21.3198 ***é*** Po. **Juillard. Transport de marchandises. Pourquoi ne pas mieux utiliser les installations ferroviaires existantes?** (16.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé d'établir un rapport concernant l'évolution du transport de marchandises en Suisse, en particulier par voie ferroviaire et de faire le point sur les mesures qui pourraient favoriser le transfert du transport de marchandises de la route au rail.

Cosignataires: Baume-Schneider, Dittli, Engler, Ettlin Erich, Fässler Daniel, Français, Germann, Graf Maya, Hegglin Peter, Maret Marianne, Mazzone, Reichmuth, Rieder, Z'graggen (14)

21.3199 ***n*** Po. **Molina. Rapport sur les possibilités juridiques d'une interdiction d'importation des marchandises issues du travail forcé** (17.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un rapport sur les possibilités offertes, conformément au droit de l'OMC et à la pratique des Etats, pour interdire l'importation de marchandises lorsqu'il existe une forte probabilité que ces dernières sont issues du travail forcé ou que certains de leurs composants ont été produits dans de telles conditions.

Cosignataires: Badertscher, Bulliard, Crottaz, Dandrès, Fehlmann Rielle, Fischer Roland, Friedl Claudia, Gredig, Gugger, Locher Benguerel, Markwalder, Munz, Nussbaumer, Seiler Graf, Studer, Widmer Céline (16)

21.3200 ***n*** Ip. **Pult. La Suisse se débarrassera-t-elle des PCB d'ici 2028?** (17.03.2021)

La convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, entrée en vigueur en 2004 et ratifiée par la Suisse, interdit dans le monde entier, entre autres substances toxiques, les PCB. Elle précise par ailleurs que les PCB doivent avoir été éliminés dans le monde entier d'ici 2028. La pollution de la rivière Spöl, qui coule dans le Parc national, a clairement démontré que la Suisse n'avait pas atteint cet objectif. Je prie dès lors le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. La Confédération assure-t-elle un inventaire et un suivi des sources de pollution aux PCB ?

2. Existe-t-il une stratégie fédérale visant à éliminer entièrement les PCB dans notre pays ?

3. La Suisse atteindra-t-elle d'ici 2028 l'objectif d'une élimination complète des PCB tel qu'il figure dans la convention de Stockholm ou est-elle du moins sur la bonne voie ?

4. Si tel n'est pas le cas, jusqu'à quand et par quelles mesures le Conseil fédéral compte-t-il éliminer complètement les PCB en Suisse ?

Cosignataire: Locher Benguerel (1)

21.3201 ***n*** Ip. **Roduit. Le potentiel "perdu" de l'hydroélectricité qui n'est plus subventionnée** (17.03.2021)

Le tarif de rétribution à prix coûtant ou RPC, introduit par l'ancienne loi sur l'énergie, a déclenché un grand nombre de nouveaux projets de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables. En raison du nombre limité de fonds disponibles, une liste d'attente a dû être tenue, qui n'a pu être réduite que très lentement. Au 3ème trimestre 2017, rien que pour l'hydroélectricité, 561 projets d'une production annuelle totale de plus de 2,2 milliards de kilowattheures étaient sur la liste d'attente.

Cependant, les conditions-cadres de l'énergie hydraulique ont changé massivement avec la nouvelle loi sur l'énergie, et une grande partie des projets figurant sur la liste d'attente n'ont pas (ou pas encore) pu être réalisés.

Le Conseil fédéral est donc invité à fournir des informations sur les raisons pour lesquelles ces projets n'ont pas été réalisés, en particulier :

- Combien de ces projets ont été annulés ou suspendus en raison de la modification des conditions- cadres dans la nouvelle LEne, et quelle serait la production annuelle prévue de ces projets ?

- Combien de projets ont été annulés ou reportés en raison d'oppositions dans la procédure d'approbation, et quelle serait leur production annuelle prévue ?

- Combien de projets ont été redimensionnés à la suite de la procédure d'approbation, et quelle est la perte de production totale qui en résulte ?

- Combien de projets ayant fait l'objet d'une décision positive de RPC ont été retirés de la RPC pour des raisons de procédure, par exemple en raison du non-respect des délais prévus par la loi, et n'ont pas été représentés en raison des nouvelles conditions-cadres, et quelle serait leur production annuelle prévue ?

Enfin, le Conseil fédéral est-il prêt à fournir, sur la base de données transmises par l'administration dans les meilleurs délais possibles, une évaluation des conditions dans lesquelles ce potentiel "perdu" pourrait être exploité au mieux ?

21.3202 ***n*** Ip. **Pasquier. Violences physiques et psychologiques répétées dans les centres fédéraux d'asile. Quelles mesures le Conseil fédéral met-il en place pour les prévenir?** (17.03.2021)

En avril 2020, des violences éclatent au CFA de Bâle. En mai, des incidents graves se déroulent au CFA de Giffers : quatre requérants se font insulter, agresser et violenter par des agents de Protectas, trois sont hospitalisés.

En février 2021, un requérant du CFA de Boudry (Perreux) est hospitalisé en état d'hypothermie après avoir été placé par les agents de Protectas dans un container sous-chauffé et décrit comme insalubre

Les organisations actives dans le domaine de l'asile parlent de " climat de peur " et de " véritable système punitif ".

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

- Suite à ces actes de violence et ce soupçon de " climat de peur ", le Conseil fédéral a-t-il prévu une enquête indépendante pour évaluer la gestion des CFA ?

- Quelles mesures ont été prises depuis les incidents de Giffers et Bâle pour mettre fin aux comportements violents ou menaçants des agents de sécurité ?

- Le SEM a indiqué que chaque CFA disposerait d'un Concept de prévention de la violence fin 2020. Est-ce chose faite ? Ce concept est-il public ? Quelles mesures concrètes sont contenues dans ce concept ?

- Existe-t-il un catalogue des sanctions disciplinaires ? Est-il propre à chaque centre ? Est-il public ?

- Concernant les containers, s'agit-il de " salles de réflexion " additionnelles ? Sont-ils également utilisés à des fins disciplinaires ? Combien de temps peut-on y enfermer un requérant d'asile et sur quelle base légale ?

- Les sanctions prononcées doivent-elles être notifiées et justifiées par écrit ? En cas de problème, à quelle instance la ou le requérant-e peut-il s'adresser ?

- Le Conseil fédéral peut-il donner des détails sur la sélection et la formation des agents privés affectés à ce travail (thèmes abordés, heures consacrées, fréquence) ?

- Comment surveille-t-il la qualité de travail des agents de sécurité ? Comment assure-t-il que les rapports que ceux-ci rédigent correspondent à la vérité ? Quelles sont les conséquences de dérives dans l'usage de la force par des agents de sécurité ?

- Quels sont les montants alloués aux services privés (Protectas, Securitas) pour la sécurité dans les CFA ? Et respectivement pour les services d'encadrement social (ORS, autres) ?

- Le Conseil fédéral est-il prêt à répondre à cette requête des ONG et personnes qui souhaitent entrer dans les CFA pour interagir avec les requérant-e-s ?

Cosignataires: Fivaz Fabien, Klopfenstein Broggini, Maitre, Matter Michel, Molina, Prelicz-Huber (6)

21.3203 ***n*** Ip. **Pasquier. Détection et prise en charge des requérant-e-s d'asile ayant des besoins particuliers. Où en est-on?** (17.03.2021)

La vieille de Noël, le 23 décembre 2020, un requérant d'asile est décédé aux abords du CFA de Boudry. Il s'agissait d'une personne vulnérable, suivie en psychiatrie, qui avait déjà commis une tentative de suicide. Selon les témoignages, cette personne s'est plusieurs fois vu refuser l'accès au CFA de la part des agents Protectas, du fait de son état d'ivresse. Ce décès a été dans un premier temps annoncé comme un suicide, puis il a été dit que cela pourrait aussi être un accident.

Mais ce drame pose des questions générales, à la fois sur le comportement des agents chargés de la sécurité et sur le suivi médical et social des requérant-e-s vulnérables. Je remercie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

- A ma question 20.5162, le Conseil fédéral a répondu qu'" un Guide pour l'identification et le traitement standardisé des personnes vulnérables " était en cours d'élaboration. Ce guide est-il à présent terminé ? Ses directives sont-elles appliquées ? Est-il public ? Si ce n'est pas le cas, est-il néanmoins accessible aux organisations actives dans le domaine de l'asile ?

- Quels sont les critères pour déterminer si une personne est vulnérable ? Comment ceci est ensuite pris en compte, tant pour sa prise en charge au niveau de sa santé et de son hébergement, qu'au niveau de sa procédure d'asile ?

- Un encadrement et un suivi personnalisé sont-ils prévus suite à une tentative de suicide ?

- Le Conseil fédéral considère-t-il qu'il soit de la compétence des agents de sécurité de refuser l'entrée à un-e requérant-e sans s'assurer qu'il dispose d'un autre lieu pour dormir, prenant ainsi le risque que cette personne dorme dehors ?

- De manière générale, sur quels critères les agents de sécurité peuvent-ils prendre de telles décisions ? Quels sont les mécanismes de surveillance ?

- Le problème de l'ivresse est-il fréquent dans les CFA ? Le cas échéant, quelles mesures sont préconisées ?

- Une inspection des containers est-il prévu à la suite du cas d'hypothermie de février 2021 ?

Cosignataires: Fivaz Fabien, Klopfenstein Broggini, Maitre, Matter Michel, Molina, Prelicz-Huber (6)

21.3204 ***n*** Ip. **Groupe libéral-radical. Antennes 5G. Déni de justice lors du traitement de demandes de permis de construire** (17.03.2021)

Les fréquences de la norme de téléphonie mobile 5G ont été mises aux enchères en février 2019. Si cette réalisation pionnière de la Suisse en Europe était alors considérée comme un grand succès, aujourd'hui, plus de deux ans plus tard, le bilan est consternant : nous sommes encore loin de disposer d'un réseau 5G performant dans toute la Suisse. Selon les médias, cet état de fait s'explique, du moins en partie, par la longueur injustifiée du traitement des demandes de permis de construire par certains cantons ou communes. Il semble même que certaines de ces autorités aient décidé de ne pas délivrer de permis de construire pour les antennes 5G. Une grande partie des demandes n'ont donc pas été traitées du tout. Je prie dès lors le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. A-t-il conscience de l'attitude délibérément passive et dilatoire de certains services communaux et cantonaux ?

2. Qu'a-t-il fait jusqu'à présent pour remédier à cette situation et entend-il rétablir la sécurité du droit dans les mois à venir ?

3. La protection de la population contre le rayonnement de la téléphonie mobile relève de la Confédération. Les moratoires imposés par certains cantons sont-ils par conséquent illégaux ? Qu'en pense le Conseil fédéral ?

4. Que fait-il pour garantir le respect des droits des entreprises de télécommunication liés à l'octroi des fréquences ?

5. Maintenant que l'aide à l'exécution concernant les antennes adaptatives est disponible, peut-on supposer que la Suisse va rattraper son retard dans la construction d'un réseau 5G performant ?

Porte-parole: Fluri

21.3205 ***n*** Po. **Groupe libéral-radical. Rôle de l'État-major fédéral Protection de la population (EMFP) dans le contexte de la pandémie de Covid-19** (17.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé d'évaluer le succès de l'organisation de crise choisie pour gérer la pandémie de COVID-19 et d'exposer cette évaluation. Il examinera en particulier le rôle de l'EMFP. L'EMFP a-t-il accompli efficacement les tâches qui lui étaient attribuées ? Avait-il les compétences nécessaires ? Que faut-il faire absolument pour qu'en cas de nouvelle crise, l'EMFP puisse être engagé à bon escient afin de protéger la population et de soutenir les autres offices fédéraux ?

Porte-parole: Riniker

21.3206 ***n*** Ip. **Pointet. Quels sont les processus de l'État soutenus par l'intelligence artificielle?** (17.03.2021)

Le Conseil fédéral a adopté, en fin d'année 2020, les lignes directrices pour l'administration fédérale concernant l'intelligence artificielle.

Il est essentiel que la Suisse soit une place favorable au développement et à la maîtrise de l'intelligence artificielle, en effet, seule une maîtrise du sujet permettra à notre pays de prendre le virage du numérique en diminuant les risques de dérives.

Le point "Développement et utilisation de systèmes d'IA au sein de la Confédération" peut soulever de nombreuses questions et susciter des craintes légitimes quant à la maitrise et au contrôle des processus soutenus pas l'intelligence artificielle.

C'est pourquoi je désire poser les questions suivantes aux Conseil fédéral:

1. Actuellement, quels sont les processus de l'Etat soutenus par des systèmes d'intelligence artificielle ?

2. Est-ce que des processus de décision touchant directement des personnes sont actuellement soutenus par des systèmes d'intelligences artificielle ?

3. Quels sont les projets, et dans quel phase se trouvent-ils, ayant comme objectifs le déploiement de systèmes d'intelligence artificielle ?

4. Est-il prévu de régulièrement publier la liste des systèmes d'intelligence artificielle en exploitation ?

21.3207 ***n*** Ip. **Cottier. Don du sang. Lever la discrimination des hommes homosexuels selon l'exemple britannique** (17.03.2021)

En 2017, l'interdiction de donner son sang pour les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes (HSH) a été levée en Suisse. Pourtant la solution de remplacement reste de facto discriminatoire puisque pour les hommes homo-ou bisexuels une durée d'abstinence complète de relation sexuelle, y compris dans le couple, de 12 mois (!) est exigée. Cela exclut dans la pratique la plupart des hommes HSH.

En 2015, le Conseil fédéral déclarait (Ip Daniel Stolz 15.3483 et Mo groupe BD 15.3401): "tout doit être fait pour clarifier le fait que c'est bien le comportement ä risque et non l'orientation sexuelle qui constitue le critère d'exclusion". Des études récentes soulignent en effet que le risque dépend du comportement individuel, pas de l'orientation sexuelle.

Fin 2020, le Royaume-Uni a décidé de modifier sa pratique pour éviter cette discrimination. Il ne différencie plus entre personnes hétéro-, bi- ou homosexuelles et autorise les dons pour les personnes ayant une relation de couple stable durant au moins 3 mois, sachant qu'une infection au VIH est détectable après 6 semaines. Dans les cas de relations hors du couple, les services de santé britanniques procèdent à une analyse personnalisée de la situation du donneur, basée sur son profil de risque individuel, non sur son orientation sexuelle. Cette approche permet d'éviter les solutions stéréotypées ou discriminatoires et assure une analyse plus précise. Il va dans le sens de la jurisprudence de la CEDH (arrêt du 20 avril 2015). D'autres pays ont adapté leur système: France, Espagne, Portugal, Pologne, ...

Je pose les questions suivantes au Conseil fédéral:

- A-t-il pris connaissance du changement de doctrine au Royaume-Uni?

- N'estime-t-il pas que la solution britannique est plus adaptée et permet d'éviter une discrimination?

- Partage-t-il l'avis que le solution retenue en Suisse reste discriminatoire pour les hommes homo- ou bisexuels?

- Partage-t-il l'avis que la durée de 12 mois est excessive et qu'elle pourrait être réduite ?

- Partage-t-il l'avis que permettre aux hommes HSH de donner de leur sang contribuerait à réduire la pénurie de sang chez les jeunes hommes ?

- Mène-t-il des discussions avec le service de transfusion de la Croix-rouge suisse et Swissmedic pour évaluer, avec ces institutions, l'opportunité d'une adaptation du système? Si oui quand peut-on espérer un résultat? Sinon pourquoi?

Cosignataires: Amaudruz, Bertschy, Binder, Farinelli, Fivaz Fabien, Funiciello, Guggisberg, Gutjahr, Hurni, Hurter Thomas, Landolt, Lüscher, Maitre, Mettler, Molina, Reynard, Riniker, Silberschmidt, Streiff (19)

21.3208 *n* Mo. **Porchet. Pour une stratégie nationale en matière de santé mentale** (17.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de proposer une stratégie nationale en matière de santé mentale afin de coordonner et intensifier les efforts en matière de soins, de prévention et de promotion de la santé mentale.

Cosignataires: Clivaz Christophe, Gysi Barbara, Humbel, Mettler, Moret Isabelle, Prelicz-Huber (6)

21.3209 *n* Ip. **Porchet. Jeunes et Covid-19. Quel impact sur leur présent et leur avenir?** (17.03.2021)

Après une année de semis-confinement, d'annulation de cours, de disparition des "petits jobs", de diminution des places d'apprentissage, de stage et de formation, de report d'examens ou encore de semestres entier sans cours en présentiel, les jeunes vivent une crise sans pareil qui affecte leur parcours de formation, leur vie sociale, leur motivation et, finalement, leur capacité ä se projeter dans un avenir.

Mes questions sont donc les suivantes :

1. De quelles données le Conseil fédéral dispose-t-il au sujet de la précarisation des jeunes et des étudiantes?

2. Le Conseil fédéral a-t-il chiffré les pertes financières pour les jeunes dû à la perte d'emplois et d'heures de travail ? Quel est l'impact économique, sociale et sanitaire (y compris santé mentale) de ces pertes de revenu sur les jeunes?

3. Le Conseil fédéral considère-t-il les mesures mises en place pour contrer les conséquences économiques du coronavirus sur les jeunes comme suffisantes?

4. De quelles données le Conseil fédéral dispose-t-il quant au retard pris dans la formation (apprentissage comme hautes écoles et stages) et les conséquences sur les étudiantes?

5. Le Conseil fédéral observe-t-il une recrudescence des prises en charge dans le domaine de la santé mentale auprès des enfants, adolescents et jeunes adultes ?

6. Les moyens sont-ils suffisantes pour que la prise en charge des soins en santé mentale pour les jeunes, puisse se faire dans un délai et une qualité acceptable?

7. Le Conseil fédéral prévoit-il des mesures supplémentaires en faveur des jeunes? Lesquels et avec quel échéancier travaille-t-il ?

21.3210 *n* Ip. **Eymann. Constructions en béton. Réduire les émissions de CO2** (17.03.2021)

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Estime-t-il que le captage et le stockage dans le béton de CO2 recyclé sont une technologie qui permettrait d'atteindre les objectifs climatiques en Suisse ?

2. Serait-il utile, en vue de mettre en oeuvre la Stratégie climatique, que les projets de construction de la Confédération et des entreprises qui lui sont liées n'utilisent que du béton qui stocke du CO2 prélevé dans l'atmosphère et dont la production engendre moins de CO2 grâce à une teneur réduite en ciment ?

3. La Confédération a-t-elle déjà mis au point une stratégie visant à réduire, voire à éviter, les émissions de CO2 dans le bâtiment et le génie civil ?

4. Quel est, selon le Conseil fédéral, le potentiel d'économie annuelle si du béton produit à partir de CO2 stocké est utilisé de manière systématique dans les projets de construction de la Confédération et des entreprises qui lui sont liées ?

5. Estime-t-il qu'encourager le développement et la commercialisation de technologies et procédés de stockage de CO2 dans le béton améliorerait le potentiel de la place scientifique et industrielle suisse ?

6. Est-il prêt à collaborer avec les organisations de la construction pour attirer de manière appropriée l'attention des cantons, des communes et des maîtres d'ouvrage privés sur cette innovation et sur ses avantages ?

21.3211 *n* Ip. **Quadri. Vaccination. La Suisse n'a pas été capable de relever le défi le plus important, comment y remédier?** (17.03.2021)

La campagne de vaccination contre le coronavirus est un échec, indigne d'un pays tel que le nôtre, riche, avancé du point de vue technologique et siège des grands noms de l'industrie pharmaceutique. La comparaison avec Israël ou la Grande-Bretagne est humiliante. Seule une partie négligeable de la population suisse a eu accès au vaccin.

Les conséquences de ce ratage sont visibles : infections, hospitalisations, décès, dommages économiques énormes (confinement qui se prolonge indéfiniment). La Suisse a été incapable de relever le plus important des défis et quelqu'un devra assumer la responsabilité, également politique de cet échec.

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

- Pourquoi la Suisse a-t-elle décidé de s'acoquiner avec l'UE, et donc de faire échec commun avec elle, au lieu de faire cavalier seul comme Israël, qui sera le premier pays du monde à sortir de la pandémie ?

- A-t-il l'intention de se procurer le vaccin Sputnik ? Est-il vrai que l'ambassadeur russe a proposé deux fois ce vaccin a notre pays, sans obtenir la moindre réponse, comme l'ont relaté les médias ?

- La Suisse a annoncé son intention d'autoriser le vaccin Johnson&Johnson sans pour autant le commander. Par ailleurs, il semblerait qu'elle souhaite revendre le vaccin AstraZeneca ou y renoncer, alors qu'elle l'a commandé. Comment ce comportement contradictoire s'explique-t-il ? Au vu de la pénurie de vaccins inquiétante que connaît la Suisse, est-il vraiment judicieux de renoncer à AstraZeneva ?

- L'Autriche a annoncé qu'elle entendait se dissocier de l'UE en ce qui concerne les vaccins et s'associer à Israël ? La Suisse a-t-elle l'intention d'en faire autant ? Si non, pourquoi ?

Cosignataire: Marchesi (1)

21.3212 *n* Ip. **Quadri. Des milliers d'emplois perdus au Tessin mais de plus en plus de frontaliers. Cohésion sociale et nationale en danger** (17.03.2021)

L'Office fédéral de la statistique (OFS) a corrigé ses chiffres, de 10 000 à 4200, concernant le nombre d'emplois perdus au Tessin en raison de la pandémie de coronavirus. Il n'y a évidemment par lieu de se réjouir de cette embellie apparente. Il est clair que ce n'est que le début de l'hécatombe. De nombreuses activités économiques survivent artificiellement grâce aux aides de l'Etat. Lorsque celles-ci seront épuisées, il faut s'attendre à une vague de faillites. Simultanément, le nombre de frontaliers augmente, atteignant un nouveau record au Tessin où ils sont désormais 70 115 (état : fin 2020), dont 46 000 employés dans le secteur tertiaire. Il n'y a pourtant aucune pénurie de main d'oeuvre résidente dans ce secteur, bien au contraire. Pour des raisons évidentes, les statistiques officielles ne prennent pas en compte les nombreux frontaliers qui travaillent au noir.

Des milliers d'emplois perdus mais de plus en plus en plus de frontaliers : une situation inacceptable, de toute évidence, dont la cause, tout aussi évidente, est la libre circulation illimitée des personnes.

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

- Est-il acceptable, selon lui, que le Tessin perde des milliers d'emplois alors que le nombre de frontaliers continue d'augmenter, en particulier dans le secteur tertiaire, et que les travailleurs suisses représentent une minorité de plus en plus faible dans le canton (ils sont minoritaires depuis 2018) ?

- Ne pense-t-il pas que la crise économique causée par la pandémie et la libre circulation illimitée des personnes mettent le Tessin dans une situation qui mine la cohésion sociale, voire nationale ?

- Au vu de la crise de l'emploi et de la situation sociale, qui pourraient devenir explosives, ne pense-t-il pas qu'il serait judicieux d'autoriser le Tessin à mettre en oeuvre une préférence indigène réelle, en commençant par suspendre l'octroi de nouvelles autorisations G ?

- Envisage-t-il de réexaminer la libre circulation des personnes avec l'UE, conformément aux accords conclus par celle-ci avec le Royaume-Uni dans le contexte du Brexit ?

- Confirme-t-il que depuis le Brexit la Grande-Bretagne jouit d'une meilleure situation que la Suisse ?

- L'application servile et masochiste de la libre circulation illimitée des personnes, contraire à la Constitution et à la volonté du peuple et des cantons, telle qu'exprimée le 9 février 2014, prime-t-elle la cohésion sociale et nationale ?

Cosignataire: Marchesi (1)

21.3213 ***n*** Ip. **Quadri. Tessin. Soupape de sécurité de la Lombardie par la faute du Conseil fédéral** (17.03.2021)

Lors de l'heure des questions du 15 mars, la conseillère fédérale Karin Keller Sutter a exclu tout contrôle ou limitation d'entrée à la frontière avec la Lombardie, bien que cette région soit à nouveau en zone rouge et que des Etats membres de l'UE aient réintroduit, entre eux, des contrôles aux frontières.

Le Conseil fédéral a manifestement oublié que l'année passée le Tessin a subi la première vague de la pandémie à cause de la décision gravissime du Conseil fédéral de ne pas fermer en temps utile la frontière avec la Lombardie, frontière qui est d'ailleurs toujours restée ouverte pour les déplacements professionnels (frontaliers).

Au Tessin, la troisième vague de la pandémie ne risque pas de venir de la réouverture des restaurants ou des salles de sport mais bien de la libre circulation incontrôlée entre la Lombardie et le canton. Une troisième vague réduirait à néant tous les efforts accomplis jusqu'ici et serait terrible pour l'économie locale, déjà fragile. Mais, évidemment, il n'y aurait pas à craindre de troisième vague si la Suisse n'avait pas raté sa campagne de vaccination.

Puisque nous en sommes malheureusement là, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

- A-t-il vraiment l'intention d'exposer le Tessin à une troisième vague pandémique parce qu'il refuse de mettre en oeuvre des mesures de limitation à la frontière ? Se rend-il compte de la responsabilité qu'il prend ?

- Est-il acceptable selon lui que les citoyens lombards, dont les déplacements internes sont extrêmement limités par le gouvernement italien depuis que leur région est à nouveau en zone rouge, puissent entrer au Tessin sans le moindre contrôle et sans devoir produire les résultats d'un test négatif ?

- Sait-il que n'importe qui peut entrer au Tessin depuis l'Italie, pour n'importe quel motif ?

- Se rend-il compte que le Tessin est devenu la soupape de sécurité de la Lombardie ?

- Se rend-il compte que des gens viennent d'Italie au Tessin pour pratiquer des activités sportives interdites en Italie, faire des achats, organiser des fêtes illégales ou se livrer à des actes de brigandage ?

- A-t-il l'intention de poursuivre indéfiniment le confinement en Suisse et donc au Tessin, alors que ses conséquences sont dramatiques pour l'économie locale, afin de décourager les citoyens lombards de venir Tessin, uniquement pour ne pas avoir à prendre de mesures aux frontières ?

- Comment se fait-il que des Etats membres de l'UE limitent l'accès des personnes provenant d'autres Etats membres pour des raisons sanitaires alors que la Suisse ne prévoit aucune restriction ?

Cosignataire: Marchesi (1)

21.3214 ***n*** Ip. **Quadri. Alors que la reprise des activités économiques est incertaine mais les footballeurs amateurs, entre autres, entrent librement au Tessin depuis la Lombardie, à nouveau en zone rouge** (17.03.2021)

L'arrivée massive de footballeurs amateurs provenant de Lombardie, à nouveau en zone rouge, et d'entraîneurs frontaliers non professionnels fait beaucoup parler au Tessin. Elle montre une fois de plus que tout le monde peut entrer librement au Tessin depuis les provinces italiennes limitrophes, pour n'importe quel motif (sport, loisirs, délinquance...), faute de contrôles et de limitations des entrées à la frontière avec l'Italie.

Le Conseil fédéral, comme l'a confirmé la conseillère fédérale Karin Keller Sutter à l'heure des questions du 15 mars, refuse obstinément, pour des raisons idéologiques, de prendre les mesures aux frontières mentionnées plus haut, lesquelles sont pourtant indispensables pour protéger la santé publique. Simultanément, il prolonge indéfiniment le confinement en Suisse, dont les conséquences sont graves pour l'économie, l'emploi et les personnes.

La population tessinoise ne comprend pas cette situation paradoxale et est de moins en moins disposée à la supporter.

Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes :

- Est-il acceptable, selon lui, que des masses d'amateurs entrent au Tessin en provenance de Lombardie, à nouveau en zone rouge, pour pratiquer des activités sportives (par ex. football) interdites chez eux, avec les risques sanitaires qui en découlent ?

- Est-il acceptable, en général, que la reprise des activités économiques soit encore incertaine en Suisse, alors que le Tessin est un aimant pour les personnes qui viennent d'Italie pour n'importe quel autre motif que le travail ?

- Les activités économiques resteront-elles encore suspendues pendant des semaines en Suisse (et en particulier au Tessin), avec les conséquences que l'on imagine, notamment des faillites en chaîne, parce que le Conseil fédéral refuse, pour des motifs idéologiques, de limiter la mobilité transfrontalière ?

Cosignataire: Marchesi (1)

21.3215 ***n*** Ip. **Quadri. Pandémie. Qu'attend le Conseil fédéral pour agir aux frontières?** (17.03.2021)

La situation épidémiologique en Lombardie est très préoccupante.

Il va de soi que pour réduire les infections, il faut également réduire la mobilité transfrontalière. On ne peut donc que déplorer que le Conseil fédéral reste sourd aux demandes dans ce sens formulées par les autorités tessinoises.

Aujourd'hui, quiconque peut entrer au Tessin depuis l'Italie, pour n'importe quel motif. Il y a quelques jours, l'arrivée à Locarno d'un " influenceur " milanais a fait beaucoup de bruit. Cette " célébrité " a organisé une fête nocturne illégale, alcool et substances prohibées à gogo, à l'école secondaire 1 de Locarno, à laquelle de nombreux adultes ont participé grâce à la complicité d'un enseignant qui a ouvert les portes de l'école.

Même les frontaliers spécialistes du brigandage continuent de " travailler " tranquillement, faute de contrôles, comme le montre le récent vol à main armée dans une station-service de Pedrinate.

L'économie tessinoise, déjà fragile, souffre énormément du confinement, imposé à outrance par le Conseil fédéral à cause de l'échec de la campagne de vaccination en Suisse. Dans cette situation, l'afflux incontrôlé de personnes provenant de Lombardie, à nouveau en zone " orange renforcée ", est inacceptable.

L'Allemagne, Etat membre de l'UE, a imposé aux frontaliers provenant de France, autre Etat membre de l'UE, de présenter un test négatif remontant à moins de 48 heures. On ne voit pas pourquoi la Suisse ne pourrait pas prendre des mesures similaires.

Le Conseil fédéral est prié de répondre aux question suivantes :

- A-t-il l'intention d'imposer aux frontaliers de présenter un test négatif avant de passer la douane ?

- A-t-il l'intention de faire respecter l'obligation de télétravail également aux frontaliers (le nombre de passages à la douane laisse supposer que cette obligation n'a pas été prise au sérieux) ?

- A-t-il l'intention de prendre d'autres mesures afin de limiter les entrées au Tessin à partir de la Lombardie ?

- A-t-il enfin l'intention d'ordonner des contrôles aux frontières ?

- A-t-il enfin l'intention d'ordonner la fermeture des postes-frontières secondaires ?

- Que pense-t-il de l'affaire de l'" influenceur " venu de Milan pour organiser une fête interdite ?

- L'ouverture des frontières, en toutes circonstances, est-elle son seul credo ?

Cosignataire: Marchesi (1)

21.3216 ***n*** Mo. **Gysin Greta. Soutien aux sportifs d'élite en fin de carrière** (17.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé, dans le cadre de ses compétences s'agissant de la loi sur l'encouragement du sport (LESp ; RS 415.0), d'instaurer un système d'aide pour les sportifs d'élite en difficulté physique ou psychique à la fin de leur carrière sportive. Cette aide devrait également être préventive, afin que les athlètes puissent déjà se préparer durant leur carrière sportive à l'étape qui suivra celle-ci.

Cosignataires: Cattaneo, Trede (2)

21.3217 ***n*** Mo. **Gysin Greta. Contribution anticipée de recyclage (CAR) et taxe d'élimination anticipée (TEA) sur tous les plastiques** (17.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de développer et de proposer un accord sectoriel volontaire pour prélever une contribution anticipée de recyclage (CAR) en vue de financer le recyclage de tous les types de plastique mis sur le marché, que ce soit pour un usage commercial ou privé. Au cas où cet accord volontaire ne rencontrerait pas le succès désiré après 5 ans, le Conseil fédéral est chargé d'adapter et d'uniformiser le cadre légal général relatif aux formes volontaires (CAR) et obligatoires (TEA) de financement du recyclage de tous les plastiques en vue d'encourager ce dernier.

21.3218 ***n*** Ip. **Wyss. Manque de données statistiques sur la santé physique et psychique des enfants et des jeunes** (17.03.2021)

Le rapport annuel 2020 de l'Observatoire suisse de la santé (Obsan) présente notamment l'état des connaissances relatives à la santé des enfants et des jeunes. Parmi les aspects positifs, on peut relever que la majorité de cette partie de la population évalue sa propre santé comme bonne ou excellente. En revanche, il y a des problèmes et des lacunes dans les domaines des soins pédiatriques, des soins psychiatriques et psychothérapeutiques et dans la transition vers la médecine de l'adulte. Un autre problème réside dans le manque de données relatives, par exemple, au développement des enfants et des jeunes, aux maladies physiques ou chroniques, à l'environnement physique et social ou encore la violence domestique.

L'Obsan recommande de privilégier une approche multisectorielle, qui prenne en compte des domaines qui ne relèvent pas de la médecine, comme les effets du changement climatique ou de l'exposition aux médias numériques.

Le 3 février 2021, le Conseil fédéral a publié le rapport " Politique de la petite enfance. Etat des lieux et possibilités de développement au niveau fédéral ". Le rapport recense les mesures que le Conseil fédéral entend mettre en oeuvre. Parmi celles-ci figure l'" amélioration des données relatives à l'état de santé des enfants d'âge préscolaire en tenant compte des préjudices sociaux ".

Le manque de données sur la population rend actuellement difficile l'adoption de mesures ciblées qui viseraient à aménager le système de santé publique en fonction de données empiriques et à promouvoir une planification des soins qui répond aux besoins des habitants.

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Selon quel calendrier prévoit-il de récolter des données complètes sur la structure des soins et sur les soins eux-mêmes, afin de combler le manque d'informations relatives à l'état de santé et aux soins destinés aux enfants et aux jeunes ?

2. Est-il disposé à également récolter des données concernant les problèmes multisectoriels ?

3. Est-il prêt, tant en ce qui concerne l'élaboration des contenus que la conception de la récolte des données, à consulter des spécialistes de la médecine des enfants et des jeunes, des milieux scientifiques, de la promotion de la santé psychique, ainsi que les personnes concernées et leurs proches, de manière à s'assurer que les données récoltées correspondent effectivement aux besoins réels ?

4. Quand les premiers résultats seront-ils disponibles ? Peut-on assurer, du moins en partie, une comparaison avec la récolte de données au niveau international ?

Cosignataires: Atici, Fehlmann Rielle, Feri Yvonne, Friedl Claudia, Locher Benguerel, Munz, Roth Franziska, Seiler Graf (8)

21.3219 ***n*** Ip. **Wyss. Droits de l'homme au Sri Lanka** (17.03.2021)

Un rapport publié en janvier du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme dresse un tableau très sombre de la situation au Sri Lanka : " L'incapacité du pays à faire face aux violations du passé a considérablement accru le risque que de graves violations des droits de l'homme se reproduisent. " Depuis que les frères Rajapaksa, responsables de la brutale offensive militaire de 2009, sont revenus au pouvoir, les institutions démocratiques sri lankaises sont affaiblies, le pouvoir est concentré entre les mains du président et les autorités civiles les plus diverses sont militarisées. La société civile subit des menaces et des intimidations, les lois antiterroristes servent de prétexte à des arrestations arbitraires et les autorités politiques empêchent que l'obligation de rendre des comptes soit respectée.

Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Sous quelle forme la Suisse participera-t-elle à une enquête internationale sur les crimes perpétrés au Sri Lanka ?

2. Les promesses que le précédent gouvernement avait faites pour améliorer les droits de l'homme avaient amené la Suisse à adapter sa pratique en matière d'asile concernant le Sri Lanka. Or la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme recommande à présent de réexaminer cette pratique du fait de la grave détérioration de la situation. La Suisse en tiendra-t-elle compte et arrêtera-t-elle les renvois vers le Sri Lanka ?

3. Quelles conséquences les conclusions du rapport des Nations Unies ont-elles sur le partenariat migratoire entre la Suisse et le Sri Lanka ?

4. Quelles conséquences la situation au Sri Lanka a-t-elle sur le bureau à Jaffna, la Suisse étant l'un des rares pays à être présent dans le Nord tamoul ?

5. L'enlèvement d'une employée de l'ambassade suisse en novembre 2019 a-t-il donné lieu à une enquête interne ? Quelles ont été les conséquences de l'affaire et des réactions des autorités sri lankaises sur les activités de la Suisse au Sri Lanka ?

Cosignataires: Atici, Crottaz, Fehlmann Rielle, Friedl Claudia, Locher Benguerel, Munz, Seiler Graf (7)

21.3220 ***n*** Po. **Roduit. Les impacts du Covid-19 sur la santé des enfants et des adolescents** (17.03.2021)

Fortement impactés dans leur quotidien par le COVID-19, les enfants et les adolescents doivent faire l'objet d'une étude poussée sur leur santé. Le Conseil fédéral est chargé de les inclure dans le programme national de biosurveillance humaine. Les résultats scientifiques obtenus devraient permettre de combler les lacunes existantes dans le domaine de la santé des enfants et des adolescents et d'améliorer leur situation sanitaire en Suisse.

Cosignataires: Bulliard, Clivaz Christophe, Gysi Barbara, Herzog Verena, Lohr, Mäder, Moret Isabelle, Pointet, Prelicz-Huber, Streiff, Wasserfallen Flavia (11)

21.3221 ***n*** Ip. **de la Reussille. La majorité des respirateurs artificiels achetés par l'armée n'a jamais servi** (17.03.2021)

Au début de la crise sanitaire de l'an dernier, l'armée a acheté 1700 respirateurs artificiels sur mandat de l'Office fédéral de la santé publique. En réalité, les besoins des cantons n'ont pas été aussi important que prévus. Au maximum de la crise sanitaire l'année dernière, l'armée a mis à disposition des cantons 753 respirateurs.

Certains respirateurs ont été achetés par les cantons et d'autres loués. A ce jour, c'est semble-t-il 1098 appareils qui seraient entreposés dans les hangars fédéraux.

Initialement, en mars 2020, l'OFSP souhaitait acquérir encore davantage de machines mais après consultation avec les spécialistes des soins intensifs, les cantons et l'armée et l'OFSP ont arrêté à 1700 le nombre de respirateurs nécessaires.

Ces appareils ont nécessité un investissement total de 65 millions de francs, soit un montant arrondi à 38 000 francs par respirateur. Sans être trop critique, l'appréciation des besoins a été surévaluée même si l'OFSP réfute toute erreur ou mauvaise appréciation des besoins. A ce jour, l'OFSP et l'armée envisageraient soit une vente ou des dons d'une partie de ces appareils à l'étranger.

- Le Conseil fédéral a-t-il un projet d'utilisation de ces respirateurs artificiels d'une grande valeur, autre que les entreposer dans des hangars fédéraux ?

- Le Conseil fédéral entend-il faire preuve de solidarité envers les pays les plus pauvres en leur offrant ce matériel indispensable au traitement des victimes les plus gravement atteintes du Covid-19 ?

- Le Conseil fédéral estime-t-il nécessaire de mettre en place une structure administrative qui serait mieux à même d'évaluer les besoins en cas de nouvelle crise ?

21.3222 ***n*** Ip. **de la Reussille. Le Conseil fédéral veut-il la perte de la Poste?** (17.03.2021)

Dans une très récente déclaration, le directeur général de La Poste, M. Roberto Cirillo, met en garde contre le projet du Conseil fédéral visant à privatiser Postfinance. Selon les propos de M. Cirillo, ce projet ferait perdre 300 millions de francs par année à La Poste. Selon ses propres termes, cela aurait un impact massif sur le fonctionnement de l'entreprise. Une telle perte menacerait de très nombreux emplois en entraînerait la fermeture de nombreux bureaux dans un réseau déjà fortement affaibli.

Dans un deuxième temps, c'est l'OFCOM qui propose de supprimer le courrier A qui représente à ce jour 30 % du courrier.

La population de notre pays est très attachée au service public universel de La Poste et ne peut que s'interroger sur les intentions du Conseil fédéral et de l'OFCOM.

- Le Conseil fédéral entend-il revenir sur le statut de La Poste et est-il conscient des conséquences d'une éventuelle privatisation de Postfinance ?

- L'OFCOM pense-t-il que le courrier A prioritaire est inutile ou désuet ?

- Le Conseil fédéral a-t-il un agenda caché qui conduirait à une privatisation du courrier avec les dramatiques conséquences sociales que cela engendrerait ?

21.3223 ***n*** Ip. **Fivaz Fabien. Système d'armes létales autonomes. Quelle position défend le Conseil fédéral au niveau international?** (17.03.2021)

Les systèmes d'armes létales autonomes (SALA) présentent un énorme danger. Ils décideront qui doit vivre, qui doit mourir, à partir d'algorithmes basés sur les progrès de l'Intelligence artificielle, sans intervention humaine. A l'heure actuelle, ces armes sont en phase de développement, faisant courir à l'humanité le risque d'une course aux armements autonomes. A l'inverse, plus d'une trentaine de pays se sont engagés pour l'interdiction des SALA, au vu des défis moraux évidents qu'ils présentent ainsi que de l'impossibilité d'établir une responsabilité pour les crimes de guerre commis. Au sein des instances internationales, notamment la Convention sur certaines armes classiques (CCAC), de nombreuses discussions ont eu lieu ces dernières années, sans trouver de solution.

Merci de répondre aux questions suivantes :

1. Le Conseil fédéral partage-t-il la préoccupation selon laquelle le développement des SALA est dangereux et menace la sécurité de la Suisse?

2. Quelle est sa position, au niveau des instances internationales, concernant un traité assurant un contrôle humain significatif sur l'usage de la force?

3. Estime-t-il que l'utilisation des SALA viole le droit international humanitaire?

4. Partage-t-il la position de nombreux Etats qui ont déclaré soutenir le lancement de négociations pour l'adoption d'un instrument juridiquement contraignant sur les armes létales autonomes?

5. Dans la réponse à l'interpellation 19.3081, le Conseil fédéral a indiqué que la Suisse "s'engage activement [...] sur la question du contrôle humain." En quoi cet engagement a-t-il consisté et quels ont été les résultats?

6. Dans la même réponse, le Conseil fédéral a indiqué qu'il importait de clarifier quelle autonomie était "acceptable". Quelle est sa position aujourd'hui?

7. Comment le Conseil fédéral pense-t-il que le contrôle humain peut être maintenu de manière significative sur le reste des systèmes dans le cadre des discussions au CCAC, afin de respecter adéquatement les obligations légales et les principes moraux et éthiques plus profonds?

8. Existe-t-il des armes, dans le cadre de ces discussions, qui seraient fondamentalement inacceptables et doivent être interdites?

9. En 2013, la Suisse a déclaré au Conseil des droits de l'homme que "les Etats ne peuvent en aucune circonstance déléguer leur responsabilité en ce qui concerne l'usage de la force létale". Le Conseil fédéral maintient-il cette position?

Cosignataires: Arslan, Cottier, de la Reussille, Flach, Fridez, Graf-Litscher, Pointet, Porchet, Prezioso, Roth Franziska, Schlatter, Seiler Graf, Walder (13)

21.3224 ***n*** Ip. **Glarner. Vaccinations anti-Covid-19. Maximiser la protection de la santé au lieu de privilégier les personnes vaccinées** (17.03.2021)

Selon les médias, l'Office fédéral de la justice clarifie sur mandat du Conseil fédéral des questions juridiques relatives à d'éventuels privilèges qui seraient accordés aux personnes vaccinées contre le COVID-19, par ex. lors de manifestations privées ou dans les transports publics.

A ce jour, jusqu'à 1,5 million de personnes vivant en Suisse ont vraisemblablement été infectées par le virus, ont développé la maladie et s'en sont remises. Les différences régionales sont considérables. Les mêmes questions se posent pour les personnes qui se sont fait vacciner et celles qui ont été atteintes par la maladie : sont-elles protégées d'une réinfection (notamment par les souches mutantes du virus), les nouvelles infections sont-elles moins graves et ces personnes peuvent-elles transmettre le virus à des tiers ? Des recherches sont encore nécessaires pour y répondre.

Si les anticorps que possède une personne vaccinée sont comparables à ceux d'une personne qui a été atteinte par la maladie, donner des privilèges aux personnes vaccinées enfreint le principe constitutionnel de l'égalité de traitement. Selon des études récentes, plus de 90 % des personnes qui ont été atteintes par la maladie ont encore suffisamment d'anticorps 6 à 8 mois plus tard. Il faut déterminer quels moyens sont les plus adéquats pour maximiser la protection de la population et minimiser la charge sur le système de santé.

Je prie dès lors le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Privilégier les personnes vaccinées par rapport à celles qui ont eu la maladie et développé une immunité naturelle est-il juridiquement réalisable tant que des questions centrales telles que les réinfections, l'évolution des infections et les infections des tiers n'ont pas été clarifiées par la science ?

2. Le Conseil fédéral convient-il que les personnes qui ne peuvent ou ne veulent pas se faire vacciner (par ex. pour des raisons de santé, à cause de retard dans la livraison de vaccins ou pour des raisons personnelles) doivent bénéficier d'un point de vue juridique, en l'état actuel des connaissances, d'une égalité de traitement avec les personnes vaccinées dès lors qu'elles peuvent présenter un test d'anticorps validé après une infection au COVID-19 ?

3. Que pense-t-il de l'idée, pour les manifestations, de laisser entrer les personnes qui présentent une attestation de vaccination, un test positif d'anticorps ou un test antigénique négatif récent, par exemple un test salivaire validé ?

21.3225 ***é*** Mo. **Français. Post Covid-19. Pour une plateforme permanente d'experts scientifiques** (17.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé, avec l'appui du Conseil suisse de la science (CSS), de mettre sur pied une plateforme permanente d'experts scientifiques en charge des risques majeurs, représentée entre autres par les parties prenantes de la recherche suisse. Celle-ci devrait être constituée d'un nombre restreint de membres pour garantir son efficacité.

En cas de survenance d'un événement majeur affectant soudainement l'ensemble de la société (crise sanitaire, technologique, financière, économique, désastre naturel, etc.). Cette plateforme d'experts scientifiques aurait pour mission d'identifier, sur la base de leur expertise, capacité d'analyse, neutralité et réseau, les spécialistes les mieux placés pour former une Task Force opérationnelle dans les plus brefs délais visant à conseiller les autorités fédérales et cantonales sur des solutions de crise et d'assurer une gestion intégrée des risques.

Cosignataires: Bauer, Baume-Schneider, Burkart, Chiesa, Dittli, Gapany, Germann, Häberli-Koller, Herzog Eva, Juillard, Levrat, Maret Marianne, Michel, Minder, Müller Damian, Rechsteiner Paul, Stark, Thorens Goumaz, Würth (19)

21.3226 *é* Ip. **Burkart. Sécurité de l'approvisionnement en électricité en hiver** (17.03.2021)

D'après le rapport sur les risques 2020 de l'OFPP, une pénurie d'électricité prolongée pendant les mois d'hiver constitue le plus grand risque économique pour la Suisse. On estime même que la probabilité d'une telle pénurie est bien plus élevée qu'en 2015, ce qui est justifié dans le rapport par des " incertitudes croissantes concernant la transition énergétique dans le contexte européen ".

Le contexte européen a fortement évolué ces dernières années en ce qui concerne l'électricité. Le dense réseau électrique de la Suisse dépend de la situation dans les pays voisins. Nous devons en effet importer de l'électricité en hiver et un accord sur l'électricité n'a toujours pas été conclu avec l'UE.

Dans ces circonstances, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. L'ElCom est d'avis que la Suisse risque de plus en plus de ne pas être suffisamment approvisionnée en électricité en hiver. Comment le Conseil fédéral justifie-t-il sa position divergente à ce sujet lorsqu'il écrit dans sa réponse à l'interpellation 20.3967 que les analyses de l'adéquation du système (system adequacy analysis) laissent augurer pour la Suisse un approvisionnement stable jusqu'en 2035 ?

2. Comment peut-on selon le Conseil fédéral considérer que l'importation d'électricité sera assurée en tout temps jusqu'en 2035 ?

3. Depuis 2007, la Suisse négocie avec l'UE un accord sur l'électricité. Dans l'intervalle, l'UE a lié le succès de ces négociations à la conclusion d'un accord institutionnel. Que se passera-t-il si l'accord-cadre échoue sur le plan politique ? Le Conseil fédéral a-t-il un plan B en ce qui concerne l'électricité ? Dans l'affirmative, lequel ?

4. L'accord sur l'électricité, en négociation depuis des années, prend-il la poussière dans un coin ou tient-il compte en permanence de l'évolution du contexte européen ?

5. Comment la mise en oeuvre du paquet sur une énergie propre (Clean Energy Package) et du Brexit influence-t-elle la position de la Suisse par rapport à l'UE dans le domaine de l'électricité ?

6. En cas de pénurie d'électricité, l'organisation pour l'approvisionnement électrique face à des situations extraordinaires (OSTRAL) sera activée sur ordre de l'approvisionnement économique du pays. Le Conseil fédéral est-il disposé à communiquer en détail les mesures de gestion réglementée (restrictions) prévues qui y sont liées ?

Cosignataires: Chiesa, Engler, Français, Germann, Hefti, Knecht, Reichmuth, Schmid Martin (8)

21.3227 *é* Mo. **Stöckli. 175 ans de Constitution fédérale** (17.03.2021)

Le bureau du Conseil des Etats est chargé de mettre en oeuvre les mesures ci-après en rapport avec les 175 ans de la Constitution.

1. Le bureau prend des mesures adéquates pour que l'Assemblée fédérale célèbre dignement les 175 ans de la Constitution en 2023.

2. Il charge les Services du Parlement de rédiger un concept général présentant les objectifs et les mesures liés à cet anniversaire ainsi qu'une première estimation des coûts. Les principes suivants sont pris en considération : Berne, la ville fédérale, est au coeur de l'événement, mais des activités festives décentralisées sont organisées dans toutes les régions linguistiques. Le Parlement, le Conseil fédéral / la Chancellerie fédérale, l'administration fédérale, le Tribunal fédéral, les institutions fédérales comme l'EPFZ et l'EPFL, le Musée national et la Bibliothèque nationale, les cantons, les villes et les communes ainsi que la société civile sont associées aux festivités.

3. Les mesures s'adressent à la population en général, une attention particulière étant portée aux jeunes générations.

4. Les Services du Parlement se chargent de la coordination des festivités. Ils sont dotés à cette fin des ressources financières et humaines nécessaires. Ils définissent un fil rouge programmatique et assurent l'ensemble de la communication des événements.

CE *Bureau*

21.3228 *é* Ip. **Stöckli. Ordonnances électroniques. Comment respecter les principes de la prescription, de la remise et de l'utilisation au sens de l'article 26 LPTh?** (17.03.2021)

Les motions no 20.3209 (" Mettre en place la prescription médicale électronique. Pour le plus grand bénéfice des patients ", déposée par Damian Müller) et 20.3770 (" Introduction de l'ordonnance électronique ", déposée par Regine Sauter) visent toutes deux à obliger les fournisseurs de prestations à établir les ordonnances sous forme électronique. Les ordonnances manuscrites sont encore courantes, mais elles sont dépassées car l'écriture et la transmission par télécopie sont potentiellement une source d'erreurs dans la médication. Le Conseil fédéral s'est prononcé contre l'introduction de l'obligation pour les fournisseurs de prestations d'établir leurs ordonnances sous forme électronique. Dans son avis relatif aux motions précitées, il a expliqué que les bases légales suffisent pour une introduction volontaire d'ordonnances ou prescriptions électroniques, précisant que l'ordonnance sur les médicaments (OMéd) " fixe déjà les exigences minimales qu'une ordonnance médicale électronique doit remplir " en ce qui concerne l'authenticité, l'intégrité des données et la confidentialité (art. 51, al. 2, OMéd ; RS 812.212.21) et que les ordonnances médicales électroniques qui respectent ces exigences peuvent être déposées dans le dossier électronique du patient et consultées par tous les professionnels de la santé autorisés et par le patient.

Je prie dès lors le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Pourquoi est-il opposé à l'obligation d'établir les ordonnances sous forme électronique alors que les ordonnances manuscrites sont potentiellement sources d'erreurs, erreurs que les instruments numériques permettent d'éviter, et qu'il s'est prononcé à plusieurs reprises pour une accélération de la transformation numérique dans le système de santé ?

2. Comment respecter avec les ordonnances électroniques les principes juridiquement contraignants fixés à l'art. 26, al. 2bis à 4, de la loi sur les produits thérapeutiques (LPTh), par ex. le libre choix du canal de remise ? Comment le Conseil fédéral garantit-il :

a. que le choix du fournisseur de prestations n'est pas limité par des obstacles techniques ? Prévoit-il de régler la question en fixant des standards contraignants pour tous les acteurs du système de santé ?

b. que la personne qui établit la prescription n'a pas d'avantage matériel à recommander tel ou tel canal de remise ?

3. Les ordonnances électroniques qui sont déposées dans le dossier électronique du patient peuvent-elles aussi être modi-

fiées électroniquement ? Le dossier électronique du patient permet-il de voir si la prescription a déjà été retirée ? Est-ce aussi le cas pour les ordonnances renouvelables ? Dans la négative, quelles adaptations juridiques ou techniques seraient nécessaires ?

4. Quels investissements un cabinet médical ou une pharmacie doivent-ils consentir pour passer des ordonnances sur papier aux ordonnances électroniques ? Les prestations concernées sont-elles contenues dans les conventions tarifaires conclues par les fournisseurs de prestations ?

21.3229 ***é*** Mo. **Rieder. Préservation des races indigènes d'animaux de rente** (17.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de procéder dans les meilleurs délais aux modifications d'ordonnance nécessaires pour promouvoir les races indigènes d'animaux de rente dignes d'être conservées. Une attention particulière sera portée aux races qui revêtent une grande importance des points de vue agricole, touristique, culturel et identitaire pour les différentes régions du pays. Les moyens nécessaires seront alloués au budget réservé à l'élevage.

Cosignataires: Engler, Fässler Daniel, Juillard, Maret Marianne, Reichmuth, Salzmann, Schmid Martin, Würth, Zanetti Roberto, Z'graggen (10)

21.3230 ***é*** Po. **Z'graggen. Consacrer un rapport à l'impact sur la société des mesures de lutte contre la pandémie de coronavirus et aux moyens de remédier à leurs conséquences négatives** (17.03.2021)

Il est à craindre que les mesures prises pour lutter contre la pandémie de COVID-19 aient eu des conséquences graves sur les plans non seulement économique, mais aussi social et psychologique, tant pour les individus que pour les familles et même sur la vie en société dans son ensemble. Or, si les conséquences économiques sont largement identifiées et débattues, on manque de données fiables en ce qui concerne les conséquences sociales, plus précisément les conséquences sur les différentes catégories sociales.

Aussi le Conseil fédéral est-il chargé d'établir un rapport dans lequel il recensera les conséquences que les mesures prises pour lutter contre la pandémie de COVID-19 ont eues sur la société et les différentes catégories sociales, tirera de ces conséquences les enseignements utiles, et indiquera s'il y a lieu d'agir, et comment, pour remédier à ces conséquences lorsqu'elles ont été négatives.

21.3231 ***é*** Ip. **Germann. Garantir l'accès de l'UE aux dispositifs médicaux suisses et inversement** (17.03.2021)

La directive européenne relative aux dispositifs médicaux (Medical Device Directive, MDD) sera remplacée, le 26 mai 2021, par le règlement européen relatif aux dispositifs médicaux (Medical Device Regulation, MDR). A compter de cette date, la Suisse sera considérée comme un pays tiers pour ce qui est des technologies médicales si l'UE persiste dans son refus de mettre à jour l'accord relatif à la reconnaissance mutuelle en matière d'évaluation de la conformité (ARM). La presse dominicale s'est fait l'écho de la lettre que plusieurs branches du secteur de la santé ont adressée au Conseil fédéral pour signaler le risque d'une sécurité de l'approvisionnement lacunaire. L'association européenne de fabricants de dispositifs médicaux et sa consoeur allemande mettent elles aussi en garde contre des ruptures de stocks et demandent que l'UE adapte l'ARM dans le domaine des technologies médicales.

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Comment entend-il garantir que les importations depuis l'UE et les exportations vers l'UE de dispositifs médicaux en vertu de la MDD comme du MDR soient assurées même après le 26 mai ?

2. Comment la Suisse réagirait-elle dans le cas où l'UE n'autoriserait pas les importations de dispositifs certifiés en Suisse ? Stopperait-elle à son tour les importations de dispositifs européens ou limiterait-elle les importations aux seuls dispositifs médicaux qui ne sont pas fabriqués en Suisse pour faire pression sur l'UE ?

3. Comment le Conseil fédéral compte-t-il garantir la sécurité de l'approvisionnement si un blocage réciproque entre la Suisse et l'UE devenait réalité ?

Cosignataires: Bischof, Burkart, Chiesa, Dittli, Herzog Eva, Knecht, Levrat, Müller Damian, Noser, Salzmann, Schmid Martin, Sommaruga Carlo, Stark, Würth (14)

21.3232 ***é*** Po. **Maret Marianne. Analyse coûts-bénéfices des mesures de conciliation prises par les entreprises pour leurs collaboratrices et collaborateurs proches-aidants** (17.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter dans un rapport sur les gains et économies (retour sur investissement) obtenus grâce à des mesures de conciliation prises par les entreprises en faveur de leurs collaborateurs et collaboratrices qui soutiennent et aident des proches de manière régulière.

Cosignataires: Baume-Schneider, Engler, Gapany, Graf Maya, Juillard, Michel, Rieder (7)

21.3233 ***n*** Ip. **Hurni. Pierre Krähenbuhl enfin soutenu par la Suisse?** (17.03.2021)

Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Puisque selon les médias les accusations les plus graves, notamment de malversations, ont été écartées, le Conseil fédéral peut-il aujourd'hui réhabiliter pleinement M. Pierre Krähenbühl dont la démission semble être le fruit de pressions politiques ?

2. Le Conseil fédéral ne pense-t-il pas qu'il devrait davantage soutenir un haut fonctionnaire onusien suisse lorsqu'il est poussé à la sortie d'un poste important de la diplomatie internationale suite à des pressions avant tout politiques ?

3. A-t-il eu des réponses quant à sa demande à l'ONU de publication des conclusions du rapport d'enquête ?

4. Peut-il aujourd'hui affirmer clairement que l'UNRWA a un rôle essentiel dans la politique d'apaisement des relations israélo-palestiniennes ?

5. Si tel est le cas, ne serait-ce pas le moment d'annoncer que la Suisse payera sa part pour toute la période quadriennale et pas uniquement 2 ans?

Cosignataires: Crottaz, Fehlmann Rielle (2)

21.3234 ***n*** Po. **Hurni. Quel est l'état de la santé mentale des Suissesses et des Suisses?** (17.03.2021)

Le Conseil fédéral est prié de présenter un rapport sur l'état de la santé mentale de la population suisse portant notamment sur les points suivants :

1. Quelles sont les conséquences de la pandémie sur la santé mentale, en particulier sur les groupes avec des facteurs de risque selon l'Obsan (bas niveau de formation, origine migratoire, chômage ou invalidité, limitations en raison d'un problème de santé physique, solitude) et dans les différents groupes d'âge?

2. Quelles sont les pistes pour renforcer la santé mentale de la population une fois la pandémie terminée et les changements de modèles de prises en charge ou de financement éventuellement nécessaires à cet effet?

3. Quelles sont les actions possibles pour affirmer les facteurs de protection (toujours selon Obsan : sentiment élevé de maîtrise de la vie, auto-efficacité générale, coping résilient élevé, soutien social fort) par le biais des politiques publiques menées par la Confédération?

Cosignataires: Crottaz, Dandrès, Fehlmann Rielle, Friedl Claudia, Munz (5)

21.3235 ***n*** Po. **Atici. Formation professionnelle. Pour un changement d'approche en matière de validation des acquis de l'expérience** (17.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé d'établir un rapport dans lequel il détaillera :

- les raisons pour lesquelles les " autres procédures de qualification " permettant d'attester les compétences et aptitudes professionnelles (art. 33 LFPr, en vigueur depuis 2004) n'ont pas été mises en oeuvre dans la mesure attendue ;

- l'expérience des cantons et des pays européens en matière de validation des compétences acquises de manière informelle, de l'expérience professionnelle ou d'autres formes d'expérience ;

- les enseignements à en tirer dans la perspective d'une réorganisation de la procédure de validation, en concertation avec les partenaires de la formation professionnelle.

Cosignataires: Crottaz, Dandrès, Feri Yvonne, Friedl Claudia, Locher Benguerel, Munz, Roth Franziska, Seiler Graf (8)

21.3236 ***n*** Ip. **Atici. Garantir de bonnes perspectives d'apprentissage pour tous malgré le coronavirus** (17.03.2021)

La task force Perspectives apprentissage s'efforce de permettre au plus grand nombre de jeunes possible de trouver une place d'apprentissage malgré la pandémie de COVID-19. Son objectif est également que les entreprises formatrices puissent pourvoir leurs places vacantes et continuer à proposer des places d'apprentissage afin d'assurer la relève en personnel qualifié pour leurs besoins futurs. Dans ce contexte, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Quels instruments la task force a-t-elle réactivés et développés jusqu'à présent afin de lutter contre les déséquilibres sur le marché des places d'apprentissage ?

2. Comment le Conseil fédéral évalue-t-il la situation sur le marché des places d'apprentissage par rapport à l'année passée ? Les mesures prises jusqu'ici sont-elles suffisantes pour assurer une place d'apprentissage adéquate à tous les jeunes et aux autres personnes concernées ?

3. Comment évoluent l'offre et la demande en matière de places d'apprentissage, en particulier dans les domaines de la restauration, de l'événementiel et de la culture, particulièrement touchés par la pandémie ?

4. Comment la situation actuelle affecte-t-elle les chances de trouver une place d'apprentissage pour les jeunes en fin de scolarité ayant des difficultés scolaires ? Quelles mesures de soutien particulières les services compétents ont-ils prises pour ces jeunes ?

5. Comment la crise du marché des places d'apprentissage affecte-t-elle les adultes sans certificat ou qui souhaiteraient recommencer une nouvelle formation ? Quelles sont les mesures prises dans ce domaine ?

6. Quelles sont les conséquences de la situation actuelle pour les personnes qui bifurquent vers une autre formation professionnelle initiale, bénéficient d'une formation transitoire ou d'un autre type de solution transitoire, n'ont pas de diplôme professionnel suisse ou ont interrompu leurs études au gymnase ou dans une école de culture générale ? Des mesures particulières sont-elles prises en leur faveur ?

7. D'après les derniers chiffres du Pouls des places d'apprentissage de l'EPFZ et de la plateforme d'apprentissage Yousty, la situation des jeunes s'est nettement dégradée depuis le retour aux mesures de semi-confinement. Quelle est la part des entreprises qui n'ont pu accueillir leurs apprentis sur place que de manière limitée ? Quelles en sont les conséquences ?

8. Comment le Conseil fédéral évalue-t-il les conséquences de la crise sur la santé psychique des jeunes ? Quelles mesures prend-il pour que la souffrance psychique des jeunes ne les empêche pas de commencer un apprentissage et de l'accomplir avec succès ?

Cosignataires: Aebischer Matthias, Locher Benguerel, Piller Carrard, Roth Franziska (4)

21.3237 ***n*** Mo. **Dettling. Transparence dans le trafic de perfectionnement** (17.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé d'informer automatiquement les milieux concernés sur les décisions de l'administration relatives aux demandes de trafic de perfectionnement dans le domaine agricole.

21.3238 ***n*** Mo. **Christ. Mettre à jour la loi fédérale sur la procréation médicalement assistée pour répondre aux défis de demain** (17.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de proposer une révision totale de la loi fédérale sur la procréation médicalement assistée (LPMA, RS 810.11) en veillant aux points suivants :

- adapter la loi aux progrès techniques et scientifiques,

- adapter la loi à l'évolution de la société,

- identifier les problèmes de sous-réglementation et de surréglementation et les éliminer,

- éliminer de la loi les règles trop rigides qui ne tiennent pas compte des progrès de la médecine,

- vérifier si la loi est cohérente avec les autres domaines du droit et, si tel n'est pas le cas, y remédier.

Cosignataires: Brunner, Chevalley, Fischer Roland, Flach, Gredig, Grossen Jürg, Mäder, Matter Michel, Moser, Pointet, Schaffner (11)

21.3239 *n* Ip. **Schlatter. Faut-il créer un organe indépendant pour contrôler les algorithmes (applications dans le domaine de l'intelligence artificielle)?** (17.03.2021)

L'utilisation d'algorithmes dans les processus décisionnels (intelligence artificielle IA) se développe rapidement. L'opacité des algorithmes contraste toutefois fortement avec l'influence qu'ils exercent, et qui va grandissant, sur notre société, notre démocratie, nos normes et nos valeurs. La gestion des algorithmes devient donc une question politique. Pour pouvoir en évaluer les effets, il faut davantage de transparence et d'expertise et un meilleur accès aux données. Il faut aussi davantage de contrôle démocratique pour éviter les effets négatifs de l'IA.

1. La mesure 50 du rapport du groupe d'experts concernant le traitement et la sécurité des données établi en réponse à la motion Rechsteiner 13.3841 prévoit ce qui suit :

" La Confédération veille à ce que les processus numériques et les algorithmes respectent parfaitement les exigences en matière de transparence, de traçabilité, de compréhension et de responsabilité (accountability). " Comment cette mesure a été mise en oeuvre ou comment le Conseil fédéral compte-t-il satisfaire à cette exigence ?

2. Il est très difficile de définir les critères applicables au contrôle des algorithmes en les répartissant selon qu'ils concernent la sécurité et la fiabilité, la non-discrimination, la légalité, etc. La transparence des processus de développement et d'apprentissage et la sécurité sont au centre de la démarche. La Suisse a-t-elle l'intention de développer ou de standardiser ces critères ? Participe-t-elle à des projets internationaux de normalisation, et notamment au développement du projet de normalisation pour l'IA " Normungsroadmap für KI " de l'institut allemand DIN ?

3. Au mois de février, la Confédération a adopté les lignes directrices " Intelligence artificielle " pour l'administration fédérale, endossant ainsi un rôle important de modèle. Quels sont les outils disponibles pour contrôler la mise en oeuvre de ces lignes directrices ? Comment la prise en compte des questions éthiques est-elle garantie dans le développement et l'utilisation de l'IA ? La Confédération envisage-t-elle de faire appliquer ces lignes directrices dans l'économie privée d'une manière ou d'une autre ?

4. Que pense le Conseil fédéral de la création d'un organe indépendant pour contrôler les applications de l'IA selon des critères de fonctionnalité, de sécurité, d'éthique et de légalité ? Si le Conseil fédéral est favorable à la création d'un tel organe, pense-t-il qu'il devra s'agir d'une institution publique ou privée ?

Cosignataires: Andrey, Arslan, Badran Jacqueline, Egger Kurt, Fiala, Fivaz Fabien, Glättli, Graf-Litscher, Gredig, Gugger, Mäder, Pasquier, Roth Franziska, Seiler Graf, Trede (15)

21.3240 *n* Po. **Schlatter. Influences des géants de la tech sur l'économie suisse. De nouvelles règles sont-elles nécessaires?** (17.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter dans un rapport quelles sont les conséquences de la concentration croissante des géants de la tech, dans l'économie numérique mondiale, sur le marché du travail, la concurrence, les droits des consommateurs et l'imposition en Suisse. Il répondra en particulier à la question suivante : vu les problèmes structurels de l'espace numérique, y a-t-il lieu de modifier le droit en vigueur et si oui, sous quelle forme ?

Cosignataires: Andrey, Badran Jacqueline, Clivaz Christophe, Fiala, Fivaz Fabien, Glättli, Graf-Litscher, Gugger, Kutter, Pasquier, Roth Franziska, Ryser, Seiler Graf, Storni, Trede, Weichelt-Picard (16)

21.3241 *n* Ip. **Badertscher. Inégalité de traitement entre les ONG et le secteur privé** (17.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé d'indiquer quels sont les critères thématiques et organisationnels que doivent remplir les ONG dans le cadre de leur collaboration avec la DDC, le SECO et la DSH, ainsi que la manière dont l'obligation de faire rapport, le monitorage et l'évaluation sont réglementés. Le Conseil fédéral est également prié d'indiquer quels sont les critères que doivent remplir les partenaires privés - à nouveau en ce qui concerne l'obligation de faire rapport, le monitorage et l'évaluation - dans le cadre de la collaboration avec la DDC, le SECO et la DSH.

21.3242 *n* Po. **Romano. Feuille de route Suisse-Italie de 2015. Analyser la mise en oeuvre globale, maintenant que le nouvel accord sur l'imposition des frontaliers est signé** (17.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un rapport qui analysera de manière schématique l'avancement des dossiers de politique fiscale et financière inscrits dans la feuille de route que les gouvernements suisse et italien ont adoptée en février 2015. Le Conseil fédéral visera à concrétiser l'engagement politique clair pris par les deux parties et donc tous les dossiers inscrits dans la feuille de route.

21.3243 *n* Po. **Romano. Lutter et réduire efficacement le trafic de vin** (17.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé d'évaluer le trafic de vin dans son ensemble pour le réduire de manière significative et d'examiner l'efficacité de la mise en oeuvre de la législation. Il analysera dans un rapport les données disponibles en lien avec l'importation illégale de vin par les milieux du crime organisé ou par des individus isolés. Ce rapport évaluera le cadre légal en vigueur par rapport à son efficacité ; au besoin, les sanctions seront renforcées et les franchises adaptées. Il présentera et évaluera également les mesures prises par les autorités chargées de surveiller et de réprimer ce phénomène par rapport à leur efficacité et aux améliorations possibles.

Cosignataires: Borloz, Dettling, Friedli Esther, Reynard (4)

21.3244 *n* Ip. **Kälin. Nouvelles directives sur la Convention d'Espoo. Mise en oeuvre en Suisse** (17.03.2021)

La Suisse a ratifié la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière (Convention d'Espoo). De nouvelles directives prévoient l'application de la Convention dans le cas du prolongement de l'exploitation d'une centrale nucléaire. Ainsi, les "changements majeurs" opérés dans un tel cas pourraient désormais, en fonction de la nature et de la portée de la mesure, relever de la Convention et seraient donc soumis à une évaluation de leur impact environnemental transfrontière.

Pour sa part, le Conseil fédéral a indiqué qu'il soutiendrait cette décision, compatible avec la législation nationale actuelle. Il est donc invité à répondre aux deux questions suivantes :

1. Dans la mesure où aucune modification législative n'est envisagée, comment et sur quels sites le Conseil fédéral prévoit-il de mettre en oeuvre les nouvelles directives ?

2. Quel est le calendrier de la mise en oeuvre ? Quels sont les processus en cours et quand la nouvelle réglementation devrait-elle entrer en vigueur ?

21.3245 *n* Po. **Seiler Graf. Acquisitions d'armement. Réduire au maximum les risques de corruption** (17.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter dans un rapport les risques de corruption inhérent à l'acquisition d'armement et les outils qu'il compte utiliser pour les réduire au maximum.

Cosignataires: Crottaz, Dandrès, Fehlmann Rielle, Feri Yvonne, Fivaz Fabien, Flach, Fridez, Friedl Claudia, Funiciello, Gysi Barbara, Locher Benguerel, Maillard, Marti Min Li, Marti Samira, Molina, Munz, Pult, Schlatter, Schneider Schüttel, Widmer Céline, Wyss (21)

21.3246 *n* Po. **Seiler Graf. Produits hautement spécialisés. Réduire au maximum les risques liés à l'acquisition** (17.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un rapport sur les risques qu'implique le fait que des cadres du plus haut niveau quittent la fonction publique pour aller travailler dans le privé pour des entreprises actives sur un marché très restreint proposant des produits hautement spécialisés (phénomène de pantouflage) et sur le fait que notre système de milice renforce la confusion entre devoirs professionnels et intérêts privés. Il examinera aussi les approches possibles pour résoudre le problème.

Cosignataires: Crottaz, Dandrès, Fehlmann Rielle, Feri Yvonne, Fivaz Fabien, Flach, Fridez, Friedl Claudia, Funiciello, Maillard, Marti Min Li, Marti Samira, Molina, Munz, Schlatter, Schneider Schüttel, Widmer Céline, Wyss (18)

21.3247 *n* Po. **Roth Franziska. Marchés publics. Réduire au maximum le recours aux clauses d'exception prévues par la loi** (17.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de proposer dans un rapport des règles transparentes et compréhensibles et de clarifier les points suivants :

a. dans combien de cas dans le DDPS a-t-il eu recours aux clauses d'exception prévues dans la loi sur les marchés publics (LMP) ? Quand cela est-il justifié ?

b. à qui revient la décision de recourir à ces clauses dans un cas donné ?

c. est-il possible de déléguer la décision à un service indépendant et de renforcer la gouvernance grâce à une meilleure protection juridique ?

Cosignataires: Crottaz, Dandrès, Feri Yvonne, Fivaz Fabien, Flach, Fridez, Friedl Claudia, Imark, Locher Benguerel, Marti Min Li, Munz, Riniker, Schlatter, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Wobmann (16)

21.3248 *n* Po. **Roth Franziska. Faire entrer la lumière dans la "boîte noire" du DDPS** (17.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un rapport fondé sur une analyse indépendante des processus qui régissent les procédures d'acquisition au DDPS. Le rapport montrera les faiblesses et en tirera des recommandations pour modifier ces procédures.

Cosignataires: Crottaz, Dandrès, Feri Yvonne, Fivaz Fabien, Fridez, Friedl Claudia, Imark, Locher Benguerel, Maillard, Marti Min Li, Munz, Pult, Schlatter, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Suter, Widmer Céline, Wobmann, Wyss (19)

21.3249 *n* Po. **Munz. Libre accès aux procédures de qualification dans les hautes écoles suisses aux niveaux du bachelor et du master** (17.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner de quelle manière les universités, les EPF, les HEP et les HES pourraient ouvrir les procédures de qualification aux niveaux du bachelor et du master à toutes les personnes qui ont une formation académique mais n'ont pas accompli l'intégralité de leur formation en Suisse.

Cosignataires: Brenzikofer, Crottaz, Dandrès, Eymann, Fehlmann Rielle, Feri Yvonne, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Kutter, Locher Benguerel, Maillard, Marti Min Li, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Wasserfallen Christian (15)

21.3250 *n* Mo. **Klopfenstein Broggini. Pour une meilleure prise en compte de l'état de santé des réquérants et réquérantes d'asile dans les CFA** (17.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé d'améliorer la transmission de l'information entre les services de santé et les représentant.e.s juridiques dans les Centres fédéraux pour requérant.e.s d'asile CFA, de manière à permettre une communication directe entre représentant.e.s juridiques, corps médical et requérant.e.s d'asile, ainsi qu'une harmonisation des pratiques dans toutes les régions suisses.

Le travail des juristes auprès des requérant.e.s d'asile dans les CFA est souvent entravé par une certaine rétention d'informations. En effet, les représentant-e-s juridiques n'ont pas la possibilité de communiquer avec le corps médical, tant avec le service infirmier que les médecins conventionnés. De ce fait, l'accès pour les juristes aux différents certificats médicaux, permettant leur prise en compte dans la procédure d'asile, leur est souvent compliqué. Ils et elles rencontrent encore trop souvent des difficultés à recevoir en temps utile les documents médicaux émanant des médecins.

Si on peut reconnaître que la transmission d'informations médicales aux représentant.e.s juridiques s'est améliorée lors de visite à l'infirmerie, ce n'est malheureusement pas le cas lorsque la personne voit un médecin dans le CFA. Un formulaire F2, dont le rapport est souvent très succinct, est envoyé aux représentant.e.s juridiques avec un délai qui ne permet pas de répondre, dans les temps, aux exigences des délais juridiques. Il peut arriver qu'un formulaire plus complet soit transmis (formulaire F4), si le SEM juge les informations suffisamment pertinentes. Ce dernier n'est transmis à la représentation juridique que s'il est utilisé par le SEM dans sa décision. A noter que les délais ne peuvent être également pas respectées en raison de transferts des requérant-e-s d'asile entre CFA en cours de procédure, interrompant alors les suivis médicaux et aussi la transmission des documents.

Le nouveau concept santé mis en place par le SEM depuis le 1er mars 2021 doit être au service d'une transmission facilitée de l'information médicale, de manière à représenter au plus près les requérant.e.s d'asile. Il doit également servir à harmoniser la pratique sur l'ensemble du territoire suisse.

Cosignataires: Dandrès, Fischer Roland, Fridez, Gysin Greta, Kälin, Maitre, Matter Michel, Molina, Pasquier, Porchet (10)

21.3251 ***n*** Ip. **Regazzi. Présence des loups. Expropriation des Alpes et restrictions personnelles** (17.03.2021)

En vertu des dispositions en vigueur de la loi sur la chasse, il est permis de tirer un loup causant des dommages dans le périmètre de l'alpage si aucune mesure de protection raisonnable ne peut être prise. Or le tir dans le périmètre de l'alpage échoue souvent alors que les dommages sont importants. Les attaques de loups se multiplient sur des troupeaux pour lesquels toutes les exigences de protection étaient pourtant remplies. Quoi qu'il en soit, les attaques entraînent une désalpe anticipée des animaux et un abandon de l'estivage l'année suivante en raison du danger. La loi sur la chasse règle les possibilités de tir dans un cadre restreint. Le loup est préservé, les éleveurs d'ovins concernés ne prennent aucun risque et renoncent à faire monter leurs troupeaux à l'alpage. De cette situation découle souvent l'abandon de l'élevage d'animaux de même que celui des paiements directs pour l'estivage des moutons. L'alpage perd en valeur puisque l'estivage n'est pas possible dans ces circonstances.

Je prie dès lors le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Qui assume les coûts de l'abandon de l'estivage induit par le retour des grands prédateurs ?

2. Comment les propriétaires alpins peuvent-ils se défendre contre cette expropriation qui, dans les faits, découle de la loi sur la chasse en vigueur ?

Cosignataires: Addor, Bregy, Gafner, Grin, Gschwind, Kamerzin, Page, Ritter, Roduit, Ruppen, Strupler, von Siebenthal (12)

21.3252 ***n*** Ip. **Regazzi. Le Conseil fédéral est-il prêt a s'engager pour lutter contre la corruption?** (17.03.2021)

La Suisse se félicite, à raison, d'occuper le 3ème rang de l'indice de perception de la corruption 2020. Si cette situation montre que dans notre pays, la corruption est marginale, elle ne permet pas de se rendre compte, au vu du nombre important de sociétés ayant leur siège en terre helvétique, de la corruption qui peut se propager dans le monde depuis chez nous.

Afin d'éviter de générer de la corruption au niveau mondial et de maintenir l'excellente réputation de notre pays et de nos entreprises sur la planète, il convient de traiter des affaires touchant à la corruption avec diligence.

Cette préoccupation ne semble malheureusement pas partagée par le Ministère public de la Confédération qui prend du temps, trop de temps, dans le traitement de telles affaires, comme nous l'avons vu récemment dans l'affaire de la Fifa.

Un bon exemple est la situation de l'entreprise Sicpa, connue dans tous les pays sur terre depuis des décennies pour ses solutions d'identification, de traçabilité et d'authentification tels que l'encre pour les billets de banques ou encore des codes-barres de sécurité.

Depuis plusieurs années, cette société fait l'objet d'une procédure qui s'enlise. Alors qu'un de ses anciens employés a été condamné au Brésil, que plusieurs pays ont un oeil attentif sur les pratiques de ce géant de l'économie, le MPC stagne.

Cette situation est inacceptable pour tous, tant pour la collectivité que pour Sicpa. En effet, les dirigeants de cette société doivent être soit punis et remis dans le droit chemin, soit blanchis de toute accusation et réhabilités.

Dans le respect évident de la séparation des pouvoirs mais conscients de l'importance que le Conseil fédéral met dans l'image de la Suisse à l'étranger dans tous les domaines, notre Gouvernement

1. Trouve-t-il normal qu'une telle procédure soit à l'arrêt ?

2. Est-il prêt à interpeller le MPC pour qu'il traite de manière diligente les affaires de corruption, notamment le cas Sicpa ?

3. Est-il prêt à proposer des mesures concrètes permettant, cas échéant, de réagir rapidement à la corruption se propageant depuis la Suisse dans le reste du monde ?

Cosignataires: Gschwind, Roduit (2)

21.3253 ***n*** Mo. **Roduit. Le travail nécessaire pour assurer les mesures de protection des troupeaux doit également être soutenu** (17.03.2021)

Afin de respecter la politique voulue par le législateur de conserver l'estivage en Suisse tout en maintenant la présence des grands prédateurs, la Confédération est chargée d'intégrer dans sa législation, notamment dans la LChP ou l'OChp, le financement du travail supplémentaire rendu nécessaire pour assurer les mesures de protection reconnues.

Cosignataires: Borloz, Bregy, Büchel Roland, Bulliard, Candinas, de Montmollin, Friedli Esther, Gafner, Grin, Gschwind, Hess Lorenz, Martullo, Page, Regazzi, Riniker, Ritter, Rüegger, Ruppen, von Siebenthal (19)

21.3254 ***n*** Ip. **Gmür Alois. Faire du lac de Sihl un réservoir d'énergies renouvelables** (18.03.2021)

Le bassin de retenue du lac de Sihl, dont la superficie est de 10,7 km2, a été mis en eau pour la première fois en 1937. Il se trouve dans une zone densément peuplée. Du fait de sa faible profondeur, surtout dans sa partie méridionale, la sédimentation constante a des conséquences importantes pour l'homme comme pour l'animal (invasions de moustiques, formation d'étangs, assèchement des sites de reproduction de batraciens et des sites de nidification d'oiseaux aquatiques, etc.). Les exigences strictes et exhaustives qui s'appliquent à cette zone digne de protection empêchent toute mesure préventive appropriée. Le barrage est d'une importance capitale pour l'approvisionnement durable en énergie. Les CFF, en leur qualité de propriétaire et d'exploitant, sont sur le point de renouveler la concession. La durée de la concession va bien au-delà de l'objectif fixé dans la Stratégie énergétique 2050. Afin que les objectifs de cette dernière soient atteints, il faut que davantage d'efforts soient consentis dans tous les domaines. L'ajout d'installations photovoltaïques permet aux barrages d'assurer les meilleures capacités naturelles de stockage en vue d'exploiter l'énergie solaire, laquelle permettrait de pomper de l'eau du lac de Zurich durant le jour pour maintenir la cote de retenue et de la renvoyer dans les turbines de la centrale électrique pour fournir du courant de traction. Afin de garantir un fonctionnement sûr et optimal, une extension à l'aide d'une seconde galerie serait nécessaire, qui aurait pour avantage supplémentaire de protéger contre les crues. Le risque d'inondation le long de la Sihl jusqu'à son déversement dans la Limmat pourrait en être considérablement réduit.

L'aménagement d'une seconde galerie permettrait en outre de répondre à des exigences environnementales pour ce qui est de la cote de retenue.

Afin d'atteindre ces objectifs, les exploitants de centrales électriques devraient jouer un rôle exemplaire, notamment s'ils relèvent des pouvoirs publics.

Partant des constats précités, le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes :

1. La Confédération est-elle intéressée par un stockage durable d'énergie dans le lac de Sihl dans le cadre de la Stratégie énergétique 2050 ?

2. S'agissant de la sécurité d'exploitation, de la protection contre les crues et de l'optimisation de la production d'énergie, l'aménagement d'une seconde galerie est nécessaire. La Confédération l'encouragera-t-elle ?

3. Le Conseil fédéral est-il disposé à jouer un rôle actif dans l'utilisation du lac de Sihl pour obtenir dans l'avenir suffisamment de capacités de stockage d'énergies renouvelables ?

4. Que fait la Confédération pour remédier à la sédimentation des lacs de barrage ?

Cosignataires: Dettling, Gössi, Kutter, Pfister Gerhard, Schwander (5)

21.3255 *n* Mo. **Buffat. Pas d'élargissement du statut de réfugié par la bande** (18.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé d'informer les instances compétentes de l'ONU que la Suisse refuse tout élargissement de la définition de réfugié visant à y inclure les migrants qui invoquent ou invoqueront des causes climatiques.

Cosignataires: Addor, Aeschi Thomas, Bircher, Glarner, Grin, Guggisberg, Gutjahr, Heimgartner, Huber, Hurter Thomas, Imark, Marchesi, Nicolet, Page, Schläpfer, Tuena, Zuberbühler (17)

21.3256 *n* Ip. **Friedl Claudia. Produits phytosanitaires dans des sols non traités** (18.03.2021)

L'étude de Greenpeace publiée en novembre 2020 montre que les produits phytosanitaires utilisés peuvent également être détectés dans des zones cultivées non traitées, des exploitations biologiques ou des surfaces de promotion de la biodiversité. Le problème est bien connu, mais l'étude illustre son ampleur et démontre que les règles actuelles ne sont pas suffisantes. Il apparaît ainsi que les pesticides utilisés contaminent d'autres cultures, y compris les produits des agriculteurs biologiques. Les écosystèmes des zones protégées sont également affectés par la contamination par dérive. Je prie dès lors le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. La dérive des produits phytosanitaires met-elle en danger la biodiversité ?

2. Le Conseil fédéral veille-t-il à ce que la dérive des produits phytosanitaires dans les zones écologiquement sensibles soit surveillée? Un suivi est-il assuré ?

3. Quelles sont les connaissances actuelles sur l'état de la biodiversité dans les zones de promotion de la biodiversité situées à proximité immédiate des zones conventionnelles qui ont été traitées avec des produits phytosanitaires ?

Cosignataires: Gysi Barbara, Locher Benguerel, Marra, Marti Min Li, Munz, Pult, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Storni (9)

21.3257 *n* Ip. **Friedl Claudia. Sri Lanka. Rassembler des preuves en vue de futurs procès en responsabilité** (18.03.2021)

La Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a présenté le 24 février 2021 au Conseil des droits de l'homme son rapport intitulé " Favoriser la réconciliation et l'établissement des responsabilités et promouvoir les droits de l'homme à Sri Lanka " (A/HRC/46/20). En plus des violations du droit international évoquées par le Conseil fédéral en réponse à mon interpellation 20.4420, la Haute-Commissaire en signale de nouvelles qui soulèvent de vives préoccupations.

Le Conseil fédéral peut-il confirmer ces affirmations et s'est-il entretenu avec le gouvernement du Sri Lanka des réalités suivantes, à savoir :

1. que l'espace dévolu à la société civile et aux médias indépendants, qui s'était développé après la fin de la guerre, se rétrécit désormais rapidement ?

2. que l'indépendance du pouvoir judiciaire, de la Commission des droits de l'homme du Sri Lanka, de la Commission nationale de la police et d'autres organes importants a été profondément érodée par le 20e amendement à la Constitution récemment adopté ?

3. qu'il est indifférent que le Parlement ait approuvé le 20e amendement à la Constitution compte tenu que c'est la décision elle-même qui suscite les plus vives inquiétudes, parce qu'elle est contraire aux engagements internationaux du Sri Lanka ?

4. que la militarisation croissante de fonctions civiles importantes compromet la gouvernance démocratique ? Et que l'absence persistante de volonté à mettre en oeuvre des réformes globales, ou à s'assurer de la qualité du personnel, laisse en poste des officiers de sécurité et des militaires qui sont présumés être impliqués dans des crimes et autres violations graves ?

5. que les minorités tamoule et musulmane sont marginalisées par une rhétorique de division et de discrimination, y compris de la part des plus hauts fonctionnaires de l'Etat ?

6. que la politique de crémation forcée des victimes du COVID-19 a causé des douleurs et des souffrances aux minorités musulmane et chrétienne ?

7. que des problèmes structurels et systémiques persistent ainsi de longue date au Sri Lanka, et que des signes avant-coureurs évidents donnent à penser que les schémas de violations passés pourraient se reproduire ?

8. que plusieurs commissions gouvernementales n'ont pas réussi à établir la vérité de manière crédible et à faire en sorte que les responsables répondent de leurs actes, et que la Haute-Commissaire aux droits de l'homme n'a donc plus confiance non plus dans la dernière commission d'enquête à avoir été créée, qui a vu le jour en janvier 2021 ?

9. Et enfin : la Suisse va-t-elle intensifier ses efforts pour rassembler des informations et des preuves pour soutenir les procédures judiciaires qui pourront être menées dans le cadre de futurs procès en responsabilité ?

Cosignataires: Atici, Crottaz, Fehlmann Rielle, Locher Benguerel, Molina, Munz, Nussbaumer, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Wyss (10)

21.3258 *n* Ip. **Friedl Claudia. Importance de la société civile dans la politique étrangère** (18.03.2021)

Tant la vision de la politique étrangère que la stratégie de politique étrangère 2021-2023 mettent très fortement l'accent sur les intérêts économiques de la Suisse. Dans ces deux documents, la société civile des pays cibles n'est évoquée que de manière marginale. Or il s'agit d'un facteur déterminant pour la démocratisation, la promotion de la paix et la lutte contre la pauvreté. La population civile joue un rôle important pour parvenir à

un développement durable comprenant également un développement économique positif à long terme.

1. Quelle est l'importance, dans la politique étrangère suisse, de la coopération et du soutien des organisations civiles locales dans les pays cibles ?

2. Par quels moyens et modalités la société civile est-elle impliquée et soutenue dans les pays cibles ?

3. Quel rôle jouent les ONG suisses dans ce contexte ?

Cosignataires: Badertscher, Crottaz, Dandrès, Fehlmann Rielle, Gysi Barbara, Locher Benguerel, Maillard, Marti Min Li, Molina, Munz, Nussbaumer, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Wyss (14)

21.3259 *n* Ip. **Friedl Claudia. Convention de l'ONU relative aux entreprises et aux droits de l'homme** (18.03.2021)

En juin 2014, le Conseil des droits de l'homme des Nations unies a décidé de créer un groupe de travail intergouvernemental chargé d'élaborer une convention juridiquement contraignante dans le domaine des entreprises et des droits de l'homme. Les objectifs et la portée de la convention, les responsabilités des Etats et des entreprises et l'accès des victimes à la justice ont été définis dans un premier projet en juillet 2018. Selon le plan d'action national 2020-2023 pour la mise en oeuvre des principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, que le Conseil fédéral a adopté le 15 janvier 2020, la Suisse entend surveiller ces travaux et accorder une attention particulière à la cohérence entre les politiques menées et les principes directeurs de l'ONU.

1. Que pense le Conseil fédéral de l'avancement des travaux qui doivent aboutir à une convention juridiquement contraignante dans le domaine des entreprises et des droits de l'homme ?

2. Jusqu'à la votation, l'initiative sur les multinationales responsables a été considérée comme un obstacle à la participation de la Suisse aux négociations sur la convention. Finalement, le peuple s'est prononcé en faveur de l'initiative, mais pas les cantons. La Suisse participera-t-elle désormais plus activement à l'élaboration de la convention ? Où en sommes-nous et quels objectifs le Conseil fédéral s'est-il fixés ?

3. Pour la Suisse, les principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme de 2011 passaient avant une éventuelle convention. Quelles conditions doivent être réunies pour que les deux approches, à savoir l'application des principes directeurs et l'élaboration d'une convention - se renforcent mutuellement et que la convention s'accorde parfaitement avec les principes directeurs ?

4. La question de savoir si la convention devrait s'appliquer seulement aux entreprises actives au niveau transnational ou aussi à celles actives uniquement au niveau national a longtemps été un point de discorde. Quelle est la position de la Suisse sur cette question ?

5. La Suisse se coordonne-t-elle avec l'UE pour ce qui concerne le contenu de la convention ? Le Conseil fédéral trouve-t-il opportun que l'Europe parle d'une seule voix ?

6. Quelles sont les solutions, pour lui, qui permettraient que certains acteurs importants, comme les Etats-Unis, le Canada, le Japon, l'Australie et la Norvège, participent plus activement à l'élaboration de la convention ?

7. Que pense le Conseil fédéral du rôle de la Russie, de la Chine, de l'Iran, de l'Egypte et du Venezuela dans le processus d'élaboration de la convention ?

Cosignataires: Crottaz, Dandrès, Fehlmann Rielle, Fridez, Gysi Barbara, Locher Benguerel, Maillard, Marti Min Li, Molina, Munz, Nussbaumer, Pult, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Widmer Céline (15)

21.3260 *n* Ip. **Nussbaumer. Droits de l'homme et liberté religieuse en Algérie** (18.03.2021)

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Que pense-t-il de la situation actuelle en matière de droits de l'homme en Algérie, notamment en ce qui concerne le respect et la protection de la liberté religieuse des minorités ?

2. Que pense-t-il de la situation dans laquelle se trouvent la minorité de confession protestante et les minorités musulmanes chiite et ahmadie ?

3. Peut-il confirmer que le gouvernement ordonne de manière systématique la fermeture d'églises protestantes ?

4. Est-il exact que les autorités algériennes ont ordonné la fermeture de 17 églises protestantes depuis le mois de novembre 2017 et qu'aucune de ces églises n'a pu s'appuyer sur l'Etat de droit pour rouvrir ses portes ?

5. De quelle manière le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies ou l'envoyé spécial de cette institution se sont-ils exprimés sur la liberté religieuse en Algérie au cours des dernières années ?

6. Le Conseil fédéral est-il prêt, dans le cadre de l'intensification des échanges économiques avec l'Algérie, à mettre sur le tapis la question du respect des droits de l'homme (liberté religieuse) ?

Cosignataires: Atici, Crottaz, Fehlmann Rielle, Friedl Claudia, Gafner, Graf-Litscher, Gugger, Locher Benguerel, Molina, Schneider-Schneiter, Seiler Graf, Storni, Streiff, Studer, von Siebenthal, Wehrli (16)

21.3261 *n* Mo. **Marchesi. Suspension provisoire de la libre circulation des personnes dans le canton du Tessin et les régions les plus touchées par la crise, en application de l'article 14 de l'accord sur la libre circulation des personnes** (18.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de demander de toute urgence la réunion du Comité mixte Suisse-UE afin de trouver une solution pour le marché du travail des régions et des cantons les plus touchés par la crise.

Le but est de permettre aux régions et aux cantons les plus fragiles du point de vue économique de suspendre l'application de la libre circulation. Des instruments clairs permettront de réintroduire provisoirement la préférence indigène et le contingentement des autorisations jusqu'à ce que la situation sur le marché du travail se normalise.

21.3262 *n* Mo. **Egger Kurt. Toitures solaires sur les bâtiments existants** (18.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de créer les bases légales nécessaires pour que tous les toits et façades des nouvelles constructions et des bâtiments existants qui s'y prêtent soient équipés d'installations solaires (photovoltaïque ou solaire thermique). Les bâtiments existants seront obligatoirement équipés en cas de rénovation complète, mais au plus tard en 2040. Des dérogations peuvent être accordées si les travaux ne peuvent pas raisonnablement être exigés ou qu'ils sont impossibles à réaliser en raison de normes de protection.

Cosignataires: Arslan, Badertscher, Baumann, Brenzikofer, Clivaz Christophe, Fivaz Fabien, Girod, Glättli, Gysin Greta, Klopfenstein Broggini, Michaud Gigon, Pasquier, Prelicz-Huber, Ryser, Schlatter, Schneider Meret, Töngi, Trede, Walder, Wettstein (20)

21.3263 ***n*** Ip. **Feri Yvonne. Pédopornographie sur Internet. Nombre et pertinence pénale des signalements à fedpol** (18.03.2021)

Chaque année, les pays étrangers signalent à fedpol des milliers d'images pédopornographiques (violences sexuelles sur des enfants) consommées, téléchargées ou diffusées sur Internet en Suisse. Ces signalements proviennent entre autres du National Center for Missing or Exploited Children (NCMEC) américain.

fedpol indique avoir reçu plus de 9000 signalements en 2018, dont seuls 10 % relèveraient du droit pénal. Cette information a récemment amené le NCMEC à vérifier ses signalements à la Suisse pour en arriver à la conclusion que quelque 63 % des contenus transmis en 2020 devraient avoir un caractère pénal. La différence d'appréciation est frappante, même s'il ne s'agit pas de la même année.

Dans la lutte contre la diffusion de matériel pédopornographique sur Internet, le nombre et la qualité des signalements sont importants, tout comme la coopération avec le NCMEC. Quelques éclaircissements sont ici nécessaires.

Je prie dès lors le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. A combien fedpol estime-t-il le nombre de signalements pertinents sur le plan pénal en 2020 ?

2. S'il y a de grandes variations dans la part des signalements pertinents, comment fedpol les explique-t-il ?

3. S'agissant des signalements reçus en 2020, si fedpol a une toute autre estimation de leur pertinence que le NCMEC, comment l'explique-t-il ?

4. Sur les 9000 contenus signalés en 2018, fedpol estime que 10 % d'entre eux environ relèvent du droit pénal. Combien de procédures pénales ont-elles été ouvertes sur la base de ces signalements ?

5. Combien de signalements fedpol reçoit-il chaque année via son propre formulaire d'annonce ? Combien d'entre eux sont-ils jugés pertinents sur le plan pénal et à combien de procédures pénales ont-ils donné lieu ?

Cosignataires: Crottaz, Fehlmann Rielle, Friedl Claudia, Locher Benguerel, Munz, Seiler Graf (6)

21.3264 ***n*** Mo. **Clivaz Christophe. Pour un financement pérenne des organisations d'importance nationale dans les domaines de la santé mentale, de la prévention du suicide et des violences** (18.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de garantir le financement pérenne des associations et organisations d'importance nationale actives dans les domaines de la santé mentale et la prévention du suicide et des violences, telles que Tél 143 - La Main Tendue, Pro mente sana ou Santépsy.

Cosignataires: Addor, Amaudruz, Kamerzin, Klopfenstein Broggini, Matter Michel, Mettler, Moret Isabelle, Porchet, Prelicz-Huber, Reynard, Roduit, Roth Pasquier, Streiff, Wasserfallen Flavia (14)

21.3265 ***n*** Ip. **Clivaz Christophe. Convention d'Aarhus. À quand une véritable mise en application?** (18.03.2021)

La Convention d'Aarhus est entrée en vigueur en Suisse en 2014. L'art. 6 al. 4 prévoit la participation du public au début de la procédure, quand toutes les options sont encore possibles. L'art. 6 al. 8 prévoit que les résultats de la participation du public soient pris en considération au moment de la décision. Selon l'art. 7, ces deux al. s'appliquent aussi aux plans, programmes et politiques relatifs à l'environnement.

Or, dans la planification sectorielle, la possibilité pour le public de participer à la procédure de planification intervient lorsque des fiches objets se rapportant à des projets concrets ont déjà été élaborées. Une participation de la population à un tel stade ne correspond pas à l'art. 7, en relation avec l'art. 6 al. 4, de la Convention d'Aarhus : le public ne peut que se prononcer sur un projet précis et l'alternative " zéro " reste indiscutée. Pour la procédure d'approbation des plans, hormis pour l'asile et le militaire, aucune procédure de participation du public n'est prévue par les législations sectorielles.

Ces manquements ont une influence négative comme le démontrent les exemples de la ligne THT Chamoson-Chippis ou de la route de contournement de Bienne. Ces derniers ont mis en évidence l'importance de permettre une consultation publique des projets dès leur conception, c'est-à-dire lorsque toutes les alternatives sont encore ouvertes.

Par conséquent, le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Comment le Conseil fédéral prévoit-il de mettre en application les art. 6 et 7 de la Convention d'Aarhus et donner la possibilité au public de participer au processus de décision concernant des nouveaux projets, plans ou programmes d'importance nationale, à un stade où toutes les alternatives sont encore ouvertes ?

2. Le Conseil fédéral prévoit-il une disposition permettant à toute personne de prendre position sur tout projet s'inscrivant dans le cadre de la convention au cours de la procédure d'approbation des plans ?

3. Comment le Conseil fédéral pense-t-il éviter à l'avenir des situations telles que celles ayant menées à l'abandon du projet de route de contournement de Bienne ?

4. Alors que l'art. 33 de la Cst sur le droit de pétition ne précise pas que les personnes doivent être entendues et que la Confédération doit tenir compte de leur avis, le Conseil fédéral considère-t-il que l'art. 6 de la Convention d'Aarhus est correctement mis en oeuvre actuellement ?

Cosignataires: Klopfenstein Broggini, Pasquier, Reynard, Schlatter, Trede (5)

21.3266 ***n*** Ip. **Crottaz. Mettre fin aux sanctions occidentales contre la Syrie** (18.03.2021)

Les sanctions imposées par les Etats-Unis et les Européens contre la Syrie n'atteignent pas leur objectif qui est de déstabiliser le régime.

Les sanctions contre la Syrie imposées et renforcées par les Etats-Unis en juin 2020 semblent entraînent au contraire la faim, la pauvreté et la souffrance de la population touchée, ainsi qu'une dépendance accrue du régime en place vis-à-vis de l'Iran et de la Russie. Depuis des mois, les organisations humanitaires attirent l'attention sur le fait que les sanctions punissent principalement la société civile et empêchent la reconstruction,

tandis que le régime injuste du président Bashar al-Assad a pu renforcer encore sa position.

Les sanctions envers un régime oppressif nuisent généralement non pas à l'oppresseur, mais aux opprimés dont l'espérance de vie est diminuée selon une récente étude.

Au vu de ce qui précède, je remercie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Comment le Conseil fédéral suisse évalue-t-il l'efficacité des sanctions occidentales actuelles, et en particulier celles imposées par les Etats-Unis, contre la Syrie ?

2. La Suisse fait-elle activement campagne pour la fin de ces sanctions ?

3. Le Conseil fédéral estime-t-il que les sanctions occidentales contre la Syrie augmentent la dépendance d'Assad vis-à-vis de la Russie et de l'Iran ?

4. Le conseiller fédéral Parmelin a-t-il reçu la lettre de Christian Solidarity International - une ONG basée en Suisse - et le président de la Confédération a-t-il l'intention de s'adresser au président américain Joe Biden à ce sujet ?

5. Comment la Suisse, avec nos amis européens, s'efforce-t-elle d'atténuer la catastrophe humanitaire en Syrie - qui a été alimentée, entre autres, par la politique de sanctions contre-productives de l'Occident ?

Cosignataires: Bendahan, Fehlmann Rielle, Friedl Claudia, Munz, Seiler Graf (5)

21.3267 *n* Ip. **Binder. Antisémitisme et incitation à la haine systématiques dans le matériel pédagogique de l'UNRWA** (18.03.2021)

Une fois de plus, on a trouvé du matériel pédagogique antisémite et contenant des propos haineux publié par l'UNRWA, bien que celui-ci ait assuré à plusieurs reprises qu'il résoudrait ce problème. Or, la Suisse finance cet office des Nations Unies à hauteur de 20 millions de francs par année.

Dans son avis relatif à la motion 16.3289 déposée en avril 2016, le Conseil fédéral déclarait : " La Suisse ne soutient en aucune manière des organisations incitant à la haine, à la violence, au racisme ou à l'antisémitisme ". C'est pourtant ce que continue de faire l'UNRWA dans son matériel pédagogique, selon un rapport publié en 2021 intitulé " Review of UNRWA-Produced Study Materials in the Palestinian Territories " de l'Institute for Monitoring Peace and Cultural Tolerance in School Education (IMPACT-SE). (Le rapport peut être consulté à l'adresse suivante : https://www.impact-se.org/wp-content/uploads/UNRWA-Produced-Study-Materials-in-the-Palestinian-Territories.pdf).

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

Que pense-t-il des résultats de l'enquête de l'IMPACT-SE ?

Peut-il se prononcer brièvement sur les points suivants ?

a. Le matériel pédagogique de l'UNRWA ne reconnaît pas l'Etat d'Israël et ne mentionne pas la présence historique des juifs.

b. Il glorifie la " guerre sainte " (le djihad).

c. Il accorde un rôle central à la soi-disant " résistance palestinienne ", y compris dans les manuels de mathématiques et de grammaire.

d. Il ne fait pas référence à la paix ni aux initiatives en faveur de celle-ci. Au contraire, Israël y est dépeint avant tout comme un ennemi ou comme un " occupant sioniste ".

21.3268 *n* Ip. **Clivaz Christophe. Quid du démantèlement des installations de remontées mécaniques abandonnées?** (18.03.2021)

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Le Conseil fédéral connaît-il ou peut-il estimer le nombre d'installations de remontées mécaniques en Suisse qui doivent aujourd'hui être démontées car plus utilisées ? Tient-il un inventaire de ces installations ?

2. Y a-t-il un problème de mise en oeuvre du cadre légal ?

3. Le Conseil fédéral a-t-il prévu une évaluation de la procédure actuelle de démantèlement pour voir si sa mise en oeuvre est efficace ou à l'inverse défaillante ?

4. Le Conseil fédéral partage-t-il l'avis que le démantèlement des anciennes installations va prendre de l'ampleur ces prochaines années ?

5. Ne faudrait-il pas relancer l'idée d'un fond de réserve pour permettre le démontage de ruines provenant de sociétés de remontées mécaniques ayant fait faillite?

Cosignataires: Cottier, Egger Kurt, Fivaz Fabien, Klopfenstein Broggini, Roth Pasquier, Schneider Schüttel (6)

21.3269 *n* Mo. **Romano. Campagne de vaccination en collaboration avec les cantons. Accélération et numérisation** (18.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de prendre toutes les mesures opérationnelles et législatives, le cas échéant, qui s'imposent pour accélérer la campagne de vaccination, conformément à l'art. 3, al. 7, de la loi COVID-19. Il renforcera son rôle d'approvisionnement et de coordination au niveau national et soutiendra les cantons, de manière subsidiaire, dans le domaine de l'exécution. La Confédération tient compte de la nécessité, subsidiaire, de numériser et de standardiser le plus grand nombre possible de procédures, dans le respect de la protection des données et dans l'optique de la coordination au niveau national qui sera cruciale pour les prochaines années.

21.3270 *n* Ip. **Töngi. Transparence concernant la base de données de l'OFCOM recensant les émetteurs** (18.03.2021)

L'OFCOM exploite une base de données qui recense les émetteurs de téléphonie mobile, de radiodiffusion et de radiocommunication à faisceaux hertziens. Seule une petite partie des données en la matière sont publiques, à savoir celles qui figurent sur les cartes SIG de la Confédération. Les personnes intéressées peuvent ainsi avoir un minimum d'informations sur les emplacements de ces émetteurs. Si elles veulent obtenir davantage d'informations, elles doivent s'adresser à l'OFCOM et aux autorités locales ou cantonales, au prix de fastidieuses démarches. Les services RNI disposent en revanche d'un logiciel leur permettant, dans le cadre de leurs activités d'exécution, de rechercher toutes les informations figurant dans la banque de données des émetteurs. Il s'agit des informations figurant dans les demandes de permis de construire ayant fait l'objet d'une enquête publique.

Depuis des années, cette base de données est la cible de critiques. Ses détracteurs affirment que l'accès est réglementé d'une manière beaucoup trop restrictive et que l'état de fonctionnement réel des émetteurs est indiqué de manière incorrecte ou avec des retards tolérés de plusieurs semaines. Ils indiquent également que les exploitants alimentent cette base de données quasiment selon leur bon vouloir sans guère de vérifications, ce qui donne l'impression que les moyens usuels

actuels en matière d'automatisation ne sont pas exploités complètement. Un système informatique conçu de la sorte permettrait d'optimiser considérablement le travail administratif de la Confédération, des cantons et des exploitants, tout en remplissant les exigences légales et en répondant aux besoins d'information justifiés de vastes groupes de la population.

Face à cette situation, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Quelles bases juridiques, organisationnelles, techniques et financières faudrait-il créer pour que les informations concernant les émetteurs de communication puissent être rendues publiques dans leur intégralité et sous une forme actualisée (dans un premier temps sous une forme statique, puis, dans un second temps, sous une forme aussi à jour que possible) ?

2. Pourrait-on rendre publiques, dans la base de données susmentionnée, des informations relatives à d'autres types d'émetteurs, notamment celles qui concernent le réseau Polycom, les téléavertisseurs et les radioamateurs titulaires d'une concession ?

3. Le Conseil fédéral est-il disposé à lancer un projet informatique en la matière ?

Cosignataires: Egger Kurt, Munz, Pasquier, Schlatter (4)

21.3271 ***n*** Mo. **Roth Franziska. Détresse financière en raison du coronavirus. Soutenir au plus vite les personnes en formation et les étudiants!** (18.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de mettre des fonds à disposition pour atténuer les difficultés financières des personnes en formation et des étudiants et éviter qu'ils ne doivent abandonner leurs études. L'organisation et la mise en oeuvre de ce soutien peut être assurée sous la forme d'un partenariat public-privé avec des fondations d'utilité publique témoignant d'un grand savoir-faire dans le domaine de l'encouragement direct de la formation.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Atici, Baumann, Bulliard, Crottaz, Dandrès, Feri Yvonne, Friedl Claudia, Glättli, Graf-Litscher, Grossen Jürg, Locher Benguerel, Mettler, Molina, Munz, Nordmann, Nussbaumer, Pfister Gerhard, Reynard, Seiler Graf, Silberschmidt, Streiff, Trede, Wasserfallen Christian, Wermuth, Wettstein, Widmer Céline (27)

21.3272 ***n*** Mo. **Egger Mike. Réseau de stations-service à hydrogène. Procédures d'autorisation simplifiées** (18.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer les bases légales et administratives nécessaires à la simplification des procédures d'autorisation dans le but de favoriser le développement d'un réseau étendu de stations-service à hydrogène.

Cosignataires: Bäumle, Bregy, Brunner, Büchel Roland, Cattaneo, Chevalley, Dobler, Egger Kurt, Farinelli, Fiala, Gafner, Geissbühler, Giezendanner, Gredig, Grossen Jürg, Grüter, Guggisberg, Gutjahr, Heimgartner, Herzog Verena, Imark, Jauslin, Paganini, Page, Pointet, Rechsteiner Thomas, Reimann Lukas, Riniker, Rösti, Rüegger, Ryser, Schaffner, Silberschmidt, Stadler, Strupler, Umbricht Pieren, Vincenz, Wobmann, Zuberbühler (39)

21.3273 ***n*** Mo. **Marti Samira. Permettre à nouveau de déposer des requêtes d'asile auprès des ambassades** (18.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer une base légale pour qu'il soit à nouveau possible de déposer des requêtes d'asile auprès des ambassades, comme le prévoyait l'ancien art. 20 de la loi sur l'asile du 26 juin 1998.

Cosignataires: Funiciello, Marra, Masshardt, Meyer Mattea, Nordmann, Piller Carrard, Wermuth, Widmer Céline (8)

21.3274 ***n*** Ip. **Wismer Priska. Promotion de la production d'électricité en hiver** (18.03.2021)

Le rapport du 27 février 2020 de l'ElCom indique que les conditions-cadres pour assurer une production hivernale appropriée ne sont pas suffisantes. L'ElCom estime qu'il est nécessaire de fixer un objectif de développement contraignant des capacités de production d'au moins 5 TWh d'ici 2035 pour accélérer le développement nécessaire des énergies renouvelables. Elle remet par ailleurs en question la future capacité d'exportation des pays voisins et leur volonté en la matière pendant les mois d'hiver. En outre, elle souligne que le réseau électrique européen peut faire l'objet de congestions.

Dans la procédure de consultation sur la révision de la loi sur l'énergie, ce sont avant tout des contributions d'investissement qui sont prévues pour les énergies renouvelables, toutes technologies confondues. Or ces contributions ne permettent de prendre en considération à quel moment l'électricité est produite que de façon très limitée.

Cette situation soulève les questions suivantes :

1. Comment le Conseil fédéral entend-il encourager davantage les contributions d'investissement pour la production hivernale ?

2. Quelles sont les technologies disponibles qui représentent un pourcentage de production élevé durant les mois d'hiver ?

3. Quelles mesures supplémentaires le Conseil fédéral pense-t-il prendre pour encourager les installations et les technologies qui permettent de produire la plus grande part d'électricité durant les mois d'hiver ?

4. Quelles possibilités voit-il pour réduire les risques en matière d'importations et de congestion du réseau ?

Cosignataires: Bulliard, Egger Kurt, Paganini, Stadler, Studer (5)

21.3275 ***n*** Ip. **Hess Lorenz. Ne pas manquer le coche de la nanomédecine** (18.03.2021)

1. L'Union européenne envisage, dans le cadre de sa nouvelle stratégie pharmaceutique, d'adapter les procédures applicables aux nanomédicaments et nanosimilaires. Le Conseil fédéral est-il d'avis que les conclusions du plan d'action Nanomatériaux synthétiques sont encore suffisantes ou juge-t-il nécessaire d'adapter la réglementation et, dans l'affirmative, de quelle manière ?

2. Est-il vrai qu'il n'existe encore aucune définition juridiquement autonome des nanomédicaments et des nanosimilaires ? Le Conseil fédéral juge-t-il nécessaire de les définir ?

3. Les experts soulignent les difficultés que recèle l'autorisation de mise sur le marché des produits dans le domaine des nanotechnologies en raison de leur grande complexité. Comment la qualité et l'efficacité de ces produits et la sécurité des patients sont-elles garanties, notamment pour les produits génériques et les imitations ?

4. De quelles compétences spécialisées dispose-t-on et dans quelles unités de l'administration ? La Suisse, notamment l'Institut suisse des produits thérapeutiques (Swissmedic) et l'Office fédéral de la santé publique, est-elle également active dans des comités d'experts internationaux pour suivre de près les derniers développements dans le domaine des nanotechnologies ?

21.3276 ***n*** Ip. **Sollberger. Cesser de dévaloriser la formation professionnelle en faisant semblant de la promouvoir** (18.03.2021)

Dans son rapport donnant suite au postulat 12.3657, le Conseil fédéral indique que la formation professionnelle initiale est de plus en plus souvent une étape intermédiaire vers une haute école spécialisée ou une formation professionnelle supérieure. Il est particulièrement choquant que la Confédération finance des campagnes coûteuses (par exemple dans le cadre de FormationProfessionnellePlus) qui, en vantant les mérites de la formation continue, font passer les métiers manuels et les CFC pour des choix professionnels de second ordre. Des slogans tels que " Apprends installateur-électricien, deviens physicien " ou " Apprends peintre, deviens éducateur social ", accompagnés de la formule " Les pros vont de l'avant ", s'inscrivent dans cette tendance à dévaloriser implicitement la formation professionnelle initiale et les métiers manuels. Il est certes important de créer des passerelles, mais cette manière insidieuse de rabaisser la formation professionnelle n'est assurément pas le bon moyen de la promouvoir.

1. Que pense le Conseil fédéral de cette évolution ?

2. Quelles sont, selon lui, les mesures à prendre pour préserver la place essentielle des métiers manuels dans l'économie suisse ?

3. De quelle manière la Confédération crée-t-elle les conditions nécessaires pour que les métiers manuels restent attrayants ?

4. Que faut-il faire pour renverser la tendance actuelle, dont la conséquence à moyen terme sera que tous les Suisses choisiront la voie des hautes écoles et que tous les travailleurs manuels viendront de l'étranger ?

5. Quels sont les effets de cette tendance sur la qualité et le prix des services et des produits proposés par les travailleurs manuels en Suisse ?

6. Plus qu'une formation continue théorique dispensée dans un cadre académique, c'est l'esprit entrepreneurial et le développement des compétences pratiques qu'il importe d'encourager. C'est d'eux en effet que dépendent la productivité et l'innovation, et non des titres et des diplômes. Quels sont les moyens et les outils permettant de revaloriser les métiers manuels et la formation professionnelle initiale en mettant l'accent sur l'entrepreneuriat et la pratique ?

Cosignataires: Gutjahr, Regazzi, Schneeberger (3)

21.3277 ***n*** Ip. **Nantermod. Chômage après la formation, quelles mesures pendant le Covid pour les secteurs fermés ?** (18.03.2021)

L'art. 23 al. 2 de la loi sur l'assurance chômage (LACI) impose au Conseil fédéral de fixer des indemnités forfaitaires pour les personnes qui perçoivent le chômage après leur formation.

Le Conseil fédéral a mise en oeuvre cette disposition à l'art. 41 de l'ordonnance sur l'assurance chômage (OACI) en prévoyant des bases forfaitaires qui sont fortement réduites pour les personnes jeunes. Ainsi, un jeune de moins de 20 ans, au sortir d'un apprentissage, ne pourra percevra qu'une indemnité que de 20 francs par jour, de 51 francs s'il a moins de 25 ans, soit entre 440 et 1200 francs, montants qui ne couvrent pas le minimum vital. Ce régime s'applique aussi à une personne qui aurait trouvé un emploi, mais licencié dans les six mois (art. 37 al. 4 OACI).

Ce régime est compréhensible en temps normal, compris comme un incitatif fort à trouver un emploi. Toutefois, les personnes formées dans des branches interdites d'activité (restauration, événementiel, culture, etc.) n'ont aucune perspective de trouver un emploi, pire, elles sont souvent licenciées en premier, dans les semaines qui suivent leur embauche, en réaction aux décisions liées à la pandémie.

Dans les cantons, les caisses de chômage encouragent les jeunes concernés à faire appel à l'aide sociale. Cette approche est très insatisfaisante du point de vue de l'insertion et des perspectives professionnelles.

- Qu'entend faire le Conseil fédéral pour répondre à cette problématique ?

- Ne serait-il pas judicieux de corriger, pour la période de la pandémie, l'art. 41 OACI en excluant des réduction du montant forfaitaire les personnes formées dans des branches où l'exercice de l'activité est interdite, de fait ou de droit ?

- A défaut, ne serait-il pas judicieux de supprimer le délai minimum de six mois d'embauche dans ces branches, lorsque le licenciement a été prononcé en raison de l'interdiction d'exploiter l'entreprise qui embauchait la personne concernée ?

Cosignataires: Addor, Chevalley, Maillard, Moret Isabelle, Porchet, Roduit (6)

21.3278 ***n*** Mo. **Cottier. Le tourisme suisse a besoin d'un programme de soutien rapide, efficace et axé sur la durabilité** (18.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de mettre en place rapidement un programme de soutien efficace, en se basant sur les instruments existants, afin de garantir la compétitivité du tourisme suisse à l'avenir et d'assurer à ses acteurs la possibilité de mener les investissements nécessaires. Le programme d'impulsion fera une large place à la durabilité et à l'innovation.

Cosignataires: Addor, Aebischer Matthias, Binder, Birrer-Heimo, Borloz, Clivaz Christophe, de la Reussille, de Montmollin, de Quattro, Farinelli, Fivaz Fabien, Giacometti, Grossen Jürg, Guggisberg, Hurni, Kamerzin, Landolt, Locher Benguerel, Maitre, Matter Michel, Michaud Gigon, Moret Isabelle, Paganini, Pointet, Porchet, Pult, Regazzi, Reynard, Riniker, Roduit, Roth Pasquier, Ruppen, Stadler (33)

21.3279 ***n*** Ip. **Badran Jacqueline. Prise en compte par la BNS des risques climatiques dans son portefeuille de placement. Obligations de diligence et "neutralité du marché"** (18.03.2021)

Si le Conseil fédéral a affirmé dans sa réponse à mon interpellation 20.4299 que les risques de crédit auxquels est exposé le bilan de la Banque nationale suisse (BNS) sont notamment liés à des facteurs climatiques, il n'a pas répondu à la question de savoir comment la BNS tenait compte de ces risques climatiques dans son portefeuille d'obligations. Il a indiqué en outre que la BNS se fondait " sur un taux de référence stratégique qui se compose d'une combinaison d'indices d'actions ", qu'elle " s'écart[ait] délibérément de l'approche neutre de la gestion des fonds propres dans des cas très spécifiques et justifiés ", et qu'elle ne publiait pas actuellement les autres motifs pour les-

quels elle excluait de ses portefeuilles les entreprises qui causent de manière systématique de graves dommages à l'environnement.

C'est dans ce contexte que je pose, ou repose, les questions suivantes :

1. Comment la BNS s'assure-t-elle qu'elle remplit ses obligations de diligence s'agissant de la prise en compte des risques climatiques dans son portefeuille d'obligations ? Quels scénarios et données utilise-t-elle pour évaluer les risques climatiques dans ce portefeuille ?

2. La BNS se fonde sur un taux de référence stratégique et s'écarte du principe de neutralité du marché : ces deux réalités démontrent qu'elle gère activement son portefeuille d'actions au lieu d'investir de manière purement passive. La BNS est-elle disposée à examiner s'il est possible d'utiliser pour définir son taux de référence stratégique des indices dont la composition tiendrait compte des risques climatiques ?

3. Quelles sont les raisons pour lesquelles la BNS n'a pas divulgué à ce jour les critères et indicateurs spécifiques sur la base desquels elle exclurait les entreprises qui causent de manière systématique de graves dommages à l'environnement, ainsi que les raisons pour lesquelles elle n'exclut pas de son portefeuille les entreprises de fracturation hydraulique dont les activités sont préjudiciables au climat, telles que Diamondback Energy (voir mon interpellation 20.4305) ? Le Conseil fédéral estime-t-il que la BNS a un intérêt légitime à ne pas communiquer ces informations au public ?

21.3280 ***é*** Po. **Minder. Production, commerce et consommation de produits à base de chanvre ou cannabis. Assurer la sécurité du droit** (18.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner et de présenter dans un rapport la manière de mieux exploiter sur le plan économique les différentes formes du chanvre (cannabis) et d'assujettir le cannabis à une réglementation moderne et complète (y compris droit de la santé, droit des denrées alimentaires, droit des cosmétiques, droit des médicaments, droit des transports routiers, droit des produits du tabac et droit douanier). L'objectif doit être d'améliorer la sécurité du droit et d'en assurer une exécution plus uniforme dans toute la Suisse en ce qui concerne la production, le commerce et la consommation des produits à base de chanvre ou de cannabis. Le rapport montrera également, en procédant à une comparaison avec le droit étranger, quelles expériences ont faites d'autres pays tels que les Etats-Unis et le Canada qui ont libéralisé la consommation de cannabis.

21.3281 ***é*** Po. **Maret Marianne. Quid de la sécurité sociale des acteurs culturels en Suisse?** (18.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de préparer un rapport sur la sécurité sociale des acteurs culturels en Suisse mettant à jour celui de 2007 et présentant des possibilités d'amélioration de la situation.

Cosignataires: Baume-Schneider, Germann, Graf Maya, Herzog Eva, Michel, Würth (6)

21.3282 ***é*** Mo. **Jositsch. Permettre à nouveau de déposer des requêtes d'asile auprès des ambassades** (18.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer une base légale pour qu'il soit à nouveau possible de déposer des requêtes d'asile auprès des ambassades, comme le prévoyait l'ancien art. 20 de la loi sur l'asile du 26 juin 1998.

21.3283 ***é*** Mo. **Baume-Schneider. Protection de la maternité avant l'accouchement** (18.03.2021)

Sur la base des conclusions du rapport du 2 mars 2018 du Conseil fédéral donnant suite au postulat 15.3793 Maury Pasquier " Congé prénatal. Interruptions de travail avant l'accouchement ", le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement les dispositions légales visant à introduire un congé prénatal de trois semaines financé par le régime des allocations pour perte de gain. Le congé prénatal ne porte pas atteinte au congé de maternité post-partum.

Cosignataires: Carobbio Guscetti, Engler, Français, Graf Maya, Herzog Eva, Jositsch, Levrat, Mazzone, Rechsteiner Paul, Sommaruga Carlo, Stöckli, Thorens Goumaz, Zanetti Roberto, Z'graggen, Zopfi (15)

21.3284 ***é*** Po. **Würth. Imposition commune avec splitting intégral, et imposition individuelle. Évaluer les deux modèles** (18.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de répondre aux questions posées dans le développement de la présente intervention, ce qui permettra à la fois de procéder à une évaluation du modèle d'imposition commune avec splitting intégral d'une part, du modèle d'imposition individuelle d'autre part, et de pointer les problèmes liés à un éventuel changement de système.

Cosignataires: Bischof, Engler, Ettlin Erich, Fässler Daniel, Germann, Gmür-Schönenberger, Häberli-Koller, Hegglin Peter, Juillard, Maret Marianne, Reichmuth, Rieder, Stark, Z'graggen (14)

21.3285 ***é*** Ip. **Hegglin Peter. Avancement de la mise en œuvre du Fonds suisse pour l'avenir (capital-risque)** (18.03.2021)

Dans la motion 13.4184, l'ancien conseiller aux Etats Konrad Graber avait chargé le Conseil fédéral de créer les bases légales pour que les institutions de prévoyance puissent investir dans des placements porteurs d'avenir. Le Conseil fédéral avait en outre été invité à lancer un " Fonds suisse pour l'avenir ", organisé et géré conformément aux principes de l'économie privée, qui permettra de gérer les placements dans les technologies d'avenir à la demande des institutions de prévoyance.

Le Conseil fédéral avait à l'époque admis que les conditions pouvaient être améliorées.

Il avait prévu, entre autres, les mesures suivantes :

- création d'un groupe de travail spécialisé ;

- possibilité de nouvelles catégories de placement pour les institutions de prévoyance ;

- comptabilisation adaptée des investissements correspondants ;

- compensation des pertes dans le droit fiscal.

Des investissements porteurs d'avenir à la pointe du progrès technologique doivent être encouragés dans des domaines créateurs d'emplois et de valeur ajoutée de l'économie réelle suisse pour que le pays soit toujours concurrentiel dans dix ans. Venir à bout de la crise sanitaire nécessite non seulement d'engager des milliards pour amortir les dommages, mais aussi d'encourager davantage les investissements dans l'avenir.

Je prie le Conseil fédéral de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

1. Où en sont les mesures prévues ?

2. Comment se sont développés les investissements en capital-risque ?

3. Comment sont composés les investissements nationaux et étrangers en capital-risque ?

4. Selon le Conseil fédéral, quel est le potentiel d'investissements d'institutions suisses dans ce domaine ?

5. Quelle est la contribution du capital-risque à la création d'emplois en Suisse (cf. les Etats-Unis) ?

6. Le Conseil fédéral pourrait-il imaginer apporter des contributions initiales et fournir un soutien sous la forme d'activités entrepreneuriales ?

7. Estime-t-il que des mesures d'encouragement supplémentaires seraient possibles ?

Cosignataires: Bischof, Engler, Fässler Daniel, Michel, Z'graggen (5)

21.3286 ***é*** Ip. **Thorens Goumaz. Ecocides ou atteintes majeures à l'environnement: Le Conseil fédéral entend-il améliorer les dispositions pénales du droit de l'environnement?** (18.03.2021)

Le droit à un environnement sain est évoqué dans un nombre croissant de procédures juridiques dans le monde, face aux atteintes graves infligées à grande échelle au climat et à la biodiversité par des entreprises ou des Etats. Ces procédures débouchent parfois sur des succès. En février 2021, dans le cadre de l' "Affaire du siècle", le tribunal administratif de Paris a notamment reconnu l'Etat français coupable de manquement dans la lutte contre le réchauffement climatique. Ce sont autant de preuves de la judiciarisation croissante des préoccupations environnementales.

Le crime d'écocide n'est pourtant toujours pas considéré dans le droit international. Le 20 janvier 2021, le Parlement européen a adopté un amendement visant à promouvoir la reconnaissance de l'écocide en tant que crime international auprès de la Cour pénale internationale (CPI). Une demande semblable avait déjà été émise en 2019 par les Etats de Vanuatu et des Maldives, rejoints en 2020 par la Belgique.

Certains pays cherchent en outre à intégrer la notion d'écocide dans leurs bases légales. La France, notamment, débat d'une notion de délit d'écocide, à savoir un délit général de pollution des eaux, de l'air et des sols et une mise en danger de l'environnement, dans le cadre de sa loi climat et résilience.

Dans sa réponse à mon interpellation 17.3947, le Conseil fédéral affirmait qu'en Suisse, le cadre pénal est très limité, même en cas de graves délits environnementaux. Cette lacune complique en outre la poursuite des crimes internationaux contre l'environnement, dans la mesure où, par exemple, l'article 305bis du Code pénal (blanchiment d'argent) ne s'applique pas. Dans son avis du 25 novembre 2015 sur la motion Barazzone 15.3958, le Conseil fédéral avait déjà indiqué que des améliorations des dispositions pénales du droit de l'environnement étaient à l'étude et qu'il examinerait, en particulier, comment les dispositions pénales de la loi fédérale sur la circulation des espèces de faune et de flore protégées pourraient être renforcées.

- Où en est-on dans cette étude des potentielles améliorations des dispositions pénales du droit de l'environnement ? La question des atteintes majeures à l'environnement y est-elle considérée ?

- Quelles seraient les adaptations exactes à adopter pour renforcer les dispositions pénales, de manière à ce que les graves délits environnementaux, y compris avec un impact hors de nos frontières, puissent être punis dans notre pays ? Le Conseil fédéral est-il prêt à procéder à de telles adaptations ?

- Comment le Conseil fédéral peut-il contribuer à ce que le crime d'écocide soit reconnu dans le droit international, comme le demandent maintenant le Parlement européen, la Belgique, Vanuatu et les Maldives ? Est-il prêt à agir dans ce sens ?

21.3287 ***é*** Ip. **Sommaruga Carlo. Politique du développement et Agenda 2030. Formation et sensibilisation du public. Comment respecter les engagements de la Suisse à l'ONU et les recommandations de l'OCDE?** (18.03.2021)

En 2019, dans son examen périodique de notre pays, le Comité d'aide au développement de l'OCDE (CAD-OCDE) a appelé la Suisse à financer davantage d'analyses relatives à l'impact de nos différentes politiques publiques sur les pays en développement et à mieux informer la population suisse sur les questions de cohérence des politiques publiques sous l'angle du développement. Toujours lors de cet examen, pour la deuxième fois consécutive, le CAD-OCDE a identifié des lacunes frappantes des autorités en matière de communication et de sensibilisation de la population sur les questions de coopération internationale. Dans sa " Management Response " au CAD-OCDE, la Suisse a indiqué que la cohérence des politiques pour le développement durable est un instrument important pour la réalisation de l'Agenda 2030. Elle a affirmé qu'elle " est prête à poursuivre ses efforts (...) pour analyser en profondeur l'impact de ses politiques nationales sur les pays en développement ainsi qu'à assurer la diffusion et la discussion de ces analyses, y compris auprès du public suisse." Elle a également précisé qu'elle " va intensifier ses efforts afin d'assurer une communication sur les thèmes du développement qui soit encore plus proactive ".

Depuis 2011, la DDC s'est volontairement appuyée sur les ONG pour assurer la formation et communication au public en intégrant expressément ces activités dans les critères d'octroi des subventions aux ONG pour leurs programmes. Malgré cette délégation, le CAD-OCDE a estimé que la communication officielle de la Suisse en matière de coopération au développement et de cohérence des politiques publiques était encore insuffisante.

Les lignes directrices adoptées en 2019 par la DDC pour la coopération avec les ONG suisses consolident clairement le rôle des ONG en matière de formation et de sensibilisation du public. Ces lignes directrices stipulent qu'une des tâches importantes des ONG suisses est "d'éduquer le public suisse, en particulier les jeunes, sur les défis mondiaux et de le sensibiliser aux liens étroits entre la paix, la sécurité, le développement durable et la prospérité".

Toutefois, par décision du chef du DFAE, sans aucune consultation, fin 2020, il a été décidé de remettre en cause l'intégration de la formation et de l'information du public dans les programmes financés par la DDC.

Dans ce contexte, je prie le Conseil fédéral de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

1. Quel est le rôle des ONG dans l'éducation et la sensibilisation de la population suisse aux enjeux de cohérence des politiques et du développement ?

2. Pourquoi le DFAE a-t-il décidé - à très court terme et sans consultation - de cesser de financer le travail d'éducation et de sensibilisation, alors que d'une part il s'agissait d'une exigence de longue date d'un critère explicite de financement des programmes, que d'autre part il était présenté comme une valeur ajoutée des ONG dans les lignes directrices adoptées par la DDC et qu'enfin cela s'inscrivait dans les recommandations du CAD-OCDE?

3. Quelles mesures le Conseil fédéral a-t-il adopté pour remplir ses obligations d'éducation et de sensibilisation du public au titre de l'Agenda 2030 et des recommandations de l'OCDE en matière de développement et de cohérence, tout particulièrement quelles sont les mesures immédiates pour permettre à la DDC de se substituer au travail de formation et sensibilisation retiré abruptement du mandat aux ONG en charge d'un programme de développement financé par la Confédération ?

Cosignataires: Carobbio Guscetti, Herzog Eva, Levrat, Mazzone, Stöckli, Zopfi (6)

21.3288 *é* Ip. **Gmür-Schönenberger. Les hautes écoles suisses et la Chine** (18.03.2021)

La Chine a connu une ascension fulgurante dans le domaine scientifique. Il y a vingt ans encore, elle ne figurait guère sur la carte des nations actives dans le domaine de la recherche à l'échelle internationale. Mais les investissements chinois dans la recherche et le développement sont désormais presque aussi élevés que ceux des Etats-Unis, leader mondial en la matière.

La prospérité de notre pays se fonde sur nos acquis scientifiques et notre savoir-faire. Il est donc crucial que la Suisse cultive les collaborations internationales dans les domaines de la formation, de la recherche et de l'innovation. Il est dans son intérêt qu'elle travaille avec les meilleurs chercheurs du monde. La Chine dispose d'un grand nombre de personnes extrêmement bien formées et d'une importante infrastructure dans le domaine des hautes écoles et de la recherche, et nous devons en profiter. Dans le même temps, on entend régulièrement parler de cas où des membres d'autorités chinoises (autrement dit du Parti) auraient, tant en Chine qu'ailleurs dans le monde, exercé des pressions pour tenter d'influer sur des discussions académiques, des manifestations et des résultats scientifiques. Des scientifiques chinois se seraient en outre peut-être rendus coupables d'espionnage scientifique lors d'un séjour en Suisse à des fins de recherche.

Eu égard à cette situation complexe et en lien avec la nouvelle " Stratégie Chine " du DFAE, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Quelles formes de coopération scientifique y a-t-il à l'heure actuelle entre la Suisse et la Chine ?

2. Que pense le Conseil fédéral des coopérations menées jusqu'ici avec la Chine dans les domaines de la science, de la recherche et de l'innovation ?

3. Dans quels domaines serait-il judicieux et important, selon le Conseil fédéral, de développer la coopération scientifique avec la Chine ? Quels rôles les hautes écoles, le FNS ou Innosuisse pourraient-ils être appelés à jouer ?

4. Y avait-il jusqu'ici des conditions (normes et règles) à remplir pour qu'une collaboration puisse avoir lieu entre des hautes écoles suisses et chinoises ?

5. La Chine a-t-elle, selon le Conseil fédéral, porté atteinte à la liberté académique ou tenté d'exercer une influence sur des manifestations universitaires en Suisse ?

6. Quelles mesures le Conseil fédéral prend-il pour prévenir les risques d'espionnage scientifique et de violation de la propriété intellectuelle ?

7. Compte-t-il, en collaboration avec des partenaires européens, développer et exiger des initiatives et des normes visant à protéger la liberté académique ?

8. A-t-on intégré ou va-t-on intégrer des normes relatives à l'intégrité scientifique et à la liberté académique dans la " Stratégie Chine " ?

Cosignataires: Baume-Schneider, Bischof, Burkart, Carobbio Guscetti, Ettlin Erich, Gapany, Germann, Graf Maya, Häberli-Koller, Hegglin Peter, Herzog Eva, Jositsch, Juillard, Maret Marianne, Michel, Minder, Müller Damian, Noser, Reichmuth, Rieder, Sommaruga Carlo, Stark, Würth, Z'graggen (24)

21.3289 *é* Ip. **Graf Maya. Données, critères et directives nationaux sur les coopérations avec la Chine dans le domaine des hautes écoles et les programmes d'échanges académiques avec ce pays** (18.03.2021)

1. Existe-t-il une base de données nationale fiable sur les coopérations avec la Chine dans les domaines de la recherche et de l'enseignement et sur les étudiants et le personnel académique chinois présents en Suisse ?

2. De quelle manière vérifie-t-on s'il y a eu des tentatives de pressions et des activités d'espionnage en lien avec l'admission d'étudiants et d'éventuelles mesures de soutien de la Confédération ?

3. Le Conseil fédéral est-il aussi d'avis, à l'instar des auteurs de l'évaluation allemande, que la Chine crée des obstacles de nature juridique et organisationnelle dans le cadre ou en vue de partenariats en matière de recherche et d'enseignement ?

4. Existe-t-il une liste nationale des programmes d'études communs ?

5. La Confédération prévoit-elle d'élaborer des directives relatives aux coopérations et aux conventions des EPF dans le domaine de la recherche qui permettent de garantir le respect des grands principes démocratiques tels que la protection des données ou la liberté de publication ?

6. Existe-t-il, pour les activités de recherche déterminantes pour la sécurité et pour les contrôles à l'exportation, des structures qui permettent d'exclure le transfert de technologies de recherche sensibles et l'utilisation à des fins militaires de résultats d'activités de recherche civiles ?

7. Le Conseil fédéral est-il prêt à intégrer dans sa " Stratégie Chine " la question de la coopération avec ce pays dans le domaine des hautes écoles ?

Cosignataires: Baume-Schneider, Carobbio Guscetti, Gmür-Schönenberger, Herzog Eva, Knecht, Mazzone, Minder, Sommaruga Carlo, Stark, Thorens Goumaz, Zanetti Roberto, Zopfi (12)

21.3290 *é* Po. **Graf Maya. Conséquences de la crise du Covid-19, de la crise climatique et de la transformation numérique sur le marché du travail et perspectives pour un développement durable et innovant du monde professionnel** (18.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter dans un rapport les conséquences de la crise du COVID-19, de la crise climatique et de l'accélération de la transformation numérique sur le marché du travail et la formation professionnelle, en particulier pour

les secteurs qui subissent de grands changements structurels. Le rapport montrera les perspectives pour un développement durable et innovant du monde professionnel et exposera comment les initiatives telles que la stratégie " Suisse numérique ", le projet " Formation professionnelle 2030 " et le tournant énergétique peuvent encore être développés en collaboration avec les cantons et les tiers en créant des synergies.

Cosignataires: Baume-Schneider, Carobbio Guscetti, Gapany, Häberli-Koller, Herzog Eva, Juillard, Maret Marianne, Mazzone, Michel, Stark, Stöckli, Thorens Goumaz, Zopfi (13)

21.3291 ***é*** Mo. **Herzog Eva. Détresse financière en raison du coronavirus. Soutenir au plus vite les personnes en formation et les étudiants!** (18.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de mettre des fonds à disposition pour atténuer les difficultés financières des personnes en formation et des étudiants et éviter qu'ils ne doivent abandonner leurs études. L'organisation et la mise en oeuvre de ce soutien peut être assurée sous la forme d'un partenariat public-privé avec des fondations d'utilité publique témoignant d'un grand savoir-faire dans le domaine de l'encouragement direct de la formation.

Cosignataires: Baume-Schneider, Carobbio Guscetti, Engler, Ettlin Erich, Gapany, Germann, Gmür-Schönenberger, Graf Maya, Jositsch, Juillard, Mazzone, Sommaruga Carlo, Stark, Stöckli, Thorens Goumaz, Würth, Zanetti Roberto, Z'graggen, Zopfi (19)

21.3292 ***é*** Mo. **Gapany. Compenser les dépenses et pertes de revenus en cas d'une désalpe liée à la présence de grands prédateurs** (18.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de compenser, à partir de la saison d'estivage 2021, toutes les dépenses et pertes de revenus liées à une désalpe précoce découlant de la présence de grands prédateurs. L'ensemble de ces frais doit être pris en charge par l'OFEV. D'autre part, dans un tel cas, une sous-occupation des alpages ne doit pas entraîner la réduction des contributions d'estivage. De plus, pour les exploitations concernées, les contributions d'alpages doivent être versées sur la base d'une période d'estivage moyenne.

Cosignataires: Engler, Ettlin Erich, Graf Maya, Hegglin Peter, Herzog Eva, Juillard, Maret Marianne, Michel, Rieder, Salzmann, Schmid Martin, Stark, Thorens Goumaz (13)

21.3293 ***é*** Mo. **Stark. Utiliser le bois dans la construction d'infrastructures pour contribuer à la décarbonisation. Recherche et innovation** (18.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé, en collaboration avec les hautes écoles et les commissions de normalisation concernées, de mettre en évidence les possibilités de décarbonisation dans le domaine de la construction d'infrastructures. Il convient notamment d'examiner s'il est possible de compléter ou de remplacer le béton armé par des matériaux stockant le CO2. La recherche et l'innovation se concentreront sur l'utilisation généralisée du bois dans la construction d'infrastructures. Une stratégie de recherche et de mise en oeuvre sera élaborée.

Cosignataires: Bauer, Baume-Schneider, Bischof, Burkart, Carobbio Guscetti, Caroni, Chiesa, Dittli, Engler, Ettlin Erich, Fässler Daniel, Français, Gapany, Germann, Gmür-Schönenberger, Graf Maya, Häberli-Koller, Hegglin Peter, Herzog Eva, Jositsch, Juillard, Knecht, Levrat, Maret Marianne, Mazzone, Michel, Minder, Müller Damian, Noser, Rechsteiner Paul, Reichmuth, Rieder, Salzmann, Sommaruga Carlo, Stöckli, Thorens Goumaz, Wicki, Würth, Zanetti Roberto, Z'graggen, Zopfi (41)

21.3294 ***é*** Mo. **Stöckli. Polymorbidité. Améliorer la qualité de la médication et la sécurité des patients en établissant et gérant des plans de médication** (18.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement les modifications nécessaires des bases légales et de procéder aux modifications nécessaires des ordonnances afin d'améliorer la qualité de la médication et la sécurité des patients polymédicamentés en établissant et gérant un plan de médication lors de la remise de médicaments qui présentent des risques et ont des effets indésirables. Il tiendra compte en particulier des points suivants :

1. Etablissement d'un plan de médication

a. La médication avec des médicaments des catégories de remise A à D qui présentent des risques ou ont des effets indésirables doit en principe être saisie de manière électronique dans un plan de médication afin que tous les professionnels de la santé qui interviennent au cours du traitement et les patients disposent d'une vue d'ensemble qui soit à jour. Dans l'idéal, celle-ci est disponible dans le dossier électronique du patient.

b. Les patients peuvent déterminer quels professionnels de la santé ont le droit de consulter le plan de médication.

c. Ils peuvent soit donner accès à l'ensemble du plan de médication, soit refuser tout accès.

2. Gestion du plan de médication

a. Les professionnels de la santé qui remettent ou administrent des médicaments qui présentent des risques ou ont des effets indésirables doivent en principe procéder à une vérification de la médication (" réconciliation médicamenteuse ") et la documenter.

b. L'adéquation de la thérapie médicamenteuse doit être régulièrement contrôlée et documentée par un professionnel de la santé.

3. Clarification des rôles, des responsabilités et du financement

Le Conseil fédéral clarifie et définit les rôles et les responsabilités des différents acteurs en tenant compte des dispositions légales en vigueur, des questions qui découlent de la collaboration entre différentes professions et des aspects techniques liés à l'établissement et à la gestion d'un plan de médication. Il clarifie également le financement.

21.3295 ***é*** Ip. **Baume-Schneider. Droits politiques en faveur des personnes en situation de handicap psychique ou mental** (18.03.2021)

A fin novembre 2020, le canton de Genève a accepté à près de 75 % de renoncer à retirer les droits politiques sur le plan cantonal et communal à toute personne placée sous curatelle de portée générale en raison de son handicap mental ou psychique.

Cette décision s'inscrit dans une tendance à une ouverture aux droits politique et dans les valeurs de l'art. 29 de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH), Convention à travers laquelle la Suisse s'est engagée à garantir aux personnes handicapées la jouissance des droits politiques et la possibilité de les exercer sur la base de l'égalité au sein de la société civile.

Le canton de Genève a ainsi concrètement décidé de faire primer les droits politiques des personnes concernées sur toute forme de restriction.

En matière de droits politiques, les associations faîtières dans le domaine du handicap saluent la décision genevoise comme un pas prometteur ! Inclusion Handicap évoque une stigmatisation découlant de l'image souvent négative de la maladie psychique dans la société, tandis que le fait d'être privé des droits politiques est ressenti comme une injustice et une incapacité de participer à la vie publique. Les associations constatent dans le cadre de leurs activités sur le terrain un vif intérêt pour les enjeux politiques.

Au niveau fédéral, le groupe de personnes ayant le droit de vote et d'éligibilité n'a cessé de s'élargir au fil du temps. Aujourd'hui, c'est un très large groupe de personnes qui ont les droits politiques prévus à l'art. 136 de la Constitution fédérale. L'exclusion catégorique de certaines personnes handicapées va à l'encontre de cette évolution et ne répond pas aux valeurs fondamentales de notre Constitution. Elle ne peut être conciliée avec l'interdiction constitutionnelle de discrimination fondée sur le handicap. Elle ne respecte pas non plus les obligations de droit international que la Suisse a contractées en ratifiant la CDPH.

A l'exception de Vaud et Neuchâtel, la disposition fédérale est reprise par l'ensemble des cantons pour ce qui est des droits politiques au niveau cantonal et communal. Vaud et Neuchâtel prévoient la possibilité de réintégrer le corps électoral par le biais procédural. Qui plus est, dans ces deux cantons, des motions ont été déposées qui visent à s'aligner sur le modèle genevois.

Au vu de ce qui précède, le Conseil fédéral est prié de répondre aux interrogations suivantes :

1. Considérant la situation actuelle, avec une exclusion sans nuance d'une partie de la population des droits politiques, le Conseil fédéral est-il prät à établir un état des lieux, et en toute connaissance de cause ä ouvrir une discussion favorisant une amélioration de la situation ?

2. Est-il envisagé d'étudier la possibilité de s'inspirer du " modèle genevois " pour permettre aux personnes en situation de handicap psychique ou mental d'exercer des droits politiques à l'échelon fédéral, en prenant en considération l'autonomie des personnes en situation de handicap psychique ou mental et leur volonté de participer à la vie publique et politique ?

3. D'autres pays, notamment l'Allemagne et la France, ont ouvert les droits politiques à toutes personnes en situation de handicap. Est-il opportun d'analyser également ces modèles et les expériences y relatives, en vue de développer la situation en Suisse?

Cosignataires: Carobbio Guscetti, Graf Maya, Mazzone (3)

21.3296 ***é*** Po. **Carobbio Guscetti. Pleine participation politique pour les personnes qui ont un handicap intellectuel** (18.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un rapport qui montrera les mesures à prendre pour que les personnes ayant un handicap intellectuel puissent participer pleinement à la vie politique et publique et qu'elles puissent voter et être élues, conformément au principe de non-discrimination.

Cosignataires: Baume-Schneider, Dittli, Ettlin Erich, Gapany, Graf Maya, Herzog Eva, Jositsch, Levrat, Mazzone, Sommaruga Carlo, Stark, Stöckli, Thorens Goumaz, Zanetti Roberto (14)

21.3297 ***é*** Mo. **Chiesa. Suspension provisoire de la libre circulation des personnes dans le canton du Tessin et les régions les plus touchées par la crise, en application de l'article 14 de l'accord sur la libre circulation des personnes** (18.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de demander de toute urgence la réunion du Comité mixte Suisse-UE afin de trouver une solution pour le marché du travail des régions et des cantons les plus touchés par la crise.

Le but est de permettre aux régions et aux cantons les plus fragiles du point de vue économique de suspendre l'application de la libre circulation. Des instruments clairs permettront de réintroduire provisoirement la préférence indigène et le contingentement des autorisations jusqu'à ce que la situation sur le marché du travail se normalise.

21.3298 ***é*** Ip. **Sommaruga Carlo. Mineures dans les camps des FDS au Nord de la Syrie. Le droit international impose le retour immédiat des enfants** (18.03.2021)

Plusieurs centaines d'enfants se trouvent détenus dans des camps dans le nord de la Syrie, souvent avec l'un de leurs parents partis rejoindre l'organisation Etat islamique. Une demi-douzaine de ces mineurs ala nationalité suisse. Ces enfants sont enfermés dans des conditions misérables et entourés de membres de Daech.

Parmi ces mineurs se trouvent deux demi-soeurs suissesses, nées à Genève en 2006 et 2012, enlevées par leur mère en 2016.

La mère est recherchée par le MPC pour enlèvement de mineures (CP 220), violation du devoir d'assistance et d'éducation (CP 219), participation et/ou soutien à une organisation criminelle (CP 260ter) et violation de la Loi interdisant les groupes " Al-Qaïda " et " Etat islamique ".

Les pères des deux demi-soeurs multiplient les démarches pour assurer leur retour, sans succès.

Les Forces démocratiques syriennes (FDS) conditionnent le retour des enfants étrangers au rapatriement simultané des parents qui y seraient également détenus. Le retour des deux demi-soeurs nécessite donc que la Suisse accepte le retour de leur mère détenue avec ses enfants.

Le Conseil fédéral a décidé en mars 2019 de n'entreprendre aucune intervention " active " dans le rapatriement des adultes et a bloqué toute initiative permettant le retour des deux demi-soeurs,

Au surplus, il semblerait que le Groupe de travail pour le suivi et le retour des enfants suisse dans les camps des FDS ait été désactivé récemment.

De nombreuses organisations internationales se sont prononcées pour critiquer cette position. La Commissaire aux Droits de l'homme du Conseil de l'Europe a ainsi exhorté les Etats membres, dont la Suisse, à " prendre toutes les mesures nécessaires pour rapatrier d'urgence leurs ressortissants mineurs qui vivent dans le camp d'Al-Hol [... et à] envisager de rapatrier aussi les mères de ces enfants, en vertu du principe de l'intérêt supérieur de l'enfant, consacré par la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant ". L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a invité les Etats membres, dont la Suisse, à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour assurer le rapatriement immédiat des enfants et organiser le retour des enfants en compagnie de leur mère, sauf si cette mesure n'est pas conforme à l'intérêt supérieur de l'enfant. La Haut-Commissaire aux droits de l'homme des Nations Unies a appelé à une

action urgente des Etats dont des ressortissants étaient retenus dans des camps au nord-est de la Syrie en les incitant à rapatrier leurs nationaux et en critiquant les Etats qui avaient déchu des personnes concernées de leur nationalité.

Tout récemment, le 8 février 2021, plusieurs Rapporteurs de l'ONU ont adressé une lettre à 57 Etats, dont la Suisse, pour exprimer leurs graves préoccupations quant aux conditions humanitaires et sécuritaires dans les camps. Ces experts ont appelé les Etats à prendre des mesures efficaces pour assurer les droits des personnes concernées, en particulier des femmes et des enfants.

Au vu de ces nombreux appels,

1. Le Conseil fédéral est-il prêt à revenir sur sa décision de mars 2019 en organisant le retour des enfants, même si cela implique d'accueillir leur mère ?

2. Ne doit-il pas admettre que sans changement de position permettant de rapatrier les deux enfants suisses de Genève avec leur mère, il viole le droit international, spécifiquement la Convention relative aux droits de l'enfant ?

3. Le Conseil fédéral entend-il réactiver le Groupe de travail pour le suivi et le retour des enfants ? Si oui, avec quelle mission concrète vu qu'il n'a pas réussi à proposer une solution permettant le rapatriement des deux enfants ?

4. Le Conseil fédéral ne pense-t-il pas judicieux de soutenir les pères dans leur démarche privée pour rapatrier les filles en agissant en faveur de la restitution de l'autorité parentale sur les filles aux pères et en leur remettant les passeports de leurs enfants, dès lors que ce document est indispensable au voyage de retour ?

21.3299 ***é*** Ip. **Sommaruga Carlo. Engagement contre la résistance aux antibiotiques. Soutien financier à long terme du GARDP** (18.03.2021)

Si en 2020, 1,8 millions de personnes ont été victimes du COVID, ce sont chaque année 700 000 personnes qui meurent d'infections causées par des bactéries résistantes aux antibiotiques. Ce nombre augmentera exponentiellement si de nouveaux antibiotiques ne sont pas systématiquement développés.

La pandémie de COVID-19 a mis en lumière l'impact des pandémies et l'importance de s'y préparer. Elle a démontré que l'on ne peut s'attaquer à la pandémie des infections pharmacorésistantes que par davantage de coopération internationale et d'investissements.

Le " Partenariat mondial sur le recherche-développement en matière d'antibiotiques " (GARDP), dont le siège est à Genève, développe en PPP de nouveaux traitements là où l'industrie ne l'estime pas rentable. Elle suit ainsi le plan d'action mondial contre la résistance aux antimicrobiens voté par l'Assemblée mondiale de l'OMS en 2015 et soutenu par le G7 et le G20.

Le 10 mars 2021, le Conseil fédéral et le GARDP ont conclu un accord de siège et d'immunité reconnaissant ainsi l'importance de l'action du GARDP et ancrant cette institution dans le cluster de la santé qui s'est construit autour de l'OMS au sein de la Genève internationale.

La Suisse, déjà donatrice du GARDP avec un appui initial de l'OFSP, peut renforcer son rôle et assumer un leadership dans la réponse à la résistance aux antimicrobiens et dans l'accès à ces médicaments.

Pour d'autres organisations du cluster santé à Genève, aussi au bénéfice d'accords de siège, telles la " Foundation for Innovative Diagnostics " (FIND), la " Medicines for Malaria Venture " (MMV) ou la " Drugs for Neglected Diseases initiative " (DNDi), la Confédération apporte un soutien quadriennal intégré dans le budget de la DDC. Or, le crédit-cadre pour la DDC pour la période 2021-2024 a été approuvé par le parlement avant la conclusion de l'accord de siège avec le GARDP.

Au vu de ce qui précède, je pose les questions suivantes :

1. Le Conseil fédéral partage-t-il l'avis de l'auteur de l'interpellation qu'il serait politiquement judicieux de maintenir jusqu'à fin 2023 un soutien financier de la Suisse au GARDP au travers de la DDC vu la fin du financement initial fourni par l'OFSP ?

2. Le Conseil fédéral envisage-t-il pour le GARDP d'autres moyens de soutien financier ou non financier ?

3. Le Conseil fédéral n'estime-t-il pas politiquement opportun, notamment sous l'angle du renforcement de la Genève internationale et de la priorité santé dans sa politique de coopération internationale d'intégrer expressément le GARDP tant dans la prochaine politique extérieure suisse en matière de santé pour la période 2025-2028 que dans la Stratégie de coopération internationale 2025-2029 et les crédits-cadres y relatifs, comme c'est déjà le cas pour la FIND, la MMV et la DNDi ?

Cosignataires: Carobbio Guscetti, Ettlin Erich, Gapany, Hegglin Peter, Jositsch, Mazzone (6)

21.3300 ***é*** Ip. **Carobbio Guscetti. Crise du Covid-19. Chômage des jeunes** (18.03.2021)

Le chômage augmente à cause de la crise provoquée par la pandémie et tout laisse supposer que cette augmentation se poursuivra. La situation diffère d'un secteur à l'autre, la restauration, l'hôtellerie et la culture étant particulièrement touchées. Des différences existent également au niveau régional, mais dans certains cantons, en particulier en Suisse romande et au Tessin, le taux de chômage dépasse déjà 4 %.

Les jeunes et les migrants sont particulièrement touchés par le chômage. En règle générale, les jeunes qui viennent de terminer leur formation ne reçoivent que 90 indemnités de chômage. Au vu de la crise, il faudrait augmenter, en tout cas temporairement, le nombre d'indemnités à 180 ou 365 jours, pour permettre aux jeunes de trouver un premier emploi sans courir le risque de devoir demander l'aide sociale après 90 jours.

Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Que pense-t-il de la situation des jeunes adultes qui souhaitent passer de l'apprentissage à la vie active (transition II) dans le contexte de la crise du coronavirus ?

2. Quel soutien supplémentaire spécifique a-t-on prévu pour ce groupe de personnes ?

3. Que pense le Conseil fédéral de la proposition d'augmenter le nombre d'indemnités de chômage ?

21.3301 ***n*** Mo. **Gysin Greta. Entreprises de transport public. Uniformiser le droit aux indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail** (18.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier les règles applicables à l'octroi d'indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT) aux fournisseurs de prestations publiques et les directives du SECO destinées aux organes d'exécution de l'assurance-chômage, afin que les entreprises de transport public aient droit aux indemnités.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Candinas, Fluri, Glättli, Grossen Jürg, Müller-Altermatt, Pasquier, Pult, Storni, Trede, Wasserfallen Christian (11)

21.3302 *n* Ip. **Funiciello. Pratique des tribunaux dans les affaires d'homicides. Analyse en fonction des sexes** (18.03.2021)

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. A sa connaissance, combien de personnes ont été tuées par leur partenaire actuel ou ancien au cours des vingt dernières années (compter aussi les tentatives d'homicides) ?

2. Pour quelles infractions les auteurs d'homicides (tentatives comprises) ont-ils été condamnés au cours des vingt dernières années ? Dans quels cas ces homicides (tentatives comprises) ont-ils été considérés comme des meurtres passionnels, comme des meurtres tout court ou comme des assassinats ?

3. Quelles peines ont été prononcées ?

4. Existe-t-il des différences dans la manière de juger ces homicides (tentatives comprises), et en particulier dans les peines prononcées, en fonction du sexe :

a. de la victime ?

b. de l'auteur ?

Autrement dit, le jugement est-il différent si :

c. la victime est un homme ou une femme ?

d. l'auteur est un homme ou une femme ?

5. Existe-t-il des différences dans la manière de juger les homicides (tentatives comprises), et en particulier dans les peines prononcées, en fonction des sexes ? Concrètement, y a-t-il une différence selon qu'un homme a tué un homme, un homme a tué une femme, une femme a tué un homme ou une femme a tué une femme ?

6. La nationalité et le statut de séjour des auteurs jouent-ils un rôle dans l'appréciation juridique des homicides dans lesquels le sexe des personnes joue un rôle (par ex. dans un contexte de séparation) ?

7. Quelles circonstances atténuantes sont généralement admises dans les cas d'homicides (tentatives comprises) ?

8. L'enquête supplémentaire menée par l'OFS et le BFEG pour les années 2019 à 2024 sur l'ensemble des homicides de la statistique policière de la criminalité (SPC) portera-t-elle aussi sur la pratique des tribunaux pénaux ? Cherche-t-on à étudier pour quelles infractions les auteurs sont condamnés ?

21.3303 *n* Ip. **Piller Carrard. Pourquoi supprimer la carte journalière des communes à prix réduit?** (18.03.2021)

L'association Alliance Swisspass a annoncé sa volonté de supprimer dès 2023 la carte journalière à prix réduit vendue par les communes. Depuis près de 20 ans, les citoyens peuvent l'acquérir auprès de leur administration communale à moitié prix (pour environ 40 francs au lieu de 75). Cette annonce a surpris plus d'une commune, ceci d'autant plus que cette prestation proposée a toujours connu un fort succès. La raison invoquée est la baisse des ventes due à la création des billets dégriffés en 2017. Pour l'heure, aucune offre alternative aux cartes journalières des communes n'est proposée par l'Alliance Swisspass. Pourtant cette offre incluant le train - mais aussi le bateau et certains téléphériques - est bien utilisée par la population, qui jusqu'à la pandémie de coronavirus écoulait quasiment tout le stock de carte à prix cassé mis à disposition par les communes.

Dans ce contexte, le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quelles sont les raisons de la suppression de cette offre très appréciée, tant par la population que par les communes qui la propose ?

2. Comment communes et villes ont-elles été consultées quant à la suppression de cette offre ?

3. Pourquoi annoncer le retrait de ces cartes journalières communes sans proposer une alternative ? Cette décision n'est-elle pas prématurée ?

4. La pandémie de coronavirus a pour effet de faire baisser la fréquentation des transports publics. Pour inverser cette tendance nuisible à l'environnement, n'est-ce pas précisément le moment de lancer des offres favorables au TP, plutôt que d'entraver leur utilisation ?

5. Un des arguments consiste à souligner l'existence des billets dégriffés disponibles via smartphone. Mais quid des séniors et des personnes peu à l'aise avec les technologies numériques, qui ne pourront plus simplement se rendre au bureau communal pour retirer leur carte journalière à prix cassé ?

Cosignataires: Crottaz, Dandrès, Fehlmann Rielle, Friedl Claudia, Marra, Munz, Storni (7)

21.3304 *n* Ip. **Piller Carrard. L'emploi féminin particulièrement menacé par la pandémie** (18.03.2021)

Tout le monde n'est pas égal face à la Covid. Depuis le début de la pandémie, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à perdre leur travail, à travailler moins qu'elles ne le souhaitent, ou à renoncer à toute activité professionnelle, notamment pour s'occuper d'enfants ou de personnes âgées.

La situation est particulièrement dramatique au Tessin, qui enregistre un triste record : ce canton a perdu un quart des emplois supprimés en Suisse depuis le début de la pandémie (-4200 places pour un total de 16'800 emplois perdus en Suisse). Le Tessin est aussi le canton où les femmes travaillant à temps partiel ont été le plus victimes de licenciements par rapport aux collègues masculins (-3,4 % emplois féminins et +0,5 % pour les hommes).

Derrière ces chiffres, on découvre sur le plan national un secteur tertiaire fortement touché par la crise qui a réagi en se débarrassant des femmes : -0,4 % face à un +0,2 des hommes. Ce secteur a dégraissé en commençant par les contrats précaires, les collaboratrices à l'heure ou sur appel, les femmes de ménage et les soignantes. Pire encore : le tertiaire a remplacé les femmes par des hommes, alors que les indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail et les autres aides de la Confédérations aux entreprises auraient dû aider les personnes sans discrimination.

Dans ce contexte, le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes :

1. La statistique de l'emploi n'est pas disponible par canton, mais par grande région. N'y a-t-il pas lieu d'affiner les statistiques du marché du travail au niveau suisse et par cantons, afin de monitorer d'éventuelles discriminations entre les genres sur le marché du travail, en ajoutant par exemple d'autres catégories, telles l'âge, le taux d'occupation, le niveau de formation, la présence d'enfants, etc. ? Les jeunes sont également touchés et méritent toute notre attention.

2. Le Conseil fédéral est-il disposé à analyser au niveau suisse ce phénomène touchant l'emploi féminin, pour comprendre si le problème est uniquement régional ou s'il est systémique ?

3. L'économie devrait recommencer à croître dès que la campagne de vaccination aura déployé ses effets. Quelles mesures le Conseil fédéral est-il prêt à prendre pour que les femmes ne restent pas à l'écart de la reprise économique et une fois encore pénalisées par rapport à la reprise des emplois masculins ?

21.3305 *n* Ip. **Fridez. Quelle est la suite prévue pour le plan d'action national de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent?** (18.03.2021)

En 2017, la Confédération, les cantons, les villes et communes suisses ont élaboré, sous la houlette du Réseau national de sécurité, un plan d'action pour la lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent. Dans le cadre de son Programme d'impulsion, la Confédération finance de 2018 à 2023 des programmes et des projets en faveur des cantons, des villes, des communes et de la société civile. La base légale de ce programme, l'Ordonnance contre la radicalisation et l'extrémisme (SR 311.039.5) déploie ses effets seulement jusqu'au 30 juin 2023.

Mes questions:

1. A ce stade, quelles appréciations le Conseil fédéral porte-t-il sur ce programme, après trois ans d'expérience? Comment ce programme est-il évalué? Quelles mesures sont-elles prises pour étendre et consolider ce travail important? Peut-on déjà considérer comme un fait acquis que ce programme va perdurer au-delà du 30 juin 2023 avec l'assurance de la poursuite d'une participation financière de la Confédération?

2. Quel est le montant du crédit accordé par la Confédération à ce projet? Où en est-on aujourd'hui dans l'utilisation de ce crédit? Des mesures sont-elles prises pour consolider et éventuellement étendre ce programme? Le Conseil fédéral formule-t-il des objectifs précis avec des délais de réalisation ?.

3. Le bureau du Réseau national de sécurité a-t-il fait ses preuves en tant qu'organe de coordination? Est-il judicieux de rattacher ce bureau au DDPS? La coopération avec l'Office fédéral compétent (Fedpol) et les cantons fonctionne-t-elle à satisfaction?

4. Quels sont les cantons qui ne se sont pas encore engagé dans le programme? Des mesures sont-elles prises pour que ces cantons deviennent également actifs? Dans certains cantons, la compétence pour la prévention de la violence reste dans les seules mains de la police. Quels sont les instruments disponibles permettant de garantir que les cantons mettent en oeuvre l'intégralité du programme qui touche également la santé, l'éducation et l'intégration.

5. Existe-t-il des interfaces avec le Service de renseignement de la Confédération? Les renseignements obtenus par le SRC permettent-ils d'influencer certains programmes dans un canton ou une ville, en lien avec une situation particulière, pour prévenir un risque précis de radicalisation ou d'extrémisme violent?

Cosignataires: Crottaz, Fehlmann Rielle, Friedl Claudia, Munz, Seiler Graf (5)

21.3306 *n* Ip. **Fridez. Sécurité du personnel civil de la douane dans les engagements sur le terrain** (18.03.2021)

Il a été porté à ma connaissance que des membres du personnel de l'Administration fédérale des douanes, sans disposer d'une formation particulière, accompagnaient des gardes-frontières dans des engagements mobiles. Avec à l'évidence des problèmes en lien avec la question de la sécurité. Les gardes-frontières, armés et au bénéfice d'une formation quasi-policière, sont prêts à relever tous les défis sécuritaires auxquels ils pourraient être confrontés, en premier lieu bien entendu la criminalité, mais également aujourd'hui le terrorisme. Les imaginer accompagnés dans leur travail par du personnel non armé et non formé aux techniques de défense pose problème.

Mes questions:

1. Depuis quand des collaborateurs des douanes armés et non armés participent-ils ensemble à des engagements mobiles?

2. Sur quelles bases juridiques se fondent de tels engagements?

3. Est-ce banal de contraindre des collaborateurs en civil de l'Administration fédérale des douanes à accompagner, sans formation particulière, des gardes-frontières dans des engagements mobiles?

4. Comment les collaborateurs en civil de l'Administration fédérale des douanes sont-ils préparés pour de tels engagements?

5. Quel est le but recherché par ces activités conjointes?

6. Qui porte la responsabilité en cas d'accident d'avoir engagé du personnel sans formation en terme de sécurité?

7. L'administration fédérale des douanes a-t-elle conscience des craintes éprouvées par le personnel concerné et qu'est-ce qui est entrepris pour y remédier?

8. L'administration fédérale des douanes est-elle prête à renoncer avec effet immédiat à ces engagements mobiles conjoints avec des employés civils n'ayant pas suivi une formation adéquate?

9. Dans quel but est-il prévu que plus de mille collaborateurs de la douane civile soient armés pour effectuer leur travail administratif à la frontière, pour rappel des frontières interne au sein de l'espace Schengen, dans des postes déjà tenus par des gardes-frontières armés?

10. Que font ou feront les responsables de l'Administration fédérale des douanes avec les membres du personnel qui refuseront d'être armés?

Cosignataires: Crottaz, Graf-Litscher, Munz, Seiler Graf (4)

21.3307 *n* Mo. **Fridez. Utiliser à bon escient les respirateurs artificiels en trop de l'armée** (18.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de puiser dans la réserve de 1098 respirateurs artificiels stockés aujourd'hui dans les hangars de l'armée, pour en mettre gratuitement la moitié à disposition de pays ne disposant pas des moyens suffisants en la matière.

Cosignataires: Chevalley, Crottaz, Dandrès, Fehlmann Rielle, Friedl Claudia, Matter Michel, Pointet, Seiler Graf, Storni (9)

21.3308 *n* Ip. **Fridez. Dépistage du cancer du poumon. Bientôt en Suisse?** (18.03.2021)

Le cancer du poumon fait partie des cancers parmi les plus fréquents en Suisse, en grande majorité en lien avec le tabagisme. Son traitement reste encore aujourd'hui très décevant. Il est avéré que le dépistage basé sur un programme de radiographie du thorax n'a pas d'incidence sur la mortalité.

Un espoir parait résider dans un programme de dépistage basé sur le CT-thoracique low dose. Cette technologie 4x plus sensible que la radiographie du thorax et engendrant 5x moins d'irradiation qu'un CT thoracique conventionnel permettrait une réduction de 25 à 30 % de la mortalité liée au cancer du poumon. Appliquée à des personnes âgées de plus de 50 ans, fumeuses ou anciennes fumeuses depuis moins de 10 ans, et ayant fumé plus de l'équivalent de un paquet de cigarettes par

jour pendant au moins 15 ans, cette technologie permet de prévenir un décès pour 320 personnes participant au dépistage.

Un chiffre à peine supérieur à ceux obtenus pour le cancer du sein (réaliser des mammographies de dépistage à 250 femmes pendant 20 ans pour prévenir un décès) ou le cancer colo-rectal (dépistage par coloscopie sur 20 ans de 170 personnes pour prévenir un décès). Concernant le cancer de la prostate, bien que non officiel, le dépistage assez systématique pratiqué par les médecins nécessite de suivre 500 hommes pour éviter un décès.

Le Conseil fédéral peut-il nous renseigner sur l'état des réflexions sur cette question aujourd'hui en Suisse et sur son appréciation concernant un tel programme de dépistage concernant l'un des principaux cancers qui touchent notre population.

Cosignataires: Crottaz, Gysi Barbara, Matter Michel, Pointet (4)

21.3309 ***n*** Mo. **Pult. Non au gaz acheminé par le gazoduc Nord Stream 2** (18.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de veiller à ce que la Suisse n'importe pas de gaz acheminé par le gazoduc Nord Stream 2.

Cosignataires: Arslan, Bendahan, Crottaz, Fischer Roland, Friedl Claudia, Giacometti, Gredig, Gugger, Gysi Barbara, Gysin Greta, Landolt, Locher Benguerel, Markwalder, Marra, Marti Min Li, Munz, Nordmann, Nussbaumer, Roth Pasquier, Schneider Schüttel, Siegenthaler, Stadler, Storni, Streiff, Trede, Walder, Widmer Céline, Wismer Priska (28)

21.3310 ***n*** Ip. **Andrey. Coupler l'e-ID avec la carte d'identité** (18.03.2021)

Le résultat de la votation du 7 mars 2021 sur un système d'identification électronique reconnu par l'Etat ne laisse pas de place au doute : l'e-ID doit être émise et gérée par l'Etat, utiliser le moins de données possible et fonctionner de manière décentralisée.

Le DFJP entend proposer une nouvelle version de la carte d'identité d'ici deux ans. Ce pourrait être l'occasion d'y intégrer une fonction " e-ID ". Les passeports et les cartes de séjour des étrangers sont d'ailleurs déjà équipés d'une puce contenant des données d'identification authentifiées. Dès lors, comme la plupart des processus et des techniques sont déjà disponibles, un tel projet pourrait être réalisé à un coût raisonnable.

En couplant l'e-ID avec la carte d'identité (et la carte de séjour des étrangers), il serait possible d'atteindre absolument toutes les personnes qui vivent en Suisse. Les détenteurs pourraient choisir d'avoir une carte d'identité avec ou sans puce active, et si celle-ci doit proposer la fonction e-ID et contenir des données biométriques lisibles par ordinateur.

1. Que pense le Conseil fédéral de faire de la carte d'identité un élément de la future solution d'e-ID reconnue par l'Etat ?

2. Le Conseil fédéral est-il aussi d'avis qu'une solution normalisée et interopérable (prendre en compte aussi le règlement eIDAS sur la signature et les moyens d'identification électroniques) permettrait d'utiliser l'e-ID pour se déplacer d'un pays à l'autre et pour signer de manière électronique ?

3. Le Conseil fédéral examine-t-il la possibilité d'utiliser les données d'identité lisibles par communication en champ proche des futures cartes d'identité pour pouvoir s'identifier de manière entièrement électronique à l'aide d'un téléphone ou d'un ordinateur ?

4. Pour résoudre le problème de l'obsolescence des cartes d'identité, que pense le Conseil fédéral de mettre au point un système de mise à jour des puces (logiciel), de remplacer automatiquement les cartes obsolètes ou d'ajouter de nouvelles fonctions par le biais d'applications auxiliaires ?

5. Le Conseil fédéral est-il aussi d'avis que ces applications pourraient être à code source ouvert et mises à disposition pour toutes les plateformes courantes (téléphone, ordinateur) en utilisant des normes et des interfaces ouvertes de sorte à créer un écosystème sans dépendances inutiles ?

Cosignataires: Mäder, Marti Min Li (2)

21.3311 ***n*** Ip. **de Quattro. Quels moyens pour assurer le développement durable d'ici 2030?** (18.03.2021)

Avec sa Stratégie pour le développement durable 2030, le Conseil fédéral montre comment il entend mettre en oeuvre les 17 objectifs et les cibles de l'Agenda 2030 pour le développement durable au cours des dix prochaines années. L'Agenda 2030 est un cadre de référence, adopté par tous les Etats membres de l'Organisation des Nations Unies qui se sont engagés à l'appliquer. La Suisse y a contribué activement et y a souscrit, il y a plus de cinq ans.

Dans son projet, le Conseil fédéral reconnaît l'importance d'une durabilité globale et promet d'accroître la cohérence des politiques sectorielles. Il admet le besoin d'agir. Mais il ne présente ni instruments ni processus. Le projet manque de nouveaux objectifs concrets et mesurables pour relever en neuf ans les défis de la crise écologique, économique et sociale. L'articulation avec les autres politiques publiques de la Confédération fait défaut.

Le Conseil fédéral ne prévoit pas non plus de ressources financières, nécessaires pour la mise en oeuvre transversale et la coordination du projet. La Stratégie ne semble dès lors pas à la hauteur des ambitions visées par l'Agenda 2030. Il sera difficile pour la Suisse de jouer un rôle moteur dans l'application de l'Agenda 2030, à l'intérieur du pays comme en matière de coopération internationale. Il n'est d'ailleurs pas prévu d'évaluer la Stratégie à mi-parcours.

La crise du coronavirus nous a pourtant démontré que notre pays doit mettre en place un modèle de développement plus durable, où qualité de vie et croissance sont conciliables.

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Quels sont les outils et les processus qui permettront d'assurer la cohérence avec les autres politiques publiques de la Confédération ?

2. Quelles sont les ressources mises à disposition pour coordonner l'ensemble et appliquer la Stratégie transversalement ?

3. Comment évaluer la réalisation des objectifs ?

4. Pourquoi ne pas prévoir un rapport intermédiaire à l'intention du Parlement ?

21.3312 ***n*** Ip. **Zuberbühler. Protection civile. Un potentiel inexploité?** (18.03.2021)

Le Conseil fédéral est prié d'expliquer pourquoi l'aptitude au service de protection civile n'est réévaluée que jusqu'au 50e jour de service militaire ou jusqu'à la fin de l'école de recrues, lorsque des militaires sont licenciés pour raisons médicales.

21.3313 ***n*** Ip. **Marti Min Li. Nouvelles formes d'habitats. Que fait le Conseil fédéral?** (18.03.2021)

Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, le domicile a pris une importance considérable car nous y passons tous bien plus de temps qu'auparavant. Des habitations d'un genre nouveau voient d'ailleurs le jour : des logements dans les halls, des appartements " clusters " ainsi que d'autres formes de logement communautaire. Ces habitations contribuent non seulement à la cohésion sociale, mais permettent également une utilisation économique des surfaces habitables.

Dans ce contexte, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Dans quelle mesure ces nouvelles formes d'habitats sont-elles répandues en Suisse ?

2. D'après le Conseil fédéral, que pourraient-elles apporter ?

3. Que fait-il pour les encourager ?

4. Sont-elles propices à l'autonomie et au soutien entre voisins ?

5. Est-ce que leur nombre augmente et qu'est-ce que cela signifie pour la résilience des sociétés urbaines en particulier ?

Cosignataires: Molina, Widmer Céline (2)

21.3314 ***n*** Ip. **Dobler. L'OFSP reconnaît-il pleinement le potentiel des nouvelles thérapies géniques?** (18.03.2021)

Dans sa réponse à mes questions no 21.7066 et 21.7067 de l'heure des questions intitulées " Sommes-nous prêts pour les nouvelles thérapies géniques qui arrivent sur le marché ? ", le Conseil fédéral déclare que l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) part du principe que, ces prochaines années, il n'y aura qu'un tout petit nombre de nouvelles demandes d'admission sur la liste des spécialités et que 3 à 5 nouvelles thérapies cellulaires T-RAC seront autorisées. Il affirme également que la réglementation en place permet en principe des solutions adéquates de remboursement et que l'OFSP a des échanges réguliers avec les acteurs concernés.

1. Selon l'OFSP, seul un tout petit nombre de thérapies géniques feront l'objet d'une demande d'admission ces prochaines années. Comment cette affirmation est-elle compatible avec le nombre de thérapies géniques qui se trouvent actuellement en phase clinique ?

2. Comment cette affirmation est-elle compatible avec les déclarations de représentants de l'Agence américaine des produits alimentaires et médicamenteux (FDA), selon lesquels jusqu'à 40 nouvelles thérapies génériques pourraient être autorisées ces 2 prochaines années ? Dans quelle mesure et dans quel délai la Suisse connaîtra-t-elle la même évolution ?

3. L'OFSP a-t-il des échanges étroits avec l'Institut suisse des produits thérapeutiques à ce sujet ?

4. L'OFSP assure-t-il une veille technologique ?

5. A combien de nouvelles thérapies géniques s'attend-il concrètement ces 5 prochaines années ? Et ces 10 prochaines années ?

6. En quoi consistent les échanges réguliers entre l'OFSP et les acteurs concernés évoqués par le Conseil fédéral ? De quels acteurs s'agit-il exactement et quelle forme prennent ces échanges ?

7. A combien le Conseil fédéral estime-t-il le pourcentage de nouvelles thérapies géniques que devront financer l'AI d'une part et l'assurance obligatoire des soins d'autre part ?

8. Quelles en seront, selon lui, les conséquences sur les coûts assumés par ces assurances ?

9. Des modèles de remboursement " fondés sur des valeurs " ou " à la performance " sont sur la table. Ils permettraient le remboursement d'une partie des coûts si les objectifs thérapeutiques ne sont pas atteints. Comment de tels modèles pourraient-ils être appliqués concrètement pour les thérapies géniques ? A quoi pourrait ressembler un tel système tarifaire ?

10. Certaines thérapies géniques particulièrement onéreuses consistent en un traitement administré une seule fois. Elles ont donc un coût très élevé qui se concentre sur une courte période. Or, les patients peuvent changer chaque année d'assurance-maladie. Faut-il prévoir un nouveau mode de financement sur plusieurs années ? Quel serait le rôle de la transformation numérique dans de tels systèmes ? Nos systèmes sont-ils prêts à relever ce défi ?

21.3315 ***n*** Mo. **Strupler. Associer davantage le Parlement aux travaux lors de futures pandémies** (18.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre à l'Assemblée fédérale un projet de modification de la loi sur les épidémies (et, si nécessaire, d'autres actes) visant à ce que les conditions soient réunies pour que le Parlement puisse, lors de futures pandémies, être consulté et associé de manière appropriée aux décisions lorsque des mesures doivent être prises pour maîtriser une pandémie durant une situation particulière ou extraordinaire.

Afin de garantir que le Conseil fédéral puisse au besoin agir rapidement, il pourra soumettre après coup à l'approbation de l'Assemblée fédérale les mesures qu'il doit ordonner sans délai. Il devra en revanche soumettre ses mesures au préalable au Parlement pour approbation, après avoir consulté les cantons, dans tous les cas où les délais le permettent et où cela n'entrave pas fortement la lutte contre la pandémie.

Il convient de créer des bases légales régissant l'organisation et le fonctionnement du Parlement dans les situations particulières et extraordinaires, afin qu'il puisse être associé aux décisions comme expliqué ci-avant.

21.3316 ***n*** Po. **Vincenz. Enquête sur la structure des salaires. Pour une amélioration de la communication** (18.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé, dans le souci d'améliorer la communication concernant l'enquête bisannuelle sur la structure des salaires, d'établir un modèle de rapport plus détaillé dont le contenu soit compréhensible pour la population afin que l'on puisse non seulement déterminer précisément les facteurs qui expliquent les inégalités salariales, mais aussi comprendre les raisons de la part inexplicable de ces inégalités.

Cosignataires: Gredig, Markwalder, Marti Min Li, Riniker, Sauter, Schneider-Schneiter, Studer, Suter, Trede (9)

21.3317 ***n*** Mo. **Wettstein. Lancer un programme d'impulsion pour relever le taux de sortie de l'aide sociale** (18.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer un programme d'impulsion visant à augmenter le taux de sortie de l'aide sociale et de le soumettre au Parlement. Le programme d'impulsion aura pour but d'inciter les autorités chargées de l'aide sociale à opter pour un système où les travailleurs sociaux doivent traiter moins de dossiers chacun, une étude ayant démontré qu'une réduc-

tion du nombre de dossiers par travailleur social augmente le taux de sortie de l'aide sociale.

Cosignataires: Brélaz, Brenzikofer, Clivaz Christophe, Eymann, Fluri, Gugger, Gysi Barbara, Meyer Mattea, Porchet, Wasserfallen Flavia, Weichelt-Picard, Widmer Céline, Wyss (13)

21.3318 *n* Ip. **Nantermod. Optimisation de l'approvisionnement en vaccins grâce à une collaboration public-privé. Éclairages du Conseil fédéral?** (18.03.2021)

La semaine dernière, la presse a rendu publique l'existence d'échanges entre la direction de la société Lonza Group SA et la Confédération, en avril 2020, concernant un éventuel investissement fédéral dans la production de vaccins. Depuis, des déclarations contradictoires ont été faites par les autorités. Une clarification s'impose. La vaccination étant le seul moyen de sortir rapidement de la crise, le Conseil fédéral est invité à répondre aux questions suivantes :

- Quelle était exactement l'offre faite par Lonza en avril 2020 ? Cette proposition a-t-elle fait l'objet d'une discussion au Conseil fédéral ?

- La raison du rejet de la coopération avec la Lonza était-elle bien le " manque de base légale ", comme l'a affirmé l'OFSP ? Si tel est le cas, pourquoi n'a-t-il pas été proposé la création de la base légale nécessaire ?

- Pour quels autres motifs le Conseil fédéral a-t-il renoncé à un investissement dans la production de vaccins ou des substances actives ?

- D'autres entreprises pharmaceutiques ont-elles soumis une offre similaire au Conseil fédéral ces douze derniers mois ?

- Le Conseil fédéral essaie-t-il, dans le cadre de sa stratégie d'approvisionnement, d'obtenir, à travers un PPP, une position de négociation avantageuse auprès des fabricants de vaccins dans l'optique d'obtenir une livraison privilégiée pour la Suisse ?

- Le Parlement modifie actuellement la loi COVID-19. La Confédération sera autorisée à " faire produire des vaccins ".

En parallèle, Swissmedic a délivré à Lonza, le 15 mars dernier, une autorisation d'exploitation supplémentaire pour la production de vaccins. Le Conseil fédéral envisage-t-il de faire usage de la nouvelle base légale ?

- Dans quels délais une telle collaboration public-privé pourrait-elle voir le jour ?

- Est-il correct que certains pays ont pu s'assurer une quantité importante de doses de vaccins en investissant directement dans leur production ?

- Les relations privilégiées avec Lonza et Moderna ne permettraient-elles pas de s'assurer une livraison plus rapide de vaccins ?

- Avec l'apparition de nouvelles mutations du coronavirus, certains vaccins pourraient devoir être modifiés. Nous pourrions être confrontés à des pénuries. Le Conseil fédéral envisagerait-t-il, dans ce cas, d'investir en PPP dans la production, afin de s'assurer une quantité suffisante de doses ?

21.3319 *n* Ip. **Widmer Céline. Permettre aux indépendants touchés par la crise du coronavirus de bénéficier des mesures relatives au marché du travail** (18.03.2021)

La situation des indépendants à faible revenu devient de plus en plus précaire depuis le début de la crise du coronavirus. Pourtant, nul ne songe à contester l'importance des indépendants pour l'économie de notre pays. Souvent actifs dans les domaines de l'hôtellerie-restauration, des transports par taxi, de l'éducation ou de la culture, ils voient l'exercice de leur activité entravé, voire totalement empêché par la pandémie.

Les indépendants n'ont pas droit au chômage. Près d'un quart d'entre eux ne sont pas assurés auprès d'une caisse de pension et ne peuvent pas se permettre d'effectuer des versements réguliers au troisième pilier, ce qui amplifie le risque de pauvreté au moment de la retraite.

L'art. 59d de la loi sur l'assurance chômage prévoit, dans certaines circonstances, la possibilité d'octroyer un soutien pour des mesures relatives au marché du travail à des personnes qui ne remplissent pas les conditions relatives à la période de cotisation et n'en sont pas libérées. Il serait judicieux, dans une perspective de prévention, que les indépendants puissent bénéficier de ces mesures, ce qui réduirait considérablement le nombre des personnes dépendant de l'aide sociale. Les entités qui proposent de telles mesures disposent des compétences nécessaires pour offrir un soutien ciblé aux indépendants (conseils, outils pour la recherche d'emploi, cours de formation continue, accompagnement personnalisé, etc.). A noter que des projets pilotes ont déjà été mis en place pour soutenir les indépendants en situation de détresse financière en raison du coronavirus.

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Comment évalue-t-il la situation des indépendants à faible revenu dans le cadre de la crise du coronavirus ?

2. Quelles mesures de soutien concrètes (outre celles qui sont prévues par la loi COVID-19) s'adressent à cette catégorie de travailleurs ?

3. Serait-il possible d'étendre aux indépendants les prestations de conseil proposées dans le cadre des mesures relatives au marché du travail pour une période de deux ans ?

4. Les critères régissant l'accès des indépendants à ces prestations pourraient-ils être fixés rapidement ?

5. Serait-il possible d'élargir pendant deux ans l'accès aux mesures proposées actuellement par le SEFRI (p. ex. viamia), de sorte qu'un plus grand nombre de personnes puisse en bénéficier ?

21.3320 *n* Ip. **Egger Kurt. Garanties d'origine européennes. Inondation du marché suisse** (18.03.2021)

A partir du 1er juin 2021, les garanties d'origine suisses ne pourront plus être négociées dans l'Espace économique européen (EEE). Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes :

1. A-t-il évalué les avantages et les inconvénients pour le marché suisse de l'électricité et, si oui, à quoi la situation se résume-t-elle ?

2. Quels risques voit-il si les garanties d'origine européennes ne sont plus reconnues sur le marché suisse en ce qui concerne l'accord-cadre et plus généralement les relations diplomatiques avec l'UE ?

3. Quelle pourrait être selon lui l'évolution des coûts des garanties d'origine suisses s'il n'y a plus de garanties d'origine européennes ?

4. Est-il réaliste de ne plus reconnaître les garanties d'origine européennes sur le marché suisse ? Quelles conditions seraient nécessaires et combien de temps faudrait-il pour procéder à une telle adaptation ?

Cosignataires: Clivaz Christophe, Klopfenstein Broggini, Masshardt, Munz, Schaffner, Suter, Wismer Priska (7)

21.3321 *n* Mo. **Molina. Reconnaissance par la Suisse du génocide et des crimes contre l'humanité dans la province chinoise du Xinjiang** (18.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de faire au plus vite une déclaration formelle et publique au nom de la Suisse dans laquelle les atrocités actuellement commises par le gouvernement chinois contre le peuple ouïgour et d'autres minorités dans la province du Xinjiang (Turkestan oriental) sont reconnues comme génocide et crimes contre l'humanité.

Cosignataires: Crottaz, Dandrès, Fehlmann Rielle, Fischer Roland, Friedl Claudia, Locher Benguerel, Munz, Seiler Graf (8)

21.3322 *n* Ip. **Burgherr. Loi fédérale sur les marchés publics. Mise en oeuvre dans les cantons** (18.03.2021)

Le Conseil fédéral l'a admis dans sa réponse du 26 août 2020 à l'interpellation 20.3652, il est conscient des graves conséquences économiques induites par la pandémie de COVID-19. Depuis, la situation s'est encore aggravée pour de nombreuses entreprises suisses. Il est donc primordial que les pouvoirs publics tiennent compte le plus possible de ces dernières dans leurs appels d'offres pour ainsi contribuer à les maintenir en vie et à créer des emplois et des places de formation.

C'est pourquoi il est indispensable que les critères d'adjudication " niveaux de prix " et " fiabilité du prix " nouvellement inscrits dans la loi fédérale sur les marchés publics (LMP) soient appliqués le plus rapidement possible.

Je prie dès lors le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. La nouvelle LMP est entrée en vigueur le 1er janvier 2021. Les travaux de mise en oeuvre du nouveau critère " niveaux de prix " ont-ils été achevés depuis et quelles sont les grandes lignes de cette mise en oeuvre ?

2. Le Conseil fédéral avait annoncé que des externes seront mandatés pour soutenir l'administration fédérale dans la mise en oeuvre technique du critère " niveaux de prix ". Ce mandat est-il clos ?

3. Pour ce qui est de la décision concernant une éventuelle adhésion à l'accord intercantonal sur les marchés publics, les cantons attendent impatiemment des informations sur la mise en oeuvre du critère " niveaux de prix " à l'échelon fédéral. Le Conseil fédéral en a-t-il conscience ?

4. Quand le Conseil fédéral prévoit-il de communiquer sa solution aux cantons ?

21.3323 *n* Mo. **Burgherr. Loi sur les épidémies. Limiter le pouvoir du Conseil fédéral** (18.03.2021)

Les art. 6 et 7 de la loi sur les épidémies sont modifiés de manière à ce que les mesures prises par le Conseil fédéral soient limitées à 21 jours au plus. Les compétences seront définies sur le modèle des art. 77, al. 3, 83, al. 2, et 85 de la loi sur l'armée. Les mesures de la Confédération seront coordonnées par un état-major de crise interdisciplinaire.

21.3324 *n* Ip. **Burgherr. Accord-cadre et accord sur la suppression des obstacles techniques au commerce** (18.03.2021)

Les chiffres les plus récents confirment la tendance à la baisse de la part des exportations vers l'UE. Sur les 312 milliards de francs d'exportations de la Suisse, la part des exportations vers l'UE ne représente plus qu'environ 40,6 %. Or ce pourcentage a longtemps été nettement supérieur à 50 %. Sur ces 126,8 milliards de francs vers l'UE, 71,9 ont un lien avec l'accord sur la suppression des obstacles techniques au commerce (accord de reconnaissance mutuelle, ARM). Ce chiffre suggère que sans cet accord, il faudrait s'attendre à plus de 70 milliards de francs d'exportations en moins, ce qui est peu réaliste. Sur ces quelque 70 milliards de francs, 38,1 concernent les médicaments, 10,5 les machines, 6,9 le diagnostic et 5,2 la technologie médicale. Ces chiffres servent souvent de base à la théorie selon laquelle on assisterait à une érosion des accords bilatéraux. Le Conseil fédéral est chargé de répondre aux questions suivantes :

- Comment pense-t-il que la part des exportations vers l'UE va évoluer au cours des dix prochaines années ?

- Quels sont les avantages de cette diversification des exportations pour la Suisse ?

- Quelle part des 71,9 milliards de francs d'exportations en lien avec l'ARM serait également possible et garantie sans l'ARM, par exemple grâce à l'accord de libre-échange de 1972 ou aux accords de l'OMC ?

- 1,7 % des exportations de la Suisse ayant un lien avec l'ARM concernent la technologie médicale, domaine soi-disant touché par l'absence d'accord-cadre. Quelle part de ces 1,7 % est effectivement touchée ? Quelle est par exemple la part des entreprises de technologie médicale qui font déjà certifier leurs produits dans l'UE et pour lesquelles rien ne changera ? Quelles sont les économies en cas de certification dans l'UE par rapport à une certification en Suisse ?

- Y a-t-il des signes en ce qui concerne les médicaments, les machines et le diagnostic selon lesquels des révisions du droit européen pourraient déclencher un débat similaire à celui qui touche la technologie médicale ? Dans l'affirmative, comment le Conseil fédéral et les branches concernées se préparent-ils afin que l'UE ne profite pas de cette situation pour exercer une pression politique sur la Suisse en vue de lui faire signer un rattachement institutionnel à l'UE ?

21.3325 *n* Ip. **Burgherr. Accord en matière de santé publique et accord-cadre** (18.03.2021)

Dans sa réponse à la question 18.1079, intitulée " Domaine de la santé. Chantage de la part de l'UE ? ", le Conseil fédéral souligne que l'accord qu'il prévoit de conclure dans le domaine de la santé publique est un accord de coopération et non pas un accord d'accès au marché. D'après Michael Matthiessen, ancien ambassadeur de l'UE, il s'agit, pour l'UE, de faire en sorte non seulement que l'accord se réfère au droit européen, comme le Conseil fédéral l'a écrit dans sa réponse à la question susmentionnée, mais aussi qu'il porte sur l'accès au marché proprement dit. De toute évidence, les opinions en la matière divergent. Face à cette situation, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

- Qui disposera de la souveraineté d'interprétation pour déterminer si l'accord est un accord d'accès au marché ou non ?

- Quels sont les thèmes qui, dans le projet d'accord en matière de santé publique le plus récent, se réfèrent au droit européen ?

- Quels sont les domaines de l'accord et les thèmes connexes qui concernent l'accès au marché d'après l'UE et d'après le Conseil fédéral en fonction de ses anticipations à propos de ce que pourrait en penser l'UE ?

- Dans quelle mesure est-il vraisemblable que l'accord soit soumis aux mécanismes institutionnels de l'accord-cadre si l'on subordonne d'ores et déjà sa conclusion à celle d'un accord institutionnel ?

- En cas de soumission de cet accord à l'accord-cadre, en cas de reprise dynamique de la législation relative à la santé publique et en cas de soumission de facto à la Cour de justice de l'UE (CJUE), quelles pourraient être les conséquences pour le système de la santé publique en Suisse, en particulier pour les cantons et pour la législation sur l'assurance-maladie ?

21.3326 ***n*** Ip. **Riniker. Technologies de l'hydrogène. Approche hésitante de la Confédération** (18.03.2021)

De l'avis de nombreux experts, l'hydrogène est la clé d'une mise en réseau intelligente des secteurs de l'électricité, de la chaleur et des transports. Nous avons assisté ces dernières années à des développements considérables dans les technologies de l'hydrogène, qui peuvent contribuer de manière significative à la décarbonisation de la mobilité, de l'industrie, du chauffage et de la production d'énergie. Malheureusement, ces technologies et leur potentiel pour la Suisse ne semblent pas être une priorité du Conseil fédéral et de l'administration.

Je prie dès lors le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Pourquoi considère-t-il les technologies de l'hydrogène comme des technologies marginales ou de niche ?

2. A-t-il l'intention, au cours des trois prochaines années, d'adopter une feuille de route pour les technologies de l'hydrogène, analogue à la feuille de route Electromobilité 2022 du DETEC ?

3. Sur quels éléments se fonde l'hypothèse selon laquelle l'hydrogène ne jouera de rôle que dans le trafic lourd (cf. Perspectives énergétiques 2050+) ?

4. Que fait le Conseil fédéral pour que la Suisse ne se laisse pas distancer sur la scène internationale ?

5. Que fait-il pour promouvoir les technologies de l'hydrogène et exploiter pleinement leur potentiel ?

Cosignataires: Chevalley, Fiala, Rösti (3)

21.3327 ***n*** Ip. **Birrer-Heimo. Émissions d'ammoniac et de phosphore beaucoup trop élevées dans le canton de Lucerne. Que fait la Confédération?** (18.03.2021)

Dans sa réponse à ma question 20.6011, le Conseil fédéral dit avoir approuvé une station expérimentale d'Agroscope à Sursee. Celle-ci devrait permettre de résoudre les problèmes des flux des substances dans le contexte des exploitations agricoles, dans l'une des régions les plus touchées par ce problème. Entre-temps, Agroscope a également conclu un accord avec le canton de Lucerne, l'Union lucernoise des paysans, les producteurs de lait de Suisse centrale, Suisseporcs et Agridea. Le projet prévu par cet accord durera huit ans et son montant s'élève à plus de 10 millions de francs.

Dans ce contexte, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Les valeurs limites légales pour l'ammoniac et le phosphore dans la région pourront-elles être respectées une fois le projet terminé ? Si non, dans quelle mesure le projet est-il censé apporter des améliorations ?

2. S'il est prévisible que les valeurs limites légales ne pourront pas être atteintes d'ici 8 ans, pourquoi la Confédération ne prend-elle pas d'ores et déjà des mesures pour réduire la forte densité d'animaux de rente dans le canton de Lucerne, comme le Conseil fédéral l'a annoncé dans sa réponse à la question 20.5971 ?

3. Les représentants des producteurs de lait et de viande au Conseil national et au Conseil des Etats ont soutenu la suspension de la PA22+. Comment le Conseil fédéral veille-t-il à ce que les groupes d'intérêts de la région de Lucerne susmentionnés s'engagent également en faveur d'une recherche indépendante et d'une réduction rapide des émissions en question ?

4. Un projet de recherche national portant non seulement sur l'agriculture mais aussi sur l'environnement et les finances est en l'occurrence financé principalement par la Confédération. A-t-on impliqué dès lors des représentants de la Confédération et des cantons, en particulier dans les domaines de l'environnement et des finances ? Si non, pourquoi ?

5. Si un accord permet à divers représentants de l'agriculture de participer au projet, les associations environnementales, de consommateurs et les autres groupes concernés seront-ils également impliqués ? Si oui, à partir de quand ? Si non, pourquoi ?

6. L'Office fédéral de l'agriculture et l'Office fédéral de l'environnement ont-ils un devoir de surveillance sur le Département de la construction, de l'environnement et de l'économie du canton de Lucerne ? Si oui, de quelle manière ont-ils exercé cette surveillance jusqu'à présent et comment le feront-ils à l'avenir ?

21.3328 ***n*** Po. **Suter. Essais de médicaments sur des personnes en Suisse. Examen historique complet** (18.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de faire réaliser, en collaboration avec les cantons, une étude historique indépendante complète de la recherche clinique sur les médicaments en psychiatrie et autres spécialités médicales et dans des institutions d'éducation spécialisée et de pédagogie sociale au XXe siècle, puis d'en faire rapport au Parlement. Outre les résultats de l'examen historique (rôle des autorités et de l'industrie pharmaceutique en particulier), le rapport présentera les possibilités pour soutenir et indemniser les victimes d'essais de médicaments.

Cosignataires: Estermann, Fehlmann Rielle, Feri Yvonne, Flach, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Hess Lorenz, Humbel, Locher Benguerel, Lohr, Mäder, Maillard, Masshardt, Mettler, Meyer Mattea, Moret Isabelle, Munz, Pfister Gerhard, Porchet, Prelicz-Huber, Roth Franziska, Seiler Graf, Studer, Vincenz, Wasserfallen Flavia, Weichelt-Picard (26)

21.3329 ***n*** Po. **Brenzikofer. Pour des incitations financières destinées à harmoniser les structures tarifaires des transports publics** (18.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner et de consigner dans un rapport dans quelle mesure on pourrait accélérer l'harmonisation des structures tarifaires des transports publics au moyen non seulement de crédits d'engagement et d'autres incitations financières, mais aussi de prescriptions se fondant sur l'art. 55a de l'ordonnance sur le transport de voyageurs.

Cosignataires: Graf-Litscher, Pasquier, Pult, Romano, Schaffner, Schlatter, Töngi, Wettstein (8)

21.3330 *n* Ip. **Ryser. Demandes d'indemnisation de l'étranger en cas d'accident nucléaire majeur en Suisse**
(18.03.2021)

A la question 21.7168 (" Dix ans après Fukushima, où en est la Suisse de sa sortie du nucléaire ? Demandes d'indemnisation de l'étranger "), le Conseil fédéral a répondu que les estimations divergent beaucoup quant aux coûts des dommages causés par une catastrophe nucléaire. Il ne dit toutefois rien sur l'indemnisation que nos pays voisins pourraient demander en pareil cas.

Je le prie dès lors de répondre aux questions suivantes :

1. A quelles demandes d'indemnisation de la part de l'Allemagne, de la France et de l'Autriche la Confédération s'attend-elle si un accident nucléaire majeur se produisait dans une centrale suisse ?

2. Si aucune estimation n'a encore été faite à ce sujet, le Conseil fédéral prévoit-il d'en tenir compte dans ses réflexions futures sur les coûts de la technologie nucléaire ?

3. Envisage-t-il de son côté de demander une indemnisation si un accident nucléaire se produisant dans un pays voisin avait des conséquences financières importantes pour la Suisse ? En France par exemple, la durée de vie des réacteurs de 900 MW, les plus anciens du parc, a été prolongée au-delà de 40 ans, même si les rééquipements exigés à cette fin par l'autorité de surveillance ne pourront être effectués qu'avec retard.

Cosignataires: Egger Kurt, Grossen Jürg, Kälin, Masshardt, Rytz Regula (5)

21.3331 *n* Ip. **Klopfenstein Broggini. Évaluation des objectifs mondiaux en matière de biodiversité pour 2020**
(18.03.2021)

Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Que pense-t-il de l'évaluation des experts selon laquelle la Suisse n'a atteint à ce jour que 13 des 60 objectifs mondiaux en matière de biodiversité, alors qu'aucun progrès, n'a été réalisé pour atteindre 35 objectifs ?

2. Quelles sont les raisons pour lesquelles elle doit également conclure que la plupart des objectifs d'Aichi n'ont pas été atteints ?

3. Pour quelles raisons n'évalue-t-elle pas - malgré les conclusions des points 1 et 2 - l'efficacité des mesures visant à atteindre les objectifs d'Aichi ?

4. Sur la base de quelles expertises a-t-elle conclu dans sa réponse à mon interpellation 20.4496 que les mesures mentionnées sont précisément celles qui sont les plus importantes et les plus urgentes pour la biodiversité de la Suisse ?

5. Comment compte-t-elle formuler des propositions fondamentales pour atteindre les objectifs restants si elle ne dispose pas d'une évaluation solide comme base pour le faire ?

Mon interpellation 20.4496 demandait au Conseil fédéral le délai de publication de son évaluation sur la réalisation des objectifs d'Aichi, la Suisse s'étant engagée à les atteindre d'ici fin 2020. Dans sa réponse, le Conseil fédéral renvoie au site web de la Convention sur la biodiversité, où un rapport en anglais est disponible. On y voit l'état des lieux au 31 octobre 2017, plus de trois ans se sont écoulés depuis. Il est important pour la Suisse de disposer d'un rapport de performance actualisé, publié dans les langues nationales, afin de tirer les enseignements nécessaires pour ses mesures de conservation de la biodiversité et de convaincre les parties intéressées et les personnes concernées de mettre rapidement en oeuvre les mesures nécessaires.

Dans sa réponse, le Conseil fédéral n'a pas expliqué pourquoi il souhaitait renoncer à l'examen des performances nécessaire. Il a également répondu de manière générale que la plupart des objectifs d'Aichi ne seront pas atteints et évoque ensuite ses projets visant à inscrire dans la loi 17 % du territoire national comme zones de conservation de la biodiversité, à renforcer la protection des espèces dans les zones urbaines, à restaurer les biotopes d'importance nationale et à mieux protéger les habitats de la faune sauvage, sans expliquer comment il y parviendra.

Cosignataires: Clivaz Christophe, Egger Kurt, Girod, Munz, Schneider Schüttel (5)

21.3332 *n* Mo. **Groupe des Verts. Moratoire sur la construction de nouvelles routes nationales jusqu'en 2030**
(18.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé d'édicter un moratoire sur la construction de nouvelles routes nationales, valable jusqu'en 2030.

Porte-parole: Trede

21.3333 *n* Ip. **Trede. Offensive en faveur des femmes dans le sport** (18.03.2021)

Les femmes sont encore sous-représentées dans le monde sportif. Non pas en ce qui concerne le nombre de médailles, de succès ou de spectatrices, mais par rapport à leur représentation dans les institutions sportives, dans les médias, dans le financement, les sciences et les technologies du sport, ainsi que parmi les entraîneurs.

La Conseillère fédérale Viola Amherd a annoncé qu'elle allait mener une offensive en faveur des femmes dans l'armée. Les femmes ne doivent pas non plus être négligées dans le monde du sport. Nous manquons toujours d'entraîneuses, de gestionnaires et, par conséquent, de modèles féminins. Les filles sont toujours moins encouragées que les garçons. Le problème est structurel. Alors que les femmes représentent 50 % des sportifs amateurs en Suisse et 42 % des athlètes suisses ayant participé aux Jeux olympiques d'hiver de 2018, elles n'occupent aucun siège au comité de direction de Swiss Olympic et ne forment que 16 % du personnel suisse ayant participé à l'organisation des Jeux olympiques en question. Tandis que 36 % des membres actifs des clubs sportifs suisses sont des femmes, la proportion de femmes qui président des fédérations n'est que de 8 %. Il est grand temps d'instaurer l'égalité des chances et la parité dans le monde sportif. Aucun changement ne se produira aussi longtemps que seul des hommes siègeront dans les instances supérieures et décideront de l'attribution des fonds.

Face à cette situation, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Est-il prêt à s'assurer que la recherche, les études, etc. sont menées en s'appuyant sur suffisamment de sujets de sexe féminin ?

2. Est-il prêt à soutenir une offensive en faveur des femmes dans le sport, y compris sur le plan financier ?

3. Est-il prêt à soutenir la promotion d'entraîneuses dans toutes les disciplines sportives ?

4. Est-il prêt à demander à Swiss Olympic et aux fédérations sportives qui lui sont associées de s'engager à embaucher davantage de femmes dans les positions de cadre et dans les positions dirigeantes et à former suffisamment femmes pour

occuper ces postes ? Est-il prêt à fixer des objectifs à Swiss Olympic, notamment en ce qui concerne la répartition des subventions ?

5. Est-il prêt à offrir un encouragement financier aux fédérations sportives afin qu'elles mettent en oeuvre des campagnes de sensibilisation et de formation (si nécessaire en faisant appel à des spécialistes) ?

6. Est-il prêt à établir chaque année des rapports publics sur la proportion homme-femme dans le personnel des fédérations sportives ?

21.3334 ***n*** Ip. **Moret Isabelle. Ouvertures des terrasses des restaurants** (18.03.2021)

Parmi les différentes mesures de réouvertures envisagées, le Conseil fédéral envisage d'autoriser uniquement l'ouverture des terrasses des restaurants et non les espaces intérieurs des restaurants. Il a également été annoncé que dans ce cas, le soutien économique à la restauration sera maintenu. Partant, je pose les questions suivantes :

- comment concrètement les indemnisations pour les restaurateurs dans la loi COVID-19 seront-elles adaptées ?

- comment le Conseil fédéral compte-il gérer l'inégalité de traitement entre les restaurants dont la situation géographique péjore les possibilités d'exploiter la terrasse, par exemple à cause de l'altitude ?

21.3335 ***n*** Ip. **Widmer Céline. Les nouvelles règles applicables aux réserves de la BNS pourraient remettre en cause la distribution** (18.03.2021)

La BNS affecte une part de ses bénéfices à la provision pour réserves monétaires et l'autre part, à sa réserve pour distributions futures. Les montants distribués à la Confédération et aux cantons sont tirés de cette dernière réserve ; ils ne peuvent en aucun cas provenir des réserves monétaires.

Depuis 2016, le montant de l'attribution à la provision pour réserves monétaires n'est plus fondé sur l'évolution de l'économie, mais est augmenté annuellement de 8 %. Dans un communiqué publié le 1er mars, la BNS indique que le taux de l'attribution minimale doit être relevé à 10 % à partir de 2020. Après l'affectation des bénéfices de 21 milliards de francs engrangés en 2020, le montant des réserves monétaires s'élève à 87 milliards de francs et celui de la réserve pour distributions futures, à 91 milliards de francs.

Personne ne conteste le fait que la BNS a besoin d'une provision pour ses réserves monétaires. Mais depuis l'adoption d'une nouvelle règle en 2016, le montant de l'attribution à cette provision augmente automatiquement, indépendamment de l'évolution de l'économie, ce qui entraîne une diminution de la part des bénéfices affectée à la réserve pour distributions futures et, partant, des montants susceptibles d'être distribués à la Confédération et aux cantons. Si la BNS constitue des provisions trop élevées pour ses réserves monétaires, elle n'aura, à terme, plus rien à distribuer à la Confédération et aux cantons.

Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Que pense-t-il d'une augmentation annuelle de 10 % des réserves monétaires ?

2. D'après lui, quelles conséquences la décision prise par la BNS de relever chaque année de 10 % la provision pour réserves monétaires aura-t-elle sur la réserve pour distributions futures ?

3. Le Conseil fédéral partage-t-il l'avis selon lequel la règle actuelle concernant l'attribution à la provision pour réserves monétaires risque de remettre en cause la distribution d'une part des bénéfices à la Confédération et aux cantons à moyen terme ?

4. Que fait-il pour que la BNS ne mette pas en péril la distribution d'une part de ses bénéfices à la Confédération et aux cantons en relevant à un niveau trop élevé le montant de l'attribution à la provision pour réserves monétaires ?

5. Pourquoi la BNS a-t-elle besoin de fonds propres aussi élevés ?

6. Aux termes de l'art. 30 LBN, la Banque nationale doit se fonder sur l'évolution de l'économie suisse pour constituer ses provisions. Les règles d'attribution plus strictes depuis 2016 et 2021 ne sont-elles pas contraires à la loi ?

Cosignataires: Andrey, Feller, Marti Samira, Schneider Schüttel, Siegenthaler, Wettstein (6)

21.3336 ***n*** Ip. **Widmer Céline. Mise en oeuvre des nouvelles recommandations du NGFS par la BNS et la FINMA** (18.03.2021)

Depuis avril 2019, la BNS et la FINMA sont membres du Réseau des banques centrales et superviseurs pour le verdissement du système financier (NGFS), lequel réunit des banques centrales et des autorités de surveillance du monde entier et s'engage en faveur d'un système financier durable.

En mai et juin 2020, le NGFS a publié deux guides qui ont suscité un grand intérêt et qui contiennent des recommandations destinées aux banques centrales et aux autorités de surveillance. Le guide paru en mai (" Guide for Supervisors - Integrating climate-related and environmental risks into prudential supervision ") comprend cinq recommandations concernant l'intégration des risques liés au climat et à l'environnement dans les travaux des banques centrales et des autorités de surveillance. Le guide paru en juin (" Guide to climate scenario analysis for central banks and supervisors ") fournit à ces mêmes organes des conseils pratiques sur le recours à des scénarios permettant d'évaluer les risques climatiques pour l'économie et le système financier. Contrairement à de nombreux autres membres du NGFS, la BNS et la FINMA n'ont pas publié à ce jour de document sur la manière dont elles comptent mettre en oeuvre les recommandations du réseau.

En lien avec la publication des deux guides précités et en l'absence de tout élément indiquant que la BNS et la FINMA ont élaboré des documents sur la question, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Sous quelle forme et d'ici à quelle date la BNS et la FINMA comptent-elles mettre en oeuvre les recommandations du NGFS contenues dans ces récents guides ?

2. Le Conseil fédéral est-il prêt à inviter la BNS et la FINMA à prendre part de manière plus active aux travaux du NGFS ?

3. La BNS et la FINMA ont-elles l'intention d'élaborer leurs propres rapports et de mener leurs propres analyses sur les risques par exemple que le changement climatique et l'appauvrissement de la biodiversité représentent pour la stabilité du système financier ?

Cosignataires: Andrey, Friedl Claudia, Locher Benguerel, Munz, Schneider Schüttel, Wettstein (6)

21.3337 ***n*** Ip. **Friedl Claudia. Mettre en oeuvre intégralement l'Agenda 2030!** (18.03.2021)

Le Conseil fédéral a élaboré la Stratégie de développement durable 2030 afin de mettre en oeuvre l'Agenda 2030 en Suisse. L'Agenda 2030, qui est l'un des accords internationaux les plus importants conclus au cours de la décennie passée, est également très pertinent pour la décennie qui vient de commencer afin de promouvoir le développement durable de la Suisse et l'engagement de notre pays en faveur du développement durable dans le monde. Il a pour ambition de transformer l'activité humaine dans tous les secteurs de manière à ce que le monde soit durable en 2030.

Le projet élaboré réaffirme la volonté du Conseil fédéral de mettre en oeuvre intégralement l'Agenda 2030 et ses 17 objectifs de développement durable. Malheureusement, il n'est guère à la hauteur de cette ambition car seuls quelques-uns des sous-objectifs y sont inclus, certains d'entre eux étant même considérablement édulcorés. De plus, les objectifs suivants n'y trouvent aucune correspondance, alors que la nécessité d'agir est avérée : objectif 9 (Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation), objectif 14 (Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable), objectif 16 (Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable), objectif 17 (Renforcer les moyens de mettre en oeuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser).

La stratégie sera appliquée dorénavant sur une période de 10 ans, soit la même durée que l'Agenda 2030. Or la crise du coronavirus nous a démontré de façon spectaculaire que les défis et les certitudes d'aujourd'hui ne seront peut-être plus les mêmes demain. Nous devons partir du principe que les priorités formulées aujourd'hui pour 10 ans devront être ajustées au cours des prochaines années, même en l'absence d'événements aussi dramatiques.

Je prie dès lors le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Comment entend-il mettre en oeuvre l'Agenda 2030 dans son intégralité si 4 des 17 objectifs ne sont pas repris et que d'autres ont été considérablement édulcorés ?

2. Par quels mécanismes compte-t-il ajuster sa stratégie aux nouveaux développements et aux nouveaux défis qui nous attendent ?

3. Par quels mécanismes compte-t-il associer à ces travaux les différents acteurs de la société civile ainsi que des milieux scientifiques et économiques ?

Cosignataires: Badertscher, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Wyss (4)

21.3338 ***n*** Ip. **Pasquier. Etude d'Agroscope sur les produits phytosanitaires à haut risques pour l'environnement. Quels pyréthrinoïdes sont concernés** (18.03.2021)

Le Conseil fédéral a répondu à ma question 20.6057 sur l'état de l'examen des procédures de réexamen des pyréthrinoïdes qu'il ne peut donner ni une date précise sur la fin de la procédure, ni sur les résultats, considérant la nécessité de mener des auditions.

En réponse à ma question 20.6058, il a en outre déclaré : " L'étude EAWAG confirme que les concentrations de pesticides dans de nombreux ruisseaux et rivières de taille moyenne sont trop élevées et dépassent les valeurs limites. Dans les cours d'eau touchés, les espèces animales et végétales sensibles sont exposées à un risque trop élevé. "

Je demande dès lors au Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Dans l'étude Agroscope sur les substances actives dans les produits phytosanitaires (PPh) à haut risque pour les abeilles et les organismes aquatiques, quels pyréthrinoïdes ont été pris en compte ? Quels sont leurs potentiels de risque comparativement à la substance active présentant le risque le plus faible ?

2. Que signifient exactement ces scores de risque ? Quelles sont les différences et comment peuvent-elles être expliquées ?

3. Les informations qu'Agroscope a utilisées pour déterminer les potentiels de risque sont-elles nouvelles ou proviennent-elles des documents fournis lors de la procédure d'autorisation ?

4. Considérant que l'examen des pyréthrinoïdes prendra encore du temps et que des auditions doivent être menées alors que ces substances violent de manière flagrante les critères légaux de protection des animaux aquatiques et des arthropodes utiles (abeilles sauvages, syrphes, papillons, coléoptères, fourmis, etc.), pourquoi le Conseil fédéral n'a-t-il pas interdit immédiate de vente et d'utilisation des pyréthrinoïdes de synthèse ?

5. Quels ajustements sont nécessaires pour garantir qu'à l'avenir, une interdiction immédiate de la vente et de l'utilisation des pesticides puisse être imposée pour de tels cas et pour ces substances ?

6. Le Conseil fédéral prévoit-il d'adapter la procédure d'autorisation afin que les substances si toxiques ne puissent plus du tout être autorisées ? Si oui, comment ?

Cosignataires: Brenzikofer, Fivaz Fabien, Prelicz-Huber, Schlatter, Walder (5)

21.3339 ***n*** Ip. **Gutjahr. Quels sont les projets et les moyens de promotion en faveur de la construction en bois et de l'association Lignum?** (18.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de répondre aux questions suivantes :

1. Outre le plan d'action bois, y a-t-il d'autres projets ou mesures pour soutenir la construction en bois en Suisse ?

2. Quels moyens viennent alimenter chaque année la construction en bois par le biais de ces différentes mesures ?

3. Quelle part de ces moyens est allouée aux projets de l'association faîtière Lignum ?

4. Comment l'utilisation unilatérale des moyens en faveur de la construction en bois se concilie-t-elle avec la retenue suisse en matière de politique industrielle ?

5. Le Conseil fédéral prévoit-il des programmes similaires pour encourager l'économie circulaire (fermeture des cycles de matières et d'énergie par d'autres matériaux de construction, encouragement des investissements visant l'efficacité énergétique ou concours de projets novateurs destinés à utiliser d'autres matériaux de construction) ? Dans la négative, pourquoi pas ?

6. Le Conseil fédéral peut-il expliquer s'il évalue, du point de vue écologique, les constructions d'après leur fonction ou d'après le matériau de construction utilisé ?

Cosignataires: Herzog Verena, Imark, Keller Peter, Pfister Gerhard, Regazzi, Rüegger, Schneider-Schneiter, Strupler, Wasserfallen Christian (9)

21.3340 ***n*** Ip. **Moser. Médecine pédiatrique. Garantir des capacités suffisantes** (18.03.2021)

Le Parlement a modifié les dispositions de la LAMal régissant l'admission des fournisseurs de prestations (18.047). Nul ne conteste l'objectif de la révision, à savoir limiter le nombre de nouveaux fournisseurs de prestations et, partant, prévenir un accroissement du volume des prestations stimulé par une offre excédentaire.

Cependant, de nombreux médecins de famille et de nombreux pédiatres arriveront à l'âge de la retraite à la même période. Compte tenu des conditions d'admission particulières auxquelles les médecins sont soumis, il sera quasiment impossible pour les cabinets et les réseaux de soins ambulatoires de trouver des successeurs. Pour les médecins étrangers expérimentés, l'exigence d'une activité hospitalière de trois ans dans un établissement suisse de formation postgrade représente ainsi un obstacle majeur. Par ailleurs, le nombre de places de formation dans les établissements suisses reconnus de formation postgrade est limité, de sorte qu'une pénurie est prévisible dans certaines spécialités.

Je prie dès lors le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Comment tient-on compte du changement de génération qui se profile, notamment pour les médecins de famille et les pédiatres, au moment de fixer les nombres maximaux de médecins admis à pratiquer ?

2. Limiter le nombre maximal de médecins admis à pratiquer est-il susceptible d'aggraver le manque de capacités et d'empêcher une mixité générationnelle en cas de vague de départs à la retraite s'il n'y a pas assez de places dans les établissements reconnus de formation postgrade ?

3. Comment les cantons et la Confédération peuvent-ils garantir en cas de demande excédentaire que suffisamment de médecins de telle ou telle spécialité puissent être recrutés à l'étranger ?

4. Le Conseil fédéral peut-il envisager que des cabinets qui sont autorisés à procéder à des rotations de formation puissent former des médecins spécialistes étrangers pendant 3 ans pour pallier le manque de capacités des centres de formation ?

5. Peut-il envisager des exceptions en cas de manques de capacités ? Est-il disposé à soumettre une telle proposition au Parlement ?

Cosignataires: Fischer Roland, Gredig, Grossen Jürg, Humbel, Mäder, Nussbaumer (6)

21.3341 ***n*** Mo. **Reimann Lukas. Démocratique et efficace, la séparation des pouvoirs ne doit pas être détournée par le droit souple** (18.03.2021)

Le droit souple doit être soumis au Parlement et être sujet au référendum

21.3342 ***n*** Mo. **Reimann Lukas. Loi sur les épidémies. Préciser les compétences temporelles, géographiques et personnelles et mieux associer les cantons** (18.03.2021)

L'art. 7 de la loi sur les épidémies est précisé comme suit : Si une situation extraordinaire l'exige, le Conseil fédéral peut ordonner les mesures nécessaires pour tout ou partie du pays " pendant un mois " (nouveau). Si des mesures de plus longue durée sont nécessaires, elles sont édictées avec le concours et l'approbation des directeurs cantonaux de la santé et de l'Assemblée fédérale.

21.3343 ***n*** Ip. **Seiler Graf. Effectifs de l'armée 2020. Un recensement trompeur** (18.03.2021)

1. Est-il vrai que l'effectif réglementaire s'applique en cas d'engagement (service actif et service d'appui) et que l'effectif réel comprend tous les miliaires, avec ou sans les services d'instruction obligatoires (voir le message 14.069 relatif à la modification des bases légales concernant le DEVA, p. 6709 ss) ?

2. Le recensement de l'armée 2020 se réfère, au chap. 3.4, à une " conception du DEVA " qui fixe à 2100 le nombre maximal de sorties de l'armée. Où trouve-t-on cette fameuse conception du DEVA ? Qui a été consulté lors de son établissement ? Qui l'a approuvée ?

3. D'après le recensement 2020, l'effectif réel a augmenté d'environ 3000 personnes pour s'établir à 143 372 militaires, dépassant ainsi le maximum légal. Que fait le Conseil fédéral pour assurer le respect de l'art. 1, al. 1, de l'organisation de l'armée (OOrgA) ?

4. Sur quoi reposent les prévisions faites dans le recensement 2020 (voir fig. 2.2 et 3.5) ? Tiennent-elles compte de l'assouplissement concernant le début de l'ER, de l'évolution démographique, de l'objectif d'avoir 10 % de femmes dans l'armée d'ici à 2030 et des naturalisations ?

5. En cas d'engagement, est-il possible de convoquer a) les militaires en services long, b) les personnes qui auront achevé l'ER en milieu d'année et c) les militaires pendant la dernière année où ils sont astreints au service obligatoire ? Ne faudrait-il pas compter ces groupes dans l'effectif réglementaire ? Combien de personnes sont concernées ?

6. Dans le recensement 2020, il manque, dans les fig. 3.1 et .3.2, des informations qui figuraient dans le recensement 2019. Le Conseil fédéral fera-il en sorte que le recensement 2021 de l'armée soit plus compréhensible ?

Cosignataires: Fridez, Graf-Litscher, Marti Min Li, Roth Franziska (4)

21.3344 ***n*** Mo. **Widmer Céline. Pour une place financière propre. Élaboration de critères ESG suisses** (18.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer des critères environnementaux, sociaux et relatifs à la gouvernance (critères ESG) qui soient contraignants et applicables dans tout le pays ; il pourra, le cas échéant, reprendre des critères existants et les développer. Ces critères devront être compatibles avec les impératifs de la durabilité tant sociale qu'écologique : les compensations réciproques seront interdites. Afin que la place financière suisse prenne une place de premier plan à l'échelle mondiale, ces critères devront être plus ambitieux que les critères nationaux et internationaux comparables au sein de l'espace européen.

Cosignataires: Andrey, Crottaz, Fehlmann Rielle, Friedl Claudia, Funiciello, Locher Benguerel, Marti Samira, Munz, Pult, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Trede, Wettstein (13)

21.3345 ***n*** Ip. **Schneider Schüttel. Planification adaptée des zones protégées** (18.03.2021)

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Comment entend-il remplir les exigences techniques du réseau Emeraude s'il se contente de laisser les cantons examiner quelles aires existantes ou nouvelles aires dédiées à la protection des animaux et des végétaux peuvent contribuer au réseau Emeraude ?

2. Comment compte-t-il s'assurer que les cantons appliquent les critères précis du réseau Emeraude ?

3. Quelles bases met-il à la disposition des cantons ? Suffisent-elles pour répondre aux exigences prévues ?

4. Le Conseil fédéral est-il conscient que, d'après une évaluation neutre effectuée par le Conseil de l'Europe, la Suisse dispose d'une étendue suffisante de zones protégées uniquement pour 1,4 % des espèces et habitats mentionnés dans le programme Emeraude, alors que ce chiffre s'élève à 68,7 % pour l'Arménie et à 40,1 % pour l'Ukraine ? Que compte-t-il faire pour améliorer la situation ?

5. Quand la Confédération prévoit-elle de mener la prochaine réunion sur les zones biogéographiques de la Convention de Berne ?

Cosignataires: Andrey, Clivaz Christophe, Dandrès, Friedl Claudia, Klopfenstein Broggini, Locher Benguerel, Munz, Seiler Graf, Widmer Céline (9)

21.3346 *n* Ip. **Heer. Scandales à l'UNRWA** (18.03.2021)

On a trouvé à maintes reprises dans les locaux de l'UNRWA, qui est soutenue par la Suisse à hauteur de 20 millions de francs, du matériel didactique à caractère antisémite et haineux bien que cette agence de l'ONU ait assuré plusieurs fois dans le passé qu'elle allait régler le problème. Dans sa réponse à une intervention parlementaire déposée en avril 2016, le Conseil fédéral écrivait ceci : " La Suisse ne soutient en aucune manière des organisations incitant à la haine, à la violence, au racisme ou à l'antisémitisme. " Or l'UNRWA est une organisation qui incite à la haine, à la violence, au racisme et à l'antisémitisme. Face à cette situation, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. L'Institute for Monitoring Peace and Cultural Tolerance in School Education a publié un rapport récemment. On peut y lire que l'UNRWA a créé pour les élèves palestiniens des fiches de travail et du matériel didactique qui attisent la haine contre les Juifs et Israël, tout en faisant l'apologie du terrorisme. Le Conseil fédéral a-t-il connaissance de ce rapport, intitulé " Report on UNRWA study materials once again exposes shocking facts about Palestinian education " (IMPACT-se, janvier 2021) ?

2. Le Conseil fédéral est-il d'avis que les méthodes d'enseignement qui incitent à la violence, au rejet de la paix et à la négation de la légitimité d'Israël ainsi que de l'histoire des Juifs et de leur présence dans la région sont incompatibles avec les objectifs officiels de l'ONU ?

3. Est-il en outre d'avis que cette situation illustre le fait que l'UNRWA n'a mis en pratique que dans une mesure limitée, dans son nouveau matériel didactique, les connaissances et les enseignements tirés d'enquêtes précédentes consacrées au matériel didactique antisémite et incitant à la haine ?

21.3347 *n* Ip. **Walder. La Poste a-t-elle pour mission de faire croitre la quantité de déchets?** (18.03.2021)

La Poste suisse incite les personnes ne désirant pas recevoir de publicités à changer leur position en les appâtant avec des échantillons gratuits. Pour ce faire, elle nous propose d'orner nos boites aux lettres avec des inepties telles que : " j'aime la publicité " ou " nourrissez-moi avec de la publicité ".

Ce courrier adressé à chaque citoyen.e est choquant.

D'abord parce que voir la poste, institution respectée, racoler la clientèle avec des procédés et des objectifs très loin de l'intérêt public sonne faux. D'autant plus lorsque les échantillons sont des produits industriels alors que ce sont les petites productions locales qui auraient aujourd'hui besoin de soutien.

Ensuite parce que les produits gratuits servent uniquement d'appât. La stratégie de la Poste est d'augmenter le nombre de boites à lettres acceptant les publicités. Après l'échantillon de riz " Oncle Benz " viendront les kilos de publicités inutiles.

Egalement parce que les municipalités déploient des efforts considérables pour réduire les déchets. Leur traitement coûte de plus en plus cher alors que les filières pour les produits recyclés comme le papier se tarissent. Et pendant ce temps, la poste, par appât du gain, participe à la ruine de l'effort collectif.

Enfin parce que l'urgence climatique et l'objectif de neutralité carbone en 2050 devraient guider les stratégies de la Poste. Celle-ci devrait dès lors soutenir les efforts de réduction de la quantité de papier utilisée de même que des coûts écologiques liés à l'impression et au transport des tous-ménages publicitaires souvent transformés, aussitôt reçus, en déchets.

C'est pourquoi je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

- Le Conseil fédéral considère-t-il que cette pratique racoleuse de la Poste est adéquate ? Que pense-t-il du fait qu'elle utilise sa position pour inciter à la consommation ?

- Comment le Conseil fédéral juge-t-il l'effet d'une telle démarche sur l'augmentation de la quantité de déchets ? Pense-t-il que cette pratique soit compatible avec les efforts des collectivités pour les réduire ?

- Est-il envisageable que la Poste indemnise les municipalités qui ont la charge de débarrasser les tous-ménages ?

- Au vu de l'urgence climatique, le Conseil fédéral considère-t-il qu'un acteur comme la Poste devrait participer plus activement à la transition écologique?

Cosignataires: Arslan, Brenzikofer, Clivaz Christophe, Dandrès, de la Reussille, Klopfenstein Broggini, Michaud Gigon, Pasquier, Porchet, Prezioso (10)

21.3348 *n* Ip. **Wasserfallen Flavia. Tests et vaccination contre le Covid-19. Quels sont les efforts entrepris ou envisagés pour protéger les sans papiers?** (18.03.2021)

Lors de la récente rencontre de l'intergroupe parlementaire Croix-Rouge, des inquiétudes ont été exprimées par les spécialistes de la Croix-Rouge suisse sur la situation précaire des Sans-papiers. En effet, si le test COVID-19 et la vaccination sont aujourd'hui gratuites, nombre de Sans-papiers risquent de renoncer à y avoir recours, de peur d'être dénoncés. D'autres manquent d'assurance maladie ou de connaissances linguistiques ou du système suisse pour s'informer correctement sur leur situation.

La Confédération estime qu'il est important que les cantons testent et vaccinent le groupe vulnérable des Sans-Papiers. Cela permet également de réduire le risque de propagation du virus. Dans ce cadre, le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Comment la Confédération soutient-elle les cantons pour qu'ils atteignent bien les Sans-Papiers avec les tests et la vaccination ?

2. Comment la Confédération s'assure-t-elle que les Sans-Papiers des cantons qui acceptent de se faire tester et vacciner ne risquent pas de faire l'objet de poursuites pénales ou de sanctions en vertu de la loi sur les étrangers ?

3. Quel est le rôle actuel ou envisagé par la Confédération pour la société civile dans cette campagne, par exemple l'Assistance médicale pour les sans-papiers CRS et d'autres actions bénévoles, dans la campagne de tests et de vaccination ?

Cosignataires: Binder, Cottier, de Courten, Fluri, Giacometti, Marra, Meyer Mattea, Moser, Müller-Altermatt, Nantermod, Ryser, Studer, Walder, Wettstein, Widmer Céline (15)

21.3349 ***n*** lp. **Fiala. Accord-cadre Suisse-UE. Est-il le préalable à la conclusion d'autres accords?** (18.03.2021)

1. Selon le Conseil fédéral, où y a-t-il le plus lieu d'agir dans la coopération européenne ?

2. Quelles sont les chances d'après lui que la Suisse puisse prochainement conclure d'autres accords avec l'UE dans les domaines qui lui importent si l'accord institutionnel devait échouer ?

3. Quels sont les autres accords avec l'UE que le Conseil fédéral qualifie de prioritaires ?

4. Des efforts sont-ils déployés en vue de négocier avec l'UE un " cyber-accord " réglementant et renforçant la coopération en matière de cybersécurité et de numérique ?

5. Quelle est la stratégie du Conseil fédéral pour stabiliser les relations avec l'UE et ainsi améliorer les chances que d'autres accords importants pour la Suisse soient conclus ?

21.3350 ***n*** lp. **Michaud Gigon. Covid-19. Comment les problèmes des villes sont-ils pris en compte?** (18.03.2021)

La crise du Covid a fortement touché les villes, dans les domaines de la culture, de l'événementiel, de la restauration, du tourisme, des transports. Les villes seront aussi aux premières loges de la crise sociale et financière. Il est donc crucial que ces dernières soient mieux prises en compte par le Conseil fédéral dans la gestion de la crise à moyen et long terme. Je pose ainsi les questions suivantes au Conseil fédéral:

1. La crise Covid augmente le risque de chômage, surtout dans les zones urbaines. Des secteurs entiers tels que l'hôtellerie et la restauration, le commerce de détail ou la culture sont actuellement menacés dans leur existence et risquent de devoir licencier de façon massive malgré la RHT. A cause de la crise, la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) estime que le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale augmentera de plus de 20 %. Comment le Conseil fédéral perçoit-il cette situation et que fait-il à moyen et long terme pour contrer cette forte augmentation des cas d'aide sociale ?

2. Après le rejet d'une solution nationale sur les loyers commerciaux, plusieurs villes ont pris leurs propres mesures de soutien aux entreprises locales. En octobre 2020, le rapport de surveillance des loyers commerciaux de l'Office fédéral du logement (OFL) a noté que, selon l'évolution de la pandémie, la situation pourrait rapidement se détériorer. Comment le Conseil fédéral évalue-t-il la situation actuelle en matière de soutien aux villes dans le domaine des loyers commerciaux?

3. Le tourisme suisse souffre particulièrement de la crise du Covid 19, le tourisme urbain étant le plus durement touché, avec une chute des nuitées de 80 %. Selon les prévisions actuelles, il sera également le plus lent à se rétablir. Que compte faire le Conseil fédéral pour assurer une reprise du tourisme dans les villes ?

4. La crise Covid 19 aura un impact important sur les budgets des cantons et des villes. Les impôts sur le revenu et les bénéfices se rétablissent plus lentement que les recettes de la TVA. En outre, les cantons et les villes devront faire face à des dépenses supplémentaires dans les années à venir en raison de l'évolution démographique. Quelles options le Conseil fédéral voit-il pour contrer cette tendance à long terme ? Les discussions autour de la répartition des bénéfices de la BNS pourraient-elles inclure les villes?

21.3351 ***n*** lp. **Bulliard. Les hautes écoles suisses et la Chine** (18.03.2021)

La Chine a connu une ascension fulgurante dans le domaine scientifique. Il y a vingt ans encore, elle ne figurait guère sur la carte des nations actives dans le domaine de la recherche à l'échelle internationale. Mais les investissements chinois dans la recherche et le développement sont désormais presque aussi élevés que ceux des Etats-Unis, leader mondial en la matière.

La prospérité de notre pays se fonde sur nos acquis scientifiques et notre savoir-faire. Il est donc crucial que la Suisse cultive les collaborations internationales dans les domaines de la formation, de la recherche et de l'innovation. Il est dans son intérêt qu'elle travaille avec les meilleurs chercheurs du monde. La Chine dispose d'un grand nombre de personnes extrêmement bien formées et d'une importante infrastructure dans le domaine des hautes écoles et de la recherche, et nous devons en profiter. Dans le même temps, on entend régulièrement parler de cas où des membres d'autorités chinoises (autrement dit du Parti) auraient, tant en Chine qu'ailleurs dans le monde, exercé des pressions pour tenter d'influer sur des discussions académiques, des manifestations et des résultats scientifiques. Des scientifiques chinois se seraient en outre peut-être rendus coupables d'espionnage scientifique lors d'un séjour en Suisse à des fins de recherche.

Eu égard à cette situation complexe et en lien avec la nouvelle " Stratégie Chine " du DFAE, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Quelles formes de coopération scientifique y a-t-il à l'heure actuelle entre la Suisse et la Chine ?

2. Que pense le Conseil fédéral des coopérations menées jusqu'ici avec la Chine dans les domaines de la science, de la recherche et de l'innovation ?

3. Dans quels domaines serait-il judicieux et important, selon le Conseil fédéral, de développer la coopération scientifique avec la Chine ? Quels rôles les hautes écoles, le FNS ou Innosuisse pourraient-ils être appelés à jouer ?

4. Y avait-il jusqu'ici des conditions (normes et règles) à remplir pour qu'une collaboration puisse avoir lieu entre des hautes écoles suisses et chinoises ?

5. La Chine a-t-elle, selon le Conseil fédéral, porté atteinte à la liberté académique ou tenté d'exercer une influence sur des manifestations universitaires en Suisse ?

6. Quelles mesures le Conseil fédéral prend-il pour prévenir les risques d'espionnage scientifique et de violation de la propriété intellectuelle ?

7. Compte-t-il, en collaboration avec des partenaires européens, développer et exiger des initiatives et des normes visant à protéger la liberté académique ?

8. A-t-on intégré ou va-t-on intégrer des normes relatives à l'intégrité scientifique et à la liberté académique dans la " Stratégie Chine " ?

Cosignataires: Arslan, Badertscher, Binder, Bregy, Fischer Roland, Gmür Alois, Gschwind, Gugger, Kamerzin, Lohr, Maitre,

Molina, Moser, Nussbaumer, Pfister Gerhard, Rechsteiner Thomas, Roth Pasquier, Schneider-Schneiter, Walder (19)

21.3352 ***n*** Po. **Bulliard. Pandémie de Covid-19. Conséquences pour les personnes en formation** (18.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner les mesures à prendre afin d'éviter qu'une génération entière d'apprentis et d'étudiants ne soient désavantagés sur le marché de l'emploi en raison de la pandémie de COVID-19.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Andrey, Badertscher, Candinas, de Montmollin, Eymann, Fivaz Fabien, Gschwind, Kamerzin, Kutter, Locher Benguerel, Lohr, Maitre, Molina, Müller-Altermatt, Munz, Porchet, Pult, Regazzi, Reynard, Roduit, Roth Franziska, Roth Pasquier, Stadler, Streiff, Studer, Wasserfallen Flavia, Wehrli, Wismer Priska (29)

21.3353 ***n*** Ip. **Clivaz Christophe. Nuisance sonore et sur la biodiversité des souffleurs de feuilles** (18.03.2021)

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Quelle est l'évolution du nombre de souffleuses de feuille en Suisse ? Qui en sont les principaux utilisateurs (services de voirie, agriculture, ménages privés...) ?

2. Le Conseil fédéral considère-t-il les souffleuses de feuille comme une nuisance sonore qui touche de plus en plus la population et les touristes ?

3. Ne faut-il pas introduire une limite d'émission spécifique au niveau du bruit pour les souffleuses de feuilles ?

4. Ne faudrait-il pas davantage sensibiliser la population aux dégâts sur la biodiversité causés par l'utilisation des souffleurs de feuilles ? Comment la Confédération pourrait-elle le faire ?

Cosignataires: Klopfenstein Broggini, Munz, Pointet (3)

21.3354 ***n*** Mo. **Glanzmann. Acquérir les moyens informatiques en Suisse pour protéger la population** (18.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de préparer ou de modifier les bases légales afin de donner la préférence aux fournisseurs suisses plutôt qu'étrangers lorsqu'il s'agit d'acheter des moyens informatiques pour des organisations cruciales pour la sécurité du pays, telles que l'armée, l'Office fédéral de la protection de la population, le Service de renseignement de la Confédération, etc.

Cosignataires: Candinas, Fivaz Fabien, Gmür Alois, Grüter, Heimgartner, Hurter Thomas, Müller Leo, Paganini, Porchet, Rechsteiner Thomas, Regazzi, Riniker, Romano, Roth Franziska, Seiler Graf, Tuena (16)

21.3355 ***n*** Mo. **von Siebenthal. Utiliser le bois dans la construction d'infrastructures pour contribuer à la décarbonisation. Recherche et innovation** (18.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé, en collaboration avec les hautes écoles et les commissions de normalisation concernées, de mettre en évidence les possibilités de décarbonisation dans le domaine de la construction d'infrastructures. Il convient notamment d'examiner s'il est possible de compléter ou de remplacer le béton armé par des matériaux stockant le CO2. La recherche et l'innovation se concentreront sur l'utilisation généralisée du bois dans la construction d'infrastructures. Une stratégie de recherche et de mise en oeuvre sera élaborée.

Cosignataires: Aeschi Thomas, Birrer-Heimo, Bourgeois, Gafner, Masshardt, Munz, Nordmann, Nussbaumer, Rösti, Schilliger, Töngi (11)

21.3356 ***n*** Mo. **von Siebenthal. Prendre des mesures efficaces pour maintenir des pâturages ouverts dans les régions d'estivage** (18.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé d'introduire une contribution pour la difficulté d'exploitation financée par l'OFEV pour les régions d'estivage qui comptent jusqu'à 40 pâquiers normaux. Cette contribution doit compenser l'énorme investissement personnel et matériel requis pour protéger les animaux de rente contre les grands prédateurs et pour garantir le maintien de paysages ouverts.

Cosignataires: Bregy, Büchel Roland, Candinas, Dettling, Egger Mike, Friedli Esther, Gafner, Grin, Grüter, Locher Benguerel, Martullo, Page, Regazzi, Roduit, Romano, Rüegger, Ruppen, Zuberbühler (18)

21.3357 ***n*** Mo. **von Siebenthal. Compenser les dépenses et pertes de revenus en cas de désalpe anticipée due à la présence de grands prédateurs** (18.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé, via l'OFEV, de compenser à partir de la saison d'alpage 2021 toutes les dépenses et pertes de revenus liées à une désalpe prématurée due à la présence de grands prédateurs. En pareil cas, la sous-charge ne doit pas entraîner de réduction des contributions d'estivage et les contributions d'alpage doivent être versées sur la base de la période d'estivage moyenne de l'alpage concerné.

Cosignataires: Bregy, Büchel Roland, Candinas, Dettling, Egger Mike, Friedli Esther, Gafner, Grin, Grüter, Locher Benguerel, Martullo, Nussbaumer, Page, Regazzi, Roduit, Romano, Ruppen, Zuberbühler (18)

21.3358 ***n*** Ip. **Eymann. Insécurité juridique entourant les techniques de sélection végétale novatrices** (18.03.2021)

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. A quels résultats détaillés le DETEC et le DEFR ont-ils abouti après l'examen qu'ils ont fait des conditions générales légales s'appliquant aux nouvelles techniques de sélection végétale ?

2. Selon le Conseil fédéral, combien de temps faudra-t-il pour établir une " history of safe use " (utilisation sûre depuis un certain temps) pour une nouvelle technique de sélection végétale ?

3. Faut-il bloquer l'application pratique de toutes les nouvelles techniques de sélection végétale jusqu'à ce que l'on dispose d'une " history of safe use " ?

4. Comment peut-on établir une " history of safe use " pour des techniques dont l'utilisation à plus large échelle est interdite en pratique (par ex. en raison d'un moratoire) ?

5. Le Conseil fédéral considère-t-il qu'il y a une " history of safe use " pour les plantes transgéniques qui sont cultivées depuis plus d'un quart de siècle sur une superficie représentant aujourd'hui 13 % des terres arables du monde entier ?

21.3359 ***n*** Po. **Marti Samira. Rapport sur l'ampleur de la soustraction d'impôt et de l'optimisation fiscale en Suisse** (18.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé d'exposer dans un rapport l'ampleur de la soustraction d'impôt (érosion de l'impôt résultant

d'infractions fiscales) et de l'optimisation fiscale dues à des personnes physiques et des personnes morales, en Suisse. Le rapport décrira également les lacunes des contrôles et les lacunes de la loi qui peuvent être comblées.

Cosignataires: Badran Jacqueline, Bendahan, Birrer-Heimo, Fischer Roland, Flach, Hess Lorenz, Jauslin, Landolt, Meyer Mattea, Wermuth (10)

21.3360 *n* Po. **Silberschmidt. Continuer à garantir la solidarité entre les générations après la crise du coronavirus** (18.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé d'établir un rapport sur la manière dont la solidarité entre les générations peut être renforcée après la pandémie de COVID-19. L'équité intergénérationnelle signifie que toutes les générations doivent participer à parts égales à la gestion des grands défis et que la charge n'est pas portée par une seule génération. Le Conseil fédéral veillera à aborder les questions suivantes dans le rapport :

- Comment réformer durablement les assurances sociales d'une manière équitable pour toutes les générations ? Quelles sont les étapes de ce processus ?

- Comment réduire la charge croissante de la dette d'une manière équitable pour toutes les générations ? Quelles sont les mesures les plus équilibrées ?

- Comment renforcer la formation professionnelle duale et faciliter l'entrée dans la vie professionnelle ?

- Comment renforcer l'apprentissage tout au long de la vie et, par-là, améliorer les perspectives professionnelles, en particulier pour le personnel qualifié plus âgé ?

- Quelles mesures prendre pour renforcer la santé mentale de la population ?

Cosignataires: Eymann, Humbel, Stadler (3)

21.3361 *n* Ip. **Fiala. Fédéralisme. La bonne formule en cas de crise?** (18.03.2021)

Nos processus décisionnels sont-ils adéquats dans le contexte de la crise actuelle ?

1. Le Conseil fédéral est-il d'avis que le fédéralisme, sous sa forme actuelle, permet une gestion des risques et de la crise adéquate ?

2. Comment la Suisse pourra-t-elle réagir de manière plus agile et efficace en cas de crises ou de risques aigus à l'avenir ?

3. Quelle est la cause, selon le Conseil fédéral, de la position peu glorieuse de la Suisse en comparaison internationale, en termes de rapidité de la vaccination ?

4. Le Conseil fédéral sait-il que de plus en plus de citoyens suisses vont se faire vacciner à l'étranger ?

5. A combien le Conseil fédéral estime-t-il le nombre de citoyens suisses qui se rendent à l'étranger, par exemple à Dubaï ou en Roumanie, pour se faire vacciner ?

6. Le Conseil fédéral sait-il qu'un tourisme de la vaccination s'est développé à l'intérieur de la Suisse ? Peut-on en déduire que certains cantons sont peu regardants sur le domicile des candidats à la vaccination ?

21.3362 *n* Ip. **Munz. Lutter facilement et efficacement contre le commerce sans scrupules de chiots** (18.03.2021)

La Suisse est un pays attrayant pour le commerce sans scrupules de chiots. Chaque année, quelque 50 000 nouveaux chiens sont déclarés, dont près de la moitié viennent de l'étranger avec une origine incertaine. Ils sont nombreux à être élevés et détenus dans les pires conditions. Les chiots, séparés de leur mère et du reste de la portée bien trop tôt, sont mal sociabilisés, souvent malades ou affaiblis. Les chiffres ont de nouveau augmenté pendant l'année de la crise sanitaire. Le commerce de chiots âgés de 5 à 10 semaines est particulièrement lucratif. Les vendeurs profitent de failles juridiques dans le trafic frontalier avec la Suisse : une simple déclaration sur l'honneur du détenteur permet de contourner l'obligation de la vaccination intégrale contre la rage et donc l'âge minimal d'importation de 15 semaines qui y est lié. C'est pourquoi de plus en plus de chiots de moins de 12 semaines arrivent en Suisse. Grâce à cette règle des 15 semaines, la plupart des pays européens ont mis le holà au commerce d'animaux maltraités et rendu plus attrayants les élevages autochtones. Ces failles juridiques font de l'Autriche, qui discute toutefois d'adaptations, et de la Suisse l'une des principales voies d'importation pour le commerce sans scrupules de chiots depuis l'Europe de l'Est.

Je prie dès lors le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Combien de chiots de moins de 12 semaines sont importés chaque année au moyen d'une déclaration sur l'honneur ?

2. Combien de chiens importés illégalement les douanes ont-elles interceptés à la frontière ces dernières années ? Quelle est la tendance ? Y a-t-il une estimation des cas non recensés ?

3. Combien d'autorisations sont données pour les importations de chiens à titre professionnel ? Combien de nouvelles autorisations ont été octroyées par an ces 5 dernières années ? Combien d'entre elles ont été accordées à des vendeurs exerçant depuis l'étranger ? Combien de chiens sont importés par autorisation, en moyenne et au maximum ?

4. Parmi les chiens nouvellement enregistrés, combien ont été dédouanés en bonne et due forme ? Le nombre de chiens nouvellement enregistrés dans la base de données Amicus concorde-t-il avec celui des dédouanements ?

5. Pourquoi la règle des 15 semaines concernant les chiens, les chats et les furets n'est-elle pas appliquée en Suisse, bien qu'elle ait fait ses preuves contre le commerce sans scrupules de chiots et que la plupart des pays européens l'appliquent déjà ? Quelles mesures permettraient de la mettre en oeuvre le plus rapidement possible ?

Cosignataires: Eymann, Fiala, Friedl Claudia, Locher Benguerel, Roth Pasquier, Schneider-Schneiter, Seiler Graf, Trede (8)

21.3363 *n* Mo. **Munz. Expériences sur animaux du degré de gravité 3. Octroi des autorisations par une même commission** (18.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier la législation de manière à ce qu'une commission unique délivre les autorisations octroyées pour les expériences sur animaux du degré de gravité 3 exécutées dans toute la Suisse.

Cosignataires: Fehlmann Rielle, Fiala, Friedl Claudia, Locher Benguerel, Roth Pasquier, Schneider Meret, Seiler Graf, Trede (8)

21.3364 *n* Ip. **Munz. Développer des vaccins sans expériences sur les animaux** (18.03.2021)

La pandémie de coronavirus et l'encouragement de la recherche ont créé un boom dans le développement de vaccins et de médicaments. Depuis janvier 2020, 272 projets de vaccins

contre le COVID-19 ont été lancés, dont 193 sont en phase préclinique (essais sur l'animal) et 75 en phase clinique (essais sur l'être humain). Trois vaccins ont déjà obtenu une autorisation de mise sur le marché, un quatrième est en procédure d'autorisation. Généralement, développer un vaccin prend de 8 à 15 ans, de la phase préclinique jusqu'à la surveillance et au contrôle qualité après la mise sur le marché, en passant par la phase clinique et les études d'acceptation et d'efficacité. Des tests supplémentaires sont nécessaires pour la libération des lots. Certains pays n'ont effectué que quelques tests de sécurité minimaux sur l'animal avant de commencer les études cliniques sur l'homme ou ont complètement fait l'impasse sur l'expérimentation animale. Ce qui est possible, parce que des investissements déjà faits dans le développement de nouvelles méthodes (sans expérimentation animale) pour toutes les phases de test ont pu être mis à profit, comme le montre une étude (Busquet et al., 2020). Plus aucune expérience sur les animaux n'est nécessaire, pas même pour la libération des lots. Le développement de vaccins au moyen de l'expérimentation animale prend bien trop de temps, les produits testés ne s'avèrent pas transférables à l'homme ou ne suffisent pas à le protéger contre les infections et le taux élevé de contamination cause de nombreuses pertes en vies humaines. Autant de raisons qui doivent nous amener à recourir davantage aux " new approach methodologies " (NAM). Il serait alors possible de renoncer à l'expérimentation animale, les NAM étant de réelles méthodes de substitution dans l'esprit des principes 3R (" replace, reduce, refine ", pour " remplacer, réduire et réformer ") et du bien-être animal, tout au long du processus de développement jusqu'à l'autorisation de mise sur le marché.

Les vaccins candidats contre le COVID-19 ne nécessitent pas forcément que des expériences soient faites sur les animaux ; c'est d'ailleurs ce qui a été constaté lors d'une conférence internationale (International Coalition of Medicines Regulatory Authorities, Global Regulatory Workshop on COVID-19 Vaccine Development, 18.03.2020).

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Des expériences sur les animaux ont-elles été approuvées, réalisées ou commandées en Suisse dans le cadre du développement de vaccins contre le COVID-19 ou par la suite ? Si oui, combien, sur quels animaux, pour quel degré de gravité et pour quels motifs ?

2. Des primates ont-ils été ou sont-ils utilisés dans le développement de vaccins ?

3. Que compte faire le Conseil fédéral pour garantir que les NAM soient utilisées et que l'expérimentation animale soit largement abandonnée ?

Cosignataires: Fehlmann Rielle, Friedl Claudia, Locher Benguerel, Schneider Meret, Seiler Graf, Trede (6)

21.3365 *n* Ip. **Munz. Dix ans après Fukushima. Maintenir la tension sans nucléaire** (18.03.2021)

Sortir du nucléaire est un défi à plusieurs titres : de nouvelles installations de production d'électricité doivent être construites, tandis que les exploitants de réseaux doivent assurer le maintien de la tension. En Allemagne, l'agence des réseaux s'y emploie intensément depuis que le pays a décidé en 2011 de sortir du nucléaire, et les gestionnaires de réseaux de transport investissent dans de grandes installations de compensation. Il faut en outre que des énergies renouvelables produisent également de la puissance réactive. Dans sa réponse à l'interpellation 20.4190, le Conseil fédéral a indiqué que les ressources en puissance réactive de la Suisse ne sont pas suffisantes et que les pays étrangers ont dû venir en aide. Il a ajouté que même le nouveau concept de maintien de la tension ne crée manifestement pas assez d'incitations et que des mesures supplémentaires sont nécessaires.

Je prie dès lors le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Quelles mesures supplémentaires pourraient être nécessaires si le nouveau concept de maintien de la tension ne suffit pas ?

2. Quelles conséquences la désaffection de la centrale de Mühleberg a-t-elle eues sur le maintien de la tension ?

3. Comment la puissance réactive dans le réseau électrique du Plateau suisse sera-t-elle compensée si les centrales nucléaires encore en fonctionnement sont un jour arrêtées ?

4. Quelles mesures les Allemands ont-ils prises pour maintenir la tension après leur décision de sortir du nucléaire et du charbon ?

Cosignataires: Friedl Claudia, Girod, Locher Benguerel, Müller-Altermatt, Seiler Graf (5)

21.3366 *n* Ip. **Feller. Sélection par l'Office fédéral de l'énergie des labels du bâtiment donnant droit à une subvention. Respect de la légalité et de l'égalité du traitement** (18.03.2021)

L'Office fédéral de l'énergie (OFEN) a publié en janvier 2018 sa vision pour le parc immobilier de la Suisse à l'horizon 2050. Cette vision contient la " famille " des labels du bâtiment, à savoir le certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB), Minergie, le Standard de construction durable suisse (SNBS Bâtiment) et les sites 2000 watts.

Dans son avis relatif à l'interpellation 20.4532, le Conseil fédéral révèle que ces quatre labels ont été sélectionnés par l'OFEN sans appel d'offres préalable. Selon le Conseil fédéral, il n'existerait aucun autre label sur le marché jouissant d'une aussi large assise que les quatre labels choisis. Cela est inexact. En effet, d'autres labels de qualité équivalente sont disponibles aujourd'hui, comme THPE et CAP2050.

Dans son avis, le Conseil fédéral souligne aussi que le Modèle d'encouragement harmonisé des cantons (ModEnHa) forme la base des soutiens financiers accordés dans le cadre du Programme Bâtiments. Or, comme le ModEnHa ne mentionne que le CECB, le CECB Plus, Minergie et Minergie-P, les propriétaires doivent obligatoirement recourir à l'un de ces labels s'ils veulent bénéficier d'un soutien financier. Le Conseil fédéral ajoute que le Programme Bâtiments sera poursuivi sous sa forme actuelle, sans changement concernant les labels, y compris lorsqu'il sera financé par le Fonds pour le climat prévu dans la loi sur le CO2 soumise à la votation populaire le 13 juin.

1. La sélection par l'OFEN de quatre labels sans appel d'offres préalable est-elle conforme au droit ? Ce procédé est-il compatible notamment avec la législation sur les marchés publics ?

2. Est-ce que le refus de l'OFEN de compléter la liste actuelle des labels " officiels " par d'autres labels de qualité équivalente est conforme au droit ? N'est-ce pas une manière de créer une situation de monopole au profit de ces quatre labels ?

3. Le ModEnHa a été approuvé par la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie. Il s'agit d'une association privée au sens des articles 60 et suivants du Code civil. Est-il admissible qu'une telle association restreigne drastiquement les labels permettant aux propriétaires d'obtenir des subventions

publiques ? Pourquoi le ModEnHA ne pourrait-il pas être actualisé, comme il l'a déjà été à plusieurs reprises par le passé ?

21.3367 *n* Mo. **Reimann Lukas. Palais fédéral. Suspension du luxueux concours d'art contemporain** (18.03.2021)

La Commission d'art a informé le public fin février qu'un concours avait été lancé en vue de la création d'une oeuvre artistique destinée à parer la façade nord du Palais du Parlement, le coût total de l'opération s'élevant à 500 000 francs. Or, il s'agit de l'interface entre le monde politique et la population - c'est-à-dire le souverain. Pour ce dernier, la pilule passe plutôt mal en pleine pandémie : l'incompréhension est grande chez les citoyens envers ce concours qui n'est qu'une affaire de luxe et de prestige.

Le Conseil national prend donc les décisions qui suivent à l'intention de la Délégation administrative et du Bureau :

1. Il adresse ses remerciements à la Délégation administrative et au Bureau pour son engagement hors pair, lequel a permis au Parlement de reprendre rapidement ses travaux tout en protégeant les députés et les collaborateurs des Services du Parlement.

2. Le Conseil national invite la Délégation administrative à suspendre immédiatement le concours d'art contemporain qui vise à " embellir " la façade nord du Palais du Parlement.

3. La procédure pourra se poursuivre au plus tôt lorsque les finances fédérales afficheront à nouveau, après la crise du coronavirus, un excédent de 500 000 francs (à savoir le coût du projet).

21.3368 *n* Ip. **Page. Piste VTT et responsabilité des propriétaires** (19.03.2021)

L'an dernier, le Conseil fédéral a soumis à consultation la nouvelle loi sur les voies cyclables. Cette loi, qui fait suite à la votation du 23 septembre 2018 instaurant une norme constitutionnelle pour les vélos, s'appliquera également aux voies cyclables de loisirs, telles que les pistes pour VTT.

Actuellement, plusieurs cantons sont confrontés à la problématique de voies "sauvages" au sein des forêts, notamment. Souvent dessinées et aménagées par des amateurs sans l'aval des autorités ou des propriétaires des parcelles, ces pistes "sauvages" engendrent leur lot de questions, en particulier quant à la responsabilité en cas d'accident avec ou sans "défaut" de la voie. Je relève quelques unes de ces questions et prie le Conseil fédéral de bien vouloir y répondre :

1. dans quelle mesure la LCR s'applique-t-elle et s'appliquera-t-elle aux voies "sauvages" établies en milieu forestier ?

2. que risquent et risqueront les propriétaires des parcelles en cas d'accident sur une piste construite par des tiers ?

3. dans quelle mesure les propriétaires peuvent-ils et pourraient-ils se libérer de leur responsabilité au sens de l'article 58 du Code des Obligations ?

4. des normes particulières et uniformes seront-elles développées afin de résoudre cette problématique ?

21.3369 *n* Ip. **Gafner. Certificat de vaccination. Comment empêcher l'émergence d'une société à deux vitesses?** (19.03.2021)

La création de certificats de vaccination est à l'ordre du jour tant dans l'Union européenne qu'en Suisse, ce qui soulève d'importantes questions.

1. Que répond le Conseil fédéral aux citoyens qui craignent que l'introduction de certificats étatiques de vaccination ne provoque l'émergence d'une société à deux vitesses dans laquelle ceux qui sont pas vaccinés contre le COVID-19 sont défavorisés (par ex. restriction à la liberté de voyage et de mouvement) ?

2. Le Conseil fédéral considère-t-il de manière générale qu'il doit être possible de refuser aux personnes non vaccinées la satisfaction de certains besoins de la vie quotidienne (aller à des concerts, bénéficier de prestations publiques ou privées) ? Dans l'affirmative, comment le concilier avec l'interdiction de la discrimination consacrée par l'art. 8 de la Constitution ?

3. A quelles conditions, selon le Conseil fédéral, est-il légitime que des habitants de la Suisse refusent le vaccin contre le COVID-19 ?

21.3370 *n* Ip. **Eymann. COVID-19. Possibilité de mise sur le marché rapide d'un médicament dont l'efficacité et la sécurité seraient attestées** (19.03.2021)

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Est-il disposé à inscrire immédiatement dans l'annexe 5 de l'ordonnance 3 COVID-19, en collaboration avec l'OFSP et le groupe de travail scientifique, tout médicament prometteur contre le COVID-19 immédiatement après le dépôt de la demande d'autorisation de mise sur le marché ?

2. Sur la base de quels critères la décision sera-t-elle prise ?

3. Comment garantir une décision rapide, d'autant qu'il faudra peut-être tenir compte des décisions d'urgence prises par d'autres autorités chargées de délivrer les autorisations de mise sur le marché telles que l'Agence américaine des produits alimentaires et médicamenteux (FDA) et l'Agence européenne des médicaments (EMA) ?

4. Peut-on garantir que la mise sur le marché de médicaments contre le COVID-19 fondée sur l'art. 21, al. 1, de l'ordonnance 3 COVID-19 pourra continuer après la fin de la durée de validité de cette ordonnance ?

5. Pourra-t-on trouver rapidement une solution équitable pour le remboursement de ces médicaments ?

Cosignataires: Cottier, de Quattro, Portmann, Silberschmidt, Vincenz, Wehrli (6)

21.3371 *n* Mo. **Grossen Jürg. Voitures électriques. Bornes de recharge pour les locataires** (19.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de créer les bases légales pour que les locataires et les copropriétaires d'étages aient accès à des bornes de recharge pour les voitures électriques. Il faut des infrastructures de recharge privées aux endroits où les voitures restent le plus longtemps, c'est-à-dire dans les garages collectifs et sur les aires de stationnement. Les bailleurs et les communautés de copropriétaires d'étages auront le droit de fixer et de réaliser, au titre de solutions globales, les mesures nécessaires pour la recharge intelligente et pilotable.

Cosignataires: Andrey, Bäumle, Brunner, Chevalley, Christ, Cottier, Fischer Roland, Flach, Giezendanner, Gredig, Grüter, Gysin Greta, Jauslin, Mäder, Matter Michel, Moser, Nussbaumer, Pointet, Pult, Regazzi, Romano, Ryser, Schaffner, Töngi (24)

21.3372 *n* Mo. **Regazzi. Loi fédérale sur le Conseil de la magistrature. La surveillance du Tribunal fédéral sur les**

autorités judiciaires de première instance de la Confédération doit être abolie (19.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier le droit en vigueur de sorte à abolir la surveillance du Tribunal fédéral (TF) sur les autorités judiciaires de première instance de la Confédération et à instituer en lieu et place un Conseil de la magistrature.

Cosignataires: Cattaneo, Gschwind, Maitre, Marchesi (4)

21.3373 ***n*** Mo. **Flach. 175 ans de Constitution fédérale** (19.03.2021)

Le bureau du Conseil national est chargé de mettre en oeuvre les mesures ci-après en rapport avec les 175 ans de la Constitution.

1. Le bureau prend des mesures adéquates pour que l'Assemblée fédérale célèbre dignement les 175 ans de la Constitution en 2023.

2. Il charge les Services du Parlement de rédiger un concept général présentant les objectifs et les mesures liés à cet anniversaire ainsi qu'une première estimation des coûts. Les principes suivants sont pris en considération : Berne, la ville fédérale, est au coeur de l'événement, mais des activités festives décentralisées sont organisées dans toutes les régions linguistiques. Le Parlement, le Conseil fédéral / la Chancellerie fédérale, l'administration fédérale, le Tribunal fédéral, les institutions fédérales comme l'EPFZ et l'EPFL, le Musée national et la Bibliothèque nationale, les cantons, les villes et les communes ainsi que la société civile sont associées aux festivités.

3. Les mesures s'adressent à la population en général, une attention particulière étant portée aux jeunes générations.

4. Les Services du Parlement se chargent de la coordination des festivités. Ils sont dotés à cette fin des ressources financières et humaines nécessaires. Ils définissent un fil rouge programmatique et assurent l'ensemble de la communication des événements.

Cosignataires: Addor, Candinas, Fluri, Glättli, Landolt, Marti Samira, Matter Michel, Meyer Mattea, Moser, Pfister Gerhard, Rutz Gregor, Streiff, Wermuth (13)

21.3374 ***n*** Mo. **de Montmollin. Couverture sociale des familles paysannes. Améliorer sans délai la situation du conjoint travaillant sur l'exploitation** (19.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier sans délai la Loi fédérale sur l'agriculture pour améliorer la couverture sociale des conjoints travaillant dans l'entreprise agricole et limiter les risques en particulier pour les paysannes en cas de maladie, d'accident ou d'invalidité.

Cosignataires: Amaudruz, Badertscher, Bourgeois, Bulliard, Feri Yvonne, Grin, Heer, Mettler, Moret Isabelle, Page, Ritter, Vincenz (12)

21.3375 ***n*** Ip. **Dandrès. Fermeture de l'office postal de Meinier** (19.03.2021)

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. les aspects liés à l'aménagement du territoire et au maintien d'activités dans les communes périphériques sont-ils pris en compte lorsque La Poste planifie la fermeture d'un office postal et quels en sont les critères ?

2. Dans la mesure où la poste justifie la fermeture de l'Office de Meinier en raison de la baisse de sa fréquentation, les autorités communales peuvent-elles exiger d'avoir accès à des statistiques détaillées et à la rentabilité de l'Office ?

3. La direction de La Poste est-elle incitée à conclure des accords avec les autorités communales sans procéder, dans les faits, à un report de charges sur les communes (filiale en partenariat dans les Mairie) ?

4. La Poste peut-elle diminuer ses prestations avant la notification de la recommandation PostCom (horaires, case postale, nombre de guichet, prestations accessoires) ?

Cosignataires: Amaudruz, de Montmollin, Fehlmann Rielle, Klopfenstein Broggini, Lüscher, Maitre, Matter Michel, Nidegger, Pasquier, Prezioso, Walder (11)

21.3376 ***n*** Ip. **Herzog Verena. Aide à la vieillesse. Financement en danger** (19.03.2021)

Se fondant sur les directives édictées par l'OFAS dans le domaine de l'aide à la vieillesse, la Confédération a commencé depuis 2017 à qualifier les contrats de prestations de contrats de subvention. Pour la nouvelle période, les subventions de la Confédération se montent à 50 % au maximum (avec une disposition transitoire). Inscrite jusqu'ici uniquement dans les contrats de subvention, cette réglementation devrait être transposée dans l'ordonnance et devenir juridiquement contraignante (cf. consultation sur le développement continu de l'assurance-invalidité).

1. Depuis 2017, les contrats de prestations (art. 101bis LAVS) négociés entre l'OFAS et les prestataires de services dans le domaine de l'aide à la vieillesse sont devenus des contrats de subvention. Sur quelle base légale repose ce changement ?

2. L'aide à la vieillesse est conçue comme une tâche commune de la Confédération et des cantons. L'art. 112c, al. 2, Cst., prévoit ainsi que la Confédération apporte des aides financières à titre subsidiaire, et c'est ce qu'exprime la règle des 50 % inscrite dans les contrats conclus avec les fournisseurs de prestations. L'OFAS estime-t-il qu'il revient aux fournisseurs de prestations d'intervenir auprès des cantons pour qu'ils couvrent les nouvelles lacunes de financement ? Pourquoi la Confédération ne clarifie-t-elle pas directement la situation avec les cantons ?

3. L'OFAS exige de Pro Senectute qu'elle fournisse gratuitement des consultations sociales aux personnes âgées vulnérables. Comment cette organisation peut-elle le garantir uniquement sur la base d'un financement de 50 % de la Confédération, pour le cas où les cantons ne se montrent pas disposés à compenser le solde ?

4. Dans les pré-négociations avec Pro Senectute, l'OFAS se déclare disposé à continuer de soutenir l'association faîtière à hauteur d'environ 54 millions de francs par an pour la période 2022 à 2025. Comment la Confédération entend-elle atteindre cet objectif si, en parallèle, elle renforce à nouveau nettement les exigences, comme le prévoit la consultation sur le développement continu de l'assurance-invalidité ?

5. Comment la Confédération tient-elle compte des soutiens financiers que les cantons et les communes apportent dans le domaine de l'aide à la vieillesse en dehors des prestations définies dans les contrats ?

6. Selon les organisations, davantage de soutien sera nécessaire en raison de l'augmentation du nombre de personnes très âgées, de la pauvreté des personnes âgées, de leur isolement, des situations plus complexes qui apparaissent lors des consultations sociales et des conséquences de la pandémie. Est-on au clair sur la manière de financer et de concevoir à l'avenir le

travail auprès des personnes âgées compte tenu de ces évolutions ?

Cosignataires: Kutter, Lohr, Mäder, Roduit, Rösti, Schläpfer, Walliser (7)

21.3377 *n* Mo. **Herzog Verena. Combler les lacunes de la loi sur les épidémies** (19.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier la loi sur les épidémies (LEp) de manière à ce que la Confédération soit tenue, lorsque des mesures sont ordonnées pour tout ou partie du pays sur la base de l'art. 7 LEp (Situation extraordinaire) :

- de participer à hauteur appropriée au financement des coûts directs que les hôpitaux doivent assumer en raison des mesures qu'elle a ordonnées et de leurs coûts indirects attestés (y compris pour la constitution de réserves) ;

- de collaborer directement avec les cantons et les associations concernées des fournisseurs de prestations du système de santé.

Cosignataires: Gutjahr, Mäder, Moret Isabelle, Roduit, Rösti, Schläpfer (6)

21.3378 *n* Ip. **Müller-Altermatt. Évaluation de la Stratégie Biodiversité Suisse** (19.03.2021)

1. Le Conseil fédéral est-il également d'avis que l'évaluation de la Stratégie Biodiversité Suisse doit être menée indépendamment de l'analyse des effets des mesures prévues par le plan d'action ?

2. Est-il disposé à aller de l'avant et à entamer au plus vite l'évaluation de la stratégie ?

3. Pour le cas où le Conseil fédéral maintiendrait son calendrier : comment entend-il garantir qu'un ajustement éventuel de la stratégie ainsi que l'élaboration d'un nouveau plan d'action se fonderaient sur une base sérieuse ?

4. Considérant qu'il a lui-même confirmé que la biodiversité est menacée, le Conseil fédéral n'est-il pas aussi d'avis qu'il est urgent d'agir ?

Cosignataires: Fluri, Gugger, Schneider Schüttel (3)

21.3379 *n* Ip. **Wehrli. Quelles futures étapes de vaccination?** (19.03.2021)

Dans le cadre de la lutte contre la pandémie covid, les premières étapes de vaccination démontrent clairement que celle-ci produit des effets positifs et utiles.

Je prie dès lors le Conseil fédéral de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

1. après les plus de 75 ans et les plus de 65 ans, comment se définiront les classes prioritaires à la vaccination ? uniquement par tranche d'âge ? ou par classes de risques et si oui, lesquelles ?

2. dans ce cadre, ne faudrait-il pas déterminer aussi des classes professionnelles prioritaires, comme les personnes engagées dans la sécurité publique et les services de la protection de la population (police, pompiers, ambulance, armée, protection civile, etc.) ?

21.3380 *n* Po. **Bendahan. Lutter contre les pratiques dommageables à l'intérêt public des acteurs avec une position dominantes dans le domaine des technologies de l'information** (19.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner l'opportunité de légiférer sur les pratiques d'acteurs avec des positions fortes ou dominantes dans le domaine des technologies de l'information, en particulier réseaux sociaux, plateformes onlines, aggrégateurs de contenus, moteurs de recherche.

L'objectif est d'assurer que la législation suisse puisse le mieux possible protéger sa population contre des décisions de ces entreprises qui iraient à l'encontre de l'intérêt public, par exemple en restreignant l'accès à l'information sans juste motif. En particulier, des entreprises exploitant des moteurs de recherche largement utilisés ne devraient pas pouvoir censurer du contenu pour des raisons politiques. Des réseaux sociaux ne devraient pas pouvoir bloquer du contenu comme mesure de rétorsion face à une volonté politique. Des plateformes de diffusion de vidéo (comme Youtube) ne devraient pas pouvoir bloquer des contenus issus du service public sans juste motif (par exemple lié aux droits d'auteurs).

Le Conseil fédéral est donc chargé soit de proposer une révision du cadre légal, soit d'expliquer par un rapport ou une analyse les possibilités qu'il entrevoit en la matière, et d'expliquer comment il entend gérer les problèmes que posent la place prépondérante de quelques acteurs dans la diffusion de l'information.

Le but est de garantir que l'on puisse éviter que des évènements qui ont eu lieu récemment se répetent en suisse, soit par exemple:

- La décision par Facebook de bloquer des informations venant de sites d'information en Australie, qui était une rétorsion face à une volonté politique et à un projet de législation

- La décision par Youtube de bloquer des vidéos issus de l'émission de la RTS Géopolitis, sans juste motif

- De nombreuses décisions de la part de plateformes de bannir des utilisateurs ou restreindre des contenus sans avoir à se justifier, sans donner de possibilité de recours ou de contact, même quand les utilisateurs n'ont manifestement violé aucune règle ou condition d'utilisation et aucune loi.

Cosignataires: Crottaz, Dandrès, Fehlmann Rielle, Friedl Claudia, Locher Benguerel, Storni (6)

21.3381 *n* Ip. **Reynard. Festival international du film de Genève. Mieux soutenir la promotion des oeuvres audiovisuelles d'avant-garde en Suisse et à l'étranger** (19.03.2021)

Le Festival international du film de Genève (GIFF ; auparavant, le Festival Tous Ecrans) est réputé pour être un lieu d'innovations et d'échange. Créé en 1994, ce festival est le plus ancien évènement genevois consacré aux arts audiovisuels. Ce laboratoire cinématographique, qui réunit aussi bien des professionnels que des amateurs du domaine, attire chaque année 50 000 personnes. Son programme sur les arts numériques permet notamment de plonger dans la réalité virtuelle et fait de ce festival l'un des plus avant-gardiste d'Europe. Par ailleurs, le GIFF collabore avec des institutions prestigieuses telles que le festival de Cannes et celui de Locarno. Il a également la particularité de regrouper tous les formats audiovisuels en proposant à son public des oeuvres cinématographiques, télévisuelles et numériques. Il s'agit d'ailleurs de l'une des plateformes principales de lancement de films et séries en Suisse romande. Pour les professionnels, le GIFF est un lieu de formation continue, de coproduction et de promotion des créations numériques au niveau suisse et international. Les festivals suisses ayant un attrait et

des objectifs d'envergure nationale peuvent recevoir une subvention de l'office fédéral de la culture (OFC). Celle-ci est accordée pour une durée de quatre ans, la prochaine période étant fixée à 2022-2025. A l'heure actuelle, neuf festivals bénéficient de ce soutien pour des montants allant de 60 000 francs (GIFF) à 1,5 million de francs (Locarno). Jusqu'en 2007, le GIFF recevait 180 000 francs de subvention, mais ce montant n'a plus été pris en compte par la suite. Ce festival présente pourtant de nombreuses qualités et particularités nationales, et assume aujourd'hui pleinement son rôle dans la promotion des oeuvres innovantes, qui est l'une des priorités mentionnées dans le Message culture de la Confédération. Malgré tout, parmi les neuf festivals soutenus financièrement, le GIFF est celui qui reçoit de l'OFC le montant le plus bas. Dans ce contexte, je prie le Conseil fédéral de répondre à la question suivante :

N'est-il pas d'avis que l'OFC devrait accorder un montant nettement plus élevé pour les quatre prochaines années, ce qui permettrait à cet évènement culturel majeur dans le paysage audiovisuel suisse de continuer à remplir son rôle consistant à promouvoir les oeuvres avant-gardistes en Suisse et à l'étranger ?

Cosignataires: Aebischer Matthias, Amaudruz, Lüscher, Maitre, Matter Michel, Prezioso (6)

21.3382 ***n*** Ip. **Trede. Promouvoir les femmes dans le secteur des médias** (19.03.2021)

Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Compte-t-il prendre des mesures pour faire progresser la proportion de femmes cadres dans les médias ? Dans l'affirmative, lesquelles ?

2. Serait-il envisageable à ses yeux de fixer un quota contraignant de 30 % de femmes cadres (responsables de rubrique, directrices de rédaction) pour les entreprises de médias bénéficiant d'un soutien public ? Ce quota pourrait par exemple s'appliquer lorsque ce soutien dépasse un certain montant.

3. Que pense-t-il d'un soutien aux médias qui serait conditionné à la conclusion d'une CCT ? Voit-il d'autres moyens de pousser les entreprises soutenues à prendre leurs responsabilités en matière de diversité ?

4. Compte-t-il plaider pour que l'association des éditeurs s'engage dans des négociations en vue d'une CCT tenant compte de cet aspect ?

21.3383 ***n*** Mo. **de la Reussille. Défense contre l'application extraterritoriale d'actes juridiques** (19.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de créer la base légale pour protéger les personnes physiques et morales en Suisse contre les effets de l'application d'actes juridiques extraterritoriaux émis par un pays tiers. Les conditions générales suivantes doivent s'appliquer :

1. La protection doit être efficace contre toute sanction et tout régime d'embargo imposé par un pays tiers qui n'a pas été légitimé par une organisation compétente en vertu du droit international, en particulier par l'ONU et ses organes subsidiaires.

2. Les mesures de protection visent à empêcher la reconnaissance et l'exécution des décisions de tribunaux et autorités administratives étrangers, rendues en rapport avec des sanctions et régimes d'embargo d'un pays tiers.

3. Les mesures de protection visent à interdire à toutes les personnes physiques et morales en Suisse de se conformer, par action ou par omission, aux exigences ou interdictions fondées sur de telles sanctions ou régimes d'embargo d'un pays tiers ou résultant de mesures fondées sur ceux-ci.

4. Les mesures de sauvegarde ont pour but d'établir des demandes d'indemnisations en faveur de personnes physiques ou morales en Suisse, ayant subi un préjudice économique causé par un régime de sanctions et d'embargo d'un pays tiers ; à l'encontre de ce pays tiers ainsi qu'à l'encontre des personnes qui se conforment, par action ou par omission, aux exigences ou aux interdictions fondées sur le régime de sanctions et d'embargo en question ou qui résultent de mesures fondées sur celui-ci.

Cosignataire: Prezioso (1)

21.3384 ***n*** Ip. **Reimann Lukas. Protéger la démocratie suisse contre la propagande étrangère et la désinformation (1er partie)** (19.03.2021)

La démocratie directe est un modèle unique en son genre, qui garantit aux citoyens paix, prospérité et droits de participation. Mais de plus en plus d'Etats, de médias étrangers et d'ONG internationales découvrent qu'ils peuvent instrumentaliser les droits politiques suisses pour défendre leurs intérêts. De nombreux experts estiment que la désinformation, le piratage politique, la publicité politique en ligne et les cyberattaques ont une influence croissante sur la formation de la volonté politique en Europe. La Suisse est particulièrement attrayante à cet égard, dans la mesure où le peuple peut non seulement élire ses représentants, mais aussi se prononcer sur des questions concrètes. Les débats font partie de toute démocratie et ne s'arrêtent désormais plus aux frontières. Mais, dans notre démocratie, la ligne rouge est franchie lorsqu'une prise d'influence est contraire au droit (cyberattaque, etc.), qu'elle émane de l'étranger et a lieu de manière occulte ou encore qu'elle bafoue les valeurs suisses et vise à détruire la démocratie.

1. Depuis 2018, le service de renseignement vérifie, sur mandat du Conseil fédéral, si des tentatives de manipulation des votations et des élections suisses ont lieu et, le cas échéant, de quelle manière. A sa connaissance, y a-t-il eu de telles tentatives ? Dans l'affirmative : d'où les auteurs de ces tentatives proviennent-ils ? Quels objectifs poursuivaient-ils ? Quels scrutins ont-ils tenté de manipuler ?

2. Lors de la votation sur l'initiative populaire " Entreprises responsables ", les différents camps se sont reprochés mutuellement d'avoir reçu de l'étranger un soutien dépassant la mesure admise. Y a-t-il eu, selon le Conseil fédéral, de telles prises d'influence en provenance de l'étranger lors de ce scrutin ou d'autres votations ?

3. Le Conseil fédéral connaît-il le terme " computational propaganda ", lequel désigne les techniques de propagande qui se fondent sur des algorithmes, l'automatisation et les données de masse (" big data ") et qui sont utilisées pour influer sur les opinions ?

4. La Suisse dispose-t-elle des outils nécessaires pour détecter, empêcher et paralyser le déploiement en Suisse et sur Internet d'activités hostiles émanant de réseaux de services de renseignement étrangers ou d'autres acteurs malveillants et pour réagir de manière appropriée à de tels agissements ?

21.3385 *n* Ip. **Reimann Lukas. Protéger la démocratie suisse contre la propagande étrangère et la désinformation (2e partie)** (19.03.2021)

5. Dans son livre intitulé " L'affaire Cambridge Analytica ", l'ancienne directrice de cette société, Brittany Kaiser, montre de façon saisissante à quel point il est facile de manipuler des votations populaires et des élections. Quelles mesures la Suisse prend-elle pour rendre plus difficiles et empêcher les tentatives de manipulation en provenance de l'étranger ?

6. De quelles formes concrètes de désinformation le Conseil fédéral a-t-il connaissance ?

7. Des Etats étrangers ont-ils recours à la désinformation comme moyen ou méthode de renseignement ?

8. Quel rôle les outils techniques jouent-ils dans les campagnes de désinformation (utilisation de programmes informatiques autonomes, piratage, etc.) ?

9. Y a-t-il eu des campagnes de désinformation en Suisse ou ayant trait à la Suisse qui ont été menées depuis l'étranger ?

10. Le Conseil fédéral a-t-il connaissance d'attaques menées de manière ciblée contre des systèmes informatiques en vue de désinformer la population ? Dans l'affirmative, de quels cas s'agit-il ?

11. De quelles unités (au sein de quels offices fédéraux et de quelles autorités) ce problème et les mesures pour le contrer relèvent-ils ?

12. Quelles mesures le Conseil fédéral a-t-il prises pour prévenir les campagnes de désinformation et sensibiliser la population à cette question ?

13. Quelles mesures a-t-il prises pour établir la vérité sur les campagnes de désinformation ?

14. Est-il nécessaire de prendre des mesures pour déjouer les manoeuvres de propagande numérique ?

15. Que pense le Conseil fédéral du recours à l'intelligence artificielle, en particulier pour manipuler l'opinion, mener des campagnes de désinformation, diffuser des contenus illégaux et automatiser certaines procédures sur Internet et, par là, influer le cas échéant sur des votations et des élections ? Prévoit-il de recourir lui aussi à l'intelligence artificielle pour contrer ces phénomènes ?

16. Est-il prévu de contraindre les réseaux sociaux à publier des données (telles que les métriques logicielles de base) relatives aux activités menées sur leurs plateformes, afin que nous disposions d'informations transparentes pour la formation de la volonté politique ? Dans la négative, pourquoi ?

17. Quelles mesures le Conseil fédéral prend-il pour lutter contre la censure croissante exercée par des fournisseurs de réseaux sociaux étrangers à l'égard des opinions politiques émises de manière parfaitement légale en Suisse ?

21.3386 *n* Mo. **Reimann Lukas. Transports publics. Réintroduire les tarifs réduits pour personnes âgées** (19.03.2021)

Le Conseil fédéral est invité à préparer un projet visant à réintroduire des tarifs réduits pour les personnes âgées dans les transports publics, afin de permettre à nouveau à ces dernières de participer davantage à la vie sociale.

21.3387 *n* Ip. **Hess Erich. La vision danoise "zéro requérant d'asile" peut-elle aussi s'appliquer en Suisse?** (19.03.2021)

1. Le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) s'intéresse-t-il à la politique d'asile du Danemark ?

2. Le SEM et, respectivement, le DFJP sont-ils en contact avec le gouvernement danois concernant la politique d'asile ?

3. Selon le SEM et le DFJP, quels aspects de la politique d'asile danoise pourraient-ils servir de modèle pour la Suisse ? Comment le DFJP et le SEM entendent-ils les mettre en oeuvre en Suisse ?

Cosignataires: Aeschi Thomas, Friedli Esther, Glarner, Heimgartner, Huber, Imark, Schwander, Vogt (8)

21.3388 *n* Mo. **Reimann Lukas. Accès à la justice pour tout le monde** (19.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de proposer au Parlement une réforme de la justice visant à

a. réduire les frais de procès (par ex. avances et émoluments), en particulier en première instance, et

b. de raccourcir dans l'ensemble la durée des procédures.

21.3389 *n* Po. **Prezioso. Pour une reconnaissance des années de travail domestique par les assurances sociales** (19.03.2021)

Dans leur majorité, les femmes sont des salariées moins bien payées, plus précaires, et bénéficiant de retraites plus réduites. Leurs revenus inférieurs, liés notamment aux temps partiels imposés, au décrochage professionnel lié à la maternité et à la discrimination salariale directe et indirecte sont reproduites par le système de cotisations individuelles du 2e pilier : les femmes touchent ainsi une moyenne de 18 000 francs par an, contre 32 400 francs pour les hommes.

Etant aussi en charge de la plus grande part des tâches domestiques, elles sont les premières touchées par le démantèlement de l'Etat social. Elles perçoivent en moyenne une retraite inférieure d'un tiers à celle des hommes. Cette situation concerne essentiellement les femmes mariées, mais ce sont les retraitées divorcées qui souffrent le plus de cette situation. Environ 30 % d'entre elles reçoivent ainsi des prestations complémentaires. Cette différence est due au fait que les femmes, qui supportent la majorité du travail domestique, sont sur-représentées dans les emplois à mi-temps et renoncent parfois même à travailler. Elles cotisent ainsi moins aux assurances sociales et se retrouvent ainsi pénalisées une fois à la retraite.

Le Conseil fédéral est prié de présenter un rapport envisageant plusieurs pistes permettant de lutter contre cette inégalité en mettant en évidence leurs avantages et inconvénients. Des solutions doivent être envisagées autant pour les femmes actuellement retraitées qui souffrent de ces inégalités que pour éviter que cette situation se perpétue. Il étudiera notamment la possibilité d'augmenter les prestations complémentaires, de reconnaître les années de travail domestique par les assurances sociales pour les femmes qui ont dû cesser leur activité professionnelle, d'étendre les structures d'accueil de la petite enfance ou encore de parvenir à un meilleur partage du travail domestique entre femmes et hommes.

Cosignataires: Arslan, de la Reussille, Fehlmann Rielle, Pasquier, Porchet, Reynard, Trede, Walder, Wettstein (9)

21.3390 *n* Po. **Prezioso. Pour un rapport sur l'impact de la Covid-19 sur les femmes** (19.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé d'établir un rapport au sujet de l'impact de la Covid-19 sur les femmes, notamment en termes de licenciements pour les femmes salariées ainsi que de ren-

vois pour les femmes migrantes. Nous savons que, sur le marché du travail comme en matière de droit d'asile, les femmes souffrent largement plus de violences systémiques. A travers ce rapport, le Conseil fédéral doit analyser les mécanismes de domination en place péjorant les conditions faites aux femmes et dessiner des mesures afin de les contrer.

Cosignataires: Arslan, Fehlmann Rielle, Pasquier, Porchet, Reynard, Trede, Walder (7)

21.3391 *n* Ip. **Prezioso. Stop aux violences faites aux femmes** (19.03.2021)

Selon Eurostat, la Suisse se plaçait en 2015 en tête des pays d'Europe occidentale avec un taux de féminicides perpétrés par les compagnons ou les membres de la famille de 0.53/100 000 femmes, devant l'Allemagne (0.51), l'Italie (0.34), la France (0.41) ou l'Espagne (0.32). En 2019, l'OFS a recensé 19 669 cas de violence domestique (+6,2% par rapport à 2018). 14 femmes et 1 homme ont été tués dans le cadre d'une relation. Il ne s'agit là que de la pointe de l'iceberg, une part faible des violences étant signalées à la Police et une part faible des plaintes étant retenues par la justice (35% à Genève).

Dans ses réponses à l'interpellation 18.3109 ainsi qu'au postulat 20.4113 de Laurence Fehlmann Rielle, le Conseil fédéral ne veut pas créer un Observatoire des violences faites aux femmes et des violences domestiques, indiquant que l'adoption d'un Plan d'action au sujet de la mise en oeuvre de la Convention d'Istanbul dans le cadre de la Stratégie Egalité 2030 permettra des avancées. L'article 11 de la Convention d'Istanbul invite en effet la Suisse à collecter à intervalles réguliers des données statistiques pertinentes et à mener des enquêtes basées sur la population afin d'évaluer l'étendue et les tendances de toutes les formes de violence.

Nous remercions le Conseil fédéral de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

1. Suite à la parution des chiffres de la violence domestique en Suisse en juin 2020, quelles nouvelles enquêtes le Conseil fédéral juge-t-il utile de lancer ?

2. Une comparaison intercantonale des differentiels en matière de prise en charge (par la police, les associations, les services sociaux et la justice) et de déroulement des procédures liées aux violences pourrait-elle être réalisée ?

3. Des outils sont-ils d'ores et déjà en place afin d'assister les cantons qui entendent réformer et moderniser leur approche en matière de prise en charge des victimes et d'apporter un soutien particulier aux personnes moins enclines à dénoncer ces violences (personnes précarisées, personnes sans statut légal, ...) ?

4. La mise sur pied d'un observatoire permettant d'agréger des données au sujet des violences, notamment en contraignant les cantons à récolter un nombre plus important de données, ainsi que de fournir des outils et des moyens de lutte contre ces violences, ne serait-elle pas un outil efficace ?

Cosignataires: Arslan, de la Reussille, de Montmollin, Fehlmann Rielle, Pasquier, Porchet, Prelicz-Huber, Roth Pasquier, Trede, Walder, Wettstein (11)

21.3392 *n* Ip. **Baumann. Évaluation d'une stratégie "de la ferme à la table" après la suspension des débats sur la Politique agricole à partir de 2022** (19.03.2021)

En réponse à mes interventions 20.5408 et 20.5489, le Conseil fédéral a indiqué que le message relatif à l'évolution future de la Politique agricole à partir de 2022 (PA22+) coïncide largement avec les éléments de la stratégie agricole " de la ferme à la table " (Farm to Fork) de l'Union européenne (UE). Compte tenu de la suspension des débats sur la PA22+, les questions suivantes se posent :

1. Dans quel cadre le Conseil fédéral va-t-il désormais se pencher en détail sur les objectifs et les mesures de la stratégie ? Est-il prêt à le faire dans le cadre du postulat de commission 20.3931 ? Voit-il d'autres possibilités ?

2. Comment compte-t-il atteindre les objectifs suivants de la stratégie " de la ferme à la table " ?

a. aménager une chaîne d'approvisionnement alimentaire qui tienne compte des consommateurs, des producteurs, du climat et de l'environnement ;

b. garantir une production durable de denrées alimentaires, notamment par une part de produits bio de 25 % d'ici 2030 ;

c. encourager des procédures durables dans les domaines de la transformation des denrées alimentaires, du commerce de gros, du commerce de détail, de l'hôtellerie-restauration et des services de restauration ;

d. encourager un comportement durable en matière de consommation des aliments et faciliter la transition vers une alimentation saine et durable.

3. Comment le Conseil fédéral compte-t-il atteindre à temps les objectifs relatifs au climat et à la biodiversité ?

4. Comment gère-t-il la protection douanière prévue par l'UE contre les produits qui ne remplissent pas les objectifs de l'UE ?

21.3393 *n* Ip. **Fehlmann Rielle. Proposer des produits sains à proximité des caisses des supermarchés** (19.03.2021)

La ville de Berkeley en Californie a récemment banni les produits sucrés (barres chocolatées, bonbons, etc.) des caisses des grands magasins ayant une surface de 230 mètres carrés et plus. A leur place, ils sont incités à placer des produits meilleurs pour la santé. Cette mesure a pour objectif de promouvoir une alimentation saine.

En Suisse, des organisations de consommateur.trice.s ont par le passé présenté la même revendication avec un certain succès puisque plusieurs enseignes ont installé des " caisses pour familles " où il n'y a pas de sucreries mais de nombreuses grandes surfaces n'ont pas donné suite à cette idée.

En allemand, ces zones sont nommées " Quengelzone " ou zones de pleurnichement car les enfants insistent pour que les parents leur achètent une friandise. Pourtant ces caisses dites " familiales " sont appréciées des parents mais elles sont assez rares et il serait plus efficace que l'on généralise le placement de produits sains aux caisses.

Durant les précédentes décennies, la prévalence du surpoids et de l'obésité a augmenté en Suisse comme en Europe. Selon l'OBSAN, 42 % de la population suisse est actuellement en surpoids ou obèse. Les enfants doivent être protégés dès leur plus jeune âge et il est important d'influer sur les habitudes de consommation par la promotion d'une alimentation équilibrée. La Confédération agit déjà par des programmes tels que la stratégie sur les maladies non transmissibles. S'il est important de sensibiliser la population en faisant appel à la responsabilité individuelle, les études sur l'efficacité des programmes de prévention montrent qu'il faut aussi agir par des mesures structurelles : celles-ci posent un cadre qui facilite la prise de décisions compatibles avec une alimentation saine.

Je prie donc le Conseil fédéral de répondre à la question suivante :

- n'estime-t-il pas opportun d'inciter les grands distributeurs à supprimer les produits sucrés situés à proximité des caisses des magasins pour les remplacer par des produits sains ?

Cosignataires: Crottaz, Dandrès, Friedl Claudia, Munz, Piller Carrard, Prezioso, Reynard (7)

21.3394 *n* Ip. **Weichelt-Picard. La gestion des fonds AVS soulève des questions de transparence, de gouvernance et de coûts** (19.03.2021)

La présente interpellation soulève des questions relatives à la gestion des fonds de compensation de l'AVS, de l'AI et du régime des APG par Compenswiss, un établissement de droit public de la Confédération.

1.1. Le DFI n'a pas répondu à la question suivante durant l'heure des questions de la troisième semaine de la session de printemps 2021 (21.7319) :

En 2019, les charges de personnel de Compenswiss se montaient à 13,3 millions de francs (rapport de gestion 2019, p. 32). Comme l'effectif de Compenswiss se chiffrait à 56,3 équivalents plein temps, le coût moyen par poste s'élevait à 236 000 francs. Ce coût moyen est-il comparable à celui d'autres institutions similaires (CNA, Publica, etc.) ? Si ce n'est pas le cas, est-il raisonnable qu'une assurance sociale telle que l'AVS paye de tels salaires ?

1.2. De plus, le rapport de gestion indique, à la page 32, qu'outre les coûts liés à l'administration de la fortune, il existe des coûts supplémentaires qui sont directement compris dans le prix des titres achetés. Ces coûts sont inclus dans les fluctuations des investissements et pèsent ainsi sur le rendement de ces derniers. A quoi correspondent ces coûts supplémentaires et à combien s'élèvent-ils ? Compenswiss ne devrait-il pas, pour des raisons de transparence, faire apparaître ces coûts de manière explicite et complète dans le rapport de gestion ?

1.3. Comment sont comptabilisés les frais de transaction et les honoraires des courtiers qui opèrent dans le cadre des mandats gérés en interne par Compenswiss ? A combien se montent ces coûts ? Figurent-ils dans le rapport de gestion 2019 ? Si oui, où ?

2. Il n'a pas été non plus répondu entièrement à la question 21.7348 :

L'art. 10, al. 4, de la loi sur les fonds de compensation dispose que l'organe de révision de Compenswiss (Ernst & Young) doit avoir accès aux résultats du contrôle externe de la banque de dépôt (également Ernst & Young). En clair, cela signifie qu'Ernst & Young doit informer Ernst & Young. Dans le cas de Compenswiss et d'UBS, l'art. 10, al. 4, de ladite loi implique également qu'Ernst & Young peut charger Ernst & Young de procéder à des contrôles supplémentaires si le contrat le prévoit. Le Conseil fédéral pense-t-il réellement que les principes d'une bonne gouvernance sont respectés ?

3. La question suivante est également restée sans réponse (21.7349) :

Est-il courant que d'autres investisseurs institutionnels placent près de 70 % des actifs dans des titres et devises étrangères, comme le fait Compenswiss ? Le Conseil fédéral pourrait-il informer le Parlement sur les pratiques de la CNA et de Publica à cet égard ?

Cosignataires: Badertscher, Prelicz-Huber, Wettstein (3)

21.3395 *n* Ip. **Fehlmann Rielle. Volonté de museler les oeuvres d'entraide suisses?** (19.03.2021)

La volonté exprimée par le DFAE (Département fédéral des affaires étrangères) de ne plus financer le travail d'information en Suisse des ONG dans le cadre des contributions de la DDC (Direction du développement et de la coopération) est très préoccupante.

Il est en effet totalement incohérent de mener des projets soutenant des pays du Sud sans parallèlement sensibiliser la population suisse et d'alimenter la réflexion sur les causes et les conséquences des problèmes auxquels on vise à remédier par le travail de coopération.

Dans un monde globalisé, on ne peut plus faire comme si les problèmes étaient cloisonnés.

La Suisse soutient les objectifs du développement durable de l'ONU (ODD) et le DFAE s'est engagé à les mettre en oeuvre. Or, qui peut nier que le développement durable doit être pensé de manière globale et que l'on ne peut pas soutenir des projets dans le Sud sans remettre en question nos modes de vie dans le Nord.

De même, il est tout-à-fait normal que les ONG qui représentent la société civile puissent s'exprimer sur des sujets liés à la politique de la Suisse, à plus forte raison quand cela touche un domaine qui leur est proche. Il en va de la santé du débat démocratique en Suisse.

Plusieurs ONG se sont inquiétées de cette situation en écrivant au DFAE et en s'exprimant dans les médias. Je prie donc le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Le Conseil fédéral pense-t-il vraiment que les ONG doivent renoncer à intervenir dans le débat public pour informer la population suisse dans leurs domaines d'intervention ?

2. Est-il normal que, dans un pays qui se targue d'être à la pointe de la défense des droits humains, les ONG doivent compter de plus en plus sur la générosité des particuliers alors que les financements publics tendent à diminuer ?

3. Pourquoi le Conseil fédéral traite-t-il les ONG actives dans la coopération internationale différemment des autres bénéficiaires de subventions publiques, qui sont toujours autorisées à mener des campagnes d'éducation et de sensibilisation avec des fonds fédéraux ?

Cosignataires: Dandrès, Friedl Claudia, Marra, Piller Carrard, Prezioso, Reynard, Schneider Schüttel, Storni (8)

21.3396 *n* Ip. **Fehlmann Rielle. Myanmar/Birmanie. Encore combien de morts pour que la communauté internationale, y compris la Suisse, agisse?** (19.03.2021)

Depuis le coup d'état militaire du 1er février au Myanmar, les manifestations pacifiques de la population sont réprimées dans le sang. Devant la détermination du peuple qui lutte pour la restauration de la démocratie et des libertés fondamentales, le pouvoir des militaires n'a pas hésité à ouvrir le feu contre les manifestant.e.s en tirant à balles réelles.

Selon le porte-parole du secrétaire général de l'ONU, Stéphane Dujarric, au moins 138 manifestants pacifiques , dont des femmes et des enfants, ont été tués depuis le coup d'Etat. Il citait des chiffres venant du Haut-Commissariat aux droits de l'homme.

Face à cette situation, de nombreuses ONG de défense des droits humains à travers le monde ont appelé la communauté internationale et en particulier les états à faire pression pour que les autorités militaires cessent immédiatement leurs attaques

meurtrières et libèrent toutes les personnes arrêtées et détenues arbitrairement.

Des militant.e.s pro-démocratie de Birmanie ont lancé un appel: " combien d'entre nous doivent être tués avant que la communauté internationale nous vienne en aide ? "

Face à cette situation dramatique, le Conseil fédéral va-t-il intervenir :

1. pour s'assurer que les entreprises suisses actives au Myanmar fasse preuve de la diligence nécessaire pour ne plus acheter et importer des produits venant de conglomérats contrôlés par l'armée dans le domaine des pierres précieuses notamment?

2. pour demander le renvoi du Myanmar devant la Cour pénale internationale afin que les responsable militaires fassent l'objet d'enquêtes et qu'ils puissent être traduits en justice pour leurs crimes ?

Cosignataires: Dandrès, Friedl Claudia, Seiler Graf (3)

21.3397 ***n*** Mo. **Groupe de l'Union démocratique du Centre. CEDH. Ne plus exposer la Suisse à des condamnations en application d'une interprétation exorbitante de l'article 8 CEDH (respect de la vie privée familiale)** (19.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de résilier la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et de ré-adhérer immédiatement en formulant une réserve à l'article 8 CEDH concernant le renvoi des criminels étrangers et l'interdiction de la mendicité sur le voie publique.

Porte-parole: Nidegger

21.3398 ***n*** Ip. **Addor. IFD, TVA et charges sociales. Quelles solutions pour soulager la trésorerie des entreprises et indépendants en difficultés?** (19.03.2021)

En réponse à ma question 21.7001, le Conseil fédéral s'est déclaré hostile à l'idée d'exonérer les impôts, la TVA et les charges sociales d'intérêts moratoires en 2021. Il a soutenu que pour les entreprises en difficulté, des mesures individuelles telles qu'une réduction des acomptes de cotisations ou des reports de paiement seraient plus efficaces.

Pour que cette idée ne reste pas une forme de littérature sans effets concrets, comment le Conseil fédéral compte-t-il donc rendre de telles mesures possibles face à l'intransigeance de l'administration fiscale, de l'Administration fédérale des contributions et des caisses de compensation ?

21.3399 ***n*** Ip. **Ruppen. Responsabilités en matière de gestion des grands prédateurs** (19.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé, compte tenu du rejet de la loi révisée sur la chasse, de répondre aux questions suivantes :

Le retour du loup, de l'ours, du lynx ou du chacal doré en Suisse place l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), compétent en la matière, face à des défis importants. Comment l'OFEV peut-il et veut-il continuer à traiter seul ce dossier vu l'augmentation considérable de la population de loups ?

En cas d'attaques répétées sur des troupeaux, il est primordial d'identifier les loups concernés pour qu'une autorisation de tir soit délivrée. Comment l'OFEV veut-il réduire le long délai qui s'écoule entre le moment où des dégâts sont commis et celui où l'autorisation de tir est délivrée ?

21.3400 ***n*** Po. **Hess Erich. Cotisations LPP indépendantes de l'âge** (19.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner si le montant des cotisations LPP peut être fixé indépendamment de l'âge.

Cosignataires: Aeschi Thomas, Friedli Esther, Glarner, Heimgartner, Huber, Imark, Matter Thomas, Schwander (8)

21.3401 ***n*** Mo. **Schneider Meret. Les contributions à des cultures particulières doivent également être versées pour les cultures destinées à l'alimentation humaine** (19.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier l'art. 54 de la loi sur l'agriculture de sorte que des contributions à des cultures particulières de 1000 francs par hectare et par an soient également versées pour les féveroles, les pois protéagineux et les lupins destinés à l'alimentation humaine.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Badertscher, Baumann, Brenzikofer, Haab, Mäder, Michaud Gigon, Ritter, Ryser, Rytz Regula, Schlatter, Stadler, Trede, Wettstein, Wismer Priska (15)

21.3402 ***n*** Mo. **Schwander. Transférer dans une loi Covid-19 sur les aides financières les mesures de soutien financier prévues dans la loi Covid-19** (19.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un projet visant à transférer dans une loi COVID-19 sur les aides financières les mesures de soutien financier qui sont actuellement inscrites dans la loi COVID-19 (RS 818.102).

Cosignataires: Aeschi Thomas, Amaudruz, Bircher, Burgherr, Dettling, Egger Mike, Gafner, Glarner, Grin, Guggisberg, Heimgartner, Hess Erich, Huber, Martullo, Matter Thomas, Page, Reimann Lukas, Rösti, Strupler, Tuena, Vogt, von Siebenthal, Zuberbühler (23)

21.3403 ***n*** Mo. **Schneider Meret. Pas de raccourcissement de la queue sans anesthésie** (19.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier l'ordonnance sur la protection des animaux de sorte que le raccourcissement de la queue des moutons, une intervention de routine, ne puisse plus être effectué que sous anesthésie, même avant l'âge de huit jours.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Baumann, Brenzikofer, Gysin Greta, Munz, Rytz Regula, Schlatter, Töngi, Trede, Wettstein (10)

21.3404 ***n*** Mo. **Schneider Meret. Pas de modes d'élevage cruels dans les poulaillers d'engraissement** (19.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier l'art. 10 de la loi fédérale sur la protection des animaux de sorte que les modes d'élevage cruels soient interdits dans les poulaillers d'engraissement.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Brenzikofer, Gysin Greta, Mäder, Moser, Munz, Rytz Regula, Töngi, Trede (9)

21.3405 ***n*** Mo. **Schneider Meret. Animaux de laboratoire et d'expérience. Pour des conditions de détention conformes à la protection des animaux** (19.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier la législation sur la protection des animaux de sorte que les mêmes conditions de

détention s'appliquent aux animaux de laboratoire et d'expérience qu'aux animaux de compagnie de même espèce si le dispositif de l'essai le permet.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Brenzikofer, Michaud Gigon, Moser, Munz, Rytz Regula, Stadler, Töngi, Trede, Wettstein (10)

21.3406 *n* Po. **Schneider Meret. Non aux importations de viande de cheval sans système de traçabilité fiable** (19.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner comment aborder la problématique de l'importation de viande de cheval en provenance d'Argentine, d'Australie, d'Uruguay et du Canada, étant donné que ces pays ne peuvent pas garantir le respect des exigences en vigueur au sein de l'UE en matière de protection des animaux et des consommateurs. Il convient notamment d'envisager de retirer ces pays de la liste des Etats tiers en provenance desquels l'importation de viande de cheval est autorisée.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Badertscher, Brenzikofer, Mäder, Moser, Munz, Ritter, Rytz Regula, Schlatter, Stadler, Töngi, Trede, Wettstein, Wismer Priska (14)

21.3407 *n* Ip. **Schneider Meret. Pour une politique intégrée en matière d'alimentation** (19.03.2021)

Le postulat 20.3931 demande la " transformation de la politique agricole en une politique globale visant à promouvoir l'alimentation saine et la production durable de denrées alimentaires ".

1. Le Conseil fédéral est-il disposé à examiner avec toute l'attention requise les recommandations élaborées par le Conseil consultatif pour la politique agricole, sur mandat du gouvernement allemand (rapport de juin 2020 intitulé " Politik für eine nachhaltigere Ernährung. Eine integrierte Ernährungspolitik entwickeln und faire Ernährungsumgebungen gestalten ") ?

2. Quelle est sa position concernant les neuf champs d'action proposés dans ce rapport, à savoir :

a. changer de système dans les cantines des crèches et des écoles ;

b. réduire la consommation de produits d'origine animale et la rendre viable pour la planète ;

c. créer une incitation par les prix ;

d. rendre possible une alimentation saine pour tous ;

e. mettre à disposition des informations fiables ;

f. faire évoluer les normes sociales vers une alimentation plus durable ;

g. améliorer l'offre dans les établissements publics ;

h. développer les systèmes d'agriculture durables ;

i. mener une politique intégrée en matière d'alimentation durable.

3. Quels autres champs d'action pourraient être envisagés ?

Cosignataires: Badertscher, Gysin Greta, Munz, Pasquier, Ryser, Rytz Regula, Töngi, Trede (8)

21.3408 *n* Ip. **Walder. La Suisse va-t-elle imposer à son tour des sanctions contre les autorités et institutions chinoises au Turkestan oriental?** (19.03.2021)

L'Union européenne est en passe d'imposer des sanctions à la Chine en raison des violations des droits de l'homme, ceci pour la première fois depuis la répression sur la place Tiananmen en 1989. Quatre personnes et une entité du Xinjiang seront inscrites sur une liste noire. Les sanctions, qui comprennent une interdiction de voyager et un gel des avoirs, sont imposées en raison des actions de Pékin au Xinjiang, que les Etats-Unis et certains pays européens ont qualifiées de génocide à l'encontre de la communauté ouïgoure. Cette décision devrait être adoptée avant la fin du mois de mars 2021 lors d'une réunion des ministres des affaires étrangères de l'UE.

Pour cette raison, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Le Conseil fédéral compte-t-il imposer des sanctions similaires contre la Chine une fois qu'elles auront été adoptées par les ministres de l'UE ?

2. Si non, pour quelles raisons? et quelles seraient les circonstances qui amèneraient le Conseil fédéral à revoir sa position et imposer lui-aussi des sanctions ?

21.3409 *n* Ip. **Arslan. Respect des principes directeurs de l'OCDE et de l'ONU par le Comité international olympique** (19.03.2021)

Les jeux olympiques d'hiver se dérouleront en février 2022 à Pékin. En raison de la situation désastreuse des droits de l'homme en Chine, le Comité international olympique (CIO) est critiqué depuis des mois pour sa décision d'organiser les jeux dans le pays. D'après les organisations de défense des droits de l'homme, la politique chinoise actuelle sape les droits fondamentaux. Pourtant, le respect de ces droits est indispensable à l'organisation des jeux olympiques. Jusqu'à présent, le CIO a manqué à son devoir de diligence en matière de droits de l'homme en ce qui concerne l'organisation des jeux à Pékin. A titre d'exemple, il ne dispose pas d'une déclaration contraignante indiquant la manière dont il entend traiter les risques de violations des droits de l'homme liés aux jeux olympiques. Etant donné que le CIO est une organisation ayant son siège en Suisse, je pose les questions suivantes au Conseil fédéral :

1. Que fait-il pour attirer l'attention du CIO sur les recommandations formulées dans le Plan d'action national relatif aux entreprises et aux droits de l'homme ?

2. Que fait-il pour sensibiliser le CIO au respect des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ?

3. Est-il prêt à communiquer au CIO ses attentes concernant les entreprises et les droits de l'homme, et à engager le dialogue sur le devoir de diligence en matière de droits de l'homme dans le cadre de l'organisation des jeux olympiques d'hiver ?

21.3410 *n* Ip. **Schlatter. Définir un cadre juridique pour l'usage des robots de livraison** (19.03.2021)

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Quels enseignements a-t-on tiré des tests réalisés par la poste avec des robots de livraison ? De nouveaux tests avec des robots de livraison ou des drones automatisés sont-ils prévus ou autorisés ?

2. A l'heure actuelle, les entreprises privées ont-elles des possibilités légales d'utiliser des robots afin de transporter des marchandises sur les trottoirs, les pistes cyclables ou les routes ? Si oui, sous quelles conditions ?

3. Dans quelle mesure la révision en cours de la loi fédérale sur la circulation routière concerne-t-elle la base légale encadrant l'usage de robots de livraisons, en particulier sur les trottoirs ?

4. Le projet de normalisation relatif à la norme ISO 4448 s'emploie à établir des recommandations pour les règles de circulation qui tiennent compte des robots. De quelle manière la Suisse participe-t-elle à ce projet de normalisation ? Ce projet a-t-il des répercussions directes sur notre législation en la matière ?

Cosignataires: Aebischer Matthias, Pasquier, Pult, Schneider Schüttel, Töngi, Trede (6)

21.3411 ***n*** Ip. **Gugger. La Suisse a besoin d'un entrepreneuriat social** (19.03.2021)

Il n'y a pas que les défis écologiques qui ont montré l'importance de l'entrepreneuriat social, il y a aussi la crise du COVID-19. Il ressort de la dernière intervention parlementaire consacrée à ce sujet (20.4302) que les notions d'entrepreneuriat social et d'entreprises sociales ne recouvrent pas des réalités implicites. Par ailleurs, dans les discussions publiques, on fait souvent la confusion entre l'entrepreneuriat social et les entreprises sociales, lesquelles créent une valeur ajoutée pour la société avec des fonds publics sans adopter une approche entrepreneuriale. L'entrepreneuriat social doit toutefois avoir non seulement un effet positif sur les plans sociétal, social, écologique ou culturel, mais aussi avoir un but économique sans grever le budget des contribuables. A cet égard, la Suisse a du retard à rattraper.

Dans d'autres pays européens, on a déjà pris des mesures en la matière. En Europe, il y a désormais de nombreuses institutions publiques ou aidées par les pouvoirs publics qui soutiennent l'entrepreneuriat social dans leurs pays respectifs, que ce soit sur le plan financier ou sur le plan organisationnel. On trouve des exemples dans tous les pays européens modernes : la " Social Innovation Factory " en Belgique, la " Social Impact Factory " aux Pays-Bas, le " Big Social Capital " en Grande-Bretagne, la " Kopenhagen Project House " au Danemark, l'" Alter'Incub " en France, le " Clann Credo " en Irlande ou encore la " Finanzierungsagentur für Social Entrepreneurship " en Allemagne, etc.

Eu égard au grand intérêt sociétal, écologique, social et politique de ces projets, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Estime-t-il judicieux de définir et de protéger le terme d'" entrepreneuriat social " en tant que label ?

2. Comment entend-il combler le retard par rapport aux pays européens qui ont pris des mesures ? Serait-il approprié de prendre des mesures similaires en Suisse pour promouvoir l'entrepreneuriat social ?

3. Dans quelle mesure le Conseil fédéral prévoit-il de promouvoir l'entrepreneuriat social et d'alléger les contraintes en la matière, en particulier dans le cadre de la crise du COVID-19 ? Quelles incitations faut-il créer pour développer ce type d'entrepreneuriat ?

4. Le Conseil fédéral estime-t-il que la promotion de l'entrepreneuriat social constitue une méthode utile pour rendre l'économie suisse plus résiliente face aux crises à venir ? Si tel n'est pas le cas, pourquoi ?

Cosignataires: Aebischer Matthias, Atici, Bulliard, Lohr, Molina, Müller-Altermatt, Nussbaumer, Streiff, Studer (9)

21.3412 ***n*** Ip. **Gugger. Identification de ressortissants chinois** (19.03.2021)

Dans sa réponse à mon interpellation 19.4627, le Conseil fédéral assurait que les requérants d'asile d'origines tibétaine et ouïgoure dont la demande a été déboutée n'étaient pas renvoyés en Chine. Les ressortissants hongkongais qui demandent l'asile en Suisse peuvent-ils aussi compter sur la protection humanitaire ? La question est justifiée au vu des éléments suivants :

- le 8 décembre 2020, l'accord, fortement critiqué par les groupes de défense des droits de l'homme, conclu entre la Suisse et la Chine pour l'identification des ressortissants est arrivé à échéance ;

- en 1999, la Suisse a signé un accord d'entraide judiciaire avec Hong Kong en partant du principe que Hong Kong était autonome par rapport à la République populaire de Chine. Depuis, la Chine a promulgué une loi sur sa soi-disant sécurité nationale par laquelle Hong Kong est de fait annexé à l'Etat policier communiste. Du point de vue du Conseil fédéral, quelles sont les conséquences sur l'accord d'entraide de 1999 ?

Cosignataires: Atici, Bulliard, Molina, Müller-Altermatt, Streiff, Studer (6)

21.3413 ***n*** Ip. **Fischer Roland. Plan d'action de la Stratégie Biodiversité Suisse. Avancement des travaux** (19.03.2021)

Le Conseil fédéral a adopté le plan d'action de la Stratégie Biodiversité Suisse en 2017 avec plusieurs années de retard. Les experts le jugent insuffisant et craignent que même une mise en oeuvre intégrale ne puisse arrêter le recul persistant de la biodiversité, et encore moins inverser la tendance. Il n'en demeure pas moins que la mise en oeuvre complète du plan d'action est importante, alors qu'il semble qu'au moins certaines de ces mesures ont été prises très tardivement.

Une analyse des incitations qui nuisent à la biodiversité illustre ce propos de manière particulièrement frappante. Comme l'affirme le Conseil fédéral dans plusieurs réponses à des interventions parlementaires, les travaux n'ont commencé qu'en 2020. Entre-temps, les scientifiques ont livré une analyse détaillée, dont l'OFEV peut maintenant tirer parti, mais pour la plupart des autres mesures du plan d'action, il n'en ira pas de même.

Je prie dès lors le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Quels objectifs de la Stratégie Biodiversité Suisse les mesures du plan d'action permettent-elles d'atteindre si elles sont mises en oeuvre intégralement ?

2. Que fait le Conseil fédéral pour réaliser les autres objectifs de la stratégie ?

3. Quelles sont les mesures du plan d'action qui ont été mises en oeuvre entre 30 et 60 % ?

4. Quelles sont les mesures dont on peut s'attendre à ce qu'elles soient mises en oeuvre intégralement d'ici 2023 ?

Cosignataires: Bellaïche, Brunner, Flach, Fluri, Gredig, Grossen Jürg, Moser, Schneider Schüttel (8)

21.3414 ***n*** Ip. **Fischer Roland. Produits importés en Suisse. Réduire les retombées négatives à l'étranger** (19.03.2021)

Aux termes du rapport 2020 du réseau Sustainable Development Solutions Network, la consommation de ressources et la politique économique de la Suisse ont un effet négatif trop important à l'étranger et notre pays occupe le 163e rang de l'indice spillover.

Cet indice mesure les quatre indicateurs suivants relatifs à la durabilité : environnement, économie et finance, société et sécurité. Ces indicateurs révèlent l'empreinte écologique et climatique de la Suisse causée à l'étranger par l'importation de biens de consommation. En ce qui concerne les aspects de l'économie et de la finance, l'indice tient compte du montant affecté à l'aide au développement ainsi que de l'opacité financière, du système de taxation internationale (paradis fiscaux) et des transferts de bénéfices des multinationales. Il intègre dans l'évaluation, pour ce qui concerne les aspects sociaux, les accidents mortels survenus dans les pays où sont produits les biens importés et, pour ce qui relève de la sécurité, les exportations d'armes. La Suisse obtient de mauvais résultats dans tous les domaines, restreignant fortement les possibilités des autres Etats d'atteindre les 17 objectifs figurant dans l'Agenda 2030. Seuls Singapour, la Guyane et le Luxembourg sont encore moins bien classés.

La Stratégie pour le développement durable 2030 est censée mettre en oeuvre l'Agenda 2030, que la Suisse a adopté en tant que cadre de référence pour ses contributions à la promotion du bien-être humain, du développement durable et de la protection de l'environnement - tant à l'échelon mondial que national. Le projet de stratégie identifie les retombées négatives dans le domaine de l'environnement, mais les autres aspects sont largement laissés de côté.

Je prie dès lors le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Comment compte-t-il réduire les retombées négatives mentionnées dans le rapport 2020 du réseau Sustainable Development Solutions Network ?

2. Dispose-t-il d'objectifs correspondant à toutes les conséquences citées ou à certaines d'entre elles ?

3. Comment mesure-t-il l'évolution de toutes les conséquences citées ou de certaines d'entre elles ?

4. Comment informe-t-il la population des résultats de la Suisse cités dans le rapport ?

Cosignataires: Badertscher, Bellaïche, Brunner, Flach, Fluri, Gredig, Grossen Jürg, Moser, Schneider Schüttel (9)

21.3415 *n* Mo. **Ruppen. Les boîtes aux lettres doivent pouvoir rester là où elles se trouvent (garantie de la situation acquise)** (19.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier l'ordonnance sur la poste de telle sorte que les dispositions qui concernent l'emplacement des boîtes aux lettres à la limite de la propriété (art. 74) ne s'appliquent qu'aux bâtiments neufs et non pas aux bâtiments existants (garantie de la situation acquise).

21.3416 *n* Mo. **Ruppen. LRS. Les appartements vides ne sont pas des résidences secondaires!** (19.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier l'art. 2, al. 3, let. d, de la loi fédérale sur les résidences secondaires (LRS) afin que les logements vides depuis cinq ans au plus (et non plus deux) soient assimilés à des résidences principales.

Les logements vides ne devraient donc être considérés comme des résidences secondaires qu'après cinq ans et non plus après deux ans.

21.3417 *n* Ip. **Amaudruz. Prix du matériel de soins** (19.03.2021)

Selon une information parue dans la Tribune de Genève du 5 mars 2021, une enquête a été ouverte sur le canton de Genève concernant le prix du matériel de soins. Dans le cadre du cas exposé, une entreprise dépendant d'une holding achète des lentilles à bas prix pour les revendre à des prix exorbitants aux autres entités du groupe. Ces dernières fournissent ensuite des prestations médicales et facturent ces lentilles à l'assuré au prix plein. Les bénéfices réalisés sont par la suite répartis entre les propriétaires de la holding. Cette pratique semble être répandue. Les implications aux niveaux des coûts à la charge de l'AOS ne paraissent pas négligeables.

Dans ce contexte, je prie le Conseil fédéral de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

1. Est-ce que le Conseil fédéral est au courant de cette pratique ?

2. Est-ce que cette pratique est légale ?

3. Si oui, quelles dispositions légales devraient être modifiées pour qu'une telle pratique scandaleuse soit prohibée à l'avenir et que la volonté du législateur soit respectée ?

21.3418 *n* Mo. **Reynard. Il est temps de réviser le droit de la coopérative, pour une transparence accrue!** (19.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter une modification du droit de la société coopérative dont le but serait de permettre une amélioration de la démocratie interne des fédérations de coopératives et des grandes coopératives et d'assurer un droit à l'information efficace pour les membres de ces coopératives.

Cosignataires: Bendahan, Crottaz, Dandrès, Fehlmann Rielle, Friedl Claudia, Marra, Pasquier, Piller Carrard (8)

21.3419 *n* Mo. **Trede. Tour de Suisse féminin. Octroi d'une garantie de déficit par la Confédération** (19.03.2021)

Le Conseil fédéral accordera en 2021 une garantie de déficit de 200 000 francs au Tour de Suisse féminin dans le cas où les fonds accordés par la Confédération aux Championnats du monde Aigle-Martigny (compétition finalement annulée) ne seraient pas récupérés.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Büchel Roland, Cattaneo, de Montmollin, Egger Kurt, Fischer Roland, Fivaz Fabien, Gredig, Gutjahr, Gysin Greta, Locher Benguerel, Pasquier, Piller Carrard, Pointet, Pult, Reynard, Studer, Vincenz, Widmer Céline (19)

21.3420 *n* Mo. **Gutjahr. Tour de Suisse féminin. Octroi d'une garantie de déficit par la Confédération** (19.03.2021)

Le Conseil fédéral accordera en 2021 une garantie de déficit de 200 000 francs au Tour de Suisse féminin dans le cas où les fonds accordés par la Confédération aux Championnats du monde Aigle-Martigny (compétition finalement annulée) ne seraient pas récupérés.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Büchel Roland, Cattaneo, de Montmollin, Egger Kurt, Fischer Roland, Fivaz Fabien, Gredig, Gysin Greta, Locher Benguerel, Pasquier, Piller Carrard, Pointet, Pult, Reynard, Studer, Trede, Vincenz, Widmer Céline (19)

21.3421 ***n*** Ip. **Rytz Regula. L'AFD agit-elle actuellement de manière illégale?** (19.03.2021)

Conformément à l'art. 91 de la loi sur les douanes (LD), l'Administration fédérale des douanes (AFD) est actuellement constituée de la Direction générale des douanes, des directions d'arrondissement et des bureaux de douane. Le Corps des gardes-frontière (Cgfr) est quant à lui mentionné séparément à l'art. 91, al. 2, comme " formation armée et portant l'uniforme ".

Dans sa décision de principe concernant le développement de l'AFD, le Conseil fédéral a décidé en avril 2019 de remplacer les professions actuelles de garde-frontière et de spécialiste de douane par un " profil professionnel unique ". Les collaborateurs porteront le même uniforme et seront " armés en fonction de leurs tâches ".

A ce sujet se posent les questions suivantes :

a. Le Conseil fédéral est-il lui aussi d'avis que l'AFD et le Cgfr constituent aujourd'hui deux domaines séparés et qu'il faut modifier la LD avant de pouvoir regrouper les deux fonctions mentionnées ? La structure organisationnelle est clairement définie à l'art. 91 LD.

b. Le Conseil fédéral est-il conscient que des jalons ont déjà été posés en vue de regrouper ces deux fonctions (par ex. pour ce qui est de la formation continue) et que le Cgfr est déjà dissous dans les faits, sans révision de la LD, alors que celle-ci fait une distinction claire entre l'AFD et le Cgfr ? Estime-t-il lui aussi que cette situation est contraire à la loi ?

c. A-t-on déjà fait des appels d'offres ou décidé de faire des acquisitions en ce qui concerne les uniformes et l'armement pour toute l'AFD ? Si oui, dans quelle mesure et sur quelle base légale ?

d. Combien de collaborateurs de l'AFD, Cgfr compris, portent actuellement arme et uniforme ? Combien seront-ils à l'avenir ?

e. S'agissant de la révision de la législation douanière, le Conseil fédéral se fonde à plusieurs reprises sur l'Arrêté fédéral relatif au financement de la modernisation et de la numérisation de l'Administration fédérale des douanes (Programme DaziT). Dans le message relatif au Programme DaziT, il n'est pourtant question ni de regroupement de l'AFD et du Cgfr, ni d'armes et d'uniformes pour l'ensemble du personnel. Pourquoi le Conseil fédéral se fonde-t-il malgré tout sur le Programme DaziT pour justifier la transformation radicale de l'AFD et l'extension des compétences ? Quand et comment au juste le Parlement a-t-il été informé de la restructuration complète et anticonstitutionnelle à laquelle il est prévu de soumettre l'AFD ?

21.3422 ***n*** Ip. **Rytz Regula. L'autorité douanière se transforme-t-elle en service de police de la Confédération? Pas dans ces conditions!** (19.03.2021)

Les projets de loi relatifs à la réorganisation de l'Administration fédérale des douanes (LE-OFDF et LDD) ont rencontré une forte résistance au cours de la procédure de consultation. Les cantons, les partis et les associations économiques estiment que la révision n'est pas conforme à la Constitution. Ils critiquent les atteintes anticonstitutionnelles à la souveraineté policière des cantons, l'extension considérable de la compétence en matière de traitement des données sensibles, le transfert d'un grand nombre de dispositions essentielles à l'échelon de l'ordonnance, et bien plus encore.

Le Conseil fédéral était-il au courant, lors de l'ouverture de la procédure de consultation :

a. que la révision de la loi sur les douanes porte atteinte à la souveraineté cantonale en matière de police et va à l'encontre des compétences réglées dans la Constitution concernant la sécurité et l'ordre publics ?

b. que les nouvelles compétences prévues de l'OFDF en matière de poursuite pénale sont en concurrence directe avec les tâches des autorités cantonales de poursuite pénale (police et ministères publics) ?

c. que les autorités douanières mèneront des investigations secrètes qui, conformément à l'ordre juridique en vigueur, devraient être approuvées par le ministère public ?

d. que la nouvelle autorité douanière disposera de compétences pratiquement illimitées en matière de traitement des données sensibles ? Le Préposé fédéral à la protection des données n'a-t-il pas été consulté ?

e. que la révision mélange l'intérêt en matière de politique fiscale à l'application du droit douanier avec des mesures concernant la sécurité intérieure ?

La question se pose en outre de savoir si l'intégration de la police du transport au sein de l'Administration fédérale des douanes et plus précisément du Corps des gardes-frontière va se poursuivre ou non. Ce point n'est pas mentionné dans les documents pour la consultation.

21.3423 ***n*** Ip. **Badertscher. Rapport sur la situation de la communauté ouïgoure en Suisse** (19.03.2021)

Le Conseil national a adopté un postulat de sa Commission de politique extérieure, qui charge le Conseil fédéral d'établir un rapport sur la situation de la communauté tibétaine. Outre les questions liées à l'asile, l'accent sera également mis sur les aspects relatifs aux droits fondamentaux tels que le respect de la liberté d'expression et la protection de la sphère privée. Ces aspects s'inscrivent dans le contexte de l'influence croissante qu'exerce la Chine en Suisse, ce que la communauté ouïgoure installée ici ressent d'ailleurs de plus en plus ces dernières années. D'après les déclarations des Ouïgours suisses et des organisations de défense des droits de l'homme, la surveillance et l'influence exercées par la Chine ainsi que ses tentatives d'intimidation ciblées ont augmenté.

Pour ces raisons, je pose les questions suivantes au Conseil fédéral :

1. Est-il prêt à tenir compte de la situation des Ouïgours en ce qui concerne la protection de la sphère privée et de la liberté d'expression dans le rapport qu'il prévoit de rédiger sur la communauté tibétaine ?

2. Est-il prêt à présenter la situation des Ouïgours dans un rapport séparé ?

21.3424 ***n*** Ip. **Badertscher. Jeux olympiques d'hiver 2022** (19.03.2021)

Fin janvier 2021, les premières informations sur les jeux olympiques d'hiver 2022 qui se dérouleront en Chine ont paru dans la presse suisse. A l'approche des jeux olympiques d'été 2008, de fortes protestations ont eu lieu au Tibet et dans le monde contre la répression au Tibet. L'organisation des jeux a même entraîné un renforcement des contrôles de la population au Tibet et en Chine. Depuis 2008, la situation des droits de l'homme s'est aggravée dans toute la Chine, en particulier au Tibet et dans le Turkestan oriental (province du Xinjiang). A cela s'ajoute des situations de crises telles que la répression des forces démocratiques à Hong Kong. En septembre 2020, le

chercheur allemand Adrian Zenz a mené une étude qui a fait grand bruit, dans laquelle il révèle l'existence d'un système de travail forcé des Tibétains.

Questions au Conseil fédéral :

1. Quelles mesures a-t-il prises pour que les athlètes et les représentants officiels de la Suisse ne courent pas le risque, durant les jeux olympiques, de se trouver dans une situation pouvant être détournée à des fins politiques servant les intérêts des dirigeants chinois ?

2. Quelles sont les leçons qu'il a pu tirer des jeux olympiques organisés en Chine en 2008 ?

3. Compte-t-il entrer en contact avec les organisations tibétaines et les organisations de défense des droits de l'homme dans le but d'en apprendre davantage sur le contexte entourant les jeux olympiques ?

21.3425 *n* Ip. **Badertscher. Protection des Tibétains vivant en Suisse** (19.03.2021)

Ralph Weber, professeur à l'Université de Bâle, a publié en décembre 2020 un rapport excellent et très bien accueilli sur le " United Front ", une organisation du parti communiste chinois, ainsi que sur le travail effectué en Suisse par celle-ci. L'organisation a entre autres pour tâche de renforcer l'influence du parti à l'étranger, et ses activités sont coordonnées depuis la Chine mais également depuis l'ambassade en Suisse.

Le noyautage de la communauté tibétaine vivant dans notre pays n'est pas encore suffisamment documenté. Les Etats-Unis et la Suède disposent en revanche de quelques cas bien documentés. D'après les déclarations de Tibétains vivant en Suisse, de nombreux informateurs chinois sont sur sol helvétique, mais les autorités suisses ne sont jusqu'à présent pas intervenues. Depuis 2015, c'est-à-dire l'année où la désignation du lieu d'origine des Tibétains en Suisse a été modifiée (au lieu d'indiquer " Tibet " ou " Chine/Tibet ", il est désormais uniquement indiqué " Chine "), les Tibétains (permis B, permis C) sont obligés d'obtenir l'acte d'origine auprès de l'ambassade de Chine. Par conséquent, l'influence que peut exercer l'ambassade ainsi que ses possibilités de noyautage sont beaucoup plus grandes.

Dans ce contexte, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Les Tibétains vivant en Suisse ont déclaré à plusieurs reprises qu'ils ne se sentaient pas protégés de l'influence exercée sur eux par l'ambassade de Chine. Quelles sont les mesures prévues par le Conseil fédéral pour réduire l'influence exercée par l'ambassade de Chine et par l'Etat chinois sur les Tibétains en Suisse ?

2. A-t-il connaissance des rapports publiés par la Suède et les Etats-Unis sur le noyautage de la communauté tibétaine ?

3. Quelle est sa stratégie vis-à-vis de la Chine (en particulier celle du SEM en ce qui concerne la réglementation sur les étrangers) afin de réduire les risques encourus et les désagréments subis par les Tibétains en Suisse ?

21.3426 *n* Mo. **Candinas. Recouvrement des créances de l'assurance obligatoire des soins par voie de saisie plutôt que de faillite** (19.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier l'art. 43 de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (LP) pour que les primes impayées et les participations aux coûts de l'assurance obligatoire des soins (AOS) des personnes inscrites au registre du commerce ne soient, comme les autres créances de droit public, pas recouvrables par voie de faillite.

Cosignataires: Gutjahr, Markwalder, Regazzi (3)

21.3427 *n* Po. **Prezioso. Les problématiques spécifiques aux femmes lesbiennes, bisexuelles et aux personnes transgenres doivent être mieux prises compte dans les politiques de santé publique** (19.03.2021)

Les problématiques spécifiques des femmes lesbiennes, des personnes bisexuel-le-s et des personnes transgenres sont aujourd'hui encore passablement ignorées par les politiques de santé publique, notamment en matière de prévention et de prise en charge. L'absence de données fiables au sujet des problématiques de santé qui touchent spécifiquement ces populations empêche de mettre sur pied des politiques de santé publiques adaptées à leurs besoins. Il est temps de réaliser des études visant à définir les besoins spécifiques en matière de santé de ces populations et de mettre en oeuvre des politiques de santé publique spécifiques en leur faveur. Dans un second temps, une campagne forte auprès des professionnel-le-s de la santé afin de les sensibiliser à ces problématiques devra être réalisée.

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un rapport visant à définir les besoins spécifiques en matière de santé des personnes lesbiennes, bisexuelles et transgenres. A la lumière des résultats de ce rapport, le Conseil fédéral est invité à adapter les politiques de santé publique en faveur de ces populations et/ou de mettre en oeuvre des politiques de santé publique spécifiques en leur faveur.

Cosignataires: Porchet, Walder (2)

21.3428 *n* Po. **Prezioso. Pour une campagne nationale de vaccination gratuite contre le HPV** (19.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de mettre sur pied une campagne nationale de vaccination contre le HPV prise en charge par la LAMal sans franchise ni quote-part.

Le HPV est la cause la plus fréquente d'IST en Suisse. Ils sont responsables de verrues génitales, de lésions précancéreuses et de cancers du col de l'utérus, la 2e cause de cancer chez les femmes après celui du sein. La vaccination est le meilleur moyen de s'en protéger. En Suisse, en l'absence de vaccination, environ 6 femmes/100 développent des lésions précancéreuses et 1/100 souffre d'un cancer du col de l'utérus à cause d'une infection par un virus HPV.

Depuis 2019, le Gardasil 9, vaccin qui protège contre 10 types d'HPV et a une efficacité élevée, est disponible en Suisse. Le vaccin étant sûr et bien supporté, l'OFSP en recommande l'usage sur les filles de 11 à 26 ans, mais idéalement avant l'âge de 15 ans. Cette recommandation s'est étendue aux garçons en 2015, mais à titre complémentaire uniquement.

L'OFSP indique que pour la période 2017 à 2019, 59 % des filles de 16 ans ont reçu deux doses du vaccin contre 17 % des garçons. En 2015, la couverture vaccinale contre le HPV pour les adolescentes de 16 ans varie entre 27 % et 78 % en fonction des cantons. Si les cantons romands font mieux en matière de vaccination des filles, la marge de progression concernant les garçons est importante des deux côtés de la Sarine.

Des campagnes nationales de vaccination ont fait leur preuve ailleurs. Avec une couverture qui atteint maintenant 80 % des Australiennes et 75 % des Australiens de 15 ans, la circulation du virus, et donc tout risque d'infection et de cancers du col de l'utérus, devrait s'arrêter selon les modélisations épidémiolo-

giques. L'OMS a lancé un appel en novembre 2020, incitant les Etats à adopter des plans d'action afin d'éradiquer ce cancer d'ici 2050 et d'atteindre une couverture vaccinale de 90 %.

Dans sa réponse à l'interpellation 20.4499, le Conseil fédéral souhaite atteindre une couverture de 80 % chez les filles. La vaccination des jeunes hommes devrait également contribuer indirectement à réduire le cancer du col de l'utérus. De plus, la situation a évolué depuis l'interpellation 15.3162. Dès lors, le double standard prôné par le CF n'est plus admissible. Alors que femmes et hommes profitent de la vaccination contre le HPV, il est temps de cesser de faire peser cette question de santé sur les femmes.

Cosignataires: de la Reussille, Fridez, Maillard (3)

21.3429 ***n*** Po. **Prezioso. Pour un partage plus équitable de la charge de la santé sexuelle et reproductive entre femmes et hommes** (19.03.2021)

Aujourd'hui encore, les femmes portent à elles seules la quasi-totalité des responsabilités et coûts en matière de santé sexuelle et reproductive. Les hommes doivent être plus impliqués dans les questions liées à la santé sexuelle et reproductive.

Plusieurs pays ont déjà avancé sur cette question. Les Etats-Unis par exemple pratiquent un nombre important de vasectomies réversibles. Cette intervention bénigne débarrasse de nombreuses femmes de l'obligation de recourir à des moyens de contraception hormonaux dont on sait qu'ils peuvent être néfastes autant physiquement que psychiquement.

Autre exemple en Australie où les campagnes nationales de vaccination concernant le HPV s'adressent autant aux femmes qu'aux hommes. Avec une couverture qui atteint maintenant 80 % des Australiennes et 75 % des Australiens de 15 ans, la circulation du virus, et donc tout risque d'infection et de cancers du col de l'utérus, devrait s'arrêter selon les modélisations épidémiologiques. Ici encore, la prévention permet de réduire les coûts engendrés par les maladies générées par le HPV.

Le Conseil fédéral est prié de commander un rapport en faveur d'un partage plus équitable de la charge de la santé sexuelle et reproductive entre femmes et hommes. Ce dernier devra notamment esquisser des solutions permettant de réviser la politique de santé publique en matière de santé sexuelle visant un partage équitable de la responsabilité entre femmes et hommes en la matière ainsi que d'encourager la réalisation par les professionnels de la santé de dépistages systématiques et précoces de certaines maladies gynécologiques actuellement mal ou trop tardivement diagnostiquées, notamment l'endométriose.

21.3430 ***n*** Mo. **Prezioso. Pour la gratuité intégrale de la contraception et de la santé sexuelle** (19.03.2021)

A l'heure où les inégalités salariales entre femmes et hommes en Suisse ne trouvent pas encore de résolution ce qui impliquerait une intervention décisive des pouvoirs publics, alors qu'une part toujours plus importante de femmes font face à la précarité, les inégalités entre hommes et femmes en matière de santé ne semblent susciter aucun intérêt spécifique. La quasi-totalité des frais liés à la santé sexuelle, à la contraception et à la santé reproductive sont pris en charge par les femmes. Les femmes ne doivent plus avoir à assumer seules ces coûts. L'ensemble des frais liés à la santé sexuelle, notamment ceux liés à la contraception ou aux protections hygiéniques, doivent être pris en charge par la LAMal et exemptés de franchise et de quote-part.

Le Conseil fédéral est prié d'inscrire dans le catalogue des prestations prises en charge par l'assurance-maladie de base et d'exempter du paiement de la franchise et de la quote-part l'ensemble des protections hygiéniques, les méthodes de contraception féminines et masculines dont l'efficacité est prouvée, notamment la pilule contraceptive, les stérilets, les patchs contraceptifs, les préservatifs, la vasectomie, ainsi que la pilule du lendemain, avec ou sans ordonnance ; ainsi que d'exempter du paiement de la franchise et de la quote-part l'ensemble des prestations d'accompagnement de la grossesse, dès le premier jour et jusqu'à un an après l'accouchement, les contrôles gynécologiques et les contrôles en matière de santé sexuelle pour les hommes ainsi que les interruptions de grossesse.

21.3431 ***n*** Ip. **Brenzikofer. Santé mentale. Mesures pour réduire le stress** (19.03.2021)

L'insécurité et le sentiment d'aliénation qu'entraînent la crise du coronavirus pèsent tout particulièrement sur les écoliers. Les familles doivent relever de grands défis, notamment lorsque des soucis d'ordre matériel découlant de la réduction de l'horaire de travail ou du chômage s'ajoutent à l'incertitude de la situation. Les enfants perçoivent ces soucis familiaux et se les approprient. Les contacts sociaux avec des enfants de leur âge sont fortement limités depuis des mois et les moyens de communication électroniques ne peuvent totalement les pallier, voire créent de nouveaux problèmes du fait de l'augmentation de leur utilisation.

Les écoliers qui se trouvent dans une phase décisive de leur scolarité (transitions entre niveaux scolaires) sont davantage mis sous pression en raison des incertitudes qui règnent sur le marché du travail. Les défis à relever sur le plan médico-psychiatrique avec des situations de stress complexes sont de plus en plus nombreux, les psychologues scolaires ne peuvent garantir que partiellement les soins qu'il faut rapidement apporter et les travailleurs sociaux en milieu scolaire poursuivent d'autres objectifs dans leur discipline.

Dans ce contexte, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Partage-t-il les recommandations formulées par le groupe de travail scientifique national COVID-19 pour prévenir les problèmes psychiques (cf. https://sciencetaskforce.ch/fr/policy-brief/limpact-de-la-pandemie-de-covid-19-sur-la-sante-mentale-en-suisse) ?

2. Dans quelle mesure les problèmes psychologiques et médico-psychiatriques ont-ils augmentés chez les écoliers pendant la pandémie ?

3. Quelles mesures concrètes sont nécessaires dans les écoles, selon le Conseil fédéral, pour réduire le niveau de stress des adolescents ?

4. Lesquelles ont déjà été mises en oeuvre ?

5. Quelles mesures permettant de détecter à un stade précoce les problèmes psychiques des écoliers ont déjà été mises en oeuvre ?

6. Dans quelle mesure la collaboration des institutions avec les écoles a-t-elle été renforcée pour améliorer la prévention ?

7. Quelles mesures concrètes le Conseil fédéral prévoit-il de mettre en place pour alléger la charge pesant sur les personnes qui élèvent seules des enfants ?

21.3432 *n* Mo. **Brenzikofer. Détecter précocement et maîtriser les problèmes psychiques et médico-psychiatriques à l'école. Renforcement des offres rapides et faciles d'accès** (19.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé, afin de protéger les groupes vulnérables, de garantir que des offres visant à détecter précocement les problèmes psychiques et médico-psychiatriques et à apporter immédiatement une aide soient disponibles dans les écoles de l'enseignement obligatoire et de l'enseignement supérieur. Il renforcera, outre les services cantonaux chargés du travail social en milieu scolaire et des psychologues scolaires, les offres rapides et faciles d'accès au moyen des programmes financés par la Confédération (éducation21, réseau d'écoles21, Promotion Santé Suisse).

Cosignataires: Atici, Clivaz Christophe, Locher Benguerel, Munz, Prezioso, Streiff, Studer, Trede, Walder, Wettstein, Wismer Priska (11)

21.3433 *n* Po. **Roth Franziska. La pharmacie de l'armée a besoin d'une organisation certifiée ISO, qui réponde aux exigences de qualité et de sécurité les plus élevées** (19.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de faire évaluer la nouvelle organisation de la pharmacie de l'armée, désormais subordonnée à la BLA, par une société d'audit spécialisée, externe et indépendante, dont la neutralité est garantie. La société d'audit fera des propositions sur la manière dont la pharmacie de l'armée doit remplir ses tâches et organiser ses processus, tout en respectant les mêmes normes de qualité et de sécurité qu'avant sa réorganisation. Dans ce contexte, il faudra respecter le cadre légal et maintenir les certifications (par ex. ISO).

Cosignataires: Crottaz, Feri Yvonne, Fridez, Friedl Claudia, Graf-Litscher, Locher Benguerel, Marti Min Li, Marti Samira, Munz, Schlatter, Seiler Graf, Storni, Suter, Wyss (14)

21.3434 *n* Ip. **Candinas. Captage du CO2. Faire de la Suisse un leader technologique** (19.03.2021)

Selon l'OCDE, les technologies de captage et de stockage du CO2 présent dans l'air et dans les gaz d'échappement jouent un rôle décisif dans la limitation de l'effet de serre et pourraient également jouer un rôle très important dans la compensation des émissions nationales de CO2. Les instituts de recherche et entreprises suisses disposent dans ce domaine d'un savoir-faire considérable. Dans ce contexte se posent les questions suivantes :

1. Quel est pour le Conseil fédéral le potentiel des technologies de captage du CO2 ? Estime-t-il qu'il serait également possible techniquement et économiquement de stocker en Suisse du CO2 capté dans l'air ?

2. Le Conseil fédéral entend-il utiliser le fonds climatique créé dans le cadre de la récente révision totale de la loi sur le CO2 pour financer d'autres projets de recherche et de développement, notamment pour évaluer le potentiel de la Suisse ?

3. Quelles bases légales faudrait-il modifier ou créer pour que soient également possibles en Suisse le captage et le stockage du CO2 présent dans l'air et dans les gaz d'échappement ?

Cosignataires: Binder, Bregy, Glanzmann, Roduit, Romano, Wismer Priska (6)

21.3435 *n* Mo. **Egger Mike. Renforcer la haute surveillance du Parlement sur le Conseil fédéral prévue par la Constitution** (19.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer les bases légales nécessaires pour que le Parlement puisse, dans des circonstances extraordinaires, soumettre un conseiller fédéral à une élection de confirmation en cours de mandat.

Cosignataires: Aeschi Thomas, Portmann, Reimann Lukas (3)

21.3436 *n* Po. **Reimann Lukas. Plus d'honnêteté pour les portails de comparaison. Publication de toutes les commissions déclarées et cachées perçues par les comparateurs** (19.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé d'examiner la manière de contraindre les comparateurs en ligne à plus de transparence par rapport à leur indépendance et par rapport aux conséquences sur les résultats des comparaisons des commissions qu'ils perçoivent. Il examinera notamment la manière de les contraindre à publier toutes les commissions déclarées et cachées qu'ils perçoivent. Il publiera un rapport avec des recommandations pour aider tout un chacun à mieux comprendre les assurances, à prendre des décisions de manière plus fondée et à garder en tout temps une vue d'ensemble. Les clients ne doivent payer que pour la prestation qu'ils reçoivent, et en tout transparence.

Abonnements téléphoniques, comptes bancaires, cartes de crédit, caisses-maladie, appartements, assurances, vols en avion et même voyages: quelques clics de souris suffisent à trouver l'offre la plus avantageuse. Cette promesse a permis aux grands portails de comparaison en ligne d'attirer beaucoup de clients. Les banques de données qui permettent de comparer les prix donnent une vue d'ensemble au consommateur. Soi-disant. En réalité, il y a tromperie, parce que le portail encaisse des commissions pour les achats ou les contrats qui sont conclus et joue donc le rôle d'un courtier, d'un agent ou d'un intermédiaire. L'offre de comparaison n'est qu'un rideau de fumée servant à dissimuler ces activités: de nombreux consommateurs n'ont pas conscience des liens qui unissent les portails aux entreprises qu'ils comparent.

Le problème, c'est que les portails de comparaison ne font pas que comparer des offres, mais qu'ils reçoivent aussi de l'argent lorsque nous optons pour l'une de ces offres. L'utilisateur ne s'en rend pas compte, parce que la commission s'ajoute tout simplement au prix de vente. Cette pratique est tout sauf transparente. Le classement des offres doit être établi indépendamment des commissions. Aussi, de ce point de vue, de nombreux portails qui se présentent comme des conseillers indépendants et d'utilité publique ne sont en fait pas des portails de comparaison: ils sont pratiquement tous des entreprises de service à but lucratif. Des études montrent d'ailleurs que cette branche en pleine croissance crée plus de confusion qu'elle n'est utile: les comparaisons qu'elle propose ne sont pas complètes, ne sont pas honnêtes et ne sont pas transparentes. Dans le domaine des caisses-maladie et des assurances, en particulier, on remarque le déséquilibre entre la pression commerciale croissante à laquelle les intermédiaires sont soumis et des primes de plus en plus chères. Il faut trouver une solution qui profite tant aux intermédiaires qu'aux clients. Des experts estiment ainsi que la suppression des commissions permettrait une concurrence équitable et transparente. Ils demandent dès lors que les clients aient le droit de conclure des polices d'assurance à des tarifs nets.

21.3437 ***n*** Ip. **Ruppen. Faut-il déplacer les loups?** (19.03.2021)

Le Conseil fédéral est prié de donner son avis sur les conditions qui devraient être remplies afin que la charge de la population actuelle et future de loups soit répartie uniformément et équitablement entre tous les cantons suisses.

21.3438 ***n*** Ip. **Bircher. Expulsions pendant la pandémie** (19.03.2021)

La pandémie a commencé il y a plus d'un an. Depuis le début des mesures, soit en mars 2020, de nombreux problèmes se sont posés dans le contexte des détentions administratives et des expulsions : libération de criminels suite à une décision de justice et impossibilité d'exécuter de nombreuses expulsions en raison de la fermeture des frontières. D'où les questions suivantes :

1. Combien de personnes en détention administrative ont dû être libérées depuis mars 2020 ?

2. Combien de personnes n'ont pas pu être expulsées depuis mars 2020 ?

3. Ordonne-t-on encore des détentions administratives ou recourt-on de moins en moins à cette mesure ? Si oui, quelle est l'ampleur du recul ?

4. Selon le Conseil fédéral, quel est l'impact du recul des détentions administratives et des expulsions sur la sécurité ? Que compte-t-il faire, puisqu'il a proposé de rejeter les motions 20.3327 et 20.3323 ?

5. Il faudra probablement être vacciné ou testé négativement (PCR) pour voyager. Un étranger peut-il éviter d'être expulsé en refusant de se faire vacciner ou tester ? Si oui, que compte faire le Conseil fédéral contre une situation aussi aberrante ?

21.3439 ***n*** Ip. **Fivaz Fabien. Sol urbain et climat. Restaurer les sols dégradés des territoires urbanisés pour affronter les impacts des changements climatiques. La Suisse est-elle prête?** (19.03.2021)

Le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Existe-t-il une évaluation de l'état des sols dans le territoire urbanisé en Suisse?

2. Quelles sont les bons exemples et les lacunes de mise en oeuvre dans le domaine de la gestion durable des sols urbains?

3. Les bases légales actuelles, notamment l'Ordonnance sur les atteintes portées aux sols, sont-elles adaptées pour relever l'objectif de la Stratégie Sol Suisse de restaurer les fonctions des sols dans le milieu bâti pour assurer l'adaptation aux changements climatiques?

4. Que prévoit le Conseil fédéral pour améliorer la situation?

Cosignataires: Bulliard, Chevalley, Clivaz Christophe, Egger Kurt, Girod, Klopfenstein Broggini, Müller-Altermatt, Munz, Pasquier (9)

21.3440 ***é*** Po. **Rieder. Financer l'AVS au moyen d'une taxe sur les transactions financières** (19.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer un rapport dans lequel il montrera quelle forme il faudrait donner à une taxe sur les transactions financières en Suisse en vue de garantir le financement de l'AVS à moyen et à long termes.

Cosignataire: Herzog Eva (1)

21.3441 ***é*** Mo. **Chiesa. Covid-19. Mettre fin immédiatement à la situation particulière au sens de l'article 6 LEp** (19.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de mettre fin immédiatement à la situation particulière au sens de l'art. 6 de la loi sur les épidémies (LEp).

21.3442 ***é*** Ip. **Sommaruga Carlo. Justice pénale internationale au Proche Orient : La Suisse prête à s'engager plus ?** (19.03.2021)

Depuis de très nombreuses années, le Proche-Orient et ses populations souffrent terriblement de la commission de crimes contre l'humanité ou de crimes de guerre ou encore de l'usage à large échelle de la torture contre les opposants.

Après qu'il ait été admis juridiquement que la compétence territoriale de Cour pénale internationale (CPI) s'étend à au territoire de l'Etat de Palestine, Etat partie au Statut de Rome, le 3 mars 2021, la Procureure générale de la CPI - a ouvert une enquête pour la commission de crimes internationaux.

Le même jour, le Canada, emboîtant le pas aux Pays-Bas, a invoqué la responsabilité de la Syrie en matière de violations des droits de la personne, en la tenant pour responsable d'actes de torture aux termes de la Convention des Nations Unies. Ces deux Etats ont mis en oeuvre le mécanisme de la convention permettant d'aboutir in fine à la saisine de la Cour pénale internationale our que la Syrie soit rendue responsable de ses actes.

Dans les deux cas, par des mécanismes différents, il y a une claire volonté de lutter contre des crimes graves et mettre les coupables devant leurs responsabilités.

La stratégie de politique étrangère comme celle pour le Moyen Orient et le nord de l'Afrique (MENA) indiquent dans la première que la Suisse s'engage pour une CPI efficace et dans la deuxième que la Suisse s'engage pour le traitement du passé pour ne pas laisser les crimes commis impunis.

Dans ce contexte, je pose les questions suivantes:

1. Le Conseil fédéral ne juge-t-il pas opportun de soutenir financièrement la CPI de manière plus importante au moment où ses récentes décisions judiciaires pour mettre fin â l'impunité contre les crimes internationaux en Palestine sont contestées politiquement par certains Etats et que ces ressources sont mises sous pression ?

2. Le Conseil fédéral ne pense -t-il pas judicieux de s'engager dans la même voie que le canada et les Pays-Bas pour tenter d'amener la Syrie à répondre devant la justice internationale de la commission de d'actes de torture graves?

21.3443 ***é*** Ip. **Mazzone. La sécurité nucléaire dépasse les frontières nationales. La prolongation de la centrale du Bugey est inquiétante** (19.03.2021)

L'autorité de sûreté nucléaire française (ASN) a pris la décision, fin février 2021, de prolonger de dix ans l'autorisation d'exploitation de ses plus vieilles centrales nucléaires, dont celle du Bugey, située à 60 kilomètres à vol d'oiseau de Genève. Celle-ci doit encore être validée par l'ASN, car des travaux sont en cours. La centrale du Bugey, mise en service dans les années 1970, est pourtant connue pour ses défaillances, à l'image de l'état de dégradation avancé de ses tuyaux de circulation d'eau, pointé du doigt par cette même ASN en 2017; un problème assez sévère pour le classer 2 sur 7 sur l'échelle internationale des événements nucléaires. Avec cette décision, la centrale du

Bugey atteindra un âge supérieur à 50 ans, alors même que les centrales françaises ont été conçues pour fonctionner entre 30 et 40 ans et qu'au-delà, elles entrent dans une phase de vieillissement inconnue. Les autorités de la Ville et du Canton de Genève ont entrepris diverses actions pour assurer la sécurité de leur population, sans succès jusqu'à présent, ceci en conformité à leur mandat constitutionnel cantonal.

Je charge le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Le Conseil fédéral a-t-il eu l'occasion de prendre position lors de la consultation technique menée par l'ASN, notamment par l'intermédiaire de la Commission franco-suisse de sûreté nucléaire et de radioprotection (CFS)? Si oui, quelle est sa position?

2. De manière générale, qu'entreprend le Conseil fédéral pour assurer la sécurité de sa population en lien avec la présence de centrales nucléaires en France, à proximité de sa frontière? Des pastilles d'iode sont-elles également distribuées aux populations riveraines?

21.3444 ***é*** Mo. **Caroni. TVA. Mettre en place un taux unique** (19.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter un projet permettant la mise en place d'un taux unique pour la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et comportant aussi peu d'exceptions que possible.

Cosignataires: Bauer, Burkart, Chiesa, Dittli, Ettlin Erich, Fässler Daniel, Français, Gapany, Germann, Hefti, Hegglin Peter, Juillard, Michel, Müller Damian, Noser, Reichmuth, Schmid Martin, Stark, Wicki, Würth (20)

21.3445 ***é*** Ip. **Germann. Violation du principe de spécialité dans le cadre de l'assistance administrative en matière fiscale entre la Suisse et l'Inde et d'autres Etats** (19.03.2021)

Le principe de spécialité prévoit qu'un Etat à qui des informations ont été transmises dans le cadre d'une procédure d'assistance administrative peut uniquement utiliser celles-ci aux fins pour lesquelles elles lui ont été transmises. L'assistance administrative ne saurait être détournée pour fonder des poursuites pénales. En d'autres termes, une autorité fiscale obtenant de telles informations est autorisée à les communiquer uniquement à une autorité pénale concernée par les poursuites se rapportant aux impôts en cause, sauf si l'autorité fiscale qui les a fournies, à savoir pour la Suisse l'Administration fédérale des contributions (AFC), donne son feu vert à une demande qui lui est faite en ce sens. Le strict respect de ce principe conditionne l'assistance administrative en matière fiscale, et est affirmé par l'article 26 du modèle de convention fiscale de l'OCDE.

Il apparaît pourtant clairement que les autorités fiscales indiennes échangent régulièrement avec des autorités pénales indiennes non directement concernées par les questions fiscales des informations et des documents obtenus dans le cadre de procédures d'assistance administrative - en violation et du principe de spécialité et de la convention en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu conclue avec l'Inde (CDI CH-IN). D'autres pays, comme l'Angleterre ou l'Allemagne, ont déjà protesté à ce sujet auprès des autorités indiennes et réduit de manière significative leurs échanges en matière fiscale. L'AFC, de son côté, entend persévérer en toute ingénuité dans l'assistance administrative qu'elle fournit à l'Inde.

C'est dans ce contexte que je demande au Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Combien de fois l'AFC a-t-elle fourni une assistance administrative fiscale à l'Inde depuis 2016 ?

2. Au cours des dix dernières années, combien de fois l'Inde a-t-elle demandé à l'AFC qu'elle l'autorise à utiliser à des fins qui débordent le champ d'application de la CDI CH-IN (voir l'art. 26, al. 2, dernière phrase, de la CDI CH-IN) des informations obtenues dans le cadre de l'assistance administrative ? Combien de fois l'AFC ou, selon le cas, l'OFJ ont-ils accédé à de telles demandes ?

3. Le Département fédéral des finances ou l'AFC ont-ils connaissance de violations commises contre le principe de spécialité, c'est-à-dire de cas dans lesquels les données bancaires de clients ne sont pas exploitées uniquement par l'autorité fiscale indienne compétente ?

4. Dans quelle mesure sont prises pour argent comptant les assurances données par l'Inde selon lesquelles il n'y a pas et il n'y a jamais eu de violation du principe de spécialité ? Comment l'AFC vérifie-t-elle que l'Inde ne viole pas le principe de spécialité et quel est le niveau de preuve appliqué à cet égard ?

5. A quelle fréquence l'AFC engage-t-elle des procédures pour violation du principe de spécialité et certaines de ces procédures concernent-elles l'Inde ? Quelles suites sont-elles données à ces procédures ?

6. Le Conseil fédéral suspendra-t-il les demandes d'assistance administrative déposées par l'Inde qui sont actuellement pendantes s'il devait être confirmé que l'Inde a contrevenu au principe de spécialité et donc à un accord intergouvernemental ?

Cosignataires: Ettlin Erich, Noser, Rieder, Salzmann, Schmid Martin (5)

21.3446 ***é*** Mo. **Ettlin Erich. Recouvrement des créances de l'assurance obligatoire des soins par voie de saisie plutôt que de faillite** (19.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de modifier l'art. 43 de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (LP) pour que les primes impayées et les participations aux coûts de l'assurance obligatoire des soins (AOS) des personnes inscrites au registre du commerce ne soient, comme les autres créances de droit public, pas recouvrables par voie de faillite.

Cosignataires: Dittli, Gmür-Schönenberger, Müller Damian, Stark (4)

21.3447 ***é*** Mo. **Reichmuth. Mettre fin à la situation extraordinaire dès que tout le monde aura accès à un vaccin autorisé** (19.03.2021)

La loi COVID-19 est modifiée de manière à mettre fin immédiatement à la situation extraordinaire dès que toutes les personnes vivant en Suisse auront accès à un vaccin qui a été autorisé.

21.3448 ***é*** Po. **Rieder. Quel avenir pour la pharmacie de l'armée?** (19.03.2021)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter dans un rapport les tâches qui pourraient être attribuées à la pharmacie de l'armée à l'avenir, en tenant compte des expériences faites pendant la crise du coronavirus. Cet état des lieux complet s'attachera en particulier aux aspects suivants : profil et tâches, compétences, systèmes, ressources nécessaires, processus, structure de l'organisation et approvisionnement du pays.

Questions

Conseil national

x **20.1078 n Andrey. Mettre en évidence les risques liés à la biodiversité et limiter les effets négatifs sur cette dernière** (14.12.2020)

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

x **20.1079 n Andrey. Traçage rétrospectif des contacts. Quid de la protection des données?** (14.12.2020)

24.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

* **21.1006 n Badran Jacqueline. Pesticides. L'OFAG néglige-t-il son devoir de surveillance?** (09.03.2021)

x **20.1085 n Baumann. Promotion de la viande suisse ou information objective des consommateurs?** (17.12.2020)

24.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

x **20.1084 n Bregy. Mandat et cahier des charges de la Swiss National Covid-19 Science Task Force** (17.12.2020)

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

* **21.1004 n Clivaz Christophe. Quel besoin d'action en matière de compatibilité climatique du secteur financier?** (04.03.2021)

28.04.2021 Réponse du Conseil fédéral.

* **21.1022 n Clivaz Christophe. Le Conseil fédéral prévoit-il de financer une étude nationale sur le suivi des cas de "Covid long"?** (19.03.2021)

* **21.1014 n Cottier. Améliorer la connaissance de la langue romanche parmi les parlementaires** (17.03.2021)

* **21.1017 n de Courten. Le matériel de soins sera-t-il remboursé deux fois au détriment de ceux qui paient les primes ?** (18.03.2021)

x **20.1082 n Eymann. Numérisation des notices d'emballage des médicaments** (17.12.2020)

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

* **21.1015 n Farinelli. Liaison de la région de Locarno à l'A2-A13. Assainissement du bruit** (17.03.2021)

x **20.1088 n Feri Yvonne. Conséquences économiques du biais sexuel qui prévaut dans le domaine des soins de santé** (18.12.2020)

03.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

* **21.1007 n Feri Yvonne. Effets du Covid-long. Prendre en compte les différences entre les sexes** (09.03.2021)

* **21.1018 n Fridez. Droits de pêche privés, des droits de pêche immémoriaux?** (18.03.2021)

x **20.1074 n Gysin Greta. Plurilinguisme dans l'administration fédérale. Précisions** (09.12.2020)

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

x **20.1075 n Gysin Greta. Adaptation des dossiers de candidature** (09.12.2020)

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

x **20.1077 n Gysin Greta. À quand le démantèlement des installations d'incinération?** (10.12.2020)

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

* **21.1013 n Gysin Greta. Les régions périphériques, déjà privées de leurs bureaux de poste, vont-elles encore perdre le service à domicile?** (17.03.2021)

* **21.1001 n Imark. Stratégie pour le développement durable 2030. Tenir compte des résultats de la votation à venir concernant la loi sur le CO2 et les objets relevant du domaine de l'agriculture** (02.03.2021)

* **21.1012 n Imark. Information erronée donnée dans la "NZZ" par la ministre de l'énergie concernant la loi sur le CO2** (17.03.2021)

21.04.2021 Réponse du Conseil fédéral.

* **21.1009 n Klopfenstein Broggini. Transparence des contrats de vaccins contre le Covid-19** (10.03.2021)

x **20.1053 n Landolt. Traitement des condensats issus des chaudières à bois, à gaz ou à mazout. Pourquoi autoriser dans les canalisations ce qui est interdit dans les airs?** (29.10.2020)

20.01.2021 Réponse du Conseil fédéral.

x **20.1056 n Marchesi. Stations de ski. Évitons de pénaliser l'économie et les emplois dans les régions périphériques** (30.11.2020)

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

20.1076 n Marchesi. Centre suisse islam et société de l'Université de Fribourg. Chance ou risque dans l'optique de la radicalisation? (08.12.2020)

* **21.1005 n Marchesi. Affaire "Lava Jato". Le Brésil attaque la place financière suisse** (08.03.2021)

* **21.1016 n Marchesi. Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage. Le Conseil fédéral entend-il se décharger de la mise en oeuvre de l'initiative sur les cantons?** (17.03.2021)

* **21.1021 n Marchesi. Swiss National Covid-19 Science Task Force. Un soutien ou un obstacle pour le Conseil fédéral?** (18.03.2021)

* **21.1024 n Marchesi. Valorisons l'énergie hydraulique, ce pilier de la sécurité de l'approvisionnement du système électrique suisse** (19.03.2021)

* **21.1002 n Michaud Gigon. Recensement annuel. Est-il vraiment nécessaire d'être aussi intrusif?** (02.03.2021)

x **20.1083 n Molina. Accord de libre-échange avec la Malaisie. Le Conseil fédéral continue-t-il, en dépit du bon sens, d'insister sur l'Upov 91?** (17.12.2020)

24.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

* **21.1019 n Molina. Coopération internationale en matière pénale et affaires politiques** (18.03.2021)

* **21.1011 n Munz. Changement climatique et hausse de la production hydroélectrique hivernale** (16.03.2021)

x **20.1080 n Nantermod. Aide à la presse. Quid lorsque la Suisse romande n'est pas servie?** (14.12.2020)

24.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

x **20.1073 n Nussbaumer. Actualiser la position du Conseil fédéral sur l'ordonnance concernant la reconnaissance de plateformes étrangères pour la négociation de titres de participation de sociétés ayant leur siège en Suisse** (03.12.2020)

27.01.2021 Réponse du Conseil fédéral.

* **21.1010 n Prelicz-Huber. Participation des enfants et des adolescents à l'élaboration des mesures liées au Covid-19** (10.03.2021)

* **21.1023 n Prezioso. Trois ans après l'assassinat de Marielle Franco, assurer la protection des minorités au Brésil** (19.03.2021)

20.1032 n Rechsteiner Thomas. Acquisition de biens d'armement. Passer à la vitesse supérieure pour accroître la sécurité et créer des emplois en Suisse (18.06.2020)

26.08.2020 Réponse du Conseil fédéral.

x **20.1090 n Reynard. Les caisses-maladie sont-elles soumises aux lois?** (18.12.2020)

03.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

* **21.1020 n Roduit. Transparence des informations concernant les installations de communication mobile (2G à 5G)** (18.03.2021)

x **20.1054 n Romano. Placement familial. Ne faudrait-il pas renforcer le rôle de la Confédération à l'appui des cantons - et en fin de compte dans l'intérêt des familles et des enfants?** (30.10.2020)

13.01.2021 Réponse du Conseil fédéral.

* **21.1025 n Ruppen. Conférence sur les loups hybrides** (19.03.2021)

x **20.1086 n Rytz Regula. Homologation des produits phytosanitaires. Quand les recommandations de la société KPMG seront-elles enfin mises en oeuvre?** (17.12.2020)

24.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

x **20.1089 n Schwander. Test PCR. Liste complète** (18.12.2020)

24.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

* **21.1026 n Schwander. Construction d'une nouvelle ligne de transport d'électricité entre Steinen et la centrale d'Etzel. Conflit en vue** (19.03.2021)

x **20.1055 n Storni. Tunnel Mappo-Morettina. Sécurité** (30.10.2020)

03.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

x **20.1081 n Storni. Ceneri 2021, quid des arrêts? Dysfonctionnements et retards** (15.12.2020)

17.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

* **21.1000 n Storni. Train des Centovalli. Quo vadis?** (01.03.2021)

28.04.2021 Réponse du Conseil fédéral.

* **21.1008 n Storni. Contrôle des poids lourds. Mesures contre les infractions et la concurrence déloyale** (10.03.2021)

x **20.1087 n Umbricht Pieren. La Fondation de la réunification disposait-elle d'une caisse noire?** (17.12.2020)

24.02.2021 Réponse du Conseil fédéral.

Conseil des Etats

* **21.1003 é Chiesa. Commission fédérale contre le racisme. Ethique à géométrie variable?** (02.03.2021)